



Table des matières

Préface 1

Genèse

Exode

Levitique

Nombres

Deutéronome

Yashawah (Yoshua)

Juges

Il n'y a pas eu d'augmentation de l'emploi dans le secteur de l'agriculture.

1 Samuel

2 Samuel

Rois

Rois

1 Chroniques

2 Chroniques

Ezra

Nehémia

Esther

Emploi

Psaumes

Proverbes

Ecclésiaste

Chant de Salomon

Isaïa (Yashaïyé)

Jérémie

Lamentations

Ezéchiël

Daniel

Osée

Joël

Amos

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Obadiah

Jonas 627

Micah

Nahum

Habakkuk

Sophonie

Aggée

Zacharie

Malachie

Rubrique

Judith

Esther

Sagesse

Sirach

Baruch

Azaria

Susanna

Bel

Maccabées

Maccabées

Esdras

Manassé

Esdras

Matthieu

Marc

Luc

Jean

Actes

Romains

Corinthiens

Corinthiens

Galates

Éphésiens

Philippiens

Colossiens

Thessaloniens

Thessaloniens

Timothy

Timothy

Titus

Philémon

Hébreux

Jacques

Pierre

Pierre

Jean

Jean

Jean

Jude

Révélation

1

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

(A - Ba - Ga - Da - Ha - Wa - Za - Chaa - Ta - Ya - Ka - La - Ma - Na - Sa - i - Pa - TaZa - Qa - Ra - Sha - Tha) 5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Stéphan.R Niglio

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 1:1 12 Genèse 2:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le premier livre de Mashah, appelé Genèse

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Au commencement Ahlaayam, il créa le ciel et la terre. 2 Et la terre était sans forme, et vide; et les ténèbres

Et l'Esprit d'AHBA se mouvait sur la face des eaux.

3 Et AHBA dit: Qu'il y ait de la lumière; et il y avait de la lumière. 4 Et AHBA vit la lumière, qu'elle était bonne; et AHBA divisa la lumière des ténèbres. 5 Et AHBA appela la lumière jour, et les ténèbres il appela nuit. Et le soir et le matin furent le premier jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et AHBA dit: Qu'il y ait un firmament au milieu des eaux, et qu'il sépare les eaux des eaux; 7 et AHBA fit le firmament, et il partagea les eaux qui étaient sous le firmament des eaux qui

étaient au-dessus du firmament; et il en fut ainsi. 8 Et AHBA appela le firmament le ciel. Et le soir et le matin furent le deuxième jour.§

9 Et AHBA dit: Que les eaux sous le ciel soient rassemblées dans un seul lieu, et que la terre sèche apparaisse; et il en fut ainsi. 10 Et AHBA appela la terre sèche; et le rassemblement des eaux qu'il appela Mers; et AHBA vit que c'était bon. 11 Et AHBA dit: Que la terre produise de l'herbe, l'herbe qui donne de la semence, et l'arbre fruitier qui produit du fruit selon son espèce, dont la semence est en elle-même, sur la terre; et elle dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et la terre fit sortir de l'herbe, et de l'herbe donnant de la semence selon son espèce, et de l'arbre produisant du fruit, dont la semence était en elle-même, selon son espèce; et AHBA vit que c'était bon.

le matin était le troisième jour.††

14 Et AHBA dit: Qu'il y ait des lumières dans le firmament des cieux pour séparer le jour de la nuit; et qu'elles soient pour des signes, et pour des saisons, et pour des jours, et des années;

16 Et AHBA fit deux grandes lumières, la

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

une lumière plus grande pour gouverner le jour, et une lumière moins grande pour gouverner la nuit; il fit aussi les étoiles.§§§ 17 Et AHBA les plaça dans le firmament du ciel pour éclairer la terre, 18 et pour régner sur le jour et sur la nuit, et pour séparer la lumière des ténèbres; et AHBA

19 Et le soir et le matin étaient le quatrième jour.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et AHBA dit: Que les eaux produisent abondamment la créature émouvante qui a la vie, et les oiseaux qui volent au-dessus de la terre dans le firmament ouvert des cieux. 21 Et AHBA a créé de grandes baleines, et toute créature vivante qui bouge, que les eaux ont produit abondamment, selon leur espèce, et tous les oiseaux ailés selon son espèce; et AHBA a vu que c'était bon. 22 Et AHBA les bénit, disant: Soyez féconds, et multipliez, et remplissez les eaux dans les mers, et que les oiseaux se multiplient.

23 Et le soir et le matin furent le cinquième jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et AHBA dit: Que la terre fasse sortir la bête vivante selon son espèce, le bétail, et les reptiles, et la bête de la terre selon son espèce; et il en fut ainsi. 25 Et AHBA fit la bête de la terre selon son espèce, et le bétail selon son espèce, et tout ce qui rampe sur la terre selon son espèce; et AHBA vit que c'était bon.

26 Et AHBA dit: Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance; et qu'ils dominent sur les poissons de la mer, et sur

27 AHBA créa l'homme à son image, à l'image d'AHBA, il le créa, mâle et femelle. 28 AHBA les bénit, et AHBA leur dit: Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre, et soumettez-la; et dominez-vous sur les poissons de la mer,

et sur les oiseaux de l'air, et sur tous les êtres vivants qui se déplacent sur la terre.

Et AHBA dit: Voici, je t'ai donné tout ce qui porte de l'herbe.

la semence, qui est sur la face de toute la terre, et tout arbre, dans le fruit d'un arbre qui donne

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pour vous, ce sera pour la viande.§** 30 Et pour toute bête de la terre, et pour tout oiseau du ciel, et pour toute chose qui rampe sur la terre, où il y a de la vie, j'ai donné toute herbe verte pour la viande.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Et AHBA vit tout ce qu'il avait fait, et voici, il était très bon. Et le soir et le matin étaient le sixième jour.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi les cieux et la terre furent achevés, et toute l'armée d'entre eux. 2 Le septième jour, AHBA termina l'œuvre qu'il avait faite, et il se reposa le septième jour de toute l'œuvre qu'il avait faite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 2:3 13 Genèse 3:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et AHBA bénit le septième jour, et le sanctifia, parce qu'il s'y était reposé de toute son œuvre qu'AHBA créa et fit.

4 Voici les générations des cieux et de la terre lorsqu'elles furent créées, au jour où l'Alam (Eternal) AHBA

5 Et toute plante des champs avant qu'elle ne fût sur la terre, et toute herbe des champs avant qu'elle ne grandisse; car l'Alam (Eternal) AHBA n'avait point fait pleuvoir sur la terre, et il n'y avait pas d'homme jusqu'à la terre. 6 Mais il monta une brume de la terre, et arrosa toute la face de la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et l'Alam (Eternal) AHBA forma l'homme de la poussière du sol, et respira dans ses narines le souffle de la vie; et l'homme devint une âme vivante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et l'Alam (Eternal) AHBA (Eternal) planta un jardin à l'orient en Éden; et il y mit l'homme qu'il avait formé. 9 Et de la terre fit l'Alam (Eternal) AHBA (Eternal) AHBA (Eternal) pour cultiver tout arbre agréable à la vue et bon à manger; l'arbre de vie aussi au milieu du jardin, et l'arbre de la connaissance du bien et du mal. 10 Et un fleuve sortit d'Éden pour arroser le jardin, et depuis

11 Le nom du premier est Pison, c'est-à-dire tout le pays de Havila, où il y a de l'or; 12 et l'or de ce pays est bon; il y a du bdellium et de la pierre d'onyx. 13 Et le nom du second est:

Le fleuve est Gihon: il en est de même pour tout le pays d'Éthiopie. § 14 Et le nom du troisième fleuve

c'est Hiddekel; c'est ce qui va vers l'orient de l'Assyrie; et le quatrième fleuve est l'Euphrate.** 15 Et Alam (Éternal) AHBA prit l'homme, et le mit dans le jardin d'Éden pour l'habiller et le garder.

16 Et l'Alam (Éternal) AHBA commanda à l'homme, en disant: De tout arbre du jardin, tu pourras manger librement:

17 Mais de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu n'en mangeras pas; car le jour où tu en mangeras, tu mourras.

Et l'Alam AHBA dit: Il n'est pas bon que l'homme soit seul; je lui ferai une rencontre d'aide pour lui.*** 19 Et l'Alam AHBA AHBA a formé de la terre toutes les bêtes des champs et tous les oiseaux de l'air, et les a amenés à Adam pour voir ce qu'il les appellerait; et tout ce qu'Adam appelait tout vivant

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et Adam donna des noms à tout le bétail, et aux oiseaux du ciel, et à toute bête des champs; mais pour Adam, il n'y eut pas de rencontre d'aide pour lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et l'Alam AHBA AHBA AHBA AHBA a fait tomber un profond sommeil sur Adam, et il a dormi; et il a pris une de ses côtes, et a fermé la chair à sa place; 22 et la côte, que l'Alam AHBA AHBA AHBA AHBA a pris de l'homme, a fait une femme, et l'a amené à l'homme. §§§ 23 Adam dit: C'est maintenant l'os de mes os, et la chair de l'homme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 C'est pourquoi un homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme; et ils seront une seule chair. 25 Ils étaient tous deux nus, l'homme et sa femme, et ils n'avaient point honte.

3

Or le serpent était plus subtil que n'importe quelle bête du champ que l'Alam (Eternal) AHBA avait fait. Et il dit

A la femme: Oui, AHBA a dit: Vous ne mangerez pas de tous les arbres du jardin?* 2 La femme dit au serpent: Nous mangerons du fruit des arbres du jardin; 3 mais du fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, AHBA a dit: Vous n'en mangerez pas, et vous ne le toucherez pas, de peur que vous ne mourrez. 4 Le serpent dit à la femme: Vous ne mourrez certainement pas; 5 Car AHBA sait qu'au jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront, et vous serez comme des baals, connaissant le bien et le mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et quand la femme vit que l'arbre était bon pour la nourriture, et qu'il était agréable aux yeux, et qu'il était désirable de faire un arbre

un sage, elle prit de son fruit, et mangea, et donna aussi à son mari avec elle; et il mangea.

furent ouverts, et ils savaient qu'ils étaient nus;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les feuilles de figue ensemble, et fait eux-mêmes des aprons.

8 Et ils entendirent la voix de l'Alam, et ils s'écrièrent:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHBA, dans la fraîcheur du jour, marchant dans le jardin, Adam et sa femme se cachèrent de la présence de l'Alam, (Eter- nal) AHBA, parmi les arbres du jardin.§

9 Et l'Alam AHBA appela Adam, et lui dit: Où es-tu? 10 Et il dit: J'ai entendu ta voix dans le jardin, et j'ai eu peur, parce que j'étais nu; et je me suis caché.

11 Et il dit: Qui t'a dit que tu étais nu? As-tu mangé de l'arbre dont je t'avais ordonné que tu sois

12 Et l'homme dit: La femme que tu as donnée pour être avec moi, elle m'a donné de l'arbre, et j'ai mangé. 13 Et l'Alam (Eternal) AHBA dit à la femme: Qu'est-ce que tu as fait? Et la femme dit: Le serpent m'a séduit, et j'ai mangé.

14 Et l'Alam dit au serpent: Parce que tu as fait cela, tu es maudit au-dessus de tout bétail, et au-dessus de toute bête des champs; tu iras sur ton ventre, et tu mangeras de la poussière tous les jours de ta vie; 15 et je mettrai l'inimitié entre toi et la femme, et entre ta semence et sa semence; elle écrasera ta tête, et tu écraseras son talon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Mais à Caïn et à son offrande, il n'avait point de respect.

Genèse 3:17 14 Genèse 4:26

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et ta conception; tu enfanteras des enfants dans la tristesse, et ton désir sera pour ton mari, et il dominera sur toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il dit à Adam: Parce que tu as écouté la voix de ta femme, et que tu as mangé de l'arbre dont je t'ai traité, en disant: Tu n'en mangeras pas; maudit est la terre à cause de toi; tu en mangeras dans la tristesse tous les jours de ta vie; 18 Il t'apportera aussi des épines et des chardons;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Tu mangeras du pain dans la sueur de ton visage, jusqu'à ce que tu retournes à l'herbe du champ, à la terre, car tu en as été pris; car tu es poussière, et tu retourneras à la poussière.

21 À Adam aussi et à sa femme, l'Alam AHBA fit des manteaux de peaux, et les revêtit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam dit: Voici, l'homme est devenu comme l'un de nous, pour connaître le bien et le mal; et maintenant, de peur qu'il ne tende la main, et qu'il ne prenne aussi de l'arbre de vie, et qu'il ne mange, et qu'il ne vive pour toujours; 23 C'est pourquoi l'Alam a envoyé l'Alam du jardin d'Éden jusqu'à la terre d'où il a été pris. 24 Il chassa l'homme, et il plaça à l'orient de la tente d'Éden Chérubins, et une épée flamboyante qui tournait tous les chemins, pour garder le chemin de l'arbre de vie.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Et Adam connut Eve, sa femme; et elle conçut, et enfanta Caïn, et dit: J'ai obtenu un homme de l'Alam (Eternal). 2 Et elle enfanta de nouveau son frère Abel. Et Abel était un gardien de brebis, mais Caïn était un laboureur de la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et dans le temps, il arriva que Caïn apporta du fruit de la terre une offrande à l'Alam (Eternal).§ 4

Et Abel, il apporta aussi des premiers-nés de son troupeau et de sa graisse. Et l'Alam (Éternal) avait égard à Abel et à son offrande.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

c'était très irrité, et son visage est tombé.

6 Et l'Alam (Eternal) dit à Caïn: Pourquoi es-tu irrité? et pourquoi ton visage est-il tombé? 7 Si tu fais bien, tu ne seras pas accepté? et si tu ne fais pas bien, le péché est couché à la porte.

Et à toi sera son désir, et tu domineras sur lui. 8 Caïn parla avec Abel, son frère; et il arriva, lorsqu'ils furent dans les champs, que Caïn se leva contre Abel, son frère, et le tua.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et l'Alam dit à Caïn: Où est ton frère Abel? Et il dit: Je ne sais pas: Suis-je mon frère?

10 Et il dit: Qu'as-tu fait? La voix de ton frère, le sang, me crie de la part de l'Éternel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 11 Et maintenant tu es maudit de la terre, qui a ouvert sa bouche pour recevoir ton frère.

12 Quand tu travailleras la terre, elle ne te donnera plus sa force; tu seras sur la terre un fugitif et un vagabond.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et Caïn dit à l'Alam: Mon châtement est plus grand que je ne peux le supporter.*** 14 Voici, tu m'as chassé aujourd'hui de la face de la terre; et de ta face je serai caché; et je serai un fugitif et un vagabond sur la terre, et il arrivera,

15 Et l'Alam lui dit: C'est pourquoi quiconque tuera Caïn, la vengeance sera sept fois plus grande que lui; et l'Alam marquera Caïn, de peur qu'il ne soit tué.

16 Caïn sortit de devant l'Alam, et habita dans le pays de Nod, à l'orient d'Éden.

17 Et Caïn connut sa femme; et elle conçut et enfanta Hénoc; et il bâtit une ville, et appela le nom de la ville, selon le nom de son fils, Hénoc. 18 Et Hénoc naquit Irad; et Irad engendra Mehujaël; et Mehujaël engendra Methusaël; et Methusaël engendra Lamec.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Lamec prit à lui deux femmes: l'une s'appelait Ada, et l'autre Tsilla. 20 Ada enfanta Jabal; il était le père de ceux qui habitent dans des tentes, et de ceux qui ont du bétail. 21 Son frère s'appelait Jubal; il était le père de tous ceux qui manient la harpe et l'orgue. 22 Et Tsilla, elle aussi, enfanta Tubal-Cain, enseignant de tout artifice en laiton et en fer; et la soeur de Tubal-Cain était Naama. §§§

Lémec dit à ses femmes: Ada et Tsilla, écoutez ma voix, femmes de Lémec, écoutez mon discours; car j'ai tué un homme à ma blessure, et un jeune homme à ma blessure.

24 Si Caïn est vengé sept fois, vraiment Lamec soixante-dix-sept fois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Adam connut encore sa femme; et elle enfanta un fils, et appela son nom Seth; car AHBA, dit-elle, m'a donné une autre semence, à la place d'Abel, que Caïn avait tué; et à Seth, il lui naquit aussi un fils; et il appela son nom Enos; puis les hommes commencèrent à invoquer le nom de l'Alam (Eternal).§**

§§ 4.10 sang: Héb. sangs *** 4.13 Mon...: ou, Ma iniquité est plus grande que ce qui peut être pardonné ††† 4.17 Enoch: Héb. Chanoch

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4.18 Lamech: Heb. Lemech §§§ 4.22 Instructeur: Heb. whetter * 4.23 J'ai...: ou, je tuerais un homme dans ma blessure, etc.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 4.23 à mon mal: ou, dans mon mal ↓ 4.25 Seth: Héb. Sheth: qui est nommé, ou, mettre § 4.26 Enos: Héb. Enosh ** 4.26 pour appeler...:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ou, pour s'appeler par le nom du Sauveur

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 5:1 15 Genèse 6:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5

1. Voici le livre des générations d'Adam. Le jour où AHBA a créé l'homme, à la ressemblance d'AHBA, il l'a fait;

Il les créa, mâle et femelle, et les bénit, et les appela Adam, au jour où ils furent créés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Adam vécut cent trente ans, et engendra un fils à sa ressemblance, selon son image; et il appela son nom Seth.

Les jours d'Adam, après qu'il eut engendré Seth, furent de huit cents ans; et il engendra des fils et des filles; 5 et tous les jours qu'Adam vécut furent de neuf cent trente ans; et il mourut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et Seth vécut cent cinq ans, et engendra Énos; 7 et Seth vécut après avoir engendré Énos huit cent sept ans, et engendra des fils et des filles; 8 et tout le temps de Seth fut de neuf cent douze ans; et il mourut.

† 10 Et Enos vécut après avoir engendré Caïnan huit hundred9¶¶EtEnos vivintdix-neuf ans, et begat Cainan:

et quinze ans, et engendra des fils et des filles. 11 Et tous les jours d'Énos furent de neuf cent cinq

années: et il est mort.

12 Et Caïnan vécut soixante-dix ans, et engendra Mahalaleel. - 13 Et Caïnan vécut après sa naissance Mahalaleel huit cent quarante ans, et engendra des fils et des filles. 14 Et tous les jours de Caïnan furent de neuf cent dix ans; et il mourut.

15 Mahalaleel vécut soixante-cinq ans, et engendra Jared.§ 16 Mahalaleel vécut après la naissance de Jared huit cent trente ans, et engendra des fils et des filles. 17 Et tous les jours de Mahalaleel furent

huit cent quatre-vingt-quinze ans, et il mourut.

18 Jared vécut cent soixante-deux ans, et engendra Hénoc; 19 Jared vécut après Hénoc huit cents ans, et engendra des fils et des filles; 20 et tous les jours de Jared furent de neuf cent soixante-deux ans; et il mourut.

1. Hénoc vécut soixante-cinq ans, et engendra Methusela.** 22 Hénoc marcha avec AHBA, après avoir engendré Methusela, trois cents ans, et engendra des fils et des filles. 23 Tous les jours d'Hénoc furent trois cent soixante-cinq ans. 24 Hénoc marcha avec AHBA, et il n'était pas; car AHBA l'avait pris.

Methusela vécut cent quatre-vingt-sept ans, et engendra Lamec.

26 Et Metuschélah vécut

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et tout l'après-HébegatLémec, sept cent quatre-vingt-deux ans, et les begatons et les filles: les jours de Methusela étaient neuf cent soixante-neuf ans; et il mourut.

Lémec vécut cent quatre-vingt-deux ans, et engendra un fils. 29 Et il appela son nom Noé, disant: Celui-ci nous consolera au sujet de notre travail et de la peine de nos mains, à cause de la terre qui

30 Et Lémec vécut après qu'il eut engendré Noé cinq cent quatre-vingt-quinze ans, et l'Alam.

(Eternal) Hathcursed.

31 Et tout le temps de Lamec fut de sept cent soixante-dix-sept ans; et il mourut. 32 Noé avait cinq cents ans, et Noé engendra Sem, Cham et Japhet.

6

1. Lorsque les hommes se multiplièrent sur la face de la terre, et que des filles leur naquirent, 2 les fils d'AHBA virent les filles des hommes qu'elles étaient justes, et ils les prirent femmes de tout ce qu'ils avaient choisi. 3 Et l'Alam (Éternel) dit: Mon esprit ne luttera pas toujours avec l'homme, car il est aussi chair; mais ses jours seront cent vingt ans.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Il y avait des géants sur la terre en ces jours-là, et après cela, quand les fils d'AHBA entrèrent chez les filles des hommes, et qu'ils leur enfantèrent des enfants, ceux-là devinrent des hommes puissants, des hommes de renom.

5 Et AHBA vit que la méchanceté de l'homme était grande sur la terre, et que toute imagination des pensées de son cœur n'était que mauvaise continuellement.

6 Et il se repentit de l'Alam, qu'il avait fait homme sur la terre, et il l'a attristé à son cœur. 7 Et l'Alam,

(Eternal) dit: Je détruirai l'homme que j'ai créé de la face de la terre; l'homme et la bête, et la chose rampante, et les oiseaux du ciel; car il me repent que je les ai faits.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Mais Noé trouva grâce aux yeux de l'Alam.

9 Voici les générations de Noé: Noé était un homme juste et parfait dans ses générations, et Noé.

§ 10 Et Noé engendra trois fils, Sem, Ham, et Japheth. marcha avec AHBA.

La terre était aussi corrompue devant AHBA, et la terre était remplie de violence. 12 Et AHBA regarda la terre,

et voici, elle était corrompue, car toute chair avait corrompu sa voie sur la terre.

Et AHBA dit à Noé: La fin de toute chair est venue devant moi; car la terre est remplie de violence par eux; et, tenez-vous, je les détruirai de la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Fais de toi une arche de bois de gopher; tu feras des chambres dans l'arche, et tu la dresseras à l'intérieur et à l'extérieur avec de la hauteur. 15 Voici ce que tu feras: La longueur de l'arche sera

chambres: Heb. nids

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 6:16 16 Genèse 8:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Tu feras de l'arche une fenêtre, et tu l'achèveras dans une coudée; tu mettras la porte de l'arche sur le côté; tu la feras avec des étages inférieurs, deuxièmes et troisièmes. 17 Et voici, moi, moi, j'amènerai sur la terre un déluge d'eau, pour détruire toute chair, d'où vient le souffle de vie, du dessous du ciel; et tu mourras de ce qui est dans la terre. 18 Mais avec toi, j'établirai mon alliance; et tu entreras dans l'arche, toi, tes fils, et ta femme, et tes fils, et tes femmes avec toi. 19 Et de toute chose vivante de toute chair, tu feras entrer dans l'arche deux de toutes sortes, pour les garder vivants avec toi, tu seras mâle et femelle. 20 Tu prendras des oiseaux selon leur espèce, et du bétail selon leur espèce, de toute chose de la terre, selon son espèce, tu as fait deux choses que tu as faites, et tu les auras tous pour manger, et tu les auras pour manger.

lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et l'Alam dit à Noé: Viens, toi et toute ta maison, dans l'arche; car je t'ai vu juste devant moi en cette génération. 2 Tu prendras pour toi chaque bête pure par sept, le mâle et sa femelle, et les bêtes qui ne sont pas pures par deux, le mâle et sa femelle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les jours, les sept, l'homme et la femme; pour garder la vue sur le visage de toute la terre.

4 Pour encore sept

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et je ferai pleuvoir sur la terre quarante jours et quarante nuits; et je détruirai de la face de la terre toute chose vivante que j'ai faite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et Noé fit tout ce que l'Alam lui avait ordonné. 6 Noé avait six cents ans lorsque le déluge des eaux fut sur la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Noé entra dans l'arche, ses fils, sa femme et ses fils, à cause des eaux du déluge.

Des bêtes pures, des bêtes qui ne sont pas pures, des oiseaux, et de tout ce qui rampe sur la terre, 9 Il y en eut deux et deux à Noé dans l'arche, le mâle et la femelle, comme AHBA l'avait ordonné à Noé. 10 Et il arriva, après sept jours, que les eaux du déluge furent

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§sur la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Dans la six centième année de la vie de Noé, dans le deuxième mois, le dix-septième jour du mois, le même jour étaient toutes les fontaines de la grande profondeur brisée, et les fenêtres du ciel ont été ouvertes.

Et la pluie fut sur la terre quarante jours et quarante nuits.

Le même jour, Noé, Sem, Cham, Japhet, les fils de Noé, la femme de Noé, et les trois femmes de ses fils avec eux, entrèrent dans l'arche. 14 Ils, et toute bête selon son espèce, et tout le bétail selon leur espèce, et tout ce qui rampe sur la terre selon son espèce, et tout ce qui rampe sur la terre selon son espèce.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et ils entrèrent vers Noé dans l'arche, deux et deux de ses descendants, tous les oiseaux de toutes sortes.

16 Et ceux qui entraient, s'en allèrent en mâle et en femelle de toute chair, comme AHBA l'avait ordonné; et l'Alam l'enferme.

1. Le déluge fut de quarante jours sur la terre, et les eaux se multiplièrent, et enfantèrent l'arche, et elle s'éleva au-dessus de la terre. 18 Les eaux se dominèrent, et se multiplièrent sur la terre; et l'arche s'en alla sur la face des eaux. 19 Les eaux se prévalaient sur la terre, et toutes les hautes collines, qui étaient sous tout le ciel, étaient couvertes. 20 Les eaux s'élevaient à quinze coudées, et les montagnes étaient couvertes.

Toute chair mourait sur la terre, à la fois d'oiseaux, de bétail, de bêtes, et de tout reptile qui rampe sur la terre, et de tout homme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Tout ce qui était dans les narines était le souffle de la vie,

23 Et toute chose vivante a été détruite qui était sur le visage de tout ce qui était dans le sec, terre, mort.

24 Et les eaux prévalaient sur la terre pendant cent cinquante jours. Et Noé ne resta que vivant, et ceux qui étaient avec lui dans l'arche.

1. AHBA se souvint de Noé, de toute chose vivante, et de tout le bétail qui était avec lui dans l'arche; et AHBA fit un vent pour passer sur la terre, et les eaux s'assemblèrent; 2 les sources aussi de l'abîme et les fenêtres du ciel furent arrêtées, et la pluie du ciel fut retenue; 3 et les eaux revinrent de là.

de la terre continuellement; et, après la fin des cent cinquante jours, les eaux s'éteignirent.

4 Et l'arche se reposa le septième mois, le dix-septième jour du mois, sur les montagnes d'Ararat. 5 Et les eaux se creusèrent continuellement jusqu'au dixième mois, au dixième mois, le premier jour.

du mois, étaient les sommets des montagnes vues.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et il arriva, au bout de quarante jours, que Noé ouvrit la fenêtre de l'arche qu'il avait faite; 7 et il envoya un corbeau, qui sortit de la terre, jusqu'à ce que les eaux fussent sèches de dessus la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et retour

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 8:9 17 Genèse 9:27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Mais la colombe ne trouva point de repos pour la plante de son pied, et elle retourna vers lui dans l'arche, car les eaux étaient sur la face de toute la terre; et il étendit sa main, et la prit, et la tira.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dans l'arche. § 10 Et il resta encore sept autres jours; et il envoya encore la colombe hors de l'arche; 11 et la colombe entra auprès de lui le soir; et voici, dans sa bouche, une feuille d'olivier était arrachée; et Noé savait que les eaux s'étaient asséchées de dessus la terre. 12 Et il resta encore sept autres jours, et il envoya la colombe, qui ne lui retourna plus.

Le premier mois, le premier jour du mois, les eaux s'assèchent de dessus la terre. Noé ôta la couverture de l'arche, et regarda, et voici, la face de la terre était sèche. 14 Le second mois, le sept et le vingtième jour du mois, la terre était sèche.

Et AHBA dit à Noé: 16 Sors de l'arche, toi, ta femme, tes fils, et tes fils, femmes avec toi.

17 Fais sortir avec toi toute chose vivante qui est avec toi, de toute chair, d'oiseau, de bétail, et de tout reptile qui rampe sur la terre, afin qu'ils se reproduisent abondamment sur la terre, et qu'ils soient féconds, et qu'ils se multiplient sur la terre. 18 Noé sortit, ses fils, sa femme, et ses fils, et ses femmes avec lui. 19 Toute bête, tout reptile, et tout oiseau, et tout ce qui rampe sur la terre, selon leur espèce, sortit de l'arche.

1. Noé bâtit un autel à l'Alam, et il prit de toute bête pure et de tout oiseau pur, et il offrit des holocaustes sur l'autel.

21 Et l'Alam (Eternal) sentit

une douce saveur; et l'Alam (Eternal) dit dans son coeur, Je ne maudirai plus la terre à cause de l'homme; car l'imagination du coeur de l'homme est mauvaise dès sa jeunesse; Je ne frapperai plus plus comme je l'ai fait toutes les choses qui vivent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. AHBA bénit Noé et ses fils, et leur dit: Soyez féconds, multipliez, et remplissez la terre. 2 Et la crainte de vous et la crainte de vous sera sur toute bête de la terre, et sur tout oiseau du ciel, sur tout ce qui se déplace sur la terre, et sur tous les poissons de la mer; ils seront livrés entre vos mains. 3 Tout ce qui bouge et qui vit sera pour vous une viande, comme je vous ai donné toutes choses l'herbe verte. 4 Mais vous ne mangerez point de chair avec la vie, qui est son sang. 5 Et j'exigerai votre sang de votre vie, de la main de chaque bête, et de la main de l'homme.

6 Celui qui répand le sang de l'homme, par l'homme, sera versé son sang; car à l'image d'AHBA il l'a fait homme. 7 Et vous, soyez féconds, et multipliez; produisez abondamment sur la terre, et multipliez-y.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et AHBA dit à Noé et à ses fils avec lui: 9 Et moi, voici, j'établis mon alliance avec vous et avec votre postérité après vous; 10 et avec toute créature vivante qui est avec vous, de la volaille, du bétail, et de toute bête de la terre avec vous; de tout ce qui sort de l'arche, à toute bête de la terre. 11 Et je établirai mon alliance avec vous, et toute chair ne sera plus retranchée par les eaux d'un déluge; et il n'y aura plus de déluge pour détruire la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et AHBA dit: C'est le signe de l'alliance que je fais entre moi et toi, et toute créature vivante qui est avec toi, pour des générations perpétuelles; 13 je mets mon arc dans la nuée, et ce sera pour un signe d'alliance entre moi et la terre. 14 Et il arrivera, quand j'apporterai une nuée sur la terre, que l'arc sera vu dans la nuée. 15 Je me souviendrai de mon alliance, qui est entre moi et toi, et toute créature vivante de toute chair; et les eaux ne deviendront plus un déluge pour détruire toute chair. 16 Et l'arc sera dans la nuée; et je regarderai sur elle, afin de me souvenir de l'alliance éternelle entre AHBA et toute créature vivante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et AHBA dit à Noé: C'est là le signe de l'alliance que j'ai établie entre moi et toute chair qui est sur la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et les fils de Noé, qui sortaient de l'arche, étaient Sem, Cham et Japhet.

19 Ce sont là les trois fils de Noé; et toute la terre s'étendit sur eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Noé se mit à être vigneron, et il planta une vigne. 21 Et il buva du vin, et il était ivrogne; et il n'était pas couvert dans sa tente. 22 Et Ham, père de Canaan, vit la nudité de son père, et dit à ses deux frères en dehors. 23 Et Sem et Japheth prirent un vêtement, et le posèrent sur les deux épaules, et reculèrent, et couvrirent la nudité de leur père; et leurs visages étaient en arrière, et ils ne virent point leur père nu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et Noé se réveilla de son vin, et il apprit ce que son fils cadet lui avait fait. 25 Et il dit: Maudit soit Canaan; il sera serviteur de serviteurs pour ses frères. 26 Et il dit: Béni soit l'Alam (Eternal) AHBA de Sem; et Canaan sera son serviteur. 27 AHBA agrandira Japheth, et il habitera dans les tentes de Sem; et Canaan sera son serviteur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 9:28 18 Genèse 11:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et tous les jours de Noé furent de neuf cent cinquante ans; et il mourut.

10

1. Voici les descendants des fils de Noé, de Sem, de Cham et de Japhet: des fils naquirent après le déluge. 2 Les fils de Japhet, de Gomer, de Magog, de Madaï, de Javan, de Tubal, de Méschec et de Tiras. 3 Et les fils de Gomer, d'Aschkénaz, de Riphath et de Tobarma. 4 Et les fils de Gomer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Javan, Elisha, Tarsis, Kittim et Dodanim.* 5 C'étaient là les îles des nations divisées dans leurs pays, chacune selon sa langue, selon leurs familles, dans leurs nations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et les fils de Cham: Cuss, Mitsraïm, Phut, et Canaan. 7 Et les fils de Cuss: Seba, Havila, Sabta, Raama et Sabtecha; et les fils de Raama; Schéba et Dedan. 8 Et Cuss engendra Nimrod; il commença à être un homme puissant sur la terre. 9 Il fut un homme puissant.

Le puissant chasseur devant l'Alam (Eternal): c'est pourquoi il est dit: Comme Nimrod le puissant chasseur devant l'Alam (Eternal).

Et le commencement de son

le royaume de Babel, d'Erec, d'Accad et de Calné, dans le pays de Shinar.

et il bâtit Ninive, la ville de Rehoboth et Cala, et Resen entre Ninive et Cala. Il s'agit d'une grande ville.

Mizraïm engendra Ludim, Anamim, Léhabim et Nephtuhim,

Et Pathrusim, et Casluhim, (de qui est venu Philistim), et Caphtorim.

Et Canaan engendra Sidon son premier-né, et Heth,** 16 Et les Jébusiens, et les Amoréens, et les Girgasites, 17 Et les Héviens, et les Arkiniens, et les Siniens, 18 Et les Arvadites, et les Zémariens, et les Hamathites, et ensuite, les familles des Cananéens se répandirent. 19 Et la frontière des Cananéens était de Sidon, comme tu viens à Guérar, à Gaza, comme tu vas à Sodome et Go-morra,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Ce sont là les fils de Cham, selon leurs familles, selon leur et Adma, et Zeboim, jusqu'à Lascha. langues, dans leurs pays et dans leurs nations.

21 A Sem aussi, père de tous les fils d'Éber, frère de Japhet, l'aîné, il naquit des enfants. 22 Les fils de Sem, Élam, Asshur, Arphaxad, Lud et Aram.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et les fils d'Aram, Uz, Hul, Gether et Mash. 24 Arphaxad engendra Sala, et Salah engendra Eber.§ 25 Et il naquit à Eber deux fils: l'un s'appelait Péleg, car à son époque était le fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et Joktan engendra Almodad, et Scheleph, et Hazarmaveth, et Jérah, 27 et Hado- bélier, et Uzal, et Dikla, 28 et Obal, et Abimael, et Schéba,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Ophir, et Havila, et Jobab, tous ceux-là étaient fils de Joktan. 30 Et leur demeure était de Mésha, comme tu vas à Sephar, une montagne de l'orient. 31 Ce sont là les fils de Sem, selon leurs familles, selon leurs langues, dans leurs pays, selon leurs nations. 32 Ce sont là les familles des fils de Noé, selon leurs générations, dans leurs nations; et ce sont là les nations divisées sur la terre après le déluge.

12 États-Unis d'Amérique 11

1 Et toute la terre était d'une seule langue, et d'une seule parole.

3 Et ils se dirent l'un à l'autre: Allons, faisons des briques, et brûlons-les en travers. Et ils avaient des briques pour la pierre, et des boues avaient

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et ils dirent: Allons, bâtissons-nous une ville et une tour, dont le sommet atteindra le ciel; et faisons-nous un nom, de peur que nous ne soyons dispersés sur la face de toute la terre.

5 Et l'Alam descendit pour voir la ville et la tour que les fils de l'homme bâtissaient. 6 Et l'Alam descendit pour voir la ville et la tour.

Voici, le peuple est un, et il a toute une langue; et cela, ils commencent à faire; et maintenant rien ne sera retenu d'eux, ce qu'ils ont imaginé faire. 7 Allons, descendons, et là ils confondent leur langue, afin qu'ils ne comprennent pas un un -

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 L'Alam les dispersa de là sur la face de toute la terre, et ils partirent pour bâtir la ville. 9 C'est pourquoi son nom s'appelle Babel, parce que l'Alam a confondu la langue de toute la terre.

de là l'Alam (Eternal) les dispersa sur la face de toute la terre.

Voici les générations de Sem: Sem avait cent ans, et il engendra Arphaxad deux ans après le déluge. 11 Sem vécut après avoir engendré Arphaxad cinq cents ans, et il engendra des fils et des filles. 12 Arphaxad vécut cinq à trente ans, et il engendra Sala. 13 Arphaxad vécut après sa naissance Sala quatre cent trois ans, et il engendra des fils et des filles. 14 Sala vécut trente ans, et il engendra Héber. 15 Sala vécut après sa naissance Éber quatre cent trois ans, et il engendra des fils et des fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et Éber vécut après qu'il eut engendré Pélegfilles. 16 Eber vécut quatre ans et trente ans, et BetgatPéleg: quatre cent trente ans, et engendra des fils et des filles. 18 Péleg vécut trente ans, et engendra Reu:

Et Péleg vécut après avoir engendré Reu deux cent neuf ans, et engendra des fils et des filles. 20 Et Reu vécut deux et trente ans, et engendra Serug:§§ 21 Et Reu vécut après avoir engendré Serug deux cent

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 11:22 19 Genèse 13:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Serug vécut trente ans, et engendra Nachor; 23 Serug vécut après qu'il eut engendré Nachor deux années de chasse, et engendra des fils et des filles. 24 Et Nachor vécut neuf ans. vingt ans, et engendra Térach.*** 25 Et Nachor vécut après qu'il engendra Térach, cent dix-neuf ans, et engendra des fils et des filles.

Térach vécut soixante-dix ans, et engendra Abram, Nachor et Haran.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Haran mourut devant son père Tera, dans le pays de sa nativité, à Ur des Chaldées. 29 Abram et Nachor prirent des femmes; le nom de la femme d'Abram était Saraï; et le nom de la femme de Nachor, Milcah, fille de Haran, père de Milcah, et père d'Iscah. 30 Mais Saraï était stérile; elle n'avait point d'enfant. 31 Tera prit Abram, son fils, et Lot, fils de Haran, son fils, et Saraï, sa belle-fille, son fils Abram, femme; et ils sortirent avec eux d'Ur des Chaldées, pour aller au pays de Canaan; et ils vinrent à Haran, et y habitèrent. 32 Et les jours de Térach furent de deux cent cinq ans; et Térach mourut à Haran.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. L'Alam avait dit à Abram: Sors de ton pays, de ta famille et de la maison de ton père, dans un pays que je te montrerai; 2 je ferai de toi une grande nation, et je te bénirai, et je rendrai ton nom grand; et tu seras une bénédiction; 3 je bénirai ceux qui te béniront, et je maudirai celui qui te maudit; et toutes les familles de la terre seront bénies en toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Abram s'en alla, comme lui avait dit l'Alam, et Lot alla avec lui; et Abram avait soixante-quinze ans lorsqu'il sortit de Haran. 5 Abram prit Saraï, sa femme, et Lot, son frère, fils, et tout ce qu'ils avaient recueilli, et les âmes qu'ils avaient acquises à Haran; et ils partirent pour aller au pays de Canaan, et ils arrivèrent au pays de Canaan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Abram passa par le pays jusqu'au lieu de Sichem, jusqu'à la plaine de Moreh. Et les Cananéens étaient alors dans le pays. 7 Et l'Alam apparut.

à Abram, et dit: Je donnerai ce pays à ta postérité; et là il bâtit un autel à l'Alam, qui apparut à

8 Et il se retira de là vers une montagne à l'orient de Béthel, et campa sa tente, ayant Béthel à l'occident, et Haï à l'orient; et là, il bâtit un autel à l'Alam (Eternal), et

9 Abram s'en alla, allant encore vers le midi.

1. Et il y eut une famine dans le pays; et Abram descendit en Égypte pour y séjourner; car la famine était grave dans le pays. 11 Et il arriva, lorsqu'il fut approché pour entrer en Égypte, qu'il dit à Saraï, sa femme: Voici, je sais que tu es une femme juste à regarder. 12 C'est pourquoi, quand les Égyptiens te verront, ils diront: C'est sa femme; et ils me tueront, mais ils te sauveront vivant. 13 Dis: Je te prie, tu es ma soeur, afin que cela soit bien pour moi à cause de toi, et que mon âme vive à cause de toi.

1. Lorsque Abram fut venu en Égypte, les Égyptiens virent la femme très belle.

15 Les princes de Pharaon la virent, et la glorifièrent devant Pharaon; et la femme fut emmenée dans la maison de Pharaon. 16 Et Abram fut bien traité à cause d'elle. Il avait des brebis, des boeufs, des ânes, des serviteurs, des servantes, et des ânes, et des chameaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et l'Alam (Eternal) s'est enflammé

18 Et Pharaon appela Abram, et dit: Qu'est-ce que tu m'as fait? Pourquoi ne m'as-tu pas dit que c'était ta femme? 19 Pourquoi as-tu dit: C'est ma soeur? Je l'aurais donc emmenée vers moi pour me marier; maintenant voici ta femme, prends-la, et va-t'en. 20 Et Pharaon commanda à ses hommes de le quitter, et à sa femme, et tout ce qu'il avait.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Abram monta d'Égypte, lui et sa femme, et tout ce qu'il avait, et Lot avec lui, au midi. 2 Abram était très riche en bétail, en argent et en or. 3 Il partit du midi jusqu'à Béthel, jusqu'au lieu où sa tente avait été au commencement, entre Béthel et Haï. 4 Vers le lieu de l'autel qu'il y avait fait le premier, et Abram y invoqua le nom d'Alam.

5 Lot aussi, qui allait avec Abram, avait des troupeaux, des troupeaux et des tentes. 6 Et le pays ne put les porter, afin qu'ils habitent ensemble; car leur substance était grande, afin qu'ils ne puissent pas habiter ensemble. 7 Et il y eut une querelle entre les bergers d'Abram et les bergers de Lot; et les Cananéens et les Périzziens habitèrent alors dans le pays. 8 Et Abram dit à Lot: Qu'il n'y ait pas de dispute entre moi et toi, et entre mes bergers et tes bergers; car nous sommes frères. 9 N'est-ce pas tout le pays devant toi? Séparez-vous, je vous prie, de moi; si vous prenez la main gauche, alors je vais à droite; ou si vous partez à droite, je vais à gauche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et Lot leva les yeux, et vit toute la plaine du Jourdain, qu'elle était bien arrosée partout, avant que l'Alam (Eternal) détruisît Sodome et Gomorrhe, comme le jardin de l'Alam (Eternal), comme le pays d'Égypte, comme tu viens à Tsoar. 11 Alors Lot le choisit toute la plaine du Jourdain; et Lot s'orienta, et ils se séparaient l'un de l'autre. 12 Abram habita dans le pays de Canaan, et Lot habita dans le pays de Canaan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 13:13 20 Genèse 15:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Mais les hommes de Sodome étaient méchants et pécheurs devant l'Alam (Eternal).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. L'Alam dit à Abram, après que Lot eut été séparé de lui: Lève les yeux, et regarde du lieu où tu es au nord, au midi, à l'orient et à l'occident; 15 Car je te donnerai tout le pays que tu vois, et à ta postérité pour toujours. 16 Je ferai de ta semence la poussière de la terre, de sorte que si quelqu'un peut compter la poussière de la terre, ta semence sera aussi comptée. 17 Lève-toi, marche à travers le pays dans la longueur de celle-ci et dans la largeur de celle-ci; car je te la donnerai. 18 Abram remua sa tente, vint habiter dans la plaine de Mamré, qui est à Hébron, et y bâtit un autel à l'Alam.

1. Aux jours d'Amraphel, roi de Shinar, Arioc, roi d'Ellasar, Tchédorlaomer, roi d'Élam, et Tidal, roi de na-tions, 2 qu'ils firent la guerre à Béra, roi de Sodome, à Bircha, roi de Gomorrhe, à Shinab, roi d'Adma, à Schemeber, roi de Zéboim, et au roi de Béla, qui est Tsoar. 3 Tous ceux-ci furent unis dans la vallée de Siddim, qui est la mer de sel. 4 Douze ans ils servirent Tchédorlaomer, et la treizième année ils se révoltèrent. 5 La quatorzième année vint Tchédorlaomer, et les rois qui étaient avec lui, et frappèrent les Rephaïms d'Ashtéroth Karnaïm, et les Zuzim à Ham, et les Emim à Schaveh Kiriathaïm. 6 Les Horites, dans leur montagne de Séir, jusqu'à El-Paran, qui est près d'El-Paran.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et ils retournèrent, et vinrent à En-Mispat, qui est Kadès, et frappèrent tout le pays.

8 Et le roi de Sodome, le roi de Gomorrhe, le roi d'Adma, le roi de Tseboïm, le roi de Béla (Tsoar); et ils se joignirent à eux dans la vallée de Sid-dim; 9 avec Tchédorlaomer, roi d'Élam, et Tidal, roi des nations, et Amraphel, roi de Shinar, et Arioc, roi d'Ellasar; quatre rois avec cinq. 10 Et la vallée de Siddim était pleine de slimepits; et les rois de Sodome et de Gomorrhe s'enfuirent, et s'y jetèrent; et ceux qui étaient restés s'enfuirent vers la montagne. 11 Et ils prirent tous les biens de Sodome et de Gomorrhe, et tous leurs vivres, et allèrent leur chemin. 12 Et ils prirent Lot, frère d'Abram, qui habitait à Sodome, et ses biens, et s'en allèrent.

13 Et celui qui s'était évadé dit à Abram, l'hébreu; car il habitait dans la plaine de Mamré.

14 Et quand Abram apprit que son frère avait été emmené captif, il tira ses serviteurs instruits, nés dans sa maison, trois:

cent dix-huit, et il les poursuivit jusqu'à Dan.§** 15 Et il se divisa contre eux, lui et ses serviteurs, la nuit, et les frappa, et les poursuivit jusqu'à Hoba, qui est à la gauche de Damas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il rapporta tout le bien, et il rapporta aussi son frère Lot, ses biens, et les femmes, et le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et le roi de Sodome sortit à sa rencontre après son retour de la mort de Tchédorlaomer et des rois qui étaient avec lui, dans la vallée de Shaveh, qui est le roi de Dale. 18 Et Melchisédek, roi de Salem, apporta du pain et du vin; et il était le sacrificateur de la plus haute AHBA 19., et il le bénit, et dit: Béni soit Abram de la plus haute AHBA, possesseur du ciel et de la terre; 20 et béni soit la plus haute AHBA, qui a livré tes ennemis entre tes mains. Et il lui donna la dîme de tous. † 22 Et 21 Et le roi de SodomsaidunàAbram, Donne-moi les gens, et-

Prends les bonnes à toi-même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Abram dit au roi de Sodome: J'ai levé ma main vers l'Alam, le plus haut AHBA, le possesseur du ciel et de la terre, 23 afin que je ne prenne pas d'un fil jusqu'à un lacet, et que je ne prenne aucune chose qui soit à toi, de peur que tu ne dises: J'ai rendu riche Abram: 24 Excepte seulement ce que les jeunes gens ont mangé, et la part des hommes qui sont allés avec moi, Aner, Escol et Mamré; qu'ils prennent leur part.

15

Après ces choses, la parole de l'Alam (Eternal) vint à Abram dans une vision, disant: Ne crains point, Abram: Je suis ton bouclier,

et ta grande récompense.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et Abram dit: Sauveur AHBA Qu'est-ce que tu me donneras, vu que je vais sans enfant, et que l'intendant de ma maison est cet Éliézer de Damas? 3 Et Abram dit: Voici, tu ne m'as donné aucune semence; et voici, un enfant né dans ma maison est mon héritier. 4 Et voici, la parole de l'Alam (Éternel) lui vint, disant: Ce ne sera pas ton héritier; mais celui qui sortira de tes entrailles sera ton héritier. 5 Et il le fit sortir, et dit: Regarde vers le ciel, et dis aux étoiles, si tu peux les compter; et il lui dit: Ainsi sera ta postérité. 6 Et il crut en l'Alam (Éternel), et il le compta pour la justice.

7 Et il lui dit: Je suis l'Alam (Eternal) qui t'a fait sortir d'Ur des Chaldées, pour te donner ce pays pour l'hériter. 8 Et il dit: Sauveur AHBA, par quoi saurai-je que je l'hériterai? 9 Et il lui dit: Prends-moi une génisse de trois ans, une chèvre de trois ans, un bélier de trois ans, une tourterelle et un jeune pigeon. 10 Et il prit tous ces animaux, et les mit au milieu, et les mit l'un contre l'autre; mais les oiseaux ne se divisèrent pas. 11 Et les oiseaux descendirent sur les carcasses, Abram les chassèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 15:12 21 Genèse 17:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et quand le soleil se coucha, un profond sommeil tomba sur Abram; et voici, une horreur de grandes ténèbres tomba sur lui. 13 Et il dit à Abram: Connaissant que ta postérité sera un étranger dans un pays qui n'est pas à eux, et qu'elle les servira; et ils les affligeront quatre

cents ans; 14 et cette nation, qu'ils serviront, je jugerai; et ensuite ils sortiront avec une grande substance. 15 Et tu iras en paix vers tes pères; tu seras enterré dans une bonne vieillesse. 16 Mais à la quatrième génération, ils reviendront ici; car l'iniquité des Amoréens n'est pas encore complète.

Et il arriva que, lorsque le soleil se coucha, et qu'il faisait nuit, voici une fournaise fumante et une lampe brûlante qui passaient entre ces morceaux.

18 Le même jour, l'Alam (Éternel) fit alliance avec Abram, en disant: J'ai donné ce pays à ta postérité, depuis le fleuve des

Égypte jusqu'au grand fleuve, le fleuve Euphrate: 19 les Kéniens, les Kénizziens, les Kadmoniens, 20 les Héthiens, les Phéréziens, les Rephaïm, 21 les Amoréens, les Cananéens, les Girgasiens et les Jébusiens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et Saraï dit à Abram: Voici, l'Alam m'a empêché de porter; je te prie, va-t'en.

en ma servante, afin que j'obtienne des enfants par elle; et Abram exauça la voix de Saraï.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et la femme de Saraï Abram prit Agar, sa servante, l'Égyptienne, après qu'Abram eut habité dix ans dans le pays de Canaan, et la donna à son mari Abram pour femme.

4 Et il alla vers Agar, et elle conçut; et quand elle vit qu'elle avait conçu, sa maîtresse fut méprisée à ses yeux. 5 Saraï dit à Abram: Que mon tort soit sur toi! J'ai donné ma servante dans ton sein, et quand elle vit qu'elle avait conçu, j'ai

6 Abram dit à Saraï: Voici, ta servante est dans ta main; fais-lui ce qui te plaît. Et Saraï, ayant à peine agi avec elle, s'enfuit loin de son visage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et l'ange de l'Alam la trouva près d'une source d'eau dans le désert, près de la fontaine dans le chemin de Schur. 8 Et il dit: Agar, servante de Saraï, d'où es-tu venue? Et où irais-tu? Et elle dit: Je fuis devant ma maîtresse de Saraï. 9 Et l'ange de l'Alam lui dit: Retourne à ta maîtresse, et sou mets-toi sous ses mains.

10 Et l'ange de l'Alam lui dit: Je multiplierai énormément ta postérité, afin qu'elle ne soit pas comptée pour une multitude. 11 Et l'ange de l'Alam lui dit: Voici, tu es enceinte, et tu seras enceinte.

§ 12 Et il portera du son, et il appellera son nom Ismaël; parce que l'Alam (Eternal)hathheadthyaaffliction.

13 Et elle appela le nom de l'Alam (Éternel) qui lui parla: Tu me vois, AHBA; car elle dit: Ai-je aussi ici pris soin de celui qui me voit? 14 Pourquoi le puits a-t-il été appelé?

Beer-lahai-roi; voici, c'est entre Kadès et Bered.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Agar enfanta un fils à Abram; et Abram appela son fils, qu'Agar enfanta, Ismaël.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ans, quand Agar enfanta Ismaël à Abram.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17

Abram, âgé de quatre-vingt-dix ans et neuf ans, apparut à Abram, et lui dit: Je suis

le Tout-Puissant AHBA, marche devant moi, et sois parfait.* 2 Je ferai mon alliance entre moi et toi, et je te multiplierai énormément. 3 Abram tomba sur sa face, et AHBA lui parla en disant:

4 Quant à moi, voici, mon alliance est avec toi, et tu seras père de plusieurs nations. 5 Ton nom ne sera plus appelé Abram, mais ton nom sera Abraham; car j'ai un père de plusieurs nations.

6 Et je te rendrai très fécond, et je ferai des nations de toi, et des rois viendront te faire.

C'est toi qui l'auras.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et j'établirai mon alliance entre moi, toi et ta postérité après toi dans leurs générations pour une alliance éternelle, pour être un AHBA pour toi et pour ta postérité après toi. 8 Et je te donnerai, toi et ta postérité après toi, le pays où tu es un

étranger, tout le pays de Canaan, pour une possession éternelle; et je serai leur AHBA.§

9 Et AHBA dit à Abraham: Tu garderas mon alliance donc, toi et ta postérité après toi dans leurs générations. 10 Voici mon alliance, que vous garderez entre moi et toi, et ta postérité après toi; tout enfant parmi vous sera circoncis. 11 Et vous circoncirez la chair de votre prépuce, et elle sera un signe de l'alliance entre moi et toi. 12 Et celui qui a huit jours sera circoncis parmi vous, tout enfant de vos générations, celui qui est né dans la maison, ou acheté avec de l'argent d'un autre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il faut circoncire celui qui est né dans ta maison, et celui qui est acheté avec ton argent; et mon alliance sera dans ta chair pour une alliance éternelle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 17:15 22 Genèse 18:29

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

enfant incirconcis dont la chair de son prépuce n'est pas circoncis, cette âme sera retranchée de son peuple; il a violé mon alliance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et AHBA dit à Abraham: Quant à Saraï, ta femme, tu ne l'appelleras pas Saraï, mais Sara sera son nom. - 16 Je la bénirai, et je te donnerai aussi un fils d'elle; oui, je la bénirai, et elle la bénira.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Alors Abraham tomba sur son visage, et se moqua d'une autre nation; des rois de gens seront d'entre eux.

18 Et Abra dit en son coeur: Est-ce qu'un enfant naîtra à celui qui a cent ans? Et Sara, qui a quatre-vingt-dix ans, portera?

19 Et AHBA dit: Sara, ta femme, te portera un fils dans l'acte, et tu l'appelleras Isaac; et j'établirai mon alliance avec lui pour une alliance éternelle, et avec sa postérité après lui. 20 Et quant à Ismaël, je t'ai entendu: Voici, je l'ai béni, et je le rendrai fécond, et je le multiplierai extrêmement; il engendra douze princes, et je ferai de lui une grande nation. 21 Mais j'établirai mon alliance avec Isaac, que Sara t'accordera à cet ensemble.

22 Et il s'arrêta de parler avec lui, et AHBA monta d'Abraham.

1. Abraham prit Ismaël, son fils, et tout ce qui naquit dans sa maison, et tout ce qui fut acheté avec son argent, tous les mâles parmi les hommes d'Abraham, et il circoncit la chair de leur prépuce au même jour, comme AHBA lui avait dit. 24 Abraham avait quatre-vingt-dix ans et neuf ans, lorsqu'il fut circoncis dans la chair de son prépuce. 25 Ismaël, son fils, avait treize ans, lorsqu'il fut circoncis dans la chair de son prépuce. 26 Abraham, lui, fut circoncis, et Ismaël, son fils. 27 Et tous les hommes de sa maison, nés dans la maison, et achetés avec l'argent de l'étranger, furent circoncis avec lui.

18

Et l'Alam (Eternal) apparut

2 Et il leva les yeux et regarda, et voici, trois hommes se tenaient près de lui; et, voyant ces hommes, il courut à leur rencontre de la porte de la tente, et se prosterna contre terre; 3 et dit: Mon Sauveur, si maintenant j'ai trouvé grâce à tes yeux, ne t'éloigne pas, je te prie, de ton serviteur; 4 qu'un peu d'eau, je te prie, soit pris, et lave tes pieds, et repose-toi sous l'arbre; 5 et je vais chercher un morceau de pain, et reconforter tes coeurs, après quoi tu passeras; car c'est pourquoi tu es venu à ton serviteur. Et ils dirent: Fais comme tu l'as fait.

6 Abraham se hâta d'entrer dans la tente de Sara, et dit: Préparez rapidement trois mesures:

7 Abraham courut vers le troupeau, il prit un veau tendre et bon, et le donna à un jeune homme, et il se hâta de l'habiller. 8 Il prit du beurre, du lait, et le veau qu'il avait habillé, et le plaça devant eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il se tenait près d'eux sous l'arbre, et ils mangeaient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et ils lui dirent: Où est Sara, ta femme? Et il dit: Voici, dans la tente. 10 Et il dit: Je reviendrai vers toi selon le temps de la vie; et voici, Sara, ta femme, aura un fils. Et Sara l'entendit dans la porte de la tente, qui était derrière lui. 11 Abraham et Sara étaient vieux et bien frappés, et cela cessa d'être avec Sara selon la manière des femmes. 12 Et Sara riait en elle-même, disant: Après que j'ai été ciré vieux, j'aurai du plaisir, mon souverain être vieux aussi? 13 Et l'Alam (Eternal) dit à Abraham: C'est pourquoi Sara riait, disant: Est-ce que j'ai un enfant qui est vieux? 14 Est-ce que quelque chose est trop dur pour l'Alam (Eternal)? Au moment fixé, je reviendrai vers toi, selon le temps de la vie, et Sara aura un fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et les hommes se levèrent de là, et regardèrent vers Sodome; et Abraham alla avec eux pour les amener sur le chemin. 17 Et l'Alam (Eternal) dit: Se cacherais-je d'Abraham, ce que je fais; 18 voyant qu'Abraham

19 Car je le connais, afin qu'il ordonne à ses enfants et à sa maison après lui, et qu'ils gardent la voie de l'Alam, afin de faire justice et de justice, afin que l'Alam fasse venir sur Abraham ce qu'il a dit de lui. 20 Et l'Alam dit: Parce que le cri de Sodome et de Gomorrhe est grand, et que leur péché est très grave; 21 Je descendrai maintenant, et je verrai s'ils ont fait tout ce qu'ils ont fait selon le cri de celui qui est venu à moi; et sinon, je le saurai. 22 Et les hommes se détournèrent de là, et allèrent vers Sodome; mais Abraham se tint encore devant l'Alam.

Et Abraham s'approcha, et dit: Tu détruiras aussi les justes avec les méchants? 24 Peut-être y aura-t-il cinquante justes dans la ville; détruiras-tu aussi et n'épargneras-tu pas le lieu pour les cinquante justes qui y sont? 25 Qui sera loin de toi pour faire ainsi, pour tuer les justes avec les méchants; et que les justes seront comme les méchants, qui sont loin de toi; ne fera-t-il pas justice au juge de toute la terre? 26 Et l'Alam dit: Si je trouve à Sodome cinquante justes dans la ville, alors j'épargnerai tout le lieu pour eux. 27 Abraham répondit et dit: Voici, je me suis pris sur moi pour parler au Sauveur, qui n'est que poussière et cendres; 28 Peradventure, il manquera cinq des cinquante justes; tu détruiras toute la ville par manque de cinq? Et il dit: Si je trouve là quarante et cinq, je ne le détruirai pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 17.15 Sarah: c'est la princesse ---- 17.16 elle...: Héb. elle deviendra nations * 18.1 plaine: Héb. plaines † 18.5 confort: Héb. séjour 18.5 sont...: Héb. vous avez passé § 18.6 Préparez-vous...: Héb. Hasten

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 18:30 23 Genèse 19:34

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et il lui dit: Oh! que le Sauveur ne s'irrite pas, et je dirai: Il y aura trente peradventures là-bas. Et il dit: Je ne le ferai pas, si j'en trouve trente. 31 Et il dit: Voici, j'ai pris sur moi pour parler au Sauveur; il y en aura vingt. Et il dit: Je ne le détruirai pas à cause de vingt. 32 Et il dit: Oh! que le Sauveur ne s'irrite pas, et je ne parlerai qu'une fois: Peradventures dix sera trouvé là. Et il dit: Je ne le détruirai pas à cause de dix. 33 Et Alam (Eternal) s'en alla, dès qu'il eut quitté Abraham, et Abraham se retourna à sa place.

1. Deux anges vinrent à Sodome, et Lot s'assit à la porte de Sodome; et Lot les vit se lever pour les rencontrer; et il se prosterna devant la terre; 2 et il dit: Voici, mes souverains, retournez-vous, je vous prie, dans la maison de votre serviteur, et restez toute la nuit, et lavez-vous les pieds, et vous vous levez de bon matin, et allez sur vos voies. Et ils dirent: Non, mais nous resterons dans la rue toute la nuit. 3 Et il les pressa vivement; et ils se retournèrent vers lui, et entrèrent dans sa maison; et il leur fit un festin, et ils firent cuire des pains sans levain, et ils mangèrent.

4 Avant qu'ils ne s'allongent, les hommes de la ville, les hommes de Sodome, tournèrent la maison, tant âgée que jeune, tout le peuple de chaque quartier; 5 et ils appelèrent Lot, et lui dirent: Où sont les hommes qui sont venus vers toi cette nuit? fais-les sortir vers nous, afin que nous les connaissions. 6 Et Lot sortit à la porte vers eux, et ferma la porte après lui, 7 et dit: Je vous prie, frères, ne faites pas si mal. 8 Voici, j'ai deux filles qui n'ont pas connu l'homme; laissez-moi, je vous prie, les faire sortir vers vous, et faites-leur ce qui est bon à vos yeux; seulement vers ces hommes ne font rien, car ils sont venus sous l'ombre de mon toit. 9 Et ils dirent: Reculez-vous. Et ils dirent encore: Celui-ci est entré pour s'enrôler, et il aura besoin d'un juge; maintenant, nous serons plus mauvais que ces hommes-là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et les hommes dirent à Lot: Est-ce que tu en as d'ailleurs ici? fils en droit, et tes fils, et tes filles, et tout ce que tu as dans la ville, les fera sortir de ce lieu; 13 car nous détruirons ce lieu, parce que le cri d'eux est grand devant la face de l'Alam, et l'Alam, nous a envoyés pour le détruire. 14 Lot sortit, et parla à ses gendres, qui ont épousé ses filles, et dit: Monte, sors de ce lieu, car l'Alam, l'Eternal, détruira cette ville. Mais il semblait être celui qui se moquait de ses gendres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et quand le matin se leva, les anges s'empressèrent de dire à Lot: Lève-toi, prends ta femme et tes deux hommes.

16 Et pendant qu'il persistait, les hommes tenaient sur sa main, et sur la main de sa femme, et sur la main de ses deux filles; l'Alam lui étant miséricordieux, ils l'amènèrent, et le mirent hors de la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Lorsqu'ils les eurent fait sortir, il dit: Évade-toi pour ta vie; ne regarde pas derrière toi, ne reste pas dans toute la plaine; échappe à la montagne, de peur que tu ne sois consumé. 18 Et Lot leur dit: Oh! non, mon Sauveur! 19 Voici, ton serviteur a trouvé grâce à tes yeux, et tu as magnifié ta miséricorde, que tu m'as montrée en me sauvant la vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Voici, cette ville est proche de s'enfuir, et c'est une petite ville: Oh! laisse-moi m'échapper, et mon âme vivra. 21 Et il lui dit: Voici, je t'ai accepté à propos de cette chose aussi, que je ne renverserai pas cette ville, pour ce que tu as dit! 22 Hâte-toi, échappe-toi, car je ne peux rien faire jusqu'à ce que tu sois venu là. C'est pourquoi le nom de la ville s'appelait Tsoar.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le soleil se leva sur la terre quand Lot entra dans Tsoar.

Puis l'Alam (Eternal) a plu

25 Et il renversa ces villes, toute la plaine, tous les habitants des villes, et ce qui grandissait sur la terre.

Mais sa femme regarda derrière lui, et elle devint une colonne de sel.

Et Abraham se leva de bon matin jusqu'à l'endroit où il se tenait devant l'Alam.

regarda vers Sodome et Gomorrhe, et vers tout le pays de la plaine, et regarda, et voici, la fumée du pays monta comme la fumée d'une fournaise.

Quand AHBA détruisit les villes de la plaine, AHBA se souvint d'Abraham,

et il envoya Lot du milieu du renversement, quand il renversa les villes dans lesquelles Lot habitait.

Et Lot monta de Tsoar, et habita dans la montagne, et ses deux filles avec lui; car il craignait d'habiter à Tsoar; et il habita dans une caverne, lui et ses deux filles. 31 Le premier-né dit au plus jeune: Notre père est vieux, et il n'y a pas d'homme sur la terre pour venir à nous selon les modalités de toute la terre. 32 Viens, faisons boire du vin à notre père, et nous nous coucherons avec lui, afin que nous conservions la semence de notre père. 33 Et ils firent boire du vin à leur père cette nuit-là; et le premier-né entra, et il coucha avec son père; et il ne comprit point quand elle se coucha, ni quand elle se leva. 34 Et il arriva que Lot monta de Tsoar, et qu'il habita avec lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 19.15 sont ici: Héb. sont trouvés † 19.15 l'iniquité; ou, le châtement, vous: Héb. ton visage § 19.22 Tsoar: c'est-à-dire, peu

** 19.23 ressuscité: Héb. sortit

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 19:35 24 Genèse 21:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le lendemain, que le premier-né dit au plus jeune: Voici, j'ai couché d'hier avec mon père; faisons-lui boire du vin cette nuit aussi; et entre, et couche avec lui, afin que nous gardions la semence de notre père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils firent boire du vin à leur père cette nuit-là; et le plus jeune se leva, et se coucha avec lui; et il ne comprit point quand elle se coucha, ni quand elle se leva. 36 Ainsi furent enfantées par leur père les deux filles de Lot. 37 Le premier-né enfanta un fils, et appela son nom Moab; celui-ci est le père des Moabites jusqu'à ce jour. 38 Et le plus jeune enfanta aussi un fils, et appela son nom Ben-Ammi; celui-là est le père des fils d'Ammon jusqu'à ce jour.

20 ans et plus 20 ans
20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans
20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans
20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Abraham dit de Sara, sa femme: C'est ma soeur; et Abimélec, roi de Guérar, envoya, et prit Sara.

3 Mais AHBA vint à Abimélec dans un songe de nuit, et lui dit: Voici, tu n'es qu'un homme mort, car

4 Mais Abimélec ne s'approcha pas d'elle; et il dit: Sauveur, tueras-tu aussi une nation juste?

5 Ne m'a-t-il pas dit: C'est ma soeur?

elle-même dit: C'est mon frère; c'est dans l'intégrité de mon cœur et dans l'inefficacité de mes mains que j'ai fait cela.

6 Et AHBA lui dit en songe: Oui, je sais que tu as fait cela dans l'intégrité de ton cœur; car aussi je t'ai empêché de pécher contre moi; c'est pourquoi je t'ai empêché de la toucher. 7 Maintenant, rends à l'homme sa femme; car c'est un prophète, et il priera pour toi, et tu vivras; et si tu ne la rends pas, sais que tu mourras, toi et tout ce qui est à toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Abimélec se leva de bon matin, appela tous ses serviteurs, et leur raconta toutes ces choses; et les hommes furent saisis d'une grande crainte. 9 Abimélec appela Abraham, et lui dit: Qu'as-tu fait de nous? Qu'est-ce que je t'ai offensé, que tu as fait sur moi et sur mon royaume un grand péché? Tu m'as fait des choses qui ne devaient pas être faites. 10 Abimélec dit à Abraham: Qu'as-tu vu, que tu as fait? 11 Abraham dit: Parce que je pensais que la crainte d'AHBA n'était pas en ce lieu; et ils me tueront à cause de ma femme. 12 Et pourtant elle est ma soeur; elle est la fille de mon père, mais pas la fille de ma mère; et elle est devenue ma femme. 13 Et il arriva que lorsque AHBA m'a fait errer de la maison de mon père, je lui dis: C'est ta bonté que tu veux dire à moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Abimélec prit des brebis, des boeufs, des serviteurs et des servantes, et les donna à Abraham, et lui rétablit Sara, sa femme. 15 Abimélec dit: Voici, mon pays est devant toi.

16 Et il dit à Sara: Voici, j'ai donné à ton frère mille morceaux d'où il te plaît.

Voici, il est pour toi une couverture des yeux, pour tous ceux qui sont avec toi et pour tous les autres; ainsi elle fut réprouvée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Abraham pria AHBA, et AHBA guérit Abimélec, sa femme et ses servantes, et ils enfantèrent des enfants. 18 Car l'Alam avait fermé tous les entrailles de la maison d'Abimélec, à cause de Sara Abraham.

C'est sa femme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21

1. Et l'Alam (Eternal) visita Sara comme il l'avait dit, et l'Alam (Eternal) fit à Sara comme il l'avait dit. 2 Car Sara conçut, et enfanta Abraham un fils dans sa vieillesse, au moment fixé où AHBA lui avait parlé. 3 Et Abraham

4 Abraham circoncisit son fils Isaac âgé de huit jours, comme AHBA l'avait ordonné. 5 Abraham avait cent ans, quand son fils Isaac lui naquit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et Sara dit: AHBA m'a fait rire, afin que tout ce qui entend se moque avec moi. 7 Et elle dit: Qui aurait dit à Abraham: Sara aurait dû sucer des enfants? car je lui ai donné un fils dans sa

vieillesse. 8 Et l'enfant grandit et fut sevré; et Abraham fit un grand festin le jour même où Isaac fut sevré.

9 Sara vit le fils d'Agar, l'Égyptien, qu'elle était née à Abraham, se moquer.

10 C'est pourquoi elle dit à Abraham: Jetez cette servante et son fils; car le fils de cette servante ne sera point héritier avec mon fils, même avec Isaac. 11 Et la chose fut très grave à la vue d'Abraham, à cause de son fils.

12 Et AHBA dit à Abraham: Qu'il ne soit pas douloureux à tes yeux à cause du garçon et de ta servante; dans tout ce que Sara t'a dit, écoute sa voix, car ta postérité sera appelée à Isaac.

13 Et moi aussi, du fils de la servante, je ferai une nation, parce qu'il est ta postérité.

14 Abraham se leva de bon matin, prit du pain et une bouteille d'eau, et le donna à Agar, en la mettant

15 Et l'eau fut dépensée dans la bouteille, et elle jeta l'enfant sous l'un des arbustes. 16 Et elle s'en alla, et s'assit contre lui une bonne voie, comme un arc-en-ciel; car elle dit: Que je ne voie pas la mort de l'enfant; et elle s'assit contre lui, et éleva sa voix, et pleura. 17 Et AHBA entendit la voix de l'enfant; et l'ange d'AHBA appela hors du ciel Agar, et lui dit: Qu'est-ce que t'as, Hagar? Ne crains point; car AHBA a entendu la voix de l'enfant où il est. 18 Lève-toi, lève-toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 21:19 25 Genèse 22:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et AHBA lui ouvrit les yeux, et vit une source d'eau; et elle alla remplir la bouteille d'eau, et donna à boire à l'enfant. 20 Et AHBA était avec l'enfant; et il grandit, et habita dans la nature, et devint archer. 21 Et il habita dans le désert de Paran; et sa mère lui prit une femme du pays d'Égypte.

1. En ce temps-là, Abimélec et Phichol, chef de son armée, parlèrent à Abraham, et dirent: AHBA est avec toi dans tout ce que tu fais. 23 Maintenant, jure-moi ici par AHBA que tu ne me feras pas de mal, ni à mon fils, ni à mon fils.

Tu me feras de la bonté que je t'ai faite, toi et le pays où tu as séjourné.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Abraham dit: Je jure. 25 Abraham reprit Abimélec à cause d'une source d'eau, que les serviteurs d'Abimélec avaient violemment emportée. 26 Abimélec dit: Je ne veux pas savoir qui a fait cela; tu ne m'as rien dit, et je n'en ai entendu parler qu'aujourd'hui. 27 Abraham

prit des brebis et des boeufs, et les donna à Abimélec, et ils firent tous deux alliance. 28 Abraham plaça sept brebis du troupeau par elles-mêmes. 29 Abimélec dit à Abraham: Qu'est-ce que ces sept brebis que tu as mises par elles-mêmes? 30 Et il dit: Tu prendras de ma main ces sept brebis, afin qu'elles me rendent témoignage de ce bien que j'ai fait. 31 Il appela donc à ce lieu-là Beer-Shéba, parce que je jure.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Et ils firent alliance à Beer-Schéba; et Abimélec se leva, et ils s'y occupèrent tous les deux. Phichol, chef de son armée, retourna dans le pays des Philistins.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Abraham planta un bosquet à Beer-Schéba, et y appela le nom de l'Alam (Éternel), l'AHBA de toute durée 34.

22

Et il arriva, après ces choses, qu'AHBA, qui tenta Abraham, lui dit: Abraham:

et

2 Et il dit: Prends ton fils, ton fils unique Isaac, que tu aimes, et va au pays de Moriah, et offre-lui là un holocauste sur l'une des montagnes dont je te parlerai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Abraham se leva de bon matin, sella son âne, et prit deux de ses jeunes gens avec lui, et Isaac, son fils, et claqua le bois pour l'holocauste, et se leva, et alla à l'endroit dont AHBA lui avait parlé. 4 Le troisième jour, Abraham leva les yeux, et vit le lieu loin. 5 Abraham dit à ses jeunes gens: Reposez-vous ici avec l'âne, et moi et l'enfant irons au-delà et se prosterner, et reviendrons vers vous. 6 Abraham prit le bois de l'âne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Isaac parla à Abraham, son père, et dit: Mon père; et il dit: Me voici, mon fils. Et il dit: Voici, je suis là, mon fils.

8 Abraham dit: Mon fils, AHBA, le feu et le bois, mais où est l'holocauste?

9 Et ils arrivèrent au lieu dont AHBA lui avait parlé; et Abraham y bâtit un autel, et y mit en ordre le bois, et lia Isaac, son fils, et le plaça sur l'autel sur le bois. 10 Abraham étendit la main, et prit le couteau pour tuer son fils.

Et l'ange de l'Alam l'appela du ciel, et dit: Abraham, Abraham:

Et il dit: Me voici. 12 Et il dit: Ne pose pas ta main sur l'enfant, et ne lui fais rien; car maintenant je sais que tu crains AHBA, puisque tu n'as pas refusé ton fils, ton fils unique. 13 Abraham leva les yeux, et regarda derrière lui un bélier pris par ses cornes; et Abraham alla prendre le bélier, et l'offrit en holocauste à la place de son fils. 14 Abraham appela le nom de ce lieu-là AHBA, selon ce qu'on dit aujourd'hui: Sur la montagne de l'Alam, on le verra.

15 Et l'ange de l'Alam appela Abraham pour la seconde fois du ciel, 16 et dit: J'ai juré par moi-même, dit l'Alam, parce que tu as fait cette chose, et que tu n'as pas refusé ton fils, ton fils unique; 17 qu'en bénédiction je te bénirai, et en multipliant je multiplierai ta postérité comme les étoiles des

ciel, et comme le sable qui est sur le rivage de la mer; et ta postérité possédera la porte de ses ennemis;§

Et toutes les nations de la terre seront bénies dans ta postérité, parce que tu as obéi à ma voix.

Ils se tournèrent vers ses jeunes gens, se levèrent et allèrent ensemble à Beer-Schéba; et Abraham habita à Beer-Shéba.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Après ces choses, il fut dit à Abraham: Voici, Milca, elle est aussi née fils de ton frère Nahor; 21 Huz, son premier-né, et Buz, son frère, et Kemuel, père d'Aram; 22 et Chesed, et Hazo, et Pildash, et Jidlaph, et Bethuel. 23 Et Bethuel engendra Rebecca.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et sa concubine, qui s'appelait Reuma, enfanta aussi Théba, Gaham, Thahasch et Maaca.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 23:1 26 Genèse 24:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23

1. Sara était âgée de cent sept-vingt ans; ce sont là les années de la vie de Sara. 2 Sara mourut à Kirjath-Arba, qui est Hébron dans le pays de Canaan. Abraham vint pour pleurer pour Sara, et pour pleurer pour elle.

3 Abraham se leva de devant ses morts, et parla aux fils de Heth, en disant: 4 Je suis un étranger et un voyageur avec vous; donnez-moi la possession d'un lieu d'enterrement avec vous, afin que je puisse enterrer mes morts hors de ma vue. 5 Et les fils de Heth, un homme d'Abraham, lui dirent: 6 Écoutez-nous, mon souverain: tu es un puissant prince parmi nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Abraham se leva, et se prosterna devant le peuple du pays, jusqu'aux fils de Heth. 8 Et il communiqua avec eux, en disant: Si tu veux que j'enterre mes morts hors de ma vue, écoute-moi, et supplie-moi auprès d'Ephron, fils de Tsohar,

9 afin qu'il me donne la caverne de Macpéla, qu'il a, qui est au bout de son champ,

† 10 Et Ephronmoneyasitistheshall-

Donnez-moi pour la possession d'un endroit d'ébéberie entre vous.

il habita parmi les fils de Heth. Et Éphron, le Héthien, répondit:

Abraham, dans l'assistance des fils de Heth, de tous ceux qui entrèrent à la porte de sa ville, en disant:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Non, mon souverain, écoute-moi; je te donne le champ, et la caverne qui y est, je te le donne, en présence des fils de mon peuple, je te le donne; enterre tes morts. 12 Abraham se prosterna devant le peuple du pays. 13 Et il parla à Éphron, dans l'audience du peuple du pays, en disant: Si tu le donnes, écoute-moi, je te donnerai de l'argent pour le champ; prends-le de moi, et j'y enterrerai mes morts.

Éphron répondit à Abraham, et lui dit:

15 Mon souverain, écoute-moi; le pays vaut quatre cents sicles d'argent, qu'est-ce qui m'a parié, toi et moi? Enterre donc tes morts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et Abraham apprit à Ephron; et Abraham pesa à Ephron l'argent qu'il avait nommé dans l'audience des fils de Heth, quatre cents sicles d'argent, de l'argent courant avec le marchand.

17 Et le champ d'Éphron, qui était à Macpéla, qui était devant Mamré, le champ, et la caverne qui y était, et tous les arbres qui étaient dans les champs, qui étaient dans tous les limites tout autour, furent assurés 18 A Abraham, pour possession en présence des fils de Heth, devant tous ceux qui entrèrent à la porte de sa ville. 19 Et après cela, Abraham enterra Sara, sa femme, dans la caverne du champ de Macpéla, devant Mamré; c'est Hébron, dans le pays de Canaan. 20 Et le champ, et la caverne qui y est, furent assurés à Abraham, pour possession d'un lieu d'enfouissement par les fils de Heth.

2 Abraham dit à son serviteur aîné de sa maison, qui régnait sur tout ce qu'il possédait: Mets, je te prie, ta main der ma cuisse; 3 et je te ferai jurer par l'Alam, l'AHBA, du ciel, et l'AHBA, de la terre, que tu ne prendras point de femme à mon fils des filles des Cananéens, parmi lesquels j'habite; 4 mais tu iras dans mon pays et à ma famille, et tu prendras une femme à mon fils Isaac. 5 Et le serviteur lui dit: Peradventure que la femme ne voudra pas me suivre jusqu'à

ce pays: dois-je ramener ton fils dans le pays d'où tu es venu? 6 Abraham lui dit: Garde-toi de ramener mon fils là-bas.

7 Alam (Eternal) AHBA du ciel, qui m'a pris de la maison de mon père, et du pays de ma famille, et qui m'a parlé, et qui m'a juré, en disant: Je donnerai ce pays à ta postérité; il enverra son ange devant toi, et tu prendras une femme à mon fils de là. 8 Et si la femme ne veut pas te suivre, tu seras clair de ce serment.

9 Et le serviteur mit sa main sous la cuisse d'Abraham, son maître, et lui jura à ce sujet.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et le serviteur prit dix chameaux des chameaux de son maître, et s'en alla, pour tous les biens de son maître.

† 11 Et il a fait maître...

Dans sa main, et il est allé à la Mésopotamie, dans la ville de Nahor.

ses chameaux pour s'agenouiller sans la ville par un puits d'eau au moment du soir, même le temps que

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et il dit: Ô Alam, (Eternal) AHBA, de mon maître Abraham, je te prie, envoie-moi aujourd'hui une bonne vitesse, et dis de la bonté à mon maître Abraham 13 Voici, je suis ici près de la source d'eau; et les enfants des hommes de la ville sortent pour puiser de l'eau: 14 Qu'il arrive que la jeune fille à qui je dirai: Dépose ta cruche, je te prie, afin que je boive; et elle dira: Bois, et je donnerai aussi à boire à tes chameaux; que ce soit celle que tu as désignée pour ton ser-vant Isaac; et je saurai que tu as fait de la bonté à mon maître.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Avant d'avoir parlé, voici, Rebecca sortit, qui était née à Bethuel, fils de Milca, femme de Nachor, frère d'Abraham, avec sa cruche sur son épaule. 16 Et la jeune fille était très belle à regarder, vierge, et personne ne la connaissait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 17 Et le serviteur courut à sa rencontre, et dit: Laisse-moi, je te prie, remplir Herpitcher, et cameup.

18 Et elle dit: Bois, mon souverain; et elle se hâta, et jeta sa cruche sur sa main, et lui donna à boire. 19 Et quand elle eut fini de lui donner à boire, elle dit: Je vais puiser de l'eau.

face à face

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 24:20 27 Genèse 24:65

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et elle se hâta de vider sa cruche dans l'abreuvoir, et courut de nouveau vers le puits pour puiser de l'eau, et elle tira pour tous ses chameaux. 21 Et l'homme qui se demandait à elle tenait sa paix, pour savoir si l'Alam (Eternal) avait fait son voyage prospère ou non. 22 Et il arriva, comme les chameaux avaient bu, que l'homme prit une boucle d'oreille d'or d'un demi-poids de sicle, et deux

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et elle lui dit: Je suis la fille de Bethuel, fils de Milca, qu'elle a enfantée à Nahor. 25 Elle lui dit encore: Nous avons à la fois de la paille et de la preuve, et de la place pour loger. 26 Et l'homme s'inclina la tête, et il expédia l'Alam (Eternal). 27 Et il dit: Béni soit l'Alam (Eternal) AHBA (Eternal) de mon maître Abraham (Eternal) qui n'a pas abandonné mon maître de sa miséricorde et de sa vérité: Je suis dans le chemin, l'Alam (Eternal) m'a conduit à la maison de mes frères maîtres.

Et la demoiselle courut, et leur raconta la maison de sa mère.

29 Rebecca avait un frère, et son nom était Laban; et Laban courut vers l'homme, vers le puits.

30 Et il arriva qu'il vit la boucle d'oreille et les bracelets sur les mains de sa soeur, et qu'il entendit les paroles de Rebecca, sa sœur, disant: Ainsi m'a parlé l'homme, qu'il est venu à l'homme; et voici, il se tenait près des chameaux près du puits. 31 Et il dit: Entre, bénis-tu de l'Alam, pourquoi te tiens-tu dehors? car j'ai préparé la maison et la place pour les chameaux.

32 Et l'homme entra dans la maison; et il délivra ses chameaux, et donna de la paille et de la provende pour les chameaux, et de l'eau pour laver ses pieds, et les pieds des hommes qui étaient avec lui. 33 Et il fut mis à manger devant lui; mais il dit: Je ne mangerai pas, jusqu'à ce que j'aie dit à mes rands. 34 Et il dit: Parle. 34 Et il dit: Je suis Abraham serviteur. 35 Et l'Alam (Eternal) a béni grandement mon maître; et il est devenu grand; et il lui a donné des troupeaux, des troupeaux, de l'argent, de l'or, et des serviteurs, et des servantes, et des chameaux, et des ânes. 36 Et Sara, ma femme, mon maître, a enfanté un fils à mon maître lorsqu'elle était vieille; et il lui a donné tout ce qu'il a. 37 Et mon maître m'a fait jurer, disant: Tu ne prendras pas une femme pour mon fils des filles des Cananéens, dans le pays où j'habitais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Et il me dit: L'Alam (Eternal), devant qui je marche, enverra son ange avec toi, et réussira ton chemin; et tu prendras une femme pour mon fils de ma famille, et pour ma maison de père. 41 Alors tu seras clair de ce serment, quand tu viendras à ma famille; et s'ils ne te donnent pas un seul, tu seras clair de mon serment. 42 Et je suis venu aujourd'hui vers le puits, et j'ai dit: Alam.

AHBA de mon maître Abraham, si maintenant tu réussis mon chemin que je vais: 43 Voici, je me tiens près du puits de

l'eau; et il arrivera que, lorsque la vierge sortira pour puiser de l'eau, et je lui dis: Donne-moi, je te prie, un peu d'eau de ta cruche à boire; 44 et elle me dit: Buvez-vous tous deux, et moi aussi je tirerai pour vos chameaux; que ce soit la femme que l'Alam

45 Et avant que j'eusse fini de parler dans mon coeur, voici, Rebecca sortit avec

47 Et je lui demandai, et je lui dis: À qui es-tu fille? Et elle dit: La fille de Béthuel, Nachor, fils de Milca, qui lui avait été enfanté; et j'ai mis sur son visage la boucle d'oreille, et les bracelets sur ses mains. 48 Et je me prosternai contre ma tête, et j'adorai l'Alam (Éternal), et bénit l'Alam (Éternal) AHBA, de mon maître Abraham, qui m'avait conduit dans le droit chemin pour prendre mon maître frère, et nous emmenâmes la fille à son fils. 49 Et maintenant, si vous traitez avec bonté et vérité avec mon maître, dites-moi, et si je ne le dis pas, je me prosternerai devant le maître Abraham, et je me prosternerai devant lui pour prendre ma main, et nous laisserons la main droite.

et à sa mère des choses précieuses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Abraham prit de nouveau une femme, et son nom fut Ketura. 2 Et elle lui enfanta Zimran, et Jokshan, et Médân, et Madian, et Ischbak, et Schua. 3 Jokshan engendra Schéba et Dedan. Les fils de Dedan étaient Asshurim, et Letushima, et Léum-Mim. 4 Et les fils de Madian, Épha, et Épher, et Hanoch, et Abida et Elda. Tous ceux-là étaient fils de Ketura.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Abraham donna tout ce qu'il avait à Isaac. 6 Mais aux fils des concubines qu'Abraham avait, Abraham donna des présents, et les envoya d'Isaac, son fils, pendant qu'il vivait encore à l'orient. 7 Voici les jours des années d'Abraham qu'il vécut, cent soixante-quinze ans. 8 Abraham abandonna l'esprit, et mourut dans une bonne vieillesse, un vieillard, et plein d'années; et il fut recueilli auprès de son peuple. 9 Et ses fils Isaac et Ismaël l'enterrèrent dans la caverne de Macpéla, dans le champ d'Éphron, fils de Tsohar, le Héthien, qui est devant Mamré.

Il acheta des fils de Heth: il y eut Abraham enseveli, et Sara, sa femme.

11 Après la mort d'Abraham, AHBA bénit son fils Isaac, et Isaac habita près du puits Lahai-roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Voici les générations d'Ismaël, Abraham, fils, qu'Agar, l'Égyptien, Sara, servante, a enfantées à Abraham 13 : Voici les noms des fils d'Ismaël, par leurs noms, selon leurs générations : les premiers-nés d'Ismaël, Nebajoth, Kédar, Adbeel et Mibsam, 14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mischma, Douma, et Massa, 15 Hadar, et Tema, Jetur, Naphish, et Kédéma. 16 Ce sont là les fils d'Ismaël, et ce sont là leurs noms, par leurs villes et par leurs châteaux, douze princes selon leurs nations. 17 Voici les années de la vie d'Ismaël, un canular dradé et trente-sept ans; et il abandonna le fantôme et mourut, et il fut recueilli auprès de son peuple. 18 Et ils habitèrent de Havila à Schur,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

qui est devant l'Égypte, comme tu vas vers l'Assyrie; et il est mort devant tous ses frères.

1. Voici les générations d'Isaac, Abraham fils: Abraham engendra Isaac: 20 Isaac avait quarante ans lorsqu'il prit Rébecca pour femme, fille de Bethuel, Syrien, de Padan-Aram,

sœur de Laban, Syrien. 21 Isaac, en- traitant l'Alam (Eternal), pour sa femme, parce qu'elle était stérile; et l'Alam (Eternal) fut maltraité de lui, et Rébecca, sa femme, conçut. 22 Et les enfants se luttèrent au dedans d'elle; et elle dit: Si c'est le cas, pourquoi suis-je ainsi? Et elle alla s'enquérir de l'Alam (Eternal). 23 Et l'Alam (Eternal) lui dit: Deux nations sont dans ton sein, et deux sortes de gens seront séquestrées de tes entrailles; et l'un sera plus fort que l'autre peuple; et l'aîné servira les plus jeunes.

1. Ses jours de délivrance furent accomplis, et voici, il y avait des jumeaux dans son sein.

25 Et le premier sortit rouge, comme un vêtement poilu, et on l'appela Ésaü. 26 Et après cela sortit son frère, et sa main saisit le talon d'Ésaü, et son nom fut appelé Jacob; et Isaac avait soixante ans lorsqu'elle les enfanta. 27 Et les fils grandirent; et Ésaü était un chasseur rusé, un homme des champs; et Jacob était un homme de la plaine, demeurant dans des tentes. 28 Isaac aimait Ésaü, parce qu'il mangeait de son gibier.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

"RebekahlovedJacob.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et Ésaü dit à Jacob: Donne-moi, je te prie, ce potage rouge; car je suis faible; c'est pourquoi son nom s'appelait Édom.§** 31 Et

32 Et Ésaü dit: Voici, je suis au point de mourir, et quel profit!

33 Jacob me dit: Jure-moi aujourd'hui, et il lui a juré; et il a vendu son droit d'aînesse à Jacob. 34 Jacob donna à Ésaü du pain et du pot de lentilles, et il mangea et buva, et se leva, et s'en alla; et Ésaü méprisa son droit d'aînesse.

Et il y eut une famine dans le pays, à côté de la première famine qui était aux jours d'Abraham. Isaac alla vers Abimélec, roi des Philistins, vers Guéar. 2 Et l'Alam apparut.

Et il lui dit: Ne descends pas en Égypte; habite dans le pays dont je te parlerai; 3 Sojorne dans ce pays, et je serai avec toi, et je te bénirai; car à toi et à ta postérité, je donnerai tous ces pays, et j'accomplirai le serment que j'ai juré à Abra-ham, ton père; 4 et je multiplierai ta postérité comme les étoiles du ciel, et je donnerai à ta postérité tous ces pays; et toutes les nations de la terre seront bénies dans ta postérité; 5 parce qu'Abraham a obéi à ma voix, et j'ai gardé mes ordres, mes ordonnances, mes lois et mes lois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Isaac habita à Guéar; 7 et les gens du lieu lui demandèrent de sa femme; et il dit: C'est ma soeur; car il craignait de dire: C'est ma femme; de peur que les gens du lieu ne me tuent

pour Rebecca, parce qu'elle était juste de regarder. 8 Et il arriva, lorsqu'il fut là depuis longtemps, qu'Abimélec, roi des Philistins, regarda par la fenêtre, et vit, et voici, Isaac se battait avec Rebecca, sa femme. 9 Et Abimélec appela Isaac, et dit: Voici, elle est ta femme, et comment as-tu dit: C'est ma soeur?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 26:10 29 Genèse 27:17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Isaac lui dit: Parce que je lui ai dit: De peur que je ne meure pour elle. 10 Et Abimélec dit: Qu'est-ce que tu nous as fait? l'un des peuples aurait pu à la légère coucher avec ta femme, et tu nous aurais rendu coupables. 11 Et Abimélec accusa tout son peuple, disant: Celui qui touchera cet homme ou sa femme sera certainement mis à mort.

12 Isaac sema dans ce pays, et il reçut cent fois cette année-là; et l'Alam le bénit. 13 L'homme devint grand, et s'avança, et grandit jusqu'à ce qu'il fût très grand.

possession de troupeaux, possession de troupeaux, et grande réserve de serviteurs; et les Philistins l'envièrent.

16 Et Abimélec dit à Isaac: Va de chez nous, car tu es beaucoup plus puissant que nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Isaac partit de là, campa dans la vallée de Guérar, et y habita. 18 Isaac creusa de nouveau les puits d'eau qu'ils avaient creusés aux jours d'Abraham, son père; car les Philistins les avaient arrêtés après la mort d'Abraham.

19 Et les serviteurs d'Isaac creusèrent dans la vallée,

Il y trouva une source d'eau.§ 20 Les bergers de Guérar s'attachèrent avec Isaac, disant: L'eau est à nous; et il appela le nom du puits Esek, parce qu'ils s'attachaient avec lui.** 21 Et ils creusèrent une autre source d'eau, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et il s'éloigna de là, et il s'attacha à cela, et il appela le nom de Sitna. Un autre puits, et pour cela ils ne s'attaquaient pas; et il appela le nom de Rehoboth; et il dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Et il monta de là à Beer-Schéba. 24 Et l'Alam apparut.

La même nuit, je lui dis: Je suis l'AHBA d'Abraham, ton père; ne crains point, car je suis avec toi, et je te bénirai, et je multiplierai ta postérité à cause de mon serviteur Abraham. 25 Et il y bâtit un autel, et il invoqua le nom du

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alam (Eternal), et il y campa sa tente; et là, les serviteurs d'Isaac creusèrent un puits.

27 Isaac leur dit: Pourquoi venez-vous à moi, vous me haïssez, et vous m'envoyez loin de vous? 28 Et ils dirent: Nous avons vu que l'Alam était avec vous; et nous avons dit: Que l'Alam soit avec vous!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

tus, même betwixtus et toi, et nous nous faisons avec toi;

29 qu'il s'agit d'un problème de santé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu ne nous feras aucun mal, comme nous ne t'avons pas touché, et comme nous ne t'avons fait que du bien,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et il leur fit un festin, et ils mangèrent et burent. 31 Et ils se levèrent le matin, et se mirent en garde l'un à l'autre; et Isaac les renvoya, et ils s'en allèrent de lui en paix. 32 Et il arriva le même jour que les serviteurs d'Isaac vinrent lui parler du puits qu'ils avaient creusé, et lui dirent: Nous avons trouvé de l'eau. 33 Et il l'appela Sheba; c'est pourquoi le nom de la ville est Beer-Sheba jusqu'à ce jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Ésaü avait quarante ans lorsqu'il prit pour épouse Judith, fille de Beerli, le Hittite, et Bashemath, fille d'Élon, le Hittite: 35 Ce qui était une douleur d'esprit pour Isaac et pour Rebecca. §§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27

1. Et il arriva que, lorsque Isaac était vieux, et que ses yeux étaient sombres, afin qu'il ne pouvait voir, il appela Ésaü son fils aîné, et lui dit: Mon fils; et il lui dit: Voici, je suis ici. 2 Et il dit: Voici, je suis vieux, je ne connais pas le jour de ma mort. 3 Maintenant, prends, je te prie, tes armes, ton carquois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ton arc, et va au champ, et prends-moi du gibier; 4 et fais-moi de la viande salée comme j'aime, et apporte-la-moi, afin que je mange, afin que mon âme te bénisse avant que je meure. 5 Et Rebecca entendit quand Isaac parla à Ésaü, son fils. Et Ésaü alla au champ pour chasser le gibier et l'apporter.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Rebecca parla à Jacob, son fils, et dit: Voici, j'ai entendu ton père parler à Ésaü, ton frère, en disant: 7 Apporte-moi du veni-fils, et fais-moi de la viande salée, afin que je mange, et que je te bénisse devant l'Alam, avant ma mort. 8 Maintenant, mon fils, écoute ma voix selon ce que je t'ordonne. 9 Va au troupeau, et prends-moi de là deux bons enfants de boucs.

11 Jacob dit à Rebecca, sa mère: Voici, Ésaü, mon frère, est un homme poilu, et je suis un homme doux. 12 Mon père me sentira peut-être, et je le verrai comme un trompeur; et je porterai sur moi une malédiction, et non une bénédiction. 13 Et sa mère lui dit: Sur moi soit ta malédiction, mon fils; obéis seulement à ma voix, et va me les chercher. 14 Et il alla les chercher, et les porta à sa mère; et sa mère fit de la viande salée, comme son père l'aimait. 15 Et Rebecca prit de beaux vêtements d'elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 16 Et SheeldestsonEsau, qui était avec elle dans la maison, et a mis sur Jacobheryoungerson:

17 Et elle donna entre les mains de Jacob, son fils, la viande salée et le pain qu'elle avait préparé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 27:18 30 Genèse 28:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et il vint vers son père, et dit: Mon père; et il dit: Me voici, qui es-tu, mon fils?

19 Et Jacob dit à son père: Je suis Ésaü, ton premier-né; j'ai fait comme tu m'as fait du mal. Levez-vous, je vous prie, asseyez-vous et mangez de mon veni-fils, afin que votre âme me bénisse. 20 Isaac dit à son fils: Comment va-t-il?

que tu l'as trouvé si vite, mon fils? Et il dit: Parce que l'Alam, ton AHBA, me l'a apporté.

Et Isaac dit à Jacob: Approche, je te prie, afin que je te sente, mon fils, que tu sois mon fils Esaü ou non. 22 Jacob s'approcha d'Isaac, son père; et il le sentit, et dit: La voix est la voix de Jacob, mais les mains sont les mains d'Ésaü. 23 Et il ne le désapprocha point, parce que ses mains étaient poilues, comme les mains de son frère Esaü; et il le bénit. 24 Et il dit: Esaü est mon fils? Et il dit: Je le suis.

26 Et Isaac, son père, lui dit: Approche, et embrasse-moi, mon fils. 27 Et il s'approcha, et l'embrassa; et il sentit l'odeur de son vêtement, et le bénit, et dit: Voici, l'odeur de mon fils est comme l'odeur d'un champ que l'Alam a béni; 28 C'est pourquoi AHBA te donne de la rosée du ciel, et de la graisse de la terre, et de l'abondance de blé et de vin; 29 Que les gens te servent, et les nations s'inclinent devant toi; sois souverain sur tes frères, et que tes fils s'inclinent devant toi; maudit soit chacun qui te maudit, et béni soit celui qui te bénit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Isaac, son père, lui dit: Qui es-tu? Et il dit: Je suis ton fils, ton premier-né Esaü. 33 Isaac trembla beaucoup, et dit: Qui est celui qui a pris de la venison, et qui m'a apporté, et je l'ai mangé de tout avant que tu sois venu, et il dit: Où est celui qui a pris de la venison, et qui m'a amené, et je l'ai mangé de tout, et qui a béni?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand Ésaü entendit les paroles de son père, il cria avec un grand cri d'amertume, et dit à son père: Bénissez-moi aussi, mon père! 35 Et il dit: Ton frère est venu avec subtilité, et il a enlevé ta bénédiction. 36 Et il dit: N'est-il pas nommé à juste titre Jacob? car il m'a supplanté ces deux fois; il a enlevé mon droit d'aînesse; et voici, il a pris mon droit d'aînesse.

37 Isaac répondit et dit à Ésaü: Voici, je l'ai fait ton souverain, et je lui ai donné tous ses frères pour serviteurs; et avec

38 Et Ésaü dit à son père: N'as-tu qu'une seule bénédiction, mon père? Bénis-moi aussi, mon père! Et Ésaü éleva la voix, et pleura. 39 Isaac, son père, lui répondit:

Voici, ta demeure sera la

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la graisse de la terre et de la rosée des cieus d'en haut;§§ 40 Et par ton épée tu vivras, et tu serviras ton frère; et quand tu auras la domination, tu briseras son joug de dessus ton cou.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ésaü haït Jacob à cause de la bénédiction dont son père l'avait béni; et Ésaü dit en son coeur: Les jours de deuil, car mon père est proche; alors je tuerai mon frère Jacob. 42 Et ces paroles d'Ésaü, son fils aîné, furent rapportées à Rébecca; et elle envoya appeler Jacob, son fils cadet, et lui dit: Voici, ton frère Ésaü, comme il te touche, se console, se purifiant de te tuer.

43 Maintenant, mon fils, obéis à ma voix; et lève-toi, fuis vers Laban, mon frère, vers Haran; 44 et reste avec lui quelques jours, jusqu'à ce que ton frère se détourne de toi; 45 jusqu'à ce que ton frère se détourne de toi, et qu'il oublie ce que tu lui as fait; alors je t'enverrai, et je te chercherai de là; pourquoi serais-je privé de toi tous les deux en un seul jour? 46 Et Rebecca dit à Isaac: Je suis las de ma vie, à cause des filles de Heth; si Jacob prend une femme des filles de Heth, telles que celles qui sont des filles du pays, à quoi ma vie me servira-t-elle?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Isaac appela Jacob, le bénit, et le chargea, et lui dit: Tu ne prendras pas une femme des filles de Canaan. 2 Lève-toi, va à Padan-Aram, dans la maison de Bethuel, père de ta mère, et prends-toi une femme des filles de Laban.

3 Et AHBA Tout-Puissant te bénisse,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et donne-toi la bénédiction d'Abraham, à toi et à ta postérité avec toi, afin que tu hérites du pays où tu es.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHBA, un étranger, donna à Abraham 5 Isaac renvoya Jacob, et il alla à Padan-Aram à Laban, fils de Bethuel, le Syrien, frère de Rebecca, de Jacob et d'Esäü.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Ésaü vit qu'Isaac avait béni Jacob, et l'avait envoyé à Padan-Aram, pour lui prendre une femme de là; et, comme il l'avait béni, il lui donna un ordre: Tu ne prendras pas une femme des filles de Canaan; 7 et Jacob obéit à son père et à sa mère, et il s'en alla à Padan-Aram; 8 et Ésaü voyant que les filles de Canaan n'aimaient pas Isaac, son père;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27.20 pour moi: Héb. avant moi §

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 27.36 Jacob: c'est-à-dire une multitude de supprimeurs...: Héb. une assemblée de gens

27.33 tremblé...: Héb. tremblé d'un grand tremblement grand ** 27.33 pris: Héb. chassé

27.37 soutenu: ou, soutenu §§ 27.39 la graisse: ou, de la graisse * 28.3 a

† 28.4 d'où...: Héb. de tes séjours 28.8 a plu...: Héb. étaient mauvais aux yeux, etc.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 28:10 31 Genèse 29:29

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il prit aux femmes qu'il avait Mahalath, fille d'Ismaël Abraham, fils de Nebajoth, pour être sa femme.§

1. Jacob sortit de Beer-Schéba, et s'en alla vers Haran.** 11 Et il alluma sur un lieu donné, et y resta toute la nuit, parce que le soleil était couché; et il prit des pierres de ce lieu, et les mit

pour ses oreillers, et s'allongea en ce lieu pour dormir. 12 Et il songea, et voici une échelle dressée sur la terre, et le sommet de celle-ci atteignit le ciel; et voici les anges d'AHBA, qui montèrent et descendirent sur elle. 13 Et voici, l'Alam, qui était au-dessus d'elle, dit: Je suis l'Alam, d'AHBA, d'Abraham, ton père, et l'AHBA, d'Isaac: le pays sur lequel tu résides, je te le donnerai, et à ta postérité; 14 et ta semence sera comme la poussière de la terre, et tu t'étendras à l'ouest, et à l'est, et au nord, et à l'est, et à l'est, et à l'est.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et voici, je suis avec le sud; et dans toi et dans les graines de la terre, toutes les familles de la terre seront bénies.

toi, et tu te garderas dans tous les lieux où tu iras, et tu te reproduiras dans ce pays; car je ne te quitterai pas, jusqu'à ce que j'aie fait

de ce dont je t'ai parlé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Jacob se réveilla de son sommeil, et il dit: L'Alam est dans ce lieu, et je ne le savais pas. 17 Et Jacob eut peur, et dit: Comme ce lieu est terrible! ce n'est là que la maison d'AHBA, et c'est ici la porte des cieux. 18 Jacob se leva de bon matin, prit la pierre qu'il avait mise pour ses oreillers, et la monta pour une colonne, et versa de l'huile sur le sommet. 19 Et Jacob appela le nom de ce lieu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Jacob fit un vœu, en disant: Si AHBA veut se mettre en avant, mais le nom de cette ville était Luz, le premier.

21 Je reviendrai en paix dans la maison de mon père; alors l'Alam sera mon AHBA 22: Et cette pierre que j'ai mise pour une colonne sera AHBA 22:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et de tout ce que tu me donneras, je te donnerai le dixième.

29 États-Unis d'Amérique

Alors Jacob partit, et vint dans le pays du peuple de l'orient.* 2 Il regarda, et voici, il y avait un puits dans les champs, et voici, il y avait trois troupeaux de brebis qui étaient couchés près de lui; car de ce puits ils arrosaient les troupeaux; et une grande pierre était sur la bouche du puits. 3 Et tous les troupeaux étaient rassemblés; et ils roulèrent la pierre de la bouche du puits, et arrosèrent les brebis, et remit la pierre sur la bouche du puits à sa place.

4 Jacob leur dit: Mes frères, d'où êtes-vous? Et ils dirent: Nous sommes de Haran. 5 Et il leur dit: Connaissez-vous Laban, fils de Nachor? Et ils dirent: Nous le connaissons. 6 Et il leur dit: Est-il bien? Et ils dirent: Il est bien; et voici, Rachel, sa fille vient avec les brebis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Allez les nourrir.

8 Et ils dirent: Nous ne pouvons pas, jusqu'à ce que tous les troupeaux soient rassemblés,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ensemble, et jusqu'à ce qu'ils roulent la pierre de la bouche du puits; alors nous arrosons les brebis.

9 Pendant qu'il parlait encore avec eux, Rachel vint avec les brebis de son père, car elle les gardait. 10 Et il arriva, quand Jacob vit Rachel, fille de Laban, son frère, et les brebis de Laban, son frère, que Jacob s'approchait, roula la pierre de la bouche du puits, et arrosa le troupeau de Laban, son frère, sa mère. 11 Jacob baisa Rachel, et leva la voix, et pleura. 12 Jacob dit à Rachel qu'il était son frère père, et qu'il était le fils de Rebecca; et elle courut dire à son père. 13 Et il arriva, lorsque Laban entendit les nouvelles de Jacob, son fils, qu'il courait à sa rencontre, et qu'il l'embrassait, et le baisait, et l'amenait à sa maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et Laban lui dit: Tu es assurément mon os et ma chair; et il demeure avec lui pendant un mois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Laban dit à Jacob: Parce que tu es mon frère, me servirais-tu pour rien? Dis-moi, quel sera ton salaire? 16 Et Laban eut deux filles: Le nom de l'aînée était Léa, et le nom de la plus jeune était Rachel. 17 Léa était tendre, mais Rachel était belle et bien favorisée. 18 Jacob aimait Rachel; et il dit: Je te servirai sept ans pour Rachel, ta fille cadette. 19 Et Laban dit: Il vaut mieux que je te la donne, que je la donne à un autre homme; demeure avec moi. 20 Et Jacob servit sept ans pour Rachel; et ils ne lui apparurent que quelques jours, pour l'amour qu'il avait pour elle.

1. Jacob dit à Laban: Donne-moi ma femme, car mes jours sont accomplis, afin que j'aie vers elle.

22 Et Laban rassembla tous les hommes du lieu, et fit un festin. 23 Et il arriva, le soir, qu'il prit Léa, son coquin, et l'amena à lui; et il entra vers elle. 24 Et Laban donna à sa fille Léa, Zilpa, sa servante, pour servante. 25 Et il arriva que le matin, voici, c'était Léa; et il dit à Laban: Qu'est-ce que tu m'as fait?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Fulfil sa semaine, et nous te donnerons cela aussi pour le service pour qu'ils soient les seuls avant le premier-né.

28 Et Jacob fit ainsi, et accomplit sa semaine; et il lui donna aussi Rachel, sa fille, pour femme. 29 Et Laban donna à Rachel, sa fille, Bilha, sa servante.

pays: Heb. lieu

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et Léa dit: Je suis heureux, car

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 29:30 32 Genèse 30:35

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et il alla aussi vers Rachel, et il aimait Rachel plus que Léa, et il servit encore avec lui sept autres années.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Et Léa con-ceived, et enfanta un fils, et elle appela son nom Ruben; car elle dit: Certainement l'Alam (Eternal) a regardé

33 Et elle conçut de nouveau, et enfanta un fils; sur ma filiation; maintenant, là-bas, l'avant-mari va aimer.

Et il dit: Parce que l'Alam (Eternal) a appris que j'étais haï, il m'a donné aussi ce fils; et elle a appelé son nom Siméon.*** 34 Et elle conçut de nouveau, et enfanta un fils; et elle dit: Maintenant, mon mari sera joint à moi, parce que je l'ai engendré trois fils; c'est pourquoi il s'appelait Lévi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et elle conçut de nouveau, et enfanta un fils; et elle dit: Maintenant je louerai l'Alam: c'est pourquoi elle appela son nom Juda, et laissa porter.

30

Et quand Rachel vit qu'elle n'avait point enfanté Jacob, Rachel envia sa soeur; et elle dit à Jacob: Donne-moi des enfants, sinon je mourrai. 2 Et la colère de Jacob s'enflamma contre Rachel; et il dit: Suis-je à la place d'AHBA, qui t'a refusé le fruit de l'utérus? 3 Et elle dit: Voici ma servante Bilha, entre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et elle lui donna sa servante pour femme; et Jacob entra auprès d'elle. 5 Et Bilha conçut, et enfanta un fils à Jacob.

6 Et Rachel dit: AHBA m'a jugé, et a aussi entendu ma voix, et m'a donné un fils.

† 7 Et Bilha Rachel, servante, conçut de nouveau, et enfanta un second fils à Jacob. 8 Et elle appela son nom Dan.

Rachel dit: J'ai lutté avec ma sœur avec de grandes luttes, et j'ai vaincu. Elle appela les siens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Quand Léa vit qu'elle était restée portante, elle prit Zilpa, sa servante, et lui donna Jacob pour femme. 10 Et Zilpa Léa, sa servante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et Léa dit: Une troupe vient, et elle l'appela.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nom Gad.** 12 Et la servante de Zilpa Léah enfanta Jacob un second fils. Les filles m'appelleront bénie; et elle appela son nom Asher.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ruben alla aux jours de la moisson du blé, et trouva des mandrakes dans les champs, et les apporta à sa mère Léa. Et Rachel dit à Léa: Donne-moi, je te prie, des mandrakes de ton fils. 15 Elle lui dit: Est-ce une petite chose que tu as pris ma bande? Et tu ôteras aussi mes

mandrakes de fils? Et Rachel dit: C'est pourquoi il couchera de nuit avec toi pour ton fils l'homme - Drakes. 16 Jacob sortit du champ le soir, et Léa sortit à sa rencontre, et dit: Tu dois venir vers moi; car je t'ai engagé avec mon fils les mandrakes. Et il coucha avec elle cette nuit-là. 17 Et AHBA, elle conçut, et enfanta Jacob le cinquième fils. 18 Et Léa dit: AHBA me donne.

§§ 19 Et Leahmyhire, parce que j'ai donné mon mari d'identité: et elle a appelé son nom Issacar.

20 Et Léa dit: AHBA m'a donné une bonne dot; maintenant mon mari habitera avec moi, parce que je lui ai donné six fils, et elle l'a appelé Zabulon.

Puis elle enfanta une fille, et l'appela Dina.

22 AHBA se souvint de Rachel, et AHBA l'écouta, et lui ouvrit le sein. 23 Elle conçut, et enfanta un fils, et dit: AHBA a ôté mon opprobre. 24 Elle l'appela Joseph, et dit:

L'Alam (Eternal) m'ajoutera un autre fils.

26 Donne-moi mes femmes et mes enfants, pour qui je t'ai servi, et laisse-moi aller; car tu connais mon service que je t'ai fait. 27 Et Laban lui dit: Je te prie, si j'ai trouvé grâce à tes yeux, tarde; car j'ai appris par expérience que l'Alam m'a béni à cause de toi. 28 Et il dit: Donne-moi ton salaire, et je te le donnerai. 29 Et il lui dit: Tu sais comment je t'ai servi, et comment ton bétail était avec moi. 30 Car c'était peu ce que tu avais avant mon arrivée, et il est maintenant en creus à une multitude; et l'Alam t'a béni depuis mon arrivée, et je te donnerai tout ce qu'il y avait à manger.

écrase-moi au temps à venir, quand il viendra pour mon salaire devant ta face, tous ceux qui ne sont pas tachetés, tachetés parmi les chèvres, et brunis parmi les chèvres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Et Laban dit: Voici, je voudrais que ce soit selon les brebis qui soient comptées avec moi.

35 Et il ôta, ce jour-là, les boucs qui étaient ramassés et tachetés, et tous les boucs qui étaient tachetés et tachetés, et tous ceux qui y avaient du blanc, et tout le brun parmi les

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 30:36 33 Genèse 31:35

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Et il mit trois jours à se parier lui-même et à Jacob; et Jacob fit paître le reste du troupeau de Laban.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Jacob prit des tiges de peuplier vert, de noisettes et de noisette, et il pilla des étriers blancs en eux, et il fit apparaître le blanc qui était dans les tiges. 38 Il mit les tiges qu'il avait pillées devant les troupeaux dans les gouttières, quand les troupeaux arrivèrent à boire, afin qu'ils conçoivent quand ils vinrent à boire. 39 Les troupeaux conçurent devant les tiges, et produisirent des anneaux de bétail, tachetés et tachetés. 40 Jacob sépara les agneaux, et plaça les faces des troupeaux vers les anneaux, et tout le brun dans le troupeau de Laban; et il mit ses propres troupeaux par eux-mêmes, et ne les mit pas au bétail de Laban. 41 Et il arriva qu'il passa, quand le bétail plus fort eut conçu, que Jacob posa les tiges devant les yeux du bétail dans les gouttières, afin qu'ils pouvaient concevoir parmi les tiges.

31 États-Unis d'Amérique 31

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il entendit les paroles des fils de Laban, disant: Jacob a enlevé tout ce qui était notre père; et de ce qui était notre père, il a obtenu toute cette gloire. 2 Et Jacob vit le visage de Laban,

3 Et l'Alam dit à Jacob: Retourne dans le pays de tes pères et dans ta famille; et je serai avec toi. 4 Jacob envoya appeler Rachel et Léa dans les champs pour son troupeau, 5 et leur dit: Je vois ton père.

6 Et vous savez que de toute ma puissance j'ai servi votre père.

7 Et ton père m'a trompé, et a changé dix fois mon salaire; mais AHBA lui a permis de ne pas me blesser.

8 S'il disait ainsi: Le salaire des mouchets sera ton salaire; et tout le bétail nu tacheté; et s'il disait ainsi: Les anneaux seront ton salaire; puis, tout le bétail sera ton salaire. 9 AHBA a enlevé le bétail de ton père, et me l'a donné. 10 Et il arriva, au moment où le bétail conçut, que je levai les yeux, et que je vis en songe, et voici, les béliers qui sautaient sur le bétail.

étaient traînés par des anneaux,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est grisé.

11 Et l'ange d'AHBA me parla en songe, disant: Jacob: Et j'ai dit: Voici, aspergé, et-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et il dit: Lève les yeux, et vois, tous les béliers qui sautent sur le bétail sont ramassés, tachetés et affligés; car je t'ai vu tout ce que Laban fait. 13 Je suis l'AHBA de Béthel, où tu as oint la colonne, et où tu m'as fait un voeu; maintenant, lève-toi, sors de ce pays, et retourne dans le pays de ta famille. 14 Rachel et Léa lui répondirent: Y a-t-il encore une part ou un héritage pour nous dans la maison de notre père? 15 Ne sommes-nous pas comptés de lui étrangers? Car il nous a vendus, et il a tout à fait dévoré notre argent. 16 Car toutes les richesses qu'AHBA a prises à notre père, c'est-à-dire à nous et à nos enfants.

Et Jacob se leva, et mit ses fils et ses femmes sur des chameaux; 18 et il emmena tout son bétail, et tous ses biens qu'il avait acquis, le bétail qu'il avait reçu à Padan-Aram, pour aller vers Isaac, son père, dans le pays de Canaan. 19 Et Laban s'en alla pour tondre ses brebis; et Rachel avait volé les images qui étaient son père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et il s'enfuit avec tout ce qu'il avait; et il se leva, et passa au-dessus du fleuve, et ne mit point ce qu'il avait.

22 Et il fut dit à Laban, le troisième jour, que Jacob s'était enfui. 23 Et il prit avec lui ses frères, et poursuivit en justice après lui pendant sept jours; et ils le surprirent sur la montagne de Galaad. 24 Et AHBA vint à Laban, le Syrien, dans un songe de nuit, et lui dit: Prends garde que tu ne sois

ne parlez pas à Jacob, ni bon ni mauvais.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Laban, avec ses frères, campa sur la montagne de Galaad. 26 Laban dit à Jacob: Qu'as-tu fait, pour que tu m'aies volé des choses inconnues, et que tu aies emmené mes filles comme des casquettes prises par l'épée? 27 Pourquoi t'es-tu enfui secrètement, et t'es-tu détourné de moi, et ne m'a-t-il pas dit, afin que je puisse m'en emparer?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et n'a-t-il pas souffert de la fuite avec des mirages, des chants, des tabrets, et des harpes?

29 Il est dans la puissance de ma main de vous faire du mal; mais l'AHBA

34 Et Rachel avait pris les images, et les avait mises dans les deux tentes de servantes. Mais il ne les trouva pas. Et il sortit de la tente de Léa, et il entra dans la tente de Rachel. 34 Et Rachel avait pris les images, et il les mit dans les tentes de Léa, et il ne les trouva point. Et il

sortit de la tente de Léa, et il entra dans la tente de Rachel. 34 Et Rachel avait pris les images, et il les mit dans les tentes de Léa.

Et Laban fouilla toute la tente, mais ne les trouva point.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et elle dit à son père: Qu'il ne déplaie pas à mon souverain que je ne puisse me lever devant toi; car la coutume des femmes est sur moi. Et il fouilla, mais ne trouva pas les images.

Recherche: Heb. senti

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 31:36 34 Genèse 32:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Jacob fut irrité, et s'étouffa auprès de Laban. Jacob répondit et dit à Laban: Quelle est ma faute? Quel est mon péché, que tu as si vivement poursuivi après moi? 37 Alors que tu as fouillé toutes mes affaires, qu'as-tu trouvé de toutes tes affaires domestiques? mets-les ici devant mes frères et devant tes frères,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 38 Ces vingt ans j'ai été avec toi; tes brebis et ta femme qu'ils peuvent juger betwixtusbots.

39 Ce qui a été déchiré des bêtes, je ne t'en ai pas apporté; j'en ai porté la perte; tu l'as exigée de ma main, qu'elle ait été volée le jour, ou volée la nuit. 40 J'étais ainsi; le jour où la sécheresse m'a consumé et la gelée la nuit; et mon sommeil s'est retiré de mes yeux. 41 J'ai passé vingt ans dans ta maison, je t'ai servi quatorze ans pour tes deux filles, et six ans pour ton bétail; et tu as changé dix fois mon salaire. 42 Sauf l'AHBA de mon père, l'AHBA.

Abraham, et la crainte d'Isaac, avaient été avec moi, certes tu m'avais renvoyé maintenant

AHBA a vu mon affliction et le travail de mes mains, et t'a réprimandé hier soir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Laban répondit et dit à Jacob: Ces filles sont mes filles, et ces enfants sont mes enfants, et ce bétail est mon bétail, et tout ce que tu vois est à moi; et que puis-je faire aujourd'hui à ces

et des serviteurs, et des serviteurs; et j'ai envoyé dire à mon souverain, afin que je trouve grâce à tes yeux.

6 Et les messagers retournèrent

Et Jacob dit: Nous sommes venus vers ton frère Ésaü, et il vient à ta rencontre, et il a été avec lui quatre cents hommes. 7 Jacob eut une grande crainte et une grande détresse; et il partagea le peuple qui était avec lui, le troupeau, le troupeau et les chameaux en deux bandes. 8 Et il dit: Si Ésaü venait à l'un et le frappait, alors l'autre, qui est resté, s'échappera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Jacob dit: O AHBA, de mon père Abraham, et AHBA, de mon père Isaac, l'Alam, qui m'a dit: Retourne dans ton pays et dans ta famille, et je te ferai du bien. 10 Je ne suis pas digne du moindre de tous les mercenaires et de toute la vérité que tu as montrée à ton serviteur, car avec mon bâton

11 Délivre-moi, je te prie, de la main de Je passai par-dessus cette Jordanie; et-

Maintenant, je vais devenir deuxbandes.

mon frère, de la main d'Ésaü; car je le crains, de peur qu'il ne vienne me frapper, et que la mère ne me frappe avec les

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et tu dis: Je te ferai du bien, et je ferai ta postérité comme le sable de la mer, qui ne peut être compté comme une multitude.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il y resta cette nuit-là; et il prit un présent pour Ésaü, son frère, 14; deux cents chèvres, vingt boucs, deux cents brebis et vingt béliers, 15; trente chameaux de milch avec leurs ânes, quarante kines, dix taureaux, vingt ânes, et dix poulains. 16 Et il les livra entre les mains de ses serviteurs, tous conduits par eux-mêmes; et dit à ses serviteurs: Passe devant moi, et mets un espace entre les mains de Jacob, et conduis. 17 Et il donna cet ordre: Quand Ésaü, mon frère, te rencontrera, et te demandera, qui es-tu? Et qui es-tu? et qui es-tu devant toi? 18 Alors tu diras: Ce sont tes ser- vants Jacobs; c'est un présent envoyé à mon souverain Ésaü; et voici, vous aussi, vous êtes derrière nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et le jeune homme se reporta à ne pas faire la chose, parce qu'il avait plaisir à Jacobs daughter; et il était plus honorable que toute la maison de son père.

20 Hamor et Sichem, son fils, arrivèrent à la porte de leur ville, et communiquèrent avec les hommes de leur ville, en disant: 21 Ces hommes sont en paix avec nous; qu'ils habitent dans le pays, et y commercent; car le pays est assez grand pour eux; prenons leurs filles pour femmes, et donnons-leur nos filles. 22 C'est seulement ici que les hommes consentront à habiter avec nous, pour être un peuple, si chaque mâle parmi nous est circoncis, comme ils sont circoncis. 23 Ne sera-t-il pas à nous leurs troupeaux, leurs biens et leurs bêtes? consentons-nous seulement à eux, et ils habiteront avec nous. 24 Et à Hamor et à Sichem, son fils, entendirent tout ce qui est sorti de la porte de sa ville, et tout mâle fut circoncis, tout ce qui est sorti de la porte de sa ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Le troisième jour, lorsqu'ils furent en colère, deux des fils de Jacob, Siméon et Lévi, frères de Dina, prirent chacun son épée, vinrent sur la ville avec hardiesse, et tuèrent tous les mâles. 26 Ils tuèrent Hamor et Sichem, son fils, du tranchant de l'épée, et prirent Dina de Sichem.

27 Les fils de Jacob vinrent sur les morts, et ils pillèrent la ville, parce qu'ils avaient une maison, et ils s'en allèrent.

28 Ils prirent leurs brebis, leurs boeufs, leurs ânes, et ce qui était dans la ville, et ce qui était dans les champs, 29 et toutes leurs richesses, et tous leurs petits enfants, et leurs femmes, ils les captives, et ils pillèrent tout ce qui était dans la maison. 30 Jacob dit à Siméon et à Lévi: Vous m'avez troublé de me faire puer parmi les habitants du pays, parmi les Cananéens et les Phéziens; et je suis peu nombreux, ils se rassembleront contre moi, et ils me tueront; et je serai détruit, moi et ma maison. 31 Et ils dirent: Est-ce qu'il traitera notre soeur comme une prostituée?

35

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. AHBA dit à Jacob: Lève-toi, monte à Béthel, et y habite; et fais là un autel à AHBA, qui t'est apparu quand tu t'es enfui de la face d'Ésaü, ton frère. 2 Jacob dit à sa maison, et à tous ceux qui étaient avec lui: Range les baals étrangers qui sont parmi toi, et sois pur, et change tes vêtements. 3 Levons-nous, et montons à Béthel; et je ferai là un autel à AHBA, qui m'a répondu au jour de ma détresse, et qui était avec moi dans le chemin que j'ai fait aller. 4 Ils donnèrent à Jacob tous les baals étrangers qui étaient dans leur main, et toutes leurs boucles d'oreilles qui étaient à leurs oreilles; et Jacob les cacha sous le chêne qui était à Sichem. 5 Et ils partirent; et la terreur d'AHBA était sur les villes qui étaient autour d'eux, et ils ne poursuivirent pas les fils de Jacob.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Jacob vint donc à Luz, qui est dans le pays de Canaan, à savoir Béthel, lui et tout le peuple qui était avec lui. 7 Et il bâtit là un autel, et appela le lieu El-Beth-el.

8 Mais l'infirmière de Déborah Rébecca mourut, et elle fut enterrée sous Béthel sous un chêne; et le nom de celui-ci s'appelait Allon-Bachuth.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et AHBA lui dit: Ton nom est Jacob; ton nom ne sera plus Jacob, mais YaShaRa'AhLa, mais YaShaRa'AhLa, ton nom sera YaShaRa'AhLa, et il l'appellera YaShaRa'AhLa, et YaShaRa'AhLa, et YaShaRa'AhLa, ton nom sera YaShaRa'AhLa, et YaShaRa'AhLa, ton nom ne sera plus Jacob. 11 Et AHBA, je te le donnerai, et je donnerai le pays à ta postérité après toi. 13 Et AHBA, il monta de chez lui, où il parlait avec lui. 14 Et Jacob monta une colonne dans le lieu où il parlait, une colonne de pierre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le travail.

16 Et ils partirent de Béthel, et il n'y avait qu'un petit chemin pour venir à Ephrath; et Rachel

17 Et il arriva, quand elle était en dur labeur, que la sage-femme trafiquait, et qu'elle avait du mal à...

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et il arriva, comme son âme était en train de s'en aller,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34.26 bord: Héb. bouche * 35.7 El-Beth-el: c'est-à-dire, l'AHBA de Beth-el † 35.8 Allon-bachuth: c'est-à-dire, le chêne de pleurs

35.16

un peu...: Héb. un petit morceau de terre

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 35:19 37 Genèse 36:39

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et Rachel mourut, et fut enterrée sur le chemin d'Éphrath, qui est Beth-lehem. 20 Et Jacob mit une colonne sur son sépulcre, c'est-à-dire la colonne du sépulcre de Rachel jusqu'à ce jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Et YaShaRa'AhLa (y'shra'l) partit, et étendit sa tente au-delà de la tour d'Edar. 22 Et il arriva, quand YaShaRa'AhLa (y'shra'l) habita dans ce pays, que Ruben alla coucher avec Bilha, son père, concubine; et YaShaRa'AhLa

Les fils de Jacob étaient douze: 23 Les fils de Léa, Ruben, Jacob, le premier-né, Siméon, et Lévi,

Juda, Issacar et Zabulon: 24 Fils de Rachel, Joseph et Benjamin: 25 Fils de Bilha, servante de Rachel, Dan et Neph-Tali: 26 Fils de Tsilpa, servante de Léa, Gad et Aser: ce sont là les fils de Jacob, qui lui naquirent à Padan-Aram.

1. Jacob vint auprès d'Isaac, son père, à Mamré, dans la ville d'Arba, qui est Hébron, où habitaient Abraham et Isaac.

28 Et les jours d'Isaac furent de cent quatre-vingts ans. 29 Et Isaac abandonna l'esprit, et mourut, et fut recueilli auprès de son peuple, âgé et plein de jours; et ses fils Ésaü et Jacob l'enterrèrent.

36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Voici les descendants d'Ésaü, qui est Édoum. 2 Esäü prit ses femmes des filles de Canaan, Ada, fille d'Élon, Hittite, et Aholibama, fille d'Ana, fille de Tsibéon,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Hivite; 3 Et Bashemath Ismaël, fille, soeur de Nebajoth.* 4 Et Ada enfanta à Ésaü Éliphez; et Bashemath enfanta Reuel; 5 Et Acholibama enfanta Jeush, et JaAlam, et Koré; ce sont là les fils d'Ésaü, qui lui naquirent dans le pays de Canaan. 6 Et

Ésaü prit ses femmes, ses fils, ses filles, tous les hommes de sa maison, son bétail, toutes ses bêtes, et tout ce qu'il avait acquis.

7 Car leurs richesses étaient plus grandes qu'elles n'habitaient pour aller chercher; et le pays où ils étaient étrangers ne pouvait les supporter à cause de leur bétail. 8 Ésaü habitait sur la montagne de Séir; Ésaü est Édom.

9 Voici les générations d'Ésaü, père des Édomites, sur la montagne de Séir: 10 Voici les noms des fils d'Ésaü: Éliphez, fils d'Ésaü, femme d'Ésaü, Reuel, fils de Bashemath, femme d'Ésaü. 11 Voici les fils d'Éliphez: Téman, Omar, Zépho, Gatam, Kenaz.§ 12 Timna fut concubine à Éliphez Esäü, fils; et elle enfanta à Éliphez Amalek: ce sont là les fils d'Ésaü, femme d'Ésaü. 13 Voici les fils de Réuel: Nahath, Zérach, Schamma et Mizza.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Voici les fils d'Aholibama, fille d'Ana, fille de Tsibéon, femme d'Esäü, et elle enfanta à Ésaü Jeusch, à JaAlam et à Koré.

15 Voici les ducs des fils d'Ésaü: les fils d'Éliphez, premier-né d'Ésaü; le duc Téman, le duc Omar, le duc Zépho, le duc Kenaz, le duc Koré, le duc Gatam et le duc Amalek; ce sont les ducs qui sont venus d'Éliphez dans le pays d'Édom; ce sont là les fils d'Ada.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Voici les fils de Reuel Esäüs, fils: duc Nahath, duc Zerah, duc Shamma, duc Mizza; ce sont les ducs qui sont venus de Reuel dans le pays d'Édom; ce sont les fils de Bashemath Esäüs femme.

18 Voici les fils d'Aholibama Ésaü, femme; duke Jeush, duke JaAlam, duke Kora; ce sont les ducs qui sont venus d'Aholibama, fille d'Ana, femme d'Esäü. 19 Ce sont là les fils d'Esäü, qui est Édom, et ce sont leurs ducs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Voici les fils de Séir, l'Horite, qui habitait le pays: Lotan, Shobal, Zibeon, Ana, 21 Dishon, Ézer, et Dishan: ce sont les ducs des Horites, les fils de Séir, dans le pays d'Édom. 22 Les fils de Lotan étaient Hori et Hemam; et Lotan, la soeur de Timna.** 23 Voici les fils de Shobal:

Alvan, Manahath, Ebal, Shepho et Onam. Voici les fils de Tsibéon: Ajah et Ana: c'est là qu'Ana a trouvé les mulets dans le désert, comme il a nourri les ânes de Zibéon, son père. 25 Voici les fils d'Ana: Dishon, et Aholibama, fille d'Ana. 26 Voici les fils de Dis-hon: Hemdan, Eschban, et Ithran, et Tcheran.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Voici les fils d'Ezer: Bilhan, Zaavan et Akan.*** 28 Voici les fils de Dishan: Uz, et Aran. 29 Voici les ducs qui sont venus des Horites: duc Lotan, duc Shobal, duc Zibeon, duc Ana,

1. Duc Dishon, duc Ezer, duc Dishan: ce sont les ducs qui sont venus de Hori, parmi leurs ducs dans le pays de Séir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Voici les rois qui régnaient dans le pays d'Édom, avant qu'il n'y eût de roi sur les fils de Ya-Shara.

32 Et Bela, fils de Beor, régna à Édom; et le nom de sa ville était Dinhaba.

34 Et Jobab mourut, et Husham du pays de Temani régna à sa place. 35 Et Husham mourut, et Hadad, fils de Bedad, qui frappa Madian dans le champ de Moab, régna à sa place; et le nom de sa ville était Avith. 36 Et Hadad mourut, et Samla de Masreka régna à sa place. 37 Et Samla mourut, et Saül, de Roboth, régna à sa place. 38 Et Saül mourut, et Baal-hanan, fils d'Acbor, régna à sa place. 39 Et Baal-hanan, fils d'Acbor, mourut, et Hadar régna à sa place.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 36:40 38 Genèse 37:36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nommé Mehetabel, fille de Matred, fille de Mezhab. 40 Voici les noms des ducs qui vinrent d'Ésaü, et qui cordèrent leurs familles, selon leurs lieux, par leurs noms: duc Timna,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

duc Alvah, duc Jetheth, Ohio 41 Duc Aholibamah, duc Elah, duc Pinon, 42 Duc Kenaz, duc Teman, duc Mibzar, 43 Duc Magdiel, duc Iram: ce sont les ducs d'Édom, selon leurs demeures dans le pays

de leur possession: il est Ésaü le père des Édomites. §§§

Et Jacob habita dans le pays où son père était étranger, dans le pays de Canaan. 2 Voici les générations de Jacob. Joseph, âgé de dix-sept ans, paissait le troupeau avec ses frères; et le garçon était avec les fils de Bilha, et avec les fils de Zilpa, les femmes de son père; et Joseph apporta à son père leur mauvaise nouvelle. 3 YaShaRa'Ahla Wy'shra'l aimait Joseph plus que tous ses enfants, parce qu'il était fils de Jacob.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et quand ses frères virent que leur père aimait sa vieillesse, et qu'il en fit un manteau de nombreuses couleurs, ils le haïrent plus que tous ses frères, et ne purent lui parler en paix.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Joseph songea un songe, et il le raconta à ses frères; et ils le haïrent encore plus. 6 Et il leur dit: Écoutez, je vous prie, ce songe que j'ai rêvé; 7 car voici, nous liions des gerbes dans les champs, et voici, ma gerbe se leva, et se leva aussi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et ses frères lui dirent: Tu régneras-tu sur nous, ou tu domineras-tu sur nous? Et ils le haïrent encore plus pour ses songes et pour ses paroles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il songea encore un songe, et dit à ses frères: Voici, j'ai encore rêvé d'un songe; et voici, le soleil, la lune et les onze étoiles m'ont fait l'oubli. 10 Et il l'a dit à son père et à ses frères; et son père l'a réprimandé, et lui a dit: Quel est ce songe que tu as rêvé? Est-ce que moi, ta mère et tes frères viendrons nous incliner vers toi vers la terre? 11 Et ses frères l'envièrent; mais son père observa la parole.

12 Et ses frères allèrent paître le troupeau de leur père à Sichem. 13 Et YaShaRa'AhLa Wy'shra'l dit à Joseph:

14 Et il lui dit: Va, je te prie, voir si cela va bien avec tes frères, et bien avec le troupeau, et ramène-moi la parole. Et il l'envoya de la vallée d'Hébron, et il vint à Sichem.

15 Et un homme le trouva, et voici, il errait dans les champs; et l'homme lui demanda: Que cherches-tu? 16 Et il dit: Je cherche mes frères: Dis-moi, je te prie, où ils paissent leurs troupeaux. 17 Et l'homme dit: Ils sont partis d'ici, car je les ai entendus dire: Allons à Dothan. Joseph alla après ses frères, et les trouva à Dothan. 18 Et ils le virent loin avant

même qu'il ne s'approche d'eux, et ils conspirèrent contre lui pour le tuer. 19 Et ils se dirent l'un à l'autre: Voici, ceci:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Viens donc maintenant, et tuons-le, et jetons-le dans une fosse, et nous dirons: Rêvercometh.

21 Ruben l'entendit, et il le délivra de leurs mains; et il dit: Ne le tuons pas. 22 Ruben leur dit: Ne répandez point de sang, mais jetez-le dans cette fosse qui est dans le désert, et ne mettez pas la main sur lui, afin qu'il le débarrasse de leurs mains, pour le livrer de nouveau à son père.

¶ Et il arriva, lorsque Joseph fut venu vers ses frères, qu'ils s'éloignèrent de ses frères Joseph.

24 Et ils le prirent, et le jetèrent dans une fosse; et la fosse était vide, et il n'y avait pas d'eau. 25 Et ils s'assirent pour manger du pain; et ils levèrent les yeux, et regardèrent, et voici, une troupe d'Ismeélites vint de Galaad, avec leurs chameaux portant des épices, du baume et de la myrrhe, pour le porter en Égypte. 26 Et Juda dit à ses frères: À quoi sert-il si nous tuons notre frère et dissimulons son sang? 27 Venez, vendons-le aux Ismeélites, et ne laissons pas nos vêtements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la main sur lui, car il est notre frère et notre chair. Et ses frères étaient contents. 28 Et là, des marchands Madianites passèrent; et ils tirèrent et élevèrent Joseph de la fosse, et vendirent Joseph aux Ismeélites pour vingt pièces d'argent; et ils firent venir Joseph en Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et Ruben retourna vers ses frères, et dit: L'enfant n'est pas; et moi, où irai-je?

1. Ils prirent le manteau de Joseph, et tuèrent un chevreau, et ils le trempent dans le sang.

32 Et ils envoyèrent le manteau de plusieurs couleurs, et ils le rapportèrent à leur père; et ils dirent: Nous l'avons trouvé; sachez maintenant si c'est le manteau de votre fils ou non. 33 Et il le reconnut, et dit: C'est mon fils le manteau; une mauvaise bête l'a dévoré; Joseph est sans aucun doute déchiré en morceaux. 34 Et Ja-Cob déchira ses vêtements, et mit du sac sur ses reins, et pleura pour son fils. 35 Et tous ses fils et toutes ses filles se levèrent pour le consoler; mais il refusa d'être consolé; et il dit: Je descendrai dans le sépulcre pour mon fils en deuil. Ainsi son père pleura pour lui. 36 Et les Madianites le vendirent en Égypte à Potiphar, officier de Pharaon, et chef de la garde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

capitaine...: ou, commandant en chef: Heb. chef des hommes d'abattage, ou bourreaux

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 38:1 39 Genèse 39:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Annexe V. Partie I

1 Et il arriva en ce temps-là que Juda descendit de ses frères, et se retourna vers un certain Adullamite, dont le nom était Hirah. 2 Et Juda vit là une fille d'un certain Cananéen, dont le nom était Shua; et il la prit, et entra vers elle. 3 Elle conçut, et enfanta un fils; et il appela son nom Er. 4 Et elle conçut encore, et enfanta un fils; et elle appela son nom Onan. 5 Et elle conçut encore et enfanta un fils; et il appela son nom Schéla; et il était à Chezib, quand elle le enfanta. 6 Et Juda prit une femme pour Er, son premier-né, dont le nom était Tamar. 7 Et Er, Juda, premier-né, était méchant aux yeux de l'Alam (Eternal); et l'Alam (Eternal) le tua. 8 Et Juda dit à Onan: Va vers ton frère, et épouse-la, et lève la semence à ton frère.

sachant que la semence ne devait pas être à elle, et qu'il arriva, lorsqu'il entra auprès de sa femme, son frère, qu'il la répandit sur la terre, de peur qu'il ne le fasse.

10 Et ce qu'il déplait à l'Alam (Eternal), c'est pourquoi il le tua aussi.

1. Juda dit à Tamar, sa belle-fille: Reste veuve dans la maison de ton père, jusqu'à ce que Shela, mon fils, grandisse; car il dit: De peur qu'il ne meure aussi, comme ses frères l'ont fait. Et Tamar alla et habita dans la maison de son père.

12 Et la fille de Schua Juda, femme de Juda, mourut, et Juda fut consolé, et

† 13 Et il a été dit à son cheepshearers à wentupun à-

Timnath, lui et son ami HirahtheAdullamite.

Tamar, disant: Voici, ton beau-père monte à Timnath pour tondre ses brebis. 14 Et elle ôta d'elle les vêtements de sa veuve, et la coucha d'un voile, et s'enveloppa, et s'assit dans un lieu ouvert, qui

est sur le chemin de Timnath, car elle a vu que Shela était cultivée, et elle ne lui a pas été donnée pour femme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et il se tourna vers elle par le chemin, et dit: Va, je te prie, que je vienne vers toi, car il ne savait pas qu'elle était sa belle-fille. Elle dit: Qu'est-ce que tu me donnes?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

afin que tu viennes vers moi? 17 Et il

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 18 Et dit, Je vais envoyer la bande de la serrure. Et elle a dit, Wiltthougive mepledge, jusqu'à la maison delt?

Et Juda envoya le chevreau par la main de son ami l'Adullamite, pour recevoir sa promesse de la main de la femme; mais il ne la trouva point. 21 Et il demanda aux hommes de ce lieu: Où est la prostituée qui était ouvertement à côté du chemin?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils dirent: Il n'y avait pas de prostituée dans ce lieu.** 22 Et il retourna en Juda, et dit: Je ne la trouve pas; et les gens du lieu dirent:

23 Et Juda dit: Qu'elle la prenne.

à elle, de peur que nous ne soyons confus; voici, j'ai envoyé ce chevreau, et tu ne l'as pas trouvée.

Et il arriva environ trois mois après, qu'on rapporta à Juda: Tamar, ta belle-fille, s'est prostituée; et voici, elle est enceinte par la prostitution. Et Juda dit: Fais-la sortir, et qu'elle soit brûlée. 25 Lorsqu'elle fut enfantée, elle envoya dire à son beau-père: Je suis enceinte par l'homme dont ils sont, et elle dit: Discern, je te prie, qui sont ceux-ci, le signet, les bracelets et le bâton. 26 Juda les reconnut, et dit: Elle a été plus juste que moi, parce que je ne l'ai pas donnée à elle, mon fils. Et il ne la connut plus.

1. Et il arriva, au temps de son travail, que voici, des jumeaux étaient dans son sein.

28 Et il arriva, lorsqu'elle se mit à travailler, que celui-ci étendit sa main; et la sage-femme prit et lia sur sa main un fil cramoisi, disant: Ceci est sorti le premier. 29 Et il arriva, comme il retira sa main, que voici, son frère sortit; et elle dit: Comment as-tu rompu?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et ensuite sortit son frère, qui avait le fil écarlate sur son nom fut appelé Pharez. main: et son nom fut appelé Zarah.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

1. Joseph fut fait descendre en Égypte; et Potiphar, officier de Pharaon, chef des gardes, Égyptien, l'acheta des mains des Isméélites, qui l'avait fait descendre. 2 Et l'Alam (Éternel) était avec Joseph, et il était un homme prospère; et il était dans la maison de son maître l'Égyptien. 3 Et son maître vit que l'Alam (Éternel) était avec lui, et que l'Alam (Éternel) avait fait tout ce qu'il avait fait pour prospérer dans sa main. 4 Joseph trouva grâce à ses yeux, et il le servit; et il le fit surveillant de sa maison, et tout ce qu'il avait mis en sa main. 5 Et il arriva qu'il l'avait fait surveiller dans sa maison, et sur tout ce qu'il avait, que l'Alam (Éternel) avait béni la maison des Égyptiens à cause de Joseph.

6 Et il laissa tout ce qu'il avait dans la main de Joseph, et il ne savait pas qu'il fallait

il avait, sauf le pain qu'il mangeait; et Joseph était une bonne personne, et il était bien favorisé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Après ces choses, la femme de son maître jeta les yeux sur Joseph; et elle dit: Couche avec moi. 8 Mais il s'en retourna, et dit à la femme de son maître: Voici, mon maître ne s'est pas emparé de ce qui est avec moi dans la maison, et il a commis tout ce qu'il a à ma main. 9 Il n'y a pas de plus grand dans cette maison que moi; et il ne m'a rien caché que toi, parce que tu es sa femme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

rupture

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38.14 un ouvert...:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 38.23 être honteux:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38.29 Pharez: c'est A

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 39:10 40 Genèse 41:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et il arriva, comme elle parla jour après jour à Joseph, qu'il ne l'écouta point, pour coucher par elle, ou pour être avec elle. 11 Et il arriva, vers cette époque, que Joseph entra dans la maison pour faire ses affaires; et il n'y avait là-dedans aucun des hommes de la maison. 12 Et elle le saisit par son vêtement, disant: Couchez-vous avec moi; et il laissa son vêtement dans sa main, et s'enfuit, et le sortit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Lorsqu'elle vit qu'il avait laissé son vêtement dans sa main, et qu'il s'était enfui, 14 elle appela les hommes de sa maison, et leur parla, en disant: Voyez, il a apporté un hébreu à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nous nous moquons de nous; il est venu à moi pour coucher avec moi, et j'ai crié d'une voix forte;* 15 Et il arriva, en entendant que j'élevais ma voix et criais, qu'il laissait son vêtement avec moi, et qu'il s'enfuit, et qu'il sortait. 16 Et elle étendit son vêtement par elle, jusqu'à ce que son souverain rentrât chez lui. 17 Et elle lui parla selon ces paroles, disant: Le serviteur hébreu que tu nous as apporté est venu à moi pour se moquer de moi. 18 Et il arriva, comme j'ai levé ma voix et crié, qu'il laissa son vêtement avec moi, et s'enfuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il arriva, lorsque son maître entendit les paroles de sa femme, qu'elle lui parla, en disant: C'est ainsi que ton ser

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et Joseph, maître, le prit, et le mit dans la prison, un lieu où le roi était prisonnier.

Et il était là dans la prison.

Mais l'Alam (Eternal) était avec Joseph, et lui fit miséricorde, et lui donna grâce aux yeux du gardien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 22 Et le gardien de la prison commis à Joseph livre tous les prisonniers qui étaient dans la prison.

23 Le gardien de la prison ne regarda rien sous sa main, parce que l'Alam (Eternal) était avec lui, et ce qu'il faisait, l'Alam (Eternal) l'a fait prospérer.

40

Après ces choses, le majordome du roi d'Égypte et son boulanger avaient offensé le roi d'Égypte, leur souverain. 2 Pharaon se mit en colère contre deux de ses officiers, contre les chefs des majordomes et contre les chefs des boulangers. 3 Il les mit en garde dans la maison du chef des gardes, dans la prison, où Joseph était lié. 4 Le chef des gardes leur donna des ordres, et il les servit.

5 Et ils songeaient tous deux à un songe, chacun son songe en une nuit, chacun selon l'interprétation de son songe, le majordome et le boulanger du roi d'Égypte, qui étaient liés dans la prison. 6 Et Joseph vint vers eux le matin, et les regarda, et voici, ils étaient tristes. 7 Et il demanda à Pharaon les officiers qui étaient avec lui dans la garde de sa maison souveraine, disant:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et ils lui dirent: Nous avons rêvé d'un songe, et il n'y en a pas d'interprète. Joseph leur dit:

9 Et le chef des majordomes raconta son songe à Joseph, et lui dit: Dans mon songe, voici, une vigne était devant moi; 10 et dans la vigne il y avait trois sarments; et c'était comme s'il y avait des bourgeons, et ses fleurs sortaient; et les grappes en produisaient des raisins mûrs; 11 et la coupe de Pharaon était dans ma main; et j'ai pris les raisins, et je les ai pressés dans la coupe de Pharaon, et j'ai donné la coupe dans la main de Pharaon. 12 Et Joseph lui dit: Voici l'explication: Les trois sarments sont trois jours; 13 et en trois jours Pharaon lèvera ta tête, et te rendrai à ta place; et tu livreras la coupe de Pharaon dans sa main, après l'ancien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Mais pense à moi, quand tu seras bien avec toi, et qu'il me sera agréable, je te prie, et fais-moi mention de moi à Pharaon, et fais-moi sortir de cette maison. 15 Car j'ai été volé du pays des Hébreux; et ici aussi je n'ai rien fait pour qu'on me mette dans le donjon. 16 Le boulanger en chef vit que l'interprétation était bonne, et il dit à Joseph:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il y avait aussi dans mon songe trois paniers blancs sur ma tête:§ 17 Et dans la corbeille la plus haute il y avait de toutes sortes de pains pour Pharaon; et les oiseaux les mangeaient de la corbeille sur ma corbeille.

18 Joseph répondit: Voici l'explication: Les trois corbeilles sont trois.

19 Et en trois jours, Pharaon lèvera ta tête de dessus toi, et t'accrochera sur un arbre; et les oiseaux mangeront ta chair de dessus toi.

¶ Et il arriva que le troisième jour, qui était l'anniversaire de Pharaon, il fit un festin à tous ses

21 Et les serviteurs: et il a levé la tête-

du maître d'œuvre et du maître d'œuvre de ses serviteurs.

22 Mais il remit le chef de la majordome à son majordome, et il donna la coupe dans la main de Pharaon.

23 Or, le chef des majordomes ne se souvenait pas de Joseph, mais il lui avait pardonné.

Les États membres sont tenus de veiller à ce que les dispositions de la présente directive s'appliquent à l'ensemble des États membres et à ce qu'elles soient conformes aux dispositions de la présente directive.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il arriva, au bout de deux années complètes, que Pharaon songea; et voici, il se tenait près du fleuve. 2 Et voici, il monta du fleuve sept vaches bien favorisées et fauchées, et elles paissaient dans une prairie. 3 Et voici, sept autres vaches montèrent après elles du fleuve, pauvres et maigres; et elles se tenaient près de l'autre vache sur le bord du fleuve. 4 Et les vaches mal favorisées et maigres mangeaient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 41:5 41 Genèse 41:45 les sept bien favorisés et gros kine. Pharaon se réveilla donc. 5 Et il dormait et rêvait la seconde fois.

Et voici, sept épis de blé montèrent sur une tige, un rang et un bon. 6 Et voici, sept épis minces et soufflèrent du vent d'orient, après eux. 7 Et les sept épis minces dévoraient les sept rang et les oreilles pleines. Pharaon se réveilla, et voici, c'était un songe. 8 Et il arriva le matin que son esprit était troublé; et il envoya appeler tous les magiciens d'Égypte et tous les sages; et Pharaon leur raconta son songe; mais il n'y eut personne qui les interprêtât à Pharaon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Alors le chef des majordomes parla à Pharaon, en disant: Je me souviens de mes fautes aujourd'hui; 10 Pharaon était irrité avec ses serviteurs, et me plaça dans la maison du chef des gardes, moi et le chef des boulangers; 11 et nous avons rêvé d'un songe en une nuit, moi et lui; nous avons rêvé chacun selon l'interprétation de son songe. 12 Et il y avait là avec nous un jeune homme, un hébreu, serviteur de la main de la garde; et nous lui avons dit, et il nous a interprété nos songes; à chacun selon son songe, il a interprété. 13 Et il arriva, comme il nous l'a interprété, ainsi il en fut, que je restai dans mon bureau, et il l'a pendu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Pharaon envoya appeler Joseph, et on le fit sortir du donjon.

15 Pharaon dit à Joseph: Je l'ai semé, et j'ai changé.

et c'est là qu'il s'est rendu à Pharaon.

ont rêvé d'un songe, et il n'y a personne qui puisse l'interpréter; et j'ai entendu dire de toi que tu peux

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Joseph répondit à Pharaon: Il n'est pas en moi; AHBA donnera à Pharaon une réponse de paix.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et Pharaon dit à Joseph: Dans mon songe, voici, je me tenais sur le bord du fleuve. 18 Et voici, il monta du fleuve sept vaches, grasses et bien favorisées, et elles paissaient dans une prairie. 19 Et voici, sept autres vaches montèrent après elles, pauvres et très pauvres et très pauvres, et de chair maigre, comme je n'ai jamais vu dans tout le pays d'Égypte pour la méchanceté. 20 Et les vaches maigres et mal favorisées mangeaient les sept premières vaches grasses. 21 Et quand elles les avaient mangées, on ne savait pas qu'elles les avaient mangées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 22 Et je vis dans mon songe, et voici, sept oreilles étaient encore favorisées, assuraient le commencement. Et Iawoke. monta dans une seule tige, pleine et bonne; 23 et voici, sept oreilles, flétries, minces, et soufflées de l'orient.

24 Et les oreilles minces dévorent les sept bonnes oreilles; et je le dis aux magiciens, mais il n'y en a pas qui puisse me le dire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Joseph dit à Pharaon: Le songe de Pharaon est un: AHBA a fait connaître à Pharaon ce qu'il est sur le point de faire. 26 Les sept bons vaches sont sept ans, et les sept bonnes oreilles sont sept ans; le songe est un. 27 Les sept vaches maigres et mal favorisées qui sont montées après elles sont sept ans, et les sept oreilles vides soufflées par le vent d'orient seront sept années de famine. 28 C'est ce que j'ai dit à Pharaon: Ce qu'AHBA est sur le point de faire, il le fait à Pharaon. 29 Voici, il y a sept années de grande abondance dans tout le pays d'Égypte. 30 Et il se lèvera après eux sept années de famine, et toute l'abondance sera oubliée dans le pays d'Égypte; et la famine dévorera le pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Et il ne sera pas connu dans le pays en raison de cette famine qui suit; car elle sera tout endurcie.

que le rêve a été doublé à Pharaon deux fois; c'est parce que la chose est établie par AHBA --, et AHBA -- l'amènera bientôt à passer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Maintenant, que Pharaon regarde un homme avisé et sage, et qu'il le place sur le pays d'Égypte. 34 Que Pharaon fasse cela, qu'il établisse des officiers sur le pays, et qu'il prenne la cinquième partie du pays d'Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 35 Qu'ils recueillent toute la nourriture de ces bonnes années qui viennent, et qu'ils reposent dans les sept années.

36 Et la nourriture sera mise en réserve dans le pays contre les sept années de famine, qui seront dans le pays d'Égypte, afin que le pays ne périsse pas.

à travers la famine.***

38 Et Pharaon dit à ses serviteurs: Pouvons-nous trouver un homme comme celui-ci, un homme en qui est l'Esprit d'AHBA? 39 Et Pharaon dit à Joseph: Puisque AHBA t'a montré tout cela, il n'y a personne de si avisé et de si sage que tu es. 40 Tu seras sur ma maison, et selon ta parole, tout mon peuple sera gouverné.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je suis plus fort que toi.

41 Et Pharaon dit à Joseph: Voici, je t'ai placé sur tout le pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Et Pharaon ôta son anneau de sa main, et le mit sur la main de Joseph, et le rangea dans des vêtements de fin lin, et il mit une chaîne d'or autour de son cou; et il le fit monter dans le second char qu'il avait; et ils crièrent devant lui: Bow le genou; et il le fit chef de tout le pays d'Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Egypte. §§ 44 Pharaon dit à Joseph: Je suis Pharaon, et sans toi personne ne lèvera la main ou le pied dans tout le pays d'Égypte. 45 Et Pharaon appela Joseph le nom de Zaphnath-Paanea; et il lui donna

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

pour la femme Asenath, fille de Poti-phéra, sacrificateur d'On. Joseph sortit sur tout le pays d'Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 41:46 42 Genèse 42:30

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Joseph avait trente ans lorsqu'il se présenta devant Pharaon, roi d'Égypte. Joseph sortit de la présence de Pharaon, et partit dans tout le pays d'Égypte. 47 Pendant les sept années de plentere, la terre fit sortir par des poignées. 48 Il mit en terre toute la nourriture des sept années qui étaient dans le pays d'Égypte, et il mit en terre la nourriture des champs, qui était autour de chaque ville. 49 Joseph rassembla beaucoup de blé comme sable de la mer,

jusqu'à ce qu'il laissa le dénombrement, car il n'en était pas un. 50 Joseph naquit deux fils avant les années 50.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la fille de Poti-pherahpriet d'Onbareuntohim.

51 Et Joseph appela la famine, ce qu'Asen...

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le nom du premier-né Manassé: Car AHBA, dit-il, m'a fait oublier tout mon labeur, et tout mon père

maison. § 52 Et le nom du second appela-t-il Éphraïm: Car AHBA m'a fait féconder dans le pays de mon affliction.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

54 Et les sept années de la faim comme Joseph l'avait dit, et la faim était dans tous les pays; mais dans tout le pays d'Égypte il y avait du pain. 55 Et quand tout le pays d'Égypte fut affamé, le peuple cria à Pharaon pour du pain; et Pharaon dit à tous les Égyptiens: Va vers Joseph, fais ce qu'il te dit. 56 Et la famine était sur toute la face de la terre; et Joseph ouvrit tous les magasins, et vendit à Joseph.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

57 Et tous les pays arrivèrent en Égypte aux Égyptiens, et la farce de la famine se trouvait dans le pays d'Égypte. Joseph pour acheter du maïs, parce que la famine était si grave dans tous les pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'article 42 est remplacé par le texte suivant:

1. Jacob, voyant qu'il y avait du blé en Égypte, dit à ses fils: Pourquoi vous regardez-vous les uns les autres? 2 Et il dit: Tenez, j'ai entendu qu'il y avait du blé en Égypte; descendez-y, et achetez-nous de là, afin que nous vivions, et que nous ne mourions pas.

3 Joseph descendit dix frères pour acheter du blé en Égypte. 4 Mais Benjamin, frère de Joseph, Jacob n'envoya point avec ses frères.

5 Et les fils de YaShaRa'Ahla (y'shra'l) vinrent acheter du blé parmi ceux qui vinrent, car la famine était dans le pays de Canaan. 6 Joseph était gouverneur du pays, et c'est lui qui vendait à tout le peuple du pays; et les frères de Joseph vinrent, et se prosternèrent devant lui avec leurs visages sur la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et Joseph vit ses frères, et il les connut, mais il se rendit étranger à eux, et leur parla à peu près; et il leur dit: D'où venez-vous? Et ils dirent: Du pays de Canaan

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Joseph connut ses frères, mais ils ne le connaissaient pas. 9 Joseph se souvint des songes qu'il rêvait d'eux, et leur dit: Vous êtes des espions, pour voir la nudité du pays que vous êtes venus. 10 Ils lui dirent: Non, mon souverain, mais pour acheter de la nourriture, vos serviteurs viennent. 11 Nous sommes tous des fils d'un seul homme; nous sommes de vrais hommes, vos serviteurs ne sont pas des espions. 12 Il leur dit: Non, mais pour voir la nudité du pays que vous êtes venus. 13 Ils dirent: Tes serviteurs sont douze frères, les fils d'un seul homme dans le pays de Canaan; et, tenez-vous, le plus jeune est aujourd'hui avec notre père, et un n'est pas. 14 Joseph leur dit: C'est ainsi que je vous ai parlé, en disant: Vous êtes des espions.

soit une vérité en vous, soit par la vie de Pharaon, vous êtes des espions.

18 Joseph leur dit le troisième jour: Faites ceci, et vivez; car je crains AHBA 19: Si vous êtes

les vrais hommes, que l'un de vos frères soit lié dans la maison de votre prison; allez, portez du blé pour la famine de vos maisons; 20 mais apportez-moi votre plus jeune frère; ainsi seront vérifiées vos paroles, et vous ne mourrez point; et ils l'ont fait.

Et ils se dirent l'un à l'autre: Nous sommes vraiment coupables envers notre frère, car nous avons vu l'angoisse de son âme, lorsqu'il nous a cherchés, et nous n'avons pas voulu entendre; c'est pourquoi cette détresse est venue sur nous. 22 Ruben leur répondit: Ne vous dites pas: Ne péchez pas contre l'enfant, et vous n'entendez pas?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

par un interprète.

24 Et il se détourna d'eux, et les pleura; car il les adressa à eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils retournèrent auprès d'eux, et se communiquèrent avec eux, et prirent d'eux Siméon, et le lièrent sous leurs yeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et ils lancèrent leurs ânes avec le blé, et partirent de là. 27 Et comme l'un d'eux ouvrit son sac pour donner son âne dans l'auberge, il espéra son argent; car voici, il était dans sa bouche de sac. 28 Et il dit à ses frères: Mon argent est rétabli; et voici, il est même dans mon sac; et leur coeur leur échoua, et ils furent effrayés, disant à l'un d'eux:

un autre: Qu'est-ce qu'AHBA nous a fait?*

1. Ils vinrent auprès de Jacob, leur père, dans le pays de Canaan, et lui racontèrent tout ce qui leur était arrivé, en disant: 30 L'homme, qui est le souverain du pays, nous parla à peu près, et nous prit pour espions du pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Chapitre III

des choses difficiles

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 42:31 43 Genèse 43:30

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Nous sommes douze frères, fils de notre père; l'un n'est pas, et le plus jeune est aujourd'hui avec notre père dans le pays de Canaan. 33 Et l'homme, souverain du pays, nous dit: Je saurai que vous êtes de vrais hommes; laissez ici avec moi l'un de vos frères, et prenez de la nourriture pour la famine de vos familles, et partez; 34 et amenez-moi votre plus jeune frère; alors je saurai que vous n'êtes pas des espions, mais que vous êtes de vrais hommes; ainsi je vous délivrerai votre frère, et vous trafiquerez dans le pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Comme ils avaient vidé leurs sacs, voici, chaque paquet d'argent était dans son sac; et quand eux et leur père virent les paquets d'argent, ils furent effrayés. 36 Jacob, leur père, leur dit: Moi, vous m'avez enseveli de mon cheil-dren; Joseph n'est pas, et Siméon n'est pas, et vous ôterez Benjamin; toutes ces choses sont contre moi. 37 Ruben parla à son père, disant: Tuez mes deux fils, si je ne vous l'apporte pas; livrez-le entre mes mains, et je vous le ramènerai de nouveau. 38 Et il dit: Mon fils ne descendra pas avec vous; car son frère est mort, et il est resté seul; si le mal lui arrive par le chemin où vous allez, vous descendrez mes cheveux gris dans le tombeau.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

2 Et il arriva, quand ils eurent mangé le blé qu'ils avaient fait sortir d'Égypte, que leur père leur dit: Allez encore, achetez-nous un peu de nourriture. 3 Et Juda lui dit: L'homme nous protesta solennellement, en disant:

Vous ne verrez pas ma face, sauf votre frère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Mais si tu ne l'envoies pas, nous ne descendrons pas; car l'homme nous a dit: Vous ne verrez pas ma face, si votre frère n'est pas avec vous. 6 Et YaShaRa'AhLa W, dit: Où avez-vous été si malade avec moi, pour dire à l'homme si vous aviez encore un frère? 7 Et ils dirent: L'homme nous a demandé très fort de notre état et de notre famille, disant: Est-ce que votre père est encore vivant? avez-vous un autre frère? Et nous lui avons dit selon la teneur de ces paroles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nous savons qu'il dirait: Fais descendre ton frère? - § 8 Et Juda dit à YaShaRa'AhLa - Wy'shra'l, son père: Envoie l'enfant avec moi, et nous nous lèverons et nous irons, afin que nous vivions, et que nous ne mourions pas, nous, et toi, et aussi nos petits enfants. 9 Je serai sûr pour lui; de ma main tu le demanderas; si je ne l'amène pas à toi, et que je le place devant toi, alors laisse-moi porter la faute pour toujours.

était revenu cette deuxième fois.**

11 Et YaShaRa'AhLa, leur père, leur dit: Si c'est le cas maintenant, faites cela; prenez des meilleurs fruits dans le pays dans vos vases, et portez à l'homme un présent, un peu de baume, et un peu de miel, d'épices et de myrrhe, de noix et d'amande; 12 et prenez un double argent dans votre main; et l'argent qui a été ramené dans la bouche de vos sacs, portez-le encore dans votre main; peut-être que c'était un

13 Prenez aussi votre frère, et levez-vous, allez de nouveau vers l'homme. 14 Et AHBA Tout-Puissant vous donne miséricorde devant l'homme, afin qu'il renvoie

ton autre frère, et Benjamin. Si je suis endeuillé de mes enfants, je suis endeuillé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et les hommes prirent ce présent, et ils prirent deux fois de l'argent dans leur main, et Benjamin; et ils se levèrent, et descendirent en Égypte, et se présentèrent devant Joseph. 16. Joseph vit Benjamin avec eux, et il dit au chef de sa maison: Ramenez ces hommes chez eux, et tuez-les, et préparez-les; car ces hommes dîneront avec moi à midi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et ils s'approchèrent de l'intendant de la maison de Joseph, et ils se communiquèrent avec lui à l'entrée de la maison; 20 et ils dirent: Monsieur, nous sommes descendus la première fois pour acheter de la nourriture; 21 et quand nous sommes arrivés à l'auberge, nous avons ouvert nos sacs, et voici, chaque homme avait de l'argent dans la bouche de son sac, notre argent en tout poids; et nous l'avons ramené dans notre main. 22 Et nous avons fait descendre un autre argent entre nos mains pour acheter de la nourriture; nous ne pouvons pas dire qui a mis notre argent dans nos sacs. 23 Et il dit: Que la paix ne vous

craigne point; votre AHBA, et l'AHBA, de votre père, vous a donné un trésor dans vos sacs; j'ai eu votre argent. Et il a fait sortir Siméon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et l'homme fit entrer les hommes dans la maison de Joseph, et leur donna de l'eau, et ils lavèrent leurs pieds; et il donna leurs ânes de la provende. 25 Et ils préparèrent le présent contre Joseph, qui vint à midi; car ils entendirent qu'ils y mangeraient du pain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et il leur demanda leur bien-être, et dit: Est-ce que votre père est bien, l'homme que vous avez dit? Est-il encore vivant? 28 Et ils répondirent: Ton serviteur, notre père, est en bonne santé, il est encore vivant; et ils se prosternèrent la tête, et firent l'absurdité. 29 Et il leva les yeux, et vit son frère Benjamin, son fils mère, et dit: Est-ce là ton frère cadet, dont tu m'as parlé? Et il dit: AHBA, mon fils! 30 Joseph se hâta, car ses entrailles aspiraient à son frère.

pleure; et il entra dans sa chambre, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Père?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 43:31 44 Genèse 45:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Et il se lava le visage, et sortit, et s'abstint, et dit: Assieds-toi au pain. 32 Et ils se mirent pour lui seul, et pour eux-mêmes, et pour les Égyptiens, qui mangeaient avec lui, par eux-mêmes; car les Égyptiens ne pouvaient manger du pain avec les Hébreux, car c'est là une abomination pour les Égyptiens. 33 Et ils s'assirent devant lui, le premier-né selon son droit d'aînesse, et le plus jeune selon sa jeunesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Et il prit et leur envoya des ordures de devant lui; mais le ridicule de Benjamin était cinq fois plus grand que n'importe lequel d'entre eux. Et ils burent, et furent joyeux avec lui.

44. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels est saisi de la question de savoir s'il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Et il donna cet ordre à l'intendant de sa maison, en disant: Remplis les sacs des hommes de nourriture, autant qu'ils

2 Et il mit ma coupe, la coupe d'argent, dans le sac, la bouche du plus jeune, et l'argent de son blé. Et il fit selon la parole que Joseph avait dite. 3 Dès que le matin fut léger, les hommes furent renvoyés, eux et leurs

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Lorsqu'ils furent sortis de la ville, et qu'ils n'étaient pas encore loin, Joseph dit à son intendant: Levez-vous, suivez les hommes; et quand vous les aurez dépassés, dites-leur: Pourquoi avez-vous récompensé le mal pour le bien?

vous avez fait le mal en agissant ainsi.

6 Et il les saisit, et leur dit ces mêmes paroles. 7 Et ils lui dirent: Pourquoi dit mon souverain ces paroles? AHBA interdit que tes serviteurs fassent selon cette chose. 8 Voici l'argent que nous avons trouvé dans nos sacs.

Nous t'avons ramené des bouches du pays de Canaan. Comment volerions-nous de la maison de ton souverain de l'argent ou de l'or? 9 Qu'on trouve tous deux parmi tes serviteurs, qu'il meure, et que nous soyons aussi mes serviteurs souverains. 10 Et il dit: Maintenant aussi, qu'il soit conforme à vos paroles; que celui avec qui il est trouvé soit mon serviteur; et vous serez irréprochables. 11 Ils descendirent rapidement chacun son sac à terre, et ils ouvrirent chacun son sac. 12 Il fouilla, et commença à l'aîné, et partit au plus jeune; et la coupe fut trouvée dans le sac de Benjamin. 13 Ils déchirèrent leurs vêtements, et lancèrent chacun son âne, et retournèrent à la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Juda et ses frères vinrent dans la maison de Joseph, car il était encore là; et ils tombèrent devant lui sur la terre. 15 Joseph leur dit: Quelle est cette action que vous avez faite?

16 Et Juda dit: Que dirons-nous à mon souverain? Que dirons-nous?

AHBA a découvert l'iniquité de tes serviteurs; voici, nous sommes mes serviteurs souverains, nous et celui avec qui la coupe est trouvée. 17 Et il dit: AHBA interdit que je fasse ainsi; mais l'homme dans la main de qui la coupe est trouvée, il sera mon serviteur; et quant à vous, levez-vous en paix à votre père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et voici, Juda s'approcha de lui, et dit: Oh mon souverain, que ton serviteur, je te prie, ne parle pas à mon souverain; 32 et que ta colère ne brûle point contre ton serviteur; car tu es comme Pharaon. 19 Mon souverain demande à ses serviteurs, disant: Est-ce un père, ou un frère? 20 Et nous avons dit à mon souverain: Nous avons un père, un vieillard, et un enfant de sa vieillesse, un petit; et son frère est mort, et lui seul est de sa mère, et son père l'aime. 21 Et tu as dit à tes serviteurs: Fais-le descendre de chez toi, et je ne verrai plus ma face. 24 Et nous avons dit à mon souverain: Le jeune homme ne peut pas quitter son père; car s'il devait quitter son père, son père mourra. 23 Et tu as dit à tes serviteurs: Voici que ton plus jeune frère descend avec toi, et nous ne mourrons plus.

45 États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Joseph ne put s'abstenir devant tous ceux qui se tenaient près de lui, et il cria: Faites sortir chacun de moi. Et il n'y avait personne avec lui, tandis que Joseph se fit connaître à son

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et il pleura à haute voix, et les Égyptiens et la maison de Pharaon entendirent. 3 Joseph dit à ses frères: Je suis Joseph; est-ce que mon père vit encore?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Joseph dit à ses frères: Approchez-vous de moi, je vous prie. Et ils vinrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

trouble: ou terrifié

Genèse 45:5 45 Genèse 46:16 Et il dit: Je suis Joseph, ton frère, que tu as vendu en Égypte.

6 Car ces deux années ont été la famine dans le pays; et pourtant il y a cinq années, dans lesquelles il n'y aura ni oreille ni moisson. 7 Et AHBA m'a envoyé devant vous pour vous préserver une postérité sur la terre, et pour sauver votre

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et maintenant, ce n'est pas vous qui m'avez envoyé ici, mais AHBA; et il m'a fait père à Pharaon, et sov-éreigne de toute sa maison, et chef dans tout le pays d'Égypte. 9 Hâtez-vous, montez vers mon père, et dites-lui: Ainsi parle votre fils Joseph, AHBA, me rend souverain de toute l'Égypte; descendez vers moi, ne tardez pas; 10 Et vous habiterez dans le pays de Gosen, et vous serez près de moi, vous et vos enfants, et vos enfants, et vos troupeaux, et tout ce que vous avez.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Je te nourrirai, car il y a encore cinq ans de famine, de peur que toi, et ta maison, et tout ce que tu as, n'arriviez à la pauvreté. 12 Et voici, tes yeux voient, et les yeux de mon frère Benjamin, que c'est ma bouche qui te parle. 13 Vous direz à mon père de toute ma gloire en Égypte, et de tout ce que vous avez vu; et vous hâterez de faire descendre mon père ici. 14 Et il tomba sur son frère le cou de Benjamin, et pleura; et Benjamin pleura sur son cou. 15 Il baisa tous ses frères, et pleura sur eux; et après cela ses frères lui parlèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et la renommée de celui-ci fut entendue dans la maison de Pharaon, disant: Les frères Joseph sont venus.

17 Et Pharaon dit à Joseph: Dites à vos frères: Faites ceci; faites vos bêtes, et allez, obtenez-vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Prenez votre père et vos familles, et venez à moi; je vous donnerai le bien du pays d'Égypte, et vous mangerez la graisse du pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Voici ce que vous commandez: prenez des chars du pays d'Égypte pour vos enfants et pour vos femmes, et amenez votre père, et venez. 20 Ne prenez pas garde à vos affaires, car le bien de tout le pays d'Égypte est à vous. 21 Et les fils de YaShaRa'AhLa

Et Joseph leur donna des chariots, selon les

22 Il donna à chacun d'eux le commandement de Pharaon, et il leur donna les provisions pour le chemin. Des changements de vêtements; mais il donna à Benjamin trois cents pièces d'argent, et cinq changements de vêtements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il envoya dix ânes chargés des bonnes choses d'Égypte à son père, et dix d'entre elles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 24 Il renvoya donc ses frères, et il les chargea de maïs et de pain et de viande pour son père. Ils s'en allèrent; et il leur dit: Veillez à ce que vous ne tombiez pas par le chemin.

Et ils montèrent d'Égypte, et arrivèrent au pays de Canaan vers Jacob, leur père, 26 et lui dirent: Joseph est encore vivant, et il est gouverneur de tout le pays d'Égypte. Et le coeur de Jacob s'évanouit, car

27 Et ils lui racontèrent toutes les paroles de Joseph, qu'il leur avait dites; et quand il vit les chariots que Joseph avait envoyés pour le porter, l'esprit de Jacob, leur père, ressuscita.

YaShaRa'AhLa (y'shra'l) a dit: C'est suffisant; Joseph, mon fils, est encore vivant; je vais aller le voir avant de mourir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et YaShaRa'AhLa W' (y'shra'l) prit son chemin avec tout ce qu'il avait, et vint à Beer-Schéba, et offrit des sacrifices à l'AHBA de son père Isaac. 2 Et AHBA dit à YaShaRa'AhLa W'h (y'shra'l) dans les visions de la nuit, et dit: Jacob, Jacob. Et il dit: Me voici. 3 Et il dit: Je suis l'AHBA, l'AHBA de ton père: Ne craignez pas de descendre en Égypte, car je ferai de toi une grande nation. 4 Je descendrai avec toi en Égypte, et je te ferai remonter; et Joseph mettra sa main sur tes yeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et Jacob se leva de Beer-Schéba, et les fils de YaShaRa'Ahla Wy'shra'l emmenèrent Jacob, leur père, leurs tailleurs et leurs femmes, dans les chariots que Pharaon avait envoyés pour le porter. 6 Et ils prirent leur bétail et leurs biens, qu'ils avaient acquis dans le pays de Canaan, et vinrent en Égypte, Jacob et toute sa postérité avec lui. 7 Ses fils, ses fils, ses filles et ses fils, et toute sa postérité, l'amènèrent avec lui en Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Voici les noms des fils de YaShaRa'Ahla, qui vinrent en Égypte, Jacob et ses fils: Ruben, Jacob, premier-né. 9 Les fils de Ruben: Hanoah, Phallu, Hetsron et Carmi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Fils de Siméon: Jemuel, Jamin, Ohad, Jakin, Tsohar, et Shaul, fils d'une femme de Canaan.

Et les fils de Lévi, Guerschon, Kehath et Merari. §

Fils de Juda: Er, Onan, Schela, Pharets et Zéra; Er et Onan moururent dans le pays de Canaan; et les fils de Pharets furent Hetsron et Hamul.

Les fils d'Issacar: Tola, Phuva, Job et Schimron.

15 Ce sont là les fils de Léa, qu'elle enfanta à Jacob à Padan-Aram, avec sa fille Dina; toutes les âmes de ses fils et de ses filles étaient trente.

et trois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et les fils de Gad: Ziphion, et Haggi, Shuni, et Ézbon, Éri, et Arodi, et Areli.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 46:17 46 Genèse 47:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les fils d'Aser: Jimna, Ishua, Isui, Béria, Séra, leur soeur; et les fils de Béria: Héber, et Malkiel. 18 Ce sont là les fils de Tsilpa, que Laban donna à Léa, sa fille, et elle enfanta à Jacob, seize âmes. 19 Les fils de Rachel Jacob, femme: Joseph et Benjamin.

A Joseph, au pays d'Égypte, naquirent Manassé et Éphraïm, qu'Asenath, fille de Poti-phéra, sacrificateur d'On, lui enfanta.

Et les fils de Benjamin étaient Bela, Bécher, et Ashbel, Gera, et Naaman, Éhi, et Rosh, Mupim, Hupim, et Ard. Voici les fils de Rachel, qui naquirent à Jacob: toutes les âmes étaient quatorze.

Et les fils de Dan, Hushim.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Ce sont là les fils de Bilha, que Laban donna à Rachel, sa fille, et elle les enfanta à Jacob; toutes les âmes étaient sept. 26 Toutes les âmes qui vinrent avec Jacob en Égypte, qui sortirent de ses reins, outre les fils de Jacob, toutes les femmes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et les fils de Joseph, qui le naquirent en Égypte, étaient deux âmes: toutes les âmes étaient trois-six; les âmes de la maison de Jacob, qui est venue en Égypte, étaient soixante-dix.

29 Joseph prépara son char, et monta à la rencontre de YaShaRa'AhLa Wrâ, son père, à Gosen, et se présenta à lui; et il tomba sur son cou, et pleura sur son cou pendant un bon moment. 30 YaShaRa'AhLa Wrâ dit à Joseph: Maintenant, que je meure, puisque je vois ta face, parce que tu es encore vivant. 31 Joseph dit à ses frères et à sa maison de père: Je monterai, et je ferai venir Pharaon, et je lui dirai: Mes frères et ma maison de père, qui étaient dans le pays de Canaan, sont venus à moi. 32 Et les hommes sont des bergers, car leur commerce a été de nourrir du bétail; et ils ont apporté leurs troupeaux, et leurs troupeaux, et tout ce qu'ils ont fait.

33 Et il arrivera que Pharaon vous appellera, et dira: Quelle est votre occupation?

Vous direz: Tes serviteurs ont fait du bétail depuis notre jeunesse jusqu'à présent, nous et nos pères, afin que vous habitiez dans le pays de Gosen; car chaque berger est une abomination pour les Égyptiens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

47. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels est saisi de la question de savoir s'il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 47.

Et Joseph vint dire à Pharaon: Mon père et mes frères, et leurs troupeaux, et tout ce qu'ils ont, sont sortis du pays de Canaan; et voici, ils sont dans le pays de Gosen. 2 Et il prit quelques-uns de ses frères, cinq hommes, et les présenta à Pharaon. 3 Et Pharaon dit à ses frères: Quelle est votre occupation? Et ils dirent à Pharaon: Tes serviteurs sont des bergers, nous, et aussi nos pères. 4 Ils dirent aussi à Pharaon: Nous sommes venus pour séjourner dans le pays; car tes serviteurs n'ont point de pâturage pour leurs troupeaux; car la famine est ensevelie dans le pays de Canaan; et maintenant, nous te prions, que tes serviteurs habitent dans le pays de Gosen. 5 Et Pharaon parla à Joseph, disant: Ton père et tes frères sont venus vers toi. 6 Le pays d'Égypte est devant toi; dans le meilleur du pays, fais habiter ton père et tes frères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et Pharaon dit à Jacob: Quel âge as-tu? 9 Et Jacob dit à Pharaon: Les jours des années de mon pèlerinage sont de cent trente ans; peu nombreux et mauvais ont été les jours des années de ma vie, et n'ont pas été gardés jusqu'aux jours des années de la vie de mes pères pendant les jours de leur pèlerinage. 10 Et Jacob bénit Pharaon, et sortit de l'avant Pharaon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Joseph plaça son père et ses frères, et leur donna une possession dans le pays d'Égypte, dans le meilleur du pays, dans le pays de Ramsès, comme Pharaon l'avait ordonné. 12 Joseph nourrit son père,

et ses frères, et toute la maison de son père, avec du pain, selon leurs familles.

1. Il n'y avait pas de pain dans tout le pays, car la famine était très douloureuse, et le pays d'Égypte et tout le pays de Canaan s'évanouissait à cause de la famine. 14 Joseph rassembla tout l'argent qui avait été trouvé dans le pays d'Égypte et dans le pays de Canaan, pour le blé qu'ils avaient acheté; et Joseph apporta l'argent dans la maison de Pharaon. 15 Et lorsque l'argent eut échoué dans le pays d'Égypte et dans le pays de Canaan, tous les Égyptiens vinrent à Joseph, et dirent: Donne-nous du pain, car nous mourrons en ta présence, parce que l'argent manque. 16 Joseph dit: Donne ton bétail, et je te donnerai pour ton bétail, si l'argent manque. 17 Et ils apportèrent leur bétail à Joseph; et Joseph leur donna du pain en échange de chevaux, et pour le troupeau, et pour le bétail de notre pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 47:21 47 Genèse 48:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'Égypte pour Pharaon; car les Égyptiens vendaient chacun son champ, parce que la famine les prévalait; et le pays devint Pharaon. 21 Quant au peuple, il les fit sortir d'un bout à l'autre des frontières de l'Égypte, et il les enleva jusqu'à l'autre bout. 22 Seulement le pays des sacrificateurs ne l'acheta point; car les sacrificateurs avaient une part de Pharaon, et ils mangeaient leur part que Pharaon leur avait donnée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Joseph dit au peuple: Voici, je t'ai acheté aujourd'hui et ton pays pour Pharaon; voici, tu auras de la semence pour toi, et tu sèmeras le pays. 24 Et il arrivera que tu donneras la cinquième partie à Pharaon, et quatre parties seront à toi, pour la semence des champs, pour ta nourriture, et pour tes familles, et pour la nourriture pour tes petits enfants. 25 Ils dirent: Tu as sauvé notre vie; trouvons grâce aux yeux de mon souverain, et nous serons serviteurs de Pharaon. 26 Joseph fit une loi sur le pays d'Égypte jusqu'à ce jour, afin que Pharaon ait la cinquième partie, sauf le pays de l'Égypte.

seulement les prêtres, qui ne sont pas devenus Pharaon**.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Jacob habita dans le pays d'Égypte pendant dix-sept ans.

29 Et le temps s'approchait que YaShaRa'AhLa (y'shra'l) devait mourir; et un géofJacob était cent quarante-sept ans.

Il appela son fils Joseph, et lui dit: Si maintenant j'ai trouvé grâce à tes yeux, mets, je te prie, ta main sous ma cuisse, et fais bien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Mais je coucherai avec mes pères, et tu m'emporteras d'Égypte, et tu m'enterreras dans leur lieu d'enterrement. Et il dit: Je ferai ce que tu as dit. 31 Et il dit: Jurez-moi. Et il lui jura. Et YaShaRa'Ahla

"W" (y'shra'l) s'inclina sur la tête du lit.

Les États-Unis d'Amérique sont les seuls pays de l'Union européenne à avoir adhéré à l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Après ces choses, l'un dit à Joseph: Voici, ton père est malade; et il prit avec lui ses deux fils, l'ânesse et Éphraïm. 2 Et l'un dit à Jacob: Voici, ton fils Joseph vient à toi; et YaShaRa'AhLa Wy'h (y'shra'l) fortifia

3 Jacob dit à Joseph: Le Tout-Puissant m'est apparu à Luz, dans le pays de Canaan,

4 Et il me dit: Voici, je te rendrai fécond, et je te multiplierai, et je ferai de toi une multitude de gens; et je donnerai ce pays à ta postérité après toi, pour une possession éternelle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et maintenant tes deux fils, Éphraïm et Manassé, qui t'étaient nés dans le pays d'Égypte avant que je ne vienne vers toi en Égypte, sont à moi, comme Ruben et Siméon, ils seront à moi. 6 Et ta question, que tu as engendrée après eux, sera à toi, et sera appelée selon le nom de leurs frères dans leur héritage. 7 Et moi, quand je suis venu de Padan, Rachel est morte par moi dans le pays de Canaan dans le chemin, quand il n'y avait encore qu'un petit chemin pour venir à Éphrath; et je l'ai enterrée là dans le chemin d'Éphrath, qui est Beth-Léhem.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Joseph dit à son père: Ce sont mes fils, que AHBA m'a donnés en ce lieu. Et il dit: Apportez-les, je te prie, à moi, et je les bénirai. 10 Maintenant les yeux de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) étaient dim pour l'âge, afin qu'il ne puisse pas voir. Et il les fit approcher jusqu'à

Et il dit à Joseph: Je n'avais pas pensé à voir ton visage; et voici, AHBA m'a montré aussi ta postérité. 12 Joseph les fit sortir entre ses genoux, et il s'inclina du visage à la terre. 13 Joseph les prit tous les deux, Éphraïm dans sa main droite vers YaShaRa'Ahla, la main gauche de YaShaRa'Ahla, et Manassé dans sa main gauche vers YaShaRa'Ahla, la main droite de YaShaRa'Ahla, et les porta près de lui. 14 Et YaShaRa'Ahla

Il étendit sa main droite, et la posa sur la tête d'Éphraïm, qui était la plus jeune, et sa main gauche sur Manassé.

la tête, guidant ses mains avec empressement; car Manassé était le premier-né.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Il bénit Joseph, et dit: AHBA, devant qui mes pères Abraham et Isaac marchèrent, AHBA, qui m'a nourri toute ma vie jusqu'à ce jour, 16 L'Ange qui m'a racheté de tout mal, bénisse les garçons, et que mon nom leur soit donné, ainsi que le nom de mes pères Abraham et Isaac, et qu'ils grandissent

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et Joseph, voyant que son père avait posé sa main droite sur une multitude au milieu de la terre, la tête d'Éphraïm, lui déplait; et il remit la main de son père, pour la retirer de la tête d'Éphraïm à la tête de Manassé. 18 Joseph dit à son père: Non, mon père; car c'est le premier-né, mis

19 Et son père refusa, et dit: Je le sais, mon fils, je le sais.

devenir un peuple, et il sera aussi grand; mais son frère cadet sera vraiment plus grand que lui, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sa postérité deviendra une multitude de nations. § 20 Et il les bénit ce jour-là, en disant: YaShaRa'Ahla (y'shra'l) bénira, en disant: AHBA, comme Ephraïm et Manassé; et il plaça Ephraïm devant Manassé. 21 YaShaRa'Ahla (y'shra'l) dit à Joseph: Voici, je meurs; mais AHBA sera avec vous, et vous ramènera au pays de vos pères. 22 Et je t'ai donné une part au-dessus de tes frères, que j'ai prise de la main des Amoréens avec mon épée et avec mon arc.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

b) La plénitude;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 49:1 48 Genèse 50:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont tenus de veiller à ce que les mesures prévues à l'article 49 du règlement (UE) no 1308/2013 soient conformes à l'avis du Comité économique et social européen et à ce qu'elles soient conformes à l'avis du Comité économique et social européen.

1. Jacob appela ses fils, et dit: Rassemblez-vous, afin que je vous dise ce qui vous arrivera dans les derniers jours.

2 Rassemblez-vous, et écoutez, fils de Jacob, et écoutez YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, votre père.

3 Ruben, tu es mon premier-né, ma force, et le commencement de ma force, l'excellence de la dignité, et l'excellence de la puissance; 4 Tu ne seras pas inébranlable comme de l'eau, tu n'excelleras pas, parce que tu es monté au lit de ton père, et tu l'as souillée; il est monté sur mon canapé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 O mon âme, ne viens pas 5 ¶ Siméon et Lévi arebrethren; les instruments de cruauté sont dans leurs habits. Tu entres dans leur secret; à leur assemblée, mon honneur, ne sois pas unis; car dans leur colère ils tuèrent

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

un homme, et dans leur volonté ils ont creusé un mur. § 7 Maudit soit leur colère, car elle était féroce, et leur colère, car elle était cruelle; je diviserai

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils sont dans Jacob, et les dispersent dans YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

8 Juda, tu es celui que tes frères loueront; ta main sera dans le cou de tes ennemis; tes enfants s'inclineront devant toi. 9 Juda est un lionceau; loin de la proie, mon fils, tu es monté; il s'est baissé, il s'est couché comme un lion, et comme un lion vieux; qui le réveillera? 10 Le sceptre ne s'éloignera point de Juda, ni un homme de loi d'entre ses pieds,

jusqu'à ce que Silo vienne; et à lui sera le rassemblement du peuple. 11 Reliant son poulain à la vigne, et son âne à la vigne de choix, il lava ses vêtements dans le vin, et ses vêtements dans le sang du raisin. 12 Ses yeux seront rouges avec du vin, et ses dents blanches avec du lait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Zabulon habitera dans le havre de la mer, et il sera pour un refuge de navires; et sa frontière sera pour Zidon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Issacar est un âne fort qui se couche entre deux fardeaux; 15 et il vit que le repos était bon, et que le pays qu'il plaisait était une fourmi; et il s'inclina pour porter son épaule, et devint serviteur de tribut.

16 Dan jugera son peuple, comme l'une des tribus de YaShaRa'Ahla (y'shra'l). 17 Dan sera un serpent par le chemin,

18 J'ai attendu ton salut, ô Alam, (Eter-nal).

19 Gad, une troupe le vaincra; mais il vaincra enfin. 20 De Aser, son pain sera gras, et il donnera des ornements royaux. 21 Nephthali est un réchappé; il donne de bonnes paroles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Joseph est une branche féconde, une branche féconde par un puits, dont les branches s'étendent sur la muraille; 23 Les archers l'ont vivement attristé, et ont tiré sur lui, et l'ont haï; 24 Mais son arc demeure en force, et les bras de ses mains ont été fortifiés par les mains du puissant AHBA de Jacob; (de là est le berger, la pierre de YaShara'AhLa Wy'shra'l):) 25 Même par l'AHBA de ton père, qui t'aidera; et par le Tout-Puissant, qui te bénira par les bénédictions du ciel en haut, les bénédictions de l'abîme qui se couche sous, les bénédictions des seins et de l'utérus: 26 Les bénédictions de ton père ont prévalu au-dessus des bénédictions de mes progéniteurs jusqu'à la plus haute limite des collines éternelles: elles seront sur la tête de Joseph, et sur la couronne de la tête de celui qui était séparé de ses frères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Benjamin se rassasiera comme un loup; il dévorera le butin le matin, et il partagera le butin la nuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Voici les douze tribus de YaShaRa'AhLa W, et c'est ainsi que leur père leur parla, et les bénit; il les bénit, chacun selon sa bénédiction. 29 Il les chargea, et leur dit: Je vais être rassemblé vers mon peuple; enterrez-moi avec mes pères dans la caverne qui est dans le champ d'Éphron, le Hittite. 30 Dans la caverne qui est dans le champ de Macpéla, qui est en avant Mamré, dans le pays de Canaan, qu'Abraham a acheté avec le champ d'Éphron, le Hittite, pour possession d'un lieu d'enfouissement. 31 Là on enterra Abraham et Sara, sa femme; là, on enterra Isaac et Rebecca, sa femme; et là, j'enterrai Léa. 32 L'achat du champ et de la caverne qui est là provenait des fils de Heth. 33 Et Jacob avait mis fin à l'ordre de ses fils, et il ramena ses pieds dans le lit, et je livrai l'esprit, et il fut recueilli auprès de son peuple.

50 ans

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Joseph tomba sur la face de son père, et pleura sur lui, et le baisa. 2 Joseph ordonna à ses serviteurs que les médecins embaument son père; et les médecins embaument YaShaRa'AhLa W. 3 Et quarante jours furent accomplis pour lui, car ainsi s'accomplissent les jours de ceux qui sont embaumés; et les Égyptiens pleurèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et quand les jours de son deuil furent passés, Joseph parla à la maison de Pharaon, en disant: Si maintenant j'ai trouvé grâce à tes yeux, parle, je te prie, aux oreilles de Pharaon, en disant: 5 Mon père m'a fait jurer, en disant: Voici, je meurs; dans mon sépulcre que j'ai creusé pour moi dans le pays de Canaan, là tu m'enterreras. Maintenant, que je monte, je te prie, enterre mon père, et je reviendrai. 6 Et Pharaon dit: Monte, et enterre ton père, comme il t'a fait jurer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Joseph monta pour enterrer son père, et il monta avec lui tous les serviteurs de Pharaon, les anciens de sa maison, et tous les el - ders du pays d'Égypte, 8 et toute la maison de Joseph, de ses frères et de sa maison paternelle; seuls leurs petits enfants, leurs troupeaux et leurs troupeaux, partirent dans le pays de Gosen.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Genèse 50:9 49 Genèse 50:26

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il monta avec lui des chars et des cavaliers, et c'était une très grande troupe. 10 Et ils arrivèrent à l'aire d'Atad, qui est au-delà du Jourdain, et là ils pleurèrent d'une grande et très grande lamentation; et il fit un deuil pour son père sept jours. 11 Et les habitants du pays, les Cananéens, virent le deuil sur la terre d'Atad, et dirent: C'est un deuil douloureux pour le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le nom d'Abel-mizraïm, qui est au-delà de Jordan.

12 Et ses fils Égyptiens:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Car ses fils l'emmenèrent dans le pays de Canaan, et l'enterrèrent dans la caverne du champ de Macpéla, qu'Abraham acheta avec le champ, en possession d'un lieu d'enterrement d'Éphron, le Héthien, devant Mamré.

1. Joseph retourna en Égypte, lui et ses frères, et tous ceux qui montèrent avec lui pour enterrer son père, après qu'il eut enseveli son père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Les frères de Joseph, voyant que leur père était mort, dirent: Joseph nous haïra peut-être, et nous reproduira tout le mal que nous lui avons fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Vous direz donc à Joseph: Pardonnez-moi, Joseph, en disant:

priez maintenant, la faute de vos frères, et leur péché; car ils vous ont fait du mal; et maintenant, nous vous prions, pardonnez la faute de ser -

19 Joseph leur dit: Ne craignez point; car suis-je à la place d'AHBA 20?. Mais vous, vous pensiez mal contre moi; mais AHBA voulait que cela soit bon, de faire passer, comme aujourd'hui, pour sauver beaucoup de gens vivants. 21 Et maintenant, il y avait beaucoup de gens en vie.

Ne craignez pas; je vous nourrirai, vous et vos petits enfants. Et il les réconforta, et leur parla avec bonté.§

1. Joseph habita en Égypte, lui et sa maison paternelle, et Joseph vécut cent dix ans. 23 Joseph vit Éphraïm.

filis de la troisième génération: les fils aussi de Makir, fils de Manassé

24 Joseph dit à ses frères: Je meurs; et AHBA vous visitera certainement, et vous fera sortir de ce pays dans le pays qu'il a juré à Abraham, à Isaac et à Jacob.

26 Joseph mourut, âgé de cent dix ans; et ils l'embaumèrent, et il fut mis dans un cercueil en Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 50.11 Abel-mizraïm: c'est-à-dire, Le deuil des Égyptiens, 50.16 envoyé: Héb. chargé § 50.21 gentiment...: Héb. à leurs cœurs

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

** 50.23 apporté...: Héb. né

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 1:1 50 Exode 2:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Deuxième Livre de Mashah, appelé Exode

Voici les noms des fils de Ya-Shara'Ahla, qui vinrent en Égypte, chacun et sa famille vinrent avec Jacob. 2 Ruben, Siméon, Lévi et Juda, 3 Issacar, Zabulon et Benjamin, 4 Dan, Nephthali, Gad et Asher. 5 Toutes les âmes qui étaient issues des reins de Jacob étaient déjà soixante-dix âmes, car Joseph était déjà en Égypte. 6 Joseph mourut, et tous ses frères, et toute cette génération-là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et les fils de YaShaRa'AhLa, y'y'shra'l, furent féconds, et se multiplièrent en abondance, et se multiplièrent, et se multiplièrent par la puissance, et le pays fut rempli d'eux.

8 Or un nouveau roi se leva sur l'Égypte, qui ne connaissait pas Joseph. 9 Et il dit à son peuple: Voici, le peuple des fils de YaShaRa'Ahla'Wy'shra'l est plus grand et plus puissant que nous. 10 Allons, traitons avec eux avec sagesse, de peur qu'ils ne se multiplient, et qu'il n'arrive que, lorsqu'il y aura une guerre, ils se joignent aussi à nos ennemis, et combattent contre nous, et qu'ils ne se lèvent du milieu de l'Égypte.

11 C'est pourquoi ils leur imposèrent des chefs de mission pour les affliger de leurs fardeaux; et ils bâtirent pour Pharaon des villes au trésor, Pithom et Raamsès. 12 Mais plus ils les affligèrent, plus ils se multiplièrent et grandirent. Et ils furent attristés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 13 Et les Égyptiens firent servir avec rigueur les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), à cause des enfants d'Israël.

1. Et ils rendirent leur vie amère par la servitude dure, dans le mort, dans la brique, et dans toute sorte de service dans les champs; tout leur ser vice, dans lequel ils les firent servir, était avec rigueur.

15 Et le roi d'Égypte parla aux sages-femmes hébraïques, dont l'une s'appelait Shiphra, et le nom de l'autre Puah. 16 Et il dit: Quand vous faites le service d'une sage-femme aux femmes hébraïques, et que vous les voyez sur les tabourets; si c'est un fils, vous le tuerez; mais si c'est une fille, elle vivra. 17 Mais les sages-femmes craignaient AHBA, et n'avaient pas fait ce que leur avait ordonné le roi d'Égypte, mais elles ont sauvé les hommes enfants vivants. 18 Le roi d'Égypte appela les sages-femmes, et leur dit: Pourquoi avez-vous fait cela, et avez-vous sauvé les hommes enfants vivants? 19 Les sages-femmes dirent à Pharaon: Parce que les femmes hébraïques ne sont pas comme les femmes égyptiennes; car elles sont vivantes, et elles sont livrées, les sages-femmes viennent à eux.

C'est pourquoi AHBA a bien traité les sages-femmes; et le peuple s'est multiplié et s'est très puissant.

21 Et il arriva, parce que les sages-femmes craignaient AHBA, qu'il leur fit des maisons. 22 Et Pharaon fit dire à tout son peuple: Vous jetterez dans le fleuve tout fils qui est né, et vous sauverez toute fille vivante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et un homme de la maison de Lévi alla, et prit pour femme une fille de Lévi. 2 Et la femme conçut, et enfanta un fils; et, voyant qu'il était un bon enfant, elle le cacha trois mois. 3 Et quand elle ne put plus le cacher, elle prit pour lui une arche de bulrushes, et la jeta de boue et de camp, et y mit l'enfant, et la mit dans les drapeaux près du fleuve. 4 Et sa soeur s'arrêta loin, pour savoir ce qui lui serait fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et la fille de Pharaon descendit pour se laver au fleuve; et ses servantes marchaient le long du fleuve; et quand elle vit l'arche au milieu des drapeaux, elle envoya sa servante la chercher. 6 Et quand elle l'ouvrit, elle vit l'enfant; et voici, l'enfant pleurait. Et elle eut compassion de lui, et dit: Voici l'un des fils d'Hébreux. 7 Et sa soeur dit à la fille de Pharaon: Est-ce que j'irai t'appeler une nourrice des femmes hébraïques, afin qu'elle nourrisse l'enfant pour toi? 8 Et la fille de Pharaon lui dit: Va. Et la servante alla appeler l'enfant à la mère de Pharaon. 9 Et Pharaon lui dit: Prends cet enfant, et nourris-le pour moi, et je te donnerai ton salaire. Et la femme prit l'enfant, et l'allait. 10 Et l'enfant grandit, et elle l'emmena à la fille de Pharaon, et il devint son fils.

11 Et il arriva, en ces jours-là, quand Mascha fut grand, qu'il sortit vers ses frères, et regarda leurs fardeaux; et il espionna un Égyptien qui frappait un Hébreu, l'un de ses frères. 12 Et il regarda cette voie et cette voie, et, voyant qu'il n'y avait personne, il tua l'Égyptien, et le cacha dans le sable. 13 Et il sortit le deuxième jour, voici, deux Hébreux se mirent ensemble à l'épreuve; et il dit à celui qui a fait le mal: Pourquoi as-tu frappé ton prochain? 14 Et il dit: Qui t'a fait un prince et un juge sur nous?

15 Lorsque Pharaon eut entendu cela, il chercha à tuer Mascha, mais Moïse s'enfuit de la face de Pharaon, et il habita dans le pays de Madian; et il s'assit près d'un puits.

16 Le sacrificateur de Madian avait sept filles; et elles vinrent puiser de l'eau, et remplirent les auges.

17 Et les bergers vinrent et les chassèrent; mais Mascha se leva, les secourut, et arrosa leur troupeau. 18 Et ils vinrent à Reuel, leur père, et il dit: Comment est-ce que

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils dirent: Un Égyptien nous a délivrés de la main des bergers, et il a puisé assez d'eau pour nous, et il a arrosé le troupeau. 20 Et il dit à ses filles: Où est-il? Pourquoi avez-vous quitté l'homme? Appelez-le, afin qu'il mange du pain. 21 Et Mascha se contenta d'habiter.

Exode 2:22 51 Exode 4:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et elle lui enfanta un fils, et il appela son nom Gershom; car il dit: J'ai été étranger dans un pays étranger.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le roi d'Égypte mourut, et les fils de YaShaRa'AhLa.W. soupiraient à cause de l'esclavage, et ils criaient, et leur cri montait à AHBA, à cause de l'esclavage. 24 Et AHBA entendit leurs gémissements, et AHBA se souvint de son alliance avec Abraham, avec Isaac et avec Jacob. 25 Et AHBA regarda les fils de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l), et AHBA, à leur égard.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Macha garda le troupeau de Jéthro, son beau-père, le sacrificateur de Madian; et il conduisit le troupeau à l'arrière du désert, et vint à la montagne d'AHBA, jusqu'à Horeb. 2 Et l'ange d'Alam lui apparut dans une flamme de feu au milieu d'un buisson; et il regarda, et voici, le buisson brûlait au feu, et le buisson n'était pas consumé. 3 Et Mascha

4 Et quand l'Alam (Eternal) vit qu'il se détourna pour voir, AHBA, appela de lui du milieu du buisson, et dit: Macha, Macha, W. Et il dit: Me voici. 5 Et il dit: Ne tire pas près d'ici; ôte tes souliers de tes pieds, car l'endroit où tu te tiens est QaDa, W., terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et il dit: Je suis l'AHBA de ton père, l'AHBA d'Abraham, l'AHBA d'Isaac, et l'AHBA de Jacob. Et Macha se cacha le visage, car il craignait de regarder AHBA.

7 Et l'Alam dit: J'ai vu l'affliction de mon peuple qui est en Égypte, et j'ai entendu leurs cris à cause de leurs serviteurs; car je connais leurs peines; 8 et je suis descendu pour les délivrer de la main des Égyptiens, et pour les faire monter de ce pays vers un bon pays et un grand pays, vers un pays où coulent le lait et le miel; je suis venu à la place des Cananéens, des Héthiens, des Amoréens, des Phéréziens, des Héviens et des Jébusiens. 9 Et maintenant, voici, le cri des fils de YaShaRa'AhLa W (y'shra'l) est venu à moi; et j'ai aussi vu l'oppression avec laquelle les Égyptiens les oppriment. 10 Viens donc, et je t'enverrai à Pharaon, afin que tu fasses sortir mon peuple des fils de YaShaRa'AhLa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et Mascha dit à AHBA: Qui suis-je, pour que j'aie vers Pharaon, et que je fasse sortir d'Égypte le cil-dren de YaShaRa'Ahla? 12 Et il dit: Certainement je serai avec toi; et ceci sera un signe pour toi, que je t'ai envoyé; quand tu auras fait sortir d'Égypte le peuple, tu serviras AHBA sur cette montagne. 13 Et Mascha

Voici, quand je viendrai vers les fils de YaShaRa'AhLa.W., et que je leur dirai: L'AHBA de vos pères m'a envoyé vers vous; et ils me diront: Quel est son nom? Que leur dirai-je? 14 Et AHBA dit à Mashah: □□□□ □□□ □□□□

15 Et AHBA dit en outre à Macha: Ainsi tu diras aux enfants de YaShaRa'AhLa.W, L'Alam, AHAYAH, AHBA, de tes pères, l'AHBA, d'Abraham, l'AHBA, d'Isaac, et l'AHBA, de Jacob, m'ont envoyé à toi: c'est mon nom pour toujours, et c'est mon mémorial pour toutes les générations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Allez, et rassemblez les anciens de YaShaRa'Ahla, et dites-leur: L'Alam, AHBA, de vos pères, l'AHBA, d'Abraham, d'Isaac, et de Jacob, m'est apparu, en disant: Je vous ai certainement visités, et j'ai vu ce qui vous a été fait en Égypte: 17 Et je vous ai dit: Je vous ferai monter de l'affliction de l'Égypte au pays des Cananéens, aux Hittites, aux Amoréens, aux Phéréziens, aux Héviens, aux Jébusiens, à un pays qui coule avec du lait et du miel. 18 Et ils écouteront ta voix; et tu viendras, toi et les anciens de YaShaRa'Ahla, et les Phéréziens, et les Jébusiens, au roi d'Égypte, et tu lui diras: L'Alam, toi et les anciens de YaShaRa'AhLa, nous irons trois jours dans le désert.

Notre AHBA.

19 Et je suis sûr que le roi d'Égypte ne vous laissera pas aller, non, pas d'une main puissante. 20 Et je étendrai ma main, et je frapperai l'Égypte de toutes mes merveilles que je ferai au milieu d'elle; et après cela il vous laissera aller. 21 Et je donnerai à ce peuple une faveur aux yeux des Égyptiens; et il arrivera que, lorsque vous irez, vous n'irez pas à vide. 22 Mais toute femme empruntera de son voisin et de celle qui séjourne dans sa maison, des bijoux d'argent et des bijoux d'or et de vêtement; et vous les mettrez sur vos fils et sur vos filles, et vous pillerez les Égyptiens.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et Macha répondit: Mais voici, ils ne me croiront pas, et ils n'écouteront pas ma voix; car ils diront: L'Alam AHAYAH ne t'est pas apparu. 2 Et l'Alam AHAYAH lui dit: Qu'est-ce que cela dans ta main? Et il dit: Une verge. 3 Et il dit: Jetez-la sur le sol. Et il la jeta sur le sol, et elle devint un serpent; et Macha Wy s'enfuit devant elle. 4 Et l'Alam AHAYAH dit à Macha Wy: Mets ta main, et prends-la par la queue. Et il étendit sa main, et la saisit, et elle devint une verge dans sa main. 5

AHAYAH AHBA de leurs pères, l'AHBA d'Abraham, l'AHBA d'Isaac, et l'AHBA de Jacob, t'est apparu.

6 Et l'Alam lui dit encore: Mets ta main dans ton sein. Et il mit sa main dans son sein; et quand il la sortit, voici, sa main était lépreuse comme de la neige. 7 Et il dit: Mets encore ta main dans ton sein. Et il mit encore sa main dans son sein, et la arracha de son sein, et voici, elle fut changée comme son autre chair. 8 Et il arrivera, s'ils ne te croient pas,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 4:9 52 Exode 5:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et n'écouteront pas la voix du premier signe, afin qu'ils croient à la voix de ce dernier signe. 9 Et il arrivera, s'ils ne seront pas,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ments aussi ces deux signes, et n'écoute pas ta voix, afin que tu prennes de l'eau du fleuve, et que tu la répandes sur la terre sèche, et de l'eau que tu retires du fleuve.

le fleuve deviendra du sang sur la terre sèche.

¶ Et Mascha, ¶W, dit à l'Alam (Eternal) AHAYAH ¶, ô mon Sauveur, je ne suis pas éloquent, ni jusque-là, ni

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et l'Alam, AHAYAH, lui dit: Mais je suis le plus bas de la bouche, et le plus bas de la langue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Qui a fait la bouche de l'homme? Qui a fait le muet, ou sourd, ou le voyant, ou l'aveugle?

12 Maintenant, va, et je serai avec ta bouche, et je t'enseignerai ce que tu diras.

dit, ô mon Sauveur, envoie, je te prie, par la main de celui que tu enverras. § 14 Et la colère de l'Alam AHAYAH

Et quand il te verra, il sera heureux dans son coeur. 15 Et tu lui parleras, et tu mettras des paroles dans sa bouche; et je serai avec ta bouche et avec sa bouche, et tu t'apprendras ce que tu feras. 16 Et il sera ton porte-parole du peuple; et il sera pour toi au lieu d'une bouche, et tu seras pour lui au lieu d'AHBA 17; et tu prendras cette verge dans ta main, où tu feras des signes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Et Macha, qui retourna à Jéthro, son beau-père, lui dit: Laisse-moi aller, je te prie, et retourne vers mes frères qui sont en Égypte, et vois s'ils sont encore vivants. Et Jéthro dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mashah, va en paix.** 19 Et l'Alam, dit AHAYAH, dit à Mashah, va, retourne en Égypte, car tous les hommes sont morts qui ont cherché ta vie. 20 Et Mashah, prit sa femme et ses fils, et les mit sur un âne, et il se retourna au pays d'Égypte. Et Mashah, dit à Mashah, dit: Quand tu retourneras en Égypte, vois que tu fais toutes ces merveilles devant Pharaon, que j'ai mises dans ta main; mais j'endurcirai son cœur, qu'il ne laissera pas aller le peuple. 22 Et tu diras à Pharaon: Ainsi parle l'Alam, qui est né, AHAYAH, que j'ai mis dans ta main; mais je ne laisserai pas aller le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et Zippora prit une pierre tranchante, et coupa le prépuce de son fils, et le jeta à ses pieds, et dit: Tu es pour moi un mari sanglant. 26 Et il le laissa aller; et elle dit: Tu es un mari sanglant, à cause de la circoncision.

Et l'Alam dit à Aaron: Va dans le désert à la rencontre de Macha. Et il alla le rencontrer sur la montagne d'AHBA, et l'embrassa. 28 Et Macha dit à Aaron toutes les paroles de l'Alam, qui l'avait envoyé, et tous les signes qu'il lui avait donnés.

1. Macha et Aaron allèrent rassembler tous les anciens des fils de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l):

30 Et Aaron prononça toutes les paroles que le peuple avait dites à Macha, et il fit les signes aux yeux du peuple. 31 Et le peuple crut; et quand ils apprirent que le peuple avait visité les enfants de YaShaRa'AhLa, et qu'il avait regardé leur affliction, ils s'inclinèrent la tête et se prosternèrent.

5

1. Après cela, Mascha et Aaron entrèrent, et dirent à Pharaon: Ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH

2 Et Pharaon dit: Qui est l'Alam (Eternal) AHAYAH, afin que j'obéisse à sa voix pour laisser aller YaShaRa'AhLa (y'shra'l)? Je ne connais pas l'Alam (Eternal) AHAYAH, et je ne laisserai pas aller YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

3 Et ils dirent: L'AHBA a rencontré les Hébreux: Allons, nous te prions, trois jours dans le désert, et sacrifions à l'Alam, AHAYAH, notre AHBA; de peur qu'il ne tombe sur nous par la peste, ou par l'épée. 4 Et le roi d'Égypte leur dit: Pourquoi faites-vous, Macha et Aaron, que le peuple ne se retire de leurs oeuvres? 5 Et Pharaon dit: Voici, le peuple du pays est

YaShaRa'AhLa (y'shra'l) ont vu qu'ils étaient dans le mauvais cas, après qu'il ait été dit: Vous n'aurez point à vous éloigner de vos briques de votre tâche quotidienne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils rencontrèrent Mascha et Aaron, qui se tenaient dans le chemin, comme ils sortaient de Pharaon. 21 Et ils leur dirent: L'Alam (Eternal) AHAYAH regarde sur vous, et juge; parce que vous avez fait en horreur notre savoureux.

22 et

Moïse les yeux de Pharaon, et les yeux de ses serviteurs, le mot toputas dans leur main àlayus.

retourna vers l'Alam, et dit: Sauveur, pourquoi as-tu si mal traité ce peuple?

23 Car depuis que je suis venu vers Pharaon pour parler en ton nom, il a fait du mal à ce peuple, et tu n'as point livré ton peuple.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Alors l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: Maintenant tu verras ce que je ferai à Pharaon; car il les laissera partir d'une main forte, et il les chassera de son pays. 2 Et AHBA parla à Macha.

C'est-à-dire qu'il n'y a pas de problème.

Et je lui dis: Je suis l'Alam, le Tout-Puissant, mais je n'ai pas été connu de mon nom AHAYAH AHAYAH. 4 Et j'ai aussi établi mon alliance avec eux, pour leur donner le pays de Canaan, le pays de leur pèlerinage, où ils étaient étrangers. 5 Et j'ai aussi entendu les gémissements des enfants de YaShaRa'Ahla, que les Égyptiens gardent en servitude; et je me suis souvenu de mon alliance. 6 C'est pourquoi dis-moi aux enfants de YaShaRa'Ahla, je suis l'Alam, et je vous rachèterai avec ardeur.

7 Et je te prendrai pour un peuple, et je serai pour toi un AHBA; et vous saurez que je suis l'Alam, votre AHBA, qui vous fait sortir de sous les fardeaux des Égyptiens. 8 Et je vous ferai entrer dans le pays, au sujet de ce que j'ai juré de donner.

il à Abraham, à Isaac et à Jacob; et je vous le donnerai pour un héritage: Je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH.

9 Et Mascha, dit-il aux fils de YaShaRa'AhLa, dit-il; mais ils n'écoutèrent pas Mascha, pour l'angoisse de

Et pour le collage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Y'shra'l) parla à Macha, disant: 11 Va, parle à Pharaon, roi d'Égypte, qu'il laisse sortir de son pays les fils de YaShaRa'AhLa (Y'shra'l). 12 Et Machah (Y'shra'l) parla devant l'Alam (Eternal) AHAYAH, disant: Voici, les enfants de YaShaRa'AhLa (Y'shra'l) ne m'ont pas écouté; comment donc Pharaon m'entendra-t-il, moi qui suis des lèvres incirconcis? 13 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Y'h) AHAYAH a parlé à Macha et à Aaron, et leur a donné une charge aux enfants de YaShaRa'AhLa (Y'hra'W'l), et au roi de Pharaon d'Égypte, pour apporter le chil-dren de YaShaRa'AhLa (Y'h).

Voici les chefs des maisons de leurs pères: Les fils de Ruben, le premier-né de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l; Hanoch,

Voici les familles de Ruben: Pallu, Hetsron et Carmi. 15 Fils de Siméon: Jemuel, Jamin, Ohad, Jakin, Tsohar, et Shaul, fils d'une Cananéenne: ce sont là les familles de Siméon.

1. Voici les noms des fils de Lévi, selon leurs générations: Guerschon, Kehath et Merari; et les années de la vie de Lévi furent cent trente-sept ans.

17 Les fils de Guerschon, Libni et Shimi, selon leurs familles. 18 Les fils de Kehath, Amram, Izhar, Hébron et Uziel, et les années de vie de Kehath furent cent trente-trois ans. 19 Les fils de Merari, Mahali et Mushi: ce sont là les familles de Lévi selon leurs générations. 20 Amram lui prit Jochebed, son père, soeur pour femme; et elle lui enfanta Aaron et Micha, et les années de vie d'Amram furent cent trente-sept ans.

1. Les fils d'Izhar: Koré, Nepheg et Zicri.

22 Et les fils d'Uziel, Mischaël, Elzaphan, et Zithri. 23 Aaron prit pour femme Eliséeba, fille d'Amminadab, soeur de Naashon; et elle lui enfanta Nadab, Abihu, Éléazar et Ithamar. 24 Et les fils de Koré, Assir, Elkana et Abiasaph. Ce sont là les familles des Korhites. 25 Et Éléazar Aaron, fils, lui prit pour femme une des filles de Putiel, et elle lui enfanta Phinéas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Ce sont là les chefs des pères des Lévites, selon leurs familles: Aaron et Macha, à qui l'Alam dit: AHAYAH dit: Fais sortir du pays d'Égypte les fils de YaShaRa'AhLa W. 27 Ce sont eux qui parlèrent à Pharaon, roi d'Égypte, pour faire sortir d'Égypte les fils de YaShaRa'AhLa W. Voici ce que Macha W. et Aaron.

1. Et il arriva que le jour où l'Alam (Eternal) AHAYAH... parla à Macha..... dans le pays d'Égypte,

29 Que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH) parla à Macha, disant: Je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH: Parlez à Pharaon, roi d'Égypte, tout ce que je vous dis. 30 Et Macha (Eternal) AHAYAH dit devant l'Alam (Eternal) AHAYAH

Voici, je suis de lèvres incirconcis, et comment Pharaon m'écouterait-il?

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: Voici, je t'ai fait un (a)hlayam à Pharaon; et Aaron, ton frère, sera ton prophète. 2 Tu parleras tout ce que je t'ordonne; et Aaron, ton frère, parlera à Pharaon, pour qu'il envoie hors de son pays les fils de YaShara'Ahla, 3 et j'endurcirai le cœur de Pharaon, et je multiplierai mes signes et mes prodiges dans le pays d'Égypte. 4 Mais Pharaon ne t'écouterait pas, afin que je pose ma main sur l'Égypte, et que je fasse sortir mes armées, et mon peuple les fils de YaShara'Ahla, AHAYAH, lorsque je sortirai du pays d'Égypte par de grands jugements. 5 Et les Égyptiens sauront que je suis l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, AHAYAH.

Exode 7:6 54 Exode 8:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Macha et Aaron firent ce qu'Alam AHAYAH leur commandèrent. 7 Macha était âgé de quatre-vingts ans, et Aaron âgé de quatre-vingts et trois ans, lorsqu'ils parlèrent à Pharaon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha, et à Aaron: 9 Quand Pharaon vous parlera, en disant: Faites un miracle pour vous, tu diras à Aaron: Prends ta verge, et jette-la devant Pharaon, et elle deviendra un serpent.

10 Macha et Aaron entrèrent auprès de Pharaon, et ils firent ce qu'avait ordonné l'Alam AHAYAH; et Aaron jeta sa verge devant Pharaon et devant ses serviteurs, et elle devint un serpent. 11 Pharaon appela aussi les sages et les sorciers; maintenant les magiciens d'Égypte firent de même avec leurs enchantements. 12 Car chacun jeta sa verge, et ils devinrent des serpents; mais Aaron engloutit leurs verges. 13 Il endurcit le cœur de Pharaon, et il ne les écouta point, comme l'avait dit l'Alam AHAYAH.

14 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) dit à Mashah : Le cœur de Pharaon est endurci, il refuse de laisser aller le peuple. 15 Va vers Pharaon le matin ; voici, il va vers l'eau ; et tu te tiendras près du fleuve qui se jette contre lui ; et tu prendras en ta main la verge qui a été tournée vers un serpent. 16 Tu lui diras : L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHBA m'a envoyé vers toi, en disant : Laisse mon peuple aller, afin qu'ils me servent dans le désert ; et voici, jusqu'à présent tu ne veux pas entendre. 17 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA ; tu sauras que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (E) à boire le fleuve, et à boire le fleuve.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et l'Alam, AHAYAH, parla à Macha, et dit à Aaron: Prends ta verge, et étends ta main sur les eaux de l'Égypte, sur leurs ruisseaux, sur leurs étangs, et sur tous leurs bassins d'eau, afin qu'ils deviennent du sang, et qu'il y ait du sang dans tout le pays d'Égypte, tous deux en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et tous les Égyptiens déchiffrent, comme l'a fait l'Alam AHAYAH, et dans les vases de pierre. 20 Macha et Aaron firent ainsi, comme l'Alam AHAYAH, et dans les vases de pierre; et il leva la verge, et frappa les eaux qui étaient dans le fleuve, aux yeux de Pharaon, et aux yeux de ses serviteurs; et toutes les eaux qui étaient dans le fleuve furent transformées en sang. 21 Et le poisson qui était dans le fleuve mourut; et le fleuve s'empara, et les Égyptiens ne purent boire de l'eau du fleuve; et il y eut du sang dans tout le pays d'Égypte. 22 Et les magiciens d'Égypte firent ainsi avec leurs chants; et le cœur de Pharaon fut endurci, et il ne les entendit point, comme l'avait dit l'Alam AHAYAH AHAYAH. 23 Pharaon se retourna et n'alla point dans sa maison, et il ne mit point son cœur à cela.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et sept jours furent accomplis, après que l'Alam AHAYAH eut frappé le fleuve.

8

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: Va vers Pharaon, et dis-lui: Ainsi parle l'Alam, AHAYAH, AHAYAH: Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve. 2 Si tu refuses de les laisser aller, voici, je frapperai avec des grenouilles toutes tes limites; 3 et le fleuve fera sortir abondamment des grenouilles, qui monteront et viendront dans ta maison, et dans ta chambre, et sur ton lit, et dans la maison de tes serviteurs, et sur ton peuple, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et les grenouilles monteront sur toi, et sur ton peuple, et sur tous tes serviteurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et l'Alam, AHAYAH, parla à Macha, et dit à Aaron: Étends ta main avec ta verge sur les ruisseaux, sur les fleuves et sur les étangs, et fais monter des grenouilles sur le pays d'Égypte. 6 Aaron étendit sa main sur les eaux de l'Égypte; et les grenouilles montèrent, et couvrent le pays d'Égypte. 7 Et les magiciens firent ainsi avec leurs enchantements, et firent monter des grenouilles sur le pays d'Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et Pharaon appela Macha, et Aaron, et dit: Prends l'Alam, afin qu'il m'enlève les grenouilles, et mon peuple; et je laisserai le peuple aller, afin qu'ils sacrifient à l'Alam, et à tes serviteurs, 9; et Macha dit à Pharaon: Gloire à moi.

les gens, pour détruire les grenouilles de toi et de tes maisons, afin qu'ils ne restent que dans le fleuve? 10 Et il dit: Demain. Et il dit: Que ce soit

selon ta parole, afin que tu saches qu'il n'y a personne de semblable à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alam, AHAYAH, notre AHBA 11 ** Les grenouilles s'éloigneront de toi, de tes maisons, de tes serviteurs et de ton peuple; elles ne resteront que dans le fleuve. 12 Et Macha, et Aaron sortirent de Pharaon.

13 Et l'Alam s'écria à l'Alam, à cause des grenouilles qu'il avait amenées contre Pharaon.

14 Et ils les rassemblèrent sur des tas, et le pays s'enfuit. 15 Pharaon, voyant qu'il y avait du répit, endurcit son cœur, et ne les écouta point, comme l'avait dit l'Alam (Éternel) AHAYAH.

1. L'Alam dit à Macha: Dis à Aaron: Étends ta verge, et frappe la poussière du pays, afin qu'elle devienne des poux dans tout le pays d'Égypte. 17 Et ils firent cela; car Aaron étendit sa main avec sa verge, et frappa la poussière de la terre, et elle devint des poux dans l'homme et dans la bête; toute la poussière du pays devint des poux dans tout le pays d'Égypte.

Les magiciens firent ainsi avec leurs enchantements pour faire sortir des poux, mais ils ne purent pas; il y avait donc des poux sur l'homme et sur la bête.

Alors les magiciens

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 8:20 55 Exode 9:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dit à Pharaon: Voici le doigt d'AHBA. Et le coeur de Pharaon fut endurci, et il ne les apprit pas, comme l'Alam.

(Eternal) AHAYAH avait dit.

21 Si tu ne laisses pas aller mon peuple, voici, j'enverrai sur toi, et sur tes serviteurs, et sur ton peuple et dans tes maisons; et les maisons des Égyptiens seront pleines d'essaims de mouches,

22 En ce jour-là, je séparerai le pays de Gosen, dans lequel mon peuple aussi, où se trouve la terre,

Oui.

23 Et je mettrai une division entre mon peuple et ton peuple; ce signe sera pour demain.

Et l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) fit ainsi; et il y eut un gros essaim de mouches dans la maison de Pharaon, et

dans le sien

les maisons des serviteurs, et dans tout le pays d'Égypte: le pays fut corrompu par l'essaim des mouches.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Pharaon appela Mascha et Aaron, et dit: Allez, sacrifiez-vous à votre AHBA dans le pays.
26 Et Mascha

Il a dit, Il n'est pas rencontré ainsi à faire; car nous sacrifierons l'abomination des Égyptiens à l'Alam (Eternal) AHAYAH

27 Nous irons trois jours dans le désert, et nous sacrifierons à l'Alam AHAYAH, notre AHBA, comme il nous l'ordonne. 28 Pharaon dit: Je te laisserai aller, afin que tu sacrifies à l'Alam AHAYAH, ton AHBA, dans le désert; mais vous n'irez pas très loin; supplie pour moi. 29 Et Mascha dit: Voici, je sors de toi, et je vais supplier l'Alam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

nal) AHAYAH, afin que les essaims de mouches s'éloignent de Pharaon, de ses serviteurs et de son peuple, jusqu'à demain; mais que Pharaon n'accorde plus de tromperie en ne laissant plus le peuple aller au sacrifice à l'Alam (Eternal) AHAYAH 30.

Il sortit de Pharaon, et traita l'Alam (Eternal) AHAYAH 31 et l'Alam (Eternal) AHAYAH

32 Et Pharaon endurcit aussi son cœur en ce temps-ci, et il ne voulut pas laisser aller le peuple.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Alors l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: Va vers Pharaon, et dis-lui: Ainsi parle l'Alam, AHAYAH, AHBA, des Hébreux: Laisse mon peuple aller, afin qu'ils me servent. 2 Car si tu refuses de les laisser aller, et que tu les retiennes encore, 3 Voici, la main de l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, est sur ton bétail qui est dans les champs, sur les chevaux, sur les ânes, sur les chameaux, sur les boeufs et sur les brebis; il y aura un murmure très grave.

Alam (Eternal) AHAYAH se séparera entre le bétail de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) et le bétail d'Egypte; et

il ne mourra rien de tout ce qui est les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l). 5 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a désigné

un temps fixé, disant: Demain l'Alam, AHAYAH, fera cette chose dans le pays. 6 Et l'Alam,

(Eternal) AHAYAH a fait cette chose le lendemain, et tout le bétail d'Egypte est mort; mais du bétail des fils de YaShaRa'AhLa

7 Et Pharaon envoya, et voici, il n'y avait pas un des troupeaux des Israélites morts. Et le coeur de Pharaon fut endurci, et il ne laissa pas aller le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et l'Alam (Éternal) AHAYAH dit à Macha et à Aaron: Prends pour toi des poignées de cendres de la fournaise, et que Macha l'aspersion vers le ciel, aux yeux de Pharaon. 9 Et elle deviendra petite poussière dans tout le pays d'Égypte, et sera une ébullition avec des bestiaux sur l'homme et sur la bête, dans tout le pays d'Égypte. 10 Et ils prirent des cendres de la fournaise, et se tirent devant Pharaon; et Macha l'aspersion vers le ciel; et elle devint une ébullition avec des bestiaux sur l'homme et sur la bête. 11 Et les magiciens ne purent se tenir devant Macha à cause des ébullitions; car l'ébullition était sur les magiciens et sur tous les Egyptiens. 12 Et l'Alam (Éternal) AHAYAH (Éternal) AHAYAH) endurcit

le coeur de Pharaon, et il ne les a pas écoutés, comme l'Alam (Éternal) AHAYAH avait parlé à Mascha

- Oui.

13 Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: Lève-toi de bon matin, et tiens-toi debout devant

Pharaon, et dis-lui: Ainsi parle l'Alam, AHAYAH, AHBA, des Hébreux: Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve. 14 En ce temps-là, j'enverrai toutes mes plaies sur ton coeur, sur tes serviteurs et sur ton peuple, afin que tu saches qu'il n'y a personne comme moi dans toute la terre. 15 Car maintenant, je étendrai ma main, afin que je te frappe de peste, toi et ton peuple; et tu seras retranché de la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Tu t'élèveras encore contre mon peuple, afin que tu ne les laisses pas aller? 18 Voici, demain, vers cette époque, je ferai pleuvoir une grêle très douloureuse, telle qu'elle n'a pas été en Égypte depuis sa fondation jusqu'à maintenant. 19 Envoie donc, et rassemble ton bétail et tout ce que tu as dans les champs, car sur tout homme et toute bête qui se trouvera dans les champs, et qui ne sera pas amené.

La grêle descendra sur eux, et ils mourront. 20 Celui qui craignait la parole d'Alam (Eternal) AHAYA, parmi les serviteurs de Pharaon, fit fuir ses serviteurs et son bétail dans les maisons. 21 Et celui qui ne regardait pas le

la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH.... a laissé ses serviteurs et son bétail dans les champs.

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha, Étends ta main vers le ciel, afin qu'il y ait de la grêle dans tout le pays d'Égypte, sur l'homme et sur la bête, et sur toute herbe des champs, dans tout le pays d'Égypte. 23 Et Macha, Étendit sa verge vers le ciel. Et l'Alam, AHAYAH, envoya le tonnerre et la grêle, et le feu courut sur terre; et l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, plut de la grêle sur le pays d'Égypte. 24 Il y eut de la grêle,

†† 8.21 essaims...: ou, un mélange de bêtes bruyantes, etc. 8.23 une division: Héb. une rédemption §§ 8.23 à demain: ou, à demain

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

*** 8.24 corrompu: ou, détruit * 9.16 ressuscité...: Héb. fait te tenir † 9.21 considéré...: Héb. ne mis pas son coeur à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 9:25 56 Exode 10:26

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et la grêle frappa dans tout le pays d'Égypte tout ce qui était dans les champs, hommes et bêtes; et la grêle frappa toute l'herbe des champs, et freina ev-

26 Seulement dans le pays de Gosen, où étaient les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), il n'y avait pas de grêle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Pharaon envoya, et appela Moïse et Aaron, et leur dit: J'ai péché cette fois-ci.

(Eternal) AHAYAH est juste, et moi et mon peuple sommes méchants. 28 Introduisez l'Alam (Eternal) AHAYAH (Car il est

suffisamment) qu'il n'y ait pas

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et Mashah dit à plus de petits pains, et je te laisserai, et oui ne restera plus longtemps.

30 Mais quant à toi et à tes serviteurs, je sais que vous ne craignez pas encore l'Alam, AHAYAH, AHBA 31; et le lin et l'orge ont été frappés; car l'orge était dans l'oreille, et le lin a été bouilli. 32 Mais le blé et le riz n'étaient pas dans l'oreille.

car ils n'étaient pas élevés.§ 33 Et Mascha sortit de la ville de Pharaon, et se répandit à l'étranger.

Ses mains vers l'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel) ; et les tonnerres et la grêle ont cessé, et la pluie n'a pas été versé sur la terre.

Et quand Pharaon vit que la pluie, la grêle et les tonnerres avaient cessé, il pécha encore plus, et endurcit son cœur, lui et ses serviteurs. 35 Et le coeur de Pharaon fut endurci, et il ne voulut pas laisser aller les fils de Ya-Sha-Ra'Ah-La-W.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et l'Alam (Éternel) AHAYAH dit à Macha: Va vers Pharaon; car j'ai endurci son coeur et le coeur de ses serviteurs, afin que je lui montre mes signes: 2 Et tu diras aux oreilles de ton fils et de ton fils, ce que j'ai fait en Égypte, et ce que j'ai fait au milieu d'eux; afin que tu saches comment je suis l'Alam (Éternel) AHAYAH 3; et Moïse et Aaron vinrent vers Pharaon, et lui dirent: Ainsi parle l'Alam (Eter-nal) AHAYAH (Éternel) AHBA (Éternel) des Hébreux: Combien de temps refuseras-tu de t'humilier devant moi? Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve. 4 Sinon, si tu refuses de laisser aller mon peuple, voici, j'apporterai les sauterelles dans ta côte; 5 Et ils couvriront la face de la terre, et ils ne pourront pas m'échapper, et ils ne pourront pas m'échapper.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et ils rempliront tes maisons, et les maisons de tous tes serviteurs, et les maisons de tous les Égyptiens, que tes pères et tes pères n'ont pas vus depuis le jour où ils étaient sur la terre jusqu'à ce jour. Et il se tourna, et sortit de Pharaon. 7 Et Pharaon, les serviteurs lui dirent: Combien de temps cet homme sera-t-il un piège pour nous? Laissez les hommes

aller, afin qu'ils servent l'Alam (Eternal) AHAYAH, leur AHBA; ne savez-vous pas encore que l'Égypte est détruite?

8 Et Mascha et Aaron furent ramenés à Pharaon; et il leur dit: Allez, servez l'Alam.

Votre

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais qui sont-ils?

† 9 Et Mascha dit: Nous irons avec nos jeunes et avec nos vieux, avec AHBA

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nous irons avec nos fils et avec nos filles, avec nos troupeaux et avec nos troupeaux; car nous devons célébrer un festin à l'Alam AHAYAH 10; et il leur dit: Que l'Alam AHAYAH soit avec vous, comme je vous laisserai aller, et vos petits enfants; regardez-le; car le mal est devant vous. 11 Non; allez maintenant, vous qui êtes hommes, et servez l'Alam AHAYAH; car vous avez voulu cela; et ils ont été chassés de la présence de Pharaon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: Étends ta main sur le pays d'Égypte pour les sauterelles, afin qu'elles montent sur le pays d'Égypte, et qu'elles mangent toute l'herbe du pays, tout ce que la grêle a laissé.

Il étendit sa verge sur le pays d'Égypte, et l'Alam AHAYAH apporta un vent d'orient sur le pays.

14 Et les sauterelles montèrent sur tout le pays d'Égypte, et se reposèrent sur toutes les côtes d'Égypte; et elles étaient très pénibles, et il n'y avait devant elles point de sauterelles comme elles, ni après elles. 15 Car elles couvraient la face de toute la terre, et le pays était obscurci; et elles mangeaient toute l'herbe du pays, et tout le fruit des arbres que la grêle avait laissés; et il ne restait rien de vert dans les arbres, ni dans les herbes des champs, par tout le pays d'Égypte.

1. Alors Pharaon appela Moïse et Aaron dans la hâte; et il dit: J'ai péché contre l'Alam

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Maintenant, pardonne, je te prie, mon péché seulement cette fois, et supplie l'Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA)

Et contre toi.

18 Et il sortit de Pharaon, et supplia l'Alam (Eternal) AHAYAH 19. Et l'Alam (Eternal) AHAYAH tourna un puissant vent d'occident, qui ôta les sauterelles, et les jeta.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dans la mer Rouge ; il ne restait pas une sauterelle dans toutes les côtes de l'Égypte. § 20 Mais l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) le cœur dur de Pharaon, de sorte qu'il ne laisserait pas aller les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

¶ Et l'Alam (Éternal) AHAYAH ¶ dit à Macha ¶ W: Étends ta main vers le ciel, afin qu'il y ait des ténèbres

22 Et Mascha étendit sa main vers le ciel; et il y eut dans tout le pays d'Égypte des ténèbres épaisses pendant trois jours; 23 et ils ne se virent point les uns les autres, et ils ne se levèrent point de chez lui pendant trois jours; mais tout le cirage -

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dren de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) avait de la lumière dans leurs habitations.

Et Pharaon appela Macha, et dit: Allez, servez l'Alam, AHAYAH, seulement que vos troupes et vos troupeaux soient restés; que vos petits aussi aillent avec vous. 25 Et Macha dit: Tu nous donneras aussi des sacrifices et des holocaustes, afin que nous sacrifions à l'Alam, AHAYAH, notre AHBA 26, là aussi notre bétail ira avec nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 10:27 57 Exode 12:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ne restera pas un sabot; car nous devons en prendre pour servir l'Alam (Eternal) AHAYAH -- notre AHBA -- et nous ne savons pas avec ce que nous devons servir l'Alam (Eternal) AHAYAH -- jusqu'à ce que nous venions là.

Mais l'Alam (Eternal) AHAYAH est endurci

28 Et Pharaon lui dit: Va-t'en de moi, prends garde à toi-même, ne vois pas ma face

29 En ce jour-là, tu verras ma face, tu mourras. Masha dit: Tu as bien parlé, je ne reverrai plus ta face.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et l'Alam (Éternel) AHAYAH dit à Macha: J'apporterai encore une plaie sur Pharaon et sur l'Égypte; après cela, il vous laissera aller; quand il vous laissera aller, il vous chassera d'ici-bas. 2 Parle maintenant aux oreilles du peuple, et que chacun emprunte à son prochain, à toute femme de son prochain, des bijoux d'argent, et des bijoux d'or.

l'Alam (Eternal) AHAYAH a donné la faveur au peuple aux yeux des Égyptiens.

très grand dans le pays d'Égypte, aux yeux des serviteurs de Pharaon et aux yeux du peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et Macha dit: Ainsi parle l'Alam: AHAYAH, vers minuit je sortirai au milieu de l'Égypte: 5 Et tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte mourront, depuis le premier-né de Pharaon qui est assis sur son trône jusqu'au premier-né de la servante qui est derrière le moulin; et tous les premiers-nés de bêtes. 6 Et il y aura un grand cri dans tout le pays d'Égypte, tel qu'il n'y en avait plus, et qu'il n'y en ait plus. 7 Mais contre aucun des fils de YaShara'AhLa, il n'y aura pas un chien qui remue sa langue, contre l'homme ou la bête, afin que vous sachiez comment l'Alam (Eternal) AHAYAH, et qu'il fasse la différence entre les Égyptiens et YaShara'AhLa, et tous ceux qui me disent:

le peuple qui te suit, et après cela je sortirai. Et il sortit de Pharaon dans une grande colère.

9 Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: Pharaon ne t'écouterà pas, que ma victoire,

10 Et Macha et Aaron firent toutes ces merveilles devant Pharaon; et l'Alam (Éternel) AHAYAH endurcit le cœur de Pharaon, afin qu'il ne laisse pas les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) sortir de son pays.

12

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha, et Aaron, dans le pays d'Égypte: 2 Ce mois-ci sera pour vous le commencement des mois; ce sera le premier mois de l'année pour vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Parlez à toute l'assemblée de YaShaRa'Ahla, en disant: Au dixième jour de ce mois, ils
prise à

4 Et si la maison est trop petite pour l'agneau, qu'il le prenne, lui et son voisin à côté de sa maison, selon le nombre des âmes; chacun selon son repas fera ton compte pour l'agneau. 5 Ton agneau sera

sans défaut, mâle de la première année; vous le retirerez des brebis ou des chèvres;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le gardera jusqu'au quatorzième jour du même mois, et toute l'assemblée de l'assemblée

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et ils prendront du sang, et ils le frapperont sur les deux poteaux et sur le poteau supérieur des maisons, où ils le mangeront. 8 Et ils mangeront la chair cette nuit-là, rôti avec du feu et des pains sans levain; et ils le mangeront avec des herbes amères. 9 Ne la mangeront pas crues, ni semées du tout avec de l'eau, mais rôties avec du feu; sa tête avec ses jambes et avec la puréance de celle-ci. 10 Et vous ne laisserez rien en rester jusqu'au matin, et ce qui en restera jusqu'au matin, vous brûlerez au feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Vous le mangerez ainsi, avec vos reins ceints, vos souliers sur vos pieds, et votre bâton dans votre main; et vous le mangerez en hâte; c'est la Pâque de l'armée. 12 Car je passerai cette nuit par le pays d'Égypte, et je frapperai tous les premiers-nés du pays d'Égypte, hommes et bêtes, et contre tous les baals d'Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 13 Et le sang sera pour vous pour un jeton sur les maisons où l'exécution du jugement:lamtheAlam (Eternal) AHAYAH

C'est vrai.

vous êtes; et quand je verrai le sang, je passerai sur vous, et la plaie ne sera pas sur vous pour vous détruire,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quand je frapperai le pays d'Égypte.** 14 Et ce jour sera pour vous un mémorial; et vous le célébrerez à l'Alam, AHAYAH, au cours de vos générations; vous le célébrerez par une ordonnance perpétuelle. 15 Sept jours vous mangerez des pains sans levain; le premier jour vous retirerez le levain de vos maisons; car quiconque mangera des pains levés du premier jour au septième jour, cette âme sera retranchée de YaShaRa'AhLa. 16 Et le premier jour, il y

aura une convocation de QaDaSh, et au septième jour, il y aura une convocation de QaDaShW.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et vous observerez la fête des pains sans levain, car en ce même jour j'ai fait sortir vos armées du pays d'Égypte; c'est pourquoi vous observerez ce jour en vos générations par une ordonnance perpétuelle.

1. Au premier mois, le quatorzième jour du mois, au soir, vous mangerez des pains sans levain, jusqu'au vingtième jour du mois. 19 Il n'y aura point de levain dans vos maisons pendant sept jours; car quiconque mangera ce qui est levain, cette âme sera retranchée de l'assemblée de YaShaRa'AhLa, qu'il soit étranger ou qu'il soit né dans le pays.

ne mangez rien de levain; dans toutes vos demeures, vous mangerez des pains sans levain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 12:21 58 Exode 13:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Macha appela tous les anciens de YaShaRa'AhLa, et leur dit: Tirez-vous et prenez-vous un agneau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et vous prendrez un tas d'hysope, et vous le tremperez dans vos familles, et vous tuerez la Pâque.

Le sang qui est dans le bason, et frapper le linteau et les deux poteaux de côté avec le sang qui est dans le bason; et aucun de vous ne sortira à l'entrée de sa maison jusqu'au matin. 23 Car l'Alam AHAYAH passera à travers pour frapper les Égyptiens; et quand il verra le sang sur le linteau, et sur les deux poteaux de côté, l'Alam AHAYAH passera à travers la porte, et ne laissera pas entrer le destructeur dans vos maisons pour vous frapper. 24 Vous observerez cette chose pour une ordonnance à toi et à tes fils pour toujours. 25 Et elle arrivera, quand vous serez arrivés au pays que l'Alam AHAYAH AHAYAH vous donnera, selon ce qu'il vous a promis, pour garder ce service. 26 Et elle arrivera, quand vos enfants vous diront: Qu'est-ce que vous voulez dire par ce service? 27 Vous direz: C'est le sacrifice des enfants qui passe à l'armée.

28 Et les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l (y'shra'l) s'en allèrent, et firent comme l'Alam AHAYAH (Eternal) avait reçu Mashah et Aaron, ainsi qu'ils l'avaient fait.

¶ Et il arriva qu'à minuit l'Alam, AHAYAH, frappa tous les premiers-nés du pays d'Égypte, depuis le premier-né de Pharaon qui était assis sur son trône jusqu'au premier-né de la captive qui était dans le donjon,

30 Pharaon se leva dans la nuit, lui et tous ses serviteurs, et tous les premiers-nés.

Égyptiens, et il y avait un grand cri en Égypte, car il n'y avait pas de maison où il n'y avait pas un mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Il appela Moïse et Aaron pendant la nuit, et dit: Lève-toi, et sors du milieu de mon peuple, vous et les fils de YaShaRa'Ahla, et allez servir l'Alam, comme vous l'avez dit. 32 Prenez aussi vos troupeaux et vos troupeaux, comme vous l'avez dit, et soyez partis; et bénissez-moi aussi. 33 Et les Égyptiens étaient pressés de les envoyer du pays en hâte, car ils disaient: Nous sommes tous morts. 34 Et le peuple prit sa pâte avant qu'elle ne soit levée, et leurs cornichons étant liés dans leurs vêtements sur leurs vêtements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Et les fils de YaShaRa'AhLa W'' (y'shra'l) firent selon la parole de Mashah W''; et ils ramèrent des bijoux d'argent des Égyptiens, et des bijoux d'or, et des vêtements; 36 et l'Alam AHAYAH (Éternal) donna au peuple une faveur aux yeux des Égyptiens, de sorte qu'ils leur prêtèrent ce qu'ils voulaient. Et ils gâtèrent les Égyptiens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et les fils de Ya-Shara'AhLa-Shrâ'l partirent de Ramsès jusqu'à Succoth, environ six cent mille à pied qui étaient des hommes, à côté des enfants. 38 Et une multitude mixte monta aussi avec eux, et des troupeaux et des troupeaux,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et ils ont cuit des gâteaux sans levain de la pâte qu'ils ont fait sortir, même très muchcattle.

de l'Égypte, car elle n'a pas été levée, parce qu'ils ont été chassés de l'Égypte, et qu'ils n'ont pu rester, et qu'ils n'ont rien préparé pour eux-mêmes.

40 Et le séjour des fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), qui habitaient en Égypte, fut de quatre cent trente ans.

41 Et il arriva, au bout des quatre cent trente ans, même le même jour, que toutes les armées d'Alam

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 C'est une nuit pour être beaucoup observé à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) pour les faire sortir du pays d'Égypte: c'est cette nuit de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) pour être ob-

de tous les enfants de YaShaRa'AhLa... (y'shra'l) dans leurs générations...

1. L'Alam dit à Macha: Voici l'ordonnance de la Pâque: Il n'y aura point d'étranger qui en mangera; 44 Mais tout serviteur acheté pour de l'argent, quand tu l'auras circoncis, en mangera. 45 L'étranger et l'employé ne mangeront point. 46 Dans une même maison il sera mangé; tu n'accompliras point de chair hors de la maison; et vous ne briserez point.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§§ 48 Et quand un étranger séjournera avec un os de celui-ci.47Toute lacongrégation d'Israël le gardera.

que tous ses mâles soient circoncis, et qu'il vienne

et le gardera, et il sera comme celui qui est né dans le pays; car aucun incirconcis ne le mangera.

Une loi sera pour celui qui est né de maison, et pour l'étranger qui séjourne au milieu de vous. 50 Ainsi firent tous les fils de

Comme l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH a fait sortir les enfants de YaShaRa'AhLa AH.W. (y'shra'l) du pays d'Égypte par leurs armées.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et l'Alam AHAYAH AHAYAH a parlé à Macha, disant: 2 Sanctifiez-moi tous les premiers-nés, ce qui ouvre le sein parmi les enfants de YaShaRa'AhLa, ce qui est à moi, tant de l'homme que de la bête.

3 Et Mascha dit au peuple: Souvenez-vous de ce jour où vous êtes sortis d'Égypte, de la maison de servitude; car par la force de la main l'Alam (Éternal) AHAYAH vous a fait sortir de ce lieu; il n'y aura point de pain levain.

4 Ce jour, vous êtes sortis au mois d'Abib.

5 Et il arrivera que l'Alam (Eternal) AHAYAH te fera entrer dans le pays des Cananéens,

6 Pendant sept jours, tu mangeras des pains sans levain, et le septième jour sera un festin pour l'Alam (Éternel) AHAYAH 7; le pain sans levain sera mangé pendant sept jours; et il n'y aura point de pain levain avec toi, et il n'y aura point de levain avec toi dans tous tes quartiers.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

domestiques

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 13:8 59 Exode 14:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Tu montreras ton fils en ce jour-là, en disant: C'est à cause de ce que l'Alam m'a fait quand je suis sorti d'Égypte. 9 Ce sera un signe pour toi sur ta main et un souvenir entre tes yeux, afin que la loi de l'armée soit dans ta bouche; car avec une main forte l'Alam t'a fait sortir d'Égypte. 10 Tu observeras donc cette ordonnance d'année en année.

11 Et il arrivera que l'Alam (Eternal) AHAYAH te fera entrer dans le pays des Cananéens, comme il t'a juré, toi et tes pères, et qu'il te le donnera, 12 que tu mettras à part l'Alam (Eternal) AHAYAH tous ceux qui ouvrent l'Alam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ce qui n'est pas le cas, c'est l'armée.

† 13 Andmatrix, et tous les premiers qui...

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

tu rachèteras tout premier-né d'un âne avec un agneau; et si tu ne le rachètes pas, tu lui briseras le cou; et tu rachèteras tous les premiers-nés d'un homme parmi tes enfants.

14 Et il arrivera que ton fils te demande à temps, en disant: Qu'est-ce que c'est? que tu diras

Pour lui, par la force de la main l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH nous a fait sortir d'Égypte, de la maison de servitude:§ 15 Et il arriva, quand Pharaon nous laisserait à peine

9 Mais les Égyptiens les poursuivirent, tous les chevaux et les chars de Pharaon, et ses cavaliers, et son armée, et les surprirent en campant près de la mer, près de Pi-Hahiroth, devant Baal-Zéphon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et quand Pharaon s'approcha, les fils de YaShaRa'Ahla, levèrent les yeux, et voici, les Égyptiens marchèrent après eux; et ils furent effrayés; et les fils de YaShaRa'Ahla, s'écrièrent à l'Alam.

11 Et ils dirent à Masha: Parce qu'il n'y avait pas de sépulcres en Égypte, tu nous as emmenés

12 N'est-ce pas là la parole que nous t'avons dite en Égypte: Laisse-nous servir les Égyptiens? Car il avait été préférable pour nous de servir les Égyptiens que de mourir dans le désert.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et Mascha dit au peuple: Ne craignez pas, tenez-vous tranquilles, et voyez le salut de l'Alam.

14 L'Alam (Eternal) AHAYAH se battra pour vous, et vous garderez votre paix.

1. Et l'Alam dit aux fils de YaShaRa'AhLa W, qu'ils s'avancent: 16 Mais lève ta verge, étends ta main sur la mer, et partage-la; et les fils de YaShaRa'AhLa W, s'en vont à sec par le milieu de la mer. 17 Et moi, voici, je vais endurcir le cœur des Égyptiens, et ils les suivront; et je me ferai honneur à Pharaon, et à toute son armée, à ses chars et à ses cavaliers. 18 Et les Égyptiens sauront que je suis l'Alam AHAYAH, quand j'aurai obtenu l'honneur sur Pharaon, sur ses chars et sur ses cavaliers.

1. L'ange d'AHBA, qui s'en alla devant le camp de YaShaRa'AhLa, se retira et alla derrière eux; et la colonne de la nuée s'en alla de devant leur visage, et se tint derrière eux.

20 Et il arriva entre le camp des Égyptiens et le camp de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l; et c'était une nuée et des ténèbres pour eux, mais il éclaira la nuit à ceux-là, de sorte que l'un n'est pas venu près de l'autre toute la nuit.

1. Macha étendit sa main sur la mer, et l'Alam AHAYAH fit partir la mer.

de retour par un fort vent d'orient toute la nuit, et fit sécher la mer, et les eaux furent divisées.

22 Et les fils de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l)

Exode 14:23 60 Exode 15:27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils se rendirent au milieu de la mer sur le sol sec; et les eaux étaient pour eux une muraille à leur droite et à leur gauche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Les Égyptiens poursuivirent, et entrèrent après eux au milieu de la mer, tous les chevaux de Pharaon, ses chars et ses cavaliers. 24 Et il arriva que, le matin, ils regardèrent l'armée des Égyptiens à travers la colonne de feu et de nuée, et ils trouvèrent l'armée des Égyptiens. 25 Ils ôtèrent leurs roues de char, et ils les tirèrent lourdement. Les Égyptiens dirent: Fuyons-nous de la face de YaShaRa'AhLa.

Il lutte pour eux contre les Égyptiens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: Étends ta main sur la mer, afin que les wa-ters reviennent sur les Égyptiens, sur leurs chars et sur leurs cavaliers. 27 Et Macha étendit sa main sur la mer, et la mer retourna à sa force quand le matin apparut; et les Égyptiens s'enfuirent contre elle; et l'Alam,

AHAYAH --Renversement

les Égyptiens au milieu de la mer, 28 et les eaux retournèrent, et couvrirent les chars, et les cavaliers, et toute l'armée de Pharaon qui est entrée dans la mer après eux; il n'y en eut pas autant que l'un d'entre eux. 29 Mais les fils de YaShaRa'AhLa marchèrent sur la terre sèche au milieu de la mer; et les eaux étaient pour eux une muraille à leur droite et à leur gauche. 30 Ainsi l'Alam

AHAYAH a sauvé YaShaRa'AhLa (y'shra'l) ce jour-là de la main des Égyptiens; et YaShaRa'AhLa

31 Et YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) vit ce grand travail que l'Alam AHAYAH a fait sur les Égyptiens; et le peuple craignait l'Alam AHAYAH, (Eternal) et croyait l'Alam AHAYAH, (Eternal)

son serviteur Mashah.§

15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Alors, Mashah et les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) chantèrent ce cantique à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) et dirent: Je chanterai à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), car il a triomphé glorieusement: le cheval et son cavalier a jeté dans la mer. 2 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH est ma force et mon chant, et il est devenu mon salut: c'est mon AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH est son nom; mon père AHBA (Eternal) AHAYAH, et je l'exalterai. 3 L'Alam (Eternal) AHAYAH est un homme de guerre: l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH est couvert dans sa main. 4 Les chars de Pharaon et son hôte ont jeté dans la mer: ses capitaines sont également noyés dans la mer.

7 Et dans la grandeur de ton excellence, tu as renversé ceux qui se sont levés contre toi.

8 Et avec le souffle de tes narines, les eaux s'assemblèrent, les flots se tirent comme un monceau, et les profondeurs se congelèrent dans le coeur de la mer. 9 L'ennemi dit: Je poursuivrai, j'emporterai, je diviserai le butin; ma convoitise sera rassasiée sur eux; je tirerai mon épée, ma main sera rassasiée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Tu as soufflé de ton vent, la mer les a couverts; ils ont coulé comme un plomb dans les eaux puissantes. 11 Qui est semblable à toi, ô Alam (Eternal) AHAYAH, parmi les baals (les dieux)? Qui est comme toi, glorieux dans la sainteté, craintif

12 Tu étends ta droite, la terre les engloutit. 13 Tu as conduit dans ta miséricorde le peuple que tu as racheté; tu les as guidés dans ta force jusqu'à ta demeure Qa-Da-Sh-W. 14 Le peuple entendra, et craindra; la tristesse s'emparera des habitants de Palestine. 15 Les ducs d'Édom seront stupéfaits; les hommes puissants de Moab trembleront s'empareront d'eux; tous les habitants de Canaan fondront. 16 La crainte et la crainte tomberont sur eux; par la grandeur de ton bras, ils seront comme une pierre; jusqu'à ce que ton peuple passe, O Alam (Eternal) AHAYAH, jusqu'à ce que le peuple passe, que tu as acheté. 17 Tu les feras entrer, et tu les planteras sur la montagne de ton héritage, à la place, O Alam (Eternal) AHAYAH.

18 L'Alam, que tu as fait habiter dans le Sanctuaire, ô Sauveur, que tes mains ont établi.

19 Car le cheval de Pharaon entra avec ses chars et avec ses cavaliers dans la mer, et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternal) apporta sur eux les eaux de la mer; mais les fils de YaShaRa'AhLa

Il est parti en terre sèche au milieu de la mer.

Et Miriam, la prophétesse, soeur d'Aaron, prit un timbre dans sa main; et toutes les femmes sortirent après elle avec des timbres et des danses. 21 Et Miriam leur répondit: Chantez à l'Alam, car il a triomphé glorieusement; il a jeté le cheval et son cavalier dans la mer.

Macha fit venir de la mer Rouge YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et ils sortirent dans le désert.

Et ils partirent trois jours dans le désert, et ne trouvèrent point d'eau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Lorsqu'ils arrivèrent à Mara, ils ne purent boire des eaux de Mara, car elles étaient amères.

24 Et le peuple murmura contre Mascha, disant: Qu'y aura-t-il donc?

s'appelait Marah.

25 Et il cria à l'Alam, qui, après avoir jeté dans les eaux, fut apaisé; et l'Alam, qui fut affermi par une loi et une ordonnance, 26 et il dit: Si tu écoutes avec diligence la voix de l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, et si tu fais ce qui est droit à ses yeux, et si tu tiens à ses commandements, et si tu observes toutes ses lois, je ne mettrai sur toi aucune de ces maladies que j'ai apportées aux Égyptiens; car je suis l'Alam, AHAYAH, qui te guérit.

1. Ils arrivèrent à Élim, où étaient douze puits d'eau, et soixante-dix palmiers; et ils campèrent là près des eaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 16:1 61 Exode 16:36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et ils partirent d'Élim, et toute l'assemblée des fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) arrivèrent au désert de Sin, qui est entre Élim et Sinaï, le quinzième jour du second mois après leur départ du pays d'Égypte. 2 Et toute l'assemblée des fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) murmura contre Mashah (y'shra'l) et Aaron dans le désert. 3 Et les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) leur dirent: Voulai-ils à AHBA (Y'hra'l) que nous étions morts par la main de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Ahayah) dans le pays d'Égypte, quand nous nous étions assis près des pots de chair, et quand nous mangeions du pain en entier; car vous nous avez fait sortir dans ce désert, pour tuer toute cette assemblée avec faim.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et l'Alam dit: AHAYAH: Voici, je ferai pleuvoir du pain du ciel pour toi, et le peuple sortez et recueillez un certain taux chaque jour, afin que je puisse les prouver, qu'ils marchent dans ma loi, ou non.

5 Et il arrivera que, le sixième jour, ils prépareront ce qu'ils amèneront; et il sera deux fois plus grand qu'ils recueilleront tous les jours. 6 Et Mascha et Aaron dirent à tous les fils de YaShaRa'Ahla'Wy, au même moment, vous saurez que l'Alam AHAYAH vous a fait sortir du pays d'Égypte. 7 Et le matin, vous verrez la gloire de l'Alam AHAYAH, car il entend vos murmures contre l'Alam AHAYAH

Que sommes-nous, que murmurez-vous contre nous? 8 Et Mascha dit: Cela sera, lorsque l'Alam (Eternal) AHAYAH

Il vous donnera dans la chair du soir à manger, et dans le pain du matin à la plénitude; car l'Alam (Eternal) AHAYAH entend vos murmures que vous murmurez contre lui; et que sommes-nous? vos murmures ne sont pas contre nous, mais contre l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH).

9 Et Mascha dit à Aaron: Dis à toute l'assemblée des fils de YaShaRa'AhLa, 10 et il arriva, comme Aaron parla à toute l'assemblée des fils de YaShaRa'AhLa, qu'ils regardaient vers le désert, et voici, la gloire de l'Alam, AHAYA, apparut dans la nuée.

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

12 J'ai entendu les murmures des fils de YaShaRa'AhLa, et dis-leur: Vous mangerez de la chair, et vous serez remplis de pain le matin; et vous saurez que je suis l'Alam, et que je suis l'AHAYAH, votre AHBA.

14 Et quand la rosée qui était couchée monta, voici, sur la face du désert, il y avait une petite chose ronde, aussi petite que le glaçage sur le sol. 15 Et quand les fils de YaShaRa'AhLa W, le virent, ils se dirent l'un à l'autre: C'est la manne; car ils n'ont pas ce qu'elle était. Et Mascha W, leur dit: Voici le pain que l'Alam Ahayah vous a donné à manger.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Voici ce que l'Alam (Éternel) AHAYAH a commandé: Rassemblez-en chacun selon son repas, un omer pour chaque homme, selon le nombre de vos personnes; prenez chacun pour ceux qui sont en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) l'ont fait, et ont rassemblé, quelques-uns plus, quelques-uns moins.

Des tentes.

19 Et Macha dit: Que personne ne s'en éloigne jusqu'au matin. Et Macha dit: Que l'homme ne s'en aille pas jusqu'au matin.

Ils n'écoutèrent point Macha, mais quelques-uns d'entre eux le laissèrent jusqu'au matin, et il engendra des vers, et des vers; et Macha fut irrité avec eux. 21 Et ils le rassemblèrent tous les matins, chacun selon son repas; et quand le soleil s'enflamma, il fondit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Et il arriva que, le sixième jour, ils ont recueilli deux fois plus de pain, deux omers pour un seul homme; et tous les chefs de l'assemblée sont venus et ont dit à Macha 23.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et ils l'étendirent jusqu'au matin, comme le dit Macha, et elle ne put point, et il n'y avait point de vers. 25 Et Macha, disant: Mangez-le aujourd'hui; car aujourd'hui est un sabbat pour l'Alam, AHAYAH, et aujourd'hui vous ne le trouverez pas dans les champs. 26 Vous rassemblerez six jours.

le septième jour, qui est le sabbat, il n'y en aura point.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il arriva qu'il sortit quelques-uns du peuple le septième jour pour se rassembler, et ils n'en trouvèrent point. 28 Et l'Alam (Éternel) AHAYAH dit à Macha: Combien de temps refuserez-vous d'observer mes commandements et mes lois? 29 Voyez, car l'Alam (Éternel) AHAYAH vous a donné le sabbat, c'est pourquoi il vous donne, le sixième jour, le pain de deux jours; demeurez chacun à sa place, que personne ne sorte de sa place le septième jour. 30 Et le peuple se reposa le septième jour. 31 Et la maison de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) appela son nom Manna; et c'était comme de la semence de coriandre, blanche; et le goût était comme des wafers faits avec du miel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et Mascha dit: C'est ce que l'Alam (Éternel) AHAYAH ordonne: Remplis un omer pour tes générations, afin qu'ils voient le pain dont je t'ai nourri dans le désert, quand je t'ai fait sortir du pays d'Égypte. 33 Et Mascha dit à Aaron: Prends un pot, et mets-y un omer plein de manne, et mets-le devant l'Alam.

34 Comme l'a commandé l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

35 Et les fils de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) mangèrent la manne quarante ans, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent dans un pays habité; ils mangeaient la manne, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent aux frontières du pays de Canaan. 36 Or, un omer est la dixième partie d'un épha.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 17:1 62 Exode 18:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17

1. Et toute l'assemblée des fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) partit du désert de Sin, après leurs voyages, selon le commandement de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et campa à Rephidim; et il n'y avait pas d'eau pour le peuple à boire. 2 C'est pourquoi le peuple cria avec Mashah, et dit: Donne-nous de l'eau pour que nous buvions.

6 Voici, je me tiendrai devant toi sur le rocher de Horeb, et tu y rejoindras le rocher de Horeb, et tu t'en sortiras; et le peuple leur dit: Pourquoi avez-vous eu soif d'eau? Et le peuple murmura contre Mashah, et dit: C'est pourquoi tu nous as fait monter d'Égypte, pour nous tuer, nous, nos enfants et notre bétail avec soif? 4 Et Mashah, cria à l'Alam, disant: Qu'est-ce que je ferai à ce peuple? Ils sont presque prêts à me lapider. 5 Et l'Alam, (Éternel) AHAYAH, dit à Mashah, dit: Allez devant le peuple, et prenez avec vous les anciens de YaShara'AhLa, et toi, le rocher de Horeb, et le rocher de Horah, avec toi, tu l'abattras.

7 Et il appela le nom du lieu Massa, et Meriba, à cause du chantage des fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et parce qu'ils ont tenté l'Alam (Eternal) AHAYAH, en disant,

8 Alors Amalek vint, et il combattit YaShaRa'Ahla, en Rephidim. 9 Et Mascha dit à Josué:

Choisissez-nous des hommes, et sortez, combattez avec Amalek: demain, je me tiendrai sur le sommet de la colline avec la tige d'AHBA.

10 Alors Yashawa (Yoshua) fit ce que Masha lui avait dit, et il combattit avec Amalek.

Et Hur monta jusqu'au sommet de la colline. 11 Et il arriva que lorsque Macha eut tenu sa main, YaShaRa'AhLa W'y'shra'l l'emporta; et quand il laissa tomber sa main, Amalek l'emporta. 12 Mais Macha W'h les mains étaient lourdes; et ils prirent une pierre, et la mirent sous lui, et il s'assit; et Aaron et Hur s'arrêtèrent les mains, l'une d'un côté, et l'autre de l'autre; et ses mains étaient fermes jusqu'au coucher du soleil. 13 Et Yashawa (Yoshua) déshonora Amalek et son peuple du bord du soleil.

14 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH dit à Masha: Écris ceci pour un mémorial dans un livre, et répète-le aux oreilles de Yashawa (Yoshua): car j'éteindrai entièrement le souvenir d'Amalek de dessous les cieux. 15 Et Mashah, dit-il, bâtit un autel, et l'appela Ahayah-nissi:§ 16 Car il dit: Parce que l'Alam (Eternal) AHAYAH a juré que l'Alam

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH aura la guerre avec Amalek de génération en génération.**†

18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Quand Jéthro, le prêtre de Madian, le beau-père de Mashah, entendit parler de tout ce qu'AHBA avait fait pour Mashah, et pour YaShaRa'AhLa, son peuple, et que l'Alam, AHAYAH, avait amené YaShaRa'AhLa

2 Alors Jéthro, Mashah, le beau-père, prit Zipporah, Mashah, femme, après qu'il l'eut envoyée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et ses deux fils, dont l'un s'appelait Gershom; car il dit: J'ai été étranger dans un pays étranger; 4 et l'autre s'appelait Éliézer;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 5 Et Jethro, pour l'AHBA de mon père, a dit qu'il, a été l'aide de moi, et m'a délivré de la parole de Pharaon:

Macha, son beau-père, vint avec ses fils et sa femme à Macha, dans le désert, où il campa sur la montagne d'AHBA 6, et il dit à Macha, moi, ton beau-père, Jethro, je suis venu vers toi, et ta femme, et ses deux fils avec elle.

7 Et Mascha sortit à la rencontre de son beau-père, et il se mit à l'obéir, et l'embrassa.

8 Et Mashah dit à son père en droit tout ce que l'Alam AHAYAH (Eternal) avait d'autre de leur bien-être; et ils se sont retrouvés dans l'intention.

fait à Pharaon et aux Égyptiens pour YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et tout le travail qui était venu sur eux par

le chemin, et la façon dont l'Alam (Eternal) AHAYAH les a délivrés.§ 9 Et Jethro se réjouit pour toute la bonté que l'Alam

10 Et Jéthro dit: Béni soit l'Alam, AHAYAH, qui t'a délivré de la main des Égyptiens, et de la main de Pharaon, qui a délivré le peuple de sous la main des Égyptiens. 11 Maintenant je sais que l'Alam, AHAYAH, est plus grand que tous les baals, car dans la chose où ils ont agi fièrement, il était au-dessus d'eux. 12 Et Jethro, Mashah, père, prit un holocauste et des sacrifices pour AHBA, et Aaron vint, et tous les anciens de YaShara'AhLa

(y'shra'l), pour manger du pain avec Mashah, le beau-père avant AHBA.

1. Et il arriva que, le lendemain, Mashah s'assit pour juger le peuple; et le peuple se tenait près de Mashah

14 Et lorsque le beau-père de Masha vit tout ce qu'il faisait au peuple, il dit: Qu'est-ce que cette chose?

Pourquoi t'assieds-tu seul, et tout le peuple reste près de toi depuis le matin jusqu'au soir?

15 Et Mascha

16:" Quand ils ont une affaire, ils viennent à moi, et je juge entre un et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

un autre, et je leur fais connaître les statuts d'AHBA, et ses lois.** 17 Et le beau-père de Masha lui dit: Ce que tu fais n'est pas bon. 18 Tu te fatigueras, toi et ce peuple qui

est avec toi; car cette chose est trop lourde pour toi; tu ne peux pas la faire seule.

A présent, à ma voix, je te conseillerai, et AHBA sera avec toi. Sois pour le peuple vers AHBA, afin que tu sois

20. Tu leur enseigneras les ordonnances et les lois, et tu leur montreras le chemin dans lequel ils doivent marcher, et l'œuvre qu'ils doivent faire. 21 Et toi, tu feras ce qu'ils doivent faire.

C'est-à-dire, Mon AHBA est une aide 18.7 bien-être: Héb. paix § 18.8 venir...: Héb. les a trouvés ** 18.16 un...: Héb. un homme et son compagnon

†† 18.18 Tu veux...: Héb. Tu t'effaceras

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 18:22 63 Exode 20:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

De tout le peuple, des hommes capables, comme ceux qui craignent AHBA, des hommes de vérité, qui haïssent la convoitise, et qui placent sur eux des chefs de milliers, des chefs de

centaines, des chefs de cinquante, et des chefs de dizaines; 22 et qu'ils jugent le peuple en toutes saisons; et il y aura là une grande affaire qu'ils t'apporteront, mais toute petite affaire qu'ils jugeront; ainsi sera-t-il plus facile pour toi-même, et ils porteront la charge de toi. 23 Si tu fais cette chose, et AHBA, tu te commanderas ainsi, alors tu pourras endurer, et tout ce peuple ira aussi en paix. 24 Et Mashah, dit en écoutant la voix de son beau-père, et fit tout ce qu'il avait dit.

Il a choisi des hommes capables de tous les YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et a fait d'eux la tête sur le peuple, les dirigeants de milliers, les dirigeants de

26 Et ils jugeaient le peuple en toutes saisons; les causes dures qu'ils apportaient à Mascha Mais toutes les petites choses qu'ils jugeaient eux-mêmes.

¶ Et Macha, dit-il, laissa partir son beau-père, et il s'en alla dans son pays.

19

Le troisième mois, quand les fils de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) furent sortis du pays d'Égypte, le même jour, ils arrivèrent dans le désert du Sinaï. 2 Car ils furent partis de Rephidim, et ils arrivèrent au désert du Sinaï, et ils campèrent dans le désert; et YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) campa devant la montagne. 3 Et Mashah, (y'hra'l) monta à AHBA, et l'Alam, (Eternal) AHAYAH, l'appela hors de la montagne, disant: Ainsi tu diras à la maison de Jacob, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Vous avez vu ce que j'ai fait aux Égyptiens, et comment je vous ai enfantés sur des ailes d'aigles, et je vous ai amenés à moi-même. 5 Maintenant, si vous obéissez à ma voix, et si vous gardez mon alliance, alors vous serez pour moi un trésor particulier au-dessus de tout le peuple; car toute la terre est à moi: 6 Et vous serez pour moi un royaume de sacrificateurs, et une nation de QaDa.

les paroles que tu diras aux enfants de YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et Mascha vint, et appela les anciens du peuple, et jeta devant leurs visages toutes ces paroles que l'Alam

8 Et tout le peuple répondit ensemble, et dit: Tout ce que l'Alam (Eternal)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHAYAH a dit que nous ferons. Et Mashah a rendu les paroles du peuple à l'Alam (Eternal)
AHAYAH

C'est vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: Voici, je viens à toi dans un nuage épais, que le peo-

Il est possible que je t'entende quand je te parlerai, et que je te croie éternellement. Et Macha dit les paroles du peuple à l'Alam.

(Eternal) AHAYAH.

10 Et l'Alam dit à Macha: Va vers le peuple, et sanctifie-les aujourd'hui et demain, et qu'ils lavent leurs vêtements, 11 et qu'ils soient prêts contre le troisième jour, pour le troisième jour l'Alam.

12 Et tu fixeras des limites au peuple tout autour, en disant:

Prenez garde à vous-mêmes que vous ne montez pas sur la montagne, ou que vous n'y touchiez pas; quiconque touchera la montagne sera certainement mis à mort; 13 Il n'y aura pas de main qui la touchera, mais il sera lapidé ou abattu; qu'il s'agisse de bête ou d'homme, il ne vivra pas; quand la trompette retentira longtemps,

ils monteront sur la montagne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Macha descendit de la montagne vers le peuple, et sanctifia le peuple; et ils lavèrent leurs vêtements.

Et il dit au peuple: Soyez prêts contre le troisième jour; ne venez pas contre vos femmes.

Le troisième jour du matin, il y eut des tonnerres et des éclairs, et une épaisse nuée sur la montagne, et la voix de la trompette retentit, de sorte que tout le peuple qui était dans le

camp trembla. 17 Et Mascha fit sortir le peuple du camp pour rencontrer AHBA, et ils se tenaient à la partie inférieure de la montagne. 18 Et la montagne de Sinaï était tout entière sur une fumée, parce que l'Alam (Éternel) AHAYAH descendait sur elle dans le feu; et la fumée de celle-ci montait comme la fumée d'une fournaise, et toute la montagne tremblait beaucoup. 19 Et la voix de la trompette sonnait longtemps, et s'éleva de plus en plus fort, Masha.

20 Et l'Alam AHAYAH descendit sur la montagne de Sinaï, sur le sommet de la montagne; et l'Alam AHAYAH appela Mashah, vers le sommet de la montagne; et Mashah

21 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH dit à Mashah: Va, charge le peuple, de peur qu'ils ne parviennent à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) à regarder, et beaucoup d'entre eux

† 22 Et que les sacrificateurs aussi, qui approchent de l'Alam (Eternal) AHAYAH, se sanctifient, de peur que l'Alam

(Eternal) AHAYAH (Eternal)

23 Et Macha dit à l'Alam: AHAYAH: Le peuple ne peut monter sur la montagne de Sinaï; car tu nous as chargés, en disant: Fixe des limites sur la montagne, et sanctifie-la. 24 Et l'Alam: AHAYAH: Va, descends, et tu monteras, toi et Aaron avec toi; mais que les sacrificateurs et le peuple ne s'en aillent pas.

25 Macha descendit vers le poiré, et leur parla.

AHBA a dit toutes ces paroles, disant: 2 Je suis l'Alam AHAYAH, ton AHBA, qui t'a fait sortir

3 Tu n'auras point d'autres baals devant le Créateur AHAYAH⁴ Tu ne te feras aucune image taillée, ni aucune ressemblance de ce qui est dans les cieux, ni de ce qui est dans la terre en dessous, ni de ce qui est dans les eaux sous la terre.

5 Tu ne t'inclineras point devant eux, et tu ne les serviras point; car moi, l'Alam, ton AHBA, je suis un AHBA jaloux; tu visiteras l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent; 6 et tu feras miséricorde à des milliers de ceux qui m'aiment, et tu garderas mes commandements. 7 Tu ne prendras pas le nom de l'Alam, ton AHBA, en vain; car l'Alam, son AHAY, ne le gardera pas sans culpabilité, qui prend son nom en vain. 8 Souviens-toi du jour du sabbat, pour le garder QaDaSh W.

9 Tu travailleras pendant six jours, et tu feras tout ton ouvrage; 10 mais le septième jour est le sabbat d'Alam.

Tu n'y feras aucune œuvre, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante,

* 19.13 trompette: ou, cornet † 19.21 charge: Hébr. concours * 20.2 servitude: Hébr. serviteurs

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 20:11 64 Exode 21:29

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Car en six jours, l'Alam a fait le ciel et la terre, la mer, et tout ce qui est en eux, et il s'est reposé le septième jour; c'est pourquoi l'Alam a fait l'Ahaya.

bénit le jour du sabbat, et le sanctifia.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soient longs sur le pays que l'Alam (Eternal) AHAYAH

13 Tu ne tueras point. 14 Tu ne commettras point d'adultère. 15 Tu ne voleras point. 16 Tu ne porteras point de fausse intelligence contre ton prochain. 17 Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son boeuf, ni son âne, ni rien de ce qui est ton prochain.

1. Tout le peuple vit les tonnerres, les éclairs, le bruit de la trompette et la fumée de la montagne; et quand le peuple le vit, il se retira, et se tint loin.

19 Et ils dirent à Macha: Parle avec nous, et nous entendrons; mais qu'Ahba ne parle pas.

20 Et Macha dit au peuple: Ne crains point; car AHBA est venu pour te prouver, et pour que sa crainte soit devant tes visages, afin que tu ne pèches pas. 21 Et le peuple se tenait loin, et Macha s'approcha des ténèbres épaisses où AHBA était.

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: Ainsi tu diras aux fils de YaShaRa'AhLa, Vous avez vu que j'ai parlé avec vous du ciel. 23 Vous ne ferez pas avec moi des baals d'argent, et vous ne ferez pas non plus des baals d'or.

1. Tu me feras un autel de la terre, et tu y sacrifieras tes holocaustes, tes sacrifices d'actions de grâces, tes brebis et tes boeufs; je viendrai vers toi dans tous les lieux où j'ai annoncé mon nom, et je te bénirai.

25 Et si tu me fais un autel de pierre, tu ne le bâtiras pas de pierre de taille; car si tu lèves ton outil dessus, tu l'auras polluée.

Tu ne monteras point par des marches vers mon autel, afin que ta nudité ne soit pas découverte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21

1. Voici les jugements que tu mettras devant eux. 2 Si tu achètes un serviteur hébreu, il servira six ans, et il sortira pour rien dans le septième. 3 S'il est entré par lui-même, il sortira pour rien.

4 Si son maître lui a donné une femme, et qu'elle lui ait donné des fils ou des filles, la femme et ses enfants seront ses maîtres, et il sortira par lui-même. 5 Et si le serviteur dit clairement: J'aime mon maître, ma femme et mes enfants, je le ferai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Alors son maître l'amènera aux juges; il l'amènera aussi à la porte, ou au poteau de porte; et son maître portera l'oreille à travers un ul, et il le servira pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et si quelqu'un vend sa fille comme servante, elle ne sortira pas comme les serviteurs. 8 Si elle ne veut pas que son maître, qui l'a fiancée à lui-même, la rachète.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

n'ont pas de pouvoir, voyant qu'il a fait preuve de tromperie avec elle.

Et s'il n'a pas trop peur, il...

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 S'il lui prend une autre femme, il ne diminuera pas sa nourriture, son vêtement et son devoir de mariage. 11 Et s'il ne lui fait pas ces trois-là, alors elle sortira libre sans argent.

12 Celui qui frappera un homme, afin qu'il meure, sera certainement mis à mort. 13 Et si un homme ne se couche pas dans l'attente, mais qu'AHBA le livre entre ses mains, je t'établirai un lieu où il fuira. 14 Mais si un homme vient présomptueusement sur son prochain, pour le tuer par la ruse, tu le prendras de mon autel, afin qu'il meure.

15 Celui qui frappera son père, ou sa mère, sera puni de mort.

16 Et celui qui vole un homme, et qui le vend, ou s'il est trouvé dans sa main, il sera certainement mis à mort.

17 Celui qui maudit son père, ou sa mère, sera certainement mis à mort.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et si les hommes luttent ensemble, et que l'un frappe l'autre avec une pierre ou avec son poing, et qu'il ne meure pas, mais qu'il garde son lit,** 19 S'il se lève, et qu'il marche sur son bâton, celui qui le frappera sera abandonné; mais il paiera pour la perte de son temps, et il le guérira à peu près.

Si quelqu'un frappe son serviteur ou sa servante avec une verge, et qu'il meurt sous sa main, il sera

21 Mais s'il continue un jour ou deux, il ne sera pas puni; car il est son argent.

Si des hommes luttent et blessent une femme enceinte, si ses fruits s'éloignent d'elle, et qu'aucun mal ne s'ensuive; il sera certainement rongé, comme le mari de la femme l'aura mis sur lui; et il paiera comme les juges l'ont déterminé. 23 Et si un mal s'ensuivra, tu donneras la vie à vie, 24 Oeil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, 25 Brûlure pour brûlure, blessure pour blessure, bande pour rayure.

1. Si quelqu'un frappe l'œil de son serviteur, ou l'œil de sa servante, pour qu'il périsse, il le libérera à cause de son oeil.

27 Et s'il frappait la dent de son serviteur, ou la dent de sa servante, il le laissera aller libre à cause de sa dent.

1. Si un boeuf sort d'un homme ou d'une femme, et qu'ils meurent, le boeuf sera lapidé, et sa chair ne sera pas mangée; mais le propriétaire du boeuf sera abandonné.

29 Mais si le boeuf était prêt à pousser avec sa corne à temps

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 20.25 construire...: Héb. les construire avec la houlette * 21.3 par lui-même: Héb. avec son corps † 21.5...: Héb. dira 21.8 s'il vous plaît...: Héb. être mauvais aux yeux de, etc § 21.17 maudit: ou, révileth ** 21.18 autre: ou, son voisin

Héb. sa
cessation.....
.....

†† 21.19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la perte...:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 21:30 65 Exode 23:1

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 S'il est mis sur lui une somme d'argent, il donnera pour la rançon de sa vie tout ce qui lui sera donné. 31 Qu'il ait gâché un fils, ou qu'il ait gâché une fille, selon ce jugement, cela lui sera fait. 32 Si le boeuf pousse un serviteur ou une servante, il donnera à leur maître trente sicles d'argent, et le boeuf sera lapidé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Si un homme ouvre une fosse, ou si un homme creuse une fosse, et ne la couvre pas, et qu'un boeuf ou un âne y tombe; 34 Le propriétaire de la fosse la rendra bonne, et lui donnera de l'argent; et la bête morte sera à lui.

1. Si un homme fait du mal à un autre boeuf, il mourra, ils vendront le boeuf vivant, et en partageront l'argent; et le boeuf mort aussi, ils partageront.

36 S'il est connu que le boeuf a poussé dans le passé, et que son maître ne l'a pas gardé, il paiera le boeuf pour le boeuf, et les morts seront à lui.

22

1. Si un homme vole un boeuf, ou un mouton, et le tue, ou le vend, il rendra cinq boeufs pour un boeuf, et quatre brebis pour un mouton.

2 Si l'on trouve un voleur qui se brise, et qu'on le frappe pour qu'il meure, il n'y aura pas de sang versé pour lui. 3 Si le soleil se lève sur lui, il y aura du sang versé pour lui, car il devrait être pleinement rétabli; s'il n'a rien, il sera vendu pour son vol. 4 Si le vol se trouve en vie dans sa main, qu'il s'agisse de boeuf, d'âne ou de brebis, il rendra double.

5 Si un homme fait manger un champ ou une vigne, et qu'il met dans sa bête, et qu'il paît dans un autre champ d'homme, il fera la restitution du meilleur de son champ et du meilleur de sa vigne.

6 Si le feu éclate, et qu'il attrape des épines, de sorte que les piles de blé, le blé debout ou le champ soient consumés, celui qui a allumé le feu fera certainement la restitution.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Si un homme livre à son prochain de l'argent ou des choses à garder, et qu'il soit volé hors de la maison de l'homme; si le voleur est trouvé, qu'il paie le double. 8 Si le voleur n'est pas

trouvé, le maître de la maison sera amené aux juges, pour voir s'il a mis sa main sur les biens de son prochain. 9 Pour toutes sortes de fautes, que ce soit pour le boeuf, pour l'âne, pour le mouton, pour le vêtement, ou pour toute autre chose perdue, qui est la cause des deux parties, se présentera devant les juges; et que les juges condamneront, il paiera le double à son voisin. 10 Si un homme livre à son voisin un âne, un boeuf, ou une brebis, ou une bête, pour garder; et il meurt, ou sera blessé, ou chassé, personne ne le voyant. 11 Alors, un serment de l'Alam (Eternal) AHAYAH est entre eux, qu'il meurt, ou qu'il ne soit pas chassé,

Il n'a pas mis sa main sur les biens de son prochain; et le propriétaire en prendra possession, et il ne le rendra pas. 12 Et s'il lui en a été volé, il en fera la restitution au propriétaire. 13 Si elle est déchirée en morceaux, qu'il la porte à témoin, et qu'il ne fasse pas le bien de ce qui a été déchiré.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et si quelqu'un emprunte à son prochain, et qu'il soit blessé, ou qu'il meure, le propriétaire de celui-ci n'est pas avec lui, il le fera certainement.

15 Mais si le propriétaire en est avec lui, il ne le fera pas; s'il s'agit d'une chose louée, elle est venue pour sa location.

16 Si quelqu'un séduit une servante qui n'est pas fiancée, et qu'il couche avec elle, il la donnera pour femme. 17 Si son père refuse de la lui donner, il paiera l'argent selon la dot de

Des virgines.

18 Tu ne laisseras pas vivre une sorcière.

19 Quiconque couchera avec une bête sera puni de mort.

20 Celui qui sacrifie à tout haïlayam, sauf à l'Alam (Eternal) AHAYAH, sera entièrement détruit.

21 Tu ne vexeras point un étranger, et tu ne l'opprimeras point; car vous étiez étrangers dans le pays d'Égypte.

22 Vous n'affligerez aucune veuve, aucun enfant sans père. 23 Si vous les affligez en quelque sage, et qu'ils crient du tout vers moi, j'écouterai certainement leurs cris. 24 Ma colère s'enflammera, et je vous tuerai par l'épée; et vos femmes seront veuves, et vos enfants orphelins.

25 Si tu prête de l'argent à l'un de mes peuples qui est pauvre par toi, tu ne seras point à lui comme usurier, et tu ne coucheras point sur lui comme usuraire. 26 Si tu prends le vêtement de ton prochain pour gager, tu le lui livreras par que le soleil se couche; 27 car

c'est là son vêtement pour sa peau, c'est là son vêtement pour sa peau; où dormira-t-il? et il arrivera, quand il me criera, que j'entendrai; car je suis grave.

Tu ne mépriseras point les baals, et tu ne maudiras point le chef de ton peuple.

Tu ne tarderas pas à offrir le premier de tes fruits mûrs et de tes liqueurs, le premier-né de tes fils.

Tu me donneras. §** 30 Tu feras de même avec tes boeufs et avec tes brebis; il y aura sept jours avec sa digue, le huitième jour tu me la donneras.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Vous serez pour moi des hommes de QaDaSh W; vous ne mangerez point de chair déchirée de bêtes dans les champs, vous la jeterez aux chiens.

23

Tu ne feras pas de faux récits; ne mets pas ta main avec les méchants pour être un témoin injuste.

Exode 23:2 66 Exode 24:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Tu ne suivras pas une multitude pour faire le mal, et tu ne parleras pas dans une cause de déclin après que plusieurs auront fait l'objet d'un jugement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Tu ne regarderas pas non plus un pauvre dans sa cause.

4 Si tu rencontres ton ennemi, le boeuf ou son âne qui s'égare, tu le lui ramèneras. 5 Si tu vois l'âne de celui qui te hait couché sous son fardeau, et si tu veux t'abstenir de l'aider,

6 Tu n'écraseras pas le jugement de ton pauvre dans sa cause. 7 Garde-toi de t'aider avec lui.

et tu ne tueras point les injustes et les injustes, car je ne justifierai pas les méchants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et tu ne prendras aucun don; car le don aveugle les sages, et pervertit les paroles des justes. §

9 Tu n'opprimeras point un étranger; car vous connaissez le coeur d'un étranger, puisque vous étiez étrangers dans le pays d'Égypte.

Et six ans, tu sèmeras ton pays, et tu en récolteras les fruits. 11 Mais la septième année, tu le laisseras reposer et se reposer, afin que les pauvres de ton peuple mangent, et ce qu'ils laissent aux bêtes des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il s'agit de la cour des vignes et de la cour des fleurs.

12 Six jours, tu feras des champs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu feras ton ouvrage, et le septième jour tu te reposeras, afin que ton boeuf et ton âne se reposent, et que le fils de ta servante et l'étranger se rafraîchissent. 13 En tout ce que je t'ai dit, sois circonspect, et ne mentionne point le nom d'autres baals, et qu'on ne l'entende point de ta bouche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Tu célébreras la fête des pains sans levain; tu mangeras des pains sans levain pendant sept jours, comme je te l'ai ordonné, au temps fixé pour le mois, Abib; car tu en es sorti d'Égypte; et personne n'apparaîtra devant moi; 16 et la fête de la moisson, les prémices de tes travaux, que tu as semés dans les champs, et la fête de l'ingath, qui est à la fin de l'année, quand tu auras rassemblée dans tes travaux dans les champs. 17 Trois fois par an, tous tes mâles apporteront de la poire devant le Sauveur AHBA 18.

19 Le premier d'entre eux, avec des pains levés; ni l'un ni l'autre, la graisse de mon sacrifice ne restent jusqu'au matin.

Tu feras entrer dans la maison de l'Alam les prémices de ton pays. Tu ne verras pas le chevreau dans le lait de sa mère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Voici, j'envoie devant toi un Ange, pour te garder dans le chemin, et pour te faire entrer dans le lieu que j'ai préparé. 21 Méfie-toi de lui, et n'écoute pas sa voix, ne l'irrite pas, car il ne pardonnera pas tes transgressions; car mon nom est en lui. 22 Mais si tu obéis vraiment à sa voix, et fais tout ce que j'ai fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 23 Pour les mines, alors je serai un enemy unto thine enemies, et an adversary unto thine adversaries.

L'ange ira devant toi, et t'amènera aux Amoréens, aux Héthiens, aux Phéréziens, aux Cananéens, aux Héviens et aux Jébusiens; et je les retrancherai. 24 Tu ne t'inclineras point devant leurs baalites, et tu ne les serviras point, et tu ne feras point suite à leurs oeuvres; mais tu les renverseras par interdit, et tu briseras leurs images. 25 Et vous servirez l'Alam AHAYAH, votre AHBA.

Et il bénira ton pain et ton eau, et j'ôterai la maladie du milieu de toi.

1. Rien ne jettera leurs petits, et ne sera stérile dans ton pays; je réaliserai le nombre de tes jours. 27 J'enverrai ma crainte devant toi, et je détruirai tout le peuple à qui tu viendras, et je ferai

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Je ne les chasserai pas de devant toi en un an, de peur que le pays ne devienne désert, et que la bête des champs ne se multiplie contre toi. 30 Je les chasserai de devant toi, petit et petit, jusqu'à ce que tu sois augmenté, et que tu hérites du pays. 31 Je mettrai tes limites de la mer Rouge jusqu'à la mer des Philistins, et du désert jusqu'au fleuve; car je livrerai les habitants du pays entre tes mains, et tu les chasseras devant toi. 32 Tu ne feras point d'alliance avec eux, ni avec leurs baals. 33 Ils n'habiteront pas dans ton pays, de peur qu'ils ne te fassent pécher contre moi; car si tu sers leurs baals, ce ne sera certainement pas un piège pour toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il dit à Macha: Monte vers l'Alam, toi et Aaron, Nadab, Abihu, et soixante-dix des anciens de YaShaRa'AhLa, et adorez-vous loin. 2 Et Macha, seul, s'approchera de l'Alam, mais ils ne viendront pas près de lui, et le peuple ne montera pas avec lui.

3 Et Mashah, dit: Tout le peuple répondit d'une seule voix, et dit: Toutes les paroles que l'Alam, dit AHAYAH, a dit AHAYAH, nous ferons. 4 Et Mashah, écrit toutes les paroles de l'Alam, dit AHAYAH, et se leva tôt le matin, et bâtit un autel sous la colline, et douze colonnes, selon les douze tribus de YaShara'AhLa, 5 et il envoya des jeunes gens des enfants de YaShara'AhLa, dit-il, et nous occupâmes de la moitié du sang, et nous occupâmes de l'holocauste, et sacrifia des offrandes de paix à l'Alam, dit-il.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 24:9 67 Exode 25:36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il monta Masha, et Aaron, Nadab, et Abihu, et soixante-dix des anciens de YaShaRa'AhLa, 10 et ils virent l'AHBA de YaShaRa'AhLa, et il y avait sous ses pieds comme une oeuvre pavée de pierre saphir, et comme le corps du ciel dans sa clarté. 11 Et il ne posa pas sa main sur les nobles des fils de YaShaRa'AhLa, et ils virent AHBA, et ils mangèrent et burent.

12 Et l'Alam dit à Macha: Monte vers moi sur la montagne, et sois là; et je te donnerai des tables de pierre, et une loi, et des commandements que j'ai écrits, afin que tu les enseignes.

Il se leva, et son ministre Yashawa (Yoshua): et Macha s'en alla sur la montagne d'AHBA 14.

15 Macha monta sur la montagne, et une nuée couvrit la montagne. 16 Et la gloire de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et la nuée la couvrit pendant six jours; et le septième jour, il appela Macha au milieu de la nuée. 17 Et la vue de la gloire de l'Alam (Eternal) AHAYAH, était comme un feu dévorant sur le sommet de la montagne aux yeux des enfants de YaShaRa'AhLa W. 18 Et Macha, au milieu de la nuée, s'en alla et le monta à la montagne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: 2 Parle aux fils de YaShaRa'AhLa

Et ils m'apportent une offrande: de tout homme qui la donne volontairement de son coeur, vous prendrez mon offrande.

l'offrande que vous en prendrez, l'or, l'argent et l'airain, 4 le bleu, le pourpre et le cramoisi,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 5 Et des peaux de béliers teintes en rouge, et des peaux de blaireaux, et du bois de merde, 6 Huile pour le fin de lin, et des chèvres,

la lumière, les aromates pour l'huile d'onction et l'encens, 7 les pierres d'onyx et les pierres à mettre dans l'éphod et dans le pectoral. 8 Qu'ils me fassent un sanctuaire, afin que je demeure parmi eux. 9 Vous le ferez selon tout ce que je vous montrerai, selon le modèle du tabernacle et le modèle de tous ses instruments.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ils feront une arche de bois d'acacia: deux coudées et demie de longueur, et une coudée et demie de largeur, et une coudée et demie de hauteur. 11 Tu la couvriras d'or pur, à

l'intérieur et à l'extérieur, et tu en feras une couronne d'or tout autour. 12 Tu y jetteras quatre anneaux d'or, et tu les mettras aux quatre coins de l'arche; et deux anneaux seront dans l'un de ses côtés, et deux anneaux dans l'autre. 13 Tu feras des barres de bois d'acacia, et tu les couvriras d'or. 14 Tu mettras les barres dans les anneaux par les côtés de l'arche, afin que l'arche soit portée avec elles. 15 Les barres seront dans les anneaux de l'arche; elles ne seront point enlevées d'elle. 16 Tu mettras dans l'arche le témoignage que je te donnerai, et tu en feras un siège d'or pur, et tu en feras une moitié d'or; tu en feras un autre d'une longueur de deux coudées et d'autre longueur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et tu mettras le propitiatoire au-dessus de l'arche; et tu mettras dans l'arche le témoignage que je te donnerai. 22 Et là, je te rencontrerai, et je te communiquerai d'au-dessus du propitiatoire, d'entre les deux chérubins qui sont sur le propitiatoire. 22 Et là, je te rencontrerai, et je te communiquerai d'au-dessus du propitiatoire, d'entre les deux chérubins qui sont sur le propitiatoire.

arche du témoignage, de toutes choses que je te donnerai en commandement aux fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Tu feras aussi une table de bois d'or pur; sa longueur sera de deux coudées, et sa largeur d'une coudée, et sa hauteur d'une coudée. 24 Tu la couvriras d'or pur, et tu y feras une couronne d'or tout autour. 25 Tu y feras une bordure de largeur de main tout autour, et tu en feras une couronne d'or tout autour. 26 Tu y feras quatre anneaux d'or, et tu y mettras les anneaux aux quatre coins qui sont sur ses quatre pieds. 27 Contre la limite, les anneaux serviront de place aux barres pour porter la table. 28 Tu feras les barres de bois d'or d'or, et tu les couvriras d'or, afin que le ta-ble soit porté avec elles. 29 Tu en feras les plats, et ses cuillères, et ses couvercles, et ses coupes, pour les couvrir; tu les feras d'or pur.

1. Tu feras un chandelier d'or pur; on fera un chandelier d'or pur; on fera le chandelier, son puits, ses branches, ses coupes, ses frocs et ses fleurs.

32 Et six branches sortiront des côtés du chandelier; trois branches du chandelier d'un côté, et trois branches du chandelier-coller de l'autre côté; 33 trois coupes faites comme des amandes, avec un pétoncle et une fleur en une branche; et trois coupes faites comme des amandes dans l'autre branche, avec un pétoncle et une fleur; ainsi dans les six branches qui sortent du chandelier. 34 Et dans le chandelier, quatre coupes faites comme des amandes, avec leurs pétoncles et leurs fleurs. 35 Et il y aura un pétoncle sous deux branches du même, et un pétoncle sous deux branches du même, et un pétoncle sous deux branches du même, selon les six branches qui sortent du chandelier. 36 Leurs pétoncles et leurs branches seront du même côté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 25:37 68 Exode 26:37

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Et tu en feras les sept lampes, et elles allumeront les lampes, afin qu'elles éclairent contre elles.....§ 38 Et ses pinces, et ses soufflets, seront d'or pur. 39 Il les fera d'un talent d'or pur, avec tous ces ustensiles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et regarde que tu les fais selon leur modèle, qui t'a été montré sur la montagne.***

26 Le Conseil de l'Europe a adopté une résolution du Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Tu feras le tabernacle avec dix rideaux de fin lin retors, bleu et pourpre,

2 Tu feras un rideau de huit vingt coudées, et la largeur d'un rideau de quatre coudées; et chacun des rideaux aura une mesure. 3 Les cinq rideaux seront assemblés l'un à l'autre, et d'autres cinq rideaux seront couplés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et tu feras des boucles de bleu sur le bord d'un rideau, depuis le bord de la lisière, dans l'accouplement; et tu feras de même dans l'extrémité d'un autre rideau, dans l'accouplement du

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Tu feras cinquante boucles dans un rideau, et cinquante boucles dans le bord du rideau qui est dans le couplage du second, afin que les boucles se tiennent l'une de l'autre. 6 Tu feras cinquante taches d'or, et tu coupleras les rideaux avec les taches; et ce sera un tabernacle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Tu feras sur le tabernacle des rideaux de chèvres, et tu en feras des couvertures; tu feras onze rideaux. 8 La longueur d'un rideau sera de trente coudées, et la largeur d'un rideau de quatre coudées; et les onze rideaux seront tous d'une seule mesure. 9 Tu coupleras cinq rideaux par eux-mêmes, et six rideaux par eux-mêmes, et tu doubleras le sixième rideau à l'avant du tabernacle. 10 Tu feras cinquante boucles sur le bord du rideau qui est le plus en avant dans l'accouplement, et cinquante boucles sur le bord du rideau qui couple le second. 11 Tu feras cinquante taches d'airain, et tu mettras les

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et le reste de la tente, le demi-rideau qui reste, et qui unit l'ensemble, ce qui peut être l'un des rideaux de la tente, le demi-rideau qui reste, s'accrochera au-dessus de l'arrière du tabernacle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et une coudée d'un côté, et une coudée de l'autre côté de ce qui reste dans la longueur des rideaux de la tente, elle s'accrochera sur les côtés du tabernacle de ce côté et de ce côté, pour couvrir

14 Tu feras une couverture pour la tente de béliers teints en rouge, et une couverture au-dessus de blaireaux.

Des peaux.

1. Tu feras des planches pour le tabernacle de bois d'acacia qui se lèvera. 16 Dix coudées seront la longueur d'une planche, et une coudée et demie sera la largeur d'une planche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Tu feras les planches pour le tabernacle, vingt planches du côté du midi vers le midi. 19 Tu feras quarante bases d'argent sous les vingt planches, deux bases sous une planche pour ses deux tétons,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et pour le deuxième côté du tabernacle, du côté nord, il y aura vingt planches; 21 et leurs quarante bases d'argent, deux bases sous une planche, et deux bases sous une autre planche. 22 Et pour les côtés du tabernacle, à l'occident, tu feras six planches. 23 Et tu feras deux planches pour les coins du tabernacle sur les deux côtés. 24 Et elles seront attelées en dessous, et elles seront attelées au-dessus de la tête de celle-ci à un anneau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et ils seront huit planches, et leurs bases d'argent, seize bases; deux bases sous une planche, et deux bases sous une autre planche.

1. Tu feras des barres de bois d'acacia, cinq pour les planches d'un côté du tabernacle, 27 et cinq barres pour les planches de l'autre côté du tabernacle, et cinq barres pour les planches du côté du tabernacle, pour les deux côtés vers l'occident. 28 Et la barre du milieu, au milieu des planches, atteindra de bout en bout. 29 Tu couvriras les planches d'or, et tu feras leurs anneaux d'or pour les barres; et tu couvriras les barres d'or. 30 Et tu élèveras le tabernacle selon la manière qui t'a été montrée sur la montagne.

1. Tu feras un voile de bleu, de pourpre et de cramoisi, et un fin lin retors; il sera fait avec des chérubins.

32 Et tu l'accrocheras sur quatre colonnes de bois d'acacia

d'or, leurs crochets seront d'or, Sur les quatre bases d'argent.

1. Et tu raccrocheras le voile sous les taches, afin que tu le ramènes dans le voile de l'arche du témoignage; et le voile te partagera entre le lieu de QaDaSh et le plus QaDaSh 34; W. Tu mettras le propitiatoire sur l'arche du témoignage dans le lieu de QaDaSh. 35 Tu mettras la table sans le voile, et le chandelier contre la table du côté du tabernacle vers le sud; et tu mettras la table sur le côté nord. 36 Tu feras une pendaison pour la porte de la tente, de bleu, de pourpre et de cramoisi, et de fin lin jumelé, travaillés à l'aiguille. 37 Tu feras pour les pendaisons cinq colonnes de bois de chithtim, et tu les couvriras d'or, et leurs crochets seront d'or; et tu jetteras cinq bases d'airain pour eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 27:1 69 Exode 28:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Tu feras un autel de bois d'acacia, de cinq coudées de long, et de cinq coudées de large; l'autel sera de quatre carrés, et sa hauteur sera de trois coudées. 2 Tu en feras les cornes aux quatre coins de celui-ci; ses cornes seront de même; et tu le couvriras d'airain. 3 Tu

feras ses poêles pour recevoir sa cendre, ses pelles, ses basons, ses hameçons et ses boules de feu; tu en feras tous ses ustensiles d'airain. 4 Tu en feras une grille d'airain; tu feras sur le filet quatre anneaux d'airain aux quatre coins de celui-ci. 5 Tu le mettras sous la boussole de l'autel en dessous, afin que le filet soit au milieu de l'autel. 6 Tu feras des barres pour l'autel, des barres de bois d'acacias, et tu les couvriras d'airain. 7 Les barres seront placées dans les anneaux, et les barres seront sur les deux côtés de l'autel, pour l'emporter avec toi.

Fais-le, selon qu'il t'a été montré sur la montagne, et qu'ils le feront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et tu feras le parvis du tabernacle; car le côté sud, vers le midi, il y aura des tentures pour le parvis de fin lin retorsé d'une longueur de cent coudées pour un côté; 10 et ses vingt colonnes et leurs vingt bases seront d'airain; les crochets des colonnes et leurs filets seront d'argent. 11 Et de même, pour le côté nord, il y aura des tentures d'une longueur de cent coudées, et ses vingt colonnes et leurs vingt bases d'airain; les crochets des colonnes et leurs filets d'argent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et la largeur du parvis du côté de l'occident sera de cinquante coudées; leurs colonnes dix et leurs bases dix. 13 Et la largeur du parvis du côté de l'orient sera de cinquante coudées. 14 Les tentures d'un côté de la porte seront de quinze coudées; leurs pieux trois et leurs bases trois. 15 Et l'autre côté sera de quinze coudées; leurs colonnes trois et leurs bases trois.

16 Pour la porte du parvis, il y aura une pendaison de vingt coudées, de bleu, de pourpre, de cramoisi et de fin lin retors, travaillée à l'aiguille; leurs colonnes seront quatre, et leurs bases quatre. 17 Toutes les colonnes autour du parvis seront remplies de voiles; leurs crochets seront d'argent, et leurs bases d'airain.

18 La longueur du parvis sera de cent coudées, et la largeur de cinquante chaque lieu, et la hauteur

† 19 Tous les ustensiles du tabernacle dans tous les cinq coubits

Linge de lin, et leurs poches de lingots.

le service, et toutes ses épingles, et toutes les épingles du parvis, seront d'airain.

¶ Et tu ordonneras aux enfants de YaShaRa'AhLa ¶W, qu'ils t'apportent de l'huile pure d'olive battue pour le

21 Dans le tabernacle de l'assemblée sans le voile, qui est léger, pour causer la lampe à brûler toujours.

est devant le témoignage, Aaron et ses fils l'ordonneront du soir au matin devant l'Alam (Eternal) AHAYAH:

sera un statut à jamais pour leurs générations, au nom des enfants de YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l).

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Prends Aaron, ton frère, et ses fils avec lui, du milieu des fils de YaShaRa'AhLa

2 Tu feras pour Aaron, ton frère, des vêtements pour la gloire et pour la beauté. 3 Tu parleras à tous ceux qui ont le cœur sage, que j'ai rempli de l'esprit de sagesse, afin qu'ils fassent d'Aaron des vêtements pour le consacrer, afin qu'il me serve dans le sacerdoce. 4 Voici les vêtements qu'ils feront: une cuirasse, un éphod, une robe, une robe brodée, une mitre et une ceinture; et ils feront de QaDaSh des vêtements pour Aaron, ton frère et ses fils, afin qu'ils me servent dans le sacerdoce. 5 Ils prendront de l'or, du bleu, du pourpre, et du cramoisi, et du fin lin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et ils feront l'éphod d'or, de bleu, et de pourpre, d'écarlate, et de fin lin retors, avec un ouvrage rusé. 7 Il aura ses deux épauettes jointes aux deux bords de celui-ci, et il sera assemblé. 8 Et la ceinture curieuse de l'éphod, qui est sur elle, sera d'une même, selon

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Tu prendras deux pierres d'onyx, et tu y graveras les noms des fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l). 10 Six de leurs noms sur une pierre, et les six autres noms sur l'autre pierre, selon leur naissance. 11 Tu graveras avec l'oeuvre d'un graveur en pierre, comme les gravures d'un signet.

les deux pierres avec les noms des fils de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l): tu les mettras dans des poules d'or.

Et tu mettras les deux pierres sur les épaules de l'éphod pour des pierres commémoratives aux fils de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l): et Aaron portera leurs noms devant l'Alam (Eternal) AHAYAH sur ses deux épaules pour un mémorial.

13 Tu feras des poules d'or, 14 et deux chaînes d'or pur aux extrémités; tu les feras de l'oeuvre de wreathen, et tu attacheras les chaînes de wreathen aux poules.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Tu feras le pectoral de jugement avec des travaux astucieux; tu le feras après l'œuvre de l'éphod; tu le feras d'or, de bleu, de pourpre, de cramoisi, et de fin lin retors. 16 Il y aura deux fois quatre carrés; sa longueur sera une travée, et sa largeur une travée. 17 Tu y mettras des pierres, quatre rangées de pierres; le premier rang sera un sarde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

une topaze, et un carbuncle: ce sera le premier rang. -18 Et le deuxième rang sera un émeraude, un saphir, et un diamant. 19 Et le troisième rang, une ligure, une agate, et un améthyste. 20 Et le quatrième rang, un béryl,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 28:21 70 Exode 29:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et un onyx, et un jaspé; ils seront mis en or dans leurs enclos. § 21 Et les pierres seront avec les noms des fils de YaShaRa'Ahla, douze, selon leurs noms, comme les gravures d'un signet; chacun avec son nom sera selon les douze tribus.

¶ Et tu feras sur le pectoral des chaînes aux extrémités de l'œuvre de wreathen d'or pur. 23 Et tu feras sur le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Tu mettras les deux couronnes d'or sur les deux couronnes qui sont sur les deux couronnes du pectoral. 25 Tu fixeras les deux couronnes d'or sur les deux couronnes qui sont sur les deux couronnes du pectoral. 25 Les deux autres couronnes des deux couronnes, tu les mettras devant elle sur les épaulettes de l'éphod.

Et tu feras deux anneaux d'or, et tu les mettras sur les deux extrémités du pectoral à la limite de celui-ci, qui est à l'intérieur de l'éphod. 27 Tu feras deux autres anneaux d'or, et tu les mettras sur les deux côtés de l'éphod en dessous, vers son avant, contre son autre joint, au-dessus de la ceinture curieuse de l'éphod. 28 Ils lieront le pectoral par ses anneaux aux anneaux de l'éphod d'une dentelle bleue, afin qu'il puisse être au-dessus de la ceinture curieuse de l'éphod, et que le pectoral ne soit pas délié de l'éphod. 29 Aaron portera les noms des enfants de YaShaRa'Ahla, dans le pectoral de jugement sur son coeur, lorsqu'il entrera au lieu de QaDa W, pour mémoire devant l'Alam.

(Eternal) AHAYAH continuellement.

1. Tu mettras dans le pectoral du jugement l'Urim et le Thummim; et ils seront sur le coeur d'Aaron, quand il entrera devant l'Alam, AHAYAH; et Aaron portera le jugement des fils de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l) sur son cœur devant l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Tu feras la robe de l'éphod toute bleue. 32 Et il y aura un trou dans le dessus, au milieu d'elle; il y aura un reliure d'ouvrages tissés autour du trou, comme le trou d'un lièvre, afin qu'il ne se déchire pas.

Tu feras des grenades de bleu, de pourpre et de cramoisi autour de l'ourlet, et des cloches d'or autour d'eux.

34 Une clochette d'or et une grenade, une clochette d'or et une grenade, sur l'ourlet de la robe tout autour. 35 Il appartiendra à Aaron de servir; et son son sera entendu lorsqu'il entrera au lieu de QaDaSh, devant l'Alam (Éternal) AHAYAH

Et quand il sortira, il ne mourra pas.

¶ Tu feras une plaque d'or pur, et tu y seras sépulcre, comme les gravures d'un signe,

37 Et tu la mettras sur une dentelle bleue, afin qu'elle soit sur la mitre; elle sera sur le devant de la mitre.

38 Et ce sera sur le front d'Aaron, qu'Aaron portera l'iniquité de QaDaSh, ce que les fils de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l) doit sanctifier dans tous leurs dons QaDaSh W=; et il sera toujours sur son front, afin qu'ils puissent être acceptés être - Alam (Eternal) AHAYAH =.

Tu broderas le manteau de fin lin, et tu feras la mitre de fin lin, et tu feras la ceinture de fin lin.

Aiguilles.

Tu feras des manteaux pour les fils d'Aaron, et tu leur feras des ceintures, et tu leur feras des bonnets, pour la gloire et pour la beauté.

41 Tu les mettras sur Aaron, ton frère, et ses fils avec lui; tu les oindras, tu les consacreras, et tu les sanctifieras, afin qu'ils servent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Et tu leur feras des culottes de lin pour couvrir leur nudité; et ils seront sur Aaron, et sur son bureau de lin dans le prieur. De l'arrière-pays- nunto, les hauts qu'ils atteindront:

fil, quand ils entrent dans le tabernacle de l'assemblée, ou quand ils s'approchent de l'autel pour servir dans le QaDaSh

qu'ils ne portent point d'iniquité, et qu'ils meurent; ce sera une loi perpétuelle pour lui et pour sa postérité après lui.

29 États-Unis d'Amérique

1. Voici ce que tu leur feras pour les sanctifier, pour me servir dans le sacerdoce: Prenez une jeune serrure, et deux béliers sans défaut; 2 et pain sans levain, et gâteaux sans levain trempés d'huile, et wafers oints sans levain.

3 Tu les mettras dans une même corbeille, et tu les amèneras dans la corbeille, avec le taureau et les deux béliers. 4 Aaron et ses fils, tu les amèneras à l'entrée du tabernacle de l'assemblée, et tu les laveras avec de l'eau. 5 Tu prendras les vêtements, et tu mettras sur Aaron le manteau, et la robe de l'éphod, et l'éphod, et le pectoral, et tu le ceindras avec la ceinture curieuse de l'éphod. 6 Tu mettras la mitre sur sa tête, et tu mettras la couronne de QaDaSh sur la mitre. 7 Alors tu prendras l'huile d'onction, et tu la verseras sur sa tête, et tu l'oindras. 8 Tu amèneras ses fils, et tu mettras des manteaux sur eux. 9 Tu les ceindras avec des cendres, Aaron et ses fils, et tu mettras sur eux les bonnets.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Tu feras venir un taureau devant la tente d'assignation, et Aaron et ses fils mettront leurs mains sur la tête du taureau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et tu prendras du sang du taureau, et tu le mettras sur les cornes de l'autel avec ton doigt, et tu verseras tout le sang près du fond de l'autel. 13 Tu prendras toute la graisse qui couvre l'intérieur, et le chou qui est au-dessus du foie, et les deux reins, et la graisse qui est sur eux, et tu les brûleras sur

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 29:14 71 Exode 30:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Aaron et ses fils mangeront la chair du bélier, et le pain qui est dans la corbeille, à l'entrée du tabernacle de l'assemblée. 33 Ils mangeront les choses où l'expiation a été faite, pour les consacrer et les sanctifier; mais un étranger ne les mangera pas, parce qu'ils sont QaDaSh 34. W. Si la chair des consécérations, ou du pain, reste jusqu'au matin, tu brûleras le ravisseur au feu; il ne sera pas mangé, parce qu'il est QaDaSh 35. W. Tu feras ainsi à Aaron et à ses fils, selon toutes les choses que je t'ai commandées, tu feras un objet d'un objet d'office, et tu le feras passer pour un objet d'expiation.

1. Voici ce que tu offriras sur l'autel: deux agneaux de la première année de jour en jour.

39 Tu offriras l'un des agneaux le matin, et l'autre un agneau le soir; 40 tu offriras avec l'un des agneaux un dixième de farine mêlée à la quatrième partie d'un hin d'huile battue; et la quatrième partie d'un hin de vin pour une libation. 41 Tu offriras l'autre agneau au soir, et tu le feras selon l'offrande du matin, et selon l'offrande de la libation, pour une agréable odeur, une offrande consumée à l'Alam 42. Ce sera une holocauste continu tout au long de tes générations, à l'entrée du tabernacle de l'assemblée, devant l'Alam AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Et je sanctifierai le tabernacle de l'assemblée, et l'autel; je sanctifierai par myglory. sanctifierai aussi Aaron et ses fils, pour me servir dans le sacerdoce.

1. J'habiterai parmi les fils de YaShaRa'AhLa, et ils seront leur AHBA 46.

sachez que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHBA).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30

1. Tu feras un autel pour brûler de l'encens; tu le feras de bois de chitthim. 2 La coudée sera de sa longueur, et sa largeur d'une coudée; elle sera de quatre carrés; et sa hauteur sera de deux coudées; ses cornes seront de la même. 3 Tu la couvriras d'or pur, de dessus et de côtés tout autour, et de ses cornes; et tu lui feras une couronne d'or tout autour. 4 Tu lui feras sous la couronne, par ses deux coins, deux anneaux d'or sur les deux côtés, et tu en feras des places pour que les barres la portent.

29.13 le cal: il voit la méthode par anatomie, et les médecins hébreux, être le midriff § 29.17 à: ou, sur ** 29.24 la vague: ou,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 30:5 72 Exode 31:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et tu feras les barres de bois d'acacia, et tu les couvriras d'or. 6 Et tu les mettras devant le voile qui est près de l'arche du témoignage, devant le propitiatoire qui est sur le témoignage, où je te rencontrerai. 7 Aaron y brûlera de l'encens doux chaque matin, lorsqu'il habillera le

les lampes, il y brûlera de l'encens. § 8 Et quand Aaron allumera les lampes, il brûlera de l'encens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Vous n'y offrirez point d'encens étranger, ni d'holocauste, ni d'offrande; vous n'y verserez point de libation. 10 Aaron fera une expiation sur ses cornes une fois par an avec le sang de l'offrande pour le péché des expiations; une fois par an, il fera l'expiation sur elle.

tout au long de vos générations: il est le plus QaDaSh à l'Alam (Eternal) AHAYAH.

1. Et l'Alam (Eternal) AHAYAH

12 Quand tu prendras la somme des fils de YaShaRa' Ahla, selon leur nombre, ils donneront à chacun une rançon pour son âme à l'Alam, quand tu les compteras, afin qu'il n'y ait pas

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 C'est ce qu'ils donneront, tous ceux qui passeront au milieu de ceux qui seront dénombrés, un demi-sicle selon le sicle du sanctuaire; un sicle est vingt gérahs; un demi-sicle sera l'offrande de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

14 Quiconque passe parmi ceux qui sont dénombrés, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, fera une offrande à l'Alam.

Les riches ne donneront pas plus, et les pauvres ne donneront pas moins de la moitié d'un sicle, lorsqu'ils donneront un de fer à l'Alam, afin de faire une expiation pour vos âmes. §§***

16 Tu prendras l'argent de l'expiation des enfants de YaShaRa'AhLa, et tu le nommeras pour le service du tabernacle de la congrégation, afin que ce soit un mémorial pour les enfants de YaShaRa'AhLa, avant l'Alam, afin de faire une expiation pour vos âmes.

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

18 Tu feras aussi une cuve d'airain, et son pied d'airain, pour la laver; et tu la mettras, entre le tabernacle de l'assemblée et l'autel, et tu y mettras de l'eau.

20 Lorsqu'ils entreront dans le tabernacle de l'assemblée, ils se laveront avec de l'eau, afin de ne pas mourir; ou lorsqu'ils s'approcheront de l'autel pour servir, pour brûler les offrandes consumées par le feu à l'Alam, AHAYAH 21; et ils se laveront les mains et les pieds, afin de ne pas mourir; et ce sera une loi perpétuelle pour eux, pour lui et pour sa postérité, au cours de leurs générations.

22 Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: 23 Prends-toi aussi des aromates de principal, de la myrrhe pure, cinq cents sicles, et de la cannelle douce, deux cent cinquante sicles, et de l'Alam doux, deux cent cinquante sicles, 24 et de la cassie, cinq cents sicles, selon le sicle du sanctuaire, et de l'huile d'olive, un hin; 25 et tu en feras une huile d'onguent de QaDaSh, un composé de pommade.

26 Et tu oindras le tabernacle après l'art de l'apothécaire:

l'huile de fève QaDaSh W'anointingoil.

27 Et la table et tous ses ustensiles, et le chandelier et ses vases, et l'autel de l'encens, 28 Et l'autel des holocaustes avec tous ses ustensiles, et le laver et son pied. 29 Et tu les sanctifieras, afin qu'ils soient les plus QaDaSh W. Tout ce qui les touchera sera QaDaSh 30. W. Tu oindras Aaron et ses fils, et tu les consécutes, afin qu'ils me servent dans le sacerdoce. 31 Et tu parleras aux fils de YaShaRa'AhLa W. W., disant: Ce sera une QaDaSh W. W., qui oindra de l'huile pour moi au cours de vos générations. 32 Sur la chair de l'homme, il ne sera point versé, et vous ne ferez rien de semblable, après la composition de celui-ci: c'est QaDaSh W. W., et ce sera QaDaSh W.

Quiconque en fait un semblable, ou en met un sur un étranger, sera retranché de son peuple.

34 Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: Prends pour toi des aromates douces, du stact, de l'oncha et du galbanum; ces aromates douces avec de l'encens pur; il y aura chacun un poids semblable; 35 et tu en feras un

36 Et de la teuperfume, une confection after-

coeur de l'apothécaire, tempéré ensemble, puré et QaDaSh W.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il en frappera quelques-uns très petits, et les mettra devant le témoignage dans le tabernacle de l'assemblée, où je te rencontrerai; ce sera pour toi le plus QaDaSh 37.W. Quant au parfum que tu feras, tu ne te feras pas selon sa position commune; ce sera pour toi QaDaSh W.W. pour l'Alam (Éternel) AHAYAH 38.

31 États-Unis d'Amérique 31

6 Et moi, voici, je donne avec lui Aholiab, fils d'Alam, et le fils d'Alam, AHAYAH, dit à Macha: 2 Voici, j'ai appelé par le nom Bézaleel, fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda: 3 Et je l'ai rempli de l'esprit d'AHBA, dans la sagesse et dans l'intelligence, et dans la connaissance, et dans toutes sortes d'ouvrages, 4 pour concevoir des oeuvres rupestres, pour travailler en or, en argent et en laiton, 5 et pour couper des pierres, pour les mettre, et pour tailler du bois, pour travailler en toutes sortes d'ouvrages.

Achisamac, de la tribu de Dan; et dans le coeur de tous ceux qui ont le coeur sage, j'ai mis la sagesse, afin qu'ils te rendent tout ce que je t'ai dit; 7 le tabernacle de l'assemblée, l'arche du témoignage, le propitiatoire qui s'y trouve, et tous les meubles du tabernacle; 8 et la table et ses meubles, et la pure.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 31:9 73 Exode 32:26 chandelier avec tous ses meubles, et l'autel des parfums, 9 et l'autel des holocaustes avec tous ses

et les vêtements pour Aaron, le sacrificateur, et les vêtements de ses fils, pour servir dans le sacerdoce, 11 et l'huile d'onction, et l'encens doux pour le lieu de QaDaS, selon tout ce que je t'ai ordonné, ils le feront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) dit à Macha: 13 Parle aussi aux fils de YaShaRa'AhLa, en disant: Vous garderez mes sabbats; car c'est un signe entre moi et vous, dans tous vos genres, afin que vous sachiez que je suis l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) qui vous sanctifie. 14 Vous garderez donc le sabbat; car c'est QaDaSh W.; tous ceux qui le souillent seront certainement mis à mort; car quiconque y fait quelque oeuvre, cette âme sera retranchée du milieu de son peuple. 15 Six jours peuvent être accomplis; mais le septième est le sabbat de repos, QaDaSh W.

(Éternel) AHAYAH: Quiconque fait quelque chose au jour du sabbat, il sera certainement mis

9 Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha, J'ai vu ce peuple, et voici, c'est un peuple à cou raide. 10 Maintenant, laissez-moi seulement, que ma colère s'échauffe contre eux, et que je les consume; et je ferai de toi une grande nation. 11 Et Macha, AHAYAH, AHAYAH, son AHBA, dit: AHAYAH, AHAYAH, pourquoi ta colère s'échauffe contre ton peuple, que tu as fait sortir du pays d'Égypte avec une grande puissance,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Pourquoi les Égyptiens parleraient-ils, et diront-ils: Car il les a fait sortir pour les faire mourir dans les montagnes, et pour les détruire de la face de la terre? Tourne-toi de ta fureur ardente, et repens-toi de ce mal contre ton peuple. 13 Souviens-toi d'Abra.

Ham, Isaac et YaShaRa'AhLa (y'shra'l), tes serviteurs, à qui tu as juré par toi-même, et qui leur a dit: Je multiplierai ta postérité comme les étoiles du ciel, et je donnerai à ta postérité tout ce pays dont j'ai parlé, et ils l'hériteront pour toujours.

du mal qu'il pensait faire à son peuple.

15 Et Mascha se retourna, et descendit de la montagne, et les deux tables du témoignage étaient dans sa main; les tables étaient écrites des deux côtés; d'un côté et de l'autre, elles étaient écrites. 16 Et les tables étaient l'oeuvre d'AHBA, et l'ordre était l'écriture d'AHBA, gravée sur les tables. 17 Et Yashawa (Yoshua) entendit le bruit du peuple comme ils criaient, et il dit à Mascha: Il y a un bruit de guerre dans le camp. 18 Et il dit: Ce n'est pas la voix de ceux qui criaient pour la maîtrise, et ce n'est pas la voix de Macha.

ceux qui crient pour être vaincus; mais j'entends le bruit de ceux qui chantent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Dès qu'il arriva près du camp, il vit le veau et la danse; et la colère de Macha s'enflamma, et il jeta les tables de ses mains, et les brisa sous la montagne. 20 Il prit le veau qu'ils avaient fait, et le brûla dans le feu, le posa en poudre, et le posa sur l'eau, et en fit boire les fils de YaShaRa'Ahla.

1. Et Mascha dit à Aaron: Qu'est-ce que ce peuple t'a fait, pour que tu leur aies fait un si grand péché?

22 Et Aaron dit: Que la colère de mon souverain ne s'échauffe point; tu sais que le peuple est mis en erreur. 23 Car ils m'ont dit: Fais-nous des baals, qui marcheront devant nous; car c'est Macha, l'homme qui nous a fait monter du pays d'Égypte, nous ne tâchons pas ce qui est devenu de lui. 24 Et je leur dis: Qui a de l'or, qu'ils le brisent. Et ils me l'ont donné; et je l'ai jetée dans le feu, et il en est sorti ce veau.

1. Lorsque Macha vit que le peuple était nu, Aaron les avait mis à nu, au milieu de leur honte.

Jébusiens; 3 et je ferai un pays qui coule avec du lait et du miel; car je ne monterai pas au milieu de toi, car tu es un peuple à cou raide, de peur que je ne te consume dans le chemin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Le peuple entendit ces mauvaises nouvelles, et ils pleurèrent; et personne ne lui mit ses ornements.

(Eternal) AHAYAH (Éternel) avait dit à Macha, dit aux enfants de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), Vous êtes un

Je monterai au milieu de toi en un instant, et je te dévorerai; maintenant, ôte tes ornements de toi, afin que je sache quoi te faire. 6 Et les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l se dépouillèrent de leurs ornements par la montagne d'Horeb.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et Macha prit le tabernacle, et le jeta hors du camp, loin du camp, et l'appela le tabernacle de l'assemblée. Et il arriva que tous ceux qui cherchaient le tabernacle AHAYAH sortirent vers le tabernacle de l'assemblée, qui était sans le camp. 8 Et il arriva, lorsque Macha W'alla au tabernacle, que tout le peuple se leva, et se tenait à la porte de sa tente, et s'occupait de Macha W', jusqu'à ce qu'il soit entré dans le tabernacle. 9 Et il arriva, comme Macha W' entra dans le tabernacle, que la colonne nuageuse descendit, et se tenait à la porte du tabernacle, et l'Alam N'aménagea pas AHAYAH, et il parla avec Macha W'. Tout le peuple se tenait à la porte du tabernacle, et se tenait à la porte du tabernacle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et tu me dis: Fais monter ce peuple, et tu ne m'as pas fait savoir qui tu enverras avec moi. Mais tu as dit: Je te connais par ton nom, et tu as aussi trouvé grâce à mes yeux. 13 Maintenant, je te prie, si j'ai trouvé grâce à tes yeux, montre-moi maintenant ta voie, afin que je te connaisse, afin que je trouve grâce à tes yeux; et considère que cette nation est ton peuple. 14 Et il dit: Ma présence ira avec toi, et je te donnerai du repos. 15 Et il lui dit: Si ta présence ne va pas avec moi, ne nous fera pas monter d'ici. 16 Car où sera-t-il connu ici que moi et ton peuple avons trouvé grâce à tes yeux? N'est-ce pas en ce que tu viens avec nous?

19 Et il dit: Je ferai passer devant toi toute ma bonté, et je proclamerai devant toi le nom de l'Alam, et je ferai miséricorde à qui je serai miséricordieux; 20 et il dit: Tu ne peux pas voir ma face; car personne ne me verra, et ne vivra. 21 Et l'Alam, dit: Voici, il y a une place près de moi, et tu te tiendras debout sur un rocher; 22 et il arrivera, pendant que ma gloire passera, que je te mettrai dans un lifting du rocher, et que je te couvrirai de ma main pendant que je passerai; 23 et je retirerai ma main, et tu verras mes parties arrières; mais ma face ne sera pas vue.

c'est un peuple à cou raide; et pardonne notre iniquité et notre péché, et prends-nous pour ton héritage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il dit: Voici, je fais une alliance; devant tout ton peuple je ferai des merveilles, celles qui n'ont pas été faites sur toute la terre,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Observe ce que je t'ordonne aujourd'hui; voici, je chasse devant toi les Amoréens, les Cananéens, les Héthiens, les Phéréziens, les Héviens et les Jébusiens. 12 Prends garde à toi-même, de peur que tu ne fasses alliance avec les habitants du pays où tu vas, de peur que ce ne soit un piège au milieu de toi. 13 Mais tu détruiras leurs autels, et tu briseras leurs autels.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Car tu n'adoreras point les autres Alams, AHAYAH, dont le nom est Jaloux, 15: de peur que tu ne fasses alliance avec les habitants du pays, et qu'ils aillent se prostituer après leurs baals, et qu'ils ne sacrifient à leurs baals, et qu'on ne t'appelle, et que tu ne manges de son sacrifice, 16 et que tu ne prennes de leurs filles jusqu'à leur mort.

tes fils et leurs filles se prostituent après leurs baals, et font de tes fils une prostituée après leurs baals. 17 Tu ne te feras pas de baals en fusion.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Tu observeras la fête des pains sans levain; tu mangeras des pains sans levain pendant sept jours, comme je te l'avais ordonné, au temps du mois d'Abib; car tu es sorti d'Égypte pendant le mois d'Abib.

qui ouvre la matrice est à moi, et tout premier-né parmi ton bétail, qu'il s'agisse de boeuf ou de brebis, qui est mâle.

Mais tu rachèteras avec un agneau le premier d'un âne; et si tu ne le rachètes pas, alors tu le rachèteras.

Tous les premiers-nés de Thysonsthoushoushaltredeem.Etnonesapparaissent avant moivide.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et Mashah, disant: Voici les paroles que l'Alam a commandées à AHAYAH, afin que vous les fassiez. 2 Six jours seront accomplis, mais le septième jour, il y aura pour vous un jour de QaDaSh, un sabbat de repos à AHAYAH.

Qui fait du travail?

3 Vous n'allumerez point de feu dans vos demeures le jour du sabbat.

4 Et Mascha, dit à toute l'assemblée des fils de YaShaRa'AhLa, dit:

10 Et tout homme sage parmi vous viendra, et fera venir, et il fera, pour l'éphod, des pierres d'onix et des pierres, et pour le pectoral, ce que l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHAYA:) Quiconque a un coeur disposé, qu'il l'apporte, une offrande de l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHAYAH: 6 et bleu, pour le pourpre, pour le lin fin et les chèvres, 7 et des peaux de béliers teintes de rouge, et de bûcher, 8 et d'huile pour la lumière, et des épices pour l'huile d'onction, 9 et pour l'encens, 9 et des pierres d'onix, et des pierres pour le pects pour l'é pour l'é pour l'é. pour l'é.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 35:11 76 Exode 36:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Le tabernacle, sa tente et sa couverture, ses taches, ses planches, ses barres, ses colonnes et ses bases, 12 L'arche et ses barres, avec le propitiatoire, et le voile de la couverture, 13 La table, ses barres et tous ses ustensiles, 14 Le chandelier aussi pour la lumière, ses meubles et ses lampes, avec l'huile pour la lumière, 15 L'autel de l'encens, ses barres, l'huile d'onction, l'encens doux, et la tenture pour la porte à l'entrée du tabernacle, 16 L'autel de l'holocauste, avec sa grille d'airain, ses barres et tous ses ustensiles, la cuve et son pied, 17 Les tentures du tabernacle, ses colonnes et leurs bases, et la tenture pour la porte du tabernacle, 18 Les épingles du tabernacle, et les épingles du parvis,

leurs cordes, 19 les vêtements de service, pour faire le service dans le lieu de QaDaSh, les vêtements de QaDaSh pour Aaron le prêtre, et les vêtements de ses fils, pour servir dans le cabinet du prêtre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tout le peuple des fils de YaShaRa'AhLa (y'ehra'l) partit pour la présence de Masha. Ils vinrent, tous ceux dont le coeur l'excitait, et tous ceux que son esprit avait voulu, et ils apportèrent l'offrande de l'armée à l'œuvre du tabernacle de la congrégation, et pour tout

son service, et pour les vêtements de QaDaSh W. 22 Ils vinrent, hommes et femmes, tous ceux qui étaient prêts à coeur, et apportèrent des bracelets, des boucles d'oreilles, des anneaux et des tablettes, tous les bijoux d'or; et tous les hommes qui offraient une offrande d'or à l'Alam (Eternal) AHAYAH 23.

1. Et Macha dit aux enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), voyez, l'Alam (Eternal) AHAYAH

Il a appelé par le nom Bézaleel, fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda;

31 Et il l'a rempli de l'esprit d'AHBA, dans la sagesse, dans l'intelligence, dans la connaissance, et dans toutes sortes d'ouvrages;

34 Et il a mis dans son coeur pour enseigner, lui et Aholiab, fils d'Ahisamach, de la tribu de Dan. 35 Il a rempli de sagesse de coeur, pour faire toutes sortes d'œuvres, du graveur, et de l'ouvrier rusé, et du broder, en bleu, et en pourpre, en cramoisi, et en fin lin, et du tisserand, de ceux qui font n'importe quelle oeuvre, et de ceux qui font des travaux rusés.

1. Alors Bézaleel et Aholiab, et tout homme de coeur sage, en qui l'Alam AHAYAH AHAYAH a mis la sagesse et l'intelligence pour savoir travailler toutes sortes d'œuvres pour le service du sanctuaire, selon tout ce que l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH a commandé. 2 Et Macha appela Bézaleel et Aholiab, et tout homme de coeur sage, dans le coeur duquel l'Alam AHAYAH AHAYAH a mis la sagesse, tous ceux dont le coeur l'a excité pour venir à l'oeuvre pour le faire: 3 Et ils reçurent de Macha toute l'offrande que les fils de YaShara'AhLa W.Y'y'shra'l avaient apportée pour l'oeuvre du service du sanctuaire, pour la faire avec. Et ils lui apportèrent encore des offrandes gratuites tous les matins. 4 Et tous les hommes de sagesse, qui exerçaient tout l'oeuvre du sanctuaire, vinrent, chacun d'eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et ils parlèrent à Macha, disant: Le peuple apporta beaucoup plus qu'assez pour le service de l'ouvrage, que l'Alam (Éternel) AHAYAH commanda de faire. 6 Et Macha donna un commandement, et ils le firent réclamer dans tout le camp, en disant: Que ni l'homme ni la femme ne fassent plus de travail pour l'offrande du sanctuaire; et le peuple fut empêché d'apporter. 7 Car tout ce qu'ils avaient était suffisant pour l'accomplir, et trop.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et tout homme sage de coeur parmi ceux qui faisaient l'ouvrage du tabernacle fit dix rideaux de fin lin retors, bleu, pourpre et cramoisi; il les fit avec des chérubins de travail rusé. 9 La longueur d'un rideau était de vingt-huit coudées, et la largeur d'un rideau de quatre coudées; les rideaux étaient tous d'une taille. 10 Et il attacha les cinq rideaux l'un à l'autre; et les cinq autres, il s'attachait l'un à l'autre. 11 Et il fit des boucles de bleu sur le bord d'un rideau, depuis le bord du lincau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Il fit cinquante boucles dans un rideau, et cinquante boucles dans le bord du rideau qui était dans l'assemblage du second; les boucles tenaient un rideau à l'autre. 13 Il fit cinquante taches d'or, et il attacha les rideaux l'un à l'autre avec les tachées, de sorte qu'il devint un tabernacle.

1. Et il fit des rideaux de boucs, des cheveux pour la tente sur le tabernacle; il les fit onze rideaux. 15 La longueur d'un rideau était de trente coudées, et quatre coudées était la largeur d'un rideau; les onze rideaux étaient d'une taille. 16 Et il attacha cinq rideaux par eux-mêmes, et six rideaux par eux-mêmes. 17 Et il fit cinquante boucles sur le bord le plus large du rideau dans l'accouplement, et cinquante boucles l'ont fait sur le bord du rideau qui couple le second. 18 Et il fit cinquante taches d'airain pour coupler le linceau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et il fit une couverture pour la tente des peaux de bœufs teintes en rouge, et un

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 36:19 77 Exode 37:26

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La tente ensemble, pour qu'elle soit une.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

couvrant des peaux de blaireaux au-dessus de ça.

20 Et il fit des planches pour le tabernacle de bois d'acacia, debout. 21 La longueur d'une planche était de dix coudées, et la largeur d'une planche était d'une coudée et demie. 22 Une planche avait deux tenons, l'un aussi éloigné l'un de l'autre; il fit ainsi pour toutes les planches du tabernacle. 23 Et il fit des planches pour le tabernacle; vingt planches pour le côté sud vers le sud; 24 et quarante bases d'argent qu'il fit sous les vingt planches; deux bases sous une planche pour ses deux tenons, et deux bases sous une autre planche pour ses deux tenons. 25 Et pour l'autre côté du tabernacle, qui est vers le coin nord, il fit vingt

planches, 26 et leurs quarante bases d'argent; deux bases sous une planche, et deux bases sous une autre planche. 27 Et pour les côtés du tabernacle vers l'ouest, il fit six planches. 28 Et il fit deux planches pour les coins du tabernacle dans les deux côtés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et il y avait huit planches, et leurs bases étaient seize bases d'argent, sous chaque planche deux bases.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Il fit des barres de bois d'acacia, cinq pour les planches d'un côté du tabernacle, 32 et cinq barres pour les planches de l'autre côté du tabernacle, et cinq barres pour les planches du tabernacle pour les planches de l'occident. 33 Et il fit la barre du milieu pour tirer à travers les planches d'un bout à l'autre. 34 Il couvrit les planches d'or, et fit de leurs anneaux d'or des places pour les barres, et il couvrit les barres d'or.

1. Il fit un voile de bleu, de pourpre et de cramoisi, et de fin lin retors; avec des chérubins, il le fit d'une œuvre rusée.

36 Il y fit quatre colonnes de bois d'acacia, et les couvrit d'or; leurs crochets étaient d'or; et il jeta pour eux quatre chaussons d'argent.

¶ Et il fit une tenture pour la porte du tabernacle de bleu, pourpre, et cramoisi, et fin jumelé

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Et les cinq colonnes d'elle avec leurs crochets; et il couvrit leurs chapiteaux et leur lin, de la dentelle; des filets d'or; mais leurs cinq bases étaient d'airain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37

1 Et Bézaleel fit l'arche de bois d'acacia: deux coudées et demie de longueur, et une coudée et demie de largeur, et une coudée et demie de hauteur; 2 et il la couvrit d'or pur à l'intérieur et à l'extérieur, et il lui fit une couronne d'or tout autour. 3 Et il jeta pour elle quatre anneaux d'or, qui devaient être fixés par les quatre coins; deux anneaux d'un côté, et deux anneaux de l'autre côté. 4 Et il fit des barres de bois d'acacia, et les couvrit d'or. 5 Et il mit les barres dans les anneaux par les côtés de l'arche, pour porter l'arche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et il fit le propitiatoire d'or pur, deux coudées et demie de sa longueur, et une coudée et demie de sa largeur.

Il fit deux chérubins d'or, battus d'un seul morceau.

sur les deux extrémités du propitiatoire; 8 un chérubin de ce côté-ci, et un autre chérubin de ce côté-ci.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et les chérubins étendirent leurs ailes en haut, et se couvraient d'ailes sur le propitiatoire, et leurs visages les uns aux autres; et les visages des chérubins étaient au propitiatoire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et il fit la table de bois d'acacia: deux coudées de longueur, et une coudée de largeur, et une coudée et la moitié de sa hauteur; 11 et il la couvrit d'or pur, et y fit une couronne d'or tout autour. 12 Il y fit aussi un bord d'un pain de main tout autour; et il fit une couronne d'or pour son bord tout autour. 13 Et il jeta pour elle quatre anneaux d'or, et mit les anneaux aux quatre coins qui étaient aux quatre pieds de celui-ci. 14 Sur le bord étaient les anneaux, les lieux pour les barres pour porter la table. 15 Et il fit les barres de bois d'acacia, et les couvrit d'or, pour porter la table. 16 Et il fit les ustensiles qui étaient sur la table, ses plats et ses cuillères,

et ses bols, et ses couvertures pour couvrir d'or pur. §

Et il fit le chandelier d'or pur; il fit le chandelier d'or pur; il fit le chandelier d'or pur, son arbre, sa branche, ses coupes, ses knops et ses fleurs; 18 et six branches sortant de ses côtés; trois branches du chandelier d'un côté, et trois branches du chandelier de l'autre côté; 19 trois coupes faites selon la mode des amandes dans une branche, une knops et une fleur; et trois coupes faites comme des amandes dans une autre branche, une knop et une fleur; ainsi, tout au long des six branches sortent du chandelier; 20 et, dans le chandelier, quatre coupes étaient faites comme des amandes, ses knops et ses fleurs; 21 et une knop sous deux branches de même, et une knop sous deux branches de même, et une knop sous deux branches de même, et il fit ses deux branches de même, selon les six branches qui sortaient.

1. Il fit l'autel de l'encens en bois d'acacia; sa longueur était d'une coudée, et sa largeur d'une coudée; il y avait quatre carrés, et sa hauteur était de deux coudées; ses cornes étaient de même.

26 Et il la couvrit d'or pur, et le dessus, et ses côtés tout autour, et les cornes de celui-ci.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 37:27 78 Exode 39:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et il fit deux anneaux d'or pour lui, sous sa couronne, aux deux coins de celle-ci, sur ses deux côtés, afin que les barres la portent avec. 28 Et il fit les barres de bois d'acacia, et les couvrit d'or.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il fit l'huile d'onction de QaDaSh, et l'encens pur des épices douces, selon l'œuvre de l'apothécaire.

Annexe V. Partie I

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Il fit l'autel des holocaustes de bois d'acacia, cinq coudées de longueur, cinq coudées de largeur, quatre carrés, et trois coudées de hauteur. 2 Il en fit les cornes aux quatre coins; ses cornes étaient de même; et il les couvrit d'airain. 3 Il fit tous les ustensiles de l'autel, les pots, les pelles, les basons, les cornières et les boulevaux; il fit tous ses ustensiles d'airain. 4 Il fit pour l'autel une grille d'airain sous sa boussole. 5 Il jeta quatre anneaux pour les quatre extrémités de la grille d'airain, afin qu'ils soient des places pour les barres. 6 Il fit les barres de bois d'acacia, et il les couvrit d'airain. 7 Il mit les barres dans les anneaux sur les côtés de l'autel, pour qu'il les porte avec des planches.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et il fit la cuve d'airain, et le pied d'airain, des lunettes des femmes qui s'assemblaient, la porte du tabernacle de l'assemblée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il fit le parvis; du côté du midi, vers le midi, les tentures du parvis étaient de fin lin jumelé, cent coudées;

Leurs colonnes étaient vingt, et leurs bases d'airain vingt; les crochets des colonnes et leurs filets étaient d'argent. 11 Et pour le côté septentrional, les tentures étaient cent coudées,

leurs colonnes étaient vingt, et leurs bases d'airain vingt; les crochets des colonnes et leurs filets d'argent.

12 Car le côté de l'occident avait des tentures de cinquante coudées, leurs colonnes dix et leurs bases dix; les crochets des colonnes et leurs filets d'argent.

Le côté est était de cinquante coudées. 14 Les tentures d'un côté de la porte étaient de quinze coudées, leurs trois colonnes et leurs trois bases. 15 Et l'autre côté de la porte du parvis était de quinze coudées, sur cette main et cette main; leurs trois colonnes et leurs trois bases. 16 Toutes les tentures du parvis étaient de fin lin jumelé. 17 Les bases des colonnes étaient d'airain; les crochets des colonnes et leurs filets d'argent; et la couverture de leurs chapiteaux d'argent; et tous les piliers du parvis étaient remplis d'argent. 18 La tenture de la porte du parvis était d'aiguilles, de bleu, de pourpre et de cramoisi, et de fin lin jumelé; et la longueur de vingt coudées, et la hauteur dans la largeur était de cinq coudées, répondant aux suspensions du parvis. 19 Leurs colonnes étaient de quatre, et leurs bases de quatre bras; leurs crochets d'argent, et la couverture de leurs chapitières et de leurs filets d'argent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Voici la somme du tabernacle, du tabernacle de témoignage, comme on l'avait compté, selon l'ordre de Michée, pour le service des Lévites, par la main d'Ithamar, fils du sacrificateur Aaron. 22 Et Bézaleel, fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda, fit tout ce que l'Alam (Eternal) avait commandé à AHAYAH.

Mascha 23 W. Et avec lui il y avait Aholiab, fils d'Ahisamac, de la tribu de Dan, graveur, et ouvrier rusé, et broder en bleu, et en pourpre, et en cramoisi, et fin lin. 24 Tout l'or qui était occupé pour l'œuvre dans toute l'oeuvre du lieu de QaDaS, l'or de l'offrande, était vingt-neuf talents et sept cent trente sicles, selon le sicle du sanctuaire. 25 Et l'argent de ceux qui étaient dénombrés de l'assemblée était cent talents, et mille sept cent soixante-quinze sicles, selon le sicle du sanctuaire. 26 Un béka pour chaque homme, c'est-à-dire la moitié d'un sicle, selon le sicle du sanctuaire, pour tous ceux qui allaient être dénombrés, depuis l'âge de vingt ans.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et des et vers le haut, pour six cent trois mille cinq cents cinq cents cinq hommes.

28 Sur les mille sept cent soixante-quinze sicles, il fit des crochets pour les colonnes, et il couvrit leurs chapitoires, et les enfila. 29 L'airain de l'offrande était de soixante-dix talents, et deux mille quatre cents sicles. 30 Il fit les bases à l'entrée du tabernacle de l'assemblée, et l'autel d'airain, et l'airain, pour lui, et tous les ustensiles de l'autel. 31 Les bases du parvis tout autour, et les bases de la porte du parvis, et toutes les épingles du tabernacle, et toutes les épingles du parvis tout autour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Du bleu, du pourpre et du cramoisi, ils firent des vêtements de service, pour faire le service dans le lieu de QaDaSh, et ils firent les vêtements QaDaSh, pour Aaron; comme l'Alam AHAYAH l'avait ordonné à Mashah 2; et il fit l'éphod d'or, de bleu, de pourpre et de cramoisi, et de fin lin jumelé; 3 et ils le frappèrent en plaques minces, et le coupèrent en fils, pour le travailler dans le bleu, et dans le pourpre, et dans le cramoisi, et dans le fin lin, avec un travail rusé. 4 Ils firent pour lui des épaulettes, pour l'assortir, pour le faire; par les deux bords il était couplé; 5 et la curieuse ceinture de son éphod, qui était sur elle, était de la même, selon son travail, d'or, de bleu, et de pourpre, et de fin lin jumelé; comme l'Alam (Eternal) AHAYAHQ.

38.8 Lunettes de vue: ou, verres d'airain † 38.8 assemblant: Hébr. assemblant par les troupes
38.26 chaque homme: Hébr. un sondage

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Exode 39:6 79 Exode 40:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et ils ont travaillé des pierres d'onyx enfermées dans desouches d'or, taillées, comme des signes sont taillés, avec les noms des fils de YaShaRa'Ahla (y'shra'l). 7 Et il les a mis sur les épaules de l'éphod, afin qu'ils soient des pierres pour un mémorial au chil-

dren de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l); comme l'Alam (Eternal) AHAYAH a commandé Mashah.W.

8 Et il fit le pectoral d'un travail rusé, comme l'ouvrage de l'éphod; d'or, de bleu, de pourpre, de cramoisi et de fin lin retors. 9 C'était quatre carrés, et on fit doubler le pectoral; sa longueur était d'une travée, et sa largeur était doublée. 10 Et on y mit quatre rangées de pierres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et le deuxième rang, un émeraude, un saphir, et un diamant. 12 Et le troisième rang, un ligure, une porte et un améthyste. 13 Et le quatrième rang, un béryl, un onyx et un jaspe: ils étaient enfermés dans des poches d'or.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et les pierres étaient selon les noms des fils de YaShaRa'AhLa W, douze, selon leurs noms, comme les gravures d'un signet, chacun avec son nom, selon les douze tribus. 15 Et ils firent sur les chaînes de pectoral aux extrémités, d'oeuvre de wreathen d'or pur. 16 Et ils firent deuxouches d'or, et deux anneaux d'or; et ils mit les deux anneaux aux deux extrémités de l'éphod. 17 Et ils posèrent les deux chaînes de wreathen d'or dans les deux anneaux aux extrémités du pectoral. 18 Et les deux extrémités des deux chaînes de wreathen se fixèrent dans les deuxouches, et les posèrent sur les épauettes de l'éphod, avant elle. 19 Et ils firent deux anneaux d'or aux extrémités du pectoral, et ils les posèrent sur les deux extrémités du pectoral, sur la limite de l'éphod, et ils les posèrent sur les deux côtés de l'éphod.

1. Il fit la robe de l'éphod d'ouvrages tissés, tout bleu. 23 Et il y avait un trou au milieu de la robe, comme le trou d'un habergeon, avec une bande autour du trou, afin qu'elle ne se renverse pas. 24 Et ils firent sur les bords de la robe des grenades de bleu, et pourpre, et cramoisi, et lin jumelé. 25 Et ils firent des cloches d'or pur, et mis les cloches entre les grenades sur l'ourlet de la robe, autour entre les grenades; 26 une cloche et une grenade, une cloche et une grenade, autour de l'ourlet de la robe pour servir; comme l'Alam (Eternal) AHAYAH l'avait ordonné à Mascha.

1. Ils firent des manteaux de fin lin d'ouvrage pour Aaron et pour ses fils,

28 Et une mitre de fin lin, et de beaux bonnets de fin lin, et des culottes de fin lin retors, 29 et une ceinture de fin lin retors, et

bleu, et pourpre, et cramoisi, de l'aiguille; comme l'Alam (Eternal) AHAYAH a commandé Mashah.

1. Et ils firent la plaque de la couronne d'or pur de QaDaSh, et écrivirent sur elle un écrit, comme les gravures d'un signe, HOLINESSE À L'Alam (Eternal) AHAYAH.

31 Et ils lui attachent une dentelle de bleu, pour la fixer en haut sur la mitre; comme l'a ordonné l'Alam (Eternal) AHAYAH

Mashah.

Tout le travail du tabernacle de la tente de l'assemblée fut achevé, et les fils de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l) a fait selon tout ce que l'Alam (Eternal) AHAYAH a commandé à Mashah, ils ont fait de même.

Ils apportèrent le tabernacle à Michée, la tente et tous ses meubles, ses taches, ses planches, ses barres, ses colonnes et ses bases,

34 Et la couverture des peaux de béliers teintes en rouge, et la couverture des peaux de dauphins, et le voile de la couverture, 35 l'arche du témoignage, et ses barres, et son propitiatoire, 36 la table, et tous ses ustensiles, et ses pains, 37 le chandelier pur, avec ses lampes, avec les lampes à mettre en ordre, et tous ses ustensiles, et l'huile pour la lumière, 38 l'autel d'or, et l'huile d'onction, et l'encens doux, et la tenture pour le tabernacle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 L'autel d'airain, sa grille d'airain, ses barres, et tous ses ustensiles, la cuve et son pied, 40 La porte,

pendaisons de la cour, de ses colonnes, de ses bases, et de la porte de la cour, de ses cordes, de ses épingles, et de tous les ustensiles du service du tabernacle, pour la tente de l'assemblée, 41 Les vêtements de service pour faire le service dans le lieu de QaDa et de QaDaSh

42 Selon tout ce que l'Alam a dit, les vêtements d'Aaron, le sacrificateur, et les vêtements de ses fils, pour servir dans le sacerdoce.

43 Et Mashah, lui, regarda toute l'œuvre, et voici, ils l'avaient fait comme l'avait commandé l'Alam, [l'Éternel], [l'Éternel], et ils l'avaient fait; et Mashah, [l'Éternel] les bénit.

40

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam, AHAYAH, parla à Macha, disant: 2 Le premier jour du premier mois, tu dresseras le tabernacle de la tente de l'assemblée. 3 Tu y mettras l'arche du témoignage, et tu couvriras l'arche du voile.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et tu mettras l'autel d'or pour l'encens devant l'arche du témoignage, et tu mettras la suspension de l'entrée au tabernacle. 6 Et tu placeras l'autel de l'holocauste devant l'entrée du tabernacle de la tente d'assignation. 7 Et tu placeras la cuve entre la tente de l'assemblée et l'autel, et tu y mettras de l'eau. 8 Et tu dresseras le parvis tout autour, et tu suspendras la suspension à la porte du parvis. 9 Et tu prendras l'huile d'onction, et tu oindras le tabernacle, et tout ce qui s'y trouve, et tu la sanctifieras, et tous ses ustensiles; et ce sera QaDaSh 10. Et tu oindras l'autel de l'autel du tabernacle.

holocauste, et tous ses ustensiles, et sanctifier l'autel; et ce sera un autel le plus QaDaSh 11.

39.10 sardius: ou, rubis † 39.38 le doux...: Héb. l'encens des épices douces * 40.4 les choses...: Héb. l'ordre de celui-ci † 40.10 la plupart QaDaSh W: Héb. sainteté des saintetés

Exode 40:12 80 Exode 40:38

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Tu amèneras Aaron et ses fils à l'entrée du tabernacle de la congrégation, et tu les laveras avec de l'eau. 13 Tu mettras sur Aaron le QaDaSh des vêtements, et tu l'oindras, et tu le sanctifieras, afin qu'il me serve dans le sacerdoce.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Tu amèneras ses fils, et tu les revêtiras de manteau; 15 et tu les oindras, comme tu as oint leur père, afin qu'ils me servent dans le sacerdoce; car leur onction sera un sacerdoce éternel au cours de leurs générations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16Macha fit ainsi: selon tout ce que l'Alam lui commanda, il en fit de même.

Le premier mois de la deuxième année, le premier jour du mois, le tabernacle fut élevé.

19 Il étendit la tente sur le tabernacle, et y mit la couverture de la tente, comme l'Alam.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) a commandé Mashah.

20 Et il prit et mit le témoignage dans l'arche, et mit les barres sur l'arche, et mit le propitiatoire au-dessus de l'arche.

Il fit entrer l'arche dans le tabernacle; il monta le voile de la couverture, et il couvrit l'arche du témoignage, comme l'Alam.

AHAYAH a commandé à Mashah W.

22 Et il mit la table dans la tente de l'assemblée, sur le côté du tabernacle vers le nord, sans le voile.

le pain dans l'ordre sur elle devant l'Alam (Eternal) AHAYAH ; comme l'Alam (Eternal) AHAYAH avait co-mandé Mashah.

Il mit le chandelier dans la tente de l'assemblée, sur la table, sur le côté du tabernacle, vers le midi.

Et il alluma les lampes devant l'Alam (Eternal) AHAYAH ; comme l'Alam (Eternal) AHAYAH l'avait ordonné à Masha.

26 Et il mit l'autel d'or dans la tente de l'assemblée devant le voile; 27 et il y brûla de l'encens doux, comme l'a dit le

Alam (Eternal) AHAYAH commandé

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mashah.

28 Et il installa la pendaison à l'entrée du tabernacle. 29 Et il mit l'autel des holocaustes à l'entrée du tabernacle.

de la tente de l'assemblée, et il offrit sur elle l'holocauste et l'offrande, comme l'Alam (Eternal) AHAYAH

a commandé Mashah.

30 Et il mit la cuve entre la tente de l'assemblée et l'autel, et y mit de l'eau pour se laver.

Et Aaron et ses fils lavèrent leurs mains et leurs pieds là: 32 Lorsqu'ils entrèrent dans la tente de l'assemblée, et lorsqu'ils s'approchèrent de l'autel, ils lavèrent, comme l'Alam (Éternal) AHAYAH l'avait ordonné à Macha 33.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Et une nuée couvrit la tente de l'assemblée, et la gloire de l'Alam, AHAYAH, remplissait le tabernacle.

1. Et Macha n'entrait pas dans la tente de l'assemblée, parce que la nuée y habitait, et que la gloire de l'Alam, AHAYAH, remplissait le tabernacle. 36 Et la nuée fut ôtée de dessus le tabernacle,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Mais si la nuée n'était pas prise, alors ils les enfants d'Israëlwentonwardinall leurs séjours:

38 Car la nuée de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) était sur le tabernacle de jour, et le feu était sur elle de nuit, à la vue de toute la maison de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), tout au long de leurs voyages.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40.36 poursuivit: Hébr. voyagea

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 1:1 81 Lévitique 2:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le troisième livre de Moïse, appelé Lévitique

1 Et l'Alam (Éternel) AHAYAH appela Macha, et lui parla du tabernacle de la congrégation, disant: 2 Parle aux fils de YaShaRa'AhLa, et dis-leur: Si quelqu'un de vous apporte une offrande à l'Alam, AHAYAH, vous apporterez votre offrande du bétail, du troupeau et du troupeau.

Si son offrande est un holocauste du troupeau, qu'il offre un mâle sans défaut; il l'offrira de sa propre volonté à l'entrée du tabernacle de l'assemblée devant l'Alam (Eternal) AHAYAH 4. Il mettra sa main sur la tête de l'holocauste; et il sera accepté pour lui de faire l'expiation pour lui. 5 Il tuera le taureau devant l'Alam (Eternal) AHAYAH; et les sacrificateurs, fils d'Aaron, apporteront le sang, et répandront le sang autour de l'autel qui est près de l'entrée du tabernacle de l'assemblée. 6 Il mettra l'holocauste, et le coupera en morceaux. 7 Et les fils d'Aaron le sacrificateur mettront le feu sur l'autel, et mettront le bois en ordre sur le feu. 8 Et les sacrificateurs, fils d'Aaron, mettront les parties, la tête, et la graisse, dans ou der sur le bois qui est sur l'autel.

10 Si son offrande est du menu bétail, des brebis ou des chèvres, en holocauste, il en fera un mâle sans défaut.

11 Et il le tuera sur le côté de l'autel, vers le nord, devant l'Alam, et les sacrificateurs, les fils d'Aaron, répandront son sang autour de l'autel. 12 Et il le coupera en morceaux, avec sa tête et sa graisse; et le sacrificateur les déposera sur le bois qui est sur le feu qui est sur l'autel. 13 Mais il lavera l'intérieur et les jambes avec de l'eau.

Apportez-le tout, et brûlez-le sur l'autel; c'est un holocauste, un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à l'Alam (Eternal) AHAYAH.

14 Et si le sacrifice holocauste pour son offrande à l'Alam est d'oiseaux, alors il apportera son offrande de tourterelles ou de jeunes pigeons. 15 Et le sacrificateur l'apportera à l'autel, et l'arrachera de sa tête,

le brûlera sur l'autel, et son sang sera jeté sur le côté de l'autel; 16 et il arrachera sa récolte avec ses plumes, et la jettera à côté de l'autel, à l'orient, par le lieu de la cendre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il l'attachera aux ailes, mais il ne le divisera pas en dessous; et le sacrificateur le brûlera sur l'autel, sur le bois qui est sur le feu; c'est un holocauste, un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur pour l'Alam.

C'est vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

être brûlé

13 Et tu assaisonneras de sel toute oblation de ton offrande; sur le théaltar, tu seras doux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu ne souffriras pas du sel de l'alliance de ton AHBA pour manquer de ton offrande; tu feras de toutes tes offrandes:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et si tu offres une offrande de tes prémices à l'Alam, tu offriras pour l'offrande de tes prémices des épis verts de maïs séchés par le feu, du maïs battu par les oreilles pleines. 15 Tu mettras de l'huile dessus, et tu y mettras de l'encens; c'est une offrande. 16 Le sacrificateur en brûlera le souvenir, une partie du maïs battu, et une partie de son huile, avec toute l'encens; c'est une offrande faite par le feu à l'Alam, AHAYAH.

1.15 boucle...: ou, pincer la tête avec l'ongle † 1.16 ses plumes: ou, la saleté de celle-ci * 2.5 dans une poêle: ou, sur une plaque plate, ou, tranche

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 2.12 être brûlé: Héb. monter

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 3:1 82 Lévitique 4:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

Et si son oblation est un sacrifice d'actions de grâces, s'il l'offre du troupeau, que ce soit un mâle ou une femelle, il l'offrira sans défaut devant l'Alam AHAYAH 2 ; et il posera sa main sur la tête de son offrande, et le tuera à l'entrée du tabernacle de l'assemblée ; et Aaron fils les sacrificateurs répandront le sang sur l'autel tout autour. 3 Et il offrira du sacrifice d'actions de grâces une offrande faite par feu à l'Alam AHAYAH ; la graisse qui couvre les entrailles, et toute la graisse qui est sur les entrailles ; 4 et les deux reins, et la graisse qui est sur eux, qui est près des flancs, et le calvaire au-dessus des entrailles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

s'il s'en va.

5 Et les fils d'Aaron le brûleront sur l'autel, sur l'holocauste, avec les reins,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

sacrifice, qui est sur le bois qui est sur le feu: c'est une offrande faite par le feu, d'une agréable odeur à l'Alam (Eternal) AHAYAH

C'est vrai.

6 Et si son offrande pour le sacrifice d'actions de grâces à l'Alam est du troupeau, mâle ou femelle, il l'offrira sans défaut. 7 S'il offre un agneau pour son offrande, alors il l'offrira devant l'Alam 8; et il posera sa main sur la tête de son offrande, et l'égorgera devant le tabernacle de l'assemblée; et les fils d'Aaron en répandront le sang autour de l'autel. 9 Et il offrira du sacrifice d'actions de grâces une offrande faite par feu.

11 Et le sacrificateur le brûlera sur l'autel; c'est la nourriture de l'Alam, qui est à l'intérieur d'Ahaya, la graisse et tout le croupion qu'il enlèvera par l'épine dorsale, et la graisse qui couvre l'intérieur, et toute la graisse qui est sur l'intérieur, 10 et les deux rognons, et la graisse qui est sur eux, qui est sur les flancs, et le chou au-dessus du foie, avec les rognons.

offrande faite par feu à l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et si son offrande est un bouc, il l'offrira devant l'Alam, et les fils d'Aaron en répandront le sang sur l'autel tout autour. 14 Et il offrira son offrande, une offrande faite par feu à l'Alam, et à l'Alam, et à l'Éternel.

15 La graisse qui couvre les entrailles, et toute la graisse qui est sur les entrailles, et les deux reins, et la graisse qui est sur eux,

16 Et le sacrificateur les brûlera sur l'autel; c'est la nourriture de l'offrande faite par le feu pour une agréable odeur; toute la graisse est à l'armée. 17 Ce sera une loi perpétuelle pour vos générations dans toutes vos demeures, que vous ne mangerez ni graisse ni sang.

4

Et l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) dit à Macha: 2 Parle aux fils de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l), disant: Si une âme péchera par ignorance contre l'un des commandements de l'Alam (Eternal) AHAYAH

3 Si le sacrificateur qui est oint commet un péché selon le péché du peuple, qu'il apporte pour son péché qu'il a péché, un jeune taureau sans défaut à l'Alam, AHAYAH, en sacrifice pour le péché. 4 Et il amènera le taureau à l'entrée du tabernacle de l'assemblée devant l'Alam.

Le sacrificateur qui est oint prendra du sang du taureau, et l'apportera au tabernacle de l'assemblée. 6 Le sacrificateur trempera son doigt dans le sang, et il répandra du sang sept fois devant le tabernacle d'Alam. 7 Le sacrificateur versera du sang sur les cornes de l'autel de l'encens, devant le tabernacle d'Alam, qui est dans le tabernacle de l'assemblée; et il versera tout le sang du taureau au fond du tabernacle, et il mettra du sang sur les cornes de l'autel de l'encens, qui est à l'entrée du tabernacle d'Alam. 8 Il ôtera de lui toute la graisse du tabernacle pour le péché; la graisse qui le couvre, et le tabernacle de l'holocauste, qui est à la place du tabernacle de l'assemblée.

il sera brûlé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et si toute l'assemblée de YaShaRa'Ahla, dit-il, pèche par l'ignorance, et que la chose soit cachée aux yeux de l'assemblée, et qu'ils aient quelque peu agi contre l'un des commandements de l'Alam, dit-on, AHAYAH, s'inquiète des choses qui ne devraient pas être faites, et qui sont coupables; 14 Quand le péché, qu'ils ont péché contre elle, est connu, l'assemblée offrira un jeune taureau pour le péché, et l'amènera devant le tabernacle de l'assemblée. 15 Et les anciens de l'assemblée poseront leurs mains sur la tête du taureau devant l'Alam, dit-on, AHAYAH, et le taureau sera tué devant l'Alam.

16 Et le sacrificateur qui est oint apportera du sang du taureau au tabernacle de la congrégation. - 17 Et le sacrificateur trempera son doigt dans une partie du sang, et l'arrosera sept fois devant l'Alam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et il mettra du sang sur les cornes de l'autel qui est devant l'Alam, AHAYAH, qui est dans le tabernacle de l'assemblée, et il répandra tout le sang au fond de l'autel de l'holocauste, qui est à l'entrée du tabernacle de l'assemblée. 19 Et il lui enlèvera toute sa graisse, et il la brûlera sur l'autel. 20 Et il fera avec le taureau comme il l'a fait avec le taureau pour le sacrifice d'expiation, ainsi il fera avec cela; et le sacrificateur fera pour eux une expiation, et elle leur sera pardonnée. 21 Et il emportera le taureau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3.3 gras: ou, suète † 3.4 cal...: ou, mi-riffe sur le foie, et sur les reins * 4.12 sans...: Héb. sans le camp † 4.12 où...: Héb. au déversement des cendres

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 4:22 83 Lévitique 5:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le taureau sans le camp, et le brûler comme il a brûlé le premier taureau: c'est une offrande pour le péché pour l'assemblée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Lorsqu'un chef a péché, et qu'il a agi quelque peu par ignorance contre l'un des commandements de l'Alam, AHAYAH, son AHBA, au sujet des choses qui ne devraient pas être faites, et qui sont coupables; 23 ou si son péché, dans lequel il a péché, vient à sa connaissance, il apportera son offrande, un chevreau, un mâle sans défaut; 24 et il posera sa main sur la tête du bouc,

25 Et le sacrificateur prendra avec son doigt du sang de l'offrande pour le péché, et le mettra sur les cornes de l'autel des holocaustes, et répandra son sang au fond de l'autel des holocaustes. 26 Et il brûlera toute sa graisse sur l'autel, comme la graisse du sacrifice d'actions de grâces; et le sacrificateur fera pour lui une expiation en ce qui concerne son péché, et il lui sera pardonné.

27 Et si quelqu'un des gens ordinaires pèche par ignorance, alors qu'il fait quelque chose contre quelqu'un

32 Et s'il apporte un agneau pour le péché, il lui fera une expiation, et il lui sera pardonné. 32 Et s'il apporte un agneau pour le sacrifice d'expiation, il apportera un agneau pour le sacrifice d'expiation, un agneau pour les choses qui ne doivent pas être faites, et s'il est coupable; -§ 28 Ou si son péché, qu'il a péché, vient à sa connaissance; puis il apportera son offrande, un chevreau, une femelle sans défaut, pour le péché qu'il a péché. 29 Il posera sa main sur la tête de l'offrande pour le péché, et il fera mourir le sacrifice d'expiation à la place de l'holocauste. 30 Le sacrificateur en prendra du sang avec son doigt, et il le mettra sur les cornes de l'autel des holocaustes, et il en répandra tout le sang au fond de l'autel. 31 Il en enlèvera toute la graisse, comme la graisse est ôtée du sacrifice d'actions de grâces.

33 Et il posera sa main sur la tête de l'offrande pour le péché, et il la tuera en sacrifice pour le péché dans le lieu où ils tuent l'holocauste.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le sacrificateur prendra du sang de l'offrande d'expiation avec son doigt, le mettra sur les cornes de l'autel des holocaustes, et répandra tout son sang au fond de l'autel.³⁵ Il en enlèvera toute sa graisse, comme la graisse de l'agneau est ôtée du sacrifice d'actions de grâces; et le sacrificateur les brûlera sur l'autel, selon les offrandes faites par feu à l'Alam.

Le sacrificateur fera l'expiation de son péché qu'il a commis, et il lui sera pardonné.

5

Si une âme pèche, qu'elle entende la voix des jurés et qu'elle en soit témoin, qu'elle l'ait vu ou connue; s'il ne la prononce pas, elle portera son iniquité. 2 Ou si une âme touche une chose impure, qu'elle soit une carcasse d'une bête impure, ou une carcasse de bétail impur, ou une carcasse de reptiles impurs, et si elle lui est cachée, elle sera aussi impure et coupable. 3 Ou si elle touche l'impureté de l'homme, quelle que soit l'impureté, il sera souillé de lui, et il lui sera caché; s'il en sait quelque chose, alors il sera coupable. 4 Ou si une âme jure de faire le mal ou de faire le bien de ses lèvres, ce sera qu'un homme prononcera avec serment, et qu'il lui sera caché; s'il le sait, il en sera coupable. 5 Et il sera coupable d'une de ces choses, lorsqu'il sera coupable d'une de ces choses, qu'il confessera qu'il a péché en cette chose.

pour le péché qu'il a péché, une femelle du troupeau, un agneau ou un chevreau, pour le sacrifice pour le péché; et le sacrificateur fera pour lui un sacrifice pour son péché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et s'il n'est pas en mesure d'apporter un agneau, il amènera pour sa faute, qu'il a commise, deux tourterelles, ou deux jeunes pigeons, à l'Alam, l'un pour le sacrifice d'expiation, et l'autre pour l'holocauste.

8 Et il les amènera au sacrificateur, qui offrira d'abord ce qui est pour l'offrande pour le péché, et qui arrachera sa tête de son cou, mais ne la divisera pas en dessous; 9 et il répandra du sang de l'offrande pour le péché sur le côté de l'autel; et le reste du sang sera jeté au fond de l'autel; c'est un sacrifice pour le péché. 10 Et il offrira le second pour l'holocauste, selon les modalités; et le sacrificateur fera pour lui une expiation pour le péché qu'il a péché, et il lui sera pardonné.

1. Mais s'il ne peut apporter deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, celui qui a péché apportera pour son offrande la dixième partie d'un épha de fleur de farine en sacrifice pour le péché; il ne mettra pas d'huile dessus, et il ne mettra pas d'encens à ce sujet; car c'est une offrande pour le péché. 12 Alors il l'apportera au sacrificateur, et le sacrificateur en prendra une poignée, en souvenir de celle-ci, et il la brûlera sur l'autel, selon les offrandes faites par feu à l'Alam, AHAYAH, qui est une offrande pour le péché. 13 Le sacrificateur fera pour lui l'expiation comme touchant son péché qu'il a péché dans l'un d'eux, et il lui sera pardonné; et le reste sera le sacrificateur, comme une offrande pour la viande.

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

15 Si une âme commet une faute, et pèche par ignorance, dans les choses de QaDaSh,

AHAYAH, alors il amènera pour sa faute à l'Alam, AHAYAH, un bélier sans défaut parmi les troupeaux, avec ton estimation par des sicles d'argent, selon le sicle du sanctuaire, pour une offrande de culpabilité. 16 Il amendera pour le mal qu'il a fait dans la chose QaDaSh, et y ajoutera la cinquième partie, et la donnera au sacrificateur; et le sacrificateur fera pour lui une expiation avec le bélier de l'offrande de culpabilité, et il lui sera pardonné.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4.27 quiconque: Héb. toute âme § 4.27 commun...: Héb. peuple du pays * 5.7 il est...: Héb. sa main ne peut pas atteindre la suffisance d'un agneau † 5.10 manière: ou, ordonnance

Lévitique 5:17 84 Lévitique 7:4

Et si une âme pèche, et commet l'une de ces choses qui sont interdites par les commandements de l'Alam

18 Et il amènera un bélier sans défaut du troupeau, avec ton estimation, pour une offrande de culpabilité, au sacrificateur; et le sacrificateur fera pour lui l'expiation de son ignorance dans laquelle il a erré et ne l'a pas wist, et il lui sera pardonné. 19 C'est une offrande de culpabilité; il a certainement péché contre l'Alam.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

6

1. Et l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, AHAYAH, a parlé à Macha, disant: 2 Si une âme pèche, et commet une faute contre l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, et qu'elle mente à son prochain dans ce qui lui a été livré pour garder, ou dans la communion, ou dans une chose emportée par

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Ou ont trouvé ce qui a été perdu, et qui a menti à son sujet, et jure faussement; dans tous ceux qu'un homme fait, il y a péché; 4 car il a péché, et il est coupable, il rétablira ce qu'il a pris en vain, ou ce qu'il a fait avec tromperie, ou ce qui lui a été livré pour le garder, ou ce qu'il a perdu qu'il a trouvé, 5 ou tout ce qu'il a juré faussement; il le rétablira même dans le proviseur, et ajoutera la cinquième partie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et il apportera son offrande de culpabilité à l'Alam AHAYAH, un bélier sans défaut du troupeau, avec ton estimation, pour une offrande de culpabilité, au sacrificateur; 7 et le

sacrificateur fera pour lui l'expiation devant l'Alam AHAYAH; et il lui sera pardonné pour tout ce qu'il a fait en s'y livrant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: 9 Commande à Aaron et à ses fils, en disant: Voici la loi de l'holocauste: C'est l'holocauste, à cause de l'incendie sur l'autel toute la nuit jusqu'au matin,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 10 Le sacrificateur mettra son vêtement de lin, et le feu des armoiries le brûlera.

11 Et il ôtera ses vêtements, et il mettra d'autres vêtements, et il emportera la cendre sans le camp jusqu'à un lieu pur. 12 Et le feu sur l'autel y brûlera; il ne sera point éteint; et le sacrificateur y brûlera du bois chaque matin, et y déposera l'holocauste; et il y brûlera la graisse des sacrifices d'actions de grâces. 13 Le feu brûlera jamais sur l'autel; il ne sortira jamais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Voici la loi de l'offrande: les fils d'Aaron l'offriront devant l'Alam, et tout l'encens qui est sur l'offrande, et il la brûlera sur l'autel, pour en faire un doux souvenir, à l'Alam, à l'Alam, et à l'huile, 16; et le reste d'Aaron et ses fils mangera: avec du pain sans levain, il sera mangé dans le lieu de QaDaSh W; dans la cour du tabernacle de l'assemblée, ils le mangeront. 17 Il ne sera pas cuit avec le levain. Je l'ai donné à eux pour leur part de mes offrandes faites par le feu; c'est la plus grande QaDaSh W, comme l'offrande du péché, et comme l'offrande de culpabilité. 18 Tous les mâles parmi les enfants d'Aaron en mangeront.

1. Et l'Alam (Eternal) AHAYAH

20 Voici l'offrande d'Aaron et de ses fils, qu'ils offriront à l'Alam, au jour où il sera oint: la dixième partie d'un épha de fleur de farine pour une offrande perpétuelle, la moitié le matin, et la moitié la nuit. 21 Dans une poêle, elle sera faite à l'huile; et quand elle sera cuite, tu l'apporteras; et tu offriras à l'Alam, à sa place, les morceaux de l'offrande, pour une agréable odeur, tu offriras à l'Alam, AHAYAH, 22; et le sacrificateur de ses fils, qui sera oint à sa place, l'offrira: elle est une loi perpétuelle à l'Alam, AHAYAH, 23 car l'offrande du prêtre sera entièrement brûlée; elle ne sera pas mangée.

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

25 Parle à Aaron et à ses fils, en disant: C'est la loi de l'offrande pour le péché: Au lieu où l'holocauste est tué, l'offrande pour le péché sera tuée devant l'Alam, AHAYAH: c'est la plus QaDaSh 26.W. Le sacrificateur qui l'offre pour le péché la mangera; au lieu QaDaSh, on la mangera, dans la cour du tabernacle de l'assemblée. 27 Tout ce qui touchera la chair de

celui-ci sera QaDaSh W. Et quand il y aura de l'aspersion du sang sur un vêtement, tu laveras ce sur quoi il a été aspergé dans le lieu QaDaSh W. 28 Mais le vase de terre dans lequel il est sodden sera brisé; et s'il est carbonisé dans un pot d'airain, il sera arrosé et rincé dans l'eau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

On mangera le lieu de QaDaSh, et on le brûlera dans le feu.

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est la loi de l'offrande de culpabilité: c'est la plus grande QaDaSh 2 W. Dans le lieu où ils tuent l'holocauste, ils tuent l'offrande de culpabilité; et il répandra son sang autour de l'autel. 3 Il en offrira toute sa graisse, le croupion et la graisse qui couvre l'intérieur, 4 et les deux rognons, et la graisse qui est sur eux, qui est par les flancs, et la calandre qui est au-dessus du foie, avec le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 7:5 85 Lévitique 8:5 il enlèvera des rognons; 5 et le sacrificateur les brûlera sur l'autel en sacrifice consumé par le feu.

6 Tout mâle parmi les sacrificateurs en mangera; il sera mangé dans le lieu de QaDaSh W. C'est la plus grande QaDaSh 7 W. Comme l'offrande pour le péché est, ainsi est l'offrande pour le péché: il y a une seule loi pour eux:

8 Et le sacrificateur qui offre des holocaustes à un homme, lui-même aura pour lui-même la peau de l'holocauste qu'il a offert. 9 Et toute l'offrande qui est cuite dans le four, et tout ce qui est habillé dans la poêle et dans la poêle,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et toutes les offrandes, mêlées d'huile et sèches, auront tous les fils d'Aaron, l'un comme l'autre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. C'est la loi du sacrifice d'actions de grâces qu'il offrira à l'Alam AHAYA 12 S'il l'offre pour une action de grâces, il offrira avec le sacrifice d'actions de grâces des gâteaux sans levain mêlés d'huile, et des wafers sans levain oints.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Outre les gâteaux, il offrira pour son offrande du pain levé avec le sacrifice d'actions de grâces de ses sacrifices d'actions de grâces. 14 Il en offrira un de toute l'offrande pour une offrande élevée à l'Alam.

15 Et la chair des sacrifiques,

16 Mais si le sacrifice d'actions de grâces est un vœu, ou une offrande volontaire, il sera mangé le jour même où il offrira son sacrifice; et le lendemain aussi, le reste de celui-ci sera mangé; 17 mais le reste de la chair du sacrifice le troisième jour sera brûlé au feu. 18 Si l'une des chairs du sacrifice d'actions de grâces est mangée au troisième jour, elle ne sera pas acceptée, et elle ne sera pas imputée à celui qui l'offre; ce sera une abomination, et l'âme qui en mangera portera son iniquité. 19 Et la chair qui touchera une chose impure ne sera pas mangée; elle sera brûlée au feu; et quant à la chair, tout ce qui en sera pur en mangera. 20 Mais l'âme qui mangera de la chair du sacrifice d'actions de grâces, qui appartient à l'Alam (Eternal) AHAYAH, ayant sur lui son impureté,

21 Et l'âme qui touchera une chose impure, comme l'impureté de l'homme, ou toute bête impure, ou toute chose impure abominable, et qui mangera de la chair du sacrifice d'actions de grâces, qui appartient à l'Alam, AHAYAH, même cette âme sera retranchée de son peuple.

1. Et l'Alam (Eternal) AHAYAH

23 Parle aux fils de YaShaRa'AhLa, et dis: Vous ne mangerez point de graisse, de boeuf, de brebis, de chèvre. 24 Et la graisse de la bête qui meurt d'elle-même, et la graisse de ce qui est déchiré.

25 Car quiconque mange la graisse des bêtes, peut-être

n'importe quelle autre utilisation: mais oui hallinnowiseeatofit.

26 Et vous ne mangerez point de sang, qu'il s'agisse d'un oiseau ou d'une bête, dans aucune de vos demeures. 27 Quelle que soit l'âme qui mange quelque chose de sang, même cette âme sera retranchée de son peuple.

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

29 Parle aux fils de YaShaRa'AhLa, disant: Celui qui offre le sacrifice de ses sacrifices d'actions de grâces à l'Alam, AHAYAH, amènera son oblation à l'Alam, AHAYAH.

30 Ses propres mains apporteront les offrandes de l'Alam AHAYAH

33 Il parmi les fils d'Aaron, qui offre le sang des sacrifices d'actions de grâces, et la graisse aura l'épaule droite pour sa part. 34 Car j'ai pris des fils de YaShaRa'Ahla (y'shra'l) des sacrifices d'actions de grâces, et je les ai donnés à Aaron, le sacrificateur et à ses fils, par une loi à jamais des enfants de YaShaRa'Ahla (y'shra'l).

Voici la portion de l'onction d'Aaron et de l'onction de ses fils, des offrandes de l'Alam, faites par le feu, au jour où il les présenta au service de l'Alam, dans le cabinet du prêtre, 36 que l'Alam, commandé par l'Alam, commanda.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Telle est la loi de l'holocauste, de l'offrande, de l'offrande pour le péché, et de l'offrande pour le péché, et de la consécration, et du sacrifice d'actions de grâces, 38 que l'Alam (Eternal) AHAYAH commanda.

Mashah, sur la montagne du Sinaï, au jour où il commanda aux fils de YaShaRa'AhLa, d'offrir leurs oblations à l'Alam, dans le désert du Sinaï.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: 2 Prends Aaron et ses fils avec lui, et les vêtements, et l'huile d'onction, et un taureau pour l'offrande du péché, et deux béliers, et une corbeille de pains sans levain; 3 et rassemble toute l'assemblée ensemble à l'entrée du tabernacle de l'assemblée. 4 Et Macha, AHAYAH, AHAYAH, a fait ce que lui avait ordonné l'Alam, et l'assemblée s'est réunie à l'entrée du tabernacle de l'assemblée. 5 Et Macha, AHAYAH, dit à l'assemblée: C'est ce que l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, avait ordonné.

7.9 dans la poêle: ou, sur la plaque plate ou, tranche † 7.24 bête...: Héb. carcasse

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 8:6 86 Lévitique 9:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et Macha fit venir Aaron et ses fils, et les lava avec de l'eau. 7 Et il mit sur lui le manteau, et le ceignit de la ceinture, et le revêtit de la robe, et le mit sur lui, et il le ceignit de la ceinture curieuse de l'éphod, et le lia de là. 8 Et il mit sur lui le pectoral; et il mit sur le pectoral l'Urim et le Thummim. 9 Et il mit la mitre sur sa tête; et sur la mitre, sur son devant, il mit la plaque d'or, la couronne de QaDaSh, comme l'Alam.

(Eternal) AHAYAH a commandé Mashah 10, et Mashah a pris l'huile d'onction, et oint la taberna-

12 Et il versa de l'huile d'onction sur la tête d'Aaron, et l'oignit, pour le sanctifier. 13 Et Macha fit venir des fils d'Aaron, et mit des manteaux.

sur eux, et les ceignit de ceintures, et leur mit des bonnets, comme l'Alam (Eternal) AHAYAH l'avait ordonné à Mascha.

1 Et il apporta le taureau pour le sacrifice pour le péché; et Aaron et ses fils posèrent leurs mains sur la tête du taureau pour le sacrifice pour le péché. 15 Et il le tua, et Mascha prit le sang, et le mit sur les cornes de l'autel tout autour de son doigt, et purifia l'autel, et versa le sang au fond de l'autel, et le sanctifia, pour le réconcilier. 16 Et il prit toute la graisse qui était sur les entrailles, et le calam au-dessus du foie, et les deux reins, et leur graisse, et Mascha le brûla sur l'autel. 17 Mais le taureau, et sa peau, sa chair et son fumier, il brûla au feu sans le camp, comme l'Alam AHAYAH, avec Mashah.

1. Et il apporta le bélier pour l'holocauste; et Aaron et ses fils posèrent leurs mains sur la tête du bélier.

19 Et il le tua, et Mascha répandit le sang sur l'autel tout autour. 20 Et il coupa le bélier en morceaux, et Mascha.

21 Et il lava les entrailles et les jambes dans l'eau; et Mascha brûla tout le bélier sur l'autel; c'était un sacrifice holocauste pour une agréable odeur, et un sacrifice consumé par le feu à l'Alam.

Comme l'Alam (Eternal) AHAYAH a commandé Mashah.

1. Et il apporta l'autre bélier, le bélier de consécration; et Aaron et ses fils posèrent leurs mains sur la tête du bélier. 23 Et il le tua; et Mascha prit du sang de celui-ci, et le mit sur le bout de l'oreille droite d'Aaron, et sur le pouce de sa main droite, et sur le grand orteil de son pied droit. 24 Et il apporta des fils d'Aaron, et Mascha W mit du sang sur le bout de leur oreille droite, et sur les pouces de leurs mains droites, et sur les grands orteils de leurs pieds droits.

25 Et il prit la graisse, le croupion, et toute la graisse qui était sur les entrailles, et la calandre au-dessus du foie, et les deux reins, et leur graisse, et l'épaule droite: 26 Et de la corbeille de pain sans levain, qui était devant l'Alam, il prit un gâteau sans levain, et un

gâteau de pain huilé, et une galette, et les mit sur la graisse, et sur l'épaule droite: 27 Et il mit tout sur les mains d'Aaron et sur ses fils, et les agita pour une offrande d'onde devant l'Alam, 28; et Masha les prit de dessus leurs mains, et les brûla sur l'autel sur l'holocauste: ils étaient des consécration pour une agréable saveur; c'est une offrande faite par feu à l'Alam, 29;

Il prit la poitrine, et la agita pour une offrande d'onde devant l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH: car du bélier de consécration il était Mashah, part; comme l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH a commandé Mashah 30.W.Mashah a pris de l'huile d'onction, et du sang qui était sur l'autel, et l'a aspergé sur Aaron, et sur ses vêtements, et sur ses fils, et sur ses fils vêtements avec lui; et il sanctifia Aaron, et ses vêtements, et ses fils, et ses vêtements avec lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Macha dit à Aaron et à ses fils: Fais bouillir la chair à l'entrée du tabernacle d'assignation; et là, mange-la avec le pain qui est dans la corbeille de consécration, comme je l'ai ordonné, en disant: Aaron et ses fils le mangeront.

32 Et vous brûlerez au feu ce qui reste de la chair et du pain. 33 Et vous ne sortirez point de l'entrée du tabernacle d'assignation en sept jours, jusqu'à ce que les jours de votre consécration soient terminés; car il vous consacrera sept jours. 34 Comme il l'a fait aujourd'hui, ainsi l'Alam (Éternel) AHAYA a ordonné de faire pour vous une expiation. 35 C'est pourquoi vous demeurerez à l'entrée du tabernacle d'assignation jour et nuit sept jours, et vous garderez la charge de l'Alam (Éternel) AHAYA.

36 Aaron et ses fils firent tout ce que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel)

commandé par la main de Macha.

9

1. Le huitième jour, Macha appela Aaron et ses fils, et les anciens de Yahara.

2 Et il dit à Aaron: Prends un jeune veau pour l'offrande d'expiation, et un bélier pour l'holocauste, sans défaut, et offre-les devant l'Alam, AHAYAH 3 ; et tu parleras aux fils de YaShaRa'AhLa, en disant: Prenez un chevreau pour l'offrande d'expiation, et un veau et un agneau, tous les deux de la première année, sans défaut, pour l'holocauste ; 4

Aussi un taureau et un bélier pour les sacrifices d'actions de grâces, pour le sacrifice devant l'Alam (Éternel) AHAYAH ; et une offrande de viande mêlée à l'huile ; car aujourd'hui l'Alam (Éternel) AHAYAH vous apparaîtra.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et ils apportèrent ce que Macha commandait devant le tabernacle de l'assemblée; et toute la congrégation s'approcha et se présenta devant l'Alam, AHAYAH 6; et Macha dit: C'est la chose que l'Alam

7 Et Mascha dit à Aaron: Va à l'autel, et offre ton sacrifice pour le péché, et ton holocauste, et fais l'expiation pour toi-même et pour le peuple; et offre l'offrande du peuple, et fais l'expiation pour eux, comme l'a ordonné l'Alam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Aaron alla donc à l'autel, et tua le veau de l'offrande pour le péché, qui était pour lui-même. 9 Les fils d'Aaron lui apportèrent le sang; et il trempa son doigt dans le sang, et le mit sur les bonnets.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 9:10 87 Lévitique 11:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les cornes de l'autel, et il versa le sang au fond de l'autel: 10 Mais la graisse, les reins, et le calvaire au-dessus du foie de l'offrande pour le péché, il brûla sur l'autel, comme l'avait ordonné Alam (Eternal) AHAYAH, 11. Et la chair et la peau, il brûla au feu sans le camp. 12 Et il tua l'holocauste; et Aaron fils lui présenta le sang qu'il égrena autour de l'autel. 13 Et ils lui présentèrent l'holocauste, avec ses morceaux et sa tête; et il les brûla sur l'autel. 14 Et il lava les entrailles et les jambes, et les brûla sur l'holocauste sur l'autel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il apporta l'offrande du peuple, et il prit le bouc, qui était l'offrande pour le peuple, et le tua, et l'offrit pour le péché, comme le premier. 16 Et il apporta l'holocauste, et l'offrit selon les modalités. 17 Et il apporta l'offrande, et en prit une poignée, et le brûla sur l'autel.

18 Il tua aussi le taureau et le bélier, en sacrifice de paix, à côté des brûlés.

C'est la fin du matin.

Les fils d'Aaron lui présentèrent le sang qu'il répandit sur l'autel tout autour, 19 Et la graisse du taureau et du bélier, le croupion, et ce qui couvre les entrailles, et les reins, et le chou au-dessus du foie; 20 Et on mit la graisse sur les seins, et il brûla la graisse sur l'autel; 21 Et les seins et l'épaule droite Aaron agitèrent pour une offrande d'onde devant l'Alam, et

l'holocauste, et les sacrifices d'actions de grâces. 22 Aaron leva la main vers le peuple, et les bénit, et descendit de l'offrande d'expiation, et de l'holocauste, et des sacrifices d'actions de grâces.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Macha et Aaron entrèrent dans le tabernacle de l'assemblée, et sortirent, et bénirent le peuple; et la gloire de l'Alam apparut à tout le peuple. 24 Et un feu sortit de devant l'Alam.

AHAYAH, et consumèrent sur l'autel l'holocauste et la graisse, qui, voyant tout le peuple, cria, et tomba sur leurs visages.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Nadab et Abihu, fils d'Aaron, prirent l'un d'eux, et y mirent le feu, et y mirent de l'encens, et du feu étranger devant l'Alam, qu'il n'avait point ordonné. 2 Et il sortit du feu de l'Alam, et les dévora, et ils moururent devant l'Alam, qu'il y avait dans l'Alam, et ils moururent devant l'Alam.

3 Et Macha dit à Aaron: C'est ainsi que l'Alam (Éternel) AHAYAH dit: Je serai sanctifié en ceux qui viennent près de moi, et devant tout le peuple je serai glorifié. Et Aaron garda sa paix. 4 Et Macha appela Misaël et Elzaphan, fils d'Uziel, oncle d'Aaron, et leur dit: Approchez, portez vos frères de devant le sanctuaire.

5 Et ils s'approchèrent, et les portèrent dans leurs manteaux hors du camp, comme Macha l'avait dit. 6 Et Macha dit à Aaron, à Éléazar et à Ithamar, ses fils: Ne couvrez pas vos têtes, et ne renversez pas vos vêtements; de peur que vous ne mourriez et que la colère ne vienne sur tout le peuple; mais que vos frères, toute la maison de YaShara'Ahla (y'shra'l), fassent le feu que le camp d'Alam.

7 Et vous ne sortirez point de l'entrée du tabernacle d'assignation, de peur que vous ne mourriez.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'huile d'onction de l'Alam (Eternal) AHAYAH est sur vous. Et ils ont fait selon la parole de Mashah.

8 Et l'Alam, AHAYAH, dit à Aaron: 9 Ne bois point de vin, ni de boisson forte, toi, ni tes fils avec toi, quand tu entreras dans la tente d'assignation, de peur que tu ne meurs; ce sera une loi perpétuelle pour tes générations; 10 et tu feras la différence entre QaDaSh W. et

unQaDaSh W., et entre impurs et purs; 11 et tu enseigneras aux enfants de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) toutes les lois que l'Alam, AHAYAH, leur a parlées par la main de Mashah.

12 Mashah dit à Aaron, à Éléazar et à Ithamar, ses fils qui étaient restés: Prenez l'offrande qui reste des offrandes de l'Alam, AHAYAH, faite par feu, et mangez-la sans levain à côté de l'autel; car c'est la plus QaDaSh 13:W. Et vous la mangerez dans le lieu de QaDaSh, parce que c'est votre dû, et vos fils, à cause des sacrifices de l'Alam, AHAYAH, faite par feu; car c'est ainsi que je suis commandé. 14 Vous mangerez le sein et l'épaule de la vague, vous et vos fils, et vos filles avec vous; car ce sont vos dus, et vos fils, qui sont à cause, qui sont donnés par les sacrifices d'actions de grâces des enfants de Yahara'AhLa, W.y'shra, et vos filles avec vous.

16 Et Mascha chercha avec diligence le bouc de l'offrande pour le péché, et voici, elle fut brûlée; et il fut irrité contre Éléazar et Ithamar, fils d'Aaron qui étaient restés vivants, disant: 17 C'est pourquoi vous n'avez pas mangé l'offrande pour le péché dans le lieu de QaDaSh Wy, vu qu'il est le plus QaDaSh Wy, et AHBA vous l'a donné pour porter l'iniquité de l'assemblée, pour faire l'expiation pour eux devant l'Alam 18 (Eternal) AHAYAH 18?. Voici, le sang de celui-ci n'a pas été apporté dans le lieu de QaDaSh Wy; vous l'auriez en effet mangé dans le lieu de QaDaSh Wy, comme je l'ai ordonné. 19 Aaron dit à Mashah Wy: Voici, aujourd'hui ils n'ont pas offert leur offrande pour le péché et leur holocauste devant l'Alam Wyah.

12 États-Unis d'Amérique 11

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha, et à Aaron, en leur disant:

Ce sont là les bêtes que vous mangerez parmi toutes les bêtes qui sont sur la terre. 3 Ce qui part de la sabotte, et qui est cloué aux pieds, et qui mâche le cou, parmi les bêtes, que vous mangerez. 4 Mais vous ne mangerez point de ceux qui mâcheront la sabotte, ni de ceux qui en partageront la sabotte, comme le chameau, parce qu'il mâche la sabotte, mais qui ne partageront pas la sabotte; il est impur pour vous. 5 Et le poney,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9.16 la manière: ou, l'ordonnance † 9.17 pris...: Hébr. rempli sa main hors de lui

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 11:6 88 Lévitique 12:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et le lièvre, parce qu'il mâche le lard, mais ne le partage pas, il est impur pour vous. 7 Et les porcs, bien qu'il partage le sabot, et qu'il soit cloué aux pieds, ne mâche pas le lard; il est

impur pour vous. 8 Vous ne mangerez point de leur chair, et vous ne toucherez point leur carcasse; ils sont impurs pour vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Vous mangerez de tous ceux qui sont dans les eaux; tout ce qui a des nageoires et des écailles dans les eaux, dans les mers et dans les fleuves, vous en mangerez. 10 Et tous ceux qui n'ont pas des nageoires et des écailles dans les mers et dans les fleuves, de tous ceux qui se déplacent dans les eaux et de toute chose vivante qui est dans les eaux, ils seront pour vous une abomination. 11 Ils seront même pour vous une abomination; vous ne mangerez pas de leur chair, mais vous aurez leurs carcasses en abomination. 12 Ce qui n'a ni nageoires ni écailles dans les eaux, qui sera pour vous une abomination.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et ce sont ceux que vous aurez en abomination parmi les oiseaux; ils ne seront pas mangés, ils sont une abomination: l'aigle, l'ossifrage, et l'aspray, 14 et le vautour, et le cerf-volant selon son espèce; 15 chacun des corbeaux selon son espèce; 16 et le hibou, et le faucon de nuit, et le cocu, et le faucon selon son espèce, 17 et le petit hibou, et le cormoran, et le grand hibou, 18 et le cygne, et le pélican, et l'aigle de cerveau, 19 et le cigogne, le héron selon son espèce, et le lardin, et la chauve-souris.

20 Tous les oiseaux qui se promènent sur les quatre seront pour vous une abomination. 21 Mais vous mangerez de tous les reptiles qui volent sur les quatre, qui ont des jambes au-dessus de leurs pieds, pour sauter sur la terre; 22 vous mangerez les sauterelles selon leur espèce, les sauterelles chauves selon leur espèce, et les sauterelles selon leur espèce, et les sauterelles selon leur espèce. 23 Mais tous les autres reptiles qui volent selon leur espèce, qui ont quatre pieds, seront pour vous une abomination. 24 Et vous serez impurs; car ceux qui toucheront la carcasse d'eux seront impurs jusqu'au soir. 25 Quiconque portera la carcasse d'eux lavera ses vêtements et sera impur jusqu'au soir. 26 Les cadavres de toute bête qui partagera le sabot, et qui ne sera pas cloîtré, et qui ne mâchera pas le cou, seront impurs pour vous; tous ceux qui les toucheront seront impurs jusqu'au soir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Ceux-là aussi vous seront impurs parmi les reptiles qui rampent sur la terre, la têtue, la souris, la tortue selon son espèce, 30 et le furet, le caméléon, le lézard, l'escargot, et la taupe. 31 Ceux-là sont impurs parmi tous les reptiles; quiconque les touchera, lorsqu'ils seront morts, sera impur jusqu'au soir. 32 Et quiconque d'entre eux, lorsqu'ils seront morts, tombera, il sera impur; qu'il s'agisse d'un vase de bois, de vêtement, de peau ou de sac, quel qu'il soit,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Et tout vase de terre dans lequel il tombera sera impur; et vous le briserez. 34 De toute nourriture qui sera mangée, celle sur laquelle viendra cette eau, et toute boisson qui sera bue dans tout vase de ce genre sera impure. 35 Et toute chose sur laquelle tombera une partie de leur carcasse sera impure, qu'elle soit fournée ou range pour des pots, ils seront brisés; car ils sont impurs, et ils seront impurs pour vous. 36 Mais une fontaine ou une fosse où il y a beaucoup d'abondance

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Et si une partie de leur carcasse tombe sur une semence qui doit être semée, elle sera pure. 38 Et si une partie de leur carcasse tombe sur la semence, elle sera impure pour vous. 39 Et si une bête dont vous mangerez meurt, celle qui en touchera la carcasse sera impure jusqu'au soir. 40 Et celui qui en mangera la carcasse lavera ses vêtements, et sera impur jusqu'au soir; et celui qui en portera la carcasse lavera ses vêtements, et sera impur jusqu'au soir. 41 Et tout reptile qui rampe sur la terre sera une abomination; il ne sera pas mangé. 42 Tout ce qui va sur le ventre, et tout ce qui va sur les quatre, ou tout ce qui a plus de pieds parmi tous les reptiles qui rampent sur la terre,

vous ne les mangerez pas, car ils sont une abomination.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Vous ne vous rendrez pas abominables par tout reptile qui rampe, et vous ne ferez pas

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Car je suis l'Alam, AHAYAH, ton AHBA. Vous ne vous purifierez pas d'eux, que vous devriez déposer là-bas.

45 Car je suis l'Alam, AHAYAH, qui vous fait sortir du pays d'Égypte, pour être votre AHBA, vous serez donc QaDaSh W, car je suis QaDaSh 46.W C'est la loi des bêtes, et des oiseaux, et de toute créature vivante qui se déplace dans les eaux, et de toute créature qui rampe sur la terre. 47 Pour faire la différence entre l'impureté et la pureté, et entre la bête qui peut être mangée et la bête qui ne peut être mangée.

12

Et l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) dit à Macha: 2 Parle aux fils de YaShaRa'AhLa

Elle sera impure pendant sept jours, selon les jours de la séparation pour son infirmité. 3 Et le huitième jour, la chair de son prépuce sera circoncis. 4 Et elle restera dans le sang de son

purifiant pendant trois et trente jours; elle ne touchera point de chose sanctifiée, et elle n'entrera pas dans le sanctuaire, jusqu'à ce que les jours de son purifiant soient accomplis. 5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 12:6 89 Lévitique 13:33

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Elle enfantera une jeune fille, et elle sera impure pendant deux semaines, comme dans sa séparation; et elle continuera dans le sang de son purifiant trois-coups et six jours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et quand les jours de sa purification seront accomplis, pour un fils, ou pour une fille, elle apportera un agneau du premier an pour un holocauste de fer, et un jeune pigeon, ou une tourterelle, pour un sacrifice d'expiation, à la porte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

du tabernacle de l'assemblée, au sacrificateur* 7 qui l'offrira devant l'Alam, et fera pour elle une expiation, et elle sera purifiée de la délivrance de son sang. Telle est la loi pour celle qui est née mâle ou femelle. 8 Si elle n'est pas capable d'apporter un agneau, elle apportera deux tortues, ou deux jeunes pigeons, l'une pour l'holocauste, et l'autre pour le sacrifice pour le péché.

une expiation pour elle, et elle sera pure.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha, et Aaron: 2 Lorsqu'un homme aura dans la peau de sa chair un lever, une gale, ou une tache brillante, et qu'il sera dans la peau de sa chair comme la plaie de la lèpre,

le sacrificateur Aaron, ou l'un de ses fils, les sacrificateurs; 3 et le sacrificateur regardera

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Si le point lumineux est blanc dans la peau de sa chair, et qu'en vue il ne soit pas plus profond que la peau, et que ses cheveux ne soient pas blanchis, le sacrificateur fermera celui qui a la plaie pendant sept jours;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et le sacrificateur le regardera le septième jour; et voici, si la plaie à ses yeux est dans un séjour, et que la plaie ne s'est pas étendue dans la peau; puis le sacrificateur le fermera encore sept jours; 6 et le sacrificateur le regardera de nouveau le septième jour; et, si la plaie est un peu sombre, et que la plaie ne s'est pas étendue dans la peau, le sacrificateur le déclarera pur; il n'est qu'une gale; et il lavera ses vêtements, et sera pur. 7 Mais si la gale s'est étendue dans la peau, après qu'on l'a vu du sacrificateur pour sa purification, il sera de nouveau vu du sacrificateur; 8 et si le sacrificateur voit que la gale s'étend dans la peau, le sacrificateur le déclarera impur; c'est une lèpre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Quand la plaie de la lèpre sera dans un homme, il sera amené au sacrificateur; 10 et le sacrificateur le verra; et voici, si

le lever soit blanc dans la peau, et il a changé le poil blanc, et il y a

11 C'est une vieille lèpre dans la peau de sa chair, et le sacrificateur prononcera des paroles hantières.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et si une lèpre se brise dans la peau, et que la lèpre couvre toute la peau de celui qui a la plaie de sa tête jusqu'à son pied, où que le sacrificateur regarde, 13 le sacrificateur considérera; et voici, si la lèpre a couvert toute sa chair, il déclarera pur celui qui a la plaie: tout est devenu blanc; il est pur. 14 Mais quand la chair brute apparaîtra en lui, il sera impur. 15 Le sacrificateur verra la chair brute, et le déclarera impur; car la chair brute est impure; c'est une lèpre. 16 Ou si la chair brute se transforme en blanc, il viendra vers le sacrificateur; 17 et le sacrificateur le verra; et voici, si la plaie est devenue blanche; et le sacrificateur déclarera pur celui qui a la plaie; il sera pur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. La chair, dans la peau, était bouillie et guérie; 19 Et, à la place de l'ébullition, il y a un blanc qui s'élève, ou un point lumineux, blanc, et un peu rougeâtre, et elle est montrée au

sacrificateur; 20 Et si, quand le sacrificateur le voit, il est en vue plus bas que la peau, et ses cheveux deviennent blancs; le sacrificateur le déclarera impur; c'est une plaie de lèpre brisée de l'ébullition. 21 Si le sacrificateur la regarde, et voici, il n'y a pas de poils blancs, et s'il n'est pas plus bas que la peau, mais il est un peu sombre; puis le sacrificateur le fermera sept jours; 22 Et s'il se répandit beaucoup dans la peau, le sacrificateur le déclarera impur; c'est une plaie. 23 Mais si le point lumineux demeure à sa place, et ne se répand pas, il est brûlant; et le sacrificateur le déclarera pur.

Ou s'il y a de la chair dans la peau dont il y a un feu ardent, et la chair vive qui brûle

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Alors le sacrificateur le regardera; et voici, il y a une tache blanche, quelque chose de rouge, ou blanc;

26 Mais si le sacrificateur le regarde, et qu'il n'y ait pas de poil blanc dans la peau, et qu'il ne soit pas inférieur à l'autre peau, mais qu'il soit un peu sombre, le sacrificateur le fermera sept jours; 27 et le sacrificateur le regardera le septième jour; et s'il s'étend beaucoup dans la peau, le sacrificateur le déclarera impur; c'est la plaie du lépreux. 28 Et si le lépreux reste à sa place, et ne s'étend pas dans la peau, mais il est un peu sombre; c'est un lever de la brûlure, et le prêtre le déclarera pur, car c'est une inflammation de la brûlure.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Si un homme ou une femme a une plaie sur la tête ou sur la barbe, le sacrificateur verra la plaie; et voici, si elle est en vue plus profonde que la peau, et qu'il y a en elle un poil jaune et mince, le sacrificateur le déclarera impur; c'est un cri sec, une lèpre sur la tête ou la barbe. 31 Si le sacrificateur regarde la plaie de l'appel, et qu'il ne soit pas en vue plus profonde que la peau, et qu'il n'y ait pas de poil noir; le sacrificateur fermera celui qui a la plaie de l'appel pendant sept jours. 32 Le septième jour, le sacrificateur regardera la plaie; et voici, si l'appel ne s'étend pas, et il n'y a pas de poil jaune, et l'appel ne sera pas en vue plus profonde que la peau; 33 il se rasera, mais l'appel ne se rasera pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 13:34 90 Lévitique 14:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Et le septième jour, le sacrificateur regardera l'appel; et voici, si l'appel ne se répand pas dans la peau, et qu'il ne soit pas plus profond que la peau,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le sacrificateur le déclarera pur; il lavera ses vêtements et sera pur. 35 Si l'appel s'étend beaucoup dans la peau après sa purification, 36 alors le sacrificateur le regardera; et, si l'appel s'étend dans la peau, le sacrificateur ne cherchera pas de cheveux jaunes; il est impur. 37 Si l'appel est à ses yeux pendant un séjour, et qu'il y a des cheveux noirs qui y sont élevés; l'appel est guéri, il est pur; et le sacrificateur le déclarera pur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Si un homme ou une femme a dans la peau de leur chair des taches brillantes, des taches blanches; 39 Alors le sacrificateur regardera; et voici, si les taches brillantes dans la peau de leur chair sont de couleur blanche foncée; c'est une tache roussée qui pousse dans la peau; il est pur. 40 Et l'homme dont les cheveux sont tombés de sa tête, il est chauve; mais il est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Et celui qui a ses cheveux tombés de la partie de sa tête vers son visage, il est le front propre.

42 Et s'il y a dans la tête chauve, ou dans le front chauve, une plaie rougeâtre blanche; c'est une lèpre qui a jailli dans sa tête chauve, ou dans son front chauve. 43 Le sacrificateur la regardera; et voici, si la lèpre s'élève dans sa tête chauve, ou dans son front chauve, comme la lèpre apparaît dans la peau de la chair; 44 C'est un lépreux, il est impur; le sacrificateur le déclarera totalement impur; sa plaie est dans sa tête. 45 Et le lépreux en qui est la peste, ses vêtements seront déchirés, et sa tête nue, et il mettra une couverture sur sa lèvre supérieure, et il pleurera, Onclean, impur. 46 Tous les jours où la peste sera en lui, il sera souillé; il est impur; il habitera seul; sans le camp, sa demeure sera impure.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Qu'il s'agisse d'un vêtement de laine ou d'un vêtement de lin, 48 qu'il s'agisse d'une chaîne ou d'une laine, d'un lin ou d'une laine, d'une peau ou d'une chose faite de peau, 49 et si la plaie est verdâtre ou rougeâtre dans le vêtement, ou dans la peau, soit dans la chaîne, soit en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le ou les deux, ou tout ce qui a de la peau; une multitude de lèpre, et elle sera portée au prêtre:

50 et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

51 Et il regardera la plaie le septième jour: si la plaie est étendue dans le vêtement, soit dans la chaîne, soit dans la trame, soit dans une peau, ou dans une oeuvre faite de peau; la plaie est une lèpre atroce; elle est impure. 52 Il brûlera donc ce vêtement, qu'il s'agisse de la chaîne, de la laine, de lin, ou de toute chose de peau, où se trouve la plaie; car c'est une lèpre atroce; elle sera brûlée dans le feu. 53 Et si le sacrificateur regarde, et voici, la peste ne se répand pas dans le vêtement, ni dans la chaîne, ni dans la trame, ni dans toute chose de peau; 54 et le sacrificateur ordonnera qu'on lave la chose dans laquelle est la plaie, et il la fermera encore sept jours; 55 et le sacrificateur regardera la peste, après qu'elle a été lavée; et si la plaie n'a pas changé sa couleur, et que le feu ne s'est pas répandu, il ne s'enflammera pas; et le feu ne s'enflammera pas; il s'enflammera point; il se répandra;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

56 Et si le sacrificateur regarde, et que la plaie soit un peu sombre après qu'elle ait été lavée, il la renversera du vêtement, ou de la peau, ou de la chaîne, ou de la trame; 57 et s'il apparaît encore dans le vêtement, soit dans le vêtement,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

58 Et le vêtement, soit la chaîne, soit la trame, soit toute chose de peau, que tu laveras, si la plaie s'éloigne d'eux, alors il sera lavé la seconde fois, et sera pur. 59 Voici la loi de la plaie de la lèpre dans un vêtement de laine ou de lin, soit dans la chaîne, soit la trame, ou toute chose de peau, pour le déclarer propre, ou pour le déclarer impur.

Et l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) dit à Macha: 2 Voici la loi du lépreux au jour de sa purification: Il sera amené au sacrificateur: 3 Le sacrificateur sortira du camp, et le sacrificateur regardera, et voici, si la plaie de la lèpre est guérie dans le lépreux: 4 Alors le sacrificateur commandera:

pour prendre pour celui qui doit être purifié deux oiseaux vivants et purs, du bois de cèdre, du cramoisi et de l'hysope.

5 Et le sacrificateur ordonnera que l'un des oiseaux soit tué dans un vase de terre au-dessus de l'eau courante; 6 quant à l'oiseau vivant, il le prendra, et le bois de cèdre, et le cramoisi, et l'hysope, et les trempera, et l'oiseau vivant, dans le sang de l'oiseau qui a été tué au-dessus de l'eau courante; 7 et il répandra sur celui qui doit être purifié de la lèpre sept fois, et le déclarera pur, et laissera tomber.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Celui qui sera purifié lavera ses vêtements, et rasera l'oiseau vivant dans le champ.

9 Le septième jour, il rasera tous ses cheveux de sa tête, de sa barbe et de ses sourcils, il rasera tous ses cheveux; et il lavera ses vêtements, et il lavera sa chair dans l'eau, et il sera pur.

Le huitième jour, il prendra deux agneaux sans défaut, et une brebis d'un an.

Sans blême, et trois dixièmes dealoffraient de la farine pour une offrande à la viande, se mêlant de l'huile, et d'un log d'huile.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et le sacrificateur qui le purifiera présentera l'homme qui sera purifié, et ces choses, devant l'Alam.

12 Et le sacrificateur prendra un agneau,

Lévitique 14:13 91 Lévitique 14:52 et offre-lui une offrande pour le péché, et le log d'huile, et les agite pour une offrande de vague devant l'Alam

(Eternal) AHAYAH :

1. Il tuera l'agneau dans le lieu où il tuera l'offrande pour le péché et l'holocauste, dans le lieu de QaDaSh Wy; car comme l'offrande pour le péché est le sacrificateur, ainsi est l'offrande pour le péché; c'est la plupart de QaDaSh 14:Wy Et le sacrificateur prendra du sang de l'offrande pour le péché, et le sacrificateur le mettra sur la pointe de l'oreille droite de celui qui doit être purifié, et sur le pouce de sa main droite, et sur le grand orteil de son pied droit.

1. Le sacrificateur prendra du log d'huile, et le versera dans la paume de sa main gauche.

16 Et le sacrificateur trempera son doigt droit dans l'huile qui est dans sa main gauche, et il fera aspersion de l'huile avec son doigt sept fois devant l'Alam (Éternal) AHAYAH 17 : - Et du reste de l'huile qui est dans sa main, le sacrificateur mettra sur le bout de l'oreille droite de celui qui doit être purifié, et sur le pouce de sa main droite, et sur le grand orteil de son pied droit, sur le sang de la faute de fer; 18 et le reste de l'huile qui est dans la main du sacrificateur, il versera sur la tête de celui qui doit être purifié; et le sacrificateur fera pour lui l'expiation devant l'Alam (Éternal) AHAYAH 19 : - - et le sacrificateur offrira le sacrifice pour le péché, et fera pour celui qui doit être purifié de son impureté, et ensuite il tuera l'holocauste; 20 et le sacrificateur offrira l'holocauste et l'offrande sur l'autel; et le sacrificateur fera l'expiation pour lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et s'il est pauvre, et qu'il ne peut en obtenir autant, il prendra un agneau pour une offrande de culpabilité qui sera agitée, pour lui faire un sacrifice d'expiation, et un dixième de fleur de farine mêlée à de l'huile pour une offrande de viande,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Et il les apportera le huitième jour pour sa purification au sacrificateur, à l'entrée du tabernacle de la congréga, devant l'Alam 24; et le sacrificateur prendra l'agneau de l'offrande de culpabilité, et le log de l'huile, et le sacrificateur les agitera pour une offrande de vague devant l'Alam 25; et il tuera l'agneau de l'offrande de culpabilité, et le sacrificateur prendra du sang de l'offrande de culpabilité, et il le mettra sur le bout de l'oreille droite de celui qui doit être purifié, et sur le pouce de sa main droite, et sur le gros orteil de son pied droit; 26 et le sacrificateur versera de l'huile dans la paume de sa main gauche; 27 et le sacrificateur répandra de son doigt droit, et il mettra du sang de l'oreille droite de celui qui doit être purifié, et sur le pouce de sa main droite, le grand orteil de sa main droite, sur le pied droit de celui-ci, sept fois le sang de l'huile qui est sur la main droite; et le sacrificateur versera de l'huile dans la main gauche; 27 et il arrose de son main droite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et le reste de l'huile qui est dans la main du sacrificateur, il mettra sur la tête de celui qui doit être purifié, pour faire une expiation pour lui devant l'Alam 30, et il offrira l'un des tourterelles ou des jeunes pigeons, comme il peut l'obtenir; 31 comme il est capable d'obtenir, l'un pour l'offrande pour le péché, et l'autre pour l'holocauste, avec l'offrande pour la viande; et le sacrificateur fera une expiation pour celui qui doit être purifié devant l'Alam 32, et c'est la loi de lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

en qui est la plaie de la lèpre, dont la main n'est pas capable d'obtenir ce qui a trait à sa purification.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

34 Quand vous serez entrés dans le pays de Canaan, que je vous donne pour possession, et que je mettrai la plaie de la lèpre dans une maison du pays de votre possession, 35 et que celui qui possède la maison viendra dire au sacrificateur: Il me semble qu'il y a une plaie dans la maison; 36 et le sacrificateur ordonnera qu'on vide la maison, avant que le

sacrificateur n'y aille pour voir la plaie, afin que tout ce qui est dans la maison ne soit pas impur; et après cela le sacrificateur entrera pour voir la plaie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Et il regardera la plaie, et voici, si la plaie est dans les murs de la maison,

38 Le sacrificateur ne sortira pas de la maison jusqu'à l'entrée de la maison, et il fermera la maison pendant sept jours. 39 Le sacrificateur reviendra le septième jour, et il regardera; et, si la plaie s'étend dans les murs de la maison, 40 le sacrificateur ordonnera qu'ils enlèvent les pierres dans lesquelles la plaie est, et qu'ils les jettent dans un lieu impur sans la ville. 41 Il fera trembler la maison tout autour, et ils répandront la poussière qu'ils gratteront sans la ville dans un lieu impur. 42 Ils prendront d'autres pierres, et les mettront à la place de ces pierres; et il prendra d'autres morts, et il détruira la maison. 43 Si la plaie revient, et elle sortira dans la maison, il en sortira, après qu'il aura enlevé les pierres, et après qu'il aura déchiré la maison, et après qu'elle aura été couverte, le sacrificateur les lavera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

49 Et il prendra pour purifier la maison deux oiseaux, et le bois de cèdre, et le cramoisi, et l'hysope; 50 et il tuera l'un des oiseaux dans un vase de terre sur l'eau courante; 51 et il prendra le bois de cèdre, et l'hysope, et le cramoisi, et l'oiseau vivant, et il les trempera dans le sang de l'oiseau tué, et dans l'eau courante, et il répandra la maison sept fois; 52 et il purifiera la maison avec le sang de l'oiseau, et avec l'eau courante, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 14:53 92 Lévitique 16:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

53 Il laissera l'oiseau vivant sortir de la ville dans les champs ouverts, et il fera l'expiation de la maison, et elle sera pure.

C'est la loi pour toutes sortes de fléaux de la lèpre et de lèpre, 55 et pour la lèpre d'un vêtement et d'une maison, 56 et pour le lever, et pour la gale, et pour un point lumineux, 57 pour enseigner quand il est impur, et quand il est pur: telle est la loi de la lèpre. §§§

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel) dit à Macha et à Aaron: 2 Parle aux fils de YaShaRa' AhLa (y'shra'l), et dis:

3 Et c'est là son impureté dans son affaire; que sa chair coure avec son imperfection, ou que sa chair s'éloigne de son imperfection, c'est son imperfection. 4 Tout lit sur lequel il couche, qui a le procès, est impur, et tout ce sur quoi il se trouve, est impur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Celui qui est assis sur une chose sur laquelle il est assis lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 7 Celui qui touchera la chair de celui qui a l'affaire lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et se lavera jusqu'au soir. 9 La selle qu'il montera sur cette chose sera impure. 10 Quiconque touchera toute chose qui est sous lui sera impure jusqu'au soir; et celui qui portera l'affaire lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, se lavera dans l'eau, se lavera jusqu'au soir. 10 Celui qui aura l'affaire sera impur jusqu'au soir; et celui qui portera l'une de ces choses lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, se lavera dans l'eau, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le huitième jour, il lui prendra deux tourterelles, ou deux jeunes pigeons, et il viendra devant l'Alam, et l'autre en holocauste; et le sacrificateur fera pour lui une expiation devant l'Alam, et il les donnera au sacrificateur, pour sa délivrance. 16 Et si quelqu'un sort de sa semence de copulation, il lavera toute sa chair dans l'eau, et il sera impur jusqu'au soir. 17 Et tout vêtement, et toute peau, sur laquelle est la semence de copulation, seront lavés à l'eau, et seront impurs jusqu'au soir. 18 La femme avec qui l'homme couchera avec la semence de copulation, ils se laveront tous deux dans l'eau, et seront impurs jusqu'au soir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et si une femme a un problème, et que son problème dans sa chair soit du sang, elle sera mise en pièces pendant sept jours;

20 Et toutes les choses sur lesquelles elle repose, et quiconque les touchera...

ne pas être propre jusqu'à la même heure.

21 Et quiconque touchera son lit lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 22 Et quiconque touchera quelque chose sur lequel elle sera assise lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir. 23 Et s'il est sur son lit, ou sur quelque chose sur lequel elle sera assise, quand il le touchera, il sera impur jusqu'au soir. 24 Et si quelqu'un couche avec elle, et que ses fleurs soient sur lui, il sera impur pendant sept jours; et tout le lit sur lequel il couchera sera impur. 25 Et si une femme a de son sang plusieurs jours hors du temps de sa séparation, ou si elle court au-delà du temps de sa séparation; tous les jours de la question de son impureté seront comme les jours de sa séparation.

5 Et il prendra de l'assemblée des fils de YaShaRa'Ahla, deux fils de boucs pour une offrande d'expiation, et un bélier pour une offrande d'holocauste. 6 Aaron offrira son taureau de l'offrande d'expiation, qui est pour lui-même, et fera l'expiation pour

7 Il prendra les deux boucs, et les présentera devant l'Alam, à l'entrée du tabernacle de l'assemblée. 8 Aaron jettera au sort les deux boucs, un sort pour l'Alam,

9 Et Aaron amènera le bouc sur le champ.

† 10 Mais le bouc, sur lequel le sort est tombé pour être le lot de l'armée, andofferhim pour l'offrande.

11 Aaron apportera le taureau de l'offrande pour le péché, qui est pour lui-même, et pour sa maison, et il tuera le taureau de l'offrande pour le péché qui est pour lui-même. 12 Il prendra un censeur rempli de charbons ardents de feu de l'autel devant l'Alam, et ses mains pleines d'encens doux battues de petite taille, et l'apportera dans le voile. 13 Il mettra l'encens sur le feu devant l'Alam, et l'arrosera de son doigt vers l'est, afin que la nuée de l'en-cas couvre le propitiatoire qui est sur le témoignage, qu'il ne meure point. 14 Il prendra le sang du taureau, et l'arrose de son doigt sur le propitiatoire vers l'est.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Alors il tuera le bouc de l'offrande pour le péché, qui est pour le peuple, et il apportera son sang dans le voile, et il fera avec ce sang ce qu'il a fait avec le sang du taureau, et il l'aspergera sur le propitiatoire et devant le propitiatoire. 16 Il fera une expiation pour le lieu de QaDaSh, à cause de l'impureté des fils de YaShaRa'AhLa, et à cause de leurs transgressions dans tous leurs péchés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et le menu de la réunion, qui reste toujours dans le milieu de leur non-nettoyage.

Il n'y aura personne dans le tabernacle de l'assemblée lorsqu'il entrera pour faire l'expiation dans le lieu de QaDa, jusqu'à ce qu'il soit sorti, et qu'il ait fait l'expiation pour lui-même, et pour sa maison, et pour toute l'assemblée de YaShaRa'AhLa. 18 Et il sortira vers l'autel qui est devant l'Alam, et il fera l'expiation pour elle; et il prendra du sang du taureau et du sang du bouc, et il le mettra sur les cornes de l'autel tout autour. 19 Et il répandra sept fois du sang sur lui, et il le purifiera, et le sanctifiera de l'impureté des enfants de YaShaRa'AhLa.

(y'shra'l).

1. Lorsqu'il aura achevé de réconcilier le lieu de QaDa, le tabernacle de l'assemblée et l'autel, il amènera le bouc vivant; 21 Aaron posera ses deux mains sur la tête du bouc vivant, et confessera sur lui toutes les iniquités des fils de YaShaRa'AhLa, et toutes leurs

transgressions dans tous leurs péchés, en les mettant sur la tête du bouc, et il le renverra par la main d'un homme en état dans le désert;§ 22 Et le bouc portera sur lui toutes leurs iniquités dans un pays non habité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Aaron entrera dans le tabernacle de l'assemblée, et il ôtera les vêtements de lin qu'il revêtait lorsqu'il entra dans le lieu de QaDaSh, et il les laissera là. 24 Et il lavera sa chair avec de l'eau dans le désert.

QaDaSh Wy, place, mets ses vêtements, et sors, et offre son holocauste, et l'holocauste du peuple, et fais

25 Et il brûlera la graisse du sacrifice pour le péché sur l'autel. 26 Et celui qui laissera aller le bouc pour le bouc lavera ses vêtements, et lavera sa chair dans l'eau, et par la suite il entrera dans le camp.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et le taureau pour le sacrifice pour le péché, et le bouc pour le sacrifice pour le péché, dont le sang a été amené pour faire l'expiation dans le

22 QaDaSh, lieu où l'on portera hors du camp; et ils brûleront au feu leurs peaux, leur chair et leur fumier.

Celui qui les brûlera lavera ses vêtements, et lavera sa chair dans l'eau, et ensuite il entrera dans le camp.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et ceci sera pour vous une loi perpétuelle, afin que, au septième mois, le dixième jour du mois, vous affligiez vos âmes, et que vous ne fassiez aucune œuvre, que ce soit dans votre pays, ou un étranger qui séjourne au milieu de vous. 30 Car ce jour-là, le sacrificateur fera pour vous une expiation, pour vous purifier, afin que vous soyez purs de tous vos péchés devant l'Alam.

31 Ce sera un sabbat de repos pour vous, et vous affligerez vos âmes, par une loi perpétuelle.

oint, et qu'il consacrera pour servir dans le sacerdoce, à la place de son père, fera l'expiation, et mettra

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Et il fera une expiation pour le sanctuaire de QaDaSh, sur les vêtements de lin, même le QaDaSh W.

34 Et ceci sera pour vous une loi éternelle, pour faire une expiation pour les fils de YaShaRa'AhLa W, pour tous leurs péchés une fois par an. Et il fit comme l'Alam AHAYAH l'avait ordonné à Masha.

17

2 Parle à Aaron et à ses fils, et à tous les fils de YaShaRa'AhLa Wy, et dis-leur: C'est la chose que l'Alam (Eternal) AHAYAH

3 Qu'est-ce qu'il y a dans la maison de YaShaRa'AhLa, qui tue un boeuf, ou un agneau, ou un bouc, dans le camp, ou qui le tue hors du camp?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 17:4 94 Lévitique 18:29

4 Et il ne l'amène pas à l'entrée du tabernacle d'assignation, pour offrir une offrande à l'Alam (Eternal) AHAYAH

Et ils n'offriront plus leurs sacrifices aux diables, après qu'ils auront fait un don de la graisse à l'Alam, et ils brûleront la graisse pour une agréable odeur à l'Alam, à l'Alam, à l'Alam, à l'Ahayah, à la porte du tabernacle, à l'Ahayah, et à l'Ahayahai'h.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Tu leur diras: Quel que soit l'homme de la maison de YaShaRa'Ahla, ou des étrangers qui séjournent au milieu de vous, qui offrent un holocauste ou un sacrifice, 9 et qui ne l'amènent pas à l'entrée du tabernacle,

l'assemblée, pour l'offrir à l'Alam (Eternal) AHAYAH ; même cet homme sera retranché du milieu de son peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Car la vie de la chair est dans le sang; et je vous l'ai donné sur l'autel pour faire l'expiation pour vos âmes; car c'est le sang qui fait l'expiation pour l'âme. 12 C'est pourquoi j'ai dit aux enfants de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), aucune âme de vous ne mangera de sang, et aucun étranger qui séjourne au milieu de vous ne mangera de sang. 13 Et quel que soit l'homme des enfants de YaShaRa'AhLa

Ou des étrangers qui séjournent au milieu de vous, qui chassent et attrapent toute bête ou tout oiseau qui peut être mangé;

même verser

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Car c'est la vie de toute chair, c'est le sang de toute chair, c'est pour la vie; c'est pourquoi j'ai dit au fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l: Vous ne mangerez pas le sang de toute chair; car la vie de toute chair est son sang: celui qui en mangera jamais sera retranché. 15 Et toute âme qui mangera ce qui est mort d'elle-même, ou ce qui a été déchiré avec des bêtes, qu'il s'agisse d'un pays ou d'un étranger, lavera ses vêtements et se lavera dans l'eau, et sera impure jusqu'au soir; et il sera pur. 16 Mais s'il ne les lavera pas, et ne lavera pas sa chair, il portera son iniquité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: 2 Parle aux fils de YaShaRa'AhLa

Et dites-leur: Je suis l'Alam, AHAYAH, votre AHBA 3 Après les actions du pays d'Égypte, où vous habitiez, vous ne ferez point; et après les actions du pays de Canaan, où je vous amènerai, vous ne ferez pas; et vous ne ferez pas non plus.

4 Vous ferez mes ordonnances, et vous y observerez mes ordonnances, pour y marcher. Je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH

5 Vous observerez donc mes statuts et mes jugements, et si quelqu'un fait cela, il vivra en eux. Je suis l'Alam.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

6 Aucun de vous ne s'approchera de celui qui est proche de lui, pour découvrir leur nudité.

La nudité de ton père, tu ne la découvriras pas. 9 La nudité de ta soeur, fille de ton père, ou fille de ta mère, qu'elle soit née à la maison, ou qu'elle soit née à l'étranger, même leur nudité, tu ne la découvriras pas. 10 La nudité de ton fils, fille de ta fille, même leur nudité, tu ne la découvriras pas; car leur nudité est ta propre nudité. 11 La nudité de ton père, femme de ta fille, est ta sœur, tu n'en découvriras pas la nudité. 12 Tu ne découvriras pas la nudité

27 Car toutes ces abominations ont fait les hommes du pays qui étaient devant vous, et le pays est souillé. 28 Que le pays ne vous fasse point sortir aussi, quand vous la souillez, comme il a frappé les nations qui étaient devant vous. 29 Car quiconque commettra ces abominations, même les abominations,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 18:30 95 Lévitique 19:34

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 C'est pourquoi vous observerez mon ordonnance, afin que vous ne commenciez aucune de ces coutumes abominables, qui ont été commises devant vous, et que vous ne vous y souillez pas vous-mêmes: Je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH, votre AHBA.

19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et l'Alam AHAYAH AHAYAH a parlé à Macha, disant: 2 Parlez à toute l'assemblée des enfants de YaShaRa'AhLa, et dites-leur: Vous serez QaDaSh W.; car I l'Alam AHAYAH

Votre AHBA est QaDaSh W.

3 Vous craignez chacun sa mère et son père, et vous garderez mes sabbats. Je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH

Votre AHBA.

4 Ne vous tournez pas vers les idoles, et ne vous faites pas des baals en fusion. Je suis l'Alam.

AHBA.

5 Et si vous offrez un sacrifice d'actions de grâces à l'Alam, vous l'offrirez de votre propre gré. 6 Vous le mangerez le jour même, et le lendemain; et si vous devez rester jusqu'au troisième jour, il sera brûlé dans le feu. 7 Et s'il est mangé du tout le troisième jour, il est abominable; il ne sera pas accepté. 8 C'est pourquoi quiconque mange portera son iniquité, parce qu'il a profané la chose sanctifiée de l'Alam, et cette âme sera retranchée du milieu de son peuple.

9 Et quand vous moissonnerez la moisson de votre pays, vous ne moissonnerez pas entièrement les coins de votre champ, et vous ne recueillerez pas les glanations de votre

moisson. 10 Et vous ne glanerez pas votre vigne, et vous ne recueillerez pas tous les raisins de votre vigne; vous les laisserez pour les pauvres et les étrangers.

11 Vous ne volerez point, et vous ne ferez point de mal, et vous ne mentirez point les uns aux autres.

12 Et vous ne jurerez pas par mon nom faussement, et vous ne profanerez pas le nom de votre AHBA; je suis l'Alam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

(Eternal) AHAYAH.

13 Tu ne tromperas point ton prochain, et tu ne le pilleras point; le salaire de celui qui est loué ne restera pas avec toi toute la nuit jusqu'au matin.

14 Tu ne maudiras pas les sourds, et tu ne mettras pas de pierre d'achoppement devant les aveugles, mais tu ne craindras pas ton AHBA.

(Eternal) AHAYAH.

15 Vous ne ferez point d'injustice dans le jugement; vous ne respecterez point la personne des pauvres, et vous n'honorerez point la personne des puissants; mais vous jugerez votre prochain avec justice.

16 Tu ne monteras point et tu ne descendras point au milieu de ton peuple comme porte-parole; tu ne résisteras point au sang de tes voisins.

Je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH.

17 Tu ne haïras point ton frère dans ton coeur; tu réprimanderas ton prochain avec sagesse, et tu ne souffriras point de péché sur lui.

Tu ne te vengeras pas, tu ne porteras point de rancune contre les enfants de ton peuple, mais tu aimeras ton prochain comme toi-même.

l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Vous observerez mes statuts. Tu ne laisseras point ton bétail semer d'une espèce diverse; tu ne sèmeras pas ton champ de semence mêlée, et un vêtement mêlé de lin et de laine ne viendra pas sur toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et quiconque couche charnellement avec une femme, qui est une servante, fiancée à un mari, et non rachetée, et qui ne lui a pas été donnée gratuitement, elle sera frappée; ils ne seront pas mis à mort, parce qu'elle

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et il apportera son sacrifice de culpabilité à l'Alam, AHAYAH, à l'entrée du tabernacle, n'était pas libre.

22 Et le sacrificateur fera pour lui l'expiation avec le bélier de l'offrande devant l'Alam, AHAYAH, pour le péché qu'il a commis; et le péché qu'il a commis lui sera pardonné.

Quand vous entrerez dans le pays, et que vous aurez planté toutes sortes d'arbres à manger, vous en considérerez le fruit comme incirconcis; trois ans seront incirconcis pour vous.

25 Et ne pas être mangés 24 Mais la quatrième année, tous les fruits qu'il y aura seront QaDaSh W'praise l'Alam (Eternal) AHAYAH avec.

la cinquième année, vous mangerez du fruit de celui-ci, afin qu'il vous donne l'augmentation de celui-ci: Je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH

Votre AHBA.

1. Vous ne mangerez rien avec le sang; vous n'utiliserez point d'enchantement, et vous n'observerez point les temps. 27 Vous ne tournerez point les coins de vos têtes, et vous ne marierez point les coins de votre barbe. 28 Vous ne ferez point de coupes dans votre chair pour les morts, et vous n'imprimerez aucune marque: Je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH.

1. Ne prostitue pas ta fille, pour qu'elle soit une prostituée; de peur que le pays ne tombe dans la prostitution, et que le pays ne devienne plein de méchanceté.

* / *****

Vous observerez mes sabbats, et vous révérez mon sanctuaire. Je suis l'Alam.

Ne regarde pas ceux qui ont des esprits familiers, ni ne cherchent des magiciens, pour être souillés par eux: Je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH (Ethereal) AHBA (Ethereal) AHAYAH (Ethereal)

Tu te lèveras devant la tête, Tu honoreras la face du vieil homme, Et tu craindras ton AHBA. Je suis l'Alam.

(Eternal) AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8. Et vous observerez mes statuts, et vous les ferez: Je suis l'Alam (Eternal) AHAYA qui vous sanctifie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Car quiconque maudit son père ou sa mère sera puni de mort; il a maudit son père ou sa mère; son sang sera sur lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Si un homme couche avec sa belle-fille, ils seront mis à mort tous les deux; ils auront la confusion; leur sang sera sur eux. 13 Si un homme couche avec des hommes, comme il couche avec une femme, ils auront tous deux commis une abomination; ils seront mis à mort; leur sang sera sur eux. 14 Si un homme prend une femme et sa mère, c'est de la méchanceté; s'ils sont tous deux brûlés au feu, lui et eux, qu'il n'y a point de victime parmi vous. 15 Si un homme couche avec une bête, il sera mis à mort; et si un homme prend une femme et sa mère, c'est de la méchanceté; s'ils sont brûlés au milieu d'une bête, ils seront tués par une femme, et qu'il n'y aura point de victime parmi vous. 15 Si un homme couche avec une bête, il sera mis à mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 20 Et si un homme couche avec sa femme d'oncle, parce qu'il couvre sonnérarkine, ils endureront leur iniquité. Il a découvert la nudité de son oncle; ils porteront leur péché; ils mourront sans enfant. 21 Et si un homme

prendra la femme de son frère, c'est une chose impure; il a découvert la nudité de son frère, ils seront sans enfant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Vous observerez toutes mes lois et tous mes jugements, et vous les ferez, afin que le pays où je vous ferai habiter ne vous fasse point sortir. 23 Et vous ne marcherez pas dans les manières de la nation que je vous ai chassée; car ils ont commis toutes ces choses, et c'est pourquoi je les ai abhorrées. 24 Mais je vous ai dit: Vous hériterez de leur pays, et je vous le donnerai pour le posséder, un pays qui coule avec du lait et du miel. Je suis l'Alam AHAYAH, votre AHBA, qui vous a séparés des autres peuples. 25 Vous ferez donc la différence entre les bêtes pures et les impures, et entre les oiseaux impurs et purs; et vous ne ferez pas abominables vos âmes par les bêtes, ni par les oiseaux, ni par aucune manière de vivre qui rampe sur la terre,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 26 Et vous serez pour moi QaDaSh W. Car moi, l'Alam AHAYAH, je suis QaDaSh W., et je l'ai séparé de vous-mêmes.

vous ont séparés des autres, afin que vous soyez à moi.

1. L'homme ou la femme qui a un esprit familier, ou qui est un sorcier, sera puni de mort; ils les lapideront de pierres; leur sang sera sur eux.

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: Parle aux sacrificateurs, fils d'Aaron, et dis-leur: Il n'y aura point de souillé pour les morts parmi son peuple; 2 mais pour ses parents qui sont près de lui, c'est-à-dire pour sa mère, pour son père, pour son fils, pour sa fille, et pour son frère; 3 et pour sa soeur, une vierge, qui est proche de lui, qui n'a pas de bande de hus; car elle peut être souillée. 4 Mais il ne se souillera pas,

5 Ils ne feront point de calvitie sur leur tête, ils ne raseront point la cornière de leur barbe, et ils ne feront point de coupes dans leur chair. 6 Ils seront QaDaSh W. à leur AHBA, et ils ne profaneront pas le nom de leur AHBA, pour les offrandes faites par le feu par l'Alam,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

pour sa femme, etc.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 21:7 97 Lévitique 22:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et le pain de leur AHBA, ils offrent: c'est pourquoi ils seront QaDaSh 7.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

une prostituée, ou un profane; et on ne fera point sortir une femme de son mari; car c'est QaDaSh

AHBA 8.- Tu le sanctifieras donc ; car il offre le pain de ton AHBA ; il sera à toi QaDaSh ; car moi l'Alam (Eternal) AHAYAH, qui te sanctifie, je suis QaDaSh W.

9 Et la fille d'un sacrificateur, si elle se profane en jouant à la prostituée, profane son père; elle sera brûlée au feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et celui qui est le souverain sacrificateur parmi ses frères, sur la tête duquel l'huile d'onction a été versée, et qui est consacré pour mettre sur les vêtements, ne découvrira pas sa tête, ni ne renversera ses vêtements; 11 il n'entrera point dans aucun corps mort, ni ne se souillera pour son père, ni pour sa mère; 12 il ne sortira point du sanctuaire, ni ne profanera le sanctuaire de son AHBA; car la couronne de l'huile d'onction de son AHBA est sur lui; je suis l'Alam (Éternel) AHAYAH 13; et il prendra une femme dans sa virginité. 14 Une veuve, ou une femme divorcée, ou un profane, ou une prostituée, il ne prendra pas ceux-là; mais il prendra une vierge de son peuple pour femme. 15 Il ne profanera pas sa postérité parmi son peuple; car je suis l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHAYAH).

16 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH dit:

17 Parle à Aaron, en disant: Celui qui sera de ta postérité dans leurs générations

† 18 Car quel que soit l'homme qu'il soit ce hathanyblemish, lethimnotap-

Proach pour offrir le pain de son AHBA.

n'a pas de défaut, il ne s'approchera pas: un aveugle, ou un boiteux, ou celui qui a un nez plat, ou quelque chose de superflu, 19 ou un homme qui est brisé à pied, ou brisé, 20 ou un escroc, ou un nain, ou qui a

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Nul homme qui a une tache de la semence d'Aaron, le sacrificateur, ne viendra près d'offrir les offrandes de l'Alam (Eternal) AHAYAH faites par le feu; il a une tache, il ne viendra pas près de

Il ne mangera pas le pain de son AHBA, tous deux du plus grand QaDaSh W, et du QaDaSh 23.W. Seulement il n'entrera pas dans le voile, et ne viendra pas près de l'autel, parce qu'il a un défaut; qu'il ne profane pas mon sanctuaire - ies: pour moi l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) ne les sanctifie pas. 24 Et Mascha le dit à Aaron, et à ses fils, et à tous les fils de YaShaRa' AhLa.W.

22

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: 2 Parle à Aaron et à ses fils, afin qu'ils se séparent du QaDaSh, et qu'ils se séparent des choses des enfants de YaShaRa' AhLa, et qu'ils ne profanent pas mon QaDaSh, nom dans les choses qu'ils me sanctifient: Je suis l'Alam, AHAYAH, 3.

AHAYAH, ayant sur lui son impureté, l'âme sera retranchée de ma présence: Je suis l'Alam AHAYAH 4 Quel homme de la semence d'Aaron est un lépreux, ou a un problème de course; il ne mangera pas des choses QaDaSh W, jusqu'à ce qu'il soit

Celui qui touchera toute chose impure par les morts, ou un homme dont la semence sortira de lui, ou quiconque touchera une chose impure, afin qu'il soit impur, ou un homme dont il prendra l'impureté, quelle que soit l'impureté qu'il aura,

7 Et quand le soleil sera couché, il sera pur, et mangera ensuite des choses de QaDaSh, parce que c'est sa nourriture. 8 Ce qui meurt de lui-même, ou est déchiré avec des bêtes, il ne mangera pas pour s'y souiller: Je suis l'Alam AHAYAH 9, ils y observeront mon ordonnance, de peur qu'ils ne portent péché pour elle, et meurent donc, s'ils le profanent: Moi, l'Alam AHAYAH, je les sanctifie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Mais si le sacrificateur achète une âme avec son argent, il en mangera, et celui qui est né dans sa maison: ils mangeront de sa nourriture. 12 Si la fille du sacrificateur est mariée à un étranger, elle pourra le faire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Mais si la fille du prêtre est veuve, ou divorcée, et qu'elle a fait une offrande de la Qa-Da-Sh.

il n'y aura point d'enfant, et il sera rendu à la maison de son père, comme dans sa jeunesse, elle mangera de la viande de son père; mais il n'y en mangera point d'étranger.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et si un homme mange de la chose QaDaSh Wy, involontairement, il y mettra la cinquième partie, et la donnera au sacrificateur avec la chose QaDaSh Wy. 15 Et ils ne profaneront pas les choses QaDaSh Wy des enfants de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l), qu'ils offrent à l'Alam (Eternal) AHAYAH 16 ; ; ; ; Ou les laisser porter l'iniquité de la faute,

Leurs choses QaDaSh W=": pour moi l'Alam (Eternal) AHAYAH =" les sanctifient.§

1. Et l'Alam (Eternal) AHAYAH

18 Parle à Aaron, à ses fils, et à tous les fils de YaShaRa'AhLa W, et dis-leur: Tout ce qu'il sera de la maison de YaShaRa'AhLa W, ou des étrangers de YaShaRa'AhLa W, qui offrira son oblation pour tous ses vœux, et pour toutes ses offrandes volontaires, qu'ils offriront à l'Alam AHAYAH, en holocauste; 19 vous offrirez à vous-mêmes un mâle sans défaut, des béchers, des brebis ou des chèvres. 20 Mais tout ce qui a un défaut, que vous n'offrirez point, ne sera pas agréable pour vous. 21 Et quiconque offrira un sacrifice de paix à l'Alam AHAYAH, pour accomplir son vœu, ou une offrande volontaire, sera libre pour vous.

il sera parfait pour être accepté; il n'y aura pas de défaut.** 22 Aveugle, ou brisé, ou mutilé, ou ayant une poule, ou scorbut, ou galbe,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

vous ne les offrirez pas à l'Alam, et vous ne ferez point d'offrande par feu.

Lévitique 22:23 98 Lévitique 23:31

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils sont sur l'autel jusqu'à l'Alam (Eternal) AHAYAH 23.

24 Vous n'offrirez point à l'Alam AHAYAH ce qui est meurtri, écrasé, brisé, ou coupé; vous n'en ferez point d'offrande dans votre pays. 25 Nei-Ther d'une main étrangère vous offrirez le pain de votre AHBA, parce que leur corruption est en eux, et que les impudicités sont en eux; ils ne seront pas acceptés pour vous.

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

27 Lorsqu'un taureau, ou un mouton, ou un bouc, est produit, il y aura sept jours sous la digue, et dès le huitième jour et dès lors il sera accepté comme offrande faite par le feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et quand vous offrirez un sacrifice d'actions de grâces à l'Alam, qu'il s'agisse de vache ou de brebis, vous l'offrirez à votre gré. 30 Le même jour, il sera mangé; vous n'en laisserez rien jusqu'au lendemain: Je suis l'Alam, 31. C'est pourquoi vous garderez mes commandements, et vous les ferez: Je suis l'Alam, 32. Vous ne profanerez pas mon nom QaDaSh W. Mais je serai sanctifié parmi les enfants de YaShaRa'AhLa, W. (y'shra'l): Je suis l'Alam, 32.

23

Et l'Alam (Éternal) AHAYAH (Éternal) dit à Macha: 2 Parle aux fils de YaShaRa'AhLa

3 Six jours seront accomplis; mais le septième jour est le sabbat de repos, une convocation de QaDaSh; vous n'y travaillerez point; c'est le sabbat de l'Alam, dans toutes vos demeures; c'est le sabbat de l'Alam, dans toutes vos demeures.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Le quatorzième jour du premier mois est la Pâque de l'armée. 6 Et le quinzième jour du même mois est la fête des pains sans levain à l'Alam. 8 Mais vous offrirez une offrande faite

24 Parle aux fils de YaShaRa'AhLa, en disant: Au septième mois, le premier jour du mois, vous aurez un sabbat, un mémorial de sonner des trompettes, une convocation de QaDaShW. 25 Vous n'y ferez point d'œuvre servile; mais vous offrirez un sacrifice consumé par le feu à l'Alam AHAYAH.

1. Et l'Alam (Eternal) AHAYAH

27 Et le dixième jour de ce septième mois, il y aura un jour d'expiation: ce sera une convocation de QaDaSh, et vous affligerez vos âmes, et vous offrirez un sacrifice consumé par le feu à l'Alam, AHAYA 28; et vous ne ferez point d'œuvre en ce même jour; car c'est un jour d'expiation, pour faire une expiation pour vous devant l'Alam.

Car quelle que soit l'âme qui ne sera pas affligée en ce même jour, il sera coupé

30 Et quelle que soit l'âme qui, en ce même jour, fasse quelque œuvre que ce soit, je détruirai cette même âme du milieu de son peuple. 31 Vous ne ferez point de travail, ce sera une loi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 22.23 agneaux: ou, enfant 22.28 brebis: ou, elle chèvre * 23.10 gerbe: ou, poignée: Hébr. omer

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 23:32 99 Lévitique 25:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Ce sera pour vous un sabbat de repos, et vous affligerez vos âmes, dans la neuvième année.

le jour du mois, du soir au soir, vous célébrerez votre sabbat.

1. Et l'Alam (Eternal) AHAYAH

34 Parle aux enfants de YaShaRa'AhLa, disant: Le quinzième jour de ce septième mois sera la fête des tabernacles pendant sept jours à l'Alam, AHAYAH 35. Le premier jour sera une convocation de QaDaSh, vous n'y ferez point d'œuvre servile. 36 Vous offrirez sept jours une offrande faite par feu à l'Alam, AHAYAH; le huitième jour sera une convocation de QaDaSh, et vous offrirez une offrande faite par feu à l'Alam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tout le pays sera pour tous ses habitants un jubilé pour vous, et vous retournerez chacun à sa possession, et vous retournerez chacun à sa famille. 11 Un jubilé sera pour vous cette cinquantième année; vous ne sèmerez pas, vous ne moissonnerez pas ce qui pousse de lui-même en elle-même, et vous n'y ramasserez pas les raisins de votre vigne déshabillée. 12 Car c'est le jubile, il sera pour vous QaDaSh W; vous en mangerez l'augmentation des champs. 13 En l'année de ce jubile, vous retournerez chacun à sa possession. 14 Si tu vends à ton prochain, ou si tu achètes de la main de ton voisin, tu ne t'opprimeras pas les uns les autres. 15 Selon le nombre d'années après le jubile que tu achèteras de ton voisin, et selon le nombre d'années de fruits qu'il te vendra.

17 Vous ne vous opprimerez donc pas les uns les autres, mais vous craindrez votre AHBA, car je suis l'Alam.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) Votre AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal)

18 C'est pourquoi vous ferez mes lois, et vous observerez mes ordonnances, et vous les ferez; et vous habiterez en sécurité dans le pays. 19 Le pays donnera son fruit, et vous mangerez votre comble, et vous y habiterez en sécurité. 20 Et si vous dites: Que mangerons-nous la septième année? Voici, nous ne semerons pas, et nous ne nous rassemblerons pas dans notre croissance. 21 Je vous donnerai ma bénédiction la sixième année, et elle produira du fruit pendant trois ans. 22 Vous semerez la huitième année, et vous mangerez encore de vieux fruits jusqu'à la neuvième année, jusqu'à ce que ses fruits arrivent, vous mangerez du vieux magasin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le pays ne sera pas vendu à jamais; car le pays est à moi, car vous êtes avec moi des étrangers et des étrangers. 24 Et dans tout le pays de votre possession, vous accorderez une rédemption pour le pays.

Si ton frère est pauvre, et qu'il a vendu une partie de sa possession, et si quelqu'un de sa famille vient la racheter, il rachètera ce que son frère a vendu. 26 Et si l'homme n'a personne pour la racheter, et qu'il peut le racheter lui-même, ** 27 Qu'il en compte les années de vente, et qu'il rende le surplus à l'homme à qui il l'a vendu, afin qu'il revienne à sa possession. 28 Mais s'il ne peut le lui rendre, ce qui est vendu restera dans la main de celui qui l'a acheté jusqu'à l'année du jubilé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et si un homme vend une maison d'habitation dans une ville fortifiée, il la rachètera dans l'année entière après sa vente; il la rachètera dans l'année entière. 30 Et s'il n'est pas racheté dans l'année entière, la maison qui est dans la ville fortifiée sera établie pour toujours à celui qui l'a achetée au cours de ses générations; elle ne sortira pas dans le jubilé.

31 Mais les maisons des villages qui n'ont pas de muraille autour d'elles seront comptées comme les champs des

†† 32 Nonobstant les villes des

Chapitre III

pays: ils peuvent s'être agenouillés, et ils sortiront dans le jubile.

33 Et si quelqu'un achète les Lévites, la maison qui a été vendue et la ville de sa possession sortiront dans la ville,

année de jubile: car les maisons des villes des Lévites sont leur possession parmi les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

Mais les champs des banlieues de leurs villes ne peuvent être vendus, car c'est leur possession perpétuelle.

38 Je suis l'Alam (Éternel) AHAYAH, et si ton frère est devenu pauvre, et est tombé en décomposition avec toi, alors tu le soulageras; oui, bien qu'il soit étranger, ou qu'il séjourne, afin de vivre avec toi. §§*** 36 Ne prends point d'usure de lui, ni d'augmentation; mais crains ton AHBA, afin que ton frère vive avec toi. 37 Tu ne lui donneras pas ton argent sur l'usure, et tu ne lui prêteras pas tes vivres pour augmenter.

Votre AHBA, qui vous a fait sortir du pays d'Égypte, pour vous donner le pays de Canaan, et pour être votre AHBA.

Si ton frère qui habite près de toi devient pauvre, et qu'il te soit vendu, tu ne contraindras pas.

2. Le Président. — L'ordre du jour appelle le rapport (doc.

40 Mais il sera avec toi comme serviteur salarié et comme voyageur, et il sera avec toi, et il sera serviteur d'esclave.

41 Et il s'éloignera de toi, lui et ses enfants avec lui, et retournera dans sa propre famille, et retournera à la possession de ses pères. 42 Car

ils sont mes serviteurs, que j'ai fait sortir du pays d'Égypte; ils ne seront pas vendus comme esclaves.

Tu ne domineras point sur lui avec rigueur; mais tu craindras ton AHBA 44. — Tes serviteurs et tes servantes, que tu auras, seront des nations qui vous entourent; vous en achèterez des esclaves et des servantes. 45 Vous achèterez aussi des enfants des étrangers qui séjournent au milieu de vous, d'eux,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 25:46 101 Lévitique 26:31 et de leurs familles qui sont avec vous, qu'ils engendrent dans votre pays; et ils seront votre possession.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et vous les prendrez comme héritage pour vos enfants après vous, pour les hériter en possession; ils seront vos esclaves pour toujours; mais sur vos frères, les enfants de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, vous ne dominerez pas un seul

§§§un autre avec rigueur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Si un voyageur ou un étranger s'enrichit par toi, et que ton frère qui habite près de lui s'enrichit,

53 Et s'il reste quelques années à l'année du jubilé, alors il comptera avec lui, et selon ses années, il lui donnera de nouveau le prix de sa rédemption sur l'argent pour lequel il a été acheté. 52 Et s'il ne reste que quelques années à l'année du jubilé, alors il comptera avec lui, et selon ses années, il lui donnera de nouveau le prix de sa rédemption sur l'argent pour lequel il a été acheté. 52 Et s'il reste quelques années à l'année du jubilé, il comptera avec lui, et selon ses années, il lui donnera le prix de sa rédemption sur l'argent pour lequel il a été acheté. 52 Et s'il n'y a que quelques années à l'année du jubilé, il lui donnera le prix de sa rédemption. 53 Et s'il n'y a plus que quelques années à l'année du jubilé, il ne sera pas rédempteur pendant 54 ans.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

55 Car pour moi, les fils de YaShaRa'AhLa, sont des serviteurs; ils sont mes serviteurs que j'ai fait sortir du pays d'Égypte: Je suis l'Alam, AHAYAH, ton AHBA.

26 Le Conseil de l'Europe a adopté une résolution du Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Vous ne ferez ni idoles, ni image taillée, et vous ne vous dresserez pas une image debout, et vous ne poserez pas

2 Vous garderez mes sabbats, et vous réverrez mon sanctuaire: Je suis l'Alam, (l'Éternel) AHAYAH.

3 Si vous marchez dans mes statuts, si vous observez mes commandements, et si vous les faites, 4 je vous donnerai de la pluie en temps voulu, et le pays donnera de l'accroissement, et les arbres des champs donneront leurs fruits. 5 Et vos battements toucheront jusqu'au millésime, et le millésime atteindra jusqu'au temps des semailles; et vous mangerez

pleinement votre pain, et vous habiterez en sécurité dans votre pays. 6 Je donnerai la paix dans le pays, et vous vous coucherez, et personne ne vous effrayera; et je débarrasserai les mauvaises bêtes du pays, et l'épée ne traversera pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et vous chasserez vos ennemis, et ils tomberont devant vous par l'épée. 8 Et cinq de vous, votre pays.

9 Car je vous respecterai, je vous rendrai féconds, je vous multiplierai, et vous établirez mon alliance avec vous. 10 Et vous mangerez un vieux magasin, et vous ferez sortir l'ancien à cause du nouveau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je mettrai mon tabernacle au milieu de vous, et mon âme ne vous en horreurra pas. 12 Je marcherai au milieu de vous, et je serai votre AHBA.

13 Je suis l'Alam AHAYAH, votre AHBA, qui vous a fait sortir

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le pays d'Égypte, afin que vous ne soyez pas leurs esclaves; et j'ai brisé les bandes de votre joug, et je vous ai fait aller droit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Mais si vous ne m'écoutez pas et ne faites pas tous ces commandements, 15 et si vous méprisez mes lois, ou si votre âme abhorre mes jugements, afin que vous ne fassiez pas tous mes commandements, mais que vous rompiez mon alliance, 16 je vous ferai aussi cela; je vous donnerai sur vous la terreur, la consommation et la fureur, qui consumeront les yeux, et causeront la tristesse de cœur; et vous sèmerez votre postérité en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 17 Et je mettrai ma face contre vous, et vous serez tués devant votre emporte, car vos ennemis vont le manger.

18 Et si vous ne m'écoutez pas encore, je vous châtierai sept fois plus pour vos péchés. 19 Et je briserai l'orgueil de votre puissance; et je ferai de votre ciel comme du fer, et de votre terre comme de l'airain; 20 et votre force sera dépensée en vain; car votre pays ne donnera pas son accroissement, et les arbres du pays ne donneront pas leurs fruits.

Si vous marchez contre moi, si vous ne m'écoutez pas, j'apporterai sept fois plus de plaies.

22 J'enverrai aussi parmi vous des bêtes sauvages, qui vous dépouilleront de vos enfants, vous détruiront vos troupeaux, et vous en détruiront peu; et vos grandes voies seront désertes. 23 Si vous ne vous réformez pas par ces choses, mais que vous marchez contre moi, 24 je marcherai aussi contre vous, et vous punirai encore sept fois pour vos péchés. 25 Je vous ferai venir une épée, qui vengera la querelle de mon alliance; et quand vous serez rassemblés dans vos villes, je vous ferai venir la peste parmi vous, et vous serez livrés entre les mains de l'ennemi. 26 Et quand j'aurai brisé le bâton de votre pain, dix femmes vous feront cuire votre pain dans un four, et elles vous livreront votre pain en poids; et vous mangerez, et vous ne serez pas rassasiés. 27 Et si vous ne voulez pas tous ceux-là, vous me ferez manger vos voitures, et vous dévorerez vos cadavres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 26:32 102 Lévitique 27:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Et je vous disperserai parmi les nations, et j'arracherai l'épée après vous; et votre pays sera dévasté, et vos villes seront dévastées. 34 Alors le pays jouira de ses sabbats, aussi longtemps qu'il sera dévasté, et vous serez dans votre pays ennemi; alors le pays se reposera, et jouira de ses sabbats. 35 Aussi longtemps qu'il sera dévasté, il se reposera; parce qu'il ne s'est pas reposé dans vos sabbats, quand vous y serez restés. 36 Et sur ceux qui sont restés vivants de vous, j'enverrai une faiblesse dans leurs coeurs dans les pays de leurs ennemis; et le bruit d'une feuille ébranlée les chassera; et ils fuiront, comme vous fuyez l'épée; et ils tomberont sur ceux qui sont restés vivants de vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

S'ils confessent leur iniquité, et l'iniquité de leurs pères, par leur faute qu'ils ont commise contre moi, et qu'ils ont aussi marché contre moi; 41 et que j'ai aussi marché contre eux, et les ai amenés dans le pays de leur ennemi; si donc leurs coeurs incirconcis sont humiliés, et qu'ils acceptent le châtement de leur iniquité; 42 alors je me souviendrai de mon alliance avec Jacob, et aussi de mon alliance avec Isaac, et aussi de mon alliance avec Abraham, et je me souviendrai du pays. 43 Le pays aussi sera laissé d'eux, et jouira de ses sabbats, pendant qu'elle sera dévastée sans eux.

44 Et pourtant, quand ils seront dans le pays de leurs ennemis, je ne les chasserai point, et je ne les abhorrerai point, pour les détruire entièrement, et pour briser mon alliance avec eux;

car je suis l'Alam AHAYAH, leur AHBA 45; mais je me souviendrai pour eux de l'alliance de leurs ancêtres, que j'ai fait sortir du pays d'Égypte aux yeux des nations, afin que je sois leur AHBA; je suis l'Alam AHAYAH, 46; ce sont là les lois et les jugements que l'Alam AHAYAH a faits entre lui et les enfants de YaShara'AhLa.

- Oui.

27

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: 2 Parle aux fils de YaShaRa'AhLa

Et si c'est une femme, alors ton estimation sera de trente sicles. 5 Et si elle est de cinq ans à vingt ans, alors ton estimation sera de vingt sicles mâles, et de dix sicles femelles. 6 Et si elle est d'un mois à cinq ans, alors ton estimation sera de cinq sicles d'argent, et pour la femme ton estimation sera de trois sicles d'argent. 7 Et si elle est de soixante ans et au-dessus, si elle est d'un mois à cinq ans, alors ton estimation sera de cinq sicles d'argent, et pour la femme ton estimation sera de trois sicles d'argent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Mais s'il veut le racheter, il en ajoutera un cinquième à ton estimation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Quand un homme sanctifiera sa maison pour qu'elle soit QaDaSh Wl jusqu'à l'Alam, AHAYAH, alors le sacrificateur l'évaluera, qu'elle soit bonne ou mauvaise; comme le sacrificateur l'estimera, ainsi se tiendra. 15 Et si celui qui la sanctifie rachète sa maison, il y ajoutera la cinquième partie de l'argent de ton estimation, et ce sera à lui. 16 Et si un homme sanctifie à l'Alam,

Une partie d'un champ de sa possession, alors ton estimation sera

† 17 S'il est d'après ce qui suit: un homer of barley grains seront évalués à l'exception des shekels d'argent.

18 Mais s'il sanctifie son champ après le jubile, le prêtre lui comptera l'argent selon les années qui restent, jusqu'à l'année du jubile, et il sera abdiqué de ton estima. 19 Et si celui qui sanctifie le champ le rachètera avec sagesse, alors il lui ajoutera la cinquième partie de l'argent de ton estimation, et il lui sera assuré. 20 Et s'il ne rachète pas le champ, ou s'il a vendu le champ à un autre homme, il ne sera plus racheté. 21 Mais le champ, lorsqu'il sortira dans le jubile, sera QaSh Wl jusqu'à l'Alam, (Eternal) AHAYAH, comme un champ qu'il a consacré, le champ dont il a acheté le champ. 22 Et si un homme sanctifie jusqu'à l'Alam (Eternal) AHAYAH, il l'a acheté jusqu'à l'Alam, il l'a acheté jusqu'à l'année du jubile.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévitique 27:26 103 Lévitique 27:34

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Seulement le premier des bêtes, qui devrait être le premier de l'armée, personne ne le sanctifiera, si

27 Et s'il s'agit d'une bête impure, alors il la rachètera selon ton estimation, et en y ajoutera un cinquième; ou si elle n'est pas rachetée, alors elle sera vendue selon ton estimation. 28 Malgré tout ce qui est dévoué, un homme consacra à l'Alam AHAYAH 29, et de tout ce qu'il a, à la fois de l'homme et de la bête, et du champ de ses possessions, sera vendu ou racheté: tout ce qui est consacré est le plus QaDaSh Wl à l'Alam AHAYAH 29, et nul consacré, qui sera consacré aux hommes, sera racheté; mais il sera certainement mis à mort. 30 Et toute la dîme du pays, qu'il soit de la semence du pays, ou du fruit de l'arbre, il n'y aura pas d'autre chose qu'il n'y aura pas à l'Alam, et il n'y aura pas d'autre chose qu'il n'y aura pas d'autre chose que d'autre chose que d'un homme.

34 Ce sont là les commandements que l'Alam (Eternal) AHAYAH a commandés à Macha pour les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) dans le mont Sinai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27.26 première naissance de: Héb. premier-né, etc.

Nombres 1:1 104 Nombres 1:39 Le quatrième livre de Mashah, appelé Nombres

1. Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel) dit à Mashah: Dans le désert de Sinäi, dans le tabernacle de l'assemblée, le premier jour du deuxième mois, la deuxième année après qu'ils furent sortis du pays d'Égypte, en disant: 2 Prenez la somme de toute l'assemblée des fils de YaShaRa'AhLa, selon leurs familles, par la maison de leurs pères, avec le nombre de leurs noms, chaque mâle par leurs urnes; 3 A partir de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui peuvent aller à la guerre à YaShaRa'AhLa

4 Et avec toi, il y aura un homme de chaque tribu, chacun des chefs.

de la maison de ses pères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Voici les noms des hommes qui se tiendront avec vous: de la tribu de Ruben; Elizur, fils de Schedeur. 6 De Siméon: Schelumiel, fils de Zurishaddaï. 7 De Juda: Nachshon, fils d'Amminadab.

8 d'Issacar, Nethaneel, fils de Tsuar. 9 de Zabulon, Éliab, fils de Hélon. 10 des fils de Joseph, d'Éphraïm, d'Élishamama, fils d'Ammihud, de Manassé, de Gamaliel, fils de Pedazur. 11 de Benjamin, d'Abidan, fils de Gédéoni. 12 de Dan, d'Ahiézer, fils d'Ammischaddaï. 13 d'Aser, de Pagiél, fils d'Ocran.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

De Gad, Éliasaph, fils de Deuel.* 15 De Nephthali, Ahira, fils d'Enan. 16 Ce sont là les notables de l'assemblée, princes des tribus de leurs pères, chefs de milliers à YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

17 Et Mascha et Aaron prirent ces hommes qui sont exprimés par leurs noms; 18 et ils assemblèrent toute la congrégation le premier jour du second mois, et ils déclaraient leurs pedigrees selon leurs familles, par la maison de leurs pères, ac -

19 Comme l'a ordonné l'Alam (Eternal) AHAYAH,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et les fils de Ruben, YaShaRa'AhLa, Yy'shra'l, fils aîné, selon leurs générations, selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, selon le nombre des noms, selon leurs urnes, chaque mâle depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre; 21 ceux d'entre eux, de la tribu de Ruben, étaient quarante-six mille cinq cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Parmi les fils de Siméon, selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, ceux dont on fit le dénombrement, selon le nombre des noms, selon leurs urnes, chaque mâle depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller en guerre; 23 ceux dont on fit le dénombrement, de la tribu de Siméon, étaient cinquante-neuf mille trois cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Des fils de Gad, selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, selon le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre; 25 ceux dont on fit le dénombrement, de la tribu de Gad, étaient quarante-cinq mille six cent cinquante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Parmi les fils de Juda, selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, selon le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre; 27 ceux dont on fit le dénombrement, de la tribu de Juda, étaient soixante-quatorze mille six cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Des fils d'Issacar, selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, selon le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre, 29 ceux dont on fit le dénombrement, de la tribu d'Issacar, étaient cinquante-quatre mille quatre cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Des fils de Zabulon, selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, selon le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre, 31 ceux dont on fit le dénombrement, de la tribu de Zabulon, étaient cinquante-sept mille quatre cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Parmi les fils de Joseph, les fils d'Éphraïm, selon leurs générations, selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, selon le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre; 33 ceux dont on fit le dénombrement, de la tribu d'Éphraïm, étaient quarante mille cinq cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Les fils de Manassé, selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, selon le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre, 35 ceux dont on fit le dénombrement, de la tribu de Manassé, étaient trente-deux mille deux cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Des fils de Benjamin, selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, selon le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre; 37 ceux dont on fit le dénombrement, de la tribu de Benjamin, étaient trente-cinq mille quatre cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Parmi les fils de Dan, selon leurs générations, selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, selon le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre; 39 ceux dont on fit le dénombrement, de la tribu de Dan, étaient soixante-deux mille sept cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 1.14 Deuel: aussi appelé, Reuel

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 1:40 105 Nombres 2:27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Parmi les fils d'Aser, selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, selon le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre, 41 ceux dont on fit le dénombrement, de la tribu d'Aser, étaient quarante-un mille cinq cents.

Des fils de Nephthali, selon leurs générations, selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, selon le nombre des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre;

43 Ceux qui furent dénombrés, de la tribu de Nephthali, furent cinquante-trois mille quatre cents.

Ce sont ceux qui ont été dénombrés, que Macha et Aaron ont dénombrés, et les princes de YaShaRa'AhLa

45 Tous ceux qui furent dénombrés parmi les fils de YaShaRa'AhLa, par la maison de leurs pères, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux qui purent aller à la guerre à YaShaRa'AhLa, 46 tous ceux qui furent dénombrés furent six cent trois mille cinq cents et cinquante.

1. Les Lévites, selon la tribu de leurs pères, ne furent point dénombrés parmi eux.

48 Car l'Alam, AHAYE, avait parlé à Macha, en disant: 49 Tu ne compteras point la tribu de Lévi, et tu ne prendras pas la somme d'eux parmi les fils de YaShara'Ahla, 50 mais tu nommeras les Lévites sur le tabernacle de témoignage, et sur tous ses ustensiles, et sur toutes les choses qui lui appartiennent; ils porteront le tabernacle et tous ses ustensiles; et ils y feront le service, et ils camperont autour du tabernacle. 51 Et quand le tabernacle se posera en avant, les Lévites le poseront; et quand le tabernacle sera dressé, les Lévites le dresseront; et l'étranger qui viendra près de Mash sera mis à mort. 52 Et les enfants de YaShara'Ahla, W., le tabernacle, le taché, le taché, le tabernacle, le taché, le tabernacle, le tabernacle, le taché, le taché.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha, et à Aaron: 2 Tout homme des fils de YaShaRa'AhLa, y'shra'l, campera selon ses règles, avec l'enseigne de la maison de leur père; ils camperont loin du tabernacle de l'assemblée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et sur le côté est, vers le lever du soleil, les troupes du camp de Juda camperont dans leurs armées; et Nachshon, fils d'Amminadab, sera chef des fils de Juda. 4 Et son armée, et ceux qui furent dénombrés d'eux, furent soixante-quatorze mille six cents. 5 Et ceux qui camperont à côté de lui, seront la tribu d'Issacar; et Nethaneel, fils de Tsuar, sera chef des fils d'Issacar. 6 Et son armée, et ceux qui furent dénombrés d'eux, furent cinquante-quatre mille quatre cents. 7 Et la tribu de Zabulon; et Eliab, fils de Hélon, sera chef des fils de Zabulon. 8 Et son armée, et ceux qui furent dénombrés, furent cinquante-sept mille quatre cents. 9 Tous ceux qui furent dénombrés dans le camp de Juda furent dragés de mille quatre-vingt mille six mille quatre cents, dans l'ensemble de leurs armées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Du côté du midi sera la bannière du camp de Ruben, selon leurs armées; et le chef des fils de Ruben sera Élizur, fils de Schedeur. 11 Son armée et ceux qui en furent dénombrés furent quarante-six mille cinq dragues. 12 Et ceux qui camperont près de lui seront la tribu de Siméon; et le chef des fils de Siméon sera Schelumiel, fils de Zurishaddaï. 13 Et son armée et ceux qui en seront dénombrés, furent cinquante-neuf mille trois cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 15 Et son 14 Et la tribu de Gad: et le chef des fils de Gads sera Eliasaph le fils de Reuel.

et ceux qui furent dénombrés furent quarante-cinq mille six cent cinquante. 16 Tous ceux qui furent dénombrés dans le camp

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de Ruben, cent cinquante-deux mille quatre cent cinquante, par leurs armées; et ils partiront au second rang.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Le tabernacle de l'assemblée s'avancera avec le camp des Lévites, au milieu du camp; ils camperont, et chacun s'avancera à sa place, selon ses règles.

18 Le camp d'Éphraïm sera à l'occident, selon leurs armées; et le chef des fils d'Éphraïm sera Élishama, fils d'Ammihud. 19 Son armée et ceux dont on fit le dénombrement furent quarante mille cinq cents. 20 Et par lui, la tribu de Manassé; et le chef des fils de Manassé sera Gamaliel, fils de Pedazur. 21 Son armée et ceux dont on fit le dénombrement furent trente-deux mille deux cents. 22 La tribu de Benjamin; et le chef des fils de Benjamin sera Abidan, fils de Gédéoni. 23 Et son armée et ceux dont on fit le dénombrement furent trente-cinq mille quatre cents. 24 Tous ceux dont on fit le dénombrement du camp d'Éphraïm furent cent huit mille cent dans leurs armées.

25 La bannière du camp de Dan sera du côté septentrional près de leurs armées; et le chef des fils de Dan sera Ahiézer, fils d'Ammischaddaï. 26 Et son armée et ceux qui en furent dénombrés furent soixante-deux mille sept cents. 27 Et ceux qui camperont près de lui seront les

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 2.2 loin...: Heb. plus contre † 2.14 Reuel: aussi appelé, Deuel

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 2:28 106 Nombres 3:36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et son armée, et ceux qui en furent dénombrés, furent quarante et un mille cinq cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La tribu de Nephthali, et le chef des fils de Nephthali, Achira, fils d'Enan. 30 Son armée et ceux qui furent dénombrés, furent cinquante-trois mille quatre cents. 31 Tous ceux qui furent dénombrés dans le camp de Dan, cent cinquante-sept mille six cents; ils partiront le plus à l'arrière de leurs règles.

Tels sont ceux qui furent dénombrés par la maison de leurs pères,

Ceux qui furent dénombrés parmi les camps par leurs armées furent six cent trois mille cinq cent cinquante.

Mais les Lévités n'ont pas été dénombrés parmi les fils de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l); comme l'Alam (Eternal) AHAYAH

Et les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) firent selon tout ce que l'Alam

AHAYAH (Eternal) commanda à Mascha (W), et ils campèrent selon leurs règles, et ils se mirent en marche, chacun ayant leurs familles, selon la maison de leurs pères.

3

1. Ce sont aussi les générations d'Aaron et de Macha, au jour où l'Alam, AHAYAH, parlait

2 Voici les noms des fils d'Aaron: Nadab, le premier-né, Abihu, Éléazar et Ithamar.

Tels sont les noms des fils d'Aaron, les sacrificateurs qui ont été oints, qu'il a consacrés à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et Nadab et Abihu moururent devant l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), quand ils offrirent un feu étrange devant l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH, dans le désert du Sinaï, et ils n'avaient pas d'enfants; et Éléazar et Ithamar se mirent à servir le sacerdoce aux yeux d'Aaron, leur père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH a parlé à Macha, disant: 6 Amenez la tribu de Lévi près de chez lui, et présentez-les devant Aaron le sacrificateur, afin qu'ils lui servent. 7 Et ils garderont sa charge, et la charge de toute l'assemblée devant le tabernacle de l'assemblée, pour faire le service du tabernacle. 8 Et ils garderont tous les ustensiles du tabernacle de l'assemblée, et la charge des fils de YaShara'AhLa W, pour faire le service du tabernacle. 9 Et tu donneras les Lévites à Aaron et à ses fils; ils lui seront entièrement donnés des fils de YaShara'AhLa W. 10 Et tu nommeras Aaron et ses fils, et ils attendront sur leur bureau de prêtre; et l'étranger qui viendra à peine sera mis à mort. 11 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH, et ses fils, tu nommeras Aaron, et ils attendront sur leur bureau de Yasha'Ah, et l'étranger qui viendra à la mort.

13 Parce que tous les premiers-nés sont à moi; car le jour où j'ai frappé tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte, je me suis sanctifié tous les premiers-nés de YaShaRa'AhLa, tant l'homme que la bête; ils seront à moi: Je suis l'Alam, AHAYAH.

14 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

15 Tu compteras les fils de Lévi, selon la maison de leurs pères, selon leurs familles; tu les compteras chaque mâle depuis l'âge d'un mois et au-dessus. 16 Et Masha

17 Et ce sont là les fils de ceux-là, selon le-

mot de l'Alam (Eternal) AHAYAH, a été commandé.

Lévi par leurs noms: Guerschon, Kehath et Merari. 18 Voici les noms des fils de Guerschon par leurs familles: Libni et Schimeï.

19 Et les fils de Kehath, selon leurs familles: Amram, et Izehar, Hébron et Uziel. 20 Et les fils de Merari, selon leurs familles: Machli et Mushi. Ce sont là les familles des Lévites, selon la maison de leurs pères. 21 Guerschon était la famille des Libnites, et la famille des Schimites; ce sont là les familles des Guerschonites. 22 Ceux qui furent dénombrés, selon le nombre de tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, étaient sept mille cinq cents. 23 Les familles des Guerschonites camperont derrière le tabernacle à l'occident. 24 Et le chef de la maison du père des Guerschonites sera Éliasaph, fils de Laël.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Les fils de Guershon, dans la tente d'assignation, seront chargés du tabernacle, de la tente, de sa couverture, de la tenture pour l'entrée de la tente d'assignation, 26 et des tentures du parvis, et du rideau pour l'entrée du parvis, qui est près du tabernacle, et près de l'autel tout autour, et des cordes de celui-ci pour tout son service.

27 Kehath était la famille des Amramites, et la famille des Izeharites, et la famille des Hébronites, et la famille des Uzielites; ce sont là les familles des Kehathites. 28 Tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, étaient au nombre de huit mille six cents, et ils avaient la garde du sanctuaire. 29 Les familles des fils de Kehath camperont sur le côté du tabernacle vers le midi. 30 Et le chef de la maison du père des familles des Kehathites sera Élisaphan, fils d'Uziel.

1. L'arche, la table, le chandelier, les autels, les ustensiles du sanctuaire dont ils font le service, la tente et tout son service seront à leur charge.

32 Et Éléazar, fils du sacrificateur Aaron, sera chef des chefs des Lévites, et il aura la surveillance de ceux qui s'occupent du sanctuaire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Merari était la famille des Mahlites, et la famille des Mushites; ce sont là les familles de Merari. 34 Et ceux dont on fit le dénombrement, selon le nombre de tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, furent six mille deux cents. 35 Et le chef de la maison du père des familles de Merari était Tsurriel, fils d'Abihail; ceux-ci camperont du côté du tabernacle vers le nord.

Sous la garde et la garde des fils de Merari seront les planches du tabernacle et les barres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3.3 qui...: Héb. dont il a rempli la main † 3.16 mot: Héb. bouche

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 3:37 107 Nombres 4:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Les colonnes du parvis tout autour, leurs bases, leurs épingles et leurs cordes.

Mais ceux qui campent devant le tabernacle vers l'orient, devant le tabernacle de l'assemblée vers l'orient, seront Macha, Aaron et ses fils, gardant la charge du sanctuaire pour la charge des fils de YaShaRa'Ahla, et l'étranger qui vient près sera mis à mort. 39 Tous ceux qui ont été dénombrés des Lévites, que Macha, et Aaron ont dénombrés sur le commandement de l'Alam, AHAYAH, dans leurs familles, tous les mâles depuis l'âge d'un mois et au-dessus, étaient vingt-deux mille.

Et l'Alam (Éternel) AHAYAH dit à Macha: Nombre tous les premiers-nés des mâles du chil-

41 Et tu prendras pour moi les Lévites (je suis l'Alam) AHAYAH (Eternal), au lieu de tous les premiers-nés parmi les enfants de YaShaRa'AhLa

Le bétail des Lévites au lieu de tous les premiers-nés parmi le bétail des fils de YaShaRa'AhLa

42 Et Mashah, selon l'ordre d'Alam, tous les premiers-nés parmi les fils de YaShaRa'AhLa, 43 et tous les premiers-nés, selon le nombre de noms, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, de ceux qui ont été dénombrés, furent vingt-deux mille deux cent soixante et treize.

1. Et l'Alam (Eternal) AHAYAH

45 Prends les Lévites au lieu de tous les premiers-nés parmi les fils de Ya-Shara'Ahla

(y'shra'l), et le bétail des Lévites à la place de leur bétail; et les Lévites seront à moi: Je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH

46 Pour ceux qui doivent être rachetés des deux cent soixante et treize des premiers-nés des fils de YaShaRa'Ahla, tu les prendras, après le sicle du sanctuaire: (le sicle est vingt gérahs:) 48 Et tu donneras l'argent, dont le nombre impair sera racheté, à Aaron et à ses fils. 49 Et Mascha prit l'argent de rédemption de ceux qui étaient plus et au-dessus de ceux qui ont été rachetés par les Lévites: 50 Du premier-né des fils de YaShaRa'Ahla, il prit l'argent; mille trois cent soixante-cinq sicles, après le sicle du sanctuaire: 51 Et Mascha, le premier-né des fils de YaShaRa'Ahla, il donna l'argent de ceux qui ont été rachetés à Aaron et à ses fils, selon l'ordre d'Ahath.

4

Et l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) parla à Macha et à Aaron, disant: 2 Prenez la somme des fils de Kehath parmi les fils de Lévi, selon leurs familles, par la maison de leurs pères, 3 depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entrent dans l'armée, pour faire l'ouvrage dans le tabernacle de l'assemblée. 4 Ce sera le service des fils de Kehath dans le tabernacle de l'assemblée, vers le plus grand QaDa.

5 Lorsque le camp s'approchera, Aaron et ses fils viendront, et ils abattreont le voile de couverture, et couvriront avec elle l'arche du témoignage; 6 et ils étendront sur elle la

couverture de peaux de dauphins, et ils étendront sur elle un drap de bleu entier, et ils en mettront dans les barres. 7 Sur la table de pains, ils étendront un drap de bleu, et ils y mettront les plats, les cuillères et les coupes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les bols,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et ils étendront sur eux un tissu de cramoisi, et le couvriront d'une couverture de peaux de dauphins, et ils en mettront dans les barres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et ils prendront un drap de bleu, et couvriront le chandelier de la lumière, ses lampes, ses pinces, et ses parfums, et tous ses vases à huile, dont ils feront le service; 10 et ils le mettront, ainsi que tous ses ustensiles, dans une couverture de peaux de dauphins, et le mettront sur une barre. 11 Sur l'autel d'or, ils étendront un drap de bleu, et le couvriront d'une couverture de peaux de dauphins, et ils en mettront à ses barres. 12 Ils prendront tous les ustensiles de service, avec lesquels ils feront le service dans le sanctuaire, et les mettront dans un drap de bleu, et les couvriront d'une couverture de peaux de dauphins, et les mettront sur une barre. 13 Ils enlèveront les cendres de l'autel, et y étendront un drap de pourpre. 14 Et ils y mettront tous les ustensiles, avec lesquels ils feront le service, les censeurs, les charrues, et les pelles, et tous les vases de l'autel.

15 Et quand Aaron et ses fils auront fait une fin de couverture de peaux de badgers, et qu'ils en auront mis sur les lieux.

de couvrir le sanctuaire, et tous les ustensiles du sanctuaire, comme le camp doit se mettre en avant; après cela, les fils de Kehath viendront pour le porter; mais ils ne toucheront aucune chose de QaDaSh, de peur qu'ils ne meurent. Telles sont les charges des fils de Kehath dans le tabernacle de l'assemblée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

À la charge d'Éléazar, fils du sacrificateur Aaron, se trouve l'huile pour la lumière, l'encens, l'offrande journalière, l'huile d'onction, la surveillance de tout le tabernacle et de tout ce qu'il contient, dans le sanctuaire et dans ses ustensiles.

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

18 Ne coupez pas la tribu des familles des Kehathites du milieu des Lévites; 19 Mais faites-leur ainsi, afin qu'ils vivent, et qu'ils ne meurent pas, lorsqu'ils s'approcheront du plus grand QaDaSh W. Aaron et ses fils entrèrent, et les nommèrent chacun à son service et à son fardeau; 20 Mais ils n'entreront pas pour voir quand le QaDaSh W.

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

22 Prends aussi la somme des fils de Guershon, dans les maisons de leurs pères, selon leurs familles; 23 depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tu les compteras tous.

3.36 sous...: Hébr. le bureau de la charge * 4.7 couvrir...: ou, verser avec † 4.14 basons: ou, bols Nombres 4:24 108 Nombres 5:11 qui entrent dans pour effectuer le service, pour faire l'œuvre dans le tabernacle de la congrégation.

le service des familles des Guerschonites, pour servir, et pour les fardeaux;§ 25 Ils porteront les rideaux du tabernacle, et le tabernacle de l'assemblée, sa couverture, et la couverture des peaux de boudriers qui sont au-dessus, et la pendaison pour l'entrée du tabernacle de l'assemblée, 26 Et les tentures du parvis, et la pendaison pour l'entrée de la porte du parvis, qui est près du tabernacle et de l'autel tout autour, et leurs cordes, et tous les instruments de leur service, et tout ce qui est fait pour eux; ainsi seront-ils servis. 27 A l'appel d'Aaron et de ses fils sera tout le service des fils des Guerschonites, dans tous leurs fardeaux et dans tout leur service.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 C'est là le service des familles des fils de Guerschon, dans la tente d'assignation, et leur charge sera de:

sous la main d'Ithamar, fils du sacrificateur Aaron.

30 Depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tu les dénombreras, chacun d'eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Dans le service, le travail de l'atelier de la réunion.

31 Et c'est ici que

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Voici le service des familles des fils de Merari, selon tout leur service, dans le tabernacle de l'assemblée, sous la main d'Ithamar, fils d'Aaron, le sacrificateur, et selon tout leur service, sous la main d'Ithamar, le tabernacle de l'assemblée. 33 Voici le service des familles des fils de Merari, selon tout leur service, dans le tabernacle de l'assemblée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entrent dans le service, pour l'œuvre dans le tabernacle de l'assemblée: 36 Et ceux qui ont été dénombrés par leurs familles étaient deux mille sept cent cinquante. 37 Ce sont ceux qui ont été dénombrés des familles des Kohathites, tous ceux qui pourraient servir dans le tabernacle de la congrégation, ce que Mashah et Aaron ont compté selon le commandement de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) par la main de Mashah 38.

1. Ceux qui furent dénombrés parmi les familles des fils de Merari, dans leurs familles, par la maison de leurs pères, 43 depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entreront au service, pour l'ouvrage dans la tente d'assignation, 44 ceux qui furent dénombrés d'eux selon leurs familles, furent trois mille deux cents. 45 Ce sont ceux qui furent dénombrés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

furent dénombrés des familles des fils de Merari, que Mescha et Aaron dénombrèrent selon la parole de l'Alam.

Tous ceux qui ont été dénombrés des Lévites, que Mashah a reçu par la main de Macha 46.

et Aaron et le chef de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l dénombrèrent, selon leurs familles et selon la maison de leurs pères, 47

48 Ceux qui furent dénombrés d'entre eux furent huit mille cinq cent quatre-vingts. 49 Ils furent comptés selon le commandement de l'Alam, selon le commandement de l'Alam, selon le commandement de l'Ahaya, selon la main de Macha, chacun selon son service, et selon son fardeau. Ainsi furent-ils dénombrés de lui, selon le commandement de l'Ahaya, selon le commandement de l'Ahaya, selon le commandement de l'Ahaya.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, dit à Macha: 2 Commandez les enfants de YaShaRa'AhLa

Et ils sortirent du camp tous les lépreux, tous ceux qui ont un problème, et tous ceux qui sont souillés par les morts.

31 Alors l'homme sera innocent de l'iniquité, et cette femme portera son iniquité.

6

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: 2 Parle aux fils de YaShaRa'AhLa

Et dis-leur: Quand l'homme ou la femme se sépareront pour faire le vœu d'un Nazaréen, eux-mêmes à la

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alam (Eternal) AHAYAH 3 *: Il se séparera du vin et de la boisson forte, et ne boira point de vinaigre de vin, ni de vinaigre de boisson forte, et ne boira pas de liqueur de raisins, ni ne mangera de raisins humides, ni ne séchera. 4 Tous les jours de

Il ne mangera rien de ce qui est fait de la vigne, des amandes jusqu'au museau. 5 Tous les jours du vœu de sa séparation, il n'y aura point de rasoir sur sa tête; jusqu'à ce que les jours soient accomplis, dans lesquels il se séparera de l'Alam, AHAYAH, il sera QaDaSh, et il fera pousser les verrous des cheveux de sa tête. 6 Tous les jours où il se séparera de l'Alam, AHAYAH, il ne viendra point à mort. 7 Il ne se rendra point impur pour son père, ni pour sa mère, pour son frère, ou pour sa soeur, lorsqu'ils seront

mort: parce que la consécration de son AHBA est sur sa tête. § 8 Tous les jours de sa séparation, il est QaDaSh W.

9 Si quelqu'un meurt très soudainement par lui, et qu'il a souillé la tête de sa consécration, il se raser la tête le jour de sa purification, le septième jour il le raser. 10 Le huitième jour, il amènera deux tortues ou deux jeunes pigeons à l'entrée du tabernacle de l'assemblée. 11 Le sacrificateur offrira l'un en sacrifice pour le péché, et l'autre en holocauste, et fera pour lui l'expiation, parce qu'il a péché par les morts, et il sanctifiera sa tête ce jour-là.

Il consacrera à l'Alam les jours de sa séparation, et il amènera un agneau de la première année.

pour le sacrifice de culpabilité; mais les jours qui étaient avant seront perdus, parce que sa séparation a été souillée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et voici la loi du Nazaréen, quand les jours de sa séparation s'accompliront: il sera amené à l'entrée du tabernacle de l'assemblée: 14 Il offrira son offrande à l'Alam AHAYAH, un agneau de la première année sans défaut pour l'holocauste, et un agneau de la première année sans défaut pour l'offrande pour le péché, et un bœuf sans défaut pour les sacrifices d'actions de grâces, 15 et une corbeille de pains sans levain, de gâteaux de fleur de farine mêlés d'huile, et de galettes de pains sans levain oints d'huile, et de leurs offrandes pour le sacrifice

d'actions de grâces. 16 Le sacrificateur les amènera devant l'Alam AHAYAH, et offrira son sacrifice d'expiation et son holocauste. 17 Il offrira le bélier pour le sacrifice d'actions de grâces à l'Alam AHAYAH, avec la corbeille de pain sans levain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 6:18 110 Nombres 7:37

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et le Nazaréen rasera la tête de sa séparation à l'entrée du tabernacle de l'assemblée, et il prendra les cheveux de la tête de sa séparation, et les mettra dans le feu qui est sous le sacrifice des sacrifices d'actions de grâces. 19 Et le sacrificateur prendra l'épaule ensemencée du bélier, et un gâteau sans levain de la corbeille, et une galette sans levain, et les mettra sur les mains du Nazaréen, après que les cheveux de sa séparation auront été rasés; 20 et le sacrificateur les agitera pour une offrande de vague devant l'Alam AHAYAH, et de son offrande à l'Alam AHAYAH, avec la poitrine ensemencée et l'épaule ensemencée; et après cela, le Nazaréen boira du vin. 21 C'est la loi du Nazaré qui a fait vœu, et de son offrande à l'Alam AHAYAH, et après sa séparation.

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

23 Parle à Aaron et à ses fils, et dis: En cela, vous bénirez les fils de Ya-Shara'Ahla.

26 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) lève son visage sur toi, et te donne la paix. 27 Et ils mettront mon nom sur les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et je les bénirai.

7

Et il arriva que, le jour où Mascha avait entièrement établi le tabernacle, l'avait oint, et sanctifié, et tous ses instruments, l'autel et tous ses ustensiles, et les avait oints et sanctifiés; 2 que les princes de Ya-Shara'Ah-La-Shra'l, chefs de la maison de leurs pères, qui étaient les

9 Et il donna aux fils de Guerschon, selon leur service, quatre chars et huit boeufs aux fils de Merari, selon leur service. 9 Mais il ne donna aux fils de Schaar, selon leur service; et il

donna aux fils de Schaar, fils d'Aaron le sacrificateur, pour les fils de Schaar, pour les fils de Schaar.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pour eux, ils devaient porter sur leurs épaules.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH dit à Macha: Ils offriront leur offrande, chaque prince de son jour, pour la dédicace de l'autel.

Et celui qui offrit son offrande le premier jour fut Nachshon, fils d'Amminadab, de la tribu de Juda; 13 et son offrande était d'un chargeur d'argent, dont le poids était de cent trente sicles, d'un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire; tous deux étaient pleins de fleur de farine mélangée à de l'huile pour l'offrande; 14 une cuillère de dix sicles d'or, pleine d'encens; 15 une jeune serrure, un bélier, un agneau du premier an, pour l'holocauste; 16 un chevreau pour l'expiation; 17 et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux boeufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux du premier an; c'était l'offrande de Nachshon, fils d'Amminadab.

1. Le deuxième jour, Nethaneel, fils de Tsuar, prince d'Issacar, offrit:

19 Il offrit pour son offrande un chargeur d'argent, dont le poids était de cent trente sicles, un bassin d'argent de soixante-dix sicles, le sicle du sanctuaire; tous deux pleins de fleur de farine mêlée

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Une cuillère d'or de dix sicles, pleine d'encens; 21 Un jeune taureau, un bélier, un agneau de la première année, pour l'holocauste; 22 Un bouc pour le sacrifice d'expiation; 23 Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux boeufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux de la première année; c'était l'offrande de Nethaneel, fils de Tsuar.

1. Le troisième jour, Éliab, fils de Hélon, prince des fils de Zabulon, offrit:

25 Son offrande était d'un chargeur d'argent, dont le poids était de cent trente sicles, d'un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire; tous deux pleins de fleur de farine mêlée

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Une cuillère d'or de dix sicles, pleine d'encens; 27 Un jeune taureau, un bélier, un agneau de première année, pour l'holocauste; 28 Un bouc, pour le sacrifice d'expiation; 29 Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux boeufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux de première année; c'était l'offrande d'Éliab, fils de Hélon.

1. Le quatrième jour, Elizur, fils de Schedeur, prince des fils de Ruben, offrit:

31 Son offrande était une coupe d'argent d'un poids de cent trente sicles, une coupe d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire; tous deux pleins de fleur de farine mêlée

32 Une cuillère d'or de dix sicles, pleine d'encens; 33 Un jeune taureau, un bélier, un agneau de première année, pour l'holocauste; 34 Un bouc pour le sacrifice d'expiation; 35 Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux boeufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux de première année; c'était l'offrande d'Élisur, fils de Schedeur.

1. Le cinquième jour, Schelumiel, fils de Zurishaddaï, prince des fils de Siméon, offrit:

37 Son offrande était d'un chargeur d'argent, dont le poids était de cent trente sicles, d'un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire; tous deux pleins de fleur de farine mêlée

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 7.2 et étaient: Hébr. qui se tenait

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 7:38 111 Nombres 7:89

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Une cuillère d'or de dix sicles, pleine d'encens; 39 Un jeune taureau, un bélier, un agneau de première année, pour l'holocauste; 40 Un bouc, pour le sacrifice d'expiation; 41 Pour le sacrifice d'actions de grâces, deux boeufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux de première année; c'était l'offrande de Schelumiel, fils de Zurishaddaï.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le sixième jour, Éliasaph, fils de Deuel, chef des fils de Gad, offrit: 43 Son offrande était d'un chargeur d'argent du poids de cent trente sicles, d'un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire; tous deux pleins de fleur de farine mi-lude

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Une cuillère d'or de dix sicles, pleine d'encens; 45 Un jeune taureau, un bélier, un agneau de première année, pour l'holocauste; 46 Un bouc pour le sacrifice d'expiation; 47 Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux boeufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux de première année; c'était l'offrande d'Éliasaph, fils de Deuel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le septième jour, Elishama, fils d'Ammihud, chef des fils d'Éphraïm, offrit son offrande. 49 Son offrande était d'un chargeur d'argent, dont le poids était de cent trente sicles, d'un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire, tous deux pleins de fleur de farine mêlée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Une cuillère d'or de dix sicles, pleine d'encens: 51 Un jeune taureau, un bélier, un agneau du premier an, pour l'holocauste; 52 Un bouc, pour le sacrifice d'expiation: 53 Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux boeufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux du premier an: c'était l'offrande d'Élishamama, fils d'Ammihud.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le huitième jour, Gamaliel, fils de Pedazur, chef des fils de Manassé, offrit une coupe d'argent de cent trente sicles, une coupe d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire; tous deux pleins de fleur de farine mêlée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

56 Une cuillère d'or de dix sicles, pleine d'encens; 57 Un jeune taureau, un bélier, un agneau du premier an, pour l'holocauste; 58 Un bouc, pour le sacrifice d'expiation; 59 Pour le sacrifice d'actions de grâces, deux boeufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux du premier an; c'était l'offrande de Gamaliel, fils de Pedazur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le neuvième jour, Abidan, fils de Gédéoni, prince des fils de Benjamin, offrit: 61 Son offrande était d'un chargeur d'argent, dont le poids était de cent trente sicles, d'un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire; tous deux pleins de fleur de farine mêlés

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

62 Une cuillère d'or de dix sicles, pleine d'encens; 63 Un jeune taureau, un bélier, un agneau du premier an, pour l'holocauste; 64 Un bouc, pour le sacrifice d'expiation; 65 Pour le sacrifice d'actions de grâces, deux boeufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux du premier an; c'était l'offrande d'Abidan, fils de Gédéoni.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le dixième jour, Ahiézer, fils d'Ammischaddaï, prince des fils de Dan, offrit: 67 Son offrande était d'un chargeur d'argent, dont le poids était de cent trente sicles, d'un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire; tous deux pleins de fleur de farine mêlée

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

68 Une cuillère d'or de dix sicles, pleine d'encens; 69 Un jeune taureau, un bélier, un agneau du premier an, pour l'holocauste; 70 Un bouc, pour le sacrifice d'expiation; 71 Pour le sacrifice d'actions de grâces, deux boeufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux du premier an; c'était l'offrande d'Ahiézer, fils d'Ammischaddaï.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le onzième jour, Pagiél, fils d'Ocran, prince des fils d'Aser, offrit: 73 Son offrande était d'un chargeur d'argent, dont le poids était de cent trente sicles, d'un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire; tous deux pleins de fleur de farine mêlés

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

74 Une cuillère d'or de dix sicles, pleine d'encens; 75 Un jeune taureau, un bélier, un agneau du premier an, pour l'holocauste; 76 Un bouc, pour le sacrifice d'expiation; 77 Pour le sacrifice d'actions de grâces, deux boeufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux du premier an; c'était l'offrande de Pagiél, fils d'Ocran.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le douzième jour, Ahira, fils d'Énan, prince des fils de Nephthali, offrit: 79 Son offrande était d'un chargeur d'argent, dont le poids était de cent trente sicles, d'un bassin d'argent de soixante-dix sicles, selon le sicle du sanctuaire; tous deux pleins de fleur de farine mêlés

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

80 Une cuillère d'or de dix sicles, pleine d'encens: 81 Un jeune taureau, un bélier, un agneau de la première année, pour l'holocauste: 82 Un bouc pour le sacrifice d'expiation: 83 Et pour le sacrifice d'actions de grâces, deux boeufs, cinq béliers, cinq boucs de la première année: c'était l'offrande d'Ahira, fils d'Enan. 84 C'était là l'offrande de l'autel, le jour où il fut oint, par les princes de YaShaRa'Ahla. (y'shra'l): douze chargeurs d'argent, douze coupes d'argent, douze coupes d'or: 85 Chaque chargeur d'argent pesant cent trente sicles, chaque coupe soixante-dix; tous les vases d'argent pesaient deux mille quatre cents.

Sicles, selon le sicle du sanctuaire: 86 Les cuillers d'or étaient douze, pleins d'encens, pesant dix sicles par pièce, selon le sicle du sanctuaire: tout l'or des cuillers était cent vingt sicles. 87 Tous les boeufs pour l'holocauste étaient douze taureaux, les béliers douze, les agneaux de la première année douze, avec leur offrande; et les fils des boucs pour l'expiation douze. 88 Tous les boeufs pour le sacrifice des sacrifices d'actions de grâces étaient vingt-quatre taureaux, les béliers soixante, il boucs soixante, les agneaux de la première année soixante. Telle fut la dédicace de l'autel, après qu'il eut été oint. 89 Et Mashah W., étant allé dans le tabernacle de l'assemblée, se rendit à l'autel.

Parle-lui, puis il entend la voix.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 8:1 112 Nombres 9:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

d'un homme qui lui parlait depuis le propitiatoire qui était sur l'arche du témoignage, entre les deux chérubins; et il lui parla.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: 2 Parle à Aaron, et dis-lui: Quand tu allumeras les lampes, les sept lampes éclaireront contre le chandelier. 3 Et Aaron fit cela; il alluma ses lampes contre le chandelier, comme l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, l'avait commandé à Macha 4: W. Et cette œuvre du chandelier était d'or battu, jusqu'à son puits, jusqu'à ses fleurs, était battue.

(Eternal) AHAYAH avait montré Mashah, donc il a fait le chandelier.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et l'Alam, AHAYAH, parla à Macha, et dit: 6 Prends les Lévites du milieu des cil-dren de YaShaRa'AhLa, et purifie-les. 7 Tu les feras ainsi, pour les purifier.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

qu'ils rasant toute leur chair, qu'ils lavent leurs vêtements, et qu'ils se purifient. 8 Alors qu'ils prennent une jeune serrure avec son offrande, de la fleur de farine mêlée d'huile, et un autre jeune taureau, tu prendras pour sacrifice d'expiation. 9 Tu amèneras les Lévites devant le tabernacle de l'assemblée, et tu rassembleras toute l'assemblée des fils de YaShaRa'Ahla.

10 Et tu feras venir les Lévites devant l'Alam (Eternal) AHAYA, et les fils de YaShaRa'AhLa Wy (y'shra'l) mettront leurs mains sur les Lévites; 11 et Aaron offrira les Lévites devant l'Alam (Eter-nal) AHAYA pour l'offrande des fils de YaShaRa'AhLa Wy (y'shra'l), qui:

ils peuvent exécuter le service de l'Alam AHAYA 12 §... Les Lévites poseront leurs mains sur les têtes des taureaux; et tu offriras l'un pour le sacrifice d'expiation, et l'autre pour l'holocauste, à l'Alam AHAYA

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et tu placeras les Lévites devant Aaron et devant ses fils, et tu les offriras pour un

Tu sépareras ainsi les Lévites du milieu des fils de

15 Après cela, les Lévites entreront au service du tabernacle de l'assemblée; tu les purifieras, et tu les offriras pour une offrande. 16 Car ils m'ont été entièrement donnés du milieu des fils de YaShaRa'AhLa W; au lieu d'ouvrir tous les ventres, au lieu du premier-né de tous les fils de YaShaRa'AhLa W (y'shra'l), je les ai pris à moi-même. 17 Car tous les premiers-nés des enfants de YaShaRa'AhLa W (y'shra'l) sont à moi, hommes et bêtes; le jour où je les ai frappés tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte, je les ai sanctifiés pour moi-même. 18 Et j'ai pris les Lévites pour tous les premiers-nés des enfants de YaShaRa'AhLa W (y'shra'l), hommes et bêtes.

(y'shra'l) dans le tabernacle de la congrégation, et pour faire une expiation pour les enfants de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l): qu'il n'y ait pas de peste parmi les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), quand les enfants de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l)

20 Et Mascha, et Aaron, et toute l'assemblée des fils de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), firent aux Lévites, selon tout ce que l'Alam, (Éternel) AHAYAH, commanda à Mascha, concernant les Lévites, de même que les fils de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) à eux. 21 Et les Lévites furent purifiés, et ils lavèrent leurs vêtements; et Aaron les offrit comme offrande devant l'Alam, (Eternal) AHAYAH, et Aaron fit pour eux une expiation pour les purifier.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Après cela, les Lévites allèrent faire leur service dans le tabernacle de l'assemblée, devant Aaron et devant ses fils. Comme l'Alam (Éternel) AHAYAH l'avait ordonné à Mascha concernant les Lévites, ils firent de même pour eux.

23 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

24 C'est ici qu'appartiennent les Lévites; depuis l'âge de vingt-cinq ans et au-dessus, ils entreront pour attendre le service de la tente d'assignation; 25 et dès l'âge de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Mais ils feront plus de cinq ans qu'ils attendront le service de là-bas, et ils serviront plus:

avec leurs frères dans le tabernacle de l'assemblée, pour garder les ordres, et ne faire aucun service. Tu feras ainsi aux Lévites, en ce qui concerne leurs ordres.

3 Le quatorzième jour de ce mois, au soir, vous le garderez en son temps; et l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) parla à Macha, dans le désert de Sinaï, au premier mois de la deuxième année après leur sortie du pays d'Égypte, en disant: 2 Que les fils de YaShaRa'AhLa, y'shra'l, gardent aussi la Pâque à son temps fixé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et Macha dit aux fils de YaShaRa'AhLa W' (y'shra'l), qu'ils devaient garder la Pâque. 5 Et ils célébrèrent la Pâque le quatorzième jour du premier mois, dans le désert de Sinaï; d'après tout ce que l'Alam (Éternel) AHAYAH avait ordonné à Macha W', ainsi les fils de YaShaRa'AhLa W' (y'shra'l).

6 Et il y eut des hommes souillés par le cadavre d'un homme, afin qu'ils ne puissent pas célébrer la Pâque ce jour-là; et ils vinrent devant Mascha et devant Aaron ce jour-là; 7 et ces hommes lui dirent: Nous sommes souillés par le cadavre d'un homme.

l'homme: pourquoi sommes-nous gardés en arrière, afin que nous ne puissions pas offrir une offrande de l'Alam (Eternal) AHAYAH (E) dans son temps fixé parmi les enfants de YaShaRa'AhLa.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) commandera de vous concernant.

9 Et l'Alam (Éternel) AHAYAH dit à Mashah: 10 Parle aux fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), disant: Si quelqu'un d'entre vous ou de votre postérité est impur à cause d'un cadavre, ou qu'il est dans un jour loin, il gardera la Pâque à l'Alam (Eternal) AHAYAH 11. Le quatorzième jour du second mois, ils la garderont, et mangeront.

soirées

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 9:12 113 Nombres 10:27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Ils n'en laisseront point jusqu'au matin, et ils n'en briseront point d'os; ils la garderont selon tous les ordres de la Pâque. 13 Mais l'homme qui est pur, et qui n'est pas dans un voyage, et qui s'abstiendra de garder la Pâque, sera retranché du milieu de son peuple, parce qu'il n'a pas apporté l'offrande de l'Alam, AHAYAH, dans son

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et si un étranger séjourne au milieu de vous, et qu'il garde la Pâque jusqu'à l'Alam, AHAYAH, selon l'ordonnance de la Pâque, et selon ses modalités, ainsi fera-t-il; vous aurez une seule ordonnance, tant pour l'étranger que pour celui qui est né dans le pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Le jour où le tabernacle fut élevé, la nuée couvrit le tabernacle, c'est-à-dire la tente du témoignage; et au même moment, il y eut sur le tabernacle comme l'aspect du feu, jusqu'au matin. 16 Ainsi, il y eut toujours la nuée qui le couvrit le jour, et la poire du feu la nuit. 17 Et quand la nuée fut relevée du tabernacle, après que les fils de YaShara'AhLa Wy (y'shra'l) furent partis; et là, dans le lieu où la nuée habitait, les fils de YaShaRa'AhLa Wy'h (y'shra'l) campèrent leurs tentes. 18 Au commandement de l'Alam (Eternal) AHAYAH, les fils de YaShara'AhLa Wy'shra (y'shra'l) marchèrent, et au commandement de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

le tabernacle beaucoup de jours, puis les enfants de YaShaRa'AhLa... (y'shra'l) ont gardé la charge de l'Alam (Eternal) AHAYAH

, et n'a pas voyagé.†

Et il en fut ainsi, quand la nuée fut quelques jours sur le tabernacle; selon l'ordre de l'Alam, ils demeurèrent dans leurs tentes, et selon l'ordre de l'Alam, ils demeurèrent dans leurs

nerfs. 21 Et il en fut ainsi, lorsque la nuée demeura du matin au matin, et que la nuée fut relevée le matin,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Ou alors ils séjournèrent: qu'il s'agisse du jour ou de la nuit où le nuage a été pris, ils ont séjourné.

Qu'il s'agisse de deux jours, d'un mois ou d'un an, le nuage est resté

23 Sur le commandement de l'Alam, ils se reposèrent dans les tentes, et sur le commandement de l'Alam, ils marchèrent, et ils gardèrent la charge de l'Alam, selon le commandement de l'Alam, selon le commandement de l'Alam, selon le commandement de l'Ahaya, selon la main de Mashah, selon le commandement de l'Alam, selon le commandement de l'Ahaya, selon le commandement de l'Ahaya.

10

Et toi, l'Alam, tu les feras, afin que tu les utilises pour l'appel de l'assemblée, et pour le voyage des camps. 3 Et quand ils souffleront avec eux, toute l'assemblée se rassemblera à toi à l'entrée du tabernacle de l'assemblée. 4 Et s'ils sonnent d'une seule trompette, les princes, qui sont les chefs des milliers de YaShaRa'Ahla, ils se rassembleront vers toi. 5 Quand vous sonnerez une alarme, les camps qui sont sur les parties orientales avanceront. 6 Quand vous sonnerez une alarme, le temps sec, et les camps qui sont sur le côté sud de vos sacrifices feront leur voyage.

Pour qu'ils soient pour vous un mémorial devant votre AHBA : Je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH votre AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et il arriva, le vingtième jour du deuxième mois, la seconde année, que la nuée fut ôtée du tabernacle du témoignage. 12 Et les fils de YaShaRa'Ahla Wy'shra'l partirent du désert de Sinaï, et la nuée se reposa dans le désert de Paran. 13 Et ils partirent d'abord selon le commandement de l'Alam AHAYAH, par la main de Macha Wy.

14 Tout d'abord, la bannière du camp des fils de Juda, selon leurs armées; et son armée était Nachshon, fils d'Amminadab. 15 Et l'armée de la tribu des fils d'Issacar était Nethaneel, fils de Tsuar. 16 Et l'armée de la tribu des fils de Zabulon était Éliab, fils de Helon. 17 Et le tabernacle fut abattu, et les fils de Guershon et les fils de Merari s'avancèrent, portant le tabernacle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et la bannière du camp de Ruben s'avancait selon leurs armées; et sur son armée était Élisour, fils de Schedeur. 19 Et sur l'armée de la tribu des fils de Siméon était Shelumiel, fils de Zurishaddaï. 20 Et sur l'armée de la tribu des fils de Gad était Éliasaph, fils de Deuel. 21 Et les Kehathites se dirigèrent, portant le sanctuaire; et l'autre fit monter le tabernacle contre le tabernacle.

Ils sont venus.*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. La bannière du camp des fils d'Éphraïm s'avancait selon leurs armées; et Elishama, fils d'Ammihud, était sur son armée; 23 et Gamaliel, fils de Pedazur, sur l'armée de la tribu des fils de Benjamin, était sur l'armée d'Abidan, fils de Gédéoni.

1. La bannière du camp des fils de Dan s'avança, qui fut la récompense de tous les camps dans leurs armées, et qui fut sur son armée Ahiézer, fils d'Ammischaddaï.

26 Et l'armée de la tribu des fils d'Aser était Pagiël, fils d'Ocran. 27 Et l'armée de la tribu des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 9.19 est resté...: Héb. prolongée 9.21 demeure: Héb. était * 10.21 l'autre: c'est-à-dire, les Guershonites et les Merarites

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et le peuple cria à Macha, et quand Macha, lui, pria l'Alam, le feu

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

était

Nombres 10:28 114 Nombres 11:27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Les fils de Nephthali étaient Ahira, fils d'Enan. 28 Ainsi furent les voyages des fils de YaShaRa'AhLa, qui s'attachèrent à leurs armées, lorsqu'ils se mirent en route.

1. Macha dit à Hobab, fils de Raguel, Madianite: Macha, père, Nous voyageons jusqu'au lieu dont l'Alam a dit: Je te le donnerai; viens avec nous, et nous te ferons du bien; car l'Alam a dit du bien à propos de YaShaRa'AhLa. 30 Et il lui dit: Je n'irai pas; mais je m'en irai à ma terre et à ma famille. 31 Et il dit: Ne nous laisse pas, je te prie; car tu sais comment nous

allons camper dans le désert, et tu nous seras peut-être à la place des yeux. 32 Et si tu vas avec nous, oui, ce sera la bonté de l'Alam.

1. Ils partirent de la montagne de l'Alam, trois jours, et l'arche de l'alliance de l'Alam, trois jours; et l'AHAY, trois jours, marcha devant eux, pour chercher un lieu de repos pour eux. 34 La nuée de l'Alam, un jour, était sur eux, quand ils sortirent du camp. 35 Et elle arriva à

36 Et lorsqu'il se reposa, il dit: Retourne, ô Alam, (Eternal) AHAYA, vers les milliers de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l).

12 États-Unis d'Amérique 11

1 Et quand le peuple se plaignit, il déplâit à l'Alam, et à l'Alam, et à l'Alam,

Il entendit cela, et sa colère s'enflamma; et le feu de l'Alam fut brûlé au milieu d'eux, et consumé.

ceux qui étaient dans les extrémités du camp.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et il appela le nom du lieu Taberah: parce que le feu de l'Alam (Eternal) AHAYAH a brûlé parmi eux.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et la foule mêlée qui était parmi eux tomba dans une convoitise; et les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l pleurèrent encore, et dirent: Qui nous donnera de la chair à manger?*** - 5 Nous nous souvenons des poissons que nous avons mangés en Égypte, des concombres, des melons, des poireaux, des oignons et de l'ail. 6 Et maintenant notre âme est asséchée; il n'y a rien, à côté de cette manne, devant nos yeux. 7 Et la manne était comme une graine de coriandre, et la manne était comme une graine de coriandre.

8 Et le peuple s'en alla, et le rassembla, et le broussa dans la couleur comme la couleur de bdel-

Lium.

9 Et quand la rosée tomba sur le camp la nuit, la manne tomba dessus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et si tu me donnes la main, tu ne me fais pas mourir, et si tu me donnes la chair, que nous mangeons. 14 Je ne suis pas capable de porter tout ce peuple seul, parce qu'il est trop lourd

pour moi. 15 Et si tu me donnes la main, je ne veux pas me faire mourir, et si tu me donnes la main, tu ne veux pas me tuer.

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: Rassemble-moi soixante-dix hommes parmi les anciens de YaShaRa'Ahla, que tu connais comme les anciens du peuple et les officiers sur eux, et amène-les au tabernacle de l'assemblée, afin qu'ils se tiennent là avec toi.

17 Et je descendrai, et je te parlerai; et je prendrai de l'esprit qui est sur toi, et je le mettrai sur eux; et ils porteront avec toi le fardeau du peuple, que tu ne te portes pas seul. 18 Et tu diras au peuple: Sanctifiez-vous contre vous-mêmes jusqu'au rang mort, et vous mangerez de la chair; car vous avez pleuré aux oreilles de l'Alam, disant: Qui nous donnera de la chair à manger? car c'était bien avec nous en Égypte; c'est pourquoi l'Alam, qui vous donnera de la chair, et vous mangerez. 19 Vous ne mangerez pas un jour, ni deux jours, ni cinq jours, ni dix jours, ni vingt jours; 20 mais tout un mois, jusqu'à ce qu'il vienne à vos narines, et qu'il vous soit répugnant; parce que vous avez méprisé les choses,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 21 Et Alam (Eternal) AHAYAH, qui est parmi vous, et qui l'a fait avant lui, disant: Pourquoi as-tu perdu l'Égypte? Mashah, dit: Le peuple au milieu duquel je suis, est six cent mille hommes de pied; et tu leur as dit: Je leur donnerai de la chair, afin qu'ils mangent un mois entier. 22 Les troupeaux et les troupeaux seront-ils tués pour eux, pour les suffire? ou tous les poissons de la mer seront-ils rassemblés pour les satisfaire? 23 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH dit à Mashah: Est-ce que la main de l'armée est courte? Tu verras maintenant si ma parole viendra pour toi ou non.

1. Macha sortit, et raconta au peuple les paroles de l'Alam, AHAYAH, et il rassembla les soixante-dix hommes des anciens du peuple, et les mit autour du tabernacle. 25 L'Alam, AHAYAH, descendit dans une nuée, lui parla, prit de l'esprit qui était sur lui, et le donna aux soixante-dix anciens; et il arriva que, lorsque l'esprit se reposa sur eux, ils prophétisèrent, et ne cessèrent pas. 26 Mais il resta deux hommes dans le camp, le nom de:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'un était Eldad, et le nom de l'autre Medad; et l'esprit reposait sur eux; et ils étaient de ceux qui étaient écrits, mais ne sortaient pas au tabernacle; et ils prophétisaient dans le camp. 27 Et il y avait un jeune homme, qui courait, et qui rapportait à Mascha, et qui disait: Eldad et Medad font

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

entier...: mois heb. de jours

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 11:28 115 Nombres 13:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et Yashawa (Yoshua), fils de Nun, serviteur de Macha, répondit: Mon souverain Macha, leur interdit. 29 Et Macha, lui dit: Envie pour moi? AHBA, lui dit que tout le peuple de l'armée était des prophètes, et que l'Alam, AHAYAH, leur mettrait son esprit! 30 Et Macha, lui, et les anciens de YaShara'AhLa, lui et les anciens de YaShara'AhLa.

1. Et il sortit un vent de l'Alam, et les fit sortir de la mer,

tomber au camp, comme il était un jour de voyage de ce côté, et comme il était un jour de voyage de l'autre côté,

32 Et le peuple se leva tout ce jour-là, et toute la nuit suivante, et ils rassemblèrent les caillies; celui qui rassemblait le moins de dix homers, et ils les étendirent tous pour eux-mêmes autour du camp. 33 Et pendant que la chair était encore entre leurs dents, elle fut mâchée, la colère de l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) s'enflamma contre le peuple, et l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) frappa le peuple d'une très grande plaie. 34 Et il appela le nom de ce lieu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Kibroth-Hattaavah: parce qu'ils y ont enterré le peuple qui a convoité. - 35 Et le peuple a voyagé de Kibroth-Hattaavah à Hazéroth; et demeura à Hazéroth.

Miriam et Aaron parlèrent contre Macha à cause de la femme éthiopienne qu'il avait épousée.

2 Et ils dirent: Hath the Alam (Eternal) AHAYAH en effet parlé seulement par Mashah

Très doux, surtout les hommes qui étaient sur la face de la terre.)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) est descendu dans la colonne de la nuée, et s'est tenu à l'entrée du tabernacle, et a appelé Aaron et Miriam; et ils sont tous deux sortis. 6 Et il dit: Écoutez maintenant mes paroles: S'il y a parmi vous un prophète, moi l'AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) me fera

1. Macha les envoya explorer le pays de Canaan, et leur dit: Montez dans ce chemin vers le midi, et montez sur la montagne. 18 Et voyez le pays, ce qu'il est; et le peuple qui y habite, qu'il soit fort ou faible, peu nombreux ou nombreux; 19 et quel est le pays où ils habitent, qu'il soit bon ou mauvais; et quelles villes ils habitent, qu'ils soient en tentes ou en forteresses; 20 et quel est le pays, qu'il soit gras ou maigre, qu'il y ait du bois ou non; et soyez bon courage, et apportez du fruit du pays. Le temps fut le temps des raisins d'abord.

1. Ils montèrent, et foulèrent le pays depuis le désert de Tsin jusqu'à Rehob, comme les hommes vinrent à Hamath.

22 Et ils montèrent au midi, et arrivèrent à Hébron, où étaient Ahiman, Sheschaï et Talmaï, fils d'Anak. (Hébron fut bâti sept ans avant Tsoan en Égypte.) 23 Et ils arrivèrent au torrent d'Eschol, et coupèrent de là une branche d'une grappe de raisins, et ils la portèrent entre deux sur un bâton; et ils apportèrent des grenades et des figes. § 24 Le lieu fut appelé

Nombres 13:25 116 Nombres 14:29 le ruisseau Eshcol, à cause de l'amas de raisins que les enfants de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l) coupé de là.**††

Et ils retournèrent de la recherche du pays après quarante jours.

¶ Et ils allèrent et vinrent à Mascha, et à Aaron, et à toute l'assemblée des fils de Yachara'Ahla

27 Et ils lui dirent: Nous sommes venus au pays où tu nous as envoyés, et il coule du lait et du miel; et c'est là le fruit de tout le pays. 28 Mais le peuple est fort qui habite dans le pays, et les villes sont fortifiées, et très grandes; et nous avons vu les fils d'Anak là-bas. 29 Les Amalécites habitent dans le pays du midi; et les Hittiens, les Jébusiens et les Amoréens, habitent dans les montagnes; et les Cananéens habitent près de la mer, et sur la côte du Jourdain. 30 Et Caleb resta le peuple devant Mashah, et dit: Montons tout de suite, et possédons-le; car nous sommes capables de le vaincre. 31 Et les hommes qui montèrent avec lui, nous ne pouvions pas monter contre le pays de Mashah, et ils dirent: Nous avons fait monter un pays où l'on avait trouvé des morts, et nous avons cherché un pays où l'on avait trouvé des morts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Et là, nous, les habitants, et tous les gens que nous connaissons sont des hommes d'une grande taille.

les géants, les fils d'Anak, qui viennent des géants; et nous étions à nos yeux comme des sauterelles, et nous étions à leurs yeux.

1. Toute l'assemblée éleva la voix, et s'écria; et le peuple pleura cette nuit-là. 2 Et tous les fils de YaShaRa'AhLa.

3 Et pourquoi l'Alam AHAYAH nous a-t-il amenés dans ce pays, pour tomber par l'épée, afin que nos femmes et nos enfants soient une proie? N'est-il pas préférable que nous retournions en Égypte? 4 Et ils se dirent l'un à l'autre: Faisons un capitaine, et retournons en Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5Masha et Aaron tombèrent sur leurs visages devant toute l'assemblée des fils de Yahara, (y'shra'l).

6 Yashawa (Yoshua), fils de Nun, et Caleb, fils de Jephunné, qui étaient de ceux qui fouillaient le pays, déchirèrent leurs vêtements; 7 et ils parlèrent à toute la troupe des fils de YaShaRa'AhLa W, disant: Le pays que nous traversions pour le chercher, est un pays extraordinairement bon. 8 Si l'Alam (Eternal) AHAYA nous plaît, il nous fera entrer dans ce pays, et nous le donnera; un pays qui coule avec du lait et du miel. 9 Vous ne vous rebellez pas seulement contre l'Alam (Eternal) AHAYA

Et vous ne craignez point le peuple du pays, car ils sont pour nous du pain.

10 Mais toute l'assemblée a dit de les lapider de pierres. Et la gloire de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel) est apparue dans le tabernacle de l'assemblée devant tous les enfants de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: Combien de temps ce peuple me provoquera-t-il? Et combien de temps me croiront-ils, car tous les signes que j'ai révélés au milieu d'eux? 12 Je les frapperai de la peste, je les déshériterai, et je ferai de toi une nation plus grande et plus puissante qu'eux.

1. Macha dit à l'Alam: AHAYAH: Les Égyptiens l'écouteront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il a fait monter ce peuple par ta force du milieu d'eux;)

14 Et ils le diront aux habitants de ce pays, car ils ont entendu dire que toi, Alam, tu es au milieu de ce peuple, que toi, Alam, tu es vu face à face, et que ta nuée se tient au-dessus d'eux, et que tu vas devant eux, le jour dans une colonne de nuée, et dans une colonne de feu la nuit.

1. Si tu fais mourir tout ce peuple comme un seul homme, les nations qui t'ont entendu parleront, en disant:

16 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH n'était pas capable d'amener ce peuple dans le pays qu'il leur avait juré,

17 Et maintenant, je te prie, que la puissance de mon Sauveur soit grande, selon ce que tu as dit, en disant: 18 L'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) est long, et de grande miséricorde, pardonnant l'iniquité et la transgression, et en aucun cas éclaircissant les coupables, visitant l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération. 19 Pardonnez, je vous prie, l'iniquité de ce peuple selon la grandeur de votre miséricorde, et comme vous l'avez pardonné à ce peuple, depuis l'Égypte jusqu'à ce qu'il les ait tués dans le désert.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maintenant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam (Eternal) AHAYAH dit: J'ai pardonné selon ta parole: 21 Mais, comme je vis, toute la terre sera remplie de la gloire de l'Alam (Eternal) AHAYAH 22; parce que tous ces hommes qui ont vu ma gloire et mes miracles, que j'ai fait en Égypte et dans le désert, et qui m'ont tenté ces dix fois, et qui n'ont pas écouté ma voix, 23 ils ne verront pas le pays que j'ai juré à leurs pères, et aucun d'entre eux ne verra le pays que j'ai juré à leurs pères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Mais mon serviteur Caleb, parce qu'il avait un autre esprit avec lui, et que ceux qui l'ont provoqué le voyaient.

25 Les Amalécites et les Cananéens habitaient dans la vallée. Demain, tu te tourneras, et tu te rendras dans le désert par le chemin de la mer Rouge.

1. Et l'Alam (Eternal) AHAYAH

27 J'ai entendu les murmures des fils de YaShaRa'AhLa, et ils murmurent contre moi. 28 Dis-leur: Comme je suis vivant, dit l'Alam, AHAYAH, comme vous l'avez dit à mes oreilles, ainsi je vous ferai: 29 Vos cadavres tomberont dans cette sauvagerie, et tous ceux qui vous ont été dénombrés, selon votre nombre entier,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 14:30 117 Nombres 15:26

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Vous n'entrerez point dans le pays que j'ai juré de vous y faire habiter, sauf Caleb, fils de Jephunné, et Yashawa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Fils de Nun. § 31 Mais vos petits enfants, que vous avez dit d'être une proie, je les ferai entrer, et ils connaîtront le pays que vous avez dérapé. 32 Mais vous, vos cadavres, ils tomberont dans ce désert.

Et vos enfants erreront dans le désert quarante ans, et porteront vos prostitutions, jusqu'à ce que votre

34 Après le nombre des jours où vous avez fouillé le pays, quarante jours, chaque jour pendant un an, vous porterez vos iniquités, quarante ans, et vous connaîtrez ma violation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 J'ai dit à Alam: Je le ferai à toute cette mauvaise assemblée qui est rassemblée contre moi; dans ce désert, ils seront consumés, et là ils mourront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les hommes que Macha envoya pour fouiller le pays, qui retournèrent, et firent murmurer contre lui toute l'assemblée, en faisant monter une calomnie sur le pays, 37 et ceux qui firent monter le mauvais rapport sur le pays, moururent par la plaie devant l'Alam, 38; mais Yashawa (Yoshua), fils de Nun, et Caleb, fils de Jephunné, qui étaient des hommes qui allaient fouiller le pays, vécurent encore. 39 Et Macha, dit ces paroles à tous les fils de YaShara'AhLa, et le peuple pleura beaucoup.

1. Ils se levèrent de bon matin, et les montèrent au sommet de la montagne, en disant: Voici, nous sommes ici, et nous monterons au lieu que l'Alam (Éternel) AHAYAH a promis; car nous avons péché.

43 Car les Amalécites et les Cananéens sont là devant vous, et vous tomberez par l'épée; parce que vous êtes détournés de l'Alam, et donc l'Alam, et l'Ahaya, et l'Ahaya, et l'Ahaya, et l'Ahaya, et l'Ahaya, ne seront pas avec vous. 44 Mais ils présumèrent de monter au sommet de la colline; néanmoins, l'arche de l'alliance de l'Alam, et les Cananéens qui habitaient dans cette colline, et ils les chassèrent, et les chassèrent. 45 Et les Amalécites descendirent, et les Cananéens, et les chassèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et le sacrificateur fera l'expiation pour toute l'assemblée des fils de YaShaRa'AhLa W, et elle leur sera pardonnée; car c'est l'ignorance; et ils apporteront leur offrande, un sacrifice consumé par le feu à l'Alam AHAYAH, et leur offrande pour le péché devant l'Alam AHAYAH

26 Et elle sera pardonnée à toute l'assemblée des enfants de YaShaRa'AhLa

étranger qui séjourne au milieu d'eux ; voyant tout le peuple était dans l'ignorance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 15:27 118 Nombres 16:27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et si quelqu'un pèche par ignorance, il amènera une chèvre de la première année en sacrifice pour le péché. 28 Et le sacrificateur fera une expiation pour l'âme qui pèche dans l'ignorance, quand il pèche par ignorance devant l'Alam, afin de faire une expiation pour lui; et il lui sera pardonné. 29 Vous aurez une loi pour celui qui pèche par ignorance, à la fois pour celui qui est né parmi les fils de YaShaRa'AhLa, et

pour l'étranger qui séjourne au milieu d'eux.§

¶ Mais l'âme qui fait doit présomptueusement, qu'il soit né dans le pays, ou qu'il soit étranger, le même

31 Parce qu'il a démenti la parole de l'Alam, et qu'il a brisé son commandement, cette âme sera retranchée, et son iniquité sera sur lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Et ceux qui l'ont trouvé ramassant des bâtons l'ont amené à Macha, à Aaron, et à toute la congrégation. 34 Et ils l'ont mis en garde, parce qu'on ne lui avait pas dit ce qu'il fallait faire. 35 Et l'Alam (Éternel) AHAYAH

36 Et toute l'assemblée le fit sortir du camp, et le lapida de pierres, et il mourut, comme l'Alam (Éternel) AHAYAH l'avait ordonné à Masha.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha:

38 Parle aux fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, et dis-leur qu'ils les font franges dans les limites de leurs vêtements.

39 Et ce sera pour vous une frange, afin que vous la regardiez, et que vous vous souveniez de tous les commandements de l'Alam, et que vous vous souveniez de tous les commandements de l'Alam, et que vous les fassiez; et que vous ne cherchiez pas votre propre coeur et vos propres yeux, après quoi vous alliez une prostituée; 40 afin que vous vous souveniez, et que vous fassiez tous mes commandements, et que vous soyez QaDaSh, et que vous soyez AHBA 41; et je suis l'AHAYAH, votre AHBA, qui vous a fait sortir du pays d'Égypte, pour être votre AHBA; je suis l'Alam, (Eternal) AHAYAH, votre AHBA, qui vous a fait sortir du pays d'Égypte, pour être votre AHBA.

16

1. Koré, fils d'Izhar, fils de Kehath, fils de Lévi, et Dathan et Abiram, fils d'Éliab, et On, fils de Peleth, fils de Ruben, prirent des hommes. 2 Ils se levèrent devant Mascha, avec quelques-uns des fils de YaShaRa'AhLa, deux cent cinquante chefs de l'assemblée, célèbres dans l'assemblée, hommes de renom. 3 Ils se rassemblèrent pour aller chercher Moïse et Aaron, et ils leur dirent: Vous en prenez trop sur vous, car toute l'assemblée est QaDaS.

W., chacun d'entre eux, et l'Alam AHAYAH (Eternal) est parmi les

pourquoi donc vous élèverez-vous au-dessus de l'assemblée des Alam (Éternal) AHAYAH 4 *?

J'ai entendu.

5 Et il parla à Koré et à toute sa troupe, en disant: Pour demain l'Alam, AHAYA

6 C'est ainsi que vous prendrez les censeurs, Koré, et toute sa troupe,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Tu y mettras du feu, et tu y mettras de l'encens devant l'Alam, et il choisira QaDaSh W. Vous en prendrez trop sur vous, fils de Lévi. 8 Machah dit à Koré: Écoutez, je vous prie, fils de Lévi. 9 Voyez-vous ce qu'il y a de petit pour vous, que l'AHBA, de YaShaRa'AhLa W., vous a séparés de l'assemblée de YaShaRa'AhLa W., afin de vous rapprocher de vous pour faire le service du tabernacle de l'Alam, et de tous vos frères, et de vous y tenir devant l'assemblée, afin qu'ils soient des minis-ters? 10 Et il vous a approchés de lui, et de tous vos frères, les fils de Lévi, avec le sabre?

C'est pourquoi toi et toute ta troupe vous êtes rassemblés contre l'Alam (Eternal) AHAYAH, et ce qui est

Aaron, que vous murmuriez contre lui?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Macha envoya appeler Dathan et Abiram, fils d'Éliab, qui dirent: Nous ne monterons pas; 13 Est-ce une petite chose que tu nous as fait monter d'un pays qui coule avec du lait et du miel, pour nous faire mourir dans le désert, si tu ne te fais pas un prince sur nous? 14 Tu ne nous as pas fait entrer dans un pays qui coule avec du lait et du miel, ou nous a donné un héritage de champs et de vignes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 15 Et Macha, qui était très irrité, dit aux yeux de ces hommes: Nous n'arriverons pas.

Alam (Eternal) AHAYAH (Hébreux) ne respecte pas leur offrande: Je n'ai pas pris un âne d'eux, et je n'ai pas fait de mal à l'un d'entre eux.

eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et Mascha dit à Koré: Sois avec toute ta troupe devant l'Alam, toi, et Aaron, demain; 17 et prends chacun sa censure, et mets-y de l'encens, et apportez-y chacun devant l'Alam, et chacun sa censure, deux cent cinquante censeurs; toi aussi, et Aaron, chacun de vous sa censure. 18 Ils prirent chacun sa censure, et y mirent le feu, et y posèrent de l'encens, et se tirent à l'entrée du tabernacle de l'assemblée avec Masha.

19 Et Koré rassembla toute l'assemblée contre eux à l'entrée du tabernacle de l'assemblée; et la gloire de l'Alam fut révélée à toute l'assemblée. 20 Et l'Alam fut révélé à l'Ahaya.

22 Et ils tombèrent sur leurs visages, et dirent: AHBA, l'AHBA, de l'esprit de toute chair, péchera-t-il un seul homme, et seras-tu irrité contre toute l'assemblée?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

24 Parle à l'assemblée, et dis: Lève-toi du tabernacle de Koré, de Dathan et d'Abiram. 25 Et Mascha se leva, et alla vers Dathan et Abiram; et les anciens de YaShaRa'Ahla Wy'shra'l le suivirent. 26 Et il parla à l'assemblée, en disant: Partez, je vous prie, des tentes de ces méchants, et ne touchez à rien de leurs péchés, de peur que vous ne soyez consumés dans tous leurs péchés. 27 Et ils se levèrent d'entre les tentes de ces méchants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 15.29 péché: Hébr. doth ** 15.30 présomptueusement: Hébr. avec une main haute * 16.3
Vous prenez...: Hébr. Il est beaucoup pour vous † 16.14 mis...: Hébr. ennuié

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 16:28 119 Nombres 17:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le tabernacle de Koré, Dathan et Abiram, de tous côtés; et Dathan et Abiram sortirent, et se tint à l'entrée de leurs tentes, et de leurs tentes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et Mascha dit: Vous saurez ici que l'Alam (Eternal) AHAYAH

Il m'a envoyé faire toutes ces œuvres, car je ne les ai pas faites de ma propre pensée.

Si ces hommes meurent de la mort commune de tous les hommes, ou s'ils sont visités après la visite de tous les hommes;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Mais si l'Alam (Eternal) AHAYAH fait une chose nouvelle, et la terre ouvre sa bouche, et avale Alam

(Eternal) AHAYAH Hathnotsentme.

ils montent, avec tout ce qui leur est supérieur, et ils descendent dans la fosse; alors vous comprendrez que ces hommes ont provoqué la

Alam (Eternal) AHAYAH. §

32 Et la terre ouvrit sa bouche, et les engloutit, et leurs maisons, et tous les hommes qui s'étaient emparés de Koré, et tous leurs biens. 33 Ils descendirent vivants dans la fosse, et la terre se referma sur eux; et ils périrent du milieu de l'assemblée. 34 Et tout YaShaRa'Ahla, tout ce qui était autour d'eux, s'enfuirent au cri d'eux; car ils dirent: De peur que la terre ne nous engloutisse aussi.

1. Et il sortit un feu de l'Alam, et consuma les deux cent cinquante hommes qui
offert de l'encens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

37 Dis à Eléazar, fils du sacrificateur Aaron, qu'il enlève les censeurs de l'incendie, et qu'il répande le feu là-bas; car ils sont sanctifiés. 38 Les censeurs de ces pécheurs contre leurs propres âmes, qu'ils les fabriquent de larges plaques pour la couverture de l'autel; car ils les offriront devant l'Alam, AHAYAH, et ils seront sanctifiés; et ils seront un signe pour les enfants de YaShaRa'AhLa, 39 et le prêtre Eléazar prit les censeurs d'airain, avec lesquels ceux qui avaient été brûlés avaient offert; et ils furent faits de larges plaques pour la couverture de l'autel: 40 Pour être un mémorial pour les enfants de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l).

1. Mais, le lendemain, toute la congrégation des enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) murmura contre Masha

Et contre Aaron, disant: Vous avez tué le peuple de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

42 Et il arriva, lorsque l'assemblée se rassembla contre Mascha, et contre Aaron, qu'ils regardèrent vers le tabernacle de l'assemblée; et voici, la nuée le couvrit, et la gloire de l'Alam, AHAYAH, apparut. 43 Et Mascha, et Aaron vinrent devant le tabernacle de l'assemblée.

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

45 Lève-toi du milieu de cette assemblée, afin que je les consume comme en un instant; et ils tombèrent sur leurs visages.

Et Macha dit à Aaron: Prends un censeur, et mets-y du feu de dessus l'autel, et mets des parfums, et va vite.

à l'assemblée, et faites pour eux l'expiation; car il y a une colère qui sort de l'Alam, AHAYAH; la plaie est commencée.

47 Aaron prit ce que Macha avait ordonné, et il courut au milieu de l'assemblée; et voici, la plaie commença au milieu de l'assemblée.

48 Et il se tint entre les morts et les vivants, et la plaie resta. 49 Or, ceux qui moururent dans la plaie étaient quatorze mille sept cents, à côté de ceux qui moururent à cause de Ko-rah. 50 Aaron retourna à Mascha, à l'entrée du tabernacle de l'assemblée, et la plaie resta.

17

1. Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: 2 Parle aux fils de YaShaRa'AhLa

3 Et tu écriras le nom d'Aaron sur la verge de Lévi; car une verge sera pour la tête de la maison de leurs pères. 4 Et tu les déposeras dans le tabernacle de l'assemblée, avant le

témoignage, où je te rencontrerai. 5 Et il arrivera que la verge de l'homme, que je choisirai, fleurira; et je ferai cesser de moi les murmures des enfants de YaShaRa'AhLa, où ils murmureront contre toi.

6 Macha parla aux fils de YaShaRa'AhLa, et chacun de leurs princes lui donna une verge, pour chacun des princes, selon leurs pères, douze verges; et la verge d'Aaron était au milieu de la maison.

7 Et Macha mit les barres devant l'Alam (Eternal) AHAYAH dans le tabernacle de témoignage.

8 Et il arriva que, le lendemain, Mascha s'en alla dans le tabernacle de témoignage; et voici, la verge d'Aaron,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La maison de Lévi fut enflammée, et elle produisit des bourgeons, et fleurit, et donna des amandes. 9 Macha fit sortir toutes les verges de devant l'Alam, AHAYAH, à tous les fils de YaShaRa'AhLa, et ils regardèrent, et prirent chacun sa verge.

10 Et l'Alam (Éternal) AHAYAH dit à Macha: Amenez de nouveau le bâton d'Aaron devant le témoignage,

être gardé pour un jeton

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils m'ont enlevé leurs murmures, qu'ils ne dorment pas.

† 11 Andinstheerbels; ett-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est ainsi qu'il fit Macha, comme l'avait ordonné l'Alam, AHAYAH. 12 Et les fils de Yahara, Ahla.

13 Celui qui s'approche du tabernacle d'Alam, qui mourra, qui sera consumé par la mort, dit à Macha: Voici, nous mourrons, nous périssons, nous périssons tous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 18:1 120 Nombres 19:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam (Eternal) AHAYAH dit à Aaron: Toi, tes fils et la maison de ton père avec toi porterez l'iniquité du sanctuaire; et toi et tes fils avec toi porterez l'iniquité de ton sacerdoce. 2 Et tes frères aussi de la tribu de Lévi, la tribu de ton père, t'amèneront avec toi, afin qu'ils t'appartiennent, et qu'ils te servent; mais toi et tes fils avec toi servirez devant le tabernacle de témoignage. 3 Et ils observeront ta charge, et la charge de tout le tabernacle; seulement ils n'arriveront pas près des ustensiles du sanctuaire et de l'autel, afin qu'ils ne meurent ni eux, ni vous aussi. 4 Et ils s'attacheront à toi, et garderont la charge du tabernacle de l'assemblée, pour tout le service du tabernacle; et un étranger ne viendra pas près de toi. 5 Et vous garderez la charge du sanctuaire, et la charge de l'autel; qu'il n'y aura plus de colère sur les enfants de YaCha'Ahla.

6 Et moi, voici, j'ai pris tes frères les Lévites du milieu des fils de YaShaRa'Ahla.

7 C'est pourquoi, toi et tes fils avec toi, vous occuperez votre sacrificateur pour toutes les choses de l'autel et dans le voile; et vous servirez: Je vous ai donné votre sacrificateur comme service de don; et l'étranger qui vient à proximité sera mis à mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Aaron) dit: Voici, je t'ai donné les préceptes de toutes les choses sanctifiées des fils de YaShaRa'AhLa (14) et tu les auras tous; je les ai donnés à cause de l'onction, et à tes fils, par une ordonnance à toujours. 9 Ce sera pour toi et pour tes fils le plus que tu auras, et pour toi le plus que tu auras, et le plus que tu auras, le plus que tu auras, et le plus que tu auras, le plus que tu auras, et le plus que tu auras à manger, et le plus que tu auras à manger, et le plus que tu auras à manger, et le plus que tu auras à manger avec les fils de Ya'Ah. 11 Et c'est à toi que tu auras à manger, et le plus que tu auras à manger avec tous les hommes.

18 Et la chair d'entre eux sera à toi, comme la poitrine d'onde et comme l'épaule droite sont à toi. 19 Je t'ai offert toutes les offrandes élevées de QaDaSh, que les fils de YaShaRa'Ahla, (y'shra'l) offrent à l'Alam AHAYAH, et à tes fils et à tes filles avec toi, par une loi perpétuelle; c'est une alliance de sel pour toujours devant l'Alam AHAYAH, et à ta postérité avec toi.

20 Et l'Alam, AHAYAH, dit à Aaron: Tu n'auras point d'héritage dans leur pays, et tu n'auras point de part parmi eux; je suis ta part et ton héritage parmi les fils de YaShaRa'AhLa W. 21 Et, tenez-vous, j'ai donné aux fils de Lévi tous les dixièmes de YaShaRa'AhLa W. pour un héritage, pour le service qu'ils servent, pour le service du tabernacle de l'assemblée. 22 Les fils de YaShaRa'AhLa W.

23 Mais les Lévites feront la nuit de la fête de l'Ecclésiaste, grégation, de peur qu'ils ne s'attardent, et die.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 19:3 121 Nombres 20:17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et vous la donnerez à Éléazar, le sacrificateur, afin qu'il la fasse sortir sans le camp, et qu'on la tue devant son visage; 4 Et Éléazar, le sacrificateur, prendra de son sang avec son doigt, et répandra son sang directement devant la tente d'assignation sept fois; 5 Et on brûlera la génisse à ses yeux, sa peau, sa chair et son sang, avec son fumier, il brûlera; 6 Et le sacrificateur prendra du bois de cèdre, de l'hysope et du cramoisi, et le jettera au milieu de l'incendie de la génisse. 7 Le sacrificateur lavera ses vêtements, et il lavera sa chair dans l'eau, et ensuite il entrera dans le camp, et le sacrificateur sera impur jusqu'au soir. 8 Et celui qui la brûlera lavera ses vêtements dans l'eau, et lavera sa chair dans l'eau, et il sera impur jusqu'au soir. 9 Et un homme qui sera pur recueillera les cendres de la génisse, et il les lavera d'eau.

10 Et celui qui recueillera la cendre de la génisse lavera ses vêtements, et sera impur jusqu'au soir; et ce sera pour les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, et pour l'étranger qui séjourne au milieu d'eux, une loi perpétuelle.

11 Celui qui touchera le corps mort d'un homme sera impur pendant sept jours. 12 Il se purifiera avec lui le troisième jour, et le septième jour il sera pur; mais s'il ne purifie pas lui-même le troisième jour, alors le septième jour il ne sera pas pur. 13 Quiconque touchera le corps mort d'un homme mort, et ne purifiera pas lui-même, souillera le tabernacle d'Alam, AHAYAH; et cette âme sera retranchée de YaShaRa'AhLa, parce que l'eau de séparation n'a pas été aspergée sur lui, il sera impur; son impureté est encore sur lui. 14 Voici la loi, quand un homme mourra dans une tente: tous ceux qui entrent dans la tente, et tout ce qui est dans la tente, seront impurs pendant sept jours. 15 Et chaque vase ouvert, qui n'a point de couverture, est impur.

la cendre de la génisse brûlée de purification pour le péché, et l'eau courante sera mise dans un vase:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Une personne pure prendra de l'hysope, la trempera dans l'eau, et l'arrosera sur la tente, et sur tous les ustensiles, et sur les personnes qui étaient là, et sur celui qui a touché un os, ou un mort, ou un sépulcre; 19 et la personne pure répandra sur l'impureté le troisième jour et le septième jour; et le septième jour, il se purifiera, lavera ses vêtements, et se lavera dans

14 Et Mascha envoya des messagers de Kadès au roi d'Édom: Ainsi parle ton frère YaShaRa'Ahla

(y'shra'l), Toi

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Qualthathathbefallenus:

15 Comment nos pères sont descendus en Égypte, et nous avons connu tous les

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et quand nous avons crié à l'Alam, AHAYAH,

entendit notre voix, et envoya un ange, et nous a fait sortir d'Égypte; et voici, nous sommes à Kadès, une ville au bout de ta frontière: 17 Passons, je te prie, par ton pays; nous ne passerons pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

à travers les champs, ou à travers les vignes, nous ne boirons pas de l'eau des puits; nous passerons

* 19.11 homme: Héb. âme de l'homme † 19.17 cendre: Héb. poussière Φ 19.17 courant...: Héb. eaux vivantes sera donné * 20.13 Meriba: c'est-à-dire, Strife† 20.14 est arrivé...: Héb. nous a trouvés

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 20:18 122 Nombres 21:27 Le chemin du roi est haut, nous ne nous tournerons ni à droite, ni à gauche, jusqu'à ce que nous ayons franchi tes frontières.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Edom lui dit: Tu ne passeras pas par moi, de peur que je ne sorte contre toi par l'épée. 19 Et les fils de YaShaRa'AhLa, lui dirent: Nous passerons par le chemin élevé; et si moi et mon bétail buvons de ton eau, je paierai pour cela; je ne passerai que par mes pieds, sans rien faire d'autre. 20 Et il dit: Tu ne passeras pas. Et Edom sortit contre lui avec beaucoup de gens et d'une main forte. 21 Ainsi Edom refusa de donner à YaShaRa'AhLa, le passage de YaShaRa'AhL, à travers sa frontière.

22 Et les fils de YaShaRa'Ahla, toute l'assemblée, partirent de Kadès, et arrivèrent à la montagne de Hor. 23 Et l'Alam, AHAYAH, parla à Macha, et Aaron, sur la montagne de Hor, sur la côte du pays d'Édom, en disant: 24 Aaron sera recueilli auprès de son peuple, car il n'entrera pas dans le pays que j'ai donné.

25 Emmenez Aaronun aux enfants d'Israël,

C'est ce que j'ai dit à l'eau de Meriba.

Et Éléazar, son fils, les fit monter sur la montagne de Hor. 26 Et enlève Aaron de ses vêtements, et mets-les.

27 Et Mascha, son fils, fit ce qu'avait ordonné l'Alam, AHAYAH, et ils montèrent sur la montagne de Hor, aux yeux de toute l'assemblée. 28 Et Mascha, ayant enlevé Aaron de ses vêtements, les mit sur Éléazar, son fils; et Aaron mourut là, au sommet de la montagne; et Mascha, et Éléazar descendirent de la montagne. 29 Et toute l'assemblée vit qu'Aaron était mort, et ils pleurèrent pour Aaron pendant trente jours, toute la maison de YaShara'Ahla.

Et quand le roi Arad, le Cananéen, qui habitait dans le sud, entendit dire que YaShaRa'AhLa, et prit quelques-uns d'entre eux prisonniers, vint par le chemin des espions; puis il combattit YaShaRa'AhLa, et il fit un voeu à l'Alam, et dit: Si tu veux vraiment livrer ce peuple entre mes mains, alors je détruirai complètement leurs villes. 3 Et l'Alam, et l'AHAYAH, écouté

à la voix de YaShaRa'AhLa, et ils livrèrent les Cananéens, et ils les détruisirent par interdit.

villes:

Et il appela le nom du lieu Horma.

4 Et ils partirent de la montagne de Hor, par le chemin de la mer Rouge, pour bousculer le pays d'Édom.

5 Et le peuple parla contre AHBA, et contre Mascha, et pourquoi nous avez-vous fait monter d'Égypte pour mourir dans le désert? Car il n'y a pas de pain, et il n'y a pas d'eau, et notre âme n'a pas d'eau.

6 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH envoya des serpents ardents parmi le peuple, et ils mordirent le peuple; et beaucoup de gens de YaShaRa'AhLa..

7 C'est pourquoi le peuple vint à Mascha, et dit: Nous avons péché, car nous avons parlé contre l'Alam, et contre toi; priez l'Alam, afin qu'il nous enlève les serpents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et l'Alam (Éternel) AHAYAH dit à Mashah: Fais-toi un serpent ardent, et place-le sur un poteau; et il arrivera que tout homme qui sera mordu, quand il le regardera, vivra. 9 Et Mashah fit un serpent d'airain, et le mit sur un poteau, et il arriva que si un serpent avait mordu un homme, quand il vit le serpent d'airain, il vécut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et les fils de YaShaRa'AhLa, se mirent en marche, et campèrent à Oboth. 11 Et ils partirent d'Oboth, et campèrent à Ije-abarim, dans le désert qui est devant Moab, vers le soleil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. De là ils partirent, et campèrent dans la vallée de Zared. 13 De là ils partirent, et campèrent de l'autre côté d'Arnon, qui est dans le désert qui sort des côtes des Amoréens; car Arnon est la frontière de Moab, entre Moab et les Amoréens. 14 C'est pourquoi il est dit dans le livre des guerres d'Alam, AHAYAH, ce qu'il a fait dans la mer Rouge, et dans les ruisseaux d'Arnon, § 15 Et au torrent des ruisseaux qui descendent jusqu'à la demeure d'Ar, et qui est couché sur la frontière de Moab.** 16 Et de là ils allèrent à Beer, c'est le puits dont l'Alam, AHAYAH, a parlé à Mashah, W, Rassemblez le peuple, et je leur donnerai de l'eau.

1. YaShaRa'AhLa (y'shra'l) chanta ce cantique: Élevez, ô bien! chantez-y!

18 Les princes creusèrent le puits, les nobles du peuple le creusèrent, par la direction du législateur, avec leurs bâtons; et, de l'état sauvage, ils allèrent à Mattana, 19 et de Mattana à Nahaliel, et de Nahaliel à Bamoth, 20 et de Bamoth, dans la vallée, qui est dans le pays de Moab, jusqu'au sommet de Pisga, qui regarde vers Jeshimon. §§***†††

1. YaShaRa'AhLa Wy'shra'l envoya des messagers à Sihon, roi des Amoréens, en ces mots:

22 Que je passe par ton pays, que nous ne nous tournions ni dans les champs, ni dans les vignes, que nous ne buvions pas les eaux du puits; mais nous passerons par le chemin élevé du roi, jusqu'à ce que nous soyons au-delà de tes frontières. 23 Sihon ne voulut pas laisser YaShaRa'Ahla Wl pour passer par sa frontière; mais Sihon rassembla tout son peuple, et sortit contre YaShaRa'Ahla Wl (y'shra'l) dans le désert; et il vint à Jahaz, et combattit YaShaRa'Ahla Wl (y'shra'l). 24 Et YaShaRa'Ahla Wl (y'shra'l) le frappa avec le tranchant de l'épée, et posséda son pays d'Arnon à Jabbok, jusqu'aux enfants d'Ammon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Car Hesbon était la ville de Sihon, le roi des Amorites, à Hesbon, et il y avait les villages.

des Amoréens qui avaient combattu contre l'ancien roi de Moab, et pris tout son pays de sa main, jusqu'à Arnon. 27 C'est pourquoi ceux qui parlent dans les proverbes disent: Viens à Hesbon, que la ville de Sihon

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 21:28 123 Nombres 22:32

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Car il y a un feu sorti de Hesbon, une flamme de la ville de Sihon; il a consumé Ar de Moab, et les seigneurs des hauts lieux d'Arnon. 29 Malheur à toi, Moab! tu es défait, peuple de Chemosch; il a livré ses fils qui s'étaient échappés, et ses filles, en captivité à Sihon, roi des Amoréens. 30 Nous leur avons tiré dessus; Hesbon a péri jusqu'à Dibon, et nous les avons dévastés jusqu'à Nopha, qui arrive à Mèdeba.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Et Macha envoya pour espionner Jaazer, et ils prirent ses villages, et chassèrent les Amoréens qui étaient là.

34 Et l'Alam (Éternel) AHAYAH dit à Mascha: Ne le crains pas; car je l'ai livré entre tes mains, et tout son peuple, et son pays; et tu lui feras ce que tu as fait à Sihon, roi des Amoréens, qui habitait à Hesbon. 35 Ils le frappèrent, lui et ses fils, et tout son peuple, jusqu'à ce qu'il n'y ait personne qui le laisse vivant; et ils possédèrent son pays.

22

1. Et les fils de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) marchèrent en avant, et campèrent dans les plaines de Moab, de ce côté-ci du Jourdain, par Jeri-

C'est ça.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

peur

2 Balak, fils de Tsippor, vit tout ce que Yahara'Ahla (y'shra'l) avait fait aux Amoréens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et Moab dit aux anciens de Madian: Cette troupe léchera tout ce qui est autour de nous, comme le boeuf léchera l'herbe des champs. Balak, fils de Tsippor, était roi des Moabites en ce temps-là. 5 Il envoya donc des messagers à Balaam, fils de Beor, à Péthor, qui est près du fleuve du pays des fils de son peuple, pour l'appeler, en disant: Voici, un peuple sort d'Égypte; voici, ils couvrent la face de la terre, et ils demeurent contre moi. 6 Viens donc, je te prie, maudis-moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ce peuple, car il est trop puissant pour moi; peut-être je l'emporterai-je, afin que nous le battions, et que je les chasse hors du pays; car je crains que celui que tu bénis soit béni, et que celui que tu maudisses soit maudit. 7 Et les anciens de Moab et les anciens de Madian se séparent des récompenses de la divination dans leur main; et ils vinrent à Balaam, et lui dirent les paroles de Balak. 8 Et il leur dit: Logez ici cette nuit, et je vous ferai une nouvelle parole, comme me le dira l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et AHBA s'approcha de Balaam, et dit: Quels sont ces hommes avec toi? 10 Balaam dit à AHBA: Balak, fils de Tsippor, roi de Moab, m'a envoyé dire: 11 Voici, un peuple est sorti d'Égypte, qui couvre la face de la terre; viens maintenant, maudis-moi; peut-être I

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et AHBA dit à Balaam: Tu n'iras pas avec eux; tu ne maudiras point le peuple, car ils sont bénis. 13 Balaam se leva le matin, et dit aux princes de Balak: Va dans ton pays; car l'Alam (Eternal) AHAYAH refuse de me laisser partir avec toi.

Les chefs de Moab se levèrent, et allèrent vers Balak, et dirent: Balaam refuse de venir avec nous.

16 Et ils vinrent à Balaam, et lui dirent: Ainsi parle Balak, fils de Tsippor: Que rien, je te prie, ne t'empêche d'aller à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Car je te ferai la promotion d'un très grand honneur, et je ferai tout ce que tu me diras: viens!

18 Balaam répondit et dit aux serviteurs de Balak: Si Balak me donnait sa maison pleine d'argent et d'or, je ne peux pas aller au-delà de la parole de l'Alam, afin de faire moins ou plus. 19 Maintenant, je vous prie, restez ici cette nuit, afin que je sache ce que l'Alam, l'AHAYAH, me dira plus. 20 Et AHBA vint à Balaam la nuit, et lui dit: Si les hommes viennent

pour t'appeler, lève-toi et va avec eux; mais la parole que je te dirai, que tu feras. 21 Balaam se leva le matin, et sella son âne, et alla avec les princes de Moab.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et l'ange de l'Alam, je l'ai tué. Et l'ange de l'Alam, je l'ai tué; et l'épée qu'il avait tirée dans sa main; et l'âne s'est détourné de son chemin, et il est allé dans le champ; et Balaam a frappé l'âne, pour la faire tourner en chemin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il a dit, Nay.§** 31 Puis l'Alam (Eternal) AHAYAH a ouvert

les yeux de Balaam, et il vit l'ange de l'Alam (Eternal) AHAYAH debout dans le chemin, et son épée tiré dans son

32 Et l'ange de l'Alam lui dit: Pourquoi as-tu frappé trois fois ton âne? Voici, je suis sorti pour te résister, parce que ton âne t'a frappé.

* 22.5 visage: Héb. oeil † 22.11 Je vais...: Héb. Je prévaudrai dans la lutte contre lui.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

etc § 22.30 sur...: Héb. qui n'a pas monté sur moi ** 22.30 depuis...: ou, depuis que tu étais, etc † 22.31 est tombé...: ou, s'est prosterné lui-même

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 22:33 124 Nombres 24:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Et l'âne me vit, et se détourna de moi ces trois fois; si elle ne s'était pas détournée de moi, je t'avais déjà tué, et je l'avais sauvée. 34 Balaam dit à l'ange de l'Alam (Eternal) AHAYAH: J'ai péché; car je ne savais pas que tu t'étais tenu debout dans le chemin contre lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et l'ange de l'Alam dit à Balaam: Va avec les hommes; mais seulement la parole que je te dirai, que tu parleras. Balaam alla donc avec les princes de Balak.

1. Balak apprit que Balaam était venu, et il sortit à sa rencontre vers une ville de Moab, qui est à la frontière d'Arnon, qui est sur la côte la plus haute. 37 Balak dit à Balaam: Ne t'ai-je pas envoyé pour t'appeler? pourquoi ne m'es-tu pas venu? Ne suis-je pas en mesure de te faire honneur? 38 Balaam dit à Balak: Voici, je suis venu à toi. Ai-je maintenant quelque pouvoir de dire quelque chose?

40 Balak offrit des boeufs et des brebis, et il envoya à Balaam et aux chefs qui étaient avec lui. 41 Le lendemain, Balak prit Balaam, et le fit monter dans les hauts lieux de Baal, afin de voir la plus grande partie du peuple.

23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Balaam dit à Balak: Bâtis-moi ici sept autels, et prépare-moi ici sept boeufs et sept béliers. 2 Balak fit ce que Bal-Aam avait dit; et Balak et Balaam offrirent sur chaque autel un taureau et un bélier. 3 Balaam dit à Balak: Tenez-vous près de votre holocauste,

et j'irai: peut-être l'Alam (Eternal) AHAYAH

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et AHBA rencontra Balaam; et il lui dit: J'ai préparé sept autels, et j'ai offert sur chaque autel un taureau et un bélier. 5 Et l'Alam AHAYAH

6 Et il retourna vers lui, et voici, il dit à Balaam: Retourne à Balak, et ainsi tu parleras.

7 Et il prit sa parabole, et dit: Balak, roi de Moab, m'a fait sortir d'Aram, des montagnes de l'orient, en disant: Viens, maudis-moi Jacob, et viens, défie YaShaRa'AhLa W. 8 Comment maudirai-je, qui AHBA n'a point maudit? ou comment défierai-je, que l'Alam n'a pas défié? 9 Car du haut des rochers je le vois, et des collines je le vois: voici, le peuple habitera seul, et ne sera pas compté parmi les na -

10 Qui peut compter la poussière de Jacob, et le nombre de la quatrième partie de YaShaRa'AhLa (y'shra'l)? Laissez-moi mourir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Balak dit à Balaam: Qu'est-ce que tu m'as fait? Je t'ai pris pour maudire mes ennemis, et voici, tu les as entièrement bénis. 12 Et il répondit: Ne dois-je pas prendre garde à ce que l'Alam a mis dans ma bouche?

1. Balak lui dit: Viens, je te prie, avec moi dans un autre lieu, d'où tu pourras les voir; tu ne verras que la plus grande partie d'entre eux, et tu ne les verras pas tous; et tu me les maudiras de là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et il le conduisit dans le champ de Tsophim, au sommet de Pisga, et il bâtit sept autels, et il offrit

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et il dit à Balak: Tiens-toi près de ton holocauste, pendant que jabullockandaramon tout altar.

Il n'y a pas eu de mort parmi Jacob, et il n'y a point de mort parmi Jacob, et il n'y a point de mort parmi Jacob. Il n'y a pas de mort parmi Jacob. Il n'y a pas de mort parmi Jacob, et il n'y a pas de mort parmi Jacob. Il n'y a pas de mort parmi Jacob. Il n'y a pas de mort parmi Jacob, et il n'y a pas de mort parmi Jacob. Il n'y a pas de mort parmi Jacob.

24 Voici, le peuple se lèvera comme un grand lion, et s'élèvera comme un jeune lion; il ne se couchera pas jusqu'à ce qu'il mange de la proie, et ne boivera pas le sang des morts.

1. Balak dit à Balaam: Ne les maudis pas du tout, et ne les bénis pas du tout. 26 Balaam répondit et dit à Balak: Ne t'ai-je pas dit: Tout ce qu'Alam dit AHAYAH, que je dois faire?

1. Balak dit à Balaam: Viens, je te prie, je t'amènerai dans un autre lieu; peut-être plaira-t-il à AHBA:

Tu peux me les maudire de là.

28 Balak conduisit Balaam au sommet de Peor, qui regarde vers Jeshimon. 29 Balaam dit à Balak: Bâtis-moi ici sept autels, et prépare-moi ici sept taureaux et sept béliers. 30 Balak fit comme Balaam l'avait dit, et offrit un taureau et un bélier sur chaque autel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24

Et quand Balaam a vu qu'il a plu à l'Alam AHAYAH AHAYAH AH, de bénir YaShaRa' AhLa W, (y'shra'l), il n'est pas allé, comme à d'autres moments, chercher

2 Balaam leva les yeux, et il vit YaShaRa'AhLa.

Et l'esprit d'AHBA vint sur lui. 3 Et il prit la parole.

Nombres 24:4 125 Nombres 25:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il dit: Balaam, fils de Béor, a dit, et l'homme dont les yeux sont ouverts a dit: † 4 Il a dit, qui a entendu les paroles d'AHBA, qui a vu la vision du Tout-Puissant, tomber en transe, mais ayant ses yeux ouverts: 5 Que tes tentes sont belles, ô Jacob, et tes tabernacles, ô YaShara'Ahla, 6 Comme les vallées s'étendent, Comme les jardins du côté du fleuve, Comme les arbres de lign aloès que l'Alam (Eternal) AHAYAH a planté, Et comme des cèdres près des eaux. 7 Il répandra l'eau de ses seaux, Et sa semence sera dans beaucoup d'eaux, Et son roi sera plus élevé qu'Agag, Et son royaume sera exalté. 8 AHBA, il le fit sortir d'Égypte, Et il le fera mourir comme la force d'un licorne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La colère de Balak s'enflamma contre Balaam, et il frappa ses mains ensemble. Balak dit à Balaam: Je t'ai appelé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Balaam dit à Balak: Je n'ai point non plus à tes messagers que tu m'as envoyés, en disant: 13 Si Balak me donnait sa maison pleine d'argent et d'or, je ne peux pas aller au-delà du commandement de l'Alam, AHAYAH, pour faire le bien ou le mal de ma propre pensée; mais ce que dit l'Alam, AHAYAH, c'est que je parlerai? 14 Et maintenant voici, je vais vers mon peuple: viens donc, et je t'annoncerai ce que ce peuple fera à ton peuple dans les derniers jours.

1. Il prit sa parabole, et dit: Balaam, fils de Béor, a dit, et l'homme dont les yeux sont ouverts a dit:

16 Il a dit, qui a entendu les paroles d'AHBA, et qui a connu la connaissance du Très-Haut, qui a vu la vision du Tout-Puissant, tomber en transe, mais ayant les yeux ouverts; 17 je le verrai, mais pas maintenant; je le contemplerai, mais pas près; il sortira de Jacob une étoile, et un sceptre se lèvera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et Édom sera d'Israël, et il y aura les cornichons de Moab, et il y aura tous les enfants de celle-ci.

12 C'est pourquoi je lui donne mon alliance de paix; 13 et il l'aura, et sa postérité après lui, l'alliance d'un sacerdoce éternel; parce qu'il était zélé pour son AHBA, et qu'il fit une expiation pour les fils de YaShara'AhLa. 14 Le nom de l'Israélite qui fut tué, qui fut tué avec la femme Midianite, Zimri, fils de Salu, prince d'une maison principale.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Cozbi, fille de Tsur, le nom de la femme Midianite qui a été tuée, était chef d'un peuple, et d'une maison principale à Madian.

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

17 Vex les Madianites, et ils les frappent; 18 Car ils vous vexent avec leurs ruses, avec lesquelles ils ont ensanglanté.

toi, dans l'affaire de Peor, et dans l'affaire de Cozbi, fille d'un prince de Madian, leur soeur, qui a été tuée au jour de la peste à cause de Peor.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 26:1 126 Nombres 26:43

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Le Conseil de l'Europe a adopté une résolution du Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Et il arriva, après la peste, que l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH et Éléazar, fils du sacrificateur Aaron, dirent: 2 Prenez la somme de toute l'assemblée des fils de YaShaRa'AhLa W. Depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, dans la maison de leurs pères, tous ceux qui peuvent aller à la guerre à YaShaRa'AhLa W. 3 Et Mashah W. et Éléazar le prêtre leur parlèrent dans les plaines de Moab près de Jéricho, en disant: 4 Prenez la somme du peuple, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus; comme l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH a ordonné à Mashah W. et aux enfants de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l), qui sortaient du pays d'Égypte.

5 Ruben, fils aîné de YaShaRa'AhLa W, les fils de Ruben, Hanoch, qui vient de la famille des Hanochites, de Pallu, la famille des Palluites, 6 d'Hezron, la famille des Hezronites, de Carmi, la famille des Carmites. 7 Ce sont là les familles des Rubénites, et ceux dont on fit le dénombrement étaient quarante-trois mille sept cent trente. 8 Et les fils de Pallu, Éliab. 9 Et les fils d'Éliab, Nemuel, Dathan et Abiram. C'est ce Dathan et Abiram, qui étaient célèbres

dans la congrégation, qui s'attaquaient à Mashah, Eliab. 9 Et Aaron, dans la compagnie de Koré, quand ils s'attaquaient à l'Alam, qui était mort, et qui n'avait point de feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Fils de Siméon, selon leurs familles: de Nemuel, la famille des Nemuelites; de Jamin, la famille des Jaminites; de Jakin, la famille des Jakinites; 13 de Zérah, la famille des Zarhites; de Shaul,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Ce sont là les familles des Siméonites, vingt-deux mille et deux familles des Shaulites. cent.

1. Les enfants de Gad selon leurs familles: de Zéphon, la famille des Zéphonites: de Haggi, la famille des Haggites: de Shuni, la famille des Shunites:§ 16 D'Ozni, la famille des Oznites: d'Eri, la famille

17 d'Arod, la famille des Arodites; d'Areli, la famille des Arelites. 18 Ce sont là les familles des fils de Gad, qui ont été comptées, quarante mille cinq cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Les fils de Juda étaient Er et Onan; et Er et Onan moururent dans le pays de Canaan. 20 Et les fils de Juda, selon leurs familles, furent de Schela, la famille des Shelanites; de Pharets, la famille des Pharsites; de Zéra, la famille des Zarhites. 21 Et les fils de Pharets furent de Hetsron, la famille des Hetsronites; de Hamul, la famille des Hamulites. 22 Ce sont là les familles de Juda, selon leur dénombrement, soixante-seize mille cinq cents.

Des fils d'Issacar, selon leurs familles: de Tola, la famille des Tolaïtes; de Pua, la famille des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

De Jachub, la famille des Jachubites: de Shimron, la famille des Shimronites.§§ 25 Ces Punites:

les familles d'Issacar, selon leur dénombrement, soixante-quatre mille trois cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Des fils de Zabulon, selon leurs familles: de Sered, la famille des Sardites; d'Élon, la famille des Élonites; de Jahleel, la famille des Jahléélites. 27 Ce sont là les familles des Zabulonites, selon leur dénombrement, soixante mille cinq cents.

Les fils de Joseph, selon leurs familles, étaient Manassé et Éphraïm.

29 Des fils de Manassé: de Makir, la famille des Makirites; et Makir engendra Galaad; de Galaad viennent la famille des Galaadites.

Ce sont là les fils de Galaad: de Jeézer, la famille des Jeézerites; d'Hélék, la famille des Hélékites.

32 Et de Schémida, la famille des Schémidaites, et de Hépher, la famille des Héphérites.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Et Tselophehad, fils de Hépher, n'avait point de fils, mais des filles; et les noms des filles de Tselophehad étaient Mahla, Noé, Hogla, Milca et Thirtsa. 34 Ce sont là les familles de Manassé, et ceux qui furent dénombrés, cinquante-deux mille sept cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Ce sont là les fils d'Éphraïm, selon leurs familles, de Schuthéla, la famille des Shuthalites.

36 Voici les fils de Bécher, la famille des Bacrites:

Tahan, la famille des Tahanites.

37 Ce sont là les familles des fils d'Éphraïm, selon leur dénombrement, trente-deux mille cinq cents; ce sont là les fils de Joseph, selon leurs familles.

Fils de Benjamin, selon leurs familles: de Béla, la famille des Bélaites; d'Asbel, la famille des Aschbélites; d'Ahiram, la famille des Achiramites; de Shupham, la famille des Schuphamites; d'Hupham, la famille des Huphamites. §§§ 40 Les fils de Béla étaient Ard et Naaman; d'Ard, la famille des Huphamites.

et de Naaman, la famille des Naamites. 41 Ce sont là les fils de Benjamin.

leurs familles, et ceux qui en furent dénombrés furent quarante-cinq mille six cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ce sont là les fils de Dan, selon leurs familles; de Shuham, la famille des Shuhamites; ce sont là les familles de Dan, selon leurs familles. 43 Toutes les familles des Shuhamites, selon ceux qui étaient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ou, Hushim

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 26:44 127 Nombres 27:19 numérotés d'entre eux, soixante-quatre mille quatre cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Des fils d'Aser, selon leurs familles: de Jimna, la famille des Jimnites; de Jesui, la famille des Jésuites; de Bérija, la famille des Bériites. 45 Des fils de Bérija, de Héber, la famille des Héberites; de Malkiel, la famille des Malkiélites. 46 Et le nom de la fille d'Aser était Sara. 47 Ce sont là les familles des fils d'Aser, selon leur dénombrement, qui étaient cinquante-trois mille quatre cents.

1. Des fils de Nephthali, selon leurs familles: de Jachzeel, la famille des Jachzeelites; de Guni, la famille

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Ce sont des Gunites:49 de Jézer, la famille des Jézerites: de Shillem, la famille des Shillemites.

51 Ceux-ci furent dénombrés parmi les fils de Ya-Shara-Ahla-Wy, six cent mille et mille sept cent trente.

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

54 A beaucoup tu donneras le plus d'héritage, et à peu de gens tu donneras le moins.

héritage: à chacun son héritage sera donné selon ceux qui ont été comptés de lui.§**

56 La possession du sort sera partagée entre les uns et les autres, selon les noms des tribus de leurs pères.

57 Voici ceux qui furent dénombrés parmi les Lévites, selon leurs familles: de Guershon, la famille des Guershonites; de Ko - a, la famille des Kohathites; de Merari, la famille des Merarites. 58 Ce sont les familles des Lévites: la famille des Libnites, la famille des Hébronites, la famille des Machites, la famille des Machites, la famille des Korathites. Et

Kohath engendra Amram. 59 La femme d'Amram était Jochebed, fille de Lévi, que sa mère avait enfantée à Lévi en Égypte; et elle enfanta à Amram Aaron et à Mashah, et à Miriam, leur soeur. 60 Aaron naquit Nadab, et Abihu, Éléazar et Ithamar. 61 Et Nadab et Abihu moururent, lorsqu'ils offrirent un feu étranger devant l'Alam.

Et ceux d'entre eux étaient vingt-trois mille, tous les mâles d'un mois et au-dessus; car ils n'étaient pas dénombrés parmi les fils de YaShaRa'AhLa W, parce qu'il n'y avait pas d'héritage donné parmi les fils de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

63 Tels sont ceux qui furent dénombrés par Macha, et par Éléazar, le sacrificateur, qui fit le dénombrement des fils de Yahara'Ahla.

64 Mais parmi ceux-ci il n'y avait pas un homme d'entre eux que Mashah

65 Car l'Alam (Éternel) AHAYAH avait dit d'eux: Ils mourront certainement dans le désert. Et il n'en fut pas laissé un, sauf Caleb, fils de Jephunné, et Yashawa, fils de Nun.

27

Les filles de Tselophehad, fils de Hépher, fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, des familles de Manassé, fils de Joseph, et voici les noms de ses filles: Mahla, Noé, Hogla, Milca, et Tirzah. 2 Et elles se présentèrent devant Mascha, et devant Éléazar, le sacrificateur, et devant les chefs et toute l'assemblée, à l'entrée du tabernacle de l'assemblée, disant: 3 Notre père mourut dans le désert, et il n'était pas dans la compagnie de ceux qui s'étaient rassemblés contre l'Alam, car il n'avait point de fils.

5 Et Mascha apporta leur cause devant l'Alam (Eternal) AHAYAH.

C'est vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et l'Alam, AHAYAH, dit à Macha: 7 Les filles de Tselophehad disent bien: Tu leur donneras un héritage parmi les frères de leur père; et tu feras l'héritage de leurs frères.

8 Et tu parleras aux enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), disant: Si un homme meurt et n'a pas de fils, alors vous ferez passer son héritage à sa fille. 9 Et s'il n'a pas de fille, vous donnerez son héritage à ses frères. 10 Et s'il n'a pas de frères, vous donnerez son héritage aux frères de son père. 11 Et si son père n'a pas de frères, vous donnerez son héritage à son parent qui est à côté de lui de sa famille, et il le possédera.

YaShaRa'AhLa (y'shra'l) un statut de jugement, comme l'Alam (Eternal) AHAYAH a commandé Mashah.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel) a parlé à Macha, disant: 2 Commandez les enfants de YaShaRa'AhLa

3 Et tu leur diras: Voici l'offrande faite par feu que vous offrirez à l'Alam: deux agneaux de la première année sans tache jour après jour, pour un holocauste perpétuel.

5 Et un dixième de l'un des agneaux

le matin, et les autres agneaux,

6 C'est un holocauste perpétuel, qui a été ordonné sur la montagne du Sinaï pour une agréable offrande, un sacrifice consumé par le feu à l'Alam 7 AHAYAH. La libation en sera la quatrième pour un seul agneau; tu feras verser le vin fort à l'Alam 8 Tu offriras l'autre agneau à l'Alam, comme offrande du matin et comme libation, tu l'offriras, un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à l'Alam 8 AHAYAH.

9 Et le jour du sabbat, deux agneaux de la première année sans tache, et deux dixièmes de farine pour l'offrande, mêlés d'huile et de libation; 10 Voici l'holocauste de chaque sabbat, à côté de l'holocauste perpétuel et de son libation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Au commencement de vos mois, vous offrirez un holocauste à l'Alam, AHAYAH; deux jeunes écloues, et un bélier, sept agneaux de la première année sans tache; 12 et trois dixièmes de farine pour une offrande, mélangée à de l'huile, pour un taureau; et deux dixièmes de farine pour une offrande, mélangée à de l'huile, pour un bélier; 13 et un dixième de farine pour une offrande, mélangée à de l'huile;

14. Leurs libations seront de moitié un hin de vin pour un taureau, et le tiers d'un hin pour un bélier, et un quart d'un hin pour un agneau; c'est l'holocauste de chaque mois pendant les mois de l'année. 15 Et un chevreau pour le sacrifice pour le péché.

AHAYAH sera offert à l'Alam, à côté de l'holocauste perpétuel et de son libation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et le quatorzième jour du premier mois, c'est la Pâque de l'Alam. 18 Le premier jour sera une convocation de QaDaSh, et vous n'y ferez aucune oeuvre servile. 19 Mais vous offrirez un sacrifice consumé par le feu pour l'holocauste à l'Alam.

2 jeunes taureaux, un bélier, et sept agneaux de la première année; ils seront pour vous sans défaut; 20 et leur viande de..

la fermentation doit être en farine mélangée

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Vous offrirez trois dixièmes pour un taureau, et deux dixièmes pour un bélier; 21 Vous offrirez plusieurs dixièmes pour chaque agneau, pour tous les sept agneaux; 22 Et un bouc pour le sacrifice d'expiation, pour faire pour vous une expiation. 23 Vous offrirez cela à côté de l'holocauste le matin, qui est un holocauste continu. 24 Vous offrirez ensuite chaque jour, pendant les sept jours, la viande de l'Éternel.

25 Et le septième jour, vous aurez une convocation de QaDaSh, et vous ne ferez point d'œuvre servile.

26 Au jour des prémices, quand vous apporterez une offrande nouvelle à l'Alam,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Mais vous offrirez l'holocauste pour une agréable odeur à l'Alam, AHAYAH; deux jeunes taureaux, un bélier, sept agneaux de la première année; 28 et leur offrande de farine mêlée à l'huile, trois dixièmes à un taureau, deux dixièmes à un bélier, 29 un dixième à un agneau, à travers les sept agneaux; 30 et un chevreau, pour faire l'expiation pour vous. 31 Vous les offrirez, outre les holocaustes continus de fer, et son offrande de viande, (ils seront pour vous sans défaut) et leurs libations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 États-Unis d'Amérique

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Au septième mois, le premier jour du mois, vous aurez une convocation de QaDaSh, et vous ne ferez point d'œuvre servile; c'est un jour de sonner des trompettes. 2 Et vous offrirez un holocauste pour une agréable odeur à l'Alam, un jeune taureau, un bélier et sept agneaux de la première année sans défaut. 3 Et leur offrande sera de farine mêlée d'huile, trois dixièmes pour un taureau, et deux dixièmes pour un bélier, 4 et un dixième pour un agneau, tous les sept agneaux. 5 Et un chevreau de chèvres pour un sacrifice pour le péché, pour faire une expiation pour vous. 6 Outre l'holocauste du mois, et sa viande de fer, et l'holocauste quotidien, et ses offrandes, et leurs libations, selon leurs modalités, pour une agréable odeur, un sacri -

Fice faite par le feu à l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 28.2 un doux...: Héb. un savour de mon repos † 28.3 jour par jour: Héb. en un jour 28.4 au soir: Héb. entre les deux soirs

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 29:7 129 Nombres 30:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et vous aurez, le dixième jour de ce septième mois, une convocation de QaDa, et vous affligerez vos âmes; vous n'y ferez aucune oeuvre; 8 mais vous offrirez une offrande en holocauste à l'Alam, AHAYAH, pour une agréable odeur; un jeune taureau, un bélier et sept agneaux de la première année; ils seront pour vous sans défaut; 9 et leur offrande sera de farine mêlée d'huile, trois dixièmes à un taureau, et deux dixièmes à un bélier, 10 un dixième à un agneau, pour tous les sept agneaux; 11 un chevreau des chèvres en sacrifice pour le péché, outre l'offrande pour l'expiation, et l'holocauste continu, et l'offrande de viande, et leurs libations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Le quinzième jour du septième mois, vous aurez une convocation de QaDaSh W. ; vous ne ferez point d'œuvre servile, et vous célébrerez un festin à l'Alam AHAYAH, sept jours ; 13 et vous offrirez un holocauste, un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à l'Alam AHAYAH, treize jeunes taureaux, deux béliers et quatorze agneaux de la première année ; ils seront sans défaut ; 14 et leur offrande sera de farine mêlée à de l'huile, trois dixièmes à chaque taureau des treize taureaux, deux dixièmes à chaque bélier des deux béliers, 15 et un dixième à chaque agneau des quatorze agneaux ; 16 et un chevreau pour un bouc.

sacrifice pour le péché, outre l'holocauste perpétuel, son offrande et son libation.

17 Et le deuxième jour, vous offrirez douze jeunes taureaux, deux béliers, quatorze agneaux de la première année sans tache; 18 et leurs offrandes et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, selon leur nombre, selon les modalités; 19 et un chevreau pour le sacrifice d'expiation, à côté de l'holocauste perpétuel, et de l'offrande, et de leur libation.

20 Le troisième jour, onze taureaux, deux béliers, quatorze agneaux de la première année sans défaut;

21 Et leurs offrandes et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, selon leur nombre, selon les modalités; 22 et un bouc pour le sacrifice d'expiation, à côté de l'holocauste perpétuel, de son offrande et de son libation.

23 Le quatrième jour, dix taureaux, deux béliers et quatorze agneaux sans défaut,

24 Leurs offrandes et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux seront selon leur nombre, selon les modalités; 25 et un bouc en sacrifice d'expiation, à côté de l'holocauste perpétuel, de son offrande et de son libation.

26 Et le cinquième jour, neuf taureaux, deux béliers et quatorze agneaux de la première année sans tache;

27 Et leurs offrandes et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, selon leur nombre, selon les modalités; 28 et un bouc pour le sacrifice d'expiation, à côté de l'holocauste perpétuel, de son offrande et de son libation.

29 Le sixième jour, huit taureaux, deux béliers et quatorze agneaux sans défaut,

30 Et leurs offrandes et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, selon leur nombre, selon les modalités; 31 et un bouc pour le sacrifice d'expiation, à côté de l'holocauste perpétuel, de son offrande et de son libation.

32 Le septième jour, sept taureaux, deux béliers et quatorze agneaux d'un an, sans défaut; 33 et leurs viandes de fer et leurs libations pour les taureaux, pour les béliers et pour les agneaux, selon leur nombre, selon les modalités; 34 et un bouc pour le sacrifice d'expiation; outre l'holocauste continu, son offrande et son libation.

35 Le huitième jour, vous aurez une assemblée solennelle: vous n'y ferez point d'œuvre servile; 36 vous offrirez un holocauste, un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à l'Alam, AHAYAH; un taureau, un bélier, sept agneaux de la première année sans défaut; 37 leur offrande et leurs libations pour le taureau, pour le bélier et pour les agneaux, seront selon leur nombre, selon les modalités; 38 et un bouc pour le sacrifice d'expiation; outre l'holocauste perpétuel, et son offrande, et sa boisson de fer. 39 Vous ferez ces choses à l'Alam, AHAYAH, dans vos fêtes, à côté de vos vœux et de vos offrandes volontaires, pour vos holocaustes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Et Macha dit aux enfants de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) selon tout ce que l'Alam AHAYAH a commandé à Macha, (y'shra'l).

30

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Macha dit aux chefs des tribus au sujet des fils de YaShaRa'AhLa W, disant: C'est ce que l'Alam AHAYAH a ordonné. 2 Si un homme fait un vœu à l'Alam AHAYAH, ou jure de lier son âme avec un lien; il ne brisera pas sa parole, il fera selon tout ce qui sort de sa bouche.

3 Si une femme aussi fait un vœu à l'Alam, AHAYAH, et qu'elle se lie par un lien, étant en son père,

4 Et son père entendra son vœu, et son lien avec lequel elle a lié son âme, et son père gardera sa paix auprès d'elle; et tous ses vœux se tiendront, et tout lien avec lequel elle aura lié son âme se tiendra. 5 Mais si son père la refuse au jour

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et si elle avait eu un mari, lorsqu'elle avait fait un vœu, ou qu'elle l'avait prononcé, elle devait sortir d'elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et son mari l'entendit, et il se tint en paix auprès d'elle, le jour où elle se remit à l'âme,

8 Mais si son mari l'a rejetée le jour où il l'a entendue, il fera le vœu qu'elle a fait, et ce qu'elle a prononcé de ses lèvres, avec laquelle elle a lié son âme, sans effet; et l'Alam lui pardonnera. 9 Mais tous les vœux d'une veuve et de celle qui est divorcée, avec lesquels ils ont lié leurs âmes,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 29.39 faire: ou, offre * 30.2 pause: Hébr. profane † 30.6 elle a juré: Hébr. ses vœux étaient sur elle

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 30:10 130 Nombres 31:36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et si elle a fait un vœu dans la maison de son mari, ou s'elle a lié son âme par un serment, 11 et son mari l'a entendue, et a gardé sa paix contre elle, et ne l'a pas rejetée, alors tous ses vœux se tiendront, et tous les liens avec lesquels elle a lié son âme se tiendront. 12 Mais si son mari les a rendus nuls le jour où il les a entendus, alors tout ce qui s'est passé sur ses lèvres au sujet de ses vœux,

ou au sujet du lien de son âme, ne subsistera pas; son mari les a rendus nuls, et l'Alam (Eternal) AHAYAH

13 Tout voeu et tout serment contraignant d'affliger l'âme, son mari peut l'établir, ou son mari peut le rendre nul. 14 Mais si son mari est tout entier,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Mais s'il les rend nuls après qu'il les aura entendus, alors il portera son iniquité. 16 Voici les statuts que l'Alam (Eternal) AHAYAH a commandé à Mascha, soit, entre le père et sa fille, un homme et sa femme, qui sont encore dans sa jeunesse dans la maison de son père.

31 États-Unis d'Amérique 31

1.....
.....
.....

3 Et Mascha parla au peuple, en disant: Armez-vous à la guerre, et laissez-les aller contre les Madianites, et vengez l'Alam.

4 de chaque tribu a

5 Et il fut livré des milliers de YaShaRa'AhLa, mille de chaque tribu, douze mille armés pour la guerre. 6 Et Mascha, mille de chaque tribu, eux et Phinéas, fils d'Éléazar, le sacrificateur, à la guerre, avec les instruments de QaDa, et les trompettes à souffler dans sa main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et ils firent la guerre aux Madianites, comme l'Alam (Éternal) AHAYAH l'avait ordonné à Mascha, et ils tuèrent tous les mâles. 8 Et ils tuèrent les rois de Madian, à côté des autres tués, à savoir Evi, et Rekem, et Tsur, et Hur, et

Réba, cinq rois de Madian: Balaam, fils de Beor, tua par l'épée. 9 Les fils de YaShaRa'Ahla (y'shra'l) prirent toutes les femmes de Madian captives et leurs petits, et prirent le butin de tous leurs troupeaux, de tous leurs troupeaux et de tous leurs biens. 10 Et ils brûlèrent toutes leurs villes où elles habitaient, et toutes leurs belles châteaux, avec le feu. 11 Et ils prirent tout le butin et tout le butin, tous deux d'hommes.

12 Et ils amenèrent les captifs, le butin et le butin, à Mascha, et à Éléazar, le sacrificateur, et à la congrégation des fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, dans le camp des plaines de Moab, près du Jourdain, près de Jéricho.

13 Et Mascha, et Éléazar, le sacrificateur, et tous les chefs de l'assemblée, sortirent à leur rencontre sans le camp. 14 Et Mascha, et les chefs de l'armée, et les chefs de milliers, furent irrités.

et donne-les aux Lévites, qui gardent la charge du tabernacle d'Alam (Eternal) AHAYAH.

Et Macha, et Éléazar, le prêtre, firent ce qu'Alam, AHAYAH, commanda.

Le butin, qui était le reste de la proie que les hommes de guerre avaient prise, était de six cent soixante-dix mille cinq mille brebis, 33 et soixante-douze mille hêtres,

35 Et trente-deux mille personnes en tout, de femmes qui n'avaient pas connu l'homme en liesse avec lui. 36 Et la moitié, qui était la part de ceux qui allaient à la guerre,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 31:37 131 Nombres 32:27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Et le tribut de l'armée pour les brebis était de six cent soixante-quinze. 38 Et les hêtres étaient trente-six mille, dont le tribut de l'armée était de soixante-douze. 39 Et l'ânesse était trente-cinq cents, dont le tribut de l'armée était de soixante-un. 40 Et les hommes.

41 Et Mascha donna le tribut, qui était l'offrande élevée de l'armée, à Éléazar le sacrificateur, comme l'Alam AHAYAH AHAYAH avait commandé à Mascha 42.

(y'shra'l) La moitié, Mascha prit une partie de cinquante, à la fois de l'homme et de la bête, et les donna aux Lévites, qui gardaient la charge du tabernacle de l'Alam (Eternal) AHAYAH ; comme l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH a commandé Mashah.

¶ Et les officiers qui étaient plus de milliers de l'armée, les chefs de milliers, et les chefs de centaines, s'approchèrent de Macha 49: ¶W ¶ Et ils dirent à Macha: ¶W, Tes serviteurs ont pris la somme des hommes

50 Nous avons donc apporté une guerre qui est sous notre

et il n'y en a pas un seul.

l'oblation pour l'Alam (Eternal) AHAYAH, ce que tout homme a obtenu, des bijoux d'or, des chaînes, des bracelets, des anneaux, des oreilles-

des anneaux,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

52 Et tout l'or de l'offrande qu'ils ont offerte jusqu'à l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, des chefs de milliers, et des chefs de centaines, fut seize mille sept cents.

dans le désert pendant quarante ans, jusqu'à toute la génération, qui avait fait le mal aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH, a été consumée. 14 Et voici, vous êtes ressuscités à la place de vos pères, une augmentation de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les hommes pécheurs, pour augmenter encore la colère féroce de l'Alam (Eternal) AHAYAH () vers YaShaRa'AhLa (y'shra'l). 15

Car si vous vous détournez de lui, il les laissera encore dans le désert, et vous détruirez tout ce peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ils s'approchèrent de lui, et dirent: Nous bâtirons ici des bergers pour nos troupeaux, et des villes pour nos petits enfants. 17 Nous, nous irons nous-mêmes armés devant les fils de YaShaRa'AhLa W, jusqu'à ce que nous les ayons amenés à leur place; et nos petits habiteront dans les villes clôturées à cause des habitants du pays. 18 Nous ne retournerons pas dans nos maisons, jusqu'à ce que les fils de YaShaRa'AhLa W, aient hérité chacun de son héritage. 19 Car nous n'hériterons pas avec eux de l'autre côté du Jourdain, ni de l'avant, parce que notre héritage nous est tombé de ce côté du Jourdain vers l'est.

1. Macha leur dit: Si vous voulez faire cela, si vous allez en armes devant l'Alam

À la guerre,

21 Et vous serez tous armés sur le Jourdain devant l'Alam, jusqu'à ce qu'il ait chassé ses ennemis, 22 et que le pays soit soumis devant l'Alam, et ensuite vous reviendrez, et vous serez sans culpabilité devant l'Alam, et devant YaShaRa'AhLa, et ce pays sera votre possession devant l'Alam, et vous serez sans culpabilité devant l'Alam, 23; mais si vous ne le faites pas, voici, vous avez péché contre l'Alam, et soyez sûrs que votre péché vous trouvera dehors. 24 Bâissez des villes pour vos petits enfants, et pliez pour vos brebis, et faites ce qui est sorti de votre bouche. 25 Et les enfants de Gad et les enfants de Reuben parleront à nos petits hommes, et nous ferons passer nos serviteurs, et tous nos serviteurs, selon les ordres de mes serviteurs.

** 32.11 entièrement...: Hébr. accompli après moi

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Numéros 32:28 132 Numéros 33:47

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

d'Ézaïan (Zion)-Gaber, et ils campèrent dans le désert de Tsin, qui est Kadès. 37 Ils partirent de Kadès, et ils partirent de Kadès, et campèrent à l'extrémité du pays d'Édom.

1. Ils partirent de Tsalmona, et campèrent à Punon.

43 Ils partirent de Punon, et campèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 45 Et dans les deux.44Et ils se sont séparés d'Oboth, et ils se sont séparés d'Ije-abarim, dans la frontière de Moab.

46 Et ils partirent de Dibon-Gad, et campèrent à Almon-diblathaïm. 47 Et ils partirent d'Almon-diblathaïm, et campèrent dans les montagnes d'Abarim.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 33:48 133 Nombres 35:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Ils partirent des montagnes d'Abarim, et campèrent dans les plaines de Moab, près du Jourdain, près de Jéricho. 49 Ils campèrent près du Jourdain, depuis Beth-Jesimoth jusqu'à Abel-Shittim, dans les plaines.

de Moab.

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

51 Parle aux fils de YaShaRa'AhLa, et dis-leur: Lorsque vous passerez le Jourdain dans le pays de Canaan, 52 vous chasserez tous les habitants du pays de devant vous, et vous détruirez toutes leurs images, et vous détruiront toutes leurs statues en fonte, et vous déposséderez tous leurs hauts lieux; 53 vous déposséderez les habitants du pays, et vous y habiterez; car je vous ai donné le pays pour le posséder. 54 Vous diviserez le pays par le sort en héritage parmi vos familles, et vous donnerez plus d'héritage, et au moins vous donnerez moins d'héritage; tout héritage sera dans le lieu où son sort tombera, selon les tribus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de vos pères vous hériterez.§** 55 Mais si vous ne chassez pas devant vous les habitants du pays, alors il arrivera que ceux que vous laissez rester d'eux seront des piqûres à vos yeux, et des épines à vos côtés, et vous vexeront dans le pays où vous habitez. 56 Et il arrivera que je vous ferai ce que je pensais leur faire.

26 Et le prince de la tribu des fils d'Ephraïm, Kemuel, fils de Shiphtan. 25 Et le prince de la tribu des fils de Manassé, Hénuel, fils d'Éphod. 24 Et le prince de la tribu des fils d'Ephraïm, Kemuel, fils de Shiphtan. 25 Et le prince de la tribu des fils de Manassé, Hénuel, fils d'Éphod. 24 Et le prince de la tribu des fils d'Éphraïm, Kemuel, fils de Shiphtan. 25 Et le prince de la tribu des fils de Manassé, Hébaïl, fils d'Éphraïm. 26 Et le prince de la tribu des fils d'Éphraïm, Kemuel, fils de Schithan.

Ammihud. 29 Tels sont ceux que l'Alam (Éternel) AHAYAH a ordonné de diviser l'héritage aux fils de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) dans le pays de Canaan.

35

Et l'Alam (Éternel) AHAYA (Éternel) AHAYA (Éternel) dit à Masha (Éphra), dans les plaines de Moab, près du Jourdain, près de Jéricho, qu'ils donnent aux Lévites l'héritage de leurs villes de possession pour qu'ils y habitent; et vous donnerez aussi aux lévites la banlieue pour les villes qui les entourent. 3 Et les villes où ils habiteront; et les banlieues d'entre eux seront pour leur bétail, leurs biens et leurs bêtes. 4 Et les banlieues des villes que vous donnerez aux Lévites toucheront de la muraille de la ville et de l'extérieur un millier de coudées tout autour. 5 Et vous mesurerez de l'extérieur de la ville sur le côté est deux mille coudées, et du côté sud deux mille coudées, et du côté ouest deux mille coudées, et du côté nord deux mille coudées; et la ville sera au milieu d'eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 35:6 134 Nombres 36:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et parmi les villes que vous donnerez aux Lévites, il y aura six villes de refuge, que vous établirez pour le meurtrier, afin qu'il s'enfuit; et vous y ajouterez:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Toutes les villes que vous donnerez aux Lévites seront quarante-huit villes; vous les donnerez avec leurs banlieues. 8 Et les villes que vous donnerez seront de la possession des fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l); de ceux qui ont beaucoup, vous en donnerez beaucoup; mais de ceux qui ont peu, vous en donnerez peu.

on donnera de ses villes aux Lévites selon son héritage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et l'Alam, AHAYAH, parla à Macha, en disant: 10 Parle aux fils de YaShaRa'Ahla, et dis-leur: Quand vous passerez le Jourdain au pays de Canaan, 11 vous vous établirez villes pour être des villes de refuge.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

vous, que la tueuse peut s'en sortir, ce qui tue n'importe qui.

12 Et ils seront pour

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Vous donnerez trois villes de ce côté-ci du Jourdain, et vous donnerez trois villes dans le pays de Canaan, qui seront des villes de refuge.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ces six villes seront un refuge pour les enfants de YaShaRa'AhLa, et pour l'étranger, et pour l'étranger, et pour l'étranger qui voyage parmi eux, afin que quiconque tue quelqu'un ignorant puisse s'enfuir de là. 16 Et s'il le frappa d'un instrument de fer, et qu'il meure, c'est un meurtrier; le meurtrier sera certainement mis à mort. 17 Et s'il le jetait d'une pierre, avec laquelle il mourra, et qu'il meure, c'est un meurtrier.

18 S'il le frappa d'une arme à main de bois, avec laquelle il mourra, il mourra, et il mourra, c'est un meurtrier; le meurtrier sera certainement mis à mort. 19 Le vengeur du sang lui-même.

20 Mais s'il le pousse à la haine, ou à l'ébranler, il le tuera.

26 Mais si l'assassin vient à tout moment sans la frontière de la ville, il y restera jusqu'à la mort du souverain sacrificateur, qui a été oint de l'huile de QaDa. 26 Mais si l'assassin vient sans la frontière de la ville, il trouvera le refuge de la ville, et s'il s'enfuit, il s'enfuit sans la frontière de la ville, et s'il s'enfuit, il s'enfuit, et s'enfuit, il s'enfuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Parce qu'il aurait dû rester dans la ville de son refuge jusqu'à la mort du souverain sacrificateur; mais après la mort du souverain sacrificateur, le meurtrier retournera dans le pays de sa possession. 29 Ces choses seront pour vous une loi de jugement pour toutes vos générations dans toutes vos demeures. 30 Celui qui tuera quelqu'un, le meurtrier sera mis à

mort par la bouche de témoins; mais un seul témoin ne témoignera contre personne pour le faire mourir.

Et vous ne prendrez aucune satisfaction pour la vie d'un meurtrier, qui est coupable de mort.

32 Et vous ne prendrez aucune satisfaction pour celui qui s'est enfui dans la ville de son refuge, bien sûr la mort.

33 Vous ne polluerez donc pas le pays dans lequel vous êtes; car le sang dénature le pays, et le pays ne peut être purifié du sang qui est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Ne souillez donc pas le pays dans lequel vous habiterez, où j'habiterai; car moi, l'Alam, AHAYA, j'habite parmi les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

36

1. Les principaux pères des familles des fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, des familles des fils

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de Joseph, s'approchant, et parlèrent devant Mascha, et devant les princes, les principaux pères des fils de Yachara,

2 Et ils dirent: L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) à donner l'héritage de Zelophehad notre frère à ses filles. 3 Et s'ils sont mariés à l'un des fils des autres tribus des enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), alors leur héritage sera pris de l'héritage de nos pères, et sera mis à l'héritage de la tribu où ils sont reçus; ainsi sera-t-il pris du sort de nos pères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et quand le jubile des fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l sera, leur héritage sera mis à l'héritage de la tribu à laquelle ils sont reçus; ainsi leur héritage sera enlevé.

de l'héritage de la tribu de nos pères.

5 Et Macha commanda les fils de YaShaRa'AhLa, d'après la parole de l'Alam.

6 C'est ce qu'a dit l'Alam, la tribu des fils de Joseph.

7 Ainsi, l'héritage des fils de YaShaRa'AhLa W' (y'shra'l) ne s'éloignera pas de la tribu en tribu; car chacun des fils de YaShaRa'AhLa W'h (y'shra'l) se gardera à l'héritage de la tribu

de ses pères. § 8 Et les fils de YaShaRa'AhLa W'h (y'shra'l) se garderont à l'héritage de la tribu de ses pères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nombres 36:9 135 Nombres 36:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

toute fille, qui possède un héritage dans une tribu des fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), sera femme à l'une des familles de la tribu de son père, afin que les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) puissent jouir à chacun de l'héritage de ses compagnons. 9 L'héritage n'enlèvera pas d'une tribu à une autre tribu; mais chacune des tribus des fils de YaShaRa'AhLa

10 C'est comme l'Alam (Eternal) AHAYAH a commandé à Mashah

11 Car Mahla, Thirtsa, Hogla, Milca, Noé, les filles de Tselophehad, étaient mariées à leurs pères, frères, 12 et elles étaient mariées dans les familles des fils de Manassé, fils de Joseph, et leur héritage restait dans la tribu des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ce sont là les commandements et les jugements que l'Alam (Éternel) AHAYA (Éternel) a commandés par la main de Macha, aux fils de YaShaRa'AhLa, dans les plaines de Moab, près de Jéricho.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

** 36.12 vers...: Hébr. à certains qui étaient des familles

Deutéronome 1:1 136 Deutéronome 1:40 Le Cinquième Livre de Moïse, appelé Deutéronome

Ce sont les paroles que Moïse a dites à tous les Israélites (y'isra'el) de ce côté le Jourdain dans la nature, dans la plaine

2 (Il y a onze jours entre Horeb et la montagne de Séir, et Laban, et Hazéroth, et Dizahab.) 3 Et il arriva, dans la quarantième année, le onzième mois, que Moïse, le premier jour du mois, parla aux fils de Israël, selon tout ce que l'Éternel, AHAYAH, lui avait donné en commandement; 4 Après qu'il eut tué Sihon le roi des Amoréens, qui habitait à Hesh-Bon, et Og le roi de Bashan, qui habitait à Astaroth à Edrei, 5 De ce côté-ci le Jourdain, dans le pays de Moab, commença à prendre Moïse, et à déclarer cette loi, disant: 6 l'Éternel, qui habitait à Astaroth dans le pays d'Edrei, et qui était dans la plaine, et qui était dans la vallée

de Taurin, et qui était dans la montagne jusqu'à la montagne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Voici, j'ai mis le pays devant vous; entrez et possédez le pays que l'Alam (Eter-nal) AHAYAH a juré à vos pères, Abraham, Isaac et Jacob, de leur donner, ainsi qu'à leurs pères, la semence après eux.

9 Et je vous parlais en ce temps-là, en disant: Je ne peux pas vous supporter moi-même seul;
10 L'Alam (Eternal) AHAYAH

11 (L'Alam (Eter-nal) AHAYAH (AHBA) de vos pères vous fait mille fois plus de choses que vous êtes, et vous bénisse, comme il vous l'a promis!) 12 Comment puis-je, moi seul, porter votre cumbrance, votre fardeau et vos querelles? 13 Prenez-vous sagement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 14 Et les hommes, et bien compris, et connu parmi vos tribus, et je ferai de vous les gouvernants.

15 J'ai pris les chefs de vos tribus, les sages, et je les ai connus, et j'ai fait d'eux des chefs sur vous, des chefs de milliers et des chefs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 En ce temps-là, j'exhortai vos juges, en disant: Écoutez les causes entre vos frères, et jugez avec justice entre chacun et son frère, et l'étranger qui est avec lui. 17 Vous ne respecterez point les gens en jugement, mais vous entendrez les petits comme les grands; vous n'aurez pas peur de la face de l'homme; car l'homme est un homme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le jugement est AHBA, et la cause qui est trop dure pour vous, apportez-la moi, et je l'écouterai. 18 En ce temps-là, je vous ai commandé toutes les choses que vous devez faire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et je vous ai dit: Vous êtes venus à la montagne des Amoréens, que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) nous donne. 21 Voici, l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH) vous a dit: Ne craignez pas, et ne vous découragez pas.

Vous vous êtes approchés de moi chacun de vous, et vous avez dit: Nous enverrons des hommes devant nous, et ils nous fouilleront dans le pays, et nous feront dire par quel chemin nous devons monter, et dans quelles villes nous viendrons.

23 Et la parole me plut bien; et j'ai pris douze hommes d'une tribu, l'un d'entre vous; 24 et ils se retournèrent et montèrent dans la montagne, et vinrent dans la vallée d'Escol, et la foulèrent. 25 Et ils prirent du fruit du pays entre leurs mains, et le firent descendre vers nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Mais vous ne vouliez pas monter, mais vous vous êtes rebellés contre le commandement de l'Alam AHAYAH, votre AHBA, 27 et vous avez murmuré dans vos tentes, et vous avez dit: Parce que l'Alam AHAYAH nous haïssait, il nous a fait sortir du pays d'Égypte, pour nous livrer entre les mains des Amoréens, pour nous détruire. 28 Où monterons-nous? Nos frères ont découragé notre cœur, disant: Le peuple est plus grand et plus grand que nous; les villes sont grandes et fortifiées jusqu'au ciel, et nous avons de plus en plus de choses.

29 Je vous ai dit: Ne craignez point, et n'ayez pas peur d'eux. 30 Voici les fils des Anakims:

Voilà.

Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal)

32 Vous n'avez pas cru en l'Alam, comme un homme porte son fils, dans tout le chemin que vous avez parcouru, jusqu'à ce que vous soyez entrés dans ce lieu. 32 Et vous n'avez pas cru en l'Alam, comme un homme porte son fils, dans tout le chemin que vous avez parcouru jusqu'à ce que vous soyez entrés dans ce lieu. 32 Et vous n'avez pas cru en l'Alam, comme un homme porte votre AHBA, 33,,,,, qui est allé dans le chemin devant vous, pour vous chercher un lieu où camper vos tentes, dans le feu de nuit, pour vous montrer par quel chemin vous devriez aller, et dans une nuée de jour. 34 Et l'Alam, comme un homme a entendu la voix de vos paroles, et qui a été irrité, et qui a juré, disant: 35 Il n'y aura certainement pas un de ces hommes de cette mauvaise génération qui verra ce bon pays que j'ai juré de donner à vos pères, 36 Sauve Caleb, fils de Jephunné.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Mais Yashawa (Yoshua), fils de Nun, qui se tient devant toi, ira en lui; encourage-le, car il fera en sorte que YaShaRa'AhLa (y'shra'l) l'hérite. 39 Vos petits enfants, que vous avez dit être une proie, et vos enfants, qui en ce jour-là n'avaient aucune connaissance entre le bien

et le mal, iront en eux, et je les donnerai, et ils la posséderont. 40 Mais quant à vous, tournez-vous, et prenez-vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

après

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Deutéronome 1:41 137 Deutéronome 2:33

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Vous m'avez répondu, et vous m'avez dit: Nous avons péché contre l'Alam AHAYAH, nous monterons et nous combattrons, selon tout ce que l'Alam AHAYAH, notre AHBA AHBA, a demandé.

Nous. Et quand vous aviez ceint sur chacun ses armes de guerre, vous étiez prêts à monter sur la colline.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et l'Alam, AHAYAH, me dit: Dis-leur: Ne monte pas, et ne combat point; car je ne suis pas parmi vous, de peur que vous ne soyez frappés devant vos ennemis. 43 Je t'ai donc parlé, et vous ne vouliez pas entendre, mais vous vous êtes rebellés contre le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Et les Amoréens, qui habitaient sur cette montagne, sortirent contre vous, et vous poursuivirent, comme les abeilles, et vous détruisirent en Séir, jusqu'à Horma. 45 Et vous retourniez et pleuriez devant l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH, et vous ne donnerez pas l'oreille. 46 Vous demeurez donc plusieurs jours à Kadès, selon les jours que vous y séjournez.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Puis nous nous tournâmes, et nous emmenâmes dans le désert par le chemin de la mer Rouge, comme l'Alam (Eternal) AHAYAH

2 Et l'Alam, AHAYAH, me parla, et dit: 3 Vous avez fait le tour de cette montagne depuis assez longtemps; tournez-vous vers le nord. 4 Et commandez-vous au peuple, en disant: Vous passerez par la côte de vos frères, les enfants d'Ésaü, qui habitent à Séir; et ils auront

peur de vous; prenez garde à vous-mêmes; 5 Ne vous mêlez pas d'eux, car je ne vous donnerai pas de

leur pays, non, pas autant qu'une largeur de pied; parce que j'ai donné à Ésaü la montagne de Séir pour possession.

6 Vous en achèterez de la nourriture pour de l'argent, afin que vous en mangiez; et vous en achèterez aussi de l'eau pour de l'argent, afin que vous buviez.

Alam (Eternal) AHAYAH ton AHBA t'a béni dans toutes les œuvres de ta main: il connaît ta marche dans ce grand désert: ces quarante ans l'Alam (Eternal) AHAYAH, ton AHBA a été avec toi; tu n'as pas manqué de rien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et quand nous sommes passés de nos frères, les fils d'Ésaü, qui habitaient à Séir, par le chemin de la plaine depuis Elath, et

Nous nous tournâmes et passâmes par le chemin du désert de Moab. 9 Et l'Alam (Éternal) AHAYAH

10 Les Émim y habitaient autrefois, un peuple grand, nombreux et grands, comme les Anakims, 11 qui étaient aussi des géants, comme les Anakims; mais les Moabites les appellent Émim. 12 Les Horims habitèrent aussi à Séir avant le temps; mais les enfants d'Ésaü leur succédaient, lorsqu'ils les avaient détruits de devant eux, et qu'ils habitaient à leur place, comme Yahara'Ahla.

(y'shra'l) a fait à la terre de sa possession, que l'Alam (Eternal) AHAYAH leur a donné.

Maintenant, levez-vous, dit moi, et vous faire passer le torrent de Tsered. Et nous sommes allés par-dessus le torrent de Tsered.** 14 Et l'espace dans lequel nous sommes venus de Kadès-Barnéa, jusqu'à ce que nous soyons venus par-dessus le torrent de Tsered, était trente-huit ans; jusqu'à ce que toute la génération des hommes de guerre aient été gaspillés du milieu de l'armée, comme l'Alam (Eternal) AHAYAH

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Car la main de l'Alam (Eternal) AHAYAH était contre eux, pour les détruire du milieu des préceptes, jusqu'à eux.

l'hôte, jusqu'à ce qu'ils soient consumés.

Lorsque tous les hommes de guerre furent consumés et morts du milieu du peuple, 17 Alam me parla, en disant: 18 Tu passeras aujourd'hui par Ar, la côte de Moab; 19 et tu viendras près des fils d'Ammon, et tu seras dans la détresse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ils ne s'entremêlent point avec eux, car je ne te donnerai point de possession du pays des fils d'Ammon, parce que je l'ai donnée aux fils de Lot pour possession. 20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et les Ammonites les appellent Zamzummims;

21 Un peuple landofgiants: des géants

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

De grands, de nombreux, de grands, comme les Anakims; mais l'Alam (Éternal) AHAYAH les détruisit devant eux; et ils les crurent, et habitèrent à leur place; 22 comme il fit aux fils d'Ésaü, qui habitaient à Séir, lorsqu'il détruisit les Horim de devant eux; et ils leur succédaient, et habitèrent à leur place jusqu'à ce jour; 23 et les Avim, qui habitaient à Hazerim, jusqu'à Azza, les Caphtorimes, qui sortaient de Caphtor, les détruisirent, et habitèrent à leur place.

Lève-toi, prends ton chemin, et passe au-dessus du fleuve Arnon. Voici, j'ai donné entre tes mains: Sihon l'Amorite, roi de Heshbon, et - son pays; commence à le posséder, et continue avec lui dans la bataille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Aujourd'hui, je commencerai à mettre l'effroi de toi et la crainte de toi sur les nations qui sont sous tout le ciel, qui entendront parler de toi, et trembleront, et seront dans l'angoisse à cause de toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et j'envoyai des messagers du désert de Kédémoth à Sihon, roi de Hesbon, avec des paroles de paix, disant: 27 Laisse-moi passer par ton pays; je passerai par la voie haute, je ne tournerai ni à droite ni à gauche. 28 Tu me vendras de la nourriture pour de l'argent, afin que je mange; et donne-moi de l'eau pour de l'argent, afin que je boive; seulement je passerai par mes pieds; 29 (Comme les fils d'Esau qui habitent à Séir, et les Moabites qui habitent à Ar, me l'ont fait;) jusqu'à ce que je passe le Jourdain dans le pays que l'Alam (Eternal) AHAYAH, notre AHBA, nous donne. 30 Mais Sihon, roi de Hesbon, ne nous laissera pas passer par lui; car l'Alam (Eternal) AHAYAH, ton AHBA, endurec son esprit, et fit obstiner son coeur, afin qu'il le livre aujourd'hui à son pays.

AHAYAH, notre AHBA, nous l'avons livré devant nous, et nous l'avons frappé, lui et ses fils, et tous ses fils.

Deutéronome 2:34 138 Deutéronome 4:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Nous avons pris toutes ses villes en ce temps-là, et nous avons détruit par interdit les hommes, les femmes et les hommes.

36 De Aroër, qui est au bord du fleuve d'Arnon, et de la ville qui est près du fleuve, jusqu'à Galaad, il n'y avait pas une ville trop forte pour nous: l'Alam AHAYAH, notre AHBA, nous a tous livrés: 37 Tu n'es venu que dans le pays des fils d'Ammon, ni dans aucun lieu du fleuve Jabbok, ni dans les villes des montagnes, ni dans aucune des villes d'Alam AHAYAH, notre AHBA nous a interdit.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nous nous tournâmes, et montons vers Basan; et Og, roi de Basan, sortit contre nous, lui et tout son peuple, pour combattre à Edréi. 2 L'Alam et l'Éternel m'appelèrent: Ne le crains point; car je le livrerai, lui et tout son peuple, et son pays, entre tes mains; et tu le feras comme tu l'as fait à Sihon, roi des Amoréens, qui habitait à Hesbon. 3 L'Alam et l'Éternel, nous n'avons pris que deux villes de Basan, trois villes de Basan, et tout son peuple; et nous l'avons frappé jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et ce pays que nous possédions en ce temps-là, depuis Aroër, qui est près du fleuve Arnon, et la moitié de la montagne de Galaad, et ses villes, je donnai aux Rubénites et aux Gadites. 13 Et le reste de Galaad et tout Basan, étant le royaume d'Og, je donnai à la moitié

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Jaïr, fils de Manassé, prit tout le pays d'Argob, avec tout le Basan, pays des géants. Jusqu'à ce jour, Jaïr, fils de Manassé, prit tout le pays d'Argob jusqu'aux côtes de Geshuri et de Maacathi; et je les appelai selon son nom, Basan-Havoth-Jaïr. 15 J'ai donné Galaad à Makir. 16 J'ai donné depuis Galaad, aux Rubénites et aux Gadites, jusqu'au fleuve Arnon, moitié de la vallée, et jusqu'au fleuve Jabbok, qui est la frontière des fils d'Ammon. 17 La plaine, le Jourdain et sa côte, depuis Kinnereth jusqu'à la mer de la plaine, la mer salée, sous Ashdoh-pisga à l'est.

18 Et je t'ordonnai en ce temps-là, en disant: L'Alam AHAYAH, ton AHBA, t'a donné ceci:
terres à posséder

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nos frères sont les enfants d'Israël, tous ceux qui sont à moi pour la guerre.

† 19 Butit:yeshallpasseoverarmedavant-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Jusqu'à ce que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) ait donné du repos à vos frères, ainsi qu'à vous, et jusqu'à ce qu'ils possèdent le pays que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHYAH (Eternal) AHYAH) a donné au-delà du Jourdain; et alors vous retournerez chacun à sa possession, que je vous ai donnée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. J'ai commandé à Yashawa (Yoshua) en ce temps-là, en disant: Tes yeux ont vu tout ce que l'Alam (Eternal) AHAYAH

22 Vous ne les craignez pas; car l'Alam AHAYAH AHBA se battra pour vous. 23 Et j'ai supplié l'Alam AHAYAH AHAYAH en ce temps-là, disant: 24 O Sauveur AHAYAH, tu as commencé à montrer ta grandeur et ta main puissante; car ce qu'AHBA est là dans le ciel ou sur la terre, qui peut faire selon tes oeuvres et selon ta puissance? 25 Je te prie, laisse-moi aller, et voir le bon pays qui est au-delà du Jourdain, cette belle montagne, et le Liban. 26 Mais l'Alam AHBA a fait à ces deux rois.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)
AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH

27 Monte-toi au sommet de Pisga, et lève tes yeux vers l'occident, vers le nord, vers le midi et vers l'orient, et regarde-le de tes yeux; car tu ne le feras point.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Mais chargez Yashawa (Yoshua), et encouragez-le, et fortifiez-le; car il passera au-dessus de ce Jourdain.

devant ce peuple, et il les fera hériter du pays que tu verras. 29 Nous demeurons donc dans la vallée contre Beth-Péor.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Maintenant, écoute, ô YaShaRa'AhLa, et prends possession des lois et des jugements que je t'enseigne, afin que tu les fasses, et que tu entres et possèdes le pays que te donne l'Alam, AHAYAH, AHBA, de tes pères. 2 Vous n'ajouterez pas à la parole que je te prescris, et vous ne diminuerez point d'elle, afin que tu conserves les commandements de l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, AHBA, que je te commande. 3 Tes yeux ont vu ce que l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, a fait à cause de Baal-Peor, pour tous les hommes qui ont suivi Baal-Peor, l'AHAYAH, AHAYAH, AHBA, AHBA, a détruit d'entre vous. 4 Mais vous qui avez clivé jusqu'à l'Alam, AHAYAH,

5 Voici, je vous ai enseigné des lois et des jugements, comme l'Alam AHAYAH

Mon AHBA a commandé

Deutéronome 4:6 139 Deutéronome 4:42

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Garde-les donc, et fais-les; car c'est ta sagesse et ta résistance aux yeux des nations, qui entendront toutes ces lois, et qui diront: Certainement cette grande nation est un peuple sage et intelligent. 7 Car quelle nation est si grande, qui a AHBA, si près d'eux, que l'Alam, notre AHBA, est en toutes choses que nous lui demandons? 8 Et quelle nation est si grande, qui a des lois et des jugements aussi justes que toute cette loi que j'ai mise devant toi aujourd'hui?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Prends garde à toi-même, et garde ton âme avec diligence, de peur que tu n'oublies les choses que tes yeux ont vues, et qu'ils ne s'éloignent de ton coeur tout le temps de ta vie; mais enseigne-leur tes fils et tes fils, 10 spécialement le jour où tu t'es tenu devant l'Alam.

AHAYAH AHBA AHBA à Horeb, quand l'Alam AHAYAH AHAYAH m'a dit: Rassemble-moi

11 Et vous vous êtes approchés et vous vous êtes tenus sous la montagne, et la montagne a brûlé au feu au milieu du ciel, avec des ténèbres, des nuées et des ténèbres épaisses. 12 Et l'Alam AHAYAH vous parla du milieu du feu; vous entendiez la voix, et vous entendiez la voix du peuple ensemble, et je leur ferai entendre mes paroles, afin qu'ils apprennent à me craindre tous les jours qu'ils vivront sur la terre, et qu'ils enseigneront leurs enfants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

trouveras, si tu le cherches de tout ton coeur et de toute ton âme. 30 Quand tu seras dans la tribulation, et que toutes ces choses t'arrivent,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 31 (Pour les mêmes jours, si tu t'en remets à l'Alam (Eternal) AHAYAH (ThyAHBA), et si tu t'en remets à sa voix;

Alam (Eternal) AHAYAH (Ton AHBA) est un AHBA miséricordieux;) il ne t'abandonnera pas, ne te détruira pas, ni n'oubliera

32 Pour demander maintenant des jours qui sont passés, qui étaient avant toi, depuis le jour où AHBA a créé l'homme sur la terre, et demander d'un côté du ciel à l'autre, s'il y a eu quelque chose comme cette grande chose, ou a été entendue comme elle? 33 Est-ce que jamais les gens ont entendu la voix d'AHBA, parlant du milieu du feu, comme tu l'as entendu, et vivant? 34 Ou bien AHBA a essayé de l'emmener et de lui prendre une nation du milieu d'une autre nation, par tentations, par signes, et par miracles, et par la guerre, et par une main puissante, et par un bras étendu, et par de grandes terreurs, selon tout ce que l'Alam AHAYAH (Eternal) AHAYAH a fait pour vous en Égypte sous vos yeux? 35 À toi, il a été annoncé, afin que vous sachiez que l'Alam

36 Il t'a fait entendre sa voix, qu'il n'y a personne d'autre à côté de lui. 36 Du ciel, il t'a fait entendre sa voix.

37 Et parce qu'il a aimé tes pères, il a choisi leur postérité après eux, et t'a fait sortir d'Égypte de sa puissance puissante; 38 Pour chasser les nations de devant toi, plus grandes et plus puissantes que toi, pour t'amener, pour te donner leur pays en héritage, comme il est aujourd'hui. 39 Sachez donc aujourd'hui, et considérez-le dans votre coeur, que l'Alam AHAYAH est AHBA, au ciel, et sur la terre, au-dessous; il n'y en a point d'autre. 40 Tu observeras donc ses statuts et ses commandements, que je t'ordonne ainsi.

jour, afin que cela aille bien avec toi, et avec tes enfants après toi, et que tu prolonges tes jours sur la terre, que l'Alam

(Eternal) AHAYAH (Eternal) Ton AHBA (Eternal) te donne, pour toujours.

1. Masha, dit-il, sépara trois villes de ce côté-ci du Jourdain, vers le soleil; 42 afin que l'assassin s'enfuit, et qu'il tue son prochain, et qu'il ne le laisse pas dans les temps passés; et qu'il fuyé jusqu'à

* 4.11 au milieu: Heb. coeur † 4.12 seulement...: Hébr. sauver une voix - 4.19 divisé: ou, transmis § 4.30 sont...: Hébr. t'ont trouvé

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHBA, ton AHA, ton AHBA, ton AHBA, ton AHBA, ton AHBA, et ton AHBA, ton AH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

De là, par une main puissante et par un bras étendu: c'est pourquoi l'Alam (Eternal) AHAYAH (Ton AHBA) a commandé

pour garder le jour du sabbat.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Honore ton père et ta mère, comme l'Alam AHAYAH AHBA te l'a ordonné, afin que tes jours soient prolongés, et qu'ils aillent bien avec toi, dans le pays que l'Alam AHAYAH AHBA

17 Tu ne tueras point. 18 Tu ne commettras point d'adultère. 19 Tu ne voleras point. 20 Tu ne porteras point de faux esprit.

21 Tu ne désireras point la femme de ton prochain, et tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, son champ, son serviteur, sa servante, son boeuf, son âne, et tout ce qui est ton prochain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Voici les paroles d'Alam, AHAYAH, qui parla à toute votre assemblée, sur la montagne, du milieu du feu, de la nuée et des ténèbres épaisses, d'une grande voix, et il ne les ajouta plus. Et il les écrivit dans deux tables de pierre, et les délira à moi.

23 Et il arriva, quand vous entendiez la voix du milieu des ténèbres, (car la montagne brûlait de feu), que vous

24 Et vous avez dit: Voici, l'Alam, notre AHBA, nous a fait connaître sa gloire et sa grandeur, et nous avons entendu sa voix du milieu du feu; nous avons vu aujourd'hui qu'AHBA parle à l'homme, et qu'il vit. 25 Maintenant, pourquoi mourrons-nous? car ce grand feu nous consumera; si nous entendons la voix de l'Alam, AHAYAH, notre AHBA,

26 Car qui est là de toute chair, qui a entendu la voix de l'AHBA vivant, parlant à l'extérieur de l'Halddie.

27 Approchez-vous, et entendez tout ce que l'Alam AHAYAH, notre AHBA, dira; et dites-nous tout ce que l'Alam AHAYAH, notre AHBA, vous parlera; et nous l'entendrons, et nous le ferons. 28 Et l'Alam AHAYAH, quand vous m'avez parlé, entendit la voix de vos paroles.

AHAYAH me dit: J'ai entendu la voix des paroles de ce peuple, qu'ils t'ont dites.

29 O qu'il y ait en eux un tel coeur, afin qu'ils me craignent, et qu'ils gardent toujours tous mes commandements, afin qu'ils soient heureux, et à jamais avec leurs enfants! 30 Va leur dire: Rends-toi dans tes tentes. 31 Mais toi, tiens-toi ici près de moi, et je te parlerai tous les commandements, et les lois, et les jugements, que tu leur enseigneras, afin qu'ils les fassent dans le pays que je leur donne pour le posséder. 32 Vous observerez donc de faire comme l'Alam AHAYAH, votre AHBA, vous l'a commandé: vous ne vous détournerez pas de la droite ou de la gauche. 33 Vous marcherez dans toutes les voies que l'Alam AHAYAH, votre AHBA, vous l'a ordonné, afin que vous viviez, et que vous soyez bien avec vous, et que vous prolongez vos jours dans le pays que vous posséderez.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 5.1 garder...: Héb. garder pour les faire † 5.6 servitude: Héb. serviteurs Φ 5.25 entendre: Héb. ajouter pour entendre Deutéronome 6:1 141 Deutéronome 7:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

1. Voici les commandements, les statuts et les jugements, que l'Alam AHAYAH AHBA

2 afin que tu craignes l'Alam, et ton fils, et ton fils, tous les jours de ta vie, et que tes jours soient prolongés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Écoutez donc, YaShaRa'AhLa, et observez-le, afin qu'il soit bon pour vous, et que vous pénétriez avec puissance, comme l'Alam, AHAYAH, AHBA, de vos pères, vous l'a promis, dans le pays qui coule avec le lait et le miel.

6 Et ces paroles que je te commande aujourd'hui seront dans ton coeur: 7 Et tu les enseigneras doucement à tes enfants, et tu les parleras quand tu seras assis dans ta maison, et quand tu marcheras sur le chemin, et quand tu seras couché, et quand tu seras couché, et quand tu seras couché,

8 Tu les lieras pour un signe sur ta main, et ils seront comme des couvertures entre les deux.

9 Et tu les écriras sur les poteaux de ta maison et sur tes portes. 10 Et il arrivera, lorsque l'Alam AHAYAH aura fait entrer ton AHBA dans le pays qu'il a juré à tes pères, à Abraham, à Isaac et à Jacob, de te donner de grandes et bonnes villes que tu n'as pas bâties, 11 et des maisons pleines de toutes les bonnes choses que tu n'as pas remplies, et des puits que tu n'as pas creusés, des vignes et des oliviers que tu n'as pas plantés; quand tu mangeras et que tu seras rassasié; 12 alors garde-toi d'oublier l'Alam AHAYAH,

qui t'a fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude.

14 Tu n'iras pas après d'autres baals, parmi les baals, parmi les gens qui sont autour de toi;
15 (Pour l'Alam) AHAYAH, ton AHBA, est un AHBA jaloux parmi vous, de peur que la colère de l'Alam (Eternal) AHAYAH, ton AHBA ne s'allume contre toi, et ne te détruise de dessus la face de la terre.

Vous ne tenterez pas l'Alam, comme vous l'avez tenté à Massa.

18 Tu feras ce qui est juste et bon aux yeux de l'Alam, afin qu'il soit bien avec toi, et que tu puisses entrer et posséder le bon pays que l'Alam, l'Éternel, a juré à tes pères, 19 Pour chasser tous tes ennemis de devant toi, comme l'Alam, l'Éternel, l'Éternel, a parlé. 20 Et quand ton fils te demandera à temps de venir, disant: Qu'est-ce que signifient les témoignages, les statuts et les jugements,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 21 Alors tu diras à ton fils: Nous étions Pharaon, ce que l'Alam (Eternal) AHAYAH, ourAHBA, hathhc- ommanded you?

les serviteurs d'Égypte, et l'Alam, AHAYAH, nous a fait sortir d'Égypte d'une main puissante; 22 et l'Alam,

(Eternal) AHAYA,, a montré des signes et des prodiges, grands et douloureux, sur l'Égypte, sur Pharaon, et sur toute sa maison, devant notre

23 Et il nous fit sortir de là, afin de nous faire entrer, pour nous donner le pays qu'il avait juré à nos pères. 24 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH commanda:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et ce sera notre justice, si nous observons de faire tous ces commandements devant l'Alam, afin qu'il nous serve vivants, comme il est en ce jour. 25 Et nous observerons de faire tous ces commandements devant l'Alam, afin qu'il nous serve vivants, comme il nous l'a ordonné.

7

1. Quand l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) te fera entrer dans le pays où tu vas la posséder, et a chassé beaucoup de nations devant toi, les Héthiens, et les Girgas, et les Amoréens, et les Cananéens, et les Phéréziens, et les Héviens, et les Jébusiens, sept nations plus grandes et plus puissantes que toi; 2 Et quand l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHBA (Eternal) te les livrera; tu les frapperas, et tu les détruiras par interdit; tu ne feras point alliance avec eux, et tu ne leur feras point miséricorde; 3 Tu ne

feras point de mariage avec eux; ta fille ne donnera point à son fils, ni sa fille tu prendras à ton fils. 4 Car ils détourneront ton fils de ma suite, afin qu'ils ne servent point d'autres baals.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Car tu es un peuple de QaDaSh vers l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, AHBA, AHAYAH, AHAYAH, AHAYAH, AHBA et AHBA t'ont choisi pour être un peuple spécial pour lui-même, au-dessus de tous les peuples qui sont sur la face de la terre.

7 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH n'a pas mis son amour sur vous, et ne vous a pas choisi, parce que vous étiez plus nombreux qu'aucun peuple; car vous étiez le plus petit de tout le peuple: 8 Mais l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) vous aimait, et parce qu'il tenait le serment qu'il avait juré à vos pères, l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) vous a fait sortir d'une main puissante, et vous a rachetés de la maison des serviteurs, de la main de Pharaon, roi d'Égypte. 9 Sachez donc que l'Alam (Eternal)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHAYAH, ton AHBA, c'est AHBA, le fidèle AHBA, qui garde l'alliance et la miséricorde avec ceux qui l'aiment et qui gardent ses commandements pour mille générations; 10 et qui rend ceux qui le haïssent à leur visage, pour les détruire; il ne se laissera pas relâcher devant celui qui le hait, il le rendra à son visage. 11 Tu observeras donc les commandements, les statuts et les jugements que je te prescris aujourd'hui pour les faire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi, si vous écoutez ces jugements, si vous les observez et si vous les faites,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 13 Et Alam (Eternal) AHAYAH -----

Il t'aimera, et te bénira, et te multipliera; il bénira aussi le fruit de ton sein, et le fruit de ton pays, ton blé, ton vin, et ton huile, l'accroissement de ta kine, et les troupeaux de tes brebis,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Deutéronome 7:14 142 Deutéronome 9:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Tu seras béni au-dessus de tout le peuple; il n'y aura point parmi toi de mâle ou de femelle stérile, ni parmi tes troupeaux. 15 Et l'Alam AHAYAH te détruira toute maladie, et ne mettra sur toi aucune des mauvaises maladies d'Égypte que tu connais; mais tu les mettras sur tous ceux qui te haïssent. 16 Tu détruiras tout le poireau que l'Alam AHAYAH te délivrera; ton oeil n'aura point pitié d'eux; et tu ne serviras point leurs baals, car ce sera un piège pour toi. 17 Si tu dis dans ton coeur: Ces nations sont plus que moi, comment les déposséderai-je?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu n'auras pas peur d'eux, mais tu te souviendras bien de ce que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA a fait à Pharaon et à toute l'Égypte; 19 les grandes tentations que tes yeux ont vues, et les signes, et les prodiges, et la main puissante, et le bras étendu, par lequel l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA t'a fait sortir; de même l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA fait à tout le peuple dont tu as peur. 20 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH

21 Tu ne leur seras point affligé; car l'Alam AHAYAH, ton AHBA, est parmi vous, un puissant AHBA, et un ter-rible. 22 Et l'Alam AHAYAH, ton AHBA, mettra ces nations devant toi petit et petit; tu ne les dévoreras pas tout de suite, de peur que les bêtes des champs ne s'accroissent sur toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et il livrera leurs rois dans l'indestruyable par une destruction puissante, jusqu'à ce qu'ils soient mis dans l'estroyé.

25 Vous brûlerez au feu les images taillées de leurs baals; vous ne désirerez ni l'argent, ni l'or qui est sur eux, et vous ne les prendrez point pour vous, de peur qu'il ne vous y soit arraché; car c'est une abomination pour l'Alam, AHAYAH, ton AHBA 26; et tu n'apporteras point d'abomination dans ta maison, de peur que ce ne soit une chose maudite comme elle; mais tu la détesteras entièrement, et tu l'abhorras entièrement, car c'est une chose maudite.

8

Vous observerez tous les commandements que je vous prescris aujourd'hui, afin que vous viviez, et que vous multipliez, et que vous entriez et que vous possiez le pays que l'Alam AHAYAH a juré à vos pères. 2 Tu te souviendras de tout le chemin que l'Alam AHAYAH AHBA t'a conduit ces quarante années dans le désert, pour t'humilier, et pour te prouver ce qui était dans ton coeur, pour savoir si tu veux garder ses commandements ou non. 3 Il

5 Et je me retournai, et je descendis de la montagne, et je plaçai les tables dans l'arche que j'avais faite; et là ils m'ont donné.

soit, comme l'Alam (Eternal) AHAYAH m'a ordonné.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l prirent leur chemin de Beéroth, des fils de Jaakan, à Moséra; là Aaron mourut, et il fut enterré; et Éléazar, son fils, servit à la place du prêtre. 7 De là ils partirent pour Gudgoda, et de Gudgoda à Jotbath, un pays de fleuves d'eau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 En ce temps-là, l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH a séparé la tribu de Lévi, pour porter l'arche de l'alliance de l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH à son service, et pour bénir en son nom, jusqu'à ce jour. 9 C'est pourquoi Lévi n'a ni part ni héritage avec ses frères; l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH est son héritage, comme l'Alam AHAYAH AHAYAH AHBA AHBA l'avait promis. 10 Et je restai sur la montagne, selon la première fois, quarante jours et quarante nuits; et l'Alam AHAYAH AHAYAH

* 10.4 commandements: Hébr. mots † 10.10 d'abord...: ou, anciens jours

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Deutéronome 10:12 144 Deutéronome 11:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

moi, lève-toi, prends ton chemin devant le peuple, afin qu'ils entrent et possèdent le pays que j'ai juré à leurs pères de leur donner.

¶ Et maintenant, YaShaRa'AhLa —W= (y'shra'l), qu'est-ce que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Y'shra'l) exige de ton AHBA

de toi, mais de craindre l'Alam, de marcher dans toutes ses voies, de l'aimer, et de servir l'Alam, de servir l'Alam, de tout ton cœur et de toute ton âme, 13 de garder les commandements de l'Alam,

14 Voici, le ciel et le ciel des ciels sont ton AHBA, la terre aussi, avec tout ce qu'elle est. 15 Seul l'Alam (Eternal) AHAYAH avait une lumière dans tes pères pour les aimer, et il a choisi leur postérité après eux, vous même, au-dessus de tout le peuple, comme c'est aujourd'hui. 16 Circoncis donc le prépuce de ton cœur, et ne sois pas plus raide en cou. 17 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA est AHBA (AHBA) de AHBA (AHBA) et Sauveur de

sauveur, un grand AHBA (AHBA), un puissant, et un terrible, qui ne regarde pas les personnes, ni ne prend la récompense: 18 Il exécute le jugement de l'orphelin et de la veuve, et aime l'étranger, en lui donnant de la nourriture et du vêtement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Aimez donc l'étranger, car vous étiez étrangers dans le pays d'Égypte. 20 Tu craindras l'Alam (Eternal) AHAYAH

21 C'est lui ta louange, et c'est lui ta gloire, et c'est à lui que tu t'attacheras, et que tu jureras par son nom.

22 Tes pères descendirent en Égypte avec trois points et dix personnes; et maintenant l'Alam AHAYAH, ton AHBA, t'a fait comme les étoiles du ciel pour la multitude.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi tu aimeras l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, et tu observeras toujours ses ordonnances, ses ordonnances et ses commandements. 2 Et tu sais aujourd'hui que je ne parle pas à tes enfants qui n'ont pas connu, et qui

3 Ses miracles et ses actes qu'il fit au milieu de l'Égypte à Pharaon, roi d'Égypte, et à tout son pays, 4 et ce qu'il fit à l'armée d'Égypte, à leurs chevaux et à leurs chars, comment il fit déborder l'eau de la mer Rouge comme

ils ont poursuivi après vous, et comment l'Alam (Eternal) AHAYAH les a détruits jusqu'à ce jour; 5 et ce qu'il a fait pour

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et ce qu'il fit à Dathan et à Abiram, fils d'Éliab, fils de Ruben, comment la terre s'ouvrit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

sa bouche, et les engloutissait, et leurs maisons, et leurs tentes, et toute la substance qui

7 Mais tes yeux ont vu tous les grands actes de l'Alam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 C'est pourquoi vous observerez tous les commandements que je vous prescris aujourd'hui, afin que vous soyez forts, et que vous entriez et possédiez le pays où vous allez pour le posséder; 9 et que vous prolongez vos jours dans le pays que l'Alam (Éternel) AHAYAH a juré à vos pères de leur donner, ainsi qu'à leur postérité, un pays qui coule avec du lait et du miel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Car le pays, où tu entres pour le posséder, n'est pas comme le pays d'Égypte, d'où vous êtes sortis, où vous avez semé votre semence, et l'avez arrosé de votre pied, comme un jardin d'herbes; 11 mais le pays, où vous allez pour le posséder, est un pays de collines et de vallées, et vous buvez de l'eau de la pluie des cieux; 12 Un pays que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH est toujours sur lui, depuis le début de l'année jusqu'à la fin de l'année.

13 Si vous écoutez mes commandements que je vous prescris aujourd'hui, pour aimer l'Alam, AHAYAH, votre AHBA, et pour le servir de tout votre coeur et de toute votre âme, 14 afin que je vous donne la pluie de votre pays en son temps, la première pluie et la dernière pluie, afin que vous ramassiez dans votre blé, votre vin et votre huile. 15 Et je vous enverrai de l'herbe dans vos champs pour votre bétail, afin que vous ayez

§ 16 Prenez garde à vous-mêmes, afin que votre cœur ne soit pas trompé, et vous vous détourniez, et vous pouvez être rassasiés.

17 Et alors la colère de l'armée s'enflamme contre vous, et il ferma le ciel, afin qu'il n'y ait point de pluie, et que le pays ne produise pas son fruit; et de peur que vous ne périissiez rapidement du bon pays que l'Alam (Eternal) AHAYAH

C'est toi qui donnes.

1. C'est pourquoi vous poserez ces paroles dans votre coeur et dans votre âme, et vous les lierez pour un signe sur votre main, afin qu'elles soient comme des couvertures entre vos yeux. 19 Vous leur enseignerez vos enfants, en parlant d'eux quand vous serez assis dans votre maison, et quand vous marcherez sur le chemin, quand vous vous coucherez, et quand vous vous levez. 20 Tu les écriras sur les poteaux de ta maison et sur vos portes. 21 Afin que vos jours soient multipliés, et les jours de vos enfants, dans le pays que l'Alam (Eternal) AHAYAH

"J'ai juré à vos pères de les donner, comme les jours des cieux sur la terre.

1. Car si vous observez avec diligence tous ces commandements que je vous ordonne de faire, d'aimer l'Alam, AHAYAH, votre AHBA, de marcher dans toutes ses voies, et de s'attacher à lui,

23 Alors l'Alam chassera toutes ces nations de devant vous, et vous posséderez des nations plus grandes.

24 Tout lieu où foulera la plante de tes pieds sera à toi; depuis le désert et le Liban, depuis le fleuve, le fleuve Euphrate jusqu'à l'extrémité de la mer, ta côte sera à toi. 25 Nul ne pourra se tenir devant toi, car l'Alam

AHAYAH, votre AHBA, vous craindrez et vous effrayerez sur tout le pays sur lequel vous marcherez,

comme il vous l'a dit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Deutéronome 11:26 145 Deutéronome 12:28

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Voici, j'ai mis devant vous aujourd'hui une bénédiction et une malédiction; 27 une bénédiction, si vous obéissez aux commandements de l'Alam, AHAYAH, votre AHBA, que je vous ordonne aujourd'hui; 28 et une malédiction, si vous n'obéissez pas aux commandements de l'Alam.

29 Et il arrivera, lorsque l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA) t'aura amené dans le pays où tu vas le posséder, que tu mettras la bénédiction sur la montagne de Gérizim, et la malédiction sur la montagne d'Ebal. 30 N'est-ce pas de l'autre côté du Jourdain, par le chemin où le soleil se couche, dans le pays des Cananéens qui habitent le champ de bataille contre Gilgal, près des plaines de Moreh? 31 Car vous passerez par le Jourdain pour aller posséder le pays que l'Alam

(Eternal) AHAYAH (Eternal) Votre AHBA (Eternal) donne

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Aujourd'hui.

32 Et vous observerez pour faire toutes les lois et les ordonnances que j'ai mises devant vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Voici les lois et les ordonnances que vous observerez dans le pays que l'Alam AHAYAH

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Vous détruirez entièrement tous les lieux où les nations que vous posséderez ont servi leurs baals sur les hautes montagnes,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et vous renverserez leurs autels, et vous briserez leurs colonnes, et vous brûlerez leurs bois au feu; et vous dresserez les images taillées de leurs baals, et vous détruirez les

4 Vous ne le ferez pas à l'Alam (Eternal) AHAYAH votre AHBA.

5 Vous choisirez de toutes vos tribus pour y mettre son nom, vous chercherez dans sa demeure, et vous y viendrez; 6 vous y apporterez vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, vos offrandes de main, vos vœux, vos offrandes volontaires, et les premiers-nés de vos troupeaux et de vos troupeaux; 7 vous y mangerez devant l'Alam, et là vous mangerez devant l'Alam, et votre AHAYAH, et vous vous réjouirez de tout ce que vous avez mis votre main à l'Alam, et de vos familles, et où l'AHAYAH, et votre AHBA, vous y donnerez votre héritage, et vous n'y aurez point accès après tout ce que nous faisons aujourd'hui.

Votre AHBA choisira de faire habiter son nom là-bas; vous y apporterez tout ce que je vous commande, vos holocaustes,

et tes sacrifices, ta dîme,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et vous offrirez de votre main, et en fait, vos choix qui s'offrent à l'Alam.

- C'est quoi, ça?

16 Vous ne mangerez pas le sang, comme vous le mangerez sur la terre; vous vous réjouirez devant l'Alam, et devant vos fils, et vos filles, et vos servantes, et vos servantes, et le Lévite qui est dans vos portes, car il n'a point de part ni d'héritage avec vous. 13 Prenez garde à vous-mêmes que vous n'offrez pas vos holocaustes dans tous les lieux que vous voyez. 14

Mais dans le lieu que l'Alam, AHAYAH, choisira dans l'une de vos tribus, vous offrirez vos holocaustes, et là vous ferez tout ce que je vous prescris. 15 Ne vous éloignez pas, vous pourrez tuer et manger de la chair dans toutes vos portes, quel que soit le désir de votre âme, selon la bénédiction de l'Alam, AHAYAH, et là vous ferez tout ce que je vous prescrirai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Tu ne mangeras pas dans tes portes la dîme de ton blé, ni de ton vin, ni de ton huile, ni les premiers-nés de ton troupeau, ni de ton troupeau, ni aucun de tes vœux que tu feras, ni de tes offrandes volontaires, ni de ton offrande de ta main; 18 mais tu les mangeras devant l'Alam, toi et ton fils, et ta fille, et ton serviteur, et ta servante, et le Lévite qui est dans tes portes; et tu te réjouiras devant l'Alam, toi et ton AHBA, et ta fille, et ton serviteur, et ta servante, et le Lévite qui est dans tes portes, et tu te réjouiras devant l'Alam, et tu vivras sur la terre. 19 Prends garde à toi-même que tu n'abandonnes pas le Lévite, aussi longtemps que tu vivras sur la terre.

1. Quand l'Alam AHAYAH ton AHBA agrandira ta frontière, comme il te l'a promis,

Tu diras: Je mangerai de la chair, parce que ton âme désire manger de la chair; tu pourras manger de la chair, quel que soit le désir de ton âme.

21 Si le lieu que l'Alam a choisi de mettre son nom est trop éloigné de toi, tu tueras de ton troupeau et de ton troupeau, que l'Alam a choisi de te donner, comme je te l'ai ordonné, et tu mangeras dans tes portes tout ce que ton âme désire. 22 Comme on mange le coq et la prostituée, tu les mangeras; les impurs et les purs en mangeront de même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le sang: car le sang est la vie, et tu ne pourras pas manger la vie avec la chair.** 24 Tu ne la mangeras pas, tu la verseras sur la terre comme de l'eau. 25 Tu ne la mangeras pas, afin qu'elle aille bien avec toi, et avec tes enfants après toi, quand tu feras ce qui est droit aux yeux de l'Alam 26.

1. Tu offriras tes holocaustes, la chair et le sang, sur l'autel de l'Alam,

ton AHBA, et le sang de tes sacrifices sera répandu sur l'autel de l'Alam, AHAYAH, ton AHBA.

28 Observe et écoute toutes ces paroles que je t'ordonne, afin qu'elles aillent bien avec toi et avec tes enfants après toi pour toujours, quand tu fais ce qui est bon et droit aux yeux de l'Alam, AHAYAH, ton AHBA.

Deutéronome 12:29 146 Deutéronome 14:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quand l'Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA) ton AHBA coupera les nations de devant toi, où tu vas posséder

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Prends garde à toi-même que tu ne sois pas eux, et que tu ne les sois pas, et que tu demeures dans leur pays; assiégés en les suivant, après qu'ils aient été détruits de devant toi, et que tu ne t'enquiers pas après

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Tu ne feras pas ainsi à l'Alam (Eternal) AHAYA, ton AHBA, pour toute abomination à l'Alam (Eternal) AHAYA, qu'il hait,

ont-ils fait à

Car même leurs fils et leurs filles ont brûlé dans le feu à leurs baals. §§ 32 Ce que je vous ordonne, observez-le; vous n'y ajouterez point, et vous n'en diminuerez point.

13

S'il y a parmi vous un prophète, ou un rêveur de songes, et qu'il te donne un signe ou une merveille, 2 et le signe ou l'émerveillement

3 Tu n'écouteras pas les paroles de ce prophète, ou de ce rêveur de songes; car l'Alam (Eternal) AHAYAH, ton AHBA, le prouve.

vous, pour savoir si vous aimez l'Alam (Éternal) AHAYAH (Éternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH) AHBA (Eternal) AHBA (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal)

L'Égypte, et elle t'a racheté de la maison de servitude, pour te faire sortir de la voie que l'Alam AHAYAH AHBA t'a ordonné d'entrer. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi.

6 Si ton frère, fils de ta mère, ou ton fils, ou ta fille, ou la femme de ton sein, ou ton ami, qui est comme ton âme, t'attire secrètement, en disant: Allons servir d'autres baals, que tu n'as pas connus, ni toi, ni tes pères; 7 à savoir, des baals du peuple qui est autour de toi, près de toi, ou loin de toi, d'un bout de la terre jusqu'à l'autre de la terre; 8 Tu ne lui consentiras pas, et tu ne l'écouteras pas; et tu ne lui feras point pitié, et tu ne l'épargneras pas, et tu ne le cacheras pas; 9 mais tu le tueras certainement; ta main sera la première sur lui pour le faire mourir, et ensuite la main de tout le peuple. 10 Et tu le lapideras de pierres, qu'il mourra; parce qu'il a cherché à te chasser de l'Alam.

AHAYAH, ton AHBA, qui t'a fait sortir

† 11 Et tout YaShaRa'AhLa, y'y'shra'l, entendra, et craindra, et ne fera plus aucun pays d'Égypte, de la maison de servitude.

Si tu entends dire dans l'une de tes villes que l'Alam te donne

13 Certains hommes, fils de Bélial, sont sortis du milieu de vous, et ils ont retiré les

14 Alors les habitants de leur ville, disent:

Letusgo et autres baals (dieus), que vous n'avez pas connus;

15 Tu frapperas les habitants de cette ville du tranchant de l'épée, et tu la détruiras entièrement, et tout ce qui y est, et son chat, du tranchant de l'épée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu en rassembleras tout le butin au milieu de la rue, et tu brûleras au feu la ville, et tout le butin de celle-ci, pour l'Alam, pour l'AHAYAH, ton AHBA, et ce sera un monceau pour toujours; il ne sera pas rebâti. 17 Et il n'y aura point de chose maudite à ta main, afin que l'Alam, l'AHAYAH, se détourne de l'ardeur de sa colère, et te fasse miséricorde, et qu'il te multiplie,

18 Quand tu écouteras la voix de l'Alam, AHAYA, ton AHBA, pour garder les enfants et les pères,

tous ses commandements que je te prescris aujourd'hui, pour faire ce qui est droit aux yeux de l'Alam,

Ton AHBA.

14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Vous êtes les enfants de l'Alam, car vous êtes un peuple QaDaSh, vers l'Alam, et vous ne vous couperez point, et vous ne ferez point de calvitie entre vos yeux pour les morts. 2 Car vous êtes un peuple QaDaSh, vers l'Alam, et l'AHBA, et l'Alam, et l'AHAYAH, vous a choisis pour être un peuple particulier pour lui-même, au-dessus de toutes les nations qui sont sur la terre.

3 Tu ne mangeras rien d'abominable. 4 Voici les bêtes que vous mangerez: le boeuf, le mouton et le bouc. 5 Le cerf, le chevreuil, le cerf de jachère, le bouc sauvage, le pygarg, et le chevreuil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Mais vous ne mangerez pas de ceux qui mâcheront le sabot, ni de ceux qui divisent le sabot, comme le chameau, le lièvre et le cobaye; car ils mâchent le sabot, mais ne le divisent pas; c'est pourquoi ils sont impurs pour vous. 8 Et les pourceaux, qu'ils divisent le sabot, mais qu'ils ne mâchent pas le sabot, il n'est pas impur pour vous; vous ne mangerez pas de leur chair, et vous ne toucherez pas leur carcasse morte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Vous mangerez de tous ceux qui sont dans les eaux; vous mangerez de tous ceux qui ont des nageoires et des écailles; 10 et vous ne mangerez pas de tout ce qui n'a pas de nageoires et d'écailles; c'est impur pour vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

De tous les oiseaux purs, vous mangerez. 12 Mais ce sont ceux dont vous ne mangerez pas: l'aigle, l'ossifrage et l'aspray,

Et la glissade, et le cerf-volant, et le vautour selon son espèce, 14 Et chaque corbeau

maudit: ou, consacré * 14.5 pygarg: ou bison: Hébr. malhonnête

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Deutéronome 14:15 147 Deutéronome 15:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et le hibou, et le faucon de nuit, et le coq, et le faucon, et le faucon, selon son espèce, 16 le petit hibou, et le grand hibou, et le cygne, 17 et le pélican, et l'aigle, et le cormoran, 18 et la cigogne, et le héron, selon son espèce, et la larve, et la chauve-souris. 19 Et toute chose rampante qui flie vous est impure; ils ne seront pas mangés. 20 Mais vous mangerez de tous les oiseaux purs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Vous ne mangerez d'aucune chose qui mourra d'elle-même; vous la donnerez à l'étranger qui est dans vos portes, afin qu'il la mange; ou vous pourrez la vendre à un étranger; car vous êtes un peuple de QaDaSh, à l'Alam, AHAYAH, ton AHBA. Tu ne verras pas le chevreau dans le lait de sa mère.

Tu dîmeras vraiment toute l'augmentation de ta postérité, que le champ produit chaque année. 23 Tu mangeras devant l'Alam.

AHAYAH, ton AHBA, dans le lieu qu'il choisira pour y placer son nom, la dîme de ton blé, de ton vin, de ton huile, et les premiers-nés de ton troupeau et de ton troupeau, afin que tu apprennes à craindre l'Alam AHAYAH

24 Et si le chemin est trop long pour toi, afin que tu ne puisses pas le porter, ou si le lieu est trop éloigné de toi, que l'Alam AHAYAH AHBA AHYAH AHYAH AHYAH choisira de mettre son nom là-bas, lorsque l'Alam AHAYAH AHBA AHBA AHYAH aura béni: 25 Alors tu le transformeras en argent, et tu lieras l'argent dans ta main, et tu iras au lieu que l'Alam AHAYAH AHBA choisiras: 26 Et tu donneras cet argent pour tout ce que ton âme désire, pour les boeufs, ou pour les brebis, ou pour le vin, ou pour les boissons fortes, ou pour tout ce que ton âme désire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et le Lévite qui est dans tes portes, tu ne l'abandonneras point, car il n'a ni part ni héritage avec toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Au bout de trois ans, tu feras sortir toute la dîme de ta dîme la même année, et tu la déposeras dans tes portes. 29 Le Lévite, l'étranger, l'orphelin et la veuve qui sont à l'intérieur de tes portes, viendra, mangera et sera rassasié, afin que l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, te bénisse dans toute l'œuvre de ta main que tu fais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. A la fin de tous les sept ans tu feras une libération. 2 Et voici la manière de la libération: Tout créancier qui prête

doit le libérer à son prochain; il ne doit pas l'exiger de son prochain, ou de son

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

parce qu'on appelle la libération de l'armée. 3 D'un étranger, tu pourras encore l'expliquer; mais ce qui est à toi avec ton frère, ta main, libérera; 4 sauf quand il n'y aura point de pauvre parmi toi; car l'Alam (Eternal) AHAYA te bénira en

le pays que l'Alam AHAYAH AHBA te donne pour héritage

5 Seulement si tu écoutes attentivement la voix de l'Alam, pour observer tous ces commandements que je te prescris aujourd'hui. 6 Car l'Alam, ton AHBA, te bénit, comme il te l'a promis; et tu prêteras à beaucoup de nations, mais tu n'emprunteras point; et tu régneras sur beaucoup de nations, mais elles ne régneront pas sur toi.

7 S'il y a parmi vous un pauvre homme de l'un de tes frères dans l'une de tes portes dans ton pays, que l'Alam (Eternal) AHAYAH

"Ton AHBA" donne

Tu n'endurciras pas ton coeur, et tu ne fermeras pas ta main à ton pauvre frère. 8 Mais tu lui ouvriras ta main large, et tu lui prêteras assez pour son besoin, dans ce qu'il veut. 9 Prenez garde qu'il n'y ait pas de pensée dans ton coeur méchant, disant: La septième année, l'année de la libération, est proche; et ton oeil sera mauvais contre ton pauvre frère, et tu ne le donnes point; et il crie à l'Alam.

contre toi, et c'est un péché pour toi. § 10 Tu le donneras, et ton coeur ne sera point attristé quand tu lui donneras; parce que pour cela, l'Alam, ton AHBA, te bénira dans toutes tes œuvres, et dans tout ce que tu as mis en pratique.

11 Car les pauvres ne cesseront jamais hors du pays; c'est pourquoi je t'ordonne, en disant: Tu ouvriras ta main large à ton frère, à ton pauvre et à ton indigent, dans ton pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Si ton frère, un Hébreu, ou une Hébreu, te sera vendu, et qu'il te servira pendant six ans, la septième année tu le laisseras sortir de toi. 13 Et quand tu l'enverras dehors de toi, tu ne le laisseras pas partir à vide. 14 Tu le fourniras généreusement de ton troupeau, de ton sol et de ton pressoir, de ce qui est avec l'Alam AHAYAH

15 Et tu te souviendras que tu as été esclave dans le pays des

L'Egypte et l'Alam AHAYAH AHBA
AHAA
AHAA AHAA AHAA AHAA AHAA AHAA AHBA AHBA AHBA AHAA AHAA AHAA AHAA AHAA
AHBA AHAA
AHAA AHAA AHAA AHAA AHAA AHAA AHAA AHAA AHAA AHAA AHAA AHAA AHAA AHAA
AHA AA AA AA AAAAAA AA AA AAA AA AA AA AA AA AAA AA AA AA AA AA AA AA AA
AA
AA
AA
AA AA

Tous les premiers mâles qui viennent de ton troupeau et de ton troupeau, tu sanctifieras vers l'Alam

20 Tu le mangeras devant l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, année après année, dans le lieu que choisira l'Alam, AHAYAH, toi et ta maison. 21 Et s'il y a là quelque défaut, comme s'il était boiteux ou aveugle, ou s'il y avait quelque défaut, tu ne le sacrifieras pas à l'Alam, AHAYAH, ton AHBA 22; tu le mangeras à l'intérieur de tes portes: les impurs et les purs.

Deutéronome 15:23 148 Deutéronome 17:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Tu ne mangeras pas le sang de celui-ci, tu le répandras sur la terre comme de l'eau.

16

1. Observez le mois d'Abib, et gardez la Pâque jusqu'à l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, car au mois d'Abib, AHAYAH, ton AHBA, tu t'es fait sortir d'Égypte la nuit. 2 Tu sacrifieras donc la Pâque jusqu'à l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, du troupeau et du troupeau, dans le lieu que l'Alam, AHAYAH, choisira de mettre son nom là-bas. 3 Tu ne mangeras point de pain levé avec lui; tu mangeras sept jours de pain sans levain, même le pain d'affliction; car tu es sorti du pays d'Égypte dans la hâte; tu te souviendras du jour où tu seras sorti du pays d'Égypte, et tu mangeras tous les jours de ta vie. 4 Et il n'y aura pas de pain levain vu avec toi pendant toute la nuit, et tu ne resteras point pendant toute la nuit; tu ne seras pas mort pendant toute la nuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Mais à l'endroit où l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) ton AHBA (Eternal) choisira de te donner son nom, là tu sacrifieras la Pâque au coucher du soleil, au temps où tu es sorti d'Égypte. 7 Tu la rôteras et tu la mangeras au lieu que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) choisira; et tu retourneras le matin, et tu iras dans tes tentes. 8 Six jours tu mangeras du pain sans levain; et le septième jour tu seras une assemblée solennelle à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA) :

Tu n'y travailleras pas.

9 Tu compteras sept semaines pour toi; commence à compter sept semaines à partir du moment où tu commenceras à mettre la faucille sur le blé. 10 Et tu célébreras la fête des semaines à l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, avec un tribut d'une offrande volontaire de ta main, que tu donneras à l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, selon que

11 Et tu te réjouiras devant l'Alam, toi et ton fils, l'Alam, l'AHAYAH, l'AHYAHBA,

12 Et tu te souviendras que tu étais esclave en Égypte; et tu observeras et feras ces lois.

13 Tu observeras la fête des tabernacles pendant sept jours, après que tu auras ramassé dans ton blé,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ton vin:§ 14 Et tu te réjouiras en ta fête, toi, ton fils, ta fille, ton serviteur, ta servante, le Lévite, l'étranger, l'orphelin, et la veuve qui sont dans tes portes. 15 Tu célébreras sept jours une fête solennelle pour l'Alam.

(Eternal) AHAYAH ton AHBA dans le lieu que l'Alam (Eternal) AHAYAH choisira:

l'Alam AHAYAH, ton AHBA, te bénira en toute ta croissance, et dans toutes les oeuvres de tes mains, tu te réjouiras.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Trois fois par an, tous tes mâles comparaîtront devant l'Alam, AHAYAH, AHBA, à l'endroit qu'il choisira, à la fête des pains sans levain, à la fête des semaines et à la fête des tabernacles; et ils ne comparairont pas devant l'Alam, AHAYAH, à vide; 17 chacun donnera comme il le peut, selon la bénédiction de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'Alam (Eternal) AHAYAH (Ton AHBA) qu'il t'a donné.**

18 Tu feras des juges et des officiers dans toutes tes portes, que l'Alam AHAYAH te donnera dans tes tribus, et ils jugeront le peuple avec justice. 19 Tu ne feras point de jugement; tu ne respecteras point les fils, et tu ne prendras point de don; car un don aveugle les yeux des sages,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Tu suivras ce qui est juste, afin que tu vives, et que tu hérites du pays que te donne l'Alam, ton AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Tu ne te planteras pas un bosquet d'arbres près de l'autel de l'Alam

22 Tu ne te feras point d'image, que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Ton AHBA)

C'est une haine.§§

17

Tu ne sacrifieras pas à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Ton AHBA)

malfavorisé: car c'est une abomination à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Ton AHBA).*

2 S'il y a parmi vous, dans l'une de tes portes que donne l'Alam, AHAYAH, ton AHBA,

6 A la bouche de deux témoins, ou de trois témoins, celui qui est digne de la mort sera mis à mort; mais à la bouche d'un seul témoin, il ne sera point mis à mort, jusqu'à ce qu'ils meurent. 7 Tu mettras les mains de tous les témoins, et tu les mettras d'abord sur les mains de tous les témoins, et tu les mettras à mort. 7 Tu seras mis à mort, toi, homme ou femme, qui as commis la méchanceté aux yeux de l'Alam, et qui les as adorés, soit le soleil, soit la lune, soit toute l'armée du ciel, que je n'ai point commandé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 S'il y a une affaire trop dure pour toi dans le jugement, entre le sang et le sang, entre le plaidoyer et le plaidoyer, et entre le coup et le coup, étant des questions de controverse à l'intérieur de tes portes; alors tu te lèveras,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Deutéronome 17:9 149 Deutéronome 18:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et tu viendras vers les sacrificateurs les Lévités, et vers le juge qui sera en ces jours-là, et ils te feront connaître la sentence de jugement; 10 et tu feras selon la sentence qu'ils feront de ce lieu que choisira l'Alam, et que tu observeras selon tout ce qu'ils t'informeront.

Tu feras selon la sentence de la loi qu'ils t'enseigneront, et selon le jugement qu'ils te diront: tu ne refuseras pas de la sentence qu'ils te feront connaître, ni à la droite, ni à la gauche. 12 Et l'homme qui fera présomptueusement, et n'écouterà pas le sacrificateur qui se tient là pour servir devant l'Alam, AHAYAH, ou devant le juge, cet homme mourra.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et tout le peuple entendra, et craindra, et ne fera plus rien de mal d'Israël. Présomptueusement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quand tu seras venu dans le pays que donne l'Alam (Eternal) AHAYAH, ton AHBA

Il y aura un roi sur moi, comme toutes les nations qui sont autour de moi. 15 Tu l'établiras roi sur toi, que l'Alam (Éternel) AHAYAH choisira; l'un d'entre tes frères tu établiras roi sur

toi; tu ne mettras pas un étranger sur toi, qui n'est pas ton frère. 16 Mais il ne multipliera point de chevaux pour lui-même, et ne fera point revenir son peuple en Égypte, et il multipliera pas de chevaux; car l'Alam (Eter-nal) AHAYAH vous a dit: Vous ne retournerez plus dans ce chemin. 17 Il ne multipliera point de femmes pour lui-même, afin que son coeur ne se détourne point; et il ne se multipliera pas à lui-même d'argent et d'or. 18 Et il restera des sacrificateurs sur le trône de son roi, afin qu'il ne lui tende point de femme pour qu'il ne se détourne point de ses enfants.

18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les sacrificateurs, les Lévites, et toute la tribu de Lévi, n'auront point de part ni d'héritage avec YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 C'est pourquoi ils n'auront point d'inhérence parmi leurs frères: l'Alam est leur héritage, comme il leur a dit.

3 Et ce sera le sacrificateur du peuple, de ceux qui offriront un sacrifice, qu'il s'agisse de boeuf ou de brebis; et ils donneront au sacrificateur l'épaule, les deux joues et la mâchoire. 4 Tu lui donneras le prémice de ton blé, de ton vin, de ton huile, et du premier de la toison de tes brebis. 5 Car l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, l'a choisi de toutes tes tribus, pour le servir au nom de l'Alam, AHAYAH, lui et ses fils à jamais.

6 Et si un Lévite sort de l'une de tes portes de tout YaShaRa'AhLa W, où il séjournait, et qu'il vienne avec tout le désir de son esprit au lieu que choisira l'Alam, AHAYAH, 7 alors il servira au nom de l'Alam, AHAYAH, son AHBA, comme tous ses frères les Lévites, qui se tiennent devant l'Alam,

Ils auront comme des portions à manger, à côté de ce qui vient de la vente de son patrimoine.* 9 Quand tu seras venu dans le pays que l'Alam (Eternal) AHAYAH donne

Tu n'apprendras pas à faire après les abominations de ces nations. 10 On ne trouvera parmi vous personne qui fasse passer par le feu son fils ou sa fille, ou qui utilise la divination, ou un observateur des temps, ou un enchanteur, ou une sorcière, 11 ou un charmeur, ou un consultant d'esprits familiers, ou un magicien, ou un nécromance. 12 Car tous ceux qui font ces choses sont une abomination à l'Alam, AHAYAH, et à cause de ces abominations, l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, les chassera de devant toi. 13 Tu seras parfait avec toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

hew bois, et sa main prend un coup avec la hache pour couper l'arbre, et la tête glisse de l'hélie, et il allume sur son prochain, qu'il meurt; il fuira dans l'une de ces villes, et il vivra.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

De peur que le vengeur du sang ne poursuive la tueuse, tandis que son cœur est chaud, et le dépasse, parce que le chemin, et slayhim, est long; où laashe - n'était pas digne de mort, dans la mesure où il ne l'a pas dans le temps pas passé.

7 C'est pourquoi je t'ordonne, en disant: Tu sépareras pour toi trois villes. 8 Et si l'Alam (Eternal) AHAYAH

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Si tu observes tous ces commandements pour les faire, que je t'ordonne aujourd'hui, d'aimer l'Alam,

10 Que le sang innocent ne soit pas versé dans ton pays, que l'Alam (Eternal) AHAYAH, ton AHBA, te donne pour héritage, et que le sang soit sur toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Mais si quelqu'un haït son prochain, et qu'il reste dans l'attente, et qu'il se lève contre lui, et le frappe,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 12 Alors les anciens de sa ville enverront et chercheront mortellement celui-là, et s'envoleront vers l'une de ces villes:

de là, et livre-le entre les mains du vengeur du sang, afin qu'il meure. 13 L'oeil ne lui fera point pitié, mais tu le détruiras.

la culpabilité du sang innocent de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), que cela peut aller bien avec toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Tu n'ôteras point le point de repère de ton prochain, qu'ils ont fixé dans ton héritage, que tu hériteras dans le pays que donne l'Alam (Eternal) AHAYAH

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

c'est toi qui le possèdes.

7 Et qu'est-ce que l'homme

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et les officiers parleront plus loin au peuple, et ils diront: Quel est l'homme qui a peur et qui a un faible cœur? Qu'il aille et retourne dans sa maison, de peur que ses frères ne l'aiment.

Le cœur est faible comme le cœur. § 9 Et quand les officiers auront fini de parler au peuple, ils feront le chapeau des armées pour diriger le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Quand tu viendras près d'une ville pour la combattre, annonce-lui la paix. 11 Et s'il te fait la réponse de paix, et qu'il t'ouvrira, il sera que tout le peuple qui y sera trouvé sera pour toi des affluents, et qu'il te servira. 12 Et s'il ne fait pas la paix avec toi, mais qu'il fera la guerre contre toi, tu l'assiégeras. 13 Et lorsque l'Alam (Eternal) AHAYAH, ton AHBA, l'aura livré entre tes mains, tu en frapperas tous les mâles avec le tranchant de l'épée. 14 Mais les femmes, les petits, et le bétail, et tout ce qui est dans la ville, tout le butin, tu le prendras à toi-même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et de la population

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Deutéronome 20:15 151 Deutéronome 22:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Tu feras ainsi à toutes les villes qui sont très loin de toi, qui ne sont pas des villes de ces nations. 16 Mais des villes de ces peuples, que l'Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA) te donne pour héritage, tu ne sauveras rien qui respire; 17 Tu les détruiras entièrement, c'est-à-dire les Héthiens, les Amoréens, les Cananéens, les Phéréziens, les Hiviens, et les Haïviens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les Jébusiens, comme l'Alam (Eternal) AHAYAH, ton AHBA te l'a ordonné:

1. Quand tu iras à la guerre contre tes ennemis, et que l'Alam (Eternal) AHAYAH, ton AHBA, les auras dévorés entre tes mains, et que tu les auras emmenés captifs, 11 et que tu verras parmi les captifs une belle femme, et que tu auras un désir pour elle, que tu l'aies pour ta femme, 12 tu la ramèneras chez toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et elle mettra le vêtement de sa maison de captivité, et elle aura la tête, et les parapembres;

14 Et si tu n'as pas de plaisir en elle, alors tu la laisseras aller où elle veut; mais tu ne la vendras pas du tout pour de l'argent, tu ne lui feras pas de marchandises, parce que tu l'as humiliée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Si un homme a deux femmes, l'une bien-aimée, et l'autre haïe, et qu'ils lui ont donné des enfants, le bien-aimé et le détesté; et si le premier-né est son fils qui a été détesté; 16 il sera, lorsqu'il fera hériter ses fils de ce qu'il a, qu'il ne fera pas le fils du premier-né bien-aimé avant le fils du premier-né, qui est vraiment le premier-né; 17 mais il reconnaîtra le fils du premier-né haï, en lui donnant une double portion de tout ce qu'il a; car il est le commencement de sa force, le droit des premiers-nés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Si un homme a un fils obstiné et rebelle, qui n'obéira pas à la voix de son père, ni à la voix de sa mère, et que, lorsqu'ils l'auront châtié, ils ne les écouteront pas; 19 alors son père et sa mère s'attacheront à lui, et le feront sortir vers les anciens de sa ville, et vers la porte de son lieu; 20 et ils diront aux anciens de sa ville: Notre fils est obstiné et rebelle, il n'obéira pas à notre voix; c'est un glouton, et un ivrogne. 21 Et tous les hommes de sa ville le lapideront de pierres, afin qu'il meure; ainsi tu ôteras le mal du milieu de toi; et tout YaShara'AhLa.

1. Si un homme a commis un péché digne de la mort, et qu'il soit mis à mort, et que tu le peins sur un arbre,

23 Son corps ne restera pas toute la nuit sur l'arbre, mais tu l'enterreras ce jour-là, car celui qui est pendu est maudit d'AHBA.

Que ton pays ne soit pas souillé, que l'Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA) te donne pour héritage.**

22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Tu ne verras pas le boeuf de ton frère ou ses brebis s'égarer, et tu te cacheras d'eux; tu les ramèneras en tout cas à ton frère. 2 Si ton frère ne t'approche pas, ou si tu ne le connais pas, tu l'apporteras à ta propre maison, et ce sera avec toi jusqu'à ce que ton frère le cherche, et tu le lui rendras de nouveau. 3 Tu feras de même avec son âne.

Héb. la malédiction d'AHBA

Deutéronome 22:4 152 Deutéronome 23:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

tu feras de même avec tout ce qu'il a perdu de ton frère, qu'il a perdu, et que tu as trouvé; tu ne te cacheras pas toi-même.

4 Tu ne verras ni l'âne ni le boeuf de ton frère tomber par le chemin, et tu te cacheras d'eux; tu l'aideras à se relever.

Encore une fois.

5 La femme ne portera pas ce qui a trait à un homme, et l'homme ne mettra pas de vêtement de femme; car tout ce qui fait cela

sont abomination à l'Alam (Eternal) AHAYAH ton AHBA.

6 Si un oiseau niche devant toi dans le chemin d'un arbre, ou sur la terre, qu'il soit jeune, ou oeuf, et la digue assise sur le jeune, ou oeuf, tu ne prendras pas la digue avec le jeune; 7 mais tu laisseras aller la digue, et tu prendras le jeune pour toi, afin que tu sois en bonne santé, et que tu prolonges tes jours.

8 Quand tu bâtiras une nouvelle maison, tu feras un combat pour ton toit, afin que tu n'apportes point de sang sur ta maison, si quelqu'un tombe de là.

9 Tu ne sèmeras pas ta vigne de diverses graines, de peur que le fruit de ta semence que tu as semée et le fruit de ta vigne ne soient souillés.

Tu ne laboureras pas avec un boeuf et un âne ensemble.

Tu ne porteras pas un vêtement de diverses sortes, comme de laine et de lin ensemble.

Tu te feras des franges sur les quatre quarts de ton vêtement, où tu te couvriras.

Si quelqu'un prend une femme, entre auprès d'elle, et la hait, 14 et qu'il fasse des discours contre elle, et qu'il lui porte un mauvais nom, et qu'il dise: J'ai pris cette femme, et quand je suis venu à elle, je ne l'ai pas trouvée servante; 15 et le père de la jeune fille et sa mère prendront et feront sortir les jetons de la jeune fille virginité de la ville aux anciens de la

porte; 16 et le père de la jeune fille dira à l'El-Ders: J'ai donné ma fille pour femme à cet homme, et il la hait; 17 et voici, il a donné des propos contre elle, disant: Je n'ai pas trouvé de servante à ta fille; et ce sont là les jetons de ma fille virginité. Ils étendront le linge devant les anciens de la ville. 18 Et les anciens de cette ville prendront cet homme et le châtieront; 19 et ils le merceront en cent sicles d'argent, et les donneront au père de la jeune fille, parce qu'il a fait monter un nom de méchante.

20 Mais si cette chose est vraie, et que les signes de virginité ne soient pas trouvés pour la jeune fille, 21 ils feront sortir la jeune fille à l'entrée de la maison de son père, et les hommes de sa ville la lapideront de pierres qu'elle mourra, parce qu'elle a fait de la folie à YaShaRa'AhLa, pour jouer la prostituée dans la maison de son père; et tu ôteras le mal du milieu de toi.

Si l'on trouve un homme couché avec une femme mariée à un mari, ils mourront tous les deux, l'homme qui couche avec la femme et la femme. Tu ôteras ainsi le mal de YaShaRa'AhLa.

Si une jeune fille vierge est fiancée à un mari, et qu'un homme la trouve dans la ville, et qu'il couche avec elle,

24 Alors vous les amènerez tous les deux à la porte de cette ville, et vous les lapiderez avec des pierres qu'ils mourront; la jeune fille, parce qu'elle n'a pas crié, étant dans la ville; et l'homme, parce qu'il a humilié sa femme voisine; et tu ôteras le mal du milieu de vous.

Mais si quelqu'un trouve une femme fiancée dans les champs, et que l'homme la force et couche avec elle, alors l'homme seul qui couche avec elle mourra; et tu ne feras rien à la femme; il n'y a dans la femme aucun péché digne de mort; car comme un homme se lève contre son prochain, et le tue, il en est ainsi; 27 car il l'a trouvée dans les champs, et la femme fiancée a crié, et il n'y en avait point pour la sauver.

1. Si quelqu'un trouve une jeune fille vierge, qui n'est pas fiancée, et qu'on lui tende la main, et qu'on couche avec elle, et qu'on les trouve;

29 L'homme qui couchera avec elle donnera à la jeune fille un père de cinquante sicles d'argent, et elle sera sa femme; parce qu'il l'a humiliée, il ne pourra pas la renvoyer tous ses jours.

Un homme ne prendra pas la femme de son père, et ne découvrira pas la jupe de son père.

23

Celui qui est blessé dans les pierres, ou qui a son soldat retranché, n'entrera pas dans l'assemblée d'Alam.

(Eternal) AHAYAH.

2 Un bâtard n'entrera pas dans l'assemblée de l'Alam 3 ; un Ammonite ou Moabite n'entrera pas dans la congrégation de l'Alam 3 ; un Ammonite ou Moabite n'entrera pas dans la congrégation de l'Alam 3 ; ils n'entreront pas dans l'assemblée de l'Alam

4 Parce qu'ils ne t'ont pas rencontré avec du pain et de l'eau dans le chemin, quand tu es sorti de

L'Égypte, parce qu'ils ont loué contre toi Balaam, fils de Beor, de Péthor, de Mésopotamie, pour te maudire.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal)

la malédiction en une bénédiction pour toi, parce que l'Alam AHAYAH AHBA AHBA t'a aimé.
6 Tu ne chercheras pas leur

la paix et leur prospérité pour tous tes jours à jamais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Tu n'auras point horreur d'un Édomite, car il est ton frère; tu n'auras point horreur d'un Égyptien, parce que tu as été étranger dans son pays. 8 Les enfants qui en seront engendrés entreront dans l'assemblée d'Alam (Eternal) AHAYAH dans leur troisième génération.

9 Quand l'armée sortira contre tes ennemis, alors garde-toi de toute chose méchante.

10 S'il y a parmi vous un homme qui n'est pas pur à cause de l'impureté qui le châtie de nuit, alors il sortira du camp, et il n'entrera pas dans le camp.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Deutéronome 23:12 153 Deutéronome 24:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le soir vient, il se lavera d'eau; et quand le soleil sera couché, il entrera de nouveau dans le camp.

Tu auras aussi un lieu sans le camp, où tu sortiras; 13 et tu auras une pagaie sur toi.

l'arme, et ce sera, quand tu te soulageras, tu creuseras

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Pour l'Alam, AHAYAH, ton AHBA

marche là-dedans, et retourne en arrière et couvre ce qui t'arrive:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

au milieu de ton camp, pour te délivrer, et pour livrer tes ennemis devant toi; c'est pourquoi ton camp sera QaDaSh Wy, afin qu'il ne voie en toi aucune chose impure, et qu'il se détourne de toi.§

1. Tu ne livreras pas à son maître le serviteur qui s'est échappé de son maître à toi; 16 Il habitera avec toi,

parmi vous, dans le lieu qu'il choisira dans l'une de vos portes, où il lui ressemblera le mieux; tu ne l'opprimeras point.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 18 Toi 17 ¶ Il n'y aura personne qui soit des filles d'Israël, ni des fils d'Israël.

n'apportera pas la location d'une prostituée, ou le prix d'un chien, dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Tout vœu:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

car même ces deux sont abomination à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Ton AHBA).

19 Tu ne prêteras pas sur l'usure à ton frère; l'usure de l'argent, l'usure des vivres, l'usure de tout ce qui est prêté sur l'usure;

étranger tu prêteras sur l'usure; mais à ton frère tu ne prêteras pas sur l'usure, afin que l'Alam (Eternal) AHAYAH

Et ton AHBA te bénira dans tout ce que tu mettras ta main dans le pays où tu iras pour le posséder.

21 Quand tu feras un vœu à l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, tu ne relâcheras point pour le payer; car l'Alam, ton AHBA, aura besoin de toi; et ce sera un péché en toi. 22 Mais si tu refuses de le faire, ce ne sera pas un péché en toi. 23 Ce qui est sorti de tes lèvres, tu le garderas et tu le feras, comme tu l'as promis à l'Alam, ton AHBA, que tu as promis de ta bouche.

24 Quand tu entreras dans la vigne de ton prochain, tu pourras manger du raisin que tu rempliras à ton gré; mais tu n'en mettras pas dans ton vase. 25 Quand tu entreras dans le blé de ton prochain, tu pourras arracher les oreilles de ta main; mais tu ne déplaceras pas une faucille sur le blé de ton prochain.

24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Lorsqu'un homme a pris une femme et l'a épousée, et qu'il arrive qu'elle ne trouve aucune faveur à ses yeux, parce qu'il a trouvé quelque impureté en elle; qu'il lui écrive un acte de divorce, et qu'il le donne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et quand elle sera sortie de sa maison, elle ira et sera une autre femme. 3 Et si ce dernier mari la hait, et lui écrira une lettre de divorce, et la donnera dans sa main, et la fera sortir de sa maison, ou si cette dernière bande meurt, qui la prit pour femme;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Son ex-mari, qui l'a renvoyée, ne peut la reprendre pour femme, après qu'elle ait été souillée; car c'est une abomination devant l'Alam, AHAYAH; et tu ne feras pas pécher le pays, que l'Alam, AHAYAH

Ton AHBA te donne pour héritage.

5 Lorsqu'un homme aura pris une nouvelle femme, il ne sortira point en guerre, et il ne sera point accusé d'une affaire; il sera libéré à la maison un an, et il s'occupera de sa femme qu'il a prise.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Nul ne prendra la mèche ou la meule supérieure pour gager, car il prendra la vie d'un homme pour gager.

7 Si l'on trouve un homme qui vole l'un de ses frères parmi les fils de YaShaRa'AhLa, et qui en fait des marchandises, ou qui le vend, ce voleur mourra, et tu ôteras le mal du milieu de toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Prenez garde à la plaie de la lèpre, afin que vous observiez avec diligence, et que vous fassiez selon tout ce que les sacrificateurs, les Lévites, vous enseigneront; comme je leur ai ordonné, ainsi vous observerez. 9 Souvenez-vous de ce que l'Alam (Eternal) AHAYAH, ton AHBA, a fait à Miriam par le chemin, après que vous soyez sortis d'Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Quand tu prêteras quelque chose à ton frère, tu n'entreras pas dans sa maison pour aller chercher son gage. 11 Tu te tiendras à l'étranger, et l'homme à qui tu prêteras fera sortir le gage à l'étranger. 12 Et si l'homme est pauvre, tu ne dormiras pas avec son gage. 13 En tout cas tu lui livreras le gage quand le soleil se couchera, afin qu'il dorme dans son vêtement, et qu'il te bénisse.

sera la justice pour toi devant l'Alam (Eternal) AHAYAH (Ton AHBA).

1. Tu n'opprimeras point un mercenaire pauvre et indigent, qu'il soit de tes frères ou de tes étrangers qui sont dans ton pays à l'intérieur de tes portes.

15 En son jour, tu lui donneras son salaire, et le soleil ne se couchera point sur lui; car il est pauvre, et il y met son coeur, de peur qu'il ne crie contre toi à l'égard de lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), et ce sera un péché pour toi.** 16 Les pères ne seront pas mis à mort pour les enfants, et les enfants ne seront pas mis à mort pour les pères; chacun sera mis à mort pour son propre péché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Tu ne pervertiras point le jugement de l'étranger, ni celui de l'orphelin, et tu ne prendras pas un vêtement de veuve pour gager; 18 mais tu te souviendras que tu as été esclave en Égypte, et que l'Alam a été racheté.

De là, je t'ordonne de faire cette chose.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

réussira au nom de son frère qui est mort, afin que son nom ne soit pas sorti de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l (y'shra'l). 7 Et si l'homme

comme ne pas prendre sa femme de frère, puis laisser sa femme de frère monter à la porte des anciens, et dire: Mon frère de mari refuse d'élever à son frère un nom dans YaShaRa'AhLa.

8 Alors les anciens de sa ville l'appelleront, et lui parleront; et s'il s'y tient, et qu'il dise: Je n'aime pas la prendre; 9 alors la femme de son frère viendra à lui devant les anciens, et il déliera sa chaussure de dessus son pied, et il crachera sur sa face, et il répondra et dira: Ainsi sera fait à cet homme qui ne bâtera pas sa maison de frère. 10 Et son nom sera invoqué en

YaShaRa'AhLa (y'shra'l), La maison de celui qui a sa chaussure détachée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lorsque les hommes s'unissent les uns avec les autres, et que la femme de l'un s'approche pour délivrer son mari de la main de celui qui le frappe, et étend sa main, et le prend par les secrets, 12 tu lui couperas la main, et ton oeil ne la plaindra pas.

Tu n'auras pas dans ton sac des poids de plongeurs, un grand et un petit. § 14 Tu n'auras pas en toi

15 Mais tu auras un poids parfait et juste, tu auras un poids parfait et juste, tu auras une mesure parfaite et juste.

16 Car tous ceux qui font de telles choses, et tous ceux qui font injustement, sont une abomination pour l'Alam. 16 Car tous ceux qui font de telles choses, et tous ceux qui font injustement, sont une abomination pour l'Alam.

18 Souviens-toi de ce qu'Amalek t'a fait par le chemin, quand tu étais sorti d'Égypte; 18 comment il t'a rencontré par le chemin, et qu'il t'a frappé le plus à l'arrière, tout ce qui était faible derrière toi, quand tu étais faible et fatigué; et il ne craignait pas AHBA 19; et c'est pourquoi, quand Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA te donnera le repos de tous tes ennemis autour de toi, dans le pays que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA te donnera pour héritage de le posséder, afin que tu efface le souvenir d'Amalek du ciel; tu ne l'oublieras pas.

26 Le Conseil de l'Europe a adopté une résolution du Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et quand tu seras entré dans le pays que l'Alam, (Eternal) AHAYAH, ton AHBA, et que tu l'auras, et qu'il y habitera; 2 que tu prendras du premier de tous les fruits de la terre, que tu apporteras de ton pays que l'Alam, (Eternal) AHAYAH, et que tu te donneras, et que tu le mettras dans un panier, et que tu iras à l'endroit que l'Alam, (Eternal) AHAYAH, ton AHBA, choisira d'y placer son nom. 3 que tu iras vers le prêtre qui sera en ce temps-là, et lui diras, que je professe aujourd'hui à l'Alam, et que le père, (Eternal) AHAYAH, et que ton AHBA, et ta main, t'emportèrent, et t'emportèrent le panier que l'Alam, (Eternal) AHAYAH, et ta main, t'allèrent, et t'allèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et l'Alam AHAYAH nous a fait sortir d'Égypte d'une main puissante, et d'un bras étendu, et d'une grande terribleté, et avec des signes, et des prodiges. 9 Et il nous a amenés dans ce lieu, et nous a donné ce pays, un pays qui coule avec du lait et du miel. 10 Et maintenant, voici, j'ai apporté les prémices du pays que tu m'as donné, ô Alam AHAYAH (Éternal). Et tu l'as mis devant l'Alam AHAYAH (Éternal) et tu l'adores devant l'Alam AHBA (Éternal) AHAYAH (Éternal) AHAYAH (Éternal) AHAYAH (Éternal) AHBA 11 :

AHAYAH, ton AHBA, et à ta maison, toi, et le Lévite, et l'étranger qui est parmi vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Quand tu auras achevé la dîme de toute la dîme de ta troisième année, qui est l'année de la dîme, et que tu l'auras donnée au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, afin qu'ils puissent

plongeurs...: Héb. un épha et un épha

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Deutéronome 26:13 155 Deutéronome 28:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Alors tu diras devant l'Alam, et devant l'étranger, à l'orphelin, et à la veuve, selon tous tes commandements que tu m'as commandés: Je n'ai pas transgressé tes commandements, et je ne les ai point eus; 14 je ne les ai pas mangés dans mon deuil, et je n'en ai pas pris pour un usage impur, et je n'en ai point donné pour les morts; mais j'ai écouté la voix de l'Alam, et je bénis ton peuple, YaShara'AhLa, et j'ai fait la corde à tout ce que tu m'as commandé. 15 Regarde de ton QaDaSh Ws, de ton habitat, du ciel, et fais venir du pays, comme tu nous as donné du lait, et de notre pays, comme tu nous as donné du lait.

Et les Lévités parleront, et diront à tous les hommes de YaShaRa'Ahla, d'une voix forte: 15 Maudit soit l'homme qui fait une image taillée ou fondue, une abomination à l'Alam, AHAYAH, l'oeuvre des mains de l'artisan, et qui la met dans un lieu secret. Et tout le peuple répondra et dira: AhMan. 16 Maudit soit celui qui met la lumière par son père ou par sa mère. Et tout le peuple dira: AhMan. 17 Maudit soit celui qui ôte la place de son voisin. Et tout le peuple dira: Ah-Man. 18 Maudit soit celui qui fait errer les aveugles. Et tout le peuple dira: AhMan. 19 Maudit soit celui qui pervertit le jugement de l'étranger, de l'orphelin, et de la veuve. Et tout le peuple dira: AhMan. 20 Maudit soit celui qui couche avec son père, car tout le peuple se prosternera contre lui.

22 Maudit soit celui qui couche avec sa soeur, la fille de son père, ou la fille de sa mère; et tout le peuple dira: Ahman. 23 Maudit soit celui qui couche avec sa belle-mère. Et tout le peuple dira: Ahman. 24 Maudit soit celui qui a frappé son prochain en secret. Et tout le peuple dira: Ahman. 25 Maudit soit celui qui prend la récompense de tuer un innocent. Et tout le peuple dira: Ah-Man. 26 Maudit soit celui qui ne confirme pas toutes les paroles de cette loi pour les faire. Et tout le peuple dira: Ahman.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

1. Et il arrivera, si tu écoutes avec diligence la voix de l'Alam,

2 Et toutes ces bénédictions viendront sur toi, et t'emporteront, si tu écoutes la voix de l'Alam, et le fruit de ta terre, et le fruit de ton bétail,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Heureux sera ton panier et ton trésor! 6 Heureux seras-tu quand tu entreras, et béniras-tu quand tu sortiras. 7 L'Alam AHAYAH fera frapper devant toi tes ennemis qui se lèveront contre toi; ils sortiront contre toi d'un seul côté, et fuiront devant toi sept voies. 8 L'Alam AHAYAH ordonnera la bénédiction sur toi dans tes magasins, et dans tout ce que tu as mis ta main vers toi; et il te bénira dans le pays que l'Alam AHAYAH donne.

* 27.13 à la malédiction: Hébr. pour la malédiction * 28.5 magasin: ou, pâte, ou, pétrissages

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Deutéronome 28:9 156 Deutéronome 28:48

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et ta carcasse sera de la viande pour tous les oiseaux du ciel et pour les bêtes de la terre, et personne ne se frayera.

27 L'Alam (Éternel) AHAYAH te frappera avec l'embouteillon d'Égypte, avec les émerodes, avec la gale et avec la démangeaison, dont tu ne peux pas être guéri. 28 L'Alam (Éternel) AHAYAH te frappera de folie, de cécité et d'étonnement de cœur. 29 Tu t'étrangleras à midi, comme l'aveugle tâtonne dans les ténèbres, et tu ne prospéreras pas dans ton cœur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Tu t'établiras une femme, et un autre homme couchera avec elle; tu bâtiras une maison, et tu n'y habiteras point; tu planteras une vigne, et tu feras de la vigne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu n'en ramasseras pas les raisins. §§ 31 Le boeuf chinois sera tué sous tes yeux, et tu n'en mangeras point; ton âne sera violemment enlevé de devant ta face, et tu ne seras pas rendu à toi.

32 Tes fils et tes filles seront donnés à un autre peuple, et tes yeux regarderont, et ils manqueront de désir pour eux tout le jour; et il n'y aura point de force dans ta main. 33 Le fruit de ton pays et de tout ton travail, une nation que tu ne sais pas manger, et tu ne seras qu'opprimé et écrasé tout le temps. 34 Tu seras fou pour la vue de tes yeux que tu verras. 35 L'Alam (Éternel) AHAYAH te frappera dans les genoux et dans les jambes, avec une plaie qui ne peut être guérie, de la plante de ton pied jusqu'au sommet de ta tête.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. L'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) t'apportera, toi et ton roi que tu mettras sur toi, à une nation que tu n'as connue ni toi ni tes pères; et là tu serviras d'autres baals (des dieux), du bois et de la pierre. 37 Tu deviendras un aston-shment, un proverbe et un mot, parmi toutes les nations où l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) te conduira.

Tu emporteras beaucoup de semence dans les champs, et tu ne rassembleras que peu d'argent; car les sauterelles la consumeront.

39 Tu planteras des vignes, et tu les habilleras, et tu ne boiras point de vin, et tu ne recueilleras pas de raisins; car les vers les mangeront. 40 Tu auras des oliviers sur toutes tes côtes, mais tu ne t'oindras point de l'huile, car ton olive jettera son fruit. 41 Tu engendras des fils et des filles, mais tu ne les apprécieras pas, car ils iront en captivité. 42 Tous tes arbres et tous tes fruits de ton pays seront les

43 L'étranger qui est au dedans de toi s'élèvera au-dessus de toi, et tu descendras très bas.
44 Il te prêtera, et tu ne lui prêteras point; il sera la tête, et tu seras la queue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Toutes ces malédictions viendront sur toi, et te poursuivront, et t'emporteront, jusqu'à ce que tu sois détruit; parce que tu n'écoutes pas la voix de l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, pour observer ses commandements et ses statuts qu'il t'a ordonnés: 46 Et ils seront sur toi pour un signe et pour une merveille, et sur ta postérité pour toujours. 47 Parce que tu n'as pas servi l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, avec joie et joie de cœur, pour l'abondance de toutes choses.

48 C'est pourquoi tu serviras tes ennemis que l'Alam enverra contre toi, dans la faim et en la soif, la nudité et le manque de toutes choses; et il mettra un joug de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

consommer: ou, posséder

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Deutéronome 28:49 157 Deutéronome 29:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

49 L'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH amènera une nation contre toi de loin, de l'extrémité de la terre, aussi rapide que le flieth de l'aigle; une nation dont tu ne comprendras pas la langue;§§§

Une nation d'un visage féroce, qui ne regardera pas la personne du vieil homme, et qui ne montrera aucune faveur à la

51 Et il mangera le fruit de ton bétail et le fruit de ton pays, jusqu'à ce que tu sois détruit; et il ne te laissera ni le blé, ni le vin, ni l'huile, ni l'augmentation de ta kine, ni les troupeaux de tes brebis, jusqu'à ce qu'il t'ait détruit. 52 Et il t'assiègera dans toutes tes portes, jusqu'à ce que tes murs hauts et clôturés descendent, où tu te fies, dans tout ton pays; et il t'assiègera dans toutes tes portes, dans tout ton pays, que l'Alam a donné à ton AHBA. 53 Et tu mangeras le fruit de ton propre corps, la chair de tes fils et de tes filles, que l'Alam a donné à ton AHBA, dans le siège et dans le siège.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

54 L'homme qui est tendre parmi vous, et qui est très délicat, son oeil sera mauvais envers son frère, envers la femme de son sein, et envers le reste de ses enfants qu'il quittera; 55 Il ne donnera à aucun d'eux de la chair de ses enfants qu'il mangera; Parce qu'il n'a rien laissé dans le siège, et dans la détresse, où tes ennemis t'affligeront dans toutes tes portes. 56 La femme tendre et délicate parmi vous, qui n'aurait pas voulu mettre la plante de son pied sur terre pour la délicatesse et la tendresse, son oeil sera mauvais envers le mari de son sein, et envers son fils et envers sa fille. 57 Et vers son jeune homme qui sort d'entre ses pieds, et envers ses enfants qu'elle portera; car elle les mangera à défaut de tout dans le siège et la détresse, où ton ennemi sera avec toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

58 Si tu n' observes pas à faire toutes les paroles de cette loi qui sont écrites dans ce livre, afin que tu craignes ce nom glorieux et craintif, L'Alam (Eternal) AHAYAH THAYAH; 59 Alors l'Alam (Eternal) AHAYAH

60 Et il fera venir sur toi toutes les maladies de l'Égypte dont tu as eu peur, et elles t'attacheront. 61 Et toute maladie, et toute plaie, qui n'est pas une plaie, seront merveilleuses, et les plaies de ta postérité, de grandes plaies, et de longue durée, et des maladies douloureuses, et de longue durée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

écrit dans le livre de cette loi, ils feront venir sur toi l'Alam, jusqu'à ce que tu sois détruit.§ 62 Et vous serez peu nombreux, alors que vous étiez comme les étoiles du ciel pour la multitude, parce que vous n'obéiriez pas à la voix de l'Alam.

64 Et l'Alam AHAYAH (Eternal) 63.-----

Tu te disperseras parmi tous les peuples, d'un bout à l'autre de la terre, et là tu serviras d'autres baals.

65 Et au milieu de ces nations, tu ne trouveras point d'aisance, et tu ne trouveras point d'aide.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

66 Et ta vie sera suspendue devant toi; et tu craindras jour et nuit, et tu n'auras aucune assurance de ta vie; 67 Tu diras demain: AHBA était-ce, et tu diras: AHBA est-ce le matin! Car la crainte de ton coeur avec laquelle tu craindras, et la vue de tes yeux que tu verras. 68

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH te ramènera en Égypte avec des navires, par le chemin dont je t'ai parlé, Tu ne la verras plus; et là tu seras vendue à tes ennemis pour des esclaves et des servantes, et personne ne t'achètera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 États-Unis d'Amérique

Telles sont les paroles de l'alliance, que l'Alam (Éternal) AHAYAH (Éternal) a ordonné à Macha de faire avec les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) dans le pays de Moab, à côté de l'alliance qu'il a faite avec eux à Horeb.

2 Et Mascha appela tout YaShaRa'AhLa, et leur dit: Vous avez vu tout ce que l'Alam

8 Et nous avons pris leur pays, et nous l'avons donné pour héritage à Pharaon, et à tous ses serviteurs, et à tout son pays; 3 Les grandes tentations que tes yeux ont vues, les signes et ces grands miracles; 4 Pourtant, l'Alam (Éternal) AHAYAH ne t'a pas donné le coeur de percevoir, et les yeux de voir, et les oreilles d'entendre, jusqu'à ce jour. 5 Et je t'ai conduit quarante ans dans le désert: tes vêtements ne sont pas vieux sur toi, et ta chaussure n'est pas vieille sur ton pied. 6 Vous n'avez pas mangé de pain, et vous n'avez pas bu de vin ni de boisson forte; afin que vous sachiez que je suis l'Alam (Éternal) AHAYAH (Éternal) AHBA 7; et quand vous êtes arrivés à ce lieu, Sihon, roi de Hesbon, et Og, roi de Bashan, sont sortis contre nous pour nous combattre; et nous les avons frappés; 8 et nous l'avons donné pour héritage aux Réubéens et à la moitié de l'alliance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Vous vous tenez aujourd'hui tous devant l'Alam, avec tous les hommes de YaShaRa'AhLa, 11 vos petits enfants, vos femmes et votre étranger qui est dans votre camp, depuis l'échanchement de votre bois jusqu'au tiroir de votre eau, 12 afin que vous entriez dans l'alliance avec l'Alam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal)

14 Je ne fais pas avec vous seulement cette alliance et ce serment, 15 mais avec celui qui se tient ici avec nous aujourd'hui devant l'Alam (Eternal) AHAYAH

16 Car vous savez comment nous avons habité dans le pays des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Voici, j'ai mis devant toi aujourd'hui la vie et le bien, la mort et le mal; 16 en ce jour je t'ordonne d'aimer l'Alam.

19 J'appelle le ciel et la terre pour qu'ils vous fassent connaître aujourd'hui la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction; c'est pourquoi choisissez la vie, afin que vous et votre postérité puissiez vivre; 20 afin que vous aimiez l'Alam (Éternel) AHBA (Éternel) AHBA (Éternel) AHBA (Éternel) AHAYAH, pour marcher dans ses voies, et pour observer ses commandements, ses lois et ses jugements, afin que vous viviez et multipliez; et l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHBA (Éternel) AHBA (Éternel) AHBA (Éternel) AHBA (Éternel) AHBA (Éternel) AHBA AHAYAH, pour marcher dans ses voies, et pour vous bénir dans le pays où vous allez pour la posséder.

Car il est ta vie, et la durée de tes jours, afin que tu demeures dans le pays que l'Alam (Eternal) AHAYAH a juré à tes pères, à Abraham,

à Isaac et à Jacob, pour les donner.

† 29.17 idoles: Héb. baals dongy (dieux) Φ 29.18 galle: ou, une herbe venimeuse: Héb. rosh § 29.19 imagination: ou, obstination ** 29.19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'ivresse...: Héb. l'ivrogne à la soif †† 29.21 sont: Héb. est 29.22 qui...: Héb. où avec l'Alam (Eternal) AHAYAH a rendu malade

§§ 29.26 qu'il...: ou, qui ne leur avait donné aucune portion *** 29.26 donné: Héb. divisé Deutéronome 31:1 159 Deutéronome 32:4

31 États-Unis d'Amérique 31

1. Macha alla dire ces paroles à tous les YaShaRa'AhLa, 2 et il leur dit: Je suis âgé de cent vingt ans aujourd'hui; je ne peux plus sortir et entrer; aussi l'Alam, AHAYAH, me dit: Tu ne passeras pas ce Jourdain. 3 L'Alam, AHAYAH, ton AHBA, passera devant toi, et il détruira ces nations devant toi, et tu les posséderas; et Yashawa, Yashua, passera devant toi, comme l'Alam.

4 Et l'Alam AHAYAH leur fera ce qu'il a fait à Sihon et

5 Et l'Alam (Éternel) AHAYA les livrera devant votre visage, afin que vous leur fassiez selon tous les commandements que je vous ai prescrits. 6 Sois fort et d'un bon courage, ne crains point, et n'aie pas peur d'eux; car l'Alam (Éternel) AHAYA (Éternel) AHBA, c'est lui qui va avec toi; il ne t'abandonnera point, et ne t'abandonnera pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et Mascha appela Yashawa (Yoshua), et lui dit aux yeux de tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l), Sois fort et d'un bon courage; car tu iras avec ce peuple dans le pays que l'Alam a juré à leurs pères de leur donner; et tu les feras hériter. 8 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH, c'est lui qui va devant toi; il sera avec toi, il ne te manquera point, et tu ne t'abandonneras point.

9 Macha écrivit cette loi, et la livra aux sacrificateurs, les fils de Lévi, qui portaient l'arche de l'alliance d'Alam (Eternal) AHAYA, et à tous les anciens de YaShaRa'AhLa (y'shra'l). 10 Et Macha com-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 A la fin de tous les sept ans, dans la solennité de l'année de la libération, à la fête des tabernacles, quand tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l) sera venu pour comparaître devant l'Alam (Eternal) AHAYA, ton AHBA à la place

Tu liras cette loi devant tout YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) à leur audience. 12 Rassemble le peuple,

hommes, femmes, enfants, et ton étranger qui est dans tes portes, afin qu'ils entendent, qu'ils apprennent, et qu'ils craignent l'Alam

13 Et leurs enfants, qui n'ont rien connu, entendront, et apprendront à craindre l'Alam (Eternal) AHAYAH, votre AHBA, aussi longtemps que vous vivrez dans le pays où vous passerez le Jourdain pour le posséder.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et l'Alam (Éternal) AHAYAH dit à Macha: Voici, tes jours s'approchent pour que tu meurs: appelle Yashawa (Yoshua), et présente-toi dans le tabernacle de l'assemblée, afin que je lui donne un ordre. Et Macha et Yashawa (Yoshua) allèrent, et se présentèrent dans le tabernacle de l'assemblée. 15 Et l'Alam (Éternal) AHAYAH

16 Et l'Alam apparut dans le tabernacle dans une colonne de nuée; et la colonne de nuée se tenait au-dessus de l'entrée du tabernacle.

Voici, tu coucheras avec tes pères; et ce peuple se lèvera, et ira se prostituer après les baals (des dieux) des étrangers du pays, où ils seront au milieu d'eux, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Il le fit monter sur les hauts lieux de la terre, pour manger l'accroissement des champs, et il le fit sucer du miel du rocher, et de l'huile du rocher; 14 Beurre de kine, et lait de brebis, avec de la graisse d'agneaux, et des béliers de la race de Basan, et des chèvres, avec de la graisse de rognons de froment; et tu buvais le sang pur du raisin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais Jeshurun s'enflamma de la graisse, et tu lui donnas des coups de pied. Tu es devenu gras, tu es devenu épais, tu es couvert de graisse; puis il abandonna AHBA, qui le fit, et il apprécia légèrement le rocher de son salut. 16 Ils le poussèrent à la jalousie avec des baals étranges, avec des abominations, ils l'irritèrent. 17 Ils sacrifièrent aux démons, non à AHBA, aux baals qu'ils ne connaissaient pas, aux nouveaux baals, qui montèrent de nouveau.

18 Du rocher qui t'a engendré, tu es insensible, et tu as oublié AHBA que tes pères ne craignaient point.

Je t'ai formé.

Et quand l'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel) l'a vu, il les a abhorrés, à cause de la provocation de ses fils, et de ses

2.20 Et il dit: Je leur cacherai ma face, et je verrai quelle sera leur fin; car elles seront filles.

21 Ils m'ont poussé à la jalousie avec ce qui n'est pas AHBA; ils m'ont irrité par leurs vanités; et je les pousserai à la jalousie avec ceux qui ne sont pas un peuple; je les provoquerai à la colère avec une nation insensée. 22 Car un feu s'allume dans ma colère, et brûlera jusqu'au plus bas en enfer, et consumera la terre avec son accroissement, et je mettrai le feu sur les fondements des montagnes. §§*** 23 Je leur ferai tomber des maux; je dépenserai mes flèches sur eux. 24 Ils seront brûlés de faim, et dévorés de chaleur brûlante, et d'amertume.

Destruction: J'enverrai aussi sur eux les dents des bêtes, avec le poison des serpents de la poussière.

L'épée sans, et la terreur à l'intérieur, détruira à la fois le jeune homme et la vierge, le nourrisson aussi avec l'homme de cheveux gris.

26 J'ai dit: Je les disperserai dans les coins, Je ferai cesser le souvenir d'eux parmi les hommes; 27 Si je ne craignais pas la colère de l'ennemi, De peur que leurs adversaires ne se comportent eux-mêmes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et de peur qu'ils ne dise: Notre main est haute, et l'Alam n'a pas fait tout cela. 28 Car ils sont une nation sans conseil, et il n'y a en eux aucune intelligence. 29 O qu'ils ont été sages, qu'ils

ont compris cela, qu'ils allaient s'opposer à leur fin! 30 Comment chasser mille, et deux ont mis dix mille en fuite, si leur Rocher ne les avait vendus,

Alam (Eternal) AHAYAH les avait enfermés? 31 Car leur rocher n'est pas comme notre Rocher, même nos ennemis eux-mêmes étant juges.

32 Car leur vigne est de la vigne de Sodome,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Leur vin est le poison des dragons, et le venin cruel des aspes. 34 N'est-ce pas là en réserve avec moi, et scellé au milieu de mes trésors? 35 A moi appartient la vengeance et la rétribution; leur pied glissera en temps voulu; car le jour de leur alam est proche, et les choses qui viendront sur eux font hâte. 36 Car l'alam (Éternal) AHAYAH jugera son peuple, et se repentira pour ses serviteurs, lorsqu'il verra que leur pouvoir est parti, et qu'il y aura

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Et il dira: Où sont leurs baals, leur rocher en qui ils se fiaient, 38 Qu'ils se lèvent et qu'ils t'aident, et qu'ils boivent le vin de leurs libations,

et soyez votre protection.§

40 Car je lève ma main vers le ciel, et je dis: Je vis pour toujours. 41 Si j'ai frappé mon épée étincelante, et que ma main s'empare du jugement, je rendrai vengeance à mes ennemis, et je récompenserai ceux qui me haïssent. 42 Je mettrai mes flèches enivrées de sang, et mon épée dévorera la chair; et cela avec le sang des morts et des captifs, dès le début des vengeances sur l'ennemi. 43 Réjouissez-vous, nations, avec son peuple, car il vengera le sang de ses serviteurs, et il vengera ses adversaires, et il sera miséricordieux envers son pays et envers son peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Deutéronome 32:44 161 Deutéronome 33:29

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Macha vint, et il prononça toutes les paroles de ce cantique aux oreilles du peuple, lui et Hosée, fils.

46 Et il leur dit: Fixez vos coeurs à toutes les paroles que je déclare aujourd'hui parmi vous, que vous ordonnerez à vos enfants de faire, toutes les paroles de cette loi. 47 Car ce n'est pas une chose vaine pour vous, parce que c'est votre vie; et par cette chose vous

prolongerez vos jours dans le pays, où vous passerez le Jourdain pour la posséder. 48 Et l'Alam (Éternel) AHAYAH dit à Masha que le jour même,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

49 Monte sur cette montagne d'Abarim, vers la montagne de Nebo, qui est dans le pays de Moab, et qui est passée contre Jéricho; et voici, le pays de Canaan, que je donne aux fils de YaShaRa'Ahla (y'shra'l) pour possession: 50 Et tu mourras sur la montagne où tu montes, et tu seras recueilli auprès de ton peuple, comme Aaron, ton frère, est mort sur la montagne de Hor, et il a été recueilli auprès de son peuple: 51 Parce que vous êtes morts.

est passé contre moi parmi les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) aux eaux de Meriba-Kadesh, dans le désert

de Tsin, parce que vous ne m'avez pas sanctifié au milieu des fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.

Mais tu n'iras pas dans le pays que je donne aux fils de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

33 ans et plus 33 ans
33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans
33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et c'est ici la bénédiction, avec Macha, l'homme d'AHBA, qui bénit les enfants de YaShaRa'AhLa,

2 Et il dit: L'Alam (Eternal) AHAYAH est venu du Sinaï, et il s'est levé de Séir à eux;

illuminé de la monture

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Paran, et il est venu avec dix milliers de saints; de sa main droite est allé une loi ardente pour eux.* 3 Oui, il a aimé le peuple, tous ses saints sont

4 Macha nous commanda une loi, l'héritage de l'assemblée de Jacob. 5 Et il fut roi à Jeshurun, lorsque les chefs du peuple et les tribus de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) furent rassemblés.

6 Que Ruben vive, et qu'il ne meure point, et que ses hommes ne soient pas rares.

7 C'est là la bénédiction de Juda, et il dit: Écoute, Alam (Eternal) AHAYA, la voix de Juda, et amène-le à sa

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

peuple: que ses mains soient suffisantes pour lui, et que tu lui viennes en aide de ses ennemis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et il dit de Lévi: Que ton Thummim et ton Urim soient avec ton QaDaSh, un homme que tu as prouvé à Massa, et avec qui tu as fait des efforts dans les eaux de Meriba; 9 qui a dit à son père et à sa mère: Je ne l'ai pas vu, et il n'a pas reconnu ses frères, ni connu ses propres enfants; car ils ont observé ta parole, et ont gardé ton alliance. 10 Ils enseigneront à Jacob tes jugements, et à YaShaRa'AhLa.

Loi: ils mettront de l'encens devant toi, et tout le sacrifice holocauste sur ton autel. ¶¶§ 11 Bénissez, Alam, AHAYAH, sa substance, et acceptez l'œuvre de ses mains: frappez par les reins de ceux qui se lèvent contre lui, et de ceux qui le haïssent, afin qu'ils ne se lèvent plus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et de Benjamin, il dit: Le bien-aimé de l'Alam AHAYAH habitera en sécurité par lui; et l'Alam AHAYAH le couvrira tout le jour, et il habitera entre ses épaules.

Et il dit de Joseph: Béni de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) soit son pays, pour les choses précieuses du ciel, pour la rosée, et pour l'abîme qui se couche en dessous, 14 et pour les fruits précieux apportés par le soleil, et pour les choses précieuses mises en place par la lune, 15 et pour les choses principales des montagnes antiques, et pour les choses précieuses des collines durables, 16 et pour les choses précieuses de la terre et de sa plénitude, et pour la bonne volonté de celui qui habitait dans le buisson; que la bénédiction vienne sur la tête de Joseph et sur le sommet de la tête de celui qui a été séparé de ses frères. 17 Sa gloire est comme le commencement de son taureau, et ses cornes sont comme les cornes des licornes; il poussera avec eux le peuple jusqu'aux extrémités de la terre; et ce sont les dix milliers d'Éphraïm, et ce sont les milliers de Manassé.

1. Et il dit de Zabulon: Réjouis-toi, Zabulon, dans ta sortie; et Issacar, dans tes tentes.

19 Ils appelleront le peuple à la montagne, Là ils offriront des sacrifices de justice; Car ils aspireront de l'abondance des mers et des trésors cachés dans le sable.

1. Et il dit de Gad: Béni soit celui qui agrandit Gad; il demeure comme un lion, et déchire le bras avec la couronne de la tête.

21 Et il se donna la première partie, parce qu'il était assis là, dans une partie de l'ordre; et il vint avec les chefs des

4 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH lui dit: C'est ici le pays que j'ai juré à Abraham.

À Isaac et à Jacob, en disant: Je la donnerai à ta postérité; je t'ai fait la voir de tes yeux, mais tu n'y passeras pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Macha, serviteur de l'Alam, mourut là-bas, dans le pays de Moab, selon la parole de l'Alam, 6 et il l'enterra dans une vallée dans le pays de Moab, contre Beth-Peor; mais personne ne connaît son sépulcre jusqu'à ce jour.

7Masha avait cent vingt ans lorsqu'il mourut; son œil n'était pas chétif, et son oeil n'avait point de force.

8 Et les fils de YaShaRa'AhLa, pleurèrent pour Macha, dans les plaines de Moab, trente jours; et les jours de pleurs et de deuil pour Macha furent terminés.

9 Yashawa (Yoshua), fils de Nun, était plein de l'esprit de sagesse, car Macha avait posé ses mains sur lui; et les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l écoutèrent

à lui, et a fait comme l'Alam (Eternal) AHAYAH a commandé Masha.

10 Et il ne se leva point de prophète depuis à YaShaRa'AhLa, comme à Masha, qui l'Alam

11 Dans tous les signes et les merveilles, que l'Alam (Eternal) AHAYAH

12 Il l'envoya faire dans le pays d'Égypte à Pharaon, à tous ses serviteurs et à tout son pays, 12 et dans toute cette main puissante, et dans toute la grande terreur que Macha avait proférée aux yeux de tout YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

††† 33.29 trouvé...: ou, soumis * 34.1 Pisgah: ou, la colline † 34.7 naturel...: Humidité héb. 34.7 abdiqué: Héb. a fui Yashawah (Yoshua) 1:1 163 Yashawah (Yoshua) 2:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Livre de Yashawah (Yoshua)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maintenant, après la mort de Mashah, le serviteur de l'Alam, (Eternal) AHAYAH, il arriva, que l'Alam, (Eternal) AHAYAH, parla à Yashawah, fils de Nun, Mashah, ministre, disant: 2 Mashah, mon serviteur est mort; maintenant, lève-toi, passe ce Jourdain, toi et tout ce peuple, dans le pays que je leur donne, jusqu'au chil-dren de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l). 3

Tout lieu que la plante de ton pied foulera, que je t'ai donné, comme je l'ai dit à Mashah 4, depuis le désert et ce Liban jusqu'au grand fleuve, l'Euphrate, tout le pays des Hittites, et jusqu'à la grande mer vers le bas du soleil, je ne peux pas laisser échapper un homme fort jusqu'au grand fleuve.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le pays que j'ai juré à leurs pères de leur donner. 7 Sois fort et très courageux, afin que tu observes la loi que Masha, mon serviteur, t'a prescrite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Ce livre de la loi ne s'écartera pas de ta bouche; mais tu y méditeras jour et nuit, afin que tu observes tout ce qui y est écrit; car alors tu rendras ton chemin prospère,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Ne t'ai-je pas commandé? Sois fort et d'un bon courage; n'aie pas peur, et ne sois point désemparé; car l'Alam, ton AHBA, est avec toi, où que tu ailles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Yashawa (Yoshua) commanda aux officiers du peuple, en disant: 11 Passez par l'armée, et commandez au peuple, dites: Préparez-vous des vivres; car dans trois jours vous passerez ce Jourdain, afin d'entrer pour posséder le pays que l'Alam (Eternal)

AHAYAH, votre AHBA vous donne de le posséder.

1. Les Rubénites, les Gadites et la moitié de la tribu de Manassé parlèrent à Yashawa (Yoshua), en disant: 13 Souviens-toi.

14 Vos femmes, vos petits enfants et vos troupeaux, demeureront dans le pays que Macha vous a donné de ce côté-ci du Jourdain; mais vous passerez devant vos frères armés,

§ 15 Jusqu'à ce que l'Alam AHAYAH ait donné le repos à vos frères, comme il l'a fait à tous les hommes de valeur, et qu'il les aide;

vous a donné, et ils ont aussi possédé le pays que l'Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA) donne

vous retourneront dans le pays de votre possession, et vous en jouirez, ce que le serviteur de l'armée Macha vous a donné de ce côté-ci du Jourdain vers le soleil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ils répondirent à Yashawa (Yoshua), en disant: Nous ferons tout ce que tu nous commanderas, et nous irons partout où tu nous enverras. 17 Comme nous écoutions à Masha, ainsi nous t'écouterons; seul l'Alam, ton AHBA, sera avec toi, comme il l'était avec Masha, 18 et quiconque se rebelle contre ton commandement, et n'écouterà pas tes paroles dans tout ce que tu lui commanderas, il sera mis à mort.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Yashawa (Yoshua), fils de Nun, envoya deux hommes de Shittim pour espionner secrètement, en disant: Va voir le pays,

Jericho. Et ils allèrent dans une maison de prostituées, nommée Rahab, et ils y passèrent. * 2 On dit au roi de Jéricho: Tenez-vous, des hommes vinrent ici, jusqu'à la nuit, des fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, pour explorer le pays. 3 Et le roi de Jéricho envoya dire à Rahab: Fais sortir les hommes qui sont venus vers vous, qui sont entrés dans ta maison; car ils sont venus pour explorer tout le pays. 4 Et la femme prit les deux hommes, et les cacha, et dit: Il y eut des hommes à moi, mais je n'ai point d'où ils venaient.

étaient:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et il arriva, vers le temps de la fermeture de la porte, quand il faisait nuit, que les hommes sortirent; où les hommes sont allés, je ne les ai pas battus; poursuivez-les rapidement, car vous les dépasserez. 6 Mais elle les avait élevés au toit de la maison, et les avait cachés avec les tiges de lin qu'elle avait mises en ordre sur le toit. 7 Et les hommes poursuivirent le chemin vers le Jourdain jusqu'aux forts; et dès que ceux qui les poursuivirent furent sortis, ils fermèrent la porte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Avant qu'ils ne soient couchés, elle monta vers eux sur le toit; 9 et elle dit aux hommes: Je sais que l'Alam

AHAYAH vous a donné le pays, et que votre terreur est tombée sur nous, et que tous les

10 Car nous avons entendu comment l'Alam (Eternal) AHAYAH a séché l'eau des habitants de la terre à cause de vous.

La mer rouge pour vous, quand vous êtes sortis d'Égypte, et ce que vous avez fait aux deux rois des Amoréens, qui étaient de l'autre côté du Jourdain, Sihon et Og, que vous avez entièrement détruits. 11 Dès que nous avons entendu ces choses, nos coeurs ont fondu, et il n'y a plus de courage en aucun homme, à cause de vous.

23 Et les deux hommes retournèrent, descendirent de la montagne, et passèrent, et vinrent à Yashawa (Yoshua), fils de Nun, et lui racontèrent toutes les choses qui leur étaient arrivées; 24 et ils dirent à Yashawa (Yoshua), vraiment l'Alam (Eternal) AHAYAH, tout le pays, a dérapé entre nos mains, car tous les habitants du pays s'évanouissent à cause de nous.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Yashawa (Yoshua) se leva de bon matin; et ils partirent de Shittim, et arrivèrent au Jourdain, lui et tous les fils de YaShaRa'AhLa, et y passèrent avant qu'ils passèrent. 2 Et il arriva, après trois jours, que les officiers traversèrent l'armée; 3 et ils commandèrent au peuple, en disant: Quand vous voyez l'arche de l'alliance d'Alam, AHAYAH

AHBA, et les sacrificateurs, les Lévites,

4 Mais il y aura un espace entre vous et lui, environ deux mille morceaux de cuivre par mesure; ne vous approchez pas d'elle, afin que vous connaissiez le chemin par lequel vous devez

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Yashawa (Yoshua) dit au peuple: Sanctifiez-vous, car demain l'alliance d'Alam, et passez devant le peuple; et ils prirent l'arche de l'alliance, et allèrent devant le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et l'Alam dit à Yashawa (Yoshua): Aujourd'hui, je commencerai à te magnifier aux yeux de tout YaShaRa'Ahla, afin qu'ils sachent que, comme j'étais avec Macha, je serai avec toi. 8 Et tu commanderas aux sacrificateurs qui portent l'arche de l'alliance, en disant: Quand vous serez arrivés au bord de l'eau du Jourdain, vous resterez immobile au Jourdain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Yashawa (Yoshua) dit aux fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l: Viens ici, et écoute les paroles des

Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal)

10 Yashawa (Yoshua) dit: Voici, vous saurez que l'AHBA vivant est parmi vous, et qu'il chassera sans faute de devant vous les Cananéens, et les Héthiens, et les Héviens, et les Phéréziens, et les Girsasiens, et les Amoreens, et les Je-busites. 11 Voici, l'arche de l'alliance du Sauveur de toute la terre passe devant vous au Jourdain. 12 Maintenant, prenez douze

hommes des tribus de YaShara'Ahla, et de chaque tribu un homme. 13 Et il arrivera, dès que la plante des pieds des sacrificateurs qui portent l'arche de l'Alam, AHAYAH, le Sauveur de toute la terre, reposera dans les eaux du Jourdain, que les eaux du Jourdain seront coupées des eaux qui descendent d'en haut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Lorsque le peuple se retira de leurs tentes, il passa le Jourdain, et les sacrificateurs portant l'arche de l'alliance devant le peuple; 15 et comme ceux qui portaient l'arche étaient venus au Jourdain, et que les pieds des sacrificateurs qui portaient l'arche étaient trempés dans le bord de l'eau, (car le Jourdain déborde tous ses bords tout le temps de la moisson), 16 les eaux qui descendaient d'en haut se levèrent sur un tas très éloigné de la ville d'Adam, qui est à côté de Sarétan; et celles qui descendaient vers la mer de la plaine, la mer salée, échouèrent, et furent retranchées; et le peuple passa droit contre Jéricho. 17 Et les sacrificateurs qui portaient l'arche de l'alliance de l'Alam (Eternal) AHAYAH, qui était ferme sur terre sèche au milieu du Jourdain, et tous les Israélites passèrent.

sur terre sèche, jusqu'à ce que tout le peuple soit passé au-dessus de la Jordanie.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Lorsque tout le peuple eut passé le Jourdain, l'Alam (Éternal) AHAYAH (Yoshua) parla à Yashawa, en disant: 2 Prenez douze hommes du peuple, d'un homme de chaque tribu, 3 et commandez-leur, en disant: Prenez donc du milieu du Jourdain, du lieu où les sacrificateurs étaient fermes, douze pierres, et vous les emporterez avec vous, et vous les laisserez dans le lieu où vous logerez cette nuit. 4 Yashawa (Yoshua) appela les douze hommes, qu'il avait préparés des fils de YaShara'Ahla, et de chaque tribu un homme. 5 Yashawa (Yoshua) leur dit: Passez devant l'arche de l'Alam (Eternal) AHAYAH (y'shra'l), votre AHBA, au milieu du Jourdain, et prenez chacun de vous une pierre sur son épaule, selon le nombre de vos enfants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Alors vous leur répondrez: Les eaux du Jourdain ont été retranchées devant l'arche de l'alliance de l'Alam, AHAYAH; quand elle passa au-dessus du Jourdain, les eaux de

Yashawa (Yoshua) 4:8 165 Yashawa (Yoshua) 5:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et les fils de YaShaRa'AhLa W., comme Yashawa (Yoshua) l'avait ordonné, enlevèrent douze pierres du milieu de Jor-Dan, comme l'Alam (Eternal) AHAYAH, dit à Yashawa (Yoshua), selon le nombre des tribus des fils de YaShaRa'AhLa W., et les portèrent avec eux au lieu où ils logeaient, et les y posèrent. 9 Et Yashawa (Yoshua) installa douze pierres au milieu du Jourdain, au lieu où se tenaient les pieds des prêtres qui portaient l'arche de l'alliance; et ils sont là jusqu'à ce jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Car les sacrificateurs qui portaient l'arche se tenaient au milieu du Jourdain, jusqu'à ce que tout fût achevé que l'Alam (Eternal) AHAYA (Yoshua) ait ordonné à Yashawa (Yoshua) de parler au peuple, selon tout ce que Macha avait commandé

Yashawa (Yoshua); et le peuple s'empresse et passe. 11 Et il arriva, quand tout le peuple fut pur, qu'il passa,

12 Et les fils de Ruben, et les fils de Gad, et la moitié de la tribu de Manassé, passèrent en armes devant les fils de YaShaRa'Ahla, comme leur parla Macha, 13 et environ quarante mille hommes préparés pour la guerre passèrent devant l'Alam, afin de combattre, dans les plaines de Jéricho.

1. Ce jour-là, l'Alam (Eternal) AHAYAH a grossi Yashawah (Yoshua) aux yeux de tout YaShaRa'AhLa

Et ils le craignaient, comme ils craignaient Macha, tous les jours de sa vie.

15 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH, dit à Yashawa (Yoshua), disant: 16 Commande les sacrificateurs qui portent l'arche

17 Yashawa (Yoshua) donna cet ordre aux sacrificateurs: Montez du Jourdain. 18 Et il arriva que lorsque les sacrificateurs qui portaient l'arche de l'alliance d'Alam (Éternal) AHAYAH furent sortis du milieu du Jourdain, et que la plante des sacrificateurs fut élevée jusqu'à la terre sèche, les eaux du Jourdain retournèrent à leur place, et s'écoulèrent sur toutes ses rives, comme ils l'avaient fait auparavant.

Et le peuple monta du Jourdain le dixième jour du premier mois, et campa à Guilgal, à la frontière orientale de Jéricho.

Et ces douze pierres, qu'ils ont prises du Jourdain, firent camper Yashawa (Yoshua) à Guilgal.

21 Et il parla aux fils de YaShaRa'Ahla, et dit: Quand tes fils demanderont à leurs pères de venir,

en disant: Qu'est-ce que ça veut dire?

jusqu'à ce qu'ils fussent entiers.§ 9 Et l'Alam AHAYAH AHAYAH dit à Yashawah (Yoshua), Aujourd'hui, j'ai chassé de vous la répulsion de l'Égypte. C'est pourquoi le nom du lieu s'appelle Gilgal jusqu'à ce jour.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l campèrent à Guilgal, et célébrèrent la Pâque le quatorzième jour du mois, dans les plaines de Jéricho. 11 Et ils mangèrent de l'ancien blé du pays le lendemain, après la Pâque, des gâteaux sans levain et du maïs rôti le même jour.

Et la manne cessa le lendemain, après qu'ils eurent mangé du vieux blé du pays; et les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l n'avaient plus de manne; mais ils mangèrent du fruit du pays de Canaan cette année-là.

Lorsque Yashawa (Yoshua) fut près de Jéricho, il leva les yeux et regarda, et voici, un homme se tenait contre lui, l'épée tirée dans sa main. Yashawa (Yoshua) alla vers lui, et lui dit: Es-tu pour nous, ou pour nos adversaires? 14 Et il dit: Non, mais en tant que chef de l'armée d'Alam, je suis venu. Yashawa (Yoshua) tomba sur sa face sur la terre, et se prosterna, et lui dit: Qu'est-ce qui dit

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Yashawah (Yoshua) 5:15 166 Yashawah (Yoshua) 7:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et le chef de l'armée dit à Yashawa (Yoshua), ôte ta chaussure de dessus ton pied, car le lieu sur lequel tu te tiens est QaDaSh W. Et Yashawa (Yoshua) fit ainsi.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Jéricho fut très fermé à cause des fils de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l): personne n'est sorti, et personne n'est entré.* 2 Et l'Alam AHAYAH dit à Yashawa (Yoshua): Voici, j'ai livré entre tes mains Jéricho et son roi, et les hommes forts de la vaillance. 3 Vous composerez la ville, tous les hommes de guerre, et vous ferez le tour de la ville une fois. Tu feras ainsi six jours. 4 Et sept sacrificateurs porteront devant l'arche sept trompettes de béliers; et le septième jour, vous composerez la ville sept fois, et les sacrificateurs sonneront de trompettes. 5 Et il arrivera que, lorsqu'ils feront un long souffle avec la corne du bélier, et que vous entendrez

le son de la trompette, tout le peuple criera d'un grand cri; et la muraille de la ville tombera en terre, et les peuples s'éteindront.

Cendup tout le monde avant lui.

6 Yashawa (Yoshua), fils de Nun, appela les sacrificateurs, et leur dit: Prenez l'arche de l'alliance, et que sept sacrificateurs portent sept trompettes de cornes de béliers devant l'arche de l'Alam 7; et il dit au peuple: Passez, bousculez la ville, et que celui qui est armé passe devant l'arche de l'Alam 7; et que celui qui est armé passe devant l'arche de l'Alam.

8 Et il arriva, lorsque Yashawa (Yoshua) eut parlé au peuple, que les sept sacrificateurs portant les sept trompettes des béliers passèrent devant l'Alam (Éternel) AHAYAH, et sonnèrent avec les trompettes; et l'arche de l'alliance de l'Alam (Éternel) AHAYAH les suivit.

9 Et les hommes armés marchèrent devant les sacrificateurs qui sonnaient de trompettes, et la récompense vint après

10 Et Yashawa (Yoshua) avait commandé le peuple, l'ark, les prêtres...

Je m'en vais, et je me défonce avec les croupions.

disant: Vous ne crierez point, et vous ne ferez pas de bruit de votre voix, et aucune parole ne sortira de votre voix.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

jusqu'au jour où je vous dis de crier; alors vous crierez.§ 11 Ainsi l'arche de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) a bousillé la ville, allant autour d'elle une fois; et ils sont entrés dans le camp, et se sont logés dans le camp.

Et Yashawa (Yoshua) se leva de bon matin, et les sacrificateurs prirent l'arche de l'Alam (Eternal) AHAYAH 13., et sept sacrificateurs portant sept trompettes de rams, cors devant l'arche de l'Alam (Eternal) AHAYAH continuèrent sans cesse, et sonnèrent avec les trompettes; et les hommes armés allèrent devant eux; mais la révérende vint après l'arche de l'Alam (Eternal) AHAYAH, les sacrificateurs marchant, et soufflant avec les trompettes.

14 Le second jour, ils bousculèrent la ville une fois, et retournèrent dans le camp; et ils firent six jours. 15 Et il arriva que le septième jour, ils se levèrent tôt vers l'aube du jour, et ils boussadèrent la ville sept fois de la même manière; seulement ce jour-là, ils passèrent la ville sept fois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHAYAH vous a donné la ville.

Et la ville sera maudite, elle et tous ceux qui y sont, à l'Alam, AHAYAH. Seulement Rahab, la prostituée.

Elle vivra, elle et tous ceux qui sont avec elle dans la maison, parce qu'elle a caché les messagers que nous avons envoyés.** 18 Et vous, en tout sage, gardez-vous.

de la chose maudite, de peur que vous ne vous fassiez maudits, quand vous prenez de la chose maudite, et que vous ne fassiez le camp de YaShaRa'AhLa

19 Mais tout l'argent, et l'or, et

Les fils d'airain et de fer sont consacrés à l'Alam AHAYAH AHAYAH: ils entreront dans le trésor de l'Alam

Et le peuple cria quand les sacrificateurs sonnèrent de la trompette; et il arriva, quand le peuple entendit le son de la trompette, et le peuple cria d'un grand cri, que la muraille tomba à plat,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Ils détruisirent tout ce qui était dans la ville, hommes et femmes, jeunes et vieux, boeufs, brebis et ânes, avec le tranchant de l'épée. 22 Yashawa (Yoshua) avait dit aux deux hommes qui avaient espionné le pays: Va dans la maison de la prostituée, et fais sortir de là la femme et tout ce qu'elle a, comme vous lui avez juré.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les jeunes gens qui étaient des espions entrèrent, et firent sortir Rahab, son père, sa mère, ses frères et tout ce qu'elle avait; et ils firent sortir toute sa famille, et ils les laissèrent hors du camp des

24 Et ils brûlèrent la ville au feu, et tout ce qui s'y trouvait: seulement l'argent, l'or, et Israël.

Et Yashawa (Yoshua) a sauvé Rahab, la prostituée vivante, et sa maison paternelle, et tout ce qu'elle avait; et elle habite à YaShaRa'AhLa W. jusqu'à ce jour, parce qu'elle a caché les messagers, que Yashawa (Yoshua) a envoyés pour espionner Jéricho.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Yashawa (Yoshua) leur fit des adjures en ce temps-là, en disant: Maudit soit l'homme devant l'Alam (Eternal) AHAYAH

27 Ainsi l'Alam AHAYAH était avec Yashawa (Yoshua), et sa renommée fut noyée dans tout le pays.

Je dis, quand YaShaRa'AhLa, W, se tournera le dos devant leurs ennemis!** 9 Car les Cananéens et tous les habitants du pays en entendront parler, et nous entoureront, et couperont notre nom de la terre; et que feras-tu à ton grand nom?

10 Et l'Alam, AHAYAH, dit à Yashawa: Lève-toi, pourquoi es-tu ainsi sur ton visage?

11 YaShaRa'AhLa (y'shra'l) a péché, et ils ont transgressé mon alliance que je leur ai prescrite; car ils ont

12 C'est pourquoi les fils de YaShaRa'AhLa, et ils ont aussi volé, et se sont dissemblés, et ils l'ont mis même parmi leurs propres affaires. 12 C'est pourquoi les fils de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) ne pouvaient se tenir devant leurs ennemis, mais ils ont tourné le dos devant leurs ennemis, parce qu'ils étaient maudits; je ne serai plus avec vous, si vous ne détruisez pas les maudits du milieu de vous. 13 Levez-vous, sanctifiez le peuple, et dites: Sanctifiez-vous contre pour demain; car ainsi parle l'Alam, AHAYAH, AHBA, de YaShaRa'AhLa,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Au matin donc, vous serez amenés selon vos tribus; et il arrivera que la tribu qu'Alam prendra, selon ses familles; et la famille que prendra Alam, selon ses familles; et la maison que prendra Alam, selon ses familles; et la famille que prendra AHAY, selon ses familles; et la famille que prendra AHAY, selon ses familles, viendra par ses familles; et la maison que prendra l'Alam, selon ses propres besoins, viendra homme par homme. 15 Et il sera que celui qui sera pris avec l'aumône sera brûlé par le feu, lui et tout ce qu'il a, parce que:

Il a transgressé l'alliance de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et parce qu'il a fait la folie à YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Yashawa (Yoshua) se leva de bon matin, et il fit venir YaShaRa'AhLa W, par leurs tribus; et la tribu de Juda fut prise; 17 et il fit venir la famille de Juda; et il prit la famille des Zarhites; et il fit venir la famille des Zarhites par l'homme; et Zabdi fut pris par l'homme; 18 et il fit venir sa famille par l'homme; et Achan, fils de Carmi, fils de Zabdi, fils de Zérah, de la tribu de Juda, fut pris. 19 Yashawa (Yoshua) dit à Achan: Mon fils, rends-moi gloire à l'Alam, AHAYAH, fils de Zérah, fils de la tribu de Juda.

21 Quand j'ai vu au milieu du butin un beau bébé,

je les ai convoités, et je les ai pris; et, tenez - les, ils sont cachés sur la terre au milieu

de ma tente, et de l'argent sous elle. §§

1. Yashawa (Yoshua) envoya des messagers, et ils coururent jusqu'à la tente; et voici, elle était cachée dans sa tente, et l'argent sous elle.

Ils les prirent du milieu de la tente, et les conduisirent à Yashawa (Yoshua), et

25 Et Yashawa (Yoshua) dit: Pourquoi nous as-tu troublés? L'Alam (Eternal) AHAYAH, fils d'Alam (Ethereal) AHAYAH, 24 ***.-----

Et tout YaShaRa'Ahla, le lapida de pierres, et les brûla de feu, après qu'ils les eurent lapidés de pierres. 26 Et ils le soulevèrent sur lui un grand tas de pierres jusqu'à ce jour.

Le nombre de personnes qui se sont tournées de l'autre côté de la frontière est passé de

L'ardeur de sa colère. C'est pourquoi le nom de ce lieu fut appelé: la vallée d'Acor, jusqu'à ce jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Yoshua) dit à Yashawa: Ne crains point, et ne t'effraie pas; prends avec toi tout le peuple de guerre, et lève-toi, monte à Ai; voici, j'ai livré entre tes mains le roi d'Aï, son peuple, sa ville et son pays; 2 tu feras à Ai et à son roi, comme tu l'as fait à Jéricho et à son roi; vous ne prendrez pour proie que le butin et le bétail de celui-ci; posez une embuscade pour la ville derrière elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Yashawa (Yoshua) se leva, et tout le peuple de guerre, pour monter contre Ai; et Yashawa (Yoshua) choisit trente mille vaillants hommes, et les renvoya de nuit. 4 Et il leur donna cet ordre: Voici, vous serez dans l'attente contre la ville, c'est-à-dire derrière la ville; ne vous éloignez pas très loin de la ville, mais soyez tous prêts. 5 Moi et tout le peuple qui est avec moi, je m'approcherai de la ville; et il arrivera, quand ils sortiront contre nous, comme au premier, que nous fuirons devant eux, 6 (Car ils sortiront après nous) jusqu'à ce que nous les ayons tirés de la ville, car ils diront: Ils fuient devant nous, comme au premier.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Alors vous vous lèverez de l'embuscade, et vous saisirez la ville; car l'Alam AHAYAH, votre AHBA, la livrera entre vos mains. 8 Lorsque vous aurez pris la ville, vous mettrez le feu à la ville; selon l'ordre de l'Alam AHAYAH, vous le ferez. Voici, je vous l'ai ordonné.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Yashawah (Yoshua) 8:9 168 Yashawah (Yoshua) 9:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Yashawa (Yoshua) les envoya; et ils allèrent se coucher dans une embuscade, et ils demeurèrent entre Béthel et Ai, à l'occident d' Ai; mais Yashawa (Yoshua) passa cette nuit-là au milieu du peuple. 10 Yashawa (Yoshua) se leva de bon matin, et fit le dénombrement du peuple, et monta, lui et les anciens de YaShara'AhLa W. 11 Et tout le peuple, le peuple de guerre qui était avec lui, monta, et s'approcha de la ville, et campa sur le côté septentrional d' Ai. Il y avait maintenant une vallée entre eux et Ai. 12 Et il prit environ cinq hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 13 Et des milliers d'hommes, et les ont mis en embuscade entre Beth-elandAi, du côté ouest de la ville.

Quand ils eurent mis le peuple, toute l'armée qui était au nord de la ville, et leurs lis en attente à l'occident de la ville, Yashawa (Yoshua) s'en alla cette nuit-là au milieu de la vallée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Quand le roi d' Ai le vit, ils se hâtèrent et se levèrent de bon matin, et les gens de la ville sortirent contre eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il n'y avait pas de lis en embuscade contre lui derrière la ville. 15 Et Yashawa (Yoshua) et tout YaShaRa'AhLa (Y'shra'l) se firent comme s'ils étaient battus devant eux, et s'enfuirent par le chemin du désert. 16 Et tous les gens qui étaient à Ai furent appelés pour les poursuivre; et ils poursuivirent Yashawa (Yoshua) et furent chassés de la ville. 17 Et il n'y eut pas un homme qui sortit après YaShaRa'AhLa (Y'shra'l): et ils laissèrent la ville ouverte, et ils la poursuivirent après YaShaRa'AhLa (Y'shra'l). 18 Et l'Alam (Eternal) Ahayah (Y'h) s'éloignèrent de la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 21 Et quand Yashawa (Yoshua) et tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l) virent que l'embuscade avait pris la ville, et que la fumée des sourcils.

22 Et l'autre sortit de la ville contre eux; et ils furent au milieu de Ya-Sha-Ra'Ah-La-W, quelques-uns de ce côté-ci, et d'autres de ce côté-là; et ils les frappaient, afin qu'ils ne laissent échapper personne.

1. On prit vivant le roi d'Aï, et on l'emmena à Yashawa (Yoshua). 24 Et il arriva que Yahara'Ahla

26 Car Yashawa (Yoshua) ne tira pas sa main en arrière, où il étendit la lance, jusqu'à ce qu'il eût entièrement détruit tous les habitants d'Aï. 27 Seuls le bétail et le butin de cette ville YaShaRa'AhLa (y'shra'l) prirent pour proie à eux-mêmes, selon la parole de l'Alam.

28 Et Yashawa (Yoshua) a brûlé Ai, et en a fait un monceau pour

29 Et le roi d'Aï fut pendu à un arbre jusqu'à ce que le soleil fût couché; et Yashawa (Yoshua) ordonna qu'on ôte son cadavre de l'arbre, et qu'on le jette à l'entrée de la porte de la ville, et qu'on y élève un grand tas de pierres qui restent jusqu'à ce jour.

1. Alors Yashawa (Yoshua) a construit un autel à l'Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA) de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l) sur le mont Ebal,

31 C'est ainsi que Macha, serviteur de l'Alam, AHAYAH, commanda aux fils de YaShaRa'AhLa, comme il est écrit dans le livre de la loi de Macha, un autel de pierres entières, sur lequel personne n'a levé de fer; et ils offrirent des holocaustes à l'Alam, AHAYAH, et des sacrifices d'actions de grâces.

1. Et il y écrivit sur les pierres une copie de la loi de Macha, qu'il écrivit en présence des enfants de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

33 Et tout YaShaRa'Ahla, et leurs anciens, et leurs officiers, et leurs juges, se tenaient de ce côté-ci de l'arche et de ce côté-là, les sacrificateurs les Lévités, qui portaient l'arche de l'alliance d'Alam, et l'étranger, comme celui qui était né parmi eux; la moitié d'entre eux sur la montagne de Gérizim, et la moitié d'entre eux sur la montagne d'Ebal; comme Mashah, et le ser-vant de l'Alam, et AHAYAH, avaient commandé auparavant, afin qu'ils bénissent le peuple de YaShaRa'Ahla

34 Et ensuite, il lut toutes les paroles de la loi, les bénédictions et les malédictions, selon tout ce qui est écrit dans le livre de la loi. 35 Il n'y avait pas une parole de tout ce que Macha avait commandé, que Yashawa (Yoshua) ne lisait pas devant toute l'assemblée de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), avec les femmes, et les petits, et les étrangers qui étaient conversants parmi eux.**

9

1. Lorsque tous les rois qui étaient de ce côté-ci du Jourdain, dans les collines, dans les vallées, et sur tous les bords de la grande mer, sur le Liban, les Héthiens, les Amoréens, les Cananéens, les Phéréziens, les Héviens et les Jébusiens, en entendirent parler, 2 ils s'assemblèrent pour se battre avec les Juifs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Quand les habitants de Gabaon entendirent ce que Yashawa (Yoshua) avait fait à Jéricho et à Ai, 4 ils se lamentèrent, et s'en allèrent faire comme s'ils avaient été des ambassadeurs, et ils prirent de vieux sacs sur leurs ânes, et des bouteilles de vin, vieilles, et se déchirèrent, et se lièrent; 5 et de vieilles souliers et se clochèrent sur leurs pieds, et de vieux vêtements sur eux; et tout le pain de leurs provisions était sec et moisi. 6 Et ils allèrent à Yashawa (Yoshua) dans le camp de Gilgal, et lui dirent, et aux hommes de YaShara'AhLa W, Nous venons d'un pays lointain. 7 Et maintenant, les hommes de YaShara'AhLa W, dit à YaShara'l, dirent aux Hiviens: Peradventure que vous habitez parmi nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 8.12 de...: ou, de Ai 8.13 liers...: Héb. couché dans l'attente § 8.20 puissance: Héb. main ** 8.35 étaient...: Héb. marchait * 9.2 accord: Héb. bouche

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Yashawah (Yoshua) 9:9 169 Yashawah (Yoshua) 10:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et ils lui dirent: D'un pays très éloigné, tes serviteurs sont venus à cause du nom d'Alam, AHAYAH, ton AHBA; car nous avons entendu la renommée de lui, et tout ce qu'il a fait en Égypte, 10 et tout ce qu'il a fait aux deux rois des Amoréens qui étaient au-delà du Jourdain, à Sihon, roi de Hesbon, et à Og, roi de Basan, qui était

11 C'est pourquoi nos anciens et tous les habitants de notre pays nous parlèrent, en disant: Prenez des vivres avec vous pour le voyage, et allez à la rencontre

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et ils leur dirent: Nous sommes vos serviteurs; et maintenant, faites une alliance avec nous. 12 Voici notre pain que nous avons pris chaud pour nous nourrir de nos maisons le jour où nous sommes sortis pour aller vers vous; mais maintenant, voici, il est sec, et il est moisi; 13 et ces bouteilles de vin, que nous avons remplies, étaient neuves; et voici, elles se déchirent; et ces vêtements et nos souliers sont devenus vieux à cause du très long voyage.

pris de leurs vivres, et ne demanda pas conseil à l'embouchure de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

15 Et Yashawa (Yoshua) fit la paix avec eux, et fit alliance avec eux, pour qu'ils vivent; et les chefs de l'assemblée leur jura.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et il arriva, au bout de trois jours après qu'ils eurent fait alliance avec eux, qu'ils apprirent qu'ils étaient leurs voisins, et qu'ils habitaient au milieu d'eux. 17 Et les fils de YaShaRa'Ahla (y'shra'l) marchèrent, et vinrent dans leurs villes sur la

21 Et les princes leur dirent: Ne les touchons pas à toute l'assemblée: Nous leur avons prêté serment par l'Alam; nous les laisserons vivre, de peur qu'ils ne soient irrités sur nous, à cause du serment que nous leur avons donné. 21 Et les princes leur dirent: Que tous les princes leur donnent de l'eau! 20 Nous leur ferons vivre, afin qu'ils ne soient pas irrités, à cause du serment que nous leur avons fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Yashawa (Yoshua) les appela, et il leur parla, en disant: Pourquoi nous avez-vous séduits, en disant: Nous sommes très loin de vous, quand vous habitez au milieu de nous? 23 Maintenant, vous êtes maudits, et il n'y aura personne.

d'entre vous être libérés d'être des esclaves, et des haches de bois et des tiroirs d'eau pour la maison de mon AHBA.§

Et ils répondirent à Yashawa (Yoshua), et dirent: Parce qu'on a dit à tes serviteurs, comment l'Alam (Eternal)

AHAYAH, ton AHBA, a commandé

25 Et maintenant, voici, nous sommes dans ta main, comme il te semble bon et droit de faire pour nous. 26 Et ainsi leur fit-il, et les livra de la main des fils de YaShaRa'Ahla, afin qu'ils ne les tuèrent pas. 27 Et Yashawa (Yoshua) les fit ce jour-là des aiguillons de bois et des tiroirs d'eau pour l'assemblée, et pour l'autel de l'Alam, AHAYAH, jusqu'à ce jour, dans le lieu qu'il devait choisir.**

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il arriva, quand Adoni-zédek, roi de YaRaWaShaLaM, avait appris comment Yashawa (Yoshua) avait pris Ai, et l'avait complètement détruit; comme il avait fait à Jéricho et à son roi, ainsi il avait fait à Ai et à son roi; et comment les habitants de Gabaon avaient fait la paix avec YaRa'AhLa Wy, et étaient parmi eux; 2 qu'ils craignaient beaucoup, parce que Gabaon était une grande ville, comme une des villes royales, et parce qu'il était plus grand que Ai, et tout le monde

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 C'est pourquoi Adoni-zédek, roi de YaRaWaShaLaM, envoya à Hoham, roi d'Hébron, et à Piram, roi de Jarmuth, et à Japhia, roi de Lakis, et à Debir, roi d'Eglon, en ces mots:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Montez à moi, et aidez-moi, afin que nous fassions le feu à Gabaon; car il a fait la paix avec Yashawa (Yoshua) et avec les fils de YaShaRa'AhLa Wy. 5 C'est pourquoi les cinq rois des Amoréens, roi de YaRaWaShaLaM, roi d'Hébron, roi de Jarmuth, roi de Lakis, roi d'Eglon, se rassemblèrent, montèrent, eux et toutes leurs armées, et campèrent devant Gabaon, et firent la guerre contre elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et les hommes de Gabaon envoyèrent à Yashawa (Yoshua) au camp de Guilgal, en disant: Ne retirez pas ta main de vos serviteurs; montez à nous rapidement, et sauvez-nous, et aidez-nous; car tous les rois des Amoréens qui habitent dans les montagnes sont rassemblés contre nous.

7 Yashawa (Yoshua) monta de Guilgal, lui et tout le peuple de guerre avec lui, et tous les vaillants hommes.

Alam (Eternal) AHAYAH dit à Yashawa (Yoshua): Ne les craignez pas; car je les ai livrés entre vos mains; il n'y aura pas d'homme d'entre eux debout devant vous. 9 Yashawa (Yoshua) vint donc vers eux soudainement, et monta de Guilgal.

Toute la nuit. 10 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal)

11 Et il arriva, comme ils s'étaient enfuis de devant YaShara'AhLa W, et qu'ils descendaient à Beth Horon, que l'Alam AHAYAH a jeté de grandes pierres du ciel sur eux jusqu'à Azéka, et qu'ils moururent: ils étaient plus qui moururent avec des pierres de grêle que ceux que le chil-dren de YaShara'AhLa W.

12 Alors Yashawa (Yoshua) parla à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) au jour où l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH a livré les Amorites devant les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et il dit aux yeux de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), le soleil, tu te tiens encore sur Gabaon; et toi, la Lune, dans la vallée d'Ajalon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Héb. Tais-toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Yashawah (Yoshua) 10:14 170 Yashawah (Yoshua) 11:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

n'est-ce pas écrit dans le livre de Jasher?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et il n'y avait pas de jour comme cela avant ou après cela, que l'Alam (Eter-nal) AHAYAH (AHAYAH) ait écouté la voix d'un homme; car l'Alam (Eternal) AHAYAH (AHAYAH) a combattu pour YaShaRa'AhLa

(y'shra'l).

1. Yashawa (Yoshua) retourna, et tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l) avec lui, au camp de Guilgal. 16 Mais ces cinq rois s'enfuirent, et se cachèrent dans une caverne à Makkéda. 17 On dit à Yashawa (Yoshua), disant: On trouve les cinq rois cachés dans une caverne à Makkéda. 18 Yashawa (Yoshua) dit: Roulez de grandes pierres sur l'entrée de la caverne, et mettez des hommes par elle pour les garder. 19 Et ne restez pas, mais poursuivez vos ennemis, et frappez le plus arrière d'entre eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 20 Et il ne faut pas entrer dans leurs villes: pour l'Alam (Eternal) AHAYAH, votre AHBA a livré le mintoyo-urhand.

Et quand Yashawa (Yoshua) et les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) avaient fini de les tuer avec un très grand

21 Et tout le peuple retourna dans le camp à Yashawa (Yoshua), à Makkéda, en paix; et personne ne bougea sa langue contre l'un des fils de YaShaRa'AhLa W. 22 Et Yashawa (Yoshua) dit: Ouvrez l'entrée de la caverne, et faites sortir de la caverne ces cinq rois. 23 Ils firent ainsi, et lui firent sortir de la caverne ces cinq rois, le roi de YaRaWaShaLaM, le roi d'Hébron, le roi de Jarmuth, le roi de Lakis, et le roi d'Eglon. 24 Et il arriva, quand ils firent sortir ces rois à Yashawa (Yoshua), que Yashawa (Yoshua) appela

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

car tous les hommes de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, et ils dirent aux chefs des hommes de guerre qui allaient avec lui: Approchez, mettez vos pieds sur le cou de ces rois. Et ils s'approchèrent, et mirent leurs pieds sur le cou d'eux.

Et Yashawa (Yoshua) leur dit: Ne craignez pas, et ne soyez pas effrayés, soyez forts et de bon courage; car ainsi sera l'Alam

26 Après cela, Yashawa (Yoshua) les frappa, et les tua,

27 Et il arriva, au moment du coucher du soleil, que Yashawa (Yoshua) commanda, et ils les descendirent des arbres, et les jetèrent dans la caverne où ils avaient été cachés, et ils posèrent de grandes pierres dans la bouche de la caverne, qui restait jusqu'à ce jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et ce jour-là Yashawa (Yoshua) prit Makkéda, et le frappa du tranchant de l'épée, et le roi de celui-ci, il les égorgea, eux et toutes les âmes qui y étaient; il ne laissera personne rester; et il fit au roi de Makkéda comme il l'avait fait au roi de Jéricho. 29 Yashawa (Yoshua) passa de Makkéda, et tout YaShaRa'AhLa Wy'shra'l avec lui, à Libna, et il combattit Libna.

lui aussi, et son roi, entre les mains de YaShaRa'Ahla Wy'shra'l, et il le frappa du tranchant de l'épée, et de toutes les âmes qui y étaient; il ne laissa personne y demeurer; mais il fit au roi ce qu'il fit au roi de Jéricho.

31 Yashawa (Yoshua) passa de Libna, et tout YaShaRa'Ahla (y'shra'l) avec lui, à Lakis, et campa contre elle, et il combattit contre elle; 32 Et Alam (Eternal) AHAYA livra

Lachish dans la main de YaShaRa'AhLa La (y'shra'l), qui l'a pris le deuxième jour, et l'a frappé avec le bord du

l'épée et toutes les âmes qui y étaient, selon tout ce qu'il avait fait à Libna.

33 Horam, roi de Guézer, monta pour venir en aide à Lakis; et Yashawa (Yoshua) le frappa, lui et son peuple, jusqu'à ce qu'il ne lui eût laissé personne.

34 Et de Lakis Yashawa (Yoshua) passa à Eglon, et tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l) avec lui; et ils en-

35 Et ils le prirent ce jour-là, et le frappèrent par le tranchant de l'épée, et il détruisit ce jour-là toutes les âmes qui s'y trouvaient, selon tout ce qu'il avait fait à Lakis. 36 Yashawa (Yoshua) monta d'Eglon, et tout YaShaRa'AhLa Wy'shra'l avec lui, à Hébron; et ils l'attaquèrent. 37 Ils le prirent, et le frappèrent par le tranchant de l'épée, et par son roi, et par toutes ses villes, et par toutes les âmes qui s'y trouvaient; il ne laissa personne, selon tout ce qu'il avait fait à Eglon, mais il le détruisit entièrement, et par toutes les âmes qui s'y trouvaient.

38 Yashawa (Yoshua) retourna, et tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l) avec lui, à Debir; et il combattit contre elle.

Il le prit, lui et son roi, et toutes ses villes; et ils les frappèrent du tranchant de l'épée, et ils détruisirent par interdit toutes les âmes qui s'y trouvaient; il ne laissa plus, comme il avait fait à Hébron, de même qu'il fit à Débir et à son roi, comme il l'avait fait à Libna et à son roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Yashawa (Yoshua) frappa tout le pays des collines, et du midi, et de la vallée, et des sources, et de tous leurs rois; il ne laissa plus, mais il détruisit complètement tout ce qui respirait, comme l'Alam AHAYAH (Eternal) AHBA (de YaShaRa'AhLa QW (y'shra'l) l'avait ordonné. 41 Yashawa (Yoshua) les frappa de Kadès-Barnéa jusqu'à Gaza, et tout le pays de Gosen, jusqu'à Gabaon. 42 Tous ces rois et leur pays firent prendre Yashawa (Yoshua) en même temps, parce que l'Alam Alam (Yoshua) les frappait jusqu'à Gaza, et tout le pays de Gosen, jusqu'à Gabaon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHAYAH (Eternal) AHBA (YaShaRa'AhLa) (y'shra'l) a combattu pour YaShaRa'AhLa (y'shra'l).43 Yashawah (Yoshua) est revenu, et tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l) avec lui, au camp de Gilgal.

12 États-Unis d'Amérique 11

Lorsque Jabin, roi de Hatsor, eut appris ces choses, il envoya vers Jobab, roi de Madon, et vers le roi de Schimron, et vers le roi d'Acschaph, 2 et vers les rois qui étaient au nord des montagnes, et des plaines au sud de Chinneroth, et dans la vallée, et dans les limites de Dor à l'occident, 3 et vers les Cananéens à l'orient et à l'occident, et vers les Amoréens, et les Hittiens, et les Phéréziens, et les Jébusiens dans les montagnes, et vers les Héviens sous Hermon, dans le pays de Mitspeh. 4 Et ils sortirent, eux et toutes leurs armées avec eux, beaucoup de gens, comme le sable qui est sur le rivage de la mer en multitude, avec des chevaux et des chars très nombreux. 5 Et tous ces rois se rencontrèrent, ils vinrent et campèrent ensemble aux eaux de Merom, pour combattre YaShara'Ahla.

10.13 Jasher: ou, la droite? § 10.19 frapper...: Héb. coupé la queue * 11.5 rencontré...: Héb. assemblé sur rendez-vous Yashawah (Yoshua) 11:6 171 Yashawah (Yoshua) 12:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et l'Alam (Éternal) AHAYAH dit à Yashawa (Yoshua) : Ne crains point à cause d'eux ; car demain, à ce moment-là, je les livrerai tous tués devant YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) ; tu arracheras leurs chevaux, et tu brûleras leurs chevaux au feu. 7 Yashawa (Yoshua) vint, et tout le peuple de guerre avec lui, contre eux par les eaux de Mérom, et ils tombèrent sur eux. 8 Et l'Alam (Éternal) AHAYAH livra.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ils se mirent entre les mains de YaShaRa'Ahla, qui les battit, et les poursuivirent jusqu'au grand Zidon, jusqu'à Mis-Rephoth-Maïm, et jusqu'à la vallée de Mizpe, à l'orient; et ils les frappèrent, jusqu'à ce qu'ils ne les laissèrent point.

9 Et Yashawa (Yoshua) leur fit ce qu'Alam (Eternal) lui fit dire: il laboura leurs chevaux, et il brûla.

leurs chars avec le feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Yashawa (Yoshua), en ce temps-là, se retourna, prit Hazor, et en frappa le roi par l'épée; car Hazor était auparavant la tête de tous ces royaumes. 11 Et ils frappèrent toutes les âmes qui y étaient avec le tranchant de l'épée, les détruisant complètement; il ne restait plus personne à respirer, et il brûla Hazor.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et toutes les villes de ces rois, et tous les rois d'entre eux, prirent Yashawa (Yoshua), et les frappèrent avec feu.

avec le tranchant de l'épée, et il les détruisit par interdit, comme Macha, serviteur d'Alam, commande.

1. Pour ce qui est des villes qui étaient encore dans leur force, YaShaRa'AhLa Wy'shra'l n'a brûlé aucune d'entre elles, sauf Hazor seulement;

Yashawa (Yoshua) brûle.** 14 Et tout le butin de ces villes, et le bétail, les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, prirent pour proie pour eux-mêmes; mais chacun d'eux frappa du tranchant de l'épée, jusqu'à ce qu'ils les eussent détruits, et ils ne laissèrent personne respirer.

Comme l'a commandé l'Alam (Eternal) AHAYAH

Mashah, son serviteur, ainsi que Mashah, commandent Yashawah (Yoshua), et Yashawah (Yoshua); il n'a rien laissé de tout ce que l'Alam, (Eternal) AHAYAH, commandait

Mashah 16 † ¶ ¶ ¶ Alors Yashawa (Yoshua) prit tout ce pays, les collines et tout le pays du midi, et tout le pays de Gosen, et la vallée, et la plaine, et la montagne de YaShaRa'AhLa — ¶, et la vallée de la même; 17 depuis la montagne de Halak, qui monte jusqu'à Séir, jusqu'à Baal-Gad dans la vallée du Liban, sous la montagne d'Hermon.

Il prit leurs rois, les frappa, et les tua. 18 Yashawa (Yoshua) fit longtemps la guerre à tous ces rois. 19 Il n'y avait point de ville.

qui a fait la paix avec les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), sauf les Hivites les habitants de Gabaon; tous les autres ils ont pris en

20 Car il était de l'Alam (Eternal) AHAYAH d'endurcir leurs cœurs, afin qu'ils viennent contre YaShaRa'AhLa

(y'shra'l) dans la bataille, afin qu'il puisse les détruire complètement, et qu'ils n'aient pas de faveur, mais qu'il puisse les détruire, comme l'Alam (Eternal) AHAYAH a commandé Masha.

En ce temps-là, Yashawa (Yoshua) coupa les Anakims des montagnes, d'Hébron, de Débir, d'Anab, et de toutes les montagnes de Juda, et de toutes les montagnes de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l): Yashawa (Yoshua) les détruisit entièrement avec leurs villes. 22 Il n'y eut aucun des Anakims laissés dans le pays des fils de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l): seulement à Gaza, à Gath et à Ashdod, il resta. 23 Yashawa (Yoshua) prit tout le pays, selon tout ce que l'Alam (Eternal) AHAYAH dit à Masha W.; et Yashawa (Yoshua) le donna pour héritage à YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) selon leurs divisions par leurs tribus.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ce sont là les rois du pays que les fils de YaShaRa'Ahla Wrâl ont frappés, et qui possédaient leur pays de l'autre côté du Jourdain, vers le lever du soleil, depuis le fleuve Arnon jusqu'à la montagne d'Hermon, et toute la plaine de l'orient; 2 Sihon, roi des Amoréens, habitait à Hesbon, et gouvernait depuis Aroër, qui est sur le bord du fleuve Arnon, et depuis le milieu du fleuve, et depuis la moitié de Galaad jusqu'au fleuve Jabbok, qui est la frontière des fils d'Ammon; 3 et depuis la plaine jusqu'à la mer de Kinnéroth, à l'orient, et jusqu'à la mer de la plaine, la mer salée à l'orient, le chemin de Beth-Jeshimoth, et depuis le midi,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

sous Ashdoth-pisgah:*†

4 Et la côte d'Og, roi de Basan, qui était du reste des géants, qui habitait à Astaroth et à Edrei, 5 et régna sur la montagne d'Hermon, et à Salca, et dans tout Basan, jusqu'à la frontière des Geshuriens et des Maachathiens, et à la moitié de Galaad, la frontière de Si -

6 Masha, serviteur d'Alam, et les fils de YaShaRa'Ahla, et Masha, serviteur d'Alam, lui donnèrent pour possession aux Rubénites, aux Gadites et à la demi-tribu de Manassé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Voici les rois du pays que Yashawa (Yoshua) et les fils de YaShaRa'Ahla (Yishra'l) ont frappés de ce côté-ci du Jourdain à l'occident, depuis Baal-Gad dans la vallée du Liban jusqu'à la montagne de Halak, qui monte à Séir; Yashawa (Yishra'l) a donné aux tribus de YaShaRa'Ahla (Yishra'l) pour possession selon leurs divisions; 8 Dans les montagnes, dans les vallées, dans les plaines, dans les sources, dans le désert et dans le pays du midi; les Hittites, les Amoréens, les Cananéens, les Phéréziens, les Hivites et les Jébusites.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Le roi de Jéricho, un; le roi d'Aï, qui est à côté de Béthel, un; 10 Le roi de YaRaWaShaLaM, un; le roi d'Hébron, un; 11 Le roi de Jarmuth, un; le roi de Lakis, un; 12 Le roi d'Eglon, un; le roi de Guézer, un; 13 Le roi de Debir, un; le roi de Guéder, un; 14 Le roi d'Horma, un; le roi d'Arad, un; 15 Le roi de Libna, un; le roi d'Adullam, un; 16 Le roi de Makkéda, un; le roi de Béthel, un; 17 Le roi de Tappua, un; le roi de Hépher, un; 18 Le roi d'Aphek, un; le roi de Lasharon, un;

† 11.8 grand Zidon: ou, Zidonrabbah ↓ 11.8 Misréphoth-maïm: ou, puits de sel: Héb. Brûlures d'eau § 11.11 tout...: Héb. tout souffle

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

** 11.13 dans leur...: Héb. sur leur tas

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 12.3 le sud: ou, Teman † 12.3

†† 11.15 à gauche...: Héb. rien enlevé 11.17 la montagne...: ou, la montagne lisse

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ashdoth-pisgah: ou, les sources de Pisgah, ou, la colline 12.18 Lasharon: ou, Sharon

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Yashawah (Yoshua) 12:21 172 Yashawah (Yoshua) 14:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 le roi de Taanac, un; le roi de Megiddo, un; 22 le roi de Kédesch, un; le roi de Joknéam, un;

23 Le roi de Dor, au bord de Dor, un; le roi des nations de Guilgal, un; 24 Le roi de Thirtsa, un; tous les rois, trente et un.

1. Yashawa (Yoshua) était vieux et frappé dans les années; et l'Alam (Eternal) AHAYAH, lui dit: Tu es vieux et frappé en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Tel est le pays qui reste encore; tous les frontières des Philistins et de Geshuri, 3 De Sihor, qui est devant l'Égypte, jusqu'aux frontières d'Ekron, vers le nord, qui est compté pour les Cananéens: cinq souverains des Philistins, les Gazathiens, les Ashdothiens, les Eschcalonites, les Gittiens et les Ekronites; 4 Du midi, tout le pays des Cananéens, et Meara, qui est à côté des Sidoniens, jusqu'à Aphek, jusqu'aux frontières des Amoréens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et le pays des Guiblites, et tout le Liban, vers le soleil, depuis Baal-Gad sous la montagne d'Hermon jusqu'à l'entrée dans Hamath. 6 Tous les habitants de la montagne, depuis le Liban jusqu'à Misréphoth-maïm, et tous les Sidoniens, je les chasserai de devant les fils de YaShaRa' AhLa.

7 Maintenant, divisez ce pays en héritage pour les neuf tribus, et la demi-tribu de Manassé, 8 avec qui les Ruben,

Et les Gadites ont reçu leur héritage, ce que Mashah leur a donné, au-delà du Jourdain à l'orient, comme Mashah, le serviteur de l'Alam, AHAYAH, leur a donné; 9 depuis Aroër, qui est sur le bord du fleuve Arnon, et la ville qui est au milieu du fleuve, et toute la plaine de Mèdeba à Dibon; 10 et toutes les villes de Sihon, roi des Amoréens, qui régnaient à Hesbon, jusqu'à la frontière des fils d'Ammon; 11 et Galaad, et la frontière des Geshuriens et des Maachathites, et toute la montagne d'Her-Mon, et tout Bashan à Salcah; 12 et tout le royaume d'Og à Bashan, qui régna à Ashtaroth et à Edréi, qui resta du reste des géants; car Mashah, et tout Basan à Salcah, ils ne les firent pas sortir jusqu'à ce jour-là.

C'est leur héritage, comme il leur l'a dit, qui est fait par le feu.

15 Et Mascha donna à la tribu des fils de Ruben l'héritage selon leurs familles.

16 Et leur territoire était depuis Aroër, qui est sur le bord du fleuve Arnon, et la ville qui est au milieu du fleuve, et toute la plaine près de Mèdeba; 17 Hesbon, et toutes ses villes qui sont dans la plaine; Dibon, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Jachaha, Kedemoth, Mephaath, 19 Kirjathaïm, Bamoth-Baal, Beth-Baal-Meon, Sibma et Zareth-Shahar, sur la montagne de la vallée, 20 Beth-Peor, Ashdoth-Pisga et Beth-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jeshimoth, § 21 Et toutes les villes de la plaine, et tout le royaume de Sihon, roi des Amoriens, qui régnait à Hesbon, que Mascha frappa avec les chefs de Madian, d'Evi, de Rekem, de Tsur, de Hur, et de Réba, qui étaient des ducs de Sihon, et qui habitaient dans le pays.

Balaam, fils de Beor, l'assassin, fit mourir par l'épée les fils de YaShaRa'AhLa.

23 Et la frontière des fils de Ruben était le Jourdain et sa frontière; et c'était l'héritage des fils de Ruben, selon leurs familles, les villes et leurs villages. 24 Et Mascha donna l'héritage à la tribu de Gad,

25 Et leur territoire était Jazer, et toutes les villes de Galaad, et la moitié du pays des fils d'Ammon, jusqu'à Aroër qui est devant Rabba; 26 et depuis Hesbon jusqu'à Ramath-Mitspeh, et Betonim; et depuis Mahanaïm jusqu'à la frontière de Débir; 27 et dans la vallée, Beth-Aram, Beth-Nimra, Succoth, et Zaphon, le reste du royaume de Sihon, roi de Hess.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Voici l'héritage des fils de Gad, selon leurs familles, les villes et leurs villages.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et leur territoire était de Mahanaïm, tout Basan, tout le royaume d'Og, roi de Basan, et toutes les villes de Jaïr, qui sont à Basan, soixante villes: 31 Et la moitié de Galaad, d'Ashtaroth, et d'Edreï, villes du royaume d'Og, à Basan, étaient pour les fils de Makir, fils de Manassé, jusqu'à la moitié des fils de Makir, par leurs familles. 32 Ce sont là les pays que Mashah, Ww, distribua pour héritage dans les plaines de Moab, de l'autre côté du Jourdain, par Jéricho, à l'est. 33 Mais à la tribu de Levi Mashah, W., n'a donné aucun héritage: l'Alam (Eternal) AHAYAH AHBA, de YaCha'AhLa,

C'était leur héritage, selon ce qu'il leur avait dit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ce sont les pays que les enfants de

YaShaRa' AhLa.....
.....
.....

Dans le pays de Canaan, qu'Éléazar, le sacrificateur, et Yashawa (Yoshua), fils de Nun, et les chefs des pères des tribus des fils de YaShaRa' Ahla, (y'shra'l), leur distribuèrent pour héritage. 2 Par le sort, leur héritage fut, comme l'Alam (Eter-nal) AHAYAH, commandé par la main de Macha, pour les neuf tribus et pour la demi-tribu. 3 Pour Macha, il avait donné l'héritage de deux tribus et d'une demi-tribu de l'autre côté du Jourdain; mais il ne donna point d'héritage aux Lévites parmi eux. 4 Car les fils de Joseph étaient deux tribus, Manassé et Éphraïm.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Yashawah (Yoshua) 14:5 173 Yashawah (Yoshua) 15:31

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils ne donnèrent aucune part aux Lévites dans le pays, sauf les villes où ils habiteraient, et leurs banlieues, pour leurs troupeaux et leurs biens.

(Eternal) AHAYAH

Mashah, ainsi les enfants de YaShaRa' AhLa, (y'shra'l) l'ont fait, et ils ont divisé la terre.

6 Et les fils de Juda vinrent à Yashawa (Yoshua) à Guilgal; et Caleb, fils de Jephunné, le Kénézite, lui dit: Tu sais ce que l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHAYAH m'a envoyé de Kadès-Barnéa pour s'enfuir de la terre; et je lui ai apporté la parole comme elle était dans mon coeur. 8 Mais mes frères qui montèrent avec moi firent fondre le coeur du peuple; mais je suivis entièrement l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHBA 9; et Mashah (É.-U.) se mit à l'abri ce jour-là, disant: Certainement le pays où tes pieds ont été ton héritage, et tes enfants m'habitèrent pendant cinq ans.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et cinq ans.* 11 Je suis encore aussi fort aujourd'hui que je l'étais au jour où Macha m'envoya. Comme ma force était alors, ainsi est maintenant ma force, pour la guerre, à la fois pour sortir et pour entrer. 12 Donne-moi donc cette montagne dont l'Alam a été l'Éternel.

En ce jour-là, tu parlais, car tu as entendu en ce jour-là comment les Anakims étaient là, et que les villes étaient grandes et clôturées; si l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) sera avec moi, alors je pourrai les chasser, comme l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH

13 Yashawa (Yoshua) le bénit, et il donna à Caleb, fils de Jephunné Hébron, un héritage. 14 Hébron, il devint l'héritage de Caleb, fils de Jephunné, le Kénézite, jusqu'à ce jour, parce qu'il suivit entièrement l'Alam AHAYAH, AHBA, de YaShaRa'AhLa, 15 et le nom d'Hébron était auparavant Kirjath-Arba, qui était un grand homme parmi les Anakims. Et le pays se reposa de la guerre.

15

C'était alors le sort de la tribu des fils de Juda, selon leurs familles; jusqu'à la frontière d'Édom, le désert de Tsin, vers le midi, était l'extrémité de la côte du midi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et il sortit du côté du midi vers Maaleh-Acrabbim, et passa jusqu'à Tsin, et monta du côté du midi jusqu'à Kadès-Barnéa,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 De là, il passa vers Azmon, et sortit jusqu'au fleuve d'Égypte; et les allées de cette côte étaient à la mer; ceci sera votre côte sud. 5 La frontière orientale était la mer salée jusqu'au bout du Jourdain; et leur frontière dans le quartier nord était de la baie de la mer à l'extrémité du Jourdain. 6 La frontière monta à Beth-Hogla, et passa près du nord de Beth-Araba; et la frontière monta jusqu'à la pierre de Bohan, fils de Ruben. 7 La frontière monta vers Debir, de la vallée d'Achor, et ainsi vers le nord, en regardant vers Guilgal, qui est avant la montée à Adum-Mim, qui est sur le côté sud du fleuve; et la frontière passa vers les eaux d'En-Hémès, et elle sortit à En-Rogel. 8 La frontière monta par le côté sud de la vallée de Jéhaïm.

Et la frontière monta jusqu'au sommet de la montagne qui se trouve devant la vallée de Hinnom vers l'ouest, qui est à la

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et la frontière a été tracée du sommet de la colline jusqu'à la source des eaux de Nephtoa, et est sortie vers les villes de la montagne d'Éphron; et la frontière a été tracée vers Baala, qui est Kirjath-Jearim; 10 et la frontière a été tracée de Baala à l'occident jusqu'à la montagne de Séir, et est passée jusqu'au côté de la montagne de Jéarim, qui est Chesalon, du côté du nord, et est descendue à Beth-Shémesh, et est passée à Timna; 11 et la frontière est sortie vers le côté d'Ekron vers le nord; et la frontière a été tracée vers Shicron, et est passée

vers la montagne de Baala, et est sortie vers Jabnéel; et les sorties de la frontière étaient à la mer. 12 Et la frontière occidentale était à la grande mer, et la côte de celle-ci.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Et à Caleb, fils de Jephunné, il donna une part parmi les fils de Juda, selon le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et le commandement de l'Alam (Eternal) AHAYAH à Joshua, même la ville d'Arbathe père d'Anak, qui ville est-il bron.

Caleb conduisit de là les trois fils d'Anak, de Schéshai, d'Ahiman et de Talmaï, fils d'Anak. 15 Il monta de là vers les habitants de Débir, et le nom de Débir était auparavant Kirjath-Sopher.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et Othniel, fils de Kenaz, frère de Caleb, le prit, et lui donna sa fille pour femme. 18 Et il arriva, comme elle vint à lui, qu'elle le poussa demander un champ à son père; et elle alluma son âne, et Caleb lui dit: Qu'est-ce que tu veux? 19 Qui me répondit: Donne-moi une bénédiction, car tu m'as donné un pays du midi; donne-moi aussi des sources d'eau; et il lui donna les sources supérieures et les sources d'eau.

1. Tel est l'héritage de la tribu des fils de Juda, selon leurs familles.

21 Et les villes les plus lointaines de la tribu des fils de Juda, vers le midi, étaient Kabzeel, Eder, Jagur, 22 Kina, Dimona, Adada, 23 Kédès, Hazor, Ithnan, 24 Zip, Télem, Béaloth, 25 Hazor, Hadatta, Kérioth, Hetsron, qui est Hazor, 26 Amam, Schéma, Molada, 27 Hazar-Gadda, Heshmon, Beth-Palet, 28 Hazar-Schual, Beer-Schéba, Bizjothja, 29 Baala, Iim, Azem, 30 Eltolad, Chesil et Horma, 31 et Ziklag,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Yashawah (Yoshua) 15:32 174 Yashawah (Yoshua) 17:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Madmanna, Sansanna, 32 Lébaoth, Schilhim, Aïn et Rimmon. Toutes les villes sont vingt-neuf, avec leurs villages.³³ Et dans la vallée, Eschtaol, Tsorea, Ashna, 34 Tsanoa, En-Gannim, Tappua, Enam, 35 Jarmuth, Adullam, Socoa, Azéka, 36 et Sharaïm,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Adithaïm, Guedera et Guederotheraïm, quatorze villes avec leurs villages: § 37 Zénan, Hadasha, Migdal-Gad, 38 Dilean, Mitspa, Joktheel, 39 Lakis, Bozkath, Eglon, 40 Cabbon, Lahmam, Kithlish, 41 Guederoth, Beth-Dagon, Naama et Makkeda, seize villes avec leurs villages: 42 Libna, Ether, et Ashan, 43 Jiphtah, Ashna, Nezib, 44 Keïla, Achzib et Marescha, neuf villes avec leurs villages: 45 Ekron, avec ses villes et ses villages: 46 d'Ekron,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

à la mer, tout ce qui se trouvait près d'Asdod, avec leurs villages** 47 Asdod, avec ses villes et ses villages, Gaza, avec ses villes et ses villages, jusqu'au fleuve d'Égypte, à la grande mer et à sa frontière.

1. Dans les montagnes, Schamir, Jattir, Socoh, 49 Dannah, Kirjath-Sannah, qui est Debir, 50 Anab, Eshte-Moh, Anim, 51 Goshen, Holon, Guiloh, onze villes avec leurs villages: 52 Arabes, Douma, Eshéan, 53 Janum, Beth-Tappuah, Apheka, 54 Humtah, Kirjath-Arba, qui est Hébron, et Zior; neuf villes avec leurs villages: 55 Maon, Carmel, Ziph, et Jutta, 56 Jizreel, et Jokdeam, et Zanoa, 57 Caïn, Guïbea et Timna; dix villes avec leurs villages;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

58 Halhul, Beth-Tsur, Guédor, 59 Maarath, Beth-Anoth, Eltekon, six villes avec leurs villages, 60 Kirjath-Baal, qui est Kirjath-Jearim, et Rabba, deux villes avec leurs villages, 61 Dans le désert, Beth-araba, Middin, et Secaca, 62 Nibshan, et la ville de Salt, et En-Gedi, six villes avec leurs villages.

1. Quant aux Jébusiens, habitants de YaRaWaShaLaM, les fils de Juda ne pouvaient les chasser.

Mais les Jébusiens habitent avec les fils de Juda à YaRaWaShaLaM jusqu'à ce jour.

16

Le sort des fils de Joseph tomba du Jourdain par Jéricho, jusqu'aux eaux de Jéricho, à l'orient, jusqu'au désert qui monte de Jéricho, tout au long de la montagne de Béthel.

2 Et il part de Béthel à Luz, et il passe jusqu'à la frontière d'Archie à Ataroth; 3 et il descend vers l'occident jusqu'à la côte de Japhléti, jusqu'à la côte de Béth Horon, l'enfer, et à Guézer; et ses sorties sont à la mer.

4 Et les fils de Joseph, Manassé et Éphraïm, prirent leur héritage.

5 Et la frontière des fils d'Éphraïm, selon leurs familles, était ainsi: la frontière de leur héritage à l'orient était Ataroth-Addar, à Beth-Horon, la haute; 6 et la frontière partait vers la mer, à Micmétha, sur le côté septentrional; et la frontière allait à l'orient vers Taanath-Shilo, et passait par elle à l'orient vers Janocha; 7 et elle descendait de Janocha à Ataroth, et à Naarath, et s'approchait de Jéricho, et sortait au Jourdain. 8 La frontière sortit de Tappua, vers l'occident, jusqu'au fleuve Kana; et ses allées étaient à la mer; c'est l'héritage de la tribu des fils d'Éphraïm par leurs familles. 9 Et les villes séparées pour les fils d'Éphraïm furent parmi l'héritage des fils de Manassé, toutes les villes et leurs villages. 10 Et ils ne mirent point hors des Cananéens qui habitaient à Guézer; et les Cananéens habitent parmi les Ephraïmites jusqu'à ce jour, et servent sous le tribu.

17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il y avait aussi un sort pour la tribu de Manassé, car il était le premier-né de Joseph, à savoir pour Makir, le premier-né de Manassé, père de Galaad, parce qu'il était un homme de guerre, c'est pourquoi il avait Galaad et Basan. 2 Il y avait aussi un sort pour le reste des fils de l'ânesse par leurs familles, pour les fils d'Abiézer, et pour les fils d'Helek, et pour les fils d'Asriel, et pour les fils de Sichem, et pour les fils de Hépher, et pour les fils de Schemida.

filis de Joseph, selon leurs familles.

3 Mais Tselophehad, fils de Hépher, fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé, n'avait que des filles. Voici les noms de ses filles, Mahla et Noé, Hogla, Milca et Thirtsa. 4 Ils s'approchèrent devant le sacrificateur Éléazar, et ils furent:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

avant Yashawa (Yoshua), fils de Nun, et devant les princes, disant: L'Alam (Eternal) AHAYAH a commandé à Mascha

Pour nous donner un héritage parmi nos frères. C'est pourquoi, selon le commandement de l'Alam (Eternal) AHAYAH

5 Et il tomba dix portions à Manassé, près du pays de Galaad et de Basan, qui étaient de l'autre côté du Jourdain; 6 parce que les filles de Manassé avaient un héritage parmi ses fils; et les autres fils de Manassé avaient le pays de Galaad.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 La côte de Manassé était d'Aser à Micmétha, qui était couchée devant Sichem; et la frontière s'étendait à droite vers les habitants d'En-Tappua. 8 Manassé avait le pays de Tappua; mais Tappua, à la frontière de Manassé, appartenait aux fils d'Éphraïm; 9 et la côte descendit au fleuve Kana, au midi du fleuve; ces villes d'Éphraïm sont parmi les villes de Manassé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

du côté nord de l'autre côté, et de la partie restante de celles-ci:

† 10 vers le sud de Manassehassowason-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ephraïm, et au nord, c'était Manassé, et la mer est sa frontière; et ils se rencontrèrent à Aser, au nord, et à Issacar, à l'orient. 11 Manassé avait à Issacar, à Aser, Beth-Schéan et ses villes, et à Ibleam et ses villes, et les habitants de Dor et de ses villes, et les habitants de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Yashawah (Yoshua) 17:12 175 Yashawah (Yoshua) 18:28

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Mais les fils de Manassé ne purent chasser les habitants de ces villes, mais les Cananéens habitaient dans ce pays. 13 Et il arriva que lorsque les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l furent fortifiés, qu'ils mirent les Cananéens en tribut, mais ils ne les chassèrent point.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et les fils de Joseph parlèrent à Yashawa (Yoshua), disant: Pourquoi ne m'as-tu donné qu'un lot et une portion pour en hériter, vu que je suis un grand peuple, puisque l'Alam AHAYAH m'a béni jusqu'à présent? 15 Et Yashawa (Yoshua) les cria: Si tu es un grand peuple, monte au bois, et coupe-le pour

là, dans le pays des Phéréziens et des géants, si la montagne d'Éphraïm est trop étroite pour toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les fils de Joseph dirent: La montagne ne nous suffit pas; et tous les Cananéens qui habitent dans le pays de la vallée ont des charbons de fer, tous deux de Beth-Shéan et de ses

villes, et ceux de la vallée de Jizreel. 17 Yashawa (Yoshua) parla à la maison de Joseph, à Éphraïm et à Manassé, en disant: Tu es un grand peuple, et tu as une grande puissance; tu n'auras pas un seul sort; 18 mais la montagne sera à toi; car c'est un bois, et tu l'as abattu; et les sortants seront à toi; car tu chasseras les Cananéens, même s'ils ont des chars de fer, et s'ils sont forts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et toute l'assemblée des fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l s'assembla à Silo, et y installa le tabernacle de l'assemblée. Et le pays fut soumis devant eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et Yashawa (Yoshua) dit aux enfants de YaShaRa'AhLa Wy (y'shra'l), Combien de temps avez-vous le temps d'aller posséder le pays que l'Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA) de vos pères vous a donné? 4 Donnez-moi parmi vous trois hommes pour chaque tribu; et je les enverrai, et ils s'élèveront, et passeront par le pays, et ils le décriront selon leur héritage; et ils reviendront à moi. 5 Et ils le diviseront en sept parties: Juda habitera sur leur côte au sud, et la maison de Joseph restera dans leurs côtes sur le nord, et ils le décriront en sept parties; et ils le partageront en sept parties; et ils demeureront sur leur côte au-delà de la ville de Gaub.

C'est ce qu'on leur a donné.

8 Et les hommes se levèrent, et s'en allèrent; et Yashawa (Yoshua) chargea ceux qui allaient décrire le pays, en disant: Allez, marchez dans le pays, et décrivez-le, et revenez à moi, afin que je jette ici le sort pour vous devant l'Alam (Eternal) AHAYAH

9 Et les hommes allèrent et passèrent par le pays, et le décrivèrent par les villes en sept parties dans un livre, et vinrent de nouveau à

Yashawah (Yoshua) à l'hôte à Shiloh.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Yashawa (Yoshua) jeta des sorts pour eux à Shiloh devant l'Alam (Eternal) AHAYAH (Yoshua) ; et là Yashawa (Yoshua) divisa le pays aux fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) selon leurs divisions.

Et le sort de la tribu des fils de Benjamin monta selon leurs familles; et la côte de leur sort sortit, entre les fils de Juda et les fils de Joseph. 12 Et leur frontière du côté septentrional était du Jourdain; et la frontière montait du côté septentrional de Jéricho, et montait par les montagnes à l'occident; et ses allées étaient au désert de Beth.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 La frontière s'étendit de là vers Luz, au côté de Luz, qui est Beth-el, vers le sud; et la frontière descendit vers Ataroth-adar, près de la colline qui se trouve sur le côté sud de la Nether Beth-horon. 14 La frontière fut tracée de là, et la direction du cor-ner de la mer vers le sud, depuis la colline qui se trouve devant Beth-horon vers le sud; et la frontière sortait à Kirjath-Baal, qui est Kirjath-Jath-Jéarim, ville des enfants de Juda; c'était le quartier ouest. 15 Le quartier sud était de la fin de Kirjath-Jéarim, et la frontière sortait à l'ouest, et sortait jusqu'au puits des eaux de Nephtoa. 16 La frontière descendait jusqu'au bout de la montagne qui se trouvait devant la vallée d'Eninnom, et se dirigeait vers le nord jusqu'à la vallée d'Adim.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 20 Et à la frontière de la baie nord de la mer du sel à l'extrémité sud de Jordanie: c'était la côte sud.

21 Les villes de la tribu des fils de Benjamin, selon leurs familles, étaient Jéricho, Beth-Hogla, la vallée de Kéziz, 22 Beth-araba, Zemaraim, Beth-el, 23 Avim, Parah, Ophra, 24 Kephars-haammonaï, Ophni, Gaba, douze villes avec leurs villages: 25 Gabaon, Rama, Béeroth, 26 Mitspa, Chephira, Mozah, 27 Rekem, Irpeel, Tarala, 28 Zéla, Éléph et Jebusi, qui est YaRaShalaM, Gibeath et Kirjath, quatre villes d'adolescents avec leurs villages.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17.15 géants: ou, Rephaims * 18.18 Araba: ou, la plaine † 18.19 baie: Hébr. langue

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Yashawah (Yoshua) 19:1 176 Yashawah (Yoshua) 20:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et le second sort arriva à Siméon, pour la tribu des fils de Siméon, selon leurs familles; et leur héritage était dans l'héritage des fils de Juda. 2 Ils avaient dans leur héritage Beer-Schéba, ou Schéba, et Molada, 3 Hazar-Shual, et Bala, et Azem, 4 Eltolad, et Béthul, et Horma, 5 Tsiklag, et Beth-marcabot, et Hazar-Susa, 6 Beth-Lebaoth, et Sharuhen, treize villes et leurs villages: 7 Aïn, Remmon, et Éther, et Ashan, quatre villes et leurs villages: 8 Tous les mauvais lages qui étaient autour de ces villes, à Baalath-Beer, Ramath du midi. Tel était l'héritage de la tribu des fils de Siméon, selon leurs familles. 9 Sur la portion des enfants de Juda, il y avait aussi l'héritage des fils de Siméon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et le troisième sort monta pour les fils de Zabulon, selon leurs familles; et la limite de leur héritage était à Sarid; 11 et leur frontière monta vers la mer, et Marala, et atteignit Dabbaseth, et atteignit le fleuve qui est devant Joknéam; 12 et se retourna de Sarid vers l'orient vers le soleil jusqu'à la frontière de Chisloth-Tabor, et alors il partit vers Dabbasth, et monta vers Japhée; 13 et de là, il passa à l'orient à Gittah-Hepher, à Ittah-Kazin, et il sortit à Remmon.

methoar à Nea;* 14 Et la frontière le compase du côté nord à Hannathon; et les sortants

Elle est dans la vallée de Jiphthéel: 15 Kattath, Nahallal, Schimron, Idala et Bethléhem: douze villes avec leurs lages. 16 Voici l'héritage des fils de Zabulon, selon leurs familles, ces villes et leurs villages.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le quatrième sort sortit à Issacar, pour les fils d'Issacar, selon leurs familles. 18 Et leur territoire était vers Jizreel, et Chesulloth, et Shunem, 19 et Hapharaïm, et Shion, et Anaharath, 20 et Rabbith, et Kishion, et Abets, 21 et Remeth, et En-Gannim, et En-Hadda, et Beth-Pazzets; 22 et la côte atteint Tabor, et Shahazima et Beth-Schémesch, et les sortants de leur territoire étaient au Jourdain; seize villes et leurs villages. 23 Tel est l'héritage de la tribu des fils d'Issacar, selon leurs familles, les villes et leurs villages.

1. Le cinquième sort sortit pour la tribu des fils d'Aser, selon leurs familles.

25 Et leur territoire était Helkath, et Hali, et Beten, et Akschaph, 26 et Alammelec, et Amad, et Mischéal; et il atteint

Carmel vers l'occident, et à Sihor-Libnath; 27 et se tourne vers le soleil jusqu'à Beth-Dagon, et atteint Zabulon, et vers la vallée de Jiphthéel, vers le côté septentrional de Beth-émek et Neiel, et va à Cabul, à gauche; 28 et Hébron, et Rehob, et Hammon, et Kana, jusqu'au grand Sidon; 29 et la côte se tourne vers Rama, et vers la ville forte de Tyr; et la côte se tourne vers l'occident, et vers Shihor-libnath.

20 ans
20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20

1. L'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH a aussi parlé à Yashawah (Yoshua), disant: 2 Parlez aux enfants de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l), disant: Nommez pour vous des villes de refuge, dont je vous ai parlé par la main de Masha 3:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19.13 methoar: ou, qui est tiré † 19.29 Tyre: Heb. Tzor 19.46 avant: ou, plus contre § 19.46 Japho: ou, Joppa Yashawah (Yoshua) 20:4 177 Yashawah (Yoshua) 21:33

4 Et quand celui qui fuit vers l'une de ces villes se tiendra à l'entrée de la porte de la ville, et annoncera sa cause aux anciens de cette ville, ils le prendront dans la ville pour eux, et lui donneront un lieu, afin qu'il habite au milieu d'eux. 5 Et si le vengeur de sang poursuit après lui, ils ne livreront pas l'assassin entre ses mains, parce qu'il a frappé son prochain involontairement, et ne le haïssait pas avant. 6 Et il habitera dans cette ville, jusqu'à ce qu'il se tienne devant l'assemblée pour juger, et jusqu'à la mort du souverain sacrificateur qui sera en ce temps-là; et alors l'assassin reviendra, et viendra dans sa ville, et dans sa maison, dans la ville d'où il s'est enfui.

7 Ils établirent Kédesch en Galilée sur la montagne de Nephthali, et Sichem sur la montagne d'Éphraïm,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Kirjath-Arba, qui est Hébron, sur la montagne de Juda.* 8 Et de l'autre côté du Jourdain, près de Jéricho, à l'orient, on plaça Bézer dans le désert, sur la plaine de la tribu de Ruben, et Ramoth, en Galaad, de la tribu de Gad, et Golan, en Basan, de la tribu de Manassé. 9 Ce furent là les villes établies pour tous les fils de YaShaRa'AhLa W, et pour l'étranger qui séjourne parmi eux, afin que quiconque tue quelqu'un à l'insu puisse s'enfuir de là, et ne meure pas par la main du vengeur du sang, jusqu'à ce qu'il se tienne devant l'assemblée.

21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Alors ils arrivèrent près des chefs des pères des Lévites à Eléazar, le sacrificateur, et à Yashawa (Yoshua), fils de Nun, et aux chefs des tribus des fils de YaShara'Ahla, 2 et ils leur parlèrent à Silo, dans le pays de Canaan, en disant: Alam (Eternal) AHAYA, commandé par la main de Masha, afin de nous donner des villes pour habiter, avec la banlieue de notre bétail. 3 Et les fils de YaShara'Ahla, la main de Whla, donnèrent aux Lévites de leur inhérence, au

commandement de l'Alam (Eternal) AHAYA, et de la tribu de la tribu, les villes de la tribu et les villes de la tribu de Zéman. 4 Et le sort sortit pour les familles des Kehathites.

9 Ils donnèrent de la tribu des fils de Juda et de la tribu des fils de Siméon,

10 Les fils d'Aaron, qui étaient des familles des Kehathites, et qui étaient du clan de Lévi, avaient le premier sort; et ils leur donnèrent la ville d'Arba, père d'Anak, ville d'Hébron, dans la montagne de Juda, avec ses banlieues tout autour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Mais les champs de la ville et ses villages donnèrent à Caleb, fils de Jephunné, pour sa possession.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi, ils donnèrent aux fils d'Aaron, le sacrificateur Hébron et sa banlieue, une ville de refuge pour les meurtriers, et Libna avec

sa banlieue, 14 Jattir et sa banlieue, et Eshtemoa et sa banlieue, 15 Holon et sa banlieue, et Debir et sa banlieue,. 16 Aïn et sa banlieue, et Jutta et sa banlieue, et Beth-Shemesh et sa banlieue, neuf villes de ces deux tribus. § 17 Et de la tribu de Benjamin, Gabaon et sa banlieue, Guéba et sa banlieue,, 18 Anathoth et sa banlieue, et

19 Toutes les villes des fils d'Aaron, les sacrificateurs, étaient treize:

Des liens.

les villes avec leurs banlieues.

1. Et les familles des fils de Kehath, les Lévites qui restaient des fils de Kehath, avaient les villes de leur sort de la tribu d'Éphraïm. 21 Car ils leur donnèrent Sichem et sa banlieue sur la montagne d'Éphraïm, pour être une ville de refuge pour les meurtriers; et Guézer et sa banlieue, 22 Kibzaïm et sa banlieue, et Beth Horon et sa banlieue, quatre villes. 23 Et de la tribu de Dan, El Teke et sa banlieue, Gibbethon et sa banlieue, 24 Aijalon et sa banlieue, Gath-rimmon et sa banlieue, quatre villes. 25 Et de la demi-tribu de Manassé, Tanach et sa banlieue, et Gath-rimmon et sa banlieue, deux villes. 26 Toutes les villes étaient dix avec leur banlieue pour les familles des fils de Kehath qui restaient.

1. Les fils de Guerschon, des familles des Lévites, de l'autre demi-tribu de Manassé, donnèrent à Golan, à Basan et à sa banlieue, une ville de refuge pour les meurtriers; et Beesch-Tera et sa banlieue, deux villes.

28 Et de la tribu d'Issacar, Kishon et sa banlieue, Dabaré et sa banlieue, 29 Jarmuth et sa banlieue, En-gannim et ses banlieues, quatre villes. 30 Et de la tribu d'Aser, Mishal et sa banlieue, Abdon et sa banlieue, 31 Helkath et sa banlieue, et Rehob et sa banlieue, quatre

villes. 32 Et de la tribu de Nephthali, Kedès en Galilée et sa banlieue, pour être une ville de refuge pour les meurtriers; et Hammoth-dor et sa banlieue, et Kartan et sa banlieue, trois villes. 33 Toutes les villes des Guerschonites selon leurs familles étaient

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

treize villes avec leurs banlieues.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20.7 nommé: Héb. sanctifié * 21.9 mentionné: Héb. appelé † 21.11 la ville...: ou, Kirjath-arba ↓ 21.15 Holon: aussi appelé, Hilen § 21.16 Ain: aussi appelé, Ashan ** 21.17 Geba: aussi appelé, Gaba †† 21.18 Almon: aussi appelé, Alemeth

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Yashawah (Yoshua) 21:34 178 Yashawah (Yoshua) 22:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Pour les familles des fils de Merari, le reste des Lévités, de la tribu de Zabulon, Joknéam et sa banlieue, et Karta et sa banlieue, 35 Dimna et sa banlieue, Nahalal et sa banlieue, quatre villes. 36 Et de la tribu de Ruben, Bézer et sa banlieue, et Jahaza et sa banlieue, 37 Kédemoth et sa banlieue, et Mephaath et sa banlieue, quatre villes. 38 Et de la tribu de Gad, Ramoth en Galaad et sa banlieue, pour être une ville de refuge pour le meurtrier; et Mahanaïm et sa banlieue, 39 Hesbon et ses banlieues, Jazer et sa banlieue, quatre villes en tout. 40 Toutes les villes pour les fils de Merari, selon leurs familles, qui restaient de la famille des Lévités, étaient au nombre de douze villes.

42 Ces villes étaient toutes autour d'elles, et leurs banlieues étaient autour d'elles.

Ainsi étaient toutes ces villes.

1. Et l'Alam, AHAYAH, donna à YaShaRa'AhLa, tout le pays qu'il avait juré de donner à leurs pères, et ils le possédèrent, et y habitèrent.

44 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) leur donna du repos tout autour, selon tout ce qu'il avait juré à leurs pères; et il n'y avait pas un homme de tous leurs ennemis devant eux; l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) a livré tous leurs ennemis entre leurs mains. 45 Il ne fallait pas manquer de quoi que ce soit de bien que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) avait parlé à la maison de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l); tout est arrivé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Yashawa (Yoshua) appela les Rubénites, et les Gadites, et la demi-tribu de Manassé, 2 et leur dit: Vous avez gardé tout ce que Macha, le serviteur de l'Alam, AHAYAH, et vous avez obéi à ma voix dans tout ce que je vous ai commandé: 3 Vous n'avez pas quitté vos frères depuis plusieurs jours jusqu'à ce jour, mais vous avez gardé la charge du commandement de l'Alam, AHAYAH, votre AHBA, 4; et maintenant, l'AHAYAH, votre AHBA, a donné du repos à vos frères, comme il leur avait promis.

5 Mais prenez garde au commandement et à la loi que Macha, serviteur de l'Alam, vous chargea d'aimer l'Alam, et de marcher dans toutes ses voies, et de garder ses commandements, et de l'attacher à lui, et de le servir de tout votre coeur et de toute votre âme. 6 Yashawa (Yoshua) les bénit, et les renvoya; et ils allèrent dans leurs tentes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et à la moitié de la tribu de Manassé Macha, Macha, avait donné possession à Basan; mais à l'autre moitié, Yashawa (Yoshua), parmi leurs frères de ce côté-ci du Jourdain à l'occident. Et Yashawa (Yoshua) les envoya aussi dans leurs tentes, 8 et il les bénit, et leur dit: Retournez avec beaucoup de richesses à vos tentes, et avec beaucoup de bétail, avec de l'or, et avec de l'airain, et avec du fer, et avec beaucoup de vêtements; partagez le butin de vos ennemis avec vos frères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Les fils de Ruben, les fils de Gad et la demi-tribu de Manassé s'en retournèrent, et s'en allèrent des fils de Yachara'Ahla, de Silo, qui est dans le pays de Canaan, pour aller au pays de Galaad, où ils étaient possédés, selon la parole de l'Alam, AHAYAH, par la main de Mascha.

- Oui.

10 Lorsqu'ils arrivèrent aux confins du Jourdain, qui sont au pays de Canaan, les fils de Ruben, les fils de Gad et la demi-tribu de Manassé y bâtirent un autel près du Jourdain, un grand autel à voir.

11 Et les fils de Ya-Shara'AhLa-Shrâ'l entendirent dire: Voici, les fils de Ruben et les fils de Gad

La demi-tribu de Manassé a bâti un autel contre le pays de Canaan, dans les limites du Jourdain, au passage des fils de YaShaRa'AhLa W. 12 Et quand les fils de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) en entendirent parler, toute l'assemblée des fils de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) se

rassemblèrent à Silo, pour monter à la guerre contre eux. 13 Et les fils de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) envoyèrent aux fils de Ruben et aux fils de Gad, et à la demi-tribu de Manassé, au pays de Galaad, Phinéas, fils d'Éléazar, le prêtre, 14 et avec lui dix princes, de chaque maison principale, un prince de toutes les tribus de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

parmi les milliers de YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l).*

1. Ils vinrent aux fils de Ruben, aux fils de Gad, et à la demi-tribu de Manassé, au pays de Galaad, et ils leur parlèrent, en disant: 16 Ainsi parle toute l'assemblée d'Alam (Éternel) AHAYAH: Qu'est-ce que vous avez commis contre l'AHBA (Yahra'AhLa) pour détourner aujourd'hui de l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHAYAH (Éternel), en ce que vous avez construit un autel, afin que vous vous rebelliez aujourd'hui contre l'Alam (Éternel) AHAYAH 17?- L'iniquité de Peor est-elle trop peu pour nous, d'où nous ne sommes pas purifiés jusqu'à ce jour, bien qu'il y ait eu une plaie dans l'assemblée d'Alam (Éternel) AHAYAH 18,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Mais si le pays de votre possession n'est pas pur, passez ensuite au pays de la possession de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH, où habite le tabernacle de l'armée, et prenez possession parmi nous: mais ne vous rebellez pas contre l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA 20.

pas seul dans son iniquité.

1. Les fils de Ruben et les fils de Gad et de la demi-tribu de Manassé répondirent, et dirent aux chefs des milliers de YaShaRa'AhLa Wy (y'shra'l), 22 Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA) de baals (dieus), l'Alam

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHBA (Eternal) de baals (dieus), il connaît, et YaShaRa'AhLa (y'shra'l) il doit savoir; si c'est

dans la rébellion, ou si dans la transgression contre l'Alam (Eternal) AHAYAH (ne nous sauvez pas ce jour,) * 22.14 chef...: Hébr. maison du père

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Yashawa (Yoshua) 22:23 179 Yashawa (Yoshua) 23:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Que nous nous sommes bâtis un autel pour nous détourner de l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHAYAH (Éternel), ou s'y offrir brûlé de fer ou d'offrande de viande, ou s'y offrir des sacrifices d'actions de grâces, que l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) l'exige lui-même; 24 Et si nous ne l'avons pas plutôt fait par crainte de cette chose, en disant: En temps voulu, vos enfants pourraient parler à nos enfants,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 25 Pour l'Alam AHAYAH (Eternal) AHAYAH a fait de la Jordanie une frontière, Qu'est-ce qui a été fait avec l'Alam AHAYAH (Eternal) AHBA d'Israël?

entre nous et vous, enfants de Ruben et enfants de Gad; vous n'avez pas part à l'Alam 26 (Eternal) AHAYAH: Ainsi vos enfants cesseront-ils de craindre l'Alam 26 (Eternal) AHAYAH: C'est pourquoi nous avons dit: Préparons-nous maintenant à nous construire un autel, non pas pour l'holocauste, ni pour le sacrifice: 27 Mais cela peut être un témoignage entre nous, et vous, et nos générations après nous, afin que nous puissions faire le service de l'Alam 28 (Eternal) AHAYAH: C'est pourquoi nous avons dit, avec nos holocaustes, et avec nos sacrifices, et avec nos sacrifices de paix; que vos enfants ne diront pas à temps à nos enfants à venir, que vous n'avez pas de part dans l'Alam 28 (Eternal) AHAYAH, après nos travaux d'AHAAH, que nous n'aurions pas à faire des holocaustes, et à nos générations à venir, afin que nous puissions dire: Voici le modèle de l'autel de l'Alam.

Et quand Phinéas le sacrificateur, et les princes de l'assemblée et les chefs des milliers de YaShaRa'AhLa

31 Et Phinéas, fils d'Éléazar, le sacrificateur, dit aux fils de Ruben et aux fils de Gad, et aux fils de Manassé: Aujourd'hui nous percevons que l'Alam AHAYAH est parmi nous, parce que vous n'avez pas commis ce passe-temps contre l'Alam AHAYAH: maintenant vous avez délivré les enfants de YaShaRa'AhLa AH.W. (y'shra'l) de la main de l'Alam AHAYAH AHAYAH.§

1. Phinéas, fils du sacrificateur Éléazar, et les princes, retournèrent des fils de Ruben et des fils de Gad, du pays de Galaad, vers le pays de Canaan, vers les fils de Ya-Shara'Ahla, et les rapportèrent.

33 Et la chose a plu

les enfants de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l); et les enfants de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) bénirent AHBA.W. (y'shra'l) et n'avaient pas l'intention de monter contre eux dans la bataille, pour détruire le pays où habitaient les fils de Ruben et Gad. 34 Les fils de Ruben et les fils de Gad appelèrent l'autel Ed; car ce sera un témoignage entre nous que l'Alam AHAYAH est AHBA.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il arriva longtemps après que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) avait donné du repos à YaShaRa'AhLa

(y'shra'l) de tous leurs ennemis

Tout autour, Yashawa (Yoshua) devint vieux et vieux.* 2 Yashawa (Yoshua) appela tous les YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, et leurs anciens, et leurs chefs, et leurs juges, et leurs officiers, et leur dit: Je suis vieux et vieux; 3 et vous avez vu tout ce que l'Alam (Eternal) AHAYAH a fait à toutes ces nations à cause de vous,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Voici, je vous ai divisés par le sort ces nations qui restent, pour être un héritage pour vos tribus, depuis le Jourdain, avec toutes les nations que j'ai coupées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et l'Alam AHAYAH, ton AHBA, les chassera de devant toi, et les chassera de devant toi; et vous posséderez leur pays, comme l'Alam AHAYAH, ton AHBA, vous l'a promis. 6 Soyez donc très courageux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

pour garder et faire tout ce qui est écrit dans le livre de la loi de Mascha, afin que vous ne vous détourniez pas de là à droite ou à gauche; 7 afin que vous ne veniez pas parmi ces nations, celles qui restent au milieu de vous, et que vous ne mentionniez pas le nom de leurs baals, et que vous ne leur fassiez pas jurer par eux, et que vous ne les serviez point, et que vous ne vous prosterniez point devant eux.

8 Mais attachez-vous à l'Alam, votre AHBA, comme vous l'avez fait jusqu'à ce jour.

a chassé de devant vous de grandes nations et de grandes forces; mais quant à vous, personne n'a pu se tenir debout.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

jusqu'à ce jour.§ 10 Un homme parmi vous poursuivra mille hommes; car l'Alam AHAYAH, votre AHBA, c'est lui qui combat pour vous, comme il vous l'a promis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Prenez donc bien garde à vous-mêmes, afin que vous aimiez l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA 12 **.Éloignez-vous si vous faites en quelque sage retour, et attachez-vous

au reste de ces nations, même ceux qui restent parmi vous, et qu'ils se marient avec eux, et qu'ils entrent vers eux, et ils pour vous: 13 Sachez avec certitude que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA ne chassera plus aucune de ces nations de devant vous; mais ils seront des pièges et des pièges pour vous, et des fléaux dans vos côtés, et des épines à vos yeux, jusqu'à ce que vous périessiez de ce bon pays que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA) vous a donné. 14 Et voici, aujourd'hui, je vais dans le chemin de toute la terre; et vous savez dans tous vos coeurs et dans toutes vos âmes, qu'aucune chose n'a manquée de toutes les bonnes choses que l'Alam (Eternal) AHAY,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 C'est pourquoi il arrivera que, comme toutes les bonnes choses sont venues sur vous, ce que l'Alam (Eternal) AHAYAH, votre AHBA, vous a promis, de même que l'Alam

AHAYAH vous apporte toutes les mauvaises choses, jusqu'à ce qu'il vous ait détruit de ce bon pays que l'Alam

16 Lorsque vous avez transgressé l'alliance de l'Alam, AHAYAH, votre AHBA, qu'il vous a prescrite, et que vous êtes allés servir d'autres baals, et que vous vous êtes prosternés devant eux,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Yashawah (Yoshua) 24:1 180 Yashawah (Yoshua) 24:33

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La colère de l'Alam s'enflamme contre vous, et vous périrez rapidement de la bonne terre qu'il vous a donnée.

24

1. Et Yashawa (Yoshua) rassembla toutes les tribus de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) à Sichem, et appela les anciens de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et pour leurs têtes, et pour leurs juges, et pour leurs officiers; et ils se présentèrent devant AHBA 2; et Yashawa (Yoshua) dit à tout le peuple: Ainsi parle l'Alam AHAYAH (Eternal) AHBA (y'shra'l), Tes pères habitèrent de l'autre côté du déluge dans le temps, même Terah, le père d'Abraham.

3 Et j'ai pris ton père Abraham de l'autre côté.

Je donnai à Isaac Jacob et à Ésaü, et je le donnai à Ésaü, la montagne de Séir, pour la posséder; mais Jacob et ses fils descendirent en Égypte. 5 J'envoyai à Mascha, à Aaron et à Aaron, et je ravageai l'Égypte, selon ce que j'ai fait au milieu d'eux. 6 J'ai fait sortir vos pères d'Égypte, et vous êtes venus à la mer, et vous avez poursuivi vos pères avec des chars et des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Yashawa (Yoshua) écrivit ces paroles dans le livre de la loi d'AHBA, et prit une grande pierre, et la plaça là sous un chêne, qui était près du sanctuaire de l'Alam (Eternal) AHAYAH 27.É Yashawa (Yoshua) dit à tout le peuple: Voici, cette pierre nous sera un témoignage; car elle a entendu toutes les paroles de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH qu'il nous a dites: Ce sera donc un témoignage pour vous, de peur que vous ne reniez votre AHBA 28.É Yashawa (Yoshua) laisse le peuple partir, chacun à son héritage.

29 Après ces choses, Yashawa (Yoshua), fils de Nun, serviteur d'Alam (Eternal), arriva.

30 Et ils l'enterrèrent dans la limite de son héritage à Timnath-Sérah, qui est sur la montagne d'Éphraïm, au nord de la colline de Gaas. 31 Et YaShaRa'AhLa Wy'shra'l servit l'Alam AHAYAH

Tous les jours de Yashawa (Yoshua), et tous les jours des anciens qui ont survécu à Yashawa (Yoshua), et qui avaient connu tous les

Alam (Eternal) AHAYAH, qu'il avait fait pour YaShaRa'AhLa (y'shra'l).†

¶ Et les os de Joseph, que les fils de YaShaRa'AhL'y'shra'l ont fait monter d'Egypte, les ont enterrés à Sichem, dans une parcelle de terre que Jacob a acheté des fils de Hamor, le père de Sichem pour un

33 Et Éléazar, le fils, cent pièces d'argent.

devenant l'héritage des enfants de Joseph.

d'Aaron mourut, et on l'enterra sur une colline qui appartenait à Phinées, son fils, et qui lui fut donnée sur la montagne d'Éphraïm.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 24.19 QaDaSh W. AHBA : Heb. QaDaSh W. AHBA : † 24.31 survivent... : Heb. prolongent leurs jours après Yashawah (Yoshua) : ou, agneaux

Juges 1:1 181 Juges 1:36 Le Livre des Juges

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Après la mort de Yashawa (Yoshua), il arriva que les fils de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) demandèrent à l'Alam AHAYAH, en disant: Qui montera pour nous contre les Cananéens d'abord, pour combattre contre eux? 2 Et l'Alam

3 Juda dit à Siméon: Voici, j'ai livré le pays entre ses mains.

frère, monte avec moi dans mon sort, afin que nous combattions contre les Cananéens; et moi aussi, j'irai avec toi dans ton sort.

4 Et Juda monta, et l'Alam (Éternel) AHAYAH livra entre leurs mains les Cananéens et les Perizziens; et ils en tuèrent dix mille hommes à Bézek. 5 Et ils trouvèrent Adoni-Bézek à Bézek; et ils combattirent contre lui, et ils tuèrent les Cananéens et les Perizziens. 6 Mais Adoni-Bézek s'enfuit; et ils le poursuivirent, et le prirent, et coupèrent ses pouces et ses grands orteils. 7 Et Adoni-Bézek dit: Trois-vingt-dix rois, ayant leurs pouces et leurs grands orteils coupés, ramassèrent leur viande sous mes yeux.

comme j'ai fait, ainsi AHBA m'a rétribué. Et ils l'ont amené à YaRaWaShaLaM, et là il est mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Les fils de Juda avaient combattu contre YaRaWaShaLaM, et l'avaient pris, et l'avaient frappé du tranchant de l'épée, et avaient mis le feu à la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Après cela, les fils de Juda descendirent pour combattre les Cananéens qui habitaient

10 Et Juda s'en alla contre les Cananéens qui habitaient

en montagne, dans le sud, et dans la vallée.

Hébron (le nom d'Hébron était auparavant Kirjath-Arba) et ils tuèrent Sheschaï, Ahiman et Talmaï. 11 De là il s'en alla contre les habitants de Débir, et le nom de Débir était auparavant:

Kirjath-Sopher: 12 Caleb dit: Celui qui a frappé Kirjath-Sopher, et qui le prend, je donnerai à Achsa ma fille pour femme. 13 Et Othniel, fils de Kenaz, frère cadet de Caleb, la prit; et il lui donna Achsa sa fille pour femme. 14 Et il arriva, quand elle vint à lui, qu'elle le poussa demander un champ à son père; et elle alluma de dessus son âne; et Caleb lui dit: Que veux-tu? 15 Et elle lui dit: Donne-moi une bénédiction, car tu m'as donné un pays du midi; donne-moi aussi des sources d'eau. Caleb lui donna les sources supérieures et les sources nettes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Les fils de Kénite, Macha, père de famille, montèrent de la ville de palmiers avec les fils de Juda dans le désert de Juda, qui est au midi d'Arad; et ils allèrent habiter au milieu du peuple. 17 Juda s'en alla avec Siméon, son frère, et ils tuèrent les Cananéens qui habitaient Tsépath, et ils le détruisirent par interdit. Le nom de la ville s'appelait Horma. 18 Juda prit Gaza avec sa côte, Askelon avec sa côte, et Ekron avec sa côte. 19 L'Alam était avec Juda, et il ôta les habitants de la montagne; mais il ne put chasser les habitants de Juda.

§ 20 Et ils donnèrent Hébron à Caleb, comme le dit Mascha, et Hethevalley, parce qu'ils avaient des chiariotsofirs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les fils de Benjamin n'ont pas chassé les Jébusites qui habitaient YaRaWaShaLaM ; mais les Jé-busites habitent avec les fils de Benjamin à YaRaWaShaLaM jusqu'à ce jour.

Et la maison de Joseph monta contre Béthel; et l'Alam était avec eux. 23 Et la maison de Joseph envoya vers Béthel. (Le nom de la ville était Luz.) 24 Les espions virent un homme sortir de la ville, et lui dirent: Fais-nous voir, nous te prions, l'entrée dans la ville, et nous te montrerons la miséricorde. 25 Et quand il leur fit connaître l'entrée dans la ville, ils frappèrent la ville avec le tranchant de l'épée; mais ils laissèrent aller l'homme et toute sa famille. 26 Et l'homme alla dans le pays des Hittites, et bâtit une ville, et l'appela Luz, qui est son nom jusqu'à ce jour.

1. Manassé n'a ni chassé les habitants de Beth-Schéan et de ses villes, ni Taanac et ses villes, ni les habitants de Dor et de ses villes, ni les habitants de Ibleam et de ses villes, ni les habitants de Megiddo et de ses villes; mais les Cananéens habiteraient dans ce pays.

28 Et il arriva que, lorsque Yahara'Ahla Wy'shra'l fut fort, ils mirent les Cananéens en tribut, et ils ne firent point tout à fait cela.

Faites-les sortir.

1. Ephraïm n'a point chassé les Cananéens qui habitaient Guézer; mais les Cananéens habitaient Guézer parmi eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Zabulon n'a ni chassé les habitants de Kitron, ni les habitants de Nahalol; mais les Cananéens habitaient au milieu d'eux, et ils devenaient des affluents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Aser n'a ni chassé les habitants d'Accho, ni les habitants de Zidon, ni d'Akhlab, ni d'Achzib, ni d'Helba, ni d'Aphik, ni de Rehob. 32 Mais les Ashériens habitaient parmi les Cananéens, habitants du pays, car ils ne les ont pas chassés.

1. Nephthali n'a ni chassé les habitants de Beth-Schémesch, ni les habitants de Beth-Anath; mais il habita au milieu des

34 Et les Amoréens forcèrent les fils de Dan dans la montagne, car ils ne voulurent pas qu'ils descendent dans la vallée; 35 mais l'Amoret habita dans la montagne d'Ajalon et de Shaalbim; et la main de la maison de Joseph prévala, et ils devinrent des affluents. ** 36 Et la côte des Amoréens fut de la montée à Akrabbim, du rocher et au-dessus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Juges 2:1 182 Juges 3:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Un ange de l'Alam, AHAYAH, monta de Guilgal à Bochim, et dit: Je t'ai fait monter d'Égypte, et je t'ai amené dans le pays que j'ai juré à tes pères; et je dis: Je ne briserai jamais mon alliance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et vous ne ferez point d'alliance avec les habitants de ce pays; vous jetterez leurs autels; mais vous n'avez pas obéi à ma voix; pourquoi avez-vous fait cela? 3 J'ai aussi dit: Je ne les chasserai pas de devant vous; mais ils seront comme des épines de vos côtés, et leurs baals seront pour vous un piège. 4 Et il arriva que l'ange de l'Alam, AHAYAH, dit ces paroles à tous les fils de YaShaRa'AhLa, que le peuple éleva la voix, et pleura. 5 Et ils appelèrent les gens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

nom de ce lieu Bochim; et ils y sacrifièrent à l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et quand Yashawa (Yoshua) avait laissé aller le peuple, les fils de YaShaRa'AhLa W'y'shra'l (y'shra'l) allèrent chacun à son héritage pour posséder le pays. 7 Et le peuple servit l'Alam (Eternal) AHAYAH, tous les jours de Yashawa (Yoshua), et tous les jours des anciens

8 Et Yashawah (Yoshua)

Celui qui n'a pas vécu Josué, qui avait vu toutes les grandes œuvres de l'Alam (Eternal) AHAYAH, qu'il a fait pour Israël.

9 Et on l'enterra dans la limite de son héritage à Timnath, sur la montagne d'Éphraïm, du côté septentrional de la colline de Gaas.

Et toute cette génération fut recueillie auprès de leurs pères; et une autre génération se leva après eux, qui ne connaissait pas l'Alam, ni les œuvres qu'il avait faites pour YaShaRa, et La, et qui n'étaient pas encore celles de YaShaRa, et de Ya.

11 Et les fils de YaShaRa'AhLa W'a (y'shra'l) firent du mal aux yeux de l'Alam AHAYAH, et ils servirent Baalim; 12 et ils abandonnèrent l'Alam AHAYAH, de leurs pères, qui les firent sortir du pays d'Égypte, et suivirent d'autres baals, des baals, du peuple qui les entoure, et se prosternèrent devant eux, et provoquèrent l'Alam AHAYAH à la colère. 13 Et ils abandonnèrent l'Alam AHAYAH

Et il servit Baal et Ashtaroth.

14 Et la colère de l'Alam, et il les livra entre les mains des spoilers qui les gâtaient, et il les vendit entre les mains de leurs ennemis tout autour, de sorte qu'ils ne pouvaient plus se tenir devant leurs ennemis. 15 Où qu'ils fussent sortis, la main de l'Alam, et l'Ahaya, leur avaient jurés, étaient très affligés.

16 Mais l'Alam (Eternal) AHAYAH a élevé des juges, qui les ont délivrés de la main de ceux qui ont gâté

17 Et ils ne voulurent pas écouter leurs juges, mais ils allèrent se prostituer après d'autres baals, et se prosternèrent contre eux.

Ils se détournèrent rapidement de la voie où leurs pères marchaient, obéissant aux commandements de l'Alam (Eternal) AHAYAH

18 Et quand l'Alam (Eternal) AHAYAH les éleva juges, alors l'Alam (Eter-nal) AHAYAH était avec le juge, et les délivra de la main de leurs ennemis tous les jours du juge; car il repentit l'Alam (Eternal) AHAYAH à cause de leurs gémissements à cause de ceux qui les opprimaient et les vexaient. 19 Et il arriva, quand le juge fut mort, qu'ils retournèrent, et se corrompirent plus que leurs pères, en suivant d'autres baals (des dieux) pour les servir et pour s'incliner devant eux; et ils ne cessèrent point de leurs propres actions, ni de leur voie tenace.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

;;;;;;;;;;;;
;;;;;;;;;;;;
;;;;;;;;;;;;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 2.1 ange: ou, messenger † 2.5 Bochim: c'est-à-dire, Weepers, 2.7 survivent: Hébr. jours prolongés après § 2.9 Timnath-here: aussi

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

appelé, Timnath-Sérah

** 2.16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

livré: Hébr. sauvé

†† 2.19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

corrompus... ou, corrompus

2.19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je n'ai plus rien laissé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la chute de leur Hébr. était

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 2.23 gauche: ou, a souffert *

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 3.10 Mésopotamie: Héb. Aram

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3,8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mésopotamie: Héb. Aram-naharaim

† 3.9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

libérateur: Héb. sauveur

3.10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

est venu:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Juges 3:12 183 Juges 4:16

1. Et les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) firent encore le mal aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH, fortifia Eglon, roi de Moab, contre YaShaRa'AhLa,

Et il rassembla les enfants d'Ammon et d'Amalek, et il s'en alla frapper YaShaRa'AhLa, et il posséda la ville des palmiers. 14 Les fils de YaShaRa'AhLa, qui servaient à Eglon, roi de Moab, dix-huit ans. 15 Mais quand les fils de YaShaRa'AhLa, qui s'écriaient à l'Alam, l'Ahayah, l'Alam (Eternal), l'Ahayah, l'Ahayah, l'Ehaud, le fils de Fera, un Benjamite, l'homme qui était à gauche; et par lui, les fils de YaShaRa'AhLa, qui se tournèrent vers lui-même, lui firent un livreur, et il fit sortir le roi de Guéra, et le roi de Guéra.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et Éhud vint à lui, et lui dit: Garde-toi en silence. Et tout cela lui revenait. Et il était assis dans un salon d'été, qu'il avait pour lui seul. Et Éhud dit: J'ai un message.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de AHBA à toi. Et il se leva de son siège.§§ 21 Et Éhud étendit sa main gauche, et prit la dague de sa cuisse droite, et la poussa dans son ventre. 22 Et la hache entra aussi après la lame; et la graisse se referma sur la lame, de sorte qu'il ne put tirer la dague de son ventre; et la saleté sortit.***

Et Éhud sortit par le porche, ferma sur lui les portes du salon, et les enferma.

Quand il fut sorti, ses serviteurs vinrent; et, voyant cela, voici, les portes de la salle

25 Ils passèrent jusqu'à ce qu'ils fussent enfermés, et ils dirent:

Ethhisfeetinhissummerchamber.

26 Et Éhud s'échappa pendant qu'ils s'arrêtaient, et passa au-delà des carrières, et s'échappa jusqu'à Seirath.

27 Lorsqu'il fut venu, il sonna de la trompette sur la montagne d'Éphraïm et sur les fils de Ya-Shara.

28 Et il leur dit: Suivez-moi, car l'Alam

29 Et en ce temps-là, ils tuèrent de Moab environ dix mille hommes, tous lustrés, et tous les hommes vaillants; et là, il n'échappa point à un homme; et Moab fut soumis ce jour-là sous la main de YaShaRa'AhLa. Et le pays avait reposé quatre-vingts ans.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Après lui, Shamgar, fils d'Anath, tua six cents hommes des Philistins avec une goélette de boeuf, et il délira YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et les enfants de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) ont de nouveau fait le mal aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH

2 Et l'Alam AHAYAH les vendit entre les mains de Jabin, roi de Canaan, qui régnait à Hatsor; le chef de l'armée était Sisera, qui habitait à Haroscheth des nations. 3 Et les fils de YaChaRa'AhLa

(y'shra'l) cria à l'Alam (Eternal) AHAYAH (y'shra'l) : car il avait neuf cents chars de fer ; et vingt ans il opprima avec puissance les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

4 Et Debora, une prophétesse, la femme de Lapidoth, jugea YaShaRa'AhLa W, en ce temps-là.

5 Et elle habita sous le palmier de Debora, entre Rama et Beth-el, sur la montagne d'Éphraïm; et les fils de YaShaRa'AhLa W, se présentèrent à elle pour jugement. 6 Et elle envoya appeler Barak, fils d'Abinoam, de Kedesh-Naphtali, et lui dit: Ne prends pas l'Alam, AHAYAH, AHBA, de YaShaRa'AhLa W, en disant: Va et tire vers la montagne de Tabor, et ne prends pas avec toi dix mille hommes des fils de Nephthali et des fils de Zabulon; 7 et je t'élèverai au fleuve Kishon Sisera, le chef de Jabin, et tu iras avec lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Barak appela Zabulon et Nephthali à Kédesch; et il monta avec dix mille hommes à ses pieds; et Debora monta avec lui. 11 Héber, le Kénien, qui était des fils de Hobab, le beau-père de Mascha, s'était séparé des Kéniens, et avait dressé sa tente dans la plaine de Zaanaim, qui est près de Kédesch. 12 On fit voir à Sisera que Barak, fils d'Abinoam, était monté sur la montagne de Tabor. 13 Sisera rassembla tous ses chars, neuf cents chars de fer et tout le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et Debora dit à Barak: Levez-vous, car c'est le jour où l'Alam (Eternal) AHAYAH a livré Sisera entre vos mains; n'est pas l'Alam (Eternal) AHAYAH sortit.

devant toi? Barak descendit de la montagne de Tabor, et dix mille hommes après lui. 15 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH fut désespéré.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sisera, tous ses chars et toute son armée, avec le tranchant de l'épée devant Barak; Sisera descendit de son char, et s'enfuit sur ses pieds. 16 Barak poursuivit les chars et l'armée, vers Haroscheth des nations; et toute l'armée de Sisera tomba sur le tranchant de l'épée, et il n'y eut point d'épée.

Un homme est parti.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3.19 carrières: ou, images taillées

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

††† 3.24 couvre...: ou, fait

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

un homme: Hébr. à un

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Juges 4:17 184 Juges 5:29

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Howbeit Sisera s'enfuit sur ses pieds vers la tente de Jaël, femme de Héber, le Kénien; car il y avait paix entre Jabin, roi de Hatsor, et la maison de Héber, le Kénien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Jaël sortit à la rencontre de Sisera, et lui dit: Retourne, mon souverain, retourne vers moi; ne crains point.

19 Et il lui dit: Quand il s'est retourné

Elle l'a couvert d'un manteau.

20 Et il lui dit encore: Tiens-toi à l'entrée de la tente, et quand quelqu'un viendra s'enquérir de toi, et dira: Y a-t-il ici quelqu'un? Tu diras: Non. 21 Jaël Héber, femme, prit un clou de la tente, prit un marteau dans sa main, et alla doucement à lui, et frappait.

l'ongle dans ses temples, et l'a attaché dans le sol; car il dormait et était las. Alors il est mort.§

Et voici, comme Barak poursuivit

Sisera, Jaël sortit à sa rencontre, et lui dit: Viens, et je te montrerai l'homme que tu cherches. Et quand il entra dans sa tente, voici, Sisera était couché mort, et le clou était dans ses temples. 23 Et AHBA, ce jour-là, Jabin, roi de Canaan, se soumettit devant le chil-dren de YaShaRa'AhLa W. 24 Et la main des fils de YaShaRa'AhLa W. W. (y'shra'l) prospéra, et prévala contre Jabin, roi de Canaan, jusqu'à ce qu'ils eurent détruit Jabin, roi de Canaan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Canaan.**

5

Ce jour-là, Debora et Barak, fils d'Abinoam, chantèrent en ces termes: 2 Louez l'Alam, AHAYAH, pour la vengeance de YaShaRa'AhLa, lorsque le peuple s'est volontairement offert. 3 Écoutez, rois, écoutez, princes; moi, moi, je chanterai à l'Alam, AHAYAH, Je chanterai à l'Alam, AHAYAH, AHBA

4 Alam AHAYAH (Eternal), quand tu es sorti de Séir, quand tu as

5 Les montagnes se fondirent de devant l'Alam (Eternal) AHAYAH, même que le Sinai de devant l'Alam (Eternal) AHAYAH,

Aux jours de Shamgar, fils d'Anath, aux jours de Jaël, les routes étaient inoccupées, et les habitants des villages cessèrent, et ils cessèrent à YaShaRa'AhLa (y'shra'l), jusqu'à ce que les voyageurs passèrent par les chemins.

8 Ils ont choisi de nouveaux baals; puis il y eut guerre aux portes: y avait-il un bouclier ou une lance vu parmi les quarante mille à YaShaRa'AhLa, 9 Mon coeur est vers les gouverneurs de YaShaRa'AhLa, qui s'offraient volontiers parmi le peuple. Béni soit l'Alam, AHAYAH 10.

qui sont assis dans le jugement, et marchent sur le chemin.§ 11 Ceux qui sont délivrés du bruit des archers dans les lieux de puiser de l'eau, là ils répéteront les actes justes de l'Alam (Eternal) AHAYAH, même les actes justes vers

les habitants de ses villages à YaShaRa'AhLa, alors le peuple de l'Alam, AHAYAH,

Descendez aux portes.**

1. Réveillez-vous, réveillez-vous, Débora, réveillez-vous, chantez: Levez-vous, Barak, et conduisez votre captivité captive, fils d'Abinoam. 13 Alors il fit dominion de celui qui reste sur les nobles parmi le peuple; l'Alam AHAYAH m'a fait dominion sur les puissants. 14

Ephraïm était là une racine contre Amalek; après toi, Benjamin, au milieu de ton peuple; de Makir descendit les gouverneurs et de Zabulon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et les princes d'Issacar furent avec Débora; et Issacar, qui amenait le pénitencier.

et aussi Barak: il a été envoyé à pied dans la vallée. Pour les divisions de Ruben, il y avait de grandes pensées de cœur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les divisions de Ruben il y avait de grandes recherches de cœur.††† 17 Galaad demeure au-delà de la Jordanie: et pourquoi Dan est-il resté dans les navires? Asher continue- ued sur la côte de la mer, et demeure dans ses brèches.

19 Les rois vinrent combattre, et ils combattirent les rois de Canaan à Taanac, près des eaux de Méguiddo; ils ne prirent aucun gain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Ils combattirent du ciel, Les étoiles, dans leurs cours, combattirent Sisera. 21 Le fleuve de Kishon les balaya, l'ancien fleuve, le fleuve de Kishon. Mon âme, tu as foulé la force.

Alors furent brisés les hauts-fonds par le moyen des pransings, les pransings de leurs puissants.

Maudits vous Méroz, dit l'ange de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) à l'aide de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) contre les puissants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Bénie au-dessus des femmes, Jaël, femme de Héber, le Kénite, bénira-t-elle au-dessus des femmes dans la tente. 25 Il demanda wa-ter, et elle lui donna du lait; elle enfanta du beurre dans un plat souverain. 26 Elle mit sa main au clou, et sa main droite au marteau des ouvriers; et avec le marteau elle frappa Sisera, elle

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

percé et frappé par ses temples.

§ 27 A ses pieds, il s'inclina, hesmoteoffhishead, quand elle...

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 La mère de Sisera regarda par la fenêtre, et s'écria à travers le treillis: Pourquoi son char est-il si long à venir?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Ses sages dames lui répondirent: Oui, elle répondit à elle-même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Juges 5:30 185 Juges 6:30

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

N'ont-ils pas envoyé? n'ont-ils pas divisé la proie; à chacun une demoiselle ou deux; à Sisera une proie de couleurs diverses, une proie de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les couleurs diverses de l'aiguille, les couleurs diverses de l'aiguille des deux côtés, se rencontrent

31 Que tous tes ennemis périssent, ô Alam! AHAYAH! Mais que ceux qui aiment le feu qui prennent le feu!

qu'il soit comme le soleil lorsqu'il sort dans sa force; et le pays a du repos pendant quarante ans.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

1. Et les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) ont fait le mal aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal): et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) les a livrés entre les mains de Madian sept ans. 2 Et la main de Madian a dominé contre YaShaRa'AhLa (y'shra'l): et à cause des Madianites le

les fils de YaShaRa'AhLa, et ils en firent les tanières qui sont dans les montagnes, les cavernes et les forteresses.* 3 Et c'est ainsi que YaShaRa'AhLa, et les fils de l'orient, semèrent contre eux, 4 et ils campèrent contre eux, et ils détruisirent l'accroissement du nombre des enfants de YaShaRa'AhLa, et ils montèrent contre eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Car ils montèrent avec leurs troupeaux et leurs tentes, et ils vinrent comme des sauterelles pour la multitude, car eux et leurs chameaux étaient sans nombre.

Et ils entrèrent dans le pays pour le détruire. 6 Et YaShaRa'AhLa (y'shra'l) fut grandement appauvrie à cause des Madianites; et les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) crièrent à l'Alam (Eternal) AHAYAH.

7 Et il arriva, lorsque les fils de YaShaRa'AhLa.W, (y'shra'l) crièrent à l'Alam, (Eternal) AHAYAH

8 A cause des Madianites, que l'Alam (Eternal) AHAYAH, a envoyé un prophète aux enfants de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l), qui leur dit: Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA)

9 Et moi

Je t'ai fait venir d'Égypte et je t'ai fait sortir de la maison de servitude.

vous, de la main des Égyptiens, et de la main de tous ceux qui vous ont opprimés, et les avez arrachés de devant vous, et vous avez donné leur pays; 10 et je vous ai dit: Je suis l'Alam AHAYAH, votre AHBA; ne craignez pas les baals (les dieux) des Amoréens, dans le pays desquels vous habitez; mais vous n'avez pas écouté ma voix.

Et un ange de l'Alam vint, et s'assit sous un chêne qui était à Ophra, et qui était resté jusqu'à

Joas, l'Abi-ezrite; et son fils Gédéon battit du blé par le pressoir, pour le cacher aux Madianites.§**

Et l'ange de l'Alam lui apparut, et lui dit: L'Alam

13 Et Gédéon lui dit: Oh, mon Sauveur, si l'Alam (Eternal) AHAYAH

Pourquoi donc tout cela nous arrive-t-il? Et où sont tous ses miracles dont nos pères nous ont parlé, en disant: N'est-ce pas l'Alam?

14 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) nous a abandonné, et nous a dévorés entre les mains des Madianites. 14 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) a regardé sur lui, et a dit: Allez dans cette puissance, et vous sauverez YaShaRa'AhLa (y'shra'l) de la main des Madianites: ne t'ai-je pas envoyé? 15 Et il lui dit: Oh mon Sauveur, avec quoi sauverai-je YaShaRa'AhLa (y'shra'l)? voici, ma famille:

†† 16 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH lui dit: Certainement je serai pauvre en Manassé, et Iamthelestinmyfa-la maison.

17 Et il lui dit: Si maintenant j'ai trouvé grâce à tes yeux, alors montre-moi un signe que tu parles avec moi. 18 Ne pars pas d'ici, je te prie, jusqu'à ce que je vienne vers toi, et que je fasse sortir mon présent, et que je le mette devant toi.

Et il dit: Je vais rester jusqu'à ce que tu reviennes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Gédéon entra, et fit préparer un chevreau, et des gâteaux sans levain d'un épha de farine. Il mit la chair dans une corbeille, et il mit le bouillon dans une marmite, qu'il lui apporta sous le chêne, et il présenta.

§§ 20 Et l'ange d'AHBA lui dit: Prends la chair et les gâteaux sans levain, et pose-les sur lui.

Et il l'a fait.

1. Alors l'ange de l'Alam (Eternal) AHAYAH, sortit la fin du bâton qui était dans sa main, et toucha

la chair et les gâteaux sans levain, et il se leva du feu du rocher, et consuma la chair et les gâteaux sans levain. Alors l'ange d'Alam, AHAYAH, s'en alla de devant lui. 22 Gédéon comprit qu'il était un ange d'Alam.

24 Alors Gédéon bâtit là un autel à l'Alam, et l'appela Ahayah-sh-Alam; jusqu'à ce jour, il est encore à Ophra des Abi-Ézrites.***

1. La même nuit, l'Alam lui dit: Prends ton père.

taureaux, le second taureau de sept ans, et jetez l'autel de Baal que ton père a, et coupez

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et construisez un autel à l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, sur le sommet de ce rocher, dans le bas du bois qui est parit:

, et de prendre le second taureau, et offrir un sacrifice holocauste avec le bois du bosquet que vous couperez.

Gédéon prit dix hommes de ses serviteurs, et fit comme l'Alam (Eternal) lui avait dit: Et c'est parce qu'il craignait la maison de son père et les hommes de la ville, qu'il ne pouvait le faire de jour, qu'il le fit de nuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Lorsque les hommes de la ville se levèrent de bon matin, voici, l'autel de Baal fut renversé, et le bosquet fut abattu, et le second taureau fut offert sur l'autel qui fut bâti. 29 Et

ils se dirent l'un à l'autre: Qui a fait cette chose? Lorsqu'ils eurent demandé et demandé, ils dirent: Gédéon, fils de Joas, a fait cette chose. 30 Les hommes de la ville dirent à Joas: Fais sortir ton fils, afin qu'il meure; parce qu'il a renversé l'autel de Baal, et parce qu'il a abattu le bosquet.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Juges 6:31 186 Juges 7:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Et Joas dit à tous ceux qui se tenaient contre lui: Voulez-vous plaider pour Baal? Le sauvez-vous? Celui qui plaidera pour lui, qu'il soit mis à mort pendant qu'il est encore matin; s'il est un hlayam, qu'il plaide pour lui-même, parce qu'on a renversé son autel. 32 C'est pourquoi, ce jour-là, il l'appela Jerubbaal, en disant: Que l'on se lève.

Baal plaide contre lui, parce qu'il a renversé son autel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Tous les Madianites, les Amalécites et les enfants de l'orient se rassemblèrent, et passèrent, et campèrent dans la vallée de Jizreel. 34 Mais l'Esprit de l'Alam (Eternal) AHAYAH vint sur Gédéon, et il souffla.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

une trompette, et Abi-Ézer se rassembla après lui; § 35 Il envoya des messagers dans tout Manassé, qui se rassembla aussi après lui, et il envoya des messagers à Asher, à Zabulon et à Nephthali.

et ils sont venus les rencontrer.**

1. Gédéon dit à AHBA: Si tu veux sauver YaShaRa'AhLa, par ma main,

Et si la rosée était sur la toison seulement, et qu'elle fût sèche sur toute la terre à côté, alors je saurai que tu sauveras YaShaRa'AhLa W, par ma main, comme tu l'as dit. 38 Et c'était ainsi; car il s'est levé tôt le lendemain, et il a serré la toison, et il a arraché la rosée de la toison, un bol rempli d'eau. 39 Gédéon dit à AHBA: Que ta colère ne soit pas chaude contre moi, et je ne parlerai qu'une fois; que je te prouve, je te prie, mais cette fois avec la toison; qu'elle ne soit sèche que sur la toison, et que sur tout le sol il y ait de la rosée. 40 Et AHBA a fait ainsi cette nuit-là; car elle était sèche sur la toison seulement, et il y avait de la rosée sur tout le sol.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Alors Jerubbaal, qui est Gédéon, et tout le peuple qui était avec lui, se leva de bon matin, et campa près du puits de Harod; de sorte que l'armée des Madianites était du côté septentrional, sur la colline de Moreh, dans la vallée.

Et il dit à Gédéon: Les gens qui sont avec toi sont trop nombreux pour que je donne les Madianites entre leurs mains, de peur que YaShaRa'AhLa

3 Va donc, proclame-moi, et dis: Ma main m'a sauvée.

6 Et le nombre de ceux qui l'ont largué, et qui se sont retirés de la montagne de Galaad, et qui sont revenus du peuple, vingt-deux mille; et il en restait dix mille. 4 Et l'Alam AHAYAH dit à Gédéon: Le peuple est encore trop nombreux; fais-le descendre dans l'eau, et je t'essayerai; et il y aura celui dont je te dis: Celui-ci ira avec toi, celui-là ira avec toi; et celui dont je te dis: Celui-là n'ira pas avec toi, celui-là n'ira pas avec toi. 5 Et il fera descendre le peuple dans l'eau; et l'Alam AHAYAH dit à Gédéon: Celui qui a largué l'eau avec sa langue, tous ceux qui ont lavé la main, et tous ceux qui ont labouré l'eau jusqu'à la main, et tous ceux qui ont labouré l'eau jusqu'à la bouche, et tous ceux qui ont lavé l'eau jusqu'à la main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 La même nuit, l'Alam lui dit: Lève-toi, descends vers l'armée; car je l'ai livrée entre tes mains. 10 Mais si tu crains de descendre, descends avec Phura, ton serviteur, vers l'armée; 11 tu entendras ce qu'ils disent; et ensuite tes mains seront fortifiées pour descendre vers l'armée; et il descendit avec Phura, son serviteur, vers l'extérieur des hommes armés qui étaient dans l'armée. 12 Et les Madianites et les Amalécites et tous les enfants de l'orient s'allongent dans la vallée comme des sauterelles pour la multitude; et leurs chameaux étaient sans nombre, comme le sable du côté de la mer pour la multitude. 13 Gédéon étant venu, voici, il y avait un homme qui racontait un songe à son prochain, et il dit: Voici, j'ai rêvé d'un songe, et voici, il y avait une multitude d'hommes qui étaient venus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et son compagnon répondit et dit: Ce n'est rien d'autre que l'épée de Gédéon, fils de Joas, homme de Yahara'Ahla.

Car entre ses mains AHBA a livré Madian, et toute l'armée.

15 Lorsque Gédéon entendit parler du songe, et de son interprétation, il se prosterna, et retourna dans l'armée de YaShaRa'AhLa, et dit: Lève-toi, car l'Alam (Eternal) AHAYAH a livré

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† la main de l'hôte de Midian.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il divisa les trois cents hommes en trois corps, et il mit une trompette dans chacun des hommes. § 17 Il leur dit: Regardez-moi, et à la main, avec des bûcherons vides, et des lampes dans les bûcherons.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Faites de même; et voici, lorsque je viendrai à l'extérieur du camp, vous ferez de même, comme je le fais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quand je souffle d'une trompette, moi et tous ceux qui sont avec moi, alors soufflez aussi des trompettes de tous les côtés du camp, et dites: L'épée de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et de Gédéon.

19 Gédéon et les cent hommes qui étaient avec lui arrivèrent à l'extérieur du camp au début de la veille du milieu, et ils n'avaient point mis la veille; et ils sonnèrent des trompettes, et rompirent les cruches qui étaient entre leurs mains. 20 Les trois troupes sonnèrent des trompettes, et rompirent les trompettes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Juges 7:21 187 Juges 8:26

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Ils s'arrêtèrent chacun à sa place, tout autour du camp; et toute l'armée courut,

22 Et les trois cents sonnèrent des trompettes, et l'Alam, AHAYAH, mit l'épée contre chacun des hommes.

son compagnon, dans toute l'armée; et l'armée s'enfuit à Beth-Shitta, à Tsererath, et jusqu'à la frontière d'Abel-Mehola, jusqu'à Tabbat.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les hommes de YaShaRa'AhLa.....y'shra'l, se rassemblèrent de Nephthali, et d'Aser, et de tout Manassé, et poursuivirent les Madianites.

Et Gédéon envoya des messagers sur toute la montagne d'Éphraïm, disant: Descends contre Madian, et prends devant eux les eaux de Beth-Bara et du Jourdain. Tous les hommes d'Éphraïm se rassemblèrent, et prirent les eaux de Beth-Bara et du Jourdain. 25 Ils prirent deux chefs de Madian, Oreb et Zeeb; et ils tuèrent Oreb sur le rocher d'Oreb, et Zeeb, ils tuèrent au pressoir de Zéeb, et poursuivirent Madian, et emmenèrent les têtes d'Oreb et de Zeeb à Gédéon, de l'autre côté du Jourdain.

8

Les gens d'Éphraïm lui dirent: Pourquoi nous as-tu ainsi servis, afin que tu ne nous appelles pas,

2 Et il leur dit: Qu'ai-je fait maintenant en compari-

3 AHBA a livré entre vos mains les princes de Madian, Oreb et Zeeb.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Est-ce que je pouvais le faire en comparaison de vous? Et leur colère s'abaissait vers lui, quand il avait dit cela.

5 Et il dit aux gens de Succoth: Donne, je te prie, et je t'en prie, que tu as fait passer, lui et les trois cents hommes qui étaient avec lui, fatigués, et qui les poursuivaient.

toi, pains de pain pour le peuple

qui me suivent, car ils sont faibles, et je poursuis Zéba et Zalmunna, rois de Madian.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les chefs de Succoth dirent: Les mains de Zéba et de Tsalmunna sont-elles maintenant dans ta main, afin que nous donnions du pain à ton armée?

Et Gédéon dit: C'est pourquoi, lorsque l'Alam (Eternal) AHAYAH aura livré Zébah et Zalmunna entre mes mains, je déchirerai ta chair avec les épines du désert et avec les bûcherons.§

8 Et il monta de là à Penuel, et leur parla de même; et les hommes de Penuel lui répondirent comme les hommes de Succoth l'avaient répondu. 9 Et il parla aussi aux hommes de Penuel, disant: Quand je reviendrai en paix, je briserai cette tour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Zéba et Tsalmunna étaient à Karkor, et leurs armées avec eux, environ quinze mille hommes, tous ceux qui restaient de toutes les armées des fils de l'orient; car il tomba cent vingt mille hommes.

hommes qui ont tiré l'épée.**

11 Gédéon monta par le chemin de ceux qui habitaient dans des tentes à l'orient de Noba et de Jogbeha, et frappa l'armée; car l'armée était en sécurité. 12 Et Zéba et Tsalmunna s'enfuirent, et il les poursuivit.

et prit les deux rois de Madian, Zébah et Tsalmunna, et il déshabilla toute l'armée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Gédéon, fils de Joas, revint de la bataille avant que le soleil ne se lève, 14 et il prit un jeune homme des hommes de Succoth, et l'interrogea; et il lui décrivit les chefs de Succoth et les chefs de Succoth.

15 Et il vint vers les hommes de Succoth, et dit: Trois et dix-sept hommes.

Voici Zéba et Tsalmunna, avec lesquels vous m'avez fait pleurer, en disant: Les mains de Zéba et de Tsalmunna sont-elles maintenant dans ta main, afin que nous

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

donner du pain à tes hommes fatigués? 16 Et il prit les anciens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la ville, les épines du désert et les sabres, et avec eux il enseigna les hommes de Succoth. §§
17 Il battit la tour de Penuel, et tua les hommes de la ville.

¶ Et il dit à Zéba et à Tsalmunna: Quelles sortes d'hommes avez-vous tuées à Tabor?

Ils répondirent: Comme tu es, ainsi sont-ils; chacun ressemblait aux enfants d'un roi.*** 19 Et il dit: Ce sont mes frères, les fils de ma mère; comme vit l'Alam, si vous les aviez sauvés, je ne vous tuerais pas. 20 Et il dit à Jether, son premier-né, Levez-vous, et tuez-les. Mais la jeunesse ne tira point son épée, car il craignait, parce qu'il était encore jeune. 21 Zéba et Tsal répondirent:

munna dit: Lève-toi, et tombe sur nous; car, comme l'homme est, ainsi est sa force. Gédéon se leva, et tua Zéba et Tsalmunna, et il prit la

les ornements qui étaient sur leurs chameaux. †††

23 Et Gédéon leur dit: Je ne dominerai point sur vous, et mon fils ne dominera point sur vous; l'Alam (Eternal) AHAYAH régnera sur vous.

Et Gédéon leur dit: Je voudrais que vous me donniez à chacun les boucles d'oreilles de sa proie. (Car ils avaient des boucles d'oreilles d'or, parce qu'ils étaient Ismaélites.) 25 Et ils répondirent: Nous les donnerons volontiers. Et ils étendirent un vêtement, et y jetèrent chacun les boucles d'oreilles de sa proie. 26 Et le poids des boucles d'oreilles d'or qu'il avait demandées était de mille sept sicles dragués d'or, à côté des ornements et des colliers, et des vêtements pourpre qui étaient sur les rois de Madian, et à côté des

** 7.22 en: ou, vers †† 7.22 bordure: Héb. lèvres * 8.1 Pourquoi...: Héb. Qu'est-ce que tu nous as fait † 8.1 brusquement:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Héb. fortement Φ 8,3 colère: Héb. esprit § 8.7 larme: Héb. thresh ** 8.10 hommes qui...: ou, chacun tirant une épée †† 8.12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

désaffecté: Héb. terrifié selon la forme, etc.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8.14 décrit: Heb. bref §§ 8.16 enseigné: Heb. fait à savoir *** 8.18 ressemblait...: Héb.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

††† 8.21 ornements: ou, ornements comme la lune

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Juges 8:27 188 Juges 9:28

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et Gédéon en fit un éphod, et il le mit dans sa ville, à Ophra; et tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l) se prostitua après lui, ce qui devint un piège à Gédéon et à sa maison.

1. Ainsi Madian fut soumis devant les enfants de YaShaRa'AhLa, de sorte qu'ils ne levèrent pas la tête

Et le pays était dans la tranquillité quarante ans à l'époque de Gédéon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Jerubbaal, fils de Joas, s'en alla et habita dans sa maison. 30 Gédéon eut soixante-dix fils de son corps, dix; car il avait beaucoup de femmes. 31 Et sa concubine qui était à Sichem, elle

Il lui enfanta aussi un fils, dont il appela Abimélec.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Gédéon, fils de Joas, mourut dans une bonne vieillesse, et il fut enterré dans le sépulcre de Joas, son père, à Ophra des Ézrites d'Abi. 33 Dès que Gédéon fut mort, les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l se retournèrent, se prostituèrent après Baalim, et firent de Baal-Berith leur (a)hlayam. 34 Et les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l ne se souvenaient pas de l'Alam AHAYAH, qui les avait délivrés des mains de tous leurs ennemis de tous les côtés.

35 Ils n'ont pas non plus manifesté de bonté à la maison de Jerubbaal, à savoir Gédéon, selon toute la bonté qu'il avait montrée à YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

9

1. Abimélec, fils de Jerubbaal, alla à Sichem, frères de sa mère, et communiqua avec eux, et avec toute la famille de la maison de son père, disant: 2 Parle, je te prie, aux oreilles de tous les hommes de Sichem: Mieux vaut-il pour toi, que tous les fils de Jerubbaal, qui sont soixante-dix personnes, règnent sur toi, ou que l'un règne sur toi? Souviens-toi aussi que je suis ton os et ta chair. 3 Et ses frères de mère parlèrent de lui aux oreilles de tous les hommes de Sichem.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 4 Et ils lui donnèrent trois cœurs inclinés pour suivre Abimélec; car ils disaient: Hé est notre frère.

et dix pièces d'argent de la maison de Baal-Berith, où Abimélec loua des vaine et légère personnes qui le suivirent. 5 Et il alla dans la maison de son père à Ophra, et tua ses frères, fils de Jerubbaal, soixante-dix personnes, sur une pierre; et Jotham, le plus jeune fils de Jerubbaal, n'était pas encore debout; car il se cachait. 6 Et tous les hommes de Sichem se rassemblèrent, et toute la maison.

de Millo, et s'en alla, et fit roi Abimélec, près de la plaine de la colonne qui était à Sichem.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Lorsqu'ils l'eurent dit à Jotham, il alla se tenir au sommet de la montagne de Guérizim, et il éleva la voix, et cria, et leur dit: Écoutez-moi, hommes de Sichem, afin qu'AHBA vous écoute. 8 Les arbres sortirent un temps pour oindre un roi sur eux; et ils dirent à l'olivier: Règne-vous sur nous. 9 Mais l'olivier leur dit: Si je laisse ma graisse, qu'ils honorent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 10 Et les arbres dirent au figuier: Viens, toi, et l'homme d'AHBA, et qu'on les promeuve par-dessus les arbres?

11 Mais le figuier leur dit: Est-ce que j'abandonnerai ma douceur et mon bon fruit, et que je partirai pour être promu sur les arbres? 12 Alors les arbres dirent à la vigne: Viens, et règne sur nous. 13 Et la vigne leur dit: Je laisserai mon vin, qui réjouit AHBA et l'homme, et je partirai pour être promu sur nous.

les arbres? 14 Alors tous les arbres dirent au bras: Viens, et règne sur nous.** 15 Et le brasseur dit aux arbres: Si en vérité vous êtes

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

oint-moi roi sur toi, alors viens et mets ta confiance dans mon ombre; sinon, que le feu sorte de l'airain, et dévore les cèdres du Liban. 16 Maintenant, si tu as agi avec sincérité et sincérité, en ce que tu as fait roi Abimélec, et si tu as bien agi avec Jerubbaal et sa maison, et si tu lui as fait selon le mérite de ses mains, 17 (Car mon père a combattu pour toi,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et vous vous êtes levés aujourd'hui contre la maison de mon père, et vous avez tué ses fils, soixante-dix personnes, sur une pierre, et vous avez fait roi Abimélec, fils de sa servante, sur les hommes de Sichem, parce qu'il est votre frère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Si donc vous avez agi sincèrement et sincèrement avec Jerubbaal et avec sa maison aujourd'hui, réjouissez-vous à Abimélec, et qu'il se réjouisse aussi en vous; 20 sinon, que le feu sorte d'Abimélec, et dévore les hommes de Sichem et la maison de Millo; que le feu sorte des hommes de Sichem et de la maison de Millo, et dévore Abimélec. 21 Jotham s'enfuit, s'enfuit, et alla à Beer, et y habita, par crainte d'Abimélec, son frère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Abimélec régna trois ans sur YaShaRa'AhLa W, 23 AHBA envoya un mauvais esprit, entre Abimélec et les gens de Sichem; et les gens de Sichem traitèrent Abimélec avec perfidie; 24 afin que vienne la cruauté envers les soixante-dix fils de Jerubbaal, et que leur sang soit couché sur Abimélec, leur frère, qui les tua, et sur les hommes de Sichem, qui l'aidèrent à tuer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et les hommes de Sichem l'attendirent au sommet des montagnes, et ceux de ses frères.

26 Et Gaal, fils d'Ébed, vint avec ses frères, et passa à Sichem; et les gens de Sichem lui firent confiance. 27 Et ils sortirent dans les champs, et ils rassemblèrent leurs vignes, et ils foulèrent les raisins, et ils se réjouirent, et allèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dans la maison de leur (a)hlaayam, et a mangé et bu, et maudit Abimélec. §§ 28 Gaal, fils d'Ébed, dit: Qui est Abimélec, et qui est Sichem, pour que nous le servions? n'est-il pas fils de Jerubbaal?

§§ 9.27 joyeux: ou, chansons

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Juges 9:29 189 Juges 10:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Zabul, son officier, servirai-je les hommes d'Hamor, père de Sichem, car pourquoi le servirions-nous? 29 Et à AHBA, ce peuple était sous ma main! Alors je retirerai Abimélec. Et il dit à Abimélec: Augmente ton armée, et sors.

30 Zabul, chef de la ville, entendit les paroles de Gaal, fils d'Ébed, et sa colère s'enflamma.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Maintenant, levez-vous de nuit, vous et le peuple qui est avec vous, et restez dans l'attente dans les champs; 33 et il arrivera que dès le matin, dès que le soleil sera levé, vous vous levez de bon matin, et vous vous coucherez sur la ville; et voici, quand lui et les frères seront venus à Sichem, et qu'ils fortifieront la ville contre vous.

Les gens qui sont avec lui sortent contre toi, alors tu leur feras ce que tu trouveras d'occasion.

35 Et Gaal, fils d'Ébed, sortit, et se tint à l'entrée de la porte de la ville; et Abimélec et le peuple qui était avec lui se levèrent de nuit, de nuit. 36 Et Gaal, voyant le peuple, dit à Zabul: Voici, des gens descendent du sommet de la montagne. Et Zabul lui dit: Tu vois l'ombre des montagnes comme des hommes. 37 Et Gaal dit encore et dit: Voici, des gens descendent par le milieu du pays, et une autre troupe s'en va près des montagnes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Et il les prit, et les divisa en trois compagnies, et les fit attendre dans les champs, et regarda, et voici, le peuple sortit de la ville; et il se leva, et ils se levèrent contre eux; et il se leva contre eux, et ils se divisèrent en trois compagnies, et ils se divisèrent dans les champs, et ils se dirigèrent vers la ville, et le peuple sortit de la ville, et ils se dirigèrent contre eux. 44 Et il s'éleva dans la ville, et le peuple s'en alla, et le peuple s'en retourna, et le peuple s'en alla contre eux. 44 Et le peuple s'en alla avec la ville, et le peuple s'en alla, et le peuple s'en alla, et le peuple s'en retourna.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Lorsque tous les hommes de la tour de Sichem eurent appris cela, ils entrèrent dans une prise de la maison de l'Ahlayam Berith. 47 On rapporta à Abimélec que tous les hommes de la tour de Sichem étaient rassemblés. 48 Abimélec le monta sur la montagne de Zalmon, lui et tout le peuple qui était avec lui. Abimélec prit une hache dans sa main, coupa une branche des arbres, la prit, la mit sur son épaule, et dit au peuple qui était avec lui: Ce que vous m'avez vu, hâtez-vous, et faites comme moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

49 Et tout le peuple coupa de même chacun sa branche, et suivit Abimélec, et mit à mort. les hommes de la tour de Sichem moururent, environ mille hommes et femmes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Abimélec alla à Thébès, campa contre Thébès, et la prit. 51 Mais il y avait une tour forte dans la ville, et elle s'enfuit tous les hommes et les femmes, et tous les habitants de la ville, et la fermèrent, et les monta jusqu'au sommet de la tour. 52 Abimélec

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

53 Et une femme jeta un morceau de pierre sur la tête d'Abimélec, et tout le monde lui brisa le crâne. 54 Et il appela hâtivement le jeune homme qui portait ses armes, et lui dit: Tire ton épée, et tue-moi, que les hommes ne disent pas de moi: Une femme l'a tué; et son jeune

homme l'a percuté, et il est mort. 55 Et les hommes de YaShaRa'AhLa, ayant vu qu'Abimélec était mort, partirent chacun chez lui.

1. AHBA rendit ainsi la méchanceté d'Abimélec, qu'il fit à son père, en tuant ses soixante-dix frères.

57 Et tout le mal des hommes de Sichem fit AHBA sur leurs têtes; et sur eux vint la malédiction de Jotham, fils de Jerubbaal.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Après Abimélec, il se leva pour défendre YaShaRa'Ahla, (y'shra'l) Tola, fils de Puah, fils de Dodo, homme d'Issacar; et il habita à Shamir, sur la montagne d'Éphraïm. 2 Il jugea YaShaRa'AhLa.whra'l, vingt-trois ans, et il mourut, et fut enterré à Shamir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Après lui se leva Jaïr, Galaadite, et jugea YaShaRa'AhLa, vingt-deux ans. 4 Et il eut trente fils qui montèrent sur trente ânes, et ils eurent trente villes, qui sont appelées Havoth-Jaïr jusqu'à ce jour, qui

† 5 Jaïr mourut, et il fut enterré à Camon, dans le pays de Galaad.

6 Et les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l firent de nouveau le mal aux yeux de l'Alam AHAYAH

8 Et cette année-là, ils s'irritèrent et opprimèrent les fils de YaShara'Ahla, et il les vendit entre les mains des Philistins, et entre les mains des fils d'Ammon. 8 Et cette année-là, ils oppressèrent et opprimèrent les fils de YaShara'Ahla, et ils les vendirent entre les mains des Philistins, et entre les mains des fils d'Ammon.

Juges 10:9 190 Juges 11:26

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et les fils d'Ammon passèrent le Jourdain pour combattre aussi Juda, Benjamin et la maison d'Éphraïm.

YaShaRa'AhLa (y'shra'l) était en détresse.

1. Et les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) crièrent à l'Alam AHAYAH, disant: Nous avons péché contre toi, à la fois parce que nous avons abandonné notre AHBA, et aussi servi Baalim. 11 Et l'Alam AHAYAH

Il dit aux fils de YaShaRa'Ahla: Ne t'ai-je pas délivré des Égyptiens et des Amoréens,

12 Les Sidoniens, les Amalécites et les Maonites, vous oppressèrent-ils, et vous m'avez crié, et je vous ai délivrés de leur main. 13 Vous m'avez abandonné, et vous avez servi d'autres baals, afin que je ne vous délivre plus. 14 Allez, crie aux baals que vous avez choisis, qu'ils vous délivrent au temps de votre tribulation.

1. Et les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) dirent à l'Alam (Eternal) AHAYAH: Nous avons péché; fais-nous ce qui te semble bon; délivre-nous seulement, nous te prions, aujourd'hui.

§ 16 Et ils retirèrent du milieu d'eux les baals étrangers, et ils servirent l'Alam AHAYAH, et son âme fut attristée pour la misère de YaShaRa'AhLa, et les fils d'Ammon se rassemblèrent, et campèrent en Galaad. Et les fils de YaShaRa'AhLa, et se rassemblèrent.

18 Et le peuple et les princes de Galaad se dirent l'un à l'autre: Qu'est-ce qu'ensemble, et qu'en campe Mitspé? l'homme est celui qui commencera à combattre les fils d'Ammon? il sera chef sur tous les habitants de Galaad.

12 États-Unis d'Amérique 11

Jephthé, le Galaadite, était un homme vaillant, et il était fils d'une prostituée.

2 La femme de Galaad lui enfanta des fils, et ses fils grandirent, et ils chassèrent Jephthé, et lui dirent: Tu n'auras point d'héritage dans la maison de notre père; car tu es fils d'une femme étrangère. 3 Jephthé s'enfuit de ses frères, et habita dans le pays de Tob.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

vains hommes à Jephthé, et sortit avec lui.

4 Et il arriva, en cours de temps, que les enfants d'Ammon firent la guerre à YaShaRa'AhLa, (y'shra'l).§ 5

Et quand les fils d'Ammon firent la guerre contre YaShaRa'Ahla, les anciens de Galaad allèrent chercher Jephthé du pays de Tob. 6 Et ils dirent à Jephthé: Viens, et sois notre chef, afin que nous combattions avec les fils d'Ammon. 7 Et Jephthé dit aux anciens de Galaad: Ne m'avez-vous pas haï, et expulsez-moi de la maison de mon père? et pourquoi êtes-vous venus à moi maintenant quand vous êtes dans la détresse? 8 Et les anciens de Galaad dirent à Jephthé: C'est pourquoi nous nous tournons vers vous maintenant, afin que vous puissiez aller avec nous,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et Jephthé dit aux anciens de Galaad: Si vous me ramenez à la maison pour combattre les fils d'Ammon, et l'Alam (Éternel) AHAYAH, les délivrerai-je devant moi, serai-je votre tête?
10 Et les anciens de Galaad dirent à Jephthé:

Mon fils a été entendu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

non pas aux paroles de Jephthé qu'il lui a envoyées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Alors l'Esprit de l'Alam AHAYAH vint sur Jephthé, et il passa sur Galaad, et sur l'ânesse, et il passa sur Mitspeh de Galaad, et de Mitspeh de Galaad, et il passa sur les fils d'Ammon. 30 Et Jephthé fit un vœu à l'Alam AHAYAH, et dit: Si tu livreras sans faute les fils d'Ammon entre mes mains, 31 il arrivera que tout ce qui sortira des portes de ma maison à ma rencontre, quand je reviendrai en paix des fils d'Ammon, sera certainement à l'armée, et je l'offrirai en holocauste.

1. Jephthé passa donc aux fils d'Ammon pour les combattre, et l'Alam AHAYAH les a livrés entre ses mains.

33 Et il les frappa d'Aroër, jusqu'à ce que tu viennes à Minnith, vingt villes, et jusqu'à la plaine des vignes, avec un très grand

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi, les enfants d'Ammon ont été soumis devant les enfants de YaShaRa'AhLa.....
.....
.....

¶ Et Jephthé vint à Mitspa dans sa maison, et voici, sa fille sortit à sa rencontre avec des tambourins et des danses; et elle était son unique enfant, à côté d'elle, il n'avait ni fils ni fille.

35 Et il arriva qu'en la voyant, il déchira ses vêtements, et dit: Hélas, ma fille! tu m'as fait tomber très bas, et tu es l'un d'eux qui me trouble; car j'ai ouvert ma bouche à l'Alam, AHAYAH, et je ne peux pas y retourner. 36 Et elle lui dit: Mon père, si tu as ouvert ta bouche à l'Alam, AHAYAH, fais-moi selon ce qui s'est passé de ta bouche; car l'Alam, AHAYAH, a pris vengeance pour toi de tes ennemis, des enfants d'Ammon. 37 Et elle dit à son père: Laisse-moi faire pour moi; laisse-moi deux mois, afin que je monte et descende sur les montagnes, et que je fasse la cour de ma virginité, moi et mes compagnons.

Elle ne connaissait aucun homme. Et c'était une coutume dans YaShaRa'AhLa (y'shra'l),.....
.....
.....

(y'shra'l) est allé chaque année pour déplorer la fille de Jephthé le Galaadite quatre jours en un an. §§§*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les hommes d'Éphraïm se rassemblèrent, et allèrent vers le nord, et dirent à Jephthé: Pourquoi es-tu passé combattre les fils d'Ammon, et ne nous as-tu pas appelés à aller avec toi?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et Jephthé leur dit: Moi et mon peuple, nous étions en grande dispute avec les fils d'Ammon; et quand je vous ai appelés, vous ne m'avez pas délivré de leurs mains.

3 Et quand je vis que vous ne m'avez pas délivré, je mis ma vie entre mes mains, et je passai contre les fils d'Ammon et l'Alam.

AHAYAH les livra entre mes mains; pourquoi donc montez-vous aujourd'hui à moi, pour combattre contre moi? 4

Alors Jephthé rassembla tous les hommes de Galaad, et il combattit avec Éphraïm. Et les hommes de Galaad frappaient Éphraïm, parce qu'ils disaient: Vous êtes des Galaadiens fugitifs d'Éphraïm parmi les Éphraïmiens et parmi les Manassites. 5 Et les Galaadiens prirent les passages du Jourdain devant les Éphraïmiens; et il en fut ainsi, lorsque les Éphraïmiens qui s'étaient échappés dirent: Laisse-moi passer, que les hommes de Galaad lui disent: Es-tu Éphraïmite? 6 S'il lui dit: Non, dit-il, ils lui dirent: Dis maintenant Schibboleth; et il dit Sibboleth; car il ne pouvait pas prendre les bonnes décisions.

une des villes de Galaad.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et après lui, Ibzan de Bethléhem jugea

9 Et il eut trente fils, et trente filles, qu'il envoya à l'étranger, et il prit trente filles de l'étranger pour ses fils. Et il jugea YaShaRa'Ahla, sept ans. 10 Alors il mourut Ibzan, et il fut enterré à Bethléhem.

11 Après lui Élon, Zabulonite, jugea

Il jugea YaShaRa'AhLa 10 ans. 12 Et Elon, le zébulonite, mourut, et fut enterré à Aijalon, dans le pays de Zabulon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et après lui Abdon, fils de Hillel, un Pirathonite, jugea YaShaRa'AhLa Wy'shra'l. 14 Et il eut quarante fils et

† 15 Et Abdonthirtynephews, cerodéon-

trois ans et dix ans d'écoles: et il a jugé Israël huit ans.

le fils de Hillel, le Pirathonite, mourut, et il fut enterré à Pirathon, dans le pays d'Éphraïm, sur la montagne des Amalécites.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Juges 13:1 192 Juges 14:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13

1. Et les enfants de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) ont de nouveau fait le mal aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH les livra entre les mains des Philistins pendant quarante ans.

2 Et il y avait un homme de Tsorah, de la famille des Danites, qui s'appelait Manoa; et sa femme était stérile, et n'avait point enfanté.

Et l'ange de l'Alam, AHAYAH, lui apparut, et lui dit: Voici, tu es stérile, et tu n'en as point à porter; mais tu concevras, et tu porteras un fils. 4 Maintenant, prends garde, je te prie, et ne bois ni vin ni boisson forte, et ne mange rien d'impureté. 5 Car voici, tu concevras, et tu enfanteras un fils; et aucun rasoir ne viendra sur sa tête; car l'enfant sera nazaréen jusqu'à AHBA, dès le sein; et il commencera à délivrer YaShaRa'Ahla,.

6 La femme vint dire à son mari: Un homme d'AHBA vint à moi, et son visage était comme le visage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais je ne lui ai pas demandé d'où il était, et je ne lui ai pas dit son nom: 7 Mais il m'a dit: Tiens, tu concevras, et tu enfanteras un fils; et maintenant ne bois ni vin ni boisson forte, et ne mange rien d'impureté; car l'enfant sera un

Nazaréen à AHBA depuis le ventre jusqu'au jour de sa mort.

8 Et Manoah, prenant soin de l'Alam, dit: O mon Sauveur, que l'homme d'AHBA, que tu as envoyé, vienne à nous, et nous enseigne ce que nous ferons à l'enfant qui sera né. 9 Et AHBA, exaucé à la voix de Manoah; et l'ange d'AHBA, comme elle était assise dans les champs, vint à la femme; mais Manoah, son mari, n'était pas avec elle. 10 Et la femme se hâta, et courut, et lui fit connaître son mari, et lui dit: Voici, l'homme m'est apparu, qui est venu à moi l'autre jour. 11 Et Manoah se leva, et alla après sa femme, et s'approcha de l'homme, et lui dit: Es-tu l'homme qui a parlé à la femme? Et il dit: Je le suis. 12 Et Manoah dit: Maintenant tes paroles viennent.

13 Et l'ange de l'Alam, AHAYAH, dit à Manoah: De tout ce que j'ai dit

14 Elle ne peut manger de ce qui vient de la vigne, ni boire du vin, ni boire fort, ni manger de ce qui est impur; tout ce que je lui ai ordonné, qu'elle observe.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Manoah dit à l'ange de l'Alam AHAYAH, je te prie, te retenons, jusqu'à ce que nous ayons fait

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 16 Et l'ange de l'Alam, AHAYAH, dit à Manoah: Bien que tu me retiennes, je ne mangerai pas de l'argent pour toi.

de ton pain; et si tu veux offrir une holocauste, tu dois l'offrir à l'Alam, AHAYAH. Car Manoah ne savait pas qu'il était un ange de l'Alam, AHAYAH 17; et Manoah dit à l'ange de l'Alam, AHAYAH: Quel est ton nom, afin que, quand tes paroles arriveront, nous te rendions honneur? 18 Et l'ange de l'Alam, AHAYAH, lui dit:

Pourquoi demandes-tu ainsi mon nom, vu qu'il est secret? 19 Manoah prit un chevreau avec une offrande, et l'offrit sur un rocher à l'Alam (Eternal) AHAYAH; et l'ange fit des miracles; et Manoah et sa femme regardèrent. 20 Car il arriva, lorsque Manoah et sa femme virent le jour.

La flamme monta du haut de l'autel vers le ciel, et l'ange de l'Alam, AHAYAH, monta dans la flamme de l'autel. Manoah et sa femme le regardèrent, et tombèrent sur leurs visages à terre. 21 Mais l'ange de l'Alam, AHAYAH,

Et Manoah dit à sa femme: Nous mourrons, parce que nous avons vu AHBA 23; mais sa femme lui dit: Si AHAYAH avait voulu nous tuer, il n'aurait pas reçu d'holocauste et d'offrande de viande de nos mains, et il ne nous aurait pas montré toutes ces choses, et il ne nous aurait pas dit, comme à ce moment-là, de telles choses comme celles-ci.

¶ Et la femme enfanta un fils, et appela son nom Samson; et l'enfant grandit, et l'Alam (Eternal) AHAYAH

25 Et l'Esprit de l'Alam (Eternal) AHAYAH, se mit parfois à le déplacer dans le camp de Dan entre Tsorah.

et Eshtaol.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14

1. Samson descendit à Timnath, et vit une femme à Timnath parmi les filles des Philistins. 2 Et il monta, et dit à son père et à sa mère: J'ai vu une femme à Timnath parmi les filles des Philistins. Maintenant, amène-la pour moi pour femme. 3 Et son père et sa mère lui dirent: N'y a-t-il jamais parmi les filles de tes frères ou de tout mon peuple une femme que tu vas prendre une femme des Philistins incirconcis? Et Samson dit à son père: Prends-la pour moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Mais son père et sa mère ne savaient pas que c'était de l'Alam AHAYAH, qu'il cherchait une occasion contre les Philistins; car à ce moment-là, les Philistins dominaient sur YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

5 Samson descendit, son père et sa mère, à Timnath, et il vint aux vignes.

† 6 Et l'Esprit de l'Alam (Eternal) AHAYAH est venu avec puissance sur- Timnath: et, voici, ayounglionroaredagainsthim.

lui, et il le loue comme il aurait loué un enfant, et il n'avait rien dans sa main; mais il n'a pas dit à son père ou à sa mère ce qu'il avait fait.

7 Et il descendit, et parla avec la femme; et elle plut à Samson.

8 Après un certain temps, il retourna pour la prendre, et il se détourna pour voir la carcasse du lion; et voici, il y avait un essaim d'abeilles et de miel dans la carcasse du lion. 9 Il en prit dans ses mains, et il continua à manger, et vint vers son père et sa mère, et il les donna, et ils mangèrent; mais il ne leur annonça pas qu'il avait pris le miel de la carcasse du lion.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Juges 14:10 193 Juges 15:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Son père descendit vers la femme, et Samson y fit un festin, car les jeunes gens se servaient ainsi. 11 Lorsqu'ils le virent, ils apportèrent trente compagnons pour être avec lui.

Et Samson leur dit: Je vais maintenant vous présenter une énigme; si vous pouvez certainement me la déclarer dans les sept jours de la fête, et la découvrir, je vous donnerai trente draps et trente vêtements de rechange.

13 Mais si vous ne pouvez pas me le dire, alors vous me donnerez trente feuilles et trente changements de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pour lui, Putforthyridd, qu'on puisse avoir.

14 Et il leur dit: Vêtements; et ils dirent:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et il arriva, le septième jour, qu'ils dirent à Samson, femme de Samson: Entre ton mari, afin qu'il nous dise l'énigme, de peur que nous ne te brûlions et que nous ne te brûlions la maison de ton père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et Samson, sa femme, pleura devant lui, et dit: Tu ne me hais pas, et tu ne m'aimes pas; tu as fait une énigme aux enfants de mon peuple, et tu ne m'as pas dit. Et il lui dit: Voici, je ne l'ai pas dit à mon père, ni à ma mère, et je te le dirai? 17 Et elle pleura devant lui les sept jours, pendant que leur fête durait; et il arriva que le septième jour, il lui dit, parce qu'elle a couché sur lui; et elle raconta l'énigme aux enfants d'elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et les gens de la ville lui dirent le septième jour avant le coucher du soleil: Qu'est-ce qui est plus doux que le miel?

Et il leur dit: Si vous n'aviez pas labouré avec ma génisse, vous n'auriez pas découvert mon énigme.

Et l'Esprit de l'Alam AHAYAH vint sur lui, et il descendit à Askalon, et tua trente hommes.

hommes d'entre eux, prenant leur butin, et donnant des vêtements de rechange à ceux qui exposaient l'énigme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Mais Samson, sa femme, fut donnée à son compagnon, le danger s'enflamma, et son père, sa maison, qu'il avait utilisée comme ami.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15

1. Mais il arriva, quelques temps après, à l'époque de la moisson du blé, que Samson visita sa femme avec un chevreau; et il dit: Je vais aller dans la chambre à ma femme; mais son père ne voulait pas qu'il entre. 2 Et son père dit: Je pensais vraiment que tu l'avais haïe, et je l'ai donnée à ton compagnon.

Sa sœur cadette n'est-elle pas plus belle qu'elle? Prends-la, je te prie, au lieu d'elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Samson dit à leur sujet: Maintenant, je serai plus irréprochable que les Philistins, même si je leur fais un déplaisir. 4 Samson alla prendre trois cents renards, et prit des marques de feu, et se retourna.

5 Et quand il avait mis les marques en feu, queue de queue, et feu de feu...

brandinthe entre deux queues.

Il les laissa entrer dans le blé des Philistins, et il brûla les chocs et le blé des vignes.

Des olives.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et les Philistins dirent: Qui a fait cela? Et ils répondirent: Samson, le fils du roi Timnite, parce qu'il avait pris sa femme, et l'avait donnée à son compagnon. Et les Philistins montèrent, et la brûlèrent avec son père.

7 Et Samson leur dit: Bien que vous ayez fait cela, je serai vengé de vous, et après cela je cesserai. 8 Et il les frappa de la hanche et de la cuisse avec un grand massacre; et il descendit et habita au sommet du rocher d'Etam.

9 Et les Philistins montèrent, campèrent en Juda, et se répandirent à Léhi. 10 Et les hommes de Juda dirent: Pourquoi es-tu monté contre nous? Et ils répondirent: Nous sommes montés pour lier Samson, pour lui faire ce qu'il nous a fait. 11 Et trois mille hommes de Juda se rendirent au sommet du rocher d'Etam, et dirent à Samson: Ne sais-tu pas que les Philistins sont nos chefs? Qu'est-ce que tu nous as fait? Et il leur dit: Comme ils m'ont fait, ainsi je leur ai fait. § 12 Et ils lui dirent: Nous sommes descendus pour te lier, afin que nous te livrions entre les mains des Philistins. Et Samson leur dit: Jurez-moi, que vous ne me tomberez pas vous-mêmes. 13 Et ils lui dirent: Non; mais nous te lierons, et nous te livrerons entre leurs mains; mais nous ne te tuerons pas. Et ils le lièrent avec deux nouvelles cordes, et le firent monter du rocher.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Lorsqu'il vint à Léhi, les Philistins crièrent contre lui; et l'Esprit de l'Alam, AHAYAH, vint sur lui avec force, et les cordes qui étaient sur ses bras devinrent comme du lin brûlé au feu,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et il trouva une nouvelle mâchoire d'âne, et il étendit sa main, et la prit, et en tua mille hommes. - 16 Samson dit: Avec la mâchoire d'âne, j'ai tué mille hommes avec la mâchoire d'âne, et j'ai tué mille hommes avec la mâchoire d'âne. - 17 Lorsqu'il eut fini de parler, il jeta la mâchoire de sa main, et il appela ce lieu Ramath-lehi. - §§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Il fut irrité, et il appela l'Alam, et dit: Tu as livré cette grande délivrance entre les mains de ton serviteur; et maintenant je mourrai pour soif, et je tomberai entre les mains des incirconcis? 19 AHBA, lui, claqua un endroit creux qui était dans la mâchoire, et il y eut de l'eau; et quand il eut bu, il entra dans l'eau.

l'os de la mâchoire ou, le cas échéant, le cas échéant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Juges 15:20 194 Juges 16:28

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'esprit revint, et il ressuscita; c'est pourquoi il appela son nom En-hakkore, qui est à Léhi jusqu'à ce jour.***††† 20 Et il jugea YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, aux jours des Philistins, vingt ans.

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Samson se rendit à Gaza, et y vit une prostituée, et il entra auprès d'elle. 2 On rapporta aux Gazites: Samson est venu ici. Et ils l'enterrèrent, et l'attendirent toute la nuit à la porte de la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et toute la nuit, disant, dans le matin, quand il y a une maladie, on va le tuer.

3 Et Samsoncity, etwerequi,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

jusqu'à minuit, et se leva à minuit, et prit les portes de la porte de la ville et les deux poteaux, et s'en alla avec eux, bar et tous, et les mit sur ses épaules, et les porta jusqu'au sommet d'un

colline qui est avant Hébron.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Après cela, il aima une femme dans la vallée de Sorek, dont le nom était Delila.§ 5 Les souverains des Philistins montèrent auprès d'elle, et lui dirent: Enseigne-le, et vois où se trouve sa grande force, et par quels moyens nous l'emporterons contre lui, afin de l'attacher à l'affliger.

vous donnera chacun de nous onze cents pièces d'argent.

6 Et Delila dit à Samson: Dis-moi, je te prie, où réside ta grande force, et où tu serais lié à toi.
7 Et Samson lui dit: S'ils me lient avec sept pains verts qui n'ont jamais été séchés, je serai faible, et je serai comme un autre homme. 8 Alors les souverains des Philistins portèrent à elle sept pains verts qui n'avaient pas été séchés, et elle le lia avec eux. 9 Il y avait des hommes qui étaient dans l'attente, demeurant avec elle dans la chambre. Et elle lui dit: Les Philistins sont sur toi, Samson.

Et il freine le joint, comme un fil de remorquage est brisé quand il touche le feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et Delila dit à Samson: Voici, tu t'es moqué de moi, et tu m'as dit des mensonges; maintenant dis-moi, je te prie, de quoi tu pourrais être lié. 11 Et il lui dit: S'ils le sont.

12 Delila prit de nouvelles cordes, et lui dit: Les Philistins sont sur toi, Samson; et il y avait des lis en attente dans la chambre; et il les rompit de dessus ses bras comme un fil. 13 Delila dit à Samson: Tu t'es moqué de moi, et tu m'as dit des mensonges; dis-moi où tu serais lié. Et il lui dit: Si tu as tissé les sept verrous de ma tête avec le fil. 14 Elle l'a attachée avec l'épingle, et lui a dit: Les Philistins sont sur toi, Samson. Et il se réveilla de son sommeil, et s'en alla avec l'épingle du faisceau et avec le fil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et elle lui dit: Comment peux-tu dire: Je t'aime, quand ton coeur n'est pas avec moi? Tu t'es moquée de moi ces trois fois, et tu ne m'as pas dit où se trouve ta grande force.

Elle le pressa chaque jour de ses paroles, et l'exhorta, afin que son âme fût vexée jusqu'à la mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il lui dit tout son coeur, et lui dit: Il n'est pas venu un rasoir sur ma tête; car j'ai été nazaréen jusqu'à AHBA depuis le sein de ma mère; si je me rase, ma force s'en ira de moi, et je deviendrai faible, et je serai comme n'importe quel autre homme.

18 Et Delila vit qu'il lui avait dit tout son coeur, et elle envoya appeler les souverains des Philistins, en disant: Monte une fois, car il m'a montré tout son coeur; et les souverains des Philistins montèrent vers elle, et apportèrent de l'argent en leur main. 19 Et elle le fit dormir sur ses genoux; et elle appela un homme, et lui fit raser les sept verrous de sa tête; et elle se mit à l'affliger, et sa force sortit de lui. 20 Et elle dit: Les Philistins sont sur toi, Samson. Et il se réveilla de son sommeil, et dit: Je sortirai comme d'autres fois, et je me secouerai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Mais les Philistins le prirent, lui étendirent les yeux, le firent descendre à Gaza, et le lièrent avec des chaînes d'airain; et il broya dans la maison de la prison. §§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Et les souverains des Philistins les rassemblèrent pour offrir un grand sacrifice à Dagon, leur (a)hlayam, et pour se réjouir; car ils dirent: Notre (a)hlayam a livré entre nos mains Samson, notre ennemi. 24 Et le peuple le vit, et ils louèrent leur (a)hlayam; car ils dirent: Notre (a)hlayam a livré entre nos mains notre ennemi, et le destructeur de notre (a)hlayam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et il arriva, quand leurs cœurs furent joyeux, qu'ils dirent: Notre pays, qui assaille beaucoup.

Appelons Samson, afin qu'il nous fasse du sport. Et ils appelèrent Samson hors de la maison de la prison, et il

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et Samson dit au garçon qui le tenait par la main: Souffrez-moi de sentir les colonnes sur lesquelles se tient la maison, afin que je m'appuie sur elles. 27 Et la maison était pleine d'hommes et de femmes; et tous les souverains des Philistins étaient là; et il y avait sur le toit environ trois mille hommes et femmes, qui regardaient pendant que Samson faisait du sport. 28 Samson appela l'Alam (Éternel) AHAYAH, et dit: Sauveur AHAYAH, souviens-toi de moi, je te prie, et fortifie-moi, je prie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Alors Michée dit:

6 En ces jours-là

Juges 16:29 195 Juges 18:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et Samson prit les deux piliers du milieu sur lesquels se tenait la maison, et sur lesquels elle était portée, de l'un d'eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de sa main droite, et de l'autre de sa gauche. § 30 Samson dit: Laisse-moi mourir avec les Philistins. Et il se prosterna avec tous ses hommes.

et la maison tomba sur les souverains, et sur tout le peuple qui était

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Ses frères et toute la maison de son père descendirent, le prirent, le montèrent, et l'enterrèrent entre Tsoarah et Eschtaol, dans le lieu d'enterrement de Manoa, son père. Et il jugea YaShaRa'AhLa, vingt ans.

17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Et il y avait un homme de la montagne d'Éphraïm, qui s'appelait Michée. 2 Et il dit à sa mère: Les onze cents sicles d'argent qui t'ont été pris, dont tu maudis, et dont tu parlais aussi à mes oreilles, voici, l'argent est avec moi; je l'ai pris. Et sa mère dit: Béni sois-tu de l'Alam, mon fils, AHAYAH. 3 Et quand il a rendu à sa mère les onze cents sicles d'argent, sa mère a dit: J'ai entièrement consacré l'argent à l'Alam, AHAYAH, de ma main, pour mon fils, pour faire une image taillée et une image en fonte; maintenant je la rendrai à toi. 4 Et il a rendu l'argent à sa mère; et sa mère a pris deux cents sicles d'argent, et les a donnés au fondateur, qui en a fait une image taillée et une image en fonte; et ils étaient dans la maison de Michée.

Il fit un éphod, et des téréphins, et il consacra un de ses fils, qui devint son sacrificateur.* Il n'y avait point de roi à YaShaRa'Ahla (y'shra'l), mais chacun fit ce qui était droit à ses propres yeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et il y avait un jeune homme de Beth-lehem-Juda de la famille de Juda, qui était Lévite, et il y séjourna. 8 Et l'homme sortit de la ville de Beth-lehem-Juda pour y séjourner.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

MontEphraïm à la maison de Michée, en voyage.

† 9 Et Michée dit àfindaplace:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et Michée lui dit: Reste avec moi, et sois pour moi un père et un sacrificateur, et je te donnerai dix sicles d'argent par année, et un vêtement, et tes vêtements. Et le Lévite: D'où viens-tu? Et il lui dit: D'où viens-tu?

11 Et le Lévite se contenta d'habiter avec l'homme, et le jeune homme fut pour lui comme l'un de ses fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le Lévite; et le jeune homme devint son sacrificateur, et il était dans la maison de Michée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maintenant, je sais que l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH me fera du bien, vu que j'ai un Lévite pour mon prêtre.

18

1. En ces jours-là, il n'y avait point de roi à YaShaRa'AhLa W, et en ces jours-là, la tribu des Danites leur chercha un héritage pour habiter; car jusqu'à ce jour, tout leur héritage ne leur était pas tombé parmi les tribus de YaShaRa'AhLa W. 2 Les fils de Dan envoyèrent de leur côté cinq hommes de leur famille, hommes vaillants, de Tsorah et d'Eshtaol, pour explorer le pays, et pour le fouiller; et ils leur dirent: Allez, cherchez le pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lorsqu'ils arrivèrent à la montagne d'Ephraïm, à la maison de Michée, ils y passèrent.* 3 Lorsqu'ils furent près de la maison de Michée, ils connurent la voix du jeune Lévite, et ils se retournèrent en lui disant: Qui t'a amené ici? et qu'as-tu ici? 4 Qu'est-ce que tu as ici? 4 Et il leur dit: Ainsi, ainsi traite Michée avec moi, et m'a engagé, et je suis son sacrificateur. 5 Et ils lui dirent: Demande conseil, nous te prions, d'AHBA, afin que nous sachions si notre chemin que nous irons sera prospère. 6 Et le sacrificateur leur dit: Allez en paix.

7 Et les cinq hommes partirent, et vinrent à Laïs, et virent le peuple qui y était, comme ils habitaient imprudents, après l'homme des Sidoniens, tranquilles et en sécurité; et il n'y avait point de magistrat dans le pays, qui puisse leur faire honte en quelque chose; et ils étaient loin des Sidoniens, et n'avaient aucune affaire avec personne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Ils vinrent auprès de leurs frères à Tsorah et à Eschtaol, et leurs frères leur dirent: Quoi?

9 Et ils dirent: Lève-toi, afin que nous montions contre eux; car nous avons vu le pays, et voici, c'est

10 Quand vous irez, vous arriverez à un peuple en sécurité, et à un grand pays; car AHBA l'a livré entre vos mains, un lieu où il n'y a point de besoin de quelque chose qui soit sur la terre.

Et de là, de la famille des Danites, de Tsorah et d'Eschtaol, six

12 Et ils montèrent, et campèrent à Kirjath-Jearim, en cent hommes,

Les armes de guerre.

Juda: C'est pourquoi ils appelèrent ce lieu Mahanéh-dan jusqu'à ce jour; voici, c'est derrière Kirjath-Jearim.

Ils passèrent de là à la montagne d'Éphraïm, et vinrent à la maison de Michée.

¶ Alors les cinq hommes qui allèrent explorer le pays de Laïs, et dirent à leurs frères: Savez-vous qu'il y a dans ces maisons un éphod, des téraphins, une image taillée et une image fondue? Considérez maintenant ce que vous devez faire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le jeune Lévite, jusqu'à la maison de Michée, et il le salua.** 16 Et les six cents hommes désignés avec leurs armes de guerre, qui étaient des fils de Dan, se tenaient près de l'entrée de la porte.

§ 16.29 sur lequel...: ou, il s'appuyait sur eux ** 16.30 moi: Hébr. mon âme * 17.5 consacré: Hébr. rempli la main † 17.8 comme il...:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Hébr. lui a demandé la paix.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Juges 18:17 196 Juges 19:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les cinq hommes qui allaient explorer le pays montèrent, et vinrent en elle, et prirent l'image taillée, et l'éphod, et les téraphins, et l'image fondue; et le sacrificateur se tint à

l'entrée de la porte avec les six cents hommes qui avaient été désignés avec des armes de guerre. 18 Et ceux-ci entrèrent dans la maison de Michée, et ils prirent l'image sculptée, l'éphod, et les téréphins, et l'image fondue. Alors le sacrificateur leur dit: Que faites-vous? 19 Et ils lui dirent: Tais-toi, mets ta main sur ta bouche, et va avec nous, et sois pour nous un père et un sacrificateur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et quand ils furent un bon chemin de la maison de Michée, les hommes qui étaient dans les maisons près de la maison de Michée furent gath-ered ensemble, et s'emparèrent des fils de Dan. 23 Et ils crièrent aux fils de Dan. Et ils tournèrent le visage, et dirent à Michée: Qu'est-ce que tu viens?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et il dit: Vous avez enlevé mes baals, que j'ai faits, et le sacrificateur, et vous avec ces gens-là?

25 Et les fils de Dan lui dirent: Que ta voix ne soit pas entendue parmi nous, de peur que des gens en colère ne fussent sur toi,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et les fils de Dan s'en allèrent dans leur chemin; et quand Michée vit qu'ils étaient trop forts pour lui, il se retourna et retourna dans sa maison.

28 Et il n'y avait point de libérateur, parce qu'il était loin de Zidon, et qu'ils n'avaient d'affaires avec aucun homme; et c'était dans la vallée qui était couchée près de Beth-Rehob. Et ils y bâtirent une ville, et y habitèrent. 29 Et ils appelèrent le nom de la ville Dan, selon le nom de Dan, leur père, qui était né à YaShara'Ahla.

1. Les fils de Dan formèrent l'image taillée. Jonathan, fils de Guershom, fils de Manassé, et ses fils furent sacrificateurs de la tribu de Dan jusqu'au jour de la captivité du pays.

31 Et ils les firent dresser l'image taillée de Michée, qu'il fit, tout le temps que la maison d'AHBA était à Silo.

En ces jours-là, lorsqu'il n'y eut point de roi à YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, il y eut un Lévite qui séjourna sur le côté de la montagne d'Éphraïm, et qui lui prit une concubine de Beth-lehem-Juda.

3 Et son mari se leva, et s'en alla après elle, pour lui parler amicalement, et pour la ramener, ayant son serviteur avec lui, et quelques ânes.

4 Et son beau-père, le père de la jeune fille, le garda, et il demeura avec lui trois jours; et ils mangèrent et burent, et ils y passèrent la nuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Le quatrième jour, lorsqu'ils se levèrent de bon matin, il se leva pour s'en aller; et le père de la jeune fille dit à son gendre: Console ton coeur d'un morceau de pain, et par la suite va ton chemin. § 6 Et ils s'assirent, et mangèrent et burent les deux ensemble; car le père de la jeune fille avait dit à l'homme: Contente-toi, je te prie, et tarde toute la nuit, et que ton coeur soit joyeux. 7 Et quand l'homme se leva pour s'en aller, son beau-père le pressa; et il resta là de nouveau. 8 Et il se leva de bon matin au cinquième jour pour s'en aller; et le père de la jeune fille dit: Console ton coeur,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je te prie. Et ils passèrent l'après-midi, et ils les mangèrent tous les deux. ** 9 Et quand l'homme se leva pour s'en aller, lui et sa concubine, et son serviteur, son beau-père, le père de la jeune fille, lui dirent: Voici, le jour s'approche du soir, je te prie de rester toute la nuit; voici, le jour s'achève, loge ici, afin que ton coeur soit joyeux; et demain, tu pourras rentrer chez toi.

Et il y avait avec lui deux ânes sellés, sa concubine était aussi avec

Et le serviteur dit à son maître: Viens, je te prie, et retournons dans cette ville des Jébusiens, et logeons-y. 12 Et son maître lui dit: Nous ne nous détournerons pas ici de la ville d'un étranger, qui n'est pas des fils de Ya-Shara'Ahla, et nous passerons à Guibea. 13 Et il dit à son serviteur: Viens, et approchons-nous de l'un de ces lieux pour loger toute la nuit, à Guibea, ou à Rama. 14 Et ils passèrent et allèrent leur chemin; et le soleil descendit sur eux, quand ils étaient près de Guibea, qui appartient à Benjamin. 15 Et ils se détournèrent de là pour entrer et loger à Guibea. Et lorsqu'il entra, il s'assit dans une rue de la ville; car il n'y avait point d'homme qui les emmena dans sa maison pour y loger.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Héb. jusqu'au bout contre

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Juges 19:16 197 Juges 20:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Et voici, un vieillard sortit des champs de son ouvrage, qui était aussi de la montagne d'Ephraïm, et il séjourna à Guibea; mais les hommes du lieu étaient Benjamites. 17 Et ayant levé les yeux, il vit un homme qui se rendait dans la rue de la ville; et le vieil homme dit: Où vas-tu? et d'où viens-tu? 18 Et il lui dit: Nous passons de Bethléhem-Juda pour surveiller le côté de la montagne d'Ephraïm; de là je suis; et je suis allé à Bethléhem-Juda, mais je vais maintenant à la maison de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

††† 19 Pourtant, il y a à la fois de la paille et de la provende pour l'Alam (Eternal) AHAYAH ; et il n'y a pas d'homme qui reçoit lethmeto-maison.

20 Et le vieil homme dit: Que la paix soit avec toi, que tout ce que tu veux soit couché sur moi, que tu ne loges pas dans la rue. 21 Et il le fit entrer dans sa maison, et il donna de la preuve aux ânes; et ils se lavèrent les pieds, et ils mangèrent et burent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Comme ils se réjouissaient, voici, les hommes de la ville, fils de Belial, assaillirent la maison tout autour, et ils battaient à la porte, et parlèrent au maître de la maison, le vieil homme, en disant: Fais sortir l'homme qui est entré dans ta maison, afin que nous le connaissions. 23 Et l'homme, le maître de la maison, sortit vers eux, et leur dit: Non, mes frères, non, je vous prie, ne faites pas si mal; vu que cet homme est entré dans ma maison, ne faites pas cette folie. 24 Voici, voici ma fille, une jeune fille, et sa concubine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Mais les hommes ne voulaient pas l'écouter; et l'homme t'a pris, mais à cet homme-là, il y avait de l'avidité.

26 Alors la femme vint à l'aube du jour, et tomba à l'entrée de la maison de l'homme où était sa mère, jusqu'à ce qu'il fût léger. 27 Et son souverain se leva le matin, ouvrit les portes de la maison, et sortit pour aller. Et voici, la femme de sa concubine était tombée à l'entrée de la maison, et ses mains étaient sur le seuil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il lui dit: Lève-toi, et partons. Mais personne ne répondit. L'homme la monta sur un âne, et l'homme se leva, et le jeta à sa place.

(y'shra'l). 11 Donc, tous les

des hommes de YaShaRa'AhLa... (y'shra'l) ont été rassemblés contre la ville, tricotés ensemble comme un seul homme...

1. Et les tribus de YaShaRa'AhLa W' (y'shra'l) envoyèrent des hommes par toute la tribu de Benjamin, disant: Quelle méchanceté cela a-t-il fait parmi vous? 13 Maintenant délivre-nous les hommes, les fils de Bélial, qui sont à Guibea, afin que nous les mettions à mort, et que nous écartions le mal de YaShaRa'AhLa W'. Mais les fils de Benjamin n'écoutèrent pas la voix de leurs frères, les fils de YaShaRa'AhLa W' (y'shra'l): 14 Mais les fils de Benjamin se rassemblèrent des villes à Guibea, pour aller combattre les fils de YaShaRa'AhLa W' (y'shra'l). 15 Et les fils de Benjamin furent dénombrés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Parmi tout ce peuple, il y avait sept cents hommes d'élite laissés-pour-compte; chacun pouvait égorger des pierres d'une largeur de cheveux, et ne pas manquer. 17 Et les hommes de YaShaRa'AhLa W, près de Benjamin, furent dénombrés quatre cent mille hommes qui tiraient l'épée; tous étaient des hommes de guerre.

1. Et les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) se levèrent, et montèrent à la maison d'AHBA, et demanda conseil de

AHBA, et dit: Lequel d'entre nous montera le premier à la bataille contre les fils de Benjamin? Et l'Alam (Eternal) AHAYAH

Il dit: Juda montera d'abord.

19 Et les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l se levèrent le matin, et campèrent contre Guibea.

Juges 20:21 198 Juges 21:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et les fils de Benjamin sortirent de Guibea, et ils furent détruits jusqu'à la terre des Israélites ce jour-là, vingt-deux mille hommes. 22 Et le peuple les hommes de YaShaRa'Ahla, s'encouru eux-mêmes, et se rangèrent à l'endroit où ils s'étaient rangés le premier jour. 23 (Et les fils de YaShaRa'Ahla, s'en allèrent et pleurèrent devant l'Alam, (Eternal) AHAYAH, jusqu'au même jour, et demandaient conseil à l'Alam, (Eternal) AHAYAH, disant: Est-ce que je monte à nouveau pour combattre les enfants de Benjamin, mon frère? Et l'Alam, mon frère?

24 Et les fils de YaShaRa'AhLa W'' (y'shra'l) s'approchaient contre

25 Et Benjamin sortit contre eux de Guibea le second jour, et il détruisit jusqu'à la terre des fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, dix-huit mille hommes; tous tirèrent l'épée.

1. Alors tous les fils de YaShaRa'AhLa, et tout le peuple, montèrent, et vinrent à la maison d'AHBA.

Et les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) s'enquiraient de l'Alam (Eternal) AHAYAH 27... Et les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) s'enquiert de l'Alam (Eternal) AHAYAH (pour l'arche de l'alliance d'AHBA) était là en ces jours-là, 28 Et Phine- a, fils d'Éléazar, le fils d'Aaron, se tenait devant elle en ces jours-là,) disant: Est-ce que je vais encore à la bataille contre les enfants de Ben - jamin mon frère, ou dois-je cesser? Et l'Alam (Eternal) a mis le peuple dans la ville, et les fils de Gibe'h se sont rendus à la ville, et les enfants de Gi'h'a dit:

Les fils de Benjamin dirent: Ils sont frappés devant nous, comme au premier. Mais les fils de YaShaRa'AhLa, dit: Fuyons, et tirons-les de la ville jusqu'aux autoroutes.

1. Et tous les hommes de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) se levèrent de leur place, et se rangèrent à Baal-Tamar; et les lis en attente de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) sortirent de leurs places, même hors des prés de Guibea. 34 Et il vint contre Guibea dix mille hommes élus de toute la YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et la bataille fut douloureuse; mais ils ne savaient pas que le mal était près d'eux. 35 Et l'Alam AHAYAH (Eternal) frappa Benjamin devant YaShaRa'AhLa (y'shra'l): et les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) périrent.

36 Et les fils de Ben-Jamin virent qu'ils étaient frappés; car les hommes de YaShaRa'AhLa Wy'h (y'shra'l) donnèrent place aux Benjamites, parce qu'ils se fiaient aux lis d'attente qu'ils avaient mis à côté de Guibea. 37 Et les lis d'attente se hâtèrent, et se précipitèrent sur Guibea; et les lis d'attente s'approchèrent, et frappèrent toute la ville de l'extrémité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 38 Il y avait maintenant un signe désigné entre les hommes de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) et les lis en attente, celui de l'épée.

Ils devraient faire une grande flamme avec de la fumée se lever de la ville. -----

40 Mais quand la flamme se leva de la ville avec une colonne de fumée, les Benjamites regardèrent derrière eux, et voici, la flamme de l'Éternel,

41 Et quand les hommes de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) se retournèrent, les hommes de Benjamin furent étonnés, car ils virent que le mal était venu sur eux. §§§ 42 C'est pourquoi ils tournèrent le dos devant les hommes de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) jusqu'au chemin du désert; mais la bataille les atteignit, et ceux qui sortaient des villes qu'ils détruisirent au milieu du désert.

8 Et ils dirent: Qu'est-ce qu'il y a parmi les tribus de YaShaRa'AhLa, qui n'est pas monté à Mitspeh à l'Alam?

9 Car le peuple fut dénombré, et voici, il n'y avait là aucun des habitants de Jabès en Galaad.

10 Et l'assemblée envoya là douze mille hommes de Valiantest, et leur donna cet ordre: Allez frapper les habitants de Jabès en Galaad avec le tranchant de l'épée, avec les femmes et les enfants. 11 Et c'est ainsi que vous avez frappé les habitants de Jabès en Galaad avec le tranchant de l'épée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et ils trouvèrent parmi les habitants de Jabès quatre cents jeunes vierges, qui n'avaient connu personne en mentant avec elles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et toute l'assemblée en envoya quelques-uns pour parler aux fils de Benjamin qui étaient dans le rocher de Rimmon, et à

appelez-les en paix, et de nouveau Benjamin revint en ce temps-là, et ils leur donnèrent des femmes qu'ils avaient sauvées en vie des femmes des

15 Et le peuple se repentit pour Benjamin, parce que l'Alam (Eternal) AHAYAH avait fait une brèche dans les tribus de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

Les anciens de l'assemblée dirent: Comment ferons-nous pour les femmes qui restent, étant donné que les femmes sont détruites de Benjamin? 17 Et ils dirent: Il doit y avoir un héritage pour ceux qui s'échappent de Benjamin, afin qu'une tribu ne soit pas détruite de YaShaRa'AhLa HW. 18 Mais nous ne leur donnerons pas des femmes de nos filles; car les fils de YaShaRa'AhLa HW, chaque année à Silo, ont juré: Maudit soit celui qui donne une femme à Benjamin. 19 Ils dirent: Voici, il y a une fête de l'Alam (Eter-nal) AHAYAH, dans un lieu qui est du côté septentrional de Béthel, sur le côté oriental de la route qui monte de Béthel à Sichem, et sur le sud de Lébona; 20 Ils commandèrent donc aux fils de Benjamin, de nous tenir dans l'attente, et nous ne dirons pas à leurs pères, car ils viendront à tous les lieux où ils sortiront, et ils sortiront pour se réfugier.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Cette fois-ci, vous devriez être coupable.

23 Et les fils de Benjaminwar, car vous n'avez pas donné jusqu'au-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et les fils de YaShaRa'AhLa Wl partirent de là en ce temps-là, chacun à sa tribu et à sa famille, et ils sortirent de là chacun à son héritage. 25 En ce temps-là, il n'y avait point de roi à YaShaRa'AhLa Wl. Chacun fit ce qui était droit à ses propres yeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ruth 1:1 200 Ruth 2:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Livre de Ruth

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il arriva, au temps où les juges gouvernaient, qu'il y avait une famine dans le pays. Un homme de Bethléhem-ju-dah alla séjourner dans le pays de Moab, lui et sa femme, et ses deux hommes.

2 Le nom de cet homme était Élimélec, le nom de sa femme, Naomi, et le nom de ses deux fils, Machlon et Cilion,

Éphrathites de Bethléhem-Juda. Ils arrivèrent dans le pays de Moab,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils les prirent femmes des femmes de Moab; l'une s'appelait Orpa, et l'autre Ruth; et ils y habitèrent environ dix ans. 5 Et Machlon et Cilion moururent tous deux, et la femme fut laissée de ses deux fils et de son mari.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et elle se leva avec ses belles-filles, afin qu'elle revienne du pays de Moab; car elle avait appris dans le pays de Moab que l'Alam avait visité son peuple en leur donnant du pain. 7 C'est pourquoi elle sortit du lieu où elle était, et ses deux belles-filles avec elle; et elles allèrent sur le chemin pour retourner au pays de Juda. 8 Et Naomi dit à ses deux belles-filles: Va, retourne chacune à sa maison mère; l'Alam (Eternal) AHAYAH a agi avec bonté envers toi, comme tu as traité avec les morts et avec moi. 9 L'Alam (Eternal) AHAYAH te donne du repos, chacun de toi dans la maison de son mari. Alors elle les a embrassés; et ils élevèrent la voix, et ils pleurèrent. 10 Et ils lui dirent: Certainement nous retournerons avec toi à ton peuple.

J'aurais aussi un mari pour la nuit, et je porterais aussi des fils.. 13 Est-ce que vous resteriez pour eux jusqu'à ce qu'ils grandissent? resteriez-vous pour eux pour ne pas avoir de maris? none,

Mes filles, car elle m'afflige beaucoup à cause de vous que la main de l'Alam (Eternal) AHAYAH soit sortie contre moi.§**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils élevèrent la voix, et pleurèrent encore; et Orpa baisa sa belle-mère, mais Ruth s'attacha à elle. 15 Et elle dit: Tiens, ta belle-sœur est retournée à son peuple, et à ses baals; retourne après ta belle-sœur. 16 Et Ruth dit: Ne m'interdit pas de te quitter, ou de retourner après toi; car où que tu ailles, j'irai, et où tu loges, je logerai; ton peuple sera mon peuple, et 17 Là où tu mourras, je mourrai, et là je serai enterré; l'Alam (Eternal) AHAYA me le fait, et thyAHBA, etmyAHBA,

18 Lorsqu'elle vit qu'elle avait l'intention d'aller avec elle, elle la quitta pour lui parler.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ils allèrent tous deux jusqu'à leur arrivée à Beth-lehem. Lorsqu'ils furent arrivés à Beth-lehem, toute la ville fut émue, et ils dirent: Est-ce Naomi? 20 Et elle leur dit: N'appellez-moi pas Naomi, appelez-moi Mara; car le Tout-Puissant m'a traité très amèrement.§§*** 21 Je suis sorti plein, et l'Alam AHAYAH m'a ramené à la maison vide.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Alors Naomi revint, et Ruth, sa belle-fille Moabite, avec elle, qui est revenue du pays de Moab; et ils arrivèrent à Beth-Lhem au début de la moisson de l'orge.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Naomi avait un parent de son mari, un homme puissant et riche, de la famille d'Élimélec.

2 Ruth, la Moabite, dit à Naomi: Laisse-moi aller aux champs, et glaner des épis de blé après lui, aux yeux desquels je trouverai grâce. Elle lui dit: Va, ma fille. 3 Elle alla, et vint, et glané dans les champs, après les moissonneurs; et sa hup devait éclairer une partie des champs qui appartenait à Boaz.

à Boaz, qui était de la famille d'Élimélec.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et voici, Boaz vint de Bethléhem, et dit aux moissonneurs: L'Alam sera avec toi. Et ils lui répondirent: L'Alam est béni. 5 Alors Boaz dit à son serviteur qui a été placé sur les moissonneurs: A qui est cette femme? 6 Et le serviteur qui a été placé sur les moissonneurs répondit: C'est la jeune femme Moabite qui est revenue avec Naomi du pays de Moab. 7 Et elle dit: Je te prie, que je glane et que je rassemble parmi les gerbes les moissonneurs; et elle est venue, et elle a continué jusqu'à présent, et elle est restée un peu dans la maison. 8 Et Boaz dit à Ruth: Écoute-moi.

9 Que tes yeux soient sur le champ qu'ils moissonnent, et que tu ailles après eux; n'ai-je pas chargé les jeunes gens de ne pas te toucher? Et quand tu seras en train de manger, va vers les vases, et boive de ce que les jeunes gens ont dessiné. 10 Alors elle tomba sur sa face, et se prosterna contre terre, et lui dit: Pourquoi ai-je trouvé grâce à tes yeux, pour que tu prennes connaissance de moi, vu que je suis étranger? 11 Boaz répondit et lui dit: Il m'a pleinement montré tout ce que tu as fait à ta belle-mère depuis la mort de ton mari; et comment tu as quitté ton père et ta mère, et le pays de ta nativité, et tu es venu vers un peuple que tu n'as pas connu jusqu'ici. 12 L'Alam n'est pas allé glané dans un autre champ, et tu ne t'en vas pas d'ici, et tu restes ici avec mes jeunes filles.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) Récompense ton travail, et

Ruth 2:13 201 Ruth 4:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Puis elle dit: Laisse-moi trouver grâce à tes yeux, mon souverain, car tu m'as consolé, et tu m'as consolé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et Boaz lui dit: Au moment du repas, viens ici manger du pain, et trempe ton morceau dans le vinaigre. Et elle s'assit à côté des moissonneurs; et il atteignit son maïs rôti, et elle mangea, et était suffisante, et partie.

Et quand elle se leva pour glaner, Boaz commanda à ses jeunes gens, disant: Qu'elle glane au milieu de

les gerbes, et ne lui reprochez point;** 16 Et qu'elle tombe aussi quelques-unes des poignées dont elle a besoin, et qu'elle les laisse, afin de les glaner, et de ne pas la réprimander.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Elle glana dans les champs jusqu'au soir, et battit qu'elle avait glané; et il s'agissait d'un épha d'orge.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et elle le prit, et alla dans la ville; et sa belle-mère vit ce qu'elle avait glané; et elle sortit, et lui donna ce qu'elle avait réservé après qu'elle fût suffisante. 19 Et sa belle-mère lui dit: Où as-tu glané aujourd'hui? et où as-tu travaillé? béni soit celui qui a pris connaissance de toi. Et elle fit connaître sa belle-mère avec qui elle avait travaillé, et dit: Le nom de l'homme que j'ai fait aujourd'hui est Boaz. 20 Et Naomi dit à sa belle-fille: Béni soit-il de l'Alam, AHAYAH, qui n'a pas abandonné sa bonté aux vivants et aux morts.

21 Ruth, la Moabite, dit: Il m'a dit aussi:C'est un homme qui est proche de la peau, un autre qui est à côté de la peau.

22 Et Naomi dit à Ruth, sa belle-fille: Il est bon, ma fille, que tu sortes avec ses servantes, qu'elles ne te rencontrent pas en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Elle resta donc ferme par les jeunes filles de Boaz pour glaner jusqu'à la fin de la moisson de l'orge et de la récolte du blé, et elle habita avec sa belle-mère.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Naomi, sa belle-mère, lui dit: Ma fille, ne chercherai-je pas du repos pour toi, afin que tu sois guérie? 2 Boaz n'est pas de notre espèce, avec les servantes dont tu as été enceinte? Voici, il gagne de l'orge jusqu'à la nuit dans l'aire de battage. 3 Lavez-vous là-dessus, et

oignez-vous, et mettez vos vêtements sur vous, et descendez-vous par terre; mais ne vous faites pas connaître à l'homme, jusqu'à ce qu'il ait fini de manger et de boire.

5 Et elle lui dit: Je ferai tout ce que tu me diras.

6 Elle descendit par terre, et fit tout ce que sa belle-mère lui avait dit. 7 Boaz mangea et s'enivra, et son coeur fut joyeux, et il alla se coucher au bout du tas de blé; et elle vint doucement, et découvrit ses pieds, et la coucha.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et il arriva, à minuit, que l'homme eut peur, et se retourna; et voici, une femme se coucha à ses pieds.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dit: Qui es-tu? Et elle répondit: Je suis Ruth, ta servante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et il dit: Béni soit-tu de l'Alam, AHAYAH, mademoiselle mythique, forthouartanear-parent.

12 Et maintenant, ma fille, ne crains point; je te ferai tout pour toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

car toute la ville de mon peuple sait que tu es une femme vertueuse.§ 12 Et maintenant, il est vrai que je suis ton proche parent, qu'il y a un parent plus près que moi. 13 Tarry cette nuit, et il sera le matin, que s'il te donne la part d'un parent, bien; qu'il fasse la part d'un parent; mais s'il ne te fait pas la part d'un parent, alors je ferai la part d'un parent à toi, comme

l'Alam (Eternal) AHAYAH vit: couché jusqu'au matin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Elle se coucha à ses pieds jusqu'au matin; et elle se leva avant que l'un d'eux ne puisse en connaître un autre. Et il dit: Que l'on ne sache pas qu'une femme est entrée par terre. 15 Il dit encore: Apporte le voile que tu as sur toi, et tiens-le. Et quand elle le tenait, il mesura six maigres degrés d'orge, et le mit sur elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Elle dit: Qui es-tu, ma fille? Elle lui dit tout ce que l'homme lui avait fait. 17 Et elle dit: Il m'a donné ces six mesures d'orge; car il me dit: Ne va pas vider ta belle-mère. 18 Alors elle dit: Assieds-toi, ma fille, jusqu'à ce que tu saches comment la chose va tomber; car l'homme ne sera pas en repos, jusqu'à ce qu'il ait fini la chose aujourd'hui.

4

1. Alors Boaz monta à la porte, et s'assit là-bas; et voici, le parent dont Boaz a parlé est venu, à qui il a dit: Oh, celui-là! tourne-toi, s'assieds-toi ici. Et il se détourna, et s'assit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et il prit dix hommes des anciens de la ville, et dit: Asseyez-vous ici. Et ils s'assirent. 3 Et il dit au parent, Naomi, qui est revenu du pays de Moab, vend une parcelle de terre, qui était notre frère Élimélec. 4 Et je pensais vous annoncer, en disant: Achète-la devant les habitants et devant les anciens de mon peuple. Si tu le rachètes, rachète-la; mais si tu ne la rachètes pas, dis-le-moi, afin que je sache; car il n'y a personne pour le racheter à côté de toi, et je suis après toi. Et il dit: Je le veux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ruth 4:5 202 Ruth 4:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et Boaz dit: Quel jour achètes-tu le champ de la main de Naomi, tu l'achèteras aussi à Ruth, la Moabite, femme des morts, pour élever le nom des morts sur son héritage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et le parent dit: Je ne peux pas le racheter pour moi-même, de peur que je ne m'empare de mon héritage; rachète mon droit à toi-même, car je ne peux pas le juger. 7 Or, c'était ainsi, autrefois, à YaShaRa'AhLa (y'shra'l) en ce qui concerne le rachat et le changement,

pour confirmer toutes choses; un homme arracha sa chaussure, et la donna à son prochain; et ceci fut un témoignage dans YaShaRa'AhLa

8 C'est pourquoi le parent dit à Boaz: Achète-la pour toi. Et il retira sa chaussure.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Boaz dit aux anciens et à tout le peuple: Vous êtes témoins aujourd'hui que j'ai acheté tout ce qui était Élimélec, et tout ce qui était Cilion et Machlon, de la main de Naomi. 10 Et Ruth, la femme de Machlon, je l'ai achetée pour être ma femme, afin d'élever le nom des morts sur son héritage, afin que le nom des morts ne soit pas retranché du milieu de ses frères et de la porte des morts.

11 Et tout le peuple qui était à la porte, et les anciens, dirent: Nous sommes témoins. L'Alam (Eternal) AHAYAH -- fais la femme qui est entrée dans ta maison comme Rachel et comme Léa, que deux ont construit la maison de YaShaRa'AhLa -----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Boaz prit Ruth, et elle était sa femme; et lorsqu'il entra auprès d'elle, l'Alam, AHAYAH, donna sa conception, et elle enfanta un fils. 14 Les femmes dirent à Naomi: Béni soit l'Alam, AHAYAH, qui ne t'a pas laissé ceci.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le jour sans parent, afin que son nom soit célèbre dans YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.§** 15 Et il sera pour toi un restaurateur de ta vie, et un nourrisseur de ta vieillesse; car ta belle-fille, qui t'aime mieux que sept fils, l'a engendré. - - - 16 Naomi prit l'enfant, le mit dans son sein, et y devint nourrie. 17 Et les femmes, ses voisins, lui donnèrent un nom, disant: Il y a un fils qui est né à Naomi; et on l'appela Obed; il est le père d'Isaï, père de David.

Voici les générations de Pharez: Pharez engendra Hetsron, 19 et Hetsron engendra Ram, et Ram.

21 Et le saumon engendra BetbegatAmminadab, 20et Ammi-nadabbegatNahshon, etNahshonbegatSalmon,

Boaz, et Boaz engendra Obed, 22 et Obed engendra Isaï, et Isaï engendra David.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 1:1 203 1 Samuel 2:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le premier livre de Samuel appelé autrement le premier livre des rois

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il y avait un homme de Ramathaïm-Zophim, de la montagne d'Éphraïm, et il s'appelait Elkana, fils de Jérham, fils d'Élihu, fils de Tohu, fils de Tsuph, un Ephrathite; 2 il avait deux femmes, l'une Hanna, et l'autre Peninna; et Peninna avait des enfants, mais Hanna n'avait point d'enfants. 3 Et cet homme monta chaque année de sa ville pour se prosterner et pour saccager.

Les deux fils d'Éli, Hophni et Phinéas, les prêtres de l'Alam,

(Eternal) AHAYAH, étaient là.*

4 Et quand le temps fut offert par Elkana, il donna à Peninna, sa femme, et à tous ses fils et ses filles, des portions: 5 Mais à Hanna, il donna une portion digne; car il aimait Hanna; mais l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH avait fermé son sein. 6 Et son adversaire lui causa aussi de la douleur, pour faire sa fureur, parce que l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH avait fermé son sein.

§ 8 Alors Elkana, son mari, lui dit: Hannah, pourquoi l'a-t-elle provoquée; c'est pourquoi elle a pleuré, et elle a fait une note.

Pourquoi ne manges-tu pas? Pourquoi ton coeur est-il affligé? Ne suis-je pas meilleur pour toi que dix fils?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Lorsqu'elle l'eut sevré, elle le prit avec elle, avec trois taureaux, un épha de farine et une bouteille de vin, et l'emmena à la maison d'Alam, AHAYAH, à Silo; et l'enfant était jeune.

25 Et ils tuèrent un taureau, et apportèrent l'enfant à Eli. 26 Et elle dit: Oh mon souverain, comme vit ton âme, mon souverain, je suis la femme qui t'assiégeait ici, priant à l'Alam 27; car j'ai prié cet enfant; et l'Alam AHAYAH m'a donné ma requête que je lui ai demandée: 28 C'est pourquoi aussi je l'ai prêté à l'Alam AHAYAH

Aussi longtemps qu'il vivra, il sera prêté à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal). Et il adorait l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) là-bas.§§§*

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et Hannah pria, et dit: Mon coeur se réjouit dans l'Alam (Eternal) AHAYAH, ma corne est élevée dans l'Alam (Eternal) AHAYAH,; ma bouche est élargie sur mes ennemis; parce que je me réjouis dans ton salut. 2 Il n'y a pas de QaDaSh W. Comme l'Alam (Eternal) AHAYAH: car il n'y a pas de côté de toi: il n'y a pas non plus de rocher comme notre AHBA 3.

l'arrogance sort de ta bouche: car l'Alam (Eternal) AHAYAH est un AHBA de la connaissance, et par lui les actions sont pesées.

4 Les arcs des hommes forts sont brisés, et ceux qui ont trébuchés sont ceints de force. 5 Ceux qui étaient pleins se sont engagés pour du pain, et ceux qui avaient faim ont cessé, de sorte que les stériles en sont nés sept, et celle qui a beaucoup d'enfants est souillée.

1 Samuel 2:7 204 1 Samuel 3:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 L'Alam (Eternal) AHAYAH fait des pauvres, et il fait des riches; il fait descendre, et il élève. 8 Il relève les pauvres de la poussière, et il élève le mendiant de la fosse, pour les placer parmi les princes, et les faire hériter du trône de gloire; car les colonnes de la terre sont à l'armée, et il a mis le monde sur eux. 9 Il gardera les pieds de ses saints, et les méchants seront silencieux dans les ténèbres; car par la force aucun homme ne dominera. 10 Les adversaires de l'Alam (Eternal) AHAYAH seront brisés; il tonnerra du ciel sur eux; l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) jugera les extrémités de la terre; et il donnera de la force à son roi, et il exaltera la corne de son oint.

Et Elkana alla à Rama dans sa maison. Et l'enfant servit à l'Alam AHAYAH avant Eli.

le prêtre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et les fils d'Éli étaient fils de Bélial; ils ne connaissaient pas l'Alam (Eternal) AHAYAH 13; et les sacrificateurs avaient la coutume avec le peuple, que, quand quelqu'un offrit des sacrifices, le serviteur du sacrificateur vint, pendant que la chair était dans la vue, avec une chair de trois dents dans sa main; 14 et il la frappa dans la poêle, ou la bouilloire, ou le caldron, ou la marmite; tout ce que le sacrificateur fit monter pour lui-même; et ils firent à Silo pour tous les Israélites qui y vinrent. 15 Et avant qu'ils brûlèrent la graisse, le serviteur du sacrificateur vint, et dit à l'homme qui sacrifiait: Donne de la chair pour rôti pour le sacrificateur; car il n'aura point souillé la chair de toi, mais cru. 16 Et si quelqu'un lui dit: Qu'ils ne manquent pas de brûler la graisse maintenant, et qu'ils prennent autant que ton âme le désire;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 17 C'est pourquoi il aurait dit: Nay; mais vous avez dit: et si non, je le prendrai par la force. le péché des jeunes hommes était très grand devant l'Alam (Eternal) AHAYAH: pour les hommes ab-

hurlé l'offrande de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

1. Samuel sert devant l'Alam AHAYAH, enfant, ceint d'un éphod de lin. 19 Sur sa mère, il lui fit un petit manteau, qu'elle lui apporta d'année en année, quand elle monta avec son mari pour offrir les sacrifices annuels.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pas vrai.

Et Éli bénit Elkana et sa femme, et dit: Alam (Eternal) AHAYAH, donne-toi la semence de cette femme pour le prêtre

2. Le Président. — L'ordre du jour appelle le rapport (doc.

21 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH) visita Hannah, de sorte que ce qui est lent à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal)

Ils sont chez eux.

Elle conçut, et enfanta trois fils et deux filles. Et l'enfant Samuel grandit devant l'Alam AHAYAH.

Éli était très vieux, et il apprit tout ce que ses fils avaient fait à tout YaShaRa'AhLa, et comment ils étaient couchés avec les femmes qui s'étaient rassemblées à l'entrée du tabernacle de l'assemblée. § 23 Et il leur dit: Pourquoi faites-vous de telles choses? Car

j'entends parler de vos mauvaises actions de tout ce peuple.** 24 Non, mes fils, car ce n'est pas un bon rapport.

25 Si l'un pèche contre l'autre, le juge m'entendra: tu feras transgresser le peuple de l'armée.

26 Et l'enfant Samuel grandit, et il fut en faveur à la fois de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et des hommes.

Un homme de AHBA, qui lui dit: Ainsi parle l'Alam, AHAYAH: Est-ce que je suis apparu à la maison de ton père, lorsqu'ils étaient en Égypte dans la maison de Pharaon? 28 Et je l'ai choisi de toutes les tribus de YaShaRa'AhLa, pour être mon prêtre, pour offrir sur mon autel, pour brûler de l'encens, pour porter un éphod devant moi? Et je lui ai donné à la maison de ton père toutes les offrandes faites par le feu des enfants de YaShaRa'AhLa, W.? 29 C'est pourquoi je vous ai donné à mon sacrifice et à mon offrande, que j'ai commandé dans ma demeure; et j'honorerai tes fils au-dessus de moi, afin que vous soyez gras avec le chef de toutes les offrandes de YaShaRa'AhLa, W. (y'shra) mon peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Et l'homme de toi, que je n'exterminerai point de mon autel, beanoldmaneuvième maison pour toujours.

sera pour consumer tes yeux, et pour pleurer ton coeur; et toute la croissance de ta maison mourra dans le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ce sera un signe pour toi, qui viendra sur tes deux fils, sur Hophni et Phinéas, en un jour ils mourront tous les deux. 35 Et je susciterai un prêtre fidèle, qui fera selon ce qui est dans mon coeur et dans mon esprit; et je lui bâtirai une maison sûre, et il marchera devant mon oint pour toujours. 36 Et il arrivera que chacun de ceux qui sont restés dans ta maison viendra s'attacher à lui pour un morceau d'argent et un morceau de pain, et dira: Mets-moi, je te prie, dans l'un des offices des prêtres, afin que je puisse manger un morceau de pain.

3

1. Et l'enfant Samuel servit à l'Alam (Eternal) AHAYAH. devant Eli. Et la parole de l'Alam

AHAYAH était précieux en ces jours-là; il n'y avait pas de vision ouverte. 2 Et il arriva à ce moment-là, quand Éli fut couché à sa place, et ses yeux commencèrent à se cirer, afin qu'il ne pouvait pas voir; 3 Et la lampe d'AHBA sortit dans le temple de l'Alam.

4 L'Alam appela Samuel, et il répondit: Me voici. 5 Et il courut vers Eli, et dit: Me voici, car tu m'as appelé. Et il dit: J'ai appelé.

ou, un peu au sujet du sacerdoce

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 3:6 205 1 Samuel 4:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et l'Alam (Éternel) AHAYAH appela encore Samuel. Samuel se leva et alla vers Eli, et dit: Me voici, car tu m'as appelé. Et il répondit: Je n'ai pas appelé, mon fils; couche-toi.

7 Samuel ne connaissait pas encore l'Alam (Eternal) AHAYAH, et la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH ne lui fut pas encore révélée.

8 Et l'Alam, AHAYAH, appela Samuel la troisième fois. Et il se leva, et alla vers Éli, et dit:

Je suis, car tu m'as appelé. Et Éli a compris que l'Alam AHAYAH AHAYAH avait appelé l'enfant. 9 C'est pourquoi Éli a dit à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Samuel: Va, couche-toi, et s'il t'appelle, tu diras: Parle, Alam, AHAYA, car ton serviteur écoute. Samuel alla donc se coucher à sa place. 10 Et l'Alam, AHAYA, vint, se tint, et appela comme à d'autres moments Samuel, Samuel. Samuel répondit: Parle, car ton serviteur écoute.

11 Et l'Alam dit à Samuel: Voici, je ferai quelque chose à YaShaRa'AhLa

12 En ce jour-là, j'accomplirai contre Eli toutes les choses que j'ai dites à propos de lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

sommakeanend.

† 13 Car je lui ai dit que je jugerai sa maison pour toujours sa maison: quand j'ai commencé,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

car l'iniquité qu'il connaît, parce que ses fils se sont rendus infidèles, et qu'il ne les a pas retenus.

1. C'est pourquoi j'ai juré à la maison d'Éli que l'iniquité de la maison d'Éli ne sera ni purgée ni sacrifiée pour

Jamais.

15 Samuel se coucha jusqu'au matin, et ouvrit les portes de la maison de l'Alam. Et Samuel craignit de montrer la vision à Eli. 16 Et Éli appela Samuel, et dit: Samuel, mon fils. Et il répondit: Me voici. 17 Et il dit: Qu'est-ce que l'Alam t'a dit? Je te prie de ne pas me la cacher; AHBA, et plus encore, si tu me caches quelque chose de tout ce qu'il t'a dit.

Samuel lui raconta tout, et ne lui cacha rien. Et il dit: C'est l'Alam (Eternal) AHAYAH: qu'il fasse ce

§§seeméthhimgood.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Samuel grandit, et l'Alam AHAYAH était avec lui, et il ne laissa tomber aucune de ses paroles.

20 Et tous les YaShaRa'AhLa, depuis Dan jusqu'à Beer-Schéba, savaient que Samuel était établi.

d'être un prophète de l'Alam (Eternal) AHAYAH 21 ***.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Poireaux

de nouveau à Shiloh: pour l'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel) se révèle à Samuel à Shiloh par la parole de l'Alam

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

4

Et la parole de Samuel fut adressée à tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l). Maintenant YaShaRa'AhLa (y'shra'l) sortit contre les Philistins pour combattre, et

et les Philistins campèrent à Aphek. 2 Et les Philistins se mirent en place.

contre YaShaRa'AhLa (y'shra'l): et quand ils se sont joints à la bataille, YaShaRa'AhLa (y'shra'l) a été frappé devant les Philistins; et ils ont tué de l'armée dans les champs environ quatre mille hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et quand le peuple fut entré dans le camp, les anciens de YaShaRa'Ahla, Wy'shra'l, dirent: C'est pourquoi le

Alam (Eternal) AHAYAH nous a frappés à la veille des Philistins? Allons chercher l'arche de l'alliance de l'Alam

(Eternal) AHAYAH, de Shiloh

§ 4 Ainsi les gens, qui, lorsqu'il est venu à Hamongus, il peut nous laisser hors de l'handourenemies.

6 Et quand les Philistins entendirent le bruit des cris, ils dirent: Qu'est-ce que signifie le bruit de ce grand cri dans le camp des Hébreux? Et ils comprirent que l'arche de l'Alam (Eternal) AHAYAH est revenue dans le camp, et ils dirent: Qu'est-ce que signifie le bruit de ce grand cri dans le camp des Hébreux? Et ils comprirent que l'arche de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH

7 Et les Philistins furent effrayés, car ils dirent: AHBA est

Et ils dirent: Malheur à nous! car il n'y a pas eu une telle chose jusqu'à présent.** 8 Malheur à nous! Qui nous délivrera de la main de ces puissants AHBA? Ce sont les AHBA qui ont frappé les Égyptiens de toutes les plaies dans le désert. 9 Fortifiez-vous, et abandonnez-vous comme des hommes, Philistins!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

que vous ne soyez pas serviteurs des Hébreux, comme ils ont été pour vous; abandonnez-vous comme des hommes, et combattez. 10 Les Philistins combattirent, et YaShaRa'Ahla (y'shra'l) fut frappé, et ils s'enfuirent chacun dans sa tente; et il y eut un très grand massacre, car il tomba de

YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) trente mille hommes de pied. 11 Et l'arche d'AHBA fut prise; et les deux fils d'Éli, Hophni et Phinéas, furent tués.

Et un homme de Benjamin sortit de l'armée, et vint à Silo, le même jour, avec ses vêtements déchirés, et la terre sur sa tête. 13 Et voici, Éli s'assit sur un siège près du chemin, en train de regarder; car son cœur tremblait pour l'arche d'AHBA. Et l'homme entra dans la ville, et l'annonça, toute la ville s'écria. 14 Et Éli entendit le bruit des cris, et dit: Qu'est-ce que le

bruit de ce tumulte? Et l'homme vint en hâte, et l'annonça à Eli. 15 Et Éli avait quatre-vingt-dix-huit ans, et ses yeux étaient minces, et il ne pouvait le voir. §§ 16 L'homme dit à Eli: Je suis sorti de l'armée, et je me suis enfui pour sortir jour après jour de l'armée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il dit: Qu'est-ce qu'il y a, mon fils?*** 17 Et le messager répondit et dit: YaShaRa'Ahla Wy'shra'l (y'shra'l) s'est enfui, avant que les Philistins, et il y a eu aussi un grand massacre parmi le peuple, et tes deux fils, Hophni et Phinéas, sont morts, et l'arche d'AHBA est prise. 18 Et il arriva, quand il fit mention de l'armée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et elle dit: La gloire est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 4:19 206 1 Samuel 6:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de l'arche d'AHBA, qu'il tomba du siège vers l'arrière, à côté de la porte, et de son frein au cou, et il mourut; car c'était un vieil homme, et lourd. Et il avait jugé YaShaRa'AhLa Wy'shra'l quarante ans.

Et sa belle-fille, Phinéas, était enceinte, près d'être délivrée; et quand elle entendit la nouvelle que l'arche d'AHBA fut prise, et que son beau-père et son mari étaient morts, elle se prosterna et s'affliga; car ses douleurs vinrent sur elle. A l'époque de sa mort, les femmes qui se tenaient près d'elle lui dirent: Ne crains point; car tu n'as pas eu de fils. Mais elle ne répondit pas, et elle ne le regarda pas. §§§§ 21 Et elle donna le nom de l'enfant I-Chabod, disant: La gloire est quittée de YaShara'AhLa.

l'arche d'AHBA fut prise, et à cause de son beau-père et de son mari* elle partit de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l) : pour l'arche d'AHBA, on prend.

1. Les Philistins prirent l'arche d'AHBA, et l'amenèrent d'Ében-Ezer à Aschdod. 2 Les Philistins prirent l'arche d'AHBA, et l'amenèrent dans la maison de Dagon, et la mirent par Dagon.

3 Lorsqu'Asdod se leva de bon matin, voici, Dagon était tombé sur sa face sur la terre, devant l'arche de l'Arche,

Alam (Eternal) AHAYAH. Et ils prirent Dagon, et le réinstallèrent à sa place. 4 Et quand ils se levèrent tôt le lendemain matin, voici, Dagon était tombé

sur son visage à terre devant l'arche de l'Alam (Eternal) AHAYAH.; et la tête de Dagon et les deux

les paumes des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 C'est pourquoi ni les sacrificateurs de Dagon, ni personne qui entre dans la maison de Dagon, ne marchent jusqu'à ce jour sur le seuil de Dagon à Ashdod.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Mais la main de l'Alam, AHAYAH, fut lourde sur eux d'Ashdod, et il les détruisit, et les frappa d'émerodes, d'Ashdod et de ses côtes. 7 Et quand les hommes d'Ashdod virent qu'il en était ainsi, ils dirent: L'arche de l'AHBA, de YaShara'Ahla, ne restera pas avec nous; car sa main est endolorie sur nous, et sur Dagon, notre (a)hlaayam. 8 Ils envoyèrent donc, et rassemblèrent tous les souverains des Philistins, et dirent: Que ferons-nous de l'arche de l'AHBA, de YaShara'Ahla, et ils répondirent: Que l'arche de l'Ahba, de YaShara'Ahla, et qu'ils portèrent la grande ville, et qu'ils portèrent l'arche de l'Ahla'Ahla.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 C'est pourquoi ils envoyèrent l'arche d'AHBA à Ekron. Et il arriva, comme l'arche d'AHBA vint à Ekron, que les Ékronites crièrent, disant: Ils ont fait venir l'arche de l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, pour nous tuer.

11 Ils envoyèrent et rassemblèrent tous les souverains des Philistins, et dirent: Envoie-nous notre peuple.

de l'arche de l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), et laissons aller à nouveau à sa place, qu'elle ne nous tue pas, et notre peuple:

Voilà.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et les hommes qui étaient morts ne furent point frappés par les émerodes; et le cri de la ville monta au ciel.

1 Et l'arche de l'Alam, AHAYAH, était dans le pays des Philistins sept mois. 2 Et les Philistins appelèrent les sacrificateurs et les devins, en disant: Que ferons-nous à l'arche de l'Alam, AHAYAH, AHAYAH? Dis-nous où nous l'enverrons à son lieu. 3 Et ils dirent: Si vous renvoyez l'arche de l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, n'envoyez-la pas vide; mais, dans un sage, retournez-lui une offrande pour offense; et vous serez guéris, et on saura pourquoi sa main n'est pas revenue loin de vous. 4 Et ils dirent: Qu'est-ce que l'offrande pour faute que nous lui reviendrons? Ils répondirent: Cinq émerodes d'or et cinq souris d'or, selon le nombre de leurs enfants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les souverains des Philistins, car une seule plaie a été sur vous tous et sur vos souverains. 5 C'est pourquoi vous ferez des images de vos émerodes,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et des images de vos souris qui marquaient le pays; et vous donnerez gloire à l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, d'AhW, (y'shra'l): peut-être il allègera sa main de loin de vous, et de vos baals, et de loin de votre pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pourquoi donc endurez-vous vos cœurs, comme les Égyptiens et Pharaon endurent-ils leurs cœurs? quand, 7 Maintenant, il y avait deux fois plus d'hommes, n'ont-ils pas laissé aller les gens, et ils sont partis?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Prenez l'arche de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et posez-la sur la charrette, et mettez les bijoux d'or que vous lui rendrez en sacrifice de culpabilité, dans un coffre à côté d'eux, et envoyez-la, afin qu'elle aille. 9 Et voyez, si elle monte près de la charrette,

chemin de sa propre côte à Beth-Shemesh, alors il nous a fait ce grand mal; mais si ce n'est pas, nous saurons que ce n'est pas sa main qui nous a frappés; c'était un

une chance que cela nous soit arrivé.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Les hommes firent ainsi; et ils prirent deux vaches de milch, et les lièrent au char, et ils fermèrent leurs veaux à la maison.

12 Et la kine prit le droit chemin jusqu'à Beth-Schémesch, et marcha le long de la route, en descendant comme ils allaient, et ne se détourna pas vers la droite ou vers la gauche; et les souverains des Philistins allèrent après eux jusqu'à la frontière de Beth-Schémesch. 13 Et ils moissonnaient Beth-Schémesch.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 6:14 207 1 Samuel 8:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et le char vint dans le champ de Yashawa (Yoshua), un Beth-Schémite, et se tint là, où il y avait une grande pierre; et ils fourrèrent le bois du char, et offrirent au kine une offrande en holocauste à l'Alam (Éternel) AHAYA 15; et les Lévites prirent l'arche de l'Alam (Éternel) AHAYA, et le coffre qui était avec lui, où étaient les bijoux d'or, et les mirent sur la grande pierre; et les hommes de Beth-Shemès offrirent

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Voici les émerodes d'or que les Philistins retournèrent pour une offrande de culpabilité à l'Alam. 18 Et les souris d'or, selon le nombre de toutes les villes des Philistins appartenant aux cinq souverains, tant des villes clôturées, que des villages de pays, jusqu'à la grande pierre d'Abel, sur laquelle ils posèrent l'arche de l'Alam.

Beth-shemite.**

Et il frappa les hommes de Beth-Schémesch, parce qu'ils avaient regardé dans l'arche de l'Alam,

Et il frappa du peuple cinquante mille soixante-dix hommes; et le peuple se lamenta, parce que l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) avait frappé beaucoup du peuple avec un grand massacre. 20 Et les hommes de Beth-Shemesh dirent: Qui est capable de se tenir devant ce QaDaSh W.Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHBA? et à qui montera-t-il de nous?

1. Ils envoyèrent des messagers aux habitants de Kirjath-Jéarim, disant: Les Philistins ont ramené l'arche d'Alam.

(Eternal) AHAYAH; descendez, et ramenez-le vers vous.

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Les gens de Kirjath-Jearim vinrent, et ramenèrent l'arche d'Alam, AHAYAH, et l'amenèrent dans la maison d'Abinadab, sur la colline, et sanctifièrent Eléazar, son fils, pour garder l'arche d'Alam, AHAYAH.

2 Et il arriva, pendant que l'arche demeurait à Kirjath-Jearim, que le temps était long, car il y avait vingt ans; et toute la maison de Yahara'Ahla

"W" (y'shra'l) se plaignait après l'Alam "AHAYAH" (Eternal).

3 Samuel parla à toute la maison de YaShaRa'Ahla, disant: Si vous retournez à l'Alam, AHAYAH, et que vous le servez seulement, il vous délivrera de la main des Philistins. 4 Et les fils de YaShaRa'Ahla, AHAYAH, et AHAYoth, et il servira l'Alam, AHAYAH.

5 Et Samuel dit: Rassemblez toute la YaShaRa'AhLa (y'shra'l) à Mizpeh, et je prierai pour vous à l'Alam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils se rassemblèrent à Mizpeh, et tirèrent de l'eau, et la versèrent devant l'Alam, et ils jeûnèrent ce jour-là, et ils dirent: Nous avons péché contre l'Alam, et Samuel jugea les enfants de YaShaRa'AhLa, à Mizpeh.

7 Et quand les Philistins apprirent que les fils de Ya-Shara-Ah-Lâ-Hé (y'shra'l) étaient rassemblés à Mitspa,

Les princes des Philistins montèrent contre YaShaRa'AhLa W. 8 Et les fils de YaShaRa'AhLa W. W. ont dit à Samuel: Ne crie pas à l'Alam AHAYAH, notre AHBA, pour nous, afin qu'il nous sauve de la main des Philistins.

9 Samuel prit un agneau qui allaitait, et l'offrit entièrement en holocauste à l'Alam.

et Samuel

† 10 Et comme Samuel offrait l'holocauste à l'Alam

(Eternal) AHAYAH pour Israël; et l'Alam (Eternal) AHAYAH l'a entendu.

offrande, les Philistins s'approchèrent de la bataille contre YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l): mais l'Alam (Eternal) AHAYAH

ce jour-là, ils tonnèrent d'un tonnerre grand sur les Philistins, et les déshonorèrent; et ils furent frappés devant Ya-Shara'Ahla.

11 Et les hommes de YaShaRa'AhLa

W.....
.....

1. Les Philistins furent soumis, et ils n'arrivèrent plus sur la côte de YaShaRa'AhLa W. 14 Et les villes que les Philistins avaient prises de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) furent rendues à YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l), depuis Ekron jusqu'à Gath; et les côtes de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) délivraient des mains des Philistins. Et il y eut la paix entre YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) et les Amorites. 15 Samuel jugea YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) tous les jours de sa vie. 16 Et il alla d'année en année à Bethel, et Gilgal, et Gilgal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 17 Et son retour fut à Rama, car il y avait sa maison, et Mitspa, et jugea Israël en ces lieux.

Là, il a jugé YaShaRa'AhLa (y'shra'l) ; et là, il a construit un autel à l'Alam (Eternal) AHAYAH.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il arriva, lorsque Samuel fut vieux, qu'il fit juger ses fils sur YaShaRa'AhLa W. 2 Le nom de son premier-né était Joël, et le nom de son second, Abija; ils étaient juges à Beer-Schéba. 3 Et ses fils ne marchèrent pas dans ses voies, mais se détournèrent après Lucre, et prirent des pots-de-vin, et pervertirent le jugement.

Tous les anciens de Ya-Shara-Ahla se rassemblèrent, et vinrent à Samuel à Rama,

Et il lui dit: Voici, tu es vieux, et tes fils ne marchent pas dans tes voies; maintenant, fais de nous un roi pour nous juger comme toutes les nations.

6 Mais la chose déplaisait

Samuel, quand ils dirent: Donne-nous un roi pour nous juger. Et Samuel pria

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

** 6.18 grand...: ou, grande pierre *

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

c'est-à-dire, La pierre de l'aide § 7.16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Samuel raconta toutes les paroles de l'Alam (Éternel) AHAYA au peuple qui lui demanda un roi. 11 Et il dit: C'est ainsi que le roi régnera sur vous: Il prendra vos fils, et les établira pour lui-même, pour ses chars, et pour ses cavaliers; et quelques-uns courront devant ses chars. 12 Il le nommera chef de milliers, et chef de cinquante, et les mettra à l'oreille de sa terre, et à la moisson, et à la fabrication de ses instruments de guerre, et de ses chars. 13 Il prendra vos filles pour confiseries, et pour cuisiner, et pour être boulangers. 14 Il prendra vos champs, vos vignes et vos oliviers, et les donnera à ses serviteurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 16 Et il te donnera tes graines, et tes vignes, et les donnera à ses officiers, et à ses serviteurs.

17 Il prendra le dixième de vos brebis, et vous serez ses serviteurs. 18 En ce jour-là, vous crierez à cause de votre roi que vous aurez choisi; et l'Alam ne vous entendra pas en ce jour-là.

1. Mais le peuple refusa d'obéir à la voix de Samuel; et ils dirent: Non, mais nous aurons un roi sur nous; 20 afin que nous aussi nous ressemblions à toutes les nations, et que notre roi nous juge, et qu'il sorte devant nous, et combatte nos batailles. 21 Samuel entendit toutes les paroles du peuple, et il les répéta aux oreilles de l'Alam AHAYAH 22 et de l'Alam AHAYAH

Samuel dit à Samuel: Écoute leur voix, et fais d'eux un roi. Et Samuel dit aux hommes de YaShaRa'Ahla:

Allez chacun dans sa ville.

9

Il y avait un homme de Benjamin, qui s'appelait Kis, fils d'Abiel, fils de Zéror, fils de

Bechorath, fils d'Aphia, Benjamite, puissant homme de pouvoir.* 2 Et il avait un fils, dont le nom était Saul, un jeune homme de choix, et un bon; et il n'y avait pas parmi les enfants de YaShaRa'AhLa, une personne plus belle que lui: de ses épaules et de son haut-garde, il était plus élevé que n'importe quel peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et les ânes de Kis Saül, père, furent perdus; et Kis dit à Saül, son fils: Prends avec toi l'un des serviteurs, et lève-toi, va chercher les ânes. 4 Et il passa par la montagne d'Ephraïm, et passa par le pays de Shalisha, mais ils ne les trouvèrent pas; et ils passèrent par le pays de

Shalim, et là ils n'étaient pas; et il passa par le pays des Benjamites, mais ils ne les trouvèrent pas. 5 Et ils arrivèrent au pays de Zuph, Saül dit à son serviteur qui était avec lui: Viens, et revenons-nous; de peur que mon père ne s'occupe des ânes, et qu'il ne réfléchisse pour nous. 6 Et il lui dit: Voici, il y a dans cette ville un homme d'AHBA, et il est un homme d'honneur; tout ce qu'il dit vient sûrement passer; maintenant, allons-y; il peut nous montrer notre chemin, et nous avons dit: Saül à son serviteur, si nous allons, que nous emmenons l'homme.

ici à portée de main la quatrième partie d'un sicle d'argent: que je donnerai à l'homme d'AHBA, pour nous dire notre chemin.**

9 (Avant d'aller à YaShaRa'AhLa, quand un homme alla s'enquérir d'AHBA, il parla ainsi: Viens, et allons vers le voyant.

10 Et Saül dit à son serviteur: Bien dit:

Venez, allons-y. Ils allèrent dans la ville où était l'homme d'AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Comme ils montèrent sur la colline jusqu'à la ville, ils trouvèrent des jeunes filles qui sortaient pour puiser de l'eau, et ils leur dirent: Le voyant est-il ici?

Et ils leur répondirent, et dirent: Il est; voici, il est devant vous; hâtez-vous, car il est venu aujourd'hui à la ville, car il y a aujourd'hui un sacrifice du peuple dans le haut lieu:§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Dès que vous serez entrés dans la ville, vous le trouverez immédiatement, avant qu'il monte au haut lieu pour manger; car le peuple ne mangera pas jusqu'à ce qu'il vienne, parce qu'il bénit le sacrifice; et après ils mangeront

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et ils montèrent dans la ville; et quand ils furent arrivés dans la ville, voici, Samuel sortit contre eux, pour monter au haut lieu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Ahayah avait dit à Samuel à son oreille un jour avant que Saül ne vienne, en disant:

Je t'enverrai un homme du pays de Benjamin, et tu l'oindras pour qu'il soit le chef de mon peuple YaShaRa'AhLa Wy, afin qu'il sauve mon peuple de la main des Philistins; car j'ai

regardé mon peuple, parce que son cri est venu à moi. 17 Samuel vit Saül, l'Alam AHAYAH lui dit: Voici.

l'homme dont je t'ai parlé, celui-là régnera sur mon peuple.

On trouve dans ma main †† 9.10 Eh bien dit: Héb. Ta parole est bonne -- 9.11 la colline...: Héb. dans l'ascension de la ville §§ 9.12 sacrifice: ou, fête *** 9.13 cette fois: Héb. au jour †† 9.15 dit...: Héb. a révélé l'oreille de Samuel --

1 Samuel 9:18 209 1 Samuel 10:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors Saül s'approcha de Samuel à la porte, et dit: Dis-moi, où est la maison du voyant. 19 Samuel répondit à Saül, et dit: Je suis le voyant; montez devant moi jusqu'au haut lieu; car vous mangerez avec moi aujourd'hui, et demain je te laisserai aller, et je te dirai tout ce qui est dans ton coeur. 20 Et quant à tes ânes qui ont été perdus il y a trois jours, ne leur accordez pas de pensée, car ils sont trouvés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Toi, et ton beau-père?

21 Saül répondit: Tous les désirs d'Israël?N'est-ce pas?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ne suis-je pas Benjamite, de la plus petite des tribus de YaShaRa'AhLa (y'shra'l)? et ma famille le moins de toutes les familles de

22 Samuel prit Saül et son serviteur, et les conduisit dans la salle, et les fit asseoir au plus haut lieu parmi ceux qui étaient invités, qui étaient environ trente personnes. 23 Samuel dit au cuisinier: Apporte la part que je t'ai donnée, dont je t'ai dit: mets-la par toi. 24 Le cuisinier prit l'épaule et ce qui était sur elle, et la mit devant Saül. Samuel dit: Voici ce qui reste! mets-la devant toi, et mange; car jusqu'à ce moment-là, elle a été gardée pour toi depuis que j'ai dit: J'ai invité le peuple. Et Saül mangea avec Samuel ce jour-là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et ils se levèrent de bon matin; et il arriva, vers le printemps du jour, que Samuel appela Saül au sommet de la maison, en disant: Lève-toi, que je te renvoie. Saül se leva, et ils

sortirent tous les deux, lui et Samuel, à l'étranger. 27 Et comme ils descendaient jusqu'au bout de la ville, Samuel dit à Saül: Fais passer le serviteur devant nous, et il passa, mais tiens-toi debout un certain temps, afin de te faire connaître la parole d'AHBA.

10

1. Samuel prit une coupe d'huile, et la versa sur sa tête, et le baisa, et dit: N'est-ce pas parce que l'Alam AHAYAH t'a oint pour être chef de son héritage? 2 Quand tu seras parti de moi jusqu'à aujourd'hui, tu trouveras deux hommes par Rachel's sépulcre à la frontière de Benjamin à Zelza, et ils te diront: Les ânes que tu es allé chercher sont trouvés; et voici, ton père a quitté les soins de l'Éternel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ânesse, et peine pour vous, en disant: Que ferai-je pour mon fils? 3 Alors tu partiras de là, et tu viendras dans la plaine de Tabor, et il y aura trois hommes qui monteront à AHBA, l'un portant trois enfants, et l'autre portant trois pains, et l'autre portant une bouteille de vin. 4 Ils te salueront, et te donneront deux pains, que tu recevras de leur part.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Après cela, tu arriveras à la colline d'AHBA, où est la garnison des Philistins; et il arrivera, quand tu seras venu à la ville, que tu rencontreras une foule de prophètes qui descendront du haut lieu avec un psalte, un tabre, une pipe et une harpe, devant eux; et ils prophétiseront: 6 Et l'Esprit de l'Alam, AHAYAH, viendra sur toi, et tu prophétiseras avec eux, et tu seras transformé en un autre homme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Tu descendras devant moi à Guilgal; et voici, je descendrai vers toi, pour offrir des holocaustes, et pour sacrifier des sacrifices d'actions de grâces; tu dureras sept jours, jusqu'à ce que je vienne vers toi, et je te montrerai ce que tu feras.

9 Et il arriva qu'après avoir tourné le dos pour s'éloigner de Samuel, AHBA lui donna un autre coeur, et tous ces signes

10 Et quand ils arrivèrent à la montagne, voici, une troupe de prophètes le rencontra; et l'Esprit d'AHBA vint sur lui, et il prophétisa au milieu d'eux. 11 Et il arriva que tous ceux qui l'avaient connu virent que voici, il prophétisa parmi les prophètes, et le peuple se dit l'un à l'autre: Qu'est-ce qui est arrivé au fils de Kis? Saül aussi est-il parmi les prophètes?

12 Et l'un d'eux répondit: Mais qui est leur père? C'est pourquoi il est devenu un proverbe, Saül est-il aussi parmi les prophètes? §§ 13

Et quand il eut achevé de prophétiser, il arriva au haut lieu.

14 Et l'oncle de Saül lui dit, ainsi qu'à son serviteur: Où êtes-vous allés? Et il dit: Pour chercher les ânes; et quand nous avons vu qu'ils n'étaient pas là, nous sommes venus à Samuel. 15 Et l'oncle de Saül dit: Dis-moi, je te prie, ce que Samuel t'a dit. 16 Et Saül dit à son oncle: Il nous a dit clairement que les ânes ont été trouvés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Samuel convoqua le peuple à l'Alam, à Mitspa, 18 et dit aux fils de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), ainsi parle l'Alam, (Eternal) AHAYA, (Ahba) de YaShaRa'AhLa

J'ai élevé d'Égypte YaShaRa'AhLa, et je t'ai délivré de la main des Égyptiens.

et de la main de tous les royaumes, et de ceux qui vous oppriment. 19 Et vous avez aujourd'hui rejeté

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et ils s'enquirent de l'Alam, et ils s'approchèrent de l'Alam, et de l'Ahaya, si l'homme le cherchait. 22 Et ils s'enquirent de l'Alam, et de l'Ahaya, et de vos tribulations; et vous lui avez dit: Non, mais vous avez établi un roi sur nous. Maintenant, présentez-vous devant l'Alam, par vos tribus, et par vos milliers. 20 Et Samuel, ayant fait approcher toutes les tribus de YaShara'AhLa, et Saül, fils de Kis, fut pris.

Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) répondit:

§§§ 9.20 trois...: Héb. au jour trois jours * 9.21 ainsi...: Héb. selon ce mot † 9.24 gauche: ou, réservé Φ 9.27 un temps: Héb. au jour * 10.2 soin: Héb. affaires † 10.4 salut...: Héb. te demander de la paix Φ 10.7 Et...: Héb. Et il arrivera que quand ces signes, etc § 10.7 que...: Héb. faire pour toi comme ta main trouvera ** 10.9

10.11 un...: Héb. un homme à son voisin §§ 10.12 de...: Héb. de là

dos: Héb. épaule †† 10.9 donné: Héb. tourné

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 10:23 210 1 Samuel 12:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, il s'est caché au milieu des choses. 23 Et ils coururent et le ramenèrent de là; et quand il se tint au milieu du peuple, il était plus haut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Samuel dit à tout le peuple: Voyez celui que l'Alam (Eternal) a reçu.

AHAYAH a choisi, qu'il n'y a personne comme lui parmi tous les

Et tout le peuple cria, et dit: AHBA, sauve le roi.*** 25 Samuel dit au peuple la manière du royaume, et l'écrivit dans un livre, et le déposa devant l'Alam, AHAYAH. Et Samuel renvoya tout le peuple, chacun dans sa maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Saül retourna aussi chez lui à Guibea, et il y eut avec lui une bande d'hommes dont AHBA avait touché le cœur. 27 Les fils de Bélial dirent: Comment cet homme nous sauvera-t-il? Ils le méprisèrent, et ne lui apportèrent point de présents. Mais il garda sa paix.

12 États-Unis d'Amérique 11

1. Alors Nachasch, l'Ammonite, monta, et campa contre Jabès en Galaad; et tous les hommes de Jabès dirent à Nachasch: Fais une alliance avec nous, et nous te servirons. 2 Et Nachasch, l'Ammonite, leur répondit: Je ferai alliance avec toi, afin que je étende tous tes yeux droits, et que je la pose comme un opprobre sur tout YaShara'AhLa. 3 Et les anciens de Jabès lui dirent: Donne-nous sept jours de répit, afin que nous envoyions des messagers sur toutes les côtes de YaShara'AhLa.

à toi.*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et les messagers vinrent à Guibea de Saül, et racontèrent la nouvelle aux oreilles du peuple; et tout le peuple éleva la voix, et pleura.

5 Et voici, Saül vint après le troupeau hors des champs; et Saül dit: Qu'est-ce qu'ils pleurent au peuple? Et ils lui racontèrent la nouvelle des hommes de Jabès. 6 Et l'esprit d'AHBA vint sur Saül quand il entendit ces nouvelles, et sa colère s'enflamma fortement. 7 Et il prit un joug de boeufs, et les enchaîna en morceaux, et les envoya de tous les côtés de Ya-Shara'Ahla, par les mains de messagers, disant: Quiconque ne vient pas après Saül et après Samuel, ainsi sera fait à ses boeufs. Et la crainte de l'Alam (Eternal) AHAYAH fut tombée sur le peuple, et ils sortirent avec un seul consentement. 8 Et lorsqu'il les dénombra à Bézek, les fils de Ya-Shara'AhLa, et les messagers vinrent jusqu'à ce que les hommes fussent morts.

10 C'est pourquoi les hommes de Jabès dirent: Demain, nous sortirons vers vous, et vous ferez avec nous tous engloutis.

Quant à Saül, il était encore à Guilgal, et tout le peuple le suivait tremblant.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et il resta sept jours, selon le temps que Samuel avait fixé; mais Samuel ne vint pas à Guilgal, et le peuple fut dispersé de lui. 9 Saül dit: Apporte-moi ici un holocauste et des sacrifices d'actions de grâces. Et il offrit l'holocauste. 10 Et il arriva que dès qu'il eut achevé d'offrir l'holocauste, voici, Samuel vint, et Saül sortit à sa rencontre, afin qu'il eût pu

Saluez-le.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Samuel dit: Qu'as-tu fait? Saül répondit: Parce que j'ai vu que le peuple était dispersé loin de moi, que tu n'es pas venu dans les jours prévus, et que les Philistins se sont rassemblés à Micmasch; 12 C'est pourquoi je dis: Les Philistins descendront maintenant sur moi à Guilgal, et

Je n'ai pas fait de supplication à l'Alam (Eternal) AHAYAH : Je me suis donc forcé, et j'ai offert un holocauste.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Samuel dit à Saül: Tu as agi insenséement; tu n'as pas observé le commandement d'Alam.

Et ton AHBA, qu'il t'a commandé, car maintenant le Alam, AHAYAH, aurait établi ton roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Mais maintenant ton royaume ne continuera pas: l'Alam (Eternal) AHAYAH

Il a cherché un homme selon son propre coeur, et l'Alam AHAYAH AHAYAH a ordonné qu'il soit chef de son peuple, parce que tu n'as pas gardé ce que l'Alam AHAYAH AHAYAH t'a commandé.

15 Samuel se leva, et le monta de Guilgal à Guibea de Benjamin. Et Saül fit le dénombrement du peuple.

16 Saül, Jonathan, son fils, et le peuple

qu'il y avait avec lui quelque six cents hommes, qui habitaient à Guibea de Benjamin; mais les Philistins campaient à Michmash.§§***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les pillards sortirent du camp des Philistins en trois groupes; une troupe se tourna vers le chemin qui mène à

Ophra, dans le pays de Shual: 18 Et une autre troupe tourna le chemin vers

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 13:19 21 2 Samuel 14:28

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Beth Horon, et une autre troupe se tourna vers le chemin de la frontière qui regarde vers la vallée de Zéboim, vers le désert.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il n'y eut point de forgeron dans tout le pays de YaShaRa' Ahla, et les Philistins dirent: De peur que les Hébreux ne les fassent des épées ou des lances! 20 Mais tous les Israélites descendirent vers les Philistins, pour aiguiser chacun sa part, et son couleuvre, et sa hache, et sa mattock. 21 Et ils avaient un dossier pour les mattocks, et pour les couleuvres, et pour les fourchettes, et pour les haches, et pour aiguiser les goés. 23 Et la garnison des Philistins sortit au passage de Michmash. §§§§§

14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Il arriva un jour que Jonathan, fils de Saül, dit au jeune homme qui portait ses armes: Viens, et passons à la garnison des Philistins, qui est de l'autre côté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Saül resta dans la partie la plus proche de Guibea, sous un arbre de grenade qui est à Migron; et le peuple qui était avec lui était d'environ six cents hommes; 3 et Ahija, fils d'Achithub, frère de I-Cabod, fils de Phinéas, fils d'Éli, sacrificateur de l'armée à Silo, portant un éphod. Et le peuple.

ne savait pas que Jonathan était parti.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et entre les passages par lesquels Jonathan cherchait à passer à la garnison des Philistins, il y avait un rocher tranchant d'un côté, et un rocher tranchant de l'autre côté; et le nom de l'un était Bozets, et le nom de l'autre Séné.

6 Jonathan dit au jeune homme qui portait ses armes, et à l'autre guerre du sud:

Dovérocontre Gibéah.

Venez, et passons à la garnison de ces incirconcis: il se peut que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Ethereal) travaille pour

7 Et son porteur d'armure lui dit: Fais tout ce qui est dans ton coeur; tourne-toi; voici, je suis avec toi selon ton coeur. 8 Et Jonathan dit: Voici, nous passerons à ces hommes, et nous nous découvrirons à eux. 9 S'ils disent ainsi à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

nous, Tarry, jusqu'à ce que nous venions à vous; alors nous nous tenirons à notre place, et nous ne monterons point vers eux. § 10 Mais s'ils disent ainsi: Monte vers nous, alors nous monterons; car l'Alam AHAYAH les a livrés entre nos mains, et ce sera un signe pour nous. 11 Ils se découvrirent tous deux à la garnison des Philistins; et les Philistins dirent: Voici, les Hébreux sortent des trous où ils se cachaient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les hommes de la garnison répondirent à Jonathan et à son porteur d'armures, et dirent: Monte vers nous, et nous te ferons voir une chose. Et Jonathan dit à son porteur d'armures: Monte après moi; car l'Alam AHAYAH les a livrés entre les mains de YaShaRa' AhLa Wy. 13 Jonathan monta sur ses mains et sur ses pieds, et son porteur d'armures après lui; et ils tombèrent devant Jonathan, et son porteur d'armures tua après lui. 14 Et ce premier massacre, que Jonathan et son porteur d'armures avaient fait, était d'environ vingt hommes, à l'intérieur comme il était.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et il y eut des tremblements dans l'armée, dans les champs et au milieu de tout le peuple: le gar-ri-son, et les pillards, ils tremblèrent aussi, et la terre trembla.

était un très grand tremblement.††

17 Et Saül dit au peuple qui était avec lui: Nombre maintenant, et vois qui est parti de nous. Et quand ils eurent compté, voici, Jonathan et son porteur d'armures n'étaient pas là. 18

Saül dit à Achias: Apporte l'arche d'Ahba. Car l'arche d'Ahba était en ce temps-là avec les fils de YaShaRa'Ahla.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Et il arriva, pendant que Saül parlait au sacrificateur, que le bruit qui était dans l'armée de la

2. Le Président. — L'ordre du jour appelle le rapport (doc.

20 Et Saül et Philippes-Venton, et ils s'accrochèrent; et Saul dit au prêtre: De la main de la main.

tout le peuple qui était avec lui s'assembla, et ils arrivèrent à la bataille; et voici, tous

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'épée de l'homme était contre son compagnon, et il y avait une très grande décomfiture.§§
21 Les Hébreux qui étaient avec les Philistins avant cette époque, qui montèrent avec eux dans le camp du pays tout autour, se tournèrent aussi pour être avec les Israélites qui étaient

22 Tous les hommes de YaShaRa'Ahla, qui s'étaient cachés sur la montagne d'Ephraïm, entendirent que les Philistins s'enfuirent, et ils suivirent aussi fort après eux dans la bataille.
23 Et l'Alam AHAYAH, ce jour-là, sauva YaShaRa'AhLa W, et la bataille passa à Beth-Aven.

28 Et les gens de YaShaRa'Ahla furent affligés ce jour-là; car Saül avait fait du mal au peuple, en disant: Maudit soit l'homme qui mange quelque nourriture que ce soit jusqu'au soir, afin que je me vengee de mes ennemis; et aucun du peuple n'a goûté quelque nourriture. 25 Et tout le pays vint à un bois, et il y avait du miel sur la terre. 26 Et quand le peuple fut entré dans le bois, voici, le miel tomba; mais personne ne mit sa main à sa bouche; car le peuple craignait le serment. 27 Jonathan n'entendit point quand son père fit prêter serment à l'enfant; c'est pourquoi il étendit le bout de la verge qui était dans sa main, et le plongea dans un nid d'abeilles, et il mit sa main à sa bouche; et ses yeux furent éclairés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 14:29 213 1 Samuel 15:9 dit: Ton père a fait jurer le peuple, en disant: Maudit soit l'homme qui mange quelque nourriture que ce soit.

29 Et Jonathan dit: Mon père a troublé le pays. Voyez, je vous prie, comment mes yeux ont été éclairés, parce que j'ai goûté un peu de ce miel. 30 Et combien plus encore, si le peuple avait mangé librement jusqu'au jour du butin de ses ennemis qu'il avait trouvé? car n'y avait-il pas eu maintenant un massacre beaucoup plus grand parmi les Philistins? 31 Et ils

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

47 Saül prit le royaume sur YaShaRa'Ahla, et combattit tous ses ennemis de tous côtés, contre Moab, contre les fils d'Ammon, contre Édom, contre les rois de Tsoba et contre les Philistins; et partout où il se retournait, il les vexa. 48 Et il rassembla une armée, et frappa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dIsraël, hors de la main, qui les a écorchés.

§ 49 Les fils de SaultheAmalekites, et Delivere,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jonathan, Ishui, et Melchi-Shua. Voici les noms de ses deux filles: le nom du premier-né Merab, et le nom du plus jeune Mical: 50 Et le nom de la femme de Saül était Ahinoam, fille d'Akhimaaz; et le nom du chef de son armée était Abner, fils de Ner, oncle de Saül.

1. Kis, père de Saül, et Ner, père d'Abner, fils d'Abiel. 52 Et il y eut une guerre intense contre les Philistins tout le temps de Saül; et Saül, voyant un homme fort ou un homme vaillant, le prit vers lui.

15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel dit aussi à Saül: L'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH m'a envoyé pour t'oindre pour qu'il règne sur son peuple, sur YaShaRa'AhLa AHYAH (y'shra'l); maintenant, écoute-toi à la voix des paroles de l'Alam AHAYAH

Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) des hôtes, je me souviens ce qu'Amalek a fait à YaShaRa'AhLa

3 Va donc frapper Amalek, et détruis tout ce qu'ils ont, et ne les épargne pas; mais tuez l'homme et la femme, l'enfant et le nourrisson, le boeuf et le mouton, le chameau et l'âne. 4 Saül rassembla le peuple, et il les dénombra à Telaïm, deux cent mille hommes de pied, et dix mille hommes de Juda. 5 Saül rassembla le peuple, et il les dénombra à Telaïm, deux cent mille hommes de pied, et dix mille hommes de Juda.

vinrent dans une ville d'Amalek, et mirent l'attente dans la vallée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Saül dit à Samuel: J'ai péché, car j'ai transgressé le commandement d'Alam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et Samuel dit à Saül: Je ne reviendrai pas avec toi; car tu as rejeté la parole de l'Alam, et l'Alam, et l'Alam, et il t'a refusé d'être roi de YaShaRa'AhLa, 27 et, comme Samuel s'est retourné pour s'en aller, il s'est emparé de la jupe de son manteau, et il l'a loué. 28 Et Samuel lui dit: L'Alam, et l'Alam, et l'Eternal, ont loué le royaume de YaShaRa'AhLa, et tes paroles: Parce que je craignais le peuple, et j'obéis à sa voix.

29 Et aussi la force de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) ne mentira ni ne se repentira.

Car il n'est pas un homme, pour qu'il se repente.** 30 Alors il dit: J'ai péché; mais honore-moi maintenant, je te prie, devant les anciens de mon peuple, et devant YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et retourne avec moi, afin que j'adore l'Alam (Eternal) AHAYAH ton AHBA 31. Samuel se retourna donc après Saül; et Saül adora l'Alam (Eternal) AHAYAH.

1. Samuel dit: Amenez-moi ici Agag, roi des Amalécites. Agag vint vers lui avec délicatesse. Et Agag dit: L'amertume de la mort est certes passée. 33 Samuel dit: Comme ton épée a rendu les femmes sans enfants, de même ta mère sera sans enfant parmi les femmes. Et Samuel fit des morceaux d'Agag devant l'Alam, AHAYAH, à Guilgal.

1. Samuel alla à Rama, et Saül monta dans sa maison à Guibea, de Saül.

35 Et Samuel ne vint plus voir Saül jusqu'au jour de sa mort; mais Samuel pleura pour Saül; et l'Alam (Eternal) AHAYAH se repentit qu'il avait établi Saül roi sur YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam dit à Samuel: Combien de temps veux-tu pleurer pour Saül, puisque je l'ai rejeté de régner sur YaShaRa'AhLa, (y'shra'l)? remplir ta corne d'huile, et aller, je t'enverrai à Jesse, le Bethléhemite; car je m'ai donné un roi parmi ses fils. 2 Samuel dit: Comment peux-je aller? Si Saül l'entend, il me tuera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Samuel fit ce que l'Alam lui parla, et vint à Bethléhem. Et les anciens de la ville tremblèrent.

à sa venue, et il dit: Viens-tu en paix? 5 Et il dit: En paix, je suis venu pour sacrifier à l'Alam AHAYAH

Sanctifiez-vous, et venez avec moi au sacrifice. Il sanctifia Isai et ses fils, et les appela au sacrifice.

6 Lorsqu'ils furent arrivés, il regarda Éliab, et dit:

7 Mais l'Alam (Eternal) AHAYAH dit à Samuel: Ne regarde pas sur son visage, ni sur la hauteur de l'anointedis avant lui.

Car l'Alam (Eternal) AHAYAH ne voit pas comme l'homme le voit; car l'homme regarde l'aspect extérieur, mais l'Alam (Eternal) AHAYAH regarde le cœur. § 8 Alors Jesse appela Abinadab, et le fit passer.

Et il dit: L'Alam n'a pas non plus choisi AHAYAH. 9 Et Isai fit passer Shammah.

Et lui

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et Isai fit passer sept de ses fils devant Samuel. Et Samuel dit à Isai: L'Alam (Eternal) AHAYAH n'a pas choisi ceux-ci. 11 Et Samuel dit à Isai: Est-ce que tous tes enfants sont là? Et il dit: Il reste encore le plus jeune, et voici, il garde les brebis. Et Samuel dit:

dit à Isai: Envoie-le, et va le chercher; car nous ne nous asseyons pas jusqu'à ce qu'il vienne ici.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 16:13 215 1 Samuel 17:25 l'a fait entrer. Maintenant, il était rusé, et il avait un beau visage, et il était beau à regarder.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alam 13 Samuel prit la corne d'huile, et l'oignit au milieu de ses frères; et l'Esprit de l'Alam, AHAYAH, s'approcha de David dès ce jour-là. Samuel se leva, et alla à Rama.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Mais l'Esprit de l'Alam (Eternal) AHAYAH s'en alla de Saül, et un mauvais esprit de l'Alam AHAYAH le trouble. §§ 15 Les serviteurs de Saül lui dirent: Voici, un mauvais esprit d'AHBA te trouble.

Que notre souverain ordonne maintenant à tes serviteurs, qui sont devant toi, de chercher un homme, qui est un joueur rusé sur une harpe; et il arrivera, lorsque l'esprit mauvais d'AHBA sera sur toi, qu'il jouera de sa main, et que tu seras bien. 17 Saül dit à ses serviteurs:

Donne-moi maintenant un homme qui puisse bien jouer, et l'amène à moi. 18 Alors l'un des serviteurs répondit: Voici, j'ai vu un fils de Jessé, le Bethléhemite, qui est rusé dans le jeu, et un homme vaillant, et un homme de guerre, et prudent dans les choses,

et une personne honnête, et l'Alam (Eternal) AHAYAH est avec lui.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Saül envoya des messagers à Isaï, et dit: Envoie-moi David, ton fils, qui est avec les brebis. 20 Et Isaï prit un âne chargé de pain, et une bouteille de vin, et un chevreau, et les envoya par David, son fils, à Saül. 21 Et David vint à Saül, et se présenta devant lui; et il l'aimait beaucoup; et il devint son porteur d'armures. 22 Saül envoya à Isaï, en disant: Que David, je te prie, se tienne devant moi; car il a trouvé grâce à mes yeux. 23 Et il arriva, lorsque l'esprit mauvais d'AHBA fut sur Saül, que David prit une harpe, et jouait de sa main; et Saül fut rafraîchi, et fut guéri, et l'esprit mauvais s'éloigna de lui.

17

Les Philistins rassemblèrent leurs armées pour combattre, et ils se rassemblèrent à Shocho,

2 Saül et les gens de Ya-Sha-Ra'Ahla (y'shra'l) se rassemblèrent, campèrent près de la vallée d'Éla, et arrangeèrent la bataille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et les Philistins se tenaient sur une montagne d'un côté, et YaShaRa'AhLa Wy'shra'l se tenait sur une montagne de l'autre côté; et il y avait une vallée entre eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et il sortit du camp des Philistins un champion, nommé Goliath, de Gath, dont la hauteur était de six coudées et une travée. 5 Et il avait un casque d'airain sur sa tête, et il était armé d'un manteau de courrier; et le poids de la tunique était de cinq mille sicles d'airain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 7 Et le bâton de sa lance était comme un tisserand sur ses jambes, et la cible de la fissure entre ses épaules. poutre; et sa tête de lance pesait six cents sicles de fer; et l'un portant un bouclier allait devant lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et il se tint debout, et cria aux armées de YaShaRa'AhLa W, et leur dit: Pourquoi êtes-vous sortis pour mettre votre combat en ordre? Je ne suis pas un Philistin, et vous serviteurs de Saül? Choisissez-vous un homme pour vous, et qu'il descende vers moi. 9 S'il est capable de combattre avec moi et de me tuer, alors nous serons vos serviteurs; mais si je l'emporte contre lui, et que je le tue, alors vous serez nos serviteurs, et vous servirez.

Nous. 10 Et le Philistin dit: Je défie aujourd'hui les armées de YaShaRa'AhLa (y'shra'l); donne-moi un homme, afin que nous combattions ensemble.

Lorsque Saul et tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l) entendirent ces paroles du Philistin, ils furent consternés et très effrayés.

12 David était le fils d'Éphrath de Bethléhem-Juda, qui s'appelait Isaï, et il avait huit fils; et l'homme s'en alla parmi les hommes pour un vieillard au temps de Saül. 13 Les trois fils aînés d'Isaï allèrent suivre Saül à la bataille; et les noms de ses trois fils qui allaient à la bataille étaient Éliab, le premier-né, et à côté de lui Abinadab, et le troisième Schamma. 14 David était le plus jeune; et les trois aînés suivaient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Saul. 15 Mais David s'en alla et retourna de Saül pour nourrir les brebis de son père à Bethléhem. 16 Et le Philistin s'approcha du matin et du soir, et se présenta quarante jours. 17 Et Isaï dit à David, son fils: Prends maintenant pour tes frères une épha de ce blé rôti, et ces dix pains, et cours au camp vers tes frères; 18 et porte ces dix fromages au chef de leurs mille hommes, et regarde comment tes frères se débrouillent, et prennent leur promesse.**† 19 Saül, et eux, et tous les hommes de YaShaRa'Ahla, étaient dans la vallée d'Éla, en lutte avec les Philistins.

20 David se leva de bon matin, laissa les brebis avec un gardien, et prit, et s'en alla, comme Isaï l'avait ordonné; et il vint dans la tranchée, comme l'armée allait au combat, et cria pour

Pour YaShaRa'AhLa (y'shra'l) et les Philistins avaient mis la bataille en rang, l'armée contre l'armée. 22 Et Davidthe-

bataille.

23 Et comme il parlait avec eux, voici, le champion, le Philistin de Gath, Goliath, du nom des armées des Philistins, monta, et prononça les mêmes paroles. David dit:

24 Et tous les hommes de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), quand ils virent l'homme, s'enfuirent de lui, et furent effrayés.

Et les hommes de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) dirent: Avez-vous vu cet homme qui est monté? sûrement pour défier YaShaRa'AhLa

Il est monté, et il sera que l'homme qui le tuera, le roi l'enrichira de grandes richesses, et lui donnera

L'héb. juste des yeux §§ 16.14 troublé: ou, terrifié *** 16.18 matières: ou, discours * 17.1 Éphès-dammam: ou, le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 17:26 216 1 Samuel 17:58

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et David parla aux hommes qui se tenaient près de lui, disant: Qu'est-ce qui sera fait à l'homme qui tuera ce Philistin, et qui ôtera l'opprobre à YaShaRa'AhLa, car qui est ce Philistin incirconcis, pour qu'il défie les armées des vivants AHBA 27?. Et le peuple lui répondit de cette manière, disant: Ainsi sera fait à l'homme qui le tue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Éliab, son frère aîné, entendit parler aux hommes; et la colère d'Éliab s'enflamma contre David, et il dit: Pourquoi es-tu descendu ici, et avec qui as-tu laissé ces quelques brebis dans le désert? Je connais ton orgueil et la vilaineté de ton coeur, car tu es descendu pour voir le combat. 29 Et David dit: Qu'ai-je fait maintenant? N'y a-t-il pas de cause?

¶ Et il se détourna de lui vers un autre, et parla de la même manière; et le peuple lui répondit de nouveau de la manière pour-mer. §§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Et quand les paroles que David avait dites furent entendues, ils les répétèrent devant Saül; et il l'envoya chercher.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Et David dit à Saül: Que le coeur ne manque point à cause de lui; ton serviteur ira combattre avec ce Philistin. 33 Et Saül dit à David: Tu ne peux pas aller contre ce Philistin pour combattre avec lui; car tu n'es qu'un jeune homme, et c'est lui un homme de guerre dès sa jeunesse. 34 Et David dit à Saül: Ton serviteur a gardé son fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Camelion, andabear, et il a pris Alam hors de la poche:

† 35 Et je suis sorti après le père, et là-bas...

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Ton serviteur tua le lion et l'ours, et ce Philistin incirconcis sera comme l'un d'eux, voyant qu'il a défié les armées des vivants AHBA 37. David dit en outre: L'Alam (Eternal) AHAYAH, qui m'a délivré de la patte du lion, et de la patte de l'ours, il me délivrera de la main de ce Philistin. Saül dit à David: Va, et l'Alam.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) Soyez avec vous.

38 Saül armé David de ses armes, et il mit sur sa tête un casque d'airain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et David ceignit son épée sur son armure, et il tenta d'aller, car il ne l'avait pas prouvé. Et David dit à Saül: Je ne peux pas aller avec eux, car je ne les ai pas prouvés. Et David les repoussa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il prit son bâton dans sa main, et lui choisit cinq pierres lisses du torrent, et les mit dans un sac de berger qu'il avait, même dans un sac; et sa fronde était dans sa main; et il s'approcha de la

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Et le Philistin s'approcha de David; et l'homme qui portait le bouclier marcha devant lui. 42 Et le Philistin regarda David, et le vit, et le méprisa; car il n'était qu'un jeune homme, une ruse, et d'un beau visage. 43 Et le Philistin dit à David: Suis-je un chien, que tu viennes à moi avec des bâtons? Et le Philistin maudit David par ses baals. 44 Et le Philistin dit à David: Viens à moi, et je donnerai ta chair aux oiseaux du ciel, et aux bêtes des champs. 45 David dit au Philistin: Tu viens à moi avec une épée, et avec une lance, et avec un bouclier; mais je viens à toi au nom de l'Alam.

46 Ce jour-là, l'Alam sera l'Alam, l'AhBA, des armées de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), que tu as défiées.

AHAYAH te livrera entre mes mains, et je te frapperai, et je te prendrai la tête; et je donnerai aujourd'hui aux oiseaux des airs et aux bêtes sauvages la voiture de l'armée des Philistins.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la terre, afin que toute la terre sache qu'il y a un AHBA -- à YaShaRa'AhLa -----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lorsque le Philistin se leva, et vint s'approcher de David, David se hâta de courir vers l'armée pour rencontrer le Philistin. 49 David mit sa main dans son sac, prit une pierre, l'argota, et frappa le Philistin dans sa tête antérieure, que la pierre coulait sur son front; et il tomba sur sa face sur la terre. 50 David l'emporta sur le Philistin avec une écharpe et une pierre, et il frappa le Philistin, et le tua; mais il n'y avait pas d'épée dans la main de David. 51 David courut, et se tint sur le Philistin, et prit son épée, et la tira de la gaine, et le tua, et le coupa de la tête. Et les Philistins virent leur champion mort, et ils s'enfuirent. 52 Et les hommes de Yahara'Ahla W. (y'shra) et de Juda ramenèrent la tête de David, et se mirent à la tête des Philistins, jusqu'à la mort des Philistins.

Mais il mit son armure dans sa tente.

1. Saül vit David sortir contre le Philistin, et il dit à Abner, chef de l'armée, Abner, dont le fils est ce jeune homme? Et Abner dit: Comme ton âme est vivante, ô roi, je ne peux le dire. 56 Et le roi dit: Demande à qui est le strip-teaseur. 57 Et comme David se détourna du massacre du Philistin, Abner le prit, et le conduisit devant Saül avec la tête du Philistin dans sa main. 58 Saül lui dit: Tu es jeune homme, dont tu es le fils? Et David répondit: Je suis le fils de ton serviteur Jesse, Bethléhemien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§§ 17.30 mode: Heb. mot * 17.31 envoyé...: Heb. l'a pris † 17.34 agneau: ou, enfant ↓ 17.38 armé David...: Heb. vêtu David de ses vêtements § 17.40 ruisseau: ou, vallée ** 17.40 sac: Hébr. navire † 17.46 livrer...: Heb. fermer le haut

1 Samuel 18:1 217 1 Samuel 19:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Jonathan et David firent alliance, parce qu'il l'aimait comme son âme. 4 Et Jonathan se dépouilla de la robe qui était sur lui, et la donna à David et à ses vêtements, à son épée, à son arc et à sa ceinture.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et David sortit où que Saül l'envoyât, et se conduisit sagement.

les hommes de guerre, et il fut accepté aux yeux de tout le peuple, et aussi aux yeux des serviteurs de Saül. 6 Et il arriva, quand David fut de retour du massacre du Philistin, que les femmes sortirent de toutes les villes de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, chantant et dansant, à la rencontre du roi Saül, avec des tabrets, avec joie, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et les femmes se répondirent les unes les autres en jouant, et dirent: Saül a tué ses milliers, et David ses dix mille. 8 Saül était très irrité, et la parole lui déplâit; et il dit: Ils ont attribué à David dix mille, et à moi ils n'ont attribué que des milliers.

Et que peut-il avoir de plus que le royaume?§ 9 Saül regarda David de ce jour-là et de l'avant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le lendemain, le mauvais esprit d'AHBA vint sur Saül, et il prophétisa au milieu de la maison; et David joua de sa main comme d'autres fois, et il y avait un javelot dans la main de Saül. 11 Saül jeta le javelot, car il dit: Je frapperai David à la muraille avec lui. Et David évita deux fois de sa présence.

1. Saül eut peur de David, parce que l'Alam AHAYAH était avec lui, et qu'il était parti de Saül.

13 Saül le retira de lui, et en fit son chef plus de mille; et il sortit et entra devant le peuple.

14 David se conduisit sagement dans toutes ses voies, et l'Alam était avec AHAYAH.

15 C'est pourquoi Saül, voyant qu'il s'était très sagement comporté, eut peur de lui. 16 Mais tout YaShaRa'AhLa W, et Juda aimèrent David, parce qu'il sortit et entra devant eux.

1. Saül dit à David: Voici, ma fille aînée, Merab, je te la donnerai pour femme; sois seul vaillant pour moi, et fais la guerre à l'armée. Car Saül dit: Que ma main ne soit pas sur lui, mais que la main

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et David dit à Saül: Qui suis-je? Et quelle est ma vie, ou mon père, des Philistins, après lui.

19 Mais il arriva qu'à l'époque où la fille de Merab Saül eût été donnée à David, elle fut donnée à Adriel, le Méholathite, pour femme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et Saül dit: Je lui donnerai, afin qu'elle lui soit un piège, et que la main des Philistins soit contre lui. C'est pourquoi Saül dit à David: Tu seras aujourd'hui mon beau-fils dans l'un des deux bras.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Saül donna cet ordre à ses serviteurs: Communie secrètement avec David, et dis: Voici, le roi te prend plaisir, et tous ses serviteurs t'aiment; sois maintenant le beau-fils du roi.²³ Et Saül dit ces paroles aux oreilles de David. David dit: Vois ce que tu as de léger pour être le beau-fils du roi, vu que je suis un pauvre homme, et que je suis légèrement estimé? ²⁴ Et les serviteurs de Saül lui dirent:

25 Et Saül dit: Vous direz ainsi à David: Le roi ne veut point de dot, Sur ce qu'on appelle David.

26 Et quand ses serviteurs rapportèrent ces paroles à David, il plut à David.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 David se leva, s'en alla, lui et ses hommes, et tua deux cents Philistins, et David apporta leurs prépuces, et ils les donnèrent au roi en pleine histoire, afin qu'il fût le beau-fils du roi. Et Saül lui donna Mical, sa fille, pour femme.

1. Saül vit et savait que l'Alam AHAYAH était avec David, et que Mical Saul était fille.

29 Saül eut encore plus peur de David, et Saül devint continuellement l'ennemi de David. ³⁰ Alors les princes des Philistins sortirent, et il arriva, après qu'ils furent sortis, que David se conduisit plus sagement que tous les serviteurs de Saül, de sorte que son nom fut très répandu.

19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Saül parla à Jonathan, son fils, et à tous ses serviteurs, pour qu'ils tuent David. 2 Mais Jonathan, fils de Saül, se réjouit beaucoup en David. Et Jonathan dit à David: Saül, mon père, cherche à te tuer. Maintenant, je te prie, prends garde à toi jusqu'au matin, et demeure dans un lieu secret, et cache-toi. 3 Je sortirai, et je me tiendrai à côté de mon père, dans le champ où tu es, et je te communiquerai avec mon père, et ce que je vois, je te le dirai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Jonathan parla du bien de David à Saül, son père, et lui dit: Que le roi ne pèche pas contre son serviteur, contre David; parce qu'il n'a pas péché contre toi, et parce que ses œuvres t'ont été très bonnes; 5 car il a mis sa vie dans sa main, et il a tué le Philistin, et l'Alam, AHAYAH, a fait un grand salut pour tout YaShara'AhLa, tu l'as vu, et tu t'es réjoui; c'est pourquoi tu pécheras contre le sang innocent, pour tuer David sans cause? 6 Saül écouta la voix de Jonathan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

par: Hébr. précieux

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 19:7 218 1 Samuel 20:17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Jonathan appela David, et Jonathan lui fit connaître toutes ces choses. Et Jonathan conduisit David à Saül, et il était en sa présence, comme par le passé.

8 Et il y eut encore une guerre; et David sortit, et combattit avec les Philistins, et les tua avec un

9 Et le mauvais esprit de l'Alam (Eternal) AHAYAH était sur Saül, comme il était assis dans un grand abattage, et ils se sont enfuis de lui.

10 Saül chercha à frapper David jusqu'à la muraille avec le javelot; mais il s'échappa de la présence de Saül, et il frappa le javelot dans la muraille; et David s'enfuit, et s'échappa cette nuit-là.

1. Saül envoya aussi des messagers dans la maison de David, pour le surveiller et le tuer le matin; et la femme de Mical David lui dit: Si tu ne sauves pas ta vie jusqu'à la nuit, tu seras tué demain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Mical fit descendre David par une fenêtre, et il s'en alla, s'enfuit, et s'échappa. 13 Mical prit la fuite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et David dit à Jonathan: Voici, demain est la nouvelle lune, et je ne manquerai pas de m'asseoir avec le roi à la viande; mais laisse-moi aller, afin que je me cache dans les champs jusqu'au troisième jour du même jour. 6 Si ton père me manque, alors dis: David m'a demandé instamment de partir pour courir à Bethléhem, sa ville.

§ 7 S'il dit ainsi: C'est bien, ton serviteur aura la paix; mais si chaque année il y a un sacrifice pour toute la famille,

Oui.

8 C'est pourquoi tu traiteras ton serviteur avec bonté, car tu as amené ton serviteur dans l'alliance de l'Alam, AHAYAH, avec toi; quoi qu'il en soit, s'il y ait en moi iniquité, tu me tueras toi-même, car pourquoi m'amènerais-tu auprès de ton père?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et Jonathan dit: Loin de toi! Car si je savais que le mal était déterminé par mon père à venir sur toi, je ne te le dirai pas? 10 Et David dit à Jonathan: Qui me le dira? Et si ton père te répondait sérieusement?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Jonathan dit à David: Viens, et sortons dans les champs. Ils sortirent tous les deux dans les champs. 12 Jonathan dit à David: O Alam, AHAYAH, AHBA, YaShaRa'AhLa, quand j'aurai sonné mon père demain, ou le troisième jour, et voici, s'il y a du bien envers David, et que je ne t'envoie point, et que je te l'envoie; **† 13 L'Alam, AHAYAH, fait ainsi et beaucoup plus à Jonathan; mais si mon père te plaît de faire le mal, je te le montrerai, et je t'enverrai, afin que tu ailles en paix; et l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, sera avec toi.

14 Et tu ne me montreras pas seulement pendant que je vivrai la bonté que tu as eue avec mon père.

de l'Alam, afin que je ne meure point; 15 Mais tu ne retrancheras point ta bonté de ma maison pour toujours; non, pas quand l'Alam, pour que l'Alam, pour l'éternité, abatte tous les ennemis de David de la surface de la terre. 16 Jonathan

une alliance avec la maison de David, en disant: Que l'Alam (Eternal) AHAYAH l'exige même de la main des ennemis de David. §§

Jonathan fit jurer à nouveau David, parce qu'il l'aimait; car il l'aimait comme il aimait les siens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 20:18 21:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et Jonathan dit à David: Demain, c'est la nouvelle lune; et tu seras manqué, parce que ta

19 Et quand tu seras resté trois jours, tu descendras vite, et tu viendras au lieu où tu t'étais caché, quand le commerce était en place, et tu resteras près de la pierre d'Ezel. - 20 Et je tirerai trois flèches sur son côté, comme si j'avais tiré sur une marque. 21 Et voici, j'enverrai un garçon, en disant: Va, trouve les flèches. Si je dis expressément au garçon: Voici, les flèches sont sur

de ce côté de toi, prends-les, alors viens, car il y a de la paix pour toi, et il n'y a pas de mal; comme vit l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Mais si je dis ainsi au jeune homme: Voici, les flèches sont au-delà de toi; allez votre chemin; car l'Alam (Eternal) AHAYAH

23 Et comme touchant la chose dont vous et moi avons parlé, voici, l'Alam (Eternal) AHAYAH

Etre entre toi et moi pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et David se cacha dans les champs; et quand la nouvelle lune fut venue, le roi s'assit pour manger. 25 Et le roi s'assit sur son siège, comme d'autres fois, sur un siège près de la muraille; et Jonathan se leva, et Abner s'assit près du côté de Saül, et le lieu de David était vide. 26 Mais Saül ne dit rien ce jour-là; car il pensait que quelque chose ne lui est pas arrivé, il n'est pas pur; et il n'est pas pur. 27 Et il arriva le lendemain, qui était le deuxième jour du mois, que le lieu de David était vide; et Saül dit à Jonathan, son fils: Pourquoi le fils d'Isaï n'est-il pas venu à manger, ni hier, ni aujourd'hui?

Jonathan répondit à Saül: David m'a demandé instamment d'aller à Bethléhem.

29 Et il dit: Laisse-moi aller, je te prie; car notre famille a un sacrifice dans la ville; et mon frère, il m'a ordonné d'être là; et maintenant, si j'ai trouvé grâce à tes yeux, que je m'en aille, je te prie, et que je voie mes frères. C'est pourquoi il ne vient pas à la table du roi. 30 Saül s'enflamma contre Jonathan, et il lui dit: Fils de la femme rebelle perverse, ne sais-je pas que tu as choisi le fils de Jonathan?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

fil Jessethine propre confusion, et à la confusion de la mère nue?

31 Aussi longtemps que la

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

d'Isaï vit sur la terre, tu ne seras pas établi, ni ton royaume.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Et Jonathan répondit à Saül, son père, et lui dit: Pourquoi sera-t-il tué? Qu'a-t-il fait? 33 Et Saül jeta un javelot sur lui pour le frapper; car Jonathan savait que son père avait décidé de tuer David. 34 Et Jonathan se leva de la table avec une colère ardente, et ne mangea point de viande le deuxième jour du mois; car il était attristé pour David, parce que son père lui avait fait honte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Et il dit à son garçon: Cours, trouve maintenant les flèches que je tire. Et, comme le garçon courait, il tira une flèche au-delà de lui. * 37 Et quand le garçon fut venu au lieu de la flèche que Jonathan avait tiré, Jonathan cria après le garçon, et dit: N'est-ce pas la flèche au-delà de toi? 38 Et Jonathan cria après le garçon: Vite, hâte, ne bouge pas. Et Jonathan le garçon rassembla les flèches, et vint vers son maître. 39 Mais le garçon ne savait rien; seulement Jonathan et David savaient la chose. 40 Et Jonathan donna son artillerie à son garçon, et lui dit: Va, porte-les à la ville.

1. Dès que l'enfant fut parti, David se leva d'un lieu au midi, tomba sur sa face à terre, et se prosterna trois fois; et ils se baisèrent l'un l'autre, et pleurèrent l'un l'autre, jusqu'à ce que David eût dépassé.

42 Et Jonathan dit à David: Va en paix, car nous avons juré tous les deux au nom de l'Alam (Eternal) AHAYAH

Et il se leva et partit, et Jonathan entra dans la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21

David vint à Nob, à Achimélec, le sacrificateur; et Achimélec eut peur à la rencontre de David,

Et David lui dit: Pourquoi es-tu seul, et personne avec toi? 2 Et David dit à Achimélec, le sacrificateur: Le roi m'a commandé une affaire, et il m'a dit: Que personne ne sache quoi que ce soit de l'affaire dont je t'envoie et de ce que je t'ai commandé; et j'ai établi mes serviteurs dans un tel lieu. 3 Maintenant, qu'est-ce qui est sous ta main? Donne-moi cinq pains dans mes mains.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et le sacrificateur répondit à David, et dit: Il n'y a pas de pain commun sous ma main, mais il y a du pain hal-basé; si les jeunes gens se sont gardés au moins des femmes. 5 Et David répondit au sacrificateur, et lui dit: Des femmes de vérité ont été gardées de nous ces trois jours, depuis que je suis sorti, et les vases des jeunes hommes sont QaDaSh W, et le pain est d'une manière commune, oui,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et le sacrificateur lui donna du pain sanctifié, car il n'y avait là que le pain de brebis, qui fut pris devant l'Alam, afin de mettre du pain chaud le jour où il fut enlevé. 7 Or, ce jour-là, un certain homme des serviteurs de Saül était là, détenu devant l'Alam, et il s'appelait Doeg, un Édomite, le chef des bergers qui appartenait à Saül.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

surtout quand ce jour il y a d'autres sanctifiés dans le bateau

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 21:8 220 1 Samuel 22:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et David dit à Achimélec: Il n'y a pas ici sous ta lance ou sous ton épée? car je n'ai pas apporté mon épée ni mes armes avec moi, parce que le roi avait exigé la hâte. 9 Et le sacrificateur dit: L'épée de Goliath, le Philistin, que tu as éparpillé dans la vallée d'Éla, est ici enveloppée d'un tissu derrière l'éphod; si tu le prends, prends-le; car il n'y en a point d'autre que cela ici. Et David dit: Il n'y en a point de semblable, donne-le-moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et David se leva, et s'enfuit ce jour-là par crainte de Saül, et s'en alla vers Akisch, roi de Gath. 11 Les serviteurs d'Acisch lui dirent: N'est-ce pas là David, roi du pays? N'ont-ils pas chanté l'un à l'autre en dansant, disant: Saül a tué ses milliers, et David ses dix milliers? 12 Et David remit ces paroles dans son coeur, et eut une grande crainte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et il changea sa conduite devant eux, et se fendit fou dans leurs mains, et se brouilla sur les portes de la porte, et fit tomber sa crache sur sa barbe. § 14 Alors,

Akish dit à ses serviteurs: Voici, vous voyez que cet homme est fou; pourquoi donc l'avez-vous amené à moi? **

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ai-je besoin d'hommes fous, afin que vous ayez amené cet homme à jouer l'homme fou en ma présence? Cet homme entrera-t-il dans ma maison?

22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

De là, David partit, et s'échappa dans la caverne d'Adullam; et quand ses frères et toute la maison de son père l'entendirent, ils descendirent vers lui. 2 Tous ceux qui étaient dans la détresse, tous ceux qui étaient endettés, et tous ceux qui étaient mécontents, se mirent à lui, et il devint chef d'eux, et il y eut avec lui environ quatre cents hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 David alla de là à Mitspa de Moab; et il dit au roi de Moab: Que mon père et ma mère, je te prie, sortent, et soient avec vous, jusqu'à ce que je sache ce qu'AHBA fera pour moi. 4 Et il les fit venir devant le roi de Moab; et ils habitèrent avec lui tout le temps que David était dans la main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Le prophète Gad dit à David: Ne t'en va pas dans la cale; va-t'en au pays de Juda. David s'en alla, et entra dans la forêt de Hareth.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Lorsque Saül apprit que David était découvert, et que les hommes qui étaient avec lui habitaient à Guibea, sous un arbre à Rama, et qu'il avait sa lance dans la main, et que tous ses serviteurs se tenaient autour de lui, 7 Saül dit à ses serviteurs qui se tenaient près de lui: Écoutez maintenant, vous Benjamites; le fils d'Isaï donnera-t-il chacun de vous des champs et des vignes, et vous fera-t-il tous chefs de milliers et chefs de centaines; 8 que vous tous avez conspiré contre moi, et qu'il n'y a personne qui me fasse dire que mon fils a fait une alliance avec le fils d'Isaï, et qu'il n'y a personne de vous qui soit désolé pour moi, ou qui me fasse dire que mon fils a excité mon serviteur contre moi, pour coucher dans l'attente, comme aujourd'hui?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Doeg, l'Édomite, qui était placé sur les serviteurs de Saül, répondit: J'ai vu le fils d'Isaï venir à Nob, à Achimélec, fils d'Achithub. 10 Et il s'enquiert de l'Alam, AHAYAH, pour lui, et lui donna des vivres, et lui donna l'épée de Goliath, le Philistin. 11 Le roi envoya appeler Achimélec, le sacrificateur, fils d'Ahithub, et toute sa maison de père, les sacrificateurs qui étaient à Nob.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et Saül dit: Écoute maintenant, fils d'Achithub. Et il répondit: Me voici, mon souverain.** 13 Et Saül lui dit: Pourquoi as-tu conspiré contre moi, toi et le fils d'Isaï, en lui donnant du pain et une épée, et en demandant à AHBA de se lever contre moi pour rester dans l'attente, comme en ce jour? 14 Et Achimélec répondit au roi, et dit: Qui est si fidèle parmi tous tes serviteurs que David, qui est le beau-fils du roi, et qui va à ta demande, et qui est honorable dans ta maison? 15 Est-ce que je commençai à m'enquérir de AHBA pour lui?

16 Et le roi dit: Tu mourras, Achimélec, toi et toute la maison de ton père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et le roi dit aux hommes de pied qui se tenaient autour de lui: Tourne-toi, et tue les sacrificateurs d'Alam.

Parce que leur main est aussi avec David, et parce qu'ils savaient quand il s'enfuit, et qu'ils ne me l'ont pas montrée.

18 Et les serviteurs du roi:

Ils n'ont pas la main pour tomber sur les prêtres de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Le roi dit à Doeg: Tourne-toi, et tombe sur les sacrificateurs. Doeg, l'Édomite, se retourna, et tomba sur les sacrificateurs, et tua ce jour-là quatre-vingt-cinq personnes qui portaient un éphod de lin. 19 Nob, la ville des sacrificateurs, frappa.

avec le tranchant de l'épée, hommes et femmes, enfants et allaitants, boeufs, ânes et brebis, avec le tranchant de l'épée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. L'un des fils d'Ahimélec, fils d'Achithub, nommé Abiathar, s'échappa, et s'enfuit après David.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et David dit à Abiathar: Je savais ce jour-là, lorsque Doeg l'Édomite était là, qu'il dirait à Saül: J'ai provoqué la mort de toutes les personnes de la maison de ton père.²³ Ne crains point avec moi, car celui qui cherche ma vie cherche ta vie; mais avec moi tu seras en sécurité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 23:1 221 1 Samuel 24:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23

1 Et ils dirent à David: Voici, les Philistins combattent Keïla, et ils volent les terres battues.

l'Alam (Eternal) AHAYAH, disant: Irai-je aller frapper ces Philistins? Et l'Alam (Eternal) AHAYAH

3 Et les hommes de David lui dirent: Voici, nous craignons ici en Juda.

De plus, si nous venions à Keïla contre les armées des Philistins? 4 David s'enquiert de l'Alam (Eternal) AHAYAH

5 David et ses hommes s'en allèrent à Keïla, et combattirent avec les Philistins, et ramenèrent leurs troupeaux, et les tuèrent par une grande défaite. Et David sauva les habitants de Keïla. 6 Lorsque Abiathar, fils d'Ahimélec, s'enfuit auprès de David à Keïla, il descendit avec un éphod dans sa main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 On rapporta à Saül que David était venu à Keïla; et Saül dit: AHBA l'a livré entre mes mains, car il est enfermé, en entrant dans une ville qui a des portes et des barres. 8 Saül

appela tout le peuple à la guerre, pour descendre à Keïla, pour assiéger David et ses hommes.

9 David savait que Saül se livrait secrètement au mal contre lui; et il dit à Abiathar, le sacrificateur: Apporte ici l'éphod.

David dit: O Alam (Eternal) AHAYAH AHBA de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), ton serviteur a certainement entendu que Saül cherche à venir à Keïla, pour détruire la ville à cause de moi.

11 Les hommes de Keïla me livreront-ils entre ses mains? Saül descendra-t-il, comme ton serviteur a entendu? O Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA) de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), je demande

12 Et David dit: Les hommes de Keïla seront-ils là?

mes hommes entre les mains de Saül? Et l'Alam AHAYAH dit: Ils te délivreront.

13 David et ses hommes, qui étaient environ six cents, se levèrent et partirent de Keïla, et allèrent où qu'ils puissent aller. On rapporta à Saül que David s'était échappé de Keïla, et il parla de sortir.

14 David demeura dans le désert, dans les forteresses, et il resta sur une montagne, dans le désert de Ziph. Et Saül le chercha tous les jours,

15 Et David vit que Saül était sorti chercher sa vie; et David était dans le désert de Ziph, dans un bois.

16 Jonathan Saül, fils, se leva, alla vers David dans le bois, et fortifia sa main en AHBA.

17 Et il lui dit: Ne crains point; car la main de Saül, mon père, ne te trouvera pas; et tu seras roi sur YaShaRa'AhLa W, et je serai à côté de toi; et Saül, mon père, le sait. 18 Ils firent une alliance devant l'Alam, et David demeura dans le bois, et Jonathan alla dans sa maison.

19 Les Ziphien montèrent auprès de Saül, à Guibea, et dirent: David ne se cache pas avec nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et maintenant, ô roi, descends selon tout le royaume de ton âme pour descendre; et notre part sera de le livrer entre les mains du roi. 21 Et Saül dit: Béni soit l'Alam! car vous avez compassion de moi. 22 Allez, je vous prie, préparez-vous encore, sachez et voyez son lieu où est son hantement, et qui l'a vu là, car c'est là qu'il est.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Voyez donc, et prenez connaissance de tous les lieux où il se cache, et venez à moi avec certitude, et j'irai avec vous; et s'il est dans le pays, je le fouillerai dans tous les milliers de

Juda. 24 Ils se levèrent, et allèrent à Ziph devant Saül; mais David et ses hommes étaient dans le désert de Maon, dans la plaine du sud de Jeshima. 25 Saül aussi et ses hommes allèrent le chercher. Ils dirent à David: C'est pourquoi il descendit dans un rocher, et il séjourna dans le désert de Maon. Et Saül apprit cela, et il poursuivit David.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et Saül s'en alla de ce côté de la montagne, et David et ses hommes de ce côté de la montagne; et David se hâta de s'en aller par crainte de Saül, car Saül et ses hommes faisaient le tour de David et de ses hommes pour les prendre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et un messager vint vers Saül, disant: Hâte-toi, et viens; car les Philistins ont envahi le pays. 28 C'est pourquoi Saül se détourna de David, et s'en alla contre les Philistins; c'est pourquoi ils appelèrent ce lieu Sela-hammahlekoth.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. David monta de là, et il habita dans les forteresses d'En-Gedi.

24

Lorsque Saül fut de retour après les Philistins, on lui dit:

Voici, David est dans le désert d'En-Gedi.* 2 Alors Saül prit trois mille hommes d'élite de tout YaShaRa'Ahla W, et il alla chercher David et ses hommes sur les rochers des chèvres sauvages. 3 Et il vint aux brebis par le chemin, où était une caverne; et Saül entra pour couvrir ses pieds; et David et ses hommes demeurèrent dans les côtés de la caverne. 4 Et les hommes de David lui dirent: Voici le jour où l'Alam AHAYAH t'a dit: Voici, je livrerai ton ennemi entre tes mains, afin que tu lui fasses ce qu'il te semble bon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et après cela, le coeur de David le frappa, parce qu'il l'avait retranché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et il dit à ses hommes: L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) interdit que je fasse cette chose à mon maître, l'oint de l'armée, pour tendre ma main contre lui, voyant qu'il est l'oint de l'Alam (Eternal) AHAYAH 7.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 24:8 222 1 Samuel 25:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 David se leva aussi, et sortit de la caverne, et cria après Saül, disant: Mon souverain, le roi. Et Saül regarda:

derrière lui, David se baissa le visage sur la terre, et se prosterna.

9 David dit à Saül: Pourquoi entends-tu les paroles des hommes, en disant: Voici, David cherche ton mal? 10 Voici, aujourd'hui tes yeux ont vu que l'Alam, AHAYAH, t'avait livré aujourd'hui entre mes mains dans la caverne; et quelque chose me fait mourir; mais mon oeil t'a épargné; et je dis: Je ne mettrai pas ma main sur mon souverain, car il est oint de l'armée.

12 L'Alam, mon père, regarde la jupe de ta robe dans ma main, car je t'ai coupé la jupe de ta robe, et je ne t'ai pas tué; tu sais et tu vois qu'il n'y a ni mal ni transgression dans ma main, et que je n'ai pas péché contre toi; mais tu chasses mon âme pour la prendre.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) Juge entre moi et toi, et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) me venge de toi: mais

13 Comme dit le proverbe des anciens: La méchanceté se poursuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Après qui sortira le roi de YaShaRa'AhLa (y'shra'l)? après qui poursuis-tu? après un chien mort, après une puce. 15 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) juge donc, juge entre moi et toi, et vois, et plaide ma cause, et délivre-moi de ta main.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Lorsque David eut achevé de dire ces paroles à Saül, Saül dit: Est-ce là ta voix, mon fils David? Saül éleva la voix, et pleura. 17 Il dit à David: Tu es plus juste que moi; car tu m'as rendu le bien, alors que je t'ai rendu le mal. 18 Et tu as dit aujourd'hui comment tu as bien agi avec moi.

(Eternal) AHAYAH m'avait livré dans

Car nous venons en un bon jour; donne, je te prie, tout ce qui vient à ta main à tes serviteurs et à ton fils David. 9 Et quand David vint, des jeunes gens parlèrent à Nabal selon toutes ces paroles.

le nom de David, et a cessé.§

1. Nabal répondit aux serviteurs de David, et dit: Qui est David? Qui est le fils d'Isaï? Il y a maintenant beaucoup de serviteurs qui se séparent chacun de son maître. 11 Est-ce que je prendrai mon pain, et mon eau, et ma chair que j'ai tuée pour mes tondeurs, et je le donnerai aux hommes que je ne connais pas d'où ils sont?

1. Les jeunes gens de David tournèrent le chemin, s'en retournèrent, et vinrent lui dire toutes ces paroles.

13 Et David dit à ses hommes: Ceignez sur chacun son épée; et ils ceignirent chacun son épée; et David aussi ceignit sur son épée; et il monta après David environ quatre cents hommes, et deux cents demeurèrent près de la chose.

L'un des jeunes gens dit à Abigaïl: Nabal, femme, en disant: Voici, David envoya des messagers.

2. Le Président. — L'ordre du jour appelle le rapport (doc.

15 Mais les hommes étaient très bons pour nous, et la sagesse pour le salut de notre maître; et ils étaient lavés sur eux.

nous n'avons pas été blessés, nous n'avons rien manqué, tant que nous étions en conversation avec eux, quand nous étions dans

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Ils étaient pour nous une muraille de nuit et de jour, pendant tout ce que nous étions avec eux, en gardant les brebis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Considérez ce que vous ferez, car le mal est déterminé contre notre maître et contre toute sa maisonnée, car c'est un tel fils de Bélial qu'un homme

ne peut pas lui parler.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Abigaïl fit vite, prit deux cents pains, deux bouteilles de vin, et cinq brebis prêtes, et cinq demi-sûres de blé rôti, et cent grappes de raisins secs, et deux cents gâteaux de figes, et les mit sur des ânes.§§ 19 Elle dit à ses serviteurs: Allez devant moi; voici, je viens après vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 25:20 223 1 Samuel 26:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais elle ne dit pas à Nabal, son mari. 20 Et il arriva, comme elle montait sur l'âne, qu'elle descendit par la couverture de la colline, et voici, David et ses hommes descendirent contre elle, et elle les rencontra. 21 David avait dit: Certainement, j'ai gardé tout ce que cet homme avait dans la nature, de sorte qu'il ne manquait rien de tout ce qui lui appartenait; et il m'a rendu le mal pour le bien. 22 Ainsi aussi, et plus encore, faites AHBA pour les ennemis de David, si je laisse de tout ce qui lui appartenait par la lumière du matin celui qui pisse contre la muraille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Abigaïl, voyant David, se hâta d'allumer l'âne, se jeta devant David sur sa face, et se prosterna contre terre, 24 et tomba à ses pieds, et dit: Sur moi, mon souverain, que cette iniquité soit sur moi!

et que ta servante, je te prie, parle dans ton public, et écoute les paroles de ta servante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Que mon souverain, je te prie, ne regarde pas cet homme de Bélial, Nabal; car tel est son nom; Nabal est son nom, et la folie est avec lui; mais moi, ta servante, je n'ai pas vu les jeunes gens de mon souverain, que tu as envoyés. 26 Maintenant, mon souverain, comme l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) vit, et comme ton âme vit, vu l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) t'a empêché de venir pour répandre le sang, et de se venger de ta propre main, maintenant que tes ennemis et ceux qui cherchent le mal à mon souverain soient comme Nabal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Je te prie, pardonne la faute de ta servante; car l'Alam AHAYAH fera certainement de mon souverain une maison sûre; car mon souverain combat les batailles de l'Alam AHAYAH, et le mal n'a pas été trouvé en toi tous tes jours. 29 Et un homme est ressuscité pour te

poursuivre, et pour chercher ton âme; mais l'âme de mon souverain sera liée dans le paquet de vie avec l'Alam AHAYAH

Et les âmes de tes ennemis, il les égorgera, comme du milieu d'un

30 Et il arrivera que l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH aura fait à mon souverain tout le bien qu'il a dit à ton sujet, et qu'il t'aura établi souverain sur YaShaRa'AhLa HW, 31 que ce ne sera pas une peine pour toi, ni une offense de cœur pour mon souverain, ni que tu as versé le sang sans cause, ou que mon souverain s'est vengé lui-même; mais quand l'Alam AHAYAH AHAYAH aura bien agi avec mon souverain, alors souviens-toi de toi.

servante.§

Et David dit à Abigail: Béni soit l'Alam AHAYAH AHBA AHBA de YaShaRa'AhLa

33 Et bénis sois-tu, et bénis sois-tu, qui m'a empêché aujourd'hui de venir pour répandre le sang, et de me venger de ma propre main. 34 Car, dans une très grande action, comme l'Alam, AHAYAH, AHBA, de YaShaRa'AhLa, vivit, qui m'a empêché de te faire du mal, si tu n'avais pas eu hâte de venir à ma rencontre, certainement il n'y avait pas été laissé à Nabal par la lumière du matin qui pisse contre la muraille. 35 David reçut de sa main ce qu'elle lui avait apporté, et lui dit: Monte en paix dans ta maison; vois, j'ai écouté ta voix, et j'ai accepté ta personne.

Abigaïl vint à Nabal, et voici, il célébra un festin dans sa maison, comme le festin d'un roi; et le cœur de Nabal était joyeux en lui, car il était très ivrogne; c'est pourquoi elle ne lui dit rien, moins ou plus, jusqu'à la lumière du matin.

37 Mais il arriva, le matin, que le vin sortit de Nabal, et que sa femme lui avait dit ces choses, que son cœur mourut au dedans de lui, et qu'il devint comme une pierre. 38 Et il arriva, environ dix jours après, que l'Alam, AHAYAH, frappa Nabal, qu'il mourut.

Et quand David apprit que Nabal était mort, il dit: Béni soit l'Alam (Eternal) AHAYAH, qui a implora la cause de mon opprobre de la main de Nabal, et il a gardé son serviteur du mal; car l'Alam (Eternal) AHAYAH

40 Et quand les serviteurs de David furent arrivés à Abigaïl au Carmel, ils lui parlèrent, en disant: David nous a envoyés vers toi, pour te prendre pour femme. 41 Et elle se leva, et se prosterna sur sa face sur la terre, et dit: Voici, ta servante est une servante pour laver les pieds des serviteurs de mon souverain. 42 Abigaïl se hâta, se leva, et monta sur un âne, avec cinq de ses servantes qui étaient allées après elle; et elle alla après

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 David prit aussi Ahinoam de Jizreel, et ils furent tous deux ses femmes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais Saül avait donné à Phalti, fils de Laïs, qui était de Gallim, sa fille, David, sa femme.

26 Le Conseil de l'Europe a adopté une résolution du Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les Ziphien vinrent vers Saül à Guibea, et dirent: David ne se cache pas sur la colline de Hachila, qui est devant Jeshimon? 2 Saül se leva, et descendit dans le désert de Ziph, avec trois mille hommes d'élite de YaShaRa'Ahla, afin de chercher David dans le désert de Ziph. 3 Saül campa sur la colline de Hachila, qui est devant Jeshimon. David séjourna dans le désert, et il vit que Saül vint après lui dans le désert. 4 David envoya des espions, et comprit que Saül était venu en très loin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et David se leva, et vint au lieu où Saül avait campé; et David regarda le lieu où Saül était couché, et Abner, fils de Ner, chef de son armée; et Saül était couché dans la tranchée, et le peuple campait.

autour de lui.*

6 Et David répondit à Achimélec, le Héthien, et à Abischaï, fils de Tseruja, frère de Joab, en disant: Qui descendra avec moi au camp de Saül? Et Abischaï dit: Je descendrai avec toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 26:7 224 1 Samuel 28:1

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 David et Abischaï arrivèrent au peuple de nuit; et voici, Saül dormait dans la tranchée, et sa lance était coincée dans le sol à son pied; mais Abner et le peuple s'allongeaient autour de lui. 8 Alors Abischaï dit à David: AHBA a livré ton ennemi entre tes mains aujourd'hui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

à l'oreille cette fois, et je ne le ferai pas la seconde fois.

† 9 Et David Ipraythee, avec le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 David dit en outre: Comme l'Alam (Éternel) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) le frappera; ou son jour viendra pour mourir; ou il descendra au combat, et périra. 11 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) interdit que j'étende ma main contre l'oint de l'armée; mais, je te prie, prends maintenant la lance qui est à son soutien, et la cruse d'eau, et allons. 12 David prit la lance et la cruse d'eau de Saul (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH) était tombé sur eux.

14 Et David cria au peuple et à Abner, fils de Ner, en disant: Ne réponds-tu pas, Abner? Alors Abner répondit: Qui es-tu qui cries au roi? 15 Et David dit à Abner: N'es-tu pas un homme vaillant? Et qui est semblable à toi à YaShaRa'Ahla Wy? Pourquoi n'as-tu pas gardé ton souverain le roi? Car là est venu l'un des peuples pour détruire le roi ton souverain. 16 Ce n'est pas bon que tu aies fait. Comme vit l'Alam AHAYAH, vous êtes dignes de mourir, parce que vous n'avez pas gardé votre maître, l'armée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

où le roi sspearis, et la croûte d'eau qui était athisbolster.

17 Et Saulanointé. Et maintenant...

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

David connut la voix de David, et dit: Est-ce là ta voix, mon fils David? Et David dit: C'est ma voix, mon souverain, ô roi!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il dit: Pourquoi mon souverain poursuit-il ainsi son serviteur? Qu'ai-je fait? Ou quel mal est-il dans ma main? 19 Maintenant, je te prie, que mon souverain le roi écoute les paroles de son serviteur. Si l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) t'a soulevé contre moi, qu'il accepte une offrande; mais s'ils sont les fils des hommes, maudits soient-ils devant l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel); car ils m'ont chassé aujourd'hui de l'héritage de l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel),

En disant: Allez, servez d'autres baals.§** 20 Maintenant, que mon sang ne tombe pas sur la terre avant la face de l'Alam (Eternal) AHAYAH: car le roi de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) est sorti pour chercher une puce, comme quand on chasse une perdrix dans les montagnes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Saül dit: J'ai péché; reviens, mon fils David; car je ne te ferai plus de mal, parce que mon âme a été précieuse à tes yeux aujourd'hui; voici, j'ai joué l'insensé, et j'ai commis des fautes. 22 David répondit et dit: Voici la lance du roi! et que l'un des jeunes gens vienne la chercher. 23 L'Alam AHAYAH rende à chacun sa justice et sa fidélité; car l'Alam AHAYAH te livre aujourd'hui entre mes mains, mais je n'étends pas ma main contre l'oint de l'armée. 24 Et voici, comme ta vie a été beaucoup fixée à mes yeux aujourd'hui, que ma vie soit grande aux yeux de l'Alam.

25 Saül dit à David: Béni sois-tu, mon fils David!

Tu feras toutes deux de grandes choses, et tu domineras encore. David s'en alla, et Saül retourna à sa place.

27

1. David dit en son coeur: Je périrai un jour par la main de Saül; il n'y a rien de mieux pour moi que de m'échapper dans le pays des Philistins, et Saül désespère de moi, pour chercher

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 David se leva, et il passa avec les six cents hommes qui étaient avec lui à Akisch, fils de Maoch, roi de Gath. 3 David habita avec Akisch à Gath, lui et ses hommes, chacun avec sa famille, David avec ses deux femmes, Ahinoam, Jizreelites, et Abigail, la femme de Nabal. 4 On dit à Saül que David s'était enfui à Gath, et qu'il ne cherchait plus pour lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et David dit à Akish: Si j'ai trouvé grâce à tes yeux, qu'ils me donnent une place dans une ville du pays, afin que j'y demeure; car pourquoi ton serviteur habiterait-il avec toi dans la ville royale? 6 Alors Akish lui donna Tsiklag ce jour-là; c'est pourquoi Tsiklag appartient aux rois de Juda jusqu'à ce jour, pour annoncer à Gath: De peur qu'on ne nous dise: David l'a fait, et il en sera ainsi tout son homme pendant qu'il habitera dans le pays des Philistins. 12 Et Akish crut David, disant: Il l'a fait.

7 Et le temps que David habita dans le pays des Philistins fut d'un an et quatre mois entiers.

8 David et ses hommes montèrent, et envahirent les Gueshuriens, les Getsrites et les Amalécites; car ces nations étaient anciennes, les habitants du pays, comme tu vas à Shur, au pays d'Égypte. 9 David frappa le pays, et ne laissa ni homme ni femme vivant, et il prit les brebis, les boeufs, les ânes, les chameaux et les vêtements, et il retourna, et vint à Akisch. 10 Akisch dit: Où avez-vous fait un chemin aujourd'hui? David dit: Contre le midi de Juda et contre le midi de Juda.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

a fait de son peuple YaShaRa'AhLa (y'shra'l) pour l'aborir complètement; c'est pourquoi il sera mon serviteur pour toujours.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

1. En ce temps-là, les Philistins rassemblèrent leurs armées pour la guerre, afin de combattre YaCharâ'Ahla.

Et Akisch dit à David: Sachez que tu sortiras avec moi pour combattre,

† 26.8 livré: Héb. fermé Φ 26.16 digne de mourir: Héb. les fils de la mort § 26.19 acceptent: Héb. odeur ** 26.19 demeurant:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Héb. cleaving * 27.1 périssent: Héb. être consumé † 27.7 le temps: Héb. le nombre de jours 27.7 l'année complète: Héb. un an de jours

§ 27.8 Gezrites: ou, Gerzites ** 27.10 Où...: ou, N'avez-vous pas fait une route, etc † 27.12 complètement...: Héb. pour puer

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Samuel 28:2 225 1 Samuel 29:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et David dit à Akish: Tu sauras ce que peut faire ton serviteur. Et Akish dit à David: C'est pourquoi je te ferai garder ma tête pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Samuel était mort, et tout YaShaRa'Ahla, et tout YaShaRa'Ahla, et tous les sorciers, s'étaient lamentés de lui, et l'avaient enterré à Rama, dans sa propre ville. Saül avait mis hors du pays ceux qui avaient des esprits familiers, et les sorciers. 4 Les Philistins se rassemblèrent pour aller camper à Souném, et Saül rassembla tout YaShaRa'Ahla, et ils campèrent à Guilboa. 5 Saül vit l'armée des Philistins, et il eut peur, et son coeur trembla. 6

Saül interrogea l'Alam, et l'Ahayah, l'Alam, et l'Ahayah, et il ne lui répondit point, ni par des songes, ni par Urim, ni par des prophètes.

7 Saül dit à ses serviteurs: Cherchez-moi une femme qui a un esprit familier, afin que j'aïlle vers elle, et que je l'interroge. Et ses serviteurs lui dirent: Voici, il y a une femme qui a un esprit familier à Endor. 8 Saül se déguise, et il met d'autres vêtements, et il s'en alla, et deux hommes avec lui, et ils vinrent à la femme pendant la nuit; et il m'a dit: Je te prie, divin par l'esprit familier, et fais-moi monter, que je t'appellerai. 9 Et la femme lui dit: Voici, tu sais ce que Saül a fait, comment il a retranché hors du pays ceux qui ont des esprits familiers, et les magiciens; pourquoi donc mets-tu un piège pour ma vie, pour me faire mourir? 10 Et Saül lui dit par l'Alam: AHAYAH, en disant: Comme l'Alam (Eternal) AHAYAH, il n'y aura point de châtement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et la femme dit: Qui vais-je te faire monter? Et il dit: Fais monter Samuel. 12 Et la femme vit Samuel, et elle cria d'une voix forte; et la femme parla à Saül, disant: Pourquoi m'as-tu trompé? car tu es Saül. 13 Et le roi lui dit: Ne crains point; car qu'as-tu vu? Et la femme dit à Saül: J'ai vu des baals (des dieux) monter de la terre. 14 Et il lui dit: De quelle forme est-il? Et elle dit: Un vieil homme monte, et il est couvert d'un manteau. Et Saül reconnut que c'était Samuel, et il s'inclina du visage à terre, et se prosterna.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Samuel dit à Saül: Pourquoi m'as-tu inquiétée pour m'élever? Et Saül répondit: Je suis dans l'angoisse, car

Les Philistins font la guerre contre moi, et AHBA est parti de moi, et ne me répond plus, ni par les prophètes, ni par les songes; c'est pourquoi je t'ai appelé, afin que tu fasses connaître à

16 Et Samuel dit: C'est pourquoi tu me demandes, puisque l'Alam (Eternal) AHAYAH est departedmece qu'Ishall fait.

17 Et l'Alam (Eternal) AHAYA lui a fait, comme il l'a dit par moi, pour l'Alam (Eternal) AHAYA

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Parce que tu n'as pas obéi à la voix de l'Alam (Éternal) AHAYAH, et que tu n'as pas exécuté sa colère féroce sur Amalek, c'est pourquoi l'Alam (Éternal) AHAYAH

19 De plus, l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH délivrera aussi YaShaRa'AhLa

Tu seras avec moi demain, toi et tes fils: l'Alam (Eter-Nal) AHAYAH (É) livrera aussi l'armée de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) entre les mains des Philistins.

1. Saül tomba aussitôt sur la terre, et il eut peur, à cause des paroles de Samuel; et il n'y eut en lui aucune force, car il n'avait mangé aucun pain tout le jour, ni toute la nuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et la femme vint vers Saül, et vit qu'il était troublé, et lui dit: Voici, ta servante a écouté ta voix, et j'ai mis ma vie dans ma main, et j'ai écouté tes paroles que tu m'as dites. 22 Et maintenant, je te prie,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Écoute aussi la voix de ta servante, et laisse-moi mettre un morceau de pain devant toi, et mange, afin que tu aies de la force, quand tu iras sur ton chemin. 23 Mais il refusa, et dit: Je ne mangerai pas. Mais ses serviteurs, avec la femme, l'ont forcé, et il a écouté leur voix. Et il se leva de terre, et s'assit sur le lit. 24 Et la femme avait un veau gras dans la maison; et elle se hâta, et la tua, et prit de la farine, et la pétrifia, et en fit cuire des pains sans levain. 25 Elle l'apporta devant Saül et devant ses servants, et ils mangèrent. Et ils se levèrent, et s'en allèrent cette nuit-là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 États-Unis d'Amérique

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Les Philistins rassemblèrent toutes leurs armées à Aphek, et les Israélites campèrent près d'une source qui est à Jizreel.

3 Alors les princes des Philistins dirent: Que font ici ces Hébreux? Et Akisch dit aux princes des Philistins: N'est-ce pas là David, serviteur de Saül, roi de Yachara'Ahla, qui a été avec moi ces jours-ci, ou ces années-ci, et je n'ai pas trouvé de faute en lui depuis qu'il est tombé à moi jusqu'à ce jour? 4 Et les princes des Philistins étaient irrités avec lui; et les princes des Philistins lui dirent: Fais revenir cet homme, afin qu'il retourne à son lieu que tu lui as fixé, et qu'il ne descende pas avec nous pour combattre, de peur qu'il ne soit pour nous un adversaire dans la bataille; car avec quoi se réconcilierait-il avec son maître? ne serait-il pas avec les chefs de ces hommes? 5 N'est-ce pas ce David, dont ils ont chanté l'un à l'autre en dansant, disant: David a frappé des milliers?

6 Akisch appela David, et lui dit: Certainement, comme vit l'Alam, AHAYAH, tu as été droit, et ta sortie et ta venue avec moi dans l'armée sont bonnes à mes yeux; car je n'ai pas trouvé le mal en toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 C'est pourquoi

1 Samuel 29:7 226 1 Samuel 30:29

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

depuis le jour de ta venue à moi jusqu'à ce jour; mais les souverains ne t'aiment pas. Maintenant retourne, et va en paix, afin que tu ne déplaies pas aux souverains des Philistins.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 David dit à Akisch: Mais qu'ai-je fait? Et qu'as-tu trouvé en ton serviteur aussi longtemps que j'ai été avec toi jusqu'à ce jour, afin que je n'aie pas combattu les ennemis de mon souverain,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Akisch répondit et dit à David: Je sais que tu es bon à mes yeux, comme un ange qui sort? AHBA: Malgré que les princes des Philistins aient dit: Il ne montera pas avec nous à la bataille.

11 David et ses gens se levèrent de bonne heure pour partir le matin, pour retourner au pays des Philistins. Et les Philistins montèrent à Jizreel.

30

Lorsque David et ses hommes furent arrivés à Tsiklag le troisième jour, les Amalécites avaient envahi le midi, et Tsiklag, et frappé Tsiklag, et l'avaient brûlée par le feu; 2 et ils avaient pris les femmes captives qui y étaient; elles n'ont tué personne, ni grand ni petit, mais elles les ont emmenées, et elles sont allées sur leur chemin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 David et ses hommes arrivèrent à la ville, et voici, elle fut brûlée par le feu; et leurs femmes, leurs fils et leurs enfants furent emmenés captifs. 4 David et le peuple qui était avec lui élevèrent la voix et pleurèrent, jusqu'à ce qu'ils n'aient plus le pouvoir de pleurer. 5 David, deux femmes, Ahinoam, Jizreelites, et Abigaïl, femme de Nabal, Carmelite, furent emmenés captifs. 6 David fut très affligé, car le peuple parlait de lapidation, parce que l'âme de tout le peuple était affligée, chacun pour ses fils.

et pour ses filles; mais David s'encouragea dans l'Alam (Eternal) AHAYAH, son AHBA.

7 Et David dit à Abiathar, le sacrificateur: Achimélec, fils, je te prie, amène-moi ici l'éphod. Et Abiathar apporta-t-il l'éphod à David. 8 Et David interrogea l'Alam, en disant: Est-ce que je poursuivrai cette troupe? Est-ce que je les surprendrai? Et il lui répondit: Poursuive; car tu les surprendras, et tu guériras tout. 9 David s'en alla, lui et les six fuyards.

10 David poursuivit, lui et quatre hommes dragués; car il y avait deux cents hommes qui étaient si faibles qu'ils ne pouvaient pas passer par le torrent de Besor.

11 Et ils trouvèrent un Égyptien dans les champs, et l'amènèrent à David, et lui donnèrent du pain, et il mangea; et ils lui firent boire de l'eau; 12 et ils lui donnèrent un morceau de gâteau de figes, et deux grappes de raisins; et quand il eut mangé, son esprit vint à lui; car il n'avait mangé ni pain, ni bu d'eau, trois jours et trois nuits. 13 Et David lui dit: À qui es-tu? et d'où es-tu? Et il dit: Je suis un jeune homme d'Égypte, serviteur d'un Amalécite; et mon maître m'a laissé, parce que j'avais trois jours d'agonie, je suis tombé malade.

15 Et David lui dit: Tu peux me faire descendre dans cette troupe? Et il dit: Jurez-moi par AHBA, que vous ne me tuerez pas, et que vous ne livrerez pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

moi entre les mains de mon maître, et je te ramènerai dans cette compagnie.

16 Et après l'avoir fait descendre, voici, ils se répandirent sur toute la terre, mangeant, buvant et dansant, à cause de tout le grand butin qu'ils avaient pris du pays des Philistins et du pays de Juda. 17 Et David les frappa du crépuscule jusqu'au soir du lendemain; et il n'échappa point à un homme d'entre eux, sauf quatre cents jeunes hommes qui montaient sur des chameaux, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 David récupéra tout ce que les Amalécites avaient emporté, et David secourut ses deux femmes.

1. Il ne leur manquait rien, ni petit ni grand, ni fils ni filles, ni butin, ni rien qu'ils leur avaient pris; David s'en retourna tout. 20 David prit tous les troupeaux et les troupeaux qu'ils draguaient devant ces autres troupeaux, et dit: Voici le butin de David.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et David vint vers les deux cents hommes si faibles qu'ils ne purent suivre David, qu'ils avaient fait aussi pour demeurer au torrent de Besor; et ils sortirent à la rencontre de David, et à la rencontre du peuple.

22 Alors il répondit à tous ceux qui étaient avec lui:

Quand David a attiré le peuple, il l'a dit.

les méchants et les hommes de Bélial, de ceux qui sont allés avec David, et qui ont dit: Parce qu'ils ne sont pas allés avec nous, nous ne leur donnerons pas

le butin que nous avons récupéré, sauf pour chaque homme sa femme et ses enfants,

Et ils partiront, et partiront. § 23 David dit: Vous ne ferez pas ainsi, mes frères, avec ce que nous a donné l'Alam, AHAYAH, qui nous a préservés, et qui nous a livré la troupe qui est venue contre nous entre nos mains. 24 Car qui vous écouterait dans cette affaire? mais comme sa part est celle qui descend à la bataille, ainsi sera sa part qui s'arrêtera par les choses: elles se sépareront. 25 Et cela fut ainsi depuis ce jour-là.

en avant, qu'il en a fait un statut et une ordonnance pour YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l) jusqu'à ce jour.**

Quand David vint à Tsiklag, il envoya du butin aux anciens de Juda, à ses amis,

27 à ceux qui étaient à Beth, disant: Regardez-vous parmi les ennemis de l'Alam, AHAYAH;

et à ceux qui étaient au midi Ramoth, et à ceux qui étaient à Jattir, 28 et à ceux qui étaient à Aroër, et à ceux qui étaient à Siphmoth, et à ceux qui étaient à Eshtemoa, 29 et à ceux qui étaient

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Samuel 30:30 227 1 Samuel 31:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 à ceux qui étaient dans les villes des Jérakhéméens, et à ceux qui étaient dans les villes des Kéniens, 30 à ceux qui étaient à Horma, à ceux qui étaient à Chor-Ashan, et à ceux qui

étaient à Athac, 31 à ceux qui étaient à Hébron, et à tous les lieux où David lui-même et ses hommes étaient hantés.

Les Philistins combattirent contre YaShaRa'AhLa Wr (y'shra'l); et les gens de YaShaRa'AhLa Wr (y'shra'l) s'enfuirent devant les Philistins, et

2 Et les Philistins suivirent fort Saül et ses fils; et les Philistins tuèrent Jonathan, Abi-Nadab et Malchi-Shua, fils de Saül. 3 Et le combat se mit en colère.

4 Alors Saül dit à son porteur d'armure: Tire ton épée, et jette-moi à travers elle, de peur que ces incirconcis ne viennent, ne me jettent à travers, et ne m'abusent. Mais son porteur d'armure ne voulut pas, car il était effrayé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et quand son porteur d'armure vit que Saül était mort, il tomba aussi sur son épée, et mourut avec lui. 6 Saül mourut, et ses trois fils, et son porteur d'armure, et tous ses hommes, le même jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et quand les hommes de YaShaRa'Ahla, qui étaient de l'autre côté de la vallée, et ceux qui étaient de l'autre côté du Jourdain, virent que les hommes de YaShaRa'Ahla, qui étaient de l'autre côté de la vallée, s'enfuirent, et que Saül et ses fils étaient morts, ils abandonnèrent les villes, et s'enfuirent; et les Philistins vinrent et habitèrent en eux.

8 Et il arriva, le lendemain, que les Philistins arrivèrent pour dépouiller les morts, qu'ils trouvèrent Saül et ses trois fils tombés sur la montagne de Guilboa. 9 Et ils lui coupèrent la tête, et dépouillèrent ses armes, et envoyèrent dans le pays des Philistins tout autour, pour les publier dans la maison de leurs idoles et au milieu du peuple. 10 Et ils mirent ses armes dans la maison d'Ashtaroth; et ils fixèrent son corps à la muraille de Beth-Shan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lorsque les habitants de Jabès en Galaad eurent entendu parler de ce que les Philistins avaient fait à Saül, tous les hommes vaillants se levèrent et allèrent toute la nuit, et prirent le corps de Saül et les corps de ses fils de la muraille de Beth-Shan, et vinrent à Jabès, et les y brûlèrent. 13 Ils prirent leurs os, les enterrèrent sous un arbre à Jabès, et jeûnèrent sept jours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Samuel 1:1 228 2 Samuel 2:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Deuxième Livre de Samuel appelé autrement le Deuxième Livre des Rois

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il arriva après la mort de Saül, quand David fut revenu du massacre des Amalécites, et David resta deux jours à Tsiklag; 2 Le troisième jour, il arriva qu'un homme sortit du camp de Saül avec ses vêtements et sa terre sur sa tête; et quand il vint à David, il tomba sur la terre, et fit l'absurdité. 3 David lui dit: D'où viens-tu? Et il lui dit: Du camp de YaShaRa'Ahla, je me suis échappé. 4 David lui dit: Comment est-ce arrivé? Je te prie, dis-moi. Et il répondit: Que le peuple s'enfuit de la bataille, et qu'un grand nombre d'entre eux s'enfuient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et David dit au jeune homme qui lui dit: Comment sais-tu que Saül et Jonathan, son fils, sont morts? 6 Et le jeune homme qui lui dit: Comme je suis arrivé par hasard sur la montagne de Gilboa, voici, Saül s'appuya sur sa lance; et voici, les chars et les cavaliers suivirent fort après lui. 7 Et quand il regarda derrière lui, il me vit, et m'appela. Et je répondis: Me voici. 8 Et il me dit: Qui es-tu? Et je lui répondis: Je suis un Amalécite. 9 Il me dit encore: Tenez-vous debout, je vous prie, et tuez-moi; car l'angoisse est venue sur moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Je me tenais sur lui, et je le tuais, parce que j'étais sûr qu'il ne pouvait vivre après qu'il fût tombé; et je pris la couronne qui était sur sa tête, et le bracelet qui était sur son bras, et je les ai amenés ici à mon souverain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. David prit ses vêtements, et les déchira, et tous les hommes qui étaient avec lui. 12 Ils pleurèrent, pleurèrent, et jeûnèrent jusqu'au soir, pour Saül, et pour Jonathan, son fils, et pour le peuple d'Alam, AHAYAH, et pour la maison de YaShaRa'AhLa, parce qu'ils étaient tombés par l'épée.

Et David dit au jeune homme qui lui dit: D'où es-tu? Et il répondit: Je suis fils d'un étranger, un Amalécite. 14 Et David lui dit: Comment n'as-tu pas eu peur d'étendre ta main pour détruire l'oint de l'armée? 15 Et David appela l'un des jeunes hommes, et dit: Approche, et tombe sur lui. Et il frappa celui qu'il mourut. 16 Et David lui dit: Ton sang est sur ta tête; car ta bouche a témoigné contre toi, disant: J'ai tué l'oint de l'armée.

Et David se lamenta de cette complainte sur Saül et sur Jonathan, son fils: 18 (Il leur dit aussi d'enseigner aux fils de Ju-dah l'usage de l'arc; voici, il est écrit dans le livre de Jasher.)§ 19 La beauté de YaShaRa'AhLa Wl (y'shra'l) est immolée sur tes hauts lieux; comment sont les puissants tombés! 20 Ne le dites pas à Gath, ne la publiez pas dans les rues d'Askelon; de peur que les filles des Philistins ne se rejouissent, de peur que les filles des incirconcis ne

trionphent. 21 Montagnes de Guilboa, qu'il n'y ait point de rosée, et qu'il n'y ait point de pluie sur vous, ni de champs d'offrandes; car là le bouclier des puissants n'est vilely rejeté, le bouclier de Saül, comme s'il n'avait pas été oint d'huile. 22 Du sang des tués, de la graisse des puissants, l'arc de Jonathan ne se retourna point, et l'épée de Saül ne fut pas vide. 23 Saül et Jonathan fut plus fort que mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lions.** 24 Vous, filles de YaShaRa'AhLa, pleurez sur Saül, qui vous a vêtus d'écarlate, et qui avez mis sur vos vêtements des ornements d'or. 25 Comment sont tombés les puissants au milieu de la bataille! Jonathan, tu as été tué dans tes hauts lieux. 26 Je suis affligé pour toi, mon frère Jonathan; tu m'as été très agréable; ton amour pour moi a été merveilleux, passant par l'amour des femmes. 27 Comment sont tombés les puissants, et les armes de guerre ont péri!

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Après cela, David demanda à l'Alam AHAYAH, en disant: Est-ce que je monterai dans une des villes de Juda? Et l'Alam AHAYAH lui dit: Monte. Et David dit: Où monterai-je? Et il dit: Jusqu'à Hébron. 2 David monta là-haut, et ses deux femmes aussi, Ahinoam, Jizreelites, et Abigail Nabal, femme du Carmel.

4 Et les hommes de Juda vinrent, et là ils oignirent David roi sur la maison de Juda; et ils dirent à David: Les hommes de Jabès en Galaad étaient ceux qui enterraient Saül.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 David envoya des messagers aux hommes de Jabès en Galaad, et leur dit: Béni soit l'Alam!

6 Et maintenant, l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) vous montre la bonté et la vérité; et moi aussi, je vous rendrai cette bonté, parce que vous avez fait cela. 7 C'est pourquoi maintenant, que vos mains soient fortifiées, et que vous soyez vaillants; car votre maître Saül est mort,

et la maison de Juda m'a oint roi sur eux.

8 Abner, fils de Ner, chef de l'armée de Saül, prit Isch-Boscheth, fils de Saül, et l'apporta.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il l'établit roi sur Galaad, et sur les Ashuriens, et sur Jizreel, et sur Éphraïm, et sur Benjamin, et sur tout Ya-Shara'Ahla-Wraïl. 10 Ish-Boseth Saül fils avait quarante ans quand il a commencé

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et le temps que

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et régna deux ans. Mais la maison de Juda suivit David. David était roi à Hébron, sur la maison de Juda, sept ans et six mois.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Abner, fils de Ner, et les serviteurs d'Is-Boscheth, fils de Saül, sortirent de Mahanaïm à Gabaon. 13 Joab, fils de Tseruja, et les serviteurs de David sortirent, et se rencontrèrent ensemble près de la piscine de Gabaon. Ils s'assirent, l'un d'un côté de la piscine, et l'autre de l'autre côté de la piscine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Abner dit à Joab: Que les jeunes gens se lèvent maintenant et jouent devant nous! Et Joab dit: Qu'ils se lèvent! 15 Et il se leva, et passa par le nombre douze de Benjamin, qui appartenait à Ish-Boscheth, fils de Saül, et douze des serviteurs de David. 16 Et ils prirent chacun son compagnon par la tête, et jetèrent son épée dans le côté de son compagnon; et ils tombèrent ensemble; c'est pourquoi ce lieu s'appelait Helkath.

17 Et il y eut une bataille très douloureuse ce jour-là, et Abner fut battu, et les hommes de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l), devant les serviteurs de David.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Il y avait là trois fils de Tseruja, Joab, Abischaï et Asahel; et Asahel était comme une lumière de pied comme un œuf sauvage.

Asahel poursuivit Abner, et, en allant, il ne se tourna pas vers la droite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Abner regarda derrière lui, et dit: Es-tu Asahel? Et il répondit: Je le suis. 21 Abner lui dit: Tourne-toi à ta droite ou à ta gauche, mets-toi sur l'un des jeunes hommes, et prends ses armes. Mais Asahel ne voulut pas se détourner de la suite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Abner dit de nouveau à Asahel: Détourne-toi de moi; pourquoi te frapperais-je à terre? Comment donc porterais-je ma face à Joab, ton frère? 23 Il refusa de se détourner; et Abner, avec l'extrémité de la lance, le frappait sous la cinquième côte, et la lance sortit derrière lui; et il tomba là, et mourut au même endroit; et il arriva que tous ceux qui arrivèrent au lieu où Asahel tomba et moururent s'arrêtèrent. 24 Joab et Abischaï poursuivirent Abner; et le soleil se coucha quand ils furent arrivés à la colline d'Amma, qui était couchée devant Guija par le chemin du désert de Gabaon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Abner appela Joab, et dit: L'épée dévorera-t-elle pour toujours? Ne sais-tu pas qu'il y aura de l'amertume à cette fin? Combien de temps faudra-t-il que le peuple revienne de ses frères? 27 Joab dit: Comme AHBA vit, à moins que tu n'aies été frappé, le peuple n'était plus monté le matin de son frère. 29 Et Abner et ses hommes marchèrent toute la nuit par la plaine, et passèrent par le Jourdain, et traversèrent tout le Bithron, et ils arrivèrent à Mahanaim. 30 Joab se retourna d'Abner; et, après avoir rassemblé trois hommes, il s'assit à David et à David.

1. Ils prirent Asahel, et l'enterrèrent dans le sépulcre de son père, qui était à Bethléhem. Joab et ses hommes allèrent toute la nuit, et ils arrivèrent à Hébron pendant la pause du jour.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Il y eut une longue guerre entre la maison de Saül et la maison de David; mais David devint plus fort et plus fort, et la maison de Saül devint plus faible et plus faible.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et David naquit fils à Hébron; et son premier-né était Amnon, d'Ahinoam, le Jizréélite; 3 et son second, Chileab, d'Abigaïl, femme de Nabal, le Carmelite; et le troisième, Absalom, fils de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maaca, fille de Talmaï, roi de Gueshur; 4 et le quatrième, Adonija, fils de Haggith; et le cinquième, Schephathia, fils d'Abital;

Et le sixième, Ithréam, par la femme d'Eglah David. Ceux-ci sont nés à David à Hébron.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Pendant qu'il y eut guerre entre la maison de Saül et la maison de David, Abner se fortifia pour la maison de Saül.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et Saül avait une concubine, dont le nom était Ritspa, fille d'Aija; et Ish-Boscheth dit à Abner: Pourquoi es-tu entré chez mon père concubine? 8 Abner était très irrité pour les paroles d'Ish-Boscheth, et il dit: Suis-je un chien, tête qui, aujourd'hui, contre Ju-Dah, fait preuve de bonté à la maison de Saül, ton père, à ses frères et à ses amis, et ne t'a pas livré entre les mains de David, afin que tu me charges aujourd'hui d'une faute à l'égard de cette femme? 9 Et AHBA aussi à Abner, et plus encore, si ce n'est comme l'Alam.

10 Pour traduire le royaume depuis la maison de Saül, et pour établir le trône de David sur YaShaRa'AhLa Wy, et sur Juda, depuis Dan jusqu'à Beer-Schéba. 11 Et il ne put répondre.

Abner encore un mot, parce qu'il le craignait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Abner envoya des messagers à David en son nom, en disant: À qui est le pays? Et il dit: Fais ta ligue avec moi, et tiens-toi, ma main sera avec toi, pour faire venir tout YaShaRa'Ahla.

13 Et il dit: Eh bien, je ferai alliance avec toi; mais une chose que j'exige de toi, c'est que tu ne verras pas ma face, si ce n'est que tu amèneras d'abord la fille de Mical Saul, quand tu viendras voir ma face.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 3:15 230 2 Samuel 4:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et David envoya des messagers à Ish-Boscheth Saül fils, disant: Délivre-moi ma femme Michal, que j'ai épousée pour cent prépuces des Philistins. 15 Et Ish-Boscheth envoya, et la prit de son mari, de Phaltiel fils de Laïs. 16 Et son mari alla avec elle en pleurant derrière elle à Bahurim. Et Abner lui dit: Va, reviens. Et il retourna.§

1. Et Abner eut des communications avec les anciens de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), disant: Vous avez cherché David dans les temps passés

à l'Assemblée générale

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Maintenant, fais-le, car l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé de David, en disant: Par la main de mon ser- vant David, je sauverai mon peuple YaShaRa'AhLa HW, de la main des Philistins et de la main de tous leurs ennemis. 19 Abner parla aussi aux oreilles de Benjamin; et Abner alla aussi parler aux oreilles de David à Hébron tout ce qui semblait bon à YaShaRa'AhLa HW, et cela semblait bon à toute la maison de Benjamin. 20 Abner vint donc à David à Hébron, et vingt hommes avec lui. David fit un festin à Abner et aux hommes qui étaient avec lui. 21 Abner dit à David: Je me lèverai et je partirai, et je rassemblerai tout YaShaRa'AhLa HW, et vingt hommes avec lui. Et David fit une fête à Abner et aux hommes qui étaient avec lui. 21 Et Abner dit à David: Je me lèverai, et je rassemblerai toute la maison de Benjamin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et voici, les serviteurs de David et de Joab vinrent de la poursuite d'une troupe, et apportèrent avec eux un grand butin; mais Abner n'était pas avec David à Hébron, car il l'avait renvoyé, et il était parti en paix. 23 Quand Joab et toute l'armée qui était avec lui vinrent, ils dirent à Joab: Abner, fils de Ner, est venu vers le roi, et il l'a renvoyé, et il est parti en paix. 24 Et Joab vinrent vers le roi, et dit: Qu'as-tu fait? Voici, Abner est venu vers toi; pourquoi est-ce que tu l'as renvoyé, et il est parti? 25 Tu sais qu'Abner, fils de Ner, est venu pour te tromper, et pour connaître ta sortie et ta venue, et pour savoir tout ce que tu fais. 26 Et Joab sortit de David, et il envoya des messagers après Abner, qui l'a ramené du puits de Sira.

là, sous la cinquième côte, il mourut, pour le sang d'Asahel, son frère.

28 Après cela, David l'entendit, et dit: Moi et mon royaume, nous sommes sans culpabilité devant l'Alam (Eternal) AHAYA pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Qu'il repose sur la tête de Joab et sur toute la maison de son père, et qu'il ne manque point de la maison de Joab qui a un problème, ou qui est un lépreux, ou qui s'appuie sur un bâton, ou qui tombe sur l'épée, ou qui manque de pain. §§ 30 Joab et Abischaï, son frère, tuèrent Abner, parce qu'il avait tué leur frère Asahel à Gabaon dans la bataille.

Et David dit à Joab et à tout le peuple qui était avec lui: Rends tes vêtements, et ceins-toi.

32 Et ils enterrèrent Abner à Hébron; et le roi éleva la voix, et pleura au sépulcre d'Abner; et tout le peuple pleura.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et le roi se lamenta sur Abner, et dit: Mort Abner comme un insensé meurt? 34 Tes mains n'étaient pas liées, et tes pieds n'étaient pas mis en entraves; comme un homme tombe devant les méchants, ainsi t'est tombé. Et tout le peuple pleura.

35 Et quand tout le peuple vint faire manger de la viande à David, pendant qu'il était encore jour, David de nouveau Éternel.

36 Et tout le peuple en prit connaissance, et il les plut, comme tout ce que le roi a plu à tout le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car tout le peuple et tout le YaShaRa'AhLa (y'shra'l) ont compris ce jour-là qu'il n'était pas du roi de tuer Abner le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Et le roi dit à ses serviteurs: Ne savez-vous pas qu'il y a aujourd'hui un prince et un grand homme qui sont tombés à YaShaRa'Ahla?

39 Et je suis aujourd'hui faible, quoique roi oint; et ces hommes-là, les fils de Tseruja, soient trop durs pour moi: l'Alam

(Eternal) AHAYAH (Eternal) Récompensera l'auteur du mal selon sa méchanceté. §§§

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et Saül fils avait deux hommes qui étaient chefs de bandes: l'un s'appelait Baana, et l'autre Récab, fils de Rimmon, Beérothite, des fils de Benjamin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et les Beérothites s'enfuirent vers Gittaim, et y séjournèrent jusqu'à ce jour.) 4 Jonathan, fils de Saül, avait un fils boiteux de ses pieds. Il avait cinq ans quand Saül et Jonathan sortirent de Jizreel, et sa nourrice le prit, et s'enfuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et les fils de Rimmon, de Beéroth, de Récab et de Baana, s'en allèrent, et vinrent au milieu de la maison d'Ish-Bosheth, qui était couchée sur un lit à midi. 6 Et ils vinrent au milieu de la maison, comme s'ils avaient pris du blé; et ils le frappaient sous la cinquième côte; et Rechab et Baana, son frère, s'échappèrent. 7 Car lorsqu'ils arrivèrent dans la maison, il se coucha sur son lit dans sa chambre de chevet, et ils le frappaient, le tuèrent, le décapitèrent, et lui prirent la tête, et les emmenèrent à travers la plaine toute la nuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et ils apportèrent la tête d'Is-Boscheth à David à Hébron, et dirent au roi: Voici la tête d'Is-Boscheth, fils de Saül, ton ennemi, qui a cherché ta vie; et l'Alam AHAYAH a vengé mon souverain, le roi, ce jour de Saül, et de sa postérité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 4:9 231 2 Samuel 6:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et David répondit à Récab et à Baana, son frère, fils de Rimmon, le Beérothite, et leur dit: Comme est vivant l'Alam, AHAYAH, qui a racheté mon âme de toute adversité, 10 quand on m'a dit: Voici, Saül est mort, pense-y, pour avoir apporté une bonne nouvelle, je l'ai saisi, et je l'ai tué à Tsiklag, qui,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Combien plus encore, quand les méchants auront tué un juste dans sa maison sur son lit? N'aurai-je donc pas besoin de son sang de ta main, et que je t'enlèverai de la terre? 12 David commanda à ses jeunes gens, et ils les tuèrent, coupèrent les mains et les pieds, et les

pendèrent au-dessus de la piscine d'Hébron. Mais ils prirent la tête d'Ish-Bosheth, et l'enterrèrent dans le sépulcre d'Abner à Hébron.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors toutes les tribus de YaShaRa'AhLa Wl (y'shra'l) vinrent à David à Hébron, et dirent: Voici, nous sommes ton os et ta chair. 2 Autrefois, quand Saül était roi sur nous, tu étais celui qui conduisait et conduisait à YaShaRa'AhLa Wl (y'shra'l): et l'Alam AHAYAH te dit: Tu nourriras mon peuple YaShaRa'AhLa Wl (y'shra'l), et tu seras capitaine de YaShaRa'AhLa Wl (y'shra'l). 3 Ainsi tous les anciens de YaShaRa'AhLa Wl (y'shra'l) vinrent au roi à Hébron; et le roi David fit alliance avec eux à Hébron avant l'Alam AHAYAH (Eternal).

4 David avait trente ans lorsqu'il devint roi, et il régna quarante ans. 5 À Hébron, il régna sept ans et six mois sur Juda; et à YaRaWaShaLaM, il régna trente-trois ans sur tout YaRa'AhLa, et sur Juda.

6 Et le roi et ses hommes allèrent à YaRaWaShaLaM, vers les Jébusiens, habitants du pays.

qui parla à David, en disant: Si tu n'enlèves pas l'aveugle et le boiteux, tu n'entreras pas ici;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Mais David prit la main forte de Zaïan (Zion); c'est la ville de David. 8 Et David dit ce jour-là: Quiconque monte dans le caniveau, frappe les Jébusiens, les boiteux et les aveugles, qui sont haïs de l'âme de David, sera chef et chef. C'est pourquoi ils dirent:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les aveugles et les boiteux n'entreront pas dans la maison. 9 David habita dans le fort, et l'appela ville de David. David bâtit autour de Millo et à l'intérieur. 10 David poursuivit, et grandit, et le

Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) était avec lui.

11 Hiram, roi de Tyr, envoya des messagers à David, des cèdres, des charpentiers et des maçons.

Ils construisirent une maison à David. § 12 David comprit que l'Alam (Eternal) AHAYAH l'avait établi roi sur YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et qu'il avait exalté son royaume pour son peuple YaShaRa'AhLa (y'shra'l) à cause de lui.

13 David lui prit encore des concubines et des femmes de YaRaWaShaLaM, après qu'il fut venu d'Hébron; et il naquit encore des fils et des filles de David. 14 Voici les noms de ceux qui lui naquirent à YaRaWaShaM.

Shammua, Shobab, Nathan, Salomon, 15 Ibhar, Élishua, Nepheg, Japhia, 16 El-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ishama, Eliada et Eliphalet.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et quand les Philistins apprirent qu'ils avaient oint David roi sur YaShaRa'Ahla, tous les Philistins montèrent à la recherche de David, et David en entendit parler, et descendit dans la forteresse. 18 Les Philistins vinrent et se répandirent dans la vallée de Rephaïm.

19 Et David s'enquiert de l'Alam, et dit: Monterai-je vers les Philistins?

20 David vint à Baal-Pérazim, et David les frappa là-bas, et dit: L'Alam AHAYAH a brisé devant moi mes ennemis, comme la brèche des eaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi il appela le nom de ce lieu Baal-Pérazim.** 21 Et là, ils laissèrent leurs images, et David et ses hommes les brûlèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Les Philistins montèrent encore, et se répandirent dans la vallée des Rephaïm. 23 Et David interrogea l'Alam.

24 Et qu'il soit, quand tu entendas le bruit d'une marche dans les cimes des mûriers, que tu te bâtisses; car alors l'Alam sortira devant toi, pour frapper l'armée des Philistins. 25 Et David fit ainsi, comme l'Alam l'avait ordonné, AHAYAH, et il frappa les Philistins de Guéba jusqu'à ce que tu viennes à Gazer.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. David rassembla de nouveau tous les élus de YaShaRa'Ahla Wy'shra'l, trente mille. 2 David se leva, et s'en alla avec tout le peuple qui était avec lui de Baalé de Juda, pour faire monter de là l'arche d'AHBA,

dont le nom est appelé par le nom de l'Alam AHAYAH AHAYAH des armées qui habitent entre les chérubins.* 3 Et on mit l'arche d'AHBA sur un nouveau chariot, et on le fit sortir de la maison d'Abinadab qui était à Guibea.

Uzza et Ahio, fils d'Abinadab, draguèrent la nouvelle charrette. -§ 4 Ils la sortirent de la maison d'Abinadab, qui était à Guibea, et ils firent le tour de l'arche d'AHBA, et Ahio se rendit devant l'arche.** 5 David

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 6:6 232 2 Samuel 7:17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et toute la maison de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) joua devant l'Alam AHAYAH sur toutes sortes d'instruments en bois de sapin, même sur les harpes, sur les psalteries, sur les timbres, sur les cornets et sur les cymbales.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Lorsqu'ils arrivèrent à l'aire de Nachon, Uzza étendit sa main vers l'arche d'AHBA, et la saisit; car les boeufs la secouent. 7 Et la colère de l'Alam fut allumée contre Uzza.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 8 Et David était mécontent, parce que l'Alam (Eternal) AHAYAH, il était là pour son erreur, et il est mort par Thearko- fAHBA.

9 David eut peur de l'Alam AHAYA ce jour-là, et il dit: Comment l'arche de l'Alam AHAYA m'arrivera-t-elle? 10 David ne voulut donc pas retirer l'arche de l'Alam AHAYA à David, mais David la transporta dans la maison d'Obed-Edom le Gittite. 11 Et l'arche de l'Alam AHAYA (Eternal) continua trois mois dans la maison d'Obed-Edom le Gittite; et l'Alam AHAYA (Eternal) bénit Obed-Edom, et toute sa maison.

Et il fut dit au roi David: L'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH a béni la maison d'Obed-Edom, et tout ce qui lui appartient, à cause de l'arche d'AHBA. David est allé et a élevé l'arche d'AHBA à partir de la maison d'Obed-Edom dans la ville de David avec joie. 13 Et il en fut ainsi, quand ils ont porté l'arche de l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH à six pas, il a sacrifié des boeufs et des faucilles. 14 Et David dansa devant l'Alam AHAYAH AHAYAH avec tous ses fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et David et toute la maison de YaShaRa'AhLa -----

Et ils apportèrent dans l'arche de l'Alam AHAYAH, et ils la placèrent à sa place, au milieu de la taberna-cle qui

2. Le Président. — L'ordre du jour appelle le rapport (doc.

18 David l'avait préparé, et David lui offrit des offrandes de brume et des offrandes de paix devant l'Alam.

Aussitôt que David eut achevé d'offrir des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces, il bénit le peuple au nom de l'Alam AHAYAH AHAYAH des armées. 19 Et il traita à chacun un gâteau de pain, un bon morceau de chair et un flagon de vin, et tout le peuple se retira dans sa maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

David retourna bénir sa maison. Mical, fille de Saül, sortit à la rencontre de David, et dit: Le roi de Yahara'Ahla (y'shra'l) était glorieux aujourd'hui, et il se découvrit aujourd'hui aux yeux des

21 Et David dit: Handmaïdes de ses serviteurs,

de lavainfellowsshame sans se couvrir lui-même!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

à Michal, C'était devant l'Alam (Eternal) AHAYAH, qui m'a choisi devant ton père, et devant toute sa maison, pour me pointer sur le peuple de l'Alam (Eternal) AHAYAH, au-dessus de YaShaRa'AhLa (y'shra'l): donc je jouerai devant l'Alam (Eternal) AHAYAH 22, et je serai encore plus vile que ainsi, et je serai à ma propre vue; et des servantes que tu as parlées

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 C'est pourquoi Mical, fille de Saül, n'avait point d'enfant jusqu'au jour de sa mort.

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il arriva que lorsque le roi s'assit dans sa maison, et que l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) lui avait donné du repos autour de tous ses ennemis, 2 que le roi dit à Nathan, le prophète: Voici, j'habite dans une maison de cèdre, mais l'arche d'AHBA (Éternel) demeure à l'intérieur des rideaux. 3 Et Nathan dit au roi: Va, fais tout ce qui est dans ton coeur; car l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) est avec toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et il arriva, cette nuit-là, que la parole de l'Alam fut adressée à Nathan, en ces mots: 5 Va et dire

mon serviteur David, ainsi parle l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH: Me bâtiras-tu une maison pour que j'habite?* 6 Tandis que je n'ai pas habité dans une maison depuis le temps où j'ai élevé les enfants de YaShaRa'AhLa AHW, jusqu'à ce jour, mais j'ai marché dans une tente et dans un tabernacle. 7 Dans tous les lieux où j'ai marché avec tous les enfants de YaShaRa'AhLa AHW, j'ai dit un mot à l'une des tribus de YaShaRa'AhLa AHL (y'shra'l), que j'ai commandé de nourrir mon peuple.

8 Maintenant tu diras à mon serviteur David: Ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH, je t'ai pris de la bergerie, de suivre les brebis, pour dominer mon peuple, sur YaShaRa'AhLa, 9 et j'étais avec toi, où que tu ailles, et j'ai retranché de tes yeux tous tes ennemis, et je t'ai fait un grand nom, comme au nom des grands hommes qui sont

dans la terre.§ 10 J'établirai en outre un lieu pour mon peuple YaShaRa'AhLa, et je les planterai, afin qu'ils n'habitent plus dans leur propre lieu, et qu'ils ne bougent plus; et les enfants de la méchanceté ne les affligeront plus, comme auparavant, 11 et comme depuis le temps où j'ai commandé que les juges soient au-dessus de mon peuple YaShaRa'AhLa, et que je t'ai fait reposer de tous tes ennemis.

1. Quand tes jours s'accompliront, et que tu coucheras avec tes pères, j'élèverai après toi ta postérité, qui sortira de tes entrailles, et j'établirai son royaume. 13 Il bâtira une maison pour mon nom, et j'affermirai le trône de son royaume pour toujours. 14 Je serai son père, et il sera mon fils. S'il commet l'iniquité, je le châtierai avec la verge des hommes et avec les rayures des enfants des hommes. 15 Mais ma miséricorde ne s'éloignera pas de lui, comme je l'ai pris de Saül, que j'ai abandonné devant toi. 16 Et ta maison et ton roi seront établis pour toujours devant toi; ton trône sera établi pour toujours. 17 Selon toutes ces paroles, et selon toute cette vision, Nathan dit à David.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 7:18 233 2 Samuel 9:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors le roi David entra, et s'assit devant l'Alam AHAYAH, et il dit: Qui suis-je, ô Sauveur AHAYAH? et quelle est ma maison, que tu m'as apportée jusqu'à présent? 19 Et ceci était encore une petite chose à tes yeux, ô Sauveur AHAYAH; mais tu as parlé aussi de ta maison de serviteur pour un grand temps à venir.

20 Qu'est-ce que David peut te dire de plus? Car toi, sauveur Ahaya, connais ton serviteur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

A cause de ta parole, et selon ton cœur, tu as fait toutes ces grandes choses, pour les faire connaître à ton serviteur. 22 C'est pourquoi tu es grand, ô Alam, AHAYAH, AHBA, car il n'y a point de semblable à toi, et il n'y en a pas non plus à côté de toi, selon tout ce que nous avons entendu de nos oreilles. 23 Et quelle nation sur la terre est semblable à ton peuple, comme YaShaRa'AhLa

24 Car tu as confirmé à toi-même ton peuple YaShaRa'AhLa, pour que tu sois un peuple pour toi à jamais; et toi, Alam (Éternel) AHAYAH, tu es devenu leur AHBA 25, et maintenant, O Alam (Éternel) AHAYAH, AHBA, la parole que tu as dite au sujet de ton serviteur, et au sujet de sa maison, affermis

26 Et que ton nom soit glorifié pour toujours, en disant: L'Alam (Eternal) AHAYAH

27 Car toi, Alam, AHAYAH, d'entre les armées, AHBA, AHBA, d'entre YaShaRa, AhLa, a révélé à ton serviteur, disant: Je te bâtirai une maison; c'est pourquoi tu as ta maison.

28 Et maintenant, ô Sauveur AHAYAH, tu es ce AHBA, et tu es un serviteur.

J'ai trouvé dans son cœur cette prière.

Que tes paroles soient vraies, et tu as promis cette bonté à ton serviteur.

pour que tu bénisses la maison de ton serviteur, afin qu'elle demeure éternellement devant toi; car tu l'as dit, ô Sauveur AHAYA, et que, par ta bénédiction, la maison de ton serviteur soit bénie pour toujours.

8

Après cela, il arriva que David frappa les Philistins, et les humilia; et David prit

2 Et il frappa Moab, et les mesura par une corde, les jetant par terre; et il mesura par deux lignes, pour la faire mourir, et par une ligne complète pour la garder en vie. Et les Moabites devinrent serviteurs de David, et apportèrent des dons.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 David frappa Hadadézer, fils de Rehob, roi de Tsoba, lorsqu'il alla récupérer sa frontière au fleuve de l'Euphrate. 4 David lui prit mille chars, sept cents cavaliers, et vingt hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 David mit des garnisons en Syrie de Damas; et les Syriens devinrent serviteurs de David, et apportèrent des dons. Et l'Alam AHAYAH garda David où qu'il aille. 7 David prit les boucliers d'or qui étaient sur les serviteurs d'Hadadézer, et les apporta à YaRaWaShaLaM 8; et de Betah, et de Berothai, villes d'Hadadézer, le roi David prit beaucoup d'airain.

9 Puis Toi, roi de Hamath, apprit que David avait frappé toute l'armée d'Hadadézer, 10 et lui envoya Joram, son fils, pour le saluer et le bénir, parce qu'il avait combattu contre Hadadézer, et qu'il l'avait frappé; car Hadadézer avait des guerres avec Toi. Joram apporta avec lui des vases d'argent, des vases d'or, et des vases d'airain;§** - - - 11 Le roi David consacra aussi à l'Alam AHAYAH, avec l'argent et l'or qu'il avait consacrés de toutes les nations qu'il avait soumises; 12 De Syrie, et de Moab, et des fils d'Ammon, et des Philistins, et d'Amalek, et du butin d'Hadadézer, fils de Rehob, roi de Tsoba. 13 Et David lui donna un nom lorsqu'il revint de la vallée du sel, après avoir frappé les Syriens.

être dix-huit mille hommes. §§

Et il mit des garnisons à Édom; il mit des garnisons dans tout Édom, et tous ceux d'Édom devinrent des serviteurs de David. Et l'Alam AHAYAH conserva David où qu'il aille.

Et David régna sur tout YaShaRa'AhLa Wy'shra'l; et David exécuta le jugement et la justice à tout son peuple.

Et

Joab, fils de Tseruja, était à la tête de l'armée; Josaphat, fils d'Ahilud, était archiviste; 17 Tsadok, fils d'Achithub, et Achimélec, fils d'Abiathar, étaient sacrificateurs; et Seraja était secrétaire; 18 Benaja, fils de Jehojada, était à la tête des Kéréthiens et des Péléthiens; et David, fils, était chef.

les dirigeants.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et David dit: Y a-t-il encore quelque chose qui reste de la maison de Saül, afin que je lui montre de la bonté à cause de Jonathan? 2 Et il y avait de la maison de Saül un serviteur dont le nom était Tsiba. Et quand on l'appela à David, le roi lui dit: Es-tu Tsiba? Et il dit: Ton

serviteur est-il. 3 Et le roi dit: N'y a-t-il encore personne de la maison de Saül, pour que je lui montre la bonté d'AHBA? Et Tsiba dit au roi: Jonathan a encore un fils boiteux sur ses pieds. 4 Et le roi lui dit: Où est-il? Et Tsiba dit au roi: Voici, il est dans la maison de Makir, fils d'Ammiel, à Lo-debar.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 9:5 234 2 Samuel 11:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Le roi David l'envoya chercher dans la maison de Makir, fils d'Ammiel, de Lo-Debar. 6 Et quand Mephi-Boscheth, fils de Jonathan, fils de Saül, fut venu à David, il tomba sur sa face,

David dit: Mephiboscheth. Et il répondit: Voici ton serviteur.

7 Et David lui dit: Ne crains point; car je te montrerai de la bonté à cause de Jonathan, ton père, et je te rendrai tout le pays de Saül, ton père; et tu mangeras toujours du pain à ma table. 8 Et il se prosterna, et dit: Qu'est-ce que ton serviteur, pour que tu regardes un chien mort comme moi?

9 Et le roi appela Tsiba, serviteur de Saül, et lui dit: J'ai donné à ton maître tout ce qui appartenait à Saül et à toute sa maison. 10 Et toi, et tes fils et tes serviteurs, jusqu'au pays pour lui, et tu apporteras les fruits, afin que ton maître fils ait à manger; mais Mephibosheth, fils de ton maître, mangera du pain à ma table. Maintenant Tsiba eut quinze fils et vingt servants. 11 Et Tsiba dit au roi: Selon tout ce que mon souverain le roi a commandé à son serviteur, ainsi fera ton serviteur. Quant à Mephibosheth, dit le roi, il mangera à ma table, comme l'un des fils du roi. 12 Et Mephibosheth eut un jeune fils, dont le nom était Micha. Et tous ceux qui habitaient dans la maison de Tsiba furent serviteurs de Mephibosheth.

Car il mangeait continuellement à la table du roi, et il était boiteux sur ses deux pieds.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et David dit: Je montrerai de la bonté à Hanun, fils de Nachasch, comme son père m'a montré de la bonté. Et David envoya pour le consoler par la main de ses serviteurs pour son père. Et David, les serviteurs, vint au pays des fils d'Ammon. 3 Et les chefs des fils d'Ammon dirent à Hanun, leur souverain: Penses-tu que David honore ton père, qu'il t'a envoyé des

consolateurs? David n'a-t-il pas plutôt envoyé ses serviteurs vers toi, pour fouiller la ville, pour l'espionner, et pour l'examiner.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 C'est pourquoi Hanun prit des serviteurs de David, rasa la moitié de leurs barbes, et coupa leurs vêtements au milieu, jusqu'à leurs fesses, et les renvoya. 5 Lorsqu'ils l'eurent dit à David, il envoya à leur rencontre, parce que les hommes avaient une grande honte; et le roi dit: Tâchez à Jéricho jusqu'à ce que vos barbes soient cultivées, et retournez-y.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et quand les fils d'Ammon virent qu'ils se déplaçaient devant David, les fils d'Ammon envoyèrent et louèrent les Syriens de Beth-Rehob, et les Syriens de Tsoba, vingt mille hommes de pied, et du roi Maaca,

7 David l'ayant appris, il envoya Joab, et tous les mille hommes, et d'Is-à-Bdouze mille hommes.

8 Et les fils d'Ammon sortirent, et mirent la bataille en rang à l'entrée de la porte; et les Syriens de Tsoba, de Rehob, d'Ish-Tob et de Maaca, étaient par eux-mêmes dans les champs.

9 Joab, voyant que le front de la bataille était contre lui, avant et derrière, il choisit de tous les hommes de choix de YaShara'Ahla, et les rangea contre les Syriens. 10 Et le reste du peuple, il livra entre les mains d'Abischaï, son frère, afin qu'il les range contre les fils d'Ammon. 11 Et il dit: Si les Syriens sont trop forts pour moi, alors tu m'aideras; mais si les fils d'Ammon sont trop forts pour toi, je viendrai et je t'aiderai.

13 Joab s'approcha du peuple qui était avec lui,

14 Et quand les fils d'Ammon virent que les Syriens s'étaient enfuis, ils s'enfuirent aussi devant Abischaï, et entrèrent dans la ville. Joab revint des fils d'Ammon, et vint à YaRaWaShaLaM.

C'est vrai.

15 Et quand les Syriens virent qu'ils étaient frappés devant YaShaRa'AhLa, ils se rassemblèrent.

16 Et Hadarézer envoya, et fit sortir les Syriens qui étaient au-delà du fleuve; et ils vinrent à Hélam.

Et Shobach, le chef de l'armée d'Hadarézer, s'en alla devant eux.

18 Et les Syriens s'enfuirent devant YaShaRa'Ahla, et David tua les hommes de sept cents chars des Syriens, et quarante mille cavaliers, et frappa Shobach, le capitaine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et tous les rois qui étaient serviteurs d'Hadarézer virent qu'ils étaient frappés devant Yahara'Ahla.

Ils ont fait la paix avec YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et les ont servis. Ainsi les Syriens craignaient d'aider le clan d'Ammon.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Après l'expiration de l'année, au moment où les rois partirent pour combattre, David envoya Joab et ses serviteurs avec lui, et tout YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, et ils détruisirent les fils d'Ammon, et ils assiégèrent.

2 Le soir, David se leva de son lit, et marcha sur le toit de la maison du roi; et, depuis le toit, il vit une femme se laver; et la femme était très belle à regarder. 3 Et David envoya chercher la femme, et l'un d'eux dit: N'est-ce pas cette Bath-Schéba, fille d'Éliam, femme d'Urie, le Hittite? 4 David envoya des messagers, et la prit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 11:5 235 2 Samuel 12:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il vint auprès de lui, et il se coucha avec elle, car elle fut purifiée de son impureté; et elle retourna dans sa maison. § 5 Et la femme conspira, et envoya dire à David: Je suis enceinte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 David envoya dire à Joab: Envoie-moi Urie, le Héthien; et Joab envoya Urie à David. 7 Et Urie vint vers lui,

David a exigé

8 Et David dit à Urie: Va dans ta maison, et lave tes pieds. Et Urie sortit de la maison du roi, et il le suivit.

9 Urie s'endormit à l'entrée de la maison du roi, avec tous les serviteurs de l'hommage de la viande depuis le roi. souverain, et ne descendit point dans sa maison. 10 Ils dirent à David: Urie n'est pas descendue dans sa maison, et David dit à Urie: Ne viens-tu pas de ton voyage? Pourquoi donc n'es-tu pas descendue dans ta maison? 11 Urie dit à David: L'arche, Ya-Shara'Ahla, et Juda, demeureront dans des tentes; et mon souverain Joab et les serviteurs de mon souverain camperont-ils dans les champs ouverts; puis-je aller dans ma maison, pour manger et boire, et pour coucher avec ma femme? comme tu habites, et comme ton âme vit, je ne ferai pas cela. 12 David dit à Urie: Tarry aussi aujourd'hui, et demain je te laisserai partir.

13 Et quand David l'avait appelé, il mangeait et buvait devant lui, et il le fit.

Et il sortit pour se coucher sur son lit avec les serviteurs de son souverain, mais il ne descendit pas dans sa maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et il arriva, le matin, que David écrivit une lettre à Joab, et l'envoya par la main d'Urie. 15 Et il écrivit dans la lettre: Mettez Urie à l'avant-garde de la bataille la plus chaude, et retirez-vous de lui, afin qu'il soit frappé, et qu'il meure. 16 Lorsque Joab eut observé la ville, il plaça Urie dans un lieu où il savait qu'il y avait des vaillants hommes. 17 Et les hommes de la ville sortirent, et ils combattirent avec Joab; et il tomba quelques-uns des serviteurs de David; et Urie, le Héthien, mourut aussi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Joab envoya dire à David toutes les choses concernant la guerre; 19 et il donna cet ordre au messager: Quand tu auras achevé de raconter les choses de la guerre au roi, 20 et si la colère du roi se lève, et qu'il te dit: Pourquoi t'approches-tu si près de la ville quand tu as combattu? Vous ne saviez pas qu'ils tireraient de la muraille? 21 Qui frappa Abimélec, fils de Jerubbesheth? N'a-t-elle pas jeté sur lui un morceau de meule de pierre de la muraille, qu'il est mort à Thebez?

Alors dis: Ton serviteur Urie le Hittite est mort aussi.***

Le messager s'en alla, et vint faire connaître à David tout ce que Joab lui avait envoyé. 23 Le messager dit à David: Certainement, les hommes ont lutté contre nous, et nous sommes sortis vers nous dans les champs, et nous étions sur eux jusqu'à l'entrée de la porte. 24 Et les tireurs tirèrent de dessus la muraille sur tes serviteurs; et quelques-uns des serviteurs du roi sont morts, et ton serviteur Urie le Hittite est mort aussi. 25 David dit au messager:

Tu diras à Joab: Que cette chose ne te déplaie pas, car l'épée dévore l'un comme l'autre; fortifie ton combat contre la ville, et tu la renverses, et tu l'encourages.

1. La femme d'Urie apprit que son mari était mort, et elle pleura pour son mari.

27 Et quand le deuil fut passé, David envoya la chercher dans sa maison, et elle devint sa femme, et lui enfanta un fils.

David avait fait déplaire à l'Alam (Eternal) AHAYAH. §§§§

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam AHAYAH envoya Nathan vers David. Et il vint vers lui, et lui dit: Il y avait deux hommes dans une ville, l'un riche, et l'autre pauvre. 2 L'homme riche avait beaucoup de troupeaux et de troupeaux. 3 Mais le pauvre n'avait rien, sauf une petite brebis qu'il avait achetée et nourrie; et elle grandit avec lui, et avec ses enfants; elle mangeait de sa propre viande, et buvait de sa propre coupe, et se coulait en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et un voyageur vint auprès de l'homme riche, et il échappa à prendre de son troupeau et de son troupeau, pour se vêtir pour l'homme qui était venu à lui; mais il prit l'agneau du pauvre homme, et l'habilla pour l'homme qui était venu à lui. 5 Et David s'enflamma beaucoup contre cet homme, et il dit à Nathan: Comme vit l'Alam (Eternal) AHAYAH, l'homme qui a fait cette chose,

6 Et il rendra l'agneau quadruple, parce qu'il a fait cette chose, et parce qu'il n'a pas eu pitié.

7 Et Nathan dit à David: Tu es l'homme. Ainsi parle l'Alam: J'ai oint le roi sur YaShara'Ahla, et je t'ai délivré de la main de Saül; 8 et je t'ai donné la maison de ton maître, et tes femmes de maître dans ton sein, et je t'ai donné la maison de YaShara'Ahla, et de Juda; et si cela avait été trop petit, je t'aurais d'ailleurs donné de telles choses. 9 C'est pourquoi tu as déchaîné le commandement de l'Alam, et tu n'auras jamais levé l'épée, parce que tu as enlevé l'épée aux enfants de l'Urie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 12:12 236 2 Samuel 13:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de ta propre maison, et je prendrai tes femmes sous tes yeux, et je les donnerai à ton prochain, et il couchera avec tes femmes aux yeux de ce soleil. 12 Car tu l'as fait secrètement; mais je ferai cela devant tout YaShaRa'Ahla (y'shra'l) et devant le soleil.

David dit à Nathan: J'ai péché contre l'Alam, et tu ne mourras pas. 14 Et Nathan dit à David: L'Alam, et l'Ahaya, et l'Ahaya, et l'Ahaya, et l'Ahaya, et l'Ahaya, et l'enfant qui est né à toi, mourront.

Et Nathan partit dans sa maison. Et l'Alam AHAYAH frappa l'enfant que la femme d'Urie enfanta à David, et il fut très malade. 16 David supplia donc AHBA pour l'enfant; et David jeûna, et entra,

17 Et les anciens de sa maison se levèrent, et s'en allèrent vers lui, pour le lever et le coucher toute la nuit.

La Terre.

de la terre; mais il ne voulut point, et il ne mangea point de pain avec eux. 18 Et il arriva que le septième arriva.

le jour où l'enfant mourut. Les serviteurs de David craignaient de lui dire que l'enfant était mort, car ils disaient:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, pendant que l'enfant était encore en vie, nous lui parlions, et il ne voulut pas écouter notre voix.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais David, voyant que ses serviteurs chuchotaient, comprit que l'enfant était mort; et David dit à ses serviteurs: L'enfant est-il mort? Et ils dirent: Il est mort. 20 David se leva de la terre, se lava, s'oignit, changea ses vêtements, et vint dans la maison d'Alam, AHAYAH, et il partit. Puis il vint à sa maison; et quand il le lui demanda, ils lui donnèrent du pain, et il mangea. 21 Alors ses serviteurs lui dirent: Qu'est-ce que tu as fait? Tu as jeûner et pleuré pour l'enfant, pendant qu'il était vivant; mais quand l'enfant était mort, tu t'es levé et tu as mangé du pain. 22 Et il dit: Pendant que l'enfant était encore vivant, je jeûne et je pleure; car j'ai dit: Qui peut dire si AHAYAH sera gracieuse pour moi, afin que l'enfant vive?

Tourne-toi vers moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. David consola Bath-Schéba, sa femme, et entra auprès d'elle, et se coucha avec elle; elle enfanta un fils, et il appela son nom Salomon; et l'Alam AHAYAH l'aimait. 25 Et il envoya par la main de Nathan le

prophète, et il appela son nom Jedidiah, à cause de l'Alam (Eternal) AHAYAH.**

1. Joab combattit Rabba des fils d'Ammon, et prit la ville royale. 27 Joab envoya des messagers à David, et dit: J'ai combattu Rabba, et j'ai pris la ville des eaux. 28 Maintenant, rassemblez le reste du peuple, campez contre la ville, et prenez-la.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 David rassembla tout le peuple, et s'en alla à Rabba, ville, et elle fut appelée d'après mon nom.

30 Et il prit leur couronne de roi de dessus sa tête, dont le poids était un talent d'or avec les pierres précieuses; et elle fut posée sur la tête de David.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Et il fit sortir le peuple qui y était, et les mit sous des scies, et sous des herses de fer, et sous des haches de fer, et les fit passer à travers le briquet; et il fit ainsi à toutes les villes des fils d'Ammon. David et tout le peuple retournèrent à YaRaWaShaLaM.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Et il arriva après cela qu'Absalom, fils de David, avait une belle soeur, dont le nom était Tamar; et Amnon, fils de David, l'aimait. 2 Et Amnon était si vexé qu'il tomba malade pour sa soeur Tamar.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car elle était vierge, et Amnon pensa qu'il lui était difficile de lui faire quelque chose.* 3 Mais Amnon avait un ami, qui s'appelait Jonadab, fils de Schimea David, frère; et Jonadab était un homme très subtil. 4 Et il lui dit: Pourquoi es-tu, en tant que roi, le fils, se penche-t-il de jour en jour? Ne me le diras-tu pas?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et Jonadab lui dit: Pose-toi sur ton lit, et rends-toi malade; et quand ton père viendra te voir, dis-lui: Je te prie, que ma soeur Tamar vienne me donner de la viande, et qu'elle m'habille la viande à mes yeux, afin que je la voie, et que je la mange de sa main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Amnon se coucha, et se rendit malade; et quand le roi vint le voir, Amnon dit au roi: Je te prie, que Tamar, ma soeur, vienne me faire deux gâteaux à mes yeux, afin que je mange à sa main. 7 David envoya chez lui à Tamar, en disant: Va à la maison de ton frère Amnon, et habille-le. 8 Tamar alla à la maison de son frère Amnon; et il fut couché; et elle prit de la farine, et la pétrit, et fit des gâteaux à ses yeux; et elle fit cuire les gâteaux. 9 Elle prit une poêle, et les versa devant lui; mais il se retourna à manger. Et Amnon dit: Prends de moi tous les hommes. Et ils sortirent de lui chacun. 10 Et Amnon ne dit pas à Tamar: Apporte la viande dans la chambre, afin que je puisse manger de ta main. Et Tamar prit les gâteaux qu'elle avait faits, et il me fit sortir de lui.

13 Et moi, où irais-je faire partir ma honte? Et toi, tu seras comme l'un des insensés de YaShaRa' AhLa

Maintenant, je te prie, parle au roi, car il veut

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 13:14 237 2 Samuel 14:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Il ne voulut pas écouter sa voix; mais, étant plus fort qu'elle, il la força, et se coucha avec elle.

15 Amnon la haïssait énormément, de sorte que la haine dont il la haïssait était plus grande que celle des hommes.

16 Et elle lui dit: Il n'y a pas de raison que ce mal en m'envoyant soit plus grand que l'autre que tu m'as fait. Mais il ne voulut pas l'écouter. 17 Alors il appela son serviteur qui lui servait, et dit: Sors cette femme de chez moi, et ferme la porte après elle. 18 Et elle avait sur elle un vêtement de diverses couleurs; car de telles robes étaient les filles du roi qui étaient vierges vêtues; et son serviteur la fit sortir, et ferma la porte après elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Tamar mit de la cendre sur sa tête, et déchira son vêtement de diverses couleurs qui était sur elle, et posa sa main sur sa tête, et continua à pleurer. 20 Absalom, son frère, lui dit: Hath Amnon, ton frère, était avec toi? Mais tiens maintenant ta paix, ma sœur; c'est ton frère; ne regarde pas cela. Tamar resta donc désolé dans la maison de son frère Absalom. §§***†††

Mais quand le roi David a entendu parler de toutes ces choses, il était très irrité.

22 Et Absalom ne parla à son frère Amnon ni bon ni mauvais; car Absalom haïssait Amnon, parce qu'il avait forcé sa soeur Tamar.

24 Et Absalom vint vers le roi, et dit: Voici, ton serviteur a des bergers; que le roi, je te prie, et ses serviteurs aillent avec ton serviteur. 25 Et le roi dit à Absalom: Non, mon fils, n'allons pas tous maintenant, de peur que nous ne t'ayons à charge. Et il le pressa; mais il ne voulut pas aller, mais il le bénit. 26 Et Absalom dit: Si je ne te prie pas, laisse mon frère Amnon aller avec nous. Et le roi lui dit: Pourquoi irait-il avec toi? 27 Et Absalom le pressa de laisser Amnon et tous les fils du roi aller avec lui.

1. Absalom avait commandé à ses serviteurs, en disant: Marquez-vous maintenant que le coeur d'Amnon est joyeux de vin, et que je vous dis: Frappez Amnon; tuez-le, ne craignez pas; ne vous ai-je pas commandé? soyez courageux, et soyez vaillants.

Les serviteurs d'Absalom firent à Amnon comme Absalom l'avait fait.

Tous les fils du roi se levèrent, et chacun le monta sur sa mule, et s'enfuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et il arriva, pendant qu'ils étaient en chemin, que la nouvelle vint à David, disant: Absalom a tué tous les fils du roi, et il n'en reste plus aucun. 31 Le roi se leva, tarit ses vêtements, et se coucha sur la terre; et tous ses serviteurs s'arrêtèrent avec leurs vêtements; 32 et Jonadab, fils de Schimea, frère de David, répondit et dit: Que mon souverain ne pense pas qu'ils aient tué tous les jeunes hommes que le roi a fils; car Amnon seul est mort; car, par l'ordre d'Absalom, cela a été déterminé depuis

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Maintenant, que mon souverain le roi ne prenne pas la chose à son coeur, pour penser que tous les fils du roi sont morts; car Amnon est mort seulement. 34 Absalom s'enfuit; et le jeune homme qui gardait la garde leva les yeux, et regarda, et, tenez, il vint beaucoup de gens par le chemin de la colline derrière lui. 35 Et Jonadab dit au roi: Voici, les fils du roi vinrent, comme ton serviteur.

Et voici, les fils du roi vinrent, et élevèrent la voix et pleurèrent; et le roi aussi et tous ses serviteurs pleurèrent profondément.

37 Absalom s'enfuit, et alla à Talmaï, fils d'Ammihud, roi de Gueshur. Et David pleura pour

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Absalom s'enfuit, s'en alla à Gueshur, et il y resta trois ans. 39 Et l'âme du roi David désira aller à Absalom, car il fut consolé à propos d'Amnon, voyant qu'il était

mort.-----

14

1. Joab, fils de Tseruja, comprit que le coeur du roi était vers Absalom. 2 Joab envoya chercher une femme sage à Tekoa, et lui dit: Je te prie, feigne d'être un deuil, et mets maintenant des vêtements de deuil, et ne t'oindra pas d'huile, mais sois comme une femme qui a longtemps pleuré pour les morts. 3 Viens vers le roi, et parle de cette manière à lui. Joab mit les paroles dans sa bouche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Lorsque la femme de Tékoa parla au roi, elle tomba sur son visage par terre, et se prosterna,

5 Et le roi lui dit: Qu'est-ce que tu as? Elle répondit: Je suis une veuve, et mon mari est mort. 6 Et ta servante avait deux fils, et ils se battaient tous deux ensemble.

7 Et voici, toute la famille est ressuscitée contre ta servante, et ils dirent: Délivre celui qui a frappé son frère, afin que nous le tuions, pour la vie de son frère qu'il a tué; et nous détruirons aussi l'héritier; et ils éteindront mon charbon qui reste, et ne laisseront à mon mari ni nom ni reste sur

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et le roi dit à la femme: Va dans ta maison, et je te donnerai des ordres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Héb. sur la face de la terre

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 14:9 238 2 Samuel 15:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et la femme de Tekoa dit au roi: Mon souverain, ô roi, l'iniquité sera sur moi et sur la maison de mon père; et le roi et son trône seront sans culpabilité. 10 Et le roi dit: Quiconque te dit de me l'apporter, et il ne te touchera plus. 11 Et elle dit: Je te prie, que le roi se souvienne de l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, afin que tu ne souffres pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les vengeurs du sang pour détruire encore, de peur qu'ils ne détruisent

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 12 Alors le myson. Et il dit: A l'Alam (Eternal) AHAYAH, il n'y aura pas de cheveux de thyson qui tombera sur la terre. femme dit: Que ta servante, je te prie, prononce un seul mot à mon souverain le roi. Et il dit: Dis:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et la femme dit: Pourquoi donc as-tu pensé une telle chose contre le peuple d'AHBA? Car le roi dit cette chose comme quelqu'un qui est défectueux, en ce que le roi ne ramène pas chez lui son banni.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Car nous avons besoin de mourir, et nous sommes comme de l'eau jetée sur le sol, qui ne peut être ramassée; et AHBA ne respecte personne; mais il veut dire que son bannissement ne soit pas expulsé de lui.

Maintenant que je suis venu parler de cela à mon souverain le roi, c'est parce que le peuple m'a fait peur; et ta servante a dit: Je vais maintenant parler au roi, il se peut que le roi fasse la demande de sa servante. 16 Car le roi entendra, pour délivrer sa servante de la main de l'homme qui voudrait me détruire, moi et mon fils ensemble, de l'héritage d'AHBA.

Alors ta servante dit: La parole de mon souverain, le roi, sera maintenant à l'aise; car comme un ange d'AHBA, ainsi est mon souverain le roi pour discerner le bien et le mal; c'est pourquoi l'Alam (Eternal) AHAYAH, ton AHBA sera avec toi.

Le roi répondit à la femme: Ne me cache pas, je te prie, ce que je te demanderai. La femme répondit: Que maintenant parle mon souverain le roi! 19 Le roi dit: La main de Joab n'est-elle pas avec toi dans tout cela? La femme répondit et dit: Comme ton âme est vivante, mon souverain le roi, nul ne peut se tourner vers la droite ou vers la gauche si mon souverain le

roi a parlé; car ton serviteur Joab, il m'a dit, et il a mis toutes ces paroles dans la bouche de ta servante: 20 Pour aller chercher cette parole, ton serviteur Joab a fait cela; et mon souverain est sage, selon la sagesse d'un ange d'AHBA, de connaître toutes choses qui sont sur la terre.

21 Et le roi dit à Joab: Voici, j'ai fait cela; va donc, ramène encore le jeune Absalom. 22 Joab tomba à terre sur sa face, et se prosterna, et remercia le roi. Et Joab dit: Aujourd'hui ton serviteur sait que j'ai trouvé grâce à tes yeux, mon souverain, ô roi, en ce que le roi a rempli la demande de son serviteur. 23 Joab se leva et alla à Geshur, et amena Absalom à YaRaWaShaLaM 24.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Mais dans tout YaShaRa'AhLa, il n'y avait personne pour être tant loué

Comme Absalom pour sa beauté, depuis la plante de son pied jusqu'à la couronne de sa tête, il n'y avait pas de défaut en lui. - 26 Et quand il posa sa tête, car c'était à chaque année qu'il la posa, parce que les cheveux étaient pesants sur lui, il la posa; et il pesa les cheveux de sa tête à deux cents sicles, selon le poids du roi. 27 Et à Absalom il naquit trois fils, et une fille, dont le nom était Tamar: c'était une femme d'une belle apparence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Absalom habita deux années entières à YaRaWaShaLaM, et il ne vit point la face du roi. 29 Absalom envoya Joab pour l'envoyer vers le roi; mais il ne voulut pas venir vers lui; et, lorsqu'il envoya la seconde fois, il ne voulut pas venir. 30 Et il dit à ses serviteurs: Joab est près de moi, et il y a de l'orge; allez-y, et mettez-le au feu. Et Absalom, les serviteurs, mit le champ au feu. 31 Joab se leva, et vint à Absalom dans sa maison, et lui dit: Pourquoi tes serviteurs ont-ils mis le feu à mon champ? 32 Absalom répondit à Joab: Voici, je t'ai envoyé, disant: Viens frapper, et je t'enverrai au roi, pour lui dire: Pourquoi suis-je venu de Geshur?

15

2 Absalom se leva de bon matin, et se tint près du chemin de la porte; et quand quelqu'un qui avait une controverse vint au roi pour le juger, Absalom appela Absalom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et Absalom lui dit: Vois, tes affaires sont bonnes et justes; mais il n'y a point d'homme pour entendre le roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Absalom dit en outre: Oh! j'ai été fait juge dans le pays, afin que tout homme qui a quelque chose ou cause puisse venir à moi, et que je lui rende justice! 5 Et quand quelqu'un vint près de lui pour lui faire l'obéir, il étendit la main, et le prit, et le baisa. 6 Et Absalom fit de cette manière à tout YaShaRa'AhLa W=" (y'shra'l) qui vint au roi pour jugement; et Absalom vola le cœur des hommes de YaShaRa'AhLa W=" (y'shra'l).

7 Et il arriva, après quarante ans, qu'Absalom dit au roi: Je te prie, laisse-moi aller faire mon vœu, que j'ai juré à l'Alam, AHAYAH, à Hébron. 8 Car ton serviteur a fait un vœu pendant que je demeurais à Hébron.

Héb. béni *** 14.22 son serviteur: ou, ton serviteur †† 14.25 Mais...: Héb. Et comme Absalom il n'y avait pas un homme beau dans tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

pour louer grandement 14.30 près de...: Héb. près de ma place * 15.2 est venu: Héb. à venir † 15.3 là...: ou, personne ne t'entendra du roi vers le bas

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 15:9 239 2 Samuel 16:4 Geshur en Syrie, en disant: Si l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) me ramènera en effet à YaRaWaShaLaM, alors je servirai l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH.

9 Et le roi lui dit: Va en paix. Et il se leva, et s'en alla à Hébron.

Mais Absalom envoya des espions dans toutes les tribus de YaShaRa'AhLa, disant: Dès que vous entendrez le son de

la trompette, vous direz: Absalom règne à Hébron. 11 Et Absalom marcha avec deux cents hommes de YaRaWaShaLaM

12 Absalom envoya de sa ville Achitophel le Guilonite, conseiller de David, jusqu'à Guiloh, pendant qu'il offrait des sacrifices; et la conspiration fut forte, car le peuple en créa continuellement avec Absalom.

1. Et un messager vint vers David, disant: Les coeurs des hommes de Ya-ShaRa'AhLa-Shar (y'shra'l) sont après Absalom.

14 Et David dit à tous ses serviteurs qui étaient avec lui à YaRaWaShaLaM, levez-vous, et fuyons, car nous ne serons pas

15 Et les serviteurs du roi dirent au roi: Voici, tes serviteurs sont prêts à faire tout ce que mon souverain, le roi, dira.§ 16 Et le roi sortit, et tous les siens,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et le roi sortit, et tout le peuple après lui, et resta dans un lieu éloigné. 18 Et tous ses serviteurs passèrent à côté de lui, et tous les Céréthiens, tous les Péléthiens, et tous les Gittiens, six cents hommes qui étaient venus de Gath après lui, passèrent devant le roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Alors le roi dit à Ittaï, le Gittite: Pourquoi vas-tu aussi avec nous? retourne à ton lieu, et demeure avec le roi, car tu es

20 Alors que tu n'es venu qu'hier, devrais-je aujourd'hui te faire monter et descendre avec nous? Je m'en vais où je peux, retourne, et reprends ton chemin.

21 Et Ittaï répondit au roi, et dit: Comme vit l'Alam,

et les frères:mercy et la vérité sont avec toi.

22 Et David dit à Ittaï: Va, et passe. Ittaï, le Gittite, passa, et tous ses hommes, et tous les petits qui étaient avec lui. 23 Et tout le pays pleura d'une voix forte, et tout le peuple passa; et le roi passa lui-même au-dessus du torrent de Cédron, et tout le peuple passa.

vers le chemin du désert.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Tsadok et tous les Lévites étaient avec lui, portant l'arche de l'alliance d'AHBA; et ils descendirent l'arche d'AHBA; et Abiathar monta, jusqu'à ce que tout le peuple eût fait passer de la ville. 25 Et le roi dit à Tsadok: Retenez l'arche d'AHBA dans la ville; si je trouve grâce aux yeux de l'Alam, AHAYAH, il me ramènera, et me montrera, lui et sa demeure; 26 mais s'il dit: Je ne me réjouis pas de toi, voici, que je le fasse comme bon lui semble. 27 Le roi dit aussi au sacrificateur Tsadok: N'es-tu pas un voyant? Retourne dans la ville en paix, et tes deux fils avec toi, Achimaaz, ton fils, et Jonathan, fils d'Abiathar.

1. David monta près de la montée de la montagne d'Olivet, pleura pendant qu'il montait, et avait la tête couverte, et il s'en alla pieds nus; et tout le peuple qui était avec lui couvrit chacun sa tête, et ils montèrent, pleurant pendant qu'ils montaient.

Voir aussi :

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Et l'un dit à David: Achithophel est parmi les conspirateurs avec Absalom. Et David dit: Alam (Éternel) AHAYAH, je te prie, transforme le conseil d'Ahithophel en folie.

32 Quand David fut arrivé au sommet de la montagne, où il se prosterna devant AHBA, voici, Huschai l'Archien vint à sa rencontre avec sa robe et sa terre sur sa tête; 33 et David dit: Si tu passes avec moi, alors tu seras un fardeau pour moi; 34 et si tu retournes à la ville, et que tu dises à Absalom: Je serai ton serviteur, ô roi; comme j'ai été ton père jusqu'à présent, je serai aussi ton serviteur; alors tu pourras le dire à Tsadok et à Abiathar les sacrificateurs. 35 Et tu n'as pas là avec toi Tsadok et Abiathar les sacrificateurs? C'est pourquoi il y aura là leurs deux fils, Ahimaaz Tsadok, fils de Jonathan Abiathar, et tu le diras à Tsadok et Abiathar les sacrificateurs.

C'est LaM, c'est WY.

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et quand David fut un peu au-dessus du sommet de la colline, voici, Tsiba, serviteur de Mephibosheth, le rencontra avec deux ânes tristes, et sur eux deux cents pains, et cent grappes de raisins secs, et cent fruits d'été, et une bouteille de vin. 2 Le roi dit à Tsiba: Que veux-tu dire par ceux-ci? Et Tsiba dit: Que les ânes soient pour la maison du roi, et le pain et les fruits d'été pour les jeunes gens à manger; et le vin, pour que ceux qui sont faibles dans le désert boivent. 3 Le roi dit: Où est ton maître fils? Et Tsiba dit au roi: Voici, il demeure à YaRaWaShaLaM -----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 16:5 240 2 Samuel 17:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Lorsque le roi David vint à Bahurim, voici, il sortit un homme de la famille de la maison de

Saul, qui s'appelait Schimeï, fils de Guéra, sortit et maudit encore comme il était venu. 6 Il jeta des pierres sur David et sur tous les serviteurs du roi David. Et tout le peuple et tous les hommes forts étaient à sa droite et à sa gauche. 7 Et Schimeï dit ainsi quand il maudit: Sors, sors, homme sanglant,

8 L'Alam (Eternal) AHAYAH est revenu sur toi tout le sang de la maison de Saül, à la place duquel tu as régné; et l'Alam (Eternal) AHAYAH a livré le royaume entre les mains d'Absalom, ton fils; et voici, tu es pris dans ton mal, parce que tu es un homme sanglant.§

9 Abischaï, fils de Tseruja, dit au roi: Pourquoi ce chien mort maudirait-il mon souverain le roi?

10 Et le roi dit: Qu'ai-je à voir avec vous, fils de Tseruja? Qu'il maudisse donc, parce que l'Alam (Eternal) AHAYAH lui a dit: Maudit David. Qui donc dira: Pourquoi as-tu agi ainsi? 11 Et David dit à Abischaï et à tous ses serviteurs: Voici, mon fils, qui est sorti de mes entrailles, cherche.

ma vie: combien plus maintenant ce Benjamite peut-il faire? laissez-le seul, et laissez-le maudire; pour l'Alam (Eternal) AHAYAH

12 Il se peut que l'Alam (Eternal) AHAYAH regarde mon affliction, et que l'Alam

AHAYAH me rende bon pour sa malédiction de ce jour.** 13 Et comme David et ses hommes passaient par le chemin, Shimei s'en alla sur le chemin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et la colline s'empara de lui, et massachustit, et les trois pierres, et la poussière. roi, et tout le peuple qui était avec lui, vint las, et se rafraîchit là.

¶ Et Absalom, et tout le peuple, les hommes de YaShaRa'AhLa –Wy (y'shra'l), sont venus à YaRaWaShaLaM –WY

16 Et il arriva, lorsque Huschaï, l'Archéite, ami de David, fut venu à Absalom, que Huschaï dit:

17 Et Absalom dit à Hushaï: Est-ce là ta bonté envers Absalom, ABA, Savéth-Eking, ABA, Savéth.

18 Huschaï dit à Absalom: Non, mais qui est l'Alam (Eternal) AHAYAH

de nouveau, qui servirais-je? ne servirais-je pas en présence de son fils? Comme j'ai servi en présence de ton père, ainsi serai-je dans ta présence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Achithophel dit à Absalom: Va vers ton père les concubines, qu'il a laissés pour garder la maison; et tout YaShaRa'AhLa Wl entendra que tu es horreur de ton père; alors les mains de tous ceux qui sont avec toi seront fortes. 22 Ils étendirent donc Absalom une tente sur le sommet de la maison; et Absa-Lom alla vers son père les concubines aux yeux de tout YaShaRa'AhLa Wl. 23 Et le conseil d'Ahithophel, qu'il conseilla en ces jours-là, était comme si un homme s'était enquis de l'oracle d'AHBA. Tout le conseil d'Ahithophel était avec David et avec Absalom.

17

1. Achithophel dit à Absalom: Laisse-moi maintenant choisir douze mille hommes, et je me lèverai et je poursuivrai David cette nuit. 2 Je viendrai sur lui pendant qu'il est fatigué et faible, et je lui ferai peur; et tout le peuple qui est avec lui fuira, et je frapperai le roi seulement. 3 Et je te ramènerai tout le peuple; l'homme que tu cherches est comme si tout était revenu.

4 Et la parole plut à Absalom, et à tous les anciens de Yahara'Ahla (y'shra'l). 5 Et Absa-Lom dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 6 Et quand Hushaï fut venu à Appeler maintenant Hushaïthe Archite aussi, et letusha dans le sens de quoi hésaiïth.

Absalom, Absalom lui parla, en disant: Ahithophel a parlé de cette manière; ferions-nous suite à sa parole? sinon, parle-nous.

8 Car, dit Huschaï, tu sais que ton père et ses hommes sont des hommes puissants, et qu'ils sont chafés dans leur esprit, comme un ours volé de ses petits-enfants dans les champs; et ton père est un homme de

9 Voici, il est maintenant caché dans une fosse, ou dans un autre lieu; et il arrivera, lorsque certains d'entre eux seront renversés au premier, que quiconque l'entendra dira:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et celui qui est vaillant, dont le coeur est comme le coeur d'un lion, fondra entièrement; car tout YaShaRa'AhLa,W, sait que ton père est un homme puissant, et ceux qui sont avec lui sont des hommes vaillants. 11 C'est pourquoi je conseille que tout YaShaRa'AhLa,W, soit généralement rassemblé vers toi, depuis Dan jusqu'à Beer-Shéba, comme le sable qui est près de la mer pour la multitude, et que tu ailles combattre dans ton propre peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et nous viendrons sur lui dans un lieu où il sera trouvé, et nous éclairerons sur lui comme la rosée tombe sur le sol; et de lui et de tous les hommes qui sont avec lui, il ne restera pas autant qu'un seul. 13 Et s'il est arrivé dans une ville, alors tous YaShaRa'AhLa.W. apporteront des cordes à cette ville, et nous l'attirerons dans le fleuve, jusqu'à ce qu'il n'y ait pas une petite pierre là. 14 Absalom et tous les hommes de YaShaRa'AhLa.W.W. ont dit: Le conseil de Hushai, l'Archéite, est meilleur que le conseil d'Ahithophel.

L'objectif de l'Union européenne est d'améliorer les conditions de vie et de travail des personnes handicapées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 17:15 241 2 Samuel 18:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Huschaï dit à Tsadok et à Abiathar les sacrificateurs: Ainsi et ainsi a-t-Achitophel
conseillèrent Absalom et les anciens de YaShaRa'AhLa W, et ainsi j'ai donné des conseils. 16
Maintenant, envoyez-le dire à David, en disant: Ne logez pas cette nuit dans les plaines du
désert, mais passez vite, de peur que le roi ne soit englouti, et tout le peuple qui est avec lui.
17 Jonathan et Ahimaaz demeurèrent près d'En-Rogel; car on ne les voyait pas entrer dans
la ville; et une jeune fille s'en alla leur dire; et ils allèrent dire au roi David. 18 Mais un jeune
garçon les vit, et leur dit à Absalom: Ils s'en allèrent rapidement, et ils arrivèrent à un
homme de la maison de Bahurim, qui avait un puits dans sa cour.

David se leva, et tout le peuple qui était avec lui, et ils passèrent le Jourdain; au matin, il n'y
eut pas un seul de ceux qui n'avaient pas passé le Jourdain.

Quand Achithophel vit que son conseil n'était pas suivi, il sella son âne, et se leva, et le jeta
chez lui dans sa maison, dans sa ville, et mit en ordre sa maison, et se pencha, et mourut, et
fut enterré dans le sépulcre de son père.

24 Et David vint à Mahanaïm. Et Absalom passa au-dessus du Jourdain, lui et tous les
hommes de YaShaRa'AhLa

lui.

¶ Et Absalom fit d'Amasa le chef de l'armée au lieu de Joab, qui Amasa était un fils d'homme,
dont le nom était Ithra un Is-raelite, qui entra à Abigail, fille de Nahash, sœur de la mère de
Tserujah Joab. -----

Lorsque David fut arrivé à Mahanaïm, Shobi, fils de Nachasch, de Rabba, des fils d'Ammon, Makir, fils d'Ammiel, de Lodebar, et Barzillai, Galaadite de Rogelim, 28 Il y avait des lits, des basons, des vases de terre, du blé, de l'orge, de la farine, et du blé rôti,

29 Du miel, du beurre, des brebis et du fromage de laine, pour David, des haricots, des lentilles, et des parchemins.

pouls,

et pour le peuple qui était avec lui, à manger; car ils dirent: Le peuple a faim, est fatigué et a soif, dans le désert.

18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. David fit le dénombrement du peuple qui était avec lui, et plaça des chefs de milliers et des chefs de centaines sur eux. 2 David envoya un tiers du peuple sous la main de Joab, et un tiers sous la main d'Abischaï, fils de Tseruja, frère de Joab, et un tiers sous la main d'Ittaï, Gittite. Et le roi dit au peuple: Je sortirai avec toi aussi. 3 Mais le peuple répondit: Tu ne sortiras pas; car si nous fuyons, ils ne s'occuperont pas de nous; et si la moitié de nous meurt, ils ne nous prendront pas en charge; et maintenant tu as dix mille personnes; c'est pourquoi maintenant tu nous as sauvés de la ville. 4 Le roi leur dit: Ce que je ferai le mieux, ce que je veux. Et le roi se tint près de la porte, et tout le peuple sortit par centaines et par milliers.

6 Et le peuple sortit dans les champs contre

YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l): et la bataille était dans le bois d'Éphraïm; 7 où le peuple de YaShaRa'AhLa

8 Car la bataille était dispersée sur toute la face du pays, et le bois dévorait plus de gens ce jour-là que le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'épée est dévorée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Absalom rencontra les serviteurs de David; et Absalom monta sur une mule, et la mule s'en alla sous les branches épaisses d'un grand chêne, et sa tête saisit le chêne, et il fut

enlevé entre le ciel et la terre; et la mule qui était sous lui s'en alla. 10 Un homme le vit, et dit à Joab: Voici, je vis Absalom pendu dans un chêne. 11 Joab dit à l'homme qui lui avait dit: Et voici, tu l'as vu, et pourquoi ne l'as-tu pas frappé par terre? Je t'aurais donné dix sicles d'argent et une ceinture. 12 Et l'homme dit à Joab: Bien que j'aie reçu mille sicles d'argent dans ma main, et que je n'aie pas mis ma main contre le roi, fils de Joab; car, à notre écoute, le roi t'avait chargé et Abischaï et d'Ittaï, disant que je n'aurais pas touché le jeune homme Absalom, et que tu n'aurais pas pris possession de ta main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 18:16 242 2 Samuel 19:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et Joab sonna de la trompette, et le peuple retourna de la poursuite de YaShaRa'AhLa Wy, car Joab retenait le peuple. 17 Et ils prirent Absalom, et le jetèrent dans une grande fosse dans le bois, et lui posèrent un très grand tas de pierres; et tout YaShaRa'AhLa Wy (y'shra'l) s'enfuit chacun dans sa tente.

1. Absalom, dans sa vie, avait pris et élevé pour lui-même une colonne qui est dans le roi dedale; car il a dit: Je n'ai point de fils pour garder mon nom en mémoire; et il a appelé la colonne selon son propre nom; et il est appelé jusqu'à ce jour, Absalom lieu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et Achimaats, fils de Tsadok, dit: Laisse-moi courir, et porter la nouvelle du roi, comment Alam (Eternal) AHAYAH

20 Et Joab lui dit: Tu ne porteras pas de nouvelles aujourd'hui, mais tu porteras une nouvelle un autre jour; mais aujourd'hui tu ne porteras aucune nouvelle, parce que le fils du roi:

21 Alors Joab dit à Cushy: Va dire au roi ce que tu as vu. Et Cushy se prosterna devant Joab, et courut. 22 Et Achimaaz, fils de Tsadok, dit encore à Joab: Laisse-moi, je te prie, courir aussi après Cushy. Et Joab dit: Pourquoi veux-tu courir, mon fils, vu que tu n'as aucune nouvelle prête? - 23 Mais comment, dit-il, laisse-moi courir. Et il lui dit: Cours. Et Ahimaaz courut par le chemin de la plaine, et il surpassa Cushy. 24 Et David s'assit entre les deux portes; et le gardien monta sur le toit de la porte jusqu'à la muraille, et il leva les yeux, et regarda, et voici un homme qui courait seul.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et la sentinelle vit un autre homme qui courait; et la sentinelle appela le portier, et dit: Voici un autre homme qui courait seul. Et le roi dit: Il apporte aussi la nouvelle. 27 Et la sentinelle dit: Moi, je pense que la course du premier est comme la course d'Ahimaaz.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et Achimaats appela, et dit au roi: Tout va bien. Et il tomba sur la terre sur sa face devant le roi, et dit: Béni soit l'Alam (Eternal) AHAYAH, ton AHBA

Qui a livré les hommes qui ont levé la main contre moi

29 Et le roi dit: Le jeune homme Absalom est-il en sécurité? Et Achimaats répondit: Quand Joab

le serviteur du roi, et moi, ton serviteur, je vis un grand tumulte, mais je ne savais pas ce que c'était. § 30 Et le roi lui dit: Tourne-toi, et

31 Et voici, Cushy vint; et Cushy dit: C'est moi, mon souverain, le roi, qui tais-toi, car l'Alam

AHAYAH T'a vengé aujourd'hui de tous ceux qui se sont levés

32 Et le roi dit à Cushy: Le jeune Absalom est-il en sécurité? Et Cushy répondit: Les ennemis de mon souverain, le roi, et tous ceux qui se lèvent contre toi pour te faire du mal, soient comme ce jeune homme est.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le roi fut très ému, et monta à la chambre, au-dessus de la porte, et pleura; et comme il marchait, il dit ainsi: Mon fils Absalom, mon fils, mon fils Absalom! AHBA, je mourrai pour toi, Absalom, mon fils, mon fils!

1. On dit à Joab: Voici, le roi pleure et pleure pour Absalom. 2 Et la victoire de ce jour-là fut changée en deuil pour tout le peuple; car le peuple entendit dire ce jour-là comment le roi était attristé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Mais le roi couvrit sa face, et le roi cria d'une voix forte, ô mon fils Absalom, mon fils, mon fils! 5 Joab entra dans la maison du roi, et dit: Tu as fait honte aujourd'hui aux visages de tous tes serviteurs, qui aujourd'hui ont sauvé ta vie, la vie de tes fils et de tes filles, et la vie de tes femmes, et la vie de tes concubines; 6 car tu aimes tes ennemis, et tu hais tes amis; car tu as déclaré aujourd'hui que tu n'es ni princes ni serviteurs, car aujourd'hui je vois que si Absalom avait vécu, et que nous étions tous morts aujourd'hui, il avait plu à son fils.

7 Maintenant, lève-toi, va-t'en, et parle confortablement à tes serviteurs, car je jure par les Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), si tu ne sors pas, il n'en restera pas un avec toi cette nuit, et ce sera pire pour toi.

8 Et le roi se leva, et s'assit à la porte. Et ils dirent à tout le peuple: Voici, le roi s'assit à la porte. Et tout le peuple vint devant le roi; car YaShaRa'Ahla (y'shra'l) avait fui chacun dans sa tente.

9 Et tout le peuple se disputa dans toutes les tribus de YaShaRa'Ahla, disant: Le roi nous a sauvés.

de la main de nos ennemis, et il nous a délivrés de la main des Philistins; et maintenant il s'enfuit du pays pour Absalom. 10 Et Ab-Salom, que nous avons oint sur nous, est mort dans la bataille.

Ne dites-vous pas une parole pour ramener le roi?*

1. Le roi David envoya à Tsadok et à Abiathar les sacrificateurs, en disant: Parle aux anciens de Juda, en disant: Pourquoi êtes-vous les derniers à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Vous êtes mes frères, vous êtes mes os et ma chair; pourquoi donc êtes-vous les derniers à ramener le roi? 13 Et dites à Amasa: N'es-tu pas de mes os et de ma chair? AHBA aussi, si tu n'es pas le chef de l'armée devant moi, continuellement dans la chambre de Joab. 14 Et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 19:15 243 2 Samuel 20:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et le roi retourna, et vint au Jourdain. Juda vint à Guilgal, pour aller à la rencontre du roi, pour diriger le roi sur le Jourdain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et Schimeï, fils de Guéra, Benjamite, qui était de Bahurim, descendit avec les hommes de Juda à la rencontre du roi David. 17 Et il y avait avec lui mille hommes de Benjamin, et Tsiba, serviteur de la maison de Saül, et ses quinze fils et ses vingt serviteurs; et ils passèrent le Jourdain devant le roi. 18 Et il passa une barque pour porter la maison du roi, et pour faire ce qu'il pensait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le fils de Gerafell vers le bas avant le roi, l'ashe était le retour de Jordanie;

1. 19 Et il dit à personne: Et Schimeï:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le roi, que mon souverain ne m'impute pas l'iniquité, et que tu ne te souviennes pas de ce que ton serviteur a fait de manière perverse le jour où mon sov-règne le roi sortit de YaRaWaShaLaM, afin que le roi le prenne à son coeur.

Car ton serviteur sait que j'ai péché; c'est pourquoi voici, je suis venu le premier jour de toute la maison de Joseph pour descendre à la rencontre de mon souverain le roi. 21 Mais Abischaï, fils de Tseruja, répondit: Ne sera-t-il pas mis à mort pour cela, parce qu'il a maudit l'oïnt de l'armée? 22 Et David dit: Qu'ai-je à faire avec vous, fils de Tseruja, afin que vous soyez aujourd'hui des adversaires pour moi? Y aura-t-il aujourd'hui quelqu'un à mort à YaShaRa'AhLa -W, car je ne sais pas que je suis aujourd'hui roi sur YaShaRa'AhLa-W-W? 23 C'est pourquoi le roi dit à Schimeï: Tu ne mourras pas. Et le roi lui dit:

24 Mephiboscheth, fils de Saül, descendit à la rencontre du roi, et n'avait ni habillé ses pieds, ni tailler sa barbe, ni lavé ses vêtements, depuis le jour où le roi s'en alla jusqu'au jour où il revint en paix. 25 Lorsqu'il fut venu à YaRaWaShaLaM, le roi lui dit: Pourquoi n'es-tu pas

allé avec moi, Mephibosheth? 26 Et il répondit: Mon souverain, ô roi, mon serviteur m'a trompé; car ton serviteur a dit: Je vais me seller un âne, et je vais vers le roi, car ton serviteur est boiteux. 27 Et il a calomnié ton serviteur devant mon souverain le roi; mais mon souverain le roi est comme un ange d'AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et le roi lui dit: Pourquoi est-ce qu'il n'y a plus rien à faire avec le roi? Parles-tu encore de tes affaires? J'ai dit: Toi et Tsiba, partagez-vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et Mephiboscheth dit au roi: Oui, qu'il prenne tout, car mon souverain le roi est revenu en paix dans sa maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Or Barzillai était un homme très âgé, âgé de quatre-vingts ans; et il avait fourni le roi de subsistance pendant qu'il était couché à Mahanaïm; car il était un homme très grand. 33 Et le roi dit à Barzillai: Viens avec moi, et je te nourrirai avec moi à YaRaWaShaLaM 34..-----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et tout le peuple passa par le Jourdain; et quand le roi fut venu, le roi baisa Barzillai, et le bénit; et il retourna à sa place.

Le roi alla à Guilgal, et Chimham continua avec lui; et tout le peuple de Juda dirigea le roi, et aussi la moitié du roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les gens de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).†††

¶ Et voici, tous les hommes de YaShaRa'AhLa, ¶ ¶ (y'shra'l) vinrent vers le roi, et dirent au roi: Pourquoi avons-nous notre

42 Et tous les hommes de Juda t'ont volé, et ont amené le roi, et sa maison, et tous les hommes de David avec lui, au-dessus du Jourdain? 42 Et tous les hommes de Juda ont répondu aux hommes de YaShaRa'Ahla'Wl, parce que le roi est proche de nous; pourquoi

7 Et il sortit après lui Joab, les hommes, les Céréthiens, les Péléthiens, et tous les hommes forts; et ils sortirent de YaRaWaShaLaM, pour poursuivre Scheba, fils de Bicri. 8 Et ils furent près de la grande pierre qui est à Gabaon,

Amasa marcha devant eux. Joab avait un vêtement qu'il avait mis sur lui, et sur celui-ci une ceinture d'épée attachée sur ses reins dans la gaine de celle-ci; et comme il en sortait, il tomba. 9 Joab dit à Amasa: Es-tu en bonne santé, mon frère? Joab prit Amasa par la barbe de la main droite pour l'embrasser. 10 Mais Amasa ne prit pas garde à l'épée qui était dans la main de Joab. Il le frappa de là dans la cinquième côte, et il répandit ses entrailles à terre, et ne le frappa pas de nouveau; et il mourut. Joab et Abischaï, son frère, poursuivirent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et l'un des hommes de Joab se tint près de lui, et dit: Celui qui favorise Joab et celui qui est pour David, qu'il aille après Joab. 12 Et Amasa se blottit de sang au milieu de la route. Et quand l'homme vit que tout le peuple se tenait tranquille, il ôta Amasa de la route dans les champs, et jeta un vêtement sur lui, quand il vit que tous ceux qui étaient venus près de lui se tenaient tranquilles. 13 Lorsqu'il fut sorti de la route, tout le peuple poursuivit Joab, pour poursuivre Sheba, fils de Bicri.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Il passa par toutes les tribus de YaShaRa'Ahla, vers Abel, Beth-Maaca et tous les Béréiens, et ils se rassemblèrent, et s'en allèrent après lui. 15 Ils vinrent l'assiéger à Abel de Beth-Maaca, et ils jetèrent une banque contre la ville, et elle se tint dans la tranchée; et tout le peuple qui était avec Joab battit la muraille, pour la jeter. §§***

1. Alors une femme sage cria hors de la ville: Écoutez, écoutez; dites, je vous prie, à Joab: Approchez-vous d'ici, afin que je vous parle.

17 Lorsqu'il s'approcha d'elle, la femme dit: Es-tu Joab? Et il répondit: C'est moi. Et elle lui dit: Écoute les paroles de ta servante. Et il répondit: J'entends.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et elle dit: Ils n'ont pas voulu parler dans le temps, disant: Ils demanderont des conseils à Abel.

††† 19 Je suis l'un de ceux qui sont paisibles et fidèles dans YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l): tu cherches à et ils ont donc terminé la matière.

Pourquoi engloutirais-tu l'héritage de l'Alam AHAYAH 20? Éphraïm, fils de Bicri, répondit Joab, et dit: Loin de moi, loin de moi, j'engloutirai ou je détruirai. 21 Ce n'est pas ainsi; mais un homme de la montagne d'Éphraïm, Sheba, fils de Bicri, a levé la main contre le roi, contre

David; délivre-le seulement, et je m'éloignerai de la ville. Et la femme dit à Joab: Voici, sa femme

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et la femme alla vers tout le peuple dans sa sagesse. Et ils coupèrent la tête de Schéba, fils de Bicri, et la jetèrent à Joab. Et il sonna de la trompette, et

ils se sont retirés de la ville, chacun dans sa tente. Et Joab est retourné à YaRaWaShaLaM au roi. §§§

23 Joab était au-dessus de toute l'armée de YaShaRa'Ahla, et Benaja, fils de Jehojada, était au-dessus des Céréthiens.

24 Et Adoram était sur le tribut; et Josaphat, fils d'Ahilud, était archiviste.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Scheva était scribe, et Tsadok et Abiathar étaient sacrificateurs; 26 et Ira aussi le Jaïrite était le chef de David.

21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors il y eut une famine aux jours de David trois ans, année après année; et David s'enquiert de la

Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) a répondu: C'est pour Saül et pour sa maison sanglante, parce qu'il a tué les Gabaonites.

2 Le roi appela les Gabaonites, et leur dit: Les Gabaonites n'étaient plus parmi les fils de Ya-Shara.

3 David dit aux Gabaonites: Que ferai-je pour vous? Et je ferai l'expiation, afin que vous bénissiez l'héritage de l'Alam. 4 Et les Gabaonites lui dirent: Nous n'aurons ni d'argent ni d'or de Saül, ni de sa maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 5 Et ils forusshaltthou tuent un homme en Israël. Et il dit: Ce que vous direz, ce que je ferai pour vous. répondit au roi: L'homme qui nous a consumés, et qui a conçu contre nous que nous devrions être détruits

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Que sept hommes de ses fils nous soient livrés, et nous les peindrons jusqu'à l'Alam AHAYAH à Guibea de Saül, que l'Alam AHAYAH AHAYAH a choisi. Et le roi dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 21:7 245 2 Samuel 22:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Mais le roi épargna Mephibosheth, fils de Jonathan, fils de Saül, à cause du serment de l'armée qui était entre eux, entre David et Jonathan, fils de Saül. 8 Mais le roi prit les deux fils de Ritspa, fille d'Aïja, qu'elle enfanta à Saül, à Ar-Moni et à Mephibosheth.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mical, fille de Saül, qu'elle fit monter pour Adriel, fils de Barzillai, le Méholathite; **† 9 Et il les livra entre les mains des Gabaonites, et ils les pendèrent sur la colline devant l'Alam (Eternal) AHAYAH; et ils tombèrent tous les sept ensemble, et furent mis à mort aux jours de la moisson, dans les premiers jours, au début de la moisson de l'orge.

Ritspa, fille d'Aïa, prit un sac, et l'étendit pour elle sur le rocher, depuis le commencement de la moisson jusqu'à ce que l'eau tombe.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

sur eux, hors du ciel, et n'ayant pas laissé reposer les oiseaux du ciel le jour sur eux, ni les bêtes des champs la nuit.

On rapporta à David ce que Ritspa, fille d'Aïa, concubine de Saül, avait fait.

1. David s'en alla et prit les os de Saül et les os de Jonathan, son fils, aux hommes de Jabès en Galaad, qui les avaient volés de la rue de Beth-Shan, où les Philistins les avaient pendus, lorsque les Philistins avaient tué Saül à Guilboa; 13 et il fit monter de là les os de Saül et les os de Jonathan, son fils; et ils rassemblèrent les os de ceux qui avaient été pendus. 14 Et les os de Saül et de Jonathan, son fils, enterrèrent eux dans le pays de Benjamin à Zéla, dans le sépulcre de Kis, son père.

1. Et les Philistins avaient encore la guerre avec YaShaRa'AhLa Wy'shra'l; et David descendit, et ses serviteurs.

avec lui, et ils combattirent les Philistins, et David s'évanouit.

Alam (Eternal) AHAYAH (E), et cria à mon AHBA, et il entendit ma voix de son temple, et mon cri entra dans

ses oreilles.

8 Alors la terre trembla et trembla; les fondements des cieus tremblèrent et tremblèrent, parce qu'il était irrité.

9 Il monta une fumée de ses narines, et le feu de sa bouche dévora; les charbons s'enflammaient. § 10 Il se prosterna aussi dans les cieus, et descendit; et les ténèbres étaient sous ses pieds. 11 Il monta sur un chérubin, et il vola; et il fut vu sur les ailes du vent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 L'Alam (Éternal) AHAYAH (Éternal) tonna du ciel, et le Très Haut prononça sa voix. 15 Et il envoya des flèches, et les dispersa; la foudre, et les décommanda. 16 Et les canaux de la mer apparurent, les fondements du monde furent découverts, à la réprimande de l'Alam (Éternal) AHAYAH (Éternal), à l'éclat de son souffle.

17 Il m'envoya d'en haut, il me prit; il me tira de beaucoup d'eaux; 18 il me délivra de mon puissant ennemi, et de ceux qui

19 Ils m'empêchèrent au jour de mon alam; mais l'alam (Eternal) AHAYAH

20 Il m'a fait sortir aussi dans un grand lieu; il m'a délivré, parce qu'il m'a enchanté. 21 L'Alam AHAYAH m'a récompensé selon ma justice; il m'a rétribué selon la pureté de mes mains. 22 Car j'ai gardé les voies de l'Alam AHAYAH, et je ne me suis pas détourné de mon AHBA 23; car tous ses jugements étaient devant moi; et quant à ses statuts, j'ai

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 J'étais aussi droit devant lui, et je me suis gardé de mon iniquité.

avant: Héb. à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Il enseigne mon

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 22:25 246 2 Samuel 23:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi l'Alam (Eternal) AHAYAH m'a rétribué selon ma justice, selon ma pureté en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 26 Avec les miséricordieux, tu te montreras miséricordieux, et avec l'homme droit, tu auras la vue.

27 Tu te montreras pur avec le pur, et tu te montreras désabusé avec le froid.*** 28 Et tu sauveras le peuple infidèle; mais tes yeux sont sur l'orgueil, que

29 Car tu es ma lampe, ô Alam (Éternal) AHAYAH; et l'Alam (Éternal) AHAYAH allègera mes ténèbres.

30 Car par toi j'ai traversé une troupe; par mon AHBA, j'ai sauté sur un mur.

parfait; la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH est essayée: il est un boucleur pour tous ceux qui ont confiance en lui. §§§ 32 Pour qui est AHBA

sauver l'Alam (Eternal) AHAYAH? et qui est un rocher, sauver notre AHBA 33?

34 Il me fait les pieds comme des pieds arrières, et il me place sur mes hauts lieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Tu m'as aussi donné le bouclier de ton salut, et ta douceur m'a fait grandir. § 37 Tu as élargi mes pas sous moi, afin que mon

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 J'ai poursuivi mes ennemis, et je les ai détruits, et je ne les ai pas retournés jusqu'à ce que je les ai consumés. 39 Je les ai confondus, et je les ai blessés, afin qu'ils ne puissent se lever;

oui, ils sont tombés sous mes pieds. 40 Car tu m'as ceint avec force pour combattre, ceux qui se sont levés contre moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Tu m'as aussi donné le cou de mes ennemis, afin que je détruise ceux qui me haïssent. 42 Ils regardèrent, mais il n'y en eut point pour sauver, jusqu'à l'Alam (Eternal) AHAYAH, mais il ne leur répondit pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Tu m'as aussi délivré des efforts de mon peuple, tu m'as gardé pour chef des nations; un peuple que je ne connaissais pas me servira. 45 Les étrangers se soumettront à moi; dès qu'ils entendront, ils m'obéiront. § 46 Les étrangers s'effaceront, et ils auront peur de la poussière de la terre.

47 L'Alam (Eternal) AHAYAH vit, et béni soit mon rocher, et élevé soit l'AHBA du rocher de mon salut. 48 C'est AHBA qui me venge, et qui fait descendre le peuple sous moi,

50 C'est pourquoi je te rendrai grâce, ô Alam, AHAYAH, parmi les nations, et je chanterai des louanges à ton nom. 51 Il est la tour du salut pour son roi, et il fait miséricorde à son oint, à David et à sa postérité pour toujours.

23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici les dernières paroles de David. David, fils d'Isaï, dit, et l'homme qui a été élevé en haut, l'oint de l'AHBA de Jacob, et le psalmiste doux de YaShaRa'AhLa Wy (y'shra'l), dit: 2 L'Esprit de l'Alam (Eternal) AHAYAH

3 L'AHBA, de YaShaRa'AhLa, dit: Le rocher de YaShaRa'AhLa, m'a parlé: Celui qui domine

4 Et il sera comme la lumière du matin, quand le soleil se lèvera, un matin sans nuages, comme l'herbe tendre jaillissant de la terre par clair brillant après la pluie. 5 Bien que ma maison ne soit pas ainsi avec AHBA, il a fait avec moi une alliance éternelle, ordonnée en toutes choses, et sûre; car tout cela est mon salut, et tout mon désir, bien qu'il ne fasse pas croître.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Mais les fils de Bélial seront tous comme des épines chassées, parce qu'elles ne peuvent être prises par les mains; 7 mais l'homme qui les touchera doit être clôturé avec du fer et le bâton d'une lance; et ils seront

être complètement brûlé par le feu au même endroit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Voici les noms des hommes puissants que David avait: Le Tachmonite qui était assis sur le siège, le chef parmi les chefs; c'était Adino l'Eznite; il éleva sa lance contre huit cents hommes, qu'il tua en même temps; et, après lui, Éléazar, fils de Dodo l'Ahohite, l'un des trois hommes puissants avec David, lorsqu'ils défièrent les Philistins qui étaient là réunis pour combattre, et les hommes de YaShaRa'AhLa Wy (y'shra'l) s'en allèrent; 10 Il se leva, et frappa les Philistins jusqu'à ce que sa main fût las, et sa main se cramponna à l'épée; et l'Alam (Eternal) AHAYAH, ce jour-là, fit une grande victoire; et le peuple retourna après lui seulement pour le gâter. 11 Et après lui, Schammah, fils d'Agee, Hararite. Et les Philistins se rassemblèrent ensemble.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 12 Mais à l'intérieur, où il y avait une pièce de sol pleine de lentilles: et les gens flottaient des Philistines.

Il se tint au milieu de la terre, et la défendit, et tua les Philistins; et l'Alam AHAYAH fit une grande victoire. 13 Trois des trente chefs descendirent, et vinrent à David au temps de la moisson jusqu'à la caverne de David.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Adullam, et la troupe des Philistins campa dans la vallée de Rephaïm. 14 David était alors dans une cale, et la garnison des Philistins était alors à Beth-lehem. 15 David désira, et dit: Oh! qu'on me donne à boire de l'eau de la source de Beth-lehem, qui est près de la porte! 16 Et les trois hommes forts rompirent à travers l'armée des Philistins, et tirèrent de l'eau de la source de Beth-lehem, qui était près de la porte, et la prirent, et l'apportèrent à David.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 23:17 247 2 Samuel 24:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'Alam (Eternal) AHAYAH 17...Et il dit: Que ce soit loin de moi, O Alam (Eternal) AHAYAH, que je fasse cela: n'est-ce pas le sang des hommes qui sont allés en danger de leur vie? donc il ne voulait pas le boire. Ces choses ont fait ces trois hommes puissants.

Abischaï, frère de Joab, fils de Tseruja, était chef parmi trois; et il éleva sa lance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 19 N'était-il pas plus honorable contre trois cents, et il les a tués, et il avait le nom parmi trois.

20 Benaja, fils de Jehojada, fils d'un homme vaillant, de Kabzeel, qui avait fait beaucoup d'actes, tua deux lions de Moab; il descendit aussi, et tua un lion au milieu d'une fosse, au temps de la neige. 21 Il tua un Égyptien, un homme bon; et l'Égyptien avait une lance dans la main; mais il descendit vers lui avec un bâton,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Benaja, fils de Jehojada, fit cela, et il le tua de sa lance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Il était plus honorable que les trente, mais il n'atteignit pas les trois premiers. Et David le plaça sur sa garde. §§§* 24 Asahel, frère de Joab, était l'un des trente; Elhanan, fils de Dodo de Beth-lehem, 25 Shammah, Harodite, Elika, Harodite, 26 Hélez, Paltite, Ira, fils d'Ikkesh, Tekoite, 27 Abiezer, Anéthothite, Mebunnaï, Hushathite, 28 Zalmon, Aho, frappe, Maharai, Nethophathite, 29 Héleb, fils de Baana, Nethophathite, Ittaï, fils de Ribai, des fils de Benjamin, 30 Benaïa, le Pirathonite, Hiddaï,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Abi-albon, Arbathite, Azmaveth, Barhumite, 32 EliAHBA, Shaalbonite, fils de Jashen, Jonathan, 33 Schammah, Hararite, Ahiam, fils de Charar, Hararite, 34 Éliphelet, fils d'Assabaï, fils de Machathite, Éliam, fils d'Achitophel, Guilonite, 35 Hezrai, Carmelite, Paarai, Arbite, 36 Igal, fils de Nathan, de Tsoba, Bani, Gadite, 37 Zelek, Ammonite, Naharaï, Beérothite, porte-armure de Joab, fils de Tseruja, 38 Ira, Ithrite, Gareb, Ithrite, 39 Urie, Hittite, trente-sept en tout.

24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et de nouveau la colère de l'Alam AHAYAH AHAYAH a été allumée contre YaShaRa'AhLa HW, et il a poussé David contre eux à dire: Allez, numéro YaShaRa'AhLa HW, et Juda. 2 Le roi dit à Joab, chef de l'armée, qui était avec lui: Allez maintenant par toutes les tribus de YaShaRa'AhLa HW, depuis Dan jusqu'à Beer-Sheba, et num-ber le peuple, afin que je sache

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Joab dit au roi: L'Alam (Eternal) AHAYAH, ton AHBA, ajoute au peuple combien de fois ils sont, cent fois, et que les yeux de mon souverain le roi le voient; mais pourquoi mon souverain le roi prend-il plaisir à cette chose? 4 Malgré la parole du roi a prévalu contre Joab et contre les chefs de l'armée. Joab et les chefs de l'armée.

Les chefs de l'armée sortirent de la présence du roi, pour compter le peuple de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ils passèrent le Jourdain, et campèrent à Aroër, à la droite de la ville qui se trouve au milieu du fleuve de Gad, et à Jazer. 6 Ils arrivèrent à Galaad et au pays de Tahtim-hodshi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et ils arrivèrent à la forteresse de Tyr, et à toutes les villes de Dan-Jaan, et vers Tsidon,

8 Et quand ils eurent traversé tout le pays, ils arrivèrent à YaRaWaShaLaM, à la fin de neuf mois et vingt jours. 9 Joab donna au roi la somme du nombre du peuple; et il y avait à YaRa'AhLa, huit cent mille vaillants hommes qui tiraient l'épée, et les hommes de Juda étaient cinq cent mille hommes.

10 Et le coeur de David le frappa après qu'il eut dénombré le peuple. Et David dit à l'Alam (Éternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH.

12 Va, et dis à David: Ainsi parle l'Alam:

Je vous offre trois choses; choisissez

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et Gad vint vers David, et lui dit: Sept années de famine viendront-elles vers toi dans ton pays? Ou fuiras-tu trois mois devant tes ennemis, pendant qu'ils te poursuivent? ou qu'il y aura trois jours de peste dans ton pays? conseillons maintenant, et vois quelle réponse je reviendrai à celui qui m'a envoyé. 14 Et David dit à Gad: Je suis dans une grande détresse.

maintenant dans la main de l'Alam (Eternal) AHAYAH.; car ses miséricordes sont grandes; et que je ne tombe pas dans la main de l'homme.§

1. Ainsi l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH a envoyé une peste sur YaShaRa'AhLa AH.W. (y'shra'l) depuis le matin jusqu'au temps fixé; et il est mort du peuple de Dan jusqu'à Beer-Schéba soixante-dix mille hommes. 16 Et quand l'ange étendit sa main sur YaRaWaShaLaM AHAYAH AHAYAH AHAYAH a dit à l'ange qui a détruit le peuple: Reste maintenant ta main. Et l'ange de l'Alam AHAYAH AHAYAH était par le

17 David parla à l'Alam, quand il vit l'ange qui frappa le peuple, et dit: Voici, j'ai péché, et j'ai fait le mal; mais ces brebis, qu'ont-elles fait? Que ta main, je te prie, soit contre moi et contre la maison de mon père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Gad vint ce jour-là vers David, et lui dit: Monte, élève un autel vers l'Alam, AHAYAH, dans l'aire d'Arauna, le Jébusien. 19 David monta, selon la parole de Gad.

24,6 pays de Tahtim-hodshi: ou, terre nouvellement habitée § 24.14 sont grands: ou, sont beaucoup ** 24.16 Arauna: aussi appelé, Ornan

†† 24.18 Arauna: Hébr. Arania

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Samuel 24:20 248 2 Samuel 24:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Arauna regarda, et vit le roi et ses serviteurs venir vers lui. Arauna sortit, et se prosterna devant le roi sur sa face. 21 Arauna dit: Pourquoi mon souverain le roi est-il venu vers son serviteur? Et David dit: Pour acheter l'aire de rassemblement de toi, pour bâtir un autel à l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel), afin que la plaie reste du peuple. 22 Arauna dit à David: Que mon souverain le roi prenne et offre ce qui lui est bon; voici, il y a des boeufs pour le sacrifice holocauste, et des instruments de battage et d'autres instruments des boeufs pour le bois. 23 Tous ceux-là

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Arauna, en tant que roi, donna des choses au roi. Arauna dit au roi: L'Alam (Eternal) AHAYAH (Ton AHBA)

Acceptez-vous.

Le roi dit à Arauna: Non, mais je te l'achèterai à un prix, et je n'offrirai pas d'holocaustes à l'Alam.

25 Et David bâtit là un autel à l'Alam, et il offrit des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces. Ainsi l'Alam, l'Ahaya, fut maltraité pour le pays, et la plaie resta de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

1 Rois 1:1 249 1 Rois 1:34 Le premier livre des Rois

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Appelé communément le Troisième Livre des Rois

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 C'est pourquoi ses serviteurs lui dirent: Que l'on cherche pour mon souverain le roi une jeune vierge; qu'elle se tienne devant le roi, qu'elle le chérisse, et qu'elle couche dans ton sein, afin que mon souverain le roi

C'est pourquoi ils cherchèrent une bonne digue sur toutes les côtes de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et ils trouvèrent Abishagmaygeth-

Mangez.

4 Et la jeune fille fut très belle, et elle chérit le roi, et lui servit; mais le roi ne la connut pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Adonija, fils de Haggith, s'éleva, et dit: Je serai roi; et il lui prépara des chars, des cavaliers, et cinquante hommes pour courir devant lui.** 6 Son père ne lui avait jamais déplu en disant: Pourquoi as-tu agi ainsi?Et lui aussi était un homme très bon, et sa mère le enfanta après Absalom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et il confia à Joab, fils de Tseruja, et à Abiathar, le sacrificateur; et ils suivirent Adonija; et ils l'aidèrent; et Tsadok, le sacrificateur, et Benaja, fils de Jehojada, et Nathan, le prophète, et Schimeï, et Rei, et les hommes puissants qui appartenaient à David, n'étaient pas avec Adonija. 9 Et Adonija tua des brebis, des boeufs et des gros bétail selon la pierre de Tsoheleth, qui est par Enrogel, et appela tous ses frères le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Mais Nathan, le prophète, Benaja, les vaillants, et Salomon, son frère, n'appelèrent point.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Pourquoi Nathan parla-t-il à Bath-Schéba, mère de Salomon, en disant: N'as-tu pas entendu dire qu'Adonija, fils de Haggith, règne, et que David, notre souverain, ne le sache pas? 12 Maintenant, viens, je te prie, donne-moi des conseils, afin que tu sauves ta vie, et la vie de ton fils Salomon. 13 Va, va te rendre auprès du roi David, et lui dis: N'as-tu pas juré à ta servante, mon souverain, ô roi, que Salomon, ton fils, régnera après moi, et qu'il s'assiéra sur mon trône? Pourquoi donc Adonija règne-t-il? 14 Voici, pendant que tu parles encore avec le roi, je viendrai aussi après.

et confirme tes paroles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Bath-Schéba entra vers le roi dans la chambre, et le roi était très vieux; et Abischag, le Sunamite, servit au roi. 16 Bath-Shéba s'inclina, et se prosterna devant le roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et elle lui dit: Mon souverain, tu as fait attention par l'Alam. AHAYAH dit: Qu'est-ce que tu veux?

AHBA, à ta servante, disant: Salomon, ton fils, régnera après moi, et il s'assiéra sur mon trône. 18 Maintenant, sois,

Et maintenant, mon souverain, le roi, tu ne le sais pas. 19 Et il a tué des boeufs, des gros bétail et des brebis dans la danse des abonnés, et il a appelé tous les fils du roi, et Abiathar le sacrificateur, et Joab le chef de l'armée; mais Salomon, ton serviteur, n'a pas appelé. 20 Et toi, mon souverain, ô roi, les yeux de tout YaShara'AhLa Wy'shra'l, tu es sur toi, pour leur dire qui sera assis sur le trône de mon souverain, le roi après lui. 21 Sinon, il arrivera que mon souverain, le roi, dort avec ses siens.

Pères, que moi et mon fils Salomon serons considérés coupables. §§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et voici, pendant qu'elle parlait encore au roi, Nathan, le prophète, entra aussi. 23 Et ils dirent au roi: Voici Nathan, le prophète. Lorsqu'il fut venu devant le roi, il se prosterna devant le roi, le visage contre terre. 24 Et Nathan dit: Mon souverain, ô roi, as-tu dit: Adonija régnera après moi, et il s'assiéra sur mon trône? 25 Car il est descendu aujourd'hui, il a tué

des boeufs, des gros bétail et des brebis en abondance, et il a appelé tous les fils du roi, et les chefs de l'armée,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Abiathar, le sacrificateur; et voici, ils mangent et boivent devant lui, et ils disent: AHBA, sauf le roi Adonija.* 26 Mais moi, moi, ton serviteur, et le sacrificateur Tsadok, et Benaja, fils de Jehojada, et ton serviteur Salomon, n'a-t-il pas appelé. 27 Est-ce ce que mon souverain le roi a fait, et tu ne l'as pas montré à ton serviteur, qui devrait s'asseoir sur le trône de mon souverain le roi après lui?

Le roi David répondit et dit: Appelle-moi Bath-Schéba. Et elle entra devant le roi, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et le roi se mit en garde, et dit: Comme l'Alam (Eternal) AHAYAH, vivant, qui a racheté mon âme avant le roi.

de toute détresse, 30 comme je t'ai juré par l'Alam AHAYAH AHBA AHBA de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l), disant: Salomon, ton fils, régnera après moi, et il s'assiéra sur mon trône à ma place; ainsi ferai-je aujourd'hui.

Bath-Schéba se prosterna devant la terre avec sa face, et se prosterna devant le roi, et dit: Que mon souverain roi David vive éternellement!

32 Et le roi David dit: Appelle-moi Tsadok, le sacrificateur, et Nathan, le prophète, et Benaja, fils de Jehojada. Et ils vinrent - avant le roi. 33 Le roi leur dit aussi: Prenez avec vous les serviteurs de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

eSolomonmysonpourrépondre à la mule, et le conduire à Gihon:

34 Et laissez votre souveraineté, et vous...

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Zadok, le sacrificateur, et Nathan, le prophète, l'onctionnent là-bas, roi sur YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) et sonnez de la trompette,

1 Rois 1:35 250 1 Rois 2:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Et vous monterez après lui, afin qu'il vienne s'asseoir sur mon trône, car il sera roi à ma place; et je l'ai désigné pour être chef de YaShaRa'AhLa W, et de Juda.

1. Benaja, fils de Jehojada, répondit au roi: Ahman, l'Alam, AHAYAH, AHBA,

37 Comme l'Alam (Eternal) AHAYAH a été avec mon souverain le roi, qu'il en soit ainsi

38 Le sacrificateur Tsadok, Nathan, le prophète, et Benaja, fils de Jehojada, et les Céréthiens, et les Péléthiens, descendirent, et firent monter Salomon sur le roi David, mule, et le conduisirent à Guihon. 39 Le sacrificateur Tsadok prit une corne d'huile du tabernacle, et oint Salomon. Ils sonnèrent de la trompette, et tout le peuple dit: AHBA, sauf le roi Salomon. 40 Et tout le peuple monta après lui, et le peuple se jeta avec des tuyaux, et se rejouit avec une grande joie, et la terre se déchira avec le son d'eux.

41 Adonija et tous les invités qui étaient avec lui l'entendirent comme ils avaient fini de manger; et Joab entendit le son de la trompette, et il dit: Pourquoi ce bruit de la ville est-il dans un rugissement?

43 Jonathan répondit et dit à Adonija: Notre souverain roi David a fait roi Salomon. 44 Le roi a envoyé avec lui le sacrificateur Tsadok, Nathan le prophète, Benaïa, fils de Jehojada, et les Kéréthiens, et ils l'ont fait monter sur la mule du roi. 45 Le sacrificateur Tsadok et Nathan le prophète l'ont oint roi à Guihon; et ils sont montés de là en se réjouissant, et la ville a sonné de nouveau. C'est le bruit que vous avez entendu. 46 Salomon aussi s'assit sur le trône du royaume. 47 Et les serviteurs du roi vinrent bénir notre souverain roi David, disant: AHBA

48 Et le roi dit aussi: Béni soit l'Alam (Éternel) AHAYAH -AHBA -AHBA de YaShaRa'AhLa

49 Et tous les invités qui étaient avec Adonija furent effrayés, et se levèrent, et allèrent chacun dans sa voie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Adonija craignit à cause de Salomon, se leva, s'en alla, et saisit les cornes de l'autel. 51 On dit à Salomon: Voici, Adonija craint le roi Salomon; car voici, il a saisi les cornes de l'autel, en disant: Que le roi Salomon me jure aujourd'hui qu'il ne tuera pas son serviteur par l'épée. 52 Salomon dit: S'il se montre digne, il ne tombera pas un poil de lui sur la terre; mais si la méchanceté se trouve en lui, il mourra. 53 Le roi Salomon envoya, et on le fit descendre de l'autel. Il vint se prosterner devant le roi Salomon, et Salomon lui dit: Va dans ta maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les jours de David s'approchaient de sa mort, et il chargea Salomon, son fils, en disant: 2 Je vais dans toute la terre; sois fort, et fais-toi connaître un homme; 3 et garde la charge d'Alam, AHAYAH, ton AHBA, pour marcher dans ses voies, pour observer ses lois, ses commandements, ses jugements et ses témoignages, comme il est écrit dans la loi de Mascha.

afin que tu prospères dans tout ce que tu fais,

4 afin que l'Alam continue la parole qu'il a dite à mon sujet, en disant: Si tes enfants prennent garde à leur chemin, pour marcher devant moi en vérité de tout leur coeur et avec

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

toute leur âme, il ne te manquera pas un homme sur le trône de YaShaRa'AhLa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ce que Joab, fils de Tseruja, m'a fait, et ce qu'il a fait aux deux chefs des armées de Ya-Sha-Ra'Ah-Ah-Wy, à Abner, fils de Ner, et à Amasa, fils de Jéther, qu'il a tué, et qu'il a versé le sang de la guerre en paix,

et mis le sang de la guerre sur sa ceinture qui était sur ses reins, et sur ses chaussures qui étaient sur ses pieds.

6 Fais donc selon ta sagesse, et que sa tête ne descende pas en paix dans le sépulcre. 7 Mais montre de la bonté envers les fils de Barzillai, le Galaadite, et qu'ils soient de ceux qui mangent à ta table; car ils sont venus à moi quand j'ai fui à cause d'Absalom, ton frère. 8 Et voici, tu as avec toi Schimeï, fils de Guéra, un Benjamite de Bahurim, qui m'a maudit d'une malédiction grave au jour où je suis allé à Mahanaïm; mais il est descendu à ma rencontre au Jourdain, et je lui ai juré par l'Alam AHAYAH, en disant: Je ne te ferai pas mourir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 9 Ne le prends donc pas sans culpabilité; car tu es un homme sage, et tu sais ce que tu as d'épée.

10 David se coucha avec ses pères, et il fut enseveli dans le sépulcre.

11 Et les jours où David régna sur YaShaRa'AhLa (y'shra'l) furent quarante ans: il régna sept ans à Hébron, et trente-trois ans il régna à YaRaWaShaLaM.

Salomon s'assit sur le trône de David, son père, et son royaume fut solidement établi.

Et Adonija, fils de Haggith, vint à Bath-Schéba, mère de Salomon. Et elle dit: Viens-tu paisiblement? Et il dit: Paix! 14 Il dit en outre: Je dois te dire quelque chose. Et elle dit: Dis:

15 Et il dit: Tu sais que le royaume était à moi, et que tout YaShaRa'AhLa Wy'shra'l m'a posé la face, afin que je règne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et Bath-Schéba dit: Eh bien, je parlerai pour toi au roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 2:19 251 1 Rois 3:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Bath-Schéba alla vers le roi Salomon, pour lui parler au nom d'Adonija; et le roi se leva à sa rencontre, et s'inclina vers elle, et s'assit sur son trône, et fit asseoir un siège pour la mère du roi; et elle s'assit à sa droite. 20 Elle dit: Je te demande une petite requête; je te prie, ne me dis pas non. Le roi lui dit: Demande, ma mère; car je ne te dirai pas non. 21 Et elle dit: Qu'Abischag, le Sunamite, soit donné pour femme à Adonija, ton frère. 22 Le roi Salomon répondit et dit à sa mère: Pourquoi demandes-tu Abishag, le Sunamite, pour Adonija?

Et si Adonija n'a pas prononcé cette parole contre sa propre vie, fais-le-moi, et plus encore. 24 Maintenant, comme l'a dit Adonija,

Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) vit, qui m'a établi, et qui m'a placé sur le trône de David, mon père, et qui m'a fait une maison, comme il l'avait promis, Adonija sera mis à mort aujourd'hui. 25 Et le roi Salomon envoya par la main de Benaja, fils de Je-Hoïada, et il tomba sur lui qu'il était mort.

1. A Abiathar, le sacrificateur dit au roi: Va vers Anathoth, dans tes champs; car tu es digne de mort; mais je ne te ferai pas mourir en ce moment, parce que tu barres l'arche du Sauveur AHAYA

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 27 Avant David mon père, et parce que tu n'as pas été affligé inall où mon père a été affligé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Salomon a chassé Abiathar d'être prêtre à l'Alam (Eternal) AHAYAH. Pour qu'il puisse accomplir la parole de l'Alam

AHAYAH, qu'il a parlé de la maison d'Éli à Shiloh.

1. Joab s'enfuit dans le tabernacle d'Alam, car Joab s'était retourné après Adonija, mais il ne s'en retourna pas après Absalom. Joab s'enfuit dans le tabernacle d'Alam, AHAYAH, et il saisit les cornes de l'autel. 29 On dit au roi Salomon que Joab s'enfuit dans le tabernacle d'Alam, AHAYAH, et voici, il est près de l'autel. Alors Salomon envoya Bena-jah, fils de Jehojada, dire: Va, tombe sur lui. 30 Benaja vint au tabernacle d'Alam, AHAYAH, et lui dit: Ainsi parle le roi: Sortez. Et il dit: Non, mais je mourrai ici. Et Benaja rapporta à nouveau le roi, disant: Joab dit, et il me répondit: Ainsi parle le roi: Sortez.

Il retournera son sang sur sa tête, et il tombera sur deux hommes plus justes et meilleurs que lui, et il les tuera avec les

l'épée, mon père David ne le sachant pas, à l'esprit, Abner, fils de Ner, chef de l'armée de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l), et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Amasa, fils de Jéther, chef de l'armée de Juda. 33 Leur sang retournera donc à jamais sur la tête de Joab et sur la tête de sa postérité; mais sur David, sur sa postérité, sur sa maison et sur son trône, il y aura la paix à toujours de la part d'Alam.

34 Et Benaja, fils de Jehojada, monta, et tomba sur lui, et le tua; et il fut enterré dans sa maison, dans le désert.

Le roi mit Benaja, fils de Jehojada, dans sa chambre, sur l'armée; et le sacrificateur Tsadok mit le roi dans la chambre d'Abiathar.

Le roi envoya appeler Schimeï, et lui dit: Bâtis-toi une maison à YaRaWaShaLaM demeure là, et ne va pas de là où que ce soit.

39 Et il arriva, au bout de trois ans, que deux des serviteurs de Schimeï fuyèrent vers Akish, fils de Maacha, roi de Gath. Et ils dirent à Schimeï: Voici, tes serviteurs sont à Gath. 40 Et Schimeï se leva, et sella son âne, et alla à Gath à Achisch pour chercher ses serviteurs. Et Schimeï alla, et fit venir ses serviteurs de Gath. 41 Et il fut dit à Salomon que Schimeï était parti de YaRaShaM, et qu'il était allé à Gath pour y chercher ses serviteurs.

46 Et le roi commanda à Benaja, fils de Jehojada, qui sortit, et tomba sur lui, qu'il mourut. Et le royaume fut établi entre les mains de Salomon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

1. Salomon fit alliance avec Pharaon, roi d'Égypte, et prit la fille de Pharaon, et la conduisit dans la ville de David, jusqu'à ce qu'il eût achevé de bâtir sa propre maison, et la maison de l'Alam, AHAYAH, et la muraille de YaRaWaSha-LaM, tout autour. 2 Seulement le peuple sacrifia dans les hauts lieux, parce qu'il n'y avait pas de maison bâtie au nom de l'Alam, AHAYAH, jusqu'à ces jours-là. 3 Salomon aimait l'Alam, AHAYAH, qui marchait dans les statuts de David, son père; seulement il sacrifia et brûla de l'encens dans les hauts lieux. 4 Et le roi alla à Gabaon pour y sacrifier, car c'était là le grand lieu; et Salomon offrit mille holocaustes sur cet autel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 A Gabaon l'Alam 6 Et Salomon dit: Tu as montré à ton serviteur David, mon père, une grande miséricorde, comme il marchait devant toi dans la vérité, dans la justice et dans la droiture de cœur avec toi; et tu as

†† 2.26 digne...: Héb. un homme de la mort

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 3:7 252 1 Rois 4:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et maintenant, Alam, mon AHBA, tu as fait roi ton serviteur à la place de David, mon père; et je ne suis qu'un petit enfant; je ne sais ni sortir ni entrer. 8 Et ton serviteur est au milieu de ton peuple que tu as choisi, un grand peuple, qui ne peut être compté ni compté pour la multitude. 9 Donne donc à ton serviteur un cœur intelligent pour juger ton peuple, afin que je discerne entre le bien et le mal, car qui est capable de le faire.

juge ce peuple si grand? 10 Et le discours plut

11 Et AHBA lui dit: Parce que tu as demandé cette chose, et que tu ne t'es pas demandé une longue vie, et que tu n'as pas demandé la richesse pour toi-même, et que tu n'as pas demandé la vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Voici, j'ai fait selon tes paroles: Voici, je t'ai donné un cœur sage et intelligent, de sorte qu'il n'y avait personne comme toi devant toi, et après toi personne ne se lèvera comme toi. 13 Et je t'ai aussi donné ce que tu n'as pas demandé, à la fois des richesses et de l'honneur; de sorte qu'il n'y en aura pas parmi les rois comme toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et si tu marches dans mes voies, pour observer mes lois et mes commandements, comme ton père David marchait, je prolongerai tes jours. 15 Et Salomon se réveilla, et voici, c'était un songe. Et il vint à YaRaWaShaLaM, et se présenta devant l'arche de l'alliance de l'Alam, AHAYAH, et offrit des holocaustes, et offrit la paix des ferments, et fit un festin à tous ses serviteurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Alors deux femmes, prostituées, vinrent auprès du roi, et se présentèrent devant lui. 17 Et l'une d'elles dit: O mon seigneur, moi et cette femme, nous habitons dans une même maison; et j'ai été délivrée d'un enfant avec elle dans la maison. 18 Le troisième jour après ma délivrance, cette femme a été délivrée, et nous étions ensemble; il n'y avait pas d'étranger chez nous dans la maison, sauf nous deux dans la maison. 19 Et cette femme mourut dans la nuit, parce qu'elle la couvrit. 20 Elle se leva à minuit, et prit mon fils à côté de moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et le roi dit: Apporte-moi une épée. Et ils apportèrent une épée devant le roi. 25 Et le roi dit: Di-vide l'enfant vivant en deux, et donne la moitié à l'un, et la moitié à l'autre. 26 Et le roi dit: Apporte-moi une épée; et le roi apporta une épée devant le roi. 25 Et le roi dit: Di-vide l'enfant vivant en deux, et donne la moitié à l'un, et la moitié à l'autre. 26 Et le roi dit: Apporte-moi une épée; et le roi apporta une épée devant le roi. 25 Et le roi dit: Di-vide l'enfant vivant en deux, et donne la moitié à l'enfant vivant, et la moitié à l'autre. 26 Et le roi dit: Apporte-moi une épée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Alors le roi et maintenant le layit. Mais les autres dirent: Que ce soit dans le nord, mais divisit. répondit et dit: Donne-lui l'enfant vivant, et ne le tue point; c'est elle qui en est la mère.

YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l) a entendu parler du jugement que le roi avait jugé; et ils craignaient le roi; car ils ont vu que la wis-dom d'AHBA était en lui, pour faire le jugement...

1. Le roi Salomon était roi sur tout YaShaRa'AhLa W. 2 Voici les princes qu'il avait: Azaria, fils du sacrificateur Tsadok; 3 Élihoroph et Achija, fils de Shisha, scribes; Josaphat, fils d'Ahilud,

4 Et Benaja, fils de Jehojada, était au-dessus de l'armée; et Tsadok et Abiathar étaient les sacrificateurs: l'ordre.

5 Et Azaria, fils de Nathan, était au-dessus des officiers; et Zabud, fils de Nathan, était au-dessus de l'officier principal, et le roi était ami; 6 et Achischar était au-dessus de la maison; et Adoniram, fils d'Abda, était au-dessus de la maison.

§contribution.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Salomon avait douze officiers sur tout YaShaRa'Ahla, qui fournissaient des vivres au roi et à sa maison. 8 Voici leurs noms: le fils de Hur, sur la montagne d'Ephraïm; 9 le fils de Dekar, à Makaz, à Shaalbim, à Beth-Shemesh, et à Elon-Beth-hanan; 10 le fils de Hesed, à Aruboth; à lui appartenait Socho, et tout le pays d'Hépher:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 12 Baanason d'Abinadab, dans la région de Dor; qui avait Taphath la fille de Solomonto femme:

le fils d'Ahilud; à lui se trouvaient Taanac et Megiddo, et tout Beth-Shéan, qui est près de Zartana sous Jizreel, de Beth-Shéan à Abel-Mehola, jusqu'au lieu qui est au-delà de Joknéam; 13 le fils de Guéber, à Ramoth-Gianad; à lui se trouvait les villes de Jaïr, fils de Manassé, qui sont en Galaad; à lui aussi

Il s'agit de la région d'Argob, qui se trouve à Bashan, soixante grandes villes avec des murs et des barres d'airain :***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ahinadab, fils d'Iddo, avait Mahanaïm; 15 Ahimaaz était à Naphtali; il prit aussi Basmath, fille de Salomon, pour femme; 16 Baana, fils de Huschaï, était à Aser et à Aloth; 17 Josaphat, fils de Paroua, à Issacar; 18 Schimeï, fils d'Ela, à Benjamin; 19 Guéber, fils d'Uri, était dans le pays de Galaad, dans le pays de Sihon, roi des Amoréens, et d'Og, roi de Basan; et il était le seul officier qui était dans le pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 4:20 253 1 Rois 6:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Salomon régna sur tous les royaumes depuis le fleuve jusqu'au pays des Philistins, jusqu'à la frontière de l'Égypte; ils apportèrent des présents, et ils servirent Salomon tout le temps de sa vie.

Un jour, Salomon fit trente mesures de farine fine, et soixante mesures de farine, et §§ 23 Dix boeufs gras, et vingt boeufs des pâturages, et cent brebis, à côté des haricots, et des ruches, et des jachères, et des oiseaux gras. 24 Car il avait fait le minion sur toute la région de ce côté-ci du fleuve, depuis Tiphsa jusqu'à Azza, sur tous les rois de ce côté-ci du fleuve, et il avait la paix de tous les côtés autour de lui. 25 Juda et YaShaRa'AhLa.Wrâ (y'shra'l)

habitaient en sécurité, chacun sous sa vigne et sous son figuier, depuis Dan.

jusqu'à Beer-Schéba, tous les jours de Salomon.

26 Salomon avait quarante mille étables de chevaux pour ses chars, et douze mille cavaliers.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et ces officiers fournissaient des vivres pour le roi Salomon, et pour tout ce qui venait à la table du roi Salomon, chacun en son mois; ils ne manquaient de rien. 28 Orge aussi et paille pour les chevaux et les dromadaires.

les amenèrent au lieu où se trouvaient les officiers, chacun selon ses ordres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. AHBA donna à Salomon la sagesse et l'intelligence qui surpassaient beaucoup, et l'étendue du coeur, comme le sable qui est sur le bord de la mer. 30 Salomon excella dans la sagesse de tous les fils de l'orient, et de toute la sagesse de l'Égypte. 31 Car il était plus sage que tous les hommes, que Ethan l'Ezrah, Héman, Chalcol, et Darda, fils de Mahol; et sa renommée était dans toutes les nations tout autour. 32 Il parla de trois mille proverbes, et ses chants étaient mille cinq. 33 Il parla d'arbres, depuis le cèdre qui est au Liban jusqu'à l'hysope qui jaillit de la muraille; il parla aussi de bêtes, de oiseaux, de reptiles et de poissons. 34 Et tout le peuple vint pour entendre la sagesse de Salomon, de tous les rois de la terre, qui avaient entendu parler de sa sagesse.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Hiram donna à sa maison des cèdres et des sapins selon tous ses désirs. 11 Salomon donna à Hiram vingt mille mesures de blé pour la nourriture, et vingt mesures d'huile pure.

12 Et l'Alam, AHAYAH, donna la sagesse à Salomon, comme il lui l'avait promis; et là, Salomon Hiram, année par année.

Il y eut paix entre Hiram et Salomon, et ils formèrent ensemble une alliance.

1. Et le roi Salomon a levé un prélèvement de tous les YaShaRa'AhLa (y'shra'l); et le prélèvement était trente mille hommes.

15 Salomon avait soixante-dix mille hommes qui portaient des fardeaux, et quatre-vingt mille haches dans les montagnes; 16 à côté du chef des officiers de Salomon qui étaient chargés de l'ouvrage, trois mille trois cents, qui gouvernaient le peuple qui faisait l'ouvrage. 17 Le roi commanda, et ils apportèrent de grandes pierres, des pierres coûteuses et des pierres de taille, pour jeter les fondations de la maison. 18 Salomon bâtit, et Hiram bâtit, et les saboteurs, et ils préparèrent du bois et des pierres pour bâtir la maison.

6

1. Et il arriva que dans la quatre cent quatre-vingtième année après que les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l furent sortis du pays d'Égypte, la quatrième année du règne de Salomon sur YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, dans le mois de Zif, qui est le second

mois, qu'il a commencé à construire la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH 2 *...La maison que le roi Salomon a construit pour l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH, sa longueur était soixante coudées, et sa largeur vingt coudées, et la hauteur

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Les plus petits

1 Rois 6:3 254 1 Rois 6:38

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et le portique, devant le temple de la maison, avait vingt coudées de longueur, selon la largeur de la maison; et dix coudées de largeur, devant la maison.

la maison il a fait des fenêtres de lumières étroites.

5 Et contre la muraille de la maison, il bâtit des chambres tout autour, contre les murailles de la maison tout autour

environ, à la fois du temple et de l'oracle: et il a fait des chambres autour de:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le milieu était large de cinq coudées, et le milieu large de six coudées, et le troisième large de sept coudées; car, sans le mur de la maison, il resserrait les reposes tout autour, afin que les poutres ne soient pas attachées dans les murs de la maison. - 7 La maison, lorsqu'elle était en construction, fut bâtie en pierre, avant qu'elle ne fût apportée, de sorte qu'il n'y avait ni marteau, ni hache, ni outil de fer entendu dans la maison, pendant qu'elle était en construction. 8 La porte de la chambre du milieu était à la droite de la maison.

il monta avec des escaliers sinueux dans la chambre centrale, et sortit du milieu dans la troisième.

Et il bâtit des chambres contre toute la maison, cinq coudées de haut; et ils se reposèrent sur la maison avec du bois de cèdre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. La parole de l'Alam fut adressée à Salomon, en ces termes: 12 À propos de cette maison que tu as bâtie, si tu marches dans mes statuts, et si tu exécutes mes ordonnances, et si tu observes tous mes commandements, je t'accomplirai ma parole, que j'ai dite à David, ton père: 13 J'habiterai parmi les fils de YaShaRa'Ahla, et je n'abandonnerai pas mon peuple YaShaRa'Ahla. 14 Salomon bâtit la maison, et la termina.

1. Il bâtit les murs de la maison à l'intérieur avec des planches de cèdre, à la fois le sol de la maison et les murs du ciel; et il les couvrit de bois à l'intérieur, et il couvrit de bois le sol de la maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Des planches de sapin.

*** 16 Et il bâtit vingt coudées sur les côtés de la maison, à la fois le sol et les murs avec des planches de cèdre; il les bâtit même à l'intérieur, même pour l'oracle, même pour le lieu le plus QaDaSh W. 17 Et la maison, qui est, le temple devant elle, était quarante coudées de long. 18 Et le cèdre de la maison à l'intérieur a été sculpté avec des knops et des fleurs ouvertes; tout était cèdre; il n'y avait pas de pierre vue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il la couvrit d'or pur, et il couvrit ainsi l'autel qui était en cèdre. §§§ 21 Salomon couvrit la maison d'or pur; il fit une cloison par les chaînes d'or devant l'oracle, et il la couvrit d'or. 22 Il couvrit toute la maison d'or, jusqu'à ce qu'il eût achevé toute la maison; et il couvrit d'or tout l'autel qui était près de l'oracle.

Dans l'oracle, il fit deux chérubins d'olivier de dix coudées de hauteur chacune.* 24 Cinq coudées étaient l'une des ailes du chérubin, et cinq coudées l'autre de l'aile du chérubin; depuis l'extrémité de l'aile jusqu'à l'extrémité de l'autre, il y avait dix coudées. 25 L'autre chérubin était de dix coudées; les deux chérubins étaient d'une mesure et d'une taille. 26 La hauteur de l'un des chérubins était de dix coudées, et elle était de l'autre chérubin. 27 Il plaça les chérubins dans la maison intérieure; et ils étendirent les ailes des chérubins, de sorte que l'aile de l'un toucha l'un des murs et l'aile de l'autre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Andcherub toucha l'autre mur, et leurs ailes touchèrent l'autre dans le milieu de la maison. Il couvrit les chérubins d'or. 29 Et il tailla tous les murs de la maison autour d'eux, sculptés

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et le sol de la maison il couvrit d'or, à l'intérieur et à l'extérieur.

31 Et pour l'entrée de l'oracle, il fit des portes d'olivier: le linteau et les poteaux latéraux étaient un cinquième

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Une partie du mur. § 32 Les deux portes étaient aussi d'olivier; et il a sculpté sur elles des sculptures de chérubins, de palmiers et de fleurs ouvertes, et les a recouverts d'or, et a répandu de l'or sur les chérubins, et sur les palmiers.**† 33 Il a aussi fait pour la porte des poteaux du temple de l'olivier, une quatrième partie de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Et les deux portes étaient de sapin: les deux feuilles de l'une se repliaient, et les deux feuilles de l'autre porte se repliaient. 35 Et il y taille des chérubins, des palmiers et des fleurs ouvertes; et il les couvrit d'or sur l'ouvrage sculpté.

Et il bâtit le parvis intérieur avec trois rangées de pierres de taille et une rangée de poutres de cèdre.

La quatrième année fut la fondation de la maison de l'Alam.

dans la onzième année, dans le mois Bul, qui est le huitième mois, a été la maison terminée dans toutes ses parties, et selon toute la mode de celui-ci. Ainsi a-t-il été sept ans dans la construction.§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 7:1 255 1 Rois 7:36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7

Salomon bâtit sa maison pendant treize ans, et il termina toute sa maison.

2 Il bâtit aussi la maison de la forêt du Liban, dont la longueur était de cent coudées, et sa largeur de cinquante coudées, et sa hauteur de trente coudées, sur quatre rangées de colonnes de cèdre, avec des poutres de cèdre sur les colonnes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 d'affilée.* 4 Il y avait des fenêtres en trois rangées, et la lumière était contre la lumière en trois rangs.

carré, avec les fenêtres: et la lumière était contre la lumière dans trois rangs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il fit un portique de colonnes, dont la longueur était de cinquante coudées, et la largeur de trente coudées; et la porche était devant eux; et les autres piliers et le rayon d'épilepsie étaient devant eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et il fit un portique pour le trône, où il pouvait juger, même le portique du jugement; et c'était

recouvert de cèdre d'un côté du sol à l'autre.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et sa maison, où il habitait, avait un autre parvis dans le porche, qui était semblable à l'ouvrage. Salomon fit aussi une maison pour la fille de Pharaon, qu'il avait prise pour femme, comme sur ce porche. 9 Tous étaient de pierres coûteuses, selon les mesures des

pierres de taille, sciées avec des scies, à l'intérieur et à l'extérieur, depuis la fondation jusqu'à l'arrière, et ainsi de l'extérieur vers le grand parvis. 10 Et le fondement était de pierres coûteuses, de grandes pierres, de pierres de dix coudées, et de pierres de huit coudées. 11 Et au-dessus étaient des pierres coûteuses, selon les mesures des pierres de taille et des cèdres. 12 Et le grand parvis tout autour était avec trois rangées de pierres de taille et un rang de poutres de cèdre, tous deux pour la cour intérieure de la maison d'Alam (Eternal) AHAYAH, et pour le porc de la maison.

†† 14 C'était une veuve, fils de la tribu¹³††EtkinSolomonsentetfetchedHiramout de Tyre.

de Nephthali, et son père était un homme de Tyr, travailleur d'airain; et il fut rempli de sagesse, d'intelligence et de ruse, et il se mit à travailler toutes les œuvres d'airain.

15 Car il jeta deux colonnes d'airain, d'une hauteur de dix-huit coudées, et une ligne de douze coudées fit

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il fit deux chapiteaux d'airain fondu, pour les mettre sur les sommets des colonnes: la hauteur de l'un des chapiteau était de cinq coudées, et la hauteur de l'autre chapiteau était de cinq coudées;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et il fit les colonnes, et deux rangées autour du même réseau, pour couvrir les chapitres qui étaient sur le dessus, avec des grenades; et il fit ainsi pour l'autre chapitre. 19 Et les chapitres qui étaient sur le dessus des colonnes étaient de lis dans le porche, quatre coudées. 20 Et les chapitres sur les deux colonnes avaient des grenades au-dessus, sur le ventre qui était près du réseau; et les grenades étaient deux cents rangées autour de l'autre chapitre. 21 Et il installa les colonnes dans le porche du temple; et il installa la colonne droite, et l'appela Jakin; et il installa la colonne de gauche, et l'appela Boaz.***††††

Et sur le sommet des colonnes était le travail de lys; ainsi fut achevé le travail des colonnes.

23 Et il fit une mer en fonte, dix coudées d'un bord à l'autre; elle était tout autour, et sa hauteur était de cinq coudées; et une ligne de trente coudées tournait autour de lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et il fit dix bases d'airain; quatre coudées étaient de la longueur d'une base, et quatre coudées de sa largeur, et trois coudées de sa hauteur. 28 Et le travail des bases était de cette manière: ils avaient des frontières, et les frontières étaient entre les lords; 29 et sur les limites qui étaient entre les lords étaient des lions, des boeufs et des chérubins; et sur les lords il y avait une base au-dessus; et sous les lions et les boeufs étaient certains ajouts faits

d'ouvrages minces. 30 Et chaque base avait quatre roues d'airain et des plaques d'airain; et ses quatre coins avaient des sous-sols; sous le laver étaient des sous-sols en fonte, sur le côté de chaque addition. 31 Et l'embouchure de celui-ci à l'intérieur du chapiteau et au-dessus était une coudée; mais son embouchure était rond après le travail de la base, un coude et une moitié de leur base.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 7:37 256 1 Rois 8:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Après cela, il fit les dix bases: elles avaient toutes une taille, une mesure et une taille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et il mit cinq bases sur le côté droit de la maison, et cinq sur le côté gauche de la maison; et il plaça la mer sur le côté droit de la maison, à l'orient, contre le côté droit de la maison.

† le sud.

40 Hiram fit les vases, les pelles et les bassins; et Hiram mit fin à tout cela.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'ouvrage qu'il a fait roi Salomon pour la maison de l'Alam (Éternel) AHAYAH 41 AHAYAH:..Les deux colonnes, et les deux coupes des chapiteaux qui étaient sur le dessus des deux colonnes; et les deux réseaux, pour couvrir les deux coupes des chapiteaux qui étaient sur le dessus des colonnes; 42 et quatre cents grenades pour les deux réseaux, deux rangées de grenades pour un réseau, pour couvrir les deux coupes des chapiteaux qui étaient sur le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les colonnes;§ 43 les dix bases, et dix vases sur les bases; 44 et une mer, et douze boeufs sous la mer; 45 et les pots, et les pelles, et les bassins; et tous ces ustensiles que Hiram a faits au roi Salomon;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Dans la plaine du Jourdain, le roi les jeta, dans la terre d'argile entre Succoth et Zarthan.
47 Salomon laissa tous les ustensiles non pesés, parce qu'ils étaient très nombreux, et le poids de l'airain ne fut pas découvert.

1. Salomon fit tous les ustensiles qui se rapportaient à la maison de l'Alam, à savoir l'autel d'or et la table d'or, 49 et les chandeliers d'or pur, cinq sur le côté droit, et cinq sur le côté gauche, à l'avant de l'oracle, avec les fleurs, et les lampes, et les pinces d'or, 50 et les coupes, et les coupes, et les basons, et les cuillères, et les censeurs d'or pur; et les charnières d'or, à la fois pour les portes de la maison intérieure, le lieu le plus QaDaW, et pour les portes de la maison, à savoir du temple.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

51 Ainsi fut achevé tout l'ouvrage que le roi Salomon fit pour la maison de l'Alam. Salomon apporta les choses que David, son père, avait consacrées; l'argent, l'or et les ustensiles, mit-il parmi les trésors de la maison de l'Alam.

8

1. Alors Salomon assembla les anciens de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), et tous les chefs des tribus, les chefs des fathers des fils de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), au roi Salomon de YaRaWaShaLaM, afin qu'ils fassent monter l'arche de l'alliance.

de la ville de David, qui est Zaïan (Zion).* 2 Et tous les hommes de Yahara'Ahla (y'shra'l) s'assemblèrent au roi Salomon à la fête du mois d'Éthanim, qui est le septième mois. 3 Et tout le

4 Et ils montèrent l'arche de l'Alam, AHAYAH, et le tabernacle de l'assemblée, et tous les vaisseaux QaDaSh qui étaient dans le tabernacle, et ceux qui faisaient monter les sacrificateurs et les Lévités. 5 Et le roi Salomon, et toute l'assemblée de YaShaRa'AhLa, qui lui étaient assemblés, étaient avec lui devant l'arche, et sacrifiaient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et les sacrificateurs apportèrent l'arche de l'alliance d'Alam.

7 Car les chérubins étendirent leurs deux ailes sur la place de l'arche, et les chérubins couvraient l'arche et ses barres au-dessus. 8 Et ils tirèrent les barres, que les extrémités des barres étaient vues dans le lieu de QaDaSh, avant l'oracle, et qu'on ne les voyait pas sans.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Il n'y avait rien dans l'arche, sauf les deux tables de pierre, que Mashah avait mises là à Horeb, quand l'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel) a fait une alliance avec les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), quand ils sont sortis du pays de

Egypte. § 10 Et il arriva, lorsque les prêtres furent sortis du lieu de QaDaSh, que la nuée remplissait la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH 11, afin que les prêtres ne puissent pas rester pour servir à cause de la nuée: pour la gloire de l'Alam

(Eternal) AHAYAH -- avait rempli la maison de l'Alam -- (Eternal) AHAYAH --.

13 Je t'ai sûrement construit une maison pour y habiter, un lieu stable pour toi, pour y demeurer éternellement. 14 Et le roi tourna le visage, et bénit toute la congrégation de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l): (et toute la congrégation de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) se tenait; 15 Et il dit: Béni soit l'Alam, (Eternal) AHAYAH, (y'shra'l) de YaShaRa'AhLa, qui parlait avec sa bouche à David mon père, et qui a avec sa main l'a accompli, disant, 16 Depuis le jour où j'ai fait sortir mon peuple YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), qui parlait avec sa bouche à David mon père, et qui a avec sa main, il l'a accompli, disant, depuis le jour où j'ai fait venir mon peuple YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) de l'Égypte, je n'ai choisi aucune ville de toutes les tribus de YaSha'Ah.

19 Mais tu ne bâtiras pas la maison; mais ton fils, qui sortira de tes reins, bâtira la maison à mon nom. 20 Et l'Alam AHAYAH a fait sa parole, et je me suis élevé dans la chambre de David, mon père, et je m'assis sur le trône de YaShaRa'AhLa, selon la promesse de l'Alam AHAYAH, et j'ai construit une maison pour le nom de l'Alam AHAYAH AHBA de YaShaRa'AhLa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Parce que...: Héb. pour la multitude excessive §§ 7.47 trouvé: Héb. fouillé *** 7.50 censeurs: Heb. cendres pans †††

7.51 choses...

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Héb. QaDaSh W. Les choses de David * 8.1 chef: Héb. princes † 8.8 se termine: Heb. têtes 8.8 QaDaSh W....: ou, arche § 8.9 lorsque: ou, où

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le pays que tu as donné à leurs pères.

35 Quand le ciel est fermé, et qu'il n'y a pas de pluie, parce qu'ils ont péché contre toi; s'ils prient vers ce lieu, et confessent ton nom, et détournes-vous de leur péché, quand tu les affliges; 36 écoute donc dans le ciel, et pardonne le péché de tes serviteurs et de ton peuple YaShaRa'Ahla, afin que tu leur enseignes le bon chemin dans lequel ils doivent marcher, et que tu fasses pleuvoir sur ton pays, que tu as donné à ton peuple pour héritage.

37 S'il y a famine dans le pays, s'il y a peste, explosion, mildiou, sauterelle, ou s'il y a traître;

si leur ennemi les assiégeait dans le pays de leurs villes, quelle que soit la plaie, quelle que soit la maladie,

Ainsi soit fait par tout homme, ou par tout ton peuple YaShaRa'Ahla (y'shra'l), qui connaîtra chacun la plaie de son coeur, et étendra ses mains vers cette maison. 39 Écoute donc dans le ciel ta demeure, et pardonne, et fais, et donne à chacun selon ses voies, dont tu connais le coeur, car tu connais le cœur de tous les enfants des hommes. 40 Afin qu'ils te craignent tous les jours qu'ils vivent dans le pays que tu as donné à nos pères. 41 Et au sujet d'un étranger, qui n'est pas de ton ressort.

peuple YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, mais sort d'un pays lointain à cause de ton nom, 42 car ils entendront parler de ton grand nom,

43 Écoute dans le ciel ta demeure, et fais selon tout ce que l'étranger te demande, afin que tout le peuple de la terre connaisse ton nom, pour te craindre, comme tu le fais,

YaShaRa'AhLa... (y'shra'l); et afin qu'ils sachent que cette maison, que j'ai construite, est appelée par ton nom. §§§

1. Si ton peuple sort pour combattre son ennemi, où que tu les envoies, et qu'il prie à l'Alam

45 Écoute donc dans les cieux leur prière et leur supplication, et garde leur cause.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

S'ils pèchent contre toi, car il n'y a point d'homme qui ne pèche, et que tu sois en colère contre eux, et que tu les livre à l'ennemi, de sorte qu'ils les emmènent captifs au pays de l'ennemi, loin ou proche; 47 et s'ils se croient dans le pays où ils ont été emmenés captifs, et se repentent, et te supplient dans le pays de ceux qui les ont emmenés captifs, disant: Nous avons péché, et nous avons péché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Revenez donc vers toi de tout leur cœur, et nous nous sommes engagés, sans nous y opposer, dans la mécréance.

toute leur âme, dans le pays de leurs ennemis, qui les a emmenés captifs, et qui te prie vers leur pays que tu as donné à leurs pères, la ville que tu as choisie, et la maison que j'ai bâtie pour ton nom; 49 écoute donc leur prière et leur supplication dans le ciel, ta demeure, et

pardonne à ton peuple qui a péché contre toi, et à toutes leurs transgressions dans lesquelles ils ont transgressé

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

contre toi, et donne-leur de la compassion devant ceux qui les portaient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 8:51 258 1 Rois 9:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

51 Car ils sont ton peuple, et ton héritage, que tu as fait sortir d'Égypte, du milieu de la fournaise de fer; 52 afin que tes yeux soient ouverts à la supplication de ton serviteur, et à la supplication de ton peuple YaShaRa'AhLa, afin d'écouter tout ce qu'ils t'appellent. 53 Car tu les as séparés du milieu de tout le peuple de la terre, pour être ton héritage, comme tu l'as dit par la main de Macha, quand tu as fait sortir d'Égypte nos pères, ô Sauveur AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et c'est ainsi que, lorsque Salomon eut achevé de prier toute cette prière et cette supplication à l'Alam, il se leva de devant l'autel de l'Alam, de s'agenouiller à genoux les mains étendues jusqu'au ciel. 55 Et il se tint debout, et bénit toute l'assemblée de YaShaRa'AhLa, d'une voix forte, disant: 56 Béni soit l'Alam, qui a donné du repos à son peuple, YaShaRa'AhLa, d'après tout ce qu'il avait promis:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

57 Qu'il ne nous laisse pas, ni ne nous abandonne, 58 afin qu'il incline nos cœurs vers lui, pour marcher dans toutes ses voies, et pour observer ses commandements, ses statuts et ses jugements, qu'il a commandés à nos pères. 59 Et que mes paroles, avec lesquelles j'ai fait des supplications devant l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), soient près de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA) jour et nuit, afin qu'il maintienne la cause

de son serviteur, et de la cause de son peuple YaShaRa'AhLa (y'shra'l) en tout temps, selon ce que la chose exigera: † 60 Que tout le peuple de la terre sache que l'Alam (Eternal) AHAYAH -- et qu'il n'y en a point d'autre. 61 Que ton coeur soit parfait avec l'Alam (Eternal)

AHAYAH -- Notre AHBA -- pour marcher dans ses statuts, et pour garder ses commandements, comme aujourd'hui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et le roi, et tout YaShaRa'Ahla, (y'shra'l) avec lui, offrit des sacrifices devant l'Alam 63, et Salomon offrit un sacrifice d'actions de grâces, qu'il offrit à l'Alam, deux et vingt mille boeufs, et cent vingt mille brebis. Ainsi le roi et tous les fils de YaShaRa'Ahla, (y'shra'l) dévouèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

64. Le même jour, le roi sanctifia le milieu de la cour qui était devant la maison de l'Alam, car il offrit des holocaustes et des offrandes, et la graisse des sacrifices d'actions de grâces: parce que l'autel d'airain qui était devant l'Alam, AHAYAH, était trop petit pour recevoir les holocaustes de fer, et les offrandes de viande, et la graisse des sacrifices d'actions de grâces. 65 Salomon célébra alors un festin, et tout YaShara'AhLa, avec lui, une grande congrégation, depuis l'entrée de Hamath jusqu'au fleuve d'Égypte, avant l'Alam,

66 Le huitième jour, il renvoya le peuple; et ils bénirent le roi, et allèrent dans leurs tentes joyeuses et joyeuses de cœur pour toute la bonté que l'Alam avait faite à David, son serviteur, et à YaShaRa'AhLa, son peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Lorsque Salomon eut achevé la construction de la maison de l'Alam, AHAYAH, et de la maison du roi, et de tout ce qu'il désirait faire, 2 AHAYAH apparut l'Alam,

6 Mais si vous vous détournez de moi, vous ou vos enfants, et que vous n'ayez pas d'autres ordres, je vous assiègerai, et je ne vous laisserai pas aller, et que vous n'ayez point de suite, et que vous ne fassiez point d'autres choses. 6 Mais si vous vous détournez de moi, vous ou vos enfants, et que vous n'ayez pas d'autres ordres, je vous laisserai aller, et que vous n'ayez pas d'autres commandements, et que vous n'ayez pas d'autres commandements, vous ne serez pas privés d'un homme sur le trône de YaShara'AhLa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Alors je retrancherai de la terre que je leur ai donnée YaShaRa'Ahla, et je chasserai de ma vue cette maison que j'ai sanctifiée à mon nom; et YaShaRa'Ahla, et ils diront: Pourquoi l'Alam a-t-il fait ainsi à ce pays et à cette maison? 9 Et ils répondront: Parce qu'ils ont abandonné l'Alam,

AHAYAH, leur AHBA, qui a fait sortir leurs pères du pays d'Égypte, et qui s'est emparé d'autres baals, et qui les a adorés, et les a servis; c'est pourquoi AHAYAH a fait venir l'Alam.

tous ces maux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et il arriva, au bout de vingt ans, que Salomon avait bâti les deux maisons, la maison de l'Alam, AHAYA, et la maison du roi, 11 (Hiram, roi de Tyr, avait fourni à Salomon des cèdres et des sapins, et de l'or, selon tout ce qu'il voulait), que le roi Salomon avait donné à Hiram vingt villes dans le pays de Galilée. 12 Et Hiram sortit de Tyr pour voir les villes que Salomon lui avait données, et ils ne l'apprécièrent pas. 13 Et il dit: Quelles sont ces villes que tu m'as données, mon frère? Et il les appela pays de Cabul jusqu'à ce jour. 14 Et Hiram envoya au roi soixante-six talents d'or.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et c'est la raison du prélèvement que le roi Salomon a levé; car pour construire la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH

16 Car Pharaon, roi d'Égypte, avait monté, pris Guézer, et l'a brûlée par le feu, et il a tué les Cananéens qui habitaient dans la ville, et l'a donnée pour cadeau à sa fille, Salomon, femme. 17 Salomon bâtit Guézer, et Beth Horon, la Nether, 18 Baalath, et Tadmor, dans la nature sauvage, dans le pays, 19 et toutes les villes de stockage que Salomon avait, et les villes pour ses chars, et les villes pour ses cavaliers, et ce que Salomon avait pour Salomon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 9:20 259 1 Rois 10:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et tout le peuple qui restait des Amoréens, des Hittites, des Perizzites, des Hivites, et des Jébusites, qui n'étaient pas des fils de YaShaRa'AhLa HW (y'shra'l), 21 Leurs enfants qui étaient laissés après eux dans le pays, que les fils de YaShaRa'AhLa HW (y'shra'l) n'ont pas non plus pu détruire complètement, sur ceux-là Salomon a payé un tribut de servitude jusqu'à ce jour. 22 Mais des fils de YaShaRa'AhLa HW (y'shra'l) n'ont pas fait d'esclaves; mais ils étaient des hommes de guerre, et ses serviteurs, et ses princes, et ses chefs, et les chefs de ses chars, et ses cavaliers. 23 Voici le chef des officiers qui étaient au-dessus de Salomon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais Pharaon, fille, monta de la ville de David dans sa maison que Salomon avait bâtie pour elle; puis il bâtit Millo.

Trois fois par an, Salomon offrit des holocaustes et des sacrifices d'actions de grâces sur l'autel qu'il bâtit à l'Alam.

Il a brûlé de l'encens sur l'autel qui était devant l'Alam. Il a donc achevé la maison.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et le roi Salomon fit une marine de navires en Ézaïen (Zion)-Géber, qui est à côté d'Éloth, sur le rivage du Rouge

27 Et Hiram envoya dans la marine ses serviteurs, des navires qui connaissaient la mer, avec les serviteurs de Salomon.

28 Et ils vinrent à Ophir, et ils prirent de là de l'or, quatre cent vingt talents, et l'apportèrent au roi Salomon.

10

1. Et quand la reine de Séba apprit la renommée de Salomon au sujet du nom d'Alam, AHAYAH

2 Et elle vint à YaRaWaShaLaM avec un très grand train, avec des chameaux qui portaient des épices, et beaucoup d'or, et des pierres précieuses; et quand elle fut venue à Salomon, elle communiqua avec lui de tout ce qui était dans son coeur. 3 Et Salomon lui dit toutes ses questions: il n'y avait rien de caché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et quand la reine de Séba eut vu toute la sagesse de Salomon, et la maison qu'il avait bâtie, 5 et la viande de sa table, et la table de ses serviteurs, et la présence de ses serviteurs, et de leurs vêtements, et de ses échansons, et de son ascension par laquelle il monta à la maison.

6 Et elle dit au roi: C'était un vrai rapport que j'ai entendu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dans mon pays de tes actes et de ta sagesse.§** 7 Je n'ai pas cru aux paroles, jusqu'à ce que je sois venu, et que mes yeux l'aient vu; et voici, la moitié ne m'a pas été dite: ta sagesse et ta prospérité dépassent les

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Heureux tes hommes, heureux sont tes serviteurs, qui se tiennent continuellement devant toi, et qui entendent ta sagesse.

Béni soit l'Alam (Eternal) AHAYAH ton AHBA, qui a ravi en toi, de t'installer sur le trône de YaShaRa'AhLa

10 Et elle donna au roi cent vingt talents d'or, et d'épices très grandes réserves,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et la marine d'Hiram, qui apporta de l'or d'Ophir, fit venir d'Ophir une grande quantité d'aromates que la reine de Séba donna au roi Salomon.

beaucoup d'almugs et de pierres précieuses, et le roi fit des colonnes d'almugs pour la maison de l'Alam (Eternal)

AHAYAH, et pour la maison du roi, les harpes aussi et les psaleries pour les chanteurs: il n'est pas venu une telle aumône

Et le roi Salomon donna à la reine de Séba tout ce qu'elle désirait, tout ce qu'elle demandait, à côté de cela.

que Salomon lui donna de sa grâce royale; et elle se retourna, et s'en alla dans son pays, elle et ses serviteurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Le poids de l'or qui arriva à Salomon en un an était de six cent soixante-six talents d'or, 15 à côté de ce qu'il avait des marchands, du trafic des marchands d'épices et de tous les marchands d'or.

rois d'Arabie et des gouverneurs du pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le roi Salomon fit deux cents cibles d'or battu; six cents sicles d'or allèrent à une cible.

trois cents boucliers d'or battu, trois livres d'or s'en allèrent à un seul bouclier; et le roi les mit dans la maison de la forêt du Liban.

1. Le roi fit un grand trône d'ivoire, et le couvrit du meilleur or.

19 Le trône avait six marches, et le sommet du trône était arrondi derrière; et il y avait des séjours de chaque côté sur la place du siège, et deux lions se tenaient à côté des séjours.

de l'autre sur les six marches: il n'y avait point de semblable dans aucun royaume.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et tout le roi Salomon buvait des vases d'or, et tous les vases de la maison de la forêt du Liban étaient d'or pur;

étaient d'argent: il n'y avait rien à rendre compte aux jours de Salomon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car le roi avait en mer une marine de Tharshish avec la marine de Hiram: une fois en trois ans vint la marine

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Ainsi le roi Salomon surpassa tous les rois de la terre pour les richesses et pour la sagesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 10:24 260 1 Rois 11:28

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et toute la terre chercha à Salomon, pour entendre sa sagesse, qu'AHBA avait mise dans son cœur. § 25 Ils apportèrent à chacun son présent, des vases d'argent, des vases d'or, des vêtements, des armures, des aromates, des chevaux et des mulets, un taux annuel.

Salomon rassembla des chars et des cavaliers, et il avait mille quatre cents chars, et douze cavaliers de sable, qu'il donna dans les villes pour des chars, et avec le roi à YaRaWaShaLaM 27. Le roi fit de l'argent à YaRaWaShaLaM comme des pierres, et des cèdres comme des sycomores qui sont dans la vallée, pour l'abondance.

1. Salomon fit sortir d'Égypte des chevaux et des fils de lin; les marchands du roi reçurent

2. Le Président. — L'ordre du jour appelle le rapport (doc.

13 Mais je n'arracherai pas tout le royaume, mais je donnerai une tribu à ton fils, à cause de David, mon serviteur, et à cause de YaRaWaShaLaM, à cause de laquelle j'ai choisi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et l'Alam (Éternel) AHAYAH (Élé) poussa un adversaire à Salomon, Hadad l'Édomite; il était de la postérité du roi en Édom. 15 Car il arriva que David était à Édom, et Joab, chef de l'armée, monta pour enterrer les morts, après qu'il eut frappé tous les mâles d'Édom. 16 Pendant six mois Joab resta là avec tout YaShaRa'Ahla, jusqu'à ce qu'il eût retranché tous les mâles d'Édom. 17 Cet Hadad s'enfuit, lui et certains Édomites de son père, pour aller en Égypte; Hadad étant encore un petit enfant. 18 Et ils se levèrent de Madian, et vinrent à Paran; et ils prirent avec eux des hommes de Paran, et ils vinrent en Égypte, à Pharaon.

19 Et Hadad trouva une grande faveur aux yeux de Pharaon, et il le donna à femme, la soeur de sa femme, la soeur de Tahpène, la reine.

Et la soeur de Tahpène lui enfanta Genubath, son fils, que Tahpène sevrâ dans la maison de Pharaon; et Genubath était dans la maison de Pharaon parmi les fils de Pharaon.

21 Hadad apprit en Égypte que David était couché avec ses pères, et que Joab, chef de l'armée, était mort. Hadad dit à Pharaon:

Laisse-moi faire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et Pharaon lui dit: Mais qu'as-tu manqué de moi, pour que, voici, tu cherches à aller dans ton pays? Et il répondit: Rien; comment me laisser aller dans quelque sage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et il rassembla des hommes auprès de lui, et devint chef d'une troupe, lorsque David les tua de Tsoba; et ils s'en allèrent à Damas, et y habitèrent, et y régna. 25 Et il fut un adversaire de YaShaRa'AhLa Wrâ (y'shra'l) tout le temps de Salomon, à côté du mal qu'avait fait Hadad; et il abhorra YaShaRa'AhLa Wrâ (y'shra'l), et régna sur la Syrie.

1. Jéroboam, fils de Nebath, Éphrathite de Tseréda, serviteur de Salomon, dont la mère s'appelait Tserua, femme veuve, leva la main contre le roi.

27 Et c'est ainsi qu'il leva la main contre le roi: Salomon bâtit Millo, et répara les brèches de la ville de David, son fa-Ther.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 11:29 261 1 Rois 12:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le jeune homme qu'il était travailleur, il l'a fait chef sur toute la charge de la maison de Joseph. §§*** 29 Et il arriva à ce moment-là, lorsque Jéroboam sortit de YaRaWaShaLaM, que le prophète Achija le Schilonite le trouva dans le chemin; et il

30 Achija prit le nouveau vêtement qui était sur lui, et le déchira en douze morceaux.

Et il dit à Jéroboam: Prends-toi dix pièces, car ainsi parle l'Alam, l'AHAYAH, l'AHBA,

Voici, j'arracherai le royaume de la main de Salomon, et je te donnerai dix tribus: 32 (Mais il aura une tribu à cause de mon serviteur David), et à cause de YaRaWaShaLaM, la ville que j'ai choisie de toutes les tribus de YaShaRa'AhLa W) 33 Parce qu'ils m'ont abandonné, et qu'ils ont adoré Astoreth, la déesse des Sidoniens, Chemosh, le (a)hlayam, des Moabites, et Milcom, le (a)hlayam, des enfants d'Ammon, et qu'ils n'ont pas marché dans mes voies, pour faire ce qui est droit aux yeux de moi, et pour observer mes statuts et mes jugements, comme David, son père. 34 Je ne prendrai pas tout le royaume de sa main, mais je le ferai passer sous mes voies, pour faire ce qui est droit aux yeux de David, et pour garder mes statuts et mes jugements, comme David, son père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Et je te prendrai, toi et Jérusalem, la ville que j'ai choisie pour y donner mon nom.

38 Et si tu écoutes tout ce que je te commande, et si tu marches dans mes voies, et si tu fais ce qui est juste à mes yeux, pour observer mes lois et mes commandements,

Comme David, mon serviteur, je serai avec toi, et je te bâtirai une maison sûre, comme j'ai bâti pour David, et je donnerai Yahara'Ahla

39 Et j'affligerai pour cela la postérité de David, mais pas pour toujours. 40 Salomon chercha donc à tuer Jéroboam. Et Jéroboam se leva, et s'enfuit en Égypte, vers Schischak, roi d'Égypte, et il fut en Égypte jusqu'à la mort de Salomon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et le reste des actes de Salomon, et tout ce qu'il a fait, et sa sagesse, ne sont-ils pas écrits dans le livre des actes de Salomon?.....
.....
.....

1. Et Roboam alla à Sichem; car tout YaShaRa'AhLa Wy'shra'l (y'shra'l) était venu à Sichem pour le faire roi.

Lorsque Jéroboam, fils de Nebath, qui était encore en Égypte, eut entendu parler de cela, il s'enfuit de devant le roi Salomon, et Jéroboam habita en Égypte. 3 Ils l'envoyèrent et l'appelèrent. Jéroboam et toute l'assemblée de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l vinrent, et dirent à Roboam: 4 Ton père a rendu notre joug douloureux; maintenant, rends-toi le service douloureux de ton père, et son joug lourd qu'il nous a mis, plus léger, et nous te servirons. 5 Et il leur dit: Allez encore trois jours, puis revenez vers moi. Et le peuple s'en alla.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et le roi Roboam consulta les vieillards, qui se tenaient devant Salomon, son père, pendant qu'il vivait encore, et dit: Comment conseillez-vous que je réponde à ce peuple? 7 Et ils lui dirent: Si tu es aujourd'hui serviteur de ce peuple, et que tu les serves, et que tu leur répondes, et que tu leur dises de bonnes paroles, ils seront tes serviteurs pour toujours. 8 Mais il abandonna le conseil des vieillards, qu'ils lui avaient donné, et il consulta les jeunes gens qui avaient grandi avec lui, et qui se tenaient devant lui. 9 Et il leur dit: Quel conseil donnez-vous pour que nous répondions à ce peuple, qui m'a parlé, en disant: Rendez-vous le joug que votre père nous a mis plus léger? 10 Et les jeunes gens qui ont grandi avec lui lui dirent: Ainsi vous parlerez à ce peuple qui vous a parlé, en disant: Ton père a rendu notre joug plus lourd, mais je vous le rendrai plus léger.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et Jéroboam et tout le peuple vinrent à Roboam le troisième jour, comme le roi l'avait ordonné, en disant: Revenez à moi le troisième jour. 13 Et le roi répondit au peuple, et abandonna les vieillards.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et ils leur parlèrent selon le conseil des jeunes gens, en disant: Mon père a alourdi votre joug, et j'ajouterai à votre joug; mon père aussi vous a châtiés avec des fouets, et je vous châtierai avec des scorpions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ce n'est pas pour le peuple, car la cause était de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), afin qu'il puisse accomplir sa parole, que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH a parlé par Achija le Silonite à Jéroboam, fils de Nebath.

1. Quand tout YaShaRa'AhLa W' (y'shra'l) vit que le roi n'écoutait point vers eux, le peuple répondit au roi, en disant: Quelle part avons-nous en David? Nous n'avons pas d'héritage

dans le fils de Jesse: à vos tentes, YaShaRa'AhLa W''': maintenant, regardez à votre propre maison, David. Alors YaShaRa'AhLa W' (y'shra'l) s'en alla vers leurs tentes. 17 Mais quant aux enfants de YaShaRa'AhLa W'w' (y'shra'l) qui habitaient dans les villes de Juda, Roboam régna sur eux. 18 Alors le roi Roboam envoya Adoram, qui était au-dessus de son tribut; et tout YaShaRa'AhLa W'w'w' (y'shra'l) le lapidait dans les villes de Juda, qu'il mourut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 12:21 262 1 Rois 13:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

il régna sur tout YaShaRa'AhLa W. Il n'y avait personne qui suivait la maison de David, mais seulement la tribu de Juda.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Lorsque Roboam fut arrivé à YaRaWaShaLaM, il assembla toute la maison de Juda, avec la tribu de Benjamin, cent quatre-vingt mille hommes d'élite, qui étaient des guerriers, pour combattre la maison de YaRa'AhLa Wy, pour ramener le royaume à Roboam, fils de Salomon. 22 Mais la parole d'AHBA vint à Schemaeja, homme d'AHBA.

23 Parle à Roboam, fils de Salomon, roi de Juda, à toute la maison de Juda et de Benjamin, et au reste du peuple, en disant: 24 Ainsi parle l'Alam AHAYAH: Vous ne monterez point, et vous ne combattrez point contre vos frères, les fils de YaShaRa'AhLa W: Retournez chacun dans sa maison; car cela vient de moi. Ils écoutèrent donc la parole de l'Alam AHAYAH, et retournèrent pour partir, selon la parole de l'Alam AHAYAH

C'est vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Jéroboam bâtit Sichem sur la montagne d'Éphraïm, et y habita; et il sortit de là, et bâtit Penuel.

26 Et Jéroboam dit dans son coeur: Le royaume retournera à la maison de David: 27 Si ce peuple monta pour faire des sacrifices dans la maison d'Alam, AHAYAH, à YaRaWaShaM, il fit deux veaux d'or, et il leur dit: C'est trop pour vous d'aller à YaRaWaShaM, roi de Juda, et ils me tueront; et ils reviendront à Roboam, roi de Juda. 28 Le roi prit conseil, et fit deux veaux d'or, et leur dit: Il y a trop de choses pour vous d'aller à YaRaWaShaM, et voici tes

baals, ô YaShara'AhLa W., qui t'avaient donné le coeur, et qui t'avait fait monter du pays d'Égypte, il fit le mois de la maison de Jéboam, et il fit le jour de la maison de Béthel, et l'autre l'offrit à Dan. 30 Et cette chose devint un péché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13

Et voici, un homme d'AHBA sortit de Juda par la parole d'Alam, AHAYAH, vers Béthel; et Jéroboam

2 Et il cria contre l'autel, selon la parole de l'Alam, et dit: Autel, autel, ainsi parle l'Alam, et les os des hommes seront brûlés sur toi. 3 Et il donna un signe ce jour-là, disant: Voici le signe que l'Alam, et l'Éternel, a parlé; voici, l'autel sera déchiré, et la cendre qui est sur lui sera versée. 4 Et il arriva que le roi Jéroboam entendit la parole de l'homme d'AHBA.

Il avait crié contre l'autel de Béthel, et il étendit sa main de l'autel, en disant: Retenez-le. Et sa main, qu'il avait reçue.

5 L'autel aussi fut déchiré, et la cendre se répandit de l'autel, selon le signe que l'homme d'AHBA avait donné par la parole de l'Alam 6; le roi répondit et dit à l'homme d'AHBA: Prenez maintenant la face de l'Alam, et priez pour moi, afin que ma main me soit rétablie; et l'homme d'AHBA demanda l'Alam, et la main du roi,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et le roi dit à l'homme d'AHBA: Viens avec moi, et rafraîchis ton moi, et je te donnerai une récompense. 8 Et l'homme d'AHBA dit au roi: Si tu me donnes la moitié de ta maison, je n'entrerai pas avec toi, et je ne mangerai ni pain ni eau dans ce lieu; 9 car il m'a été ordonné par la parole d'Alam.

10 Et il s'en alla d'un autre côté, et retourna, et dit: Ne mange pas de pain, ne bois pas d'eau, et ne retourne pas de la même manière que tu es venu.

pas par le chemin qu'il est venu à Béthel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il y avait un vieux prophète à Béthel, et ses fils vinrent lui dire toutes les choses que l'homme d'AHBA avait faites ce jour-là à Béthel; les paroles qu'il avait dites au roi, ils les rapportèrent aussi à leur père. 12 Et leur père leur dit: Comment allait-il? Car ses fils avaient vu comment allait l'homme d'AHBA, qui venait de Juda. 13 Et il dit à ses fils: Saddle.

14 Et il s'en alla après l'homme d'AHBA, et il le trouva assis hors d'un chêne; et il lui dit: Es-tu l'homme d'AHBA qui est venu de Juda? Et il dit: Je le suis. 15 Et il lui dit: Viens chez moi,

et mange du pain. 16 Et il lui dit: Je ne peux pas retourner avec toi, ni entrer avec toi; je ne mangerai ni pain, ni boisson avec toi en ce lieu; 17 car on m'a dit par la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH: Tu ne mangeras ni pain, ni boisson d'eau là-bas, et tu ne retourneras pas vers moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Il lui dit: Je suis aussi prophète comme toi; et un ange parla par la voie que tu as prise.

19 Alors il retourna avec lui, et il mangea du pain dans sa maison, et il buva de l'eau.

1. Comme ils étaient assis à table, la parole d'Alam fut adressée au prophète qui l'a ramené, 21 et il cria à l'homme d'Ahba, qui venait de Juda, en disant: Ainsi parle l'Alam:

nal) AHAYAH, pour autant que tu as désobéi à la bouche de l'Alam, AHAYAH, et que tu n'as pas observé le commandement que le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est...: Hébr. un mot était

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 13:22 263 1 Rois 14:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Mais il est revenu, et il a mangé du pain et de l'eau ivre dans le lieu que l'Alam a dit à toi: Ne mange pas de pain, et ne bois pas d'eau; ta carcasse ne viendra pas au sépulcre de tes pères.

1. Après qu'il eut mangé du pain, et après qu'il eut bu, il sella pour lui l'âne, à savoir le prophète qu'il avait ramené. 24 Lorsqu'il fut parti, un lion le rencontra par le chemin, et le tua; et sa carcasse fut jetée dans le chemin, et l'âne se tenait près de lui, le lion se tenait aussi près de la carcasse. 25 Et voici, des hommes passèrent, et virent la carcasse jetée dans le chemin, et le lion se tenant près de la carcasse; et ils vinrent la raconter dans la ville où habitait le vieux prophète. 26 Et le prophète qui l'a ramené de son chemin, il dit: C'est l'homme d'AHBA qui l'a livré au lion, qui l'a déchiré, et qui l'a tué, selon la parole de l'Alam, d'AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et le prophète prit la carcasse de l'homme d'AHBA, et la mit sur l'ânesse, et la rapporta; et le vieux prophète vint à la ville, pour le pleurer et l'enterrer. 30 Et il mit sa carcasse dans son sépulcre, et ils deuilnèrent sur lui, disant: Hélas, mon frère! 31 Et il arriva, après l'avoir enterré, qu'il parla à ses fils, disant: Quand je serai mort, alors enterre-moi dans le sépulcre où est enterré l'homme d'AHBA, et pose mes os à côté de moi.

32 Car la parole qu'il cria par la parole d'Alam (Éternel) AHAYA contre l'autel de Béthel, et contre toutes les maisons des hauts lieux qui sont dans les villes de Samarie, arrivera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Après cela, Jéroboam ne revint pas de sa mauvaise voie, mais il fit de nouveau du plus bas du peuple des prêtres des hauts lieux; quiconque le voulait, il le consacra, et il devint l'un des sacrificateurs des hauts lieux. 34 Et cette chose devint péché pour la maison de Jéroboam, pour l'exterminer et la détruire de la face de la terre.

14

1. En ce temps-là, Abija, fils de Jéroboam, tomba malade. 2 Et Jéroboam dit à sa femme: Lève-toi, je te prie, et déguise-toi, afin que tu ne sois pas connue pour être la femme de Jéroboam; et amène-toi à Silo; voici, Achija, le prophète, m'a dit que je serais roi sur ce peuple. 3 Prends avec toi dix pains,

et des craquelins, et une cruse de miel, et aller vers lui; il te dira ce qui deviendra de l'enfant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et la femme de Jéroboam fit ainsi, et se leva, et alla à Silo, et vint à la maison d'Ahija. Mais Ahija ne pouvait pas voir, car ses yeux étaient fixés, par raison de son âge.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et l'Alam dit à Achaya: Voici, la femme de Jéroboam vient te demander quelque chose pour son fils, car il est malade; ainsi et ainsi tu lui diras: Quand elle entrera, elle se feindra d'être une autre femme. 6 Et c'est ainsi qu'Ahija entendit le bruit de ses pieds, comme elle est entrée à la porte, qu'il lui dit: Viens, femme de Jéroboam; pourquoi te feindre d'être une autre? car je suis moi-même.

envoyé à toi avec de lourdes nouvelles.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Va, dis à Jéroboam: Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH: AHBA'AhLa'Ah La'Ah (y'shra'l), Pour autant que je t'ai élevé du peuple, et que je t'ai fait prince sur mon peuple

YaShaRa'AhLa'Ah (y'shra'l), 8 et que je t'ai donné le royaume; et pourtant tu n'as pas été comme mon serviteur David, qui a gardé mes commandements, et qui m'a suivi de tout son coeur, pour faire ce qui était droit dans mes yeux; 9 Mais tu as fait le mal au-dessus de tout ce qui était devant toi; car tu as fait d'autres baals (des dieux), et tu lui as fait mourir d'images, pour me provoquer à la colère, et me jeter derrière ton dos; 10 Tu as fermé, je ferai venir le mal sur la maison de Jéroboam, et tu lui as enlevé les restes de Jéroboam.

16 Et il donnera YaShaRa'Ahla

(y'shra'l) vers le haut à cause des péchés de Jéroboam, qui a péché, et qui a fait de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) pour pécher.

17 La femme de Jéroboam se leva, et s'en alla à Thirtsa; et quand elle arriva au seuil de la porte, l'enfant mourut; 18 et ils l'enterrèrent, et tout YaShaRa'Ahla Wl pleura pour lui, selon la parole d'Alam, qu'il avait dite par la main de son serviteur Achija, le prophète. 19 Et le reste des actes de Jéroboam, comme il faisait la guerre, et comme il régnait, voici, ils sont écrits dans le livre des Chroniques des rois de YaShaRa'Ahla Wl. 20 Et les jours où Jéroboam régna furent de deux à vingt ans; et il se coucha avec ses pères, et Nadab, son fils régna à sa place.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 14:21 264 1 Rois 15:26

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Roboam, fils de Salomon, régna en Juda. Roboam avait quarante et un ans lorsqu'il commença à régner, et il régna dix-sept ans à YaRaWaShaLaM, pour y mettre son nom. Sa mère s'appelait Naama, un Ammonite. 22 Juda fit du mal aux yeux de l'Alam AHAYA, et ils l'excitèrent à la jalousie de leurs péchés qu'ils avaient commis, au-dessus de tout ce que leurs pères avaient fait. 23 Car ils construisirent aussi des hauts lieux, des images, et des statues.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et il y avait aussi des sodomites dans le pays, et des agroves, sur toutes les hauteurs, et sous tous les arbres verts.

Ils ont fait selon toutes les abominations des nations que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) a chassées devant les enfants de YaShaRa'AhLa.

1. La cinquième année du règne de Roboam, Schischak, roi d'Égypte, monta contre YaRaWaShaLaM 26:..., et il prit les trésors de la maison d'Alam, et les trésors de la maison du roi, et il prit tous les boucliers d'or que Salomon avait faits. 27 Et le roi Roboam fit à leur place des boucliers d'airain, et les livra aux mains des chefs des armées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 28 Et c'était ainsi, quand le roi est entré dans la maison de garde, qui a gardé la porte de la maison du roi.

l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH, que la garde les a mis, et les a ramenés dans la chambre de garde.

1. Le reste des actes de Roboam, et tout ce qu'il a fait, ne sont-ils pas écrits dans le livre des chroniques des rois de Ju-da? 30 Et il y eut guerre entre Roboam et Jéroboam tout le temps. 31 Roboam se coucha avec ses pères, et il fut enterré avec ses pères dans la ville de David. Sa mère s'appelait Naama, un Ammonite. Et Abijam, son fils, régna à sa place.

15

La dix-huitième année du roi Jéroboam, fils de Nebath, il régna Abijam sur Juda.

Il régna dans YaRaWaShaLaM. Et sa mère s'appelait Maacha, fille d'Abishalom.*† 3 Et il marcha dans tous les péchés de son père, ce qu'il avait fait devant lui; et son cœur n'était pas parfait avec l'Alam (Eternal) AHAYAH -, comme le cœur de David son père. 4 Néanmoins, à cause de David, l'Alam (Eternal) AHAYAH -, son AHBA -

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Parce que David fit ce qui était droit aux yeux de l'Alam, AHAYAH, et ne se détourna de rien qu'il lui commanda tous les jours de sa vie, sauf dans l'affaire d'Urie le Hittite. 6 Et il y eut guerre entre Roboam et Jér-

7 Le reste des actes d'Abijam et tout ce qu'il a fait, cela n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des rois de Juda? Il y eut guerre entre Abijam et Jéroboam. 8 Abijam se coucha avec ses pères, et on l'enterra dans la ville de David; et Asa, son fils, régna à sa place.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et la vingtième année de Jéroboam, roi de YaShaRa'Ahla, Asa régna sur Juda. 10 Et quarante et un ans

§ 11 Et Asa a régné en Jérusalem. Et sa mère, Maacha, la fille d'Abishalom, s'appelait.

12 Et il ôta du pays les sodomites, et ôta toutes les idoles que ses pères avaient faites. 13 Et Maaca, sa mère, lui, ôta d'elle la reine, parce qu'elle avait fait une idole dans un bosquet; et Asa détruisit son idole, et brûla.

il par le ruisseau Kidron.** 14 Mais les hauts lieux n'ont pas été enlevés: néanmoins le coeur d'Asa était parfait avec l'Alam (Eternal)

15 Et il apporta les choses que son père avait consacrées, et les choses

qui lui-même avait consacré, dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH, l'argent, et l'or, et les vases.

17 Baescha, roi de YaShaRa'Ahla, monta contre Juda, et bâtit Rama, afin qu'il n'en souffrît point d'aller à Asa, roi de Juda. 18 Alors Asa prit tout l'argent et l'or qui restaient dans les trésors de la maison d'Alam, roi de Syrie, et les trésors de la maison du roi, et les livra entre les mains de ses serviteurs; et le roi Asa les envoya à Ben Hadad, fils de Tab-Rion, fils de Hézaïan, roi de Syrie, qui habitait à Damas, disant: 19 Il y a une alliance entre moi et toi, et entre mon père et ton père. Voici, je t'ai envoyé un présent d'argent et d'or, et je t'ai brisé le roi de Baa.

(y'shra'l), afin qu'il puisse partir

20 Ben Hadad écouta le roi Asa, et envoya les chefs des armées qu'il avait de moi.

22 Et le roi Asa, ayant entendu parler de lui, abandonna la construction de Rama, et il habita à Thirtsa. 22 Et le roi Asa,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ils firent une annonce dans tout Juda; personne ne fut exempté; et ils prirent les pierres de Rama et son bois, où Baescha avait bâti, et le roi Asa bâtit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

avec eux Guéba de Benjamin et Mitspa. §§ 23 Le reste de tous les actes d'Asa, et toute sa puissance, et tout ce qu'il a fait, et les villes qu'il a bâties, ne sont-ils pas écrits dans le livre des Chroniques des rois de Juda? Néanmoins, au temps de sa vieillesse, il était malade dans ses pieds. 24 Asa s'endormit avec ses pères.

fut enterré avec ses pères dans la ville de David, son père; et Josaphat, son fils, régna à sa place.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 15:27 265 1 Rois 16:31

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Baescha, fils d'Achija, de la maison d'Issacar, conspira

28 La troisième année d'Asa, roi de Juda, Baascha le tua, et régna à sa place. 29 Lorsqu'il régna, il frappa toute la maison de Jéroboam; il ne laissa à Jéroboam aucun homme qui soufflait, jusqu'à ce qu'il l'ait détruit, selon la parole de l'Alam, qu'il avait prononcée par son serviteur Achiya, le Schilonite. 30 A cause des péchés de Jéroboam qu'il avait commis, et qu'il avait fait pécher YaShara'AhLa, par sa provocation avec laquelle il avait provoqué l'Alam.

AHAYAH AHBA AHBA AHBA AHBA de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) à la colère.

Le reste des actes de Nadab, et tout ce qu'il a fait, ne sont-ils pas écrits dans le livre des Chroniques des rois de YaShaRa'Ahla'Oh (y'shra'l)? 32 Et il y eut guerre entre Asa et Baasha, roi de YaShaRa'Ahla'Oh (y'shra'l) tous leurs jours. 33 La troisième année d'Asa, roi de Juda, Baescha, fils d'Achija, commença à régner sur tout YaShaRa'Ahla'Oh (y'shra'l) à Tirzah, vingt-quatre ans. 34 Et il fit le mal aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et marcha sur la voie de Jéroboam, et dans son péché, où il fit YaShaRa'AhLa'Oh (y'shra'l) pour pécher.

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 car la parole de l'Alam, AHAYAH, vint à Jéhu, fils de Hanani, en disant: 2 Car je t'ai exalté de la poussière, et je t'ai fait prince sur mon peuple YaShaRa'Ahla, pour m'irriter de leurs péchés; 3 Voici, je vais ôter la postérité de Baasha et la postérité de sa maison, et je ferai de ta maison comme la maison de Jéroboam, fils de Nebat. 4 Celui qui meurt de Baasha dans la ville mangera les chiens, et celui qui meurt de ses champs mangera les oiseaux de l'air.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 La vingt-sixième année d'Asa, roi de Juda, Éla, fils de Baescha, commença à régner sur Yahara'Ahla.

9 Et son serviteur Zimri, chef de la moitié de ses chars, conspira contre lui, comme il était.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et Zimri entra et le frappa, et le tua, la vingt-septième année d'Asa, roi de Juda, et régna à sa place.

11 Lorsqu'il devint roi, dès qu'il fut assis sur son trône, il tua toute la maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et Zimri détruisit toute la maison de Baescha, selon la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH, qu'il parla contre Baescha.

13 Pour tous les péchés de Baescha, et les péchés d'Éla, son fils, par lesquels ils ont péché, et par lequel ils ont fait YaShaRa'AhLa

14 Le reste des actes d'Éla, et tout ce qu'il a fait, cela n'est-il pas écrit dans le livre des chroniques des rois de YaShaRa'Ahla (y'shra'l)?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. La vingt-septième année d'Asa, roi de Juda, Zimri régna sept jours à Thirtsa. Et le peuple campa contre Gibbéthon, qui appartenait aux Philistins. 16 Et le peuple qui était campé entendit dire: Zimri a conspiré, et il a aussi tué le roi; c'est pourquoi tout YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) fit Omri, le chef de l'armée, roi sur YaShaRa'AhLa, ce jour-là, dans le camp. 17 Et Omri monta de Gibbethon, et tout YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) avec lui, et ils assiégèrent Tirzah. 18 Et il arriva, quand Zimri vit que la ville fut prise, qu'il alla dans le palais du roi, et il brûla la maison du roi avec le feu.

1. Alors les habitants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) se divisèrent en deux parties: la moitié du peuple suivit Tibni, fils de Ginath, pour le faire roi; et la moitié suivit Omri.

22 Mais le peuple qui suivit Omri l'emporta sur le peuple qui suivit Tibni, fils de Ginath; et Tibni mourut, et Omri régna.

1. La trente et la première année d'Asa, roi de Juda, Omri commença à régner sur YaShaRa'AhLa Wy (y'shra'l), douze ans; il régna six ans à Thirtsa.

24 Et il acheta la colline de Samarie de Schemer pour deux talents d'argent, et il bâtit sur la colline, et il appela le nom de la ville qu'il bâtit, selon le nom de Schemer, propriétaire de la colline,

§Samaria.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Car il marcha dans toute la voie de Jéroboam, fils de Nebat, et dans son péché avec lequel il fit pécher YaShaRa'Ahla, afin de provoquer l'Alam, AHAYAH, AHBA, de YaShaRa'Ahla, à la colère de leurs vanités. 27 Or le reste des actes d'Omri qu'il fit, et sa puissance qu'il fit connaître, ne sont-ils pas écrits dans le livre des Chroniques des rois de YaShaRa'Ahla,? 28 Omri se coucha avec ses pères, et il fut enterré à Samarie; et Achab, son fils, régna à sa place.

La trente-huitième année d'Asa, roi de Juda, Achab, fils d'Omri, régna sur YaShaRa'Ahla.

30 Achab, fils d'Omri, régna sur YaShaRa'AhLa Wrâ (y'shra'l) à Samarie vingt-deux ans. 30 Achab, fils d'Omri, fit du mal aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH, par-dessus tout ce qui était devant lui. 31 Et il arriva, comme s'il avait été,

1 Rois 16:32 266 1 Rois 18:10 fut une chose légère pour lui de marcher dans les péchés de Jéroboam, fils de Nebath, qu'il prit pour femme Jézabel

32 Et il éleva un autel pour Baal dans la maison d'Éthbaal, fils d'Éthbaal, roi des Sidoniens, et il alla servir Baal, et l'adora.

33 Achab fit un bosquet, et Achab fit plus pour provoquer l'Alam (Eternal) AHAYAH.

AHBA AHBA AHBA de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) à la colère que tous les rois de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) qui étaient à l'avant-garde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. En ses jours, Hiel, Beth-élite, bâtit Jéricho; il en établit le fondement à Abiram, son premier-né, et en installa les portes à Segub, son plus jeune fils, selon la parole d'Alam, AHAYAH, qu'il parla par Yashawa, fils de Nun.

17

Élie, le Tishbite, qui était d'entre les habitants de Galaad, dit à Achab: Comme l'Alam (Eternal) AHAYAH

AHBA de YaShaRa'AhLa (y'shra'l)

La parole de l'Alam AHAYAH s'approcha de lui, en disant: 3 Va-t'en, tourne-toi vers l'orient, et cache-toi près du torrent de Tcherith, qui est devant le Jourdain. 4 Tu boiras du torrent, et j'ai ordonné aux corbeaux de t'y nourrir. 5 Et il alla et fit ce que je voulais.

6 Et les corbeaux lui apportèrent du pain et de la chair le matin, et du pain et de la chair le soir; et il buva du torrent. 7 Et cela arriva.

après un certain temps, que le ruisseau s'est asséché, parce qu'il n'y avait pas eu de pluie dans le pays.

8 Et la parole de l'Alam (Éternal) AHAYAH vint à lui, disant: 9 Lève-toi, amène-toi à Zaréphath, qui appartient à

10 Donc il

se levaZidon, et il s'y installa; voici, j'ai commandé à la femme d'aller jusqu'à toi.

Et quand il arriva à la porte de la ville, voici, la veuve était là en train de rassembler des bâtons; et il l'appela, et lui dit: Prends-moi, je te prie, un peu d'eau dans un vase, afin que je boive. 11 Et comme elle allait le chercher, il lui appela, et lui dit: Apporte-moi, je te prie, un morceau de pain dans ta main. 12 Et elle dit: Comme vit l'Alam AHAYAH, ton AHBA, je n'ai pas un gâteau, mais une poignée de repas dans un tonneau, et un peu d'huile dans une cruse; et voici, je rassemble deux bâtons, afin d'entrer et de l'habiller pour moi et mon fils, afin que nous le mangeons, et que nous mourions. 13 Et Élie lui dit: Ne crains point, va et fais-le comme tu l'as dit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Car ainsi parle l'Alam AHAYAH AHBA AHBA AHBA de YaShaRa'AhLa AHW, le baril de farine ne sera pas gaspillé, et la cruse d'huile ne disparaîtra pas, jusqu'au jour où l'Alam AHAYAH AHAYAH envoie la pluie sur la terre.§ 15 Et elle alla et fit selon la parole de

Élie, et elle, et lui, et sa maison, mangeaient beaucoup de jours.** 16 Et le baril de farine ne gaspillait pas, et la cruche d'huile ne échouait pas, selon la parole d'Alam (Eternal) AHAYAH, qu'il avait dite par Élie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il arriva après ces choses que le fils de la femme, la maîtresse de la maison, tomba malade; et sa maladie était telle qu'il ne lui restait plus de souffle. 18 Et elle dit à Élie: Qu'ai-je à faire de toi, homme d'AHBA? Es-tu venu à moi pour appeler mon péché à se souvenir, et pour tuer mon fils? 19 Et il lui dit: Donne-moi ton fils. Et il le prit de son sein, et l'emmena dans un loft, où il demeura, et le coucha sur son lit. 20 Et il cria à l'Alam AHAYAH.

21 Et il s'étendit trois fois sur l'enfant, et cria à l'Alam, et cria à l'Alam.

23 Et Élie prit l'enfant, et le fit descendre de la chambre dans la maison, et le livra à sa mère; et Élie dit: Voici, ton fils vit. 23 Et Élie prit l'enfant, et le fit descendre de la chambre dans la maison, et il le livra à sa mère; et Élie dit: Voici, ton fils vit.

1. Et la femme dit à Élie: Je sais par cela que tu es un homme d'AHBA, et que la parole de l'Alam

AHAYAH dans ta bouche est la vérité.

18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Après plusieurs jours, la parole de l'Alam fut adressée à Élie, la troisième année, en ces mots: Va, fais-toi connaître à Achab, et j'envverrai la pluie sur la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 18:46 268 1 Rois 20:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Et la main de l'Alam AHAYAH était sur Élie; et il ceignit ses reins, et courut devant Achab jusqu'à l'entrée de Jizreel.§§

19

1. Achab raconta à Jézabel tout ce qu'Élie avait fait, et dit en vain comment il avait tué tous les prophètes par l'épée. 2 Alors Jézabel envoya un messenger à Élie, disant: Que les baals me fassent, et plus encore, si je ne fais pas de ta vie comme la vie de l'un d'eux jusqu'à ce jour. 3 Et il vit que, se levant, il alla pour sa vie, et vint à Beer-Schéba, qui appartient à Juda, et y laissa son ser-vant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Mais lui-même alla un jour dans le désert, et vint s'asseoir sous un genévrier, et il demanda:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

lui-même, afin qu'il meure; et il dit: Il suffit; maintenant, ô Alam, ô AHAYAH, ôte ma vie;

5 Et comme il était couché et qu'il dormait sous un genévrier, voici, un ange le toucha, et lui dit: Lève-toi et mange. 6 Et il regarda, et voici, il y avait un gâteau cuit sur les charbons, et une cruche d'eau à sa tête. Et il mangea et buva,

7 Et l'ange de l'Alam (Eternal) AHAYAH revint la seconde fois, et le toucha, et dit: Lève-toi et mange, parce que le voyage est trop grand pour toi. 8 Et il se leva, et mangea et but, et s'en alla dans la force de cette viande quarante jours et quarante nuits jusqu'à Horeb, la montagne d'AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il vint vers une caverne, et y logea; et voici, la parole de l'Alam AHAYAH vint à lui, et lui dit: Qu'est-ce que tu fais ici, Élie? 10 Et il dit: J'ai été très jaloux pour l'Alam AHAYAH AHBA AHBA d'hôtes; pour les fils de YaShara'AhLa WW (y'shra'l) ont abandonné ton alliance, jeté tes autels, et tué tes prophètes par l'épée; et moi, moi seul, je suis parti; et ils cherchent ma vie, pour l'enlever. 11 Et il dit: Va, et tiens-toi sur la montagne devant l'Alam AHAYAH

délivreras ton argent, et tes femmes, et tes enfants, ils les mettront dans une maison agréable, et ils les mettront dans une maison agréable.

7 Alors le roi de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l appela tous les anciens du pays, et dit: Marc, je te prie, et vois comment ceci:

l'homme cherche le mal, car il m'a envoyé pour mes femmes, pour mes enfants, et pour mon argent,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 C'est pourquoi il dit aux messagers de Ben-Hadad: Dis à mon souverain le roi: Je ferai tout ce que tu as fait pour ton serviteur; mais je ne peux pas faire cela. Les messagers s'en allèrent, et lui firent dire de nouveau. 10 Ben-Hadad lui envoya dire: Les baals me le font,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et plus encore, si la poussière de Samarie suffira pour des poignées pour tout le peuple qui me suit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 20:12 269 1 Rois 20:39

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le roi de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) répondit et dit: Dis-lui: Que celui qui ceint sur son harnais ne se glorifie pas comme celui qui l'enlève.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Lorsque Ben Hadad entendit ce message, comme il buvait, lui et les rois dans les pavillons, il dit:

Ses serviteurs, arrangez-vous, et ils se rangent contre la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et voici, un prophète vint à Achab, roi de YaShaRa'AhLa, en disant: Ainsi parle l'Alam Ahayah: As-tu vu toute cette grande multitude? Voici, je la livrerai aujourd'hui entre tes

mains; et tu sauras que je suis l'Alam Ahayah 14 Ahayah, et Achab dit: Par qui? Et il dit: Ainsi parle l'Alam

AHAYAH, Même par les jeunes hommes de la

19 Et ces jeunes gens des provinces sortirent de la ville, et l'armée qui les suivit, et il dit: Qui commandera la bataille? Et il répondit: Toi. §§*** 15 Et il fit le dénombrement des jeunes gens des chefs des provinces, et ils furent deux cent trente-deux; et après eux, il fit le dénombrement de tout le peuple, tous les fils de YaShaRa'AhLa W, soit sept mille. 16 Et ils sortirent à midi. Mais Ben Hadad se buvait dans les pavillons, lui et les rois, les trente et deux rois qui l'aidaient. 17 Et les jeunes gens des chefs des provinces sortirent le premier; et Ben Hadad envoya dire: Des hommes sortirent de Samarie. 18 Et il dit: Qu'ils sortent pour la paix, prenez-les vivants, ou s'ils sortent pour la guerre, prenez-les vivants. 19 Et ces jeunes gens des chefs des provinces sortirent de la ville, et l'armée qui les suivit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils tuèrent chacun son homme, et les Syriens s'enfuirent; et YaShaRa'AhLa Wy'shra'l les poursuivit; et Ben Hadad, roi de Syrie, s'échappa à cheval avec les cavaliers. 21 Et le roi de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l sortit, frappa les chevaux et les chars, et tua les Syriens avec un grand massacre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et le prophète vint vers le roi de YaShaRa'AhLa W, et lui dit: Va, fortifie-toi, et marque, et vois ce que tu fais; car au retour de l'année, le roi de Syrie montera contre toi. 23 Et les serviteurs du roi de Syrie lui dirent: Leurs baals sont des baals des collines; c'est pourquoi ils étaient plus forts que nous; mais combattons-les dans la plaine, et nous serons plus forts qu'eux. 24 Et fais-le, ôte les rois, chacun de sa place, et mets des chefs dans leurs chambres. 25 Et dénombre-toi une armée, comme l'armée que tu as perdue, cheval pour cheval, et char pour char; et nous combattons contre eux dans la plaine, et nous serons plus forts qu'eux. Et il écouta leur voix, et fit ainsi. 26 Et il arriva au retour de l'année, que Benhadad dénombra les Syriens, et s'en alla.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) ont été comptés, et tous étaient présents, jusqu'à Aphek, tofight contre Israël. et se sont dirigés contre eux; et les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) ont lancé devant eux comme deux petits troupeaux d'enfants; mais les Syri-ans remplissaient le pays. §§§

Et il vint un homme d'AHBA, et il parla au roi de YaShaRa'AhLa, et dit: Ainsi parle l'Alam AHAYAH, parce que les Syriens ont dit: L'Alam AHAYAH est l'AHBA des collines, mais il n'est

pas l'AHBA des vallées, c'est pourquoi je livrerai toute cette grande multitude dans ta main, et vous saurez que je suis l'Alam AHAYAH 29.

Ben-Hadad s'enfuit, et entra dans la ville, dans une chambre intérieure.

31 Et ses serviteurs lui dirent: Voici, nous avons appris que les rois de la maison de Yahara'Ahla'W' (y'shra'l) sont

rois miséricordieux: Je te prie, mettons du sac sur nos reins, et des cordes sur nos têtes, et allons vers le roi de YaShaRa'AhLa

32 Et ils ceignirent un sac sur leurs reins, et ils m'emportèrent des cordes sur la tête, et vinrent vers le roi de YaShaRa'AhLa W, et dirent: Ton serviteur Ben-Hadad dit: Je te prie, laisse-moi vivre. Et il dit: Est-il encore vivant? Il est mon frère. 33 Or les hommes observèrent avec diligence si quelque chose venait de lui, et ils l'attrapent promptement; et ils dirent: Ton frère Ben-Hadad. Et il dit: Allez, amenez-le. Et Ben-Hadad sortit vers lui, et il le fit monter dans le char. 34 Et Ben-Hadad lui dit:

hadad lui dit: Les villes que mon père a prises à ton père, je les rétablirai, et tu feras des rues pour toi à Damas, comme mon père l'a fait à Samarie. Achab dit: Je t'enverrai

Il fit alliance avec lui, et le renvoya.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Un homme des fils des prophètes dit à son prochain, selon la parole de l'Alam:

Je te prie, frappe-moi, et l'homme a refusé.

36 Et il lui dit: Parce que tu n'as pas obéi à la voix de l'Alam, AHAYAH, voici, dès que tu seras parti de moi, un lion te tuera; et dès qu'il sera parti de lui, un lion le trouva, et le tua. 37 Et il trouva un autre homme, et dit: Frappe-moi, je te prie.

38 Et le prophète s'en alla, et attendit le roi par les Thesmotéhim, afin que:

C'est l'inghewoundedhim.

39 Et comme le roi passait, il cria au roi; et il dit: Ton serviteur est sorti au milieu de la bataille; et voici, un homme s'est détourné, et m'a amené un homme, et il m'a dit: Garde cet homme; si par quelque moyen qu'il manque, alors ta vie sera pour sa vie,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Héb. en train de frapper et de blesser

1 Rois 20:40 270 1 Rois 22:3 ou bien tu paieras un talent d'argent.§ 40 Et comme ton serviteur était occupé ici et là, il était parti.

43 Et le roi de YaShara'AhLa (y'shra'l) lui dit: Ton jugement sera ainsi; tu l'auras décidé.**

41 Et il se hâta, et il lui ôta la cendre de la face; et le roi de YaShara'AhLa (y'shra'l) le discerna qu'il était des prophètes. 42 Et il lui dit: Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Y'shra'l), parce que tu as laissé sortir de ta main un homme que j'avais désigné pour exterminer, c'est pourquoi ta vie ira pour sa vie, et ton peuple pour son peuple. 43 Et le roi de YaShara'AhLa (y'shra'l) alla dans sa maison lourde et déplaisante, et vint à Samarie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Après ces choses, Naboth, le Jizréélite, avait une vigne qui était dure à Jizreel, près du palais d'Achab, roi de Samarie. 2 Achab parla à Naboth, et dit: Donne-moi ta vigne, afin que je l'aie pour un jardin d'herbes, parce qu'elle est près de ma maison; et je te donnerai pour elle une meilleure chose.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et Naboth dit à Achab: L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) me l'interdit, afin que je te donne l'héritage de mes pères. 4 Et Achab vint dans sa maison lourde et déplaisante à cause de la parole que Naboth le Jizréélite lui avait dite; car il avait dit: Je ne te donnerai pas l'héritage de mes pères. Et il le coucha sur son lit, et il détourna son visage, et ne mangea point de pain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et Jézabel, sa femme, vint à lui, et lui dit: Pourquoi ton esprit est-il si triste que tu ne manges pas de pain? 6 Et il lui dit: Parce que je parlais à Naboth, Jézréélite, et je lui ai dit: Donne-moi ta vigne pour de l'argent; ou si tu te plais, je te donnerai une autre vigne pour elle; et il répondit: Je ne te donnerai pas ma vigne. 7 Et Jézabel, sa femme lui dit: Est-ce maintenant que tu gouvernes le roi-dôme de YaShaRa'Ahla'Wy? Levez-vous, mangez du pain, et que votre coeur soit joyeux; je te donnerai la vigne de Naboth, le Jézréélite. 8 Et elle écrivit des lettres au nom d'Achab's, et les scella de son sceau, et envoya les lettres aux anciens et aux nobles de sa ville, qui habitaient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et elle écrivit dans les lettres: Proclamez un jeûne, et mettez Naboth en haut parmi les

10 Et il mit devant lui deux hommes, fils de Bélial, pour rendre témoignage contre lui, en disant: Tu as fait des gens.

11 Et les hommes de sa ville, les anciens et les nobles qui habitaient dans sa ville, firent ce que Jézabel leur avait envoyé, et comme il était écrit dans les lettres qu'elle leur avait envoyées. 12 Ils proclamèrent un jeûne, et firent monter Naboth au milieu du peuple. 13 Et deux hommes, fils de Bélial, s'assirent devant lui; et les hommes de Bélial témoignèrent contre lui, contre Naboth, en présence du peuple, disant: Naboth blasphémait AHBA et le roi. Puis ils l'emmenèrent hors de la ville, et le lapidèrent de pierres, qu'il mourut. 14 Et ils envoyèrent à Jézabel, disant: Naboth est lapidé, et il est mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Lorsque Jézabel apprit que Naboth était lapidé, et qu'il était mort, Jézabel dit à Achab: Lève-toi, prends possession de la vigne de Naboth, de Jizreelite, qu'il refusa de te donner pour de l'argent; car Naboth n'est pas vivant, mais il est mort. 16 Achab apprit que Naboth était mort, qu'Achab se leva pour descendre à la vigne de Naboth, de Jizreelite, pour en prendre possession.

1. Et la parole de l'Alam, AHAYAH, vint à Élie, le Tishbite, en ces mots:

18 Levez-vous, descendez à la rencontre d'Achab, roi de YaShaRa'Ahla, qui est à Samarie; voici, il est dans la vigne de Naboth, où il est descendu pour la posséder. 19 Tu lui parleras, en disant: Ainsi parle l'Alam AHAYAH: As-tu tué et pris possession de toi? Et tu lui parleras, en disant: Ainsi parle l'Alam AHAYAH: Au lieu où les chiens lécheront le sang de Naboth, les chiens lécheront ton sang, même à toi. 20 Achab dit à Élie: Me trouves-tu, ô mon fils? Et il répondit: Je t'ai trouvé: Parce que tu t'es vendu pour faire du mal aux yeux de l'Alam AHAYAH

21 Voici, je ferai venir sur toi le mal, et j'ôterai ta postérité, et j'exterminerai d'Achab celui qui pisse contre la muraille, et celui qui est enfermé et laissé à YaShaRa'Ahla'W. 22 Et tu feras ta maison comme la maison de Jéroboam, fils de Nebat, et comme la maison de Baescha, fils d'Ahija, pour la provocation avec laquelle tu m'as irrité, et tu feras pécher YaShaRa'Ahla'W. 23 Et de Jézabel parla aussi l'Alam.

24 Celui qui mourra d'Achab dans la ville, les chiens diront: Les chiens mangeront Jézabel par la muraille de Jizreel; et celui qui mourra dans les champs mangera les oiseaux du ciel.

Mais il n'y avait personne de semblable à Achab, qui se vendait pour faire de la méchanceté aux yeux des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et il a fait très abominablement en suivant les idoles, selon Ô Alam, (Eternal) AHAYAH

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

, qui Jézabel sa femme stirredup.

27 Et il arriva, quand Achab entendit ces paroles, qu'il déchira ses vêtements, qu'il mit un sac sur sa chair, et jeûna, et se coucha dans un sac, et s'en alla doucement. 28 Et la parole de l'Alam (Éternel) AHAYAH vint à Élie, le Tishbite, disant: 29 Vois-tu comment Achab s'humilie devant moi? parce qu'il s'humilie devant moi, je ne ferai pas venir le mal dans ses jours; mais dans ses jours fils je ferai venir le mal sur sa maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 La troisième année, Josaphat, roi de Juda, descendit vers le roi de Yashara'Ahla. 3 Et le roi de Yashara'Ahla

Et il dit à ses serviteurs: Sachez que Ramoth est à nous en Galaad, et que nous sommes immobiles, et que nous ne le prenons pas de la main de l'Éternel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 22:4 271 1 Rois 22:39

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et Josaphat dit à Josaphat: Veux-tu venir avec moi pour combattre Ramoth en Galaad? Et Josaphat dit au roi de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l: Je suis comme toi, mon peuple comme ton peuple, mes chevaux comme tes chevaux.

5 Et Josaphat dit au roi de YaShaRa'AhLa W. 6 Alors le roi de YaShaRa'AhLa W. 7 et Josaphat leur dirent: N'y a-t-il pas ici un prophète de l'Alam (Eternal) AHAYAH? Et ils dirent: Monte, car le Sauveur le livrera entre les mains du roi. 7 Et Josaphat dit: N'y a-t-il pas ici un prophète de l'Alam (Eternal) AHAYAH d'ailleurs, afin que nous puissions s'enquérir de lui? 8 Et le roi de YaShaRa'AhLa W. dit: N'y a-t-il pas ici un prophète de l'Alam (Eternal) AHAYAH, afin que nous l'inquiérions, et que nous l'inquiérions, le roi de l'Ahaïm, et le roi de l'Ah.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et le roi de YaShaRa'Ahla, et Josaphat, roi de Judasaïd, s'assirent chacun sur son trône, ayant mis leurs robes, dans un lieu vide à l'entrée de la porte de Samarie; et

11 Et Sédécias, fils de Chenaana, lui fit des cornes de fer.

Et il dit: Ainsi parle l'Alam AHAYAH: Avec ceux-ci tu pousseras les Syriens, jusqu'à ce que tu les aies consumés.

Et tous les prophètes prophétisèrent

13 Et le messenger qui était allé appeler Michée lui dit: Voici, les paroles des prophètes disent du bien au roi d'une seule bouche: Que ta parole, je te prie, soit comme la parole de l'un d'eux, et qu'il dise ce qui est bon. 14 Et Michée dit: Comme l'Alam

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) vit, ce que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) me dit, que je parlerai.

Et le roi lui répondit: Va, et prospère; car l'Alam (Éternal) AHAYA 17, et il dit: J'ai vu tout YaShara'Ahla, combien de fois je t'adjurerai que tu ne me dises rien d'autre que ce qui est vrai au nom de l'Alam; et l'Alam (Éternal) AHAYA 17, et il a dit: Qu'ils retournent tous dans sa maison en paix. 18 Et le roi de YaShara'Ahla, comme des brebis qui n'ont point de berger, dit: AHAYA, ils n'ont point de maître; qu'ils retournent chacun dans sa maison en paix; et le roi de YaShara'Ahla, comme des brebis qui n'ont point de berger; et l'Alam (Éternal) AHAYA, ils ne disent point: Qu'ils retournent chacun dans sa maison.

AHAYAH, assis

20 Et l'Alam (Éternal) AHAYAH dit: Qui persuadera Achab, afin qu'il monte et tombe à Ramoth en Galaad? Et l'un d'eux dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 21 Et il sortit un esprit, et se tint devant l'Alam,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et d'autres l'ont dit.

22 Et l'Alam (Éternel) AHAYAH lui dit: Où? Et il dit: Je sortirai, et je serai un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses prophètes. Et il dit: Tu le persuaderas, et tu l'emporteras aussi; va-t'en, et fais-le. 23 Et voici, l'Alam (Éternel) AHAYAH a mis un esprit de mensonge dans la bouche de tous tes prophètes et l'Alam.

24 Mais Sédécias, fils de Chenaana, s'approcha, frappa Michée sur la joue, et dit: Par quel chemin est allé l'Esprit de l'Alam? 25 Et Michée dit: Voici, tu verras en ce jour-là, quand tu iras à l'intérieur de la maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et le roi de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l dit: Prends Michée, et ramène-le à Amon, le gouverneur de la ville, et à Joas, fils du roi; 27 et dis: Ainsi parle le roi: Mettez cet homme dans la prison, et nourrissez-le de pain d'affliction.

28 Et Michée dit: Si tu reviens du tout en paix, l'Alam (Eternal) AHAYA

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il dit: Écoutez, ô peuple, chacun de vous!

30 Le roi de YaShaRa'AhLa, et Josaphat, roi de Juda, montèrent à Ramoth en Galaad. 30 Et le roi de YaShaRa'AhLa, dit à Josaphat: Je me déguiserai, et j'entrerai dans la bataille; mais mets-toi sur tes robes.

31 Mais le roi de Syrie donna l'ordre et le roi d'Israël,

Je l'ai fait moi-même, et je l'ai suivi jusqu'à la bataille.

ses trente-deux chefs qui avaient gouverné sur ses chars, et qui disaient: Ne combattez ni de petite taille ni de grande taille, sauf avec le roi de Yachara'Ahla

32 Et il arriva, lorsque les chefs des chars virent Josaphat, qu'ils dirent: Certainement, c'est le roi de YaShaRa'AhLa W. Et ils se détournèrent pour combattre contre lui; et Josaphat cria. 33 Et il arriva, lorsque les chefs des chars permirent que ce n'était pas le roi de YaShaRa'AhLa W., qu'ils se détournèrent de sa poursuite. 34 Et un certain homme tira un arc à une entreprise, et frappa le roi de YaShaRa'AhLa W. 35 Et la bataille s'éleva ce jour-là, et il dit au conducteur de son char: Tourne ta main, et me transporta hors de l'armée; car je suis blessé.

1. Le roi mourut, et fut amené à Samarie; et on enterra le roi à Samarie. §§ 38 On lava le char dans l'étang de Samarie, et les chiens léchèrent son sang, et on lava ses armes, selon la parole d'Alam.

39 Le reste des actes d'Achab, et tout ce qu'il a dit.

Il est venu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Rois 22:40 272 1 Rois 22:53

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La maison d'ivoire qu'il fit, et toutes les villes qu'il bâtit, n'étaient-elles pas écrites dans le livre des Chroniques des rois de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l? 40 Achab se coucha avec ses pères, et Achazia, son fils, régna à sa place.

1. Josaphat, fils d'Asa, commença à régner sur Juda, la quatrième année d'Achab, roi de YaShara'Ahla

42 Josaphat avait trente-cinq ans lorsqu'il devint roi, et il régna vingt-cinq ans à YaRaWaShaLaM.

43 Et il marcha dans toutes les voies d'Asa, son père; il ne s'en détourna point, faisant ce qui était droit aux yeux de l'Alam, mais les hauts lieux ne furent pas enlevés; car le peuple offrit et brûla encore de l'encens dans les hauts lieux. 44 Et Josaphat fit la paix avec le roi de YaShaRa'Ahla. 46 Et le reste des sodomites, qui restait aux jours de son père Asa, prit hors du pays. 47 Il n'y avait alors point de roi en Edom: un député était roi. 48 Josaphat fit des navires de Tharshish pour aller à Ophir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

49 Achazia, fils d'Achab, dit à Josaphat: Laisse aller mes serviteurs avec tes serviteurs dans les navires; mais Josaphat ne voulut pas.

Josaphat se coucha avec ses pères, et il fut enterré avec ses pères dans la ville de David, son père; et Joram, son fils, régna à sa place.

Achazia, fils d'Achab, commença à régner sur YaShaRa'AhLa W. 52 Et il fit du mal aux yeux de l'Alam AHAYAH, et il marcha dans la voie de son père, et dans la voie de sa mère, et dans la voie de Jéroboam, fils de Nebat, qui fit pécher YaShaRa'AhLa W. 53 Car il servit Baal, et l'adora, et le poussa à irriter l'Alam AHAYAH AHBA de YaShaRa'AhLa W. 53 (y'shra'l), selon tout ce que son père avait fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 22.48 fait...: ou, avait dix navires

2 Rois 1:1 273 2 Rois 2:11 Le deuxième livre des Rois

Appelé communément le Quatrième Livre des Rois

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Alors Moab se rebella contre YaShaRa'AhLa W, après la mort d'Achab. 2 Achazia tomba dans sa chambre haute qui était à Samarie, et fut malade; et il envoya des messagers, et leur dit: Allez, s'enquérir de Baal-Zébug, d'Ekron, si je me rétablirai de cette maladie. 3 Mais l'ange de l'Alam, AHAYAH, dit à Élie le Tishbite, Levez-vous, montez à la rencontre des messagers du roi de Samarie, et dites-leur: N'est-ce pas parce qu'il n'y a pas d'AHBA à YaShaRa'AhLa W, que vous allez vous enquérir de Baal-Zébug, d'Ekron? 4 Or, ainsi parle l'Alam:

AHAYA: Tu ne descendras pas de ce lit sur lequel tu es monté, mais tu mourras. Élie s'en alla.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Lorsque les messagers se retournèrent vers lui, il leur dit: Pourquoi êtes-vous maintenant retournés? 6 Ils lui dirent:

Un homme vint à notre rencontre, et nous dit: Va, retourne vers le roi qui t'a envoyé, et dis-lui: Ainsi parle l'Alam AHAYAH: N'est-ce pas parce qu'il n'y a pas un AHBA AHBA à YaShaRa' AhLa Wy'shra'l, que tu envoies s'enquérir de Baal-Zéub le Hlaayam d'Ekron? Tu ne descendras donc pas de ce lit sur lequel tu es monté, mais tu mourras.

8 Et ils lui répondirent: C'était un homme poilu, et certcameuptomeet you, et toldy-
Ces mots-là?

avec une ceinture de cuir autour de ses reins. Et il dit: C'est Élie le Tishbite.

9 Et le roi lui envoya un chef de cinquante avec ses cinquante hommes. Et il monta vers lui; et voici, il s'assit sur le sommet d'une colline. Et il lui dit: Homme d'AHBA, le roi a dit: Descends. 10 Élie répondit et dit au chef de cinquante hommes: Si je suis un homme d'AHBA, que le feu descende du ciel, et qu'il te consume, toi et tes cinquante hommes. Et il descendit le feu du ciel, et il le consuma, lui et ses cinquante hommes. 11 Il lui envoya encore un autre chef de cinquante hommes avec ses cinquante hommes. Et il lui répondit: Homme d'AHBA, ainsi le roi a dit: Descends vite. 12 Élie répondit et leur dit: Si je suis un homme d'AHBA, que le feu descende du ciel, et qu'il te consume, toi et tes cinquante hommes. Et le feu d'AHBA descendit du ciel, et il le consuma, lui et ses cinquante hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et il envoya encore un chef du troisième cinquante avec ses cinquante. Et le troisième chef des cinquante monta, et vint, et tomba à genoux devant Élie, et le pria, et lui dit: Homme d'AHBA, je prie

14 Voici, le feu est venu, laissez-moi vivre, et la vie...

de ces cinq-quarts-serviteurs, soyez précieux et perspicace.

15 Et l'ange de l'Alam dit à Élie: Va avec lui; ne le crains pas; et il se leva, et descendit avec lui vers le roi. 16 Et il lui dit: Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH: Puisque tu as envoyé des messagers pour s'enquérir de Baal-Zéub, le (a)hlaayam d'Ekron, n'est-ce pas parce qu'il n'y a pas d'AHBA.-----

Il mourut donc selon la parole de l'Alam qu'Élie avait dite. Et Joram

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

régné

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

à sa place, la deuxième année de Joram, fils de Josaphat, roi de Juda, parce qu'il n'avait point de fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le reste des actions d'Achazia qu'il a faites, ne sont-elles pas écrites dans le livre des chroniques des rois de YaChara'Ahla

- C'est quoi, ça?

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il arriva, quand l'Alam (Eternal) AHAYAH (E) allait prendre Elie au ciel par un tourbillon, qu'Éli-jah allait avec Élisée de Guilgal. 2 Et Élie dit à Élisée: Tarry ici, je te prie; car l'Alam (Eternal) AHAYAH m'a envoyé à Béthel. Et Élisée lui dit: Comme l'Alam (Eternal) AHAYAH vit, et comme ton âme vit, je ne te quitterai pas. Ils descendirent donc à Béthel. 3 Et les fils des prophètes qui étaient à Béthel vinrent à Élisée, et lui dirent: Sache que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH et je ne te laisserai pas ton maître de la tête jusqu'à aujourd'hui?

6 Et Élie lui dit: Tarry, je te prie, ici, car l'Alam m'a envoyé en Jordanie, car l'Alam m'a envoyé en Israël. Et il lui dit: Comme l'Alam (Eternal)

AHAYAH vit, et comme ton âme vit, je ne te quitterai pas. Et ils continuèrent tous les deux.

cinquante hommes des fils des prophètes s'en allèrent, et s'arrêtèrent pour regarder loin; et ils se tenaient tous deux près du Jourdain. 8 Élie prit son manteau, l'enveloppa, et frappa les eaux, et ils furent divisés ici et là, de sorte qu'ils passèrent tous deux à sec.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Lorsqu'ils furent partis, Élie dit à Élisée: Demande ce que je ferai pour toi, avant que je ne sois enlevé de toi. Et Élisée dit: Je te prie, qu'une double partie de ton esprit soit sur moi. 10 Et il dit: Tu as demandé quelque chose de dur; mais si tu me vois quand je te serai enlevé, il en sera ainsi pour toi; mais sinon, il n'en sera pas ainsi. 11 Et il arriva, comme ils marchaient encore, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1.4 Tu...: Héb. Le lit où tu es monté, tu ne descendras pas d'elle † 1.7 Quoi...: Héb. Qu'est-ce que l'homme-ner

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de l'homme

1.13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

est tombé: Héb. s'est prosterné

* 2.7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

pour voir: Héb. en vue, ou, contre

† 2.10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu as...: Héb. Tu as fait du mal en demandant

2 Rois 2:12 274 2 Rois 3:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dit: Voici, il apparut un char de feu, et des chevaux de feu, et ils se séparèrent tous les deux; et Élie monta par un tourbillon dans le ciel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Élisée le vit, et il cria: Mon père, mon père, le char de YaShaRa'AhLa, et ses cavaliers. Et il ne le vit plus; et il prit ses vêtements, et les déchira en deux morceaux.

14 Et il prit le manteau d'Élie qui tomba de lui, et il dit: Où est l'Alam (Éternel) AHAYAH? 14 Et il prit le manteau d'Élie qui tomba de lui, et il frappa les eaux, et dit: Où est l'Alam (Éternel) AHAYAH? 14 Et lorsqu'il eut frappé les eaux, ils se séparèrent ici et là; et Élisée passa par-dessus. 15 Et les fils des prophètes qui regardaient à Jéricho le virent, et dirent: L'esprit d'Élie repose sur Élisée. Et ils vinrent à sa rencontre, et se prosternèrent à terre devant lui.

1. Ils lui dirent: Voici, il y a avec tes serviteurs cinquante hommes forts; qu'ils aillent, nous te prions, et que tu cherches ton maître; de peur que l'Esprit de l'Alam ne l'emporte, et ne le jette.

sur une montagne ou dans une vallée. Et il dit: Vous n'enverrez point.

§** 17 Et quand ils le pressèrent jusqu'à ce qu'il eut honte, il dit: Envoie. Ils envoyèrent donc cinquante hommes; et ils cherchèrent trois jours, mais ne le trouvèrent pas. 18 Et quand ils vinrent à lui, (car il s'arrêta à Jéricho), il leur dit: Ne vous ai-je pas dit: Ne partez pas?

19 Et les hommes de la ville dirent à Élisée: Voici, je te prie, la situation de cette ville est agréable, comme

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et il dit: Apportez-moi une nouvelle cruche, et mettez-y du sel. Et ils l'apportèrent à lui.

21 Et il sortit à la source des eaux, et jeta le sel là-dedans, et dit: Ainsi parle l'Alam:

nal) AHAYA, J'ai guéri ces eaux; Il n'y aura plus de mort ni de terre stérile de là. 22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

guérit jusqu'à ce jour, selon la parole d'Élisée qu'il avait dite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il monta de là à Béthel; et comme il montait par le chemin, des petits enfants sortirent de la ville, et se moquèrent de lui, et lui dirent: Monte, tête chauve; monte, tête chauve. 24 Et il se retourna, et les regarda, et les maudit au nom de l'Alam, AHAYAH. Et elle sortit deux ours du bois, et tarit quarante-deux enfants. 25 Et il alla de là à la montagne du Carmel, et de là il retourna à Samarie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Joram, fils d'Achab, commença à régner sur YaShaRa'Ahla, et il régna douze ans à Samarie, la dix-huitième année de Jé-hosaphat, roi de Juda. 2 Et il fit le mal aux yeux de l'Alam, mais non comme le sien.

3 Mais il s'est attaché aux péchés de Jéroboam, fils de Nebath, qui a fait pécher YaShaRa'AhLa W., qui ne s'en est pas allé.

4 Mésha, roi de Moab, était éleveur, et il rendit au roi de YaShaRa'Ahla'Wy, cent mille agneaux, et cent mille béliers, avec la laine. 5 Lorsque Achab fut mort, le roi de Moab se rebella contre le roi de YaShaRa'Ahla'Wy'shra'l.

6 Et le roi Joram sortit de Samarie en même temps, et il fit le dénombrement de tout YaShaRa'AhLa W. 7 Et il s'en alla.

Et il dit: Je suis comme toi, mon peuple comme ton peuple, et mes chevaux comme tes chevaux. 8 Et il dit: Par quel chemin monterons-nous? Et il répondit: Le chemin à travers le désert d'Édom. 9 Le roi de Ya-Shara'Ahla-Wl alla, et le roi de Juda et le roi d'Édom, et ils prirent une boussole.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 10 Et de sept jours de voyage: et il n'y avait pas d'eau pour l'hôte, et pour la bouteille qui les suivait.

le roi de YaShaRa'AhLa, dit: Hélas! que l'Alam a appelé ces trois rois pour les livrer entre les mains de Moab! 11 Et Josaphat dit: N'y a-t-il pas ici un prophète de l'Alam?

Et l'un des rois de YaShaRa'AhLa

12 Et Josaphat dit: La parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH est avec lui. Et le roi de YaShaRa'AhLa W, Qu'est-ce que je dois faire avec toi? va te chercher aux prophètes de ton père, et aux prophètes de ta mère. Et le roi de YaShaRa'AhLa W, dit au roi de YaShaRa'AhLa W, (y'shra'l) lui dit: Nay, quand l'Alam (Eternal) AHAYAH a appelé ces trois rois, pour les livrer dans la main de Moab.

1. Car ainsi parle l'Alam AHAYAH: Vous ne verrez point de vent, et vous ne verrez point de pluie; mais cette vallée sera remplie d'eau, afin que vous buviez, vous et votre bétail, et vos bêtes. 18 Et ceci n'est qu'une chose légère aux yeux de l'Alam AHAYAH: il livrera les Moabites entre vos mains. 19 Vous frapperez chaque ville clôturée et chaque ville choisie, et vous tomberez tout bon arbre, et vous arrêterez tous les puits d'eau, et vous écraserez tout bon morceau de terre avec des pierres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et il arriva, le matin, quand l'offrande fut offerte, que voici, l'eau vint par le chemin d'Édom, et le pays fut rempli d'eau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Rois 3:21 275 2 Rois 4:30

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand tous les Moabites apprirent que les rois étaient montés pour les combattre, ils se rassemblèrent

tous ceux qui étaient en mesure de mettre des armes, et au-dessus, et se tenaient dans la frontière. § 22 Ils se levèrent de bon matin, et le soleil brillait sur l'eau, et les Moabites virent l'eau de l'autre côté comme rouge comme du sang; 23 et ils dirent: C'est du sang; les rois sont certainement tués, et ils se sont battus les uns les autres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et lorsqu'ils arrivèrent au camp de YaShaRa'Ahla, les Israélites se levèrent et frappèrent les Moabites, et s'enfuirent devant eux; mais ils s'en allèrent jusqu'à frapper les Moabites.

25 Et ils tuèrent les villes, et, sur tout bon morceau de terre, jetèrent chacun sa pierre, et la remplirent; et ils interrompirent tous les puits d'eau, et ils tuèrent tous les bons arbres.

les pierres de ces pierres; comment les slingers s'en sont-ils pris, et les ont frappés. §§§

Quand le roi de Moab vit que le combat était trop douloureux pour lui, il prit avec lui sept cents hommes qui tiraient des épées,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et il prit son fils aîné qui aurait dû régner à sa place, et le ferma pour l'holocauste sur la muraille. Et il y eut une grande indignation contre YaShaRa'AhLa, et ils s'en allèrent de lui, et retournèrent dans leur pays.

4

1. Une femme des femmes des fils des prophètes cria à Élisée, disant: Ton serviteur, mon mari, est mort; et tu sais que ton serviteur craignait l'Alam, AHAYAH; et le créancier vient lui prendre mes deux fils pour être esclave. 2 Et Élisée lui dit: Que dois-je faire pour toi? Dis-moi, qu'as-tu dans la maison? Et elle dit: La servante n'a rien dans la maison, sauf une marmite d'huile.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Quand tu seras entré, tu fermeras la porte sur toi et sur tes fils, et tu répandras dans tous ces vases, et tu mettras de côté ce qui est plein. 5 Elle sortit de chez lui, et elle ferma la porte sur elle et sur ses fils, qui lui apportèrent les vases; et elle répandit. 6 Lorsque les vases furent pleins, elle dit à son fils: Apporte-moi encore un vase. Et il lui dit:

Il n'y a plus de vase. Et l'huile resta. 7 Et elle vint et rapporta à l'homme d'AHBA. Et il dit: Va, vends le

huile, et paie ta dette, et vis toi et tes enfants du reste.

8 Et il tomba un jour, qu'Élisée passa à Shuném, où était une grande femme; et elle le contraignit

Et c'est ainsi qu'il se retourna pour manger du pain, comme il passait, et il dit à son mari: Voici, je vois qu'il s'agit d'un homme QaDaSh d'AHBA, qui passe continuellement par nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Faisons une petite chambre, je te prie, sur la muraille, et mettons-y un lit, une table, un tabouret et un chandelier. Lorsqu'il viendra à nous, il se retournera en elle. 11 Et il tomba un jour, qu'il vint, et qu'il se retourna dans la chambre, et y coucha. 12 Et il dit à Guéhazi, son serviteur: Appelle cette Sunamite. Lorsqu'il l'eut appelée, elle se présenta devant lui. 13 Et il lui dit: Dis-lui maintenant: Voici, tu as fait attention à nous avec tout ce soin; que dois-je faire pour toi? Voulez-vous être spo-ken pour le roi, ou pour le chef de l'armée? Et elle répondit: Je demeure parmi mon peuple. 14 Et il dit: Que faut-il faire pour elle? Et Guéhazi répondit: Elle n'a point d'enfant, et son mari est vieux. 15 Et il dit: Appelle-la.

Et il dit: En ce temps-ci, selon le temps de la vie, tu embrasseras un fils. Et elle dit: Non, mon souverain, homme d'AHBA, ne mens pas à ta servante.

** 17 Et la femme conçut, et enfanta un fils en ce temps-là qu'Élisée lui avait dit, selon le temps de la vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et il dit à son père: Ma tête, ma tête. Et il dit à un garçon: Portez-le à sa mère. 20 Et, l'ayant pris, et l'ayant amené à sa mère, il s'assit à genoux jusqu'à midi, et mourut. 21 Et elle monta, et le coucha sur le lit de l'homme d'AHBA, et ferma la porte sur lui, et sortit. 22 Et elle appela son mari, et dit: Envoie-moi, je te prie, l'un des jeunes hommes, et l'un des ânes, afin que je coure vers l'homme d'AHBA, et que je revienne. 23 Et il dit: Pourquoi veux-tu aller à lui aujourd'hui?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et elle sella un âne, et dit à son serviteur:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et bien.

Rouler, et aller de l'avant; n'a pas de forme d'équitation, sauf je te l'ai accepté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Elle s'en alla, et vint à la nouvelle lune, ni le sabbat. Et elle dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il arriva, lorsque l'homme d'AHBA la vit loin, qu'il dit à Guéhazi, son serviteur: Voici, c'est là que Shunamite: 26 Courez maintenant, je vous prie, pour la rencontrer, et lui dire: Est-ce bien avec toi? Est-ce bien avec ton mari? Est-ce bien avec l'enfant? Et elle répondit: C'est bien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Lorsqu'elle vint vers l'homme d'AHBA, elle le saisit par les pieds; mais Guéhazi s'approcha de lui pour la chasser. L'homme d'AHBA dit: Laisse-la, car son âme est vexée au milieu d'elle; et l'Alam (Éternel) AHAYAH l'a caché de moi, et ne me l'a pas dit. §§*** 28 Alors elle dit: Ai-je voulu un fils de mon souverain? N'ai-je pas dit: Ne me trompe pas? 29 Et il dit à Guéhazi: Levez vos reins, et prenez mon bâton dans votre main, et allez; si vous rencontrez quelqu'un, ne le saluez pas; et si quelqu'un vous saluez, ne le renversez pas; et posez mon bâton sur la face de l'enfant. 30 Et la mère de l'enfant dit: Comme l'Alam (Éternel) AHAYAH

"Vive, et comme ton âme"

2 Rois 4:31 276 2 Rois 5:17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il se leva, et la suivit. 31 Guéhazi passa devant eux, et jeta le bâton sur la face de l'enfant; mais il n'y eut ni voix, ni écoute.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Et quand Élisée fut entré dans la maison, voici, l'enfant était mort, et il était couché sur son lit. 33 Il entra donc, et ferma la porte sur eux, et il pria l'Alam (Eternal) AHAYAH 34.

Et il monta, et se coucha sur l'enfant, et mit sa bouche sur sa bouche, et ses yeux sur ses yeux, et ses mains sur ses mains; et il s'étendit sur l'enfant, et la chair de l'enfant s'échauffa. 35 Puis il retourna, et marcha dans la maison, et s'éleva, et s'étendit sur lui; et l'enfant éternue sept fois, et l'enfant lui ouvrit les yeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il appela Guéhazi, et dit: Appelle cette Sunamite. Et il l'appela; et quand elle entra auprès de lui, il dit: Prends ton fils. 37 Elle entra, tomba à ses pieds, se prosterna contre terre, prit son fils, et sortit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Élisée revint à Guilgal, et il y eut une famine dans le pays; et les fils des prophètes étaient assis devant lui; et il dit à son serviteur: Mets-toi sur la grande marmite, et vois le potage pour les fils des prophètes. 39 Et on sortit dans les champs pour ramasser des herbes, et on trouva une vigne sauvage, et il rassembla ses gourdes sauvages, ses genoux pleins, et vint les broyer dans la marmite de pottage; car ils ne les connaissaient pas. 40 Et ils versèrent pour les hommes à manger. Et il arriva, comme ils mangeaient de la marmite, qu'ils criaient, et ils dirent: Homme d'AHBA, il y a la mort dans la marmite. Et ils ne pouvaient pas en manger. 41 Et il dit: Apporte un repas. Et il le jeta dans la marmite; et il dit: Verse pour le peuple, afin qu'il mange. Et il n'y eut pas de mal dans la marmite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Et un homme de Baal-Shalisha vint, et apporta à l'homme d'AHBA le pain des prémices, vingt pains d'orge, et des épis pleins de blé dans son enveloppe. Et il dit: Donne au peuple, afin qu'ils puissent

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Et son serviteur dit: Quoi, dois-je mettre cela devant cent hommes? Il dit encore: Donne au peuple, afin qu'il mange; car ainsi parle l'Alam: Ils mangeront, et ils en laisseront. 44 Et il le plaça devant eux, et ils mangèrent, et ils partirent.

d'après la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

5

Naaman, chef de l'armée du roi de Syrie, était un grand homme avec son maître, et honorable, parce que par lui l'Alam

Il était aussi un homme puissant dans la vaillance, mais c'était un lépreux. * 2 Et les Syri-ans étaient sortis par les compagnies, et ils avaient fait sortir le pays captif.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 3 Et elle dit à sa maîtresse: AHBA, ma petite-mère d'Israël, et elle awaitedonNaaman, femme.

le souverain était avec le prophète qui est à Samarie, car il allait le récupérer de sa lèpre.

5 Et le roi de Syrie dit: Va, va, et j'enverrai une lettre au roi de YaShaRa'AhLa. Et il s'en alla, et prit avec lui dix hommes.

6 Et il apporta la lettre au roi de YaShaRa'Ahla (y'shra'l), disant: Maintenant que cette lettre est venue vers toi, voici, j'en ai envoyé à toi Naaman, mon serviteur, afin que tu sois

7 Et il arriva, lorsque le roi de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l eut lu la lettre, qu'il déchira ses vêtements, et dit: Suis-je AHBA, pour tuer et pour vivifier, que cet homme m'envoie récupérer un homme de sa lèpre? Considérez donc, je vous prie, et voyez comment il cherche une querelle contre moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et c'est ainsi qu'Élisée, homme d'AHBA, avait appris que le roi de YaShaRa'Ahla, avait déchiré ses vêtements, et qu'il envoyait dire au roi: Pourquoi as-tu déchiré tes vêtements? Qu'il vienne maintenant à moi, et qu'il sache qu'il y a un prophète dans YaShaRa'Ahla.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et Naaman vint avec ses chevaux et son char, et il se tint à l'entrée de la maison d'Élisée.

10 Et Élisée lui envoya un messenger, disant: Va et lave-toi au Jourdain sept fois, et ta chair reviendra vers toi, et tu seras pur. 11 Mais Naaman fut irrité, et s'en alla, et dit: Voici, je me suis dit: Il sortira sûrement vers moi, et il se tiendra debout, et il invoquera le nom de l'Alam, AHAYAH, son AHBA, et frappera sa main sur le lieu, et récupérera le lépreux. §§***††† 12 N'est-ce pas Abana et Phharpar, fleuves de Damas, mieux que toutes les eaux de YaShara'AhLa, n'est-ce pas?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et ses serviteurs s'approchèrent, et lui parlèrent, et dirent: Mon père, si le prophète avait le bidarage.

Tu ferais quelque chose de grand, ne l'aurais-tu pas fait? combien de fois, quand il te dit: Lave-toi, et sois pur? 14 Alors il descendit, et se trempa sept fois dans le Jourdain, selon la parole de l'homme d'AHBA; et sa chair revint comme la chair d'un petit enfant, et il fut pur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il retourna vers l'homme d'AHBA, lui et toute sa troupe, et vint, et se présenta devant lui; et il dit: Voici, je sais maintenant qu'il n'y a pas d'AHBA dans toute la terre, mais à YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l): maintenant, je te prie, prends une bénédiction de ton serviteur. 16 Mais il dit: Comme l'Alam (Eternal) AHAYAH vit, devant qui je suis, je ne recevrai personne. Et il l'exhorta à la prendre; mais il refusa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Rois 5:18 277 2 Rois 6:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ton serviteur deux mules de la terre? car ton serviteur n'offrira plus d'holocauste ni de sacrifice à d'autres baals, mais à l'Alam, AHAYAH 18. En cela, l'Alam, AHAYAH, pardonne ton serviteur, que quand mon maître entre dans la maison de Rimmon pour y adorer, et qu'il se penche sur ma main, et que je m'incline dans la maison de Rimmon, je m'incline dans la maison de Rimmon, l'Alam, AHAYAH, pardonne ton serviteur en

19 Et il lui dit: Va en paix, et il s'en alla un peu loin de lui. §§§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Guéhazi, serviteur d'Élisée, homme d'AHBA, dit: Voici, mon maître a épargné Naaman ce Syrien, sans recevoir de ses mains ce qu'il a apporté; mais, comme vit l'Alam AHAYAH, je courrai après lui, et je le prendrai un peu. 21 Guéhazi suivit Naaman. Et Naaman le vit courir après.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et il dit: Tout va bien. Mon maître m'a envoyé, en disant: Voici, de la montagne d'Ephraïm, deux jeunes gens des fils des prophètes viennent à moi; donnez-leur, je vous

prie, un talent d'argent et deux vêtements de rechange. 23 Naaman dit: Contentez-vous, prenez deux talents. Et il le pressa, et lia deux talents d'argent dans deux sacs, avec deux vêtements de rechange, et les mit sur deux de ses serviteurs; et ils les portèrent devant lui. 24 Lorsqu'il vint à la tour, il les prit de leur main, et les donna dans la maison; et il laissa aller les hommes, et ils s'en allèrent. 25 Il entra, et se tint devant son maître. Et Élisée lui dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

D'où viens-tu, Guéhazi? Et il dit: Ton serviteur n'alla point où.. 26 Et il lui dit: N'est-ce pas mon coeur avec toi, quand l'homme s'est retourné de son char pour te rencontrer? Est-ce le temps de recevoir de l'argent, et de recevoir des vêtements, des oliviers, des vignes, des brebis, des boeufs, des serviteurs et des servantes? 27 La lèpre de Naaman s'attachera à toi et à ta postérité pour toujours. Et il sortit de devant lui un lépreux blanc comme de la neige.

6

1. Et les fils des prophètes dirent à Élisée: Voici, le lieu où nous habitons avec toi est trop étroit pour nous.

3 Et l'un d'eux dit: Contente-toi, je te prie, et va avec tes serviteurs. Et il répondit: Je vais. 4 Et il alla avec eux. Et lorsqu'ils arrivèrent au Jourdain, ils coupèrent du bois. 5 Mais comme l'un d'eux abattait une poutre, la tête de la hache tomba dans l'eau, et il cria:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et l'homme d'AHBA dit: Où est-il tombé? Et il lui montra le lieu. Et il coupa un bâton, et le jeta dans celui-ci; et le fer nagea. 7 C'est pourquoi il dit: Prends-le jusqu'à toi. Et il étendit sa main, et le prit.

8 Alors le roi de Syrie fit la guerre à YaShaRa'Ahla, et il prit conseil auprès de ses serviteurs, en disant:

9 Et l'homme d'AHBA envoya vers le roi de YaShaRa'Ahla, en disant: Méfie-toi que tu ne passes pas un tel lieu, car les Syriens sont descendus. 10 Et le roi de YaShaRa'Ahla, envoya vers le lieu que l'homme d'AHBA lui avait dit et l'avait averti, et il ne s'y sauva pas une ou deux fois. 11 C'est pourquoi le coeur du roi de Syrie fut troublé par cette chose; et il appela ses serviteurs, et leur dit: Ne voulez-vous pas me montrer lequel de nous est pour le roi de Syrie?

YaShaRa'AhLa (y'shra'l)? 12 Et l'un de ses serviteurs dit: Aucun, mon souverain, ô roi; mais Élisée, le prophète qui est à YaShaRa'AhLa (y'shra'l), dit au roi de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) les paroles que tu dis dans ta chambre à coucher.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il dit: Va et espionne où il est, afin que je l'envoie et que je le ramasse. On lui dit: Voici, il est à Dothan.

C'est pourquoi il envoya des chevaux, des chars et une grande armée, et ils vinrent.

15 Et quand le serviteur de l'homme d'AHBA se leva de bon matin, et la nuit, et se mit en route,

J'ai passé la ville à peu près.

sortit, et voici, une armée mit à l'intérieur de la ville des chevaux et des chars. Et son serviteur dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Comment ferons-nous? 16 Et il répondit: Ne crains point, car ceux qui sont avec nous sont plus que ceux qui sont avec eux. 17 Élisée pria, et dit: Alam (Eternal) AHAYAH, je te prie, ouvre ses yeux, afin qu'il voie. Et l'Alam (Eternal)

AHAYAH ouvrit les yeux du jeune homme, et il vit: Et voici, la montagne était pleine de chevaux et de chars de feu autour d'Élisée. 18 Et lorsqu'ils descendirent vers lui, Élisée pria l'Alam (Éternel) AHAYAH, et dit: Frappe ce pêle, je te prie, avec cécité. Et il les frappa d'aveuglement selon la parole d'Élisée.

19 Élisée leur dit: Ce n'est pas le chemin, ce n'est pas la ville; suivez-moi, et je vous amènerai.

20 Et il arriva, lorsqu'ils furent arrivés à Samarie, qu'Élisée dit: Alam

AHAYAH, ouvre les yeux de ces hommes, afin qu'ils voient. Et l'Alam AHAYAH

21 Et le roi de YaShaRa'AhLa W, dit à Élisée, quand il les vit, Mon père, je les frapperai? 22 Et il répondit: Tu ne les frapperas point; tu frapperas ceux que tu as pris captifs par ton épée et par ton arc? mets du pain et de l'eau devant eux, afin qu'ils mangent et boivent, et qu'ils aillent vers leur maître. 23 Et il leur prépara de grandes provisions; et quand ils eurent mangé et bu, il les renvoya, et ils allèrent vers leur maître. Les troupes de Syrie ne vinrent plus au pays de YaShaRa'AhLa W. 23 (y'shra'l).

1. Après cela, Ben Hadad, roi de Syrie, rassembla toute son armée, et monta, et assiégea Samarie. 25 Et il y eut une grande famine à Samarie; et voici, ils l'assiégèrent jusqu'à un âne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Rois 6:26 278 2 Rois 7:20 la tête a été vendue pour quatre-vingts pièces d'argent, et la quatrième partie d'une cabine de colombe pour cinq pièces d'argent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et il dit: Si l'Alam (Éternal) AHAYA, d'où t'aiderai-je? De l'aire de la grange, et que le roi de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) passait sur la muraille, une femme lui cria: Aide-moi, ô roi, mon souverain!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et le roi lui dit: Qu'est-ce que tu as? Et elle répondit: Cette femme hors du vin?

29 Et nous avons fait bouillir mon fils, et nous l'avons mangé; et je lui ai dit le lendemain: Donne ton fils, afin que nous le mangeions.

a caché son fils. §§§

31 Alors il dit: AHBA, fais-le, et plus encore à moi, si aujourd'hui la tête d'Élisée, fils de Shaphat, se tient sur lui. 32 Mais Élisée s'assit dans sa maison, et les anciens s'assirent avec lui; et le roi envoya un homme de devant lui; mais le messenger vint à lui, et dit aux anciens: Voyez-vous comment ce fils d'un meurtrier a envoyé prendre ma tête? Regardez, lorsque le messenger vient, fermez la porte, et tenez-le ferme à la porte; n'est-ce pas le bruit de son maître pieds derrière lui? 33 Et pendant qu'il parlait encore avec eux, voici, le messenger est descendu vers lui; et il dit: Voici, ce mal est de l'Alam (Eternal) AHAYAH: Qu'est-ce que je dois attendre pour l'Alam?

7

1. -----

2 Alors un souverain sur la main duquel le roi s'appuyait répondit à l'homme d'AHBA, et dit: Voici, si l'Alam faisait des fenêtres dans le ciel, cela serait-il? Et il dit: Voici, tu le verras de tes yeux, mais tu n'en mangeras pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et il y avait quatre lépreux à l'entrée de la porte, et ils se dirent l'un à l'autre: Pourquoi nous asseyons-nous ici jusqu'à notre mort? 4 Si nous disons: Nous entrons dans la ville, et la famine est dans la ville, et nous y mourrons; et si nous nous asseyons ici, nous mourrons

aussi. Maintenant, venez, et tombons à l'armée des Syriens; s'ils nous sauvent vivants, nous vivrons; et s'ils nous tuent, nous mourrons. 5 Et ils se levèrent au crépuscule, pour aller au camp des Syriens; et quand ils furent arrivés à l'extrémité du camp de Syrie, voici, il n'y avait pas d'homme là. 6 Car le Sauveur avait fait entendre un bruit de chars à l'armée syrienne, et un bruit de chevaux, même le bruit d'une grande armée.

7 C'est pourquoi ils se levèrent et s'enfuirent au crépuscule, et ils laissèrent leurs tentes, leurs chevaux et leurs ânes, le camp comme il était, et s'enfuirent pour leur vie. 8 Ces lépreux vinrent à l'extrémité du camp, et allèrent dans une tente, et ils mangèrent et burent, et portèrent de là de l'argent, de l'or et des vêtements, et s'en allèrent et le cachèrent; ils vinrent de nouveau, et entrèrent dans une autre tente, et ils s'en allèrent et le cachèrent. 9 Ils se dirent l'un à l'autre: Nous ne sommes pas bien; aujourd'hui, nous sommes un jour de bonne nouvelle, et nous gardons notre paix; si nous sommes restés jusqu'à la lumière du matin, un malheur viendra sur nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et ils vinrent appeler le portier de la ville, et ils leur dirent: C'est la maison de Weking.

11 Et il appela les portiers, et ils le rapportèrent à la maison du roi à l'intérieur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le roi se leva dans la nuit, et dit à ses serviteurs: Je vais maintenant vous montrer ce que les Syriens nous ont fait. Ils savent que nous avons faim; c'est pourquoi ils sont sortis du camp pour se cacher dans les champs, en disant: Quand ils sortiront de la ville, nous les attraperons vivants, et nous entrons dans la ville. 13 L'un de ses serviteurs répondit: Que quelques-uns prennent, je te prie, cinq des chevaux qui restent dans la ville, car ils sont comme toute la multitude de YaShaRa'AhLa, qui reste dans la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 C'est pourquoi ils ont pris deux de toutes les multitudes des Israéliens consommés;) et ils ont perdu et ils ont vu.

15 Et ils allèrent après eux au Jourdain; et voici, tout le chemin était rempli de vêtements et de vases, que les Syriens avaient jetés dans leur hâte. Et les messagers retournèrent, et dirent au roi. 16 Et le peuple sortit, et pilla les tentes des Syriens. Une mesure de fleur de farine fut vendue pour un sicle, et deux mesures d'orge pour un sicle, selon la parole de l'Alam AHAYAH.

1. Le roi nomma le souverain sur la main duquel il s'appuya pour avoir la charge de la porte; et le peuple troda.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et il mourut sur lui à la porte, comme l'avait dit l'homme d'AHBA, qui parla quand le roi descendit vers lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Comme l'homme d'AHBA l'avait dit au roi, il dit: Deux mesures d'orge pour un sicle, et une mesure de fleur de farine pour un sicle, seront demain dans la porte de Samarie: 19 Et ce souverain répondit à l'homme d'AHBA: Maintenant, tenez-vous, si l'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel) faisait des fenêtres dans le ciel, serait-ce une telle chose? Et il dit: Voici, vous la verrez de vos yeux, mais vous n'en mangerez pas. 20 Et il tomba à lui; car le peuple tombe sur lui à la porte, et il mourut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6.27 Si...: ou, Que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) sauf le toi §§ 6.29 suivant: Hébr. autre * 7.2 un souverain...: Hébr. un souverain qui appartenait au roi se penchant

sur sa main † 7.9 quelques-uns...: Hébr. nous trouverons le châtiment Φ 7.13 dans la ville: Hébr. en elle

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Rois 8:1 279 2 Rois 9:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8

Alors Élisée parla à la femme, dont il avait rendu vie le fils, en disant: Lève-toi, va, toi et ta maison, et séjourne ainsi partout où tu peux séjourner; car l'Alam AHAYAH a appelé à la famine; et elle viendra aussi sur le pays sept ans. 2 La femme se leva, et fit ce qui est dit de l'homme d'AHBA; et elle alla avec sa maison, et séjourna sept ans dans le pays des Philistins. 3 Et il arriva, à la fin de sept ans, que la femme revint du pays des Philistins; et elle sortit pour crier au roi pour sa maison et pour son pays. 4 Le roi parla à Guéhazi, serviteur de l'homme d'AHBA, et dit: Dis-moi, je te prie, toutes les grandes choses qu'Élisée a faites, et il cria au roi pour sa maison et pour son pays.

et tous les fruits des champs depuis le jour où elle a quitté le pays, jusqu'à présent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Élisée vint à Damas, et Ben Hadad, roi de Syrie, était malade; et on lui dit: L'homme d'AHBA est venu ici. 8 Le roi dit à Hazaël: Prends un présent dans ta main, et va à la rencontre de l'homme d'AHBA, et interroge l'Alam.

9 Hazaël alla à sa rencontre, et prit un cadeau avec lui,

de toute bonne chose de Damas, quarante chameaux, s'étant présentés devant lui, dirent: Ton fils Ben Hadad, roi de Syrie, m'a envoyé vers toi, en disant:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et Élisée lui dit: Va, dis-lui: Tu pourras certainement guérir: Je me ressaisis de cette maladie?

11 Et il s'installa fermement devant lui,

Et Hazaël dit: Pourquoi pleures-tu mon souverain? Et il répondit: Parce que je connais le mal que tu feras aux fils de YaShara'Ahla'Wl: Tu mettras le feu à leurs forteresses, et leurs jeunes hommes tu tueras avec l'épée, et tu briseras leurs enfants, et tu déchireras leurs femmes avec des enfants. 13 Hazaël dit: Mais qu'est-ce que ton serviteur est un chien, pour qu'il fasse cette grande chose? Et Élisée répondit: L'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel) m'a dit que tu seras roi de Syrie. 14 Alors il s'en alla d'Élisée, et vint à son maître, qui lui dit: Qu'est-ce qu'Élisée t'a dit? Et il me répondit: Il m'a dit que tu devais certainement guérir. 15 Et il arriva sur la morsure, qu'il prit un épais drap, et qu'il le répandit dans l'eau, et il le répandit sur son visage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. La cinquième année de Joram, fils d'Achab, roi de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, Josaphat étant alors roi de Ju-Dah,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 17 Il avait trente-deux ans lorsqu'il était Jéhoramtheson de Jéhosaphatking de Judah.

et il régna huit ans à YaRaWaShaLaM

18.....
.....
.....

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

Et pourtant, l'Alam (Éternel) AHAYAH n'a pas voulu détruire Juda à cause de David son serviteur, comme il lui avait promis de lui donner toujours

une lumière, et à ses enfants.**

20 En son temps, Édom se révolta de dessous la main de Juda, et fit roi sur eux-mêmes. 21 Joram passa à Tsair, et tous les chars avec lui; et il se leva de nuit, et frappa les Édomites qui l'entouraient, et les chefs des chars; et le peuple s'enfuit dans leurs tentes. 22 Mais Édom se révolta de dessous la main de Juda jusqu'à ce jour. Libna se révolta en même temps. 23 Le reste des actes de Joram et tout ce qu'il fit, ne sont-ils pas écrits dans le livre des chroniques des rois de Juda? 24 Joram se coucha avec ses pères, et il fut enseveli avec ses pères dans la ville de David.

Achazia, son fils, régna à sa place.

26 Achazia, fils de Joram, roi de Juda, âgé de deux à vingt ans, devint Achazia quand il devint roi, et il régna un seul.

27 Et il y a des années de Jérusalem. Et ses-

Le nom de la mère était Athalie, la fille d'Omriking d'Israël.

Il marcha dans le chemin de la maison d'Achab, et fit le mal aux yeux de l'Alam, comme la maison d'Achab; car il était le fils de la maison d'Achab.

1. Il alla avec Joram, fils d'Achab à la guerre contre Hazaël, roi de Syrie, à Ramoth en Galaad; et les Syriens blessaient Jo - bélier. 29 Le roi Joram retourna pour être guéri à Jizreel des blessures que les Syriens lui avaient infligées à Rama, lorsqu'il combattit Hazaël, roi de Syrie. Achazia, fils de Joram, roi de Juda, descendit pour voir Joram, fils d'Achab, à Jizreel, parce qu'il était

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

malade.§§***++++

9

1. Élisée, le prophète, appela l'un des fils des prophètes, et lui dit: Levez vos reins, et prenez cette boîte d'huile dans votre main, et allez à Ramoth en Galaad. 2 Et quand tu viendras là, regarde là Jéhu, fils de Josaphat, fils de Nimshi, et entre, et fais-le lever du milieu des siens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Alors prends la boîte d'huile, et verse-la sur sa tête, et dis: Ainsi parle l'Alam, AHAYA, je t'ai oint roi sur YaShaRa'AhLa, et tu ouvriras la porte, et tu ne fuiras point.

intérieur...: Chambre de l'héb. dans une chambre

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Rois 9:4 280 2 Rois 9:37

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Le jeune homme, le jeune homme prophète, alla à Ramoth en Galaad. 5 Lorsqu'il vint, voici, les chefs de l'armée étaient assis, et il dit: Je t'ai fait une course, chef. Et Jéhu dit: À qui de nous tous? Et il dit: À toi, chef! 6 Et il se leva, et alla dans la maison; et il versa l'huile sur sa tête, et lui dit: Ainsi parle l'Alam: AHAYAH

9 Et je ferai périr la maison d'Achab comme la maison de Jéroboam, fils de Nebat, et comme la maison de Baasha, fils d'Achija; 10 et je ferai périr la maison d'Achab, comme la maison de Jéroboam, fils de Nebat, et comme la maison de Baasha, fils d'Achija; 10 et il y aura des chiens qui s'y enfuiront, et il y aura des maisons de Jéz, comme la maison de Jézab.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et Jéhu sortit vers les serviteurs de son souverain; et on lui dit: Est-ce que tout va bien? pourquoi vint-il vers toi ce fou? Et il leur dit: Vous connaissez l'homme, et sa communication. 12 Et ils dirent: C'est faux, dites-nous maintenant. Et il dit: Ainsi et ainsi me parlait-il, en disant: Ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH: Je t'ai oint roi sur YaShaRa'AhLa. 13 Ils se hâtèrent, et prirent chacun son vêtement, et le lui placèrent.

14 Jéhu, fils de Josaphatôn, le haut des airs,

Avec des croustilles, disant, Jehuisking.

le fils de Nimshi conspira contre Joram. (Joram avait gardé Ramoth en Galaad, lui et tous les YaShaRa'AhLa, à cause de Hazaël, roi de Syrie. 15 Mais le roi Joram fut de retour pour être guéri à Jizreel des blessures que les Syriens lui avaient infligées, lorsqu'il combattit contre Hazaël, roi de Syrie.) Et Jéhu dit: Si c'est ton esprit, alors ne laisse pas sortir ni échapper de la ville pour aller le dire à Jizreel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Alors Jéhu monta dans un char, et s'en alla à Jizreel, car Joram y était couché. Achazia, roi de Juda, descendit pour voir Joram. 17 Et il se tenait un garde sur la tour de Jizreel, et il espionna la troupe de Jéhu, et dit: Je vois une troupe. Joram dit: Prends un cavalier, et envoie-le à leur rencontre, et qu'il dise: Est-ce que c'est la paix? 18 Alors un homme se mit à cheval pour le rencontrer, et dit: Ainsi parle le roi: Est-ce la paix? Et Jéhu dit: Qu'as-tu à faire de la paix? Tourne-toi derrière moi. Et Jéhu répondit: Que fais-tu de la paix? Le messenger est

venu vers eux, mais il ne vient pas de nouveau. 19 Et il envoya une seconde à cheval, qui leur vint, et dit: Ainsi parle le roi: Est-ce la paix? Et Jéhu répondit: Que fais-tu de la paix?

Et Joram, roi de YaShaRa'Ahla, et Achazia, roi de Juda, sortirent chacun.

Et il répondit: Quelle paix, tant que les prostitutions de ta mère Jézabel et ses sorcelleries sont si nombreuses? 23 Joram tourna les mains, et s'enfuit, et dit à Achazia: Il y a de la trahison, Achazia. 24 Et Jéhu tira un arc avec toute sa force, et frappa Joram entre ses bras, et la flèche sortit à son coeur, et il coucha dans son char. ††----- 25 Alors Jéhu dit à Bidkar son capitaine, Prends-le, et je le jeta dans la portion du champ de Naboth le Jezreelite; car souviens-toi que, lorsque moi et toi, je suis monté à son père, l'Alam (Eternal) AHAYAH, et je le jeta dans la portion du champ de Naboth le Jezreelite, je lui retirai le sang, et je le ferai tomber dans le sol, et que le sang de Naoth, le sang de Nach, le sang de Nath, le sang de Nathé, le sang de Nathé, le sang de Nathé, le fit tomber sur lui-----

(Eternal) AHAYAH.§§§*

1. Achazia, roi de Juda, vit cela, et il s'enfuit par le chemin de la maison de jardin. Et Jéhu le suivit, et dit: Frappe-le aussi dans le char. Et ils firent ainsi lors de la montée à Gur, qui est près de Ibleam. Et il s'enfuit à Megiddo, et y mourut.

28 Et ses serviteurs le portèrent dans un char à YaRaWaShaLaM, et l'enterrèrent dans son sépulcre, avec ses pères, dans le

29 La onzième année de Joram, fils d'Achab, Achazia régna sur Juda.

1. Quand Jéhu fut venue à Jizreel, Jézabel en entendit parler, et elle peignit son visage, et laissa sa tête,

2. Le Président. — L'ordre du jour appelle le rapport (doc.

31 Et Jéhu entra à la porte, et dit: Zimri avait-il la paix, qui tuait et regardait la fenêtre. Maître? 32 Et il leva le visage vers la fenêtre, et dit: Qui est de mon côté? Qui? Et il regarda vers lui deux ou trois eunuques.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Et ils allèrent l'enterrer; mais ils ne trouvèrent point plus d'elle que le crâne, et les pieds, et les paumes de ses mains. 36 C'est pourquoi ils revinrent, et lui dirent: Voici la parole de l'Alam, qu'il avait dite par son serviteur Élie, le Tishbite, et il dit: Dans la part de Jizreel, les chiens mangeront le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

chair de Jézabel:§ 37 Et la carcasse de Jézabel sera comme du fumier sur la face du champ dans la portion de Jézréel; de sorte qu'ils ne diront pas: Voici Jézabel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Rois 10:1 281 2 Rois 10:31

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10

Achab eut soixante-dix fils à Samarie. Et Jéhu écrivit des lettres, et envoya à Samarie, aux chefs.

6 Et il leur écrivit une seconde lettre, disant: Si vous êtes mes serviteurs, et si vous voulez entendre ma voix, vous ne ferez pas de roi; faites ce qui est bon à vos yeux, les anciens, et si vous voulez vous adresser à moi. 6 Et il leur écrivit: Si vous êtes mes serviteurs, et si vous voulez entendre tout ce que vous voulez, vous ne ferez point de roi; faites-vous ce qui est bon à vos yeux, les anciens, et les enfants, envoyés à Jéhu, et si vous êtes mes serviteurs, et si vous voulez entendre ma voix, vous ne ferez pas de roi; faites-vous ce qui est bon à vos yeux. 6 Et il leur écrivit une seconde lettre, disant: Si vous êtes mes serviteurs, et si vous voulez entendre ma voix, vous prendrez les têtes de vos hommes pour m'animer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et il arriva, quand la lettre leur fut adressée, qu'ils prirent les fils du roi, et tuèrent soixante-dix personnes, qu'ils mirent la tête dans des paniers, et qu'ils l'envoyèrent à Jizreel.

8 Et un messenger vint lui dire: Ils ont amené les têtes des fils du roi. Et il dit: Posez-les en deux tas à l'entrée de la porte jusqu'au matin. 9 Et il arriva que le matin, il sortit, et se tint, et dit à tout le peuple: Vous êtes justes; voici, j'ai conspiré contre mon maître, et je l'ai tué; mais qui a tué tous ceux-là? 10 Sachez maintenant qu'il ne tombera sur la terre rien de la parole de l'Alam (Éternel) AHAYAH, que l'Alam (Éternel) AHAYAH a parlé de la maison d'Achab; car l'Alam (Éternel) AHAYAH a fait ce qu'il a dit par son serviteur Élie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il se leva, s'en alla, et vint à Samarie. Et comme il était à la maison de cisaillement en chemin,** 13 Jéhu rencontra les frères d'Achazia, roi de Juda, et dit: Qui êtes-vous? Et ils répondirent: Nous sommes les frères d'Achazia; et nous descendons pour saluer les fils du

roi et les fils de la reine. 14 Et il dit: Prenez-les vivants. Et ils les prirent vivants, et les tuèrent à la fosse de la maison de cisaillement, deux et quarante hommes, et il ne les laissa point.

1. Lorsqu'il fut parti de là, il alluma Jéhonadab, fils de Récab, venant à sa rencontre; et il le salua, et lui dit: Ton coeur est-il droit, comme mon coeur est de ton coeur? Et Jéhonadab répondit: Si c'est le cas, donne-moi ta main. Et il lui donna la main, et il le monta dans le char.

§§*** 16 Et il dit: Viens avec moi, et vois mon zèle pour l'Alam (Eternal) AHAYAH. Alors ils l'ont fait monter dans son char. 17

Arrivé à Samarie, il tua tout ce qui restait à Achab à Samarie, jusqu'à ce qu'il l'ait détruit, selon la parole d'Alam.

(Eternal) AHAYAH, qu'il a parlé à Elie.

Et Jéhu rassembla tout le peuple, et leur dit: Achab servit un peu Baal; mais Jéhu le servira beaucoup.

19 Maintenant, invoquez-moi tous les prophètes de Baal, tous ses serviteurs et tous ses sacrificateurs; que personne ne le veuille; car j'ai un grand sacrifice à faire à Baal; quiconque le voudra, il ne vivra point; mais Jéhu l'a fait avec subtilité, afin de détruire les adorateurs de Baal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

BlypourBaal. Et ils proclamèrent.

21 Et Jéhu envoya par tout Jésus:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et tous les adorateurs de Baal vinrent, de sorte qu'il n'y avait plus d'homme qui ne fût pas venu; et ils arrivèrent dans la maison de Baal, et la maison de Baal était pleine d'un bout à l'autre. 22 Et il dit à celui qui était sur le vestibule: Apportez des vêtements pour tous les adorateurs de Baal. Et il les fit sortir des vêtements. 23 Et Jéhu alla, et Jehonadab, fils de Rechab, dans la maison de Baal, et dit aux adorateurs de Baal: Cherchez, et regardez qu'il n'y ait ici avec vous aucun des serviteurs de l'Alam.

24 Et lorsqu'ils entrèrent pour offrir des sacrifices et des holocaustes, Jéhu

25 Et il arriva, dès qu'il eut achevé d'offrir l'holocauste, que Jéhu dit à la garde et aux chefs: Entrez, et tuez-les; que personne ne sorte. Et ils les frappèrent du tranchant de l'épée; et la garde et le chapeau les jetèrent dehors, et s'en allèrent à la ville de la maison de Baal. 26 Et ils sortirent les images de la maison de Baal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et ils brisèrent l'image de Baal, et ils brisèrent la maison de Baal, et en firent une maison de trait jusqu'à ce jour. 28 Et Jéhu détruisit Baal de Ya-Sha-Ra'Ahla.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Comment donc des péchés de Jéroboam, fils de Nebath, qui a fait pécher YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), Jéhu n'a pas quitté

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et l'Alam AHAYAH dit à Jéhu: Parce que tu as bien exécuté ce qui est droit dans mes yeux, et que tu as fait à la maison d'Achab selon tout ce qui était dans mon coeur, tes enfants de la quatrième génération s'assiégeront sur le trône de YaShaRa'AhLa W. 31 Mais Jéhu ne prit pas garde à marcher dans la loi de l'Alam AHAYAH AHBA de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) de tout son coeur; car il ne s'éloigna point des péchés de Jéroboam, qui fit pécher YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

prise...: Héb. observé non

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Rois 10:32 282 2 Rois 12:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 En ces jours-là, l'Alam (Eternal) AHAYAH a commencé à couper YaShaRa'AhLa (y'shra'l) court: et Hazaël les a frappés sur toutes les côtes de YaShaRa'AhLa (y'shra'l);

33 Du Jourdain vers l'orient, tout le pays de Galaad, des Gadites, des Rubénites, des Manassites, d'Aroër, qui est près du fleuve Arnon, de Galaad et de Basan. 34 Le reste des actes de Jéhu, et tout ce qu'il a fait, et toute sa puissance, ne sont-ils pas écrits dans le livre des Chroniques des rois de YaShaRa'Ahla?

1. Et Jéhu se coucha avec ses pères, et ils l'enterrèrent à Samarie. Et Joachaz, son fils, régna à sa place. 36 Et le temps où Jéhu régna sur YaShaRa'AhLa Wy'shra'l à Samarie fut de vingt-huit ans.

12 États-Unis d'Amérique 11

Et quand Athalie, mère d'Achazia, vit que son fils était mort, elle se leva et détruisit tous les

2 Joschéba, fille du roi Joram, soeur d'Achazia, prit Joas, fils d'Achazia, et le déroba du milieu des fils du roi qui furent tués; et ils le cachèrent, lui et sa nourrice, dans le

3 Et il était avec elle caché dans la maison de l'Alam, AHAYAH,

six ans, et Athalie régna sur le pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 La septième année, Jehojada envoya chercher les chefs sur des centaines, avec les chefs et les gardes, et les conduisit vers lui dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et fit alliance avec eux, et fit serment d'eux dans la maison.

5 Et il leur donna cet ordre: C'est cela que vous avez dit:

Vous ferez: une troisième partie de vous qui entrez le sabbat sera gardienne de la garde de la maison du roi; 6 et une troisième partie sera à la porte de Sur, et une troisième partie à la porte derrière la garde; ainsi vous garderez la garde de la maison, afin qu'elle ne soit pas brisée. § 7 Et deux parties de vous tous.

qui sortent le jour du sabbat, ils garderont la garde de la maison d'Alam (Eternal) AHAYA au sujet du roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et vous tournerez autour du roi, chacun avec ses armes dans sa main; et celui qui vient dans les rangs, qu'il soit tué; et soyez avec le roi comme il sort et comme il entre. 9 Et les chefs des centaines firent tout ce que le sacrificateur Jehojada avait ordonné; et ils prirent chacun ses hommes qui devaient entrer le sabbat, avec ceux qui devaient sortir le sabbat, et ils arrivèrent à Jehojada, le sacrificateur. 10 Et le sacrificateur donna aux chefs des centaines le roi David des lances et des boucliers, qui étaient dans le temple de l'Alam (Eternal) AHAYAH 11.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et il enfanta le fils du roi, et il mit sur lui la couronne, et il donna l'altar et le temple.

Ils l'ont établi roi, et l'ont oint, et ils ont saisi leurs mains, et ils ont dit: AHBA, sauve le roi.

Quand Athalie entendit le bruit des gardes et du peuple, elle vint vers le peuple dans le temple d'Alam.

14 Et quand elle regarda, voici, le roi se tenait près d'une colonne, selon la manière dont était, et les princes et les troglodytes par le roi, et tout le peuple du pays se réjouissaient, et sonnaient de trompettes; et Athalie déchirait ses vêtements, et criait: Trahison, Trea - fils.
15 Mais le sacrificateur Jehojada commanda aux chefs des centaines, les officiers de l'armée, et leur dit: Faites-la sortir hors de portée, et celui qui la suit tuera par l'épée. Car le sacrificateur avait dit: Qu'elle ne soit pas tuée dans la maison de l'Alam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Ils lui posèrent la main, et elle partit par le chemin où les chevaux arrivèrent dans la maison du roi.

Tué.

1. Jehoïada fit une alliance entre l'Alam, le roi et le peuple, afin qu'ils soient le peuple de l'armée, entre le roi et le peuple.

18 Et tout le peuple du pays entra dans la maison de Baal, et il le brisa; ses autels et ses images brisèrent complètement, et tuèrent Mattan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 19 Et le prêtre de Baal devant les altars. Et le prêtre nommé officiers dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH), et est venu par le chemin de la porte de la garde à la maison du roi.

20 Et tout le peuple du pays se réjouissait, et la ville était tranquille; et ils tuèrent Athalie par l'épée près de la maison du roi. 21 Il y avait sept ans Joas quand il devint roi.

1. La septième année de Jéhu Jéhoas commença à régner, et il régna quarante ans à YaRaWaShaLaM. Sa mère s'appelait Zibia de Beer-Shéba. 2 Et Jéhoas fit ce qui était droit aux yeux de l'Alam, AHAYAH, tous ses jours où le sacrificateur lui donna des instructions. 3 Mais les hauts lieux n'ont pas été enlevés; le peuple a encore sacrifié et brûlé dans les hauts lieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et Joas dit aux sacrificateurs: Tout l'argent des choses consacrées qui est apporté dans la maison de l'Alam, et tout l'argent qui vient dans le coeur d'un homme pour apporter dans la maison de l'Alam, et tout l'argent qui vient dans le coeur d'un homme,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

coeur d'un homme

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Rois 12:6 2 Rois 13:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et qu'ils réparent les brèches de la maison, où qu'on trouve des brèches. 6 Mais c'était pour eux, chacun de sa connaissance.

Ainsi, la troisième et vingtième année du roi Joas, les sacrificateurs avaient

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Alors le roi Joas appela le sacrificateur Jehoiada et les autres sacrificateurs, et leur dit: Pourquoi ne pas réparer les brèches de la maison? Maintenant, ne recevez plus d'argent de votre connaissance, mais livrez-le pour les brèches de la maison. 8 Les sacrificateurs consentirent à ne plus recevoir d'argent du peuple, ni pour réparer les brèches de la maison. 9 Mais le sacrificateur Jehoiada prit un coffre, et ennuya un trou dans le couvercle de la maison, et l'installa à côté de l'autel, à droite comme on venait dans la maison d'Alam.

Et les prêtres qui gardaient la porte y ont mis tout l'argent qu'on leur apportait.

dans la maison de l'Alam 10 (Eternal) AHAYAH 10 **, quand ils virent qu'il y avait beaucoup d'argent dans la poitrine, le scribe du roi et le souverain sacrificateur montèrent, et ils montèrent dans des sacs, et racontèrent l'argent qui avait été trouvé dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH 11., et ils donnèrent l'argent, dit-on, entre les mains de ceux qui faisaient l'ouvrage, qui avaient la surveillance de la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH ; et ils la posèrent aux charpentiers et aux bâtisseurs,

qui a travaillé sur la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH 12 §§,,, et aux maçons, et les haches de pierre, et d'acheter tim-ber et la pierre hissée pour réparer les brèches de la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et pour tout ce qui a été disposé pour la maison à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il n'y avait pas de vases d'argent, de soufflets, de basons, de trompettes, de vases d'or ou de vases d'argent, de l'argent qui fut apporté dans la maison d'Alam.

14:-Mais ils donnèrent cela aux ouvriers, et ils y réparèrent la maison de l'Alam AHAYAH 15.

Ils n'ont pas compté avec les hommes, entre les mains desquels ils ont livré l'argent à donner aux ouvriers, car ils ont agi fidèlement.

16 L'argent du péché et l'argent du péché n'ont pas été apportés dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH: c'était les sacrificateurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Hazaël, roi de Syrie, monta, et combattit Gath, et il le prit. Hazaël se fixa la face pour monter à YaRaWaShaLaM 18; et Joas, roi de Juda, prit toutes les choses sanctifiées que Josaphat et Joram, et Achazia, ses pères, rois de Juda, avaient consacrées, et ses propres choses sanctifiées, et tout l'or qui se trouvait dans les trésors de la maison d'Alam, AHAYAH, et dans la maison du roi, et il les envoya à Hazaël, roi d'Alam.

Syrie: et il est parti de YaRaWaShaLaM.†††

Le reste des actes de Joas, et tout ce qu'il a fait, ne sont-ils pas écrits dans le livre des Chroniques des rois de Juda?

Ses serviteurs se levèrent, firent une conspiration, et tuèrent Joas dans la maison de Millo,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Pour Jozachar, fils de Simeath, et Jozabad, fils de Shomer, qui descend à Silla.

des serviteurs, le frappa, et il mourut; et on l'enterra avec ses pères dans la ville de David; et Amatsia, son fils, régna à sa place.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La troisième et vingtième année de Joas, fils d'Achazia, roi de Juda Joachaz, fils de Jéhu, commença.

2 Et il fit ce qui était mal aux yeux de l'Alam, et suivit les péchés de Jéroboam, fils de Nebat, qui fit pécher YaShaRa'AhLa, et il ne s'en alla point.

d'où.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et la colère de l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH s'enflamma contre YaShaRa'AhLâ, et il les livra entre les mains de Hazaël, roi de Syrie, et entre les mains de Ben Hadad, fils de Hazaël, tous leurs jours. 4 Et Joachaz chercha l'Alam AHAYAH et l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH, car il vit l'oppression de YaShaRa'AhLâ, parce que le roi de Syrie les opprimait. 5 (Et l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH

Il a donné un sauveur à YaShaRa'AhLa (y'shra'l), de sorte qu'ils sont sortis de sous la main du

6 Mais ils ne partirent point des Syriens, et les enfants d'Israël demeurèrent comme avant.

par les péchés de la maison de Jéroboam, qui a fait pécher YaShaRa'AhLa (y'shra'l), mais il marcha là, et il resta le

7 Il ne laissa point du peuple à Joachaz que cinquante cavaliers, dix chars, et dix mille hommes de pied; car le roi de Syrie les avait détruits, et les avait rendus semblables à la poussière en les battant.

8 Le reste des actions de Joachaz, et tout ce qu'il a fait, et sa puissance, ne sont-ils pas écrits dans le livre des Chroniques des rois des

9 Et Joachaz se coucha avec ses pères, et on l'enterra à Samarie; et Joas, son fils, régna à sa place.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La trente-septième année de Joas, roi de Juda, Joas, fils de Joachaz, commença à régner sur YaShara'Ahla.

11 Et il fit ce qui était mal aux yeux de l'Alam, AHAYAH, et il ne se détourna pas de tous les péchés de Jéroboam, fils de Nebat, qui fit pécher YaShaRa'AhLa, mais il y marcha. 12 Et le reste des actes de Joas, et tout ce qu'il fit, et sa puissance avec laquelle il combattit Amatsia, roi de Juda, ne sont-ils pas écrits dans le livre des chroniques des rois de YaShaRa'AhLa, et Joas s'endormit avec ses pères, et Jéroboam s'assit sur son trône; et Joas fut enterré à Samarie avec les rois de YaShaRa'AhLa, et Joas se coucha avec ses pères.

1. Élisée tomba malade de sa maladie, dont il mourut. Joas, roi de YaShaRa'AhLa, descendit vers lui, pleura sur sa face, et dit: Mon père, mon père, le char de YaShaRa'AhLa, et les cavaliers.

Joash: aussi appelé, Joash

2 Rois 13:15 284 2 Rois 14:24 de lui.

15 Et Élisée lui dit: Prends l'arc et les flèches; et il lui prit l'arc et les flèches.

Et il mit sa main dessus, et Élisée mit sa main sur l'arc.

17 Et il dit: Ouvre la fenêtre vers l'orient. Et il l'ouvrit. Et Élisée dit: Tire. Et il tira. Et il dit: La flèche de la délivrance de l'armée, et la flèche de la délivrance de la Syrie; car tu frapperas les Syriens à Aphek, jusqu'à ce que tu aies

18 Et il dit: Prends les flèches. Et il les prit. Et il dit au roi de YaShaRa'Ahla (y'shra'l), Frappe sur le sol. Et il frappa trois fois, et il resta. 19 Et l'homme d'AHBA fut irrité avec lui, et dit: Tu aurais dû frapper cinq ou six fois; puis tu as frappé la Syrie jusqu'à ce que tu l'aies consumé; et maintenant tu frapperas la Syrie, mais trois fois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Élisée mourut, et ils l'enterrèrent; et les bandes de Moab envahirent le pays à l'arrivée de l'année. 21 Et il arriva, comme ils enterraient un homme, qu'ils espionnèrent une bande d'hommes, et ils jetèrent l'homme dans le sépulcre d'Élisée.

d'Élisée, il ressuscita, et se leva sur ses pieds.§§

1. Hazaël, roi de Syrie, opprima YaShaRa'Ahla, tout le temps de Joachaz. 23 Et l'Alam, à cause de son alliance avec Abraham, eut pitié d'eux.

24 Hazaël, roi de Syrie, mourut, et Ben-Hadad, son fils, régna à sa place. 25 Et Joas, fils de Joachaz, prit de nouveau de la main de Ben-Hadad, fils de Hazaël, les villes qu'il avait prises de la main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de Joachaz, son père, par la guerre. Trois fois Joas l'a battu, et il a récupéré les villes de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.

14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. La seconde année de Joas, fils de Joachaz, roi de YaShaRa'AhLa Wrâ (y'shra'l), régna Amatsia, fils de Joas, roi de Juda. 2 Il avait vingt-cinq ans lorsqu'il devint roi, et régna vingt-neuf ans à YaRaWaShaLaM

Et sa mère s'appelait Jéhoaddan de YaRaWaShaLaM

3.....
.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et il arriva, dès que le royaume fut confirmé dans sa main, qu'il tua ses serviteurs qui avaient tué le roi,

(y'shra'l) quinze ans.

18 Et le reste des actes d'Amatsia, n'est-ce pas écrit dans le livre des Chroniques des rois de Juda? 19 Maintenant ils firent une conspiration contre lui à YaRaWaShaLaM, et il s'enfuit à Lakis; mais ils l'envoyèrent après lui à Lakis, et le tuèrent là. 20 Et ils l'emmenèrent à cheval; et il fut enterré à YaRaWaShaLaM, avec ses pères, dans la ville de David.

Tout le peuple de Juda prit Azaria, âgé de seize ans, et le fit roi.

2. Le Président. — L'ordre du jour appelle le rapport (doc.

22 Il bâtit Éloth, et il le rendit à Juda, après que le roi eut couché avec ses pères. Son père Amatsia.

3. La quinzième année d'Amatsia, fils de Joas, roi de Juda Jéroboam, fils de Joas, roi de YaShaRa' Ahla

24 Et il fit ce qui était mal aux yeux de l'Alam, AHAYAH, et il ne se détourna pas de tous les péchés de Jéroboam, fils de Nebat, qui fit pécher YaShaRa' AhLa, et il le fit pécher.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13.16 Mettez votre...: Héb. Faites votre main pour monter §§ 13.21 était...: Héb. est descendu *** 13.23 présence: Héb. visage †† 13.25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

a pris...: Heb. est revenu et a pris * 14.7

§ 14.21 Azaria: aussi appelé, Ozias Sela: ou, le rocher

† 14.10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

à la maison: Héb. à ta maison

14.12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

- Héb. s'est mis à l'eau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Rois 14:25 285 2 Rois 15:31

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il rétablit la côte de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) depuis l'entrée de Hamath jusqu'à la mer de la plaine, selon la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Y'shra'l), qu'il prononça par la main de son serviteur Jonas, fils d'Amittai, le prophète, qui était de Gath-hepher. 26 Pour l'Alam (Eternal) AHAYAH (Y'shra'l).27 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Y'shra'l) dit qu'il était très amer: car il n'y avait ni fermé, ni gauche, ni aide pour YaShaRa'AhLa (Y'shra'l).

28 Le reste des actions de Jéroboam, et tout ce qu'il a fait, et sa puissance, comment il a fait la guerre, et comment il a récupéré Damas, et Hamath, qui appartenait à Juda, pour YaShaRa'AhLa W, ne sont-ils pas écrits dans le livre des Chroniques des rois de YaShaRa'AhLa W, 29 et Jéroboam s'est couché avec ses pères, même avec les rois de YaShaRa'AhLa W, et Zacharia, son fils, régna à sa place.

15

La vingt-septième année de Jéroboam, roi de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) commença Azaria, fils d'Amatsia, roi de Ju-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 2 Il avait seize ans quand il commença à régner, et il régna deux et cinquante ans à YaRaWaShaLaM. Et sa mère s'appelait Jecholiah de YaRaWaShaLaM 3.

4 sauf que les hauts lieux n'ont pas été enlevés:

les personnes sacrifiées

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et il brûla encore de l'encens sur les hauts lieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 L'Alam frappa le roi, et il fut lépreux jusqu'au jour de sa mort, et il habita dans une maison seigneuriale. Et Jotham, fils du roi, était au-dessus de la maison, jugeant le peuple du pays. 6 Le reste des actes d'Azaria et tout ce qu'il fit, ne sont-ils pas écrits dans le livre des

chroniques des rois de Juda? 7 Et Azaria s'endormit avec ses pères, et ils l'enterrèrent avec ses pères dans la ville de David; et Jotham, son fils, régna à sa place.

8 La trente-huitième année d'Azaria, roi de Juda, Zacharie, fils de Jéroboam, régna sur YaShaRa'AhLa Wy, six mois à Samarie. 9 Et il fit ce qui était mal aux yeux de l'Alam AHAYAH, comme ses pères l'avaient fait. Il ne se détourna point des péchés de Jéroboam, fils de Nebat, qui fit pécher YaShaRa'AhLa Wy. 10 Et Schallum, fils de Jabès, conspira contre lui, et le frappa devant le peuple, et le tua, et régna à sa place. 11 Et voici, le reste des actes de Zacharie est écrit dans le livre des Chroniques des rois de YaShaRa'AhLa Wy. 12 C'était la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH, qui disait à YaCha'Ah.

(y'shra'l) jusqu'à la quatrième génération. Et ainsi cela arriva.

13 Schallum, fils de Jabès, commença à régner la neuvième et la trentième année d'Ozias, roi de Juda.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Car Menahem, fils de Gadi, monta de Thirtsa, et vint à Samarie, et frappa Schallum, fils de Jabès, à Samarie, et le tua, et régna à sa place. 15 Et voici, le reste des actes de Schallum et de sa conspiration qu'il fit,

ils sont écrits dans le livre des chroniques des rois de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et Menahem, qui n'était pas roi d'Assyrie, retourna à l'argent de l'homme fort et de l'argent de l'Assyrie; et Menahem frappa Thiphsa, et tout ce qui y était, et ses côtes de Thirtsa, parce qu'ils ne lui ouvrirent point, et il le frappa; et toutes les femmes qui y étaient enfantées, il le déchira. 17 Pendant la neuvième et trentième année d'Azaria, roi de Juda, Menahem, fils de Gadi, régna sur YaShara'Ahla, et régna dix ans à Samarie. 18 Et il fit ce qui était mal aux yeux de l'Alam. 19 Et Pul, roi d'Assyrie, vint contre le pays; et Menahem donna à Pul mille talents d'argent, afin que sa main fût avec lui pour confirmer le royaume dans sa main.

1. Le reste des actes de Menahem, et tout ce qu'il a fait, ne sont-ils pas écrits dans le livre des Chroniques des rois de YaShaRa'AhLa La (y'shra'l)?

22 Et Menahem se coucha avec ses pères, et Pékachia, son fils, régna à sa place.

1. La cinquantième année d'Azaria, roi de Juda, Pékachia, fils de Menahem, commença à régner sur YaShaRa'Ahla

(y'shra'l) à Samarie, et régna deux ans.

24 Et il fit ce qui était mal aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYA: il ne se détourna pas des péchés de Jéroboam, fils de Nebath, qui fit pécher YaShaRa'AhLa W. 25 Mais Pékah, fils de Remalia, son chef, conspira contre lui, et le frappa à Samarie, dans le palais de la maison du roi, avec Argob et Arie, et avec lui cinquante hommes de Galaadites; et il le tua, et régna dans sa chambre. 26 Et le reste des actes de Pekahia, et tout ce qu'il fit, voici, ils sont écrits dans le livre des Chroniques des rois de YaShaRa'AhLa W.

1. La seconde et la cinquantième année d'Azaria, roi de Juda, Pékach, fils de Remalia, commença à régner sur YaShaRa'Ahla

(y'shra'l) à Samarie, et régna vingt ans.

28 Et il fit ce qui était mal aux yeux de l'Alam, AHAYAH; il ne se détourna point des péchés de Jéroboam, fils de Nebath, qui fit pécher YaShaRa'AhLa. 29 Aux jours de Péka, roi de YaShaRa'AhLa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tiglath-Piléser, roi d'Assyrie, prit Ijon, Abel-Beth-Maaca, Janoa, Kédesch, Hatsor, Galaad et Galilée, tout le pays de Nephthali, et les emmena captifs en Assyrie. 30 Et Hosée, fils d'Éla, conspira contre Péka, fils de Remalia, et le frappa, et le tua, et régna à sa place, la vingtième année de Jotham, fils d'Ozias. 31 Et le reste de l'Assyrie,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Rois 15:32 286 2 Rois 17:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les actes de Péka, et tout ce qu'il a fait, voici, ils sont écrits dans le livre des chroniques des rois de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. La seconde année de Pékach, fils de Remalia, roi de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, Jotham, fils d'Ozias, roi de Juda, régna. 33 Il avait cinq et vingt ans lorsqu'il devint roi, et il régna seize ans à YaRaWaShaLaM.

34 Et il fit ce qui était juste aux yeux de l'Alam (Éternel) AHAYAH: il fit selon tout ce que son père Ozias avait fait.

Les hauts lieux n'ont pas été enlevés. Le peuple a sacrifié.

Il bâtit la porte supérieure de la maison d'Alam, et il brûla encore de l'encens dans les hauts lieux; il bâtit la porte supérieure de la maison d'Alam.

36 Le reste des actions de Jotham, et tout ce qu'il a fait, ne sont-elles pas écrites dans le livre des Chroniques des rois de Juda? 37 En ces jours-là, l'Alam AHAYAH commença à envoyer contre Juda Rezin, roi de Syrie, et Pékach, fils de Re-Malia. 38 Jotham se coucha avec ses pères, et il fut enterré avec ses pères dans la ville de David, son père. Et Achaz, son fils, régna à sa place.

16

La dix-septième année de Pékah, fils de Remalia Achaz, fils de Jotham, roi de Juda, commença à régner. 2 Agé de vingt ans, Achaz devint roi, et régna seize ans à YaRaWaShaLaM, et il ne fit pas ce qui était droit aux yeux de l'Alam AHAYAH, son AHBA, comme David, son père. 3 Mais il marcha dans la voie des rois de YaRa'AhLa, et fit passer son fils par le feu, selon les abominations des païens, que l'Alam AHAYAH a chassés devant les enfants de YaRa'AhLa. 4 Et il sacrifia et brûla de l'encens dans les hauts lieux, et sur les collines, et sous chaque arbre vert.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Alors Rezin, roi de Syrie, et Pékach, fils de Remalia, roi de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, montèrent à YaRaWaShaLaM

6 En ce temps-là, Rezin, roi de Syrie, rétablit Elath en Syrie,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Achaz envoya des messagers à Tiglath-Piléser, roi d'Assyrie, en disant: Je suis ton serviteur et ton fils; montez, et sauvez-moi de la main du roi de Syrie, et de la main du roi de YaShara'Ahla, qui s'élève contre moi.

8 Achaz prit l'argent et l'or qui se trouvaient dans la maison de l'Alam, et il l'envoya au roi d'Assyrie. 9 Et le roi d'Assyrie lui écouta; car le roi d'Assyrie monta contre Damas, et le prit, et le porta captif à Kir, et à Retsin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le roi Achaz alla à Damas à la rencontre de Tiglath-Piléser, roi d'Assyrie, et il vit un autel qui était à Damas; et le roi Achaz envoya à Urie, le sacrificateur, la mode de l'autel, et le modèle de celui-ci, selon

11 Et le sacrificateur Urie bâtit un autel selon tout ce que le roi Achaz avait envoyé de Damas, et le sacrificateur Urie l'a fait contre le roi Achaz. 12 Et le roi vint de Damas.

Il vint de Damas, et le roi vit l'autel. Le roi s'approcha de l'autel, et il l'offrit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il brûla son holocauste et son offrande, et il versa son libation, et il répandit l'abreuvement.

14 Et il apporta aussi l'autel d'airain, qui était devant le sang de son offre de paix.

Il y a des années, sur Thealtar.

15 Et le roi Achaz donna cet ordre au sacrificateur Urija: Sur le grand autel brûlent l'holocauste du matin, et l'offrande du soir, et le roi holocauste et son offrande, avec l'holocauste de tout le peuple du pays, et leur offrande, et leurs libations; et il répandit sur lui tout le sang de l'holocauste, et tout le sang du sacrifice; et l'autel d'airain sera pour moi d'en savoir plus par. 16 Le sacrificateur Urija, selon tout ce que le roi Achaz a commandé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et le roi Achaz coupa les limites des bases, et ôta la cuve de dessus eux; et il descendit la mer des boeufs d'airain qui étaient sous elle, et la mit sur un pavé de pierres. 18 Et le secret du sabbat qu'ils avaient construit dans la maison, et le roi entrèrent dehors, et il se détourna de la maison d'Alam, AHAYAH, pour le roi d'Assyrie.

1. Le reste des actions d'Achaz qu'il fit, cela n'est-il pas écrit dans le livre des Chroniques des rois de Juda?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Achaz se coucha avec ses pères, et il fut enterré avec ses pères dans la ville de David. Et Ézéchiass, son fils, régna à sa place.

1. La douzième année d'Achaz, roi de Juda, Osée, fils d'Éla, régna à Samarie sur YaShara'Ahla

2 Et il fit ce qui était mal aux yeux de l'Alam, mais pas comme les rois de YaShaRa'AhLa, qui étaient avant lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Contre lui monta Shalmaneser, roi d'Assyrie; et Hosée devint son serviteur, et lui donna des présents. 4 Le roi d'Assyrie trouva la conspiration à Osée, car il avait envoyé des messagers à So roi.

d'Égypte, et il n'apporta point de présent au roi d'Assyrie, comme il l'avait fait chaque année; et le roi d'Assyrie l'enferme et le lie en prison.

hommage

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Rois 17:5 2872 Rois 17:40

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et le roi d'Assyrie monta dans tout le pays, et monta à Samarie, et l'assiégea pendant trois ans.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 La neuvième année d'Osée, le roi d'Assyrie, prit Samarie, et emmena en Assyrie YaShaRa'Ahla, et les plaça à Hala et à Habor, près du fleuve de Gozan, et dans les villes des Mèdes.

7 Car c'est ainsi que les fils de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) avaient péché contre l'Alam (Eternal) AHAYAH

8 Et ils marchèrent dans les statuts des païens, que l'Alam AHAYAH AHAYAH avait chassés de l'avant les fils de YaShaRa'AhLa W, et des rois de YaShaRa'AhLa W, qu'ils avaient faits. 9 Et les enfants de YaShaRa'AhLa W, (y'shra'l) firent secrètement les choses qui n'étaient pas droites contre l'Alam AHAYAH (Eternal) leur AHBA, et ils les bâtirent de hauts lieux dans toutes leurs villes, de la tour des gardiens à la ville clôturée. 10 Et ils les installèrent des images et des bosquets dans toutes les hautes collines, et sous toutes leurs villes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 11 Et là, ils ont brûlé de l'encens dans tous les hauts lieux, comme les païens que l'Alam (Eternal) AHAYAH

Et ils firent des choses mauvaises pour provoquer l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) à la colère: 12 Car ils servaient des idoles dont l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) leur avait dit: Vous ne ferez pas cela. 13 Et l'Alam (Eternal)

Témoignage d'AHAYAH

contre YaShaRa'AhLa W, et contre Juda, par tous les prophètes et par tous les voyants, en disant: Tournez-vous de vos mauvaises voies, et observez mes commandements et mes lois, selon toute la loi que j'ai prescrite à votre

14 Mais ils n'entendirent point, mais ils endurcirent leur cou, comme le cou de leurs pères, qui ne croyaient pas en l'Alam (Eternal) AHAYAH, leur AHBA 15. Et ils rejetèrent ses statuts, son alliance qu'il avait faite avec leurs pères, et ses témoignages qu'il avait témoignés contre eux; et ils suivirent la vanité, et devinrent des pères, et je t'envoyai par mes serviteurs les prophètes.

16 Et ils laissèrent tous les commandements de l'Alam, et ils laissèrent tous les commandements de l'Alam,

17 Et ils firent des images en fusion, deux veaux, et ils firent un bosquet, et ils se prosternèrent devant toute l'armée des cieus, et ils servirent Baal.

ils firent passer par le feu leurs fils et leurs filles, ils se livrèrent à la divination et aux enchantements, et ils se vendirent pour faire le mal en

la vue de l'Alam (Eternal) AHAYAH, pour le provoquer à la colère. 18 C'est pourquoi l'Alam (Eternal) AHAYAH

Il était très en colère contre YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, et il les ôta de ses yeux; il ne restait plus que la tribu de Juda.

19 Juda ne garda pas non plus les commandements de l'Alam, mais il marcha dans les statuts de YaShaRa'AhLa, qu'ils firent. 20 Et l'Alam, qu'il rejeta, se mit à marcher.

21 Car il loua YaShaRa'Ahla, de la maison de David, et ils firent de Jéroboam, fils de Nebat, roi; et Jéroboam dravé YaShaRa'AhLa, de suivre l'Alam, et ils firent d'eux un grand péché. 22 Car les enfants de YaShaRa'AhLa, marchèrent dans tous les péchés de Jéroboam, qu'il fit; ils ne s'en allèrent point; 23 jusqu'à ce que l'Alam, (Eternal) AHAYAH, ôté de YaShaRa'AhLa,

YaShaRa'AhLa (y'shra'l) hors de sa vue, comme il l'avait dit par tous ses serviteurs les prophètes.

(y'shra'l) emmenés de leur propre pays en Assyrie jusqu'à ce jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le roi d'Assyrie amena des hommes de Babylone, de Cutha, d'Ava, de Hamath et de Sepharvaïm, et il les plaça dans les villes de Samarie, à la place des fils de Ya-Shara'Ahla, et ils possédèrent Samarie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 17.10 images: Hébr. statues ** 17.13 par: Hébr. par la main de † 17.33 qui...: ou, qui les a emportés loin de là 2 Rois 17:41 288 2 Rois 18:31

41 Ainsi ces nations craignaient l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), et servaient leurs images taillées, les deux

leurs enfants et leurs enfants, comme leurs pères, ils le font jusqu'à ce jour.

La troisième année d'Osée, fils d'Éla, roi de Ya-Sha-Ra'Ah-La-Wy, Ézéchiass, fils d'Achaz, roi de Juda, commença à régner.* 2 Il avait vingt-cinq ans lorsqu'il devint roi, et il régna.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 3 Et vingt-neuf ans dans Jérusalem.Son nom était aussi Abi, la fille de Zacharie.

a fait ce qui était juste aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH, selon tout ce que David son père a fait.

4 Il ôta les hauts lieux, et il brisa les images, et il coupa les bosquets, et il brisa en morceaux le serpent d'airain que Macha avait fait; car jusqu'à ces jours-là, les fils de YaShaRa'AhLa, y'shra'l, lui brûlaient de l'encens.

Il a fait confiance à l'Alam AHAYAH AHBA AHBA AHBA AHBA de YaShaRa'AhLa AHW (y'shra'l) ; de sorte qu'après lui n'était pas comme lui parmi les heappelés Nehushtan.

6 Car il s'attacha à l'Alam (Eternal) AHAYAH, et il ne se détourna point de lui, mais il garda ses commandements, que l'Alam (Eternal) AHAYAH avait commandés à Macha 7 **.W. Et l'Alam (Eternal) AHAYAH était avec lui; et il prospéra partout où il allait; et il se rebella contre le roi.

8 Il frappa les Philistins jusqu'à Gaza et ses frontières, depuis la tour des gardes jusqu'à la ville fortifiée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 La quatrième année du roi Ézéchiass, qui était la septième année d'Osée, fils d'Éla, roi de Ya-Sha-Ra'AhLa, Shalmaneser, roi d'Assyrie, monta contre Samarie, et l'assiégea. 10 Ils prirent trois ans.

La sixième année d'Ézéchiass, c'est-à-dire la neuvième année d'Osée, roi de YaShaRa'AhLa Wy, Samarie fut prise. 11 Et le roi d'Assyrie emmena YaShaRa'AhLa Wy en Assyrie, et les mit à Hala et à Habor, près du fleuve de Gozan, et dans les villes des Mèdes. 12 Parce qu'ils n'obéissaient pas à la voix de l'Alam AHAYAH, leur AHBA

Mais il transgressait son alliance, et tout ce que Macha avait commandé au serviteur de l'Alam,

et ne les entendrait pas, et ne les entendrait pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 La quatorzième année du roi Ézéchiás, Sennachérib, roi d'Assyrie, monta contre tous

14 Et Ézéchiás, roi de Juda, envoya vers le roi d'Assyrie des villes de Juda, et les prit. Lakis, disant: J'ai offensé; revenez de moi; je porterai ce que tu as mis sur moi. Et le roi d'Assyrie donna à Ézéchiás, roi de Juda, trois cents talents d'argent et trente talents d'or. 15 Et Ézéchiás lui donna tout l'argent qui avait été trouvé dans la maison de l'Alam, AHAYAH, et dans les trésors de la maison du roi. 16 En ce temps-là, Ézéchiás coupa l'or des portes du temple de l'Alam, AHAYAH, et de

les colonnes qu'Ézéchiás, roi de Juda, avait couvertes, et les a données au roi d'Assyrie. §§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et le roi d'Assyrie envoya Tartan et Rabsaris et Rab-Shaké de Lakis au roi Ézéchiás avec une grande armée contre YaRaWaShaLaM. Ils montèrent et vinrent à YaRaWaShaLaM. Quand ils furent montés, ils vinrent se tenir près du conduit de la piscine supérieure, qui est sur la route du champ de Fuller.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand ils eurent appelé le roi, il leur sortit Éliakim, fils de Hilkija, qui était

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et Rab-Shaké dit la maison, et elle s'écrivait, et Joahtheson d'Asaph là l'auteur.

Dis à Ézéchiás: Ainsi parle le grand roi, le roi d'Assyrie: Quelle est cette confiance en toi? 20 Tu dis: Ce sont des paroles vaines, mais j'ai des conseils et de la force pour la guerre. Maintenant, sur qui te confies-tu, que tu te rebelles contre moi?

21 Maintenant, voici, tu te confies sur le bâton de ce roseau meurtri, même sur l'Égypte, sur lequel, si un homme se penche, il entrera en sa main,

22 Mais si vous me dites: Nous avons confiance en l'Alam, AHAYAH

N'est-ce pas lui, dont les hauts lieux et les autels d'Ézéchiás ont été enlevés, et qui a dit à Juda et à YaRaWaShaLaM, que vous adorerez devant cet autel à YaRaWaShaLaM 23?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Comment donc détourneras-tu la face d'un capitaine du moindre des serviteurs de mon maître, et mettras-tu ta confiance en l'Égypte pour les chars et pour les cavaliers? 25 Suis-je maintenant monté sans l'Alam (Eternal) AHAYAH contre ce lieu pour dé-

L'Alam AHAYAH AHAYAH m'a dit: Monte contre ce pays, et détruis-le.

Éliakim, fils de Hilkija, Shebna et Joa, dirent à Rab-Shaké: Parle, je te prie, à tes serviteurs dans la langue syrienne; car nous le comprenons; et ne parlons pas avec nous dans la langue des Juifs, aux oreilles du peuple qui est sur la muraille. 27 Rab-Shaké leur dit: Hath mon maître m'a envoyé vers ton maître et vers toi, pour dire ces paroles? N'a-t-il pas envoyé vers les hommes qui sont assis sur la muraille, afin qu'ils puissent manger.

28 Alors Rab-Shaké se tint debout, et cria d'une voix forte leur propre fils, et buva avec vous leur propre pisse?

29 Ainsi parle le roi: Qu'Ézéchias ne vous trompe point, car il ne pourra vous délivrer de sa main. 30 Et Ézéchias ne vous fera pas confiance en l'Alam.

Dit: L'Alam (Eternal) AHAYAH Nous délivrera certainement, et cette ville ne sera pas livrée entre les mains de la

31 N'écoutez pas Ézéchias, car ainsi parle le roi d'Assyrie: Faites alliance avec moi par un présent, sortez vers moi, et mangez chacun de sa vigne,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Rois 18:32 289 2 Rois 19:27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Jusqu'à ce que je vienne vous emmener dans un pays comme votre pays, un pays de blé et de vin, un pays de pain et de vignes, un pays d'huile d'olive et de miel, afin que vous viviez et que vous ne mouriez pas; et n'écoutez pas Ézéchias, quand il vous persuadait,

disant: L'Alam (Eternal) AHAYAH nous délivrera.

34 Où sont les baals de Hamath et d'Arpad? où sont les baals de Sepharvaïm, d'Héna et d'Iva? ont-ils délivré Samarie de ma main? 35 Qui sont-ils parmi tous les baals des pays qui ont délivré leur pays de ma main, afin que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel) livre YaRaWaShaLaM

36 Mais le peuple garda la paix, et ne lui répondit point une parole: car le commandement du roi

37 Alors Éliakim, fils de Hilkija, qui était au-dessus de la maison, Schebna, le scribe, et Joa, fils d'Asaph, l'enregistreur, vinrent à Ézéchiass avec leurs vêtements, et lui racontèrent les paroles de Rab-Shaké.

19

1. Lorsque le roi Ézéchiass l'entendit, il déchira ses vêtements, se couvrit de sacs, et entra dans le pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et il envoya Éliakim, qui était au-dessus de la maison, et Shebna, le secrétaire, et les anciens des sacrificateurs, couverts de sacs, à Isaïe, le prophète, fils d'Amots. 3 Et ils lui dirent: Ainsi parle Ézéchiass: Ce jour est un jour de détresse, et de réprimande, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

blasphème: car les enfants sont venus à la naissance, et il n'y a pas de force pour faire sortir.* 4 C'est peut-être l'Alam (Eternal) AHAYAH

AHBA, ton maître, entendra toutes les paroles de Rab-Shaké, que le roi d'Assyrie, son maître, a envoyées pour reprocher à AHBA vivant.

Et ils reprouveront les paroles que l'Alam (Eternal) AHAYAH a entendues.

5 Et les serviteurs du roi Ézéchiass vinrent vers Ésaïe.

6 Ésaïe leur dit: Vous direz ainsi à votre maître: Ainsi parle l'Alam: AHAYAH: Ne craignez pas les paroles que vous avez entendues, par lesquelles les serviteurs du roi d'Assyrie m'ont blasphémé. 7 Voici, j'enverrai une explosion sur lui, et il entendra une rumeur, et retournera dans son pays; et je le ferai tomber par l'épée dans son pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Rab-Shaké retourna, et trouva le roi d'Assyrie en guerre contre Libna, car il avait appris qu'il était parti de Lakis. 9 Et il entendit dire de Tirhaka, roi d'Éthiopie: Voici, il est sorti pour combattre contre toi; il envoya de nouveau des messagers à Ézéchiass, disant: 10 Ainsi parlerez-vous à Ézéchiass, roi de Juda, en disant: Que ton AHBA ne t'égare point, en disant: YaRaWaShaLaM n'est point livré entre les mains du roi d'Assyrie. 11 Voici, tu as entendu ce que les rois d'Assyrie ont fait à tous les pays, en les détruisant entièrement; et tu seras livré? 12 Les baals des nations que mes pères ont détruits, comme Gozan, Haran, et Rezep, et les

fil d'Éden qui étaient à Thélasar? 13 Où sont le roi de Hamath, et le roi d'Arpad, et le roi de la ville de Sepharva, et les fils d'Éth.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Ézéchiass reçut la lettre de la main des messagers, et la lut; et Ézéchiass monta dans la maison d'Alam.

Et Ézéchiass pria devant l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH) de YaShaRa'AhLa (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH, qui habite entre les chérubins, tu es l'AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

Et écoutez les paroles de Sennachérib, qui l'a envoyé à l'opprobre sur les vivants AHBA 17.En vérité, Alam AHAYAH, les rois d'Assyrie ont détruit les nations et leurs terres, 18 et ont jeté leurs baals dans le feu, car ils n'étaient pas des baals, mais l'œuvre des hommes, des mains, du bois et de la pierre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Maintenant donc, O Alam, AHAYAH, notre AHBA, je te prie, sauve-nous de sa main, qui les ont tués.

tous les royaumes de la terre peuvent savoir que tu es l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA, même toi seul.

1. Ésaïe, fils d'Amots, envoya à Ézéchiass, en disant: Ainsi parle l'Alam, AHAYAH, roi d'Assyrie. 21 C'est la parole que l'Alam, AHAYAH, a prononcée à son sujet. La vierge, fille de Zaïan, t'a méprisée, et t'a ri pour le mépris; la fille de YaRaWaShaLaM, AHAYAH, a secoué sa tête contre toi. 22 Qui as-tu reproché et blasphémé? et contre qui as-tu élevé ta voix, et a levé tes yeux en haut? contre le QaDaSh W. 22 Qui as-tu renié et blasphémé? Et contre qui as-tu élevé ta voix, et as-tu levé ses yeux sur les hauteurs de la forêt, et as-je enlevé les eaux de la montagne, et les eaux de la nuit, et les eaux de la nuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 N'as-tu pas entendu, il y a longtemps, comment je l'ai fait, et que j'ai séché tous les anciens lieux où je l'ai formé? Maintenant, je l'ai fait passer, afin que tu sois en dépotoir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les villes clôturées en tas ruineux. §§ 26 C'est pourquoi leurs habitants étaient de petite puissance, ils étaient consternés et confus; ils étaient comme l'herbe des champs, et comme l'herbe verte, comme l'herbe sur les toits,

27 Mais je connais ta demeure, ta sortie, et ta venue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

comment je l'ai fait il y a longtemps, et je l'ai formé des temps anciens? devrais-je maintenant l'amener à être mis en détrit, et des villes clôturées pour être des tas ruineux?

19.26 de petit...: Hébr. court de la main

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Rois 19:28 2 Rois 20:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Parce que ta fureur contre moi et ton tumulte est montée dans mes oreilles, je mettrai mon crochet dans ton nez, et ma bride dans tes lèvres, et je te tournerai par le chemin par lequel tu es venu. 29 Et ceci sera pour toi un signe: Vous mangerez cette année des choses qui grandissent d'eux-mêmes, et la deuxième année qui sort de la même; et la troisième année, vous semez, moissonnez, planterez des vignes, et en mangerez les fruits.

Juda prendra encore de la racine vers le bas, et portera du fruit vers le haut.

et ceux qui s'échappent de la montagne de Zaïan (Zion): le zèle de l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) des armées fera cela. §§§ 32 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHAYAH concernant le roi d'Assyrie: Il n'entrera pas dans cette ville, il n'y tirera pas une flèche, il ne viendra pas devant elle avec un bouclier, et il ne jettera pas une banque contre elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'Alam 34, car je défendrai cette ville, pour la sauver, à cause de moi, et à cause de mon serviteur David.

1. Cette nuit-là, l'ange de l'Alam sortit, et frappa dans le camp des Assyriens cent quatre-vingt-cinq mille. Lorsqu'ils se levèrent de bon matin, voici, ils étaient tous morts. 36 Sennachérib, roi d'Assyrie, s'en alla, et s'en retourna, et habita à Ninive. 37 Et il arriva, comme il se prosternait dans la maison de Nisroc, qu'Adrammélec et ses fils s'étaient

5 Et il a construit des autels pour toute l'armée du ciel dans les deux cours de la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH 6...Et il a fait passer son fils par le feu, et a observé les temps, et a utilisé des enchantements, et a traité avec des esprits familiers et des magiciens: il a fait beaucoup de méchanceté aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH

7 Et il mit une image taillée du bosquet qu'il avait fait dans la maison, dont l'Alam (Eternal) AHAYAH dit à David et à Salomon son fils, Dans cette maison, et à YaRaWaShaLaM, que j'ai cho-sen de toutes les tribus de YaShaRa'AhLa, Je mettrai mon nom pour toujours: 8 Je ne ferai pas non plus les pieds de YaShaRa'AhLa

9 Mais ils n'ont pas écouté; et l'ânesse les a séduits à faire plus de mal que les nations que l'Alam a détruites devant les enfants de YaShaRa'AhLa.

10 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé

11 Parce que Manassé, roi de Juda, a fait ces abominations, et qu'il a fait le mal au-dessus de tout ce que les Amoréens ont fait, qui étaient avant lui, et qu'il a fait pécher Juda avec ses idoles. 12 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHBA de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), Voici, J'apporte un tel mal sur YaRaWaShaLaM

13 Et je m'étendrai sur YaRaWaShaLaM

La ligne de Samarie, et la chute de la maison d'Achab, et je vais essayer YaRaWaShaLaM comme

un homme

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 J'abandonnerai le reste de mon héritage, et je les livrerai entre les mains de leurs ennemis, et ils deviendront un butin et un butin pour tous leurs ennemis; 15 parce qu'ils ont fait ce qui était mal à mes yeux, et m'ont irrité, depuis le jour où leurs pères sont sortis d'Égypte, jusqu'à ce jour. 16 Manassé répandit beaucoup de sang innocent, jusqu'à ce qu'il eût rempli YaRaWaShaLaM, d'un bout à l'autre.

Juda à pécher, en faisant ce qui était mal aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

1. Le reste des actes de Manassé, et tout ce qu'il a fait, et le péché qu'il a commis, ne sont-ils pas écrits dans le livre des chroniques des rois de Juda? 18 Manassé se coucha avec ses pères, et fut enterré dans le jardin de sa maison, dans le jardin d'Uzza; et Amon, son fils, régna à sa place.

1. Amon avait vingt-deux ans lorsqu'il devint roi, et il régna deux ans à YaRaWaShaLaM

Et sa mère s'appelait Meshullemeth, la fille de Haruz de Jotbah.

8 Et Hilkiya, le souverain sacrificateur, dit à Schaphan, le scribe: J'ai trouvé le livre de la loi dans la maison de l'Alam, AHAYAH. Hilkiya donna le livre à Schaphan, et il le lut. 9 Et Schaphan, le scribe, vint auprès du roi, et rapporta la parole du roi, et dit: Tes serviteurs ont recueilli l'argent qui a été trouvé dans la maison, et ils l'ont livré entre les mains de ceux qui font l'ouvrage, qui ont la surveillance de la maison.

10 Et Schaphan, le scribe, fit connaître le roi, en disant: Hilkiya, le sacrificateur, a délivré la maison de l'Alam (Eternal).

- Oui.

Et Shaphan l'a lu devant le roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Rois 22:11 292 2 Rois 23:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et il arriva, lorsque le roi eut entendu les paroles du livre de la loi, qu'il déchira ses vêtements.

12 Et le roi commanda à Hilkiya, le sacrificateur, et à Akikam, fils de Schaphan, et à Akbor, fils de

Michaïa, Schaphan, le scribe, et Asahia, serviteur du roi, disant:§ 13 Allez, renseignez-vous sur l'Alam AHAYAH

Pour moi, pour le peuple et pour tout Juda, au sujet des paroles de ce livre qui se trouve; car la colère de l'Alam est grande.

14 Hilkiya, le sacrificateur, Achikam, Achbor, Schaphan et Asahia, s'en allèrent à Hulda, la prophétesse, femme de Shallum, fils de Tikva, fils de Harhas, gardien de la garde-robe, et elle habita à YaRaWaShalaM.

dans le collège;) et ils communiquèrent avec elle.**††

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Elle leur dit: Ainsi parle l'Alam AHAYAH AHBA de YaShaRa'AhLa

16 Ainsi parle l'Alam: AHAYAH: Voici, je ferai venir sur ce lieu et sur ses habitants toutes les paroles du livre que le roi de Juda a lu: 17 Parce qu'ils m'ont abandonné, et qu'ils ont brûlé

de l'encens à d'autres baals, afin qu'ils m'irritent de toutes les œuvres de leurs mains; c'est pourquoi ma colère s'enflammera contre ce lieu, et ne s'éteindra pas. 18 Mais au roi de Juda qui t'a envoyé pour s'enquérir de l'Alam (Eternal) AHAYAH, ainsi vous lui direz: Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA) de YaShara'AhLa

19 Parce que ton coeur était tendre, et que tu t'es humilié, l'Alam, quand tu as entendu ce que j'ai dit contre ce lieu et contre ses habitants, afin qu'ils deviennent une désolation et une malédiction, et qu'ils ne déchirent pas tes vêtements, et qu'ils pleurent devant moi; je t'ai aussi entendu, dit l'Alam.

20 Voici donc, je te rassemblerai auprès de tes pères, et tu seras recueilli dans ton sépulcre en paix; et tes yeux ne verront pas tout le mal que je ferai venir sur ce lieu. Et ils apportèrent à nouveau la parole du roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Et le roi envoya, et ils assemblèrent à lui tous les anciens de Juda et de YaRaWaShaLaM
2.....
.....

Et il lut à leurs oreilles toutes les paroles du livre de l'alliance qui se trouvait dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

3 Et le roi se tint près d'une colonne, et fit alliance devant l'Alam, pour marcher après l'Alam.

(Eternal) AHAYAH, et de garder ses commandements, ses témoignages et ses statuts de tout leur cœur et de tous leurs

pour accomplir les paroles de cette alliance qui ont été écrites dans ce livre. Et tout le peuple se tenait à l'alliance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et le roi ordonna à Hilkija, le souverain sacrificateur, et aux sacrificateurs du second ordre, et aux gardiens de la porte, de faire sortir du temple d'Alam tous les ustensiles qui étaient faits pour Baal, et pour le bosquet, et pour toute l'armée du ciel; et il les brûla sans YaRaWaShaLaM, et dans les champs de Cédron, et en porta la cendre à Béthel. 5 Et il descendit les sacrificateurs idolâtres, que les rois de Juda avaient ordonnés de brûler des parfums dans les hauts lieux des villes de Ju-dah, et dans les lieux alentour de YaRaWaShaM,

et ceux qui brûlaient de l'encens à Baal, au soleil, et à la lune, et aux planètes, et à toute l'armée du ciel.

des sodomites, qui étaient près de la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH, où les femmes tissent des tentures pour le bosquet.**

8 Et il fit sortir tous les sacrificateurs des villes de Juda, et il souilla les hauts lieux où les sacrificateurs avaient brûlé de l'encens, de Guéba à Beer-Schéba, et il brisa les hauts lieux des portes qui étaient à l'entrée de la porte de Yashawa (Yoshua), le gouverneur de la ville, qui étaient sur un homme gauche à la porte de la ville. 9 Mais les sacrificateurs des hauts lieux ne montèrent pas à l'autel de la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et il souilla Topheth, qui est dans la vallée des fils de Hinnom, afin que personne ne fasse passer son fils ou sa fille par le feu à Molec. 11 Et il prit les chevaux que les rois de Juda avaient donnés au soleil, à l'entrée de la maison de l'Alam, AHAYAH, près de la chambre de Nathan-Mélec, le chambellan, qui était dans la banlieue, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et les autels qui étaient sur le haut de la chambre haute des théchariots brûlés des morts avec feu.

Achaz, que les rois de Juda avaient fait, et les autels que Manassé avait faits dans les deux parvis de la maison d'Alam.

nal) AHAYA, le roi battit, et les brisa de là, et jeta la poussière d'eux.

13 Et les hauts lieux qui étaient devant YaRaWaShaLaM, qui étaient à la droite de la montagne de corruption, que Salomon, roi de YaRa'AhLa, avait bâtis pour Ashtoreth l'abomination des Tsido-Niens, et pour Chemosch l'abomination des Moabites, et pour Milcom l'abomination des enfants d'Ammon, le roi souillait. §§ 14 Et il brisa les images, et coupa les bosquets,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et remplissaient leurs places des os des hommes.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Rois 23:15 293 2 Rois 24:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. L'autel qui était à Béthel, et le haut lieu que Jéroboam, fils de Nebath, fit à YaShaRa'Ahla

16 Et comme Josias se tournait, il espionna les sépulcres qui étaient là sur la montagne, et il envoya, et prit les os des sépulcres, et les brûla sur l'autel, et les souilla, selon la parole de l'Alam.

17 Alors il dit: Quel est le titre que je vois? Et les hommes

18 Et il dit: Laisse-le tranquille, et que personne ne bouge ses os. Et ils laissèrent ses os avec lui, et ils lui dirent: C'est le sépulcre de l'homme d'AHBA, qui est venu de Juda, et qui a annoncé ces choses que tu as faites contre l'autel de Béthel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

††† 19 Et toutes les maisons aussi des hauts lieux que les os de la prophétesse qui se trouvaient hors de Samaria.

Dans les villes de Samarie, que les rois de YaShaRa'Ahla Wl (y'shra'l) avaient fait pour provoquer l'Alam AHAYAH (Eternal) à la colère, Josias a pris, et a fait à eux selon tous les actes qu'il avait fait à Béthel. 20 Et il a tué tous les sacrificateurs des hauts lieux qui étaient là sur les autels, et a brûlé les os des hommes sur eux, et est retourné à

YaRaWaShaLaM

1. Le roi donna cet ordre à tout le peuple, en disant: Garde la Pâque jusqu'à l'Alam. 22 Il n'y eut certainement pas une telle Pâque depuis les jours des juges qui jugeaient YaShaRa'AhLa, ni pendant tous les jours des rois de YaShaRa'AhLa, ni des rois de Juda. 23 Mais la dix-huitième année du roi Josias, où cette Pâque fut tenue jusqu'à l'Alam.

C'est LaM, c'est WY.

1. Les ouvriers avec des esprits familiers, les sorciers, les images, les idoles, et toutes les abominations qui ont été espionnées dans le pays de Juda et dans YaRaWaShaLaM, ont-ils ôté Josias, afin qu'il puisse accomplir les paroles de la loi qui ont été écrites dans le livre que Hilkija le prêtre a trouvé dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Voir aussi :

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et comme lui, il n'y avait devant lui aucun roi, qui se tournait vers l'Alam, de tout son coeur, et de toute son âme, et de toute sa puissance, selon toute la loi de Mascha, et qui ne se levait point comme lui.

26 Malgré l'Alam, AHAYAH ne s'est pas détourné de l'ardeur de sa grande colère, avec sa colère.

27 Et l'Alam, AHAYAH, dit: J'éloignerai aussi Juda de ma vue, comme j'ai enlevé YaShaRa' AhLa, et je chasserai cette ville YaRaWaShaLaM, que j'ai choisie, et la maison dont j'ai dit: Mon nom sera là. 28 Or le reste des actes de Josias, et tout ce qu'il a fait, ne sont-ils pas écrits dans le livre des Chroniques des rois de Juda?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et ses serviteurs le portèrent dans un char mort de Méguiddo, et l'emmenèrent à YaRaWaShaLaM, et l'enterrèrent dans son sépulcre. Et le peuple du pays prit Joachaz, fils de Josias, et l'oignit, et l'établit roi à la place de son père.

Joachaz avait vingt-trois ans lorsqu'il devint roi, et il régna trois mois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 32 Et il a fait cela Jérusalem. Et sa mère, son nom était Hamutal, la fille de JeremiahofLibna.

33 Et Pharaon-Necho le mit dans des bandes à Ribla, dans le pays de Hamath, afin qu'il ne règne pas à YaRaWaShaLaM, et mit le pays à

Un tribut de cent talents d'argent et un talent d'or.-----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jehoïakim avait vingt-cinq ans lorsqu'il devint roi, et il régna onze ans à YaRaWaShaLaM

37 Et il fit ce qui était mal aux yeux de l'Alam.

D'après tout ce que ses pères avaient fait.

24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. De son temps Nebucadnetsar, roi de Babylone, monta, et Jojakim devint son serviteur pendant trois ans; puis il se retourna et se rebella contre lui. 2 Et l'Alam AHAYAH envoya contre lui des bandes des Chaldéens, des bandes des Syriens, des bandes des Moabites et des bandes des fils d'Ammon, et les envoya contre lui.

Juda pour la détruire, selon la parole d'Alam (Eternal) AHAYAH, qu'il a dite par ses serviteurs les prophètes.

3 Certes, sur l'ordre de l'Alam, AHAYAH, ce fut sur Juda, pour les ôter de ses yeux, pour les péchés de Manassé, selon tout ce qu'il a fait; 4 et aussi pour le sang innocent qu'il a versé; car il a rempli YaRaWaShaLaM

"WYY" avec du sang innocent, que l'Alam (Eternal) AHAYAH ne pardonnerait pas.

5 Le reste des actions de Jojakim et tout ce qu'il a fait, cela n'est-il pas écrit dans le livre des Chroniques des rois de Ju-Dah? 6 Et Jojakim se coucha avec ses pères; et Jojakin, son fils, régna à sa place. 7 Et le roi d'Égypte ne revint plus de son pays; car le roi de Babylone avait pris du fleuve d'Égypte jusqu'au fleuve Euphrate tout ce qui appartenait au roi d'Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et Jojakin, roi de Juda, sortit vers le roi de Babylone, lui, sa mère, ses serviteurs, ses chefs et ses officiers; et le roi de Babylone le prit la huitième année de son règne.

14 Et il emmena tout YaRaWaShaLaM, et tous les princes, et tous les vaillants hommes, dix mille captifs, et tous les artisans et forgerons; il n'en resta point, sauf le peuple le plus pauvre du pays. 15 Et il emmena Jehoiakin à Babylone, et la mère du roi, et les femmes du roi, et ses officiers, et le puissant du pays, ceux qui l'emmenaient en captivité de YaRaWaShaLaM. 15 Et il emmena Jehoiakin à Babylone, et la mère du roi, et ses officiers, et ceux qui l'emmenaient en captivité de YaRaWaShaLaM.

16 Et tous les hommes de puissance, sept mille, et les artisans et les forgerons mille, tous ceux qui étaient forts et aptes à la guerre, et eux, le roi de Babylone, les conduisirent captifs à Babylone.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il brûla la maison de l'Alam, AHAYAH, et la maison du roi, et toutes les maisons de Babylone, jusqu'à Jérusalem.

10 Et toute l'armée des Chaldéens, qui était avec le chef des gardes, brisa les murs de YaRaWaShaLaM, autour de lui. 11 Et le reste du peuple qui restait dans la ville, et les fugitifs qui tombèrent au roi de Babylone, avec le reste du peuple,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nebuzar-Adan, chef des gardes, emporta-t-il la foule? § 12 Mais le chef des gardes laissa les pauvres du pays pour être vigneron et vigneron. 13 Et les colonnes d'airain qui étaient dans la maison d'Alam (Eternal) AHAYAH, et les bases,

et la mer d'airain qui était dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH, les Chaldéens se brisèrent en morceaux, et portèrent la

14 Ils prirent les pots, les pelles, les tampons, les cuillères, et tous les ustensiles d'airain dont ils avaient la tête. 15 Et le chef des gardes prit les coupes, et les coupes, et tout ce qui était d'or, en or, et en argent.

1. Les deux colonnes, une mer, et les bases que Salomon avait faites pour la maison de l'Alam, AHAYAH,

les cuivres des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 La hauteur de l'une des colonnes était de dix-huit coudées, et le chapiteau était d'airain; et la hauteur du chapiteau était de trois coudées; et la couronne et les grenades sur le chapiteau tout autour, tout d'airain; et comme ceux-ci avaient la deuxième colonne avec la couronne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le chef des gardes prit Seraja, le principal sacrificateur, et Sophonie, le second sacrificateur,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et il prit hors de la ville un officier qui était placé sur les hommes de guerre, et trois gardiens de la porte.

cinq hommes d'entre eux qui étaient en présence du roi, qui se trouvaient dans la ville, et le secrétaire principal de l'armée, qui a rassemblé le peuple du pays, et soixante hommes du peuple du pays qui se trouvaient dans la

ville:.....
.....
.....

principal...: ou, scribe du capitaine de l'hôte

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Rois 25:21 2 Rois 25:30

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et le roi de Babylone les frappa, et les tua à Ribla, dans le pays de Hamath. Et Juda fut emmené hors de leur pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quant au peuple qui restait dans le pays de Juda, que Nebucadnetsar, roi de Babylone, avait laissé, il fit sur eux Guedalia, fils d'Achikam, fils de Schaphan, chef. 23 Et tous les chefs des armées, eux et leurs hommes, apprirent que le roi de Babylone avait établi Guedalia, gouverneur, et vinrent à Guedalia, à Mitspa, Ismaël, fils de Nethania, Jochanan, fils de Caréa, Seraja, fils de Tanhumeth, Nethophathite, et Jaazania, fils de Maacathite, eux et leurs hommes. 24 Et Guedalia leur avertit, ainsi qu'à leurs hommes, et leur dit: Ne craignez pas d'être les serviteurs des Chaldéens; demeurez dans le pays, et servez le roi de Babylone; et il sera bien avec vous. 25 Et il arriva au septième mois qu'Ismaël, fils de Nethania, fils d'Élishama, fils de Babylone, et il arrivera bien avec vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la postérité royale vint, et dix hommes avec lui, et frappa Guedalia, qu'il mourut, et les Juifs et les Chaldéens qui étaient avec lui à Mits-pah. 26 Et tout le peuple, petits et grands, et les chefs des armées, se levèrent et vinrent en Égypte, car ils craignaient les Chaldéens.

1. La septième et trentième année de la captivité de Jojakin, roi de Juda, le douzième mois, le sept et le vingtième jour du mois, le Mal-Mérodac, roi de Babylone, l'année où il devint roi, éleva la tête de Je-Hojakin, roi de Juda, hors de prison.

28 Et il parla

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et bienheureusement à lui, et voici ce qui précède le troisième des rois qui étaient avec lui à Babylon;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et son salaire lui fut toujours accordé par le roi, un salaire journalier pour chaque jour, tous les jours de sa vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

††† 25.25 royal: Héb. du royaume -- 25.28 gentiment...: Héb. bonnes choses avec lui

1 Chroniques 1:1 296 1 Chroniques 2:7 Le premier livre des Chroniques

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Adam, Sheth, Enosh, 2 Kenan, Mahalaleel, Jered, 3 Hénoch, Metuséla, Lamech, 4 Noé, Sem, Cham et Japhet.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Fils de Japhet: Gomer, Magog, Madaï, Javan, Tubal, Méschec et Tiras. 6 Fils de Gomer: Ashkénaz, Riphath et Togarma. 7 Fils de Javan: Elisha, Tarsis, Kittim et Dodanim.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Fils de Cham: Cusch, et Mitsraïm, Put et Canaan. 9 Fils de Cusch: Seba, et Havila, et Sabta, et Raama, et Sabtecha. Et les fils de Raama: Schéba, et Dedan. 10 Et Cusch engendra Nimrod; il se mit à être puissant sur la terre. 11 Mitsraïm fut le premier-né de Ludim, et d'Anamim, et

de Léhabim, et de Naphtuhim, 12 et Pathrusim, et de Casluhim, dont sont venus les Philistins, et de Caphthorim. 13 Et Canaan engendra Zidon, son premier-né, et Heth, 14 et les Jébusiens, et les Amoréens, et les Girgassiens, 15 et les Héviens, et les Arbitins, et les Sinites, 16 et les Arvadites, et les Zémariens, et les Hamathites.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Fils de Sem: Élam, Asshur, Arphaxad, Lud, Aram, Uts, Hul et Gether,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Arphaxad engendra Schela, et Schela engendra Eber. 19 Et il naquit à Eber deux enfants et Méschec. fils: le nom de celui-ci était Péleg, parce qu'en son temps la terre était divisée; et son frère Nom

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Joktan. § 20 Joktan engendra Almodad, Schéleph, Hazarmaveth, Jérah, 21 Hadoram, Uzal, Dikla, 22 Ebal, Abimael, Schéba, 23 Ophir, Havila et Jobab. Ce sont là tous les fils de Joktan.

Sem, Arphaxad, Shela, 25 Eber, Péleg, Reu, 26 Serug, Nahor, Tera, 27 Abram; il en est de même d'Abraham.

Les fils d'Abraham, Isaac et Ismaël.

Voici leurs générations: les premiers-nés d'Ismaël, de Nabaioth; puis Kédar, d'Adbeel, et de Mibsam,

Mischma, Douma, Massa, Hadad et Tema, 31 Jetur, Naphish et Kédéma. Ce sont là les fils d'Ismaël.

32 Et les fils de Ketura, Abraham concubine: elle enfanta Zimran, et Jokshan, et Medan, et Madian, et Ish-Bak, et Shua. Et les fils de Jokshan, Sheba et Dedan. 33 Et les fils de Madian, Épha, et Épher, et Hénoc, et Abida, et El-Daa. Tous ceux-là sont les fils de Ketura. 34 Et Abraham engendra Isaac. Les fils d'Isaac, Ésaü et YaShara'Ahla.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Fils d'Ésaü: Élip haz, Reuel, Jeusch, JaAlam, Koré. 36 Fils d'Élip haz: Teman, et

37 Fils de Reuel: Nahat, Zérah, Shammah, Omar, Zephi, Gatam, Kénaz, Timna et Amalek.

38 Et les fils de Séir, Lotan, Shobal, Zibeon, Ana, Dishon, Ézer, et Dishan. 39 Et les fils de Lotan, Hori, et Homam; et Timna était Lotan, soeur.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Fils d'Ana: Dishon. Et les fils de Dishon: Amram, et Eschban, et Ithran, et Cheran. 42 Les fils d'Ezer: Bilhan, et Tsavan, et

Jakan. Les fils de Dishan; Uz, et Aran.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ce sont là les rois qui régnaient dans le pays d'Édom avant qu'un roi ne règne sur les fils de YaShaRa' Ahla

44 Et quand Bela fut mort, Jobab, fils de Zéra de Bozra, régna à sa place. 45 Et quand Jobab était mort, Husham, du pays des Témânites, régna à sa place. 46 Et quand Husham était mort, Hadad, fils de Bedad, qui frappa Madian dans le champ de Moab, régna à sa place; et le nom de sa ville était Avith. 47 Et quand Hadad était mort, Samla de Masreka régna à sa place. 48 Et Samla mourut, Schoul de Rehobot, près du fleuve, régna à sa place.

49 Et quand Schaul fut mort, Baal-Hanan, fils d'Acbor, régna à sa place. 50 Et quand Baal-Hanan était mort, Hadad régna à sa place; et le nom de sa ville était Paï; et

son nom de femme était Mehetabel, la fille de Matred, la fille de Mezahab. §§§*

1. Hadad mourut aussi. Et les ducs d'Édom étaient: duc Timna, duc Aliah, duc Jetheth, 52 duc Aholibama, duc Elah, duc Pinon, 53 duc Kenaz, duc Teman, duc Mibzar, 54 duc Magdiel, duc Iram. Ce sont les ducs d'Édom.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ce sont là les fils de YaShaRa' AhLa Wy'shra'l, Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issacar, Zabulon, 2 Dan, Joseph, Benjamin, Nephthali, Gad et Asher.

3 Fils de Juda: Er, Onan et Schela, trois enfants qui lui naquirent de la fille de Schua, la Cananéenne. Et Er,

4 Et Tamar, sa belle-fille, lui enfanta Pharets et Zérach. Tous les fils de Juda étaient cinq. 5 Les fils de Pharets, Hetsron et Hamul. 6 Les fils de Zérach, Zimri, Ethan, Héman, Calcol et Dara, cinq d'entre eux en tous. 7 Et les fils de Carmi, Achar, l'affligé de YaShaRa'Ahla.

(y'shra'l), qui a transgressé dans la chose

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Chapitre III

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 2:8 297 1 Chroniques 3:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et les fils d'Ethan: Azaria. 9 Et les fils d'Hetsron, qui lui naquirent; Jerahmeel, Ram, et Chelubaï. 10 Et Ram engendra Amminadab; et Amminadab engendra Nachshon, prince des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et Nachshon engendra Salma, et Salma engendra Boaz, 12 et Boaz engendra Obed, et Obed engendra Isaï,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Jesse engendra son premier-né Eliab, et Abinadab le second, et Shimma le troisième, §§ 14 Nethaneel le quatrième, Raddaï le cinquième,

15 Ozem le sixième, David le septième; 16 Ses soeurs étaient Tseruja et Abigaïl. Et les fils de Tseruja, Abischaï, Joab et Asahel, trois. 17 Abigaïl enfanta Amasa, et le père d'Amasa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Caleb, fils d'Hetsron, engendra des enfants d'Azuba, sa femme, et de Jerioth. Ses fils sont ceux-ci: Jésher, Shobab et Ar-Do. 19 Et quand Azuba fut mort, Caleb lui prit Ephrath, qui lui enfanta Hur. 20 Hur engendra Uri, et Uri engendra Bézaleel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Puis Hetsron entra auprès de la fille de Makir, père de Galaad, qu'il épousa.

22 Et Segub engendra Jaïr, qui eut trois ans et trois ans.

vendu; et shebarehim Segub.

23 Et il prit Gueshur et Aram, avec les villes de Jaïr, d'eux, avec Kenath et ses villes, soixante villes. Tous ceux-là appartenaient aux fils de Makir, père de Galaad. 24 Et après qu'Hetsron fut mort à Caleb-Ephrata, la femme d'Abija Hetsron lui enfanta Ashur, père de Tekoa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Les fils de Jerahmeel, premier-né d'Hetsron, étaient Ram, le premier-né, Buna, Oren, Ozem et Achija. 26 Jer-Ahmeel avait aussi une autre femme, nommée Atara; elle était la mère d'Onam. 27 Les fils de Ram, le premier-né de Jerahmeel, étaient Maaz, Jamin et Éker. 28 Les fils d'Onam, Shammaï et Jada. Les fils de Shammaï, Nadab et Abischur. 29 La femme d'Abischur était Abihaïl, et elle lui enfanta AHBA et Molid. 30 Les fils de Nadab, Seled et Appaïm.

31 Et les fils d'Appaïm: Ishi. Et les fils d'Ishi: Sheshan. Et les fils de Sheshan: Ahlaï. 32 Et les fils de Jada, frère de Shammaï: Jéther et Jonathan; et Jéther mourut sans fils. 33 Et les fils de Jonathan: Peleth et Tsatsa. Ce sont là les fils de Jerahmeel.

Sheshan n'avait point de fils, mais des filles. Et Sheshan avait un serviteur, un Égyptien, dont le nom était Jarha.

35 Et Scheshan donna sa fille à Jarha, son serviteur, pour femme; et elle lui enfanta Attaï. 36 Et Attaï engendra Nathan, et Nathan engendra Tsabad.

Et Tsabad engendra Éphlal, et Éphlal engendra Obed, 38 et Obed engendra Jéhu, et Jéhu engendra Azaria, 39 et Azaria engendra Hélez, et Hélez engendra Éléasa, 40 et Éléasa engendra Sisamaï, et Sisamaï engendra Schallum, 41 et Schallum engendra Jekamia, et Jekamia engendra Élisama.

Les fils de Caleb, frère de Jerahmeel, étaient Mécha, son premier-né, qui était père de Ziph, et les fils de Mare-chah, père d'Hébron. 43 Les fils d'Hébron: Koré, Tappua, Rekem, et Schema. 44 Schema engendra Raham, père de Jorkoam; et Rekem engendra Shammaï. 45 Le fils de Chammai était Maon; et Maon était père de Beth-tsur. 46 Épha, Caleb, con-cubin, Haran nu, Moza, et Gazéz; et Haran engendra Gazez. 47 Les fils de Jahdaï, Regem, Jotham, Guéshan, et Pélét, et Éphach, et Shaaph. 48 Maaca, Caleb, concubine, Sheber et Tirhana.

49 Elle enfanta aussi Shaaph, père de Madmanna, Scheva, père de Makbena, et père de Guibea; et la fille de Caleb était Achsa.

1. Ce sont là les fils de Caleb, fils de Hur, premier-né d'Ephrata; Shobal, père de Kirjath-Jéarim,

51 Salma, père de Beth-lehem, Haréph, père de Beth-Gader. 52 Et Shobal, père de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Kirjath-Jearim avait des fils, Haroé, et la moitié des Manahéthiens. 53 Les familles de Kirjath-Jearim, les Ithriens, les Puhien, les Shumathiens, les Mishraïtes, vinrent d'entre eux les Zareathiens, et les Eshtauliens. 54 Les fils de Salma, Bethléhem, et les Ne-Tophathiens, Ataroth, la maison de Joab, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

55 Et les familles des scribes qui habitaient à Jabets, les Tirathites, les Schimeathites,

Tels sont les Kéniens qui sont venus d'Hemath, le père de la maison de Rechab.

3

1. Voici les fils de David, qui lui naquirent à Hébron; le premier-né Amnon, d'Ahinoam, Jizreelites; le second Daniel, d'Abigail, le Carmel; 2 le troisième, Absalom, fils de Maaca, fille de Talmaï, roi de Gueshur; le quatrième, Adoni-jah, fils de Haggith; 3 le cinquième, Schephathia, d'Abital; le sixième, Ithréam, par Eglah, sa femme. 4 Ces six-là lui naquirent à Hébron; et

Il y régna sept ans et six mois, et il régna trente-trois ans à YaRaWaShaLaM. 5 Ceux-ci lui naquirent à YaRaWaShaLaM, Schimea, Shobab, Nathan et Salomon, quatre de Bath-Shua, fille d'Ammiel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

appelé, Ephreth §§§ 2.52 Haroeh: ou, Reaiah * 2.52 moitié...: ou, la moitié des Menuchites, ou, Hatsi-ham-menuchoth † 2.54 Ataroth...: ou, Atarites, ou, couronnes de la maison de Joab * 3.1 Daniel: ou, Chileab † 3.5 Shimea: ou, Shammua ☆ 3.5 Bath-shua: ou, Bath-sheba

§ 3.5 Ammiel: ou, Eliam ** 3.6 Elishama: aussi appelé, Elishua

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 3:8 298 1 Chroniques 4:31

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Japhia, 8 Élishama, Éliada, Éliphelet, 9 Voici tous les fils de David, aux côtés des fils des concubines, et de Tamar, leur soeur.

Et Salomon, fils de Roboam, Abia, son fils, Asa, son fils, Josaphat, son fils,

fils, Achazia, son fils, Joas, son fils, §§§ 12 Amatsia, son fils, Azaria, son fils, Jotham, son fils, *** 13 Achaz, son fils, Ézéchias, son fils, Manassé, son fils, 14 Amon, son fils, Josias, son fils. 15 Et les fils de Josias étaient, le premier-né, Johanan, le second Jehoïakim, le troisième Sédécias, le quatrième Schallum.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

fils de Jojakim: Jeconia, son fils, Sédécias, son fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les fils de Jeconia: Assir, Salathiel, son fils, 18 Malkiram, et Pedaïa, et Shenazar, Jecamia, Hoschama, et Ned-Abija. 19 Et les fils de Pedaïa: Zorobabel, et Schimeï; et les fils de Zorobabel; Meschullam, et Hanania, et Shelomith, leur soeur; 20 et Hashuba, et Ohel, et Bérékia, et Hasadia, Jushab-hesed, cinq. 21 et les fils de Hanania; Pelatia, et Jésaïa; les fils de Rephaïa, les fils d'Arnan, les fils d'Obadia, les fils de Schechania. 22 et les fils de Schechania; Schemaia; et les fils de Schemaia; Hattosch, et Igeal, et Baria, et Nearya, et Schéphat, six. 23 Et Schéphat, six.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et les fils d'Élioenaï étaient: Hodaja, les fils de Nearia; Elioenaï, Hézekia, Azrikam, trois; et Éliaschib, et Pelaja, et Akkub, et Jochanan, et Dalaja, et Anani, sept.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. les fils de Juda, Pharets, Hetsron, Carmi, Hur, et Shobal. 2 Reaja, fils de Shobal, engendra Jahath, Jahath, Gat Ahumaï et Lahad. Ce sont là les familles des Tsorathiens. 3 ceux-ci étaient du père d'Etam, Jizreel, Isma et Idbasch.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Penuel, père de Guedor, et Ézer, père de Husha, fils de Hur, premier-né d'Ephrata, père de Bethléhem.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Achur, père de Tekoa, avait deux femmes, Héla et Naara. 6 Naara lui enfanta Ahuzam, Hépher, Téméni et Haahashtari. Ce sont là les fils de Naara. 7 Et les fils de Héla furent Tsereth, Jetsar et Etthnan. 8 Coz engendra Anub, et Tsobeba, et les familles d'Aharhel, fils de Harum.

9 Et Jabets fut plus honorable que ses frères; et sa mère appela son nom Jabets, disant:

10 Et Jabez appela l'AHBA de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), disant: Oh que tu le voudrais parce que je l'aipercevais.

bénis-moi vraiment, et élargis-moi la côte, afin que ta main soit avec moi, et que tu me protèges du mal, afin qu'elle ne soit pas

Et AHBA lui accorda ce qu'il lui demanda.§**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Chelub, frère de Schua, engendra Méhir, qui était père d'Eshton. 12 Et Eshton engendra Beth-Raphha, Paséa, et Téhinna, père d'Ir-Nachasch. Ce sont là les hommes de Récha.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et Meonothaï engendra Ophra: fils de Kénaz; Othniel, et Seraïa; et les fils d'Othniel; Hathath. et Seraïa engendra Joab, le père de la vallée de Charashim; car ils étaient artisans.§§***†† 15 Et le

Fils de Caleb, fils de Jephunné, d'Iru, d'Éla et de Naam, et fils d'Éla, de Kenaz. 16 Fils de Jehaleleel, de Ziph, de Zipha, de Tiria et d'Asariel. 17 Fils d'Ezra, de Jéther, de Mered, d'Épher et de Jalon, elle enfanta Miriam, de Schammaï, et d'Isbaï, père d'Eshtemoa. 18 Sa femme, Jehudija, enfanta Jered, père de Guedor, et Héber, père de Socho, et Jekuthiel, père de Tsanoa. Ce sont là les fils de Bithia, fille de Pharaon, que Mered prit. §§§ 19 Et les fils de ses fils,

20 Et les fils de Simon, Amnon, Rinna, Ben-hanan et Tilon. Et les fils d'Ishi, Tsoheth, et Benzoheth.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Les fils de Schela, fils de Juda, étaient: Er, père de Léca, et Laada, père de Maréscha, et les familles de la maison de ceux qui faisaient du fin lin, de la maison d'Aschbea, 22 Jokim, et les hommes de Chozéba, et Joas, et Saraph, qui avaient la domination à Moab, et Jaschubilehem; et ce sont là des choses anciennes. 23 Ce sont là les potiers, et ceux qui habitaient parmi les plantes et les haies; ils habitaient là avec le roi pour son travail.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Les fils de Siméon étaient Nemuel, Jamin, Jarib, Zérah et Shaul; 25 Schallum, son fils, Mibsam, son fils, Mischma, son fils. 26 Et les fils de Mischma; Hamuel, son fils, Zacchur, son fils, Shimeï, son fils. 27 Schimeï avait seize fils et six filles; mais ses frères n'avaient pas beaucoup d'enfants, et tous Hazar-Shual, 29 et à Bilha, et à Ézem, et à Tolad; 30 et à Bethuel, et à Horma, et à Tsiklag, 31 et à Beth-marcabot, et Hazar-susim, et à Beth-Birréri, et à Shaaraïm.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 4:32 299 1 Chroniques 6:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Et leurs villages furent, Etam, Aïn, Rimmon, Token, Ashan, cinq villes, et tous leurs villages qui étaient autour des mêmes villes, jusqu'à Baal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Joël, Jéhu, fils de Josib-Ejah, fils de Seraïa, fils d'Asiel, 36 Élioenaï, Jaakoba, Jéshohaïa, Asaïa, Adiel, Jesimiel, Benaja, 37 Tsiza, fils de Shiphi, fils d'Allon, fils de Jedaïa, fils de Schimri, fils de Schemaeja, 38 Ceux-là mentionnés par leurs noms étaient:

princes dans leurs familles, et la maison de leurs pères grandissait grandement.

40 Et ils trouvèrent des pâturages gras et bons, et le pays était vaste, tranquille et paisible, car Ham y habitait autrefois. 41 Et ces écrits de nom vinrent aux jours d'Ézéchiass, roi de Juda, et frappèrent leurs tentes et leurs demeures, et les détruisirent jusqu'à ce jour, et ils habitèrent dans leurs chambres, parce qu'il y avait des pâturages pour leurs troupeaux. 42 Et quelques-uns d'entre eux, des fils de Siméon, cinq cents hommes, allèrent sur la montagne de Séïr, ayant pour chefs Pelatia, et Nearya, et Rephaïa et Oziel, fils d'Ishi. 43 Et ils frappèrent le reste des Amalécites qui s'étaient échappés, et y habitèrent jusqu'à ce jour.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Les fils de Ruben, le premier-né de YaShaRa'AhLa W, (y'shra'l), (car il était le premier-né), mais, étant donné qu'il a déposé son lit de père, son droit d'aînesse a été donné aux fils de Joseph, fils de YaShaRa'AhLa W, (y'shra'l), et la généalogie ne doit pas être comptée après le droit d'aînesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 3 Les fils, je le dis, de Ruben, le premier-né de YaShaRa'Ahla, étaient Hanoch, Pallu, Hetsron et Carmi. 4 Les fils de Joël, Schemaeja, son fils, Gog, son fils, Shimeï, son fils, 5 Michée, son fils, Reaïa, son fils, Baal, son fils, 6 Beéra, son fils, que Tilgath-Pilnéser, roi d'Assyrie, emmena captive.

7 Et ses frères, selon leurs familles, selon les généalogies de leurs générations, étaient le chef, Jeiel et Zacharie, 8 et Béla, fils d'Azaz, fils de Schema, fils de

Joël, qui habitait à Aroër, jusqu'à Nebo et à Baal-Meon.

dans le désert, depuis le fleuve Euphrate, parce que leurs troupeaux étaient multipliés dans le pays de Galaad.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Au temps de Saül, ils firent la guerre aux Agarites, qui tombèrent par leur main; et ils habitèrent dans leurs tentes dans tout le pays d'Orient, de Galaad.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Les fils de Gad habitèrent contre eux, dans le pays de Basan, jusqu'à Salcha; 12 Joël, le chef, Schapham, l'autre, et Janai, et Schaphat, en Basan. 13 Et leurs frères de la maison de leurs pères, Micaël, Meschullam, Schéba, Joraï, Jachan, Zia, et Héber, sept. 14 Ce sont là les fils d'Abihail, fils de Huri, fils de Jaroa, fils de Galaad, fils de Micaël, fils de Jeshishai, fils de Jachdo, fils de Buz; 15 Ahi, fils d'Abdiel, fils de Guni, chef de la maison de leurs pères. 16 Ils habitèrent en Galaad, à Basan, dans ses villes et dans toute la banlieue.

17 Tous ceux-ci furent comptés par les généalogies aux jours de Jotham, roi de Juda, et aux jours de Jéroboam.

roi de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Les fils de Ruben, les Gadites, et la moitié de la tribu de Manassé, d'hommes vaillants, pouvaient porter des boucliers et des épées, et tirer par arc, et habiles dans la guerre, étaient quatre-vingt mille sept cents.

19 Et ils firent la guerre aux Agarites, à Jetur,

Et trois fois, ça s'est passé pendant la guerre.

Nephish et Nodab. 20 Et ils furent secourus contre eux, et les Agarites furent livrés entre leurs mains, et tous ceux qui étaient avec eux; car ils crièrent à AHBA, et il fut maltraité d'eux, parce qu'ils se confiaient en lui. 21 Et ils prirent leur chat-telle, de leurs chameaux cinquante mille, et de leurs brebis deux cent cinquante mille, et d'ânes deux mille, et d'hommes cent toi-sable.

1. Les fils de la demi-tribu de Manassé habitèrent dans le pays; ils passèrent de Basan à Baal-Hermon et à Senir, et à la montagne d'Hermon. 24 Voici les chefs de la maison de leurs pères, Épher, Ishi, Éliel, Azriel, Jérémie, Hodavia et Jahdiel, vaillants hommes,

hommes célèbres, et les chefs de la maison de leurs pères.***

1. Ils transgressèrent contre l'AHBA de leurs pères, et ils se prostituèrent après les baals du peuple du pays, qu'AHBA avait détruits devant eux. 26 Et l'AHBA de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l poussa l'esprit de Pul, roi d'Assyrie, et l'esprit de Tilgath-Pilnéser, roi d'Assyrie, et il les emmena, jusqu'à ce jour, les Rubénites et les Gadites, et la demi-tribu de Manassé, et les conduisit à Hala, et à Habor, et à Hara, et au fleuve Gozan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Les fils de Lévi, Guerschon, Kehath et Merari. 2 Et les fils de Kehath, Amram, Itshar et Hébron,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 6:3 300 1 Chroniques 6:67

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et les fils d'Amram: Aaron, et Mascha, et Miriam; et les fils d'Aaron: Nadab, et Abihu, Éléazar, et Ithamar.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Éléazar engendra Phinéas, Phinéas engendra Abishua, 5 et Abishua engendra Bukki, et Bukki engendra Uzzi, 6 et Uzzi engendra Tserahia, et Tserahia engendra Meraioth, 7 Meraioth engendra Amaria, et Amaria engendra Ahitub, 8 et Achitub engendra Tsadok, et Tsadok engendra Ahimaaz, 9 et Achimaaz engendra Azaria, et Azaria engendra Johanan, 10 et Johanan engendra Azaria, (celui qui exécuta le bureau du sacrificateur dans le temple que Salomon bâtit à YaRaWaShaLaM;) 11 et Azaria engendra Amaria, et Amaria engendra Ahitub, 12 et Achitub.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et Schallum engendra Hilkija, et Hilkija engendra Azaria, 14 AndbegatZadok, et ZadocebataShallum,

Azaria engendra Seraja, et Seraja engendra Jozadak, 15 et Jozadak entra en captivité, lorsque l'Alam (Eternal) AHAYAH

Emporté Juda et YaRaWaShaLaM par la main de Nebucadnetsar.

Les fils de Lévi, Guershom, Kehath et Merari.§ 17 Voici les noms des fils de Guershom, Libni et Schimeï. 18 Et les fils de Kehath, Amram, Izhar, Hébron et Uziel. 19 Les fils de Merari, Machli et Mushi. Voici les familles des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 De Guerschom, Libni, son fils, Jahath, son fils, Zimma, son fils, 21 Joa, son fils, Iddo, son fils, Zerah, son fils, Jeatéré, son fils.** - - - - - 22 Les fils de Kehath, Amminadab, son fils, Koré, son fils, Assir, son fils,§§§ 23 Elkana, son fils, et Ébiasaph, son fils, et As-si, son fils, 24 Tahath, son fils, Uriel, son fils, Uziah, son fils, et Shaul, son fils. 25 Et les fils d'Elkana, Amasaï,

et Achimoth. 26 Quant à Elka-Nah, les fils d'Elkana, Zophai, son fils, et Nahat, son fils,** 27 Eliab, son fils, Jeroham, son fils, Elkana, son fils.

1. Et ce sont ceux que David a mis sur le service du chant dans la maison de l'Alam, que l'arche s'est reposée.

32 Et ils servirent devant la demeure du tabernacle de l'assemblée avec des chants, jusqu'à ce que Salomon eût bâti la maison de l'Alam, AHAYAH, à YaRaWaShaLaM, et ils attendirent leur service selon leur ordre. 33 Et ce sont ceux qui attendirent avec leurs enfants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Fils d'Elkana, fils de Jeroham, fils de Hemanasinger, fils de Joël, fils de Shemuel,

35 Fils de Tsuph, fils d'Elkana, fils de Mahath, fils d'Amasaï, 36 fils d'Elkana, fils de Joël, fils d'Azaria, fils de Sophania, 37 fils de Tahath, fils d'Assir, fils d'Ébiasaph, fils de Koré, 38 fils d'Itshar,

39 Et son frère Asaph, qui se tenait à sa droite, Asaph, fils de Bérachia, fils de Schimea, 40, fils de Micaël, fils de Baaséja, fils de Malkia, 41, fils d'Ethni, fils de Tserah, fils d'Adaja, 42, fils d'Ethan, fils de Zimma, fils de Schimei, 43, fils de Jahath, fils de Guershom, fils de Lévi. 44 Et leurs frères, fils de Merari, se tenaient à la gauche: Ethan, fils de Kischi, fils d'Abdi, fils de Malluch, §§ 45, fils de Hashabia, fils d'Amatsia, fils de Hilkia, 46, fils d'Amzi, fils de Bani, fils de Shamer, 47, fils de Mahli, fils de Mushi, fils de Mushi, fils d'Amatsia, fils de Hilkia, fils d'Amkia, 46, fils d'Amzi, fils de Shamer, 47, fils de Méchi, fils de Méréki, fils de Mé, fils de tous les frères, et d'Hé.

maison de AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Aaron et ses fils offrirent sur l'autel de l'holocauste et sur l'autel de l'encens, et ils furent désignés pour toute l'œuvre du lieu, le plus QaDaSh Wy, et pour faire l'expiation de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, selon tout ce que Macha

50 Voici les fils d'Aaron: Éléazar, son fils, Phinéas, son fils, Abishua, son fils, 51

Bukki, son fils, Uzzi, son fils, Zérahia, son fils, 52 Meraiöth, son fils, Amaria, son fils, Achitub, son fils, 53 Tsadok, son fils, Ahimaaz, son fils.

55 Et ils leur donnèrent Hébron dans le pays de Juda, et sa banlieue tout autour. 56 Mais les champs de la ville et ses villages, ils donnèrent à Caleb, fils de Jephunné. 57 Et ils donnèrent aux fils d'Aaron les villes de Juda, à savoir:

Hébron, ville de refuge, Libna et sa banlieue, Jattir et Eschtemoa, et leurs banlieues, 58 et Hilén.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

59 Asan et sa banlieue, Beth-Schémesch et sa banlieue, 60 et de la tribu de Benjamin, Guéba et sa banlieue, et Alemeth et sa banlieue,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Anathoth et sa banlieue. Toutes leurs villes, dans leurs familles, étaient treize villes, 61 et aux fils de Kehath, qui étaient restés de la famille de cette tribu, des villes de la demi-tribu, à savoir, de la demi-tribu de Manassé, par lot, dix villes. 62 et aux fils de Guershom, dans leurs familles, de la tribu d'Issacar, de la tribu d'Aser, de la tribu de Nephthali, et de la tribu de Manassé, en Basan, treize villes. 63 Les fils de Merari furent donnés par lot, dans leurs familles, de la tribu de Ruben, et de la tribu de Gad, et de la tribu de Zabulon, douze villes. 64 Et les fils de YaShara'Ahla, 63 (y'shra'l) donnèrent aux Lévites ces villes et leurs banlieues. 65 Et ils donnèrent par lot de la tribu des fils de Juda, et de la tribu des fils de Siméon.

des familles des fils de Kehath avaient des villes de leur territoire, de la tribu d'Éphraïm. 67 Et ils leur donnèrent des villes de la tribu d'Éphraïm.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 6:68 301 1 Chroniques 7:35

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

villes de refuge, Sichem, sur la montagne d'Éphraïm et sa banlieue; ils donnèrent Guézer et sa banlieue, 68 Jokméam et sa banlieue, et Beth Horon et sa banlieue, 69 et Aijalon et sa banlieue, et Gath-rimmon et sa banlieue; 70 et de la demi-tribu de Manassé, Aner et sa banlieue, et Bileam et sa banlieue, pour la famille du reste des fils de Kehath. 71 On donna aux fils de Guershom de la famille de la demi-tribu de Manassé, Golan à Basan et sa banlieue, et Ashtaroth et sa banlieue; 72 et de la tribu d'Issacar, Kedès et sa banlieue, Dabérath et sa banlieue,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ramoth et sa banlieue, Anem et sa banlieue, 74 et de la tribu d'Aser, Mashal et sa banlieue, et Abdon et sa banlieue, 75 et Hukok et sa banlieue, et Rehob et sa banlieue,

De la tribu de Nephthali: Kédesch en Galilée, sa banlieue, Hammon et sa banlieue, et Kirjathaim et ses sous-urbes.

77 Les autres fils de Merari furent donnés de la tribu de Zabulon, Rimmon et sa banlieue, Tabor et sa banlieue; 78 et, de l'autre côté du Jourdain, par Jéricho, à l'orient du Jourdain, on les donna de la tribu de Ruben, Bézer dans le désert avec ses banlieues, et Jahzah et sa banlieue; 79 Kedemoth et sa banlieue, et Mephaath et sa banlieue; 80 et de la tribu de Gad; Ramoth en Galaad et sa banlieue, et Mahanaïm et sa banlieue; 81 et Hesbon et sa banlieue, et Jazer et sa banlieue.

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les fils d'Issacar étaient: Tola, Pua, Jachub et Schimron, quatre. 2 Et les fils de Tola: Uzzi, Rephaja, Jeriel, Jahmaï, Jibsam et Semuel, chefs de maison de leur père, à savoir de Tola.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et les fils d'Uzzi, Jizrachia, et les fils d'Izrahia, Micaël, Obadia, et Joël, Ishia, cinq, tous chefs. 4 Et avec eux, selon leurs générations, selon la maison de leurs pères, il y avait des troupes pour la guerre, six et trente mille hommes, car ils avaient beaucoup de femmes et de fils. 5 Et leurs frères parmi toutes les familles d'Issacar étaient vaillants hommes de force, selon leurs généalogies, quatre-vingt-sept mille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Les fils de Benjamin, de Béla, de Bécher et de Jediael, trois. 7 Les fils de Béla, d'Ezbon, d'Uzzi, d'Uzziel, de Jerimoth, d'Iri, cinq chefs de maison de leurs pères, des vaillants hommes, et ils étaient comptés selon leurs généalogies, vingt-deux mille trente-quatre. 8 Les fils de Bécher, de Zémira, de Joas, d'Éliezer, d'Elionenai, d'Omri, de Jerimoth, d'Abija, d'Anathoth, d'Alam, d'Alam, 9 et le nombre d'entre eux, selon leurs généalogies, selon leurs générations, des chefs de maison de leurs pères, des vaillants hommes, vingt mille deux cents. 10 Les fils de Jediael, de Bilhan et des fils de Bilhan.

Jeush, Benjamin, Éhud, Chenaana, Tsethan, Tharshish et Ahishahar. 11 Tous ceux-là, fils de Jediaël, par les chefs de leurs pères, de vaillants hommes, furent dix-sept mille deux cents soldats, aptes à sortir pour la guerre.

12 Shuppim, Huppim, fils d'Ir, Huschim, fils d'Aher. 13 Fils de Nephthali: Jahziel, Guni, Jézer, Schallum, fils de Bilha.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Fils de Manassé: Achriel, qu'elle enfanta; et sa concubine, Aramites, enfanta Makir, père de Galaad; 15 Makir prit pour femme la soeur de Huppim et de Shuppim, dont la soeur s'appelait Maaca; et le nom du second était Zelophéhad; et Zelophe, avait des filles. 16 Maaca, femme de Makir, enfanta un fils, et elle appela son nom Peresh; et le nom de son frère était Sheresh; et ses fils étaient Ulam et Rakem. 17 Fils d'Ulam: Bédan. Ce sont là les fils de Galaad, fils de Makir, fils de Manassé. 18 Et sa soeur Hammoleketh enfanta Ishod, Abiezer et Mahala. 19 Et les fils de Schemida, Ahian, et Sichem, et Likhi, et Aniam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Fils d'Éphraïm: Schuthela, Bered, son fils, Tahath, son fils, Elada, son fils, Tahath, son fils,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et Tsabad, son fils, et Schuthéla, son fils, et Ézer, et Éléad, que les hommes de Gath qui étaient nés dans ce pays ont tué, parce qu'ils sont descendus pour enlever leur bétail. 22 Et Éphraïm, leur père, pleura plusieurs jours, et ses frères vinrent pour le consoler.

Lorsqu'il entra auprès de sa femme, elle conçut, et enfanta un fils, et il appela son nom Beria, parce que cela allait mal avec sa maison.

25 Et Repha était son fils, Reschep, et Tela, son fils, et Tahan, son fils.

fils, 26 Laadan son fils, Ammihud son fils, Elishama son fils, 27 Non son fils, Jehoshua son fils.

1. Et leurs possessions et leurs demeures, Béthel et ses villes, Naaran à l'orient, Guézer à l'occident, et ses villes; Sichem et ses villes, à Gaza et ses villes; **† 29 Et aux confins des fils de Manassé, Beth-Shean et ses villes, Taanac et ses villes, Meguiddo et ses villes, Dor et ses villes.

(y'shra'l).

1. Fils d'Aser: Imna, Isua, Ishuai, Bérija, Séra, leur soeur. 31 Fils de Bérija: Héber, Malkiel, père de Birzavith. 32 Héber engendra Japhlet, Shomer, Hotham, et Schua, leur soeur. 33 Fils de Japhlet: Pasac, Bimhal et Ashvath. Ce sont là les fils de Japhlet. 34 Fils de Schmer: Ahi, Rohga, Jehubba et Aram. 35 Fils de Schmer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 7:36 302 1 Chroniques 9:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Fils de Tsopha, Sua, Harnépher, Schual, Béri, Imra, 37 Bézer, Hod, Schamma, Schilcha, Ithran et Beera. 38 Fils de Jéther: Jephunné, Pispa et Ara. 39 Fils d'Ulla: Ara, Haniel et Rezia.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tous ceux-là étaient les fils d'Aser, chefs de maison de leur père, hommes de choix et vaillants, chefs des princes. Et le nombre tout au long de la généalogie de ceux qui étaient aptes à la guerre et à la bataille était de vingt-six mille hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Benjamin engendra Béla, son premier-né, Ashbel, le second, et Ahara, le troisième, 2 Noha, le quatrième, et Rapha, le cinquième. 3 Les fils de Béla étaient Addar, Guéra, Abihud, 4 Abishua et Naaman.

6 Et ce sont là les fils d'Éhud: ce sont là l'Ahoa, 5 et Gera, et-

Shephuphan, et Huram.

Les chefs des pères des habitants de Guéba, et ils les emportèrent à Manahath: 7 Naaman, et Achija, et Guéra, il les enleva, et engendra Uzza, et Achihud. 8 Et Shaharaïm engendra des enfants dans le pays de Moab, après qu'il les eut renvoyés; Hushim et Baara étaient ses femmes. 9 Et il engendra d'Hodesh sa femme, Jobab, et Zibia, et Mécha, et Malcham, 10 et Jéuz, et Shachia, et Mirma. Ce furent ses fils, chefs de pères. 11 Et de Huschim, il engendra Abitub et Elpaal. 12 Les fils d'Elpaal, Eber, Misham, et Shamed, qui bâtirent Ono, et Lod, avec ses villes; 13 Bérija, et Schéma, qui étaient chefs des pères d'Ajalon, qui chassaient les habitants de Gath; 20 et Jébériya, et Achabiya, et Achabiya, 15; et Té.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Béraïa, et Schimrath, fils de Schimhi,. 22 Et Ispan, et Héber, et Eliel, 23 et Abdon, et Zicri, et Hanan, 24 et Hanania, et Élam, et Antothija, 25 et Iphedeia, et Penuel, fils de Schashak, 26 et Shamshéraï, et Scheharia, et Athalia, 27 et Jaresia, et Elia, et Zicri, fils de Jéroham. 28 Ce sont là les chefs de famille, selon leurs générations, des hommes principaux.

C'est vrai.

A Gabaon habitait le père de Gabaon, dont la femme s'appelait Maaca. § 30 Son premier-né Abdon, Tsur et Kis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et Baal, et Nadab, 31 Guédor, et Ahio, et Zaker. ** 32 Mikloth engendra Schimea. Et ceux-ci habitèrent avec leurs frères à YaRaWaShaLaM, contre eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Ner engendra Kis, Kis engendra Saül, et Saül engendra Jonathan, et Malchi-Shua, et Abinadab, et Esch-Baal.-----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est toi qui as fait ça.

§§§ 38 Et Azel avait six fils, dont les noms sont ceux-ci, Azrikam, Bocheru, son, Eliasahhisson, Azel-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et les fils d'Eschek, son frère, étaient Ulam, son premier-né, Jéhusch, le second, et Éliphelet le troisième. 40 Et les fils d'Ulam étaient des hommes vaillants, des archers, et ils avaient beaucoup de fils et de fils, cent cinquante. Tous ceux-là sont des fils de Benjamin.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi, tous les YaShaRa'AhLa (y'shra'l) ont été comptés par les généalogies; et voici, ils ont été écrits dans le livre des rois de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) et Juda, qui ont été emmenés à Babylone pour leur transgression.

2 Les premiers habitants qui habitaient dans leurs possessions dans leurs villes étaient les Israélites, les sacrificateurs, les Lévites et les Néthins.

3 Et à YaRaWaShaLaM habita les fils de Juda, et les fils de Benjamin, et les fils d'Ephraïm, et Manassé; 4 Uthai, fils d'Ammihud, fils d'Omri, fils d'Imri, fils de Bani, des fils de Pharets, fils

de Juda. 5 Et des Siloniens, Asaïa, le premier-né, et ses fils. 6 Et des fils de Zérach, Jeuel, et leurs frères, six cent quatre-vingt-dix. 7 Et des fils de Benjamin, Sallu, fils de Meschullam, fils d'Hodavia, fils d'Hasenua, 8 et Ibnéia, fils de Jeroham, et Éla, fils d'Ozias, fils de Michri, et Meschullam, fils de Schephathia, fils de Reuel, fils d'Ibnija; 9 et leurs frères, ayant pour descendants neuf cent cinquante et six pères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Parmi les sacrificateurs, Jedaja, Jehojarib et Jakin, 11 Azaria, fils de Hilkiya, fils de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Meschullam, fils de Tsadok, fils de Meraioth, fils d'Achithub, chef de la maison d'Ahba 12;, Adaja, fils de Jéro-Cham, fils de Pashur, fils de Malkija, et de Maasiaï, fils d'Adiel, fils de Jahtséra, fils de Meschullam, fils de Meshillemith, fils d'Immer; 13 et leurs frères, chefs de la maison de leurs pères, mille sept cent soixante-dix hommes capables pour l'œuvre de leurs pères.

le service de la maison d'AHBA.†

1 Chroniques 9:14 303 1 Chroniques 10:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les Lévites: Schemaeja, fils de Haschub, fils d'Azrikam, fils de Hashabia, des fils de Merari; 15 Bak-Bakkar, Hérès, Galal, et Mattania, fils de Michée, fils de Zicri, fils d'Asaph; 16 Obadia, fils de Schemaeja, fils de Galal, fils de Jeduthun, et Bérékia, fils d'Asa, fils d'Elkana, qui habitait dans les villages des Néthophathes; 17 Les portiers: Shallum, Akkub, Talmon, et Ahiman, et leurs frères: Shallum, chef; 18 Ils attendirent jusqu'à présent la porte du roi vers l'est; ils portèrent dans les troupes des fils de Lévi. 19 Et Shallum, fils de Koré, fils d'Ébiasaph, fils de Ko-ra, et ses frères, étaient chargés des travaux de la maison de son père, les Koréites.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

des portes du tabernacle, et leurs pères, qui étaient au-dessus de l'armée d'Alam,

er du Conseil de l'Europe et du Conseil de l'Europe.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et Phinéas, fils d'Éléazar, était le chef sur eux dans le temps passé, et l'Alam (Eternal) AHAYAH était

avec effraction.

21 Zacharie, fils de Meschélemia, porta l'entrée de la tente d'assignation.

Tous ceux qui ont été choisis pour être porteurs dans les portes étaient deux cent douze.

par leur généalogie dans leurs villages, que David et Samuel le voyant a ordonné dans leur bureau. §** 23 Ainsi, eux et leurs enfants avaient le

24 Dans quatre quartiers se trouvaient les portiers, vers l'orient, vers l'occident, vers le nord et le midi. 25 Et leurs frères, qui étaient dans leurs villages, vinrent au bout de sept jours avec eux. 26 Car ces Lévites, les quatre portiers principaux, étaient dans leur poste, et ils étaient au-dessus des chambres, et

les trésors de la maison d'AHBA.

Et ils passèrent autour de la maison d'AHBA, parce que la charge était sur eux, et que l'ouverture de celle-ci leur appartenait chaque matin. 28 Et certains d'entre eux avaient la charge des vases de service,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 29 Quelques-uns d'entre eux furent aussi désignés pour surveiller les vases, afin qu'ils mettent le Minand à l'écart. et tous les instruments du sanctuaire, et la fleur de farine, et le vin, et l'huile, et l'encens,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et quelques-uns des fils des sacrificateurs firent l'onguent des aromates. 31 Et Mattithia, l'un des Lévites, qui était le premier-né de Shallum, le Koréite, avait la charge sur les choses qui ont été faites dans les poêles. 32 Et un autre de leurs frères, des fils des Kohathites, était sur les

chewbread, pour la préparer chaque sabbat. §§§ 33 Voici les chantres, chefs des pères des Lévites,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Ces chefs de famille des Lévites étaient chefs de famille au cours de leurs générations; ils habitaient à YaRaWaShaLaM.

1. A Gabaon habita le père de Gabaon, Jehiel, dont la femme s'appelait Maaca; 36 et son fils premier-né Abdon, Tsur, Kis, Baal, Ner, Nadab, 37 et Guédor, Ahio, Zacharie, Mikloth. 38 Mikloth engendra Schimeam. Ils habitèrent aussi avec leurs frères à YaRaWaShalaM, 39 et Ner engendra Kis; et Kis engendra Saül; et Saül engendra Jonathan, et Malchi-Shua, et

Abinadab, et Esch-Baal. 40 Et le fils de Jonathan était Mérib-Baal; et Mérib-Baal engendra Mica; 41 et les fils de Mica, Pithon, et Machré, et Achréa, et Achra. 42 Et Achaz engendra Jara; et il engendra Hébaï, fils d'Akhab.

10

1. Les Philistins combattirent YaShaRa'AhLa Wrâ (y'shra'l); et les hommes de YaShaRa'AhLa Wrâ (y'shra'l) s'enfuirent devant les Philistins, et

2 Et les Philistins suivirent Saül et ses fils; et les Philistins tuèrent Jonathan, Abi-Nadab et Malchi-Shua, fils de Saül. 3 Et la bataille s'en alla.

4 Alors Saül dit à son porteur d'armure: Tire ton épée, et jette-moi par là; de peur que ces incirconcis ne viennent et ne maltraitent.

6 Saül mourut, et ses trois fils et toute sa maison moururent ensemble. 7 Et toute la maison de Saül mourut, et il mourut avec lui, et il mourut avec lui.

les gens de Ya-Chaarâhla, qui étaient dans la vallée, virent qu'ils fuyaient, et que Saül et ses fils étaient morts, et ils s'enfuyèrent leurs villes, et s'enfuirent; et les Philistins vinrent et habitèrent en eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et il arriva, le lendemain, que les Philistins arrivèrent pour dépouiller les morts, qu'ils trouvèrent Saül et ses fils tombés sur la montagne de Guilboa. 9 Et après l'avoir dépouillé, ils prirent sa tête et ses armes, et envoyèrent dans le pays des Philistins tout autour, pour porter des nouvelles à leurs idoles et au peuple. 10 Et ils mirent ses armes dans la maison de leurs baals, et ils fixèrent sa tête dans le temple de Dagon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Quand tout Jabès en Galaad apprit tout ce que les Philistins avaient fait à Saül, 12 ils se levèrent, tous les vaillants hommes, et prirent le corps de Saül et les corps de ses fils, et les apportèrent à Jabès, et enterrèrent leurs os sous le chêne à Jabès, et jeûnèrent sept jours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 10:13 304 1 Chroniques 11:34

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Saül mourut pour sa transgression qu'il avait commise contre l'Alam, qu'il n'avait pas gardée, et aussi pour demander conseil à celui qui avait un esprit familier, pour s'enquérir;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il n'a pas demandé de l'Alam (Éternel) AHAYAH: C'est pourquoi il l'a tué, et a tourné le royaume à David, fils d'Isaï.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l) se rassembla auprès de David à Hébron, en disant: Voici, nous sommes ton os et ta chair. 2 Et par le passé, quand Saül était roi, tu étais celui qui conduisait et conduisait à YaShaRa'AhLa (y'shra'l): et l'Alam (Eternal) AHAYAH (y'ahra'Ahla) dit à toi: Tu nourriras mon peuple YaShaRa'Ahla

Et tu seras le chef.

3 C'est pourquoi tous les anciens de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) vinrent au roi à Hébron; et David fit alliance avec eux à Hébron, avant l'Alam (Eternal) AHAYAH; et ils oignirent David roi sur YaShaRa'AhLa (y'shra'l), selon le

Parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) par Samuel.

4 Et David et tout YaShaRa'AhLa W, (y'shra'l) allèrent à YaRaWaShaLaM, qui est Jébus, où se trouvaient les Jébus, habitants du pays. 5 Et les habitants de Jébus dirent à David: Tu ne viendras pas ici; mais David prit le château de Zaïan (Zion), qui est la ville de David. 6 Et David dit: Quiconque frappe les Jébusiens d'abord

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Joab, fils de Tseruja, monta le premier, et il fut chef. § 7 David habita dans la forteresse, et on l'appela la ville de David.** 8 Il bâtit la ville tout autour, depuis Millo tout autour; et Joab répara le reste de la ville. - 9 David devint de plus en plus grand; car l'Alam (Éternel) AHAYAH était avec lui.

1. Tels sont aussi les chefs des hommes puissants que David avait, qui se fortifièrent avec lui dans son royaume, et avec tout

YaShaRa'AhLa ".....
".....

.....
.....
12 Après lui, Éléazar, fils de Dodo, l'Achohite, qui était l'un des trois puissants. 13 Il était avec David à Pas-Dammim, et là les Philistins se rassemblèrent pour combattre, où il y avait une parcelle de terre pleine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et ils se mirent au milieu de cette parcelle, et ils la livrèrent, et tuèrent les Philistins; et l'Alam (Eternal) AHAYAH les sauva par une grande délivrance.

Trois des trente chefs descendirent au rocher vers David, dans la caverne d'Adullam.

16 David était alors dans la cale, et la garnison des Philistins était alors à Beth-Lehem. 17 David désira, et dit: Oh! on me donna à boire de l'eau de la source de Beth-lehem, qui est à la porte! 18 Les trois hommes se jetèrent à travers l'armée des Philistins, et tirèrent de l'eau de la source de Beth-lehem, qui était près de la porte, et la prirent, et l'apportèrent à David; mais David ne voulut pas en boire, mais il la versa à l'Alam (Éternal) AHAYAH 19; et il dit: Mon AHBA me l'interdit, afin que je fasse cette chose: dois-je boire le sang de ces hommes qui ont mis leur vie en danger?

Trois plus puissants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Abischaï, frère de Joab, était le chef des trois hommes; car il soulevait sa lance contre trois cents hommes, il les tuait, et avait un nom parmi les trois. 21 Sur les trois hommes, il était plus honorable que les deux; car il était leur chef; mais il n'atteignit pas les trois premiers. 22 Benaja, fils de Jehojada, fils d'un vaillant homme de Kabzeel, qui avait fait beaucoup d'actes, il tua deux lions de Moab.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Aujourd'hui napitinas.

23 Et il tua un Égyptien, un homme de grande taille, cinq coudées de bas et de bas en bas,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

haute, et dans la main égyptienne était une lance comme une poutre de tisserand; et il descendit vers lui avec un bâton,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il arracha la lance de la main de l'Égyptien, et le tua de sa lance. § 24 Ces choses firent Benaja, fils de Jehojada, et eurent le nom parmi les trois puissants. 25 Voici, il fut honorable parmi les trente, mais il n'atteignit pas les trois premiers; et David le plaça sur sa garde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Les vaillants hommes des armées étaient: Asahel, frère de Joab, Elhanan, fils de Dodo, de Bethléhem, 27 Schammath, l'Haror, Hélez, le Pélonite, 28 Ira, fils de Ikkesch, le Tékoite, Abi, zer l'Antothite, 29 Sibbecaï l'Hushathite, Ilai l'Ahohite, §§*** 30 Maharai le Netophathite, Heled le fils de Baanah le Netophathite, ††† 31 Ithaï le fils de Ribāï de Guibea, qui appartenait aux fils de Benjamin, Benaiah le Pirathonite, 32 Hurai des ruisseaux de Gaas, Abiel l'Arbathite,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 11:35 305 1 Chroniques 12:32

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le Hararite, 35 Ahiam, fils de Sacar, le Hararite, Éliphal, fils d'Ur, 36 Hépher, le Méchérathite, Achija, le Pélonite, 37 Hezro, le Carmel, Naaraï, fils d'Ezbaï, 38 Joël, frère de Nathan,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mibhar, fils de Haggéï, 39 Zelek, l'Ammonite, Naharaï, le Bérothite, porte-armures de Joab, fils de Tseruja, 40 Ira, l'Ithrite, Gareb, l'Ithrite, 41 Urie, le Hittite, Tsabad, fils d'Ahlaï, 42 Adina, fils de Siza, le Rubénite, chef des Rubénites, et trente avec lui, 43 Hanan, fils de Maaca, et Josaphat, le Mithnite, 44 Uzzia, l'Ashtérat, Shama et Jehiel, fils de Hothan,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Aroérite, 45 Jediael, fils de Shimri, et Joha, son frère, le Tizite, §§§ 46 Eliel, le Mahavite, Jeribai, Josavia, fils d'Elnaam, et Ithma, le Moabite, 47 Eliel, et Obed, et Jasiel, le Mésobaite.

Tels sont ceux qui sont venus à David à Tsiklag, alors qu'il se tenait encore près à cause de Saül, le fils

2 Ils étaient armés d'arcs, et pouvaient utiliser à la fois la main droite et la main droite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Le chef était Ahiézer, et Joas, fils de Schemaa, le Guibeathite; et Jéziel et Pélet,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les fils d'Azmaveth, et Béraca, et Jéhu, l'Antothien, 4 Ismaïa, le Gabaonite, un homme puissant parmi les trente, et au-dessus des trente, et Jérémie, et Jahaziel, et Jochanan, et Josabad, le Guederathite, 5 Eluzai, et Jerimoth, et Béalia, et Schemaria, et Shep-Hatja, le Haruphite, 6 Elkana, Jésias, et Azareel, et Joezer, et Jassobeam, les Korhites, 7 et Joela, et Zabadia, les fils de Jéroham, de Guédor. 8 Les Gadites se séparèrent de David dans la forteresse du désert, et les hommes de guerre en état de bataille, qui pouvaient s'occuper de boucliers et de boucleurs, dont les faces étaient semblables à celles de David.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les faces des lions, et ils étaient aussi rapides que les œufs sur les montagnes ;!§ 9 Ezer le premier, Obadia le second, Eliab le troisième, 10 Mishmanna le quatrième, Jérémie le cinquième, 11 Attaï le sixième, Eliel le septième, 12 Johanan le huitième, Elzabad le neuvième, 13 Jérémie le dixième, Machbanaï le onzième. 14 Ceux-ci étaient des fils de Gad,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Ce sont ceux qui passèrent le Jourdain le premier mois, lorsqu'il eut débordé de toutes ses rives, et qu'ils s'enfuirent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et David sortit à leur rencontre, et leur répondit: Si vous venez en paix avec moi pour me venir en aide, mon coeur,

Mais si vous venez me livrer à mes ennemis, vu qu'il n'y a pas de tort entre mes mains, l'AHBA de nos pères y regarde, et la réprimande.....
.....
.....

Alors David reçut

19 Et il tomba à David quelques-uns de Manassé, lorsqu'il vint avec les Philistins contre Saül, pour les combattre; mais ils ne les aidèrent point, car les princes des Philistins

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Lorsqu'il se rendit à Tsiklag, il tomba sur lui de Manassé, d'Adna, de Jozabad, de Jediel, de Micaël, de Jozabad, d'Élihu et de Zilthai, chefs des milliers d'ânesses. 21 Et ils aidèrent David contre la bande des rois, car ils étaient tous vaillants, et ils étaient capitaines dans l'armée. 22 Car à ce moment-là, jour après jour, David vint pour l'aider, jusqu'à ce qu'il fût une grande armée, comme l'armée d'AHBA.

Voici le nombre des troupes qui étaient prêtes à la guerre, et qui vinrent à David à Hébron, pour lui tourner le royaume de Saül, selon la parole de l'Alam (Eternal) AHAYA 24 *.

† 25 Des enfants qui braquaient le bouclier et la lance étaient six mille huit cents, prêts à être armés jusqu'à la guerre.

de Siméon, vaillants vaillants hommes pour la guerre, sept mille cent. 26 Des fils de Lévi quatre mille six cents. 27 Et Jehojada était le chef des Aaroniens, et avec lui trois mille sept cents; 28 et Tsadok, un jeune homme puissant de vaillance, et de son père, vingt-deux chefs. 29 Et des fils de Benjamin, la famille de Saül, trois mille.

la plus grande partie d'entre eux avait gardé la garde de la maison de Saül.

mille huit cents hommes vaillants, célèbres dans toute la maison de leurs pères. ** 31 Et de la demi-tribu de Manassé, mille adolescents, qui furent désignés par leur nom, pour venir faire roi David. 32 Et parmi les fils d'Issacar, qui étaient des hommes qui n'avaient pas de déroutance des temps, pour savoir ce que devait faire YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), les chefs d'entre eux étaient deux cents, et tous leurs frères étaient à leur commandement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 12:33 306 1 Chroniques 14:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. De Zabulon, ceux qui allaient à la bataille, expert en guerre, avec tous les instruments de guerre, cinquante mille, qui pouvaient garder rang: ils n'étaient pas de double coeur.

mille six cents. 36 Et d'Aser, qui partait pour la bataille, expert en guerre, quarante mille.***

De l'autre côté du Jourdain, des Rubénites, des Gadites et de la demi-tribu de Manassé, avec toutes sortes d'instruments de guerre pour la bataille, cent vingt mille. 38 Tous ces hommes de guerre, qui pouvaient garder le rang, vinrent avec un cœur parfait à He-bron, pour faire roi David sur tout YaShara'AhLa W, et tous les autres aussi de YaShara'AhLa W, étaient d'un seul cœur pour faire roi David. 39 Ils y étaient avec David pendant trois jours, mangeant et buvant, car leurs frères avaient préparé pour eux. 40 Ceux qui étaient voisins, jusqu'à Issacar, Zabulon et Naphtali, apportèrent du pain sur les ânes, et sur les chameaux, et sur les mules, et sur les boeufs, et sur la nourriture, les gâteaux de figues, et les grappes de raisins, et le vin, et l'huile, et les boeufs, et sur les brebis, et sur les mules.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13

Et David consulta les chefs de milliers et de centaines, et tous les chefs. 2 Et David dit à toute la congrégation de YaShaRa'AhLa HW, S'il vous semble bon, et qu'il soit de l'Alam, AHAYAH, notre AHBA HW, envoyons-nous à nos frères partout où ils sont restés dans tout le pays de YaShaRa'AhLa HW, et avec eux aussi aux sacrificateurs et aux Lévites qui sont dans leurs villes et leurs banlieues, afin qu'ils se rassemblent à nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et tout le letusbring à nouveau dans l'arkofourAHBA: car nous avons demandé pasatitin les jours de Saul.

5 Et David rassembla tout YaShaRa'AhLa.

6 Et David monta, et tout YaShaRa'AhLa, pour aller à Baala, c'est-à-dire à Kirjath-Jearim, qui appartenait à Juda, pour faire monter de là l'arche d'AHBA, l'Alam, qui habite entre les chérubins, et dont le nom est appelé sur elle. 7 Et ils portèrent l'arche d'AHBA, dans un nouveau chariot, hors de la maison d'Abinadab; et Uzza et Uzza,

Ahio dessine la charrette. § 8 David et tous les YaShaRa'AhLa (y'shra'l) jouèrent devant AHBA avec toute leur puissance, et avec des chants, et avec des harpes, et avec des psaleries, et avec des timbres, et avec des cymbales, et avec des trompettes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Lorsqu'ils arrivèrent à l'aire de Chidon, Uzza étendit la main pour tenir l'arche, car les boeufs trébuchèrent. 10 La colère de l'Alam (Eternal) AHAYAH s'enflamma contre Uzza, et il le frappa, parce qu'il mit sa main à l'arche; et là il mourut devant AHBA 11. David fut déploré, parce que l'Alam (Eternal) AHAYAH avait fait un

C'est pourquoi ce lieu s'appelle Perez-Uzza jusqu'à ce jour. §§ 12 David craignait AHBA ce jour-là, en disant: Comment vais-je

13 David n'a donc pas apporté l'arche.

14 Et l'arche d'AHBA resta trois mois avec la famille d'Obed-Edom dans sa maison. Et l'Alam AHAYAH bénit la maison d'Obed-Edom, et tout ce qu'il avait.

14

1. Hiram, roi de Tyr, envoya des messagers à David, et du bois de cèdre, avec des maçons et des charpentiers, pour lui bâtir une maison. 2 Et David comprit que l'Alam AHAYAH l'avait confirmé roi sur YaShaRa'AhLa HW, car son royaume était élevé en haut, à cause de son peuple YaShaRa'AhLa HW.

3 David prit d'autres femmes à YaRaWaShaLaM, et David engendra.

4 Voici les noms de ses enfants qu'il avait à YaRaWaShaLaM, Shammua, Shobab, Nathan, Salomon, 5 et Ibhar, et Élishua, et Elpalet, 6 et Noga,

Nepheg, et Japhia, 7 Elishama, et Beeliada, et Eliphalet.

8 Quand les Philistins apprirent que David était roi oint sur tout YaShaRa'Ahla, tous les Philistins montèrent à la recherche de David. Et David entendit cela, et sortit contre eux. 9 Et les Philistins vinrent et se répandirent dans la vallée des Rephaïm. 10 Et David demanda à AHBA, en disant: Monterais-je contre les Philistins? Et tu les livreras entre mes mains? Et l'Alam lui dit: Monte, car je les livrerai entre tes mains. 11 Ils montèrent à Baal-Per-Azim, et David les frappa là. Et David dit: AHBA a rompu avec mes ennemis par ma main, comme la rupture des eaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Lorsqu'ils eurent laissé là leurs baals, David donna le nom de ce lieu-là, Baal-Pérazim.

13 Et les Philistins se répandirent de nouveau dans la vallée. 14 C'est pourquoi David fit encore appel à AHBA, et AHBA lui dit: Ne monte pas après eux; détourne-toi d'eux, et viens sur eux contre les mûriers. 15 Et quand tu entendras un bruit d'aller dans les sommets des mûriers, tu sortiras pour combattre; car AHBA est sorti devant toi pour frapper l'armée des Philistins. 16 David fit donc ce qu'AHBA lui avait ordonné.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 14:17 307 1 Chroniques 16:10

Ils frappèrent l'armée des Philistins depuis Gabaon jusqu'à Gazer.§ 17 Et la renommée de David sortit dans tous les pays, et l'Alam

AHAYAH a apporté la crainte de lui sur toutes les nations.

15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et David lui fit des maisons dans la ville de David, et il prépara un lieu pour l'arche d'AHBA, et il y campa une tente. 2 Et David dit: Nul ne doit porter l'arche d'AHBA, mais les Lévites; car ils ont la

Alam (Eternal) AHAYAH (E) a choisi de porter l'arche de AHBA (E) et de le servir pour toujours.* 3 David a rassemblé tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l) ensemble à YaRaWaShaLaM (E) pour élever l'arche de l'Alam (Eternal) AHAYAH (E) à sa place, qu'il avait préparée pour elle. 4 David a assemblé les fils d'Aaron et les Lévites: 5 Des fils de Kehath; Uriel le chef et ses frères cent vingt; 6 des fils de Merari; Asaïa le chef et ses frères deux cent vingt; 7 des fils de Gerschom le chef et ses frères, Joel le chef et ses frères, pour les cent trente-et-uns des fils d'Azaphan; Shemaïa le chef et ses frères, pour les deux cents; Eliel le chef et ses frères, pour les cent-et-uns des fils d'Ahôn.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les Lévites nommèrent Héman, fils de Joël, et de ses frères Asaph, fils de Bérékia, et des fils de Merari, leurs frères Ethan, fils de Kouchaïa, 18 et avec eux leurs frères du second degré Zacharie, Ben, Jaaziel, Schemiramoth, Jehiel, et Unni, Éliab, Benaja, Maaséja, Matthija, Éphéphele, Miknéia, Obed-Edom, Jeiel, les portiers. 19 Les chantres, Héman, Asaph et Ethan, furent désignés pour sonner avec des cymbales d'airain; 20 Zacharie, Aziel, Schemiramoth, Jehiel, Unni, Eliab, Maaséja et Benaja, avec des psaleries sur Alam-oth; 21 et Mattithia, et Éliphele, et

Miknéja, Obed-Edom, Jeiel et Azatsia, avec des harpes sur le Scheminith pour exceller. 22 Et Chenania, chef des Lévites, était pour chanter.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le chant, parce qu'il était habile.§** 23 Bérékia et Elkana étaient portiers de l'arche. 24 Et Schebania, Josaphat, Nethaneel, Amasaï, Zacharie, Benaja et les sacrificateurs Éliézer sonnèrent de trompettes devant l'arche d'Ahba; et Obed-Edom et Jehia étaient portiers de l'arche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et David, et les anciens de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et les chefs de milliers, allèrent faire monter avec joie l'arche de l'alliance de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Il a aidé les Lévites qui ont porté l'arche de l'alliance de l'Alam (Eternal) AHAYAH, qu'ils ont offert sept taureaux

27 David était vêtu d'une robe de fin lin, et tous les Lévites qui portaient l'arche, et les chantres,

28 C'est ainsi que Tchénania, le maître des chants,

avec les thesingers: David avait également surhimanephodoflinen.

tout YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) a élevé l'arche de l'alliance de l'Alam (Eternal) AHAYAH, avec des cris, et au son de la corne, et avec des trompettes, et avec des cymbales, faisant un bruit avec des psalteries et des harpes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Comme l'arche de l'alliance de l'Alam, AHAYAH, s'approcha de la ville de David, Mical, fille de Saül, regardant par la fenêtre, vit le roi David dansant et jouant; et elle le méprisa dans son coeur.

16

1. Alors ils apportèrent l'arche d'AHBA, et ils la posèrent au milieu de la tente que David avait dressée pour elle; et ils offrirent des sacrifices de sacrifice d'actions de grâces et d'actions de grâces brûlées devant l'AHBA 2; et quand David eut achevé d'offrir les holocaustes et les sacrifices d'actions de grâces, il bénit le peuple au nom de l'Alam, AHAYAH 3; et il traita à chacun de YaShaRa'AhLa, homme et femme, un pain, et un bon morceau de chair, et un drapeau de vin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et il nomma quelques-uns des Lévites pour servir devant l'arche de l'Alam, et pour rendre témoignage, et pour remercier et louer l'Alam, et pour louer l'Alam, et à côté de lui, Zacharie, Jeiel, Schemiramoth, et Jehiel, et Matthidia, et Éliab, et Benaja, et Obed-Edom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et avec des harpes; mais Asaph fit un bruit avec des cymbales; 6 Benaja et Jahaziel les sacrificateurs avec des trompettes continuellement devant l'arche de l'alliance d'AHBA.

7 Ce jour-là, David livra d'abord ce psaume pour rendre grâce à l'Alam, AHAYAH, entre les mains d'Asaph et de ses frères. 8 Rendez grâces à l'Alam, AHAYAH, invoquez son nom, faites connaître ses actions parmi le peuple. 9 Chantez-lui, chantez des psaumes, parlez de toutes ses merveilles. 10 Gloirez-vous à son nom QaDaSh W.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 16:11 308 1 Chroniques 17:17 le cœur d'eux se réjouissent qui cherchent l'Alam (Eternal) AHAYAH 11.

1. Souvenez-vous de ses merveilles, de ses prodiges et des jugements de sa bouche, 13 Progéniture de YaShaRa'AhLa

14 Il est l'Alam AHAYAH, notre AHBA

15 Soyez toujours attentifs à son alliance, à la parole qu'il a prescrite à mille générations; 16 même à l'alliance qu'il a faite avec Abraham, et à son serment à Isaac; 17 et il a confirmé la même chose à Jacob pour une loi, et à YaShaRa'Ahla, pour une alliance éternelle, 18 en disant: Je te donnerai le pays de Canaan, le lot de ton héritage; 19 quand vous n'étiez que peu, quelques-uns, et des étrangers en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et lorsqu'ils allèrent de nation en nation, et d'un royaume à un autre peuple, 21 Il le souffrit.

Et il reprit les rois à cause de eux, 22 disant: Ne touchez pas à mon oint, et ne faites pas de mal à mes prophètes! 23 Chantez.

à l'Alam (Eternal) AHAYAH, toute la terre; montre de jour en jour son salut.

Déclarez sa gloire parmi les nations, Ses œuvres merveilleuses parmi toutes les nations. 25 Car l'Alam est grand, AHAYAH.

26 Car tous les baals du peuple sont des idoles; mais l'Alam (Éternel) AHAYAH a fait les cieux. 27 La gloire et l'honneur sont en sa présence; la force et la joie sont à sa place.

Donnez à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH

29 Donne à l'Alam (Éternel) AHAYAH la gloire due à son nom: apporte une offrande, et viens devant lui: adore l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) dans la beauté de la sainteté. 30 Craignez devant lui toute la terre: le monde aussi sera stable, afin qu'il ne soit pas ému. 31 Que les cieux se réjouissent, et que la terre se réjouisse; et que les hommes disent parmi les nations: L'Alam

33 Alors les arbres du bois chanteront en présence de l'Alam, parce qu'il vient juger la terre. 34 O rends grâce à l'Alam, car il est bon, car sa miséricorde dure pour toujours. 35 Et dis: Sauvez-nous, O AHBA, de notre salut, et rassemblez-nous, et délivrez-nous des nations, afin que nous rendions grâce à ton nom de QaDa, et gloire dans ta louange. 36 Béni soit l'Alam,

AHAYAH, (Eternal) AHBA, (Eternal) AHBA, de YaShara'AhLa, (y'shra'l) pour toujours et à jamais. Et tout le peuple dit, Ahman, et a loué l'Alam, (AHAH)

37 Et il partit là devant l'arche de l'alliance d'Alam, AHAYAH, et ses frères, pour servir continuellement devant l'arche, comme chaque jour l'exigeait l'ouvrage: 38 Et Obed-Edom avec leurs frères, soixante-huit; Obed-Edom aussi, fils de Jeduthun et d'Hosa, pour être porteurs: 39 Et Tsadok, le sacrificateur, et ses frères, les sacrificateurs, devant la tente d'Alam.

40 Pour offrir des holocaustes à l'Alam AHAYAH

Sur l'autel de l'holocauste continuellement matin et soir, et à faire selon

41 Et avec eux, Heman et tout ce qui est écrit dans la

wde l'Alam (Eternal) AHAYAH, qu'il a commandé Israël;

Jeduthun, et les autres qui ont été choisis, qui ont été exprimés par le nom, pour rendre grâces à l'Alam (Eternal) AHAYAH, être - faire sa miséricorde dure pour toujours; 42 et avec eux Heman et Jeduthun avec des trompettes et des cymbales pour ceux

qui devaient faire un son, et avec des instruments de musique d'AHBA. Et les fils de Jeduthun étaient porteurs.**

Tout le peuple s'en alla chacun dans sa maison, et David retourna bénir sa maison.

17

Comme David était assis dans sa maison, David dit à Nathan, le prophète: Voici, j'habite dans une maison de cèdres, mais l'arche de l'alliance d'Alam (Eternal) AHAYAH est restée sous les rideaux. 2 Nathan dit à David: Fais tout ce qui est dans ton coeur, car AHBA est avec toi.

3 Et il arriva la même nuit que la parole d'AHBA vint à Nathan, disant: 4 Va dire à David, mon serviteur: Ainsi parle l'Alam: AHAYAH: Tu ne me bâtiras pas une maison pour y habiter; 5 car je n'ai pas habité dans une maison depuis le jour où j'ai élevé YaShaRa'AhLa jusqu'à ce jour; mais je suis allé de tente en tente, et depuis

6 Où que j'aie marché avec tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l), j'ai dit un mot à l'un des juges de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), que j'ai commandé de nourrir mon peuple, en disant: Pourquoi ne m'avez-vous pas bâti une maison de cèdres?

7 Et maintenant tu diras à mon serviteur David: Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH des armées, je t'ai pris de

† 8 Et Ithe Sheepcote, même de suivre-

Il faut que j'aïlle sur mon peuple, Israël.

9 J'ordonnerai aussi un lieu pour mon peuple YaShaRa'AhLa W, et je les planterai, et ils n'habiteront plus à leur place, et ils ne seront plus émus; et les enfants de la méchanceté ne les gaspilleront plus, comme au commencement, 10 Et depuis le temps où j'ai ordonné que les juges soient au-dessus de mon peuple YaShaRa'AhLa W. Je soumettrai tous tes ennemis. Et je te dis que l'Alam Ahayah te bâtira une maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Quand tes jours seront écoulés, tu iras avec tes pères, et je ressusciterai après toi ta postérité, qui sera de tes fils, et j'établirai son royaume. 12 Il me bâtira une maison, et j'affermirai son trône pour toujours. 13 Je serai son père, et il sera mon fils; et je ne lui retirerai pas ma miséricorde, comme je l'ai pris de celui qui était devant toi. 14 Mais je l'établirai dans ma maison et dans mon royaume pour toujours; et son trône sera établi pour toujours. 15 Selon toutes ces paroles, et selon toute cette vision, Nathan dit à David.

1. David, roi, vint et s'assit devant l'Alam, et dit: Qui suis-je, ô Alam?

AHAYAH, AHBA, et qu'est-ce que ma maison, que tu m'as amenée jusqu'ici?

17 Et ceci fut une petite chose à tes yeux, ô AHBA, car tu as aussi parlé de la maison de ton serviteur pendant un grand temps à venir, et tu m'as regardé selon le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 17:18 309 1 Chroniques 19:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Ô Alam, que peut-il te dire de plus pour l'honneur de ton serviteur? Car tu connais ton serviteur. 19 Ô Alam, pour l'amour de ton serviteur, et selon ton coeur,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu as fait toute cette grandeur, en faisant connaître toutes ces grandes choses, 20 O Alam (Eternal) AHAYAH, il n'y a personne comme toi, et il n'y a pas d'AHBA à côté de toi, selon tout ce que nous avons entendu de nos oreilles. 21 Et quelle nation sur la terre est comme ton peuple YaShaRa'AhLa W' (y'shra'l), qu'AHBA est allé racheter pour être son propre peuple, pour te faire un nom de grandeur et de terribleté, en chassant des nations de devant ton peuple, que tu as rachetées d'Egypte? 22 Pour ton peuple YaShaRa'AhLa W'h (y'shra'l) tu as fait ton propre peuple pour toujours; et toi, Alam (Eternal) tu as dit à AHAYAH (Eternal) que tu as établi ta maison, et que tu as toujours été la femme de ton peuple.

que tu lui bâtiras une maison; c'est pourquoi ton serviteur a trouvé dans son coeur pour prier devant toi.§ 26 Et

maintenant, Alam (Eternal) AHAYAH, tu es AHBA, et tu as promis cette bonté à ton serviteur: 27 Maintenant, qu'il plaise

afin que tu bénisses la maison de ton serviteur, afin qu'elle soit devant toi pour toujours; car tu bénis, ô Alam, AHAYAH, et

elle sera bénie pour toujours.**

18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Il frappa Moab, et les Moabites devinrent serviteurs de David, et ils apportèrent des dons.

3 Et David frappa Hadaretser, roi de Tsoba, à Hamath, comme il allait affermir sa domination par les

4 Et David lui prit mille chars, sept mille cavaliers, et vingt mille hommes de pied; et David ramena tous les chevaux de char, mais il les réserva cent.

5 Et quand les Syriens de Damas vinrent au secours d'Hadarézer, roi de Tsoba, David tua des

6 David mit des garnisons en Syrie-Damas; et les Syriens devinrent serviteurs de David, et apportèrent

7 Et David prit les boucliers d'or qui étaient sur les serviteurs d'Hadarézer, et les apporta à YaRaWaShaLaM.

8 De même, de Tibhath et de Chun, villes d'Hadarézer, David apporta beaucoup d'airain, avec lequel Salomon fit la mer d'airain, les colonnes et les ustensiles d'airain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Lorsque Tou, roi de Hamath, apprit que David avait frappé toute l'armée d'Hadarézer, roi de Tsoba, 10 il envoya Hadoram, son fils, auprès du roi David, pour s'enquérir de son bien-être, et pour le féliciter, parce qu'il avait combattu Hadarézer, et l'avait frappé; car Hadarézer avait la guerre contre Tou, et avec lui toutes sortes de vases d'or, d'argent et d'airain.

11 Et le roi David dédicaça à l'Alam AHAYAH, avec l'argent et l'or qu'il avait

de toutes ces nations, d'Édom, de Moab, des fils d'Ammon, des Philistins et d'Amalek.

Abischaï, fils de Tseruja, tua les Édomites dans la vallée du sel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†††† mille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il mit des garnisons dans Édom; et tous les Édomites devinrent serviteurs de David. Ainsi l'Alam (Éternel) AHAYAH

Il conserva David où qu'il aille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et David régna sur tout YaShaRa' Ahla, et il exécuta le jugement et la justice parmi tout son peuple. 15 Et Joab

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et Tsadok, fils de Zeruia, était sur l'hôte; et Josaphat, fils d'Ahilud, réclamaient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

d'Achithub, et Abimélec, fils d'Abiathar, étaient les sacrificateurs; et Shavsha était scribe;§§§* 17 Benaja, fils de Jehojada, était au-dessus des Céréthiens et des Péléthiens; et les fils de David étaient chefs des

roi.†

19

1. Après cela, Nachasch, roi des fils d'Ammon, mourut, et son fils régna à sa place. 2 Et David dit: Je montrerai de la bonté à Hanun, fils de Nachasch, parce que son père m'a manifesté de la bonté. Et David envoya des messagers pour le consoler au sujet de son père. Les serviteurs de David vinrent au pays des fils d'Ammon à Hanun, pour le consoler. 3 Mais les chefs des fils d'Ammon dirent à Hanun: Penses-tu que David honore ton père, qu'il a envoyé des consolateurs.

Ses serviteurs ne sont-ils pas venus vers toi pour chercher, pour renverser, et pour espionner le pays?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 C'est pourquoi Hanun prit des serviteurs de David, et les rasa, et coupa leurs vêtements au milieu de leurs fesses, et les renvoya. 5 Et il en sortit quelques-uns, et dit à David comment les hommes étaient servis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

t

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 19:6 310 1 Chroniques 21:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il envoya à leur rencontre, car les hommes avaient beaucoup honte. Et le roi dit: Tarrez à Jéricho jusqu'à ce que vos barbes soient cultivées, et revenez.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et les fils d'Ammon, voyant qu'ils s'étaient rendus odieux à David, Hanun et les fils d'Ammon, envoyèrent mille talents d'argent pour louer des chars et des cavaliers de Mésopotamie, et de Syrie-maaca, et de Tsoba. 7 Ils louèrent trente-deux mille chars, et le roi de Maaca et son peuple, qui vinrent et campèrent devant Mèdeba. Et les fils d'Ammon se rassemblèrent de leurs villes, et vinrent combattre. 8 Et David en entendit parler, il envoya Joab et toute l'armée des hommes forts. 9 Et les fils d'Ammon sortirent, et rangèrent la bataille devant la porte de la ville, et les rois qui étaient venus étaient par eux-mêmes dans les champs. 10 Et Joab, voyant que la bataille était lancée contre lui avant et derrière, choisit de tout le choix de YaShara'Ahla.

12 Et il dit: Si les Syriens sont trop forts pour moi, tu m'aideras; mais si les fils d'Ammon sont trop forts pour toi, je t'aiderai. 13 Ayez du courage, et soyons-nous vaillants pour notre peuple, et pour les villes de notre AHBA; et que l'Alam AHAYAH fasse ce qui est bon à ses yeux. 14 Joab et le peuple qui était avec lui s'approchent des Syriens pour la bataille; et ils s'enfuirent devant lui. 15 Et les enfants d'Ammon virent que les Syriens fuyaient, ils s'enfuirent aussi devant Abischaï, son frère, et entrèrent dans la ville.

¶ Et quand les Syriens virent qu'ils étaient mis au pire devant YaShaRa'AhLa., ils envoyèrent des messagers, et emmenèrent les Syriens qui étaient au-delà du fleuve. Et Shophach, le capitaine de l'armée d'Hadarézer, s'en alla.

17 On le rapporta à David, et il rassembla tous les YaShaRa'AhLa, et il passa au-dessus du Jourdain.

eux.

18 Mais les Syriens s'enfuirent devant YaShaRa'Ahla W. 19 Et les serviteurs d'Hadarézer virent qu'ils étaient mis au pire devant YaShaRa'Ahla W. Ils firent la paix avec David, et ils devinrent ses serviteurs; et les Syriens ne voulurent plus aider les fils d'Ammon.

20 ans et plus 20 ans
20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans
20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans
20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il arriva qu'après l'expiration de l'année, au moment où les rois sortirent pour combattre, Joab conduisit la puissance de l'armée, et gaspilla le pays des fils d'Ammon, et vint assiéger Rabba.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et David prit la couronne de leur roi de dessus sa tête, et il la trouva pour peser un talent d'or, et il y avait des pierres précieuses en elle, et elle fut

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Il fit sortir de la ville le peuple qui y était, et le coupa avec des scies, des meules de fer et des haches. David traita ainsi toutes les villes des fils d'Ammon. David et tout le peuple retournèrent à YaRaWaShaLaM.

4 Et il arriva après cela qu'il y eut guerre à Guézer avec les Philistins; à ce moment-là, Sibbechaï, le Hushathien, tua Sippaï, qui était des fils du géant; et ils furent soumis.-- 5 Et il y eut encore guerre avec les Philistins; et Elhanan, fils de Jaïr, tua Lahmi, frère de Goliath.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et encore une fois il y avait la guerre à Gath, où était le Gittite, dont les gens étaient comme un faucheur.

un homme de grande taille, dont les doigts et les orteils étaient quatre-vingts, six sur chaque main, et six sur chaque pied; et il était aussi fils du

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Mais quand il défia YaShaRa'AhLa, Jonathan, fils de Shimea David, le frere le tua. 8 Ceux-ci naquirent au géant de Gath, et ils tombèrent par la main de David, et par la main de ses serviteurs.

21

1. Et Satan s'est levé contre YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et a provoqué David à numéroter YaShaRa'AhLa (y'shra'l)

2 Et David dit à Joab et aux chefs du peuple: Allez, numéro YaShaRa'Ahla, 2 (y'shra'l) de Beer-Schéba jusqu'à Dan, et portez-en le nombre à moi, afin que je le sache. 3 Et Joab répondit: L'Alam AHAYAH fait son peuple cent fois plus qu'ils ne le sont; mais, mon souverain, le roi, ne sont-ils pas tous mes serviteurs souverains? Pourquoi donc mon souverain a-t-il besoin de cette chose? Pourquoi sera-t-il une cause de offense à YaShaRa'AhLa, 4 Néanmoins, la parole du roi prévalait contre Joab.

- C'est pas vrai.

5 Joab donna la somme du nombre du peuple à David; et tous ceux de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l furent mille cent mille hommes qui tirèrent l'épée; et Juda était quatre cent soixante-dix mille hommes qui tirèrent l'épée. 6 Mais Lévi et Benjamin ne comptaient point parmi eux; car la parole du roi était abominable pour Joab.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Shammah

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 21:7 311 1 Chroniques 22:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et AHBA se plaignit de cette chose; c'est pourquoi il frappa YaShaRa'AhLa W. 8 Et David dit à AHBA: J'ai beaucoup péché, parce que j'ai fait cette chose; mais maintenant, je te prie, fais disparaître l'iniquité de ton serviteur, car j'ai fait très insensément.

9 Et l'Alam, AHAYAH, dit à Gad: David, voyant, dit: 10 Va, et dis à David: Ainsi parle

l'Alam (Eternal) AHAYAH, je t'offre trois choses: choisis-en une, afin que je te la fasse. 11 Gad vint donc vers David,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 soit trois ans de famine; soit trois mois pour être un à lui, ThussaitheAlam (Eternal) AHAYAH

Choosethee

13 Et David dit à Gad: Je suis dans un grand état; que je tombe maintenant entre les mains de l'Alam, (Eternal) AHAYAH; car très grandes sont ses miséricordes; mais que je ne tombe pas entre les mains de l'homme.

Alors l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) a envoyé la peste sur YaShaRa'AhLa (y'shra'l): et il est tombé de

15 Et AHBA envoya un ange à YaRaWaShaLaM pour le détruire; et comme il était en train de détruire, l'Alam (Eternal) AHAYAH, et il le repentit du mal, et dit à l'ange qui a détruit, Il suffit, restez maintenant votre main. Et l'ange de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 David leva les yeux, et vit l'ange de l'Alam, qui se tenait entre la terre et le ciel, ayant une épée tirée dans sa main, étendue sur YaRaWaShaLaM. David et les anciens de YaShaRa'AhLa, qui étaient vêtus de sacs, tombèrent sur leurs visages.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. David dit à AHBA: N'est-ce pas moi qui ai ordonné au peuple d'être dénombré? Moi, c'est moi qui ai péché et qui ai fait le mal; mais pour ces brebis, qu'ont-elles fait? Que ta main, je te prie, ô Alam!

"Soyez sur moi et sur la maison de mon père, mais non sur ton peuple, afin qu'ils soient frappés.

18 Alors l'ange de l'Alam, AHAYAH, ordonna à Gad de dire à David: David montera, et il dressera un autel à l'Alam, AHAYAH, dans l'aire d'Ornan, le Jébusite. 19 Et David monta à la parole de Gad, qu'il parla au nom de l'Alam, AHAYAH, 20; et Ornan se retourna, et vit l'ange, et ses quatre fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

MaintenantOrnanwasthshingwheat.

21 Et comme David vint à Ornan, Ornan regarda avec lui:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et, voyant David, il sortit de l'aire, et se prosterna contre David, la face contre terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

David dit à Ornan: Donne-moi le lieu de cette aire, afin que je puisse y bâtir un autel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 David dit à Ornan, Nay; mais je l'achèterai vraiment pour le plein prix; car je ne prendrai pas ce qui est à toi pour l'Alam, AHAYAH, et je n'offrirai pas d'holocaustes sans frais. 25 David donna à Ornan pour le lieu de six cents sicles d'or en poids. 26 David bâtit là un autel à l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, et il offrit des holocaustes et des offrandes de paix, et il donna à Ornan pour le lieu six cents sicles d'or en poids. 26 David y bâtit un autel à l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, et il offrit des holocaustes et des offrandes de paix.

1 Chroniques 22:13 312 1 Chroniques 23:32

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Maintenant, voici, dans ma détresse, j'ai préparé pour la maison de l'Alam, AHAYAH, cent mille talents d'or, et mille talents d'argent, et d'airain et de fer sans poids, car il est:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Il y a aussi des ouvriers avec toi en abondance, des ouvriers de la pierre et du bois, et toutes sortes d'hommes rusés.

16 De l'or, de l'argent, de l'airain et du fer, il n'y a point de nombre. Lève-toi donc, et fais-le,

Alam (Eternal) AHAYAH soit avec toi.

¶ David ordonna aussi à tous les princes de YaShaRa'Ahla, de secourir Salomon, son fils, en disant: 18 N'est-ce pas l'Alam?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il ne vous a pas donné le repos de tous les côtés? car il a donné les habitants du pays entre mes mains; et le pays est soumis devant l'Alam (Eternal) AHAYAH et devant son peuple. 19 Maintenant, place ton coeur et ton âme à la recherche de l'Alam (Eternal) AHAYAH -, ton AHBA -, lève-toi donc et bâtis le sanctuaire de l'Alam (Eternal) AHAYAH -, pour amener l'arche de l'alliance de l'Alam (Eternal) AHAYAH

Et les navires QaDaSh W. de l'AHBA, dans la maison qui doit être construite au nom de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi, quand David était vieux et plein de jours, il a fait de Salomon son fils roi sur YaShaRa'AhL'.

2 Et il rassembla tous les princes de YaShaRa'Ahla, et les sacrificateurs et les Lévites. 3 Et les Lévites furent dénombrés depuis l'âge de trente ans et au-dessus, et leur nombre, homme par homme, fut de trente-huit mille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Shelomith le chef.*** 19 Des fils d'Hébron, Jérija le premier, Amaria le second, Jahaziel le troisième, et Jekameam le quatrième. 20 Des fils d'Ozial, Micha le premier, et Jésia le second.

Les fils de Merari, Machli et Mushi. Les fils de Machli, Eléazar et Kis. 22 Eléazar mourut, et il n'y eut que des filles, et leurs frères, les fils de Kis, les prirent. 23 Les fils de Mushi, Machli, Eder et Jeremoth, trois.

C'étaient là les fils de Lévi, selon la maison de leurs pères; les chefs des pères, comme ils étaient comptés par nombre de noms par leurs sondages, qui faisaient l'œuvre pour le service de la maison de l'Alam, AHAYAH, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus. 25 Car David dit: L'Alam, AHAYAH, AHBA, de YaShaRa'AhLa, a donné du repos à son fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et aussi aux Lévites, ils ne transporteront plus de gens, afin qu'ils puissent demeurer à Jérusalem pour toujours, le tabernacle, et aucun vase de celui-ci pour son service. 27 Car, selon les dernières paroles de David, les Lévites étaient:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

numéroté à partir de vingt ans et plus:§§§ 28 Parce que leur charge était d'attendre les fils d'Aaron pour le service de la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH, dans les tribunaux, et dans les chambres, et dans la purification de tous QaDaSh

les choses, et l'œuvre du service de la maison d'AHBA 29 *; - pour le pain de brebis, et pour la fleur de farine pour l'offrande, et pour les gâteaux sans levain, et pour ce qui est cuit dans la poêle, et pour ce qui est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et de se tenir debout chaque matin pour remercier et louer l'Alam (Eternal) AHAYAH

31 Et pour offrir tous les sacrifices brûlés à l'Alam, AHAYAH, dans les sabbats, dans les nouvelles lunes, et sur les fêtes fixées, par nombre, selon l'ordre qui leur a été donné, continuellement devant l'Alam, AHAYAH 32; afin qu'ils gardent la charge de la tente d'assignation, et la charge de la place QaDaSh W, et la charge des fils d'Aaron, leurs frères, au service de la maison de l'Alam, AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 24:1 313 1 Chroniques 25:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24

Voici les divisions des fils d'Aaron: les fils d'Aaron, Nadab, Abihu, Eléazar et Ithamar. 2 Mais Nadab et Abihu moururent devant leur père, et n'avaient point d'enfants; c'est pourquoi Eléazar et Ithamar exécutèrent la charge du sacrificateur. 3 David les distribua, tous deux Tsadok des fils d'Éléazar, et Achimélec des fils d'Ithamar, selon leurs fonctions dans leur service. 4 Et il y eut plus d'hommes chefs trouvés parmi les fils d'Éléazar que parmi les fils d'Ithamar; et ils furent divisés. Parmi les fils d'Éléazar, il y avait seize chefs de la maison de leurs pères, et huit parmi les fils d'Ithamar, selon la maison de leurs pères. 5 Ainsi furent-ils divisés par le sort, l'un avec l'autre, pour les gouverneurs du sanctuaire, et les gouverneurs de la maison d'Éléazar, les fils d'Éléazar, et les fils d'Ithamar.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et les Lévités: une maison principale fut prise pour Éléazar, et une autre prise pour Ithamar.* 7 Le premier sort sortit à Jojarib, le second à Jédaja, 8 le troisième à Harim, le quatrième à Séorim, 9 le cinquième à Malkija, le sixième à Mijamin, 10 le septième à Hakkoz, le huitième à Abija, 11 le neuvième à Jéshua, le dixième à Shecania, 12 le onzième à Éliashib, le douzième à Jakim, 13 le treizième à Huppa, le quatorzième à Jeschébeab, 14 le quinzième à Bilga, le seizième à Immer, 15 le dix-septième à Hézir, le dix-huitième à Aphses, 16 le neuvième à Péthachia, le vingtième à Jézékel, 17 le vingtième à Jakin, les deux vingtième à Gamul, 18 les trois et twentieth à Delaja, les quatre et vingtième à Maazia.

(Eternal) AHAYAH, selon leurs manières, sous Aaron leur père, comme l'Alam (Eternal) AHAYAH AHBA de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) l'avait commandé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici le reste des fils de Lévi: des fils d'Amram: Schubael; des fils de Schubael: Jehdeia. 21 Sur Ré-Habia: des fils de Réhabia, le premier était Ischia. 22 Des Jitsharites.

23 Et les fils d'Hébron: Jérija, le premier, Amaria, le second, Shelomoth, sofShelomoth; Jahath.

Jachaziel le troisième, Jekameam le quatrième. 24 Des fils d'Uziel, Micha, des fils de Micha, Schémir.

même tout ce qui était rusé, était deux cent quatre-vingt-huit.

8 Et ils jetèrent au sort le petit comme le grand, le maître comme l'érudit. 9 Le premier sort sortit pour Asaph à Joseph: le second pour Guedalia, qui était douze avec ses frères et fils; 10 le troisième pour Zaccur, ses fils et ses frères; 12 le quatrième pour Izri, ses fils et ses frères; 12 le cinquième pour Nethania, ses fils et ses frères; 12 le sixième pour Bukkija, ses fils et ses frères; 12 le septième pour Jésharlah, ses fils et ses frères; 15 le huitième pour Jeshaiā, ses fils et ses frères; 16 le neuvième pour Mattania, ses fils et ses frères; 14 le septième pour Jésarlah, ses fils et ses frères; 17 le dixième pour Schimeï, ses fils et ses frères; 18 le onzième pour Azareel, ses fils et ses frères; 13 le neuvième pour Mattania, ses fils et ses frères, ses fils et ses frères; 20 le douzième pour ses frères, ses fils et ses fils; 20 le douzième pour ses fils, ses fils et ses fils.

les mains du roi

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 25:24 314 1 Chroniques 27:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ses fils et ses frères étaient douze: 24 le dix-septième à Josbekescha, lui, ses fils et ses frères,

Le dix-huitième à Hanani, lui, ses fils et ses frères, était douze; 26 le dix-neuvième à Mallothi, lui, ses fils et ses frères, était douze; 27 le vingtième à Éliatha, lui, ses fils et ses frères.

frères, douze: 28 le vingt et un à Hothir, lui, ses fils et ses frères, douze: 29

vingt-deux à Giddalti, lui, ses fils et ses frères, douze: 30 les trois et vingtième à Mahazioth, lui, ses fils et ses frères, douze: 31 les quatre et vingtième à Romamti-ezer, lui, ses fils et ses frères, douze.

26 Le Conseil de l'Europe a adopté une résolution du Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sur les divisions des portiers: Meschélemia, fils de Koré, des fils

2 Et les fils de Méschélemia furent Zacharie, le premier-né, Jediael, le second, Zabadia, le troisième, Jathniel, le quatrième, 3 Élam, le cinquième, Johanan, le sixième, Elioenaï, le septième. 4 Et les fils d'Obed-Edom furent: Schemaeja, le premier-né, Jozabad, le second, Joa, le troisième, et Sacar, le quatrième, et

Nethaneel le cinquième, 5 Ammiel le sixième, Issacar le septième, Peulthaï le huitième, car AHBA l'a béni.

6 Et à Schemaeja, son fils, naquirent des fils qui gouvernaient dans toute la maison de leur père, car ils étaient de vaillants hommes.

Les fils de Schemaeja, Othni, Rephael, et Obed, Elzabad, dont les frères étaient des hommes forts, Élihu, et Semakia. 8 Tous ceux-là des fils d'Obed-Edom, eux et leurs fils et leurs frères, qui étaient des hommes forts pour le service, furent soixante et deux d'Obed-Edom. 9 Et Méchélémia eut des fils et des frères, des hommes forts, dix-huit. 10 Et Hosa, des fils de Merari, eut des fils; Simri, le chef, (car il n'était pas le premier-né, mais son père l'a fait le chef;) 11 Hilkiya, le second, Tebalia, le troisième, Zacharie, le quatrième; tous les fils et les frères d'Hosa étaient treize. 12 Parmi ceux-ci se trouvaient les divisions des portiers, parmi les chefs, ayant des gardes l'un contre l'autre, pour servir dans la maison de l'Alam.

13 Et ils jetèrent au sort les petits comme les grands, selon la maison de leurs pères, pour chaque porte. § 14 Et le sort de l'orient tomba à Schelemia; et pour Zacharie, son fils, sage conseiller, ils jetèrent au sort.

15 A Obed-Edom, vers le midi, et à ses fils, la maison d'Asuppim.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Vers l'orient, il y avait six Lévités, vers le nord, quatre par jour, vers le sud, quatre par jour, et vers Asuppim deux et deux. 18 Vers l'occident, à Parbar, quatre à la route, et deux à Parbar. 19 Ce sont là les divisions des porteurs parmi les fils de Koré et parmi les fils de Merari.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et des Lévités, Achija était sur les trésors de la maison d'Ahba, et sur les trésors des

21 Quant aux fils de Laadan, les fils du Guershonite Laadan, chefs de famille, dédièrent des choses.

Les fils de Jehieli, Zetham et Joël, son frère, qui étaient au-dessus des trésors de la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH 23. Des Amramites, et des Izharites, des Hébronites, et des Uzielites; 24 Et Shebuel, fils de Gershom, fils de Mascha, était le chef des trésors. 25 Et ses frères par Éliézer; Réhabia, son fils, et Je-Shaïa, son fils, et Joram, son fils, et Zicri, son fils, et Shelomith, son fils. 26 Shelomith et ses frères étaient sur tous les trésors des choses vouées, que David, le roi, et les principaux pères, les chefs de milliers et de centaines, et les chefs de l'armée,

27 Ils dévouèrent des butins gagnés dans les batailles pour entretenir la maison de l'Alam (Eternal) AHAYA 28 † tout ce que Samuel, le voyant, et Saül, fils de Kis, et Abner, fils de Ner, et Joab, fils de Tseruja, avaient dédié; et quiconque avait consacré quelque chose, il était sous la main de Shelomith, et de ses frères.

30 Et parmi les Hébronites, Hashabia et ses frères, des hommes vaillants, mille sept cents, étaient officiers parmi eux de YaShaRa'AhLa, de ce côté-ci du Jourdain, vers l'ouest, dans toutes les affaires de l'Alam,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Parmi les Hébronites se trouvait Jerija le chef, même parmi les Hébronites, selon le service du roi.

32 Et ses frères, hommes vaillants, furent deux mille sept cents chefs de famille, que le roi David fit régner sur les Rubénites.

Gadites, et la demi-tribu de Manassé, pour toutes les affaires relatives à AHBA, et les affaires du roi. §§§

27

1. Les fils de YaShaRa'Ahla, selon leur nombre, et leurs chefs de famille et chefs de milliers et de centaines, ainsi que leurs officiers qui servaient le roi dans toutes les affaires des cours, qui entraient et sortaient mois par mois pendant tous les mois de l'année, étaient vingt-quatre mille hommes. 2 Pendant le premier mois, Jashobeam, fils de Tsabdiel, et pendant son cours, vingt-quatre mille hommes. 3 Les fils de Perez étaient chefs de tous les chefs de l'armée pendant le premier mois. 4 Pendant le second mois, Dodaï, un Ahohite, et Mikloth, son cours, était Mikloth.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 27:5 315 1 Chroniques 28:8 aussi le chef: dans sa conduite aussi étaient vingt-quatre mille.* 5 Le troisième chef de l'armée pour

le troisième mois était Benaja, fils de Jehojada, principal sacrificateur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Benaja, qui était puissant parmi les trente, et au-dessus des trente; et dans sa conduite était Ammizabad, son fils. 7 Le quatrième chef pour le quatrième mois était Asaël, frère de Joab, et Zabadia, son fils après lui; et dans sa conduite étaient vingt-quatre mille. 8 Le cinquième chef pour le cinquième mois était Shamhuth, Izra, et dans sa conduite étaient vingt-quatre mille. 9 Le sixième chef pour le sixième mois était Ira, fils d'Ikkesh, le Tekoïte; et dans sa conduite étaient vingt-quatre mille. 10 Le septième chef pour le septième mois était Hélez, le Pélonite, des enfants d'Éphraïm; et dans sa conduite étaient vingt-quatre

mille. 11 Le huitième chef pour le huitième mois était Sibbecaï, le Hushathite, des Zarhites; et dans sa conduite étaient vingt-quatre mille.

quatre mille.

Le chef des Rubénites était Éliézer, fils de Zicri, des Siméonites, Shephathia, fils de Maaca; 17 des Lévites, Hashabia, fils de Kemuel; des Aaroniens, Tsadok; 18 de Juda, Élihu, l'un des frères de David; d'Issacar, Omri, fils de Micaël; 19 de Zabulon, Ismaïa, fils d'Obadia; de Nephtali, Jerimoth, fils d'Azriel; 20 des fils d'Ephraïm, Hoshéa, fils d'Azazia; de la demi-tribu de Manassé, Joël, fils de Pédaja; 21 de la demi-tribu de Manassé, en Galaad, Iddo, fils de Zacharie; de Benjamin, Jaasiel, fils d'Abner; 22 de Dan, Azareel, fils de Jérham.

1. Mais David ne prit pas le nombre d'entre eux depuis l'âge de vingt ans et au-dessous: parce que l'Alam (Eternal) AHAYAH

Il avait dit qu'il augmenterait YaShaRa'AhLa (y'shra'l) comme les étoiles des cieux.

24 Joab, fils de Tseruja, commença à compter, mais il n'a point fini, parce qu'il y eut de la colère pour elle contre Ya-Shara-Ahla-W.

Le nombre n'a pas non plus été mis dans le récit des chroniques du roi David.**

25 Les trésors du roi étaient Azmaveth, fils d'Adiel; et les magasins dans les champs, dans les villes, dans les villages et dans les châteaux, étaient Jéhonathan, fils d'Ozias; 26 et sur ceux qui faisaient le travail des champs pour le travail du sol, Ézri, fils de Chelub; 27 et sur les vignes, Schimeï, le Ramathite; sur l'augmentation des vignes, pour les caves à vin, était Zabdi, le Shiphmite.

Et sur les oliviers et les sycomores qui étaient dans les plaines basses se trouvait Baal-Hanan, le Guederite; et sur les caves d'huile était Joas; 29 et sur les troupeaux qui paissaient à Sharon était Shitraï, le Sharonite; et sur les troupeaux qui étaient dans les vallées était Shaphat, fils d'Adlaï; 30 Sur les chameaux aussi était Obil, l'Ismaélite; et sur les ânes était Jehdeia, le Meronothite; 31 et sur les troupeaux était Jaziz, le Hagerite; tous ceux-là étaient les chefs de la substance qui était le roi David. 32 Et Jonathan David, oncle, était conseiller, sage et scribe; et Jehiel, fils d'Hachmoni, était avec les fils du roi.

Et Achithophel était le conseiller du roi; et Huschaï, l'Archien, était le compagnon du roi. 34 Et après Achithophel était Jehojada, fils de Benaja, et Abiathar; et le général de l'armée du roi était Joab.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

David assembla tous les princes de YaShaRa'AhLa W, les chefs des tribus, les chefs des troupes qui servaient le roi par la voie, les chefs des milliers, les chefs des centaines, et les chefs de tous les biens et de toutes les possessions du roi et de ses fils, avec les officiers, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et David, le roi, se leva sur ses pieds, et dit: Écoutez-moi, mes frères et mon peuple; quant à moi, j'avais dans mon coeur pour bâtir une maison de repos pour l'arche de l'alliance d'Alam, et pour le marchepied de notre AHBA, et j'avais préparé pour le bâtiment: 3 Mais AHBA

Et il me dit: Tu ne bâtiras pas une maison pour mon nom, parce que tu as été

un homme de guerre, et il a précipité le sang.§ 4 Comment l'Alam AHAYAH AHBA AHBA AHBA à YaShaRa'AhLa HW (y'shra'l) m'a choisi devant toute la maison de mon père pour régner sur YaShaRa'AhLa HW (y'shra'l) pour toujours; car il a choisi Juda pour être le chef, et de la maison de Juda, la maison de mon père; et parmi les fils de mon père il m'a aimé pour me faire roi sur tout.

5 Et de tous mes fils, car l'Alam m'a donné beaucoup de fils, il a choisi Salomon mon fils pour s'asseoir sur le trône du royaume de l'Alam,

6 Et il me dit: Salomon, ton fils, bâtira ma maison et mes parvis; car je l'ai choisi pour être mon fils,

et je serai son père. 7 Et j'établirai

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

son royaume pour toujours, s'il est constant pour faire mes commandements et mes jugements, comme en ce jour. ** 8 Maintenant donc, aux yeux de tout YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l) l'assemblée de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et dans l'audience de notre AHBA

, gardez et cherchez pour tous les commandements de l'Alam, (Eternal) AHAYAH, votre AHBA, afin que vous possédiez ceci

une bonne terre, et laissez-la pour héritage à vos enfants après vous pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Chroniques 28:9 316 1 Chroniques 29:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et toi, Salomon, mon fils, connais l'AHBA de ton père, et tu le serviras d'un cœur parfait et d'un esprit plein de volonté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pour l'Alam, AHAYAH cherche tous les cœurs, et il comprend toutes les pensées; si tu le cherches, il sera trouvé de toi; mais si tu l'abandonnes, il te chassera pour toujours. 10 Prends garde maintenant, pour l'Alam, AHAYAH

Il t'a choisi pour bâtir une maison pour le sanctuaire. Sois fort, et fais-le.

11 David donna à Salomon, son fils, le modèle du portique et de ses maisons, et de ses trésors, et de ses chambres supérieures, et de ses parloirs intérieurs, et du lieu du propitiatoire, 12 et le modèle de tout ce qu'il avait par l'esprit, des parvis de la maison d'Alam, et de toutes les chambres alentour, des trésors de la maison d'AHBA, et des trésors des choses consacrées; 13 aussi pour les cours des sacrificateurs et des Lévites, et pour tout le service de la maison d'Alam, et pour tous les ustensiles de service de la maison d'Alam,

14 Il donna de l'or en poids pour des choses d'or, pour tous les instruments de toute sorte de service; de l'argent aussi pour

15 Le poids des chandeliers d'or, et de leurs lampes d'or, en poids de chaque chandelier et de ses lampes; et le poids des chandeliers d'argent, tant pour le chandelier que pour ses lampes, en poids de chaque chandelier, en poids de chaque chandelier, en poids de chaque chandelier; 16 Il donna de l'or pour les tables de pain d'argent, en poids de chaque table; et aussi de l'argent pour les tables d'argent; 17 l'or pur pour les houblons, les coupes et les coupes; et pour les bassons d'or, en poids de chaque bason, en poids de chaque bason d'argent; 18 l'argent en poids de chaque bason d'argent, en poids de l'autel de l'encens, en or raffiné; et l'or pour le modèle du char des chérubins, qui étendaient leurs ailes, et couvraient l'arche de l'alliance de l'Alam.

Tout cela, a dit David, l'Alam (Eternal) AHAYAH, m'a fait comprendre par écrit par

20 Et David dit à Salomon, son fils: Sois fort et de bon courage, et fais-le; ne crains point, et ne t'effraie point; car l'Alam AHAYAH AHBA, mon AHBA, sera avec toi; il ne t'abandonnera point, ni ne t'abandonnera, jusqu'à ce que tu aies achevé tout le travail pour le service de la maison de l'Alam AHAYAH 21; et voici, les cours des sacrificateurs et des Lévites seront avec toi pour tout le service de la maison d'AHBA; et il y aura avec toi tout homme habile, pour toute sorte de service; et les princes et tout le peuple seront entièrement à ton commandement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 États-Unis d'Amérique

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et David le roi dit à toute l'assemblée: Salomon mon fils, que seul AHBA a choisi, est encore jeune et tendre, et l'œuvre est grande; car le palais n'est pas pour l'homme, mais pour l'Alam, AHAYAH, AHBA 2, AHBA 2, AHBA, J'ai préparé avec toute ma force pour la maison de mon AHBA, AHBA, l'or pour les choses à faire d'or, et l'argent pour les choses d'argent, et l'airain pour les choses d'airain, le fer pour les choses de fer, et le bois pour les choses de bois; onyx pierres, et pierres à mettre, pierres brillantes, et de diverses couleurs, et toutes sortes de pierres précieuses, et de pierres de marbre en abondance. 3 Parce que j'ai préparé mon affection pour la maison de mon AHBA, J'ai de mes propres mains, d'or et d'argent, que j'ai donné à la maison de mon AHBA, à toutes sortes de pierres précieuses et de pierres de marbre en abondance.

6 Les chefs des pères et des princes des tribus de YaShaRa'AhLa, et les chefs de milliers et de centaines, avec les chefs de l'œuvre du roi, offrirent volontiers: 7 et donnèrent pour le service de la maison d'AHBA cinq talents d'or, dix mille drams, et dix mille talents d'argent, et dix mille talents d'airain, et cent mille talents de fer. 8 Et ceux avec qui on trouva des pierres précieuses les donnèrent au trésor de la maison d'Alam, par la main de Jehiel, le Guershonite. 9 Et le peuple se réjouit, parce qu'ils offraient volontiers, avec un cœur parfait, à l'Alam, AHAYAH.

10 C'est pourquoi David bénit l'Alam AHAYAH devant toute l'assemblée, et David dit: Béni soit-tu, AHAYAH AHBA AHBA AHBA AHRA'AhLa Ohio, notre père, pour toujours et pour toujours. 11 Thin, O Alam AHAYAH AHAYAH est la grandeur, et la puissance, et la gloire, et la victoire, et la majesté; car tout ce qui est dans le ciel et sur la terre est à toi; c'est le royaume, O Alam AHAYAH AHAYAH, et tu es exalté comme tête au-dessus de tout. 12 Les richesses et l'honneur viennent de toi, et tu règnes sur tout; et dans ta main est puissance et puissance; et dans ta main, c'est pour faire grand, et pour donner de la force à tous.

15 Car nous sommes des étrangers devant toi, et des étrangers, comme tous les nôtres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 16 O Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA, tous ces ancêtres de ce magasin: nos jours sur la terre ashadow, et il n'y a rien qui s'en va.

17 Je sais aussi, mon AHBA, que tu tentes le cœur, et que tu as du plaisir dans la droiture. Quant à moi, dans la droiture de mon coeur, j'ai volontairement offert tout ce que tu as fait.

ces choses-là, et maintenant j'ai vu ton peuple avec joie,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

qui sont présents ici, pour t'offrir volontiers.** 18 O Alam (Eternal) AHAYAH -- AHBA -- d'Abraham, Isaac, et de YaShaRa'AhLa ---, nos pères, garde ceci pour toujours dans l'imagination des pensées du cœur de ton peuple, et prépare leur

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Chroniques 29:19 317 1 Chroniques 29:30

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 et donne à Salomon, mon fils, un coeur parfait, pour garder tes commandements, tes témoignages et tes statuts, pour faire toutes ces choses, et pour bâtir le palais, pour ce que j'ai prévu.

Et David dit à toute l'assemblée: Bénis maintenant l'Alam, AHAYAH, ton AHBA. Et toute l'assemblée bénit l'Alam, AHAYAH, AHBA, de leurs pères, et se prosterna contre leurs têtes, et il livra l'Alam, AHAYAH, et le roi. 21 Et ils sacrifièrent des sacrifices à l'Alam, AHAYAH.

22 Ils mangèrent et burent devant l'Alam, et ce jour-là avec une grande joie. Ils firent roi Salomon, fils de David, et l'oignirent à l'Alam, afin qu'il fût le chef du gouvernement, ni Tsadok, pour qu'il fût prêtre.

Alors Salomon s'assit sur le trône de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) comme roi à la place de David son père, et pros-pered; et tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l) lui obéit.

24 Tous les chefs, les hommes forts et tous les fils du roi David,

25 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal)

SelfsuntoSolomoiseking.

Salomon exorbitant aux yeux de tout YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l), et lui accorda la majesté royale qui n'avait été sur aucun roi avant lui dans YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l).

Ainsi David, fils d'Isaï, régna sur tout YaShaRa'Ahla. 27 Et le temps qu'il régna sur YaShaRa'Ahla (y'shra'l) fut quarante ans; il régna sept ans à Hébron, et trente-trois ans il régna à YaRaWaSha-LaM 28; et il mourut dans une bonne vieillesse, pleine de jours, de richesses et d'honneur; et Salomon, son fils, régna à sa place. 29 Or, les actes du roi David, les premiers et les derniers, sont écrits dans le livre de Samuel, le voyant, et dans le livre.

30 De tout son règne et de toute sa force,

le livre deNathanlaprophet, et le livre deGadtheyer,

des temps qui l'ont dépassé, et sur YaShaRa'AhLa... (y'shra'l), et sur tous les royaumes des pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 29.18 préparer: ou, stable 29.24 soumis...: Hébr. a donné la main sous Salomon §§ 29.29 livre: ou, l'histoire: Hébr. mots 2 Chroniques 1:1 318 2 Chroniques 2:13

Le Deuxième Livre des Chroniques

1. Salomon, fils de David, fut fortifié dans son royaume, et l'Alam AHAYAH, son AHBA

2 Salomon parla à tout YaShaRa'AhLa W, chef des pères. 3 Salomon, et toute l'assemblée avec lui, allèrent au haut lieu qui était à Gabaon; car il y avait le tabernacle de la congrégation d'AHBA, que Mashah W, serviteur de l'Alam AHAYAH, avait fait dans le désert.

4 Mais l'arche d'AHBA avait fait monter de Kirjath-Jearim à l'endroit que David avait préparé pour lui; car il avait campé une tente pour elle à YaRaWaShaLaM 5; mais l'arche d'AHBA WY) avait fait monter de Kirjath-Jearim à l'endroit que David avait préparé pour lui; car il avait dressé une tente pour elle à YaRaWaWaM 5; mais l'autel de l'AhBA WY.

6 Salomon monta sur l'autel d'airain devant l'Alam, qui était au tabernacle de l'assemblée, et y offrit mille holocaustes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 En cette nuit-là, AHBA apparut à Salomon, et lui dit: Demande ce que je te donnerai. 8 Salomon dit à AHBA.

Tu as fait preuve d'une grande miséricorde envers David, mon père, et tu m'as fait régner à sa place.

AHBA, que ta promesse à David, mon père, soit établie, car tu m'as fait

† 10 Donne-moi maintenant la sagesse et la connaissance, que l'kingoverapeople comme le-la poussière de la terre dans la multitude.

11 Et AHBA dit à Salomon: Parce que c'était dans ton coeur, et que tu n'as pas demandé la richesse, la richesse ou l'honneur, ni la vie de tes ennemis, et que tu n'as pas encore demandé la longue vie; mais tu as demandé la sagesse et la connaissance pour toi-même, afin de juger mon peuple, sur qui je t'ai établi roi. 12 La sagesse et le savoir t'ont été accordés, et je te donnerai la richesse, la richesse et l'honneur, comme aucun des rois qui t'ont précédé, et il n'y en aura plus après toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Salomon vint de son voyage vers le haut lieu qui était à Gabaon à YaRaWaShaLaM, de devant le tabernacle de l'assemblée, et régna sur YaRa'AhLa W. 14 Salomon rassembla des chars et des cavaliers, et il avait mille quatre cents chars et douze mille cavaliers, qu'il plaça dans les villes des chars, et avec le roi à YaRaWaShaLaM 15. Le roi fit de l'argent et de l'or à YaRaWaShaLaM comme

plentere comme des pierres, et des cèdres font qu'il est comme les sycomores qui sont dans la vallée pour l'abondance.

Salomon fit sortir d'Égypte des chevaux et des fils de lin. Les marchands du roi reçurent le lin.

17 Et ils montèrent, et firent sortir d'Égypte un char pour six cents sicles de yarnataprice.

de l'argent et d'un cheval pour cent cinquante hommes; et ils firent sortir des chevaux pour tous les rois des Héthiens et pour les rois de Syrie, par leurs moyens.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Salomon résolut de bâtir une maison pour le nom d'Alam, et une maison pour son royaume. 2 Salomon dit à soixante-dix mille hommes de porter des fardeaux, et quatre-vingt mille pour les hisser sur la montagne, et trois mille six cents pour les surveiller.

3 Salomon envoya dire à Hiram, roi de Tyr: Comme tu as traité David, mon père,

4 Voici, je bâtis une maison au nom de l'Alam.

AHAYAH, mon AHBA, pour le dédier à lui, et pour brûler devant lui de l'encens doux, et pour le pain perpétuel, et pour les holocaustes matin et soir, les sabbats et les nouveaux

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les lunes, et les fêtes solennelles de l'Alam AHAYAH AHBA AHBA AHBA AHBA AH. Ceci est une ordonnance pour toujours à YaShaRa'AhLa AHW (y'shra'l). – 5 Et la maison que je bâtis est grande; car notre AHBA AHBA est grande, par-dessus tous les baals. 6 Mais qui est capable de lui construire une maison, voyant le ciel et le ciel des cieus ne peut pas le contenir?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Envoie-moi donc un homme rusé à travailler en or, en argent, en laiton, en fer, en pourpre, en pourpre et en bleu, et qui peut être habile à graver avec

les hommes rusés qui sont avec moi en Juda et à
YaRaWaShaLaM.....
.....
.....

au Liban, et voici, mes serviteurs seront avec tes serviteurs,

l'abondance, car la maison que je vais bâtir sera grande et merveilleuse. 10 Et voici, je donnerai à tes serviteurs, les hérauts qui ont coupé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

bois, vingt mille mesures de blé battu, vingt mille mesures d'orge, vingt mille bails de vin, et vingt mille bails d'huile.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Hiram, roi de Tyr, répondit par écrit, qu'il envoya à Salomon, parce que l'Alam (Eternal) AHAYAH

12 Hiram dit d'ailleurs: Béni soit l'Alam (Eternal) AHAYAH

AHBA, de YaShaRa'AhLa, qui a fait du ciel et de la terre, qui a donné à David le roi un fils sage, avec prudence et intelligence, qui pourrait construire une maison pour l'Alam, AHAYAH, et une maison pour son royaume.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Chroniques 2:14 319 2 Chroniques 4:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Le fils d'une femme des filles de Dan, et son père, un homme de Tyr, habile à travailler en or et en argent, en fer, en pierre et en bois, en pourpre, en bleu, en fin lin et en cramoisi, et à graver toute sorte de gravure, et à trouver tout ce qui lui sera mis, avec tes hommes rusés, et avec les hommes rusés de mon souverain David, ton père. 15 Maintenant, le blé, l'orge, l'huile et le vin dont mon souverain a parlé, qu'il envoie à ses serviteurs. 16 Et nous couperons du bois du Liban, autant que tu en auras besoin, et nous te le ferons porter en flottes par

la mer à Joppa; et tu la porteras jusqu'à YaRaWaShaLaM.§§***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Salomon fit le dénombrement de tous les étrangers qui étaient dans le pays de YaShaRa'Ahla, selon le dénombrement de David, son père, et ils furent trouvés cent cinquante mille.

18 Et il en plaça soixante-dix mille au porteur et trois mille six fuyards.

C'est vrai.

des fardeaux, et quatre-vingt mille pour être des écuyers sur la montagne, et trois mille six cents surveillants pour mettre le peuple une œuvre.

3

1. Alors Salomon a commencé à construire la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH.. à YaRaWaShaLaM

Dans la montagne de Moriah, où l'Alam (Eternal) AHAYAH, apparut à David son père, à l'endroit que David avait préparé dans l'aire d'Ornan le

2 Et il commença à bâtir le deuxième jour du deuxième mois, la quatrième année de son règne.

3 Voici ce que Salomon avait ordonné pour la construction de la maison d'AHBA.

4 Et la longueur par cubits après le premier-

La mesure était de trois centimes, et le pain de 20 centimes.

le portique qui était à l'avant de la maison, la longueur de celle-ci était selon la largeur de la maison, vingt coudées, et la hauteur était de cent vingt; et il la couvrit d'or pur à l'intérieur.

6 Et il garnit la maison de pierres précieuses pour la beauté; et l'or était d'or de Parvaim. §

7 Il couvrit d'or la maison, les poutres, les poteaux et leurs murs, et ses portes; et il couvrit des chérubins sur les murs. 8 Et il fit la maison la plus grande de QaDaSh, la longueur de celle-ci selon la largeur de la maison, vingt coudées, et la largeur de vingt coudées; et il la couvrit d'or fin, d'un montant de six cents talents. 9 Le poids des clous était de cinquante sicles d'or; et il couvrit d'or les chambres supérieures.

10 Et il fit deux chérubins d'œuvre d'image dans la plus grande maison de QaDaSh, et les couvrit d'or.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Les ailes des chérubins étaient longues de vingt coudées; une aile de l'un des chérubins était de cinq coudées, atteignant le mur de la maison; et l'autre aile était de cinq coudées, atteignant l'aile de l'autre chérubin. 12 Une aile de l'autre chérubin était de cinq coudées, atteignant le mur de la maison; et l'autre aile était de cinq coudées, rejoignant l'aile de l'autre chérubin. 13 Les ailes de ces chérubins étaient de cinq coudées.

Ils se sont étendus vingt coudées, et ils se sont tenus sur leurs pieds, et leurs visages étaient à l'intérieur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et il fit devant la maison deux colonnes de trente-cinq coudées de haut, et le chapiteau, et il fit le voile de bleu, de pourpre, de cramoisi, et de fin lin.

16 Et il fit des chaînes, comme dans l'oracle, et il mit ceux qui avaient le dessus de la table-Chofothem était cinq coubits.

17 Et il éleva les colonnes devant le temple, l'une à droite, l'autre à gauche; et il appela le nom de cela à droite Jakin, et le nom de cela à gauche Boaz.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Il fit un autel d'airain, vingt coudées de sa longueur, vingt coudées de sa largeur, et dix coudées de sa hauteur.

2 Et il fit une mer en fusion de dix coudées, du bord au bord, autour du compas, et cinq coudées,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Sous elle se trouvait la ressemblance des boeufs, qui l'entourait, dix en coudées, qui tournaient autour de la mer; deux rangées de boeufs furent jetées, lorsqu'elle fut jetée. 4 Elle se tenait sur douze boeufs, trois regards vers le nord, trois regards vers l'occident, et trois regards vers le midi, et trois regards vers l'orient; et la mer était placée au-dessus d'eux, et toutes leurs parties d'obstacle étaient à l'intérieur. 5 L'épaisseur de celle-ci était un pain de main, et son bord était semblable à l'ouvrage du bord d'une coupe, avec des fleurs de lis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

mille bains.†

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Il fit dix laveurs, et il en mit cinq à droite, et cinq à gauche, pour se laver en eux; on les lava en ce qu'ils offrirent pour l'holocauste; mais la mer fut pour les sacrificateurs, pour qu'ils se laverent.

de l'holocauste

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 4:8 320 2 Chroniques 6:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Il fit dix tables, et les plaça dans le temple, cinq à droite, et cinq à gauche; et il fit cent basons d'or.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il fit le parvis des sacrificateurs, et le grand parvis, et les portes du parvis, et il les couvrit d'airain. 10 Et il plaça la mer sur le côté droit de l'extrémité orientale, contre le midi.

11 Et Hiram fit les pots, les pelles et les basons. Et Hiram termina l'ouvrage qu'il devait faire pour le roi Salomon pour la maison d'AHBA 12; et les deux colonnes, et les pommiers, et les chapitres qui étaient sur le sommet des deux colonnes, et les deux couronnes pour

de l'arche devant l'oracle, mais ils n'ont pas été vus sans. Et il y en a jusqu'à ce jour.* 10 Il n'y avait rien dans l'arche, sauf les deux bles que Macha y avait mis à Horeb, lorsque l'Alam (Eternal) AHAYAH fit alliance.

avec les enfants de YaShaRa'AhLa, quand ils sont sortis d'Egypte.

¶ Et il arriva, quand les sacrificateurs furent sortis du lieu de QaDaSh, (pour tous les sacrificateurs qui étaient

12 Et les Lévites qui étaient les chantres, tous ceux qui étaient ici sanctifiés,

n'ont pas alors attendu parcours:

d'Asaph, d'Héman, de Jeduthun, avec leurs fils et leurs frères, étant revêtus de lin blanc, ayant des cymbales et des psalteries,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

harpes, se tenaient à l'extrémité orientale de l'autel, et avec eux cent vingt sacrificateurs sonnans de trompettes:) 13 Il arriva même, comme les trompettes et les chantres étaient comme un, de faire un son pour être entendu en louant et en remerciant l'Alam (Eternal) AHAYAH

Et quand ils élevèrent leur voix avec les trompettes, les cymbales et les instruments de musique, et louèrent l'Alam, AHAYAH, disant: Il est bon; car sa miséricorde dure pour toujours; que la maison fut remplie d'une nuée, et même la maison de l'Alam, AHAYAH 14, afin que les prêtres ne puissent pas rester pour servir à cause de la nuée; car la gloire de l'Alam, AHAYAH, avait rempli la maison de l'AHBA, à cause de la nuée.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Salomon dit: L'Alam a dit: AHAYAH a dit qu'il habiterait dans l'obscurité. 2 J'ai bâti pour toi une maison d'habitation, et un lieu pour ta demeure pour toujours. 3 Et le roi s'est tourné le visage, et a béni toute l'assemblée de YaShaRa'Ahla, et toute l'assemblée de YaShaRa'Ahla, qui était debout. 4 Et il a dit: Béni soit l'Alam, AHAYAH, AHBA, de YaShaRa'Ahla, J'ai choisi aucune ville parmi toutes les tribus de YaShaRa'Ahla, qui a accompli de ses mains ce qu'il a dit avec sa bouche à mon père David, disant: 5 Depuis le jour où j'ai fait sortir mon peuple du pays d'Égypte, je n'ai choisi aucune ville parmi toutes les tribus de YaShaRa'Ahla,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 6:6 321 2 Chroniques 6:34

le lieu, même du ciel; et quand tu entendras, pardonne.§**

Si un homme pèche contre son prochain, et qu'un serment lui soit fait pour le faire jurer, et le serment

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Tu entends du ciel, et tu fais, et tu juges tes serviteurs, et tu passes devant la maison d'Altar.

en rétribuant les méchants, en récompensant sa voie sur sa tête, et en justifiant les justes, en lui donnant selon sa droiture.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Et si ton peuple YaShaRa'AhLâ, et ta prière, et ta supplication devant toi dans cette maison, sont mis au pire devant l'ennemi, parce qu'ils ont péché contre toi, et qu'ils reviendront et confesseront ton nom, et prieront et feront des supplications devant toi dans cette maison,..§ 25 Alors écoute-toi de l'en-cas, et pardonne le péché de ton peuple YaShaRa'AhLâ, et ramène-les dans le pays que tu leur as donné, ainsi qu'à leurs pères.

Quand le ciel sera fermé, et qu'il n'y aura point de pluie, parce qu'ils ont péché contre toi; mais s'ils prient vers ce lieu, confessent ton nom, et détournent-vous de leur péché, quand tu les affligeras;

Écoute donc du ciel, et pardonne le péché de tes serviteurs et de ton peuple YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, quand tu leur as enseigné le bon chemin dans lequel ils devaient marcher, et envoie la pluie sur ton pays, que tu as donné à ton peuple pour un héritage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 S'il y a pénurie dans le pays, s'il y a peste, s'il y a explosion, ou mildiou, sauterelles, ou traiteurs; s'il y a leurs ennemis, assiégez-les dans les villes de leur pays;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

††† 29 Alors quelle prière ou quelle supplication sera faite de tout homme, ou de toute maladie là-bas:

ton peuple

YaShaRa'AhLa.....

.....
.....
que tu as donné à nos pères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Au sujet de l'étranger, qui n'est pas de ton peuple YaShaRa'Ahla, mais vient d'un pays lointain, à cause de ton grand nom, et de ta main puissante, et de ton bras étendu; s'ils viennent et prient en ceci

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Alors écoute des cieux, depuis ta demeure, et fais selon toute cette maison; l'étranger t'appelle, afin que tout le peuple de la terre connaisse ton nom, et te craigne, comme tu le fais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le peuple YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et peut savoir que cette maison que j'ai bâtie est appelée par ton nom. § 34 Si ton peuple va à la guerre contre ses ennemis par le chemin que tu les enverras, et qu'ils te prient vers cette ville

2 Chroniques 6:35 322 2 Chroniques 7:22 que tu as choisies, et la maison que j'ai bâtie à cause de ton nom; 35 Et écoute des cieux

36 S'ils pêchent contre toi, car il n'y a point d'homme qui ne pêche, et que tu sois irrité contre eux, et que tu les délivres devant leurs ennemis,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Mais s'ils se croient dans le pays où ils sont emmenés captifs, et s'ils se tournent vers toi et te prient dans le pays de leur captivité, en disant: Nous avons

38 S'ils reviennent à toi de tout leur coeur et de toute leur âme dans le pays de leur captivité, où ils les ont emmenés captifs, et prient vers leur pays que tu as donné à leurs pères, et vers la ville que tu as choisie, et vers la maison que j'ai bâtie pour ton nom. 39 Écoute donc des cieux, depuis ta demeure, leur prière et leurs supplications, et garde leur cause, et pardonne à ton peuple qui a péché.

Je t'en supplie, tes yeux sont ouverts, et tes oreilles sont attentives.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Maintenant, lève-toi, ô Alam, AHAYAH, dans ton lieu de repos, toi et l'arche de ta force, que tes sacrificateurs, ô Alam, AHAYAH, AHBA, soient revêtus du salut, et que tes saints se réjouissent dans la bonté. 42 AHAYAH, AHBA, ne détourne pas la face de ton oint, re-signe les compassions de David, ton serviteur.

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et les sacrificateurs ne purent entrer dans la maison de l'Alam, parce que la gloire de l'Alam, AHAYAH, avait rempli la maison de l'armée. 3 Et lorsque tous les fils de YaShaRa'AhLa, Yy'shra'l, virent comment le feu descendit, et la gloire de l'Alam,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHAYAH sur la maison, ils s'inclinèrent avec leurs visages sur le sol sur le trottoir, et adorèrent, et louèrent l'Alam AHAYAH, disant: Car il est bon; car sa miséricorde dure pour toujours.

4 Alors le roi et tout le peuple offrirent des sacrifices devant l'Alam, AHAYAH 5; le roi Salomon offrit un sacrifice de vingt-deux mille boeufs et de cent vingt mille brebis; ainsi le roi et tout le peuple consacrerent la maison d'AHBA 6; les sacrificateurs attendirent leurs offices; les Lérites aussi, avec des instruments de musique de l'Alam, AHAYAH, que le roi David avait fait louer à l'Alam, AHAYAH, parce que sa miséricorde dure à toujours, quand David loua par leur ministère; et les sacrificateurs sonnèrent des trompettes devant eux,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et Salomon sanctifia le milieu de la cour qui était devant la maison de l'Alam, AHAYAH; car là il offrit des holocaustes, et la graisse des sacrifices d'actions de grâces, parce que l'autel d'airain que Salomon avait fait n'était pas en mesure de recevoir les holocaustes, et les offrandes, et la graisse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 En même temps, Salomon célébra la fête pendant sept jours, et tout YaShaRa'Ahla, avec lui, une très grande assemblée, depuis l'entrée de Hamath jusqu'au fleuve d'Égypte. 9 Et le huitième jour, ils firent un

† 10 Et onsolemnassembly: car ils ont gardé-

la délivrance des sept jours d'altar, et des sept jours de festin.

le troisième et vingtième jour du septième mois, il envoya le peuple dans leurs tentes, heureux et joyeux de cœur pour la bonté que l'Alam AHAYAH AHAYAH AHYÉ avait faite à David et à Salomon, ainsi qu'à YaShaRa'AhLâ (y'shra'l) son peuple.

1. Ainsi Salomon acheva la maison de l'Alam, et la maison du roi, et tout ce qui est venu dans le cœur de Salomon pour faire dans la maison de l'Alam, et dans sa propre maison, il a accompli avec succès.

12 Et l'Alam apparut.

13 Si j'ai fermé le ciel pour qu'il n'y ait pas de pluie, si j'ordonne aux sauterelles de dévorer le pays, ou si j'envoie de la peste parmi mon peuple, 14 si mon peuple, qui est appelé par mon nom, s'humilie, prie, cherche ma face, et se détourne de leurs mauvaises voies, alors j'entendrai du ciel, et je pardonnerai leur péché, et je guérirai leur pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 16 Car maintenant j'ai choisi et sanctifié cette maison, que mon nom à la prière qui est faite ici.

17 Et toi, si tu marches devant moi, comme David, ton père, marchait, et si tu agis selon tout ce que je t'ai commandé, et si tu observes mes lois et mes jugements, 18 je stabiliserai le trône de ton royaume, selon ce que je te dis.

comme j'ai fait alliance avec David, ton père, en disant: Il ne te manquera pas d'être un homme pour diriger YaShaRa'Ahla (y'shra'l).**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Mais si vous vous détournez, et que vous abandonniez mes statuts et mes commandements, que j'ai mis devant vous, et que vous allez servir d'autres baals, et que vous les adorez, 20 je les arracherai par les racines de mon pays que je leur ai donné; et cette maison que j'ai sanctifiée à mon nom, je la chasserai de devant moi, et je la ferai devenir un proverbe et une parole parmi toutes les nations. 21 Et cette maison, qui est haute, sera une étonnement pour tous ceux qui passent par elle, afin qu'il dise: Pourquoi l'Alam a-t-il ainsi fait à ce pays et à cette maison? 22 Et il sera répondu: Parce qu'ils ont abandonné l'Alam (Eternal) AHAYAH

AHBA de leurs pères, qui les ont fait sortir du pays d'Égypte, qui ont saisi d'autres baals, et qui se sont prosternés devant eux.

et les a servis; c'est pourquoi il a fait venir sur eux tout ce mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 8:1 323 2 Chroniques 9:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Et il arriva, au bout de vingt ans, que Salomon avait bâti la maison de l'Alam, et sa maison, 2 que les villes que Hiram avait restaurées à Salomon, Salomon les avait bâties, et qu'il avait fait venir les fils de Ya-Shara'Ahla.

Il bâtit Tadmor dans le désert, et toutes les villes de magasins qu'il bâtit à Hamath. 5 Il bâtit aussi Beth Horon le haut, et Beth Horon le bas, villes clôturées, avec des murs, des portes et des barres. 6 Baalath, et toutes les villes de magasins que Salomon avait, et toutes les villes de chars, et les villes des cavaliers, et tout ce qui s'y trouvait.

pour construire à YaRaWaShaLaM -----

7 Tout le peuple qui restait des Héthiens, des Amoréens, des Phéréziens, des Héviens et des Jébusiens,

8 Mais de leurs enfants, qui ont été laissés après eux dans le pays, que les fils de YaShara'Ahla

9 Mais les fils de Yahara'Ahla ne furent pas consumés, et Salomon fit jusqu'à ce jour un tribut.

Salomon ne fit point de serviteurs pour son travail; mais ils furent des hommes de guerre, des chefs de ses chefs, et des chefs de ses chefs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et ce sont là les chefs du roi Salomon, qui étaient deux cent cinquante hommes, et qui dirigeaient le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Salomon fit monter la fille de Pharaon de la ville de David dans la maison qu'il avait bâtie pour elle; car il dit: Ma femme n'habitera pas dans la maison de David, roi de YaShaRa'Ahla, parce que les lieux

sont QaDaSh W, où l'arche de l'Alam (Eternal) AHAYAH est venue.

12 Salomon offrit des holocaustes à l'Alam, qu'il avait bâtis devant le portique; 13 après un certain temps chaque jour, il offrit, selon l'ordre de Macha, les sabbats, les nouvelles lunes et les fêtes solennelles, trois fois par an, la fête des pains sans levain, la fête des semaines et la fête des tabernacles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et il établit, selon l'ordre de David, son père, les cours des sacrificateurs à leur service, et les Lévites à leurs ordres, pour louer et servir devant les sacrificateurs, comme le devoir de chaque jour

requis: les porteurs aussi par leurs cours à chaque porte; car ainsi avait commandé David, l'homme d'AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et toute l'œuvre de Salomon fut préparée jusqu'au jour de la fondation de la maison d'Alam, et toute l'œuvre de Salomon fut préparée jusqu'au jour de la fondation de la maison d'Alam.

Ainsi la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) fut perfectionnée.

17 Et Salomon alla à Ézaïen (Zion)-Géber, et à Eloth, au bord de la mer, dans le pays d'Édom.

18 Hiram l'envoya par les mains de ses serviteurs des navires et des serviteurs qui connaissaient la mer; et ils allèrent avec les serviteurs de Salomon à Ophir, et ils prirent de là quatre cent cinquante talents d'or, et les apportèrent au roi Salomon.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Et quand la reine de Séba apprit la renommée de Salomon, elle vint pour prouver Salomon avec des questions difficiles à YaRaWaShaLaM

2 Salomon lui raconta toutes ses questions, et il n'y avait rien de caché à Salomon qu'il ne lui ait pas dit. 3 La reine de Séba ayant vu la sagesse de Salomon et la maison qu'il avait bâtie, 4 et la viande de sa table, et la table de ses serviteurs, et la présence de ses serviteurs, et de leurs vêtements; ses éleveurs aussi, et leurs vêtements; et son ascension par laquelle il monta dans la maison de l'Alam.

5 Et elle dit au roi: C'était un vrai rapport que j'entendis dans mon pays.

6 Mais je ne crus pas à leurs paroles, jusqu'à ce que je sois venu, et que mes yeux l'aient vu; et voici, la moitié de la grandeur de ta sagesse ne m'a pas été dite; car tu dépasses la renommée que j'ai entendue. 7 Heureux tes hommes, et heureux sont-ils tes serviteurs, qui

se tiennent continuellement devant toi, et entendent ta sagesse. 8 Béni soit l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHBA (Éternel) AHBA (Éternel) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Éternel) AHBA (Éternel)

Il a aimé YaShaRa'AhLa (y'shra'l), pour les établir pour toujours, c'est pourquoi il t'a fait roi sur eux, pour faire le jugement et le jus -

9 Et elle donna au roi cent vingt talents d'or, et d'épices en abondance, et de pierres précieuses; et il n'y eut point d'épices comme la reine de Séba donna au roi Salomon. 10 Et les serviteurs aussi de Hiram et les serviteurs de Salomon, qui apportèrent de l'or.

d'Ophir, apporta des arbres d'algum et des pierres précieuses. § 11 Et le roi fit des terrasses d'algum à la maison de l'Alam.

AHAYAH, au palais du roi, aux harpes et aux psaleries pour chanteurs, et il n'y en avait aucun.

12 Et le roi Salomon donna à la reine de Séba tout ce qu'elle désirait, tout ce qu'elle demandait, en plus de cela:

qu'elle avait amené au roi. Elle se retourna, et s'en alla dans son pays, elle et ses serviteurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le poids de l'or qui arriva à Salomon en un an était de six cent soixante-six talents d'or; 14 à côté de ce que les chefs et les marchands apportèrent, et tous les rois d'Arabie et les gouverneurs du pays apportèrent de l'or et de l'argent à Salomon.

gouverneurs: ou, capitaines

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 9:15 324 2 Chroniques 10:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et le roi Salomon fit deux cents cibles d'or battu; six cents sicles d'or battu allèrent à un seul but. 16 Et trois cents boucliers le firent battre.

Or: trois cents sicles d'or sont allés à un seul bouclier, et le roi les a mis dans la maison de la forêt du Liban. 17 Le roi fit un grand trône d'ivoire, et le couvrit d'or pur. 18 Il y avait six marches au trône, avec un marchepied d'or, qui était attaché au trône, et qui restait sur chacun d'eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et douze lions se tenaient là sur l'un des deux côtés du lieu, et deux de leurs demeures: sur le côté et sur l'autre sur les six marches. Il n'y avait point de semblable dans aucun royaume.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Tous les ustensiles de boisson du roi Salomon étaient d'or, et tous les ustensiles de la maison de la forêt du Liban étaient d'or pur; aucun n'était d'argent; il n'était rien rapporté aux jours de Salomon. §§*** 21 Car les navires du roi allèrent à Tarsis avec les ser- vants de Hiram, tous les trois ans une fois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† † 22 Et le roi Salomon a pris les navires de Tarsis portant l'or, et l'argent, l'ivori, les andapes, et les paons. passé tous les rois de la terre dans la richesse et la sagesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Tous les rois de la terre cherchèrent la présence de Salomon, pour entendre sa sagesse, qu'AHBA avait mise dans son coeur. 24 Ils apportèrent à chacun son présent, des vases d'argent et des vases d'or, des vêtements, des harnais et des aromates, des chevaux et des mulets, un rythme annuel.

1. Salomon avait quatre mille étals pour les chevaux et les chars, et douze mille cavaliers, qu'il avait donnés dans les villes d'ombrage, et avec le roi à YaRaWaShaLaM.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et il régna sur tous les rois depuis le fleuve jusqu'au pays des Philistins et jusqu'à la frontière de l'Égypte.

§§§ 28 Et ils amenèrent à Salomon des chevaux hors des comores qui sont dans la faible abondance des plaines. de l'Egypte, et hors de tous les pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le reste des actes de Salomon, les premiers et les derniers, ne sont-ils pas écrits dans le livre de Nathan, le prophète, dans la prophétie d'Achija, le Schilonite, et dans les visions d'Iddo, le voyant contre Jéroboam?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et Salomon régna à YaRaWaShaLaM, sur toute la ville de David, son père, quarante ans.
31 Salomon se coucha avec ses pères, et il fut enterré dans la ville de David, son père; et Roboam, son fils, régna à sa place.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Roboam alla à Sichem; car à Sichem il y avait tout YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, pour le faire roi. 2 Et il arriva que Jéroboam, fils de Nebath, qui était en Égypte, où il s'était enfui de la présence du roi Salomon, l'entendit dire que Jéroboam retourna.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et ils l'envoyèrent appeler. Jéroboam et tout YaShaRa'AhLa Wy'shra'l vinrent, et parlèrent à Re-Hoboam, en disant: 4 Ton père a rendu notre joug douloureux; maintenant, calme-toi quelque peu la dure servitude de ton père, et son joug lourd qu'il a mis sur nous, et nous te servirons. 5 Et il leur dit: Revenez à moi après trois jours. Et le peuple s'en alla.

6 Et le roi Roboam prit conseil avec les vieillards qui se tenaient devant Salomon, son père, pendant qu'il vivait encore, en disant: Quel conseil me donnez-vous de répondre à ce peuple? 7 Et ils lui dirent: Si tu es bon envers ce peuple, et si tu leur plaîts, et si tu leur dis de bonnes paroles, ils seront tes serviteurs pour toujours. 8 Mais il abandonna le conseil que les vieillards lui avaient donné, et il prit conseil avec les jeunes gens qui étaient avec lui, qui se tenaient devant lui. 9 Et il leur dit: Quel conseil donnez-vous, afin que nous retournions à ce peuple, qui m'a parlé, en disant: Assieds-toi un peu le joug que ton père a mis sur nous? 10 Et les jeunes gens qui ont été élevés avec lui lui dirent: Ainsi réponds-tu au peuple qui t'a parlé, disant: Ton père a rendu notre joug lourd, mais je te le rendrai un peu plus léger pour nous; ainsi tu leur diras: Mon petit doigt sera plus épais que mon père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Le troisième jour, Jéroboam et tout le peuple vinrent à Roboam, comme le roi l'avait dit, en disant: Revenez à moi le troisième jour. 13 Et le roi leur répondit avec aigüité; et le roi Roboam abandonna le conseil des vieillards. 14 Et il leur répondit après le conseil des jeunes gens, en disant: Mon père a alourdi votre joug, mais j'y ajouterai: mon père a châtié.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et le roi n'écoula point le peuple, car la cause était d'AHBA.

Pour qu'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) puisse accomplir sa parole, qu'il a dite par la main d'Ahija le Schilonite à Jér-Oboam, fils de Nebath.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et quand tout YaShaRa'Ahla, voyant que le roi ne voulait pas les écouter, le peuple répondit au roi: Quelle part avons-nous en David? Et nous n'avons point d'héritage dans le fils d'Isaï; chacun dans vos tentes, YaShaRa'Ahla

17 Mais quant aux enfants de YaShaRa'Ahla, qui habitaient dans les villes de Juda, Roboam régna sur eux. 18 Alors le roi Roboam envoya Hadoram qui était au-dessus de l'hommage; et les enfants de YaShaRa'Ahla, lui lapidèrent de pierres, et il mourut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 10:19 325 2 Chroniques 12:13

Mais le roi Roboam fit de la vitesse pour le faire monter à son char, pour fuir à YaRaWaShaLaM 19 †.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jusqu'à ce jour, il se rebella contre la maison de David.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et lorsque Roboam fut venu à YaRaWaShaLaM, il rassembla de la maison de Juda et de Benjamin cent quatre-vingt mille hommes d'élite, qui étaient des guerriers, pour combattre YaRa'AhLa Wy (y'shra'l), afin qu'il ramène le royaume à Roboam. 2 Mais la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) est venue à Shemaiah, l'homme d'AHBA, disant: 3 Parle à Roboam, fils de Salomon, roi de Juda, et à tout YaRa'AhLa Wy'l (y'shra'l) en Juda et Benjamin, disons: 4 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH, vous ne monterez pas, et vous ne combattrez pas contre vos frères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et Roboam habita à YaRaWaShaM, et il bâtit des villes pour la défense en Juda. 6 Il bâtit Beth-Lehem, Etam, Tekoa, 7 Beth-tsur, Shoco, Adullam, 8 Gath, Marescha, Ziph, 9 Adoraïm, Lakis, Azéka, 10 Tsorah, Ajalon et Hébron, qui sont en Juda et dans Benjamin. 11 Et il fortifia les forteresses, et y mit des chefs, et des réserves d'huile et de vin. 12 Il mit dans chaque ville des boucliers et des lances, et les fortifia, ayant Juda et Benjamin à ses côtés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les sacrificateurs et les Lévites qui étaient dans tout YaShaRa'AhLa W'' (y'shra'l) recouraient à lui de toutes leurs côtes.* 14 Car les Lévites quittèrent leurs banlieues et leurs possessions, et vinrent à Juda et à YaRaWaShaLaM, car Jéroboam et ses fils les avaient chassés de l'exécution du sacerdoce jusqu'à l'Alam AHAYAH 15:" Et il l'ordonna sacrificateurs pour les hauts lieux, et pour les démons, et pour les veaux qu'il avait faits. 16 Et après eux, de toutes les tribus de YaShaRa'AhLa W'h (y'shra'l) vinrent à YaRaWa'l, comme ils avaient mis leur cœur à chercher l'Alam AHAYAH (Eternal) AHBA, et pour les veaux qu'il avait faits.

Roboam prit pour femme Mahalath, fille de Jerimoth, fils de David, et Abihaïl, fille d'Éliab, fils d'Isaï, 19 qui lui enfanta des enfants, Jeusch, Shamaria et Zaham. 20 Après elle, il prit Maaca, fille d'Absalom, qui lui enfanta Abija, Attaï et Tsiza.

21 Et Roboam aimait Maaca, fille d'Absalom, au-dessus de toutes ses femmes et de ses shéломites.

22 Re-hoboam fit d'Abija, fils de Maaca, le chef de ses frères, car il pensa à le faire roi. 23 Et il se livra sagement, et dispersa de tous ses enfants dans tous les pays de Juda et de Benjamin, dans chaque ville clôturée, et il leur donna des vivres en abondance. Et il désira beaucoup de femmes.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Lorsque Roboam eut établi le royaume, et s'étant fortifié, il abandonna la loi d'Alam.

2 Et il arriva que la cinquième année du roi Roboam Shishak, roi d'Égypte, monta contre YaRaWaShaLaM, parce qu'ils avaient transgressé contre l'Alam.

AHAYA 3:Avec douze cents chars et soixante mille cavaliers, et le peuple était sans

4 Et il prit les villes fortifiées qui se trouvaient à Ju-dah, et vint à YaRaWaShaLaM.

5 Et Schemaeja, le prophète, vint à Roboam, et aux chefs de Juda, qui se rassemblèrent à YaRaWaShalaM.

à cause de Schischak, et leur dit: Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH: Vous m'avez abandonné, et c'est pourquoi je vous ai laissés dans la main de Schischak.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et ils dirent: L'Alam (Eternal) AHAYAH est juste. 7 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) a vu qu'ils s'humiliaient eux-mêmes, la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) est venue à Shemayah, disant: Ils se sont humiliés; c'est pourquoi je ne les détruirai pas, mais je leur accorderai quelque délivrance; et ma colère ne sera pas répandue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Alors Schischak, roi d'Égypte, monta contre YaRaWaShaLaM, et prit les trésors de la maison de l'Alam, et il les livra aux mains du chef de la garde, qui gardait l'entrée de la maison du roi. 11 Et quand le roi entra dans la maison de l'Alam, il enleva les boucliers d'or que Salomon avait faits. 10 Et le roi Roboam fit des boucliers d'airain, et les livra aux mains du chef de la garde, qui gardait l'entrée de la maison du roi. 11 Et quand le roi entra dans la maison de l'Alam, il entra dans la maison de l'Alam, et il ne voulut point le détruire.

Ça s'est bien passé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le roi Roboam se fortifia à YaRaWaShaLaM, et régna; car Roboam avait un et quarante ans lorsqu'il devint roi, et il régna dix-sept ans à YaRaWaShaLaM, la ville que l'Alam

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHAYAH avait choisi de toutes les tribus de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), pour y mettre son nom. Et son nom de mère était Naama

et aussi...; ou, et pourtant en Juda, il y avait de bonnes choses

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 12:14 326 2 Chroniques 14:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et il fit le mal, parce qu'il ne prépara pas son cœur à chercher l'Alam, 15... Les actes de Roboam, les premiers et les derniers, ne sont pas écrits dans le livre de Schemaeja, le prophète, et d'Iddo, le prophète.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il y eut toujours des guerres entre Roboam et Jéroboam. § 16 Et Roboam se coucha avec ses pères, et il fut enterré dans la ville de David.

plutôt.**

13

La dix-huitième année du roi Jéroboam, Abija régna sur Juda.

Il y eut guerre entre Abija et Jer - Oboam. 3 Et Abija mit la bataille en rang avec une armée de vaillants hommes de guerre, quatre cent mille hommes élus; Jéroboam aussi mit la bataille en rang contre lui avec huit hommes.

cent mille hommes élus, vaillants hommes.

4 Abija se leva sur la montagne de Zémaraïm, qui est sur la montagne d'Éphraïm, et dit: Écoute-moi, Jéroboam, et tout YaShaRa'AhLa, 5 Ne savez-vous pas que l'Alam (Eternal) AHAYAH, AHBA, de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l) a donné le royaume sur YaShaRa'AhLa (y'shra'l) à David pour toujours, même à lui et à ses fils par un

6 Et Jéroboam, fils de Nebath, serviteur de Salomon, fils de David, se lève, et se rebelle contre son seigneur. 7 Et il y a pour lui des hommes vains, les fils de Bélial, et ils se sont fortifiés contre Roboam, fils de Salomon, quand Roboam était jeune et tendre, et ne pouvait pas les résister. 8 Et maintenant vous pensez résister au royaume d'Alam, AHAYAH, dans la main des fils de David; et vous êtes une grande multitude, et il y a avec vous des veaux d'or, que Jéroboam vous a faits pour des baals. 9 N'avez-vous pas chassé les sacrificateurs d'Alam, AHAYAH, fils d'Aaron, et les Lévites, et vous avez fait des prêtres selon la manière des nations d'autres pays?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 10 Mais pour nous, l'Alam (Eternal) AHAYAH est notre AHBA, et nous n'avons peut-être pas abandonné les gens comme un prêtre de ceux-là qui ont énoaals (les dieux).

et les sacrificateurs, qui servent l'Alam, sont les fils d'Aaron, et les Lévites attendent

11 Et ils brûlent à l'Alam, tous les matins et tous les soirs, des sacrifices et des sacrifices.

encens doux: les pains de chevreau les mettent aussi en ordre sur la table pure; et le chandelier d'or avec ses lampes, pour brûler chaque soir; car nous gardons la charge de l'Alam (Eternal) AHAYAH, notre AHBA, mais vous l'avez abandonné.

Et voici, AHBA lui-même est avec nous pour notre capitaine, et ses prêtres sonnent des trompettes pour crier des cris d'alarme contre vous. O chel-dren de YaShaRa'AhLa HW, vous ne combattez pas contre l'Alam AHAYAH, AHBA, de vos pères, car vous ne prospérerez pas.

13 Et Jéroboam fit venir derrière eux une embuscade; et ils étaient devant Juda, et l'embuscade était derrière eux. 14 Et Juda regarda en arrière, et voici, la bataille était devant et derrière; et ils crièrent à l'Alam AHAYAH, et les sacrificateurs sonnèrent de trompettes. 15 Et les hommes de Juda crièrent: et, comme les hommes de Juda criaient, il arriva que AHBA AHBA AHBA AHBOAM et tout YaShaRa'AhLa W=17 (y'shra'l) devant Abija et Juda. 16 Et les fils de YaShaRa'AhLa W=" (y'shra'l) s'enfuirent devant Juda; et AHBA AHBA N'a pas livré entre leurs mains leurs villes, et Abija et son peuple les ont tués avec une grande tuerie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de nouveau dans les jours d'Abija; et l'Alam (Eternal) AHAYAH le frappa, et il mourut.

21 Abija devint puissant, et il épousa quatorze femmes, et engendra vingt-deux fils et seize filles. 22 Le reste des actions d'Abija, de ses voies et de ses paroles est écrit dans l'histoire du prophète Iddo.

14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors Abija se coucha avec ses pères, et on l'enterra dans la ville de David; et Asa, son fils, régna à sa place. De son temps, le pays fut tranquille pendant dix ans. 2 Asa fit ce qui était bon et droit aux yeux de l'Alam, AHAYAH, son AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et il ordonna à Juda de chercher l'Alam, AHAYAH, AHBA, de leurs compagnons, et de faire la loi et le commandement. 5 Et il ôta de toutes les villes de Juda les hauts lieux, et

les images, et le royaume était calme devant lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et il bâtit des villes clôturées en Juda; car le pays était reposé, et il n'avait point de guerre en ces années-là, parce que l'Alam était encore devant nous. 7 C'est pourquoi il dit à Juda: Bâtitsons ces villes, et faisons autour d'elles des murailles, des tours, des portes et des

barres, et que le pays est encore devant nous; parce que nous avons cherché l'Alam, notre AHBA, nous l'avons cherché, et il nous a donné du repos de tous côtés. 8 Et Asa avait une armée d'hommes qui portaient des cibles et des lances, de Juda, trois cent mille, et de Benjamin, qui portaient des boucliers et tirait des arcs, deux cent quatre-vingt mille; tous ces hommes étaient vaillants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il sortit contre eux Zérach, l'Éthiopien, avec une armée de mille mille, et trois cents chars; et il vint à Maréscha. 10 Et Asa sortit contre lui, et ils installèrent la bataille dans la vallée de Tsephathé à Maréscha. 11 Et Asa cria à l'Alam AHAYAH, son AHBA, et dit: Alam AHAYAH,

2 Chroniques 14:12 327 2 Chroniques 16:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il n'y a rien avec toi pour aider, que ce soit avec beaucoup, ou avec ceux qui n'ont pas de pouvoir: aide-nous, O Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH, tu es notre AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

12 Ainsi l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) frappa les Éthiopiens devant Asa et devant Juda, et les Éthiopiens s'enfuirent. 13 Et Asa et le peuple qui était avec lui les poursuivirent jusqu'à Guérar; et les Éthiopiens furent renversés, afin qu'ils ne purent se rétablir, car ils furent détruits devant l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), et

Ils battirent toutes les villes autour de Guérar, parce que la crainte de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternal) était venue sur eux, et ils pillèrent toutes les villes, car il y avait beaucoup de butin en elles. 15 Ils frappèrent aussi les tentes de bétail, et emportèrent en abondance des brebis et des chameaux, et retournèrent à YaRaWaShaLaM (WY).

15

2 Et il sortit à la rencontre d'Asa, et lui dit: Écoutez-moi,

Asa, et tout Juda et Benjamin; L'Alam est avec vous, pendant que vous êtes avec lui.

Si vous le cherchez, il sera trouvé de vous; mais si vous l'abandonnez, il vous abandonnera. * 3 Pendant une longue période YaShaRa'AhLa H.W. (y'shra'l) a été sans le vrai AHBA H.W., et sans prêtre enseignant, et sans loi. 4 Mais lorsqu'ils se sont tournés vers l'Alam HAYAH (Eternal) AHBA H.W. de YaShaRa'AhLa H.W. (y'shra'l), et qu'ils l'ont cherché, il a été trouvé d'eux. 5 Et en ces temps-là, il n'y avait pas de paix pour celui qui est sorti, ni pour celui qui est entré, mais de grandes vexations étaient sur tous les habitants des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Cédron.**†† 17 Mais les hauts lieux n'ont pas été enlevés de YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l): néanmoins le cœur d'Asa était parfait tous ses jours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il apporta dans la maison d'AHBA les choses que son père avait consacrées, et qu'il avait lui-même consacrées, l'argent, l'or et les vases. 19 Et il n'y eut plus de guerre aux cinq et trentième années du règne d'Asa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16

1. La sixième et trentième année du règne d'Asa Baescha, roi de YaShaRa'AhLa, monta contre Juda, et bâtit Rama, dans l'intention de ne laisser sortir personne ni entrer à Asa, roi de Juda. 2 Asa fit sortir de l'argent et de l'or des trésors de la maison d'Alam, AHAYAH et de la maison du roi, et envoya à Ben-Hadad.

3 Il y a une alliance entre moi et toi, comme il y avait entre mon père et ton père; tenez-vous, je vous ai envoyés de l'argent et de l'or; allez, rompez votre alliance avec Baesha, roi de YaShaRa'AhLa W, afin qu'il s'éloigne de moi. 4 Ben Hadad exauça le roi Asa, et envoya les chefs de ses armées contre les villes de YaShaRa'AhLa W, et ils frappèrent Ijon, Dan, Abel-Maïm et toutes les villes de magasins.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Lorsque Baescha eut entendu cela, il abandonna la construction de Rama, et ce fut la fin de ses travaux. 6 Le roi Asa prit tout Juda, et ils emportèrent les pierres de Rama et son bois, dont Baescha était la construction, et il en bâtit avec Guéba et Mitspa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 En ce temps-là, Hanani, le voyant, vint vers Asa, roi de Juda, et lui dit: Parce que tu as compté sur le roi de Syrie, et que tu n'as pas compté sur l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, c'est pourquoi l'armée du roi de Syrie s'est échappée de ta main. 8 Les Éthiopiens et les Lubim n'étaient pas une grande armée, avec beaucoup de chars.

9 Pour les cavaliers encore, soyez-

causethoudidstrely sur l'Alam (Eternal) AHAYAH, il a livré le mintothinehand.

les yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) courent vers et vers toute la terre, pour se montrer fort en leur faveur

dont le coeur est parfait à son égard. Tu as agi de manière insensée; c'est pourquoi tu le feras désormais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 16:10 328 2 Chroniques 18:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Alors Asa était irrité contre le voyant, et l'a mis dans une maison de prison, car il était en colère avec lui à cause de cette chose. Et Asa opprima quelques-uns des gens en même temps.**

Et voici, les actes d'Asa, les premiers et les derniers, voici, ils sont écrits dans le livre des rois de Juda et de YaShaRa'AhLa

12 Et Asa, la trente-neuvième année de son règne, fut malade dans ses pieds, jusqu'à ce que sa maladie fût très grande; mais dans sa maladie, il chercha non pas à l'Alam (Eternal) AHAYAH, mais aux médecins.

14 Et on l'enterra dans ses sépulcres, qu'il avait faits pour lui-même dans la ville de David, et on le mit dans le lit rempli d'odeurs douces et de diverses sortes d'épices, préparées par l'art des apothicaires, et ils firent pour lui un grand feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17

1. Et Josaphat, son fils, régna à sa place, et il se fortifia contre YaShaRa'AhLa W. 2 Et il plaça des forces dans toutes les villes fortifiées de Juda, et mit des garnisons dans le pays de Juda, et dans les villes d'Éphraïm, qu'Asa, son père, avait prises. 3 Et l'Alam AHAYAH était avec Josaphat, parce qu'il marchait dans les premières voies.

de son père David, et ne chercha point à Baalim;* 4 mais il chercha à l'Alam AHAYAH AHBA, de son père, et il marcha dans ses commandements, et non pas après les actions de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l). 5 C'est pourquoi l'Alam (Eternal)

AHAYAH a établi le royaume dans sa main, et tout Juda a apporté

6 Et son coeur s'éleva dans les voies de l'Alam, AHAYAH, et il ôta de Juda les hauts lieux et les bosquets.

La troisième année de son règne, il envoya vers ses chefs, Ben-Haïl, Obadia, Zacharie, Nethaneel et Michée, pour enseigner dans les villes de Juda. 8 Il envoya avec eux les Lévites, Schemaeja, Nethania, Zabadia, Asahel, Schemiramoth, Jéhonathan, Adonija, Tobija et Tobadonija, les Lévites, et avec eux les sacrificateurs Élisama et Joram.

Ils enseignèrent en Juda, et ils eurent avec eux le livre de la loi d'Alam (Éternel), et ils passèrent par toutes les villes de Juda, et ils enseignèrent le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et la crainte de l'Alam, AHAYAH, tomba sur tous les royaumes des pays qui étaient autour de Ju-Dah, de sorte que

11 Et quelques-uns des Philistins apportèrent des cadeaux à Josaphat, et ils ne firent pas de guerre contre Jé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Hoshaphat.

les Arabes lui apportèrent des brebis, sept mille sept cents béliers, et sept mille sept cents boucs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Josaphat devint très grand, et il bâtit dans les châteaux et les villes de Juda. ** 13 Et il eut beaucoup d'affaires dans les villes de Juda; et les hommes de guerre, vaillants hommes, étaient à YaRaWaShaLaM 14; et voici le nombre d'entre eux selon la maison de leurs pères: de Juda, les chefs de milliers; Adna, le chef, et avec lui des hommes vaillants de trois cent mille hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† † 16 Et le suivant il était Jehohanan le capitaine, et avec lui deux cent quatre mille.

Amasia, fils de Zicri, s'offrit volontairement à l'Alam, AHAYAH, et avec lui deux cent mille vaillants hommes. 17 Et de Benjamin, Éliada, un vaillant homme, et avec lui des hommes armés d'arc et de bouclier, deux hommes dragués de mille hommes. 18 Et le suivant,

Jozabad, et avec lui cent quatre-vingt mille prêts pour la guerre. 19 Ceux-ci attendirent le roi, à côté de ceux que le roi mit dans les villes fortifiées dans tout Juda.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18

1. Josaphat avait des richesses et de l'honneur en abondance, et il s'allia avec Achab. 2 Après quelques années, il descendit à Achab à Samarie. Achab tua pour lui des brebis et des boeufs en abondance, et pour les

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Achab, roi de YaShaRa' Ahla, dit à Josaphat, roi de Juda: Veux-tu aller avec moi à Ramoth en Galaad? Et il lui répondit: Je suis comme toi, et mon peuple sera avec toi, et nous serons avec toi dans la guerre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Josaphat dit au roi de Ya-Sha-Ra-Ah-La-W, demande, je te prie, à la parole de l'Alam.

5 C'est pourquoi le roi de YaShaRa' Ahla, dit: Monte, car AHBA le livrera dans la main du roi.

6 Mais Josaphat leur dit: N'y a-t-il pas ici un prophète de l'Alam?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 7 Et le roi de YaShaRa' AhLa...y'shra'l, dit à Josaphat: Il y a encore un homme, par qui nous pouvons s'enquérir de lui?

de l'Alam (Eternal) AHAYA: Mais je le haïs; car il ne me prophétisait jamais le bien, mais toujours le mal: il en est de même de Michée, fils d'Imla. Et Josaphat dit: Que le roi ne le dise pas. 8 Et le roi de YaShaRa' AhLa (y'shra'l) appela l'un des

ses officiers, et dit: Va vite chercher Michée, fils d'Imla, et le roi de YaShaRa' Ahla, et Josaphat, roi de Juda, s'assirent sur son trône, vêtus de leurs robes, et ils s'assirent dans un lieu vide au

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

en entrant de la porte de Samarie, et tous les prophètes prophétisèrent devant eux.** 10 Sédécias, fils

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 18:11 329 2 Chroniques 19:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de Chenaana lui avait fait des cornes de fer, et il a dit: Ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH: Avec ceux-ci tu pousseras la Syrie

11 Et tous les prophètes prophétisèrent

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi, disant: Montez à Ramoth en Galaad, et prospérez; car l'Alam AHAYAH le livrera entre les mains du roi.

12 Et le messenger qui était allé appeler Michée lui parla, disant: Voici, les paroles des prophètes disent du bien au roi avec un seul consentement; que ta parole soit comme l'un des leurs, et qu'elle parle

13 Et Michée dit: Comme l'Alam (Eternal) AHAYAH vit, même ce que dit mon AHBA, c'est moi qui parlerai. 14 Et vous, vous êtes bons.

15 Et le roi lui dit: Combien de fois t'adjurerai-je que tu ne me dises rien d'autre que la vérité au nom de l'Alam, au nom de l'Alam, AHAYAH 16?

17 Et le roi de YaShaRa'AhLa, dit à Josaphat: Ne t'ai-je pas dit qu'il ne prophétiserait pas bien?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pour moi, mais le mal?§§ 18 Il dit encore: C'est pourquoi, écoutez la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH; J'ai vu l'Alam (Eter-nal) AHAYAH.

19 Et l'Alam (Éternel) AHAYAH dit: Qui séduirea Achab, roi de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), pour qu'il monte et tombe à Ramoth en Galaad? Et l'un parla en disant ainsi, et l'autre en disant ainsi. 20 Et il sortit un esprit, et se tint devant l'Alam (Éternel) AHAYAH.

21 Et il dit: Je sortirai, et je serai un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses prophètes. Et l'Alam a dit: Tu l'attireras, et tu l'emporteras aussi; sors, et fais de même. 22 Et maintenant, voici, l'Alam a mis un esprit de mensonge dans la bouche de tes prophètes, et

l'Alam a parlé de mal contre toi. 23 Alors Sédécias, fils de Chenaana, s'approcha, frappa Michée sur la joue, et dit: C'est par là que l'Esprit de l'Alam a parlé de mal contre toi.

24 Et Michée dit: Voici, tu verras en ce jour où tu seras

25 Alors le roi de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l dit: Prenez Michée, et ramenez-le à Amon, gouverneur de la ville, et à Joas, fils du roi.26 Et dites: Ainsi parle le roi: Mettez cet homme dans la prison, et nourrissez-le avec du pain d'affliction et avec de l'eau d'affliction, jusqu'à ce que je revienne en paix. 27 Et Michée dit: Si vous retournez en paix, alors vous n'avez pas la parole.

Alam (Eternal) AHAYAH parla par moi. Et il dit: Écoutez, vous tous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et le roi de YaShaRa'AhLa W, et Josaphat, roi de Juda, montèrent à Ramoth en Galaad. 29 Et le roi de YaShaRa'AhLa W, dit à Josaphat: Je me déguiserai, et j'irai à la bataille; mais tu mettras tes robes. Et le roi de YaShaRa'AhLa W, se déguisait; et ils allèrent à la bataille. 30 Le roi de Syrie avait commandé le chapeau des chars qui étaient avec lui, disant: Ne combattez pas avec des petits ou des grands, sauf avec le roi de YaShaRa'AhLa W, 31 et il arriva que les chefs des chars virent Josaphat, et ils dirent: C'est le roi de YaShaRa'AhLa

C'est pourquoi ils l'entourèrent pour se battre; mais Josaphat s'écria, et l'Alam AHAYAH

32 Car il arriva que, lorsque les capitaines

des chars reconnurent que ce n'était pas le roi de YaShaRa'AhLa... (y'shra'l), ils se détournèrent de nouveau pour le poursuivre.

Et un certain homme tira un arc à une entreprise, et frappa le roi de YaShaRa'AhLa... (y'shra'l) entre les jointures du

harnais: donc il dit à son char: Tourne ta main, afin que tu m'emportes hors de l'armée; car je suis blessé.

19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Josaphat, roi de Juda, retourna en paix dans sa maison à YaRaWaShaLaM

2.....
.....

(Eternal) AHAYAH? est donc la colère sur toi d'avant l'Alam (Eternal) AHAYAH 3.

Il y a de bonnes choses en toi, en ce sens que tu as ôté du pays les bosquets, et que tu as préparé ton coeur à chercher AHBA.

4 Et Josaphat habita à YaRaWaShaLaM, et il sortit de nouveau à travers le peuple.

de Beer-Schéba à la montagne d'Éphraïm, et les ramena à l'Alam, AHAYAH, AHBA, de leurs pères.* 5 Il plaça des juges dans le pays dans toutes les villes fortes de Juda, ville par ville, 6 Et il dit aux

†juges, prenez ce que vous faites: car vous ne jugez pas pour l'homme, mais pour l'Alam (Eternal) AHAYAH, qui est avec vous dans le jugement-

Il s'agit là d'une question d'intérêt commun.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7C'est pourquoi maintenant, que la crainte de l'Alam soit sur vous; prenez garde et faites-le; car il n'y a pas d'iniquité avec l'Alam (Eternal) AHAYAH, notre AHBA, ni le respect des personnes, ni la prise de dons.

8 En outre, dans YaRaWaShaLaM, Josaphat fit l'ensemble des Lévites, et des sacrificateurs, et des chefs des pères de YaRa'AhLa, pour le jugement de l'Alam, AHAYAH, et pour les controverses, lorsqu'ils retournèrent à YaRaWaShaLaM 9; et il les accusa, disant: Ainsi ferez-vous dans la crainte de l'Alam.

10 Et quelle cause viendra à vous de vos frères qui:

Dans leurs villes, entre le sang et le sang, entre la loi et l'ordre, les lois et les jugements, vous les avertirez même qu'ils ne transgressent pas contre l'Alam, AHAYAH, et que la colère vient sur vous et sur vos frères, ceci faites, et vous ne transgressez pas. 11 Et voici, Amaria, le principal sacrificateur, est sur vous dans toutes les affaires de l'Alam, AHAYAH, et Zé-Baliah.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 18.10 ils...: Héb. tu les consumes avec...: Héb. avec une bouche §§ 18.17 mais mal: ou, mais pour le mal *** 18.24 dans...: ou, de chambre en chambre: Héb. une chambre dans une chambre †† 18.32 de...: Héb. d'après lui

Héb. dans sa simplicité §§§ 18.33 entre...: Héb. entre les articulations et entre le pectoral * 18.33

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 19.4 il est allé...: Héb. il est revenu et est sorti † 19.6 en...: Héb. en matière de jugement

8 Et ils y habitèrent, et ils y ont bâti Israël, et ils l'ont mis sur le marché d'Ab-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Si, quand le mal viendra sur nous, comme l'épée, le jugement, la peste, ou la famine, nous nous tenons devant cette maison, et devant toi, et que tu crieras vers toi dans notre affliction, tu entendas et tu viendras au secours. 10 Et maintenant, voici, les fils d'Ammon, de Moab et de la montagne de Séir, que tu ne laisseras pas envahir par YaShara'Ahla, quand ils sortiront du pays d'Égypte, mais ils ne les détruiront point; 11 Voici, je dis, comment ils nous rétribuent, pour venir nous chasser de ta possession, que tu nous as donnée pour hériter. 12 O notre AHBA, ne les jugeras-tu pas? car nous n'avons pas de pouvoir contre cette grande compagnie qui vient contre nous, et nous ne savons pas quoi faire; mais nos yeux sont sur toi. 13 Et tout Juda se tenait devant l'Alam, avec leurs enfants.

14 Sur Jahaziel, fils de Zacharie, fils de Benaja, fils de Jeiel, fils de Mattania, Lévite des fils d'Asaph, vint l'Esprit de l'Alam, AHAYAH, au milieu de l'assemblée; 15 et il dit: Écoutez, vous tous, Juda, et vous, habitants de YaRaWaShaLaM, et vous, roi Josaphat, Ainsi parle l'Alam, AHAYAH, Ne craignez point et ne vous effrayez pas à cause de cette grande multitude; car la bataille n'est pas à vous, mais AHBA. 16 Vous descendez demain contre eux; voici, ils montent près de la falaise de Tsiz, et vous trouverez ce que vous avez à faire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les Lévites, des enfants des Kohathites, et des enfants des Korhites, se levèrent pour louer l'Alam (Eternal) AHAYAH 19.

(y'shra'l) avec une voix forte en haut.

1. Ils se levèrent de bon matin, et sortirent dans le désert de Tekoa; et comme ils sortaient, Josaphat se tint debout, et dit: Écoutez-moi, Juda, et vous, habitants de YaRaWaShaLaM; croyez en l'Alam.

21 Lorsqu'il eut consulté le peuple, il nomma des chantres à l'Alam, qui devait louer la beauté de la sainteté, comme ils sortaient devant l'armée, et pour dire: Louez l'Alam, qui est l'Ahaya, car sa miséricorde dure pour toujours.

1. Lorsqu'ils commencèrent à chanter et à louer, l'Alam, AHAYAH, mit des embuscades contre les fils d'Ammon, de Moab et de la montagne de Séir, qui étaient venus contre Juda, et ils furent frappés.

23 Car les fils d'Ammon et de Moab se levèrent contre les habitants de la montagne de Séir, pour tuer et détruire

Et quand ils eurent achevé les habitants de Séir, chacun contribua à en détruire un autre.***

Lorsque Juda fut arrivé à la tour de surveillance dans le désert, ils regardèrent vers la foule,
25 Et quand Josaphat et sa demeure, ils se sont réconciliés.

tombé sur la terre, et non échappé.

Les gens vinrent pour en ôter le butin, et ils trouvèrent parmi eux en abondance des richesses avec les cadavres, et des bijoux précieux, qu'ils se dépouillèrent d'eux-mêmes, plus qu'ils ne pouvaient en emporter; et ils étaient trois jours dans le rassemblement du butin, c'était tellement.

Le quatrième jour, ils s'assemblèrent dans la vallée de Béraca, car là ils bénirent les

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi le même nom de lieu a été appelé, la vallée de la Béracha, à ce jour.

27 Alors Alam (Eternal) AHAYAH

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils retournèrent, tous les hommes de Juda et de YaRaWaShaLaM, et Josaphat à l'avant-garde, pour y retourner.

à YaRaWaShaLaM avec joie; car l'Alam AHAYAH les avait fait se réjouir de leurs ennemies. §§§ 28 Et ils sont venus à YaRaWaShaLaM avec psalteries, harpes et trompettes à la maison de l'Alam

Et la crainte d'AHBA était sur tous les royaumes de ces pays, quand ils avaient entendu que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) luttait contre les ennemis de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).
30 Ainsi le royaume de Jehoshaphat était calme: pour son AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 20:31 331 2 Chroniques 22:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Josaphat régna sur Juda; il avait trente-cinq ans lorsqu'il devint roi, et il régna vingt-cinq ans à YaRaWaShaLaM. Et sa mère s'appelait Azuba, fille de Schilhi. 32 Et il marcha dans la voie d'Asa, son père, et ne s'en détourna point, faisant ce qui était droit aux yeux de l'Alam. 33. Mais les hauts lieux n'avaient pas été enlevés, car le peuple n'avait pas encore préparé leur cœur à l'AHBA de leurs pères. 34 Or, le reste des actes de Josaphat, les premiers et les derniers, voici,

ils sont écrits dans le livre de Jéhu, fils de Hanani, qui est mentionné dans le livre des rois de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Après cela, Josaphat, roi de Juda, se joignit à Achazia, roi de YaShaRa'Ahla, qui fit de très mauvais actes. 36 Et il se joignit à lui pour faire des navires pour aller à Tarsis; et ils firent les navires à Ézaïen (Zion)-Géber. 37 Éliézer, fils de Dodava, de Marésha, prophétisa contre Josaphat, disant: Parce que tu t'es joint à Achazia, l'Alam, AHAYAH, a rompu tes oeuvres. Et les navires furent brisés, et ils ne purent aller à Tarsis.

21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Josaphat se coucha avec ses pères, et il fut enterré avec ses pères dans la ville de David. Joram, son fils, régna à sa place. 2 Et il eut des frères, les fils de Josaphat, Azaria, Jehiel, Zacharie, Azaria, Micaël et Schephathia. Tous ceux-ci étaient fils de Josaphat, roi de YaShara'Ahla Wy. 3 Et leur père leur donna de grands dons d'argent, d'or et d'objets précieux, avec des villes clôturées en Juda; mais le royaume le donna à Joram, parce qu'il était le premier-né. 4 Lorsque Joram fut ressuscité au royaume de son père, il se fortifia, et tua tous ses frères par l'épée, et divers aussi des princes de Joram.

YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Joram avait trente-deux ans lorsqu'il devint roi, et il régna huit ans à YaRaWaShaLaM

6 Et il marcha dans le chemin des rois de YaShaRa'AhLa, comme la maison d'Achab; car il avait pour femme la fille d'Achab; et il fit ce qui était mal aux yeux de l'Alam, AHAYAH 7; et, comme il l'avait promis, AHAYAH ne détruira pas la maison de David, à cause de l'alliance qu'il avait faite avec David, et comme il lui avait promis de lui donner une lumière et à ses fils pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 En son temps, les Édomites se révoltèrent de dessous la domination de Juda, et se firent roi. 9 Alors Joram sortit avec ses chefs, et tous ses chars avec lui. Il se leva de nuit, et frappa les Édomites qui l'entraient, et les chefs des chars. 10 Les Édomites se révoltèrent de dessous la main de Juda jusqu'à ce jour. En même temps Libna se révolta de dessous sa main, parce qu'il avait abandonné l'Alam, AHAYAH, de ses pères. 11 Il fit de hauts lieux dans

les montagnes de Juda, et fit commettre la fornication aux habitants de YaRaWaShalaM, et il les força à Juda.

12 Et il lui vint un écrit d'Élie, le prophète, disant: Ainsi parle l'Alam, AHAYAH, AHBA, de David, ton père: Parce que tu n'as pas marché dans les voies de Josaphat, ton père, ni dans les voies d'Asa, roi de Juda, 13 mais que tu as marché dans les voies des rois de YaShaRa'AhLa, et que tu as fait de Juda et des habitants de YaRaWaShaLaM

VU d'aller se prostituer, comme les prostituées de la maison d'Achab, et de tuer tes frères de la maison de ton père,

14 Voici, avec une grande plaie, l'Alam frappera ton

15 Et tu auras une grande maladie par les malades, et les enfants, et les femmes, et tous les biens; de tes entrailles, jusqu'à ce que tes entrailles tombent jour après jour à cause de la maladie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et ils montèrent en Juda, et s'y jetèrent, et ils emportèrent tout ce qui se trouvait dans la maison du roi, et ses fils, et ses femmes, de sorte qu'il n'y eut jamais de fils.

fils l'a quitté, sauf Jehoachaz, le plus jeune de ses fils.§**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Après tout cela, l'Alam, AHAYAH, le frappa dans ses entrailles d'une maladie incurable. 19 Et il arriva qu'au bout de deux ans, ses entrailles tombaient à cause de sa maladie; et il mourut de maladies douloureuses; et son peuple ne brûla point pour lui, comme l'incendie de ses pères. 20 Il avait trente-deux ans lorsqu'il devint roi, et il régna à YaRaWaShaLaM, huit ans, et s'en alla sans être désiré. Ils l'enterrèrent dans la ville de David, mais non dans les sépulcres des rois.

22

1. Et les habitants de YaRaWaShaLaM, à sa place, firent régner Achazia, fils de Joram, roi de Juda. 2 Achazia, fils de Joram, était âgé de quarante-deux ans, lorsqu'il devint roi, et il régna un an à YaRaWaShaLaM, à YaRaWaShaM. Sa mère s'appelait aussi Athalia, fille d'Omri. 3 Il marcha aussi dans les voies de la maison d'Achab, car sa mère était son conseiller pour faire le mal. 4 C'est pourquoi il fit le mal aux yeux de l'Alam, comme la maison d'Ahab.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Il marcha aussi selon leur conseil, et il alla avec Joram, fils d'Achab, roi de YaShaRa'Ahla, pour faire la guerre à Hazaël, roi de Syrie, à Ramoth en Galaad; et les Syriens frappèrent

Joram. 6 Il retourna pour être guéri à Jizreel à cause des blessures qui lui avaient été infligées à Rama, lorsqu'il combattit contre Hazaël, roi de Syrie. Et Azaria, fils de Joram, roi de Juda, descendit pour voir Joram, fils d'Achab, à Jizreel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 22:7 332 2 Chroniques 23:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et la destruction d'Achazia fut de AHBA, en venant à Joram; car, lorsqu'il fut venu, il sortit avec Joram contre Jéhu, fils de Nimshi, que l'Alam (Éternel) AHAYAH avait oint pour couper la maison de

Achab.8 Et il arriva que, lorsque Jéhu exécuta le jugement sur la maison d'Achab, et trouva les chefs de Juda et les fils des frères d'Achazia, qui servaient à Achazia, il les tua.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il chercha Achazia; et ils le prirent, car il était caché à Samarie, et l'amènèrent à Jéhu; et quand ils l'eussent tué, ils l'enterrèrent; parce qu'ils dirent: C'est le fils de Josaphat, qui chercha l'Alam, AHAYA, de tout son coeur. Et la maison d'Achazia n'avait pas le pouvoir de garder encore le royaume.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand Athalie, mère d'Achazia, vit que son fils était mort, elle se leva et détruisit toute la postérité royale de la maison de Juda. 11 Et Joschabeath, fille du roi, prit Joas, fils d'Achazia, et le déroba du milieu des fils du roi qui furent tués, et le mit, lui et sa nourrice, dans une chambre de chevet. Et Joschabeath, fille du roi Joram, femme du sacrificeur Jehojada.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

MATHALIAH, pour qu'elle ne les tue pas.

la maison d'AHBA, six ans; et Athalie régna sur le pays.

12 Et il était avec eux cachés dans l'assassin d'Achazia,)hidhimfro-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La septième année, Jehojada se fortifia, et prit avec lui les chefs de centaines, Azaria, fils de Jéroram, et Ismaël, fils de Johanan, et Azaria, fils d'Obed, et Maaséja, fils d'Adaja, et Éliséphat, fils de Zicri. 2 Et ils allèrent en Juda, et rassemblèrent les Lévites de toutes les villes de Juda, et les chefs des pères de Yachara'Ahla.

Ils sont venus à YaRaWaShaLaM 3 et toute l'assemblée a conclu une alliance avec le roi.

Et il leur dit: Voici, le fils du roi régnera, comme l'a dit l'Alam (Eternal) AHAYAH sur les fils de David. 4 Voici ce que vous ferez: une troisième partie de vous entrera le sabbat, des sacrificateurs et des Lévites.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et une troisième partie sera à la maison du roi, et une troisième partie à la porte de la fondation; et tout le peuple sera dans les parvis de la maison de l'Alam, AHAYAH 6; mais que personne n'entre dans la maison de l'Alam, AHAYAH, sauf les sacrificateurs, et ceux qui servent les Lévites; ils entreront, car ils sont QaDaSh W; mais tout le peuple gardera la garde de l'Alam, AHAYAH 7; et les Lévites feront le tour du roi, chacun avec ses armes dans sa main; et quiconque entre dans la maison, il sera mis à mort; mais soyez avec le roi, lorsqu'il entrera, et quand il sortira. 8 Les Lévites et tout Juda firent selon toutes les choses que le sacrificateur Jojada avait commandées, et ils prirent tous ses hommes qui devaient venir sur le shabath, et ils sortirent avec le roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et il mit tout le peuple, chacun ayant son arme dans sa main, du côté droit du temple au côté gauche du temple, le long du

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Alors on fit sortir le fils du roi, et on lui mit la couronne, et on lui donna le testi-mony, et on le fit roi. Et Jehojada et ses fils l'oignirent,

et dit: AHBA sauve le roi.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Quand Athalie entendit le bruit du peuple qui courait et qui louait le roi, elle vint vers le peuple dans la maison de l'Alam, AHAYAH 13:Et elle regarda, et voici, le roi se tenait à sa colonne à l'entrée, et les princes et les trompettes par le roi; et tout le peuple du pays se réjouissait, et sonnait de trompettes, et les chantres avec des instruments de musique, et ceux qui enseignaient à chanter des louanges.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Alors le sacrificateur Jehojada fit sortir les chefs de centaines qui étaient placés sur l'armée, et leur dit: Faites-la sortir des champs de bataille; et celui qui la suit, qu'il soit tué par l'épée. Le sacrificateur dit: Ne la tuez pas dans la maison de l'Alam (Éternel) AHAYAH 15.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Jehoïada fit alliance entre lui et tout le peuple, et entre le roi, afin qu'ils soient le peuple de l'armée. 17 Tout le peuple alla dans la maison de Baal, et la rompit, et brisa ses autels et ses images en morceaux, et tua Mattan, prêtre de Baal devant les autels. 18 Jehoïada établit aussi les bureaux de la maison d'Alam.

Les sacrificateurs, les Lévites, que David avait distribués dans la maison de l'Alam, AHAYAH, pour offrir les holocaustes de l'Alam, AHAYAH, comme il est écrit dans le

† † 19 Et il mit les porteurs à la loi de Moïse, avec joie et avec le chant, comme il avait été ordonné par David.

20 Et il prit les chefs de centaines, et les grands, et les gouverneurs du peuple, et tout le peuple du pays, et fit descendre le roi de la maison d'Alam; et ils arrivèrent par la porte haute dans la maison du roi, et posèrent le roi sur le trône du royaume. 21 Et tout le peuple du pays se réjouissait; et la ville était tranquille, après qu'ils eurent tué Athalie par l'épée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Héb. par les mains de David

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 24:1 333 2 Chroniques 25:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24

Joas avait sept ans lorsqu'il commença à régner, et il régna quarante ans à YaRaWaShaLaM. Sa mère s'appelait aussi Zibia de Beer-Schéba. 2 Joas fit ce qui était droit aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH

3 Et Jehojada prit pour lui deux femmes, et il engendra des fils et des filles.

4 Après cela, Joas avait l'intention de réparer la maison d'Alam 5

Et il assembla les sacrificateurs et les Lévites, et leur dit: Allez dans les villes de Juda, et rassemblez de tout Yachara'Ahla

6 Et le roi appela Jehojada le chef, et lui dit: Pourquoi n'as-tu pas demandé aux Lévites de faire entrer de Juda et de YaRaWaShaLaM -----

10 Et tous les princes et tout le peuple se réjouirent, et ils introduisirent, et jetèrent en Israël dans la sagesse.

11 Et il arriva qu'à quel moment la poitrine fut portée au bureau du roi par la main des Lévites, et quand ils virent qu'il y avait beaucoup d'argent, le scribe du roi et le souverain sacrificateur vinrent vider la poitrine, et la prirent, et la portèrent à sa place. Ils firent ainsi jour après jour, et ils rassemblèrent de l'argent en abondance. 12 Le roi et Jehojada la donnèrent à ceux qui firent le service de la maison de l'Alam, et ils engageèrent des maçons et des charpentiers pour réparer la maison de l'Alam, et aussi à ceux qui faisaient du fer forgé et de l'airain pour réparer la maison de l'Alam,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

(Eternal) AHAYAH 13.- Ainsi les ouvriers ont travaillé, et l'œuvre a été perfectionnée par eux, et ils ont mis la maison d'AHBA dans son état, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Lorsqu'ils l'eurent achevé, ils apportèrent le reste de l'argent devant le roi et Jojada, dont on fit des vases pour la maison d'Alam, AHAYAH, des vases pour servir, et pour offrir avecal,

à droite aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH, mais pas avec un cœur parfait.

3 Quand le royaume lui fut établi, il tua ses serviteurs qui avaient tué le roi, son père.

Mais il n'a pas tué leurs enfants, mais il a fait comme il est écrit dans la loi dans le livre

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 26.1 Ozias:

2 Chroniques 25:5 334 2 Chroniques 26:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de Macha, où l'Alam (Éternal) AHAYAH, dit: Les pères ne mourront pas pour les enfants, et les enfants mourront pour les pères, mais chacun mourra pour son propre péché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Amatsia rassembla Juda, et en fit des chefs de milliers, et des chefs de centaines, selon les maisons de leurs pères, tout au long de Juda et de Benjamin; et il les dénombra depuis vingt ans et au-dessus, et les trouva trois cent mille hommes de choix, capables d'aller à la guerre, qui pouvaient manier la lance et le bouclier. 6 Il engagea aussi cent mille vaillants hommes de YaShaRa'Ahla, pour cent talents d'argent. 7 Mais un homme d'AHBA lui vint, dit-il, roi, que l'armée de YaShaRa'Ahla, n'aille point avec toi, car l'Alam (Eternal) AHAYAH, n'est pas avec YaShaRa'Ahla, et que l'armée de YaShaRa'Ahla, pour que tous les fils d'Ephraïm s'en aillent avec elle. 8 Et si tu le fais, tu ne seras pas fort pour la bataille; AHBA'AhLa, dit-Ah.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais que devons-nous faire pour les cent talents que j'ai donnés à l'armée de YaShaRa'AhLa (y'shra'l)? Et l'homme d'AHBA

"L'Alam" (Eternal) AHAYAH "L'Alam" est

† 10 Alors Amatsia les sépara, à l'esprit, l'armée qui était venue pour donner ce qu'il en était.

de lui d'Éphraïm, pour retourner chez lui; c'est pourquoi leur colère s'enflamma fortement contre Juda, et ils retournèrent chez eux dans une grande colère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Amatsia se fortifia, et conduisit son peuple, et s'en alla dans la vallée du sel, et frappa dix mille enfants de Séir. 12 Et dix mille autres restèrent vivants, les fils de Juda les emportèrent captifs, les conduisirent au sommet du rocher, et les jetèrent du sommet du rocher, afin qu'ils fussent tous brisés.

1. Les soldats de l'armée qu'Amatsia renvoya, afin qu'ils n'aillent pas avec lui pour combattre, tombèrent sur les villes de Juda, depuis Samarie jusqu'à Beth Horon, et en frappa trois mille,

J'ai pris beaucoup de butin.

*/ *****

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Après qu'Amatsia eut été tué par les Édomites, il apporta les baals des fils de Séir, et les fit monter pour être ses baals, et il se prosterna devant eux, et leur brûla de l'encens. 15 C'est pourquoi la colère d'Alam, AHAYAH, s'enflamma contre Amatsia, et il lui envoya un prophète qui lui dit: Pourquoi as-tu cherché les baals du peuple, qui ne pouvait délivrer leur propre peuple de ta main? 16 Et il arriva, comme il l'avait dit avec lui, que le roi lui dit: Es-tu fait du conseil du roi?

et n'écoute pas mon conseil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Amatsia, roi de Juda, prit conseil, et envoya à Joas, fils de Joachaz, fils de Jéhu, roi de Ya-Sha-Ra'Ahla

18 Joas, roi de YaShaRa'Ahla, envoya dire à Amatsia, roi de Juda: Le chardon qui était au Liban, envoyé au cèdre qui était au Liban, en disant: Donne ta fille à mon fils pour sa femme; et il passa par une bête sauvage qui était au Liban, et il foula la terre.

19 Tu dis: Voici, tu as frappé les Édomites, et ton coeur te lève pour te glorifier.

20 Mais Amatsia ne voulut pas entendre, car il vint d'AHBA, afin qu'il les livre entre les mains de leurs ennemis, parce qu'ils cherchaient les baals d'Édom. 21 Joas, roi de Yahara'Ahla, monta, et ils se virent les uns les autres en face, lui et Amatsia, roi de Juda, à Beth-Schémesch, qui appartient à Beth-Schémesch.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Juda. 22 Et Juda fut mis au pire devant YaShaRa'AhLa W, et ils s'enfuirent chacun dans sa tente. *** 23 Joas, roi de YaShaRa'AhLa Wy, prit Amatsia, roi de Juda, fils de Joas, fils de Joachaz, à Beth-Shemesh, et le conduisit à YaRaWaShaLaM, et il brisa la muraille de YaRaWaShaLaM, depuis la porte d'Éphraïm jusqu'au coin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et il prit tout l'or et l'argent, et tous les ustensiles qui se trouvaient dans la maison d'AHBA avec Obed-Edom, et les trésors de la maison du roi, les otages aussi, et retourna à Samarie.

1. Amatsia, fils de Joas, roi de Juda, vécut après la mort de Joas, fils de Joachaz, roi de YaShaRa'Ahla

26 Le reste des actes d'Amatsia, les premiers et les derniers, n'est-il pas écrit dans le livre des rois de Juda et de YaShaRa'AhLa Wy'shra'!

1. Après le temps où Amatsia se détourna de l'Alam, ils firent une conspiration contre lui à YaRaWaShaLaM, et il s'enfuit à Lakis; mais ils l'envoyèrent à Lakis après lui, et le tuèrent là.

28 Et ils l'amènèrent sur des chevaux, et l'enterrèrent avec ses pères dans la ville de Juda.

26 Le Conseil de l'Europe a adopté une résolution du Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

1. Alors tout le peuple de Juda prit Ozias, âgé de seize ans, et l'établit roi dans la chambre d'Amatsia, son père. 2 Il bâtit Eloth, et le rendit à Juda, après que le roi eut couché avec ses pères.

3 Ozias avait seize ans lorsqu'il devint roi, et il régna cinquante-deux ans à YaRaWaShaLaM

Il a fait ce qui était juste aux yeux de l'Alam AHAYAH, selon tout ce qu'a fait son père Amatsia. 5 Et il a cherché AHBA, aux jours de Zacharie, qui avait

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 25.9 armée: Heb. band. de nouveau 25.10 maison: Héb. à leur place § 25.10 dans grand...: Héb. dans la chaleur de la colère

soldats...: Héb. les fils de la bande †† 25.16 déterminé: Héb. conseillé 25.18 chardon: ou, buisson de furze, ou, épine sauvage...: Héb. une bête des champs *** 25.22 mis...: Héb. frappé †† 25.23 l'angle...: Héb. la porte de celui qui regarde d'après §§§ 25.27 fait...: Héb. conspiré une conspiration * 25.28 Juda: c'est-à-dire, la ville de David

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ou, Azariah

** 25.13 les

§§ 25.18 a)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25,27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 26:6 335 2 Chroniques 28:3

l'intelligence dans les visions d'AHBA: et aussi longtemps qu'il a cherché l'Alam (Eternal) AHAYAH, AHBA

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et il sortit, et fit la guerre aux Philistins, et il brisa la muraille de Gath et la muraille de Jabné.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la muraille d'Asdod, et il bâtit des villes autour d'Asdod et au milieu des Philistins; 7 et AHBA l'aida contre les Philistins, contre les Arabes qui habitaient à Gur-Baal et contre les Méhunims. 8 Et les Ammonites donnèrent des dons à Ozias, et son nom se répandit jusqu'à l'entrée d'Égypte, car il fortifiait l'Égypte.

§ 9 Et Ozias construisit des tours à YaRaWaShaLaM à la porte d'angle, et à la porte de la vallée,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et au tournant de la muraille, il les fortifia.** 10 Et il bâtit des tours dans le désert, et il creusa beaucoup de puits; car il avait beaucoup de bétail, tant dans le bas pays que dans les plaines, des vigneron et des vigneron dans les montagnes, et au Carmel, car il aimait l'élevage. 11 Et Ozias avait une armée d'hommes de combat, qui sortaient en guerre par bandes, selon le nombre de leurs comptes par la main de Jeiel, le scribe, et de Maaseia, le chef, sous la main de Hanania, l'un des chefs du roi. 12 Tout le nombre des chefs des pères des vaillants était de deux mille six cents hommes. 13 Et sous leur main, il y avait une armée, trois cent sept mille cinq cents hommes qui faisaient la guerre.

pour aider le roi contre l'ennemi.*** 14 Et Ozias se prépara pour eux tout au long de la guerre.

15 Et il fit dans les moteurs YaRaWaShaLaM, inventés par des hommes rusés, pour être sur les tours et sur les remparts, pour tirer des flèches et de grandes pierres.

et son nom s'étendit loin à l'étranger, car il fut merveilleusement aidé, jusqu'à ce qu'il fût fort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais quand il fut fort, son coeur fut levé jusqu'à sa destruction: car il transgressait contre l'Alam, (Eternal) AHAYAH, son fils, et il entra dans le temple de l'Alam, (Eternal) AHAYAH, pour brûler l'encens sur l'autel de l'encens. 17 Et Azariah, le prêtre, entra après lui, et avec lui quatre prêtres de l'Alam, (Eternal) AHAYAH, qui étaient des hommes vaillants; 18 et ils renoncèrent à Uzziah, le roi, et lui dirent: Il ne t'a point saisi, Uzziah, pour brûler l'encens à l'Alam, (Eternal) AHAYAH, mais aux prêtres les fils d'Aaron, parce qu'il était consacré à l'encens, et le roi de l'Éternel, et il le fit mourir.

1. Le reste des actes d'Ozias, les premiers et les derniers, fut écrit par Ésaïe, le prophète, fils d'Amots.

23 Et Ozias se coucha avec ses pères, et on l'enterra avec ses pères dans le champ de l'enterrement qui appartenait aux rois, car ils dirent:

Jotham, son fils, régna à sa place.

27

1. Jotham avait vingt-cinq ans lorsqu'il devint roi, et il régna seize ans à YaRaWaShaLaM

2 Et il fit ce qui était juste aux yeux de l'Alam.

3 Il bâtit la porte haute de la maison de l'Alam, et sur la muraille d'Ophel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et il bâtit des villes dans les montagnes de Juda, et dans les forêts, il bâtit des châteaux et des tours.

5 Il combattit aussi avec le roi des Ammonites, et il les battit. Et les fils d'Ammon lui donnèrent cette année-là cent talents d'argent, dix mille mesures de froment et dix mille d'orge.

6 Jotham devint puissant, parce qu'il prépara ses voies devant l'Alam (Eternal) AHAYAH, son AHBA.

7 Le reste des actions de Jotham, et toutes ses guerres, et ses voies, voici, elles sont écrites dans le livre des rois de Ya-Shara'Ahla

8 Il avait cinq et vingt ans lorsqu'il devint roi, et il régna seize ans à YaRaWaShaLaM.

- C'est pas vrai.

9 Jotham se coucha avec ses pères, et on l'enterra dans la ville de David; et Achaz, son fils, régna à sa place.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Achaz avait vingt ans lorsqu'il commença à régner, et il régna seize ans à YaRaWaShaLaM, mais il ne fit pas ce qui était droit aux yeux de l'Alam, AHAYAH, comme David, son père: 2 Car il marcha dans les voies des rois de YaRa'AhLa, et fit aussi des images en fusion pour Baalim. 3 Il brûla de l'encens dans la vallée du fils de Hinnom, et il brûla ses enfants dans le feu, après les abominations des païens que l'Alam, AHAYAH,

† 26.5 dans les visions...: Hébr. dans la vue de l'AHBA 26.6 sur...: ou, dans le pays d'Ashdod § 26.8 se répand...: Hébr. est allé ** 26.9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

fortifiés: ou, réparés †† 26.10 digués...: ou, découper de nombreuses citernes 26.10 Carmel: ou, champs féconds

Héb. sol *** 26.13 une armée: Hébr. la puissance d'une armée †† 26.14 élingues...: Hébr. pierres d'élingues est sorti §§§ 26.21 plusieurs: Hébr. libre * 27.3 Ophel: ou, la tour † 27.5 Donc...: Hébr. Ceci - 27.6

§§ 26.10: l'élevage:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26.15 Éparpillement: Hébr. préparé: ou, établi

2 Chroniques 28:4 336 2 Chroniques 29:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 C'est pourquoi l'Alam AHAYAH, son AHBA, le livra entre les mains du roi de Syrie; et ils le frappèrent, et emmenèrent une grande multitude de captifs, et les conduisirent à Damas. Et il fut livré entre les mains du roi de YaShaRa'AhLa, qui le frappa avec un grand

abattage.†

6 Pékach, fils de Remalia, fit cent vingt mille morts en un jour en Juda,

tous les vaillants hommes, parce qu'ils avaient abandonné l'Alam, AHAYAH, AHBA, de leurs pères, 7 et Zicri, un homme puissant d'Éphraïm, tuèrent Maaseia, fils du roi, et Azrikam, le gouverneur de la maison, et Elkana, qui était le suivant

au roi. § 8 Et les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l emmenèrent captifs de leurs frères deux cent mille femmes, fils et filles, et ils leur ôtèrent aussi beaucoup de butin, et emmenèrent le butin à Samarie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Mais un prophète de l'Alam (Eternal) AHAYAH était là, dont le nom était Oded; et il sortit devant l'armée qui est venue à Samarie, et leur dit: Voici, parce que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH de vos pères a été irrité avec Juda, il les a livrés entre vos mains, et vous les avez tués dans une fureur qui atteint le ciel. 10 Et maintenant, vous voulez garder sous les enfants de Juda et YaRaWaShaLaM (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA 11?

12 Et quelques-uns des chefs des fils d'Éphraïm, Azaria, fils de Jochanan, Bérékia, fils de Meshille,

13 Et Jehizkia, fils de Schallum, et Amasa, fils de Hadlaï, se levèrent contre ceux qui étaient venus de la guerre, 13 et leur dirent: Vous n'amendrez pas les captifs ici; car, alors que nous avons offensé l'Alam, AHAYAH déjà, vous avez tendance à ajouter davantage à nos péchés et à notre offense; car notre faute est grande, et il y a une fureur féroce contre YaShara'Ahla, 14 et les hommes armés quittèrent les captifs et le butin devant les princes et toute l'assemblée. 15 Et les hommes qui étaient ex-ex-pressés par le nom se levèrent, et prirent les captifs, et avec le butin, tous ceux qui étaient nus parmi eux, et les rangèrent, et les chassèrent, et les donnèrent à manger et à boire, et les oignirent, et les emportèrent sur les ânesses, et les conduisirent à Jéricho, la ville des palmiers, à leurs frères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 En ce temps-là, le roi Achaz envoya vers les rois d'Assyrie pour l'aider.

18 Les Philistins avaient envahi les villes du bas-pays et du midi de Juda, et ils avaient pris Beth-Schémesch, Ajalon, Guederoth, Shocho et ses villages, et Timna et ses villages,

19 Car l'Alam (Eternal) AHAYA a fait tomber Juda à cause d'Achaz, roi de YaShaRa'AhLa W, car il a rendu Juda nu et a transgressé contre l'Alam 20; et Tilgath-Pilnéser, roi d'Assyrie, est venu à lui, et l'a affligé, mais ne l'a pas fortifié. 21 Car Achaz a pris une portion de la maison de l'Alam (Eternal) AHAYA, et de la maison du roi et des princes, et il l'a donné au roi d'Assyrie; mais il ne l'a pas aidé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Car il sacrifia aux baals de Damas, qui le frappaient; et il dit: Parce que les baals des rois de Syrie les aident, je les sacrifierai, afin qu'ils m'aident. Mais ils furent la ruine de lui,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Achaz rassembla les vases de la maison d'AHBA, et coupa en morceaux l'andofallIsraël.

des vases de la maison de AHBA, et fermer les portes de la maison de l'Alam, (Eternal) AHAYAH, et il l'a fait al-tars dans tous les coins de YaRaWaShaLaM 25.

d'autres baals (des dieux), et provoqué à la colère l'Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA) de ses pères.

1. Le reste de ses actes et de toutes ses voies, les premiers et les derniers, voici, ils sont écrits dans le livre des rois de Juda et de YaShaRa'AhLa W. 27 Et Achaz se coucha avec ses pères, et ils l'enterrèrent dans la ville, même à YaRaWaShaLaM.

Mais ils ne l'ont pas amené dans les sépulcres des rois de YaShaRa'AhLa.

fils régna à sa place.

29 États-Unis d'Amérique

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ézéchiàs commença à régner à l'âge de cinq et vingt ans, et il régna neuf et vingt ans à YaRaWaShaLaM

2 Et il fit ce qui était droit aux yeux de l'Alam AHAYAH, selon tout ce que David, son père, avait fait.

3 La première année de son règne, le premier mois, il ouvrit les portes de la maison d'Alam.

4 Et il fit venir les sacrificateurs et les Lévites, et les rassembla dans la rue orientale, 5 et leur dit: Écoutez-moi, Lévites, sanctifiez-vous.

maintenant vous-mêmes, et sanctifiez la maison de l'Alam, AHAYAH, AHBA, de vos pères, et portez la souillure du lieu de QaDaSh. 6 Car nos pères ont péché, et ont fait ce qui était mal aux yeux de l'Alam.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

7 Ils ont aussi fermé les portes du porche, et ils ont éteint les lampes, et ils n'ont pas brûlé d'encens, ni offert d'holocaustes dans le QaDaSh Wy à la place de l'AHBA de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l. 8 C'est pourquoi la colère de l'Alam a tourné le dos.

AHAYAH était sur Juda et YaRaWaShaLaM, et il les a livrés à la détresse, à

étonnement, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 29:9 337 2 Chroniques 30:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Car voici, nos pères sont tombés par l'épée, et nos fils, nos filles et nos femmes sont dans la capitulation pour cela. 10 Maintenant, il est dans mon coeur de faire alliance avec l'Alam (Eternal) AHAYAH AHBA de YaShaRa'AhLa

11 Mes fils, ne soyez pas maintenant négligents; car l'Alam (Eternal) AHAYAH

Vous avez choisi de vous tenir devant lui, de le servir, et de le servir, et de brûler de l'encens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

étaient présents avec lui s'inclinaient et adoraient. §§§ 30 En outre Ézéchiass, le roi et les princes commandés

les Lévites chantaient des louanges à l'Alam, par les paroles de David et d'Asaph, le voyant. Et ils chantaient

31 Et Ézéchiass répondit et dit: Maintenant vous vous êtes consacrés à l'Alam, approchez-vous et apportez des sacrifices et des offrandes dans la maison de l'Alam.

Et l'assemblée apporta des sacrifices et des offrandes de reconnaissance, et autant de personnes

32 Et le nombre des holocaustes que l'assemblée apporta était de soixante-dix taureaux, cent béliers et deux cents agneaux, tous pour holocauste à l'Alam (Eternal) AHAYA 33.

Les choses consacrées étaient six cents boeufs et trois mille brebis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais les sacrificateurs étaient trop peu nombreux, afin qu'ils ne fussent pas capables de faire tous les holocaustes; c'est pourquoi leurs frères les Lévites les aidèrent, jusqu'à ce que l'ouvrage fût achevé, et jusqu'à ce que les autres sacrificateurs se sanctifient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 35 Et aussi les brûlés pour les Lévites étaient plus droit dans le cœur pour les sanctifier eux-mêmes que les prêtres.

36 Et Ézéchiass se réjouit, et tout le peuple, que AHBA eût préparé le peuple, car la chose fut faite subitement.

30

Et Ézéchiass envoya des lettres à tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l) et à Juda, et ils écrivirent aussi à Éphraïm et Manassé, afin qu'ils viennent à la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH à YaRaWaShaLaM (y'shra'l) pour garder la Pâque à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (YaShaRa'AhLa) (y'shra'l). 2 Car le roi avait pris conseil, et ses princes, et toute l'assemblée à YaRaWaShaLaM (y'shra'l) pour garder la Pâque.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 30:3 338 2 Chroniques 31:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Car ils ne pouvaient pas la garder à ce moment-là, parce que les sacrificateurs ne s'étaient pas suffisamment sanctifiés, et que le peuple ne s'était pas réuni à YaRaWaShaLaM 4. Et la chose

5 Et ils fixèrent un décret pour faire la proclamation dans toute la YaShaRa'AhLa.

(y'shra'l), de Beer-Sheba jusqu'à Dan, afin qu'ils viennent pour garder la Pâque à l'Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA)

6 Les lettres du roi et de ses princes s'en allèrent avec les lettres de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) et de Ju-dah, et selon l'ordre du roi, disant: Fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), retournez à l'Alam.

AHAYAH AHBA AHBA AHBA de Abraham, Isaac,

7 Et ne soyez pas comme vos pères, et comme vos frères, qui ont péché contre l'Alam, AHAYAH, AHBA, de leurs pères, qui les ont donc livrés à la désolation, comme vous le voyez.

8 Ne soyez pas comme vos pères, mais rendez-vous à l'Alam, AHAYAH, et entrez dans son sanctuaire, qu'il a sanctifié pour toujours.

et servez l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH), vos frères et vos enfants trouveront compassion devant ceux qui les conduisent captifs, afin qu'ils reviennent dans ce pays; car l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) est miséricordieux et miséricordieux, et ne détournera pas son visage de vous, si vous revenez à lui. 10 Les postes passèrent de ville en ville à travers le pays d'Éphraïm et de Manassé jusqu'à Zabulon; mais ils les riaient pour les mépriser et les railler. 11 Néanmoins, les plongeurs d'Asher et d'Homme-Assé et de Zabulon s'humilièrent, et vinrent à YaRaWaShaLaM 12.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est vrai.

14 Et ils se levèrent et prirent les autels qui étaient à YaRaWaShaLaM, et tous les autels pour l'encens les prirent, et les jetèrent dans le ruisseau Cédron. 15 Et ils tuèrent la Pâque le quatorzième jour du second mois; et les sacrificateurs et les Lévites furent honteux, et se sanctifièrent, et apportèrent les holocaustes dans la maison de l'Alam. 16 Ils se tintient à leur place, selon la loi de Macha.

le sang qu'ils reçurent de la main des Lévites.** 17 Car il y en avait beaucoup dans l'assemblée qui n'étaient pas sanctifiés.

Les Lévites avaient la charge de tuer les Pâques pour tous ceux qui n'étaient pas purs, pour les sanctifier à l'Alam (Eternal) AHAYAH 18., car une multitude du peuple, même beaucoup d'Ephraïm, et Manassé, Issacar, et Zabulon, ne les avaient pas purifiés eux-mêmes, mais ils ont mangé la Pâque autrement qu'il a été écrit. Mais Ézéchiass priait pour eux, disant: Le bon AHAYAH (Eternal) AHAYAH, pardon à chacun 19 qui prépare son cœur à chercher AHBA, l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA

20 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH

"Aujourd'hui"

à Ézéchiass, et guérit le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et les fils de YaShaRa'AhLa.W. qui étaient présents à YaRaWaShaLaM.W.Y. célébrèrent la fête des pains sans levain sept jours avec une grande joie; et les Lévites et les sacrificateurs louèrent l'Alam, jour après jour, AHAYAH, chantant à voix haute.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les instruments à l'Alam AHAYAH 22 AHAYAH.Ézéchiass parla confortablement à tous les Lévites qui enseignaient la bonne connaissance de l'Alam AHAYAH, et ils mangèrent pendant les sept jours de la fête, offrant l'offrande de la paix.

et confessant à l'Alam AHAYAH AHBA AHBA AHBA AHBA de leurs pères.§§ 23 Et toute l'assemblée prit conseil de tenir sept autres jours; et ils gardèrent sept autres jours avec joie. 24 Car Ézéchiass, roi de Juda, donna à l'assemblée mille taureaux et sept mille brebis; et les princes donnèrent à l'assemblée mille taureaux et dix mille brebis, et un grand nombre de prêtres se sanctifièrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et toute l'assemblée de Juda, avec les sacrificateurs et les Lévites, et toute l'assemblée qui est sortie de Ya-Shara'Ahla

Et les étrangers qui sortaient du pays de YaShaRa'AhLa, et qui habitaient en Juda, se réjouirent.

26 Il y eut donc une grande joie à YaRaWaShaLaM, car depuis le temps de Salomon, fils de David, roi de YaRa'AhLa

(y'shra'l) il n'y avait pas le genre dans YaRaWaShaLaM.

27 Alors les sacrificateurs, les Lévites, se levèrent et bénirent le peuple; et leur voix fut entendue, et leur prière monta à son QaDaSh.

Lieu d'habitation, jusqu'au ciel.

31 États-Unis d'Amérique 31

Et quand tout cela fut achevé, tout YaShaRa'AhLa (y'shra'l) qui était présent sortit dans les villes de Juda, et brisa les images en morceaux, et tua les bosquets, et jeta les hauts lieux et les autels de tout Juda et Benjamin, dans Ephraïm et Manassé, jusqu'à ce qu'ils les eussent tous détruits.

les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) sont retournés, chacun à sa possession, dans leurs propres villes.

2 Et Ézéchiass établit les cours des sacrificateurs et des Lévites selon leurs cours, chacun selon son service, les sacrificateurs et les Lévites pour les holocaustes et les sacrifices d'actions de grâces, pour servir, et pour rendre grâces, et pour louer dans les portes des tentes de l'Alam AHAYAH 3.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 31:4 339 2 Chroniques 32:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

des offrandes pour les sabbats et pour les nouvelles lunes, et pour les fêtes fixées, comme il est écrit dans la loi de l'Alam AHAYAH 4 ; il ordonna en outre au peuple qui habitait à YaRaWaShaLaM, de donner la portion des prêtres et des Lévites, afin qu'ils soient encouragés dans la loi de l'Alam AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Dès que l'ordre arriva, les fils de YaShaRa'Ahla, et de toute l'accroissement des champs apportèrent en abondance les prémices du blé, du vin, de l'huile, du miel, et de la dîme de toutes choses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils les apportèrent abondamment. §** 6 Et concernant les enfants de YaShaRa'AhLa.....y'shra'l et Juda, qui habitaient dans les villes de Ju-dah, ils apportèrent aussi la dîme des boeufs et des brebis, et la dîme de QaDaSh W...

8 Et quand Ézéchiass et les princes vinrent et virent les monceaux, ils bénirent l'Alam (Eternal) AHAYAH, et son peuple YaShaRa'AhLa (y'shra'l). 9 Et Ézéchiass interrogea les sacrificateurs et les Lévites au sujet des monceaux. 10 Et Azaria, le principal sacrificateur de la maison de Tsadok, lui répondit: Depuis que le poiré commença à apporter les offrandes dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH, nous en avons eu assez pour manger et nous en avons laissé beaucoup; car l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH a béni son peuple; et ce qui reste est ce grand magasin.

Et Ézéchiass ordonna de préparer des chambres dans la maison de l'Alam, et ils les préparèrent, 12 et apportèrent fidèlement les offrandes, les dîmes et les choses consacrées, sur lesquelles Cononia, le Lévite, était chef, et Schimeï, son frère, le suivant. 13 Jehiel, Azatsia, Nahat, Asahel, Jerimoth, Jozabad, Eliel, Ismachia, Mahath et Benaja, étaient surveillants sous la main de Cononia et de Schimeï, son frère, sur l'ordre d'Ézéchiass, le roi, et Azaria,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 14 Et Kore, fils d'Imna le Lévite, le portier vers l'est, était maître de la maison d'AHBA.

15 Et ensuite il fut Éden, Miniamin, et Josué, et Schemaeja, Amaria et Schecania, dans les villes des sacrificateurs, dans leur fonction, pour donner à leurs frères par des cours, ainsi qu'aux grands comme aux petits:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

A côté de leur généalogie des mâles, depuis l'âge de trois ans et au-dessus, jusqu'à tous ceux qui entrent dans la maison d'Alam

(Eternal) AHAYAH, sa portion quotidienne pour leur service dans leurs frais selon leurs cours;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 à la généalogie des sacrificateurs, par la maison de leurs pères, et des Lévites, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, selon leurs ordres; 18 et à la généalogie de tous leurs petits enfants, de leurs femmes, de leurs fils et de leurs filles, par toutes les congrégations; car ils ont sanctifié dans leur fonction,

(Eternal) AHAYAH Notre AHBA pour nous aider, et pour lutter contre notre

Le peuple s'est reposé sur les paroles d'Ézéchias, roi de Juda.

9 Après cela, Sennachérib, roi d'Assyrie, envoya ses serviteurs à YaRaWaShaLaM,

contre Lakis, et toute sa puissance avec lui) à Ézéchias, roi de Juda, et à tout Juda qui était à YaRaWaShaLaM

10 Ainsi parle Sennachérib, roi d'Assyrie: Vous avez confiance en ce que vous demeurez dans l'Assyrie.

§§ 11 Ézéchias ne vous persuade-t-il pas de vous livrer à la mort par la famine et par la mort de Jérusalem?

12 N'est-ce pas Ézéchias qui a enlevé ses hauts lieux et ses autels, et qui a commandé Juda et YaRaWaShaLaM, disant:

13 Ne savez-vous pas ce que moi et mes pères avons fait à tout le peuple d'autres pays? Les baals des nations de ces pays étaient-ils des voies capables de délivrer?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 32:14 340 2 Chroniques 33:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Qui était là parmi tous les baals (les dieux) de ces nations que mes pères ont entièrement détruites, qui pouvaient dévorer son peuple de ma main, afin que votre AHBA puisse vous délivrer de ma main? 15 Maintenant, qu'Ézéchias ne vous trompe pas, et ne vous persuade pas de cette manière, et ne le croit pas encore; car aucun (a)hlahayam d'une nation ou d'un royaume n'a pu délivrer son peuple de ma main, et de la main de mes pères; combien moins votre AHBA vous délivrera-t-il de ma main? 16 Et ses serviteurs ont parlé encore plus contre l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA) et contre son serviteur Hezéchiah. 17 Il écrivit aussi des lettres pour s'écarter de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHBA (Eternal) AHRA'AhLa (y'shra) et pour parler contre lui, disant que le peuple de Ba'a ne s'écriera pas avec les autres Juifs, ils ont délivré une main des terres.

19 Et ils parlèrent contre eux, afin de les effrayer et de les troubler, afin qu'ils prennent la ville.

20 Et c'est pour cela qu'Ézéchias, roi, et le prophète Isaïe, fils d'Amots, prièrent et crièrent au ciel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et l'Alam AHAYAH envoya un ange qui coupa tous les vaillants hommes, et les chefs et les chefs du camp du roi d'Assyrie. Et il retourna avec honte dans son pays.

viennent dans la maison de son (a)hlaayam, ceux qui sont sortis de ses propres entrailles le tuèrent là par l'épée.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ainsi l'Alam (Eternal) AHAYAH a sauvé Ézéchias et les habitants de YaRaWaShaLaM

de la main de Sennachérib, roi d'Assyrie, et de la main de tous les autres, et les guida de tous côtés. 23 Et beaucoup apportèrent des dons à l'Alam, AHAYAH, à YaRaWaShaLaM, et ils présentèrent à Ézéchias, roi de Juda, afin qu'il fût magnifié aux yeux de toutes les nations dès lors.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 En ces jours-là, Ézéchias était malade jusqu'à la mort, et il pria l'Alam, et il dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

à

25 Mais Ézéchias ne rendit plus selon le bienfait qu'il avait fait, et il en donna le signe.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

lui, car son coeur s'éleva; c'est pourquoi il y eut de la colère sur lui, et sur Juda et YaRaWaShaLaM.

1. Malgré Ézéchias s'humilia pour l'orgueil de son cœur, lui et les habitants de YaRaWaShaLaM

La colère de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) n'est pas venue sur eux au temps d'Ézéchias. §§§ 27 ¶ Et Ézéchias avait beaucoup de richesses et d'honneur; et il s'est fait des trésors pour l'argent,

et pour l'or, et pour les pierres précieuses, et pour les épices, et pour les boucliers, et pour toutes sortes de bijoux agréables;

29 Il lui donna des villes, des troupeaux et des troupeaux en abondance, car AHBA lui avait donné beaucoup de biens. 30 Ce même Ézéchiass arrêta aussi le cours d'eau supérieur de Guihon, et le fit descendre tout droit à l'occident de la ville de David. Et Ézéchiass pros - pers.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dans toutes ses œuvres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Mais, dans l'affaire des ambassadeurs des chefs de Babylone, qui l'envoyèrent pour s'enquérir de l'émerveillement qui était

AHBA l'a quitté pour l'essayer, afin qu'il sache tout ce qui était dans son cœur.

32 Le reste des actions d'Ézéchiass et sa bonté, voici, elles sont écrites dans la vision d'Ésaïe.

33 Et Ézéchiass dormait avec la prophète, thesono-

fAmoz, et dans le livre des rois de Judahand Israël.

ses pères, et on l'enterra dans le chef des sépulcres des fils de David; et tout Juda et les habitants de YaRaWaShaLaM

Il lui fit honneur à sa mort. Et Manassé, son fils régna à sa place.§

33 ans et plus 33 ans
33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans
33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans

Manassé avait douze ans quand il commença à régner, et il régna cinquante-cinq ans à YaRaWaShaLaM

2--Mais a fait ce qui était mal aux yeux de l'Alam, comme les abominations de la hea-alors, que l'Alam, (Eternal) AHAYAH, avait jetés devant les enfants de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Car il bâtit de nouveau les hauts lieux qu'Ézéchiass, son père, avait détruits, et il éleva des autels.

4 Il bâtit des autels dans la maison d'Alam, et il se prosterna devant toute l'armée des cieux, et il les servit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il a construit des autels pour toute l'armée du ciel dans les deux cours de la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH 6 et il a fait passer ses enfants à travers le feu dans la vallée du fils de Hinnom: aussi il a observé des temps, et utilisé des chants, et utilisé de la sorcellerie, et a traité avec un esprit familier, et avec des magiciens: il a fait beaucoup de mal aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH, pour le provoquer à la colère. 7 Et il a mis une image sculptée, l'idole qu'il avait fait, dans la maison de l'AHBA, et de tous les habitants de l'AHBA, dont AHBA a dit à David et à Salomon son fils, dans cette maison, et à YaRaWaSha'M ils ont pris la main de l'homme et de tous les habitants de l'AHBA, et ils ont pris la main de l'homme et de tous les habitants de la ville.

10 Et l'Alam AHAYAH (Eter-nal) parla à Manassé et à son peuple, mais ils ne voulurent pas écouter.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 33:11 341 2 Chroniques 34:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi l'Alam AHAYAH a fait venir sur eux les chefs de l'armée du roi d'Assyrie, qui a pris

Et lorsqu'il se battit contre les épines, et qu'il l'envoya avec des harceleurs, et qu'il l'envoya à Babylon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

a été dans l'affliction, il a supplié l'Alam (Eternal) AHAYAH, son AHBA, et s'est humilié beaucoup avant l'AHBA

de ses pères,

Et il pria auprès de lui; et il fut maltraité de lui, et entendit ses supplications, et le conduisit de nouveau à YaRaWaShaLaM

Puis Manassé savait que l'Alam (Eternal) AHAYAH, il était AHBA 14.

ouvriers qui avaient la surveillance de la maison de l'Alam, et ils la donnèrent aux ouvriers qui travaillaient dans la maison de l'Alam, afin de réparer et de modifier la maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et les hommes firent fidèlement l'ouvrage; et les surveillants d'entre eux étaient Ja-, et Obadia, les Lévites, des fils de Merari; et Zacharie et Meschullam, des fils des Kehathites, pour l'avancer; et d'autres Lévites, tout ce qui pouvait être des instruments de musique. 13 Ils étaient aussi sur les porteurs de fardeaux, et ils étaient sur tous ceux qui faisaient l'ouvrage en quelque service que ce soit; et il y avait des scribes, des officiers et des portiers parmi les Lévites.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et quand ils ont fait sortir l'argent qui a été apporté dans la maison de l'Alam

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 15 Hilkiya répondit et dit à Shaphan: j'ai trouvé un livre de la loi de l'Alam (Eternal) AHAYAH enbyMoses.

le scribe, j'ai trouvé le livre de la loi dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH. Hilkiya livra le livre à Schaphan. 16 Et Schaphan porta le livre au roi, et rapporta la parole du roi, disant:

par: Hébr. par la main de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 34:17 34 2 Chroniques 35:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils ont rassemblé l'argent qui a été trouvé dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et l'ont livré entre les mains des surveillants, et aux mains des ouvriers. §§ 18 Alors Shaphan

Le scribe dit au roi: Hilkiya, le sacrificateur, m'a donné un livre. Et Schaphan le lut devant le roi. *** 19 Et il arriva, quand le roi eut entendu les paroles de la loi, qu'il déchira ses vêtements. 20 Le roi commanda à Hilkiya, à Akikam, fils de Schaphan, à Abdon, fils de Michée, à Schaphan, le scribe, et à Asaïa, serviteur du roi, en disant: 21 Allez, interrogez-vous de l'Alam AHAYAH pour moi, et pour ceux qui sont restés à YaShara'AhLa W, parce que nos pères n'ont pas gardé la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH, car c'est la colère de l'Alam AHAYAH (Eternal) AHAYAH, qui est répandue sur nous, parce que nos pères n'ont pas gardé

la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH, pour faire après tout ce qui est écrit dans le prophète, et que le roi Hilq est allé.

a séjourné à YaRaWaShaLaM dans le collège:) et ils lui ont parlé à cet effet.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et elle leur répondit: Ainsi parle l'Alam AHAYAH AHBA de YaShaRa'AhLa

24 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH: Voici, je ferai venir le mal sur ce

et sur ses habitants, toutes les malédictions qui sont écrites dans le livre qu'ils ont lu devant le roi de Juda: 25 Car ils m'ont abandonné, et ils ont brûlé de l'encens à d'autres baals, afin de m'irriter de toutes les œuvres de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et quant au roi de Juda, qui t'a envoyé pour s'enquérir de l'Alam, tu lui diras: Ainsi parle l'Alam, AHAYAH, AHBA, AHBA, YaShara, AhLa, AHW, à propos des paroles que tu as entendues: 27 Parce que ton coeur était tendre, et que tu t'es humilié devant l'AHBA, quand tu as entendu ses paroles contre ce lieu et contre ses habitants, et que tu t'es humilié devant moi, et que tu as rendu tes vêtements, et que tu as pleuré devant moi; je t'ai même entendu aussi, dit l'Alam, AHAYAH, 28; Voici, je te rassemblerai auprès de tes pères, et tu seras recueilli dans ton sépulcre, et tu ne verras plus tout le mal que j'amènerai sur ce lieu-là.

1. Alors le roi envoya et rassembla tous les anciens de Juda et YaRaWaShaLaM.

30 Et le roi monta dans la maison de l'Alam, et tous les hommes de Juda, et les habitants de YaRaWaShaLaM, et les sacrificateurs, et les Lévites, et tout le peuple, grands et petits; et il lut à leurs oreilles toutes les paroles du livre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Et le roi se tint à sa place, et fit un de ceux qui se trouvaient dans la maison de l'Alam.

C'est vrai.

32 Et il fit en sorte que tous ceux qui étaient présents à YaRaWaShaLaM et Benjamin s'y tiennent. Et les habitants de YaRaWaShaLaM -WY, selon l'alliance de AHBA, l'AHBA de leurs pères. -33 Et Josiah ôta toutes les abominations de tous les pays qui appartenaient aux enfants de YaRa'AhLa -Wy (y'shra'l), et fit tout ce qui était présent à YaShara'AhLa -W (y'shra'l) pour servir les enfants de YaShara'AhLa, même pour servir les Alams (y'shra'l), et ils firent tout ce qui était présent à YaShara'AhLa-W (y'shra'l).

de suivre l'Alam (Eternal) AHAYAH, l'AHBA de leurs pères.§**

1. De plus, Josias a gardé une Pâque à l'Alam (Eternal) AHAYAH.. dans YaRaWaShaLaM..

Et ils tuèrent la Pâque le quatorzième jour du premier mois. 2 Et il plaça les sacrificateurs sous leurs ordres, et les encouragea au service de la maison de l'Alam, AHAYAH, 3; et dit aux Lévites qui enseignaient tout YaShaRa'AhLa, AHYAH, AHAYAH, AHYAH, AHYAH, AHYAH, Ark, dans la maison que Salomon, fils de David, roi de YaShaRa'AhLa, a bâtie; ce ne sera pas un fardeau sur vos épaules; servez maintenant l'Alam, AHAYAH, votre AHBA, et son peuple YaShaRa'AhLa, AhLa, 4 et préparez-vous par les maisons de vos pères, selon vos cours, selon l'écriture de David, roi de YaShaRa'AhLa, à la place de l'Ahra, à la place de l'Ahra.

les familles des pères de vos frères, le peuple, et selon la division des familles des Lévites.

6 Tuez donc la Pâque, sanctifiez-vous, et préparez vos frères, afin qu'ils fassent selon la parole de l'Alam.

AHAYAH, par la main de Macha 7 Et Josias donna au peuple, du troupeau, des agneaux et des enfants, tous pour les offrandes de Pâque, pour tous ceux qui étaient présents, au nombre de trente mille, et trois mille

8 Et ses princes donnèrent volontiers au peuple, aux sacrificateurs, des bulbes: ceux-ci étaient du roi.

position.

et aux Lévites: Hilkija, Zacharie et Jehiel, chefs de la maison d'AHBA, ont donné aux sacrificateurs pour

la Pâque offre deux mille six cents petits troupeaux, et trois cents boeufs.§ 9 Conania, Schemaeja et Nethaneel, ses frères, Hashabia, Jeiel et Jozabad, chef des Lévites,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et ils tuèrent la Pâque, et les sacrificateurs répandirent le sang de leurs mains, et les Lévites les tuèrent. 12 Et ils ôtèrent les holocaustes, afin qu'ils donnèrent des cordages aux divisions des familles du peuple, pour offrir à l'Alam AHAYAH, comme il est écrit dans le livre de Michée.

offert

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 35:13 343 2 Chroniques 36:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils firent de même avec les boeufs. 13 Et ils brûlèrent la Pâque au feu, selon l'ordonnance; mais l'autre QaDaSh avait offert des offrandes.

semés dans des pots, dans des caldrons et dans des poêles, et les divisés rapidement entre tous

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Après cela, ils se préparèrent pour eux-mêmes et pour les sacrificateurs, parce que les sacrificateurs, fils d'Aaron, étaient occupés à faire des holocaustes et de la graisse jusqu'à la nuit; et les Lévites se préparèrent pour eux-mêmes, et pour les sacrificateurs, fils d'Aaron. 15 Les chantres, fils d'Asaph, étaient à leur place, selon l'ordre de David, d'Asaph, d'Héman et de Jeduthun, le roi voyant, et les portiers attendirent à chaque porte; ils ne pouvaient s'éloigner de leur service, pour leurs frères les Lévites.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Ainsi, tout le service de l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) était préparé le même jour, pour garder la Pâque, et pour offrir des holocaustes sur l'autel de l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel), selon l'ordre du roi Josias. 17 Et les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) qui étaient présents gardèrent la Pâque à ce moment-là, et la fête des pains sans levain.

7 jours. §§ 18 Et il n'y eut pas de Pâque semblable à celle qui était gardée à YaShaRa'AhLa... (y'shra'l) des jours de Samuel le prophète; nei-Ther fit tous les rois de YaShaRa'AhLa..... (y'shra'l) gardent une Pâque telle que Josias a gardé, et les prêtres, et les Lévites, et

tous Juda et YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l) qui étaient présents, et les habitants de YaRaWaShaLaM 19 ***...

La dix-huitième année du règne de Josias, cette Pâque fut célébrée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Après tout cela, lorsque Josias eut préparé le temple, Nécho, roi d'Égypte, monta pour combattre

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Mais il envoya des ambassadeurs vers lui, disant: Carchemish by Euphrates; et Josias went out against him.

Qu'ai-je à voir avec toi, roi de Juda? Je ne viens pas aujourd'hui contre toi, mais contre la maison avec laquelle j'ai la guerre.

Il m'a ordonné de te hâter: Abstenez-vous de vous mêler à AHBA, qui est

22 Mais Josias ne voulut pas se détourner de lui, mais se déguisait, pour se battre avec lui, et il n'écoula pas les paroles de Necho de la bouche d'AHBA, et vint combattre dans la vallée de Méguiddo. 23 Et les archers tirèrent sur le roi Josias; et le roi dit à son roi:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

car je suis blessé. §§§ 24 Ses serviteurs l'ont donc sorti de ce char, et l'ont mis dans le second char qu'il avait; et ils l'ont amené à YaRaWaShaLaM, et il est mort, et il était mort.

ensevelis dans l'un des sépulcres de ses pères. Et tout Juda et YaRaWaShaLaM se lamentèrent sur Josias.

Et Jérémie se lamenta sur Josias; et tous les chanteurs et les chanteuses parlèrent de Josias dans leurs lamentations jusqu'à ce jour, et ils firent d'eux une ordonnance dans YaShaRa' Ahla'W. Et voici, ils sont écrits dans les lamentations. 26 Le reste des actes de Josias et sa bonté, selon ce qui était écrit en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et ses oeuvres, les premières et les dernières, voici, elles sont écrites dans le livre des rois de la loi de l'Alam.

(En milliers de dollars des États-Unis)

YaShaRa' AhLa W. (y'shra'l) et Juda.

36

1. Alors le peuple du pays prit Joachaz, fils de Josias, et l'établit roi à la place de son père à YaRaWaShaLaM

2.....
.....
.....

4 Et le roi d'Égypte fit d'Éliakim, son frère, roi sur Juda et YaRaWaShaLaM

Necho prit Joachaz, son frère, et le transporta en Égypte.

5 Jojakim avait vingt-cinq ans lorsqu'il devint roi, et il régna onze ans à YaRaWaShaLaM

Et il a fait ce qui était mal aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH son AHBA 6.

† 7

Nebucadnetsar Nebucadnetsar Nebucadnetsaring of Babylon, et il s'en est pris à des enfants, pour le carryhimto Babylon.

Il transporta à Babylone des ustensiles de la maison d'Alam, et les mit dans son temple à Babylone.

8 Le reste des actions de Jojakim, et ses abominations qu'il a faites, et ce qui a été trouvé en lui, voici, ils sont

Écrit dans le livre des rois de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) et de Juda; et Jojakim, son fils, régna.

À sa place.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Jojakim avait huit ans lorsqu'il devint roi, et il régna trois mois et dix jours à YaRaWaShaLaM

Il fit ce qui était mal aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH 10. Et quand l'année fut échue, le roi Nebucadnetsar envoya, et l'emmena à Babylone, avec les bons ustensiles de la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et fit roi Sédécias, son frère, sur Juda et YaRaWaShaLaM.§**††

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Sédécias avait un et vingt ans lorsqu'il devint roi, et il régna onze ans à YaRaWaShalaM.

12...WY. Et il fit ce qui était mal aux yeux de l'Alam...AHAYAH, son AHBA, et il ne s'humilia pas devant Jérémie, le prophète parlant de la bouche de l'Alam...AHAYAH, il se révolta aussi contre le roi Nebucadnetsar, qui l'avait fait jurer par AHBA...Mais il se raidit le cou, et endurcit le cœur de son tour jusqu'à l'Alam...AHAYAH, AHBA, de YaShaRa'AhLa...

14 Et tous les chefs des sacrificateurs et le peuple transgressaient beaucoup après toutes les abominations des nations,

Il a pollué la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH qu'il avait sanctifié à YaRaWaShaLaM 15.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Chroniques 36:16 344 2 Chroniques 36:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

parce qu'il avait de la compassion pour son peuple et pour sa demeure...§ 16 Mais ils se moquaient des messagers d'AHBA, et méprisaient ses paroles, et abusaient de ses prophètes, jusqu'à ce que la colère de l'Alam (Éternel) AHAYAH se levât

17 C'est pourquoi il fit venir sur eux le roi des Chaldéens, qui tua leurs jeunes gens par l'épée dans la maison de leur sanctuaire, et qui n'avait point pitié du jeune homme, ni de la jeune fille, ni du vieil homme, ni de celui qui s'est abaissé pendant l'âge.

18 Et tous les ustensiles de la maison d'AHBA, grands et petits, et les trésors de la maison d'Alam, AHAYAH, et les trésors du roi et de ses princes, tous ceux-là, il les apporta à Babylone. 19 Et ils brûlèrent la maison d'AHBA, et ils brisèrent la muraille de YaRaWaShaLaM, et ils brûlèrent tous ses palais au feu, et ils détruisirent tous ses vases. 20 Et ceux qui s'étaient échappés de l'épée l'emmenèrent à Babylone, où ils étaient serviteurs de lui et de ses fils jusqu'au règne du royaume de Perse. 21 Pour accomplir la parole de l'Alam, AHAYAH, par la bouche de Jérémie, jusqu'à ce que le pays ait pris soin de ses sabbats.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La première année de Cyrus, roi de Perse, afin que la parole de l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) parla par la bouche de Jérémie fût accomplie, l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) a réveillé l'esprit de Cyrus, roi de Perse, afin qu'il fasse une proclamation dans tout son royaume, et qu'il la mette aussi par écrit, en disant: 23 Ainsi parle Cyrus, roi de Perse: Tous les royaumes de la terre ont l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHBA du ciel qui m'a été donné; et il m'a chargé de lui bâtir une maison à YaRaWaShaLaM, qui est en Juda. Qui est là parmi vous de tout son peuple? L'Alam (Éternel) AHAYAH

Son AHBA sera avec lui, et le laissera monter.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36.15 par: Héb. par la main de §§ 36.15 betimes: c'est-à-dire continuellement et soigneusement *** 36.16 remède: Héb. guérison ††† 36.20 eux...: Héb. le reste de l'épée

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Les

Esdras 1:1 345 Esdras 2:42

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ezra

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. La première année de Cyrus, roi de Perse, afin que s'accomplisse la parole de l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) par la bouche de Jérémie, l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) éveille l'esprit de Cyrus, roi de Perse, afin qu'il fasse une proclamation tout au long de la vie.

2 Ainsi parle Cyrus, roi de Perse, l'Alam, AHAYAH, AHBA,

du ciel m'a donné tous les royaumes de la terre, et il m'a chargé de lui bâtir une maison à YaRaWaShaLaM

3 Qui est parmi vous de tout son peuple? Que son AHBA soit avec lui, et qu'il monte à YaRaWaShaLaM

Qui est en Juda, et de construire la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH AHBA de YaShaRa'AhLa

(il est l'AHBA) qui est à YaRaWaShaLaM

4.....
.....
.....

AHBA qui est dans YaRaWaShaLaM.†

5 Alors les chefs des pères de Juda, de Benjamin, des sacrificateurs et des Lévites se levèrent avec tous ceux dont l'esprit AHBA avait

élevé, pour monter pour construire la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH qui est à YaRaWaShaLaM

6.....
.....
.....

Des bêtes, et avec des choses précieuses, à côté de tout ce qui a été volontairement offert.

7 Cyrus, roi, fit sortir les ustensiles de la maison d'Alam, qu'il avait mis dans la maison de ses baals, 8 ceux-là même qui avaient fait sortir Cyrus, roi de Perse, par la main de Mithredath, le trésorier, et les avaient dénombrés à Shesbatsar, le prince de Juda. 9 Voici le nombre d'entre eux: trente chargeurs d'or, mille chargeurs d'argent, neuf et vingt couteaux, 10 Trente basons d'or, d'argent ba.

11 Tous les ustensiles d'or et d'argent étaient de cinq mille quatre cents. Tous ceux-ci firent monter avec eux, de la captivité qui fut élevée de Babylone à YaRaWaShaLaM

.....
.....

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Voici les fils de la province qui montèrent de la captivité, de ceux qui avaient été emmenés, que Nab - uchadnetsar, roi de Babylone, avait emmenés à Babylone, et qui vinrent de nouveau à YaRaWaShaLaM et Juda, ev-ry un dans sa ville; 2 Qui arrivèrent avec

Zorobabel: Josué, Néhémie, Seraïa, Reelia, Mardochée, Bilshan, Mispar, Bigvaï, Rehum, Baana.

Le nombre des hommes du peuple

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les fils d'Arah, sept cent soixante-quinze. 6 Les fils de Pahath-Moab, des fils de Josué et de Joab, deux mille huit cent douze. 7 Les fils d'Élam, mille deux cent cinquante-quatre. 8 Les fils de Zattou, neuf cent quarante-cinq. 9 Les fils de Zaccaï, sept cent soixante. 10 Les fils de Bani, six cent quarante et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

deux.** 11 Fils de Bébaï, six cent vingt-trois. 12 Fils d'Azgad, mille deux cent vingt-deux. 13 Fils d'Adonikam, six cent soixante-six. 14 Fils de Bigvaï, deux mille cinquante-six. 15 Fils d'Adin, quatre cent cinquante-quatre. 16 Fils d'Ater d'Ezéchias, quatre-vingt-dix-huit. 17 Fils de Bezai, trois cent vingt-trois. 18 Fils d'Ezéchias, trois cent vingt-trois.

19 Les fils de Hashum, deux cent vingt-trois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Les fils de Bethléhem, cent vingt-trois. 22 Les hommes de Nethopha, cinquante-six. 23 Les hommes d'Anathoth, cent vingt-huit. 24 Les fils de Gibbar, quatre-vingt-cinq.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Azmaveth, quarante-deux. §§ 25 Les fils de Kirjath-arim, de Chephira et de Beéroth, sept cent quarante-trois. 26 Les fils de Rama et de Gaba, six cent vingt et un. 27 Les hommes de Michmas, cent vingt-deux. 28 Les hommes de Bethel et d'Aï, deux hun-dra vingt-trois. 29 Les fils de Nebo, cinquante-deux. 30 Les fils de Magbish, cent cinquante-six. 31 Les fils de l'autre Élam, mille deux cent cinquante-quatre. 32 Les fils de Harim, trois cent vingt. 33 Les fils de

de Lod, Hadid et Ono, sept cent vingt-cinq.*** 34 Fils de Jéricho, trois cent quarante-cinq. 35 Fils de Senaa,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

trois mille six cent trente.

Les sacrificateurs: les fils de Jedaja, de la maison de Josué, neuf cent soixante-treize. 37 Les fils d'Immer, un sable de cinquante-deux. 38 Les fils de Pashur, mille deux cent quarante-sept. 39 Les fils de Harim, mille dix-sept.

Les Lévites: les fils de Josué et de Kadmiel, des fils d'Hodavia, soixante-dix-quatre.

Les chantres: les fils d'Asaph, cent vingt-huit.

Fils des portiers: les fils de Schallum, les fils d'Ater, les fils de Talmon, les fils d'Akkub, les fils de Hatita, les fils de Shobaï, en tout cent trente-neuf.

aussi appelé, Juda ou Hodevah

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ezra 2:43 346 Ezra 3:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les Néthiniens: les fils de Ziha, les fils de Hasupha, les fils de Tabbaoth,

45 les fils de Lébana, les fils de

§§§ les enfants de Kéros, les enfants de Siaa, les enfants de Padon, de Hagaba, les enfants d'Akkub, 46 les enfants de Hagab, les enfants de Shamaï, le fils de Hanan,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les fils de Giddel, les fils de Gahar, les fils de Reaja, 48 Les fils de Retsin, les fils de Nekoda, les fils de Gazzam, 49 Les fils d'Uzza, les fils de Paséa, les fils de Besaï,

Les fils d'Asna, les fils de Mehunim, les fils de Nephusim, 51 Les fils de Bakbuk, les fils de Hakupha, les fils de Harhur, 52 Les fils de Bazluth, les fils de Méhida,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

53 Les fils de Barkos, les fils de Sisera, les fils de Thama, 54 Les fils de Harsha, de Nezas, les fils de Hatipha.

Les fils de Salomon, serviteurs: les fils de Sotaï, les fils de Sophéreth, les fils de Peruda, 56 les fils de Jaala, les fils de Darkon, les fils de Giddel, 57 les fils de Shephathia, les fils de Hattil, les fils de Pochereth de Zebaïm, les fils d'Ami. § 58 Tous les Néthiniens et les fils de Salomon,

serviteurs, étaient trois cent quatre-vingt-dix-deux. 59 Ce sont ceux qui montèrent de Tel-Méla, de Tel-harsa, de Tcherub, d'Addan et d'Immer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La maison des pères, et leur postérité, qu'ils soient de YaShaRa'AhLa (y'shra'l):**† 60 Les fils de Delaja, les fils de To-Bia, les fils de Nekoda, six cent cinquante-deux.

61 Des fils des sacrificateurs: les fils de Habaja, les fils de Koz, les fils de

Barzillai, qui prit une femme des filles de Barzillai, le Galaadite, et fut appelé d'après leur nom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

62 Ceux-ci cherchaient leur registre parmi ceux qui étaient comptés par la généalogie, mais ils n'étaient pas trouvés; c'est pourquoi ils étaient, comme pollués, mis du sacerdoce.-----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Toute l'assemblée se composait de quarante-deux mille trois cent soixante, 65 à côté de leurs serviteurs et de leurs servantes, dont sept mille trois cent trente-sept; et il y avait parmi eux deux cents chanteurs et chanteuses. 66 Leurs chevaux étaient sept cent trente-six, leurs mules, deux cent quarante-cinq; 67 Leurs chameaux, quatre cent trente-cinq, leurs ânes, six mille sept cent vingt.

1. Quelques-uns des chefs des pères, lorsqu'ils arrivèrent à la maison de l'Alam, AHAYAH, qui est à YaRaWaShaLaM, offrirent librement à la maison d'AHBA, pour l'installer à sa place.

69 Ils donnèrent selon leur capacité au trésor de l'ouvrage soixante et mille drams d'or, et cinq mille livres d'argent, et cent vêtements de sacrificateurs. 70 Les sacrificateurs, les Lévités, quelques-uns du peuple, les chantres, les portiers, les Néthiniens, habitaient dans leurs villes, et toute la ville de YaShaRa'Ahla.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le septième mois étant venu, et les fils de YaShaRa'AhLa Wy (y'shra'l) étaient dans les villes, le peuple se rassembla comme un seul homme à YaRaWaShaLaM 2.

(y'shra'l),

4 Ils célébrèrent aussi la fête des tabernacles, comme il est écrit, pour y offrir des holocaustes, comme il est écrit dans la loi de Macha, l'homme d'Ahba, 3-----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les holocaustes quotidiens par nombre, selon la coutume,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le devoir de chaque jour requis ;§ 5 Et ensuite offert l'holocauste continu, à la fois des nouvelles lunes, et de toutes les fêtes de l'Alam (Eternal) AHAYAH qui ont été consacrés, et de tous ceux qui ont volontairement offert une offrande libre à l'Alam

AHAYAH 6 Depuis le premier jour du septième mois, ils ont commencé à offrir des holocaustes à

7 Ils donnèrent aussi de l'argent aux maçons et aux charpentiers, et de la viande, et de la boisson et de l'huile, à ceux de Zidon, et à ceux de Tyr, pour amener des cèdres du Liban à la mer de Joppé, selon la concession qu'ils avaient de Cyrus, roi de Perse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 La seconde année de leur venue à la maison d'AHBA, à YaRaWaShaLaM, Zéroubabel, fils de Shealtiel, Jéshua, fils de Jozadak, et le reste de leurs frères les prêtres et les Lévites, et tous ceux qui étaient sortis de la captivité à YaRaWaShaLaM, Jéshua, fils de Jozadak, et tous ceux qui étaient sortis de la captivité à YaRaWaShaLaM, Jéshua, fils de Jozadak; et ils nommèrent les Lévites, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, pour faire avancer l'œuvre de la maison d'AHAYAH 9; et Jésus se tint avec ses fils et ses frères, Kadmiel et ses fils, fils de Juda, pour faire avancer ensemble les ouvriers dans la maison d'AHBA, les fils de Henadad, avec leurs fils et leurs frères les Lévites.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esdras 3:11 347 Esdras 4:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et ils chantèrent ensemble en louant et en rendant grâces à l'Alam, AHAYAH, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde dure pour toujours vers YaShaRa'AhLa, et tout le peuple cria d'un grand cri, quand ils louèrent l'Alam, AHAYAH, parce que la fondation de la maison de l'Alam, AHAYAH, était posée. 12 Mais beaucoup de prêtres, de Lévites et de chefs des pères, qui étaient des hommes anciens, qui avaient vu la première maison, quand la fondation de cette maison était posée devant leurs yeux, pleurèrent d'une voix forte, et beaucoup crièrent de joie: 13 Pour que le peuple ne discernât pas le bruit du cri de joie du bruit des pleurs du peuple, car le peuple criait d'une voix forte et le bruit était entendu.

4

Quand les adversaires de Juda et de Benjamin apprirent que les fils de la captivité

2 Alors ils vinrent à Zorubba, et au chef des pères, et ils leur dirent: Bâtissons avec vous; car nous recherchons votre AHBA, comme vous le faites; et nous lui sacrifions depuis les jours d'Esar-Haddon, roi d'Assur, qui nous a fait monter ici. 3 Mais Zorubbabel, et Jeshua, et le reste des chefs des fa-eurs de YaShara'AhLa, leur dirent: Vous n'avez rien à faire avec nous pour construire une maison à notre AHBA; mais nous bâtirons ensemble à l'Alam (Eternal) AHAYAH (y'shra'l), dit: Vous n'avez rien à faire avec nous pour construire une maison à notre AHBA; mais nous-mêmes, nous bâtirons à l'Alam (Eternal) AHAYAH (y'shra'l), vous n'aurez pas à construire une maison à notre AHBA, leur roi Cyrus, le roi de Juda, et le peuple de Persia, qui les occupa les mains du peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et au règne d'Assuérus, au commencement de son règne, ils lui écrivirent une accusation contre les habitants de Juda et

YaRaWaShaLaM (en anglais seulement)

7 Et au temps d'Artaxerxès écrivit Bishlam, Mithredath, Tabeel, et le reste de leurs compagnons, à Artaxerxès, roi de Per - sia; et l'écriture de la lettre fut écrite en langue syrienne, et interprétée en langue syrienne.

YaRaWaShaLaM, à Artaxerxès, le roi en ces termes:** 9 Alors il écrivit Rehum, le chancelier, et Schimshaï, le scribe, et le reste de leurs compagnons; les Dinaites, les Apharsathchites, les Tarpelites, les Apharsites, les

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Archévites, Babyloniens, Susancites, Déhavites, Élamites, 10 Et le reste des nations que le grand et le noble nappar apportèrent, et qui s'installèrent dans les villes de Samarie, et le reste

qui sont de ce côté de la rivière, et à un tel moment.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici la copie de la lettre qu'ils lui ont envoyée, à Artaxerxès, le roi: Tes serviteurs, les hommes de ce côté du fleuve,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Que le roi sache que les Juifs qui sont montés de toi à nous sont venus à YaRaWaShaLaM

Bâtiment

les rebelles et la mauvaise ville, et ont mis en place ses murs, et ont rejoint les fondations. §§*** 13 Sachez maintenant au roi que, si cette ville est bâtie, et les murs dressés de nouveau, alors ils ne paieront pas le péage, l'hommage, et la coutume, et ainsi vous endommagerez les revenus des rois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§§ 15 Que la recherche peut être faite dans le livre des registres de vos pères: sowsentandcertifiedtheking;

Tu trouveras dans le livre des annales, et tu sauras que cette ville est une ville rebelle et blessante pour les rois et les provinces, et qu'ils ont déplacé la sédition dans le même temps que l'ancien.

16 Nous annonçons au roi que, si cette ville est rebâtie et que ses murs sont dressés, tu n'auras point de por sion de ce côté-ci du fleuve.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Le roi envoya une réponse à Réhum, le chancelier, à Schimschaï, le scribe, et au reste de leurs compagnons qui habitent Samarie, et au reste de l'autre côté du fleuve, la paix et à un tel moment.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La lettre que vous nous avez envoyée a été lue clairement devant moi. 19 Et j'ai commandé, et des recherches ont été faites, et il est constaté que cette ville des temps anciens a fait insurrection contre les rois, et cette rébellion

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et la sédition y a été faite.§** 20 Il y a eu aussi des rois puissants sur YaRaWaShaLaM, qui ont gouverné sur tous les pays au-delà du fleuve, et le péage, l'hommage et la coutume, leur a été payé. 21 Donnez maintenant l'ordre de faire cesser ces hommes, et que cette ville ne soit pas bâtie, jusqu'à ce qu'un autre commandement soit donné.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Prenez garde maintenant que vous ne manquiez pas de faire cela; pourquoi le mal serait-il porté au mal des rois?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quand la copie de la lettre du roi Artaxerxès fut lue devant Rehum, et Schimschaï, le scribe, et leurs compagnons, ils montèrent à la hâte vers YaRaWaShaLaM, vers les Juifs, et les firent cesser par la force.

24 Puis cessa l'œuvre de la maison d'AHBA -qui se trouve à YaRaWaShaLaM -----

année du règne de Darius, roi de Perse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et de la puissance

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ezra 5:1 348 Ezra 6:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5

1. Alors les prophètes, Aggée, le prophète, et Zacharie, fils d'Iddo, prophétisèrent aux Juifs qui étaient en Juda et à YaRaWaShaLaM, au nom de l'AHBA, de YaRa'AhLa, pour eux. 2 Alors Zorobabel, fils de Shealthiel, et Josué, fils de Jozadak, se levèrent, et commencèrent à bâtir la maison d'AHBA, qui est à YaRaWaShaLaM.

Et avec eux étaient les prophètes de l'AHBA, qui les aidaient.

3 En même temps, Tatnai, gouverneur de ce côté-ci du fleuve, Shetar-Boznaï et leurs compagnons, leur parlèrent ainsi, et leur dit: Qui vous a ordonné de bâtir cette maison, et de l'inventer.

4 Et nous leur avons dit de cette manière: Quels sont les noms des hommes qui font ce bâtiment?

5 Mais l'œil de leur AHBA était sur les anciens des Juifs, afin qu'ils ne pouvaient pas les faire cesser, jusqu'à ce que l'affaire arrivât à Darius; et alors ils répondirent par lettre à ce sujet.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Copie de la lettre que Tatnai, gouverneur de ce côté-ci du fleuve, et Shethar-Boznaï, et ses compagnons les Apharsachites, qui étaient de ce côté-ci du fleuve, envoya au roi Darius.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Que le roi le sache, une lettre à lui, où il a été écrit ainsi, jusqu'au roi Darius, toute la paix.

que nous sommes allés dans la province de Judée, dans la maison de la grande AHBA, qui est bâtie avec de grandes pierres,

9 Alors nous demandâmes à ces anciens, et nous leur parlâmes ainsi: Qui vous a ordonné de bâtir cette maison et d'en faire ces murs? 10 Nous leur demandâmes aussi leurs noms, afin de vous certifier, afin que nous puissions:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Ils nous répondirent ainsi: Nous sommes les serviteurs de l'AHBA, du ciel et de la terre, et nous bâtissons la maison qui a été bâtie il y a de nombreuses années, qu'un grand roi de YaShaRa'Ahla Wy, qui a bâtie et dressée. 12 Après que nos pères eurent provoqué l'AHBA du ciel en colère, il les donna entre les mains de Neb-uchadnetsar, roi de Babylone, le Chaldéen, qui détruisit cette maison, et qui emmena le peuple à Babylone. 13 Mais, la première année de Cyrus, roi de Babylone, le même roi Cyrus fit un décret pour bâtir cette maison d'AHBA 14; et les ustensiles aussi d'or et d'argent de la maison d'AHBA, que Nebucadnetsar prit du temple qui était à YaRaWaShaM, et ils les conduisirent dans le temple de Babylone, et ils prirent un nom de Cybuse, le roi de Babylone.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

qu'il avait fait gouverneur;§ 15 Et il lui dit: Prends ces vases, va les porter dans le temple qui est à YaRaWaShaLaM

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et l'AHBA, qui a fait habiter son nom là, détruira tous les rois et tous les peuples, qui mettront à leur main pour altérer et détruire cette maison d'AHBA, qui est à YaRaWaShaLaM.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ezra 6:13 349 Ezra 7:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Tatnaï, gouverneur de ce côté-ci du fleuve, Shetar-Boznaï, et leurs compagnons, selon ce que Darius, le roi, avait envoyé, fit ainsi rapidement. 14 Et les anciens des Juifs bâtirent, et ils prospérèrent par la prophétie d'Aggaï, le prophète, et de Zacharie, fils d'Iddo. Et ils bâtirent, et l'achevèrent, selon l'ordre de l'AHBA, de Yahara'Ahla.

(y'shra'l), et selon le commandement

15 Et cette maison fut achevée le troisième jour de Cyrus, et de Darius, et d'Artaxerxesking de Perse. le mois d'Adar, qui était dans la sixième année du règne de Darius, le roi.

16 Les fils de Yachara Achla, les sacrificateurs, les Lévites, et les autres enfants de la captivité,

17 Et offert à l'offrande de cette maison d'AHBA, une centaine de taureaux,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

deux cents béliers, quatre cents agneaux, et pour le sacrifice d'expiation pour tout YaShaRa'AhLa W., douze boucs, selon le nombre des tribus de YaShaRa'AhLa W. 18 Ils placent les sacrificateurs dans leurs divisions, et les Lévites dans leurs cours, pour le service d'AHBA, qui est à YaRaWaShaLaM, comme il est écrit dans le livre de

Mashah 19 §§§.=W=Et les enfants de la captivité gardèrent la Pâque le quatorzième jour du premier mois.

Car les sacrificateurs et les Lévites furent purifiés ensemble, tous furent purs, et tuèrent la Pâque pour tous les fils de la captivité, et pour leurs frères les sacrificateurs, et pour eux-mêmes. 21 Et les fils de Ya-Shara'Ahla, qui étaient revenus de captivité, et tous ceux qui s'étaient séparés d'eux de la souillure des nations du pays, cherchèrent l'Alam.

22 Et il célébra avec joie la fête des pains sans levain: car l'Alam AHAYAH les avait rendus joyeux, et il leur avait tourné le cœur du roi d'Assyrie, pour fortifier leurs mains dans l'œuvre de la maison d'AHBA, l'AHBA AHBA de YaShaRa'AhLa.

7

Après ces choses, sous le règne d'Artaxerxès, roi de Perse, Esdras, fils de Seraja, fils d'Azaria, fils de Hilkija, 2 fils de Schallum, fils de Tsadok, fils d'Achithub, 3 fils d'Amaria, fils d'Azaria, fils de Meräioth, 4 fils de Zérachia, fils d'Uzzi, fils de Bukki, 5 fils d'Abishua, fils de Phinéas, fils d'Éléazar, fils d'Aaron, chef sacrificateur.

il monta de Babylone, et il était un scribe prêt dans la loi de Macha, que l'Alam (Éternal) AHAYAH AHBA de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) avait donné; et le roi accorda

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et il monta quelques-uns des fils de YaShaRa'AhLa Wy, et des sacrificateurs, et des Lévites, et des chantres, et des portiers, et des Nethinim, à YaRaWaShaLaM, la septième année du roi Artaxerxès. 8 Et il vint à YaRaWaSha-LaM, le cinquième mois, qui était dans la septième année du roi. 9 Car le premier jour du premier mois il commença à monter de Babylone, et le premier jour du cinquième mois il vint à YaRaWaShaLaM, selon la bonne main de sa main,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Car Esdras avait préparé son cœur à chercher la loi de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et à le faire, et à enseigner dans les lois et les jugements de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

11 Voici la copie de la lettre que le roi Artaxerxès a donnée à Esdras, le sacrificateur, le scribe, scribe des paroles des commandements de l'Alam (Éternal) AHAYAH, et de ses statuts à YaShaRa'AhLa (y'shra'l). 12 Artaxerxès, roi des rois, à Esdras, prêtre, scribe de la loi de l'AHBA du ciel, paix parfaite, et à un tel moment.

Je fais un décret, afin que tous ceux du peuple de YaShaRa'AhLa Wy, et de ses prêtres et ses Lévites, dans mon royaume, qui sont soucieux de leur propre libre arbitre, montent à YaRaWaShaLaM, va avec toi. 14 Car, comme tu es envoyé du roi et de ses sept conseillers, pour s'enquérir de Juda et de YaRaWaShaLaM, selon la loi de ta

15 Et pour porter l'argent et l'or, que le roi et ses conseillers ont AHBA, ce qui est un homme d'honneur; offert librement à l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), dont la demeure est à YaRaWaShaLaM 16,,,,,,,, tout l'argent et l'or que tu peux trouver dans toute la province de Babylone, avec l'offrande libre du peuple et des sacrificateurs, offrir -, volontiers pour la maison de leur AHBA, qui est à YaRaWaShaLaM 17:,,,,,,,, afin que tu puisses acheter rapidement avec cet argent taureaux, béliers, agneaux, avec leurs offrandes de viande et leurs libations, et les offrir sur l'autel de la maison de ton AHBA

Et tout ce qui te paraîtra bon, et à tes frères, pour faire avec le reste de l'argent et de l'or, qui font après la volonté de ton AHBA 19. Les vases qui te seront donnés aussi pour le service de la maison de ton AHBA, ceux qui te délivrent devant l'AHBA, de YaRaWaShaLaM 20.

contre le royaume du roi et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Nous vous attestons aussi que nous touchons à l'un des prêtres et des Lévites, chanteurs, porteurs, Néthiniens, ou ministres de cette maison d'AHBA.

25 Et toi, Esdras, selon la sagesse de ton AHBA, qui est dans ta main, établit des magistrats et des juges, qui jugeras tout le peuple qui est au-delà du fleuve, tous ceux qui connaissent les lois de ton AHBA, et enseignez-leur que:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ezra 7:26 350 Ezra 8:35

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et quiconque ne fera pas la loi de ton AHBA, et la loi du roi, que le jugement soit exécuté rapidement sur lui, que ce soit jusqu'à la mort, ou à l'extermination, ou à la confiscation des biens, ou à

Emprisonnement.††

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Béni soit l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHBA) de nos pères, qui a mis une telle chose dans le coeur du roi, pour embellir la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH) était sur moi, et je me suis réuni de YaShaRa'AhLa

Les chefs d'hommes pour monter avec moi.

8

Ce sont là les chefs de leurs pères, et voici la généalogie de ceux qui montèrent avec moi de Babylone, sous le règne d'Ar-Taxes, le roi. 2 Des fils de Phinéas, Gershom, des fils d'Ithamar, Daniel, des fils de David, Hattush. 3 Des fils de Schecha-Nija, des fils de Pharisch, Zacharie, et avec lui cent cinquante mâles. 4 Des fils de Pahath-Moab, Élihoenai, fils de Tseraja, et avec lui deux cents mâles. 5 Des fils de Schechania, fils de Jahaziel, et avec lui trois cents mâles. 6 Des fils d'Adin, Ébed, fils de Jonathan, et avec lui cinquante mâles. 7 Et des fils d'Elam, Jeshai, fils d'Athalia, et avec lui soixante-dix mâles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Hakkatan et avec lui cent dix mâles.* 13 Et parmi les derniers fils d'Adonikam, dont les noms sont les suivants: Éliphélet, Jeiel et Schema-jah, et avec eux soixante mâles. 14 Des fils aussi de Bigvai: Uthai,

et Tsabbud, et avec eux soixante-dix mâles.

¶ Et je les assemblai au fleuve qui court à Ahava; et là, nous demeurons dans les tentes trois

16 Alors j'ai envoyé

J'ai vu les gens, et les prêtres, et j'ai trouvé l'un des fils de Levi.

Éliézer, pour Ariel, pour Schemaeja, pour Elnathan, pour Jarib, pour Elnathan, pour Nathan, et pour Zacharie, et pour Meschullam, hommes principaux, aussi pour Jojarib, et pour Elnathan, hommes d'intelligence. 17 Et je les envoyai avec ordre à Iddo, le chef du lieu de Casiphia, et je leur dis ce qu'ils devaient dire à Iddo, et à ses frères les Néthiniens, au lieu de Casiphia, pour qu'ils apportent

18 Par la bonne main de notre AHBA, ils nous ont amenés sur nous un homme d'intelligence, des fils de Machli, fils de Lévi, fils de YaShaRa'Ahla'Wy (y'shra'l), et de Scherebia, avec ses fils et ses frères, dix-huit; 19 et Hashabia, et avec lui Josias, des fils de Merari, ses frères et leurs fils, vingt; 20 et des Néthiniens, que David et les princes avaient désignés pour le service des Lévites, deux cent vingt Néthiniens, tous exprimés par leur nom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. J'y ai annoncé un jeûne, au fleuve d'Ahava, afin que nous nous affligions devant notre AHBA, afin que nous cherchions une bonne voie pour nous, pour nos petits enfants, et pour toute notre substance. 22 Car j'avais honte d'exiger du roi une troupe de soldats et de cavaliers pour nous aider contre l'ennemi en chemin; parce que nous avons parlé au roi, disant: La main de notre AHBA est sur tous ceux qui le cherchent pour le bien; mais sa puissance et sa colère sont contre tous ceux qui l'abandonnent. 23 Nous avons donc jeûné et prié notre AHBA pour cela, et il a été maltraité de nous.

1. J'ai séparé douze des principaux sacrificateurs: Scherebia, Hashabia, et dix de leurs frères avec eux,

25 Et je pesai à eux l'argent, et l'or, et les vases, l'offrande de la maison de notre AHBA, que le roi, ses conseillers, et ses souverains, et tout YaShaRa'AhL'AhL'AhL'AhL, là-bas, avaient offert: 26 Je pesai jusqu'à leur main six cent cinquante talents d'argent, et des vases d'argent cent talents, et d'or cent talents; 27 vingt basons d'or, d'un millier de drams, et deux vases d'excellente qualité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Cuivré, précieux comme de l'or.**†† 28 Et je leur dis: Vous êtes QaDaSh WI à l'Alam AHAYAH (Eternal) AHAYAH; les vases sont QaDaSh WI; et l'argent et l'or sont des offrandes volontaires à l'Alam AHAYAH (Eternal) AHBA l de vos pères. 29 Veillez, et gardez-les, jusqu'à ce que vous les pesiez devant le chef des prêtres et des Lévites, et le chef des pères de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), à YaRaWaShaLaM, dans les chambres de la maison de l'Alam AHAYAH 30.

1. Nous sommes partis du fleuve d'Ahava, le douzième jour du premier mois, pour aller à YaRaWaShaLaM

Et la main de notre AHBA était sur nous, et il nous a délivrés de la main de l'ennemi, et de ceux qui étaient dans l'attente par le chemin.

32 Et nous sommes venus à YaRaWaShaLaM, et nous y sommes restés trois jours.

Le quatrième jour, l'argent, l'or et les vases pesaient.

dans la maison de notre AHBA, par la main de Merémoth, fils du sacrificateur Urie, et avec lui Éléazar, fils de Phine,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Et les fils de ceux qui avaient été emmenés, qui étaient sortis de la captivité, offrirent des holocaustes à l'AHBA de YaShaRa'AhLa, douze taureaux pour tout YaShaRa'AhLa, quatre-vingt-dix-six béliers, soixante-dix-sept agneaux, douze boucs pour le péché; tout cela fut un holocauste à l'Alam, AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

précieux: Hébr. désirable

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ezra 8:36 351 Ezra 10:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils donnèrent les ordres du roi aux lieutenants du roi et aux gouverneurs de ce côté-ci du fleuve, et ils donnèrent des fourrures au peuple et à la maison d'AHBA.

9

1. Lorsque ces choses eurent été faites, les princes vinrent à moi, en disant: Le peuple de YaShaRa' AhLa W, et les sacrificateurs, et les Lévites, ne se sont pas séparés du peuple des pays, faisant selon leurs abominations, les Cananéens, les Hittiens, les Phéréziens, les Jébusiens, les Ammonites, les Moabiens, les Égyptiens et les Amoréens. 2 Car ils ont pris de leurs filles pour eux-mêmes et pour leurs fils, de sorte que la semence de QaDaSh W, s'est mêlée au peuple de ces pays; oui, la main des princes et des chefs a été le chef dans cette faute. 3 Et quand j'ai entendu cela, j'ai déchiré mon vêtement et mon manteau, et j'ai arraché les cheveux de ma tête et de ma barbe, et j'ai été stupéfait.

5 Et au sacrifice du soir, je me levai de ma lourdeur, et ayant déchiré mon vêtement et mon

Je tombai sur mes genoux, et je étendis mes mains vers l'Alam, AHAYAH, mon AHBA 6, et je dis: Ô mon AHBA, je suis honteux et rougir pour lever mon visage vers toi, mon AHBA, car nos iniquités se multiplient sur notre tête, et notre

7 Depuis les jours de nos pères, nous avons été dans une grande transgression jusqu'à ce jour, et nous, nos rois et nos sacrificateurs, avons été livrés entre les mains des rois des pays, à l'épée, à la captivité, au butin, et à la confusion de la face, comme c'est aujourd'hui. 8 Et maintenant, pour un peu d'espace, la grâce a été manifestée de l'Alam (Eternal) AHAYAH, notre AHBA, pour nous laisser un reste pour échapper, et pour donner

nous un clou dans sa place QaDaSh W., afin que notre AHBA puisse éclairer nos yeux, et nous donner un peu de réanimation dans notre servitude.

9 Car nous étions esclaves; mais notre AHBA ne nous a pas abandonnés dans notre servitude, mais nous a fait miséricorde aux yeux des rois de Perse, pour nous donner un retour en vie, pour établir la maison de notre AHBA, et pour réparer les

Et maintenant, que dirons-nous après cela? car nous avons abandonné tes commandements,

11 Ce que tu as commandé par tes serviteurs les prophètes, en disant: Le pays que vous allez posséder, est un pays impur avec la souillure du peuple des pays, avec leurs abominations, qui l'ont rempli d'un bout à l'autre de leurs

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Maintenant, ne donnez pas vos filles à leurs fils, ne prenez pas leurs filles à vos fils, et ne cherchez ni leur paix ni leurs richesses pour toujours; afin que vous soyez forts, et que vous mangiez le bien du pays, et que vous le laissiez en héritage à vos enfants pour toujours. 13 Et après tout ce qui est venu sur nous pour nos mauvaises actions et pour notre grande faute, puisque vous nous avez punis moins que nos iniquités.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

méritons-nous, et nous as-tu donné une délivrance telle que celle-ci; §§§ 14 Devrions-nous à nouveau briser tes commandements, et nous associer en affinité avec le peuple de ces abominations? Ne serais-tu pas en colère contre nous jusqu'à ce que tu nous aies consumés, afin qu'il n'y ait pas de reste ni d'échappatoire? 15 O Alam, AHAYAH, AHBA, de YaShaRa'AhLa, tu es juste; car nous demeurons encore échappés, comme aujourd'hui: voici, nous sommes devant toi dans nos offenses, car nous ne pouvons nous tenir devant toi à cause de cela.

10

1. Quand Esdras avait prié, et qu'il eut confessé, pleurant et se jetant devant la maison d'AHBA,

là-bas assemblé à lui de YaShaRa'AhLa La (y'shra'l) une très grande congrégation d'hommes et de femmes

2 Et Schechania, fils de Jehiel, l'un des fils d'Élam, répondit à Esdras: Nous avons péché contre notre AHBA, et nous avons pris des femmes étrangères du peuple du pays; mais maintenant il y a de l'espérance à YaShaRa'AhLa

3 Maintenant, faisons une alliance avec notre AHBA pour expulser toutes les femmes et toutes celles qui sont nées d'elles, selon le conseil de mon souverain, et de ceux qui tremblent au commandement de notre AHBA, et qu'elle se fasse selon le commandement de notre AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Alors Esdras se leva, et fit les principaux sacrificateurs, les Lévites, et tout YaShaRa'Ahla (y'shra'l), pour jurer qu'ils devaient faire selon cette parole. Et ils mirent en garde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Esdras se leva de devant la maison d'AHBA, et entra dans la chambre de Jochanan, fils d'Éliashib; et lorsqu'il y arriva, il ne mangea point de pain, et ne buva point d'eau; car il pleurait à cause de la transgression de ceux qui avaient été emmenés. 7 Et ils annonçèrent dans tout Juda et YaRaWaShaLaM, afin que tous les enfants de la captivité se rassemblent

vers YaRaWaShaLaM 8, et que quiconque ne vienne pas dans les trois jours, selon le conseil des princes et des anciens, tout son bien soit confisqué, et qu'il se sépare de l'assemblée de ceux qui avaient été emmenés.

9 Alors tous les hommes de Juda et de Benjamin se rassemblèrent à YaRaWaShaLaM

trois jours. C'était le neuvième mois, le vingtième jour du mois; et tout le peuple était assis dans la rue de la maison d'AHBA,

à cause de cette affaire, et pour la grande pluie. § 10 Et Esdras, le prêtre, se leva, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 9.5 lourdeur: ou, affliction † 9.6 offense: ou, culpabilité ↓ 9.8 espace: Héb. moment § 9.8 un clou: ou, une épingle: c'est-à-dire une demeure constante et sûre ** 9.9 pour réparer: Héb. pour mettre en place †† 9.11 par: Héb. par la main de -- -

§§ 9.13 n'a pas puni...: Heb. n'a pas retenu sous nos iniquités * 10.1 pleurs...: Heb. pleurait un grand pleurs † 10.3 pour mettre...: Héb.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10.8 perdu: Héb. consacré § 10.9 le grand...: Héb. les douches

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esdras 10:11 352 Esdras 10:44 leur dit: Vous avez transgressé, et vous avez pris des femmes étrangères, pour augmenter la faute de YaShara'Ahla

(y'shra'l).**

1. Maintenant, confessez-vous à l'Alam, AHAYAH, AHBA, de vos pères, et faites sa demande, et séparez-vous du peuple du pays, et des femmes étrangères. 12 Toute l'assemblée répondit et dit d'une voix forte: Comme vous l'avez dit, ainsi devons-nous faire. 13 Mais le peuple est nombreux, et il est un temps de grande pluie, et nous ne pouvons pas rester en dehors, et cela n'est pas non plus une œuvre d'un jour ou deux; car nous sommes nombreux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Que nos chefs de toute l'assemblée se tiennent debout, et que tous ceux qui ont transgressé en cela.

qui ont pris des femmes étrangères dans nos villes viennent à des moments fixés, et avec eux les anciens de chaque ville et ses juges, jusqu'à ce que

une colère farouche de notre AHBA pour cette question soit détournée de nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ce n'est que Jonathan, fils d'Asahel, et Jahazia, fils de Tikva, qui furent employés à ce sujet.

§§ 16 Et les enfants de la captivité l'ont fait. Et Ezra Meshullam et Shabbethai le Levite les aidés.

le sacrificateur, avec certains chefs de famille, après la maison de leurs pères, et tous par leurs noms, fut séparé, et s'assit le premier jour du dixième mois pour examiner l'affaire. 17 Et ils prirent fin avec tous les hommes qui avaient pris des femmes étrangères le premier jour du premier mois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Parmi les fils des sacrificateurs, on trouva des femmes étrangères: les fils de Josué, fils de Jotsadak, et ses frères; Maaséja, Éliézer, Jarib, et Guedalia. 19 Et ils donnèrent leurs mains pour qu'ils éloignent leurs femmes; et étant coupables, ils offrirent un bélier du troupeau pour leur faute. 20 Et parmi les fils d'Immer; Hanani, et Zébadia. 21 Et parmi les fils de Harim; Maaséja, et Élie, et Schemaeja, et Jehiel, et Uzias. 22 Et parmi les fils de Pashur: Eliénaï, Maaséja, Ismaël, Nethaneel, Joz-Abad, et Élasa. 23 Et parmi les Lévites: Jozabad, et Schimeï, et Kelaja, c'est Kelita, c'est Péthadia, Juda, et Éliézer.

Ramia, Jézia, Malkia, Miamin, Éléazar, Malkija et Benaja. 26 Et des fils d'Élam: Mattania, Zacharie, Jehiel, Abdi, Jeremoth, Élias. 27 Et des fils de Tsattu: Élioenaï, Éliashib, Mattania, Jeremoth, Tsabad et Aziza.

28 Des fils de Bebaï: Johanan, Hanania, Zabbai et Athlai. 29 Et des fils de Bani: Meshullam, Malluc, Adaja, Jachub, Sheal, Ramoth. 30 Et des fils de Pahath-Moab; Adna, et Chelal, Benaja, Maaséja, Mattania, Bézaleel, Binnui, et Man-Asseï. 31 Et des fils de Harim: Éliézer, Ischija, Malchia, Schemaia, Schimeon, 32 Benjamin, Malluch, et Schemaria. 33 Des fils de Hashum: Mattenai, Mattathah, Zabad, Eliphelet, Jeremaï, Manassé et Schimeï. 34 Des fils de Bani: Maadaï, Amram, et Uel: 35 Benaja, Bedeia, Chelluh, 36 Vania, Meremoth, Éliashib, 37 Matthania, Ethi-Baniya, 38, Ethiani, et Uel:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

*** 41 Azareel, Schelemia, Schemaria, 42 Schallum, Amaria, Adaïa, 40 Machnadebaï, Shaschaï, Sharai,

43 Des fils de Nebo: Jeiel, Mattithia, Tsabad, Tsabina, Jadau, Joël, Benaja. 44 Tous ceux-ci avaient pris des femmes étrangères.

d'entre eux avaient des femmes par qui ils avaient des enfants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

** 10.10 ont pris: Hébr. ont fait habiter, ou, ont ramené †† 10.13 nous sommes beaucoup...: ou, nous avons beaucoup offensé dans ce

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la chose 10.14 pour cela...: ou, jusqu'à ce que cette matière soient expédiées §§ 10.15 étaient...: Hébr. était *** 10.40 Machnadebai: ou, Mabnadebai, selon quelques copies

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Néhémie 1:1 353 Néhémie 2:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Livre de Néhémie

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Les paroles de Nehémia, fils de Hachalia. Et il arriva au mois de Chisleu, la vingtième année, comme j'étais à Suse, le palais, 2 Hanani, l'un de mes frères, vint, lui et certains hommes de Juda; et je leur demandai au sujet des Juifs qui s'étaient échappés, qui étaient restés de la captivité, et au sujet de YaRaWaShaLaM 3; et ils me dirent: Le reste qui reste de la captivité là-bas dans la province est dans une grande affliction et l'opprobre: la muraille de YaRaWaShaLaM est aussi brisée, et ses portes sont brûlées au feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Lorsque j'eus entendu ces paroles, je m'assis, je pleurai, je pleurai quelques jours, je jeûnai, et je priai devant l'AHBA du ciel,

5 Et il dit: Je te prie, ô Alam, AHAYAH, AHBA, du ciel, le grand et terrible AHBA,

6 Que ton oreille soit maintenant attentive, et que tes yeux soient ouverts, afin que tu entendes la prière de ton serviteur, que je te prie maintenant, jour et nuit, pour les fils de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l) tes serviteurs, et confesse les péchés des enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), que nous avons péché contre

7 Nous t'avons très corrompu, et nous n'avons pas observé les commandements, ni les lois, ni les ordonnances, que tu as commandées à ton serviteur Michée 8 W W W Souviens-toi, je te prie, de la parole que tu as adressée à ton serviteur Michée, en disant: Si vous transgressez, je vous disperserai parmi les nations: 9 Mais si vous vous tournez vers moi, gardez mes commandements, et faites-les; bien qu'il y ait eu parmi vous des choses qui ont été jetées vers l'extrémité du ciel, je les rassemblerai de là, et je les ramènerai au lieu que j'ai choisi pour y donner mon nom. 10 Or ce sont là tes serviteurs et ton peuple, que tu as rachetés par ta grande puissance et par ta main forte. 11 Sauveur, je te prie, que ton oreille soit attentive à la prière de ton serviteur, et à la prière de tes serviteurs, que tu aies rachetée par ta grande puissance et par ta main forte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Au mois de Nisan, à la vingtième année d'Artaxerxès, le roi, le vin était devant lui; et j'ai pris le vin, et je l'ai donné au roi. Or, je n'avais jamais été triste devant lui. 2 Pourquoi le roi m'a-t-il dit: Pourquoi ton visage est-il triste, vu que tu n'es pas malade? Ce n'est rien d'autre que le chagrin de cœur. Et j'ai eu une grande crainte: 3 Et je lui ai dit: Laisse le roi vivre éternellement; pourquoi mon visage ne serait-il pas triste, quand la ville, le lieu de mes pères, sépulcres, sera dévasté, et ses portes seront consumées par le feu? 4 Le roi me dit: Qu'est-ce que tu me demandes? Alors j'ai prié l'AHBA du ciel. 5 Et je lui ai dit: Si le roi le veut, et si ton serviteur a trouvé grâce à toi, tu m'envoies à Juda, à la ville de mes pères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et je dis au roi: Si le roi le veut, qu'on me donne des lettres aux gouverneurs de l'autre côté du fleuve, afin qu'ils me transmettent jusqu'à ce que je vienne en Juda; 8 et une lettre à Asaph, gardien de la forêt du roi, afin qu'il me donne du bois pour faire des poutres pour les

portes du palais qui s'étendaient à la maison, et pour la muraille de la ville, et pour la maison que j'entrerai. Et le roi accorda au roi:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

moi, selon la bonne main de mon AHBA sur moi.

9 Je suis venu auprès des gouverneurs de l'autre côté du fleuve, et je leur ai donné les lettres du roi. Le roi avait envoyé avec moi des chefs de l'armée et des cavaliers. 10 Sanballat, l'Horonite, et Tobija, le serviteur, l'Ammonite, en ont entendu parler, et il les a affligés de ce qu'il y avait un homme venu chercher le bien des fils de YaShaRa'AhLa. 11 Je suis donc venu à YaRaWaShaLaM.

Il y avait trois jours.

12 Et je me levai dans la nuit, moi et quelques hommes avec moi; et je ne racontai à personne ce que mon AHBA avait mis dans mon coeur pour faire à YaRaWaShaLaM; et il n'y avait point de bête avec moi, sauf la bête sur laquelle j'étais monté. 13 Et je sortis la nuit près de la porte de la vallée, devant le puits du dragon et jusqu'au port du fumier, et je vis les murs de YaRaWaShaLaM, qui étaient brisés, et dont les portes étaient consumées par le feu. 14 Et je passai à la porte de la fontaine et à l'étang du roi; mais il n'y avait point de place pour la bête qui était sous moi. 15 Et je montais dans la nuit près du torrent, et je regardais la muraille, et je retournai, et je suis entré par la porte de la vallée, et je retournai ainsi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et je leur dis: Vous voyez la détresse dans laquelle nous nous trouvons, comment YaRaWaShaLaM

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Je leur parlai de la main de mon AHBA, qui était bonne sur moi, comme le roi avait dit à moi. Ils dirent: Levons-nous et bâtissons. Et ils fortifièrent leurs mains pour cette bonne œuvre. 19 Mais quand Sanballat, l'Horonite, et Tobija, le serviteur, l'Ammonite, et Gueshem, l'Arabique, entendirent cela, ils nous rit de mépris, et nous méprisèrent, et dirent: Qu'est-ce que vous faites?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Néhémie 2:20 354 Néhémie 4:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et moi, je leur répondis, et je leur dis: L'AHBA du ciel, il nous prospérera; c'est pourquoi nous, ses serviteurs, nous nous lèverons et nous bâtirons; mais vous n'avez ni part, ni droit, ni mémorial, à YaRaWaShaLaM.

3

1. Alors le souverain sacrificateur Éliaschib se leva avec ses frères les sacrificateurs, et ils bâtirent la porte des brebis; ils la sanctifièrent, et y installèrent les portes; ils la sanctifièrent jusqu'à la tour de Mea, jusqu'à la tour de Hananiël. 2 Et à côté de lui ils bâtirent les hommes de Jéricho. Et à côté d'eux ils bâtirent Zaccur le fils.

3 Mais les fils de Hassenaa bâtirent la porte des poissons, et ils en posèrent les poutres, et ils installèrent Imri.

4 Et à côté d'eux réparèrent Merémouth, fils d'Urija, fils de Koz. 5 Et à côté d'eux les Tekoïtes réparèrent; mais leurs grands ne mirent pas leur cou à l'ouvrage de leur Sauveur. 6 Et la vieille porte répara Jehojada, fils de Paséa, et Meschulam, fils de Besodeia; et ils en posèrent les poutres, et en installèrent les portes, et les verrous, et leurs barres. 7 Et à côté d'eux réparèrent Melatia, le Guibéonite, et Jadon, le Meronothite, les hommes de Gabaon, et de Mizpa, sur le trône du gouverneur sur ce côté du fleuve. 8 Et à côté d'eux réparèrent Melatia, le Guibéonite, et Jadon, le Meronothite, les hommes de Gabaon, et de Mizpa, sur le côté du fleuve.

large

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et à côté d'eux réparèrent Rephaia, fils de Hur, le chef de la moitié de YaRaWaShaLaM 10; et à côté d'eux réparèrent Jedaia, fils de Harumaph, sur sa maison; et à côté de lui réparèrent Hattusch, fils de Hashab-Niah. 11 Malkija, fils de Harim, et Hashub, fils de Pahath-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et à côté de lui répara Schallum, fils de Halothesch, chef de la moitié de YaRaWaShaLaM, lui et ses filles. 13 La porte de la vallée répara Hanun et les habitants de Tsanoa; ils la bâtirent, et y installèrent ses portes, ses serrures et ses barres, et mille coudées sur le mur jusqu'à la porte du fumier.

18 Après qu'il eut réparé la partie de Beth-Haccerem, il la bâtit, et y mit les portes, ses serrures et ses barres. 15 Mais la porte de la fontaine répara Shallun, fils de Col-Hozeh, chef d'une partie de Mitspa; il la bâtit, et la couvrit, et y mit les portes, ses serrures et ses barres,

et le mur de la piscine de Siloa, près du jardin du roi, et jusqu'aux escaliers qui descendent de la ville de David. 16 Après lui, Néhémie, fils d'Azbouk, chef de la moitié de Beth-Zur, et jusqu'à la place qui était contre les sépulcres de David, et jusqu'à la piscine qui avait été faite, et jusqu'à la maison des puissants. 17 Après lui, il répara les Lévites, Rehum, fils de Bani. Ensuite, Hashabia, chef de la moitié de Keila, et jusqu'à la maison des puissants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Eliashib, le souverain sacrificateur. § 21 Après lui, Merémouth, fils d'Urija, fils de Koz, répara une autre pièce, depuis l'entrée de la maison d'Éliashib jusqu'à l'extrémité de la maison d'Éliashib. 22 Après lui, les sacrificateurs, les gens de la plaine. 23 Après lui, Benjamin et Hachub se réparèrent contre leur maison; après lui, Azaria, fils de Maaséja, fils d'Anania, près de sa maison. 24 Après lui, Binnui, fils de Henadad, répara une autre pièce, depuis la maison d'Azaria jusqu'au virage de la muraille jusqu'au coin. 25 Palal, fils d'Uzaï, se dirigea contre le virage de la muraille, et la tour qui se trouve hors de la haute maison du roi, qui était près du parvis de la prison.

à Ophel, jusqu'à l'endroit qui est au-dessus de la porte des eaux, vers l'orient, et la tour qui est couchée.

1. Après eux, les Tekoïtes réparèrent un autre morceau, sur la grande tour qui est couchée, jusqu'à la muraille d'Ophel. 28 D'au-dessus de la porte des chevaux réparèrent les sacrificateurs, chacun sur sa maison.

Après eux, Tsadok, fils d'Immer, fut réparé contre sa maison; après lui, Schemaeja, fils de Schechania, gardien de la porte de l'orient.

30 Après lui, Hanania, fils de Schelemia, et Hanun, sixième fils de Zalaph, une autre pièce; après lui, Meschullam, fils de Bérékia, passa contre sa chambre. 31 Après lui, Malkia, fils d'orfèvre, répara la place des Néthiniens et des marchands, contre la porte Miphkad, et jusqu'à la montée de l'angle; 32 Entre la montée de l'angle et la porte des brebis, les orfèvres et les marchands réparèrent. §§

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et il parla devant ses frères et devant l'armée de Samarie, et dit: Qu'ont-ils fait de ces Juifs faibles? Se fortifieront-ils? sacrifieront-ils?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Tobija, l'Ammonite, était près de lui, et il dit: Même ce qu'ils bâtiront, si un renard monte, il se brisera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Néhémie 4:4 355 Néhémie 5:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Écoute, notre AHBA, car nous sommes méprisés; tourne leur opprobre sur leur tête, et donne-les pour proie dans le pays de captivité; 5 et ne couvre pas leur iniquité, et que leur péché ne soit pas effacé.

6 Nous avons bâti la muraille, et ils t'ont irrité devant les bâtisseurs.

tout le mur fut assemblé jusqu'à la moitié de celui-ci; car le peuple avait l'esprit de travailler.

7 Et il arriva que lorsque Sanballat, Tobija, les Arabes, les Ammonites et les Asdodites apprirent que les

les murs de YaRaWaShaLaM ont été constitués, et que les brèches ont commencé à être stoppées, puis ils ont été très irrité,

Et ils conspirèrent tous ensemble pour venir et combattre YaRaWaShaLaM

§ 9 Néanmoins, nous avons fait notre prière à notre AHBA, et nous avons mis une veille contre eux jour et jusqu'à l'endurcissement.

10 Et Juda dit: La force des porteurs de fardeaux est pourrie, et il y a beaucoup d'ordures, de sorte que nous ne pouvons pas bâtir la muraille. 11 Et nos adversaires dirent: Ils ne sauront ni ne verront, jusqu'à ce que nous venions au milieu d'eux, et que nous les tuions, et que nous mettions fin à l'ouvrage. 12 Et il arriva que, lorsque les Juifs qui habitaient près d'eux vinrent, ils nous dirent dix fois: De tous les lieux d'où vous retournerez, ils seront sur vous.

13 C'est pourquoi j'ai mis dans les bas-fonds derrière la muraille, et sur les hauts-fonds, j'ai même mis le peuple

14 Et je regardai, et je me levai, et je dis aux grands, aux chefs et au reste du peuple: N'ayez pas peur d'eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et il arriva, lorsque nos ennemis apprirent qu'il nous était connu, et qu'AHBA avait apporté à néant leurs conseils, que nous retournâmes tous à la muraille, chacun à son œuvre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Depuis ce temps-là, la moitié de mes serviteurs travaillaient dans l'ouvrage, et l'autre moitié tenait les lances, les boucliers, les arcs, et les héberges; et les chefs étaient derrière toute la maison de Juda. 17 Ceux qui bâtissaient sur la muraille, et ceux qui portaient des fardeaux, avec ceux qui étaient enfants, chacun de ses mains a travaillé dans l'ouvrage, et avec l'autre main avait une arme. 18 Pour les bâtisseurs, chacun avait son épée ceint à ses côtés, et ainsi bâti.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

"Trumpetwasbyme."

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. J'ai dit aux nobles, aux chefs et au reste du peuple: L'œuvre est grande et grande, et nous sommes séparés sur la muraille, l'un de l'autre. 20 En quel lieu donc vous entendez le son de la trompette, revenez à nous; notre AHBA se battra pour nous. 21 Nous travaillâmes dans l'œuvre, et la moitié d'entre eux tenait les lances depuis le lever du matin jusqu'à ce que les étoiles apparaissent.

En même temps, j'ai dit au peuple: Que chacun loge avec son serviteur

23 Ni moi, ni mes frères, ni mes serviteurs, ni les hommes de garde qui m'ont suivi, aucun d'entre nous n'a retiré nos vêtements, sauf que chacun les a mis pour se laver. §§

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et il y eut un grand cri du peuple et de leurs femmes contre leurs frères les Juifs. 2 Car il y avait des gens qui disaient: Nous, nos fils et nos filles, sommes nombreux; c'est pourquoi nous prenons du blé pour eux, afin que nous mangions et que nous vivions. 3 Quelques-uns aussi dirent: Nous avons hypothéqué nos terres, nos vignes et nos maisons, afin que nous achetions du blé, à cause de la faim. 4 Il y eut aussi des gens qui dirent: Nous avons emprunté de l'argent pour le tribut du roi, et sur nos terres et nos vignes. 5 Or, maintenant notre chair est comme la chair de nos frères, nos enfants comme leurs enfants; et voici, nous asservissons nos fils et nos filles pour qu'elles soient serviteurs, et certaines de nos filles sont réduites à la servitude, et il n'est pas en notre pouvoir de les racheter, car d'autres hommes ont nos terres et nos vignes.

6 J'ai été très irrité quand j'ai entendu leurs cris et ces paroles. 7 J'ai consulté moi-même, et j'ai réprimandé les nobles et les chefs, et je leur ai dit: Vous êtes usuraires, chacun de son frère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et je leur dis: Nous avons racheté nos frères, les Juifs, qui ont été vendus aux nations; et vous vendrez-vous vos frères? Ou seront-ils vendus à nous? Alors ils se tirent en paix, et ils ne trouvèrent rien à répondre. 9 Et je dis: Il n'est pas bon que vous fassiez; ne devriez-vous pas marcher dans la crainte de notre AHBA, à cause de l'opprobre des nations, nos ennemis? 10 Moi aussi, mes frères et mes serviteurs, je voudrais leur demander de l'argent et du blé; je vous prie, abandonnons cette usurerie. 11 Redonnez-leur aujourd'hui encore leurs terres, leurs vignes, leurs oliviers, leurs maisons, et la centième partie de l'argent, et du blé, du vin et de l'huile, que vous leur avez donnés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils dirent: Nous les rétablirons, et nous n'en redemanderons rien; ainsi ferons-nous comme tu le dis. J'ai appelé les sacrificateurs, et j'en ai prêté serment, afin qu'ils fassent selon cette promesse. 13 J'ai aussi secoué mes genoux, et j'ai dit: AHBA secoue tout homme de sa maison et de son travail, qui n'accomplit pas cette promesse, et qu'il soit ainsi ébranlé et vidé. Et toute l'assemblée a dit: Ahman, et a loué l'Alam. AHAYAH. Et le peuple fit selon cette promesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Héb. sur ses reins §§ 4.23 sauver...: ou, chacun est allé avec son arme pour l'eau * 5.7 J'ai consulté...: Héb. mon coeur consulté en moi

† 5.13 vidé: Héb. vide, ou, vide

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Néhémie 5:14 356 Néhémie 7:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Depuis le temps que j'ai été nommé gouverneur dans le pays de Juda, depuis la vingtième année jusqu'à la

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je n'ai pas mangé le pain du gouverneur pendant douze ans. 15 Mais les anciens gouverneurs qui m'avaient précédé étaient responsables du peuple, et ils en avaient pris du pain et du vin, à côté de quarante sicles de sil-ver; oui, même leurs serviteurs exerçaient une domination sur le peuple; mais moi, à cause de la crainte d'AHBA 16; oui, j'ai continué à travailler dans cette muraille, et je n'ai pas acheté de terre; et tous mes serviteurs ont été rassemblés pour l'œuvre. 17 Et il y avait à ma table cent cinquante Juifs et dirigeants, à côté de ceux qui sont venus à nous du milieu des nations qui sont autour de nous. 18 Or, ce qui était préparé pour moi chaque jour était un boeuf et six brebis de choix; et des oiseaux étaient préparés pour moi, et une fois en dix jours je stockais toutes sortes de vin; mais pour tout cela je n'avais pas besoin du pain du gouverneur, parce que la servitude était pesante sur ce peuple.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Lorsque Sanballat, Tobija, Geshem, l'Arabe, et le reste de nos ennemis apprirent que j'avais bâti la muraille, et qu'il n'y avait plus de brèche, je n'avais pas posé les portes sur les portes; 2 que Sanballat et Geshem m'envoyèrent dire: Viens, rencontrons-nous dans l'un des villages de la plaine d'Ono. Mais ils m'envoyèrent des messagers, disant: Je fais un grand travail, et je ne peux descendre; pourquoi l'œuvre cesserait-elle, pendant que je la quittais, et descendais vers toi? 4 Et ils m'envoyèrent quatre fois après ce genre de choses; et je leur répondis de la même manière. 5 Puis je envoyai Sanballat, son serviteur, comme la cinquième fois, avec une lettre ouverte dans sa main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et tu as aussi désigné des prophètes pour prêcher de toi à YaRaWaShaLaM, disant: Il y a un roi en Juda; et maintenant il en sera rendu compte au roi selon ces paroles. Venez donc, et prenons des conseils pour lui. 8 Et je lui ai envoyé dire: Il n'y a point de choses comme tu dis, mais tu les feignes de ton coeur. 9 Car ils nous ont tous effrayés, disant: Leurs mains seront affaiblies de l'œuvre, afin que cela ne se fasse pas. Maintenant, ô AHBA, fortifie mes mains.

1. Après cela, je suis venu à la maison de Schemaeja, fils de Delaja, fils de Mehetabeel, qui était fermée, et il a dit: Rencontrez-nous dans la maison d'AHBA, dans le temple, et fermons les portes du temple; car ils viendront pour vous tuer; oui, dans la nuit ils viendront pour vous tuer. 11 J'ai dit: Est-ce qu'un homme comme moi s'enfuirait? Et qui est là, étant comme moi, irait dans la tente pour sauver sa vie? Je n'entrerai pas. 12 Et voici, j'ai compris qu'AHBA ne l'avait pas envoyé, mais qu'il avait prononcé cette prophétie contre moi; car Tobija et Sanballat l'avaient engagé. 13 C'est pourquoi il a été loué, afin que je sois effrayé, et que je le fasse, et que je pêche, et qu'ils aient de l'importance pour un mauvais rapport, afin

qu'ils me reprochent. 14 Mon AHBA, pense à Tobia et Sanballat, selon leurs oeuvres, et pour le prophète Noadia, que je mettrai le repos de moi des prophètes.

1. La muraille fut achevée le vingt-cinquième jour du mois d'Elul, en cinquante-deux jours.

16 Et il arriva que lorsque tous nos ennemis l'eurent entendu, et que tous les païens qui étaient autour de nous virent ces choses, ils furent très nombreux.

Jeter dans leurs propres yeux: car ils ont perçu que ce travail a été fait de notre AHBA.

En ces jours-là, les grands de Juda envoyèrent beaucoup de lettres à Tobija, et les lettres de Tobija.

2. Le Président. — L'ordre du jour appelle le rapport (doc.

18 Car il y avait beaucoup en Juda qui lui avait juré, parce qu'il était le fils de Cameuntohem. Schechania, fils d'Ara; et son fils Jochanan avait pris la fille de Meschullam, fils de Bérékia.

Et ils racontèrent ses bonnes actions devant moi, et lui dirent mes paroles. Et Tobija envoya des lettres pour me mettre dans la crainte.

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lorsque la muraille fut bâtie, j'eus dressé les portes, et les portiers, les chantres et les Lévites furent pointés, 2 et je donnai à mon frère Hanani et à Hanania, chef du palais, la charge de:

3 Et je leur dis: Que les portes de YaRaWaShaLaM soient ouvertes jusqu'à ce que le soleil soit chaud; et pendant qu'ils sont là, qu'ils ferment les portes, et qu'ils les barrent; et que les habitants de YaRaWaShaLaM, chacun dans sa montre, et chacun d'eux devant sa maison. 4 Or, la ville était grande et grande; mais le peuple y était peu nombreux, et le peuple était grand.

les maisons n'ont pas été construites.*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et mon AHBA, mis dans mon coeur pour rassembler les nobles, et les chefs, et le peuple, afin qu'ils fussent ridiculisés par la généalogie. Et je trouvai un registre de la généalogie de ceux qui montèrent le premier, et qui y trouvèrent écrit: 6 Voici les fils de la province, qui montèrent de la captivité, de ceux qui avaient été emmenés, que Nebucadnetsar, roi de Babylone, avait emportés, et qui vinrent de nouveau à YaRaWaShaLaM, et à Juda, chacun dans sa ville; 7 qui vinrent avec Zorub-bél, Jeshua, Nehémia, Azaria, Raamia, Nahamani, Mardochée, Bilshan, Mispereth, Bigvaï, Nehum, Baana.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 6.6 Gashmu: aussi appelé, Geshem † 6.17 envoyé...: Hébr. multiplié leurs lettres passant à Tobiah 6.19 mots: ou, questions * 7.4 grande: Hébr. large dans les espaces

Néhémie 7:8 357 Néhémie 7:73

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici le nombre, je le dis, des hommes du peuple de YaShaRa'Ahla W. (y'shra'l) : 8 Les fils de Parosh, deux mille à soixante-dix-deux. 9 Les fils de Shephathia, trois cent soixante-douze. 10 Les fils d'Arah, six cent cinquante-deux. 11 Les fils de Pahath-Moab, des fils de Josué et de Joab, deux mille huit cent dix-huit. 12 Les fils d'Élam, un sable de deux cent cinquante-quatre. 13 Les fils de Zattou, huit cent quarante-cinq. 14 Les fils de Zaccaï, sept cent et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

soixante. 15 Les fils de Binnui, six cent quarante-huit...16 Les fils de Bebaï, six cent vingt-huit. 17 Les fils d'Az-Gad, deux mille trois cent vingt-deux. 18 Les fils d'Adonikam, six cent soixante-sept. 19 Les fils de Bigvaï,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

deux mille soixante-sept. 20 Les fils d'Adin, six cent cinquante-cinq. 21 Les fils d'Ater d'Ézéchiass, quatre-vingt-dix-huit. 22

Les fils de Hashum, trois cent vingt-huit. 23 Les fils de Betsaï, trois cents

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

vingt-quatre. 24 Les fils de Hariph, cent douze.§ 25 Les fils de Gabaon, quatre-vingt-quinze.** 26 Les hommes de Beth-lehem et de Netopha, cent quatre-vingt-huit. 27 Les hommes d'Anathoth, cent vingt-huit. 28 Les hommes de Beth-azmaveth, quarante-deux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Céphira et Bééroth, sept cent quarante-trois hommes, dont Rama et Guéba, six cent vingt et un hommes. 31 Mic-mas, cent vingt-deux hommes. 32 Béthel et Ai, cent vingt-trois hommes. 33 Nébo, l'autre, cinquante-deux hommes. 34 Élam, mille deux cent cinquante-quatre enfants. 35 Harim, trois cent vingt enfants. 36 Jéricho, trois cent quarante-cinq enfants. 37 Lod, Hadid et Ono, sept cent vingt-un enfants. 38 Sénaa, trois mille neuf cent trente enfants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Sacrificateurs: les fils de Jedaïa, de la maison de Josué, neuf cent soixante-treize. 40 les fils d'Immer, un sable de cinquante-deux. 41 les fils de Pashur, mille deux cent quarante-sept. 42 les fils de Harim, mille dix-sept.

Les Lévites: les fils de Josué, de Kadmiel, et les fils de Hodeva, soixante-quatorze.

Voir aussi :

Les chantres: les fils d'Asaph, cent quarante-huit.

Les portiers: les fils de Schallum, les fils d'Ater, les fils de Talmon, les fils d'Akkub, les fils de Hatita, les fils de Shobaï, cent trente-huit.

Les Néthiniens: les fils de Ziha, les fils de Hashupha, les fils de Tabbaoth, 47 les fils de Kéros, les fils de Sia, les fils de Padon, 48 les fils de Lebana, les fils de Hagaba, les fils de Shalmal, 49 les fils de Hanan, les fils de Giddel, les fils de Gahar, 50 les fils de Reaïa, les fils de Rezin, les fils de Nekoda, 51 les fils de Gazzam, les fils d'Uzza, les fils de Phaseah, 52 les fils de Besaï, les fils de Meunim, les fils de Nephishesim, 53 les fils de Bakbuk, les fils de Hakupha, les fils de Harhur, 54 les fils de Bazlith, les fils de Mehida, les fils de Harsha, 55 les fils de Barkos, les fils de Sisera, les fils de Tama, 56 les fils de Nezas, les fils de Hathipha.

1. Fils de Salomon serviteurs: les fils de Sotaï, les fils de Sophéret, les fils de Perida, 58 les fils de Jaala, les fils de Darkon, les fils de Giddel, 59 les fils de Schephathia,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

60 Tous les Néthiniens, et les fils de Salomon ser-tants, étaient trois cent quatre-vingt-dix-deux. 61 Et ce sont ceux qui montèrent aussi de Tel-Méla, Tel-Harécha, Tcherub, Addon et Im-Mer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La maison des pères, ni leur postérité, qu'ils fussent de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l. 62 Les fils de Delaja, les fils de Tobija, les fils de Nekoda, six cent quarante-deux.

1. Des sacrificateurs: les fils d'Habaja, les fils de Koz, les fils de Barzillai, qui prirent pour femme l'une des filles de Barzillai, le Galaadite, et qui furent appelés selon leur nom. 64 Ceux-ci cherchèrent leur registre parmi ceux qui étaient comptés par la généalogie, mais il n'en fut pas trouvé; c'est pourquoi ils furent, comme pollués, mis du sacerdoce. 65 Et le Tirshatha leur dit, qu'ils ne devaient pas manger des choses les plus QaDaSh, jusqu'à ce qu'il y eut un prêtre avec Urim et Thummim.

1. Toute l'assemblée était de quarante-deux mille trois cent soixante,

67 A côté de leurs serviteurs et de leurs servantes, dont il y avait sept mille trois cent trente-sept; et ils avaient deux cent quarante-cinq chanteurs et chanteuses. 68 Leurs chevaux, sept cent trente-six; leurs mules, deux cent quarante-cinq; 69 Leurs chameaux, quatre cent trente-cinq; six mille sept cent vingt ânes.

¶ Et quelques-uns des chefs des pères donnèrent à l'œuvre. La Tirshatha donna au trésor un mille drams d'or, cinquante basons, cinq cent trente vêtements de prêtres.

§§* 71 Et quelques-uns des chefs des pères donnèrent au trésor de l'ouvrage vingt mille drams d'or, et deux mille deux livres d'argent. 72 Et ce que le reste du peuple donna était vingt mille drams d'or, et deux mille livres d'argent, et soixante-sept vêtements de prêtres. 73 Et les sacrificateurs,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Néhémie 8:1 358 Néhémie 9:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les Lévites, les portiers, les chantres, quelques-uns du peuple, les Néthiniens, et tout YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, habitaient dans leurs villes; et quand arriva le septième mois, les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l étaient dans leurs villes.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et tout le peuple se rassembla comme un seul homme dans la rue qui était devant la porte d'eau; et ils parlèrent à Esdras, le scribe, pour apporter le livre de la loi de Mascha, que l'Alam (Éternel) AHAYAH avait commandé à YaShaRa'AhLa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et il y lut devant la rue qui était devant la porte des eaux, du matin au midi, devant les hommes et les femmes, et devant ceux qui pouvaient comprendre; et les oreilles de tout le peuple étaient attentives à ce qui se passait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et Esdras, le scribe, se tenait sur une chaire de bois qu'ils avaient faite à cette fin; et, à côté de lui, il se tenait à sa droite, à Mat-Thithia, à Schema, à Anaïa, à Urie, à Hilkija et à Maaséja; et à sa gauche, à Pedaïa, à Misaël, à Malkia, à Hashum et à Haschbadana,

Zacharie et Meschullam.5 Esdras ouvrit le livre aux yeux de tout le peuple, car il était au-dessus

tout le peuple;) et quand il l'ouvrit, tout le peuple se leva:§ 6 Et Esdras bénit l'Alam, AHAYAH, le grand AHBA. Et tout le peuple répondit: Ahman, Ahman, en levant les mains; et ils s'inclinèrent la tête, et adorèrent l'Alam.

7 Josué, Bani, Sérébia, Jamin, Akkub, Shabbethai, Hodiya,

Maaséja, Kelita, Azaria, Jozabad, Hanan, Pelaja et les Lévites, firent comprendre la loi au peuple; et le peuple se tenait à sa place. 8 Ils lisèrent dans le livre dans la loi d'AHBA, et ils donnèrent le sens, et ils firent comprendre la lecture.

9 Et Nehémia, qui est le Tirshatha, et Esdras, le sacrificateur, le scribe, et les Lévites qui enseignaient le peuple, dirent à tout le peuple: Aujourd'hui, QaDaSh W. vers l'Alam, AHAYAH, votre AHBA, ne pleurez pas, et ne pleurez pas.

le peuple pleura, lorsqu'ils entendirent les paroles de la loi.** 10 Et il leur dit: Allez, mangez la graisse, buvez la douceur, et envoyez des portions à ceux pour qui rien n'est préparé; car ce jour est QaDaSh à notre Sauveur; et ne soyez pas désolés, pour la joie des

Alam (Éternel) AHAYAH est ta force. 11 Et les Lévites assiégèrent tout le peuple, en disant: Tais-toi, car le jour est QaDaSh Wy; et toi, tu ne t'attristes pas. 12 Et tout le peuple s'en alla pour manger, boire, et pour envoyer des portions, et pour faire grand sourire, parce qu'ils avaient compris les paroles qui leur avaient été dites.

13 Le second jour, les chefs des pères de tout le peuple, les sacrificateurs, se rassemblèrent,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les Lévites, à Esdras, le scribe, pour comprendre les paroles de la loi. 14 Et ils trouvèrent écrit dans la loi que l'Alam (Eternal) AHAYAH avait commandé par Masha, afin que les fils de YaShaRa'AhLa W.

15 afin qu'ils publient et proclament dans toutes leurs villes, et dans YaRaWaShaLaM

Dis: Allez sur la montagne, et ramenez des branches d'oliviers, des branches de pins, des branches de myrte, des branches de palmiers et des branches d'arbres épais, pour faire des cabanes, comme il est écrit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le peuple sortit, et les apporta, et se fit des cabanes, chacun sur le toit de sa maison, dans leurs parvis, dans les parvis de la maison d'AHBA, dans la rue de la porte des eaux, et dans la rue de la porte d'Éphraïm. 17 Et toute l'assemblée de ceux qui étaient revenus de la captivité fit des cabanes, et s'assit sous les cabanes; car depuis les jours de Josué, fils de Nun, jusqu'à ce jour, les fils de YaShaRa'AhLa W. W. (y'shra'l) ne l'avaient pas fait. Et il y eut une grande joie. 18 Le jour même, depuis le premier jour jusqu'au dernier jour, il lut dans le livre de la loi d'AHBA. Et ils célébrèrent la fête sept jours; et le huitième jour, il y eut une assemblée solennelle, selon les modalités. §§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Au vingt-quatrième jour de ce mois, les fils de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) furent assemblés avec le jeûne, et avec des sacs, et la terre sur eux. 2 Et la semence de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) se sépara de tous les étrangers,

3 Et ils se levèrent à leur place, et lurèrent dans le livre de la loi.

l'Alam (Eternal) AHAYAH leur AHBA un quart de la journée; et une autre quatrième partie ils ont confessé, et wor-expédié l'Alam (Eternal) AHAYAH leur AHBA.

4 Alors les Lévites, Josué, Bani, Kadmiel, Shebania, Bunni, Schérébia se levèrent sur les escaliers,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 5 Alors les Lévites, Josué, Bani, et Chenani, et crièrent avec voix haute à l'Alam, AHAYAH Leur AHBA.

Kadmiel, Bani, Hashabnia, Scherebia, Hodija, Shebania et Pethahia, dit: Levez-vous et bénissez l'Alam (Eternal) AHAYAH

6 Tu es Alam, toi seul; tu as fait le ciel, le ciel des cieux, avec toute leur armée, la terre, et toutes les choses qui y sont, les mers et tout ce qui y est, et tu les as tous préservés; et l'armée des cieux t'adore. 7 Tu es Alam, AHAYAH, qui a choisi Abram, et qui l'a fait sortir d'Ur des Chaldéens, et qui lui a donné le nom d'Abraham 8;

échafaudage

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Néhémie 9:9 359 Néhémie 9:37

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Tu les as conduits dans le jour par une colonne nuageuse, et dans la nuit par une colonne de feu, pour leur donner la lumière dans le chemin où ils allaient, comme une pierre dans les eaux puissantes. 12 Tu les as conduits devant toi, et tu les as fait descendre, et tu es descendu dans le Sinaï, et tu es descendu avec toi, et tu as fait alliance avec lui pour donner le pays des Cananéens, des Héthiens, des Amoréens, des Perizziens, des Je-busites et des Girgaschiites, pour le donner, je le dis, à sa postérité, et tu as accompli tes paroles, car tu es juste. 9 Tu as vu l'affliction de nos pères en Égypte, et tu as entendu leurs cris près de la mer Rouge; 10 Tu as fait des miracles et des prodiges sur Pharaon et sur tous ses serviteurs, et sur tout le peuple de son pays; car tu savais qu'ils étaient fiers d'eux.

et ils leur donnèrent des jugements justes, et de vraies lois, de bonnes lois et de bons commandements.

1. et leur fit connaître ton QaDaSh Wybath, et leur commanda des préceptes, des statuts et des lois, par la main de

15 Et il leur donna du pain du ciel pour leur faim, et leur fit sortir de l'eau du rocher pour leur soif, et leur promit d'entrer en possession.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 16 Mais eux et nos pères agissaient avec orgueil, et endurcissaient le pays qui les méritait.

17 Et ils refusèrent d'obéir, et ils ne se souvenaient pas de tes prodiges que tu as fait au milieu d'eux; mais ils endurcirent leur cou, et, dans leur rébellion, ils nommèrent un capitaine pour retourner à leur servitude; mais tu es un AHBA prêt à pardonner, miséricordieux, lent à la colère, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et quand ils eurent fait d'eux un veau fondu, ils dirent: Voici ton AHBA, qui t'a fait monter d'Égypte, et qui t'a fait de grandes provocations; 19 et toi, dans tes compassions multiples, tu ne les abandonnas pas dans le désert; le pil - lar de la nuée s'en alla.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Tu leur donnas aussi ton bon esprit pour les instruire, et tu ne retiens point ta manne de leur bouche, et tu leur donnas de l'eau pour leur soif. 21 Oui, quarante ans tu les as soutenus dans le désert, et ils n'ont rien manqué; leurs vêtements n'ont point vieilli, et leurs pieds n'ont pas gonflé. 22 Tu leur as donné des royaumes et des nations, et tu les as divisés en coins; ainsi ils possédaient le pays de Sihon, le pays du roi de Hesbon, et le pays d'Og, roi de Basan. 23 Tu multiplies aussi leurs enfants comme les étoiles du ciel, et tu les as amenés dans le pays que tu avais promis à leurs pères, afin qu'ils entrent en possession de ce pays. 24 Et les enfants entrèrent et s'emparèrent du pays, et tu les soumets devant eux, les habitants du pays, les Cananéens, et ils les livrèrent dans le pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Ils prirent des villes fortes et un pays riche, et ils possédèrent des maisons pleines de tous biens, des puits, des vignes, des oliviers, et des arbres fruitiers en abondance; ils mangèrent, et furent rassasiés, et ils furent gras, et ils se réjouirent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 C'est pourquoi tu les livras entre les mains de leurs ennemis, qui les oppressèrent; et, au temps de leur détresse, quand ils t'ont crié, tu les as entendus du ciel; et selon tes multiples compassions, tu leur as donné des sauveurs, qui les as sauvés de la main de leurs ennemis. 28 Mais après qu'ils eurent reposé, ils ont fait le mal devant toi; c'est pourquoi tu les as laissés dans la main de leurs ennemis, de sorte qu'ils ont eu la domination sur eux; et quand ils sont revenus, et ils ont crié vers toi, tu les as entendus du ciel; et tu les as souvent délivrés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et ils ont témoigné contre eux, afin que tu les ramènes à ta loi; mais ils ont agi avec orgueil, et ils n'ont pas écouté tes commandements, mais ils ont péché contre tes jugements, ce qui, si un homme le fait, il vivra en eux; et ils ont retiré l'épaule, et ils ont endurci leur cou, et ils voudraient

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Mais tu les as abandonnés pendant de nombreuses années, et tu as témoigné contre eux par ton esprit dans tes prophètes; mais ils ne les auraient pas écoutés; c'est pourquoi tu les as livrés entre les mains du peuple des pays.....
.....
.....
.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Et toi, tu es juste dans tout ce qui nous a été fait; car tu as fait droit, mais nous avons fait le mal; 34 Nos rois, nos princes, nos sacrificateurs, nos pères, n'ont point observé ta loi, ni écouté tes commandements et tes témoignages, avec lesquels tu as rendu témoignage contre eux. 35 Car ils ne t'ont pas servi dans leur royaume, et dans ta grande bonté que tu leur as donnée, et dans le grand pays gras que tu leur as donné, et ils ne se sont pas détournés de leurs mauvaises œuvres. 36 Voici, nous sommes serviteurs aujourd'hui, et pour le pays que tu as donné à nos pères pour en manger le fruit et le bien, voici, nous en sommes serviteurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il donne beaucoup plus de poids aux rois que tu as mis sur nous à cause de nos péchés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

qui...: Hébr. qui nous a trouvés

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Néhémie 9:38 360 Néhémie 11:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Et à cause de tout cela, nous nous assurons que nous sommes dans une grande détresse. et nos princes, nos Lévites et nos sacrificateurs scellent l'alliance, et l'écrivent.

10

Ceux qui scellaient étaient Nehémia, le Tirshatha, fils de Hachalia, et Zidkija,* 2 Seraïa, Azaria, Jérémie, 3 Pashur, Amaria, Malkija, 4 Hattush, Shebania, Malluch, 5 Harim, Meremoth, Obadia, 6 Daniel, Ginnethon, Baruch, 7 Meshullam, Abija, Mijamin, 8 Maazia, Bilgaï, Shemaja, ce sont les sacrificateurs. 9 Et les Lévites: tous deux Josué, fils d'Azania, Binnui, fils d'Henadad, Kad-Miel; 10 et leurs frères, Shebania, Hodija, Kelita, Pelaja, Hanan, 11 Micha, Rehob, Hashabia, 12 Zaccur, Sherebija, Shebania, 13 Hodi-ja, Bani, Béninu. 14 Le chef du peuple; Parosch, Pahath-Pahath.

Moab, Elam, Zatthu, Bani, 15 Bunni, Azgad, Bebai, 16 Adonija, Bigvai, Adin, 17 Ater, Hizkija, Azzur,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Hodija, Hashum, Bezaï, 19 Hariph, Anathoth, Nebaï, 20 Magpiash, Meshullam, Hezir, 21 Meshezabeel, Tsadok, Jaddua, 22 Pelatia, Hanan, Anaïa, 23 Hoshéa, Hanania, Hashub, 24 Hallohesh, Pileha, Shobek,

Rehum, Hashabna, Maaseia,

26 Et Achija, Hanan, Anan, 27 Malluch, Harim, Baana.

28 Et le reste du peuple, les sacrificateurs, les Lévites, les portiers, les chantres, les Néthiniens, et tous ceux qui s'étaient séparés du peuple des pays jusqu'à la loi d'AHBA, leurs femmes, leurs fils et leurs filles, chacun ayant le tranchant et l'intelligence; 29 Ils se cramponnaient à leurs frères, leurs grands, et entrèrent dans une malédiction, et dans un serment, pour marcher dans AHBA.

La loi, qui a été donnée par Macha, le serviteur d'AHBA, et d'observer et de faire tous les commandements de l'Alam

(Eternal) AHAYAH Notre Sauveur, et le sien

30 afin que nous ne donnions pas nos filles au peuple du pays, ni jugement et ses statuts; prenez leurs filles pour nos fils; 31 et si le peuple du pays apporte des marchandises ou des vivres le sabbat,

le jour de la vente, afin que nous ne l'achetions pas d'eux le sabbat, ou le jour de QaDaSh: et que nous quittions la septième année, et l'exacerbation de chaque dette.§

Nous avons aussi fait des ordonnances pour nous, pour nous charger chaque année avec la troisième partie d'un sicle pour le service de la maison de notre AHBA 33. Pour le pain de chevreau, et pour l'offrande continue, des sabbats, de nos nouvelles lunes, pour les fêtes, et pour les offrandes pour le péché pour faire l'expiation de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et pour toute l'œuvre de la maison de notre AHBA 34.

1. Et les chefs du peuple habitèrent à YaRaWaShaLaM, et le reste du peuple jeta aussi des sorts, pour amener l'un des dix à habiter à YaRaWaShaLaM, et neuf parties à habiter dans d'autres villes. 2 Et le peuple bénit tous les hommes, qui se proposèrent volontairement d'habiter à YaRaWaShaLaM.

3 Voici les chefs de la province qui habitaient à YaRaWaShaLaM, mais dans les villes de Juda habitaient chacun en sa possession dans leurs villes, pour YaRa'Ahla, les sacrificateurs, les Lévites, les Néthiniens et les fils de Salomon. 4 Et à YaRaWaShaLaM, il habita quelques-uns des fils de Juda et des fils de Benjamin. Des fils de Juda, Achaja, fils d'Ozias, fils de Zacharie, fils d'Amaria,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et Maaséja, fils de Baruc, fils de Col-hozé, fils de Hazaja, fils d'Adaja, fils de Jojarib, fils de Zacharie, fils de Siloni. 6 Tous les fils de Perez qui habitaient à YaRaWaShaLaM

7 Voici les fils de Benjamin: Sallu, fils de Meschul.

Lam, fils de Joed, fils de Pedaïa, fils de Kolaja, fils de Maaséja, fils d'Ithiel, fils de Jesaïa. 8 Et après lui Gababi, Sallaï, neuf cent vingt-huit. 9 Joël, fils de Zicri, était leur surveillant; et Juda, fils de Senua, était le second chef de la ville. 10 Des sacrificateurs: Jedaja, fils de Jojarib, Jakin. 11 Seraja, fils de Hilkija, fils de Meschulam, fils de Tsadok, fils de Meraïoth, fils d'Achithub, était le chef de la maison d'Achba. 12 Leurs frères qui faisaient les travaux de la maison étaient huit cent vingt-deux; et Adaja, fils de Jeroham, fils de Pelalia, fils d'Amzi, fils de Zacharie, fils de Pashur, fils de Malkia, 13 et ses frères, chefs de famille, deux cent quarante et deux enfants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9.38 sceau: Hébr. sont à l'étanchéité, ou, scellés * 10.1 ceux...: Hébr. à l'étanchéité † 10.1 le Tirshatha: ou, le gouverneur 10.29 par: Hébr. par la main de § 10.31 tous...: Hébr. chaque main * 11.4 Perez: aussi appelé, Pharez

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Néhémie 11:14 361 Néhémie 12:31

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et leurs frères, vaillants hommes, cent vingt-huit; et leur surveillant, Zabdiel, fils de l'un des grands,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et des Lévités: Schemaeja, fils de Haschub, fils d'Azrikam, fils de Hachabia, fils de Bunni; 16 et Schabbethaï, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jozabad, du chef des Lévités, avait la surveillance de l'extérieur

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et Mattania, fils de Micha, fils de Tsabdi, fils d'Asaph, fut le principal à commencer l'action de grâces dans la prière; et Bakboukia, le second parmi ses frères, et Abda, fils de Shammua, fils de Galal, fils de Jeduthun.

18 Tous les Lévites de la ville de QaDaSh étaient deux cent quatre-vingt-quatre. 19 Les portiers, Akkub, Talmon et leurs frères qui gardaient les portes, étaient cent soixante-douze. §

21 Mais les Néthiniens habitaient à Ophel, et Tsiha et Gispa étaient au-dessus des Néthiniens.

Le surveillant des Lévites, à YaRaWaShaLaM, était Uzzi, fils de Bani, fils de Hashabia, fils de Mattania, fils de Micha. Parmi les fils d'Asaph, les chantres étaient au service de la maison d'AHBA.

24 Péthah, fils de Méschézabeel, des fils de Tserah, fils de Juda,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et pour les villages, avec leurs champs, il y avait des affaires qui concernaient les gens.

des fils de Juda habitèrent à Kirjath-Arba, dans ses villages, à Dibon, dans ses villages, à Jekabzeel et dans ses villages, 26 et à Josué, à Molada et à Beth-phélet,

1. à Hazar-Shual, à Beer-Schéba, et dans ses villages, 28 à Tsiklag, et à Mékona, et dans ses villages, 29 à En-rimmon, et à Saréa, et à Jarmuth, 30 à Tsanoa, Adullam, et dans leurs villages, à Lakis, et dans ses champs, à Azéka, et dans ses villages; et ils habitèrent de Beer-Schéba à la vallée de Hinnom. 31 Les fils de Benjamin, de Guéba, habitèrent à Mich-Mash, et Aija, et Béthel, et dans leurs villages, §§§*** 32 Et à Anathoth, Nob, Anania, 33 Hazor, Rama, Gittaim,

Hadid, Zeboim, Neballat,

35 Lod, et Ono, la vallée des artisans. 36 Et des Lévites étaient des divisions en Juda et en Benjamin.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici les sacrificateurs et les Lévites qui montèrent avec Zorobabel, fils de Schealthiel, et Josué: Seraja, Jérémie, Esdras, 2 Amaria, Malluch, Hattush, 3 Schechania, Rehum, Meremoth, 4 Iddo, Ginnetho, Abija, 5 Miamin, Maadia, Bilgah, 6 Schemaiah, et Jojarib, Jedaja, 7 Sallu, Amok, Hilkiya,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 8 De plus, le Jedaiah. Ce sont les chefs des prêtres et de leurs frères de Jéshua.

Lévites: Josué, Binnui, Kadmiel, Sérébia, Juda et Mattania, qui était au-dessus de l'action de grâces, lui et ses frères.*** 9 Bakboukia et unni, leurs frères, étaient sur eux dans les veilles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Josué engendra Jojakim, Jojakim engendra Éliashib, et Éliashib engendra Jojada, 11 et Jojada engendra Jonathan, et Jonathan engendra Jaddua. 12 Aux jours de Jojakim étaient sacrificateurs, chefs des pères: de Seraja, Meraja; de Jérémie, Hanania; 13 d'Ezra, Meschullam; d'Amaria, Johanan; 14 de Melicu, Jonathan; de Shebania, Joseph; 15 d'Harim, Adna; de Meraioth, Helkaï; 16 d'Iddo, Zacharie; de Ginnethon, Meschulam; 17 d'Abija, Zicri; de Miniamin, de Moadia, Piltai; 18 de Bilgah, Chammua; de Schemaiah, Jehonathan; 19 et de Joiarib, Mattenai; de Jedaia, Uzzi; 20 de Saladia, Jéhoki; 21 d'Hakhabia; de Kalachi.

1. Les Lévites, au temps d'Éliashib, de Joïada, de Jochanan et de Jaddoua, furent enregistrés comme chefs de famille, et les sacrificateurs, au règne de Darius, le Perse.

Les fils de Lévi, chef des pères, furent écrits dans le livre des chroniques jusqu'aux jours de Jochanan, fils d'Éliashib.

25 Mattania, et Bakboukia, Obadia, Meschullam, Talmon, Akkub, portaient la garde à la maison. 25 Mattania, et Bakboukia, Obadia, Meschullam, Talmon, Akkub, gardaient la garde à la maison, et les chefs des Lévites: Hashabia, Scherebia, et Josué, fils de Kadmiel, et leurs frères contre eux, pour louer et rendre grâces, selon l'ordre de David, l'homme d'AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 C'étaient là les jours de Jojakim, fils de Josué, fils de Jotsadak, et les lieux des Portes, les jours de Néhémie, le gouverneur, et d'Esdras, le sacrificateur, le scribe.

1. Et à la dédicace de la muraille de YaRaWaShaLaM, ils cherchèrent les Lévites de tous leurs lieux,

28 Et les fils des chantres s'assemblèrent, tous deux de la plaine autour de YaRaWaShaLaM, et des villages de Netophathi; 29 aussi de la maison de Guilgal, et des champs de Guéba et d'Azmaveth; car les chantres les avaient bâtis des villages autour de YaRaWaShaLaM 30; et les sacrificateurs et les Lévites se purifièrent, et purifièrent le peuple, et les portes, et la muraille. 31 Et j'ai fait monter les princes de Juda sur la muraille, et j'ai nommé deux grandes compagnies de Juda.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

††† 12,25 seuils: ou, trésors, ou, assemblages

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Néhémie 12:32 362 Néhémie 13:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Et Azaria, fils de Jonathan, fils de Schemaeja, fils de Mattania, fils de Michaja, fils de Tsaccur, fils d'Asaph. 36 Et ses frères, Schemaeja, Azarael, Milalaï, Guilalaï, Maaï, Nethaneel et Juda, Hanani, avec les instruments de musique de David, homme d'AHBA, et Esdras, scribe, avant eux. 37 Et à la porte de la fontaine, qui était sur eux, ils montèrent par les escaliers de la ville de David, à la montée de la muraille, au-dessus de la maison de David, jusqu'à la porte des eaux, vers l'est. 38 Et l'autre côté de la muraille, et l'autre côté de la muraille, je les rendis grâces.

39 Et de dessus la porte d'Éphraïm, et au-dessus de la vieille porte, et au-dessus de la porte des poissons, et de la tour de Hananeel, et de la tour de Mea, jusqu'à la porte des brebis; et ils se tenaient encore à la porte de la prison. 40 Et les deux corps de ceux qui rendaient grâces dans la maison d'AHBA, et moi, et la moitié des chefs avec moi. 41 Et les sacrificateurs: Éliakim, Maa-Seia, Miniamin, Michaïa, Elioenaï, Zacharie et Hanania, avec des trompettes; 42 et Maaséja, et Schemaia, et Éléazar, et Uzzi, et Je-Hohanan, et Malkija, et Élam, et Ézer. Et les chantres chantaient à haute voix, avec

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ce jour-là, ils offrirent de grands sacrifices et se réjouirent; car AHBA les avait fait se réjouir avec une grande joie: les femmes aussi et les enfants se réjouirent, de sorte que la joie de YaRaWaShaLaM fut entendue de loin.

1. En ce temps-là, quelques-uns furent établis sur les chambres pour les trésors, pour les offrandes, pour les prémices et pour les dîmes, pour rassembler dans les champs des villes les portions de la loi pour les sacrificateurs et les Lévites; car Juda se réjouissait pour les sacrificateurs et pour les Lévites qui attendaient. §§§* 45 Les chantres et les portiers gardaient la garde de leur AHBA, et la garde du purification, selon l'ordre de David, et de Salomon, son fils. 46 Car, aux jours de David et d'Asaph, il y avait le chef des chantres, et des chants de louange et d'action de grâces à AHBA 47.

1. Ce jour-là, ils lisèrent dans le livre de Macha, dans l'audience du peuple, et on y trouva écrit:

que l'Ammonite et le Moabite n'entrent pas à jamais dans l'assemblée d'AHBA, parce qu'ils n'ont pas rencontré les fils de YaShaRa'Ahla, avec du pain et de l'eau, et qu'ils ont engagé Balaam contre eux, afin qu'il les maudisse.

(y'shra'l) toute la multitude mixte.

4 Et avant cela, le sacrificateur Éliashib, ayant la surveillance de la chambre de la maison de notre AHBA, était

5 Et il avait préparé pour lui une grande chambre, où ils posaient auparavant la viande alliée à Tobia.

les offrandes, l'encens, les vases, la dîme du blé, le vin nouveau et l'huile, que l'on avait ordonné de donner aux Lévites, aux chantres et aux portiers, et les offrandes des sacrificateurs.§

6 Mais pendant tout ce temps, je n'étais pas à YaRaWaShaLaM, parce que, dans les deux et trentième années d'Artaxerxès roi de Babylone

Je suis venu vers le roi, et après quelques jours j'ai obtenu la permission du roi: **† 7 Et je suis venu à YaRaWaShaLaM, et je ne dessaisi pas du mal qu'Éliaschib a fait pour Tobija, en lui préparant une chambre dans les parvis de la maison d'AHBA 8.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et j'ai commandé, et ils ont purifié les chambres; et là, j'ai ramené les ustensiles de la maison d'AHBA, avec l'offrande et l'encens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et je comprenais que les portions des Lévites ne leur avaient pas été données; car les Lévites et les chantres qui faisaient l'ouvrage s'enfuirent chacun dans son champ. 11 Et je dis aux chefs: Pourquoi la maison d'AHBA a-t-elle été abandonnée? Je les assemblai, et je les plaçai à leur place.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

du maïs et du nouveau vin et de l'huile jusqu'au trésor.

§§ 13 Et j'ai fait venir tout Judahthetithe-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les trésoriers sur les trésors, le sacrificateur Schelemia, le scribe Tsadok et les Lévites, Pedaïa;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

à côté d'eux était Hanan, fils de Tsaccur, fils de Mattania; car ils étaient comptés fidèles, et leur charge était de distribuer à leurs frères.***†††

AHBA, et pour leurs bureaux.§§§*

En ces jours-là, j'ai vu en Juda quelques foules

16 Il y avait là des gens de Tyr, qui apportaient du poisson et tous les poissons, et il y avait du vin, du vin, des raisins, des figues, et tous les fardeaux qu'ils apportaient à YaRaWaShaLaM, le jour du sabbat; et j'ai rendu témoignage contre eux le jour où ils vendaient des vivres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Néhémie 13:17 363 Néhémie 13:31

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Alors les marchands et les vendeurs de toute sorte de guerre se sont installés sans YaRaWaShaLaM 17. -----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et j'ai ordonné aux Lévites de se purifier, et de venir observer les portes, pour sanctifier le jour du sabbat. Souviens-toi de moi, ô mon AHBA, à ce sujet aussi, et épargne-toi.

moi selon la grandeur de ta miséricorde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ces jours-là aussi, j'ai vu des Juifs qui avaient épousé des femmes d'Ashdod, d'Ammon et de Moab: 24 Et leurs enfants parlaient à moitié dans le discours d'Ashdod, et ne pouvaient parler en langue juive, mais selon

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et je les disputai avec eux, et je les maudits, et je les frappai, et je leur arrachai les cheveux, et je les fis jurer par AHBA, en disant: Vous ne donnerez point vos filles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et Salomon, roi de YaShaRa'AhLa, n'a-t-il pas péché par ces choses? Or, parmi beaucoup de nations, il n'y avait point de roi semblable à lui, qui était aimé de son AHBA, et AHBA l'a fait roi sur tout YaShaRa'AhLa, mais même lui-même a été hors de chez les femmes. 27 Est-ce que nous vous écoutions faire tout ce grand mal, pour transgresser contre notre AHBA, en épousant des femmes étrangères?

29 Souviens-toi d'eux, ô mon AHBA, parce qu'ils ont souillé le sacerdoce,

§§ 30 Je les purifiai ainsi de tous les étrangers, et de la communauté de la prééminence, et des Lévites.

31 Et, pour l'offrande de bois, il y a des temps fixés, et pour les prémices. Souviens-toi de moi, ô mon AHBA, pour le bien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Parce que...: Hébr. pour les souillures

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esther 1:1 364 Esther 2:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Livre d'Esther

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 En ce temps-là, lorsque le roi Assuérus était assis sur le trône de son royaume, qui était à Suse, le palais, 3 la troisième année de son règne, il fit un festin à tous ses chefs et à ses serviteurs, la puissance de Perse et de Médie, les nobles et les princes des provinces, étant devant lui: 4 Lorsqu'il fit connaître les richesses de son glorieux royaume et l'honneur de son excellente majesté pendant plusieurs jours, cent quatre-vingts jours. 5 Et lorsque ces jours furent écoulés, le roi fit un festin à tout le peuple qui était présent à Suse, le palais, tant pour les grands que pour les petits,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dans la cour du jardin du palais du roi, pendant sept jours; 6 où étaient blancs, verts et bleus, des tentures, attachées de cordons de fin lin, de pourpre à des anneaux d'argent et des colonnes de marbre; les lits étaient d'or et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et ils leur donnèrent à boire dans des vases d'or, (les vases étant di-vers l'un de l'autre,) et du vin royal en abondance, selon l'état du roi. §** 8 Et la boisson était selon la loi; personne ne contraignit; car ainsi le roi avait désigné à tous les officiers de sa maison, pour qu'ils fassent selon le plaisir de chaque homme. 9 Et Vasthi, la reine, fit un festin pour les femmes dans la maison royale qui appartenait au roi Assuérus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le septième jour, lorsque le coeur du roi fut joyeux avec du vin, il commanda à Mehuman, à Biztha, à Harbona, à Bigtha, à Abagtha, à Zéthar et à Carcas, les sept eunuques qui servaient en présence du roi Assuérus, 11 pour amener Vasthi la reine devant le roi avec la couronne royale,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Rincesherbeauty: car elle n'avait pas l'air de regarder.

12 Mais la reine Vasthi refusa que les gens et le peuple:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

à venir au commandement du roi par ses chambellans; c'est pourquoi le roi était très irrité, et sa colère brûlait en lui. §§

Et le roi dit aux sages, qui connaissaient les temps, (car c'était la manière du roi envers tous ceux qui connaissaient la loi et le justicier: 14 Carshena, Schetar, Admatha, Tarsis, Meres, Marsena et Memucan, les sept princes de Perse et de Médie, qui ont vu le roi face, et qui étaient assis le premier dans le royaume;) 15 Que ferons-nous à la reine Vasthi selon la loi, parce qu'elle n'a pas dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et Memucan répondit devant le roi et les princes: Vasthi la reine n'a fait de tort qu'au roi, mais aussi à tous les princes, et à tout le peuple qui sont dans toutes les provinces du roi Assuérus. 17 Car cette action de la reine viendra à l'étranger à toutes les femmes, afin qu'elles méprisent leurs maris à leurs yeux, quand il sera rapporté: Le roi Assuérus a ordonné à Vasthi la reine d'être amenée devant lui, mais elle n'est pas venue. 18 De même les dames de Perse et les médias diront aujourd'hui à tous les princes du roi, qui ont entendu parler de l'acte de la reine. Ainsi se lèvera le mépris et la colère. 19 S'il plaît au roi, laisse aller un ordre royal d'honneur de sa part, et qu'il soit écrit parmi les lois des Perses et des Mèdes, qu'il ne soit pas modifié, que Vasthi ne vienne plus devant le roi Assuérus, et qu'il soit donné à tous deux un ordre royal de sa part, et qu'il soit plus grand que le roi, et qu'il sera publié le seul.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Car il envoya des lettres dans toutes les provinces du roi, dans toutes les provinces selon leur écriture, et à tout peuple selon leur langue, afin que chacun porte la domination dans sa maison, et qu'elle soit publiée.

selon la langue de chaque peuple.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Après ces choses, quand la colère du roi Assuérus fut apaisée, il se souvint de Vasthi, de ce qu'elle avait fait, et de ce qui lui avait été ordonné. 2 Alors le roi dit aux serviteurs qui le servaient: Qu'il y ait de belles jeunes vierges à la recherche du roi; 3 et que le roi nomme des officiers dans toutes les provinces de son royaume, afin qu'ils rassemblent toutes les belles jeunes vierges dans le palais de Suse, à la maison des femmes, jusqu'à la garde de Hege le roi, chambellan, gardien

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et que la jeune fille qui plaît au roi soit reine à la place de Vasthi; et la chose plut au roi, et il fit ainsi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 A Suse, le palais, il y avait un Juif, nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de Schimeï, fils de Kis, Benjamite; 6 Il avait été emmené de YaRaWaShaLaM, avec la captivité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esther 2:7 365 Esther 3:10 qui avait été emmenée avec Jeconia, roi de Juda, que Nebucadnetsar, roi de Babylone, avait

7 Et il fit monter Hadassa, c'est-à-dire Esther, fille de son oncle; car elle n'avait ni père ni mère, et la servante était

belle et belle, que Mardochée, quand son père et sa mère étaient morts, ont pris pour sa propre fille.§**

8 Et il arriva, lorsque l'ordre du roi et son décret furent entendus, et que de nombreuses jeunes filles se rassemblèrent à Suse, le palais, à la garde d'Hégai, qu'Esther fut aussi amenée à la maison du roi, à la garde d'Hégai, gardienne des femmes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et Mardochée marcha tous les jours devant la cour de la maison des femmes, pour savoir comment Esther fit et ce qu'elle devait devenir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ofher.....
.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Quand chaque jeune fille se retourna, elle entra auprès du roi Assuérus, après douze mois, selon la manière dont les femmes étaient arrivées; car les jours de leurs purifications furent accomplis, à savoir six mois avec de l'huile de myrrhe, et six mois avec des odeurs douces, et d'autres choses pour la purification des femmes; 13 Et ainsi vint toute jeune fille au roi, tout

ce qu'elle désirait, pour aller avec elle de la maison des femmes à la maison du roi. 14 Le soir, elle alla, et le lendemain, elle se retourna dans la seconde maison des femmes, à la garde de Shaashgaz, le roi de chambre, qui gardait les concubines.

1. Lorsque le tour d'Esther, fille d'Abihail, oncle de Mardochée, qui l'avait prise pour sa fille, fut venu pour aller vers le roi, elle n'eut besoin que de ce qu'avait désigné Hegai, chambellan, roi, gardienne des femmes. Et Esther obtint grâce devant tous ceux qui la regardaient.

16 Et Esther fut emmenée au roi Assuérus dans sa maison royale le dixième mois, qui est le mois de Tebeth, la septième année de son règne. 17 Et le roi aimait Esther au-dessus de toutes les femmes, et elle obtint grâce et faveur à ses yeux plus que toutes les vierges; et il plaça la couronne royale sur sa tête, et fit sa reine à la place de Vasthi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et quand les vierges furent rassemblées la deuxième fois, Mardochée s'assit dans le roi.

20 Esther n'avait pas encore fait connaître sa famille ni son peuple, comme Mardochée l'avait demandé; car Esther fit l'ordre de Mardochée, comme quand elle fut élevée avec lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. En ces jours-là, pendant que Mardochée était assis à la porte du roi, deux des eunuques du roi, Bighthan et Térésh, de ceux qui gardaient la porte, étaient irrités, et cherchaient à mettre la main sur le roi Assuérus. §§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et la chose fut connue de Mardochée, qui la rapporta à Esther, la reine; et Esther en fit l'attestation du roi au nom de Mardochée. 23 Quand on eut inquisitionné l'affaire, on la découvrit, et tous deux furent pendus à un arbre; et elle fut écrite dans le livre des chroniques devant le roi.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Après ces choses, le roi Assuérus fit la promotion d'Haman, fils de Hammedatha, l'Agagite, et il le fit avancer, et il plaça son siège au-dessus de tous les princes qui étaient avec lui. 2 Tous les serviteurs du roi qui étaient à la porte du roi s'inclinèrent, et révérencèrent Haman; car le roi l'avait ordonné. Mardochée ne s'inclina point, et ne le révérença pas. 3 Les serviteurs du roi, qui étaient à la porte du roi, dirent à Mardochée: Pourquoi transgressez-

vous le commandement du roi? 4 Or, quand ils lui parlèrent tous les jours, il n'écoula point Haman, pour voir si les affaires de Mardoohée étaient là; car il leur avait dit qu'il était juif. 5 Et Haman vit que Mardoohée ne s'inclinait pas, et qu'il ne lui était point révérencieux, alors Haman était plein de colère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Le premier mois, c'est-à-dire le mois de Nisan, la douzième année du roi Assuérus, ils jetèrent Pur, c'est-à-dire le sort, devant Haman de jour en jour, et de mois en mois, au douzième mois, c'est-à-dire le mois d'Adar.

8 Et Haman dit au roi Assuérus: Il y a un peuple dispersé et dispersé parmi le peuple dans toutes les provinces de ton royaume; et leurs lois sont différentes de tout le peuple, et ils ne les gardent pas.

les lois du roi: il n'est donc pas utile au roi de les souffrir.

afin qu'ils soient détruits; et je donnerai dix mille talents d'argent aux mains de ceux qui ont la charge de l'affaire, pour l'amener

10 Et le roi prit son anneau de sa main,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

peser

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esther 3:11 366Esther 5:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et le roi dit à Haman: L'argent t'est donné, toi aussi, le peuple, pour faire avec eux ce qu'il te semble bon. 12 Alors les scribes du roi furent scribes.

appelé le treizième jour du premier mois, et il fut écrit d'après tout ce qu'Haman avait ordonné aux locataires du lieu du roi, aux gouverneurs qui étaient sur chaque province, et aux chefs de chaque peuple de chaque province selon son écriture, et à chaque peuple après leur

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il fut écrit au nom du roi Assuérus, et il fut scellé avec l'anneau du roi.** 13 Les lettres furent envoyées par courrier dans toutes les provinces du roi, pour détruire, pour tuer et pour faire périr, tous les Juifs, jeunes et vieux, petits enfants et femmes, en un jour, le treizième jour du douzième mois, qui est le mois d'Adar, et pour prendre le butin d'eux. 14 On publia à tout le peuple la copie de l'écriture qu'il fallait donner à chaque province, afin qu'elle fût prête contre ce jour-là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les poteaux sortirent, étant précipités par l'ordre du roi, et le décret fut donné à Suse, le palais. Le roi et Haman s'assirent pour boire; mais la ville de Suse fut perplexe.

4

Lorsque Mardochée eut compris tout ce qui s'était passé, Mardochée déchira ses vêtements, mit un sac de cendre, et sortit au milieu de la ville, et cria d'un cri fort et amer; 2 et vint devant la porte du roi, car personne n'entrait dans la porte du roi vêtue de sac. 3 Et dans chaque province, où que vienne le commandement du roi et son ordre, il y eut un grand deuil parmi les Juifs,

et le jeûne, et les pleurs, et les lamentations; et beaucoup étaient couchés dans le sac et la cendre.

7 Et Mardochée lui raconta tout ce qui lui était arrivé, et la somme de l'argent qu'Haman avait promis de payer au roi les trésors pour les Juifs, pour les détruire. 8 Il lui donna aussi la copie de l'ordonnance qui lui avait été donnée à Suse pour les détruire, pour la montrer à Esther, pour la lui faire connaître, et pour lui demander d'entrer auprès du roi, pour lui faire des supplications et pour demander à son peuple. 9 Et Hatach vint dire à Esther les paroles de Mardochée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Esther parla encore à Hatach, et lui donna un ordre à Mardochée; 11 Tous les serviteurs du roi et le peuple des provinces du roi savent que quiconque, homme ou femme, viendra au roi dans le parvis intérieur, qui n'est pas appelé, il y a une loi de celui-ci pour le faire mourir, sauf ceux à qui le roi tiendra le sceptre d'or, pour qu'il vive; mais je n'ai pas été appelé à entrer au roi ces trente jours. 12 Et ils dirent à Mardochée Esther: 13 Mardochée ordonna de répondre à Esther: Ne pense pas avec toi-même que tu échapperas dans la maison du roi, plus que tous les Juifs. 14 Car si tu tiens ta paix en ce moment,

Alors l'élargissement et la délivrance s'élèveront aux Juifs d'un autre lieu; mais toi et ta maison de père, vous serez détruits; et qui sait si vous êtes venus au royaume pour un temps tel que celui-ci?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Esther leur dit de rendre cette réponse à Mardochée: 16 Allez, rassemblez tous les Juifs qui sont présents à Suse, et jeûnez pour moi, et ne mangez ni ne buvez trois jours, nuit ou jour; moi aussi et mes servantes je jeûnerai, et j'entrerai auprès du roi, ce qui n'est pas selon la loi; et si je péris, je péris.** 17 Mardochée s'en alla, et fit selon tout ce qu'Esther lui avait ordonné.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le troisième jour, Esther revêtit ses vêtements royaux, et se tint dans la cour intérieure de la maison du roi, sur la maison du roi; et le roi s'assit sur son trône royal dans la maison royale, sur la porte de la maison. 2 Lorsque le roi vit Esther, la reine, debout dans la cour, elle obtint grâce à ses yeux; et le roi tendit à Esther le sceptre d'or qui était dans sa main. Esther s'approchait, et toucha le sommet du sceptre. 3 Le roi lui dit: Que veux-tu, reine Esther? et quelle est ta demande? Elle te donnera à la moitié du royaume. 4 Et Esther répondit: Si cela semble bon pour le roi, que le roi et Haman viennent aujourd'hui au banquet que j'ai préparé pour lui. 5 Le roi dit: Fais hâter Haman, afin qu'il fasse ce qu'a dit Esther. Et le roi et Haman vinrent au banquet qu'Esther avaient préparé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et le roi dit à Esther au festin de vin: Quelle est ta demande? Et elle te sera accordée; et quelle est ta quête? jusqu'à la moitié du royaume elle sera accomplie. 7 Et Esther répondit: Ma demande et ma demande sont: 8 Si j'ai trouvé faveur aux yeux du roi, et s'il plaît au roi d'accorder ma demande et d'accomplir ma demande, que le roi et Haman viennent au festin que je leur préparerai, et je ferai demain comme le roi l'a dit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esther 5:9 367 Esther 7:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et Haman sortit ce jour-là avec joie et joie; et quand Haman vit Mardochée à la porte du roi, il ne se leva point, et ne se mit pas en mouvement pour lui, il fut plein d'indignation contre Mardochée. 10 Mais Haman s'abstint, et étant rentré chez lui, il envoya appeler ses amis, et Zeresh sa femme. 11 Et Haman leur raconta la gloire de ses richesses, et la multitude de ses enfants, et toutes les choses que le roi lui avait faites connaître, et comment il l'avait avancé au-dessus des princes et des serviteurs du roi. 12 Haman dit de

plus: Oui, Esther, la reine, n'a laissé entrer personne avec le roi au banquet qu'elle avait préparé moi-même; et je suis invité à la suite aussi auprès du roi. 13 Et tout cela ne me sert à rien, tant que je vois Mardochée le Juif assis à la porte du roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et Zeresh, sa femme, et tous ses amis, lui dirent: Que l'on fasse une potence de cinquante coudées de haut, et que tu parles demain!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

vers le roi afin que Mardochée y soit pendu; et tu iras avec le roi au banquet, et la chose plut à Haman, et il fit faire la potence.

6

Cette nuit-là, le roi ne put pas dormir, et il ordonna d'apporter le livre des annales des chroniques;

2 Et il fut trouvé écrit que Mardochée avait parlé de Bigthana et de Térésh, deux de la chambre du roi, des lanières, des gardiens de la porte, qui cherchaient à mettre la main sur le roi.

Assuérus. 3 Et le roi dit: Quel honneur et quelle dignité ont été faits à Mardochée pour cela? Alors le roi dit aux serviteurs qui lui ont servi: Il n'y a rien pour lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et le roi dit: Qui est dans le parvis? Et Haman vint dans le parvis extérieur de la maison du roi, pour parler au roi de pendre Mardochée sur la potence qu'il lui avait préparée. 5 Et les serviteurs du roi lui dirent: Voici, Haman se tient dans le parvis. Le roi dit: Qu'entre-t-il. 6 Alors Haman entra. Le roi lui dit: Qu'est-ce qui sera fait à l'homme que le roi allume pour honorer? Et Haman pensa dans son coeur: À qui le roi voudrait-il faire plus d'honneur que pour moi? 7 Et Haman, un roi, soupira le roi, pour l'homme dont le roi prend plaisir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Que l'habit royal que le roi portait, le cheval que le roi chevauche, et la couronne royale qui est posée sur sa tête, soient apportés, 9 que cet habit et ce cheval soient livrés à l'un des plus nobles princes du roi, afin qu'ils rangent l'homme que le roi veut honorer, et qu'ils l'amènent à cheval par la rue de la ville, et qu'ils proclament:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

devant lui, ainsi sera-t-il fait à l'homme que le roi veut honorer. §§ 10 Le roi dit à Haman: Dépêche-toi, prends le vêtement et le cheval, comme tu l'as dit, et fais-le à Mardochée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Juif, qui est assis à la porte du roi, que rien ne manque de tout ce que tu as dit.*** 11 Alors Haman prit le vêtement et le cheval, et il rayonna Mardochée, et l'emmena à cheval par la rue de la ville, et il proclama devant lui: Ainsi sera fait l'homme que le roi prend plaisir à l'honneur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Mardochée revint à la porte du roi. Mais Haman se hâta de pleurer dans sa maison, et de couvrir sa tête. 13 Et Haman rapporta à Zéresch, sa femme et tous ses amis, tout ce qui lui était arrivé. Alors ses sages et Zérésch, sa femme, lui dirent: Si Mardochée était de la postérité des Juifs, devant qui tu as commencé à tomber, tu ne l'emporteras pas, mais tu tomberas certainement devant lui. 14 Et pendant qu'ils parlaient encore avec lui, le roi vinrent en chambrelains, et se hâtèrent d'amener Haman au banquet qu'Esther avait préparé.

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Alors le roi et Haman vinrent au banquet avec Esther, la reine. 2 Et le roi dit encore à Esther, le second jour, au banquet de vin: Quelle est ta requête, reine Esther? et elle te sera accordée; et quelle est ta demande? et elle sera accomplie, jusqu'à la moitié du royaume. 3 Et Esther, la reine, répondit et dit: Si j'ai trouvé grâce à tes yeux, ô roi, et si le roi le veut, que ma vie me soit donnée à ma demande, et mon peuple à ma demande. 4 Car nous sommes vendus, moi et mon peuple, pour être détruits, pour être tués et pour périr.

l'ennemi ne pouvait pas contredire les dégâts du roi.

5 Le roi Assuérus répondit et dit à Esther, la reine: Qui est-il, et où est-il, celui qui s'abstient de le faire dans son coeur?6 Et Esther dit: L'adversaire et l'ennemi, c'est ce méchant Haman.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et le roi sortit du banquet de vin dans sa colère, dans le jardin du palais; et Haman se leva pour demander sa vie à Esther, la reine, car il vit que le roi avait résolu le mal contre lui. 8 Et le roi revint du jardin du palais au lieu du banquet de vin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esther 7:9 368 Esther 9:10 et Haman étaient tombés sur le lit où était Esther. Alors le roi dit: Sera-t-il aussi de forcer la reine?

9 Et Harbona, l'un des eunuques, dit devant le roi: Voici aussi, les potences de cinquante coudées de haut, qu'Haman avait faites pour Mardochee, qui avait fait du bien au roi, se tiennent dans la maison d'Haman.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Ils pendirent donc Haman sur la potence qu'il avait préparée pour Mardochee. Alors la colère du roi fut pacifiée.

8

1. Ce jour-là, le roi Assuérus donna la maison d'Haman, l'ennemi des Juifs, à Esther, la reine. Mardochee vint devant le roi, car Esther lui avait dit ce qu'il était. 2 Le roi ôta son anneau, qu'il avait pris à Haman, et le donna à Mardo-Caï. Et Esther plaça Mardochee sur la maison d'Haman.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et Esther parla encore devant le roi, et tomba à ses pieds, et le pria de larmes.

4 Alors le roi porta la croix d'or vers Esther. Esther se leva, et se présenta devant le roi, 5 et dit: Si le roi le veut, et si j'ai trouvé grâce à ses yeux, et que la chose semble juste devant le roi, et que je sois agréable à ses yeux, qu'il soit écrit pour inverser les lettres conçues par Haman, fils de Hamme - datha,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Agagite, qu'il a écrit pour détruire les Juifs qui sont dans toutes les provinces du roi: 6 Car comment puis-je endurer pour voir le mal qui viendra à mon peuple? Comment puis-je endurer pour voir la destruction de ma famille?§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et le roi Assuérus dit à Esther, la reine, et à Mardochee, le Juif: Voici, j'ai donné à Esther la maison d'Haman, et ils l'ont pendu sur la potence, parce qu'il a posé sa main sur les Juifs. 8 Ecrivez aussi pour les Juifs, comme il vous ressemble, au nom du roi, et scellez-la avec l'anneau du roi; car l'écriture qui est écrite au nom du roi, et scellée avec l'anneau du roi, ne peut être renversée. 9 Alors les scribes du roi, appelés en ce temps-là, le troisième mois,

c'est-à-dire le mois de Sivan, le trois-vingt jour de celui-ci; et elle fut écrite selon tout ce que Mardochée avait ordonné aux Juifs, aux lieutenants, aux députés et aux chefs des provinces qui sont de l'Inde à l'Éthiopie, cent vingt-sept provinces, dans chaque province selon l'écriture, et à chaque peuple selon leur langue, et aux Juifs selon leur écriture, et selon leur langue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

sur les mules, les chameaux et les jeunes dromadaires: 11 Le roi accorda aux Juifs qui étaient dans chaque ville pour se rassembler pour aller, et pour se défendre pour leur vie, pour détruire, pour tuer, et pour faire périr, toute la puissance du peuple et de la province qui les attaqueraient, petits et femmes, et pour en prendre le butin, 12 Un jour dans toutes les provinces du roi Assuérus, c'est-à-dire le treizième jour du douzième mois, c'est-à-dire le mois d'Adar. 13 On publia à tout le peuple un exemplaire de l'écriture pour qu'un commandement soit donné dans chaque province, et que les Juifs soient prêts contre ce jour-là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et les poteaux qui montaient sur les mulets et les chameaux sortirent, et furent précipités et pressés par l'ordre du roi. Et le décret fut donné à Suse, le palais.

Et Mardochée sortit de devant le roi en vêtements royaux de couleur bleue et blanche, avec une grande couronne d'or, et avec un vêtement de fin lin et de pourpre; et la ville de Suse se réjouit,

16 Les Juifs avaient de la lumière, de l'allégresse, de la joie et de l'honneur. 17 Et dans toutes les provinces et dans toutes les villes.

partout où arriva le commandement du roi et son décret, les Juifs eurent de la joie et de la joie, un festin et un bon jour. Et beaucoup de gens du pays devinrent Juifs, car la crainte des Juifs tombait sur eux.

9

1. Le douzième mois, c'est-à-dire le mois d'Adar, le treizième jour du même jour, lorsque le commandement du roi et son décret s'approchaient pour être exécutés, au jour où les ennemis des Juifs espéraient avoir autorité sur eux, (bien qu'il fût tourné vers le contraire, que les Juifs dirigeaient sur ceux qui les haïssaient;) 2 Les Juifs se rassemblèrent dans leurs villes dans toutes les provinces du roi Assuérus, pour mettre la main sur ceux qui cherchaient à les blesser; et personne ne put les résister, car la crainte d'eux tomba sur tout le peuple. 3 Et tous les chefs des provinces, et les lieutenants, et les députés,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Car Mardochee était grand dans la maison du roi, et sa renommée s'étendait dans toutes les provinces; car cet homme Mardochee était de plus en plus grand. 5 Ainsi les Juifs frappaient tous leurs ennemis par le coup de l'épée, et ils tuaient,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et ils firent ce qu'ils voulaient à ceux qui les haïssaient. 6 Et à Suse, le palais, les Juifs tuèrent et détruisirent cinq hommes de chasse. 7 Parshandatha, et Dalphon, et Aspatha, 8 et Poratha, et Adalia, et Aridatha, 9 et Parmashta, et Arisaï, et Aridaï, et Vajezatha, 10 les dix fils d'Haman.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

selon leur volonté

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esther 9:11 369 Esther 10:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Ce jour-là, le nombre de ceux qui furent tués à Suse, le palais, fut porté devant le roi.

Et le roi dit à Esther, la reine: Les Juifs ont tué et détruit cinq cents hommes à Suse, le palais, et les dix fils d'Haman; qu'ont-ils fait dans le reste des provinces du roi? Quelle est maintenant ta requête? et elle te sera accordée; ou quelle est ta demande? et elle sera faite. 13 Esther dit: Si le roi le veut, qu'il soit donné aux Juifs qui sont à Suse de faire demain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Crie, et laisse Haman'stensons se changer sur la potence.

14 Et d'après ce qui s'est passé aujourd'hui,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le roi ordonna que cela fût fait; et l'ordre fut donné à Suse, et ils pendèrent Haman, dix fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Mais les autres Juifs qui étaient dans les provinces du roi les rassemblèrent eux-mêmes, et se présentèrent pour leur vie, et ils se reposèrent de leurs ennemis, et ils tuèrent leurs ennemis soixante-quinze mille hommes, mais ils ne posèrent pas leurs mains sur la proie, 17 le treizième jour du mois d'Adar; et le quatorzième jour du même jour, ils se reposèrent,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Mais les Juifs qui étaient à Suse se rassemblèrent le treizième jour de celui-ci et le quatorzième jour de celui-ci; et le quinzième jour de celui-ci, ils se reposèrent, et en firent un jour de fête et de joie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les villages, qui habitaient dans les villes sans murailles, firent du quatorzième jour du mois d'Adar un jour de joie et de festin, et un bon jour, et d'envoi de portions l'un à l'autre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et Mardochee écrivit ces choses, et envoya des lettres à tous les Juifs qui étaient dans toutes les provinces du roi Assuérus, de près et de loin, 21 pour les affermir, afin qu'ils gardent le quatorzième jour du mois d'Adar, et le quinzième jour du même jour, chaque année, 22 comme les Juifs se reposaient de leurs ennemis, et comme le mois qui leur était tourné de la tristesse à la joie, et du deuil à un bon jour, afin de leur faire des jours de festin et de joie, et d'envoyer des portions l'un à l'autre, et des dons aux pauvres. 23 Les Juifs se mirent à faire ce qu'ils avaient commencé, et comme Mardochee leur avait écrit: 24 Parce qu'Haman, fils d'Hammedatha, l'Agagite, ennemi de tous les Juifs, avait conçu contre les Juifs pour les détruire, et qu'ils avaient jeté Pur, c'est-à-dire le sort, pour les consumer, et pour les détruire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et quand Esther vint devant le roi, il commanda par des lettres que son mauvais moyen, qui hethem;

26 C'est pourquoi ils appelèrent ces jours-ci Purim du nom de Pur. C'est pourquoi, pour toutes les paroles de cette lettre, et de ce qu'ils avaient vu au sujet de cette natte, et qui leur étaient venues,§§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les Juifs ont ordonné, et pris sur eux, et sur leur postérité, et sur tous ceux qui se joignaient à eux, de sorte qu'il ne devait pas manquer, qu'ils garderaient ces deux jours selon leur écriture, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et ces jours-ci, chaque génération, chaque famille, chaque province et chaque ville, seront rappelés et gardés; et ces jours de Purim ne manqueront point du milieu des Juifs, et leur mémoire ne périra point de leur postérité. 29 Et Esther, la reine, fille d'Abihail, et Mardochée, le Juif, écrivirent avec toute autorité, pour confirmer cela.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La seconde lettre de Purim. §§§ 30 Et il envoya les lettres à tous les Juifs, dans les cent vingt-sept provinces du royaume d'Aha - Suerus, avec des paroles de paix et de vérité, 31 Pour confirmer ces jours de Purim dans leurs temps fixés, comme Mardochée le Juif et Esther la reine les avaient enjoins, et comme ils

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Et le décret d'Esther confirma ces choses de Purim, et il fut écrit dans le livre.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le roi Assuérus fit un tribut sur le pays et sur les îles de la mer. 2 Et toutes les actions de sa puissance et de sa puissance, et la déclaration de la grandeur de Mardochée, où le roi avança

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Car Mardochée, le Juif, était à côté du roi Aha-Suérus, et grand parmi les Juifs, et il accepta de la multitude de ses frères, cherchant la richesse de son peuple, et parlant la paix à toute sa postérité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Heb. l'a rendu génial.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9.24 consommer: Héb.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9.28 échec: Héb. pass * 10.2 avancé...:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Emploi 1:1 370 Emploi 2:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le livre de l'emploi

1. Il y avait un homme dans le pays d'Uz, qui s'appelait Job, et qui était parfait et droit, et qui craignait AHBA,

2 Et il lui naquit sept fils et trois filles. 3 Sa substance était aussi de sept mille brebis, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

trois mille chameaux, cinq cents jougs de boeufs, et cinq cents ânes, et une très grande maison, de sorte que cet homme était le plus grand de tous les hommes de l'orient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et ses fils allèrent et festinèrent dans leurs maisons, tous les jours; et ils envoyèrent appeler à leurs trois sœurs pour qu'elles mangent et boivent avec elles. 5 Et c'est ainsi, lorsque les jours de leur festin furent passés, que Job les envoya et les sanctifia, et se leva de bon matin, et offrit des holocaustes selon le nombre de tous; car Job dit: Peut-être mes fils ont-ils péché, et maudit AHBA dans leurs coeurs. Ainsi Job fit continuellement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Or, il y eut un jour où les fils d'Ahba se présentèrent devant l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Et Satan

7 Et l'Alam dit à Satan: D'où viens-tu? Et Satan répondit à l'Alam, et dit: D'aller et de venir sur la terre, et d'y marcher de haut en bas. 8 Et l'Alam dit à Satan: As-tu considéré mon serviteur Job, qu'il n'y a personne comme lui sur la terre, parfait et parfait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Alors Satan répondit à l'Alam, AHAYAH, et dit: Doth Job craint AHBA, pour n'avoir rien fait? 10 N'as-tu pas fait une haie sur lui, sur sa maison, et sur tout ce qu'il a de chaque côté? Tu as béni l'œuvre de ses mains, et sa substance s'accroît dans le pays. §§ 11 Mais étends ta main maintenant, et touche tout ce qu'il a, et il te maudira.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et l'Alam dit à Satan: Voici, tout ce qu'il a est en ta puissance; seulement sur lui-même n'a point mis ta main. Et Satan sortit de la présence de l'Alam.

13 Et il y eut un jour où ses fils et ses filles mangeaient et buvaient du vin dans la maison de leur frère aîné; 14 Et un messenger vint vers Job, et dit: Les boeufs labouraient, et les ânes paissaient à côté d'eux; 15 Et les Sabéens tombèrent sur eux, et les prirent; oui, ils ont tué les serviteurs au tranchant de l'épée; et je ne suis échappé que pour te le dire. 16 Pendant qu'il parlait encore, un autre vint, et dit: Le feu d'AHBA est tombé du ciel, et il a brûlé les brebis, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Tandis qu'il parlait encore, les serviteurs, et les consumèrent; et je me suis laissé aller seul à te le dire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

un autre vint, et dit: Les Chaldéens firent trois bandes, et tombèrent sur les chameaux, et les emportèrent, oui, et tuèrent les serviteurs par le tranchant de l'épée; et je ne suis échappé que pour

§§§ 18 Pendant qu'il parlait encore, un autre vint, et dit: Tes fils et tes filles mangeaient et buvaient du vin dans la maison de leur frère aîné. 19 Et voici, un grand vent vint du désert, et frappa les quatre coins de la maison, et elle tomba sur les jeunes hommes, et ils sont morts.

et je ne suis échappé que pour te le dire.

Job se leva, déchira son manteau, rasa sa tête, et tomba sur la terre,

21 Et il dit: Je suis sorti nu du sein de ma mère, et je retournerai nu.

Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH a donné, et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH a enlevé; béni soit le nom de l'Alam (Eternal) AHAYAH 22.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Il y eut encore un jour où les fils d'AHBA se présentèrent devant l'Alam (Eternal) AHAYAH

Et Satan dit à Satan: D'où viens-tu? Et Satan répondit à l'Alam: D'aller et de venir sur la terre, et de marcher en elle. 3 Et l'Alam: D'où viens-tu? Et Satan répondit à l'Alam: As-tu considéré mon serviteur Job, qu'il n'y avait personne comme lui sur la terre, un homme

parfait et droit, qui craignait AHBA, et qui essayait le mal? Et encore il vint, et Satan vint aussi parmi eux pour se présenter devant l'Alam.

4 Et Satan répondit à l'Alam, et dit: Peau pour peau, oui, tout ce qu'un homme a, il donnera pour sa vie. 5 Mais étends ta main maintenant, et touche son os et sa chair, et il te maudira sur ton visage. 6 Et l'Alam, (Eternal) AHAYAH,

dit à Satan: Voici, il est dans ta main, mais sauve sa vie.

7 Et Satan sortit de la face de l'Alam, et frappa Job de douleur, de la plante de son pied à sa couronne. 8 Et il lui prit un cercueil pour se gratter avec lui; et il s'assit au milieu de la cendre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Emploi 2:9 371 Emploi 4:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et sa femme lui dit: Gardes-tu encore ton intégrité? Maudits AHBA, et tu mourras. 10 Mais il lui dit: Tu parles comme l'une des femmes insensées parle. Qu'allons-nous recevoir du bien de la main d'AHBA, et ne recevrons-nous pas du mal? En tout cela Job n'a-t-il pas péché de ses lèvres.

11 Lorsque Job eut entendu parler de tout ce mal qui était venu sur lui, ils vinrent chacun de chez lui, Éliphas, le Témarien, Bildad, le Shuhite, et Zophar, le Naamathien; car ils avaient pris rendez-vous ensemble pour venir le pleurer avec lui et le consoler. 12 Ils levèrent les yeux loin de là, et ne le connurent pas, ils élevèrent la voix, et pleurèrent; ils déchirèrent chacun son manteau, et répandirent de la poussière sur leurs têtes vers le ciel. 13 Ils s'assirent avec lui sept jours et sept nuits, et personne ne lui parla; car ils virent que son chagrin était très grand.

3

Après cela, Job ouvrit sa bouche, et maudit son jour. 2 Job parla, et dit: 3 Que périsse le jour où je suis né, et la nuit où il a été dit: Il y a un enfant conçu. 4 Que ce jour-là soit des ténèbres, que AHBA ne se soucie pas

5 Que les ténèbres et l'ombre de la mort la tachent; qu'une nuée demeure sur elle; que la noirceur du jour la terrifie. 6 Quant à cette nuit-là, que les ténèbres s'en saisissent;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 7 Que cela ne s'inscrive pas dans les jours de l'année, qu'il ne s'inscrive pas dans le nombre de mois.

8 Qu'ils maudissent ce qui maudit le jour, qui est prêt à ressusciter leur deuil.** 9 Que les étoiles de son crépuscule soient obscures; qu'il cherche la lumière, mais qu'il n'en ait point;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Parce qu'il n'a pas fermé les portes de mon ventre maternel, et qu'il n'a pas caché la douleur de mes yeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Pourquoi ne suis-je pas mort de l'utérus? Pourquoi n'ai-je pas abandonné l'esprit quand je suis sorti du ventre? 12 Pourquoi les genoux m'ont-ils empêché? Ou pourquoi les seins que je sucerais? 13 Car maintenant j'aurais été tranquille et tranquille, j'aurais dormi; alors, si j'avais été au repos, 14 avec des rois et des conseillers de la terre qui ont bâti des lieux déserts pour eux-mêmes; 15 ou avec des princes qui avaient de l'or, qui remplissaient leurs maisons d'argent; 16 ou comme une naissance cachée, je n'avais pas été, comme des enfants qui n'avaient jamais vu la lumière. 17 Là les méchants cessent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Là, les prisonniers se reposent ensemble, ils n'entendent pas les dérapages, et là, le repos, la voix de l'opresseur. 19 Les petits et les grands sont là, et le serviteur est libre de son maître.

20 C'est pourquoi la lumière est donnée à celui qui est dans la misère, et la vie à l'amertume de l'âme; 21 qui aspire à la mort,

mais il ne vient pas; et creuser pour elle plus que pour des trésors cachés;§§ 22 Qui se réjouissent énormément, et sont heureux, quand ils peuvent trouver la tombe?

Pourquoi la lumière est-elle donnée à un homme dont le chemin est caché, et qui AHBA a couvert

24 Car mes soupirs viennent avant que je ne mange, et mes rugissements sont répandus comme les eaux.*** 25 Pour les

Ce que je craignais beaucoup est venu sur moi, et ce dont j'avais peur est venu à moi. 26 Je n'étais pas en sécurité, et je ne me suis pas reposé, et j'étais tranquille; mais la détresse est venue.

4

Et Élip haz, le Témânite, répondit: 2 Si nous tentons de communier avec toi, seras-tu attristé?

Mais qui peut se retenir de parler? 3 Voici, tu as instruit beaucoup, et tu as fortifié les mains faibles. 4 Tes paroles ont soutenu celui qui tombait, et tu as fortifié les genoux faibles. 5 Maintenant, il est venu sur toi, et tu t'évanouis, il te touche, et tu es troublé.

6 N'est-ce pas là ta crainte, ta confiance, ton espérance, et la droiture de tes voies?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Souviens-toi, je te prie, qui a péri, étant innocent? Ou où les justes ont-ils été retranchés? 8 Comme je l'ai vu, ceux qui labourent l'iniquité et sement la méchanceté récoltent la même chose. 9 Par l'explosion d'AHBA ils périssent,

10 Le rugissement du lion, et la voix de l'ardent et de la sabrehofhisnostril-sont-ils consommés.

11 Le vieux lion périt par manque de proie, et les grands lionceaux sont dispersés à l'étranger.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maintenant, une chose m'a été apportée secrètement, et mon oreille en a reçu un peu. § 13 Dans les pensées des visions de la nuit, lorsque le sommeil profond tombe sur les hommes, 14 La peur vint sur moi, et trembla, qui fit trembler tous mes os.**† 15 Alors un esprit passa devant ma face; les cheveux de ma chair se levèrent: 16 Il se tenait tranquille, mais je ne pouvais pas en discerner la forme: une image était devant mes yeux, il y avait une si-lence, et j'entendis une voix, disant: --17 Est-ce que l'homme mortel sera plus juste qu'AHBA ---?

§§ 19 Combien moins en eux 18 Voici, il ne fait pas confiance à ses serviteurs; et son ange est chargé de folie: qui habitent dans des maisons d'argile, dont le fondement est dans la poussière, qui sont écrasés avant la mite? 20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 3.2 a parlé: Hébr. a répondu † 3.5 tache: ou, défi 3.5 que le...: ou, qu'ils la terrifient, comme ceux qui ont un jour amer § 3.6

Que ce ne soit pas...: ou, qu'il ne se réjouisse pas parmi les jours ** 3.8 leur...: ou, leviathan † 3.9 l'aube...: Hébr. les paupières du matin

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Job 4:21 372 Job 6:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 N'est-ce pas leur excellence qui est en eux qui s'en va? Ils meurent, même sans sagesse.

5

Appelle maintenant, s'il y a quelqu'un qui te répondra, et vers lequel des saints te tourneras-tu?* 2 Pour la colère

3 J'ai vu l'insensé s'enraciner; mais soudain, il tue l'insensé, et l'enchantement, c'est l'insulte.

Je maudit sa demeure. 4 Ses enfants sont loin d'être en sécurité, et ils sont écrasés dans la porte, et il n'y en a pas non plus pour les délivrer. 5 Et celui qui a faim dévore son vêtement, et le prend même des épines, et le voleur engloutit leur substance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Bien que l'affliction ne sorte pas de la poussière, et que la détresse ne jaillisse pas de la terre, 7 mais l'homme est né à la détresse, comme les étincelles volent vers le haut.§** 8 Je chercherais AHBA, et à AHBA je commettrais ma cause.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Celui qui coule sur la terre, et qui envoie de l'eau sur les champs,

§§ 11 Pour mettre en place sur haut ceux

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Il déçoit les préceptes de l'homme rusé, afin que ceux qui sont dans le deuil soient élevés en sécurité.

13 Il prend les sages dans leur astuce; et le conseil des rebelles est porté en tête. 14 Ils se rencontrent dans les ténèbres pendant le jour, et ils tâtonnent dans les ténèbres.

midi comme dans la nuit. 15 Mais il sauve les pauvres de l'épée, de leur bouche et de la main des puissants. 16 Les pauvres ont de l'espérance, et l'iniquité s'arrête.

sa bouche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Voici, heureux est l'homme qu'AHBA corrige; donc, ne méprise pas la réprimande du Tout-Puissant; 18 car il fait mal, et il se lie; il se blesse, et ses mains te guérissent. 19 Il te délivrera dans six détresses; oui, dans sept il ne te touchera point. 20 Il te rachetera de la mort dans la famine, et dans la guerre de la puissance de l'épée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§§ 22 À la destruction et à la famine, tu n'auras point peur des bêtes de la terre. 23 Car tu seras en union avec les bêtes de la terre.

24 Et tu sauras que ton tabernacle sera en paix; et tu visiteras ta demeure, et tu ne pécheras point.* 25 Tu sauras aussi que ta postérité sera grande, et ta postérité sera comme l'herbe de la terre; 26 Tu viendras à ton sépulcre dans un âge plein, comme un choc de maïs en son temps. § 27 Voici, nous l'avons cherchée, et c'est ainsi; écoute-le, et tu le sais pour ton bien.

Mais Job répondit et dit: 2 Oh! mon chagrin a été pesé, et mon alam a été mis dans les balances ensemble!

Car maintenant il serait plus lourd que le sable de la mer; c'est pourquoi mes paroles sont

4 Car les flèches du Tout-Puissant sont au-dedans de moi, Le poison qui boive mon esprit, Avalez-vous; Les terreurs d'AHBA s'entremêlent-elles contre moi. 5 L'âne sauvage se bâte-t-il quand il a de l'herbe?

6 Est-ce qu'on peut manger ce qui est insavoureux sans sel? Ou y a-t-il un goût dans le blanc d'un œuf? 7 Les choses

que mon âme a refusé de toucher est comme ma viande triste.

8 Oh, afin que j'aie ma demande, et qu'AHBA me donne ce que j'attends!§ 9 Même que cela plaise à AHBA

10 Alors j'aurais encore du réconfort; oui, je m'endurcirais dans le rang de sor; qu'il n'épargne pas; car je n'ai pas caché les paroles du QaDaSh W. 11 Quelle est ma force, que j'espère? et quelle est ma fin, que je prolonge ma vie?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Ma force est-elle la force des pierres? ou ma chair d'airain?*** 13 N'est-ce pas mon aide en moi?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. A celui qui est affligé, la pitié doit être révélée à son ami; mais il abandonne la crainte du Tout-Puissant. 15 Mes frères ont agi.

16 Qui sont noirâtres à cause de la glace, et dans laquelle la neige est cachée; 17 Quand ils se réchauffent, ils disparaissent; quand il fait chaud, ils sont consumés hors de leur lieu; -----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

voir mon casting vers le bas, et ont peur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Job 6:22 373 Job 9:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ai-je dit: Apporte-moi? ou: Donne-moi une récompense de ta substance? 23 Ou: Délivre-moi de la main de l'ennemi? ou: Rédempte-moi de la main des puissants? 24 Enseigne-moi, et je garderai ma langue; et fais-moi comprendre où j'ai commis une faute. 25 Comment est-ce que les paroles sont vaines! mais qu'est-ce que tu dis? 26 Imaginez-vous de reprendre les paroles et les discours de quelqu'un qui est désespéré, qui sont comme le vent? 27 Oui, vous avez renversé l'orphelin, et vous creusez une fosse pour votre ami. §§§ 28 Maintenant, soyez contents, regardez-moi; car il est évident pour vous que je mens.* 29 Revenez, je vous prie, que ce ne soit pas l'iniquité; oui, revenez, ma justice est en elle. † 30 Est-ce là l'iniquité dans ma langue?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7

1 N'y a-t-il pas un temps fixé pour l'homme sur la terre? Ses jours ne sont-ils pas comme les jours de louage?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Comme un serviteur désire ardemment l'ombre, Et comme un loueur cherche la récompense de son œuvre, 3 Ainsi suis-je fait pour posséder des mois de vaniteux, Et des nuits fatigantes m'ont été assignées. 4 Quand je me couche, je dis:

Quand me lèverai-je, et la nuit sera-t-elle partie? Et je suis plein de coups de fouet jusqu'à l'aube du jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ma chair est vêtue de vers et de cailloux de poussière; ma peau est brisée, et elle est détestable. 6 Mes jours sont plus rapides qu'une navette de tisserands, et ils sont passés sans espérance.

7 Souviens-toi que ma vie est un vent; mon œil ne verra plus le bien.§** 8 L'œil de celui qui a vu

10 Il ne retournera plus dans sa maison, et son lieu ne le connaîtra plus. 11 C'est pourquoi je ne me reproduirai pas dans la bouche; je parlerai dans l'angoisse de mon esprit; je me plaindrai dans l'amertume de mon âme. 12 Suis-je une mer, ou une baleine, que tu veilles sur moi? 13 Quand je dis: Mon lit me consolera, mon canapé me soulagera; 14 Alors tu m'effrayeras par des songes, et tu m'effraieras par des visions; 15 Et mon âme s'étranglera, et je ne me verrai plus.

16 Je la déteste, je ne veux pas vivre toujours; laisse-moi tranquille, car mes jours sont vanités.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Qu'est-ce que l'homme, pour que tu le magnifies? Et que tu lui mettes ton coeur? 18 Et que tu le rendes visite chaque matin, et que tu l'éprouves chaque instant? 19 Jusques à quand ne m'abandonneras-tu pas, et ne me laisseras-tu pas seul jusqu'à ce que j'avale ma crache? 20 J'ai péché; que te ferai-je, ô sauveur des hommes? Pourquoi m'as-tu fait une marque contre toi, afin que je sois un fardeau pour moi-même? 21 Pourquoi ne pardonnes-tu pas ma transgression, et ne retires-tu pas mon iniquité? Car maintenant je dormirai dans la poussière; et tu me chercheras le matin, mais je ne serai pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8

1. Alors Bildad, le Shuhite, répondit: 2 Jusques à quand parleras-tu ces choses? Et jusqu'à quand les paroles de ta bouche

être comme un vent fort? 3 Doth AHBA ☆jugement pervers? ou le Tout-Puissant pervers

4 Si tes enfants ont péché contre lui, et qu'il les a chassés pour leur transgression, 5 Si tu cherches à AHBA des temps, et si tu fais ta supplication au Tout-Puissant, 6 Si tu es pur et droit, il se réveillera pour toi, et fera le

L'habitation de ta justice prospère.

7 Bien que ton commencement fût petit, ta fin s'accroîtrait beaucoup.

8 Car, je te prie, interroge-toi de l'ancien âge, et prépare-toi à la recherche de leurs pères.

10 Ne t'enseigneront-ils pas, et ne te diront-ils pas, et ne parleront-ils pas de leur cœur? 11 Est-ce que la ruée peut grandir sans borbier? Le drapeau peut-il croître sans eau? 12 Alors qu'il est encore dans sa verdure, et non

13 Ainsi sont les sentiers de tous ceux qui oublient AHBA; et l'espérance de l'hypocrite périra; 14 dont l'espérance sera

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Il s'appuya sur sa maison, mais elle ne subsistera pas; il la tiendra ferme, mais elle ne durera pas. 16 Il est vert devant le soleil, et sa branche tire dans son jardin. 17 Ses racines sont enveloppées autour du tas, et il voit le lieu des pierres. 18 S'il le détruit de sa place, alors il le reniera, en disant: Je ne t'ai pas vu. 19 Voici, c'est la joie de sa voie, et d'autres sortiront de la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Voici, AHBA ne rejettera pas un homme parfait, et il n'aidera pas les méchants;§** 21 Jusqu'à ce qu'il remplisse ta bouche de rire, et tes lèvres de joie. - 22 Ceux qui te haïssent seront revêtus de honte; et la demeure des méchants viendra à néant.

9

1. Alors Job répondit et dit: 2 Je sais que c'est une vérité; mais comment l'homme devrait-il être juste avec AHBA 3 *?

4 Il est sage de coeur, il est puissant de force; il s'est endurci contre lui, et il a prospéré? 5 Qui ôte les montagnes, et qui sont-ils?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Emploi 9:6 374 Emploi 11:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ne savez pas, qui les renverse dans sa colère. 6 Qui secoue la terre de son lieu, et dont les colonnes tremblent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

deth le soleil, et il ne se lève pas, et scelle les étoiles.

9 Ce qui fait Arcturus, Orion,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pléiades, et les chambres du midi.10 Qui font de grandes choses après avoir découvert, oui, et des merveilles sans nombre. 11 Voici, il va près de moi, et je ne le vois pas; il passe aussi, mais je ne le vois pas.

Voici, il enlève, qui peut l'entraver? Qui lui dira: Que fais-tu?§ 13 Si AHBA ne retire pas sa colère, les orgueilleux se prosternent sous lui.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Combien moins lui répondrai-je, et choisirai-je mes paroles pour raisonner avec lui? 15 Qui, si j'étais juste, ne répondrais-je pas, mais je ferais des supplications à mon juge. 16 Si j'avais appelé, et qu'il m'avait répondu, je ne croirais pas qu'il avait entendu ma voix. 17 Car il me brise d'une tempête et multiplie mes blessures sans cause. 18 Il ne me laissera pas prendre mon souffle, mais il me remplit d'amertume. 19 Si je parle de force, voici, il est fort; et si j'ai du jugement, qui me donnera le temps de plaider? 20 Si je me jus-tifie, ma bouche me condamnera; si je dis: Je suis parfait, elle me prouvera aussi perverse. 21 Bien que j'étais parfait, je ne connaîtrais pas mon âme; je mépriserais ma vie.

1. C'est une chose, c'est pourquoi je l'ai dit: Il détruit le parfait et le méchant.

23 Si le fléau tue soudainement, il se moquera de l'épreuve de l'innocent. 24 La terre est livrée entre les mains des méchants; il en couvre les visages, sinon où, et qui est-il?

Maintenant mes jours sont plus rapides qu'un poteau: ils fuient, ils ne voient rien de bon.

26 Ils sont morts comme les

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

glethathasteth à la proie.

27 Si je dis: J'oublierai ma plainte, je laisserai de côté mes vaisseaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 J'ai peur de toutes mes peines, je sais que tu ne me tiendras pas pour innocent.

Si je suis méchant, pourquoi donc me labourer en vain? 30 Si je me lave avec de l'eau de neige, et que je ne me fais jamais les mains

32 Car il n'est pas asoclean, 31 Yetshalthou-

poncemeintheditch, etmineownvêtementsshallabhorme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Il n'y a pas non plus de jours où l'homme parvint à nous mettre la main sur nous deux. §§*** 34 Qu'il m'enlève sa verge, et que sa crainte ne me terrifie pas. 35 Alors je voudrais parler, et ne pas le craindre, mais ce n'est pas avec moi.

10

Mon âme est las de ma vie; Je laisserai ma plainte sur moi-même; Je parlerai dans l'amertume de mon

2 Je dirai à AHBA: Ne me condamne pas; montre-moi pourquoi tu te bats avec moi. 3 Est-il bon pour toi d'opprimer, de mépriser l'œuvre de tes mains, et de briller sur toi?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le conseil des méchants? 4 As-tu des yeux de chair, ou vois-tu comme l'homme voit? 5 Tes jours sont-ils comme les jours de l'homme? Tes années sont-elles comme les jours de l'homme; 6 Tu demandes après mon iniquité et tu cherches après mon péché?

7 Tu sais que je ne suis pas méchant, et il n'y a personne qui puisse délivrer de ta main.

8 Les mains de toi m'ont fait et m'ont façonné autour de moi; mais tu me détruiras. §

9 Souviens-toi, je te prie, que tu m'as fait comme l'argile, et que tu me ramèneras en poussière?

10 Ne m'as-tu pas versé comme du lait, et m'as-tu arrosé comme du fromage? 11 Tu m'as revêtu de peau

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

tu m'as donné la vie et la faveur, et ta visite a préservé mon esprit.

Et tu as caché ces choses dans ton coeur; je sais que c'est avec toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Si je suis méchant, malheur à moi, et si je suis juste, je n'élèverai pas ma tête. Je suis plein de confusion; c'est pourquoi tu vois mon affliction; 16 car elle augmente; tu me chasses comme un lion féroce; et encore toi, tu te réjouis de moi. 17 Tu renouvelles tes témoins contre moi, et tu augmentes ton indignation sur moi; changes d'avis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Pourquoi donc m'as-tu fait sortir de l'utérus?

19 J'aurais dû être comme si je n'avais pas été; j'aurais dû être porté du ventre au sépulcre. 20 N'est-ce pas peu de jours? cessez-moi donc, et laissez-moi me consoler un peu, 21 Avant d'aller d'où je ne reviendrai pas, jusqu'au pays des ténèbres et de l'ombre de la mort; 22 Un pays des ténèbres, comme les ténèbres elles-mêmes; et de l'ombre de la mort, sans aucun ordre, et où la lumière est comme les ténèbres.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors Tsophar, le Naamathien, répondit: 2 Ne faut-il pas répondre à la multitude de paroles? Et un homme plein de paroles serait-il justifié? 3 Tes mensonges feraient-ils que les hommes tiennent leur paix?

4 Car tu as dit: Ma doctrine est pure, et je suis le plus pur des hommes,

Vous faites la honte?

5 Mais si AHBA voulait parler, et ouvrir ses lèvres contre toi, 6 et qu'il te montrerait

ou, dispositifs

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Job 11:7 375 Job 13:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les secrets de la sagesse, c'est qu'ils sont deux fois plus que ce qui est! Sachez donc qu'AHBA t'exige moins que ton iniquité ne sert.

7 Pouvez-vous, en cherchant, trouver AHBA? pouvez-vous trouver le Tout-Puissant jusqu'à la perfection? 8 C'est aussi haut que le Tout-Puissant.

Que pouvez-vous faire? Plus profond que l'enfer, que pouvez-vous savoir?. 9 La mesure est plus longue que la terre, et plus large que la mer. 10 S'il coupe, et qu'il ferme, ou qu'il rassemble, alors qui peut

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'entrave-t-il?§** 11 Car il connaît les hommes vaine; il voit aussi la méchanceté; ne la considérera-t-il donc pas? 12 Car l'homme vaine serait sage, bien que l'homme soit né comme un âne sauvage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Si tu prépares ton coeur et étends tes mains vers lui, 14 si l'iniquité est dans ta main, mets-le loin, et que la méchanceté n'habite pas dans tes tabernacles. 15 Car tu lèveras ta face sans tache; oui, tu seras ferme, et tu ne craindras pas. 16 Fais-toi oublier ta misère, et souviens-toi comme des eaux qui passent. 17 Ton âge sera plus clair que le midi, tu brilleras, tu seras

18 Et tu seras en sécurité, parce qu'il y a de l'espérance; oui, tu creuseras autour de toi, tu seras comme le matin; et tu prendras ton repos en sécurité. 19 Tu te coucheras aussi, et personne ne te fera peur; oui, beaucoup

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les yeux des méchants échoueront, et ils ne s'échapperont pas, et leur espérance sera comme l'abandon de l'esprit.

12

Job répondit et dit: 2 Nul doute que vous êtes le peuple, et la sagesse mourra avec vous.

Je ne suis pas inférieur à vous; oui, qui ne connaît pas ces choses-là? 4 Je suis comme celui qui se moque de son prochain,

5 Celui qui est prêt à glisser avec ses pieds est comme une lampe méprisée dans la pensée de celui qui est à l'aise.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Les tabernacles des brigands prospèrent, et ceux qui provoquent AHBA sont en sécurité; dans la main de qui AHBA amène l'abonné. 7 Demande maintenant aux bêtes, et elles t'enseigneront; et les oiseaux du ciel, et ils te le diront: 8 Ou parle à la terre, et elle t'enseignera; et les poissons de la mer te le déclareront. 9 Qui ne sait pas en tous ceux-là que la main de l'Alam (Eternal) AHAYAH a fait cela? 10 Dans la main de qui est l'âme de tout être vivant, et le souffle de toute l'humanité. §** 11 L'oreille n'éprouve-t-elle pas des paroles?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† viande?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Avec lui est la sagesse et la force, il a des conseils et il est sous-représenté.14 Voici, il rompt, et il ne peut être rebâti.

15 Voici, il retient les eaux, et elles sèchent le shuttethupaman, et il ne peut y avoir d'ouverture.

Il les envoie dehors, et ils renversent la terre. 16 Avec lui, la force et la sagesse sont à lui; les séduisants et les trompeurs sont à lui. 17 Il fait fuir les conseillers, et il fait tromper les juges.

Il relâche le lien des rois, et ceint leurs reins d'une ceinture. 19 Il fait fuir les princes, et il renverse les puissants. 20 Il enlève la parole de l'infiance, et il enlève l'intelligence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Il répand le mépris sur les princes, et il affaiblit la force des puissants. 22 Il découvre des choses profondes de l'obscurité, et il fait apparaître l'ombre de la mort. 23 Il accroît la

24 Il enlève le coeur des chefs des peuples de la terre, et les fait errer dans un désert où il y a

25 Ils grouillent dans l'obscurité sans lumière, et il les fait planer comme un homme ivre.§§§§

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, mon œil a vu tout cela, mon oreille l'a entendu et l'a compris. 2 Ce que vous savez, je le sais aussi; je ne suis pas inférieur à vous. 3 Je parlerai au Tout-Puissant, et je désire raisonner avec AHBA 4... Mais vous êtes des menteurs, vous êtes tous des médecins sans valeur. 5 O que vous reteniez votre paix, et ce devrait être votre sagesse. 6 Écoutez maintenant mon raisonnement, et écoutez les supplications.

7 Parlerez-vous avec méchanceté pour AHBA? Et parlerez-vous avec tromperie pour lui? 8 Acceptez-vous sa personne? Combattrez-vous pour AHBA? 9 Est-il bon qu'il vous fouille? Ou, comme un homme se moque d'un autre, vous moquez-vous de lui? 10 Il vous réprimandera certainement, si vous acceptez secrètement des personnes. 11 Son excellence ne vous fera-t-il pas peur? et sa crainte tombe sur vous? 12 Vos souvenirs sont semblables à des cendres, vos corps à des corps d'argile.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Tais-toi, laisse-moi parler, et que je vienne sur moi, qu'est-ce que tu veux? 14 C'est pourquoi je prends ma chair dans mes dents, et je mets ma vie dans ma main? 15 Il me tue, mais je me confie en lui; mais je garderai mes propres voies devant lui. 16 Il sera aussi mon salut, car un hypocrite ne sera pas un hypocrite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Job 13:17 376 Job 15:27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Voici, j'ai commandé ma cause; je sais que je serai justifié. 19 Qui est celui qui plaidera avec moi? Car maintenant, si je tiens ma langue, je renoncerai à l'esprit. 20 Ne me fais que deux choses: alors je ne me cacherai pas de toi. 21 Retire ta main loin de moi, et que ta peur ne me fasse pas peur. 22 Alors appelle-moi, et je répondrai; ou laisse-moi parler, et réponds-moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Combien sont mes iniquités et mes péchés? Fais-moi connaître ma transgression et mon péché. 24 Cache-toi donc ton visage, et tiens-moi pour ton ennemi? 25 Briseras-tu une feuille poussée vers et vers toi, et poursuivras-tu le chaume sec? 26 Car tu écris contre moi des choses amères, et tu me fais posséder les iniquités de ma jeunesse. 27 Tu mets mes pieds aussi dans les stocks, et tu regardes de près tous mes sentiers; tu poses une empreinte sur les talons de mes pieds.

1 L'homme qui est né d'une femme est de quelques jours et plein de détresse. 2 Il sort comme une fleur, et il est abattu; il flotte aussi comme une ombre, et il ne continue pas. 3 Et tu ouvres les yeux sur un tel homme.

l'un, et me porte-t-il en jugement avec toi? 4 Qui peut apporter une chose pure d'un impur? non pas un. 5 Voyant que ses jours sont déterminés, le nombre de ses mois est avec toi, tu as fixé ses limites.

6 Turn de lui, qu'il soit peut-être, jusqu'à ce qu'il accomplisse, en tant qu'employé, son jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Car il y a l'espérance d'un arbre, s'il est coupé, qu'il germera de nouveau, et que sa branche tendre ne cessera pas. 8 Bien que sa racine vieillisse sur la terre, et qu'elle périclisse dans la terre, 9 mais par l'odeur de l'eau elle bourgeonne, et qu'elle produise des branches comme une plante. 10 Mais l'homme meurt, et il gaspille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 11 Comme les eaux s'évanouissent de la mer, et le déluge: oui, c'est l'esprit, et où est-il?

12 Et l'homme se couche, et ne se lève plus; jusqu'à ce que les cieux ne soient plus, ils ne se réveilleront plus, et ne seront pas ressuscités de leur sommeil. 13 O que tu me caches dans le sépulcre, afin que tu me gardes secret, jusqu'à ce que ta colère soit passée, que tu me fixes un temps fixé, et que tu te souviennes de moi! 14 Si un homme meurt, vivrait-il de nouveau? j'attendrai tous les jours de mon temps fixé, jusqu'à ce que mon changement vienne. 15 Tu appelleras, et je te répondrai: tu voudras à l'œuvre de tes mains.

1. Car maintenant tu dénombre mes pas; ne veilles-tu pas sur mon péché? 17 Ma transgression est scellée dans un sac, et tu fais remonter mon iniquité. 18 Et la montagne tombe à néant, et le rocher est retiré de sa place.** 19 Les eaux portent les pierres; tu laves les choses qui poussent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Tu l'emportes pour toujours sur lui, hors de la poussière de la terre; et tu l'emportes sur l'espoir de l'homme.

21 Ses fils viennent à l'honneur, et il ne le sait pas, et ils sont abaissés, mais il ne le voit pas d'eux. 22 Mais sa chair sur lui aura de la douleur, et son âme au dedans de lui sera dans le deuil.

1. Alors Éliphas, le Témarien, répondit: 2 Est-ce qu'un sage doit faire une connaissance vaine, et remplir son ventre du vent d'orient? 3 Est-ce qu'il doit raisonner par des paroles inutiles ou par des discours qu'il ne peut faire de bien? 4 Oui, tu rejettes la crainte, et tu retiens la prière devant AHBA. 5

§ 6 Ta propre bouche te condamne, et non moi: oui, l'iniquité, et la langue la plus large de l'artisanat.

7 Es-tu le premier homme qui naquit, ou as-tu été fait devant les collines? 8 As-tu entendu le secret de ce qui t'est arrivé?

Qu'est-ce que tu sais, que nous ne savons pas? Qu'est-ce que tu comprends, qui n'est pas en nous? 10 Avec nous sont tous les deux les hommes à tête grise et très âgés, beaucoup plus âgés que ton père. 11 Les consolations d'AHBA sont-elles petites avec toi? Y a-t-il quelque chose de secret avec toi? 12 Pourquoi ton coeur t'emporte-t-il?

14 Qu'est-ce que l'homme, pour qu'il soit pur? Et celui qui est né d'une femme, pour qu'il soit juste? 15 Voici, il ne met pas confiance en ses saints; oui, les cieux ne sont pas purs à ses yeux. 16 Combien plus abominable et sale est l'homme, qui boit l'iniquité comme de l'eau?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Je t'apprendrai, écoute-moi, et ce que j'ai vu, je le déclarerai; 18 Ce que des sages ont dit de leurs pères, et ne l'ont pas caché; 19 A qui seule la terre a été donnée, et aucun étranger n'a passé parmi eux. 20 Le méchant travaille avec douleur tous ses jours, et le nombre d'années est caché pour

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Il y a un bruit terrible à ses oreilles; le destructeur viendra sur lui dans la prospérité. 22 Il ne croit pas qu'il reviendra des ténèbres, et il est attendu de l'épée. 23 Il erre pour du pain, en disant: Où est-il? Il sait que le jour des ténèbres est prêt à sa main. 24 Les troubles et l'angoisse le frayeront; ils l'emporteront sur lui, comme un roi prêt à la bataille. 25 Car il étend sa main contre AHBA, et il se fortifie contre le Tout-Puissant. 26 Il courut sur lui, même sur son cou, sur les gros chefs de ses boucleurs. 27 Parce qu'il couvre son visage de sa graisse,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Emploi 15:28 377 Emploi 18:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et il habite dans des villes désertes, et dans des maisons que personne n'habite, qui sont prêtes à être des tas. 29 Il ne sera pas riche, et sa substance ne durera pas, et il ne prolongera pas sa perfection sur la terre. 30 Il ne s'éloignera pas des ténèbres; la flamme asséchera ses branches, et il s'en ira par le souffle de sa bouche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Elle sera accomplie avant son temps,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Il secouera son raisin non mûr comme la vigne, et il jettera sa fleur comme l'olivier. 34 Car la congrégation des hypocrites sera déserte, et le feu consumera les tabernacles.

35 Ils conçoivent le mal, Ils produisent la vanité, Et leur ventre prépare la tromperie.

16

1 Job répondit et dit: 2 J'ai entendu beaucoup de choses de ce genre; vous êtes tous des consolateurs malheureux.

Les vaines paroles ont une fin? Qu'est-ce qui t'accable de répondre? 4 Je pourrais aussi parler comme vous le faites; si ton âme était à la place de mon âme, je pourrais ensemer des paroles contre toi, et secouer ma tête contre toi. 5 Mais je te fortifierais de ma bouche, et le déplacement de mes lèvres assaillirait ta douleur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Si je parle, ma douleur n'est pas assaillie; et si je m'abstiens, qu'est-ce que je m'assouplis? 7 Mais maintenant il m'a fatiguée; tu as dévasté toute ma troupe. 8 Et tu m'as rempli de rides, ce qui est un témoignage contre moi; et ma maigreur s'élève en moi rend témoignage à mon visage. 9 Il me déchire dans sa colère, qui me hait; il grince sur moi de ses dents; mon ennemi aiguise ses yeux sur moi. 10 Ils m'ont brisé de leur bouche, ils m'ont frappé sur la joue, ils m'ont rassemblé contre moi. 11 AHBA m'a livré à l'impie, et m'ont tourné vers moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 12 J'étais à l'aise, mais il m'a brisé en dessous; il m'a aussi pris dans les mains des mécréants.

13 Ses archers m'entourent, m'arrachent les rênes, et ne m'épargnent pas; il répand ma gale sur le sol. 14 Il me brise de brèche, il me court comme un géant. 15 J'ai cousu un sac sur ma peau, et je souille ma corne dans la poussière. 16 Mon visage est ensanglanté de pleurs, et mes paupières sont l'ombre de la mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 O terre, ne couvre pas mon sang, et que mon cri n'ait point de place. 19 Et maintenant, voici, mon témoignage est dans les cieux, et mon témoignage est en haut.** 20 Mes amis me méprisent; mais mon oeil verse des larmes à AHBA 21 †, afin que l'on plaide pour un homme avec AHBA, comme un homme plaide pour son prochain!.. 22 Quand quelques années seront venues, je partirai d'où je ne reviendrai pas.§§

17

1 Mon souffle est corrompu, Mes jours sont éteints, Les sépulcres sont prêts pour moi.

Et mon œil ne continue-t-il pas dans leurs provocations? 3 Maintenant, pose-moi avec toi une caution, qui est celui qui frappera la main avec moi? 4 Car tu as caché leur coeur de l'intelligence; donc tu ne les exalteras pas. 5 Celui qui parle flatteur à ses amis, même les yeux de ses enfants échoueront.

6 Il m'a fait aussi une parole du peuple, et j'étais auparavant comme un tabret.

§ 8 Les hommes droits seront stupéfaits de cela, et de ce qui s'est passé

Dallmymembersareasashadow.

9 Le juste aussi s'accrochera à sa voie, et celui qui a les mains pures sera plus fort et plus fort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Mais quant à vous tous, retournez, et venez maintenant; car je ne peux trouver parmi vous un homme sage. 11 Mes jours sont passés, mes desseins sont brisés, les pensées de mon cœur. 12 Ils changent la nuit en jour; la lumière est courte à cause des ténèbres.. 13 Si j'attends, le sépulcre est ma maison; j'ai fait mon lit dans les ténèbres. 14 J'ai dit à la corruption: Tu es mon père; au ver, tu es ma mère et ma mère.§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et où est maintenant mon espérance? Quant à mon espérance, qui le verra? 16 Ils descendront aux barres de la fosse, quand nous nous reposerons ensemble.

est dans la poussière.

Et Bildad, le Shuhite, répondit: 2 Combien de temps aurez-vous fini de parler? marquez-vous, et après nous parlerons. 3 Pourquoi sommes-nous considérés comme des bêtes, et réputés ignobles à vos yeux? 4 Il se déchire dans sa colère; la terre sera-t-elle abandonnée pour vous?

lieu?*

5 Oui, la lumière du méchant sera éteinte, et l'étincelle de son feu ne brillera pas. 6 La lumière sera sombre dans son tabernacle, et sa bougie sera éteinte avec lui. 7 Les marches de sa force seront

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Job 18:8 378 Job 20:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Car il est jeté dans un filet par ses propres pieds, et il marche sur un piège. 9 Le gin le prendra par le talon, et le voleur l'emportera contre lui.

le piège est posé pour lui dans le sol, et un piège pour lui dans le chemin.

1. Les terreurs l'effrayeront de tous côtés, et le pousseront jusqu'à ses pieds.

13 Il dévorera la force de sa peau,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le premier - né de la mort dévorera sa force.** 14 Sa confiance sera retranchée de son tabernacle, et elle l'amènera au roi des terriers. 15 Il habitera dans son tabernacle, parce qu'il n'est point à lui; le soufre sera dispersé sur sa demeure. 16 Ses racines seront séchées en dessous, et son sarment sera retranché au - dessus. 17 Son souvenir périra de la terre, et il n'aura point de nom dans la rue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Il n'aura ni fils, ni neveu parmi son peuple, ni demeure dans ses demeures. 20 Ceux qui viendront après lui seront étonnés à son jour, comme ceux qui sont allés avant ont été affligés.

les habitations des méchants, et c'est ici le lieu de celui qui ne connaît pas AHBA.

19

Job répondit et dit: 2 Jusques à quand vexerez-vous mon âme, et me briserez-vous par des paroles?

dix fois vous m'avez reproché: vous n'avez pas honte de vous rendre étrangères à moi. 4 Et que j'aie commis une faute, ma faute!

5 Si vous vous glorifiez contre moi, et que vous plaidez contre moi mon opprobre, 6 sachez maintenant qu'AHBA m'a renversé, et qu'elle a bousculé.

moi avec son filet. 7 Voici, je crie du mal, mais je ne suis pas entendu; je crie à haute voix, mais il n'y a pas de jugement.

Il m'a dépouillé de ma gloire, il m'a pris la couronne de ma tête. Il m'a détruit de tous côtés, et je suis parti; et mon espérance s'est retirée comme un arbre. 11 Il a aussi allumé sa colère contre moi, et il me considère comme l'un de ses ennemis. 12 Ses troupes se rassemblent et se lèvent contre moi, et campent autour de mon tabernacle. 13 Il a éloigné mes frères de moi, et ma connaissance est vraiment éloignée de moi. 14 Mes parents ont échoué, et mes amis familiers m'ont oublié. 15 Ceux qui habitent dans ma maison, et mes servantes, me comptent pour un étranger; je suis un étranger à leurs yeux. 16 J'ai appelé mon serviteur, et il ne m'a pas répondu; je l'ai maltraité de ma bouche. 17 Mon souffle est étranger à ma femme, bien que je sois maltraité pour les enfants à cause de mon propre corps.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Moi, je me levai, et ils parlèrent contre moi.§ 19 Tous mes amis m'ont horrifié, et ceux que j'aimais se sont tournés contre moi.** 20

Mon os s'attache à ma peau et à ma chair, et je me sauve de la peau de

† 21 Ayez pitié de moi, ayez pitié de moi, mes amis; car la main d'AHBA a touchémythe. Moi. 22 Pourquoi me persécutez-vous comme AHBA, et ne vous contentez-vous pas de ma chair?

Oh que mes paroles ont été écrites maintenant! oh qu'elles ont été imprimées dans un livre! -24 Qu'elles ont été taillées d'une plume de fer et de plomb dans le rocher pour toujours! 25 Car je sais que mon rédempteur vit, et qu'il se tiendra au dernier jour sur la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 27 Que je verrai par moi-même, et que mes yeux verront, et non pas un autre; bien que mes rênes voientAHBA: consumé au dedans de moi.***†††

violemment enlevé une maison qu'il n'a pas bâtie;§§ 20 Il ne se sentira pas tranquille dans son ventre, il ne se laissera pas échapper de ce qu'il voulait. *** 21 Il n'y aura plus de sa viande; donc personne ne cherchera ses biens. - - 22 Dans la plénitude de sa suffisance, il sera dans le détroit; toute main des méchants viendra sur lui.

Lorsqu'il sera sur le point de remplir son ventre, AHBA jettera sur lui la fureur de sa colère, et il la fera pleuvoir sur lui pendant qu'il mangera. 24 Il fuira de l'arme de fer, et l'arc d'acier le frappera. 25 Il est tiré, et sort du corps; oui, l'épée d'effroi sort de sa galère; les terreurs sont sur lui. 26 Toutes les ténèbres seront cachées dans ses lieux secrets; un feu non soufflé le consumera; il tombera malade avec celui qui restera dans son tabernacle. 27 Le ciel révélera son iniquité; et la terre s'élèvera contre lui. 28 Le pli de sa maison s'éloignera, et ses biens s'écouleront au jour de sa colère. 29 C'est la portion d'un méchant d'AHBA, et l'héritage qui lui est assigné par AHBA.

21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais Job répondit et dit: 2 Écoutez mes paroles avec diligence, et que ce soit là vos consolations. 3 Souffrez-moi de parler, et après cela j'ai parlé, moquez-vous. 4 Quant à moi, est-ce ma plainte à l'homme? Et si c'était le cas, pourquoi mon esprit ne serait-il pas troublé? 5 Marquez-moi, et soyez étonné, et posez la main sur vous.

6 Même quand je me souviens, j'ai peur, et que je tremble, j'ai saisi ma chair.

7 Pourquoi les méchants vivent-ils, vieillissent-ils, oui, sont-ils puissants en puissance? 8 Leur postérité est établie à leurs yeux, et leur postérité sous leurs yeux. 9 Leurs maisons sont à l'abri de la crainte, et la verge n'est pas non plus à l'abri.

10 Leurs taureaux sont de sexe masculin, et ils ne manquent pas; Leur vache est calvaire, et ne jette pas son veau.

1. Ils envoient leurs petits comme un troupeau, et leurs enfants dansent. 12 Ils prennent le timbre et la harpe, et se réjouissent du son de l'orgue. 13 Ils passent leurs jours dans la richesse, et en un instant ils descendent à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 14 C'est pourquoi ils disent à AHBA: Sors de nous; car nous ne désirons pas la connaissance de tes voies.le grave.

Qu'est-ce que le Tout-Puissant, pour que nous le servions? Et quel profit devrions-nous avoir, si nous le prions?

Leur bien n'est pas entre leurs mains; Le conseil des méchants est loin de moi.

Combien la chandelle des méchants s'éteint-elle? Et combien leur destruction arrive-t-elle sur eux! AHBA distribue les douleurs dans sa colère.** 18 Ils sont comme des chaumes devant le vent, et comme de la paille que la tempête

19 AHBA pose son iniquité pour ses enfants; il le rétribue, et il le connaîtra.

Ses yeux verront sa destruction, et il boira de la colère du Tout-Puissant. 21 Car quel plaisir a-t-il dans sa maison après lui, quand le nombre de ses mois sera retranché au milieu? 22 Quelqu'un enseignera-t-il la connaissance? voyant qu'il juge ceux qui sont élevés. 23 On meurt de toute sa force, étant tout à fait à l'aise.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et calme.§§ 24 Ses seins sont pleins de lait, et ses os sont humidifiés de moelle.*** 25 Et un autre meurt dans l'amertume de son âme, et ne mange jamais avec plaisir. 26 Ils s'allongeront dans la poussière, et les vers les couvriront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, je connais vos pensées et les desseins que vous imaginez injustement contre moi. 28 Car vous dites:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 N'avez-vous pas demandé où se trouve la maison du prince et où sont les lieux d'habitation des mécréants? Ceux qui passent par le chemin? Ne connaissez-vous pas leurs jetons, 30 Que les méchants soient réservés au jour des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Qui lui annoncera son chemin en face? Et qui lui rendra ce qu'il a fait? 32 Mais sera-t-il amené au sépulcre, et il restera dans le sépulcre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les cailloux de la vallée lui seront doux, et chacun s'en prendra à lui, comme il y en a d'innombrables devant lui. 34 Comment alors consolez-vous moi en vain, vu que dans vos réponses il reste

Le mensonge?

22

Élip haz, le Théma nite, répondit: 2 Est-ce que l'homme peut être profitable à AHBA, comme celui qui est sage peut être profitable à lui-même? 3 Est-ce un plaisir pour le Tout-Puissant, que tu sois juste?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Emploi 22:4 380 Emploi 24:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Est-ce qu'il te reprendra par crainte de toi? Entrera-t-il avec toi en jugement?

5 Ta méchanceté n'est-elle pas grande? Et tes iniquités sont infinies? 6 Car tu as pris un gage de ta part.

† 7 Tu n'as pas donné d'eau au lassaie pour le frère acheté, et-

Dénudée de leurs vêtements.

à boire, et tu as retiré du pain aux affamés. 8 Mais pour l'homme puissant, il avait la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et l'homme d'honneur y habitait. -§ 9 Tu as envoyé des veuves vides, et les bras de l'orphelin ont été brisés. 10 C'est pourquoi les pièges sont autour de toi, et la crainte soudaine te trouble; 11 Ou les ténèbres, que tu ne vois pas, et l'abondance des eaux te couvre.

AHBA n'est-il pas dans la hauteur du ciel?

Voici la hauteur des étoiles, à quelle hauteur elles sont! ** 13 Et tu dis: Comment sait-il AHBA? peut-il juger à travers la nuée obscure? 14 Des nuages épais lui sont une couverture, qu'il ne voit pas, et il marche dans le circuit des cie ux.

1. As-tu marqué l'ancienne voie que les méchants ont parcourue? 16 Qui ont été retranchés du temps, dont la fondation a été dépassée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et que peut faire le Tout-Puissant pour eux? §§ 18 Mais il remplit leurs maisons de bonnes choses; mais le conseil des méchants est loin de moi. 19 Les justes le voient, et ils sont

heureux; et les innocents les rit pour les mépriser. 20 Alors que notre substance n'est pas coupée, mais le reste d'eux, le feu en consume.

1. Prenez connaissance de vous-mêmes avec lui, et soyez en paix; ainsi le bien viendra à vous.

23 Si tu retournes au Tout-Puissant, tu seras bâti, tu ôteras l'iniquité loin de tes tabernacles.

24 Alors tu déposeras l'or comme de la poussière, et l'or d'Ophir comme des pierres des ruisseaux. 25 Le Tout-Puissant sera ta défense, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu auras beaucoup d'argent.* 26 Car alors tu auras ta délice dans le Tout-Puissant, et tu élèveras ta face vers AHBA 27; tu lui feras ta prière, et il t'écouterà, et tu feras tes vœux. 28 Tu décréteras aussi une chose, et elle t'aura été consumée; et la lumière brillera sur tes voies. 29 Quand les hommes seront abattus, tu diras: Il y a de l'élévation, et il sauvera les humbles.

30 Il délivrera l'île de l'innocent, et elle sera délivrée par la pureté de tes mains. § 23

Et Job répondit: 2 Aujourd'hui encore, ma plainte est amère; mon coup est plus lourd que ma faute.

3 Oh! que je sache où je pourrais le trouver, que je viendrai même à son siège! 4 Je commanderai ma cause devant lui, et je remplirai ma bouche d'arguments. 5 Je connaîtrai les paroles qu'il me répondrait, et je comprendrai ce qu'il me dirait. 6 Est-ce qu'il plaidera contre moi par sa grande puissance? Non, mais il me donnerait de la force. 7 Là, les justes pourraient contester avec lui; de même je serais délivré pour toujours de mon juge.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Voici, je vais de l'avant, mais il n'est pas là, et de l'arrière, mais je ne peux pas le percevoir;

9 Sur la main gauche, où il travaille, mais je ne peux pas le voir; il se cache à la droite, et je ne peux pas le voir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

quand il m'a hathtrié, il y a du mal à s'en sortir.

11 Mon pied a10Buthe sait

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Je ne suis pas revenu du commandement de ses lèvres; j'ai estimé les paroles de sa bouche plus que ma nourriture nécessaire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais il est dans un même esprit, et qui peut le tourner? et ce que son âme désire, qu'il fasse.

14 Car il accomplit la chose qui est destinée à moi; et beaucoup de choses de ce genre sont avec lui. 15 C'est pourquoi je suis troublé devant sa présence; quand je le considère, je le crains. 16 Car AHBA -- me rend le coeur mou, et le Tout-Puissant me trouble. 17 Parce que je n'ai pas été retranché devant les ténèbres, et qu'il n'a pas couvert les ténèbres de mon visage.

24

Pourquoi, les temps de voir ne sont-ils pas cachés au Tout-Puissant, ceux qui le connaissent ne voient-ils pas ses jours?

3 Ils chassent l'âne de l'orphelin, ils prennent le boeuf de la veuve pour gage. 4 Ils détournent les indigents du chemin, Les pauvres de la terre se cachent ensemble. 5 Voici, comme des ânes sauvages dans le désert, ils sortent à leur travail, Ils se lèvent pour servir de proie; Le désert leur donne de la nourriture, pour eux et pour leurs enfants. 6 Ils moissonnent chacun son blé dans le désert.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils ramassent le millésime des méchants. 7 Ils font loger les nus sans vêtements, afin qu'ils n'aient point de couverture dans le froid. 8 Ils sont mouillés avec les averses des montagnes, et ils embrassent le rocher à défaut d'abri. 9 Ils arrachent l'orphelin de la poitrine, et ils prennent un gage des pauvres.

les méchants recueillent le millésime

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Emploi 24:11 381 Emploi 27:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Qui font de l'huile dans leurs murs, foulent leurs pressoirs, et souffrent de soif. 12 Les hommes gémissent hors de la ville, et l'âme des blessés crie dehors; mais AHBA ne leur fait point de folie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Le Conseil de l'Europe a adopté une résolution du Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Job répondit et dit: 2 Comment as-tu aidé celui qui n'a pas de force? Comment sauves-tu le bras qui n'a pas de force? 3 Comment as-tu conseillé celui qui n'a pas de sagesse? Comment as-tu déclaré la chose telle qu'elle est? 4 A qui as-tu prononcé des paroles? Et dont l'esprit est venu de toi?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 L'Enfer est nu devant lui, et la destruction n'a point de couverture. 7 Il étend le septentrion sur le lieu vide, et il suspend la terre sur rien. 8 Il lie les eaux dans ses épaisses nuées; et la nuée ne se déchire pas sous elles. 9 Il retient la face de son trône, et il étend sa nuée sur elle. 10 Il a bousillé les eaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Les colonnes du ciel tremblent et sont stupéfaites, jusqu'à ce que le jour et la nuit arrivent en fin de vie, à sa réprobation. 12 Il partage la mer avec sa puissance, et par son intelligence il frappe par le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

orgueilleux.13 Par son esprit, il a garni les cieux; sa main a formé le serpent tortueux. 14 Voici, ce sont des parties de ses voies; mais combien peu de portion est entendue de lui? mais le tonnerre de sa puissance qui peut comprendre?

27

1. Job continua sa parabole, et dit: 2 Comme AHBA vit, qui a ôté mon jugement, et le Tout-Puissant, qui

3 Pendant que mon souffle est en moi, et que l'esprit d'AHBA est en moi,

4 Mes lèvres ne parleront point de méchanceté, et ma langue ne fera point de tromperie. 5 AHBA interdit que je justifie des narines; toi, jusqu'à ce que je meure, je ne me défaireai pas de mon intégrité. 6 Ma justice, je la tiens ferme, et je ne la laisserai pas aller.

mon cœur ne me reprochera pas tant que je vivrai.§

7 Que mon ennemi soit comme le méchant, et celui qui se lève contre moi comme l'injuste. 8 Car quelle est l'espérance de l'hypocrite,

9 AHBA entendra-t-il son cri quand la détresse vient sur lui? 10 Est-ce qu'il s'éclairera lui-même dans le Tout-Puissant? L'appellera-t-il toujours à AHBA?

1. Je vous enseignerai par la main d'AHBA: ce qui est avec le Tout-Puissant, je ne le cacherai pas.** 12 Voici, vous l'avez tous vu; pourquoi donc êtes-vous tout à fait vains? 13 C'est la part d'un méchant avec AHBA, et l'héritage des oppresseurs, qu'ils recevront du Tout-Puissant. 14 Si ses enfants se multiplient, c'est pour l'épée; et sa postérité ne sera pas rassasiée de pain. 15 Ceux qui lui resteront seront ensevelis dans la mort; et ses veuves ne pleureront pas. 16 Même s'il montait de l'argent comme la poussière, et qu'il préparait le vêtement comme l'argile; 17 Il peut le préparer, mais le juste le revêtira, et l'innocent le partagera. 18 Il bâtit sa maison comme un papillon, et comme une cabane que le gardien fera. 19 L'homme riche se couchera, mais il ne sera pas recueilli; il ouvrira ses yeux, et il n'est pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

** 27.11 par...: ou, étant dans la main, etc.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Emploi 27:21 382 Emploi 29:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Le vent d'orient le charrie, et il s'en va.

22 Car AHBA jettera sur lui, et il n'épargnera point; il s'enfuira de sa main. 23 Les hommes lui frapperont les mains, et le siffleront de sa place.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

1 Il y a une veine pour l'argent, et un lieu pour l'or où ils l'aiment. 2 Le fer est retiré de la terre,

et l'airain est fondu de la pierre. 3 Il met fin aux ténèbres, et il recherche toute perfection: les pierres des ténèbres et l'ombre de la mort. 4 Le déluge s'en détache de l'habitant, les eaux oubliées du pied; elles sont sèches, elles sont éloignées des hommes. 5 Quant à la terre, elle vient du pain, et elle est tournée sous le feu. 6 Les pierres de ce déluge sont le lieu des saphirs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Il y a un sentier qu'aucun oiseau ne connaît, et que l'œil du vautour n'a pas vu: 8 Les lionceaux ne l'ont pas foulé, et le lion féroce n'y est pas passé. 9 Il étend sa main sur le rocher.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il renverse les montagnes par les racines. § 10 Il coupe les fleuves au milieu des rochers, et son œil voit tout ce qui est précieux. 11 Il lie les flots d'un débordement, et ce qui est caché le fait sortir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

à la lumière.** 12 Où trouvera-t-on la sagesse? Et où est le lieu de l'intelligence? 13 L'homme ne connaît pas son prix, et il ne se trouve pas non plus dans le pays des vivants.

La profondeur dit: Elle n'est pas en moi; et la mer dit: Elle n'est pas avec moi. 15 On ne peut l'obtenir pour l'or,

16 On ne peut la valoriser avec l'or d'Ophir, et aucun n'est pesé sur l'or, pour le prix de celui-ci.

17 L'or et le cristal ne peuvent pas l'égaliser, et l'échange ne sera pas pour des bijoux d'or fin.... 18 Aucune mention ne sera faite de corail, ni de perles; car le prix de la sagesse est au-dessus des rubis. §§ 19 La topaze d'Éthiopie ne l'égalera pas, et elle ne sera pas évaluée avec de l'or pur.

D'où vient alors la sagesse? Où est le lieu de l'intelligence?

les yeux de tous ceux qui vivent, et qui se tiennent à l'écart des oiseaux de l'air.*** 22 La destruction et la mort disent: Nous en avons entendu la renommée de nos oreilles.

AHBA comprend son chemin, et il en connaît le lieu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car il regarde jusqu'aux extrémités de la terre, et il voit sous tout le ciel; 25 Pour faire le poids des vents, et il pèse les eaux par mesure. 26 Lorsqu'il a fait un décret pour la pluie, et un chemin pour l'éclair du tonnerre; 27 Alors il l'a vu, et il l'a annoncé, il l'a préparé, oui, et l'a fouillée.

28 Et il dit à l'homme: Voici, la crainte du Sauveur, c'est la sagesse; et s'éloigner du mal est dehors.

Compréhension.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 États-Unis d'Amérique

1. Job continua sa parabole, et dit: 2 Oh! j'étais comme dans les mois passés, comme dans les jours où AHBA

†préservé;3quand son candle s'est retourné sur ma tête, etquand par sa lumière j'ai traversé la noirceur;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Comme j'étais aux jours de ma jeunesse, quand le secret d'AHBA était sur mon tabernacle; 5 Quand le Tout-Puissant était encore avec moi, quand mes enfants étaient autour de moi; 6 Quand j'ai lavé mes pas avec du beurre, et que le rocher a versé

moi hors des fleuves de pétrole;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Quand je suis sorti à la porte par la ville, quand j'ai préparé mon siège dans la rue, 8 les jeunes gens me virent, et se cachèrent; et les vieillards se levèrent, et se levèrent. 9 Les princes s'abstinèrent de parler, et jetèrent leurs armes.

10 Les nobles gardèrent leur paix, et leur langue s'attacha au toit de leur bouche.§

1. Quand l'oreille m'entendit, elle me bénit, et quand l'œil me vit, elle me rendit témoignage; 12 parce que j'ai livré le pauvre qui criait, et l'orphelin, et celui qui n'avait personne pour l'aider. 13 La bénédiction de celui qui était prêt à périr vint sur moi; et j'ai fait chanter le coeur de la veuve pour la joie. 14 J'ai mis la justice, et elle m'a revêtue; mon jugement était comme une robe et un diadème. 15 J'étais les yeux des aveugles, et j'étais les pieds des boiteux. 16 J'étais un père pour les pauvres; et la cause que je ne savais pas, je l'ai cherchée. 17 Je brisai les mâchoires des méchants, et je lui arrachai le butin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et je dis: Je mourrai dans mon nid, et je multiplierai mes jours comme le sable.

20 Ma gloire était fraîche en moi, et mon arc était près des eaux,

Toute la nuit, dans ma branche.

Ils m'écoutèrent, attendirent, et gardèrent le silence à mon conseil. 22 Après mes paroles, ils ne parlèrent plus, et mon discours tomba sur eux. 23 Ils m'attendirent comme à la pluie, et

ils ouvrirent la bouche large comme à la dernière pluie. 24 Si je riais d'eux, ils n'y crurent pas, et la lumière de mon visage ils ne jetèrent point. 25 J'ai choisi leur chemin, je me suis assis chef, et je suis resté comme roi dans l'armée, comme celui qui console les deuils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Job 30:1 383 Job 31:26

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30

1. Mais maintenant, ceux qui sont plus jeunes que moi m'ont en dérision, dont j'aurais dédaigné les pères

2 Oui, où la force de leurs mains m'a-t-elle été utile, en qui la vieillesse a été détruite? 3 Parce qu'ils étaient dans la misère et la famine, ils fuyaient dans le désert dans les temps anciens, désertés.

5 Ils furent chassés du milieu des hommes, ils crièrent comme après un voleur; 6 Ils habitèrent dans les vallées, dans les cavernes.

de la terre et dans les rochers.§ 7 Parmi les buissons, ils se brouillaient; sous les orties, ils étaient rassemblés.

8 Ils étaient enfants d'insensé, oui, d'hommes de base; ils étaient plus viles que la terre.** 9 Et maintenant je suis leur chant, oui, je suis leur parole. 10 Ils m'en horreurnt, ils fuient loin de moi, et ils n'épargnent pas pour cracher.

11 Parce qu'il a délié ma corde et m'a affligé, ils ont aussi délié la bride devant moi. 12 Sur ma droite lève la jeunesse, ils repoussent mes pieds, et ils lèvent contre moi les voies de leur destruction. 13 Ils marchent sur mon chemin, ils mettent en avant mon alam.

14 Ils sont venus sur moi comme une grande brèche dans les eaux; ils se sont roulés sur moi dans la désolation.

Les terreurs sont tournées contre moi: elles poursuivent mon âme comme le vent; et mon bien-être passe comme un

16 Et maintenant mon âme est répandue sur moi; les jours de l'affliction m'ont saisi. 17 Mycloud, les os sont percés en moi au temps de la nuit, et mes nerfs ne se reposent pas. 18 Par la grande force de ma maladie est

19 Il m'a jeté dans la boue, et je suis devenu comme de la poussière et de la cendre. 20 Je te crie, et tu ne m'écoutes pas; je me lève, et tu ne me regardes pas. 21 Tu es devenu cruel pour moi; de ta main forte tu t'opposes contre moi.§§§*** 22 Tu es cruel envers moi.

Élevez-moi jusqu'au vent, vous me faites monter dessus, et vous dissolvez ma substance. 23
Car je sais que vous me ferez mourir,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je n'ai pas pleuré pour celui qui était dans la détresse? Mon âme n'était-elle pas attristée pour les pauvres?§§§§ 26 Quand je cherchai le bien, le mal vint à moi; et quand j'attendais la lumière, les ténèbres vinrent. 27 Mes entrailles se bouillèrent, et ne se reposèrent pas; les jours de l'affliction m'empêchèrent. 28 Je me suis endeuillé sans le soleil; je me suis levé, et j'ai crié dans l'assemblée. 29 Je suis frère pour tous les vivants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Ma peau est noire sur moi, et mes os sont brûlés par la chaleur. 31 Ma harpe aussi se transforme en deuil, et mon organe en la voix de ceux qui pleurent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 États-Unis d'Amérique 31

1. J'ai fait une alliance avec mes yeux; pourquoi donc devrais-je penser à une servante? 2
Car quelle partie d'AHBA est là d'en haut?

Et quel héritage du Tout-Puissant d'en haut? 3 N'est-ce pas la destruction des méchants?Et un châtement étrange pour les ouvriers de l'iniquité? 4 Ne voit-il pas mes voies, et ne compte-t-il pas tous mes pas? 5 Si j'ai marché avec vanité, ou si mon pied s'est empressé de tromper.

7 Si mon pas s'est détourné de mon chemin, et que mon coeur ait marché selon mes yeux, et si une tache s'est attachée à mes mains, 8 que je sème, et qu'un autre mange, et que ma descendance soit enracinée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Si mon coeur a été trompé par une femme, ou si j'ai mis l'attente à la porte de mon prochain, 10 alors que ma femme se lasse à un autre, et que d'autres s'inclinent sur elle. 11 Car c'est un crime odieux, oui, c'est une iniquité que de punir les juges. 12 Car c'est un feu qui se résume à la destruction, et qui extermine tout mon accroissement. 13 Si j'ai méprisé la cause de mon serviteur ou de ma servante, quand ils auront été maudits.

14 Qu'est-ce que je ferai alors quand AHBA se lèvera, et qu'est-ce que je lui répondrai? 15 Celui qui m'a fait dans le ventre ne l'a-t-il pas fait, et ne nous a-t-il pas faits dans le ventre?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Si j'ai empêché les pauvres de leur désir, Si j'ai fait échouer les yeux de la veuve; 17 Ou si j'ai mangé moi-même mon morceau, Et que l'orphelin n'en a pas mangé; 18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et je l'ai guidée de ma mère,

19 Si j'ai vu quelque chose qui m'a été apporté, comme avec Afa-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Si ses reins ne m'ont pas béni, et s'il n'a pas été réchauffé par la toison de mes brebis, 21 Si j'ai levé la main contre l'orphelin, Quand j'ai vu mon secours à la porte, 22 Que mon bras tombe de ma lame d'épaule, Et mon bras se brise de la porte

§ 23 Car la destruction de l'AHBA était pour moi une terreur, et en raison de son altesse, je ne pouvais pas endurer.

Si j'ai fait de l'or mon espoir, Si j'ai dit à l'or fin: Tu es ma confiance; 25 Si je me réjouis

parce que ma richesse était grande, et parce que ma main avait beaucoup gagné;** 26 Si je regardais le soleil quand il brillait, ou la lune marchant

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Job 31:27 384 Job 33:13 en brillance, 27 Et mon coeur a été secrètement excité, ou ma bouche a

m'a embrassé la main:§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Si je me réjouis de la destruction de celui qui m'a haï, ou qui m'a élevé quand le mal l'a trouvé, 30 Je n'ai pas non plus souffert de ma bouche pour pécher en souhaitant une malédiction à son âme.*** 31 Si les hommes de mon tabernacle ne disaient pas: Oh! nous avions de sa chair! nous ne pouvons pas être rassasiés. 32 L'étranger n'est pas resté dans la rue; mais j'ai ouvert ma maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Les grands hommes ne sont pas toujours sages; et les vieillards ne sont point jugés. 10 C'est pourquoi j'ai dit: Écoutez-moi, moi aussi je vous montrerai mon opinion. 11 Voici, j'ai attendu vos paroles; j'ai écouté vos fils de rose, tandis que vous cherchiez ce que vous direz.

13 De peur que vous ne disiez: Nous avons découvert la sagesse; AHBA le pousse, et non pas l'homme.

Ses paroles contre moi: Je ne lui répondrai pas non plus par vos discours.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils furent étonnés, ils ne répondirent plus; ils se laissèrent parler. - - 16 Quand j'eus attendu, (car ils ne parlaient pas, mais ils ne s'arrêtaient plus, et ne répondaient plus;) 17 J'ai dit: Je répondrai aussi à ma partie, je montrerai aussi mon opinion. 18 Car je suis plein de matière, l'esprit en moi m'incruste. -§ 19 Voici, mon ventre est comme du vin qui n'a pas d'évent; il est prêt à éclater comme de nouvelles bouteilles. - 20 Je parlerai, afin d'être rafraîchi; je le ferai.

21 Que je n'accepte personne, je vous prie, personne, et que je ne donne pas non plus une réponse flatteuse à l'openmylipsandans.

22 Car je ne sais pas donner des titres flatteurs; en faisant ainsi mon créateur m'emmenait bientôt.

33 ans et plus 33 ans
33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans
33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans

1. C'est pourquoi, Job, je te prie, écoute mes discours, et écoute toutes mes paroles.

ma bouche, ma langue a parlé dans ma bouche. 3 Mes paroles seront de la droiture de mon coeur, et mes lèvres seront pleines de connaissance.

4 L'Esprit d'AHBA m'a fait, et le souffle du Tout-Puissant m'a donné la vie. 5 Si tu peux me répondre, pose tes paroles.

6 Voici, je suis

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Voici, ma terreur ne t'effrayera pas, et ma main ne sera point pesante sur toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Tu as parlé à mon écoute, et j'ai entendu la voix de tes paroles, disant:§ 9 Je suis pur sans transgression, je suis

Il n'y a pas d'iniquité en moi. 10 Voici, il trouve des occasions contre moi, il me compte pour son ennemi, 11 Il met mes pieds en

12 Voici, en cela tu n'es pas juste; je te répondrai: AHBA est plus grand que l'homme. 13 Pourquoi te bats-tu contre lui? Car il ne rend pas compte de ses affaires.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Job 33:14 385 Job 34:36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Car AHBA parle une fois, oui deux fois, mais l'homme ne le perçoit pas. 15 Dans un songe, dans une vision de la nuit, quand le sommeil profond tombe sur les hommes, dans les sommeils sur le lit; 16 puis il ouvre les oreilles des hommes, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Scelle leur instruction, afin qu'il retire l'homme de son dessein, et cache l'orgueil à l'homme.. 18 Il garde son âme de la fosse, et sa vie de périr par l'épée.§§

Il est châtié aussi par la douleur sur son lit, et la multitude de ses os par la douleur forte.

21 Sa chair est dévorée, qu'on ne peut la voir, et ses os qui n'ont pas été vus s'éteignent. 22 Oui, son âme s'approche du sépulcre, et sa vie s'approche des destructeurs. 23 S'il y a avec lui un messenger, un interprète parmi mille, pour montrer à l'homme sa droiture. 24 Alors il lui est miséricordieux, et il dit: Délivre-le de descendre dans la fosse.

25 Sa chair sera plus fraîche qu'un enfant, Il reviendra aux jours de sa jeunesse.

Il priera AHBA, et il lui sera favorable; et il verra sa face avec joie, car il rendra à l'homme

27 Il regarde les hommes, et si quelqu'un dit, j'ai péché, et il a perverti ce qui était juste, et il ne m'a pas profité;§§§ 28 Il délivrera son âme d'aller dans la fosse, et sa vie verra la lumière.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Si maintenant tu as de l'intelligence, écoute ceci: écoute la voix de mes paroles.

18 Est-il bon de dire à un roi: Tu es un homme de droit?

C'est le plus juste?

19 Combien moins pour celui qui n'accepte pas les princes, et qui ne regarde pas les riches plus que les pauvres? Car ils sont tous l'ouvrage de ses mains. 20 Ils mourront dans un instant, et le peuple sera troublé à minuit, et il passera; et les puissants seront enlevés sans

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Car ses yeux sont sur les voies de l'homme, et il voit toutes ses voies. 22 Il n'y a point d'obscurité, ni d'ombre de mort, où les ouvriers de l'iniquité se cachent. 23 Car il ne reposera plus sur l'homme.

qu'il entre en jugement avec AHBA 24 §§.

25 C'est pourquoi il connaît leurs oeuvres, et il les renverse dans la nuit, de sorte qu'elles sont ébranlées. 26 Il les frappe comme des méchants à la vue des autres.

Parce qu'ils se sont détournés de lui, et qu'ils n'ont pas tenu compte de ses voies:§§§ 28 Pour qu'ils fassent venir à lui le cri des pauvres, et qu'il entende le cri des affligés. 29 Lorsqu'il donne la tranquillité, qui peut alors troubler? et lorsqu'il cache son visage, qui peut alors le voir? que ce soit fait contre une nation ou contre un homme seulement. 30 Que l'hypocrite ne règne pas, de peur que le peuple ne soit pris en piège.

31 Certes, il est bon de dire à AHBA: J'ai été châtié, Je n'offenserai plus; 32 Ce que je ne vois pas enseigner.

33 Serait-ce selon ta pensée? Il la rétribuera, si tu refuses, ou si tu choisis; et non moi; c'est pourquoi dis-moi ce que tu veux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Que les hommes intelligents me le disent, et qu'un homme sage m'écoute. 35 Job a parlé sans connaissance, et ses paroles sont vaines.

36 Mon désir est que Job soit éprouvé jusqu'à la fin.

de cœur

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Emploi 34:37 386 Emploi 37:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Car il ajoute la rébellion à son péché, il serre les mains parmi nous, et multiplie ses paroles contre AHBA.

35

Élihu parla en outre, et dit: 2 Penses-tu que tu aies raison, que tu aies dit: Ma justice est plus qu'AHBA? 3

Car tu as dit: Quel avantage pour toi? Et quel profit aurais-je, si je suis

6 Si tu pêches, que fais-tu contre lui? Si tes transgressions se multiplient, qu'est-ce que tu lui fais? 7 Si tu es juste, qu'est-ce que tu lui donnes? ou que reçoit-il de ta main? 8 Ta méchanceté peut faire du mal à un homme comme tu es; et ta droiture peut profiter au fils de l'homme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 A cause de la multitude des oppressions, ils font crier les opprimés; Ils crient à cause du bras des puissants. 10 Mais personne ne dit: Où est AHBA, mon créateur, qui donne des chants dans la nuit; 11 Qui nous enseigne plus que les bêtes de la terre, et qui nous fait

Plus sage que les oiseaux des cieux? 12 Ils crient là, mais personne ne répond, à cause de l'orgueil des méchants.

vanité, et le Tout-Puissant ne le considérera pas non plus.

14 Bien que tu dises que tu ne le verras pas, mais que le jugement soit devant lui, confie-toi en lui.

15 Mais maintenant, parce qu'il n'en est pas ainsi, il a visité dans sa colère; mais il ne le sait pas dans une grande extrémité; -§ 16 C'est pourquoi Job ouvre sa bouche en vain; il multiplie les paroles sans connaissance.

Élihu poursuivit, et dit: 2 Souffrez-moi un peu, et je vous montrerai que je n'ai pas encore parlé d'AHBA

3 Je chercherai ma connaissance de loin, et j'attribuerai la justice à mon Créateur. 4 Car mes paroles ne seront pas fausses, celui qui est parfait dans la connaissance est avec toi.

5 Voici, AHBA est puissant, et ne méprise personne; il est puissant dans la force et la sagesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il ne retire pas ses yeux des justes; mais avec les rois, ils sont sur le trône; oui, il les affermit pour toujours, et ils sont élevés. 8 S'ils sont liés par des chaînes, s'ils sont attachés à des cordes d'affliction; 9 alors il leur montre leur œuvre et leurs transgressions qu'ils ont outrepassées. 10 Il ouvre aussi leur oreille à la discipline, et il ordonne qu'ils reviennent de l'iniquité. 11 S'ils obéissent et le servent, ils passeront leurs jours dans la prospérité et leurs années dans les plaisirs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ils n'obéiront pas, ils périront par l'épée, et ils mourront sans

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la connaissance. § 13 Mais les hypocrites de cœur enveloppent la colère: ils ne crient pas quand il les lie. 14 Ils meurent dans la jeunesse, et leur vie est parmi les impurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il livre les pauvres dans son affliction, et ouvre les oreilles dans l'oppression.....
.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Est-ce qu'il appréciera tes richesses? Non, ni l'or, ni toutes les forces du grandransom ne peuvent te délivrer.

20 Ne désire pas la nuit, quand les gens sont retranchés à leur place. 21 Prends garde, ne regarde pas l'iniquité; car tu as choisi cela plutôt que l'affliction. 22 Voici, AHBA s'élève par sa puissance: qui enseigne comme lui? 23 Qui lui a ordonné sa voie? ou qui peut dire: Tu as commis l'iniquité?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Souviens-toi que tu magnifies son œuvre, que les hommes voient. 25 Chacun le verra, l'homme le verra de loin. 26 Voici, AHBA

27 Car il réduit les gouttes d'eau; ils répandent la pluie selon sa vapeur; 28 Que les nuages tombent et distillent abondamment sur l'homme. 29 Est-ce que quelqu'un peut aussi comprendre les propagations des nuages, ou le bruit de son tabernacle? 30 Voici, il étend sa lumière sur elle, et il couvre le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Car par eux il juge le peuple; il donne de la viande en abondance. 32 Avec des nuages en bas de ceux-ci.

Il couvre la lumière, et il l'ordonne de ne pas briller par le nuage qui vient parier. 33 Le bruit qu'elle fait à son sujet, le chat-tle aussi à propos de la vapeur. §§§

37

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. A cela aussi mon coeur tremble, et il est déplacé hors de sa place. 2 Écoutez attentivement le bruit de sa voix, et le bruit qui sort de sa bouche. 3 Il la dirige sous tout le ciel, et son éclair jusqu'aux extrémités de la terre. 4 Après cela, une voix retentit: il a la voix de son excellence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Emploi 37:5 387 Emploi 38:37

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 AHBA tonne merveilleusement de sa voix; il fait de grandes choses, ce que nous ne comprenons pas.

6 Car il dit à la neige: Sois sur la terre, aussi à la petite pluie, et à la grande pluie de sa

§ 7 Il scelle la main de chacun, afin que tous connaissent son œuvre. 8 Alors les bêtes entrent en force, et restent à leur place. 9 Du midi vient le tourbillon, et le froid sort du septentrion.

Par le souffle de l'AHBA, le gel est donné; et la largeur des eaux est réduite. 11 Il arrose aussi.

12 Et il est tourné autour par ses conseils:
tenueththethickcloud:hescatterethhisbrightcloud:

afin qu'ils fassent tout ce qu'il leur ordonne sur la face du monde sur la terre. 13 Il le fait venir, soit pour la correction, soit pour sa terre, soit pour la miséricorde. §§

Écoutez ceci, ô Job! Ne bougez pas, et considérez les œuvres merveilleuses d'AHBA 15.- Savez-vous quand AHBA les désposa, et fit briller la lumière de sa nuée? 16 Connaissez-vous les équilibres des nuages, les œuvres merveilleuses de celui qui est parfait dans la connaissance? 17 Tes vêtements sont chauds, quand il calme la terre par le vent du midi? 18 As-tu étendu avec lui le ciel, qui est fort, et comme un verre en fusion? 19 Apprends-nous ce que nous lui dirons; car nous ne pouvons ordonner notre parole à cause de l'obscurité. 20 Est-ce qu'on lui dira que je parle? si quelqu'un parle, il sera englouti.

Et maintenant les hommes ne voient pas la lumière brillante qui est dans les nuées; mais le vent passe, et les purifie.

Le beau temps sort du nord: avec AHBA -- est terrible majesté.

*** 23 Touchant le Tout-Puissant, nous ne pouvons pas le découvrir: il est excellent en puissance, en jugement et en beaucoup de justice; il n'affligera pas.

Les hommes le craignent donc; il ne respecte personne qui soit sage de cœur.

Annexe V. Partie I

Puis l'Alam (Eternal) AHAYAH a répondu

Job sortit du tourbillon, et dit: 2 Qui est ce conseil obscurci par des paroles sans connaissance?

3 Levez vos reins comme un homme, car je vous demanderai, et répondez-moi.

4 Où étais-tu quand j'ai posé les fondements de la terre? Dis: si tu as de l'intelligence! 5 Qui en a mis les mesures, si tu le sais? ou qui a étendu la ligne sur elle? 6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Est-ce que ses fondements sont fixés? ou qui a posé la pierre d'angle de celui-ci; -§ 7 Quand les étoiles du matin chantèrent ensemble, et tous les fils de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHBA a crié pour la joie? 8 Ou qui a fermé la mer avec des portes, quand elle s'est brisée, comme si elle avait sorti de l'utérus? 9 Quand j'ai fait de la nuée son vêtement, et les ténèbres épaisses un

10 Et j'y freine mon lieu décrété, et je mets des barres et des portes,** 11 Et je dis: Jusqu'ici tu viendras, mais plus loin; et là tes orgueilleux flots seront-ils restés?

12 Tu as commandé le matin depuis tes jours, et tu as fait connaître son lieu à la source du jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et de la part des méchants leur lumière est retenue, et le bras haut sera brisé. 16 As-tu pénétré dans les sources de la mer? ou as-tu marché dans la recherche de la profondeur? 17 Les portes de la mort t'ont-elles été ouvertes? ou as-tu vu les portes de l'ombre de la mort? 18 As-tu perçu la largeur de la terre? déclare si tu le sais tout. 19 Où est le chemin où habite la lumière? et où est l'obscurité, où est son lieu, 20 Afin que tu la prennes à l'intérieur de la terre?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu le sais, parce que tu es né, ou parce que le nombre de tes jours est grand? 22 As-tu pénétré dans les trésors de la neige? ou as-tu vu les trésors de la grêle, 23 que j'ai réservés contre le temps de la détresse, contre le jour de la bataille et de la guerre? 24 Par quel chemin la lumière se sépare-t-elle, qui disperse le vent d'orient sur la terre?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Qui a divisé un cours d'eau pour le débordement des eaux, ou un chemin pour l'éclair du tonnerre? 26 Pour qu'il pleuve sur la terre où il n'y a point d'homme; sur le désert, où il n'y a point d'homme; 27 Pour satisfaire le désert et le désert; et pour faire jaillir le bourgeon de l'herbe tendre? 28 La pluie est un père? ou qui a engendré les gouttes de rosée? 29 De quel sein est sorti la glace? et le glaçage des cieux, qui l'a engendré? 30 Les eaux sont cachées comme avec une pierre, et la face de l'abîme est gelée.*** 31 Est-ce que tu peux lier les douces influences de Pléiades, ou relâcher les bandes d'Orion?

36 Qui a mis la sagesse dans les parties intérieures, ou qui t'a donné, et qui t'a dit:Viens ici?

37 Qui peut compter les nuages dans la sagesse? ou qui peut rester les bouteilles de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Le faucon vole par ta sagesse, Et s'étend

Emploi 38:38 388 Emploi 40:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Quand la poussière grandit en dureté, et que les cailloux s'agrippent ensemble?§ 39 Veux-tu chasser?

la proie pour le lion? ou remplir l'appétit des jeunes lions,** 40 Lorsqu'ils se couchent dans leur tanière, et qu'ils restent dans la cachette pour se coucher dans l'attente? 41 Qui

Quand ses jeunes crient à AHBA, ils errent faute de viande.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

1. Sais-tu le temps où les boucs sauvages du rocher sortent? Ou peux-tu marquer quand les ruches s'abreuvent? 2 Pouvez-vous compter les mois qu'ils accomplissent? ou savez-vous le temps où ils sortent? 3 Ils s'inclinent, ils font sortir leurs petits, ils chassent leurs chagrins. 4 Leurs petits sont de bon goût, ils grandissent avec du blé; ils sortent, et ne reviennent pas vers eux. 5 Qui a envoyé l'âne sauvage libre? ou qui a libéré les bandes de l'âne sauvage? 6 La maison de qui j'ai fait le désert, et le pays de bar-ren ses demeures. 7 Il méprise la multitude de la ville, et ne regarde pas les cris.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 8 L'étendue des montagnes est son pâturage, et il recherche tout ce qui est vert. 9 Volonté du conducteur.

La licorne est-elle prête à te servir, ou à rester près de ta crèche? 10 Est-ce que tu peux lier la licorne avec sa bande dans le sillon? Ou bien il resserrera les vallées après toi? 11 Est-ce que tu lui feras confiance, parce que sa force est grande? ou tu lui laisseras ton travail? 12 Est-ce que tu le croiras, qu'il ramènera à la maison ta postérité, et qu'il la rassemblera dans ta grange?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Donne les belles ailes aux paons, ou les ailes et les plumes à l'autruche! 14 Qui laisse ses œufs sur la terre, et les réchauffe dans la poussière, 15 Et oublie que le pied les écrase, ou que la bête sauvage les brise. 16 Elle est endurcie contre ses petits, comme s'ils n'étaient pas à elle; son travail est vain sans crainte; 17 Parce qu'AHBA lui a privé de sagesse, et qu'il ne lui a pas donné l'intelligence. 18 À quelle heure elle s'élève en haut, elle méprise le cheval et son cavalier.

1. As-tu donné la force du cheval? As-tu revêtu son cou de tonnerre?

20 Est-ce que tu peux le faire craindre comme une sauterelle? La gloire de ses narines est terrible.§ 21 Il pâlit dans la vallée, et se réjouit en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il se moque de la peur, et il n'est pas effrayé; il ne se détourne pas de l'épée. 23 Le carquois se déchire contre lui, la lance étincelante et le bouclier. 24 Il avale la terre avec fureur et

fureur, et il ne croit pas que c'est le son de la trompette. 25 Il dit au milieu des trompettes: Ha, ha, et il sent la bataille de loin, le tonnerre des chefs et les cris.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 L'aigle monte-t-elle à ton ordre, et fait-elle son nid haut?

Elle habite et demeure sur le rocher, sur le rocher et sur le lieu fort. 29 De là elle cherche la proie,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Ses petits aussi aspirent du sang; et là où sont les morts, elle est là.

40

Et l'Alam AHAYAH répondit à Job, et dit: 2 Celui qui combat avec le Tout-Puissant l'assiste-t-il? Celui qui reprend AHBA, qu'il y réponde.

3 Job répondit à l'Alam, et dit: 4 Voici, je suis vil; que te répondrai-je? Je poserai ma main sur ma bouche. 5 J'ai parlé une fois, mais je ne répondrai pas; oui, deux fois, mais je n'irai pas plus loin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Alors je répondis à l'Alam, AHAYAH, à Job, du tourbillon, et je lui dis: 7 Tu lèves tes reins comme un homme; je te demanderai, et tu me déclareras. 8 Tu détruiras aussi mon jugement? Me condamneras-tu, afin que tu sois juste? 9 As-tu un bras comme AHBA? Ou peux-tu tonner d'une voix comme lui? 10 Dépose-toi maintenant de majesté et d'excellence, et mets-toi en gloire et en beauté. 11 Jetez dehors la fureur de ta colère; et voici, quiconque est orgueilleux, et abaissez-le. 12 Regarde celui qui est orgueilleux, et baisse-le, et descends les méchants à leur place. 13 Cachez-les dans la poussière, et liez-vous en secret. 14 Je te confesserai aussi que ta main droite peut te sauver.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Voici ce que j'ai fait avec toi: il mange de l'herbe comme un boeuf. 16 Maintenant, sa force est dans ses reins, et sa force est dans le nombril de son ventre. 17 Il bouge sa queue comme un cèdre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 18 Ses os sont comme des morceaux d'airain, Ses os sont comme des barres de fer. 19 Hestonesarewrapped ensemble.

Il est le chef des voies d'AHBA: celui qui l'a fait peut faire son épée pour s'approcher de lui. 20 Certainement les montagnes lui apportent de la nourriture, où toutes les bêtes des champs jouent. 21 Il est couché sous les arbres ombragés, dans la couverture du roseau, et il fende. 22 Les arbres ombragés le couvrent de leur ombre; les saules du ruisseau le bousculent. 23 Voici, il boit un fleuve, et il ne s'empresse pas; il se confie qu'il peut dessiner.

Il le prend de ses yeux : son nez perce à travers des pièges.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Emploi 41:1 389 Emploi 42:17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont tenus de veiller à ce que les dispositions de la présente directive s'appliquent à l'ensemble des États membres et à ce qu'elles soient conformes aux dispositions de la présente directive.

1. Est-ce que tu peux tirer le léviathan avec un crochet? Ou sa langue avec un cordon que tu as lâché?* 2 Est-ce que tu peux mettre un crochet dans son nez? ou porter sa mâchoire à travers une épine? 3 Est-ce qu'il te fera beaucoup de supplications? Est-ce qu'il te dira des paroles douces? 4 Est-ce qu'il fera alliance avec toi? Est-ce que tu le prendras pour un serviteur pour toujours? 5 Tu joueras avec lui comme avec un oiseau? ou tu le lieras pour tes servantes? 6 Est-ce que les compagnons feront un banquet de lui? Est-ce qu'ils le partageront entre les marchands? 7 Est-ce que tu rempliras sa peau de fers barbelés? ou sa tête de lances à poisson? 8 Pose ta main sur lui, souviens-toi de la bataille, ne fais plus. 9 Voici, l'espérance de lui est vaine; ne sera-t-elle pas renversée même à sa vue? 10 Nul n'est si féroce qu'il ose le remuer; qui peut alors se tenir devant moi?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Qui m'a empêché, pour que je le rende? Tout ce qui est sous tout le ciel est à moi. 12 Je ne cacherai pas ses parties, ni sa puissance, ni sa profusion. 13 Qui peut découvrir la face de son vêtement? ou qui peut venir à lui avec sa double bride?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

vers 15h15Ses échelles sont sapride,shutup ensemble commeavec un joint fermé.

§ 16 L'un d'eux est soteéthareterribleround-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Ils se joignent les uns aux autres, pour qu'ils ne soient pas brisés. 18 Par ses nases, une lumière brille, et ses yeux sont comme les paupières du matin. 19 De sa bouche sortent des lampes brûlantes, et des étincelles de feu sortent. 20 De ses narines jaillissent de la fumée, comme d'une marmite ou d'un chaudron. 21 Son souffle allume des charbons, et une flamme sort de sa bouche.

Dans son cou demeure la force, et la douleur se transforme en joie devant lui.** 23 Les flocons de sa chair sont

24 Son coeur est aussi ferme qu'une pierre, oui, il s'unit, ils sont:

Ils ne peuvent pas se déplacer.

25 Lorsqu'il se lève, les puissants ont peur; à cause des bris, ils se purifient. 26 L'épée de celui qui est couché sur lui ne peut tenir; la lance, la fléchette,

27 Il considère le fer comme de la paille, et l'airain comme du bois pourri. 28 La flèche ne peut le faire fuir; les pierres sont transformées avec lui en chaume. 29 Les fléchettes sont comptées comme des chaumes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Des pierres pointues sont sous lui; il étend des choses pointues sur la boue. §§ 31 Il fait bouillir l'abîme comme une marmite; il fait la mer comme une marmite de pommade. 32 Il fait un chemin pour briller après lui; on penserait que l'abîme est harcelé. 33 Sur la terre, il n'y a point son semblable, qui est fait sans

34 Il voit toutes les hautes choses, Il est roi sur tous les enfants d'orgueil.

1. Job répondit à l'Alam, et dit: 2 Je sais que tu peux tout faire, et qu'aucune pensée ne peut

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Qui est celui qui cache un conseil sans connaissance? J'ai donc dit que je n'avais pas compris, des choses trop merveilleuses pour moi, que je ne savais pas. 4 Écoute, je te prie, et je te parlerai; je te demanderai, et je te déclarerai. 5 J'ai entendu parler de toi par l'oreille; mais maintenant mon oeil te voit. 6 C'est pourquoi je m'abhorre, et je me repents en poussière et en cendre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et il en fut ainsi, après que l'Alam eut dit ces paroles à Job, l'Alam, AHAYAH, dit à Élip haz, le Tém anien: Ma colère s'enflamme contre toi et contre tes deux amis; car vous n'avez pas parlé de moi comme mon serviteur Job. 8 Prenez donc maintenant sept taureaux et sept béliers, et allez vers mon serviteur Job, et offrez-vous une holocauste; et mon serviteur Job priera pour vous; car je l'accepterai, de peur que je ne vous traite après votre folie, en ce que vous n'avez pas parlé de moi ce qui est

9 Élip haz, le Témânite, Bildad, le Shuhite, et Zophar, le Naamathien.

allé, et a fait comme l'Alam (Eternal) AHAYAH leur a commandé: l'Alam (Eternal) AHAYAH a aussi accepté Job.

10 Et l'Alam AHAYAH, lorsqu'il pria pour ses amis, retourna la captivité de Job.

AHAYAH a donné à Job deux fois

11 Alors tous ses frères, toutes ses soeurs, et tous ceux qui avaient été de sa connaissance, et qui mangeaient du pain avec lui dans sa maison, se présentèrent à lui; et ils le pleurèrent, et le consolèrent pour tout le mal que l'Alam lui avait apporté, et chacun lui donna un morceau d'argent, et chacun une boucle d'or. 12 Ainsi l'Alam lui donna-t-il.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) a béni la dernière fin de Job plus que son commencement; car il avait quatorze mille brebis, et six toi-

Il avait aussi sept fils et trois filles. 14 Et il appela le nom du premier, Jemima, et le nom du second, Kézia, et le nom du troisième, Kéren-Happuch. 15 Et dans tout le pays, aucune femme n'était aussi belle que les filles de Job; et leur père leur donna un héritage parmi leurs frères. 16 Après cela vécut Job cent quarante ans, et vit ses fils et ses fils, quatre générations. 17 Job mourut, étant vieux et plein de jours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 1:1 390 Psaumes 4:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Livre des Psaumes 1

1. Heureux l'homme qui ne marche pas dans le conseil des impies, qui ne se tient pas dans la voie des pécheurs, qui ne s'assied pas sur le siège des méprisants!

2 Mais son plaisir est dans la loi de l'Alam, AHAYAH; et dans sa loi il médite jour et nuit.

3 Et il sera comme un arbre planté près des fleuves d'eau, qui produit son fruit en son temps; sa feuille ne se flétrira pas non plus, et ce qu'il fera toujours prospérera.

4 Les impies ne sont pas ainsi; mais ils sont comme la paille que le vent chasse.

5 C'est pourquoi les impies ne se tiendront pas dans le jugement, ni les pécheurs dans l'assemblée des justes.

6 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH connaît le chemin des justes; mais le chemin des impies périra.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Pourquoi les païens font-ils rage, et le peuple imagine-t-il une chose vaine?

2 Les rois de la terre se sont mis, et les chefs se concertent, contre l'Alam, et contre son oint, en disant:

3 Détruisons leurs bandes, et jetons leurs cordes loin de nous.

4 Celui qui est assis dans les cieux se moquera: le Sauveur les aura dans la dérision. 5 Alors il leur parlera dans sa colère, et les contrariera dans son grand déplaisir. 6 Pourtant, j'ai placé mon roi sur ma colline de QaDaSh Wr de Zaïan (Zion).

7 Je déclarerai le décret: l'Alam AHAYAH m'a dit: Tu es mon Fils; aujourd'hui je t'ai engendré.

8 Demande-moi, et je te donnerai les nations pour ton héritage, et les extrémités de la terre pour ta possession.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Tu les briseras avec une verge de fer; tu les briseras en morceaux comme un vase de potier.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Soyez donc maintenant sages, rois! Instruisez-vous, juges de la terre!

Servez l'Alam (Eternal) AHAYAH avec crainte, et réjouissez-vous avec tremblement.

Embrasse le Fils, de peur qu'il ne s'irrite, et que vous ne périssiez du chemin, quand sa colère s'enflamme un peu. Heureux tous ceux qui mettent leur confiance en lui.

3

Psaume de David, quand il s'enfuit d'Absalom, son fils.

Alam (Eternal) AHAYAH, comment sont-ils augmentés qui me trouble! beaucoup sont ceux qui se lèvent contre moi.

2 Il y en a beaucoup qui disent de mon âme: Il n'y a pas d'aide pour lui en AHBA. Sélah.

3 Mais toi, Alam, AHAYAH, tu es pour moi un bouclier, ma gloire, et l'élévation de ma tête.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 J'ai crié à l'Alam, AHAYAH, de ma voix, et il m'a entendu de sa colline QaDaSh. Selah.

5 Je me suis couché et j'ai dormi; je me suis réveillé, car l'Alam m'a soutenu.

6 Je n'aurai pas peur de dix mille personnes qui se sont mises contre moi tout autour.

7 Lève-toi, Alam, AHAYA, sauve-moi, mon AHBA, car tu as frappé tous mes ennemis sur l'os de la joue, tu as brisé les dents de l'impie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Le salut appartient à l'Alam, AHAYAH. Ta bénédiction est sur ton peuple. Sélah.

4

Au chef des musiciens sur Neginoth, Psaume de David.

1. Écoute-moi quand j'appelle, ô AHBA, de ma justice; tu m'as élargi quand j'étais dans la détresse; aie pitié de moi, et écoute ma prière.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Fils d'hommes, combien de temps transformerez-vous ma gloire en honte? Combien de temps aimerez-vous la vanité et chercherez-vous à louer? Sélah.

3 Mais sachez que l'Alam (Eternal) AHAYAH a mis à part celui qui est pieux pour lui-même: l'Alam (Eternal) AHAYAH

J'écouterai quand j'appellerai

lui.

4 Tenez-vous dans l'admiration, et ne péchez pas. Communiquez avec votre coeur sur votre lit, et restez tranquilles. Sélah.

5 Offrez les sacrifices de justice, et mettez votre confiance en l'Alam (Éternel) AHAYAH.

6 Il y en a beaucoup qui disent: Qui nous montrera quelque bien? Alam (Éternel) AHAYAH, lève la lumière de ton visage sur

Nous.

7 Tu as mis de l'allégresse dans mon coeur, plus qu'au temps où leur blé et leur vin se sont multipliés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 4:8 391 Psaumes 7:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Je me coucherai en paix, et je dormirai; car toi, Alam, AHAYAH, tu ne m'as fait habiter en sécurité.

5

Au chef des musiciens sur Néhiloth, Psaume de David.

1. Prêtez l'oreille à mes paroles, O Alam (Éternel) AHAYAH, considérez ma méditation.

2 Écoute la voix de mon cri, mon roi, et mon AHBA, car je te prierai.

3 Tu entendras ma voix le matin, ô Alam, AHAYAH; le matin, je te dirigerai vers ma prière,

Levez les yeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Car tu n'es pas un AHBA qui a du plaisir dans la méchanceté; et le mal n'habitera pas avec toi.

5 Les insensés ne se tiendront pas à tes yeux; Tu hais tous les ouvriers de l'iniquité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Tu détruiras ceux qui parlent le crédit-bail: l'Alam (Eternal) AHAYAH A horreur des sanglants et trompeurs

homme.†

7 Mais quant à moi, je viendrai dans ta maison, dans la multitude de ta miséricorde; et dans ta crainte je me prosternerai

Le temps de travail est passé à la fin de l'année.

8 Conduis-moi, ô Alam, AHAYAH, dans ta justice, à cause de mes ennemis; mets ton chemin droit devant mon visage. § 9 Car il n'y a point de fidélité dans leur bouche; leur part intérieure est très méchante; leur gorge est un sépulcre ouvert; ils flattent de leur langue.

10 Détruis-les, ô AHBA! Qu'ils tombent selon leurs propres conseils!

transgressions; car ils se sont rebellés contre toi. §§***

Mais que tous ceux qui se confient en toi se réjouissent, Qu'ils crient toujours de joie, parce que tu les défends, Que ceux qui aiment ton nom soient joyeux en toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Car toi, Alam, AHAYAH, tu béniras les justes; tu le feras avec faveur comme avec un bouclier.

Au chef des musiciens sur Neginoth sur Sheminith, Psaume de David.

Ô Alam (Eternal) AHAYAH, ne me réprimande pas dans ta colère, et ne me châtie pas dans ta colère.

2 Ayez pitié de moi, Alam, AHAYAH; car je suis faible; AHAYAH, AHAYAH, guéris-moi, car mes os sont vexés.

3 Mon âme aussi est irritée; mais toi, Alam, combien de temps?

4 Retournez, ô Alam, AHAYAH, délivrez mon âme, sauvez-moi à cause de vos miséricordes.

5 Car il n'y a point de souvenir de toi dans la mort; qui te rendra grâce dans le sépulcre?

6 Je me lasse de mes gémissements; Toute la nuit, je me couche pour nager; J'abreuve mon canapé de mes larmes.

7 Mon œil est consumé à cause de la douleur; il devient vieux à cause de tous mes ennemis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Éloignez-vous de moi, vous tous, ouvriers de l'iniquité; car l'Alam (Eternal) AHAYAH a entendu la voix de mes pleurs.

9 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) a entendu ma supplication; l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) Re-ceive ma prière.

10 Que tous mes ennemis soient confus et irrités; qu'ils reviennent, et qu'ils aient honte tout à coup.

7

Shiggaion de David, qu'il a chanté à l'Alam (Eternal) AHAYAH.. sur les paroles de Cush le Benjamite.

1 Ô Alam, AHAYAH, mon AHBA, j'ai mis ma confiance en toi, sauve-moi de tous ceux qui me persécutent, et délivre-moi.

2 De peur qu'il ne me déchire l'âme comme un lion, qu'il ne la déchire en morceaux, pendant qu'il n'y en a point à délivrer.

3 Alam, mon AHBA, si j'ai fait cela, s'il y a iniquité entre mes mains,

4 Si j'ai rendu le mal à celui qui était en paix avec moi, oui, je l'ai délivré qui, sans cause, est mon ennemi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Que l'ennemi persécute mon âme, et qu'il la prenne; qu'il foule ma vie sur la terre, et qu'il mette mon honneur dans la poussière. Sélah.

6 Lève-toi, ô Alam, AHAYAH, dans ta colère, lève-toi à cause de la fureur de mes ennemis, et réveille-toi pour moi

le jugement que tu as ordonné.

7 Et l'assemblée du peuple t'entourera; c'est pourquoi tu retourneras en haut, à cause de eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) jugera le peuple: juge-moi, O Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) selon ma justice, et selon mon intégrité qui est en moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Oh! que la méchanceté des méchants prenne fin; mais affermissez le juste, car le juste AHBA trie les cœurs et les reins.

10 Ma défense est d'AHBA, qui sauve le cœur droit.

11 AHBA juge les justes, et AHBA est chaque jour en colère contre les méchants.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 7:12 392 Psaumes 10:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

S'il ne se retourne pas, il frappera son épée; il a courbé son arc, et il l'a préparé.

Il a aussi préparé pour lui les instruments de la mort; il arrange ses flèches contre les persécuteurs.

Voici, il s'afflige de l'iniquité, il a conçu le mal, et il a fait naître le mensonge.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Il fit une fosse, il la creusa, et il tomba dans le fossé qu'il fit.

16 Son mal retournera sur sa tête, et sa violence tombera sur son propre pâté.

17 Je louerai l'Alam, selon sa justice, et je célébrerai le nom de l'Alam,

(Eternal) AHAYAH, le plus haut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8

Au chef des musiciens sur Gittith, Psaume de David.

1. Ô Alam, notre Sauveur, quel excellent nom ton nom est sur toute la terre! Qui a mis ta gloire au-dessus des cieux!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 De la bouche des bébés et des allaitants, tu as ordonné la force à cause de tes ennemis, afin que tu sois encore l'ennemi et le vengeur.

3 Quand je regarde tes cieux, l'œuvre de tes doigts, la lune et les étoiles que tu as ordonnées,

4 Qu'est-ce que l'homme, pour que tu te souviennes de lui? Et le fils de l'homme, pour que tu le visites?

5 Car tu l'as rendu un peu plus bas que les anges, et tu l'as couronné de gloire et d'honneur.

6 Tu l'as fait dominer sur les oeuvres de tes mains; tu as tout mis sous ses pieds.

7 Tous les moutons et les boeufs, oui, et les bêtes des champs;

8 Les oiseaux du ciel, les poissons de la mer, et tout ce qui passe par les sentiers des mers.

9 Ô Alam, AHAYAH, notre Sauveur, combien ton nom est excellent sur toute la terre!

9

Au chef des musiciens sur Muthlabben, Psaume de David.

1. Je te louerai, ô Alam, AHAYAH, de tout mon coeur; je montrerai toutes tes œuvres merveilleuses.

2 Je me réjouirai et je me réjouirai en toi; Je célébrerai ton nom, ô Très-Haut!

3 Quand mes ennemis seront repoussés, ils tomberont et périront devant toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

droite.*†

4 Car tu as gardé ma droiture et ma cause; tu es assis sur le trône pour juger

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Tu as réprimandé les nations, tu as détruit les méchants, tu as fait connaître leur nom aux siècles des siècles.

6 O ennemi, les destructions prennent fin à jamais; et tu as détruit des villes, leur mémorial.

C'est ce qu'ils ont fait.

7 Mais l'Alam (Eternal) AHAYAH durera éternellement; il a préparé son trône pour le jugement.

Et il jugera le monde dans la justice, et il jugera le peuple dans la droiture.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'Alam (Eternal) AHAYAH sera aussi un refuge pour les opprimés, un refuge en temps de détresse.§

Et ceux qui connaissent ton nom mettront leur confiance en toi; car toi, Alam, AHAYAH, tu n'as pas abandonné ceux qui te cherchent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Chantez des louanges à l'Alam, AHAYAH, qui habite à Tsaïan (Zion), et déclarez parmi le peuple ses actions.

12 Lorsqu'il fait l'inquisition du sang, il se souvient d'eux; il n'oublie pas le cri des humbles.

13 Ayez pitié de moi, ô Alam, AHAYAH! Considérez ma détresse que je souffre de ceux qui me haïssent, toi qui me relèves des portes de la mort!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 afin que je fasse part de toutes tes louanges aux portes de la fille de Zaïan (Zion); je me réjouirai de ton salut.

15 Les nations sont tombées dans la fosse qu'elles ont faite; dans le filet qu'elles ont caché, leur pied est pris.

L'Alam (Eternal) AHAYAH est connu par le jugement qu'il exécute: le méchant est pris dans l'œuvre de son propre

†† mains.Higgaion.Selah.

Les méchants seront transformés en enfer, et toutes les nations qui oublient AHBA.

Car les indigents ne seront pas oubliés; l'attente des pauvres ne périra pas pour toujours.

Levez-vous, O Alam (Eternal) AHAYAH; que l'homme ne l'emporte pas; que les païens soient jugés à vos yeux.

Mettez-les dans la crainte, ô Alam, AHAYAH, afin que les nations ne soient que des hommes. Selah.

1. Pourquoi te tiens-tu loin, ô Alam, AHAYAH? Pourquoi te caches-tu en temps de détresse?

2 Les méchants, dans son orgueil, persécutent les pauvres; qu'ils soient pris dans les desseins qu'ils ont imaginés.

3 Car le méchant se glorifie de son coeur, et bénit le convoitise, que l'Alam (Eternal) AHAYAH a horreur. 4 Le méchant, par l'orgueil de son visage, ne cherchera pas AHBA: AHBA n'est pas dans toutes ses pensées.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de l'ennemi sont arrivés à une fin perpétuelle, et leurs villes tu as détruit, etc § 9.9 un refuge: Héb. un haut lieu ** 9.12 humble;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ou, affligé, 9.16 Higgaiou: c'est-à-dire, Méditation * 10.2 Le méchant...: Héb. Dans l'orgueil du méchant, il persécute † 10.3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

coeurs: Héb. âme, 10.3 bénit...: ou, le convoitise se bénit, il a horreur-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

reth l'Alam (Eternal) AHAYAH

sont, il n'y a pas d'AHBA

10.4 § AHBA est...: ou, toutes ses pensées

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 10:5 393 Psaumes 13:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ses voies sont toujours pénibles, Tes jugements sont bien au-dessus de ses yeux; Et tous ses ennemis, il leur souffle dessus.

6 Il a dit dans son coeur: Je ne serai pas ému, car je ne serai jamais dans l'adversité.

7 Sa bouche est pleine de malédiction, de tromperie et de fraude; sous sa langue est le mal et la vanité.

Il s'assied dans les lieux de r de des villages: dans les lieux secrets il assassine les innocents: ses yeux §§sont privil gi s vis- -vis des pauvres.

9 Il est dans l'attente secr te comme un lion dans sa fosse; il est dans l'attente pour attraper les pauvres; il est dans l'attente pour attraper les pauvres, quand il l'attire dans son filet.

10 Il s'incline et s'humilie, afin que les pauvres tombent par ses forts.

11 Il a dit dans son coeur: AHBA a oubli ; il cache son visage, il ne le verra jamais.

12 Levez-vous,   Alam, AHAYAH,   AHBA, levez la main, n'oubliez pas les humbles. §§§ 13 Pourquoi le m chant a-t-il cont  AHBA, dit-il dans son c ur: Tu n'en auras pas besoin.

14 Tu l'as vu, car tu vois le mal et le mal, pour le rendre de ta main; le pauvre se livre   toi, tu es l'aide de l'orphelin.

Brisez le bras du m chant et du m chant; cherchez sa m chancet  jusqu'  ce que vous n'en trouviez point.

L'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH est roi pour les si cles des si cles: les nations ont disparu de son pays.

Alam, tu as entendu le d sir des humbles: tu pr pareras leur c ur, tu feras ton oreille

Le pr sent r glement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union europ enne.

†   l'oreille:

Le pr sent r glement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union europ enne.

1. Pour juger les orphelins et les opprim s, afin que l'homme de la terre ne puisse plus opprimer.

12  tats-Unis d'Am rique 11

Au chef Musicien, Psaume de David.

1. Dans l'Alam (Eternal) AHAYAH, j'ai mis ma confiance: comment dites-vous   mon  me: Fuyez-vous comme un oiseau sur votre montagne?

2 Car voici, les m chants fl chissent leur arc, Ils pr parent leur fl che sur la ficelle, Afin qu'ils tirent   premi re vue sur le coeur droit.

Le pr sent r glement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union europ enne.

3 Si les fondements sont d truits, que peuvent faire les justes?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 L'Alam est dans son temple QaDaSh, le trône de l'armée est dans les cieux; ses yeux, ses paupières essaient, les enfants des hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 L'Alam (Eternal) AHAYAH trie les justes; mais le méchant et celui qui aime la violence son âme hait.

6 Il fera pleuvoir sur les méchants des pièges, du feu et du soufre, et une tempête terrible.

† de leur tasse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Car le juste Alam (Eternal) AHAYAH aime la justice; son visage voit les hommes droits.

12

Au chef des musiciens sur Sheminith, Psaume de David.

1. Aide, Alam (Eternal) AHAYAH ; car l'homme pieux cesse ; car les fidèles échouent parmi les enfants des hommes.

2 Ils parlent de vanité chacun avec son prochain; Ils font avec des lèvres flatteuses et avec un double coeur

Parle.

3 L'Alam, AHAYAH, coupera toutes les lèvres flatteuses, et la langue qui dit des choses orgueilleuses:§ 4 Qui a dit: Nous l'emporterons avec notre langue; nos lèvres sont les nôtres; qui est souverain sur nous?***

Pour l'oppression des pauvres, pour le soupir des indigents, maintenant je me lèverai, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH; Je le mettrai

† † en sécurité de lui qui le punit.

6Les paroles de l'Alam (Eternal) AHAYAH sont des paroles pures: comme l'argent éprouvé dans une fournaise de la terre, purifié sept fois.

Tu les garderas, ô Alam, AHAYAH, tu les préserveras de cette génération pour toujours.

Les méchants marchent de tous côtés, quand les hommes les plus viles sont exaltés.§§

13

Au chef Musicien, Psaume de David.

1. Combien de temps m'oublieras-tu, ô Alam, AHAYAH, pour toujours? Combien de temps me cacheras-tu ta face? 2 Combien de temps prendrai-je des conseils dans mon âme, ayant chaque jour de la peine dans mon cœur? Combien de temps sera mon ennemi?

Exalté sur moi?

3 Considérez et écoutez-moi, ô Alam, AHAYAH, mon AHBA, éclairez mes yeux, de peur que je ne dorme le sommeil de la mort;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 13:4 394 Psaumes 17:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 De peur que mon ennemi ne dise: Je l'ai vaincu, Et que ceux qui me troublent se réjouissent quand je suis ému.

5 Mais j'ai confiance en ta miséricorde; mon coeur se réjouira de ton salut. 6 Je chanterai à l'Alam, AHAYA

Parce qu'il m'a traité avec générosité.

14

Au chef Musicien, Psaume de David.

L'insensé a dit dans son coeur: Il n'y a pas d'AHBA. Ils sont corrompus, ils ont fait des œuvres abominables, il n'y a personne qui fait le bien.

2 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel) regarda du ciel sur les enfants des hommes, pour voir s'il y avait quelqu'un qui faisait sous---

Et cherche AHBA.

3 Ils sont tous partis de côté, ils sont tous ensemble devenus souillés; il n'y a personne qui fait le bien, non, pas un seul.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Tous les ouvriers de l'iniquité n'ont-ils aucune connaissance? Qui mange mon peuple comme ils mangent du pain, et n'invoque pas l'Alam?

- Oui.

5 Ils étaient dans une grande crainte, car AHBA est dans la génération des justes.

6 Vous avez fait honte au conseil des pauvres, parce que l'Alam est son refuge.

7 Oh! que le salut de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) fut sorti de Zaïan (Zion)! quand l'Alam (Eternal)

AHAYAH, le retour de la captivité de son

Le peuple, Jacob se réjouira, et YaShaRa'AhLa (y'shra'l) se réjouira.

15

Alam, qui habitera dans ton tabernacle? Qui habitera dans ta colline de QaDaSh?* 2 Celui qui marche droitement, qui pratique la justice, et qui dit la vérité dans son coeur.

3 Celui qui n'a pas de langue, et qui ne fait pas de mal à son prochain, et qui ne prend pas d'opprobre contre lui,

† son voisin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 A ses yeux, un vil homme est consterné; mais il honore ceux qui craignent l'Alam, AHAYAH; celui qui jure à son propre mal, et qui ne change point.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Celui qui ne met pas son argent à l'usure, et qui ne prend pas de récompense contre les innocents, ne sera jamais ému.

16

Michtam de David.

1. Préserve-moi, O AHBA : car en toi je mets ma confiance.*

2 Ô mon âme, tu as dit à l'Alam: AHAYAH: Tu es mon Sauveur; ma bonté ne t'étend pas,

3 Mais pour les saints qui sont sur la terre, et pour les excellents, en qui est tout mon plaisir.

4 Leurs douleurs se multiplieront, Qui s'accélérent après un autre: Je n'offrirai pas leurs libations de sang, Et je n'élèverai pas leurs noms dans mes lèvres.

5 L'Alam (Eternal) AHAYAH est la part de mon héritage et de ma coupe; tu gardes mon lot.

6 Les lignes sont tombées à moi dans des endroits agréables; oui, j'ai un bon héritage.

7 Je bénirai l'Alam, qui m'a donné des conseils: mes rênes m'instruisent aussi dans la mer de nuit,

filis.

8 J'ai toujours placé l'Alam devant moi, parce qu'il est à ma droite, je ne serai pas ému. 9 C'est pourquoi mon coeur est heureux, et ma gloire se réjouit; ma chair reposera aussi dans l'espérance. §

Car tu ne laisseras pas mon âme en enfer, et tu ne souffriras pas non plus ton QaDaSh, pour voir la corruption.

Tu me montreras le chemin de la vie; en ta présence est la plénitude de la joie; à ta droite il y a des plaisirs pour toujours.

17

Une prière de David.

Écoutez la droite, ô Alam (Eternal) AHAYAH, assistez à mon cri, prêtez l'oreille à ma prière, qui ne sort pas des lèvres feintes.

2 Que ma sentence sorte de ta face; que tes yeux voient ce qui est égal.

3 Tu as prouvé mon coeur, tu m'as rendu visite pendant la nuit, tu m'as éprouvé, et tu ne trouveras rien; je veux que ma bouche ne transgresse point.

4 Au sujet des oeuvres des hommes, par la parole de tes lèvres, je me suis gardé des sentiers du destructeur.

5 Retiens mes pas dans tes sentiers, afin que mes pas ne s'égarerent pas.

6 Je t'ai appelé, car tu m'écouteras, ô AHBA; tends ton oreille vers moi, et écoute mon discours.

7 Montre ta merveilleuse bonté, ô toi qui sauves par ta droite ceux qui mettent leur confiance en toi de ceux qui se lèvent contre eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 17:8 395 Psaumes 18:30

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Garde-moi comme la pomme de l'œil, cache-moi sous l'ombre de tes ailes,

9 Des méchants qui m'oppriment, De mes ennemis meurtriers, Qui me bousculent.** 10 Ils sont enfermés dans leur propre graisse; De leur bouche ils parlent avec orgueil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

épée:***††††

11 Ils nous ont maintenant balayés dans nos pas, Ils ont mis leurs yeux vers la terre,

12 Comme un lion qui est avide de sa proie, et comme un jeune lion qui rôde dans des lieux secrets.

13 Lève-toi, Alam, AHAYA, le déçoit, le jette; délivre mon âme des méchants, qui est ton

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Des hommes qui sont ta main, ô Alam, AHAYAH, des hommes du monde, qui ont leur part en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

cette vie, et dont tu remplis le ventre de ton trésor caché: ils sont pleins d'enfants, et laissent le reste de leur substance à leurs bébés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Quant à moi, je regarderai ta face dans la justice; je serai rassasié, quand je me réveillerai, de ta ressemblance.

Au chef Musicien, Psaume de David, serviteur de l'Alam, AHAYAH, qui parla à l'Alam, AHAYAH, les paroles de ce cantique, au jour où l'Alam, AHAYAH, le délivra de la main de tous ses ennemis, et de la main de Saül, et dit:

1. Je t'aimerai, O Alam, AHAYAH, ma force.

2 L'Alam est mon rocher, et ma forteresse, et mon libérateur; mon AHBA est ma force, en qui je me confierai;

boucleur, et la corne de mon salut, et ma haute tour.

3 J'invoquerai l'Alam, AHAYAH, qui mérite d'être loué, et je serai sauvé de mes ennemis.

4 Les douleurs de la mort m'entraînaient, et les flots d'impies m'effrayaient. 5 Les douleurs de l'enfer m'entouraient, les pièges de la mort m'empêchaient.

6 Dans ma détresse, j'ai appelé l'Alam, et j'ai crié à mon AHBA.

ple, et

mon cri est venu devant lui, même dans ses oreilles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et la terre trembla, et trembla; et les fondements des collines se moururent, et furent secoués, parce qu'il était irrité.

8 Il monta une fumée de ses narines, et le feu de sa bouche dévora; des charbons s'enflammaient.

9 Il s'inclina aussi les cieux, et descendit; et les ténèbres étaient sous ses pieds.

10 Et il monta sur un chérubin, et il vola; oui, il vola sur les ailes du vent.

11 Il fit des ténèbres son lieu secret; son pavillon tout autour de lui était des eaux obscures et des nuages épais du ciel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 A l'éclat qui était devant lui passèrent ses épaisses nuées, des pierres de grêle et des charbons de feu.

13 L'Alam (Éternel) AHAYAH tonna aussi dans les cieux, et le Très-Haut donna sa voix; des pierres de grêle et des charbons de feu.

14 Et il envoya ses flèches, et les dispersa; et il tira des éclairs, et les déshonora.

15 Alors les canaux des eaux furent vus, et les fondements du monde furent découverts à ta réprimande, O Alam, AHAYAH, au souffle du souffle de tes narines.§

Il envoya d'en haut, il me prit, il me tira de beaucoup d'eaux.**

Il m'a délivré de mon puissant ennemi, et de ceux qui m'ont haï, car ils étaient trop forts pour moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Ils m'empêchèrent au jour de mon alam, mais l'alam était mon séjour.

19 Il m'a fait sortir aussi dans un grand lieu, il m'a délivré, parce qu'il m'a pris plaisir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 L'Alam AHAYA me rétribua selon ma justice, Il me rétribua selon la pureté de mes mains.

21 Car j'ai gardé les voies de l'Alam, et je n'ai pas quitté mon AHBA.

22 Car tous ses jugements étaient devant moi, et je n'ai pas retiré de moi ses statuts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 J'étais droit devant lui, et je me suis gardé de mon iniquité.

C'est pourquoi l'Alam (Eternal) AHAYAH me rétribue selon ma justice, selon la pureté de J'ai les mains dans les yeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu te montreras miséricordieux avec les miséricordieux, Tu te montreras droit avec un homme droit,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Tu te montreras pur avec le pur; et tu te montreras faux avec le froid. §§ 27 Car tu sauveras le peuple affligé, mais tu feras descendre des regards élevés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Car tu allumeras ma bougie: l'Alam (Eternal) AHAYAH, mon AHBA illuminera mes ténèbres.***

29 Car par toi j'ai traversé une troupe; et par mon AHBA, j'ai sauté sur une muraille.

30Quant à AHBA, sa voie est parfaite: la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH est éprouvée: il est un boucleur pour tous ceux qui ont confiance

en lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 18:31 396 Psaumes 19:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Qui est AHBA? Qui est un rocher qui sauve notre AHBA?

C'est AHBA qui me ceint de force, et qui rend mon chemin parfait.

Il fait mes pieds comme des arrières, Et il m'installe sur mes hauts lieux.

Il enseigne mes mains à la guerre, afin qu'un arc d'acier soit brisé par mes armes.

Tu m'as aussi donné le bouclier de ton salut; et ta droite m'a élevé, et ta droite m'a élevé.

§§§gentlèneshath m'a fait grand.

Tu as agrandi mes pas sous moi, afin que mes pieds ne se soient pas glissés.

J'ai poursuivi mes ennemis, et je les ai dépassés; Je ne suis pas revenu jusqu'à ce qu'ils soient consumés.

Je les ai blessés qu'ils n'ont pas pu se lever; ils sont tombés sous mes pieds.

Car tu m'as ceint de force pour la bataille, Tu as soumis sous moi ceux qui se levaient

C'est contre moi.

Tu m'as aussi donné les coups de mes ennemis, afin que je détruise ceux qui me haïssent.

Ils crièrent, mais il n'y avait personne pour les sauver; jusqu'à l'Alam, mais il ne leur répondit pas.

Puis je les ai battus petits comme la poussière devant le vent; je les ai jetés dehors comme la poussière dans les rues.

Tu m'as délivré des efforts du peuple, et tu m'as fait la tête des nations; un peuple que je n'ai pas connu me servira.

Dès qu'ils auront entendu parler de moi, ils m'obéiront: les étrangers se soumettront à moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

45 Les étrangers s'effaceront, Et ils auront peur de leurs proches.

46 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) vit, et béni soit mon rocher, et que l'AHBA (Eternal) de mon salut soit exalté.

47 C'est l'AHBA qui me venge, et qui soumet les gens sous moi.

48 Il me délivre de mes ennemis; oui, tu me lèves au-dessus de ceux qui se lèvent contre moi.

ne m'a pas délivré de l'homme violent.***

C'est pourquoi je te rendrai grâce, ô Alam (Eternal) AHAYAH, parmi les nations, et je chanterai des louanges à ton nom.

Il donne une grande délivrance à son roi, et il fait miséricorde à son oint, à David et à sa postérité pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19

Au chef Musicien, Psaume de David.

Les cieux annoncent la gloire d'AHBA, et le firmament montre son ouvrage pratique.

2 Jour jusqu'au jour, la parole est prononcée, et la nuit jusqu'à la nuit, la connaissance est faite.

3 Il n'y a ni parole ni langage, où leur voix n'est pas entendue.

4 Leur lignée est sortie par toute la terre, et leurs paroles jusqu'à la fin du monde.

†atabernacle pour le soleil,

5 C'est comme un fiancé qui sort de sa chambre, et qui se réjouit comme un homme fort pour courir une course.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) vous entend au jour de la détresse; le nom de l'AHBA de Jacob vous défend;* 2 Envoyez-vous de l'aide du sanctuaire, et fortifiez-vous de Zaïan (Zion);

3 Souviens-toi de toutes tes offrandes, et accepte ton holocauste: Sélah.

4 Accorde-toi selon ton coeur, et accomplis tout ton dessein.

5 Nous nous réjouissons de ton salut, et au nom de notre AHBA, nous établirons nos bannières: l'Alam (Eternal).

AHAYAH remplit toutes tes requêtes.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Maintenant, je sais que l'Alam AHAYAH sauve son oint; il l'écouterà de son ciel QaDaSh avec le salut

force de sa main droite.**††

7 Quelques-uns se confient en chars, et d'autres en chevaux; mais nous nous souviendrons du nom de l'Alam, AHAYAH, notre AHBA.

8 Ils sont descendus et tombés; mais nous sommes ressuscités, et nous nous tenons debout.

9 Sauve, Alam, AHAYAH: Que le roi nous écoute quand nous appellerons.

21

Au chef Musicien, Psaume de David.

Le roi se réjouira de ta force, ô Alam, AHAYAH, et dans ton salut, combien il se réjouira!

2 Tu lui as donné son coeur, et tu ne lui as pas refusé la demande de ses lèvres.

3 Car tu l'empêches par les bénédictions de la bonté; tu mets sur sa tête une couronne d'or pur.

4 Il t'interrogea sur la vie, et tu lui donnas des jours d'éternité.

5 Sa gloire est grande en ton salut; Tu lui as fait honneur et majesté.

6 Car tu l'as rendu le plus béni pour toujours; tu l'as exalté de ton visage.

7 Car le roi se confie dans l'Alam (Eternal) AHAYAH, et il ne sera pas ému par la miséricorde du Très-Haut.

8 Ta main découvrira tous tes ennemis; ta droite découvrira ceux qui te haïssent.

9 Tu les feras comme une fournaise ardente au temps de ta colère; l'Alam les engloutira dans sa colère, et le feu les dévorera.

10 Tu détruiras leur fruit de la terre, et leur semence du milieu des fils des hommes.

11 Car ils ont voulu le mal contre toi; ils ont imaginé un moyen malicieux, qu'ils ne sont pas capables d'accomplir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 C'est pourquoi tu les feras tourner le dos, quand tu prépareras tes flèches sur tes cordes contre leur face.

1. Sois exalté, Alam, AHAYAH, dans ta propre force; ainsi chanterons-nous et louerons ta puissance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22

Au chef des musiciens sur Aijeleth Shahar, Psaume de David.

1. Mon AHBA, mon AHBA, pourquoi m'as-tu abandonné? Pourquoi es-tu si loin de m'aider, et des paroles de mon rugissement?

2 O mon AHBA, je crie le jour, mais tu n'entends point, et la nuit, et je ne suis pas silencieux.

3 Mais tu es QaDaSh W, ô toi qui habites les louanges de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.

4 Nos pères t'ont fait confiance; ils ont fait confiance, et tu les as délivrés.

5 Ils t'ont crié, et ils ont été délivrés; ils t'ont fait confiance, et ils n'ont pas été confondus.

6 Mais je suis un ver, et personne, un opprobre des hommes, et méprisé du peuple.

7 Tous ceux qui me voient se moquent de moi; ils tirent la lèvre, ils secouent la tête, en disant:§

8 Il fit confiance à l'Alam (Eternal) AHAYAH, pour qu'il le délivre; qu'il le délivre, en voyant qu'il s'en réjouit.

lui.**†††

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Mais tu es celui qui m'a sorti du ventre; tu m'as fait espérer quand j'étais sur ma mère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. J'ai été jeté sur toi dès le ventre; Tu es mon AHBA, depuis le ventre de ma mère.

11 Ne t'éloigne pas de moi, car la détresse est proche, car il n'y a personne pour m'aider. §

12 Beaucoup de taureaux m'ont bousculé; des taureaux forts de Basan m'ont encerclé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Ils se jetèrent sur moi avec leurs bouches, Comme un corbeau et un lion rugissant.

14 Je suis répandu comme de l'eau, et tous mes os sont hors des articulations; mon coeur est comme de la cire, il est fondu au milieu de mes entrailles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 22:15 398 Psaumes 25:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ma force est sèche comme un cercueil; ma langue s'attache à mes mâchoires; et tu m'as amené dans la poussière de la mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Car les chiens m'ont préparé; l'assemblée des méchants m'a enfermée; ils ont percé mes mains et mes pieds.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Je dirai à tous mes os: ils me regardent et me regardent.

18 Ils se rangèrent parmi eux mes vêtements, et jetèrent au sort mon vêtement.

19 Mais ne t'éloigne pas de moi, ô Alam (Eternal) AHAYA: O ma force, hâte-toi de m'aider.

20 Délivre mon âme de l'épée, mon chéri de la puissance du chien.

21 Sauve-moi de la bouche du lion, car tu m'as entendu des cornes des licornes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Je dirai ton nom à mes frères; je te louerai au milieu de l'assemblée.

23 Vous qui craignez l'Alam, louez-le, vous tous, la postérité de Jacob, glorifiez-le, et craignez-le, vous tous, la postérité de YaShaRa'AhLa.

24 Car il n'a ni méprisé ni abhorré l'affliction des affligés, et il ne lui a pas caché sa face; mais lorsqu'il lui a crié, il a entendu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Ma louange sera de toi dans la grande assemblée; Je ferai mes vœux devant ceux qui le craignent.

26 Les humbles mangeront et seront rassasiés; ils loueront l'Alam, qui le cherche, et ton coeur vivra pour

Jamais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Toutes les extrémités du monde se souviendront et se tourneront vers l'Alam, AHAYAH, et toutes les familles des nations se prosterneront devant toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Car le royaume appartient à l'armée, et il est gouverneur parmi les nations.

29 Tous ceux qui sont gras sur la terre mangeront et se prosterneront; tous ceux qui descendent à la poussière s'inclineront devant lui, et personne ne pourra garder vivant son âme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Une semence lui servira; elle sera rapportée au Sauveur pour une génération.

31 Ils viendront, et déclareront sa justice à un peuple qui sera né, pour qu'il ait fait cela.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23

Psaume de David.

L'Alam (Eternal) AHAYAH est mon berger ; je ne veux pas.

2 Il me fait reposer dans des pâturages verts; Il me conduit près des eaux tranquilles.

3 Il restaure mon âme, Il me conduit dans les sentiers de la justice à cause de son nom.

4 Oui, bien que je marche dans la vallée de l'ombre de la mort, je ne crains aucun mal; car tu es avec moi, ta verge et ton bâton ils me consolent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Tu prépares une table devant moi devant mes ennemis; Tu oins ma tête d'huile,

- C'est du cuprunthover.

6 Certainement la bonté et la miséricorde me suivront tous les jours de ma vie; et je habiterai à jamais dans la maison de l'Alam.

24

Psaume de David.

1. La terre est à l'armée, et sa plénitude; le monde et ceux qui y habitent.

2 Car il l'a fondée sur les mers, et l'a établie sur les flots.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Qui montera sur la colline de l'Alam, AHAYAH, ou qui se tiendra dans son lieu de QaDaSh?

4 Celui qui a des mains pures et un cœur pur, qui n'a pas élevé son âme à la vanité, et qui n'a pas juré de tromperie.

5 Il recevra la bénédiction de l'Alam (Éternal) AHAYAH, et la justice de l'AHBA de son salut.

6 Voici la génération de ceux qui le cherchent, Qui cherchent ta face, Jacob. Sélah.

7 Élevez vos têtes, portes, et soyez élevés, portes éternelles; et le roi de gloire entrera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Ne te souviens pas des péchés de ma jeunesse, ni de mes transgressions; selon ta miséricorde, souviens-toi de moi à cause de ta bonté, ô Alam!

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

8 Le bon et le droit est l'Alam, AHAYAH; c'est pourquoi il enseignera les pécheurs dans le chemin.

9 Il guidera les humbles dans le jugement, et il enseignera sa voie aux humbles.

10 Tous les sentiers de l'Alam (Eternal) AHAYAH sont miséricorde et vérité pour ceux qui gardent son alliance et ses témoignages.

11 A cause de ton nom, Alam, pardonne-moi mon iniquité, car elle est grande.

12 Quel est l'homme qui craint l'Alam? Il enseignera dans la voie qu'il choisira.

Son âme habitera à l'aise, et sa postérité héritera de la terre.

Le secret de l'Alam (Eternal) AHAYAH est avec ceux qui le craignent, et il leur montrera son alliance.

15 Mes yeux sont toujours vers l'Alam, AHAYAH, car il m'arrachera les pieds du filet. § 16 Tourne-toi vers moi, et aie pitié de moi, car je suis désolé et affligé.

17 Les détresses de mon coeur s'élargissent; Fais-moi sortir de mes détresses.

18 Regarde mon affliction et ma douleur, et pardonne tous mes péchés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Considérez mes ennemis, car ils sont nombreux, et ils me haïssent avec une haine cruelle.
- 20 Garde mon âme, et délivre-moi; que je n'aie pas honte, car je mets ma confiance en toi.

21 Que l'intégrité et la droiture me préservent, car je t'attends.

22 Redeem YaShaRa'AhLa, O AHBA, de tous ses ennuis.

26 Le Conseil de l'Europe a adopté une résolution du Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Psaume de David.

1. Juge-moi, O Alam (Eternal) AHAYAH; car j'ai marché dans mon intégrité: J'ai fait confiance aussi à l'Alam

(Eternal) AHAYAH ; donc je ne vais pas

Diapositive.

2 Examinez-moi, ô Alam, AHAYAH, et prouvez-moi; essayez mes rênes et mon coeur.

3 Car ta bonté est devant mes yeux; et j'ai marché dans ta vérité.

4 Je n'ai pas été assis avec des gens vains, et je n'entrerais pas avec des dissidents.

5 J'ai haï l'assemblée des malfaiteurs, et je ne m'assiedrai pas avec les méchants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Je me laverai les mains dans l'innocenteté, et j'absorberai ton autel, ô Alam!

7 afin que je publie avec la voix de l'action de grâces, et que je raconte toutes tes merveilles.

8 Alam (Eternal) AHAYAH, j'ai aimé la demeure de ta maison, et le lieu où habite ton honneur. 9 Ne rassemble pas mon âme avec des pécheurs, ni ma vie avec des hommes sanglants.

Dans les mains de qui est le mal, et leur main droite est pleine de pots-de-vin.

Mais quant à moi, je marcherai dans mon intégrité; rachète-moi, et sois miséricordieux envers moi.

Mon pied se tient dans un endroit égal: dans les congrégations je bénirai l'Alam (Eternal) AHAYAH.§

27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaume de David.

L'Alam (Eternal) AHAYAH est ma lumière et mon salut; qui craindrai-je? l'Alam (Eternal) AHAYAH est

la force de ma vie; de qui aurais-je peur?

2 Quand les méchants, mes ennemis et mes ennemis, vinrent sur moi pour manger ma chair, ils tombèrent et tombèrent.

3 Si une armée campe contre moi, mon coeur ne craindra point; si la guerre se lève contre moi,

en cela, je serai confiant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Une chose que j'ai désirée de l'Alam, AHAYAH, que je chercherai, afin d'habiter dans la maison de l'Alam.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)
AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH
(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)
AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH
(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)
AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (E)
AHAYAH (E) AHAYAH (E) AHAYAH (E) AHAYAH (E) AHAYAH (E) AHAYAH (E)

5 Car, au temps de la détresse, il me cachera dans son pavillon; il me cachera dans le secret de son tabernacle, il me dressera sur un rocher.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et maintenant ma tête s'élèvera au-dessus de mes ennemis autour de moi; c'est pourquoi j'offrirai dans son tabernacle des sacrifices de joie, je chanterai,

Oui, je chanterai des louanges à l'Alam (Eternal) AHAYAH.

7 Écoute, ô Alam, AHAYAH, quand je crie de ma voix; aie pitié de moi, et réponds-moi.

8 Quand tu as dit: Cherchez mon visage, mon coeur vous a dit: Alam, je chercherai ton visage.

9 Ne cache pas ton visage loin de moi, Ne mets pas ton serviteur dans la colère; Tu as été mon secours; Ne me laisse pas, et ne m'abandonne pas, ô AHBA!

Mon salut.

Que mon visage cherche ton visage, etc.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 27:10 400 Psaumes 30:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quand mon père et ma mère m'abandonneront, alors l'Alam (Eternal) AHAYAH me prendra.**

Enseigne-moi ta voie, O Alam, AHAYAH, et conduis-moi sur un chemin simple, à cause de mes ennemis.

Ne me livrez pas à la volonté de mes ennemis, car de faux témoins se lèvent contre moi, et ceux qui respirent la cruauté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Je me suis évanoui, à moins d'avoir cru voir la bonté de l'Alam, dans le pays des vivants.

14 Attendez sur l'Alam (Eternal) AHAYAH: Soyez de bon courage, et il fortifiera votre coeur; attendez, je dis, sur l'Alam

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Psaume de David.

Je crierai vers toi, ô Alam, (Eternal) AHAYAH, mon rocher; ne me taisez pas; de peur que, si vous me taisez, je deviens comme eux.

qui descendent dans la fosse.*

2 Écoute la voix de mes supplications, Quand je crie vers toi, Quand je lève les mains vers ton oracle de QaDaSh.

3 Ne m'éloignez pas avec les méchants et avec les ouvriers de l'iniquité, qui parlent la paix à leurs voisins, mais le mal est dans leur cœur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Donne-les selon leurs actions et selon la méchanceté de leurs actions; donne-les selon l'œuvre de leurs mains; rends-leur leur désert.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Parce qu'ils ne considèrent pas les oeuvres de l'Alam, ni l'opération de ses mains, il les détruira, et ne les bâtit pas.

6 Béni soit l'Alam, car il a entendu la voix de mes supplications.

7 L'Alam est ma force et mon bouclier; mon coeur a confiance en lui, et je suis secouru; c'est pourquoi mon coeur se réjouit beaucoup, et je le louerai par mes chants.

8 L'Alam (Eternal) AHAYAH est leur force, et il est la force salvatrice de son oint. § 9 Sauve ton peuple, et bénis ton héritage; nourris-les aussi, et élève-les pour toujours.

29 États-Unis d'Amérique

1. Donnez à l'Alam (Eternal) AHAYAH, ô puissants, donnez à l'Alam (Eternal) AHAYAH la gloire et la force.

2 Donne à l'Alam (Eternal) AHAYAH la gloire due à son nom; adore l'Alam (Eternal) AHAYAH dans la beauté de la sainteté.

3 La voix de l'Alam (Eternal) AHAYAH est sur les eaux: l'AHBA de gloire tonne: l'Alam (Eter-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

nal) AHAYAH est sur de nombreuses eaux. §

4 La voix de l'Alam (Eternal) AHAYAH est puissante; la voix de l'Alam (Eternal) AHAYAH est pleine de majesté. **††

5 La voix de l'Alam AHAYAH brise les cèdres; oui, l'Alam AHAYAH brise les cèdres du Liban.

6 Il les fait aussi sauter comme un veau, Le Liban et Siron comme une jeune licorne.

7 La voix de l'Alam (Eternal) AHAYAH divise les flammes du feu.

8 La voix de l'Alam, AHAYAH, secoue le désert; l'Alam, AHAYAH, secoue le désert de Kadès.

9 La voix de l'Alam (Eternal) AHAYAH fait les arrières pour aviver, et découvre les forêts; et dans son temple ev-ery

l'un parle de sa gloire. §§***

L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) est assis sur le déluge; oui, l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) est assis roi pour toujours.

L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) donnera de la force à son peuple; l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

bénisse son peuple avec la paix.

30

Psaume et chant à l'offrande de la maison de David.

1. Je t'exalterai, ô Alam, AHAYAH, car tu m'as élevé, et tu n'as pas fait de mes ennemis la joie
Moi.

2 Ô Alam, AHAYAH, mon AHBA, je t'ai crié, et tu m'as guéri.

3 Alam, tu as fait monter mon âme du sépulcre; tu m'as gardée en vie, afin que je ne m'en aille pas.

4 Chantez à l'Alam AHAYAH, saints de lui, et rendez grâces au souvenir de sa sainteté.

5 Car sa colère ne dure qu'un instant; en sa faveur, la vie est en sa faveur; les pleurs peuvent durer une nuit, mais la joie vient le matin. -§ 6 Et dans ma prospérité, j'ai dit: Je ne serai jamais ému.

7 Alam, par ta faveur, tu as fortifié ma montagne; tu as caché ta face, et j'étais

Préoccupé.**

8 Je t'ai crié, ô Alam, AHAYAH, et à l'Alam, AHAYAH, J'ai fait des supplications.

Psaumes 30:9 401 Psaumes 32:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 A quoi sert mon sang quand je descends dans la fosse? La poussière te louera-t-elle? Est-ce qu'elle annoncera ta vérité?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Écoutez, O Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), et ayez pitié de moi: Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal), sois mon aide.

Tu as changé pour moi mon deuil en danse; tu as ôté mon sac, et tu m'as ceint d'allégresse;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 A la fin, afin que ma gloire te chante des louanges, et ne te taise pas. Ô Alam, AHAYAH, mon AHBA, je te rendrai grâce pour toujours.

31 États-Unis d'Amérique 31

Au chef Musicien, Psaume de David.

En toi, O Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel), je mets ma confiance; que je n'aie jamais honte: délivre-moi dans ta justice.

2 Plonge ton oreille vers moi, délivre-moi vite; sois mon rocher fort, pour une maison de secours pour me sauver.

3 Car tu es mon rocher et ma forteresse; c'est pourquoi, à cause de ton nom, conduis-moi, et guide-moi.

4 Sors-moi du filet qu'ils m'ont mis à part, car tu es ma force.

5 Dans ta main, je livre mon esprit; Tu m'as racheté, Alam (Eternal) AHAYAH AHBA de la vérité.

6 J'ai haï ceux qui considèrent les vanités mensongères; mais j'ai confiance en l'Alam, AHAYAH.

7 Je me réjouirai et je me réjouirai de ta miséricorde; car tu as pensé à ma détresse, tu as connu mon âme dans l'adversité,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et ne m'a pas enfermé dans la main de l'ennemi; tu as mis mes pieds dans une grande pièce.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Ayez pitié de moi, Alam, AHAYAH, car je suis dans la détresse; mon œil est consumé par la douleur, oui, mon âme et mon ventre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Car ma vie se passe dans la douleur, et mes années dans les soupirs; ma force se perd à cause de mon iniquité, et mes os sont consumés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 J'étais un opprobre parmi tous mes ennemis, mais surtout parmi mes voisins, et une crainte pour ma connaissance; ceux qui me voyaient sans moi s'enfuirent loin de moi.

12 Je suis oublié comme un mort hors de l'esprit; Je suis comme un vase brisé.

13 Car j'ai entendu la calomnie de beaucoup; la crainte était de tous côtés; tandis qu'ils avaient pris des conseils ensemble contre moi, ils avaient pensé à ôter ma vie.

14 Mais je t'ai fait confiance, ô Alam, AHAYAH; j'ai dit: Tu es mon AHBA.

15 Mes temps sont dans ta main; délivre-moi de la main de mes ennemis et de ceux qui me persécutent.

16 Fais briller ton visage sur ton serviteur, sauve-moi à cause de tes compassions.

Heureux celui dont la transgression est pardonnée, dont le péché est couvert.

2 Heureux l'homme à qui l'Alam (Eternal) AHAYAH n'impute pas l'iniquité, et dans l'esprit duquel il n'y a pas de ruse.

3 Quand j'ai gardé le silence, mes os ont vieilli à travers mes rugissements tout le jour.

4 Car jour et nuit, ta main était pesante sur moi; mon humidité se transforme en la sécheresse de l'été. Sélah. 5 Je t'ai reconnu mon péché, et je n'ai pas caché mon iniquité. J'ai dit: Je confesserai mes transgressions.

vers l'Alam, et tu as abandonné l'iniquité de mon péché. Sélah.

6 Car quiconque te priera avec piété au temps où tu seras trouvé, ne viendra pas près de lui dans les flots de grandes eaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 32:7 402 Psaumes 34:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Tu es ma cachette, tu me préserveras de la détresse; tu me couvriras de chants de délivrance. Sélah.

8 Je t'instruirai et je t'enseignerai le chemin que tu iras; je te guiderai de mon oeil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Ne soyez pas comme le cheval, ou comme la mule, qui n'a pas de intelligence; dont la bouche doit être serrée avec bride, de peur qu'ils ne s'approchent de vous.

Beaucoup de chagrins seront pour les méchants; mais celui qui a confiance en l'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel), la miséricorde l'entourera.

Heurez-vous dans l'Alam, et réjouissez-vous, justes, et criez pour la joie, vous tous qui êtes droits en

Le cœur.

33 ans et plus 33 ans
33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans
33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans

1. Réjouissez-vous dans l'Alam, AHAYAH, ô justes! Car la louange est bonne pour les hommes droits.

2 Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH avec de la harpe; chantez-lui avec le psautier et un instrument de dix cordes.

3 Chantez-lui un cantique nouveau; jouez habilement avec un bruit fort.

4 Car la parole d'Alam (Eternal) AHAYAH est juste, et toutes ses œuvres sont faites en vérité.

5 Il aime la justice et le jugement: la terre est pleine de la bonté de l'Alam.

6 Par la parole de l'Alam, les cieux furent faits, et toute l'armée fut faite par le souffle de sa bouche.

7 Il rassemble les eaux de la mer comme un monceau, Il allonge la profondeur dans les entrepôts.

8 Que toute la terre craigne l'Alam (Eternal) AHAYA: Que tous les habitants du monde se tiennent en crainte de lui.

9 Car il parla, et cela fut fait; il commanda, et il se tint ferme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 L'Alam (Eternal) AHAYAH apporte à néant le conseil des païens: il fait les desseins du peuple de nul

† effet.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le conseil de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) se tient pour toujours, les pensées de son cœur pour toutes les générations.

12 Heureux la nation dont AHBA est l'Alam, et le peuple qu'il a choisi pour son héritage.

13 L'Alam (Eternal) AHAYAH regarde du ciel; il voit tous les fils des hommes.

14 Du lieu de sa demeure, il regarde tous les habitants de la terre.

15 Il façonne leur cœur de la même manière, Il considère toutes leurs œuvres.

16 Il n'y a point de roi sauvé par la multitude d'une armée; un homme puissant n'est pas livré par beaucoup de force.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Venez, enfants, écoutez-moi: Je vous enseignerai la crainte de l'Alam.

Quel homme est celui qui désire la vie, et qui aime beaucoup de jours, pour qu'il voie le bien?

Garde ta langue du mal, Et tes lèvres de la ruse.

Sortez du mal, et faites le bien; cherchez la paix, et poursuivez-la.

Les yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH sont sur les justes, et ses oreilles sont ouvertes à leurs cris.

La face de l'Alam (Eternal) AHAYAH est contre ceux qui font le mal, pour couper le souvenir d'eux de la terre.

Le cri juste, et l'Alam, AHAYAH, entend, et les délivre de toutes leurs détresses.

L'Alam (Eternal) AHAYAH est proche de ceux qui sont d'un cœur brisé; et sauve ceux qui sont d'un esprit contrit.

Beaucoup sont les afflictions des justes; mais l'Alam (Eternal) AHAYAH le délivre de tous.

Il garde tous ses os; aucun d'eux n'est brisé.

Le mal tuera les méchants, Et ceux qui haïssent les justes seront dévastés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 L'Alam (Eternal) AHAYAH rachète l'âme de ses serviteurs, et aucun de ceux qui se confient en lui ne sera désert.

ou, coupable

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 35:1 403 Psaumes 36:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35

Psaume de David.

1. Plaidez ma cause, O Alam (Eternal) AHAYAH, avec ceux qui luttent avec moi: combattez contre ceux qui luttent contre moi.

2 Prenez le bouclier et le boucler, et tenez-vous debout pour mon aide.

3 Tire aussi la lance, et arrête le chemin contre ceux qui me persécutent; dis à mon âme: Je suis ton salut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Qu'ils soient confondus, et qu'ils fassent honte à ceux qui cherchent mon âme; qu'ils se retournent, et qu'ils fassent honte à ceux qui conçoivent

J'ai mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Qu'ils soient comme de la paille devant le vent, et que l'ange d'Alam les chasse.

6 Que leur voie soit obscure et glissante, et que l'ange d'Alam les persécute.

7 Car sans cause ils ont caché pour moi leur filet dans une fosse, qui sans cause ils ont creusé pour mon âme.

8 Que la destruction vienne sur lui dans l'ignorance, et que son filet qu'il a caché s'attrape, dans ce même

†destructionlethimfall.

9 Et mon âme sera joyeuse dans l'Alam, et elle se réjouira de son salut.

1. Tous mes os diront: Alam, AHAYAH, qui est semblable à toi, qui délivre le pauvre de celui qui est trop fort pour lui, oui, le pauvre et le pauvre de celui qui le gâte?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Les faux témoins se levèrent; ils posèrent à mes ordres des choses que je ne connaissais pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Ils m'ont rendu le mal pour le bien, au butin de mon âme.

Mais moi, quand ils étaient malades, mon vêtement était un sac; j'humiliais mon âme de jeûne, et ma prière retournait dans le bas-bosom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je me conduisais comme s'il avait été mon ami ou mon frère: je me prosternais lourdement, comme celui qui pleure pour sa mère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Mais dans mon adversité, ils se réjouirent et se rassemblèrent; oui, les abjects se rassemblèrent contre moi, et je ne le savais pas, ils me déchirèrent, et ne cessèrent point.

Avec des moqueurs hypocrites dans les fêtes, ils m'ont griffé de leurs dents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Sauveur, combien de temps regarderas-tu? délivre mon âme de leurs destructions, mon chéri, des lions. 18 Je te rendrai grâce dans la grande assemblée; je te louerai parmi beaucoup de gens.

19 Que ceux qui sont mes ennemis ne se réjouissent pas injustement sur moi; et qu'ils ne clignent pas d'un oeil qui

§§§hatemesanspourquoi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car ils ne parlent pas de paix; mais ils conçoivent des choses trompeuses contre ceux qui sont tranquilles dans le pays.

Ils ouvrirent la bouche contre moi, et dirent: Ah! ah! notre oeil l'a vu.

Voici ce que tu as vu, O Alam (Eternal) AHAYAH: Ne garde pas le silence: O Sauveur, ne t'éloigne pas de moi.

Remue-toi, et réveille-toi à mon jugement, à ma cause, mon AHBA et mon Sauveur.

Juge-moi, ô Alam, AHAYAH, mon AHBA, selon ta justice, et qu'ils ne se réjouissent pas sur moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Qu'ils ne disent pas dans leurs coeurs: Ah! nous l'aurions, qu'ils ne disent pas: Nous l'avons englouti.

26 Qu'ils aient honte, et qu'ils se soient confondus avec ceux qui se réjouissent de mon malheur; qu'ils soient revêtus de honte et de déshonneur, qui se glorifient contre moi.

27 Qu'ils crient pour la joie, et qu'ils se réjouissent, pour ma juste cause; oui, qu'ils disent continuellement:

†Alam (Eternal) AHAYAH être magnifié, qui a le plaisir de la prospérité de son serviteur.

1. Ma langue parlera de ta justice et de ta louange tout le jour.

36

Au chef des musiciens, Psaume de David, serviteur de l'Alam, AHAYAH.

1. La transgression des méchants dit dans mon coeur qu'il n'y a pas de crainte d'AHBA sous ses yeux.

2 Car il se flatte à ses propres yeux, jusqu'à ce que son iniquité soit trouvée haïssante.

3 Les paroles de sa bouche sont l'iniquité et la tromperie; il s'est écarté pour être sage, et pour faire le bien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Il médite le mal sur son lit, Il se pose d'une manière qui n'est pas bonne, Il n'afflige pas le mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ta miséricorde, ô Alam, est dans les cieux, Et ta fidélité atteint les nuées.

6 Ta justice est comme les grandes montagnes, Tes jugements sont un grand abîme. O Alam, AHAYAH, tu preserves l'homme et la bête.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les...: Hébr. les montagnes de l'AHBA

Psaumes 36:7 404 Psaumes 37:36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Comme ta bonté est excellente, ô AHBA! C'est pourquoi les enfants des hommes mettent leur confiance sous l'ombre des ailes.

8 Ils seront rassasiés de la graisse de ta maison, et tu les feras boire du fleuve de tes plaisirs.

9 Car avec toi est la source de la vie; à ta lumière nous verrons la lumière.

Ô demeure ta bonté envers ceux qui te connaissent, Et ta justice envers les hommes droits dans le coeur.

Que le pied de l'orgueil ne vienne pas contre moi, Et que la main des méchants ne m'enlève point.

Il y a les ouvriers de l'iniquité qui sont tombés; ils sont abattus, et ils ne pourront pas se lever.

37

Psaume de David.

1. Ne t'afflige pas à cause des malfaiteurs, et ne sois pas envieux contre les ouvriers de l'iniquité.

2 Car bientôt ils seront abattus comme l'herbe, et ils se flétriront comme l'herbe verte.

3 Fais confiance à l'Alam, et fais le bien; tu habiteras dans le pays, et en vérité tu seras nourri. 4 Délice aussi dans l'Alam, et il te donnera les désirs de ton coeur.

5Prends ton chemin vers l'Alam, AHAYAH; confie-toi aussi en lui, et il le fera passer.

6 Et il fera sortir ta justice comme la lumière, et ton jugement comme le midi.

7 Repose-toi dans l'Alam, et attends patiemment pour lui. Ne t'inquiète pas à cause de celui qui prospère dans sa voie,

C'est à cause de l'homme qui a fait arrêter l'appareil.

8 Tais-toi de la colère, et abandonne la colère; Ne t'inquiète pas de faire le mal.

9 Car les malfaiteurs seront retranchés; mais ceux qui attendent l'Alam, ils hériteront de la terre.

Pendant encore un peu de temps, et les méchants ne seront pas; oui, tu considéreras sa place avec diligence, et ce ne sera pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Mais les humbles hériteront la terre, et ils se réjouiront de l'abondance de la paix.

12 Le méchant complotte contre le juste, et grince sur lui avec ses dents.§

13 Le Sauveur se moquera de lui, car il voit que son jour vient.

14 Les méchants ont tiré l'épée, et ont courbé leur arc, pour renverser les pauvres et les nécessiteux, et pour tuer ceux qui sont de la droite conversation.

Leur épée entrera dans leur coeur, Et leurs arcs seront brisés.

Un peu qu'a un juste vaut mieux que les richesses de beaucoup de méchants.

Car les bras des méchants seront brisés; mais l'Alam (Eternal) AHAYAH soutient les justes.

L'Alam AHAYAH connaît les jours des hommes droits, et leur héritage sera pour toujours.

Ils n'auront point honte au mauvais temps, et ils seront rassasiés au temps de la famine.

Mais les méchants périront, et les ennemis de l'Alam seront comme la graisse des agneaux: ils consumeront;

††intosmokesilsconsumentaway.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le méchant emprunte, et ne paie plus; mais le juste fait miséricorde, et donne.

Car ceux qui seront bénis de lui hériteront de la terre, et ceux qui seront maudits de lui seront retranchés.

Les marches d'un homme bon sont ordonnées par l'Alam (Eternal) AHAYAH: et il se réjouit dans sa voie.

Bien qu'il tombe, il ne sera pas entièrement renversé; car l'Alam (Éternal) AHAYAH le soutient de sa main.

J'ai été jeune, et maintenant je suis vieux; mais je n'ai pas vu le juste abandonné, ni sa semence qui mendiait du pain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Il est toujours miséricordieux, et il prête, et sa postérité est bénie.§§

27 Éloignez-vous du mal, faites le bien, et demeurez éternellement.

28 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH aime le jugement, et n'abandonne pas ses saints; ils sont préservés pour toujours; mais la semence de

les méchants seront retranchés.

29 Les justes hériteront du pays, et y habiteront éternellement.

30 La bouche du juste parle la sagesse, Et sa langue parle le jugement.

31 La loi de son AHBA est dans son cœur; aucun de ses pas ne glissera.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Le méchant veille sur le juste, et cherche à le tuer.

33 L'Alam, AHAYAH, ne le laissera pas entre ses mains, et ne le condamnera pas lorsqu'il sera jugé.

34 Attends l'Alam, AHAYAH, et garde sa voie, et il t'élèvera pour hériter du pays,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les méchants sont retranchés, tu les verras.

35 J'ai vu les méchants en grande puissance, et je me suis répandu comme un arbre de baies vertes.

36 Et il mourut, et voici, il n'était pas; oui, je le cherchai, mais il ne put être trouvé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 37:37 405 Psaumes 39:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Marquez l'homme parfait, et voyez l'homme droit, car la fin de cet homme est la paix.

Mais les transgresseurs seront détruits ensemble; La fin des méchants sera retranchée.

Mais le salut des justes est de l'Alam (Eternal) AHAYAH: il est leur force dans le temps de la détresse.

Et l'Alam AHAYAH les secourra, et les délivrera; il les délivrera des méchants, et les sauvera, parce qu'ils ont confiance en lui.

Annexe V. Partie I

Psaume de David, pour se souvenir.

Ô Alam, AHAYAH, ne me reproche pas dans ta colère, et ne me châtie pas dans ta colère.

2 Car tes flèches sont fermes en moi, Et ta main me fait mal.

3 Il n'y a point de bon sens dans ma chair à cause de ta colère, et il n'y a point de repos dans mes os à cause de mon péché.

4 Car mes iniquités sont passées par-dessus ma tête, Comme un lourd fardeau, elles sont trop lourdes pour moi.

5 Mes blessures puent et sont corrompues à cause de ma folie.

6 Je suis troublé, je suis fortement fléchi; Je vais dans le deuil tout le jour.

7 Car mes reins sont remplis d'une maladie détestable, et il n'y a pas de bon sens dans ma chair.

8 Je suis faible et irrité; j'ai rugissé à cause de la détresse de mon coeur. 9 Sauveur, tout mon désir est devant toi, et mon gémississement ne t'est pas caché.

Mon coeur, mon coeur, ma force me manque; quant à la lumière de mes yeux, elle est aussi partie de moi.

Mes amants et mes amis se tiennent à l'écart de ma plaie, et mes parents se tiennent debout.

loin de là.§**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ceux qui cherchent ma vie m'ont mis des pièges, Et ceux qui cherchent mon mal parlent des choses malicieuses, Et imaginent des tromperies tout au long du jour.

Mais moi, comme un sourd, je n'ai pas entendu; et j'étais comme un muet qui n'ouvre pas sa bouche.

C'est ainsi que j'étais comme un homme qui n'écoute pas, et dans la bouche duquel il n'y a point de réprimandes.

Car en toi, O Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel) J'espère: Tu entendras, O Sauveur mon AHBA (Éternel)

Car j'ai dit: Écoutez-moi, de peur qu'ils ne se réjouissent de moi; quand mon pied glisse, ils se glorifient contre moi.

Car je suis prêt à m'arrêter, et ma douleur est continuellement devant moi.§§

Car je déclarerai mon iniquité, Je serai désolé pour mon péché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Mais mes ennemis sont vifs, et ils sont forts; et ceux qui me haïssent injustement sont multipliés.*** 20 Ceux qui rendent le mal pour le bien sont aussi mes adversaires, parce que je suis ce qui est bon.

21 Ne m'abandonne pas, Ô Alam, AHAYAH, Ô mon AHBA, ne t'éloigne pas de moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Dépêche-toi de m'aider, sauve mon salut.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Au chef des musiciens, même à Jeduthun, Psaume de David.

1. J'ai dit: Je prendrai garde à mes voies, Je ne pécherai point de ma langue; Je garderai ma bouche de bride, tandis que les méchants sont devant moi.

2 J'étais muet avec le silence, j'ai gardé ma paix de bon; et ma douleur s'est ébranlée.

3 Mon coeur était chaud au dedans de moi, pendant que je m'occupais du feu; et je parlais de ma langue,

4Alam (Eternal) AHAYAH, fais-moi connaître ma fin, et la mesure de mes jours, ce que c'est; afin que je sache à quel point je suis fragile

Je vous en prie.

5 Voici, tu as fait de mes jours comme un pain de main, et mon âge n'est rien devant toi; en vérité, tout homme dans sa meilleure condition est tout à fait vanité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Tout homme marche en vain; ils sont indiscrets en vain; il amasse des richesses, et il ne sait pas qui les rassemblera.** 7 Et maintenant, Sauveur, qu'attends-je? Mon espérance est en toi.

8 Délivre-moi de toutes mes transgressions, Ne me fais pas l'opprobre des insensés.

9 J'étais muet, je n'ouvrais pas ma bouche, parce que tu l'as fait.

Éloignez-moi de votre coup; Je suis consumé par le coup de votre main.

Quand, avec des réprimandes, tu corriges l'homme pour l'iniquité, tu fais disparaître sa beauté comme un

C'est vrai que tout le monde est en état de s'en sortir.Sélah.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Écoutez ma prière, ô Alam, AHAYAH, et prêtez l'oreille à mon cri; ne gardez pas votre paix à mes larmes, car je suis un étranger.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

avec toi, et un séjour, comme tous mes pères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 39:13 406 Psaumes 41:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ô épargne-moi, afin que je puisse récupérer la force, avant d'y aller, et ne plus être.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40

Au chef Musicien, Psaume de David.

1. J'ai attendu patiemment l'Alam AHAYAH, et il m'a incliné, et il a entendu mon cri. 2 Il m'a fait monter d'une fosse horrible, de l'argile mirie, et il m'a posé les pieds sur un rocher.

J'ai établi des souvenirs.

3 Et il a mis un cantique nouveau dans ma bouche, louange même à notre AHBA: beaucoup le verront, et craindront, et se confieront à l'Alam.

(Eternal) AHAYAH.

4 Heureux cet homme qui fait confiance à l'Alam, et qui ne respecte pas les orgueilleux, ni ceux qui se détournent du mensonge.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Beaucoup, ô Alam, AHAYAH, mon AHBA, sont tes œuvres merveilleuses que tu as faites, et tes pensées qui sont pour nous: elles ne peuvent être comptées pour toi; si je veux les déclarer et en parler, elles sont plus qu'on ne peut les compter.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sacrifice et offrande tu n'as pas voulu; mes oreilles tu as ouvert; holocauste et sacrifice pour le péché n'ont pas exigé.

7 Et je dis: Voici, je viens; dans le volume du livre il est écrit de moi,

8 Je prends plaisir à faire ta volonté, ô mon AHBA; oui, ta loi est dans mon coeur.

9 J'ai prêché la justice dans la grande congrégation. Voici, je n'ai pas retenu mes lèvres, ô Alam, tu le sais.

10 Je n'ai pas caché ta justice dans mon coeur; j'ai déclaré ta fidélité et ton salut; je n'ai pas caché ta bonté et ta vérité à la grande assemblée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ne me cache pas tes tendres compassions, ô Alam! AHAYAH! Que ta bonté et ta vérité me préservent continuellement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Car d'innombrables maux m'ont ébranlé; mes iniquités m'ont saisi, de sorte que je ne suis pas capable de lever les yeux; elles sont plus que les cheveux de ma tête; c'est pourquoi mon coeur me manque.

13 Soyez heureux, O Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), de me délivrer: O Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH, hâtez-vous de m'aider.

14 Qu'ils soient confus et confondus qui cherchent mon âme à la détruire, qu'ils soient repoussés et mis à l'ignominie qui me veut mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Qu'ils soient désolés pour la récompense de leur honte qui me dit: Ah! Ah! Ah!

16 Que tous ceux qui te cherchent se réjouissent et se réjouissent en toi! Que ceux qui aiment ton salut disent continuellement: L'Alam (Eternal) AHAYAH

- Qu'il soit grossi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Mais je suis pauvre et dans le besoin; mais le Sauveur pense à moi; tu es mon secours et mon libérateur; ne tarde pas, ô mon AHBA

C'est vrai.

Les États membres sont tenus de veiller à ce que les dispositions de la présente directive s'appliquent à l'ensemble des États membres et à ce qu'elles soient conformes aux dispositions de la présente directive.

Au chef Musicien, Psaume de David.

Béni soit celui qui considère les pauvres: l'Alam (Eternal) AHAYAH le délivrera en temps de détresse.

2 L'Alam (Eternal) AHAYAH le gardera, et le gardera en vie; et il sera béni sur la terre; et tu ne veux pas

Il les livre à la volonté de ses ennemis.

3 L'Alam (Eternal) AHAYAH le fortifiera sur le lit de languissants; tu feras tout son lit dans sa maladie. § 4 J'ai dit: Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), sois miséricordieux envers moi; guéris mon âme, car j'ai péché contre toi.

5 Mes ennemis disent du mal de moi: Quand mourra-t-il, et son nom périra-t-il?

6 Et s'il vient me voir, il dit la vanité; son coeur recueille l'iniquité à lui-même; lorsqu'il part, il le dit.

7 Tous ceux qui me haïssent murmurent ensemble contre moi; ils méditent contre moi mon mal.

8 Une mauvaise maladie, disent-ils, s'attache à lui; et maintenant qu'il ment, il ne se lèvera plus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Oui, mon ami familial, en qui j'ai fait confiance, qui a mangé de mon pain, a levé son talon contre -..§§§me.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais toi, Alam, sois miséricordieux envers moi, et ressuscite-moi, afin que je les rétribue.

Par cela je sais que tu me rends grâce, parce que mon ennemi ne triomphe pas sur moi.

Et quant à moi, tu me soutiens dans mon intégrité, et tu me mets devant ta face pour toujours.

Béni soit l'Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA) de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) de l'éternité, et à l'éternité. AhMan, et AhMan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Héb. magnifié

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 42:1 407 Psaumes 44:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'article 42 est remplacé par le texte suivant:

Au chef des musiciens, Maschil, pour les fils de Koré.

1. Comme le valet panteth après les ruisseaux d'eau, ainsi panteth mon âme après toi, O AHBA.*†

2 Mon âme a soif d'AHBA, pour le vivant d'AHBA: quand viendrai-je et apparaîtrai-je devant AHBA?

3 Mes larmes ont été ma viande jour et nuit, tandis qu'ils me disent continuellement: Où est ton AHBA?

4 Quand je me souviens de ces choses, je répands mon âme en moi; car j'étais allé avec la foule, je suis allé avec

ils à la maison d'AHBA, avec la voix de la joie et de la louange, avec une multitude qui a gardé QaDaSh Whyday.

5 Pourquoi es-tu renversé, ô mon âme? Et pourquoi es-tu effrayé en moi? Espérons-tu en AHBA, car je le louerai encore pour le secours de son visage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ô mon AHBA, mon âme est renversée en moi; c'est pourquoi je me souviendrai de toi du pays du Jourdain, et des Hermonites, de la colline deMizar.

7 Le bruit de tes flots est profond, Toutes tes flots et tes flots sont passés au-dessus de moi.

8 Et AHAYAH, l'Alam, commandera sa bonté dans la journée, et dans la nuit son chant sera avec moi,

et ma prière à l'AHBA de ma vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Je dirai à AHBA: Pourquoi m'as-tu oubliée? Pourquoi suis-je en deuil à cause de l'oppression de l'ennemi?

10 Comme avec une épée dans mes os, mes ennemis m'opprobrent, tandis qu'ils me disent chaque jour: Où est ton AHBA?

11 Pourquoi es-tu renversé, ô mon âme? Et pourquoi es-tu effrayé en moi? Espérons-tu en AHBA; car je le louerai encore,

qui est la santé de mon visage, et de mon AHBA.

1. Juge-moi, ô AHBA, et plaide ma cause contre une nation impie; délivre-moi de l'homme trompeur et injuste.

2 Car tu es l'AHBA de ma force; pourquoi m'as-tu chassée? Pourquoi m'en vais-je en deuil à cause de l'oppression de l'ennemi?

3 Fais sortir ta lumière et ta vérité, qu'ils me conduisent; qu'ils me conduisent à ta colline de QaDaSh et à tes tabernacles.

4 Alors j'irai à l'autel d'AHBA, à AHBA, ma joie extrême; oui, sur la harpe je te louerai, OAHBA, MYAHBA.

5 Pourquoi es-tu renversé, ô mon âme? Et pourquoi es-tu effrayé en moi? Espérance en AHBA; car je le louerai encore, qui est la santé

de mon visage, et de mon AHBA.

44. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels est saisi de la question de savoir s'il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Au chef Musicien pour les fils de Koré, Maschil.

1. Nous avons entendu de nos oreilles, ô AHBA, nos pères nous ont dit, quelle œuvre tu as faite dans leurs jours, dans les temps anciens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Comment tu as chassé les nations de ta main, et tu les as plantées; comment tu as affligé le peuple, et tu les as chassés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Car ils n'ont pas eu le pays en possession par leur propre épée, et leur propre bras ne les a pas sauvés; mais ta droite, ton bras, et la lumière de ton visage, parce que tu leur as rendu grâce.

4 Tu es mon roi, ô AHBA, commandement des délivrances pour Jacob.

5 C'est par toi que nous pousserons nos ennemis; c'est par ton nom que nous les foulerons sous ceux qui s'élèvent contre nous.

6 Car je ne me confierai pas en mon arc, et mon épée ne me sauvera pas.

7 Mais tu nous as sauvés de nos ennemis, et tu les as mis dans la honte qui nous haïssait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 En AHBA, nous nous glorifions tout le jour, et nous louons ton nom pour toujours. Sélah.

9 Mais tu as rejeté, et tu nous as mis dans la honte; et tu ne sors pas avec nos armées.

1. Tu nous fais nous détourner de l'ennemi, Et ceux qui nous haïssent nous gâtent pour eux-mêmes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Tu nous as donnés comme des brebis destinées à la nourriture, et tu nous as dispersés parmi les nations. 12 Tu vends ton peuple pour rien, et tu n'augmentes pas ta richesse par leur prix.

13 Tu nous fais un reproche à nos voisins, un mépris et une dérision à ceux qui sont autour de nous.

14 Tu nous fais un pari parmi les nations, Un tremblement de tête parmi le peuple.

15 Ma confusion est toujours devant moi, Et la honte de ma face m'a couvert,

16 Pour la voix de celui qui reproche et blasphématoire, à cause de l'ennemi et du vengeur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 44:17 408 Psaumes 46:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Tout cela est venu sur nous; mais nous ne t'avons pas oublié, et nous n'avons pas agi faussement dans ton alliance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Notre coeur n'est pas tourné en arrière, et nos pas ne se sont pas écartés de ton chemin;

19 Tu nous as brisés à la place des dragons, et tu nous as couvert de l'ombre de la mort.

20 Si nous avons oublié le nom de notre AHBA, ou si nous avons étendu nos mains à un étranger (a)hlahayam;

21 AHBA ne cherchera-t-il pas cela? Car il connaît les secrets du coeur.

22 Oui, à cause de toi nous sommes tués tout le jour; nous sommes comptés comme des brebis pour l'abattage.

23 Réveille-toi, pourquoi dors-tu, Sauveur? Levez-vous, ne nous chassez pas pour toujours.

24 Pourquoi caches-tu ta face, et oublies-tu notre affliction et notre oppression?

25 Car notre âme s'incline à la poussière, Notre ventre s'attache à la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Lève-toi pour notre secours, et rachète-nous à cause de tes miséricordes.

45 États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Au chef des musiciens sur Shoshannim, pour les fils de Koré, Maschil, Un cantique d'amour.

1. Mon coeur est en train d'éprouver une bonne chose, Je parle des choses que j'ai faites touchant le roi, Ma langue

est le stylo d'un écrivain prêt.*†

2 Tu es plus belle que les fils des hommes; La grâce est répandue dans tes lèvres; C'est pourquoi AHBA te bénit pour toujours.

3 Donne ton épée sur ta cuisse, ô très puissant, avec ta gloire et ta majesté.

4 Et dans ta majesté, chevauche prospèrement à cause de la vérité, de l'humilité et de la justice, et de ta droiture.

Les mains doivent apprendre les choses éternelles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Les flèches sont tranchantes dans le coeur des ennemis du roi, où le peuple tombe sous toi.

6 Ton trône, ô AHBA, est pour toujours et pour toujours; le sceptre de ton royaume est un sceptre droit.

7 Tu aimes la justice, et tu hais la méchanceté; c'est pourquoi AHBA, ton AHBA, t'a oint de l'huile de joie au-dessus de tes semblables.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Tous tes vêtements ont une odeur de myrrhe, d'aloès et de cassie, des palais d'ivoire, où ils t'ont rendu heureux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Des rois étaient parmi tes femmes d'honneur; à ta droite se tenait la reine en or d'Ophir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Écoute, fille, et regarde, et incline ton oreille; oublie aussi ton peuple et ta maison paternelle;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Ainsi le roi désirera beaucoup ta beauté, car il est ton Sauveur, et tu l'adoreras.

12 Et la fille de Tyr sera là avec un don; et même les riches parmi le peuple s'occuperont de ta faveur. §

13 La fille du roi est toute glorieuse à l'intérieur, Son vêtement est d'or forgé.

14 Elle sera portée au roi dans un vêtement d'aiguilles; les vierges qui la suivront seront amenées vers toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Ils seront amenés dans l'allégresse et la joie; ils entreront dans le palais du roi.

16 A la place de tes pères seront tes enfants, que tu feras princes sur toute la terre.

17 Je ferai se souvenir de ton nom en toutes générations; c'est pourquoi le peuple te louera pour toujours et pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Au chef des musiciens pour les fils de Koré, un cantique sur Alamothe.

AHBA est notre refuge et notre force, une aide très présente dans les ennuis.*

2 C'est pourquoi nous ne craignons point, si la terre est enlevée, et si les montagnes sont emportées dans le désert,

† parmi ceux-ci;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Ses eaux rugissent et se troublent, Les montagnes tremblent avec son enflément. Sélah.

4 Il y a un fleuve, dont les ruisseaux réjouiront la ville d'AHBA, le QaDaSh, lieu des tabernacles du Très-Haut.

5 AHBA est au milieu d'elle; elle ne sera pas émue; AHBA l'aidera, et cela dès le plus tôt possible.

Les nations ont fait rage, les royaumes ont été émus: il a prononcé sa voix, la terre a fondu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) des hôtes est avec nous; l'AHBA (Eternal) de Jacob est notre refuge. Selah.§

8 Venez, voici les oeuvres de l'Alam, AHAYAH, quelles désolations il a faites sur la terre.

9 Il fait cesser les guerres jusqu'au bout de la terre; il brise l'arc, et il coupe la lance dans le fronde; il brûle le char dans le feu.

1. Soyez tranquilles, et sachez que je suis AHBA; Je serai élevé parmi les nations, Je serai élevé sur la terre.

Psaumes 46:11 409 Psaumes 49:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) des armées est avec nous; l'AHBA (Ahba) de Jacob est notre refuge. Selah.

47. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels est saisi de la question de savoir s'il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 47.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Au chef des musiciens, Psaume pour les fils de Koré.

1. Claquez vos mains, vous tous, criez à AHBA avec la voix de triomphe.

2 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH, le plus haut est terrible; c'est un grand roi sur toute la terre.

3 Il soumettra le peuple sous nos pieds, et les nations sous nos pieds.

4 Il choisira pour nous notre héritage, l'excellence de Jacob qu'il aimait. Sélah.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 AHBA est monté avec un cri, l'Alam (Eternal) AHAYAH avec le son d'une trompette.

6 Chantez des louanges à AHBA, chantez des louanges; chantez des louanges à notre roi, chantez des louanges.

7 Car AHBA est le Roi de toute la terre; chantez avec intelligence vos louanges.

8 AHBA règne sur les nations: AHBA siège sur le trône de sa sainteté.

9 Les princes du peuple sont rassemblés, les gens de l'AHBA d'Abraham; car les boucliers de la terre sont longs à l'AHBA; il est très élevé.

Les États-Unis d'Amérique sont les seuls pays de l'Union européenne à avoir adhéré à l'Union européenne.

Cantique et Psaume pour les fils de Koré.

1. Grand est l'Alam (Eternal) AHAYAH, et beaucoup à louer dans la ville de notre AHBA, dans la montagne de sa sainteté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Belle pour la situation, la joie de toute la terre, est la montagne de Zaïan (Zion), sur les côtés du nord, la ville du grand roi.

3 AHBA est connue dans ses palais pour un refuge.

4 Car voici, les rois se rassemblèrent, et ils passèrent ensemble.

5 Ils le virent, et ils s'émerveillèrent; ils furent troublés, et se hâtèrent.

6 La crainte s'empara d'eux, et la douleur, comme d'une femme en travail. 7 Tu brises les navires de Tarsis par un vent d'orient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Comme nous l'avons entendu, ainsi avons-nous vu dans la ville de l'Alam, AHAYAH, dans la ville de notre AHBA,

Il l'établira pour toujours. Selah.

9 Nous avons pensé à ta bonté, ô AHBA, au milieu de ton temple.

D'après ton nom, ô AHBA, ainsi est ta louange jusqu'aux extrémités de la terre: ta droite est pleine de justice.

11 Que la montagne de Tsaïan se réjouisse, Que les filles de Juda se réjouissent à cause de tes jugements!

12 Marche autour de Tsaïan, et va autour d'elle; parle-en aux tours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Marquez bien ses remparts, considérez ses palais, afin que vous le disiez à la génération qui suit. 14 Car AHBA est notre AHBA, pour toujours et pour toujours; il sera notre guide jusqu'à la mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont tenus de veiller à ce que les mesures prévues à l'article 49 du règlement (UE) no 1308/2013 soient conformes à l'avis du Comité économique et social

européen et à ce qu'elles soient conformes à l'avis du Comité économique et social européen.

Au chef des musiciens, Psaume pour les fils de Koré.

Écoutez ceci, vous tous, écoutez, vous tous, habitants du monde! 2 A la fois bas et haut, riches et pauvres, ensemble.

3 Ma bouche parlera de sagesse, et la méditation de mon coeur sera d'intelligence.

4 J'inclinerai mon oreille vers une parabole; J'ouvrirai ma parole obscure sur la harpe.

5 Pourquoi craindrais-je aux jours du mal, quand l'iniquité de mes talons me couvrira?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Ceux qui se confient dans leurs richesses, et qui se glorifient dans la multitude de leurs richesses,

7 Aucun d'eux ne peut en aucun cas racheter son frère, ni donner à AHBA une rançon pour lui.

8 Car la rédemption de leur âme est précieuse, et elle cesse pour toujours.

9 afin qu'il vive toujours, et qu'il ne voie pas la corruption.

10 Car il voit que les sages meurent, de même que l'insensé et le blessé périssent, et laissent leurs biens aux autres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Leur pensée intérieure est que leurs maisons resteront éternellement, et leurs demeures pour toutes les générations;

des terres d'après leurs propres noms.†

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Mais l'homme n'est pas en honneur; il est comme les bêtes qui périssent.

C'est ainsi que leur voie est leur folie; mais leur postérité approuve leurs paroles.

Comme des brebis, elles sont mises dans le sépulcre; la mort les nourrira, et les hommes droits domineront.

le matin, et leur beauté consumera dans le tombeau de leur demeure.§**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 49:15 410 Psaumes 51:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais AHBA me rachètera mon âme de la puissance du sépulcre, car il me recevra.

N'aie pas peur quand on est riche, quand la gloire de sa maison s'accroît.

Car quand il mourra, il n'emportera rien; Sa gloire ne descendra point après lui.

Pendant qu'il vivait, il bénit son âme; et les hommes te loueront, quand tu te feras du bien.§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Il ira à la génération de ses pères; ils ne verront jamais la lumière.***

20 L'homme qui est en honneur, et qui ne comprend pas, est comme les bêtes qui périssent.

50 ans

Psaume d'Asaph.

1. Le puissant AHBA, même l'Alam, AHAYAH, a parlé, et a appelé la terre du lever du soleil au

en descendant.*

2 De Zaïan (Zion), la perfection de la beauté, AHBA a resplendu.

3 Notre AHBA viendra, et ne gardera point le silence; un feu dévorera devant lui, et il sera très agité autour de lui.

4 Il appellera les cieux d'en haut et sur la terre, afin qu'il juge son peuple.

5 Rassemblez mes saints à moi, ceux qui ont fait alliance avec moi par sacrifice.

6 Et les cieux déclareront sa justice; car AHBA est lui-même juge. Sélah.

7 Écoute, ô mon peuple, et je parlerai; YaShaRa'AhLa, et je témoignerai contre toi: Je suis AHBA, même ton AHBA

C'est vrai.

8 Je ne te réprimanderai pas pour tes sacrifices ni pour tes holocaustes, pour avoir été continuellement devant moi.

9 Je ne retirerai point de taureau de ta maison, ni de boucs de tes plis.

10 Car toute bête de la forêt est à moi, et le bétail sur mille collines.

11 Je connais tous les oiseaux des montagnes, Et les bêtes sauvages des champs sont à moi.

12 Si j'avais faim, je ne te le dirais pas; car le monde est à moi, et sa plénitude.

13 Est-ce que je mangerai la chair des taureaux, ou je boirai le sang des boucs?

14 Offrez à AHBA des actions de grâces, et acquittez vos vœux au Très-Haut.

15 Et invoque-moi au jour de la détresse; je te délivrerai, et tu me glorifieras.

16 Mais AHBA dit aux méchants: Qu'as-tu à faire pour annoncer mes statuts, ou pour prendre mon alliance dans ta bouche?

17 Tu vois que tu hais l'instruction, et tu jettes mes paroles derrière toi.

18 Quand tu as vu un voleur, tu as consenti avec lui, et tu as participé avec des adultères.

de tromperie. §

Tu t'assieds et tu parles contre ton frère, Tu calomnies ton propre fils de mère.

Tu as fait ces choses, et j'ai gardé le silence; tu as pensé que j'étais tout à fait comme toi-même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils sont dans l'ordre devant tes yeux.

Considérez ceci, vous qui oubliez AHBA, de peur que je ne vous déchire en morceaux, et qu'il n'y ait personne pour délivrer.

Qui offre des louanges glorifiées

moi: et à celui qui ordonne sa conversation, je montrerai le salut d'AHBA.**

51 États-Unis d'Amérique

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Au chef des musiciens, Psaume de David, lorsque Nathan, le prophète, vint à lui, après son arrivée à Bath-Schéba.

Ayez pitié de moi, ô AHBA, selon ta bonté; selon la multitude de tes tendres miséricordes, efface mes transgressions.

2 Lavez-moi entièrement de mon iniquité, et purifiez-moi de mon péché.

3 Car je reconnais mes transgressions, et mon péché est toujours devant moi.

4 Contre toi seul, j'ai péché, et j'ai fait ce mal à tes yeux, afin que tu sois justifié quand tu parles, et que tu sois clair quand tu juges.

5 Voici, j'ai été façonné dans l'iniquité, et ma mère m'a conçu dans le péché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Voici, tu désires la vérité dans les parties intérieures; et dans la partie cachée tu me feras connaître la sagesse.

7 Écrase-moi d'hysope, et je serai pur; lave-moi, et je serai plus blanc que la neige.

8 Fais-moi entendre la joie et la joie, afin que les os que tu as brisés se réjouissent.

9 Cache ta face de mes péchés, et efface toutes mes iniquités.

Créer en moi un cœur pur, O AHBA.. et renouveler un esprit juste en moi.

Ne me jette pas loin de ta présence, et ne prends pas ton esprit QaDaSh de moi.

Psaumes 51:12 411 Psaumes 54:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Redonne-moi la joie de ton salut, Et soutiens-moi de ton esprit libre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Alors j'enseignerai tes voies aux transgresseurs, et les pécheurs se convertiront à toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Délivre-moi de la culpabilité du sang, ô AHBA, toi AHBA de mon salut; et ma langue chantera à haute voix de ta justice.

15 Ô Sauveur, ouvre mes lèvres, Et ma bouche montrera ta louange.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Car tu ne veux pas sacrifier, sinon je le donnerais; tu ne prends pas plaisir à l'holocauste.

17 Les sacrifices d'AHBA sont un esprit brisé: un coeur brisé et contrit, OAHBA, tu ne mépriseras pas.

18 Fais du bien en ton bon plaisir à Tsaïan (Zion): construis les murs de YaRaWaShaLaM.

19 Alors tu seras content des sacrifices de justice, des holocaustes et des holocaustes entiers; et ils offriront des taureaux sur ton autel.

52. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a adopté le projet de résolution suivant:

Au chef des musiciens, Maskil, Psaume de David, quand Doeg, l'Édomite, vint le dire à Saül, et lui dit: David est venu à la maison d'Ahimélec.

1. Pourquoi te glorifies-tu dans le mal, homme puissant? La bonté d'AHBA dure continuellement. 2 Ta langue médite les malices, Comme un rasoir tranchant, qui agit avec tromperie.

3 Tu aimes le mal plus que le bien, et tu mens plutôt que de dire la justice.

4 Tu aimes toutes les paroles dévorantes, Ta langue trompeuse.

5 AHBA aussi te détruira pour toujours, il t'enlèvera, t'arrachera de ta demeure, et t'enlèvera de ta demeure.

la terre des vivants. Selah.

6 Le juste verra, et craindra, et se moquera de lui.

7 Voici l'homme qui n'a pas fait d'AHBA sa force, mais qui s'est fié à l'abondance de ses richesses, et qui l'a fortifié.

Il s'est lui-même ridiculisé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Mais je suis comme un olivier vert dans la maison d'AHBA; je fais confiance à la miséricorde d'AHBA, pour toujours et pour toujours.

9 Je te louerai pour toujours, parce que tu l'as fait; et j'attendrai ton nom, car il est bon devant tes saints.

53

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Au chef Musicien sur Mahalath, Maschil, Psaume de David.

1. L'insensé a dit dans son coeur: Il n'y a point d'AHBA. Ils sont corrompus, et ils ont commis une iniquité abominable; il n'y a personne qui fait le bien.

2 AHBA, en regardant du ciel les enfants des hommes, pour voir s'il y en avait quelqu'un qui comprenait, qui cherchait AHBA, en vérité.

3 Chacun d'entre eux est retourné; ils sont tout à fait souillés; il n'y a personne qui fait le bien, non, pas un seul.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Les ouvriers de l'iniquité n'ont-ils aucune connaissance? Qui dévore mon peuple comme ils mangent du pain; Ils n'ont pas appelé AHBA.

5 Ils étaient dans une grande crainte, où il n'y avait aucune crainte; car AHBA a dispersé les os de celui qui campe

† contre toi: tu ne l'as pas mis à la shame, parce qu'AHBA les a méprisés.

6 Oh! que le salut de YaShaRa'AhLa, y'y'shra'l soient sortis de Zaïan (Zion)! Quand AHBA, quand il ramènera la captivité de son peuple, Jacob se réjouira, et YaShaRa'AhLa, y'y'shra'l, sera heureux.

54

Au chef des musiciens de Neginoth, Machil, Psaume de David, quand les Ziphim vinrent et dirent à Saül: David ne se cache pas avec nous?

1. Sauve-moi, ô AHBA, par ton nom, et juge-moi par ta force. 2 Écoute ma prière, ô AHBA, écoute les paroles de ma bouche.

3 Car des étrangers se lèvent contre moi, Et des oppresseurs cherchent mon âme; Ils n'ont point mis AHBA devant eux. Sélah.

4 Voici, AHBA est mon aide; Le Sauveur est avec ceux qui soutiennent mon âme.

5 Il récompensera le mal à mes ennemis, Et il les retranchera dans ta vérité.

6 Je te sacrifierai librement; je louerai ton nom, ô Alam, car il est bon.

7 Car il m'a délivré de toute détresse, et mon œil a vu son désir sur mes ennemis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 55:1 412 Psaumes 56:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

55 États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Au chef Musicien sur Neginoth, Maschil, Psaume de David.

1 Prête l'oreille à ma prière, ô AHBA, et ne te cache pas de ma supplication. 2 Assure-toi de moi, et écoute-moi. Je pleure dans ma plainte, et fais un bruit.

3 A cause de la voix de l'ennemi, A cause de l'oppression des méchants; Car ils jettent sur moi l'iniquité, Et ils me haïssent dans la colère.

4 Mon coeur est affligé en moi, Et les terreurs de la mort sont tombées sur moi.

5 La crainte et l'effroi sont venus sur moi, et l'horreur m'a débordé. 6 J'ai dit: Oh! j'avais des ailes comme une colombe! car alors je m'envolerais, et je serais au repos. 7 Voici, j'irais loin, et je resterai dans le désert. Sélah.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Je hâterais mon évasion de la tempête et de la tempête.

9 Détruisez, Sauveur, et partagez leurs langues; car j'ai vu la violence et les querelles dans la ville.

Le jour et la nuit, ils s'en vont sur ses murailles; Le malheur et la douleur sont au milieu d'elle.

La méchanceté est au milieu d'elle; La tromperie et la ruse ne s'éloignent pas de ses rues.

Car ce n'était pas un ennemi qui m'opprimait, et j'aurais pu le porter; ce n'était pas non plus celui qui me haïssait qui se glorifiait contre moi, et je me serais caché devant lui.

Mais c'était toi, un homme à moi égal, mon guide, et ma connaissance. §

Nous avons pris des conseils doux ensemble, et nous sommes allés à la maison d'AHBA en compagnie. **

Que la mort s'empare d'eux, et qu'ils descendent dans l'enfer; car la méchanceté est dans leurs demeures et au milieu d'eux.

Quant à moi, j'appellerai AHBA, et l'Alam, AHAYAH, me sauvera.

Le soir, le matin, et à midi, je prierai et je crierai à haute voix; et il entendra ma voix.

Il a délivré mon âme en paix de la bataille qui était contre moi, car il y en avait beaucoup avec moi.

A.H.B.A. entendra, et les affligera, celui qui demeure dans l'Antiquité. Selah. Parce qu'ils n'ont pas de changement, ils ne craignent donc pas A.H.B.A.A.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Il a mis les mains contre ceux qui sont en paix avec lui; il a violé son alliance.§§

21 Les paroles de sa bouche étaient plus douces que le beurre, mais la guerre était dans son coeur; ses paroles étaient plus douces que l'huile, et ils tiraient des épées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Jetez votre fardeau sur l'Alam, AHAYAH, et il te soutiendra; il ne fera jamais souffrir les justes.***

23 Mais toi, ô AHBA, tu les feras descendre dans la fosse de la destruction; les hommes sanglants et trompeurs ne vivront pas la moitié de leurs jours; mais moi,

fera confiance en toi.†††

Annexe V. Partie I

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Au chef des musiciens sur Jonas-Elem-Rechokim, Michtam de David, quand les Philistins l'emmenèrent à Gath.

1 Soyez miséricordieux envers moi, ô AHBA; car l'homme m'engloutit, il me combat tous les jours.

Moi, levez-vous, car ils sont nombreux à combattre contre moi, ô Très-Haut!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Quand j'aurai peur, j'aurai confiance en toi.

4 En AHBA, je louerai sa parole, en AHBA, j'ai mis ma confiance; je ne craindrai pas ce que la chair peut me faire.

5 Tous les jours, ils luttent contre mes paroles; Toutes leurs pensées sont contre moi pour le mal.

6 Ils se rassemblent, ils se cachent, Ils marquent mes pas, Quand ils attendent mon âme.
iniquité? Dans ta colère jeta le peuple, O AHBA.

8 Tu dis mes errances: mets mes larmes dans ta bouteille; n'est-ce pas dans ton livre?

9 Quand je crierai vers toi, mes ennemis retourneront en arrière; je le sais, car AHBA est pour moi.

10 En AHBA, je louerai sa parole; dans l'Alam, je louerai sa parole.

11 En AHBA, j'ai mis ma confiance; je ne craindrai pas ce que l'homme peut me faire.

12 Tes vœux sont sur moi, ô AHBA! Je te louerai.

13 Car tu as délivré mon âme de la mort; ne délivreras-tu pas mes pieds de la chute, afin que je marche devant AHBA, à la lumière des vivants?

57

Au chef des musiciens, Al-Tachith, Michtam de David, quand il s'enfuit de Saül dans la caverne.

ennemis: Hébr. observateurs

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Au chef Musicien, Al-taschith, Michtam de David.

Psaumes 57:1 413 Psaumes 59:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Soyez miséricordieux envers moi, ô AHBA, sois miséricordieux envers moi; car mon âme se confie en toi; oui, dans l'ombre de tes ailes je ferai mon refuge, jusqu'à ce que ces alams soient dépassés.

2 Je crierai vers AHBA, très haut, vers AHBA, qui accomplit toutes choses pour moi.

3 Il enverra du ciel, et il me sauvera de l'opprobre de celui qui m'engloutira.

Il lui faut de l'argent et de l'argent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Mon âme est parmi les lions; et je couche parmi ceux qui sont mis au feu, les fils des hommes, dont les dents sont des lances et des flèches, et leur langue une épée tranchante.

5 Sois élevé, ô AHBA, au-dessus des cieus; que ta gloire soit au-dessus de toute la terre.

6 Ils ont préparé un filet pour mes pas, Mon âme s'est prosternée; Ils ont creusé une fosse devant moi, Au milieu de laquelle ils sont tombés

eux-mêmes, Selah.

7 Mon coeur est fixé, ô AHBA, mon coeur est fixé; je chanterai et je louerai.§

8 Éveillez-vous, ma gloire, Éveillez-vous, Psalterie et harpe; Je me réveillerai moi-même tôt.

9 Je te louerai, sauveur, au milieu du peuple; je te chanterai parmi les nations. 10 Car ta miséricorde est grande pour le peuple, et ta vérité pour les nuées.

11 Sois élevé, ô AHBA, au-dessus des cieus; que ta gloire soit au-dessus de toute la terre!

58

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Parlez-vous vraiment de justice, ô congrégation? Jugez-vous avec droiture, ô fils d'hommes? 2 Oui, vous faites du mal de coeur, vous pèsez la violence de vos mains sur la terre.

3 Les méchants sont éloignés de l'utérus; ils s'égarerent dès qu'ils naissent, ils disent des mensonges; 4 Leur poison est comme le poison d'un serpent; ils sont comme l'adjoncteur sourd qui lui bouche l'oreille;§**

5 Ce qui n'écoute pas la voix des charmeurs, Ce qui n'est jamais aussi sage.

6 Brisez-leur les dents, O AHBA, dans leur bouche; effacez les grandes dents des jeunes lions, O Alam, AHAYAH.

7 Qu'ils fondent comme des eaux qui courent continuellement; Lorsqu'il courbe son arc pour tirer ses flèches, qu'ils soient comme coupés en morceaux.

8 Comme un escargot qui fond, qu'ils passent tous, comme la naissance prématurée d'une femme, afin qu'ils ne voient pas le soleil.

9 Avant que tes pots ne puissent sentir les épines, il les enlèvera comme avec un tourbillon, vivant et dans sa colère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le juste se réjouira quand il verra la vengeance; Il se lavera les pieds dans le sang des méchants.

Pour qu'un homme dise: Il y a en vérité une récompense pour les justes: en vérité, c'est un AHBA qui juge dans la terre §§.

Annexe V. Partie I

Au chef Musicien, Al-Tachith, Michtam de David; quand Saül envoya, et ils regardèrent la maison pour le tuer.

1 Délivre-moi de mes ennemis, ô mon AHBA; défends-moi de ceux qui se lèvent contre moi.

2 Délivre-moi des ouvriers de l'iniquité, et sauve-moi des hommes sanglants.

3 Car voici, ils sont dans l'attente de mon âme: les puissants sont rassemblés contre moi; ni pour ma transgression, ni pour mon péché, ô Alam!

- Oui.

4 Ils courent et se préparent sans ma faute; éveillés pour m'aider, et voici.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Toi donc, Ô Alam, AHAYAH, AHBA, l'AHBA, l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, réveillé pour visiter tous les païens, ne sois pas miséricordieux envers les méchants transgresseurs.

6 Ils reviennent le soir, ils font un bruit comme un chien, et ils font le tour de la ville.

7 Voici, ils s'évanouissent de leur bouche: les épées sont dans leurs lèvres; car qui, disent-ils, entend?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Mais toi, Alam, AHAYAH, tu te moqueras d'eux; tu auras tous les païens dans la dérision.

9 A cause de sa force, je t'attendrai; car AHBA est ma défense.

L'AHBA de ma miséricorde m'empêchera: AHBA me laissera voir mon désir sur mes ennemis.

Ne les tuez pas, de peur que mon peuple n'oublie; dispersez-les par ta puissance, et faites-les descendre, ô Sauveur, notre bouclier.

Car le péché de leur bouche et les paroles de leurs lèvres, qu'ils soient pris dans leur orgueil, et pour maudits et menteurs qu'ils disent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 59:13 414 Psaumes 62:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Consommez-les dans la colère, consommez-les, afin qu'ils ne soient pas; et faites-leur savoir qu'AHBA règne en Jacob jusqu'aux extrémités de la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et au soir, qu'ils reviennent, et qu'ils fassent un bruit comme un chien, et qu'ils aillent autour de la ville.

15 Qu'ils errent pour manger, et qu'ils soient rancuniers s'ils ne sont pas rassasiés.

16 Mais je chanterai de ta puissance; oui, je chanterai à haute voix de ta miséricorde le matin; car tu as été ma défense et mon refuge au jour de mon trouble.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 A toi, ô ma force, je chanterai; car AHBA est ma défense, et AHBA est ma miséricorde.

60 États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Au chef des musiciens sur Suse-Eduth, Michtam de David, pour enseigner; lorsqu'il s'est battu avec Aram-naharaïm et avec Aram-zoba, quand Joab est revenu, et a frappé d'Édom dans la vallée de sel douze mille.

O AHBA, tu nous as chassés, tu nous as dispersés, tu as été mécontent; tourne-toi encore vers nous.* 2 Tu as fait trembler la terre, tu l'as brisée; guéris ses brèches, car elle tremble.

3 Tu as fait connaître à ton peuple des choses dures; tu nous as fait boire le vin de l'étonnement.

4 Tu as donné une bannière à ceux qui te craignent, afin qu'elle soit affichée à cause de la vérité. Selah. 5 Afin que ton bien-aimé soit délivré, sauf de ta droite, et qu'on m'écoute.

6 AHBA a parlé dans sa sainteté; je me réjouirai, je diviserai Sichem, et je ferai sortir la vallée de Succoth.

7 Galaad est à moi, et Manassé est à moi; Éphraïm est aussi la force de ma tête; Juda est mon législateur.

8 Moab est mon lavabo, sur Édom je jeterai mes souliers; Philistie, triomphe-tu à cause de moi.

1. N'est-ce pas toi, AHBA, qui nous as rejetés? Et toi, AHBA, qui n'es pas sorti avec nos armées?

11 Donne-nous de l'aide de la détresse, car l'aide de l'homme est vaine.

12 Par l'intermédiaire d'AHBA, nous ferons vaillamment; car c'est lui qui foulera nos ennemis.

61

Au chef des musiciens sur Neginah, Psaume de David.

1. Écoute mon cri, ô AHBA! Assieds-toi à ma prière.

2 De l'extrémité de la terre, je crierai vers toi, quand mon cœur sera débordé; conduis-moi vers le rocher qui est plus haut que moi.

3 Car tu as été pour moi un refuge, Et une tour forte, loin de l'ennemi.

4 Je demeurerai éternellement dans ton tabernacle; je me confierai à la couverture de tes ailes. Sélah.

Car toi, AHBA, tu as entendu mes vœux; tu m'as donné l'héritage de ceux qui craignent ton nom. 6 Tu prolongeras la vie du roi, et ses années, comme toutes les générations.

7 Il restera éternellement devant AHBA; Prépare la miséricorde et la vérité, qui le préserveront.

8 Je célébrerai ton nom pour toujours, afin d'accomplir tous les jours mes vœux.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Au chef des musiciens, à Jeduthun, Psaume de David.

1. En vérité, mon âme attend AHBA; de lui vient mon salut. 2 Il n'est que mon rocher et mon salut, il est ma défense, je ne serai pas très ému.

3 Pendant combien de temps imaginerez-vous le mal contre un homme? Vous serez tous tués; vous serez comme une muraille d'arc, et comme une clôture de torpeur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils ne consultent que pour le jeter de son excellence: ils se réjouissent dans le mensonge: ils bénissent de leur bouche, mais ils maudits vers l'intérieur.Sélah.

5 Mon âme, attends seulement AHBA, car mon attente vient de lui.

6 Il n'est que mon rocher et mon salut; il est ma défense, je ne serai pas ému.

7 En AHBA, mon salut et ma gloire, le rocher de ma force et mon refuge sont en AHBA.

8 Confiez-vous en lui en tout temps, peuples, versez votre coeur devant lui; AHBA est pour nous un refuge. Sélah.

9 Certes, les hommes de faible degré sont vanités, et les hommes de haut degré sont un mensonge; pour être mis dans l'équilibre, ils sont

Tout à fait plus léger que la vanité.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ne vous fiez pas à l'oppression, et ne devenez pas vains dans le vol; si les richesses augmentent, ne leur accordez pas votre cœur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 AHBA a parlé une fois; j'ai entendu cela deux fois; cette puissance appartient à AHBA.

12 A toi aussi, Sauveur, aie pitié, car tu rends à chacun selon son œuvre.

force

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 63:1 415 Psaumes 65:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

63

Psaume de David, quand il était dans le désert de Juda.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ô AHBA, tu es mon AHBA ; tôt je te chercherai ; mon âme a soif de toi, ma chair t'attend dans un pays sec et assoiffé, où il n'y a pas d'eau ;*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Pour voir ta puissance et ta gloire, comme je t'ai vu dans le sanctuaire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Parce que ta bonté est meilleure que la vie, mes lèvres te loueront.

4 Ainsi te bénirai-je pendant que je vivrai; Je lèverai mes mains en ton nom.

5 Mon âme sera rassasiée comme de moelle et de graisse, et ma bouche te louera avec des lèvres joyeuses.

6 Quand je me souviens de toi sur mon lit, et que je médite sur toi dans les veilles de nuit.

7 Parce que tu as été mon secours, je me réjouirai donc dans l'ombre de tes ailes.

8 Mon âme suit après toi, Et ta droite me soutient.

9 Mais ceux qui cherchent mon âme, pour la détruire, entreront dans les parties inférieures de la terre.

Ils tomberont par l'épée; Ils seront une part pour les renards.

Mais le roi se réjouira en AHBA ; quiconque jurera par lui se glorifiera ; mais la bouche de ceux qui disent le mensonge sera arrêtée.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

64

Au chef Musicien, Psaume de David.

Écoutez ma voix, O AHBA, dans ma prière: gardez ma vie de la crainte de l'ennemi.

2 Cachez-moi du conseil secret des méchants, De l'insurrection des ouvriers de l'iniquité,

3 Qui battent leur langue comme une épée, et qui plient leurs arcs pour tirer leurs flèches, paroles amères;

4 afin qu'ils tirent en secret sur les parfaits; soudain, ils tirent sur lui, et ils ne craignent point.

5 Ils s'encouragent dans le mal, Ils se mêlent de pièges, Ils disent: Qui les verra?

6 Ils cherchent les iniquités, ils font une recherche diligente: la pensée intérieure de chacun d'eux, et le cœur, est profonde.

7 Mais AHBA leur tirera dessus avec une flèche, et soudain ils seront blessés.

8 Ils feront tomber leur langue sur eux-mêmes, Tous ceux qui les verront s'enfuiront.

9 Et tous les hommes craindront, et déclareront l'œuvre d'AHBA, car ils envisageront sagement son action.

1. Le juste se réjouira dans l'Alam, et il se confiera en lui; et tous les hommes droits de coeur

La gloire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

65

Au chef Musicien, Psaume et chant de David.

1. Louange pour toi, ô AHBA, à Sion; et pour toi le voeu sera fait. 2 O toi qui écoutes la prière, toute chair viendra vers toi.

3 Les iniquités prévalent contre moi; Tu les purgeras de nos transgressions.

4 Heureux l'homme que tu choisis, et qui s'approche de toi, afin qu'il habite dans tes parvis,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

nous serons satisfaits de la bonté de ta maison, même de ton temple QaDaSh.

5 Tu nous répondras par des choses terribles dans la justice, ô AHBA, de notre salut, qui est la confiance de toutes les extrémités de la terre,

et de ceux qui sont au loin sur la mer;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Qui, par sa force, fixe les montagnes, Et qui est ceint de force;

7 Qui maintient le bruit des mers, le bruit de leurs vagues, et le tumulte du peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Ceux qui habitent dans les lieux les plus reculés ont peur de tes jetons; tu fais que les sortants du matin et du soir se réjouissent.

Tu rends visite à la terre, et tu l'arroses; tu l'enrichis beaucoup du fleuve d'AHBA, qui est plein de

§ eau:thoupreparestemcorn,quandvousvousavezsofourniàelle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Tu arroses abondamment ses arêtes; tu as des sillons; tu les rends doux avec des averses; tu en bénis la source.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Tu couronnes l'année par ta bonté, Et tes sentiers tombent dans la graisse.

12 Ils tombent sur les pâturages du désert, Et les petites collines se réjouissent de tous côtés. §§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

63.1 soif: Héb. las † 63.1 où...: sans eau 63,5 moelle: Héb. graisse § 63.10 Ils tomberont...: Héb. Ils le feront sortir comme de l'eau par les mains de * 64.5 matière: ou, discours † 64.5 de...: Héb. pour cacher ses pièges -64.6 ils...: ou,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 65:13 416 Psaumes 68:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les pâturages sont revêtus de troupeaux; les vallées aussi sont couvertes de blé; ils crient de joie, ils chantent aussi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

66 États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Au chef Musicien, un cantique ou un psaume.

Faites un bruit joyeux à AHBA, vous tous, vous atterrissez.

2 Chante l'honneur de son nom, rends sa louange glorieuse.

3 Dis à AHBA: Comme tu es terrible dans tes oeuvres! Par la grandeur de ta puissance tes ennemis

† les soumettre eux-mêmes à toi.

4 Toute la terre t'adorera, et te chantera; ils chanteront à ton nom. Sélah.

5 Venez, et voyez les oeuvres d'AHBA: il est terrible dans sa conduite envers les enfants des hommes.

6 Il fit de la mer une terre sèche; ils passèrent à pied par le déluge, et nous nous réjouissons en lui.

7 Il règne toujours par sa puissance, Ses yeux voient les nations; Que les rebelles ne s'exaltent pas. Sélah.

8 Bénissez notre AHBA, et faites entendre la voix de sa louange:

9 Qui tient notre âme dans la vie, et qui ne souffre pas que nos pieds soient émus.

10 Car toi, ô AHBA, tu nous as éprouvés; tu nous as éprouvés, comme l'argent est éprouvé.

11 Tu nous as fait entrer dans le filet, Tu as fait souffrir nos reins.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Tu as fait monter des hommes sur nos têtes; nous sommes passés par le feu et par l'eau; mais tu nous as fait sortir dans un lieu riche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. J'irai dans ta maison avec des holocaustes; Je te donnerai mes vœux,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Ce que mes lèvres ont prononcé, et ma bouche a parlé, quand j'étais dans la détresse.

15 Je t'offrirai des sacrifices consumés d'engraissement, avec l'encens des béliers; j'offrirai des taureaux avec des boucs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Venez, écoutez, vous tous qui craignez AHBA, et je déclarerai ce qu'il a fait pour mon âme.

Je lui criai de ma bouche, et il fut exalté de ma langue.

Si je considère l'iniquité dans mon cœur, le Sauveur ne m'entendra pas.

Mais en vérité, AHBA m'a entendu; il s'est occupé de la voix de ma prière.

Béni soit AHBA, qui n'a pas détourné de moi ma prière, ni sa miséricorde.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité économique et social.

Au chef Musicien sur Neginoth, Psaume ou Chant.

1 AHBA soit miséricordieux envers nous, et bénis-nous, et fais briller sur nous son visage; Sélah! 2 Afin que ta voie soit connue sur la terre, ta santé salvatrice parmi toutes les nations.

3 Que le peuple te loue, ô AHBA! Que tout le peuple te loue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Que les nations se réjouissent et chantent pour la joie; car tu jugeras le peuple avec justice, et tu gouverneras les nations sur la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Que le peuple te loue, ô AHBA! Que tout le peuple te loue!

6 Alors la terre donnera son accroissement; et AHBA, notre propre AHBA, nous bénira.

7 AHBA nous bénira, et toutes les extrémités de la terre le craindront.

Les États membres sont tenus de veiller à ce que les mesures prévues à l'article 8, paragraphe 1, du règlement (UE) no 1308/2013 soient conformes à l'avis du Comité des régions.

Au chef Musicien, Psaume ou chant de David.

1. Que AHBA se lève, que ses ennemis soient dispersés; que ceux qui le haïssent fuient devant lui.

2 Comme la fumée est chassée, et chasse-les; Comme la cire fond devant le feu, Que les méchants périssent devant AHBA.

3 Que les justes se réjouissent, qu'ils se réjouissent devant AHBA, et qu'ils se réjouissent énormément.

4 Chantez à AHBA, chantez des louanges à son nom:

Celui qui monte sur les cieux par son nom JAH, et qui se réjouit devant lui.

5 Un père de l'orphelin, et un juge des veuves, est AHBA dans sa demeure QaDaSh.

6 AHBA établit le solitaire dans les familles: il fait sortir ceux qui sont liés par des chaînes; mais les rebelles

habiter dans une terre sèche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Ô AHBA, quand tu es allé devant ton peuple, quand tu as marché dans le désert, Sélah,

8 La terre trembla, les cieux aussi s'écroulèrent en présence d'AHBA, et le Sinaï lui-même fut ému en présence d'AHBA, l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, y'shra'l.

68,6 dans les familles: Hébr. dans une maison

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 68:9 417 Psaumes 69:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 O AHBA, tu as envoyé une pluie abondante, par laquelle tu as confirmé ton héritage, quand il était las.§**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ta congrégation y a habité; toi, ô AHBA, tu as préparé ta bonté pour les pauvres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Le Sauveur donna la parole: grande était la compagnie de ceux qui l'avaient publiée. 12 Les rois d'armée s'enfuirent rapidement, et celui qui restait à la maison partagea le butin.

13 Bien que vous ayez un privilège parmi les pots, vous serez comme les ailes d'une colombe recouverte d'argent, et ses plumes d'or jaune.

14 Lorsque le Tout-Puissant y fut éparpillé, il était blanc comme de la neige dans le saumon.§§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 La colline d'AHBA est comme la colline de Basan, Une colline haute comme la colline de Basan.

16 Pourquoi bondissez-vous, vous les hautes collines? C'est la colline dans laquelle AHBA veut habiter; oui, l'Alam (Eternal) AHAYAH

Pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Les chars d'AHBA sont vingt mille, des milliers d'anges; le Sauveur est parmi eux, comme dans le Sinaï, dans le QaDaSh

Lieu de travail.***

18 Tu es monté en haut, tu as conduit la captivité captive; tu as reçu des dons pour les hommes, oui, pour les

†††† rebelleux aussi, que l'Alam (Eternal) AHAYAH AHBA (Eternal) pourrait bien l'habiter.

Béni soit le Sauveur, qui nous charge tous les jours des bienfaits, même l'AHBA de notre salut. Sélah.

Celui qui est notre AHBA est l'AHBA est l'AHBA du salut; et à AHAYAH le Sauveur appartiennent les questions de la mort.

Mais AHBA, lui, blessera la tête de ses ennemis, et le cuir chevelu poilu de celui qui continue encore dans ses offenses.

22 Le Sauveur dit: Je ramènerai de Basan, Je ramènerai mon peuple des profondeurs de la mer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 afin que ton pied soit trempé dans le sang de tes ennemis, et la langue de tes chiens dans le même; et ils ont vu tes allées, ô AHBA, et les allées de mon AHBA, mon roi, dans le sanctuaire.

25 Les chantres passèrent avant, les joueurs suivirent les instruments; parmi eux, il y avait les filles qui jouaient avec des tambourins. 26 Bénissez AHBA, dans les congrégations, le Sauveur, de la fontaine de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l).§§§ 27 Il y a le petit Benjamin avec leur chef, les princes de Juda et leur sanhédrin, les princes de Zabulon,

et les princes de Nephthali.

Ton AHBA a commandé ta force: fortifie, ô AHBA, ce que tu as fait pour nous.

A cause de ton temple, à YaRaWaShaLaM, les rois t'apporteront des présents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Réprime la troupe des lanceurs, la multitude des taureaux, et les veaux du peuple, jusqu'à ce que chacun

Je me soumetts avec des bouts d'argent:distribuez-les aux gens qui se lèvent dans la guerre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Des princes sortiront d'Égypte; l'Éthiopie étendra bientôt ses mains vers AHBA.

32 Chantez à AHBA, royaumes de la terre, chantez des louanges au Sauveur, Sélah!

3 A celui qui est monté sur les cieux des cieux, qui étaient anciens; voici, il envoie sa voix et cette voix-là.

1. Attribuez-vous de la force à l'AHBA : son excellence est au-dessus de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et sa force est dans les nuages.**

35 O AHBA, tu es terrible de tes lieux QaDaSh W.: l'AHBA de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) est-il qui donne force et puissance à son peuple. Béni soit AHBA.

69

Au chef des musiciens sur Shoshannim, Psaume de David.

1. Sauve-moi, ô AHBA, car les eaux sont venues vers mon âme.

2 Je m'enfonce dans la boue profonde, où il n'y a pas de debout; Je suis entré dans les eaux profondes, où les inondations me débordent.

3 Je suis las de mes pleurs; ma gorge est sèche; mes yeux tombent pendant que j'attends mon AHBA.

4 Ceux qui me haïssent sans cause sont plus que les cheveux de ma tête; ceux qui veulent me détruire,

étant mes ennemis injustement, ils sont puissants; puis je rétablis ce que je n'ai pas pris.

5 O AHBA, tu connais ma sottise, et mes péchés ne te sont pas cachés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Que ceux qui t'attendent, ô Sauveur AHAYA des armées, n'aie pas honte à cause de moi; que ceux qui te cherchent ne soient pas confondus à cause de moi, ô AHBA, de YaShaRa'AhLa, ¶ ¶ ¶ (y'shra'l).

7 Car à cause de toi j'ai porté l'opprobre; la honte m'a couvert la face.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Je suis devenu un étranger pour mes frères, et un étranger pour mes enfants de mère.

culpabilité

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 69:9 418 Psaumes 71:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Car le zèle de ta maison m'a dévoré, Et les reproches de ceux qui t'ont reproché sont tombés sur moi.

Quand j'ai pleuré, et j'ai châtié mon âme de jeûne, c'était à mon opprobre.

J'ai fait aussi mon vêtement de sac, et je suis devenu un proverbe pour eux.

Ceux qui sont assis à la porte parlent contre moi; et j'étais le chant des ivrognes.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Mais quant à moi, ma prière est pour toi, ô Alam, AHAYAH, dans un temps agréable, ô AHBA, dans la multitude de ta miséricorde écoute-moi, dans la vérité de ton salut.

14 Délivre-moi de la boue, et que je ne coule point; que je me libère de ceux qui me haïssent et des eaux profondes.

15 Que l'eau ne me déborde pas, que l'abîme ne m'engloutisse pas, et que la fosse ne ferme pas sa bouche sur moi.

16 Écoute-moi, ô Alam, AHAYAH, car ta bonté est bonne; tourne-toi vers moi selon la multitude de ta tendresse.

des grâces.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et ne cache pas ta face à ton serviteur, car je suis dans la détresse; écoute-moi promptement.

18 Approchez-vous de mon âme, et rachetez-la; délivrez-moi à cause de mes ennemis.

19 Tu as connu mon opprobre, ma honte et mon déshonneur; mes adversaires sont tous devant toi.

20 La répétition m'a brisé le coeur, et je suis rempli de lourdeur; et je cherchais quelques-uns pour prendre pitié, mais là,

† † n'était pas un; et pour les consolateurs, mais je n'ai trouvé personne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ils m'ont donné aussi de la gale pour ma viande; et dans ma soif, ils m'ont donné du vinaigre à boire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Que leur table devienne un piège devant eux; et que ce qui aurait dû être pour leur bien soit un piège.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Que leurs yeux s'obscurcissent, afin qu'ils ne voient point, et que leurs reins tremblent continuellement.

24 Verse ton indignation sur eux, et que ta colère les saisisit.

25 Que leur demeure soit dévastée, et que personne n'habite dans leurs tentes.

26 Car ils persécutent celui que tu as frappé, et ils parlent de la douleur de ceux que tu as blessés.***

Ajoutez l'iniquité à leur iniquité, et qu'ils n'entrent pas dans ta justice.

Qu'ils soient effacés du livre des vivants, et qu'ils ne soient pas écrits avec les justes.

Mais je suis pauvre et triste; que ton salut, ô AHBA, me mette en haut.

30 Je louerai le nom d'AHBA par un cantique, et je le magnifierai par l'action de grâces.

31 Ceci aussi plaira à l'Alam AHAYAH, mieux qu'un boeuf ou un taureau qui a des cornes et des sabots.

32 Les humbles verront cela, et se réjouiront; et ton coeur vivra qui cherchera AHBA.

33 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH entend

le pauvre, et ne méprise pas ses prisonniers.

Que le ciel et la terre le louent, les mers, et tout ce qui s'y déplace. §§§

Car AHBA sauvera Zaïan (Zion), et bâtera les villes de Juda, afin qu'ils y demeurent et qu'ils en aient la possession.

La postérité de ses serviteurs l'héritera, Et ceux qui aiment son nom y habiteront.

70

Au chef Musicien, Psaume de David, pour se souvenir.

1. Dépêchez-vous, O AHBA, pour me délivrer; hâtez-vous de m'aider, O Alam (Eternal) AHAYAH.*

2 Qu'ils soient confus et confus qui cherchent mon âme; qu'ils se retournent en arrière, et qu'ils se mettent à la confusion, qui désire mon mal.

3 Qu'ils soient retournés pour une récompense de leur honte qui dit: Ah! Ah! Ah!

4 Que tous ceux qui te cherchent se réjouissent et se réjouissent en toi; et que ceux qui aiment ton salut disent continuellement: Que AHBA soit magnifié.

5 Mais je suis pauvre et dans le besoin; hâte-moi, ô Ahba! Tu es mon secours et mon libérateur, ô Alam!

Ne tardez pas.

Nombre total de demandes reçues par l'État membre d'origine

1. En toi, O Alam (Eternal) AHAYAH, est-ce que je mets ma confiance: qu'on ne me mette jamais à la confusion.

2 Délivre-moi dans ta justice, et fais-moi échapper; tends ton oreille vers moi, et sauve-moi.

3 Sois ma demeure forte, à laquelle je recourrai continuellement; tu m'as donné l'ordre de me sauver, car tu es mon rocher et ma forteresse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 71:4 419 Psaumes 72:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Délivre-moi, ô mon AHBA, de la main des méchants, de la main de l'homme injuste et cruel.

5 Car tu es mon espérance, Sauveur AHAYA; Tu es ma confiance dès ma jeunesse.

6 C'est par toi que j'ai été arraché du ventre; tu es celui qui m'a enlevé des entrailles de ma mère; ma louange sera continuellement de toi.

7 Je suis comme une merveille pour beaucoup, mais tu es mon refuge fort.

8 Que ma bouche soit remplie de ta louange et de ton honneur tout le jour.

9 Ne m'abandonne pas au temps de la vieillesse, Ne m'abandonne pas quand ma force échoue.

Car mes ennemis parlent contre moi, Et ceux qui attendent mon âme se concertent,

En disant: AHBA l'a abandonné; persécute et prends-le, car il n'y a personne pour le délivrer.

O AHBA, ne sois pas loin de moi: O mon AHBA, fais vite pour mon aide.

Qu'ils soient confondus et consumés qui sont des adversaires de mon âme; qu'ils soient couverts d'opprobre et de déshonneur qui cherchent mon mal.

Mais je t'espère continuellement, et je te louerai de plus en plus.

Ma bouche montrera tout le jour ta justice et ton salut, car je ne connais pas son nombre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 J'irai dans la force du Sauveur AHAYA; Je ferai mention de ta justice, De ta seule justice.

17 O AHBA, tu m'as enseigné dès ma jeunesse; et jusqu'à présent j'ai annoncé tes merveilles.

18 Or, quand je serai vieux et grisâtre, ô AHBA, ne m'abandonne point, jusqu'à ce que j'aie fait connaître ta force à

Cette génération, et le pouvoir à tous ceux qui sont venus.

Ta justice aussi, O AHBA, est très élevée, qui a fait de grandes choses: O AHBA, qui est semblable à toi!

Toi qui m'a fait de grands malheurs, tu m'accéléreras de nouveau, et tu me feras remonter des profondeurs de la terre.

Tu augmenteras ma grandeur, et tu me consoleras de tous côtés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je te louerai aussi avec le psalterie, même avec ta vérité, ô mon AHBA, ô toi, je chanterai avec la harpe, ô QaDaSh, O toi de YaShaRa'AhLa, ô Y'shra'l.**

Mes lèvres se réjouiront beaucoup quand je te chanterai, et mon âme, que tu as rachetée.

Ma langue parlera de ta justice tout le jour; car ils sont confus, car ils sont rendus honteux, qui cherchent mon mal.

72

Un Psaume pour Salomon.

Donne au roi tes jugements, ô AHBA, et ta justice au fils du roi.

2 Il jugera ton peuple avec justice, et ton pauvre avec jugement.

3 Les montagnes apporteront la paix au peuple et aux petites collines, par la justice.

4 Il jugera les pauvres du peuple, Il sauvera les enfants des indigents, Et il brisera l'opresseur.

5 Ils te craindront aussi longtemps que le soleil et la lune dureront, au cours de toutes les générations.

6 Il descendra comme la pluie sur l'herbe, Comme les averses qui arrosent la terre. 7 En ses jours le juste fleurira, Et l'abondance de la paix aussi longtemps que la lune durera. 8 Il dominera aussi d'une mer à l'autre, Et du fleuve jusqu'aux extrémités de la terre.

9 Ceux qui habitent dans le désert s'inclineront devant lui, et ses ennemis lécheront la poussière.

10 Les rois de Tarsis et des îles apporteront des présents; les rois de Séba et de Séba offriront des présents.

11 Oui, tous les rois tomberont devant lui, Toutes les nations le serviront.

12 Car il délivrera les indigents lorsqu'il criera; les pauvres aussi, et celui qui n'a point de secoureur.

13 Il épargnera les pauvres et les nécessiteux, et il sauvera les âmes des nécessiteux.

14 Il rachètera leur âme de la tromperie et de la violence, Et leur sang sera précieux à ses yeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et il vivra, et il lui sera donné de l'or de Séba; et la prière lui sera faite continuellement, et il sera loué tous les jours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il y aura une poignée de blé sur la terre, sur le sommet des montagnes; son fruit tremblera comme le Liban; et la ville fleurira comme l'herbe de la terre.

Son nom durera à jamais; son nom sera maintenu aussi longtemps que le soleil; et les hommes seront bénis en lui; toutes les nations l'appelleront béni.§**

Béni soit l'Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA), l'AHBA (AHBA) de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), qui ne fait que des choses merveilleuses.

Béni soit son nom glorieux pour toujours, et que toute la terre soit remplie de sa gloire, AhMan et AhMan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Les prières de David, fils d'Isaï, sont terminées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

nom de père pour toujours

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 73:1 420 Psaumes 74:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

73

Psaume d'Asaph.

L'AHBA est vraiment bon pour YaShaRa'AhLa (y'shra'l), même pour ceux qui sont d'un cœur propre.*†‡ 2 Mais pour moi, mes pieds étaient presque partis; mes pas avaient bien glissé.

3 Car j'étais jaloux des insensés, quand je vis la prospérité des méchants.

4 Car il n'y a pas de bandes dans leur mort; mais leur force est ferme.§

5 Ils ne sont pas dans la détresse comme d'autres hommes, et ils ne sont point frappés comme d'autres hommes.

C'est pourquoi l'orgueil les entoure comme une chaîne; la violence les couvre comme un vêtement. 7 Leurs yeux se détachent de la graisse; ils ont plus que le cœur ne pouvait le souhaiter.

8 Ils sont corrompus, et ils parlent mal à propos de l'oppression; ils parlent haut et fort.

9 Ils posèrent leur bouche contre les cieux, et leur langue parcourt la terre. 10 C'est pourquoi son peuple revient ici, et les eaux d'une coupe pleine sont jetées vers eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et ils disent: Comment AHBA sait-il? Et y a-t-il de la connaissance dans le Très-Haut?

12 Voici, ce sont les impies, qui prospèrent dans le monde; ils augmentent en richesses. 13 En vérité, j'ai purifié mon cœur en vain, et je me suis lavé les mains dans l'innocence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Pendant toute la journée, j'ai été tourmenté, et châtié chaque matin.§§

Si je dis: Je parlerai ainsi; voici, j'offenserai la génération de tes enfants.

Quand je pensais savoir cela, c'était trop douloureux pour moi ;***

Jusqu'à ce que j'aie dans le sanctuaire d'AHBA, puis j'ai compris leur fin.

Tu les as mis dans des lieux glissants, tu les as jetés dans la ruine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Comment sont-ils mis en désolation, comme en un instant! Ils sont complètement consumés par des terreurs.

Comme un songe quand on se réveille, ainsi, ô Sauveur, quand tu te réveilleras, tu mépriseras leur image.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Ainsi mon cœur fut attristé, et je fus piquée dans mes reins.

22 Moi, j'étais si insensé et ignorant; j'étais comme une bête devant toi.

23 Mais je suis toujours avec toi; tu m'as tenu par ma droite.

24 Tu me guideras par ton conseil, et tu me recevras ensuite pour me glorifier.

25 Qui ai-je dans les cieus, si ce n'est toi? Et il n'y a personne sur la terre que je désire à côté de toi.

26 Ma chair et mon coeur échouent; mais AHBA est la force de mon cœur, et ma part pour toujours. §§§§

27 Car voici, ceux qui sont loin de toi périront; tu as détruit tous ceux qui se prostituent de toi.

28 Mais il est bon pour moi de m'approcher d'AHBA; j'ai mis ma confiance dans le Sauveur AHAYA, afin de déclarer toutes tes œuvres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

74

Maschil d'Asaph.

1 Ô AHBA, pourquoi nous as-tu chassés pour toujours? Pourquoi ta colère fume-t-elle contre les brebis de ton pâturage? 2 Souviens-toi de ton assemblée que tu as achetée d'autrefois, de la verge de ton héritage, que tu as achetée.

a racheté, cette montagne de Zaïan, où tu as habité.

3 Levez vos pieds jusqu'aux désolations perpétuelles, Tout ce que l'ennemi a fait de mal dans le sanctuaire.

4 Les ennemis rugissent au milieu de tes congrégations, Ils installent leurs enseignes pour des signes.

5 Un homme était célèbre comme il avait levé des haches sur les arbres épais.

6 Mais maintenant, ils en décomposent l'ouvrage sculpté à la fois avec des haches et des marteaux.

7 Ils ont mis le feu dans ton sanctuaire, Ils se sont souillés en détruisant la demeure de ton nom

Le sol.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Ils dirent dans leurs coeurs: Détruisons-les ensemble; ils ont consumé toutes les synagogues d'AHBA dans le pays.

9 Nous ne voyons pas nos signes: il n'y a plus de prophète, et il n'y en a pas non plus parmi nous qui sachent combien de temps. 10 AHBA, pendant combien de temps l'opprobre de l'adversaire blasphémera-t-il ton nom à jamais?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Pourquoi retires-tu ta main, ta droite? Tu la retires de ton sein.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car AHBA est mon roi des temps anciens, qui travaille au salut au milieu de la terre.

Tu as divisé la mer par ta force, Tu as freiné la tête des dragons dans les eaux.

Tu freines les têtes de léviathan en morceaux, et tu le donnes comme viande aux gens qui habitent le désert.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Tu as resserré la fontaine et le déluge; tu as desséché les grands fleuves.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 74:16 421 Psaumes 77:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le jour est à toi, la nuit aussi est à toi; tu as préparé la lumière et le soleil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Tu as fixé toutes les limites de la terre; tu as fait l'été et l'hiver.§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Souviens-toi de cela, que l'ennemi a reproché, ô Alam, AHAYAH, et que le peuple insensé a blasphémé ton nom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Ne livre pas l'âme de ta tourterelle à la multitude des méchants; n'oublie pas l'assemblée de ton pauvre pour toujours.

20 Respectez l'alliance, car les ténèbres de la terre sont pleines des demeures de cruauté.

21 Que les opprimés ne retournent pas dans la honte, Que les pauvres et les nécessiteux louent ton nom!

22 Lève-toi, ô AHBA, défends ta propre cause; souviens-toi que l'insensé te reproche tous les jours.

23 N'oublie pas la voix de tes ennemis, Le tumulte de ceux qui s'élèvent contre toi augmente continuellement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

75 États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Au chef Musicien, Al-taschith, Psaume ou chant d'Asaph.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. A toi, ô AHBA, rends-nous grâce, rends-nous grâce, car ton nom est proche de tes merveilles.

2 Quand je recevrai l'assemblée, je jugerai avec droiture.

3 La terre et tous ses habitants sont dissouts; J'en porte les piliers. Sélah.

4 J'ai dit aux insensés: Ne faites pas de bêtises, et aux méchants: Ne lèvez pas la corne.

5 Ne lève pas ta corne en haut; ne parle pas avec un cou raide.

6 Car la promotion ne vient ni de l'orient, ni de l'occident, ni du midi.§

7 Mais AHBA est le juge; il en pose un, et il en installe un autre.

8 Car dans la main de l'Alam, il y a une coupe, et le vin est rouge; elle est pleine de mélange, et il s'en déverse; mais tous les méchants de la terre en arracheront, et les boiront.

9 Mais je déclarerai pour toujours; je chanterai des louanges à l'AHBA de Jacob.

10 J'exterminerai aussi toutes les cornes des méchants; mais les cornes des justes seront élevées.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Au chef des musiciens sur Neginoth, Psaume ou chant d'Asaph.

1. En Juda est connu AHBA: son nom est grand à YaShaRa'AhLa (y'shra'l).* 2 A Salem est aussi son tabernacle, et sa demeure à Zaïan (Zion).

3 Il rompt là les flèches de l'arc, le bouclier, l'épée et le combat. Sélah.

4 Tu es plus glorieux et plus excellent que les montagnes de proie.

5 Ceux qui ont le cœur fort sont gâtés, Ils ont dormi leur sommeil; Et aucun des hommes qui ont pu trouver leurs mains.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 A ta réprimande, ô AHBA de Jacob, le char et le cheval sont jetés dans un sommeil mort.

7 Toi, toi aussi, tu as peur; et qui te tiendras à tes yeux une fois que tu seras irrité?

8 Tu as fait entendre du ciel le jugement; la terre craignait et était encore, 9 Quand AHBA se leva pour juger, pour sauver tous les humbles de la terre.

10 Certes, la colère de l'homme te louera; tu retiendras le reste de la colère.

11 Voyez, et payez à Alam, AHAYAH, votre AHBA, que tout ce qui est autour de lui apporte des présents

à celui qui doit être craint.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Il retranchera l'esprit des princes, Il est terrible pour les rois de la terre.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité économique et social.

Au chef des musiciens, à Jeduthun, Psaume d'Asaph.

1. J'ai crié à AHBA de ma voix, à AHBA de ma voix, et il m'a écouté. 2 Au jour de ma détresse, je cherchai le Sauveur; ma plaie courut dans la nuit, et ne cessa point; mon âme refusa.

† être réconforté.

3 Je me suis souvenu d'AHBA, et j'ai été troublé; je me suis plaint, et mon esprit a été débordé.

4 Tu tiens mes yeux éveillés; Je suis si troublé que je ne peux pas parler.

5 J'ai considéré les jours des temps anciens, les années des temps anciens.

6 J'appelle à me souvenir de ma chanson dans la nuit; Je fais la commune de mon coeur, Et mon esprit fait la recherche diligente.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Le Sauveur rejettera-t-il pour toujours? Et ne sera-t-il plus favorable?

8 Sa miséricorde est-elle pour toujours morte? Sa promesse échoue-t-elle pour toujours?

9 AHBA a-t-il oublié d'être miséricordieux? A-t-il, dans la colère, fermé ses tendres miséricordes? Sélah.

Psaumes 77:10 422 Psaumes 78:34

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Et je dis: C'est là mon infirmité; mais je me souviendrai des années de la droite du Très-Haut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Je me souviendrai des oeuvres de l'Alam, AHAYAH; je me souviendrai de tes merveilles anciennes.

12 Je méditerai aussi de toute ton oeuvre, et je parlerai de tes actions.

13 Ta voie, ô AHBA, est dans le sanctuaire: Qui est si grand AHBA que notre AHBA?

14 Tu es l'AHBA qui fait des prodiges; tu as fait connaître ta force parmi le peuple.

15 Tu as racheté de ton bras ton peuple, les fils de Jacob et de Joseph.

16 Les eaux te virent, ô AHBA, les eaux te virent; elles furent effrayées; les profondeurs aussi furent troublées.

17 Les nuées répandirent de l'eau; le ciel envoya un bruit; tes flèches s'en allèrent aussi à l'étranger. §

18 La voix de ton tonnerre était dans le ciel; les éclairs éclairaient le monde; la terre tremblait et tremblait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Ta voie est dans la mer, Et ton sentier dans les grandes eaux, Et tes pas ne sont pas connus.

20 Tu as conduit ton peuple comme un troupeau, par la main de Macha, et d'Aaron.

Les États-Unis d'Amérique sont les suivants :

Maschil d'Asaph.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Prête l'oreille, mon peuple, à ma loi; tends tes oreilles aux paroles de ma bouche. 2 J'ouvrirai ma bouche en parabole, Je prononcerai des paroles sombres d'autrefois.

3 Nous l'avons entendu et connu, et nos pères nous l'ont dit.

4 Nous ne les cacherons pas à leurs enfants, et nous montrerons à la génération à venir les louanges d'Alam, d'Ahaïa, de sa force, et de ses œuvres merveilleuses qu'il a faites.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Car il a établi un témoignage en Jacob, et il a établi une loi dans YaShaRa'Ahla, qu'il a ordonné à nos pères, afin qu'ils les fassent connaître à leurs enfants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 afin que la génération à venir les connaisse, les enfants qui devraient naître, qui devraient se lever et les déclarer à leurs enfants,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 afin qu'ils mettent leur espérance en AHBA, et qu'ils n'oublient pas les œuvres d'AHBA, mais qu'ils gardent ses commandements.

8 Et ne serait-ce pas comme leurs pères, une génération endurcie et rebelle, une génération qui n'a pas droit leur cœur, et dont l'esprit était

pas de stedfast avec AHBA.†

9 Les fils d'Éphraïm, armés et portant des arcs, se retournèrent au jour de la bataille.

10 Ils n'observèrent pas l'alliance d'AHBA, et ils refusèrent de marcher dans sa loi.

11 Et il abandonna ses oeuvres, et ses prodiges qu'il leur avait montrés.

12 Il fit des choses merveilleuses aux yeux de leurs pères, dans le pays d'Égypte, dans les champs de Tsoan.

13 Il partagea la mer, et les fit passer, et il fit reposer les eaux comme un monceau.

14 Le jour, il les conduisit avec une nuée, et toute la nuit avec une lumière de feu.

15 Il enveloppa les rochers dans le désert, et leur donna à boire comme dans les grandes profondeurs. 16 Il fit aussi sortir les ruisseaux du rocher, et fit descendre les eaux comme des fleuves. 17 Et ils péchèrent encore plus contre lui en provoquant le Très-Haut dans le désert.

18 Et ils tentèrent AHBA dans leur coeur en demandant de la viande pour leur convoitise.

Oui, ils parlèrent contre AHBA ; ils dirent : AHBA peut-elle fournir une table dans le désert?

Voici, il frappa le rocher, que les eaux jaillirent, et les ruisseaux débordèrent; peut-il donner aussi du pain? peut-il fournir de la chair pour son poiré?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 C'est pourquoi l'Alam (Eternal) AHAYAH, a entendu cela, et il a été irrité; ainsi un feu s'est allumé contre Jacob, et la colère s'est aussi élevée contre YaShaRa'AhLa, (y'shra'l).

22 Parce qu'ils n'avaient pas cru en AHBA, et qu'ils n'avaient pas confiance en son salut.

23 Il avait commandé les nuées d'en haut, et il ouvrit les portes des cieux,

24 Et ayant fait pleuvoir sur eux la manne pour la manger, et les ayant donnés du blé du ciel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 L'homme mangea des anges; il leur envoya de la nourriture au complet.

26 Il fit souffler un vent d'orient dans le ciel; et, par sa puissance, il apporta le vent du midi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Il pleuva aussi de la chair sur eux comme de la poussière, et des oiseaux à plumes comme le sable de la mer.

28 Et il la fit tomber au milieu de leur camp, autour de leurs demeures.

29 Ils mangèrent, et ils furent bien rassasiés; car il leur donna leur désir.

30 Ils n'étaient pas éloignés de leur convoitise; mais quand leur viande était encore dans leur bouche,

31 La colère d'AHBA vint sur eux, et tua le plus gros d'entre eux, et frappa les élus de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).§§§***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Car tout cela, ils ont péché encore, et ils n'ont pas cru à ses œuvres merveilleuses.

33 C'est pourquoi il consuma leurs jours dans la vanité, et leurs années dans la détresse.

34 Lorsqu'il les fit mourir, ils le cherchèrent; et ils s'en retournèrent et s'enquirent tôt après AHBA. §

§ 77.17 versé...: Héb. ont été répandus avec de l'eau * 78.1 Maschil...: ou, Un Psaume pour Asaph pour donner des instructions † 78.8 que...: Héb.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

qui n'ont pas préparé leur cœur --78.9 portant: Héb. jeter vers l'extérieur § 78.19 meuble: Héb. ordre **

78.25 Homme... ou, chacun

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

a mangé le pain du puissant †† 78.26 à souffler: Héb. à aller -- 78.27 plumes...: Héb. oiseaux d'aile §§

78.31 smote...: Héb.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

fait pour s'incliner *** 78.31 choisi...: ou, jeunes hommes

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 78:35 423 Psaumes 79:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils se souvinrent que AHBA était leur rocher, et le haut AHBA, leur rédempteur.

Mais ils le flattèrent de leur bouche, et ils lui mentirent de leurs langues.

Car leur cœur n'était pas droit avec lui, et ils n'étaient pas fermes dans son alliance.

Mais lui, étant plein de compassion, pardonne leur iniquité, et ne les détruit point; oui, beaucoup de temps se détourna de sa colère, et ne suscita pas toute sa colère.

Car il se souvint qu'ils n'étaient que chair; un vent qui passe, et qui ne vient plus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Comme ils l'ont souvent provoqué dans le désert, et qu'ils l'ont affligé dans le désert!

41 Oui, ils se retournèrent et tentèrent AHBA, et limitèrent le QaDaSh W. L'un des YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Ils ne se souviendirent pas de sa main, ni du jour où il les a délivrés de l'ennemi.....
.....
.....

44 Et ils avaient transformé leurs fleuves en sang, et leurs flots, afin qu'ils ne boivent pas.

45 Il envoya parmi eux des mouches qui les dévoraient, et des grenouilles qui les détruisaient.

46 Il donna aussi leur augmentation au traiteur, et leur travail aux sauterelles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

47 Il détruisit leurs vignes par la grêle, et leurs sycomores par le gel. 48 Il livra aussi leurs troupeaux à la grêle, et leurs troupeaux à des tonnerres chauds.

49 Il jeta sur eux l'ardeur de sa colère, de sa colère, de son indignation et de sa détresse, en envoyant au milieu d'eux de mauvais anges.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Il fit un chemin vers sa colère; il n'épargna pas leur âme de la mort, mais il donna leur vie à la peste;

Et il frappa tous les premiers-nés en Égypte, les chefs de leurs forces dans les tabernacles de Cham.

Mais il fit sortir son peuple comme des brebis, et il les guida dans le désert comme un troupeau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

53 Et il les conduisit en sécurité, et ils ne craignaient point; mais la mer accablait leurs ennemis.

54 Et il les conduisit à la limite de son sanctuaire, jusqu'à cette montagne que sa droite avait acquise.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

55 Il chassa les nations devant elles, et les partagea en héritage, et fit les tribus de YaShaRa'Ahla.

(y'shra'l) d'habiter dans leurs tentes.

56 Mais ils ont tenté et provoqué la plus haute AHBA, et ils n'ont pas gardé ses témoignages.

57 Mais ils se retournèrent, et ils agissaient infidèlement comme leurs pères; ils furent détournés comme un arc trompeur.

58 Car ils l'irritèrent par leurs hauts lieux, et le poussèrent à la jalousie par leurs images taillées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

59 Quand AHBA entendit cela, il fut irrité, et très horrifié.

Il abandonna le tabernacle de Silo, la tente qu'il plaça parmi les hommes.

Et il livra sa force en captivité, et sa gloire dans la main ennemie.

Il donna aussi son peuple à l'épée, et il fut irrité par son héritage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

63 Le feu consuma leurs jeunes gens, et leurs jeunes filles ne furent point mariées. §§ 64 Leurs prêtres tombèrent par l'épée, et leurs veuves ne lamentèrent point.

65 Alors le Sauveur se réveilla comme un homme qui dort, et comme un homme puissant qui crie à cause du vin.

66 Et il frappa ses ennemis dans les parties d'obstacle; il les mit à l'opprobre perpétuel.

67 Il refusa le tabernacle de Joseph, et ne choisit point la tribu d'Éphraïm.

68 Mais il choisit la tribu de Juda, la montagne de Zaïan, qu'il aimait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

69 Et il bâtit son sanctuaire comme de hauts palais, comme la terre qu'il a établie pour toujours.*** 70 Il choisit aussi David, son serviteur, et le prit des bergeries.

71 De suivre les brebis grandes avec les jeunes, il l'amena pour nourrir Jacob son peuple, et YaShaRa'AhLa (y'shra'l) son

†††† héritage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Il les nourrissait selon l'intégrité de son cœur, et il les guidait par l'habileté de ses mains.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

79

Psaume d'Asaph.

1. O AHBA, les nations sont venues dans ton héritage; ton temple QaDaSh, elles se sont souillées; elles ont posé

2 On a donné les cadavres de tes serviteurs comme nourriture aux oiseaux du ciel, la chair de tes saints aux bêtes de la terre.

3 Ils ont versé leur sang comme de l'eau autour de YaRaWaShaLaM, et il n'y avait personne pour les enterrer.

4 Nous sommes devenus un opprobre pour nos voisins, un mépris et une dérision pour ceux qui sont autour de nous.

5 Combien de temps, Alam, AHAYAH, seras-tu en colère pour toujours? Ta jalousie brûlera-t-elle comme le feu?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 79:6 424 Psaumes 81:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Verse ta colère sur les nations qui ne t'ont pas connu, et sur les royaumes qui n'ont pas invoqué ton nom.

7 Car ils ont dévoré Jacob, et ont détruit sa demeure.

8 Ne te souviens pas contre nous d'anciennes iniquités; que tes tendres miséricordes nous empêchent rapidement; car nous sommes

C'est très bas.

9 Aide-nous, ô AHBA, de notre salut, pour la gloire de ton nom, et délivre-nous, et purifie nos péchés,

Nom du saké.

1. Pourquoi les païens diront-ils: Où est leur AHBA? Qu'il soit connu parmi les païens à nos yeux

Par le revirement du sang de tes serviteurs qui s'est évanoui.

1. Que les soupirs du prisonnier viennent devant toi; selon la grandeur de ta puissance, garde ceux qui sont destinés à mourir;

Et rends sept fois à nos voisins dans leur sein leur opprobre, avec lequel ils t'ont opprobre, ô Sauveur.

Nous, ton peuple et les brebis de ton pâturage, te rendrons grâce pour toujours; nous ferons connaître ta louange à toutes les générations.

Quatre-vingt-dix

Au chef des musiciens sur Shoshannim-eduth, Psaume d'Asaph.

Prêtez l'oreille, berger de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), toi qui conduiss Joseph comme un troupeau; toi qui habites entre les chérubins, tu brilles.

2 Avant qu'Éphraïm, Benjamin et Manassé réveillent ta force, et viennent nous sauver. 3 Retourne-nous, ô AHBA, et fais briller ta face, et nous serons sauvés.

4 Ô Alam, combien de temps seras-tu irrité contre la prière de ton peuple?

5 Tu les nourris du pain des larmes, et tu leur donnes des larmes à boire dans une grande mesure.

6 Tu nous fais une dispute à nos voisins, et nos ennemis se moquent d'eux-mêmes. 7 Retourne-nous, ô AHBA, des armées, et fais briller ta face, et nous serons sauvés.

8 Tu as fait sortir d'Égypte une vigne; tu as chassé les nations, et tu l'as plantée.

9 Tu as préparé de la place devant elle, et tu l'as fait prendre une racine profonde, et elle a rempli le pays.

Les collines étaient couvertes de l'ombre de lui, et ses branches étaient comme les bons cèdres.§

Elle envoya ses branches à la mer, et ses branches au fleuve.

Pourquoi donc as-tu brisé ses haies, afin que tous ceux qui passent par le chemin l'arrachent?

Le sanglier du bois le gaspille, et la bête sauvage des champs le dévore.

Retournons, nous te supplions, ô AHBA, des armées: regarde du ciel, et voici, et visite cette vigne,

Et la vigne que ta droite a plantée, et le sarment que tu as fortifié pour toi-même.

Elle est brûlée par le feu, elle est abattue; Ils périssent à la réprimande de ton visage.

Que ta main soit sur l'homme de ta droite, sur le fils de l'homme que tu as fortifié pour toi-même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Nous ne retournerons donc pas de chez toi, nous nous attiserons, et nous invoquerons ton nom.

19 Tourne-nous de nouveau, ô Alam, AHAYAH, AHBA, fais briller ton visage, et nous serons sauvés.

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Au chef des musiciens sur Gittith, Psaume d'Asaph.

1 Chantez à haute voix à AHBA notre force, faites un bruit joyeux à l'AHBA de Jacob. 2 Prenez un psaume, et apportez ici le timbre, la harpe agréable avec le psautier.

3 Levez la trompette sur la nouvelle lune, au temps fixé, le jour de notre fête solennelle.

4 Car il s'agissait là d'une loi pour YaShaRa'Ahla (y'shra'l), et d'une loi de l'AHBA de Jacob.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 C'est ce qu'il a ordonné à Joseph en témoignage, lorsqu'il est sorti par le pays d'Égypte, où j'ai entendu un langage que je n'ai pas compris. 6 J'ai enlevé son épaule du fardeau, ses mains ont été libérées des pots.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Tu as appelé dans la détresse, et je t'ai délivré; je t'ai répondu dans le lieu secret du tonnerre; je t'ai prouvé aux eaux de Meriba. § 8 Écoute, mon peuple, et je te rendrai témoignage.

9 Il n'y aura point en toi d'étrangers, et tu n'adoreras point d'étrangers.

10 Je suis l'Alam, ton AHBA, qui t'a fait sortir du pays d'Égypte; ouvre ta bouche, et je la remplirai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Mais mon peuple ne voulut pas écouter ma voix; et YaShaRa'Ahla Wy'shra'l ne voulut pas de moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 81:12 425 Psaumes 84:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je les ai donc livrés à leur cœur, à la convoitise, et ils marchèrent selon leurs propres conseils.

Oh que mon peuple m'avait écouté, et que YaShaRa'AhLa....(y'shra'l) avait marché dans mes voies!

J'aurais bientôt dû humilier leurs ennemis, et tourner ma main contre leurs adversaires.

Les hâisseurs de l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) auraient dû se soumettre à lui; mais leur temps aurait dû endurer

Pour toujours.††

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Il les aurait nourris du plus beau des blés, et du miel du rocher je t'aurais rassasié.

Psaume d'Asaph.

1 AHBA se tient dans l'assemblée des puissants; il juge parmi les baals.* 2 Combien de temps jugerez-vous injustement, et accepterez-vous les méchants? Sélah.

3 Défendez les pauvres et les orphelins, Faites justice aux affligés et aux nécessiteux.

4 Délivrez les pauvres et les nécessiteux; débarrassez-les de la main des méchants.

5 Ils ne savent pas, et ils ne comprendront pas; Ils marchent dans les ténèbres; Tous les fondements de la terre

ne sont pas bien sûr.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 J'ai dit: Vous êtes des baals, et vous êtes tous des enfants du Très-Haut.

7 Mais vous mourrez comme des hommes, et vous tomberez comme l'un des chefs.

8 Lève-toi, ô AHBA, juge la terre, car tu hériteras toutes les nations.

83

Un cantique ou Psaume d'Asaph.

Ne garde pas le silence, ô AHBA! Ne tiens pas ta paix, et ne sois pas tranquille, ô AHBA! 2 Car voici, tes ennemis font un tumulte, et ceux qui te haïssent ont levé la tête.

3 Ils ont pris des conseils habiles contre ton peuple, et ils ont consulté contre tes cachés.

4 Ils ont dit: Viens, et coupons-les d'être une nation, afin que le nom de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l ne soit plus en mémoire.

5 Car ils ont consulté avec un seul consentement: ils sont confédérés contre toi.

6 les tabernacles d'Édom, et les Ismaélites, de Moab, et les Agarènes;

7 Guébal, Ammon, Amalek; les Philistins et les habitants de Tyr; 8 Assur aussi est joint à eux; ils ont apaisé les fils de Lot. Sela.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Fais-leur comme pour les Madianites, comme pour Sisera, comme pour Jabin, au torrent de Kison; 10 qui périt à Endor; ils devinrent comme du fumier pour la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Fais leurs grands comme Oreb, et comme Zeeb; oui, tous leurs chefs comme Zéba et Tsalmunna.

12 Qui a dit: Prenons-nous les maisons d'AHBA en possession. 13 Mon AHBA, fais-les comme une roue, comme le chaume devant le vent. 14 Comme le feu brûle un bois, et comme la flamme met le feu aux montagnes. 15 Persécute-les de ta tempête, et fais-les craindre de ta tempête.

16 Remplissez leurs visages de honte, afin qu'ils cherchent ton nom, ô Alam (Eternal) AHAYAH.

17 Qu'ils soient confus et troublés pour toujours, qu'ils soient confus et qu'ils périssent;

18 afin que les hommes sachent que toi seul, dont le nom est AHAYAH ASHAR AHAYAH, tu es le plus haut sur toute la terre.

Quatre-vingt-quatorzième session

Au chef des musiciens sur Gittith, Psaume pour les fils de Koré.

1. Que tes tabernacles sont aimables, ô Alam (Eternal) AHAYAH des armées!

2 Mon âme, oui, s'évanouit pour les parvis de l'Alam, AHAYA: Mon cœur et ma chair crie pour le

vivant AHBA.

3 Oui, le moineau a trouvé une maison, et l'hirondelle un nid pour elle-même, où elle peut coucher ses petits,

même tes autels, ô Alam, AHAYAH, mon roi, et mon AHBA,

4 Heureux ceux qui habitent dans ta maison! Ils te loueront encore. Sélah.

5 Heureux l'homme dont la force est en toi, dans le cœur duquel sont les voies d'eux.

6 Qui passe par la vallée de Baca en fait un puits; la pluie remplit aussi les bassins.

7 Ils vont de la force à la force, chacun d'eux à Zaïan (Zion) apparaît devant AHBA. §

8 O Alam, AHAYAH, AHBA, écoute ma prière, écoute, O AHBA, de Jacob. Sélah.

9 Voici, ô AHBA, notre bouclier, et regarde la face de ton oint.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

entreprise

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Au chef des musiciens, Psaume pour les fils de Koré.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 84:10 426 Psaumes 87:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Car un jour dans tes parvis vaut mieux que mille. J'avais plutôt été portier dans la maison de mon AHBA,

que d'habiter dans les tentes de la méchanceté.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pour l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH est un soleil et un bouclier: l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) donnera la grâce et la gloire: il ne refusera rien de bon à ceux qui marchent droitement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Ô Alam, AHAYAH des armées, béni est l'homme qui se confie en toi.

85

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Alam, tu as été favorable à ton pays; tu as ramené les captifs de Jacob. 2 Tu as pardonné l'iniquité de ton peuple, tu as couvert tout leur péché. Sélah.

3 Tu as enlevé toute ta colère; tu t'es détourné de l'ardeur de ta colère.

4 Tourne-nous, ô AHBA de notre salut, et fais cesser ta colère envers nous.

5 Seras-tu en colère contre nous à jamais? Étireras-tu ta colère à toutes les générations?

6 Ne nous ressusciteras-tu pas, afin que ton peuple se réjouisse en toi?

7 Écris-nous ta miséricorde, Alam, et accorde-nous ton salut.

8 J'entendrai ce qu'Ahba, l'Alam, AHAYAH, parlera; car il parlera la paix à son peuple et à ses saints.

qu'ils ne retournent pas à la folie.

9 Son salut est près de ceux qui le craignent, afin que la gloire demeure dans notre pays.

La miséricorde et la vérité se rencontrent; la justice et la paix se sont embrassées.

La vérité jaillira de la terre, et la justice regardera du ciel.

Oui, l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH donnera ce qui est bon, et notre terre donnera son accroissement.

La justice ira devant lui, et nous placera dans la voie de ses pas.

86

Une prière de David.

1 Va vers le bas de ton oreille, Alam, entends-moi, car je suis pauvre et dans le besoin.

2 Préserve mon âme, car je suis QaDaSh W. O mon AHBA, sauve ton serviteur qui se confie en toi. 3 Sois miséricordieux envers moi, Sauveur, car je te crie tous les jours.

4 Réjouis-toi de l'âme de ton serviteur, car je lève mon âme vers toi, Sauveur.

5 Car toi, Sauveur, tu es bon et prêt à pardonner, et plein de miséricorde envers tous ceux qui t'invoquent.

6 Prête l'oreille à ma prière, ô Alam! 7 Au jour de ma détresse, je t'invoquerai, car tu me répondras.

8 Parmi les baals, il n'y en a point de semblable à toi, ô Sauveur; il n'y a pas non plus d'œuvres semblables à tes oeuvres.

9 Toutes les nations que tu as créées viendront se prosterner devant toi, Sauveur, et glorifieront ton nom.

10 Car tu es grand, et tu fais des choses merveilleuses; tu es AHBA seul.

11 Enseigne-moi ta voie, Alam, AHAYAH; Je marcherai dans ta vérité; Unissez mon coeur pour craindre ton nom.

12 Je te louerai, sauve mon AHBA, de tout mon coeur; et je glorifierai ton nom pour toujours.

Car ta miséricorde envers moi est grande, et tu as délivré mon âme du plus bas des enfers.

O AHBA, les orgueilleux sont ressuscités contre moi, et les assemblées d'hommes violents ont cherché mon âme; et§ ne t'ont pas mis devant eux.**

Mais toi, ô Sauveur, tu es un AHBA plein de compassion, de miséricorde, de longanimité, et plein de miséricorde et de vérité.

16 Tourne-toi vers moi, et aie pitié de moi; donne ta force à ton serviteur, et sauve le fils de ta servante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Montre-moi un signe pour le bien, afin que ceux qui me haïssent le voient, et qu'ils aient honte; parce que toi, Alam, AHAYA

"Hast happen me, et m'a réconforté."

87

Psaume ou chant pour les fils de Koré.

Sa fondation se trouve dans les montagnes de QaDaSh*.

2 L'Alam AHAYAH AHAYAH aime les portes de Zaïan (Zion) plus que toutes les demeures de Jacob.

3 Des choses glorieuses sont dites de toi, ville d'AHBA. Sélah.

4 Je ferai mention de Rahab et de Babylone à ceux qui me connaissent; voici, Philistie et Tyr, avec l'Éthiopie, cet homme est né là.

5 On dira de Tsaïan: Celui-ci et cet homme sont nés en elle; et le plus haut lui-même l'établira.

6 L'Alam (Eternal) AHAYAH comptera, quand il écrira le peuple, que cet homme est né là. Sélah.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

fil: ou, des fils

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 87:7 427 Psaumes 89:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Il y aura aussi là les chanteurs comme les joueurs sur les instruments; toutes mes sources sont en toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont destinataires de l'avis de la Commission conformément à l'article 88 du règlement (UE) no 1308/2013.

Un cantique ou Psaume pour les fils de Koré, au chef des musiciens sur Mahalath Leannoth, Maschil d'Héman l'Ezrahien.

1. Ô Alam (Eternal) AHAYAH AHBA de mon salut, J'ai crié jour et nuit avant toi:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Que ma prière vienne devant toi; incline ton oreille vers mon cri,

3 Car mon âme est pleine de détresses, et ma vie s'approche du sépulcre.

4 Je suis compté avec ceux qui descendent dans la fosse; Je suis comme un homme qui n'a pas de force.

5 Libérez-vous parmi les morts, comme les morts qui sont couchés dans le sépulcre, dont vous ne vous souvenez plus; et ils sont retranchés de votre main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Tu m'as mis dans la fosse la plus basse, dans les ténèbres, dans les profondeurs.

7 Ta colère est dure sur moi, et tu m'as affligé de toutes tes vagues. Sélah.

8 Tu as éloigné ma connaissance loin de moi, tu as fait de moi une abomination pour eux; je suis enfermé, et je ne peux pas sortir. 9 Mon œil pleure à cause de l'affliction: Alam (Eternal) AHAYAH, Je t'ai appelé tous les jours, J'ai étendu mes mains vers toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Est-ce que tu montreras des prodiges aux morts? Les morts se lèveront-ils et te loueront-ils? Sélah.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Ta bonté sera-t-elle déclarée dans le sépulcre? Ou ta fidélité dans la destruction?

12 Tes prodiges seront-ils connus dans les ténèbres? Et ta justice dans le pays de l'oubli?

13 Mais j'ai crié vers toi, ô Alam, AHAYAH; et le matin, ma prière t'empêchera.

14 Alam, pourquoi as-tu chassé mon âme? Pourquoi me caches-tu ta face?

15 Je suis affligé et prêt à mourir dès ma jeunesse; pendant que je souffre de tes terreurs, je suis distrait.

16 Ta colère ardente s'étend sur moi, Tes terreurs m'ont retranché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Ils m'entouraient tous les jours comme de l'eau; ils m'entouraient ensemble. § 18 Tu as éloigné de moi l'amour et l'ami, et ma connaissance dans les ténèbres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Maschil d'Ethan l'Esdrahite.

1. Je chanterai pour toujours les miséricordes de l'Alam (Eternal) AHAYAH; de ma bouche je ferai connaître ta fidélité à tous

générations.*†

2 Car j'ai dit: La miséricorde sera édifiée pour toujours; ta fidélité t'établira dans les cieux mêmes.

3 J'ai fait alliance avec mon élu, J'ai juré à David, mon serviteur,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Heureux le peuple qui connaît le son joyeux, Ils marcheront, Alam, AHAYAH, à la lumière de ton visage.

16 Ils se réjouiront en ton nom tout le jour, Et ils seront élevés dans ta justice.

17 Car tu es la gloire de leur force; et dans ta faveur notre corne sera élevée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH est notre défense; et le QaDaSh W. Un de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) est notre roi.§§

est de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et notre roi est du QaDaSh W. L'un des YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) Psaumes 89:19 428 Psaumes 90:11

Alors tu parlas en vision à ton QaDaSh, et tu dis: J'ai aidé celui qui est puissant; j'ai élevé celui qui a été choisi du peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 J'ai trouvé David, mon serviteur; Je l'ai oint avec mon huile de QaDaSh.

21 Avec qui ma main sera établie; mon bras aussi le fortifiera.

22 L'ennemi ne l'imposera pas, ni le fils de la méchanceté ne l'affligera.

23 Et je frapperai ses ennemis devant son visage, et je frapperai ceux qui le haïssent.

24 Mais ma fidélité et ma miséricorde seront avec lui, et sa corne sera élevée en mon nom.

25 Je mettrai sa main dans la mer, et sa droite dans les fleuves.

26 Il me criera: Tu es mon père, mon AHBA, et le rocher de mon salut.

27 Et je ferai de lui mon premier-né, plus haut que les rois de la terre.

28 Je garderai ma miséricorde pour lui pour toujours, et mon alliance sera ferme avec lui.

29 Je ferai aussi endurer sa postérité pour toujours, et son trône comme les jours des cieux.

30 Si ses enfants abandonnent ma loi et ne marchent pas dans mes jugements,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 S'ils enfreignent mes lois, et qu'ils n'observent pas mes commandements,

32 Alors je visiterai leur transgression avec la verge, et leur iniquité avec des rayures.

33 Néanmoins, je ne lui retirerai pas ma bonté par interdit, et je ne souffrirai pas de ma fidélité.

34 Je ne briserai point mon alliance, et je ne changerai point ce qui est sorti de mes lèvres.

35 Une fois, j'ai juré par ma sainteté que je ne mentirai pas à David. §§§

36 Sa postérité durera éternellement, et son trône, comme le soleil devant moi.

37 Elle sera établie pour toujours comme la lune et comme un témoin fidèle dans les cieux. Sélah.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Mais tu as rejeté et oint, tu as été irrité par ton oint.

39 Tu as annulé l'alliance de ton serviteur; tu as profané sa couronne en la jetant à terre.

40 Tu as brisé toutes ses haies, Tu as détruit ses forteresses.

41 Tout ce qui passe par le chemin le gête; c'est un opprobre pour ses voisins.

42 Tu as établi la droite de ses adversaires; tu as réjoui tous ses ennemis.

43 Tu as aussi tourné le tranchant de son épée, et tu ne l'as pas fait tenir dans la bataille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Tu as fait cesser sa gloire, et tu as jeté son trône à terre.

45 Tu as raccourci les jours de sa jeunesse; tu l'as couvert de honte. Sélah.

46 Jusqu'à quand, Alam, AHAYAH? Se cacheras-tu pour toujours? Ta colère brûlera-t-elle comme le feu?

47 Souviens-toi à quel point mon temps est court; pourquoi as-tu fait tous les hommes en vain?

48 Quel homme est celui qui vit, et qui ne verra point la mort? délivrera-t-il son âme de la main du sépulcre? Sélah.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

49 Sauveur, où sont tes anciennes bontés, que tu as jurées à David dans ta vérité?

50 Souviens-toi, Sauveur, de l'opprobre de tes serviteurs, Comment je porte dans mon sein l'opprobre de tout le peuple puissant,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

51 O Alam, où tes ennemis ont fait des reproches, AHAYAH, où ils ont fait des reproches sur les traces de ton oint.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

52 Béni soit l'Alam (Eternal) AHAYAH pour toujours. AhMan et AhMan.

90 États-Unis d'Amérique

Une prière de Mashah, l'homme d'AHBA.

Sauveur, tu as été notre demeure dans toutes les générations.

2 Avant que les montagnes ne soient créées, ou que tu n'aies jamais formé la terre et le monde, depuis l'éternité jusqu'à l'éternité, tu es

AHBA.

3 Tu fais périr l'homme, et tu dis: Revenez, fils d'hommes!

4 Pendant mille ans, à tes yeux, il n'est qu'hier, quand il est passé, et comme une veille dans la nuit.

5 Tu les emportes comme avec un déluge, Ils sont comme un sommeil; Le matin, ils sont comme de l'herbe qui gronde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Le matin, elle fleurit, et grandit; le soir, elle est coupée, et se fane.

7 Car nous sommes consumés par ta colère, et par ta colère nous sommes troublés.

8 Tu as mis nos iniquités devant toi, nos péchés secrets à la lumière de ton visage.

9 Car tous nos jours sont passés dans ta colère, Nous passons nos années comme un conte qui est raconté.

Les jours de nos années sont soixante et dix; et si par raison de force ils sont quatre-vingt ans, -yetis leur forcelabourandsor- rang; foritiss bientôt coupé, etweflyaway.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Qui connaît la puissance de ta colère? Selon ta crainte, ainsi est ta colère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

années

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 90:12 429 Psaumes 93:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors enseignez-nous à compter nos jours, afin que nous puissions appliquer nos cœurs à la sagesse.§§

De retour, O Alam (Eternal) AHAYAH, combien de temps? et qu'il te repente au sujet de tes serviteurs.

Ô Satisfaits-nous dès le matin de ta miséricorde, Afin que nous nous réjouissons et soyons heureux tous nos jours.

Fais-nous de la joie selon les jours où tu nous as affligés, et les années où nous avons vu le mal.

Que ton œuvre apparaisse à tes serviteurs, Et ta gloire à leurs enfants.

Et que la beauté de l'Alam AHAYAH soit sur nous, et que tu établisses l'œuvre de nos mains sur nous, oui, l'œuvre de nos mains vous l'établissez.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Celui qui habite dans le lieu secret du Très-Haut demeurera sous l'ombre du Tout-Puissant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Je dirai de l'Alam: AHAYAH: C'est mon refuge et ma forteresse; mon AHBA: J'ai confiance en lui.

3 Il te délivrera du piège de l'oiseau et de la peste.

4 Il te couvrira de ses plumes, et tu te confieras sous ses ailes; sa vérité sera ton bouclier et ton bouclier.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Tu n'auras point peur de la terreur de nuit, ni de la flèche qui vole de jour;

6 Ni pour la peste qui marche dans les ténèbres, ni pour la destruction qui est perdue à midi.

7 Mille tomberont à tes côtés, et dix mille à ta droite; mais elle ne t'approchera pas. 8 Tu verras seulement de tes yeux et tu verras la récompense des méchants.

Parce que tu as fait l'Alam AHAYAH, qui est mon refuge, le Très-Haut, ta demeure,

Il ne t'arrivera aucun mal, et aucune plaie ne viendra près de ta demeure.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Car il donnera à ses anges l'ordre de te garder dans toutes tes voies.

12 Ils te porteront dans leurs mains, de peur que tu ne frappes ton pied contre une pierre.

Tu marcheras sur le lion et l'addition; tu fouleras sous les pieds le lion et le dragon.

Parce qu'il m'a donné son amour, je le délivrerai; je le mettrai en haut, parce qu'il a connu mon nom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Il m'invoquera, et je lui répondrai; Je serai avec lui dans la détresse; Je le délivrerai, et je l'honorerai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Je le satisferai par la longue vie, et je lui montrerai mon salut.

Les États-Unis d'Amérique

Psaume ou chant pour le jour du sabbat.

1 C'est une bonne chose de rendre grâce à l'Alam (Eternal) AHAYAH, et de chanter des louanges à ton nom, ô Très-Haut.

2 Pour montrer ta bonté le matin, et ta fidélité chaque nuit,

3 Sur un instrument de dix cordes et sur le psaltérisme, sur la harpe d'un son solennel.

4 Car toi, Alam, AHAYAH, tu m'as rendu heureux par ton œuvre; je triompherai dans les œuvres de tes mains.

5 Ô Alam, combien tes œuvres sont grandes, et tes pensées sont très profondes.

6 L'homme brutal ne sait pas, Et l'insensé ne comprend pas cela.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Quand le méchant jaillira comme l'herbe, et que tous les ouvriers de l'iniquité s'épanouiront, c'est qu'ils seront détruits pour toujours.

8 Mais toi, Alam, AHAYAH, tu es le plus haut pour toujours.

9 Car voici, tes ennemis, ô Alam, AHAYA, car voici, tes ennemis périront; tous les ouvriers de l'iniquité seront frappés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais tu exalteras ma corne comme la corne d'une licorne; je serai oint d'huile fraîche.

Mon œil verra aussi mon désir sur mes ennemis, et mes oreilles entendront mon désir des méchants qui se lèvent contre moi.

Le juste fleurira comme le palmier, Il grandira comme un cèdre au Liban.

Ceux qui sont plantés dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH.. s'épanouiront dans les cours de notre AHBA..

14 Ils produiront encore du fruit dans la vieillesse; ils seront gras et florissants;§

15 Pour montrer que l'Alam est droit; il est mon rocher, et il n'y a pas d'injustice en lui.

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) règne, il est revêtu de majesté; l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) est revêtu de force, avec lequel il s'est ceint: le monde est aussi affermi, qu'il ne peut être déplacé.

2 Ton trône est établi

d'autrefois: tu es d'éternité.

3 Les inondations se sont élevées, O Alam, AHAYAH, les inondations ont levé la voix, les inondations ont levé les flots.

4 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) est plus puissant que le bruit de beaucoup d'eaux, oui, que les vagues puissantes de la mer. 5 Tes témoignages sont très sûrs: la sainteté devient ta maison, O Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH, pour toujours.

Psaumes 94:1 430 Psaumes 96:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ô Alam, AHAYAH, AHBA, à qui la vengeance appartient, Ô AHBA, à qui la vengeance s'allonge, montre-toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Élève-toi, juge de la terre; rends une récompense aux orgueilleux.

3 Alam, combien de temps le méchant triomphera-t-il?

4 Pendant combien de temps parleront-ils et parleront-ils des choses dures? Et tous les ouvriers de l'iniquité se glorifieront-ils?

5 Ils brisent ton peuple, Alam, AHAYA, et ils affligent ton héritage.

6 Ils tuèrent la veuve et l'étranger, et tuèrent l'orphelin.

7 Et ils disent: L'Alam (Eternal) AHAYAH ne verra pas, et l'AHBA de Jacob ne le regardera pas.

8 Comprenez-vous, brutes parmi le peuple; et vous, insensés, quand serez-vous sages?

9 Celui qui a planté l'oreille n'entendra-t-il pas? Celui qui a formé l'œil ne verra-t-il pas?

10 Celui qui châtie les nations, n'a-t-il pas raison? Celui qui enseigne la connaissance de l'homme, ne connaît-il pas? 11 L'Alam

(Eternal) AHAYAH --Sait les pensées de l'homme, qu'ils sont vanité.

Béni soit l'homme que tu châties, ô Alam, et que tu lui enseignes par ta loi.

afin que tu lui donnes du repos depuis les jours de l'adversité, jusqu'à ce que la fosse soit creusée pour les méchants.

Car l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH ne rejettera pas son peuple, et il n'abandonnera pas son héritage.

Mais le jugement reviendra à la justice, et tous ceux qui ont le coeur droit le suivront.

Qui se lèvera pour moi contre les malfaiteurs? Qui se lèvera pour moi contre les ouvriers de l'iniquité?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Si l'Alam (Eternal) AHAYAH n'avait pas été mon aide, mon âme était presque restée en silence. §

18 Quand j'ai dit: Mon pied glisse; ta miséricorde, ô Alam, AHAYAH, m'a tenu debout.

19 Dans la multitude de mes pensées en moi, tes consolations ravissent mon âme.

20 Le trône de l'iniquité sera-t-il en communion avec toi, qui encadrera le mal par une loi?

21 Ils se rassemblent contre l'âme des justes, Et ils condamnent le sang innocent.

22 Mais l'Alam (Eternal) AHAYAH est ma défense, et mon AHBA est le rocher de mon refuge.

23 Et il fera venir sur eux leur propre iniquité, et les retranchera dans leur propre méchanceté; oui, l'Alam (Eternal) AHAYAH

Notre AHBA les coupera.

1. Viens, chantons à l'Alam, AHAYAH, fais un bruit joyeux au rocher de notre salut.

2 Venez devant sa présence avec actions de grâces, et faites-lui un bruit joyeux avec des psaumes.

3 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH est un grand AHBA, et un grand roi par-dessus tous les baals (les dieux).

4 Dans sa main sont les lieux profonds de la terre; la force des collines est à lui aussi. 5 La mer est à lui, et il l'a faite; et ses mains ont formé la terre sèche. §

6 Viens, adorons-nous et nous prosternons; agenouillons-nous devant l'Alam, notre créateur.

7 Car il est notre AHBA, et nous sommes le peuple de son pâturage, et les brebis de sa main. Aujourd'hui, si vous entendez sa voix,

8 N'endurcissez pas votre cœur, comme dans la provocation, et comme au jour de la tentation dans le désert;

9 Quand vos pères m'ont tenté, ils m'ont éprouvé, et ils ont vu mon œuvre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Pendant quarante ans, j'ai été attristé par cette génération, et j'ai dit: C'est un peuple qui s'égaré dans son cœur, et ils n'ont pas connu mes voies; 11 Je lui ai juré de ne pas entrer dans mon repos.

1. O chantez à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) un nouveau chant: chantez à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH, toute la terre.

2 Chantez à l'Alam AHAYAH, bénissez son nom, faites connaître son salut de jour en jour.

3 Déclare sa gloire parmi les nations, Ses prodiges parmi tout le peuple.

4 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH est grand, et beaucoup à louer: il doit être craint par-dessus tous les baals.

5 Car tous les dieux des nations sont des idoles; mais l'Alam a fait les cieux.

6 L'honneur et la majesté sont devant lui; la force et la beauté sont dans son sanctuaire.

7 Donne à l'Alam AHAYAH, ô familles du peuple, donne à l'Alam AHAYAH la gloire et la force.

8 Donne à l'Alam la gloire qui lui est due; apporte une offrande, et viens dans ses parvis.

9 Adorez l'Alam, AHAYAH, dans la beauté de la sainteté; craignez devant lui toute la terre.

Dis parmi les nations que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) règne: le monde aussi sera établi qu'il ne sera pas

Il jugera le peuple avec justice.

Que les cieux se réjouissent, et que la terre se réjouisse; que la mer rugisse et sa plénitude!

Que les champs soient joyeux, et tout ce qui y est; alors tous les arbres du bois se réjouiront

* 94.1 AHBA: Héb. AHBA: Héb. AHBA: Héb. des vengeances † 94.1 héb....: Héb. briller jusqu'à 94.15 suit...: Héb. sera après elle § 94.17 al-most:

ou, rapidement * 95.2 venir...: Héb. empêcher son visage † 95.4 Dans...: Héb. Dans qui -95.4 la force...: ou, les hauteurs des collines sont

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

sa § 95.5 La mer...: Héb. dont la mer est ** 95.8 provocation: Héb. dispute † 95.11 que...: Héb. s'ils entrent dans mon

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

repos * 96.8 due...: Héb. de son nom † 96.9 dans le...: ou, dans le glorieux sanctuaire, 96.11 le ful-ness...: ou, tout ce qu'il contient

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 96:13 431 Psaumes 100:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Devant l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH: car il vient, car il vient pour juger la terre: il jugera le monde avec droiture, et le peuple avec sa vérité.

L'Alam règne. Que la terre se réjouisse, que la multitude des îles s'en réjouisse.* 2 Les nuages et les ténèbres sont autour de lui; la justice et le jugement sont la demeure de son trône.

3 Le feu marche devant lui, et il brûle ses ennemis tout autour.

4 Ses éclairs éclairaient le monde; la terre voyait, et tremblait.

5 Les collines fondirent comme de la cire en présence de l'Alam (Eternal) AHAYAH, en présence du Sauveur de toute la terre.

6 Les cieux proclament sa justice, Et tout le peuple voit sa gloire.

7 Que tous ceux qui servent des images taillées, qui se vantent des idoles, adorez-le, vous tous les dieux!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Zaïan (Zion) entendit, et se réjouit; et les filles de Juda se réjouirent à cause de tes jugements, ô Alam (Eternal) AHAYAH.

9 Car toi, Alam, AHAYAH, tu es élevé au-dessus de toute la terre; tu es élevé au-dessus de tous les baals; 10 toi qui aimes l'Alam, AHAYAH, haïs le mal; il préserve les âmes de ses saints; il les délivre de la main des méchants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 La lumière est semée pour le juste, et la joie pour le droit dans le coeur.

12 Réjouissez-vous dans l'Alam, et rendez grâces au souvenir de sa sainteté.

98

Un Psaume.

1. Chantez à l'Alam un cantique nouveau, car il a fait des choses merveilleuses: sa main droite et son bras QaDaSh,

lui a donné la victoire.

2 L'Alam (Eternal) AHAYAH a fait connaître son salut: sa justice a-t-il ouvertement été révélée aux yeux des nations.

3 Il s'est souvenu de sa miséricorde et de sa vérité à l'égard de la maison de YaShaRa'Ahla, et il a vu toutes les extrémités de la terre.

le salut de notre AHBA.

4 Fais un bruit joyeux à l'Alam, toute la terre; fais un bruit fort, et réjouis-toi, et chante des louanges.

5 Chantez à l'Alam AHAYAH avec la harpe, avec la harpe et la voix d'un psaume.

6 Les trompettes et les sons de cornet font un bruit joyeux devant l'Alam, le roi.

7 Que la mer rugisse, et que sa plénitude, le monde, et ceux qui y habitent.

8 Que les flots battent les mains, Que les collines se réjouissent ensemble

9 devant l'Alam (Eternal) AHAYAH, car il vient pour juger la terre; avec justice il jugera le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le monde, et le

les gens avec équité.†

100 % de l'ensemble de l'industrie de l'Union européenne.

1. L'Alam règne. Que le peuple tremble, qu'il soit assis entre les chérubins, que la terre soit mouvementé.*

2 L'Alam (Eternal) AHAYAH est grand à Zaïan (Zion), et il est élevé au-dessus de tout le peuple.

3 Qu'ils louent ton nom grand et terrible, car c'est QaDaSh W.

4 La force du roi aime aussi le jugement; Tu établis l'équité, Tu exécutes le jugement et la justice en Jacob.

5 Exaltez-vous l'Alam, AHAYAH, notre AHBA, et adorez-vous à son marchepied, car il est QaDaSh W. 6 Mashah, et Aaron parmi ses prêtres, et Samuel parmi ceux qui invoquent son nom, ils ont appelé à

l'Alam (Eternal) AHAYAH, et il leur répondit.

7 Il leur parla dans la colonne nuageuse; ils gardèrent ses témoignages, et l'ordonnance qu'il leur donna.

8 Tu leur as répondu: Alam, notre AHBA! Tu as été un AHBA qui les a abandonnés, même si tu as pris la vengeance de leurs inventions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Exalte l'Alam, AHAYAH, notre AHBA, et adore sur sa colline QaDaSh, pour l'Alam.

(Eternal) AHAYAH Notre AHBA est QaDaSh W.

100

Un psaume de louange.

1. Faites un bruit joyeux à l'Alam (Eternal) AHAYAH, vous tous pays.

2 Servez avec joie l'Alam (Eternal) AHAYAH: venez devant sa présence en chantant.

3 Sachez que l'Alam AHAYAH est AHBA, c'est lui qui nous a créés, et non nous-mêmes, nous sommes son peuple,

La brebis de sa pâte.

4 Entrez dans ses portes avec actions de grâces, et dans ses parvis avec louange; soyez reconnaissants à lui, et bénissez son nom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH est bon, sa miséricorde est éternelle, et sa vérité dure à toutes les générations.§

génération et génération

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 101:1 432 Psaumes 103:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

100 % de l'ensemble de l'industrie de l'Union européenne (y compris l'industrie de l'Union européenne).

Psaume de David.

1. Je chanterai de miséricorde et de jugement; je chanterai pour toi, ô Alam!

2 Je me comporterai sagement d'une manière parfaite. O quand viendras-tu à moi? Je marcherai dans ma maison d'un cœur parfait.

3 Je ne mettrai aucune chose méchante devant mes yeux; je hais l'œuvre de ceux qui se détournent; elle ne m'attachera point.

4 Un coeur frauduleux s'éloignera de moi; Je ne connaîtrai pas un méchant.

5 Celui qui calomnie son prochain, c'est lui que je retrancherai; celui qui a un grand regard et un cœur orgueilleux, je ne souffrirai pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Mes yeux seront sur les fidèles du pays, afin qu'ils habitent avec moi; celui qui marche dans une voie parfaite, il me servira. 7 Celui qui pratique la tromperie n'habitera pas dans ma maison; celui qui dit des mensonges ne restera pas à mes yeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Je détruirai dès le matin tous les méchants du pays, afin d'exterminer tous les méchants de la ville d'Alam.

- Oui.

102

Une prière de l'affligé, quand il est submergé, et répand sa plainte devant l'Alam (Eternal) AHAYAH.

1. Écoute ma prière, ô Alam, AHAYAH, et que mon cri vienne vers toi.

2 Ne me cache pas ta face, au jour où je suis dans la détresse; incline ton oreille vers moi; au jour où j'appelle, réponds-moi promptement.

3 Car mes jours sont consumés comme de la fumée, Et mes os sont brûlés comme un foyer.

4 Mon coeur est frappé, et il se flétrit comme de l'herbe, et j'oublie de manger mon pain.

5 A cause de la voix de mes gémissements, mes os s'attachent à ma peau.

6 Je suis comme un pélican du désert; Je suis comme un hibou du désert.

7 Je regarde, et je suis comme un moineau seul sur le toit de la maison.

8 Mes ennemis m'opprobrent tout le jour, et ceux qui sont en colère contre moi jurent contre moi. 9 Car j'ai mangé des cendres comme du pain, et j'ai mêlé ma boisson de pleurs,

26 Ils périront, mais tu endureras; ils seront tous vieux comme un vêtement, comme un vêtement.

†† vous les changer, et ils seront changés:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais tu es le même, et tes années n'auront pas de fin.

Les enfants de tes serviteurs continueront, et leur postérité sera établie devant toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

103

Psaume de David.

1. Bénissez l'Alam (Eternal) AHAYAH, Ô mon âme, et tout ce qui est en moi, bénissez son nom QaDaSh W.

2 Bénissez l'Alam (Eternal) AHAYAH, ô mon âme, et n'oubliez pas tous ses bienfaits:

3 Qui pardonne toutes tes iniquités, Qui guérit toutes tes maladies,

4 Qui rachète ta vie de la destruction, Qui te couronne de bonté et de tendresse, 5 Qui satisfera ta bouche de bonnes choses, De sorte que ta jeunesse se renouvelle comme l'aigle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

104

Psaumes 103:6 433 Psaumes 104:29

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 L'Alam AHAYAH exécute la justice et le jugement pour tous ceux qui sont opprimés.

7 Il fit connaître ses voies à Macha, ses actes aux fils de YaShaRa'AhLa, et il fit connaître ses voies aux fils de YaShaRa'AhLa.

8 L'Alam est miséricordieux et compatissant, lent à la colère, et plein de miséricorde. 9 Il ne chiquera pas toujours; il ne gardera pas sa colère pour toujours.

10 Il ne nous a pas traités après nos péchés, et il ne nous a pas récompensés selon nos iniquités.

11 Car, comme le ciel est haut au-dessus de la terre, sa miséricorde envers ceux qui le craignent est grande. 12 Aussi loin que l'orient soit de l'occident, il a éloigné de nous nos transgressions.

13 Comme un père pitait ses enfants, et l'Alam (Eternal) AHAYA pitait ceux qui le craignaient.

14 Car il connaît notre cadre, Il se souvient que nous sommes poussière.

15 Quant à l'homme, ses jours sont comme l'herbe; Il fleurit comme une fleur des champs.

16 Car le vent passe dessus, et il est parti; et son lieu ne le saura plus.

17 Mais la miséricorde de l'Alam (Eternal) AHAYA est d'éternité en éternité sur ceux qui le craignent, et sa droiture aux enfants,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Pour ceux qui gardent son alliance, et pour ceux qui se souviennent de ses commandements de les faire.

19 L'Alam AHAYAH a préparé son trône dans les cieus, et son royaume domine sur tous.

20 Bénissez l'Alam AHAYAH, vous ses anges, qui excellez dans la force, qui faites ses commandements, en écoutant la voix de sa parole.§

21 Bénissez l'Alam (Eternal) AHAYAH, vous tous ses armées, vous qui faites son plaisir, vous qui êtes ses serviteurs.

22 Bénissez l'Alam (Eternal) AHAYAH, toutes ses œuvres dans tous les lieux de sa domination: bénissez l'Alam (Eternal) AHAYAH

Oh, mon âme.

1. Bénissez l'Alam (Eternal) AHAYAH (O mon âme). O Alam (Eternal) AHAYAH (O mon AHBA), tu es très grand; tu es vêtu d'honneur et de majesté.

2 Qui se couvre de lumière comme d'un vêtement, Qui étend les cieus comme un rideau,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Qui pose les poutres de ses chambres dans les eaux, Qui fait des nuées son char, Qui marche sur les ailes du vent,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Qui fait de ses anges des esprits, Ses ministres un feu flamboyant,

5 Qui a posé les fondements de la terre, afin qu'elle ne soit pas enlevée pour toujours.

6 Tu l'as couvert de l'abîme comme d'un vêtement; les eaux se tenaient au-dessus des montagnes.

7 Ils s'enfuirent à ta réprimande, Ils s'enfuient à la voix de ton tonnerre.

8 Ils montent par les montagnes, Ils descendent par les vallées jusqu'au lieu que tu as fondé pour eux.

9 Tu as fixé une limite pour qu'ils ne passent pas, afin qu'ils ne se retournent pas pour couvrir la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il envoie les sources dans les vallées, qui courent parmi les collines.

Ils donnent à boire à toutes les bêtes des champs: les ânes sauvages assouplissent leur soif.**

Par eux, les oiseaux du ciel auront leur demeure, qui chanteront parmi les branches.

Il arrose les collines de ses chambres; La terre est rassasiée du fruit de tes oeuvres.

Il fait pousser l'herbe pour le bétail, et l'herbe pour le service de l'homme, afin qu'il produise de la nourriture de la terre;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et le vin qui réjouit le cœur de l'homme, et l'huile pour faire briller son visage, et le pain qui fortifie le cœur.

Les arbres de l'Alam sont pleins de sève, les cèdres du Liban, qu'il a plantés;

Là où les oiseaux font leurs nids: quant à la cigogne, les sapins sont sa maison.

Les hautes collines sont un refuge pour les chèvres sauvages, et les rochers pour les coniques.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Il établit la lune pour les saisons; le soleil sait qu'il descend.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Tu fais des ténèbres, et c'est la nuit, où toutes les bêtes de la forêt se promènent. §§ 21 Les jeunes lions rugissent après leur proie, et cherchent leur viande auprès d'AHBA.

22 Le soleil se lève, ils se rassemblent et se couchent dans leur tanière.

23 L'homme part à son œuvre et à son travail jusqu'au soir.

24 Ô Alam, combien tes œuvres sont nombreuses! Tu les as toutes faites avec sagesse; la terre est pleine de tes richesses.

25 Telle est cette grande et grande mer, où se trouvent d'innombrables reptiles, petits et grands animaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Là vont les navires: il y a ce léviathan que tu as fait jouer là-bas.*** 27 Ceux-ci vous attendent tous, afin que vous leur donniez leur nourriture en temps voulu.

28 Que tu les donnes, ils se rassemblent; Tu ouvres ta main, Ils sont remplis de bien.

29 Tu caches ta face, ils sont troublés; tu ôtes leur souffle, ils meurent, et ils retournent à leur poussière.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 104:30 434 Psaumes 106:1

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Tu envoies ton esprit, ils sont créés, et tu renouvelles la face de la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 La gloire de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) durera pour toujours: l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal)

se réjouira de ses œuvres.

32 Il regarde sur la terre, et elle tremble; il touche les collines, et elles fument.

33 Je chanterai à l'Alam, aussi longtemps que je vivrai; je chanterai des louanges à mon AHBA, pendant que j'aurai mon être.

34 Ma méditation de lui sera douce; Je serai heureux dans l'Alam, AHAYAH.

35 Que les pécheurs soient consumés de la terre, et que les méchants ne soient plus.
Bénissez l'Alam,

l'âme. Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH.

105

1. Remerciez l'Alam (Eternal) AHAYAH, invoquez son nom, faites connaître ses actions parmi le peuple.

2 Chantez-lui, chantez-lui des psaumes; parlez de toutes ses merveilles.

3 Gloirez-vous en son nom QaDaSh: Que le cœur d'eux se réjouisse de ceux qui cherchent l'Alam (Eternal) AHAYAH.

4 Cherchez l'Alam (Eternal) AHAYAH, et sa force; cherchez son visage toujours plus.

5 Souviens-toi de ses merveilles qu'il a faites, de ses prodiges et des jugements de sa bouche; 6 Ô postérité d'Abraham!

- Son serviteur, fils de Jacob, son élu.

7 Il est l'Alam, AHAYAH, notre AHBA, ses jugements sont sur toute la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Il s'est souvenu de son alliance pour toujours, de la parole qu'il avait prescrite à mille générations.

9 L'alliance qu'il a faite avec Abraham, et son serment à Isaac;

10 Et il confirma la même chose à Jacob pour une loi, et à YaShaRa'Ahla, pour une alliance éternelle.

Je te donnerai le pays de Canaan, le sort de ton héritage.

Quand ils n'étaient que quelques hommes en nombre, oui, très peu, et des étrangers en elle.

Quand ils allèrent d'une nation à l'autre, d'un royaume à un autre peuple,

Il n'a souffert personne pour leur faire du mal; Il a réprimandé les rois à cause d'eux;

En disant: Ne touchez pas à mon oint, et ne faites pas de mal à mes prophètes.

Et il appela à la famine sur le pays; il brisa tout le bâton de pain.

Il envoya devant eux un homme, Joseph, qui fut vendu pour un serviteur.

Les pieds de qui on a fait du mal avec des chaînes; Il a été mis en fer.

Jusqu'au moment où sa parole est venue: la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) l'a essayé.

Le roi l'envoya, et le lâcha, le chef du peuple, et le laissa partir.

Il l'a établi souverain de sa maison, et souverain de toute sa substance.

Pour lier ses princes à son plaisir; et enseigner la sagesse à ses sénateurs.

YaShaRa'AhLa Wy (y'shra'l) est aussi venu en Égypte, et Jacob a séjourné dans le pays de Cham.

Et il multiplia son peuple, et les rendit plus forts que leurs ennemis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et il tourna leur coeur pour haïr son peuple, pour traiter avec subtilité ses serviteurs.

26 Il envoya Macha, son serviteur, et Aaron, qu'il avait choisi.

27 Ils montrèrent au milieu d'eux ses prodiges et ses prodiges dans le pays de Cham.§

28 Il envoya les ténèbres, et il les fit obscurcir; et ils ne se révoltèrent pas contre sa parole.

29 Il transforma leurs eaux en sang, et tua leurs poissons.

30 Leur pays produisit en abondance des grenouilles, dans les chambres de leurs rois.

31 Il parla, et il y eut des mouches et des poux dans toutes leurs contrées.

32 Il leur donna de la grêle pour la pluie, et un feu flamboyant dans leur pays.

33 Il frappa aussi leurs vignes et leurs figuiers, et il brisa les arbres de leurs côtes.

34 Il parla, et les sauterelles vinrent, et les traiteurs, et cela sans nombre,

35 Et il mangea toutes les herbes dans leur pays, et dévora le fruit de leur terre.

36 Il frappa aussi tous les premiers-nés dans leur pays, chefs de toutes leurs forces.

37 Il les fit sortir avec de l'argent et de l'or, et il n'y avait pas un seul faible parmi leurs tribus.

38 L'Égypte s'est réjouie de leur départ, car la crainte d'eux est tombée sur eux.

39 Il étendit une nuée pour la couverture, et du feu pour éclairer la nuit.

40 Le peuple demanda, et il apporta des caillies, et il les rassasia du pain des cieux.

41 Il ouvrit le rocher, et les eaux jaillirent; elles couraient dans les lieux secs comme un fleuve.

42 Car il se souvint de sa promesse de QaDaSh, et d'Abraham, son serviteur.

43 Et il fit sortir son peuple avec joie, et son élu avec joie.

44 Ils leur donnèrent les pays des nations, et ils héritèrent du travail du peuple.

45 afin qu'ils observent ses statuts, et qu'ils observent ses lois. Louez l'Alam (Éternel)
AHAYAH (Éternel)

106

1 Louez l'Alam, car il est bon, car sa miséricorde dure pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 106:2 435 Psaumes 106:48

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Qui peut prononcer les actes puissants de l'Alam? Qui peut manifester toute sa louange?

3 Heureux ceux qui gardent le jugement, et celui qui fait la justice en tout temps.

4 Souviens-toi de moi, ô Alam, AHAYAH, avec la faveur que tu portes à ton peuple; rends-moi visite par ton salut,

5 afin que je voie le bien de ton élu, afin que je me réjouisse de la joie de ta nation, afin que je me glorifie de ton héritage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Nous avons péché avec nos pères, nous avons commis l'iniquité, nous avons fait le mal.

7 Nos pères n'ont pas compris tes prodiges en Égypte; ils ne se souvenaient pas de la multitude de tes compassions; mais ils l'ont provoqué à la mer, à la mer Rouge.

8 Mais il les sauva à cause de son nom, afin de faire connaître sa puissance puissante.

9 Il reprit aussi la mer Rouge, et elle s'assèche; et il les conduisit dans les profondeurs, comme dans les profondeurs.

La nature sauvage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il les a sauvés de la main de celui qui les haïssait, et les a rachetés de la main de l'ennemi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et les eaux couvraient leurs ennemis; il n'en restait pas un.

12 Alors ils crurent à ses paroles; ils chantèrent sa louange.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Ils parlèrent bientôt de ses oeuvres, et ils n'attendirent pas son conseil.

14 Mais il désirait beaucoup dans le désert, et il tentait AHBA, dans le désert. 15 Et il leur donna leur demande; mais il envoyait de la maigreur dans leur âme.

16 Ils envièrent aussi Mascha, dans le camp, et Aaron, le saint d'Alam, AHAYAH.

17 La terre s'ouvrit, engloutit Dathan, et couvrit la compagnie d'Abiram.

18 Et un feu s'enflamma dans leur compagnie, et la flamme brûla les méchants.

19 Ils firent un veau à Horeb, et ils adorèrent l'image en fonte.

20 Ainsi ils ont changé leur gloire en la ressemblance d'un boeuf qui mange de l'herbe. 21 Ils ont abandonné AHBA, leur sauveur, qui avait fait de grandes choses en Égypte. 22 Des oeuvres merveilleuses dans le pays de Cham, et des choses terribles près de la mer Rouge.

23 C'est pourquoi il dit qu'il les détruira, si Macha n'avait pas choisi de se tenir devant lui dans la brèche, pour détourner sa colère,

De peur qu'il ne les détruise.

24 Oui, ils méprisaient le pays agréable, ils n'avaient pas cru à sa parole.

25 Mais ils murmurèrent dans leurs tentes, et ils n'écoutèrent pas la voix d'Alam.

26 C'est pourquoi il leva la main contre eux, pour les renverser dans le désert; 27 Pour renverser leur postérité aussi parmi les nations, et pour les disperser dans les pays. 28 Ils se joignirent aussi à Baal-Peor, et mangèrent les sacrifices des morts.

29 Et ils l'irritèrent par leurs inventions, et la plaie s'enflamma contre eux.

30 Alors Phinéas se leva, et fit justice; et la plaie resta.

31 Et ce qui lui a été compté pour la justice à toutes les générations pour toujours.

32 Ils l'irritèrent aussi sur les eaux de la discorde, et elle tomba malade avec Mascha, à cause d'eux.

33 Parce qu'ils ont provoqué son esprit, et qu'il a parlé sans avis de ses lèvres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Ils ne détruisirent pas les nations, au sujet desquelles l'Alam leur avait ordonné:

35 Mais ils se mêlèrent au milieu des nations, et ils apprirent leurs oeuvres.

36 Et ils servaient leurs idoles, qui leur étaient un piège.

37 Oui, ils sacrifièrent leurs fils et leurs filles aux démons,

38 Et ils répandirent le sang innocent, le sang de leurs fils et de leurs filles, qu'ils sacrifièrent aux idoles de Canaan; et le pays fut pollué de sang.

39 Ils se souillèrent ainsi de leurs propres œuvres, et ils se prostituèrent de leurs propres inventions.

40 C'est pourquoi la colère de l'Alam, AHAYAH, s'enflamma contre son peuple, au point qu'il a abhorré le sien.

Héritage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Et il les livra entre les mains des nations, et ceux qui les haïssaient gouvernèrent sur eux.

42 Leurs ennemis aussi les opprimèrent, et ils furent soumis sous leur main.

43 Il les livra plusieurs fois; mais ils l'irritèrent par leurs conseils, et ils furent abaissés pour leur iniquité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais il regarda leur affliction, quand il entendit leur cri:

Et il se souvint pour eux de son alliance, et se repentit selon la multitude de ses miséricordes.

Il les fit aussi faire pitié de tous ceux qui les transportaient captifs.

Sauvez-nous, ô Alam, AHAYAH, notre AHBA, et rassemblez-nous du milieu des nations, pour rendre grâces à votre QaDaSh

Nom de Dieu, et pour triompher dans ta louange.

Béni soit l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 107:1 436 Psaumes 108:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il s'agit d'un projet de loi visant à améliorer les conditions de vie et de travail des enfants et des adolescents.

1. Remerciez l'Alam, car il est bon, car sa miséricorde dure éternellement.

2 Que les rachetés d'Alam, AHAYAH, disent-ils, qu'il a racheté de la main de l'ennemi;

3 Et ils les rassemblèrent du pays, de l'orient et de l'occident, du septentrion et du midi. 4 Ils errèrent dans le désert dans un chemin solitaire, et ils ne trouvèrent aucune ville pour y habiter.

5 Ils avaient faim et soif, et leur âme s'évanouissait en eux.

6 Ils crièrent à l'Alam dans leur détresse, et il les délivra de leurs détresses.

7 Et il les conduisit par le droit chemin, afin qu'ils aillent dans une ville d'habitation.

8 Oh que les hommes loueraient l'Alam (Eternal) AHAYAH pour sa bonté, et pour ses œuvres merveilleuses au chil-

9 Car il satisfera l'âme avide, et il remplira l'âme affamée de bonté.

Ceux qui sont assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, étant liés dans l'affliction et le fer;

Parce qu'ils se sont rebellés contre les paroles d'AHBA, et ont contredit les conseils du Très-Haut:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi il a fait descendre leur coeur avec labeur; ils sont tombés, et il n'y avait personne pour secourir.

Puis ils crièrent à l'Alam, AHAYAH, dans leur détresse, et il les sauva de leurs détresses.

Il les fit sortir de l'obscurité et de l'ombre de la mort, et brisa leurs bandes dans la boue.

Oh que les hommes louaient l'Alam (Eternal) AHAYAH pour sa bonté, et pour ses œuvres merveilleuses au chil-dren des hommes!

Car il a brisé les portes de l'airain, et il a coupé les barres de fer dans la boue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Les insensés, à cause de leur transgression et de leurs iniquités, sont affligés.

18 Leur âme abhorre toute sorte de viande, et ils s'approchent des portes de la mort.

19 Alors ils crient à l'Alam, dans leur détresse, et il les sauve de leurs détresses.

20 Il envoya sa parole, et les guérit, et les délivra de leurs destructions.

21 Oh! les hommes loueraient l'Alam, AHAYAH, pour sa bonté, et pour ses merveilles envers les enfants des hommes!

22 Qu'ils sacrifient les sacrifices d'actions de grâces, et qu'ils proclament ses œuvres avec joie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Ceux qui descendent à la mer par des navires qui font des affaires dans de grandes eaux;

24 Ceux-ci voient les oeuvres de l'Alam, et ses merveilles dans l'abîme.

25 Car il commande, et il lève le vent d'orage, qui élève ses flots.

26 Ils montent au ciel, ils descendent de nouveau dans les profondeurs; leur âme est fondue à cause de la détresse.

27 Ils se prosternent, ils sont comme un ivrogne, et ils sont à la fin de leur esprit.

28 Alors ils crient à l'Alam, dans leur détresse, et il les fait sortir de leurs détresses.

29 Il rend la tempête calme, Et ses flots sont immobiles.

30 Alors ils sont heureux parce qu'ils sont tranquilles; et il les amène à leur refuge désiré.

31 Oh! les hommes loueraient l'Alam, AHAYAH, pour sa bonté, et pour ses merveilles envers les enfants des hommes!

32 Qu'ils l'exaltent aussi dans l'assemblée du peuple, et qu'ils le louent dans l'assemblée des anciens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Il transforme les fleuves en désert, et les sources d'eau en terre sèche;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Un pays fécond dans la stérilité, Pour la méchanceté de ceux qui y habitent.

35 Il transforme le désert en eau stagnante, et la terre sèche en sources d'eau.

36 Et là, il fait habiter les affamés, afin qu'ils préparent une ville pour la demeure.

37 Et sèmez les champs, et plantez les vignes, qui peuvent produire des fruits d'accroissement.

38 Il les bénit aussi, afin qu'ils soient multipliés, et qu'ils ne souffrent pas de diminution de leur bétail.

39 Encore une fois, ils sont réduits en poussière et abaissés par l'oppression, l'affliction et la douleur.

40 Il répand le mépris sur les princes, et les fait errer dans le désert, où il n'y a point de chemin.

41 Mais il met le pauvre en haut de l'affliction, et il fait de lui des familles comme un troupeau.

42 Le juste le verra, et se réjouira; et toute iniquité arrêtera sa bouche.

43 Celui qui est sage, et qui observera ces choses, comprendra la bonté de l'Alam, AHAYAH.

108 États-Unis d'Amérique

Un cantique ou Psaume de David.

1. O AHBA, mon coeur est fixé; Je chanterai et je louerai, même avec ma gloire.

2 Réveillez-vous, psaltérie et harpe: Je me réveillerai moi-même tôt.

3 Je te louerai, ô Alam, AHAYAH, parmi le peuple; et je te chanterai des louanges parmi les na-

Il s'agit d'un programme de recherche et d'innovation.

4 Car ta miséricorde est grande au-dessus des cieux, Et ta vérité atteint les nuées.

5 Sois élevé, ô AHBA, au-dessus des cieux, et ta gloire au-dessus de toute la terre,

6 afin que ton bien-aimé soit délivré, sauf de ta droite, et qu'il me réponde.

7 AHBA a parlé dans sa sainteté; je me réjouirai, je diviserai Sichem, et je ferai sortir la vallée de Succoth.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 108:8 437 Psaumes 110:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Galaad est à moi; Manassé est à moi; Éphraïm est aussi la force de ma tête; Juda est mon législateur.

9 Moab est mon lavabo; j'arracherai ma chaussure sur Édom; je triompherai sur Philistie.

10 Qui m'amènera dans la ville forte? Qui me conduira à Édom?

11 Ne veux-tu pas, ô AHBA, qui nous a chassés? Et ne veux-tu pas, ô AHBA, sortir avec nos armées? 12 Donne-nous de l'aide de la détresse; car l'aide de l'homme est vaine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Par l'intermédiaire d'AHBA, nous ferons vaillamment; car c'est lui qui foulera nos ennemis.

109. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a adopté une résolution du Conseil économique et social sur la question des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Au chef Musicien, Psaume de David.

1. Ne garde pas ta paix, ô AHBA, de ma louange;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Car la bouche des méchants et la bouche des trompeurs s'ouvre contre moi; ils ont parlé contre moi avec une langue mensongère.

3 Ils m'entouraient aussi de paroles de haine, et ils me combattaient sans cause.

4 Car mon amour, ce sont mes adversaires; mais je me livre à la prière. 5 Et ils m'ont rendu le mal pour le bien, et la haine pour mon bien.

Mon amour.

6 Pose un méchant sur lui, et que Satan se tienne à sa droite.

7 Quand il sera jugé, qu'il soit condamné, et que sa prière devienne péché. § 8 Que ses jours soient peu nombreux, et qu'un autre prenne sa charge.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Que ses enfants soient orphelins, et sa femme veuve.

10 Que ses enfants soient continuellement des vagabonds, et qu'ils mendient; qu'ils cherchent aussi leur pain dans leurs lieux déserts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Que l'extorsionniste prenne tout ce qu'il a, et que les étrangers pillent son travail.

12 Qu'il n'y ait personne pour lui accorder la miséricorde, et qu'il n'y en ait pas pour ses enfants orphelins. 13 Que sa postérité soit retranchée, et que leur nom soit effacé dans la génération qui suit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Qu'on se souvienne de l'iniquité de ses pères avec l'Alam, et que le péché de sa mère ne soit pas effacé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Qu'ils soient continuellement devant l'Alam, afin qu'il les retranche de leur mémoire.

Terre.

16 Parce qu'il ne s'est pas souvenu de faire miséricorde, mais qu'il a persécuté l'homme pauvre et dans le besoin, afin de tuer le coeur brisé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Comme il aimait la malédiction, qu'elle lui vienne, comme il ne se réjouit pas de la bénédiction, et qu'elle s'éloigne de lui.

18 Comme il se revêtait de malédiction comme de son vêtement, qu'elle entre dans ses entrailles comme de l'eau, comme de l'huile dans ses os.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Que ce soit pour lui comme le vêtement qui le couvre, et comme une ceinture avec laquelle il est ceint continuellement. 20 Qu'il s'agisse là de la garde de mes adversaires de l'Alam, et de ceux qui parlent le mal contre mon âme.

Mais fais pour moi, ô Ahaya, le Sauveur, à cause de ton nom; car ta miséricorde est bonne, délivre-moi.

Car je suis pauvre et dans le besoin, et mon cœur est blessé en moi.

Je suis partie comme l'ombre quand elle décline: Je suis jetée de haut en bas comme la sauterelle.

Mes genoux sont faibles à cause du jeûne, et ma chair manque de graisse.

Je devins aussi un opprobre pour eux; quand ils me regardèrent, ils secouèrent la tête.

Aide-moi, O Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA : O sauve-moi selon ta miséricorde.

Afin qu'ils sachent que c'est ta main, que tu l'as fait, Alam, AHAYAH.

Qu'ils maudissent, mais que tu bénisses; qu'ils se lèvent, qu'ils aient honte, et que ton serviteur se réjouisse.

Que mes adversaires soient revêtus de honte, et qu'ils se couvrent de leur propre confusion, comme d'un manteau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Je louerai avec ma bouche l'Alam, AHAYAH; oui, je le louerai au milieu de la multitude.

31 Car il se tiendra à la droite des pauvres, pour le sauver de ceux qui condamnent son âme.

110

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaume de David.

1. L'Alam dit à mon Sauveur: Assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis ton pied.

Tabouret.

2 L'Alam AHAYAH enverra la verge de ta force de Zaïan (Zion), et tu régneras au milieu de tes ennemis.

3 Ton peuple sera disposé au jour de ta puissance, dans les beautés de la sainteté dès le ventre du matin; tu as la rosée de ta jeunesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 L'Alam (Éternel) AHAYAH a juré, et ne se repentira pas, Tu es prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédek.

5 Le Sauveur, à ta droite, frappera par les rois, au jour de sa colère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 110:6 438 Psaumes 115:1

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Il jugera parmi les nations, Il remplira les lieux des cadavres, Il blessera les têtes

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†plusieurs pays.

7 Il boira du torrent dans le chemin; et il lèvera la tête.

111 États-Unis d'Amérique

1. Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal). Je louerai l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH de tout mon coeur, dans l'assemblée des droits, et dans le

la congrégation*.

2 Les oeuvres de l'Alam sont grandes, recherchées de tous ceux qui y ont du plaisir.

3 Son œuvre est honorable et glorieuse, Et sa justice dure pour toujours.

4 Il s'est souvenu de ses œuvres merveilleuses: l'Alam (Eternal) AHAYAH est plein de grâce et de compassion.

La passion.

5 Il a donné de la nourriture à ceux qui le craignent; Il se souviendra toujours de son alliance.

6 Il a fait connaître à son peuple la puissance de ses œuvres, afin de leur donner l'héritage des nations.

7 Les œuvres de ses mains sont vérité et jugement; tous ses commandements sont sûrs.

8 Ils sont fermes pour les siècles des siècles, et ils se font dans la vérité et la droiture.

9 Il a envoyé la rédemption à son peuple, Il a commandé son alliance pour toujours; QaDaSh Wy, et le révérend est son nom.

1. La crainte de l'Alam (Eternal) AHAYAH est le commencement de la sagesse: une bonne compréhension a tous ceux qui font ses engagements: sa louange dure pour toujours.§**

112

1. Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH. Heureux l'homme qui craint l'Alam (Eternal) AHAYAH
C'est ce qui réjouit beaucoup dans ses ordres.

2 Sa postérité sera puissante sur la terre; la génération des hommes droits sera bénie.

3 La richesse et la richesse seront dans sa maison, Et sa justice durera éternellement.

4 La lumière s'élève dans les ténèbres vers les hommes droits; il est plein de grâce, de compassion et de justice.

5 Un homme de bien fait la grâce, et prête; il guidera ses affaires avec discrétion. 6 Il ne sera pas ému pour toujours; les justes seront en souvenir éternel.

7 Il n'aura pas peur de la mauvaise nouvelle: son cœur est fixé, se fiant à l'Alam (Eternal) AHAYAH.

8 Son cœur est établi, il n'aura pas peur, jusqu'à ce qu'il voie son désir sur ses ennemis.

9 Il s'est dispersé, il a donné aux pauvres; sa justice dure à toujours; sa corne sera élevée avec honneur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Le méchant le verra, et il sera attristé; il grincera de ses dents, et il fondra; le désir du méchant périra.

1 Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH. Louez, serviteurs de l'Alam (Eternal) AHAYAH, louez le nom de l'Alam (Eternal) AHAYAH.*

2 Béni soit le nom de l'Alam (Eternal) AHAYAH, dès maintenant et pour toujours.

3 Depuis le lever du soleil jusqu'au coucher du soleil, le nom de l'armée doit être loué.

4 L'Alam (Eternal) AHAYAH est élevé au-dessus de toutes les nations, et sa gloire au-dessus des cieux.

5 Qui est semblable à l'Alam, AHAYAH, notre AHBA, qui habite en haut, 6 qui s'humilie pour voir les choses qui sont dans les cieux et sur la terre!

7 Il relève les pauvres de la poussière, Il relève les indigents de la fosse; 8 Il le place avec des princes, avec les princes de son peuple.

9 Il fait de la femme stérile pour garder la maison, et pour être une mère joyeuse d'enfants. Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH

C'est vrai.

114 États-Unis d'Amérique

1. Quand YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) sortit d'Égypte, la maison de Jacob, d'un peuple d'une langue étrangère;

2 Juda était son sanctuaire, et YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, sa domination.

3 La mer le vit, et s'enfuit. Le Jourdain fut repoussé.

4 Les montagnes s'écoulèrent comme des béliers, et les petites collines comme des agneaux.

5 Qu'est-ce qui t'a fait souffrir, mer, que tu t'es enfuie? Jourdain, que tu as été repoussé? 6 Montagnes, que tu aies sauté comme des béliers, et petites collines, comme des agneaux?

7 Tremble, terre, devant le Sauveur, devant l'AHBA de Jacob, 8 qui a transformé le rocher en un

l'eau stagnante, le silex dans une fontaine d'eau.

115 États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ce n'est pas à nous, ô Alam, AHAYAH, non pas à nous, mais à ton nom, donne gloire, à ta miséricorde et à ta vérité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

garder...: Hébr. pour habiter dans une maison

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 115:2 439 Psaumes 118:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Pourquoi les païens diront-ils: Où est maintenant leur AHBA?

3 Mais notre AHBA est dans les cieux; il a fait tout ce qu'il a voulu.

4 Leurs idoles sont de l'argent et de l'or, L'oeuvre des mains des hommes.

5 Ils ont des bouches, mais ils ne parlent pas; ils ont des yeux, mais ils ne voient pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Ils ont des oreilles, mais ils n'entendent pas; ils ont des nez, mais ils ne sentent pas.

7 Ils ont des mains, mais ils ne les manient pas; ils ont des pieds, mais ils ne marchent pas; et ils ne parlent pas par leur gorge.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Ceux qui les font sont semblables à eux, ainsi sont ceux qui se confient en eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 O YaShaRa'AhLa, confie-toi à l'Alam, AHAYAH, c'est lui leur secours et leur bouclier.

Ô maison d'Aaron, confiez-vous à l'Alam AHAYAH, qui est leur secours et leur bouclier.

Vous qui craignez l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), faites confiance à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) : il est leur aide et leur bouclier.

L'Alam (Eternal) AHAYAH a été conscient de nous: il nous bénira; il bénira la maison de YaShaRa'AhLa.

Il bénira la maison d'Aaron.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Il bénira ceux qui craignent l'Alam, petit et grand, AHAYAH. 14 L'Alam, AHAYAH, vous augmentera de plus en plus, vous et vos enfants.

15 Vous êtes bénis de l'Alam, qui a fait le ciel et la terre.

16 Les cieux, les cieux, sont à l'armée; mais il a donné la terre aux fils des hommes.

17 Les morts ne louent pas l'Alam, ni celui qui descend dans le silence.

18 Mais nous bénirons l'Alam, AHAYAH, à partir de maintenant et pour toujours. Louez l'Alam,

- Oui.

116

1. J'aime l'Alam, parce qu'il a entendu ma voix et mes supplications.

2 Parce qu'il m'a tendu l'oreille, je l'invoquerai aussi longtemps que je vivrai.

3 Les chagrins de la mort m'ont accaparé, Et les douleurs de l'enfer m'ont harcelé; J'ai trouvé la détresse et la douleur.

4 Alors j'ai invoqué le nom de l'Alam (Eternal) AHAYAH; O Alam (Eternal) AHAYAH, je te cueillis, délivre mon âme.

5 L'Alam (Eternal) AHAYAH est Miséricordieux, et juste; oui, notre AHBA est miséricordieux.

6 L'Alam (Eternal) AHAYAH conserve le simple: J'ai été abaissé, et il m'a aidé.

7 Retourne à ton repos, ô mon âme; car l'Alam (Eternal) AHAYAH t'a traité abondamment.

8 Car tu as délivré mon âme de la mort, Mes yeux des larmes, Et mes pieds de la chute. 9 Je marcherai devant l'Alam.

(Eternal) AHAYAH.. dans le pays des vivants.

J'ai cru, et j'ai parlé: J'ai été très affligé.

J'ai dit dans ma hâte, tous les hommes sont des menteurs.

Que rendrai-je à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) pour tous ses bienfaits envers moi?

Je prendrai la coupe du salut, et j'invoquerai le nom de l'Alam AHAYAH.

Je donnerai mes vœux à l'Alam (Eternal) AHAYAH, maintenant en présence de tout son peuple.

Précieux aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH est la mort de ses saints.

Ô Alam, je suis ton serviteur, je suis ton serviteur, et le fils de ta servante.

les obligations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Je t'offrirai le sacrifice d'action de grâces, et j'invoquerai le nom de l'Alam AHAYAH.

18 Je donnerai mes vœux à l'Alam, AHAYAH, en présence de tout son peuple,

19 Dans les parvis de la maison de l'armée, au milieu de toi, O YaRaWaShaLaM. Louez l'Alam.

- Oui.

117

1. Louez l'Alam, AHAYAH, toutes les nations! Louez-le, tous les peuples!

2 Car sa miséricorde est grande envers nous; et la vérité de l'Alam (Eternal) AHAYAH demeure pour toujours. Louez-vous le

Alam (Eternal) AHAYAH.

1 Remercie l'Alam, car il est bon, parce que sa miséricorde dure éternellement.

2 Que YaShaRa'AhLa Wy'shra'l dise maintenant que sa miséricorde dure pour toujours.

3 Que la maison d'Aaron dise maintenant que sa miséricorde dure éternellement.

4 Que ceux qui craignent l'Alam disent: Sa miséricorde dure éternellement!

5J'ai fait appel à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) dans la détresse: l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) m'a répondu, et m'a placé dans un grand endroit.

6 L'Alam (Eternal) AHAYAH est de mon côté; Je ne craindrai point; Que peut-on me faire?

7 L'Alam (Eternal) AHAYAH prend ma part avec ceux qui m'aident; c'est pourquoi je verrai mon désir sur ceux qui haïssent

8 Mieux vaut faire confiance à l'Alam qu'à l'homme.

9Il vaut mieux faire confiance à l'Alam (Eternal) AHAYAH, plutôt que de faire confiance aux princes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Toutes les nations m'entouraient; mais au nom de l'Alam, AHAYAH, je les détruirai.

Ils m'ont balayé autour de moi; oui, ils m'ont balayé autour de moi; mais au nom de l'Alam, AHAYAH, je détruirai

et les autres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 118:12 440 Psaumes 119:27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils m'ont balayé comme des abeilles; ils sont éteints comme le feu des épines; car au nom de l'Alam (Eternal) AHAYAH

Je vais les détruire.

Tu m'as fait mal pour que je tombe; mais l'Alam AHAYAH AHAYAH m'a aidé.

L'Alam (Eternal) AHAYAH est ma force et mon chant, et est devenu mon salut.

La voix de la joie et du salut est dans les tabernacles du juste: la main droite de l'Alam (Éternal) AHAYAH

C'est vaillant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 La droite de l'Alam est élevée: la droite de l'Alam est élevée.

C'est vaillamment fait.

17 Je ne mourrai pas, mais je vivrai, et je déclarerai les oeuvres d'Alam.

18 L'Alam AHAYAH m'a châtié, mais il ne m'a pas livré à la mort.

19 Ouvrez-moi les portes de la justice; J'entrerai dans elles, Et je louerai l'Alam.

20 Cette porte de l'Alam, où entreront les justes.

21 Je te louerai, car tu m'as entendu, et tu es devenu mon salut.

22 La pierre que les bâtisseurs ont refusée est devenue la pierre de tête de l'angle.

23 C'est ce que fait l'armée; c'est merveilleux à nos yeux.

24 C'est le jour que l'Alam a fait, et nous nous réjouissons et nous nous réjouissons en lui.

25 A part maintenant, je te supplie, O Alam, AHAYAH: O Alam, AHAYAH, Je te supplie, envoie maintenant la prospérité.

26 Béni soit celui qui vient au nom de l'Alam, AHAYAH! Nous t'avons béni de la maison de l'Alam!

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

27 AHBA est l'Alam (Eternal) AHAYAH, qui nous a montré de la lumière: liez le sacrifice avec des cordes, jusqu'aux cornes de

l'autel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Tu es mon AHBA, et je te louerai; tu es mon AHBA, je t'exalterai.

29 Remercie l'Alam, car il est bon, car sa miséricorde dure éternellement.

119

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'ALÉPH.

1 Heureux ceux qui ne sont pas souillés dans le chemin, qui marchent dans la loi de l'Alam, AHAYAH.

2 Heureux ceux qui gardent ses témoignages, et qui le cherchent de tout leur cœur.

3 Ils ne font pas non plus d'iniquité; ils marchent dans ses voies.

4 Tu nous as ordonné de garder tes préceptes avec diligence.

5 Ô que mes voies aient été données pour observer tes statuts!

6 Alors je n'aurai point honte, quand j'aurai égard à tous tes commandements.

7 Je te louerai avec droiture de cœur, quand j'aurai appris tes justes jugements.

8 Je garderai tes statuts; Ne m'abandonne pas par interdit.

- C'est ça.

9 Par quoi un jeune homme purifiera-t-il sa voie? En y prenant garde selon ta parole. 10 Je t'ai cherché de tout mon coeur; que je ne m'égare pas de tes commandements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 J'ai caché ta parole dans mon coeur, afin de ne pas pécher contre toi. 12 Béni sois-tu, ô Alam, AHAYA

Apprends-moi tes statuts.

De mes lèvres, j'ai déclaré tous les jugements de ta bouche.

Je me réjouis de la voie de tes témoignages, autant que de toutes les richesses.

Je méditerai dans tes préceptes, et je respecterai tes voies.

Je me réjouirai de tes statuts; Je n'oublierai pas ta parole.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

- C'est quoi, ça?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Traitez abondamment ton serviteur, afin que je vive, et que je garde ta parole.

18 Ouvre mes yeux, afin que je voie des choses merveilleuses de ta loi.

19 Je suis un étranger sur la terre; Ne me cache pas tes commandements.

20 Mon âme rompt pour le désir qu'elle a à tes jugements en tout temps.

21 Tu as réprimandé les orgueilleux maudits, qui s'égarent de tes commandements.

22 Éliminez de moi l'opprobre et le mépris, car j'ai gardé vos témoignages.

23 Les princes aussi s'assirent et parlèrent contre moi; mais ton serviteur médita dans tes statuts.

24 Tes témoignages sont aussi mes délices et mes conseillers.§

"Daleth".

1. Mon âme s'écroule

à la poussière; fais-moi avancer selon ta parole.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

J'ai annoncé mes voies, et tu m'as entendu; enseigne-moi tes statuts.

Fais-moi comprendre la voie de tes préceptes; ainsi parlerai-je de tes œuvres merveilleuses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 118.12 détruire: Héb. coupé ** 118.23 l'armée de...: Héb. de l'Alam (Eternal) AHAYAH 119.1 *, non souillé: ou, parfait, ou, sincère † 119.7

119.18 Ouvert: Héb. Révélez § 119.24 mes conseillers: Héb. les hommes de mon conseil

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 119:28 441 Psaumes 119:71

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mon âme fond pour la lourdeur; fortifie-moi selon ta parole.

Retirez-moi la voie du mensonge, Et accordez-moi gracieusement votre loi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 J'ai choisi la voie de la vérité; J'ai porté devant moi tes jugements.

31 Je me suis attaché à tes témoignages: Ô Alam, AHAYAH, ne me fais pas honte.

32 Je dirigerai le chemin de tes commandements, quand tu agrandiras mon coeur.

- Oui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Enseigne-moi, ô Alam, AHAYAH, le chemin de tes statuts, et je le garderai jusqu'à la fin.

34 Donne-moi de l'intelligence, et je garderai ta loi; oui, je l'observerai de tout mon coeur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Fais-moi aller dans le sentier de tes commandements, car là je prends plaisir.

36 Incline mon cœur sur tes témoignages, et non sur la convoitise.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Détourne mes yeux de la vanité, Et fais-moi avancer dans ta voie. 38 Écrase ta parole à ton serviteur qui est dévoué à ta crainte.

39 Détourne mon opprobre que je crains, car tes jugements sont bons.

40 Voici, j'ai voulu suivre tes préceptes: fais-moi avancer dans ta justice.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'UEV.

1. Que tes miséricordes viennent aussi à moi, ô Alam, AHAYAH, ton salut, selon ta parole.

42 J'aurai donc de quoi répondre à celui qui m'en veut; car je me confie en ta parole.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Et ne retirez pas de ma bouche la parole de vérité, car j'ai espéré dans tes jugements.

44 Je garderai ta loi pour toujours et pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

45 Et je marcherai en liberté, car je cherche tes préceptes.§§

46 Je parlerai aussi de tes témoignages devant les rois, et je n'aurai point honte.

47 Et je me réjouirai de tes commandements que j'ai aimés.

48 J'élèverai aussi mes mains vers tes commandements que j'ai aimés, et je méditerai dans tes statuts.

ZAIN.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

49 Souviens-toi de la parole à ton serviteur, sur laquelle tu m'as fait espérer.

50 C'est là ma consolation dans mon affliction, car ta parole m'a vivifié.

51 Les orgueilleux m'ont beaucoup dérisoire; mais je n'ai pas refusé de ta loi.

52 Je me suis souvenu de tes jugements anciens, O Alam, AHAYAH, et je me suis consolé.

53 Horreur s'est emparé de moi à cause du méchant qui a abandonné ta loi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

54 Tes statuts ont été mes chants dans la maison de mon pèlerinage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

55 Je me suis souvenu de ton nom, O Alam, AHAYAH, dans la nuit, et j'ai observé ta loi.

56 J'avais ceci, parce que j'ai gardé tes préceptes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

- C'est ça.

1. Tu es ma part, ô Alam, AHAYAH: J'ai dit que je garderais tes paroles.

58 J'ai imploré ta faveur de tout mon coeur; sois miséricordieux envers moi selon ta parole.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

59 Je réfléchis à mes voies, et je tourne mes pieds vers tes témoignages.

60 Je me hâtai, et je ne tardai pas à observer tes commandements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

61 Les bandes des méchants m'ont dépouillé; mais je n'ai pas oublié ta loi. 62 A minuit, je me lèverai pour te rendre grâce à cause de tes justes jugements.

63 Je suis un compagnon de tous ceux qui te craignent, et de ceux qui gardent tes préceptes.

64 La terre, ô Alam, AHAYAH, est pleine de ta miséricorde; enseigne-moi tes statuts.

- TÉTHÉ.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

65 Tu as bien agi envers ton serviteur, ô Alam, selon ta parole.

66 Enseigne-moi le bon jugement et la bonne connaissance, car j'ai cru à tes commandements.

67 Avant d'être affligé, je me suis égaré; mais maintenant j'ai gardé ta parole.

68 Tu es bon, et tu fais du bien; enseigne-moi tes statuts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

69 Les orgueilleux ont fait un mensonge contre moi; mais je garderai tes préceptes de tout mon coeur.

70 Leur coeur est gras comme de la graisse; mais je prends plaisir à ta loi.

71 Il est bon pour moi que j'aie été affligé, que j'apprenne tes statuts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 119:72 442 Psaumes 119:111

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. La loi de ta bouche est meilleure pour moi que des milliers d'or et d'argent.

JOD.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

73 Tes mains m'ont fait et m'ont façonné; donne-moi de l'intelligence, afin que j'apprenne tes commandements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

74 Ceux qui te craignent se réjouiront quand ils me verront, parce que j'ai espéré en ta parole.

75 Je sais, ô Alam, AHAYAH, que tes jugements sont justes, et que tu m'as affligé dans la fidélité.

76 Que, je te prie, ta miséricorde soit pour ma consolation, selon ta parole à ton serviteur. §§§

77 Que tes tendres miséricordes viennent à moi, afin que je vive; car ta loi est mon plaisir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

78 Que les orgueilleux aient honte, car ils m'ont traité perversément sans cause; mais je méditerai dans tes préceptes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

79 Que ceux qui te craignent se tournent vers moi, et ceux qui connaissent tes témoignages.

80 Que mon coeur soit sain dans tes statuts, afin que je n'aie point honte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

- C'est pas vrai.

1. Mon âme s'évanouit

pour ton salut; mais j'espère en ta parole.

Mes yeux échouent pour ta parole, disant: Quand me consoleras-tu?

Car je suis devenu comme une bouteille dans la fumée; mais je n'oublie pas tes statuts.

Combien sont les jours de ton serviteur? Quand exécuteras-tu le jugement sur ceux qui me persécutent?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

85 Les orgueilleux ont creusé pour moi des fosses qui ne sont pas selon ta loi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

86 Tous tes commandements sont fidèles; ils me persécutent injustement; aide-moi.

87 Ils m'avaient presque consumé sur la terre; mais je n'ai pas abandonné tes préceptes.

88 Fais-moi suivre ta bonté, et je garderai le témoignage de ta bouche.

"Lamed".

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

89 Pour toujours, O Alam, AHAYAH, ta parole est fixée dans le ciel.

90 Ta fidélité est pour toutes les générations; tu as établi la terre, et elle demeure.

91 Ils continuent aujourd'hui selon tes ordonnances, car tous sont tes serviteurs.

92 Si ta loi n'avait pas été mes délices, j'aurais donc péri dans mon affliction.

93 Je n'oublierai jamais tes préceptes, car tu m'as fait venir avec eux.

94 Je suis à toi, sauve-moi, car j'ai cherché tes préceptes.

95 Les méchants m'ont attendu pour me détruire; mais je considérerai tes témoignages.

96 J'ai vu une fin de toute perfection; mais ton commandement est très large.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

MEM.

1. Comme j'aime ta loi! C'est ma méditation tout le jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

98 Toi, par tes commandements, tu m'as rendu plus sage que mes ennemis, car ils sont toujours avec moi.

99 J'ai plus d'intelligence que tous mes docteurs; car tes témoignages sont ma méditation.

100 Je comprends plus que les anciens, parce que je garde tes préceptes.

101 J'ai écarté mes pieds de toute mauvaise voie, afin de garder ta parole.

102 Je ne me suis pas écarté de tes jugements, car tu m'as enseigné.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

103 Que tes paroles sont douces à mon goût! Oui, plus agréables que le miel à ma bouche!

104 Par tes préceptes, j'ai de l'intelligence; c'est pourquoi je hais toute fausse voie.

- Non, c'est rien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

105 Ta parole est une lampe à mes pieds, Et une lumière à mon sentier.

106 J'ai juré, et je l'accomplirai, que je garderai tes justes jugements.

107 Je suis très affligé:

moi, O Alam, AHAYAH, selon ta parole.

1. Accepte, je te prie, les offrandes volontaires de ma bouche, ô Alam, et enseigne-moi tes jugements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mon âme est continuellement dans ma main; mais je n'oublie pas ta loi.

Les méchants ont mis un piège pour moi; mais je ne me suis pas trompé de tes préceptes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

111 J'ai pris tes témoignages comme un héritage pour toujours; car ils sont la joie de mon cœur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 119.90

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

** 119.103

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 119:112 443 Psaumes 119:152

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1.J'ai incliné mon cœur pour accomplir toujours tes statuts, jusqu'à la fin.

- C'est comme ça.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

113 Je hais les pensées vaines; mais j'aime ta loi.

114 Tu es ma cachette et mon bouclier; J'espère en ta parole.

115 Éloignez-vous de moi, méchants, car je garderai les commandements de mon AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

116 Retiens-moi selon ta parole, afin que je vive, et que je n'aie pas honte de mon espérance.

117 Retiens-moi, et je serai en sécurité; et je respecterai continuellement tes statuts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

118 Tu as foulé tous ceux qui s'égarent de tes statuts; car leur tromperie est un mensonge.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

119 Tu ôtes tous les méchants de la terre comme des drogués; c'est pourquoi j'aime tes témoignages. §§§

120 Ma chair tremble par crainte de toi; et je crains tes jugements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

- C'est quoi, ça?

1.J'ai fait le jugement et la justice; ne me laisse pas à mes oppresseurs.

Assure-toi pour le bien de ton serviteur, Que les orgueilleux ne m'oppriment pas.

Mes yeux manquent pour ton salut et pour la parole de ta justice.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

124 Traite ton serviteur selon ta miséricorde, et enseigne-moi tes lois.

125 Je suis ton serviteur, donne-moi de l'intelligence, afin que je connaisse tes témoignages.

126 Il est temps pour toi, Alam, AHAYAH, de travailler, car ils ont annulé ta loi.

127 C'est pourquoi j'aime tes commandements au-dessus de l'or, oui, au-dessus de l'or fin.

128 C'est pourquoi j'estime que tous tes préceptes concernant toutes choses sont justes, et je hais toute fausse voie.

"P.E.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

129 Tes témoignages sont merveilleux; c'est pourquoi mon âme les garde.

130 L'entrée de tes paroles donne de la lumière, Elle donne de l'intelligence aux simples.

131 J'ai ouvert la bouche et je me suis panté, car je désirais tes commandements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

132 Regarde-moi, et sois miséricordieux envers moi, comme tu as l'habitude de faire à ceux qui aiment ton nom.***

133 Ordonne mes pas dans ta parole, et que l'iniquité ne domine point sur moi.

134 Délivre-moi de l'oppression de l'homme, et je garderai tes préceptes.

135 Fais briller ta face sur ton serviteur, et enseigne-moi tes lois.

136 Des fleuves d'eau descendent mes yeux, parce qu'ils ne respectent pas ta loi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est TZADDI.

Tu es juste, ô Alam, AHAYAH, et tes jugements sont droits.

Tes témoignages que tu as commandés sont justes et très fidèles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

139 Mon zèle m'a consumé, parce que mes ennemis ont oublié tes paroles. §§§§

140 Ta parole est très pure; c'est pourquoi ton serviteur l'aime.

141 Je suis petit et méprisé; mais je n'oublie pas tes préceptes.

142 Ta justice est une justice éternelle, Et ta loi est la vérité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

143 Les troubles et l'angoisse m'ont saisi, Et tes commandements sont mes délices.

144 La justice de tes témoignages est éternelle; donne-moi de l'intelligence, et je vivrai.

- C'est ça, KOPH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

145 J'ai crié de tout mon coeur; écoute-moi, Ô Alam, AHAYAH: Je garderai tes statuts.

146 Je t'ai crié; sauve-moi, et je garderai tes témoignages.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

147 J'empêchai l'aube du matin, et je criai: J'espérais en ta parole.

148 Mes yeux empêchent les veilles de la nuit, afin que je médite dans ta parole.

149 Écoute ma voix selon ta bonté, Alam, AHAYAH, fais-moi avancer selon ton jugement.

150 Ils s'approchent de ceux qui suivent après le mal; Ils sont loin de ta loi.

151 Tu es près d'Alam, et tous tes commandements sont la vérité.

152 Au sujet de tes témoignages, j'ai su que tu les as fondés pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Résumé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

que je peux garder

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 119:153 444 Psaumes 122:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Considérez mon affliction, et délivrez-moi, car je n'oublie pas ta loi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

154 Plongez ma cause, et délivrez-moi; faites-moi vivre selon votre parole.

155 Le salut est loin des méchants, car ils ne cherchent pas tes statuts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

156 Grandes sont tes tendres miséricordes, ô Alam, (Eternal) AHAYAH : vivifie-moi selon tes jugements.§

157 Beaucoup sont mes persécuteurs et mes ennemis; mais je ne décline pas de tes témoignages.

158 Je vis les transgresseurs, et je fus attristé, parce qu'ils n'ont pas gardé ta parole.

159 Considérez comme j'aime tes préceptes: éclairez-moi, ô Alam, AHAYAH, selon ta bonté.

160 Ta parole est vraie dès le commencement; et chacun de tes justes jugements dure à toujours.

- C'est quoi, ça?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

161 Les princes m'ont persécuté sans cause, Mais mon coeur est dans la crainte de ta parole.

162 Je me réjouis de ta parole, comme celle qui trouve un grand butin.

163 Je hais et j'ai horreur du mensonge; mais j'aime ta loi.

164 Sept fois par jour, je te loue à cause de tes justes jugements.

1. Dans ma détresse, j'ai crié à l'Alam, et il m'a entendu.

2 Délivre mon âme, ô Alam, AHAYAH, des lèvres mensongères et d'une langue trompeuse.

3 Qu'est-ce qui te sera donné? Qu'est-ce qui te sera fait, fausse langue?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Flèches pointues des puissants, avec des charbons de genévrier.

5 Malheur à moi, que je séjourne à Mesec, que j'habite dans les tentes de Kédar!

6 Mon âme a longtemps habité avec celui qui hait la paix. 7 Je suis pour la paix; mais quand je parle, ils sont pour la guerre.§

121

Une chanson de degrés.

1. Je lèverai mes yeux vers les collines, d'où vient mon secours.

2 Mon aide vient de l'Alam, qui a fait le ciel et la terre.

3 Il ne fera pas bouger ton pied; celui qui te garde ne s'endormira pas.

4 Voici, celui qui garde YaShaRa'AhLa (y'shra'l) ne s'endormira ni ne dormira.

5 L'Alam (Eternal) AHAYAH est ton gardien: l'Alam (Eternal) AHAYAH est ton ombre sur ton

main droite.

6 Le soleil ne te frappera pas de jour, ni la lune de nuit.

7 L'Alam (Eternal) AHAYA te préservera de tout mal; il préservera ton âme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Plus jamais.

8 L'Alam (Eternal) AHAYA (Eternal) conservera ta sortie et ta venue depuis ce temps-ci, et même pour

122.....
.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Une chanson de degrés de David.

1. J'ai été heureux quand ils m'ont dit: Allons dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

2 Nos pieds se tiendront à l'intérieur de tes portes, O YaRaWaShaLaM.

3 YaRaWaShaLaM est construit comme une ville compacte :

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 122:4 445 Psaumes 127:2

4 Où les tribus montent, les tribus de l'Alam, AHAYAH, vers le témoignage de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), pour rendre grâce au nom de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

5 Car il y a des trônes de jugement, des trônes de la maison de David.

6 Priez pour la paix de YaRaWaShaLaM; ils prospéreront ceux qui t'aiment.

7 Que la paix soit dans tes murs, et la prospérité dans tes palais.

8 A cause de mes frères et de mes compagnons, je dirai maintenant: Que la paix soit au dedans de toi! 9 A cause de la maison d'Alam, AHAYAH, notre AHBA, je chercherai ton bien.

123

Une chanson de degrés.

1. Je lève les yeux vers toi, toi qui habites dans les cieux.

2 Voici, comme les yeux des serviteurs regardent à la main de leurs maîtres, et comme les yeux d'une jeune fille à la main de sa maîtresse, ainsi nos yeux

attendez l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) jusqu'à ce qu'il ait pitié de nous.

3 Ayez pitié de nous, Alam, AHAYAH, aie pitié de nous, car nous sommes extrêmement remplis de mépris.

4 Notre âme est extrêmement remplie de mépris pour ceux qui sont à l'aise, et de mépris pour les orgueilleux.

124

Une chanson de degrés de David.

1. Si ce n'était pas l'Alam (Eternal) AHAYAH qui était de notre côté, maintenant peut YaShaRa'AhLa

(y'shra'l) dire;

2 Si ce n'était pas l'Alam, AHAYAH, qui était de notre côté, quand les hommes se levèrent contre nous,

3 Et ils nous avaient engloutis rapidement, quand leur colère s'enflamma contre nous.

4 Et les eaux nous avaient submergés, et le ruisseau avait traversé notre âme; 5 et les eaux orgueilleuses avaient traversé notre âme.

6 Béni soit l'Alam, AHAYAH, qui ne nous a pas livrés comme proie à leurs dents.

7 Notre âme est échappée comme un oiseau du piège des oiseaux; le piège est brisé, et nous sommes échappés.

8 Notre secours est au nom de l'Alam, qui a fait le ciel et la terre.

125

Une chanson de degrés.

1. Ceux qui font confiance à l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH seront comme le mont Zaïan (Zion), qui ne peut être enlevé, mais

demeure pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Comme les montagnes sont rondes autour de YaRaWaShaLaM, de sorte que l'Alam (Eternal) AHAYAH est rond autour de son peuple à partir de maintenant même pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Car la verge des méchants ne reposera pas sur le sort des justes, de peur que les justes ne mettent leurs mains dans l'iniquité. 4 Fais du bien, Alam, AHAYAH, à ceux qui sont bons, et à ceux qui sont droits dans leurs cœurs.

5 Quant à ceux qui se détournent de leurs voies tortueuses, l'Alam AHAYAH les conduira avec les ouvriers de l'iniquité; mais la paix sera sur YaShaRa'AhLa.

126

Une chanson de degrés.

1. Quand l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) retourna la captivité de Zaïan (Zion), nous étions comme ceux qui rêvaient. 2 Alors notre bouche fut remplie de rires, et notre langue de chants; et ils dirent parmi les nations:

†L'Alam (Eternal) AHAYAH Hathdonegrand chosedeforthem.

3 L'Alam (Éternel) AHAYAH a fait de grandes choses pour nous, dont nous sommes heureux.

4 Tourne encore notre captivité, O Alam (Éternel) AHAYAH, comme les ruisseaux dans le sud.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ceux qui sèment dans les larmes moissonneront dans la joie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Celui qui sort et pleure, portant une semence précieuse, reviendra sans doute avec joie, apportant ses gerbes avec lui.

127

Un chant de degrés pour Salomon.

1. Excepté la construction Alam (Eternal) AHAYAH

la maison, ils travaillent en vain qui la construisent; sauf l'Alam (Eternal) AHAYAH -, garder la ville, le veilleur se réveille mais en vain.*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Il est vain que tu te lèves tôt, que tu t'asseies tard, que tu manges le pain des douleurs; car ainsi il donne sommeil à son bien-aimé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 127:3 446 Psaumes 132:9

7 La tondeuse ne remplit pas sa main, Et celui qui lie son sein ne la porte pas.

8 Et ceux qui s'en vont ne disent pas non plus: Que la bénédiction de l'Alam soit sur toi!
Nous te bénissons au nom de l'Alam.

Alam (Eternal) AHAYAH.

130

Une chanson de degrés.

1. Je t'ai crié des profondeurs, ô Alam, AHAYAH.

2 Sauveur, écoute ma voix, que tes oreilles soient attentives à la voix de mes supplications.

3 Si toi, Alam, AHAYAH, tu devais marquer les iniquités, ô Sauveur, qui te tiendras? 4 Mais il y a le pardon avec toi, afin que tu sois craint.

5 J'attends l'Alam, mon âme attend, et j'espère dans sa parole.

6 Mon âme attend le Sauveur plus que ceux qui veillent sur le matin; je dis plus que ceux qui veillent sur le matin.

7 Que YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) l'espoir dans l'Alam, (Eternal) AHAYAH, pour l'Alam,
(Eternal) AHAYAH

Il y a miséricorde, et avec lui la rédemption est pleine.

8 Et il rachètera YaShaRa'AhLa, de toutes ses iniquités.

131

Une chanson de degrés de David.

1. Alam AHAYAH, mon coeur n'est ni hautain, ni mes yeux élevés: je ne m'exerce pas dans de grandes nattes, ni dans

les choses trop hautes pour moi.*†

2 Je me suis bien comporté et je me suis calmé, comme un enfant sevré de sa mère; mon âme est comme un

3 Que YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) l'espoir dans l'Alam, (Eternal) AHAYAH, dès maintenant et pour toujours.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

132

Une chanson de degrés.

1. Alam (Eternal) AHAYAH, souviens-toi de David, et de toutes ses afflictions:

2 Comment il a juré à l'Alam (Éternel) AHAYAH, et il a fait un vœu à la puissante AHBA de Jacob,

3 Je n'entrerais pas dans le tabernacle de ma maison, et je ne monterai pas dans mon lit;

4 Je ne donnerai pas sommeil à mes yeux, ni sommeil à mes paupières,

5 Jusqu'à ce que je trouve un lieu pour l'Alam (Eternal) AHAYAH, une demeure pour le puissant AHBA de Jacob. 6 Nous en avons entendu parler à Ephrata, et nous l'avons trouvé dans les champs du bois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Nous irons dans ses tabernacles; nous nous prosternerons devant son marchepied.

8 Lève-toi, ô Alam, AHAYA, dans ton repos, toi et l'arche de ta force.

9 Que tes sacrificateurs soient revêtus de justice, Et que tes saints crient de joie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 129,2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

131,2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 132:10 447 Psaumes 136:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. A cause de ton serviteur David, ne détourne pas la face de ton oint.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 L'Alam (Eternal) AHAYAH a juré en vérité à David; il ne s'en détournera pas; Je mettrai sur le fruit de ton corps

†thythrone.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Si tes enfants gardent mon alliance et mon témoignage que je leur enseignerai, leurs enfants aussi seront assis sur ton trône pour toujours.

Car l'Alam (Eternal) AHAYAH a choisi Zaïan (Zion); il l'a désiré pour sa demeure.

C'est là mon repos pour toujours; ici j'habiterai, car je l'ai désiré.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Je la bénirai abondamment, Je la satisferai de pain; 16 Je revêtirai aussi de salut ses sacrificateurs, Et ses saints crieront à haute voix de joie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Là, je ferai bouillir la corne de David; j'ai ordonné une lampe pour mon oint. § 18 Je revêtirai de honte ses ennemis; mais sa couronne fleurira sur lui-même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

133

Une chanson de degrés de David.

1. Voici, combien il est bon et agréable pour les frères d'habiter ensemble dans l'unité!

2 C'est comme l'onguent précieux sur la tête, qui coulait sur la barbe, la barbe d'Aaron; qui descendait sur les jupes de ses vêtements;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Comme la rosée d'Hermon et comme la rosée qui descendait sur les montagnes de Tsaïan (Zion), pour là l'Alam (Eternal) AHAYAH

Il a commandé la bénédiction, même la vie pour toujours.

134

Une chanson de degrés.

1. Voici, bénissez l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), tous les serviteurs de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal), qui se tiennent de nuit dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal).

2 Levez vos mains dans le sanctuaire, et bénissez l'Alam, AHAYAH.

3 L'Alam (Eternal) AHAYAH (qui a fait bénir le ciel et la terre) de Zaïan (Zion).

135

1. Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH. Louez-vous le nom de l'Alam (Eternal) AHAYAH; louez-le, ô serviteurs de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

2 Vous qui êtes debout dans la maison de l'Alam, AHAYAH, dans les parvis de la maison de notre AHBA,

3 Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH ; car l'Alam (Eternal) AHAYAH est bon ; chantez des louanges à

4 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH a choisi Jacob pour lui-même, et YaShaRa'AhLa

"W" (y'shra'l) pour son trésor particulier.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Car je sais que l'Alam (Eternal) AHAYAH est grand, et que notre Sauveur est avant tout des baals.

6 Tout ce qu'a voulu l'Alam, AHAYAH, qui était dans les cieux et sur la terre, dans les mers et dans tous les lieux profonds.

7 Il fait monter les vapeurs des extrémités de la terre, Il fait des éclairs pour la pluie, Il fait sortir le vent de ses trésors.

8 Qui frappa les premiers-nés d'Égypte, hommes et bêtes.

9 Et qui envoya des signes et des prodiges au milieu de toi, Égypte, sur Pharaon et sur tous ses serviteurs.

10 Qui ont frappé de grandes nations et tué de puissants rois,

11 Sihon, roi des Amoréens, Og, roi de Basan, et tous les royaumes de Canaan.

12 Et ils donnèrent leur pays pour un héritage, un héritage à YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, son peuple.

13 Ton nom, O Alam, AHAYAH, demeure éternellement; et ton mémorial, O Alam, AHAYAH, pendant toutes les générations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Car l'Alam AHAYAH jugera son peuple, et il se repentira de ses serviteurs.

15 Les idoles des nations sont de l'argent et de l'or, L'oeuvre des mains des hommes.

16 Ils ont la bouche, mais ils ne parlent pas; ils ont les yeux, mais ils ne voient pas;

17 Ils ont des oreilles, mais ils n'entendent pas; et il n'y a point de souffle dans leur bouche.

18 Ceux qui les font sont semblables à eux; ainsi sont tous ceux qui se confient en eux.

19 Bénissez l'Alam (Eternal) AHAYAH, maison de YaShaRa'AhLa (y'shra'l): bénissez l'Alam (Eternal) AHAYAH, maison d'Aaron:

20 Bénissez l'Alam, maison de Lévi, vous qui craignez l'Alam, bénissez l'Ahaya,

Alam (Eternal) AHAYAH.

21 Béni soit l'Alam (Eternal) AHAYAH (Zion), qui habite à YaRaWaShaLaM (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH.

136

1. Remerciez l'Alam, car il est bon, car sa miséricorde dure éternellement.

2 Remercie l'AHBA des baals, car sa miséricorde dure pour toujours.

3 Remercie le Sauveur des souverains, car sa miséricorde dure éternellement.

4 A celui qui seul fait de grandes merveilles, car sa miséricorde dure à toujours.

5 A celui qui a fait les cieux par la sagesse, car sa miséricorde dure à toujours.

6 A celui qui étend la terre au-dessus des eaux, Car sa miséricorde dure à toujours.

7 à celui qui a fait de grandes lumières, car sa miséricorde dure à toujours;

génération

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 136:8 448 Psaumes 139:4

8 Le soleil règne jour après jour, car sa miséricorde dure à toujours.

9 La lune et les étoiles règnent de nuit, car sa miséricorde dure à toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

à celui qui a frappé l'Égypte dans leur premier-né, car sa miséricorde dure à toujours;

Et il fit sortir du milieu d'eux YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), car sa miséricorde dure pour toujours.

D'une main forte et d'un bras étendu, Car sa miséricorde dure éternellement.

A celui qui a divisé la mer Rouge en parties, car sa miséricorde dure à jamais.

Et il a fait passer YaShaRa'AhLa (y'shra'l) au milieu d'elle, car sa miséricorde dure pour toujours.

Mais renverse Pharaon et son armée dans la mer Rouge, car sa miséricorde dure à toujours.

A celui qui a conduit son peuple dans le désert, car sa miséricorde dure éternellement.

à celui qui a frappé de grands rois, car sa miséricorde dure à toujours;

Et tua des rois célèbres, car sa miséricorde dure pour toujours.

Sihon, roi des Amoréens, car sa miséricorde dure à toujours.

Og, roi de Basan, pour sa miséricorde éternelle.

Et ils donnèrent leur pays à titre d'héritage, car sa miséricorde dure à toujours.

Même un héritage pour YaShaRa'AhLa, son serviteur (y'shra'l), car sa miséricorde dure pour toujours.

23 Qui s'est souvenu de nous dans notre basse demeure, car sa miséricorde dure à toujours;

24 Et nous a rachetés de nos ennemis, car sa miséricorde dure à toujours.

25 Qui donne de la nourriture à toute chair, Car sa miséricorde dure à toujours.

26 Remercie l'AHBA des cieux, car sa miséricorde dure éternellement.

137

1. Par les fleuves de Babylone, nous nous sommes assis là, oui, nous avons pleuré, quand nous nous sommes souvenus de Zaïan (Zion).

2 Nous avons pendu nos harpes sur les saules au milieu d'elle.

3 Car là, ceux qui nous ont emmenés captifs exigeaient de nous un cantique, et ceux qui nous ont gaspillés exigeaient de nous un cantique.

mirth, disant: Chantez-nous l'un des chants de Zaïan (Zion).*† 4 Comment chanterons-nous le chant de l'armée dans un pays étranger?

5 Si je t'oublie, ô YaRaWaShaLaM, laisse ma main droite oublier sa ruse.

6 Si je ne me souviens pas de toi, que ma langue s'attache au toit de ma bouche; si je ne préfère pas

YaRaWaShaLaM.....
.....
.....

7 Souvenez-vous, O Alam (Eternal) AHAYAH, les enfants d'Édom, au jour de YaRaWaShaLaM

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dit: Rassez-le, rasez-le, jusqu'à la fondation de celui-ci.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Fille de Babylone, qui sera détruite, il sera heureux, qui te récompensera comme tu as servi.

9 Heureux sera-t-il, celui qui prend tes petits enfants et les bat en brèche contre les pierres.§§

138 États-Unis d'Amérique

Psaume de David.

1. Je te louerai de tout mon coeur; Je te chanterai devant les baals.

2 Je me prosternerai contre ton temple de QaDa, et je louerai ton nom pour ta bonté et pour ta vérité; car tu as magnifié ta parole au-dessus de tout ton nom.

3 Au jour où j'ai crié, tu m'as répondu, et tu m'as fortifié avec force dans mon âme.

4 Tous les rois de la terre te loueront, ô Alam, AHAYAH, quand ils entendront les paroles de ta bouche.

5 Oui, ils chanteront dans les voies de l'Alam, AHAYAH; car la gloire de l'Alam est grande, AHAYAH

C'est vrai.

6 Bien que l'Alam soit élevé, il a du respect pour les humbles; mais l'orgueilleux connaît loin.

7 Bien que je marche au milieu de la détresse, tu me feras revivre; tu étendras ta main contre la colère de mes ennemis, et ta droite me sauvera.

8 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) parfaiera ce qui me concerne: Ta miséricorde, O Alam (Eternal) AHAYAH

"Pendant toujours, n'abandonne pas les oeuvres de tes propres mains.

139

Au chef Musicien, Psaume de David.

1. O Alam, AHAYAH, tu m'as fouillé, et tu m'as connu.

2 Tu connais mon humiliation et mon soulèvement, Tu comprends ma pensée loin de là.

3 Tu compass mon chemin et mon mensonge, et tu connais toutes mes voies.

4 Car il n'y a pas une parole dans ma langue, mais voici, Ô Alam, AHAYAH, tu la connais tout à fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 139:5 449 Psaumes 141:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Tu m'as mis derrière et devant, et tu as posé ta main sur moi.

6 Cette connaissance est trop merveilleuse pour moi; elle est haute, je ne peux pas y parvenir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Où irai-je de ton esprit? Où fuirai-je de ta présence?

8 Si je monte au ciel, tu es là; si je fais mon lit dans les enfers, voici, tu es là.

9 Si je prends les ailes du matin, et que je demeure dans les extrémités de la mer, 10 ta main me conduira, et ta droite me saisira.

11 Si je dis: Certainement les ténèbres me couvriront; même la nuit sera lumière autour de moi.

12 Oui, les ténèbres ne te cachent pas, mais la nuit brille comme le jour; les ténèbres et la lumière te ressemblent toutes les deux.

1. Car tu as possédé mes reins, Tu m'as couvert dans le ventre de ma mère.

Je te louerai, car je suis fait avec crainte et merveilleusement; tes œuvres sont merveilleuses, et mon âme sait bien.

3. Ma substance ne t'était pas cachée, quand j'étais faite en secret, et que j'étais curieusement travaillée dans les parties les plus basses de la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tes yeux virent ma substance, mais ils n'étaient pas parfaits; et dans ton livre tous mes membres furent écrits, qui furent façonnés en permanence, alors qu'il n'y en avait pas encore.

Combien tes pensées sont précieuses pour moi, ô AHBA! combien est grande la somme d'entre elles!

Si je dois les compter, ils sont plus nombreux que le sable; quand je me réveille, je suis encore avec toi.

Tu tueras certainement les méchants, ô AHBA! Détournez-vous donc de moi, hommes ensanglantés!

Car ils parlent contre toi avec méchanceté, et tes ennemis prennent ton nom en vain.

Ne les hais-je pas, ô Alam, AHAYAH, qui te hait? Et ne suis-je pas attristé par ceux qui se lèvent contre toi?

Je les hais avec une haine parfaite: je les considère comme mes ennemis.

9 Quant à la tête de ceux qui m'entourent, que le mal de leurs lèvres les couvre.

1. Que des charbons brûlants tombent sur eux; qu'ils soient jetés dans le feu, dans des fosses profondes, afin qu'ils ne se lèvent plus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Que l'on n'affermisse point sur la terre un locuteur maléfique; le mal chassera l'homme violent pour le renverser.

12 Je sais que l'Alam AHAYAH maintiendra la cause des affligés, et la droite des pauvres.

13 Les justes rendront grâce à ton nom; les justes habiteront en ta présence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

141

Psaume de David.

1. Alam (Eternal) AHAYAH, je te crie: hâte-moi, écoute ma voix, quand je te crie.

2 Que ma prière soit présentée devant toi comme de l'encens, Et la levée de mes mains comme du sacrifice du soir.

3 Fais une montre, ô Alam, AHAYA, devant ma bouche; garde la porte de mes lèvres.

4 N'incline pas mon coeur à quelque chose de mal, pour pratiquer des œuvres mauvaises avec des hommes qui font l'iniquité; et que je ne mange pas de leurs délices.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Que le juste me frappe, ce sera une bonté, et qu'il me reprenne, ce sera une huile excellente, qui ne me brisera pas la tête; car encore

ma prière aussi sera dans leurs alams.

leur bris d'huile précieuse, etc.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 141:6 450 Psaumes 144:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Quand leurs juges seront renversés dans des lieux pierreux, ils entendront mes paroles, car elles sont douces.

7 Nos os sont dispersés à la bouche du sépulcre, comme quand on coupe et clive du bois sur la terre.

8 Mais mes yeux sont pour toi, ô Ahaïa, le Sauveur; c'est en toi ma confiance, ne laisse pas mon âme dénudée! - 9 Garde-moi des pièges qu'ils ont posés pour moi, et des gins des ouvriers de l'iniquité.

10 Que les méchants tombent dans leurs filets, pendant que moi, je m'en échappe. §

142

Maschil de David; Une prière quand il était dans la caverne.

1. J'ai crié à l'Alam (Eternal) AHAYAH de ma voix; de ma voix à l'Alam (Eternal) AHAYAH
J'ai fait ma supplication.

2 J'ai répandu ma plainte devant lui; j'ai fait part devant lui de ma détresse.

3 Quand mon esprit fut submergé au dedans de moi, tu connaissais mon chemin; et dans le chemin où j'ai marché, ils m'ont mis un piège.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je regardai sur ma main droite, et je regardai, mais il n'y avait aucun homme qui me connaîtrait: le refuge m'a échoué; pas de ★§mancaredformysoul.

5 Je t'ai crié, ô Alam, AHAYA: Je t'ai dit: Tu es mon refuge et ma part dans le pays des vivants.

6 Assure-toi de mon cri, car je suis abaissé; délivre-moi de mes persécuteurs, car ils sont plus forts que moi.

7 Fais sortir mon âme de prison, afin que je loue ton nom; les justes m'entoureront, car tu feras avec moi une grande affaire.

143

Psaume de David.

1. Écoutez ma prière, ô Alam, AHAYAH, prêtez l'oreille à mes supplications; répondez-moi dans votre fidélité,

La justice.

2 Et n'entre pas dans le jugement avec ton serviteur, car personne ne sera justifié à tes yeux.

3 Car l'ennemi a persécuté mon âme, Il a frappé ma vie à terre, Il m'a fait
demeurer dans les ténèbres, comme ceux qui sont morts depuis longtemps.

4 C'est pourquoi mon esprit est submergé au dedans de moi, mon coeur au dedans de moi
est dévasté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

5 Je me souviens des jours anciens, Je médite sur toutes tes œuvres, Je mouille sur l'oeuvre
de tes mains. 6 Je étends mes mains vers toi, Mon âme a soif après toi, Comme un pays
assoiffé. Sélah.

7 Écoute-moi promptement, ô Alam! AHAYAH! Mon esprit est en défaut; ne me cache pas ta
face, de peur que je ne sois semblable à ceux qui s'en vont.

dans la fosse.*

8 Fais-moi entendre ta bonté le matin, car je me confie en toi; fais-moi connaître le chemin
où je marcherai, car je lève ma

9 Délivre-moi, ô Alam, AHAYAH, de mes ennemis; Je fuis vers toi pour me cacher.

Enseigne-moi à faire ta volonté, car tu es mon AHBA; ton esprit est bon, conduis-moi dans le
pays de la droiture.

Vite, ô Alam! AHAYAH! A cause de ton nom! A cause de ta justice, fais sortir mon âme de la
détresse.

Et de ta miséricorde extermines mes ennemis, et détruis tous ceux qui affligent mon âme;
car je suis ton serviteur.

144

Psaume de David.

1. Béni soit l'Alam (Eternal) AHAYA ma force, qui enseigne mes mains à la guerre, et mes
doigts à combattre; 2 Ma bonté, et ma forteresse, ma haute tour, et mon libérateur, mon
bouclier, et celui en qui j'ai confiance,

Sous-dûment, mes gens se sont mis à l'aise.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

3 Alam, qu'est-ce que l'homme, pour que tu prennes connaissance de lui, ou du fils de
l'homme, pour que tu rendes compte de lui!

4 L'homme est comme la vanité; Ses jours sont comme une ombre qui passe.

5 Va sous tes cieus, Alam, AHAYAH, et descends; touche les montagnes, et elles fumeront.

6 Lancez l'éclair, et dispersez-les; tirez vos flèches, et détruisez-les.

7 Envoie ta main d'en haut; débarrasse-moi, et délivre-moi des grandes eaux, de la main des enfants étrangers;

8 dont la bouche dit la vanité, et dont la main droite est une main droite de mensonge.

9 Je te chanterai un cantique nouveau, ô AHBA! Sur un psautier et un instrument de dix cordes, je te chanterai des louanges.

10 C'est lui qui donne le salut aux rois, qui délivre David, son serviteur, de l'épée blessante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Héb. cherché * 143.7 de peur...: ou, car je suis devenu comme, etc † 143.9 fuir...: Héb. me cacher avec toi * 144.1 force: Héb. rock

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 144:11 451 Psaumes 147:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Débarrassez-moi, et délivrez-moi de la main des enfants étrangers, dont la bouche dit la vanité, et dont la droite est une droite de mensonge.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 afin que nos fils soient comme des plantes qui grandissent dans leur jeunesse, afin que nos filles soient comme des pierres d'angle, polies après la même étude de l'apalace;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pour que nos moissons soient pleines, pour que toutes sortes de provisions soient disponibles, pour que nos brebis produisent des milliers et des dizaines de milliers de consanguins.

L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) est gracieuse, pleine de compassion; lent à la colère, et de grande miséricorde. § 9 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH est bon pour tous; et ses tendres miséricordes sont sur toutes ses œuvres.

Toutes tes œuvres te loueront, ô Alam, et tes saints te béniront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils parleront de la gloire de ton royaume, Et de ta puissance.

Pour faire connaître aux fils des hommes ses actes puissants, et la majesté glorieuse de son royaume.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Ton royaume est un royaume éternel, Et ta domination dure dans toutes les générations.

14 L'Alam (Eternal) AHAYAH soutient tout ce qui tombe, et relève tous ceux qui se prosternent.

15 Les yeux de tous t'attendent, et tu leur donnes leur nourriture en temps voulu. 16 Tu ouvres ta main, et tu satisfais le désir de tout être vivant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH est proche de tous ceux qui l'invoquent, de tous ceux qui l'invoquent dans la vérité.

19 Il accomplira le désir de ceux qui le craignent; il entendra aussi leurs cris, et il les sauvera.

20 L'Alam (Eternal) AHAYAH conserve tous ceux qui l'aiment; mais il détruira tous les méchants.

21 Ma bouche prononcera la louange de l'Alam, et que toute chair bénisse son nom de QaDaSh pour toujours.

et jamais.

1 Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH. Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH, ô mon âme.*146

2 Pendant que je vivrai, je louerai l'Alam, AHAYAH; je chanterai des louanges à mon AHBA, pendant que j'aurai un être.

3 Ne placez pas votre confiance dans les chefs, ni dans le fils de l'homme, en qui il n'y a point de secours.

4 Son souffle jaillit, il retourne sur sa terre; en ce jour même ses pensées périssent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Heureux celui qui a l'AHBA de Jacob pour son secours, dont l'espérance est dans l'Alam, AHAYAH, son AHBA,

6 qui a fait les cieux, la terre, la mer, et tout ce qu'elle contient, qui garde la vérité pour toujours;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Qui exécute le jugement pour les opprimés, qui donne de la nourriture à ceux qui ont faim. L'Alam AHAYAH libère les prisonniers.

8 L'Alam (Eternal) AHAYAH ouvre les yeux de l'aveugle: l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

juste:

9 L'Alam (Eternal) AHAYAH conserve les étrangers; il soulage l'orphelin et la veuve; mais le chemin des méchants, il

Ça tourne à l'envers.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) régnera pour toujours, même ton AHBA, O Zaïan (Zion), à toutes les générations. Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal).

147

1. Louez l'Alam, car il est bon de chanter des louanges à notre AHBA, car il est agréable;

2 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) construit YaRaWaShaLaM : il rassemble les parias de YaRa'AhLa (y'shra'l).

3 Il guérit ceux qui ont le cœur brisé, et il lie leurs plaies.

4 Il dit le nombre des étoiles, Il les appelle toutes par leurs noms.

5 Grand est notre Sauveur, et d'une grande puissance; Son intelligence est infinie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Psaumes 147:6 452 Psaumes 150:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 L'Alam (Eternal) AHAYAH élève les humbles; il jette les méchants à terre.

7 Chantez à l'Alam AHAYAH avec actions de grâces, chantez la louange sur la harpe à notre AHBA,

8 Qui couvre le ciel de nuées, Qui prépare la pluie pour la terre, Qui fait pousser l'herbe les montagnes.

9 Il donne à la bête sa nourriture, et aux jeunes corbeaux qui crient.

10 Il ne prend pas plaisir à la force du cheval; il ne prend pas plaisir aux jambes d'un homme.

11 L'Alam (Eternal) AHAYAH prend plaisir en ceux qui le craignent, dans ceux qui espèrent en sa miséricorde.

12 Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH, O YaRaWaShaLaM, O Zaïan (Zion).

13 Car il a fortifié les barres de tes portes, Il a béni tes enfants en toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Il fait la paix dans tes frontières, Et il te remplit du plus beau des blés.

Il envoie son commandement sur la terre: sa parole court très vite.

Il donne de la neige comme de la laine; Il disperse le givre comme de la cendre.

Il jette sa glace comme des morsels: qui peut se tenir devant son froid?

Il envoie sa parole, et les fait fondre; Il fait souffler son vent, Et les eaux coulent.

Il fait part de sa parole à Jacob, de ses statuts et de ses jugements à YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.**

Il n'a traité aucune nation; et quant à ses jugements, ils ne les ont pas connus. Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH

C'est vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH. Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH du ciel: louez-le dans les hauteurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Louez-le, tous ses anges! Louez-le, toutes ses armées!

3 Louez-le, soleil et lune! Louez-le, toutes les étoiles de lumière!

4 Louez-le, cieux des cieux, et eaux qui soient au-dessus des cieux.

5 Qu'ils louent le nom d'Alam (Eternal) AHAYAH; car il a commandé, et ils ont été créés.

6 Il les a aussi affermis aux siècles des siècles; il a pris un décret qui ne sera pas adopté.

7 Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH de la terre, dragons et tous les abîmes,

8 Feu et grêle; neige et vapeur; vent d'orage accomplissant sa parole;

9 Montagnes, et toutes les collines; arbres féconds, et tous les cèdres;

10 Bête et tout bétail; reptiles et oiseaux volants;

11 Rois de la terre et tout le peuple, chefs et tous les juges de la terre,

12 Des jeunes gens et des jeunes filles, des vieillards et des enfants,

13 Qu'ils louent le nom de l'Alam (Eternal) AHAYAH; car seul son nom est excellent, sa gloire est au-dessus du

la terre et

Le ciel.

Il exalte aussi la corne de son peuple, la louange de tous ses saints, même des enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), un peuple près de lui. Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH ().

Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal). Chantez à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) une nouvelle chanson, et

ses louanges dans la congrégation des saints*.

2 Que YaShaRa'AhLa Wrâ (y'shra'l) se réjouisse en celui qui l'a fait; que les fils de Zaïan (Zion) soient joyeux dans leur roi. 3 Qu'ils louent son nom dans la danse; qu'ils lui chantent des louanges avec le timbre et la harpe.

4 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH prend plaisir dans son peuple: il embellira les humbles par le salut.

5 Que les saints soient joyeux dans la gloire, Qu'ils chantent à haute voix sur leurs lits.

6 Que les louanges élevées d'AHBA soient dans leur bouche, et une épée à deux tranchants dans leur main;

7 Pour exécuter la vengeance sur les nations, et les punitions sur le peuple, 8 Pour lier leurs rois avec des chaînes, et leurs nobles avec des chaînes de fer,

9 Pour exécuter sur eux le jugement écrit: cet honneur a tous ses saints. Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH

C'est vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Proverbes 1:1 4:53 Proverbes 3:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les Proverbes

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les proverbes de Salomon, fils de David, roi de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l; 2 Connaître la sagesse et l'instruction; Connaître les paroles de l'intelligence; 3 recevoir l'instruction de la sagesse, de la justice, du jugement et de l'équité;

5 Un homme sage entendra, et il donnera de la souillure à la simple, à eux-mêmes.

o la connaissance et la discrétion de l'homme.

6 Pour comprendre un proverbe et l'interprétation, les paroles des sages et leurs paroles obscures.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 La crainte de l'Alam (Eternal) AHAYAH est le commencement de la connaissance; mais les insensés méprisent la sagesse et l'instrumentation. § 8 Mon fils, écoute l'instruction de ton père, et n'abandonne pas la loi de ta mère.

de grâce à ta tête et de chaînes autour de ton cou.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Mon fils, si les pécheurs t'attirent, ne t'accorde pas. 11 S'ils disent: Viens avec nous, attendons le sang, luttons pour l'innocent sans cause. 12 Engloutissons-les vivants comme le sépulcre, et tout entiers comme ceux qui descendent dans la fosse. 13 Nous trouverons tout ce qui est précieux, nous remplirons nos maisons de butin. 14 Jetons le sort parmi nous, avons-nous tous une seule bourse. 15 Mon fils, ne marche pas dans le chemin avec eux, évite ton pied de leur chemin. 16 Car leurs pieds courent vers le mal, et hâtent de verser le sang.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 18 Et ils attendent leur propre sang; ils guettent en premier lieu leur filet, qui est répandu dans la vue de n'importe quel oiseau.

19 Ainsi sont les voies de tous ceux qui sont avides de gain, qui en enlèvent la vie aux propriétaires.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. La sagesse crie sans; elle fait entendre sa voix dans les rues. 21 Elle crie dans le premier lieu de l'enceinte, dans les ouvertures des portes; dans la ville elle prononce ses paroles, en disant: 22 Jusques à quand, simples, aimerez-vous la simplicité? Et les moqueurs aiment-ils leur mépris, et les insensés haïssent la connaissance? 23 Tourne-toi à ma réprimande; voici, je vous répandrai mon esprit, je vous ferai connaître mes paroles.

1. Parce que j'ai appelé, et que vous avez refusé; j'ai étendu ma main, et personne n'a regardé;

25 Mais vous n'avez point donné tous mes conseils, et vous n'avez pas voulu mes reproches; 26 je me moquerai aussi de votre vie, je me moquerai de vous.

28 Alors ils m'invoqueront, mais je ne répondrai pas; ils me chercheront de bonne heure, mais ils ne me trouveront pas; 29 car ils haïssaient le tranchant du savoir, et ils n'avaient pas choisi la crainte de l'Alam 30; ils ne voulurent point de mon conseil; ils méprisèrent toute ma réprimande. 31 C'est pourquoi ils mangeront du fruit de leur propre voie, et ils seront remplis de leurs propres desseins. 32 Car ils se détournent de leurs pensées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 33 Mais celui qui écoute les impies les tue, et la prospérité les détruira. Moi, je habiterai en sécurité, et je serai tranquille de la crainte du mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Mon fils, si tu reçois mes paroles, et si tu caches mes commandements avec toi, 2 et que tu inclines ton oreille vers la sagesse,

3 Oui, si tu cries selon la connaissance,

4 Si tu la cherches comme de l'argent, et si tu la cherches comme des trésors cachés, 5 alors tu comprendras la crainte de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et tu trouveras la connaissance d'AHBA 6. Pour l'Alam (Eternal) AHAYAH

7 Il met en place une sagesse solide pour les justes; c'est un homme de droit.

8 Il garde les sentiers du jugement, et il garde le chemin de ses saints. 9 Alors tu comprendras la justice, le jugement, et l'équité; oui, tout bon chemin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Quand la sagesse entrera dans ton coeur, et que la connaissance sera agréable à ton âme; 11 Le discernement te préservera, l'intelligence te gardera; 12 Pour te délivrer de la voie du méchant, de l'homme qui dit des choses fausses; 13 Qui laissera les sentiers de la droite, pour marcher dans les voies des ténèbres; 14 Qui se réjouira de faire le mal, et se réjouira de la fausseté des méchants; 15 Les voies duquel les voies sont tortueuses, et elles s'égareront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Pour te délivrer de l'étrange femme, de l'étranger qui flatte par ses paroles; 17 Et qui, à cause du guide de sa jeunesse, oublie l'alliance de son AHBA 18. Pour sa maison s'incline jusqu'à la mort, et ses sentiers jusqu'aux morts. 19 Nul ne retourne vers elle, et ne prend pas les sentiers de la vie. 20 Afin que tu marches dans la voie des hommes de bien, et que tu gardes les sentiers des justes. 21 Car les hommes droits habiteront dans le pays, et les parfaits y resteront. 22 Mais les méchants seront retranchés de la terre, et les transgresseurs en seront retranchés.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Mon fils, n'oublie pas ma loi, mais que ton coeur garde mes commandements! 2 Pendant des jours, une longue vie, et la paix, ils t'ajouteront. 3 Que la miséricorde et la vérité ne t'abandonnent point; attache-les autour de ton cou,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Proverbes 3:4 4:54 Proverbes 4:27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Écris-les sur la table de ton coeur: 4 Tu trouveras grâce et bonne intelligence aux yeux d'AHBA et de l'homme.

5 Confie-toi à l'Alam, AHAYAH, de tout ton coeur, et ne t'appuie pas sur ton intelligence. 6 Reconnais-le dans toutes tes voies, et il dirigera tes sentiers.

7 Ne sois pas sage à tes propres yeux; crains l'Alam, et s'éloigne du mal. 8 Ce sera la santé de ton nombril,

Honore l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) avec ta substance, et avec les prémices de tous tes amandes. Augmente: 10 Tes greniers seront remplis d'abondance, et tes pressoirs éclateront de vin nouveau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mon fils, ne méprise pas le châtement de l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) ; et ne lasse point de sa correction ; 12 Pour qui l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) aime il corrige ; comme un père le fils en qui il prend plaisir.

¶ Heureux l'homme qui trouve la sagesse, et l'homme qui a de l'intelligence.** 14 Car la marchandise est meilleure que la marchandise d'argent, et son gain que l'or fin. 15 Elle est plus précieuse que les rubis; et toutes les choses que tu peux désirer ne doivent pas être comparées à elle. 16 La durée des jours est dans sa main droite, et dans sa main gauche la richesse et l'honneur. 17 Ses voies sont des voies agréables, et

18 C'est un arbre de vie pour ceux qui la tiennent; et tous ceux qui la gardent sont heureux. 19 L'Alam, par la sagesse, a fondé la terre; il a établi la terre par l'intelligence.

20 Par sa connaissance, les profondeurs sont brisées, et les nuées descendent les cieux de rosée.

Mon fils, qu'ils ne s'éloignent pas de tes yeux, gardez la sagesse et la discrétion. 22 Ils seront donc la vie de ton âme, et la grâce de ton cou. 23 Alors tu marcheras en sécurité dans ton chemin, et ton pied ne trébuchera pas. 24 Quand tu seras couché, tu n'auras pas peur; oui, tu te coucheras, et ton sommeil sera doux. 25 Ne crains point la crainte soudaine, ni la désolation des méchants, quand elle viendra. 26 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH sera ta confiance, et gardera ton pied d'être pris.

28 Ne dis pas à ton prochain: Va, et reviens, et demain je donnerai; quand tu l'auras par toi.
29 Ne méprise pas le mal contre ton prochain, puisqu'il demeure en sécurité par toi. §§§

N'essayez pas avec un homme sans cause, s'il ne vous a fait aucun mal.

N'exauce pas l'opresseur, et ne choisis aucune de ses voies.

*** 32 Car l'abomination est l'abomination de l'Alam, AHAYAH; mais son secret est avec les justes.

34 Il méprise les moqueurs, mais il donne grâce aux humbles. 35 Les sages hériteront de la gloire, mais la honte sera la promotion des insensés.

4

1 Écoutez, enfants, l'instruction d'un père, et veillez à connaître l'intelligence. 2 Car je vous donne une bonne doctrine, n'abandonnez pas ma loi. 3 Car j'étais mon père, fils tendre et bien-aimé aux yeux de ma mère. 4 Il m'enseigna aussi, et me dit: Que ton coeur retienne mes paroles; garde mes commandements, et vive. 5 Prends de la sagesse, prends de l'intelligence; n'oublie point, et ne décline pas les paroles de ma bouche. 6 Ne l'abandonne point, et elle te gardera; aime-la, et elle te gardera. 7 La sagesse est la chose principale; donc, prends de la sagesse; et de tout ton intelligence. 8 Exalte-la, et elle te fera la promotion; elle te fera honneur, quand tu l'auras portée. 9 Elle donnera à ta tête une parole.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Écoute, mon fils, et reçois mes paroles; et les années de ta vie seront nombreuses. 11 Je t'ai enseigné la voie de la sagesse, je t'ai conduit dans les sentiers droites. 12 Quand tu iras, tes pas ne seront pas entravés, et quand tu courras, tu ne trébucheras pas.

Prenez ferme l'instruction, qu'elle n'aille pas, gardez-la, car elle est votre vie.

N'entrez pas dans le sentier des méchants, et n'allez pas dans le chemin des méchants. 15 Évite-le, ne passe pas par là, détourne-toi d'elle, et passe. 16 Car ils ne dorment pas, si ce n'est qu'ils ont fait du mal; et leur sommeil est enlevé, si ce n'est qu'ils font tomber quelques-uns. 17 Car ils mangent le pain de la méchanceté, et boivent le vin de la violence. 18 Mais le chemin des justes est comme la lumière brillante, qui brille de plus en plus jusqu'au jour parfait. 19 Le chemin des méchants est comme les ténèbres; ils ne savent pas ce qu'ils trébuchent.

1. Mon fils, tiens compte de mes paroles, incline ton oreille à mes paroles.

21 Qu'ils ne s'éloignent pas de tes yeux, qu'ils les gardent au milieu de ton coeur. 22 Car ils sont la vie pour ceux qui les trouvent, et la santé pour tous.

† leur chair.

1. Garde ton cœur avec toute diligence, car ce sont les questions de la vie qui s'en dégagent.²⁴ Éloignez-vous de toi une bouche froide, et des lèvres perverses qui s'éloignent de toi.^{§ 25} Que tes yeux regardent droit sur toi, et que tes paupières regardent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Considérez le sentier de vos pieds, et que toutes vos voies soient établies.^{**} 27 Ne tournez pas à droite ni à gauche; retirez votre pied du mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Proverbes 5:1 455 Proverbes 6:35

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Mon fils, prends garde à ma sagesse, et tends l'oreille à mon intelligence; 2 afin que tu observes la discrétion, et que tes lèvres gardent la connaissance.

3 Car les lèvres d'une femme étrangère tombent comme un nid d'abeille, et sa bouche est plus lisse que l'huile; 4 mais sa fin est amère comme du bois de ver, tranchante comme une épée à deux tranchants. 5 Ses pieds descendent à la mort; ses pas s'accrochent à l'enfer. 6 De peur que tu ne réfléchisses au chemin de la vie, que ses voies ne soient mobiles, que tu ne puisses les connaître. 7 Écoutez-moi donc, enfants, et ne vous écartez pas des paroles de ma bouche. 8 Éloignez-vous d'elle, et n'approchez pas de l'entrée de sa maison. 9 De peur que vous ne donniez votre honneur aux autres et à vos années aux cruels.

11 Et tu t'affligeras enfin, quand ta chair et ton corps seront consumés, 12 et tu diras: Comment as-tu frappé?

Je détestais l'instruction, et mon cœur méprisait la réprimande; 13 Et je n'ai pas obéi à la voix de mes maîtres, et je n'ai pas incliné mon oreille vers ceux qui m'ont assiégé! 14 J'étais presque dans tout le mal au milieu de l'assemblée et de l'assemblée.

15 Buvez des eaux de votre propre citerne, et des eaux qui coulent de votre propre puits. 16 Que tes sources soient dispersées, et des fleuves d'eau dans les rues. 17 Qu'elles ne soient que les vôtres, et non des étrangers avec toi. 18 Que ta source soit bénie, et réjouis-toi avec la femme de ta jeunesse. 19 Qu'elle soit comme l'amoureuse

Œil de derrière et d'agréable; laisse ses seins te satisfaire en tout temps; et sois toujours ravagé par son amour.

Et pourquoi veux-tu, mon fils, être ravagé par une femme étrangère, et embrasser le sein d'un étranger?

Car les voies de l'homme sont devant les yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et il médite toutes ses voies.

¶ Ses iniquités prendront lui-même le méchant, et il sera saisi des cordes de ses péchés.**
23 Il mourra sans instruire, et dans la grandeur de sa folie il s'égare.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Mon fils, si tu es sûr pour ton ami, si tu as frappé ta main d'un étranger, 2 Tu es pris par les paroles de ta bouche, tu es pris par les paroles de ta bouche. 3 Fais ceci maintenant, mon fils, et délivre-moi.

toi-même, quand tu seras entre les mains de ton ami, va, humilie-toi, et assure-toi de ton ami.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Ne dormez pas à vos yeux, et ne dormez pas à vos paupières. 5 Délivrez-vous comme un œuf de la main du chasseur, comme un oiseau de la main de l'oisillon.

6 Va vers la fourmi, tu l'espionne; considère ses voies, et sois sage; 7 qui n'a ni guide, ni surveillant, ni chef, 8 fournit sa nourriture en été, et recueille sa nourriture dans la moisson. 9 Jusques à quand dormiras-tu, le sluggard? quand te lèveras-tu de ton sommeil? 10 Et un peu de sommeil, un peu de sommeil, un peu de repli des mains pour dormir. 11 Ta pauvreté viendra comme un voyageur, et ta misère comme un homme armé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 C'est un méchant, un méchant, qui marche d'une bouche froide. 13 Il cligne les yeux, il parle de ses pieds, il thée de ses doigts; 14 Il a dans son coeur une frénésie, il a des idées de malice.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 15 C'est pourquoi sa cAlam viendra soudainement; il sera brusquement brisé continuellement; il discordera. sans remède.

16 Ces six choses font l'Alam (Eternal) AHAYAH, la haine: oui, sept sont une abomination pour lui:

Regarde, un

18 Un cœur qui façonne des imaginations méchantes, des pieds sur la languette, et des mains qui n'ont point de sang,

19 Un faux témoignage qui dit des mensonges, et celui qui sème la discorde entre frères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mon fils, garde le commandement de ton père, et n'abandonne pas la loi de ta mère; 21 lie-les continuellement sur ton cœur, et attache-les autour de ton cou. 22 Quand tu iras, il te conduira; quand tu dormiras, il te gardera; et quand tu seras éveillé, il te parlera. 23 Car le commandement est une lampe, et la loi est lumière, et les réprimandes de l'instruction sont le chemin de la vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La petite dame de la langue.

25 Ne t'attire pas de sa beauté dans ton cœur; femme, de la flatterie de...

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Car par l'intermédiaire d'une prostituée, un homme est amené à un morceau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Est-ce qu'un homme peut prendre feu dans son sein, et ses vêtements ne seront pas brûlés? 28 Est-ce qu'on peut aller sur des charbons chauds, et ses pieds ne seront pas brûlés? 29 Ainsi celui qui entre chez son prochain, femme; quiconque la touchera ne sera pas innocent. 30 Les hommes ne méprisent pas un voleur, s'il vole pour satisfaire son âme quand il a faim; 31 Mais s'il est trouvé, il rendra sept fois; il donnera toute la substance de sa maison. 32 Mais celui qui commet l'adultère avec une femme manque d'intelligence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car la jalousie est la fureur d'un homme; c'est pourquoi il n'épargnera pas au jour de la vengeance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il ne considérera aucune rançon; il ne se contentera pas non plus de se contenter, même si tu donnes beaucoup de dons.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

*** 6.35 Il...: Héb. Il n'acceptera pas la face d'une rançon

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Proverbes 7:1 456 Proverbes 8:36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7

1 Mon fils, garde mes paroles, et étends mes commandements avec toi. 2 Garde mes commandements, et vis, et ma loi comme la pomme de tes yeux. 3 Liez-les sur vos doigts, écrivez-les sur la table de votre coeur. 4 Dis à la sagesse: Tu es ma soeur, et appelle l'intelligence de votre parent. 5 Afin qu'ils te gardent de l'étrange femme, de l'étranger qui flatte par ses paroles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Car à la fenêtre de ma maison, je regardai à travers mon parement, 7 et je regardai parmi les simples, je discernai parmi les jeunes gens un jeune homme sans intelligence, 8 passant par la rue près de son coin; et il se dirigea vers sa maison, 9 au crépuscule, le soir, dans la nuit noire et sombre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et voici, il rencontra une femme avec la tenue d'une prostituée, et subtilement de coeur. 11 (Elle est forte et têtue, ses pieds ne restent pas dans sa maison. 12 Maintenant, elle est dehors, dans les rues, et reste dans l'attente à tous les coins.) 13 Elle le saisit, et le baisa, et lui dit d'un visage impudent:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 15 C'est pourquoi je suis sorti pour te rencontrer, avec mes offrandes de paix; aujourd'hui, j'ai payé mes vœux.

16 J'ai revêtu mon lit de tapisserie, d'ouvrages sculptés, de fin lin d'Égypte. 17 J'ai parfumé mon lit de myrrhe, d'aloès et de cannelle. 18 Venez, prenons notre amour jusqu'au matin; nous nous souviendrons d'amour. 19 Car l'homme de bien n'est pas à la maison, il est parti pour un long voyage. 20 Il a pris avec lui un sac d'argent, et il rentrera à la maison le jour même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Elle le fit céder avec sa parole très belle, et elle le força à flatter ses lèvres. 22 Il s'en va tout de suite après elle, comme un boeuf va à l'abattage, ou comme un insensé à la correction.

23 Jusqu'à ce qu'une fléchette frappe par son foie, comme un oiseau se hâte au piège, et ne sait pas que c'est pour sa vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Que ton coeur ne se détourne pas de ses voies, ne t'égare pas dans ses sentiers! 26 Car elle a fait tomber beaucoup de blessés; oui, beaucoup d'hommes forts ont été tués par elle. 27 Sa maison est le chemin de l'enfer, et elle descend dans les chambres de la mort.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. La sagesse ne crie-t-elle pas? L'intelligence ne fait-elle pas entendre sa voix? 2 Elle se tient au sommet des hauts lieux, par le chemin des sentiers. 3 Elle crie aux portes, à l'entrée de la ville, à l'entrée aux portes. 4 À vous, hommes, j'appelle; et ma voix est pour les fils de l'homme. 5 Vous, simples, comprenez la sagesse; et vous, insensés, soyez d'un cœur intelligent. 6 Écoutez, car je parlerai d'excellentes choses, et l'ouverture de mes lèvres sera juste. 7 Car ma bouche dira la vérité, et la méchanceté est une abomination à mes lèvres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 9 Ils sont 8 Toutes les paroles de ma bouche sont justes; il n'y a rien de bon ou de mauvais.

10 Recevez mes instructions, et non de l'argent, et la science plutôt que l'or de choix. 11 Car la sagesse est meilleure que les rubis, et toutes les choses qui peuvent être désirées ne doivent pas être comparées à elles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La crainte de l'Alam (Eternal) AHAYAH est de haïr le mal: l'orgueil, l'orgueil, l'arrogance, la mauvaise voie, et la bouche frauduleuse, je hais. 14 Le conseil est à moi, et la sagesse est solide: je suis sous la main; je suis fort. 15 Par moi règnent les rois, et les princes ordonnent la justice. 16 Par moi règnent les princes, et les nobles, tous les juges de la terre. 17 J'aime ceux qui m'aiment, et ceux qui me cherchent tôt me trouveront. 18 Les richesses et l'honneur sont avec moi, les richesses durables et la justice. 19 Mon fruit vaut mieux que l'or, oui, que l'or fin, et mes revenus que l'argent de choix. 20 Je mène dans le chemin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de justice, au milieu des sentiers du jugement: § 21 afin que je fasse hériter de la substance ceux qui m'aiment, et que je remplisse leur chemin,

L'Alam m'a possédé au commencement de sa voie, avant ses œuvres anciennes. 23 J'ai été établi depuis l'éternité, depuis le commencement, ou jamais la terre était. 24 Quand il n'y avait pas de profondeurs, je fus fait sortir, quand il n'y avait pas de poulains qui abondaient d'eau. 25 Avant que les montagnes fussent établies, j'ai été fait sortir; 26 Il n'avait pas encore fait la terre, ni les champs, ni la partie la plus haute de la poussière du monde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Lorsqu'il établit les nuées en haut, lorsqu'il fortifia les fontaines de la face de la profondeur:

29 Lorsqu'il donna à la mer son décret, afin que les eaux n'obtiennent pas son commandement; lorsqu'il établit les fondements de la terre, 30 j'étais près de lui, comme quelqu'un l'a fait monter avec lui; et j'étais chaque jour son délice, se réjouissant toujours devant lui; 31 se réjouissant dans la partie habitable de sa terre, et mes délices étaient avec les fils des hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Heureux l'homme qui m'écoute tous les jours à mes portes, qui attend aux poteaux de mes portes. 35 Car celui qui me trouve trouve la vie, et qui obtiendra la faveur de l'Alam, AHAYA 36 §§...Mais celui qui pêche contre moi fait du tort à son âme; tous ceux qui me haïssent aiment la mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Proverbes 9:1 457 Proverbes 11:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9

La sagesse a bâti sa maison, Elle a taillé ses sept piliers: 2 Elle a tué ses bêtes,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Elle a envoyé ses servantes; elle crie sur les lieux les plus hauts de la ville, 4 qui est simple, qu'il se retourne ici; quant à celui qui veut de l'intelligence, elle lui dit: 5 Viens, mange de mon pain, et boive du vin que j'ai mélangé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Abandonne l'insensé, et vis, et va dans la voie de l'intelligence. 7 Celui qui réprimande un moqueur s'égare, et celui qui réprimande un méchant s'égare. 8 Ne réprimande pas un moqueur, de peur qu'il ne te haïsse; réprimande un sage, et qu'il t'aime.

10 La crainte de l'Alam est le commencement de la sagesse, et la connaissance de la QaDaSh est l'intelligence. 11 Car par moi tes jours seront multipliés, et les années de ta vie seront augmentées. 12 Si tu es sage, tu seras sage pour toi-même; mais si tu méprises, tu le porteras seul.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Elle est simple, et ne sait rien. 14 Car elle est assise à l'entrée de sa maison, sur un siège dans les hauts lieux de la ville, 15 Pour appeler les passagers qui vont droit sur leurs voies. 16 Qui est simple, qu'il se retourne ici; et quant à celui qui veut de l'intelligence, elle lui dit: 17 Les eaux volées

18Mais il ne sait pas que les morts sont là, et qu'il est doux d'herares, et qu'il y a des pains.

Eninsecretispleasant.

Les invités sont dans les profondeurs de l'enfer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les proverbes de Salomon. Un fils sage fait un père heureux; mais un fils insensé est la lourdeur de sa mère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

des

2 Les trésors de la méchanceté ne servent à rien, mais la justice délivre

3 L'Alam (Eternal) AHAYAH ne souffrira pas l'âme des justes à la famille, mais il rejettera

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Il est devenu pauvre, il agit avec une main molle; mais la main du diligent enrichit. 5 Celui qui rassemble l'été est un fils sage; mais celui qui dort dans la moisson est un fils qui fait honte. 6 Les bénédictions sont sur la tête des justes; mais la violence couvre la bouche des méchants.

La mémoire des justes est bénie; mais le nom des méchants pourrira. 8 Le sage de coeur recevra celui qui marche droitement marche, mais celui qui commande, mais qui n'a point de pièges.

On connaîtra ses voies. 10 Celui qui côtoie de l'œil causera

La bouche d'un homme juste est un puits de vie; mais la violence couvre la bouche des méchants. 12 La haine éveille les querelles, mais l'amour couvre tous les péchés. 13 On trouve dans les lèvres de celui qui comprend la sagesse; mais une verge est pour le dos de celui qui n'a pas d'intelligence.

15 La richesse de l'homme riche est sa ville forte; la destruction des pauvres est leur pauvreté. 16 Le travail des justes tend à la vie, le fruit des méchants au péché. 17 Il est dans la voie de la vie qui suit l'instruction, mais celui qui refuse la réprimande

18 Celui qui cache la haine avec des lèvres mensongères, et qui profère une calomnie, est un insensé. 19 Dans la multitude.

Il n'y a pas de péché dans les paroles; mais celui qui s'abstient de ses lèvres est sage.

La langue du juste est comme l'argent de choix; le cœur des méchants est peu digne. 21 Les lèvres des

22 La bénédiction de l'Alam (Eternal) AHAYAH, il rend riche, et l'alimentation juste: mais foolsdie pour wantofwisdom.

23 Il n'y a point de peine à faire du mal à un insensé; mais un homme intelligent a de la sagesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. La crainte des méchants viendra sur lui; mais le désir des justes sera accordé. 25 Comme le tourbillon passe, ainsi n'est plus le méchant; mais le juste est un fondement éternel. 26 Comme du vinaigre aux dents et comme de la fumée aux yeux, ainsi est le paresseux à ceux qui l'envoient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La crainte de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) prolonge les jours: mais les années des méchants seront raccourcies. §§ 28 L'espérance des justes sera la joie; mais l'attente des méchants périra.

Le chemin de l'Alam (Eternal) AHAYAH est la force pour les hommes droits; mais la destruction sera pour les ouvriers d'iniq-

30 Les justes ne seront jamais enlevés; mais les méchants n'habiteront pas la terre.

32 Les lèvres des justes savent ce qui est acceptable; mais la bouche des méchants dit de la fausseté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Une fausse balance est une abomination pour l'Alam, mais un poids juste est son délice.* 2 Quand l'orgueil vient, alors vient la honte; mais avec les humbles est la sagesse. 3 L'intégrité des hommes droits les guidera; mais la perversité des transgresseurs les détruira. 4 Les riches ne profitent pas au jour de la colère, mais la justice délivre de la mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Proverbes 11:5 458 Proverbes 12:28

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La justice des hommes droits les délivrera, mais les transgresseurs seront pris dans leur méchanceté. 7 Quand un homme méchant mourra, son attente périra, et l'espérance des hommes injustes périra. 8 Le juste est délivré de la détresse, et le méchant vient à sa place. 9 Un hypocrite avec son fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la bouche détruit son prochain; mais le juste sera délivré par la connaissance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Lorsqu'elle va bien avec les justes, la ville se réjouit; et quand les méchants périssent, il y a des cris de joie.

11 Par la bénédiction des hommes droits, la ville est élevée; mais elle est renversée par la bouche des méchants.

1. Celui qui est dépourvu de sagesse méprise son prochain; mais un homme intelligent tient sa paix. § 13 Le porteur de contes se révèle crêtes; mais celui qui est d'un esprit fidèle se cache.

14 Là où il n'y a point de conseil, le peuple tombe; mais dans la multitude des conseillers, il y a de la sécurité. 15 Celui qui est garant pour un étranger sera intelligent pour cela; et celui qui hait la sécurité est sûr. 16 Une femme gracieuse garde l'honneur; et les hommes forts conservent la richesse. 17 L'homme miséricordieux fait du bien à son âme.

Mais celui qui est cruel trouble sa propre chair. 18 Le méchant fait une œuvre trompeuse; mais celui qui sème la justice sera une récompense sûre. 19 Comme la justice tend à la vie, celui qui poursuit le mal la poursuit.

20 Ceux qui sont d'un coeur froid sont abomination à l'Alam (Eternal) AHAYAH; mais ceux qui sont debout dans leur voie sont ses délices. 21 Si la main s'unit à la main, les méchants ne seront pas impunis; mais la semence des justes sera dévorée. 22 Comme un joyau d'or dans un museau de porc, ainsi est une femme juste qui est sans

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le désir des justes n'est que bon; mais l'attente des méchants est colère. 24 Il y a celui qui disperse, et pourtant qui s'enlise; et il y a celui qui retient plus qu'il n'y a de rencontre, mais il tend à

25 L'âme libérale sera rendue grasse, Et celui qui arrose sera arrosé lui-même.

Le peuple le maudira, mais la bénédiction sera sur la tête de celui qui la vend. 27 Celui qui cherche avec diligence le bien procure la faveur; mais celui qui cherche le mal viendra à lui. 28 Celui qui se confie dans ses richesses tombera, mais le juste fleurira comme un sarment.

30 Le fruit du juste est un arbre de vie, et celui qui gagne les âmes est sage. 31 Voici, le juste sera rétribué sur la terre, et plus encore le méchant et le pécheur.

12

1. Celui qui aime l'instruction aime la connaissance; mais celui qui hait la réprimande est brutal.

3 L'homme ne sera pas engendré par la méchanceté, mais la racine du juste ne sera pas émue. 4 Une femme vertueuse est une couronne pour son mari; mais celle qui a honte est comme une pourriture dans ses os. 5 Les pensées du juste sont justes; mais les conseils des méchants sont trompeurs. 6 Les paroles des méchants doivent être couchées dans l'attente du sang; mais la bouche des hommes droits les délivrera. 7 Les méchants sont renversés, et ne le sont pas; mais la maison des justes subsistera. 8 Un homme sera félicité selon sa sagesse, mais celui qui est pervers.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le cœur sera méprisé.* 9 Celui qui est méprisé, et qui a un serviteur, est meilleur que celui qui s'honore, et qui manque de pain.

l'homme regarde la vie de sa bête, mais les miséricordes des méchants

11 Celui qui cultive son pays sera rassasié de pain; mais celui qui suit les vains est sans intelligence. 12 Le méchant désire le filet des méchants; mais la racine des justes donne du fruit.

1. Le méchant est pris au piège par la transgression de ses lèvres; mais le juste sortira de la détresse.§ 14 L'homme sera rassasié par le fruit de sa bouche; et la rétribution des mains d'un homme lui sera rendue. 15 La voie de l'insensé est droite à ses propres yeux; mais celui qui écoute les conseils est sage.

Il y a ceux qui parlent comme les piercings d'une épée; mais la langue des sages est la santé. 19 La lèvre de la vérité sera établie pour toujours; mais une langue mensongère n'est qu'un instant. 20 La déceit est au coeur de ceux qui imaginent le mal; mais pour les conseillers de la paix, c'est la joie. 21 Il n'y aura pas de mal pour les justes, mais les méchants seront.

22 Les lèvres mensongères sont en abomination à l'Alam (Éternel) AHAYAH; mais ceux qui traitent vraiment sont son délice. 23 Un homme prudent cache la connaissance; mais le cœur des insensés proclame

24 La main du assidu portera la règle; mais le paresseux sera sous le tribut.

La lourdeur dans le cœur de l'homme la fait s'abaisser; mais une bonne parole la réjouit. 26 Le juste est plus

27 L'homme paresseux rôtit

Ce n'est pas très bien que son voisin: mais la voie des mèches les évacue.

28 Dans la voie de la justice, c'est la vie, et dans sa voie, il n'y a point de mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Proverbes 13:1 459 Proverbes 14:35

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Un fils sage entend l'instruction de son père; mais un moqueur n'écoute pas la réprimande. 2 Un homme mangera du bien par le fruit de sa bouche; mais l'âme des transgresseurs mangera de la violence. 3 Celui qui garde sa bouche garde sa vie; mais celui qui ouvre de larges lèvres aura de la destruction. 4 L'âme du paresseux désire, et n'a rien; mais l'âme du diligent sera grasse. 5 Un juste hait le mensonge; mais un méchant est horrifié, et vient à la honte. 6 La justice garde celui qui est droit dans le chemin.

7 Il y a celui qui se rend riche, mais il n'a rien; il y a celui qui se rend pauvre, mais il a de grandes richesses. 8 La rançon de la vie d'un homme est sa richesse; mais le pauvre n'écoute pas la réprimande. 9 La lumière du juste se réjouit; mais la lampe du méchant sera éteinte.

Ce n'est que par l'orgueil que vient la discorde; Mais avec le bien sage est la sagesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Celui qui méprise la parole sera détruit, mais celui qui est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La loi des sages est une source de vie, pour s'écarter des pièges de la mort. 15 Le bien en bas donne grâce, mais la voie des transgresseurs est dure. 16 Tout le monde a peur que le commandement ne soit récompensé.

L'homme prudent s'occupe de la connaissance, mais l'insensé ouvre sa folie.** 17 Un messenger méchant tombe dans le mal; mais un fidèle ambassadeur est en bonne santé. - 18 La pauvreté et la honte seront pour celui qui refuse l'instruction; mais celui qui se soucie de la réprimande sera honoré. 19 Le désir accompli est doux pour l'âme; mais c'est abomination pour les insensés de s'éloigner du mal. 20 Celui qui marche avec les sages sera sage; mais un compagnon d'insensé sera détruit.

22 Un homme de bien laisse un héritage à ses enfants; et la richesse du pécheur est amassée pour les justes. 23 Il y a beaucoup de nourriture dans le travail des pauvres, mais il y en a qui sont détruits par manque de jugement.

Celui qui épargne sa verge hait son fils; mais celui qui l'aime le châtie. 25 Le juste mange à la satisfaction de son âme; mais le ventre des méchants sera dans le besoin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Celui qui marche dans sa droiture craint l'Alam, AHAYAH, mais celui qui est pervers dans ses voies le méprise. 3 Dans la bouche de l'insensé est une verge d'orgueil; mais les lèvres des sages les garderont. 4 Là où il n'y a pas de boeufs, le berceau est pur; mais la force du boeuf augmente beaucoup. 5 Un témoin fidèle ne mentira pas, mais un faux témoignage prononcera des mensonges. 6 Un moqueur cherche la sagesse, et ne la trouve pas; mais la connaissance lui est facile.

7 Va de devant un homme insensé, quand tu ne vois pas en lui les lèvres de la connaissance. 8 La sagesse du sage est de comprendre sa voie; mais la folie des insensés est trompeuse. 9 Les fous se moquent du péché; mais il y a de la faveur parmi les justes. 10 Le coeur connaît son amertume.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et l'étranger ne s'entremêle pas de sa joie.* 11 La maison des méchants sera renversée; mais le tabernacle des hommes droits fleurira. 12 Il y a un chemin qui voit droit à un homme, mais sa fin sont les voies de la mort. 13 Même dans le rire, le cœur est triste; et la

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Proverbes 15:1 460 Proverbes 16:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15

Une réponse douce détourne la colère; mais des paroles douloureuses éveillent la colère.

3 Les yeux de l'Alam sont dans tous les lieux, ils voient le mal et le bien. 4 Une langue saine est un arbre de vie; mais la perversité y est un

5 L'insensé méprise l'instruction de son père; mais celui qui regarde la réprimande est prudent.

6 Dans la maison des justes il y a beaucoup de trésor, mais dans les revenus des méchants il y a de la détresse. 7 Les lèvres des sages dispersent le tranchant du savoir; mais le coeur des insensés ne le fait pas. 8 Le sacrifice des méchants est une abomination pour l'Alam (Eternal) AHAYAH

9 La voie des méchants est une abomination pour l'Alam.

Mais il aime celui qui suit la justice. 10 La correction est grave.

11 L'Enfer et la destruction sont devant ceux qui s'en vont, et celui qui est à l'abri est indigent.

Alam (Eternal) AHAYA: combien plus encore les coeurs des enfants des hommes? 12 Un moqueur n'aime pas celui qui le reprend; il n'ira pas non plus vers les sages. 13 Un coeur joyeux fait un visage joyeux, mais par la tristesse de

14 Le coeur de celui qui a de l'intelligence cherche la connaissance; mais la bouche des insensés se nourrit de sottise.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Tous les jours de l'affligé sont mauvais; mais celui qui a un coeur joyeux a un festin perpétuel.

17 Mieux vaut un dîner d'herbes où il y a de l'amour, qu'un boeuf et de la haine. 18 L'homme courroucé éveille les querelles; mais celui qui est lent à la colère, qui se trouble. 19 Le chemin de l'homme paresseux est comme une haie d'épines.

20 Un fils sage fait un père heureux; mais un homme insensé méprise sa mère.

La folie est une joie pour celui qui est dépourvu de sagesse; mais un homme intelligent marche droitement.** 22 Sans conseil, ils sont déçus; mais ils sont dans la multitude des conseillers.

23 L'homme a de la joie par la réponse de sa bouche, Et une parole prononcée en temps voulu,

24 Le chemin de la vie est au-dessus des sages, afin qu'il s'éloigne de l'enfer en dessous. 25 L'Alam (Eternal) AHAYAH détruira la maison des orgueilleux; mais il établira la frontière de la veuve. 26 Les pensées des méchants sont:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Celui qui est avide de gagner trouble sa propre maison, mais celui qui hait les dons vivra. 28 Le coeur des justes studie pour répondre; mais la bouche des méchants.

29 L'Alam (Eternal) AHAYAH est loin des méchants; mais il écoute la prière des justes.

La lumière des yeux réjouit le cœur; et un bon rapport rend les os gras.

L'oreille qui entend la réprimande de la vie demeure parmi les sages. 32 Celui qui refuse l'instruction méprise

son âme propre: mais celui qui entend la réprimande obtient l'intelligence.§§***††† 33 La crainte de l'Alam (Eternal) AHAYAH -- est l'instruction de la sagesse; et avant l'honneur est l'humilité.

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les préparations du cœur dans l'homme, et la réponse de la langue, est de l'Alam (Eternal) AHAYAH 2 *, Toutes les voies d'un homme sont pures à ses propres yeux; mais l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) pèse les esprits. 3 Commettez vos œuvres à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH, et

4 L'Alam (Éternel) AHAYAH a fait toutes choses pour lui-même: oui, même les méchants pensées seront établis.

5 Quiconque est orgueilleux de cœur est une abomination à l'Alam (Eternal) AHAYAH: si la main s'unit à la main, il

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Par la miséricorde et la vérité, l'iniquité est purgée; et par la crainte de l'Alam, les hommes s'éloignent du mal. 7 Lorsqu'un homme fait plaisir à l'Alam, il fait que ses ennemis soient en paix avec lui.

8 Mieux vaut un peu avec justice que de grandes recettes sans droiture. 9 Le cœur de l'homme façonne sa voie; mais l'Alam

10 Une sentence divine est dans les lèvres du roi: sa bouche transgresse.

pas dans le jugement. § 11 Un juste poids et équilibre sont de l'armée : tous les poids du sac sont son travail.**

C'est une abomination pour les rois de commettre la méchanceté; car le trône est établi par la justice.

Les lèvres justes sont le délice des rois; et ils aiment celui qui parle bien.

La colère d'un roi est comme des messagers de la mort; mais un homme sage la pacifiera. 15 À la lumière du visage du roi est la vie, et sa faveur est comme une nuée de cette dernière pluie. 16 Qu'est-ce qu'il vaut mieux obtenir la sagesse que l'or! et d'avoir de l'intelligence plutôt que d'être choisi que le mal! 17 La route des hommes droits est de s'éloigner du mal: celui qui garde sa voie garde

18 L'orgueil va avant la destruction, et l'esprit hautain avant la chute. 19 Mieux vaut être d'un esprit humble avec les humbles, que de partager le butin avec les orgueilleux.

†† 21 Le sage de cœur sera appelé prudent: shallfindgood: et-

qui se fie à l'Alam (Eternal) AHAYAH, heureux.

22 L'intelligence est une source de vie pour celui qui l'a; mais l'instruction des insensés est

23 Le cœur des sages enseigne sa bouche, Et il ajoute à l'enseignement

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ses lèvres sont des paroles agréables comme un nid d'abeilles, douces à l'âme, et saines aux os.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Celui qui travaille

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

est une voie qui se voit droit à un homme, mais sa fin sont les voies de la mort. travaille pour lui-même; car sa bouche l'en veut.§§***

Un homme impie creuse le mal; et dans ses lèvres il y a comme un feu ardent.

"Strife:andawhispererseparatethchieffriends.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Un homme violent séduit son prochain, et l'amène dans la voie qui n'est pas bonne. 30 Il ferme les yeux pour concevoir des choses ternissantes; il fait passer ses lèvres, et il fait passer le mal. 31 La tête hérissée est une couronne de gloire, si elle se trouve dans la voie de la justice. 32 Celui qui est lent à la colère est meilleur que les puissants; et celui qui domine son esprit que celui qui prend une ville. 33 Le sort est jeté dans les genoux; mais tout ce qui l'élimine est de l'Alam AHAYAH.

17

Il vaut mieux un morseau sec et une tranquillité qu'une maison pleine de sacrifices et de disputes.* 2 Un sage serviteur dominera sur un fils qui fait honte, et il aura une partie de l'héritage parmi les frères. 3 Le pot à ailer est pour l'argent, et la fournaise pour l'or; mais l'Alam (Eternal) AHAYAH trie les cœurs. 4 Un méchant fait attention aux fausses lèvres, et un menteur donne l'oreille à une langue méchante. 5 Qui se moque des pauvres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Celui qui est l'Alam n'est pas puni.

6 Les enfants sont reproachethhis Maker: et-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la couronne des vieillards, et la gloire des enfants sont leurs pères. 7 La parole excellente ne devient pas un insensé, et encore moins les lèvres mensongères sont un prince. -§ 8 Un don est comme une pierre précieuse aux yeux de celui qui l'a, où que ce soit.

Il tourne, il prospère.** 9 Celui qui couvre une transgression cherche l'amour, mais celui qui répète une chose distincte

10 Une réprimande entre plus dans un homme sage qu'une centaine de rayures dans un insensé.

12 Qu'un ours dépouillé rencontre un homme, plutôt qu'un insensé dans sa folie. 13 Qui récompense le mal pour le bien, le mal ne s'écartera pas de sa maison. 14 Le commencement de la querelle est comme quand l'on laisse sortir de l'eau; c'est pourquoi il n'y a pas de querelle, avant qu'elle ne soit mêlée. 15 Celui qui justifie le mal, et celui qui condamne le juste, ils sont tous deux abominations à l'Alam (Eternal) AHAYAH 16. C'est pourquoi il y a un prix dans la main d'un insensé pour obtenir la sagesse, vu qu'il n'a pas de cœur à elle? 17 Un ami aime en tout temps, et un frère est né pour l'adversité. 18 Un homme sans intelligence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il aime la transgression qui aime les querelles, et celui qui élève sa porte cherche la destruction. 20 Celui qui a un cœur frauduleux ne trouve pas de bien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et celui qui a une langue perverse tombe dans le mal.*** 21 Celui qui supplie l'insensé le fait à sa peine, et le père de l'insensé n'a pas de joie. 22 Un cœur joyeux fait du bien comme un remède; mais un esprit brisé deuil les os.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 La sagesse est devant celui qui a de l'intelligence, mais les yeux de l'insensé sont aux extrémités de la terre. 25 Un fils insensé est un chagrin pour son père, et l'amertume pour celui qui l'a enfanté. 26 Aussi, punir le juste n'est ni bon, ni frapper les princes pour l'équité.

Celui qui a la connaissance épargne ses paroles; et un homme intelligent est d'un excellent esprit.

28 L'insensé, lorsqu'il tient sa paix, est considéré comme sage; et celui qui ferme ses lèvres est considéré comme un homme intelligent.

18

Par le désir, un homme, s'étant séparé, cherche et s'entremêle de toute sagesse.* 2 L'insensé n'a pas de plaisir à se tenir debout, mais son cœur se découvrira. 3 Quand le méchant viendra, alors viendra aussi le mépris et l'ignominie. 4 Les paroles d'une bouche d'homme sont comme des eaux profondes, et la source de la sagesse comme un ruisseau coulant. 5 Il n'est pas bon d'accepter la personne du méchant, de renverser le juste dans le jugement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Les lèvres de l'insensé entrent en discorde, et sa bouche appelle des coups. 7 La bouche de l'insensé est sa destruction, et ses lèvres sont le piège de son âme. 8 Les paroles d'un porte-parole sont comme des blessures, et elles descendent dans les parties les plus intimes du ventre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Le nom de l'Alam (Éternel) AHAYAH est une tour forte: le juste y court, et il est en sécurité.** 11 La richesse de l'homme riche est sa ville forte, et comme une haute muraille dans sa propre concision. 12 Avant la destruction, le cœur de l'homme est hautain, et avant l'honneur, l'humilité. 13 Celui qui répond à une affaire avant qu'il l'entende, c'est la folie et la honte. 14 L'esprit d'un homme soutiendra son infirmité, mais un esprit blessé qui peut supporter?

* 18.1 Par...: ou, Celui qui se sépare cherche selon son désir, et s'entremêle dans toutes les affaires † 18.8 porte-parole:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ou, chuchoteur 18.8 comme des blessures: ou, comme quand les hommes sont blessés § 18.8 le plus à l'intérieur...: Heb. chambres ** 18.10 coffre: Heb. set

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Aloft † 18.13 répond...: Hébr. rend un mot

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Proverbes 18:15 462 Proverbes 20:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le cœur du sage a acquis la connaissance, et l'oreille du sage cherche la connaissance. 16 Le don de l'homme lui donne de la place, et l'amène devant les grands. 17 Celui qui est le premier dans sa propre cause voit la juste; mais son prochain vient et le cherche. 18 Le sort fait cesser les querelles, et se sépare entre les puissants. 19 Il est plus difficile de gagner un frère offensé qu'une ville forte.

20 Le ventre de l'homme sera rassasié par le fruit de sa bouche, et par l'augmentation de ses lèvres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 La mort et la vie sont au pouvoir de la langue, et ceux qui l'aiment en mangeront le fruit.
22 Celui qui trouve une femme trouve une bonne chose, et obtient la faveur de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

24 Un homme qui a des amis doit se montrer amical, et il y a un ami qui reste plus proche qu'un frère.

19

Il vaut mieux le pauvre qui marche dans son intégrité que celui qui est pervers dans ses lèvres, et qui est un insensé. 2 Aussi, que l'âme soit sans connaissance, ce n'est pas bon, et que celui qui a les pieds a péché. 3 La sottise de l'homme pervertit sa voie; et son cœur frette contre l'Alam (Eternal) AHAYAH 4. La richesse fait beaucoup d'amis; mais le pauvre est séparé de son prochain. 5 Un faux témoignage ne sera pas impuni, et celui qui dit des mensonges ne s'échappera pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 7 Tous⁶ Beaucoup s'occuperont de la faveur du prix: et chaque homme est ami avec lui qui donne des dons.

les frères des pauvres le haïssent; combien plus ses amis s'éloignent-ils de lui? Il les poursuit par des paroles, mais ils le veulent. 8 Celui qui obtient la sagesse aime son âme, celui qui garde

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Un faux témoignage ne sera pas impuni, et celui qui dit le mensonge périra. 10 Le délice n'est pas apparemment pour un insensé, et encore moins pour un serviteur d'avoir autorité sur les princes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La colère du roi est comme le rugissement d'un lion, mais sa faveur est comme la rosée sur l'herbe. 13 Un fils insensé est le cAlam de son père, et les querelles d'une femme sont une chute continue. 14 Maison et

richesse sont l'héritage des pères; et une femme prudente est de l'Alam (Eternal) AHAYAH 15.

un sommeil profond; et une âme oisive souffrira de la faim.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Le conseil dans le coeur de l'homme est comme une eau profonde; mais un homme intelligent l'attirera. 6 La plupart des hommes proclameront chacun sa bonté, mais un

L'homme fidèle qui peut trouver? – 7 Le juste marche

8 Un roi qui est assis sur le trône du jugement disperse de ses yeux tout mal. 9 Qui peut dire: J'ai purifié mon coeur, Je suis pur de ma part.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il n'y a pas d'amour, de peur que tu ne viennes à la pauvreté; ouvre tes yeux, et tu seras rassasié de pain. 14 Il n'est rien, il n'est rien, dit l'acheteur; mais lorsqu'il s'en va, alors il se glorifie. 15 Il y a de l'or, et une multitude de rubis; mais les lèvres de la connaissance sont un joyau précieux. 16 Prenez son vêtement qui est sûr pour un étranger, et prenez un gage de lui pour un étranger.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Le pain de tromperie est doux pour l'homme; mais après, sa bouche sera remplie de gravier.

tromperie: Hébr. mensonge, ou, mensonge

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Proverbes 20:19 463 Proverbes 22:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le dessein est établi par un conseil, et par de bons conseils font la guerre. 19 Celui qui marche comme un porteur de contes révèle des secrets; et ne se mêle pas avec celui qui flatte de ses lèvres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et sa mère, sa lampe, sera éteinte dans les ténèbres obscures. 21 Un héritage peut être obtenu à la hâte au commencement; mais sa fin ne sera pas bénie. 22 Ne dis pas: Je rétribuerais le mal; mais attends l'Alam (Eternal) AHAYAH, et il te sauvera.

23 Les poids des plongeurs sont une abomination à l'Alam, et un faux équilibre

L'esprit de l'homme est la chandelle de l'Alam (Eternal) AHAYAH ; comment un homme peut-il alors comprendre sa propre voie? 25 C'est un piège pour l'homme qui dévore ce qui est QaDaSh W. 26 Un roi sage disperse les méchants, et porte la roue au-dessus d'eux. 27 L'esprit de l'homme est la bougie de l'Alam (Eternal) AHAYAH, cherchant tout le mal.

28 La miséricorde et la vérité préservent le roi, et son trône est soutenu par la miséricorde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La gloire des jeunes hommes est leur force, et la beauté des vieillards est la tête grise. 30 La couleur bleue d'une plaie purifie le mal; ainsi, les parties intérieures du ventre sont rayées.

21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le coeur du roi est dans la main de l'Alam, comme les fleuves d'eau. 2 Toute voie d'un homme est droite à ses propres yeux; mais l'Alam, comme l'Ahaya, médite les coeurs. 3 Faire justice et jugement est plus agréable à l'Alam, comme l'Ahaya, que le sacrifice.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Les pensées des assidus n'ont tendance qu'à la pléthore, mais de tous ceux qui sont pressés seulement pour le besoin. 6 L'obtention de trésors par une langue mensongère est une vanité jetée vers et vers ceux qui

7 Le vol des méchants les détruira, parce qu'ils refusent de faire le jugement. 8 La voie de l'homme est angoissante et étrange; mais quant à la pure, son oeuvre est juste. 9 Il vaut mieux habiter dans un coin de

le toit de la maison, qu'avec une femme qui se branle dans une grande maison.§** 10 L'âme du méchant désire le mal: sa

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Quand le moqueur est puni, le simple est rendu sage; et quand le sage est instruit, il re-
ceive la connaissance. 12 L'homme juste considère avec sagesse la maison des méchants;
mais AHBA renverse les méchants pour leur

13 Celui qui arrête ses oreilles au cri des pauvres, crie aussi lui-même, mais il ne sera pas
entendu. 14 Un don en secret pacifie la colère, et une récompense dans le sein forte colère.
15 C'est une joie pour le juste de faire le jugement; mais la destruction sera pour les
ouvriers de l'iniquité. 16 L'homme qui erre hors du chemin de l'intelligence restera dans
l'assemblée.

17 Celui qui aime le plaisir sera un homme pauvre; celui qui aime le vin et l'huile ne sera pas riche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les méchants seront une rançon pour les justes, et le transgresseur pour les hommes droits. 19 Il vaut mieux habiter.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 20 Il y a un trésor à désirer et de l'huile dans la fascination, par rapport à une mécontente et à une femme en colère.

21 Celui qui suit la justice et la miséricorde trouve la vie, la justice et l'honneur.

23 Celui qui garde sa bouche et sa langue garde son âme de la détresse. 24 Proud et hautain moqueur est son nom, qui traite

dans une colère fière.***

25 Le désir du paresseux le tue, car ses mains refusent de travailler. 26 Il convoite avidement tout le jour, mais le juste ne donne pas et n'épargne pas. 27 Le sacrifice du méchant est abomination.

28 Un faux témoignage périra; mais l'homme qui entend parlera constamment..... 29 Un méchant endure son visage; mais quant aux hommes droits, il dirige sa voie.....

.....
.....

Il n'y a ni sagesse, ni intelligence, ni conseil contre l'Alam 31. Le cheval est préparé contre le jour de la bataille: mais la sécurité est de l'Alam 31.

22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Un bon nom est plutôt d'être choisi que de grandes richesses, et d'aimer la faveur plutôt que l'argent et l'or.* 2 Les riches et les pauvres se rencontrent pour- aller: l'Alam (Eternal) AHAYAH est le fabricant d'eux tous. 3 Un homme prudent prévoit

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le mal, et se cache; mais le simple passe, et il est puni. 4 Par l'humilité et la crainte du

† 5 Les épines et les pièges sont sur le chemin de l'égoïsme: celui qui garde Alam (Eternal)

AHAYAH est riche, et l'honneur, et la vie.

6 Entraîne un enfant dans la voie qu'il doit suivre, et s'il est vieux, il ne s'en détournera pas.

7§ 7 Le riche domine sur le pauvre, et l'emprunteur est serviteur du prêteur.** 8 Celui qui sème l'iniquité moissonnera la vanité; et la verge de sa colère échouera. 9 Celui qui a un œil généreux sera béni, car il donne de son pain au pauvre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Les yeux de l'Alam, AHAYAH, préservent la connaissance, et il renverse les paroles des Proverbes 22:11 464 Proverbes 23:35

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Celui qui aime la pureté du cœur, car la grâce de ses lèvres, le roi, sera son ami.§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 L'homme paresseux dit: Il y a un lion en dehors, je serai tué dans les rues. 14 L'embouchure des femmes étrangères est une fosse profonde; celui qui est odieux de l'Alam (Eternal) AHAYAH y tombera. 15 La folie est liée au cœur d'un enfant; mais la verge de correction l'éloignera de lui. 16 Celui qui opprime les pauvres pour accroître ses richesses, et celui qui donne aux riches, viendra certainement.

de vouloir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Va vers le bas de ton oreille, écoute les paroles des sages, et applique ton cœur à ma connaissance. 18 Car c'est une chose agréable si tu les gardes au dedans de toi; ils seront fixés dans tes lèvres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 N'ai-je pas écrit à la confiance peut-être dans l'Alam (Eternal) AHAYAH, J'ai fait savoir à toi aujourd'hui, même à toi.

21 afin que je te fasse connaître la certitude des paroles de vérité, afin que tu répondes aux paroles de vérité à ceux qui t'envoient?§§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ne volez pas les pauvres, parce qu'il est pauvre; et n'opprimez pas les affligés à la porte: 23 Pour l'Alam, AHAYAH

ils plaideront leur cause, et pilleront l'âme de ceux qui les ont gâtés.

Ne fais pas d'amitié avec un homme irrité, et tu n'iras pas avec un homme furieux; 25 de peur que tu n'apprennes ses voies, et que tu n'obtiennes un piège pour ton âme.

27 Si tu n'as rien à payer, pourquoi ôterait-il ton lit sous toi? 28 Ne retire pas l'ancien repère que tes pères ont fixé. 29 Vois-tu un homme diligent dans ses affaires? Il se tiendra devant les rois; il ne se tiendra pas devant les hommes méchants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Quand tu seras assis pour manger avec un chef, réfléchis avec diligence à ce qui est devant toi; 2 mets un couteau à ta gorge, si tu as l'appétit de quelqu'un. 3 Ne veux pas de ses délices, car ils sont de la viande trompeuse.

5 Tu mettras les yeux sur ce qui n'est pas, car les richesses se font des ailes, elles s'envolent comme un aigle vers le ciel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Tu ne mangeras pas le pain de celui qui a un mauvais œil, et tu ne désireras pas ses charcuteries; 7 car comme il pense en son cœur, ainsi est-il: Mangez et buvez, dit-il à vous; mais son cœur n'est pas avec vous. 8 Tu vomiras le morceau que tu as mangé, et tu perdras tes paroles douces. 9 Ne parle pas aux oreilles d'un insensé, car il méprisera la sagesse de tes paroles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Ne retirez pas l'ancien repère, et n'entrez pas dans les champs de l'orphelin; 11 Car leur rédempteur est puissant, Il plaidera avec vous leur cause.

1. Applique ton coeur à l'instruction, et tes oreilles aux paroles de la connaissance.

13 Ne retiens pas de l'enfant la correction; car si tu le bats avec la verge, il ne mourra pas.

14 Tu le battras avec la verge, et tu délivreras son âme de l'enfer. 15 Mon fils, si ton coeur est sage, mon coeur se réjouira, même le mien.

1. Que ton coeur n'envie pas les pécheurs; mais sois dans la crainte de l'Alam, tout le jour.

18 Car il y a certainement une fin, et ton attente ne sera pas retranchée.§

Écoute, mon fils, sois sage, et guide ton coeur dans le chemin.

20 Ne soyez pas parmi les vigneron, parmi les vigneron,

21 Car l'ivrognerie et le glouton viendront à la pauvreté, et la somnolence revêtira un homme de chiffons. 22 Écoute ton père qui t'a engendré, et ne méprise pas ta mère quand elle est vieille. 23 Achète la vérité, et ne la vends pas, aussi la sagesse, et l'instruction, et l'intelligence. 24 Le père des justes se réjouira beaucoup, et celui qui a engendré un enfant sage se réjouira de lui. 25 Ton père et ta mère se réjouiront, et celle qui t'a enfanté se réjouira. 26 Mon fils, donne-moi ton coeur, et que tes yeux observent mes voies. 27 Car une prostituée est un fossé profond, et une femme étrangère est une fosse étroite. 28 Elle ment aussi.

dans l'attente comme une proie, et augmente les transgresseurs parmi les hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Ne regarde pas le vin quand il est rouge, quand il donne sa couleur dans la coupe, quand il bouge.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Tes yeux se verront droit.32A la fin, c'est comme s'il était couché, et c'est comme s'il s'agissait d'un anadder.

34 Oui, tu seras comme celui qui est couché au milieu de la mer, ou comme celui qui lie sur le sommet d'un mât.§§ 35 Ils m'ont frappé, dis-tu, et je n'étais pas malade; ils m'ont battu, et je ne l'ai pas senti; quand me réveillerai-je? Je le chercherai encore.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 22.11 pour...: ou, et a la grâce dans ses lèvres *** 22.12 les mots: ou, les choses †† 22.18 à l'intérieur...: Héb. dans ton ventre -

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Proverbes 24:1 465 Proverbes 25:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24

1 Ne sois pas envieux contre les méchants, et ne désires pas être avec eux. 2 Car leur coeur stude la destruction, et leurs lèvres parlent de malice.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 C'est par la sagesse qu'est bâtie une maison, et c'est par l'intelligence qu'elle est établie; 4 et les chambres seront remplies par la connaissance de toutes les richesses précieuses et agréables.

6 Car tu feras ta guerre avec sagesse, et il y a de la sécurité dans une multitude de conseillers.

7 La sagesse est trop haute pour un insensé; il n'ouvre pas sa bouche à la porte. 8 Celui qui a l'intention de faire le mal sera appelé un malfaiteur. 9 La pensée de la folie est péché; et le moqueur est une abomination pour les hommes. 10 Si tu t'évanouis au jour de l'adversité, ta force est petite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Si tu t'abstiens de délivrer ceux qui sont attirés vers la mort, et ceux qui sont prêts à être tués; 12 Si tu dis: Voici, nous ne le savions pas, n'est-ce pas celui qui médite le coeur qui considère

Et celui qui garde ton âme, ne le connaît-il pas? Et ne rendra-t-il pas à chacun selon ses oeuvres?

Mon fils, mange du miel, parce qu'il est bon, et le rayon de miel, qui est doux à ton goût.

§ 14 Ainsi sera la connaissance de la sagesse pour ton âme; quand tu l'auras trouvée, il y aura une récompense, et ton attente ne sera pas retranchée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Proverbes 25:17 466 Proverbes 27:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Retire ton pied de la maison de ton prochain, de peur qu'il ne soit fatigué de toi, et qu'il ne te haïsse. 18 Un homme qui porte un faux témoignage contre son prochain est un maul, une épée et une flèche tranchante. 19 La confiance en un homme infidèle en temps de détresse est comme une dent brisée, et un pied hors de l'articulation. 20 Comme celui qui enlève un vêtement par temps froid, et comme du vinaigre sur nitre, ainsi est celui qui chante des chants à un cœur lourd.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Si ton ennemi a faim, donne-lui du pain à manger; et s'il a soif, donne-lui de l'eau à boire; 22 car tu auras des charbons de feu sur sa tête, et l'Alam AHAYAH te récompensera. 23 Le vent du nord chasse la pluie; ainsi fait-il un visage en colère, une langue enragée. § 24 Il vaut mieux habiter à l'angle du toit de la maison qu'avec une femme qui se branle et dans une grande maison. 25 Comme l'eau froide pour une âme assoiffée, ainsi est une bonne nouvelle d'un pays lointain. 26 Un homme juste qui tombe devant le méchant est comme un foun troublé.

27 Il n'est pas bon de manger beaucoup de miel, de sorte que les hommes ne cherchent pas leur gloire. 28 Celui qui n'a point de domination sur son esprit est comme une ville brisée et sans murailles.

26 Le Conseil de l'Europe a adopté une résolution du Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

1. Comme la neige en été et comme la pluie en moisson, ainsi l'honneur n'est pas apparemment pour un insensé. 2 Comme l'oiseau errant, comme l'hirondelle en vol, de même la malédiction sans cause ne viendra pas. 3 Un fouet pour le cheval, une bride pour l'âne, et une verge pour l'insensé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Ne réponds pas à l'insensé selon sa folie, de peur que tu ne lui ressembles aussi. 5 Réponds à l'insensé selon sa folie, de peur qu'il ne soit sage dans sa propre intelligence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Celui qui envoie un message par la main d'un insensé coupe les pieds, et boit des dommages. 7 Les jambes des boiteux ne sont pas égales; il en est de même dans la bouche des insensés. 8 Comme celui qui lie une pierre dans une fronde, ainsi est celui qui rend honneur à un insensé. § 9 Comme l'épine monte entre les mains d'un ivrogne, ainsi est une parabole dans la bouche des insensés. 10 Le grand AHBA, qui a formé toutes choses, récompense l'insensé, et résurge les transgresseurs. ** 11 Comme

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Vois-tu un homme sage dans sa propre conceit? adogre retourethtohisvomit, soafoolre retourethtohisfolly.

13 L'homme paresseux dit: Il y a un lion dans le chemin; un lion est dans les rues. 14 Comme la porte tourne sur ses charnières, de même que le paresseux sur son lit. 15 Le paresseux cache sa main dans son sein, il pleure.

16 Le paresseux est plus sage dans sa propre connerie que sept hommes qui peuvent rendre une raison. 17 Celui qui passe par là,

et se mêlent de disputes qui ne lui appartiennent pas, est comme celui qui prend un chien par les oreilles. §§§

1. Comme un fou qui jette des marques de feu, des flèches et la mort, *** 19 Ainsi est l'homme qui trompe son prochain, et qui dit: Ne suis-je pas dans le sport?

Là où il n'y a pas de bois, là le feu s'éteint; et là où il n'y a pas de porte-parole, les querelles cessent.

†††-----

Comme les charbons brûlent les charbons, Et le bois brûle; Comme un homme querelleur allume les querelles.

23 Les lèvres brûlantes et le cœur méchant sont comme un cercueil couvert d'argent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Celui qui hait se dissemble de ses lèvres, et qui se trompe en lui; 25 Lorsqu'il parle honnêtement, ne le crois pas, car il y a

26 dont la haine est couverte par la tromperie,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 27 Celui qui creuse une fosse y tombera; et les mécréances s'abattent devant toute la congrégation.

28 Une langue mensongère hait ceux qui en sont affligés, et une bouche flatteuse est en ruine.

27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Ne t'en va pas demain, car tu ne sais pas ce qu'un jour peut faire sortir. 2 Qu'un autre te loue, et non ta bouche; un étranger, et non tes lèvres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Une pierre est lourde, et le sable pesant; mais une colère insensée est plus lourde que les deux. 4 La colère est cruelle, et la colère est scandaleuse; mais qui est

capable de se tenir devant l'envie?

5 La réprimande ouverte vaut mieux que l'amour secret. 6 Les blessures d'un ami sont fidèles, mais les baisers d'un ennemi.

7 L'âme pleine déteste un nid d'abeilles; mais à l'âme affamée, tout ce qui est amer est doux.

8 Comme un oiseau qui erre de son nid, ainsi est un homme qui erre de son lieu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Proverbes 27:9 467 Proverbes 29:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 L'onguent et le parfum réjouissent le cœur, Ainsi la douceur d'un ami d'un homme par un conseil copieux! 10 Ton ami, et ton ami de père, n'abandonnent point; Et ne vont pas dans la maison de ton frère, au jour de ton alam; Car mieux vaut un voisin qui est près d'un frère

loin de là. 11 Mon fils, sois sage, et réjouis-moi, afin que je réponde à celui qui me reproche.
12 Un homme prudent prévoit le mal,

13 Prenez son vêtement qui est une garantie pour un étranger, et prenez un gage de lui pour une femme étrangère. 14 Celui qui bénit son ami d'une voix forte, se levant de bon matin, sera considéré comme une malédiction pour lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Celui qui cache le vent et la pommade de sa main droite, qui se venge. 17 Le fer aiguise le fer, de sorte que l'homme aiguise le visage de son ami. 18 Celui qui garde le figuier en mangera le fruit; et celui qui attend son maître sera honoré. 19 Comme le visage de l'eau répond face à face, de même le cœur de l'homme à l'homme. 20 L'enfer et la destruction ne sont jamais rassasiés, de même les yeux de l'homme ne sont jamais rassasiés. §§ 21 Comme le pot d'airain pour l'argent et la fournaise pour l'or, ainsi est un homme à sa louange. 22 Bien que tu sois un fou dans un mortier au milieu d'un blé, et que sa folie ne s'écarte pas de lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Car les richesses ne sont pas pour toujours; et la couronne est-elle dure pour toutes les générations? 25 Le foin apparaît, et l'herbe tendre se répand, et les herbes des montagnes sont rassemblées. 26 Les agneaux sont pour tes vêtements, et les chèvres sont le prix des champs. 27 Et tu auras des chèvres assez de lait pour ta nourriture, pour la nourriture de ta maison, et pour l'entretien de tes servantes. § § § §

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Les méchants fuient quand personne ne poursuit; mais les justes sont audacieux comme un lion. 2 Car la transgression d'un pays, c'est beaucoup d'entre eux qui en sont les chefs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Ceux qui abandonnent la loi louent les méchants, mais ceux qui observent la loi combattent avec eux. 5 Les méchants ne comprennent pas le jugement, mais ceux qui cherchent l'Alam (Eternal).

6 Mieux vaut le pauvre qui marche dans sa droiture, que celui qui est pervers dans ses voies, bien qu'il soit

7 Celui qui garde la loi est un fils sage.

Mais celui qui est un compagnon d'hommes rebelles fait honte à son père.⁸ Celui qui, par l'usure et l'injustice, gagne de plus en plus

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Celui qui détourne son oreille de l'ouïe de la loi, même sa prière sera abomination. ¹⁰ Celui qui égare les justes d'une mauvaise voie tombera lui-même dans sa propre fosse; mais les hommes droits posséderont de bonnes choses. ¹¹ L'homme riche est

Le pauvre qui a de l'intelligence le cherche.^{**} ¹² Quand les hommes justes le cherchent.

Réjouissez-vous, il y a une grande gloire; mais quand le méchant se lève, un homme est caché.

¹⁴ Heureux l'homme qui craint toujours, mais celui qui endure son cœur tombera dans le mal. ¹⁵ Comme un lion rugissant et un ours qui rugit, ainsi qu'un mauvais chef sur le peuple pauvre. ¹⁶ Le prince qui veut se désarmer est aussi un grand oppresseur; mais celui qui haït la convoitise prolongera ses jours. ¹⁷ Un homme qui fait de la violence au sang de quiconque s'enfuira dans la fosse; que personne ne le reste. ¹⁸ Celui qui marche droitement sera sauvé; mais celui qui est pervers dans ses voies tombera immédiatement. ¹⁹ Celui qui plane son pays aura beaucoup de pain; mais celui qui suivra après les vains aura assez de pauvreté. ²⁰ Un homme fidèle aura beaucoup de bénédictions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Celui qui s'empresse d'être riche ne sera pas innocent;.....celui qui s'empresse d'être riche a un mauvais œil, et ne considère pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

que la pauvreté viendra sur lui. § ²³ Celui qui réprimandera un homme par la suite trouvera plus de faveurs que celui qui flattera avec la langue.

Qui vole son père ou sa mère, et dit: Ce n'est pas une transgression;

²⁵ Celui qui est d'un cœur orgueilleux éveille les querelles, mais celui qui est

²⁶ Celui qui a confiance en son cœur est un insensé; mais celui qui marche sagement, il sera délivré. ²⁷ Celui qui donne aux pauvres ne manquera pas; mais celui qui cache ses yeux aura beaucoup de malédiction. ²⁸ Quand les méchants ressusciteront, les hommes se cacheront; quand ils périront, le juste augmentera.

²⁹ États-Unis d'Amérique

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Celui qui est souvent réprimandé endure son cou, sera tout à coup détruit, et celui qui n'a pas de remède.* 2 Quand les justes auront autorité, le peuple se réjouira; mais quand les méchants régneront,

3 Celui qui aime la sagesse réjouit son père, mais celui qui tient compagnie aux gens se marie.

4 Le roi, par jugement, établit le pays, mais celui qui reçoit des dons

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Proverbes 29:5 468 Proverbes 30:32

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 L'homme qui flatte son prochain étend un filet pour ses pieds. 6 Dans la transgression d'un méchant, il y a un piège; mais le juste chante et se réjouit. 7 Le juste considère la cause des pauvres, mais le méchant ne la connaît pas. 8 Les hommes méprisants amènent une ville dans un piège, mais les hommes sages la rejettent.

9 Si un homme sage se bat contre un homme insensé, qu'il soit furieux ou qu'il rit, il n'y a pas de repos.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 L'insensé dit toute sa pensée, mais un homme sage la garde jusqu'à l'après-midi. 12 Si un chef écoute le mensonge, tous ses serviteurs sont méchants. 13 Les pauvres et les hommes de l'Eternel,

14 Le roi qui juge fidèlement l'ensemble de l'homme de la tromperie: l'Alam (Eternal) AHAYAH, le clareneth à la fois leurs yeux.

le pauvre, son trône sera établi pour toujours. 15 La verge et la réprimande donnent la sagesse; mais un enfant laissé à lui-même fait honte à sa mère. 16 Quand les méchants sont multipliés, la transgression augmente; mais les justes verront leur chute. 17 Corrige ton fils, et il te donnera du repos; oui, il fera plaisir à

18 Là où il n'y a pas de vision, le peuple périt; mais celui qui garde la loi, il est heureux.. 19 Un serviteur ne sera pas corrigé par des paroles, car s'il comprend qu'il ne répondra pas. 20 Vois-tu un homme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il y a plus d'espoir d'un insensé que de lui.§ 21 Celui qui élève délicatement son serviteur d'un enfant le fera devenir son fils à long terme. 22 Un homme en colère éveille les querelles, et un homme furieux abonde en transgression. 23 L'orgueil de l'homme le fera tomber; mais l'honneur soutiendra les humbles en esprit. 24 Qui est associé à un voleur hait.

25 La crainte de l'homme porte un piège, mais celui qui est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Beaucoup cherchent la faveur du souverain; mais tout homme juge de l'Alam 27 †††, mais un homme injuste est une abomination pour le juste; et celui qui est droit dans le chemin est une abomination pour le méchant.

30

1. Les paroles d'Agur, fils de Jake, la prophétie: l'homme parla à Ithiel, à Ithiel et à Ucal, 2 Je suis certes plus brut que n'importe quel homme, et je n'ai pas l'intelligence d'un homme.

4 Qui est monté au ciel, ou est descendu? Qui a recueilli le vent dans ses poings? Qui a lié les eaux dans un vêtement? Qui a établi toutes les extrémités de la terre? Quel est son nom, et quel est son nom?

Son nom, si tu peux le dire? 5 Chaque mot d'AHBA est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 N'ajoute pas à ses paroles, de peur qu'il ne te reprenne, et que tu ne sois trouvé menteur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Je t'ai demandé deux choses; ne me les renie pas avant de mourir; 8 éloigne-toi de moi de la vanité et du mensonge; ne me donne ni la pauvreté ni les richesses; nourris-moi avec des aliments qui me conviennent;§ 9 de peur que je ne sois plein, et que je te nie, et que je ne dise: Qui est l'Alam (Eternal) AHAYAH

Ou de peur que je ne sois pauvre, et que je ne vole, et que je ne prenne le nom de mon AHBA en vain.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maître, c'est toi qui as été jugé coupable.

†† 11 Il y a a10Accusenotaservantuntohis-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Il y a une génération qui est pure à leurs propres yeux, et qui n'est pas lavée de leur souillure. 13 Il y a une génération qui a des yeux élevés, et leurs paupières sont élevées. 14 Il y a une génération dont les dents sont comme des épées, et leurs dents comme des couteaux, pour dévorer les pauvres de la terre, et les nécessiteux d'entre les hommes.

15 La cavalerie a deux filles, qui crient: Donne, donne. Il y a trois choses qui ne sont jamais rassasiées,

Oui, quatre choses ne disent pas: Il

suffit:.....
.....
.....

sa mère, les corbeaux de la vallée le cueilleront, et les jeunes aigles le mangeront. §§§

1. Il y a trois choses qui sont trop merveilleuses pour moi, oui, quatre que je ne connais pas; 19 la voie d'un aigle dans les airs, la voie d'un serpent sur un rocher, la voie d'un navire au milieu de la mer, et la voie de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Telle est la voie d'une femme adultère; elle mange, elle essuie la bouche, et elle dit: Je n'ai pas fait de méchanceté. 21 La terre est troublée de trois choses, et de quatre choses qu'elle ne peut supporter. 22 Un serviteur, lorsqu'il règne, et un insensé, lorsqu'il est rempli de nourriture; 23 Une femme odieuse, lorsqu'elle est mariée, et une servante qui est l'héritier de sa maîtresse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Il y a quatre choses qui sont peu sur la terre, mais elles sont très sages; 25 Les fourmis sont un peuple qui n'est pas fort, mais ils préparent leur viande en été; 26 Les conies ne sont qu'un peuple faible, mais font

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Leurs maisons dans les rochers; 27 Les lieux n'ont rien, et ils ont fort à faire des bandes; l'araignée s'empare de ses mains, et elle est dans les palais des rois.

1. Il y a trois choses qui vont bien, oui, quatre sont en marche; 30 Un lion qui est le plus fort parmi les bêtes, et qui ne se détourne pas pour personne; 31 Un lévrier, un bouc aussi, et un roi, contre qui il n'y a pas de lever. §§§ 32 Si tu as agi de manière insensée pour te lever, ou si tu as pensé au mal, poses-toi à toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

††† 30.24 dépassant...: Hébr. sage, sage, fait 30.27 par...: Hébr. rassemblés §§§ 30.31 Lévrier: ou, cheval: Hébr. doré dans les reins Proverbes 30:33 469 Proverbes 31:31

33 L'ardeur du lait produit du beurre, et l'ardeur du nez produit du sang.

La colère provoque des disputes.

31 États-Unis d'Amérique 31

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les paroles du roi Lemuel, la prophétie que sa mère lui a enseignée. 2 Quoi, mon fils, et quoi, le fils de mon sein? Et quoi, le fils de mes vœux? 3 Ne donne pas ta force aux femmes, ni tes voies à ce qui détruit les rois. 4 Ce n'est pas aux rois, ô Lemuel, qu'il n'appartient pas aux rois de boire du vin, ni aux princes de boire fort; 5 De peur qu'ils ne boivent, et qu'ils n'oublient la loi, et qu'ils ne pervertissent le jugement de l'un des affligés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Celui qui est prêt à s'éparpiller, et à recevoir ceux qui sont de grands coeurs.

7 Qu'il boive, fort drinkunto-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Ouvre ta bouche pour le muet dans la cause de la mort, et n'oublie plus sa pauvreté, et ne te souviens plus de sa misère.

tous ceux qui sont destinés à la destruction. § 9 Ouvre ta bouche, juge avec justice, et plaide la cause des pauvres et des nécessiteux.

Qui peut trouver une femme vertueuse? Car son prix est bien au-dessus des rubis. 11 Le coeur de son mari se confie en elle, de sorte qu'il n'aura pas besoin de butin. 12 Elle lui fera du bien et non du mal tout le temps de sa vie. 13 Elle cherche de la laine et du lin, et elle travaille volontiers de ses mains. 14 Elle est comme les navires marchands; elle apporte de loin sa nourriture. 15 Elle se lève encore pendant qu'il fait nuit, et elle donne de la nourriture à sa maison, et une portion à ses servantes. 16 Elle considère un champ, et l'achète; avec le fruit de ses mains, elle plante une vigne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 19 Elle pose ses mains pour percevoir ce qu'elle veut.

20 Elle tend sa main vers les pauvres; oui, elle tend ses mains vers les nécessiteux.

Elle n'a pas peur de la neige pour sa maison; car toute sa maison est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Elle se fait des couvertures de tapisserie, ses vêtements sont de soie et de pourpre. 23 Son mari est connu aux portes, lorsqu'il est assis parmi les anciens du pays. 24 Elle fait du fin lin, et la vend, et elle livre des ceintures au marchand. 25 La force et l'honneur sont ses vêtements, et elle se réjouira à temps pour venir. 26 Elle ouvre la bouche avec sagesse, et dans sa langue est la loi de la bonté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Elle regarde bien les voies de sa maisonnée, et ne mange pas le pain de l'oisiveté. 28 Ses enfants se lèvent, et l'appellent bénie; son mari aussi, et il la loue. 29 Beaucoup de filles ont agi avec vertu,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Le bien est trompeur, et la beauté est vaine; mais une femme qui craint l'Alam (Eternal) AHAYAH

31 Donne-lui du fruit de ses mains, et que ses œuvres la louent aux portes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ecclésiaste 1:1 470 Ecclésiaste 2:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ecclésiaste ou, le prédicateur

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les paroles du prédicateur, le fils de David, roi dans YaRaWaShaLaM

2.....
.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Une génération passe, et une autre génération vient; mais la terre demeure éternellement.

6 Le vent va vers le midi, et se tourne vers le septentrion; il tourbillonne continuellement, et le vent revient selon ses circuits. 7 Tous les fleuves courent dans la mer, mais la mer n'est pas pleine, jusqu'au lieu d'où il vient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Tout est plein de travail; l'homme ne peut le prononcer; l'œil n'est pas rassasié de voir, ni l'oreille remplie d'ouïe.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Ce qui a été, c'est ce qui sera, et ce qui est fait, c'est ce qui sera fait; et il n'y a rien de nouveau sous le soleil. 10 Y a-t-il quelque chose dont on puisse dire: Voici, c'est nouveau? il y a déjà des temps anciens qui étaient devant nous. 11 Il n'y a pas de souvenir des choses anciennes, et il n'y aura pas non plus de souvenir des choses qui viendront avec celles qui viendront après.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Moi, le prédicateur, j'étais roi sur YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) à YaRaWaShaLaM 13, et j'ai donné mon coeur pour rechercher et rechercher par la sagesse toutes les choses qui sont faites sous le ciel: ce travail douloureux a AHBA, donné aux fils de

14 J'ai vu toutes les œuvres qui se font sous le soleil, et voici, tout est accompli avec lui. vanité et vexation de l'esprit. 15 Ce qui est tortueux ne peut être redressé, et ce qui manque

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ne peut pas être compté. § 16 Je communiquai de mon coeur, disant: Voici, je suis venu dans un grand domaine, et j'ai obtenu plus de sagesse que tout ce qu'ils

qui ont été avant moi dans YaRaWaShaLaM: oui, mon coeur avait grand

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et j'ai donné mon coeur pour connaître la sagesse, et pour connaître la folie et la folie; j'ai compris que cela aussi est vexation de l'esprit. 18 Car dans beaucoup de sagesse est beaucoup de chagrin; et celui qui augmente la connaissance augmente

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La douleur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. J'ai dit dans mon coeur: Va-t'en maintenant, je te prouverai de la joie, et voici, c'est aussi de la vanité. 2 J'ai dit de rire: C'est fou; et de la folie: Qu'est-ce que cela fait? 3 J'ai cherché dans mon coeur à me donner au vin, tout en connaissant mon coeur avec sagesse, et à tenir la folie jusqu'à ce que je voie

ce qui était bon pour les fils des hommes, qu'ils devaient faire sous les cieux tous les jours de leur vie.

4 Je me suis fait de grandes oeuvres, je me suis bâti des maisons, je me suis planté des vignes; 5 je me suis fait des jardins et des vergers, et j'ai planté des arbres en eux de toutes sortes de fruits; 6 je me suis fait des bassins d'eau, pour y arroser le bois qui fait pousser des arbres; 7 je me suis fait des serviteurs et des servantes, et j'ai eu des serviteurs nés dans ma maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Je me suis aussi réuni de grandes possessions de grandes et petites caisses qui étaient avant moi en Jérusalem: l'argent et l'or, et le trésor particulier des rois et des provinces: je me suis donné des chanteurs et des femmes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les chantres, et les délices des fils des hommes, comme instruments de musique, et de toutes sortes. § 9 J'étais donc grand, et j'ai augmenté plus que tout ce qui était devant moi dans YaRaWaShaLaM: aussi ma sagesse restait avec moi. 10 Et tout ce que mes yeux désiraient, je gardais

11 Alors je regardai toutes les œuvres que mes mains avaient faites, et le travail que j'avais travaillé à faire; et voici, tout cela était vanité et vexation de l'esprit, et il n'y avait aucun profit sous le soleil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Je me tournai vers la sagesse, la folie et la folie; car que peut faire l'homme qui vient après le roi? Ce qui a déjà été fait.** 13 Je vis que la sagesse excelle jusqu'à la folie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Les yeux de l'homme sage sont dans sa tête; mais l'insensé marche dans les ténèbres, et il y a de la lumière dans l'obscurité.

15 Et je dis dans mon coeur: Comme il arrive à l'insensé, ainsi cela m'arrive, et pourquoi ai-je été plus sage? Et je dis dans mon coeur:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Car il n'y a pas de souvenir des sages plus que des insensés pour toujours; car ce qui est maintenant dans les jours à venir sera oublié. Et comment meurt le sage? comme l'insensé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. C'est pourquoi j'ai haï la vie, parce que l'œuvre qui est accomplie sous le soleil est grave pour moi, car tout est vanité et vexation de l'esprit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Oui, j'ai haï tout mon travail que j'avais pris sous le soleil, parce que je le laisserais à l'homme.

§§ 19 Et qui sait s'il sera un homme sage ou un insensé? Mais il aura cela après moi.

20 C'est pourquoi je me suis mis à désespérer de tout le travail que j'ai fait. 20 C'est pourquoi je me suis mis à désespérer de tout le travail que j'ai fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ecclésiaste 2:21 471 Ecclésiaste 4:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Car il y a un homme dont le travail est dans la sagesse, dans la connaissance et dans l'équité; mais il le laissera à un homme qui n'y a pas travaillé pour sa part; c'est aussi une vanité et un grand mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Qu'est-ce que l'homme de tout son travail, et de la vexation de son coeur, où il a travaillé sous le soleil? 23 Pendant tous ses jours

Il y a des chagrins, et son chagrin de travail; oui, son cœur ne se repose pas dans la nuit; c'est aussi une vanité.

24 Il n'y a rien de mieux pour un homme que de manger et de boire, et de faire sa

††† 25 Pour qui peut manger, ousoulenjoygoodinhis-

C'est ce qu'on a vu, c'était de la main d'AHBA.

26 Car AHBA donne à un homme qui est bon à ses yeux la sagesse, la connaissance et la joie; mais au pécheur, il donne du travail, pour se rassembler et pour s'emparer, afin qu'il lui donne

C'est bien avant AHBA. C'est aussi la vanité et la vexation de l'esprit.

3

A chaque chose il y a un temps, et un temps pour tout but sous le ciel: 2 Un temps pour naître, et

un temps pour mourir; un temps pour planter, et un temps pour arracher ce qui est planté;*

3 Un temps pour tuer, et un temps pour guérir; un temps pour briser, et un temps pour bâtir; 4 Un temps pour pleurer, et un temps pour rire; un temps pour pleurer, et un temps pour danser; 5 Un temps pour jeter des pierres, et un temps pour rassembler des pierres; un temps pour embrasser,

6 Un temps pour obtenir, et un temps pour perdre, un temps pour garder, et un temps pour jeter

7 Un temps pour se rendre, et un temps pour coudre; un temps pour garder le silence, et un temps pour parler; 8 Un temps pour aimer, et un temps pour haïr; un temps de guerre, et

9 Quel est le profit de celui qui travaille dans ce où il travaille? 10 J'ai vu le travail qu'AHBA a donné aux fils des hommes pour qu'ils s'y exercent.

12 Je sais qu'il n'y a pas de bien en eux, mais pour un homme de se réjouir, et de faire du bien dans sa vie. 13 Et aussi que tout homme doit manger et boire, et jouir du bien de tout son travail, c'est le don d'AHBA 14. - Je sais que tout ce qu'AHBA fait, c'est pour toujours; rien ne peut y être mis, ni rien d'en retirer; et AHBA le fait, afin que les hommes le craignent. 15 Ce qui a été maintenant, et ce qui doit être déjà été, et AHBA exige ce qui est passé.§

1. Et je vis sous le soleil le lieu du jugement, que la méchanceté était là, et le lieu de la justice, que l'iniq uité était là.

J'ai dit dans mon coeur: AHBA jugera les justes et les méchants, car il y a là un temps pour tous les desseins et pour toutes les oeuvres.

a dit dans mon coeur au sujet de la succession de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les fils des hommes, afin qu'AHBA les manifeste, et qu'ils voient qu'ils sont eux-mêmes des bêtes.** 19 Car ce qui arrive aux fils des hommes frappe des bêtes; une chose leur arrive; comme l'un meurt, ainsi meurt l'autre; oui, ils ont tous un souffle, de sorte qu'un homme n'a point de prééminence au-dessus d'une bête; car tout est vanité. 20 Tous vont dans un seul

lieu, tous sont de la poussière, et tous se retournent en poussière. 21 Qui connaît l'esprit de l'homme qui monte, et l'esprit de la bête qui descend sur la terre?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Je retournai donc, et je regardai toutes les oppressions qui se faisaient sous le soleil; et voici les larmes de ceux qui étaient opprimés, et ils n'avaient point de consolation, et de côté de leurs oppresseurs il y avait de la puissance;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 C'est pourquoi j'ai loué les morts qui sont déjà morts plus que les vivants qui sont encore vivants. 3 Oui, mieux vaut-il.

que les deux, qui n'ont pas encore été, qui n'ont pas vu la mauvaise œuvre qui est faite sous le soleil.

4 Je considérais de nouveau tout travail, et tout travail juste, afin que, pour cela, un homme soit envié de son prochain; c'est aussi la vanité et la vexation de l'esprit. 5 L'insensé plie ses mains, et mange sa propre chair. 6 Mieux vaut une poignée avec calme, que les deux mains pleines de travail et de vexation de l'esprit.

7 Je retournai, et je vis la vanité sous le soleil. 8 Il n'y en a qu'un seul, et il n'y en a pas une seconde; oui, il n'a ni enfant ni frère; mais il n'y a pas de fin de tout son travail, et son œil n'est pas satisfait de la richesse; et il ne dit pas: Pour qui travaille-je, et j'enlève mon âme de bien? C'est aussi la vanité, oui, c'est un travail douloureux.

9 Deux valent mieux qu'un, parce qu'ils ont une bonne récompense pour leur travail. 10 Car s'ils tombent, l'un élèvera son compagnon; mais malheur à celui qui est seul quand il tombe, car il n'en a pas un autre pour l'aider. 11 Si deux se couchent ensemble, ils ont de la chaleur; mais comment peut-on se réchauffer seul? 12 Et si l'un domine contre lui, deux lui résisteront; et une corde triple n'est pas brisée rapidement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'envie d'un homme de son prochain

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ecclésiaste 4:13 472 Ecclésiaste 7:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Mieux vaut un enfant pauvre et sage qu'un roi vieux et insensé, qui ne sera plus averti. § 14 Car il vient régner hors de prison, tandis que celui qui est né dans son royaume devient pauvre. 15 J'ai considéré tous les vivants qui marchent sous le soleil, avec le second enfant qui se lèvera à sa place. 16 Il n'y a pas de fin pour tout le peuple, même pour tous ceux qui ont été avant eux; ceux qui viennent après ne se réjouiront pas en lui.

5

1. Garde ton pied quand tu iras à la maison d'AHBA, et sois plus prêt à entendre, que de donner le sacrifice des insensés; car ils ne considèrent pas qu'ils font le mal. 2 Ne sois pas irrité de ta bouche, et que ton coeur ne soit pas pressé de prononcer quelque chose devant AHBA.

Tu es dans les cieux, et tu es sur la terre. Que tes paroles soient

3 Car un songe vient par la multitude des affaires, et une voix insensée est connue par la multitude des paroles.

4 Quand tu feras un voeu à AHBA, ne le paie pas, car il n'a pas de plaisir pour les insensés; paie ce que tu as fait. 5 Mieux.

est-ce que tu ne dois pas faire de voeu, que tu ne dois pas le faire et ne pas le payer?

6 Ne souffre pas ta bouche pour faire pécher ta chair; et tu ne dis pas devant l'ange que c'était une erreur; pourquoi AHBA s'irritera-t-il de ta voix, et détruira l'oeuvre de tes mains? 7 Car dans la multitude de songes et de nombreuses paroles il y a aussi des vanités.

Toi, ahba.

8 Si tu vois l'oppression des pauvres et la perversion violente du jugement et de la justice dans une province, ne t'étonnes pas de la chose; car celui qui est plus élevé que les plus hauts regarde, et il y en a plus que eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et le profit de la terre est pour tous: le roi lui-même est servi par les champs. 10 Celui qui aime l'argent ne sera pas rassasié d'argent, ni celui qui aime l'abondance avec augmentation; ceci est aussi vanité. 11 Quand les biens augmentent, ils augmentent qui les mangent; et quel bien y a-t-il pour les propriétaires, sauf la vue d'eux de leurs yeux? 12 Le sommeil d'un homme laborieux est doux, qu'il mange peu ou beaucoup; mais l'abondance des riches ne le laissera pas dormir. 13 Il y a un mal douloureux que j'ai vu sous le soleil, c'est-à-dire des richesses gardées pour les propriétaires à leur peine. 14 Mais ces richesses

périssent par le mauvais travail; et il engendra un fils, et il n'y a rien dans sa main. 15 Comme il est sorti de son sein maternel, il retournera nu pour aller comme il est venu, et il ne prendra rien de son travail, qu'il peut emporter dans ses mains. 16 Et cela aussi est un mal douloureux, qu'il est venu, et qu'il ira, et qu'il aura des jours de maladie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Voici ce que j'ai vu: il est bon et agréable pour quelqu'un de manger et de boire, et de jouir du bien de tout son travail qu'il prend sous le soleil tous les jours de sa vie, qu'AHBA lui donne; car c'est à lui

Tout homme à qui AHBA a donné des richesses et des richesses, et lui a donné le pouvoir de manger.

Et de prendre sa part, et de se réjouir dans son travail; c'est le don d'AHBA 20; car il ne se souviendra pas beaucoup des jours de sa vie, parce qu'AHBA répond:

lui dans la joie de son cœur.**

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Il y a un mal que j'ai vu sous le soleil, et il est courant parmi les hommes: 2 Un homme à qui AHBA a donné des richesses, des richesses et de l'honneur, de sorte qu'il ne veut rien pour son âme de tout ce qu'il désire, mais AHBA ne lui donne pas le pouvoir de le manger, mais un étranger le mange: c'est la vanité, et c'est une mauvaise maladie.

3 Si un homme engendra cent enfants, et vivra plusieurs années, de sorte que les jours de ses années soient nombreux, et que son âme ne soit pas remplie de bien, et qu'il n'ait point d'enterrement, je dis qu'une naissance prématurée est meilleure que lui. 4 Car il vient avec vanité, et s'en va dans les ténèbres, et son nom sera couvert d'obscurité. 5 Il n'a pas vu le soleil, et il n'a rien connu; cela a plus de repos que l'autre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Oui, bien qu'il vive mille ans deux fois, il n'a pas vu de bien; ne va-t-il pas tous dans un seul lieu?

7 Tout le travail de l'homme est pour sa bouche, Et l'appétit n'est pas rassasié. 8 Car qu'est-ce que le sage plus que l'insensé? Qu'est-ce que le pauvre qui sait marcher devant les vivants?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Mieux vaut la vue des yeux que l'égaré du désir; c'est aussi la vanité et la vexation de

† 10 Ce qui a été nommé déjà, et il est connu que c'est l'homme; et il ne peut pas combattre l'esprit.

avec celui qui est plus puissant que lui.

1. Voyant qu'il y a beaucoup de choses qui augmentent la vanité, qu'est-ce que l'homme le mieux? 12 Car qui sait ce qui est bon pour l'homme dans cette vie, tous les jours de sa vie vaine qu'il passe comme une ombre?

7

Un bon nom vaut mieux que de précieux onguents, et le jour de la mort que le jour de la naissance.

2 Mieux vaut aller à la maison de deuil que d'aller à la maison de festin; car c'est la fin de tous les hommes, et les vivants la poseront à son coeur. 3 Mieux vaut pleurer que rire, car par la tristesse des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Héb. le nombre des jours de la vie de sa vanité

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Souvent

Ecclésiaste 7:4 473 Ecclésiaste 8:17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Le coeur des sages est dans la maison du deuil; mais le coeur des insensés est dans la maison du Christ. 5 Mieux vaut entendre la réprimande des sages que d'entendre le cantique.

6 Car comme le crépitement des épines sous une marmite, ainsi est le rire de l'insensé: c'est aussi la vanité.

7 L'oppression rend un homme sage fou, et un don détruit le cœur. 8 Mieux vaut la fin d'une chose que son commencement; et le patient en esprit est meilleur que l'orgueilleux en esprit. 9 Ne vous hâtez pas en esprit d'être irrité, car la colère repose dans le sein des insensés. 10 Ne dis pas: Pourquoi les premiers jours ont-ils été meilleurs que ceux-ci? car tu ne t'en soucies pas avec sagesse à ce sujet.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 12 Pour la sagesse¹¹ ¶ La sagesse est bonne avec un héritage: et par elle il y a profit à ceux qui voient le soleil.

est une défense, et l'argent est une défense; mais l'excellence de la connaissance est, que la sagesse donne la vie à ceux qui l'ont.** 13 Considérez l'œuvre d'AHBA: car qui peut rendre droit ce qu'il a fait tordu? 14 Au jour de la prospérité soit joyeux, mais au jour de l'adversité considère: AHBA aussi a mis celui contre lui

l'autre, jusqu'à ce que l'homme ne trouve rien après lui. - 15 Tout ce que j'ai vu dans les jours de ma vanité: il y a un juste qui est dans sa justice, et il y a un méchant qui prolonge sa vie dans sa méchanceté. 16 Ne sois pas juste sur beaucoup, et ne te rends pas sage.

17 Ne sois pas sur beaucoup de méchants, et ne sois pas insensé. Pourquoi mourrais-tu devant toi?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le temps?§§ 18 Il est bon que tu prennes cela; oui, aussi, ne retire pas ta main; car celui qui craint AHBA sortira d'eux tous. 19 La sagesse fortifie les sages plus de dix hommes puissants qui sont dans la ville. 20 Car il n'y a pas d'homme juste sur la terre, qui fait le bien, et qui ne pêche pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ne prenez pas garde à toutes les paroles qui sont dites, de peur que vous n'entendiez votre serviteur vous maudire;*** aussi votre coeur sait que vous aussi vous-même avez maudé les autres.

23 Tout cela, je l'ai prouvé par la sagesse; j'ai dit: Je serai sage; mais c'était loin de moi. 24 Ce qui est loin, et qui est très profond, qui peut le découvrir? 25 J'ai appliqué mon coeur pour le savoir, pour le chercher et pour le chercher.

la sagesse, la raison des choses, et de connaître la méchanceté de la folie, même de la folie et de la folie;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et je trouve plus amer que la mort la femme, dont le coeur est des pièges et des filets, et ses mains comme des bandes: qui plaît à AHBA

27 Voici, c'est moi qui l'ai prise.

§§§ 28 Que mon âme cherche, trouve, dit le prédicateur, comptant un par un, pour trouver le compte; mais je ne trouve pas: j'ai trouvé un homme parmi mille, mais je n'ai pas trouvé une femme parmi tous ceux-là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1. Voici ce que j'ai seulement trouvé: AHBA a fait l'homme droit; mais ils ont cherché beaucoup d'inventions.

8

1. Qui est comme l'homme sage? Qui connaît l'interprétation d'une chose?

2 Je te conseille d'observer le commandement du roi, et de veiller sur le serment d'AHBA 3. Ne t'empresse pas de sortir de sa vue; ne te tiens pas dans une mauvaise chose, car il fait tout ce qui lui plaît. 4 Là où est la parole d'un roi, il y a de la puissance, et qui peut lui dire: Qu'as-tu? 5 Qui garde le commandement ne sentira rien de mauvais; et un homme sage a le cœur

discerne le temps et le jugement.

6 Parce qu'il y a du temps et du jugement dans tous les desseins, c'est pourquoi la misère de l'homme est grande sur lui.

7 Car il ne sait pas ce qui sera; car qui peut lui dire quand il sera?

a le pouvoir sur l'esprit de garder l'esprit, et il n'a pas le pouvoir au jour de la mort, et il n'y a pas de décharge dans cette guerre, et la méchanceté ne délivrera pas ceux qui lui sont donnés.§

9 J'ai vu tout cela, et j'ai appliqué mon coeur à toute oeuvre accomplie sous le soleil; il y a un temps où un seul homme domine

10 Et j'ai vu les méchants enterrés, qui étaient venus et partis de la place de QaDaSh, et ils étaient oubliés dans la ville où ils l'avaient fait; ceci est aussi vanité. 11 Parce que la sentence contre une mauvaise oeuvre n'est pas exécutée rapidement, donc le cœur des fils des hommes est entièrement mis en eux pour faire le mal.

12 Bien que le pécheur fasse cent fois le mal, et que ses jours soient prolongés, je sais que ce sera bien pour ceux qui craignent.

AHBA, qui craint devant lui: 13 Mais il ne sera pas bon avec les méchants, et il ne prolongera pas ses jours, qui sont comme une ombre; car il ne craint pas devant AHBA.

14 Il y a une vanité qui est faite sur la terre, afin qu'il y ait des hommes justes, à qui cela arrive selon l'œuvre des méchants; de nouveau, il y a des hommes méchants, à qui cela arrive selon l'œuvre des justes; j'ai dit que cela aussi est vanité. 15 Je me réjouis, parce qu'un homme n'a rien de meilleur sous le soleil que de manger, de boire et de se réjouir, car cela restera avec lui de son travail les jours de sa vie, qu'AHBA lui donne sous le soleil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Quand j'ai appliqué mon cœur pour connaître la sagesse, et pour voir les affaires qui sont faites sur la terre, car il y a aussi que le jour et la nuit ne voient dorment de ses yeux. 17 Et je vis toute l'œuvre d'AHBA, qui:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Décharge: ou, en cas de retrait d'armes

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ecclésiaste 9:1 474 Ecclésiaste 10:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

un homme ne peut pas trouver l'œuvre qui est faite sous le soleil; car si un homme s'efforce de la chercher, il ne la trouvera pas; oui, bien qu'un homme sage pense la connaître, il ne pourra pas la trouver.

9

1. Car tout cela, je l'ai pensé dans mon cœur, pour annoncer tout cela, que les justes, les sages et leurs œuvres sont entre les mains d'AHBA; personne ne connaît ni l'amour ni la haine par tout ce qui est devant eux.

3 C'est un mal parmi toutes les choses qui sont faites sous le soleil, qu'il y a un seul événement pour tous; oui, aussi le cœur des fils des hommes est plein de mal, et la folie est dans leur cœur pendant qu'ils vivent, et après cela ils vont vers les morts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Car il y a de l'espérance pour celui qui est joint à tous les vivants; car un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort. 5 Car les vivants savent qu'ils mourront; mais les morts ne savent plus rien, et ils n'ont plus de récompense, car leur mémoire est oubliée. 6 Et leur amour, leur ha-tred, et leur envie, sont maintenant perdus; et ils n'ont plus de part pour toujours dans aucune chose qui se fait sous le soleil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Va, mange ton pain avec joie, et bois ton vin avec un cœur joyeux; car AHBA accepte maintenant tes oeuvres. 8 Que tes vêtements soient toujours blancs, et que ta tête ne manque pas de pommade. 9 Vive joyeusement avec la femme que tu aimes tous les jours de la vie de ta vanité, qu'il t'a donnée sous le soleil, tous les jours de ta vie.

les jours de ta vanité; car c'est là ta part dans cette vie, et dans ton travail que tu prends sous le soleil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tout ce que ta main trouvera à faire, fais-le avec ta force, car il n'y a dans le sépulcre ni œuvre, ni instrument, ni connaissance, ni sagesse, où tu vas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Je retournai, et je vis sous le soleil, que la course n'est pas pour le rapide, ni la bataille pour le fort, ni encore du pain pour les sages, ni encore des richesses pour les hommes d'intelligence, ni encore des faveurs pour les hommes d'habileté; mais le temps et le hasard leur arrivent tous. 12 Car l'homme ne connaît pas son temps, comme les poissons qui sont pris dans un filet mauvais, et comme les oiseaux qui sont pris dans le piège; de même les fils des hommes sont pris dans un mauvais temps, quand il tombe soudainement sur eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 J'ai vu aussi cette sagesse sous le soleil, et elle m'a semblé grande. 14 Il y avait une petite ville, et peu d'hommes à l'intérieur; et un grand roi vint contre elle, et l'assiégea, et bâtit de grands remparts contre elle. 15 Or, on y trouva un pauvre sage, et lui, par sa sagesse, livra la ville; mais personne ne se souvint de ce même pauvre homme. 16 Je dis: La sagesse vaut mieux que la force; mais la sagesse du pauvre est méprisée, et ses paroles ne sont pas entendues. 17 Les paroles des sages sont entendues en silence plus que le cri de celui qui règne parmi les insensés. 18 La sagesse vaut mieux que les armes de guerre; mais un pécheur détruit beaucoup de bien.

Des mouches mortes font sortir la pommade de l'apothécaire d'une odeur puante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le cœur d'un homme sage est à sa droite; mais le cœur d'un insensé est à sa gauche. 3 Et quand celui qui est un insensé marche sur le chemin, sa sagesse lui fait défaut, et il dit à tous:

un qu'il est un imbécile.

4 Si l'esprit du chef s'élève contre toi, ne laisse pas ta place, car il y a de grandes fautes qui se produisent. 5 J'ai vu un mal sous le soleil, comme une erreur qui vient du chef.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 7 J'ai vu des serviteurs sur des chevaux, des princes marchant dans une grande dignité, et des riches en bas.

8 Celui qui creusera une fosse y tombera, et celui qui brisera une haie, un serpent le mordra. 9 Celui qui remuera des pierres sera blessé, et celui qui déchirera du bois sera mis en danger par cela. 10 Si le fer est émoussé, et qu'il ne batte pas le bord, il devra mettre plus de force; mais la sagesse est profitable à diriger. 11 Le serpent mord sans enchantement, et le babillard n'est pas meilleur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Les paroles d'un homme sage sont pleines de grâce, mais les lèvres d'un insensé s'engloutissent lui-même. - 13 Le commencement des paroles de sa bouche est une folie; et la fin de son discours est une folie malicieuse. - 14 L'insensé aussi est plein de paroles: un homme ne peut pas dire ce qui sera; et qu'est-ce qui sera après lui, qui peut lui dire?§§

Le travail des insensés fatigue chacun d'entre eux, parce qu'il ne sait pas comment aller à la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Malheur à toi, pays, quand ton roi est enfant, et que tes princes mangent le matin! 17 Béni sois-tu, pays, quand ton roi est fils de grands, et que tes princes mangent en temps voulu, pour la force et non pour l'ivresse!

¶ Par beaucoup de paresseux, le bâtiment se désintègre; et par l'oisiveté des mains, la maison tombe à travers.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Un festin est fait pour le rire, et le vin rend joyeux; mais l'argent répond à toutes choses.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

*** 10.19 rend...: Hébr. rend heureux la vie

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ecclésiaste 10:20 475 Ecclésiaste 12:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ne maudit pas le roi, pas dans ta pensée, et ne maudit pas les riches dans ta chambre de lit; car un oiseau du ciel portera la voix, et ce qui a des ailes le dira.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Si les nuages sont pleins de pluie, ils se vident sur la terre; et si l'arbre tombe vers le midi, ou vers le septentrion, dans le lieu où l'arbre tombe, il sera là. 4 Celui qui observe le vent ne semera pas, et celui qui regarde les nuages ne moissonnera pas. 5 Comme tu ne sais pas quel est le chemin de l'esprit, ni comment les os grandissent dans le sein de celle qui est enceinte; de même tu ne connais pas les oeuvres d'AHBA qui fait tout. 6 Le matin semez ta semence, et le soir ne retiendra pas ta main; car tu ne sais pas si tu vas jeter ton pain sur les eaux, car tu le trouveras après plusieurs jours.

prospère, soit ceci, soit cela, ou s'ils seront tous les deux bons.

7 En vérité, la lumière est douce, et il est agréable pour les yeux de voir le soleil; 8 mais si un homme vit de nombreuses années et se réjouit en eux tous, qu'il se souvienne des jours des ténèbres, car ils seront nombreux; tout ce qui vient est vanité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Réjouis-toi, jeune homme, dans ta jeunesse; et que ton coeur te réjouisse dans les jours de ta jeunesse, et marche dans les voies de ton coeur et aux yeux de tes yeux; mais sache que, pour toutes ces choses, AHBA te fera juger. 10 Élimine donc de ton coeur la douleur, et ôte le mal de ta chair, car l'enfance et la jeunesse sont vanité.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Souviens-toi maintenant de ton Créateur aux jours de ta jeunesse, tandis que les mauvais jours ne viennent pas, et que les années s'approchent, quand tu diras: Je n'ai aucun plaisir en eux; 2 tandis que le soleil, la lumière, la lune, les étoiles, ne s'obscurcissent pas, et que les nuages ne reviennent pas après la pluie; 3 le jour où les gardiens de la maison trembleront, et les hommes forts s'inclineront, et les meuleurs cesseront parce qu'ils sont peu nombreux, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et les portes seront fermées dans les rues, quand le bruit du meulage sera bas, et il se lèvera à la voix de l'oiseau, et toutes les filles de musique seront abaissées; 5 et quand elles auront peur de ce qui est haut, et les craintes seront sur le chemin, et l'amandier fleurira, et la sauterelle sera un fardeau et un désir; parce que l'homme ira dans sa maison longue, et les deuils marcheront dans les rues; 6 ou, à jamais, la corde d'argent sera relâchée, ou le bassin d'or sera brisé, ou la cruche sera brisée à la fontaine, ou la roue brisée à la citerne. 7 Alors la poussière retournera à la terre comme elle était; et l'esprit se tournera vers AHBA qui l'a donnée.

8 La vanité des vanités, dit le prédicateur; tout est vanité. 9 Et d'ailleurs, parce que le prédicateur était sage, il enseignait encore la connaissance du peuple; oui, il a donné bonne attention, et a cherché, et a mis en ordre beaucoup de proverbes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le prédicateur cherchait à trouver des paroles acceptables, et ce qui était écrit était droit, même des paroles de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Les paroles des sages sont comme des boucs, et comme des clous fixés par les maîtres des assemblées, qui sont la vérité.

12 Et plus loin, par ceux-ci, mon fils, soyez averti: de faire beaucoup de livres il n'y a pas de fin; et beaucoup d'étude est une fatigue de la chair.§

¶ Écoutons la conclusion de toute la question: Craignez AHBA, et gardez ses commandements; car ceci est

14 Car AHBA fera en sorte que toute œuvre soit jugée, avec toute chose secrète, qu'elle soit bonne ou mauvaise.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la matière, même tout ce qui a été entendu, est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Cantique de Salomon 1:1 476 Cantique de Salomon 3:8 Cantique de Salomon

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le chant des chansons, qui est Salomon.

2 Qu'il m'embrasse avec les baisers de sa bouche; car ton amour vaut mieux que le vin. 3 A cause de la saveur de tes bonnes onguents, ton nom est comme un onguent qui t'a été versé, et les vierges t'aiment. 4 Tire-moi, nous courrons après toi; le roi m'a amené dans ses chambres; nous serons heureux et nous nous réjouirons en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 5 Je suis noir, mais c'est vrai, nous nous souviendrons encore plus de l'amour que du vin: l'aimant droit.

6 Ne regarde pas sur moi, parce que je suis noir, parce que le soleil m'a regardé; mes enfants, ma mère, m'ont irrité; ils m'ont fait garder les vignes, mais je n'ai pas gardé ma vigne.

7 Dis-moi, toi que mon âme aime, où tu paîtras, où tu feras reposer ton troupeau à midi; car pourquoi serais-je comme celui qui se détourne des troupeaux de tes compagnons?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Si tu ne le sais pas, ô belle entre les femmes, va sur les traces du troupeau, et fais paître tes enfants à côté des bergers. 9 Je t'ai comparé, ô mon amour, à une troupe de chevaux dans les chars de Pharaon. 10 Tes joues sont pleines de rangées de juiifs, ton cou avec des chaînes d'or. 11 Nous te ferons des bordures d'or avec des clous d'argent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Tandis que le roi est assis à sa table, mon épinard en envoie l'odeur. 13 Un paquet de myrrhe m'est bien-aimé; il couchera toute la nuit entre mes seins. 14 Mon bien-aimé est pour moi comme un groupe de camphires dans les vignes d'En-Gedi. § 15 Voici, tu es juste, mon amour; voici, tu es juste, tu as des yeux de colombes.** 16 Voici, tu es juste, mon bien-aimé, agréable; aussi notre lit est vert. 17 Les poutres de notre maison sont cèdres, et nos chevrons de sapin.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je suis le roseau de Sharon et le lis des vallées. 2 Comme le lis des épines, ainsi est mon amour parmi les filles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Comme le pommier parmi les arbres du bois, ainsi est mon bien-aimé parmi les fils; je me suis assis sous son ombre avec une grande lumière, et son fruit a été doux à mon goût. 4 Il m'a amené à la maison de banquet,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Restez-moi avec des flagons, réconfortez-moi avec des pommes: car j'en ai marre de l'amour.

6 Sa main gauche est sous ma tête, et sa main droite m'embrasse. 7 Je vous en charge, filles de Dieu!

YaRaWaShaLaM, par les œufs, et par les arrières des champs, afin que vous ne réveillez pas, ni ne réveillez mon amour, jusqu'à ce qu'il le veuille.**

8 La voix de mon bien-aimé! Voici, il vient sauter sur les montagnes, sauter sur les collines. 9 Mon bien-aimé est comme un œuf ou un jeune harpon; voici, il se tient derrière notre muraille, il regarde vers le haut

10 Mon bien-aimé m'a parlé, et m'a dit: Lève-toi, mon amour, des fenêtres, des fenêtres, Je m'y connais en lui-même.

11 Car voici, l'hiver est passé, la pluie est passée et disparue; 12 Les fleurs apparaissent sur la terre; le temps des chants des oiseaux est venu, et la voix de la tortue est entendue dans notre pays; 13 Le figuier met ses figues vertes, et les vignes au raisin tendre donnent une bonne odeur. Lève-toi, mon amour, ma belle, et sors.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ô ma colombe, que j'écoute ta voix dans les fentes du rocher, dans les lieux secrets des escaliers, que je voie ton visage, car ta voix est douce, et ton visage est agréable. 15 Prends-nous les renards, les petits renards, qui gâtent les vignes, car nos vignes ont des raisins tendres.

Mon bien-aimé est à moi, et je suis à lui; il paît parmi les lis.

17 Jusqu'à ce que le jour se brise, et que les ombres s'enfuient, tourne-toi, mon bien-aimé, et sois comme un rosier ou un jeune harceleur sur les montagnes de Béther.

3

La nuit, je cherchai sur mon lit celui que mon âme aime; je le cherchai, mais je ne le trouvai pas. 2 Je me lèverai maintenant, et je marcherai dans la ville dans les rues, et je chercherai dans les voies larges celui que mon âme aime; je le cherchai, mais je ne le trouvai pas. 3 Les gardes qui vont dans la ville me trouvèrent; à qui j'ai dit: Voyez-vous celui que mon âme aime? 4 C'est un peu que je passai d'eux, mais je trouvai celui que mon âme aime; je le retenai, et je ne voulus pas le laisser aller, jusqu'à ce que je l'eusse amené dans la maison de ma mère, et dans la chambre de celle qui m'a conçu.

5 Je vous en charge, filles de YaRaWaShaLaM, par les œufs et par les arrières des champs, afin que vous n'éveilliez pas, et que vous ne réveilliez pas mon amour, jusqu'à ce qu'il le veuille.

6 Qui est celui qui sort du désert comme des colonnes de fumée parfumées de myrrhe et d'encens, avec toutes les poudres du marchand?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Voici son lit, qui est Salomon; il y a environ soixante vaillants hommes, de la vaillante Yachara'Ahla'W. 8

Ils tiennent tous des épées, ils sont experts dans la guerre; chacun a son épée sur sa cuisse à cause de la crainte de la nuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Tes plantes sont un verger de grenades,

Cantique de Salomon 3:9 477 Cantique de Salomon 6:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Le roi Salomon se fit un char du bois du Liban.* 10 Il fit ses colonnes d'argent, son fond d'or, sa couverture de pourpre, le milieu de laquelle il était pavé d'amour, pour les filles de YaRaWaShaLaM 11...WYÉ Allez, filles de Zaïan (Zion), et voici le roi Salomon avec la couronne dont sa mère l'a couronné au jour de ses es - pousals, et au jour de la joie de son coeur.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, tu es juste, mon amour; Voici, tu es juste; Tu as des yeux de colombes dans tes verrous; Tes cheveux sont

2 Tes dents sont comme un troupeau de brebis qui sont épineuses, et qui sont montées de l'eau; chacun porte des jumeaux, et personne n'est stérile au milieu d'eux. 3 Tes lèvres sont comme un fil d'écarlate, et ton discours est agréable; tes tympanes sont comme un morceau de grenade à l'intérieur de tes verrous. 4 Ton cou est comme la tour de David bâtie pour une armure, sur laquelle pendent mille boucliers, tous les boucliers d'hommes puissants. 5 Tes deux seins sont comme deux jeunes œufs jumeaux, qui paissent parmi les lis. 6 Jusqu'à ce que le jour se brise, et que les ombres s'enfuient, je m'amènerai à la montagne de la myrrhe,

7 Tu es toute belle, mon amour; il n'y a point de place en toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Viens avec moi du Liban, mon épouse, avec moi du Liban; regarde du sommet d'Amana, du sommet de Shénir et de Son-Mon, des lions, des montagnes des léopards. 9 Tu as ravagé mon coeur, ma soeur, mon épouse; tu as ravagé mon coeur d'un de tes yeux, d'une chaîne de tes yeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Que ton amour, ma soeur, mon épouse, est juste! combien ton amour est meilleur que le vin! et le col de l'odeur.

11 Tes lèvres, mon épouse, tombent comme le nid de miel; Le miel et le lait sont sous ta langue; Et l'odeur de tes vêtements est comme l'odeur du Liban. 12 Un jardin clos est mon jardin.

soeur, mon épouse; une source fermée, une fontaine scellée. §**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Spikenard et safran; cAlam et cannelle, avec tous les arbres d'encens; myrrhe et aloès, avec tous les principaux aromates;

Une fontaine de jardins, un puits d'eaux vivantes, et des ruisseaux du Liban.

¶ Réveille-toi, vent du nord, et viens, au midi, souffle sur mon jardin, afin que ses aromates coulent; que mon bien-aimé vienne dans son jardin, et qu'il mange ses fruits agréables.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je suis venu dans mon jardin, ma soeur, mon épouse; J'ai recueilli ma myrrhe avec mes épices; J'ai mangé mon nid d'abeille avec mon miel; J'ai bu mon vin avec mon lait; Mangez, amis; Boire, oui, Boire

En abondance, ô bien-aimés.*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Je dors, mais mon coeur se réveille; c'est la voix de mon bien-aimé qui frappe, en disant: Ouvre-moi, ma soeur, mon amour, ma colombe, ma non souillée; car ma tête est remplie de rosée, et mes verrous avec les gouttes de la nuit. 3 J'ai ôté mon manteau, comment le mettrai-je? J'ai lavé mes pieds; comment les souillerai-je?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La porte, et mes serviettes ont été enlevées pour lui.

† 5 Je me levai pour m'ouvrir à ma bien-aimée, dans sa main par le trou du-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et mes mains se sont lâchées de myrrhe, et mes doigts de myrrhe douce, sur les poignées des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 J'ai ouvert à mon bien-aimé, mais mon bien-aimé s'était retiré, et était parti; mon âme a échoué quand il a parlé; je l'ai cherché, mais je ne l'ai pas trouvé; je l'ai appelé, mais il ne m'a pas donné de réponse. 7 Les sentinelles qui étaient allées dans la ville m'ont trouvé, ils m'ont frappé, ils m'ont blessé; les gardiens des murs m'ont enlevé mon voile. 8 Je vous charge, filles de YaRaWaShaLaM, si vous trouvez mon bien-aimé, de lui dire que je suis malade de l'amour.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Qu'est-ce que ton bien-aimé plus qu'un autre bien-aimé, ô belle parmi les femmes? Qu'est-ce que ton bien-aimé plus qu'un autre bien-aimé, pour que tu nous charges ainsi? 10 Mon bien-aimé est blanc et rusé, le plus grand parmi dix mille.** 11 Sa tête est comme l'or le plus

fin, ses serrures sont buissonneuses et noires comme un corbeau. 12 Ses yeux sont comme les yeux des colombes près des fleuves d'eau, lavés avec du lait, et bien fixés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ers: hisliplikelilies, gouttes sucréesmellingmyrrhe.

§§ 14 Ses mains sont comme des spices d'or,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Ses jambes sont comme des colonnes de marbre, posées sur des bases d'or fin; son visage est comme le Liban, excellent comme les cèdres. 16 Sa bouche est la plus grande

C'est mon bien-aimé, et c'est mon ami, ô filles de YaRaWaShaLaM.***

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Où est allé ton bien-aimé, O toi qui es belle parmi les femmes? Où ton bien-aimé s'est-il détourné? afin que nous le recherchions avec toi. 2 Mon bien-aimé est descendu dans son jardin, dans les parterres d'épices, pour paître dans les jardins, et pour ramasser des lis. 3 Je suis mon bien-aimé, et mon bien-aimé est à moi; il paît parmi les lis.

Tu es beau, mon amour, comme Tirzah, comme YaRaWaShaLaM, terrible comme une armée avec des bannières.

Ote tes yeux de moi, car ils m'ont vaincu; Tes cheveux sont comme un troupeau de boucs qui paraît de Galaad.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ou, m'a gonflé

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Cantique de Salomon 6:6 478 Cantique de Salomon 8:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Tes dents sont comme un troupeau de brebis qui montent du linge, dont chacun porte des jumeaux, et il n'y a pas une seule stérile parmi eux. 7 Comme un morceau de grenade, tes

temples sont dans tes verrous. 8 Il y a soixante reines, quatre concubines, et vierges sans nombre. 9 Ma colombe, mon non souillé n'est qu'un; elle est la seule de sa mère, elle est le choix de celle qui l'a enfantée. Les filles l'ont vue, et l'ont bénie; oui, les reines et les concubines, et elles l'ont louée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Qui voit le matin comme la lune, clair comme le soleil, terrible comme une armée avec des bannières?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Je descendis dans le jardin des noix pour voir les fruits de la vallée, et pour voir si la vigne prospère, et les grenades pétrifiées. 12 J'étais conscient de ce que mon âme m'avait fait comme les chars d'Amminadib. - 13 Retourne, ô Shulamite; retourne, retourne, tourne-toi, afin que nous te regardions. Que verrez-vous dans la Shulamite? Comme c'était la compagnie de deux armées.

7

Comme tes pieds sont beaux avec des souliers, ô prince, fille! Les articulations de tes cuisses sont comme des bijoux, l'œuvre des mains d'un homme rusé. 2 Ton nombril est comme un gobelet rond, qui ne veut pas d'alcool.

3 Tes deux seins sont comme deux jeunes œufs qui sont jumeaux. 4 Ton cou est comme une tour d'ivoire; tes yeux sont comme les bassins à poissons à Hesbon, près de la porte de Bath-Rabbim; ton nez est comme la tour du Liban qui regarde vers Damas. 5 Ta tête sur toi est comme le Carmel,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les cheveux de ta tête sont comme du pourpre; le roi est tenu dans les galeries. 6 Comme tu es belle et agréable, ô amour, pour les délices! 7 Voici ta stature est comme un palmier, et tes seins comme des grappes de raisins. 8 J'ai dit: Je monterai au palmier, je saisirai ses branches; maintenant aussi tes seins seront comme des grappes de vigne, et l'odeur de ton nez comme des pommes; 9 Et le toit de ta bouche comme le meilleur vin pour mon bien-aimé, qui descend doucement, faisant parler les lèvres de ceux qui dorment.

Je suis mon bien-aimé, et son désir est envers moi. 11 Viens, mon bien-aimé, allons dans les champs, logeons-nous dans les villages. 12 Levons-nous de bonne heure dans les vignes, voyons si la vigne fleurit, si la vigne pousse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 13 Le mandrake stendergrape apparaît, et le pomegranats le soutien: là je donnerai les amis.

donne une odeur, et à nos portes sont toutes sortes de fruits agréables, nouveaux et anciens, que je t'ai dressés, ô mon bien-aimé.

8

Ô que tu sois comme mon frère, qui a sucé les seins de ma mère! Quand je te trouverai sans toi, je

2 Je te conduisais, et je t'amenais dans la maison de ma mère, qui m'instruisait; je te faisais boire du vin épicedu jus de ma grenade. 3 Sa main gauche serait sous ma tête, et sa main droite m'armerait.

YaRaWaShaLaM, que vous ne réveillez pas, ni ne réveillez mon amour, jusqu'à ce qu'il plaise.

5 Qui est celui qui monte du désert, s'appuyant sur son bien-aimé? Je t'ai élevé sous le pommier; là ta mère t'a fait sortir, là elle t'a fait sortir qui t'a enfanté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Mets-moi comme un sceau sur ton coeur, comme un sceau sur ton bras; car l'amour est fort comme la mort; la jalousie est cruelle

7 Beaucoup d'eaux ne peuvent pas servir à graver: le charbon là-bas-

d'être également en contact, qui hathamostvehementflammé.

éteignez l'amour, et les inondations ne peuvent pas non plus le noyer; si un homme donnait toute la substance de sa maison par amour, il serait complètement contaminé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Nous avons une petite soeur, et elle n'a pas de poitrine; que ferons-nous pour notre soeur au jour où elle sera parlée? 9 Si elle est une muraille, nous bâtirons sur elle un palais d'argent; et si elle est une porte, nous la fermerons avec des planches de cèdre. 10 Je suis une muraille, et mes seins sont comme des tours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Salomon avait une vigne à Baal-hamon; il laissait la vigne aux gardiens, tous ceux qui avaient de la faveur.

12 Ma vigne, qui est à moi, est devant moi; toi, Salomon, tu en auras mille, et ceux qui en garderont deux cents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Toi qui habites dans les jardins, les compagnons écoutent ta voix; fais-moi entendre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Hâte-toi, mon bien-aimé, et sois semblable à un rosier ou à une jeune prostituée sur les montagnes des aromates.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 1:1 479 Ésaïe 2:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Livre du Prophète Isaïe

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La vision d'Isaïe, fils d'Amots, qu'il vit au sujet de Juda et de YaRaWaShaLaM, aux jours d'Ozias, de Jotham, d'Achaz et d'Ézéchias, rois de Juda.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Écoute, cieux, et écoute, terre! Car l'Alam a dit: J'ai nourri et élevé des enfants, et ils se sont rebellés contre moi. 3 Le boeuf connaît son maître, et l'âne son maître, mais YaShaRa'AhLa

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Ah, nation pécheresse, peuple chargé d'iniquité, semence de malfaiteurs, chil- dren qui sont des corrupteurs: ils ont abandonné l'Alam (Eternal) AHAYAH, ils ont provoqué le QaDaSh W. L'un des YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) à la colère, ils sont partis en arrière.*†

5 Pourquoi seriez-vous encore frappés? Vous vous révolterez de plus en plus; toute la tête est malade,

6 De la plante du pied jusqu'à la tête il n'y a pas de bon sens en elle; mais des blessures, tout le cœur.

et des contusions, et des plaies putrifiantes: elles n'ont pas été fermées, ni liées, ni mollies d'onguent.§ 7 Ton pays est dévasté, tes villes sont brûlées par le feu; ton pays, les étrangers le dévorent en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et la fille de Zaïan (Zion) est laissée comme une maison dans une vigne, comme une loge dans un jardin de concombres, comme une ville assiégée. 9 Si l'Alam (Eternal) AHAYAH des armées nous avait laissé un tout petit rem- nant, nous aurions dû être comme Sodome, et nous aurions dû être comme Gomorrhe.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Dans quel but est la multitude de vos sacrifices pour moi? dit l'Alam (Eternal) AHAYAH: Je suis rempli des holocaustes de béliers et de la graisse des bêtes nourries; et je ne prends pas plaisir au sang des taureaux, ou des agneaux, ou de ses chèvres. 12 Quand vous venez comparaître devant moi, qui l'a exigé de votre main, pour fouler mes parvis? 13 N'apportez plus de vaines oblations; l'encens est une abomination pour moi; les nouvelles lunes et les nouvelles

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 14 Vos sabbats, l'appel des assemblages, je ne peux pas me passer de ; l'iniquité, même la réunion unique.

de nouvelles lunes et de vos fêtes prévues mon âme hait; elles sont pour moi un trouble; je suis las de les porter.

15 Et quand vous étendrez vos mains, je vous cacherai mes yeux; oui, quand vous ferez beaucoup de prières, je n'écouterai pas; vos mains sont pleines de sang.

16 Lavez-vous, rendez-vous purs; retirez de devant mes yeux le mal de vos actions; cessez de faire le mal;

17 Apprenez à bien faire; cherchez le jugement, soulagez les opprimés, jugez les orphelins, plaidez pour la veuve.

18 Venez maintenant, et raisonnons ensemble, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH; bien que vos péchés soient comme des écarlates, ils seront blancs comme de la neige; bien qu'ils soient rouges comme des pourpres, ils seront comme de la laine. 19 Si vous êtes disposés et obéissants, vous mangerez le bien du pays.

si vous refusez et vous rebellez, vous serez dévorés par l'épée; car la bouche d'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Comment la ville fidèle est-elle devenue une prostituée? Elle était pleine de jugement; La justice y était logée; Et maintenant, les meurtriers! 22 Ton argent est devenu une droguée, Ton vin mélangé à l'eau; 23 Tes princes sont rebelles, et tes compagnons de voleurs; Chacun aime les dons, et suit après des réceptacles; Ils ne jugent pas les orphelins, Et la cause de la veuve ne vient pas à eux. 24 C'est pourquoi dit le Sauveur, l'Alam (Eternal) AHAYAH, de mes armées, le puissant de YaShaRa'AhLa.

25 Et je tournerai ma main sur toi, et je purifierai purement tes drogues, et je retirerai toute ta boîte;§§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et je rendrai tes juges comme au premier, et tes conseillers comme au commencement; après cela tu seras appelé, la ville de justice, la ville fidèle. 27 Zaïan (Zion) sera rachetée par le jugement, et elle

se convertit avec justice*.

28 Et la destruction des transgresseurs et des pécheurs sera ensemble, et ceux qui abandonnent

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Car ils auront honte des chênes que vous avez désirés, et vous serez confondus pour les jardins que vous avez choisis. 30 Car vous serez comme un chêne dont la feuille s'estompe, et comme un jardin qui n'a pas d'eau. 31 Et le fort sera comme un remorquage, et le créateur comme une étincelle, et ils seront

Brûlez tous les deux ensemble, et personne ne les éteindra.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La parole qu'Isaïe, fils d'Amots, vit au sujet de Juda et de YaRaWaShaLaM

2.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et beaucoup de gens s'en iront et diront: Venez, et montons à la montagne de l'Alam, AHAYAH, à la maison de l'AHBA de Jacob; et il nous enseignera ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers; car de Zaïan sortira la loi, et la parole de l'Alam, AHAYAH, de YaRaWaShaLaM 4; et il jugera parmi les nations, et réprimandera beaucoup de gens; et ils frapperont.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esaïe 2:5 480 Esaïe 3:24 leurs épées en socs de charrue, et leurs lances en hameçons; nation ne lèvera pas l'épée contre

5 Ô maison de Jacob, venez, et marchons dans la lumière de l'Alam,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 C'est pourquoi tu as abandonné ton peuple, la maison de Jacob, parce qu'ils sont repêchés de l'orient, et qu'ils sont comme les Philistins, et qu'ils se plaisent aux enfants d'étrangers.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Leur pays aussi est rempli d'argent et d'or, et il n'y a point d'extrémité de leurs trésors; leur pays est aussi rempli de chevaux, et il n'y a pas d'extrémité de leurs chars; 8 leur pays aussi est rempli d'idoles; ils adorent l'œuvre de leurs propres mains, ce que leurs doigts ont fait; 9 et le méchant s'incline, et le grand s'humilie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Entre dans le rocher, et cache-toi dans la poussière, par crainte de l'Alam,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Majesté.

11 Les regards élevés de l'homme seront humiliés, et l'orgueil des hommes se prosternera, et l'Alam (Eternal)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHAYAH seul sera élevé en ce jour-là. 12 Pour le jour de l'Alam, AHAYAH sera sur l'orgueil et sur l'orgueil, et sur tous ceux qui sont élevés; et il sera abaissé; 13 et sur tous les cèdres du Liban, qui sont hauts et élevés, et sur tous les chênes de Basan, 14 et sur toutes les hautes montagnes, et sur toutes les collines qui sont élevées, 15 et sur toute haute tour, et sur toute muraille clôturée, 16 et sur tous

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les navires de Tarsis, et sur toutes les images agréables.** 17 Et la hauteur de l'homme se prosternera, et l'orgueil des hommes s'abaissera; et l'Alam (Eternal) AHAYAH seul sera élevé en ce jour-là.

19 Et ils entreront dans les trous des rochers et dans les cavernes de la terre, par crainte de l'Alam.

AHAYAH, et pour la gloire de sa majesté, quand il se lève pour ébranler terriblement la terre.

En ce jour-là, un homme jettera ses idoles d'argent, et ses idoles d'or, qu'ils ont faites chacun pour se prosterner, aux taupes et aux chauves-souris ;§§*** 21 Pour aller dans les fentes des rochers, et dans les sommets des rochers agités, par crainte de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et pour la gloire de sa majesté, quand il se lèvera pour ébranler terriblement la terre.

3

Car voici, le Sauveur, l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) des armées, ôte de YaRaWaShaLaM (WYY)

et de Juda le séjour et le bâton, tout le séjour du pain, et tout le séjour de l'eau, 2 l'homme fort, et l'homme de guerre, le juge, le prophète, le prudent, et l'ancien, 3 le chef de cinquante, et l'homme d'honneur,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et le peuple sera opprimé, les uns par les autres, et chacun par son prochain; l'enfant se comportera fièrement contre l'ancien, et la base contre l'honorable. 6 Lorsqu'un homme saisira son frère de la maison de son père, en disant: Tu as des vêtements, sois notre chef, et que cette ruine soit sous ta main. 7 En ce jour-là, il jure, en disant:

ne sera pas un guérisseur, car dans ma maison il n'y a ni pain ni vêtement; ne me faites pas chef du peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Car YaRaWaShaLaM est ruiné, et Juda est tombé, parce que leur langue et leurs actions sont contre l'Alam (Eternal) AHAYAH, pour provoquer les yeux de sa gloire.

9 Les signes de leur visage témoignent contre eux, et ils proclament leur péché comme Sodome, ils ne le cachent pas. Malheur à leur âme! car ils se sont récompensés du mal. 10 Dites aux justes que cela va bien avec lui; car ils mangeront le fruit de leurs actions. 11 Malheur aux méchants! il sera malade.

avec lui, car la récompense de ses mains lui sera donnée.

Quant à mon peuple, les enfants sont leurs oppresseurs, et les femmes dominant sur eux. O mon peuple, ceux qui te conduisent à t'égarer, et à détruire le chemin de tes sentiers.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 15 Qu'est-ce que cela signifie: car vous avez mangé dans le jardin de la vigne; la terre des pauvres est dans vos maisons. Vous avez battu mon peuple en morceaux, et vous avez broyé les visages des pauvres? dit le Sauveur AHAYAH des armées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Et l'Alam (Eternal) AHAYAH dit: Parce que les filles de Zaïan (Zion) sont hautaines, et marchent avec les cous étendus et les yeux sans défense, marchant et minant comme elles vont, et faisant un brillance avec leurs pieds:***††

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 C'est pourquoi le Sauveur frappera d'une gale la couronne de la tête des filles de Zaïan (Zion), et l'Alam (Eter-nal) AHAYAH (Ahayah) découvrira leurs parties secrètes. Ahayah 18 En ce jour-là, le Sauveur enlèvera la bravoure de leurs ornements de tintement autour de leurs pieds, et de leurs calvaires, et de leurs pneus ronds comme la lune, §§§ 19 Les chaînes, les bracelets, et les silencieux,*† 20 Les bonnets, et les ornements des jambes, et les bandeaux, et les tablettes, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Les anneaux et les bijoux de nez, 22 Les vêtements changeants, les manteaux, les boucles, les rondelles et les épingles, 23 Les verres, le fin lin, les capuches et les voiles. 24 Et il y en aura un.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 3:25 481 Ésaïe 5:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

au lieu d'une odeur douce, il y aura de la puanteur, et au lieu d'une ceinture, une rente, et au lieu d'une calvitie bien dressée, et au lieu d'un estomac, une ceinture de sac; et brûlant au lieu de la beauté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tes hommes tomberont par l'épée, et tes puissants dans la guerre.§ 26 Et ses portes se lamenteront et se lamenteront; et elle sera dévastée, assise sur la terre.

4

En ce jour-là, sept femmes saisiront un seul homme, en disant: Nous mangerons notre pain, et nous porterons nos vêtements. Seulement, nous serons appelés par ton nom, pour ôter notre opprobre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ce jour-là, la branche de l'Alam (Eternal) AHAYAH sera belle et glorieuse, et le fruit de la terre sera

Et il arrivera que celui qui est laissé dans l'excellence et le bonheur qui sont échappés d'Israël.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Zaïan (Zion), et celui qui reste à YaRaWaShaLaM

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dans YaRaWaShaLaM 4 **: -----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 L'Alam créera jour après jour sur toute demeure de la montagne de Zaïan, sur ses assemblages, une nuée et une fumée, et la lumière d'un feu flamboyant de nuit; car sur toute la gloire sera une défense. 6 Et il y aura un tabernacle pour l'ombre du jour, de la chaleur, et pour un lieu de refuge, et pour une couverture de la tempête et de la pluie.

5

1 Maintenant je chanterai à mon bien-aimé un cantique de mon bien-aimé touchant sa vigne; mon bien-aimé a une vigne sur une colline très féconde; 2 et il l'a clôturée, et a recueilli ses pierres, et l'a plantée avec

la vigne choisie, et bâtit une tour au milieu d'elle, et y fit aussi un pressoir de vin; et il regarda

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et maintenant, habitants de YaRaWaShaLaM, et hommes de Juda, jugez, je vous prie, pariez-moi et ma vigne. 4 Qu'est-ce qui aurait pu être fait de plus à ma vigne, que je n'y ai pas fait? Pourquoi, quand j'ai regardé pour qu'elle produise des raisins, je l'ai fait sortir des raisins sauvages? 5 Et maintenant, je vais vous dire ce que je vais faire à ma vigne: Je vais enlever la haie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Elle sera dévorée, elle détruira sa muraille, et elle sera foulée.§ 6 Je la détruirai; elle ne sera ni taillée, ni déchiquetée; mais elle montera des sarments et des épines; je commanderai aussi aux nuages qu'ils ne pleuvent point sur elle. 7 Car la vigne de l'Alam est la maison de YaShaRa'AhLa, et les hommes de Juda, sa plante agréable; et il chercha le jugement, mais voici l'oppression,

La justice, mais voici un cri.

8 Malheur à ceux qui se joignent à la maison pour la maison, qui ont des champs pour les champs, jusqu'à ce qu'il n'y ait point de place, afin qu'ils soient

9 A mes oreilles dit l'Alam (Eternal) AHAYAH d'hôtes, En vérité beaucoup de maisons seront désertes, même grandes et justes, sans habitants. §§§*** 10 Oui, dix acres de vigne donneront un bain, et la semence d'un homer donnera un épha.

et lui ouvrit la bouche sans mesure; et leur gloire, leur multitude, leur pompe, et celui qui se réjouit y descendront.

Et le méchant sera abattu, et le puissant sera humilié, et les yeux des grands seront humiliés.

AHAYAH (Eternal) des armées sera élevé dans le jugement,

et AHBA qui est QaDaSh W.U. sera sanctifié dans la justice. §§§ 17 Alors les agneaux mangeront selon leurs manières, et les déchets des gras mangeront des étrangers.

Malheur à ceux qui tirent l'iniquité avec des cordes de vanité, et le péché tel qu'il était avec une corde de charrette.

travail, afin que nous puissions le voir: et que les conseils de la QaDaSh W. Un de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) s'approchent et viennent, afin que nous le sachions!

Malheur à ceux qui appellent le mal le bien et le bien le mal, qui mettent les ténèbres pour la lumière, et la lumière pour les ténèbres, qui mettent l'amertume pour la douceur et la douceur pour l'amertume! 21 Malheur à ceux qui sont sages à leurs propres yeux, et prudents

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Malheur à ceux qui sont puissants pour boire du vin, et à ceux qui ont la force de se mêler à leur propre vue! buvez! 23 Qui justifient la récompense des méchants, et qui lui ôtent la justice des justes!

C'est pourquoi, comme le feu dévore

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

visage

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esaïe 5:25 482 Esaïe 7:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le chaume, et la flamme consume la paille, ainsi leur racine sera comme la pourriture, et leur fleur montera comme la poussière; parce qu'ils ont rejeté la loi de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et méprisé la parole du

25 C'est pourquoi la colère de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) parent-led contre son peuple, et il a étendu sa main contre eux, et les a frappés; et les collines ont tremblé, et leurs voitures-cas ont été déchirés.

au milieu des rues. Car tout cela sa colère n'est pas détournée, mais sa main s'étire encore.§

¶ Et il élèvera un enseigne aux nations de loin, et il leur sifflera de l'extrémité de la terre; et voici, ils viendront promptement; 27 nul ne sera fatigué ni ne trébuchera au milieu d'eux; nul ne s'endormira ni ne dormira; ni la ceinture de leurs reins ne sera déliée, ni la loquette de leurs souliers ne sera brisée; 28 dont les flèches sont tranchantes, et tous leurs arcs fléchissent, leurs chevaux seront comptés comme des silex, et leurs roues comme un tourbillon; 29 Leurs rugissements seront comme un lion, ils rugiront comme de jeunes lions; oui, ils rugiront, ils saisiront la proie, et ils la transporteront en sécurité, et ils ne la délivreront pas. 30 Et en ce jour-là, ils rugiront contre eux comme un rugissement de la mer; et si l'on regarde vers le pays, voici les ténèbres et la tristesse, et la lumière s'assombrit dans les cieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

En l'année où le roi Ozias est mort, je vis aussi le Sauveur assis sur un trône, haut et élevé, et son

2 Au-dessus de lui se tenaient les séraphins, chacun avait six ailes, et il se couvrit le visage, et il couvrit les pieds, et il vola. 3 Et l'un cria à l'autre, et l'autre cria:

dit, QaDaSh W., QaDaSh W., QaDaSh W., est l'Alam AHAYAH (Eternal) d'hôtes: toute la terre est pleine de sa gloire. – 4 Et les poteaux de la porte se déplaçaient à la voix de celui qui criait, et la maison était remplie de fumée.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et je dis: Malheur à moi! car je suis défait, parce que je suis un homme de lèvres impures, et que je demeure au milieu d'un peuple de lèvres impures; car mes yeux ont vu le roi, l'Alam (Eternal) AHAYAH des armées.** 6 Alors l'un des séraphins m'a volé, ayant un charbon vivant dans sa main, qu'il avait pris avec les pinces de dessus l'autel.

7 Et il le jeta sur ma bouche, et dit: Voici, cela a touché tes lèvres; et ton iniquité est ôtée, et ton péché a été purgé.. - 8 J'entendis aussi la voix du Sauveur, disant: Qui enverrai-je, et qui irai pour nous? Alors je dis: Me voici, envoie-moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il dit: Allez, et dites à ce peuple: Écoutez-vous bien, mais ne comprenez pas; et voyez-vous bien, mais

10 Fais grossir le cœur de ce peuple, rends les oreilles lourdes, et ferme les yeux; de peur qu'ils ne voient de leurs yeux, qu'ils n'entendent de leurs oreilles, qu'ils ne comprennent de leur cœur, qu'ils ne se convertissent, et qu'ils ne guérissent. 11 Et je dis: Sauveur, combien de temps? Et il répondit: Jusqu'à ce que les villes soient gaspillées sans habitants,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les maisons sans homme, et que le pays soit complètement dévasté, 12 et l'Alam, AHAYAH, a chassé des hommes loin de là, et il y a une grande abandon au milieu du pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Mais il y aura encore un dixième, et il reviendra, et sera mangé: comme un arbre d'ail, et comme un chêne, dont la substance est en eux, quand ils jetteront leurs feuilles: ainsi la semence de QaDaSh W..

7

Aux jours d'Achaz, fils de Jotham, fils d'Ozias, roi de Juda, Rezin, roi de Syrie, et de Pékah, fils de Remalia, roi de YaShaRa'AhLa Wy, montèrent vers YaRaWaShaLaM, pour faire la guerre contre elle, mais ils ne purent l'emporter contre elle. 2 On rapporta à la maison de David, disant: La Syrie est confédérée avec Éphraïm.

Et son cœur fut ému, et le cœur de son peuple, comme les arbres du bois sont émus par le vent.

Alors l'Alam dit à Ésaïe: Va à la rencontre d'Achaz, toi et Shear-Jachub, ton fils, à la fin de l'année 4 et dis-lui: Prends garde, et sois le conduit de la piscine supérieure dans la voie publique de l'arrière-pays;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ne craignez pas, et ne vous évanouissez pas pour les deux queues de ces marques fumantes, pour la colère ardente

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Parce que la Syrie, Éphraïm et le fils de Remalia, ont pris contre toi de mauvais conseils,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Montons contre Juda, vexons-le, et faisons une brèche

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Il ne se tiendra point, et il n'arrivera point. 8 Car la tête de la Syrie est Damas, et la tête de Damas est

Retsin, et en soixante-cinq ans Éphraïm sera brisé, afin que ce ne soit pas un peuple. - 9 Et la tête d'Éphraïm est Samarie, et la tête de Samarie est Remalia, fils.

ne pas être établi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Chapitre III

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 7:10 483 Ésaïe 8:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) dit encore à Achaz, en disant: §§ 11 Demandez-vous un signe de l'Alam (Eternal)

AHAYAH -----

soit dans la profondeur, soit dans la hauteur au-dessus.*** 12 Mais Achaz dit: Je ne demanderai pas, je ne tenterai pas non plus l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Et il dit: Écoutez maintenant, maison de David! Est-ce une petite chose pour vous de fatiguer les hommes, mais lasserez-vous aussi mon AHBA? 14 C'est pourquoi le Sauveur lui-même vous donnera un signe: Voici, une vierge concevra, et portera

15 Il mangera du beurre et du miel, afin qu'il sache qu'il refuse, et qu'il appelle son nom Emmanuel. le mal, et qu'il choisit le bien. 16 Car avant l'enfant, il saura rejeter le mal, et choisir le bien, le pays que tu abhorres sera abandonné.

de ses deux rois.

L'Alam fera venir sur toi, sur ton peuple et sur la maison de ton père, des jours qui auront

18 Et il arrivera en ce jour-là que l'Alam,

AHAYAH sifflera pour la mouche qui est dans l'extrémité des fleuves d'Égypte, et pour l'abeille qui est dans le pays

19 Et ils viendront, et ils reposeront tous dans le désert.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et sur toutes les épines, et sur tous les bushes.

20 Le même jour

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le Sauveur se rasera avec un rasoir qui sera loué, à savoir par eux au-delà du fleuve, par le roi d'Assyrie, la tête et les cheveux des pieds; et il dévorera aussi la barbe. 21 En ce jour-là, un homme nourrira une jeune vache et deux brebis. 22 Et il arrivera, pour l'abondance du lait.

qu'ils lui donneront du beurre; car le beurre et le miel mangeront tous ceux qui restent dans le pays. §§§

En ce jour-là, tout lieu où il y aura mille vignes sur mille épines, sera pour les sarcasmes et les épines. 24 Des hommes viendront avec des flèches et des arcs, car tout le pays deviendra des sarcasmes et des épines. 25 Et sur toutes les collines qui seront déchiquetées par le matraque, il n'y aura pas là la crainte des sarcasmes et des épines; mais ce sera pour l'envoi de boeufs et pour la course de bétail moindre importance.

3 Et je suis allé vers la prophétesse, et elle a conçu, et elle a enfanté un fils. Et l'Alam, AHAYAH, me dit: Prends un grand rouleau, et écris-y avec un stylo d'homme sur Maher-Shalal-Hash-Baz.

Alam (Eternal) AHAYAH (Ahaïm) Appelez-moi son nom Maher-Shalal-Hash-Baz. - 4 Car avant l'enfant aura la connaissance de crier, Mon père, et ma mère, les richesses de Damas et le butin de Samarie seront enlevés devant le roi.

de l'Assyrie

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 L'Alam, AHAYAH, me parla encore, en disant: 6 Car ce peuple refuse les eaux de Siloa, et se réjouit de Retsin et de Remaliah, fils. 7 Et maintenant, voici, le Sauveur fait monter sur eux les eaux du fleuve, fortes et nombreuses, le roi d'Assyrie, et toute sa gloire; et il montera sur tous ses canaux, et il passera par tous ses bords. 8 Il passera par Juda; il débordera et passera, il atteindra le cou, et l'étendue de ses ailes remplira la largeur de ton pays,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

- Oui, c'est ça.

9 Attachez-vous, peuple, et vous serez brisés, et prêtez l'oreille à tous les pays lointains.

Ceinturez-vous, et vous serez brisés; Ceinturez-vous, et vous serez brisés.** 10 Prenez conseil ensemble, et il n'arrivera à rien; prononcez la parole, et elle ne subsistera pas; car AHBA est avec nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Car l'Alam AHAYAH m'a ainsi parlé d'une main forte, et m'a ordonné de ne pas marcher.

12 Ne dites pas à tous ceux à qui ce peuple dira: Confédération; ne craignez pas leur crainte, et ne craignez point. 13 Sanctifiez l'Alam (Eternal) AHAYAH des armées lui-même, et qu'il soit votre crainte, et qu'il soit votre crainte. 14 Il sera pour un sanctuaire, mais pour une pierre d'achoppement et pour un rocher d'offense pour les deux maisons de YaShaRa'Ahla (y'shra'l), pour un gin et pour un piège aux habitants de YaRaWaShaLaM.

Beaucoup d'entre eux trébucheront, tomberont, seront brisés, seront pris, et pris.

16 Reliez le témoignage, scellez la loi parmi mes disciples. 17 Et j'attendrai l'Alam, qui se cache.

18 Voici, moi et les enfants que l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH m'a donnés pour des signes et des prodiges dans YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) de l'Alam AHAYAH AHAYAH, qui habite sur la montagne de Zaïan (Zion).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et quand ils vous diront: Cherchez à ceux qui ont des esprits familiers, et aux sorciers qui crient et qui murmurent, n'est-ce pas un peuple qui chercherait à son AHBA? pour les vivants aux morts? 20 À la loi

et au témoignage: s'ils ne parlent pas selon cette parole, c'est parce qu'il n'y a pas de lumière en eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et ils regarderont vers la terre; et voici, la détresse et les ténèbres, l'angoisse, et ils seront conduits vers les ténèbres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 9:1 484 Ésaïe 10:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Cependant la faiblesse ne sera pas comme dans sa vexation, quand, au premier, il a légèrement affligé le pays de Zabulon et le pays de Nephthali, et a ensuite fait plus gravement affliger par le chemin de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la mer, au-delà du Jourdain, en Galilée des nations. 2 Le peuple qui marchait dans les ténèbres a vu une grande lumière; ceux qui habitent dans le pays de l'ombre de la mort, la lumière sur eux a resplendit. 3 Tu as multiplié la nation, et tu n'as pas augmenté la joie; ils se réjouissent devant toi, et ils se rattachent à la joie de la moisson,

4 Car tu as brisé le joug de son fardeau, et le bâton des hommes,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

son épaule, la verge de son oppresseur, comme au jour de Madian.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Car un enfant nous est né, un fils nous est donné; et le gouvernement sera sur son épaule; et son nom sera appelé Merveilleux, Conseiller, le puissant AHBA, le Père éternel, le Prince de la paix. 7 De l'accroissement de son gouvernement et de la paix, il n'y aura point de fin, sur le trône de David et sur son royaume, pour l'ordonner, et pour l'éparpiller avec jugement et avec justice dès maintenant même pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Le Sauveur envoya une parole à Jacob, et il a allumé sur YaShaRa'AhLa. 9 Et tout le peuple saura, Éphraïm et l'habitant de Samarie, qui disent dans l'orgueil et la force du cœur: 10 Les briques sont tombées, mais nous bâtirons avec des pierres de taille; les sycomores sont coupés, mais nous les changerons en cèdres.

C'est pourquoi l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHYAH AHYAH AHYAH AHYAH AHYAH, AHYAH AHYAH, AHYAH,

Les Syriens avant, et les Philistins derrière eux, et ils dévoreront YaShaRa'AhLa Wy'shra'l avec la bouche ouverte.

Le danger ne s'est pas renversé, mais il s'est éparpillé.

13 Car le peuple ne se tourne pas vers celui qui les a frappés, et ne cherche pas non plus l'Alam (Eternal) AHAYAH des armées.

14 C'est pourquoi l'Alam, en un seul jour, coupera la tête et la queue, la branche et la ruée.
15 L'ancien et l'honorable, c'est la tête; et le prophète qui enseigne le mensonge, c'est la queue. 16 Car les chefs de ce peuple les font errer, et ceux qui sont conduits d'eux sont détruits.*** -††† - - - - - 17 C'est pourquoi le Sauveur n'aura pas de joie pour leurs jeunes hommes, nei- - il aura pitié de leurs orphelins et de leurs veuves; car chacun est hypocrite et malfaiteur, et toute bouche parle de folie.

sa main s'étire toujours.§§§§

Car la méchanceté brûle comme le feu; elle dévorera les sarcasmes et les épines, et s'allumera dans les fourneaux de la forêt, et ils monteront comme la montée de la fumée. 19 Par la colère de l'Alam, le pays des armées est obscurci, et le peuple sera comme le combustible du feu; personne n'épargnera son frère. 20 Et il s'emparera de la main droite, et il aura faim; et il mangera à la main gauche, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Manassé, Ephraïm, et ils n'en seront pas insatisfaits; ils mangeront chacun les flesh of sa propre arme:

Éphraïm, Manassé, et ils seront ensemble contre Juda; car tout cela sa colère n'est pas détournée, mais sa main s'étend encore.

10

Malheur à ceux qui ordonnent des décrets injustes, et qui écrivent la tristesse qu'ils ont

2 Pour détourner les indigents du jugement, et pour ôter le droit aux pauvres de mon peuple, afin que les veuves soient leur proie, et qu'ils volent les orphelins! 3 Que ferez-vous au jour de la visite, et dans la désolation qui viendra de loin? vers qui fuirez-vous pour vous venir en aide? Où laisserez-vous votre gloire? 4 Sans moi, ils s'inclineront sous les prisonniers, et ils tomberont sous les morts; car toute cette colère n'est pas détournée, mais sa main est tendue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Assyrien, la verge de ma colère, et le bâton dans leur main est ma colère. 6 Je l'enverrai contre une nation hypocrite, et je lui donnerai des ordres contre le peuple de ma colère, pour prendre le butin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 7 Qu'il ne veuille pas dire ainsi, et de prendre la proie, et de les lire comme le miroitement des rues.

8 Car il dit: Mes princes ne sont-ils pas des rois? 9 Calno n'est-il pas comme Carchimish? Hamath n'est-il pas comme Arpad? Samarie n'est-elle pas comme Damas? 10 Comme ma main a trouvé les royaumes des idoles, et dont les images taillées les surpassaient de YaRaWaShaLaM; 11 N'est-ce pas moi, comme je l'ai fait à Samarie et à ses idoles, de même que YaRaWaShaLaM? 12 C'est pourquoi il arrivera que, lorsque le Sauveur aura accompli toute son œuvre sur la montagne de Zaïan (Zion) et sur YaRaWaShaLaM, je punirai le fruit du cœur stupéfiant du roi d'Assyrie, et que je serai attaché à la gloire de ses hauts regards.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et ma main a trouvé comme un nid les richesses du peuple,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et de la population

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esaïe 10:15 485 Esaïe 11:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 La hache se glorifiera-t-elle contre celui qui en a la sagesse? Ou la scie se magnifiera-t-elle contre celui qui la secoue? Comme si la verge s'ébranlait contre ceux qui l'élèveraient, ou comme si le bâton s'élèverait, comme s'il n'y avait pas de bois.§*** 16 Le Sauveur, le Sauveur des armées, enverrait-il parmi ses graisses maigres; et, sous sa gloire, il allumera un feu comme l'incendie d'un feu. 17 Et la lumière de YaShaRa'AhLa HW (y'shra'l) sera pour un feu, et son QaDa'ShW, pour une flamme; et il brûlera et dévorera ses épines et ses bûcherons en un jour; 18 Et il consumera la gloire de sa forêt et de son champ fertile,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et le reste des arbres de sa forêt sera peu nombreux, afin qu'un enfant les écrive.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il arrivera en ce jour-là que le reste de YaShaRa'AhLa, et ceux qui se sont échappés de la maison de Jacob, ne restera plus sur celui qui les a frappés; mais il restera sur l'Alam AHAYAH, le QaDaSh, et l'un de YaShaRa'AhLa, en vérité. 21 Le reste retournera, même le reste de Jacob, au puissant AHBA 22; car ton peuple YaShaRa'AhLa, sera comme le sable de la mer, mais un reste d'entre eux reviendra: la con-somption.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Le loup habitera avec l'agneau, et le léopard se couchera avec le chevreau, et le veau, le lionceau et l'engraissement ensemble, et un petit enfant les conduira. 7 La vache et l'ours paîtront, leurs petits seront couchés ensemble, et le lion mangera de la paille comme le boeuf. 8 Et l'enfant allaitant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Ils joueront sur le trou de l'asp, et les enfants sevrés feront ce qu'il faut sur la paonatrice.

ne fera pas de mal ni ne détruira dans toute ma montagne QaDaSh W. Car la terre sera pleine de la connaissance de l'Alam, comme les eaux couvrent la mer.

10 En ce jour-là, il y aura une racine d'Isaï, qui représentera l'enseigne du peuple.

Les nations chercheront, et son repos sera glorieux. § 11 En ce jour-là, le Sauveur posera encore sa main pour récupérer le reste de son peuple, qui restera d'Assyrie, d'Égypte, de Pathros, de Cush, d'Élam, de Shinar, de Hamath et des îles de la mer. 12 Et il dressera un enseigne pour les nations, et rassemblera les fonds.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 L'envie d'Éphraïm s'en ira, et les adversaires de Juda seront retranchés; Ephraïm n'enviera point Juda, et Juda ne vexera pas Ephraïm. 14 Mais ils voleront sur les épaules des Philistins vers l'occident; ils les dépouilleront de l'orient; ils poseront la main sur Édom et Moab; et les enfants d'Ammon leur obéiront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esaïe 11:16 486 Esaïe 14:5 Et par son vent puissant il serrera sa main sur le fleuve, et il la frappera dans les sept ruisseaux,

16 Et il y aura une route pour le reste de son peuple, qui restera d'Assyrie, comme c'était le cas jusqu'à YaShaRa'Ahla, au jour où il monta du pays d'Égypte.

En ce jour-là, tu diras: Ô Alam, AHAYA, je te louerai; bien que tu sois en colère contre moi, ta colère s'est détournée, et tu m'as consolé. 2 Voici, AHBA, c'est mon salut; je me confie, et je ne crains pas; car AHAYA, AHAYA, AHAYA, est ma force et mon chant; il est aussi devenu mon salut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et en ce jour-là, vous direz: Louez l'Alam, AHAYAH, invoquez son nom, déclarez ses actions parmi ceux qui disent que son nom est élevé.* 5 Chantez à l'Alam, AHAYAH, car il a fait d'excellentes choses.

6 Crie et crie, habitant de Zaïan (Zion), car le grand QaDaSh est l'un des YaShaRa'AhLa (y'shra'l) au milieu de toi.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Élevez une bannière sur la haute montagne, élevez la voix vers eux, serrez la main, afin qu'ils entrent dans les portes des grands. 3 J'ai commandé à mes sanctifiés, j'ai aussi appelé mes puissants pour ma colère, ceux qui se réjouissent de ma grandeur. 4 Le bruit d'une multitude dans les montagnes, comme d'un grand peuple, un bruit tumultueux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ils viennent d'un pays lointain, de la fin du ciel, de l'Alam, et des armes de son indignation, pour détruire tout le pays.

6 Hurlez, car le jour de l'Alam (Eternal) AHAYA est proche; il viendra comme une destruction du Tout-Puissant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 C'est pourquoi toutes les mains s'évanouiront, et chaque coeur de l'homme fondra; 8 et ils craindront; des douleurs et des douleurs les saisiront; ils seront dans la douleur comme une femme qui travaille; ils seront stupéfaits.

Voici, le jour de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) vient, cruel à la fois avec colère et colère féroce, pour mettre le pays dans le désert; et il en détruira les pécheurs. 10 Pour les étoiles du ciel et la constelle-

11 Et je punirai le monde pour leur mal, et les méchants pour leur iniquité; et je ferai cesser l'arrogance des orgueilleux, et j'abaisserai l'orgueil des terribles. 12 Je rendrai un homme plus précieux que l'or fin, un homme que le coin d'or d'Ophir. 13 C'est pourquoi je secouerai les cieus, et la terre enlèvera de sa place, dans la colère de l'Alam, AHAYAH, et au jour de sa colère féroce. 14 Et ce sera comme l'oie chassée, et comme une brebis que personne ne prendra; chacun se tournera vers sa propre colère.

16 Leurs enfants aussi seront brisés sous leurs yeux; leurs maisons seront pillées, et leurs femmes pilleront. 17 Voici, j'agiterai les Mèdes contre eux, qui n'auront point de considération pour l'argent; et quant à l'or, ils n'en jouiront pas. 18 Leurs arcs aussi briseront les jeunes hommes, et ils n'auront point pitié du fruit du sein; leur œil n'épargnera point les enfants.

19 Et Babylone, la gloire des royaumes, la beauté des Chaldéens, sera comme quand

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Elle ne sera jamais habitée, et elle ne sera pas habitée de génération en génération; ne - il y aura là la tente de camp arabe, et les bergers n'y feront pas leur plis. 21 Les bêtes sauvages du désert s'y coucheront, et leurs maisons seront pleines de créatures dolées, et les chouettes y habiteront, et les satyres y danseront. ---§§§*** 22 Les bêtes sauvages des îles crieront dans leurs maisons désertes, et les dragons dans leurs palais agréables; et son temps est proche, et ses jours ne seront pas prolongés.

14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car l'Alam AHAYAH AHAYAH aura pitié de Jacob, et il choisira encore YaShaRa'AhLa HW, et les mettra dans leur propre pays; et les étrangers se joindront à eux, et ils s'attacheront à la maison de Jacob. 2 Le peuple les prendra, et les amènera à leur place; et la maison de YaShaRa'AhLa HW les possédera dans le pays de l'Alam.

AHAYAH, pour les serviteurs et les servantes; et ils les prendront captifs, dont ils ont été captifs; et ils

3 Et il arrivera, au jour où l'Alam te donnera du repos de ta douleur, de ta crainte, et de la dure servitude dans laquelle tu as été fait pour servir,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Tu prendras ce proverbe contre le roi de Babylone, et tu diras: Comment l'opresseur a-t-il cessé? La ville d'or a cessé!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 14:6 487 Ésaïe 15:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Celui qui a frappé le peuple de colère par un coup continu, celui qui a gouverné les nations de colère, est persécuté, et personne ne gêne. § 7

Toute la terre est au repos, et elle est calme; Ils sortent en chants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Oui, les sapins se réjouissent de toi, et les cèdres du Liban, disant: Puisque tu es couché, il n'y a point de chalumeau qui monte contre nous. 9 L'Enfer est poussé d'en bas pour te rencontrer à ta venue; il éveille pour toi les morts, tous les chefs de la terre; il a ressuscité de leurs trônes tous les rois des nations. 10 Tous ils te parleront et te diront: Es-tu aussi faible comme nous? es-tu venu comme nous? 11 Ton pompon est descendu au sépulcre, et le bruit de tes violes; le ver s'étend sous toi, et les vers te couvrent. 12 Comment es-tu tombé du ciel, ô Lucifer, fils du matin!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Car tu as dit en ton coeur: Abattis-toi au sol, ce qui t'a marqué!

Je monterai dans les cieus, J'élèverai mon trône au-dessus des étoiles d'AHBA; Je m'assiedrai aussi sur la montagne de l'assemblée, Sur les flancs du septentrion; 14 Je monterai au-dessus des hauteurs des nuées; Je serai comme le Très-Haut. 15 Mais tu seras ramené en enfer, Sur les flancs de la fosse. 16 Ceux qui te verront te regarderont de près, et te considéreront, en disant: Est-ce l'homme qui a fait trembler la terre, Qui a agité les royaumes; 17 Cela a fait le monde comme un désert, et détruit ses villes, Qui n'a pas ouvert

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La maison de ses prisonniers?§§ 18 Tous les rois des nations, tous, sont dans la gloire, chacun dans sa maison. 19 Mais tu es chassé de ton tombeau comme un sarment abominable, et comme le vêtement de ceux qui sont tués, frappés par l'épée, qui descendent jusqu'aux pierres de la fosse, comme une carcasse traînée sous les pieds. 20 Tu ne t'attacheras pas à eux dans l'ensevelissement, parce que tu as détruit ton pays, et tu as tué ton peuple; la postérité des malfaiteurs ne sera jamais renommée. 21 Prépare le massacre de ses enfants pour l'iniquité de leurs pères, afin qu'ils ne se lèvent pas, et ne possèdent pas le pays, et ne remplissent pas la face du monde de villes. 22 Car je me lèverai contre eux, dit l'Alam (Éternel) AHAYAH

J'en ferai aussi une possession pour l'amertume, et des bassins d'eau; et je la balaierais avec le besme de la destruction, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) des armées.

L'Alam (Éternel) AHAYA des armées a juré, en disant: Certainement comme je l'ai pensé, ainsi arrivera-t-il, et comme j'ai

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et je briserai l'Assyrien dans mon pays, et sur mes montagnes, je le foulerai sous les pieds; et son joug se séparera d'eux, et son fardeau s'éloignera de leurs épaules. 26 C'est ce qui est prévu sur toute la terre; et c'est la main qui s'étend sur toutes les nations. 27 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH a voulu, et qui le désannulera? et sa main s'étendra, et qui le retournera? 28 L'année où le roi Achaz mourut fut ce fardeau.

Ne te réjouis pas, toute la Palestine, parce que la verge de celui qui t'a frappé est brisée; car de la racine du serpent sortira un coq, et son fruit sera un serpent volant ardent.

*** 30 Et le premier-né des pauvres paîtra, et le pauvre se couchera en sécurité; et je tuera ta racine par la famine, et il tuera ton reste. 31 Hurla, porte, crie, ville, toi, toute la Palestine, tu seras dissoute; car il viendra du nord une fumée, et personne ne sera seul dans ses temps fixés.

Il a fondé Zaïan (Zion), et les pauvres de son peuple y feront confiance. §§§

15

Le fardeau de Moab. Parce que la nuit Ar de Moab est dévastée, et qu'elle a fait taire,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la nuit où Kir de Moab sera dévasté, et réduit en silence; 2 il montera à Bajith, et à Dibon, les hauts lieux, pour pleurer; Moab hurlera sur Nebo et sur Mèdeba; sur toutes leurs têtes sera chauve, et toute barbe sera coupée. 3 Dans leurs rues, ils se ceindront avec du sac, sur les toits de leurs maisons,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et Hesbon criera, et Éléaleh, leur voix sera entendue jusqu'à Ja-Chaz; et les soldats armés de Moab crieront, sa vie lui sera pénible. 5 Mon coeur criera pour Moab, ses fugitifs fuiront vers Tsoar, une génisse de trois ans; car, par la montée de Luhith avec les pleurs, ils monteront, car dans la voie d'Horonaïm, ils susciteront un cri de destruction.

6 Car les eaux de Nimrim seront désertes; car le foin est asséché, l'herbe fait défaut, il n'y a point de verdure.

† 8 Car le cri est allé autour des frontières de Moab; ils ont conduit vers le-

Le ruisseau des Willows.

9 Car les eaux de Dimon seront pleines de sang; car je ferai venir encore sur Dimon des lions sur celui qui s'échappe de Moab et sur celui qui s'échappe de Moab.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

reste de la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 16:1 488 Ésaïe 18:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16

Envoyez l'agneau au chef du pays, depuis Sela jusqu'au désert, jusqu'à la montagne de la fille de Zaïan (Zion).* 2 Car, comme un oiseau errant chassé du nid, de même les filles de Moab seront aux forts d'Arnon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Que mes parias habitent avec toi, Moab; benonday; hidethetheoutcasts; bewraynothhim thatwandereth. Tu leur couvres de la face du spoiler; car l'extorsionniste est à la fin, le spoiler cesse,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les oppresseurs sont consumés hors du pays.§** 5 Et le trône sera établi dans la miséricorde; et il s'assiéra en vérité sur le tabernacle de David, jugeant, cherchant le jugement, et ayant la justice.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Nous avons entendu parler de l'orgueil de Moab, il est très fier, de son orgueil, de son orgueil et de sa colère; mais ses mensonges ne seront pas

7 C'est pourquoi Moab hurlera pour Moab, chacun hurlera,

8 Pour les champs de Heshbon languish, les fondations de Kir-hare-
sethshallyemourn; bien sûr ils sont frappés.

et la vigne de Sibma; les souverains des nations en ont brisé les principales plantes,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Venez jusqu'à Jazer, ils errèrent dans le désert; Ses branches sont étendues, elles sont passées par la mer. §§ 9 C'est pourquoi je pleurerai avec les pleurs de Jazer, la vigne de Sibma; Je t'arroserai de mes larmes,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et l'allégresse est ôtée, et l'allégresse est dans les champs abondants; et dans les vignes il n'y aura point de chant, et il n'y aura point de cris; les foyers ne fouleront point de vin dans leurs pressoirs; j'ai fait cesser leurs cris de vendange. 11 C'est pourquoi mes entrailles sonneront comme une harpe pour Moab, et mes parties intérieures pour Kir-haresch.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 C'est la parole que l'Alam (Éternel) AHAYAH a dite à propos de Moab depuis ce temps-là. 14 Or maintenant, l'Alam (Éternel) AHAYAH a parlé, disant: Dans trois ans, comme les années d'un louage, et la gloire de Moab sera contaminé, avec toute cette grande multitude, et le reste sera très petit et faible.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17

Le fardeau de Damas. Voici, Damas est ôtée d'être une ville, et ce sera un monceau ruineux. 2 Les villes d'Aroër sont à cause de lui; elles seront pour les troupeaux, qui seront couchés, et personne ne les effrayera. 3 La forteresse aussi cessera d'Éphraïm, et la

le royaume de Damas, et le reste de la Syrie: ils seront comme la gloire des fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), dit le

4 En ce jour-là, la gloire de Jacob s'amincira, et la graisse de sa chair s'appesantira. 5 Et ce sera comme quand le moissonneur rassemblera le blé, et moissonnera les oreilles avec son bras, et ce sera comme celui qui recueillera les oreilles dans la vallée de Rephaïm.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Il y aura encore des raisins qui glaneront, comme le secouement d'un olivier, deux ou trois baies dans le haut de la branche supérieure, quatre ou cinq dans les branches les plus fécondes de celle-ci, dit l'Alam AHAYAH AHBA AHBA de YaShaRa'AhLa

7 En ce jour-là, un homme regardera vers son Créateur, et ses yeux respecteront le QaDaSh W. 8 Et il ne regardera pas vers les autels, l'ouvrage de ses mains, et il ne respectera pas ce que ses doigts ont fait,

soit les bosquets, soit les images.*

9 En ce jour-là, ses villes fortes seront comme une branche abandonnée, et une branche supérieure, qu'ils laisseront à cause des enfants des

10 Parce que tu as oublié l'AHBA de ton salut, et que tu n'as pas eu conscience du rocher de ta force, tu planteras des plantes agréables, et tu les mettras avec des glissements étranges;

11 Tu feras pousser ta plante le jour, et le matin tu feras pousser ta plante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Malheur à la multitude de gens qui font un bruit semblable au bruit des mers, et au bruit des mers,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les nations se précipiteront comme les grandes eaux!.....

.....

AHBA les réprimandera, et ils fuiront loin, et seront chassés comme

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la paille des montagnes devant le vent, et comme une chose roulante devant le tourbillon.**

14 Et voici, le matin, il n'est pas; c'est la portion de ceux qui nous gâtent, et le sort de ceux qui nous volent.

18

Malheur à la terre ombreuse d'ailes, qui est au-delà des fleuves d'Éthiopie: 2 Qui envoie des ambassadeurs près de la mer, même dans des vases de bourrasques sur les eaux, en disant: Allez, messagers rapides, vers une nation dispersée et dépouillée, vers un peuple terrible depuis son commencement, une nation s'est rencontrée

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 18:3 489 Ésaïe 19:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tous les habitants du monde, et les habitants de la terre, voyez-vous, quand il élèvera un enseigne sur les montagnes, et quand il sonnera de la trompette, écoutez-vous. 4 Car l'Alam m'a dit: Je prendrai mon repos, et je considérerai dans ma demeure comme une chaleur claire sur les herbes, et comme une nuée de rosée dans la chaleur de la moisson.§** 5

6 Ils seront laissés ensemble aux oiseaux des montagnes et aux bêtes de la terre; et les oiseaux seront sur eux pendant l'été, et toutes les bêtes de la terre passeront l'hiver sur eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 En ce temps-là, le présent sera apporté à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) des armées d'un peuple dispersé et épluché, et d'un peuple terrible depuis leur commencement jusqu'à présent; une nation s'est rencontrée et a foulé sous le pied, dont le pays les fleuves ont gâté, au lieu du nom de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) des armées, la montagne de Zaïan (Zion).

19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, l'Alam AHAYAH montera sur une nuée rapide, et viendra en Égypte; et les idoles de l'Égypte seront émues à sa présence, et le coeur de l'Égypte fondra au milieu d'elle. 2 Et je mettrai les Égyptiens contre les Égyptiens, et ils combattront chacun contre son frère et chacun d'eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'un contre son prochain, la ville contre la ville, et le royaume contre le royaume.* 3 Et l'esprit de l'Égypte échouera au milieu d'elle, et je détruirai son conseil; et ils chercheront les idoles et les idoles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et je livrerai les Égyptiens entre les mains d'un souverain cruel, et un roi féroce dominera sur eux, dit le Sauveur, l'Alam (Eternal) AHAYAH des armées.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et les eaux s'effaceront de la mer, et le fleuve sera dévasté et séché. 6 Et ils tourneront les fleuves loin, et les ruisseaux de la défense seront vidés et séchés; les roseaux et les drapeaux

se flétriront. 7 Les roseaux de papier, près des ruisseaux, près de l'embouchure des ruisseaux, et toute chose semée près des ruisseaux,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Les pêcheurs aussi se lamenteront, et tous ceux qui jetteront l'angle dans les ruisseaux se lamenteront, et ils se lamenteront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

qui étendront des filets sur les eaux languira. 9 Et ceux qui

travailler dans le lin fin, et ceux qui tissent des réseaux, seront confondus.†† 10 Et ils seront brisés dans les buts de celui-ci, tous ceux qui font des écluses et des étangs pour le poisson.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Comment dites-vous à Pharaon: Je suis fils des sages, fils des rois anciens? 12 Où sont-ils? Où sont tes sages? Qu'ils te disent maintenant, et qu'ils sachent ce que l'Alam (Eternal) AHAYA des armées a prévu pour l'Égypte. 13 Les princes de Tsoan sont devenus des insensés, les princes de Noph sont trompés; ils ont aussi séduit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'Égypte, qui sont le séjour de ses tribus.*** 14 L'Alam (Eternal) AHAYAH a mêlé un esprit pervers au milieu d'elle; et ils ont fait errer l'Égypte dans toutes ses œuvres, comme un homme ivre étouffe dans ses

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 En ce jour-là, l'Égypte sera semblable aux femmes; elle sera effrayée et effrayée à cause du tremblement de la main d'Alam (Eternal) AHAYAH des armées, qu'il secoue. 18 Et le pays de Juda sera une terreur pour l'Égypte, quiconque en fera mention aura peur en lui-même, à cause du conseil d'Alam (Eternal) AHAYAH des armées, qu'il a décidé contre elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ce jour-là, cinq villes du pays d'Égypte parleront la langue de Canaan, et jureront à l'Alam AHAYAH, au milieu du pays d'Égypte, et une colonne à la frontière de l'Alam AHAYAH, au milieu du pays d'Égypte. En ce jour-là, il y aura un autel à l'Alam AHAYAH, au milieu du pays d'Égypte, et une colonne à la frontière de l'Alam AHAYAH, au milieu d'un signe et d'un témoignage à l'Alam AHAYAH, au pays d'Égypte.

6 Et l'habitant de cette île dira en ce jour-là: Voici, telle est notre attente, où nous fuyons pour être sauvés du roi d'Assyrie, et comment serons-nous sauvés?

Une évasion?§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le fardeau du désert de la mer. Comme les tourbillons dans le midi passent, ainsi il vient du désert, d'un pays terrible. 2 Une vision sombre m'est annoncée; le traître fait de la perfidie, et le spoiler gâte. Monte, ô Élam, assiége, ô Média, j'ai tout ce qui soupire.

3 C'est pourquoi mes reins sont remplis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Mon coeur m'effrayait, ma crainte m'effrayait, la nuit m'effrayait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Car ainsi me dit le Sauveur: Va, mets un veilleur, qu'il raconte ce qu'il voit. 7 Et il vit un char avec deux cavaliers, un char d'ânes et un char de chameaux; et il écouta avec assiduité: 8 Et il cria: Un lion: Mon souverain, je me tiens continuellement debout.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et voici, voici, un char d'hommes vient avec deux cavaliers. Et il répondit: Babylone est tombée, et toutes les images taillées de ses baals (des dieux) sont tombées; et il a brisé jusqu'à la terre. 10 O mon battage, et le blé de mon sol.

ce que j'ai entendu parler de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) des hôtes, l'AHBA (AHBA) de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), je vous ai déclaré.††

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le fardeau de Douma. Il m'appelle de Séir, Gardien, qu'en est-il de la nuit? Garde, qu'en est-il de la nuit? 12 La sentinelle dit: Le matin vient, et aussi la nuit; si vous voulez vous enquérir, demandez-vous; revenez.

Dans la forêt d'Arabie, demeurez dans les troupes de Dedanim.

14 Les habitants du pays de Tema apportèrent de l'eau à celui qui avait soif, et ils empêchèrent avec leur pain celui qui s'était enfui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 16 Car ainsi m'a dit le Sauveur: D'ici un an, selon la gravité de la guerre, des années de location, et toute la gloire de Kédar échouera. 17 Et le reste du nombre des archers,

des hommes puissants des fils de Kédar, seront diminués; car l'Alam (Eternal) AHAYAH AHBA de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) a parlé.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le fardeau de la vallée de la vision. Qu'est-ce que tu as maintenant, que tu es tout entier monté sur les toits? 2 Toi qui es plein d'agitation, une ville tumultueuse, une ville joyeuse; tes hommes tués ne sont pas tués par l'épée, ni morts dans la bataille. 3 Tous tes chefs s'enfuirent ensemble, ils sont liés par les archers; tous ceux qui se trouvent en toi sont liés, et ils se sont enfuis de loin. 4 C'est pourquoi je dis: Ote-toi de moi, je pleurerai,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 5 Car c'est un jour de détresse, de travail pour ne pas me consoler, à cause de l'empoisonnement de la fille de mon peuple, et de fouler, et de perplexité par le Sauveur AHAYAH des armées dans la vallée de la vision, brisant

6 Et Élam enfanta le carquois avec des chars d'hommes et de cavaliers, et Kir découvrit le bouclier; 7 et il arrivera que tes vallées les plus choisies seront remplies de chars, et les cavaliers se rangeront à la porte.§**

8 Et il découvrit la couverture de Juda, et tu regardais en ce jour jusqu'aux armures de la maison de la forêt. 9 Vous avez vu aussi les brèches de la ville de David, qu'ils sont nombreux; et vous avez rassemblé les eaux de la piscine inférieure. 10 Vous avez dénombré les maisons de YaRaWaShaLaM, et les maisons ont été brisées pour fortifier la muraille. 11 Vous avez fait aussi un fossé entre les deux murs pour l'eau de l'ancienne piscine; mais vous n'avez point regardé vers son créateur, et vous n'avez point tenu compte de celui qui l'avait ionisé il y a longtemps. 12 En ce jour-là, le Sauveur AHAYAH des armées appela aux pleurs, aux deuils, à la calvitie et à la cendre de sacs. 13 Et voici, joie et joie, tuant des boeufs, tuant des brebis, mangeant de la chair,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 22:14 491 Ésaïe 24:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et buvons du vin; mangeons et buvons, car demain nous mourrons. 14 Et il fut révélé dans mes oreilles par l'Alam (Eternal) AHAYAH

Certes, cette iniquité ne sera purgée de vous que lorsque vous mourrez, dit le Sauveur AHAYA des armées.

Ainsi parle le Sauveur AHAYAH des armées: Va, amène-toi à ce trésorier, jusqu'à Shebna, qui est au-dessus de la maison, et dis: 16 Qu'as-tu ici? et qui as-tu ici, pour te faire sortir un sépulcre ici, comme celui qui l'a fait sortir d'un sépulcre en haut, et qui s'est taillé une demeure dans un rocher? 17 Voici, l'Alam AHAYAH te transportera avec une grande captivité, et il te couvrira.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les chars de ta gloire seront la honte de ta maison souveraine.*** 19 Et je te chasserai de ton poste, et il te tirera de ton état.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ce jour-là, j'appellerai mon serviteur Éliakim, fils de Hilkija; 21 je le revêtirai de ta robe, je le fortifierai de ta ceinture, et je livrerai ton gouvernement entre ses mains; et il sera père des habitants de YaRaWaShaLaM.

22 Et je mettrai la clef de la maison de David sur son épaule, et il ouvrira,

23 Et je l'attacherai comme un clou dans un lieu sûr; et il sera pour un trône glorieux à la maison de son père. 24 Et ils accrocheront sur lui toute la gloire de la maison de son père, la postérité et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

††† 25 Dans le problème, des alvéoles de petite quantité, des pelles de tasses, même à tous les vaisseaux offlagons.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les jours d'un roi: après la fin de soixante-dix ans Tyr chantera comme une prostituée. §§ 16 Prends une harpe, va dans la ville, prostituée qui a été acquise; fais une douce mélodie, chante beaucoup de cantiques, afin que tu te souviennes.

Et il arrivera, après la fin de soixante-dix ans, que l'Alam AHAYAH visitera Tyr, et elle

18 Et sa marchandise et sa location seront saintes à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYA (Eternal) AHAYA (Eternal) AHAYA (Eternal) AHAYA (Eternal) AHAYA AHAYA (Eternal) AHAYA AHAYA (Ethral) AHAYA (Ethral) AHAYA (E.) AHAYA (E.) AHAYA (E.) AHAYA (E) AHAYA (E) AHAYA (A) AHAYA (A) AHAYA (E).

24

Voici, l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) fait vider la terre, et la gaspille, et la renverse à l'envers, et disperse ses habitants.* 2 Il en sera de même pour le peuple, comme pour le sacrificateur, comme pour le serviteur, ainsi pour son maître, comme pour la servante, ainsi pour sa maîtresse, comme pour l'acheteur, ainsi pour le vendeur, comme pour le prêteur, ainsi pour l'emprunteur, comme pour le preneur d'usure, ainsi pour le donneur d'usure à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Le pays sera entièrement vidé, et entièrement gâté; car l'Alam (Eternal) AHAYAH a prononcé cette parole. 4 La terre est dans le deuil et s'estompe, le monde languit.

et se fane, les gens hautains de la terre languissent.

la hauteur du peuple

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 24:6 492 Ésaïe 26:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ses habitants, parce qu'ils ont transgressé les lois, ont changé l'ordonnance, ont violé l'alliance éternelle. 6 C'est pourquoi la malédiction a dévoré

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Le vin nouveau pleure, la vigne languit, et tous ceux qui l'habitent soupirent avec joie. 8 Le miroitement des tabres cesse, le bruit de ceux qui se réjouissent finit, la joie de la harpe

pauvres, et les marches des indigents. 7 La voie de la justice est droite; toi, le plus droit, tu pèses le chemin des pauvres.

éternel...: Hébr. le rocher des siècles

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 26:8 493 Ésaïe 28:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Oui, dans la voie de tes jugements, O Alam, AHAYAH, nous t'avons attendu; le désir de notre âme est pour ton nom et pour le souvenir de toi. 9 Je t'ai désiré de mon âme dans la nuit; oui, avec mon esprit au dedans de moi je te chercherai de bonne heure; car quand tes jugements seront sur la terre, les habitants du monde apprendront la justice. 10 Que la faveur soit manifestée aux méchants, mais il n'apprendra pas la justice; il agira injustement dans le pays de la droiture, et il ne verra pas la majesté de l'Alam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHAYAH 11.--Alam (Eternal) AHAYAH, quand ta main sera levée, ils ne verront pas; mais ils verront, et auront honte de leur envie envers le peuple; oui, le feu

de tes ennemis les dévoreront.

Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), tu nous ordonneras la paix, car tu as aussi fait toutes nos œuvres en nous.

14 Ils sont morts, ils ne vivront pas, ils sont morts, ils ne ressusciteront pas; c'est pourquoi tu les as visités et détruits, et tu as fait périr toute leur mémoire. 15 Tu as augmenté la nation, O Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal)

17 Comme si elles t'avaient visitée, elles...

Il s'agit d'un aprayeur quand il s'agit d'un chasteté.

comme une femme enceinte, qui s'approche du moment de son accouchement, est dans la douleur, et crie dans ses douleurs; ainsi avons-nous été à tes yeux, ô Alam!

18 Nous avons été avec des enfants, nous avons été dans la douleur, nous avons comme il a été fait du vent; nous n'avons fait aucune délivrance sur la terre, et les habitants du monde ne sont pas tombés. 19 Tes morts vivront, avec mon corps mort, ils se lèveront. Réveillez-

vous et chantez, vous qui habitez dans la poussière; car votre rosée est comme la rosée des herbes, et la terre chasse les morts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Venez, mon peuple, entrez dans vos chambres, et fermez vos portes autour de vous; cachez-vous comme un petit moment, jusqu'à ce que la dignation soit dépassée. 21 Car voici, l'Alam (Éternel) AHAYAH sort de son lieu pour punir les habitants de la terre pour leur iniquité; la terre aussi révélera son sang, et ne couvrira plus ses morts.§§

27

En ce jour-là, l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH avec sa plaie, sa grande et forte épée punira le léviathan le perçage

2 En ce jour-là, chantez-lui: Une vigne de rouge

Moi, l'Alam (Eternal) AHAYAH, je le garde; je l'arroserai à chaque instant; de peur que ce ne soit douloureux, je le garderai nuit et jour.

Fury n'est pas en moi: qui voudrait mettre les sabres et les épines contre moi dans la bataille?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ou qu'il prenne possession de ma force, afin qu'il fasse la paix avec moi, et qu'il fasse la paix avec moi. 6 Il fera s'enraciner ceux qui viennent de Jacob; YaShaRa'AhLa (y'shra'l) fleurira et bourgeonnera, et remplira la face du monde de fruits.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Est-ce qu'il l'a frappé comme il a frappé ceux qui l'ont frappé? Ou est-ce qu'il a été tué selon le massacre de ceux qui ont été tués par lui?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le vent dur au jour du vent d'orient.§** 9 C'est pourquoi l'iniquité de Jacob sera purgée, et c'est tout le fruit pour enlever son péché; quand il fera toutes les pierres de l'autel comme des pierres de craie qui sont

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et la ville protégée sera dévastée, et la demeure abandonnée, et laissée comme un désert; là le veau paîtra, et là il se couchera, et en dévorera les branches. 11 Quand ses branches seront desséchées, elles seront brisées; les femmes viennent et les mettent au feu; car c'est un peuple sans intelligence; c'est pourquoi celui qui les a fait n'aura pas pitié d'elles, et celui qui les a formées ne leur fera aucune faveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il arrivera en ce jour-là que l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYA, le long du canal du fleuve jusqu'au ruisseau de l'Égypte, et vous serez rassemblés un par un, fils de YaShaRa'AhLa.

ce jour-là, la grande trompette sera soufflée, et ils viendront qui étaient prêts à périr dans le pays d'Assyrie, et les parias dans le pays d'Égypte, et ils adoreront l'Alam AHAYAH, dans la montagne de QaDaSh, à YaRaWaShaLaM

- C'est pas vrai.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Malheur à la couronne de l'orgueil, aux ivrognes d'Éphraïm, dont la beauté glorieuse est une fleur qui s'affaisse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Voici, le Sauveur a un puissant et fort, qui, comme un ravageur de grêle et une tempête destructrice, comme un flot d'eaux puissantes débordant, sera renversé sur la terre par la main. 3 La couronne d'orgueil, les ivrognes d'Éphraïm, sera foulée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et la beauté glorieuse, qui est sur la tête de la vallée de la graisse, sera une fleur qui s'affaiblit, et comme le fruit hâtive devant le sum-mer, que celui qui la regarde voit, pendant qu'il est encore dans sa main,

Mangez-le vers le haut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 En ce jour-là, l'Alam (Eternal) AHAYAH sera pour une couronne de gloire et pour un diadème de beauté, pour le reste de son peuple, 6 et pour un esprit de jugement pour celui qui est assis dans le jugement, et pour la force pour ceux qui tournent le combat vers la porte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ou, tu l'envoies ** 27.8 il...: ou, quand il l'enlève avec † 27,9 images: ou, images du soleil * 28.1 vaincre: Héb. brisé † 28.3 sous...: Héb. avec les pieds 28.4 mange: Héb. avale

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Pour les lèvres étouffantes et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 28:7 494 Ésaïe 29:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Mais ils ont aussi erré par le vin, et par la boisson forte sont hors du chemin; le sacrificateur et le prophète ont erré par la boisson forte, ils sont engloutis de vin, ils sont hors du chemin par la boisson forte; ils ont erré dans la vision, ils trébuchent dans le jugement. 8 Car toutes les tables sont pleines de vomissement et de saleté, de sorte qu'il n'y a point de lieu pur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Qui enseignera-t-il la connaissance? Qui fera-t-il comprendre la doctrine? Ceux qui sont sevrés du lait et puisés des seins.§ 10 Car le précepte doit être sur le précepte, sur le précepte

précepte; ligne sur ligne, ligne sur ligne; ici un peu, et là un peu:**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 A qui il a dit: C'est là le reste que vous pouvez faire reposer le lassaire, et c'est là le rafraîchissement; mais ils n'ont pas voulu entendre. 13 Mais la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH était pour eux précepte sur précepte,

précepte sur le précepte; ligne sur ligne, ligne sur ligne; ici un peu, et là un peu; afin qu'ils puissent aller, et tomber en arrière, et être brisés, et pris, et pris.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ C'est pourquoi écoutez la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH, hommes méprisants, qui gouvernent ce peuple qui est à YaRaWaSha-LaM 15. ¶ ¶ Parce que vous avez dit: Nous avons fait une alliance avec la mort, et nous sommes en accord avec l'enfer; quand le fléau débordant passera, il ne viendra pas à nous; car nous avons fait des mensonges notre refuge, et nous nous sommes cachés sous le mensonge.

¶ C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, j'ai couché à Zaïan (Zion) pour une fondation une pierre, une pierre éprouvée, une pierre d'angle précieuse, une fondation sûre; celui qui croit ne fera pas de hâte. 17 Je mettrai aussi le jugement sur la ligne, et la justice sur le pluvieux; et la grêle balayera le refuge des mensonges, et les eaux déborderont la cachette.

Et ton alliance avec la mort sera annulée, et ton accord avec l'enfer ne subsistera pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Depuis le moment où les affluents s'écoulent, c'est alors qu'ils se précipitent.

qu'il sort, il vous prendra; car le matin, le matin, il passera, le jour et la nuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Car le lit est plus court qu'un homme ne peut s'étirer dessus; et le nar-ramier couvert qu'il ne peut s'y envelopper. 21 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH se lèvera comme sur le mont Perazim, il sera

22 Maintenant, ne vous moquez pas de vous, de peur que vos troupes ne se fortifient; car j'ai entendu du Sauveur AHAYAH d'hôtes une consommation, déterminée sur toute la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Le laboureur laboure-t-il toute la journée pour semer? ouvre-t-il et brise-t-il les cailloux de sa terre? 25 Lorsqu'il en aura rendu clair le visage, ne jette-t-il pas à l'extérieur les entailles, et disperse-t-il le cumin, et jette-t-il dans le blé principal et l'orge désignée et le riz à leur place?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Car les mouchoirs ne sont pas écrasés avec un instrument de battage, ni une roue de charrette tournée sur le cummin; mais les mouchoirs sont battus avec un bâton, et le cummin avec un bâton. 28 Le pain de maïs est meurtri, parce qu'il ne le frappera jamais, ni ne le brisera avec le

29 Cela vient aussi de l'Alam (Eternal) AHAYAH des armées, qui

est merveilleux dans les conseils, et excellent dans le travail.

29 États-Unis d'Amérique

Malheur à Ariel, à Ariel, ville où David habitait! ajoutez-le année après année, qu'ils tuent des sacrifices. * - - 2 Je m'affligerai à Ariel, et il y aura de la lourdeur et de la tristesse; et ce sera pour moi comme Ariel. 3 Je camperai contre toi tout autour, et je mettrai le siège contre toi avec une montagne, et je lèverai des forts contre toi. 4 Tu seras fait descendre, et tu parleras hors de la terre, et ton discours sera bas de la poussière, et ta voix sera, comme celle qui a un esprit familier, hors de la terre, et ta parole sera basse de la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 5 Et la multitude de tes étrangers sera semblable à une petite poussière, et elle sera dans la poussière. La multitude des terribles sera comme la paille qui passe; oui, elle sera tout à coup.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Tu seras visité de l'Alam, AHAYAH, des armées avec tonnerre, avec tremblement de terre, avec grand bruit, avec tempête et tempête, et avec la flamme du feu dévorant.

7 Et la multitude de toutes les nations qui combattent Ariel, tous ceux qui combattent contre elle et sa munition, et qui l'affligent, sera comme un songe de vision nocturne. 8 Ce sera comme quand un homme affamé songe, et voici, il mange; mais il se réveille, et son âme est vide; ou comme un homme qui a soif songe, et voici, il boit; mais il se réveille, et voici, il est faible, et son âme a de l'ap-petit; ainsi sera la multitude de toutes les nations qui combattent la montagne de Zaïan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Restez, et émerveillez-vous; criez, et criez; ils sont ivres, mais non avec du vin; ils chancellent, mais pas avec une boisson forte.** 10 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH a répandu sur vous l'esprit d'un sommeil profond, et a

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

** 29.9 criez-vous...; ou, prenez votre plaisir, et émeute

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 29:11 495 Ésaïe 30:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et la vision de tous est devenue pour vous comme les paroles d'un livre qui est scellé, que les hommes délivrent à celui qui est instruit, en disant:

Lis ceci, je te prie; et il dit: Je ne peux pas, car il est scellé:

non appris, disant: Lisez ceci, je vous prie; et il dit: Je ne suis pas instruit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi le Sauveur dit: Puisque ce peuple s'approche de moi de sa bouche, et que ses lèvres m'honorent, mais qu'il a repoussé son cœur loin de moi, et que sa crainte envers moi est enseignée par le précepte des hommes, 14 voici, je vais faire parmi ce peuple une œuvre de mauvaise qualité, une œuvre merveilleuse et une merveille; car la sagesse de leurs sages périra, et l'intelligence de ce qui est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 15 Malheur à ceux qui cherchent profondément à cacher leurs conseils à l'Alam (Eternal) AHAYAH, leurs hommes pieux seront-béchés.

Et leurs oeuvres sont dans l'obscurité, et ils disent: Qui nous voit? Qui nous connaît? 16 Certes, ton retour des choses à l'envers sera comme l'argile du potier; car l'ouvrage dira de celui qui l'a fait: Il ne m'a pas fait? ou l'ouvrage encadré dira de celui qui l'a encadré: Il n'avait aucune intelligence?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

N'est-ce pas encore un peu de temps, et le Liban sera transformé en champ fécond, et le champ fécond sera considéré comme une forêt?

En ce jour-là, les sourds entendront les paroles du livre, et les yeux des aveugles verront de l'obscurité, et des ténèbres. 19 Les humbles aussi augmenteront leur joie dans l'Alam, et les pauvres parmi eux.

Les hommes se réjouiront dans le QaDa, et le moqueur sera consumé, et tout ce qui veille à l'iniquité sera retranché. 21 Celui qui aura commis un crime pour une parole, et qui mettra un piège pour celui qui se reproduira dans la porte, et qui se détournera du juste pour une chose de néant. 22 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam, AHAYAH, qui a racheté Abraham, au sujet de la maison de Jacob, Jacob ne sera plus honteux, et son visage ne sera plus pâle maintenant. 23 Mais quand il verra ses enfants, l'œuvre de mes mains, au milieu de lui, ils sanctifieront mon nom, et sanctifieront le QaDa, W., et craindront l'AHBA, de YaShara,

d'AhLa, d'Ah. 24.

doctrine.†††

30

Malheur aux enfants rebelles, dit

7 Car les Égyptiens n'aideront point en vain et en vain leurs richesses sur les épaules des jeunes ânes, et leurs trésors sur les grappes de chameaux, à un peuple qui n'en tirera aucun profit. 7 Car les Égyptiens n'aideront point à se couvrir d'une couverture, mais pas de mon esprit, pour ajouter le péché au péché. 2 Ils marcheront pour descendre en Égypte, et ne demanderont point à ma bouche, pour se fortifier dans la force de Pharaon, et pour se confier dans l'ombre de l'Égypte. 3 C'est pourquoi la force de Pharaon sera votre honte, et la confiance dans l'ombre de l'Égypte votre confusion. 4 Car ses princes étaient à Tsoan, et ses ambassadeurs vinrent à Hanès. 5 Tous furent honteux d'un peuple qui ne pouvait en profiter, ni être un secours, ni un profit, mais une honte, et aussi un opprobre.

ai-je crié à ce sujet, Leur force est de rester immobile.

8 Maintenant allez, écris-le devant eux dans une table, et note-la dans un livre, afin que le temps vienne pour les siècles des siècles; 9 qu'il s'agisse d'un peuple rebelle, d'enfants menteurs, d'enfants qui n'entendront pas la loi de l'Alam (Eternal) AHAYAH 10: Ce qui dit aux voyants: Ne vois pas, et aux prophètes: Prophétie

11 Sortez-vous de la voie, détournez-vous du chemin,

QaDaSh L'un des YaShaRa'AhLa (y'shra'l) de cesser devant nous. 12 C'est pourquoi ainsi parle le QaDaSh

L'un des YaShaRa'AhLa (y'shra'l), Parce que vous méprisez cette parole, et faites confiance à l'oppression et à la perversité, et restez-y.

C'est pourquoi cette iniquité sera pour vous comme une brèche prête à tomber, enflammée dans un haut mur, dont la rupture vient soudainement en un instant. 14 Et il la brisera comme la rupture du vase des potiers, qui est brisé en morceaux; il ne ménagera pas; de sorte qu'il ne se trouvera pas dans l'éclatement d'elle un rayon de feu de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Car ainsi parle le Sauveur AHAYAH, le QaDaSh W. Un de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l); dans le cœur, ou pour prendre de l'eau avec hors dupit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Mais vous avez dit: Non, car nous fuirons sur les chevaux; c'est pourquoi vous fuirez; et, nous monterons sur les rapides; c'est pourquoi ceux qui vous poursuivent seront rapides.

17 Mille fuiront à la réprimande d'un seul homme, à la réprimande de l'homme.

vous fuirez, jusqu'à ce que vous soyez laissés comme un phare sur le sommet d'une montagne, et comme un enseigne sur une colline.

19 Car le peuple habitera à Zaïan (Zion) à YaRaWaShaLaM; tu ne pleureras plus; il ne te sera plus très gracieuse à la voix de ton cri; quand il l'entendra, il te répondra. 20 Et si le Sauveur te donne le pain de l'adverité, et l'eau de l'affliction, tes enseignants ne seront pas enlevés dans un coin,

21 Et tes oreilles entendront une parole derrière toi, disant: Encore ceci:

ers:

C'est le chemin, marchez-y, quand vous vous tournerez à droite, et quand vous vous tournerez à gauche. 22 Vous vous souillerez aussi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 29.10 dirigeants: Têtes d'héb. -. livre 29.11: ou, lettre §§ 29.14 procéder: Héb. ajouter ***
29.19 augmenter: Héb. ajouter †† 29.24 venir...: Héb. connaître la compréhension

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 30,7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

concernant...: ou, à elle

† 30,8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le...: Héb. ce dernier jour

30.12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

oppression: ou, fraude

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 30.14 les potiers...: Héb. la bouteille de potiers

** 30.17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

une balise: ou, un arbre dérobé de branches, ou, branches: ou, un mât

†† 30.20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

affliction: ou, oppression

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 30:23 496 Ésaïe 32:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

tu les jetteras comme un tissu menstruel; tu lui diras: Va-t'en, d'ici là....§ 23 Alors il donnera la pluie de ta semence, afin que tu sèmes la terre avec; et le pain du plis intérieur de la terre, et il sera gras et plentera; en ce jour-là, ton bétail paîtra dans de grands pâturages. 24 Les boeufs et les jeunes ânes qui écoutent la terre mangeront un pur prédateur, qui a été gagné avec la pelle et avec

25 Et il y aura sur toute haute montagne, et sur toute haute colline, les fleuves et les ruisseaux

26 Et la lumière de la lune sera comme la lumière du soleil, et la lumière du soleil sera sept fois, comme la lumière de sept jours, au jour où l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Voici, le nom de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) vient de loin, brûlant de sa colère, et son fardeau est lourd; ses lèvres sont pleines d'indignation, et sa langue comme un feu dévorant:.....§§ 28 Et son souffle, comme un torrent débordant, atteindra au milieu du cou, pour tamiser les nations avec le tamis de vanité; et il y aura une bride dans les mâchoires du peuple, les faisant errer..

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de l'Alam (Éternal) AHAYAH (Éter nal) AHAYA (Eter nal) AHAYA (Eter nal)) AHAYA (Eter nal) AHAYA (Eter nal) AHAYA (Eter nal) AHAYA (Eter nal)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Car, par la voix de l'Alam, l'Assyrien sera battu, qui frappera avec une verge. 32 Et dans tous les lieux où passera le bâton de terre, que l'Alam, l'Éternal, aura frappé.

Il sera couché sur lui, il sera avec des tabrets et des harpes; et dans les batailles de tremblement, il combattrait avec elle.

vieux, oui, pour le roi il est préparé, il l'a fait profond et grand,

son tas est le feu et beaucoup de bois; le souffle de l'Alam (Eternal) AHAYAH, comme un ruisseau de soufre, l'allume.††

31 États-Unis d'Amérique 31

Malheur à ceux qui descendent en Égypte pour obtenir de l'aide, et demeurez sur les chevaux, et faites confiance aux chars, parce qu'ils sont nombreux, et aux cavaliers, parce qu'ils sont très forts; mais ils ne regardent pas vers le QaDaSh W. Un de YaShaRa' AhLa.....
.....
.....

3 Or, les Égyptiens sont des hommes, et non AHBA, et leurs chevaux sont chair, et non esprit. Lorsque l'Alam AHAYAH étendra sa main, celui qui aide tombera, et celui qui est couvert tombera, et ils échoueront tous ensemble. 4 Car ainsi m'a parlé l'Alam AHAYAH, comme le lion et le jeune lion rugissant sur sa proie, quand une multitude de bergers est appelée contre lui, il n'aura pas peur de leur voix, et il ne s'abaissera pas au bruit.

5 La vile personne ne sera plus appelée libérale, et la foule ne sera plus considérée comme généreuse. 6

l'homme vil parlera vilain, et son cœur agira iniquité, pour pratiquer l'hypocrisie, et pour commettre l'erreur contre l'Alam (Eternal) AHAYAH, pour vider l'âme de la faim, et il fera échouer la boisson de la soif.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Détruisez les pauvres par des paroles mensongères, même quand les indigents parlent bien.

§ 8 Mais les libéraux conçoivent des choses libérales; et par des choses libérales il se tiendra.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 32:9 497 Ésaïe 34:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Lève-toi, femmes qui sont à l'aise; écoutez ma voix, filles imprudentes; prêtez l'oreille à mon discours. 10 Vous serez troublées pendant des jours et des années, femmes imprudentes; car le millésime échouera, le rassemblement

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Tremblez, femmes qui sont à l'aise; soyez troublées, imprudentes; dépouillez-vous, et ne vous rendez point.

12 Ils se lamenteront pour les trayons, pour les champs agréables, pour la vigne féconde.. 13 Sur le pays de mon peuple monteront des épines et des sabres; oui, sur toutes les maisons de joie de la ville joyeuse: §§ 14 Parce que les palais seront abandonnés, la multitude de la ville sera laissée;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Jusqu'à ce que l'esprit nous soit répandu d'en haut, et que le désert soit un champ fécond, et que le champ fécond soit compté comme une forêt. 16 Alors le jugement habitera dans le désert, et la justice restera dans le champ fécond. 17 L'œuvre de justice sera la paix, et l'effet de la justice sera la tranquillité et l'assurance pour toujours.

10 Maintenant, je me lèverai, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

;Sharon est semblable à unawilderness; etBashanetCarmelshakeoffleursfruits.

maintenant je serai élevé, maintenant je me lèverai. 11 Vous concevrez de la paille, vous ferez sortir du chaume; votre souffle, comme le feu, vous dévorera.

Le peuple sera comme les flammes de la chaux, Comme les épines coupées, Ils seront brûlés dans le feu.

13 Écoutez, vous qui êtes loin de ce que j'ai fait, et qui êtes près de moi, reconnaissez ma puissance. 14 Les pécheurs de Zaïan (Zion) ont peur; la crainte a surpris les hypocrites. Qui d'entre nous habitera avec le feu dévorant? Qui d'entre nous habitera avec des brûlures éternelles? 15 Celui qui marche avec justice et qui parle avec droiture, celui qui méprise le gain des oppressions, qui agite ses mains de la prise de pots-de-vin, qui empêche ses oreilles d'entendre du sang, et qui ferme ses yeux de voir le mal;§**

haut: sa place de défense sera les munitions des rochers; le pain lui sera donné; ses eaux seront sûres. §§

17 Tes yeux verront le roi dans sa beauté; ils verront le pays qui est très éloigné. *** 18 Ton coeur méditera la terreur. Où est le scribe? Où est le receveur? Où est celui qui a compté les tours?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu ne verras pas un peuple féroce, un peuple d'une parole plus profonde que tu ne peux percevoir, d'un étourdissement

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Regarde Zaïan (Zion), ville de nos solennités: Tes yeux tanguront, que tu ne comprendras pas.

voir YaRaWaShaLaM, une demeure tranquille, un tabernacle qui ne sera pas enlevé; aucun des pieux de celui-ci ne sera

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Mais là sera le glorieux Alam, AHAYAH,

8 Car c'est le jour de la vengeance de l'armée, et l'année de la rétribution pour la controverse de Zaïan (Zion). AHAYAH est rempli de sang, il est rendu gras avec de la graisse, et avec du sang d'agneau et de chèvre, avec de la graisse des rognons de béliers; car l'Alam (Éternel) AHAYAH a un sacrifice à Bozra, et un grand massacre dans le pays d'Idumea.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et ses ruisseaux seront transformés en hauteur, et sa poussière en soufre, et son pays sera brûlé. 10 Il ne s'éteindra ni la nuit ni le jour, et sa fumée montera à jamais; de génération en génération il sera désert, et personne ne passera à jamais par elle.

11 Mais le cormorant et l'amertume la posséderont; la chouette et le corbeau y habiteront; et il étendra sur elle la ligne de confusion, et les pierres du vide. § 12 Ils en appelleront les nobles au royaume, mais il n'y en aura point, et tous ses princes ne seront rien. 13 Et des épines monteront dans ses palais, des manteaux et des ronces dans ses forteresses; et ce sera une habitude de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Les bêtes sauvages du désert rencontreront aussi les bêtes sauvages de l'île, et le satyre criera à son prochain; le hibou s'y reposera aussi, et trouvera pour elle un lieu de repos. ††--

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Cherchez du livre de l'Alam, et lisez: nul de ceux-ci ne manquera, nul ne voudra son conjoint; car ma bouche l'a ordonné, et son esprit l'a recueilli. 17 Et il a jeté le sort pour eux, et sa main l'a divisé par ligne; ils le posséderont pour toujours, de génération en génération ils y habiteront.

35

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le désert et le lieu solitaire se réjouiront pour eux, et le désert se réjouira, et fleurira comme la rose. 2 Il fleurira d'absurde, et se réjouira même de joie et de chant; la gloire du Liban lui sera donnée, l'excellence du Carmel et de Sharon, ils verront la gloire de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et l'excellence de notre AHBA.

3 Fortifiez les mains faibles, et confirmez les genoux faibles. 4 Dis à ceux qui ont un cœur craintif: Fortifiez-vous, ne craignez pas; tenez, votre AHBA viendra avec vengeance, AHBA même avec une rétribution; il viendra

et vous sauver.*

5 Alors les yeux de l'aveugle s'ouvriront, et les oreilles des sourds s'éteindront. 6 Alors l'homme boiteux sautera comme un harceleur, et la langue des muets chantera; car dans le désert les eaux éclateront, et les ruisseaux dans le désert.

† 8 Et l'eau d'une route: dans l'habitation des dragons, où chaquelay, s'abreuve avec des roseaux et des brosses.

sera là, et un chemin, et il sera appelé le chemin de la sainteté; l'impureté ne passera pas dessus, mais

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Il n'y aura point là de lion, et il n'y aura pas de bête rauque, et il n'y aura point là-haut de bête rauque; mais les rachetés y marcheront; 10 et les rachetés d'Alam, AHAYAH, retourneront, et viendront à Zaïan, avec des chants et de la joie éternelle sur leurs têtes; ils obtiendront la joie et la joie, et la tristesse, et la tristesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les soupirs s'enfuiront.

36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La quatorzième année du roi Ézéchiass, Sennachérib, roi d'Assyrie, monta contre toutes les villes de Ju-Dah, et les prit. 2 Le roi d'Assyrie envoya Rabschaké de Lakis à YaRaWaShaLaM vers le roi Ézéchiass.

avec une grande armée. Et il se tenait près du conduit de la piscine supérieure sur la route du champ de Fuller. 3 Alors Éliakim sortit vers lui,

Hilkijah, fils, qui était au-dessus de la

la maison, Schebna, le scribe, et Joa, fils d'Asaph, l'archiviste.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Rabschaké leur dit: Dites maintenant à Ézéchiass: Ainsi parle le grand roi, le roi d'Assyrie: Quelle est cette confiance en toi? 5 Je dis: Dis: Ce ne sont que des paroles vaines.

et la force pour la guerre; maintenant sur qui as-tu confiance, pour te rebeller contre moi?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Mais si tu me dis: Nous avons confiance en l'Alam, notre AHBA, n'est-ce pas lui, dont les hauts lieux et les autels d'Ézéchiass ont été enlevés, et nous avons dit à Juda et à YaRaWaShaLaM: Vous vous prosternerez devant ce tar? 8 Maintenant, donne des promesses, je te prie, à mon maître, le roi d'Assyrie,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et je te donnerai deux mille chevaux, si tu peux, de ta part, mettre des cavaliers sur eux. § 9 Comment donc détourneras-tu la face d'un seul des plus petits serviteurs de mon maître, et mettras ta confiance en l'Égypte

† 34.7 licornes: ou, rhinocérotas, 34.7 imbibés: ou, ivrogne § 34.11 cormorant: ou, pélican ** 34.13 hiboux: ou, autruches: Hébr.

les filles de la chouette †† 34.14 Les bêtes sauvages du désert: Hébr. Ziim -.34.14 les bêtes sauvages de l'île: Hébr. Ijim §§ 34.14

screech...: ou, monstre de nuit * 35.4 craintif: Hébr. hâtif † 35.7 herbe...: ou, un court pour les roseaux, etc 35.8 mais...: ou, car il sera

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

avec eux * 36.3 scribe: ou, secrétaire † 36.5 vaine...: Hébr. un mot de lèvres 36.5 J'ai...: ou, mais le conseil et la force sont pour le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

guerre § 36.8 promesses: ou, otages

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 36:10 499 Ésaïe 37:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et suis-je maintenant monté sans l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) contre ce pays pour le détruire? L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH me dit: Monte contre ce pays, et détruis-le.

Éliakim, Shebna et Joah dirent à Rabshaké: Parle, je te prie, à tes serviteurs en langue syrienne, car nous comprenons

et ne nous parlez pas en langue juive, aux oreilles du peuple qui est sur la muraille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Rabschaké dit: Mon maître m'a envoyé dire ces choses à ton maître et à toi? N'a-t-il pas envoyé vers les hommes qui sont assis sur la muraille, pour qu'ils mangent leur propre fumier, et qu'ils boivent leur pisse avec toi? 13 Rabschaké s'arrêta, et cria d'une voix forte dans la langue des Juifs, et dit: Écoutez les paroles du grand roi, le roi d'Assyrie. 14 Ainsi parle le roi: Qu'Ézéchias ne vous trompe point; car il ne pourra pas vous délivrer. 15 Et Ézéchias ne vous fera pas confiance en l'Alam (Eternal) AHAYAH, disant: L'Alam (Eternal) AHAYAH nous délivrera certainement; cette ville ne sera pas livrée entre les mains du roi d'Assyrie. 16 Ne vous écoutez pas à Ézéchias; car ainsi parle le roi d'Assyrie: Accordez-vous avec moi par un présent, et sortez-vous de sa vigne, et de ses eaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Jusqu'à ce que je vienne vous emmener dans un pays comme votre propre pays, un pays de blé et de vin, un pays de pain et de vignes. 18 Méfiez-vous qu'Ézéchias ne vous persuade pas, en disant: Alam (Eternal) AHAYAH nous délivrera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Où sont les baals de Hamath et d'Arphad? Où sont les baals de Sephar-Vaïm? Et ont-ils délivré Samarie de ma main? 20 Qui sont-ils parmi tous les baals de ces pays qui ont délivré leur pays?

21 Mais ils gardèrent la paix, et ne lui répondirent pas une parole; car le commandement du roi était: Ne lui réponds pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Éliakim, fils de Hilkija, qui était au-dessus de la maison, Schebna, le scribe, et Joa, fils d'Asaph, l'enregistreur, vinrent à Ézéchias avec leurs vêtements, et lui racontèrent les paroles de Rabschaké.

37

Lorsque le roi Ézéchias eut entendu cela, il déchira ses vêtements, se coucha de sacs, et entra dans la maison d'Alam (Eternal) AHAYA 2. Il envoya Éliakim, qui était au-dessus de la maison, et Schebna, le scribe, et les anciens des sacrificateurs couverts de sacs, vers Isaïe, le prophète, fils d'Amots. 3 Et ils lui dirent: Ainsi parle Ézéchias: Ce jour est un jour de détresse, de réprimande et d'humiliation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

blasphème: car les enfants sont venus à la naissance, et il n'y a pas de force pour faire sortir.* 4 C'est peut-être l'Alam (Eternal) AHAYAH

AHBA, ton maître, entendra les paroles de Rabshaké, que le roi d'Assyrie, son maître, a envoyées pour reprocher à AHBA vivant,

5 Et les serviteurs du roi Ézéchias vinrent à Ésaïe.

6 Et Ésaïe leur dit: Vous direz ainsi à votre maître: Ainsi parle l'Alam:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Voici, j'enverrai une explosion sur lui, et il entendra une rumeur, et il retournera dans son pays; et je dirai: 16 Ô Alam, toi seul, tu es l'AHBA, de tous les royaumes de la terre; tu as fait le ciel et la terre. 17 Incline ton oreille, ô Alam, et écoute; ouvre tes yeux, ô Alam, et vois, et écoute toutes les paroles de Sennachérib, qui a envoyé pour reprocher

Faites-le tomber par l'épée dans son propre pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Rabschaké revint, et trouva le roi d'Assyrie en guerre contre Libna, car il avait appris qu'il était parti de Lakis.

Et il entendit dire au sujet de Tirhaka, roi d'Éthiopie: Il est sorti pour faire la guerre avec toi. Et quand il l'entendit, il envoya des messagers vers

Ézéchias, disant: 10 Vous parlerez ainsi à Ézéchias, roi de Juda, en disant: Que ton AHBA, en qui tu as confiance, ne te trompe pas, dis: YaRaWaShLaM -----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'AHBA 18 vivant.--D'une vérité, Alam (Eternal) AHAYAH, les rois d'Assyrie ont gaspillé toutes les nations, et leurs pays,§

Et ils jettent leurs baals dans le feu; car ce n'étaient pas des baals, mais l'ouvrage des mains des hommes, du bois et du bois.

C'est pourquoi ils les ont détruits.** 20 Et maintenant, ô Alam, AHAYAH, notre AHBA, sauve-nous de sa main, afin que tous les royaumes de la terre sachent que tu es AHAYAH, toi seul.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Isaïe, fils d'Amots, envoya dire à Ézéchiass: Ainsi parle l'Alam, AHAYAH, AHBA, de YaShaRa'AhLa, tandis que tu m'as prié contre Sennachérib, roi d'Assyrie.

La vierge, fille de Zaïan (Zion), t'a méprisé, et t'a ri pour te mépriser; la fille de YaRaWaShaLaM a secoué la tête contre toi. 23 Qui as-tu insulté et blasphémé? et contre qui as-tu élevé ta voix, et levé tes yeux en haut?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 37:24 500 Ésaïe 38:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Par tes serviteurs tu as reproché au Sauveur, et tu as dit: Par la multitude de mes chars, je suis monté jusqu'à la hauteur des montagnes, jusqu'aux côtés du Liban; et je couperai ses grands cèdres et ses sapins de choix; et j'entrerai dans la hauteur de sa frontière et dans la forêt de son Carmel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 N'as-tu pas entendu, il y a longtemps, comment je l'ai fait, et des temps anciens, que je l'ai formé? Maintenant, je l'ai fait passer, afin que tu sois pour jeter des villes de dénuement dans les villes assiégées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 C'est pourquoi leurs habitants étaient de petite puissance, ils étaient consternés et confus; ils étaient comme l'herbe des champs, comme l'herbe verte, comme l'herbe sur les toits, et comme le maïs soufflé avant qu'il ne grandisse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

contre moi. §§ 29 Parce que ta fureur contre moi et ton tumulte est montée dans mes oreilles, je mettrai mon crochet dans ton nez, et mon soufre dans tes lèvres, et je te tournerai par le chemin par lequel tu es venu. 30 Et ceci sera pour toi un signe: Vous mangerez cette année-ci ce qui grandit d'elle-même; et la deuxième année qui jaillit d'elle-même; et la troisième année vous semez, moissonnez, plantez des vignes, et en mangerez le fruit. 31 Et le reste de la maison de Juda s'enracinera de nouveau,

32 Car c'est de YaRaWaShaLaM que sortira un reste, et ceux qui s'échappent de la montagne de Zaïan (Zion); le zèle de l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) fera cela. 33 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH concernant le roi d'Assyrie: Il n'entrera pas dans cette ville, il n'y tirera point de flèche, il n'entrera pas devant elle avec des boucliers, et il ne jettera pas de banque contre elle. 34 Il reviendra par le chemin qu'il est venu, et il n'entrera pas dans cette ville, dit:

l'Alam 35, car je défendrai cette ville pour la sauver à cause de moi, et à cause de mon serviteur David.

Alors l'ange de l'Alam, AHAYAH, sortit, et frappa dans le camp des Assyriens cent quatre-vingts.

et cinq mille; et quand ils se levèrent de bon matin, voici, ils étaient tous des cadavres morts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Sennachérib, roi d'Assyrie, s'en alla, et s'en retourna, et habita à Ninive. 38 Et il arriva, comme il était en guerre d'expédition dans la maison de Nisroc, son haïlayam, qu'Adrammelec et ses fils Sharezer le frappaient par l'épée; et ils s'échappèrent dans le pays d'Arménie; et Esar Haddon, son fils, régna à sa place.

Annexe V. Partie I

En ces jours-là, Ézéchias fut malade jusqu'à la mort. Et Ésaïe, le prophète, fils d'Amots, vint à lui,

2 Alors Ézéchias tourna le visage vers la muraille, et pria l'Alam. 3 Et il dit: Souviens-toi maintenant, ô Alam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHAYAH, je te prie, comment j'ai marché devant toi en vérité et avec un cœur parfait, et j'ai fait ce qui

est bon à tes yeux. Et Ézéchias pleura.

4 La parole de l'Alam fut adressée à Ésaïe, en ces mots: 5 Va, et dis à Ézéchias: Ainsi parle l'Alam:

6 Et je te délivrerai, toi et cette ville, de la main du roi d'Assyrie; et je défendrai cette ville. 7 Et ceci sera un signe pour toi de l'Alam, AHAYAH, que l'Alam, AHAYAH, fera ce qu'il a dit; 8 Voici, je ramènerai l'ombre des degrés, qui est descendue dans le cadran du soleil d'Ahaz, dix degrés en arrière. Ainsi le soleil est revenu dix degrés, par quels degrés il a été descendu.

9 L'écriture d'Ézéchias, roi de Juda, lorsqu'il fut malade, et qu'il fut guéri de sa maladie; 10 J'ai dit dans l'extermination de mes jours: J'irai aux portes du sépulcre; je suis privé du reste de mes années. 11 J'ai dit: Je ne verrai pas l'Alam.

Et même l'Alam (Eternal) AHAYAH, dans le pays des vivants: Je ne verrai plus l'homme avec les habitants des

12 Mon âge m'a quitté, et il m'a été enlevé comme une tente de berger; J'ai retranché comme un tisserand ma vie; Il m'égorgera de la maladie, De jour en nuit

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 13 Je comptais jusqu'au matin, que, comme un lion, il brisera tous mes os; depuis la nuit jusqu'à la nuit, tu me feras fin. 14 Comme une grue ou une hirondelle, ainsi j'ai bavardé: j'ai pleuré.

Comme une colombe: Mes yeux manquent en regardant vers le haut: Ô Alam (Eternal) AHAYAH, Je suis opprimé; Entreprends pour moi.** 15 Que dirai-je? Il m'a parlé, et lui-même l'a fait; J'irai doucement toutes mes années dans l'amertume

16 O Sauveur, par ces choses les hommes vivent, et en toutes ces choses est la vie de mon esprit; ainsi me guériras-tu, et me feras vivre. 17 Voici, pour la paix j'ai eu une grande amertume; mais tu l'as délivré de la fosse de la corruption, car tu as jeté tous mes péchés derrière ton dos.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ne peut te louer, la mort ne peut te célébrer; ceux qui descendent dans la fosse ne peuvent espérer ta vérité.

38.17 tu as en...: Hébr. tu as aimé mon âme de la fosse

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 38:19 501 Ésaïe 40:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le vivant, le vivant, il te louera, comme je le fais aujourd'hui: le père aux enfants fera connaître ta vérité. 20 L'Alam AHAYAH AHAYAH était prêt à me sauver; c'est pourquoi nous chanterons mes chants aux instruments à cordes tous les jours de notre vie dans la maison de l'Alam AHAYAH 21. Ésaïe avait dit: Qu'ils prennent une masse de figes, et qu'ils la déposent pour une assiette sur l'ébullition, et qu'il se rétablisse. 22 Ézéchiass avait aussi dit: Quel est le signe que je monterai à la maison de l'Alam AHAYAH?

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ce temps-là, Merodac-baladan, fils de Baladan, roi de Babylone, envoya des lettres et un présent à Ézéchiass, car il avait appris qu'il était malade, et qu'il était guéri. 2 Et Ézéchiass se réjouit d'eux, et leur fit voir la maison de ses biens précieux, l'argent, l'or, les aromates, et l'onguent précieux, et toute la maison de ses armures, et tout ce qui se trouvait dans ses trésors; il n'y avait rien dans sa maison, ni dans toute sa domination, qu'Ézéchiass ne leur fit connaître.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Esaïe, le prophète, vint vers le roi Ézéchiass, et lui dit: Qu'ont-ils dit à ces hommes? Et d'où sont-ils venus vers toi? Et Ézéchiass dit: Ils sont venus d'un pays lointain vers moi, de Babylone. 4 Et il dit: Qu'ont-ils vu dans ta maison? Et Ézéchiass répondit: Tout ce qui est dans ma maison, ils l'ont vu; il n'y a rien parmi mes trésors que je ne leur ai pas montrés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Qui a mesuré les eaux dans le creux de sa main, et a rencontré le ciel avec la portée, et a compris la poussière de la terre en une certaine mesure, et pesé les montagnes en écailles, et les collines

13 Qui a dirigé l'Esprit de l'Alam (Éternel) AHAYAH, ou étant son conseiller lui a enseigné?

L'équilibre?

Il prit des conseils, et il l'enseigna, et il l'enseigna sur le chemin du jugement, et il enseigna.

Voici, les nations sont comme une goutte d'un seau, et sont comptées comme la petite poussière de l'équilibre; voici, il prend les îles comme une toute petite chose. 16 Et le Liban ne suffit pas à brûler, et ses bêtes ne suffisent pas à l'holocauste. 17 Toutes les nations devant lui sont comme rien, et elles sont comptées pour lui moins que rien, et vanité.

A qui comparerez-vous alors AHBA? Quelle ressemblance lui comparerez-vous? 19

L'ouvrier fait fondre une image taillée,

20 Celui qui est si pauvre qu'il n'a point d'offrande choisit un arbre qui

Il ne pourra pas; Il lui cherchera une ruse

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Ne savez-vous pas? n'avez-vous pas entendu? L'homme d'oeuvreréparagravé image, qui ne sera pas déplacé. N'a-t-on pas été dit depuis le commencement? n'avez-vous pas compris depuis les fondements de la terre?

C'est lui qui est assis sur le cercle de la terre, Et ses habitants sont comme des sauterelles.

23 C'est ce qui nous amène

l'étendue sort des cieux comme un rideau, et les répand dans les demeures:

24 Ils ne seront pas plantés, ils ne seront point plantés, ils ne seront point des princes à rien; il fait des juges de la terre une vanité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 40:25 502 Ésaïe 41:28

† 4 Qui a fait et fait cela, appelant les générations dès le commencement? N'avait pas eu avec ses pieds.

5 Les îles le virent, et craignirent; les extrémités de la terre furent effrayées, s'approchèrent, et vinrent. 6 Ils secourirent chacun son prochain, et chacun dit à son frère:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Alors le charpentier encouragea l'orfèvre, et celui qui adoucit avec le marteau celui qui frappa l'enclume, en disant:

Il l'a attachée avec des clous, afin qu'elle ne soit pas déplacée. §**† 8 Mais toi, YaShaRa'AhLa, tu es mon serviteur, Jacob que j'ai choisi, la postérité d'Abraham, mon ami.

9 Toi que j'ai pris des extrémités de la terre, et que je t'ai appelé des principaux, et que je t'ai dit: Tu es mon serviteur; je t'ai choisi, et je ne t'ai pas chassé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Ne crains point; car je suis avec toi; ne sois pas effrayé; car je suis ton AHBA; je te fortifierai; oui, je te soutiendrai; oui, je te soutiendrai de la droite de ma justice. 11 Voici, tous ceux qui ont été encensés contre toi seront honteux et arnaqués; ils seront comme rien, et ceux qui luttent contre toi,

12 Tu les chercheras, et tu ne les trouveras point, même ceux qui te disputent: l'esthésaire.

que la guerre contre toi sera comme rien, et comme une chose de néant. §§*** 13 Car moi, l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, je te tiendrai la main droite, disant:

14 Ne craignez point, versez Jacob, et vous, hommes de YaShaRa'AhLa, je vous aiderai.

Et toi, dit l'Alam, et ton rédempteur, le QaDaSh, un de YaShaRa'AhLa, 15 Voici, je te ferai un nouvel instrument de battage tranchant ayant des dents: tu fouleras les montagnes, et tu les battras petits, et tu feras

16 Tu les raseras, et le vent les emportera, et le tourbillon les dispersera; et tu te réjouiras en

l'Alam (Eternal) AHAYAH, et la gloire sera dans le QaDaSh un de YaShaRa'AhLa (y'shra'l). 17 Quand

les pauvres et les indigents cherchent de l'eau, et il n'y en a point, et leur langue échoue

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 J'ouvrirai des fleuves dans les hauts lieux, et des fontaines au milieu des vallées; je ferai du désert un bassin d'eau, et la terre sèche des sources d'eau. 19 Je planterai dans le désert le cèdre, le mercenaire, le myrte et l'arbre oléagineux; je mettrai dans le désert le sapin, le pin et le buis ensemble; 20 afin qu'ils voient, qu'ils sachent, et qu'ils voient, et qu'ils comprennent ensemble, que la main de l'Éternel,

Alam (Eternal) AHAYAH a fait cela, et le QaDaSh un de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) l'a créé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Produisez votre cause, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH ; produisez vos raisons fortes, dit le Roi de Jacob. §§§ 22 Qu'ils les fassent sortir, et nous montrent ce qui arrivera ; qu'ils montrent les choses anciennes, ce qu'ils sont, que

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nous les examinerons, et nous connaissons leur dernière fin, ou nous annoncerons des choses pour venir.* 23 Montrez les choses qui viendront plus tard, afin que nous sachions que vous êtes des baals. Oui, faites le bien, ou faites le mal, afin que nous soyons effrayés, et voyons ensemble. 24 Voici, vous n'êtes rien, et votre oeuvre de néant: une abomination.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 J'en ai ressuscité un du septentrion, et il viendra; du lever du soleil, il invoquera mon nom; et il viendra sur les princes comme sur le mort, et comme le potier foule de l'argile. 26 Qui a annoncé dès le commencement, afin que nous sachions? et avant, afin que nous dirions: Il est juste? oui, il n'y a personne qui annonce, oui, il n'y a personne qui entende vos paroles. 27 Le premier dira à Zaïan (Zion), voici, je les donnerai à YaRaWaShaLaM.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 41:29 503 Ésaïe 43:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quand je leur ai demandé, je pouvais répondre à un mot. § 29 Voici, ils sont tous vanités; leurs œuvres ne sont rien: leurs images fondues sont du vent et de la confluence.

L'article 42 est remplacé par le texte suivant:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Voici mon serviteur, que je défends, mes élus, en qui mon âme prend plaisir; J'ai mis mon esprit sur lui; Il fera sortir le jugement

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Il ne criera point, ne ressuscitera point, et ne fera pas entendre sa voix dans la rue. 3 Il ne brisera point un roseau meurtri, et il ne s'éteindra point le lin,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Il ne manquera point de se décourager, jusqu'à ce qu'il ait établi un jugement sur la terre; et les îles attendront sa loi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ainsi parle AHBA, l'Alam, AHAYAH, celui qui a créé les cieux, et qui les a étendus; celui qui étend la terre, et celui qui en sort; celui qui donne du souffle au peuple sur elle, et de l'esprit à ceux qui y marchent; 6 Moi, l'Alam, AHAYAH, j'ai appelé toi dans la justice, et je te tiendrai la main, et je te garderai, et je te donnerai pour alliance du peuple, pour une lumière des nations; 7 Pour ouvrir les yeux aveugles, pour faire sortir les prisonniers de la prison, et ceux qui sont assis dans les ténèbres de la maison de la prison. 8 Je suis l'Alam, AHAYAH, et je te donnerai pour une alliance du peuple; c'est mon nom; et je ne donnerai pas ma gloire à un autre, ni ma louange aux images taillées. 9 Voici, les choses anciennes sont arrivées, et je déclare de nouvelles choses: avant qu'elles jaillissent, je vous le dis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 11 Que le désert et ses villes lèvent tout ce qu'il y a là-dedans, les îles, et les habitants là-bas.

12 Qu'ils rendent gloire à l'Alam (Eternal) AHAYAH, et qu'ils proclament sa louange dans les îles.

L'Alam AHAYAH sortira comme un homme puissant, il suscitera la jalousie comme un homme de guerre; il criera, oui, il rugira, il dominera contre ses ennemis.** 14 J'ai longtemps gardé ma paix, je suis resté, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 15 Je vais me faire peur: maintenant, je vais avoir l'impression d'une femme qui travaille; j'irai à l'estroy et à la dévoratonce.

16 Et je ferai venir les aveugles par un chemin qu'ils n'ont pas connu; je les conduirai dans des sentiers qu'ils n'ont pas connus; je rendrai les ténèbres claires devant eux, et je rétablirai les choses tortueuses.

et ne pas les abandonner.

Ils seront tournés en arrière, Ils auront une grande honte, La confiance en des images taillées, Qui disent aux images fondues: Vous êtes nos baals.

Écoutez, sourds, et regardez, aveugles, afin que vous puissiez voir. 19 Qui est aveugle, mais mon serviteur? ou sourd, comme mon messenger que j'ai envoyé? qui est aveugle comme celui qui est parfait, et aveugle comme le serviteur de l'armée? 20 Tu vois beaucoup de choses, mais tu n' observes pas; ouvre les oreilles, mais il n'écoute pas. 21 L'Alam (Éternel) AHAYAH est agréable pour son

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

fythelaw, et rende ce qui est possible.

22 Mais c'est un peuple qui a été volé et qui a été injuste; il s'agit d'un peuple qui s'est emparé de lui-même, et qui s'est emparé de lui-même, et qui s'est emparé de lui-même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils sont tous dans des trous, et ils sont cachés dans des maisons de prison; ils sont pour le butin, et personne ne délivre, pour le butin, et personne ne dit: Restaurer! 23 Qui d'entre vous écoutera cela?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Qui a donné à Jacob un butin, et YaShaRa'Ahla, (y'shra'l) aux brigands? N'a-t-il pas donné l'Alam, (Eternal) AHAYAH, celui contre qui nous avons péché? Car ils ne voulaient pas marcher dans ses voies, et ils n'étaient point attentifs à sa loi. 25 C'est pourquoi il a répandu sur lui la fureur de sa colère et la force de la bataille, et il l'a mis au feu tout autour, mais il ne savait pas; et il l'a brûlé, mais il ne l'a pas mis à coeur.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Mais maintenant, ainsi parle l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH qui t'a créé, ô Jacob, et celui qui t'a formé, ô YaShaRa'AhLa

Car je t'ai racheté, je t'ai appelé par ton nom; tu es à moi. 2 Quand tu passeras par les eaux, je serai avec toi; et à travers les fleuves, ils ne te déborderont pas; quand tu marcheras à travers le feu, tu ne seras pas brûlé; et la flamme ne s'allumera pas sur toi. 3 Car je suis l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, le QaDaSh, l'un des YaShaRa'AhLa, ton Sauveur.

5 Ne crains point, car je suis avec toi; j'apporterai ta postérité de l'orient, et je rassemblerai

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Je dirai au septentrion: Rendez-vous, et au midi: Ne reculez pas; ramenez mes fils de loin, et mes filles des extrémités de la terre; 7 tous ceux qui sont appelés par mon nom; car je l'ai créé pour ma gloire, je l'ai formé; oui, je l'ai fait.

8 Fais sortir les aveugles qui ont des yeux, et les sourds qui ont des oreilles. 9 Que toutes les nations se rassemblent, et que le peuple soit assemblé; qui parmi eux peut annoncer cela, et nous montrer des choses anciennes? Qu'ils fassent sortir leurs témoins, afin qu'ils soient justifiés; ou qu'ils entendent et disent: C'est la vérité. 10 Vous êtes mes témoins, dit l'Alam, et mon serviteur que j'ai choisi, afin que vous me connaissiez et me croyiez, et que vous compreniez que je suis lui.

Non... ou, rien de ce qui s'est formé avec AHBA

Ésaïe 43:11 504 Ésaïe 44:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 J'ai déclaré, et j'ai sauvé, et je l'ai dit, quand il n'y avait pas d'étrangers parmi vous: c'est pourquoi vous êtes mes témoins, dit l'Alam AHAYAH

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Oui, avant le jour j'étais lui; et il n'y a personne qui puisse délivrer de ma main: Je travaillerai, et qui le laissera?

14 Ainsi parle l'Alam AHAYAH, ton rédempteur, le QaDaSh, un de YaShaRa'AhLa

A cause de toi, j'ai envoyé à Babylone,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils ont trouvé tous leurs nobles, et les Chaldéens, qui se livrent à la persécution.

§ 15 Je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

votre QaDaSh W. Un, le créateur de YaShaRa'AhLa. (y'shra'l), votre Roi. 16 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH

17 Qui fait sortir le char et le cheval, l'armée et la puissance; ils se coucheront ensemble, ils ne se lèveront pas; ils sont éteints, ils sont éteints comme des remorqueurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ne vous souvenez-vous pas des choses anciennes, et ne considérez pas les choses anciennes.

19 Voici, je ferai une chose nouvelle; maintenant elle sortira; ne le saurez-vous pas? Je ferai même un chemin dans le désert, et des fleuves dans le désert. 20 La bête des champs m'honorera, les dragons et les hiboux; parce que je donne des eaux dans le désert.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le désert et les fleuves dans le désert, pour donner à boire à mon peuple, mon élu.** 21 Ce peuple, je l'ai formé pour moi-même; ils feront part de ma louange.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Tu ne m'as pas apporté le petit bétail de tes holocaustes, et tu ne m'as point honoré de tes sacrifices.

24 Tu m'as acheté, je ne t'ai pas fait servir.

l'offrande, et ne t'essayait pas de le faire.

tu ne m'as pas rempli de la graisse de tes sacrifices, mais tu m'as fait

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Moi, moi, je suis celui qui efface tes transgressions à cause de moi, et qui ne se souviendra pas de tes péchés. 26 Souviens-toi de moi, plaidons ensemble: déclare-toi, afin que tu sois justifié. 27 Ton premier Père a péché, et tes docteurs ont péché.

C'est pourquoi j'ai profané les princes du sanctuaire, et j'ai donné à Jacob la malédiction, et YaShaRa' AhLa

(y'shra'l) à des reproches.***

44. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels est saisi de la question de savoir s'il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et maintenant, écoute, ô Jacob, mon serviteur; et YaShaRa'AhLa W, que j'ai choisi: 2 Ainsi parle l'Alam AHAYAH, qui t'a fait, et qui t'a formé dès le ventre, qui t'aidera; Ne crains point, Jacob, mon serviteur, et toi, Jesurun, que j'ai choisi. 3 Car je répandrai de l'eau sur celui qui a soif, et des inondations sur la terre sèche; Je répandrai mon esprit sur ta postérité, et ma bénédiction sur ta postérité; 4 Et ils jailliront comme parmi l'herbe, comme des saules par les cours d'eau. 5 On dira: Je suis l'armée; et un autre se nommera par le nom de Jacob; et un autre s'affiera de sa main à l'Alam AHAYAH, et se nommera par le nom de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l). 6 Ainsi parle l'Alam AHAY (Eternal) AHAY.

Le roi de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et son rédempteur, l'Alam (Eternal) AHAYAH (Hébreux) des armées; je suis le premier, et je suis le dernier; et à côté de moi il n'y a pas d'AHBA 7...Qui, comme moi, appellera, et le déclarera, et le mettra en ordre pour moi, puisque j'ai désigné le peuple antique? et les choses qui viennent et viendront, qu'elles leur montrent. 8 Ne craignez-vous pas, et ne craignez pas; ne vous l'ai-je pas dit depuis ce temps-là, et l'ai-je déclaré? vous êtes même mes témoins. Y a-t-il un AHBA à côté de moi? oui, il n'y a pas d'AHBA

Je n'en connais pas.*

9 Ceux qui font une image taillée sont tous vanités, et leurs délices n'en profiteront pas;

† 10 Qui a formé athe-

leurs propres témoins; ils ne voient pas, et ne savent pas, qu'ils peuvent être humiliés.

11 Voici, tous ses compagnons auront honte; et les ouvriers, ils sont des hommes; qu'ils soient tous rassemblés, qu'ils se lèvent, et qu'ils craignent, et qu'ils aient honte ensemble. 12 Le forgeron avec les pinces travaille à la fois dans les charbons, et la façonne avec des marteaux, et la travaille avec la force de ses bras; oui, il a faim, et sa force échoue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Le charpentier étend sa domination, il la vend avec un trait, il la met en plan, il la met en marathon avec la boussole, et la fait selon la figure d'un homme, selon la beauté d'un homme, afin qu'elle demeure dans la maison. 14 Il le fait descendre de cèdres, et il prend le cyprès et le chêne, qu'il fortifie pour lui-même au milieu des arbres de la forêt.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il en prendra, et il se réchauffera; oui, il en allumera, et fera du pain; oui, il fera un hlaayam, et il l'adorera; il en fera une image taillée, et il en tombera. 16 Il en brûle une partie dans le feu; il en mange de la chair; il rôtit, et il est rassasié; oui, il se réchauffe, et dit: Ah! je suis

chaud, j'ai vu le feu; 17 et le reste, il en fait un hlaayam, son image taillée; il tombe à elle, et il l'adore; il le pète, et il lui prie, et il dit: Délivre-moi; car tu es mon hlaayam. 18 Ils n'ont ni connu ni compris; car il a fermé les yeux, et ils ne peuvent pas voir, et leurs coeurs, qu'ils ont dit:

19 Et personne ne pense en son coeur, ni n'a de connaissance ni d'intelligence à dire: J'en ai brûlé une partie dans le feu; oui, j'ai aussi cuit du pain sur ses charbons; j'ai rôti de la chair, et je l'ai mangé; et je ferai de son reste une abomine?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 44:20 505 Ésaïe 45:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Il se nourrit de cendres; un cœur trompé l'a détourné, pour ne pas délivrer son âme, et ne pas dire: N'y a-t-il pas un mensonge dans ma main droite?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Souviens-toi de ceux-là, ô Jacob et YaShaRa'AhLa, tu ne seras pas oublié de moi, car tu es mon serviteur; je t'ai formé; tu es mon serviteur; YaShaRa'AhLa, tu ne seras pas oublié de moi. 22 J'ai effacé, comme un nuage épais, tes transgressions, et, comme une nuée, tes péchés; retourne vers moi; car je t'ai racheté; 23 Chant, ô cieux; car l'Alam, (Éternel) AHAYAH, il l'a fait: crie, toi, les parties inférieures de la terre: éclate en chants, montagnes, forêt, et tout arbre; car l'Alam, (Éternel) AHAYAH, il a racheté Jacob, et il s'est glorifié lui-même dans YaShaRa'AhLa, qui a formé le mort, et qui s'est répandu dans le désert.

être habités, et dans les villes de Juda, vous serez bâtis, et j'en relèverai les lieux délabrés:§§

28 Ce qui dit à Cyrus: Il est mon berger, et il accomplira tout mon plaisir; et même il dira à YaRaWaShaLaM: Tu seras bâti, et au temple: Tes fondements seront jetés.

45 États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi parle l'Alam AHAYAH à son oint, à Cyrus, dont j'ai tenu la main droite, pour le soumettre à des nations; et je délierai les reins des rois, pour ouvrir devant lui les deux portes lâchées, et les portes ne seront pas

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 J'irai devant toi, et je rendrai les lieux tortueux droits; je briserai les portes d'airain, et je couperai les barres de fer en morceaux.

3 Et je te donnerai les trésors des ténèbres, et les richesses cachées des lieux secrets, afin que tu saches que moi, l'Alam, qui t'appelles par ton nom, je suis l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l).

4 A cause de Jacob, mon serviteur, et de YaShaRa'AhLa, mon élu, je t'ai appelé par ton nom; je t'ai surnommé, bien que tu ne m'aies pas connu.

5 Je suis l'Alam, AHAYAH, et il n'y en a point d'autre, il n'y a pas d'AHBA à côté de moi. Je t'ai ceint,

6 afin qu'ils sachent du lever du soleil et de l'occident qu'il n'y a personne à côté de moi. Je suis l'Alam, et il n'y en a point d'autre. 7 Je forme la lumière, et je crée les ténèbres. Je fais la paix, et je crée le mal. Moi, l'Alam, je fais toutes ces choses. 8 Descends, cieus, d'en haut, et que le ciel répande la justice.

9 Malheur à celui qui lutte avec son Créateur! Que le sherde lutte avec les sherdes de la terre.

10 Malheur à celui qui dit à son père: Qu'est-ce que tu fais? ou à la femme: Qu'as-tu fait sortir?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH, le QaDaSh W. L'un de YaShaRa'AhLa, et son Créateur: Demandez-moi des choses à venir au sujet de mes fils, et au sujet de l'œuvre de mes mains, commandez-moi. 12 J'ai fait la terre, et j'y ai créé l'homme; moi, mes mains, j'ai étendu les cieus, et toute leur armée j'ai commandé. 13 Je l'ai élevé dans la justice, et je dirigerai toutes ses voies; il bâtit ma ville, et il laissera aller ma ville.

14 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH, Le travail de l'Egypte, Captives, pas pour le prix ni pour la récompense, SaittheAlam (Eternal) AHAYAH des hôtes.

et la marchandise d'Éthiopie et des Sabéens, hommes de taille, viendra vers toi, et ils seront à toi; ils viendront après toi; ils passeront en chaînes, et ils tomberont vers toi, ils te supplieront, en disant: AHBA est certainement en toi; et il n'y a personne d'autre, il n'y a pas AHBA.

16 Ils seront honteux, et aussi confondus, tous: ils vont à la confusion ensemble qui sont des fabricants d'idoles. 17 Mais YaShaRa'Ahla, (y'shra'l) sera sauvé dans l'Alam, (Eternal) AHAYAH, (Eternal) avec un salut éternel: vous ne serez pas honteux, ni confondus monde

sans fin. 18 Car ainsi parle l'Alam, (Eternal) AHAYAH, qui a créé les cieux; AHBA lui-même qui a formé la terre et l'a fait; il l'a établi, il l'a créé non en vain, il l'a formé pour être habité: Je suis l'Alam, (Eternal) AHAYAH, (Eternal) AHAYAH

19 Je n'ai pas parlé en secret, dans un lieu sombre de la terre; je n'ai pas dit à la postérité de Jacob: Cherchez-moi en vain. Moi, l'Alam, je dis la justice, je déclare ce qui est juste.

Assemblez-vous et venez; approchez-vous, vous qui êtes échappés des nations; ils n'ont aucune connaissance qui a établi le bois de leur image taillée, et priez à un (a)hlaayam qui ne peut pas sauver. 21 Dites-le, et amenez-les près; oui, qu'ils prennent conseil ensemble: qui a déclaré cela depuis l'Antiquité? qui l'a dit depuis ce temps-là? n'ai-je pas l'Alam (Eternal) AHAYAH?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Regardez-moi, et soyez sauvés, toutes les extrémités de la terre; car je suis AHBA, et il n'y en a point d'autre. 23 J'ai juré par moi-même, la parole est sortie de ma bouche dans la justice, et ne reviendra pas, afin que tout genou s'incline vers moi, toute langue jurera. 24 Certainement, quelqu'un dira, dans l'Alam, j'ai la justice et la force; même pour lui les hommes viendront, et tous ceux qui sont encensés contre lui seront honteux.

AHAYAH (Eternal) Toute la semence de YaShaRa'AhLa Ohio (y'shra'l) sera justifiée, et se glorifiera.

Esaïe 46:1 506 Esaïe 48:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Bel s'incline, Nebo s'abaisse, Leurs idoles étaient sur les bêtes et sur le bétail; Tes chariots étaient lourds, Ils sont une berline pour la bête fatiguée. 2 Ils s'abaissent, Ils s'inclinent ensemble, Ils pouvaient

ne délivrez pas le fardeau, mais eux-mêmes sont allés en captivité.

3 Écoutez-moi, maison de Jacob, et tout le reste de la maison de YaShaRa'Ahla, qui est portée par moi depuis le ventre, et qui est portée depuis le ventre; 4 et jusqu'à votre vieillesse, je suis lui; et je vous porterai jusqu'aux cheveux; j'ai fait, et je porterai; je porterai, et je vous délivrerai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 A qui me comparerez-vous, et me comparerez-vous, afin que nous ressemblions? 6 Ils mettent de l'or sur le sac, et pèsent de l'argent sur la balance, et louent un orfèvre; et il en fait un hlaayam; ils tombent, oui, ils adorent. 7 Ils le portent sur l'épaule, ils le portent, et le placent à sa place, et il se tient; de son lieu il n'enlèvera pas; oui, on ne criera pas à lui, mais il ne peut pas le faire une réponse, ni le sauver de sa détresse. 8 Souvenez-vous de cela, et montrez-vous des hommes: faites-le de nouveau à l'esprit, vous transgresseurs. 9 Souvenez-vous des choses anciennes, car je suis AHBA, et il n'y en a point d'autre; je suis AHBA, et il n'y en a point comme moi, 10 Je déclare la fin dès le commencement, et depuis les temps anciens les choses qui ne sont pas encore faites, disant: Mon conseil sera debout, et je ferai tout mon plaisir.

je l'ai fait exprès, je le ferai aussi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Écoutez-moi, vous qui êtes très forts, loin de la justice! 13 J'approcherai de ma justice; elle ne sera pas loin, et ma salve ne durera pas; et je mettrai le salut à Zaïan (Zion) pour YaShaRa' AhLa (Yy'shra'l) ma gloire.

47. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels est saisi de la question de savoir s'il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 47.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Prends les meules, et broye le repas; découvre tes verrous, mets la jambe à nu, découvre la cuisse, passe au-dessus des fleuves. 3 Ta nudité sera découverte, oui, ta honte sera vue; je prendrai la vengeance, et je ne te rencontrerai pas comme un homme. 4 Quant à notre rédempteur, l'Alam (Éternel) AHAYAH est son nom, le QaDaSh W.

5 Assieds-toi en silence, et mets-toi dans les ténèbres, fille des Chaldéens, car tu ne seras plus appelée, la dame des Chaldéens.

les royaumes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 J'ai été irrité contre mon peuple, j'ai pollué mon héritage, et je l'ai livré entre tes mains; tu ne leur as fait aucune miséricorde; tu as mis très lourdement ton joug sur l'ancien.

7 Et tu as dit: Je serai une dame pour toujours; de sorte que tu n'as point mis ces choses à ton coeur, et que tu ne t'en souvenais pas. 8 C'est pourquoi écoute maintenant ceci, toi qui es donné aux plaisirs, qui habites avec insouciance, qui dis en ton coeur: Je suis, et personne d'autre que moi; je ne serai pas assis comme veuve, et je ne connaîtrai pas la perte des enfants. 9 Mais ces deux choses t'arriveront en un seul jour, la perte des enfants, et le

veuvage; elles viendront sur toi dans leur perfection pour la multitude de tes enchantements, et pour la grande abondance de tes enchantements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Car tu as confiance en ta méchanceté; tu as dit: Personne ne me voit; ta sagesse et ta connaissance t'ont pervertie, et tu as dit en ton coeur: Je suis, et personne d'autre que moi.

¶ C'est pourquoi le mal viendra sur toi; tu ne sauras pas d'où il vient; et le mal tombera sur toi, tu ne pourras pas le repousser; et la désolation viendra sur toi d'un coup, qui

12 Tenez-vous maintenant avec vos enchantements, et avec la multitude de vos sorcelleries, vous ne le savez pas.

où tu as travaillé dès ta jeunesse; si tu en es capable, tu pourras en profiter, si tu en es capable.

Tu es fatigué dans la multitude de tes conseils. Que les astrologues, les étoileurs, le mensuel les pronosticateurs, levez-vous, et sauvez-vous de ces choses qui viendront sur vous.§** 14 Voici, elles seront comme des chaumes; le feu les brûlera; ils ne se délivreront pas de la puissance de la flamme;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

il n'y aura pas de charbon à chauffer, ni de feu à s'asseoir devant elle. 15 Ainsi seront-ils pour toi, avec qui tu as travaillé, tes chants de mer, dès ta jeunesse; ils erreront chacun dans son quartier, nul ne te sauvera.

Les États-Unis d'Amérique sont les seuls pays de l'Union européenne à avoir adhéré à l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Écoutez ceci, maison de Jacob, qui sont appelés par le nom de YaShaRa'AhLa, et qui sont sortis des eaux de Juda, qui jurent par le nom de l'Alam AHAYAH, et faites mention de l'AHBA, de YaShaRa'AhLa

2 Car ils s'appellent de la ville de QaDaSh, et ils restent sur l'AHBA de YaShaRa'AhLa de Wy; l'Alam (Eternal) AHAYAH est son nom. 3 J'ai déclaré les choses anciennes depuis le commencement; et ils sont sortis de ma bouche, et je les ai montrés; je les ai fait soudainement, et ils sont venus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Parce que

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je savais que tu es obstiné, et que ton cou est un poinçon de fer, et que ton sourcil d'airain; 5 Je te l'ai annoncé dès le commencement, avant qu'il ne t'arrive; de peur que tu ne dises: Mon idole l'a fait, et mon image taillée, et mon image fondue, l'a traitée. 6 Tu as entendu, vois tout cela, et tu ne le déclareras pas? Je t'ai montré des choses nouvelles depuis ce temps, des choses cachées, et tu ne les as pas connues. 7 Elles sont créées maintenant, et non dès le commencement; avant le jour où

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 48:8 507 Ésaïe 49:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu ne les as pas entendus, de peur que tu ne dises: Voici, je les ai connus. 8 Tu n'as pas entendu, tu n'as pas connu, oui, depuis ce temps-là.

que ton oreille n'était pas ouverte; car je savais que tu ferais très mal, et qu'on t'appelait transgresseur dès le ventre.

9 A cause de mon nom, je retarderai ma colère, et à cause de ma louange, je m'abstiendrai pour toi, afin que je ne t'aie point retranché. 10 Voici, je t'ai affiné, mais pas avec de l'argent; je t'ai choisi dans la fournaise de l'affliction.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

A cause de moi, à cause de moi, je le ferai; car comment mon nom serait-il pollué? Et je ne donnerai pas ma gloire à un autre.

12 Écoutez-moi, Jacob et YaShaRa'AhLa, mon appel, je suis le premier, je suis le dernier.

Ma main a aussi posé le fondement de la terre, et ma droite a étendu les cieux.

14 Vous tous, assemblez-vous, et écoutez, qui parmi eux les ont déclarés, ils se tiennent debout ensemble.

15 Moi, moi, j'ai parlé; oui, je l'ai appelé; je l'ai amené, et il rendra sa voie prospère.

¶ Approchez-vous de moi, écoutez ceci: Je n'ai pas parlé en secret dès le commencement; depuis le temps où c'est arrivé, je suis là; et maintenant le Sauveur AHAYA, et son Esprit, m'ont envoyé. 17 Ainsi parle l'Alam AHAYA, ton Rédempteur, le QaDaSh, qui t'a appris à en tirer profit, qui te conduit par le chemin que tu devais suivre. 18 O que tu avais écouté mes commandements! alors ta paix était comme un fleuve, et ta justice comme les vagues de la mer; 19 Ta semence était aussi comme le sable, et la descendance de vos entrailles comme le gravier; son nom n'aurait pas dû être retranché ni détruit de devant moi.

Allez de Babylone, fuyez les Chaldéens avec une voix de chant, dites-le, prononcez-le jusqu'au bout de la terre; dites: L'Alam a racheté son serviteur Jacob.

21 Et ils n'ont pas soif quand il les a conduits à travers les déserts; il a fait couler les eaux du rocher pour eux; il a craché le rocher aussi, et les eaux ont jailli. 22 Il n'y a point de paix, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH, aux méchants.

Les États membres sont tenus de veiller à ce que les mesures prévues à l'article 49 du règlement (UE) no 1308/2013 soient conformes à l'avis du Comité économique et social européen et à ce qu'elles soient conformes à l'avis du Comité économique et social européen.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Écoutez-moi, ô îles, et écoutez-moi, peuple de loin! L'Alam AHAYAH m'a appelé du ventre; il a parlé de mon nom des entrailles de ma mère. 2 Et il a fait ma bouche comme une épée tranchante; il m'a caché dans l'ombre de sa main, et m'a fait un puits poli; il m'a caché dans son carquois; 3 et il m'a dit: Tu es mon serviteur, O YaShaRa'Ahla

4 Et je dis: J'ai travaillé en vain, j'ai dépensé ma force en vain, et en vain;

Mon jugement est certainement avec le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et maintenant, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH qui m'a formé du ventre pour être son serviteur, pour ramener Jacob à lui, Bien que YaShaRa'AhLa (y'shra'l) ne soient pas rassemblés, Je serai glorieux aux yeux de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et mon AHBA sera mon

6 Et il dit: C'est une chose légère que tu sois mon serviteur pour élever les tribus de Jacob, force.

et de restaurer les préservés de YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l): Je te donnerai aussi une lumière pour les païens, afin que tu sois mon salut jusqu'à la fin de la terre..§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH, le Rédempteur de YaShaRa'AhLa, et son QaDaSh W. Un, à celui que l'homme méprise, à celui que la nation abhorre, à un serviteur des chefs, les rois verront et se lèveront, les princes adoreront aussi,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

A cause de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH qui est fidèle, et de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH) Dans un temps convenable je t'ai entendu, et dans un jour de salut je t'ai aidé; et je te préserverai, et te donnerai pour alliance du peuple, pour établir la terre, pour faire hériter le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Afin que tu dises aux prisonniers: Sortez, vers ceux qui sont dans les ténèbres, faites-les vous-mêmes; ils paîtront dans les voies, et leurs pâturages seront dans tous les hauts lieux. 10 Ils n'auront ni faim ni soif, ni chaleur ni soleil ne les frapperont; car celui qui a pitié d'eux les conduira, il les guidera par les sources d'eau. 11 Je ferai de toutes mes montagnes un chemin, et mes chemins seront exaltés. 12 Voici, ceux-ci viendront de loin, et voici, ceux-là du septentrion et de l'occident, et ceux-là du pays de Sinim.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Mais Zaïan (Zion) dit: L'Alam (Eternal) AHAYAH m'a à cause de moi, et mon Sauveur m'a oublié. 15 Une femme peut-elle oublier son enfant qui allaite, afin qu'elle ne l'ait pas eue?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Voici, j'ai de la compassion pour le fils d'elle-même, oui, ils peuvent l'oublier, et je ne t'oublierai pas.

17 Tes enfants se hâteront, tes destructeurs et ceux qui t'ont fait perdre sortiront de toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Levez les yeux autour de vous, et voici: tous ceux-ci se rassemblent, et viennent vers vous. Comme je vis, dit l'Alam, AHAYAH, tu te revêtiras de toi tous, comme d'une ornementation, et tu les lieras sur toi, comme fait une épouse. 19 Car ton désert et tes lieux déserts, et le pays de ta destruction, seront maintenant trop étroits à cause des habitants, et ceux qui t'ont engloutis seront loin.

d'avoir de la compassion

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 49:21 508 Ésaïe 51:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Alors tu diras en ton cœur: Qui m'a engendré ces choses, puisque j'ai perdu mes enfants, et que je suis désolé, captif, et que je les ai fait monter? Voici, j'ai été laissé seul, ceux-là, où étaient-ils? 22 Ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Voici, je lèverai ma main vers les nations, et je mettrai ma bannière vers le peuple; et ils amèneront des enfants que tu auras, après avoir perdu l'autre, diront encore à tes oreilles: Le lieu est trop difficile pour moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

tes fils dans leurs bras, et tes filles seront portées sur leurs épaules. §§ 23 Et des rois seront tes pères allaitants, et leurs reines tes mères allaitantes; ils se prosterneront devant toi avec leur visage vers la terre, et lécheront la poussière de tes pieds; et tu sauras que je suis

Je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH: car ils ne seront pas honteux qui m'attendent.***†††

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Mais ainsi parle l'Alam (Éternal) AHAYAH: Même les captifs des puissants seront enlevés, et la proie des terribles sera sauvée.

26 Et je me nourrirai, car j'en conjurerai ceux qui en contiendront.

avec toi, et j'aurai des enfants.

Ceux qui t'oppriment de leur chair, Et ils seront ivres de leur propre sang, Comme du vin doux; Et toute chair saura que moi, l'Alam, je suis ton Sauveur et ton Rédempteur, le puissant de Jacob.

50 ans

Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH: Où est la facture du divorce de ta mère, que j'ai mis en demeure? Ou à qui ai-je vendu mes créanciers? Voici, vous avez vendu vos iniquités, et votre mère a abandonné vos transgressions. 2 C'est pourquoi, quand je suis venu, n'y avait-il pas d'homme? Quand j'ai appelé, n'y avait-il personne pour répondre? Ma main est-elle raccourcie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Je revêts les cieux de noirceur, et je fais du sac leur couverture.

4 Le Sauveur AHAYA m'a donné la langue du savant, afin que je sache dire une parole en temps à celui qui est

Las: il se réveille matin après matin, il réveille mon oreille pour entendre comme les savants.

5 Le Sauveur AHAYA m'a ouvert l'oreille, et je n'ai pas été rebelle, et je ne me suis pas détourné. 6 J'ai donné mon dos aux agresseurs, et mes joues à ceux qui ont arraché les cheveux; je n'ai pas caché mon visage de la honte et de la cracher.

7 Car le Sauveur AHAYA m'aidera, et je ne serai pas confondu; c'est pourquoi j'ai mis ma face comme un silex, et je sais que je ne serai pas honteux. 8 Il est près de moi qui me justifie, qui se disputera avec moi?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Voici, le Sauveur AHAYA m'aidera, qui est celui qui m'écrasera? Voici, tous seront vieux comme un vêtement; la teigne les mangera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Qui est parmi vous qui craignez l'Alam? Qu'il se confie au nom de l'Alam; et qu'il reste sur son AHBA 11. Voici, vous tous qui allumez un feu, qui vous entourez d'étincelles; marchez dans la lumière de votre feu, et dans les étincelles que vous avez allumées; vous aurez ma main; vous vous coucherez dans la tristesse.

51 États-Unis d'Amérique

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Écoutez-moi, vous qui suivez la justice, vous qui cherchez l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, regardez vers le rocher d'où vous êtes taillés, et vers le trou de la fosse d'où vous êtes crevés. 2 Regardez Abraham, votre père, et Sara qui vous a enfantés; car je l'ai appelé seul, et je l'ai béni, et je l'ai augmenté. 3 Car l'Alam, AHAYAH, consolera Zaian, Zion; il consolera tous ses déserts, et il fera son désert comme Eden, et son désert comme le jardin de l'Alam, AHAYAH,

Il y trouvera joie et joie, action de grâces et voix de mélodie.

4 Écoutez-moi, mon peuple, et écoutez-moi, ô ma nation! Car une loi sortira de moi, et je ferai mon judg.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ma justice est proche, mon salut est sorti, et mes bras jugeront le peuple; les îles m'attendent, et ils se confient sur mon bras. 6 Lève les yeux vers les cieux, et regarde la terre en dessous; car les cieux disparaîtront comme de la fumée, et la terre deviendra vieille comme un vêtement, et ceux qui y habiteront mourront de la même manière; mais mon salut sera pour toujours, et ma justice ne sera pas abolie.

7 Écoutez-moi, vous qui connaissez la justice, le peuple dans le coeur duquel est ma loi; ne craignez pas l'opprobre des hommes, et n'ayez pas peur de leurs rancunes. 8 Car la teigne les mangera comme un vêtement, et le ver les mangera comme de la laine; mais ma justice sera pour toujours, et mon salut de génération en génération.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Réveillez-vous, réveillez-vous, mettez la force, bras de l'Alam! 10 N'es-tu pas celui qui a séché la mer, les eaux du grand abîme; qui a fait passer les profondeurs de la mer, pour que les rachetés fussent sauvés? 11 C'est pourquoi les rachetés de l'Alam! AHAYAH retournera, et viendra avec des chants à Zaïan; et la joie éternelle sera sur leur tête; ils s'obstineront à la joie et à la joie; et la tristesse et le deuil fuiront. 12 Moi, moi, je suis celui qui vous console; qui es-tu, afin que vous ayez peur d'un homme qui mourra, et du fils de l'homme qui sera fait comme de l'herbe; 13 Et oubliez l'Alam!

C'est ton créateur, qui s'est étendu

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de ma cause?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 51:14 509 Ésaïe 53:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les cieux, et les fondements de la terre; et il craignait sans cesse chaque jour à cause de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La fureur de l'opresseur, comme s'il était prêt à la détruire, et où est la fureur de l'opresseur?* 14 L'exil captif s'empresse d'être relâché, et de ne pas mourir dans la fosse, et de ne pas perdre son pain. 15 Mais je suis l'Alam AHAYAH, ton AHBA, qui partageait la

mer, dont les flots rugissaient; l'Alam AHAYAH, de ses armées, est son nom. 16 J'ai mis mes paroles dans ta bouche, et je t'ai couvert à l'ombre de ma main, afin que je plante les cieux, et que je pose les fondements de la terre, et que je dise à Zaïan (Zion), Tu es mon peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Réveille-toi, réveille-toi, lève-toi, YaRaWaShaLaM, qui a bu de la main de l'Alam, AHAYAH, la coupe de sa fureur; tu as ivre les filets de la coupe de tremblante, et tu les as arrachés. 18 Il n'y a personne pour la guider parmi tous les fils qu'elle a fait sortir; il n'y a personne qui ne la prenne par la main de tous les fils qu'elle a élevés. 19 Ces deux choses sont venues vers toi, qui seras désolé pour toi?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Tes fils se sont évanouis, Ils sont à la tête de toutes les rues, Comme un taureau sauvage dans un filet: Ils sont pleins de la fureur de l'Alam (Eternal) AHAYAH, la réprimande de ton AHBA.

22 Ainsi parle ton Sauveur, l'Alam, (Eternal) AHAYA

Voici, j'ai ôté de ta main la coupe de tremblante, les filets de la coupe de ma fureur; tu ne la boiras plus; 23 mais je la mettrai entre les mains de ceux qui t'affligent, qui ont dit à ton âme: Bow down, afin que nous puissions passer; et tu as mis ton corps comme la terre et comme la rue, à ceux qui sont passés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Réveille-toi, réveille-toi, mets ta force, Zaïan (Zion), mets tes beaux vêtements, YaRaWaShaLaM, la ville de QaDaSh, car désormais il n'entrera plus dans toi l'incirconcis et l'impureté. 2 Secoue-toi de la poussière, lève-toi, et t'assieds, YaRaWaShaLaM, ô fille captive de Zaïan (Zion). 3 Car ainsi parle l'Alam, AHAYAH, vous vous êtes vendus pour rien, et vous serez rachetés sans argent. 4 Car ainsi parle le Sauveur AHAYAH, mon peuple est descendu en Égypte pour y séjourner, et l'Assyrien les a opprimés sans cause.

Maintenant, qu'est-ce que j'ai ici, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH, que mon peuple est enlevé pour rien? Ceux qui dominant sur eux les font hurler, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH; et mon nom est continuellement blasphémé. 6 C'est pourquoi mon peuple connaîtra mon nom; c'est pourquoi ils sauront en ce jour-là que je suis celui qui parle: voici, c'est moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Que les pieds de celui qui annonce la paix sont beaux sur les montagnes, qui annonce la paix, qui annonce la bonne nouvelle, qui publie le salut, qui dit à Tsaïan (Zion), que ton AHBA règne! 8 Tes sentinelles élèveront la voix, avec la voix

ils chanteront ensemble; car ils verront les yeux à l'oeil, quand l'Alam AHAYAH AHAYAH ramènera Zaïan (Zion).

9 -----
----- Non.

Il a réconforté son peuple, il a racheté YaRaWaShaLaM 10.

Il a mis son bras QaDaSh Wy aux yeux de toutes les nations; et toutes les extrémités de la terre verront le salut de notre AHBA.

11 Partez, partez, sortez de là, ne touchez à rien d'impureté; sortez du milieu d'elle; soyez purs, qui portent les vases de l'Alam (Eternal) AHAYAH 12. Car vous ne sortirez pas avec hâte, et ne partirez pas en fuite;

Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) ira devant vous; et l'AHBA (AHBA) de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) sera votre service de relève.*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Voici, mon serviteur agira avec prudence, il sera exalté et exalté, et il sera très élevé. 14 Comme beaucoup d'entre eux se sont étonnés de toi, son âge a été si mauvais que n'importe quel homme, et sa forme plus que les fils des hommes. 15 Il répandra de nombreuses nations; les rois lui fermeront la bouche, car ils verront ce qu'on ne leur avait pas dit, et ils considéreront ce qu'ils n'avaient pas entendu.

53

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Car il grandira devant lui comme une plante tendre, et comme une racine d'un sol sec; il n'a ni forme, ni comeline; et quand nous le verrons, il n'y aura point de beauté que nous le désirions. 3 Il est méprisé et rejeté des hommes, un homme de chagrin, et connaissant la douleur; et nous nous cachâmes comme nos visages de lui; il était méprisé, et nous avons été méprisés.

Je ne l'ai pas estimé.

4 Certes, il a porté nos chagrins, et il a porté nos chagrins; mais nous l'avons estimé frappé, frappé.

5 Mais il fut blessé pour nos transgressions, il fut meurtri pour nos iniquités.

le châtement de notre paix était sur lui; et avec ses rayures nous sommes guéris. § 6 Nous sommes tous comme des brebis, nous nous sommes égarés; nous nous sommes retournés tous

l'un à sa propre voie; et l'Alam (Eternal) AHAYAH a mis sur lui l'iniquité de nous

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Il fut opprimé, et il fut affligé, mais il n'ouvrit pas sa bouche; il est amené comme un agneau à la boucherie, et comme un mouton devant ses tondeurs est muet, et il n'ouvre pas sa bouche. 8 Il fut pris de prison et de jugement; et qui annoncera sa génération? car il fut retranché du pays des vivants; car il fut frappé de la transgression de mon peuple.

était-il...: Hébr. était l'attaque sur lui

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esaïe 53:10 510 Esaïe 55:13 et avec les riches dans sa mort; parce qu'il n'avait pas fait de violence, et qu'il n'avait pas de tromperie dans sa bouche. §§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il plut à l'Alam de le blesser; quand tu feras de son âme une proie pour le péché, il verra sa postérité, il prolongera ses jours, et le plaisir de l'Alam, il prospérera dans sa main.*** 11 Il verra le travail de son âme, et il sera rassasié; par sa connaissance, mon juste serviteur justifiera beaucoup, car il portera leurs iniquités. 12 C'est pourquoi je lui partagerai une part avec le grand, et il partagera le butin avec le fort, parce qu'il a répandu son âme jusqu'à la mort; et il fut compté avec les transgresseurs; et il enfanta le péché de beaucoup, et il intercèda pour les transgresseurs.

54

Chantez, ô stérile, vous qui n'avez pas porté; sortez en chantant, et criez à haute voix, vous qui n'avez pas travaillé avec des enfants; car il y a plus de chil-dren de la désolation que les enfants de la femme mariée, dit l'Alam (Éternel) AHAYAH 2.

4. Ne crains point, car tu n'auras plus honte, et tu ne seras point confondu, car tu ne seras point honteuse; car tu oublieras la honte de ta jeunesse, et tu ne te souviendras plus de l'opprobre de ton veuvage. 5. Car ton Créateur est ton mari, l'Alam (Eternal) AHAYAH

Et ton Rédempteur, le QaDaSh W. Un de YaShaRa'AhLa. (y'shra'l); L'AHBA.

Il sera appelé de toute la terre.

6 Car l'Alam (Eternal) AHAYAH t'a appelé comme une femme abandonnée et affligée d'esprit, et comme une femme de jeunesse, quand tu as été refusée, dit ton AHBA 7. Pendant un petit moment je t'ai abandonné; mais avec de grandes compassions je te rassemblerai. 8 Je t'ai caché ma face pendant un instant dans une vive colère; mais avec la bonté éternelle je t'aurai mis en miséricorde, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH, ton Rédempteur. 9 Car c'est comme les eaux de Noé pour moi; car comme je l'ai juré que les eaux de Noé ne passeraient plus sur la terre, j'ai juré que je ne serais pas irrité contre toi, et que je ne te réprimanderai pas. 10 Car les montagnes s'en éloigneraient, et les collines se réfugieraient.

mais ma bonté ne s'écartera pas de toi, et l'alliance de ma paix ne sera pas retirée, dit l'Alam (Eternal) AHAYA qui a pitié de toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Ô affligé, jeté de tempête, et non consolé, voici, je poserai tes pierres avec de belles couleurs, et je poserai tes fondements avec des saphirs. 12 Et je ferai tes fenêtres d'agates, et tes portes de carbuncles, et tous tes bords de pierres agréables. 13 Et tous tes fils seront enseignés de l'Alam (Éternel) AHAYAH; et grande sera la paix de tes enfants. 14 Tu seras établi dans la justice; tu seras loin de l'oppression, car tu ne craindras point, et de la terreur; car elle ne s'approchera pas de toi.

J'ai créé le forgeron qui souffle les charbons dans le feu, et qui fait sortir un instrument pour son œuvre; et j'ai créé le gaspilleur pour le détruire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Aucune arme qui sera formée contre toi ne prospérera; et toute langue qui se lèvera contre toi au jugement, tu l'es contre toi. Tel est l'héritage des serviteurs de l'Alam, AHAYA, et leur justice est de moi, dit l'Alam.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

55 États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

2 Pourquoi dépensez-vous de l'argent pour ce qui n'est pas du pain? Et votre travail pour ce qui ne satisfait pas? Écoutez-moi avec diligence, et mangez-vous!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Incline ton oreille, et viens à moi; écoute, et ton âme vivra, et je le ferai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Voici, je l'ai donné pour témoignage au peuple, chef et commandant du peuple. 5 Voici, tu appelleras une nation que tu ne connais pas, et des nations qui ne t'ont pas connue courront vers toi,

cause de l'Alam (Eternal) AHAYAH ton AHBA, et pour le QaDaSh un de YaShaRa'AhLa (y'shra'l); car il t'a glorifié.

6 Cherchez l'Alam (Eternal) AHAYAH pendant qu'il se trouve, invoquez-le alors qu'il est proche; 7 Que le méchant abandonne sa voie et l'homme injuste ses pensées, et qu'il retourne vers l'Alam (Eternal) AHAYAH, et qu'il ait pitié de lui; et à notre AHBA, car il pardonnera abondamment.

8 Car mes pensées ne sont pas tes pensées, Et tes voies ne sont pas mes voies, Dit l'Alam 9

10 Car comme la pluie descend, et que la neige descend du ciel, et qu'elle ne retourne pas là-bas, mais qu'elle arrose la terre, et qu'elle fait germer, afin qu'elle donne de la semence au semeur, et du pain au mangeur, 11 ainsi sera ma parole qui sortira de ma bouche: elle ne reviendra pas à moi, mais elle accomplira ce que je veux, et elle prospérera dans ce que je l'ai envoyé. 12 Car vous sortirez avec joie, et vous serez conduits en paix; les montagnes et les collines éclateront devant vous en chantant, et tous les arbres des champs s'battront les mains. 13 Au lieu de l'épine montera le sapin, et au lieu du bûcher monteront le myrte; et ce sera à l'Alam (Eternal) AHAYAH, pour un nom, pour un signe éternel qui ne sera point retranché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Il entrera en paix.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esaïe 56:1 511 Esaïe 58:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Annexe V. Partie I

Ainsi parle l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH, gardez le jugement, et faites la justice; car mon salut est proche de venir, et ma justice doit être révélée. 2 Heureux l'homme qui fait cela, et le fils de l'homme qui le tient, qui garde le sabbat de le polluer, et qui garde sa main de faire tout mal.

3 Que le fils de l'étranger, qui s'est joint à l'Alam, ne parle pas non plus, en disant: L'Alam

4 Car ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYA (Eternal) AHAYA (Eternal) aux eunuques qui gardent mes sabbats, et qui choisissent les choses qui me plaisent, et qui s'emparent de mon alliance; 5 Je leur donnerai même dans ma maison et dans mes murs un lieu et un nom meilleur que ceux des fils et des filles; Je leur donnerai un nom éternel, qui ne sera point retranché. 6 Et les fils de l'étranger, qui se joignent à l'Alam (Eter-nal) AHAYA, pour le servir, et pour aimer le nom de l'Alam (Eternal) AHAYA (Eternal) AHAYA, pour être ses serviteurs, tous ceux qui gardent le sabbat de le polluer, et qui s'emparent de mon alliance; 7 Je les ferai venir à mon QaDah (Eternal) AHAYA (Eternal) AHAYA (E) pour les rendre joyeux, tous ceux qui se chargeront de la maison de l'Alach, et qui seront des ravagés.

lui, à côté de ceux qui sont rassemblés vers lui.

9 Vous tous, bêtes des champs, venez dévorer, vous tous, bêtes dans la forêt. 10 Ses gardes sont aveugles.

sont tous ignorants, ils sont tous des chiens muets, ils ne peuvent pas aboyer ; dormir, s'allonger, aimer s'endormir. 11 Oui, ce sont des chiens avides qui ne peuvent jamais avoir assez, et ce sont des bergers qui ne peuvent pas comprendre : ils tous

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Venez, dites-les, je vais chercher du vin, et nous nous remplirons de boisson forte; et demain, ce sera comme aujourd'hui, et beaucoup plus abondant.

57

1 Le juste périt, et personne ne le met à coeur; et des hommes miséricordieux sont enlevés, aucun

considérant que le juste est enlevé du mal à venir.* chacun se reposera dans ses lits, marchant dans sa droiture.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et approchez-vous ici, fils de la sorcière, de la postérité de l'adultère et de la prostituée. 4 Contre qui vous faites-vous du sport? Contre qui faites-vous une grande bouche, et tirez-vous la langue? N'êtes-vous pas des enfants de transgression, une semence de mensonge, 5 Enflammant-vous d'idoles sous tout arbre vert,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

tu tuas les enfants dans les vallées sous les élévations des rochers? ** 6 Parmi les pierres lisses du ruisseau, c'est ta part; ils sont ton lot; même pour eux tu as versé une libation, tu as offert une offrande; dois-je recevoir de la consolation dans celles-ci? 7 Sur une montagne

élevée et haute, tu as mis ton lit, et tu es monté pour offrir des sacrifices. 8 Derrière les portes aussi et les poteaux tu as mis ton souvenir; car tu t'es découvert à un autre que moi, et tu es monté; tu as agrandi ton lit, et tu t'es fait alliance avec eux; tu as aimé leur lit où tu l'as vu.

Et tu t'es humilié jusqu'à l'enfer. §§ 10 Tu es fatigué dans la grandeur de ta voie; mais tu as dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Non, il n'y a point d'espérance; tu as trouvé la vie de ta main; tu n'as donc pas été attristé.***
11 Et de qui as-tu été effrayé ou craint, que tu aies menti, et que tu ne t'es pas souvenu de moi, et que tu ne l'aies pas mis à ton coeur? N'ai-je pas gardé ma paix d'autrefois, et tu ne me crains pas? 12 Je déclarerai ta justice et tes oeuvres, car ils ne te serviront à rien.

Quand tu crieras, que tes troupes te délivrent; mais le vent les emportera tous; la vanité les prendra; mais celui qui mettra sa confiance en moi possédera le pays, et héritera de ma montagne QaDaSh W. 14 Et il dira: Jetez-vous, jetez-vous, préparez le chemin, prenez la pierre d'achoppement de la voie de mon peuple. 15 Car ainsi parle le haut et le haut qui habite l'éternité, dont le nom est QaDaSh W. J'habite dans le haut et QaDaSh W.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Car je ne combattrai pas pour toujours, et je ne serai pas toujours irrité; car l'esprit doit échouer devant moi, et les âmes que j'ai faites.

Car l'iniquité de sa convoitise, c'était moi qui l'ai irrité, et je l'ai frappé; je me suis caché, et j'ai été irrité, et il est parti.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 J'ai vu ses voies, et je le guérirai; je le conduirai aussi, et je le conduirai dans la voie de son coeur.

19 Je fais le fruit des lèvres; paix, paix à celui qui est loin, et à celui qui est près, dit:

20 Mais les méchants sont comme la mer troublée, lorsqu'elle ne peut se reposer, et que ceux-ci jettent la boue et la saleté. 21 Il n'y a point de paix, dit mon AHBA, aux méchants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Crie à haute voix, n'épargne pas, lève ta voix comme une trompette, et montre à mon peuple leur transgression, et à la maison de Jacob leurs péchés. 2 Ils me cherchent tous les jours, et ils se réjouissent de connaître mes voies, comme une nation qui a agi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 58:3 512 Ésaïe 59:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La justice, et ils n'abandonnèrent pas l'ordonnance de leur AHBA: ils me demandent les ordonnances de justice; ils prennent plaisir à s'approcher de AHBA.

3 Pourquoi avons-nous jeûné, dis-nous, et tu ne vois pas? Pourquoi avons-nous affligé notre âme, et toi?

† 4 Voici, prise de conscience?

Voici, le jour de votre petit déjeuner, vous avez le plaisir, et exactement votre travail.

vous jeûnez pour des querelles et des disputes, et pour frapper du poing de la méchanceté; vous ne jeûnerez pas comme vous le faites aujourd'hui,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Est-ce un jeûne que j'ai choisi? Un jour pour que l'homme afflige son âme? Est-ce pour s'incliner la tête comme un bourrelet, et pour répandre le sac et la cendre sous lui?

n'est-ce pas là le jeûne que j'ai choisi? de délier les bandes de méchanceté, de défaire les fardeaux lourds, et de libérer les opprimés, et de briser tout joug?***† 7 N'est-ce pas pour distribuer ton pain aux affamés, et que tu amènes les pauvres qui sont jetés dans ta maison? quand tu verras les nus, que tu le couvres, et que tu ne te caches pas de toi-même.

chair?

8 Ta lumière éclatera comme le matin, Et ta santé jaillira rapidement.

§§ 9 Alors tu appelleras, la justice avant-

Toi, la gloire de l'armée sera récompensée.

Si tu ôtes au milieu de toi le joug, l'imposition du doigt et la vanité qui parle, 10 et si tu attires ton âme vers l'affamé, et qu'il satisfera l'âme affligée, alors ta lumière s'élèvera dans l'obscurité, et tes ténèbres seront comme le midi; 11 et l'Alam AHAYAH te guidera continuellement, et satisfera ton âme dans la sécheresse, et rendra gras tes os; et tu seras comme un jardin arrosé, et comme une source d'eau, dont les eaux ne manquent pas.***†††

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ceux qui seront de toi bâtiront les anciens déserts; tu relèveras les fondements de nombreuses générations, et tu seras appelé, le réparateur de la brèche, le restaurateur des sentiers pour habiter.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Si tu détournes ton pied du sabbat, si tu ne fais pas ton plaisir à mon jour de QaDaSh, et que tu appelles le sabbat un jour de dé-lumière, le QaDaSh Wr de l'Alam, honorable, AHAYAH, et tu l'honoreras, ne faisant pas tes propres voies, ne trouvant pas ton plaisir, et ne parlant pas tes propres paroles; 14 Alors tu te réjouiras dans l'Alam, AHAYAH

Je te ferai monter sur les hauts lieux de la terre, et je te nourrirai de l'héritage de Jacob, ton père; car la bouche de l'Alam l'a parlée.

Annexe V. Partie I

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, la main de l'armée n'est pas raccourcie, qu'elle ne peut sauver; ni son oreille lourde, qu'elle ne peut entendre: 2 Mais vos iniquités ont sepa- noté entre vous et votre AHBA, et vos péchés ont caché sa face de vous,

3 Car tes mains sont souillées de sang, et tes doigts d'iniquité; tes lèvres ont dit des mensonges, ta langue a brouillé la perversité. 4 Nul ne demande justice, ni plaider de vérité; ils se confient en vanité, et disent des mensonges; ils conçoivent le mal, et produisent l'iniquité. 5 Ils éclosent des œufs de coqs, et tissent des toiles d'araignées; celui qui mange de leurs œufs meurt, et ce qui est écrasé se brise en une vipère. 6 Leurs toiles ne deviendront pas des vêtements, et ils ne se couvriront pas de leurs oeuvres; leurs oeuvres sont des oeuvres d'iniquité, et l'acte de violence est entre leurs mains. 7 Leurs pieds courent au mal, et ils s'empressent de verser du sang innocent; leurs pensées sont des pensées d'iniquité; ils gaspillent, et ils n'entendent pas.

La destruction est dans leurs sentiers.§ 8 La voie de la paix qu'ils ne connaissent pas, et il n'y a pas de jugement dans leurs actions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ils ont fait d'eux des sentiers tortueux; quiconque y va ne connaîtra pas la paix.

9 C'est pourquoi le jugement est loin de nous, et la justice ne nous dépasse pas; nous attendons la lumière, mais voici l'obscurité; pour l'éclat, mais nous marchons dans les ténèbres. 10 Nous tâtons pour la muraille comme l'aveugle, et nous tâtons comme si nous n'avions pas les yeux; nous trébuchons à midi comme dans la nuit; nous sommes dans des lieux déserts comme des morts. 11 Nous rugissons tous comme des ours, et nous pleurons comme des colombes; nous cherchons le jugement, mais il n'y en a point; pour le salut, mais il est loin de nous. 12 Car nos transgressions se multiplient devant toi, et nos péchés témoignent contre nous; car nos transgressions sont avec nous; et quant à nos iniquités, nous les connaissons; 13 En transgressant et en mentant contre l'Alam, (Eternal) AHAYAH, et en s'éloignant de notre AHBA, nos transgressions sont avec nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et il vit qu'il n'y avait point d'homme, et il se demanda qu'il n'y avait point d'intercesseur; c'est pourquoi son bras lui a apporté le salut, et sa justice, il l'a soutenu. 17 Car il a mis la justice comme une pectorale, et un casque de salut sur sa tête; et il a mis les vêtements de vengeance pour vêtements, et il a été revêtu de zèle comme un cloque. 18 C'est pourquoi il rendra à ses adversaires la fureur, la rétribution à ses ennemis; il rendra à ses îles la rétribution. §§ 19 Ils craindront ainsi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 59:20 513 Ésaïe 61:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le nom de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) de l'ouest, et sa gloire du lever du soleil. Quand l'ennemi entrera comme un déluge, l'Esprit de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) élèvera un standard contre lui.***

Et le Rédempteur viendra à Zaïan (Zion), et à ceux qui se détournent de la transgression en Jacob, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH 21., Quant à moi, c'est mon alliance avec eux, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH ; mon esprit qui est sur toi, et mes paroles que j'ai mises dans ta bouche, ne s'éloigneront pas de ta bouche, ni de la bouche de ta semence, ni de la bouche de ta semence, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH, dès maintenant et pour toujours.

60 États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Lève-toi, brille; car ta lumière est venue, et la gloire de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) est ressuscitée sur toi.* 2 Car voici, les ténèbres couvriront la terre, et les ténèbres graves le peuple; mais l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) se lèvera sur toi, et sa gloire sera vue sur toi. 3 Les nations viendront à ta lumière, et les rois à l'éclat de ton lever. 4 Lève les yeux autour de toi, et vois: tout ce qu'ils se rassemblent, ils viennent vers toi; tes fils iront de loin, et tes filles seront nourries à ta santé.

5 Alors tu verras, et tu couleras ensemble, et ton coeur craindra et s'élargira, parce que l'abondance de la mer sera bouleversée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 La multitude de chameaux te couvrira, les dromadaires de Madian et d'Épha, tous ceux de Séba viendront; ils apporteront de l'or et de l'encens; et ils feront connaître les louanges de l'Alam 7; tous les troupeaux de Kédar seront rassemblés vers toi, les béliers de Nébaïoth te serviront; ils monteront avec reconnaissance sur mon autel, et je glorifierai la maison de ma gloire. 8 Qui sont ceux qui volent comme une nuée, et comme les colombes à leurs fenêtres?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Les îles m'attendront, et les navires de Tarsis d'abord, pour amener tes fils de loin, leur argent et leur or avec eux, au nom de l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, et au QaDaSh, un de YaShaRa'AhLa

10 Et les fils d'étrangers bâtiront tes murailles, et leurs rois exerceront un ministère en faveur de Dieu.

11 C'est pourquoi tes portes s'ouvriront continuellement, et elles ne seront point fermées jour et nuit, afin que les hommes t'apportent les forces des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 12 Car la nation et le royaume qui ne te serviront pas seront des Gentiles, et que leurs fils puissent être élevés.

13 La gloire du Liban viendra à toi, le sapin, le pin et la boîte pour embellir le lieu de mon sanctuaire, et je rendrai glorieuse la place de mes pieds. 14 Les fils de ceux qui t'ont affligé viendront se pencher vers toi, et tous ceux qui te méprisent s'inclineront à la plante de tes pieds, et ils t'appelleront la ville.

de l'Alam (Eternal) AHAYAH, le Zaïan (Zion) du QaDaSh Un de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Tu suceras aussi le lait des Gentils, et tu suceras la poitrine des rois; et tu sauras que moi, l'Alam, j'ai dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Le soleil ne sera plus ta lumière de jour; et la lune ne te donnera plus de lumière; mais l'Alam (Eternal) AHAYAH sera pour toi une lumière éternelle, et ta gloire AHBA. 20 Ton soleil ne descendra plus; et ta lune ne se retirera point; car l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH sera pour toi une lumière éternelle, et tes jours de deuil seront terminés. 21 Ton peuple ne descendra plus; et ta lune ne se retirera point; car l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH sera ta lumière éternelle, et tes jours de deuil seront terminés.

61

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'Esprit du Sauveur AHAYAH est sur moi; parce que l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH m'a oint pour prêcher de bonnes choses aux humbles; il m'a envoyé pour lier le cœur brisé, pour proclamer la liberté aux captifs, et l'ouverture de la prison à ceux qui sont liés; 2 Pour proclamer l'année agréable de l'Alam AHAYAH AHAYAH AHBA, et le jour de la vengeance de notre AHBA

3 Pour donner à ceux qui pleurent à Zaïan (Zion), pour leur donner de la beauté pour la cendre, l'huile de joie pour le deuil, le vêtement de louange pour l'esprit de lourdeur, afin qu'ils soient appelés arbres de justice, la plantation de l'Alam (Eternal) AHAYAH, afin qu'il soit glorifié.

4 Et ils bâtiront les anciens déserts, et ils ressusciteront les anciens désolations, et ils répareront les villes désertes, les déserts de nombreuses générations. 5 Et les étrangers se tiendront et paîtront vos troupeaux, et les fils de l'étranger seront vos laboureurs et vos vigneron. 6 Mais vous serez appelés les sacrificateurs de l'Alam, AHAYAH; les hommes vous appelleront les ministres de notre AHBA.

Vous mangerez les richesses des nations, et vous vous glorifierez dans leur gloire.

7 A cause de votre honte, vous aurez le double; et à cause de la confusion, ils se réjouiront dans leur portion; c'est pourquoi, dans leur pays, ils auront le double; la joie éternelle sera pour eux. 8 Car moi, l'Alam, j'aime le jugement, je hais le vol pour holocauste; et je dirigerai leur œuvre en vérité, et je ferai avec eux une alliance éternelle. 9 Et leur postérité sera connue parmi les nations, et leurs descendants parmi le peuple; tous ceux qui les verront les reconnaîtront, qu'ils sont la semence que l'Alam, l'Ahaïm, a béni.

Ésaïe 61:10 514 Ésaïe 63:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je me réjouirai beaucoup dans l'Alam, car il m'a revêtu des vêtements du salut, il m'a couvert de la robe de la justice, comme un marié se couche lui-même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Car comme la terre fait sortir son bourgeon, et comme le jardin fait jaillir les choses qui y sont semées, ainsi le Sauveur AHAYA fera jaillir la justice et la louange devant toutes les nations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car à cause de Zaïan, je ne garderai pas ma paix, et à cause de YaRaWaShaLaM, je ne me reposerai pas, jusqu'à ce que la justice en sorte comme l'éclat, et le salut comme une lampe qui brûle. 2 Et les païens verront ta justice et tous les rois.

3 Tu seras aussi une couronne de gloire dans la main de l'Alam, et un diadème royal dans la main de ton AHBA, et tu ne seras plus appelé abandonné; et ton pays ne sera plus appelé désert; mais tu seras appelé Hephzi-bah, et ta gloire sera appelée ta gloire.

le pays de Béula, car l'Alam (Eternal) AHAYA se réjouit en toi, et ton pays sera marié.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Car comme un jeune homme se marie avec une vierge, ainsi tes fils t'épouseront; et comme l'époux se réjouit sur l'épouse, ainsi ton AHBA se réjouira sur toi.

6 J'ai mis des sentinelles sur tes murs, ô YaRaWaShaLaM, qui ne garderont jamais leur paix jour et nuit; vous qui faites mention de l'Alam, AHAYAH, ne faites pas silence, § 7 et ne lui donnez pas de repos, jusqu'à ce qu'il ait établi, et jusqu'à ce qu'il fasse

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

YaRaWaShaLaM -----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Mais ceux qui l'ont rassemblée le mangeront, et loueront l'Alam,
et ceux qui l'ont rassemblée le boiront dans les parvis de ma sainteté.

¶ Passez, passez par les portes; préparez-vous

11 Voici, l'Alam, voici ce que vous avez fait pour le peuple, jetez la route, ramassez les pierres, élevez une bannière pour le peuple.

AHAYAH a annoncé jusqu'à la fin du monde: Dites à la fille de Zaïan:

Voici, ton salut vient; voici, sa récompense est avec lui, et son œuvre devant lui.

peuple, Les rachetés de l'Alam (Eternal) AHAYAH (E) ; et tu seras appelé, Acheté, Une ville non abandonnée.

63

Qui est celui qui vient d'Édom, avec des vêtements teints de Bozra? Ce qui est glorieux dans ses vêtements,

2 Pourquoi es-tu rouge dans tes vêtements, et tes vêtements comme ceux qui marchent dans la graisse de vin? 3 J'ai foulé le pressoir seul, et du peuple il n'y en avait point avec moi; car je les foulerai dans ma colère, et je les foulerai dans ma fureur; et leur sang sera aspergé sur mes vêtements, et je tacherai tous mes vêtements. 4 Car le jour de la vengeance est dans mon coeur, et l'année de mon rachat est venue. 5 Je regardai, et il n'y en avait point pour les aider; et je me suis demandé qu'il n'y en avait point pour les soutenir; c'est pourquoi mon bras m'a apporté le salut, et ma fureur m'a soutenu. 6 Je foulerai le peuple dans ma colère, et je les saoulerai dans ma fureur, et je ferai descendre leur force sur la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Je mentionnerai les bontés de l'Alam, et les louanges de l'Alam, selon tout ce que l'Alam, selon ses miséricordes et selon la multitude de ses bontés, nous a données, ainsi que la grande bonté de veiller sur la maison de YaShaRa, fils qui ne mentiront pas. 9 Il fut affligé dans toute leur affliction, et l'ange de sa présence les sauva, dans son amour et dans sa miséricorde, il les rachète; et il les enfanta, et les porta tous les jours de l'ancien.

10 Mais ils se rebellèrent, et s'irritèrent de l'Esprit de QaDaSh. Il fut donc devenu leur ennemi, et il combattit contre eux. 11 Et il se souvint des jours anciens, Macha, et son

peuple, disant: Où est celui qui les a fait monter de la mer avec le berger de son troupeau?
où est celui qui a mis son Esprit de QaDaSh à l'intérieur

† 12 Qui les a conduits par la main droite de Macha, avec son bras glorieux, en divisant l'eau
devant eux, lui?

pour se faire un nom éternel? 13 Qui les conduisit à travers l'abîme, comme un cheval dans
le désert, afin qu'ils ne trébuchent pas? 14 Comme un

La bête descend dans la vallée, l'Esprit de l'Alam (Eternal) AHAYA l'a fait reposer; ainsi tu as
conduit ton peuple, pour te faire un nom glorieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

15 Regarde du ciel, et regarde de la demeure de ta sainteté et de ta gloire: où est ton zèle et
ta force, le bruit de tes entrailles et de tes compassions envers moi?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

Sans doute êtes-vous notre père, bien qu'Abraham soit ignorant de nous, et YaShaRa'AhLa
(y'shra'l) ne nous reconnaissez pas: toi, Ô Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel), êtes notre
père, notre rédempteur; ton nom vient d'éternité.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 63:17 515 Ésaïe 65:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

Pourquoi nous as-tu égarés de tes voies, et endurcis notre cœur de ta crainte? Retourne à
cause de tes serviteurs, les tribus de ton héritage. 18 Le peuple de ta sainteté ne l'a possédé
que peu de temps; nos adversaires ont foulé ton sanctuaire. 19 Nous sommes à toi; tu ne les
as jamais défendus, ils n'ont pas été appelés par ton nom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

64

Oh! que tu ronges les cieus, afin que tu descendes, afin que les montagnes coulent à ta
présence, 2 comme quand

le feu qui fond brûle, le feu fait bouillir les eaux,

3 Quand tu as fait des choses terribles que nous ne cherchions pas, tu es descendu, et les montagnes sont descendues à ta présence.

4 Car depuis le commencement du monde, les hommes n'ont pas entendu, ni perçu par l'oreille, ni l'œil

† 5 Tu le connais, OAHBA, à côté de...

Qu'est-ce qu'il a préparé pour lui?

Réjouis-toi et pratique la justice, ceux qui te rappellent dans tes voies. Voici, tu es irrité, car nous

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ont péché; dans ceux-là se poursuit, et nous serons sauvés.

6 Mais nous sommes tous comme une chose impure, et toutes nos justices sont comme des chiffons souillés; et nous tous nous flétrissons comme une feuille, et nos iniquités, comme le vent, nous ont emportés. 7 Et il n'y a personne qui invoque ton nom, qui s'agite pour te saisir; car tu nous as caché ta face, et tu nous as consumés,

8 Mais maintenant, ô Alam (Eternal) AHAYAH, tu es notre père; nous sommes l'argile, et tu es notre potier; parce que...

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quatre-vingt-dix.

et nous sommes tous l'œuvre de ta main.

9 Ne t'irrite pas, ô Alam! AHAYAH! Ne te souviens pas de l'iniquité à jamais! Voici, nous te craignons, nous sommes tous ton peuple. 10 Tes villes QaDaSh W.S. sont un désert, Zaian (Zion) est un désert, YaRaWaShaLaM

11 Notre QaDaSh Wy et notre belle maison, où nos pères te louaient, sont consumés par le feu; et toutes nos choses agréables sont gaspillées. 12 Tu te garderas-tu pour ces choses, ô Alam, AHAYAH, veux-tu tenir ta paix et nous affliger?

65

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je suis recherché de ceux qui ne m'ont pas demandé; je suis trouvé de ceux qui ne m'ont pas cherché; j'ai dit: Voici, voici, moi, à une nation qui n'a pas été appelée par mon nom. 2 J'ai étendu mes mains tout le jour à un peuple rebelle, qui marche d'une manière qui n'était pas bonne, selon ses propres pensées; 3 Un peuple qui m'irrite continuellement à mon visage, qui sacrifie dans les jardins, et brûle de l'encens sur des goudrons de briques; 4 Qui restent parmi les sépulcres, et qui logent dans les monuments, qui mangent de la chair de porc, et un bouillon de choses abominables est dans leurs vases; 5 Qui disent: Tenez-vous près de vous, ne vous approchez pas de moi; car je suis

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Voici, il est écrit devantholierthanthou: ces zones se cramponnent dans mon nez, feu qui brûle tout le jour.

7 Tes iniquités, et les iniquités de tes pères pour aller chercher, dit l'Alam, AHAYAH, qui a brûlé de l'encens sur les montagnes, et qui m'a blasphémé sur les collines; et je mesurerai leur ancienne œuvre dans leur sein.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH: Comme le vin nouveau est trouvé dans l'amas, et on dit: Ne le détruis pas, car il y a une bénédiction; ainsi ferai-je pour mes serviteurs, afin que je ne les détruise pas tous. 9 Et je ferai sortir une semence de Jacob et de Juda un héritier de mes montagnes; et mes élus l'hériteront, et mes serviteurs y habiteront. 10 Et Sharon sera un troupeau, et la vallée d'Achor un lieu où les troupeaux s'allongeront, pour mon peuple qui m'a cherché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Mais vous êtes ceux qui abandonnent l'Alam, AHAYAH, qui oublie ma montagne de QaDaSh, qui préparent une table pour cela.

C'est pourquoi je vous compterai à l'épée, et vous vous prosternerez tous devant la boucherie; car quand j'ai appelé, vous n'avez pas répondu; quand j'ai parlé, vous n'avez pas entendu; mais vous avez fait du mal sous mes yeux, et vous avez choisi ce que je n'ai pas aimé. 13 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Voici, mes serviteurs mangeront, mais vous aurez faim; voici, mes serviteurs boiront, mais vous aurez soif; voici, mes serviteurs se réjouiront, mais vous aurez honte. 14 Voici, mes serviteurs boiront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

chantez pour la joie du cœur, mais vous criez pour la tristesse du cœur, et hurlerez pour la vexation de l'esprit. † 15 Et vous laisserez votre nom pour une malédiction à mon élu; car le

Sauveur AHAYAH te tuera, et appellera ses serviteurs par un autre nom. 16 Celui qui se bénira sur la terre se bénira dans l'AHBA de la vérité; et celui qui jurera sur la terre jurera par l'AHBA de la vérité; parce que les anciens sont oubliés, et parce qu'ils sont cachés de mes yeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Car voici, je crée de nouveaux cieus et une nouvelle terre; et le premier ne se souviendra pas, et ne viendra pas à l'esprit. 19 Et je me réjouirai en YaRaWaShaLaM, et de la joie en mon peuple; et la voix des pleurs ne sera plus entendue en elle, ni la voix des cris. 20 Il n'y aura plus d'enfant de jours, ni de vieillard qui n'aura pas rempli ses jours; car l'enfant mourra d'un an de chasse, mais le pécheur âgé de cent ans sera maudit. 21 Et ils bâtiront des maisons, et ils les habiteront; et voici, je créerai de nouveaux cieus et une nouvelle terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ésaïe 65:22 516 Ésaïe 66:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Ils ne bâtiront point, et un autre habitera; ils ne planteront point, et un autre mangera; car les jours d'un arbre sont les jours de mon peuple, et mes élus dureront longtemps.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le travail de leurs mains.§§ 23 Ils ne travailleront pas en vain, et ils ne feront point sortir pour la détresse; car ils sont la semence des bénis de l'Alam qu'ils parlent encore, j'entendrai. 25 Le loup et l'agneau paissent ensemble, et le lion mangera de la paille comme le taureau; et la poussière sera la viande du serpent; ils ne feront ni mal ni destruction dans toute ma montagne de QaDaSh, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH.

66 États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH: Le ciel est mon trône, et la terre est mon marchepied: Où est la maison que vous m'avez bâtie? Où est le lieu de mon repos? 2 Car toutes ces choses ont été faites par ma main, et toutes ces choses ont été, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH; mais à

cet homme je regarderai, à celui qui est pauvre et d'un esprit contrit, et tremblerai sur ma parole. 3 Celui qui tue un boeuf est comme s'il avait tué un homme, celui qui sacrifie un agneau, comme s'il avait coupé le cou d'un chien; celui qui offre une oblation, comme s'il offrait du sang de porc; celui qui brûle de l'encens, comme s'il le faisait.

Ils ont choisi leurs propres voies, et leur âme se réjouit de leurs abominations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Je choisirai aussi leurs illusions, et je leur ferai connaître leurs craintes; car quand j'ai appelé, personne n'a répondu; quand j'ai parlé, ils n'ont pas entendu; mais ils ont fait le mal sous mes yeux, et ils ont choisi ce que je n'ai pas fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Écoutez la parole de l'Alam, dit: Que l'Alam soit glorifié; mais il apparaîtra à votre joie, et ils seront honteux. 6 Une voix retentissante de la ville, une voix du temple, une voix de l'Alam, une voix de l'Alam, une voix de l'AHAYAH, qui rend grâce à ses ennemis. 7 Avant qu'elle ait travaillé, elle a fait sortir; avant que sa douleur ne soit venue, elle a été délivrée d'un enfant. 8 Qui a entendu une telle chose? Qui a vu de telles choses? La terre sera-t-elle faite pour produire en un jour? Ou une nation sera-t-elle née immédiatement? car dès que Zaïan (Zion) aura travaillé, elle a fait sortir ses enfants. 9 J'amènerai-je à la naissance, et je n'en ferai pas sortir? dit l'Alam.

(Eternal) AHAYAH :

10 Réjouissez-vous avec YaRaWaShaLaM, et soyez heureux

C'est vrai.

avec elle, vous tous qui l'aimez; réjouissez-vous de joie avec elle, vous tous qui pleurez pour elle; 11 afin que vous suciez, et que vous soyez rassasiés des seins de ses consolations, afin que vous soyez rassasiés de l'abondance, et que vous vous amusiez de l'abondance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Car ainsi parle l'Alam (Éternal) AHAYAH: Voici, je lui étendrai la paix comme un fleuve, et la gloire des Gentils comme un ruisseau coulant; alors vous sucerez, vous serez portés sur ses côtés, et vous serez pliés sur ses genoux. 13 Comme celui que sa mère consolera, je vous consolerai; et vous serez consolés dans YaRaWaShaLaM 14.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

nouveaux cioux et la nouvelle terre que je ferai, demeureront devant moi, dit l'Alam AHAYAH. 23 Et il arrivera que, d'une nouvelle lune à l'autre, et d'un sabbat à l'autre, toute chair

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

viennent se prosterner devant moi, dit l'Alam AHAYA 24 §§...Ils sortiront, et regarderont les cadavres des hommes qui ont transgressé contre moi; car leur ver ne mourra pas, et leur feu ne s'éteindra point, et ils seront une horreur pour toute chair.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

du sabbat à son sabbat

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 1:1 517 Jérémie 2:19 Le Livre du Prophète Jérémie

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les paroles de Jérémie, fils de Hilkija, des sacrificateurs qui étaient à Anathoth dans le pays de Benjamin: 2 A qui la parole de l'Alam

3 AHAYAH vint aux jours de Josias, fils d'Amon, roi de Juda, la treizième année de son règne.

aux jours de Jojakim, fils de Josias, roi de Juda, jusqu'à la fin de la onzième année de Sédécias, fils de Josias, roi de Juda, jusqu'au transport de YaRaWaShaLaM, captif au cinquième mois.

4 Alors la parole de l'Alam, AHAYAH, vint à moi, disant: 5 Avant que je t'ai formé dans le ventre, je le savais.

toi; et

6 Alors je dis: Ah! Sauveur AHAYA! voici, je ne peux pas parler; car je suis un enfant.

7 Mais l'Alam, AHAYAH, me dit: Ne dis pas: Je suis un enfant; car tu iras vers tout ce que j'enverrai.

8 Ne crains point leurs visages; car je suis avec toi pour te délivrer, dit l'Alam.

10 Voici, je t'ai mis aujourd'hui sur les nations et sur les royaumes, pour t'enraciner, pour t'abattre, pour détruire, et pour jeter mes paroles dans ta bouche. 10 Voici, je t'ai mis aujourd'hui sur les nations et sur les royaumes, pour t'enraciner, pour t'abattre, et pour t'abattre, pour bâtir, et pour planter.

11 La parole de l'Alam fut adressée à moi, en ces mots: Jérémie, que vois-tu? Et je dis: Je vois une verge d'amandier. 12 Alors l'Alam me dit: Tu as bien vu, car je vais hâter.

13 Et la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH, vint à moi la seconde fois, disant: Que vois-tu? Et je dis: Je vois une marmite, et sa face est vers le septentrion. 14 Alors l'Alam (Eternal) AHAYAH me dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Car voici, j'appellerai toutes les familles le mal du nord pour qu'il éclate sur tous les habitants de la terre.

des royaumes du septentrion, dit l'Alam, AHAYAH, et ils iront, et ils poseront chacun leur trône à l'entrée des portes de YaRaWaShaLaM, et contre toutes ses murailles tout autour, et contre toutes les villes de Juda. 16 Et je prononcerai mes jugements contre eux touchant toute leur méchanceté, qui m'ont abandonné, et qui ont brûlé dans la cense à d'autres baals, et qui ont adoré les oeuvres de leurs propres mains.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu ceins tes reins, tu te lèves, et tu leur dis tout ce que je te commande.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 18 Car voici, je t'ai fait aujourd'hui un déconcerté devant leurs visages, de peur que je ne te confonde avant eux.

19 Et ils combattront contre toi, mais ils ne te prévaudront point; car je suis avec toi, dit l'Alam, pour te délivrer.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH est venu à moi, en disant: 2 Allez et criez aux oreilles de YaRaWaShaLaM

Je me souviens de toi, de la bonté de ta jeunesse, de l'amour de tes épouses,

Je suis allé après moi dans le désert, dans un pays qui n'a pas été semé.* 3 YaShaRa'AhLa... (y'shra'l) était la sainteté à l'Alam.

AHAYA, et les prémices de sa croissance, tous ceux qui le dévorent seront offensés; le mal viendra sur eux, dit l'Alam.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

4 Écoutez la parole de l'Alam, maison de Jacob, et toutes les familles de la maison de Yahara, (y'shra'l):

5 Ainsi parle l'Alam: AHAYAH: Quelle iniquité tes pères ont-ils trouvé en moi, qu'ils soient allés loin de moi, qu'ils aient marché après la vanité, et qu'ils soient devenus vains? 6 Ils ne dirent point: Où est l'Alam: AHAYAH qui nous a fait monter du pays d'Égypte, qui nous a fait traverser le désert, par un pays de déserts et de fosses, par un pays de sécheresse, et par l'ombre de la mort, par un pays que personne n'a traversé, et où personne n'a habité? 7 Et je t'ai amené dans un vaste pays, pour en manger le fruit et la bonté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 8 Les prêtres de là; mais quand vous êtes entrés, vous avez souillé mon pays, et fait de l'anabomination du patrimoine.

n'a pas dit: Où est l'Alam (Eternal) AHAYAH? et ceux qui s'occupent de la loi ne me connaissaient pas: les pasteurs aussi ont transgressé

contre moi, et les prophètes prophétisèrent par Baal, et marchèrent après des choses qui ne servent à rien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 C'est pourquoi je plaiderai avec vous, dit l'Alam, AHAYAH, et je plaiderai avec vos enfants. 10 Car je passerai sur les îles de Chittim, et je verrai; et j'enverrai à Kédar, et j'examinerai avec diligence, et je verrai s'il y a lieu.

11 Une nation changea-t-elle leurs baals, qui ne sont pas encore des baals? Mais mon peuple a changé en tant que tel. Que vous soyez très désolés, dit l'Alam, et que vous soyez étonnés, ô cieux!

Ils ont sorti des citernes, des citernes cassées, qui ne supportent pas d'eau.

YaShaRa'AhLa (y'shra'l) est-il un serviteur? Est-ce un esclave né à la maison? Pourquoi est-il gâté?§ 15 Les jeunes lions rugissaient sur lui, et

Ils crièrent, et ils firent perdre sa terre; Ses villes sont brûlées sans habitants.** 16 Et les fils de

17 Ne t'as-tu pas acquis cela à toi-même, à NophandThapanes, qui as brisé le-
une couronne de tête.

que tu as abandonné l'Alam (Eternal) AHAYAH (Ton AHBA), quand il t'a conduit par le chemin? 18 Et maintenant, qu'est-ce que tu as fait?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu feras dans la voie de l'Égypte, Tu boiras les eaux de Sihor? Qu'as-tu à faire dans la voie de l'Assyrie, Tu boiras les eaux du fleuve?

Ta méchanceté te corrigera, et tes revers te reprouveront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 2:20 518 Jérémie 3:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

sachez donc et voyez que c'est une chose mauvaise et amère, que vous avez abandonné l'Alam (Eternal) AHAYAH (Ton AHBA)

Et que ma crainte n'est pas en toi, dit le Sauveur AHAYAH des armées.

Depuis longtemps, j'ai brisé ton joug, Et j'ai brisé tes liens, Et tu as dit: Je ne transgresserai point.

21 Et pourtant, j'avais tout ce qu'il y avait sous tout ce qu'il y avait de plus haut.

le plus beau des arbres, en jouant au Harlot.

22 Car si tu te laves de nitre et que tu te prends beaucoup de savon, pourtant ton iniquité est marquée devant moi, dit le Sauveur AHAYAH. 23 Comment peux-tu dire: Je ne suis pas pollué, je ne suis pas allé après Baalim? vois ton chemin dans la vallée, sais ce que tu as fait; tu es un dromadaire rapide qui la traverse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les voies ;§§ 24 Un âne sauvage utilisé dans le désert, qui ronfle le vent à son plaisir ; à son occasion qui peut la détourner? tous ceux qui la cherchent ne se lassent pas ; en son mois ils la trouveront.***††† -----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il n'y a point d'espérance; non, car j'ai aimé des étrangers, et j'irai après eux. » 26 Comme le voleur a honte lorsqu'il est trouvé, ainsi est la maison de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) honteux; eux, leurs rois, leurs chefs, leurs sacrificateurs, et leurs prophètes, 27 disant à un troupeau: Tu es mon père; et à une pierre: Tu m'as fait sortir; car ils ont tourné le dos vers moi, et non leur visage; mais au temps de leur détresse, ils diront: Lève-toi, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Mais où sont tes baals que tu t'es fait? Qu'ils se lèvent, s'ils peuvent te sauver au temps de ta détresse; car c'est à cause du nombre de tes villes que sont tes baals, ô Juda!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pourquoi plaidez-vous avec moi?Vous avez tous transgressé contre moi, dit l'Alam AHAYAH 30.En vain, j'ai frappé vos enfants; ils n'ont reçu aucune correction; votre épée a dévoré vos prophètes, comme un lion destructeur.

Ô génération, voyez-vous la parole de l'Alam AHAYAH. Ai-je été un désert pour YaShaRa'AhLa

(y'shra'l)? une terre de ténèbres?

Pourquoi dis-tu à mon peuple: Nous sommes souverains; nous ne viendrons plus vers toi?

32 Est-ce qu'une servante peut oublier ses ornements, ou une épouse sa tenue? Mais mon peuple m'a oublié des jours sans nombre. 33 Pourquoi as-tu ton chemin pour chercher l'amour? C'est pourquoi tu as aussi enseigné tes voies aux méchants. 34 Et dans tes jupes se trouve le sang des âmes des pauvres en nocents: je ne l'ai pas trouvé par la recherche secrète, mais sur tous

35 Et tu dis: Parce que je suis innocent, sa colère se détournera de moi. Voici, je plaiderai auprès de toi, parce que tu dis: Je n'ai pas péché. 36 Pourquoi as-tu tant de mal à changer de voie? Tu auras aussi honte de l'Égypte, comme tu as honte de As.

syrie. 37 Oui, tu sortiras de lui, et tes mains sur ta tête; car l'Alam (Eternal) AHAYA a rejeté tes confidences, et tu ne réussiras pas en eux.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils dirent: Si quelqu'un éloigne sa femme, et qu'elle s'en aille, et qu'elle devienne un autre homme, retournera-t-il vers elle? Ce pays ne sera-t-il pas très pollué? Mais tu as été prostituée avec beaucoup d'amis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais revenez vers moi, dit l'Alam (Éternel) AHAYA 2 *.Levez les yeux vers les hauts lieux, et voyez où vous n'avez pas été couchés. Dans les voies vous vous êtes assis pour eux, comme l'Arabe dans le désert; et vous avez pollué le pays par vos prostitutions et par votre méchanceté. 3 C'est pourquoi les douches ont été retenues, et il n'y a pas eu de pluie dernière; et vous avez eu un front de pute, vous avez refusé d'avoir honte. 4 Ne crieriez-vous pas à moi, mon père, vous êtes le guide de ma jeunesse? 5 Sera-t-il réservera-t-il sa colère pour toujours? conservera-t-il jusqu'à la fin? Voici, vous avez parlé et fait des choses mauvaises comme vous le pouviez.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 L'Alam, AHAYAH, m'a dit aussi aux jours de Josias, roi: Tu as vu ce qui était en arrière, YaShaRa'AhLa, a fait ce qu'elle a fait? Elle est montée sur toutes les hautes montagnes et sous tous les arbres verts, et il y a joué la prostituée. 7 J'ai dit après qu'elle eut fait toutes ces choses: Tourne-toi vers moi. Mais elle ne revint pas. Et sa sœur traîtrele Juda l'a vu. 8 Et je vis, quand pour toutes les causes par lesquelles YaShaRa'AhLa, j'avais commis l'adultère, je l'avais mise à l'écart, et je lui avais donné une facture de divorce; et sa sœur traîtrene Juda ne craignait point, mais j'allai et jouai la prostituée aussi. 9 Et elle arrivait par la légèreté d'elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et pourtant, pour qui que ce soit, celui qui s'est infiltré dans le pays, et qui s'est rendu coupable d'adultère avec des pierres et des sacs. Tout cela, sa soeur perfide, Juda, ne s'est pas tourné vers moi de tout son coeur, mais en feignant, dit le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alam AHAYAH 11 AHAYAH 11

Va et proclame ces paroles vers le nord, et dis: Retourne, tu renverses YaShaRa'AhLa (y'shra'l), dit l'Alam

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et je ne ferai pas tomber ma colère sur vous; car je suis miséricordieux, dit l'Alam, et je ne garderai pas la colère pour toujours. 13 Connaîts seulement ton iniquité, que tu as transgressé contre l'Alam, et ton AHBA, et que tu as dispersé tes voies vers les étrangers sous tout arbre vert, et que tu n'as pas obéi à ma voix, dit l'Alam, et deux d'une famille, et je t'amènerai à Zaïan, 15 et je te donnerai des pas, selon ce que je t'ai dit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 3:16 519 Jérémie 4:26

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et il arrivera, quand vous serez multipliés et augmentés dans le pays, en ces jours-là, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH, ils ne diront plus: L'arche de l'alliance de l'Alam

AHAYAH: Il ne viendra pas à l'esprit; ils ne s'en souviendront pas; ils ne s'en souviendront pas; ils ne s'en souviendront pas.

Ils ne le visiteront plus.§** 17 En ce temps-là, ils appelleront YaRaWaShaLaM, au trône de l'Alam, et toutes les nations y seront rassemblées, au nom de l'Alam, et au nom de l'AHAYAH.

À YaRaWaShaLaM, à YaRaWaShaLaM, à YaRaWaWa

18 En ces jours-là, la maison de Juda marchera avec la maison de YaShaRa'Ahla (y'shra'l), et ils sortiront ensemble du pays du septentrion vers le pays que j'ai donné en héritage à ton père.

J'ai dit: Comment te mettrai-je parmi les enfants, et je te donnerai un pays agréable, un bel héritage des armées des nations? Et je dis: Tu m'appelleras, mon père, et tu ne te détourneras pas de moi.

20 Certainement, comme une femme s'écarte de son mari, ainsi m'avez-vous trahi,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ô maison de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), dit l'Alam (Eternal) AHAYAH 21 §§§.-- Une voix a été entendue sur les hauts lieux, pleurs et supplications des enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l): car ils ont perverti leur chemin, et ils ont oublié l'Alam (Eternal) AHAYAH (=) leur AHBA.

Retournez, enfants en arrière, et je guérirai vos en arrière. Voici, nous venons à vous, car vous êtes l'Alam (Eternal) AHAYAH

Notre AHBA 23... En vérité en vain est le salut espéré des collines, et de la multitude des montagnes: vraiment dans l'Alam

24 Car la honte a dévoré le travail de nos pères dès notre jeunesse; leurs troupeaux et leurs troupeaux, leurs fils et leurs filles. 25 Nous nous allongeons dans notre honte, et notre confu-sion nous couvre; car nous avons péché contre l'Alam (Eternal) AHAYAH, notre AHBA, nous et nos pères, depuis notre jeunesse jusqu'à ce jour, et n'avons pas obéi à la voix de l'Alam (Eternal) AHAYAH, notre AHBA.

Si tu retournes, ô YaShaRa'AhLa (y'shra'l), dit l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), retourne vers moi; et si tu retires tes abominations de mes yeux, alors tu n'enlèveras point. 2 Et tu jureras: L'Alam (Eternal) AHAYAH

Il vit, en vérité, dans le jugement et dans la justice; et les nations se béniront en lui, et en lui elles se glorifieront.

3 Car ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) aux hommes de Juda et de YaRaWaShaLaM (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHAYAH (Éternel) AHAYAH (Éternel), et ôtez les prépuces de votre coeur, hommes de Juda et habitants de YaRaWaShaLaM (Éternel) AHAYAH (Éternel), afin que ma fureur ne sorte pas comme le feu, et ne brûle pas pour que personne ne puisse l'éteindre, à cause du mal de vos actions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Déclarez en Juda, et publiez en YaRaWaShaLaM, et dites: Soufflez la trompette dans le pays; criez, rassemblez-vous, et dites: Rassemblez-vous, et allons dans les villes protégées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Zaïan (Zion): Ne te retire pas, car je ferai sortir du septentrion le mal et une grande destruction. 7 Le lion est monté de son fourreau, et le détruisseur des nations est sur son chemin; il est sorti de son lieu pour détruire ton pays, et tes villes seront dévastées, sans un

8 Car cette ceinture de sac, lamente et hurle; car la colère ardente de l'Alam n'est pas détournée de nous. 9 Et il arrivera en ce jour-là, dit l'Alam, AHAYAH, que le coeur du roi

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Alors je dis: Ah! Sauveur AHAYA! certes, tu as beaucoup trompé ce peuple et YaRaWaShaLaM, en disant: Vous aurez la paix, tandis que le

11 En ce temps-là, il sera dit à ce peuple et à YaRaWaShaLaM,

des hauts lieux dans le désert, vers la fille de mon peuple, et non pas pour aventurier, ni pour purifier, 12 même un vent plein de ceux

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, il montera comme des nuées, et ses chars seront comme un tourbillon; ses chevaux sont plus rapides que les aigles. Malheur à nous! car nous sommes gâtés. 14 YaRaWaShaLaM, lave ton coeur de la méchanceté, afin que tu sois sauvé; jusques à quand tes vaines pensées demeureront-elles au dedans de toi? 15 Car une voix se déclare de Dan, et une voix dévore l'affliction de la montagne d'Éphraïm. 16 Faites-vous allusion aux nations; voici, publiez contre YaRaWaShaLaM, qui viennent d'un pays lointain, et faites entendre leur voix contre les villes de Juda. 17 Comme gardiens d'un champ, sont-ils contre elle tout autour?

parce qu'elle a été rebelle contre moi, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH 18. Ta voie et tes actions ont pro-

C'est là ta méchanceté, parce qu'elle est amère, parce qu'elle atteint ton coeur.

¶ Mes entrailles, mes entrailles! Je suis affligé de mon cœur, Mon coeur fait un bruit en moi, Je ne peux pas tenir

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Car tu as entendu, ô mon âme, le son de la trompette, l'alarme de la guerre.** 20 On crie à la destruction, car tout le pays est dévasté; soudain mes tentes sont gâtées, et mes rideaux en un instant. 21 Combien de temps je verrai le standard, et j'entendrai le son de la trompette? 22 Car mon peuple est insensé, ils ne m'ont pas connu; ils sont des enfants sottis, et ils n'ont aucune intelligence; ils sont sages pour faire le mal, mais ils n'ont aucune connaissance. 23 Je regarde la terre, et voici, elle est sans forme, et vide; et les cieux, et ils

n'ont aucune lumière. 24 Je vois les montagnes, et voici, ils tremblent, et toutes les collines se déplacent à la légère. 25 Je vois, et voici, il n'y avait point d'homme, et tous les oiseaux des cieux ont fui. 26 Je regardai,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 4:27 520 Jérémie 5:31

et voici, le lieu fécond était un désert, et toutes ses villes furent détruites à la présence de l'Alam (Eternal) AHAYAH

27 Car ainsi a dit l'Alam (Eternal) AHAYAH: Tout le pays sera dévasté; mais je ne ferai point de fin complète. 28 Car la terre sera dans le deuil, et les cieux seront noirs; car je l'ai dit, je l'ai fait exprès, et je ne me repentirai pas, et je ne me détournerai pas d'elle. 29 Toute la ville fuira pour le bruit des cavaliers et des arcs; ils monteront dans l'épais, et monteront sur les rochers; chaque ville sera abandonnée, et aucun homme n'y habitera. 30 Et quand tu seras gâté, que feras-tu?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Car j'ai entendu une voix comme celle d'une femme en travail, et l'angoisse comme celle qui enfante son premier enfant, la voix de la fille de Zaïan, qui se méprise, qui étend ses mains, en disant: Malheur à moi maintenant! car mon âme est fatiguée à cause des meurtriers.

5

2 Et bien qu'ils disent: L'Alam (Eternal) AHAYAH vit; certes ils jurent fausement. 3 O Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH, n'est pas tes yeux sur la vérité? Tu les as frappés, mais ils ne les ont pas consumés, mais ils ont refusé de recevoir la correction: ils ont rendu leurs visages plus difficiles qu'un rocher; ils ont refusé de revenir. 4 C'est pourquoi j'ai dit: Certainement ceux-ci sont pauvres; ils sont insensés; car ils ne connaissent pas le chemin de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH) et le jugement de leur AHBA 5.

6 C'est pourquoi un lion sortira de la forêt, et un loup de la forêt les tuera.

les soirs les pilleront, un léopard veillera sur leurs villes; tous ceux qui sortiront de là seront déchirés, parce que leurs transgressions sont nombreuses, et leurs revers se multiplient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Comment te pardonnerai-je pour cela? Tes enfants m'ont abandonné, et ils ont juré par ceux qui ne sont pas des baalites; quand je les ai nourris au complet, ils ont commis l'adultère, et se sont rassemblés par les troupes dans les maisons de prostituées. 8 Ils étaient comme des chevaux nourris le matin; chacun d'entre eux était proche de sa femme voisine. 9 Ne visiterai-je pas pour cela? dit l'Alam (Éternel) AHAYAH; et mon âme ne sera-t-elle pas vengée sur une nation telle que celle-ci?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Montez sur ses murs, et détruisez-les, mais ne vous en sortez pas; retirez ses remparts, car ils ne sont pas à l'armée.

La maison de YaShaRa'AhLa W, et la maison de Juda ont traité avec beaucoup de trahison contre moi, dit l'Alam, AHAYA 12, ils ont démenti l'Alam, AHAYA, et ils ont dit: Ce n'est pas lui; ni le mal ne viendra sur nous; nous ne verrons ni l'épée ni la famine; 13 et les prophètes deviendront du vent, et la parole n'est pas en eux; ainsi sera-t-elle faite pour eux. 14 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam, AHAYA, AHBA, parce que vous dites cette parole, voici, je ferai mes paroles dans votre bouche feu, et ce peuple bois, et il les dévore. 15 Voici, je ferai venir sur vous une nation de loin, ô maison de YaShaRa'AhLa, qui est la nation la plus puissante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils mangeront ta moisson, et ton pain, que tes fils et tes filles mangeront; ils mangeront tes troupeaux et tes troupeaux; ils mangeront tes vignes et tes figuiers; ils appauvriront tes villes clôturées, où tu te fies à l'épée. 18 Mais en ces jours-là, dit l'Alam, AHAYAH, je ne ferai point de fin complète avec toi.

19 Et il arrivera que vous dîtes: Pourquoi l'Alam AHAYAH, notre AHBA, toutes ces choses à nous? Alors tu leur répondras: Comme vous m'avez abandonné, et que vous avez servi des baals étrangers dans votre pays, ainsi vous servirez des étrangers dans un pays qui n'est pas le vôtre.

20 Déclarez ceci dans la maison de Jacob, et publiez-le en Juda, en disant: 21 Écoutez ceci, peuple insensé,

22 Craignez-vous

non et sans comprendre, qui ont des yeux, et qui ne voient pas, qui ont des oreilles, et qui n'entendent pas:

moi? dit l'Alam (Eternal) AHAYAH: Ne tremblerez-vous pas à ma présence, qui a placé le sable pour le bord de la mer par un décret perpétuel, qu'il ne peut pas le passer; et bien que

ses vagues se jettent, ne peuvent-elles pas l'emporter; bien qu'ils rugissent, mais ne peuvent pas le passer? 23 Mais ce peuple a un cœur rebelle et rebelle; ils sont révoltés et partis. 24 Ils ne disent pas non plus dans leur cœur: Craignons maintenant l'Alam (Eternal) AHAYAH, notre AHBA, qui donne la pluie, le premier et le second, en sa saison; il nous réserve les semaines fixées de la moisson.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Car parmi mon peuple on trouve des hommes méchants; ils attendent, comme celui qui pose des pièges; ils mettent un piège, ils attrapent des hommes. 27 Comme une cage est pleine d'oiseaux, ainsi sont leurs maisons pleines de de-ceit; c'est pourquoi ils sont devenus grands,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Ils sont de la graisse de cire, ils brillent; ils dépassent les actions des méchants; ils ne jugent pas la cause, la cause de l'orphelin, mais ils prospèrent, et le droit des indigents ne jugent-ils pas. 29 Ne visiterai-je pas ces choses? dit l'Alam (Éternel).

AHAYAH: Mon âme ne sera-t-elle pas vengée sur une nation telle que celle-ci?

30 Une chose merveilleuse et horrible est commise dans le pays; 31 Les prophètes prophétisent faussement, et les sacrificateurs dominent par leurs moyens; et mon peuple aime l'avoir ainsi; et que ferez-vous à la fin?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 6:1 521 Jérémie 7:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Fils de Benjamin, rassemblez-vous pour fuir du milieu de YaRaWaShaLaM, et sonnez de la trompette à Tekoa, et établissez un signe de feu à Beth-Haccerem; car le mal apparaît du nord, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 J'ai comparé la fille de Zaïan (Zion) à une femme gentille et délicate. 3 Les bergers, avec leurs troupeaux, viendront à elle; ils dresseront leurs tentes autour d'elle; ils paîtront chacun à sa place. 4 Préparez-vous à la guerre contre elle; Levez-vous, et montons à midi.

Malheur à nous! car le jour s'en va, car les ombres du soir sont étendues. 5 Lève-toi, et allons la nuit, et détruisons ses palais.

6 Car ainsi a dit l'Alam (Eternal) AHAYAH des armées: Abattez des arbres, et jetez une montagne contre YaRaWaShaLaM

: c'est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Comme une fontaine chasse ses eaux, et elle chasse sa méchanceté; la violence et le butin sont entendus en elle; devant moi, il y a toujours des douleurs et des blessures. 8 Sois instruit, YaRaWaShaLaM, de peur que mon âme ne s'éloigne de toi, de peur que je ne te fasse un pays désert.

pas habité.

9 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) des armées: Ils glaneront le reste de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) comme une vigne; Retourne ta main comme un cueilleur dans les paniers. 10 À qui parlerai-je, et donnerai-je l'avertissement, afin qu'ils entendent? Voici, leur oreille est incirconcis, et ils ne peuvent pas écouter; Voici, la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) est pour eux un opprobre; ils n'ont point de plaisir en elle. 11 C'est pourquoi je suis rempli de la fureur de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH; Je suis fatigué de tenir: Je la répandrai sur les enfants à l'étranger, et sur l'assemblée des jeunes hommes ensemble; Car même le mari avec la femme sera enlevé, les vieillards avec lui sont pleins de jours. 12 Et leurs maisons seront tournées vers les autres, avec leurs champs et leurs femmes; Car je n'y ferai mourir ensemble, tous les habitants jusqu'à ceux qui sont devenus les plus grands.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ont-ils honte quand ils ont commis l'abomination? Non, ils n'ont pas eu honte, et ils n'ont pas pu rougir; c'est pourquoi ils tomberont au milieu de ceux qui tombent; au moment où je les visiterai, ils seront abattus, dit l'Alam AHAYAH 16; Ainsi parle l'Alam AHAYAH: Tenez-vous dans les voies, et voyez, et demandez les chemins anciens, où est le bon chemin, et marchez-y, et vous trouverez du repos pour vos âmes. Mais ils dirent: Nous n'y marcherons pas. 17 J'ai aussi mis des gardes sur vous, disant: Écoutez le son de la trompette. Mais ils dirent: Nous n'écouterons pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Écoutez donc, nations, et sachez, assemblée, ce qu'il y a parmi eux. 19 Écoutez, terre! Voici, j'apporterai sur ce peuple le mal, le fruit de leurs pensées, parce qu'ils n'ont pas

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Voici, vous vous confiez en des paroles mensongères qui ne peuvent servir à rien. 9 Volez, tuez, et commettez l'adultère, jurez faussement, brûlez la cense à Baal, et marchez après d'autres baals que vous ne connaissez pas. 10 Et venez et tenez-vous devant moi dans cette maison, qui est appelée par mon nom, et dites: Nous sommes délivrés pour faire tous ces

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 7:11 522 Jérémie 8:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Abominations? 11 Cette maison, appelée par mon nom, est-elle devenue un repaire de brigands à vos yeux? Voici, je l'ai vue, dit l'Alam, AHAYA 12; mais vous allez maintenant à mon lieu qui était à Silo, où j'ai donné mon nom au premier, et je vois ce que je lui ai fait pour la méchanceté de mon peuple YaShaRa'AhLa, mais vous n'avez pas entendu; et je vous ai appelés, mais vous n'avez pas répondu. 14 C'est pourquoi je ferai à cette maison, qui est appelée par mon nom, où vous vous confiez, et au lieu que je vous ai donné, vous et vos pères, comme je l'ai fait à Silo. 15 Je vous chasserai de ma vue, comme je l'ai fait à tous vos frères, toute la semence d'Ephra.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ne priez donc pas pour ce peuple, n'élèvez pas de cris ni de prières pour eux, et ne me faites pas d'intercession, car je ne t'écouterai pas.

Ne vois-tu pas ce qu'ils font dans les villes de Juda et dans les rues de YaRaWaShaLaM 18?

bois, et les pères allument le feu, et les femmes pétrissent leur pâte, pour faire des gâteaux à la reine

19 Faites-les du ciel, et au-dessus de la boissonoffer-

Il est possible qu'ils proviennent d'un danger.

me provoquer à la colère? dit l'Alam (Eternal) AHAYAH: Ne se provoquent-ils pas à la confusion de leur propre

Des visages?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, ma colère et ma fureur seront répandues sur ce lieu, sur l'homme, sur la bête, sur les arbres des champs et sur le fruit de la terre, et il brûlera, et ne s'éteindra point.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA) des armées, l'AHBA (AHBA) de YaShaRa'AhLa (y'shra'l); Mettez vos holocaustes à vos sacrifices, et mangez de la chair. 22 Car je n'ai point parlé à vos pères, et je ne les ai point commandés au jour où je les ai fait sortir de là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les holocaustes ou les sacrifices:

23 Mais je leur donnais cet ordre, en disant: Le pays d'Égypte, concernant:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Obéissez à ma voix, et je serai votre AHBA, et vous serez mon peuple; et marchez dans toutes les voies que je vous ai ordonnées, afin que cela vous soit bien. 24 Mais ils n'écoutèrent point, et ils ne penchèrent point leur oreille, mais marchèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Depuis le jour où vos pères sont sortis du pays d'Égypte jusqu'à ce jour, j'ai envoyé vers vous tous mes serviteurs, les prophètes, chaque jour, se levant de bonne heure et les envoyant. 26 Mais ils n'ont pas écouté moi, ni incliné leur oreille, mais ils ont endurci leur cou; ils ont fait pire que leurs pères. 27 C'est pourquoi tu leur diras toutes ces paroles; mais ils ne t'écouteront pas; tu les appelleras aussi, mais ils ne te répondront pas. 28 Mais tu leur diras: C'est une nation qui n'écoute pas la voix de l'Alam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

leur AHBA, ni ne reçoit de correction: la vérité est détruite, et est retranchée de leur bouche.

¶ Coupe tes cheveux, ô YaRaWaShaLaM, et jette-le, et reprend une lamentation sur les hauts lieux; pour l'Alam

30 Car les fils de Juda ont fait du mal à mes yeux, dit l'Alam, AHAYAH, ils ont mis leurs abominations dans la maison qui est appelée par mon nom, pour l'émouvoir. 31 Ils ont bâti les hauts lieux de Tophet, qui est dans la vallée du fils de Hinnom, pour brûler leurs fils et leurs filles dans le feu, ce que je ne leur ai point ordonné, et qui ne sont point venus dans mon coeur.

¶ C'est pourquoi voici, les jours viennent, dit l'Alam, AHAYAH, afin qu'il ne soit plus appelé Tophet, ni le Val-

ly du fils de Hinnom, mais la vallée de l'abattage; car ils enterreront à Tophet, jusqu'à ce qu'il n'y ait point de place.

33 Et les cadavres de ce peuple seront de la viande pour les oiseaux du ciel et pour les bêtes de la terre; et personne ne les effrayera.

Alors je ferai cesser des villes de Juda, et des rues de YaRaWaShaLaM,

la voix de la joie, la voix de l'époux, et la voix de l'épouse; car le pays sera dévasté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ce temps-là, dit l'Alam, ils feront sortir les os des rois de Juda, les os de ses chefs, les os des sacrificateurs, les os des prophètes, et les os des habitants de YaRaWaShaLaM,

2 Et ils les répandront devant le soleil, et devant la lune, et devant toute l'armée des cieux, qu'ils ont aimée,

3 Et la mort sera choisie plutôt que la vie par tous ceux qui restent de cette mauvaise famille, qui demeureront dans tous les lieux où je les ai chassés, dit l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éterne) des armées.

4 Et tu leur diras: Ainsi parle l'Alam: AHAYAH: Est-ce qu'ils tombent, et ne se lèveront pas? Est-ce qu'il se détournera, et ne reviendra pas? 5 Pourquoi donc ce peuple de YaRaWaShaLaM: Qu'est-ce que j'ai fait? Chacun s'est tourné vers sa voie, comme le cheval se précipite dans la bataille. 7 Oui, la cigogne dans le ciel connaît ses temps aigus; et la tortue et la grue et l'avale observent le temps de leur venue; mais mon peuple ne connaît pas le jugement de l'Alam (Eternal) AHAYAH 8:2 Comment dites-vous, Nous sommes sages, et la loi de l'Alam (Eternal) AHAYAH est avec nous?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 8:10 523 Jérémie 9:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 C'est pourquoi je donnerai leurs femmes à d'autres, et leurs champs à ceux qui les hériteront; car chacun, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, est donné à la convoitise, depuis le prophète jusqu'au sacrificateur, tout un chacun fait fausseté. 11 Car ils ont guéri légèrement le mal de la fille de mon peuple, disant: Paix, paix; quand il n'y a point de paix. 12 Ont-ils honte quand ils ont commis l'abomination? non, ils n'ont pas eu honte, et ils n'ont pas pu rougir; c'est pourquoi ils tomberont parmi ceux qui tombent; au moment de leur visite ils seront jetés, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH.§

¶ Je les consumerai, dit l'Alam, AHAYAH; il n'y aura point de raisins sur la vigne, ni de figes sur le figuier, et la feuille s'effacera; et les choses que je leur ai données passeront loin d'eux. 14 Pourquoi nous asseyons-nous, assemblons-nous, et entrons dans les villes protégées, et gardons-nous là le silence; car l'Alam, AHAYAH, notre AHBA, nous a fait taire, et nous a donné de l'eau de gale à boire, parce que nous avons péché contre eux.

15 Nous cherchions la paix, mais il n'y eut point de bien; et pendant un temps de santé, et voici la détresse! 16 Dan entendit le ronflement de ses chevaux; tout le pays trembla au bruit de ses forts; car ils sont venus, et ils ont dévoré le pays, et tout ce qui y est; la ville, et ceux qui y sont.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Car voici, j'enverrai parmi vous des serpents, des coqs, qui ne seront point charmés, et qui vous mordront, dit l'Alam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Quand je me consolerais contre la douleur, mon coeur est faible en moi., 19 Voici, la voix du cri de la fille de mon peuple est la cause de ceux qui habitent dans un pays lointain: N'est-ce pas l'Alam (Eternal) AHAYAH à Zaïan (Zion)?

Pourquoi m'ont-ils irrité avec leurs images taillées, et avec des vanités étranges?§§

La moisson est passée, l'été est terminé, et nous ne sommes pas sauvés. 21 Car je suis blessé par la fille de mon peuple; je suis noir; l'étonnement s'est emparé de moi. 22 N'y a-t-il pas de baume en Galaad; n'y a-t-il pas de médecin?

9

Oh que ma tête était des eaux, et que mes yeux étaient une source de larmes, afin que je pleure jour et nuit pour

2 Oh! que j'avais dans le désert une demeure d'hommes de passage, afin que je quitte mon peuple, et que je m'en aille d'eux, car ils sont tous adultères, une assemblée d'hommes perfides.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et ils plient leurs langues comme leur arc pour le mensonge; mais ils ne sont pas vaillants pour la vérité sur la terre; car ils passent du mal au mal, et ils ne me connaissent pas, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH 4. Prenez garde à chacun de son prochain, et ne vous confiez en aucun frère; car chaque frère supplantera complètement, et chaque voisin marchera avec des calomnies.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les pics, et ils s'efforcent de s'acquitter de leurs responsabilités.

6 Ils ont appris leur langue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Au milieu de la tromperie, ils refusent de me connaître, dit l'Alam AHAYAH 7 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam AHAYAH des armées: Voici, je les fondrai, et je les éprouverai; car comment ferai-je pour la fille de mon peuple?

8 Leur langue est comme une flèche qui s'éteint; elle dit de la tromperie; on parle paisiblement à son prochain de sa bouche, mais il fait son attente dans le cœur.§**

9 Ne les visiterai-je pas pour ces choses? dit l'Alam, AHAYA: Mon âme ne sera-t-elle pas vengée?

10 Car les montagnes me feront pleurer et gémir, Et les demeures du désert seront une plainte, Parce qu'elles sont consumées, Pour qu'aucun ne puisse passer par elles; Les hommes n'entendent pas la voix du bétail; Les oiseaux des cieux et les bêtes s'enfuiront; Ils sont partis.

habitant.***

¶ Qui est l'homme sage, qui peut comprendre cela? Et qui est celui à qui la bouche de l'Alam (Eternal) AHAYAH

13 Et l'Alam dit, afin qu'il le dise, car ce que périt le pays, et qu'il soit consumé comme un désert, n'est-ce pas?

AHAYAH dit: Parce qu'ils ont abandonné ma loi que j'ai mise devant eux, et qu'ils n'ont pas obéi à ma voix, nei -

14 Mais ils ont marché selon leur imagination.

15 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH, des armées,

le cœur, et après Baalim, que leurs pères leur ont appris:

16 Je les disperserai aussi parmi les nations, que ni eux ni leurs pères n'ont connues; et j'enverrai après eux une épée, jusqu'à ce que je les ai consumées.

Ainsi parle l'Alam AHAYAH des armées: Considérez-vous, et invoquez les femmes en deuil, afin qu'elles viennent;

18 Et qu'ils se hâtent, et qu'ils se lamentent pour nous, afin que nos yeux s'écroulent avec des larmes, et que nos paupières jaillissent avec des eaux. 19 Car une voix de la lamentation est entendue de Zaïan (Zion), comment sommes-nous gâtés! nous sommes très arnaquées, parce que nous avons abandonné le pays, parce que nos demeures nous ont chassés. 20 Et pourtant, écoutez la parole de l'Alam (Éternel) AHAYAH, femmes, et que votre oreille reçoive la parole de sa bouche, et enseignez à vos filles la lamentation, et à chacune la complainte de ses voisins. 21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 9:22 524 Jérémie 11:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Parle: Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH: Même les cadavres des hommes tomberont comme du fumier sur le champ, et comme la poignée après le moissonneur, et personne ne les rassemblera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH: Que l'homme sage ne se glorifie pas dans sa sagesse, que l'homme puissant ne se glorifie pas dans sa force, que l'homme riche ne se glorifie pas dans ses richesses; 24 Mais que celui qui glorifie la gloire en cela, qu'il me comprenne et me connaisse, que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH qui exerce la bonté, le jugement et la justice sur la terre; car dans ces choses je prends plaisir, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Voici, les jours viennent, dit l'Alam, AHAYAH, que je punirai tous ceux qui sont circoncis avec les

26 Égypte, Juda, Édom, les fils d'Ammon, Moab, et tous ceux qui sont incirconcis,

aux extrémités du désert, car toutes ces nations sont incirconcis, et toute la maison de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l) sont incirconcis dans le cœur. §§§

10

3 Car les coutumes du peuple sont vaines, car on coupe un arbre hors de la forêt, l'oeuvre des mains

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de l'ouvrier, avec la hache. 4 Ils la mettent d'argent et d'or; ils la fixent avec des clous et des marteaux, afin qu'elle ne bouge pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

sont droits comme le palmier, mais ne parlent pas; ils ont besoin d'être portés, parce qu'ils ne peuvent pas aller; n'ayez pas peur d'eux; car ils ne peuvent pas faire le mal, et il n'est pas non plus en eux de faire le bien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Car nul n'est semblable à toi, ô Alam, AHAYAH; tu es grand, et ton nom est grand en puissance. 7 Qui ne te craindrait, ô roi des nations? Car pour toi, il est supérieur; car parmi tous les sages des nations et dans tous leurs royaumes, il n'y en a point de semblable à toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 L'argent s'étend dans les assiettes est apporté de Tarsis, et fou: le stockisadoctrine des vanités. et l'or d'Uphaz, l'oeuvre de l'ouvrier, et des mains du fondateur: le bleu et le pourpre sont leurs

10 Mais l'Alam (Eternal) AHAYAH est le vrai AHBA, il est le vivant AHBA, et

11 Vous leur direz ainsi: Les baals qui n'ont pas fait les cieux et la terre périront de la terre et de sous ces cieux. 12 Il a fait la terre par sa puissance, il a établi le monde par sa sagesse, et il a étendu les cieux par sa discrétion.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lorsqu'il prononce sa voix, il y a une multitude d'eaux dans les cieux, et il fait monter les vapeurs des extrémités de la terre; il fait des éclairs avec la pluie, et il fait sortir le vent de ses trésors.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car son image fondue est fausse, et il n'y a pas de souffle en eux.*** 15 Ils sont vanités, et l'œuvre des erreurs; au temps de leur visite, ils périront. 16 La part de Jacob n'est pas comme eux; car il est le premier de toutes choses; et YaShaRa'AhLa (y'shra'l) est la verge de son héritage: L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) est son nom.

18 Car ainsi parle l'Alam (Éternal) AHAYAH, tenez-vous, je vais jeter les habitants du pays en ce moment, et je les angoisserai, afin qu'ils le trouvent ainsi.

20 Mon tabernacle est gâté, et toutes mes cordes sont brisées; mes enfants sont sortis de moi, et ils ne sont plus; il n'y a plus personne pour étendre ma tente, et pour dresser mes corbeilles. 21 Car les pasteurs sont blessés, et ils n'ont pas cherché l'Alam, AHAYAH; c'est pourquoi ils n'auront point de pros per, et tous leurs troupeaux seront dispersés. 22 Voici, le bruit des meurtrissures est venu, et une grande commotion du pays septentrional, pour faire des villes de Juda un désert, et un repaire de dragons.

Ô Alam, je sais que la voie de l'homme n'est pas en lui-même: ce n'est pas en l'homme qui marche pour diriger ses pas.

25 Verser²⁴ O Alam (Eternal) AHAYAH, corrigez-moi, mais avec jugement; pas d'intérescent, dentthoubringmetonothing.

ta fureur sur les nations qui ne te connaissent pas, et sur les familles qui n'invoquent pas ton nom; car elles ont dévoré Jacob, l'ont dévoré, l'ont consumé, et ont dévasté sa demeure.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Écoutez les paroles de cette alliance, et parlez aux hommes de Juda, et aux habitants de YaRaWaShaLaM 3 ;

Tu es juste, ô Alam, AHAYAH, quand je t'interpelle; mais que je te parle de tes jugements: pourquoi le chemin des méchants prospère-t-il? pourquoi sont-ils tous heureux qui font des choses très perfides?

2 Tu les as plantés, oui, ils ont pris racine; ils grandissent, oui, ils produisent du fruit; tu es près de toi.

3 Mais toi, Alam, AHAYAH, tu me connais; tu m'as vu, et tu as éprouvé la mienne.

Leur bouche, et loin de leurs reins, c'est le coeur qui t'attend. Pousse-les comme des brebis pour l'abattage, et prépare-les pour le jour de l'abattage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Pendant combien de temps le pays se lamentera-t-il, et les herbes de tous les champs se flétriront-elles, à cause de la méchanceté de ceux qui y habitent? Les bêtes et les oiseaux sont consumés, parce qu'ils ont dit: Il ne verra pas notre dernière fin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Si tu as couru avec les hommes de pied, et qu'ils t'ont lassé, comment peux-tu te battre avec les chevaux? Et si dans le pays de la paix, où tu t'es confié, ils t'ont las, alors comment feras-tu dans l'enflure du Jourdain? 6 Car même tes frères et la maison de ton père, ils t'ont trahi; oui, ils ont appelé une multitude après toi; ne les crois pas, bien qu'ils te disent de bonnes paroles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 J'ai abandonné ma maison, J'ai laissé mon héritage; J'ai livré entre les mains de son ennemi le bien-aimé de mon âme. 8 Mon héritage est pour moi comme un lion dans la forêt, Il crie contre moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Mon héritage est pour moi comme un oiseau moucheté, les oiseaux tout autour sont contre cela je l'ai hâé.

Elle, venez, rassemblez toutes les bêtes des champs, venez pour dévorer. §§*** 10 Beaucoup de pasteurs ont détruit ma vigne, ils ont foulé ma portion sous les pieds, ils ont fait de ma portion agréable un désert

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH: Après cela, j'aurai

Mar l'orgueil de Juda, et la grande orgueil de YaRaWaShaLaM 10..... Ce peuple mauvais, qui refuse d'entendre mes paroles, qui marchent dans l'imagination de leur cœur, et marchent après d'autres baals (des dieux),

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Car comme la ceinture s'attache aux reins d'un homme, j'ai fait m'attacher toute la maison de YaShaRa'Ahla (y'shra'l) et toute la maison de Juda, dit l'Alam.

AHAYAH, afin qu'ils soient pour moi pour un peuple, pour un nom, pour une louange et pour une gloire.

n'entendait pas.

12 C'est pourquoi tu leur diras cette parole: Ainsi parle l'Alam, AHAYAH, AHBA, de YaShaRa'AhLa

13 Alors tu leur diras: Ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH: Voici, je remplirai tous les habitants de ce pays, les rois qui siègent sur le trône de David, les sacrificateurs, les prophètes et tous les habitants de YaRaWaShaLaM

14 Et je les frapperai les uns contre les autres, les pères aussi.

et les fils ensemble, dit l'Alam, AHAYAH: Je n'épargnerai point, je n'épargnerai point, et je n'aurai point de miséricorde, mais je les détruirai.

16 Gloire à l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, avant qu'il ne fasse tomber les ténèbres, et avant que tes pieds ne trébuchent sur les montagnes obscures, et que vous cherchiez la lumière, il la transforme en ombre de la mort, et en fasse de grandes ténèbres. 17 Mais si vous ne l'entendez pas, mon âme pleurera dans des lieux secrets pour votre orgueil; et mon oeil pleurera, et tombera en larmes, parce que le troupeau de l'armée est emmené captif. 18 Dites au roi et à la reine: Humblez-vous, asseyez-vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

A terre, même la foule de ta gloire.

19 Les villes du midi, car tes principes s'ensuivront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Lève les yeux, et regarde ceux qui viennent du septentrion; où est le troupeau qui t'a été donné, ton beau troupeau? 21 Que diras-tu quand il te châtiara? car tu as des enfants, et tu as des enfants, et tu as des enfants.

les a enseignés à être capitaines, et à être le chef sur toi; ne te prendra-t-on pas les douleurs comme une femme en travail?*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Et si tu dis en ton coeur: Pourquoi ces choses viennent-elles sur moi? Car la grandeur de ton iniquité est découverte tes jupes,

23 L'Éthiopien peut-il changer sa peau,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est bien, ce quartier-là s'est habitué au mal.

24 C'est pourquoi j'éparpillerai-je des points de vue?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 C'est ton sort, la part de tes mesures venant de moi, dit l'Alam.

26 C'est pourquoi je découvrirai tes jupes sur ton visage, afin que ta honte apparaisse. 27 J'ai vu tes adultères, tes voisins, la honte de ta prostitution, et tes abominations sur les collines des champs. Malheur à toi,

O YaRaWaShaLaM! Ne veux-tu pas être nettoyé? Quand sera-t-il une fois?§§

14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La parole de l'Alam (Éternel) AHAYAH (E) qui est venue à Jérémie au sujet de la faim.* 2 Juda pleure, et ses portes languissent; elles sont noires à la terre; et le cri de YaRaWaShaLaM est monté. 3 Leurs nobles ont envoyé leurs petits vers les eaux; ils sont venus dans les fosses, et n'ont pas trouvé d'eau; ils sont retournés avec leurs vases vides; ils étaient honteux et confus, et ils ont couvert leurs têtes. 4 Parce que la terre est gerbe, car il n'y avait pas de pluie sur la terre, les limons étaient honteux, ils ont couvert leurs têtes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Héb. les mots des privations, ou, les contraintes

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 14:6 527 Jérémie 15:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et les ânes sauvages se tenaient dans les hauts lieux, et ils foulèrent le vent comme des dragons; leurs yeux échouèrent, parce qu'il n'y avait pas d'herbe.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Alam, si nos iniquités témoignent contre nous, fais-tu cela à cause de ton nom; car nos revers sont nombreux, nous avons péché contre toi. 8 O l'espérance de YaShaRa'AhLa, le sauveur en temps de détresse, pourquoi serais-tu comme un étranger dans le pays, et comme un voyageur qui se détourne pour passer la nuit? 9 Pourquoi serais-tu comme un homme étonné, comme un homme puissant qui ne peut sauver?

au milieu de nous, et nous sommes appelés par ton nom; ne nous laissez pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) à ce peuple: Ainsi ont-ils aimé errer, ils n'ont pas retenu leurs pieds, donc l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) ne les accepte pas; il se souviendra maintenant de leur iniquité, et visitera leurs péchés. 11 Alors l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH me dit: Ne priez pas pour ce peuple pour leur bien. 12 Lorsqu'ils jeûneront, je n'écouterai pas leurs cris; et lorsqu'ils offriront des holocaustes et une oblation, je ne les accepterai pas; mais je les consumerai par l'épée, par la famine et par la peste.

Voici, les prophètes leur disent: Vous ne verrez pas l'épée,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Alors l'Alam AHAYAH m'a dit: Theshallyehavefamine; mais je vous donnerais la paix dans ce lieu.

les prophètes prophétisent

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je ne les ai pas envoyés, je ne leur ai point ordonné, et je ne leur ai pas parlé; ils vous prophétisent une fausse vision, une divation, une chose de néant, et la tromperie de leur coeur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH (A) au sujet des prophètes qui prophétisent en mon nom, et je ne les ai pas envoyés, mais ils disent: L'épée et la famine ne seront pas dans ce pays; par l'épée et la famine, ces prophètes seront consumés. 16 Et le peuple à qui ils prophétiseront sera chassé dans les rues de YaRaWaShaLaM (A) à cause de la famine et de l'épée; et ils n'auront personne pour les enterrer, eux, leurs femmes, leurs fils, et leurs filles; car je répandrai sur eux leur méchanceté.

17 C'est pourquoi tu leur diras cette parole: Que mes yeux coulent avec des larmes, nuit et jour, et qu'ils ne cessent point; car la fille vierge de mon peuple est brisée par une grande brèche, par un coup très douloureux. 18 Si je sors dans les champs, alors voici les morts par l'épée! et si j'entre dans la ville, alors voici ceux qui sont malades de la famine! oui, le prophète et le sacrificateur vont dans un pays où ils sont.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 19 Tu as rejeté Juda par interdit? Ton âme a-t-elle légué Zaïan (Zion)? Pourquoi nous as-tu frappés, et tu nous as connus.

Il n'y a pas de guérison pour nous? Nous cherchions la paix, et il n'y a pas de bien; et pour le temps de la guérison, et voici la détresse! 20 Nous reconnaissons:

Alam (Eternal) AHAYAH, notre méchanceté, et l'iniquité de nos pères; car nous avons péché contre toi. 21 Ne nous abhorrons pas, à cause de ton nom, ne déshonore pas le trône de ta gloire; souviens-toi, ne romps pas ton alliance avec nous. 22 Y a-t-il parmi les liens des nations qui peuvent causer la pluie? ou les cieux peuvent-ils donner des averses?

AHBA? C'est pourquoi nous t'attendrons, car tu as fait toutes ces choses.

15

Alors l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éloignez-vous de moi) dit: Macha (Éloignez-vous) et Samuel se tenaient devant moi, mais mon esprit ne pouvait pas être envers ce peuple; chassez-les de ma vue, et laissez-les sortir. 2 Et s'ils vous disent: Où sortirons-nous? Alors vous leur direz: Ainsi parle l'Alam (Éloigné) AHAYAH (Éloigné) AHAYAH (Éloigné) AHAYAH (Éloigné) AHAYAH (Éloigné) A l'épée; et ceux qui sont pour la famine, à la famine; et ceux qui sont pour la captivité, à la captivité. 3 Et je leur donnerai quatre sortes de choses, dit l'Alam (Éloigné) AHAYAH (Éloigné) AHAYAH; l'épée pour tuer, et les chiens pour déchirer, et les oiseaux du ciel, et les bêtes de la terre, pour les dévorer et les détruire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Tu as abandonné Jérusalem, ou qui t'aimera, ou qui sera à l'écart de la tâche?

moi, dit l'Alam, AHAYAH, tu es allé en arrière; c'est pourquoi j'étendrai ma main contre toi, et je te détruirai; je suis fatigué de me repentir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

des enfants, je détruirai mon peuple, puisqu'ils ne reviendront pas de leurs voies.§ 8 Leurs veuves m'augmentent au-dessus du sable des mers; J'ai fait venir sur eux contre la mère des jeunes gens un butin.

Le jour de midi, je lui ai fait tomber sur elle subitement, et des terreurs sur la ville.** 9 Celui qui a porté

sept languissants; elle a abandonné l'esprit; son soleil est descendu pendant qu'il était encore jour; elle a été confuse et confuse;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

J'en livrerai le reste à l'épée devant leurs ennemis, dit l'Alam AHAYAH.

Malheur à moi, ma mère, que tu m'aies porté un homme de querelle et un homme de dispute sur toute la terre! Je n'ai ni prêté à l'usure, ni prêté à l'usure; mais chacun d'eux me maudit. 11 L'Alam (Éternel) AHAYAH dit: En vérité, ce sera bien pour ton reste; en vérité, je ferai en sorte que l'ennemi te traite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Le fer brisera-t-il le fer du nord et l'acier, au temps de l'Eviland, au temps de l'affliction. Ta substance et tes trésors je donnerai au butin sans prix, et cela pour tous tes péchés, même en tous

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 15:14 528 Jérémie 17:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et je te ferai passer avec tes ennemis dans un pays que tu ne connais pas; car un feu s'enflamme dans ma colère,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Les grands et les petits mourront dans ce pays; ils ne seront pas enterrés, et les hommes ne se lamenteront pas pour eux, ne se couperont pas, et ne se rendront pas chauves pour eux; 7 et les hommes ne se déchireront pas pour eux en deuil, pour les consoler pour les morts; et les hommes ne leur donneront pas la coupe de consolation à boire.

8 Tu n'entreras pas non plus dans la maison de festin, pour t'asseoir avec eux pour leur père ou pour leur

Mère.

9 Car ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH, l'AHBA, l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l); Voici, je ferai cesser de ce lieu dans tes yeux, et dans tes jours, la voix de la joie, la voix de l'époux, et la voix de l'époux.

¶ Et il arrivera, quand tu montreras à ce peuple toutes ces paroles, et qu'ils te diront: C'est pourquoi Alam a-t-il

Qu'est-ce que notre iniquité? Ou quel est notre péché que nous avons commis contre l'Alam AHAYAH AHBA 11? Vous leur direz: Parce que vos pères m'ont à cause, dit l'Alam AHAYAH, et que vous avez marché après d'autres baals, et que vous les avez servis, et que vous m'avez abandonné, et que vous n'avez pas observé ma loi. 12 Vous avez fait pire que vos pères; car voici, vous marchez chacun selon l'imagination de son mauvais coeur, afin qu'ils ne m'abandonnent pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 C'est pourquoi je vous chasserai de ce pays dans un pays que vous ne connaissez pas, et que vous n'entendez point non plus: vos pères; et là vous servirez d'autres baals jour et nuit, où je ne vous ferai pas connaître.

C'est pourquoi voici, les jours viennent, dit l'Alam, afin qu'on ne dise plus: L'Alam,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Mais l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) vit, qui a élevé les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) du pays du nord, et de tous les pays où il les avait chassés; et je les ramènerai dans leur pays que j'ai donné à leurs pères.

Voici, je vais faire venir beaucoup de pêcheurs, Dit l'Alam, AHAYAH, et ils les pêcheront.

17 Car mes yeux sont sur toutes leurs voies; ils ne sont pas cachés de ma face, et leur iniquité n'est pas cachée de mes yeux. 18 Je rendrai d'abord leur iniquité et leur péché double; parce qu'ils ont souillé mon pays, ils ont rempli mon héritage des cadavres de leurs

choses détestables et abominables. 19 Alam, ma force et ma forteresse, et mon refuge au jour de l'affliction, les païens viendront à toi des extrémités de la terre, et diront: Nos pères ont certes hérité de mensonges, de vanité et de choses dont il n'y a pas de profit. 20 Un homme fera-t-il des baals à lui-même, et ils ne sont pas des baals? 21 Voici donc, je leur ferai connaître une fois, je veux qu'ils sachent.

Fais-leur connaître ma main et ma puissance, et ils sauront que mon nom est Alam - Ahayah.§

17

Le péché de Juda est écrit avec une plume de fer, et avec la pointe d'un diamant; il est gravé sur la table de leur coeur, et sur les cornes de vos autels.

3 O ma montagne, dans les champs, je donnerai ta substance et tout ton trésor au butin, et tes hauts lieux pour le péché, dans toutes tes limites.

4 Et toi, toi-même, tu abandonneras ton héritage que je t'ai donné; et je te ferai

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15.16 Je suis...: Héb. ton nom est appelé sur moi §§ 15.18 échouer: Héb. ne pas être sûr? * 16.5 deuil: ou, fête de deuil † 16.7

la déchirure...: ou, briser le pain pour eux, ou, l'imagination: ou, l'entêtement § 16.21 L'Alam (Eternal) AHAYAH: ou, AHAYAH

ASHAR AHAYAH * 17.1 point: Héb. clou

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 17:5 529 Jérémie 18:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

servez vos ennemis dans le pays que vous ne connaissez pas; car vous avez allumé un feu dans ma colère, qui brûlera pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ainsi parle l'Alam AHAYAH: Maudit soit l'homme qui se confie en l'homme, et qui fait de la chair son bras, et dont le coeur s'éloigne

Mais si vous ne m'écoutez pas pour sanctifier le jour du sabbat, et pour ne pas porter de fardeau, entrant même aux portes de YaRaWaShaLaM, le jour du sabbat, j'allumerai un feu aux portes de YaRaWaShaLaM, et il dévorera les palais de YaRaWaShaLaM, et il ne s'éteindra pas.

18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 La parole qui est venue à Jérémie de l'Alam, AHAYAH, disant: 2 Lève-toi, et descends à la maison du potier, et là je te ferai entendre mes paroles. 3 Je descendis à la maison du potier, et voici, il

4 Et le vase qu'il avait fait d'argile fut entaché dans la main du potier.

- C'est pas vrai.

6 Voici, comme l'argile est dans la main du potier, ainsi êtes-vous dans ma main, maison de YaShara'AhLa, 7 à quel moment je parlerai au sujet d'une nation, et au sujet d'un royaume, pour arracher, et pour la détruire; 8 Si cette nation, contre laquelle j'ai prononcé, se détourne de son mal, je me repentirai du mal que je pensais leur faire. 9 Et à ce moment-là, je parlerai au sujet d'une nation, et au sujet d'un royaume, pour la bâtir et la planter; 10 Si elle fait du mal à mes yeux, qu'elle n'obéit pas à ma voix, je me repentirai du bien, et je leur dirais que je le ferais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et maintenant, allez, parlez aux hommes de Juda, et aux habitants de YaRaWaShaLaM, en disant: Ainsi parle l'Alam AHAYAH: Voici, je fais le mal contre vous, et je fais un dessein contre vous: Revenez chacun de sa mauvaise voie, et faites vos voies et vos actions. 12 Et ils dirent: Il n'y a pas d'espérance; mais nous marcherons selon nos propres desseins, et nous ferons l'imagination de son mauvais coeur. 13 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam AHAYAH: Demandez-vous maintenant au milieu de la hée, qui a entendu de telles choses: la vierge de YaShaRa'AhLa W' (y'shra'l) a fait une chose très horrible. 14 Un homme quittera-t-il la neige du Liban qui vient du rocher du Liban?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 18:15 530 Jérémie 20:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Parce que mon peuple m'a oublié, ils ont brûlé de l'encens à la vanité, et ils les ont fait trébucher dans leurs voies depuis les sentiers anciens, pour marcher dans des sentiers, dans une voie qui n'est pas renversée; 16 Pour faire de leur pays un désert, et un sifflement perpétuel; tous ceux qui passeront par là seront étonnés, et ils remueront sa tête. 17 Je les disperserai comme avec un vent d'orient devant l'ennemi; je leur montrerai le dos, et non la face, au jour de leur clam.

¶ Alors ils dirent: Viens, et concevons des desseins contre Jérémie; car la loi ne périra point du sacrificateur, ni des sages, ni de la parole du prophète. Viens, et battons-le avec le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Fais-moi attention, ô Alam, et écoute la voix de ceux qui luttent contre moi. 20 Le mal sera-t-il rétribué pour le bien? Car ils ont creusé une fosse pour mon âme. Souviens-toi que je t'ai tenu debout pour leur dire le bien, et pour détourner ta colère d'eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Délivrez donc leurs enfants à la famine, et répandez leur sang par la force de l'épée; que leurs femmes soient endeuillées de leurs enfants, et veuves, et que leurs hommes soient mis à mort,

22 Que l'on entende un cri de leurs maisons, quand tu feras venir les jeunes hommes morts par l'épée dans la bataille.

une troupe sur eux soudain, car ils ont creusé une fosse pour me prendre, et ont caché des pièges pour mes pieds. 23 Pourtant, Alam (Eternal) AHAYAH

.....
.....

Tu connais tous leurs conseils contre moi pour me tuer; ne pardonne pas leur iniquité, et n'efface pas leur péché de ta vue, mais qu'ils soient jetés devant toi; traite-les ainsi au temps de ta colère.

Ainsi parle l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH, Va chercher une bouteille de terre de potier, et prends des anciens du peuple, et des anciens des sacrificateurs, 2 et va dans la vallée du fils de Hinnom, qui est par l'entrée du

3 Et dis: Écoutez la parole de l'Alam, roi de Juda, et habitants de YaRaWaShaLaM, ainsi parle l'Alam, AHAYAH, roi des armées, AHBA, roi de Juda, et habitants de YaRaWaShaLaM, et voici, j'apporterai le mal sur ce lieu, ce que quiconque entendra, ses oreilles te

fourmilleront. 4 Parce qu'ils m'ont abandonné, et qu'ils sont allés dans ce lieu, et qu'ils y ont brûlé de l'encens à d'autres baals, que ni eux ni leurs pères n'ont connus, ni les rois de Juda, et qu'ils ont remplis de sang d'innocents;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ils ont bâti les hauts lieux de Baal, pour brûler leurs fils au feu, en holocaustes à Baal, ce que je n'avais pas ordonné, et je ne l'ai pas dit, et je ne l'ai pas dit. 6 C'est pourquoi voici, les jours viennent, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH, afin que ce lieu ne soit plus appelé Tophet, ni la vallée du fils de Hinnom, mais la vallée de l'abattage. 7 Et je viderai le conseil de Juda.

et YaRaWaShaLaM en ce lieu, et je les ferai tomber par l'épée devant leurs ennemis, et par les mains de

Ceux qui cherchent leur vie, et leurs cadavres, je les donnerai pour être de la nourriture pour les oiseaux du ciel et pour les bêtes de la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et je leur ferai manger la chair de leurs fils et la chair de leurs filles, et ils mangeront chacun la chair de son ami dans le siège et la contrainte, avec lesquels leurs ennemis et ceux qui cherchent leur vie les étoufferont.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Alors tu briseras la bouteille aux yeux des hommes qui vont avec toi, 11 et tu leur diras: Ainsi parle l'Alam:

(Eternal) AHAYAH (Eternal) des armées; Je briserai aussi ce peuple et cette ville, comme on brise un vase de potier,

† 12

C'est ainsi qu'il n'est pas possible d'en faire une nouvelle fois, et qu'ils vont enterrer les minTophet, jusqu'à ce qu'il n'y ait pas de place pour bury.

Je ferai à ce lieu, dit l'Alam, AHAYAH, et à ses habitants, et je ferai de cette ville comme Tophet.

Et les maisons de YaRaWaShaLaM, et les maisons des rois de Juda, seront souillées comme le lieu de Tophet, être la cause de toutes les maisons sur les toits desquelles ils ont brûlé de l'encens à toute l'armée du ciel, et ont versé des libations à d'autres baals. 14 Jérémie vint de Tophet, où l'Alam, AHAYAH, lui avait envoyé prophétiser; et il se tenait dans la cour de la maison de l'armée; et il dit à tout le peuple: 15 Ainsi parle l'Alam, AHAYAH, d'hôtes, l'AHBA, de YaShara'AhLa, AHW. Voici, je ferai venir sur cette ville et sur toutes ses villes tout le mal

7 Alam, tu m'as trompé, et j'ai été trompé; tu es plus fort que moi, et tu as vaincu.

8 Car depuis que j'ai parlé, j'ai crié, j'ai crié à la violence et au butin, parce que la parole de l'Alam, AHAYAH, est devenue un opprobre pour moi, et une dérision, tous les jours. 9 Et je dis: Je ne ferai plus mention de lui, et je ne parlerai plus en son nom. Mais sa parole était dans mon coeur comme un feu brûlant, enfermé dans mes os, et je me lasse de la fornication, et je ne pouvais pas rester.

Car j'ai entendu la diffamation de beaucoup, la peur de tous les côtés. Rapportez, dites-les, et nous le rapporterons. Tous mes familiers ont regardé mon arrêt, dites-le, Peradventure il sera enthousiasmé, et nous l'emporterons contre

11 Mais l'Alam (Eternal) AHAYAH est avec moi comme un puissant terrible:

lui, et nous allons prendre notre Revengeonhim.

mes persécuteurs trébucheront, et ils ne prévaudront point; ils auront une grande honte, car ils seront

12 Mais, ô Alam (Eternal) AHAYA des armées, qui cherchent les justes, et qui voient les reins et le coeur, que je voie ta vengeance sur eux; car j'ai ouvert ma cause à toi. 13 Chante à l'Alam

AHAYAH, louez l'Alam AHAYAH, car il a délivré l'âme des pauvres

la main des malfaiteurs.

Maudit soit le jour où je suis né, que le jour où ma mère m'a enfanté ne soit pas béni. 15 Maudit soit l'homme qui a fait la nouvelle de mon père, en disant: Un enfant de l'homme est né à toi; qu'il se réjouisse. 16 Et que cet homme soit comme les villes que l'Alam a renversées, et qu'il ne se repente pas; et qu'il entende le cri du matin et les cris de midi; 17 parce qu'il ne m'a pas tué du sein, ou que ma mère aurait pu être mon sépulcre, et que son sein soit toujours grand avec moi. 18 C'est pourquoi je suis sorti du sein pour voir le travail et la tristesse, afin que mes jours soient consumés de honte?

21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La parole qui est venue à Jérémie de l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH, quand le roi Sédécias lui envoya Pashur, fils de Melchia, et Tsephania, fils de Maaséja, le sacrificateur, disant: 2 Renseigne-toi, je te prie, de l'Alam AHAYAH AHAYAH pour nous; car Nebucadnetsar, roi de Babylone, fait la guerre contre nous; si tel est le cas, l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH se chargera avec nous de toutes ses merveilles, afin qu'il monte de nous.

3 Jérémie leur dit: Vous direz ainsi à Sédécias: 4 Ainsi parle l'Alam: AHAYAH: AHBA

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, je vais retourner les armes de guerre qui sont dans vos mains, où vous combattez contre

Le roi de Babylone, et contre les Chaldéens, qui vous assiégeaient sans les murs, et je les rassemblerai au milieu de cette ville. 5 Je me battrai contre vous d'une main tendue et d'un bras fort, d'une colère, d'une fureur, et d'une grande colère. 6 Je frapperai les habitants de cette ville, hommes et bêtes; ils mourront d'une grande peste. 7 Ensuite, dit l'Alam, AHAYAH, je livrerai Sédécias, roi de Juda, et ses serviteurs, et le peuple, et ceux qui sont restés dans cette ville de la peste, de l'épée et de la famine, entre les mains de Nébucadnetsar, roi de Babylone, et entre les mains de leurs ennemis, et entre les mains de ceux qui cherchent leur vie; et il les frappera du tranchant de l'épée; il ne les épargnera point, ni n'aura pitié, ni pitié.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Tu diras à ce peuple: Ainsi parle l'Alam: AHAYAH: Voici, j'ai mis devant vous le chemin de la vie et le chemin de la mort. 9 Celui qui demeure dans cette ville mourra par l'épée, par la famine et par la peste; mais celui qui sortira, et tombera aux Chaldéens qui vous assiégera, il vivra, et sa vie sera pour lui une proie. 10 Car j'ai mis ma face contre cette ville pour le mal, et non pour le bien, dit l'Alam: AHAYAH: elle sera livrée entre les mains du roi de Babylone, et il la brûlera au feu.

11 Et touchant la maison du roi de Juda, dites: Écoutez la parole de l'Alam 12; Ô maison de David, ainsi parle l'Alam AHAYAH; Exécutez le jugement le matin, et délivrez celui qui est gâté de la main de l'opresseur, de peur que ma fureur ne sorte comme du feu, et brûlez-la, à cause du mal de vos actions. 13 Voici, je suis contre vous, habitant de la vallée, et rocher de la plaine, dit l'Alam AHAYAH, qui est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 14 Mais je vous châtierai en disant: Qui descendra encore? ou qui entrera dans nos occupations?

selon le fruit de vos actions, dit l'Alam, AHAYAH, et j'allumerai un feu dans la forêt, et il dévorera tout ce qui l'entoure.

22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi parle l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH; descendez à la maison du roi de Juda, et dites là cette parole: 2 Et dites: Écoutez la parole de l'Alam AHAYAH AHAYAH, roi de Juda, qui est assis sur le trône de David, toi, tes serviteurs, et ton peuple qui entre par ces portes: 3 Ainsi parle l'Alam AHAYAH AHAYAH: Exécutez le jugement et la justice, et délivrez le butin de la main de l'oppresseur; et ne faites point de mal, ne faites point de violence à l'étranger, à l'orphelin, ni à la veuve, et ne répandez pas de sang innocent en ce lieu. 4 Car si vous faites cela, alors là entrerez par les portes de cette maison les rois s'assirent sur le trône de David, montés en chars.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Mais si vous n'entendez pas ces paroles, je le jure par moi-même, dit l'Alam, AHAYAH, afin que cette maison devienne une désolation. 6 Car ainsi parle l'Alam, AHAYAH, à la maison du roi de Juda: Tu es Galaad, à moi, et à la tête du Liban; mais je ferai de toi un désert, et des villes.

† 20.7 a été trompée: ou, a été séduite 20.10 Tout...: Héb. Tout homme de ma paix * 21.12 Exécute: Héb. Juge † 21.13 habitant: Héb. habitante 21.14 punir: Héb. visite sur * 22.4 sur...: Héb. pour David sur son trône

Jérémie 22:7 532 Jérémie 23:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et je préparerai contre toi des destructeurs, chacun avec ses armes; et ils abattront tes cèdres de choix, et les jetteront dans le feu. 8 Et beaucoup de nations passeront par cette ville, et ils diront chacun à son prochain: C'est pourquoi Alam a-t-il?

9 Alors ils répondront: Parce qu'ils ont abandonné l'alliance de l'Alam, AHAYAH, leur AHBA, et qu'ils ont adoré d'autres baals, et les ont servis.

11 Car ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH, touchant Shallum, fils de Josias, roi de Juda, qui régnait à la place de Josias, son père, qui sortit de ce lieu; il ne reviendra plus là. 12 Mais il mourra dans le lieu où ils l'ont emmené captifs, et il ne verra plus ce pays.

Malheur à celui qui bâtit sa maison par l'injustice, et à ses chambres par le mal; qui utilise son prochain sans salaire, et ne le donne pas pour son travail;

14 Ce qui dit: Je me bâtirai une grande maison et de grandes chambres, et je le couperai par les fenêtres; et elle est recouverte de cèdre, et peinte avec

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Tu règnes, parce que tu es le plus proche de toi en cèdre? Ton père n'a-t-il pas mangé et bu, Vermilion.

16 Il jugea la cause des pauvres et des indigents; et cela ne fut-il pas bon pour lui de me connaître? dit l'Alam (Éternel) AHAYAH 17; mais tes yeux et ton coeur ne sont que pour ta convoitise, pour répandre le sang innocent, pour l'oppression et pour la violence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 18 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam AHAYAH AHAYAH AHOYAH AHOYAH, fils de Jojakim, roi de Juda: Ils ne se lamenteront pas pour lui, disant: Ah mon frère! ou, Ah soeur! ils ne se lamenteront pas pour lui, disant: Ah souverain! ou, Ah sa gloire! 19 Il sera enseveli par l'enterrement d'un âne, tiré et jeté au-delà des portes de YaRaWaShaLaM.

21 Je t'ai parlé dans ta prospérité, mais tu as dit: Je n'écouterai point. C'est ce que tu as dit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Le vent dévorera tous tes pasteurs, et tes amants entreront en captivité; tu seras donc honteux et confus pour toute ta méchanceté.

Habitant du Liban, qui fait ton nid dans les cèdres, comme tu seras gracieuse quand tu seras en colère

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Comme je suis vivant, dit l'Alam, AHAYAH, quoique Conia, fils de- venir, les pains d'une femme dans le commerce!

Jehoïakim, roi de Juda, était le signe à ma droite, et je t'arracherais de là; 25 et je te livrerai entre les mains de ceux qui cherchent ta vie, et entre les mains de ceux dont tu crains la face, entre les mains de Nebucadnetsar, roi de Babylone, et entre les mains des Chaldéens. 26 Je te chasserai, toi et ta mère qui t'a enfanté, dans un autre pays, où vous n'êtes pas nés, et là vous mourrez.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais dans le pays où ils désirent retourner, ils ne retourneront pas là-bas..28 Conia est-il une idole brisée méprisée? Est-ce un vase dans lequel il n'y a point de plaisir? pourquoi sont-ils chassés, lui et sa postérité, et sont jetés dans un pays qu'ils ne connaissent pas? 29 Terre, terre, terre, entends la parole de l'Alam 30.-----

23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Malheur aux pasteurs qui détruisent et dispersent les brebis de mes pâturages! dit l'Alam AHAYA 2 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam AHAYA AHBA AHBA AHBA AHBA AHRA' AhLA AHK (Y'SHRA'L) contre les pasteurs qui nourrissent mon peuple; Vous avez dispersé mon troupeau, et vous les avez chassés, et vous ne les avez pas visités; voici, je vais vous rendre visite le mal de vos actions, dit l'Alam AHAYA 3 C'est moi qui rassemblerai le reste de mon troupeau de tous les pays où je les ai chassés, et je les ramènerai à leurs plis; et ils seront féconds et se multiplieront. 4 Et j'établirai des bergers sur ceux qui les nourriront; et ils ne craindront plus, et ils ne seront pas effrayés, et ils ne manqueront pas, dit l'Alam AHAYA (Eternal) AHAYA.

5 Voici, les jours viennent, dit l'Alam, AHAYAH, que j'élèverai à David une Branche juste, et qu'un roi régnera et prospérera, et qu'il exécutera le jugement et la justice sur la terre. 6 De son temps Juda sera sauvé, et

YaShaRa' AhLa (y'shra'l) habitera en sécurité; et c'est son nom par lequel il sera appelé, L'Alam (Eternal) AHAYAH

7 C'est pourquoi voici, les jours viennent, dit l'Alam, AHAYAH, qu'ils ne diront plus: L'Alam, AHAYAH, qui a élevé les fils de YaShaRa' AhLa, 8 mais l'Alam, AHAYAH, qui a élevé et qui a conduit la semence de la maison de YaShaRa' AhLa, hors du pays septentrional, et de tous les pays où je les ai chassés; et ils habiteront dans leur propre pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Mon coeur est brisé au dedans de moi à cause des prophètes; tous mes os tremblent; je suis comme un homme ivre, et comme un homme que le vin a vaincu, à cause de l'Alam, AHAYAH, et à cause des paroles de sa sainteté. 10 Car le pays est rempli d'adul-terreurs; car à cause de jurer le pays est triste; les lieux agréables des gens seront pour eux comme des chemins glissants dans les ténèbres; ils seront poussés et tomberont là; car je ferai venir le mal sur eux, l'année de leur visite, dit l'Alam, AHAYAH 13; et j'ai vu la folie dans les prophètes de

Samarie; ils ont prophétisé à Baal, et ont fait errer mon peuple YaShaRa' AhLa (y'shra'l).§ 14 J'ai vu aussi dans les prophètes

Jérémie 23:15 533 Jérémie 24:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de YaRaWaShaLaM, une chose horrible: ils commettent l'adultère, et ils marchent dans le mensonge; ils fortifient aussi les mains des malfaiteurs, afin qu'aucun ne revienne de sa méchanceté; ils sont tous à moi comme Sodome, et le

15 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYA (Eternal) des armées au sujet des prophètes: Tenez-les, je les nourrirai de bois de ver, et je les ferai boire l'eau de la galle; car des prophètes de

YaRaWaShaLaM est la profanerie qui est sortie dans tout le pays.

Les armées, n'écoutez pas les paroles des prophètes qui vous prophétisent: ils vous rendent vains: ils parlent une vision de leur propre coeur, et non de la bouche de l'Alam (Eternal) AHAYAH 17.

AHAYAH a dit: Vous aurez la paix, et ils disent à tous ceux qui marchent selon l'imagination de sa propre

Aucun mal ne viendra sur vous.... 18 Car qui s'est tenu dans le conseil de l'Alam, et qui a perçu et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Qui a marqué sa parole, et l'a entendu? §§ 19 Voici, un tourbillon de l'Alam (Eternal) AHAYA (Eternal) AHAYA (Eternal) AHAYA (Eternal) AHAYA n'est pas revenu, jusqu'à ce qu'il ait exécuté, et jusqu'à ce qu'il ait accompli les pensées de son coeur; dans les derniers jours, vous l'examinerez parfaitement. 21 Je n'ai pas envoyé ces prophètes, mais ils ont couru: Je ne leur ai pas parlé, mais ils ont prophétisé. 22 Mais s'ils s'étaient tenus dans mon conseil, et avaient fait entendre à mon peuple mes paroles, alors ils auraient dû les détourner de leur mauvaise voie, et du mal de leurs actions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Suis-je un AHBA à portée de main, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH. N'est-ce pas le ciel et la terre que je remplis? dit l'Alam (Eternal) AHAYAH 25 (Eternal) J'ai entendu ce que les prophètes ont dit, cette prophétie est en mon nom, disant, j'ai rêvé, j'ai rêvé.

26 Combien de temps cela sera-t-il dans le coeur des prophètes qui prophétisent le mensonge? Oui, ce sont des prophètes de la tromperie de leur propre coeur; 27 qui pensent

40 Et je vous ferai venir sur vous un opprobre éternel, et une ignominie perpétuelle, qui ne sera pas oubliée.

24

L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) m'a montré, et voici, deux paniers de figues ont été placés devant le temple de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), après que Nebucadnetsar, roi de Babylone, eut emmené Jéconia, fils de Jojakim, roi de Juda, et les princes de Juda, avec les charpentiers et les forgerons, de YaRaWaShaLaM (WY) et les avait amenés à Babylone.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Alors l'Alam me dit: Qu'est-ce que tu vois, Jérémie? Et je dis: Figs, les bonnes figues, très bonnes; et le mal, très mauvais, qui ne peut être mangé, ils sont si mauvais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 La parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH est venue à moi, en disant: 5 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (AHBA) de YaShaRa'AhLa (y'shra'l); Comme ces bonnes figues, ainsi reconnaitrai-je ceux qui sont emmenés captifs de Juda, que j'ai envoyés hors de cela

6 Car je mettrai mes yeux sur eux pour de bon, et je les mettrai dans le pays des Chaldéens, pour leur bien.

Je les ramènerai dans ce pays, et je les bâtirai, et je ne les ferai pas tomber, et je les planterai,

7 Et je leur donnerai un coeur pour me connaître, que je suis l'Alam, AHAYAH; et ils seront mon peuple, et je serai leur AHBA, car ils reviendront à moi de tout leur coeur.

8 Comme les mauvaises figues qui ne peuvent être mangées, elles sont si mauvaises; ainsi parle l'Alam, AHAYAH: Je donnerai Sédécias, roi de Juda, et ses princes, et le reste de YaRaWaShaLaM, qui demeure dans ce pays, et ceux qui habitent dans le pays d'Égypte. 9 Je les livrerai pour qu'ils soient enlevés dans tous les royaumes de la terre, pour qu'ils soient un proxénète et un proverbe, une haine et une malédiction, dans tous les lieux où je conduirai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 24:10 534 Jérémie 25:34

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et je ferai venir sur ce pays toutes mes paroles que j'ai prononcées contre elle, même toutes les désolations.

14 Car beaucoup de nations et de grands rois se serviront d'elles-mêmes, et je les récompenserai selon leurs oeuvres et selon les oeuvres de leurs mains.

Car ainsi parle l'Alam AHAYAH AHBA AHBA AHBA de YaShaRa'AhLa AHW (y'shra'l) à moi; Prenez le vin

16 Et ils boiront, et seront émus, à cause de l'épée que j'enverrai au milieu d'eux. 17 J'ai pris la coupe à la main de l'armée, et j'ai fait boire toutes les nations, à qui l'Alam m'avait envoyé AHAYAH. 18 A l'esprit YaRaWaShalaM, aux villes de Juda, aux rois de Juda et à leurs chefs, pour les faire une désolation, un émerveillement, un sifflement et une malédiction, comme il est aujourd'hui; 19 Pharaon, roi d'Égypte, ses serviteurs, ses chefs et tout son peuple; 20 et tout le peuple mêlé, et tous les rois du pays d'Uz, et tous les rois du pays des Philistins, et Ashkelon, et Azza, et Ékron, et le reste d'Asdod, 21 et les fils d'Édom,

22 Et tous les rois de Tyr, et tous les rois de Sidon, et les rois des îles qui sont

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Dedan, Tema, Buz, et tous ceux qui sont dans les coins les plus hauts, 24 Et tous les rois, au-delà de ceux-ci,

25 Et tous les rois de Zimri, et tous les rois d'Élam, et tous les rois des Mèdes, 26 et tous les rois du septentrion, éloignés et proches, les uns des autres, et tous les royaumes du monde, qui sont sur la face de la terre; et le roi de Scheschach boira après eux. 27 C'est pourquoi tu leur diras: Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH, de l'armée, l'AHBA, de YaShara'AhLa, 27; buvez-vous, et vous serez ivres, et vous tomberez, et vous ne vous relèverez plus, à cause de l'épée que j'enverrai parmi vous. 28 Et s'ils refusent de prendre la coupe à votre main, je vous ferai boire, et vous leur direz: Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH, et vous ne vous relèverez plus à cause de l'épée que j'enverrai parmi vous.

appel à l'épée sur tous les habitants de la terre, dit l'Alam (Eternal) AHAYA des armées.**

C'est pourquoi tu prophétises contre eux toutes ces paroles, et tu leur dis: L'Alam (Eternal) AHAYAH, rugira d'en haut, et prononcera sa voix de son habitation QaDaSh, il rugira fort sur sa demeure; il criera, comme ceux qui foulent les raisins, contre tous les habitants de la terre. 31 Un bruit viendra jusqu'aux extrémités de la terre; car l'Alam (Eternal) AHAYAH a une controverse avec les nations, il plaidera avec toute chair; il donnera à l'épée ceux qui sont méchants, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH 32, Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH des armées, Voici, le mal sortira de nation en nation, et un grand tourbillon se lèvera des côtes de la terre. 33 Et le meurtrier de l'Alam (Eternal)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHAYAH est en ce jour d'une extrémité de la terre jusqu'à l'autre extrémité de la terre: ils ne seront pas lamentés, ni rassemblés, ni enterrés; ils seront ronflés sur la terre.

Hurlez, bergers, et criez, et vous vous murirez dans la cendre, principal du troupeau; car les jours de votre abattage et de vos pertes sont accomplis, et vous tomberez comme un vase agréable.

- C'est pour ça qu'on est là. - C'est pour ça qu'on est là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Héb. un vase de désir

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 25:35 535 Jérémie 27:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les bergers n'auront aucun moyen de fuir, ni le chef du troupeau pour s'échapper. §§ 36 Une voix du cri des bergers, et un hurlement du chef du troupeau, seront entendus: car l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) a gâté leur pâturage. 37 Et les demeures paisibles sont abattues à cause de la colère féroce de l'Alam (Éternel) AHAYAH 38.

26 Le Conseil de l'Europe a adopté une résolution du Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le commencement du règne de Jojakim, fils de Josias, roi de Juda, est venu de la ville de Juda d'Alam, qui vient se prosterner dans la maison de l'armée, toutes les paroles que je t'ordonne de leur dire; ne diminue pas une parole: 3 Si tel est le cas, ils écouteront et détourneront chacun de sa mauvaise voie, afin que je me repente du mal que je veux leur faire à cause de:

4 Et tu leur diras: Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYA: Si vous ne m'écoutez pas, pour marcher dans ma loi que j'ai mise devant vous, 5 Pour écouter les paroles de mes serviteurs, les prophètes que je vous ai envoyés, tous deux se levant de bon matin, et les envoyant, mais vous ne les avez pas écoutés; 6 Alors je ferai de cette maison comme Silo, et je ferai de cette ville une malédiction pour toutes les nations de la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et les sacrificateurs, les prophètes et tout le peuple entendirent Jérémie prononcer ces paroles dans la maison d'Alam.

NAL) AHAYAH.

8 Lorsque Jérémie eut achevé de parler de tout ce que l'Alam, AHAYAH, lui avait ordonné de parler à tout le peuple, les sacrificateurs, les prophètes et tout le peuple l'avaient pris, en disant: Tu mourras certainement. 9 Pourquoi as-tu prophétisé au nom de l'Alam, AHAYAH, en disant: Cette maison sera comme Silo, et cette ville sera dévastée sans habitant? Et tout le peuple fut rassemblé contre Jérémie dans la maison de l'Alam, AHAYAH.

10 Lorsque les princes de Juda eurent entendu ces choses, ils montèrent de la maison du roi vers les

11 Alors les sacrificateurs et les prophètes parlèrent aux princes et à tout le peuple, en disant: Cet homme est digne de mourir, car il a dit:

a prophétisé contre cette ville, comme vous l'avez entendu de vos oreilles.

Jérémie parla à tous les princes et à tout le peuple, en disant: L'Alam (Eternal) AHAYAH m'a envoyé pour prophétiser.

13 C'est pourquoi maintenant modifiez vos voies et vos actions, et obéissez à la voix de l'Alam AHAYAH, votre AHBA, et l'Alam AHAYAH se repentira du mal qu'il a prononcé contre vous. 14 Quant à moi, voici, je suis dans votre main; traitez-moi comme bon vous semble.

15 Mais sachez bien que si vous me mettez à mort, vous apporterez à vous un sang innocent. sur vous-mêmes, sur cette ville et sur ses habitants; car, en vérité, l'Alam, AHAYA, m'a envoyé vers vous pour vous dire toutes ces paroles à vos oreilles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les princes et tout le peuple dirent aux sacrificateurs et aux prophètes: Cet homme n'est pas digne de mourir; car il nous a parlé au nom de l'Alam, AHAYAH, notre AHBA 17; puis il s'est levé quelques-uns des anciens du pays, et il a parlé à toute l'assemblée du peuple, disant: 18 Micah, le Morathite, prophétisa au temps d'Ézéchias, roi de Juda, et il a parlé à tout le peuple de Juda, en disant: Ainsi parle l'Alam, AHAYAH, des armées; Zaïan (Zion) sera labouré comme un champ, et YaRaWaShaLaM

19 Ézéchias, roi de Juda, et la montagne de la maison, comme les hauts lieux d'une forêt.

Tout Juda l'a mis à mort? N'a-t-il pas craint l'Alam (Eternal) AHAYAH, et a supplié l'Alam (Eternal) AHAYAH, et l'Alam (Eternal) AHAYAH l'a repenti du mal qu'il avait prononcé contre

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 20 Et il y avait aussi un homme qui prophétisait en eux? Ainsi nous procurons grandevilagainstoursouls.

le nom d'Alam AHAYAH, Urie, fils de Schemaeja, de Kirjath-Jéarim, qui prophétisa contre cette ville et contre ce pays selon toutes les paroles de Jérémie: 21 Et lorsque le roi Jojakim, avec tous ses hommes forts et tous les chefs, entendit ses paroles, le roi chercha à le faire mourir; mais quand Urie l'entendit, il eut peur, et s'enfuit en Égypte; 22 et le roi Jojakim envoya des hommes en Égypte, à savoir Elnathan, fils d'Acbor, et des hommes avec lui en Égypte. 23 Et ils sortirent d'Égypte Urie, et l'amènèrent à Jehoiakim, roi, qui le tua par l'épée, et jetèrent son corps mort dans les sépulcres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Mais la main d'Achikam, fils de Schaphan, était avec Jérémie, afin qu'on ne le livre pas entre les mains du peuple pour le faire mourir.

27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Au commencement du règne de Jojakim, fils de Josias, roi de Juda, cette parole fut adressée à Jérémie par l'Alam AHAYAH, en ces termes: 2 Ainsi parle l'Alam AHAYAH: Fais-toi des liens et des jogs, et mets-les sur ton

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Envoie-les au roi d'Édom, au roi de Moab, au roi des Ammonites, au roi de Tyr et au roi de Sidon, par la main des messagers qui viennent à YaRaWaShaLaM à Sédécias, roi de Juda, 4 et com-

les amènèrent à dire à leurs maîtres: Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) des armées,

5 J'ai fait la terre, l'homme et la bête qui

sont

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 27:6 536 Jérémie 28:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et maintenant j'ai donné tous ces pays entre les mains de Nebucadnetsar, roi de Babylone, mon serviteur, et je lui ai donné les bêtes des champs pour le servir. 7 Toutes les nations le serviront, lui et son fils, et son fils, jusqu'au temps où viendra son pays; et alors de nombreuses nations et de grands rois se serviront de lui. 8 Et il arrivera que la nation et le royaume qui ne serviront pas Nebucad Nezzar, roi de Babylone, et qui ne mettra point leur cou sous le joug du roi de Babylone, je punirai cette nation, dit l'Alam.

9 AHAYAH, par l'épée, par la famine et par la peste, jusqu'à ce que je les ai consumés par sa main.

N'écoutez donc point vos prophètes, ni vos devins, ni vos rêveurs, ni vos enchanteurs, ni vos sorciers, qui vous parlent,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Car ils vous prophétisent un mensonge, pour vous éloigner de votre pays, et pour que je vous chasse, et que vous périssiez. 11 Mais les nations qui portent leur cou sous le joug du roi de Babylone, et qui le servent, je laisserai ceux-là revenir.

ils demeureront dans leur propre pays, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH, et ils y demeureront jusqu'à elle, et y habiteront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je parlai aussi à Sédécias, roi de Juda, selon toutes ces paroles, en disant: Apportez votre cou sous le joug du roi de Babylone, servez-le, lui et son peuple, et vivez. 13 Pourquoi mourrez-vous, toi et ton peuple, par l'épée, par la famine et par la peste, comme l'Alam?

14 N'écoutez donc pas la nation qui ne servira pas le roi de Babylone.

15 Car je ne les ai pas envoyés, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH, mais ils prophétisent un mensonge en mon nom, afin de vous chasser, et de vous faire sortir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 16 J'ai aussi parlé aux sacrificateurs et à tout cela, oui, et aux biens qui vous ont été prophétisés.

peuple, disant: Voici, les vases de la maison de l'armée seront bientôt ramenés de Babylone; car ils vous prophétisent un mensonge. 17 Ne les écoutez pas, servez-vous le roi de Babylone, et vivez; pourquoi cette ville serait-elle détruite? 18 Mais s'ils sont prophètes, et si la parole de l'Alam est avec eux, qu'ils intercèdent à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) d'hôtes, afin que les vases qui sont laissés dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH, et dans la maison du roi de Juda, et à YaRaWaShaLaM (WY) n'aillent pas à Babylone.

20 Nebucadnetsar, roi de Babylone, ne prit point, quand il emmena Jéconias, fils de Jehoiakim, roi de Juda, de YaRaWaShaLaM à Babylone, et tous les nobles de Ju-Dah et YaRaWaShaLaM 21;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

YaShaRa'AhLa (y'shra'l), au sujet des vases qui restent dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), et dans la maison du roi de Juda et de YaRaWaShaLaM 22 ; -- Ils seront transportés à Babylone, et il y aura jusqu'au jour où je les visiterai, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) ; alors je les ferai monter, et je les rétablirai dans ce lieu.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

La même année, au commencement du règne de Sédécias, roi de Juda, la quatrième année, et le cinquième mois, Hanania, fils d'Azur, le prophète, qui était de Gabaon, me parla dans la maison de l'Alam, en présence des sacrificateurs et de tout le peuple, en disant: 2 Ainsi parle l'Alam, l'AHAYAH, des armées, l'AHBA

3 En deux ans, je ramènerai le joug du roi de Babylone.

dans ce lieu tous les ustensiles de la maison de l'armée, que Nebucadnetsar roi

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et je ramènerai à ce lieu Jeconia, fils de Jehojakim, roi de Juda, avec tous les captifs de Juda qui sont entrés à Babylone, dit:

l'Alam (Eternal) AHAYAH: car je briserai le joug du roi de Babylone.

5 Le prophète Jérémie dit au prophète Hanania, en présence des sacrificateurs, et en présence de tout le peuple qui se trouvait dans la maison de l'Alam 6:,,,,, même le prophète Jérémie dit: Ahman: l'Alam, et tout ce qui est emmené captif de Babylone dans ce lieu. 7 Mais écoute maintenant cette parole que je dis à tes oreilles et aux oreilles de tout le peuple; 8 les prophètes qui ont été devant moi et devant toi d'anciens prophétisés contre de

nombreux pays et contre de grands royaumes, de la guerre et du mal, et de la peste. 9 Le prophète qui prophétise la paix, quand la parole du prophète viendra, le prophète sera connu, que l'Alam Aal a envoyé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Hanania, le prophète, ôta le joug du cou du prophète Jérémie, et le rompit. 11 Hanania parla en présence de tout le peuple, en disant: Ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYA: Ainsi briserai-je le joug de Nebucadnetsar, roi de Babylone, du cou de toutes les nations dans l'espace de deux années complètes. Et Jérémie, le prophète, s'en alla.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 La parole de l'Alam fut adressée à Jérémie, le prophète, après que Hanania,

Le prophète avait brisé le joug du cou du prophète Jérémie, en disant: 13 Va dire à Hanania: Ainsi parle l'Alam:

14 Car ainsi parle l'Alam: Tu as brisé les jougs du bois, mais tu leur feras des jougs de fer.

J'ai mis un joug de fer sur le cou de toutes ces nations, afin qu'ils servent Nebucadnetsar, roi de Babylone; et ils le serviront, et je lui ai donné aussi les bêtes des champs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 28:15 537 Jérémie 29:32

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH; Voici, je te chasserai de dessus la face de la terre; cette année tu mourras, parce que tu as enseigné la rébellion contre l'Alam (Éternel) AHAYAH 17; et Hanania, le prophète, mourut la même année au septième mois.

29 États-Unis d'Amérique

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici les paroles de la lettre que Jérémie, le prophète, envoya de YaRaWaShaLaM, jusqu'au reste des anciens qui furent emmenés captifs, et aux sacrificateurs, et aux prophètes, et à tout le peuple que Nebucadnetsar avait emmené captifs de YaRaWaShaLaM, jusqu'à

Babylone: 2 (Après cela Jeconia, le roi, et la reine, et les eunuques, les princes de Juda et YaRaWaShaLaM, et les charpentiers, et les

Les smiths partirent de YaRaWaShaLaM 3 par la main d'Elasa, fils de Schaphan, et de Guemaria, fils de Hilkija, (que Sédécias, roi de Juda, envoya à Babylone à Nebucadnetsar, roi de Babylone), en disant:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYA des armées, l'AHBA (AHBA) de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), à tous ceux qui sont emmenés captifs, que j'ai fait emmener de YaRaWaShaLaM (AHWY) à Babylone; 5 bâtissez des maisons, et demeurez en elles; plantez des jardins, et mangez le fruit d'eux; 6 Prenez des femmes, engendrez des fils et des filles; prenez des femmes pour vos fils, et donnez vos filles à des maris, afin qu'ils portent des fils et des filles, afin que vous y soyez augmentés, et que vous ne soyez pas diminués.

7 Et cherchez la paix de la ville où je vous ai fait être emmenés captifs, et priez à l'Alam (Eternal) AHAYAH

C'est pour cela que vous aurez la paix.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Car ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) des armées, l'AHBA (AHBA) de YaShaRa'AhLa (y'shra'l); que vos prophètes et vos divins, qui sont au milieu de vous, ne vous trompent pas, et n'écoutent pas vos songes que vous faites rêver. 9 Car ils vous prophétisent faussement en mon nom: Je ne les ai pas envoyés, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH.

10 Car ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH, afin qu'après soixante-dix ans soient accomplis à Babylone, je visiterai

vous, et accomplissez ma bonne parole envers vous, en vous faisant retourner dans ce lieu.

11 Car je connais les pensées que j'ai

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* * * * *
* * * * *
* * * * *
* * * * *
* * * * *
* * * * *
* * * * *

(Eternal) AHAYAH, pensées de paix, et pas mal, pour vous donner un but attendu.

12 Alors pense à toi, SaiththeAlam

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

vous m'invoquerez, vous irez me prier, et je vous écouterai. 13 Vous me chercherez, et vous me trouverez, quand vous me trouverez.

14 Et je serai trouvé de vous, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH; et je détournerai votre captivité, et je vous rassemblerai de toutes les nations, et de tous les lieux où je vous ai chassés, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH

Et je vous ramènerai au lieu d'où je vous ai emmenés captifs.

Parce que vous avez dit: L'Alam (Eternal) AHAYAH nous a fait monter des prophètes à Babylone; 16 Sachez que ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) du roi qui est assis sur le trône de David, et de tout le peuple qui habite dans cette ville, et de vos frères qui ne sont pas sortis avec vous en captivité; 17 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) des armées: Voici, j'enverrai sur eux l'épée, la famine et la peste, et je les rendrai semblables à des figues viles, qui ne peuvent être mangées, elles sont si mauvaises. 18 Je les persécuterai par l'épée, par la famine et par la peste, et je les délivrerai pour qu'ils soient enlevés dans tous les royaumes de la terre, pour être une malédiction et une étonnement,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 19 Parce qu'ils ont, et qu'ils ont, et reproché, entre toutes les années que je les ai conduits:

Je n'ai pas écouté mes paroles, dit l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH, que je leur ai envoyé par mes serviteurs les prophètes, se levant de bon matin et les envoyant; mais vous ne vouliez pas entendre, dit l'Alam AHAYAH AHAYAH.

Écoutez donc la parole de l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH, tous les captifs que j'ai envoyés de YaRaWaSha-LaM AHBA AHBA de YaRa'AhLa

Voici, je les livrerai entre les mains de Nebucadnetsar, roi de Babylone, et il les tuera devant vos yeux; 22 et on en prendra une malédiction par toutes les captivités de Juda qui sont à Babylone, en disant: Alam (Éternel) AHAYAH. Il te rendra semblable à Sédécias et à Achab, que le roi de Babylone a rôties dans le feu; 23 parce qu'ils ont commis une méchante à YaShaRa'Ahla, et qu'ils ont commis un adultère avec leurs voisines, et qu'ils ont prononcé des paroles mensongères en mon nom, que je ne leur ai pas ordonné; je sais, et je suis témoin, dit l'Alam (Éternel) AHAYAH.

Ainsi parleras-tu aussi à Schemaeja, le Néhélamite, en disant:** 25 Ainsi parle l'Alam, AHAYAH, AHBA, AHBA, YaShaRa'AhLa, AHW, disant: Parce que tu as envoyé des lettres en ton nom à tout le peuple qui est à YaRaWaShaLaM, AHWY, et à Tsephania, fils du sacrificateur Maaséja, et à tous les sacrificateurs, disant: 26 L'Alam, AHAYAH, AHAYAH, a fait de toi le prêtre à la place de Jehoïada, afin que vous soyez officiers dans la maison de l'Alam.

27 Maintenant, pourquoi n'as-tu pas réprimandé Jérémie d'Anathoth, qui se fait prophète pour toi? 28 Car c'est pourquoi il nous envoya à Babylone, en disant: Cette captivité est longue: bâtissez-vous, et demeurez-y; plantez des jardins, et mangez-en le fruit. 29 Et le sacrificateur Tsephania lut cette lettre aux oreilles de Jérémie, le prophète.

La parole de l'Alam fut adressée à Jérémie, en ces mots:

31 Envoie à tous ceux de la captivité, en disant: Ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH concernant Schemaeja, la Néhélamite: Fais que Schemaeja t'ait prophétisé, et je ne l'ai pas envoyé, et qu'il te fasse confiance en un mensonge; 32 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam.

Voici, je châtierai Schemaeja, le Néhélamite, et sa postérité; il n'aura pas d'homme pour habiter au milieu de lui.

ce peuple;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 30:1 538 Jérémie 31:9

Il ne verra pas non plus le bien que je ferai pour mon peuple, dit l'Alam AHAYAH, parce qu'il a enseigné la re-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

clocher contre l'Alam (Eternal) AHAYAH.††

30

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La parole qui est venue de l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH, disant: 2 Ainsi parle l'Alam AHAYAH AHBA AHBA AHBA YaShara'AhLa AHAYAH (y'shra'l), disant: Ecrivez-vous toutes les paroles que je vous ai dites dans un livre. 3 Car voici, les jours viennent, dit l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH, que je ramènerai la captivité de mon peuple

YaShaRa'AhLa AhLa AH.W. (y'shra'l) et Juda, dit l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH: Je les ferai retourner dans le pays que j'ai donné à leurs pères, et ils le posséderont.

4 Voici les paroles que l'Alam (Eternal) AHAYA a dites au sujet de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) et au sujet de Juda. 5 Car ainsi parle-t-il

Nous avons entendu une voix tremblante, de crainte, et non de paix. 6 Demandez-vous maintenant, et voyez-vous si un homme travaille avec un enfant? Pourquoi vois-je chacun de ses mains sur ses reins, comme une femme en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Hélas! car ce jour-là est grand, et personne n'est semblable à lui; c'est même le temps de la détresse de Jacob, mais il en sera sauvé. 8 Car il arrivera en ce jour-là, dit l'Alam (Éternal) AHAYAH des armées, que je briserai ses armées.

de ton cou, et tu briseras tes liens, et les étrangers ne serviront plus eux-mêmes de lui; 9 mais ils serviront l'Alam.

AHAYAH, leur AHBA, et David, leur roi, que je leur susciterai.

¶ C'est pourquoi tu ne crains point, ô mon serviteur Jacob, dit l'Alam, AHAYAH, et tu ne seras point consterné, ô Yahara'Ahla

Car voici, je te sauverai de loin, et ta postérité du pays de leur captivité; et Jacob retournera, et sera en repos, et il sera tranquille, et personne ne l'effrayera. 11 Car je suis avec toi, dit l'Alam, pour te sauver; bien que je fasse une fin complète de toutes les nations où je t'ai dispersé, je ne ferai pas une fin complète de toi; mais je te corrigerai en mesure, et je ne te laisserai pas totalement impuni. 12 Car ainsi dit l'Alam, AHAYAH, ton ecchymose est incurable, et ta blessure est douloureuse. 13 Il n'y a personne pour plaider ta cause, que tu as

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Tous tes amants t'ont oublié; ils cherchent le plus grand nombre de médicaments.

Je ne t'ai pas blessé par la blessure d'un ennemi, par le châtement d'un cruel, par la multitude de tes iniquités, parce que tes péchés ont augmenté. 15 Pourquoi cries-tu pour ton affliction? Ta douleur est incurable pour la multitude de tes iniquités; parce que tes péchés ont augmenté, je t'ai fait ces choses. 16 C'est pourquoi tous ceux qui te dévorent seront dévorés; et tous tes adversaires, chacun d'eux, entreront en captivité; et ceux qui te pillent seront un butin, et tout ce qui est pour toi un butin. 17 Car je vais te remettre la santé, et je te guérirai de tes blessures, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH; parce qu'on t'a appelé un Outcast, disant: Voici Zaïan (Zion), que personne ne cherche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Ainsi parle l'Alam AHAYAH: Voici, je ramènerai les captifs des tentes de Jacob, et j'aurai pitié de ses demeures; et la ville sera bâtie sur son propre tas, et le palais restera après le

19 Et d'entre eux feront l'action de grâces et la voix de ceux qui se réjouissent.

Je les multiplierai, et ils ne seront pas rares; je les glorifierai aussi, et ils ne seront pas petits.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et leurs nobles seront d'eux-mêmes, et leur gouverneur sortira du milieu d'eux; et je le ferai s'approcher de moi, et il s'approchera de moi; car qui est celui qui a engagé son coeur pour m'approcher? dit l'Alam 22; et vous serez mon peuple, et je serai votre AHBA 23; et voici, le tourbillon de l'Alam 23; et voici, le tourbillon de l'Alam 23; et voici, le tourbillon de l'Ahaya, qui s'en va avec fureur, est un tourbillon continu; il tombera avec douleur sur la tête des méchants. **† 24 La colère ardente de l'Alam ne reviendra pas, jusqu'à ce qu'il l'ait fait, et jusqu'à ce qu'il ait accompli les desseins de son coeur; dans les derniers jours, vous le contrecrerez.

C'est ce que j'ai dit.

2 Ainsi parle l'Alam, AHAYAH, Le peuple qui restait de l'épée trouvé grâce dans le désert, YaShaRa'AhLa, quand je suis allé le faire reposer. 3 L'Alam, AHAYAH, m'est apparu d'autrefois, en disant: Oui, j'ai aimé.

C'est pourquoi je t'ai attiré avec bonté. 4 Je te bâtirai encore,

Tu seras rebâtie, vierge de YaShaRa'AhLa W. Tu seras de nouveau parée de tes tabres, et tu sortiras dans les danses de ceux qui se réjouissent.5 Tu planteras encore des vignes sur les montagnes de Samarie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les planteurs planteront, et les mangeront comme des choses communes.§ 6 Car il y aura un jour, que les sentinelles sur la montagne d'Éphraïm crieront: Lève-toi, et montons à Zaïan (Zion) jusqu'à l'Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA 7) Car ainsi parle l'Alam

8 Voici, je les ramènerai, et je les ferai chanter avec joie pour Jacob, et je crierai parmi les chefs des nations; publiez-vous, louez-vous, et dites: Alam, AHAYAH, sauvez votre peuple, le reste de YaShaRa'AhLa.

9 Ils viendront avec des pleurs, et je les conduirai avec des supplications; je les ferai marcher près des fleuves d'eau dans un fleuve, et je leur ferai marcher vers le nord, et ils les

rassembleront du côté des côtes de la terre, avec des aveugles et des boiteux, la femme enceinte et celle qui travaille avec des enfants.

droit, dans lequel ils ne trébucheront pas; car je suis un père à YaShaRa'AhLa. (y'shra'l), et Ephraïm est mon premier-né.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 31:10 539 Jérémie 32:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Écoutez la parole de l'Alam (Éternel) AHAYAH, ô nations, et déclarez-la dans les îles lointaines, et dites: Celui qui a dispersé YaShaRa'AhLa (y'shra'l) le rassemblera, et le gardera, comme un berger fait son troupeau. 11 Pour l'Alam (Éternel) AHAYAH

12 C'est pourquoi ils viendront chanter dans la hauteur de Zaïan, et ils iront ensemble à la bonté de l'Alam, pour le blé, pour le vin, pour l'huile, pour les petits du troupeau et du troupeau; et leur âme sera comme un jardin arrosé, et ils ne seront plus du tout attristés. 13 Alors la vierge se réjouira.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et je satisferai l'âme des sacrificateurs avec graisse, et mon peuple sera rassasié de ma bonté, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH.

¶ Ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH ¶: Une voix a été entendue à Rama, des lamentations et des pleurs amers; Rahel pleurant

car ses enfants refusaient d'être consolés pour ses enfants, parce qu'ils ne l'étaient pas.

16 Ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH; Retiens ta voix des pleurs, et tes yeux des larmes; car ton travail sera récompensé, dit l'Alam (Éternel) AHAYAH; et ils reviendront du pays de l'ennemi. 17 Et il y a de l'espérance à ta fin, dit l'Alam (Éternel) AHAYAH, que tes enfants reviendront à leur frontière.

J'ai certainement entendu Éphraïm se plaindre ainsi; Tu m'as châtié, et j'ai été châtié, comme un taureau non accoutumé au joug; Tourne-moi, et je serai tourné; car tu es l'Alam, mon AHBA.

19 Après cela, je me suis repenti, et après avoir été instruit, j'ai frappé sur ma cuisse; j'ai eu honte, oui, même confus, parce que j'ai porté l'opprobre de ma jeunesse. 20 Éphraïm est-il

mon cher fils? Est-il un enfant agréable? Car, puisque j'ai parlé contre lui, je le rejoins sincèrement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 21 Installez-vous waymarks, makearetroubledforhim; J'aurai certainementmercyuponhim,saiththeAlam (Eternal) AHAYAH

C'est vrai.

Tu as des tas élevés; mets ton coeur vers la route, jusqu'au chemin que tu as parcouru. Retourne, vierge de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l), retournez dans ces villes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Combien de temps veux-tu que tu ailles, fille en arrière? 23 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) a créé une chose nouvelle sur la terre, Une femme fera bousculer un homme. 23 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHBA) de YaShara'AhLa (y'shra'l); Ils utiliseront encore cette parole dans le pays de Juda et dans ses villes, Quand je ramènerai leur captivité; L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) Bénissez-vous, O demeure de justice et montagne de sainteté. 24 Et il y aura en Juda lui-même, et dans toutes ses villes ensemble, des maris, et ceux qui sortent avec des troupeaux. 25 Car j'ai sativé l'âme fatiguée, et j'ai rebâti toute âme triste.

Voici, les jours viennent, dit l'Alam, AHAYAH, que je sèmerai la maison de YaShaRa'AhLa et la maison de Juda, avec la postérité de l'homme et avec la postérité de la bête.

28 Et il arrivera que, comme j'ai veillé sur eux, pour arracher, pour briser, pour jeter, pour détruire, et pour affliger, ainsi je veillerai sur eux, pour bâtir, et pour planter, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH 29. En ces jours-là, ils ne diront plus: Les pères ont mangé un raisin aigre, et les dents des enfants sont à l'arête. 30 Mais chacun mourra pour son iniquité: tout homme qui mange le raisin aigre, ses dents seront à l'arête.

Voici, les jours viennent, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH, que je ferai une nouvelle alliance avec la maison de

YaShaRa'AhLa Wy (y'shra'l), et avec la maison de Juda:

32 Ce n'est pas selon l'alliance que j'ai faite avec leurs pères, le jour où je les ai pris par la main pour les faire sortir du pays d'Égypte, que mon alliance a rompu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Car alors l'armée du roi de Babylone assiégea YaRaWaShaLaM, et Jérémie, le prophète, fut enfermé dans la cour de la prison, qui était dans la maison du roi de Juda. 3 Car Sédécias, roi de Juda, l'avait enfermé, disant: C'est pourquoi tu prophétises, et tu dis: Ainsi parle le roi de Juda.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 31.20 sont...: Héb.

son.....
.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 32:4 540 Jérémie 32:37

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alam AHAYAH: Voici, je livrerai cette ville entre les mains du roi de Babylone, et il la prendra; 4 Sédécias, roi de Juda, ne s'échappera point de la main des Chaldéens, mais il sera livré entre les mains du roi de Babylone, et parlera de bouche à bouche avec lui, et ses yeux verront ses yeux; 5 Sédécias sera conduit à Babylone, et il sera là jusqu'à ce que je le visite, dit l'Alam AHAYAH: Si vous combattez contre les Chaldéens, vous ne prospérerez pas.

6 Et Jérémie dit: La parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH vint à moi, en disant: 7 Voici, Hanamiel, fils de Schallum, ton oncle, viendra à toi, en disant: Achète mon champ qui est à Anathoth; car le droit de rédemption est à toi pour l'acheter. 8 Et Hanameel, mon oncle, mon fils, est venu à moi dans la cour de la prison, selon la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et m'a dit: Achète mon champ, je te prie, qui est à Anathoth, qui est dans le pays de Benjamin; car le droit d'héritage est à toi, et la rédemption est à toi; achète-le pour toi-même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 11 J'ai pris la preuve et je l'ai scellé, et j'ai pris des témoins, et je lui ai mis l'argent dans les balances.

ta voix, et ne marchaient pas dans ta loi; ils n'ont rien fait de tout ce que tu leur as ordonné de faire; là-bas,

24 Voici les monts, ils sont venus à la ville pour la prendre; et la ville est livrée entre les mains des Chaldéens, qui la combattent, à cause de l'épée, de la famine et de la peste; et ce que tu as dit est arrivé, et voici,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et tu m'as dit: Sauveur AHAYA: Achète-toi le champ pour de l'argent, et prends des témoins; car la ville est livrée entre les mains des Chaldéens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH à Jérémie, en disant: 27 Voici, je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH de toute chair: Y a-t-il quelque chose de trop dur pour moi? 28 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH

Voici, je livrerai cette ville entre les mains des Chaldéens, et entre les mains de Nebucadnetsar, roi de Babylone, et il la prendra. 29 Et les Chaldéens, qui combattent cette ville, viendront mettre le feu à cette ville, et la brûleront avec les maisons, sur les toits desquelles ils ont offert de l'encens à Baal, et ils répandront des libations à d'autres baals, afin de m'irriter. 30 Car les fils de YaShaRa'AhLa et les fils de Juda n'ont fait que du mal devant moi dès leur jeunesse; car les fils de YaShaRa'AhLa.

l'Alam (Eternal) AHAYAH 31... Pour cette ville a été pour moi comme une provocation de ma colère et de ma fureur depuis le jour

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ce qu'ils ont construit aujourd'hui, afin que je le retire de devant ma face,

32 À cause de tous

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le mal des fils de YaShaRa'Ahla, et des fils de Juda, qu'ils ont fait pour m'irriter, eux, leurs rois, leurs princes, leurs sacrificateurs, leurs prophètes, et les hommes de Juda, et les habitants de YaRaWaShaLaM, 33.

35 Et ils bâtirent les hauts lieux de Baal, qui sont dans la vallée du fils de Hinnom, pour faire passer leurs fils et leurs filles par le feu à Molec, ce que je ne leur ai pas ordonné, et qui ne m'est pas venu à l'esprit, de faire cette abomination, pour faire pécher Juda.

5 Ils viennent combattre avec les Chaldéens, mais c'est pour les remplir des cadavres d'hommes que j'ai tués dans ma colère et dans ma fureur, et pour toute la méchanceté dont j'ai caché ma face de cette ville. 6 Voici, je leur apporterai la santé et la guérison, et je les guérirai, et je leur révélerai l'abondance des choses.

7 Et je ferai revenir les captifs de Juda et les captifs de YaShaRa'AhLa, et je les rebâtirai, comme au premier. 8 Et je les purifierai de toute leur iniquité, par laquelle ils ont péché contre moi; et je pardonnerai tous leurs iniquités.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les liens par lesquels ils ont péché, et par lesquels ils ont transgressé contre moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et ce sera pour moi un nom de joie, une louange et un honneur devant toutes les nations de la terre, qui entendront tout le bien que je leur fais; et ils craindront et trembleront pour toute la bonté et pour toute la prospérité que je lui procure.

10 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH; De nouveau, on entendra dans ce lieu, que vous dites déserte sans homme et sans bête, dans les villes de Juda, et dans les rues de YaRaWaShaLaM, qui sont désertes, sans homme, et sans habitant, et sans bête, 11 La voix de la joie, et la voix de la joie, la voix de l'époux, et la voix de l'épouse, la voix de ceux qui diront: Louez l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH est bonne; car sa miséricorde dure à toujours; et de ceux qui apporteront le sacrifice de louange dans la maison de l'Alam

13 Dans les villes des montagnes, dans les villes de la vallée, dans les villes du sud et dans le pays de Benjamin, et dans les lieux autour de YaRaWaShaLaM, dans les villes de la vallée, et dans les villes du sud, et dans le pays de Benjamin, et dans les lieux autour de YaRaWaShaLaM

Et dans les villes de Juda, les troupeaux passeront de nouveau sous les mains de celui qui les a dits, dit l'Alam AHAYAH 14 Voici, les jours viennent, dit l'Alam AHAYAH, que j'accomplirai la bonne chose que j'ai promise à la maison de YaShaRa'AhLa OH (y'shra'l) et à la maison de Juda.

15 En ces jours-là, et en ce temps-là, je ferai grandir le Branche de justice à David, et il exécutera le jugement et la justice dans le pays. 16 En ces jours-là, Juda sera sauvé, et YaRaWaShaLaM

Voici le nom qu'on l'appellera Alam, AHAYAH, notre droiture.

Car ainsi parle l'Alam AHAYAH: David ne voudra jamais qu'un homme s'asseyât sur le trône de la maison de YaShaRa'AhLa. 18 Les sacrificateurs les Lévités ne voudront pas non plus

d'une bouche à l'autre, et tu iras à Babylone. 4 Et tu entendras la parole de l'Alam, AHAYAH, Ô Sédécias.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Mais tu mourras en paix, et avec les flammes de tes pères, les anciens rois qui étaient devant toi, ils brûleront des odeurs pour toi; et ils te lamenteront, disant: Ah, souverain! car j'ai prononcé la parole, dit le roi de Juda.

6 Alors Jérémie, le prophète, parla de toutes ces paroles à Sédécias, roi de Juda, dans YaRaWaShaLaM,

7 Lorsque l'armée du roi de Babylone combattit contre YaRaWaShaLaM, et contre toutes les villes de Juda qui étaient restées, contre Lakis et contre Azéka, ces villes de défense demeurèrent parmi les villes de Juda.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Voici la parole qui fut adressée à Jérémie de l'Alam, AHAYAH, après que le roi Sédécias eut conclu une alliance avec tout le peuple qui était à YaRaWaShaLaM, afin de leur annoncer la liberté; 9 afin que chacun laisse libre sa servante, et chacun sa servante, étant hébreu ou hébraïque; qu'aucun ne se serve d'eux-mêmes, à l'esprit, d'un Juif, son frère. 10 Maintenant, tous les princes et tout le peuple, qui avaient conclu l'alliance, entendirent que chacun laissait libre sa servante, et chacun sa servante, pour qu'aucun ne se serve plus d'eux, et qu'ils obéissent, et qu'ils les laissent aller. 11 Après cela, ils se retournèrent, et firent libérer les serviteurs et les servantes, qu'ils avaient laissés aller, pour qu'ils retournent, et qu'ils les soumettent à des serviteurs et à des servantes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 C'est pourquoi la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH est venue à Jérémie de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), disant: 13 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA de YaShaRa'AhLa (y'shra'l); j'ai fait alliance avec vos pères au jour où je les ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison des serviteurs, en disant: 14 Au bout de sept ans, que vous alliez chacun son frère, un hébreu, qui vous a été vendu; et quand il t'aura servi pendant six ans, tu le laisseras aller.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et vous étiez libres de toi; mais ton père ne s'est point arqué, et n'a pas non plus incliné leur oreille. Maintenant, se tourna, et avait fait droit à mes yeux, en proclamant la liberté à chacun à son prochain; et vous,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Vous avez fait une alliance devant moi dans la maison qui est appelée par mon nom:§** 16 Mais vous avez tourné et pollué mon nom, et avez fait à chacun son serviteur, et à chacun sa servante, que vous aviez mise en liberté à leur gré, pour revenir, et les avoir soumis, pour vous être pour serviteurs et pour servantes. 17 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam AHAYAH: Vous ne m'avez pas écouté, en proclamant la liberté, chacun à son frère, et chacun à son prochain. Voici, je vous annonce une liberté, dit l'Alam.

(Eternal) AHAYAH, à l'épée,

à la peste et à la famine, et je vous ferai disparaître dans tous les royaumes de la terre.

Et je donnerai les hommes qui ont transgressé mon alliance, qui n'ont pas accompli les paroles de l'alliance qu'ils avaient faite - avant moi, quand ils ont coupé le veau en deux, et ont passé entre ses parties, 19 les princes de Juda, et les princes de YaRaWaShaLaM

20 Je ferai même ce qu'il y a de plus beau, les eunuques, les sacrificateurs et tout le peuple du pays, qui passèrent entre les parties du veau.

21 Et Sédécias, roi de Juda, et ses chefs, je livrerai entre les mains de leurs ennemis, et entre les mains de ceux qui cherchent leur vie, et entre les mains de l'armée du roi de Babylone, qui sont sortis de vous. 22 Voici, je commanderai, dit l'Alam, et je les ferai retourner dans cette ville; et ils combattront contre elle, et la prendront, et la brûlerai au feu; et je ferai des villes de Juda une désolation sans habitant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35

La parole qui fut adressée à Jérémie de l'Alam, AHAYAH, aux jours de Jojakim, fils de Josias, roi de Juda, en ces mots: 2 Va dans la maison des Récabites, et parle-leur, et amène-les dans la maison des Alam, AHAYAH, dans l'une des chambres, et donne-leur du vin à boire. 3 J'ai pris Jaazania, fils de Jérémie, fils de Habazinia, ses frères, et tous ses fils, et toute la maison des Récabites. 4 Je les ai amenés dans la maison des Alam, AHAYAH, dans la chambre des fils de Hanan, fils d'Igdalia, homme d'AHBA, qui était près de la chambre des princes, qui était au-dessus de la chambre de Maaséja, fils du fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Mais ils dirent: Nous ne boirons pas de vin; car Jonadab, fils de Rechab, notre père, nous a commandé: Vous ne boirez point de vin, ni vous, ni vos fils à jamais. 7 Vous ne bâtirez point de maison, ni de semence, ni de vigne, et vous n'en aurez point; mais vous habiterez dans des tentes tous vos jours, afin que vous viviez plusieurs jours dans le pays où vous êtes

étrangers. 8 Nous n'avons donc pas écouté la voix de Jonadab, fils de Rechab, notre père, dans tout ce qu'il nous a demandé, de ne boire aucun vin tous nos jours, nous, nos femmes, nos fils, ni nos filles; 9 et nous n'avons pas construit de maisons pour nous habiter; nous n'avons ni vigne, ni champ, ni semence; 10 mais nous avons habité dans des tentes, et nous avons obéi à tout ce que nous avons fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 35:11 543 Jérémie 36:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et il arriva, lorsque Nebucadnetsar, roi de Babylone, monta dans le pays, que nous disions: Viens, et allons à YaRaWaShaLaM, par crainte de l'armée des Chaldéens, et par crainte de l'armée des Syriens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

habiter à YaRaWaShaLaM.

¶ Alors vint la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH, disant à Jérémie: 13 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH des armées, l'AHBA (AHBA) de YaShaRa'AhLa (y'shra'l); Allez et dites aux hommes de Juda et aux habitants de YaRaWaShaLaM (WY): Ne recevrez-vous pas l'instruction d'écouter mes paroles? dit

Les paroles de Jonadab, fils de Récab, qu'il a ordonné à ses fils de ne pas boire de vin, sont accomplies; car jusqu'à ce jour, ils ne boivent point, mais obéissent au commandement de leur père: malgré ce que je vous ai dit, levant tôt et parlant; mais vous n'avez pas écouté à moi. 15 Je vous ai envoyé aussi tous mes serviteurs les prophètes, se levant tôt et les envoyant, disant: Revenez maintenant chacun de sa mauvaise voie, et modifiez vos actions, et n'allez pas après d'autres baals pour les servir, et vous habiterez dans le pays que je vous ai donné, vous et vos pères; mais vous n'avez point incliné votre oreille, et vous ne m'avez pas écouté. 16 Parce que les fils de Jonadab, fils de Récab, n'ont pas exécuté le commandement de leur père, qu'il leur a ordonné; mais ce peuple n'a pas écouté à moi; 17 C'est pourquoi l'Alam (Eternal) AHAYAH les a appelés, parce que les AHBA, ils n'ont pas tous prononcés, et ils ont prononcés, les morts, et ils ont eus.

Jérémie dit à la maison des Récabites: Ainsi parle l'Alam (Éternal) AHAYAH (Éternal) des armées, l'AHBA (Ahba) de YaShaRa'AhLa (y'shra'l); parce que vous avez obéi au commandement de Jonadab, votre père, et que vous avez gardé tous ses préceptes, et fait selon tout ce qu'il vous a ordonné.

19 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) d'hôtes, l'AHBA (AHBA) de YaShaRa'AhLa (y'shra'l); Jon-

adab, fils de Rechab, ne voudra pas qu'un homme se tienne devant moi pour toujours.

36

La quatrième année de Jojakim, fils de Josias, roi de Juda, cette parole fut adressée à Jérémie de la part d'Alam.

5 Jérémie appela Baruc, fils de Nérija; et Baruc écrivit de la bouche de Jérémie toutes les paroles de l'Alam (Eternal) AHAYAH, qu'il lui avait parlées, sur un rouleau d'un livre; 5 Jérémie donna ordre à Baruch, fils de Nérija; et je ne puis aller dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH, qu'il lui eût parlé, sur un rouleau d'un livre, et qu'il lise dans l'ordre de Baruch, en disant: Je suis fermé; je ne peux pas aller dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH 6:5 Tu iras donc dans la maison de l'homme, et tu liras dans la maison de l'homme, et tu liras dans la maison de l'homme, et tu l'auras écrit.

8 Et Baruc, fils de Nérija, fit selon tout ce que Jérémie, le prophète, lui avait ordonné, en lisant dans le livre les paroles de l'Alam (Eternal) AHAYAH dans la maison de l'armée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il arriva que la cinquième année de Jojakim, fils de Josias, roi de Juda, au neuvième mois, ils annonçèrent un jeûne devant l'Alam, AHAYAH, à tout le peuple de YaRaWaShaLaM, et à tout le peuple qui est venu des villes de Juda à YaRaWaShaLaM 10.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quand Michaïa, fils de Gemaria, fils de Schaphan, eut entendu dans le livre toutes les paroles de l'Alam (Éternal) AHAYA 12,,, il descendit dans la maison du roi, dans la chambre du scribe; et voici, tous les princes s'assirent là, Elishama, le scribe, Delaïa, fils de Schemaeja, Elnathan, fils d'Acbor, Guemaria, fils de Schaphan, Sédécias, fils de Hanania, et tous les princes. 13 Michaïa leur raconta toutes les paroles qu'il avait entendues, quand Baruc lut le livre aux oreilles du peuple. 14 Tous les princes envoyèrent Jehudi, fils de Nethania, fils de Schelemia, fils de Cushi, et dirent-ils à Baruch: Prends le rouleau que tu as lu au peuple, et ils tinrent ces paroles.

Ils entrèrent auprès du roi dans le parvis, mais ils posèrent le rouleau dans la chambre d'Élishama, le scribe, et racontèrent toutes les paroles du

21 Le roi envoya Jehudi chercher le rouleau, et il le prit de la chambre d'Élishama, le scribe. Jehudi le lut aux oreilles du roi et aux oreilles de tous les chefs qui se tenaient à côté du roi.

22 Le roi s'assit dans la maison d'hiver le neuvième mois, et il y eut un feu sur le foyer qui brûlait devant lui. 23 Et il arriva que lorsque Jehudi lut:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 36:24 544 Jérémie 37:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Mais ils n'eurent point peur, et ne déchirèrent point leurs vêtements, ni le roi, ni aucun de ses serviteurs qui entendit toutes ces paroles. 25 Cependant Elnathan, Delaïa et Gemaria avaient intercédé au roi pour qu'il ne brûlât pas le rouleau, mais il ne voulut pas les entendre. 26 Mais le roi commanda à Jerahmeel, fils d'Hammelec, et à Seraja, fils d'Azriel, et Schelemia, fils d'Abdeel, prit Baruc, le scribe, et Jérémie, le prophète; mais l'Alam les cacha.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Alors la parole de l'Alam fut adressée à Jérémie, après que le roi eut brûlé le rouleau, et les paroles que Baruc écrivit à la bouche de Jérémie, en disant: 28 Prends-toi encore un rouleau, et écris-y toutes les paroles anciennes qui étaient dans le premier rouleau, que Jojakim, roi de Juda, a brûlées. 29 Tu diras à Jojakim, roi de Juda: Ainsi parle l'Alam, AHAYAH; Tu as brûlé ce rouleau, en disant: Pourquoi y as-tu écrit, en disant: Le roi de Babylone viendra certainement et détruira ce pays, et il fera cesser de là l'homme et la bête? 30 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam, AHAYAH, roi de Juda, et il n'y aura point de roi de Jehoiakim; il n'y aura personne pour s'asseoir sur le trône de David; et son corps mort sera jeté à la chaleur au jour, et dans la nuit ils n'auront point de mort.

Puis Jérémie prit un autre rouleau, et le donna à Baruc, le scribe, fils de Nérija, qui y écrivit de la bouche de Jérémie toutes les paroles du livre que Jojakim, roi de Juda, avait brûlé dans le feu; et il y en eut d'autres que beaucoup de paroles semblables.

*/ *****

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le roi Sédécias, fils de Josias, régna à la place de Conias, fils de Jehojakim, que Nebucadnetsar, roi de Babylone, avait établi roi dans le pays de Juda.

le peuple du pays, a écouté les paroles de l'Alam (Eternal) AHAYAH, qu'il a dites par le prophète Jérémie.

3 Et Sédécias, le roi, envoya Jéhucal, fils de Schelemia, et Sophania, fils de Maaséja, le sacrificateur, au prophète Jérémie,

4 Jérémie entra et sortit au milieu du peuple, car ils ne l'avaient pas mis en prison. 5 Alors l'armée de Pharaon sortit d'Égypte; et quand les Chaldéens qui assiégeaient YaRaWaShaLaM entendirent parler d'eux, ils partirent de YaRaWaShaLaM.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 La parole de l'Alam fut adressée au prophète Jérémie, en ces termes: 7 Ainsi parle l'Alam:

8 Et les Chaldéens reviendront, et combattront contre cette ville, et la prendront, et la brûleront au feu. 9 Ainsi parle l'Alam (Éternal) AHAYAH. 8 Et les Chaldéens reviendront, et combattront contre cette ville, et la prendront, et la brûleront au feu. 9 Ainsi parle l'Alam (Éternal) AHAYAH.

Décédents

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

vous-mêmes, disant:Les Chaldéens s'éloignent de nous, car ils ne s'en séparent pas.

†10 Pour quoi

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

avait frappé toute l'armée des Chaldéens qui combattaient contre vous, et il restait parmi eux des hommes blessés, mais ils devaient se lever chacun dans sa tente, et brûler cette ville par le feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il arriva, que lorsque l'armée des Chaldéens a été brisée de YaRaWaShaLaM par crainte de l'armée de Pharaon,§ 12 Alors Jérémie sortit de YaRaWaShaLaM pour aller dans le pays de Benjamin, pour séparer

de là, au milieu du peuple.** 13 Lorsqu'il fut à la porte de Benjamin, il y avait là un chef du service, qui s'appelait Irija, fils de Schelemia, fils de Hanania; et il prit Jérémie, le prophète, en disant: Tu tombes aux Chaldéens. 14 Jérémie dit: C'est faux; je ne tombe pas aux Chaldéens.

les Chaldéens; mais il ne lui écouta point. Irija prit Jérémie, et le conduisit aux princes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi les princes étaient irrités contre Jérémie, le frappaient, et le mettaient en prison dans la maison de Jonathan, le scribe; car ils avaient fait cette prison.

16 Quand Jérémie fut entré dans le donjon, et dans les cabanes, et que Jérémie était resté

17 Sédécias, le roi, l'envoya sortir, et le roi l'interrogea secrètement de nombreux jours.

18 Jérémie dit au roi Sédécias: Qu'ai-je offensé contre toi, contre tes serviteurs, ou contre ce peuple, que tu m'as mis en prison? 19 Où sont maintenant tes prophètes qui t'ont prophétisé, dis: Le roi de Babylone ne viendra pas contre toi, ni contre ce pays? 20 C'est pourquoi écoute maintenant, ô mon souverain, le roi! Que ma supplication, je te prie, soit acceptée devant toi, afin que tu ne me fasses pas retourner dans la maison de Jonathan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le scribe, de peur que je ne meurs là.§§ 21 Alors Sédécias, le roi, ordonna qu'on livre Jérémie dans la cour de la prison, et qu'on lui donne chaque jour un morceau de pain de la rue des boulangers, jusqu'à ce que tout le pain de la ville soit dépensé.

dans le tribunal de la prison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 38:1 545 Jérémie 39:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Annexe V. Partie I

Schéphatia, fils de Mattan, Guedalia, fils de Pashur, Jucal, fils de Schelemia, et Pashur, fils de Malkia, entendirent les paroles que Jérémie avait dites à tout le peuple, en disant: 2 Ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH: Celui qui se trouve dans cette ville mourra par l'épée, par la famine et par la peste; mais celui qui va vers les Chaldéens vivra; car il aura sa vie pour proie et vivra. 3 Ainsi dit l'Alam (Éternel) AHAYAH: Cette ville sera certainement livrée entre les mains du roi de Babylone, qui la prendra. 4 C'est pourquoi les princes dirent au roi: Nous te supplions, que cet homme soit mis à mort; car ainsi il affaiblit les mains des hommes de guerre qui restent dans cette ville, et les mains de tout le peuple, en parlant au roi:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Alors Sédécias, le roi, dit: Voici, il est entre tes mains; car le roi n'est pas celui qui peut faire quelque chose contre toi. 6 Ils prirent Jérémie, et le jetèrent dans le donjon de Malkia, fils de Hammélec, qui était dans la cour de la prison, et ils laissèrent tomber Jérémie avec des cordes. Et dans le donjon il n'y avait point d'eau, mais de borbier.

Jérémie a coulé dans la boue.†

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Ébed-Mélec, l'Éthiopien, l'un des eunuques qui était dans la maison du roi, apprit qu'ils avaient mis Jérémie dans le donjon; le roi, alors assis à la porte de Benjamin; 8 Ébed-Mélec sortit de la maison du roi, et parla au roi, disant: 9 Mon souverain le roi, ces hommes ont fait du mal dans tout ce qu'ils ont fait à Jérémie le prophète, qu'ils ont jeté dans le donjon; et il est comme mourir pour

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Alors le roi donna cet ordre à Ébed-Hunger, dans le lieu où il est; car il n'y a plus de pain dans la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et Ébed-Mélec prit les hommes avec lui, et il entra dans la maison du roi sous le trésor, et il prit de là de vieux manteaux jetés et de vieux chiffons pourris, et les descendit par cordons dans le donjon à Jérémie. 12 Et Ébed-Mélec, l'Éthiopien, dit à Jérémie: Mets ces vieux manteaux jetés et des chiffons pourris sous tes bras sous les cordons. Et Jérémie fit cela. 13 Et ils retirèrent Jérémie avec des cordons, et l'enlevèrent du donjon. Et Jérémie resta dans la cour de la prison.

Sédécias, le roi, envoya chercher Jérémie, le prophète, vers lui, à la troisième entrée qui est en

La maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH: Et le roi dit à Jérémie: Je te demanderai quelque chose; Ne me cache rien.** Jérémie dit à Sédécias: Si je te le déclare, ne me mettras-tu pas à mort? Et si je te donne des conseils, ne m'écouteras-tu pas? 16 Sédécias, le roi, avertit secrètement Jérémie, disant: Comme l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) vivant, qui nous a fait cette âme, je ne te mettrai pas à mort, et je ne te donnerai pas entre les mains de ces hommes qui cherchent ta vie. 17 Jérémie dit à Sédécias: Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal), et l'AHBA, qui n'est pas le roi d'hôtes, si l'AHBA, qui est le roi, ne sera pas brûlé, et cette ville sera donnée; Si tu sors avec assurance au roi de Babylone, ils prendront possession de la main de la main de la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Ils feront sortir toutes tes femmes et tes enfants vers les Chaldéens, et tu ne retourneras pas.

évasion de leur main, mais sera pris par la main du roi de Babylone; et tu feras brûler cette ville par le feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Sédécias dit à Jérémie: Que personne ne sache de ces paroles, et tu ne mourras pas. 25 Mais si les princes entendent que je t'ai parlé, et qu'ils viennent vers toi, et te disent: Déclare-nous maintenant ce que tu as dit au roi, ne le cache pas de nous, et nous ne te ferons pas mourir, aussi ce que le roi t'a dit: 26 Tu leur diras: Je leur ai présenté ma supplication devant le roi, afin qu'il ne me fasse pas mourir dans la maison de Jonathan. 27 Alors tous les princes vinrent vers Jérémie, et lui demandèrent: et il leur dit toutes ces paroles que le roi avait commandées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 28 Jérémie demeure donc dans la cour de la prison sans parler avec lui; car la question n'a pas été perçue.

jusqu'au jour où YaRaWaShaLaM a été pris: et il était là quand YaRaWaShaLaM était prise.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

La neuvième année de Sédécias, roi de Juda, le dixième mois, Nebucadnetsar, roi de Babylone, et toute son armée vinrent contre YaRaWasha.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et la onzième année de Sédécias, le quatrième mois, le neuvième jour du mois, la ville fut brisée. 3 Et tous les chefs du roi de Babylone vinrent, et s'assirent à la porte du milieu, Nergal-partager, Samgar-Nebo, Sarsachim, Rab-saris, Nergal-partager, Rab-mag, avec tout le reste des chefs du roi de Babylone.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 39:4 546 Jérémie 40:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Lorsque Sédécias, roi de Juda, les vit, et tous les hommes de guerre, ils s'enfuirent, et sortirent de la ville la nuit, par le chemin du jardin du roi, par la porte entre les deux murailles; et il sortit du chemin de la plaine. 5 Mais l'armée des Chaldéens poursuivit, et s'empara de Sédécias dans les plaines de Jéricho. Et ils le firent monter à Nebucadnetsar.

6 Alors le roi de Babylone tua sous ses yeux les fils de Sédécias à Ribla, et le roi de Babylone tua tous les grands de Babylone.

7 Et il étendit les yeux de Sédécias, et le lia de chaînes, pour le porter à Babylone.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et les Chaldéens brûlèrent la maison du roi, et les maisons du peuple, avec le feu, et brisèrent les murs de YaRaWaSha - LaM 9. Nebuzar-adan, chef des gardes, emmena captif à Babylone le reste du peuple qui restait dans la ville, et ceux qui tombaient, qui tombaient à lui, avec le reste du peuple qui restait.

qui n'avaient rien, dans le pays de Juda, et leur donna des vignes et des champs en même temps.§**

Nebucadnetsar, roi de Babylone, donna l'ordre à Nebuzar-Adan, chef de la garde, de dire: 12 Prenez-le, regardez-le bien, et ne lui faites pas de mal; mais faites-lui ce qu'il vous dira. §§ 13 Nebuzar-Adan, chef de la garde, envoya, et Nebushasban, Rab-Saris, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nergal, Rab-mag, et tous les princes du roi de Babylone ;*** 14 Ils envoyèrent, et prirent Jérémie hors de la cour de la prison, et l'envoyèrent à Guedalia, fils d'Achikam, fils de Schaphan, pour qu'il le transportât chez lui ; et il habita au milieu du peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La parole de l'Alam fut adressée à Jérémie, pendant qu'il était enfermé dans la cour de la prison, et dit: 16 Va, et parle à Ébed-Mélec, l'Éthiopien, en disant: Ainsi parle l'Alam AHAYAH, l'AHBA, l'AHBA, l'AHRA'AhLa; voici, je ferai venir mes paroles sur cette ville pour le mal, et non pour le bien; et elles seront accomplies en ce jour-là devant toi. 17 Mais je te délivrerai en ce jour-là, dit l'Alam AHAYAH, et tu ne seras point livré entre les mains des hommes dont tu as peur. 18 Car je te délivrerai, et tu ne tomberas pas par l'épée, mais ta vie sera pour toi une proie; parce que tu n'auras pas mis ta confiance en moi, dit l'Alam AHAYAH.

40

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La parole qui est venue à Jérémie de l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel), après que Nebuzar-Adan, le chef des gardes, l'avait laissé partir de Rama, quand il l'avait pris étant lié dans les chaînes parmi tous ceux qui ont été emportés

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et le chef des gardes prit Jérémie, et lui dit: L'Alam (Éternel) AHAYAH, ton AHBA, a prononcé ce mal sur ce lieu.

3 Or, l'Alam (Eternal) AHAYAH l'a apporté, et a fait comme il l'a dit: parce que vous avez péché contre l'Alam (Eternal) AHAYAH, et n'avez pas obéi à sa voix, c'est pourquoi cette chose est venue sur vous. 4 Et maintenant, tenez-vous, je vous relâche aujourd'hui des chaînes qui étaient sur votre main. S'il vous semble bon de venir avec moi à Babylone, venez, et je vous regarderai bien; mais s'il vous semble mal de venir avec moi à Babylone, pardonnez-moi; voici, tout le pays est devant vous; où il vous semble bon et pratique d'aller,

5 Alors qu'il n'était pas encore retourné, il dit: Retourne aussi à Guedalia, fils d'Achikam, le chant.

6 Jérémie alla vers Guedalia, fils d'Achikam, à Mitspa, et il habita avec lui parmi les peuples qui étaient restés dans le pays. Le roi de Babylone, qui dirigeait les villes de Juda, et qui habitait avec lui au milieu du peuple, se rendit auprès de Guedalia, fils d'Achikam, à Mitspa, et il habita avec lui parmi les peuples qui étaient restés dans le pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et tous les chefs des troupes qui étaient dans les champs, eux et leurs hommes, apprirent que le roi de Babylone avait fait de Guedalia, fils d'Achikam, gouverneur dans le pays, et qu'ils lui avaient confié des hommes, des femmes et des enfants, et des pauvres du pays, de ceux qui n'avaient pas été emmenés captifs à Babylone; 8 et ils vinrent à Guedalia à Mitspa, Ismaël, fils de Nethania, Jochanan et Jonathan, fils de Karéach, et Seraja, fils de Tanhumeth, et les fils d'Ephaï, Nethophathi, et Jezania, fils d'un Maacathite, eux et leurs hommes. 9 Et Guedalia, fils d'Achikam, fils de Shaphan, leur jura, et à leurs hommes, de ne pas craindre de servir les Chaldéens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 11 De même, quand tous les Juifs qui étaient à Moab, tes messagers, et tes villes que tu as prises,

et parmi les Ammonites et à Édom, et ceux qui étaient dans tous les pays, apprirent que le roi de Babylone avait laissé un reste de Juda, et qu'il avait mis sur eux Guedalia, fils d'Achikam, fils de Schaphan;

Tous les Juifs revinrent de tous les lieux où ils avaient été chassés, et vinrent au pays de Juda, à Guedalia, à Mitspa, et rassemblèrent beaucoup de vin et de fruits d'été.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 40:13 547 Jérémie 42:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jochanan, fils de Karéach, et tous les chefs des troupes qui étaient dans les champs, vinrent à Guedalia à Mitspa, 14 et lui dirent: Sais-tu que Baalis, roi des Ammonites?

Ismaël, fils de Nethania, t'a-t-il envoyé pour te tuer? Mais Guedalia, fils d'Achikam, ne les a pas crus.

Jochanan, fils de Karéach, parla secrètement à Guedalia à Mitspa, en disant: Laisse-moi aller, je te prie, et je tuerai Ismaël, fils de Nethania, et personne ne le saura; c'est pourquoi il te tuera, afin que tous les Juifs qui sont rassemblés vers toi soient dispersés, et que le reste de Juda périsse? 16 Guedalia, fils d'Achikam, dit à Jochanan, fils de Karéach: Tu ne feras pas cela; car tu parles faussement d'Ismaël.

Les États membres sont tenus de veiller à ce que les dispositions de la présente directive s'appliquent à l'ensemble des États membres et à ce qu'elles soient conformes aux dispositions de la présente directive.

Le septième mois, Ismaël, fils de Nethania, fils d'Élishama, de la postérité royale, et les chefs du roi, dix hommes avec lui, vinrent à Guedalia, fils d'Achikam, à Mitspa, et ils y mangèrent du pain ensemble à Mitspa. 2 Ismaël, fils de Nethania, et les dix hommes qui étaient avec lui, frappa Guedalia, fils d'Achikam, fils de Shaphan par l'épée, et le tuèrent, que le roi de Babylone avait établi gouverneur sur le pays. 3 Ismaël tua aussi tous les Juifs qui étaient avec lui, à Guedalia, à Mitspa, et aux Chaldéens qui s'y trouvaient, et aux hommes de guerre. 4 Et il arriva que le second jour après qu'il eut tué Guedalia, et que personne ne le connut, il arriva de Sichein, et de Samarie, qu'ils eurent à couper leur maison, et qu'ils se rasèrent, et qu'ils eurent rasé leurs vêtements.

et Ismaël, fils de Nethania, sortit de Mitspa pour les rencontrer, pleurant tous

le long de son chemin, et comme il les rencontrait, il leur dit: Venez à Guedalia, fils de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Lorsqu'ils arrivèrent au milieu de la ville, Ismaël, fils de Nethania, les tua, et les jeta au milieu de la fosse, lui et les hommes qui étaient avec lui. 8 Mais dix hommes furent trouvés parmi ceux qui dirent à Ismaël: Ne nous tuez pas; car nous avons des trésors dans les champs, du blé, de l'orge, de l'huile et du miel; et il les abandonna, et ne les tua point parmi leurs frères. 9 La fosse où Ismaël avait jeté tous les cadavres des hommes qu'il avait tués à cause de Guedalia, était celle qu'Asa, le roi, avait faite craindre de Baasha, roi de YaShara'Ahla.

10 Et Ismaël emmena tout le reste du peuple qui était à Mitspa, les filles du roi, et tout le peuple qui restait à Mitspa, que Nebuzar-Adan, chef des gardes, avait confié à Guedalia, fils d'Achikam; et Ismaël, fils de Nethania, les emmena captifs, et s'en alla vers les Ammonites.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Jochanan, fils de Karéach, et tous les chefs des troupes qui étaient avec lui, apprirent tout le mal qu'avait fait Ismaël, fils de Nethania. 12 Ils prirent tous les hommes, et allèrent combattre avec Ismaël, fils de Nethania, et ils le trouvèrent près des grandes eaux de Gabaon. 13 Et il arriva que tout le peuple qui était avec Ismaël vit Jochanan, fils de Karéach, et tous les chefs des forces qui étaient avec lui, et ils furent heureux. 14 Tout le peuple qu'Ismaël avait emmené captif de Mizpa, et il s'en alla vers Jochanan, fils de Karéach. 15 Et Ismaël, fils de Nethania, s'échappa du pays de Jochanan, avec huit hommes, et alla vers les Ammonites. 16 Et Jochanan, fils de Karéach, et tous les chefs des forces qui étaient avec lui, tous ceux qu'il avait emmenés d'Ismaël, et ils emmenèrent du pays d'Ismaël, fils de Nethan.

ferai part de mes compassions, afin qu'il ait pitié de vous, et que vous retourniez dans votre pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais si vous dites: Nous n'habiterons pas dans ce pays, nous n'obéirons pas à la voix de l'Alam, et nous n'écouterons pas le son de la trompette, et nous n'aurons pas faim de pain; et nous habiterons: 15 Et maintenant, écoutez la parole de l'Alam, et vous, le reste de Juda: Ainsi parle l'Alam, et voici l'AHAY, des armées, l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, et la famine dont vous craignez l'entrée en Égypte, et qui s'y rendront; 16 Et l'épée, que vous craigniez, vous y écrasera, et la famine, dont vous craignez, vous y suivrait près de vous en Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Il en sera de même pour tous les hommes qui ont posé leurs visages pour aller en Égypte pour y séjourner; ils mourront par l'épée, par la famine et par la peste; et aucun d'eux ne restera, ni ne s'échappera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Car ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) des armées, l'AHBA (AHBA) de YaShaRa'AhLa (y'shra'l); Comme ma colère et ma fureur ont été répandus sur les habitants de YaRaWaShaLaM

Je répandrai sur vous ma fureur, quand vous entrerez en Égypte; et vous serez une exécution, et un comme -

la turpitude, la malédiction et l'opprobre, et vous ne verrez plus ce lieu.

19 L'Alam (Eternal) AHAYAH a dit à votre sujet: Reste de Juda! N'allez pas en Égypte!

que je vous ai avertis aujourd'hui. § 20 Car vous vous êtes dissemblés dans vos cœurs, quand vous m'avez envoyé à l'Alam (Eternal) AHAYAH

vos AHBA, disant: Priez pour nous à l'Alam (Eternal) AHAYAH, notre AHBA, et selon tout ce que l'Alam

(Eternal) AHAYAH Notre AHBA

Dis-nous donc, et nous le ferons.** 21 Et maintenant je vous l'ai annoncé aujourd'hui; mais vous n'avez pas obéi à la voix de l'Alam, AHAYAH, votre AHBA, ni rien pour ce qu'il m'a envoyé vers vous. 22 Maintenant, sachez bien que vous mourrez par l'épée, par la famine, et par la peste, dans le lieu.

où vous voulez aller et séjourner.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Et il arriva que lorsque Jérémie eut achevé de parler à tout le peuple toutes les paroles de l'Alam (Eternal) AHAYAH leur AHBA (Eternal) AHAYAH leur fils, pour lequel l'Alam (Eternal) AHAYAH leur AHBA (Eternal) lui avait envoyé toutes ces paroles, 2 Alors Azariah, fils d'Hoshaïah, Jochanan, fils de Karéah, et tous les hommes orgueilleux, disant à Jérémie: Tu parles faussement: l'Alam (Eternal) AHAYAH, notre AHBA (Eternal) ne t'a pas envoyé dire: Va en Égypte pour y séjourner; 3 Mais Baruch, fils de Nériah, t'a mis contre nous, pour nous livrer entre les mains des Chaldéens, tous les hommes qui habitaient dans le pays de Juda, et ils n'habitèrent pas dans le pays de Kaman.

8 La parole de l'Alam fut adressée à Jérémie à Tahpanhes, en disant: 9 Prends de grandes pierres dans ta main, et cache-les dans l'argile dans le briquet, qui est à l'entrée de la maison de Pharaon à Tahpanhes, aux yeux des hommes de Ju-Dah; 10 et dis-leur: Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH des armées, l'AHBA (Ahba) de YaShaRa'AhLa (y'shra'l); voici, j'enverrai et je prendrai Nebucadnetsar, roi de Babylone, mon serviteur, et je mettrai son trône sur ces pierres que j'ai cachées; et il étendra son pavillon royal sur eux. 11 Et lorsqu'il viendra, il frappera le pays d'Égypte, et il délivrera celles qui sont pour eux.

12 Et j'allumerai un feu dans les maisons des baals d'Égypte, et il les brûlera, et les emportera captifs; et il se rangera avec le pays d'Égypte, comme un troupeau sur son vêtement; et il sortira de là en paix. 13 Il brisera aussi les images de Beth-Schémesch, qui est dans le pays d'Égypte, et il brûlera au feu les maisons des baals.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels est saisi de la question de savoir s'il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La parole qui vint à Jérémie au sujet de tous les Juifs qui habitent le pays d'Égypte, qui habitent à Migdol, à Tahpanhes, et à Noph, et dans le pays de Pathros, disant: 2 Ainsi parle l'Alam (Éternal) AHAYAH, de l'armée, l'AHBA, de YaShaRa'AhLa Wl; vous avez vu tout le mal que j'ai fait venir sur YaRaWaShaLaM, et sur toutes les villes de Juda; et voici, aujourd'hui, ils sont une désolation, et personne n'y habite, 3 à cause de leur méchanceté qu'ils ont commise pour m'irriter, en allant brûler des parfums, et servir d'autres baals qu'ils n'ont pas connus, ni eux, ni vous, ni vos pères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 44:6 549 Jérémie 45:1

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 C'est pourquoi ma fureur et ma colère ont été répandues, et s'est allumée dans les villes de Juda et dans les rues de YaRaWaShaLaM, et ils sont gaspillés et désolés, comme en ce jour. 7 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam, AHAYAH, l'AHBA, des armées, l'AHBA, de YaRa'AhLa, (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 En ce que vous m'irritez par les oeuvres de vos mains, en brûlant de l'encens à d'autres baals, dans le pays d'Égypte, où vous serez allés habiter, afin que vous vous retranchiez, et que vous soyez une malédiction et un opprobre parmi toutes les nations de la terre? 9 Avez-vous oublié la méchanceté de vos pères, et la méchanceté des rois de Juda, et la méchanceté de leurs femmes, et votre propre méchanceté, et la méchanceté de vos pères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

vos femmes, qu'elles ont commises dans le pays de Juda, et dans les rues de YaRaWaShaLaM 10?

mis devant vous et devant vos pères.

11 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYA des armées, l'AHBA (Yahra'Ahla) (yahra'l); Voici, je mettrai ma face contre toi pour le mal, et j'exterminerai tout Juda. 12 Et je prendrai le reste de Juda, qui a mis leurs visages pour aller dans le pays d'Égypte pour y séjourner, et ils seront tous consumés, et tomberont dans le pays d'Égypte; ils seront même consumés par l'épée et par la famine; ils mourront, du plus petit jusqu'au plus grand, par l'épée et par la famine; et ils seront une exécration, et une malédiction, et un opprobre. 13 Car je punirai ceux qui habitent dans le pays d'Égypte, comme j'ai puni YaRaWaShalaM, et par l'épée, et par la famine, et par la peste.

à ce qu'ils ont le désir de retourner habiter là-bas; car nul ne reviendra, mais ceux qui s'échapperont.§

Tous les hommes qui savaient que leurs femmes avaient brûlé de l'encens à d'autres baals, et à toutes les femmes qui étaient là, une grande multitude, tout le peuple qui habitait dans le pays d'Égypte, à Patros, répondirent à Jérémie, en disant: 16 Quant à la parole que tu nous as dite au nom de l'Alam, nous ne t'écouterons pas. 17 Mais nous ferons tout ce qui sort de notre bouche, pour brûler de l'encens à la reine des cieux, et pour lui offrir des libations, comme nous l'avons fait, nous, nos pères, nos rois et nos princes, dans les villes de Juda, et dans les rues de YaRaWaShaLaM.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Mais depuis que nous nous sommes abandonnés pour brûler de l'encens à la reine des cieux, et pour lui verser des boissons de fer, nous avons voulu toutes choses, et nous avons été consumés par l'épée et par la famine. 19 Lorsque nous avons brûlé de l'encens à la reine des cieux, et nous lui avons versé des libations, nous lui avons fait des gâteaux pour l'adorer, et nous lui avons versé des libations, avec - dehors.

Nos hommes?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Jérémie dit à tout le peuple, aux hommes et aux femmes, et à tout le peuple qui lui avait donné cette réponse: 21 l'encens que vous avez brûlé dans les villes de Juda, et dans les rues de YaRaWaShaM, que vous n'avez point, vous et vos pères, vos rois, et vos princes, et le peuple du pays, n'a pas fait l'Alam, AHAYAH, et n'est pas venu dans son esprit; 22 afin que l'Alam, AHAYAH, à cause du mal que vous avez commis, et à cause des abominations que vous avez commises, et qu'il n'y ait point de désolation, et qu'il n'y ait pas de malédiction, sans qu'il y ait d'habitant, et qu'il n'y ait point d'habitant; 23 parce que vous avez brûlé de l'encens, et que vous êtes allés à l'Alam, AHAYAH, et que vous n'avez pas obéi à la voix de l'Alam, et que vous n'avez point de possession.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Voici, je veillerai sur eux pour le mal, et non pour le bien; et tous les hommes de Juda qui sont dans le pays d'Égypte seront consumés par l'épée et par la famine, jusqu'à ce qu'il y ait une fin d'eux. 28 Et un petit nombre qui échappera à l'épée retournera du pays d'Égypte dans le pays de Juda, et tout le reste de Juda, qui est allé dans le pays d'Égypte pour y séjourner, saura à qui subsisteront les paroles, les miennes ou les leurs. §§

Et ceci sera pour vous un signe, dit l'Alam, afin que je vous châtie en ce lieu, afin que vous

30 Ainsi parle l'Alam: AHAYAH: Voici, je livrerai Pharaon-hopra, roi d'Égypte, entre les mains de ses ennemis, et entre les mains de ceux qui cherchent sa vie, comme j'ai livré Sédécias, roi de Juda, entre les mains de Nebucadnetsar, roi de Babylone, son ennemi, et qui a cherché sa vie.

45 États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

La parole que Jérémie, le prophète, a dite

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 44.7 dehors...: Héb. du milieu de Juda † 44.9 la méchanceté...: Héb. les méchancetés, ou, les punitions, etc 44.10 humilié: Héb. contrite § 44.14

hommes: ou, maris?

avoir...: Héb. élever leur âme ** 44.17 reine...: ou, cadre du ciel †† 44.17 vivres: Héb. pain

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 44.28 le mien...: Héb. de moi, ou, d'eux

44.19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 45:2 550 Jérémie 47:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

à Baruc, fils de Nérija, qui avait écrit ces paroles dans un livre à la bouche de Jérémie, la quatrième année de Jojakim, fils de Josias, roi de Juda, en disant: 2 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH, l'AHBA de YaShaRa'AhLa

3 Tu as dit: Malheur à moi maintenant! car l'Alam (Eternal) AHAYAH a ajouté du chagrin à mon sor...

rang; je me suis évanoui dans mes soupirs, et je ne trouve pas de repos.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Tu lui diras ainsi: L'Alam dit: Voici ce que j'ai bâti, je briserai, et ce que j'ai planté, j'arracherai tout ce pays. 5 Et tu cherches pour toi de grandes choses? ne les cherche pas; car voici, je ferai venir le mal sur toute chair, dit l'Alam; mais je te donnerai ta vie pour proie dans tous les lieux où tu iras.

46 États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

l'autre; et ils dirent: Lève-toi, et allons de nouveau vers notre peuple, et vers le pays de notre peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Ils crièrent là: Pharaon, roi d'Égypte, n'est qu'un bruit; il a de la hâtivité, de la parole d'opresseurs.

18 Comme je vis, dit le roi, dont le nom est l'Alam, AHAYAH, des armées, comme Tabor est

19 O fille d'Égypte, tu habites au milieu des montagnes, et comme le Carmel près de la mer, il viendra.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 L'Égypte est comme une génisse très belle, mais la destruction vient, elle vient du nord.

21 Et ses gens sont au milieu d'elle comme des taureaux gras; car ils sont aussi retournés, et ils s'enfuient ensemble.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et voici, je punirai la multitude de No, et de Pharaon, et l'Égypte, avec leurs baals, et leurs rois, parce que le jour de leur calam était venu sur eux, et le temps de leur visitation. §§ 22 La voix de ceux-ci ira comme un serpent; car ils marcheront avec une armée, et viendront contre elle avec des haches, comme des haches de bois. 23 Ils couperont sa forêt, dit l'Alam, bien qu'elle ne puisse être fouillée; parce qu'ils sont plus que les sauterelles, et qu'ils sont innombrables. 24 La fille d'Égypte sera confondue; elle sera livrée entre les mains du peuple du nord. 25 L'Alam, (Eternal) AHAYAH, des armées, l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, dit: Voici, je punirai la multitude de No, et Pharaon, et l'Égypte, avec leurs baals, et leurs rois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et je les livrerai entre les mains de ceux qui cherchent leur vie, entre les mains de Nebucadnetsar, roi de Babylone, et entre les mains de ses serviteurs; et ensuite, il sera habité, comme au temps des temps anciens, dit l'Alam.

(Eternal) AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Il n'y aura plus de louanges de Moab; à Hesbon, ils ont conçu le mal contre elle; venez, et coupons-le d'être une nation. Et toi aussi, tu seras

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Moab est ébranlé; ses petits enfants ont fait entendre un cri; 5 car, à la montée de Luhith, des pleurs continus monteront, car, à la descente d'Horonaïm, les ennemis ont entendu un

cri de destruction. § 6 Fuyez, sauvez vos vies, et soyez comme la bruyère dans le désert.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Car parce que tu as confiance en tes oeuvres et en tes trésors, tu seras aussi pris; et Chemosch sortira en captivité avec ses sacrificateurs et ses princes. 8 Et le butin viendra sur chaque ville, et aucune ville ne s'échappera; la vallée périra aussi, et la plaine sera détruite, comme l'a dit l'Alam. 9 Donne des ailes à Moab, afin qu'elle s'enfuit et s'enfuit; car ses villes seront désertes, sans qu'on y habite. 10 Maudit soit celui qui fait l'oeuvre de l'Alam.

AHAYAH, qu'il soit infidèle et maudit

qui garde son épée du sang.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Moab est à l'aise dès sa jeunesse, Il s'est installé sur ses lies, Il n'a pas été vidé d'un vase à l'autre, Il n'est pas allé en captivité; C'est pourquoi son goût et son parfum sont restés en lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 C'est pourquoi voici, les jours viennent, dit l'Alam, AHAYAH, que j'enverrai vers lui des vagabonds, n'est-ce pas changé.

13 Et Moab aura honte de Chemosch, comme la maison.

de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) avait honte de Béthel leur fiancée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Comment dites-vous: Nous sommes des hommes forts et forts pour la guerre? 15 Moab est ruiné, et il est monté de ses villes, et ses jeunes gens élus sont descendus à la tuerie, dit le roi, dont le nom est l'Alam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et Moab est près d'arriver, et son affliction s'empresse de jeûner. 17 Tous ceux qui sont autour d'eux, l'implorent, et tous ceux qui connaissent son nom, disent: Comment le bâton fort est brisé, et la verge belle!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et toi, fille qui habites Dibon, descends de ta gloire, et assieds-toi dans la soif; car le dépouilleur de Moab viendra sur toi, et il détruira tes forteresses. 19 Habitant d'Aroër, tiens-toi debout.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Moab est confus, car il est brisé; hurle et crie; dites-le à Arnon, que Moab est gâté, 21 Et le jugement est venu sur le pays de la plaine, sur Holon, et sur Jahaza, et sur Méphaath, 22 et sur Dibon, et sur Nebo, et sur Beth-diblathaïm, 23 et sur Kiriathaïm, et sur Beth-Gamul, et sur Beth-Meon, 24 et sur Kérioth, et sur Bozra, et sur toutes les villes du pays de Moab, à distance ou à proximité. 25 La corne de Moab est coupée, et son bras est brisé, dit l'Alam, AHAYAH.

27 Car il n'y avait-il pas parmi les voleurs YaShaRa'AhLa Qouh (y'shra'l) une dérision pour toi?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Vous qui habitez Moab, quittez les villes, et depuis lors, vous l'avez tué pour la joie.

29 Nous avons entendu l'orgueil de Moab, qui est ex-cerise, son haut lieu, son arrogance, son orgueil, et l'orgueil de son cœur. 30 Je connais sa colère, dit l'Alam, mais il n'en sera pas ainsi; ses mensonges ne l'auront pas. 31 C'est pourquoi je hurlerai pour Moab, et je crierai pour tout Moab; mon cœur pleurera pour les hommes de Kir-Hérés. 32 Vigne de Sibma, je pleurerai pour toi avec les pleurs de Jazer; tes plantes sont passées au-dessus de la mer, elles atteignent même la mer de Jazer; le butin est tombé sur tes fruits d'été et sur ton millésime.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Du cri de Hesbon, jusqu'à Éléale, et jusqu'à Jachaz, ils ont fait entendre leur voix, depuis Tsoar jusqu'à Jachaz, et ils ont crié, depuis Tsaar jusqu'à Tsahal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§§ 35 En outre Horonaïm, en tant que vache de trois ans: pour les eaux également de Nimrim se tabestésolé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je ferai cesser en Moab, Dit l'Alam, AHAYAH, Celui qui offre dans les hauts lieux, et celui qui brûle de l'encens à ses baals. 36 C'est pourquoi mon coeur sonnera pour Moab comme des pipes, et mon coeur sonnera.

Désolations héb.

Jérémie 48:37 552 Jérémie 49:22 Comme des pipes pour les hommes de Kir-Hère, parce que les richesses qu'il a obtenues sont perdues. 37 Car toute tête

seront chauves, et toute barbe coupée; sur toutes les mains, il y aura des boutures, et sur les reins, un sac.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il y aura une plainte générale sur tous les toits de Moab et dans ses rues; car j'ai brisé Moab comme un vase dans lequel

n'est pas un plaisir, dit l'Alam, AHAYE 39. Ils hurleront, en disant: Comment est-il brisé! comment Moab a-t-il tourné

40 Car ainsi parle l'Alam: AHAYA: Voici, il volera comme un aigle, et étendra ses ailes sur Moab. 41 Kerioth est pris, et les forteresses sont surprises, et les puissants coeurs de Moab en ce jour-là seront comme le coeur

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Et Moab sera détruit d'être un peuple, parce qu'il a magnifié une femme dans les pans d'her.

La crainte, et la fosse, et le piège, seront sur toi, habitant de Moab, dit l'Alam AHAYAH 44. Celui qui flattera de la crainte tombera dans la fosse; et celui qui sortira de la fosse sera pris dans le piège; car je ferai venir dessus, même sur Moab, l'année de leur visite, dit l'Alam AHAYAH

C'est vrai.

Ceux qui s'enfuirent se tenaient sous l'ombre de Hesbon, à cause de la force; mais un feu sortira de Hesbon, et une flamme du milieu de Sihon, et dévorera le coin de Moab, et la couronne de la tête des tumultueux. § 46 Malheur à toi, Moab! le peuple de Chemosh périt, car ton peuple est mort.

tes fils sont emmenés captifs, et tes filles captives.

¶ Et je ramènerai la captivité de Moab dans les derniers jours, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH. Jusqu'à présent est le jugement

de Moab.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont tenus de veiller à ce que les mesures prévues à l'article 49 du règlement (UE) no 1308/2013 soient conformes à l'avis du Comité économique et social européen et à ce qu'elles soient conformes à l'avis du Comité économique et social européen.

En ce qui concerne les Ammonites, ainsi dit l'Alam (Eternal) AHAYAH; Hath YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) aucun fils? n'a-t-il pas d'héritier?

leur roi hérite Gad, et son peuple habite dans ses villes? 2 C'est pourquoi voici, les jours viennent, dit l'Alam (Éternal) AHAYAH

Je ferai entendre à Rabba de l'Ammonite l'alarme de la guerre, et ce sera un tas de ruines, et ses filles seront brûlées au feu; alors YaShaRa'Ahla'Wrâ (y'shra'l) sera l'héritier de ceux qui étaient ses héritiers, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH 3., Hurle, Ô Hesbon, car Ai est gâtée; crie, filles de Rabba, ceignez-vous de sac; lamentez-vous, et courez par les haies; car leur roi ira en captivité, et ses prêtres et ses princes

4 Pourquoi glorifies-tu dans les vallées, ta vallée qui coule, fille en arrière?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dans ses trésors, en disant: Qui viendra à moi? § 5 Voici, je ferai venir sur toi une crainte, dit le Sauveur AHAYA des armées, de tous ceux qui sont autour de toi; et vous serez chassés de tout droit; et personne ne rassemblera celui qui erre.

ramenez de nouveau la captivité des fils d'Ammon, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Au sujet d'Édom, ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH des armées: La sagesse n'est-elle plus en Téman? Est-ce que le conseil a disparu des sages? Leur sagesse a disparu? 8 Fuyez, retournez, demeurez profondément, habitants de Dedan!

9 Si les vengeurs venaient à toi, ne laisseraient-ils pas quelque chose?

glaner des raisins? Si les voleurs de nuit, ils vont détruire jusqu'à ce qu'ils en aient assez.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais j'ai fait passer Esaü, j'ai découvert ses lieux secrets, et il ne sera pas capable de se cacher; sa semence est gâtée, ses frères et ses voisins, et il n'est pas. 11 Laisse tes enfants sans père, je les garderai vivants; et que tes veuves ne se confient point en moi. 12 Car ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH; Voici, ceux dont le jugement n'a pas été de boire de la coupe ont certainement enivré; et es-tu celui qui restera impuni? Tu ne resteras point impuni, mais tu en boiras sûrement. 13 Car j'ai juré par moi-même, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 C'est pourquoi écoutez le conseil du thème du temps et qui est-ce qui sera devant moi?

Alam AHAYAH, qu'il a pris contre Édom, et ses desseins, qu'il a pris contre les habitants de Téman: Certainement le plus petit des troupeaux les fera sortir; certainement il fera leurs demeures désertes avec eux. 21 La terre est émue par le bruit de leur chute, par le cri qu'elle a entendu dans le rouge

Voici, il montera et volera comme l'aigle, et étendra ses ailes sur Bozra; et en ce jour-là, le coeur des hommes puissants d'Édom sera comme le coeur d'une femme dans ses douleurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 49:23 553 Jérémie 50:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quant à Damas, Hamath est confuse et Arpad, car ils ont entendu de mauvaises nouvelles; ils sont fatigués, il y a de la peine sur la mer, il ne peut pas être tranquille.***† 24 Damas s'est ensanglantée, et s'est détournée d'elle, et la crainte s'est emparée d'elle; l'angoisse et la peine l'ont prise, comme une femme en travail. 25 Comment la ville de louange n'est-elle pas laissée, ville de ma joie! 26 C'est pourquoi ses jeunes gens tomberont dans ses rues, et

tous les hommes de guerre seront retranchés en ce jour-là, dit l'Alam, AHAYAH, des armées. 27 J'allumerai un feu dans la muraille de Damas, et il dévorera les palais de Ben-Hadad.

Au sujet de Kédar, et au sujet des royaumes de Hatsor, que Nebucadnetsar, roi de Babylone, frappera, ainsi parle l'Alam.

Lève-toi, montez à Kédar, et dépouillez les gens de l'orient.

29 Ils enlèveront leurs tentes et leurs troupeaux; ils prendront à eux-mêmes leurs rideaux, tous leurs ustensiles et leurs chameaux; et ils crieront vers eux: La crainte est de tous côtés.

Fuyez, éloignez-vous, demeurez profondément, habitants de Hazor, dit l'Alam, AHAYAH, roi de Nebucadnetsar.

31 Lève-toi, prends-toi de Babylonehathtakencounsel contre toi, et trouve-toi un but contre toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

jusqu'à la nation riche, qui demeure sans soins, dit l'Alam, qui n'a ni portes ni barres,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

qui habitent seuls. §§ 32 Et leurs chameaux seront un butin, et la multitude de leurs troupeaux un butin; et je disperserai dans tous les vents ceux qui sont dans les coins les plus hauts, et j'apporterai de tous côtés leur Alam.

Et Hazor sera une demeure pour les dragons, et une désolation pour toujours; il n'y aura personne là-bas, et aucun fils d'homme n'y habitera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La parole de l'Alam, roi de Juda, dit: 35 Ainsi parle l'Alam, AHAYAH, qui est venu à Jérémie, le prophète, contre Élam, au commencement du règne de Sédécias, roi de Juda: 35 Voici ce qu'a dit l'Alam, AHAYAH, des armées: Voici, je briserai l'arc d'Élam, le chef de leur puissance. 36 Sur Élam, j'apporterai les quatre vents des quatre coins du ciel, et je les disperserai vers tous ces vents; et il n'y aura pas de nation où viendront les exutoires d'Élam. 37 Car je ferai trembler Élam devant leurs ennemis et devant ceux qui cherchent leur vie; et je ferai venir le mal sur eux, même ma colère ardente, dit l'Alam, AHAYAH, et j'enverrai l'épée après eux, jusqu'à ce que je les ai consumés. 38 Je mettrai mon trône en Élam, et je détruirai de là le roi et les princes, dit l'Alam, AHAY.

Mais il arrivera, dans les derniers jours, que je ramènerai la captivité d'Élam, dit l'Alam AHAYAH.

50 ans

La parole que l'Alam (Éternel) AHAYAH a prononcée contre Babylone et contre le pays des Chaldéens par Jérémie, le prophète.

* 2 Déclarez parmi les nations, publiez, et établissez un standard; publiez, et ne cachez pas; dites: Babylone est prise, Bel est confus, Méro-Dach est brisé; ses idoles sont confuses, ses images

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Car, du septentrion, une nation s'élève contre elle, et elle est dévastée, et personne n'y habitera; ils s'en éloigneront, ils s'en éloigneront, hommes et bêtes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 En ces jours-là, et en ce temps-là, dit l'Alam AHAYAH, les fils de YaShaRa'AhLa

Ils viendront, eux et les fils de Juda, marchant et pleurant; ils partiront, et chercheront l'Alam (Eternal) AHAYAH

6 Mon peuple a été des brebis perdues: leurs bergers les ont égarés, ils les ont détournés sur les montagnes: ils sont allés de montagne en montagne, ils ont été

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Tous ceux qui les ont trouvés les ont dévorés, et leurs adversaires ont dit: Ils ont oublié leur lieu de repos.

Nous n'offensons pas, parce qu'ils ont péché contre l'Alam (Eternal) AHAYAH, l'habitation de la justice, même l'Alam

8 Sortez du milieu de Babylone, sortez du pays des Chaldéens, et soyez comme les boucs devant le troupeau.

9 Car voici, je lèverai et je ferai monter contre Babylone une assemblée de grandes nations du pays du septentrion; et elles se rangeront contre elle; de là elle sera prise: leurs flèches

10 Et la Chaldée sera un butin,

Il n'y a pas de retour envahissant.

11. Parce que vous avez été heureux, parce que vous vous réjouissez, ô destroyers de

13 A cause de la colère de l'Alam, AHAYAH, elle ne sera pas habitée, mais elle sera entièrement désolée; quiconque ira par Babylone sera étonné et sifflera de toutes ses plaies.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Coupez le semeur de Babylone, et celui qui manipule la faucille au temps de la moisson; craignez l'épée oppressante, ils se tourneront chacun vers son peuple, et ils fuiront chacun dans son pays. 16 Détruisez le semeur de Babylone, et celui qui manipule la faucille au temps de la moisson, car ils tourneront chacun vers son peuple, et ils fuiront chacun dans son pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

*** 49.23 faible coeur: Héb. fondu ††† 49.23 sur...: ou, comme sur la mer -----

Jérémie † 50.2 mis en place: Héb. levez jusqu'à 50.6 lieu de repos: Héb. endroit pour se coucher dans § 50.9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Graisse: Héb. gros, ou, corpulent †† 50.11 soufflet...: ou, près comme des arêtes 50.16 faucille: ou, scythe

* 50.1 par...: Héb. par la main de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

expert...: ou, destroyer ** 50.11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 50:17 554 Jérémie 51:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et voici, je punirai le roi de Babylone et son pays, comme j'ai puni le roi d'Assyrie. 19 Et j'amènerai YaShara'Ahla'Wrâ (y'shra'l) de nouveau à sa demeure, et il se nourrira de Carmel et de Bashan, et son âme sera rassasiée sur la montagne d'Éphraïm et de Galaad. 20 En ces

jours-là, et en ce temps-là, dit l'Alam Ahaya'Wrâ'l (y'shra'l) Ahaya, et l'iniquité de YaShara'AhLa'Wrâ'l (y'shra'l) sera trouvée; et je ne les chercherai point, et je ne les chercherai point, et je ne les trouverai point pour les péchés.

Monte contre le pays de Merathaïm, contre lui et contre les habitants de Pekod. Dévaste et détruit par interdit après eux, dit l'Alam, AHAYAH, et fais selon tout ce que je t'ai commandé.

Un bruit de bataille est dans le pays, et de grande destruction. 23 Comment est le marteau de toute la terre coupée et brisée! comment est Babylone devenue une désolation parmi les nations! 24 J'ai mis un piège pour toi, et tu es aussi pris, Babylone, et tu n'étais pas au courant: tu es trouvé, et aussi pris, parce que tu as lutté contre l'Alam (Eternal) AHAYAH 25. L'Alam (Eter-nal) AHAYAH a ouvert ses armes, et a fait sortir les armes de son indignation: car c'est l'œuvre du Sauveur AHAYAH d'hôtes dans le pays des Chaldéens. 26 Venez contre elle de la frontière la plus haute, ouvrez ses entrepôts: je l'ai jetée comme un tas d'hommes, et détruisez-la entièrement: que rien d'elle soit laissé.

§§§ 32 Et le plus fier, dit le Sauveur AHAYAH des hôtes:fortheure est venue, le moment où je te visiterai.

orgueilleux trébuchera et tombera, et personne ne le ressuscitera; et j'allumerai un feu dans ses villes, et il dévorera tout autour de lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi parle l'Alam (Éternal) AHAYAH (Éternal) des armées: Les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) et les fils de Juda furent opprimés ensemble; et tous ceux qui les prirent captifs les tenaient fermes; ils refusèrent de les laisser aller. 34 Leur Rédempteur est fort; l'Alam (Éternal) AHAYAH (Éternal) est son nom: il plaidera par le moyen de leur cause, afin qu'il donne du repos au pays, et qu'il désole les habitants de Babylone.

¶ Une épée est sur les Chaldéens, dit l'Alam, et sur les habitants de Babylone, et sur elle princes, et sur ses sages.

36 L'épée est sur les menteurs, Et ils pètent; L'épée est sur elle

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 L'épée est sur leurs chevaux, sur leurs chars, et sur leurs hommes puissants; et ils se sont mis à l'abri.

39 C'est pourquoi les bêtes sauvages du désert et les bêtes sauvages des îles s'y installeront, et les hiboux y habiteront; et il n'y aura plus d'habit pour toujours; et il n'y aura point de demeure de génération en génération. 40 Comme AHBA, Gomorrhe et les villes voisines de

Sodome, dit l'Alam, il n'y aura plus d'habit, et aucun fils d'homme n'y habitera. 41 Voici, un peuple qui viendra du septentrion, et une grande nation, et beaucoup de rois se relèveront des côtes de la terre. 42 Ils garderont l'arc et la lance, et il n'y aura point d'homme qui s'y installera. 41 Voici, un peuple qui s'en ira comme du septentrion, et il y aura un peuple qui s'en ira comme de la mer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

45 C'est pourquoi écoutez le conseil de l'Alam, qu'il a pris contre Babylone, et ses desseins, qu'il a pris contre le pays des Chaldéens: le plus petit des troupeaux les attirera, et il les détruira avec eux. 46 Au bruit de la prise de Babylone, la terre est émue, et le cri est entendu parmi les nations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, je me lèverai contre Babylone, et contre ceux qui habitent au milieu de moi, un vent destructeur; 2 et j'enverrai à Babylone des fanners, qui la fanteront, et videront son pays; car au jour de la détresse, ils seront contre elle tout autour; 3 et l'archer fléchira son arc, et contre celui qui le lèvera, dans sa brigandine; et vous n'épargnerez pas ses jeunes hommes; et vous détruirez toute son armée. 4 Ainsi, les morts tomberont dans le pays des Chaldéens, et ceux qui sont poussés dans ses rues. 5 Car YaShara'AhLa.W. (y'shra'l) n'a pas été abandonné, ni Juda de son AHBA, de l'Alam AHAYAH (Eternal) d'hôtes; bien que leur pays ait été rempli de péché contre le QaDa'h W.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 51:7 555 Jérémie 51:44

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Babylone a été une coupe d'or dans la main de l'armée, qui a enivré toute la terre; les nations ont bu de son vin; c'est pourquoi les nations sont folles. 8 Babylone est soudainement tombée et détruite: hurle pour elle; prends du baume pour sa douleur, si elle est guérie. 9 Nous aurions guéri Babylone, mais elle n'est pas guérie: abandonnez-la, et allons chacun dans son pays; car son jugement arrive au ciel, et est levé jusqu'au ciel. 10 L'Alam (Eternal) AHAYAH a fait sortir notre justice: venez, et déclarons à Zaïan (Zion) l'œuvre de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) notre AHBA 11.

Car l'Alam a conçu et fait ce qu'il a dit contre les habitants de Babylone.13 O toi qui habites sur beaucoup d'eaux, riche en trésors, ta fin est venue, et la mesure de ta convoitise. 14 L'Alam a juré par lui-même: Je te remplirai d'hommes, comme d'hommes.

Il a fait la terre par sa puissance, il a établi le monde par sa puissance, et il a étendu le ciel par son intelligence. 16 Lorsqu'il prononce sa voix, il y a une multitude d'eaux dans les cieux, et il fait monter les vapeurs.

les extrémités de la terre: Il fait des éclairs avec la pluie, Et il fait sortir le vent de ses trésors.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tout homme est meurtri par sa connaissance; tout fondateur est confondu par l'image taillée: pour sa fonte

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Ils sont vanité, l'œuvre des erreurs; au temps de l'image, l'infidélité, et il n'y a point de sang-froid. Leur visitation, ils périront. 19 La portion de Jacob n'est pas comme eux, car il est le premier de toutes choses.

et YaShaRa'AhLa (y'shra'l) est la verge de son héritage; l'Alam (Eternal) AHAYAH des armées est son nom.

Tu es ma hache de bataille et mes armes

de guerre; car avec toi je briserai les nations, et avec toi je détruirai les royaumes;§§§ 21 Et avec toi je briserai le cheval et son cavalier; et avec toi je briserai le char et son cavalier; 22 Et avec toi je briserai l'homme et la femme; Et avec toi je briserai les morceaux vieux et jeunes; Et avec toi je briserai le jeune homme et la servante; 23 Je briserai aussi les morceaux avec toi le berger et son troupeau; Et avec toi je briserai l'homme et son joug de boeufs; Et avec toi je briserai les morceaux les chefs et les chefs. 24 Et je rendrai à Babylone et à tous les habitants de Chaldée tout le mal qu'ils ont fait à Zaian (Zion) à vos yeux, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH 25. Voici, je suis contre toi, ô détruisant la montagne, dit la montagne.

l'Alam, qui détruit toute la terre; et je t'étendrai la main sur toi, et je te roulerai des rochers, et je te ferai une montagne brûlée. 26 Et ils ne prendront point de toi une pierre pour un coin,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il y a une pierre pour les fondations, et tu seras toujours dévastée, dit l'Alam, et tu appelleras contre elle les royaumes d'Ararat, de Minni et d'Ashchenaz, et tu établiras un

chef contre elle, et tu feras monter les chevaux comme les moqueurs. 28 On préparera contre elle les nations avec les rois des Mèdes, leurs chefs, et tous leurs chefs, et tout le pays de son dominion. 29 Et le pays tremblera et sera triste; pour tous les desseins de l'Alam, AHAYAH, et ils seront accomplis contre Babylone, pour faire du pays de Babylon une désolation sans habitants. 30 Les hommes puissants de Babylone ont pour but de se battre, ils sont restés dans leurs cales; ils sont devenus comme des femmes; ils ont brûlé ses maisons, et ils ont détruit le pays de Babylon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Nebucadnetsar, roi de Babylone, m'a dévoré, il m'a écrasé, il m'a fait un vase vide, il m'a englouti comme un dragon, il a rempli son ventre de mes délices, il m'a chassé. 35 La violence qui m'a été faite et à ma chair sera sur Babylone, dira l'habitant de Zaïan, et mon sang sur les habitants de la Chaldée.

YaRaWaShaLaM disent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi ainsi parle l'Alam AHAYAH: Voici, je plaiderai pour ta cause, et je te vengerai; et je sécherai sa mer, et je ferai sécher ses sources. 37 Et Babylone deviendra un tas, une demeure pour les dragons, un étonnement et un sifflement, avec un habitant. 38 Ils rugiront ensemble comme des lions; ils crieront

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Dans leur chaleur, je ferai leurs festins, et je les ivrerai, afin qu'ils soient des mayaslions.

44 Je châtierai Bel à Babylone, et je ferai sortir de sa bouche ce qu'il a englouti; et l'Éternel se réjouira, et je dormirai un sommeil perpétuel, et je ne me réveillerai point, dit l'Alam (Éternel) AHAYA 40; je les ferai descendre comme des agneaux à l'abattage, comme des béliers avec des boucs. 41 Comment Sheschach est-elle prise! et comment est la louange de toute la terre est-elle surprise! comment Babylone est-elle - venez un étonnement parmi les nations! 42 La mer est montée sur Babylone; elle est couverte de la multitude de ses flots. 43 Ses villes sont une désolation, un pays sec et un désert, un pays où personne n'habite, et aucun fils d'homme ne passe ainsi. 44 Je punirai Bel à Babylone, et je ferai sortir de sa bouche ce qu'il a englouti.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

eux-mêmes

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 51:45 556 Jérémie 52:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

45 Mon peuple, sortez du milieu d'elle, et délivrez chacun de vous son âme de la colère ardente de l'Alam (Eternal) AHAYAH 46. Et de peur que votre coeur ne s'affaiblisse, et que vous craignez la rumeur qui sera entendue dans le pays; une rumeur viendra tous les deux.

un an, et après cela dans une autre année viendra une rumeur, et la violence dans le pays, le chef contre le chef.

C'est pourquoi voici, les jours viennent où je jugerai les images taillées de Babylone.

48 Alors les cieux et les contrées entières seront confondus,

Dallherslains se trouve au milieu d'elle.

la terre, et tout ce qui y est, chantera pour Babylone; car les pillards viendront à elle du septentrion, dit l'Alam, AHAYA 49.-- Comme Babylone a fait tomber les morts de YaShaRa'AhLa, AhW, à Babylone, ainsi tomberont les morts de toute la terre.--- 50 Vous qui avez échappé à l'épée, partez, ne restez pas immobile; souvenez-vous de l'Alam, AHAYA, loin de là,

51 Nous sommes confus, parce que nous avons entendu l'opprobre: honte

52Et voici, les jours viennent, dit l'Alam, AHAYAH, que je jugerai sur ses images taillées; et à travers tout son pays, les blessés gémiront. 53 Bien que Babylone s'élève au ciel, et qu'elle fortifie la hauteur de sa force, mais de moi les pillards viennent à elle, dit l'Alam, AHAYAH 54; un bruit d'un cri vient de Babylone, et une grande destruction du pays des Chaldéens: 55 Parce que l'Alam, AHAYAH, a gâté Babylone, et a détruit d'elle la grande voix; quand ses flots rugissent comme de grandes eaux, un bruit de leur voix est prononcé: 56 Parce que le butin est venu sur elle, même sur Babylone, et que ses puissants hommes sont enlevés, chacun de leurs arcs est brisé; et les hommes de son peuple ne rugissent pas comme de grandes eaux, et ils ne s'abstiennent pas.

Les larges murailles de Babylone seront entièrement brisées, et ses hautes portes seront brûlées par le feu.

et le peuple travaillera en vain, et les gens dans le feu, et ils seront las.

¶ La parole que Jérémie, le prophète, a prescrite

Seraja, fils de Nérija, fils de Maaséja, étant allé à Babylone avec Sédécias, roi de Juda, la quatrième année de son règne. Ce Seraja était un prince tranquille. 60 Jérémie écrivit dans

un livre tout le mal qui devait venir sur Babylone, toutes ces paroles qui sont écrites contre Babylone.

Jérémie dit à Seraja: Quand tu viendras à Babylone, et que tu verras, et que tu liras toutes ces paroles,

Alors tu diras: Ô Alam, AHAYAH, tu as parlé contre ce lieu, pour l'exterminer, afin qu'il n'y ait plus personne en toi.

63 Et ce sera quand tu l'auras fait, ni l'un ni l'autre, mais que tu l'auras fait,

Je serai toujours dans la solitude.

64 Et tu diras: Ainsi Babylone coulera, et ne ressuscitera point du mal que je lui ferai venir; et ils seront las; jusqu'à présent, ce sont les paroles de Jérémie.

52. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a adopté le projet de résolution suivant:

Sédécias avait un et vingt ans quand il commença à régner, et il régna onze ans en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et sa mère s'appelait Hamutal, fille de Jérémie de Libna.* 2 Et il fit ce qui était mal aux yeux de l'Alam AHAYAH, selon tout ce que Jojakim avait fait. 3 Car par la colère de l'Alam AHAYAH, il arriva à YaRaWaShaLaM et Juda, jusqu'à ce qu'il les ait chassés de sa présence, que Sédécias se rebellât contre le roi de Babylone.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 La neuvième année de son règne, le dixième mois, le dixième jour du mois, Nebucadnetsar, roi de Babylone, vint, lui et toute son armée, contre YaRaWaShaLaM, et se jeta contre elle, et bâtit des forts autour d'elle. 5 La ville fut assiégée jusqu'à la onzième année du roi Sédécias. 6 Le quatrième mois, le neuvième jour du mois,

7 La ville fut brisée, et tous les hommes de guerre s'enfuirent, et sortirent de la ville pendant la nuit, par le chemin de la porte entre les deux murs, qui était près du jardin du roi; les Chaldéens étaient maintenant près de la ville tout autour; et ils passèrent par le chemin de la plaine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Mais l'armée des Chaldéens poursuivit le roi, et il saisit Sédécias dans les plaines de Jéricho; et toute son armée fut dispersée de lui. 9 Ils prirent le roi, et l'emmenèrent jusqu'au roi de Babylone à Ribla, dans le pays de Hamath. 10 Le roi de Babylone tua sous ses yeux les

fils de Sédécias; il tua aussi tous les chefs de Juda à Ribla. 11 Alors il étendit les yeux de Sédécias, et le roi de Babylone le lia enchaîné, et le conduisit à Babylone, et le mit en prison jusqu'au jour de sa mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Le cinquième mois, le dixième jour du mois, qui était la dix-neuvième année de Nebucadnetsar, roi de Babylone, vint Nebuzar-adan, chef des gardes, qui servit le roi de Babylone, dans YaRaWaShaLaM 13 †**, et il brûla la maison de l'Alam, AHAYAH, et la maison du roi; et toutes les maisons de YaRaWaShaLaM

14 Et toute l'armée des Chaldéens,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

se tenait debout avant

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jérémie 52:15 557 Jérémie 52:34

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Nebuzar-Adan, chef de la garde, emporta quelques-uns des pauvres du peuple, et le reste du peuple qui restait dans la ville, et ceux qui étaient tombés, qui tombaient au roi de Babylone, et le reste de la foule. 16 Nebuzar-Adan, chef de la garde, laissa la part des pauvres du pays pour les vigneron et pour les vigneron. 17 Les colonnes d'airain qui étaient dans la maison de l'Alam, AHAYAH, et les bases, et la mer d'airain qui était dans la maison de l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, les Chaldéens, freinèrent, et transportèrent tout l'airain à Babylone. 18 Les caldrons, les pelles, et les coupes, et les coupes, et les coupes, et toutes les cuillères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils prirent des vases d'airain avec lesquels ils servaient, et ils enlevèrent les objets.....
.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Les deux colonnes, une mer, et douze taureaux d'airain qui étaient

sous les bases que le roi Salomon avait faites dans la maison des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alam AHAYAH: L'airain de tous ces ustensiles n'avait pas de poids. Alam AHAYAH: 21 Sur les colonnes, la hauteur d'une colonne était de dix-huit coudées; et un filet de douze coudées la compasait; et l'épaisseur de celle-ci était de quatre doigts; elle était creuse. Ah! 22 Et un chapiteau d'airain était sur elle; et la hauteur d'un chapiteau était de cinq coudées, avec réseau et grenades sur les chapitoires tout autour, tout d'airain; et le second pilier et les grenades étaient semblables à ceux-ci. 23 Et il y avait quatre-vingt-dix-six grenades sur un côté; et tous les grenades sur le réseau étaient de cent rondes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et le chef des gardes prit Seraja, le principal sacrificateur, et Sophonie, le second sacrificateur, et les trois gardiens de la porte; §§§ 25 Il prit aussi hors de la ville un eunuque, qui avait la charge des hommes de guerre; et sept hommes d'entre eux qui étaient près du roi, qui se trouvaient dans la ville; et le principal secrétaire de l'armée, qui rassemblait le peuple du pays, et soixante hommes du peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Nebuzar-Adan, chef des gardes, les prit, et les conduisit au roi de Babylone à Ribla. 27 Le roi de Babylone les frappa, et les fit mourir à Ribla, dans le pays de Hamath. Juda fut emmené captif hors de son pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici le peuple que Nebucadnetsar a emmené captif: la septième année trois mille Juifs et trois vingt: 29 La jeune année de Nebucadnetsar, il a emmené captif de YaRaWaShaLaM

30 La troisième et la vingtième année de Nebucadnetsar Nebuzar-huit cent trente et deux personnes:

adan, chef des gardes, emmena les Juifs captifs de sept cent quarante-cinq personnes; tous quatre mille six cents personnes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 La septième et trentième année de la captivité de Jojakin, roi de Juda, au douzième mois, le cinquième et le vingtième jour du mois, Evil-Mérodac, roi de Babylone, la première année de son règne, éleva la tête de Jojakin, roi de Juda, et le fit sortir de prison, 32 et

Il lui parla avec bonté, et plaça son trône au-dessus du trône des rois qui étaient avec lui à Babylone; et il changea ses vêtements de prison, et il mangea continuellement du pain devant lui tous les jours de sa vie.

Et pour son régime, il y avait un régime continu donné par le roi de Babylone, chaque jour une portion jusqu'à

le jour de sa mort, tous les jours de sa vie.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lamentations 1:1 558 Lamentations 2:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les Lamentations de Jérémie

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Elle pleure dans la nuit, et ses larmes sont sur ses joues; parmi tous ses amants elle n'a personne pour la consoler; tous ses amis l'ont trahie, ils sont devenus ses ennemis. 3 Juda est allé en captivité, cause d'affliction, et à cause d'une grande servitude; elle demeure parmi les nations, elle ne trouve point de repos; tout ce qu'elle a fait, c'est qu'elle est morte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Les voies de Zaïan (Zion) sont en deuil, parce que personne ne vient aux fêtes solennelles; toutes ses portes sont désertes; ses prêtres soupirent, ses vierges sont affligées, et elle est dans l'amertume.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ses adversaires sont le chef, ses ennemis prospèrent; car l'Alam (Eternal) AHAYAH l'a affligée pour la multitude de ses transgressions; ses enfants sont allés en captivité devant l'ennemi. 6 Et de la fille de Zaïan (Zion) toute sa beauté est partie; ses princes sont devenus comme des harpes qui ne trouvent pas de pâturage, et ils sont partis sans force devant le poursuivant. 7 YaRaWaShaLaM

Il s'est souvenu aux jours de son affliction et de ses misères toutes ses choses agréables qu'elle avait aux jours des temps anciens,

quand son peuple tomba entre les mains de l'ennemi,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 8 YaRaWaShaLaM a péché grièvement; a-t-il aidé: theadversariesawher, et a-t-elle fait des sabbats. C'est pourquoi elle est enlevée; tous ceux qui l'ont honorée la méprisent, parce qu'ils ont vu sa nudité: oui,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Elle soupira, et se retourne en arrière. Alam 9 Sa souillure est dans ses jupes; elle ne se souvient pas de sa dernière fin; c'est pourquoi elle descendit merveilleusement; elle n'avait point de consolation. Alam AHAYAH, voici mon affliction; car l'ennemi s'est magnifié. 10 L'adversaire a étendu sa main sur toutes ses choses agréables; car elle a vu que les païens entrèrent dans son sanctuaire, que tu as ordonné de ne pas faire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

entre dans ta congrégation. § 11 Tout son peuple soupire, il cherche du pain; il a donné ses choses agréables pour la nourriture pour soulager l'âme: voir, O Alam (Eternal) AHAYAH, et considérez; car je suis devenu vil.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ny douleur comme à ma douleur, ††. 13 D'où est done un tome, où avec l'Alam (Eternal) AHAYAH...hath afflict me au jour de son fougère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

au-dessus, il a envoyé du feu dans mes os, et il l'emporte contre eux; il a répandu un filet pour mes pieds,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Le joug de mes transgressions est lié par sa main; ils sont déchirés et montent sur mon cou; il a fait tomber ma force, le Sauveur m'a livré entre leurs mains, d'où je ne peux me lever. 15 Le Sauveur a foulé sous les pieds tous mes vaillants hommes au milieu de moi; il a appelé une assemblée contre moi pour écraser mon jeune homme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

hommes: le Sauveur a foulé la vierge, la fille de Juda, comme dans un pressoir de vin.§§ 16
Pour ces choses je pleure; mon oeil, mon oeil coule avec de l'eau, parce que le consolateur
qui devrait soulager mon âme est

loin de moi, mes enfants sont désolés, parce que l'ennemi a prévalu.*** 17 Zaïan étend ses
mains,

et il n'y a personne pour la consoler: l'Alam (Eternal) AHAYAH a ordonné à Jacob, que ses
adversaires

devrait

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

être autour de lui:

YaRaWaShaLaM.....
.....
.....

18 L'Alam est juste, car je me suis révolté contre son commandement: écoutez, je vous prie,
tout le peuple, et voici ma douleur: mes vierges et mes jeunes gens sont allés en captivité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

Mais ils m'ont trompé. Mes sacrificateurs et mes anciens ont abandonné l'esprit dans la
ville, tandis qu'ils cherchaient leur esprit.

20 Voici, O Alam, AHAYAH, car je suis dans la détresse; mes entrailles sont troublées; mon
coeur est

et je me suis retourné en moi, car je me suis rebellé, Et l'épée dérape, Et il y a chez moi
comme la mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

Ils ont entendu que je soupirais; Il n'y a personne pour me consoler; Tous mes ennemis ont
entendu parler de ma détresse; Ils se réjouissent que tu l'aies fait.

Tu feras venir le jour que tu as appelé, et ils seront semblables à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

22 Que toute leur méchanceté vienne devant toi, et que tu leur fasses ce que tu m'as fait
pour tous. Mes transgressions, car mes soupirs sont nombreux, et mon coeur est faible.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Comment le Sauveur a-t-il couvert la fille de Zaïan (Zion) d'une nuée dans sa colère, et a jeté du ciel sur la terre la beauté de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, et ne s'est pas souvenu de son marchepied au jour de sa colère! 2 Le Sauveur a englouti tout le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les demeures de Jacob, et il n'a point fait pitié; il a renversé dans sa colère les forteresses de la fille de Juda, il les a amenés

jusqu'à la terre, Il a pollué

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Il a retranché, dans sa colère ardente, toute la corne de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l; il a tiré sa main droite de devant l'ennemi, et il a brûlé contre Jacob comme un feu flamboyant, qui dévore tout autour. 4 Il a courbé son arc comme un ennemi; il s'est tenu de sa main droite comme un adversaire, et il a tué.

tout ce qui était agréable à l'œil dans le tabernacle de la fille de Zaïan (Zion): il répandit sa fureur comme le feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Le Sauveur était comme un ennemi; il a englouti YaShaRa'AhLa W, il a englouti tous ses palais; il a détruit ses forteresses, et il a augmenté dans la fille de Juda en deuil et en lamentation.

tous les désirables de l'œil

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lamentations 2:7 559 Lamentations 3:29 il a violemment enlevé son tabernacle, comme s'il était d'un jardin; il a détruit ses lieux du

assemblée: l'Alam (Eternal) AHAYAH a fait oublier les fêtes solennelles et les sabbats à Zaïan (Zion), et a

méprisé

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Le Sauveur a rejeté son autel, il a abhorré son sanctuaire, il a livré entre les mains de l'ennemi les murs de ses palais, ils ont fait un bruit

Dans la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), comme au jour d'une fête solennelle. § 8 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH a voulu détruire le mur de la fille de Zaïan (Zion): il a étendu une ligne, il n'a pas retiré sa main de détruire-

9 Ses portes sont enfoncées dans la terre, il a détruit et brisé ses barres; son roi et ses princes sont parmi les nations; la loi n'est plus; ses prophètes ne trouvent pas non plus de vision de la part de l'Alam.

(Eternal) AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les anciens de la fille de Zaïan (Zion) s'assoient sur le sol, et gardent le silence; ils ont jeté de la poussière sur leurs têtes; ils se sont ceints de sacs; les vierges de

YaRaWaShaLaM.....
.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 12 Ils disent à leurs mères: Où sont le blé et le vin? Quand ils sont tombés comme les blessés dans la ville.

13 Qu'est-ce que je vais prendre pour te rendre témoignage? Que te comparerai-je, fille de YaRaWaShaLaM? Qu'est-ce que je t'égalerais, pour te consoler, fille vierge de Zaïan (Zion)? car ta brèche est grande comme la mer: qui peut te guérir?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tes prophètes ont vu pour toi des choses vaines et insensées, et ils n'ont pas découvert ton iniquité, pour détourner ta captivité; mais ils ont vu pour toi de faux fardeaux et des causes de bannissement. 15 Tout ce qui passe par claquement de leurs mains contre toi, ils sifflent et se branlent la tête contre la fille de YaRaWaShaLaM, disant:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

beauté, la joie de toute la terre?

16 Tous tes ennemis ont ouvert la ville que les hommes appellent la perfection de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 L'Alam a fait ce qu'il avait imaginé; il a accompli sa parole qu'il avait prescrite aux jours des temps anciens; il a renversé et n'a point fait pitié; et il a fait se réjouir sur toi ton ennemi, il a dressé la corne de tes adversaires. 18 Leur coeur cria au Sauveur, mur de la fille de Zaïan, que les larmes s'abattent.

19 Lève-toi, crie dans la nuit; au commencement des veilles répand ton coeur comme de l'eau devant la face du Sauveur; lève tes mains vers lui, pour la vie de tes petits enfants, qui ont faim au sommet de chaque rue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, les femmes mangeront-elles leur fruit, et le sanglier d'une étendue longue? Le sacrificateur et le prophète seront-ils tués dans le sanctuaire du Sauveur? §§ 21 Les jeunes et les vieillards sont-ils couchés par terre dans les rues; mes vierges et mes jeunes gens sont tombés par l'épée; tu les as tués au jour de ta colère; tu as tué, et tu n'as point fait pitié. 22 Tu as appelé comme un jour solennel mes terreurs autour de toi, de sorte que, au jour de la colère de l'armée, personne ne s'est échappé et ne soit resté; ceux que j'ai fait monter et que mon ennemi a consumé.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Je suis l'homme qui a vu l'affliction par la verge de sa colère. 2 Il m'a conduit, et m'a fait entrer dans les ténèbres, mais pas dans la lumière. 3 Il s'est tourné contre moi, il a tourné sa main contre moi tout le jour. 4 Il a vieilli ma chair et ma peau, il a brisé mes os. 5 Il a bâti contre moi, et m'a bousillé de galère et de travail. 6 Il m'a mis dans des lieux sombres, comme ceux qui sont morts d'autrefois. 7 Il m'a couvert, et je ne peux pas sortir; il a alourdi ma chaîne. 8 Aussi, quand je crie et je crie, il ferme ma prière.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Il était pour moi comme un ours couché dans l'attente, et comme un lion dans des lieux secrets. 11 Il a détourné mes voies, et m'a tiré en morceaux; il m'a fait désoler. 12 Il a fléchi son arc, et il m'a placé comme une marque pour le rang d'ar. 13 Il a fermé mes voies avec de la pierre de taille, et il m'a percé mes sentiers.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Il m'a rempli d'amertume, il m'a fait boire du bois de ver. 16 Il m'a aussi brisé les dents avec des pierres de gravier, il m'a couvert de cendre. 17 Et tu as éloigné mon âme loin de la paix; j'ai renoncé à la prospérité. 18 J'ai dit: Ma force et mon espérance ont disparu de l'Alam (Eternal) AHAYAH 19: Souviens-toi de mon affliction et de ma misère, du bois de ver et de la gale. ** 20 Mon âme les a encore.

en mémoire, et est humilié en moi. – Ceci je me souviens à mon esprit, donc j'ai l'espoir.

C'est de la miséricorde de l'armée que nous ne sommes pas consumés, parce que ses compassions ne manquent pas. 23 Ils sont nouveaux tous les matins: grande est ta fidélité. 24 L'Alam est ma part, dit mon âme. C'est pourquoi j'espère en lui. 25 L'Alam est bon pour ceux qui l'attendent, pour l'âme qui le cherche. 26 Il est bon qu'un homme attende à la fois l'espérance et le salut de l'Alam en silence. 29 Il dit: C'est bon pour un homme qu'il porte le joug dans sa jeunesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lamentations 3:30 560 Lamentations 4:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Il donne sa joue à celui qui l'a frappé; il est rempli d'opprobre. 31 Car le Sauveur ne rejettera pas pour toujours; 32 mais, s'il cause de la peine, il aura de la compassion selon la multitude de ses miséricordes. 33 Car il n'afflige ni n'afflige volontairement ni n'afflige.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les enfants des hommes.§§ 34 Pour écraser sous ses pieds tous les prisonniers de la terre, 35 Pour détourner la droite d'un homme devant la face du Très-Haut,*** 36 Pour subvertir un homme dans sa cause, le Sauveur n'approuve pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Qui est celui qui dit, et il arrive, quand le Sauveur ne l'ordonne pas? 38 De la bouche du Très-Haut ne fait pas le mal et le bien? 39 Pourquoi un homme vivant se plaint-il, un homme pour le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Cherchons et essayons nos voies, et tournons-nous à nouveau vers l'Alam (Eternal) AHAYAH 41.

notre coeur de nos mains vers AHBA -- dans les cieux.

43 Tu nous as couverts de colère, et tu nous as persécutés; tu as tué, tu n'as point fait pitié.
44 Tu t'es couvert d'une nuée, afin que notre prière ne passe pas. 45 Tu nous as fait comme des incursions, et tu nous as refusés au milieu du peuple. 46 Tous nos ennemis ont ouvert la bouche contre nous. 47 La peur et le piège sont venus sur nous, la désolation et la destruction. 48 Mon oeil coule avec des fleuves d'eau pour la destruction de la fille de mon peuple. 49 Mon oeil s'écroule, et ne cesse pas, sans aucune intermission, 50 Jusqu'à ce que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Ethereal) regarde vers le bas, et voici du ciel. 51 Mon oeil touche mon coeur à cause de toutes les filles de mon coeur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ma ville. 52 Mes ennemis me pourchassaient, comme un oiseau, sans cause. 53 Ils m'ont coupé la vie dans le donjon, et ils m'ont jeté une pierre.

54 Des eaux coulèrent sur ma tête, et je dis: Je suis coupé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

56 Tu as entendu ma voix; tu ne caches pas ton oreille à ma respiration, à mon cri. 57 Tu t'approches du jour où je t'ai appelé; tu as dit: Ne crains point. 58 O Sauveur, tu as plaidé les causes de mon âme; tu as racheté ma vie. 59 O Alam, AHAYAH, Tu as vu mon tort; juge ma cause. 60 Tu as vu toute leur vengeance et toutes leurs imaginations contre moi. 61 Tu as entendu leur opprobre, AHAYAH, et toutes leurs imaginations contre moi. 62 Les lèvres de ceux qui se sont levés contre moi, et leurs desseins contre moi tout le jour. 63 Voici leur assise, et leur lever; je suis leur musique.

65 Donne-leur de la peine, selon l'oeuvre de leurs mains.

66 Persécutez-les et détruisez-les dans la colère sous les cieux de votre coeur.

Alam (Eternal) AHAYAH.

4

2 Les fils précieux de Zaïan (Zion), comparables à l'or fin, comment sont-ils estimés comme des cruches de terre, l'oeuvre des mains du potier! 3 Même les monstres de la mer tirent la poitrine, ils donnent

sucez à leurs jeunes enfants: la fille de mon peuple est devenue cruelle, comme les autruches dans le désert.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 La langue de l'enfant qui suce s'attache au toit de sa bouche pour avoir soif; les jeunes enfants demandent du pain, et personne ne le leur brise. 5 Ceux qui ont nourri délicatement

sont désolés dans les rues; ceux qui ont été élevés dans des cramoisi embrassent des fumiers. 6 Car le pari de l'iniquité de la fille de mon peuple est plus grand que le châtement du péché de Sodome, qui a été renversé comme dans un mouvement, et non

† 7 Ses Nazaréens étaient plus purs que la neige, ils étaient plus blancs que le lait, ils étaient plus doux que les rubis, leur polissage était de saphir. 8 Leur visage est plus noir qu'un charbon.

connu dans les rues: leur peau s'attache à leurs os; elle est flétrie, elle est devenue comme un bâton.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

être tués par l'épée vaut mieux que ceux qui sont tués par la faim; car ces pins, frappés par l'épée,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

à cause du manque de fruits des champs.§ 10 Les mains des femmes pitoyables ont carbonisé leurs enfants; elles ont été leur nourriture dans la destruction de la fille de mon peuple. 11 Alam (Eternal) AHAYAH a accompli sa fureur, il a répandu sa fureur.

12 Les rois de la terre et tous les habitants du monde n'auraient pas cru que l'adversaire et l'ennemi auraient dû entrer dans les portes de YaRaWaShaLaM

C'est vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car les péchés de ses prophètes et les iniquités de ses sacrificateurs, qui ont versé le sang des justes au milieu d'elle, 14 Ils se sont harcelés comme des aveugles dans les rues, ils se sont souillés avec

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Ils s'écrièrent: Partez, c'est impur, partez, ne touchez pas; quand ils s'enfuirent et erreront, ils dirent au milieu des nations:

16 La colère de l'Alam (Eternal) AHAYAH les a divisés, il ne les regarde plus; ils ne respectaient pas les prêtres, ils n'ont point favorisé les anciens. - 17 Quant à nous, nos yeux ont échoué pour notre vaine aide; nous avons veillé sur une nation qui ne pouvait nous sauver. 18 Ils chassent nos pas, afin que nous ne puissions pas aller dans nos rues; notre fin est proche, nos jours sont accomplis; car notre fin est venue. 19 Nos persécuteurs sont plus

rapides que les aigles du ciel; ils nous ont poursuivis sur les montagnes, ils nous ont mis dans l'attente.

visage

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lamentations 4:20 561 Lamentations 5:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Le souffle de nos narines, oint de l'Alam, AHAYAH, fut pris dans leurs fosses, dont nous avons dit: Sous son ombre, nous vivrons parmi les nations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Réjouissez-vous et réjouissez-vous, fille d'Édom, qui habite dans le pays d'Uz; la coupe passera aussi jusqu'à toi; tu seras enivrée, et tu te rendras nue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Le châtement de ton iniquité est accompli, fille de Zaïan; il ne te transportera plus en captivité; il visitera ton iniquité, fille d'Édom; il découvrira tes péchés.§§***

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Souvenez-vous, ô Alam, ce qui est arrivé sur nous! Considérez, et voici notre opprobre. 2 Notre héritage est tourné vers les étrangers, nos maisons vers les étrangers. 3 Nous sommes orphelins et orphelins, nos mères sont comme des veuves. 4 Nous avons bu notre eau pour de l'argent, notre bois nous est vendu. 5 Nos cous sont persécutés.

6 Nous avons donné la main aux Égyptiens et aux Assyriens, pour être rassasiés, et pour ne pas avoir le reste.

7 Nos pères ont péché et ne le sont pas, et nous avons porté leurs iniquités. 8 Les serviteurs ont régné sur nous; il n'y a personne qui nous délivre de leur main. 9 Nous gâchons notre pain avec le péril de notre vie.

10 Notre peau était noire comme un four à cause de la terrible famine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils ont ravagé les femmes de Zaïan (Zion), et les servantes des villes de Juda. 12 Les princes sont pendus par leur main; les visages des anciens n'ont pas été honorés. 13 Ils ont pris les jeunes gens pour moudre, et les enfants sont tombés sous le bois. 14 Les anciens ont cessé de la porte, les jeunes gens de leur musique. 15 La joie de notre cœur est interrompue; notre danse est transformée en deuil. 16 La couronne est tombée de notre tête; malheur à nous,

Qu'on s'est enflammés!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 A cause de la montagne de Zaïan (Zion), qui est désolée, les renards marchent sur elle. 19 Toi, Alam (Éternel) AHAYAH, tu restes le plus fort.

20 C'est pourquoi tu nous oublies pour toujours, et tu nous abandonnes si longtemps? 21 Tourne-nous vers toi, ô Alam, AHAYAH, et nous serons tournés; renouvelle nos jours comme des anciens. 22 Mais tu nous as entièrement rejugés, tu es très irrité contre nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiel 1:1 562 Ézéchiel 2:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Livre du Prophète Ézéchiel

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La trentième année, le quatrième mois, le cinquième jour du mois, comme je l'étais.

Le cinquième jour du mois, qui était la cinquième année de la captivité du roi Jehoiakin, 3 La parole de l'Alam (Éternel) AHAYAH, le sacrificateur Ézéchiel, fils de Buzi, vint expressément à Ézéchiel, dans le pays des Chaldéens, près du fleuve Kebar, et le

la main de l'Alam (Eternal) AHAYAH était là sur lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et je regardai, et voici, un tourbillon sortit du septentrion, une grande nuée, et un feu qui s'empilait, et une lumière éclatait.

à son sujet, et du milieu de celui-ci, comme la couleur de l'ambre, du milieu

6 Et chacun avait quatre visages, et chacun avait quatre ailes.

7 Et leurs pieds étaient droits; et la plante de leurs pieds était comme la plante d'un pied de veau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 8 Et ils avaient les mains d'un homme sous leurs ailes sur leurs quatre côtés; comme la couleur de la brume brûlée.

9 Leurs ailes se joignaient les unes aux autres; elles ne se tournèrent pas lorsqu'elles allèrent; elles allèrent toutes droites vers l'avant. 10 Quant à la ressemblance de leurs faces, quatre avaient la face d'un homme, et la face d'un lion, sur le côté droit; et quatre avaient la face d'un boeuf sur le côté gauche; quatre avaient aussi la face d'un aigle. 11 Leurs faces étaient ainsi tendues, et leurs ailes s'étendaient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les ailes de chacun se joignirent les unes aux autres, et deux couvrirent leurs corps.** 12 Ils allèrent chacun droit devant, où l'esprit allait, et ils allèrent; et ils ne se retournèrent pas quand ils allèrent. 13 Quant à la ressemblance des êtres vivants, leur apparence était comme des charbons brûlés, et comme des lampes; elle montait et descendait parmi les êtres vivants; et le feu était lumineux, et du feu sortait de la foudre. 14 Les êtres vivants couraient et revenaient comme l'apparition d'un éclair.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Comme je regardais les êtres vivants, voici une roue sur la terre, par les êtres vivants, avec ses quatre visages. 16 L'aspect des roues et de leur œuvre était semblable à la couleur d'un béryl; et les quatre avaient une ressemblance; et leur aspect et leur travail étaient comme une roue au milieu d'une roue. 17 Lorsqu'ils allèrent, ils allèrent sur leurs quatre côtés, et ils ne se retournèrent pas lorsqu'ils allèrent. 18

les anneaux étaient si hauts qu'ils étaient terribles, et leurs anneaux étaient pleins d'yeux autour d'eux quatre.

20 Où que l'esprit s'en aille, ils s'en vont, et leur esprit s'en va; et les roues s'en élèvent contre eux, car l'esprit de l'être vivant était:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Quand ceux-là allèrent, ceux-là allèrent; et quand ceux-là se tenaient, ceux-là se tenaient; et quand ceux-là étaient à l'intérieur des roues, ils se levèrent de la terre, et les roues s'élevaient contre eux; car l'esprit de la créature vivante

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La figure du firmament sur les têtes de la créature vivante était comme la couleur du cristal terrible, étendue sur leurs têtes au-dessus. 23 Sous le firmament étaient leurs ailes droites, l'une vers l'autre; chacun avait deux, qui couvraient de ce côté-ci, et chacun avait deux, qui couvraient de ce côté-là, leurs corps. 24 Et quand ils allèrent, j'entendis le bruit de leurs ailes, comme le bruit des grandes eaux, comme la voix du Tout-Puissant, la voix de la parole, comme le bruit d'une armée; lorsqu'ils se tenaient, ils laissèrent leurs ailes. 25 Et il y avait une voix du firmament qui était au-dessus de leurs têtes, lorsqu'ils étaient debout, et qu'ils avaient baissé leurs ailes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et au-dessus du firmament qui était sur leurs têtes était la ressemblance d'un trône, comme l'apparence d'une pierre saphir; et sur la ressemblance du trône était la ressemblance comme l'apparence d'un homme au-dessus de lui. 27 Et je vis comme la couleur de l'ambre, comme l'apparence du feu autour de lui, de l'apparence de ses reins au-dessus, et de l'apparence de ses reins au-dessous, je vis comme elle

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Comme l'aspect de l'arc qui est dans la nuée, au jour de la pluie, il en fut ainsi.

l'apparition de l'éclat autour. C'était l'apparition de la ressemblance de la gloire de l'Alam (Eternal) AHAYAH

Et quand je l'ai vu, je suis tombé sur mon visage, et j'ai entendu une voix de celui qui parlait.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il me dit: Fils de l'homme, tiens-toi debout sur tes pieds, et je te parlerai. 2 Et l'esprit entra en moi quand il me parla, et me mit sur mes pieds, que j'entendis celui qui m'a parlé. 3 Et il me dit: Fils de l'homme, je t'envoie vers les fils de YaShaRa'AhLa, à une nation rebelle qui s'est rebellée contre moi; eux et leurs pères ont transgressé contre moi, jusqu'à ce jour même. 4 Car ils sont des enfants impudents et des coeurs raides. Je t'envoie vers eux, et tu leur diras: Ainsi parle:

5 Et eux, qu'ils écoutent ou qu'ils s'abstiennent, car ils sont rebelles au Sauveur AHAYA.

Mais il y a eu parmi eux un prophète.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 1.1 captives: Héb. captivité † 1.3 Ézéchiél: Héb. Jehezkel: 1.4 pliage...: Héb. attraper lui-même § 1.7 droit...: Héb. un droit

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiel 2:6 563 Ézéchiel 4:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et toi, fils de l'homme, n'aie pas peur d'eux, et n'aie pas peur de leurs paroles, bien que des ronces et des épines soient avec toi, et que tu demeures parmi les scorpions; n'aie pas peur de leurs paroles, et n'aie pas peur de leurs regards, bien qu'ils soient une maison rebelle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Mais toi, fils de l'homme, écoute ce que je dis, ou si elles veulent s'en passer; car elles sont les plus rebelles à toi; ne sois pas rebelle comme cette maison rebelle; ouvre ta bouche, et mange ce que je te donne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et quand je regardai, voici, une main m'a été envoyée; et voici, il y avait là un rouleau de livre; 10 et il l'a étendue devant moi, et il m'a dit:

il y avait des lamentations, des deuils et des malheurs.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Et il me dit: Fils de l'homme, mange ce que tu trouves; mange ce rouleau, et va parler à la maison de YaShaRa'AhLa W. 2 J'ai ouvert la bouche, et il m'a fait manger ce rouleau. 3 Et il me dit: Fils de l'homme, fais manger ton ventre, et remplis tes entrailles de ce rouleau que je te donne. Alors je l'ai mangé, et il était dans ma bouche comme du miel pour la douceur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et il me dit: Fils de l'homme, va, va jusqu'à la maison de YaShaRa'AhLa, et parle avec mes paroles. 5 Car tu n'es pas envoyé vers un peuple d'une parole étrangère et d'une langue dure, mais vers le peuple

la maison de YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l) ;* 6 Pas beaucoup de gens d'un discours étrange et d'une langue dure, dont tu parles

Mais si je t'avais envoyé vers eux, ils t'auraient écouté. 7 Mais la maison de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) ne t'écouterà pas, car ils ne m'écouteront pas, car toute la maison de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) sont

8 Voici, j'ai rendu ton visage fort contre leurs visages, et ton front fort contre leurs fronts. 9 J'ai rendu ton front plus dur qu'un silex; ne les craignez pas, et ne vous effrayez pas devant leurs regards, bien qu'ils soient une maison rebelle. 10 Il me dit: Fils de l'homme, toutes mes paroles que je te dirai reçoivent dans ton coeur, et écoutent de tes oreilles. 11 Va, va vers eux de la captivité, vers les enfants de ton peuple, et parle-leur, et dis-leur: Ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Qu'ils entendent ou qu'ils s'abstiennent. 12 Alors l'esprit me monta, et j'entendis derrière moi une voix d'une grande hâte, disant: Béni soit la gloire de l'Alam AHAYAH.

J'entendis aussi le bruit des ailes des êtres vivants qui se touchaient les uns les autres, et le bruit des

14 Et l'esprit me leva, et m'enleva, et je m'en allai dans l'amertume, dans la chaleur.

de mon esprit; mais la main de l'Alam (Eternal) AHAYAH était forte sur moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je suis venu auprès d'eux de la captivité à Tel-abib, qui habitait près du fleuve de Kebar, et je me suis assis là où ils étaient assis, et je suis resté là stupéfait parmi eux sept jours.

Et il arriva, au bout de sept jours, que la parole de l'Alam fut adressée à moi, disant: 17 Fils

18 Quand je dirai aux méchants: Tu mourras, et tu ne lui donnes point d'avertissement, et tu ne parleras pas pour avertir les méchants de sa mauvaise voie, pour sauver sa vie; le même méchant mourra dans son iniquité; mais son sang me sera demandé de ta main. 19 Mais si tu avertis les méchants, et qu'il ne se détourne pas de sa méchanceté, ni de sa mauvaise voie, il mourra dans son iniquité; mais tu as délivré ton âme. 20 Quand un juste se détournera de sa justice, et commettra l'iniquité, et je mettrai devant lui une pierre d'achoppement, il mourra; parce que tu ne lui as pas donné d'avertissement, il mourra dans son péché, et sa justice qu'il a fait ne se souviendra pas; mais son sang me demandera à toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 21 Mais si tu préviens le juste, que le juste ne pêche pas, et qu'il ne pêche pas, il vivra, parce qu'il est averti, et tu as délivré ton âme.

Et la main de l'Alam était là sur moi; et il me dit: Lève-toi, va dans la plaine, et je parlerai avec toi. 23 Je me levai, et je sortis dans la plaine; et voici, la gloire de l'Alam (Eternal) AHAYAH

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et l'esprit entra en moi, et me mit sur mes pieds, et me parla, et me dit: Va, ferme-toi dans ta maison. 25 Mais toi, fils de l'homme, voici, tu mettras des bandes sur toi, et tu te lieras avec eux, et tu ne sortiras point au milieu d'eux. 26 Et je ferai s'attacher ta langue au toit de ta bouche,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Mais quand je te parlerai, j'ouvrirai ta bouche, et tu leur diras: Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Que celui qui entend écoute, et celui qui s'abstienne, qu'il s'abstienne; car c'est une maison rebelle.

4

Toi aussi, fils de l'homme, prends-toi une tuile, mets-la devant toi, et répands sur elle la ville, même YaRaWaShaLaM :

2 Assieds-toi contre elle, bâtis un fort contre elle, et jette une montagne contre elle; place le camp

3 Prends-toi une poêle de fer, et mets-la pour muraille de fer entre toi et la ville, et mets ta face contre elle, et elle sera assiégée,

chefs de file

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiél 4:4 564 Ézéchiél 6:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ce sera un signe pour la maison de YaShaRa'AhLa W. 4 Tu coucheras aussi sur ton côté gauche, et tu poseras sur elle l'iniquité de la maison de YaShaRa'AhLa W. Selon le nombre des jours où tu coucheras sur elle, tu porteras leur iniquité. 5 Car j'ai mis sur toi les années de leur iniquité, selon le nombre des jours, trois cent quatre-vingt-dix jours; ainsi tu porteras l'iniquité de la maison de YaShaRa'AhLa W. 6 Et quand tu les auras accomplies, couche de nouveau sur ton côté droit, et tu porteras l'iniquité de YaShaRa'AhLa W.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de la maison de Juda quarante jours: Je t'ai établi chaque jour pendant un an. 7 C'est pourquoi tu mettras ta face sur le siège de YaRaWaShaLaM, et ton bras sera découvert, et tu prophétiseras contre elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et voici, je mettrai des bandes sur toi, et tu ne te tourneras pas d'un côté à l'autre, jusqu'à ce que tu aies gardé le jour soifthysiége.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Prends-toi aussi du blé, de l'orge, des haricots, des lentilles, du millet, des truies, et mets-les dans un seul vase, et fais-en du pain, selon le nombre des jours où tu coucheras.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu en mangeras trois cent quatre-vingt-dix jours.** 10 Et tu mangeras vingt sicles par jour en poids; de temps en temps tu en mangeras. 11 Tu boiras aussi de l'eau à la mesure, la sixième partie d'un hin; de temps en temps tu boiras. 12 Tu en mangeras comme des gâteaux d'orge, et tu le feras cuire avec du fumier qui sort de l'homme, à leurs yeux. 13 Et l'Alam (Éternel) AHAYAH dit: Ainsi mangeront les fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) au milieu des tuiles, où je les conduirai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et je dis: Ah! Sauveur AHAYA! voici, mon âme n'a pas été polluée; car depuis ma jeunesse jusqu'à présent je n'ai pas mangé de ce qui meurt d'elle-même, ni n'est déchirée en morceaux, et il n'est pas venu dans ma bouche une chair abominable. 15 Et il me dit: Voici, je t'ai donné du fumier de vache.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et il me dit: Fils de l'homme, voici, je briserai le bâton de pain à YaRaWaShaLaM, et ils mangeront du pain en poids et avec soin; et ils boiront de l'eau à la mesure et avec étonnement; 17 afin qu'ils veuillent du pain et de l'eau, et qu'ils soient étonnés l'un de l'autre, et qu'ils en consomment pour leur iniquité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et toi, fils de l'homme, prends-toi un couteau tranchant, prends-toi un rasoir de barbier, et fais-le passer sur ta tête et sur ta barbe; et prends-toi des balances pour peser, et partage les cheveux. 2 Tu brûleras au feu une troisième partie au milieu de la ville, quand les jours du siège seront accomplis; et tu prendras une troisième partie, et tu frapperas autour d'elle avec un couteau; et une troisième partie, tu disperseras au vent; et je tirerai un

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Tu en prendras quelques-uns en nombre, et tu les lieras dans tes jupes. 4 Prends-en encore, et jette-les au milieu du feu, et tu les brûleras dans le feu; car un feu en sortira dans toute la maison de Ya-Shara'Ahla.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Voici ce que dit le Sauveur AHAYAH: Voici YaRaWaShaLaM: Je l'ai placée au milieu des nations et des pays qui l'entourent. 6 Elle a changé mes jugements en méchanceté plus que les nations, et mes statuts plus que les pays qui l'entourent; car ils ont refusé mes jugements et mes statuts, ils n'ont pas marché en eux. 7 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Parce que vous avez multiplié plus que les nations qui l'entourent, et que vous n'avez pas marché dans mes statuts, et que vous n'avez pas observé mes jugements, et que vous n'avez pas agi selon les jugements des nations qui l'entourent. 8 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Voici, moi, je suis contre toi, et je vais exécuter des jugements au milieu de toi aux yeux des nations. 9 Et je ferai en toi ce que je n'ai pas fait, et je ne ferai plus ce que je veux, à cause de toutes tes abominations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 C'est pourquoi, comme je suis vivant, dit le Sauveur AHAYA: Certainement, parce que tu as souillé mon sanctuaire de toutes tes détestables choses, et de toutes tes abominations, je te diminuerai aussi; mon œil ne se ménagera point, et je n'aurai point de pitié.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La troisième partie de toi mourra avec la peste, et la famine sera consumée au milieu de toi; et la troisième partie tombera par l'épée autour de toi, et je disperserai une troisième partie dans tous les vents, et j'arracherai l'épée après eux. 13 Ma colère s'accomplira, et je ferai reposer ma fureur sur eux, et je serai consolé; et ils sauront que moi, l'Alam, j'ai parlé dans mon zèle, quand j'aurai accompli ma fureur en eux. 14 Je ferai du gaspillage et de l'opprobre parmi les nations qui t'entourent, à la vue de tout ce qui passe. 15 C'est donc un opprobre et

un taraud, une instruction et une expiation pour les nations qui sont autour de toi, je ferai du ravage, et je ferai venir le sang sur toi, et je ferai venir la famine, et je ferai venir sur toi la fureur et la fureur.

6

Et la parole de l'Alam fut adressée à moi, en ces mots: 2 Fils de l'homme, tourne ta face vers les montagnes de YaShaRa'Ahla, et prophétise contre elles; 3 et dis: Vous, montagnes de YaShaRa'Ahla, écoutez la parole du Sauveur,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiél 6:4 565 Ézéchiél 7:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et tes autels seront dévastés, et tes autels seront dévastés,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et je déposerai les cadavres des fils de YaShaRa'Ahla devant leurs idoles, et je disperserai vos os autour de vos autels.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Dans tous tes demeures, les villes seront dévastées, et les hauts lieux seront dévastés, afin que tes autels soient dévastés et dévastés, que tes idoles soient brisées et qu'elles cessent, et que tes images soient brisées.

7 Et les morts tomberont au milieu de vous, et vous serez abattus, et vos oeuvres:

Peut-être aboli.

sachez que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH.

8 Et je laisserai un reste, afin que vous ayez quelques-uns qui échapperont à l'épée parmi les nations, quand vous serez dispersés dans les pays. 9 Et ceux qui échapperont à vous se souviendront de moi parmi les nations où ils seront emmenés captifs, parce que je suis brisé par leur coeur infidèle, qui s'est éloigné de moi, et par leurs yeux, qui vont se prostituer après leurs idoles.

10 Et ils sauront que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH, et que je n'ai pas dit en vain que je leur ferais ce mal.

11 Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Frappe de ta main, et frappe de ton pied, et dis: Hélas pour toutes les mauvaises abominations de la maison de YaShaRa'AhLa Wl! car ils tomberont par l'épée, par la famine et par la peste. 12 Celui qui est loin mourra de la peste; et celui qui est près tombera par l'épée; et celui qui demeure et est assiégé mourra par la famine; ainsi accomplira-t-il ma fureur sur eux. 13 Alors vous saurez que je suis l'Alam (Eternal) AHAYA, quand leurs hommes immolés seront parmi leurs idoles autour de leurs autels, sur toutes les hautes collines, sur tous les sommets des montagnes, et sous tous les arbres verts, et sous tous les chênes épais, le lieu où ils ont offert un doux saveur à toutes leurs idoles.

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH est venue à moi, disant: 2 Et toi, fils de l'homme, ainsi parle le Sauveur AHAYAH au pays de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l); une fin, la fin est venue sur les quatre coins du pays. 3 Maintenant vient la fin sur toi, et je t'enverrai ma colère, et je te jugerai selon tes voies, et je te jugerai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et mon oeil ne t'épargnera point, et je n'aurai point pitié; mais je rétribuerai tes voies sur toi, et tes abominations seront au milieu de toi; et vous saurez que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH 5.

Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Un mal, un mal unique, voici, est venu.

la fin est venue, la fin est venue; elle veille sur toi; voici, elle est venue. 7 Le matin est venu vers toi, ô

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

toi qui habites dans le pays, le temps est venu, le jour de la détresse est proche, et pas le son de nouveau

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Maintenant, je répandrai ma fureur sur toi, Et j'accomplirai ma colère sur toi; Je te jugerai selon tes voies, Et je te récompenserai pour toutes tes abominations. 9 Et mon oeil ne se ménagera point, Et je n'aurai point de pitié; Je te récompenserai selon tes voies et tes voies.

les abominations qui sont au milieu de toi; et vous saurez que je suis l'Alam, qui frappe.§ 10
Voici

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiel 7:22 566 Ézéchiel 9:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Je me détournerai aussi d'eux de ma face, et ils pollueront mon lieu secret, car les voleurs le donneront entre les mains des étrangers pour butin, et aux méchants de la terre pour butin; et ils le pollueront.

y entrera, et la souillera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 C'est pourquoi j'apporterai les pires des nations, et ils posséderont leurs maisons; je ferai cesser la pompe des forts, et leurs lieux de QaDaSh seront souillés. 25 La destruction vient, et ils chercheront la paix, et là, ils chercheront la paix.

26 Le mal se répandra sur le mal, Et la rumeur sera sur la rumeur; Alors ils s'ébranleront.

27 Le roi se lamentera, et le prince sera revêtu de désolation, et les mains du peuple du pays seront troublées; je leur ferai selon leur chemin, et je les jugerai selon leurs déserts; et

ils sauront que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH.§

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La sixième année, au sixième mois, le cinquième jour du mois, comme je m'assis dans ma maison, et que les anciens de Juda s'assirent devant moi, la main du Sauveur AHAYAH tomba là sur moi. 2 Je regardai, et voici une ressemblance comme l'aspect du feu: depuis la poire de ses reins jusqu'en bas, le feu, et depuis ses reins jusqu'en haut, comme l'aspect de l'éclat, comme la couleur de l'ambre. 3 Et il étendit la forme d'une main, et me prit par une serrure de ma tête; et l'esprit me leva entre la terre et le ciel, et m'amena dans les visions d'AHBA à YaRaWaShaLaM, à la porte de la porte intérieure qui regarde vers le nord; où était le siège de l'image de jalousie, qui provoque la jalousie. 4 Et voici, la gloire de l'AHBA de YaShara'AhLah.

C'était là (y'shra'l), selon la vision que j'ai vue dans la plaine.

5 Et il me dit: Fils de l'homme, lève les yeux maintenant le chemin vers le septentrion. Et je levai mes yeux le chemin vers le septentrion, et voici, au nord, à la porte de l'autel, cette image de jalousie dans l'entrée. 6 Il me dit encore: Fils de l'homme, vois-tu ce qu'ils font?

ici, pour que je m'éloigne de mon sanctuaire? Mais change encore de toi, et tu verras de plus grandes abominations.

7 Et il me conduisit à l'entrée du parvis; et quand je regardai, voici un trou dans la muraille.
8 Et il me dit: Fils de l'homme, creuse maintenant dans la muraille; et quand j'eus creusé dans la muraille, voici une porte. 9 Et il me dit: Entrez, et voyez les abominations méchantes qu'ils font ici. 10 J'entrai, et je vis; et voici toutes sortes de choses rampantes, et des bêtes abominables, et toutes les idoles de la maison de YaShaRa'AhLa W, et au milieu d'elles se tenaient Jaazania, fils de Shaphan, avec chacun son censeur dans sa main; et une épaisse nuée d'encens monta vers moi, fils de l'homme; et au milieu d'eux se tenait Jaazania, fils de Shaphan, et chacun son censeur dans sa main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Il me dit encore: Retourne encore, et tu verras des abominations plus grandes qu'elles font.

14 Et il me conduisit à l'entrée de la porte de la maison de l'armée qui était vers le septentrion; et voici, des femmes assises pleuraient pour Tammuz.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et il me dit: Tu as vu cela, fils de l'homme? Retourne-toi encore, et tu verras des abominations plus grandes que celles-ci. 16 Et il m'a fait entrer dans le parvis intérieur de la maison de l'armée, et voici, à l'entrée du temple d'Alam, AHAYAH, entre le portique et l'autel, il y avait environ cinq et vingt hommes, avec leur dos vers le temple d'Alam.

AHAYAH et leurs visages vers l'orient, et ils adoraient le soleil vers l'orient.

17 Et il me dit: As-tu vu cela, fils de l'homme? Est-ce une lumière pour la maison de Juda qu'ils commettent les nations abomi qu'ils commettent ici? Car ils ont rempli le pays de violence,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 C'est pourquoi je m'irriterai aussi; mon œil n'épargnera point, et je n'aurai point pitié; et s'ils crient à mes oreilles d'une voix forte, je ne les entendrai point.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et voici, six hommes vinrent du chemin de la porte supérieure, qui est couchée vers le nord, et chacun une arme d'abattage dans sa main; et un homme parmi eux était vêtu de lin, avec un encre d'écrivain à ses côtés; et ils entrèrent, et se tint debout.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et la gloire de l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, s'éleva du chérubin, où il était, jusqu'au seuil de la maison; et il appela l'homme vêtu de lin, qui avait à ses côtés l'encre de l'écrivain; 4 et l'Alam, AHAYAH, lui dit: Pars au milieu de la ville, par le milieu de la ville.

* 7.22 voleurs: ou, burgers † 7.24 leurs QaDaSh W....: ou, ils hériteront de leurs QaDaSh W.

Découpe § 7.27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

selon...: Héb. avec leurs jugements * 8.17 Est-ce...: ou, Y a-t-il quelque chose de plus léger que de commettre

* 9.2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9.2 l'abattage...: Héb. l'arme de sa rupture en morceaux Φ 9.2 par la sienne...: Héb. sur ses reins qui sont couchés: Héb. qui est

Ézéchiel 9:5 567 Ézéchiel 11:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

YaRaWaShaLaM, et a placé une marque sur les fronts des hommes qui soupirent et qui crient pour toutes les abominations qui se font au milieu d'elle.§

5 Et aux autres, il dit à mes oreilles: Allez après lui par la ville, et frappez!

6 Tuez tous les petits et les vieux, les servantes, les petits enfants et les femmes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

mais ne vous approchez de personne sur qui est la marque, et commencez par mon sanctuaire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et il leur dit: Souillez la maison, et remplissez les parvis des morts; sortez. Et ils sortirent, et tuèrent dans la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et il arriva, pendant qu'ils les tuaient, et que je restais, que je tombais sur ma face, et je criais, et je disais: Ah! Sauveur AHAYA! détruiras-tu tout le reste de YaShaRa'Ahla, en répandant de ta fureur sur YaRaWaShaLaM 9?-----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et quant à moi aussi, mon œil n'épargnera pas, et je n'aurai pas de pitié, mais je ne verrai pas l'armée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et voici, l'homme vêtu de lin, qui avait l'encre à ses côtés, raconta la chose, en disant: J'ai fait ce que tu m'as ordonné.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je regardai, et voici, dans le firmament qui était au-dessus de la tête des chérubins, il apparut sur eux comme une pierre saphir, comme l'apparence d'un trône. 2 Il parla à l'homme vêtu de lin, et dit: Va entre les roues, sous le chérubin, et remplis ta main de charbons de feu d'entre les chérubins, et disperse-les sur la ville. Et il entra à mes yeux. 3 Les chérubins se tenaient sur le côté droit de la maison, quand l'homme entra; et la nuée remplissait le parvis intérieur. 4 Alors la gloire de l'Alam, AHAYAH, monta du chérubin, et se tint au-dessus du seuil de la maison.

5 Et la maison fut remplie de la nuée,
et la cour était pleine de l'éclat de la gloire de l'armée.

6 Et il arriva qu'après avoir commandé à l'homme vêtu de lin, en disant: Prends le feu entre les roues, entre les chérubins; puis il entra, et se tint à côté des roues.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et un chérubin étendit sa main entre les chérubins jusqu'au feu qui était entre les chérubins, et prit

et il le mit entre les mains de celui qui était vêtu de lin; qui le prit, et

- C'est fini.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et il apparut dans les chérubins la forme d'une main d'homme sous leurs ailes. 9 Et quand je regardai, voici les quatre roues près des chérubins, une roue par un chérubin, et une autre roue par un autre chérubin; et l'aspect des roues était comme la couleur d'une pierre de béryl. 10 Et quant à leurs apparences, les quatre avaient une ressemblance, comme si une roue avait été au milieu d'une roue. 11 Lorsqu'ils allèrent, ils allèrent sur leurs quatre côtés; ils ne se tournèrent pas comme ils allaient, mais à l'endroit où la tête regardait, ils le suivirent; ils ne tournèrent pas comme ils allaient. 12 Et tout leur corps, et leurs dos, et leurs mains, et leurs ailes, et les roues, étaient pleins d'yeux, et les roues qu'ils avaient quatre. § 13 Quant aux roues,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et chacun avait quatre visages: le premier visage était le visage d'un chérubin, et le second visage était le visage d'un homme, et le troisième le visage d'un lion, et le quatrième le visage d'un aigle. 15 Et les chérubins se levèrent; c'est la créature que je vis près du fleuve de Kebar. 16 Et quand les chérubins s'en allèrent, les chérubins s'en allèrent près d'eux; et quand les chérubins élevèrent leurs ailes pour s'élever de la terre, les mêmes roues ne se détournèrent point d'eux. 17 Lorsqu'ils se tintnt, ceux-ci se tenaient, et lorsqu'ils furent levés, ils se levèrent aussi; car l'esprit des vivants s'éleva.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et les chérubins élevèrent leurs ailes, et montèrent de la terre à mes yeux. Lorsqu'ils sortirent, les roues aussi étaient à côté d'eux, et chacun se tenait à l'entrée de la porte orientale de la maison de l'armée; et la gloire de l'AHBA de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) était au-dessus d'eux. 20 C'est la créature vivante que j'ai vue sous l'AHBA de YaShaRa'AhLa.

Je savais que c'étaient les chérubins.

Chacun avait quatre faces, et chacune quatre ailes; et la ressemblance des mains d'un homme était sous leurs ailes. 22 Et la ressemblance de leurs faces était la même que celle que j'ai vue au bord du fleuve de Kebar, leurs apparences et eux-mêmes.

12 États-Unis d'Amérique 11

Et l'esprit me leva, et me conduisit à la porte orientale de la maison de l'armée, qui regarde vers l'orient; et voici à la porte de la porte cinq et vingt hommes, parmi lesquels j'ai vu Jaazania, fils d'Azur, et Pelatia, fils de Benaja, princes du peuple. 2 Alors il me dit: Fils de l'homme, ce sont ces hommes qui conçoivent le mal, et qui donnent de mauvais conseils dans cette ville. 3 Qui disent: Il n'est pas proche; bâtissons des maisons; cette ville est le caldron, et nous sommes la chair.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ou, Ce n'est pas à nous de construire des maisons près

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9.9 plein de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

* 10,2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Chapitre 10.12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11.3 C'est...

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiel 11:4 568 Ézéchiel 12:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Prophétise donc contre eux, prophétise, fils de l'homme. 5 Et l'Esprit de l'Alam, AHAYAH, tomba sur moi, et me dit: Parle! Ainsi parle l'Alam, AHAYAH, AHAYAH!

6 Vous avez multiplié vos morts dans cette ville, et vous,

7 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYA: Vos morts que vous avez mis au milieu d'elle, ils sont la chair, et cette ville est le caldron; mais je vous ferai sortir du milieu d'elle. 8 Vous craignez l'épée, et je vous ferai venir l'épée, dit le Sauveur AHAYA. 9 Je vous ferai sortir du milieu d'elle, et je vous livrerai entre les mains d'étrangers, et j'exercerai parmi vous des jugements mignons. 10 Vous tomberez par l'épée; je vous jugerai à la frontière de YaShara'Ahla; mais je vous jugerai à la frontière de YaShara'Ahla; et vous saurez que je suis l'Alam AHAYA (Eternal) AHAYA 11; cette ville ne sera pas votre caldron, et vous ne serez pas la chair au milieu d'elle; mais je vous jugerai à la frontière de YaShara'Ahla.

AHAYA: car vous n'avez pas marché dans mes statuts,

Exécuté mes jugements, mais ont fait selon les manières des païens qui sont autour de vous.

Et quand j'ai prophétisé, Pelatia, fils de Benaja, mourut. Puis je tombai sur ma face, et je criai d'une voix forte, et je dis: Ah! Sauveur AHAYA! veux-tu que tu fasses la fin complète du reste de YaShaRa'AhLa.

La parole de l'Alam AHAYAH est venue à moi, disant: 15 Fils de l'homme, tes frères, tes frères,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les hommes de ta famille, et toute la maison de YaShaRa'Ahla, entièrement, sont-ils à qui les habitants de YaRaWaShaLaM

16 C'est pourquoi dis: Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Bien que je les ai chassés du milieu des nations, et bien que je les ai dispersés dans les pays, je leur donnerai le pays de YaShara'AhLa. 17 C'est pourquoi dis: Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Je vous rassemblerai du peuple, et je vous rassemblerai des pays où vous avez été dispersés, et je vous donnerai le pays de YaShara'AhLa. 18 Ils viendront de là, et ils ôteront toutes les choses détestables de leur peuple et toutes leurs abominations de là. 19 Je leur donnerai un seul coeur, et je mettrai en vous un nouvel esprit; et je leur retirerai toutes les choses détestables de leur chair, et je leur donnerai toutes leurs abominations.

¶ Alors les chérubins soulevèrent leurs ailes et leurs roues à côté d'eux; et la gloire de l'AHBA, de YaShaRa'AhLa,

(y'shra'l) était au-dessus d'eux.

23 Et la gloire de l'Alam, AHAYAH, monta du milieu de la ville, et se tint sur la montagne qui est sur

du côté est de la ville.

Puis l'esprit m'a élevé, et m'a amené dans une vision par l'Esprit d'AHBA, en Chaldée, à eux de la captivité. Ainsi la vie que j'avais vue monta de moi.

25 Et je leur parlai de la captivité tout ce que l'Alam m'avait dit.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La parole de l'Alam AHAYAH est aussi venue à moi, en disant: 2 Fils de l'homme, tu habites au milieu d'une maison rebelle, qui a des yeux pour voir, et ne voit pas; ils ont des oreilles pour entendre, et n'écoutent pas; car ils sont une maison rebelle. 3 C'est pourquoi, fils de l'homme, prépare-toi des choses pour les enlever, et enlève-les jour après jour à leurs yeux; et tu les feras sortir de ta place vers un autre lieu à leurs yeux; il se peut qu'ils considèrent, bien qu'ils soient une maison rebelle. 4 Alors tu feras sortir tes affaires jour après jour à leurs yeux, comme des choses pour les enlever; et tu sortiras à leurs yeux, comme ceux qui sortent en captivité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 A leurs yeux, tu la porteras sur tes épaules, et tu porteras la muraille dans leur vue, et tu la porteras par là.

au crépuscule, tu couvriras ta face, et tu ne verras pas la terre; car je t'ai fait un signe à la maison de YaShaRa'AhLa

7 Et je l'ai fait comme on m'avait ordonné: J'ai fait sortir mes affaires le jour, comme des choses pour la captivité, et dans le même je me suis creusé à travers la muraille de ma main; je l'ai fait sortir au crépuscule, et j'ai

Je l'ai porté sur mon épaule à leurs yeux.§

8 Et le matin vint la parole de l'Alam, AHAYAH, disant: 9 Fils de l'homme, la maison de YaShaRa'AhLa, la maison rebelle, ne t'a-t-elle pas dit: Qu'est-ce que tu fais? 10 Dis-leur: Ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Cette charge concerne le prince de YaRaWaShaLaM, et toute la maison de YaShara'AhLa

11 Dis:

Je suis ton signe: comme j'ai fait, ainsi sera-t-il fait pour eux: ils iront en captivité.

Et le prince qui est au milieu d'eux portera sur son épaule au crépuscule, et il sortira; ils creuseront à travers la muraille pour l'accomplir; il couvrira sa face, afin qu'il ne voie point la terre de ses yeux. 13 Je étendrai aussi sur lui mon filet, et il sera pris dans mon piège; et je le ferai venir à Babylone au pays des Chaldéens; mais il ne le verra pas, même s'il mourra là. 14 Je disperserai tout vent qui est autour de lui pour l'aider, et toutes ses troupes; et je tirerai l'épée après eux. 15 Et ils sauront que je suis l'Alam, quand je les disperserai parmi les nations, et les disperserai dans les pays. 16 Mais je laisserai quelques hommes d'entre

eux de l'épée, de la famine et de la peste, afin qu'ils puissent déclarer toutes leurs abominations parmi les nations qui les emportent; et ils sauront que je suis l'Alam, de la famine et de la peste.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

quelques-uns...: Hébr. hommes de nombre

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiél 12:17 569 Ézéchiél 13:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Fils de l'homme, mange ton pain avec tremblement, et bois ton eau avec tremblement et avec prudence; 19 et dis au peuple du pays: Ainsi parle le Sauveur AHAYAH, des habitants de YaRaWaShaLaM, et du pays de YaShaRa'AhLa WW; ils mangeront leur pain avec précaution, et ils boiront leur eau avec étonnement, afin que sa terre soit dévastée de tout ce qui est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et il y aura là les villes habitées, à cause de la violence de tous ceux qui y habitaient.

Et vous saurez que je suis l'Alam AHAYAH.

Et la parole de l'Alam AHAYAH vint à moi, disant: 22 Fils de l'homme, qu'est-ce qui prouve que vous avez dans le pays de YaShaRa'AhLa'W, disant: Les jours sont prolongés, et toute vision échoue? 23 Dis-leur donc: Ainsi parle

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Car il n'y aura plus de vision vaine, ni de divination flatteuse dans la maison de YaShaRa'AhLa, 25 Car je suis l'Alam, (Eternal) AHAYAH: Je parlerai, et la parole que je parlerai viendrai; elle ne sera plus prolongée; car de vos jours, Ô maison rebelle, je dirai la parole, et je l'accomplirai, dit le Sauveur AHAYAH.

La parole de l'Alam AHAYAH est venue à moi, en disant:

27 Fils de l'homme, voici, ceux de la maison de YaShaRa'Ahla Wy'shra'l, disent: La vision qu'il voit est pour de nombreux jours à venir, et il prophétise des temps lointains. 28 C'est pourquoi dis-leur: Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Il n'y aura plus aucune de mes paroles à désirer, mais la parole que j'ai dite sera faite, dit le Sauveur AHAYA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et la parole de l'Alam fut adressée à moi, en disant: 2 Fils de l'homme, prophétise contre les prophètes de YaShaRa'Ahla, qui prophétisent, et dis à ceux qui prophétisent de leur cœur: Écoutez la parole de l'Alam, AHAYA, 3: Ainsi parle le Sauveur, AHAYA; Malheur aux prophètes insensés, qui suivent leur propre esprit, et qui n'ont rien vu! 4 O YaShaRa'AhLa, tes prophètes sont comme les renards dans les déserts. 5 Vous n'êtes pas montés dans les fossés,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et ma main sera sur les prophètes qui voient la vanité, et cette maison ne sera pas écrite, et ils ne seront pas dans l'assemblée; et ils ne seront pas dans l'assemblée. 9 Et ma main sera sur les prophètes qui verront la vanité, et ils ne seront pas dans l'assemblée.

Et ils n'entreront pas dans le pays de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l; et vous saurez que je suis le Sauveur AHAYAH.

10 Car, parce qu'ils ont séduit mon peuple, disant: Paix, et il n'y avait pas de paix, et un seul

12 Voici, quand la muraille tombera, ne vous dira pas: Où est la caverne avec laquelle vous l'avez dévoré? 13 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Je la renverserai même d'un vent orageux dans ma fureur; et il y aura une pluie débordante dans ma colère, et de grandes pierres de grêle dans ma fureur pour la consumer. 14 Ainsi je briserai la muraille que vous avez dévorée d'un mort intempéré, et je la ferai descendre d'un vent orageux dans ma fureur; et la fondation de celle-ci sera découverte, et elle tombera, et vous serez consumés au milieu de celle-ci; et vous saurez que je suis l'Alam (Eternal) AHAYE n'est pas la nuance, et que la nuance n'est pas la nuance, et que la nuance n'est pas la nuance, et que la nuance ne sera pas la nuée.

De même, fils de l'homme, mets ta face contre les filles de ton peuple qui prophétisent de leur propre cœur, et prophétise contre elles 18 et dis: Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Malheur aux femmes qui ont cousu des oreillers à tous les emmanchures, et faites des mouchoirs sur la tête de toute stature pour chasser les âmes!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 19 Et allez-vous polluer à la recherche des âmes de mon peuple, et voulez-vous que les âmes qui viennent à vous?

20 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, je suis contre vos oreillers, avec lesquels vous chassez les âmes pour les faire voler, et je les déchirerai de vos bras, et je laisserai aller les âmes que vous chassez pour les faire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Je déchirerai aussi vos mouchoirs, je délivrerai mon peuple de votre main, et ils ne seront plus dans votre main pour être chassés; et vous saurez que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH 22. Parce que par le mensonge vous avez rendu le coeur des justes tristes, que je n'ai pas rendus tristes, et fortifié les mains des méchants, qu'il a fait voler.

ne devrait pas revenir de sa mauvaise voie, en lui promettant la vie: 23 C'est pourquoi vous ne verrez plus de vanité,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ni les divinations divines, car je délivrerai mon peuple de ta main; et vous saurez que je suis l'Alam (Éternel) AHAYAH (Ahaïm).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiel 14:1 570 Ézéchiel 16:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14

2 Et la parole de l'Alam, AHAYAH, vint à moi, disant: 3 Fils de l'homme, ces hommes ont mis leurs idoles dans leur coeur, et ont mis le bloc d'achâts de leur iniquité devant leur visage: devrais-je être interrogé par eux? 4 C'est pourquoi, leur parler et leur dire: Ainsi parle le Sauveur, AHAYAH: Tout homme de la maison de YaShara, Ahla, qui installe ses idoles dans son coeur, et qui met le bloc d'achâts de son iniquité devant son visage, et qui vient au prophète; moi, l'Alam, AHAYAH, AHAYAH, répond à celui qui vient selon la multitude de ses idoles; 5 afin que je prenne la maison de YaShara, Ahla, à travers moi, ils sont tous à l'intérieur de leur coeur.

6 Dis donc à la maison de YaShaRa'Ahla: Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Repentez-vous, et détournez-vous de vous-mêmes de votre

Et si le prophète s'égare de toutes vos abominations.* 7 Car chacun de la maison de YaShaRa'AhLa, ou de l'étranger qui séjourne à YaShaRa'AhLa, je suis tout ce qui se sépare de moi, et qui pose ses idoles dans son cœur, et qui met devant son visage la pierre d'achoppement de son iniquité, et qui vient à un prophète pour s'enquérir de lui à mon

sujet; moi, l'Alam, je serai l'AHAYAH, je lui répondrai par moi-même: 8 et je mettrai mon visage contre cet homme, et je lui ferai un signe et un proverbe, et je le retrancherai du milieu de mon peuple; et vous saurez que je suis l'Alam, et que mon peuple ne sera pas mort.

12 La parole de l'Alam fut de nouveau adressée à moi, en ces termes: 13 Fils de l'homme, quand le pays pèchera contre moi en s'irritant, j'étendrai ma main sur lui, je briserai le bâton de son pain, et j'enverrai la famine dessus, et j'en retrancherai les hommes et les bêtes. 14 Ces trois hommes, Noé, Daniel et Job, y étaient, mais ils devaient délivrer leurs âmes par leur justice, dit le Sauveur AHAYA.

15 Si je fais passer par le pays des bêtes bruyantes, et qu'elles le gâtent, afin qu'il soit dévasté, et que personne ne passe à cause des bêtes, 16 bien que ces trois hommes y aient été, comme je suis vivant, dit le Sauveur AHAYA,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ils ne délivreront ni fils ni filles; ils ne seront délivrés que, mais le pays sera dévasté. 17 Si j'apporte l'épée sur ce pays, et que je dise: Épée, pars dans le pays, et que j'en retranche les hommes et les bêtes, 18 bien que ces trois hommes y aient été, comme je suis vivant, dit le Sauveur AHAYA, ils n'y délivreront point.

fils et filles, mais ils ne seront délivrés qu'eux-mêmes.

19 Si j'envoie une peste dans ce pays, et que je répande ma fureur sur lui dans le sang, pour en retrancher l'homme et la bête, 20 si Noé, Daniel et Job y étaient, comme je vis, dit le Sauveur AHAYAH, ils ne délivreront ni fils ni fille, mais ils délivreront leurs propres âmes par leur justice. 21 Car ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Combien plus quand j'enverrai mes quatre jugements douloureux sur YaRaWaShaLaM

L'épée et la famine,

et la bête bruyante, et la peste, pour en retrancher l'homme et la bête?§

¶ Et voici, il restera un reste qui sera fait sortir, fils et filles; voici, ils sortiront vers vous, et vous verrez leur voie et leurs actions; et vous serez consolés au sujet du mal que j'ai fait venir sur YaRaWaShaLaM

23 Et ils vous consoleront, quand vous verrez leurs voies et leurs actions,

Et vous saurez que je n'ai pas fait sans cause tout ce que j'ai fait en elle, dit le Sauveur AHAYA.

15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et la parole de l'Alam AHAYAH vint à moi, en disant: 2 Fils de l'homme: Qu'est-ce que la vigne plus qu'un arbre, ou qu'une branche qui est parmi les arbres de la forêt? 3 Le bois en sera-t-il pris pour faire quelque ouvrage? Ou les hommes en prendront-ils une épingle pour y accrocher quelque vase? 4 Voici, elle est jetée au feu pour combustible; le feu

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Voici, lorsqu'il fut tout entier, il n'y eut point d'œuvre; combien moins il n'y en aura pas encore pour quelque oeuvre que ce soit, quand le feu aura disparu.

Il l'a dévoré, et il est brûlé?

6 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYA: Comme le vignetier parmi les arbres de la forêt que j'ai donné au feu pour le combustible, ainsi je donnerai les habitants de YaRaWaShaLaM 7. Et je mettrai ma face contre eux; ils sortiront d'un feu, et un autre feu les dévorera; et vous saurez que je suis l'Alam AHAYA, quand je mettrai ma face contre eux. 8 Et je détruirai le pays, parce qu'ils ont commis une faute, dit le Sauveur AHAYA.

pour connaître ses abominations, 3 et dire: Ainsi parle le Sauveur AHAYAH à YaRaWaShaLaM,

de Canaan, ton père était Amoréen, et ta mère était Hittite. 4 Et quant à ta nativité, le jour où tu naquits, ton nombril n'a pas été coupé, et tu n'as pas été lavé dans l'eau pour te soutenir; tu n'as pas été salé.

Découpe de l'héb. ou habitation

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ezéchiél 16:5 571 Ezéchiél 16:39

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Aucun oeil ne t'a fait pitié pour t'en faire quelque chose, pour avoir pitié de toi; mais tu as été jeté dehors dans le champ ouvert, au sort de ta personne, le jour où tu es né. 6 Quand je suis passé près de toi, et que je t'ai vu pollué dans ta propre chair,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le sang, je t'ai dit quand tu étais

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Je t'ai fait multiplier comme le bourgeon des champs, et tu as augmenté, et tu as grandi, et tu as grandi, et tu es venu à d'excellents ornements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

tes seins sont façonnés, et tes cheveux grandissent, tandis que tu étais nu et nu.§** 8 Quand je passai près de toi, et je te regardai, voici, ton temps était le temps de l'amour; et je t'étendis ma jupe, et je t'ai couvert de nudité; oui, je t'ai juré, et je suis entré dans une alliance avec toi, dit le Sauveur AHAYAH, et tu es devenu à moi. 9 Alors je t'ai lavé d'eau, oui, je t'ai lavé par la suite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Je t'ai revêtu aussi d'oeuvres brodées, je t'ai mis de la peau, et je t'ai ceint de fin lin, et je t'ai couvert de soie. 11 Je t'ai mis aussi des ornements, et je t'ai mis des bracelets sur tes mains, et une chaîne sur ton cou. 12 Et je t'ai mis un bijou sur tes mains.

Le front, les boucles d'oreilles à tes oreilles, et une belle couronne sur ta tête.13 Tu étais ainsi revêtu d'or et d'argent, et ton vêtement était de fin lin, et de soie, et de travail broyé; tu mangeais de la fleur de farine, et du miel, et de l'huile; et tu étais très beau, et tu prospérais dans un royaume. 14 Et ta renommée sortit parmi les nations pour ta beauté; car elle était parfaite par ma comédie, que je t'avais mise, dit le Sauveur AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais tu t'es confié en ta beauté, tu as joué la prostituée à cause de ta renommée, et tu as répandu tes impudicités sur tous ceux qui passaient; c'était la sienne. 16 Tu as pris de tes vêtements, et tu as mis tes hauts lieux de couleurs diverses, et tu as joué la prostituée sur ce

coup-là; ce n'est pas comme cela que tu viendrais, et ce ne sera pas ainsi. 17 Tu as aussi pris tes beaux bijoux d'or et d'argent que j'avais.

18 Et je t'ai pris, et je me suis fait devenir moi-même.

des siècles d'hommes, et s'est engagé avec eux,

tes vêtements broyés, et tu les couvriras; et tu mettras devant eux mon huile et mes parfums.

Ma viande que je t'ai donnée, de la fleur de farine, de l'huile et du miel, avec laquelle je t'ai nourrie, tu l'as mise.

20 Tu as pris tes fils et tes filles, que tu m'as portées, et tu les as sacrifiées pour être

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Tu as tué mes enfants, et tu les as livrés pour les faire passer par le feu pour eux? 22 Et dans toutes tes abominations et tes prostitutions, tu ne t'es pas souvenu des jours de ta jeunesse, quand tu étais nu et nu, et qu'il était pollué dans ton sang. 23 Et il arriva après toute ta méchanceté, (malheur, malheur à toi! dit le Sauveur AHAYAH;) 24 Que tu as été dévoré.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Tu as bâti ton haut lieu à chaque tête du chemin, et tu as fait de ta beauté une horreur, et tu as ouvert tes pieds à tous ceux qui passaient, et multiplié tes prostitutions. 26 Tu as aussi commis la fornication avec les Égyptiens tes voisins, grands de chair, et tu as augmenté tes prostitutions, pour m'irriter. 27 Voici, j'ai étendu ma main sur toi, et j'ai diminué ta nourriture ordinaire, et je t'ai livré à la volonté de ceux qui te haïssent, les filles des Philistins, qui sont

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu as aussi joué la prostituée avec les Assyriens, parce que tu étais insatiable; oui, tu as joué la prostituée avec eux, et pourtant tu n'as pas pu être rassasié. 29 Tu as multiplié ta fornication dans le pays de Canaan jusqu'à Chaldée, et pourtant tu n'as pas été rassasié par la présente. 30 Combien ton coeur est faible, dit-il.

le Sauveur AHAYA, vu que tu fais toutes ces choses, l'œuvre d'une prostituée impérieuse

31 En ce que tu bâtis ta place éminente dans la tête de tous les chemins, et que tu rends ta haute place

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Mais comme une femme qui commet l'adultère, qui prend des étrangers à la place de son mari! 33 Ils donnent des cadeaux à toutes les prostituées; mais tu donnes

tes dons à tous tes amants, et les engage, afin qu'ils viennent à toi de tous côtés pour ta prostitution.

Et le contraire est en toi d'autres femmes dans tes prostitutions, alors que personne ne te suit pour commettre des prostitutions; et en ce que tu donnes une récompense, et qu'aucune récompense ne t'est donnée, tu es donc contraire.

35 C'est pourquoi, prostituée, écoute la parole de l'Alam, AHAYA 36:

37 Voici, je rassemblerai tous tes amants, avec lesquels tu as pris plaisir, et tous ceux que tu as aimés, avec tous ceux que tu as haïs; je les rassemblerai même autour de toi, et je découvrirai ta nudité pour qu'ils voient toute ta nudité. 38 Et je te jugerai comme des femmes qui rompent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et moi aussi, j'enduirai le sang et je le jugerai; et je te donnerai le sang en fureur et en jalousie.

Ils te livreront entre leurs mains, et ils jetteront ton haut lieu, et briseront tes hauts lieux; ils te dépouilleront aussi de tes vêtements, et prendront tes beaux bijoux, et te laisseront nue et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiel 16:40 572 Ézéchiel 17:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Et ils brûleront tes maisons au feu, et ils t'exécuteront devant beaucoup de femmes; et je te ferai cesser de jouer la prostituée, et tu ne donneras plus d'argent. 42 Je ferai ainsi reposer ma fureur envers toi, et ma jalousie s'éloignera de toi, et je serai tranquille, et je ne serai plus irrité. 43 Parce que tu ne t'es pas souvenu des jours de ta jeunesse, mais tu m'as fait fructifier dans toutes ces choses; voici, je rétribuerais aussi ta voie sur ta tête, dit le Sauveur AHAYAH; et tu ne commettras pas cette honte au-dessus de toutes tes abominations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, quiconque utilise des proverbes utilisera ce proverbe contre toi, en disant: Comme est la mère, ainsi est sa fille. 45 Tu es ta mère, fille qui méprise son mari et ses enfants; et tu es la soeur de tes soeurs, qui ont légué leurs maris et leurs enfants; ta mère était un Hittite, et ton père un Amoréen. 46 Et ta sœur aînée est Samarie, elle et ses filles qui habitent à ta gauche; et ta sœur cadette, qui habite à ta droite, est Sodome et ses filles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

n'as-tu pas suivi leurs voies, et n'as-tu pas agi selon leurs abominations?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Comme je suis vivant, dit le Sauveur AHAYAH, Sodome, ta soeur, n'a pas fait, elle et ses filles, comme tu l'as fait, toi et tes filles. 49 Voici, c'était l'iniquité de Sodome, l'orgueil, la plénitude du pain, et la danse de l'abnégation, en elle et dans ses filles, et elle n'a pas fortifié la main des pauvres et des nécessiteux. 50 Ils étaient hautains, et ils se livraient à l'abomination devant moi; c'est pourquoi je les ai enlevés comme je l'ai vu. 51 Et Samarie n'a point commis de mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

52 Toi aussi, qui as jugé tes soeurs, porte ta honte pour tes péchés que tu as commis plus abominables qu'eux; ils sont plus justes que toi; oui, sois confondue, et porte ta honte, en ce que tu as justifié tes soeurs. 53 Quand je ramènerai leur captivité, la captivité de Sodome et de ses filles, et la captivité de Samarie et de ses filles, je ramènerai la captivité de tes captifs au milieu d'eux; 54 afin que tu portes ta propre honte, et que tu sois confondue dans tout ce que tu as fait, en ce que tu es un réconfort pour eux. 55 Quand Sodome et ses filles retourneront à leur ancien domaine, Samarie et ses filles retourneront à leur ancien domaine, alors toi et tes filles retourneront à votre ancien domaine. 56 Car ta soeur Sodome n'a pas été mentionnée par ta bouche au jour de ton orgueil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Avant que ta méchanceté n'ait été découverte, comme au temps de ton opprobre envers les filles de Syrie, et tout ce qui est autour d'elle, les ruses des Philistins, qui te méprisent autour d'elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

59 Car ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Je serai né éthylewdnessetthineabominations,saitheAlam (Eternal) AHAYAH

C'est vrai.

traite avec toi comme tu l'as fait, qui a méprisé le serment en transgressant l'alliance.

61 Alors tu te souviendras de tes voies, et tu auras honte, quand tu recevras tes soeurs, ton aînée et ta cadette; et je te les donnerai pour filles, mais pas par ton alliance. 62 Et j'établirai mon alliance avec toi, et tu sauras que je suis l'Alam.

(Éternel) AHAYAH 63 : (Afin que tu te souviennes, que tu sois confondu, et que tu n'ouvres plus ta bouche à cause de

ta honte, quand je suis pacifié envers toi pour tout ce que tu as fait, dit le Sauveur AHAYA.

17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et la parole de l'Alam AHAYAH est venue à moi, en disant: 2 Fils de l'homme, fais une énigme, et parle une parabole à la maison de YaShaRa'AhLa W. 3 Et dis: Ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Un grand aigle avec de grandes ailes, ailées, pleines

4 Il cultiva le sommet de ses jeunes rameaux, et le transporta dans un pays de trafic; il le plaça dans une ville de marchands.

5 Il prit aussi de la semence du pays, et le planta dans un champ fécond; il le plaça par de grandes eaux, et le plaça dans un champ fertile.

6 Et elle grandit, et devint une vigne étendue de basse stature, dont les branches se tournèrent vers l'asawillowtre.

7 Il y avait aussi un autre grand aigle avec de grandes ailes et de nombreuses plumes; et voici, cette vigne pencha ses racines vers lui, et tira ses branches vers lui, afin qu'il l'arrose par les sillons de sa plantation. 8 Elle fut plantée dans un bon sol par de grandes eaux, afin qu'elle produise des sarments, et qu'il y ait des sarments.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Dis: Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Est-ce qu'il prospérera? N'en tirera-t-il pas les racines, et en coupera le fruit, afin qu'il se flétrisse? Il se flétrira dans toutes les feuilles de sa source, sans grande puissance ni beaucoup de gens pour l'arracher par ses racines. 10 Oui, voici, étant planté, il prospérera? Ne se flétrira-t-il pas complètement, quand le vent d'orient le touchera? Il se flétrira dans les sillons où il a grandi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et la parole de l'Alam fut adressée à moi en ces termes: 12 Dis à la maison rebelle: Ne savez-vous pas ce que ces choses signifient? Dites-leur: Voici, le roi de Babylone est venu à YaRaWaShaLaM, et il a pris la

§ 16.39 ton beau...: Héb. instruments de ton ornement ** 16.46 ton plus jeune: Héb. moins que toi † 16.47 comme si...: ou, c'était

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

lothed comme une petite chose, 16.56 mentionné: Héb. pour un rapport, ou, entendre §§ 16.56 fierté: Héb. fiertés, ou, Excellences *** 16.57

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Syrie: Héb. Aram ††† 16.57 mépris: ou, le butin 16.58 porté: Héb. porté * 17.3 plongeurs...: Héb. embroi- dering

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et il a pris de la postérité du roi, et il a fait alliance avec lui, et il a prêté serment de lui; il a aussi pris les puissants des

la terre:§ 14 afin que le royaume soit à la base, afin qu'il ne s'élève pas lui-même, mais qu'en gardant son alliance

15 Mais il se rebella contre lui en envoyant ses ambassadeurs en Égypte, afin qu'ils lui donnent des chevaux et beaucoup de gens. Est-ce qu'il prospérera? Échappera-t-il qui fait de telles choses? Ou violera-t-il l'alliance, et sera délivré? 16 Comme je vis, dit le Sauveur AHAYAH, certainement dans le lieu où le roi habite qui l'a fait roi, dont il méprise le serment, et dont il rompt l'alliance, même avec lui au milieu de Babylone, il mourra. 17 Pharaon, avec son armée puissante et sa grande troupe, ne le fera pas dans la guerre, en faisant monter des montures et en bâtissant des forts, pour exterminer beaucoup de personnes. 18 Il méprisa le serment en rompant l'alliance, quand voici, il avait donné sa main, et il n'a pas fait toutes ces choses, il ne s'échappera pas. 19 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Comme je vis, certainement mon serment qu'il a méprisé, et mon alliance qu'il a rompue, je le rendrai sur sa tête.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je le ferai venir à Babylone, et je plaiderai auprès de lui pour sa faute qu'il a commise contre moi.

Et tous ses fugitifs, avec toutes ses troupes, tomberont par l'épée, et ceux qui restent seront dispersés vers tous les vents; et vous saurez que je

l'Alam (Eternal) AHAYAH l'a parlé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Je prendrai aussi de la plus haute branche du haut cèdre, et je la poserai; je cultiverai du haut de ses jeunes rameaux une jeune fille tendre, et je la planterai sur une haute montagne et éminente; 23 Sur la montagne de la hauteur de YaShaRa'Ahla

24 Et tous les arbres des champs sauront que moi, l'Alam, j'ai fait descendre l'arbre haut, ont élevé l'arbre bas, ont séché l'arbre vert, et ont fait fleurir l'arbre sec; moi, l'Alam, j'ai parlé et je l'ai fait.

18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La parole de l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH est de nouveau venue à moi, en disant: 2 Que voulez-vous dire, que vous utilisez ce proverbe qui concerne le pays de YaShaRa'AhLa AHAYAH, en disant: Les pères ont mangé des raisins aigres, et les dents des enfants sont mises sur le bord? 3 Comme je vis, dit le Sauveur AHAYAH, vous n'aurez plus l'occasion d'utiliser ce proverbe dans YaShaRa'AhLa AH. 4 Voici, toutes les âmes sont à moi, comme l'âme du père, ainsi est à moi l'âme du fils: l'âme qui pêche, elle mourra.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Mais si un homme est juste, et qu'il fasse ce qui est légitime et juste, 6 et qu'il n'a pas mangé sur les montagnes, et qu'il n'a point levé les yeux sur les idoles de la maison de YaShaRa'Ahla, et qu'il n'a point souillé sa femme voisine, et qu'il ne s'est point approché d'une femme menstruelle, 7 et qu'il n'en a point opprimé, mais qu'il n'a rendu à son débiteur son gage, qu'il n'a gâté personne par la violence, qu'il n'a donné son pain aux affamés, et qu'il n'a couvert le nu d'un vêtement, 8 que celui qui n'a pas donné sur l'usure, et qu'il n'a pris aucune augmentation,

qui a retiré sa main de l'iniquité, qui a exécuté le vrai jugement entre l'homme et l'homme, 9 qui a marché dans mes statuts, et qui a gardé mes jugements, pour faire vraiment; il est juste, il vivra, dit le Sauveur AHAYAH.

10 S'il engendra un fils qui est un voleur, un effusion de sang, et qui fait comme l'un d'eux,
11 et qui n'a rien de ces liens, mais qui a mangé sur les montagnes, et qui s'est souillé,

12 Hath opprima les pauvres et les indigents, il s'est gâté par la violence, il n'a pas rétabli le
gage, il a levé les yeux sur les idoles, il a commis l'abomination, 13 Hath a donné sur l'usure,
et il a pris de l'expansion; vivra-t-il alors? Il ne vivra pas; il a fait toutes ces abominations,

il mourra, son sang sera sur lui.§

Et voici, s'il engendra un fils, qui verra tous les péchés qu'il a commis à son père, et qui ne
les considérera pas, et qui n'en fera pas autant, 15 qui n'aura point mangé sur les
montagnes, et qui n'aura point levé les yeux sur les idoles de la maison de YaShaRa'AhLa,
mais qui n'aura point souillé sa femme, 16 qui n'aura point opprimé personne, qui n'aura
pas refusé le gage, et qui n'aura pas gâté par la violence, mais qui aura donné son pain à
ceux qui ont faim,

17 Celui qui a enlevé sa main aux pauvres, qui n'a pas reçu d'usure ni d'augmentation, qui a
exécuté mes jugements, qui a marché dans mes statuts; il ne mourra pas pour l'iniquité de
son père, il vivra. 18 Quant à son père, parce qu'il a cruellement opprimé, il a gâté son frère
par la violence, et il a fait ce qui n'est pas bon parmi son peuple, voici, il mourra dans son
iniquité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

20 L'âme qui pêche, elle mourra; le fils ne portera pas l'iniquité du père, et le père ne
portera point l'iniquité du fils; la justice des justes sera sur lui, et la méchanceté des
méchants sera sur lui.

Mais si les méchants se détournent de tous les péchés qu'il a commis, et observent toutes
mes lois, et font ce qui est légitime et juste, il vivra certainement, il ne mourra pas.

22 Toutes ses transgressions qu'il a commises, elles ne lui seront point mentionnées; il vivra
dans sa justice qu'il a faite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

Ézéchiel 18:23 574 Ézéchiel 20:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

23 Ai-je du plaisir à ce que les méchants meurent? dit le Sauveur AHAYA, et n'est-ce pas
pour qu'il revienne de ses voies, et qu'il vive?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Mais quand le juste se détournera de sa justice, et commettra l'iniquité, et fera-t-il selon toutes les abominations que fait le méchant, vivra-t-il? Toute sa justice qu'il a faite ne sera pas mentionnée; dans sa faute qu'il a passée, et dans son péché qu'il a péché, il mourra en eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et vous dites: La voie du Sauveur n'est-elle pas égale? 26 Lorsqu'un juste se détourne de sa justice, commet l'iniquité, et y meurt; car son iniquité qu'il a commise, il mourra. 27 Et quand le méchant se détournera de sa méchanceté qu'il a commise, et fera ce qui est légitime et juste, il sauvera son âme. 28 Parce qu'il considère et se détourne de toutes ses transgressions qu'il a commises, il vivra, il ne mourra pas. 29 Pourtant, dit la maison de YaShara'Ahla, W (y'shra'l), La voie du Sauveur n'est pas égale.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 C'est pourquoi je te jugerai, maison de YaShaRa'Ahla, chacun selon ses voies, dit le Sauveur AHAYA. Repentez-vous, et détournez-vous de toutes vos transgressions, et l'iniquité ne sera pas votre ruine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Jetez loin de vous toutes vos transgressions, par lesquelles vous avez transgressé, et faites de vous un coeur nouveau et un esprit nouveau; car pourquoi mourrez-vous, maison de YaShaRa'AhLa'W' (y'shra'l)? 32 Car je n'ai point de plaisir à la mort de celui qui meurt, dit le Sauveur AHAYAH; pourquoi vous tourner et vivrez-vous.

19

2 Et dis: Qu'est-ce que ta mère? Lionne: Elle s'est couchée parmi les lions, elle a nourri ses petits lions. 3 Et elle a élevé une de ses petits lions; elle est devenue un jeune lion, et elle a appris à attraper la proie; elle a dévoré des hommes. 4 Les nations aussi l'ont entendu, il a été pris dans leur fosse, et on l'a amené avec des chaînes au pays d'Égypte. 5 Elle a vu qu'elle avait attendu, et son espérance a été perdue, puis elle a pris une autre de ses petits lions, et en a fait un jeune lion. 6 Il est monté et descendu parmi les lions, il est devenu un jeune lion, et il a appris à attraper la proie, et a dévoré des hommes. 7 Et il connaissait leurs palais déserts, et il a fait perdre leurs villes; et les chefs de YaShaRa'AhLa W.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais ils se rebellèrent contre moi, et ils ne voulurent pas m'écouter; chacun ne rejeta point les abominations de ses yeux, et ils n'abandonnèrent pas les idoles d'Égypte; et je dis: Je répandrai ma fureur sur eux, pour accomplir ma colère contre eux au milieu du pays d'Égypte. 9 Mais j'ai agi à cause de mon nom, afin qu'elle ne soit pas polluée devant les nations, parmi lesquelles ils étaient, aux yeux desquelles je me suis fait connaître, en les faisant sortir du pays d'Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi je les ai fait sortir du pays d'Égypte, et je les ai amenés dans le désert. 11 Je leur ai donné mes statuts, et je leur ai fait connaître mes jugements, qui, s'il y a quelqu'un, vivra.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiel 20:12 575 Ézéchiel 20:47

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Je leur donnai aussi mes sabbats, pour être un signe entre moi et eux, afin qu'ils sachent que je suis l'Alam, AHAYAH, qui les sanctifie. 13 Mais la maison de YaShaRa'AhLa, se révolta contre moi dans le désert; ils ne marchèrent point dans mes statuts, et ils méprisèrent mes jugements, qui, si un homme le fait, vivront même en eux; et mes sabbats, ils furent très luttés; et je dis: Je répandrais ma fureur sur eux dans le désert, pour les consumer. 14 Mais j'ai agi à cause de mon nom, afin qu'il ne soit pas pollué devant les nations, aux yeux desquels je les ai fait sortir. 15 Et je leur ai aussi levé la main dans le désert,

16 Parce qu'ils méprisaient mes jugements et ne marchaient pas dans mes statuts, mais qu'ils souillaient mes sabbats; car leur coeur allait après leurs idoles. 17 Mais mon œil n'avait pas été épargné.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Mais je dis à leurs enfants dans le désert: Ne marchez pas dans les statuts de vos pères, n'observez pas leurs jugements, et ne vous souillez pas avec leurs idoles. 19 Je suis l'Alam AHAYAH; marchez dans mes statuts, et gardez mes jugements, et faites-les; 20 et sanctifiez mes sabbats; et ils seront un signe entre moi et vous, afin que vous sachiez que je suis l'Alam AHAYAH, votre AHBA 21; mais les enfants se rebellèrent contre moi; ils ne marchèrent pas dans mes statuts, et ne gardèrent pas mes jugements pour les faire, ce qui, s'il y a un homme, il vivrait en eux; ils ont pollué mes sabbats; puis je dis: Je répandrais ma fureur sur eux, pour accomplir ma colère contre eux dans le désert. 22 Mais je retirerai ma main, et je les

expulsai à cause de mon nom, afin qu'ils ne fuyaient pas mes territoires, parce qu'ils fuyaient dans le désert, et que je les évacuis, et que je les m'empêchais dans le désert.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 C'est pourquoi je leur donnai aussi des lois qui n'étaient pas bonnes, et des jugements par lesquels ils ne devaient pas vivre, 26 et je les souillai par leurs propres dons, en ce qu'ils firent passer par le feu tout ce qui ouvre le ventre, afin que je les rende désolés, afin qu'ils sachent que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH.

27 C'est pourquoi, fils de l'homme, parle à la maison de YaShaRa'Ahla, et dis-leur: Ainsi parle le Sauveur AHAYA:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En cela, vos pères m'ont blasphémé, en ce qu'ils ont commis une faute contre moi. § 28 Car quand je les ai amenés dans le pays, pour ce que j'ai levé la main pour le leur donner, ils ont vu toutes les hautes collines et tous les arbres épais, et ils y ont offert leurs sacrifices, et là ils ont présenté la provocation de leur offrande; là aussi ils ont fait leur agréable odeur, et ont versé là leurs libations. 29 Je leur ai dit: Quel est le haut lieu où vous allez? Et son nom est appelé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Bama jusqu'à ce jour.** 30 Pourquoi dites-vous à la maison de YaShaRa'AhLa W, (y'shra'l), Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Êtes-vous pol-lués selon la manière de vos pères? et faites-vous la prostitution selon leurs abominations? 31 Car lorsque vous offrirez vos dons, lorsque vous ferez passer vos fils par le feu, vous vous polluerez de toutes vos idoles, jusqu'à ce jour; et je serai interrogé par vous, ô maison de

32 Et ce qui vient dans votre esprit ne sera point du tout, afin que vous disiez: Nous serons comme les nations, comme les familles des pays, pour servir le bois et la pierre.

♪ Comme je vis, dit

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Je vous ferai sortir du peuple, et je vous rassemblerai des pays où vous êtes dispersés, d'une main puissante, et d'un bras étendu, et d'une fureur répandue. 35 Je vous ferai entrer dans le désert du peuple, et là je vous plaiderai face à face. 36 Comme je l'ai demandé à vos pères dans le désert du pays d'Égypte, ainsi je vous plaiderai, dit le Sauveur AHAYA.

Je vous ferai passer sous la verge, et je vous ferai entrer dans le lien de l'alliance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je les ferai sortir du pays où ils séjournent, et ils n'entreront pas dans le pays de YaShaRa'AhLa H.W. (y'shra'l): et vous saurez que je suis l'Alam AHAYAH 39.. Pour vous, maison de YaShaRa'AhLa H.W. (y'shra'l), ainsi parle le Sauveur AHAYAH; allez, servez-vous chacun de ses idoles, et ensuite aussi, si vous ne m'écoutez pas; mais polluez mon QaDa'h W.W. N'appellez plus avec vos dons, et avec vos idoles. 40 Car dans la montagne de QaDa'Sh W.W., dans la montagne de la hauteur de YaShaRa'AhLa H.W.W., je veux que vous m'acceptiez toutes les choses du Sauveur AHAYAH, où toutes les choses de YaShaR'Ah'H.W.

vous avez été dispersés, et je serai sanctifié en vous devant les païens.§§ 42 Et vous saurez que je suis l'Alam AHAYAH

43 Et vous vous souviendrez de vos voies et de toutes vos actions, dans lesquelles vous avez été souillés; et vous vous ôterez à vos yeux pour tous vos maux que vous avez commis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et vous saurez que je suis l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH, quand j'aurai agi avec vous à cause de mon nom, non pas selon vos mauvaises voies, ni selon vos actions corrompues, ô maison de YaShaRa'AhLa AH.W. (y'shra'l), dit le Sauveur AHAYAH.

45 Et la parole de l'Alam fut adressée à moi, en ces mots: 46 Fils de l'homme, tourne ta face vers le midi, et jette ta parole vers le midi, et prophétise contre la forêt des champs du midi. 47 Et dis à la forêt du midi: Écoute la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH: Ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Voici, je vais allumer un feu en toi,

Ezéchiel 20:48 576 Ezéchiel 21:32

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Et toute chair verra que moi, l'Alam, je l'ai allumée; elle ne s'éteindra point. 49 Et je dis: Ah! sauveur AHAYA! ils disent de moi: Ne parle-t-il pas de paraboles?

21

Et la parole de l'Alam AHAYAH vint à moi, disant: 2 Fils de l'homme, tourne ta face vers YaRaWaShaLaM

Et laisse tomber ta parole vers les lieux de QaDaSh, et prophétise contre le pays de YaShaRa'AhLa.

3 Et tu diras au pays de YaShaRa'AhLa W, Ainsi parle l'Alam AHAYAH AHAYAH: Voici, je suis contre toi, et j'arracherai mon épée de sa gaine, et je retrancherai de toi les justes et les méchants. 4 En voyant que je retrancherai de toi les justes et les méchants, mon épée sortira

de sa gaine contre toute chair du midi au septentrion; 5 afin que toute chair sache que moi, l'Alam AHAYAH, j'ai tiré mon épée de sa gaine; elle ne reviendra plus. 6 Soupir donc, fils de l'homme, avec la rupture de tes reins, et avec l'amertume soupire devant leurs yeux. 7 Et il sera, quand ils te diront: C'est pourquoi tu te soupireras?

toutes les mains seront faibles, tout esprit s'évanouira, et tous les genoux seront faibles comme de l'eau; voici, il vient, et sera amené à passer, dit le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 La parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH vint à moi, en disant: 9 Fils de l'homme, prophétise, et dis: Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH; Dis: Une épée, une épée est aiguisée, et aussi furbiée; 10 Elle est aiguisée pour faire un massacre douloureux; elle est furbinée pour briller; ferions-nous de la joie?

11 Et il l'a donnée à la fourrure, afin qu'elle soit manipulée; cette épée est aiguisée, et c'est un arbre, pour la livrer entre les mains de l'assassin. 12 Crie et hurle, fils de l'homme; car elle sera sur mon peuple,

il y aura sur tous les princes de YaShaRa'AhLa (y'shra'l): les terreurs à cause de l'épée seront sur mon peuple: frappez là-bas-

13 Parce qu'il s'agit d'une épreuve, et que si l'épée contrevenait à la verge?

Et tu ne prophétises plus, dit le Sauveur AHAYAH. § 14 Fils de l'homme, prophétise, et frappe tes mains ensemble, et que l'épée soit doublée la troisième fois, l'épée des morts; c'est l'épée des grands hommes qui

15 J'ai mis la pointe de l'épée sur toutes leurs portes, afin que leur coeur s'évanouisse, leurs ruines sont multipliées: ah! elle est rendue brillante, elle est enveloppée pour l'abattage.

sur la gauche, où que ton visage soit posé. §§ 17 Je frapperai aussi mes mains ensemble, et je ferai reposer ma fureur: Moi, l'Alam (Eter-nal) AHAYAH, je l'ai dit.

19 Et toi, fils de l'homme, tu t'es fixé deux voies, afin que l'épée du roi de Babylone vienne; les deux hommes sortiront d'un seul pays, et tu choisiras un lieu, tu le choisiras à la tête du chemin vers la ville. 20 Donne un chemin, afin que l'épée vienne à Rabbat des Ammonites, et à Juda à YaRaWaShaLaM

21 Car le roi de Babylone se tenait à l'écart du chemin, à la tête des deux voies, pour utiliser la divina -

Il fit briller ses flèches, il consulta les images, il regarda dans le foie.***†††-----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§§ 23 Et ce sera pour eux comme des faux-rames contre les portes, pour jeter la montagne, et pour construire un fort. divination à leurs yeux, à ceux qui ont prêté serment; mais il appellera à rappeler l'iniquité,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYA: Parce que vous avez fait se rappeler votre iniquité, en ce que vos transgressions sont découvertes, de sorte que dans toutes vos actions vos péchés apparaissent; parce que, je dis, vous êtes venus à la mémoire, vous serez pris de la main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 ¶ Et toi, profane le méchant prince de YaShaRa'Ahla, qui as le jour de la fin de l'iniquité, 26 Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Retire le diadème, et enlève la couronne; ce n'est pas la même chose; exalte celui qui est bas, et abaisse celui qui est haut. 27 Je renverserai, renverserai, renverserai, elle; et ce ne sera plus, jusqu'à ce qu'il soit

Venez à qui il appartient, et je le donnerai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et toi, fils de l'homme, prophétise et dis: Ainsi parle le Sauveur AHAYA à propos des Ammonites, et à propos de leur opprobre; dis: L'épée, l'épée est tirée; car l'abattage est en fureur, pour consumer à cause de l'éclat; 29 Alors ils voient la vanité à toi, pendant qu'ils te diront un mensonge, pour t'amener sur les cous de ceux qui sont tués, des méchants, dont le jour est venu, quand leur iniquité prendra fin. 30 Est-ce que je te ferai retourner dans sa gaine? Je te jugerai dans le lieu où tu as été créé, dans le pays de ta nativité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiel 22:1 577 Ézéchiel 23:4 sera pour le feu; ton sang sera au milieu du pays; tu ne te souviendras plus; car moi, l'Alam, je l'ai parlé.

Et la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH est venue à moi, disant: 2 Maintenant, fils de l'homme, jugeras-tu,

Tu jugeras la ville sanglante? Oui, tu lui montreras toutes ses abominations.* - 3 Alors dis: Ainsi parle le Sauveur AHAYA: La ville a versé du sang au milieu d'elle, afin que son temps vienne, et qu'elle fasse des idoles contre elle-même pour se souiller. 4 Tu es coupable dans ton sang que tu as versé, et tu t'es souillé dans tes idoles que tu as faites; et tu as fait approcher tes jours, et tu es venu jusqu'à tes années; c'est pourquoi je t'ai rendu opprobre aux nations, et tu te moques de tous les pays.

qui sont proches, et ceux qui sont loin de toi, se moqueront de toi, qui es tristement triste et très vexé.§ 6 Voici,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les princes de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), chacun était en toi pour leur pouvoir de verser le sang.** 7 En toi ils ont mis la lumière par father et mère; au milieu de toi ils ont traité par oppression avec l'étranger; en toi ils ont

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Tu as méprisé mes choses de QaDaSh, et tu as profané mes sabbats. 9 En toi sont des hommes qui portent des contes pour répandre le sang; et en toi ils mangent sur les montagnes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et l'un a commis une abomination avec sa femme voisine; et l'autre a souillé sa belle-fille; et l'autre en toi a humilié sa sœur, sa fille paternelle.§§***†† 12 En toi ils ont pris des dons pour répandre le sang; tu as pris l'usure et l'accroissement, et tu as acquis avidement de tes voisins par extorsion, et tu m'as oublié, dit le Sauveur AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, j'ai frappé ma main à ton gain malhonnête que tu as fait, et à ton sang qui a été au milieu de toi. 14 Ton coeur peut-il durer, ou tes mains peuvent-elles être fortes, aux jours où je te traiterai?

15 Et je te disperserai parmi les nations, et je te disperserai dans les pays, et je te dévorerai.

16 Et tu prendras ton héritage en toi-même aux yeux des nations, et tu sauras que je suis l'Alam.

(Eternal) AHAYAH

Et la parole de l'Alam AHAYAH vint à moi, en disant:

18 Fils de l'homme, la maison de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, est pour moi devenue une rouille; ils sont tous de l'airain, de l'étain, du fer, et du plomb, au milieu de la fournaise; ils sont même les rouilles de

19 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYA: Parce que vous êtes tous devenus des drogués, voici, c'est pourquoi je veux m'essuyer.

Je vous rassemblerai au milieu de YaRaWaShaLaM

20.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Oui, je vous rassemblerai, je vous soufflerai dans le feu de ma colère, et vous serez fondus au milieu d'elle. 22 Comme l'argent est fondu au milieu de la fournaise, ainsi vous serez fondus au milieu d'elle; et vous saurez que moi, l'Alam, j'ai répandu sur vous ma fureur.

24 Fils de l'homme, dis-lui: Tu es le pays qui

25 Il y a une conspiration de ses prophètes au milieu d'elle, comme un lion rugissant qui déchire la proie; ils ont dévoré des âmes; ils ont pris le trésor et les choses précieuses; ils ont fait d'elle beaucoup de veuves au milieu d'elle. 26 Ses prêtres ont violé ma loi, et ont profané mes choses QaDaSh W. Ils n'ont fait aucune différence entre QaDaSh W.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Ses princes au milieu d'elle sont comme des loups qui déchirent les sabbats, et lamprofanedamongthem.

28 Et ses prophètes les ont dévorés d'un mort intempestif, voyant van ity, et dévorant des mensonges, en disant: Ainsi parle le Sauveur AHAYAH, quand l'Alam (Eternal) AHAYAH n'a pas parlé. 29 Le peuple du pays a eu recours à l'oppression, et a exercé le vol, et ont

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et je cherchai parmi eux un homme qui ferait la haie, et qui se tiendrait dans le fossé devant moi pour le pays, afin que je ne le détruise point; mais je n'en ai trouvé aucun. 31

C'est pourquoi j'ai répandu sur eux ma dignation, je les ai consumés par le feu de ma colère; j'ai rétribué sur leurs têtes leur propre voie, dit le Sauveur AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La parole de l'Alam AHAYAH est revenue vers moi, en disant: 2 Fils de l'homme, il y avait deux femmes, les coquines d'une mère; 3 et elles se livrèrent à des prostitutions en Égypte; elles se livrèrent à des prostitutions dans leur jeunesse; leurs seins étaient pressés, et là elles broyaient les trayons de leur virginité. 4 Et les noms d'elles étaient Ahola, l'aînée, et Aholiba, sa soeur; et elles étaient à moi, et elles portaient des fils et des filles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ezéchiel 23:5 578 Ezéchiel 23:41

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi furent leurs noms: Samarie est Ahola, et YaRaWaShaLaM, et Aholiba.* 5 Et Ahola se prostitua quand elle était à moi; et elle se dressa sur ses amants, sur les Assyriens ses voisins, 6 qui étaient vêtus de bleu, de capitaines et de chefs, tous des jeunes hommes d'honneur, des cavaliers montés sur des chevaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Elle s'est souillée de toutes leurs idoles, et elle ne l'a pas laissée sortir d'Égypte. Car, dans sa jeunesse, ils sont couchés avec elle, ils ont meurtri les seins de sa virginité, et ils ont répandu leur prostitution sur elle. 9 C'est pourquoi je l'ai livrée entre les mains de ses amants, entre les mains des Assyriens, sur lesquels elle a rongé. 10 Ils ont découvert sa nudité, ils ont pris ses fils et ses filles, et ils l'ont tuée.

par l'épée, et elle devint célèbre parmi les femmes, car elles avaient exécuté le jugement sur elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand sa soeur Aholiba vit cela, elle fut plus corrompue dans son amour démesuré qu'elle, et dans ses prostitutions plus que sa soeur dans ses prostitutions. 12 Elle fit sur les Assyriens ses voisins, ses capitaines et ses chefs vêtus d'un vêtement magnifique, des

cavaliers qui montèrent sur des chevaux, tous des jeunes hommes désirables. 13 Et je vis qu'elle était souillée, qu'ils prirent les deux voies, 14 et qu'elle multiplia ses prostitutions; car quand elle vit les hommes se jeter sur la muraille, les images des Chaldéens se répandirent de vermillon, 15 et qu'elle se dressait de ceintures sur leurs reins, et qu'elle surpassait en vêtements teints sur leurs têtes, tous des princes à regarder, selon la manière des Babyloniens de Chaldéa, le pays de leur nativité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 17 Et comme elle les a vus avec ici oui, s'est jeté sur eux, et des messages s'engageant à la mine à Chaldea.

Les Babyloniens vinrent à elle dans le lit de l'amour, et ils la souillèrent de leur prostitution, et elle fut souillée avec eux, et son esprit s'éloigna d'eux.***†† 18 Elle découvrit ses prostitutions, et elle découvrit sa nudité; et mon esprit s'éloignait d'elle, comme mon esprit s'éloignait de sa soeur. 19 Mais elle multiplia ses prostitutions, en invoquant les jours de sa jeunesse, où elle avait été prostituée dans le pays d'Égypte. 20 Car elle s'enfonçait sur leurs paramours, dont la chair est comme la chair des ânes, et dont la question est comme la question des chevaux. 21 Tu appelas donc à te souvenir de la pudeur de ta jeunesse, en tuant tes teignes par les Egyptiens pour les papas de ta jeunesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 C'est pourquoi, Aholiba, ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, je relèverai tes amants contre toi, de qui ta pensée est aliénée, et je les ferai venir contre toi de tous côtés; 23 Les Babyloniens, et tous les Chaldéens, Pekod, et Shoa, et Koa, et tous les Assyriens avec eux; tous des jeunes gens désirables, des capitaines et des chefs, de grands souverains et de grands gens, tous montés sur des chevaux. 24 Et ils viendront contre toi avec des chars, des chars et des roues, et avec une assemblée de gens qui s'élèveront contre toi, un bouclier et un casque tout autour; et je mettrai devant eux le jugement, et ils te jugeront selon leurs jugements. 25 Et je mettrai contre toi ma jalousie, et ils te traiteront furieusement; ils enlèveront ton nez et tes oreilles, et ton reste tomberont par l'épée; ils prendront tes fils et tes filles, et tes restes seront dévorés par le feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 C'est ainsi que je ferai cesser ta pudeur de toi, de tes vêtements, et que je t'enlèverai tes fiançailles.

33 Car tu ne lèveras pas tes yeux vers eux, et tu ne te souviendras plus d'Égypte. 28 Car ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, je te livrerai entre les mains de ceux que tu hais, entre les mains de ceux dont ta pensée est aliénée; 29 et ils te traiteront avec haine, et ils t'ôteront tout ton travail, et te laisseront nu et nu; et la nudité de tes prostitutions sera découverte, à

toi et à ta prostitution. 30 Je ferai ces choses à toi, parce que tu es allée se prostituer après les nations, et parce que tu es souillé par leurs idoles. 31 Tu as marché dans le chemin de ta soeur; c'est pourquoi je donnerai sa coupe en ta main. 32 Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Tu boiras de ta soeur, et tu auras une coupe profonde et grande.

36 L'Alam (Eternal) AHAYA me dit en outre: Fils de l'homme, jugeras-tu Ahola et Aholiba? Oui, déclare-leur leurs abominations;§§§§ 37 Qu'ils ont commis l'adultère, et que le sang est entre leurs mains, et qu'ils ont commis l'adultère avec leurs idoles, et qu'ils ont aussi fait passer pour eux leurs fils, qu'ils m'ont enfantés, par le feu, pour les dévorer. 38 Ils m'ont fait ceci: ils ont souillé mon sanctuaire le même jour, et ont profané mes sabbats. 39 Car, ayant tué leur chil-dren à leurs idoles, ils sont venus le même jour dans mon sanctuaire pour le profaner; et voici, ils l'ont fait ainsi au milieu de ma maison. 40 Et en outre, vous avez envoyé des hommes pour venir de loin, à qui un messenger a été envoyé; et voici, ils sont venus: pour qui vous vous vous avez lavé, vous avez peint vos yeux, et vous avez pillé.

41 Et s'assis sur un lit majestueux, et une table préparée devant lui, tu t'assieds sur un lit majestueux,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiél 23:42 579 Ézéchiél 25:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Et une voix d'une multitude était à l'aise avec elle, et avec les gens de la même espèce,

Il amena des Sabéens du désert, qui ont mis des bracelets sur leurs mains,

et de belles couronnes sur leur tête.....
.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Ils entrèrent auprès d'elle, tandis qu'ils entrèrent chez une femme qui se prostituait; ils entrèrent donc chez Ahola et chez Aholiba, les femmes infidèles.

Les justes les jugeront selon la manière des adultères, et selon la manière des femmes qui répandent le sang, car elles sont adultères, et le sang est entre leurs mains.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

47 Et Sauveur AHAYA: Je les ferai venir, et je les ferai disparaître et semés. La troupe les lapidera de pierres, et les expédiera de leurs épées; ils tueront leurs fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 C'est ainsi que je ferai cesser la pudeur du pays, afin qu'on enseigne à toutes les femmes de ne pas faire après ta pudeur. 49 Et elles vous rétribueront votre pudeur, et vous porterez les péchés de vos idoles; et vous saurez que je suis le Sauveur AHAYA.

24

1 La neuvième année, au dixième mois, au dixième jour du mois, la parole de l'Alam AHAYAH vint à moi, en disant: 2 Fils de l'homme, écris-toi le nom du jour, de ce même jour: le roi de Babylone s'est dirigé contre YaRaWaShaLaM, ce même jour. 3 Et dis une parabole à la maison rebelle, et dis-leur:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sauveur AHAYA; Placez-la sur un pot, et versez-y de l'eau; 4 Rassemblez-y les morceaux, tous les bons morceaux, la cuisse et l'épaule; remplissez-le des os de choix. 5 Prenez le choix du troupeau, et brûlez-y les os, et faites-le bien bouillir, et laissez-les voir les os de celui-ci.

y.*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYA: Malheur à la ville sanglante, à la marmite dont il est là, et dont la souillure n'est pas sortie! apporte-la en morceaux; qu'elle ne tombe point sur elle! 7 Car je veux son sang au milieu d'elle; elle la met sur le sommet d'un rocher; elle ne l'a pas répandu sur le sol, pour le couvrir de poussière; 8 afin que la fureur monte pour se venger; je mets son sang sur le sommet d'un rocher, afin qu'il ne soit pas couvert. 9 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYA: Malheur à la ville sanglante! Je ferai même grand feu au tas. 10 Un tas de bois, allumer le feu, engloutir la chair, l'épicer, et laisser brûler les os. 11 Et il ne sera point vidé de ses charbons, et il n'y aura point de restes pour toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

parole du Sauveur AHAYAH: Ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Parce que tu as dit: Ah, contre mon sanctuaire, quand il a été profané; et contre le pays de YaShaRa'AhLa W, quand il a été mis fin, et contre la maison de Juda, quand ils sont allés en captivité; 4 Voici,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiél 25:5 580 Ézéchiél 26:17 C'est pourquoi je te livrerai aux gens de l'orient en possession, et ils t'établiront leurs palais,

5 Et je ferai de Rabba une écurie pour les chameaux, et des Ammonites un lieu de repos pour les troupeaux; et vous saurez que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH 6. Car ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Parce que tu as serré tes mains et que tu as frappé des pieds,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Voici, j'étendrai ma main sur toi, et je te livrerai pour le butin aux nations; et je t'exterminerai du peuple, et je te ferai périr des pays; je te détruirai, et tu sauras que je suis

Je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Parce que Moab et Séir disent: Voici, la maison de Juda est semblable à toutes les nations.

C'est pourquoi voici, j'ouvrirai le côté de Moab des villes, de ses villes qui sont sur ses

†† 10 Aux hommes des frontières, la gloire du Conseil

Essaie, Beth-Jeshimoth, Baal-meon, et Kiriathaïm,

l'orient avec les Ammonites, et les donnera en possession, afin que les Ammonites ne se souviennent pas parmi les nations.

exécuter les jugements sur Moab; et ils sauront que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Parce qu'Édom a agi contre la maison de Juda en prenant

13 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur

la vengeance, et les grands offensés, et se sont vengés d'eux-mêmes;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

J'étendrai aussi ma main sur Édom, et j'en retrancherai l'homme et la bête; et je ferai

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et je mettrai ma vengeance sur Edom par la main de mon peuple YaShaRa'Ahla (y'shra'l), et ils feront en Edom selon ma colère et selon ma fureur, et ils connaîtront ma vengeance, dit le Sauveur AHAYAH.

15 Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Parce que les Philistins ont agi par vengeance, et qu'ils se sont vengés

16 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, j'étendrai ma main sur les Philistins, et j'exterminerai les Céréthiens, et je détruirai le reste.

17 Et j'exécuterai sur eux une grande vengeance avec des réprimandes furieuses; et ils sauront que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH, quand je mettrai ma vengeance sur eux. §§§

26 Le Conseil de l'Europe a adopté une résolution du Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La onzième année, le premier jour du mois, la parole de l'Alam AHAYAH vint à moi, en disant: 2 Fils de l'homme, parce que Tyrus a dit contre YaRaWaShaLaM AHAYAH, elle est brisée qui était les portes du peuple; elle s'est tournée vers moi; je serai rebâtie, maintenant elle est gaspillée; 3 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Voici, je

4 Ils détruiront les murailles de Tyr, et détruiront ses tours; moi aussi, j'arracherai sa poussière d'elle, et je la rendrai semblable au sommet d'un rocher. 5 Ce sera un lieu pour l'expansion des filets au milieu de la mer, car je l'ai dite, dit le Sauveur AHAYA, et il deviendra un butin pour le na.

6 Et ses filles qui sont dans les champs seront tuées par l'épée; et elles sauront que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH

C'est vrai.

7 Car ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, je ferai venir sur Tyrus Nebucadnetsar, roi de Babylone, roi des rois, du septentrion, avec des chevaux, des chars, des cavaliers, des troupes, et un peuple nombreux. 8 Il tuera par l'épée tes filles dans les champs, et il fera un fort contre toi, et il fera un fort contre toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il mettra des moteurs de guerre contre tes murailles, et par ses haches il démolira tes tours. 10 A cause de l'abondance de ses chevaux, leur poussière te couvrira; tes murailles trembleront au bruit des cavaliers, des roues et des roues.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Avec les sabots de ses chevaux, il foulera toutes tes rues; il tuera ton peuple par l'épée, et tes forts garnisons descendront par terre. 12 Ils feront le butin de tes richesses, et ils feront la proie de tes marchandises; ils démoliront tes murs, et ils détruiront tes maisons agréables.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et je ferai cesser le bruit de tes chants, et le bruit de tes harpes ne sera plus entendu. 14 Et je te rendrai comme le sommet d'un rocher; tu seras un lieu pour répandre des filets; tu ne seras pas bâti.

car moi, l'Alam (Eternal) AHAYAH l'ai parlé, dit le Sauveur AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi parle le Sauveur AHAYA à Tyr: Les îles ne trembleront-elles pas au bruit de ta chute, quand les blessés crieront, quand le massacre sera fait au milieu de toi? 16 Alors tous les chefs de la mer descendront de leurs trônes, et ils poseront leurs robes, et ils ôteront leurs vêtements broyés; ils se revêtiront de tremblements, ils s'assiéraient sur la terre, ils trembleront à tout moment, et ils seront étonnés à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 17 Et ils se lamenteront pour toi, et te diront: Comment es-tu détruit, qui a été pour toi. Habitué de gens de mer, la ville renommée, qui a été forte dans la mer, elle et ses habitants, qui

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiel 26:18 581 Ézéchiel 27:33

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Maintenant les îles trembleront au jour de ta chute; oui, les îles qui sont dans la mer seront saignées à ton départ. 19 Car ainsi parle le Sauveur AHAYA: Quand je ferai de toi une ville déserte, comme les villes qui ne sont pas habitées; quand je ferai monter sur toi l'abîme, et que de grandes eaux te couvriront; 20 Quand je te ferai descendre avec ceux qui descendent dans la fosse, avec le peuple des temps anciens, et que je te mettrai dans les bas-fonds de la terre, dans des lieux déserts d'autrefois, avec ceux qui descendent dans la fosse, afin que tu ne sois pas habité; et je te rendrai gloire dans le pays des vivants; 21 je te ferai une terreur, et tu ne seras plus; bien que tu sois recherché, tu ne seras plus jamais retrouvé,

Dit le Sauveur AHAYAH.

La parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH est revenue vers moi, disant: 2 Maintenant, fils de l'homme, prends une lamentation pour Tyrus; 3 et dis à Tyrus: O toi qui es situé à l'entrée de la mer, qui es un marchand du peuple pour de nombreuses îles, Ainsi parle le Sauveur AHAYAH; O Tyrus, tu as dit: Je suis d'une beauté parfaite. 4 Tes limites sont au milieu des mers, tes bâtisseurs ont perfectionné ta beauté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Des chênes de Basan ont des arbres de Sénir: ils ont pris des radars de Liban pour faire des mâts pour toi.

ils ont fait tes rames; la troupe des Ashuriens a fait tes bancs d'ivoire, fait sortir des îles de Chittim.§** 7 Fin lin avec

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de l'Égypte était ce que tu répands pour être ton

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Les habitants de Zidon et d'Arvad étaient tes marins; tes sages, Tyrus, qui étaient en toi, étaient tes pilotes. 9 Les anciens de Guébal et ses sages étaient dans toi tes calkers; tous les navires de la mer et leurs marins étaient:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Ils étaient de Perse, de Lud et de Phut dans ton armée, tes hommes de guerre; ils t'ont pendu le bouclier et le casque, ils t'ont mis la comédie. 11 Les hommes d'Arvad et ton armée

étaient sur tes murs tout autour, et les Gammadim étaient dans tes tours; ils ont pendu leurs boucliers sur tes murs tout autour, ils ont rendu ta beauté parfaite. 12 Tarsis était ton marchand à cause de la multitude de toutes sortes de richesses; avec de l'argent, du fer, de l'étain et du plomb, ils ont échangé dans tes foires.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La Syrie était ton marchand à cause de la multitude des marchandises de ta fabrication; ils occupaient dans tes foires des émeraudes, des pourpres et des broyés, et du fin lin.

17 Juda, et le pays de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), ils étaient tes marchands; ils vendaient du blé sur ton marché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Damas était ton marchand dans la multitude des produits de ta fabrication, pour la multitude de toutes les richesses, dans le vin d'Helbon, et dans la laine blanche. 19 Dan aussi

et Javan va et vient occuper dans tes foires: fer brillant, cassie, et cAlam Nous, étaient sur ton marché. §§§

Dedan était ton marchand en vêtements précieux pour les chars.* 21 L'Arabie et tous les princes de Kédar,

22 Les marchands

de s'occuper des agneaux, des andrains et des chèvres: dans ceux-ci, ils étaient de petits marchands.

Schéba et Raama étaient tes marchands; ils s'occupaient dans tes foires de tous les aromates, de toutes les pierres précieuses et de l'or. 23 Ha- courait, et Canneh, et Eden, les marchands de Schéba, d'Asshur et de Chilmad, étaient tes marchands. 24 Tels étaient tes marchands en toutes sortes de choses, en vêtements bleus, et à l'ouvrage broyé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Les navires de Tarsis chantèrent de toi dans ton marché, et tu futs rebâti, et tu futs très glorieux au milieu des mers.

Tes rameurs t'ont fait entrer dans de grandes eaux; Le vent d'orient t'a brisé au milieu des eaux.

27 Tes richesses, tes foires, tes marchandises, tes marins, tes pilotes, tes calkers, les occupants de tes marchandises, et tous tes hommes de guerre, qui sont en toi, et dans toute ta troupe qui est au milieu de toi, tomberont au milieu des mers, au jour de ta ruine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le bruit des cris de tes pilotes. §§ 29 Et tous ceux qui manient l'aviron, les marins et tous les pilotes de la mer descendront de leurs navires, ils se tiendront sur la terre; 30 et ils feront entendre leur voix contre toi, et crieront amèrement, et jetteront de la poussière sur leurs têtes, ils se muriront dans la cendre; 31 et ils se rendront entièrement chauves pour toi, et ils les ceindront de sacs, et ils pleureront pour toi avec amertume de cœur et de lamentation amère. 32 Et dans leurs lamentations ils se lamenteront pour toi, et se lamenteront sur toi, disant: Quelle ville est semblable à Tyrus, comme celle qui est détruite au milieu de la mer? 33 Quand tes guerres sortiront des mers, tu as rempli beaucoup de gens; tu as enrichi ton peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiél 27:34 582 Ézéchiél 29:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Au temps où tu seras brisé par les mers dans les profondeurs des eaux, ta marchandise et toute ta troupe au milieu de toi tomberont. 35 Tous les habitants des îles seront étonnés de toi, et leurs rois seront effrayés, et ils seront troublés par leur visage. 36 Les marchands du peuple t'appartiendront; tu seras une terreur, et tu ne seras plus jamais.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH est revenue à moi, en disant: 2 Fils de l'homme, dis au prince de Tyr: Ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Parce que ton cœur est élevé, et que tu as dit: Je suis un AHBA, je suis assis au siège d'AHBA,

au milieu des mers; mais tu es un homme, et non pas AHBA, si tu mets ton cœur comme le cœur d'AHBA;

3 Voici, tu es plus sage que Daniel; il n'y a point de secret qu'ils puissent te cacher; 4 par ta sagesse et par ton intelligence, tu as acquis des richesses, et tu as acquis de l'or et de l'argent dans tes trésors; 5 par ta grande sagesse et par ta traite, tu as créé tes richesses, et ton cœur s'élève parce que

La dixième année, au dixième mois, au douzième jour du mois, la parole de l'Alam fut adressée à moi, en disant: 2 Fils de l'homme, mets ta face contre Pharaon, roi d'Égypte, et prophétise contre lui et contre toute l'Égypte: 3 Parle, et dis: Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, je suis contre toi, Pharaon, roi d'Égypte, le grand dragon qui est couché au milieu de ses fleuves, qui a dit: Mon fleuve est à moi, et je l'ai fait pour moi-même. 4 Je mettrai des crochets dans ta mâchoire, et je ferai coller les poissons de tes fleuves à tes écailles, et je te ferai monter du milieu de tes fleuves, et tous les poissons de tes fleuves s'attacheront à tes écailles. 5 Je te laisserai jeter dans le désert, toi et tous les poissons de tes fleuves; tu tomberas sur les champs ouverts; tu ne seras pas rassemblé, et je ne te rassemblerai point.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiel 29:6 583 Ézéchiel 30:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et tous les habitants d'Égypte sauront que je suis l'Alam AHAYAH, parce qu'ils ont été un bâton de roseau dans la maison de YaShaRa'AhLa. 7 Quand ils t'ont saisi par ta main, tu as brisé, et tu as renversé toute leur épaule; et quand ils se sont penchés sur toi, tu as freiné, et tu as fait reposer toutes leurs reins.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, je ferai venir sur toi une épée, et je retrancherai de toi des hommes et des bêtes. 9 Le pays d'Égypte sera dévasté et dévasté; et ils sauront que je suis l'Alam AHAYA, parce qu'il a dit: Le fleuve est à moi, et je l'ai fait. 10 Voici, je suis contre toi et contre tes fleuves, et je ferai du pays d'Égypte un désert total.

et désolé, depuis la tour de Syene

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Aucun pied d'homme ne passera à travers elle, aucun pied de bête ne passera à travers elle, et il ne sera pas habité quarante ans. 12 Je détruirai le pays d'Égypte au milieu des pays dévastés, et ses villes parmi les villes dévastées seront dévastées quarante ans; et je disperserai les Égyptiens parmi les nations, et je les disperserai par les pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ainsi parle le Sauveur AHAYA: Au bout de quarante ans, je rassemblerai les Égyptiens du peuple où ils ont été dispersés.

Et je ramènerai la captivité d'Égypte, et je les ferai revenir.

dans le pays de Pathros, dans le pays de leur demeure; et ils seront là un royaume de base.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et ce ne sera plus la confiance de la maison de YaShaRa'AhLa W, qui rappellera leur iniquité, quand ils s'occuperont d'eux; mais ils sauront que je suis le Sauveur AHAYAH.

17 Et il arriva que la septième et vingtième année, le premier mois, le premier jour du mois, la parole de l'Alam

18 Fils de l'homme, Nebucadnetsar, roi de Babylone, fit servir son armée à une grande

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, je donnerai le pays d'Égypte à Nebucadnetsar, roi de Babylone, et il donnera le pays à Nebucadnetsar, roi de Babylone.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 J'ai pris sa multiétude, et je l'ai prise en herbe, et je l'ai prise en herbe; et elle sera le salaire de son armée.

lui donna le pays d'Égypte pour son travail avec lequel il servit contre elle, parce qu'ils ont travaillé pour moi, dit le Sauveur AHAYAH.§§

En ce jour-là, je ferai jaillir la corne de la maison de YaShaRa'AhLa, et je te donnerai l'ouverture de la bouche au milieu d'eux; et ils sauront que je suis l'Alam, et qu'il y a un AHAYAH.

30

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 La parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH est revenue vers moi, en disant: 2 Fils de l'homme, prophétise et dis: Ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Malheur au jour! 3 Car le jour est proche, le jour de l'Alam (Eternal) AHAYAH est proche, un jour nuageux; ce sera le temps des nations. 4 L'épée viendra sur l'Égypte, et il y aura une grande douleur en Éthiopie, quand les morts tomberont en Égypte, et ils enlèveront sa multitude, et ses fondements seront.

5 Éthiopie, Libye, Lydie, et tout le peuple mêlé, et Tchoub, et les hommes des

6 Ainsi parle l'Alam: AHAYAH: Ceux qui soutiennent l'Égypte tomberont, et l'orgueil de sa puissance tombera; de la tour de Syène ils tomberont par

l'épée, dit le Sauveur AHAYAH.§ 7 Et ils seront dévastés au milieu des pays qui sont dévastés, et ses villes seront en

8 Et ils sauront que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 En ce jour-là, des messagers sortiront de moi dans des navires pour effrayer les Ethiopiens imprudents, et une grande douleur viendra sur eux, comme au jour de l'Égypte; car voici, il vient. 10 Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Je ferai aussi cesser la multitude d'Égypte par la main de Nebucadnetsar, roi de Babylone. 11 Lui et son peuple avec lui, l'affreux des nations, seront amenés pour détruire le pays; et ils tireront leurs épées contre l'Égypte, et rempliront le pays de morts. 12 Je ferai sécher les fleuves, et je vendrai le pays entre les mains des méchants; et je ferai périr le pays, et tout ce qui y est, par la main.

d'étrangers: Moi, l'Alam (Eternal) AHAYAH l'ai parlé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Je détruirai aussi les idoles, et je ferai cesser leurs images de Noph; et il n'y aura plus de prince du pays d'Égypte; et je mettrai la crainte dans le pays d'Égypte. 14 Je ferai des Pathros un désert, et je mettrai le feu à Tsoan, et je ferai des jugements mignons en No.§ 15 Et je répandrai

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ma fureur contre le péché, la force de l'Égypte; et je retrancherai la multitude du n**** 16 Et je mettrai le feu en Égypte; Le péché aura une grande douleur, et il n'y aura point de déchirement, et Noph aura des détresses tous les jours. 17 Les jeunes gens d'Aven et de Pi-Beth tomberont par l'épée, et ces villes iront en captivité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

A Téhaphné, le jour s'obscurcira, et je briserai là les jugs de l'Égypte.

ou, Pubastum

Ézéchiel 30:19 584 Ézéchiel 32:4 sa force cessera en elle; quant à elle, une nuée la couvrira, et ses filles entreront dans

La captivité.§§§ 19 Ainsi exécuterai-je les jugements en Egypte: et ils sauront que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et je fortifierai les armes du roi de Babylone, et je mettrai mon épée dans sa main; mais je briserai l'épée de Pharaon, et je mettrai les armes de Pharaon, et il gémira devant lui, avec les gémissements d'un homme blessé. 25 Et je fortifierai les armes du roi de Babylone, et je mettrai mon épée dans sa main; et je ferai tomber les armes de Pharaon, et je mettrai les armes de Pharaon, et il gémira devant lui, avec les gémissements d'un homme blessé. 25 Et je fortifierai les armes du roi de Babylone, et je mettrai mon épée dans sa main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La onzième année, le troisième mois, le premier jour du mois, la parole d'Alam fut adressée à moi en ces termes: 2 Fils de l'homme, parle à Pharaon, roi d'Égypte, et à sa multitude: À qui ressembles-tu dans ta grandeur?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Voici, l'Assyrien était un cèdre au Liban, avec de belles branches, et un linceul d'ombre,

4 Les eaux le rendirent grand, l'abîme le monta en haut avec ses fleuves qui tournaient autour de ses plantes, et il envoya ses petits fleuves vers tous les fleuves.

5 C'est pourquoi sa hauteur a été élevée au-dessus de tous les arbres des champs, et ses branches ont été

6 Tous les oiseaux des cieux firent leurs nids dans ses rameaux, et sous ses rameaux toutes les bêtes des champs produisirent leurs petits, et sous son ombre habitèrent toutes les grandes nations. 7 Ainsi fut-il juste dans sa grandeur, dans la longueur de ses rameaux; car sa racine était près de grandes eaux. 8 Les cèdres dans le jardin d'AHBA ne pouvaient le cacher; les sapins n'étaient pas comme ses rameaux, et les noisetiers n'étaient pas comme ses rameaux, ni aucun arbre dans le jardin d'AHBA.

AHBA était semblable à lui dans sa beauté. 9 Je l'ai rendu juste par la multitude de ses branches, de sorte que tous les arbres d'Éden, qui étaient dans le jardin d'AHBA, l'enviaient.

¶ C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYA: Parce que tu t'es élevé en hauteur, et qu'il a tiré sur son sommet au milieu des branches épaisses, et que son cœur s'est élevé en sa hauteur; 11 je l'ai donc livré entre les mains du puissant des nations; il traitera avec lui; je l'ai chassé pour

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et les étrangers, les affreux des nations, l'ont retranché, et l'ont abandonné.

32.2 baleine: ou, dragon

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiel 32:5 585 Ézéchiel 33:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et je mettrai ta chair sur les montagnes, et je remplirai les vallées de ta hauteur. 6 J'arroserai aussi de ton sang le pays où tu nageras, jusqu'aux montagnes; et les fleuves seront

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et quand je t'éteindrai, je couvrirai le ciel, et j'obscurcirai ses étoiles; je couvrirai le soleil d'une nuée, et la lune ne lui donnera pas de lumière.

Je t'obscurcis, et je mets les ténèbres sur ton pays, dit le Sauveur AHAYAH. §** 9 J'exterminerai aussi les coeurs de beaucoup de gens, quand je ferai entrer ta destruction parmi les nations, dans les pays que tu as.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Oui, je ferai stupéfier beaucoup de gens, et leurs rois auront une terrible crainte pour toi, quand je brandirai mon épée devant eux; et ils trembleront à chaque instant, chacun pour sa vie, au jour de ta chute.

Car ainsi parle le Sauveur AHAYA: L'épée du roi de Babylone viendra sur toi. 12 Par les épées des puissants je ferai tomber ta multitude, l'effroyable des nations, toutes d'entre elles; et elles pilleront la pompe de l'Égypte, et toute sa multitude sera ébranlée. 13 Je détruirai aussi toutes ses bêtes du côté des grandes eaux; ni le pied de l'homme ne les troublera plus, ni les sabots des bêtes ne les troubleront. 14 Alors je mettrai leurs eaux dans l'abîme, et je ferai couler leurs fleuves comme de l'huile, dit le Sauveur AHAYA. 15 Quand je détruirai le pays d'Égypte, et que le pays sera dénudé de ce dont il était rempli, quand je frapperai tous ceux qui y habitaient, alors ils sauront que je suis le Sauveur AHAYA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 C'est la lamentation avec laquelle ils la lamenteront: les filles des nations Alam (Eternal) AHAYAH

C'est vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

se lamentera pour elle, pour l'Égypte et pour toute sa multitude, dit le Sauveur AHAYA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La douzième année, le quinzième jour du mois, la parole de l'Alam fut adressée à moi, en ces mots: 18 Fils de l'homme, gémissiez-vous pour la multitude de l'Égypte, et jetez-les, elle et les filles des célèbres nations, dans les parties inférieures de la terre, avec celles qui descendent dans la fosse. 19 Qui es-tu en beauté? descends, et sois-tu couché avec les incirconcis. 20 Ils tomberont au milieu de ceux qui sont tués par l'épée; elle est livrée à l'épée. Tire-la, elle et tous ses hommes.

21 Les forts parmi les puissants lui parleront du milieu de l'enfer avec ceux qui sont multi-études. Secourez-le; ils sont descendus, ils sont incirconcis, tués par l'épée. 22 Assur est là et toute sa troupe; ses sépulcres sont autour de lui; ils sont tous morts, tombés par l'épée.

les côtés de la fosse, et sa troupe est autour de son sépulcre; tous tués, tombés par l'épée,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et il y a Elam et toute sa multitude autour de son sépulcre, tous tués, tombés par l'épée, qui sont descendus incirconcis dans les parties inférieures de la terre, qui ont fait leur terreur dans le pays des vivants; mais ils ont porté leur honte à ceux qui descendent dans la fosse. 25 Ils lui ont fait un lit au milieu des morts avec toute sa multitude; ses sépulcres sont autour de lui, tous incirconcis, tués par l'épée; bien que leur terreur ait été causée dans le pays des vivants, ils ont porté leur honte à ceux qui descendent dans la fosse; il est mis au milieu de ceux qui sont tués. 26 Il y a Meshech, Tubal, et toute sa multitude; ses sépulcres sont autour de lui; tous incirconcis, tués par l'épée, mais ils ont fait leur terreur dans le pays des morts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Oui, tu seras brisé au milieu des incirconcis, et tu coucheras avec ceux qui seront tués par l'épée. 29 Il y a Édom, ses rois, et tous ses princes, qui, par leur puissance, seront mis par ceux qui ont été tués par l'épée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Couchez-vous avec les incirconcis, et avec ceux qui descendent dans la fosse, avec tous les chefs du septentrion, et tous les Zidoniens qui sont descendus avec les morts; ils ont honte de leur puissance, et ils sont incirconcis avec ceux qui sont tués par l'épée, et portent leur

10 C'est pourquoi, fils de l'homme, parle à la maison de YaShaRa'Ahla, dit-il: Si nos transgressions et nos péchés sont sur nous, et que nous y pinions, comment vivrons-nous?

11 Dis-leur: Comme je suis vivant, dit le Sauveur, je n'ai point de plaisir à la mort des méchants; mais que les méchants se détournent de sa voie et vivent; tournez-vous, détournez-vous de vos mauvaises voies; car pourquoi mourrez-vous, maison de YaShaRa'Ahla, dit-il? 12 C'est pourquoi, fils de l'homme, dis aux enfants de votre peuple: La justice des justes ne le délivrera pas au jour de sa transgression; quant à la méchanceté des méchants, il ne tombera pas ainsi dans la maison de YaShaRa'Ahla,

13 Quand je dirai aux justes qu'il vivra; s'il a confiance en sa justice et qu'il a commis l'iniquité, on ne se souviendra pas de toutes ses justices; mais pour son iniquité qu'il a commise, il mourra pour elle. 14 Quand je dirai encore aux méchants: Tu seras

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Si le méchant restaure le gage, bien sûr, s'il s'en détourne, et qu'il fasse ce qui est licite et juste;

16 Aucun de ses péchés qu'il a commis ne lui sera mentionné; il a fait ce qui est légitime et juste, il vivra.

Mais les enfants de ton peuple disent: La voie du Sauveur n'est pas égale; mais quant à eux, leur voie n'est pas égale. 18 Quand le juste aura commis l'iniquité, il mourra ainsi. 19 Mais si les méchants se détournent de sa méchanceté, et font cela.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

qui est licite et droit, il vivra ainsi.

¶ Et vous dites: La voie du Sauveur n'est pas égale. Ô maison de YaShaRa'AhLa, je vous jugerai tous après les siens.

Les moyens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 La douzième année de notre captivité, au dixième mois, le cinquième jour du mois, celui qui avait été égorgé de YaRaWaShaLaM, vint à moi, en disant: La ville est frappée. 22 La main de l'Alam était sur moi le soir, et celui qui s'était évadé vint; et il avait ouvert ma bouche jusqu'à ce qu'il vienne à moi le matin; et ma bouche s'ouvrit, et je n'étais plus muet. 23 La parole de l'Alam vint à moi, disant: 24 Fils de l'homme, ceux qui habitent ces ruines du

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et la parole de l'Alam fut adressée à moi, en disant: 2 Fils de l'homme, prophétise contre les bergers de YaShaRa'Ahla, prophétise-toi, et dis-leur: Ainsi parle le Sauveur AHAYA aux bergers: Malheur aux bergers de YaShaRa'Ahla, qui se nourrissent! Les bergers ne doivent-ils pas paître les troupeaux? 3 Vous mangez la graisse, et vous vous revêtez de la laine, vous tuez ceux qui sont nourris; mais vous ne paîtez pas le troupeau. 4 Vous n'avez point fortifié les malades, et vous n'avez pas guéri ce qui était malade, et vous n'avez pas non plus lié ce qui était brisé, et vous n'avez pas ramené ce qui a été chassé, et vous n'avez pas cherché ce qui a été perdu; mais vous ne les avez pas gouvernés avec force et cruauté. 5 Et ils furent dispersés, parce qu'il n'y a point de berger.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiel 34:6 587 Ézéchiel 35:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Mes brebis errèrent dans toutes les montagnes et sur toutes les hautes collines; mon troupeau fut dispersé sur toute la face de la terre, et personne ne les chercha ni ne les chercha.

7 C'est pourquoi, bergers, écoutez la parole de l'Alam, AHAYAH 8:, Comme je suis vivant, dit le Sauveur AHAYAH,

parce que mon troupeau est devenu une proie, et que mon troupeau est devenu une nourriture pour toutes les bêtes des champs, parce qu'il n'y avait pas de berger, et mes bergers ne cherchaient pas mon troupeau, mais les bergers se nourrissaient eux-mêmes, et ne faisaient pas paître mon troupeau;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 C'est pourquoi, bergers, écoutez la parole de l'Alam, AHAYAH 10: Ainsi parle le Sauveur, AHAYAH: Tenez-vous, je suis contre les bergers; et j'exigerai mon troupeau de leur main, et je les ferai cesser de paître le troupeau; et les bergers ne se paîtront plus, car je délivrerai mon troupeau de leur bouche, afin qu'ils ne soient plus de la nourriture pour eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Car ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, moi, moi, je fouillerai mes brebis, et je les chercherai. 12 Comme un berger cherche son troupeau au jour où il est au milieu de ses brebis dispersées, ainsi je chercherai mon troupeau.

brebis, et les délivrera de tous les lieux où ils ont été dispersés dans le jour nuageux et sombre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et je les ferai sortir du peuple, et je les rassemblerai des pays, et je les ramènerai dans leur propre pays, et je les nourrirai sur les montagnes de YaShaRa'Ahla, près des fleuves, et dans tous les lieux habités du pays. 14 Je les nourrirai dans un bon pâturage, et sur les hautes montagnes de YaShaRa'Ahla, où ils seront couchés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Je nourrirai mon troupeau, et je les ferai reposer, dit le Sauveur AHAYA. 16 Je chercherai ce qui a été perdu, je ramènerai ce qui a été chassé, je lierai ce qui a été brisé, et je fortifierai ce qui a été malade; mais je détruirai le gras et le fort, je les nourrirai avec jugement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et quant à vous, mon troupeau, ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, je juge entre le bétail et le bétail, entre

les béliers et les boucs.§** 18 Voyez-vous une petite chose pour vous d'avoir mangé le bon pâturage, mais vous devez fouler de vos pieds le reste de vos pâturages? et d'avoir bu des eaux profondes, mais vous devez en saupoudrer le résidu de vos pieds? 19 Et quant à mon troupeau, ils mangent ce que vous avez foulé de vos pieds; et ils boivent ce que vous avez souillé de vos pieds.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, moi, je le jugerai entre le bétail gras et entre le bétail maigre. 21 Parce que vous avez poussé de côté et d'épaule, et que vous avez poussé de vos cornes tous les malades, jusqu'à ce que vous les ayez dispersés; 22 je ne sauverai point mon troupeau, et ils ne seront plus une proie. 23 Je mettrai sur eux un seul berger, mon serviteur David; il les nourrira, et il sera leur berger. 24 Et moi, l'Alam, je ferai une alliance de paix, et je ferai cesser les bêtes du mal, et elles habiteront en sécurité dans le désert, et elles dormiront dans les bois. 26 Et je les ferai sortir d'eux, et je les ferai vivres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La parole de l'Alam AHAYAH est venue à moi, en disant: 2 Fils de l'homme, mets ta face contre la montagne de Séir, et prophétise contre elle, 3 et dis-lui: Ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Voici, la montagne de Séir, je suis contre

Je t'étendrai la main contre toi, et je te désolerai. 4 Je détruirai tes villes, et tu seras dévastée, et tu sauras que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH 5. Parce que tu as eu une haine perpétuelle, et que tu as versé le sang des fils de YaShaRa'AhLa, par la force de l'épée à l'époque

6 C'est pourquoi, comme je suis vivant, dit le Sauveur AHAYA, je te préparerai au sang, et le sang te poursuivra; si tu n'as pas haï le sang, même le sang te poursuivra. 7 C'est ainsi que je ferai la montagne de Séir, et j'en retrancherai celui qui passe et lui.

8 Et je remplirai ses montagnes de ses hommes tués; dans tes collines, dans tes vallées, et dans tous tes fleuves, ils tomberont qui sont tués.

9 Je te ferai des désolations perpétuelles, et tes villes ne reviendront pas; et vous saurez que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiél 35:10 588 Ézéchiél 36:29

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Parce que tu as dit: Ces deux nations et ces deux pays seront à moi, et nous posséderons

11 C'est pourquoi, comme je vis, dit le Sauveur AHAYA, je ferai même selon ta colère, et selon ton envie que tu as usée de ta haine contre eux; et je me ferai connaître parmi eux, quand je t'aurai jugé. 12 Et tu sauras que je suis l'Alam AHAYA, et que j'ai entendu tous tes blasphèmes que tu as prononcés contre les montagnes de YaShaRa'Ahla, disant:

13 Ainsi, vous vous êtes glorifiés contre moi avec votre bouche,

et ont multiplié vos paroles contre moi; je les ai entendus. §§ 14 Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Quand toute la terre se réjouira, je te détruirai. 15 Comme tu t'es réjoui de l'héritage de la maison de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), parce que c'était une désolation,

Je te ferai ainsi: tu seras désolé, montagne de Séir, et tout Idumea, tout cela; et ils sauront que je suis l'Alam.

(Eternal) AHAYAH.

Et toi, fils de l'homme, prophétise sur les montagnes de YaShaRa'AhLa, et dis: Toi, montagnes de YaShaRa'AhLa

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 C'est pourquoi prophétise et dis: Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Parce qu'ils vous ont fait désolés, et vous ont engloutis de tous côtés, afin que vous soyez une possession pour le reste des nations, et que vous soyez pris dans les lèvres de ceux qui parlent, et que vous soyez une infamie des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 C'est pourquoi, vous, montagnes de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), écoutez la parole du Sauveur AHAYA: Ainsi parle le Sauveur AHAYA aux montagnes, aux collines, aux fleuves, aux vallées, aux ruines et aux villes

qui sont abandonnés, qui sont devenus une proie et une dérision pour le résidu des païens qui sont autour;

5 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYA: Certainement, dans le feu de ma jalousie, j'ai parlé contre le reste des nations, et contre tout Idumea, qui a placé mon pays dans leur possession avec la joie de tout leur coeur, avec des pensées endurcies, pour le chasser comme une proie. 6 Prophétise donc à propos du pays de YaShaRa'AhLa, et dis aux montagnes et aux collines, aux fleuves et aux vallées: Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, j'ai parlé dans ma jalousie et dans ma fureur, parce que vous avez porté la honte des nations. 7 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYA: J'ai levé ma main, les nations qui sont autour de vous, elles porteront leur honte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Mais vous, montagnes de YaShaRa'AhLa, vous tirerez vos branches, et vous donnerez vos fruits à mon peuple de YaShaRa'AhLa, car ils sont à portée de main. 9 Car voici, je suis pour vous, et je me tournerai vers vous, et vous serez labourés et semés. 10 Et je multiplierai les hommes sur vous, toute la maison de YaShaRa'AhLa, et je vous ferai mieux qu'à vos débuts; et les villes seront habitées, et les déchets seront bâtis. 11 Et je multiplierai sur vous les hommes et les bêtes; et ils augmenteront et apporteront des fruits; et je vous installerai selon vos anciens domaines, et je ne ferai pas mieux que vous; et vous saurez que je suis l'Alam, et que vous n'aurez plus d'hommes à vivre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 15 Je ne ferai plus entendre en toi la honte des païens, le Sauveur AHAYAH.

et tu ne porteras plus l'opprobre du peuple, et tu ne feras plus tomber tes nations, dit le Sauveur AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et la parole de l'Alam AHAYAH est venue à moi, disant: 17 Fils de l'homme, quand la maison de YaShaRa'AhLa AHW (y'shra'l) habita dans leur propre pays, ils la souillèrent par leurs propres voies et par leurs actions; leur voie était devant moi comme l'impureté d'une femme enlevée. 18 C'est pourquoi j'ai répandu ma fureur sur eux pour le sang qu'ils avaient versé sur le pays, et pour leurs idoles avec lesquelles ils l'avaient polluée. 19 Et je les dispersai parmi les nations, et elles furent dispersées dans les pays; et je les jugeai selon leurs actions.

Mais j'ai eu pitié de mon nom de QaDaSh W, que la maison de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) avait profané parmi les hea-

Alors, où ils sont allés.

22 C'est pourquoi dis à la maison de YaShaRa'AhLa W, ainsi parle le Sauveur AHAYA: Je ne fais pas cela à cause de toi, maison de YaShaRa'AhLa W, mais à cause du nom que tu as profané parmi les païens, où tu es allé. 23 Et je sanctifierai mon grand nom, qui a été profané parmi les païens, que tu as profané au milieu d'eux; et les païens sauront que je suis l'Alam AHAYA, dit le Sauveur AHAYA,

24 Car je vous prendrai du milieu des nations, je vous rassemblerai de tous les pays, et je vous ferai entrer dans votre pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Je vous donnerai aussi un coeur nouveau, et je mettrai en vous un esprit nouveau; et je retirerai de votre chair le coeur pierreux, et je vous donnerai un coeur de chair. 27 Je mettrai mon esprit en vous, et je vous ferai marcher dans mes statuts, et vous observerez mes jugements, et vous les ferez. 28 Vous habiterez dans le pays que j'ai donné à vos pères, et vous serez mon peuple, et je serai votre AHBA. 29 Je vous délivrerai aussi de toutes vos impuretés; et je vous appellerai au blé, et je l'augmenterai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ezéchiel 36:30 589 Ezéchiel 37:28

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et je multiplierai le fruit de l'arbre, et l'accroissement des champs, afin que vous ne receviez plus parmi les nations l'opprobre de la famine. 31 Alors vous vous souviendrez de vos mauvaises voies et de vos actions qui n'étaient pas bonnes, et vous vous ôterez à vos propres yeux pour vos iniquités et pour vos abominations. 32 Ce n'est pas à cause de vous que je fais cela, dit le Sauveur AHAYAH, qu'il vous soit connu; soyez honteux et confondus pour vos propres voies, maison de YaShaRa'AhLa.33 Ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Au jour où je vous purifierai de toutes vos iniquités, je vous ferai aussi habiter dans les villes, et les ruines seront bâties. 34 Et le pays désert sera labouré, tandis qu'il sera dévasté aux yeux de tous ceux qui sont passés. 35 Et ils diront: Ce pays qui a été dévasté sera détruit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Alors les païens qui restent autour de vous sauront que moi, l'Alam, AHAYAH, je bâtirai les lieux détruits, et je planterai ce qui était deso- tard; moi, l'Alam, AHAYAH, j'en ai parlé, et je le ferai. 37 Ainsi parle le Sauveur, AHAYAH; je le ferai encore par la maison de YaShaRa'AhLa, afin de le faire pour eux; je les multiplierai par des hommes comme un troupeau. 38 Comme le troupeau de QaDaSh, comme le troupeau de YaRaWaShaLaM, dans ses fêtes solennelles; ainsi les villes désertes seront remplies de troupeaux d'hommes; et ils connaîtront le troupeau de YaRaWaShaLaM.

qu'AHAYAH l'Alam (Eternal) AHAYAH.††

37

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La main de l'Alam était sur moi, et m'a porté dans l'esprit de l'Alam, et m'a déposé au milieu de la vallée pleine d'os, 2 et m'a fait passer par eux tout autour; et voici,

Il m'a dit: Fils de l'homme, ces os peuvent-ils vivre? Et moi, le sauveur AHAYAH, tu le sais. 4 Il me dit encore: Prophétise sur ces os, et dis-leur: O os secs, écoute la parole de l'Alam, AHAYAH 5 Ainsi parle le Sauveur AHAYAH à ces os: Voici, je vais faire respirer en toi, et tu vivras; 6 Je mettrai des effusions sur toi, et je te couvrirai de chair, et je te couvrirai de peau, et tu vivras; et vous saurez que je suis l'Alam, AHAYAH 7; et ainsi je prophétiserai comme je l'ai ordonné; et comme je prophétisais, il y avait un bruit, et voici, les os s'assemblèrent à son os; 8 et je ne les couvrit point, et je les couvrit de chair.

Dit le Sauveur AHAYA: Viens des quatre vents, respire, et respire sur ces morts, afin qu'ils vivent.

J'ai prophétisé comme il me l'avait ordonné, et le souffle est venu en eux, et ils ont vécu, et se sont levés sur leurs pieds,

l'armée.

11 Et il me dit: Fils de l'homme, ces os sont toute la maison de YaShaRa'AhLa'W. Voici, ils disent: Nos os sont secs, et notre espérance est perdue; nous sommes retranchés pour nos parts. 12 C'est pourquoi prophétise et dis-leur: Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, mon peuple, j'ouvrirai tes sépulcres, et je te ferai monter de tes sépulcres, et je te ferai entrer dans le pays des

13 Et vous saurez que je suis l'Alam, quand j'aurai ouvert vos sépulcres, ô mon peuple, et que je vous ai fait monter de vos sépulcres, 14 et que je mettrai mon esprit en vous, et que vous vivrez, et que je vous mettrai dans votre pays; alors vous saurez que moi, l'Alam, j'ai parlé, et je l'ai accompli, dit l'Alam.

(Eternal) AHAYAH.

15 La parole de l'Alam (Éternel) AHAYAH vint à moi, en disant: 16 Et toi, fils de l'homme, prends un bâton, et écris dessus: Pour Juda, et pour les fils de YaShaRa'Ahla, ses compagnons; alors prends un autre bâton, et écris dessus: Pour Joseph, le bâton d'Éphraïm, et pour toute la maison de YaShaRa'Ahla, ses compagnons; 17 et joignez-vous les uns aux autres dans un seul bâton; et ils deviendront un dans ta main.

18 Et quand les enfants de ton peuple te parleront, en disant: Ne nous montreras-tu pas ce que tu veux dire par ceux-ci? 19 Dis-leur: Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, je prendrai le bâton de Joseph, qui est dans la main d'Éphraïm, et les tribus de YaShaRa'AhLa W, ses compagnons, et je les mettrai avec lui, avec le bâton de Juda, et je les ferai un seul bâton, et ils seront un dans ma main.

20 Et les bâtons que tu écriras seront dans ta main sous leurs yeux. 21 Et je leur dirai: Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, je prendrai les fils de YaShaRa'AhLa W.....
.....
.....

†† 36.38 QaDaSh W.: Hébr. troupeau de QaDaSh W. choses * 37.2 vallée: ou, champagn †
37,9 vent: ou, souffle

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiél 38:1 590 Ézéchiél 39:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et la parole de l'Alam fut adressée à moi, en ces mots: 2 Fils de l'homme, mets ta face contre Gog, pays de Magog, chef de Méschec et de Tubal, et prophétise contre lui, 3 et dis: Ainsi

parle le Sauveur AHAYAH: Voici, je suis contre toi, Gog, chef de Méschec et de Tubal: 4 Je te tournerai en arrière, et je te mettrai des crochets dans la mâchoire, et je te ferai sortir, toi et toute ton armée, chevaux et cavaliers, tous vêtus de toutes sortes d'armures, une grande troupe de boucliers et de boucliers, tous maniant

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Perse, Éthiopie et Libye avec eux, tous avec bouclier et casque; 6 Gomer et toutes ses troupes; la maison de Togarma des quartiers septentrionaux et toutes ses troupes; et beaucoup de gens avec toi. 7 Sois prêt, et prépare-toi pour toi-même, toi et toute ta troupe qui sont

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

assemblé à toi, et tu leur seras un garde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Après de nombreux jours, tu seras visité; dans les dernières années, tu entreras dans le pays qui a été ramené de l'épée, et qui a été recueilli d'un grand nombre de gens, contre les montagnes de YaShaRa'Ahla, (y'shra'l), qui ont toujours été désertes; mais elle est sortie des nations, et elles habiteront en sécurité tous. 9 Tu monteras et tu viendras comme une tempête, tu seras comme une nuée.

10 Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Il arrivera aussi que, dans le même temps,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et tu diras: Je monterai vers les choses viennent à ton esprit, et tu penseras à une mauvaise pensée: pays des villages sans murailles; j'irai vers ceux qui sont au repos, qui habitent en sécurité, qui habitent tous sans

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et n'ayant ni barres ni portes,§ 12 Pour prendre un butin, et pour prendre un butin; pour tourner la main sur les lieux déserts qui sont aujourd'hui habités, et sur le peuple qui est rassemblé hors des nations, qui ont

13 Scheba, et Dedan, et les marchands de Tarsis, avec tous les jeunes lions, te diront: Es-tu venu pour prendre un butin? As-tu rassemblé ta troupe pour prendre un butin? Pour emporter de l'argent et de l'or, pour emporter du bétail et des biens, pour prendre un grand butin?

C'est pourquoi, fils de l'homme, prophétise et dis à Gog: Ainsi parle le Sauveur AHAYA: En ce jour-là, mon peuple de YaShaRa'AhLa

15 Et tu viendras de ta place du nord, toi et beaucoup de gens avec toi, tous montés sur des chevaux, une grande troupe, et une puissante armée; 16 et tu monteras contre mon peuple de YaShaRa'AhLa, comme une nuée pour couvrir le pays; ce sera dans les derniers jours, et je t'amènerai contre mon pays, afin que les nations me connaissent, quand je serai sanctifié en toi, ô Gog, sous leurs yeux. 17 Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Es-tu celui dont j'ai parlé dans le temps par mes serviteurs les prophètes de YaShaRa'AhLa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et il arrivera en même temps que Gog s'attaquera à toi de nouveau?

19 Car j'ai parlé dans ma jalousie et dans le feu de ma colère: En ce jour-là, il y aura une grande secousse dans le pays de YaShaRa'AhLa.

Les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bêtes des champs, et tous les reptiles qui rampent sur la terre, et tous les hommes qui sont sur la face de la terre, trembleront devant moi, et les montagnes seront jetées, et les lieux escarpés tomberont, et toute muraille tombera.

21 Et j'appellerai contre lui l'épée dans toutes mes montagnes, dit le Sauveur à terre.

22 Et je plaiderai contre lui de la peste et du sang; et je ferai pleuvoir sur lui et sur ses bandes, et sur les nombreux gens qui sont avec lui, une pluie débordante, et de grandes pierres de grêle, du feu et du soufre. 23 Je me magnifierai, et je me sanctifierai; et je serai connu aux yeux de plusieurs nations, et ils sauront que je suis l'Alam.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi, fils de l'homme, prophétise contre Gog, et dis: Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici, je suis contre toi, Gog, le chef de Méschec et Tubal: 2 Je te tournerai en arrière, et je ne quitterai que la sixième partie de toi, et je te ferai monter du nord, et je te ferai monter sur les montagnes des

3 Et je frapperai ton arc de ta main gauche, et je ferai tomber tes flèches de ta main droite.

4 Tu tomberas sur les montagnes de YaShaRa'AhLa, toi, et toutes tes bandes, et le peuple qui est avec

Je te donnerai aux oiseaux de toutes sortes et aux bêtes des champs pour qu'elles soient dévorées.

5 Tu tomberas sur le champ; car je l'ai dit, dit le Sauveur AHAYA.** 6 Et j'enverrai un feu sur
†† 7 SoMagog, Amongth-

Et ils sauront que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

Je ferai connaître mon nom de QaDaSh W. Au milieu de mon peuple YaShaRa'AhLa.W.
(y'shra'l); et je ne les laisserai plus polluer mon nom de QaDaSh W.W.; et les païens sauront
que je suis l'Alam AHAYAH (Eternal), le QaDaSh W.

8 Voici, c'est arrivé, et c'est fait, dit le Sauveur AHAYA; c'est le jour où j'ai parlé. 9 Et ceux qui
habitent dans les villes de Ya-Shara'Ahla-Wy'shra'l sortiront, et mettront le feu et brûleront
les armes, les boucliers et les boucleurs, les arcs et les flèches, et les mains, et les lances, et
ils les brûleront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

Ézéchiél 39:10 591 Ézéchiél 40:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

par le feu sept ans:-----

Et il arrivera en ce jour-là que je donnerai à Gog un lieu de sépulcres à YaShaRa'AhLa

les passagers à l'est de la mer, et elle arrêtera le nez des passagers; et là, ils enterreront Gog
et toute sa multitude, et ils l'appelleront la vallée de Hamon-Gog.***††† 12 La maison de
YaShaRa'AhLa Wln enterrera d'eux, afin qu'ils purifient le pays. 13 Oui, tout le peuple du
pays les enterrera; et ce sera pour eux une renommée le jour où je serai glorifié, dit le
Sauveur AHAYAH. 14 Et ils couperont les hommes de travail continu, en passant par le pays
pour enterrer avec les passagers ceux qui restent sur la face de la terre, pour le nettoyer;
après la fin de sept mois, ils fouilleront.

la ville sera Hamona, et ils purifieront le pays.

17 Et toi, fils de l'homme, ainsi parle le Sauveur AHAYA: Parle à tous les oiseaux à plumes et à toutes les bêtes des champs, assemble-toi, et viens; rassemble-toi de tous côtés à mon sacrifice que je sacrifie

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Vous mangerez la chair des puissants, et vous boirez le sang des princes de la terre, des béliers, des agneaux et des agneaux.

19 Et vous mangerez de la graisse jusqu'à ce que vous soyez rassasiés, et vous boirez du sang jusqu'à ce que vous soyez ivres, de mon sacrifice que je vous ai sacrifié. 20 Ainsi vous serez remplis à ma table de chevaux et de chars, d'hommes puissants et de tous les hommes de guerre, dit le Sauveur AHAYAH. 21 Et je mettrai ma gloire parmi les nations, et tous les païens verront mon jugement que j'ai exécuté, et ma main.

22 Ainsi la maison de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) saura que je suis l'Alam (Eternal) AHAYAH

Leur AHBA à partir de ce jour-là et vers l'avant.

Et les païens sauront que la maison de YaShaRa'Ahla Wl'alla en captivité pour leur iniquité; parce qu'ils ont péché contre moi, je leur ai caché ma face, et je les ai livrés entre les mains de leurs ennemis; ils sont tombés tous par l'épée. 24 C'est à cause de leur impureté et de leurs transgressions que je leur ai fait, et je leur ai caché ma face. 25 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYAH: Maintenant je ramènerai la captivité de Jacob, et j'aurai pitié de toute la maison de YaShaRa'Ahla Wl', et je serai jaloux de mon nom QaDash W'. 26 Après cela, ils ont porté leur honte, et toutes leurs offenses qu'ils ont commises contre moi, lorsqu'ils habitaient en sécurité dans leur pays, et qu'aucun d'eux ne les a fait craindre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Je ne leur cacherai plus ma face, car j'ai répandu mon esprit sur la maison de YaShaRa'Ahla (y'shra'l), dit le Sauveur AHAYAH.

40

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Dans la cinquième et vingtième année de notre captivité, au début de l'année, au dixième jour du mois, dans la quatorzième année après que la ville a été frappé, dans le même jour la main de l'Alam (Eternal) AHAYAH était sur moi, et m'a apporté là. 2 Dans les visions d'AHBA, il m'a amené dans le pays de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l), et m'a mis

3 Et il m'apporta là, et voici, il y avait un homme, dont l'aspect était semblable à celui de l'airain, avec un trait de lin dans la main, et un roseau de mesure; et il se tenait à la porte. 4

Et l'homme me dit: Fils de l'homme, regarde de tes yeux, et écoute de tes oreilles, et mets ton coeur sur tout ce que je te montrerai, car tu as amené ici pour que je te les montre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et voici, il y avait un mur à l'extérieur de la maison tout autour, et dans la main de l'homme un roseau de mesure de six coudées de long par la coudée et une largeur de main; et il mesura la largeur du bâtiment, un roseau, et la hauteur, un roseau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et il arriva à la porte qui regarde vers l'orient, et monta ses escaliers, et mesura le seuil de la porte, qui était un roseau large; et l'autre seuil de la porte, qui était

† 7 Et chaque petite chambre était un roseau long, et un roseau large; et entre les cornes onerobroad.

les petites chambres étaient de cinq coudées; et le seuil de la porte près du portique de la porte à l'intérieur était un roseau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Il mesura aussi le portique de la porte à l'intérieur, un roseau. 9 Il mesura le portique de la porte, huit coudées, et ses poteaux, deux coudées; et le portique de la porte était à l'intérieur. 10 Les petites chambres de la porte à l'orient étaient trois de ce côté, et trois de ce côté-là; elles étaient trois d'une mesure; et les poteaux avaient une mesure de ce côté et de ce côté. 11 Il mesura la largeur de l'entrée de la porte, dix coudées; et la longueur de la porte, treize coudées. 12 L'espace aussi devant les petites chambres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Regarde...: Hébr. dont le visage était le chemin vers l'est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiél 40:13 592 Ézéchiél 40:48

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il y avait une coudée de ce côté-ci, et l'espace était d'une coudée de ce côté-là; et les petites chambres étaient de six coudées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

De ce côté-ci, il mesura la porte d'une petite chambre à l'autre; la largeur était de cinq et vingt coudées, porte contre porte. 14 Il fit aussi des poteaux de soixante coudées, jusqu'au poteau du parvis autour de la porte. 15 Et de la face de la porte de l'entrée jusqu'à la face du portique de la porte intérieure, cinquante coudées. 16 Il y avait des fenêtres étroites aux petites chambres et à leurs poteaux à l'intérieur de la porte tout autour, ainsi qu'aux arcs; et des fenêtres tout autour de la porte; et sur chaque poteau étaient des palmiers. §**†† 17 Alors il m'amena dans le parvis extérieur, et voici, il y avait des chambres et un pavement fait pour le parvis tout autour; trente chambres étaient sur la chaussée. 18 Et le pavement près des portes en face de la longueur des portes était le pavement inférieur. 19 Il mesura l'étendue de l'avant de la porte inférieure.

au premier plan de la cour intérieure, sans, cent coudées vers l'est et vers le nord.

20 Et la porte du parvis extérieur qui regardait vers le septentrion, il en mesura la longueur,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et sa largeur. §§ 21 Et ses petites chambres étaient trois de ce côté et trois de ce côté; et ses poteaux et ses arcs étaient après la mesure de la première porte: sa longueur

22 Et leurs fenêtres, leurs arcs, et leurs palmiers, étaient après les miens, sûrs de la porte qui regarde vers l'orient; et ils montèrent vers elle par sept marches, et ses arcs étaient devant eux. 23 Et la porte du parvis intérieur était passée contre la porte vers le septentrion et vers l'orient; et il mesura de la porte à la porte cent fois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et il y avait là des fenêtres et des arcs tout autour, comme ces fenêtres; la longueur était de cinquante coudées, et la largeur de cinq à vingt coudées. 26 Et il y avait sept marches pour y monter, et ses arcs étaient devant eux; et il y avait des palmiers, l'un de ce côté-ci, et l'autre de ce côté-là, sur ses poteaux.

Il y avait une porte dans le parvis intérieur vers le midi; et il mesura de la porte à la porte vers le midi cent coudées.

28 Et il me conduisit au parvis intérieur par la porte du midi; et il mesura la porte du midi selon ces mesures; 29 et ses petites chambres, ses poteaux et ses arcs, selon ces mesures; et il y avait des fenêtres et dans ses arcs tout autour; il y avait cinquante coudées de long, et cinq vingt coudées de large. 30 Et les arcs tout autour étaient cinq.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Et ses arcs étaient vers la cour, et vingt coudées de long, et cinquante coudées de large. et des palmiers étaient sur ses poteaux; et la montée vers elle avait huit marches.

Il me conduisit dans le parvis intérieur, vers l'orient; et il mesura la porte selon ces mesures.

33 Et ses petites branches, ses poteaux et ses arcs, étaient selon ces mesures; et il y avait là et dans ses arcs des fenêtres tout autour; il y avait cinquante coudées de long, et cinquante coudées de large. 34 Et ses arcs étaient vers le parvis extérieur; et des palmiers étaient sur ses poteaux, de ce côté-ci et de ce côté-là; et l'on montait jusqu'à lui huit marches.

Et il m'amena à la porte du nord, et il la mesura selon ces mesures.

36 Ses petites chambres, ses poteaux et ses arcs, et ses fenêtres tout autour; la longueur était de cinquante coudées, et la largeur de cinquante et deux coudées. 37 Les poteaux étaient vers le parvis extérieur, et les palmiers étaient sur ses poteaux, de ce côté-ci et de ce côté-là; et l'aller vers elle avait huit marches. 38 Les chambres et leurs entrées étaient près des poteaux des portes, où ils lavaient l'holocauste.

Dans le portique de la porte, il y avait deux tables de ce côté, et deux tables de ce côté, pour y faire mourir l'holocauste et l'offrande pour le péché, et l'offrande pour le péché.

40 Et au côté extérieur, comme l'on monte à l'entrée de la porte du nord, il y avait deux tables; et de l'autre côté, qui était au portique de la porte,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Quatre tables étaient de ce côté, et quatre tables de ce côté, du côté de la porte; étaient deux tables.

42 Et les quatre tables étaient en pierre de taille pour l'holocauste, d'une coudée et demie de longueur, et d'une coudée et demie de largeur, et d'une coudée de hauteur; et elles posaient aussi les instruments par lesquels elles tuaient l'holocauste et le sacrifice. 43 Et il y avait au dedans des crochets,

une main large, attachée autour: et sur les tables était la chair de l'offrande. §§§

Sans la porte intérieure, il y avait les chambres des chantres dans le parvis intérieur, qui était au côté de la porte du nord; et leur perspective était vers le midi; l'une au côté de la porte de l'orient ayant la perspective vers le nord. 45 Et il me dit: Cette chambre, dont la perspective est vers le midi, est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Et la chambre dont la perspective est vers le septentrion est pour les sacrificateurs, les gardiens de la charge de l'autel: ce sont là les fils de Tsadok, parmi les fils de Lévi, qui s'approchent de l'Alam (Eternal) AHAYAH.

47 Il mesura le parvis, long de cent coudées, large de cent coudées, quadruple, et l'autel.

C'était avant la maison.

Et il me conduisit au portique de la maison, et mesura chaque poteau du portique, cinq coudées de ce côté, et cinq coudées de ce côté; et la largeur de la porte était de trois coudées de ce côté, et trois coudées de ce côté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiél 40:49 593 Ézéchiél 42:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

49 La longueur du portique était de vingt coudées, et la largeur de onze coudées; et il m'amena par les marches par lesquelles ils montèrent vers elle; et il y avait des colonnes près des poteaux, l'une de ce côté, et l'autre de ce côté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont tenus de veiller à ce que les dispositions de la présente directive s'appliquent à l'ensemble des États membres et à ce qu'elles soient conformes aux dispositions de la présente directive.

Après cela, il me conduisit au temple, et mesura les poteaux, six coudées larges d'un côté, et six coudées larges de l'autre côté, qui était la largeur du tabernacle. 2 La largeur de la porte était de dix coudées; les côtés de la porte étaient cinq coudées d'un côté, et cinq coudées de l'autre côté; et il mesura sa longueur, quarante coudées; et la largeur, vingt coudées. 3 Alors il se mit en garde, et mesura le poteau de la porte, deux coudées; et la porte, six coudées; et la largeur de la porte, sept coudées. 4 Il mesura sa longueur, vingt coudées; et la largeur, vingt coudées, devant le temple; et il me dit: C'est là le lieu le plus QaDaSh W. 5 Après avoir mesuré le mur de la maison, six coudées; et la largeur de chaque chambre latérale, quatre coudées, autour de la maison, sur le côté ev-ry.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et il y avait un agrandissement, et un enroulement encore vers le haut vers les chambres latérales: mur de la maison. car le enroulement autour de la maison allait encore vers le haut autour de la maison; c'est pourquoi la largeur de la

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Je vis aussi la hauteur de la maison tout autour; les fondements des chambres latérales étaient un roseau complet de six grandes coudées. 9 L'épaisseur de la muraille, qui était pour la chambre latérale en dehors, était de cinq coudées; et ce qui restait était le lieu des chambres latérales qui étaient à l'intérieur. 10 Entre les chambres était la largeur de vingt coudées tout autour de la maison de chaque côté. 11 Les portes des chambres latérales étaient vers le lieu qui restait, une porte vers le nord, et une autre porte vers le sud; et la largeur du lieu qui restait était de cinq coudées tout autour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Il mesura la maison d'une longueur de cent coudées, et la maison d'une longueur de cent coudées; 14 la largeur de la face de la maison et de la place d'une longueur de cent coudées vers l'orient. 15 Il mesura la longueur de la maison d'une longueur de cent coudées contre la place d'une longueur de cent coudées derrière elle, et ses galeries d'un côté et de l'autre côté, cent coudées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 16 Les poteaux de porte, les fenêtres étroites, l'intérieur et les porches de la cour;

les galeries autour de leurs trois histoires, en face de la porte, cintrée de bois autour, et de la terre jusqu'aux fenêtres, et les fenêtres étaient couvertes;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et il fut fait avec des chérubins et des palmiers, de sorte qu'un palmier était entre un chérubin et un chérubin; et chaque chérubin avait deux faces; 19 et la face d'un homme était vers le palmier d'un côté, et la face d'un jeune lion vers le palmier de l'autre côté; elle était faite par toute la maison tout autour. 20 De la terre jusqu'au-dessus de la porte étaient des chérubins et des palmiers faits, et sur le mur du temple. 21 Les poteaux du temple étaient carrés, et la face du sanctuaire; l'aspect de la maison intérieure, et par toute la muraille tout autour de l'intérieur et de l'extérieur, par mesure.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 L'autel de bois avait trois coudées de haut, et sa longueur deux coudées; ses coins, sa longueur et ses murs étaient en bois; et il me dit: C'est la table qui est devant l'Alam (Eternal).

Le temple et le sanctuaire avaient deux portes.

Les portes avaient deux feuilles chacune, deux feuilles tournantes; deux feuilles pour une porte, et deux feuilles pour l'autre porte. 25 Et il y avait sur elles, sur les portes du temple, des chérubins et des palmiers, comme sur les murs; et il y avait des planches épaisses sur la face du porche sans. 26 Et il y avait des fenêtres étroites et des palmiers d'un côté et de l'autre côté, sur les côtés du porche, et sur les chambres latérales de la maison, et des planches épaisses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'article 42 est remplacé par le texte suivant:

Il me fit sortir dans le parvis extérieur, le chemin vers le septentrion; et il me fit entrer dans la chambre qui était au-dessus du lieu séparé, et qui était devant le bâtiment vers le septentrion. 2 Avant la longueur de cent coudées, la porte du septentrion, et la largeur de cinquante coudées. 3 Sur les vingt coudées qui étaient pour le parvis intérieur, et sur la chaussée qui était pour le parvis extérieur, il y avait une galerie contre une galerie dans trois histoires. 4 Devant les chambres, il y avait une marche de dix coudées de largeur vers l'intérieur, un chemin d'un cu - bit, et leurs portes vers le septentrion. 5 Or, les chambres supérieures étaient plus courtes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Car ils étaient dans trois histoires, mais ils n'avaient pas de piliers comme les piliers des cours; c'est pourquoi l'édifice était restreint.

inférieur...: ou, et le bâtiment était composé du bas et du milieu le plus

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiel 42:7 594 Ézéchiel 43:17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et la muraille qui était au-dessus des chambres, vers le parvis de l'entrée des chambres, la longueur de celle-ci était de cinquante coudées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Car la longueur des chambres qui étaient dans le parvis extérieur était de cinquante coudées; et voici, devant le temple il y avait cent coudées. 9 Et sous ces chambres se trouvait l'entrée du côté est, comme on va vers eux depuis le parvis extérieur. - 10 Les chambres étaient dans l'épaisseur de la muraille du parvis vers l'orient, en face du lieu séparé et en

face de l'édifice. 11 Et le chemin devant elles était comme l'aspect des chambres qui étaient vers le nord, aussi longtemps qu'elles étaient, et aussi larges qu'elles; et toutes leurs sorties étaient à la fois selon leurs modes et selon leurs portes. 12 Et selon les portes des chambres qui étaient vers le sud était une porte dans la tête du chemin, et le chemin directement devant le mur vers l'orient, comme on entre en eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Alors il me dit: Les chambres du nord et les chambres du sud, qui sont devant le lieu séparé, ce sont QaDaSh

Les chambres, où les prêtres qui s'approchent de l'Alam (Eternal) AHAYAH, mangeront le plus QaDaSh W

14 Lorsque les sacrificateurs y entreront, ils ne sortiront pas de la QaDaSh, mais là ils déposeront leurs vêtements dans lesquels ils servent, car ils sont QaDaSh, et ils revêtiront d'autres vêtements, et ils s'attacheront aux choses qui sont pour le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Lorsqu'il eut achevé de mesurer la maison intérieure, il me fit sortir vers la porte dont la perspective est vers l'orient, et il la mesura tout autour. 16 Il mesura le côté oriental avec le côté oriental.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Dredreeds, avec le mesurereed around.

†† 17 Il mesura le Rêve du Nord, cinq fois

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Il mesura le côté sud, cinq cents roseaux, avec le roseau de mesure.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Il le mesura par les quatre côtés; il avait une muraille d'environ cinq cents roseaux de long, et cinq cents de large, pour faire une séparation entre le sanctuaire et le lieu profane.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Après cela, il m'amena à la porte, la porte qui regarde vers l'orient: 2 Et voici, la gloire de l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, Wy'shra'l, venait du chemin de l'orient; et sa voix était comme un bruit de beaucoup d'eaux; et la terre resplendit de sa gloire. 3 Et c'était selon l'aspect de la vision que j'ai vue, selon la vision que j'ai vue quand je suis venu détruire la ville; et les visions étaient comme la vision que j'avais vue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je vis près du fleuve Kebar, et je tombai sur ma face.* 4 Et la gloire de l'Alam, AHAYAH, vint dans la maison par le chemin de la porte dont la perspective est vers l'orient. 5 Et l'esprit me prit, et m'emmena dans le parvis intérieur, et voici, la gloire

6 Et je l'entendis me parler hors de la maison, et l'homme se tenait près de moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et il me dit: Fils de l'homme, la place de mon trône, et la place de la plante de mes pieds, où j'habiterai au milieu des fils de YaShaRa'AhLa W, pour toujours, et mon nom QaDaSh W, la maison de YaShaRa'AhLa

Et ils ne souillent plus, ni eux, ni leurs rois, par leur prostitution, ni par les cadavres de leurs rois dans leurs hauts lieux.

8 Dans leur mise en place de leur seuil par mes seuils, et leur poste par mes poteaux, et le mur entre moi et eux, ils ont même souillé mon QaDaSh, nom par leurs abominations qu'ils ont

9 Maintenant, qu'ils restituent leur prostitution, et qu'ils s'engagent:

C'est ce qu'on appelle le minminanger.

et les cadavres de leurs rois, loin de moi, et j'habiterai au milieu d'eux pour toujours.

10 Fils de l'homme, montre la maison à la maison de YaShaRa'AhLa, afin qu'ils aient honte de leurs iniquités.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et s'ils ont honte de tout ce qu'ils ont fait, montre-leur la forme de la maison, sa forme, sa sortie, ses entrées, et toutes ses formes, et toutes ses ordonnances, et toutes ses formes, et toutes ses lois; et écris-la à leurs yeux, afin qu'ils en gardent toute sa forme, et toutes ses ordonnances, et qu'ils les fassent. 12 Telle est la loi de la maison; sur le sommet de la

montagne toute sa limite autour sera la plus QaDaSh W. Tenez-vous, telle est la loi de la maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici les mesures de l'autel, après les coudées: La coudée est une coudée et une largeur de main; le fond est une coudée, la largeur une coudée, et son bord est tout autour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il s'agira d'une travée, et ce sera la place supérieure de l'autel.§** 14 Et depuis le bas sur le sol jusqu'à l'assise inférieure, il y aura deux coudées, et la largeur d'une coudée; et du bas jusqu'à l'assise supérieure, il y aura quatre coudées, et la largeur d'une coudée. 15 L'autel aura quatre coudées, et de l'autel et au-dessus, il y aura quatre cornes. 16 L'autel aura douze coudées de long, douze larges carrés sur les quatre carrés. 17 L'assise sera de quatorze coudées de long et quatorze larges sur les quatre carrés, et la limite autour d'elle sera d'une demi coudée, et le fond sera d'une coudée, et ses escaliers regarderont vers l'est.

42,9 de dessous: ou, de l'endroit § 42,9 l'entrée: ou, celui qui m'a apporté ** 42,9 comme...: ou, comme il est venu †† 42.16 côté:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Heb. vent* 43.3 quand...: ou, quand je suis venu à prophétiser que la ville devrait être détruite † 43.8 et le...: ou, car il n'y avait qu'un mur entre moi et eux -même -43.10 motif: ou, somme, ou, numéro § 43.13 bas: Heb. bosom ** 43.13 bord: Héb. lip † 43.15

l'autel: Héb. Harel, c'est-à-dire la montagne d'AHBA 43.15, l'autel et: Héb. Ariel, c'est-à-dire le lion d'AHBA

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiél 43:18 595 Ézéchiél 44:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Et il me dit: Fils de l'homme, ainsi parle le Sauveur AHAYA: Voici les ordonnances de l'autel, au jour où ils le feront, pour y offrir des holocaustes, et pour y arroser le sang. 19 Tu donneras aux sacrificateurs les Lévités de la postérité de Tsadok, qui s'approchent de moi, pour me servir, dit le Sauveur AHAYA, un jeune taureau pour le sacrifice d'expiation. 20 Tu en prendras du sang, et tu le mettras sur les quatre cornes de la maison, et sur les quatre coins de la colonie, et sur la frontière tout autour; tu le purifieras et tu le purgeras. 21 Tu

prendras aussi le taureau de l'offrande d'expiation, et il le brûlera dans le lieu désigné de la maison, sans le sanctuaire. 22 Et le deuxième jour tu offriras un chevreau sans défaut pour le sacrifice d'expiation; et ils purifieront l'autel, comme ils l'ont fait avec le taureau.

24 Et tu les offriras devant l'Alam, et les sacrificateurs,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jetez du sel sur eux, et ils les offriront en holocauste à l'Alam, AHAYA 25; Tu prépareras chaque jour un bouc pour le sacrifice d'expiation; Ils prépareront aussi un jeune taureau et un bélier du troupeau, sans défaut. 26 Ils purgeront l'autel pendant sept jours, et ils le purifieront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 27 Et quand ces jours seront expirés, il sera que le huitième jour, et soconsacrent-ils eux-mêmes.

en avant, les sacrificateurs feront vos holocaustes sur l'autel et vos sacrifices de prospérités; et je vous accueillerai, dit le Sauveur AHAYA.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels est saisi de la question de savoir s'il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Alors il me rapporta le chemin de la porte du sanctuaire extérieur qui regarde vers l'orient, et il fut fermé. 2 Et l'Alam dit: AHAYAH; cette porte sera fermée, elle ne sera pas ouverte, et personne n'entrera par elle; car l'Alam AHAYAH, l'AHBA de YaShaRa'AhLa W, est entré par elle, c'est pourquoi elle sera fermée. 3 C'est pour le prince; le prince, il y sera assis pour manger du pain devant l'Alam AHAYAH; il entrera par le chemin du porche de cette porte, et il sortira par le chemin d'un même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Il m'apporta le chemin de la porte du septentrion devant la maison; et je regardai, et voici, la gloire de l'Alam AHAYAH AHAYAH a rempli la maison de l'Alam AHAYAH AHAYAH; et je

tombai sur ma face. 5 Et l'Alam AHAYAH AHAYAH m'a dit: Fils de l'homme, marque bien, et regarde de tes yeux, et écoute de tes oreilles tout ce que je te dis au sujet de toutes les ordonnances de la maison de l'Alam AHAYAH et de toutes ses lois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et tu diras aux rebelles, à la maison de YaShaRa'AhLa W, ainsi parle le Sauveur AHAYA: O maison de YaShaRa'AhLa W, qu'il vous suffise de toutes vos abominations, 7 en ce que vous avez amené dans mon sanctuaire des étrangers, incirconcis dans le cœur, incirconcis dans la chair, pour être dans mon sanctuaire, pour le polluer, même ma maison, quand vous avez offert mon pain, la graisse et le sang, et qu'ils ont

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et vous n'avez pas gardé pour vous-mêmes la charge de mes choses QaDaSh W. ; mais vous avez mis pour vous des gardiens de ma charge dans mon sanctuaire.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Aucun étranger, incirconcis dans le cœur, ni incirconcis dans la chair, n'entrera dans mon sanctuaire, de tout étranger qui est parmi les fils de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

10 Et les Lévites qui s'éloignaient de moi, quand YaShaRa'Ahla Wl, s'égarèrent, qui s'égarèrent loin de moi selon leurs idoles, porteront leur iniquité. 11 Et ils seront serviteurs dans mon sanctuaire, ayant des ordres aux portes de la maison, et servant à la maison; ils tueront l'holocauste et le sacrifice pour le peuple, et ils se tiendront devant eux pour leur servir. 12 Parce qu'ils les ont servis devant leurs idoles, et ils ont fait tomber dans l'iniquité la maison de YaShaRa'Ahla Wl.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et ils ne s'approcheront pas de moi, pour faire la charge d'un sacrificateur à mon égard, ni pour s'approcher d'aucune de mes choses QaDaSh Wy, dans le lieu le plus QaDaSh Wy; mais ils porteront leur honte et leurs abominations qu'ils ont commises.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais je les ferai gardiens de la charge de la maison, pour tout son service et pour tout ce qui y sera fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Mais les sacrificateurs, les Lévites, fils de Tsadok, qui gardaient la charge de mon sanctuaire, lorsque les fils de Ya-Shara,

Ils s'égarent de moi, s'approcheront de moi pour me servir, et se tiendront devant moi pour m'offrir

16 Ils entreront dans mon sanctuaire, et ils s'approcheront de ma table, pour me servir, et ils observeront mes ordres.

17 Lorsqu'ils entreront aux portes du parvis intérieur, ils seront vêtus de vêtements de lin; et aucune laine ne viendra sur eux, pendant qu'ils serviront aux portes du parvis intérieur et à l'intérieur. 18 Ils auront des bonnets de lin sur leur tête, et ils auront des culottes de lin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils se ceignent de tout ce qui cause de la sueur.

† 19 Et quand ils fouleront leurs reins, ils ne...

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Ils ne se raseront pas la tête, et ils ne laisseront pas leurs serrures s'allonger; ils ne s'évanouiront que la tête. 21 Aucun sacrificateur ne boira du vin, lorsqu'ils entreront dans le parvis intérieur. 22 Ils ne prendront point pour leurs femmes une veuve, ni celle qui est mise à l'écart; mais ils prendront du vin, lorsqu'ils entreront dans le parvis intérieur. 22 Ils ne prendront point pour leurs femmes une veuve, ni celle qui sera mise à l'écart.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ezéchiel 44:23 596 Ezéchiel 45:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les servantes de la postérité de la maison de YaShaRa'AhLa W, ou d'une veuve qui avait auparavant un prêtre, enseigneront à mon peuple la différence entre le QaDa'Ah La W, et le profaneront, et les feront discerner entre les impurs et les purs. 24 Et, dans la controverse, ils seront jugés, et ils le jugeront selon mes jugements; et ils observeront mes lois et mes lois dans toutes mes assemblées, et ils sanctifieront mes sabbats. 25 Et ils ne viendront point à mort pour se souiller; mais pour père, ou pour mère, ou pour fils, ou pour fille, pour frère, ou pour sœur qui n'a pas de mari, ils pourront se souiller.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et le jour où il entrera dans le sanctuaire, dans le parvis intérieur, pour servir dans le sanctuaire, il offrira son sacrifice d'expiation, dit le Sauveur AHAYAH. 28 Et ce sera pour eux un héritage: Je suis leur héritage; et vous ne leur donnerez aucune possession dans YaShaRa' Ahla. Je suis leur possession. 29 Ils mangeront la viande de fer, l'offrande d'expiation, et l'offrande d'expiation.

Et tout ce qui sera consacré à YaShaRa' AhLa W. (y'shra'l) sera à eux.*** 30 Et le premier de tous les prémices de tous

les choses, et toute oblation de tous, de toutes sortes de vos oblations, seront les sacrificateurs; vous donnerez aussi

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Les sacrificateurs ne mangeront d'aucune chose qui est morte d'eux-mêmes, ni déchirée, qu'il s'agisse d'oiseaux ou de bêtes.

45 États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand vous partagerez par le sort le pays en héritage, vous offrirez une oblation à l'Alam, AHAYAH, une portion du pays de QaDaSh, la longueur sera de cinq vingt mille roseaux, et la largeur

Ce sera QaDaSh W, dans toutes ses limites, tout autour. 2 Il y en aura pour le sanctuaire cinq cents de longueur, cinq cents de largeur, carré, tout autour, et cinquante coudées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 De cette mesure tu mesureras la longueur de cinq vingt mille, et la largeur de dix mille, et tu y seras le sanctuaire et le lieu le plus grand de QaDa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 La portion du pays de QaDa-Sh-Wa sera pour les sacrificateurs les ministres du sanctuaire, qui s'approcheront pour servir l'Alam, AHAYAH; et ce sera un lieu pour leurs maisons, et un lieu de QaDa-Sh-Wa pour le sanctuaire. 5 Les cinq-vingt mille de longueur, et les dix-mille de largeur, les Lévites, les ministres de la maison, auront pour eux-mêmes une possession pour vingt chambres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et vous établirez la possession de la ville, cinq mille de large, et cinq vingt mille de long, contre l'oblation de la portion de QaDaSh Wy; elle sera pour toute la maison de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.

7 Et une portion sera pour le prince d'un côté et de l'autre de l'oblation de la portion de QaDaWh, et de la possession de la ville, avant l'oblation de la portion de QaDaWh, et avant la possession de la ville, de l'occident vers l'occident et de l'orient vers l'orient; et la longueur sera supérieure à l'une des portions, de la frontière de l'occident jusqu'à l'orient der. 8 Dans le pays sera sa possession à YaShaRa'AhLa W. Et mes princes n'opprimeront plus mon peuple; et le reste du pays sera donné à la maison de YaShaRa'AhLa W (y'shra'l) selon leurs tribus.

9 Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Qu'il te suffise, princes de YaShaRa'AhLa, d'ôter la violence et le butin, et d'exécuter

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

nosexactionsde mon peuple,saithle Sauveur AHAYAH.

§ 10 Vous aurez juste jugement et justice,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 L'épha et le bain seront d'une seule mesure, afin que le bain contienne la dixième partie d'un homer, et l'épha la dixième partie d'un homer; la mesure sera après le homer. 12 Le sicle sera vingt gérahs; vingt sicles, cinq et vingt sicles, quinze sicles, seront votre sicle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici l'offrande que vous offrirez: la sixième partie d'un épha d'un homer de blé, et vous donnerez la sixième partie d'un épha d'un homer d'orge: 14 Sur l'ordonnance de l'huile, le bain d'huile, vous offrirez la dixième partie d'un bain du cor, qui est un homer de dix bains; car dix bains sont un homer: 15 et un agneau du troupeau, sur deux cents, des pâturages gras de YaShaRa'Ahla

Pour l'offrande, pour l'holocauste et pour l'offrande d'actions de grâces, pour les réconcilier, dit le Sauveur.

AHAYAH.**† 16 Tout le peuple du pays donnera cette oblation pour le prince à YaShaRa'AhLa (y'shra'l).-----

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Au premier mois, le premier jour du mois, tu prendras un jeune taureau sans défaut, et tu purifieras le sanctuaire; 19 et le sacrificateur prendra du sang de l'offrande pour le péché, et il le mettra sur les poteaux de la maison, et sur les quatre coins du siège de l'autel, et sur les poteaux de la porte du parvis intérieur. 20 Et tu feras le septième jour du mois pour quiconque erre, et pour celui qui est simple; ainsi réconciliez-vous la maison. 21 Le premier mois, au quatorzième jour du mois, vous aurez la Pâque, une fête de sept jours; on mangera du pain sans levain. 22 Et ce jour-là, le prince préparera pour lui-même et pour tout le peuple du pays un taureau pour le péché. 23 Et sept jours de la fête, il préparera un holocauste à l'Alam, et sept jours d'affilée, sept jours d'affilée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ezéchiel 45:24 597 Ezéchiel 47:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et il préparera une offrande d'épha pour un taureau, et d'épha pour un bélier, et un hin d'huile pour un épha. 25 Le septième mois, le quinzième jour du mois, il fera comme pendant la fête des sept jours, selon l'offrande pour le péché, selon l'holocauste, selon l'offrande et selon l'huile.

46 États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Ainsi parle le Sauveur AHAYA: La porte du parvis intérieur qui regarde vers l'orient sera fermée les six jours ouvrables; mais sur le bain de sabre, elle sera ouverte, et au jour de la nouvelle lune, elle sera ouverte. 2 Le prince entrera par le chemin du portique de cette porte en dehors, et se tiendra près du poteau de la porte, et les sacrificateurs prépareront son holocauste et ses sacrifices d'actions de grâces, et il se prosternera au seuil de la porte; puis il sortira; mais la porte ne sera fermée qu'au soir. 3 De même, le peuple du pays se prosternera à l'entrée de cette porte devant l'Alam AHAYA, dans les sabbats et dans les

nouvelles lunes. 4 Et l'holocauste que le prince offrira à l'Alam AHAYA, au jour du sabbat, sera six agneaux sans défaut, et un bélier sans défaut. 5 L'offrande sera un épha pour un bélier et un bélier.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et au jour de la nouvelle lune, ce sera un jeune taureau sans défaut, et six agneaux et un bélier; ils seront sans défaut. 7 Et il préparera une offrande, un épha pour une serrure, et un épha pour un bélier, et pour les agneaux selon sa main, et un hin d'huile pour un épha. 8 Et quand le prince entrera, il entrera par le chemin du portique de cette porte, et il sortira par son chemin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et quand le peuple du pays arrivera devant l'Alam, AHAYAH, dans les fêtes solennelles, celui qui entrera par le chemin de la porte du nord pour se prosterner sortira par le chemin de la porte du midi; et celui qui entrera par le chemin de la porte du midi sortira par le chemin de la porte du nord; il ne retournera pas par le chemin de la porte où il est entré, mais il sortira contre elle. 10 Et le prince, au milieu d'eux, entrera, et, lorsqu'ils sortiront, sortira. 11 Et dans les fêtes et dans les fêtes, l'offrande sera un épha pour un taureau, et un épha pour un bélier, et pour les agneaux comme il peut le donner, et un hin d'huile pour un épha.

12 Or, quand le prince préparera volontairement un holocauste ou des sacrifices d'actions de grâces à l'Alam, AHAYAH

Il ouvrira alors la porte qui regarde vers l'orient, et il préparera son holocauste et ses sacrifices d'actions de grâces, comme il l'a fait le jour du sabbat; puis il sortira, et après sa sortie, il fermera la porte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'Alam 14 Tu lui feras une offrande tous les matins, la sixième partie d'un épha, et la troisième partie d'un hin d'huile, pour la tempérer de la fleur de farine; une offrande perpétuelle à l'Alam.

Ils prépareront ainsi chaque matin l'agneau, l'offrande et l'huile, en holocauste perpétuel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Si le prince fait un don à l'un de ses fils, son héritage sera ses fils, ce sera leur possession par héritage. 17 Mais s'il fait un don de son héritage à l'un de ses serviteurs, ce sera à lui jusqu'à l'année de la liberté; il reviendra au prince; mais son

héritage sera pour eux ses fils. 18 Et le prince ne prendra pas du peuple des inhérences par oppression, pour les chasser de leur possession; mais il donnera à ses fils l'héritage de sa possession, afin que mon peuple ne soit pas dispersé chacun de sa possession.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Après qu'il m'a fait passer par l'entrée, qui était au côté de la porte, dans les chambres des sacrificateurs de QaDa, qui regardaient vers le septentrion; et voici, il y avait un endroit des deux côtés vers l'occident. 20 Alors il me dit: C'est ici que les sacrificateurs feront bouillir l'offrande de culpabilité et l'offrande d'expiation, où ils feront cuire l'offrande, afin qu'ils ne les portent pas dans le parvis, pour sanctifier le peuple. 21 Alors il m'a fait sortir dans le parvis, et m'a fait passer par les quatre coins du parvis.

§ 22 Aux quatre coins de la cour, là-bas, et, voici,

érycorner de la cour il y avait une cour.

24 Alors il me dit: Ce sont là les lieux de ceux qui font bouillir, où les serviteurs de la maison feront bouillir le sacrifice du peuple. Il y a eu des parvis de quarante coudées de long et trente de large; ces quatre coins étaient d'une seule mesure.

47. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels est saisi de la question de savoir s'il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 47.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il me conduisit ensuite à l'entrée de la maison; et voici, des eaux sortaient du seuil de la maison, à l'orient; car l'avant de la maison se tenait à l'orient, et les eaux descendaient de dessous du côté droit de la maison, au côté sud de l'autel. 2 Il me fit sortir de la porte vers le nord, et me conduisit vers le chemin sans la porte extérieure par le chemin qui regarde vers l'orient; et voici, il sortit des eaux du côté droit. 3 Et l'homme qui avait la ligne dans sa main sortit vers l'orient, et il mesura mille coudées, et il me fit traverser la maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Il mesura encore mille, et me fit passer par les eaux; les eaux étaient à genoux; il mesura encore mille, et me fit traverser, les eaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiel 47:5 598 Ézéchiel 48:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Après cela, il mesura mille, et c'était un fleuve que je ne pouvais pas passer; car les eaux étaient levées, les eaux pour nager, un fleuve qui ne pouvait pas être passé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et il me dit: Fils de l'homme, as-tu vu cela? Et il m'a amené, et m'a fait retourner au bord du fleuve.

Quand je suis revenu, voici, au bord du fleuve, il y avait beaucoup d'arbres.

8 Alors il me dit: Ces eaux s'élèvent vers le pays de l'orient, sur le côté et sur le côté.

l'autre.

et descends dans le désert, et va dans la mer, qui a été fait entrer dans la mer, les eaux seront

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il arrivera que tout ce qui vit, qui bouge, où que viennent les fleuves, vivra; et il y aura une très grande multitude de poissons, parce que ces eaux viendront.

Ils seront guéris, et tout vivra où viendra le fleuve. ** 10 Et il arrivera que les pêcheurs se tiendront sur elle, depuis En-Gedi jusqu'à En-Eglaim; ils seront un lieu pour répandre des filets; leurs poissons seront selon leur espèce, comme les poissons de la grande mer, qui sont très nombreux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et le fleuve sur le bord de celui-ci, de ce côté et de ce côté-ci, poussera tous les arbres pour la viande, dont la feuille ne s'effacera pas, et dont le fruit ne sera pas consommé; il produira de nouveaux fruits selon ses mois, parce que leurs eaux sortiront du sanctuaire; et le fruit en sera pour la viande, et la feuille pour la médecine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi parle le Sauveur AHAYA: Ce sera la frontière, par laquelle vous hériterez le pays selon les douze tribus de YaChara'Ahla

14 Et vous l'hériterez, l'un comme l'autre; au sujet de ce que j'ai levé ma main pour le donner à vos pères, et ce pays vous tombera pour

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et ce sera la frontière du pays vers le côté septentrional, depuis la grande mer, l'héritage du chemin de Hethlon, comme les hommes vont à Sédad; 16 Hamath, Berotha, Sibraïm, qui est entre la frontière de Damas

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 La frontière de la mer sera Hazarénan, la frontière de Damas, et le nord, et la frontière de Hamath. Voici le côté nord. 18 Vous mesurerez le côté est de Hau, et de Damas, et du côté de Hamath.

Galaad, et du pays de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) par le Jourdain, de la frontière à la mer orientale. Et c'est le côté est. §§§ Et du côté sud vers le sud, de Tamar jusqu'aux eaux de conflit à Kadès, le fleuve jusqu'au grand

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Le côté ouest sera aussi la grande mer depuis la frontière, jusqu'à ce qu'un homme passe contre Hamath; c'est le côté ouest. 21 Vous partagerez ce pays avec vous, selon les tribus de YaShaRa'AhLa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Et il arrivera que vous le partagerez par le sort pour un héritage pour vous, et pour les étrangers qui séjournent au milieu de vous, qui engendront des enfants parmi vous; et ils seront pour vous comme nés dans le pays parmi les fils de YaShaRa'AhLa W., ils auront un héritage avec vous parmi les tribus de YaShaRa'AhLa W., 23 Et il arrivera que dans

quelle tribu l'étranger séjourne, là vous lui donnerez son héritage, dit le Sauveur AHAYA.

Les États-Unis d'Amérique sont les seuls pays de l'Union européenne à avoir adhéré à l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici les noms des tribus: du côté septentrional jusqu'au bord du chemin de Hethlon, comme on va à Hamath, Hazarénan, frontière de Damas vers le nord, jusqu'au bord de Hamath; car ce sont les siens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

A l'orient et à l'occident, une portion pour Dan.* 2 Et à la frontière de Dan, de l'orient à l'occident, une portion pour Asher. 3 Et à la frontière d'Aser, de l'orient à l'occident, une portion pour Nephthali. 4 Et à la frontière de Nephthali, de l'orient à l'occident, une portion pour Manassé. 5 Et à la frontière de Manassé, de l'orient à l'occident, une portion pour Éphraïm. 6 Et à la frontière d'Ephraïm, de l'orient à l'occident, une portion pour Ruben. 7 Et à la frontière de Ruben, de l'orient à l'occident, une portion pour Juda.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et à la frontière de Juda, de l'orient à l'occident, sera l'offrande que vous offrirez de cinq vingt mille roseaux de largeur, et de longueur comme l'une des autres parties, de l'orient à l'occident; et le sanctuaire sera au milieu de celui-ci. 9 L'offrande que vous offrirez à l'Alam sera de cinq vingt mille de longueur, et de dix mille de largeur. 10 Et pour eux, pour les sacrificateurs, ce sera cette oblation de QaDaSh W; vers le nord, cinq vingt mille de longueur, et vers l'occident, dix mille de largeur, et vers l'orient, dix mille de largeur, et vers le sud, cinq vingt mille de longueur; et le sanctuaire de l'Alam, qui ne s'est pas égaré, sera au milieu d'elle. 11 Ce sera pour les sacrificateurs qui seront sanctifiés des fils de Tsadok, qui auront gardé ma charge, et qui ne s'est pas égaré.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et cette oblation du pays qui est de fer, sera pour eux une chose la plus grande QaDaSh W, près de la frontière des Lévites. 13 Et sur la frontière des sacrificateurs, les Lévites auront cinq vingt mille de longueur, et dix mille de largeur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ézéchiél 48:14 599 Ézéchiél 48:35

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et ils n'en vendront point, ni n'échangent, ni n'aliéneront les prémices du pays; car c'est QaDaSh W., à l'Alam, AHAYAH.

Les cinq mille hommes qui restent dans la largeur contre les cinq et vingt mille hommes seront un lieu profane pour la ville, pour la demeure et pour les banlieues; et la ville sera au milieu de celle-ci. 16 Voici ses mesures: le côté septentrional quatre mille cinq cents, le côté septentrional quatre mille cinq cents, le côté septentrional quatre mille cinq cents, et le côté septentrional quatre mille cinq cents. 17 La banlieue de la ville sera vers le nord deux cent cinquante, et vers le sud deux cent cinquante,

et vers l'est deux cent cinquante, et vers l'ouest deux cent cinquante. 18 Le reste de la ville sera pour la nourriture de la portion de QaDa, qui sera dix mille vers l'est, et dix mille vers l'ouest; et elle sera au-dessus de l'oblation de la ville de QaDa, et vers l'ouest deux cent cinquante.

¶ Et le reste sera pour le prince, d'un côté et de l'autre de l'oblation QaDaSh, et de la possession du

22 De la possession des Lévites, et de la possession de la ville, étant au milieu de ce qui est le prince, entre la frontière de Juda et la frontière de Benjamin, sera pour le prince.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 24 et 23 Quant au reste des tribus, de l'est vers l'ouest, Benjamin a une part.

25 Et à la frontière de Siméon, de l'orient jusqu'à l'occident, Issacar, une portion. 26 Et à la frontière d'Issacar, de l'orient jusqu'à l'occident, Zabulon, une portion. 27 Et à la frontière de Zabulon, de l'orient jusqu'à l'occident, Gad, une portion. 28 Et à la frontière de Gad, au sud, la frontière sera au sud.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 C'est le pays que vous diviserez par le sort entre les tribus de YaShaRa'Ahla, pour l'héritage, et ce sont là leurs portions, dit le Sauveur AHAYAH.

Voici les allées de la ville du côté septentrional, quatre mille cinq cents mesures.

Et les portes de la ville seront d'après les noms des tribus de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l: trois portes vers le nord, une porte de

Ruben, une porte de Juda, une porte de Lévi. 32 Et à l'orient quatre mille cinq cents; et trois portes; et une porte de Joseph, une porte de Benjamin, une porte de Dan. 33 Et à l'occident quatre mille cinq cents mesures; et trois portes; une porte de Siméon, une porte d'Issacar, une porte de Zabulon. 34 À l'occident quatre mille cinq cents, avec leurs trois portes; une porte de Gad, une porte d'Aser, une porte de Nephthali. 35 C'était autour de dix-huit mille mesures; et le nom de la ville, depuis ce jour-là, sera: l'Alam (Éternel) AHAYAH est là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 48.23 une partie: Héb. une partie ** 48.28 conflit...: ou, Meribah-kadesh † 48.35 L'Alam (Eternal) AHAYAH...: Héb. AHAYAH

Daniel 1:1 600 Daniel 2:12 Le livre de Daniel

La troisième année du règne de Jojakim, roi de Juda, Nebucadnetsar, roi de Babylone, vint à YaRaWaShaLaM

2 Et le Sauveur donna entre ses mains Jojakim, roi de Juda, avec une partie des ustensiles de la maison d'AHBA.

qu'il transporta dans le pays de Shinar à la maison de son (a)hlaayam; et il apporta les ustensiles dans la maison du trésor de son (a)hla - hadam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et le roi parla à Aschpénaz, maître de ses eunuques, afin qu'il apportât quelques-uns des fils de Ya-Shara'Ahla

4 Des enfants en qui il n'y avait point de défaut, mais qui étaient bien favorisés, habiles en toutes choses, rusés dans la connaissance, et intelligents dans la science, et qui avaient en eux la capacité de se tenir dans le palais du roi, et qu'ils pouvaient enseigner l'apprentissage et la langue des Chaldéens. 5 Et le roi leur donna une provision quotidienne de viande du roi, et du vin qui leur était destiné.

il buvait, et il les nourrissait pendant trois ans, afin qu'ils se tenaient devant le roi à la fin de celui-ci.

7 A qui le chef des eunuques donna des noms: il donna à Daniel le nom de Beltschatsar, à Hanania, de Schadrac, à Misaël, de Méschac, et à Azaria, d'Abed Nego.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Mais Daniel voulut dans son coeur qu'il ne se souille pas avec la portion de la viande du roi, ni avec le vin qu'il buvait; et il demanda au prince des eunuques de ne pas se souiller. 9 AHBA avait fait venir Daniel.

10 Et le prince des eunuques dit à Daniel: Je crains mon souverain, le roi, qui a établi votre viande et votre boisson; car pourquoi verrait-il vos visages plus que les enfants qui sont de votre espèce? Alors vous me mettrez en danger ma tête pour le roi. 11 Daniel dit à Melzar, que le prince des eunuques avait placé sur Daniel, Hanania, Misaël et Azaria, 12 Prouvez vos serviteurs, je vous en supplie,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 jours, et qu'ils nous donnent du pouls pour manger, et de l'eau pour boire.**† 13 Alors, que nos visages soient regardés devant toi, et le visage des enfants qui mangent de la portion du roi, et que tu traites avec tes serviteurs. 14 Il leur consentit dans cette affaire, et les prouva dix jours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Au bout de dix jours, leurs visages paraissaient plus justes et plus gros en chair que tous les enfants qui mangeaient la portion de la viande du roi. 16 Melzar ôta ainsi la portion de leur viande et le vin qu'ils devaient boire, et leur donna du pouls.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Quant à ces quatre enfants, AHBA leur donna la connaissance et l'habileté en toute connaissance et sagesse.

18 Maintenant, à la fin des jours que le roi avait dit qu'il avait compris la vision-

Des rêves de sable.

19 Et le roi communiqua avec eux; et parmi eux tous ne furent trouvés comme Daniel, Hanania, Misaël et Azaria; et ils se présentèrent devant le roi. 20 Et, dans toutes les affaires de singularité et d'intelligence, que le roi leur demanda, il les trouva dix fois meilleurs que tous les magiciens et astrologues qui étaient dans tout son royaume.§§ 21 Daniel continua jusqu'à la première année du roi Cyrus.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et la seconde année du règne de Nebucadnetsar Nebucadnetsar songea des songes dont son esprit fut troublé, et son sommeil se rompit de lui. 2 Le roi ordonna d'appeler les magiciens, les astrologues, les sorciers et les Chaldéens, pour montrer au roi ses songes. Ils vinrent donc et se présentèrent devant le roi. 3 Le roi leur dit: J'ai rêvé d'un songe, et mon esprit fut troublé de connaître le songe. 4 Alors les Chaldéens parlèrent au roi en Syriek, ô roi, vive éternellement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Le roi répondit et dit aux Chaldéens: La chose est partie de moi; si vous ne me faites pas connaître le songe, avec son interprétation, vous serez

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Mais si vous montrez le songe et son interprétation, vous recevrez de moi des dons, des récompenses et un grand honneur; c'est pourquoi vous me montrerez le songe et le songe.

Ils répondirent encore et dirent: Que le roi dise le songe à ses serviteurs, et nous en donnerons l'interprétation.

Le roi répondit: Je sais avec certitude que vous gagnerez

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le temps, parce que vous voyez que la chose est partie de moi.§ 9 Mais si vous ne me faites pas connaître le songe, il n'y a qu'un seul décret pour vous; car vous avez préparé des paroles mensongères et corrompues pour parler devant moi, jusqu'à ce que le temps soit changé; dites-moi donc le songe, et je saurai que vous pouvez me montrer son interprétation.

Les Chaldéens répondirent devant le roi, et dirent: Il n'y a pas sur la terre d'homme qui puisse faire connaître le roi; c'est pourquoi il n'y a point de roi, de souverain, ni de chef, qui demande de telles choses à un magicien, à un astrologue, ou à un Chaldéen. 11 Et il est rare que le roi récidive, et il n'y en a point d'autre qui puisse la faire connaître devant le roi, sauf les baals, dont la demeure n'est pas de chair. 12 C'est pourquoi le roi était roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Daniel 2:13 601 Daniel 2:45

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et l'ordre sortit que les sages soient tués, et ils cherchèrent Daniel et ses compagnons à être tués.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Daniel répondit avec conseil et sagesse à Arioc, chef de la garde du roi, qui était allé tuer les sages de Babylone. 15 Il répondit et dit à Arioc, chef du roi: Pourquoi le décret est-il si hâtif du roi? Alors Arioc fit connaître à Daniel la chose. 16 Daniel entra, et désira du roi qu'il lui donne du temps, et qu'il fasse connaître au roi l'interprétation. 17 Daniel s'en alla dans sa maison, et fit connaître la chose à Hanania, à Misaël et à Azaria, ses compagnons. 18 Qu'ils demirent les compassions du ciel à propos de ce secret, afin que Daniel et ses compagnons ne périssent pas avec le reste des sages de Babylone.

Babylone...§§§

Alors le secret fut révélé à Daniel dans une vision de nuit. Puis Daniel bénit l'AHBA du ciel.

20 Daniel répondit et dit: Béni soit le nom d'AHBA pour les siècles des siècles; car la sagesse et la puissance sont à lui;

21 Et il change les temps et les saisons; il enlève les rois, et il établit les rois; il donne la sagesse

22 Il révèle les choses profondes et secrètes, Il sait ce qui est

23 Je te remercie, et je te loue, ô AHBA de mes pères, qui m'a donné la volonté et la puissance, et qui m'a fait connaître ce que nous te désirions, car tu nous as fait connaître l'affaire du roi.

C'est pourquoi Daniel entra chez Arioc, que le roi avait ordonné de détruire les sages de Babylone; il s'en alla et lui dit: Ne détruis pas les sages de Babylone; fais-moi entrer devant le roi, et je montrerai au roi l'explication.

25 Arioch fit venir en hâte Daniel devant le roi, et lui dit: J'ai trouvé un homme des captifs de Juda, qui fera connaître au roi l'interprétation.**† 26 Le roi répondit et dit à Daniel, qui s'appelaït Belteshazzar: Est-ce que tu peux me faire connaître le songe que j'ai vu et son interprétation? 27 Daniel répondit en présence du roi, et dit: Le secret que le roi a demandé ne peut pas faire connaître au roi les sages, les astrologues, les magiciens, les apiculteurs; 28 mais il y a dans les cieux un AHBA qui révèle des secrets, et qui fait connaître au roi Nebucadnetsar ce qui sera dans les derniers jours.

29 Quant à toi, ô roi, tes pensées sont venues dans la rêverie, et voici la vision d'un lit,

ton esprit sur ton lit, ce qui devrait arriver au-delà; et celui qui révèle des secrets te fait connaître ce qui arrivera. 30 Mais quant à moi, ce secret ne m'est pas révélé pour quelque sagesse que j'ai plus que n'importe quel vivant, mais pour leur cause qui fera connaître l'interprétation au roi, et

afin que tu connaisses les pensées de ton cœur.

Ô roi, tu as vu, et tu as vu une grande image. Cette grande image, dont l'éclat était excellent, se tenait devant toi, et sa forme était terrible. 32 Cette image avait une tête d'or fin, sa poitrine et sa poitrine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Ses jambes de fer, ses pieds une partie de fer et une partie d'argile. Ses bras d'argent, ses bras de bellyandhist hautsofbrass, Tu as vu jusqu'à ce qu'une pierre ait été coupée sans les mains, qui a frappé l'image sur ses pieds qui étaient

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 35 Le fer, l'argile, l'airain, l'argent, le fer et l'argile, et les pièces de rechange.

l'or, brisé en morceaux, et devenait comme la paille des aires d'été; et le vent les emportait, qu'aucun lieu n'avait été trouvé pour eux; et la pierre qui frappait l'image devint une grande montagne, et remplit toute la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Toi, roi, tu es roi des rois; car l'AHBA des cieux t'a donné un royaume, une puissance, une force, et une gloire. 38 Là où habitent les enfants des hommes, il a donné entre tes mains les bêtes des champs et les oiseaux des cieux, et il t'a fait régner sur tous. Tu es cette tête d'or. 39 Après toi, un autre royaume s'élèvera, inférieur à toi, et un autre troisième royaume d'airain, qui dominera sur toute la terre. 40 Et le quatrième royaume sera fort comme le fer; car le fer se brise en morceaux et se substitue à toutes choses; et comme le fer qui brise tout cela, il se brisera en morceaux et en meurtrissures. 41 Et tu verras les pieds et les orteils, une partie de potters, et une partie de fer, le royaume se partagera, et il y aura en lui la force du fer, comme tu as vu les pieds et les orteils, une partie de l'argile, et le fer se briseront avec l'argile.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 44 Et dans les graines des hommes: mais ils ne se détachent pas un à un autre, même si la fonte n'est pas mélangée avec l'argile.

les jours de ces rois, l'AHBA des cieux établira un royaume, qui ne sera jamais détruit; et le royaume ne sera pas laissé à

d'autres peuples, mais il brisera et consumera tous ces royaumes, et il subsistera pour toujours.....
.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le royaume de celui-ci

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Daniel 2:46 602 Daniel 3:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

a fait connaître au roi ce qui arrivera à l'avenir; et le songe est certain, et l'interprétation en est sûre.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le roi Nebucadnetsar tomba sur sa face, se prosterna devant Daniel, et lui ordonna d'offrir une offrande et des odeurs douces. 47 Le roi répondit à Daniel, et dit: En vérité, il est vrai que ton AHBA est un AHBA de baals, un Sauveur de rois, et un révélateur de secrets, sachant que tu pouvais révéler ce secret. 48 Le roi fit de Daniel un grand homme, et lui fit de nombreux grands dons, et l'établit chef de toute la province de Babylone, et chef des gouverneurs de tous les sages de Babylone. 49 Daniel demanda au roi, et il plaça Shadrach, Méschac et Abed-Nego sur les affaires de la province de Babylone.

3

Le roi Nebucadnetsar fit une image d'or, d'une hauteur de soixante coudées, et d'une largeur de six coudées; il l'installa dans la plaine de Dura, dans la province de Babylone. 2 Le roi Nebucadnetsar envoya rassembler les chefs, les gouverneurs et les chefs, les juges, les trésoriers, les conseillers, les shérifs et tous les chefs des provinces, afin d'en arriver à la dédicace de l'image que le roi Nebucadnetsar avait dressée. 3 Les princes, les gouverneurs et les chefs, les juges, les trésoriers, les conseillers, les shérifs et tous les chefs des provinces, se rassemblèrent pour la dédicace de l'image que le roi Nebucadnetsar avait dressée; et ils se présentèrent devant l'image que Nebucadnetsar avait dressée. 4 Alors un héraut cria à haute voix, et il vous fut ordonné, peuple, et dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 A quel moment entendez-vous le son de la corne, de la flûte, de la harpe, du sac, de la psaltérie, dulcimère, et de toutes sortes de musiques, vous tombez et adorez l'image d'or que le roi Nebucadnetsar a

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 En ce temps-là, quand tout le peuple entendit le son de la cornet, de la flûte, de la harpe, du sac, du psalterie et de toutes sortes de musiques, tout le peuple, les na-tions et les langues, tomba et se prosterna devant l'image d'or que le roi Nebucadnetsar avait dressée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 C'est pourquoi, en ce temps-là, certains Chaldéens s'approchèrent, et accusèrent les Juifs. 9 Ils parlèrent et dirent au roi Nebucadnetsar: O roi, vis éternellement. 10 O roi, tu as fait un décret, afin que tout homme qui entende le son de la cornet, de la flûte, de la harpe, du sac, du psalterie, du dulcimer et de toutes sortes de musiques,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

image dorée:

§ 11 Et quiconque ne tombe pas et ne se prosterne pas, et ne se prosterne pas,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Il y a des Juifs que tu as mis sur les affaires de la province de Baby-Lon, de Shadrac, de Méschac et d'Abed-Nego; ces hommes, ô roi, n'ont pas été jetés au milieu d'une fournaise ardente.

Ils ne servent pas tes baals, ni n'adorent l'image d'or que tu as dressée.

14 Nebucadnetsar leur parla et leur dit: Est-ce vrai, Schadrac, Méschac, et Abed-Nego, ne servez pas mes baals, et n'adorez pas l'image d'or que j'ai

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Maintenant, si vous êtes prêts à entendre à quel moment le son de la cornet, de la flûte, de la harpe, du sac, de l'écume? Psalterie, dulcimer, et toutes sortes de musiques, vous tombez et adorez l'image que j'ai faite;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais si vous n'adorez pas, vous serez jetés à la même heure au milieu d'une fournaise ardente, et qui est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHBA, qui te délivrera de mes mains? AHBA 16 Shadrach, Méschac et Abed-Nego répondirent et dirent au roi: Nebucad - Nezzar, nous ne te répondons pas. 17 S'il en est ainsi, notre AHBA, que nous servons, nous sera capable de nous délivrer de la fournaise ardente, et il nous délivrera de ta main, ô roi. 18 Sinon, sache-toi, ô roi, que nous ne servirons pas tes baals, et que nous n'adorerons pas l'image d'or que tu as dressée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors Nebucadnetsar était plein de fureur, et la forme de son visage fut changée contre Shadrac, Méschac et Abed-Nego; c'est pourquoi il parla, et commanda qu'ils chauffent la fournaise sept fois plus qu'il ne sera chauffé. §§ 20 Et il commanda aux hommes les plus puissants qui étaient en

son armée pour lier Shadrac, Méschac et Abed-Nego, et pour les jeter dans la fournaise ardente.***

22 C'est pourquoi, parce que l'ordre du roi était urgent, et que la fournaise était très chaude, la flamme du feu tua les hommes qui prirent Shadrach, Méschac,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et Abed-Nego. §§* 23 Et ces trois hommes, Shadrach, Méschac et Abed-Nego, tombaient liés au milieu de la fournaise ardente.

24 Nebucadnetsar, le roi, fut étonné, se leva en hâte, et parla, et dit à ses conseillers: N'avons-nous pas jeté trois hommes liés au milieu du feu?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et il répondit: Voici, je vois quatre hommes qui marchent au milieu du feu, et ils n'ont point de mal; et la forme du quatrième est semblable au Fils d'Ahba.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils...: Chaldee, il n'y a pas de mal en eux

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Daniel 3:26 603 Daniel 4:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nebucadnetsar s'approcha de l'embouchure de la fournaise ardente, et il parla, et dit: Schadrac, Méschac et Abed-Nego, serviteurs du très haut AHBA, sortez, et venez ici.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nego, c'est au milieu du feu.

27 Et les chefs, les gouverneurs, Schadrac, Méschac, et Abed,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et les chefs, et les conseillers du roi, étant rassemblés, virent ces hommes, sur les corps desquels le feu n'avait pas de pouvoir, et ils ne chantèrent pas de cheveux de la tête, et leurs manteaux ne furent pas changés, et l'odeur du feu ne les avait point frappés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors Nebucadnetsar parla, et dit: Béni soit l'AHBA de Shadrach, Méschach, et Abed-Nego, qui a envoyé son ange, et a dévoré ses serviteurs qui avaient confiance en lui, et ont changé la parole du roi, et ont livré leurs corps, afin qu'ils ne puissent servir ni adorer aucun (a)hlaayam, sauf leur propre AHBA 29..C'est pourquoi je fais un décret, afin que tout peuple, nation et langue, qui parlent quelque chose qui manque à l'AHBA de Shadrach, Méschach, et Abed-Nego, soient coupés en morceaux, et leurs maisons seront faites un bourbier: parce qu'il n'y a pas d'autre AHBA de pouvoir délivrer après ce genre.**†† ↓ 30 Alors le roi promu Shadrach, Méschach, et Abed-Nego, dans la province de Babylone. §§§

4

Nebucadnetsar le roi, à tous les peuples, nations et langues qui habitent sur toute la terre; la paix vous sera multipliée.

bon de montrer les signes et les merveilles que le haut AHBA a fait

3 Combien ses signes sont grands, et combien ses prodiges sont puissants! Son royaume est un royaume éternel, et sa domination est de génération en génération.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Nebucadnetsar se reposa dans ma maison, et il prospéra dans mon palais; 5 je vis un songe qui me fit peur, et les pensées sur mon lit et les visions de ma tête me troublèrent. 6 C'est pourquoi j'ai pris l'ordre d'amener devant moi tous les sages de Babylone, afin qu'ils

me fassent connaître l'interprétation du songe. 7 Alors vinrent les magiciens, les astrologues, les Chaldéens et les astucieux, et je racontai le songe devant eux, mais ils ne m'en firent pas connaître l'interprétation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Daniel entra devant moi, qui s'appelait Belteshazzar, selon le nom de mon (a)hlaayam, et en qui est l'esprit des baals (dieus) de QaDaSh; et devant lui je dis le songe, disant: 9 Ô Belteshazzar, maître des magiciens, parce que je sais que l'esprit des baals (dieus) de QaDaSh est en toi, et qu'il ne t'est point caché de trouble, raconte-moi les visions de mon songe que j'ai vu et son interprétation. 10 Ainsi furent les visions de ma tête dans mon lit; je vis, et voici un arbre au milieu de la terre, et sa hauteur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 L'arbre grandissait, était fort, et sa hauteur atteignait le ciel, et la vue était grande.

12 Ses feuilles étaient belles, et ses fruits étaient nombreux, et il y avait de la viande pour tous; les bêtes des champs avaient de l'ombre sous elle, et les oiseaux du ciel habitaient dans ses branches, et toute la chair en était nourrie. 13 Je vis dans les visions de ma tête sur mon lit, et voici, un veilleur et un QaDaSh Wy descendirent du ciel. 14 Il cria à haute voix, et dit: Détruisez l'arbre, coupez ses branches, secouez ses feuilles, et dispersez ses fruits; que les bêtes s'en éloignent, et les oiseaux s'enfuient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Mais laisse la souche de ses racines sur la terre, avec une bande de fer et d'airain, dans l'herbe tendre des champs, et qu'elle soit mouillée par la rosée des cieus, et que sa part soit avec les bêtes sur l'herbe de la terre; 16 que son coeur soit changé d'homme, et qu'on lui donne un coeur de bête; et que sept fois passe sur lui. 17 C'est par l'ordre des gardiens, et par la demande de la parole des QaDaSh W. Dans l'intention que les vivants sachent que le Très-Haut règne dans le royaume des hommes, et qu'il le donne à qui il veut, et qu'il y mette le plus bas des hommes. 18 Ce songe que j'ai vu du roi Nebucadnetsar. Maintenant, ô Beltschazzar, déclare-le, car tous les sages de mon royaume ne peuvent pas me le faire connaître.

l'interprétation: mais tu es capable; car l'esprit des baals de QaDaSh est en toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Et Daniel, qui s'appelait Belteshazzar, fut étonné pendant une heure, et ses pensées le troublèrent. Le roi parla, et dit: Beltes-Hazzar, que le songe, ou son interprétation, ne te trouble point. Belteshazzar répondit et dit: Mon souverain, le songe soit à ceux qui te

haïssent, et son interprétation à tes ennemis. 20 L'arbre que tu as vu, qui grandissait, et qui était fort, et dont la hauteur atteignait le ciel, et sa vue sur toute la terre; 21 dont les feuilles étaient justes, et le fruit en grande quantité, et il y avait de la viande pour tous; sous lequel habitaient les bêtes des champs, et sur les branches desquelles les oiseaux du ciel avaient leur demeure; 22 et c'est toi, roi, qui as grandi et qui as acquis de la force; car ta grandeur grandit, et elle atteint le ciel, et ta domination jusqu'au bout de la terre.

tandis que le roi vit descendre du ciel un veilleur et un QaDaSh, et il dit: Abattez l'arbre, et détruisez-le;

24 Voici l'explication, ô roi, que la souche de ses racines sur la terre, avec une bande de fer et d'airain, dans l'herbe tendre des champs; qu'elle soit mouillée de la rosée des cieux, et que sa part soit avec les bêtes des champs, jusqu'à ce que sept fois passent sur lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 afin qu'ils te chassent des hommes, et que ta demeure soit avec les bêtes des champs, et qu'ils te fassent manger de l'herbe comme des boeufs, et qu'ils te mouillent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 3.26 bouche: Chaldee, porte ** 3.29 Je fais...: Chaldee, un décret est fait par moi †† 3.29 n'importe...: Chaldee, erreur 3.29 coupe...:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Daniel 4:26 604 Daniel 5:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et comme ils ont ordonné de laisser la souche des racines de l'arbre, ton royaume sera sûr de toi, après que tu auras su que les cieux dominant. 27 C'est pourquoi, ô roi, que mon conseil soit agréable à toi, et que tu rompes tes péchés par droiture,

et tes iniquités en faisant miséricorde aux pauvres; s'il s'agit d'un allongement de ta tranquillité. §

Tout cela arriva sur le roi Nebucadnetsar. 29 Au bout de douze mois, il marcha dans le palais.

30 Le roi parla, et dit: N'est-ce pas cette grande Babylone que j'ai bâtie pour la maison du royaume par la puissance de ma puissance, et par l'honneur de ma majesté? 31 Pendant que la parole était dans la bouche du roi, une voix tomba du ciel, disant: roi Nebucadnetsar, il te sera dit: Le royaume s'est éloigné de toi. 32 Ils te chasseront des hommes, et ta demeure sera avec les bêtes des champs; ils te feront manger de l'herbe comme des boeufs, et sept fois passeront sur toi, jusqu'à ce que tu saches que le Très Haut règne dans le royaume des hommes, et le donnera à qui il veut. 33 La même heure fut celle qui s'accomplit sur Nebucadnetsar; et il fut chassé des hommes, et il mangea de l'herbe comme des boeufs, et son corps fut mouillé par la rosée du ciel, jusqu'à ce que ses cheveux fussent élevés comme des aigles, et ses clous comme des oiseaux.

Et à la fin des jours, je levai mes yeux vers le ciel, et mon intelligence revint à moi, et je bénis le Très-Haut, et je louai et honoré celui qui vit pour toujours, dont la domination est éternelle, et son royaume est de génération en génération; 35 et tous les habitants de la terre sont considérés comme rien; et il fait selon sa volonté dans l'armée des cieus et parmi les habitants de la terre; et personne ne peut rester sa main, ni lui dire: Qu'est-ce que tu fais? 36 En même temps, ma raison se tourna vers moi; et, pour la gloire de mon royaume, mon honneur et mon éclat me revinrent; et mes conseillers et mes souverains me cherchèrent; et j'étais établi dans mon royaume, et une excellente majesté m'a été ajoutée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5

2 Belschatsar, pendant qu'il goûtait le vin, ordonna d'apporter les vases d'or et d'argent que son père Nebucadnetsar avait pris du temple qui était à YaRaWaShaLaM,

3 Ils apportèrent les vases d'or qui avaient été enlevés du temple de la maison d'AHBA, qui était à YaRaWaShaLaM; et le roi, ses chefs, ses femmes et ses concubines, burent en eux. 4 Ils burent du vin, et louèrent les baumes d'or et d'argent, d'airain, de fer, de bois et de pierre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 En cette même heure, des doigts de la main d'un homme sortirent, et écrivirent contre le chandelier sur le plateau de la muraille du palais du roi; et le roi vit la partie de la main qui écrivait. 6 Le roi changea de visage, et ses pensées le troublent, de sorte que les articulations de ses reins se détachent, et ses genoux frémissent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Le roi cria à haute voix pour amener les astrologues, les Chaldéens et les sorciers. Le roi parla, et dit aux sages de Babylone: Quiconque lira cet écrit, et en fera connaître l'interprétation, sera vêtu d'écarlate, et aura une chaîne d'or autour de son cou, et sera le troisième chef du royaume. 8 Alors le roi vint dans tous les sages; mais ils ne purent lire l'écriture, et ils ne firent pas connaître au roi son interprétation. 9 Et le roi Belschazzar fut roi.

très troublé, et son visage fut changé en lui, et ses souverains furent étonnés. §§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La reine, à cause des paroles du roi et de ses souverains, entra dans la maison de banquet. La reine parla et dit: Roi, vis éternellement! Que tes pensées ne te troublent pas, et que ton visage ne soit pas changé! 11 Il y a en lui un homme dans ton royaume, dans lequel est l'esprit des baals (dieux) de QaDaS, et aux jours de ton père, de la lumière, de l'intelligence et de la sagesse, comme la sagesse des baals (dieux).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les magiciens, les astrologues, les Chaldéens et les sorciers ;*** 12 Dans la mesure où un excellent esprit, et la connaissance, et l'interprétation, l'interprétation des rêves, et l'apparition de phrases difficiles, et la dissolution des doutes, ont été trouvés dans le même Daniel, que le roi a nommé Belteshazzar ; maintenant, Daniel sera appelé, et il montrera l'interprétation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 J'ai même entendu parler de toi, que l'esprit des baals est en toi, et que la lumière, l'intelligence et l'excellente sagesse se trouvent en toi. 15 Et maintenant, les sages, les astrologues, ont été amenés devant moi, afin qu'ils lisent cet écrit, et me fassent connaître l'interprétation qu'ils m'ont donnée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Daniel 5:16 605 Daniel 6:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et j'ai entendu parler de toi, afin que tu puisses faire des interprétations et dissiper les doutes; maintenant, si tu peux lire l'écriture, et me faire connaître son interprétation, tu seras vêtu d'écarlate, et tu auras une chaîne d'or autour de ton cou, et tu seras

être le troisième souverain dans le royaume.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Daniel répondit et dit devant le roi: Que tes dons soient pour toi-même, et donne tes récompenses à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 O toi, un autre; mais je lirai l'écriture au roi, et je lui ferai connaître l'interprétation.

roi, le plus haut AHBA, donna à Nebucadnetsar, ton père, un royaume, une majesté, une gloire et un honneur.

Et pour la majesté qu'il lui donna, tous les peuples, toutes les nations et toutes les langues, tremblèrent et craignirent devant lui, qu'il voulut tuer, et qu'il garderait en vie, et qu'il établirait, et qu'il abattrait. 20 Mais quand son coeur fut élevé, et son esprit endurci par l'orgueil, il fut déposé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et il fut chassé des fils des hommes, et son coeur fut fait comme les bêtes, et sa demeure était avec les ânes sauvages; ils le nourrissaient d'herbe comme des boeufs, et son corps était mouillé de la rosée du ciel, jusqu'à ce qu'il savait que le plus haut AHBA -

22 Et toi, son fils, Belschatsar, tu n'as pas humilié ton coeur, même si tu savais tout cela; 23 mais tu t'es élevé contre le Sauveur des cieux; et ils ont amené les ustensiles de sa maison devant toi, et toi, et tes souverains, tes femmes et tes concubines, tu as bu du vin en eux, et tu as loué les baals d'argent,

d'or, d'airain, de fer, de bois et de pierre, qui ne voient ni n'entendent ni ne savent; et l'AHBA, dans la main de qui est ton souffle, et dont sont

24 Alors la partie de la main fut envoyée de lui, et cette écriture fut écrite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici l'écriture qui a été écrite: MENÉ, MENÉ, TEKEL, UPHARSIN. 26 Voici l'interprétation de la chose: MENÉ, AHBA, a compté ton royaume, et l'a achevée. 27 TEKEL: Tu es pesé dans les balances, et tu es trouvé en manque. 28 PERES: Ton royaume est divisé, et il est donné aux Mèdes et aux Perses. 29 Et ils commandèrent à Belschatsar, et ils revêtirent Daniel d'écarlate, et ils lui posèrent une chaîne d'or autour du cou, et ils firent une annonce à son sujet, afin qu'il fût le troisième chef du royaume.

Cette nuit-là, Belschatsar, roi des Chaldéens, fut tué.

31 Et Darius le Médien prit le royaume, étant d'environ soixante-deux ans.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il plut à Darius de placer sur le royaume cent vingt princes, qui devaient être sur tout le royaume; 2 et sur ces trois présidents, dont Daniel était le premier; afin que les princes leur rendent compte, et que le roi n'ait pas de dommage. 3 Ce Daniel fut préféré aux présidents et aux princes, parce qu'il avait en lui un excellent esprit, et le roi pensa à le placer sur tout le royaume.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et les présidents et les princes cherchèrent à trouver des occasions contre Daniel au sujet du royaume; mais ils ne purent trouver aucune occasion ni faute, car il était fidèle, et il n'y avait en lui aucune erreur ni faute. 5 Et ces hommes dirent: Nous ne trouverons aucune occasion contre ce Daniel, si ce n'est que nous le trouvions contre lui au sujet de la loi de son AHBA.

6 Et ces chefs et ces chefs se rassemblèrent auprès du roi, et lui dirent: roi Darius,

7 Tous les présidents du royaume, les gouverneurs, les princes, les conseillers et les chefs, se concertent pour établir une loi royale, et pour faire un décret ferme, afin que quiconque demande une requête d'un AHBA ou d'un homme pendant trente jours, sauf de toi, ô roi, il soit jeté dans la fosse des morts.

8 Maintenant, ô roi, établit le décret, et signe l'écriture, afin qu'elle ne soit pas changée, selon le

9 C'est pourquoi le roi Darius signa l'écriture et le décret.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quand Daniel apprit que l'écriture était signée, il entra dans sa maison; et ses fenêtres étant ouvertes dans sa chambre vers YaRaWaShaLaM, il se mit à genoux trois fois par jour, et pria, et rendit grâces devant son AHBA, comme il l'avait fait auparavant.

Puis ces hommes se rassemblèrent, et trouvèrent Daniel en train de prier et de faire des supplications devant son AHBA 12.

Le roi répondit et dit: La chose est vraie, selon la loi des Mèdes et des Perses, qui ne change pas. 13 Alors ils répondirent et dirent devant le roi: Daniel, qui est des fils de la captivité de Juda, ne te regarde pas, ô roi, ni le décret que tu as signé, mais il fait sa requête trois fois par jour. 14 Le roi, ayant entendu ces paroles, fut en colère contre lui-même, et il mit son coeur sur Daniel pour le délivrer; et il travailla jusqu'au coucher du soleil pour le délivrer. 15 Ces hommes se rassemblèrent auprès du roi, et dirent au roi: Sache, ô roi, que la loi des Mèdes et des Perses est, qu'aucun décret ni loi que le roi ne peut modifier.

† 5.16 faire des interprétations: Chaldee, interpréter, etc. 5.17 récompenses: ou, frais § 5.20 en fierté: ou, pour traiter fièrement ** 5.20 déposé:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Chaldee, fait pour descendre †† 5.21 son cœur...: ou, il a fait son coeur égal, etc. 5,31 étant...:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Chaldee, il est fils de, etc

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 5.31 sur: ou, maintenant * 6.6 assemblé...: ou, est venu tumultueusement † 6.7 décret: ou, interdit

6.8 ne change pas: Chaldee,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ne passe pas

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Daniel 6:16 606 Daniel 7:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le roi commanda, et ils emmenèrent Daniel, et le jetèrent dans la fosse des lions. Le roi parla et dit à Daniel: Ton AHBA

17 Et une pierre fut apportée, et posée sur la bouche de la fosse; et le roi la scella avec son signet et avec le signet de ses souverains, afin que le dessein ne fût pas changé à l'égard de Daniel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et le roi alla dans son palais, et passa la nuit à jeûner; et il n'y avait point d'instruments de musique.

19 Alors le roi se leva très tôt le matin, et il se mit devant lui, et son sommeil partit de lui.

20 Lorsqu'il vint à la fosse, il cria d'une voix lamentable à Daniel; et le roi parla et dit à Daniel: Daniel, serviteur de l'AHBA vivant, est ton AHBA, que tu ne cesses de servir, capable de te délivrer de la lie? 21 Alors Daniel dit au roi, ô roi, de vivre éternellement. 22 Mon AHBA a envoyé son ange, et a fermé les bouches des lions, afin qu'ils ne m'aient pas fait de mal; car, avant lui, on a trouvé en moi de l'innocenteté; et devant toi, ô roi, je n'ai fait aucun mal. 23 Alors le roi a été très heureux pour lui, et il a ordonné qu'on enlève Daniel de la fosse. Daniel a été enlevé de la fosse, et il n'a trouvé aucune manière de blesser, parce qu'il croyait en son AHBA.

Le roi commanda, et ils amenèrent ces hommes qui avaient accusé Daniel, et ils les jetèrent dans la fosse aux lions, eux, leurs enfants et leurs femmes; et les lions eurent la maîtrise d'eux, et ils brisèrent tous leurs os, ou jamais ils arrivèrent au fond de la fosse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Le roi Darius écrit à tous les peuples, nations et langues qui habitent sur toute la terre: la paix vous sera multipliée.

de faire un décret, afin que, dans toute domination de mon royaume, les hommes tremblent et craignent devant l'AHBA de Daniel; car il est l'AHBA vivant,

27 Il délivre et sauve, et il travaille, et son royaume ne sera pas détruit, et sa domination sera jusqu'à la fin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

des signes et des prodiges dans les cieux et sur la terre, qui ont délivré Daniel de la puissance des lions.** 28 Et ce Daniel prospéra sous le règne de Darius, et sous le règne de Cyrus, le Perse.

La première année de Belschatsar, roi de Babylone, Daniel eut un songe et des visions de sa tête sur son lit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Daniel parla, et dit: J'ai vu dans ma vision la nuit, et voici, les quatre vents du ciel s'affrontaient sur la grande mer. 3 Et quatre grandes bêtes montèrent de la mer, diverses l'une de l'autre. 4 Le premier était comme un lion, et avait des ailes d'aigle; je regardais jusqu'à ce que ses ailes fussent arrachées, et qu'elles fussent levées de la terre, et qu'elles se tenaient debout sur les pieds comme un homme.

5 Et voici, une autre bête, semblable à un ours, se leva d'un côté, et elle avait trois côtes dans la bouche entre les dents de celui-ci; et ils dirent:

Elle dévorait beaucoup de chair. § 6 Après cela, je regardai, et voici, un autre, comme un léopard, qui avait sur le dos quatre ailes d'un oiseau; la bête avait aussi quatre têtes, et on lui donnait la domination. 7 Après cela, je vis dans les visions de nuit, et voici une quatrième bête, terrible et très forte; et elle avait de grandes dents de fer; elle dévorait et se déchirait, et elle épinglait le résidu avec les pieds; et elle était di- vers de toutes les bêtes qui étaient avant elle; et elle avait dix cornes. 8 J'ai regardé les cornes, et voici, une autre petite corne monta parmi elles, devant laquelle il y avait trois des premières cornes arrachées par les racines; et voici, dans cette corne, il y avait des yeux comme les yeux de l'homme, et une bouche parlant de grandes choses.

9 Je regardai jusqu'à ce que les trônes fussent abattus, et l'Ancien de jours s'assit, dont le vêtement était blanc comme la neige, et les cheveux de sa tête comme la laine pure; son trône était comme la flamme ardente, et ses roues comme le feu ardent. 10 Un torrent ardent sortit et sortit de l'avant-garde; mille mille hommes le servaient, et dix mille fois dix mille se tenaient devant lui; le jugement était fixé, et les livres étaient ouverts. 11 Je regardai alors à cause de la voix des grandes paroles que la corne disait: Je regardai jusqu'à ce que la bête fût tuée, et son corps fut détruit, et donné à la flamme ardente.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 J'ai vu dans les visions nocturnes, et voici, quelqu'un comme le Fils de l'homme est venu avec les nuées du ciel, et est venu à l'Ancien des jours, et ils l'ont amené près de lui. 14 On lui a donné la domination, la gloire et un royaume, afin que tous les peuples, nations et langues le servent; sa domination est une domination éternelle, qui ne passera pas, et son royaume ce qui ne sera pas détruit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Je m'approchai d'un de ceux qui étaient là, et je lui demandai la vérité de tout cela; et il me dit, et me fit connaître l'interprétation des choses. 17 Ces grandes bêtes, qui sont quatre, sont quatre rois, qui se lèveront de la terre. 18 Mais les saints du Très-Haut prendront le royaume, et posséderont le royaume.

19 Alors je saurais la vérité de la quatrième bête, qui fut pour toujours diverse, même pour toujours.

de tous les autres, terribles, dont les dents étaient de fer, et ses ongles d'airain, qui dévoraient,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et les dix cornes qui étaient dans sa tête, et de l'autre qui est monté, et devant qui trois sont tombés; même de cette corne qui avait des yeux, et une bouche qui parlait de très grandes choses, dont le regard était plus fort que ses bas de fer. 21 Je regardai, et la même corne fit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Daniel 7:22 607 Daniel 8:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Il dit: La quatrième bête sera le quatrième royaume sur la terre, qui sera différent de tous les royaumes, et qui dévorera toute la terre, et la foulera, et la brisera. 24 Les dix cornes de ce royaume sont dix rois qui se lèveront; et une autre se lèvera après eux; et il sera différent du premier, et il soumettra trois rois. 25 Il prononcera de grandes paroles contre le Très-Haut, et il usera les saints du Très-Haut, et il pensera à changer les temps et les lois; et ils seront livrés entre ses mains jusqu'à un temps et des temps et à la division du temps. 26 Mais le jugement s'assiera, et ils ôteront sa domination, pour la consumer et la détruire jusqu'à la fin. 27 Et le royaume et la domination, et la grandeur du royaume sous tout le ciel, seront donnés au peuple des saints du plus grand nombre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Grand, dont le royaume est un royaume éternel, et toutes les dominations le serviront et lui obéiront.*** 28 Jusqu'à la fin de la chose. Quant à moi, Daniel, mes cogitations m'ont beaucoup troublée, et mon visage a changé en moi; mais j'ai gardé la chose dans mon cœur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La troisième année du règne du roi Belschatsar, une vision m'est apparue, Daniel, après ce qui m'est apparu le premier. 2 Et je vis dans une vision, et il arriva, quand je vis, que j'étais à Suse dans le palais, qui est dans la province d'Élam; et je vis dans une vision, et j'étais près du fleuve d'Ulaï. 3 Je levai les yeux, et je vis, et voici, il y avait devant le fleuve un bélier qui avait

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Je vis le bélier qui poussait vers l'occident, vers le nord et vers le midi, afin qu'aucune bête ne se tienne devant lui, et qu'il n'y ait personne qui puisse délivrer de sa main; mais il fit selon sa volonté, et il devint grand. 5 Et comme je pensais, voici, un bouc vint de l'occident sur la face de toute la terre,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et il vint vers le bélier qui avait deux cornes, que j'avais vu debout devant le fleuve, et il courut vers lui dans la fureur de sa puissance. 7 Et je le vis s'approcher du bélier, et il fut ému de clameur contre lui, et il frappa le bélier, et il brisa ses deux cornes; et il n'y avait point de force dans le bélier pour se tenir devant lui, mais il le jeta à terre, et le tailla sur lui; et il n'y avait personne qui pouvait délivrer le bélier de sa main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 C'est pourquoi le bouc devint très grand; et quand il fut fort, la grande corne fut brisée; et elle monta quatre notables vers les quatre vents du ciel. 9 Et l'un d'eux sortit une petite corne, qui était très grande, vers le midi, et vers l'orient, et vers le pays agréable. 10 Et elle s'éleva grande, jusqu'à l'armée du ciel; et elle jeta quelques-uns de l'armée et des étoiles vers le ciel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 11 Oui, il s'est glorifié au prince de l'armée, et par lui-même, et il l'a mis à terre.

le sacrifice quotidien a été enlevé, et le lieu de son sanctuaire a été renversé.**† 12 Une armée lui a été donnée contre le sacrifice quotidien à cause de la transgression, et elle a jeté la vérité à terre;

et il a pratiqué, et a prospéré.

¶ Alors j'entendis un saint parler, et un autre saint dit à ce saint qui parlait: Combien de temps sera la vision concernant le sacrifice quotidien, et la transgression de la désolation, pour donner à la fois le sanctuaire et l'armée à fouiner sous les pieds? §§*** 14 Et il me dit: Jusqu'à deux mille trois cents jours; alors le sanctuaire sera purifié.

¶ Et il arriva, quand moi, Daniel, j'eus vu la vision, et que je cherchai le sens, alors voici, il se tenait devant moi comme l'apparence d'un homme.

16 Et j'entendis une voix d'homme entre les bords d'Ulaï, qui appela, et dit: Gabriel, fais que cet homme comprenne la vision. 17 Et il s'approcha de là où je me tenais; et quand il arriva, j'eus peur, et je tombai sur ma face; mais il me dit: Comprenez, fils de l'homme; car au temps de la fin sera la vision. 18 Et comme il parlait avec moi, j'étais dans un profond sommeil.

19 Et il dit: Voici, j'aurai ma face vers le sol:

le toucher, et me mettre juste.

faites-vous connaître ce qui sera au dernier bout de l'indignation; car au temps fixé sera la fin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le bélier que tu as vu avoir deux cornes, ce sont les rois de Médie et de Perse. 21 Et le bouc dur est le roi de Grèce; et la grande corne qui est entre ses yeux est le premier roi. 22 Or, étant brisés, quatre royaumes se lèveront de la nation, mais non en sa puissance. 23 Et, à la fin de leur royaume, quand les transgresseurs seront arrivés au complet, un roi d'ardeur,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et sa puissance sera puissante, mais non par sa propre puissance; et il détruira pleinement l'émerveillement, et prospérera, et exercera, et détruira les puissants et les

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et par sa politique aussi il fera prospérer dans sa main l'artisanat, et il se glorifiera dans son coeur, et par la paix il détruira beaucoup; il se dressera aussi contre le prince des

8.12 un hôte...: ou, l'hôte a été donné pour la transgression contre le sacrifice quotidien §§

8.13 que...: ou, le numéroteur de se- crets,

QaDaSh W...: Les Heb. les gens de QaDaSh W.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Daniel 8:26 608 Daniel 9:26

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et la vision du soir et du matin qui a été racontée est vraie; c'est pourquoi tu as fermé la vision, car elle durera de nombreux jours. 27 Et moi, Daniel, je me suis évanoui, et j'ai été malade certains jours; après cela, je me suis levé, et j'ai fait les affaires du roi; et j'ai été étonné de la vision, mais personne ne l'a compris.

9

La première année de Darius, fils d'Assuérus, de la postérité des Mèdes, qui fut faite roi sur

2 La première année de son règne, Daniel comprit par des livres le nombre des années, dont la parole était la suivante:

Alam (Eternal) AHAYAH est venu à Jérémie le prophète, qu'il accomplirait soixante-dix ans dans les désolations de YaRaWaShaLaM.

3 Et je posai ma face au Sauveur AHBA, pour chercher par la prière et les supplications, avec le jeûne, le sac et la cendre.

4 Et j'ai prié l'Alam, le grand et redoutable AHBA, en gardant l'alliance et la miséricorde envers ceux qui l'aiment, et envers ceux qui gardent ses commandements; 5 Nous avons péché, et avons commis l'iniquité, et nous avons fait le mal, et nous nous sommes rebellés, même en nous détournant de tes préceptes et de tes jugements; 6 Nous n'avons pas écouté tes serviteurs les prophètes, qui ont parlé en ton nom à nos rois, à nos princes et à nos pères, et à tout le peuple du pays. 7 Sauveur, la justice t'appartient, mais à nous la confusion des visages, comme aujourd'hui; aux hommes de Juda, et aux habitants de YaRaWaShaLaM, et à tous les habitants de YaRaShaLaWY, parce que tu les as chassés de leur lieu de séjour, parce qu'ils les ont chassés de leur péché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 O Sauveur, à nous la confusion de face, à nos rois, à nos princes et à nos pères, parce que tu es toi-même.

9 Nous n'avons pas obéi à la voix de l'Alam, AHAYAH, notre AHBA, pour marcher dans ses lois, qu'il a mises devant nous par ses serviteurs les prophètes. 11 Oui, tout YaShaRa'AhLa, car nous avons péché contre lui. 12 Et il a confirmé ses paroles, qu'il a prononcées contre nous, et contre nos juges qui nous ont jugés, en faisant venir sur nous un grand mal: car sous le ciel tout entier, nous n'avons pas été faits comme cela a été fait sur YaRaWaShaLaM, et il a confirmé ses paroles, qu'il a prononcées contre nous, et contre nos juges qui nous ont jugés, en nous faisant venir un grand mal; car sous le ciel tout cela n'a pas été fait sur YaRaWaShaLaM, et nous avons pu le faire.

14 C'est pourquoi l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) a veillé sur le mal, et l'a fait venir sur nous; car l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA est juste dans toutes ses œuvres qu'il fait; car nous n'avons pas obéi à sa voix. 15 Et maintenant, ô Sauveur notre AHBA (E) qui a fait sortir ton peuple du pays d'Égypte avec une main puissante, et qui t'a fait connaître, comme aujourd'hui; nous avons péché, nous avons fait le mal.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ô Sauveur, selon toute ta justice, je te prie, que ta colère et ta fureur se détournent de ta ville YaRaWaShaLaM

C'est parce que pour nos péchés et pour les iniquités de nos pères, YaRaWaShaLaM

17 Maintenant, Ô notre AHBA, écoute la prière de ton serviteur et ses supplications, et fais briller ta face sur ton sanctuaire qui est désolé, à cause du Sauveur. 18 Ô mon AHBA

Étends ton oreille, et écoute; ouvre les yeux, et regarde nos désolations, et la ville qui est appelée par ton nom; car nous ne faisons pas

Présente nos supplications devant toi

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Ô Sauveur, écoute, sauve, pardonne, sauve, écoute, écoute et fais, ne tarde pas, à cause de toi, mon AHBA; car ta ville et ton peuple sont appelés par ton nom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Et pendant que je parlais, et priais, et confessant mon péché et le péché de mon peuple YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et pré-envoyant ma supplication devant l'Alam (Eternal) AHAYAH (Mon AHBA) pour la montagne QaDaSh W. de mon AHBA

21 Oui, pendant que je parlais dans la prière, l'homme Gabriel, que j'avais vu dans la vision au commencement, étant fait voler

rapidement, m'a touché à l'heure de l'oblation du soir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 23 A la conversation avec moi, et dit, Odaniel, je suis maintenant venu pour donner la tuerie et comprendre. commencement de tes supplications le commandement est sorti, et je suis venu pour te montrer, car tu es

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Bien - aimés: comprenez donc la chose, et considérez la vision.***†† 24 Soixante - dix semaines sont déterminées sur votre peuple et sur votre ville de QaDaSh, pour terminer la transgression, et pour faire la fin des péchés, et pour faire la réconciliation pour l'iniquité, et pour apporter une justice éternelle, et pour sceller la vision et la prophétie, et pour oindre le plus QaDaSh 25 *§§§§§.W.W. Savoir donc et comprendre, que de la sortie du commandement de restaurer et de construire YaRaWaShaLaM, et de construire YaRaWaShaLaM, il y aura sept semaines au Messie le Prince, et soixante-deux semaines: la rue sera rebâtie, et le mur, même dans les troublous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Après soixante-deux semaines, le Messie sera retranché, mais non pour lui-même; et le peuple du prince qui viendra détruira la ville et le sanctuaire, et sa fin sera avec un

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

troublous: L'héb. détroit de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Daniel 9:27 609 Daniel 11:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et il confirmera l'alliance avec beaucoup pendant une semaine; et au milieu de la semaine, il fera cesser le sacrifice et l'oblation, et, pour la propagation des abominations, il le détruira, jusqu'à la consommation, et ce qui sera déterminé sera versé sur le désert.

10

La troisième année de Cyrus, roi de Perse, une chose fut révélée à Daniel, dont le nom s'appelait Belteshazzar; et la chose était vraie, mais le temps fixé était long; et il comprit la chose, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 En ces jours-là, Daniel était en deuil pendant trois semaines entières. 3 Je ne mangeai point de pain agréable, ni de chair ni de vin dans ma bouche, et je ne m'oignis pas du tout, jusqu'à trois semaines entières.

18 Alors il revint, et il me toucha un homme comme l'apparence d'un homme, et il me fortifia; 19 et il dit: Homme bien-aimé, ne crains point; que la paix soit pour toi, sois forte, oui, sois forte. Et quand il m'aura parlé, j'ai été fortifié, et j'ai dit: Que mon souverain parle, car tu m'as fortifié. 20 Alors il dit: Sais-tu pourquoi je viens vers toi? Et maintenant je retournerai me battre avec le prince de Perse; et quand je serai sorti, voici, le prince de Grecia viendra. 21 Mais je te montrerai ce qui est noté dans l'Écriture de la vérité; et il n'y a personne qui tient avec moi dans ces paroles.

des choses, mais Michael votre prince.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et moi, la première année de Darius le Mède, je me suis tenu pour le confirmer et pour le fortifier. 2 Et maintenant je vais te montrer la vérité. Voici, il y aura encore trois rois en Perse, et le quatrième sera plus riche que tous; et par sa force par ses richesses, il suscitera tout contre le royaume de Grèce. 3 Et un roi puissant se lèvera, qui dominera avec une grande domination, et agira selon sa volonté. 4 Et quand il se lèvera, son royaume sera brisé, et sera divisé vers les quatre vents du ciel; et non vers sa postérité, et non vers sa domination qu'il a gouvernée; car son royaume sera arraché, même pour d'autres à côté de ceux-ci.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et le roi du midi sera fort, et l'un de ses princes; et il sera fort au-dessus de lui, et il dominera; sa domination sera grande. 6 Et au bout d'années, ils se joindront; car la fille du midi du roi viendra au roi du septentrion pour faire un accord; mais elle ne conservera pas la puissance du bras; et il ne se tiendra pas, ni son bras; mais elle sera abandonnée, et ceux qui l'ont amenée, et celui qui l'a engendrée, et celui qui l'a fortifiée en ces temps-ci.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Daniel 11:8 610 Daniel 11:36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

d'une branche de ses racines, on se lèvera dans son domaine, qui viendra avec une armée, et il entrera

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dans la forteresse du roi du septentrion, et ils agiront contre eux, et prévaudront; § 8 Et ils transporteront aussi des captifs en Égypte, leurs baals, leurs princes, et leurs vases précieux d'argent et d'argent.

Il restera plus d'années que le roi du septentrion.** 9 Et le roi du midi entrera dans son royaume, et retournera dans son pays. 10 Mais ses fils s'agiteront, et rassembleront une multitude de grandes forces; et l'un viendra certainement, et coulera, et passera; puis il reviendra, et sera agité, jusqu'à sa forteresse. 11 Et le roi du midi sera ému de chœur, et il sortira et combattra avec lui, même avec le roi du septentrion; et il lancera une grande multitude; mais la multitude sera livrée entre ses mains. 12 Et quand il aura enlevé la multitude, son coeur sera élevé, et il jettera plusieurs dizaines de milliers; mais il ne sera pas fortifié par elle. 13 Car le roi du septentrion reviendra, et il dressera une multitude plus grande que l'ancien, et il fera tomber une multitude plus grande que celle-ci.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Au bout de quelques années, il y aura une grande armée et beaucoup de richesses. §§ 14 Et en ces temps-là, beaucoup se lèveront contre le roi du midi; et les voleurs de ton peuple s'élèveront eux-mêmes.

15 Et le roi du septentrion viendra, et jettera une montagne, et prendra les villes les plus fortifiées; et les bras du midi ne résisteront pas, ni son peuple élu, et il n'y aura point de force pour résister. 16 Mais celui qui vient contre lui fera selon sa volonté, et personne ne se tiendra devant lui; et il se tiendra dans le pays glorieux, qui par sa main

Il mettra aussi sa face pour entrer avec la force de tout son royaume, et les hommes droits avec lui; ainsi fera-t-il; et il lui donnera la fille des femmes, la corrompra; mais

18 Après cela, il tournera sa face vers les îles, et il en prendra beaucoup; mais un prince pour sa propre cause fera cesser l'opprobre qu'il a offert, sans

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il se tournera alors la face vers le fort de son pays; mais il trébuchera, tombera, et ne sera pas trouvé. 20 Alors il se lèvera dans son domaine, un collecteur d'impôts dans la gloire du royaume; mais, dans quelques jours, il ne sera plus ébranlé, ni dans la colère, ni dans la bataille.

21 Et dans son domaine se lèvera une infâme personne, à qui ils ne donneront pas l'honneur du royaume.

Mais il viendra en paix, et il obtiendra le royaume par des flatteries.§ 22 Et avec les bras d'un déluge, ils déborderont de devant lui, et ils seront brisés; oui, aussi le prince de l'alliance. 23 Et après l'alliance faite avec lui, il travaillera avec tromperie; car il montera, et deviendra fort avec un petit peuple. 24 Il entrera en paix même sur les lieux les plus fertiles de la province; et il fera ce que ses pères n'ont pas fait, ni ses pères; il dispersera parmi eux le butin, le butin, et les richesses; oui, et il prévoira ses armes contre les forteresses, même pour un temps.**†† 25 Et il suscitera sa puissance et son courage contre le roi du sud avec une grande armée; et le roi du sud sera secoué pour combattre avec une armée très grande et puissante; mais il ne tiendra pas debout; car ils prévoiront des armes contre lui. 26 Oui, ceux qui nourriront la portion de sa viande le détruiront, et son armée sera émue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Alors il retournera dans son pays avec de grandes richesses; et son coeur sera contre l'alliance QaDaSh Wy; et il fera des exploits, et retournera dans son pays. 29 Au temps fixé, il reviendra, et viendra vers le midi; mais ce ne sera pas comme le premier, ni comme le second.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Car les navires de Chittim iront contre lui; c'est pourquoi il sera attristé, et il retournera, et il sera indigné contre l'alliance QaDaSh; ainsi fera-t-il, et il retournera, et il aura de l'intelligence avec ceux qui abandonnent l'alliance QaDaSh.

Les armes se tiendront de sa part, et ils pollueront le sanctuaire de la force, et ils ôteront le sacrifice quotidien, et ils placeront l'abomination qui fait la désolation.§§§ 32 Il corrompra par des flatteurs ceux qui font le mal contre l'alliance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le peuple qui connaît son AHBA sera fort, et il fera des exploits.* 33 Ceux qui comprennent parmi le peuple instruiront beaucoup; mais ils tomberont par l'épée, et par la flamme, par la captivité, et par le butin, pendant de nombreux jours. 34 Lorsqu'ils tomberont, ils seront couverts d'un peu d'aide; mais beaucoup s'attacheront à eux avec des flatteries. 35 Et quelques-uns d'entre eux tomberont pour les éprouver, pour les purger et pour les exterminer.

36 Et le roi agira selon sa volonté, et il s'élèvera, et se glorifiera au-dessus de toute ahlahayam, et il dira des choses merveilleuses contre l'AHBA, et il prospérera jusqu'à ce que l'indignation soit accomplie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Daniel 11:37 611 Daniel 12:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Il ne regardera pas l'AHBA de ses pères, ni le désir des femmes, ni ne considérera aucun ahla-Haham; car il se glorifiera au-dessus de tous. 38 Il honorera l'AHBA de ses forces dans son domaine; et il honorera un ahlayam que ses partisans ne connaîtront pas d'or, d'argent, de pierres précieuses et de choses agréables. 39 Il agira ainsi dans les plus fortes forteresses avec un ahlayam étranger, qu'il reconnaîtra et augmentera de gloire; et il les fera régner sur beaucoup, et il les fera régner sur beaucoup.

41 Il entrera aussi dans le pays glorieux, et beaucoup de pays seront renversés; mais ceux-ci s'échapperont de sa main, Edom même,

42 Il étendra aussi sa main sur les pays, et le pays d'Égypte ne s'échappera point. 43 Mais il aura la puissance sur les trésors d'or.

44 Mais la nouvelle de l'orient et du septentrion le troublera; c'est pourquoi il sortira avec une grande fureur pour détruire, et pour en faire un grand nombre. 45 Et il plantera les tabernacles de son palais.

entre les mers dans la glorieuse montagne de QaDaSh, mais il arrivera à sa fin, et personne ne l'aidera.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ce temps-là, Michel se lèvera, le grand prince qui se tient pour les enfants de ton peuple; et il y aura un temps de trouble, tel qu'il n'y en eut jamais depuis qu'il y eut une nation jusqu'à ce temps-là; et en ce temps-là, ton peuple sera délivré, chacun qui sera trouvé écrit dans le livre. 2 Et beaucoup de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, certains à la vie éternelle, et d'autres à la honte et au mépris éternel. 3 Et ceux qui seront sages brilleront comme l'éclat du firmament, et ceux qui auront

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Mais toi, Daniel, tu fermeras les paroles, et tu scelleras le livre jusqu'au temps de la fin; beaucoup s'enfuiront, et la connaissance s'accroîtra.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Je regardai Daniel, et voici, il y en avait deux autres, l'un de ce côté du bord du fleuve, et l'autre de ce côté du bord du fleuve. 6 Et l'un dit à l'homme vêtu de lin, qui était sur les eaux du fleuve: Combien de temps durera-t-il jusqu'à la fin de ces merveilles? 7 J'entendis l'homme vêtu de lin, qui était sur les eaux du fleuve, lorsqu'il porta sa main droite et sa main gauche au ciel, et qu'il jura par celui qui vivra éternellement que ce sera pour un temps, des temps et une moitié; et lorsqu'il sera

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et j'entendis, mais je ne restai pas; et je dis: Mon Sauveur, quelle sera la fin de ces choses? 9 Et il dit: Va, Daniel; car les paroles sont fermées et scellées jusqu'au temps de la fin. 10 Beaucoup seront purifiés, blanchis, et éprouvés; mais les méchants feront mal; et aucun des méchants ne comprendra; mais les sages comprendront. 11 Et depuis le temps où le sacrifice quotidien sera enlevé, et l'abomination qui fait la désolation, il y aura mille deux cent quatre-vingt-dix jours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la fin soit: car tu te reposeras, et tu te tiendras dans ton sort à la fin des jours.§§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Osée 1:1 612 Osée 2:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Osée

La parole de l'Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) qui vint à Osée, fils de Beerî, aux jours d'Ozias, de Jotham, d'Achaz,

Ézéchiâs, rois de Juda, et aux jours de Jéroboam, fils de Joas, roi de Ya-Shara'Ahla-Wy.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le commencement de la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH par Osée. Et l'Alam (Eternal) AHAYAH

Il dit à Osée: Va, prends-toi une femme de prostituées et d'enfants de prostituées; car le pays a commis une grande prostituée, s'éloignant de l'Alam, AHAYAH 3; et il alla prendre Gomer, fille de Diblaim, qui conçut, et lui enfanta un fils. 4 Et l'Alam, AHAYAH, lui dit: Appelle-lui le nom de Jizreel; pendant un peu de temps encore, et je vengerai le sang.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de Jizreel sur la maison de Jéhu, et il fera cesser le royaume de la maison de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.* 5 Et il arrivera en ce jour-là que je briserai l'arc de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l dans la vallée de Jizreel.

6 Elle conçut encore, et enfanta une fille. AHBA lui dit: Appelle-la Lo-ruhama, car

Je n'aurai plus pitié de la maison de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) ; mais je les ôterai complètement.†-§ 7 Mais j'aurai pitié de la maison de Juda, et je les sauverai par l'Alam (Eternal) AHAYAH, et je ne les sauverai pas par l'arc, ni par l'épée, ni par la bataille, ni par les chevaux, ni par les cavaliers.

8 Lorsqu'elle eut sevré Lo-ruhama, elle conçut, et enfanta un fils. 9 Et AHBA dit: Appelle son nom Lo-Ammi, car vous êtes

ne sont pas mon peuple, et je ne serai pas votre AHBA.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et le nombre des fils de YaShaRa'AhLa, y'shra'l, sera comme le sable de la mer, qui ne peut être sûr ni compté; et il arrivera que, dans le lieu où il leur a été dit: Vous n'êtes pas mon peuple,

11 Alors les fils de Juda et les fils de Juda,

pour eux, Année les fils de l'AHBA vivant.

les fils de YaShaRa'AhLa..... (y'shra'l) soient rassemblés, et ils se dotent d'une seule tête, et ils monteront de

le pays, car le jour de Jizreel sera grand.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Dis à tes frères: Ammi, et à tes soeurs: Ru-hama. 2 Pliez avec votre mère, plaidez; car elle n'est pas ma femme, et je ne suis pas son mari; qu'elle ôte donc ses prostitutions de sa vue, et ses adultères d'entre ses seins; 3 de peur que je ne la dépouille, et que je ne la mette comme au jour de sa naissance, et que je la fasse comme un désert, et que je la fasse comme une terre sèche, et que je la tue avec soif. 4 Je n'aurai pas pitié de ses enfants, car ils sont les enfants de la prostitution. 5 Car leur mère a joué la prostituée; elle a fait honte à ceux qui les ont conçus; car elle a dit: J'irai après mes amants, qui me donnent du pain et de l'eau, du pain et de l'eau, du pain et de l'eau, du pain et de l'eau.

6 C'est pourquoi voici, je couvrirai ta voie d'épines, et je ferai une muraille, afin qu'elle ne la trouve pas.

§ 7 Et elle suivra ses amants, mais elle ne les dépassera pas; et elle les cherchera, mais des sentiers.

8 Car elle ne savait pas que je lui donnais du blé, du vin, de l'huile, et qu'elle multipliait son argent et son huile.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 C'est pourquoi je reviendrai, et je prendrai mon blé au temps de celui-ci, et mon vin au temps de celui-ci, et je récupérerai ma laine et mon lin donnés pour couvrir sa nudité.

Et maintenant, je découvrirai sa perversité aux yeux de ses amants, et personne ne la délivrera de moi.

11 Je ferai cesser tous ses miroitements, ses jours de fête, ses nouvelles lunes, ses sabbats, et ses mains.

12 Et je détruirai ses vignes et ses figuiers, dont elle a dit: Ce sont là mes récompenses que mes amants m'ont données; et je ferai d'eux une forêt, et les bêtes des champs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et je lui rendrai visite aux jours de Baalim, où elle leur brûla de l'encens, et elle se mit avec ses boucles d'oreilles et ses bijoux, et elle alla après ses amants, et m'abandonna, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH.

14 C'est pourquoi voici, je l'attirerai, je l'amènerai dans le désert, et je parlerai avec assurance à

Elle. †† 15 Et je lui donnerai ses vignes de là, et la vallée d'Achor pour une porte d'espérance; et elle chantera là, comme aux jours de sa jeunesse, et comme au jour où elle est montée du pays d'Égypte. 16 Et ce sera en ce jour-là, dit l'Alam, qu'il m'appellera Ishi, et ne m'appellera plus Baali. §§ 17 Car je retirerai de sa bouche les noms de Baalim, et ils ne seront plus rappelés par leur nom. 18 En ce jour-là, je ferai alliance pour eux avec les bêtes des champs, et avec les oiseaux du ciel, et avec les choses rampantes de la terre; et je briserai l'arc, l'épée et la bataille de la terre, et je les ferai reposer en toute sécurité. 19 Et je te supplierai pour toujours, je te supplierai en justice, et je te ferai connaître en justice, et je serai fidèle à moi.

Et il arrivera en ce jour-là, J'entendrai, dit l'Alam, (Eternal) AHAYAH,

entendra les cieux, et ils entendront les

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Osée 2:22 613 Osée 5:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et la terre entendra le blé, le vin et l'huile; et ils entendront Jizreel. 23 Et je la sèmerai pour moi sur la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et j'aurai pitié de celui qui n'a pas obtenu miséricorde; et je dirai à ceux qui n'étaient pas mon peuple: Tu es mon peuple; et ils diront: Tu es mon AHBA.

3

Alors je dis l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH) vers les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), qui regardent vers d'autres baals (les dieux) et aiment les flagons de vin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 3 Et plus loin pour quinze pièces d'argent, et pour un homerofbarley, et un demi-homerofbarley:

Je lui dis: Tu resteras longtemps pour moi; tu ne joueras point la prostituée, et tu ne seras point pour un autre homme; moi aussi je serai pour toi. 4 Car les fils de YaShaRa'AhLa, demeureront plusieurs jours sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans image, sans éphod, et sans

téraphins... 5 Ensuite, les enfants de YaShaRa'AhLa.....y'shra'l, et chercheront l'Alam AHAYAH (Eternal)

Leurs AHBA et David leur roi, et ils craindront l'Alam AHAYAH et sa bonté dans les derniers jours.

4

Écoutez la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternal), enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l): pour l'Alam

(Eternal) AHAYAH a une controverse avec les habitants du pays, parce qu'il n'y a pas de vérité, ni de miséricorde, ni de connaissance d'AHBA

2 En jurant, et en mentant,

3 C'est pourquoi le pays sera en deuil, et quiconque y habitera languira, avec les bêtes des champs et avec les oiseaux des cieux; oui, les poissons de la mer aussi seront enlevés. 4 Mais que personne ne lutte, ni ne reprenne un autre; car ton peuple est comme ceux qui luttent avec le sacrificateur. 5 C'est pourquoi tu tomberas au jour,

et le prophète tombera avec toi dans la nuit, et je détruirai ta mère.

6 Mon peuple est détruit par manque de connaissance; parce que tu as rejeté la connaissance, je te rejetterai aussi, afin que tu sois

Je n'oublierai pas tes enfants, puisque tu as oublié la loi de ton AHBA.. 7 Comme ils furent augmentés, ils ont péché contre moi; c'est pourquoi je changerai leur gloire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et ils ont mis leur cœur sur leur iniquité.

§9 Et là, shallintoshame.8Theseea-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et je les châtierai pour leurs voies, et je leur récompenserai leurs actions. **† 10 Car ils mangeront, et ils n'en auront pas assez; ils se prostitueront, et ils n'augmenteront point, parce qu'ils sont partis pour prendre garde à l'Alam (Eternal) AHAYAH.

11 La prostitution, le vin et le vin nouveau enlèvent le cœur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Mon peuple demande conseil à leurs troupeaux, et leur bâton leur dit: Car l'esprit de la prostitution les a égarés, et ils sont allés se prostituer sous leur AHBA 13 Ils sacrifient sur les sommets des montagnes, et ils brûlent de l'encens sur les collines, sous les chênes, les peupliers et les ormes, parce que son ombre est bonne; c'est pourquoi vos filles se prostitueront, et vos épouses commettront l'adultère. 14 Je ne punirai pas vos filles quand elles commettront la prostitution, ni vos épouses quand elles commettront l'adultère; car elles sont séparées par des prostituées, et elles sacrifient par des prostituées.

donc les gens qui ne comprennent pas tomberont.

Mais toi, YaShaRa'AhLa, tu joues la prostituée, et tu n'offenses pas Juda; et tu ne viens pas à Guilgal, et tu ne montes pas à Beth-Aven, et tu ne jures pas, L'Alam, AHAYAH. 16 Car YaShaRa'AhLa, AHW, se glisse en arrière comme une génisse en arrière; maintenant, l'Alam, AHAYAH, les nourrira comme un agneau dans un grand lieu. 17 Éphraïm est joint aux idoles; laisse-le. 18 Leur boisson est aigre; ils ont commis continuellement la prostitution; ses dirigeants ont honte d'aimer, donnez-vous.***†† 19 Le vent l'a attachée dans ses ailes, et ils auront honte à cause de leurs sacrifices.

5

Écoutez ceci, sacrificateurs, et écoutez, maison de YaShaRa'Ahla, et prêtez l'oreille, maison du roi, car le jugement est

vers vous, parce que vous avez été un piège sur Mitspa, et un filet étendu sur Tabor. 2 Et les rebelles

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Je connais Ephraïm, et YaShaRa'AhLa (y'shra'l) n'est pas caché de moi; car maintenant, Ephraïm, tu as commis la prostitution, et YaShaRa'AhLa (y'shra'l) est souillée. 4 Ils n'encadreront pas leurs actions pour se tourner vers leur AHBA.

6 Ils iront avec leurs troupeaux et avec leurs troupeaux pour chercher l'Alam, AHAYAH, mais ils ne le trouveront pas; il s'est retiré d'eux. 7 Ils ont commis des infidélités contre l'Alam, AHAYAH; car ils ont engendré des enfants étranges; maintenant un mois les dévorera avec leurs portions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Saignez la cornette à Guibea, et la trompette à Rama; crie à Beth-Aven, après vous, Benjamin. 9 Ephraïm sera en retard au jour de la réprimande; j'ai fait connaître ce qui sera, parmi les tribus de Ya-Sha-Ra-Ah-Ah-W, ce qui sera. 10 Les princes de Juda étaient comme ceux qui ôtent les liens; c'est pourquoi je répandrai ma colère sur eux comme de l'eau. 11 Ephraïm est opprimé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Osée 5:12 614 Osée 8:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 C'est pourquoi je serai à l'égard de lui-même, et je lui donnerai le jugement, parce qu'il a volontairement suivi le commandement.

Ephraïm comme un papillon, et dans la maison de Juda comme une pourriture.** 13 Ephraïm vit sa maladie, et Juda vit sa blessure, et il alla vers l'Assyrien, et il envoya vers le roi Jareb.

14 Car je serai à Éphraïm comme un lion, et à la maison de Juda comme un lion.

Moi, moi aussi, je déchirerai et je m'en irai; je m'en éloignerai, et personne ne le sauvera.

Je retournerai chez moi, jusqu'à ce qu'ils reconnaissent leur offense, et qu'ils cherchent ma face; dans leur affliction ils me chercheront tôt.

Venez, et revenons à l'Alam. 2 Après deux jours, il nous ressuscitera; le troisième jour, il nous ressuscitera, et nous vivrons à ses yeux. 3 Alors nous saurons, si nous sommes:

poursuivre pour connaître l'Alam (Eternal) AHAYAH: sa sortie est préparée comme le matin; et il viendra à nous comme la pluie, comme la dernière et l'ancienne pluie sur la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Ô Éphraïm, que te ferai-je? Juda, que te ferai-je? Car ta bonté est comme une nuée du matin, et comme la rosée précoce elle s'en va. 5 C'est pourquoi je les ai fait voir par les prophètes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 6 Car je les ai tués par les mots de ma bouche; et les jugements font la lumière qui dure depuis.

7 Mais comme des hommes ont transgressé l'alliance, là ils ont agi de manière perfide contre moi.. 8 Galaad est une ville d'entre eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et comme les troupes de brigands attendent un homme, ainsi la compagnie de prêtres assassinent en chemin par l'escroquerie: car ils commettent des fautes.**† 10 J'ai vu une chose horrible dans la maison de YaShaRa'AhLa (y'shra'l): il y a la pute-

11 Et toi, Juda, il t'a donné une moisson, quand j'ai rendu le captivant.

C'est à mon peuple qu'il s'agit.

Quand j'aurais guéri YaShaRa'AhLa, alors l'iniquité d'Éphraïm fut découverte, et la méchanceté de Samarie; car ils commettent le mensonge, et le voleur entre, et la troupe de voleurs s'en dérobe.

2 Et ils ne considèrent pas dans leur cœur que je me souviens de toute leur méchanceté; maintenant leurs propres actions ont

3 Ils réjouissent le roi de leur méchanceté et de leur iniquité,

l'avant-garde.

4 Ils sont tous des adultères, comme un four chauffé par le boulanger, qui cesse de lever après qu'il a pétri la pâte, jusqu'à ce qu'elle soit levée.§** 5 Au jour de notre roi, les princes ont fait

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Car ils ont préparé leur coeur comme un four, pendant qu'ils étaient dans l'attente; leur boulanger dort toute la nuit, et le matin il brûle comme un

7 Ils sont tous chauds comme un four, et ils ont dévoré leurs juges; tous leurs rois sont tombés; il n'y a personne parmi ceux qui m'appellent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Éphraïm, il s'est mêlé au peuple; Éphraïm n'est pas un gâteau tourné. 9 Les étrangers ont dévoré sa force, et il ne le sait pas; oui, les cheveux gris sont ici et là sur lui, mais il sait

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 10 Et l'orgueil de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) témoigne à son visage: et ils ne retournent pas à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Y'shra'l) leur AHBA, non.

Cherchez-le pour tout ça.

Ephraïm aussi est comme une colombe stupide sans coeur; ils invoquent l'Égypte, ils vont en Assyrie. 12 Quand ils iront, je étendrai mon filet sur eux; je les ferai descendre comme les oiseaux du ciel; je les châtierai comme leur assemblée l'a entendu. 13 Malheur à eux, car ils se sont enfuis de moi; destruction à eux, parce qu'ils ont transgressé contre moi; car je les ai rachetés, mais ils ont parlé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et ils ne m'ont pas crié de leur coeur, quand ils ont hurlé sur leurs lits; ils se rassemblent pour du blé et du vin, et ils se rebellent contre moi.

16 Ils retournent, mais non vers le Très-Haut; ils sont comme un arc trompeur; leurs princes tomberont par l'épée pour la fureur de leur langue; ce sera leur dérision dans le pays d'Égypte.

8

Il viendra comme un aigle contre la maison de l'Alam, parce qu'ils ont transgressé mon alliance, et qu'ils ont transgressé ma loi.* 2 YaShaRa'Ahla Wl criera vers moi, mon AHBA, nous te connaissons. 3 YaShaRa'Ahla Wl a rejeté ce qui est bon, l'ennemi le poursuivra. 4 Ils ont établi des rois, mais pas par moi; ils ont fait des princes, et je ne le savais pas; de leur argent et de leur or ils en ont fait des idoles, afin qu'ils soient retranchés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Osée 8:5 615 Osée 10:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ton veau, O Samarie, t'a chassé; Ma colère s'enflamme contre eux. Combien de temps seront-ils?

6 Car de YaShaRa'AhLa, c'était aussi (y'shra'l): l'ouvrier l'a fait; donc ce n'est pas AHBA: mais le veau

7 Car ils ont semé le vent, et ils moissonneront le tourbillon; il n'a point de tige; le bourgeon ne donnera point de repas; s'il en est ainsi, les étrangers l'engloutiront.

8 YaShaRa'AhLa (y'shra'l) est engloutie; maintenant ils seront parmi les nations comme un vase où il n'y a point de plaisir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils montèrent en Assyrie, un âne sauvage tout seul.Éphraïm a loué des amants.. 10 Oui, bien qu'ils aient loué parmi les nations, maintenant je les rassemblerai, et ils seront un peu attristés pour le fardeau des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Parce qu'Ephraïm a fait pécher plusieurs autels, les autels lui seront pour pécher. 12 Je lui ai écrit les grandes choses de ma loi, mais elles ont été considérées comme une chose étrange. 13 Ils sacrifient de la chair pour les sacrifices de mes offrandes, et ils la mangent.

AHAYAH ne les accepte pas; maintenant il se souviendra

14 Car YaShaRa'AhLa Wl a oublié son Créateur, et il a bâti des temples, et Juda a multiplié des villes fortifiées; mais j'enverrai un feu sur ses villes, et il en dévorera les palais.

9

Ne vous réjouissez pas, ô YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), pour la joie, comme d'autres personnes; car tu as été une prostituée de ton AHBA, tu as aimé une récompense sur chaque plancher de blé.* 2 Le sol et le pressoir ne les nourriront pas, et le vin nouveau

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Ils n'habiteront pas dans le pays de l'armée; mais Éphraïm retournera en Égypte, et ils mangeront un échec.

4 Ils n'offriront pas d'offrandes de vin à l'Alam, car ils n'entreront pas dans la maison de l'Alam, et ils ne lui seront point agréables; leurs sacrifices seront pour eux comme le pain des deuils; tout ce qui en mangera sera pollué; car leur pain pour leur âme n'entrera pas dans la maison de l'Alam, et il n'y aura point d'Ahaya, et il n'y aura point d'Ahaya, et que ferez-vous au jour de la solennité, et au jour de la fête de l'Alam, et il n'y aura point d'Ahaya, 6; car voici, ils sont partis à cause de la destruction: l'Égypte les rassemblera, Memphis les enterrera; les lieux agréables pour leur argent, les orties les posséderont;

seront dans leurs tabernacles.

7 Les jours de la visitation sont venus, les jours de la rétribution sont venus; YaShaRa'AhLai (y'shra'l) le connaîtra; le prophète est un

insensé, l'homme spirituel est fou, car la multitude de ton iniquité et la grande haine.** 8 La sentinelle d'Éphraïm était avec mon AHBA.

mais le prophète est un piège d'un oiseau dans toutes ses voies, et la haine dans la maison

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils se sont profondément corrompus, comme aux jours de Guibea; c'est pourquoi il se souviendra de leur iniquité, et il visitera leurs péchés. 10 J'ai trouvé YaShaRa'AhLa, comme des raisins dans le désert; j'ai vu vos pères comme les premiers-nés dans le figuier à la première fois; mais ils sont allés à Baal-Peor, et ils se sont séparés de cette honte, et leurs abominations étaient comme ils l'aimaient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quant à Éphraïm, leur gloire s'envolera comme un oiseau, depuis la naissance, depuis le ventre et depuis la conception. 12 Bien qu'ils élèvent leurs enfants, et que je les effraie, il n'y aura plus d'homme; oui, malheur aussi à eux quand je m'en éloignerai! 13 Éphraïm, comme je l'ai vu Tyr, est planté dans un lieu agréable; mais Éphraïm fera sortir ses enfants au meurtrier. 14 Donne-leur, ô Alam, AHAYAH, qu'est-ce que tu donnes?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Toute leur méchanceté est à Guilgal; car là je les haïssais:les femmes qui portent des armes à des bras. Car la méchanceté de leurs actions, je les chasserai de ma maison, je ne les

aimerai plus; tous leurs princes sont des rebelles. 16 Ephraïm est frappé, leur racine est séchée, ils ne porteront plus de fruit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je tuerai le fruit bien-aimé de leur sein.§§ 17 Mon AHBA les chassera, parce qu'ils ne l'ont pas écouté, et ils seront errants parmi les nations.

YaShaRa'AhLa W' (y'shra'l) est une vigne vide, il porte du fruit à lui-même; selon la multitude de ses fruits, il a augmenté les autels; selon la bonté de son pays, ils ont fait de bonnes images.

2 Leur coeur est divisé; maintenant ils seront trouvés défectueux; il détruira leurs autels, il pillera

3 Car maintenant ils diront: Nous n'avons point de roi, parce que nous ne craignons pas l'Alam, qu'est - ce qu'un roi devrait nous faire? 4 Ils ont prononcé des paroles, jurant faussement en faisant une alliance; ainsi le jugement éclate comme une pruche dans les rangées de fourrures des champs. 5 Les habitants de Samarie craindront à cause des veaux de Beth-Aven; car son peuple en deuillera, et ses sacrificateurs se réjouiront,

6 Elle sera aussi transportée en Assyrie pour un présent au roi Jareb; Ephraïm recevra la honte, et YaShaRa'Ahla (y'shra'l) aura honte de son conseil. 7 Quant à Samarie,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Les hauts lieux aussi d'Aven, le péché de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, seront arrachés; l'épine et le chardon monteront sur leurs autels; et ils diront aux montagnes: Couvrez-nous, et aux collines: tombez sur nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Osée 10:9 616 Osée 13:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Tu as péché depuis les jours de Guibea, et ils se tenaient là; la bataille à Guibea contre les fils de l'iniquité ne les a pas rattrapés. 10 C'est dans mon désir que je les châtie, et que je les châtie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 11 Et les gens s'égarèrent contre eux, quand ils s'unirent dans leurs deux bras. Ephraïm est comme une génisse qui est enseignée, et aime fouler le maïs; mais je passai sur son cou droit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je ferai monter Ephraïm; Juda labourera, et Jacob brisera ses cailloux.*** 12 Semez-vous dans la justice, moissonnez dans la miséricorde; brisez votre jachère; car il est temps de chercher l'Alam (Eternal) AHAYAH, jusqu'à ce qu'il vienne et fasse pleuvoir la justice sur vous.

14 C'est pourquoi un tumulte se lèvera au milieu de ton peuple, et toutes tes forteresses seront gâtées, comme Shalman a gâté Beth-Arbel au jour de la bataille; la mère a été brisée sur ses enfants. 15 Béthel vous agira ainsi, parce que vous avez labouré la méchanceté, vous avez moissonné l'iniquité, vous avez mangé le fruit du mensonge; parce que vous avez fait confiance en votre chemin, dans la multitude de vos hommes puissants.

de votre grande méchanceté: le jour même, le roi de YaShaRa'AhLa, sera entièrement retranché.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lorsque YaShaRa'AhLa W' (y'shra'l) était enfant, je l'ai aimé, et j'ai appelé mon fils d'Égypte. 2 Comme ils les appelaient, ils s'en allèrent d'eux; ils sacrifièrent à Baalim, et brûlèrent de l'encens pour des images taillées. 3 J'ai enseigné à Éphraïm aussi de les prendre par leurs bras, mais ils ne savaient pas que je les guérissais. 4 Je les tirai avec des cordes d'un homme, avec des bandes d'amour; et j'étais pour eux comme ceux qui ôtaient le joug sur leurs mâchoires, et je posai de la viande à

eux.*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Il ne retournera pas dans le pays d'Égypte, mais l'Assyrien sera son roi, parce qu'ils ont refusé de revenir. 6 L'épée restera sur ses villes, et dévorera ses branches, et les dévorera, à cause de leurs propres conseils. 7 Et mon peuple est enclin à se détourner de moi.

Très Haut, aucun ne l'exalterait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Comment te livrerai-je, Éphraïm? Comment te délivrerai-je, YaShaRa'AhLa? Comment te rendrai-je comme Adma? Comment te mettrai-je comme Zéboim? Mon coeur est tourné en moi, Mes repentances s'enflamment. 9 Je n'exécuterai pas les féroces.

10 Ils marcheront après l'Alam, et ils rugiront comme un lion; lorsqu'il rugira, les enfants trembleront de l'occident. 11 Ils trembleront comme un oiseau d'Égypte, et comme une colombe du pays d'Assyrie; et je les placerai dans leurs maisons, dit l'Alam, et l'Ahaya 12. Éphraïm m'entoure de mensonges, et la maison de YaShara'AhLa, et de tromperie; mais Juda règne encore avec l'Ahba, et il est fidèle aux saints.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ephraïm se nourrit du vent, et il suit le vent d'orient; il accroît tous les jours les mensonges et la désolation, et ils font alliance avec les Assyriens, et l'huile est transportée en Égypte. 2 Alam (Eternal) AHAYAH a aussi une controverse avec Juda, et il châtiara Ja-Cob selon ses voies; il le rétribuera selon ses actions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

utérus, et par sa force, il avait le pouvoir avecAHBA:

4 Oui, 3 ¶Il a pris son frère par le talon dans le-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il avait le pouvoir sur l'ange, et il l'avait vaincu; il pleurait, et il lui faisait des supplications; il le trouva à Béthel, et là il nous parlait; 5 même l'Alam AHAYAH AHBA AHBA AHBA AHYAH AHYAH est son mémorial. 6 Tourne donc vers ton AHBA AHBA AHBA AHBA AHBA, et attends ton AHBA continuellement.

7 C'est un marchand, les balances de la tromperie sont dans sa main; il aime opprimer. § 8 Et Éphraïm dit: Je suis devenu riche, je me suis trouvé une substance; dans tous mes travaux, ils ne trouveront en moi aucune iniquité qui ait été péché.

10 Et moi aussi, j'ai reçu de toi, du pays d'Égypte, ton AHBA, qui t'habitera dans les tabernacles, comme aux jours de la fête solennelle.

par les prophètes, et j'ai multiplié

11 Y a-t-il de l'iniquité en Galaad? Ils sont certes vanités: ils sacrifient des taureaux en

Guilgal, leurs autels sont comme des tas dans les sillons des champs. 12 Jacob s'enfuit dans le pays de Syrie, et YaShaRa'AhLa

13 Et par un prophète, l'Alam, AHAYAH, fit sortir d'Égypte YaShaRa'AhLa, et par un prophète, il fut préservé. 14 Ephraïm l'irrita le plus amèrement: il laissera son sang sur lui, et son opprobre retournera à lui.§§***

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lorsqu'Éphraïm parla en tremblant, il s'exalta dans YaShaRa'AhLa W, mais, s'étant offensé à Baal, il mourut. 2 Et maintenant, ils pêchent de plus en plus, et les ont faits des images fondues de leur argent et des idoles selon leur intelligence, tout cela est l'œuvre des artisans; ils disent d'eux: Que les hommes qui sacrifient embrassent les veaux! 3 C'est pourquoi ils seront comme la nuée du matin, et comme la rosée primitive qui passe,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Osée 13:4 617 Osée 14:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et moi, je suis l'Alam, AHAYAH, ton AHBA, du pays d'Égypte, et tu ne connaîtras que moi, car il n'y a point de sauveur à côté de moi.

5 Je t'ai connu dans le désert, dans le pays de la grande sécheresse.6 Selon leurs pâturages, ils étaient rassasiés, et leur coeur était élevé; c'est pourquoi ils m'ont oublié. 7 C'est pourquoi je serai pour eux comme un lion; je les observerai comme un léopard par le chemin. 8 Je les rencontrerai comme un ours endeuillé de ses petits-enfants, je les dévorerais comme un lion, et je les dévorerais comme un lion.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les bêtes sauvages s'éteignent.

9 YaShaRa'Ahla, tu t'es détruit toi-même; mais en moi est ton secours.** 10 Je serai ton roi; où en sera-t-il d'autre qui te sauvera dans toutes tes villes? Et tes juges, dont tu as dit: Donne-moi un roi et des princes? 11 Je t'ai donné un roi dans ma colère, et je l'ai enlevé dans ma colère. 12 L'iniquité d'Éphraïm est liée, son péché est caché. 13 Les douleurs d'une

femme qui travaille viendront sur lui; c'est un fils imprudent, car il ne devrait pas être un homme sage.

14 Je les rachèterai de la puissance du sépulcre; je les rachèterai de la mort; mort, je serai tes fléaux; sépulcre, je serai ta destruction; repentance.

doit être caché de mes yeux. §§

Bien qu'il soit fécond parmi ses frères, un vent d'orient viendra, le vent d'Alam viendra.

levant du désert, et sa source s'assèche, et sa fontaine s'assèche; il pillera

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Samarie sera dévastée, car elle s'est rebellée contre son AHBA; ils tomberont par l'épée; leurs enfants seront brisés, et leurs femmes enceintes seront déchirées.

14

Ô YaShaRa'AhLa (y'shra'l), retourne vers l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHYAH (Eternal) AHYAH (Eternal) AHYAH (Eternal) AHYAH (Eternal) AHYAH (Eternal)

3 Asshur ne nous sauvera pas, nous ne monterons pas sur des chevaux, et nous ne dirons plus:

l'œuvre de nos mains, Vous êtes nos baals, car en toi l'orphelin trouve miséricorde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Je guérirai leurs infidèles, Je les aimerai librement; Car ma colère s'est détournée de lui. 5 Je serai comme la rosée à YaShaRa'Ahla (y'shra'l): Il grandira comme le lis, et jeterai ses racines comme le Liban.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 7 Ceux qui habitent en dessous s'étendront, et ses beautés seront comme l'olivier, et ses melleLiban.

son ombre reviendra, ils ressusciteront comme le blé, et pousseront comme la vigne; son parfum sera comme le vin du Liban.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Éphraïm dira: Qu'ai-je encore à faire avec les idoles? Je l'ai entendu, et je l'ai observé; je suis comme un sapin vert.

9 Qui est sage, et il comprendra ces choses? prudent, et il les connaîtra? Pour les voies de l'Alam.

AHAYAH a raison, et les justes marcheront en eux; mais les transgresseurs y tomberont.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Joël 1:1 618 Joël 2:17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Joël

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Écoutez ceci, vieillards, et écoutez tous les habitants du pays. Cela a été dans vos jours, ou même dans les jours de vos pères? 3 Racontez-en à vos enfants, et que vos enfants disent à leurs enfants et à leurs enfants une autre génération. 4 Ce que le ver de palme a laissé a mangé la sauterelle, et ce que la sauterelle a laissé a mangé le ver de chancre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Réveillez-vous, ivrognes, et pleurez, et hurlez tous ceux qui boivent du vin, à cause du vin nouveau, car il est retranché de votre bouche. 6 Car une nation est montée sur mon pays, forte et sans nombre, dont les dents sont les dents d'un lion, et il a les dents des joues d'un grand lion. 7 Il a mis ma vigne en ruine, et il a aboyer mon figuier; il l'a fait.

pur et nu, et jetez-le; ses branches sont blanchies.

8 Lamentement comme une vierge ceint de sacs pour le mari de sa jeunesse. 9 L'offrande et l'offrande sont retranchées de la maison.

La maison de l'Alam (Eternal) AHAYA ; les sacrificateurs, les ministres de l'armée, pleurent. 10 Le champ est gaspillé, le pays est gaspillé, car le blé est gaspillé, le vin nouveau est asséché, le languicheth à l'huile. 11 Soyez honteux, cultivateurs, hurlez, vigneron, pour le blé et pour l'orge, parce que la moisson du champ est asséchée. 12 La vigne est asséchée, et le figuisth au figuier, le pommier, le palmier, et le pommier, tous les arbres des champs, sont asséchés, parce que la joie s'affaiblit des fils des champs.

13 Ceignez-vous, et lamentez-vous, sacrificateurs, hurlez, ministres de l'autel; venez, couchez-vous toute la nuit en sac, ministres de mon AHBA; car l'offrande et l'offrande sont retirées de la maison de votre AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Sanctifiez un jeûne, appelez une assemblée solennelle, rassemblez les anciens et tous les habitants du pays en

15 Hélas pour le jour! pour le jour de l'Alam

est à la maison de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

(En milliers de dollars des États-Unis)

16 La viande n'est-elle pas coupée sous nos yeux, oui, la joie et la joie de la maison de notre AHBA 17? La semence est pourrie sous leurs cailloux, les moissons sont posées.

18 Comment gémissent les bêtes! Les troupeaux de bétail sont perplexes, parce qu'ils n'ont pas de pâturage; oui, les troupeaux de brebis sont détruits. 19 Alam (Eternal) AHAYAH, je crie vers toi; car le feu a dévoré les pâturages du désert, et la flamme a brûlé tout

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les arbres des champs.** 20 Les bêtes des champs crient aussi vers toi; car les fleuves des eaux sont secs, et le feu a dévoré les passoirs du désert.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Soufflez la trompette en Zaïan (Zion), et sonnez une alarme dans ma montagne QaDaSh W. Que tous les habitants

2 Un jour d'obscurité et de tristesse, un jour de nuées et d'obscurités épaisses, comme le matin s'étendait sur les montagnes: un grand peuple et un fort; il n'y a jamais eu pareil, et il n'y en aura plus, jusqu'aux années de beaucoup

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le pays est comme le jardin d'Éden devant eux, et derrière eux un désert dévasté; oui, et rien ne leur échappera. 4 L'apparence d'eux est comme l'apparence de chevaux, et comme des cavaliers, ils courent. 5 Comme le bruit des chars sur les sommets des montagnes, ils sauteront, comme le bruit d'une flamme de feu qui dévore le chaume, comme un peuple fort placé dans un champ de bataille. 6 Devant leur visage, le peuple sera très affligé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Ils courront comme des hommes puissants; Ils graviront la muraille comme des hommes de guerre; Ils marcheront chacun sur ses voies, Et ils ne briseront pas leurs rangs; 8 On ne poussera point l'un l'autre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils marcheront chacun sur son chemin; et lorsqu'ils tomberont sur l'épée, ils ne seront pas blessés.§ 9 Ils courront dans la ville, ils courront sur la muraille, ils monteront sur les maisons; ils entreront aux fenêtres comme un voleur. 10 La terre tremblera, les cieux trembleront; le soleil et la lune seront sombres, et les étoiles se retireront de leur éclat; 11 Et l'Alam AHAYAH, dit sa voix devant son armée; car son camp est très grand, car il est fort

et il exécute sa parole; car le jour de l'Alam AHAYAH est grand et très terrible, et qui peut le demeurer?

C'est pourquoi maintenant aussi, dit l'Alam, AHAYAH, tournez-vous vers moi de tout votre coeur, avec le jeûne, avec les pleurs et avec le deuil, 13 et renversez votre coeur, et non vos vêtements, et tournez-vous vers l'Alam, AHAYAH, votre AHBA, car il est miséricordieux et miséricordieux, lent à la colère et d'une grande bonté, et se repent du mal. 14 Qui sait s'il veut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Revenez, repentez-vous, et laissez une bénédiction derrière lui; même une offrande et une libation à l'Alam (Eternal) AHAYAH

Votre AHBA?

Soufflez la trompette en Zaïan (Zion), sanctifiez un jeûne, appelez une assemblée solennelle:

16 Rassemblez le peuple, sanctifiez l'assemblée, rassemblez les anciens, rassemblez les enfants et ceux qui sucent les seins; que l'époux

17 Que les sacrificateurs, les ministres de l'Alam, pleurent entre le porche et l'autel, et qu'ils disent: Épargne ton peuple, ô Alam, et ne donne pas ton héritage!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Joël 2:18 619 Joël 3:19

pour reprocher aux païens de régner sur eux; pourquoi diront-ils parmi le peuple: Où est leur AHBA?*

18 Alors l'Alam sera jaloux pour son pays, et il aura pitié de son peuple. 19 L'Alam, l'Alam, répondra et dira à son peuple: Voici, je t'enverrai du blé, du vin et de l'huile, et tu en seras rassasié; et je ne te rendrai plus un opprobre parmi les nations. 20 Mais je t'éloignerai de l'armée du nord, et je le chasserai dans un pays stérile et désolé, avec sa face vers la mer orientale, et sa partie d'obstacle vers la mer la plus haute, et sa puanteur montera, et son mauvais goût montera, parce qu'il a

a fait de grandes choses.††

21 Ne crains point, pays; réjouis-toi et réjouis-toi; car l'Alam fera de grandes choses, AHAYAH! 22 Ne craignez point, bêtes des champs; car les pâturages du désert jaillissent, car l'arbre porte.

23 Soyez donc heureux, fils de Zaïan, et réjouissez-vous dans l'Alam.

nal) AHAYAH -- ton AHBA -- car il t'a donné l'ancienne pluie modérément, et il fera descendre pour toi la pluie, l'ancienne pluie, et la dernière pluie dans le premier mois. §§*** 24 Et les planchers seront pleins de blé, et les graisses déborderont de vin et d'huile.

25 Et je vous rendrai les années que la sauterelle a mangées, le ver de chancre, le traiteur, et le ver de palmier, ma grande armée.

26 Et vous mangerez en abondance, et vous serez rassasiés, et vous louerez le nom de l'Alam, AHAYAH, votre AHBA, qui vous a fait du bien; et mon peuple n'aura jamais honte. 27 Et vous saurez que je suis au milieu de YaShaRa'AhLa, et que je suis l'Alam, AHAYAH, votre AHBA, et personne d'autre; et mon peuple n'aura jamais honte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et après cela, je répandrai mon esprit sur toute chair, et tes fils et tes filles prophétiseront, tes vieillards songeront, tes jeunes gens verront des visions; 29 et moi aussi, sur les serviteurs et sur les servantes en ces jours-là, je répandrai mon esprit. 30 Et je ferai des prodiges dans les cieux et sur la terre, du sang, du feu, et des colonnes de fumée. 31 Le soleil se transformera en ténèbres, et la lune en sang, avant le grand et le terrible jour de l'Alam. 32 Et il arrivera que quiconque invoquera le nom de l'Alam, AHAYAH, sera délivré; car dans la montagne de Za-ian (Zion) et à YaRaWaShaLaM, sera délivré comme l'Alam.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car voici, en ces jours-là, et en ce temps-là, quand je ramènerai les captifs de Juda et de YaRaWaShaLaM 2,,,,, je rassemblerai aussi toutes les nations, et je les ferai descendre dans la vallée de Josaphat, et je les plaiderai auprès d'eux pour mon peuple et pour mon héritage YaRa'AhLa,, qu'ils ont dispersés parmi les nations, et qu'ils ont séparé mon pays. 3 Et ils ont jeté des sorts pour mon peuple, et ils ont donné un garçon pour une prostituée, et ont vendu une fille pour du vin, afin qu'ils boivent. 4 Oui, et qu'avez-vous à faire avec moi, Tyr et Zidon, et toutes les côtes de la Palestine?

7 Voici, je ressusciterai les Grecs, qui s'éloigneront de leur frontière; ils sortiront du lieu où vous les avez vendus, et vous rapporterez votre récompense sur votre tête.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

*** 19 L'Égypte sera une désolation, et Edom logera l'Alam (Eternal) AHAYAH, et arrosera la vallée de Shit-tim.

être un désert dévasté, car la violence contre les fils de Juda, parce qu'ils ont répandu l'innocent;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Joël 3:20 620 Joël 3:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Mais Juda habitera pour toujours, et YaRaWaShaLaM, de génération en génération. 21 Car je purifierai leur sang que je n'ai pas purifié; car l'Alam, AHAYAH, demeure à Zaïan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

††† 3.20 habiter: ou, demeurez -----

Amos 1:1 621 Amos 2:16 Amos

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les paroles d'Amos, qui était parmi les bergers de Tekoa, qu'il a vus au sujet de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) au temps d'Ozias, roi de Juda, et au temps de Jéroboam, fils de Joas, roi de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l), deux ans avant le tremblement de terre.

Et les demeures des bergers seront en deuil, et le sommet du Carmel se flétrira.

3 Ainsi parle l'Alam: AHAYAH: Pour trois transgressions de Damas, et pour quatre, je ne me détournerai pas.

des

4 Mais j'enverrai un feu dans la maison de Hazaël, qui dévorera les palais de Ben-Hadad. 5 Je briserai aussi la barre de Damas, et j'exterminerai l'habitant de la plaine d'Aven, et celui qui tient le sceptre de la plaine d'Aven.

maison d'Éden; et le peuple de Syrie ira en captivité à Kir, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH.

6 Ainsi parle l'Alam AHAYAH: Pour trois transgressions de Gaza, et pour quatre, je ne détournerai pas le châtement

7 Mais j'enverrai un feu sur la muraille de Gaza, qui en dévorera les palais; 8 et je retrancherai l'habitant d'Asdod, et celui qui tient le sceptre d'Ashkelon, et je tournerai ma main contre Ékron; et le reste des Philistins périra, dit le Sauveur AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Ainsi parle l'Alam AHAYAH: Pour trois transgressions de Tyr, et pour quatre, je ne détournerai pas son châtement, parce qu'ils ont livré toute la captivité à Édom, et ils ne se sont pas souvenus des frères.

10 Mais j'enverrai un feu sur la muraille de Tyr, qui en dévorera les palais.

Ainsi parle l'Alam AHAYAH: Pour trois transgressions d'Édom, et pour quatre, je ne détournerai pas le châtement.

parce qu'il poursuivait son frère par l'épée, et qu'il rejetait toute pitié et celle de son frère.

12 Mais j'enverrai un feu sur Téman, ce qui menaçait par la suite, et...

hekephthiswrath pour toujours:

dévorera les palais de Bozra.

Ainsi parle l'Alam AHAYAH: Pour trois transgressions des fils d'Ammon, et pour quatre, Je ne tournerai pas

parce qu'ils ont déchiré les femmes avec des enfants de Galaad,

14 J'allumerai un feu dans la muraille de Rabba, et il dévorera les palais qui s'élargissent.

15 Et leur roi ira en captivité, lui et ses princes ensemble, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Ainsi parle l'Alam: AHAYAH: Pour trois transgressions de Moab, et pour quatre, je n'en détournerai pas le châtiment, parce qu'il a brûlé les os du roi d'Édom en tilleul; 2 Mais j'enverrai un feu sur Moab, et il dévorera les palais de Kérioth; et Moab mourra en tumulte, en criant, et au son de la trompette; 3 Et je retrancherai du milieu du juge.

et il tuera tous ses chefs avec lui, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Ainsi parle l'Alam: AHAYAH: A cause de trois transgressions de Juda, et à cause de quatre, je n'en détournerai pas le châtiment, parce qu'ils ont méprisé la loi de l'Alam: AHAYAH, et ils n'ont pas gardé ses commandements, et leurs mensonges les ont égarés, après quoi leurs pères ont marché; 5 Mais j'enverrai un feu sur Juda, et il dévorera les palais.

de YaRaWaShaLaM.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH: Car trois transgressions de YaShaRa'AhLa W, et pour quatre, je ne détournerai pas son châtiment, parce qu'ils vendirent les justes pour l'argent, et les pauvres pour une paire de souliers; 7 Ce pante, après la poussière de la terre, sur la tête des pauvres, et je détournerai le chemin des humbles; et un homme et son père,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et ils se couchent sur des vêtements dressés pour gager par chaque autel, et ils boivent le vin des condamnés dans la maison de leur (a)hlaayam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 J'ai encore détruit devant eux l'Amoréen, dont la hauteur était comme la hauteur des cèdres, et il était fort comme les chênes; et j'ai détruit son fruit d'en haut, et ses racines d'en bas. 10 Je vous ai fait monter du pays d'Égypte, et je vous ai conduits quarante ans dans le désert, pour posséder le pays des Amoréens. 11 Et j'ai ressuscité de vos fils pour les prophètes, et de vos jeunes gens pour les Nazaréens. N'est-ce pas ainsi, fils de Ya-Shara'Ahla, (y'shra'l)? dit l'Alam (Éternel) AHAYAH 12. - Mais vous avez donné du vin à boire aux Nazaréens; et vous avez commandé aux prophètes: Ne prophétisez pas. 13 Voici, je suis pressé sous vous, comme un chariot qui est plein de gerbes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 15 Il ne tiendra pas non plus celui qui manie l'arc, et celui qui n'est ni celui qui s'est livré à lui-même:

16 Et celui qui est courageux parmi les puissants s'enfuira nu en ce jour-là, dit l'Alam (Éternel) AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Amos 3:1 622 Amos 5:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Écoutez cette parole que l'Alam (Eternal) AHAYAH a prononcée contre vous, ô fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), contre toute la famille que j'ai élevée du pays d'Égypte, en disant: 2 Je n'ai connu que vous de toutes les familles de la terre; c'est pourquoi je vous châtierai pour toutes vos iniquités.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Est-ce qu'un oiseau peut tomber dans un piège sur la terre, où il n'y a pas de gin pour lui? Est-ce qu'on enlèvera un piège de la terre, et on n'en aura rien pris? 6 Est-ce qu'on soufflera de la trompette dans la ville, et que le peuple n'aura pas peur?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il y a du mal dans une ville, et l'Alam (Eternal) AHAYA ne l'a pas fait? -§ 7 Certes, le Sauveur AHAYA ne fera rien, mais il révèle son secret à ses serviteurs les prophètes. 8 Le lion a rugissé, qui ne craindra pas? Le Sauveur AHAYA a parlé, qui ne peut que prophétiser?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Publiez dans les palais d'Asdod et dans les palais du pays d'Égypte, et dites: Rassemblez-vous sur les montagnes de Samarie, et voyez les grands tumultes au milieu d'elle, et les opprimés au milieu d'elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 C'est pourquoi ainsi parle le Sauveur AHAYA: Il y aura un adversaire autour du pays, Leurs palais.

12 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH: Comme le berger enlève de la bouche du lion deux jambes, ou un morceau d'oreille; ainsi les enfants de YaShaRa'AhLa H.W. (y'shra'l) seront enlevés qui habitent à Samarie dans l'angle d'un lit, et à Damas dans un divan. -§ 13 Écoutez-vous, et témoignez-en dans la maison de Ja-Cob, dit le Sauveur AHAYAH, l'AHBA des armées, 14 Que le jour où je visiterai les transgressions de YaShaRa'AhLa H.W. (y'shra'l) sur lui, je visiterai aussi les autels de Béthel; et les cornes de l'autel seront coupées, et tomberont à terre. *** 15 Et je frapperai la maison d'hiver avec la maison d'été; et les maisons d'ivoire périront, et les grandes maisons auront une fin.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Écoutez cette parole, kine de Basan, qui est sur la montagne de Samarie, qui opprime les pauvres, qui écrasent les indigents, qui disent à leurs maîtres: Apportez, et buvons. 2 Le Sauveur AHAYAH a juré par sa sainteté que voici, les jours viendront sur vous, qu'il vous emportera avec des crochets, et votre postérité avec des hameçons. 3 Et vous sortirez aux brèches, toute vache à ce qui est devant elle, et vous sortirez devant elle.

ils dans le palais, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH.*

4 Venez à Béthel, et transgressez; à Guilgal multipliez la transgression, et apportez vos sacrifices tous les matins, et vos dîmes après trois ans; 5 et offrez un sacrifice d'action de grâces avec le levain, et proclamez et publiez les offrandes gratuites, car cela vous ressemble, enfants de

YaShaRa'AhLa (y'shra'l), dit le Sauveur AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et je vous ai donné la pureté des dents dans toutes vos villes, et le manque de pain dans tous vos lieux; mais vous n'êtes pas retournés à moi, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH 7; et aussi j'ai empêché la pluie de vous, quand il y avait encore trois mois à la moisson; et je l'ai fait pleuvoir sur une ville, et je ne l'ai pas fait pleuvoir sur une autre ville; un morceau a plu, et le morceau sur lequel il n'a pas plu ne s'est pas asséché. 8 Deux ou trois villes errèrent dans une ville, pour boire de l'eau; mais elles n'étaient pas satisfaites; mais vous n'êtes pas revenus à moi, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH 9; et je vous ai frappés de souffle et de mildiou; quand vos jardins, vos vignes, vos figuiers et vos oliviers se sont multipliés, le ver des palmiers les a dévorés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Ils haïssent celui qui réprimande à la porte, et ils abhorrent celui qui parle avec droiture.
11 Car votre marche est sur les pauvres, et vous prenez de lui des fardeaux de blé; vous avez bâti des maisons de pierres de taille, mais vous n'habitez pas dans la forteresse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Car je connais vos multiples transgressions et vos puissants péchés; ils affligent les justes, ils prennent un pot-de-vin, et ils détournent les pauvres.

13 C'est pourquoi le sage gardera le silence en ce temps-là, car c'est un temps maléfique.

Cherchez le bien, et non le mal, afin que vous viviez; et ainsi sera avec vous l'Alam AHAYAH, l'AHBA,

15 Haitez le mal, aimez le bien, et établissez le jugement à la porte; il se peut que l'Alam (Eternal) AHAYAH

L'AHBA des armées sera gracieuse pour le reste de Joseph.

16 C'est pourquoi l'Alam AHAYAH, l'AHBA, le Sauveur, dit ainsi: Les lamentations seront dans toutes les rues, et ils diront dans toutes les routes: Hélas! hélas! et ils appelleront l'homme au deuil, et ceux qui sont habiles à se lamenter. 17 Et dans tous les vignobles se lamenteront; car je passerai à travers toi, dit l'Alam AHAYAH 18;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Comme si un homme s'était enfui d'un lion, et qu'un ours le rencontrait, ou est entré dans la maison, et s'était penché la main sur la muraille, et qu'un serpent l'avait mordu. 20 Le jour de l'Alam ne sera-t-il pas des ténèbres, et non de la lumière?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 22 Bien que vous offrez²¹ ¶ Je déteste, je veux que vos jours de fête, et je ne vais pas sentir votre solemnassemblies.

moi, holocaustes et offrandes, je ne les accepterai pas; je ne regarderai pas non plus les sacrifices de grâces de vos bêtes grasses.** 23 Éloigne-toi de moi le bruit de tes cantiques, car je n'écouterai pas la mélodie de tes cantiques.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Mais que le jugement coule comme des eaux, et la justice comme un torrent puissant. 25 Vous m'avez offert des sacrifices et des offrandes dans le désert quarante ans, maison de YaShaRa' Ahla (y'shra'l)? 26 Mais vous avez porté la

Le tabernacle de ton Moloch et de ton Chiun tes images, l'étoile de ton hlaayam, que tu t'es faite à toi-même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi je vous ferai aller en captivité au-delà de Damas, dit l'Alam AHAYAH (Eternal), dont le nom est L'AHBA (Ahba) des armées.

6

Malheur à ceux qui sont à l'aise à Zaïan (Zion), et faites confiance à la montagne de Samarie, qui sont nommés chefs des nations, à qui les

2 Passez à Calné, et voyez, et de là allez à Hamath le grand; descendez à Gath des Philistins, qu'ils soient meilleurs que ces royaumes, ou leur frontière plus grande que votre frontière? 3 Vous qui avez éloigné le mauvais jour, et qui faites approcher le siège de la violence;. 4 Qui sont couchés sur des lits d'ivoire, et qui s'étirent sur leurs canapés, et mangent les agneaux du troupeau, et les veaux du milieu de l'étable;§ 5 Qui chantent au son de la violence, et inventent pour

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

** 6 Qui boivent du vin dans des bols, et s'onctionnent avec des instruments de musique, comme David; les chefs-d'œuvre: mais ils ne sont pas endurcis-pour l'affiliation de Joseph.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 C'est pourquoi maintenant ils seront captifs avec le premier qui ira captif, et le festin de ceux qui se sont étendus sera enlevé.

8 Le Sauveur AHAYA a juré par lui-même, dit l'Alam, AHAYA, AHBA, des armées, J'ai horreur de l'excellence de Jacob,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je vais livrer la ville avec tout ce qui est là-dedans.

§§ 9 Et il viendra à ethatehispalaces: là-bas-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et l'oncle d'un homme l'élèvera, et celui qui le brûlera, pour faire sortir les os de la maison, et il dira à celui qui est aux côtés de la maison: Y en a-t-il encore avec toi? Et il dira: Non. Alors il dira: Tais-toi, car nous pouvons

ne mentionne pas le nom de l'Alam (Eternal) AHAYAH 11 ***.

Il commande, et il frappera la grande maison avec des brèches, et la petite maison avec des fentes.

¶ Les chevaux courent-ils sur le rocher? Y aura-t-il là un labour avec des boeufs? Car vous avez fait du jugement une galère, et du fruit de la justice une pruche; 13 Vous qui vous réjouissez d'une chose de néant, qui dites: N'avons-nous pas pris pour nous des cornes par notre propre force? 14 Mais voici, je susciterai contre vous une nation, maison de YaShaRa'Ahla, dit l'Alam, AHAYAH, l'AHBA, et ils vous affligeront de l'entrée d'Hémath jusqu'au fleuve du désert.

7

C'est ainsi que le Sauveur AHAYA m'a montré; et voici, il a formé des sauterelles au début de la fusillade de cette dernière croissance; et voici, c'était cette dernière croissance après la tonte du roi.

ou, vers verts

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Amos 7:3 624 Amos 9:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de passer, afin qu'après avoir fini de manger l'herbe du pays, j'ai dit: Sauveur AHAYA, pardonne,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je te prie: par qui Jacob se lèvera-t-il? car il est petit. – 3 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) s'est repenti pour cela: Il ne sera pas, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH).

4 C'est ainsi que m'a montré le Sauveur AHAYA; et voici, le Sauveur AHAYA a appelé au feu, et il a dévoré le grand abîme, et il a mangé une partie. 5 Alors je dis: Sauveur AHAYA, cesse, je te prie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 L'Alam (Eternal) AHAYAH se repentit pour cela: Cela ne sera pas non plus, dit le Sauveur AHAYAH.shallJacobarise?forheispetit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et voici, le Sauveur se tenait sur une muraille faite par une plomberie, avec une plomberie dans sa main. 8 Et l'Alam AHAYAH me dit: Amos, qu'est-ce que tu vois? Et je dis: Une plomberie. Et le Sauveur dit: Voici, je veux

9 Et les hauts lieux d'Isaac seront dévastés, et les sanctuaires de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l seront détruits; et je me lèverai contre la maison de Jéroboam par l'épée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Amatsia, le sacrificateur de Beth-el, envoya à Jéroboam, roi de YaShaRa'AhLa W, dire: Amos a conspiré contre toi au milieu de la maison de YaShaRa'AhLa W. Le pays n'est pas capable de porter toutes ses paroles. 11 Car Amos dit: Jéroboam mourra par l'épée, et YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l) sera certainement emmené captif hors de leur pays. 12 Amatsia dit aussi à Amos: Va, vois-tu, fuis-toi dans le pays de Juda, et là tu mangeras du pain et tu prophétiseras là-bas. 13 Mais ne prophétise plus à Beth-el; car c'est la chapelle du roi, et c'est la chapelle du roi.

cour du roi.§**

14 Amos répondit, et dit à Amatsia: Je n'étais pas prophète, et je n'étais pas non plus un fils prophète; mais j'étais un berger, et un cueilleur.

15 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH me prit comme je suivais le troupeau, et l'Alam (Eternal) AHAYAH

Et il me dit: Va, prophétise à mon peuple YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

Maintenant, écoute la parole de l'Alam AHAYAH: Tu dis: Ne prophétise pas contre YaShaRa'AhLa

17 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam (Éternal) AHAYAH.

Ta femme sera prostituée dans la ville, et tes fils et tes filles tomberont par l'épée, et ton pays sera divisé par ligne, et tu mourras dans un pays pollué; et YaShaRa'AhLa Wy'shra'l ira sûrement en captivité hors de son pays.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et il dit: Amos, qu'est-ce que tu vois? Et je dis: Une corbeille de fruits d'été. Alors l'Alam me dit: AHAYAH, la fin est venue sur mon peuple de YaShaRa'AhLa

3 Et les chants du temple hurleront en ce jour-là, dit le Sauveur.

AHAYA: Il y aura beaucoup de cadavres dans tous les lieux; ils les jetteront dehors avec silence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Écoutez ceci, vous qui englutissez les indigents pour faire échouer les pauvres du pays, 5 en disant: Quand la nouvelle lune sera-t-elle partie, afin que nous vendions du blé? et le sabbat, afin que nous fassions du blé,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'épha, petit, le sicle, grand, et falsifiant les balances par la tromperie?-----

8 Le pays ne tremblera-t-il pas pour cela, et tous ceux qui y habitent seront dans le deuil? Et il s'élèvera entièrement comme un déluge, et il sera jeté dehors et noyé, comme par le déluge d'Égypte. 9 En ce jour-là, dit le Sauveur AHAYAH, je ferai descendre le soleil à midi, et j'obscurcirai la terre au jour clair. 10 Je transformerai vos fêtes en deuil, et tous vos chants en lamentations, et je ferai monter un sac sur tous les reins, et la calvitie sur chaque tête; et je le ferai comme le deuil d'un fils unique, et la fin comme un jour amer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, les jours viennent, dit le Sauveur AHAYAH, que j'enverrai une famine dans le pays, non pas une famine de pain, ni une soif d'eau, mais d'entendre les paroles de l'Alam (Eternal) AHAYAH 12: Et ils erreront d'une mer à l'autre, et du septentrion jusqu'à l'orient, ils s'enfuiront pour chercher la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal), et ne la

trouveront pas. 13 En ce jour-là, les belles vierges et les jeunes gens s'évanouiront de soif.
14 Ceux qui jurent par le péché de Samarie, et disent: Ahlahayam, Dan, vit; et l'homme-ner de Beer-Sheba vit; ils tomberont, et ne ressusciteront plus jamais.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je vis le Sauveur debout sur l'autel, et il dit: Frappe le linteau de la porte, afin que les poteaux tremblent; et coupe-les à la tête, tous; et je tuerai le dernier d'entre eux par l'épée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 S'ils creusent dans les enfers, ma main les prendra, S'ils montent au ciel, De là je les ferai descendre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et s'ils se cachent au sommet du Carmel, je les chercherai et je les ferai sortir de là; et s'ils sont cachés de ma vue au fond de la mer, de là je commanderai le serpent, et il les mordra;
4 et s'ils vont en captivité devant leurs ennemis, de là je commanderai l'épée, et elle

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Amos 9:5 625 Amos 9:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et le Sauveur AHAYA des armées est celui qui touche le pays, et il fond, et tous ceux qui y habitent seront dans le deuil; et il se lèvera comme un déluge, et il se noiera, comme par le déluge d'Égypte. 6 C'est lui qui bâtit ses histoires dans le ciel, et qui a fondé sa troupe sur la terre, celui qui appelle aux eaux de la mer, et qui les verse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dehors sur la face de la terre: L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) est son nom...§ 7 N'êtes-vous pas comme des enfants des Éthiopiens pour moi, Ô enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l)? dit l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH.

Et les Philistins de Caphtor, et les Syriens de Kir? 8 Voici, les yeux du Sauveur

AHAYAH est sur le royaume des pécheurs, et je le détruirai de la face de la terre; sauvant que je ne détruirai pas entièrement la maison de Ja - Cob, dit l'Alam (Éternel) AHAYAH 9... Car, voici, je commanderai, et je criblerai la maison de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) parmi toutes les nations, comme le maïs est tamisé dans un tamis, mais le moindre grain ne tombera pas sur la terre.**†† 10 Tous les pécheurs de mon peuple mourront par l'épée, qui disent: Le mal ne nous dépassera pas et ne nous empêchera pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ce jour-là, je relèverai le tabernacle de David qui est tombé, et j'en fermerai les brèches; je relèverai ses ruines, et je le bâtirai comme aux jours anciens.

13

Voici, d'Edom, qui tombe le heathen, qui sont appelés par mon nom, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH qui fait cela.

les jours viennent, dit l'Alam, AHAYAH, que le laboureur prendra le moissonneur et le fouleur de raisins qui sèment la semence; et les montagnes tomberont du vin doux, et toutes les collines fondront.**†† 14 Et je ramènerai la captivité de mon peuple de YaShaRa'AhLa, et ils bâtiront les villes désertes, et les habiteront; et ils planteront des vignes, et en boiront le vin; ils feront aussi des jardins, et en mangeront le fruit. 15 Et je les planterai sur leur terre, et ils ne seront plus retirés de leur pays que je leur ai donné, dit l'Alam, AHAYAH, ton AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Obadia 1 626 Obadia 21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Obadiah

La vision d'Obadia. Ainsi parle le Sauveur AHAYA au sujet d'Édom: Nous avons entendu une rumeur de l'Alam AHAYA

, et un ambassadeur est envoyé parmi les nations, Lève-toi, et nous nous levons contre elle dans la bataille. 2 Voici, je t'ai fait petit

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

parmi les nations, tu es très méprisé.

3 L'orgueil de ton coeur t'a trompé, toi qui habites dans les fentes du rocher, dont la demeure est haute, qui dit en son coeur: Qui me fera descendre à terre? 4 Si tu t'élèves comme l'aigle, et si tu mets ton nid parmi les étoiles, je te ferai descendre, dit l'Alam (Éternel) AHAYA 5 Si des voleurs venaient à toi, si des brigands de nuit, ils ne t'auraient pas volé jusqu'à ce qu'ils ne t'aient pas volé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Si les vendangeurs venaient à toi, ne laisseraient-ils pas du raisin? 6 Comment les choses d'Ésaü sont-elles recherchées! comment ses choses cachées sont-elles recherchées? 7 Tous les hommes de ta confédération t'ont amené jusqu'à la frontière; les hommes qui étaient en paix avec toi t'ont trompé et ont prévalu.

contre toi, ceux qui mangent ton pain t'ont blessé; il n'y a en lui aucune intelligence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 N'est-ce pas en ce jour-là, dit l'Alam, AHAYAH, que je ne détruirai pas les sages d'Édom, et que je ne serai pas debout hors de la montagne d'Ésaü? 9 Tes hommes forts, ô Téman, seront effrayés, afin que chacun de la montagne d'Ésaü soit retranché par la boucherie.

10 Car ta violence contre ton frère Jacob te couvrira de honte, et tu seras retranché pour toujours.

11 Le jour où tu t'es tenu de l'autre côté, le jour où les étrangers ont emmené captif

et les étrangers entrèrent dans ses portes, et jetèrent le sort sur YaRaWaShaLaM, tu étais comme l'un d'eux.** Mais tu n'aurais pas dû regarder le jour de ton frère au jour où il est devenu étranger; et tu n'aurais pas dû te réjouir des enfants de Juda au jour de leur destruction, et tu n'aurais pas dû

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 13 Tu n'aurais pas dû entrer dans la porte du mythe que tu as parlé avec ardeur au jour de la détresse.

les gens au jour de leur alam; oui, tu n'aurais pas dû regarder leur affliction au jour de leur

14 Tu n'aurais pas dû te tenir debout dans le passage, pour couper ceux de ceux qui s'étaient échappés, et tu n'aurais pas dû livrer.

Ceux de celui qui est resté au jour de la détresse. §§ 15 Car le jour de l'Alam AHAYAH est proche sur toute la montagne, alors, comme tu l'as fait, il te sera fait; ta récompense reviendra sur ta tête. 16 Car comme vous avez bu sur ma montagne de QaDaSh, ainsi tous les païens boiront continuellement, oui, ils boiront,

ils avaleront, et ils seront comme s'ils n'avaient pas été.***

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et la maison de Jacob sera un feu, et la maison de Joseph une flamme, et la maison d'Esau pour chaume, et ils allumeront en eux, et les dévoreront; et il n'y aura plus de la maison

d'Esäü; car l'Alam (Eternal) AHAYAH a parlé. 19 Et les gens du midi posséderont la montagne d'Esäü, et les Philistins de la plaine, et ils posséderont les champs d'Éphraïm, et les champs de Samarie; et Benjamin possédera Galaad. 20 Et la captivité de cette armée des fils de Ya-Shara'Ahla

(y'shra'l) possédera celui des Cananéens, jusqu'à Zaréphath; et la captivité de YaRaWaShaLaM, qui est en

§§§ 21 Et des sauveurs monteront sur la montagne de Zaïan (Zion) pour juger Sépharad, possède les villes du sud. la montagne d'Ésäü; et le royaume sera l'armée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

livrée: ou, fermer *** 1.16 avaler...: ou, ajouter †† 1.17

être QaDaSh W. 20 §§§ qui...: ou, doit posséder ce qui est dans

la délivrance: ou, ceux qui s'échappent

1.17 Le Conseil de l'Europe a adopté une résolution sur la question de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière de droits de l'homme et de droits de l'homme.

là...: ou, il doit

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jonas 1:1 627 Jonas 3:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jonah

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 La parole de l'Alam fut adressée à Jonas, fils d'Amittaï, en ces mots: 2 Lève-toi, va à Ninive, cette grande ville, et crie contre elle; car leur méchanceté est montée devant moi. 3 Mais Jonas se leva pour fuir vers Tarsis de la présence de l'Alam, et descendit à Joppé; et il trouva un navire qui allait à Tarsis; il en paya le prix, et descendit pour aller avec eux à Tarsis de la présence de l'Alam, et il descendit à Tarsis.

4 Mais l'Alam, AHAYAH, envoya un grand vent dans la mer, et il y eut une grande tempête dans la mer.

5 Et les marins furent effrayés, et crièrent chacun à son (a)hlaayam, et jetèrent les marchandises qui étaient dans le navire dans la mer, pour les éclairer. Mais Jonas était descendu dans les côtés du navire; et il se coucha, et il dormait fermement. 6 Et le capitaine vint à lui, et lui dit: Qu'est-ce que tu veux dire, dors? lève-toi, appelle ton AHBA, si tel est le cas, AHBA pensera à nous, afin que nous ne périssions pas. 7 Et ils dirent à chacun de nous: Viens, et jetons au sort, afin que nous sachions pour la cause de laquelle ce mal est sur nous. Ils jetèrent au sort, et le sort tombait sur Jonas. 8 Alors ils lui dirent: Dis-nous, nous te prions, pour la cause de laquelle ce mal est sur nous; quelle est ton occupation? et d'où viens-tu?

AHBA du ciel, qui a fait la mer et la terre sèche.§ 10 Alors les hommes furent extrêmement effrayés, et lui dirent: Pourquoi as-tu fait cela? Car les hommes savaient qu'il s'était enfui de la présence d'Alam,

parce qu'il leur avait dit.**

Ils lui dirent: Que te ferons-nous, afin que la mer soit calme pour nous?Pour la mer 12 Et il leur dit: Prenez-moi, et jetez-moi dans la mer.

La mer sera calme pour vous, car je sais que, à cause de moi, cette grande tempête est sur vous.

les hommes ramèrent dur pour l'amener à la terre; mais ils ne pouvaient pas: car la mer a travaillé, et a été tourmentée contre eux.§§*** 14 C'est pourquoi ils crièrent à l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH, nous te supplions, ne périssons pas pour cet homme, et ne nous couchons pas sur le sang innocent; car toi, AHAYAH AHAYAH AHAYAH, tu as fait ce qu'il t'a plu. 15 Ils prirent donc Jonas, et le jetèrent dans la mer; et la mer cessa d'elle.

16 Alors les hommes craignaient l'Alam (Eternal) AHAYAH, et offraient un sacrifice à l'Alam (Eternal) AHAYAH, et fait des vœux.

L'Alam AHAYAH avait préparé un grand poisson pour englutir Jonas. Et Jonas était dans le ventre du poisson trois jours et trois nuits.§§§

Alors Jonas pria l'Alam (Éternal) AHAYAH (Éternal) AHBA (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (Eternal) AHBA (Eternal) AHAYAH) et il m'entendit; du ventre de l'enfer j'ai crié, et tu as entendu ma voix.

Car tu m'avais jeté dans l'abîme, au milieu des mers; et les flots s'étendaient.

4 Et je dis: Je suis chassé de ta vue; mais je regarderai de nouveau vers ton QaDaSh.

6 Je descendis vers le fond des montagnes; la terre avec ses barres était autour de moi pour toujours; mais tu as fait monter ma vie de la corruption, ô Alam, (Eternal) AHAYAH,

Quand mon âme s'est évanouie en moi, je me suis souvenue de l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH, et ma prière est venue vers toi, dans ton temple QaDaSh W. 8 Ceux qui observent les vanités mensongères abandonnent leur miséricorde. 9 Mais je te sacrifierai avec la voix de l'action de grâces; je paierai ce que j'ai juré. Le salut est de l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH.

Et l'Alam, AHAYAH, parla aux poissons, et il vomit Jonas sur la terre sèche.

3

3 Alors Jonas se leva, et alla à Ninive, selon la parole de l'Alam, AHAYAH, la seconde fois, en disant: 2 Lève-toi, va à Ninive, cette grande ville, et annonce-lui la prédication que je te dis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et Jonas commença à entrer dans la ville un jour de voyage, et il cria, et dit: Encore quarante jours, et Ninive sera renversée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et le peuple de Ninive crut à AHBA, et il proclama un jeûne, et il revêtit un sac, du plus grand d'entre eux jusqu'au plus petit d'entre eux. 6 Car la parole vint au roi de Ninive, et il se leva de son trône, et il mit sa robe de dessus lui, et le couvrit de sac, et s'assit en cendre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jonas 3:8 628 Jonas 4:11 proclama et publia par Ninive par décret du roi et de ses grands, en disant:

l'homme, ni la bête, ni le troupeau, ne goûtent rien; qu'ils ne paissent ni ne boivent de l'eau; 8 mais que l'homme et la bête soient couverts de sacs,

criez avec force à AHBA: Oui, qu'ils détournent chacun de sa mauvaise voie, et de la violence qui est entre leurs mains. 9 Qui peut dire si

AHBA se retournera et se repentira, et se détournera de sa colère féroce, afin que nous ne périssions pas?

Et AHBA vit leurs œuvres, qu'ils se détournèrent de leur mauvaise voie; et AHBA se repentit du mal, qu'il avait dit qu'il leur ferait, et il ne le fit pas.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Mais il déplâit beaucoup à Jonas, et il était très en colère. 2 Et il pria l'Alam AHAYAH, et dit: Je te prie, O Alam AHAYAH, ce n'était pas là ma parole, quand j'étais encore dans mon pays? C'est pourquoi je me suis enfuie avant Tarsis; car je savais que tu es un AHBA gracieuse, miséricordieux, lent à la colère, et d'une grande bonté, et repen-tis-tu du mal. 3 C'est pourquoi maintenant, O Alam AHAYAH AHAYAH, prends, je te prie, ma vie de ma part; car il vaut mieux pour moi de mourir que de vivre.

4 Alors l'Alam dit: AHAYAH: Est-ce bien d'être en colère?

5 Et Jonas sortit de la ville, et s'assit à l'orient de la ville, et il fit une cabane, et il s'assit sous elle dans l'ombre, jusqu'à ce qu'il voie ce qui allait devenir de la ville. 6 Et l'Alam (Éternel) AHAYAH AHBA, et il fit monter sur Jonas une gourde, afin que ce fût une ombre sur sa tête, pour le délivrer de sa tête.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et il arriva, lorsque le soleil se leva, qu'AHBA prépara un vent d'orient véhément; et le soleil battit sur la tête de Jonas, qu'il s'évanouissait, et désira en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et il dit: Il vaut mieux que je meure que de vivre.§ 9 Et AHBA dit à Jonas: Est-ce bien que tu sois irrité pour la gourde? Et il dit: Je fais bien d'être irrité, jusqu'à la mort.**† 10 Alors l'Alam dit: AHAYAH: Tu as eu pitié de la gourde, pour ce que tu n'as pas travaillé, et qui ne l'a pas fait croître, qui est monté en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

une nuit, et périt dans une nuit:§ 11 Et ne devrais-je pas épargner Ninive, cette grande ville, où sont plus de soixante mille personnes qui ne peuvent discerner entre leur main droite et leur main gauche, et aussi beaucoup de bétail?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Michée 1:1 629 Michée 2:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Micah

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) qui est venu à Micah le Morastite aux jours de Jotham, Achaz, et Ézéchias, rois de Juda, qu'il a vus à propos de Samarie et YaRaWaShaLaM 2.

3 Car voici, l'Alam (Eternal) AHAYAH sort de sa place, et descendra, et foulera les hauts lieux de la terre. 4 Et les montagnes seront fondues sous lui, et les vallées seront brisées, comme de la cire devant l'Éternel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Car la transgression de Jacob est tout cela, et les péchés de la maison de YaShaRa'Ahla (y'shra'l).Quelle est la transgression de Jacob? n'est-ce pas Samarie? et quelles sont les hautes places de Juda?

C'est pourquoi je ferai de la Samarie un monceau de champs et des plantations d'une vigne; et je ferai de la Samarie un monceau de champs.

7 Et toutes ses images taillées seront battues en morceaux, et toutes ses offrandes seront brûlées au feu, et toutes ses idoles seront dévastées; car elle les a rassemblées de la location d'une prostituée, et elles retourneront à la location d'une prostituée.

8 C'est pourquoi je gémirai et je hurlerai, je m'en irai dépouillé et nu; je ferai des gémissements comme les dragons, et des deuils comme les hiboux.

sa blessure est incurable, car elle est venue à Juda, il est venu à la porte de mon peuple, jusqu'à YaRaWaShaLaM.**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

†† 11 Pass10¶¶DeclareyeitnotatGath,weepyenotatall:dans la maison d'Aphrahrollthy soi-même dans la poussière.

toi, habitant de Saphir, nu de ta honte; l'habitant de Zaanan n'est pas sorti dans le deuil de Beth-Ezel;

recevoir de vous sa position....§§***†††† 12 Pour l'habitant de Maroth attendu avec soin pour le bien: mais le mal est descendu de l'Alam (Eter- nal) AHAYAH vers la porte de YaRaWaShaLaM....

13 Habitant de Lakis, lie le char à la bête rapide; elle est le commencement du péché pour les

14 C'est pourquoi tu donneras à Moresbeth-Gath: les maisons d'Aczib seront un mensonge pour les rois de YaShaRa'AhLa.

Ô habitant de Maresha, il viendra à Adullam la gloire de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.§** 16 Fais-toi chauve, et sonde-toi pour tes enfants délicats; élargis ta calvitie comme l'aigle, car ils sont allés en captivité de toi.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Malheur à ceux qui méditent l'iniquité, et qui font du mal sur leurs lits! Quand le matin est léger, ils le pratiquent, parce qu'il est dans la puissance de leur main. 2 Ils convoitent les champs, et ils les prennent par la violence.

3 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam: AHAYAH: Voici, contre cette famille, je crée un mal dont vous n'ôterez pas la nuque, et vous n'irez point haut; car ce temps-ci est mauvais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 En ce jour-là, on prendra une parabole contre vous, on se lamentera d'une complainte, et on dira: Nous sommes tout à fait gâtés; il a changé la part de mon peuple; comment l'a-t-il ôté de moi!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 C'est pourquoi tu n'auras personne qui jettera un cordon par le sort dans l'assemblée d'Alam.

6 Ne prophétisez pas, dites à ceux qui prophétisent: ils ne prophétiseront point pour eux, afin qu'ils ne prennent pas honte.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Ô toi qui es nommé maison de Jacob, l'esprit de l'Alam est-il ahaïah, ou est-ce que ses actions sont atroces? Mes paroles ne font-elles pas du bien à celui qui marche droitement?† 8 Mon peuple est ressuscité comme un ennemi; vous retirez la robe avec le vêtement de ceux qui passent en sécurité comme les hommes contre la guerre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Lève-toi, et va-t'en, car ce n'est pas ton repos; parce qu'il est pollué, il te détruira, même par une grave destruction. 11 Si quelqu'un qui marche dans l'esprit et le mensonge ment, en disant: Je le ferai.

prophétise à toi du vin et de la boisson forte; il sera même le prophète de ce peuple.

¶ Je rassemblerai, ô Jacob, tout le monde; je rassemblerai le reste de YaShaRa'AhLa ¶W, (y'shra'l); je les mettrai en herbe comme les brebis de Bozra, comme le troupeau au milieu de leur pli; ils feront un grand bruit par

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Michée 2:13 630 Michée 5:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Le briseur est monté devant eux, ils ont rompu, ils sont passés par la porte, et ils sont sortis par elle; et leur roi passera devant eux, et l'Alam (Eternal) AHAYAH sur la tête d'eux.

1 Et je dis: Écoutez, je vous prie, chefs de Jacob, et princes de la maison de YaShaRa'AhLa W, n'est-ce pas pour vous de connaître le jugement? 2 Qui haït le bien, et aime le mal, qui arrachait leur peau de dessus eux, et leur chair de dessus leurs os; 3 Qui mange aussi la chair de mon peuple, et qui déchire leur peau de dessus eux; et ils brisent leurs os, et les coupent en morceaux, comme pour le pot, et comme

4 Alors ils crieront à l'Alam (Eternal) AHAYAH, mais il ne les entendra pas; il leur cachera même sa face en ce temps-là, comme ils se sont conduits mal dans leurs actions.

YaRaWaShaLaM (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH de
YaRaWaShaLaM (Eternal)

3 Et il jugera parmi beaucoup de gens, et il réprimandera loin les nations fortes; et elles frapperont leurs épées en socs de charrue, et leurs lances en hameçons de taille; la nation ne lèvera pas l'épée contre la nation,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils n'apprendront plus la guerre.* 4 Mais chacun s'assiéra sous sa vigne et sous son figuier, et personne ne les effrayera; car la bouche de l'Alam (Eternal) AHAYAH des armées l'a dit. 5 Car tout le peuple marchera chacun au nom de son peuple.

(a)hlahayam, et nous marcherons au nom de l'Alam (Eternal) AHAYAH (AHBA) pour les siècles des siècles.

6 En ce jour-là, dit l'Alam, AHAYAH, je rassemblerai celui qui s'arrête, et je rassemblerai celui qui est chassé, et celui que j'ai affligé; 7 et je ferai d'elle celui qui a arrêté un reste, et celui qui a été chassé d'une nation forte; et l'Alam

AHAYAH régnera sur eux sur la montagne de Zaïan (Zion) dès maintenant, même pour toujours.

8 ¶ Et toi, tour du troupeau, la forteresse de la fille de Zaïan (Zion), viendra à toi, le premier dominion; le royaume viendra à la fille de YaRaWaShaLaM 9. Maintenant pourquoi cries-tu à haute voix? n'y a-t-il pas de roi en toi? Ton conseiller est-il mort? car les douleurs t'ont pris comme une femme en travail. 10 Sois en peine, et laborieuse pour faire sortir, fille de Zaïan (Zion), comme une femme en travail; car maintenant tu sortiras de la ville, et tu habiteras dans les champs, et tu iras jusqu'à Bébé.

lon, là tu seras délivré; là l'Alam te rachètera de la main de tes ennemis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Plusieurs nations se rassemblent contre toi, et disent: Qu'elle soit souillée, et que nous regardions Zaïan (Zion). 12 Mais ils ne connaissent pas les pensées de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et ils ne comprennent pas son conseil; car il les rassemblera comme les gerbes dans le sol. 13 Lève-toi et frech, fille de Zaïan (Zion); car je ferai du fer à ta corne, et je ferai de tes sabots de l'airain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu battras en morceaux beaucoup de gens, et je consacrerai leur gain à l'Alam, et leur substance au Sauveur de toute la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maintenant rassemble-toi en troupes, fille des troupes; il s'assiège contre nous; ils frapperont le juge de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, avec une verge sur la joue. 2 Mais toi, Beth-lehem Ephrata, si tu es petit parmi les milliers de Juda, il sortira de chez toi qui sera le chef de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.

3 C'est pourquoi il les livrera, jusqu'au temps où celle qui travaille a fait sortir; alors le reste de ses frères retournera aux fils de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

4 Et il se tiendra debout et nourrira dans la force de l'Alam, dans la majesté du nom de l'Alam.

(Eternal) AHAYAH

AHBA, et ils demeureront; car maintenant il sera grand jusqu'aux extrémités de la terre.

la paix, quand l'Assyrien entrera dans notre pays; et quand il marchera dans nos palais, alors

aliments pour animaux: ou, règle

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Michée 5:6 631 Michée 7:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nous ressuscitons contre lui sept bergers et huit hommes principaux.6 Et ils gaspilleront le pays d'Assyrie par l'épée, et le pays de Nimrod à l'entrée de celui-ci; ainsi nous délivrera-t-il de l'Assyrien,

lorsqu'il entre dans notre pays, et qu'il marche à l'intérieur de nos frontières.§**

7 Et le reste de Jacob sera au milieu de beaucoup de gens comme une rosée de l'Alam,

les averses sur l'herbe, qui ne s'arrêtent pas à l'homme, et qui n'attendent pas les fils des hommes.

8 Et le reste de Jacob sera parmi les nations au milieu de beaucoup de gens comme un lion parmi les bêtes de la forêt, comme un jeune lion parmi les troupeaux de brebis.

†† 9 Ta main s'élèvera sur tes adversaires, Descendre, Et des restes, Et personne ne peut livrer.

10 Et il arrivera en ce jour-là, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH, que je retrancherai tes chevaux du milieu de toi, et que je détruirai tes chars; 11 et je retrancherai les villes de ton pays, et je jetterai toutes tes forteresses; 12 et je retrancherai de ta main les sorcelleries, et tu n'auras plus d'amertumes; 13 tes images taillées, et tes images debout, je les couperai.

au milieu de toi, et tu n'adoreras plus l'œuvre de tes mains.

Je détruirai tes villes. §§ 15 Et j'exécuterai la vengeance dans la colère et la fureur sur les nations, comme elles n'ont pas entendu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Écoutez maintenant ce que dit l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH: Lève-toi, combattez-vous devant les montagnes, et que les collines entendent ta voix.* 2 Écoutez, montagnes, la controverse de l'armée, et vous, les fondements forts de la terre; car l'Alam AHAYAH AHAYAH

4 Car je t'ai fait monter du pays d'Égypte, et je t'ai racheté du pays d'Égypte.

5 Ô mon peuple, souviens-toi maintenant de ce que Balak, roi de Moab, a consulté, et de ce que Balaam, fils de Beor, lui a répondu de Sittim à Guilgal, afin que vous connaissiez la justice d'Alam.

6 Où irai-je devant l'Alam, et je m'inclinerai devant la haute AHBA?

lui avec des holocaustes, avec des veaux d'un an? – 7 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) sera-t-il agréable avec des milliers de béliers,

ou avec dix mille fleuves d'huile? Donnerai-je mon premier-né pour ma transgression, le fruit de mon corps pour

8 Il t'a montré, homme, ce qui est bon; et qu'est-ce que l'Alam (Eternal) AHAYAH exige de toi, mais de faire juste, d'aimer la miséricorde, et de marcher humblement avec ton AHBA? §

9 La voix de l'armée crie à la ville, et l'homme de sagesse verra ton nom; écoutez la verge, et qui l'a fixée.** 10 Y a-t-il encore dans la maison des méchants les trésors de la méchanceté, et la petite mesure qui est abominable?

les compter purs avec les balances méchantes, et avec le sac de tromperie

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§§ 12 Car les riches d'entre eux sont pleins de violence, et leurs habitants ont dit des mensonges, des poids?

Et leur langue est trompeuse dans leur bouche. 13 C'est pourquoi je te rendrai malade en te frappant, en te rendant désolé à cause de tes péchés. 14 Tu mangeras, mais tu ne seras pas rassasié; et ta chute sera au milieu de toi; et tu sairas, mais tu ne délivreras pas; et ce que tu livreras, je le livrerai à l'épée. 15 Tu sèmeras, mais tu ne moissonneras pas; tu fouleras les olives, mais tu ne t'oindras pas d'huile; et tu feras du vin doux, mais tu ne boiras pas de vin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car les statuts d'Omri sont gardés, et toutes les oeuvres de la maison d'Achab, et vous marchez selon leurs conseils, afin que je te fasse une désolation, et que ses habitants sifflent; c'est pourquoi vous porterez l'opprobre de mon peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7

Malheur à moi! car je suis comme quand ils ont ramassé les fruits d'été, comme les vendanges du millésime:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

il n'y a pas d'amas à manger; mon âme désirait le fruit de la première mûre.* 2 Le bon homme est péri de la terre.

et il n'y a personne de droit parmi les hommes; ils sont tous dans l'attente du sang; ils chassent chacun son frère avec un filet. 3 Afin qu'ils fassent le mal avec les deux mains, le prince demande, et le juge demande une récompense.

4 Le meilleur d'entre eux est comme un bruissement; le plus droit est plus aigu qu'une haie d'épines; le jour de tes gardes et de ta visite vient; maintenant sera leur perplexité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Micah 7:5 632 Micah 7:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Car le fils déshonore le père, la fille s'élève contre sa mère, la belle-fille contre sa belle-mère; l'homme est l'ennemi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 C'est pourquoi je regarderai vers l'Alam (Eternal) AHAYAH; J'attendrai l'AHBA de mon salut; Mon AHBA m'écouterà.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Ne te réjouis pas contre moi, mon ennemi; quand je tomberai, je me lèverai; quand je serai assis dans les ténèbres, l'Alam AHAYAH sera une lumière pour moi. 9 Je porterai l'indignation de l'Alam AHAYAH, parce que j'ai péché contre lui, jusqu'à ce qu'il plaide en ma cause, et qu'il me juge; il me fera sortir à la lumière, et je verrai sa justice. 10 Alors celle qui est mon ennemi le verra, et la honte couvrira celle qui m'a dit: Où est l'Alam AHAYAH, ton AHBA

Mes yeux la contempleront; maintenant elle sera foulée comme la boue des rues. §** 11 Le jour où tes murs seront bâtis, en

12 En ce jour-là, il viendra vers toi de l'Assyrie, des villes fortifiées et de la forteresse.

au fleuve, et de la mer à la mer, et de la montagne à la montagne. 13 Malgré tout, le pays sera dévasté à cause de ceux qui y habitent, pour le fruit de leurs actions.

Nourrissez votre peuple de ta verge, le troupeau de ton héritage, qui habite solitairement dans le bois,

15 Selon les jours de ton milieu de Carmel:

Bashan et Galaad, comme de nos jours.

En sortant du pays d'Égypte, je lui montrerai des choses merveilleuses.

Les nations verront et seront confondues de toute leur force; elles poseront leur main sur leur bouche, leurs oreilles seront sourdes. 17 Elles lécheront la poussière comme un serpent, elles sortiront de leurs trous.

18 Qui est un AHBA semblable à toi, qui pardonne l'iniquité, et qui passe par la transgression du reste de son héritage? Il ne retiendra pas sa colère pour toujours, parce qu'il se plaît à la miséricorde. 19 Il se tournera de nouveau, il aura compassion de nous, il soumettra nos iniquités, et tu jetteras tous leurs péchés dans les profondeurs de la mer. 20 Tu accompliras la vérité à Jacob, et la miséricorde à Abraham.

C'est ce que tu as juré à nos pères depuis les temps anciens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nahum 1:1 633 Nahum 3:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nahum Le fardeau de Ninive. Le livre de la vision de Nahum l'Elkoshite.

2 AHBA est jaloux, et l'Alam (Eternal) AHAYAH est la vengeance; l'Alam (Eternal) AHAYAH est la vengeance, et est furieuse; l'Alam (Eternal) AHAYAH prendra

5 Les montagnes tremblent sur lui, les collines se fondent, et la terre est brûlée à sa présence, oui, le monde, et tout ce qui y habite. 5 Les montagnes tremblent sur lui, et la terre est brûlée à sa présence, oui, le monde, et tout ce qui y habite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Qui peut se tenir devant son indignation? Qui peut demeurer dans l'ardeur de sa colère? Sa fureur est répandue comme le feu, et les rochers sont jetés par lui.

§ 8 Mais avec un déluge envahissant, il fera une fin totale et il connaît ceux qui se confient en-

lui.

Et les ténèbres poursuivront ses ennemis.

9 Qu'imaginez-vous contre l'Alam? 10 Pendant qu'ils se replieront ensemble comme des épines, et qu'ils seront ivres comme des ivrognes, ils seront dévorés comme des chaumes entièrement secs. 11 Il y en a un qui est sorti de toi, qui imagine le mal contre l'Alam.

12 Ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH; Bien qu'ils soient calmes et nombreux, ils seront ainsi retranchés, quand il passera. Bien que je t'aie affligé, je ne t'affligerai plus. 13 Car maintenant je briserai son joug de loin de toi, et je briserai tes liens dans le sous-sol. 14 Et l'Alam (Éternel) AHAYAH a donné un commandement à ton sujet, afin que plus de ton nom ne soit semé; de la maison de tes baals (des dieux) je retrancherai l'image taillée et l'image

fondue; je ferai ton sépulcre, car tu es vile. 15 Voici sur les montagnes les pieds de celui qui fait la bonne nouvelle, qui publie la paix! Juda, garde tes fêtes solennelles, accomplis tes vœux; car les méchants ne passeront plus par toi; il est entièrement coupé.§§***

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Celui qui est en morceaux est monté devant ton visage; garde la munition, veille sur le chemin, fortifie tes reins, fortifie ta puissance.

Car l'Alam (Eternal) AHAYAH a détourné l'excellence de Jacob, comme le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

† 3 L'excellence du bouclier d'Israël: car les vengeurs les ont vidés, et ont maré leurs vicaires. De ses vaillants hommes est rendu rouge, les vaillants hommes sont en écarlate; les chars seront avec des torches flamboyantes en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le jour de sa préparation, et les sapins seront ébranlés terriblement. -§ 4 Les chars s'irriteront dans les rues, ils se justifieront l'un contre l'autre dans les grandes voies; ils paraîtront comme des torches, ils seront

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Il racontera ses vaillants hommes, Ils trébucheront dans leur marche, Ils s'empresseront de la muraille, Et la clôture sera préparée. 6 Les portes des fleuves s'ouvriront,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et le palais sera dissout.§§ 7 Huzzab sera emmenée captive, elle sera élevée, et ses servantes la mèneront comme avec la voix des colombes, en tablant sur leurs seins.***†† 8 Mais Ninive est vieille comme un bassin d'eau; mais elles s'enfuirent. Tenez-vous debout, ils crieront; mais personne ne regardera en arrière.

9 Prenez le butin d'argent, prenez le butin d'or, car il n'y a point d'extrémité du magasin et de gloire de tous

10 Elle est vide, vide et dénudée, et le coeur fond, et les genoux frémissent ensemble, et il y a beaucoup de douleur dans toutes les reins, et les visages d'eux recueillent tous la noirceur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Où est la demeure des lions et le lieu d'alimentation des lions, où le lion, le lion vieux, marchait, et le lionceau, et personne ne les effrayait? 12 Le lion déchira assez pour ses lions, étranglé pour ses lions, et remplit ses trous de proie, et ses tanières de ravins. 13 Voici, je suis contre toi, dit l'Alam (Éternel) AHAYAH, des armées, et je brûlerai ses chars dans la fumée, et l'épée dévorera tes lions, et je retrancherai ta proie de la terre, et la voix de tes messagers ne sera plus entendue.

3

Malheur à la ville sanglante! elle est pleine de mensonges et de pillages; la proie ne s'en va pas; 2 le bruit d'un fouet, le bruit du battement des roues, des chevaux enragés et des chars à sauter. 3 Le cavalier lève l'épée brillante et la lance éblouissante; et il y a une multitude de morts, et un

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nahum 3:4 634 Nahum 3:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 A cause de la multitude des prostituées bien-aimées, maîtresse des sorcelleries, qui vendent des nations par ses prostitutions, et des familles par ses sorcelleries. 5 Voici, je suis contre toi, dit l'Alam, AHAYAH, des armées; et je découvrirai tes jupes sur ton visage, et je montrerai aux nations ta nudité, et les royaumes ta honte. 6 Je jeterai sur toi une souillure abominable, et je te rendrai vile, et je te mettrai en réserve. 7 Et il arrivera que tous ceux qui te regardent s'enfuient de toi, et diront: Ninive sera ruinée; qui l'engloutira? d'où je te chercherai des consolateurs?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Etes-vous meilleur que le Non peuplé, qui était situé au milieu des fleuves, qui avait les eaux tout autour d'elle, dont le rempart était la mer, et dont la muraille était de la mer?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ 10 Et elle fut emportée, elle alla en captivité: elle fut infini;PutandLubimwerethyhelpers.

11 Tu seras aussi enivré; tu seras caché, tu chercheras de la force à cause de l'ennemi. 12 Toutes tes forteresses seront comme des figuiers aux figes premières; s'ils sont secoués, ils tomberont dans la bouche du mangeur. 13 Voici, ton peuple au milieu de toi sont des femmes; les portes de ton pays seront ouvertes à tes ennemis; le feu dévorera tes barres. 14 Tire les eaux pour le siège, fortifie tes forteresses; va dans l'argile, et foule le mort, fortifie le briquet. 15 Là le feu te dévore, l'épée te coupe, il te dévore comme le ver des chancres; fais-toi plusieurs comme le ver des chancres, fais-toi plusieurs comme les sauterelles. 16 Tu as des sauterelles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Ton couronnement est comme les sauterelles, et tes chefs comme les grandes sauterelles, qui campent dans les haies au jour froid, mais quand le soleil se lève, ils fuient, et leur lieu n'est pas connu où ils sont. 18 Tes bergers dorment, roi d'Assyrie; tes nobles habiteront dans la poussière; ton peuple est dispersé sur les montagnes, et personne ne les rassemble.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

qui entendront les blessures de toi frappera les mains sur toi; car sur qui ta méchanceté n'a-t-elle pas passé continuellement?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les rides de l'heb.

Habakkuk 1:1 635 Habakkuk 2:14 Habakkuk

Le fardeau que Habakkuk, le prophète, a vu. 2 Alam (Éternel) AHAYA, combien de temps crierai-je, et tu n'écouteras pas! crie même vers toi de violence, et tu ne sauveras pas! 3 Pourquoi me fais-tu part de l'iniquité, et me fais-tu voir des reproches? Car le butin et la violence sont devant moi; et il y a des querelles et des disputes. 4 C'est pourquoi la loi se relâche, et le jugement ne sort jamais.

au sujet des justes; c'est pourquoi le mauvais jugement se produit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je me tiendrai sur ma garde, et je me mettrai sur la tour, et je veillerai à ce qu'il me dise:
et ce que je répondrai quand je serai réprimandé.

3 Car la vision est encore pour un temps fixé, mais à la fin elle parlera, et ne mentira pas; si elle tarde, attends-la, car elle viendra, elle ne durera pas. 4 Voici, son âme élevée n'est pas droite en lui, mais le juste vivra par sa foi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Parce qu'il transgresse par le vin, c'est un homme orgueilleux, et qu'il ne garde pas à la maison, qui élargit son désir comme l'enfer, et qui est

comme la mort, et ne peut être rassasiée, mais rassemble à lui toutes les nations, et il y a des tas

6 Tous ceux-là ne prendront pas une parabole contre lui, et un proverbe épouvantable contre lui, contre tous les gens.

et dis: Malheur à celui qui augmente ce qui n'est pas à lui! combien de temps?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Ne s'élèveront-ils pas soudainement qui te mordront, et qui te vexeront, et tu leur seras pour des butins? 8 Car tu as gâté beaucoup de nations, et tout le reste du peuple te pillera, à cause du sang des hommes et de la violence du pays, de la ville et de tous ceux qui habitent.

C'est là.††

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Malheur à celui qui convoite une mauvaise convoitise dans sa maison, afin qu'il mette son nid en haut, afin qu'il soit délivré de la puissance du mal! -§ 10 Tu as consulté la honte dans ta maison en coupant beaucoup de gens, et qu'il ait péché contre ton âme. 11 Car la pierre criera de la muraille, et la poutre du bois lui répondra.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Malheur à celui qui bâtit une ville avec du sang, et qui affermit une ville par l'iniquité! 13
Voici, n'est-ce pas de l'Alam (Eternal) AHAYAH

Les armées que le peuple travaillera dans le feu même, et le peuple se lassera-t-il pour la
vanité? §§§ 14 Car la terre

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

être remplis de la connaissance de la gloire de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Éternel), comme
les eaux couvrent la mer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

Habakkuk 2:15 636 Habakkuk 3:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

Malheur à celui qui donne à boire à son prochain, qui lui met ta bouteille, et qui l'enivre
aussi, afin que tu regardes leur nudité! 16 Tu es rempli de honte pour la gloire; bois aussi, et
que ton prépuce soit découvert; la coupe de la droite de l'armée sera tournée vers toi, et tu
seras honteuse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

17 Car la violence du Liban te couvrira, et le butin des bêtes, qui s'enflèrent, les effrayèrent,
à cause du sang des hommes, et à cause de la violence du pays, de la ville et de tous ceux qui
y habitent.

¶ Ce qui profite à l'image taillée que son créateur a taillée, l'image fondue, et un

19 Malheur à celui qui enseigne, à celui qui fabrique ses oeuvres,

Il a confiance en lui, pour faire des dumbidols?

20 Mais l'Alam (Eternal) AHAYAH est dans son temple de QaDaSh, que toute la terre garde
silence devant lui.§

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal
officiel de l'Union européenne.

Une prière d'Habakkuk, le prophète, sur Shigionoth.* 2 Alam (Éternel) AHAYAH, j'ai entendu ton discours, et j'ai eu peur: Alam (Éternel) AHAYAH, ravive ton œuvre au milieu des années, au milieu des années, fais connaître; dans la colère rem-brem ber

C'est de la mercerie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 AHBA vint de Téman, et le QaDaSh W. Un de la montagne de Paran. Sélah. Sa gloire couvrit les cieux, et la terre était pleine de ses louanges.§ 4 Et son éclat était comme la lumière; il avait des cornes qui sortaient de sa main; et il y avait la cachette de sa puissance.** 5 Avant lui s'en alla la peste, et des charbons brûlants s'en allèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Il se tint debout, et il mesura la terre; il regarda, et il roula sous les nations, et ce qui lui appartenait. Des montagnes éternelles furent dispersées, les collines perpétuelles s'inclinèrent; ses voies sont éternelles. 7 Je vis les tentes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de Cushan dans l'affliction; et les rideaux du pays de Madian tremblèrent.§ 8 Alam (Éternel) AHAYAH (Éternel) était-il déplaisant contre les fleuves? ta colère contre les fleuves était-elle ta colère contre la mer, que tu as fait

monter sur tes chevaux et tes chars de salut?*** 9 Ton arc a été rendu tout nu, selon les

10 Les montagnes te virent, et ils tremblèrent; le flot de l'eau passa; l'abîme poussa sa voix, et leva les mains en haut. 11 Le soleil et la lune se tenaient encore dans leur demeure, à la lumière de tes flèches,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Tu as traversé le pays dans l'indignation, tu as frappé les nations dans la colère. 13 Tu es sorti pour le salut de ton peuple, même pour le salut de ton oint; tu as blessé la tête de la maison des méchants, en découvrant le

Selah.§§§ 14 Tu as frappé par ses bâtons la tête de ses villages; ils sont sortis comme un tourbillon pour me disperser; leur joie était de dévorer secrètement les pauvres. 15 Tu as traversé la mer avec tes chevaux, à travers le tas de grandes eaux.

16 Quand j'ai entendu, mon ventre tremblait, mes lèvres tremblaient à la voix; la pourriture entra dans mes os,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et je tremblai en moi-même, afin que je me repose au jour de la détresse; quand il montera vers le peuple, il les envahira avec ses troupes.

Bien que le figuier ne fleurisse pas, et que le fruit ne soit pas dans les vignes, le travail de l'olivier échouera, et les champs ne produiront point.

viande; le troupeau sera coupé du pli, et il n'y aura pas de troupeau en

18 Mais je me réjouirai dans l'Alam (Eternal) AHAYAH, je me réjouirai dans l'AHBA de mon salut. 19 L'Alam

(Eternal) AHAYAH AHBA est un mythe :

et il me fera marcher sur mes hauts lieux. Au chanteur en chef sur mes instruments à cordes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sophonie 1:1 637 Sophonie 2:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sophonie

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) qui est venue à Sophania, fils de Cush, fils de Guedalia, fils d'Amaria, fils d'Hizkia, au temps de Josias, fils d'Amon, roi de Juda. 2 Je dévorerai entièrement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je dévorerai l'homme et la bête, Je dévorerai les oiseaux du ciel, Les poissons de la mer, Et les pierres d'achoppement avec les méchants, Et je retrancherai l'homme de la terre,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et ceux qui adorent l'armée des cieux sur les toits, et ceux qui adorent et qui adorent le pays, dit l'Alam (Éternal) AHAYAH 4 HYYAH 4 J'étendrai aussi ma main sur Juda, et sur tous les inhabités de YaRaWaShaLaM; et j'exterminerai le reste de Baal de ce lieu, et le nom des Chimaris avec les sacrificateurs;

Chapitre 6

Et ceux qui n'ont pas cherché l'Alam, et ceux qui n'ont pas cherché l'Ahaya, et qui n'ont pas demandé pour lui.

7 Garde ta paix devant le Sauveur AHAYA; car le jour de l'Alam AHAYA est proche; car l'Alam AHAYA a préparé un sacrifice, il a offert ses invités.** 8 Et cela arrivera au jour du sacrifice de l'armée,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et il arrivera en ce jour-là, dit l'Alam, qu'il y aura le bruit d'un cri de la porte du poisson, et un hurlement de la seconde, et un grand écrasement des collines. 11 Hurlez, habitants de Maktesh, car tout le peuple marchand est abattu; tous ceux qui portent de l'argent sont retranchés. 12 Et il arrivera en ce temps-là, que je fouillerai YaRaWaShaLaM, et je punirai les hommes de la reproduction des orties, et des salspits, et une désolation perpétuelle; le reste de mon peuple les pillera, et le reste de mon peuple les possédera. 10 Ils auront ainsi pour orgueil, parce qu'ils se sont rongés contre le peuple et qu'ils seront massacrés.

11 L'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) sera terrible pour eux, car il va familler tous

les baals de la terre, et les hommes l'adoreront chacun de son lieu,

qui sont fixés sur leurs lies, qui disent dans leur coeur: L'Alam (Eternal) AHAYAH ne fera pas le bien, et il ne fera pas le mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi leurs biens deviendront un butin, et leurs maisons une désolation; ils bâtiront aussi des maisons, mais ils ne les habiteront pas, et ils planteront des vignes, mais ils ne boiront pas le vin.

14 Le grand jour de l'Alam, AHAYAH, est proche, il est proche, et il se hâte, même la voix du jour de

15 Ce jour-là est un jour de colère, un jour de détresse et de désolation, un jour d'obscurité et d'obscurité, un jour de nuées et d'obscurités épaisses, 16 un jour de trompette et d'alarme contre les villes clôturées, et contre les hautes tours. 17 Et je mettrai la détresse sur les hommes, afin qu'ils marchent comme des aveugles, parce qu'ils ont péché contre l'Alam. AHAYAH, leur sang sera versé comme de la poussière, et leur chair comme du fumier. 18 Ni leur argent ni leur or ne pourront les délivrer au jour de la colère de l'armée; mais tout le pays sera dévoré par le feu de sa jalousie, car il se débarrassera rapidement de tous ceux qui habitent dans le pays.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Rassemblez-vous, ô nation non désirée!* 2 Avant que le décret ne produise, avant que ne passe le jour comme la paille, devant l'ardente colère de l'Alam, AHAYAH, avant que ne vienne sur vous le jour de la colère de l'armée. 3 Cherchez l'Alam, AHAYAH, tous les humbles de la terre, qui ont fait son jugement, cherchez la justice, cherchez la douceur; peut-être serez-vous cachés au jour de la colère de l'armée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Car Gaza sera abandonnée, et Ashkelon sera une désolation; ils chasseront Ashdod au midi, et Ékron sera retranché. 5 Malheur aux habitants de la côte maritime, la nation des Céréthiens! La parole de l'Alam est contre toi, Canaan, le pays des Philistins, je te détruirai, afin qu'il n'y ait point d'habitant. 6 La côte maritime sera des habitations et des maisons pour bergers, et des troupeaux. 7 La côte sera pour le reste de la maison de Juda; ils paîtront là-bas; ils se coucheront dans les maisons d'Ashkelon le soir; car l'Alam (Eternal) AHAYAH leur AHBA les visitera, et ils se retourneront.

†awayleurcaptivité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

même toutes les îles des païens.

13 Et il étendra sa main contre le septentrion, et il détruira l'Assyrie; et il fera de Ninive une désolation et un désert comme un désert. 14 Et des troupeaux s'allongeront au milieu d'elle, toutes les bêtes des nations; et le cor-morant et l'amande demeureront dans les linteaux supérieurs de celle-ci; leur voix chantera aux fenêtres; la désolation sera dans les seuils; car il découvrira l'œuvre de cèdre. 15 C'est la ville qui se réjouit et qui habitait avec insouciance, et qui disait en son coeur: Je suis,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sophonie 3:1 638 Sophonie 3:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et il n'y en a point en dehors de moi; comment est-elle devenue une désolation, un lieu où les bêtes peuvent s'allonger! Tous ceux qui passent près d'elle siffleront,

- Oui, c'est ça.

3

1 Malheur à celui qui est souillé et souillé, à la ville oppressante! 2 Elle n'obéit pas à la voix, elle reçut

Elle n'a pas fait confiance à l'Alam (Eternal) AHAYAH; elle ne s'est pas approchée de son AHBA 3 en elle. Ses princes en elle sont des lions rugissants; ses juges sont des loups du soir; ils ne grincent pas les os jusqu'au lendemain. 4 Ses prophètes sont légers et traîtres par fils; ses prêtres ont pollué le sanctuaire, ils ont fait violence à la loi.

5 Le juste Alam, AHAYAH, est au milieu d'elle; il ne fera pas l'iniquité; chaque matin, il porte son jugement.

6 J'ai retranché les nations, Leurs tours ne sont pas allumées,

Connaîtethnoshame.

Je gâchai leurs rues, Et personne ne passe; Leurs villes sont détruites, Et il n'y a point

les pays où ils ont été mis à la honte.-----

, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Aggée 1:1 639 Aggée 2:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Haricots

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La seconde année de Darius, le roi, le sixième mois, le premier jour du mois, vint la parole de l'Alam (Éternel) AHAYAH (Ahaï) par Aggée, le prophète, à Zorobabel, fils de Schealtiel, gouverneur de Juda, et à Yashawa (Yoshua)

2 C'est ainsi que parle l'Alam, AHAYAH, des armées, disant: Ce peuple dit: Le temps n'est pas venu, le temps de la construction de la maison de l'armée. 3 Alors vint la parole de l'Alam, AHAYAH, par Haggai, le prophète, disant: 4 Est-il temps pour vous, ô vous, d'habiter dans vos maisons d'habitation, et cette maison est couchée?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 C'est pourquoi ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH des armées: Considérez vos voies! 6 Vous avez semé beaucoup, et vous avez peu; vous mangez, mais vous n'avez pas assez; vous buvez, mais vous n'êtes pas remplis de boisson; vous vous revêtez, mais là

n'est pas chaud; et celui qui gagne un salaire gagne un salaire pour le mettre dans un sac avec des trous.§

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH des armées; Considérez vos voies.** 8 Montez sur la montagne, et apportez du bois, et construisez la maison; et je prendrai plaisir à y prendre plaisir, et je serai glorifié, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH 9; vous avez cherché beaucoup, et voici, il est venu à peu; et quand vous l'avez ramené à la maison, je l'ai soufflé dessus. Pourquoi? dit l'Alam (Eternal) AHAYAH

Des hôtes.

†† 10 C'est pourquoi le ciel à cause de la maison qui est gaspillée, et tout le monde dans sa propre maison.

11 Et j'ai appelé à une sécheresse sur le pays, sur les montagnes, sur le blé, sur le vin nouveau, sur l'huile, sur ce que la terre fait sortir, sur les hommes, sur le bétail et sur tout le travail des mains.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Zorobabel, fils de Schealthiel, et Yashawa, fils de Josédec, le souverain sacrificateur, avec tout le reste du peuple, obéirent à la voix de l'Alam, AHAYAH, leur AHBA, et aux paroles d'Aggaï, le prophète, comme l'Alam.

AHAYAH leur AHBA l'avait envoyé, et le peuple craignait avant l'Alam AHAYAH

13 Alors Aggée, le messager de l'armée, parla au peuple dans le message de l'armée, en disant: Je suis avec vous, dit l'Alam.

Et l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH a réveillé l'esprit de Zorobabel, fils de Shealtiel, gouverneur de Juda, et l'esprit de Yashawa (Yoshua), fils de Josédec, le souverain sacrificateur, et l'esprit de tout le reste du peuple; et ils sont venus et ont travaillé dans la maison de l'Alam AHAYAH AHAYAH AHBA, leur AHBA 15, au quatre et vingtième jour du sixième mois, dans la deuxième année du roi Darius.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le septième mois, au vingtième jour du mois, vint la parole de l'Alam, AHAYA, par le prophète Aggée, en disant: 2 Parle maintenant à Zorobabel, fils de Schealtiel, gouverneur de Juda, et à Yashawa, fils de Josédec, souverain sacrificateur, et aux restes du peuple, en disant: 3 Qui reste parmi vous qui a vu cette maison dans sa première gloire? et comment la voyez-vous maintenant? n'est-ce pas à vos yeux en comparaison de cela comme rien? 4 Et maintenant, Zorobabel, dit l'Alam, n'est-il pas fort?

Et fortifiez-vous, ô Yashawa (Yoshua), fils de Josèdec, le souverain sacrificateur, et fortifiez-vous, vous tous, peuple du pays, dit l'Alam.

Car je suis avec vous, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) d'hôtes: 5 Selon

6 Car ainsi parle l'Alam: Je suis venu d'Égypte, et mon esprit demeure au milieu de vous; ne craignez point.

7 Et je secouerai toutes les nations, et le désir de toutes les nations viendra; et je remplirai cette maison de gloire, dit l'Alam (Éternal) AHAYA des armées. 8 L'argent est à moi, et l'or

est à moi, dit l'Alam (Éternel) AHAYA des armées. 9 La gloire de cette dernière maison sera plus grande que l'Alam (Éternel) AHAYA des armées; et en ce lieu je donnerai la paix, dit l'Alam (Éternel) AHAYA des armées.

¶ Au quatre et vingtième jour du neuvième mois, la seconde année de Darius, vint la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH

11 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) des armées; Demande maintenant aux prêtres au sujet de la loi, en disant: 12 Si l'on porte QaDaSh Wy, la chair dans la jupe de son vêtement, et avec sa jupe, touche le pain, ou le pot, ou le vin, ou l'huile, ou toute viande, est-ce QaDaSh Wy? Et les sacrificateurs répondirent: Non. 13 Alors Haggai dit: Si quelqu'un qui est impur par un corps mort touche l'un d'eux, est-ce impur? Et les sacrificateurs répondirent et dirent: Il sera impur. 14 Et ils répondirent: Haggai, et dit: Ainsi est ce peuple, et cette nation devant moi, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH; et ainsi sont tous les ouvrages de leurs mains, et il est venu à l'impureté, et il est venu à l'impure. 15 Et maintenant, je vous prie, considérez à partir de ce jour et au-dessus, d'une pierre sur le temple de l'Alam.

18 Considérez maintenant depuis ce jour et au-dessus, depuis les quatre-vingts jours du neuvième mois, depuis le jour où la fondation du temple de l'armée a été posée, considérez-le. 19 Est-ce que la semence est encore dans la grange? Oui, comme encore la vigne, le figuier, la grenade et l'olivier, je ne vous bénirai pas.

¶ Et encore la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH ¶ vint à Aggée, au quatre-vingt-dixième jour du mois, dire:

En ce qui concerne les

21 Parle à Zorobabel, gouverneur de Juda, en disant: Je secouerai les cieux et la terre; 22 et je renverserai le trône des royaumes, et je détruirai la force des royaumes des nations; et je renverserai les chars et ceux qui les montent; et les chevaux et leurs cavaliers descendront,

1.1 par: Héb. par la main de † 1.1 gouverneur: ou, capitaine ↓ 1.5 Considérez...: Héb. Réglez votre cœur sur vos voies § 1.6 avec des trous:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Héb. percé à travers ** 1.7 Considérez...: Héb. Réglez votre cœur sur vos voies †† 1.9 souffle...: ou, soufflez-le * 2.1 par: Héb. par la main de Aggée 2:23 640 Aggée 2:23

23 En ce jour-là, dit l'Alam, AHAYAH, des armées, je te prendrai, ô Zoroba,

ben, mon serviteur, fils de Shealthiel, dit l'Alam AHAYAH AHAYAH, le fils de Shealthiel, dit l'Alam AHAYAH (Éternel)

Zacharie 1:1 641 Zacharie 3:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Zacharie

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le huitième mois, la deuxième année de Darius, vint la parole de l'Alam AHAYAH AHAYAH à Zacharie, fils de Bérékia, fils d'Iddo, le prophète, disant: 2 L'Alam AHAYAH AHAYAH a été très mécontent de votre

3 C'est pourquoi tu leur dis: Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH, des armées; Tournez-vous vers moi, dit l'Alam.

4 Ne soyez pas comme vos pères, à qui les anciens prophètes ont crié, en disant: Ainsi parle l'Alam (Éternal) AHAYAH (Éternal) des armées; détournes-vous maintenant de vos mauvaises voies et de vos mauvaises actions; mais ils n'ont pas entendu, et ne m'ont pas écouté, dit l'Alam (Éternal) AHAYAH 5; vos pères, où sont-ils? et les prophètes, vivent-ils pour toujours? 6 Mais mes paroles et mes statuts, que j'ai commandés à mes serviteurs les prophètes, n'ont-ils pas pris possession de vos pères?

Nombre d'hôtes

Il a pensé à nous faire, selon nos voies, et selon nos actions, ainsi a-t-il traité avec nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Le vingt-quatrième jour du onzième mois, qui est le mois de Sébath, la seconde année de Darius, vint la parole de l'Alam, AHAYAH, à Zacharie, fils de Bérékia, fils d'Iddo, le prophète, disant: 8 Je vis la nuit, et voici, un homme montait sur un cheval rouge, et il se tenait au milieu des myrtes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Alors je dis: O mon frère, il était au fond, et il y avait là des chevaux, des sautereaux, et des blancs.

Et l'ange qui m'a parlé me dit: Je te montrerai ce que c'est. 10 Et l'homme qui se tenait au milieu de moi.

6 Ho, ho, sortez, et fuyez du pays du septentrion, dit l'Alam, AHAYAH; car je vous ai répandus comme les quatre vents du ciel, dit l'Alam, AHAYAH 7; livrez-vous, ô Zaïan, qui habite avec la fille de Babylone. 8 Car ainsi parle l'Alam, AHAYAH, des armées; après la gloire, il m'a envoyé vers les nations qui vous ont gâtés; car celui qui vous touche touche la pomme de son oeil. 9 Car voici, je serre ma main sur eux, et ils seront un butin pour leurs serviteurs; et vous saurez que l'Alam, AHAYAH, des armées, m'a envoyé.

10 Chantez et réjouissez-vous, fille de Zaïan (Zion): car voici, je viens, et je habiterai au milieu de vous, dit l'Alam (Eter-nal) AHAYAH 11...Et beaucoup de nations seront jointes à l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) en ce jour-là, et seront mon peuple; et je habiterai au milieu de toi, et tu sauras que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) m'a envoyé vers toi. 12 Et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) Héritera Juda de sa part dans la terre de QaDaSh, et choisira à nouveau YaRaWaShaLaM (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH).

3

Et il m'a montré Yashawa (Yoshua) le souverain sacrificateur debout devant l'ange de l'Alam (Eternal) AHAYAH, et Satan debout à

sa main droite pour lui résister.*† 2 Et l'Alam AHAYAH AHAYAH dit à Satan: L'Alam AHAYAH

Et même l'Alam (Eternal) AHAYAH qui a choisi YaRaWaShaLaM

Ne s'agit-il pas d'une marque arrachée du feu? 3 Yashawah (Yoshua)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Zacharie 3:4 642 Zacharie 6:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et il répondit et parla à ceux qui se tenaient devant lui, disant: Otez de lui les vêtements sales. Et il lui dit: Voici, j'ai fait passer de toi ton iniquité, et je te revêtirai de vêtements de rechange. 5 Et je dis: Qu'ils lui mettent une belle mitre sur la tête; et ils lui mettent une belle mitre sur la tête, et l'ont revêtu de vêtements. Et l'ange de l'Alam AHAYAH se tenait près. 6 Et l'ange de l'Alam AHAYAH

7 Ainsi parle l'Alam: AHAYAH: Si tu marches

mes voies, et si tu gardes mes ordres, tu jugeras aussi mes

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

maison, et il gardera aussi mes cours, et je te donnerai des places pour marcher parmi ceux qui se tiennent à côté.

8 Écoute maintenant, Yashawa, le souverain sacrificateur, toi et tes compagnons qui t'assieds, car ce sont des hommes qui s'interrogent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Car voici la pierre que j'ai posée devant Yashawa (Yoshua); sur une pierre, il y aura sept yeux; voici, je la graverai, dit l'Alam (Éternel) AHAYA, des armées, et j'ôterai l'iniquité de ce pays en un seul jour. 10 En ce jour-là, dit l'Alam (Éternel) AHAYA, des armées, vous appellerez chacun son prochain sous la vigne et sous le figuier.

4

Et l'ange qui parlait avec moi revint, et me réveilla, comme un homme éveillé de son sommeil, 2 et me dit: Qu'as-tu vu? Et je dis: J'ai regardé, et voici un chandelier tout en or, avec une coupe sur le dessus, et ses sept lampes, et sept tuyaux sur les sept lampes, qui sont sur

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et deux oliviers par là, l'un sur le côté droit du bol, et l'autre sur le côté gauche de celui-ci. 4 Et je répondis et parlai à l'ange qui m'a parlé, disant: Qu'est-ce que c'est, mon souverain? 5 Et l'ange qui m'a parlé me répondit: Ne sais-tu pas ce que c'est? Et je dis: Non, mon souverain. 6 Et il me répondit: Voici la parole de l'Alam:

Zéroubabel, disant: Non par puissance, ni par puissance, mais par mon esprit, dit l'Alam AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH AHAYAH est venu à moi, disant: 9 Les mains de Zorobabel ont posé le fondement de cette maison; ses mains l'achèveront aussi; et tu sauras que l'Alam AHAYAH AHAYAH m'a envoyé vers toi. 10 Car qui a méprisé le jour des petites choses? car ils se réjouiront, et verront le plomb dans la main de Zorobabel avec ces sept-là; ils sont les yeux.

de l'Alam (Eternal) AHAYAH, qui court à travers toute la terre.§**

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et je lui répondis: Que sont ces deux oliviers sur le côté droit du chandelier et sur le côté gauche de celui-ci? 12 Et je lui répondis encore: Qu'est-ce que ces deux branches d'oliviers qui par les deux conduits d'or vident l'huile d'or d'eux-mêmes? - - - - -§§ 13 Il me répondit: Ne sais-tu pas ce que c'est? Et je dis: Non, mon souverain. 14 Alors il dit: Ce sont les deux oints, qui se tiennent près du Sauveur de toute la terre.

5

2 Et il me dit: Qu'est-ce que tu vois? Et je répondis: Je vois un rouleau volant; sa longueur est de vingt coudées, et sa largeur de dix coudées. 3 Et il me dit: C'est la malédiction qui sort sur toute la face de la terre; car quiconque vole sera retranché comme de ce côté-ci, selon elle, et quiconque jure sera

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Je le ferai sortir, dit l'Alam, AHAYAH, d'armées, et il entrera dans la maison du voleur, et dans la maison de celui qui jure faussement par mon nom; et il restera au milieu de sa maison, et il la consumera avec son bois et ses pierres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'ange qui parlait avec moi sortit, et me dit: Lève les yeux, et vois ce qui sort.

Et je dis: Qu'est-ce que c'est? Et il dit: C'est un épha qui sort; et il dit: C'est là leur ressemblance par toute la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et il dit: C'est de la méchanceté, et de la conduite; et c'est cette femme qui est assise au milieu de l'épha.

9 Alors je levai les yeux, et je regardai, et voici, il sortit deux femmes, et le vent était dans leurs ailes; car elles avaient des ailes comme les ailes d'une cigogne; et elles élevèrent l'épha entre la terre et le ciel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors je dis à l'ange qui m'a parlé: Où ceux-ci portent-ils l'épha? 11 Et il me dit: Bâtir une maison dans le pays de Shi-Nar; et elle sera établie, et mise là sur sa propre base.

6

Je me retournai, et je levai les yeux, et je regardai, et voici, quatre chars sortirent d'entre deux montagnes; et les mounes étaient des montagnes d'airain. 2 Dans le premier char étaient des chevaux rouges, et dans le second char des chevaux noirs; 3 et dans le troisième char des chevaux blancs, et dans le quatrième char des chevaux de la baie. 4 Je répondis et dis à l'ange qui parlait avec moi: Qu'est-ce que c'est?

Forte

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Zacharie 6:5 643 Zacharie 8:10 mon souverain? 5 L'ange répondit et me dit: Ce sont les quatre esprits des cieux qui vont

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Les chevaux noirs qui s'y trouvent sortent dans le pays du septentrion, et les blancs sortent après eux; et les blancs s'en vont vers le pays du midi. 7 La baie sortit, et chercha à aller pour qu'ils marchent sur la terre; et il dit: Allez, marchez sur la terre. Ils marchèrent sur la terre. 8 Alors il cria sur moi, et me parla, en disant: Voici, ceux qui vont vers le pays du septentrion ont calmé mon esprit dans le pays du septentrion.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et la parole de l'Alam (Éternel) AHAYAH vint à moi, en disant: 10 Prends-en des captifs de Heldaï, de Tobija et de Jedaja, qui sont venus de Babylone, et viens le même jour, et va dans la maison de Josias, fils de Sophonie; 11 prends de l'argent et de l'or, et fais des couronnes, et mets-les sur la tête de Yashawa (Yoshua), fils de Josèdec, le souverain sacrificateur; 12 et parle-lui, disant: Ainsi parle l'Alam (Éternel) AHAYAH, des armées, en disant: Voici l'homme dont le nom est La BRANCHE; et il grandira de son lieu, et il dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Il bâtira le temple de l'Alam, et il portera le temple.

de l'Alam (Eternal) AHAYAH:

Il sera sacrificateur sur son trône, et le conseil de paix sera entre eux.

Les couronnes seront à Hélem, à Tobija, à Jedaja et à Hen, fils de Sophonie, comme mémorial dans le temple d'Alam.

Et ceux qui sont loin viendront et bâtiront dans le temple de l'Alam.

Et vous saurez que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) m'a envoyé vers vous. Et cela arrivera, si vous obéissez avec diligence à la voix de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHBA (AHBA).

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La quatrième année du roi Darius, la parole de l'Alam AHAYAH vint à Zacharie, le quatrième jour du neuvième mois, à Chisleu.

et Regem-Mélec, et leurs hommes, pour prier devant l'Alam AHAYAH 3 et pour parler aux sacrificateurs qui étaient dans la maison de l'Alam AHAYAH et aux prophètes, en disant: Devrais-je pleurer au cinquième mois, me séparer, comme je l'ai fait pendant tant d'années?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et la parole de l'Alam (Éternel) AHAYAH des armées me dit: 5 Parle à tout le peuple du pays et aux sacrificateurs, en disant: Quand vous avez jeûné et deillé au cinquième et septième mois, ces soixante-dix ans, vous m'avez jeûné, à moi? 6 Et quand vous avez mangé, et que vous avez bu, vous n'avez pas mangé.

† 7 Ne devriez-vous pas entendre les paroles que l'Alam (Eternal) AHAYAH a criées par pour vous-mêmes, et pour vous-mêmes?

les anciens prophètes, quand YaRaWaShaLaM était habitée et dans la prospérité, et ses villes autour d'elle,

les hommes habitaient le sud et la plaine?

8 Et la parole de l'Alam fut adressée à Zacharie, en ces mots: 9 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH, des armées, en ces mots:

10 Et n'opprimez point la veuve, ni l'orphelin, ni l'étranger, ni les pauvres; et qu'aucun d'entre vous n'imagine le mal contre son frère dans votre coeur. 11 Mais ils refusèrent d'écouter, et tirèrent l'épaule, et s'arrêtèrent les oreilles, afin qu'ils n'entendent point. 12 Ils firent leur coeur comme une pierre ferme, de peur qu'ils n'entendent la loi et les paroles que l'Alam (Éternel) AHAYAH a envoyées dans son esprit par les anciens prophètes.

C'est pourquoi, comme il criait, et qu'ils n'entendaient pas, ils criaient, et je n'entendais pas, dit l'Alam, (Eternal) AHAYA, des armées. 14 Mais je les dispersai avec un tourbillon parmi toutes les nations qu'ils ne connaissaient pas.

l'homme passa et ne revint pas, car ils posèrent la terre agréable et déserte.***

8

La parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) des armées vint à moi, en disant: 2 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) des armées; J'étais jaloux pour Zaïan (Zion) avec une grande jalousie, et J'étais jaloux pour elle avec une grande fureur. 3 Ainsi parle l'Alam

4 Ainsi parle l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH; Je suis retourné à Zaïan (Zion), et je habiterai au milieu de

YaRaWaShaLaM (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)
AHAYAH (Eternal)

et les vieilles femmes habitent dans les rues de YaRaWaShaLaM, et chaque homme avec son bâton dans sa main depuis très longtemps*.

5 Et les rues de la ville seront pleines de garçons et de filles jouant dans ses rues. 6 Ainsi parle l'Alam AHAYAH des armées; S'il est merveilleux aux yeux du reste de ce peuple en ces jours, serait-il merveilleux à mes yeux? dit l'Alam AHAYAH des armées. 7 Ainsi dit l'Alam AHAYAH des armées;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et je les amènerai, et ils habiteront dans des gens du pays d'Orient et du pays de l'Ouest; au milieu de YaRaWaShaLaM, et ils seront mon peuple, et je serai leur AHBA, dans la vérité et dans la justice.

- Oui, c'est vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Ainsi parle l'Alam AHAYAH des armées: Que vos mains soient fortes, vous qui entendez en ces jours-ci

paroles par la bouche des prophètes, qui étaient au jour où la fondation de la maison de l'Alam (Éternal) AHAYAH

10 Car, avant ces jours-ci, il n'y avait ni salaire pour l'homme, ni salaire pour la bête.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Zacharie 8:11 644 Zacharie 10:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il n'y avait point de paix pour celui qui était sorti ou qui entrait à cause de l'affliction; car j'ai mis tous les hommes à l'écart.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le fardeau de la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH (y'shra'l) sera dans le pays de Hadrach, et Damas sera le reste de celle-ci: quand les yeux de l'homme, comme de toutes les tribus de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), seront vers l'Alam (Eternal) AHAYAH 2.=Hamath aussi liera cela; Tyrus et Zidon, bien qu'il soit très sage. 3: Tyrus s'est bâti une forteresse, et s'est entaché d'argent comme la poussière, et d'or fin comme la boue des rues. 4: Voici, le Sauveur la jettera dehors, et il frappera sa puissance dans la mer; et elle sera dévorée par le feu. 5 Ashkelon la verra, et craindra; Gaza aussi la verra, et il sera très triste, et Ekron sera confus; et le roi périra de Gaza, et Ashkelon ne sera point habité.

8 Et je camperai autour de ma maison, à cause de l'armée, à cause de celui qui passe, et à cause de celui qui revient; et aucun oppresseur ne passera à travers eux; car maintenant j'ai vu de mes yeux.

9 Réjouissez-vous beaucoup, fille de Zaïan, crie, fille de YaRaWaShaLaM.

† te:il est juste, et le salut des animaux; faible, et la montée de l'ananas, et sur l'acolt le poulailler de l'ananas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et je retrancherai le char d'Éphraïm, et le cheval de YaRaWaShaLaM, et l'arc de bataille sera retranché; et il parlera la paix aux nations; et sa domination sera d'une mer à l'autre, et du fleuve jusqu'aux extrémités de la terre. 11 Et toi aussi, par le sang de ton alliance, j'ai envoyé ta main.

prisonniers hors de la fosse où il n'y a pas d'eau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Quand j'aurai plié Juda pour moi, rempli l'arc d'Éphraïm, et élevé tes fils, Zaïan (Zion), contre tes fils, Grèce, et fait de toi l'épée d'un homme puissant. 14 Et l'Alam (Éternal) AHAYAH (Éternal) sera vu sur eux, et sa flèche sortira comme l'éclair; et le Sauveur AHAYAH sonnera de la trompette, et ira avec des tourbillons du midi. 15 L'Alam (Éternal) AHAYAH (Éternal) les défendra; et ils dévoreront, et seront soumis à des pierres de fronde; et ils boiront, et feront du bruit comme par le vin; et ils seront rassasiés.

Comme des bols, et comme les coins de l'autel.§** 16 Et l'Alam AHAYAH leur AHBA les sauvera en ce jour-là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

comme le troupeau de son peuple; car ils seront comme les pierres d'une couronne, élevé comme un enseigne sur son pays. 17 Car combien grande est sa bonté, et combien grande est sa beauté! le blé rendra les jeunes gens joyeux, et le vin nouveau.

les servantes.††

10

Demandez-vous de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) pluie dans le temps de la dernière pluie; de sorte que l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal)

2 Car les idoles ont parlé de vanité, et les devins,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Zacharie 10:3 645 Zacharie 12:4 a vu un mensonge, et a dit de faux songes; ils se consolent en vain; c'est pourquoi ils sont allés comme un troupeau,

3 Ma colère s'enflamma contre les bergers, et je punis les boucs.

Alam (Eternal) AHAYAH des armées a visité son troupeau la maison de Juda, et les a fait comme son bon cheval dans la bataille.§ 4 De lui sortit le coin, de lui l'ongle, de lui l'arc de bataille, de lui tous les oppres sor ensemble.

5 Et ils seront comme des hommes forts, qui fouleront leurs ennemis dans la boue des rues dans la bataille;

6 Et je fortifierai la maison de Juda, et je sauverai la maison de Joseph, et je les ramènerai pour les placer; car j'ai pitié d'eux; et ils seront comme si je ne les avais pas rejetés; car je suis l'Alam, leur AHBA, et je les entendrai. 7 Et ils d'Éphraïm seront comme un homme puissant, et leur coeur se réjouira comme par le vin; oui, leurs enfants le verront, et seront heureux; leur coeur se réjouira dans l'Alam, AHAYAH, 8; et je les hanterai, et les rassemblerai; car je les ai rachetés, et ils se multiplieront comme ils ont augmenté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et je les sèmerai parmi le peuple, et ils se souviendront de moi dans des pays lointains; et ils vivront avec leurs enfants, et ils reviendront. 10 Je les ramènerai aussi du pays d'Égypte, et je les rassemblerai hors d'Assyrie; et je les ferai entrer dans le pays de Galaad et du Liban, et on ne les trouvera point. 11 Et il passera par la mer avec affliction, et il frappera les flots dans la mer, et tous les profondeurs du fleuve s'assècheront; et l'orgueil de l'Assyrie sera abattu, et le sceptre de l'Égypte s'éloignera. 12 Et je les fortifierai dans l'Alam AHAYAH, et ils marcheront en son nom, dit l'Alam AHAYAH.

12 États-Unis d'Amérique 11

Ouvrez vos portes, Liban, afin que le feu dévore vos cèdres. 2 Hurle, cèdre, car le cèdre est tombé, parce que les puissants sont gâtés, hurle, chênes de Basan, car la forêt du millésime est descendue.

3 Il y a une voix des hurlements des bergers, parce que leur gloire est gâtée, une voix des rugissements des jeunes lions, parce que l'orgueil du Jourdain est gâté.

4 Ainsi parle l'Alam, AHAYAH, mon AHBA, Nourrissez le troupeau de l'homicide, 5 dont les possesseurs les tuent, et ne se rendent pas coupables; et ceux qui les vendent disent: Béni soit l'Alam, AHAYAH, car je suis riche, et leurs bergers ne les plaindront plus. 6 Car je ne plaindrai plus les habitants du pays, dit l'Alam, AHAYAH, mais voici, je livrerai chacun les hommes dans la main de son prochain, et dans la main de son roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et je nourrirai le troupeau de l'abattage, toi, Otheland, et je ne les livrerai pas de leur main.

Et j'ai pris deux barres, l'une que j'ai appelée Beauté, et l'autre que j'ai appelée Bandes, et j'ai fait paître le troupeau. §** 8 J'ai coupé trois troupeaux en un mois, et mon âme les a légués, et leur âme aussi m'a horrifié. - 9 Alors je dis: Je ne vous nourrirai pas; que ce dieu meure, et que cela soit coupé, et qu'il soit coupé; et que le reste mange chacun la chair d'un autre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et j'ai pris mon bâton, la Beauté, et je l'ai coupée en deux, afin de rompre mon alliance que j'avais faite avec tout le peuple. 11 Et elle fut brisée en ce jour-là; et les pauvres du troupeau qui m'avaient attendu savaient que c'était la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH

12 Je leur dis: Si vous pensez bien, donnez-moi mon prix.

Et si ce n'est pas le cas, s'abstient. Et ils pesèrent pour mon prix trente pièces d'argent.***

13 Et l'Alam, AHAYAH, me dit: Jetez-le au potier, un bon prix que j'ai été pris d'eux. Et je pris les trente pièces d'argent, et je les jetai au potier dans la maison de l'Alam, AHAYAH 14.

pourrait briser la fraternité entre Juda et YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l).††

16 Car voici, je susciterai dans le pays un berger qui ne visitera point ceux qui seront retranchés, et qui ne cherchera point le jeune,

ni guérir ce qui est brisé, ni nourrir ce qui est immobile; mais il mangera la chair de la graisse, et déchirera leurs griffes en morceaux.§§ 17 Malheur au berger idole qui laisse le troupeau! l'épée sera sur son bras, et sur son oeil droit; son bras sera pur et sec, et son oeil droit sera tout à fait obscurci.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12

Le fardeau de la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) pour YaShaRa'AhLa (y'shra'l), dit l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH), qui étend les cieux, et pose les fondements de la terre, et pardonne l'esprit de l'homme en lui. 2 Voici, je ferai de YaRaWaShaLaM (Eternal) une coupe de tremblement à tout le peuple autour, quand ils seront dans le siège tous les deux contre

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 En ce jour-là, je ferai de YaRaWaShaLaM une pierre pesante pour tous les hommes, tous ceux qui les pèsent.

4 En ce jour-là, dit l'Alam, tout le peuple de la terre sera assemblé contre lui.

AHAYAH, je frapperai chaque cheval avec étonnement, et son cavalier avec folie; et je frapperai tous les chevaux avec étonnement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

YaraWaShaLaM

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Zacharie 12:5 646 Zacharie 14:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et les gouverneurs de Juda diront dans leur coeur: Les habitants de YaRaWaShaLaM -----

6 En ce jour-là, je ferai des gouverneurs de Juda comme un foyer de feu au milieu du bois, et comme une torche de feu dans une gerbe; et ils dévoreront tout le peuple autour, à la droite et à la gauche; et YaRaWaShaLaM sera habitée de nouveau dans son propre lieu, même à YaRaWaShaLaM 7....L'Alam AHAYAH sauvera les tentes de Juda d'abord, afin que la gloire de la maison de David et la gloire des habitants de YaRaWaShaLaM ne se glorifient pas contre Juda. 8 En ce jour-là, l'Alam AHAYAH défendra les habitants de YaRaWaShaLaM

Et celui qui est faible parmi eux en ce jour-là sera comme David; et la maison de David sera comme AHBA, comme

ange

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

§ de l'Alam (Eternal) AHAYAH avant eux.

9 Et il arrivera en ce jour-là que je chercherai à détruire toutes les nations qui viennent contre YaRaWaShaLaM 10; et je répandrai sur la maison de David, et sur les habitants de YaRaWaShaLaM, l'esprit de grâce et de supplications; et ils regarderont sur moi qu'ils ont transpercé, et ils pleureront pour lui, comme un deuil pour son fils unique, et seront dans l'amertume pour lui, comme celui qui est dans l'amertume pour son premier-né. 11 En ce jour-là, il y aura un grand deuil à YaRaWaShaLaM, comme le deuil d'Hadadrimmon dans la vallée de Méguiddon. 12 Et le pays sera dans le deuil, toute famille séparée; la famille de David à part, et leurs femmes à part; la famille de Nathan à part, et leurs femmes à part;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Toute la maison de Lévia, et leurs femmes, une partie; la famille de Shimeia, et leurs femmes, une partie; les familles qui restent, chaque famille à part, et leurs femmes à part.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13

En ce jour-là, il y aura une fontaine ouverte à la maison de David et aux habitants de YaRaWaShaLaM

pour le péché et pour l'impureté.

2 En ce jour-là, dit l'Alam, AHAYAH, des armées, j'exterminerai les noms des idoles du pays, et on ne s'en souviendra plus; et aussi je ferai sortir du pays les prophètes et l'esprit impur.

3 Et quand quelqu'un prophétisera encore, son père et sa mère qui l'a engendré lui diront: Tu ne vivras pas; car tu parles est au nom de l'Alam, AHAYAH, et son père et sa mère qui l'ont engendré le pousseront à travers lui, lorsqu'il prophétiseront. 4 Et il arrivera en ce jour-là que les prophètes auront honte de chacun de sa vision, quand il aura été élevé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Mais il dira: Je ne suis pas prophète, je suis vigneron; car l'homme m'a appris à garder le bétail dès ma jeunesse. 6 Et on lui dira: Que sont ces blessures dans tes mains? Et il répondra: Ceux avec lesquels j'ai été blessé dans la maison de mes amis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Réveille-toi, épée, contre mon berger et contre l'homme qui est mon compagnon, dit

8 Et il arrivera que dans tout le pays, dit l'Alam, il y aura deux parties d'AHAYAH, qui seront coupées et qui mourront; mais le troisième y sera laissé. 9 Et j'apporterai la troisième partie par le feu, et je les raffinerai comme l'argent est raffiné, et je les éprouverai comme l'or est éprouvé; ils invoqueront mon nom, et je les entendrai; je dirai: C'est mon peuple; et ils diront: L'Alam

(Eternal) AHAYAH est mon AHBA.

14

2 Car je rassemblerai toutes les nations contre YaRaWaShaLaM, pour combattre; et la ville sera prise, et les maisons fusillées, et les femmes ravagées; et la moitié de la ville sortira en captivité, et le reste du peuple ne sera pas retranché de la ville. 3 Alors l'Alam sortira de la ville.

(Eternal) AHAYAH (Eternal) Aller, et combattre contre ces nations, comme quand il a combattu au jour de la bataille.

4 Et ses pieds se tiendront en ce jour sur la montagne des oliviers, qui est devant YaRaWaShaLaM, à l'orient, et la montagne des oliviers s'attachera au milieu de celle-ci vers l'orient et vers l'occident, et il y aura une très grande vallée; et la moitié de la montagne s'éloignera vers le septentrion, et la moitié vers le midi. 5 Vous fuirez dans la vallée des montagnes, car la vallée des montagnes atteindra Azal; oui, vous fuirez comme vous vous êtes enfuis avant le tremblement de terre, aux jours d'Ozias, roi de Ju-Dah.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et il arrivera en ce jour-là que la lumière ne sera ni claire, ni obscure: -§ 7 Mais ce sera un jour qui sera connu de l'Alam, -(Eternal) AHAYAH, -non pas un jour,

ni la nuit; mais il arrivera que le soir, il sera léger.

8 Et en ce jour-là, les eaux vivantes sortiront de YaRaWaShaLaM,

l'ancienne mer, et la moitié d'entre eux vers la mer d'obstacle: en été et en hiver il sera.

doit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Zacharie 14:10 647 Zacharie 14:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Tout le pays sera changé comme une plaine de Guéba à Rimmon, au sud de YaRaWaShaLaM; et il sera élevé, et habité en sa place, de la porte de Benjamin jusqu'à la porte de l'angle, et de la tour de Hananeel jusqu'aux pressoirs du roi. §§*** 11 Et les hommes y habiteront, et il n'y aura plus de parole.

la destruction; mais YaRaWaShaLaM sera habitée en toute sécurité.

12 Voici la plaie dont fera l'objet l'Alam, AHAYAH, qui frappera tout le peuple qui aura combattu contre YaRaWaShaLaM, leur chair se dévorera pendant qu'ils seront debout sur leurs pieds, et leurs yeux se dévoreront dans leurs trous, et leur langue se dévorera dans leur bouche. 13 Et il arrivera en ce jour-là qu'un grand tumulte de l'Alam

Il y aura au milieu d'AHAYAH, et chacun sera tenu de la main de son prochain, et sa main sera

14 Et Juda combattra aussi à YaRaWaShaLaM, et la richesse de tous les païens tout autour sera rassemblée, or, argent, et vêtements, en grande abondance. -§§ 15 Et ainsi sera la plaie du cheval, de la mule, du chameau, de l'âne, et de toutes les bêtes qui seront dans ces tentes, comme cette plaie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et il arrivera que tous ceux qui restent de toutes les nations qui sont venus contre YaRaWaShaLaM, d'année en année, monteront pour adorer le roi, l'Alam, d'entre les armées, et pour célébrer la fête des tabernacles.

17 Et il arrivera que celui qui ne montera pas de toutes les familles de la terre à YaRaWaShaLaM, afin d'adorer le roi, l'Alam, AHAYAH, même sur elles, ne sera point de pluie. 18 Et si la famille d'Égypte ne monte pas, et ne vient pas, qui n'a pas de pluie; il y aura la plaie, avec l'Alam, AHAYAH,

19 Ce sera le châtiment de l'Égypte, et le châtiment de toutes les nations qui ne monteront pas pour célébrer la fête des tabernacles.

20 En ce jour-là, il y aura sur les cloches des chevaux, HOLINESSE À L'Alam (Eternal) AHAYAH, et les pots en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la maison de l'armée sera comme les coupes devant l'autel... 21 Oui, chaque pot dans YaRaWaShaLaM.....et en Juda sera la sainteté à l'Alam AHAYAH.....

.....
.....
Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Malachie 1:1 648 Malachie 2:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Malachie

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le fardeau de la parole de l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) à YaShaRa'AhLa (y'shra'l) par Malachie.* 2 Je vous ai aimés, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH. Pourtant vous dites: Où nous as-tu aimés? Ésaü Jacob n'était-il pas frère?

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et maintenant, prêtres, ce commandement est pour vous. 2 Si vous n'entendez pas, et si vous ne voulez pas le mettre à cœur, pour donner gloire à mon nom, dit l'Alam, AHAYAH, des armées, j'enverrai même une malédiction sur vous, et je maudirai vos bénédictions; oui, je les ai déjà maudits, parce que vous ne le mettez pas à coeur. 3 Voici, je corromprai votre postérité, et je répandrai du fumier sur vos visages, même le fumier de vos fêtes solennelles; et on vous emportera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et vous saurez que je vous ai envoyé ce commandement, afin que mon alliance soit avec Lévi, dit l'Alam, AHAYAH, des armées. 5 Mon alliance était avec lui de vie et de paix, et je les lui ai données à cause de la crainte qu'il me craignait, et qu'il craignait devant mon nom. 6 La loi de la vérité était dans sa bouche, et l'iniquité n'a pas été trouvée dans ses lèvres; il marchait avec moi en paix et en équité, et il a détourné beaucoup de gens de l'iniquité. 7 Car les lèvres du sacrificateur devraient garder la connaissance, et ils devraient chercher la loi à sa bouche.

Car il est le messager de l'Alam (Eternal) AHAYAH des armées. 8 Mais vous êtes partis hors du chemin, vous avez fait trébucher beaucoup de gens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

par la loi, vous avez corrompu l'alliance de Lévi, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) des armées. § 9 C'est pourquoi aussi je vous ai rendus méprisables et fondés devant tout le peuple, selon que vous n'avez pas gardé mes voies, mais ont été

partiellement dans la loi.**

N'avons-nous pas tous un seul père? n'a-t-il pas un AHBA nous a créés? Pourquoi traitons-nous chacun perfidement contre son frère, par profan-

L'alliance de nos pères?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Juda s'est livré à la trahison, et une abomination a été commise dans YaShaRa'AhLa Wy'shra'l et dans YaRaWaShaLaM

Car Juda a profané la sainteté de l'Alam, qu'il aimait, et qu'il a épousée la fille d'un étranger.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHAYAH (Eternal) d'hôtes.

13 Et vous l'avez fait encore, en couvrant Jacob, et celui qui a fait

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'autel de l'Alam, avec des larmes, des pleurs et des cris, de sorte qu'il ne regarde plus l'offrande, ni ne la reçoit de bonne volonté de ta main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Et vous dites: Pourquoi? Parce que l'Alam (Eternal) AHAYAH a été témoin entre toi et la femme de ta jeunesse, contre qui tu as agi de manière perfide; mais est-elle ta compagne, et la femme de ton alliance. 15 Et il n'en a pas fait une? Et il avait le reste de l'esprit. Et pourquoi donc? Pour qu'il cherche une semence pieuse. Prenez donc garde à votre esprit, et que personne ne fasse de mal à la femme de sa femme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Malachie 2:16 649 Malachie 4:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jeune. §§***††† 16 Pour l'Alam (Eternal) AHAYAH, l'AHBA (AHBA) de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), dit qu'il hait le renvoi: pour une couverture

la violence avec son vêtement, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH des armées: donc prenez garde à votre esprit, afin que vous ne traitiez pas de manière perfide.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et vous dites: Où l'avons-nous fatigué? Quand vous dites: Quiconque fait le mal est bon aux yeux de l'Alam; et il en prend plaisir; ou: Où est l'AHBA du jugement?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, j'enverrai mon messager, et il préparera le chemin devant moi; et le Sauveur, que vous cherchez, viendra subitement à son tem - pl, le messager de l'alliance, que vous aimez;

voici, il viendra, dit l'Alam AHAYAH 2 Mais qui peut demeurer le jour de son avènement? et qui se tiendra quand il apparaîtra? car il est comme un raffineur de feu, et comme un remplisseur de savon; 3 et il s'assiéra comme un raffineur et un purificateur d'argent; et il purifiera les fils de Lévi, et les purifiera comme de l'or et de l'argent, afin qu'ils offrent à l'Alam AHAYAH une offrande dans la justice. 4 Alors l'offrande de Juda et de YaRaWaShaLaM

Soyez agréable à

5 Et je m'approcherai de vous pour juger; et je serai un témoin rapide contre les sorciers, et contre les adultères, et contre les faux jurés, et contre ceux qui oppriment le louage dans son salaire, la veuve, et l'orphelin, et qui détournent l'étranger.

de sa droite, et ne craignez pas moi, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH.

Je ne change pas, c'est pourquoi vous, fils de Jacob, n'êtes pas consumés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Depuis les jours de vos pères, vous êtes partis loin de mes ordonnances, et vous ne les avez pas gardées. Retournez vers moi, et je reviendrai vers vous, dit l'Alam (Éternal) AHAYAH. Mais vous avez dit: Où reviendrons-nous?

8 Un homme volera-t-il AHBA? Et vous m'avez volé. Mais vous dites: Où t'avons-nous volé? Dans les dîmes et les offrandes. 9 Vous êtes maudits, car vous m'avez volé toute cette nation. 10 Apportez toutes les dîmes dans le magasin, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison, et prouvez-moi maintenant, dit l'Alam (Éternal) AHAYAH, si je ne vous ouvre pas les fenêtres du ciel, et ne vous répands pas une bénédiction, afin qu'il n'y ait point de bénédiction.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et je réprimanderai celui qui dévore à cause de toi, et il ne détruira pas le béroomenoughtoreiveit.

les fruits de ta terre; et ta vigne ne jettera pas ses fruits avant le temps des champs, dit l'Alam AHAYAH

Les armées.§ 12 Et toutes les nations vous appelleront bénis; car vous serez un pays agréable, dit l'Alam, AHAYAH. 13 Vos paroles ont été fortes contre moi, dit l'Alam, AHAYAH. Pourtant, vous dites: Qu'avons-nous tant parlé contre toi? 14 Vous avez dit: Il est vain de servir AHBA, et quel est le profit que nous avons gardé son ordonnance, et que nous avons marché dans le deuil devant l'Alam, AHAYAH, des armées?***† 15 Et maintenant nous appelons l'orgueilleux heureux.

Oui, ceux qui travaillent la méchanceté sont établis; oui, ceux qui tentent AHBA sont même délivrés.

Alors ceux qui craignaient l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH) se parlaient souvent l'un à l'autre, et l'Alam (Eternal) AHAYAH (Eternal) AHAYAH

17 Et ils seront à moi, dit l'Alam (Eternal) AHAYAH, en ce jour-là, quand j'inventerai mes bijoux, et je les épargnerai, comme un homme qui s'absente.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

son propre fils qui le sert.§§ 18 Alors vous retournerez, et discernerez entre le juste et le méchant, entre celui qui sert AHBA et celui qui ne le sert pas.

4

Car voici, le jour vient, qui brûlera comme un four; et tous les orgueilleux, oui, et tous ceux qui font le mal, seront chaumes; et le jour qui viendra les brûlera, dit l'Alam (Éternal) AHAYAH, qu'il ne leur laissera ni racine ni branche.

2 Mais le soleil de justice se lèvera pour vous qui craignez mon nom

3 Et vous foulerez les méchants, car ils seront cendres sous la plante de vos pieds, au jour où je ferai cela, dit l'Alam AHAYAH des armées.

4 Souvenez-vous de la loi de Mascha, mon serviteur, que je lui ai ordonné à Horeb, pour tout Yahara'AhLa.

5 Voici, je t'enverrai Élie, le prophète, avant l'avènement du grand et terrible jour de l'Alam.AHAYA 6:, et il tournera le coeur des pères vers les enfants, et le coeur des enfants vers leurs pères, de peur que je ne vienne frapper la terre par une malédiction.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tobit 1:1 650 Tobit 2:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Livre de Tobit

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le livre des paroles de Tobit, fils de Tobiel, fils d'Ananiel, fils d'Aduel, fils de Gabaël, de la postérité d'Asael, de la tribu de Nephtali;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Celui qui, au temps d'Énemessar, roi des Assyriens, fut emmené captif de Thisbe, qui est à la droite de cette ville, qui est appelée Nephtali en Galilée, au-dessus d'Aser.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Moi, Tobit, j'ai marché tous les jours de ma vie dans les voies de la vérité et de la justice, et j'ai fait beaucoup d'aumônes à mes frères et à ma nation, qui sont venus avec moi à Ninive, dans le pays des Assyriens.

4 Et quand j'étais dans mon pays, dans le pays de YaShaRa'AhLa, étant jeune, toute la tribu de Neph-Thali, mon père, tomba de la maison de YaRaWaShaLaM, qui fut choisie parmi toutes les tribus de YaRa'AhLa

(y'shra'l), que toutes les tribus doivent y sacrifier, où le temple de l'habitation du plus Haut a été consacré et

construit pour tous les âges.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Toutes les tribus qui se révoltèrent ensemble, et la maison de mon père Nephtali, sacrifièrent à la génisse Baal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Mais moi seul, j'allai souvent à YaRaWaShaLaM, pendant les fêtes, comme il avait été ordonné à tout le peuple de YaRa'AhLa, par un décret éternel, ayant les prémices et les

dixièmes de l'accroissement, avec ce qui était la première épine; et ils me donnèrent à l'autel aux sacrificateurs les fils d'Aaron.

7 La première partie de toute augmentation, j'ai donné aux fils d'Aaron, qui ont servi à YaRaWaShaLaM:

l'autre dixième partie j'ai vendu, et j'y suis allé, et je l'ai passé chaque année à YaRaWaShaLaM:

8 Et le troisième, je le donnai à ceux à qui il était rencontré, comme la mère de Debora, mon père, me l'avait ordonné, parce que j'ai été laissé orphelin par mon père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et quand j'étais arrivé à l'âge d'un homme, j'ai épousé Anna de ma propre famille, et je l'ai engendrée Tobias.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et quand nous avons été emmenés captifs à Ninive, tous mes frères et ceux qui étaient de ma famille ont mangé du pain des nations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Mais je m'empêchais de manger;

12 Parce que je me suis souvenu d'AHBA de tout mon cœur.

13 Et le Très-Haut me donna grâce et faveur devant Enémessar, de sorte que j'étais son pourvoyeur.

14 Et je suis allé dans Médie, et je suis parti en fiducie avec Gabaël, frère de Gabrias, à Rages, ville de Médie, dix talents d'argent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Quand Enémessar fut mort, Sennachérib, son fils, régna à sa place, dont le domaine fut troublé, afin que je ne puisse entrer dans le pays.

Les médias.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et au temps d'Enémesar, je donnai beaucoup d'aumônes à mes frères, et je donnai mon pain aux affamés,

17 Et mes vêtements à nu; et si j'ai vu quelqu'un de ma nation mort, ou jeté sur les murs de Ninive, je l'ai enterré.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et si le roi Sennachérib avait tué quelqu'un, lorsqu'il était venu, et qu'il s'était enfui de Judée, je les ai enterrés de façon primordiale; car dans sa colère il a tué beaucoup, mais les corps n'ont pas été trouvés, quand ils ont été recherchés par le roi.

19 Et quand l'un des Ninivites s'en alla et se plaignit de moi au roi, que je les ensevelis et que je me cachai; sachant qu'on me cherchait à mourir, je me retirai par crainte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et tous mes biens furent enlevés de force, et il n'y eut rien qui me restait, à côté de ma femme Anna et de mon fils Tobias.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et il passa cinq et cinquante jours, avant que deux de ses fils ne le tuent, et ils s'enfuirent dans les montagnes d'Ararat; et Sarchédonus, son fils, régna à sa place, qui établit les comptes de son père et toutes ses affaires, Achicharus, mon frère Anaël, fils.

22 Et Achiacharus, prenant soin de moi, retourna à Ninive. Achiacharus était porteur d'une coupe, et gardien du signet, et d'un ragoût, et surveillant des comptes; et Sarchedon le nomma à côté de lui; et il était mon frère, fils.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quand je suis revenue à la maison, et que ma femme Anna m'a été rendue, avec mon fils Tobias, lors de la fête de la Pentecôte, qui est la fête de QaDaSh Why des sept semaines, un bon dîner m'a préparé, au cours de laquelle je me suis assis pour manger.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et quand j'ai vu l'abondance de la nourriture, je dis à mon fils: Va, et amène ce pauvre homme que tu trouveras de nos frères, qui est attentif au Sauveur; et voici, je t'attends.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Mais il revint, et dit: Père, l'un de nos peuples est étranglé, et il est jeté sur le marché. 4 Avant que j'eusse goûté de quoi que ce soit, je me suis levé, et je l'ai emmené dans une pièce jusqu'à ce que la descente

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

du soleil.

5 Et je retournai, et je me lavai, et je mangeai ma viande dans la lourdeur,

6 Se souvenant de la prophétie d'Amos, comme il l'a dit: Tes fêtes se transformeront en deuil, et tout ton rire se lamentera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 C'est pourquoi j'ai pleuré, et après le coucher du soleil, j'ai fait un sépulcre, et je l'ai enterré.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Cote 2:8 651 Cote 4:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Mais mes voisins se moquèrent de moi, et dirent: Cet homme n'a pas encore peur d'être mis à mort pour cette affaire; il s'enfuit, et voici, il enterre de nouveau les morts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 La même nuit, je retournai du sépulcre, et je dormai près de la muraille de ma cour, et je fus pollué, et mon visage fut découvert.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et je ne savais pas qu'il y avait des moineaux dans la muraille, et que mes yeux étaient ouverts, que les moineaux se mirent à vomir dans mes yeux, et qu'une blancheur approchait de mes yeux; et je suis allé chez les médecins, mais ils ne m'ont pas aidé; et Achiacharus m'a nourrie, jusqu'à ce que j'aie en Élymaïs.

11 Et ma femme Anna prit des œuvres de femmes.

12 Et quand elle les eut renvoyés chez les propriétaires, ils payèrent son salaire, et lui donnèrent aussi en dehors d'un enfant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et quand il fut dans ma maison, et qu'il se mit à crier, je lui dis: D'où est ce chevreau? n'est-il pas volé? rends-le aux propriétaires, car il n'est permis de manger aucune chose qui soit volée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Mais elle répondit sur moi: Il a été donné pour un don plus que le salaire. Mais je ne l'ai pas cru, mais je lui ai dit de le rendre aux propriétaires; et j'ai été harcelé contre elle. Mais elle m'a répondu: Où sont tes aumônes et tes bonnes actions? Voici, toi et toutes tes oeuvres sont connues.

3

Alors je fus attristé, et je pleurai, et je priai dans ma tristesse, en disant:

2 Sauveur, tu es juste, et toutes tes œuvres et toutes tes voies sont miséricorde et vérité, et tu juges en vérité et en justice pour toujours.

3 Souviens-toi de moi, et regarde-moi, ne me punis pas pour mes péchés et mes ignorances, et pour les péchés de mes pères qui ont péché avant

C'est-à-dire :

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Car ils n'ont pas obéi à tes commandements; c'est pourquoi tu nous as livrés pour le butin, pour la captivité, et pour la mort, et pour un proverbe d'opprobre à toutes les nations au milieu desquelles nous sommes dispersés.

5 Et maintenant tes jugements sont nombreux et vrais; traite-moi selon mes péchés et mes pères; parce que nous n'avons pas gardé tes commandements, et que nous n'avons pas marché en vérité devant toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Maintenant, traite-moi comme le meilleur moyen pour toi, et ordonne que mon esprit soit enlevé de moi, afin que je sois dissout, et devienne terre; car il est profitable pour moi de mourir plutôt que de vivre, parce que j'ai entendu de faux reproches et que j'ai beaucoup de peine; com-mand donc que maintenant je sois délivré de cette détresse, et que j'aie dans le lieu éternel; ne détourne pas ta face de moi.

7 Le même jour, à Ecbatane, une ville de Médie, Sara, fille de Raquel, fut aussi critiquée par son père.

les femmes de ménage;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Parce qu'elle avait été mariée à sept maris, qu'Asmodeus avait tués, avant qu'ils n'aient couché avec elle. Ne sais-tu pas, dit-on, que tu as étranglé tes maris? Tu n'as déjà eu que sept maris, et tu n'en as nommé aucun.

9 Pourquoi nous as-tu battus pour eux? S'ils sont morts, va après eux, ne voyons jamais de toi ni fils ni fille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Qu'elle entendît ces choses, elle fut très attristée, et qu'elle pensa s'être étranglée; et elle dit: Je suis la seule fille de mon père, et si je fais cela, ce sera un reproche pour lui, et je porterai sa vieillesse avec tristesse au sépulcre.

11 Et elle pria vers la fenêtre, et dit: Béni sois-tu, sauve mon AHBA, et ton QaDaSh, que toutes tes œuvres te louent pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et maintenant, Sauveur, je mets mes yeux et mon visage vers toi,

13 Et dis: Sortez-moi de la terre, afin que je n'entende plus l'opprobre.

14 Tu sais, Sauveur, que je suis pur de tout péché avec l'homme,

15 Et que je n'aie jamais souillé mon nom, ni le nom de mon père, dans le pays de ma captivité; je suis la seule fille de mon père, et il n'a point d'enfant pour héritier, ni proche parent, ni fils de son vivant, à qui je puisse me garder pour femme; mes sept maris sont déjà morts; et pourquoi vivrais-je? Mais s'il ne te plaît pas que je meure, ordonne quelque chose de moi, et que j'ai pitié de moi, que je n'entende plus d'opprobre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Les prières d'entre eux furent donc entendues devant la majesté du grand AHBA.

17 Et Raphaël fut envoyé pour les guérir tous les deux, c'est-à-dire pour éloigner la blancheur des yeux de Tobit, et pour donner à Tobias, fils de Tobit, Sara, fille de Raquel, une femme, et pour lier Asmodeus au mauvais esprit, parce qu'elle appartenait à Tobias par le

droit d'héritage. Le même temps, Tobit rentra chez lui, et entra dans sa maison, et Sara, fille de Raguel descendit de sa chambre haute.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ce jour-là, Tobit se souvint de l'argent qu'il avait engagé pour Gabael dans Rages of Media,

2 Et il dit avec lui-même: J'ai désiré la mort; pourquoi n'appelle-t-on pas mon fils Tobias pour que je lui signifie de l'argent que je mourrai?

3 Et quand il l'appela, il dit: Mon fils, quand je serai mort, enterre-moi; et ne méprise pas ta mère, mais honore-la tous les jours de ta vie, et fais ce qui lui plaira, et ne la plains pas.

4 Souviens-toi, mon fils, qu'elle a vu beaucoup de dangers pour toi, quand tu étais dans son sein; et quand elle est morte, enterre-la par moi.

une tombe.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tobit 4:5 652 Tobit 5:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Mon fils, garde à l'esprit le Sauveur, notre AHBA, tous tes jours, et que ta volonté ne soit point vouée au péché, ni à la transgression de ses commandements; fais avec droiture toute ta vie, et ne suive pas les voies de l'injustice.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Car si tu agis vraiment, tes actions réussiront à toi et à tous ceux qui vivent avec justice.

7 Donne l'aumône de ta substance, et quand tu donneras l'aumône, que ton œil ne soit pas envieux, et que tu ne détournes pas ta face d'aucun pauvre, et de l'autre

la face d'AHBA ne doit pas être détournée de toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Si tu as l'abondance donne l'aumône en conséquence; si tu n'as qu'un peu, n'aie pas peur de donner selon ce peu;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Car tu mets pour toi un bon trésor contre le jour de la nécessité.

10 Parce que l'aumône délivre de la mort, Et qu'elle ne souffre pas d'entrer dans les ténèbres.

11 Car l'aumône est un bon don pour tous ceux qui le donnent aux yeux du Très-Haut.

12 Méfie-toi de toute prostituée, mon fils, et prends surtout une femme de la postérité de tes pères, et ne prends pas une femme étrangère pour femme, qui n'est pas de la tribu de ton père; car nous sommes les fils des prophètes, Noé, Abraham, Isaac et Jacob; souviens-toi, mon fils, que nos pères, dès le commencement, ont tous épousé des femmes de leur famille, et ont été bénis dans leurs enfants, et leur postérité sera dans le pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Maintenant, mon fils, aime tes frères, et ne méprise pas dans ton coeur tes frères, les fils et les filles de ton peuple, en ne prenant pas de femme d'eux; car l'orgueil est la destruction et la détresse, et la laideur est la décomposition et le grand besoin; car la laideur est la mère de la famine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Que le salaire d'un homme qui t'a fait, ne reste pas avec toi; mais donne-le-lui hors de la main, car si tu sers AHBA

Il te rendra aussi; sois circonspect, mon fils, en tout ce que tu fais, et sois sage dans toute ta conversation.

15 Ne faites cela à personne que vous haïssez; ne buvez pas de vin pour vous enivrer; et ne laissez pas aller l'ivresse avec vous dans votre voyage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Donne de ton pain à ceux qui ont faim, et de tes vêtements à ceux qui sont nus; et, selon ton abondance, donne l'aumône; et que ton oeil ne soit pas envieux, quand tu donnes l'aumône.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Verse ton pain sur l'enterrement des justes, et ne donne rien aux méchants.

18 Demande conseil à tous ceux qui sont sages, et ne méprise aucun conseil qui soit profitable.

19 Bénissez le Sauveur, votre AHBA, et désirez de lui que vos voies soient dirigées, et que tous vos sentiers et tous vos conseils prospèrent; car chaque nation n'a pas de conseil; mais le Sauveur lui-même donne toutes les bonnes choses, et il humilie qui il veut, comme il veut; maintenant, mon fils, souviens-toi de mes commandements, et qu'ils ne soient point sortis de ta pensée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et maintenant je signifie ceci à ceux que j'ai commis dix talents à Gabaël, fils de Gabrias, à Rages in Media.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et ne crains point, mon fils, que nous soyons rendus pauvres; car tu as beaucoup de richesses, si tu crains AHBA, et si tu t'éloignes de tout péché, et si tu fais ce qui lui plaît.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5

Tobias répondit: Père, je ferai tout ce que tu m'as ordonné.

2 Mais comment puis-je recevoir l'argent, vu que je ne le connais pas?

3 Et il lui donna l'écriture, et lui dit: Cherche un homme qui puisse aller avec toi,

Je vis encore, et je lui donnerai le salaire, et j'irai recevoir l'argent.

4 Lorsqu'il alla chercher un homme, il trouva Raphaël qui était un ange.

5 Mais il ne savait pas; et il lui dit: Tu peux aller avec moi à Rages? et tu connais bien ces lieux?

6 A qui l'ange dit: J'irai avec toi, et je connais bien le chemin; car j'ai couché avec notre frère Gabaël.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et Tobias lui dit: Tâche pour moi, jusqu'à ce que je le dise à mon père.

8 Et il lui dit: Va et ne tarde pas. Et il entra et dit à son père: Voici, j'en ai trouvé un qui ira avec moi.

Puis il dit: Appelle-le-moi, afin que je sache quelle tribu il est, et s'il est un homme de confiance pour aller avec toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il l'appela, et il entra, et ils se saluèrent les uns les autres.

10 Alors Tobit lui dit: Frère, montre-moi quelle tribu et quelle famille tu es.

11 A qui il dit: Cherches-tu une tribu ou une famille, ou un homme à gages pour aller avec ton fils? Tobit lui dit: Je le saurais, frère, ta famille et ton nom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et il dit: Je suis Azarias, fils d'Ananias, le grand, et de tes frères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Alors Tobit dit: Tu es le bienvenu, frère; ne t'irrite pas maintenant contre moi, parce que j'ai demandé de connaître ta tribu et ta famille; car tu es mon frère, d'un stock honnête et bon; car je connais Ananias et Jonathas, fils de ce grand Samaïas, comme nous allions ensemble à YaRaWaShaLaM, pour adorer, et offrir le premier-né, et les dixièmes des fruits; et ils n'ont pas été séduits par l'erreur de nos frères; mon frère, tu es un bon stock.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Mais dis-moi, quel salaire te donnerai-je? Veux-tu un drachme par jour, et ce qui est nécessaire, comme à mon propre fils?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Oui, si vous retournez en sécurité, j'ajouterai quelque chose à votre salaire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tobit 5:16 653 Tobit 7:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il dit à Tobias: Prépare-toi pour le voyage, et AHBA t'envoie un bon voyage. Et quand son fils eut préparé tout pour le voyage, son père dit: Va avec cet homme, et AHBA, qui habite

dans le ciel, prospère ton voyage, et l'ange d'AHBA te tient compagnie. Et ils sortirent tous les deux, et le jeune homme chien avec eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Mais Anna, sa mère, pleura, et dit à Tobit: Pourquoi as-tu renvoyé notre fils? N'est-il pas le bâton de notre main, en entrant et en sortant devant nous?

18 Ne soyez pas avide d'ajouter de l'argent à l'argent; mais que ce soit comme un refus à l'égard de notre enfant.

19 Car ce que le Sauveur nous a donné pour vivre avec le don nous suffit.

20 Et Tobit lui dit: Ne prends pas soin de toi, ma soeur; il reviendra en sécurité, et tes yeux le verront.

21 Car le bon ange le gardera en compagnie, et son voyage sera prospère, et il reviendra.

En sécurité.

22 Puis elle mit fin aux pleurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Et comme ils marchaient, ils arrivèrent le soir au fleuve Tigre, et ils y passèrent la nuit.

2 Et quand le jeune homme descendit pour se laver, un poisson sortit du fleuve, et il voulut se laver.

Il l'a dévoré.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 L'ange lui dit: Prends le poisson; et le jeune homme saisit le poisson, et l'attira vers la terre.

4 A qui l'ange dit: Ouvre le poisson, prends le coeur, le foie et la galle, et mets-les en sécurité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et le jeune homme fit ce que l'ange lui avait ordonné; et quand ils eurent rôti les poissons, ils les mangèrent; et tous deux partirent, jusqu'à ce qu'ils s'approchèrent d'Ecbatane.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Alors le jeune homme dit à l'ange: Frère Azarias, à quoi servent le coeur, le foie et la gale des poissons?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et il lui dit: Touchant le coeur et le foie, si un démon ou un mauvais esprit trouble quelqu'un, nous devons en faire une fumée, avant l'homme ou la femme, et la fête ne sera plus vexée.

8 Quant à la galle, il est bon d'oindre un homme qui a la blancheur à ses yeux, et il sera guéri.

9 Et quand ils furent approchés de Rages,

10 L'ange dit au jeune homme: Frère, aujourd'hui nous logerons avec Rassel, qui est ton cousin; il a aussi une fille unique, nommée Sara; je parlerai pour elle, afin qu'elle te soit donnée pour femme.

11 Car c'est à toi qu'incombe la droiture de sa compagne, car tu n'es que de sa famille.

12 Et la servante est juste et sage; maintenant écoutez-moi, et je parlerai à son père; et quand nous reviendrons de Rages, nous ébranlerons le mariage; car je sais que Raguel ne peut pas l'épouser à un autre selon la loi de Macha, mais il sera coupable de mort, parce que le droit d'héritage t'appartient plutôt qu'à un autre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Alors le jeune homme répondit à l'ange: J'ai appris, frère Azarias, que cette servante a été donnée à sept hommes, tous morts dans la chambre des noces.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et maintenant je suis le seul fils de mon père, et j'ai peur, de peur que si j'entre chez elle, je meure, comme l'autre auparavant; car un esprit méchant l'aime, qui ne fait de mal à aucun corps, mais à ceux qui viennent à elle; c'est pourquoi je crains aussi de ne pas mourir, et d'amener ma mère et mon père à la vie à cause de moi au sépulcre avec tristesse; car ils n'ont pas d'autre fils pour les enterrer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Alors l'ange lui dit: Ne te souviens-tu pas des préceptes que ton père t'a donnés, pour que tu épouses une femme de ta famille? C'est pourquoi écoute-moi, mon frère, car elle te

sera donnée à femme, et ne te fera pas compter sur le mauvais esprit; car cette même nuit elle te sera donnée en mariage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et quand tu entreras dans la chambre des noces, tu prendras la cendre de parfum, et tu reposeras sur eux un peu du coeur et du foie des poissons, et tu en fumeras une.

17 Et le diable le sentira, et s'enfuira, et ne reviendra plus jamais; mais quand tu viendras à elle, lève-toi tous les deux, et prie AHBA, qui est miséricordieux, qui aura pitié de toi, et te sauvera; ne crains point, car elle t'a été assignée d'un gémissement, et tu la préserveras, et elle ira avec toi. Et je suppose qu'elle te portera des enfants. Maintenant, Tobias a entendu ces choses, il l'a aimée, et son coeur s'est joint à elle.

7

Lorsqu'ils furent arrivés à Ecbatane, ils vinrent à la maison de Raquel, et Sara les rencontra; et après qu'ils se furent salués les uns les autres,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Elle les a amenés dans la maison.

2 Raquel dit à Edna, sa femme: Ce jeune homme est semblable à Tobit, mon cousin!

3 Raquel leur demanda: D'où êtes-vous, frères? A qui ils dirent: Nous sommes des fils de Néphthalim, qui sont des chefs à Ninive.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et il leur dit: Connaissez-vous Tobit, notre parent? Et ils dirent: Nous le connaissons. Et il dit: Est-il en bonne santé?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et ils dirent: Il est vivant, et en bonne santé; et Tobias dit: C'est mon père. 6 Raquel se leva, et le baisa.

pleuré,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tobit 7:7 654 Tobit 9:1

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et il le bénit, et lui dit: Tu es le fils d'un homme honnête et bon. Mais quand il eut appris que Tobit était aveugle, il fut triste et pleura.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et Edna, sa femme, et Sara, sa fille, pleurèrent; et ils les amusèrent joyeusement, et, après avoir tué un bélier du troupeau, ils rangèrent sur la table des provisions. Tobias dit à Raphaël, frère Azarias, que tu parlais de ce que tu as dit en chemin, et que cette affaire soit expédiée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il communiqua la chose avec Raquel; et Raquel dit à Tobias: Mangez et buvez, et réjouissez-vous.

10 Car il est à la rencontre que tu épouses ma fille; mais je te déclarerai la vérité.

11 J'ai donné ma fille en mariage à sept hommes, qui sont morts cette nuit-là, ils sont venus vers elle; mais pour le moment, soyez joyeux. Mais Tobias dit: Je ne mangerai rien ici, jusqu'à ce que nous soyons d'accord et que nous nous jurions l'un à l'autre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Raguel dit: Prends-la dès maintenant selon la manière, car tu es sa cousine, et elle est à toi, et la miséricordieux AHBA te donne du bon succès en toutes choses.

13 Et il appela Sara, sa fille, et elle vint vers son père; et il la prit par la main, et la donna pour femme à Tobias, en disant: Voici, prends-la selon la loi de Michée, et conduis-la vers ton père. Et il les bénit;

14 Et il appela Edna, sa femme, et prit du papier, et écrivit un instrument d'alliances, et le scella.

15 Et ils commencèrent à manger.

16 Après que Raguel eut appelé sa femme Edna, il lui dit: Sœur, prépare une autre chambre, et amène-la là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et quand elle eut fait ce qu'il lui avait demandé, elle l'apporta; et elle pleura, et elle reçut les larmes de sa fille, et lui dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ma fille.

18 Console-toi, ma fille, Le Sauveur des cieux et de la terre te donne de la joie pour ta douleur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand ils eurent su, ils lui apportèrent Tobias.

2 Et comme il allait, il se souvint des paroles de Raphaël, et prit la cendre des parfums, et y mit le coeur et le foie des poissons, et en fit une fumée.

3 Quand le mauvais esprit eut senti, il s'enfuit dans les extrémités de l'Égypte, et l'ange le lia.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et après qu'ils furent tous les deux enfermés ensemble, Tobias se leva du lit, et dit: Sœur, lève-toi, et prions pour qu'AHBA:

aurait pitié de nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Alors Tobias commença à dire: Béni sois-tu, ô AHBA, de nos pères, et bénis est ton QaDaSh, et le nom glorieux pour toujours; que les cieux te bénissent, toi et toutes tes créatures.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Tu as fait Adam, et tu lui as donné Ève sa femme pour secourir et rester; des hommes sont venus d'eux; tu as dit: Il n'est pas bon que l'homme soit seul; faisons-lui une aide semblable à elle-même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et maintenant, Sauveur, je ne prends pas ceci ma soeur pour désir, mais pour droiture; c'est pourquoi, miséricordieux, ordonne que nous soyons vieilliss.

C'est toi qui l'auras.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et elle dit avec lui: AhMan.

9 Alors ils dormèrent tous les deux cette nuit-là. Raguel se leva, et s'en alla, et fit un sépulcre, 10 disant: Je crains qu'il ne soit aussi mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Raguel étant entré dans sa maison,

12 Il dit à sa femme Edna: Envoie l'une des servantes, et qu'elle voie s'il est en vie; s'il ne l'est pas, afin que nous l'enterrions, et que personne ne le sache.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et la servante ouvrit la porte, et entra, et les trouva tous les deux endormis, 14 et sortit, et leur annonça qu'il était vivant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Raguel loua AHBA, et dit: O AHBA, tu es digne d'être loué avec toute la pureté et la pureté de QaDaSh.

que tes saints te louent de toutes tes créatures, et que tous tes anges et tes élus te louent pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Tu seras loué, car tu m'as rendu joyeux, et ce n'est pas à moi que je soupçonnais; mais tu as agi avec nous selon ta grande miséricorde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Tu seras loué parce que tu as eu pitié de deux enfants qui étaient les seuls de leurs pères; accorde-leur miséricorde, Sauveur, et finis leur vie en bonne santé avec joie et miséricorde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Raguel dit alors à ses serviteurs de remplir le sépulcre.

19 Et il célébra le festin des noces quatorze jours.

20 Car avant la fin du mariage, Raquel lui avait dit par serment qu'il ne partirait pas avant l'expiration des quatre jours du mariage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

mort.

21 Et il prendra la moitié de ses biens, et il ira en sécurité à son père; et il aura le reste quand moi et ma femme serons

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tobias appela Raphaël, et lui dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Cote 9:2 655 Cote 11:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Frère Azarias, prends avec toi un serviteur, et deux chameaux, et va à Rages of Media à Gabaël, et apporte-moi l'argent, et amène-le au mariage.

3 Car Raquel a juré que je ne partirai pas.

4 Mais mon père compte les jours; et si je tarde, il sera très attristé.

5 Raphaël sortit, se coucha avec Gabaël, et lui donna l'écriture; il fit sortir des sacs scellés, et les lui donna.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et de bon matin, ils sortirent tous les deux ensemble, et vinrent aux noces; et Tobias bénit sa femme.

10

Tobit, son père, comptait chaque jour; et quand les jours du voyage furent écoulés, et qu'ils ne furent pas arrivés,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Tobit dit: Sont-ils détenus? Gabaël est-il mort, et il n'y a personne pour lui donner l'argent?

Il était donc très désolé.

4 Et sa femme lui dit: Mon fils est mort, puisqu'il est resté longtemps; et elle se mit à le lamenter, et dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Maintenant je ne me soucie de rien, mon fils, puisque je t'ai laissé aller, la lumière de mes yeux.

6 A qui Tobit dit: Garde ta paix, ne prends pas soin, car il est en sécurité.

7 Mais elle dit: Tais-toi, et ne me trompe pas; mon fils est mort. Et elle sortit tous les jours dans le chemin qu'ils allaient, et ne mangea point de viande le jour, et ne cessa pas toute la nuit de prier son fils Tobias, jusqu'à ce que les quatorze jours de la noce aient été ex - pired, que Raguel avait juré qu'il y passerait. Et Tobias dit à Raguel: Laisse-moi aller, car mon père et ma mère ne cherchent plus à me voir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Mais son beau-père lui dit: Pars avec moi, et j'enverrai vers ton père, et ils lui annonceront comment les choses vont

avec toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Mais Tobias dit: Non, mais laisse-moi aller vers mon père.

10 Raguel se leva, et lui donna Sara, sa femme, et la moitié de ses biens, ses serviteurs, son bétail et son argent.

11 Et il les bénit, et les renvoya, en disant: L'AHBA du ciel vous donne un voyage prospère, mes enfants.

12 Et il dit à sa fille: Honore ton père et ta belle-mère, qui sont maintenant tes parents, afin que j'entende bon rapport de toi. Et il l'embrassa. Edna aussi dit à Tobias: Le Sauveur du ciel te restaure, mon cher frère, et accorde que je voie tes enfants de ma fille Sara avant que je meure, afin que je me réjouisse devant le Sauveur; voici, je confie ma fille à toi d'une confiance particulière, où ne la traite pas mal.

12 États-Unis d'Amérique 11

Après ces choses, Tobias s'en alla, louant AHBA, qu'il lui avait donné un voyage prospère, et bénissant Raquel et Edna, sa femme, et marchant jusqu'à ce qu'ils s'approchent de Ninive.

2 Alors Raphaël dit à Tobias: Tu sais, frère, comment tu as quitté ton père.

3 Accrochez-vous devant votre femme, et préparons la maison.

4 Et prends dans ta main la galère des poissons; et ils s'en allèrent, et le chien s'en alla après eux.

5 Et Anna s'assit, regardant vers le chemin de son fils.

6 Et quand elle l'espia en venant, elle dit à son père: Voici, ton fils vient, et l'homme qui allait avec lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Alors Raphaël dit: Je sais, Tobias, que ton père ouvrira les yeux.

8 C'est pourquoi tu oindras ses yeux de la galère, et tu en seras piquée, il se frottera, et la blancheur tombera, et il te verra.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Alors Anna courut, tomba sur le cou de son fils, et lui dit: Je t'ai vu, mon fils, dès maintenant je suis

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils ont pleuré les deux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Tobit sortit aussi vers la porte, et trébucha; mais son fils courut vers lui,

11 Et il saisit son père; et il étendit la galère sur ses pères, en disant: Sois de bonne espérance, mon père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et quand ses yeux commencèrent à être intelligents, il les frota;

13 Et la blancheur s'éloigna des coins de ses yeux; et, voyant son fils, il tomba sur son cou.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et il pleura, et dit: Béni sois-tu, ô AHBA, et béni soit ton nom pour toujours; et bénis sont tous tes QaDaSh

Les anges:

15 Car tu as frappé, et tu as pris pitié de moi; car voici, je vois mon fils Tobias. Et son fils alla se réjouir, et il raconta à son père les grandes choses qui lui étaient arrivées dans les médias.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Tobit sortit à la rencontre de sa belle-fille, à la porte de Ninive, en se réjouissant et en louant AHBA, et ceux qui le voyaient s'émerveillèrent, parce qu'il avait reçu sa vue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Mais Tobias rendit grâces devant eux, parce qu'AHBA avait pitié de lui. Et lorsqu'il s'approcha de Sara, sa belle-fille, il la bénit, en disant: Tu es la bienvenue, fille: AHBA, sois

béni, qui t'a amené à nous, et béni soit ton père et ta mère. Et il y avait de la joie parmi tous ses frères qui étaient à Ninive.

18 Et Achiacharus, et Nasbas, son frère, vinrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tobit 11:19 656 Tobit 13:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Tobias, le mariage a été gardé sept jours avec une grande joie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12

Tobit appela son fils Tobias, et lui dit: Mon fils, vois que cet homme a son salaire, qui est allé avec toi, et que tu lui donnes plus.

2 Et Tobias lui dit: Mon père, il ne me fait aucun mal de lui donner la moitié des choses que j'ai apportées.

3 Car il m'a ramené chez toi en sécurité, il a guéri ma femme, il m'a apporté l'argent, et il t'a guéri.

4 Le vieil homme dit: C'est à lui qu'il appartient.

5 Et il appela l'ange, et lui dit: Prends la moitié de tout ce que tu as apporté et va-t'en en sécurité. 6 Et il les prit tous les deux à part, et leur dit: Bénissez AHBA, louez-le, magnifiez-le, et louez-le pour les choses qu'il vous a faites en

la vue de tous ceux qui vivent. Il est bon de louer AHBA, et

exalter son nom, et honorablement de montrer les œuvres d'AHBA ; donc ne soyez pas lâche pour le louer.

7 Il est bon de garder le secret d'un roi, mais il est agréable de révéler les œuvres d'AHBA; faites ce qui est bon, et aucun mal ne vous touchera.

8 La prière est bonne avec le jeûne, l'aumône et la justice; un peu avec la justice est meilleur que beaucoup avec l'injustice; il vaut mieux donner l'aumône que d'en déposer de l'or.

9 Car l'aumône délivre de la mort, et purifie tout péché; ceux qui exercent l'aumône et la justice seront remplis de vie.

10 Mais ceux qui pêchent sont des ennemis pour leur propre vie.

11 Je ne vous cacherai rien; car j'ai dit: C'était bien de garder le secret d'un roi, mais c'était un honneur pour vous.

révéler les travaux d'AHBA.

12 Maintenant, quand tu priais, et Sara, ta belle-fille, j'ai fait venir le souvenir de tes prières devant le QaDaSh One; et quand tu as enseveli les morts, j'étais avec toi de même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et quand tu n'as pas tardé à te lever, et à quitter ton dîner, pour aller couvrir les morts, ta bonne action ne m'a pas été cachée; mais j'étais avec toi.

14 Et maintenant AHBA m'a envoyé pour te guérir, toi et Sara, ta belle-fille.

15 Je suis Raphaël, l'un des sept anges QaDaSh, qui présentent les prières des saints, et qui entrent et sortent devant la gloire de QaDaSh W.

16 Alors ils furent tous les deux troublés, et ils tombèrent sur leurs visages, car ils craignaient.

17 Mais il leur dit: Ne craignez point, car cela ira bien avec vous; louez donc AHBA.

18 Je ne suis pas venu de ma faveur, mais par la volonté de notre AHBA, je suis venu; c'est pourquoi louez-le pour toujours.

19 Tous ces jours, je vous ai paru; mais je n'ai ni mangé ni bu, mais vous avez vu une vision.

20 Maintenant, rends grâces à AHBA, car je monte vers celui qui m'a envoyé; mais écris tout ce qui est fait dans un livre.

21 Et quand ils se levèrent, ils ne le virent plus.

22 Et ils confessèrent les grandes et merveilleuses œuvres d'AHBA, et comment l'ange du Sauveur leur était apparu.

Puis Tobit écrivit une prière de réjouissance, et dit: Béni soit AHBA, qui vit pour toujours, et béni soit son royaume.

2 Car il fait du fléau, et il a de la miséricorde; il descend dans les enfers, et il ressuscite; il n'y en a pas non plus qui puisse échapper aux siens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

main.

3 Confessez-le devant les païens, fils de YaShaRa'Ahla Wy'shra'l, car il nous a dispersés parmi eux.

4 Là, déclare sa grandeur, et le glorifie devant tous les vivants; car il est notre Sauveur, et il est notre Père AHBA pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et il nous frappera pour nos iniquités, et il aura encore pitié, et il nous rassemblera de toutes les nations, au milieu desquelles il nous a dispersés.

6 Si vous vous tournez vers lui de tout votre coeur et de toute votre pensée, et si vous agissez avec droiture devant lui, alors il se tournera vers vous, et ne vous cachera pas sa face. C'est pourquoi, voyez ce qu'il fera de vous, et confessez-le de toute votre bouche, louez le Sauveur de la puissance, et vantez le Roi éternel. Dans le pays de ma captivité, je le loue, et déclare sa puissance et sa majesté à une nation pécheresse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 J'exalterai mon AHBA, et mon âme louera le roi des cieux, et se réjouira de sa grandeur.

8 Que tous les hommes parlent, et que tous le louent pour sa justice.

9 O YaRaWaShaLaM, la ville de QaDaSh, il te frappera pour les œuvres de tes enfants, et il aura encore pitié des fils des justes.

10 Louez le Sauveur, car il est bon; louez le Roi éternel, afin que son tabernacle soit rebâti en vous avec joie, et qu'il y réjouisse en vous ceux qui sont captifs, et qu'il aime en vous à toujours ceux qui sont malheureux.

11 Beaucoup de nations viendront de loin au nom du Sauveur AHBA, avec des dons entre leurs mains, des dons au Roi des cieux; toutes les générations te loueront avec une grande joie.

12 Maudits sont tous ceux qui te haïssent, et bénis tous ceux qui t'aiment pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tobit 13:13 657 Tobit 14:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Réjouissez-vous et réjouissez-vous pour les enfants des justes, car ils seront rassemblés, et béniront le Sauveur des justes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Ô bénis sont ceux qui t'aiment, car ils se réjouiront de ta paix; bénis sont ceux qui ont été attristés de tous tes fléaux; car ils se réjouiront pour toi, quand ils auront vu toute ta gloire, et seront heureux pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Que mon âme bénisse AHBA, le grand roi.

16 Car YaRaWaShaLaM sera bâtie avec des saphirs et des émeraudes, et de la pierre précieuse.

ers et batailles avec de l'or pur.

17 Et les rues de YaRaWaShaLaM seront pavées de béryl, de carbuncle et de pierres d'Ophir.

18 Et toutes ses rues diront: Alléluia; et ils le loueront, disant: Béni soit AHBA, qui l'a exalté pour toujours.

14

Tobit a donc fini de louer AHBA.

2 Il avait huit et cinquante ans lorsqu'il perdit la vue, ce qui lui fut rendu après huit ans; et il donna l'aumône, et il s'agrandit dans la crainte du Sauveur AHBA, et le loua.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Lorsqu'il fut très âgé, il appela son fils et les fils de son fils, et lui dit: Mon fils, prends tes enfants; car voici, je suis âgé, et je suis prêt à quitter cette vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Va dans les médias, mon fils, car je crois vraiment aux choses que Jonas, le prophète, a dites à Ninive, qu'elles seront renversées, et que pendant un certain temps la paix sera plutôt dans les médias, et que nos frères seront dispersés sur la terre de ce bon pays; et YaRaWaShaLaM

La maison d'AHBA sera brûlée, et elle sera détruite pendant un certain temps.

5 et qu'AHBA aura encore pitié d'eux, et les ramènera dans le pays, où ils bâtiront un temple, mais pas comme le premier, jusqu'à ce que le temps de cet âge soit accompli; et ensuite ils reviendront de tous les lieux de leur captivité, et bâtiront YaRaWaShaLaM, et la maison d'AHBA sera bâtie à jamais avec un édifice glorieux, comme les prophètes l'ont dit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et toutes les nations se tourneront, et craindront le Sauveur AHBA, et enterreront leurs idoles.

7 Toutes les nations loueront le Sauveur, et son peuple confessera AHBA, et le Sauveur exaltera son peuple; et tous ceux qui aiment le Sauveur AHBA, dans la vérité et la justice, se réjouiront, faisant miséricorde à nos frères.

8 Et maintenant, mon fils, sortez de Ninive, parce que les choses que le prophète Jonas a dites arriveront à coup sûr.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Mais garde la loi et les commandements, et fais-toi preuve de miséricorde et de justice, afin que cela aille bien avec toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et enterre-moi bien, et ta mère avec moi; mais ne tarde plus à Ninive. Souviens-toi, mon fils, qu'Aman a traité Achi-Acharus qui l'a fait monter, qu'il l'a fait sortir de la lumière, et qu'il l'a encore récompensé; mais Achiacharus a été sauvé, mais l'autre a eu sa récompense, car il est descendu dans les ténèbres. Manasses a donné l'aumône, et a échappé aux pièges de la mort qu'ils avaient mis pour lui; mais Aman est tombé dans le piège, et a péri.

11 C'est pourquoi, mon fils, regarde ce que fait l'aumône, et comment la justice délivre. Lorsqu'il eut dit ces choses, il abandonna l'esprit dans le lit, âgé de cent huit cinquante ans; et il l'enterra honorablement.

12 Et quand Anna, sa mère, était morte, il l'enterra avec son père; mais Tobias partit avec sa femme et ses enfants à Ecbatane, à Raguel, son beau-père,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Là où il est devenu vieux avec honneur, et où il a enterré son père et sa belle-mère dans l'honneur, et il a hérité de leur substance, et son père Tobit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et il mourut à Ecbatane, à Médie, âgé de cent sept-vingt ans.

15 Mais avant de mourir, il entendit parler de la destruction de Ninive, prise par Nabuchodonosor et Assuérus; et, avant sa mort, il se réjouit de Ninive.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judith 1:1 658 Judith 2:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Livre de Judith

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La douzième année du règne de Nabuchodonosor, qui régna à Ninive, la grande ville, aux jours d'Arphaxad, qui régna sur les Mèdes à Ecbatane,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et il bâtit dans les murs d'Ecbatane, autour de pierres, trois coudées larges et six coudées longues, et il fit la hauteur de la muraille soixante-dix coudées, et sa largeur cinquante coudées.

3 Et il plaça ses tours sur les portes d'elle, cent coudées de haut, et sa largeur dans la fondation, soixante coudées.

bits:

4 Et il fit ses portes, des portes qui furent élevées jusqu'à la hauteur de soixante-dix coudées, et dont la largeur était de quarante coudées.

coudées, pour la sortie de ses armées puissantes et pour l'installation de ses hommes de pied;

5 En ce temps-là, le roi Nabuchodonosor fit la guerre au roi Arphaxad dans la grande plaine, qui est la plaine dans les limites de Ra.

C'est pas vrai.

6 Et tous ceux qui habitaient dans le pays de la montagne, et tous ceux qui habitaient près d'Euphrate, et Tigris et Hydaspes, et les

de la plaine d'Arioc, roi des Élymeides, et de très nombreuses nations des fils de Chelod, s'assemblèrent pour la bataille.

7 Alors Nabuchodonosor, roi des Assyriens, envoya dire à tous ceux qui habitaient en Perse, à tous ceux qui habitaient à l'occident, à ceux qui habitaient en Cilicie, à Damas, à Liban, à Antiliban et à tous ceux qui habitaient sur la côte de la mer,

8 et à ceux des nations qui étaient de Carmel, de Galaad, de la Galilée supérieure et de la grande plaine d'Esdreloom,

9 Et à tous ceux qui étaient à Samarie et dans ses villes, et au-delà du Jourdain, jusqu'à YaRaWaShaLaM, et Be-Tane, et Chelus, et Kades, et le fleuve d'Égypte, et Taphnes, et Ramesse, et tout le pays de Guésem,

10 Jusqu'à ce que vous arriviez au-delà de Tanis et de Memphis, et à tous les habitants de l'Égypte, jusqu'à ce que vous arriviez aux frontières de l'Éthiopie.

11 Mais tous les habitants du pays firent la lumière du commandement de Nabuchodonosor, roi des Assyriens, et ils n'allèrent pas avec lui à la bataille, car ils n'avaient pas peur de lui; oui, il était devant eux comme un seul homme, et ils renvoyèrent ses ambassadeurs d'eux sans effet, et avec déshonneur.

12 C'est pourquoi Nabuchodonosor était très irrité contre tout ce pays, et il avait juré par son trône et son royaume qu'il serait vengé sur toutes les côtes de Cilicie, de Damas et de Syrie, et qu'il tuerait par l'épée tous les habitants du pays de Moab, et les fils d'Ammon, et toute la Judée, et tout ce qui était en Égypte, jusqu'à ce que vous arriviez aux frontières des deux mers.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et il marcha en bataille avec sa puissance contre le roi Arphaxad, la dix-septième année, et il l'emporta dans sa bataille; car il renversa toute la puissance d'Arphaxad, et tous ses cavaliers, et tous ses chars,

14 Et il devint souverain de ses villes, et vint à Ecbatane, et prit les tours, et en pilla les rues, et en transforma la beauté en honte.

15 Il prit aussi Arphaxad dans les montagnes de Ragau, le frappa de ses fléchettes, et le détruisit par interdit ce jour-là.

16 Après cela, il revint à Ninive, lui et toute sa troupe de nations diverses étant une très grande multitude d'hommes de guerre, et là il prit sa tranquillité, et il fêta, lui et son armée, cent vingt jours.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La dix-huitième année, les deux et vingtième jours du premier mois, il fut dit dans la maison de Nabuchodonosor, roi des Assyriens, qu'il se vengerait sur toute la terre, comme il l'avait dit.

2 Et il appela tous ses officiers, et tous ses grands, et leur communiqua son conseil secret, et il conclut de sa bouche l'affliction de toute la terre.

3 Alors ils décrétèrent de détruire toute chair, qui n'obéissait pas au commandement de sa bouche.

4 Et ayant achevé son conseil, Nabuchodonosor, roi des Assyriens, appela Holofernes, chef de son armée, qui était à côté de lui, et lui dit.

5 Ainsi parle le grand roi, le souverain de toute la terre: Voici, tu sortiras de devant moi, et tu prendras avec toi des hommes qui se confient en leurs propres forces, cent vingt mille hommes de pied; et le nombre de chevaux avec leurs cavaliers douze, tu sables.

6 Et tu iras contre tout le pays de l'occident, parce qu'ils ont désobéi à mon commandement.

7 Et tu diras qu'ils me préparent la terre et l'eau; car je sortirai dans ma colère contre eux, et je couvrirai toute la face de la terre avec les pieds de mon armée, et je les leur donnerai pour butin.

8 Leurs morts rempliront leurs vallées et leurs ruisseaux, et le fleuve sera rempli de leurs morts, jusqu'à ce qu'il déborde.

9 Et je les conduirai captifs jusqu'aux extrémités de toute la terre.

10 Tu sortiras, et tu prendras avant moi toutes leurs terres; et s'ils se rendent à toi, tu les réserveras pour moi jusqu'au jour de leur châtement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judith 2:11 659 Judith 4:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais au sujet de ceux qui se rebellent, que ton oeil ne les épargne pas; mais mets-les à la boucherie, et gête-les où que tu ailles.

Car, comme je vis, et par la puissance de mon royaume, tout ce que j'ai dit, je le ferai par ma main.

Et prends garde que tu ne transgresses point les commandements de ton souverain, mais que tu les accomplis pleinement, comme je t'ai ordonné, et que tu ne tardes pas à les faire.

Alors Holoferne sortit de devant son souverain, et appela tous les gouverneurs, tous les chefs et tous les officiers de l'armée d'Assur.

Il rassembla les élus pour la bataille, comme son souverain l'avait ordonné, jusqu'à cent vingt mille, et douze mille archers à cheval.

Et il les a rangés, comme une grande armée est commandée pour la guerre.

Et il prit des chameaux et des ânes pour leurs voitures, un très grand nombre; et des brebis, des boeufs et des chèvres sans nombre pour leurs provisions; et beaucoup de vivres pour tous les hommes de l'armée, et beaucoup d'or et d'argent de la maison du roi.

Puis il sortit et tout son pouvoir pour aller devant le roi Nabuchodonosor dans le voyage, et pour couvrir toute la face de la terre vers l'occident avec

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

leurs chars, leurs cavaliers et leurs hommes de pied choisis.

Un grand nombre de pays divers vinrent avec eux comme des sauterelles et comme le sable de la terre; car la multitude était sans nombre.

Ils partirent de Ninive pendant trois jours pour aller vers la plaine de Bectileth, et campèrent de Bectileth près de la montagne qui est à la gauche de la haute Cilicie.

Il prit toute son armée, ses hommes de pied, ses cavaliers et ses chars, et il partit de là pour aller dans la montagne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Et ils détruisirent Phud et Lud, et ils pillèrent tous les fils de Rassès, et les fils de Ya-Shara'Ahla Wy'shra'l, qui étaient vers le désert, au midi du pays des Chelliens.

24 Et il passa par l'Euphrate, et traversa la Mésopotamie, et détruisit toutes les grandes villes qui étaient sur le fleuve Arbonai, jusqu'à ce que vous veniez à la mer.

25 Et il prit les frontières de Cilicie, et tua tous ceux qui lui résistèrent, et vint aux frontières de Japhet, qui étaient vers le midi, contre l'Arabie.

26 Tous les fils de Madian, et il fit brûler leurs tabernacles, et il pilla leurs brebis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et il descendit dans la plaine de Damas, au temps de la moisson du blé, et il brûla tous leurs champs, et il détruisit leurs troupeaux et leurs troupeaux, et il pilla leurs villes, et gaspilla par interdit leurs pays, et frappa tous leurs jeunes gens du tranchant de l'épée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 C'est pourquoi la crainte et la crainte de lui tombaient sur tous les habitants des côtes de la mer, qui étaient à Sidon et à Tyr, et sur ceux qui habitaient à Sur et à Ocina, et sur tous ceux qui habitaient à Jemnaan; et ceux qui habitaient à Azotus et à Ascalon le craignaient beaucoup.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

Ils lui envoyèrent des ambassadeurs pour qu'ils traitent la paix, en disant:

2 Voici, nous, serviteurs de Nabuchodonosor, le grand roi, nous sommes couchés devant toi; utilisez-nous comme il vous plaira.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Voici, nos maisons, et tous nos lieux, et tous nos champs de blé, et nos troupeaux, et les troupeaux, et toutes les demeures de nos tentes se trouvent devant ta face; utilisez-les comme il vous plaît.

4 Voici, nos villes et leurs habitants sont tes serviteurs; viens, et traite-les comme il te semble bon.

5 Et les hommes vinrent à Holofernes, et lui dirent de cette manière.

6 Et il descendit vers le bord de la mer, lui et son armée, et il mit des garnisons dans les grandes villes, et il enleva des hommes pour secourir.

7 Ils les reçurent avec des guirlandes, avec des danses et des tambourins, ainsi que tout le pays tout autour. 8 Mais il jeta leurs frontières, et coupa leurs bosquets, car il avait ordonné de détruire tous les baals du pays, afin que toutes les nations adorent Nabu.

Chodonosor seulement, et que toutes langues et tribus

devrait l'appeler comme (a)hlahayam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il passa contre Esdraelon, près de Judée, contre le grand détroit de Judée.

10 Et il campa entre Guéba et Scythopolis, et il y passa un mois entier, afin de rassembler tous les cadavres de son armée.

4

Maintenant, les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), qui habitaient en Judée, entendirent tout ce qu'Holofernes, le chef de Nabu-

chodonosor, roi des Assyriens, avait fait aux nations, et selon quelle manière il avait gâté tous leurs temples, et les avait amenés à néant.

2 C'est pourquoi ils eurent une grande crainte de lui, et ils furent troublés pour YaRaWaShaLaM, et pour le tem-

de leur AHBA:

3 Car ils furent de retour de la captivité, et tout le peuple de Judée fut récemment rassemblé; et les vases, l'autel et la maison furent sanctifiés après la profanation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judith 4:4 660 Judith 5:17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 C'est pourquoi ils envoyèrent dans tous les pays de Samarie, dans les villages et à Béthoron, à Belmen, à Jéricho, à Choba, à Esora et dans la vallée de Salem.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ils s'emparèrent d'avance de tous les sommets des hautes montagnes, ils fortifièrent les villages qui étaient en eux, et ils déposèrent des vivres pour la guerre, car leurs champs étaient moissonnés tardivement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Joacim, le souverain sacrificateur, qui était en ces jours-là à YaRaWaShaLaM, écrivit à ceux qui habitaient à Bethulia, et à Betomestham, qui était au-dessus d'Esdraelon, vers le pays ouvert, près de Dothaïm,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Ils les chargèrent de garder les passages de la montagne; car par eux il y avait une entrée en Judée, et il était facile d'arrêter ceux qui allaient monter, parce que le passage était droit, pour deux hommes tout au plus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l firent ce que leur avait ordonné Joacim, le souverain sacrificateur, avec les anciens.

de tous les habitants de YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l), qui habitaient à YaRaWaShaLaM.

9 Alors tous les hommes de YaShaRa'AhLa, y'y'shra'l, crièrent à AHBA, avec une grande ferveur, et ils humilièrent leurs âmes avec une grande véhémence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et eux, et leurs femmes, et leurs enfants, et leurs troupeaux, et tous les étrangers, et les loueurs, et leurs serviteurs achetés avec de l'argent, mirent un sac sur leurs reins.

11 Ainsi tous les hommes, les femmes, les petits enfants, et les habitants de YaRaWaShaLaM, tombèrent avant

le temple, et jetèrent de la cendre sur leur tête, et étendirent leur sac devant la face du Sauveur; et ils mirent du sac autour de l'autel,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et il cria à l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, tous avec un seul consentement, qu'il ne donnerait pas leurs enfants pour butin, et leurs femmes pour butin, et les villes de leur héritage pour destruction, et le sanctuaire pour profanation et répudiation, et pour que les nations se réjouissent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et AHBA entendit leurs prières, et regarda leurs afflictions; car le peuple jeûna de nombreux jours en Judée et en YaRaWaShaLaM, devant le sanctuaire du Sauveur tout-puissant.

14 Et Joacim, le souverain sacrificateur, et tous les sacrificateurs qui se tenaient devant le Sauveur, et ceux qui servaient le Sauveur, avaient leurs reins ceints de sacs, et offraient les holocaustes quotidiens, avec les vœux et les présents du peuple,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et ayant de la cendre sur leurs mitres, et criant au Sauveur de toute leur puissance, il regardera toute la maison de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l avec grâce.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il fut alors déclaré à Holofernes, le chef de l'armée d'Assur, que les enfants de YaShaRa'AhLa... (y'shra'l) s'étaient préparés à la guerre, avaient fermé les passages du pays montagneux, avaient fortifié tous les sommets des hautes collines et avaient posé des obstacles dans les pays champions:

2 Il fut très irrité, et il appela tous les chefs de Moab, les chefs d'Ammon et tous les gouverneurs de la mer.

côte,

3 Et il leur dit: Dites-moi maintenant, fils de Chanaan, qui est ce peuple, qui habite dans le pays de la montagne, et qu'est-ce que c'est?

les villes qu'ils habitent, la multitude de leur armée, la puissance et la force dont ils disposent, et le roi qui est placé sur eux, ou le chef de leur armée;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et pourquoi ont-ils décidé de ne pas venir et de ne pas me rencontrer, plus que tous les habitants de l'occident.

5 Alors Achior, chef de tous les fils d'Ammon, dit: Que mon souverain entende maintenant une parole de la bouche de ton serviteur, et je te déclarerai la vérité sur ce peuple qui habite près de toi, et qui habite les montagnes; et il n'y aura point de mensonge de la bouche de ton serviteur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Ce peuple descend des Chaldéens.

7 Et ils séjournèrent jusqu'à présent en Mésopotamie, parce qu'ils ne suivaient pas les baals de leurs pères, qui étaient dans le pays de Chaldée.

8 Car ils quittèrent le chemin de leurs ancêtres, et ils adorèrent l'AHBA des cieux, l'AHBA qu'ils connaissaient.

les chasser de la face de leurs baals, et ils s'enfuirent en Mésopotamie, et y séjournèrent plusieurs jours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et leur AHBA leur ordonna de quitter le lieu où ils habitaient, et d'aller dans le pays de Chanaan, où ils habitaient, et où ils étaient augmentés d'or et d'argent, et avec beaucoup de bétail.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Mais lorsqu'une famine couvrit tout le pays de Chanaan, ils descendirent en Égypte, et y séjournèrent, pendant qu'ils étaient affamés, et ils y trouvèrent une grande multitude, de sorte qu'on ne pouvait compter leur nation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et le roi d'Égypte se leva contre eux, et les traita avec subtilité, et les fit tomber en briques, et les fit esclaves.

12 Et ils crièrent à leur AHBA, et il frappa tout le pays d'Égypte avec des plaies incurables; et les Égyptiens les jetèrent

hors de leur vue.

13 Et AHBA a séché la mer Rouge devant eux,

14 Et les conduisit sur la montagne de Sina et de Cadès-Barne, et jeta tous ceux qui habitaient dans le désert.

15 Et ils habitèrent dans le pays des Amoréens, et ils détruisirent par leurs forces tous ceux d'Esbon, et passant par le Jourdain, ils possédèrent tout le pays de la montagne.

16 Et ils jetèrent devant eux les Chanaanites, les Phéréziens, les Jébusiens, les Sychimites, et tous les Gégésiens, et ils habitèrent dans ce pays pendant de nombreux jours.

17 Et tandis qu'ils ne péchaient pas devant leur AHBA, ils prospérèrent, parce que l'AHBA, qui hait l'iniquité, était avec

eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judith 5:18 661 Judith 6:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais quand ils s'en allèrent du chemin qu'il leur avait fixé, ils furent détruits dans de nombreuses batailles, et ils furent conduits captifs dans un pays qui n'était pas à eux, et le temple de leur AHBA fut jeté à terre, et leurs villes furent prises par les ennemis.

Mais maintenant ils sont retournés à leur AHBA, et ils sont montés des lieux où ils ont été dispersés, et ont possédé

YaRaWaShaLaM, où est leur sanctuaire, et qui sont assis dans le pays des collines, car il était désolé.

Maintenant donc, mon souverain et gouverneur, s'il y a une erreur contre ce peuple, et qu'ils pèchent contre leur AHBA, considérons-nous

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

que ce sera leur ruine, et montons, et nous les vaincras.

Mais s'il n'y a pas d'iniquité dans leur nation, que mon souverain passe maintenant, de peur que leur Sauveur ne les défende, et que leur AHBA soit pour eux,

et nous devenons un opprobre devant le monde entier.

Et quand Achior eut achevé ces paroles, tout le peuple qui se tenait autour de la tente murmura, et les chefs d'Holofernes, et tous ceux qui habitaient au bord de la mer et à Moab, dirent qu'il devait le tuer.

Car, disent-ils, nous n'aurons pas peur de la face des enfants de YaShaRa'AhLa La (y'shra'l): car, voici, c'est un peuple qui n'a pas

force ni puissance pour une bataille forte

Maintenant, souverain Holofernes, nous monterons, et ils seront une proie pour être dévorés de toute ton armée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Lorsque le tumulte des hommes qui étaient autour du sanhédrin eut cessé, Holoferne, chef de l'armée d'Assur, dit à Achior et à tous les Moabites, devant toute la troupe des autres nations:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et qui es-tu, Achior, et les gens d'Éphraïm, qui as-tu prophétisé contre nous comme aujourd'hui, et qui a dit que nous ne devrions pas faire la guerre au peuple de Ya-Shara'AhLa, parce que leur AHBA les défendra? Et qui est AHBA

Mais Nabuchodonosor?

3 Il enverra sa puissance, et les détruira de la face de la terre, et leur AHBA ne les délivrera pas; mais nous, ses serviteurs, nous les détruirons comme un seul homme, car ils ne sont pas capables de soutenir la puissance de nos chevaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Car avec eux nous les foulerons sous les pieds, et leurs montagnes seront enivrées de leur sang, et leurs champs seront remplis de leurs cadavres, et leurs pas ne pourront pas se tenir devant nous, car ils périront entièrement, dit le roi Nabuchodonosor, souverain de toute la terre; car il dit: Aucune de mes paroles ne sera en vain.

5 Et toi, Achior, un valet d'Ammon, qui a prononcé ces paroles au jour de ton iniquité, tu ne verras plus ma face depuis ce jour, jusqu'à ce que je me venge de cette nation qui est sortie d'Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et l'épée de mon armée, et la multitude de ceux qui me servent, passeront par tes côtés, et tu tomberas au milieu de leurs morts, quand je reviendrai.

7 Mes serviteurs te ramèneront dans le pays de la montagne, et te placeront dans l'une des villes des passages.

8 Et tu ne périras point, jusqu'à ce que tu sois détruit avec eux.

9 Et si tu te persuades dans ta pensée qu'ils seront pris, que ton visage ne tombe point; je l'ai dit, et aucune de mes paroles ne sera en vain.

10 Alors Holoferne commanda à ses serviteurs, qui attendaient dans sa tente, de prendre Achior, de l'amener à Béthulie, et de le livrer en

les mains des enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

11 Ses serviteurs le prirent, et le firent sortir du camp dans la plaine, et ils partirent du milieu de la plaine dans le pays de la montagne, et vinrent aux sources qui étaient sous Béthulie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et les hommes de la ville les virent, et ils prirent leurs armes, et sortirent de la ville au sommet de la colline; et tout homme qui se servait d'une fronde les empêcha de monter en jetant des pierres contre eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Cependant, ayant pris la tête de la colline, ils lièrent Achior, le jetèrent, le laissèrent au pied de la colline, et retournèrent à leur souverain.

14 Mais les Israélites descendirent de leur ville, vinrent à lui, le libèrent, l'amènèrent à Béthulie, et le présentèrent aux gouverneurs de la ville.

15 Ozias, fils de Micha, de la tribu de Siméon, Chabris, fils de Gothoniel, et Charmis, fils de Melchiel, étaient en ce temps-là.

16 Et ils convoquèrent tous les anciens de la ville, et toute leur jeunesse courut ensemble, et leurs femmes, à l'assemblée, et ils plaçaient Achior au milieu de tout leur peuple; et Ozias lui demanda ce qui avait été fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et il leur répondit et leur annonça les paroles du sanhédrin d'Holofernes, et toutes les paroles qu'il avait prononcées au milieu des princes d'Assur, et tout ce qu'Holofernes avait dit fièrement contre la maison de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.

18 Et le peuple tomba et se prosterna devant AHBA, et cria à AHBA, disant:

19 O Sauveur AHBA, du ciel, regarde leur orgueil, Et la pitié de notre nation, Et regarde la face de ceux qui sont sanctifiés jusqu'à toi aujourd'hui.

20 Alors ils consolèrent Achior, et le louèrent vivement.

21 Ozias l'emmena de l'assemblée dans sa maison, et il fit un festin aux anciens; et ils firent appel à l'AHBA de YaShaRa'Ahla, toute cette nuit-là pour secourir.

Judith 7:1 662 Judith 7:27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le lendemain, Holoferne commanda à toute son armée, et à tout son peuple qui était venu pour prendre sa part, d'enlever leur camp contre Bethulia, de prendre avant les ascensions de la montagne, et de faire la guerre contre les enfants de YaShaRa'AhLa.

2 En ce jour-là, leurs hommes forts ôtèrent leurs camps, et l'armée des hommes de guerre fut de cent soixante-dix mille hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

douze mille cavaliers, à côté des bagages, et d'autres hommes qui étaient au milieu d'eux, une très grande multitude.

3 Ils campèrent dans la vallée près de Béthulie, près de la fontaine, et ils s'étendirent en largeur sur Dothaïm jusqu'à Belmaïm, et en longueur depuis Béthulie jusqu'à Cynamon, qui est au-dessus d'Esdraelon.

4 Et les fils de Ya-Shara-Ahla-Wrâ, ayant vu la multitude d'entre eux, furent très troublés, et dirent:

Chacun à son prochain: Ces hommes lécheront la face de la terre, car ni les hautes montagnes, ni les vallées, ni les collines, ne peuvent porter leur poids.

5 Et chacun prit ses armes de guerre, et, ayant allumé des feux sur leurs tours, ils demeurèrent, et regardèrent tout.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Cette nuit-là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Mais le second jour, Holoferne fit sortir tous ses cavaliers aux yeux des fils de YaShaRa'Ahla.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

(y'shra'l) qui étaient à Bethulia,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et il regarda les passages jusqu'à la ville, et vint aux sources de leurs eaux, et les prit, et mit sur eux des garnisons d'hommes de guerre, et lui-même se retira vers son peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Alors tous les chefs des fils d'Ésaü, tous les gouverneurs du peuple de Moab et les chefs de la mer vinrent à lui, et dirent:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Que notre souverain entende maintenant une parole, afin qu'il n'y ait pas de renversement dans ton armée.

10 Car ce peuple des fils de YaShaRa'AhLa, n'a pas confiance en ses lances, mais en la hauteur des montagnes où ils habitent, parce qu'il n'est pas facile de monter au sommet de leurs montagnes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Maintenant, mon souverain, ne combattez pas contre eux dans le champ de bataille, et il n'y aura pas autant qu'un seul homme de votre peuple par-

C'est ça.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Demeurez dans votre camp, gardez tous les hommes de votre armée, et que vos serviteurs entrent entre leurs mains la source d'eau qui est: Suth du pied de la montagne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Car tous les habitants de Béthulie ont de là leur eau; ils auront soif de les faire mourir, et ils abandonneront leur ville, et nous et notre peuple monterons vers les sommets des montagnes qui sont proches, et camperont sur eux, pour veiller à ce que personne ne sorte de la ville.

14 Et ils seront consumés par le feu, eux et leurs femmes et leurs enfants; et avant que l'épée ne vienne contre eux, ils seront renversés dans les rues où ils habitent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Tu leur rendras ainsi une mauvaise récompense, parce qu'ils se rebellèrent, et ne rencontrèrent pas ta personne en paix. 16 Ces paroles furent agréables à Holofernes et à tous ses serviteurs, et il décida de faire ce qu'ils avaient dit. 17 Le camp des fils d'Ammon partit, et avec eux cinq mille Assyriens, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils campèrent dans la vallée, et ils prirent les eaux et les sources des eaux des fils de YaShaRa'AhLa

18 Les fils d'Ésaü montèrent avec les fils d'Ammon, et campèrent dans le pays de la montagne.

Ils envoyèrent quelques-uns vers le midi et vers l'orient, contre Ekrebel, qui est près de Chusi, qui est sur le torrent de Mochmur; et le reste de l'armée des Assyriens campa dans la plaine, et couvrit la face de tout le pays; et leurs tentes et leurs chariots furent campés à une très grande multitude.

19 Alors les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l crièrent au Sauveur, leur AHBA, parce que leur coeur échoua,

tous leurs ennemis les avaient balayés autour d'eux, et il n'y avait aucun moyen de s'échapper du milieu d'eux.

20 Et toute la troupe d'Assur resta autour d'eux, leurs hommes de pied, leurs chars et leurs cavaliers, quatre et trente jours, de sorte que tous leurs ustensiles d'eau manquèrent à tous les inhibiteurs de Béthulie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et les citernes furent vidées, et ils n'avaient pas d'eau pour boire leur comble pendant un jour; car ils leur donnèrent à boire par mesure.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 C'est pourquoi leurs petits-enfants étaient hors de leur coeur, et leurs femmes et leurs jeunes hommes s'évanouissaient de soif, et ils tombaient dans les rues de la ville et dans les passages des portes, et il n'y avait plus de force en eux.

23 Tout le peuple s'assembla à Ozias et aux chefs de la ville, jeunes gens, femmes et enfants, et cria d'une voix forte, et dit devant tous les anciens:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 AHBA, sois juge entre nous et toi, car tu nous as fait un grand mal, en ce que tu n'as pas demandé la paix des fils de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Assure-toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Car maintenant nous n'avons point de secoureur; mais AHBA nous a vendus entre leurs mains, afin que nous soyons jetés devant eux avec

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

soif et grande destruction.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Maintenant, appelez-les à vous, et livrez toute la ville pour le butin au peuple d'Holofernes et à toute son armée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Car il vaut mieux que nous leur fassions un butin, que de mourir de soif; car nous serons ses serviteurs, afin que nos âmes vivent, et que nous ne voyions pas la mort de nos enfants sous nos yeux, ni de nos femmes, ni de nos enfants mourir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judith 7:28 663 Judith 8:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nous rendons témoignage contre vous du ciel et de la terre, et de notre AHBA et Sauveur de nos pères, qui nous punissent selon nos péchés et les péchés de nos pères, afin qu'il ne fasse pas comme nous l'avons dit aujourd'hui.

Alors il y eut de grands pleurs avec un seul consentement au milieu de l'assemblée; et ils crièrent au Sauveur AHBA - d'une voix forte.

Alors Ozias leur dit: Frères, soyez de bon courage, endurons encore cinq jours, dans l'espace où le Sauveur notre AHBA

tourne sa miséricorde vers nous, car il ne nous abandonnera pas totalement.

Et si ces jours passent, et qu'il n'y ait pas d'aide pour nous, je ferai selon votre parole.

Il dispersa le peuple, chacun à sa charge; et ils allèrent aux murailles et aux tours de leur ville, et ils envoyèrent les femmes et les enfants dans leurs maisons, et ils furent amenés très bas dans la ville.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ce temps-là, Judith en entendit parler, qui était la fille de Merari, fils de Ox, fils de Joseph, fils d'Ozel, fils d'El-Cia, fils d'Ananias, fils de Guédéon, fils de Raphaïm, fils d'Acitho, fils d'Éliou, fils d'Éliab, fils de Nathanaël, fils de Samaël, fils de Salassadal, fils de YaShaRa'AhLa W.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et Manassé était son mari, de sa tribu et de sa famille, qui mourut dans la moisson d'orge.

3 Car, comme il se tenait en train de surveiller ceux qui liaient des gerbes dans les champs, la chaleur vint sur sa tête, et il tomba sur son lit, et mourut.

dans la ville de Bethulia, et on l'enterra avec ses pères dans les champs, entre Dothaïm et BAlam Oo.

4 Judith était donc veuve dans sa maison pendant trois ans et quatre mois.

5 Et elle lui fit une tente sur le dessus de sa maison, et elle mit sur ses reins un sac, et elle mit des vêtements pour sa veuve.

6 Et elle jeûna tout le temps de son veuvage, sauf les veilles des sabbats, et les sabbats, et les veilles des nouvelles lunes, et les nouvelles lunes, et les fêtes et les jours solennels de la maison de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.

7 Elle était aussi d'un beau visage, et très belle à voir; et son mari Manassé avait laissé son or, et de l'argent, et des serviteurs et des servantes, et du bétail, et des terres; et elle restait sur eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et il n'y avait personne qui lui ait donné une mauvaise parole, comme elle craignait beaucoup AHBA.

9 Et quand elle entendit les mauvaises paroles du peuple contre le gouverneur, ils s'évanouirent faute d'eau, car Judith avait entendu toutes les paroles qu'Ozias leur avait dites, et qu'il avait juré de livrer la ville aux Assyriens après cinq jours;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et elle envoya sa femme d'attente, qui avait le gouvernement de tout ce qu'elle avait, pour appeler Ozias, Chabris et Charmis, les anciens de la ville.

11 Et ils vinrent vers elle, et elle leur dit: Écoutez-moi maintenant, gouverneurs des habitants de Béthulie; car vos paroles que vous avez dites aujourd'hui devant le peuple ne sont pas justes, touchant ce serment que vous avez fait et prononcé entre AHBA et vous, et qui ont promis de livrer la ville à nos ennemis, à moins qu'en ces jours le Sauveur ne se retourne pour vous aider.

12 Et maintenant, qui êtes-vous qui avez tenté AHBA aujourd'hui, et qui êtes-vous au lieu d'AHBA parmi les enfants des hommes?

13 Et maintenant, essayez le Sauveur tout-puissant, mais vous ne saurez rien.

14 Car vous ne pouvez pas trouver la profondeur du cœur de l'homme, et vous ne pouvez pas non plus percevoir les choses qu'il pense; alors, comment pouvez-vous chercher AHBA, qui a fait toutes ces choses, et qui connaît son esprit, ou comprendre son dessein? Non, mes frères, ne provoquez pas le Sauveur notre AHBA à la colère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Car s'il ne veut pas nous aider en ces cinq jours, il a le pouvoir de nous défendre quand il veut, tous les jours, ou de nous détruire devant nos ennemis.

16 Ne liez pas les conseils du Sauveur, notre AHBA, car AHBA n'est pas comme l'homme, pour qu'il soit menacé, et il n'est pas non plus

en tant que fils de l'homme, afin qu'il soit vacillant.

17 Attendons donc le salut de lui, et appelons-le à nous aider, et il entendra notre voix, s'il lui plaît.

18 Car il n'y en eut plus à notre époque, et il n'y en a plus, en ces jours-ci, ni tribu, ni famille, ni peuple, ni ville parmi nous, qui adorent les baals faits de main, comme cela a été le cas auparavant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Car nos pères ont été donnés à l'épée et au butin, et ils ont eu une grande chute devant nos ennemis.

20 Mais nous ne connaissons personne d'autre, c'est pourquoi nous avons confiance qu'il ne nous méprisera pas, ni aucune de notre nation.

21 Car si on nous prend ainsi, toute la Judée sera détruite, et notre sanctuaire sera ruiné; et il en demandera la profanation à notre bouche.

22 Et le massacre de nos frères, et la captivité du pays, et la désolation de notre héritage, il tournera sur nos têtes parmi les nations, où que nous soyons dans la servitude; et nous serons un crime et un opprobre pour tous ceux qui nous possèdent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Car notre servitude ne nous sera point dirigée vers la faveur; mais le Sauveur, notre AHBA, la tournera en déshonneur.

24 Maintenant, frères, montrons un exemple à nos frères, parce que leur cœur dépend de nous, et que le sanctuaire, la maison et l'autel reposent sur nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judith 8:25 664 Judith 10:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Remercions en outre le Sauveur notre AHBA, qui nous juge, comme il a fait nos pères.

Souvenez-vous de ce qu'il a fait à Abraham, et comment il a essayé Isaac, et ce qui est arrivé à Jacob en Mésopotamie de Syrie,

quand il garda les brebis de Laban, son frère de mère.

Car il ne nous a pas éprouvés dans le feu, comme il les a fait, pour l'examen de leurs cœurs, et il n'a pas pris de vengeance sur nous; mais le Sauveur frappe ceux qui s'approchent de lui, pour les exhorter.

Ozias lui dit: Tu as parlé de tout ce que tu as dit avec un bon cœur, et il n'y a personne qui puisse gagner tes paroles; car ce n'est pas le premier jour où ta sagesse est manifestée, mais depuis le début de tes jours, tout le peuple a connu tes sous-vêtements.

debout, parce que la disposition de ton cœur est bonne.

Mais le peuple avait très soif, et il nous a forcés à leur faire ce que nous avons dit, et à prêter serment sur nous-mêmes, ce que nous ne briserons pas.

Prie maintenant pour nous, car tu es une femme pieuse, et le Sauveur nous enverra la pluie pour remplir nos citernes, et nous ne nous évanouirons plus.

Judith leur dit: Écoutez-moi, et je ferai quelque chose qui ira de génération en génération aux enfants de notre nation.

Vous resterez cette nuit à la porte, et je sortirai avec ma femme d'attente; et dans les jours que vous avez promis de livrer la ville à nos ennemis, le Sauveur visitera YaShaRa'AhLa Wy'shra'l par ma main.

Mais ne vous interrogez pas sur mon acte; car je ne vous le déclarerai pas, jusqu'à ce que les choses que je fais soient terminées.

Ozias et les princes lui dirent: Va en paix, et que le Sauveur soit devant toi, pour se venger de nos ennemis.

Ils retournèrent de la tente, et allèrent à leurs pupilles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judith tomba sur son visage, et mit de la cendre sur sa tête, et découvrit le sac avec lequel elle était vêtue; et vers le temps où l'encens de ce soir était offert à YaRaWaShaLaM, dans la maison du Sauveur, Judith cria d'une voix forte, et dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Ô Sauveur AHBA, de mon père Siméon, à qui tu as donné l'épée pour se venger des étrangers, qui a lâché la ceinture d'une servante pour la souiller, et découvert la cuisse à sa honte, et pollué sa virginité à son opprobre; car tu as dit: Ce n'est pas ainsi, et pourtant ils l'ont fait.

3 C'est pourquoi tu as donné à leurs chefs pour qu'ils soient tués, afin qu'ils teignent leur lit de sang, qu'ils soient trompés, et qu'ils frappent les serviteurs avec leurs souverains, et les souverains sur leurs trônes;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et ils ont donné à leurs femmes un butin, et à leurs filles des captifs, et tous leurs butins pour être divisés entre tes enfants, qui ont été émus de ton zèle, et qui ont abhorré la pollution de leur sang, et qui t'ont appelé à l'aide.

Écoute-moi aussi une veuve.

5 Car tu as fait non seulement ces choses, mais aussi les choses qui sont tombées avant, et qui ont suivi; tu as pensé aux choses qui sont maintenant et qui sont à venir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Oui, ce que tu as déterminé était prêt, et tu as dit: Voici, nous sommes ici; car toutes tes voies sont préparées, et tes jugements sont dans ta présience.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Car voici, les Assyriens sont multipliés par leur puissance; ils sont élevés par des chevaux et des hommes; ils se glorifient par la force de leurs hommes de pied; ils se confient en boucliers, lancent, s'inclinent et s'enflent, et ne savent pas que tu es le Sauveur qui brise les batailles; le Sauveur est ton nom.

8 Jetez leur force dans ta puissance, et faites descendre leur force dans ta colère; car ils ont prévu de souiller ton sanctuaire, et de polluer le tabernacle où repose ton nom glorieux, et de jeter par l'épée la corne de ton autel.

9 Voici leur orgueil, et envoyez ta colère sur leurs têtes; donnez entre mes mains, qui sont veuves, la puissance que j'ai contre vous.

Cervée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Frappe par la tromperie de mes lèvres le serviteur avec le prince, et le prince avec le serviteur; brise leur stature par la main d'une femme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Car ta puissance n'est ni dans la multitude ni dans la force des hommes forts; car tu es un AHBA des affligés, un serviteur des opprimés, un protecteur des faibles, un protecteur du forlorn, un sauveur de ceux qui sont sans espérance.

12 Je te prie, je te prie, ô AHBA, de mon père, et AHBA, de l'héritage de YaShaRa'AhLa,

Sauveur des cieux et de la terre, Créateur des eaux, Roi de toute créature, écoute ma prière.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et fais de ma parole et de ma tromperie leur plaie et leur rayure, qui ont voulu des choses cruelles contre ton alliance, et ta maison sanctifiée, et contre le sommet de Sion, et contre la maison de la possession de tes enfants.

14 Et fais reconnaître à toute nation et à toute tribu que tu es l'AHBA, de toute puissance et de toute puissance, et qu'il n'y a personne d'autre qui protège le peuple de YaShaRa'AhLa, mais toi.

10

Après cela, elle avait cessé de crier à l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), et avait fait une fin de toutes ces paroles.

2 Elle se leva là où elle était tombée, appela sa servante, et descendit dans la maison qu'elle demeura pendant le sabbat, et pendant ses jours de fête,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judith 10:3 665 Judith 11:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et elle sortit le sac qu'elle avait, et arracha les vêtements de son veuvage, et lava son corps avec de l'eau, et s'oignit d'une onguent précieuse, et elle tressa les cheveux de sa tête, et y mit un pneu, et elle revêtit ses vêtements d'allégresse, avec lesquels elle était vêtue pendant la vie de Manassé, son mari.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et elle prit des sandales sur ses pieds, et mit autour d'elle ses bracelets, ses chaînes, ses anneaux, ses boucles d'oreilles, et tous ses ornements, et se coucha courageusement, pour attirer les yeux de tous les hommes qui la verraient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et elle donna à sa servante une bouteille de vin, et une cruche d'huile, et elle remplit un sac de blé rôti, et des morceaux de figues, et de pain fin; et elle plié toutes ces choses ensemble, et les mit sur elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Charmis.

6 Ils allèrent à la porte de la ville de Béthulie, et ils trouvèrent là Ozias et les anciens de la ville, Chabris et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et quand ils la virent, que son visage fut changé, et ses vêtements changés, ils s'interrogèrent sur sa beauté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

grand, et lui dit à elle.

8 L'AHBA, l'AHBA, de nos pères, te donne grâce, et accomplis tes entrailles à la gloire des enfants des

YaShaRa'AhLa La (y'shra'l), et à l'exaltation de YaRaWaShaLaM. Puis ils adoraient AHBA.

9 Et elle leur dit: Commandez que les portes de la ville soient ouvertes à moi, afin que je sorte pour accomplir les choses dont vous avez parlé avec moi. Et ils commandèrent aux jeunes gens d'ouvrir à elle, comme elle l'avait dit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et quand ils eurent agi ainsi, Judith sortit, elle et sa servante avec elle; et les hommes de la ville s'occupèrent d'elle, jusqu'à ce qu'elle fût descendue de la montagne, et jusqu'à ce qu'elle eût traversé la vallée, et qu'elle ne pouvait plus la voir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et ils allèrent tout droit dans la vallée; et la première veille des Assyriens la rencontra,

12 Et elle la prit, et lui demanda: De quel peuple es-tu? Et d'où viens-tu? Et où vas-tu? Elle dit: Je suis une femme des Hébreux, et je me suis enfuie d'eux; car ils te seront donnés pour être consumés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et je viens devant Holofernes, chef de votre armée, pour annoncer des paroles de vérité; et je lui montrerai un chemin, par lequel il ira, et gagnera tout le pays montagneux, sans perdre le corps ni la vie de l'un de ses hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et quand les hommes entendirent ses paroles, et virent son visage, ils s'interrogèrent beaucoup sur sa beauté, et lui dirent:

15 Tu as sauvé ta vie, en ce que tu t'es empressé de descendre devant notre souverain; maintenant, viens à sa tente, et quelques-uns d'entre nous te conduiront, jusqu'à ce qu'ils te livrent à ses mains.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est bien toi.

16 Et quand tu te tiendras devant lui, n'aie pas peur dans ton coeur, mais montre-lui selon ta parole, et il s'en prendra à lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et ils choisirent parmi eux cent hommes pour l'accompagner, elle et sa servante; et ils l'emmenèrent dans la tente d'Holofernes.

18 Et il y eut une enceinte dans tout le camp; car sa venue fut bruyante au milieu des tentes, et elles s'approchèrent d'elle, comme

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Elle se tenait sans la tente d'Holofernes, jusqu'à ce qu'on lui parle d'elle.

19 Et ils s'interrogeaient sur sa beauté, et admiraient les fils de YaShaRa'Ahla, à cause d'elle, et chacun disait à son prochain: Qui mépriserait ce peuple, qui avait parmi eux de telles femmes? Certes, il n'est pas bon qu'un seul d'entre eux reste qui soit laissé aller pourrait tromper toute la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et ceux qui étaient près d'Holofernes sortirent, et tous ses serviteurs, et ils l'amènèrent dans la tente. 21 Or Holofernes se reposa sur son lit sous une canopée, tissée de pourpre et d'or,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

des émeraudes et des pierres précieuses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Ils l'en firent part, et il sortit devant sa tente, avec des lampes d'argent qui marchaient devant lui.

23 Et quand Judith fut venue devant lui et devant ses serviteurs, ils s'émerveillèrent tous de la beauté de son visage; et elle tomba sur son visage, et lui révérendit; et ses serviteurs l'emmenèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors Holoferne lui dit: Femme, sois de bonne consolation, ne crains pas dans ton coeur; car je n'ai jamais fait de mal à quiconque voulait servir Nabu-chodonosor, roi de toute la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Or, si ton peuple qui habite dans les montagnes n'avait pas mis la lumière par moi, je n'aurais pas levé ma lance contre eux; mais ils ont fait ces choses à eux-mêmes.

3 Mais maintenant dis-moi pourquoi tu t'es enfui d'eux, et tu es venu à nous; car tu es venu pour être sauvé; sois de bonne consolation, tu vivras cette nuit, et au-delà.

4 Car nul ne te fera de mal, mais il te fera du bien, comme ils font les serviteurs du roi Nabuchodonosor, mon souverain.

5 Et Judith lui dit: Reçois les paroles de ton serviteur, et fais parler ta servante en ta présence, et je ne ferai aucun mensonge à mon souverain cette nuit.

6 Et si tu obéis aux paroles de ta servante, AHBA apportera la chose à tes côtés, et mon souverain

ne manque pas à ses desseins.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judith 11:7 666 Judith 12:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Comme Nabuchodonosor, roi de toute la terre, est vivant, et comme sa puissance est vivante, qui t'a envoyé pour la subsistance de toute chose vivante; car non seulement les hommes le serviront par toi, mais aussi les bêtes des champs, le bétail et les oiseaux des airs, vivront par ta puissance sous Nabuchodonosor et toute sa maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Car nous avons entendu parler de ta sagesse et de ta politique, et il est rapporté sur toute la terre que tu n'es excellent que dans tout le royaume, et puissant dans la connaissance, et merveilleux dans les exploits de la guerre.

9 Quant à l'affaire qu'Achior a dite dans ton sanhédrin, nous avons entendu ses paroles; car les hommes de Béthulie l'ont sauvé, et il leur a annoncé tout ce qu'il t'avait dit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 C'est pourquoi, souverain et gouverneur, ne respecte pas sa parole; mais pose-la dans ton coeur, car elle est vraie, car notre nation ne sera pas

punis, ni l'épée ne peut l'emporter contre eux, sauf qu'ils pèchent contre leur AHBA.

11 Et maintenant, que mon souverain ne soit pas vaincu et qu'il ne soit pas frustré de son dessein, la mort est tombée sur eux, et leur péché les a dépassés, avec lequel ils provoqueront leur AHBA à la colère quand ils feront ce qui n'est pas digne d'être fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Car leurs vivres leur manquent, et toute leur eau est faible, et ils ont décidé de mettre la main sur leur bétail, et ils ont voulu consommer toutes ces choses, qu'AHBA leur a interdit de manger par ses lois.

13 Et sont résolus à dépenser les prémices des dixièmes de vin et d'huile, qu'ils avaient sanctifiés, et réservés pour les sacrificateurs qui servent à YaRaWaShaLaM d'après le visage de notre AHBA d'où il n'est permis à aucun peuple de toucher de leurs mains.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Car ils ont envoyé quelques-uns à YaRaWaShaLaM, parce que ceux qui habitent là ont fait de même, pour leur apporter une licence du Sénat.

15 Et quand ils leur feront dire, ils le feront aussitôt, et ils te seront donnés pour être détruits le même jour.

16 C'est pourquoi moi, ta servante, sachant tout cela, je me suis enfuie de leur présence; et AHBA m'a envoyé pour travailler avec toi, où toute la terre sera étonnée, et quiconque l'entendra.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Car ton serviteur est religieux, et il sert l'AHBA des cieux jour et nuit; maintenant, mon souverain, je resterai avec toi, et ton serviteur sortira de nuit dans la vallée, et je prierai l'AHBA, et il me dira quand ils auront commis leurs péchés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

S'il te plaît.

18 Et je viendrai, et je te le montrerai; et tu sortiras avec toute ton armée, et il n'y aura aucun de ceux qui reviendront.

19 Et je te conduirai par le milieu de la Judée, jusqu'à ce que tu viennes devant YaRaWaShaLaM,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ton trône au milieu d'elle, et tu les conduiras comme des brebis qui n'ont point de berger, et un chien ne t'ouvrira pas la bouche; car ces choses m'ont été dites selon ma présience, et elles m'ont été annoncées, et je suis envoyé te le dire.

20 Alors ses paroles plurent à Holoferne et à tous ses serviteurs; et ils s'émerveillèrent de sa sagesse, et dirent: 21 Il n'y a pas une telle femme d'un bout à l'autre de la terre, tant pour la beauté de sa face que pour la sagesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

des mots.

22 Holofernes lui dit aussi: AHBA a bien fait de t'envoyer devant le peuple, afin que la force soit entre nos mains et que la destruction soit sur eux, qui tiennent à la légère mon souverain.

23 Et maintenant tu es beau dans ton visage, et plein d'esprit dans tes paroles; si tu fais ce que tu as dit à ton AHBA,

Et tu habiteras dans la maison du roi Nabuchodonosor, et tu seras connu par toute la terre.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il ordonna alors de la ramener là où son plat était mis, et de lui demander de préparer ses propres viandes, et de boire de son vin.

2 Et Judith dit: Je n'en mangerai pas, de peur qu'il n'y ait un crime; mais des dispositions seront prises pour moi des choses que j'ai

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

apporté.

Il s'agit d'un programme de recherche et d'innovation.

3 Alors Holoferne lui dit: Si tes provisions échouaient, comment te donnerions-nous pareillement? Car il n'y a personne avec nous de ta part.

4 Et Judith lui dit: Comme ton âme est vivante, mon souverain, ta servante ne dépensera pas les choses que j'ai,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sauvez par ma main les choses qu'il a déterminées.

5 Les serviteurs de Holoferne l'amènèrent dans la tente, et elle dorma jusqu'à minuit, et elle se leva vers la veille du matin.

6 Et envoyé à Holofernes, à l'exception de: Que mon souverain ordonne maintenant que ta servante aille à la prière.

7 Alors Holoferne commanda à sa garde de ne pas la rester; elle séjourna trois jours dans le camp, et sortit dans la nuit dans la vallée de Béthulie, et se lava dans une source d'eau près du camp.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et quand elle sortit, elle supplia le Sauveur AHBA, de YaShaRa'AhLa, de diriger son chemin vers l'éducation des enfants de son peuple.

9 Et elle vint pur, et resta dans la tente, jusqu'à ce qu'elle mange sa viande le soir.

10 Et le quatrième jour, Holoferne fit un festin à ses serviteurs seulement, et n'appela aucun des officiers au banquet.

11 Et il dit à Bagoas, l'eunuque, qui avait la charge de tout ce qu'il avait: Va maintenant, et persuade cette femme hébraïque qui est

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

avec toi, qu'elle vienne à nous, qu'elle mange et boive avec nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judith 12:12 667 Judith 13:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car voici, ce sera une honte pour notre personne, si nous laissons aller une telle femme, sans avoir eu sa compagnie; car si nous ne la tirons pas vers nous, elle nous ridiculisera pour nous mépriser.

Alors Bagoas sortit de la présence d'Holofernes, et vint vers elle, et il dit: Que cette belle femme ne craigne pas de venir auprès de mon souverain, d'être honorée devant lui, de boire du vin, d'être joyeuse avec nous et d'être aujourd'hui une des filles des Assyriens qui servent dans la maison de Nabuchodonosor.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Alors Judith lui dit: Qui suis-je maintenant, pour que je gagne mon souverain? Certainement tout ce qui lui plaît, je le ferai promptement, et ce sera ma joie jusqu'au jour de ma mort.

15 Et elle se leva, et se revêtit de ses vêtements et de toutes ses vêtements de femme, et sa servante s'en alla poser des peaux douces sur le sol pour elle contre Holofernes, qu'elle avait reçu de Bagoas pour son usage quotidien, afin de s'asseoir et de manger sur eux.

16 Lorsque Judith entra et s'assit, Holofernes eut le cœur rasé avec elle, et son esprit fut ému, et il désira beaucoup sa compagnie; car il attendit un temps pour la tromper, depuis le jour où il l'avait vue.

17 Alors Holoferne lui dit: Bois maintenant, et réjouis-toi avec nous.

18 Judith dit: Je vais boire maintenant, mon souverain, parce que ma vie est magnifiée en moi aujourd'hui plus que tous les jours depuis ma naissance.

19 Puis elle prit, mangea et buva devant lui ce que sa servante avait préparé.

20 Et Holoferne prit beaucoup de plaisir en elle, et but plus de vin qu'il n'en avait bu en un jour depuis sa naissance.

13

Le soir étant venu, ses serviteurs s'empressèrent de s'en aller, et Bagoas ferma sa tente, et il renvoya les serveurs de devant son souverain; et ils allèrent à leurs lits, car ils étaient tous las, parce que la fête avait été longue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Judith resta seul dans la tente, et Holoferne couché seul sur son lit; car il était rempli de vin.

3 Judith avait ordonné à sa servante de se tenir hors de sa chambre à coucher, et de l'attendre. Elle sortit, comme elle le faisait tous les jours; car elle dit qu'elle allait à ses prières, et elle parla à Bagoas selon le même dessein.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et tous sortirent, et il ne resta personne dans la chambre à coucher, ni petite ni grande; et Judith, debout près de son lit, dit en son cœur:

O Sauveur AHBA de toute puissance, regardez ce présent sur les œuvres de mes mains pour l'exaltation de YaRaWaShaLaM

C'est vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

contre nous.

5 Car maintenant est le temps d'aider ton héritage, et d'exécuter tes entrailles à la destruction des ennemis qui sont ressuscités

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et elle vint à la colonne du lit, qui était à la tête de Holofernes, et elle descendit de là sa faucion,

7 Et s'approcha de son lit, et prit les cheveux de sa tête, et dit: Fortifie-moi, Sauveur AHBA

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

YaShaRa'AhLa W' (y'shra'l), aujourd'hui.

8 Et elle frappa deux fois sur son cou de toute sa force, et lui ôta la tête.

9 Et il descendit son corps du lit, et tira la canopée des colonnes; et un an après qu'elle sortit, et donna Holofernes sa tête à sa servante.

10 Et elle le mit dans son sac de viande; et ils s'en allèrent ensemble, selon leur coutume, pour prier; et quand ils passèrent le camp, ils gravirent la vallée, montèrent la montagne de Béthulie, et arrivèrent aux portes de celle-ci.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Alors Judith dit de loin, aux gardes à la porte: Ouvrez, ouvrez maintenant la porte: AHBA, même notre AHBA, est avec nous, pour montrer son pouvoir encore à YaRaWaShaLaM, et ses forces contre l'ennemi, comme il l'a fait aujourd'hui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de la ville.

12 Et quand les gens de sa ville entendirent sa voix, ils se hâtèrent de descendre à la porte de leur ville, et ils appelèrent les anciens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et ils couraient tous ensemble, petits et grands, car il était étrange pour eux qu'elle fût venue; et ils ouvrirent la porte,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et ils les reçurent, et firent un feu pour une lumière, et se tint autour d'eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et elle leur dit à haute voix: Louez, louez AHBA, louez AHBA, je le dis, car il n'a pas ôté sa miséricorde à la maison de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, mais il a détruit nos ennemis par mes mains cette nuit.

15 Et elle prit la tête du sac, et la fit voir, et leur dit: Voici la tête d'Holofernes, chef de l'armée d'Assur, et voici la canopée dans laquelle il était couché dans son ivresse; et le Sauveur l'a frappé par la main d'une femme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Comme le Sauveur est vivant, qui m'a gardé dans ma voie d'aller, mon visage l'a trompé à sa destruction, et pourtant il n'a pas péché avec moi, pour m'affoler et m'effrayer.

17 Et tout le peuple fut merveilleusement étonné, et il se prosterna et se prosterna devant AHBA, et dit d'un seul cordon: Béni sois-tu, ô notre AHBA, qui n'a point amené aujourd'hui les ennemis de ton peuple.

18 Ozias lui dit: Ma fille, bénis es-tu de la plus haute AHBA, au-dessus de toutes les femmes sur la terre; et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

béni soit le Sauveur AHBA, qui a créé les cieux et la terre, qui t'a dirigé vers l'extermination de la tête du chef de nos ennemis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judith 13:19 668 Judith 15:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pour cela, ta confiance ne s'écartera pas du cœur des hommes, qui se souviennent de la puissance d'AHBA pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et AHBA, pour te louer à jamais, tourne ces choses vers toi, pour te rendre visite dans les bonnes choses, parce que tu n'as pas épargné ta vie pour l'affliction de notre nation, mais tu n'as pas vengé notre ruine, marchant droit devant notre AHBA. Et tout le peuple dit: Ainsi soit-il.

14

Alors Judith leur dit: Écoutez-moi maintenant, mes frères, et prenez cette tête, et accrochez-la sur le plus haut de vos murs.

2 Aussitôt que le matin apparaîtra, et que le soleil sortira sur la terre, prenez chacun ses armes, sortez de la ville tous les vaillants hommes, et mettez sur eux un chef, comme si vous descendiez dans les champs vers la veille des As - syriens; mais ne descendez pas.

3 Ils prendront leurs armes, ils entreront dans leur camp, ils relèveront les chefs de l'armée d'Assur, et ils courront à la tente d'Holofernes, mais ils ne le trouveront pas; et la crainte tombera sur eux, et ils fuiront devant ta face.

4 Et vous, et tous ceux qui habitent la côte de Ya-Shara'Ahla, les poursuivrez, et les renverserez comme ils vont.

5 Mais avant de faire ces choses, appelez-moi Achior l'Ammonite, afin qu'il voie et connaisse celui qui méprise la maison de

YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et qui nous l'a envoyé comme il était à sa mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et ils appelèrent Achior de la maison d'Ozias; et quand il fut venu, et qu'il vit la tête d'Holofernes dans une main d'homme dans l'assemblée du peuple, il tomba sur sa face, et son esprit échoua.

7 Mais après l'avoir récupéré, il tomba aux pieds de Judith, et la révérencea, et dit: Bénis-tu dans tous les tabernacles de Juda et dans toutes les nations, qui entendront ton nom, tu seras étonné.

8 Maintenant, dis-moi tout ce que tu as fait en ces jours-ci; et Judith lui rapporta au milieu du peuple tout ce qu'elle avait fait, depuis le jour où elle sortit jusqu'à cette heure-là, elle leur parla.

9 Et quand elle eut cessé de parler, le peuple cria d'une voix forte, et fit un bruit joyeux dans leur ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et quand Achior eut vu tout ce que l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, avait fait, il crut en l'AHBA. et circoncisit la chair de son prépuce, et il fut joint à la maison de YaShaRa'AhLa, jusqu'à ce jour.

11 Et dès que le matin se leva, ils pendèrent la tête d'Holofernes sur la muraille, et chacun prit ses armes, et ils allèrent par bandes jusqu'aux détroits de la montagne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Mais quand les Assyriens les virent, ils envoyèrent à leurs chefs, qui vinrent à leurs chefs, à leurs tribuns, et à chacun de leurs chefs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et ils vinrent à la tente d'Holofernes, et dirent à celui qui avait la charge de toutes ses choses: Réveillez-vous, notre souverain! car les esclaves ont été audacieux de descendre contre nous pour combattre, afin qu'ils soient entièrement détruits.

14 Alors il alla à Bagoas, et il frappa à l'entrée de la tente, car il pensait qu'il avait couché avec Judith. 15 Mais, parce qu'il n'y avait point de jument, il l'ouvrit, et entra dans la chambre de lit, et le trouva jeté sur lui.

le sol est mort, et sa tête lui a été enlevée.

16 C'est pourquoi il cria d'une voix forte, en pleurant, en soupirant, et en criant fort, et en déchirant ses vêtements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Après qu'il fut entré dans la tente où était logée Judith, et qu'il ne la trouva pas, il s'en alla vers le peuple, et s'écria:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Ces esclaves se sont livrés à la perfidie; une femme des Hébreux a fait honte à la maison du roi Nabu-chodonosor; car voici, Holofernes est couchée sur la terre sans tête.

19 Quand les chefs des Assyriens entendirent ces paroles, ils déchirèrent leurs manteaux et leurs pensées furent merveilleusement troublées, et il y eut un cri et un grand bruit dans tout le camp.

15

Et quand ceux qui étaient dans les tentes entendirent, ils furent étonnés de ce qui avait été fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et la crainte et le tremblement s'abattèrent sur eux, de sorte qu'il n'y avait point d'homme qui dût demeurer aux yeux de son prochain, mais qui se précipitait tous ensemble, ils s'enfuirent dans tous les chemins de la plaine et du pays de la montagne.

3 Et ceux qui campaient dans les montagnes autour de Béthulie s'enfuirent.

(y'shra'l), tous ceux qui étaient un guerrier parmi eux, se précipitèrent sur eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et Ozias envoya à Betomasthem, à Bebaï, à Chobaï, à Cola et à tous les côtes de YaShaRa'AhLa.

(y'shra'l), de ceux qui devraient dire les choses qui ont été faites, et que tous devraient se précipiter sur leurs ennemis pour les détruire.

5 Et quand les fils de YaShaRa'AhLa, ils l'entendirent, ils tombèrent tous sur eux avec un seul consentement, et les tuèrent à Chobaï; de même aussi ceux qui venaient de YaRaWaShaLaM, et de tout le pays de la montagne, (car les hommes leur avaient dit ce qui avait été fait dans le camp de leurs ennemis), et ceux qui étaient à Galaad et en Galilée, les poursuivirent par un grand massacre, jusqu'à ce qu'ils fussent passés à Damas et à ses frontières.

6 Et le reste qui habitait à Béthulie tomba sur le camp d'Assur, et les piller, et fut fort enrichi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et les fils de YaShaRa'AhLa, qui revenaient de la tuerie, avaient ce qui restait; et les lages et les villes, qui étaient dans les montagnes et dans la plaine, avaient beaucoup de butin; car la multitude était très grande.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judith 15:8 669 Judith 16:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Alors Joacim, le souverain sacrificateur, et les anciens des fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l qui habitaient à YaRaWaShaLaM

"WYY" vint voir les bonnes choses qu'AHBA avait rapportées à YaShaRa'AhLa "W" (y'shra'l), et de voir Ju- dith, et de la saluer.

9 Lorsqu'ils vinrent à elle, ils la bénirent d'une seule voix, et lui dirent: Tu es l'exaltation de YaRaWaShaLaM

Tu es la grande gloire de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), tu es la grande joie de notre nation.

10 Tu as fait toutes ces choses par ta main; tu as fait beaucoup de bien à YaShaRa'AhLa - Wy'shra'l, et AHBA

Et tout le peuple dit: Que tu sois béni du Tout-Puissant Sauveur pour toujours!

11 Et le peuple gâta le camp pendant trente jours; et ils donnèrent à Judith Holofernes sa tente, et toute son assiette, et ses lits, et ses vases, et toutes ses affaires; et elle la prit, et la mit sur sa mule, et prépara ses charrettes, et les mit sur elle.

12 Alors toutes les femmes de YaShaRa'AhLa, y'y'shra'l, coururent ensemble pour la voir, et la bénirent, et firent une danse entre

elle prit des branches dans sa main, et elle donna aussi aux femmes qui étaient avec elle.

13 Et on mit une guirlande d'oliviers sur elle et sur sa servante qui était avec elle, et elle alla devant tout le peuple dans la danse, et elle mena toutes les femmes; et tous les hommes de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l suivirent dans leurs armures des guirlandes et des chants dans leurs bouches.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16

Puis Judith a commencé à chanter cette action de grâces dans toute la YaShaRa'AhLa (y'shra'l), et tout le peuple a chanté après elle cette chanson de louange.

2 Et Judith dit: Commence à mon AHBA avec des timbres, chante à mon Sauveur avec des cymbales; accorde-lui un nouveau psaume; exalte-le, et invoque son nom.

3 Car AHBA rompt les batailles, car il m'a délivré du milieu des camps au milieu du peuple. ceux qui m'ont persécuté.

4 Assur sortit des montagnes du septentrion, et il vint avec dix mille hommes de son armée, la multitude dont les torrents avaient été arrêtés, et leurs cavaliers ont couvert les collines.

5 Il s'est vanté de brûler mes frontières, de tuer mes jeunes gens par l'épée, et d'écraser les enfants qui sucent contre la terre, et de faire de mes enfants un butin, et de mes vierges un butin.

6 Mais le Sauveur tout-puissant les a déçus par la main d'une femme.

7 Car le puissant ne tombait pas devant les jeunes gens, et les fils des Titans ne le frappaient pas, ni les grands géants ne s'attaquaient à lui; mais Judith, fille de Merari, l'affaiblit par la beauté de son visage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Car elle repoussa le vêtement de son veuvage pour l'exaltation de ceux qui étaient opprimés dans YaShaRa' AhLa

(y'shra'l), et oint son visage de pommade, et lia ses cheveux dans un pneu, et prit un vêtement de lin pour le tromper.

9 Ses sandales lui ravachèrent les yeux, sa beauté prit son esprit prisonnier, et le fauchion passa par son cou.

10 Les Perses s'ébranlèrent de son audace, et les Mèdes se moquèrent de sa rusticité.

11 Alors mon affligé cria de joie, et mes faibles crièrent à haute voix; mais ils furent étonnés; ceux-ci élevèrent leurs voix, mais ils furent renversés.

12 Les fils des filles les ont transpercés, et les ont blessés comme des enfants fugaces; ils ont péri par la bataille du Sauveur.

13 Je chanterai au Sauveur un cantique nouveau: O Sauveur, tu es grand et glorieux, merveilleux en force et invincible.

14 Que toutes les créatures te servent; car tu as parlé, et elles ont été faites, tu as envoyé ton esprit, et il les a créés, et il n'y a personne qui puisse résister à ta voix.

15 Car les montagnes se déplaceront de leurs fondements avec les eaux, Les rochers fondront comme de la cire devant toi; Mais tu es miséricordieux envers ceux qui te craignent.

16 Car tous les sacrifices sont trop peu pour que tu aies une agréable odeur, et toute la graisse ne suffit pas à ton holocauste; mais celui qui craint le Sauveur est grand en tout temps.

17 Malheur aux nations qui se lèvent contre ma famille! Le Sauveur Tout-Puissant se vengera d'elles au jour du jugement, en mettant le feu et les vers dans leur chair, et ils les sentiront, et pleureront éternellement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Dès qu'ils entrèrent dans YaRaWaShaLaM, ils adorèrent le Sauveur, et dès que le peuple fut purifié, ils offrirent leurs holocaustes, leurs offrandes gratuites et leurs dons.

19 Judith dévoua aussi toutes les choses d'Holofernes, que le peuple lui avait données, et donna au Sauveur la canopée qu'elle avait ôtée de sa chambre de lit.

20 Ainsi le peuple continua à festoyer à YaRaWaShaLaM.....en avant le sanctuaire pour l'espace de trois mois

et Judith resta avec eux.

21 Après ce temps, chacun retourna à son héritage, et Judith alla à Béthulie, et resta en sa possession, et fut en son temps honorable dans tout le pays.

22 Et beaucoup la désiraient, mais personne ne la connaissait tous les jours de sa vie, après que Manassés son mari fut mort, et il fut recueilli auprès de son peuple.

23 Mais elle s'enflamma de plus en plus en honneur, et elle devint vieille dans la maison de son mari, âgée de cent cinq ans, et elle fit libérer sa servante; et elle mourut à Béthulie; et on l'enterra dans la caverne de Manassé, son mari.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judith 16:24 670 Judith 16:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et la maison de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) se lamenta sept jours; et avant qu'elle meure, elle distribua ses biens à tous ceux qui étaient les plus proches de la famille à Manassés son mari, et à ceux qui étaient les plus proches de la famille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et il n'y eut personne qui fit plus peur aux enfants de YaShaRa'Ahla, au temps de Judith, ni longtemps après sa mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esther (grec) 10:4 671 Esther (grec) 13:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le reste des Chapitres du Livre d'Esther 10

PARTIE DU DIXIÈME CHAPITRE APRÈS LE GREEK

4 Et Mardocheus dit: AHBA a fait ces choses.

5 Car je me souviens d'un songe que j'ai vu au sujet de ces choses, et dont rien n'a échoué.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Une petite fontaine devint un fleuve, et il y eut de la lumière, et le soleil, et beaucoup d'eau: ce fleuve est Esther, que le roi a épousé, et a fait reine.

7 Et les deux dragons sont moi et Aman.

8 Et les nations étaient celles qui étaient rassemblées pour détruire le nom des Juifs.

9 Et ma nation, c'est YaShaRa'AhLa, qui a crié à AHBA, et qui a été sauvée; car le Sauveur a sauvé son peuple, et le Sauveur nous a délivrés de tous ces maux, et AHBA a fait des signes et de grandes merveilles, qui n'ont pas été faits parmi les nations.

10 C'est pourquoi il a fait deux sorts, l'un pour le peuple d'AHBA, et l'autre pour tous les païens.

11 Et ces deux sorts vinrent à l'heure, à l'heure et au jour du jugement, devant AHBA parmi toutes les nations.

12 Et AHBA se souvint de son peuple, et il justifia son héritage.

13 C'est pourquoi ces jours seront pour eux au mois d'Adar, le quatorzième et quinzième jour du même mois, avec un assemblage et une joie, et avec joie devant AHBA, selon les générations pour toujours parmi son peuple.

12 États-Unis d'Amérique 11

La quatrième année du règne de Ptolémée et Cléopâtre, Dosithée, qui disait être prêtre et Lévite, et Ptolémée, son fils, apportèrent cette épître de Phurim, qu'ils disaient la même, et que Lysimachus, fils de Ptolémée, qui était à YaRaWaShaLaM

"WY" l'avait interprété.

[PLACÉ DANS LA GRÈCE AVANT LA CHAP. 1.1 DE L'HEBREW]

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 La seconde année du règne d'Artexerxès, le grand, le premier jour du mois de Nisan, Mardocheus, fils de Jairus, fils de Semei, fils de Cisaï, de la tribu de Benjamin, eut un songe.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Qui était Juif, et qui habitait dans la ville de Susa, grand homme, servant dans le parvis du roi.

4 Il fut aussi l'un des captifs que Nabuchodonosor, roi de Babylone, transporta de YaRaWaShaLaM.

C'était son rêve avec Jeconias, roi de Judée.

5 Voici un bruit de tumulte, de tonnerre, de tremblements de terre, et de tumulte dans le pays.

6 Et voici, deux grands dragons sortirent prêts à combattre, et leur cri fut grand.

7 Et toutes les nations, à leur cri, étaient prêtes à combattre contre le peuple juste. 8 Et voici, un jour de ténèbres et d'obscurité, de tribulation et d'angoisse, d'affliction et de grand tollé, sur la terre. 9 Et toute la nation juste fut troublée, craignant leurs propres maux, et prête à périr.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et ils crièrent à AHBA, et sur leur cri, comme il était d'une petite fontaine, fut fait un grand déluge, même beaucoup d'eau.

11 La lumière et le soleil se levèrent, et les humbles furent élevés, et dévorés les glorieux.

12 Et quand Mardocheus, qui avait vu ce songe, et ce qu'avait voulu faire AHBA, fut éveillé, il porta ce songe à l'esprit, et, jusqu'à la nuit, il désirait le savoir.

12

Mardocheus prit son repos dans la cour avec Gabatha et Tharra, les deux eunuques du roi, et les gardiens du palais.

2 Et il entendit leurs desseins, et scruta leurs desseins, et apprit qu'ils étaient sur le point de mettre la main sur le roi Artexerxès; et ainsi il attesta le roi d'entre eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Le roi examina les deux eunuques, et, après quoi ils l'avaient confessé, ils furent étranglés.

4 Et le roi fit un récit de ces choses, et Mardocheus en écrivit aussi.

5 Le roi ordonna donc à Mardocheus de servir dans le parvis, et il le rétribua pour cela.

6 Howbeit Aman, fils d'Amadathus, l'Agagite, qui était en grand honneur avec le roi, chercha à harceler Mardocheus et son peuple à cause des deux eunuques du roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

[PLACÉ DANS LA GRÈCE APRÈS LA CHAP. 3.13 DE L'HEBREW]

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La copie des lettres était celle-ci: Le grand roi Artexerxès écrit ces choses aux princes et aux gouvernants qui sont sous lui de In-dia à l'Éthiopie dans cent sept vingt provinces.

2 Après que j'ai été souverain sur beaucoup de nations et que j'ai dominé sur le monde entier, je ne me suis pas élevé avec la présomption de mon autorité, mais je me suis toujours porté avec équité et douceur, et j'ai voulu régler mes sujets continuellement dans une vie tranquille, et rendre mon royaume paisible, et ouvert pour le passage aux plus hautes côtes, pour renouveler la paix, qui est désirée de tous les hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esther (grec) 13:3 672 Esther (grec) 14:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et quand j'ai demandé à mes conseillers comment cela pouvait se passer, Aman, qui excellait dans la sagesse parmi nous, et qui était approuvé pour sa volonté constante et sa fidélité constante, et qui avait l'honneur de la deuxième place dans le royaume,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Il nous a dit que dans toutes les nations du monde il y avait un peuple malveillant dispersé, qui avait des lois contraires à toutes les nations, et qui méprisait continuellement les commandements des rois, de sorte que l'union de nos royaumes, que nous avons honorablement voulu, ne peut aller de l'avant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Nous comprenons donc que ce peuple seul s'oppose continuellement à tous les hommes, en divergeant de la manière étrange de leurs lois et du mal qu'il a affecté à notre état, et qu'il fait tout le mal qu'il peut pour que notre royaume ne soit pas solidement établi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 C'est pourquoi nous avons ordonné que tous ceux qui vous sont signifiés par écrit par Aman, qui est ordonné sur les affaires, et qui est à côté de nous, tous, avec leurs femmes et leurs enfants, soient entièrement détruits par l'épée de leurs ennemis, sans toute miséricorde et miséricorde, le quatorzième jour du douzième mois d'Adar de cette année.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 afin qu'en un jour ils entrent dans le sépulcre avec violence, et qu'aujourd'hui nos affaires soient bien réglées, et sans trouble.

[PLACÉ DANS LA GRÈCE APRÈS LA CHAP. 4.17 DE L'HEBREW]

8 Alors Mardocheus songea à toutes les œuvres du Sauveur, et il lui fit sa prière,

9 En disant: Sauveur, Sauveur, le roi Tout-Puissant! Car le monde entier est en ta puissance, et si tu as été désigné pour sauver YaShaRa'Ahla

(y'shra'l), il n'y a pas d'homme qui puisse te gagner:

10 Car tu as fait le ciel et la terre, et toutes les merveilles sous le ciel.

11 Tu es Sauveur de toutes choses, et il n'y a personne qui puisse te résister, qui soit le Sauveur.

12 Tu sais tout, et tu sais, Sauveur, que ce n'était ni dans le mépris, ni dans l'orgueil, ni pour un désir de gloire, que je ne me prosternais pas devant Aman, orgueilleux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Car j'aurais pu me contenter de la bonne volonté pour le salut de YaShaRa'AhLa, pour embrasser la plante de ses pieds.

14 Mais j'ai fait cela, afin de ne pas préférer la gloire de l'homme à la gloire d'AHBA; je ne t'adorerai pas non plus, ô AHBA!

Je ne le ferai pas non plus avec fierté.

15 Et maintenant, sauveur AHBA et roi, épargnez votre peuple, car leurs yeux sont sur nous pour ne rien faire; oui, ils veulent détruire l'héritage qui est à vous depuis le commencement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Ne méprise pas la part que tu as délivrée d'Égypte pour toi-même.

17 Écoutez ma prière, et soyez miséricordieux à votre héritage; transformez notre chagrin en joie, afin que nous vivions, Sauveur, et louons ton nom; et ne détruisez pas les bouches de ceux qui te louent, Sauveur.

18 Et tout YaShaRa'AhLa Wy'shra'l cria de la même manière au Sauveur, parce que leur mort était avant

leurs yeux.

14

La reine Esther, dans la crainte de la mort, recourut aussi au Sauveur.

2 Et elle étendit son vêtement glorieux, et elle revêtit les vêtements d'angoisse et de deuil; et au lieu de précieux parfums, elle couvrit sa tête de cendre et de fumier, et elle humilia son corps, et elle remplit de ses cheveux déchirés tous les lieux de sa joie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et elle pria le Sauveur AHBA, de YaShaRa'AhLa, disant: Mon Sauveur, tu n'es que notre Roi; aide-moi, femme désolée, qui n'a point d'aide que toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Car mon danger est dans ma main.

5 Dès ma jeunesse, j'ai appris dans la tribu de ma famille, ô Sauveur, que tu as pris YaShaRa'Ahla, du milieu de tous les peuples, et de nos pères de tous leurs prédécesseurs, un héritage perpétuel, et que tu as accompli tout ce que tu leur as promis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et maintenant nous avons péché devant toi; c'est pourquoi tu nous as livrés entre les mains de nos ennemis,

7 Parce que nous adorions leurs baals, ô Sauveur, tu es juste.

8 Mais il ne les satisfait pas, que nous soyons en captivité amère; mais ils ont frappé les mains avec leurs idoles,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 afin qu'ils abolissent ce que tu as ordonné de ta bouche, qu'ils détruisent ton héritage, qu'ils arrêtent la bouche de ceux qui te louent, et qu'ils éteignent la gloire de ta maison et de ton autel,

10 Et ouvrez les bouches des nations pour faire la louange des idoles, et pour glorifier à jamais un roi charnel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Seigneur, ne donne pas ton sceptre à ceux qui ne sont rien, et qu'ils ne se moquent pas de notre chute; mais tourne-les sur eux-mêmes, et fais-le un exemple, qui a commencé cela contre nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tout le pouvoir.

12 Souviens-toi, Sauveur, fais-toi connaître au temps de notre affliction, et donne-moi de l'audace, Roi des nations, et Sauveur des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Donne-moi une parole éloquente dans ma bouche devant le lion; tourne son coeur pour haïr celui qui combat contre nous, afin qu'il y ait une fin pour lui et pour tous ceux qui lui ressemblent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Mais délivre-nous de ta main, et aide-moi ceux qui sont désolés, et qui n'ont point d'autre secours que toi. 15 Tu sais tout, Sauveur; tu sais que je hais la gloire des injustes, et que je hais la gloire des injustes.

lit de l'incirconcis, et de tous les païens.

16 Tu connais ma nécessité; car j'ai horreur du signe de mon haut domaine, qui est sur ma tête aux jours où je me suis montré, et que je l'ai horreur comme un chiffon menstruel, et que je ne le porte pas quand je suis seul.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esther (grec) 14:17 673 Esther (grec) 16:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et que ta servante n'a pas mangé à la table d'Aman, et que je n'ai pas beaucoup estimé le festin du roi, ni bu le vin des libations.

Ta servante n'avait pas non plus de joie depuis le jour où j'ai été amené ici, mais en toi, ô Sauveur AHBA, d'Abraham.

C'est vrai.

Ô puissant AHBA, par-dessus tout, entends la voix du forlorn, délivre-nous des mains des méchants, et délivre-moi des

Ma peur.

15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le troisième jour, lorsqu'elle eut achevé ses prières, elle jeta ses vêtements de deuil, et mit sur ses vêtements glorieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et étant glorieusement parée, après qu'elle eut appelé AHBA, qui est la bienveillance et le sauveur de toutes choses, elle prit deux servantes avec elle.

3 Et elle se pencha sur l'un, comme s'il s'agissait d'un vêtement; 4 et l'autre suivit, portant son train.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et elle était rugueuse par la perfection de sa beauté, et son visage était joyeux et très aimable; mais son coeur était dans l'angoisse par crainte.

6 Et ayant passé par toutes les portes, elle se présenta devant le roi, qui était assis sur son trône royal, et était vêtu de toutes ses robes de majesté, toutes étincelantes d'or et de pierres précieuses; et il était très affreux.

7 Et levant le visage qui brillait de majesté, il regarda très violemment sur elle; et la reine tomba, et fut pâle, et s'évanouit, et se prosterna sur la tête de la servante qui allait devant elle.

8 Alors AHBA changea l'esprit du roi en douceur, qui, dans une crainte, sauta de son trône, et la prit dans ses bras, jusqu'à ce qu'il fût

Elle revint à elle-même, la consola par des paroles pleines d'amour, et lui dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Esther, qu'est-ce qu'il y a? Je suis ton frère, sois de bonne humeur.

10 Tu ne mourras pas, si notre commandement est général: approchez-vous.

11 Et il retena son sceptre d'or, et le mit sur son cou, 12 et l'embrassa, et dit: Parle-moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et elle lui dit: Je t'ai vu, mon souverain, comme un ange d'AHBA, et mon coeur fut troublé par la crainte de ta majesté.

14 Car tu es merveilleux, souverain, et ton visage est rempli de grâce. 15 Et comme elle parlait, elle tomba pour cause de faiblesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Alors le roi fut troublé, et tous ses serviteurs la consola.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

[PLACÉ DANS LA GRÈCE APRÈS LA CHAP. 8.12 DE L'HEBREW]

Le grand roi Artexerxes aux princes et gouverneurs d'une centaine de sept-vingt provinces de l'Inde à l'Éthiopie, et à tous nos fidèles sujets, salutation.

2 Plus ils sont nombreux, plus ils sont honorés de la grande grâce de leurs bons princes, plus ils sont orgueilleux,

3 Et s'efforcer de ne pas blesser seulement nos sujets, mais de ne pas pouvoir supporter l'abondance, prenez en main pour pratiquer aussi contre ceux qui leur font du bien.

4 Et retirez non seulement la reconnaissance parmi les hommes, mais aussi les paroles glorieuses des gens impies, qui n'ont jamais été bons, ils pensent échapper à la justice d'AHBA, qui voit toutes choses et qui hait le mal.

5 Souvent aussi la parole juste de ceux qui sont mis en confiance pour gérer leurs affaires d'amis, a causé beaucoup qui sont en autorité

pour qu'ils participent au sang innocent, et qu'ils les aient enveloppés dans des alams sans remède.

7 Maintenant, vous pouvez voir ceci, comme nous l'avons déclaré, non pas tant par des histoires anciennes, que vous le pouvez, si vous cherchez ce qui a été mal fait de tard par la peste.

de ceux qui sont indignement placés en

de l'autorité.

8 Et nous devons prendre soin du temps à venir, afin que notre royaume soit calme et paisible pour tous les hommes, 9 en changeant nos desseins, et en jugeant toujours les choses qui sont évidentes avec plus d'égalité. 10 Car Aman, un Macédonien, fils d'Amadatha, étant en effet un étranger du sang perse, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

loin de notre bonté, et comme un étranger reçu de nous,

11 Nous avons jusqu'à présent obtenu la faveur que nous avons manifestée envers toute nation, comme il l'avait appelé notre père, et nous étions continuellement honorés du prochain envers le roi.

12 Mais lui, qui ne portait pas sa grande dignité, se mit en route pour nous priver de notre royaume et de notre vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Ayant par des tromperies multiples et rusées cherché à nous la destruction, ainsi que celle de Mardocheus, qui nous a sauvé la vie, et qui a continuellement acquis notre bien, comme aussi d'Esther irréprochable, qui participe à notre royaume, avec toute leur nation.

14 Car, par ces moyens, il pensait, nous trouvant sans amis, pour avoir traduit le royaume des Perses au Macedo,

Des niens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esther (Greek) 16:15 674 Esther (Greek) 16:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais nous trouvons que les Juifs, que ce méchant malheureux a livrés à la destruction totale, ne sont pas des malfaiteurs, mais vivent selon les lois les plus justes.

Et qu'ils soient des enfants des plus hauts et des plus puissants, vivant AHBA, qui a ordonné le royaume à nous et à notre

les progéniteurs de la manière la plus excellente.

C'est pourquoi vous ne ferez pas de bien de ne pas mettre en exécution les lettres qui vous ont été envoyées par Aman, fils d'Amadatha.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Car celui qui était l'ouvrier de ces choses, est pendu aux portes de Susa avec toute sa famille: AHBA, qui domine toutes choses, lui rend rapidement vengeance selon ses déserts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 C'est pourquoi vous publierez la copie de cette lettre en tous lieux, afin que les Juifs puissent vivre librement selon leurs propres lois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et vous les aiderez, afin que, le même jour, étant le treizième jour du douzième mois d'Adar, ils soient vengés sur eux, qui, au temps de leur affliction, se poseront sur eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Car le Tout-Puissant AHBA s'est tourné vers eux en joie, le jour où le peuple élu aurait péri.

22 C'est pourquoi vous célébrerez un grand jour parmi vos fêtes solennelles, avec tous les festins.

23 afin qu'il y ait de la sécurité pour nous et pour les Perses bien affectés, et pour ceux qui conspirent contre nous un mémorial de destruction.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 C'est pourquoi toute ville et tout pays, qui ne feront pas selon ces choses, seront détruits sans miséricorde par le feu et l'épée, et seront rendus non seulement insupportables pour les hommes, mais aussi très haineux pour les bêtes sauvages et les oiseaux pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sagesse 1:1 675 Sagesse 2:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Livre de la Sagesse ou la Sagesse de Salomon

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Aimez la justice, vous qui êtes juges de la terre: pensez au Sauveur avec un bon (cœur) et dans la simplicité du cœur, cherchez-le.

2 Car il sera trouvé de ceux qui ne le tentent pas, et il se montrera à ceux qui ne se méfient pas de lui.

séparé de l'AHBA : et sa puissance, quand elle est essayée, reprend l'imprudent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Car la sagesse d'une âme malveillante n'entrera pas, et n'habitera pas dans le corps soumis au péché.

5 Car l'esprit de discipline de QaDaSh va fuir la tromperie, et enlever des pensées qui sont sans intelligence, et ne pas rester quand l'injustice vient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Car la sagesse est un esprit d'amour, et elle n'acquiert pas un blasphémateur de ses paroles; car AHBA est témoin de ses reins, et un véritable détenteur de son coeur, et un auditeur de sa langue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Car l'Esprit du Sauveur remplit le monde, et ce qui contient toutes choses a la connaissance de la voix.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 C'est pourquoi celui qui dit des choses injustes ne peut être caché; et la vengeance, quand elle sera punie, ne passera pas par lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Car l'inquisition sera faite dans les conseils de l'impie; et le son de ses paroles viendra au Sauveur pour la manifestation de ses mauvaises actions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Car l'oreille de la jalousie entend tout; et le bruit des murmures n'est pas caché.

11 Méfiez-vous donc des murmures qui ne sont pas rentables, et gardez votre langue de l'envahissement; car il n'y a pas de parole si secrète qui ne marchera point, et la bouche qui se prosterne tue l'âme.

12 Ne cherchez pas la mort dans l'égarement de votre vie, et ne tirez pas sur vous-mêmes la destruction par les oeuvres de vos mains.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Car AHBA n'a pas fait la mort, et il n'a point de plaisir à détruire les vivants.

14 Car il a créé toutes choses, afin qu'ils aient leur être; et les générations du monde ont été en bonne santé, et il n'y a en eux ni poï-fils de la destruction, ni royaume de la mort sur la terre.

15 Car la justice est immortel.

16 Mais les impies, avec leurs oeuvres et leurs paroles, l'appelèrent; car lorsqu'ils pensaient en avoir leur ami, ils consumèrent pour rien, et firent alliance avec lui, parce qu'ils étaient dignes de participer à cela.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car les impies ont dit, raisonnant avec eux-mêmes, mais non avec droiture: Notre vie est courte et pénible, et dans la mort d'un homme il n'y a pas de rem - edy; et personne n'était connu pour être revenu du tombeau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Car nous naissons dans toute aventure, et nous serons dans l'au-delà comme si nous n'avions jamais été; car le souffle dans nos narines est comme de la fumée, et une petite étincelle dans le mouvement de notre cœur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Qui s'éteint, notre corps se transformera en cendre, et notre esprit disparaîtra comme l'air doux,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et notre nom sera oublié dans le temps, et personne n'aura nos œuvres en mémoire, et notre vie passera comme la trace d'une nuée, et sera dispersée comme une brume, qui est chassée par les rayons du soleil, et vaincue par la chaleur de celle-ci.

5 Car notre temps est une ombre qui passe; et après notre fin, il n'y a pas de retour; car elle est scellée, de sorte que personne ne revient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Venez donc, profitons des bonnes choses qui sont présentes, et employons rapidement les créatures comme dans la jeunesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Remplissons-nous de vin et d'onguents coûteux, et qu'aucune fleur du printemps ne passe près de nous.

8 couronneons-nous de rosiers, avant qu'ils ne s'affaiblissent.

9 Qu'aucun d'entre nous n'aille sans sa part de notre volupté; laissons en tout lieu des signes de notre joie; car c'est là notre point de vue, et c'est ici notre lot.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Opprimons le pauvre juste, n'épargnons pas la veuve, et ne vénérions pas les cheveux gris anciens des vieillards.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Que notre force soit la loi de la justice, car ce qui est faible ne vaut rien.

12 Plongons donc dans l'attente des justes, parce qu'il n'est pas pour notre tour, et qu'il est pur, contrairement à nos actions; il nous couvre de notre offense à la loi, et s'oppose à notre infamie les transgressions de notre éducation.

13 Il professe d'avoir la connaissance d'AHBA, et il se dit enfant du Sauveur.

14 Il a été fait pour reprendre nos pensées.

15 Il est dur pour nous de voir; car sa vie n'est pas comme les autres hommes, ses voies sont d'une autre manière.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Nous sommes estimés de lui comme des contrefaçons; il s'abstient de nos voies comme de la souillure; il prononce la fin du juste pour être béni, et il se glorifie qu'AHBA est son père.

17 Voyons si ses paroles sont vraies, et prouvons ce qui arrivera à la fin de lui.

18 Car si l'homme juste est fils d'AHBA, il l'aidera, et le délivrera de la main de ses ennemis.

Sagesse 2:19 676 Sagesse 4:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Examinons - le avec bienveillance et torture, afin de connaître sa douceur et de prouver sa patience.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Condamnons-le par une mort honteuse, car il sera respecté par ses propres paroles.

21 Ils imaginèrent de telles choses, et ils furent trompés; car leur méchanceté les a aveuglés.

22 Quant aux mystères d'AHBA, ils ne les connaissaient pas; ni ils n'espéraient pour le salaire de la justice, ni ils ne discernaient un ré-

pour des âmes irréprochables.

23 Car AHBA a créé l'homme pour qu'il soit immortel, et l'a fait être une image de sa propre éternité.

24 Mais par l'envie du diable vint la mort dans le monde, et ceux qui tiennent son côté la trouvent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

Mais les âmes des justes sont dans la main d'AHBA, et il n'y aura pas de tourment les toucher.

2 Aux yeux des imprudents, ils semblaient mourir; et leur départ est pris pour la misère,

3 Et ils partiront de nous pour être une destruction totale; mais ils sont en paix.

4 Car bien qu'ils soient punis aux yeux des hommes, leur espérance est pleine d'immortalité.

5 Et ayant été un peu châtiés, ils seront grandement récompensés; car AHBA les a prouvés, et les a trouvés dignes de lui-même.

6 Il les a éprouvés comme de l'or dans la fournaise, et il les a reçus en holocauste.

7 Et au temps de leur visite, ils brilleront, et courront comme des étincelles parmi les chaumes.

8 Ils jugeront les nations, Ils domineront le peuple, Et leur Sauveur régnera éternellement.

9 Ceux qui placent leur confiance en lui comprendront la vérité, et ceux qui sont fidèles dans l'amour demeureront

avec lui; car la grâce et la miséricorde sont pour ses saints, et il s'occupe de ses élus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais les impies seront punis selon leurs propres imaginations, qui ont négligé les justes, et abandonné le Sauveur. Car quiconque méprise la sagesse et nourrit, il est malheureux, et leur espérance est vaine, leur travail infructueux, et leurs œuvres non rentables.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Leurs femmes sont insensées, et leurs enfants sont méchants.

13 Leur descendance est maudite; c'est pourquoi bénie est la stérile qui n'est pas souillée, qui n'a pas connu le lit pécheur; elle aura du fruit dans la visitation des âmes.

14 Et béni est l'eunuque, qui, de ses mains, n'a point commis d'iniquité, et qui n'a pas imaginé des choses mauvaises contre AHBA.

à lui sera donné le don spécial de la foi, et un héritage dans le temple du Sauveur plus agréable à son esprit.

15 Car le fruit du bon travail est glorieux; et la racine de la sagesse ne tombera jamais.

16 Quant aux enfants des adultères, ils ne viendront pas à leur perfection, et la semence d'un lit injuste sera arrachée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Car bien qu'ils vivent longtemps, ils ne seront pas considérés, et leur dernier âge sera sans honneur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Ou, s'ils meurent rapidement, ils n'ont aucune espérance, ni consolation au jour de l'épreuve.

19 Car la fin de la génération injuste est horrible.

Mieux vaut qu'il n'y ait pas d'enfants, et qu'il n'y ait pas de vertu; car son mémorial est immortel, parce qu'il est connu d'AHBA et d'hommes.

2 Lorsqu'il est présent, les hommes en prennent l'exemple, et lorsqu'il est parti, ils le désirent; il porte une couronne, et triomphe pour toujours, il a obtenu la victoire, s'efforçant d'obtenir des récompenses non souillées.

3 Mais la couvée qui se multiplie de l'impie ne prospérera pas, ni ne s'enracinera profondément dans les bâtards, ni ne posera de fondements solides.

4 Car s'ils s'épanouissent dans des branches pendant un certain temps, mais qu'ils ne restent pas en dernier, ils seront secoués par le vent, et ils seront arrachés par la force des vents.

5 Les branches imparfaites seront brisées, leur fruit sera inutile, et il n'est pas mûr pour manger; oui, elles ne seront plus à la hauteur de rien.

6 Car les enfants engendrés de lits illégaux sont témoins de la méchanceté contre leurs parents dans leur épreuve. 7 Mais bien que les justes soient empêchés par la mort, il sera en repos.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Car l'âge honorable n'est pas celui qui dure longtemps, ni celui qui est mesuré par le nombre d'années.

9 Mais la sagesse est le poil gris pour les hommes, et une vie sans tache est vieillesse.

10 Il plut à AHBA, et il fut aimé de lui, de sorte qu'il fut traduit pour vivre parmi les pécheurs.

11 On l'enleva promptement, de peur que la méchanceté ne change son intelligence, ou qu'elle ne trompe son âme.

12 Car l'envoûtement de la méchanceté obscurcit les choses qui sont honnêtes, et l'égarément de la concupiscence sape l'esprit simple.

13 Et étant rendu parfait en peu de temps, il s'accomplit longtemps.

14 Car son âme a plu au Sauveur; c'est pourquoi il s'est empressé de l'ôter du milieu des méchants.

15 C'est ainsi que le peuple vit, et ne l'entendit point, et qu'il n'avait point mis cela dans leur esprit, que sa grâce et sa miséricorde sont avec ses saints, et qu'il a égard à son élu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sagesse 4:16 677 Sagesse 6:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi les justes qui sont morts condamneront les impies qui vivent, et la jeunesse qui est bientôt perfectionnée les nombreuses années et la vieillesse des injustes.

Car ils verront la fin des sages, et ils ne comprendront pas ce qu'AHBA a décrété de lui dans son conseil, et dans quelle fin

Le Sauveur l'a mis en sécurité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Ils le verront, et ils le mépriseront; mais AHBA les rit pour les mépriser; et ils seront ensuite une vile carcasse, et un repaire parmi les morts pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Car il les renversera, et les jettera à la tête, afin qu'ils soient sans voix; et il les secouera de la base, et ils seront entièrement ruinés, et dans la tristesse; et leur souvenir périra.

20 Et lorsqu'ils jetteront les comptes de leurs péchés, ils viendront avec crainte; et leurs iniquités les convaincront devant eux.

5

Alors le juste se tiendra dans une grande hardiesse devant la face de ceux qui l'ont affligé, et ne rendra pas compte de son travail.

2 Lorsqu'ils le verront, ils seront troublés par une terrible crainte, et stupéfaits de l'étrangeté de son salut, au-delà de tout ce qu'ils cherchaient.

3 Et ils se repentiront et gémiront pour l'angoisse de l'esprit, ils diront en eux-mêmes: C'était celui que nous avions parfois en dérision, et un proverbe d'opprobre.

4 Nous, les insensés, avons rendu compte de sa folie et de sa fin sans honneur.

5 Comment est-il dénombré parmi les fils d'AHBA, et son sort est parmi les saints?

6 C'est pourquoi nous avons erré du chemin de la vérité, et la lumière de la justice ne nous a pas resplendu, et le soleil de la justice ne s'est pas levé sur nous.

7 Nous nous lassions dans la voie de la méchanceté et de la destruction; oui, nous sommes passés par les déserts, là où il n'y avait aucun chemin; mais quant à la voie du Sauveur, nous ne l'avons pas connue.

8 Qu'est-ce que l'orgueil a fait de nous, ou quel bien nous a apporté la richesse de notre orgueil?

9 Toutes ces choses sont passées comme une ombre, et comme un poteau qui se hâte;

10 Et comme un navire qui passe au-dessus des flots de l'eau, qui, lorsqu'il est passé, ne peut trouver sa trace, ni le chemin de la quille dans les flots;

11 Ou comme lorsqu'un oiseau a volé dans les airs, il n'y a pas de signe de son chemin à trouver, mais l'air léger étant battu par le coup de ses ailes et séparé par le bruit violent et le mouvement d'eux, est passé, et il n'y a ensuite aucun signe où elle est allée trouver;

12 Ou comme lorsqu'une flèche est tirée sur une marque, elle sépare l'air, qui se ressaisit aussitôt, afin qu'un homme ne sache pas où elle est passée.

13 De même, dès que nous sommes nés, nous avons commencé à tirer jusqu'à notre fin, et nous n'avons eu aucun signe de vertu pour montrer, mais nous avons été confondus dans notre propre méchanceté.

14 Car l'espérance de l'impie est comme la poussière qui est soufflée par le vent, Comme une fine mousse qui est chassée par la tempête, Comme la fumée qui est dispersée ici et là avec une tempête, Et qui passe comme le souvenir d'un invité qui ne tarde qu'un jour.

15 Mais les justes vivent pour toujours; leur récompense est aussi avec le Sauveur, et leur soin est avec le Très-Haut.

16 C'est pourquoi ils recevront un royaume glorieux, et une belle couronne de la main du Sauveur; car il les couvrira de sa main droite, et il les protégera de son bras.

17 Il lui prendra sa jalousie pour l'armure complète, et il fera de la créature son arme pour la vengeance de ses ennemis.

18 Il mettra la justice comme un pectoral, et le vrai jugement au lieu d'un casque.

19 Il prendra la sainteté pour bouclier invincible.

20 Il aiguisera sa colère ardente pour l'épée, et le monde combattra avec lui contre les imprudents. 21 Alors le tonnerre s'en aillent, et qu'il parte des nuées, comme d'un arc bien tiré.

doivent-ils voler jusqu'à la marque.

22 Et les pierres de grêle pleines de colère seront jetées comme d'un arc de pierre, et l'eau de la mer sera furieuse contre eux, et les inondations les noieront cruellement.

23 Oui, un vent puissant s'élèvera contre eux, et comme une tempête les fera sauter; ainsi l'iniquité détruira toute la terre, et les mauvaises actions renverseront les trônes des puissants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Écoutez donc, rois, et comprenez; apprenez, vous qui êtes juges des extrémités de la terre.

2 Prêtez l'oreille, vous qui dirigez le peuple, et glorifiez-vous dans la multitude des nations.

3 Car la puissance vous est donnée du Sauveur, et la souveraineté du Très-Haut, qui éprouvera vos oeuvres,

Cherche tes conseils.

4 Parce que, étant ministres de son royaume, vous n'avez point jugé correctement, ni observé la loi, ni marché selon le conseil d'AHBA.

5 Horrible et rapide, il viendra sur vous, car un jugement aigu sera pour ceux qui sont dans les hauts lieux.

6 Car bientôt la miséricorde pardonnera aux méchants; mais les hommes puissants seront tourmentés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sagesse 6:7 678 Sagesse 7:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Car celui qui est Sauveur sur tous ne craindra personne, et il ne se tiendra pas en crainte de la grandeur d'aucun homme; car il a fait le petit et le grand, et il prend soin de tous.

8 Mais une rude épreuve viendra sur les puissants.

9 A vous donc, rois, je vous parle, afin que vous appreniez la sagesse, et que vous ne tombiez pas.

10 Car ceux qui gardent la sainteté seront jugés par QaDaSh, et ceux qui ont appris de telles choses trouveront quoi pour un-

Tu sais quoi?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 C'est pourquoi mettez votre affection sur mes paroles; cherchez-les, et vous serez instruits.

12 La sagesse est glorieuse, et elle ne s'est jamais fanée; oui, elle est facilement vue de ceux qui l'aiment, et trouvée de ceux qui la cherchent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Elle empêche ceux qui la désirent, en se faisant connaître d'abord à eux.

14 Celui qui la recherche tôt n'aura pas de grand travail, car il la trouvera assise à ses portes.

15 C'est pourquoi penser en elle est la perfection de la sagesse; et celui qui veille sur elle sera promptement sans souci.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Car elle va chercher ceux qui sont dignes d'elle, elle se montre favorable à eux dans les voies, et elle les rencontre dans toute pensée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Car le commencement même d'elle est le désir de la discipline, et le soin de la discipline, c'est l'amour.

18 Et l'amour est l'observation de ses lois; et l'attention portée à ses lois est l'assurance de l'incorruptibilité;

19 Et l'incorruptibilité nous rapproche d'AHBA:

20 C'est pourquoi le désir de sagesse conduit à un royaume.

21 Si donc votre plaisir est sur les trônes et les sceptres, rois du peuple, honorez la sagesse, afin que vous règniez pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Quant à la sagesse, ce qu'elle est, et comment elle est montée, je vous le dirai, et je ne vous cacherai pas les mystères; mais je la chercherai dès le début de sa nativité, et je mettrai sa connaissance en lumière, et je ne passerai pas au-dessus de la vérité.

23 Je n'irai pas avec envie, car un tel homme n'aura point de communion avec la sagesse.

24 Mais la multitude des sages est le bien-être du monde; et un roi sage est le soutien du peuple. 25 Recevez donc par mes paroles des instructions, et cela vous fera du bien.

7

Moi aussi, je suis un homme mortel, comme tous, et la descendance de celui qui a été fait pour la première fois de la terre,

2 Et le ventre de ma mère fut façonné pour être chair au temps de dix mois, étant compacté dans le sang, de la semence de l'homme, et le plaisir qui vint avec le sommeil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et quand je suis né, j'ai tiré dans l'air commun, et je suis tombé sur la terre, qui est de la même nature, et la première voix que j'ai prononcée pleurait, comme tous les autres le font.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 J'ai été soigné avec des vêtements de swap, et cela avec soin.

5 Car il n'y a pas de roi qui ait eu un autre commencement de naissance.

6 Car tous les hommes ont une entrée dans la vie, et comme s'ils sortaient.

7 C'est pourquoi j'ai prié, et l'intelligence m'a été donnée; j'ai fait appel à AHBA, et l'esprit de sagesse m'est venu.

8 Je la préfèrai devant les sceptres et les trônes, et je n'appréciai aucune richesse par rapport à elle.

9 Je n'ai point comparé à elle aucune pierre précieuse, parce que tout or à son égard est comme un peu de sable, et l'argent sera compté comme de l'argile devant elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Je l'ai aimée au-dessus de la santé et de la beauté, et j'ai choisi de l'avoir à la place de la lumière; car la lumière qui vient d'elle ne s'éteint jamais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Toutes les bonnes choses m'arrivèrent ensemble avec elle, et d'innombrables richesses entre ses mains.

12 Et je me réjouis en eux tous, parce que la sagesse va devant eux; et je ne savais pas qu'elle en était la mère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 J'ai appris avec diligence, et je la communique avec libéralité; je ne cache pas ses richesses.

14 Car elle est un trésor pour les hommes qui ne manquent jamais; et ceux qui l'utilisent deviennent les amis d'AHBA, et ils sont loués pour les dons qui viennent de l'apprentissage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 AHBA m'a donné de parler comme je le voulais, et de concevoir comme il est bon pour les choses qui m'ont été données; car c'est lui qui conduit à la sagesse, et qui dirige les sages.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Car dans sa main nous sommes, nous et nos paroles, toute sagesse et toute connaissance de l'oeuvre.

17 Car il m'a donné une certaine connaissance des choses qui sont, à savoir, savoir comment le monde a été fait, et le fonctionnement de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les éléments:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Le commencement, la fin, et au milieu des temps: les altérations du tournant du soleil, et le changement des saisons;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Les circuits des années, et les positions des étoiles:

20 La nature des êtres vivants, la fureur des bêtes sauvages, la violence des vents, les raisonnements des hommes, la diversité des plantes et les vertus des racines.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et toutes les choses qui sont secrètes ou manifestes, je les connais.

22 Car la sagesse, qui est l'ouvrier de toutes choses, m'a enseigné; car en elle est un esprit compréhensif QaDaSh, un seul, mani-

pli, subtil, vif, clair, sans souillure, clair, non sujet à mal, aimant la chose qui est bonne rapide, qui ne peut pas être louée, prête à faire le bien, Sagesse 7:23 679 Sagesse 9:5

C'est gentil à l'homme, ferme, sûr, libre de tout soin, ayant toute puissance, surveillant toutes choses, et passant par toute compréhension, pure, et la plus subtile, esprits.

Car la sagesse est plus émouvante que tout mouvement; elle passe et traverse toutes choses à cause de sa pureté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Car elle est le souffle de la puissance d'AHBA, et une pure influence qui jaillit de la gloire du Tout-Puissant; c'est pourquoi aucune chose souillée ne peut tomber en elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Car elle est l'éclat de la lumière éternelle, le miroir non tacheté de la puissance d'AHBA, et l'image de sa bonté.

27 Et n'étant qu'une, elle peut faire toutes choses; et rester en elle-même, elle rend toutes choses nouvelles; et en tous âges, elle entre dans QaDaSh

Elle fait des âmes des amis d'AHBA et des prophètes.

28 Car AHBA n'aime que celui qui habite avec sagesse.

29 Car elle est plus belle que le soleil, et par-dessus tout l'ordre des étoiles; étant comparée à la lumière, elle se trouve devant elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Car après cette nuit vient, mais le vice ne prévaudra pas contre la sagesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8

La sagesse arrive d'une extrémité à l'autre, et elle commande tout avec douceur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Je l'ai aimée, et je l'ai cherchée dès ma jeunesse, je voulais en faire mon épouse, et j'étais une amante de sa beauté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 En ce sens qu'elle est conversante avec AHBA, elle magnifie sa noblesse; oui, le Sauveur de toutes choses lui-même l'aimait.

4 Car elle est au courant des mystères de la connaissance d'AHBA, et elle aime ses œuvres.

5 Si la richesse est une possession à désirer dans cette vie, qu'est-ce qui est plus riche que la sagesse, qui fait tout? 6 Et si la prudence agit, qui de tout ce qui est un ouvrier plus rusé qu'elle?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et si un homme aime la justice, ses travaux sont des vertus; car elle enseigne la tempérance et la prudence, la justice et la force, qui sont de telles choses, comme les hommes ne peuvent rien avoir de plus profitable dans leur vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Si quelqu'un désire beaucoup d'expérience, elle connaît les choses anciennes, et conjecture ce qui est à venir; elle connaît les subtilités des discours, et peut exposer des phrases obscures; elle prévoit des signes et des prodiges, et des événements de temps et de temps.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 C'est pourquoi j'ai voulu l'emmener chez moi pour vivre avec moi, sachant qu'elle serait une conseillère de bonnes choses, et une consolation dans les soucis et la douleur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 A cause d'elle, j'aurai une estimation au milieu de la multitude, et un honneur pour les anciens, même si je suis jeune.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Je serai trouvé d'une intelligence rapide dans le jugement, et je serai admiré aux yeux des grands hommes.

12 Quand je garderai ma langue, ils m'écouteront, et quand je parlerai, ils m'écouteront; si je parle beaucoup, ils poseront leurs mains sur leur bouche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et par le moyen d'elle, j'obtiendrai l'immortalité, et je laisserai derrière moi un mémorial éternel à ceux qui viendront après

Moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Je mettrai le peuple en ordre, et les nations me seront soumises.

15 Des tyrans horribles auront peur, lorsqu'ils n'auront pas entendu parler de moi; je serai trouvé bon parmi la multitude, et vaillant dans la guerre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Après que je serai entré dans ma maison, je me reposerai avec elle; car sa conversation n'a pas d'amertume, et vivre avec elle n'a pas de chagrin, mais de joie et de joie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et quand je considérais ces choses en moi-même, et que je les méditais dans mon coeur, comment cela s'alliait à la sagesse est immortel,

c'est-à-dire

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et il est grand plaisir d'avoir son amitié; et dans les œuvres de ses mains sont des richesses infinies; et dans l'exercice de la confiance avec elle, la prudence; et en parlant avec elle, un bon rapport; je suis allé chercher comment la prendre à moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Car j'étais un enfant plein d'esprit, et j'avais un bon esprit.

20 Oui, étant bon, je suis venu dans un corps sans souillure.

21 Cependant, quand j'ai compris que je ne pouvais l'obtenir autrement, si ce n'est AHBA, je lui ai donné; et c'était un point de

J'ai prié le Sauveur, et je l'ai supplié, et j'ai dit de tout mon coeur:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9

Ô AHBA, de mes pères, et Sauveur de miséricorde, qui a fait toutes choses avec ta parole,

2 Ordonne l'homme par ta sagesse, afin qu'il domine sur les créatures que tu as faites,

3 Ordonnez le monde selon l'équité et la justice, et exécutez le jugement avec un cœur droit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Donne-moi la sagesse, Qui est assis près de ton trône, Et ne me rejette pas du milieu de tes enfants.

5 Car moi, ton serviteur et fils de ta servante, je suis une personne faible, et je suis très jeune, et trop jeune pour comprendre le jugement et les lois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sagesse 9:6 680 Sagesse 10:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Car si un homme n'est jamais aussi parfait parmi les fils des hommes, si ta sagesse n'est pas avec lui, il n'aura rien de nouveau gardé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Tu m'as choisi pour être roi de ton peuple, et juge de tes fils et de tes filles.

8 Tu m'as ordonné de bâtir un temple sur ta montagne de QaDaSh, et un autel dans la ville où tu habites, semblable au tabernacle de QaDaSh, que tu as préparé dès le commencement.

9 Et la sagesse était avec toi, qui connaît tes oeuvres, et qui était présent quand tu as fait le monde, et qui savait ce qui était acceptable à tes yeux, et droit dans tes commandements.

10 Fais-la sortir de tes cieux de Qa-Da-Sh, et du trône de ta gloire, afin qu'étant présente, elle travaille avec moi,

afin que je sache ce qui te plaît.

11 Car elle sait et comprend toutes choses, et elle me conduira sobrement dans mes actions, et me conservera dans sa puissance.

12 Mes oeuvres seront agréables, et je jugerai ton peuple avec justice, et je serai digne de m'asseoir sur le siège de mon père.

13 Car quel homme peut connaître le conseil d'AHBA, ou qui peut penser à la volonté du Sauveur? 14 Car les pensées des mortels sont misérables, et nos desseins ne sont que incertains.

15 Car le corps corruptible presse l'âme, et le tabernacle terrestre pèse l'esprit qui murmure sur beaucoup

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

des choses.

16 Et nous ne devinons guère droit sur les choses qui sont sur la terre, et avec le travail nous trouvons les choses qui sont devant nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les choses qui sont dans le ciel qui ont cherché?

17 Et ton conseil qui a connu, si ce n'est que tu donnes la sagesse, et qu'il envoie ton Esprit de QaDaS d'en haut?

18 Car les voies de ceux qui vivaient sur la terre furent réformées, et on enseigna aux hommes les choses qui te plaisent, et elles furent sauvées par la sagesse.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Elle conserva le premier père formé du monde, qui fut créé seul, et le fit sortir de sa chute,

2 Et il lui donna le pouvoir de tout diriger.

3 Mais quand les injustes s'éloignèrent d'elle dans sa colère, il périt aussi dans la fureur avec laquelle il tua son frère.

4 Car pour la cause de la noyade de la terre avec le déluge, la sagesse la conserva de nouveau, et dirigea la conduite des justes dans un morceau de bois de petite valeur.

5 Et les nations, dans leur méchante conspiration, étant confondues, trouvèrent les justes, et le conservèrent irréprochable à AHBA, et le gardèrent fort contre sa tendre compassion envers son fils.

6 Quand l'impie périra, elle délivra le juste, qui s'enfuit du feu qui tomba sur les cinq villes.

7 Et jusqu'à ce jour, le désert de la terre qui fume est un témoignage, et les plantes portant du fruit qui n'arrivent jamais à maturité; et une colonne de sel est un monument d'une âme incrédule.

8 Car, au sujet de la sagesse, ils n'ont pas seulement eu ce mal, qu'ils ne savaient pas ce qui était bon; mais ils ont aussi laissé derrière eux un souvenir de leur folie, afin que dans les choses où ils ont offensé, ils ne puissent pas autant être cachés.

9 Mais la sagesse délivra de la douleur ceux qui s'occupaient d'elle.

10 Quand le juste s'enfuit de la colère de son frère, elle le guida dans les sentiers justes, et lui montra le royaume d'AHBA, et lui donna la connaissance des choses de QaDaSh, le rendit riche dans ses voyages, et multiplia le fruit de ses travaux.

11 Dans la convoitise de ceux qui l'opprimaient, elle se tenait près de lui, et le rendait riche.

12 Elle le défendit de ses ennemis, et le garda à l'abri de ceux qui étaient dans l'attente, et, dans un conflit douloureux, elle lui donna la victime, afin qu'il sache que la bonté est plus forte que tous.

13 Quand le juste fut vendu, elle ne l'abandonna point, mais le délivra du péché; elle descendit avec lui dans la fosse,

14 Et elle ne le laissa pas dans les liens, jusqu'à ce qu'elle lui apportât le sceptre du royaume et la puissance contre ceux qui l'opprimaient; quant à ceux qui l'avaient accusé, elle les fit paraître menteurs, et lui donna une gloire perpétuelle.

15 Elle a délivré le peuple juste et la semence irréprochable de la nation qui les opprimait.

16 Elle entra dans l'âme du serviteur du Sauveur, et il y eut des rois redoutables dans les prodiges et les signes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Ils rendirent aux justes une récompense de leurs travaux, les guidèrent d'une manière merveilleuse, et ils furent pour eux une couverture le jour, et une lumière d'étoiles au temps de la nuit;

18 Il les fit passer par la mer Rouge, et les conduisit par beaucoup d'eau.

19 Mais elle noya leurs ennemis, et les jeta du fond de l'abîme.

20 C'est pourquoi les justes pillèrent l'impie, et louèrent ton nom de QaDaSh, ô Sauveur, et se glorifièrent d'une seule main, qui combattit pour eux.

21 Car la sagesse ouvrit la bouche des muets, et rendit les langues de ceux qui ne peuvent parler éloquentes. Sagesse 11:1 681 Sagesse 12:10

12 États-Unis d'Amérique 11

Elle a prospéré leurs œuvres dans la main du prophète QaDaSh.

2 Ils traversèrent le désert qui n'était pas habité, et campèrent des tentes dans des lieux où il n'y avait aucun chemin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Ils se tenaient contre leurs ennemis, et ils étaient vengés de leurs adversaires.

4 Lorsqu'ils eurent soif, ils t'appelèrent, et on leur donna de l'eau du rocher, et leur soif s'éteignit de la pierre dure.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Car par ce que leurs ennemis ont été punis, ils en ont bénéficié dans leur besoin.

6 Car au lieu d'une rivière perpétuelle agitée de sang impur,

7 Car tu leur as donné l'abondance d'eau par un moyen qu'ils n'espéraient pas, pour qu'il soit clairement réprouvé de ce commandement, par lequel les enfants ont été tués.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 C'est par cette soif que tu as puni leurs adversaires.

9 Car quand ils furent éprouvés, mais dans la miséricorde, ils savaient comment les impies étaient jugés dans la colère et tourmentés, la soif d'une autre manière que le juste.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Tu les exhortais et tu essayais comme un père; mais l'autre, comme un roi sévère, tu condamnais et tu punissais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Qu'ils soient absents ou présents, ils étaient aussi vexés.

12 Car une double douleur vint sur eux, et un gémissement pour le souvenir des choses passées.

13 Car lorsqu'ils entendirent par leurs propres punitions l'autre pour en bénéficier, ils eurent un sentiment du Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Pour qui ils respectaient le mépris, lorsqu'il fut longtemps jeté dehors à la fonte des enfants, il le vit au bout du compte, quand ils virent ce qui arriva, ils admirèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Mais pour les folies de leur méchanceté, où ils étaient trompés, ils adoraient des serpents sans raison, et des bêtes infâmes, tu leur as envoyé une multitude de bêtes déraisonnables pour se venger;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 afin qu'ils sachent qu'il sera puni de la même manière qu'un homme pêche.

17 Car ta main tout-puissante, qui a rendu le monde sans forme, ne voulait pas envoyer parmi eux une multitude d'ours ou de lions féroces,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Ou des bêtes sauvages inconnues, pleines de rage, nouvellement créées, respirant soit une vapeur ardente, soit des odeurs sales de fumée éparpillée, ou tirant de leurs yeux d'horribles étincelles;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et non seulement le mal pouvait les évacuer immédiatement, mais aussi la vue épouvantable les détruira complètement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Oui, et sans eux, ils sont tombés d'un seul souffle, persécutés de vengeance, et dispersés par le souffle de ta puissance; mais tu as ordonné toutes choses en mesure, en nombre et en poids.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Car tu peux toujours montrer ta grande force quand tu veux, et qui résistera à la puissance de ton bras?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Car le monde entier devant toi est comme un petit grain de balance, oui, comme une goutte de rosée du matin qui tombe sur le

Terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Mais tu as pitié de tous, car tu peux faire toutes choses, et t'en prendre aux péchés des hommes, parce qu'ils doivent les amender.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Car tu aimes tout ce qui est, et tu n'aimes rien ce que tu as fait; car tu n'as jamais rien fait, si tu l'avais haï.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et comment une chose aurait-elle pu endurer, si elle n'avait pas été ta volonté, ou si elle n'avait pas été préservée, si elle n'avait pas été appelée par toi?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Mais tu épargnes tout, car ils sont à toi, Sauveur, amant des âmes.

12

Car ton Esprit incorruptible est en toutes choses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 C'est pourquoi châtie-les peu à peu qui offensent, et avertis-les en leur rappelant qu'ils ont offensé, afin qu'ils croient en toi, ô Sauveur, en laissant leur méchanceté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Car c'était ta volonté de détruire par les mains de nos pères tous les deux les anciens habitants de ton pays de QaDa, 4 que tu haïssais pour avoir fait des œuvres odieuses de sorcellerie et de mauvais sacrifices;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et aussi les meurtriers impitoyables d'enfants, et les dévorants de chair humaine, et les fêtes du sang, 6 avec leurs sacrificateurs du milieu de leur équipage idolâtre, et les parents, qui ont tué avec leurs propres

les mains des âmes sans aide:

7 afin que le pays, que tu as estimé au-dessus de tous les autres, reçoive une colonie digne d'AHBA enfants. 8 Mais même ceux que tu as épargnés comme des hommes, et qui ont envoyé des guêpes, des précurseurs de ton armée, à

Détruisez-les peu et peu.

9 Tu n'as pas été incapable d'amener l'impie sous la main des justes dans la bataille, ni de les détruire à la fois avec des bêtes cruelles, ou avec une seule parole rugueuse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Mais en exécutant tes jugements sur eux petit et petit, tu leur donnas un lieu de repentance, n'ignorant pas qu'ils étaient une génération méchante, et que leur méchanceté était engendrée en eux, et que leur cogitation ne serait jamais changée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sagesse 12:11 682 Sagesse 13:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car c'était une semence maudite dès le commencement; tu n'as pas non plus craint que personne ne leur pardonne les choses dans lesquelles ils ont péché.

Qui dira: Qu'as-tu fait? Qui résistera à ton jugement? Qui t'accusera pour les nations qui périssent, que tu as faites? Qui viendra contre toi, pour se venger des injustes?

Car il n'y a pas d'AHBA, mais toi qui te soucies de tous, à qui tu pourrais montrer que ton jugement n'est pas injuste.

Le roi et le tyran ne pourront pas non plus se dresser la face contre toi pour celui que tu as puni.

Alors, comme tu es juste toi-même, tu ordonnes toutes choses avec justice; en pensant qu'il n'est pas agréable avec ta puissance de condamner celui qui n'a pas mérité d'être puni.

Car ta puissance est le commencement de la justice, et parce que tu es le Sauveur de tous, elle te rend reconnaissant à tous.

Car quand les hommes ne croiront pas que tu es de toute puissance, tu auras ta force, et parmi ceux qui la connaissent, tu rendras manifeste leur hardiesse.

Mais toi, maîtrisant ta puissance, juge avec équité, et ordonne-nous avec une grande faveur; car tu pourras utiliser la puissance quand tu voudras.

Mais par de telles œuvres tu as enseigné à ton peuple que l'homme juste devait être miséricordieux, et tu as fait de tes enfants une bonne espérance que tu donnes la repentance pour les péchés.

Car si tu punissais les ennemis de tes enfants, et les condamnés à mort, par une telle délibération, en leur donnant le temps et le lieu, afin qu'ils fussent délivrés de leur méchanceté,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Avec quelle circonspection as-tu jugé tes propres fils, à qui tu as juré des pères, et as-tu fait des alliances de bonnes promesses?

22 C'est pourquoi, alors que tu nous châties, tu fâches mille fois plus nos ennemis, afin que, lorsque nous jugeons, nous réfléchissions soigneusement à ta bonté, et lorsque nous sommes nous-mêmes jugés, nous recherchions la miséricorde.

23 C'est pourquoi, tandis que les hommes ont vécu indissolublement et injustement, tu les as tourmentés par leurs propres abominations.

24 Car ils s'égarèrent très loin dans les voies de l'égarément, et les tenaient pour des baals, qui étaient méprisés parmi les bêtes de leurs ennemis, étant trompés, comme des enfants sans intelligence.

25 C'est pourquoi pour eux, comme pour les enfants sans raison, tu leur as envoyé un jugement pour les railler.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Mais ceux qui ne seraient pas réformés par cette correction, dans laquelle il s'allia avec eux, sentiront un jugement digne d'AHBA

C'est vrai.

27 Car, regardez, ce qu'ils ont enduré, quand ils ont été châtiés, c'est-à-dire pour ceux qu'ils pensaient être des baals; maintenant, étant châtiés en eux, lorsqu'ils l'ont vu, ils l'ont reconnu comme étant le vrai AHBA, qui avant qu'ils n'aient nié connaître; et là, une damnation extrême est venue sur eux.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Certes, tous les hommes sont vains par nature, ignorants d'AHBA, et ne pouvaient pas, par les bonnes choses qui sont vues, connaître celui qui est: ni en considérant les œuvres, ils ont reconnu le maître de l'œuvre;

2 Mais considéré soit le feu, soit le vent, soit l'air rapide, soit le cercle des étoiles, soit l'eau violente, soit les lumières du ciel, comme les baals (des dieux) qui gouvernent le monde.

3 La beauté de qui, s'ils étaient enchantés, les prit pour des baals; qu'ils sachent à quel point le Sauveur est meilleur; car le premier auteur de la beauté les a créés.

4 Mais s'ils étaient étonnés de leur puissance et de leur vertu, qu'ils comprennent par eux combien il est plus puissant que ce qui les a créés.

5 Car, par la grandeur et la beauté des créatures, on voit proportionnellement le créateur d'elles.

6 Mais pour cela ils sont moins à blâmer; car ils peuvent s'égarer, cherchant AHBA, et désireux de le trouver.

7 Car étant conversants dans ses œuvres, ils le fouillent avec diligence, et croient à leur vue, parce que les choses sont belles qui sont

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

vu.

8 Qu'ils ne soient pas non plus pardonnés.

9 Car s'ils étaient capables de connaître tant de choses, afin de viser le monde, comment n'ont-ils pas découvert plus tôt le Sauveur?

10 Mais ils sont malheureux, et dans les choses mortes est leur espérance, qui les appellent baals, qui sont les œuvres des mains des hommes, or

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

d'argent, pour montrer l'art, et des ressemblances de bêtes, ou une pierre bonne pour rien, l'œuvre d'une main ancienne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Le charpentier qui tomba du bois, après qu'il eut scié un arbre, se rencontra à dessein, et il ôta toute l'écorce habilement tout autour, et l'a faite bellement, et en fit un vase digne du service de l'homme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et après avoir dépensé le refus de son ouvrage pour habiller sa viande, il s'est rempli lui-même;

13 Et prenant le refus même parmi ceux qui n'ont servi à rien, étant un morceau de bois tordu et plein de nœuds, l'a sculpté avec diligence, quand il n'avait rien d'autre à faire, et l'a formé par l'habileté de son intelligence, et l'a façonné à l'image d'un homme;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sagesse 13:14 683 Sagesse 14:27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ou l'a fait comme une bête vile, la pondant avec du vermillon, et avec de la peinture la colorant rouge, et couvrant toutes les taches qui s'y trouvent;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et quand il en eut fait une pièce pratique, il la mit dans un mur, et la jeta avec du fer.

16 Car il a prévu qu'il ne tomberait point, sachant qu'il n'était pas en mesure de se servir de lui-même; car c'est une image, et il a besoin d'aide.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Alors il prie pour ses biens, pour sa femme et ses enfants, et il n'a pas honte de parler de ce qui n'a pas de vie.

18 Car il appelle à la santé ce qui est faible; car la vie prie à ce qui est mort; car l'aide demande humblement ce qui a le moins de moyens d'aider; et pour un bon voyage, il demande à ce qui ne peut pas faire avancer le pied.

19 Et pour gagner et obtenir, et pour le bon succès de ses mains, demande la capacité de faire de lui, qui est le plus incapable de faire quelque chose.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Encore une fois, quelqu'un se préparant à naviguer, et sur le point de passer par les vagues enflammées, appelle sur un morceau de bois plus pourri que le navire qui le charrie.

2 Car le désir de gain a conçu cela, et l'ouvrier l'a bâtie par son habileté.

3 Mais ta providence, ô Père, la gouverne; car tu as fait un chemin dans la mer, et un chemin sûr dans les flots;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 En disant que tu peux sauver de tout danger; oui, si quelqu'un est allé en mer sans art.

5 Mais tu ne veux pas que les œuvres de ta sagesse soient oisives, et donc que les hommes consacrent leur vie à un petit morceau de bois, et qu'ils soient sauvés en passant la mer rugueuse dans un vase faible.

6 Car au temps où les orgueilleux géants périrent, l'espérance du monde gouverné par ta main s'échappa dans un vase faible, et laissa à tous les âges une postérité de génération.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Car le bois par lequel vient la justice est béni.

8 Mais ce qui est fait de mains est maudit aussi bien que celui qui l'a fait; c'est lui, parce qu'il l'a fait, et c'est parce que, étant cor-ruptible, on l'appelait a)hlaayam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Car l'impie et son impiété sont tous les deux haïssables à AHBA.

10 Car ce qui est fait sera puni avec celui qui l'a fait.

11 C'est pourquoi il y aura une visite sur les idoles des Gentils, parce que dans la créature d'AHBA, ils sont devenus une abomination, et des pierres d'achoppement pour les âmes des hommes, et un piège pour les pieds des imprudents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Car la conception des idoles était le commencement de la fornication spirituelle, et l'invention d'eux la corruption de la vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Car ils n'ont été ni depuis le commencement, ni à jamais.

14 Car, par la vaine gloire des hommes, ils entrèrent dans le monde, et ils arriveront bientôt à la fin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Car un père affligé d'un deuil intempestif, lorsqu'il a fait une image de son enfant bientôt enlevé, l'honore maintenant comme un hlaayam, qui était alors un homme mort, et il livre à ceux qui étaient sous lui des cérémonies et des sacrifices.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Ainsi, au cours des temps, une coutume impie devint forte comme une loi, et des images taillées furent adorées par les ordres des rois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Les hommes qui n'avaient pas pu honorer en présence, parce qu'ils habitaient loin, prirent de loin la contrefaçon de son visage, et firent une image explicite d'un roi qu'ils ont honoré, afin que, par là, ils flattaient celui qui était absent, comme s'il était présent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et la diligence singulière de l'artificier a aidé à faire avancer les ignorants à plus de superstition. 19 Car il, peut-être veut-il, pour plaire à un dans l'autorité, a forcé toute son habileté à faire la ressemblance de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la meilleure mode.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et ainsi la multitude, attirée par la grâce de l'œuvre, le prit maintenant pour un hlaayam, qui était un peu auparavant, mais honoré.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et c'était l'occasion de tromper le monde; car les hommes, servant soit cAlam, soit tyrannie, attribuaient aux pierres et aux stocks le nom intransmissible.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et ce n'était pas suffisant pour eux, qu'ils aient commis une erreur dans la connaissance d'AHBA; mais alors qu'ils vivaient dans la grande guerre de l'ignorance, ces si grands fléaux les appelaient paix.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Pendant qu'ils tuaient leurs enfants dans des sacrifices, ou qu'ils faisaient des cérémonies secrètes, ou qu'ils faisaient des éloges de rites étrangers,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Ils ne gardèrent plus de vie ni de mariage non souillés; mais l'un ou l'autre tua l'autre par la trahison, ou le pleura par l'adultère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 afin qu'il règne en tous les hommes, sans exception, du sang, des homicides involontaires, du vol et de la dissimulation, de la corruption, de l'infidélité, des tumultes, des parjures,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Dépréciation des hommes de bien, oubli des bons tournants, souillure des âmes, changement de nature, désordre dans les mariages, adultère et impureté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Car l'adoration des idoles ne doit pas être nommée, c'est le commencement, la cause et la fin de tout mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sagesse 14:28 684 Sagesse 16:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car soit ils sont fous quand ils sont joyeux, soit ils prophétisent des mensonges, soit ils vivent injustement, soit ils s'abandonnent légèrement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Car ils ont confiance en des idoles qui n'ont pas de vie, bien qu'ils jurent faussement, mais qu'ils ne cherchent pas à être blessés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Ils seront punis avec justice pour les deux causes, parce qu'ils n'ont pas bien pensé à l'AHBA, en prêtant attention aux idoles, et aussi en jurant injustement dans la tromperie, en méprisant la sainteté.

31 Car ce n'est pas la puissance de ceux par qui ils jurent; mais c'est la vengeance juste des pécheurs, qui punit toujours le crime des impies.

Mais toi, ô AHBA, tu es compatissant et vrai, souffrant, et dans la miséricorde, ordonnant toutes choses,

2 Car si nous péchons, nous sommes à toi, connaissant ta puissance; mais nous ne pécherons pas, sachant que nous sommes comptés à toi.

3 Car te connaître est une justice parfaite; oui, savoir ta puissance est la racine de l'immortalité.

4 Car l'invention malicieuse des hommes ne nous a pas trompés, ni une image repérée de couleurs diverses,

le peintre fait un travail infructueux;

5 La vue qui incite les insensés à la convoiter, et ils désirent ainsi la forme d'une image morte, qui n'a pas de souffle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Ceux qui les font, ceux qui les désirent, et ceux qui les adorent, aiment les choses mauvaises, et sont dignes d'avoir de telles choses à se confier.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Car le potier, qui tempère la terre douce, façonne chaque vase avec beaucoup de travail pour notre service; oui, de la même argile, il fabrique les vases qui servent à des fins pures, et aussi tous ceux qui servent au contraire; mais quelle est l'utilisation de l'une ou l'autre, le potier lui-même est le juge.

8 Et en employant ses travaux, il fit un vain hlaayam de la même argile, celui qu'un peu avant était fait de la terre lui-même, et en peu de temps après il revient à la même, quand sa vie qui lui avait été prêtée sera demandée.

9 Il n'aura pas beaucoup de travail, et sa vie ne sera pas courte; mais il s'efforcera d'exceller en orfèvres et en orfèvres, et il s'efforcera de faire comme les ouvriers d'airain, et il comptera sur sa gloire pour faire des contrefaçons.

10 Son coeur est cendre, son espérance est plus vile que la terre, et sa vie est moins précieuse que l'argile.

11 Car il ne connaissait pas son Créateur, et celui qui lui inspirait une âme active, et qui respirait dans un esprit vivant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Mais ils ont compté notre vie comme un passe-temps, et notre temps ici comme un marché pour le gain; car, disent-ils, nous devons avoir tout chemin, bien que ce soit par des moyens mauvais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Car cet homme, celui de la matière terrestre fait des vases fragiles et des images taillées, sait s'offenser au-dessus de tous les autres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et tous les ennemis de ton peuple, qui les tiennent dans la soumission, sont les plus insensés, et sont plus malheureux que les tout-petits.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Car ils ont compté toutes les idoles des nations comme des baals, qui n'ont ni l'usage des yeux pour voir, ni le nez pour respirer, ni les oreilles pour entendre, ni les doigts des mains pour manipuler; et quant à leurs pieds, ils sont lents à aller.

16 Car l'homme les a créés, et celui qui a emprunté son propre esprit les a façonnés; mais personne ne peut faire un hlaayam comme lui.

soi-même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Car il est mortel, il fait une chose morte avec des mains méchantes; car lui-même est meilleur que ce qu'il adore, alors qu'il a vécu une fois, mais jamais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Oui, ils adoraient aussi ces bêtes qui sont les plus haïssantes; car elles sont comparées, certaines sont pires que d'autres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Ils ne sont pas beaux, tant qu'ils sont désirés en ce qui concerne les bêtes; mais ils sont allés sans la louange d'AHBA et sa bénédiction.

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi ils furent punis par les semblables, et par la multitude de bêtes tourmentées.

2 Au lieu de quoi tu leur préparais un châtiment, en traitant gracieusement avec ton propre peuple, des viandes d'un goût étranger, des cailles, pour susciter leur appétit.

3 A la fin, afin qu'ils, désireux de manger, puissent, à la vue laid des bêtes envoyées au milieu d'eux, ôter ce qu'ils ont besoin de désir; mais ceux-ci, souffrant de penture pour un court espace, pourraient être faits participants d'un goût étranger.

4 Car il était nécessaire que sur eux qui exercent la tyrannie viennent la penture, qu'ils ne pouvaient éviter; mais à ceux-là il ne fallait que montrer comment leurs ennemis étaient tourmentés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Car, lorsque l'ardeur des bêtes s'abattit sur eux, et qu'ils périrent avec les piqûres des serpents tortueux, ta colère n'a pas persisté à jamais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Mais ils furent troublés pendant un petit temps, afin qu'ils soient avertis, ayant un signe de salut, pour les mettre dans un rem-brem-brem de l'ordre de ta loi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Car celui qui s'est tourné vers elle n'a pas été sauvé par la chose qu'il a vue, mais par toi, que l'art du Sauveur de tous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sagesse 16:8 685 Sagesse 17:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et en cela tu as fait confesser à tes ennemis que c'est toi qui délivres de tout mal.

9 Pour eux les morsures de sauterelles et de mouches tuèrent, et il n'y eut point de remède pour leur vie; car ils étaient dignes d'être punis par ceux-là.

10 Mais tes fils, les dents des dragons venimeux, n'ont pas vaincu; car ta miséricorde a toujours été par eux, et ils les ont guéris.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Car ils ont été piqués, afin qu'ils se souviennent de tes paroles; et ils ont été rapidement sauvés, afin qu'ils ne tombent pas dans l'oubli profond, et qu'ils se souviennent continuellement de ta bonté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Car ce n'est ni l'herbe, ni la gémissement, qui les a rendus en bonne santé; mais ta parole, sauveur, qui guérit toutes choses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Car tu as le pouvoir de la vie et de la mort; tu conduis aux portes de l'enfer, et tu ressuscites.

14 Un homme tue par sa méchanceté; et l'esprit, lorsqu'il est sorti, ne revient pas, et l'âme n'est pas revenue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Mais il n'est pas possible d'échapper à ta main.

16 Car les impies, qui ne t'ont pas connu, ont été frappés par la force de ton bras; ils ont été persécutés par des pluies étranges, des grêles et des averses, afin de ne pas pouvoir les éviter, et ils ont été consumés par le feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Car, ce qui est le plus étonnant, c'est que le feu avait plus de force dans l'eau, qui éteigne toutes choses; car le monde lutte pour les justes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Car quelque temps la flamme fut atténuée, afin qu'elle ne brûlât pas les bêtes qui furent envoyées contre les impies; mais elles-mêmes

pourrait voir et percevoir qu'ils ont été persécutés avec le jugement d'AHBA.

19 Et en un autre temps, il brûle au milieu de l'eau au-dessus de la puissance du feu, afin de détruire les fruits d'un injuste

la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Au lieu de quoi tu nourris ton peuple d'anges, et tu les envoyas du ciel du pain préparé sans leur travail, capable de satisfaire tous les délices, et d'accepter tous les goûts.

21 Car ta nourriture a fait connaître ta douceur à tes enfants, et elle a servi à l'appétit du mangeur, et elle s'est tempérée à tout homme qui aime.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Mais la neige et la glace supportèrent le feu, et ne fondirent point, afin qu'ils sachent que le feu brûlant dans la grêle et étincelant dans la pluie détruisit les fruits des ennemis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Mais cela oublia encore sa propre force, afin que les justes soient nourris.

24 Car la créature qui te sert, qui est le Créateur, augmente sa force contre les injustes pour leur châtement, et bat sa force pour le bénéfice de ceux qui mettent leur confiance en toi.

25 C'est pourquoi elle fut changée en toutes les formes, et obéit à ta grâce, qui nourrit toutes choses, selon le désir de ceux qui en avaient besoin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Afin que tes enfants, Sauveur, que tu aimes, sachent que ce n'est pas la culture des fruits qui nourrit l'homme, mais que c'est ta parole qui préserve ceux qui te confient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Car ce qui n'a pas été détruit du feu, étant chauffé par un petit rayon de soleil, s'est rapidement fondu; 28 afin qu'on sache que nous devons empêcher le soleil de te rendre grâces, et au printemps priez

à toi.

29 Car l'espérance de l'impitoyable fondra comme le gel de l'hiver, et s'enfuira comme une eau non rentable.

17

Car tes jugements sont grands, et ne peuvent être exprimés; c'est pourquoi les âmes non nourricières se sont égarées.

2 Car quand des hommes injustes pensaient opprimer la nation de QaDaSh, ils étaient enfermés dans leurs maisons,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les ténèbres et les liens d'une longue nuit s'y trouvaient exilés de la providence éternelle.

3 Car, pendant qu'ils étaient censés se cacher dans leurs péchés secrets, ils étaient dispersés sous un voile obscur d'oubli, étant épouvantables et troublés par des apparitions étranges.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Car le coin qui les retenait ne les éloignerait pas de la crainte; mais des bruits comme ceux des eaux qui tombaient sonnaient autour d'eux, et des visions tristes leur apparurent avec des visages lourds.

5 Aucune puissance du feu ne pouvait leur donner de lumière; ni les flammes brillantes des étoiles ne pouvaient durer pour éclairer cette nuit horrible.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Seulement il leur apparut un feu qui s'enflamma, très épouvantable; parce qu'ils étaient très terrifiés, ils pensèrent que les choses qu'ils voyaient étaient pires que la vue qu'ils ne voyaient pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Quant aux illusions d'un magicien d'art, elles furent abattues, et leur vantardise dans la sagesse fut réprouvée avec ignominie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Car ceux qui avaient promis de chasser les terreurs et les détresses d'une âme malade, étaient eux-mêmes malades de la crainte, dignes d'être rigolés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Car si aucune chose terrible ne les craignait, mais étant effrayés par des bêtes qui passaient, et sifflant des serpents,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Des choses.

10 Ils moururent par crainte, en niant avoir vu l'air, qui ne pouvait être évité d'aucun côté.

11 Car la méchanceté, condamnée par son propre témoignage, est très timoreuse, et étant pressée par la conscience, toujours prédite griev-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Car la crainte n'est rien d'autre qu'une trahison des biens que la raison offre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sagesse 17:13 686 Sagesse 18:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et l'attente de l'intérieur, étant moins, compte l'ignorance plus que la cause qui amène le tourment.

Mais ils dormaient le même sommeil cette nuit-là, ce qui était vraiment intolérable, et qui venait sur eux du fond de l'enfer inévitable,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Ils étaient en partie vexés par des apparitions monstrueuses, et en partie évanouis, leur cœur les affaiblissant; car une crainte soudaine, et non recherchée, vint sur eux.

16 Et quiconque s'y est abattu, il a été soigneusement gardé, enfermé dans une prison sans barres de fer,

17 Car s'il était vigneron, berger ou ouvrier dans les champs, il était dépassé, et endurait cette nécessité qu'on ne pouvait éviter, car ils étaient tous liés par une seule chaîne d'obscurité.

18 Qu'il s'agisse d'un vent sifflant, d'un bruit mélodieux d'oiseaux parmi les branches qui se répandent, ou d'une agréable chute d'eau qui coule violemment,

19 Ou un bruit terrible de pierres abattues, ou une course qui ne pouvait être vue de sauter des bêtes, ou une voix rugissante de la plupart des bêtes sauvages sauvages, ou un écho rebondissant des montagnes creuses; ces choses les ont fait frémir par crainte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Car le monde entier brillait de lumière claire, et aucun n'était entravé dans leur travail.

21 Sur eux seulement s'étendait une nuit lourde, une image des ténèbres qui devaient ensuite les recevoir; mais elles étaient encore plus pénibles pour elles-mêmes que les ténèbres.

18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Néanmoins, tes saints avaient une très grande lumière, dont ils entendaient la voix, et ne voyaient pas leur forme, parce qu'ils n'avaient pas non plus souffert les mêmes choses, ils les jugeaient heureux.

2 Mais pour cela, ils ne leur firent plus de mal, dont ils avaient déjà été lésés, ils les remercièrent, et les supplièrent par-don, parce qu'ils avaient été ennemis.

3 Au lieu de quoi tu leur as donné une colonne de feu ardente, à la fois pour être un guide du voyage inconnu, et un soleil inoffensif pour les protéger honorablement.

4 Car ils étaient dignes d'être privés de lumière et emprisonnés dans les ténèbres, qui avaient gardé tes fils enfermés, par qui la lumière incorrupte de la loi devait être donnée au monde.

5 Et ayant résolu de tuer les enfants des saints, un enfant étant jeté dehors, et sauvé, pour les réprimander, tu as enlevé la multitude de leurs enfants, et tu les as détruits dans une eau puissante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 De cette nuit-là, nos pères ont été certifiés, afin qu'ils sachent avec certitude quels serments ils avaient prêtés, et qu'ils puissent, après les pupilles, être de bonne humeur.

7 Ainsi de ton peuple fut accepté à la fois le salut des justes, et la destruction des ennemis.

8 Car par quoi tu as puni nos adversaires, tu nous as glorifiés, que tu avais appelés.

9 Car les justes enfants des hommes de bien sacrifiaient secrètement, et, d'un commun accord, ils firent une loi de QaDaSh, afin que les saints soient comme des participants du même bien et du même mal, et que les pères chantent maintenant les chants de louange.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Mais de l'autre côté, un cri d'ennemi retentissait, et un bruit lamentable était porté à l'étranger pour les enfants qui étaient ensanglantés.

11 Le maître et le serviteur furent punis d'une manière unique, et, comme le roi, ils souffrirent de la même manière que la personne commune.

12 Ils avaient tous, ensemble, un nombre incalculable de morts avec une seule espèce de mort, et les vivants ne suffisaient pas à les enterrer; car en un instant, la plus noble des descendants d'entre eux fut détruite.

13 Car alors qu'ils ne croiront rien à cause des enchantements, à cause de la destruction des premiers-nés, ils ac...

a su que ce peuple était les fils d'AHBA.

14 Car pendant que toutes choses étaient en silence tranquille, et que cette nuit-là était au milieu de sa course rapide,

15 La parole toute-puissante descendit du ciel de ton trône royal, comme un homme féroce de guerre au milieu d'un pays de dé-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la construction,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et il apporta ton commandement insensible comme une épée tranchante, et se levant rempli toutes choses de la mort; et il toucha le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le ciel, mais il se tenait sur la terre.

17 Et soudain, les visions d'horribles songes les bouleversèrent, et les terreurs les surprirent.

18 Et l'un jeté ici, et l'autre là, à moitié mort, révéla la cause de sa mort.

19 Car les songes qui les troublent préfiguraient cela, de peur qu'ils ne périssent, et qu'ils ne sachent pourquoi ils étaient affligés.

20 Oui, le goût de la mort toucha aussi les justes, et il y eut une destruction de la multitude dans le désert; mais la colère ne dura pas longtemps.

21 Car l'homme irréprochable se hâta, et se présenta pour les défendre; et il apporta le bouclier de son ministère, la prière et la propitiation de l'encens, se mit contre la colère, et il mit fin à l'alam, disant qu'il était ton serviteur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Il a donc vaincu le destructeur, non par la force du corps, ni par la force des armes, mais par une parole assombrie celui qui a puni, en prétendant les serments et les alliances faites avec les pères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sagesse 18:23 687 Sagesse 19:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car quand les morts sont tombés par des tas l'un sur l'autre, se tenant entre les deux, il reste la colère, et se sépare du chemin vers les vivants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Car dans le long vêtement était le monde entier, et dans les quatre rangées des pierres était la gloire des pères taillés, et ta Majesté sur le diadème de sa tête.

25 A ceux-là le destructeur se mit en place, et il eut peur d'eux; car il suffisait qu'ils goûtent seulement de la colère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19

Quant aux impies, la colère leur vint sans miséricorde jusqu'à la fin, car il savait avant ce qu'ils feraient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Qu'après leur avoir donné la permission de partir, et qu'ils les aient envoyés à la hâte, ils se repentiraient et les poursuivraient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Pendant qu'ils étaient encore en deuil et qu'ils lamentaient sur les sépulcres des morts, ils ajoutèrent un autre dispositif insensé, et les poursuivirent comme des fugitifs, qu'ils avaient maltraités pour s'en aller.

4 Car le destin, dont ils étaient dignes, les a attirés à cette fin, et les a fait oublier les choses qui avaient déjà eu lieu, afin qu'ils accomplissent le châtement qui voulait à leurs tourments.

5 Et que ton peuple passe par un chemin merveilleux, mais qu'il trouve une mort étrange.

6 Car toute la créature de son espèce fut de nouveau façonnée, servant les commandements particuliers qui leur furent donnés, afin que tes enfants soient gardés sans mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 C'est-à-dire, une nuée obscurcissant le camp; et là où se trouvait l'eau avant, une terre sèche apparut; et, hors de la mer Rouge, un chemin sans obstacle; et hors du torrent violent, un champ vert.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Tout le peuple s'en alla de ta main, en voyant tes merveilles merveilleuses et étranges.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Car ils allèrent en grand, comme des chevaux, et bondirent comme des agneaux, en te louant, ô Sauveur, qui les avait délivrés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Car ils étaient encore conscients des choses qui avaient été faites pendant qu'ils séjournèrent dans le pays étranger, comment la terre faisait sortir des mouches à la place du bétail, et comment le fleuve faisait monter une multitude de grenouilles à la place des poissons.

11 Mais, après cela, ils virent une nouvelle génération d'oiseaux, quand, étant conduits avec leur appétit, ils demandèrent des viandes délicates.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Car des cailles montaient vers eux de la mer pour leur satisfaction.

13 Et les punitions n'arrivèrent pas aux pêcheurs sans signes anciens par la force des tonnerres; car ils souffraient avec justice selon leur propre méchanceté, comme ils utilisaient une conduite plus dure et haineuse envers les étrangers.

14 Car les Sodomes n'ont pas reçu ceux qu'ils n'ont pas connus quand ils sont venus; mais ceux-ci ont amené des amis dans la servitude, qui avaient bien mérité d'eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et non seulement il en sera ainsi, mais peut-être qu'il y aura du respect de ceux-là, parce qu'ils n'ont pas utilisé d'étrangers amicaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Mais ceux-ci les affligèrent très gravement, qu'ils avaient reçus avec des festins, et qu'ils avaient déjà pris part aux mêmes lois avec eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 C'est pourquoi, même avec l'aveuglement, ces hommes furent frappés, comme ceux qui étaient aux portes du juste; et, étant entourés d'horribles ténèbres, chacun chercha le passage de ses propres portes.

18 Car les éléments ont été changés en eux-mêmes par une sorte d'harmonie, comme dans des notes de psalterie changer le nom de la mélodie, et pourtant sont toujours des sons, qui peuvent bien être perçus par la vue des choses qui ont été faites.

19 Car les choses terrestres se transformèrent en eaux, et les choses qui, avant de nager dans les eaux, allaient maintenant à terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Le feu avait de l'énergie dans l'eau, oubliant sa propre vertu; et l'eau partageait sa propre nature qui s'éteignait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 De l'autre côté, les flammes ne gaspillèrent pas la chair des êtres vivants corruptibles, même s'ils y marchaient; et elles ne fondirent point la chair glaciale de la nature qui pouvait fondre.

22 Car en toutes choses, ô Sauveur, tu as magnifié ton peuple, et tu l'as glorifié, et tu ne les as point vus avec légèreté; mais tu as fait comme...

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les mettre à chaque fois et à chaque endroit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 1:1 688 Sirach 1:26

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La Sagesse de Yashaya, le Fils de Sirach, ou Ecclésiastique

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Un prologue fait par un auteur incertain

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ce Yashaya était le fils de Sirach, et le petit-enfant de Yashaya du même nom avec lui: cet homme vivait donc dans les derniers temps, après que le peuple avait été emmené captif, et appelait de nouveau la maison, et presque après tous les prophètes. Maintenant son grand-

père Yashaya, comme il en témoigne lui-même, était un homme de grande diligence et de sagesse parmi les Hébreux, qui non seulement a rassemblé les phrases graves et courtes des hommes sages, qui avaient été avant lui, mais lui-même a aussi prononcé quelques-uns de ses propres, plein de beaucoup de compréhension et de sagesse. Quand donc le premier Yashaya est mort, laissant ce livre presque perfectionné, Sirach son fils le recevant après lui, il a laissé à son propre fils Yashaya, qui, après l'avoir obtenu entre ses mains, l'a compilé en un seul volume, et l'a appelé Sage, l'intituant à la fois par son propre nom, son père, son nom, et son grand-père, il l'a laissé à son propre fils Yashaya, qui, après l'avoir mis entre ses mains, l'a créé un plus grand amour à l'étude de ce livre de ce livre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Prologue de la Sagesse de Yashaya, Fils de Sirach.

Alors que beaucoup et de grandes choses nous ont été données par la loi et les prophètes, et par d'autres qui ont suivi leurs pas, pour les choses que YaShaRa'AhLa.....
.....
.....

Toute sagesse vient du Sauveur, et elle est avec lui pour toujours.

2 Qui peut compter le sable de la mer, les gouttes de pluie, et les jours d'éternité?

3 Qui peut trouver la hauteur des cieux, la largeur de la terre, l'abîme et la sagesse?

4 La sagesse a été créée avant toutes choses, et l'intelligence de la prudence depuis l'éternité.

5 La parole d'AHBA la plus haute est la source de la sagesse, et ses voies sont des commandements éternels.

6 A qui la racine de la sagesse a-t-elle été révélée? Qui a connu ses sages conseils?

7 A qui la connaissance de la sagesse a-t-elle été manifestée? Et qui a compris sa grande expérience? 8 Il y a un sage, et il y a beaucoup à craindre, le Sauveur assis sur son trône.

9 Il la créa, la vit, la fit compter, et la répandit sur toutes ses œuvres. 10 Elle est de toute chair selon son don, et il l'a donnée à ceux qui l'aiment. 11 La crainte du Sauveur est l'honneur, la gloire, la joie, et une couronne de réjouissance.

12 La crainte du Sauveur fait un cœur joyeux, et donne de la joie, et de la joie, et une longue vie.

13 Celui qui craint le Sauveur, s'en sortira enfin avec lui, et il trouvera grâce au jour de sa mort.

la mort.

Craigner le Sauveur est le commencement de la sagesse, et il a été créé avec les fidèles dans le sein; elle a bâti une fondation éternelle avec les hommes, et elle continuera avec leur postérité.

Craigner le Sauveur, c'est la plénitude de la sagesse, Et remplir les hommes de ses fruits.

Elle remplit toute leur maison de choses désirables, et les récoltes avec son accroissement.

La crainte du Sauveur est une couronne de sagesse, faisant la paix et la santé parfaite pour s'épanouir; les deux qui sont les dons d'AHBA: et il élargit leur joie qui l'aime.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 La sagesse fait pleuvoir l'habileté et la connaissance de l'intelligence debout, et les exalte pour honorer ceux qui la tiennent ferme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 La racine de la sagesse est de craindre le Sauveur, et ses branches sont une longue vie.

21 La crainte du Sauveur chasse les péchés; et là où il est présent, elle détourne la colère.

22 Un homme furieux ne peut être justifié; car la fureur de lui sera sa destruction.

23 Un patient déchirera un temps, et la joie s'élèvera vers lui.

24 Il cachera ses paroles pendant un certain temps, et les lèvres de beaucoup déclareront sa sagesse.

25 Les paraboles de la connaissance sont dans les trésors de la sagesse; mais la piété est une abomination pour un pécheur.

26 Si tu désires la sagesse, garde les commandements, et le Sauveur te la donnera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirac 1:27 689 Sirac 3:23 Car la crainte du Sauveur est sagesse et instruction; et la foi et la douceur sont ses délices.

28 Ne vous méfiez pas de la crainte du Sauveur quand vous êtes pauvres, et ne venez pas à lui d'un double coeur.

29 Ne soyez pas hypocrite aux yeux des hommes, et prenez garde à ce que vous dites.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Ne t'exalte pas, de peur que tu ne tombes, et que tu n'apportes le déshonneur sur ton âme, et ainsi AHBA découvre tes secrets, et te jette au milieu de l'assemblée, parce que tu n'es pas venu en vérité à la crainte du Sauveur, mais que ton coeur est rempli de tromperie.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mon fils, si tu viens servir le Sauveur, prépare ton âme à la tentation.

2 Répare ton coeur, et endure sans cesse, et ne te hâte pas en temps de détresse.

3 Couche-toi vers lui, et ne t'en va pas, afin que tu sois augmenté à ta dernière fin.

5 Car l'or est éprouvé dans le feu, et des hommes agréables dans la fournaise de l'adversité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Crois en lui, et il t'aidera; ordonne ta voie, et confie-toi en lui.

7 Vous qui craignez le Sauveur, attendez sa miséricorde, et ne vous écarterez pas, de peur que vous ne tombiez.

8 Vous qui craignez le Sauveur, croyez-le, et votre récompense ne manquera pas.

9 Vous qui craignez le Sauveur, Espérez pour le bien, et pour la joie et la miséricorde éternelles.

10 Regardez les générations d'autrefois, et voyez; avez-vous jamais fait confiance au Sauveur, et a été confondu?

demeure dans sa crainte, et a-t-il été abandonné? Qui méprisa-t-il jamais, celui qui l'invoqua?

Car le Sauveur est plein de compassion et de miséricorde, de longanimité, de pitoyable, de pardon, et de salut en temps d'affliction.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Malheur aux coeurs craintifs, aux mains faibles, et au pécheur qui marche dans deux directions!

13 Malheur à celui qui a le coeur faible, car il ne croit pas; c'est pourquoi il ne sera pas défendu.

14 Malheur à vous qui avez perdu patience! Que ferez-vous quand le Sauveur vous visitera?

15 Ceux qui craignent le Sauveur ne désobéiront pas à sa Parole, et ceux qui l'aiment garderont ses voies.

16 Ceux qui craignent le Sauveur chercheront ce qui est bien, ce qui lui est agréable; et ceux qui l'aiment seront remplis de la loi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Ceux qui craignent le Sauveur prépareront leurs cœurs, et humilieront leurs âmes à ses yeux,

18 Nous dirons: Nous tomberons entre les mains du Sauveur, et non entre les mains des hommes; car, comme est sa majesté, ainsi est sa miséricorde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

Écoutez-moi, ô enfants, votre père, et faites-le par la suite, afin que vous soyez en sécurité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Car le Sauveur a rendu gloire au père sur les enfants, et il a confirmé l'autorité de la mère sur les fils.

3 Celui qui honore son père fait l'expiation de ses péchés,

4 Et celui qui honore sa mère est comme celui qui dépose le trésor.

5 Celui qui honore son père aura la joie de ses propres enfants; et quand il fera sa prière, il sera entendu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Celui qui honorera son père aura une longue vie, et celui qui obéira au Sauveur sera une consolation pour sa mère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Celui qui craint le Sauveur honorera son père, et servira ses parents, comme ses maîtres. 8 Honore ton père et ta mère en parole et en action, afin qu'une bénédiction vienne d'eux. 9

Car la bénédiction du père établit les maisons des enfants, mais la malédiction de la mère s'enracine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Des fondations.

10 Ne te glorifie pas dans le déshonneur de ton père, car le déshonneur de ton père n'est point pour toi une gloire.

11 Car la gloire d'un homme vient de l'honneur de son père; et une mère déshonorante est un opprobre pour les enfants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Mon fils, aide ton père à son âge, et ne le pleure pas aussi longtemps qu'il vit.

13 Et si son intelligence échoue, ayez de la patience avec lui, et ne le méprisez pas quand vous êtes dans votre pleine force.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Car le soulagement de ton père ne sera pas oublié, et au lieu des péchés il sera ajouté pour te bâtir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Au jour de ton affliction, on se souviendra de tes péchés, Et tes péchés fondront, Comme la glace par temps chaud.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Celui qui abandonne son père est comme un blasphémateur, et celui qui irrite sa mère est maudit.

17 Mon fils, continue tes affaires avec douceur, et tu seras aimé de celui qui est agréé.

18 Plus tu es grand, plus tu es humble, et tu trouveras grâce devant le Sauveur.

19 Nombreux sont ceux qui sont en haut lieu et de renom; mais les mystères sont révélés aux humbles.

20 Car la puissance du Sauveur est grande, et il est honoré des humbles.

21 Ne cherchez pas les choses qui sont trop dures pour vous, et ne cherchez pas les choses qui sont au-dessus de votre force. 22 Mais ce qui vous est ordonné, pensez-y avec révérence, car il n'est pas nécessaire pour vous de voir avec

tes yeux les choses qui sont en secret.

23 Ne soyez pas curieux dans les choses inutiles; car plus de choses vous sont révélées que les hommes ne le comprennent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 3:24 690 Sirach 5:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car beaucoup sont trompés par leur opinion vaine; et une mauvaise suspicion a renversé leur jugement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Sans yeux, tu voudras de la lumière; ne professe pas la connaissance que tu n'as pas.

26 Le coeur endurci sera en dernier lieu mauvais, et celui qui aime le danger y périra.

27 Un cœur obstiné sera chargé de peines, et le méchant ensevelira le péché sur le péché.

28 Il n'y a point de remède dans le châtement des orgueilleux, car la plante de la méchanceté a pris racine en lui.

29 Le cœur du sage comprendra une parabole; et l'oreille attentive est le désir d'un homme sage.

30 L'eau éteindra un feu flamboyant, et l'aumône fera l'expiation des péchés.

31 Et celui qui rétribue les bons tours se souvient de ce qui peut arriver au-delà; et quand il tombera, il trouvera un séjour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4

Mon fils, ne frauduleux pas les pauvres de sa vie, et ne faites pas les yeux dans le besoin d'attendre longtemps.

2 N'afflige pas une âme affamée, et ne provoque pas un homme dans sa détresse.

3 N'ajoute pas plus d'ennuis à un cœur qui est vexé; et ne donne pas à celui qui est dans le besoin.

4 Ne rejettez pas la supplication de l'affligé, et ne détournez pas votre visage d'un pauvre.

5 Ne détourne pas ton oeil des indigents, et ne lui donne aucune occasion de te maudire.

6 Car s'il te maudit dans l'amertume de son âme, sa prière sera entendue de celui qui l'a fait.

7 Prends-toi l'amour de l'assemblée, et incline ta tête vers un grand homme.

8 Qu'il ne t'afflige pas de t'incliner l'oreille aux pauvres, et de lui donner une réponse amicale avec douceur. 9 Délivre celui qui souffre de la main de l'opresseur, et ne sois pas faible quand tu seras

Siteste dans le jugement.

Sois comme un père pour l'orphelin, et au lieu d'un mari pour leur mère; de même tu seras comme le fils du Très-Haut, et il t'aimera plus que ne le fait ta mère.

La sagesse élève ses enfants, et elle saisit ceux qui la cherchent.

Celui qui aime sa vie aime, et ceux qui la cherchent tôt seront remplis de joie.

Celui qui tient son jeûne héritera de la gloire; et partout où elle entrera, le Sauveur bénira.

Ceux qui la servent serviront à l'un de QaDaSh, et ceux qui l'aiment, le Sauveur aime. Celui qui l'écoute jugera les nations, et celui qui s'occupe d'elle habitera en sécurité.

Si un homme se livre à elle, il la héritera, et sa génération la possédera.

Car elle marchera avec lui d'abord par des voies tortueuses, et elle lui fera craindre et craindre, et le tourmentera par sa discipline, jusqu'à ce qu'elle ait confiance en son âme, et qu'elle l'éprouve par ses lois.

Alors elle retournera vers lui le droit chemin, et le consolera, et lui montrera ses secrets. Mais s'il se trompe, elle l'abandonnera, et le livrera à sa propre ruine.

Observez l'occasion, et prenez garde au mal, et n'ayez pas honte quand elle concerne votre âme; car il y a une honte qui porte le péché, et il y a une honte qui est gloire et grâce.

N'acceptez personne contre votre âme, et que la vénération d'aucun homme ne vous fasse tomber.

Ne parle pas, quand il y a des occasions de faire le bien, et ne cache pas ta sagesse dans sa beauté; car par la parole on connaîtra la sagesse, et on apprendra par la parole de la langue.

En aucun sage ne parle contre la vérité; mais soyez abreuvés de l'erreur de votre ignorance; n'ayez pas honte de confesser vos péchés, et ne forcez pas le cours du fleuve.

Ne fais pas de toi-même un sous-marin à un homme insensé, et n'accepte pas la personne des puissants; lutte pour la vérité jusqu'à la mort, et le Sauveur se battra pour toi.

Ne vous hâtez pas dans votre langue, et dans vos actions relâchez-vous, et laissez passer. Ne soyez pas comme un lion dans votre maison, ni comme un frénétique parmi vos serviteurs.

Que ta main ne soit pas étendue pour recevoir, et ferme-la quand tu le dois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5

Mets ton coeur sur tes biens, et ne dis pas: J'en ai assez pour ma vie.

2 Ne suis pas ta propre pensée et ta force, pour marcher dans les voies de ton coeur.

3 Et ne dis pas: Qui me construira pour mes œuvres? car le Sauveur vengera ton orgueil.

4 Ne dis pas: J'ai péché, et quel mal m'est arrivé? Car le Sauveur souffre depuis longtemps, il ne te laissera pas aller.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 En ce qui concerne la propitiation, ne soyez pas sans crainte d'ajouter le péché au péché;

6 Et ne dis pas que Sa miséricorde est grande, qu'il sera pacifié pour la multitude de mes péchés; car la miséricorde et la colère viennent de lui, et sa dignité repose sur les pécheurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Ne tardez pas à vous tourner vers le Sauveur, et n'abandonnez pas de jour en jour; car soudain sortira la colère du Sauveur, et tu seras détruit dans ta sécurité, et tu périras au jour de la vengeance.

8 Ne mets pas ton coeur sur les biens obtenus injustement, car ils ne te serviront à rien au jour de l'Alam.

9 Ne gagnez pas par tout vent, et n'entrez pas dans tous les sens, car ainsi est le pécheur qui a une double langue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Sois ferme dans ton intelligence, et que ta parole soit la même.

11 Sois prompt à entendre, et que ta vie soit sincère, et que, avec patience, tu répondes.

12 Si tu as de l'intelligence, réponds à ton prochain, sinon pose ta main sur ta bouche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 5:13 691 Sirach 7:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'honneur et la honte sont dans la parole; et la langue de l'homme est sa chute.

Ne soyez pas appelés chuchoteurs, et ne mentez pas dans l'attente de votre langue; car la honte est sur le voleur, et une mauvaise condamnation sur la double langue.

Ne soyez pas ignorant d'aucune chose dans une grande affaire ou une petite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Au lieu d'un ami, tu ne deviendras pas un ennemi, car tu hériteras ainsi d'un nom mauvais, d'une honte et d'un opprobre; de même un pécheur qui a une double langue.

2 Ne t'exténue pas dans le conseil de ton coeur, afin que ton âme ne soit pas déchirée comme un taureau errant seul.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Tu mangeras tes feuilles, tu perdras ton fruit, et tu te laisseras comme un arbre sec.

4 Une âme méchante détruira celui qui l'a, et le fera rire pour mépriser ses ennemis. 5 Une langue douce mulera des amis pourri, et une langue qui parle de bonne humeur multipliera les salutations.

6 Soyez en paix avec beaucoup, mais n'avez qu'un conseiller sur mille.

7 Si tu veux avoir un ami, prouve-le d'abord, et ne sois pas pressé de lui rendre grâce.

8 Car quelqu'un est ami pour son temps, et il ne restera pas au jour de ta détresse.

9 Et il y a un ami qui se tourne vers l'inimitié, et les querelles découvriront ton opprobre.

10 Encore un ami est un compagnon à table, et il ne restera pas au jour de ton affliction.

11 Mais dans ta prospérité il sera comme toi-même, et il sera audacieux sur tes serviteurs.

12 Si tu es abaissé, il sera contre toi, et il se cachera de ta face.

13 Séparez-vous de vos ennemis, et prenez garde à vos amis.

14 Un ami fidèle est une défense forte; et celui qui a trouvé un tel homme a trouvé un trésor.

15 Rien ne contredit un ami fidèle, et son excellence est inestimable.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Un ami fidèle est le remède de la vie; et ceux qui craignent le Sauveur le trouveront.

17 Celui qui craint le Sauveur dirigera son amitié avec droiture; car comme il est, ainsi sera son prochain.

18 Mon fils, rassemble l'instruction dès ta jeunesse, et tu trouveras la sagesse jusqu'à ta vieillesse.

19 Viens à elle comme un homme qui laboure et qui sème, et qui attend ses bons fruits; car tu ne travailleras pas beaucoup autour d'elle, mais tu mangeras bien de ses fruits.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Elle est très déplaisante pour ceux qui n'ont pas appris; Celui qui est sans intelligence ne restera pas avec elle. 21 Elle couchera sur lui comme une puissante pierre d'épreuve, et il la chassera de lui.

22 Car la sagesse est selon son nom, et elle n'est pas manifeste pour beaucoup.

23 Prête l'oreille, mon fils, reçois mes conseils, et ne refuse pas mes conseils, 24 et mets tes pieds dans ses chaînes, et ton cou dans sa chaîne.

25 Va vers le bas de ton épaule, et porte-la, et ne t'afflige pas de ses liens.

26 Viens à elle de tout ton coeur, et garde ses voies de toute ta puissance.

27 Cherchez, et cherchez, et elle vous sera connue; et quand vous l'aurez saisie, ne la laissez pas aller.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Car tu trouveras enfin son repos, et celui-ci sera tourné vers ta joie.

29 Alors ses chaînes seront une défense forte pour toi, Et ses chaînes une robe de gloire.

30 Car il y a sur elle un ornement d'or, et ses bandes sont en dentelle pourpre.

31 Tu la mettras comme une robe d'honneur, et tu la mettras autour de toi comme une couronne de joie.

32 Mon fils, si tu veux, tu seras enseigné; et si tu veux appliquer ta pensée, tu seras prudent.

33 Si tu aimes entendre, tu recevras l'intelligence; et si tu inclines ton oreille, tu seras sage,
34 tiens-toi dans la multitude des anciens, et attache-toi à celui qui est sage.

35 Soyez prêts à entendre tout discours de piété, et que les paraboles de l'intelligence ne t'échappent pas.

36 Et si tu vois un homme d'intelligence, prends-lui du temps, et que ton pied porte les marches de sa porte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Que ta pensée soit sur les ordonnances du Sauveur, et que tu médites continuellement dans ses commandements; il affermira ton coeur, et te donnera de la sagesse à ton désir.

7

Ne fais pas de mal, et ne te fera pas de mal.

2 Éloignez-vous des injustes, et l'iniquité se détournera de vous.

3 Mon fils, ne sème pas sur les sillons de l'injustice, et tu ne les moissonneras pas sept fois.

4 Ne cherchez pas de la prééminence du Sauveur, ni du roi le siège de l'honneur.

5 ne te justifie pas devant le Sauveur, et ne te glorifie pas de ta sagesse devant le roi.

6 Ne cherchez pas à être juge, n'étant pas capable d'enlever l'iniquité; de peur que tu ne craignes en aucun temps la personne du

puissant, une pierre d'achoppement dans le chemin de ta droiture.

7 N'offense pas la multitude d'une ville, et tu ne te jetteras pas au milieu du peuple.

8 Ne lie pas l'un à l'autre, car tu ne seras pas impuni en l'un.

9 Ne dis pas: AHBA regardera la multitude de mes oblations, et quand j'offrirai à la plus haute AHBA, il l'acceptera.

Ne t'afflige pas quand tu fais ta prière, et que tu ne négliges pas de donner l'aumône.

Ne vous moquez pas de l'amertume de son âme, car il y en a un qui s'humilie et qui s'élève.
Ne mentez pas contre votre frère, et ne faites point de semblable à votre ami.

Sirach 7:13 692 Sirach 9:7 N'utilisez pas pour faire quelque mensonge que ce soit; car sa coutume n'est pas bonne.

N'utilisez pas beaucoup de paroles dans une multitude d'anciens, et ne faites pas beaucoup de babillage quand vous priez. Ne détestez pas l'œuvre laborieuse, ni l'élevage, que le Très-Haut a ordonné.

Ne vous comptez pas parmi la multitude des pécheurs, mais rappelez-vous que la colère ne durera pas longtemps. Humilez-vous beaucoup, car la vengeance des impies est le feu et les vers.

Ne changez point d'ami pour quelque bien que ce soit, ni de frère fidèle pour l'or d'Ophir. N'abandonnez pas une femme sage et bonne, car sa grâce est au-dessus de l'or.

Alors que ton serviteur travaille vraiment, ne le traite pas de mal, ni de location qui se donne entièrement pour toi.

Que ton âme aime un bon serviteur, et ne le frustre pas de liberté.

Avez-vous du bétail? Ayez un œil sur eux; et s'ils sont pour votre bien, gardez-les avec vous. Avez-vous des enfants? Informez-les, et baissez leur cou dès leur jeunesse.

As-tu des filles? Prends soin de leur corps, et ne te montre pas gaie envers elles.

Épouse ta fille, et ainsi tu auras accompli une grande affaire; mais donne-la à un homme intelligent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 N'as-tu pas une femme selon ta pensée? Ne l'abandonne pas, mais ne te livre pas à une femme légère.

27 Honore de tout ton cœur ton père, et n'oublie pas les douleurs de ta mère.

28 Souviens-toi d'eux que tu as été engendré, et comment peux-tu leur rendre ce qu'ils ont fait pour toi?

29 Craignez le Sauveur de toute votre âme, et respectez ses sacrificateurs.

30 Aime celui qui t'a fait de toute ta force, et n'abandonne pas ses serviteurs.

31 Craignez le Sauveur, et honorez le sacrificateur, et donnez-lui sa part, comme on vous l'a ordonné; les prémices, l'offrande de culpabilité, le don des épaules, le sacrifice de sanctification, et les prémices des choses de QaDaSh.

32 Et étends ta main vers les pauvres, afin que ta bénédiction soit parfaite.

33 Un don a la grâce aux yeux de tout homme vivant, et les morts ne le détiennent pas.

34 Ne soyez pas avec ceux qui pleurent, et pleurez avec ceux qui pleurent.

35 Ne tarde pas à rendre visite aux malades, car cela te rendra bien-aimé.

36 Souviens-toi de la fin de tout ce que tu prendras en main, et tu ne manqueras jamais.

8

Ne t'efforce pas avec un homme puissant, de peur que tu ne tombes entre ses mains.

2 Ne t'écarte pas avec un riche, de peur qu'il ne t'ébranle; car l'or a détruit beaucoup de rois, et a perverti leurs cœurs.

3 N'essayez pas avec un homme plein de langue, et ne montez pas de bois sur son feu.

4 Ne plaisantez pas avec un homme impoli, de peur que vos ancêtres ne soient déshonorés.

5 Ne reprenons pas un homme qui se détourne du péché, mais rappelez-vous que nous sommes tous dignes de punition.

6 Ne déshonore pas un homme dans sa vieillesse; car même quelques-uns d'entre nous vieillissent.

7 Ne vous réjouissez pas que votre plus grand ennemi soit mort, mais rappelez-vous que nous mourrons tous.

8 Ne méprise pas le discours des sages, mais prends-toi au courant de leurs proverbes; car d'eux tu apprendras l'instruction, et comment servir les grands avec aisance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Ne manquez pas le discours des anciens, car ils ont aussi appris de leurs pères, et d'eux vous apprendrez l'intelligence, et pour répondre selon les besoins.

10 N'allume pas les charbons d'un pécheur, de peur que tu ne sois brûlé par la flamme de son feu.

11 Ne vous levez pas dans la colère devant un malfaiteur, de peur qu'il ne reste dans l'attente pour vous enfermer dans vos paroles.

12 Ne prêtez pas à celui qui est plus puissant que vous-même; car si vous le prêtez, comptez-le, mais perdez-le.

13 Ne sois pas sûr au-dessus de ta puissance, car si tu es sûr, prends soin de la payer.

14 Ne va pas à la loi avec un juge, car ils jugeront pour lui selon son honneur.

15 Ne pars pas par le chemin avec un homme audacieux, de peur qu'il ne t'afflige; car il agira selon sa volonté, et tu périras avec lui par sa folie.

16 N'essayez pas avec un homme irrité, et n'allez pas avec lui dans un lieu isolé; car le sang n'est rien à ses yeux, et là où il n'y a point de secours, il vous renversera.

17 Ne consultez pas l'insensé, car il ne peut garder de conseil.

18 Ne fais rien de secret devant un étranger, car tu ne sais pas ce qu'il fera sortir. 19 N'ouvre pas ton coeur à tout homme, de peur qu'il ne te reprenne par un sage tour.

9

Ne sois pas jaloux de la femme de ton sein, et ne lui enseigne pas une mauvaise leçon contre toi-même.

2 Ne donne pas ton âme à une femme pour poser son pied sur ta substance.

3 Ne rencontre pas de prostituée, de peur que tu ne tombes dans ses pièges.

4 N'utilisez pas beaucoup la compagnie d'une femme qui est chanteuse, de peur que vous ne soyez pris avec ses tentatives.

5 Ne regarde pas sur une servante, afin que tu ne tombes pas par les choses qui sont précieuses en elle.

6 Ne donne pas ton âme aux prostituées, afin que tu ne perdes pas ton héritage.

7 Ne regarde pas autour de toi dans les rues de la ville, et ne erre pas dans son lieu d'isolement. Sirach 9:8 693 Sirach 10:30

8 Détourne ton oeil d'une belle femme, et ne regarde pas une autre beauté; car beaucoup ont été trompés par la beauté d'une femme, car l'amour qui s'y trouve s'allume comme un feu.

9 Ne t'assieds pas du tout avec une autre femme, et ne t'assieds pas avec elle dans tes bras, et ne dépense pas ton argent avec elle dans le vin; de peur que ton coeur ne s'incline vers elle, et ainsi par ton désir tu tombes dans la ruine.

10 N'abandonne pas un vieil ami, car le nouveau n'est pas comparable à lui; un nouvel ami est comme du vin nouveau; quand il sera vieux, tu le boiras avec plaisir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 N'insistez pas sur la gloire d'un pécheur, car vous ne savez pas ce qui sera sa fin.

12 Ne déplaît pas à ce qui plaît aux impies; mais souviens-toi qu'ils ne resteront pas impunis jusqu'à leur sépulcre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Éloignez-vous de l'homme qui a le pouvoir de tuer, et ne doutez pas de la crainte de la mort; et si vous venez à lui, n'en faites pas la faute, de peur qu'il ne vous enlève votre vie; souvenez-vous que vous allez au milieu des pièges, et que vous marchez sur les remparts de la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Aussi près que tu le peux, devine ton prochain, et consulte les sages.

15 Que ta parole soit avec les sages, et toute ta communication dans la loi du Très-Haut.

16 Que les justes mangent et boivent avec toi, Et que ta gloire soit dans la crainte du Sauveur.

17 Car la main de l'artificier sera louée, et le sage chef du peuple pour sa parole.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 L'homme d'une langue malade est dangereux dans sa ville; et celui qui est irrité dans sa parole sera haï.

10

Un sage juge instruira son peuple; et le gouvernement d'un homme prudent est bien ordonné.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Comme le juge du peuple est lui-même, ainsi sont ses officiers; et quelle est la manière dont est le chef de la ville, tels sont tous ceux qui y habitent.

3 Un roi imprudent détruit son peuple; mais par la prudence de ceux qui ont autorité la ville sera habitée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 La puissance de la terre est dans la main du Sauveur, et en temps voulu il mettra sur elle celui qui est profitable. 5 Dans la main d'AHBA est la prospérité de l'homme; et sur la personne du scribe il posera son honneur. 6 Ne portez pas la haine à votre prochain pour tout mal, et ne faites rien par des pratiques néfastes.

7 L'orgueil est haï devant AHBA et devant l'homme; et par les deux on commet l'iniquité.

8 A cause des injustices, des blessures et des richesses obtenues par la tromperie, le royaume se traduit d'un peuple à l'autre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Pourquoi la terre et la cendre sont-elles orgueilleuses? Il n'y a pas plus méchant qu'un homme convoité, car un tel homme met son âme en vente, parce qu'il jette ses entrailles lorsqu'il vit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Le médecin coupe une longue maladie; et celui qui sera aujourd'hui roi demain mourra.

11 Car quand un homme sera mort, il possédera des reptiles, des bêtes et des vers.

12 Le commencement de l'orgueil, c'est quand on s'éloigne d'AHBA, et que son coeur se détourne de son Créateur. 13 Car l'orgueil est le commencement du péché, et celui qui l'a répandra l'abomination.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Sauveur leur apporta des choses étranges, et les renversa complètement.

14 Le Sauveur a renversé les trônes des princes orgueilleux, et il a dressé les humbles à leur place.

15 Le Sauveur a arraché les racines des nations orgueilleuses, et a planté les humbles à leur place.

16 Le Sauveur renversa les nations des nations, et les détruisit jusqu'aux fondements de la terre.

17 Il en prit quelques-uns, et les détruisit, et il a fait disparaître de la terre leur mémoire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 L'orgueil n'a pas été fait pour les hommes, ni la colère furieuse pour ceux qui sont nés d'une femme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Ceux qui craignent le Sauveur sont une semence sûre, et ceux qui l'aiment sont une plante honorable; ceux qui ne tiennent pas compte de la loi sont une semence déshonorante; ceux qui transgressent les commandements sont une semence trompeuse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Parmi les frères, celui qui est le chef est honorable, de même que ceux qui craignent le Sauveur à ses yeux.

21 La crainte du Sauveur va devant l'obtention de l'autorité; mais la rugosité et l'orgueil en sont la perte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Qu'il soit riche, noble ou pauvre, leur gloire est la crainte du Sauveur.

23 Il n'est pas facile de mépriser le pauvre qui a de l'intelligence; il n'est pas commode non plus de magnifier un homme pécheur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Les grands hommes, les juges et les puissants seront honorés; mais il n'y en a point de plus grand que celui qui craint le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 A celui qui est sage, ceux qui sont libres feront le service; et celui qui a la connaissance ne se réprouvera pas quand il sera rétribué.

formé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Ne sois pas trop sage dans tes affaires, et ne te glorifie pas au temps de ta détresse.

27 Mieux vaut celui qui travaille et qui abonde en toutes choses que celui qui se glorifie et qui veut du pain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Mon fils, glorifie ton âme avec douceur, et honore-le selon sa dignité.

29 Qui justifiera celui qui pêche contre son âme? Qui honorera celui qui déshonore sa vie?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Le pauvre est honoré pour son habileté, et le riche est honoré pour ses richesses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 10:31 694 Sirach 12:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Celui qui est honoré dans la pauvreté, combien plus dans la richesse? et celui qui est déshonoré dans la richesse, combien plus dans la pauvreté?

12 États-Unis d'Amérique 11

La sagesse élève la tête de celui qui est de faible degré, et le fait asseoir parmi les grands hommes.

2 Ne louez pas l'homme pour sa beauté, et n'adorez pas l'homme pour son apparence extérieure.

3 L'abeille est peu nombreuse parmi ceux qui volent; mais son fruit est le chef des choses douces.

4 Ne bois pas de tes vêtements et de tes vêtements, et ne t'élève pas au jour de l'honneur, pour les oeuvres des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Beaucoup de rois se sont assis sur la terre, et celui qui n'a jamais été pensé a porté la couronne.

6 Beaucoup de vaillants hommes ont été profondément déshonorés, et l'honorable a livré entre les mains d'autres hommes. 7 Ne me reprochez pas avant que vous ayez examiné la vérité: comprenez d'abord, puis réprimandez-vous.

8 Ne réponds pas avant que tu n'aies entendu la cause; et n'interromps pas les hommes au milieu de leur parole.

9 Ne t'attaque pas à une affaire qui ne te concerne pas, et ne t'assieds pas dans le jugement des pécheurs.

10 Mon fils, ne se mêle pas de beaucoup de choses; car si tu te mêles beaucoup, tu ne seras pas innocent; et si

tu suivras, tu n'obtiendras point, et tu ne fuiras pas en fuyant.

Il y a quelqu'un qui travaille, qui prend des douleurs, qui s'empresse, et qui est tellement plus en retard.

Encore une fois, il y en a un qui est lent, qui a besoin d'aide, qui a besoin de capacités, et qui est plein de pauvreté; mais l'œil du Sauveur le regarda pour le bien, et le fit sortir de sa basse demeure,

Et il leva la tête de la misère, de sorte que beaucoup de ceux qui la voyaient s'émerveillèrent de lui. Prospérité et adversité, vie et mort, pauvreté et richesses, viennent du Sauveur.

La sagesse, la connaissance et l'intelligence de la loi sont du Sauveur: l'amour et la voie des bonnes œuvres sont de lui. L'erreur et les ténèbres ont eu leur commencement avec les pécheurs; et le mal s'anima avec ceux qui s'y glorifient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Le don du Sauveur demeure avec l'impie, et sa faveur apporte la prospérité pour toujours.

18 C'est là qu'il s'enrichit par sa vivacité et par ses pincements, et c'est là la part de sa récompense.

19 Alors qu'il dit: J'ai trouvé du repos, et maintenant je mangerai continuellement de mes biens; mais il ne sait pas à quel moment viendra sur lui, et qu'il doit laisser ces choses à d'autres, et mourir.

20 Sois ferme dans ton alliance, et parle-y, et vieillis dans ton ouvrage.

21 Ne vous étonnez pas des œuvres des pécheurs, mais confiez-vous au Sauveur, et demeurez dans votre travail; car c'est une chose facile aux yeux du Sauveur, d'un coup, de rendre riche un pauvre.

22 La bénédiction du Sauveur est dans la récompense des pieux, et soudain il fait fleurir sa bénédiction.

23 Ne dis pas: Quel est le profit de mon service? Et quelles bonnes choses au-delà?

24 Ne dis pas encore: J'en ai assez, et j'ai beaucoup de choses, et quel mal aurais-je par la suite?

25 Au jour de la prospérité, il y a un oubli de l'affliction; et au jour de l'affliction, il n'y a plus de souvenir de la prospérité.

26 Car il est facile au Sauveur, au jour de la mort, de récompenser un homme selon ses voies.

27 L'affliction d'une heure fait oublier le plaisir à l'homme; et à sa fin ses actions seront découvertes.

28 Personne ne juge béni avant sa mort; car un homme sera connu dans ses enfants.

29 N'amenez pas chacun dans votre maison, car l'homme trompeur a beaucoup de trains.

30 Comme une perdrix prise et gardée dans une cage, ainsi est le coeur de l'orgueilleux; et comme un espion, il veille sur ta chute.

31 Car il est dans l'attente, et il fait du bien le mal, et en ce qui est digne de louange, il te blâme.

32 Un tas de charbons s'allume d'une étincelle de feu; et un homme pécheur attend le sang.

33 Prends garde à un homme malicieux, car il agit mal; de peur qu'il ne te fasse une tache perpétuelle.

34 Rends un étranger dans ta maison, et il te troublera, et te détournera de ta propre maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12

Quand tu feras le bien de savoir à qui tu le fais, ainsi tu seras remercié pour tes bienfaits.

2 Fais du bien à l'homme pieux, et tu trouveras une récompense, et si ce n'est pas de lui, encore du Très-Haut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Il ne peut arriver de bien à celui qui est toujours occupé dans le mal, ni à celui qui ne donne pas d'aumône.

4 Donnez à l'homme pieux, et n'aidez pas un pécheur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Fais du bien à celui qui est humble, mais ne donne pas à l'impie; retiens ton pain, et ne le lui donne pas, de peur qu'il ne te domine ainsi; car tu recevras deux fois plus de mal que tout le bien que tu lui auras fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Car le Très-Haut hait les pécheurs, et il rendra vengeance aux impies, et il les garde contre le puissant jour de leur châtement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Donne au bien, et n'aide pas le pécheur.

8 On ne peut connaître un ami dans la prospérité; et un ennemi ne peut être caché dans l'adversité.

9 Dans la prospérité d'un homme, les ennemis seront attristés; mais dans son adversité, même un ami s'éloignera.

10 Ne fais pas confiance à ton ennemi, car comme le fer rougit, ainsi est sa méchanceté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 12:11 695 Sirach 14:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Bien qu'il s'humilie, et qu'il s'accroupisse, prends garde à lui, et tu seras pour lui comme si tu avais essuyé un miroir, et tu sauras que sa rouille n'a pas été entièrement essuyée.

Ne le mets pas près de toi, de peur qu'il ne t'ait renversé, et qu'il ne se lève à ta place; et qu'il ne s'assit pas à ta droite, de peur qu'il ne cherche à prendre ta place, et que tu te souviennes enfin de mes paroles, et qu'il ne s'en fasse piéger.

Qui a pitié d'un charmeur mordu d'un serpent, ou de quelque animal sauvage qui arrive? Celui qui va vers un pécheur, et qui est souillé avec lui dans ses péchés, qui aura pitié?

Pendant un certain temps, il restera avec toi, mais si tu commences à tomber, il ne tardera pas.

Un ennemi parle doucement de ses lèvres, mais dans son cœur il imagine comment te jeter dans une fosse: il pleurera de ses yeux, mais s'il trouve l'occasion, il ne se contentera pas de sang.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Si l'adversité vient sur toi, tu le trouveras là en premier; et s'il te fait semblant de t'aider, il te sapera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Il secouera la tête, il frappera les mains, il murmurerà beaucoup, et il changera de visage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13

Celui qui touchera de la hauteur sera souillé de là, et celui qui aura de la communion avec un homme orgueilleux sera semblable à lui.

2 Ne te charge pas au-dessus de ta puissance pendant que tu vis, et n'as pas de communion avec quelqu'un qui soit plus puissant et plus riche que toi-même; car comment est-ce que la bouillie et le pot de terre s'accordent ensemble? Car si l'un est frappé contre l'autre, il sera brisé.

3 L'homme riche a fait du mal, et pourtant il menace la misère; le pauvre se fait du tort, et il faut qu'il traite aussi.

4 Si tu es pour son bien, il t'utilisera; mais si tu n'as rien, il t'abandonnera.

5 Si tu as quelque chose, il vivra avec toi; oui, il te rendra nu, et il ne sera pas désolé pour cela.

6 S'il a besoin de toi, il te trompera, il te sourira, et te mettra dans l'espérance; il te parlera honnêtement, et dira: Que veux-tu?

7 Et il te fera honte par ses viandes, jusqu'à ce qu'il t'ait tiré à sec deux fois ou trois fois, et qu'il te rit enfin pour te mépriser, quand il te verra, il t'abandonnera, et te secouera la tête.

8 Méfie-toi que tu ne sois pas trompé et que tu ne descendes pas dans ta joie.

9 Si tu es invité d'un homme puissant, retire-toi, et tant plus il t'invitera.

10 Ne le presse pas, de peur que tu ne sois repoussé; ne t'éloigne pas, de peur que tu ne sois oublié.

11 Ne vous faites pas égaler à lui dans la parole, et ne croyez pas ses nombreuses paroles; car il vous tentera avec beaucoup de communication, et il vous sourira, et vous sortira de vos secrets.

12 Mais cruellement, il posera tes paroles, et ne ménagera pas de te faire du mal, et de te mettre en prison.

13 Observe, et prends bien garde, car tu marches dans le péril de ton renversement; quand tu entends ces choses, réveille-toi dans ton sommeil.

14 Aimez le Sauveur toute votre vie, et invoquez-le pour votre salut.

15 Toute bête aime son semblable, et tout homme aime son prochain.

16 Toute chair se réunit selon l'espèce, et l'homme s'attachera à son semblable.

17 Quelle communion le loup a-t-il avec l'agneau? Et le pécheur avec les pieux.

18 Quel accord y a-t-il entre l'hyène et le chien? Quelle paix entre les riches et les pauvres?

19 Comme l'âne sauvage est la proie du lion dans le désert; ainsi les riches mangent les pauvres.

20 Comme les orgueilleux haïssent l'humilité, Ainsi les riches haïssent les pauvres.

21 Un riche qui commence à tomber est retenu par ses amis; mais un pauvre qui est descendu est chassé par ses amis.

22 Lorsqu'un riche est tombé, il a beaucoup d'assistants; il dit des choses qui ne doivent pas être dites, et pourtant les hommes le justifient; le pauvre a glissé, et ils l'ont réprimandé aussi; il a parlé sagement, et il ne pouvait avoir de place.

23 Quand un riche parle, chacun tient sa langue, et regarde ce qu'il dit, ils la vantent aux nuées; mais si le pauvre parle, ils disent: Quel est cet homme? Et s'il trébuche, ils aideront à le renverser.

24 Les richesses sont bonnes pour celui qui n'a pas de péché, et la pauvreté est mauvaise dans la bouche des impies.

25 Le cœur d'un homme change de visage, que ce soit pour le bien ou pour le mal; et un cœur joyeux fait un visage joyeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pas vrai.

l'esprit.

26 Un visage joyeux est un signe d'un cœur qui est dans la prospérité; et la découverte des paraboles est un travail laborieux des

14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Béni soit l'homme qui n'a pas glissé de sa bouche, et qui n'est pas piqué par la multitude des péchés.

2 Heureux celui dont la conscience ne l'a pas condamné, et qui n'est pas tombé de son espérance dans la

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Les richesses ne sont pas pour un abruti; et qu'est-ce qu'un homme envieux devrait faire avec de l'argent?

4 Celui qui se rassemble en frauduleux son âme se rassemble pour d'autres, qui dépensent ses biens avec émeute.

5 Celui qui est mauvais pour lui-même, à qui sera-t-il bon? Il ne prendra pas plaisir à ses biens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 14:6 696 Sirach 16:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Il n'y a pas de pire que celui qui s'envie, et c'est là une rétribution de sa méchanceté.

7 Et s'il fait le bien, il le fait contre son gré; et il annoncera enfin sa méchanceté.

8 L'homme envieux a un mauvais œil, il détourne son visage, et il méprise les hommes.

9 L'œil d'un homme convoité n'est pas rassasié de sa part, et l'iniquité du méchant deuile son âme.

son pain, et c'est un nègre à sa table.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Mon fils, selon ta capacité, fait du bien à toi-même, et donne au Sauveur son offrande.

12 Souvenez-vous que la mort ne sera pas longue à venir, et que l'alliance du sépulcre n'est pas révélée.

à toi.

Fais du bien à ton ami avant de mourir, et selon ta capacité étends ta main et donne à

lui.

14 Ne te fâche pas du bon jour, et que la part du bon désir ne te dépasse pas.

15 Ne laisseras-tu pas tes travaux à un autre? Et tes travaux seront-ils divisés par le sort?

16 Donne, prends, et sanctifie ton âme, car il n'y a pas de quête de délices dans le sépulcre.

17 Toute chair vieillit comme un vêtement; car dès le commencement l'alliance est: Tu mourras la mort.

18 Comme les feuilles vertes sur un arbre épais, quelques-unes tombent, et d'autres grandissent; ainsi est la génération de chair et de sang, l'une vient à sa fin, et l'autre est née.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Tout ouvrage pourrit et consume, et son travailleur s'en ira avec.

20 Heureux l'homme qui médite les bonnes choses dans la sagesse, et qui raisonne de QaDaSh par son intelligence,

En ce qui concerne l'environnement, la Commission a adopté une résolution sur l'état de l'environnement et l'état de l'environnement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Celui qui considère ses voies dans son coeur aura aussi de l'intelligence dans ses secrets.

22 Va après elle comme quelqu'un qui trace, et couche dans l'attente dans ses voies.

23 Celui qui s'introduit à ses fenêtres entendra aussi à ses portes.

24 Celui qui loge près de sa maison fixera aussi une épingle dans ses murs.

25 Il posera sa tente près d'elle, et il logera dans un logement où les bonnes choses sont.

26 Il placera ses enfants sous son abri, et il logera sous ses branches.

27 Il sera couvert de chaleur par elle, et il habitera dans sa gloire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15

Celui qui craint le Sauveur fera le bien, et celui qui a la connaissance de la loi l'obtiendra.

2 Et comme une mère, elle le rencontrera, et le recevra comme une femme mariée d'une vierge.

3 Elle le nourrira avec le pain de l'intelligence, et lui donnera à boire l'eau de la sagesse.

4 Il sera resté sur elle, et il ne sera pas déplacé; et il comptera sur elle, et ne sera pas

- C'est faux.

5 Elle l'élèvera au-dessus de ses voisins, et elle ouvrira sa bouche au milieu de l'assemblée.

6 Il trouvera la joie et une couronne de joie, et elle lui fera hériter d'un nom éternel.

7 Mais les insensés ne l'atteindront pas, et les pécheurs ne la verront pas.

8 Car elle est loin de l'orgueil, Et les menteurs ne se souviennent pas d'elle.

9 Il ne semble pas que la louange soit dans la bouche d'un pécheur, car elle ne l'a pas envoyé du Sauveur.

10 Car la louange sera prononcée avec sagesse, et le Sauveur le prospérera.

11 Ne dis pas: C'est par le Sauveur que je suis tombé; car tu ne dois pas faire ce qu'il veut.

Je déteste.

Ne dis pas: Il m'a fait errer; car il n'a pas besoin de l'homme pécheur. Le Sauveur hait toute abomination, et ceux qui craignent AHBA ne l'aiment pas.

Il a lui-même fait l'homme dès le commencement, et l'a laissé entre les mains de son conseil; Si tu veux, pour garder les commandements, et pour accomplir une fidélité agréable.

Il a mis le feu et l'eau devant toi; étends ta main pour savoir si tu veux. Avant que l'homme soit la vie et la mort, et si l'on lui ressemble, on lui donnera.

Car la sagesse du Sauveur est grande, et il est puissant en puissance, et il voit toutes choses.

Ses yeux sont sur ceux qui le craignent, et il connaît toute œuvre de l'homme.

Il n'a ordonné à personne de faire le mal, et il n'a donné à personne une licence pour pécher.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16

Ne vous souciez pas d'une multitude d'enfants sans but lucratif, ni de fils impies.

2 Bien qu'ils se multiplient, ne vous réjouissez pas en eux, si ce n'est que la crainte du Sauveur soit avec eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Ne fais pas confiance à leur vie, et ne respecte pas leur multitude; car celui qui est juste vaut mieux que mille, et il vaut mieux mourir sans enfants, que d'avoir ceux qui sont impies.

4 Car par quelqu'un qui a de l'intelligence la ville sera reconstituée; mais la famille des méchants deviendra rapidement dévastée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 J'ai vu de mes yeux beaucoup de choses de ce genre, et mon oreille a entendu des choses plus grandes que celles-ci.

6 Dans l'assemblée des impies, un feu s'allumera, Et dans une nation rebelle, la colère est mise au feu. 7 Il n'a pas été pacifié pour guérir les anciens géants, qui sont tombés dans la force de leur folie.

8 Il n'a pas épargné le lieu où Lot séjournait, mais il les a horreurs de leur orgueil.

9 Il n'a point mis en pitié le peuple de perdition, qui a été enlevé dans ses péchés.

10 Ni les six cent mille hommes de pied rassemblés dans la dureté de leur cœur. Sirac 16:11
697 Sirac 17:25

Et s'il y a un cou raide parmi le peuple, il est étonnant qu'il s'échappe impuni; car la miséricorde et la colère sont avec lui, il est puissant pour pardonner, et pour répandre le déplaisir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Comme sa miséricorde est grande, ainsi est sa correction aussi; il juge un homme selon ses oeuvres.

13 Le pécheur ne s'échappera pas avec son butin, Et la patience des pieux ne sera pas frustrée.

14 Faites place à toute œuvre de miséricorde, car chacun trouvera selon ses oeuvres.

15 Le Sauveur endurecît Pharaon, afin qu'il ne le connaisse point, afin que ses œuvres puissantes soient connues du monde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Sa miséricorde est manifeste à toute créature, et il a séparé sa lumière des ténèbres avec un acharnement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Ne dis pas: Je me cacherai du Sauveur; quelqu'un se souviendra-t-il de moi d'en haut? On ne se souviendra pas de moi parmi tant de gens; car qu'est-ce que mon âme parmi un nombre infini de créatures?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Voici, le ciel et le ciel des cieux, l'abîme et la terre, et tout ce qu'il y a, seront émus lorsqu'il visitera.

19 Les montagnes et les fondements de la terre tremblent, quand le Sauveur les regarde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Aucun cœur ne peut penser à ces choses-là, et qui est capable de concevoir ses voies?

21 C'est une tempête que personne ne voit; car la plupart de ses œuvres sont cachées.

22 Qui peut annoncer les œuvres de sa justice? Qui peut les endurer? Car son alliance est loin, et l'épreuve de toutes choses est à la fin.

23 Celui qui veut l'intelligence pensera à des choses vaines; et un homme insensé imagine des folies.

24 Mon fils, écoute-moi, apprend la connaissance, et marque mes paroles de ton cœur.

25 J'énoncerai la doctrine en poids, et je déclarerai exactement sa connaissance.

26 Dès le commencement, les œuvres du Sauveur se font en jugement; et dès qu'il les a faites, il en a disposé les parties.

27 Il garnit ses œuvres pour toujours, et en sa main ils sont les principaux d'entre eux pour toutes les générations; ils ne travaillent pas, ils ne sont pas las, et ils ne cessent de travailler.

28 Aucun d'eux n'entrave un autre, et ils ne désobéiront jamais à sa parole.

29 Après cela, le Sauveur regarda la terre, et la remplit de ses bénédictions.

30 Il a couvert la face de toutes sortes de choses vivantes, et elles reviendront en elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17

Le Sauveur créa l'homme de la terre, et le transforma en lui.

2 Il leur donna quelques jours, et peu de temps, et un pouvoir sur les choses qui s'y trouvaient.

3 Il les endura de force par eux-mêmes, et les fit selon son image,

4 Et mis la crainte de l'homme sur toute chair, et lui donna la domination sur les bêtes et les oiseaux.

5 Ils reçurent l'usage des cinq opérations du Sauveur, et à la sixième place il les donna.

compréhension, et dans le septième discours, un interprète de ses cogitations.

6 Le conseil, la langue, les yeux, les oreilles et le coeur, lui donna pour qu'ils comprennent.

7 Il les remplissait de la connaissance de l'intelligence, et leur révélait le bien et le mal.

8 Il fixa son regard sur leurs cœurs, afin de leur montrer la grandeur de ses œuvres.

9 Il les donna à la gloire dans ses actes prodigieux à toujours, afin qu'ils divulguent ses œuvres avec

Compréhension.

Et les élus loueront son nom QaDaSh W.

En plus de cela, il leur a donné la connaissance, et la loi de la vie pour un héritage.

Il fit avec eux une alliance éternelle, et leur fit connaître ses jugements. Leurs yeux virent la majesté de sa gloire, et leurs oreilles entendirent sa voix glorieuse.

Et il leur dit: Prenez garde à toute injustice; et il donna à chacun un commandement concernant son prochain.

Leurs voies sont toujours devant lui, et elles ne seront pas cachées de ses yeux.

Tout homme dès sa jeunesse est donné au mal; ils ne pouvaient pas se faire des cœurs charnus pour pierre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Car, dans la division des nations de toute la terre, il a établi un chef sur chaque peuple; mais YaShaRa'AhLa Wy'shra'l est la portion du Sauveur.

18 Celui qui, étant son premier-né, se nourrit de discipline, et qui lui donne la lumière de son amour ne l'abandonne pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 C'est pourquoi toutes leurs œuvres sont comme le soleil devant lui, et ses yeux sont continuellement sur leurs voies.

20 Aucune de leurs actions injustes ne lui est cachée, mais tous leurs péchés sont devant le Sauveur.

21 Mais le Sauveur étant compatissant et connaissant son œuvre, ne les laissa ni ne les abandonna, mais les épargnit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 L'aumône d'un homme est comme un signe avec lui, et il gardera les bonnes actions de l'homme comme la pomme de l'œil, et il donnera la repentance à ses fils et à ses filles.

23 Ensuite, il se lèvera et les récompensera, et rendra leur récompense sur leur tête.

24 Mais à ceux qui se repentent, il leur a accordé le retour, et il a consolé ceux qui ont échoué dans la patience.

25 Retourne au Sauveur, et abandonne tes péchés, fais ta prière devant sa face, et offense moins.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 17:26 698 Sirach 19:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tourne-toi vers le Très-Haut, et détourne-toi de l'iniquité; car il te conduira des ténèbres à la lumière de la santé, et haïs-tu avec véhémence l'inaction.

Qui louera le Très-Haut dans la tombe, au lieu de ceux qui vivent et rendent grâces?

L'Action de grâce périt d'entre les morts, Comme d'un homme qui n'est pas; Le cœur vivant et sain louera le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Combien grande est la bonté du Sauveur, notre AHBA, et sa compassion envers ceux qui se tournent vers lui dans la sainteté!

30 Car toutes choses ne peuvent être en hommes, parce que le fils de l'homme n'est pas immortel.

31 Qu'est-ce qui est plus brillant que le soleil? Mais la lumière de celui-ci est faible, et la chair et le sang imaginent le mal.

32 Il voit la puissance de la hauteur des cieux; et tous les hommes ne sont que la terre et la cendre.

18

Celui qui vit pour toujours Hath a créé toutes choses en général.

2 Le Sauveur seul est juste, et il n'y en a point d'autre que lui,

3 Qui gouverne le monde avec la paume de sa main, et tout obéit à sa volonté; car il est le roi de tous, par sa puissance qui sépare QaDaSh des choses profanes entre eux.

4 A qui a-t-il donné le pouvoir de déclarer ses oeuvres? Et qui découvrira ses nobles actions?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Qui comptera la force de sa majesté? Et qui dira aussi ses miséricordes?

6 Quant aux œuvres merveilleuses du Sauveur, rien ne peut leur être enlevé, et rien ne peut être enlevé.

soit mis à eux, ni la terre d'eux ne peut être découvert.

7 Quand un homme aura agi, il commencera; et quand il s'en sortira, il sera douteux.

8 Qu'est-ce que l'homme, et où il sert? Quel est son bien, et quel est son mal?

9 Le nombre de jours d'un homme tout au plus est de cent ans.

10 Comme une goutte d'eau à la mer, et comme un gravier par rapport au sable, ainsi sont mille ans

aux jours de l'éternité.

C'est pourquoi AHBA est patient avec eux, et répand sa miséricorde sur eux. Il a vu et perçu leur fin comme étant mauvaise; c'est pourquoi il a multiplié sa compassion.

La miséricorde de l'homme est envers son prochain; mais la miséricorde du Sauveur est sur toute chair; il reprend, nourrit, enseigne et ramène, comme un berger son troupeau.

Il a pitié de ceux qui reçoivent la discipline, et qui cherchent avec diligence ses jugements.

Mon fils, ne blâme pas tes bonnes actions, et n'utilise pas de paroles inconfortables quand tu donnes quelque chose. La rosée n'aspirera-t-elle pas la chaleur? Une parole vaut-elle mieux qu'un don.

Le mot n'est-il pas meilleur qu'un cadeau? Mais les deux sont avec un homme gracieux.

L'insensé s'embrasera, et le don de l'envie consumera les yeux. Apprenez avant que vous parliez, et utilisez le physique ou jamais vous êtes malade.

Avant le jugement, examine-toi, et au jour de la visitation tu trouveras miséricorde. Humble-toi avant que tu ne sois malade, et au temps des péchés, tu te repentiras.

Que rien ne t'empêche d'accomplir ton vœu en temps voulu, et que la mort ne soit pas justifiée. Avant de prier, prépare-toi, et ne sois pas comme celui qui tente le Sauveur.

Pensez à la colère qui sera à la fin, et au temps de la vengeance, quand il détournera sa face.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Quand tu en auras assez, souviens-toi du temps de la faim; et quand tu seras riche, pense à la pauvreté et au besoin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Depuis le matin jusqu'au soir, le temps est changé, et tout se fait bientôt devant le Sauveur.

27 Un homme sage craindra en toute chose, et au jour du péché, il se méfiera du mal; mais un insensé n'observera pas le temps.

28 Tout homme intelligent connaît la sagesse, et il louera celui qui l'a trouvée.

29 Ceux qui avaient de l'intelligence dans les paroles devinrent eux-mêmes sages, et répandirent des paraboles exquises.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Ne t'en va pas selon tes convoitises, mais éloigne-toi de tes appétits.

31 Si tu donnes à ton âme les désirs qui lui plaisent, elle te fera une risée à tes ennemis qui te méprisent.

32 Ne prenez pas plaisir à beaucoup de bonne humeur, et ne soyez pas liés à l'expérience de celle-ci.

33 Ne sois pas mendier en festinant sur l'emprunt, quand tu n'as rien dans ton sac; car tu seras dans l'attente de ta vie, et tu seras parlé.

19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le vin et les femmes feront tomber les hommes intelligents, et celui qui s'attachera aux prostituées deviendra impudent. 3 Les mites et les vers l'auront pour héritage, et un homme audacieux sera enlevé.

4 Celui qui est prompt à donner du crédit est léger, et celui qui pêche offensera son âme.

5 Celui qui prend plaisir à la méchanceté sera condamné, mais celui qui résiste aux plaisirs couronne sa vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 19:6 699 Sirach 20:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Celui qui dirigera sa langue vivra sans dispute; et celui qui haïra le babillon aura moins de mal.

7 Ne répète pas à un autre ce qu'on t'a dit, et tu ne t'en sortiras jamais pire.

8 Qu'il s'agisse d'un ami ou d'un ennemi, ne parlez pas de la vie d'autres hommes; et si vous le pouvez sans offense, révélez-le.

Pas eux.

9 Car il t'a entendu et t'a observé, et quand viendra le temps, il te haïra.

Si tu as entendu une parole, qu'elle meure avec toi, et qu'elle ne t'éclate point. L'insensé travaille avec une parole, comme une femme qui travaille pour un enfant.

Comme une flèche qui colle dans la cuisse d'un homme, ainsi est un mot dans le ventre d'un imbécile.

Admonestez un ami, il ne l'a peut-être pas fait; et s'il l'a fait, il ne le fait plus. Admonestez votre ami, il ne l'a peut-être pas dit; et s'il l'a fait, il ne le dit plus. Admonestez un ami, car plusieurs fois c'est une calomnie, et ne croyez pas à toutes les histoires.

Il y a quelqu'un qui glisse dans son discours, mais pas de son cœur; et qui est celui qui n'a pas offensé de sa langue? Admonisez ton prochain avant que tu le menaces; et n'étant pas irrité, donnez place à la loi du Très-Haut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 La crainte du Sauveur est le premier pas à être accepté de lui, et la sagesse obtient son amour.

19 La connaissance des commandements du Sauveur est la doctrine de la vie; et ceux qui font ce qui lui plaît recevront le fruit de l'arbre de l'immortalité.

20 La crainte du Sauveur est toute sagesse; et en toute sagesse est l'accomplissement de la loi, et la connaissance de son omnipotence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Si un serviteur dit à son maître: Je ne ferai pas ce qu'il te plaira; bien qu'il le fasse ensuite, il irrite celui qui le nourrit.

22 La connaissance de la méchanceté n'est pas la sagesse, ni le conseil des pécheurs.

23 Il y a une méchanceté, et une abomination, et il y a un insensé qui manque de sagesse.

24 Celui qui a une petite intelligence, et qui craint AHBA, vaut mieux que celui qui a beaucoup de sagesse, et qui transgresse la loi.

du plus haut.

25 Il y a une souillure exquise, et celle-ci est injuste, et il y a quelqu'un qui se détourne pour faire apparaître le jugement, et il y a un homme sage qui justifie dans le jugement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Il y a un méchant qui pend tristement sa tête; mais il est rempli de tromperie intérieurement,

27 Jetant son visage, et faisant comme s'il n'avait pas entendu; là où il n'est pas connu, il te fera du mal avant que tu ne le saches.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et si, faute de pouvoir, il est empêché de pécher, il fera le mal quand il aura la possibilité de le faire.

29 Un homme peut être connu par son regard, et un homme qui a de l'intelligence par son visage, quand tu le rencontreras.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 L'homme se vêtit, le rire excessif, et la démarche, montre ce qu'il est.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 ans et plus 20 ans
20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans
20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans
20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20 ans 20

Il y a une réprimande qui n'est pas comiques; de nouveau, quelqu'un tient sa langue, et il est sage.

2 Mieux vaut se venger que d'être irrité secrètement; et celui qui confesse sa faute sera préservé du mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Comme il est bon, quand tu seras réprimandé, de manifester la repentance, car ainsi échapperas-tu au péché délibéré.

4 Comme la convoitise d'un eunuque pour déflorer une vierge, Ainsi est celui qui exécute le jugement avec violence.

5 Il y en a un qui garde le silence, et qui est trouvé sage; et un autre qui babille de beaucoup devient haïssant.

6 Quelqu'un tient sa langue, parce qu'il n'a pas à répondre; et quelqu'un garde le silence, connaissant son temps.

7 Un homme sage gardera sa langue jusqu'à ce qu'il voie l'occasion; mais un babillard et un insensé ne tiendront pas compte du temps.

8 Celui qui profère beaucoup de paroles sera odieux, et celui qui s'en empare de lui-même sera haï.

9 Il y a un pécheur qui a du succès dans les mauvaises choses, et il y a un gain qui se transforme en perte.

10 Il y a un don qui ne te servira à rien, et il y a un don dont la rétribution est double.

11 Il y a un astreinte à cause de la gloire, et il y a celui qui lève la tête d'un abîme.

12 Il y a celui qui achète beaucoup pour un peu, et qui le rembourse sept fois.

13 Un homme sage, par ses paroles, le fait bien-aimé; mais les grâces des insensés seront répandues.

14 Le don de l'insensé ne te fera aucun bien quand tu l'auras, ni de l'envie pour sa nécessité; car il cherche à recevoir beaucoup de choses pour un seul.

15 Il donne peu, et il se branle beaucoup; Il ouvre la bouche comme un cri; Il prête jour après jour, et il le redemande demain.

Un tel homme doit être détesté par AHBA et l'homme.

16 L'insensé dit: Je n'ai pas d'amis, je n'ai aucune reconnaissance pour toutes mes bonnes actions, et ceux qui mangent mon pain disent du mal de moi.

17 Combien de fois, et de combien il sera ri pour se moquer! car il ne sait pas ce qu'il doit avoir, et c'est tout un pour lui comme s'il ne l'avait pas.

18 Mieux vaut glisser sur un trottoir que glisser avec la langue; ainsi viendra rapidement la chute des méchants.

19 Un récit insondable sera toujours dans la bouche des imprudents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 20:20 700 Sirach 22:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Une sentence sage sera rejetée quand elle sortira d'une bouche insensée; car il ne la prononcera pas en temps voulu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Il est interdit de pécher dans le besoin; et quand il se reposera, il ne sera pas troublé.

22 Il y a ceux qui détruisent leur âme par l'acharnement, et qui acceptent que des personnes se renversent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 C'est là qu'il est promis à son ami, et qu'il ne fait de lui que son ennemi pour rien.

24 Le mensonge est un défaut dans un homme, mais il est continuellement dans la bouche de l'inconnu.

25 Le voleur vaut mieux qu'un homme habitué au mensonge; mais ils auront tous deux la destruction de l'héritage.

26 La disposition d'un menteur est déshonorante, Et sa honte est toujours avec lui.

27 Un homme sage se fera honneur par ses paroles; et celui qui a de l'intelligence plaira à de grands hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Celui qui plantera son pays augmentera son monceau, et celui qui plaira aux grands obtiendra pardon pour l'iniquité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Présents et dons aveuglent les yeux des sages, Et arrêtent sa bouche qu'il ne peut réfuter.

30 La sagesse qui est cachée, et le trésor qui est caché, quel est le profit en eux deux?

31 Mieux vaut celui qui cache sa folie qu'un homme qui cache sa sagesse.

32 La patience nécessaire à la recherche du Sauveur est meilleure que celle qui mène sa vie sans guide.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21

Mon fils, n'as-tu plus péché? Ne le fais plus, mais demande pardon pour tes anciens péchés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Fuyez du péché comme de la face d'un serpent; car si tu t'approches de lui, il te mord; ses dents sont comme les dents d'un lion, tuant les âmes des hommes.

3 Toute iniquité est comme une épée à deux tranchants, Les blessures dont les blessures ne peuvent être guéries.

4 C'est pour effrayer et pour faire le mal que seront gaspillées les richesses; ainsi sera détruite la maison des hommes orgueilleux.

5 Une prière de la bouche d'un pauvre homme arrive aux oreilles d'AHBA, et son jugement arrive rapidement.

6 Celui qui haït d'être réprouvé est dans la voie des pécheurs; mais celui qui craint le Sauveur se repentira de son cœur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Un homme éloquent est connu de loin et de près; mais un homme intelligent sait quand il glisse.

8 Celui qui bâtit sa maison avec d'autres hommes, l'argent est comme celui qui se rassemble des pierres pour le sépulcre de son sépulcre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 L'assemblée des méchants est comme un remorquage enveloppé, Et la fin d'eux est une flamme de feu pour les détruire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

J'ai besoin d'aide.

10 La voie des pécheurs s'éclaircit de pierres, mais au bout de celle-ci est la fosse de l'enfer.

11 Celui qui garde la loi du Sauveur en obtient l'intelligence, et la perfection de la crainte du Sauveur s'en trouve.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Celui qui n'est pas sage ne sera pas enseigné; mais il y a une sagesse qui multiplie l'amertume.

13 La connaissance d'un homme sage abondera comme un déluge, et son conseil est comme une source pure de vie. 14 Les parties intérieures d'un insensé sont comme un vase brisé, et il ne possédera aucune connaissance aussi longtemps qu'il vivra. 15 Si un homme habile entend une parole sage, il la recommandera et y ajoutera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'intelligence l'écoute, il lui déplaît, et il la jette derrière son dos.

16 La parole d'un insensé est comme un fardeau dans le chemin; mais la grâce se trouvera dans les lèvres des sages.

17 Ils s'interrogent sur la bouche de l'homme sage dans l'assemblée, et ils méditent ses paroles dans leur cœur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Tout comme une maison qui est détruite, ainsi est la sagesse pour un insensé; et la connaissance des imprudents est comme la parole sans sens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 La doctrine pour les insensés est comme des entraves sur les pieds, et comme des manacles à la droite.

20 L'insensé lève la voix de rire; mais un homme sage ne sourit pas un peu.

21 L'apprentissage est pour un homme sage comme un ornement d'or, et comme un bracelet sur son bras droit.

22 Le pied d'un homme insensé est bientôt dans la maison de son prochain; mais un homme d'expérience a honte de lui.

23 L'insensé s'approchera de la porte dans la maison; mais celui qui est bien nourri restera en dehors.

24 C'est la grossièreté d'un homme d'écouter à la porte; mais un homme sage sera attristé par l'ignominie.

25 Les lèvres des conversateurs diront ce qui ne leur appartient pas; mais les paroles de ceux qui ont de l'intelligence sont pesées dans l'équilibre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Le coeur des insensés est dans leur bouche; mais la bouche des sages est dans leur coeur.

27 Quand le impie maudit Satan, il maudit son âme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Celui qui murmure souille son âme, et il est haï partout où il habite.

22

Un homme paresseux est comparé à une pierre sale, et chacun le sifflera à sa honte.

2 Un homme paresseux est comparé à la saleté d'un fumier; tout homme qui la prend serrera la main.

3 L'homme malhonnête est le malhonnête de son père qui l'a engendré; et une fille insensée naît à sa perte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Une fille sage apportera un héritage à son mari; mais celle qui vit malhonnêtement, c'est son père qui est lourd.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 22:5 701 Sirach 23:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Celui qui est audacieux déshonore son père et son mari, mais ils la mépriseront tous les deux.

6 Un conte hors du temps est comme du chant dans le deuil; mais les rayures et la correction de la sagesse ne sont jamais hors du temps.

7 Celui qui enseigne l'insensé, c'est comme celui qui colle un potier ensemble, et comme celui qui réveille celui qui dort d'un sommeil sain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Celui qui raconte un récit à un insensé parle à un homme dans un sommeil; quand il aura raconté son récit, il dira: Qu'est-ce qui se passe?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Si les enfants vivent honnêtement et ont de quoi, ils couvriront le fondement de leurs parents.

10 Mais les enfants, étant hautains, par le mépris et le manque de nourriture, soupirent la noblesse de leur famille.

11 Pleure pour les morts, car il a perdu la lumière, et pleure pour les insensés, car il veut de l'intelligence; fais peu de pleurs pour les morts, car il est au repos; mais la vie de l'insensé est pire que la mort.

12 Pendant sept jours, les hommes pleurent pour celui qui est mort; mais pour un homme insensé et impie, tous les jours de sa vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Ne parle pas beaucoup avec un insensé, et ne va pas vers celui qui n'a pas de compréhension; garde-toi de lui, de peur que tu n'aies de la détresse, et que tu ne sois

jamais souillé par ses stupidités; écarte-toi de lui, et tu trouveras du repos, et tu ne seras jamais irrité par la folie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Qu'est-ce qui est plus lourd que le plomb? Et quel est son nom, si ce n'est un insensé?

15 Le sable, le sel et la masse de fer sont plus faciles à porter qu'un homme sans intelligence.

16 On ne peut se délier comme des cendres de bois et lier ensemble dans un bâtiment; et le cœur qui est établi par des conseils avisés ne craindra en aucun temps.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Toute peur.

17 Un cœur qui s'est installé sur une pensée d'intelligence est comme un lieu de repos sur le mur d'une galerie.

18 Les pâles sur un haut lieu ne se dresseront jamais contre le vent; de même, un cœur craintif dans l'imagination d'un insensé ne peut pas se dresser contre le vent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Celui qui pique l'œil fera tomber des larmes, et celui qui pique le cœur le fera connaître.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Celui qui jette une pierre sur les oiseaux les effraye, Et celui qui méprise son ami rompt l'amitié.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Tu tirais l'épée sur ton ami, mais tu ne désespères pas; car il y aura peut-être un retour en faveur.

22 Si tu as ouvert ta bouche contre ton ami, ne crains rien, car il peut y avoir une réconciliation, sauf pour les pleurs, ou l'orgueil, ou la divulgation de secrets, ou une blessure perfide; car tout ami s'en va.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Sois fidèle à ton prochain dans sa pauvreté, afin que tu te réjouisses de sa prospérité; demeure auprès de lui au temps de sa détresse, afin que tu sois héritier de lui dans son héritage; car il n'y a pas toujours de fortune à contredire, ni les riches qui sont insensés à avoir en admiration.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Comme la vapeur et la fumée d'une fournaise marchent devant le feu, ainsi ils s'agitent devant le sang.

25 Je n'aurai pas honte de défendre un ami, et je ne me cacherai pas de lui.

26 Et si un mal m'arrive par lui, quiconque l'écoute se méfiera de lui.

27 Qui mettra une veille devant ma bouche, et un sceau de sagesse sur mes lèvres, afin que je ne tombe point tout à coup près d'eux, et que ma langue ne me détruise pas?

23

O Sauveur, Père et Gouverneur de toute ma vie, ne me laisse pas à leurs conseils, et ne me laisse pas tomber devant eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Qui mettra des fléaux sur mes pensées, et la discipline de la sagesse sur mon coeur, afin qu'ils ne m'épargnent pas pour mes rancunes igno, et qu'elle ne passe pas par mes péchés;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 De peur que mes ignorances n'augmentent, et que mes péchés n'abondent à ma destruction, et que je tombe devant mes adversaires, et que mon ennemi se réjouisse sur moi, dont l'espérance est loin de ta miséricorde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 O Sauveur, Père et AHBA de ma vie, ne me donne pas un regard orgueilleux, mais détourne-toi toujours de tes serviteurs un esprit hautain.

5 Éloigne-toi de moi des vaines espérances et de la concupiscence, et tu tiendras celui qui veut toujours te servir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Que l'avidité du ventre et la convoitise de la chair ne m'attrapent point, et ne donnent pas sur moi ton serviteur dans un esprit impudent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Écoutez, enfants, la discipline de la bouche: celui qui la garde ne sera jamais pris dans ses lèvres.

8 Le pécheur restera dans sa sottise; le méchant orateur et l'orgueilleux tomberont ainsi.

9 N'accusez pas votre bouche de jurer, et ne vous servez pas de votre nom pour celui de QaDaSh.

10 Car comme un serviteur qui est continuellement battu ne sera pas sans une marque bleue, de même celui qui jure et qui nomme AHBA, ne sera pas irréprochable.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Un homme qui jurera beaucoup sera rempli d'iniquité, et la plaie ne s'éloignera jamais de sa maison; s'il offense, son péché sera sur lui; et s'il ne reconnaît pas son péché, il commet une double faute; et s'il jure en vain, il ne sera pas innocent, mais sa maison sera pleine de cAlam.

12 Il y a une parole qui est revêtue de la mort: AHBA, accorde qu'elle ne soit pas trouvée dans l'héritage de Jacob, pour tous ceux-là

les choses seront loin des divinités, et elles ne s'endurciront pas dans leurs péchés.

13 N'use pas de ta bouche pour jurer intempérer, car c'est là la parole du péché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 23:14 702 Sirach 24:30

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Souviens-toi de ton père et de ta mère, quand tu seras assis parmi les grands hommes. N'oublie pas devant eux, et toi, par ta coutume, viens insensé, et souhaites que tu ne sois pas né, et qu'ils maudissent le jour de ta nativité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 L'homme habitué aux paroles opprobres ne sera jamais réformé tous les jours de sa vie.

16 Deux sortes d'hommes multiplient le péché, et le troisième amènera la colère; un esprit chaud est comme un feu brûlant, il ne sera jamais éteint jusqu'à ce qu'il soit consumé; un fornicateur dans le corps de sa chair ne cessera jamais jusqu'à ce qu'il ait allumé un feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Tout le pain est doux à une prostituée, il ne s'en va pas jusqu'à sa mort.

18 Un homme qui rompt le mariage, disant ainsi dans son coeur: Qui me voit? Je suis entouré de ténèbres, les murs me couvrent, et aucun corps ne me voit; qu'ai-je à craindre? Le Très-Haut ne se souviendra pas de mes péchés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Un tel homme ne craint que les yeux des hommes, et ne sait pas que les yeux du Sauveur sont dix mille fois plus brillants que le soleil, regardant toutes les voies des hommes, et considérant les parties les plus secrètes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Il savait que toutes choses avaient été créées; et après qu'elles furent parfaites, il les regarda tous.

21 Cet homme sera puni dans les rues de la ville, et là où il ne soupçonnera pas qu'il sera pris.

22 Ainsi ira aussi la femme qui laisse son mari, et qui amène un héritier par un autre.

23 Car d'abord, elle a désobéi à la loi du Très-Haut, et deuxièmement, elle a péché contre son propre mari, et troisièmement, elle a joué la prostituée dans l'adultère, et a amené des enfants par un autre homme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Elle sera emmenée dans l'assemblée, et ses enfants feront l'objet d'une inquisition.

25 Ses enfants ne prendront point racine, et ses sarments ne produiront point de fruit.

26 Elle laissera sa mémoire maudite, Et son opprobre ne sera pas effacé.

27 Et ceux qui resteront sauront qu'il n'y a rien de mieux que la crainte du Sauveur, et qu'il n'y a rien de plus doux que de prendre garde aux commandements du Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 C'est une grande gloire de suivre le Sauveur, et d'être reçu de lui est une longue vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24

La sagesse se louera, et se glorifiera au milieu de son peuple.

2 Elle ouvrira la bouche dans l'assemblée du Très-Haut, et triomphera devant sa puissance.

3 Je suis sorti de la bouche du Très-Haut, et j'ai couvert la terre comme une nuée.

4 J'habitais en haut lieu, et mon trône est dans une colonne nuageuse.

5 Moi seul, j'ai bousillé le circuit des cieux, et j'ai marché au fond de l'abîme.

6 Dans les flots de la mer et dans toute la terre, et dans tout peuple et toute nation, j'ai une possession.

7 Je cherchai du repos avec tous ceux-là, et dans quel héritage demeurerai-je?

8 Et le Créateur de toutes choses m'a donné un commandement, et celui qui m'a fait reposer mon tabernacle, et il a dit: Que ta demeure soit en Jacob, et ton héritage dans YaShara'Ahla'Wy'shra'l.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Il m'a créé dès le commencement devant le monde, et je n'échouerai jamais. 10 Dans le tabernacle de QaDa, j'ai servi devant lui, et j'ai été établi à Sion. 11 Il m'a aussi donné du repos dans la ville bien-aimée, et à YaRaWaShaLaM, c'était mon pouvoir.

12 Et j'ai pris racine dans un peuple honorable, même dans la portion de l'héritage du Sauveur.

13 Je fus élevé comme un cèdre à Liban, et comme un cyprès sur les montagnes d'Hermon.

14 J'étais élevé comme un palmier à En-Gaddi, Comme une roseraie à Jéricho, Comme un olivier dans un agréable

champ, et a grandi comme un platane près de l'eau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

J'ai donné une odeur douce comme la cannelle et l'aspalathe, et j'ai donné une odeur agréable comme la meilleure myrrhe, comme le galbanum, l'onix, le storax doux, et comme la fumée de l'encens dans le tabernacle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Comme le térébenthine, j'étendis mes branches, Et mes branches sont les branches d'honneur et de grâce.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Comme la vigne m'a fait sortir du goût agréable, et mes fleurs sont le fruit de l'honneur et des richesses.

18 Je suis la mère de l'amour, de la crainte et de la connaissance, et de l'espérance de QaDaSh W. Je suis donc, étant éternel, donné à tous mes enfants qui sont nommés de lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Venez à moi, vous tous qui désirez de moi, et remplissez-vous de mes fruits.

20 Car mon mémorial est plus doux que le miel, et mon héritage que le nid de miel.

21 Ceux qui me mangent auront encore faim, et ceux qui me boivent auront encore soif.

22 Celui qui m'obéira ne sera jamais confondu, et ceux qui travaillent par moi ne manqueront point.

23 Toutes ces choses sont le livre de l'alliance de la très haute AHBA, la loi que Macha avait commandée pour un héritage aux congrégations de Jacob.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Ne sois pas fort dans le Sauveur, afin qu'il te confirme, attache-toi à lui; car le Sauveur tout-puissant est seul AHBA, et il n'y a pas d'autre Sauveur à côté de lui.

2 Trois sortes d'hommes que mon âme hait, et je suis très offensé par leur vie: un pauvre homme qui est fier, un riche qui est menteur, et un vieil adultère qui fait le mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Si tu n'as rien recueilli dans ta jeunesse, comment peux-tu trouver quelque chose dans ton âge?

4 Comme c'est un jugement pour les cheveux gris, Et pour les anciens de connaître le conseil!

5 Que la sagesse des vieillards, l'intelligence et les conseils aux hommes d'honneur sont sincères!

6 La couronne des vieillards est une grande expérience, Et la crainte d'AHBA est leur gloire.

7 Il y a neuf choses que j'ai jugées heureuses dans mon coeur, et le dixième que je prononcerai de ma langue: Un homme qui a la joie de ses enfants, et celui qui vit pour voir la chute de son ennemi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Celui qui habite avec une femme intelligente, qui n'a pas glissé avec sa langue, et qui n'a pas servi un homme plus indigne que lui-même,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Celui qui a trouvé la prudence, celui qui parle aux oreilles de ceux qui entendent,

10 Que celui qui trouve la sagesse est grand! Et il n'y a au-dessus de celui qui craint le Sauveur.

11 Mais l'amour du Sauveur passe tout pour l'illumination: celui qui le tient, où sera-t-il comparé?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 La crainte du Sauveur est le commencement de son amour; et la foi est le commencement de sa clameur.

13 Donne-moi toute plaie, sauf la plaie du coeur, et toute méchanceté, sauf la méchanceté d'une femme.

14 Et toute affliction, si ce n'est l'affliction de ceux qui me haïssent, et toute vengeance, si ce n'est la vengeance des ennemis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Il n'y a pas de tête au-dessus de la tête d'un serpent, et il n'y a pas de colère au-dessus de la colère d'un ennemi.

16 Je préférerais habiter avec un lion et un dragon, plutôt que de garder une maison avec une femme méchante.

17 La méchanceté d'une femme change de visage, Et obscurcit son visage comme un sac.

18 Son mari s'assiera au milieu de ses voisins, et quand il l'entendra, il soupira amèrement.

19 Toute méchanceté n'est que peu pour la méchanceté d'une femme; que la part d'un pécheur tombe sur elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Comme le chemin de sable monte jusqu'aux pieds des vieillards, ainsi est une femme pleine de paroles à un homme tranquille.

21 Ne vous étonnez pas de la beauté d'une femme, et ne la convoitez pas pour le plaisir.

22 Une femme, si elle maintient son mari, est pleine de colère, d'impudence et d'opprobre.

23 Une femme méchante bat le courage, fait un lourd visage et un cœur blessé; une femme qui ne console pas son mari dans la détresse fait des mains faibles et des genoux faibles.

24 De la femme vint le commencement du péché, et par elle nous mourrons tous.

25 Ne donnez pas de passage à l'eau; ni une femme méchante ne peut se promener à l'étranger.

26 Si elle n'y va pas comme tu l'as voulu, coupe-la de ta chair, donne-lui un acte de divorce, et laisse-la aller.

26 Le Conseil de l'Europe a adopté une résolution du Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Heureux l'homme qui a une femme vertueuse, car le nombre de ses jours sera double.

2 Une femme vertueuse réjouit son mari, et il accomplira en paix les années de sa vie.

3 Une bonne femme est une bonne portion, qui sera donnée dans la portion de ceux qui craignent le Sauveur.

4 Que l'homme soit riche ou pauvre, s'il a un bon cœur pour le Sauveur, il se réjouira en tout temps

avec un visage joyeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Il y a trois choses que mon coeur craint, et j'ai eu peur du quatrième: la calomnie d'une ville, le rassemblement d'une multitude indisciplinée et une fausse accusation; tous ceux-là sont pires que la mort.

6 Mais une douleur de cœur et de douleur est une femme jalouse sur une autre femme, et un fléau de la langue qui communique avec tous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Une mauvaise femme est un joug ébranlé; celui qui la tient est comme s'il tenait un scorpion.

8 Une femme ivre et un gadder à l'étranger provoquent une grande colère, et elle ne couvrira pas sa propre honte.

9 La prostitution d'une femme peut être connue dans ses regards hautains et ses paupières.

10 Si ta fille est honteuse, garde-la avec ardeur, de peur qu'elle ne s'abuse par trop de liberté.

11 Veillez sur un œil impudent, et ne vous étonnez pas si elle a péché contre vous.

12 Elle ouvrira sa bouche comme un voyageur assoiffé, quand il aura trouvé une fontaine, et qu'il boira de toute eau près d'elle; elle s'assiera par toutes les haies, et elle ouvrira son carquois contre toutes les flèches.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 La grâce d'une femme délice son mari, et sa discrétion engraisse ses os.

14 Une femme silencieuse et aimante est un don du Sauveur; et il n'y a rien d'aussi valable qu'un esprit bien instruit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Une femme honteuse et fidèle est une double grâce, et son esprit de continent ne peut être apprécié.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 26:16 704 Sirach 28:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Comme le soleil quand il se lève dans le ciel élevé, ainsi est la beauté d'une bonne femme dans l'ordre de sa maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Comme la lumière claire est sur le chandelier QaDaSh W=; ainsi est la beauté du visage à l'âge mûr.

18 Comme les colonnes d'or sont sur les bases d'argent, De même que les pieds justes avec un cœur constant.

19 Mon fils, garde la fleur de ton âge saine, et ne donne pas ta force aux étrangers.

20 Quand tu auras acquis une possession féconde par tous les champs, sème-la de ta propre semence, en se fiant à la bonté de ton troupeau.

21 Et ta race, que tu laisses, sera magnifiée, ayant la confiance de leur bonne descende.

22 Une prostituée sera considérée comme une crache; mais une femme mariée est une tour contre la mort de son mari.

23 Une femme méchante est donnée comme portion à un homme méchant; mais une femme pieuse est donnée à celui qui craint le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Une femme malhonnête contamine la honte; mais une femme honnête révèrera son mari.

25 Une femme sans honte sera considérée comme un chien; mais celle qui a honte craindra le Sauveur.

26 Une femme qui honore son mari sera jugée sage de tous; mais celle qui le déshonore dans son orgueil sera considérée comme non pieuse de tous.

27 On cherchera une femme qui crie fort et un grondement pour chasser les ennemis.

28 Il y a deux choses qui affligent mon coeur, et le troisième me met en colère: un homme de guerre qui souffre de la pauvreté, et des hommes de rang inférieur qui ne sont pas fixés, et un homme qui retourne de la justice au péché; le Sauveur prépare un tel homme à l'épée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Le marchand ne se gardera guère de faire du mal; et un voyou ne sera pas libéré du péché.

27

Beaucoup ont péché pour une petite affaire; et celui qui cherche l'abondance détournera ses yeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Comme un clou se ferme entre les joints des pierres, ainsi le péché se ferme entre l'achat et la vente.

3 Si un homme ne se tient avec diligence dans la crainte du Sauveur, sa maison sera bientôt renversée.

4 Comme lorsqu'on sirote un tamis, il y a encore le rebut, ainsi la saleté de l'homme dans sa parole.

5 La fournaise prouve les vases du potier; ainsi l'épreuve de l'homme est dans son raisonnement.

6 Le fruit dit que si l'arbre a été habillé, ainsi est la déclaration d'une connerie dans le coeur de l'homme.

7 Gloire à personne avant que tu ne l'entendes parler, car c'est là l'épreuve des hommes.

8 Si tu suis la justice, tu l'obtiendras, et tu la mettras comme une robe longue et glorieuse.

9 Les oiseaux recourront à leurs semblables, et la vérité retournera à ceux qui pratiquent en elle.

10 Comme le lion se couche dans l'attente du butin, de même pécher pour ceux qui commettent l'iniquité.

11 Le discours d'un homme pieux est toujours avec sagesse; mais un insensé change comme la lune.

12 Si tu es parmi les indiscrètes, observe le temps, mais sois continuellement parmi les hommes d'intelligence. 13 Le discours des insensés est irritant, et leur sport est le manque de péché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 La parole de celui qui jure fait tenir les cheveux droits, Et leurs querelles font arrêter ses oreilles.

15 Les querelles des orgueilleux sont des effusions de sang, Et leurs rancunes sont graves à l'oreille.

16 Celui qui découvre les secrets perd son crédit, et ne trouvera jamais d'ami à son esprit.

17 Aimez votre ami, et soyez fidèles à lui; mais si vous trahissez ses secrets, ne suivez plus après lui. 18 Car comme un homme a détruit son ennemi, ainsi vous avez perdu l'amour de votre prochain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Comme celui qui laisse un oiseau sortir de sa main, ainsi tu as laissé aller ton prochain, et tu ne l'auras plus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Espérons.

20 Ne le suivez plus, car il est trop loin; il est comme un œuf échappé du piège.

21 Quant à la blessure, elle peut être liée, et après avoir été injurieuse, il peut y avoir réconciliation; mais celui qui trahit les secrets est sans

22 Celui qui cligne des yeux agit mal; et celui qui le connaît s'éloignera de lui.

23 Quand tu seras présent, il parlera avec douceur, et il admirera tes paroles; mais il écrira enfin sa bouche, et il calomnier.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tes paroles.

24 J'ai haï beaucoup de choses, mais rien de semblable à lui; car le Sauveur le haïra.

25 Celui qui jette une pierre sur le haut la jette sur sa tête, et un coup trompeur fera des blessures. 26 Celui qui creuse une fosse y tombera, et celui qui pose un piège y sera pris.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Celui qui pratique le mal tombera sur lui, et il ne saura pas d'où il vient.

28 L'orgueil et l'opprobre sont de la part des orgueilleux; mais la vengeance, comme un lion, sera dans l'attente d'eux.

29 Ceux qui se réjouiront de la chute du juste seront pris dans le piège, et l'angoisse les détruira avant qu'ils ne meurent.

30 Malice et colère, ce sont des abominations, et l'homme pécheur les aura tous les deux.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Celui qui se vengera trouvera la vengeance du Sauveur, et il gardera ses péchés en mémoire.

2 Pardonne à ton prochain le mal qu'il t'a fait, et tes péchés seront aussi pardonnés quand Tu pries.

3 L'un porte la haine contre l'autre, et cherche-t-il le pardon du Sauveur?

4 Il ne fait pas miséricorde à un homme qui est comme lui-même, et il demande pardon de ses propres péchés?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 28:5 705 Sirach 29:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 S'il n'y a que la chair qui nourrit la haine, qui implorera le pardon de ses péchés?

6 Souviens-toi de ta fin, et que l'inimitié cesse; souviens-toi de la corruption et de la mort, et demeure dans les commandements.

7 Souviens-toi des commandements, et ne fais point de mal à ton prochain; souviens-toi de l'alliance du Très-Haut, et cligne-toi à igno-

- Oui.

8 Abstenez-vous des querelles, et vous diminuerez vos péchés; car un homme furieux allumera les querelles, 9 un homme pécheur se méfie des amis,

faire le débat parmi eux qui soit en paix.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 C'est ainsi qu'est le feu, qu'il brûle, et que la force de l'homme est, ainsi est sa colère; et selon ses richesses, sa colère s'élève; et plus ils sont forts, plus ils seront enflammés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Une querelle hâtive allume un feu, Et une bagarre hâtive répand le sang.

12 Si tu souffles l'étincelle, elle brûlera; si tu craches dessus, elle s'éteindra; et ces deux-là sortiront de ta bouche.

13 Maudit le chuchoteur et le double-tongued, car ceux-là ont détruit beaucoup de gens qui étaient en paix.

14 Une langue qui a lutté a troublé beaucoup de gens, et les a chassés d'une nation à l'autre; des villes fortes ont été démolies, et ont renversé les maisons des grands hommes.

15 Une langue déchaînée a chassé les femmes vertueuses, et les a privées de leur travail.

16 Celui qui y écoute ne trouvera jamais de repos, et n'habitera jamais tranquillement.

17 Le coup du fouet marque la chair; mais le coup de la langue brise les os.

18 Beaucoup sont tombés par le tranchant de l'épée, mais pas autant par la langue.

19 Celui qui est défendu par son venin, qui n'en a point tiré le joug, et qui n'a pas été lié en elle,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les bandes.

20 Car son joug est un joug de fer, et ses bandes sont des bandes d'airain.

21 Sa mort est une mort mauvaise, Le sépulcre était meilleur qu'elle.

22 Il n'aura pas autorité sur ceux qui craignent AHBA, et ils ne seront pas brûlés avec la flamme de celui-ci.

23 Celui qui abandonnera le Sauveur y tombera; il y brûlera, et ne s'éteindra point; il sera envoyé sur eux comme un lion,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et les dévorer comme un léopard.

24 Regarde que tu couvres ta possession d'épines, et que tu lies ton argent et ton or, 25 et que tu pèses tes paroles dans un équilibre, et que tu fasses une porte et une barre pour ta bouche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Veillez à ne pas glisser par elle, de peur que vous ne tombiez devant celui qui est dans l'attente.

29 États-Unis d'Amérique

Celui qui est miséricordieux prêtera à son prochain, et celui qui fortifie sa main garde les commandements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Prête-toi à ton prochain en temps voulu, et paie de nouveau ton prochain en temps voulu.

3 Garde ta parole, et agis fidèlement avec lui, et tu trouveras toujours ce qui t'est nécessaire.

4 Beaucoup, lorsqu'on leur a prêté quelque chose, l'ont trouvé, et les ont mis dans la détresse qui les aidait.

5 Jusqu'à ce qu'il ait reçu, il embrassera la main d'un homme; et pour l'argent de son prochain, il parlera avec soumission; mais lorsqu'il rendra, il prolongera le temps, rendra des paroles de deuil, et se plaindra du temps.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 S'il l'emporte, il ne recevra guère la moitié, et il comptera comme s'il l'avait trouvée; sinon, il l'a privé de son argent, et il lui a obtenu un ennemi sans raison; il le paie avec des malédictions et des railles, et il le paiera pour l'honneur.

7 Beaucoup ont donc refusé de prêter pour d'autres hommes malfaisants, craignant d'être frauduleux.

8 Et tu as de la patience avec un homme pauvre, et tu ne tardes pas à lui montrer la miséricorde.

9 Aide le pauvre à cause du commandement, et ne le détourne pas à cause de sa pauvreté.

10 Perde ton argent pour ton frère et ton ami, et qu'il ne rouille pas sous une pierre à perdre.

11 Dépose ton trésor selon les commandements du Très-Haut, et il t'apportera plus de profit que d'or.

12 Tais-toi dans tes magasins, et il te délivrera de toute affliction.

13 Il te combattra contre tes ennemis mieux qu'un bouclier puissant et une lance forte.

14 Un homme honnête est garant pour son prochain; mais celui qui est impudent l'abandonne.

15 N'oublie pas l'amitié de ta caution, car il t'a donné la vie.

16 Un pécheur renversera le bien-être de sa sûreté.

17 Et celui qui est d'un esprit impitoyable laissera celui qui l'a délivré en danger.

18 La sécurité a brisé beaucoup de biens, et les a secoués comme une vague de la mer; des hommes puissants l'ont chassé de leurs maisons, de sorte qu'ils erraient parmi des nations étrangères.

19 Un homme méchant transgressant les commandements du Sauveur tombera en sûreté, et celui qui entreprend et suit d'autres hommes pour le gain tombera en costume.

20 Aide ton prochain selon ta puissance, et veille à ce que tu ne tombes pas dans le même.

21 L'eau, le pain et les vêtements, et la maison pour couvrir la honte, sont les principales choses de la vie.

22 Mieux vaut la vie d'un pauvre dans un cottage méchant, que la tendre demeure d'un autre homme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Que ce soit peu ou beaucoup, tiens-toi content, que tu n'entendes pas l'opprobre de ta maison.

24 Car c'est une vie misérable d'aller de maison en maison; car là où tu es étranger, tu n'oses pas ouvrir ta bouche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 29:25 706 Sirach 31:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu amuseras, et tu festins, et tu n'auras point de reconnaissance; tu entendras d'ailleurs des paroles amères: Viens, étranger, et donnes-moi une table, et nourris-moi de ce que tu as préparé.

O étranger, donne place à un homme d'honneur, mon frère vient pour être logé, et j'ai besoin de ma maison. Ces choses sont pénibles pour un homme intelligent, le mépris de la maison, et l'opprobre du prêteur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30

Celui qui aime son fils le fait souvent sentir la verge, afin qu'il ait la joie de lui à la fin.

2 Celui qui châtie son fils aura de la joie en lui, et se réjouira de lui au milieu de sa connaissance.

3 Celui qui enseigne son fils afflige l'ennemi; et devant ses amis il se réjouira de lui.

4 Bien que son père soit mort, il est comme s'il n'était pas mort; car il a laissé un homme qui est comme lui

lui-même.

5 Pendant qu'il vivait, il vit et se réjouit en lui; et lorsqu'il mourut, il n'était pas triste.

6 Il laissa derrière lui un vengeur contre ses ennemis, et celui qui rétribuera la bonté à ses amis.

7 Celui qui fait trop de mal à son fils liera ses plaies, et ses entrailles seront troublées à tous pleurer.

8 Un cheval qui n'est pas brisé devient tête haute, et un enfant qui est laissé à lui-même sera volontairement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Cocker ton enfant, et il te fera peur; joue avec lui, et il t'amènera à la lourdeur. 10 Ne ris pas avec lui, de peur que tu n'aies de la peine avec lui, et que tu ne gnaches tes dents à la fin.

11 Ne lui donnez pas la liberté dans sa jeunesse, et ne criez pas contre ses folies.

12 Plonge son cou pendant qu'il est jeune, et bats-le sur les côtés pendant qu'il est enfant, de peur qu'il ne s'entête,

et sois désobéissant à toi, et fais ainsi souffrir ton coeur.

Châtie ton fils, et tiens-le au travail, de peur que son comportement infidèle ne soit un crime pour toi.

Mieux vaut le pauvre, être sain et fort de la constitution, qu'un homme riche qui est affligé dans son corps. La santé et le bien-être du corps sont au-dessus de tout l'or, et un corps fort au-dessus des richesses infinies.

Il n'y a pas de richesse au-dessus d'un corps sain, ni de joie au-dessus de la joie du cœur. La mort vaut mieux qu'une vie amère ou une maladie continue.

Les délices répandus sur une bouche fermée sont comme des mets de viande mis sur une tombe.

Quel est le bien de l'offrande à une idole? Car elle ne peut ni manger ni sentir; ainsi est celui qui est persécuté du Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Il voit de ses yeux et gémit, Comme un eunuque qui embrasse une vierge et qui soupire.

21 Ne donne pas sur ton esprit la lourdeur, et ne t'afflige pas dans ton conseil.

22 La joie du cœur est la vie de l'homme, et la joie d'un homme prolonge ses jours.

23 Aimez votre âme, et consolez votre cœur, éloignez la douleur loin de vous; car la tristesse a tué beaucoup, et il n'y a pas de profit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 L'ardeur et la colère raccourcissent la vie, et la prudence atténue l'âge avant le temps.

25 Un cœur joyeux et bon aura soin de sa viande et de son régime alimentaire.

31 États-Unis d'Amérique 31

Le fait de veiller sur les richesses consume la chair, et ses soins éloigne le sommeil.

2 L'attention ne laissera pas un homme s'endormir, comme une maladie irritante brise le sommeil,

3 Les riches ont beaucoup de travail pour rassembler des richesses; et lorsqu'il se repose, il est rempli de ses biens.

Les délicates.

4 Le pauvre travaille dans son pauvre domaine; et quand il s'en va, il est encore dans le besoin.

5 Celui qui aime l'or ne sera pas justifié, et celui qui suit la corruption en aura assez.

6 L'or a été la ruine de beaucoup, et leur destruction a été présente.

7 C'est une pierre d'achoppement pour eux qui lui sacrifient, et tout insensé en sera pris.

8 Heureux les riches qui se trouvent sans défaut, et qui ne sont pas allés après l'or.

9 Qui est-il? Et nous l'appellerons bienheureux; car il a fait des choses merveilleuses au milieu de son peuple.

10 Qui a été éprouvé et trouvé parfait? Alors qu'il se glorifie. Qui pourrait offenser, et n'a pas

offensé? ou fait le mal, et ne l'a-t-il pas fait?

Ses biens seront établis, et l'assemblée déclarera son aumône.

Si tu t'assieds à une table abondante, ne sois pas avide sur elle, et ne dis pas: Il y a beaucoup de viande dessus.

Souvenez-vous qu'un œil méchant est une chose mauvaise; et ce qui est créé plus méchant qu'un œil? C'est pourquoi il pleure à chaque occasion.

Ne tends pas ta main où qu'elle regarde, et ne la jette pas avec lui dans le plat; ne juge pas ton prochain par toi-même, et sois prudent en tout point.

Mangez comme il devient un homme, les choses qui sont placées devant vous, et ne dévorez pas, de peur que vous ne soyez haïs. Laissez-vous d'abord à cause des bonnes manières, et ne soyez pas insatiables, de peur que vous n'offensiez.

Quand tu t'assieds parmi beaucoup, n'atteigne pas ta main d'abord.

Un très peu suffit à un homme bien nourri, et il ne prend pas son vent court sur son lit.

Un sommeil sain vient d'un repas modéré: il se lève tôt, et son esprit est avec lui; mais la douleur de regarder, de choler, et les douleurs du ventre, sont avec un homme insatiable.

Et si tu as été forcé de manger, lève-toi, sors, vomis, et tu auras du repos.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 31:22 707 Sirach 33:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mon fils, écoute-moi, et ne me méprise pas, et tu trouveras enfin ce que je t'ai dit; dans toutes tes oeuvres, sois prompt, et il n'y aura point de maladie pour toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

- 5 Un concert de musique dans un banquet de vin est comme un signe de carbuncle serti d'or.
- 6 Comme un signe d'une émeraude serti d'une œuvre d'or, ainsi est la mélodie de musique avec du vin agréable.
- 7 Parle, jeune homme, s'il y a besoin de toi, et à peine quand on te demande deux fois.
- 8 Que ton discours soit court, qu'il comprenne beaucoup en peu de mots; qu'il soit comme celui qui connaît et qui tient encore sa langue.
- 9 Si tu es parmi les grands, ne te fais pas égal avec eux; et quand des hommes anciens sont en place, n'emploie pas beaucoup de paroles.
- 10 Avant que le tonnerre ne s'évanouisse, Et devant un homme honteux il ira en faveur.
- 11 Lève-toi, et ne sois pas le dernier; mais ramène-toi sans tarder.
- 12 Prends ton passe-temps, et fais ce que tu veux; mais ne pêche pas par une parole orgueilleuse.
- 13 Et pour ces choses, bénis celui qui t'a fait, et qui t'a comblé de ses bonnes choses.
- 14 Celui qui craint le Sauveur recevra sa discipline, et ceux qui le cherchent tôt trouveront grâce.
- 15 Celui qui recherche la loi y sera rempli; mais l'hypocrite y sera offensé.
- 16 Ceux qui craignent le Sauveur trouveront le jugement, et allumeront la justice comme une lumière.
- 17 Un homme pécheur ne sera pas réprouvé, mais il trouvera une excuse selon sa volonté.
- 18 Un homme de conseil sera attentif; mais un homme étranger et orgueilleux n'est pas affligé par la crainte, même s'il a agi sans conseil.
- 19 Ne faites rien sans conseil; et quand vous aurez fait une fois, ne vous repentez pas.
- 20 Ne t'en va pas d'une manière où tu tomberas, et ne trébucheras point parmi les pierres.
- 21 Ne soyez pas confiants d'une manière claire.
- 22 Méfiez-vous de vos propres enfants.
- 23 En toute bonne œuvre, confiez-vous à votre âme, car c'est là l'observation des commandements.
- 24 Celui qui croit au Sauveur tient compte du commandement, et celui qui se confie en lui ne sera jamais le pire.

33 ans et plus 33 ans
33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans
33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans 33 ans

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il n'arrivera pas de mal à celui qui craint le Sauveur; mais il le délivrera encore dans la tentation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Un homme sage ne hait pas la loi, mais celui qui est hypocrite est comme un navire dans une tempête.

3 Un homme intelligent se confie dans la loi, et la loi lui est fidèle, comme un oracle.

4 Prépare ce qu'il faut dire, et tu seras entendu; et relie l'instruction, et réponds.

5 Le coeur de l'insensé est comme une roue, Et ses pensées sont comme un essieu roulant.

6 Le cheval de l'étalon est comme un ami moqueur, Il approche de tous ceux qui sont assis sur lui.

7 Pourquoi un jour excelle-t-il un autre, comme toute la lumière de chaque jour de l'année est du soleil?

8 Ils furent distingués par la connaissance du Sauveur, et il modifia les temps et les fêtes.

9 Il en a fait de grands jours, il les a sanctifiés, et il en a fait des jours ordinaires.

10 Et tous les hommes sont de la terre, et Adam a été créé de la terre.

11 Dans une grande connaissance, le Sauveur les a divisés, et a diversifié leurs voies.

12 Quelques-uns d'entre eux ont béni et élevé, et quelques-uns d'entre eux ont sanctifié, et se sont approchés de lui-même; mais quelques-uns d'entre eux ont maudit et abaissé, et se sont détournés de leurs lieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 33:13 708 Sirach 34:26

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Comme l'argile est dans la main du potier, pour la façonner à son plaisir; ainsi l'homme est dans la main de celui qui l'a fait, pour leur rendre comme il lui ressemble le mieux.

Le bien est mis contre le mal, et la vie contre la mort; ainsi sont les pieux contre le pécheur, et le pécheur contre les pieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Regardez donc toutes les oeuvres du Très-Haut, et il y en a deux et deux, l'un contre l'autre.

16 Je me réveillai le dernier de tous, comme celui qui ramasse après les vendanges; j'ai profité de la bénédiction du Sauveur, et j'ai parcouru mon pressoir de vin comme un cueilleur de raisins.

17 Considérez que j'ai travaillé non seulement pour moi-même, mais pour tous ceux qui cherchent à apprendre.

18 Écoutez-moi, grands gens du peuple, écoutez de vos oreilles, chefs de l'assemblée.

19 Ne donne pas à ton fils et à ta femme, à ton frère et à ton ami, un pouvoir sur toi pendant que tu vis, et ne donne pas tes biens à un autre; de peur qu'il ne te reprenne, et que tu ne t'engages de nouveau en faveur de celui-ci.

20 Tant que tu vivras et que tu respireras en toi, ne te livre à personne.

21 Car il vaut mieux que tes enfants te cherchent, que tu ne te tiennes à leur courtoisie.

22 Dans toutes tes oeuvres, garde à toi la prééminence; ne laisse pas une tache en ton honneur.

23 Au temps où tu finiras tes jours, et que tu finiras ta vie, distribue ton héritage.

24 La fouine, la baguette et les fardeaux, sont pour l'âne, et le pain, la correction et l'ouvrage, pour un serviteur.

25 Si tu mets ton serviteur au travail, tu trouveras du repos; mais si tu le laisses aller au repos, il cherchera la liberté.

26 Un joug et un collier fléchissent le cou, Il en est de même des tortures et des tourments pour un mauvais serviteur.

27 Envoie-le au travail, afin qu'il ne soit pas oisif; car l'oisiveté enseigne beaucoup de mal.

28 Fais-le travailler comme il lui convient; s'il n'obéit pas, mets-lui des chaînes plus lourdes.

29 Mais ne sois pas excessif envers quiconque; et sans discernement, ne fais rien.

13 L'esprit de ceux qui craignent le Sauveur vivra, car leur espérance est en celui qui les sauve.

14 Celui qui craint le Sauveur ne craindra point et ne craindra point, car il est son espérance.

15 Heureux l'âme de celui qui craint le Sauveur; à qui regarde-t-il? Et qui est sa force?

16 Car les yeux du Sauveur sont sur ceux qui l'aiment, Il est leur protection puissante et leur demeure forte,

une défense contre la chaleur, une protection contre le soleil à midi, une protection contre l'achoppement, et une aide contre la chute. Il lève l'âme, et il allège les yeux: il donne la santé, la vie et la bénédiction.

Celui qui se sacrifie d'une chose qu'il n'obtient pas, son offrande est ridicule, et les dons d'hommes injustes ne sont pas acceptés. Le Très-Haut n'est pas satisfait des offrandes des méchants, et il n'est pas pacifié pour le péché par la multitude de sacrifices.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Le pain des nécessiteux, c'est leur vie; celui qui le trompe en est un homme de sang.

22 Celui qui enlève son prochain, vivant, le tue, et celui qui fraude l'ouvrier de son salaire est un bain de sang.

23 Quand l'un bâtit, et que l'autre descend, qu'est-ce qu'ils ont alors que du travail?

24 Quand quelqu'un prie, et qu'un autre maudit, à qui le Sauveur entendra-t-il la voix?

25 Celui qui se lave après avoir touché un cadavre, s'il le touche encore, qu'est-ce qui lui sert de laver?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Est-ce donc avec un homme qui jeûne pour ses péchés, et qui retourne, et qui fait la même chose: qui entendra sa prière?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Celui qui garde la loi apporte assez d'offrandes; celui qui prend garde au commandement offre une offrande d'actions de grâces.

2 Celui qui rend le bon retour offre de la fleur de farine, et celui qui donne l'aumône sacrifie la louange.

3 S'éloigner de la méchanceté est une chose agréable au Sauveur; et abandonner l'injustice est une propitiation.

4 Tu n'apparaîtras point vide devant le Sauveur.

5 Car toutes ces choses doivent être faites à cause du commandement.

6 L'offrande du juste fait grossir l'autel, et son goût doux est devant le Très-Haut. 7 Le sacrifice d'un juste est agréable, et son souvenir ne sera jamais oublié.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Donne son honneur au Sauveur d'un bon œil, et ne diminue pas les prémices de tes mains.

9 Dans tous tes dons, montre un visage joyeux, et dédie ta dîme avec joie.

10 Donne au Très-Haut, comme il t'a enrichi; et, comme tu l'as fait, donne d'un œil joyeux.

11 Car le Sauveur est rétribué, et il te donnera sept fois plus.

12 Ne pensez pas à corrompre par des dons, car il ne les recevra pas, et ne vous confiez pas à des sacrifices injustes; car le Sauveur est juge, et avec lui il n'a aucun respect pour les personnes.

13 Il n'acceptera personne contre un pauvre, mais il entendra la prière des opprimés.

14 Il ne méprisera pas la supplication de l'orphelin, ni la veuve, quand elle répandra sa plainte.

15 Les larmes ne descendent-elles pas les joues de la veuve? Et elle ne crie pas contre celui qui les fait tomber?

16 Celui qui servira le Sauveur sera accepté avec faveur, et sa prière atteindra les nuées.

17 La prière des humbles transperce les nuées; et jusqu'à ce qu'elle approche, il ne sera pas consolé; et il ne s'éloignera pas, jusqu'à ce que le Très-Haut contemple pour juger avec justice, et exécuter le jugement.

18 Car le Sauveur ne se relâchera point, et le Puissant ne sera pas patient envers eux, jusqu'à ce qu'il ait frappé dans la boue les reins des impitoyables, et qu'il ait rendu vengeance aux nations, jusqu'à ce qu'il ait enlevé la multitude des orgueilleux, et brisé le sceptre des imprudents;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Jusqu'à ce qu'il ait rendu à chacun selon ses oeuvres, et aux oeuvres des hommes selon leurs desseins, jusqu'à ce qu'il ait jugé la cause de son peuple, et qu'il les ait fait se réjouir de sa miséricorde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 La miséricorde est assaisonnable au temps de l'affliction, Comme des nuages de pluie au temps de la sécheresse.

36

Ayez pitié de nous, Sauveur AHBA de tous, et voici:

2 Et envoie ta crainte sur toutes les nations qui ne te cherchent pas.

3 Lève ta main contre les nations étrangères, et qu'elles voient ta puissance.

4 Comme tu as été sanctifié en nous devant eux, ainsi sois-tu glorifié parmi eux devant nous.

5 Et qu'ils te sachent, comme nous t'avons connu, qu'il n'y a pas d'AHBA, mais toi seul, AHBA.

6 Montre de nouveaux signes, et fais d'autres prodiges étrangers; glorifie ta main et ton bras droit, afin qu'ils exposent tes merveilles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Élevez l'indignation, et répandez la colère; retirez l'adversaire, et détruisez l'ennemi.

8 Éloignez-vous du temps, souvenez-vous de l'alliance, et qu'ils annoncent vos œuvres merveilleuses.

9 Que celui qui s'échappe soit consumé par la fureur du feu, et qu'ils périssent qui oppriment le peuple. 10 Frappe sous les têtes des chefs des nations, qui disent: Il n'y en a point d'autre que nous.

11 Rassemble toutes les tribus de Jacob, et hérite-les comme au commencement.

12 Ô Sauveur, aie pitié du peuple qui est appelé par ton nom, et de YaShaRa'AhLa, que tu as

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

n'a pas nommé ton premier-né.

13 Sois miséricordieux envers YaRaWaShaLaM, ta ville de QaDaSh, le lieu de ton repos.

14 Remplir de tes oracles innombrables, et de ta gloire ton peuple,

15 rends témoignage à ceux que tu as possédés dès le commencement, et ressuscite les prophètes qui ont été en ton nom.

16 Récompense ceux qui t'attendent, et que tes prophètes soient trouvés fidèles.

17 Seigneur, écoute la prière de tes serviteurs, selon la bénédiction d'Aaron sur ton peuple, afin que tous ceux qui habitent sur le

la terre peut savoir que tu es le Sauveur, l'AHBA éternel.

18 Le ventre dévore toutes les viandes, Et l'une est meilleure que l'autre.

19 Comme le palais goûte aux divers genres de gibier, De même que le cœur de la compréhension des faux discours.

20 Un cœur froid cause la lourdeur; mais un homme d'expérience le récompensera.

21 Une femme recevra chaque homme, mais une fille est meilleure qu'une autre.

22 La beauté d'une femme réjouit le visage, et l'homme n'aime rien de mieux.

23 S'il y a de la bonté, de la douceur et de la consolation dans sa langue, son mari n'est pas comme les autres hommes. 24 Celui qui obtient une femme, c'est une possession, un secours comme lui, et une colonne de repos.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Là où il n'y a pas de haie, là la possession est détruite; et celui qui n'a pas de femme errera et descendra dans le deuil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 36:26 710 Sirach 38:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Qui fera confiance à un voleur bien établi, qui saute de ville en ville? Qui croira à un homme qui n'a pas de maison, et qui loge où la nuit le prend?

37

Tout ami dit: Je suis aussi son ami; mais il y a un ami, qui n'est qu'un ami de nom.

2 N'est-ce pas une douleur pour la mort, quand un compagnon et un ami sont tournés vers un ennemi?

3 O mauvaise imagination, d'où es-tu venu pour couvrir la terre de tromperie?

4 Il y a un compagnon qui se réjouit dans la prospérité d'un ami, mais au temps de la détresse sera

contre lui.

5 Il y a un compagnon qui aide son ami pour le ventre, et qui prend le bouclier contre l'ennemi.

6 N'oublie pas ton ami dans ta pensée, et ne t'inquiète pas de lui dans tes richesses.

7 Tout conseiller exalte le conseil; mais il y en a qui conseillent pour lui-même.

8 Méfie-toi d'un conseiller, et sache ce qu'il a besoin; car il se conseillera lui-même, de peur qu'il ne jette le sort sur toi,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et dis-toi: Ta voie est bonne; et ensuite il se tient de l'autre côté, pour voir ce qui t'arrivera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Ne consulte pas celui qui te soupçonne, et cache ton conseil à ceux qui t'envient.

11 Ne consultez pas une femme qui la touche et dont elle est jalouse, ni un lâche en matière de guerre, ni un mercenaire en matière d'échange, ni un acheteur de vente, ni un homme envieux de reconnaissance, ni un homme impitoyable qui touche à la bonté, ni un paresseux pour quelque travail que ce soit, ni un employeur pour une année d'achèvement, ni un serviteur oisif pour beaucoup d'affaires; n'écoutez pas cela en aucune affaire de conseil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Mais soyez continuellement avec un homme pieux, que vous savez garder les commandements du Sauveur, dont l'esprit est selon votre esprit, et qui vous affligera, si vous faites une fausse couche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et que le conseil de ton coeur se tienne; car il n'y a pas d'homme plus fidèle à toi qu'il n'y en a.

14 Car l'esprit d'un homme ne lui dira jamais plus de sept sentinelles, assises au-dessus d'une haute tour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et au-dessus de tout cela priez le Très-Haut, afin qu'il dirige votre chemin dans la vérité.

16 Que la raison aille devant tout entreprenant, et le conseil devant toute action.

17 Le visage est un signe de changement de cœur.

18 Quatre choses apparaissent: le bien et le mal, la vie et la mort; mais la langue règne continuellement sur eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Il y a quelqu'un qui est sage et qui enseigne beaucoup, et qui n'est pas rentable pour lui-même.

20 Il y a quelqu'un qui fait preuve de sagesse en paroles, et qui est haï; il sera sans nourriture.

21 Car la grâce ne lui est pas donnée, du Sauveur, parce qu'il est privé de toute sagesse.

22 Un autre est sage pour lui-même, et les fruits de l'intelligence sont louables dans sa bouche. 23 Un sage instruit son peuple, et les fruits de son intelligence ne manquent pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Un homme sage sera rempli de bénédiction, et tous ceux qui le verront le considéreront heureux.

25 Les jours de la vie de l'homme peuvent être comptés; mais les jours de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l (y'shra'l) sont innombrables.

26 Un homme sage héritera de la gloire parmi son peuple, et son nom sera perpétuel.

27 Mon fils, prouve ton âme dans ta vie, et vois ce qui est mal pour elle, et ne lui donne pas cela.

28 Car toutes choses ne sont pas profitables pour tous les hommes, et aucune âme n'a de plaisir en toutes choses.

29 Ne soyez pas insatiable en rien, ni trop gourmand sur les viandes.

30 Car l'excès de viande apporte la maladie, et le surfage se transformera en chœur.

31 Beaucoup ont péri en surpeuplement, mais celui qui prend garde prolonge sa vie.

Annexe V. Partie I

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Honore un médecin avec l'honneur qui lui est dû pour les usages que vous pouvez avoir de lui; car le Sauveur l'a créé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Car du Très-Haut vient la guérison, et il recevra l'honneur du roi.

3 L'habileté du médecin élèvera sa tête, et il sera admiré aux yeux des grands. 4 Le Sauveur a créé des médicaments de la terre, et celui qui est sage ne les abhorre pas.

5 L'eau n'a-t-elle pas été agréable au bois, pour en connaître la vertu?

6 Et il a donné aux hommes de la compétence, afin qu'il soit honoré dans ses œuvres merveilleuses.

7 Il guérit les hommes avec de telles actions, et il ôte leurs douleurs.

8 L'apothécaire en fait une confiserie, et il n'y a point de fin de ses œuvres; et de lui il y a la paix sur toute la terre,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Mon fils, dans ta maladie, ne sois pas négligent; mais prie le Sauveur, et il te guérira.

10 Laisse tomber le péché, ordonne tes mains droites, et purifie ton cœur de toute méchanceté.

11 Donne une agréable odeur et un souvenir de fleur de farine, et fais une offrande de graisse, comme si tu n'étais pas.

12 Donnez donc place au médecin, car le Sauveur l'a créé; qu'il ne s'en aille pas de toi, car tu as besoin de lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Il y a un temps où, entre leurs mains, il y a un bon succès.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 38:14 711 Sirach 39:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car ils prieront aussi le Sauveur, afin qu'il prospère ce qu'ils donnent pour l'aisance et le remède pour prolonger la vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Que celui qui pêche devant son Créateur tombe entre les mains du médecin.

16 Mon fils, que les larmes tombent sur les morts, et commencent à se lamenter, comme si tu t'étais fait beaucoup de mal, et que tu couvres son corps selon la coutume, et que tu ne négliges pas son enterrement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Pleure amèrement, et fais de grands gémissements, et fais la lamentation, comme il est digne, et qu'un jour ou deux, de peur que tu ne sois mal parlé; et alors console-toi pour ta lourdeur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Car de la lourdeur vient la mort, et la lourdeur du coeur brise la force.

19 Dans l'affliction subsiste aussi la tristesse, et la vie des pauvres est la malédiction du coeur.

20 Ne prenez pas à coeur la lourdeur; chassez-la, et souvenez-vous de la fin.

21 Ne l'oublie pas, car il n'y a plus de retournement; tu ne lui feras pas du bien, mais tu te feras du mal.

22 Souviens-toi de mon jugement, car il en sera de même pour toi, hier pour moi, et aujourd'hui pour toi.

23 Quand les morts seront au repos, qu'il se souvienne de lui, et qu'il soit consolé pour lui, quand son Esprit s'éloignera de lui.

24 La sagesse d'un savant vient par l'occasion des loisirs; et celui qui a peu d'affaires deviendra sage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Comment peut-il obtenir la sagesse qui tient la charrue, et qui glorie dans les champs, qui chasse les boeufs, et qui est occupé dans leurs travaux, et dont la parole est de taureaux?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Il songe à faire des sillons, et il s'est empressé de donner du fourrage à la vache.

27 Ainsi tous les charpentiers et les ouvriers qui travaillent nuit et jour, et ceux qui coupent et scellent des sceaux, et qui s'efforcent de faire une grande variété, et qui se livrent à des images contrefaites, et qui veillent à la fin d'une œuvre,

28 Et le forgeron assis près de l'enclume, et considérant l'ouvrage de fer, la vapeur du feu vide sa chair, et il combat avec la chaleur de la fournaise; le bruit du marteau et de l'enclume est toujours dans ses oreilles, et ses yeux regardent encore le modèle de la chose qu'il fait; il met son esprit à finir son ouvrage, et veille à la polir parfaitement.

29 Le potier est assis à son ouvrage, et il tourne la roue avec ses pieds, qui est toujours soigneusement fixé à son ouvrage, et il fait toute son œuvre en nombre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Il façonne l'argile avec son bras, Et il fléchit sa force devant ses pieds; Il s'applaudit pour la faire passer, Et il s'empresse de nettoyer la fournaise.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Tous ceux-là se confient à leurs mains, et chacun est sage dans son œuvre.

32 Sans cela, une ville ne peut être habitée; et ils n'habiteront pas là où ils veulent, et ils ne monteront pas et ne descendront pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Ils ne seront pas recherchés en public, ils ne s'assiedront pas dans l'assemblée; ils ne siégeront pas sur le siège des juges, ils ne supporteront pas la sentence de jugement; ils ne pourront pas déclarer justice et jugement, et ils ne seront pas trouvés là où des paraboles sont prononcées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Mais ils maintiendront l'état du monde, et tout leur désir est dans l'œuvre de leur métier.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Mais celui qui donne son esprit à la loi du Très-Haut, et qui est occupé dans sa méditation, cherchera la sagesse de tous les scientifiques, et sera occupé dans les prophéties.

2 Il gardera les paroles des hommes de renom, et là où il y aura des paraboles subtiles, il sera là aussi.

3 Il cherchera les secrets des sentences graves, et il sera conversant dans les paraboles obscures.

4 Il servira parmi les grands hommes, et il comparaitra devant les princes; il traversera des pays étrangers, car il a éprouvé le bien et le mal parmi les hommes.

5 Il donnera son coeur au Sauveur qui l'a fait, il priera devant le Très-Haut, il ouvrira sa bouche dans la prière, et il fera des supplications pour ses péchés.

6 Quand le grand Sauveur le voudra, il sera rempli de l'esprit d'intelligence; il répandra des sentences sages, et rendra grâces au Sauveur dans sa prière.

7 Il dirigera son conseil et sa connaissance, et il méditera dans ses secrets.

8 Il montrera ce qu'il a appris, et il se glorifiera dans la loi de l'alliance du Sauveur. 9 Beaucoup loueront son intelligence, et tant que le monde durera, il ne sera pas effacé.

Son mémorial ne s'éloignera pas, Et son nom vivra de génération en génération. 10 Des nations manifesteront sa sagesse, Et l'assemblée annoncera sa louange.

11 S'il meurt, il laissera un nom plus grand que mille; et s'il vit, il le multipliera.

12 J'ai encore plus de choses à dire, ce que j'ai pensé, car je suis rempli comme la lune.

13 Écoutez-moi, enfants de QaDaSh, et poussez comme une rose qui grandit près du torrent des champs.

14 Et donnez-vous une agréable odeur comme de l'encens, et prospérez comme un lis, envoyez une odeur, et chantez un cantique de louange, bénissez le Sauveur

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dans toutes ses œuvres.

15 Agrandissez son nom, et faites connaître sa louange par les chants de vos lèvres et par les harpes, et en le louant, vous direz après cela:

de la manière suivante:

16 Toutes les œuvres du Sauveur sont excellentes, et tout ce qu'il commande sera accompli en temps voulu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 39:17 712 Sirach 40:28

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et personne ne dira: Qu'est-ce que c'est? C'est pourquoi? car, à un moment opportun, ils seront tous recherchés; à son commandement les eaux se tenaient comme un monceau, et aux paroles de sa bouche les récipients des eaux.

Tout ce qui lui plaît est fait selon son commandement; et nul ne peut l'empêcher, quand il le sauvera. Les oeuvres de toute chair sont devant lui, et rien ne peut être caché de ses yeux.

Il voit depuis l'éternité jusqu'à l'éternité, et il n'y a rien de merveilleux devant lui.

L'homme n'a pas besoin de dire: Qu'est-ce que c'est? C'est pourquoi? car il a fait toutes choses pour leur usage. Sa bénédiction a couvert la terre sèche comme un fleuve, et l'a arrosé comme un déluge.

Comme il a changé les eaux en sel; ainsi les nations hériteront de sa colère.

Comme ses voies sont claires pour le QaDaSh, ainsi sont-ils des pierres d'achoppement pour les méchants. Car les bonnes sont des bonnes choses créées dès le commencement; ainsi les mauvaises choses pour les pécheurs.

Les principaux usages de la vie humaine sont l'eau, le feu, le fer et le sel, la farine de blé, le miel, le lait, le sang du raisin, l'huile et les vêtements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Toutes ces choses sont pour le bien des pieux; ainsi, pour les pécheurs, elles sont transformées en mal.

28 Il y a des esprits créés pour se venger, qui, dans leur fureur, portent des coups douloureux; au temps de la destruction, ils répandent leur force, et apaisent la colère de celui qui les a faits.

29 Feu, grêle, famine et mort, tous ceux-là ont été créés pour se venger;

30 Des dents de bêtes sauvages, des scorpions, des serpents, et l'épée punissant les méchants pour la destruction.

31 Ils se réjouiront de son commandement, et ils seront prêts sur la terre, quand cela sera nécessaire; et quand leur temps sera venu, ils ne transgresseront pas sa parole.

32 C'est pourquoi, dès le commencement, j'ai été résolu, j'ai réfléchi à ces choses, et je les ai laissées par écrit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Toutes les œuvres du Sauveur sont bonnes, et il donnera tout ce qui est nécessaire en temps voulu.

34 afin qu'un homme ne puisse pas dire: C'est pire que cela; car ils seront dans le temps tous bien approuvés.

35 Et c'est pourquoi louez le Sauveur de tout son cœur et de toute sa bouche, et bénissez le nom du Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40

Un grand travail est créé pour chaque homme, et un joug lourd est sur les fils d'Adam, depuis le jour où ils sortent du sein de leur mère, jusqu'au jour où ils retournent à la mère de toutes choses.

2 Leur imagination des choses à venir, et le jour de la mort, troublent leurs pensées, et font craindre le cœur; 3 De celui qui est assis sur un trône de gloire, à celui qui est humilié sur la terre et sur la cendre;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 De celui qui porte la pourpre et la couronne, à celui qui est vêtu d'une froc de lin.

5 La colère, l'envie, la détresse, la crainte de la mort, la colère, les querelles, et le sommeil nocturne sur son lit, changent sa connaissance.

6 Un peu ou rien n'est son repos, et après il est dans son sommeil, comme un jour de veille, troublé par la vision de son cœur, comme s'il s'était échappé d'une bataille.

7 Quand tout sera en sécurité, il se réveillera, et s'émerveillera que la crainte n'était rien.

8 De telles choses arrivent à toute chair, homme et bête, et cela est sept fois plus sur les pécheurs.

9 La mort, l'effusion de sang, les querelles et l'épée, la famine, la tribulation et le fléau; 10 Ces choses sont créées pour les méchants, et le déluge est venu pour eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

- 11 Toutes les choses qui sont de la terre reviendront sur la terre, et ce qui est des eaux reviendra dans la mer.
- 12 Toute corruption et toute injustice seront effacées; mais la vérité durera éternellement.
- 13 Les biens des injustes s'assècheront comme un fleuve, Et ils disparaîtront avec le bruit, Comme un grand tonnerre sous la pluie.
- 14 Pendant qu'il ouvrira la main, il se réjouira, et les transgresseurs ne viendront plus.
- 15 Les fils de l'impie n'auront pas beaucoup de branches, mais ils seront comme des racines impures sur un rocher dur.
- 16 L'herbe qui pousse sur toute eau et sur tout bord d'un fleuve sera arrachée devant toute l'herbe.
- 17 L'abondance est comme un jardin très fécond, et la miséricorde dure pour toujours.
- 18 Travailler, et se contenter de ce qu'a un homme, c'est une vie agréable; mais celui qui trouve un trésor est au-dessus d'eux deux.
- 19 Les enfants et la construction d'une ville continuent le nom d'un homme; mais une femme irréprochable est comptée au-dessus d'eux deux.
- 20 Le vin et les musiques réjouissent le cœur; mais l'amour de la sagesse est au-dessus d'eux tous les deux.
- 21 Le tuyau et le psautier font une douce mélodie; mais une langue agréable est au-dessus d'eux tous les deux.
- 22 L'oeil à la tête désire la faveur et la beauté, mais plus que les deux maïs, alors qu'il est vert.
- 23 Un ami et un compagnon ne se rencontrent jamais; mais au-dessus de tous deux il y a une femme avec son mari.
- 24 Les frères et l'aide sont contre le temps de la détresse; mais l'aumône délivrera plus que les deux.
- 25 L'or et l'argent assurent la sécurité du pied; mais le conseil est estimé au-dessus d'eux tous les deux.
- 26 Les richesses et la force élèvent le cœur; mais la crainte du Sauveur est au-dessus d'eux; il n'y a point de besoin dans la crainte du Sauveur, et il n'a pas besoin de chercher de secours.
- 27 La crainte du Sauveur est un jardin fécond, et il le couvre au-dessus de toute gloire. 28 Mon fils, ne mendie pas la vie, car il vaut mieux mourir qu'implorer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 40:29 713 Sirach 42:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La vie de celui qui dépend de la table d'un autre homme ne doit pas être comptée pour une vie; car il se pollue avec la viande d'autres hommes; mais un homme sage bien nourri en prendra garde.

La mendicité est douce dans la bouche de ceux qui ont honte; mais dans son ventre il brûlera un feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont tenus de veiller à ce que les dispositions de la présente directive s'appliquent à l'ensemble des États membres et à ce qu'elles soient conformes aux dispositions de la présente directive.

Ô mort, combien le souvenir de toi est amer pour un homme qui vit au repos dans ses possessions, pour l'homme qui n'a rien pour le vexer, et qui a la prospérité en toutes choses; oui, pour celui qui est encore capable de recevoir de la viande!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Ô mort, ta sentence est agréable pour les nécessiteux, et pour celui dont la force échoue, qui est maintenant dans le dernier âge, et qui est vexé de toutes choses, et pour celui qui désespère, et qui a perdu patience!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Ne craignez pas la sentence de mort, souvenez-vous de ceux qui ont été devant vous et de ceux qui viennent après; car c'est la sentence du Sauveur sur toute chair.

4 Et pourquoi es-tu contre le plaisir du Très-Haut? Il n'y a pas d'inquisition dans le sépulcre, que tu aies vécu dix, cent, ou mille ans.

5 Les enfants des pécheurs sont des enfants abominables, et ceux qui conversent dans la demeure des impies.

6 L'héritage des pécheurs périra, et leur postérité aura un opprobre perpétuel.

7 Les enfants se plaindront d'un père impie, parce qu'ils seront blâmés à cause de lui.

8 Malheur à vous, hommes impies, qui avez abandonné la loi du Très Haut AHBA, car si vous augmentez, ce sera à votre destruction.

9 Et si vous êtes nés, vous naîtrez à la malédiction; et si vous mourrez, une malédiction sera votre part.

10 Tous ceux qui sont de la terre reviendront sur la terre, et les impies passeront d'une malédiction à la destruction.

11 Le deuil des hommes est autour de leur corps; mais un mauvais nom des pécheurs sera effacé.

12 Prends garde à ton nom, car cela restera avec toi au-dessus de mille grands trésors d'or.

13 Il n'y a que quelques jours de bonne vie, mais un bon nom subsiste à jamais.

14 Mes enfants, gardez la discipline en paix; car la sagesse qui est cachée, et un trésor qui n'est pas vu, quel est le profit en eux deux?

15 Un homme qui cache sa folie vaut mieux qu'un homme qui cache sa sagesse.

16 Soyez donc honteux selon ma parole, car il n'est pas bon de garder toute honte, et il n'est pas non plus tout à fait approuvé en toute chose.

17 honte de la prostitution devant père et mère, et du mensonge devant un prince et un homme puissant;

18 d'une faute devant un juge et un chef, d'une iniquité devant une congrégation et un peuple, d'une injustice devant ton compagnon et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ami;

19 Et du vol à l'égard du lieu où tu séjournes, et à l'égard de la vérité d'AHBA et de son alliance, et à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

s'appuyez avec ton coude sur la viande, et de mépriser pour donner et prendre;

20 Et de silence devant ceux qui te saluent, et de regarder une prostituée;

21 Pour détourner ta face de ton parent, ou pour ôter une part ou un don, ou pour regarder la femme d'un autre homme.

22 Ou d'être surmenée avec sa servante, et de ne pas s'approcher de son lit, ou d'être en train de pleurer devant des amis; et après que tu as abandonné, ne t'es pas endurcie;

23 Ou de ce que tu as entendu et de ce que tu as dit de nouveau, et de ce que tu as révélé de secrets. 24 Tu seras vraiment honteux et tu trouveras grâce devant tous les hommes.

L'article 42 est remplacé par le texte suivant:

De ces choses, tu n'as point honte, et tu n'acceptes personne de pécher ainsi.

2 de la loi du Très-Haut et de son alliance, et du jugement pour justifier les impies;

3 de compter avec tes associés et tes voyageurs, ou du don de l'héritage des amis, 4 de l'exactitude de l'équilibre et du poids, ou d'obtenir beaucoup ou peu,

5 Et de marchands indifférents à la vente, d'une grande correction des enfants, et de faire le côté d'un mal

serviteur pour saigner.

6 Il est bon de garder une femme mauvaise, et de la fermer, où il y a beaucoup de mains.

7 Délivrez toutes choses en nombre et en poids, et mettez tout ce que vous donnez ou recevez par écrit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 N'ayez pas honte d'informer les imprudents et les insensés, et les plus âgés qui luttent contre ceux qui sont jeunes; ainsi vous serez vraiment instruits et approuvés de tous les hommes qui vivent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Le père se réveille pour la fille, quand personne ne le sait; et les soins pour elle dorment; quand elle est jeune, de peur qu'elle ne perde la fleur de son âge; et étant mariée, de peur qu'elle ne soit haïe.

10 Dans sa virginité, de peur qu'elle ne soit souillée et qu'elle n'ait un enfant dans la maison de son père; et ayant un mari, de peur qu'elle ne se comporte mal; et quand elle sera mariée, de peur qu'elle ne soit stérile.

11 Veille sur une fille sans honte, de peur qu'elle ne te fasse une risée pour tes ennemis, et une ruse dans la ville, et un opprobre parmi le peuple, et qu'elle ne te fasse honte devant la foule.

12 Ne voyez pas la beauté de chaque corps, et ne vous asseyez pas au milieu des femmes.

13 Car les vêtements viennent d'une teigne, et les femmes de la méchanceté.

14 Mieux vaut la courbure d'un homme qu'une femme courtoise, une femme, je le dis, qui porte honte et opprobre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 42:15 714 Sirach 44:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je me souviendrai maintenant des œuvres du Sauveur, et je déclarerai les choses que j'ai vues: Les paroles du Sauveur sont ses œuvres.

Le soleil qui donne la lumière regarde toutes choses, et son œuvre est pleine de la gloire du Sauveur.

Le Sauveur n'a pas donné aux saints le pouvoir de déclarer toutes ses œuvres merveilleuses, que le Sauveur Tout-Puissant a fermement établies, afin que ce qui en est ainsi soit établi pour sa gloire.

Il recherche l'abîme et le cœur, et il considère leurs instruments astucieux; car le Sauveur connaît tout ce qui peut être connu, et il tient les signes du monde.

Il annonce les choses qui sont passées, et pour venir, et révèle les pas des choses cachées. Aucune pensée ne lui échappe, aucune parole ne lui est cachée.

Il a garni les excellentes œuvres de sa sagesse, et il est de l'éternité à l'éternité; pour lui rien ne peut être ajouté, ni il ne peut être diminué, et il n'a besoin d'aucun conseiller.

Oh combien toutes ses œuvres sont désirables! et qu'un homme voit même à une étincelle. Toutes ces choses vivent et restent pour toujours pour toutes les utilisations, et elles sont toutes obéissantes.

Toutes choses sont doubles les unes contre les autres; et il n'a rien rendu imparfait.

Une chose établit le bien ou l'autre; et qui sera rempli de contempler sa gloire?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

L'orgueil de la hauteur, le firmament clair, la beauté du ciel, avec sa gloire,

2 Le soleil, lorsqu'il apparaît, proclamant à son lever un instrument merveilleux, l'œuvre du Très-Haut;

3 A midi, elle parcourt le pays, Et qui peut en supporter la chaleur ardente?

4 Un homme qui souffle une fournaise est dans des œuvres de chaleur, mais le soleil brûle les montagnes trois fois plus.

il respire des vapeurs ardentes, et envoie des faisceaux lumineux, il dimmêthe les yeux.

5 Le Sauveur qui l'a fait est grand, et son commandement court à la hâte.

6 Il fit aussi la lune pour servir en son temps pour une déclaration des temps et un signe du monde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 De la lune est le signe des fêtes, une lumière qui diminue dans sa perfection.

8 Le mois est appelé d'après son nom, augmentant merveilleusement dans son changement, étant un instrument de

les armées d'en haut, qui brillent dans le firmament des cieux;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 La beauté du ciel, la gloire des étoiles, un ornement qui donne de la lumière dans les lieux les plus hauts du Sauveur. 10 Sur l'ordre du QaDaSh, l'un d'eux se tiendra dans leur ordre, et ne perdra jamais de vue. 11 Regardez l'arc-en-ciel, et louez celui qui l'a fait; il est très beau dans sa splendeur.

12 Il entoure le ciel d'un cercle glorieux, et les mains du Très-Haut l'ont resserré. 13 Par son commandement, il fait tomber la neige, et il envoie rapidement les éclairs de son

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le jugement.

Les trésors s'ouvrent par là, et les nuages s'envolent comme des oiseaux.

Par sa grande puissance, il affermit les nuages, et les pierres de grêle sont petites; à ses yeux, les montagnes sont ébranlées, et à sa volonté le vent du sud souffle.

Le bruit du tonnerre fait trembler la terre, Ainsi la tempête du nord et le tourbillon; Comme les oiseaux qui volent, il disperse la neige, Et sa chute est comme l'éclairage des sauterelles.

L'œil s'émerveille de la beauté de sa blancheur, et le cœur est étonné par la pluie.

C'est tout.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Il déverse le sabot comme du sel sur la terre, et il est congelé, et il est couché sur le sommet des piquets tranchants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Lorsque le vent froid du nord souffle, et que l'eau est engloutie dans la glace, elle demeure sur tout rassemblement d'eau, et revêt l'eau comme d'une cuirasse.

21 Il dévore les montagnes, il brûle le désert, et il consume l'herbe comme le feu.

22 Un remède présent de tous est une brume qui vient rapidement, une rosée qui vient après la chaleur se rafraîchit.

23 Par son conseil, il apaise l'abîme et y plante des îles.

24 Ceux qui naviguent sur la mer en parlent du danger; et quand nous l'entendons de nos oreilles, nous nous en émerveillons.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Car il y a là des œuvres étranges et merveilleuses, une variété de toutes sortes de bêtes et de baleines créées.

26 C'est par lui que la fin d'eux connaît le succès, et que toute chose se compose par sa parole.

27 Nous pouvons parler beaucoup, et nous en sommes encore loin; c'est pourquoi il est tout entier.

28 Comment pourrions-nous le glorifier? Car il est grand au-dessus de toutes ses œuvres.

29 Le Sauveur est terrible et très grand, et sa puissance est merveilleuse.

30 Lorsque vous glorifierez le Sauveur, exaltez-le autant que vous le pouvez; car même il dépassera de loin; et lorsque vous l'exalterez, étendez toute votre force, et ne vous laissez pas; car vous ne pourrez jamais aller assez loin.

31 Qui l'a vu, pour qu'il nous le dise? Et qui peut le glorifier tel qu'il est?

32 Il y a encore plus de choses cachées que celles-ci, car nous n'avons vu que quelques-unes de ses œuvres.

33 Car le Sauveur a fait toutes choses, et il a donné la sagesse aux pieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels est saisi de la question de savoir s'il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que de l'article 44 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Louons maintenant des hommes célèbres, et nos pères qui nous ont engendrés.

2 Le Sauveur a fait par eux une grande gloire par sa grande puissance dès le commencement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 44:3 715 Sirach 45:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Ceux qui portaient la domination dans leurs royaumes, hommes réputés pour leur puissance, donnant des conseils par leur intelligence, et annonçant des prophéties,

4 Les chefs du peuple par leurs conseils, et par leur connaissance de l'apprentissage se rencontrent pour le peuple, sages et éloquents sont leurs

constructions:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ceux qui ont trouvé des airs musicaux, et qui ont récité des versets par écrit:

6 Des hommes riches pourvus de capacités, vivant paisiblement dans leurs demeures:

7 Tous ceux-là furent honorés dans leurs générations, et ils furent la gloire de leur temps.

8 Il y en a qui ont laissé un nom derrière eux, afin que leurs louanges soient rapportées.

9 Et il y en a qui n'ont point de mémoire, qui périssent comme s'ils n'avaient jamais été, et qui deviennent comme s'ils n'avaient jamais été nés, et leurs enfants après eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Mais ce sont là des hommes miséricordieux, dont la justice n'a pas été oubliée.

11 Leur postérité restera toujours un bon héritage, et leurs enfants seront dans l'alliance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Leur postérité est ferme, et leurs enfants à cause de eux.

13 Leur postérité restera à jamais, et leur gloire ne sera pas effacée.

14 Leurs corps sont ensevelis en paix, mais leur nom vit pour toujours.

15 Le peuple racontera sa sagesse, et l'assemblée manifestera sa louange.

16 Hénoch plut au Sauveur, et fut traduit, étant un exemple de repentance pour toutes les générations.

17 Noé fut trouvé parfait et juste; au temps de la colère, il fut pris en échange du monde; c'est pourquoi il fut laissé comme un reste à la terre, quand le déluge vint.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Une alliance éternelle fut conclue avec lui, afin que toute chair ne périsse plus par le déluge.

19 Abraham était un grand père de beaucoup de gens; dans la gloire il n'y avait personne comme lui,

20 Qui gardait la loi du Très-Haut, et qui était en alliance avec lui; il affermit l'alliance dans sa chair; et lorsqu'on l'a prouvé, on l'a trouvé fidèle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 C'est pourquoi il lui a assuré par serment qu'il bénirait les nations dans sa postérité, et qu'il le multiplierait comme la poussière de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la terre, et exaltent sa postérité comme les étoiles, et les font hériter d'une mer à l'autre, et du fleuve jusqu'à la plus grande partie du pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Il établit de même avec Isaac pour Abraham, à cause de son père, la bénédiction de tous les hommes et de l'alliance, 23 et il la fit reposer sur la tête de Jacob. Il le reconnut dans sa bénédiction, et lui donna un héritage, et il partagea ses portions; il les partagea entre les douze tribus.

45 États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il fit sortir de lui un homme miséricordieux, qui trouva grâce aux yeux de toute chair, Macha, bien-aimé d'AHBA, et des hommes dont le mémorial est béni.

2 Il le fit semblable aux saints glorieux, et le magnifia, de sorte que ses ennemis se tenaient dans la crainte de lui.

3 Par ses paroles, il fit cesser les prodiges, et il le fit glorieux aux yeux des rois, et lui donna un commandement pour son peuple, et lui fit connaître une partie de sa gloire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Il le sanctifia dans sa fidélité et sa douceur, et le choisit parmi tous les hommes.

5 Il le fit entendre sa voix, le fit entrer dans la nuée obscure, et lui donna des commandements devant sa face, la loi de la vie et de la connaissance, afin qu'il enseignât à Jacob ses alliances, et YaShaRa'AhLa Wy'shra'l ses jugements.

6 Il exalta Aaron, un homme de QaDaSh, semblable à lui, son frère, de la tribu de Lévi.

7 Il fit avec lui une alliance éternelle, et lui donna le sacerdoce au milieu du peuple; il l'embellit d'ornaments prodigieux, et le revêtit d'une robe de gloire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Il lui fit une gloire parfaite, et il le fortifia avec des vêtements riches, avec des culottes, avec une longue robe, et l'éphod.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il le prépara de grenades, et de nombreuses cloches d'or tout autour, afin qu'il y eût, comme il allait, un bruit et un bruit qui pouvaient être entendus dans le temple, en souvenir des fils de son peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Avec un vêtement QaDaSh W, avec de l'or, de la soie bleue et du pourpre, l'œuvre de la brodeuse, avec un pectoral de jugement, et avec Urim et Thummim;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Avec une écarlate tordue, l'œuvre de l'ouvrier rusé, avec des pierres précieuses taillées comme des sceaux, et serties d'or, l'œuvre du joaillier, avec une écriture gravée pour mémorial, selon le nombre des tribus de YaShaRa'AhLa.

12 Il mit une couronne d'or sur la mitre, où fut gravé la Sainteté, un ornement d'honneur, une œuvre coûteuse, les désirs des yeux, bon et beau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Il n'y en eut point devant lui, et aucun étranger ne les mit, mais seulement ses enfants et ses enfants, perpétuellement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Leurs sacrifices seront consumés tous les jours deux fois continuellement.

15 Macha l'a consacré, et l'a oint avec de l'huile de QaDaSh W. Ceci lui a été fixé par une alliance éternelle, et à sa postérité, tant que les cioux resteront, afin qu'ils lui servent, qu'ils exécutent la fonction de sacerdoce, et qu'ils bénissent le peuple en son nom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Il l'a choisi parmi tous les hommes vivants pour offrir des sacrifices au Sauveur, de l'encens et une agréable odeur, pour un mémorial, pour faire la reconnaissance de son peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 45:17 716 Sirach 47:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il lui donna ses commandements et son autorité dans les statuts des jugements, afin qu'il enseignât les témoignages à Jacob, et qu'il informe YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l) dans ses lois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Des étrangers conspirèrent contre lui, et le malignèrent dans le désert, les hommes qui étaient du côté de Dathan et d'Abiron, et l'assemblée de Core, avec fureur et colère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Le Sauveur vit cela, et il lui déplâit, et dans sa colère ils furent consumés; il fit des prodiges sur eux, pour les consumer avec la flamme ardente.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Mais Aaron fut plus honorable, et il lui donna un héritage, et il lui partagea les prémices de l'accroissement, et surtout il prépara du pain en abondance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Car ils mangent des sacrifices du Sauveur, qu'il lui a donnés, lui et sa postérité.

22 Il n'avait point d'héritage dans le pays du peuple, et il n'avait pas d'héritage parmi le peuple; car le Sauveur lui-même est sa part et son héritage.

23 Le troisième en gloire est Phinees, fils d'Éléazar, parce qu'il avait du zèle dans la crainte du Sauveur, et qu'il s'est levé avec un bon courage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

cœur: quand le peuple a été retourné, et fait la réconciliation pour YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l).

24 C'est pourquoi il y avait une alliance de paix faite avec lui, afin qu'il soit le chef du sanctuaire et de son peuple, et que lui et sa postérité aient à jamais la dignité du sacerdoce.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Selon l'alliance conclue avec David, fils d'Isaï, de la tribu de Juda, pour que l'héritage du roi soit à sa seule position; ainsi l'héritage d'Aaron serait aussi à sa postérité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 AHBA te donne la sagesse dans ton coeur pour juger son peuple dans la justice, afin que leurs bonnes choses ne soient pas abolies, et que leur gloire dure éternellement.

46 États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Yashaya, fils d'une Nave, fut vaillant dans les guerres, et fut le successeur de Mashah, qui, selon son nom, fut grand pour le salut des élus d'AHBA, et pour la vengeance des ennemis qui se levèrent contre eux, afin qu'il place YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) dans leur héritage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Comme il était glorifié, quand il leva les mains, Et étendit son épée contre les villes!

3 Qui, devant lui, s'y tenait ainsi? Car le Sauveur lui-même lui amena ses ennemis.

4 Le soleil n'est-il pas revenu par ses moyens, et n'était-il pas un jour aussi long que deux?

5 Il appela le Très Haut Sauveur, quand les ennemis le pressèrent de tous côtés; et le grand Sauveur l'entendit.

6 Et avec des pierres de grêle d'une puissance puissante, il fit tomber violemment la bataille sur les nations, et, dans la descente de Beth Horon, il détruisit ceux qui résistèrent, afin que les nations connaissent toute leur force, parce qu'il combattait aux yeux du Sauveur, et qu'il suivait le Puissant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7A l'époque de Michée, il fit aussi une œuvre de miséricorde, lui et Caleb, fils de Jephunne, en ce qu'ils résistèrent à la congrégation, et ils empêchèrent le peuple de pécher, et apaisèrent les méchants qui murmuraient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et sur six cent mille personnes à pied, deux furent conservées pour les amener au patrimoine, jusqu'au pays qui coule avec du lait et du miel.

9 Le Sauveur donna aussi de la force à Caleb, qui resta avec lui jusqu'à sa vieillesse, et il entra sur les hauts lieux du pays, et sa postérité l'obtint comme héritage.

10 afin que tous les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) voient qu'il est bon de suivre le Sauveur.

11 Et au sujet des juges, chacun par son nom, dont le coeur ne se prostituait pas, et ne s'éloignait pas du Sauveur, qu'ils soient bénis.

12 Que leurs os s'épanouissent de leur lieu, et que le nom de ceux qui ont été honorés continue sur leurs enfants.

13 Samuel, prophète du Sauveur, bien-aimé de son Sauveur, établit un royaume, et oint des princes sur son peuple.

14 Par la loi du Sauveur, il jugea l'assemblée, et le Sauveur respecta Jacob.

15 Par sa fidélité, il fut trouvé un vrai prophète, et par sa parole, il était connu pour être fidèle dans la vision. 16 Il appela le puissant Sauveur, quand ses ennemis le pressèrent de tous côtés, lorsqu'il offrit

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'agneau qui suce.

17 Et le Sauveur tonna du ciel, et, par un grand bruit, on fit entendre sa voix.

18 Et il détruisit les chefs des Tyriens, et tous les chefs des Philistins.

19 Et, avant son long sommeil, il protesta aux yeux du Sauveur et de son oint, je n'ai pris aucune marchandise d'homme, autant qu'une chaussure; et personne ne l'accusa.

20 Et après sa mort, il prophétisa, et fit connaître au roi sa fin, et éleva la voix de la terre par prophétie, afin d'effacer la méchanceté du peuple.

47. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels est saisi de la question de savoir s'il y a lieu d'appliquer les dispositions de l'article 47.

Après lui, Nathan se leva pour prophétiser au temps de David.

2 De même que la graisse ôtée de l'offrande d'actions de grâces, David fut choisi parmi les fils de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

3 Il jouait avec des lions comme avec des enfants, et avec des ours comme avec des agneaux.

4 Il n'était pas un géant, quand il était encore jeune; et il n'enlevait pas l'opprobre au peuple, quand il leva la main avec la pierre dans l'écharpe, et battit la gloire de Goliath?

5 Car il appela le Très Haut Sauveur, et il lui donna de la force à sa droite pour tuer ce puissant guerrier, et il fit monter la corne de son peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 47:6 717 Sirach 48:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et le peuple l'honora de dix mille hommes, et le loua dans les bénédictions du Sauveur, en lui donnant une couronne de gloire.

7 Car il fit périr de tous côtés les ennemis, et il mit à néant les Philistins ses adversaires, et il brisa jusqu'à ce jour leur corne dans le soupir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Dans toutes ses œuvres, il loua le QaDaSh W. Un des plus hauts avec des paroles de gloire; de tout son cœur, il chanta des chants, et il aimait celui qui l'avait fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Il plaça aussi des chantres devant l'autel, afin qu'ils fassent, par leurs voix, une douce mélodie, et qu'ils chantent tous les jours des louanges dans leurs chants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Il embellit leurs festins, et arrangea les temps solennels jusqu'à la fin, afin qu'ils louent son nom QaDaSh,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et que le temple puisse sonner dès le matin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Le Sauveur ôta ses péchés, et exalta sa corne pour toujours; il lui donna une alliance de rois, et un trône de gloire à YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

12 Après lui, un fils sage se leva, et il habita à cause de lui.

13 Salomon régna dans un temps paisible, et il fut honoré; car AHBA fit tout le calme autour de lui, afin qu'il bâtit une maison en son nom, et qu'il prépare son sanctuaire pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Comme tu as été sage dans ta jeunesse et, comme un déluge, rempli d'intelligence!

15 Ton âme a couvert toute la terre, et tu l'as remplie de paraboles obscures.

16 Ton nom s'est éloigné des îles, et tu as été aimé pour ta paix.

17 Les pays t'émerveillaient pour tes chants, tes proverbes, tes paraboles et tes interprétations.

18 Par le nom du Sauveur AHBA, qui est appelé le Sauveur AHBA, de YaShaRa'AhLa, tu as recueilli de l'or comme de l'étain et tu as multiplié l'argent comme du plomb.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est de la folie.

19 Tu as fléchi tes reins vers les femmes, et par ton corps tu as été soumis.

20 Tu as souillé ton honneur, et tu as pollué ta postérité, de sorte que tu as irrité tes enfants, et que tu as été attristé à cause de toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Le royaume fut divisé, et d'Éphraïm régna sur un royaume rebelle.

22 Mais le Sauveur n'abandonnera jamais sa miséricorde, et aucune de ses œuvres ne périra, et il n'abolira pas la postérité de ses élus, et la postérité de celui qui l'aime, il ne l'ôtera pas; c'est pourquoi il donna un reste à Jacob, et de lui une racine à David.

23 Ainsi reposa Salomon avec ses pères, et de sa postérité, il laissa derrière lui Roboam, la sottise du peuple, et celui qui n'avait aucune intelligence, qui détourna le peuple par son conseil. Il y eut aussi Jéroboam, fils de Nebat, qui fit pécher YaShaRa'Ahla Wrâ, et fit connaître à Éphraïm le chemin du péché.

24 Et leurs péchés se multiplièrent, et ils furent chassés du pays. 25 Car ils cherchèrent toute méchanceté, jusqu'à ce que la vengeance leur soit venue.

Les États-Unis d'Amérique sont les seuls pays de l'Union européenne à avoir adhéré à l'Union européenne.

Alors Élie, le prophète, se leva comme un feu, et sa parole brûla comme une lampe.

2 Il leur apporta une grande famine, et, par son zèle, il réduisit leur nombre.

3 Par la parole du Sauveur, il ferma le ciel, et trois fois il fit descendre le feu.

4 Ô Élie, comment as-tu été honoré dans tes merveilles, et qui te glorifie comme toi!

5 Qui a ressuscité un mort de la mort, et son âme du lieu des morts, par la parole du Très-Haut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Qui a fait périr des rois, Et des hommes d'honneur de leur lit,

7 Qui a entendu la réprimande du Sauveur dans le Sinaï, et à Horeb le jugement de vengeance,

8 Qui oindront les rois pour se venger, et les prophètes pour réussir après lui,

9 Il fut enlevé dans un tourbillon de feu, et dans un char de chevaux enflammés.

10 Celui qui fut ordonné pour les réprimandes dans leur temps, pour pacifier la colère du jugement du Sauveur, avant qu'il ne s'ébranle en fureur, et pour tourner le coeur du père vers le fils, et pour restaurer les tribus de Jacob.

11 Heureux ceux qui t'ont vu et qui ont dormi dans l'amour, car nous vivrons.

12 C'était Élie qui était couvert d'un tourbillon, et Eliseus était rempli de son esprit; pendant qu'il vivait, il n'était pas ému par la présence d'un prince, et personne ne pouvait le soumettre.

13 Aucune parole ne put le vaincre; et après sa mort, son corps prophétisa.

14 Il fit des prodiges dans sa vie, et, à sa mort, ses œuvres furent merveilleuses.

15 Car tout cela, le peuple ne se repentit pas, et il ne se détourna point de ses péchés, jusqu'à ce qu'ils fussent pillés et accomplis de leur pays, et qu'ils fussent dispersés sur toute la terre; mais il resta un petit peuple et un chef dans la maison de David.

16 Dont quelques-uns firent ce qui était agréable à AHBA, et quelques-uns multiplièrent les péchés.

17 Ézéchiass fortifia sa ville, et apporta de l'eau au milieu d'elle; il creusa le rocher dur avec du fer, et fit des puits pour wa.

C'est vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 En son temps, Sennachérib monta, envoya Rabsacés, leva la main contre Sion, et se glorifia avec orgueil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Alors ils tremblèrent leurs coeurs et leurs mains, et ils furent dans la douleur, comme des femmes en travail.

20 Mais ils appelèrent le Sauveur miséricordieux, et étendirent leurs mains vers lui; et aussitôt le QaDaSh

On les entendit du ciel, et on les livra par le ministère d'Esay.

21 Il frappa l'armée des Assyriens, et son ange les détruisit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 48:22 718 Sirach 50:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car Ézéchiass avait fait ce qui plaisait au Sauveur, et il était fort dans les voies de David, son père, comme le prophète Ésay, qui était grand et fidèle dans sa vision, l'avait ordonné.

À son époque, le soleil recula, et il prolongea la vie du roi.

Il vit par un excellent esprit ce qui devait arriver enfin, et il réconforta ceux qui pleuraient à Sion.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Il a montré ce qui devait arriver à jamais, et des choses secrètes ou jamais elles sont venues.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont tenus de veiller à ce que les mesures prévues à l'article 49 du règlement (UE) no 1308/2013 soient conformes à l'avis du Comité économique et social

européen et à ce qu'elles soient conformes à l'avis du Comité économique et social européen.

Le souvenir de Josias est comme la composition du parfum qui est faite par l'art de l'apothécaire: il est doux comme le miel dans toutes les bouches, et comme le chant lors d'un banquet de vin.

2 Il s'est comporté avec droiture dans la conversion du peuple, et il a enlevé les abominations de l'iniquité.

3 Il dirigea son cœur vers le Sauveur, et, au temps de l'impie, il établit l'adoration d'AHBA 4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

David, Ézéchias et Josias étaient défectueux, car ils abandonnèrent la loi du Très-Haut,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les rois de Juda échouèrent.

5 C'est pourquoi il donna leur pouvoir aux autres, et leur gloire à une nation étrangère.

6 Ils brûlèrent la ville élue du sanctuaire, et firent des rues désertes, selon la prophétie de Jérémie.

7 Car ils le traitaient mal, mais qui était un prophète, sanctifié dans le sein de sa mère, afin qu'il s'enracine, qu'il afflige et qu'il détruise, et qu'il bânisse aussi, et qu'il plante.

8 C'est Ézéchiël qui vit la vision glorieuse qui l'a montré sur le char des chérubins. 9 Car il fit mention des ennemis sous la figure de la pluie, et dirigea ceux qui allaient droit. 10 Et sur les douze prophètes, que le mémorial soit béni, et que leurs os s'épanouissent de nouveau.

Ils ont consolé Jacob, et ils les ont délivrés par une espérance assurée.

11 Comment magnifierons-nous Tsorobabel? Il était comme un signe à la droite.

12 Yashaya, fils de Josedec, bâtit la maison, et installa au Sauveur un temple de QaDaSh, qui était préparé pour la gloire éternelle.

13 Et parmi les élus se trouvait Neemias, dont la renommée est grande, qui a élevé pour nous les murs qui étaient tombés, et a dressé les portes et les barres, et a ressuscité nos ruines.

14 Mais personne n'a été créé sur la terre comme Hénoc, car il a été enlevé de la terre.

15 Il n'y avait pas non plus un jeune homme né comme Joseph, gouverneur de ses frères, un séjour du peuple, dont les os étaient considérés comme du Sauveur.

16 Sem et Seth étaient en grande honneur parmi les hommes, et Adam était au-dessus de toute chose vivante dans la création.

50 ans

Simon, le souverain sacrificateur, fils d'Onias, qui, dans sa vie, répara la maison, et fortifia le temple de son temps.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et par lui fut bâtie depuis la fondation la double hauteur, la haute forteresse de la muraille autour du temple.

3 De son temps, la citerne pour recevoir de l'eau, étant dans la boussole comme la mer, était couverte de plaques d'airain.

4 Il prit soin du temple, afin qu'il ne tombe point, et fortifia la ville contre l'assiégée.

5 Comment fut-il honoré au milieu du peuple dans sa sortie du sanctuaire?

6 Il était comme l'étoile du matin au milieu d'une nuée, et comme la lune à la pleine.

7 Comme le soleil qui brille sur le temple du Très-Haut, et comme l'arc-en-ciel qui éclaire dans les nuages lumineux,

8 Et comme la fleur des roses au printemps de l'année, comme les lis près des fleuves des eaux, et comme les branches de l'encens au temps de l'été,

9 Comme le feu et l'encens dans le censeur, et comme un vase d'or battu serti de toutes sortes de pierres précieuses; 10 Et comme un olivier beau qui bourgeonne du fruit, et comme un cyprès qui grandit jusqu'aux nuées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Lorsqu'il revêtit la robe d'honneur, et qu'il était revêtu de la perfection de la gloire, lorsqu'il monta à QaDaSh, il fit honneur au vêtement de sainteté.

12 Lorsqu'il prit les portions des mains des sacrificateurs, il se tenait lui-même près du foyer de l'autel, comme un jeune cèdre de Liban, et comme des palmiers l'entouraient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Tous les fils d'Aaron étaient dans leur gloire, et les oblations du Sauveur étaient entre leurs mains, devant toute l'assemblée de Ya-Shara'Ahla.

14 Achèvement du service à l'autel, afin qu'il orne l'offrande du Très-Haut Tout-Puissant,

15 Il étendit sa main sur la coupe, et versa du sang du raisin, et il versa au pied de l'autel un parfum doux au roi très élevé de tous.

16 Alors les fils d'Aaron crièrent, et sonnèrent les trompettes d'argent, et firent entendre un grand bruit, pour se souvenir du Très-Haut.

17 Alors tout le peuple s'empresse, et tombe sur la terre sur leurs visages pour adorer leur Sauveur AHBA, tout-puissant,

le plus haut.

18 Les chanteurs chantèrent aussi des louanges de leurs voix, et il y eut là une mélodie douce, avec une grande variété de sons.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sirach 50:19 719 Sirach 51:30

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et le peuple supplia le Sauveur, le Très-Haut, par la prière devant celui qui est miséricordieux, jusqu'à la fin de la solennité du Sauveur, et ils avaient achevé son service.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et il descendit, et leva les mains sur toute l'assemblée des fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, pour donner la bénédiction du Sauveur avec ses lèvres, et pour se réjouir en son nom.

21 Et ils se prosternèrent pour adorer la seconde fois, afin de recevoir une bénédiction du Très-Haut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Maintenant, bénissez l'AHBA de tous, qui ne fait que des choses merveilleuses où que ce soit, qui exalte nos jours depuis le ventre, et qui nous traite selon sa miséricorde.

23 Il nous accorde la joie de cœur, et afin que la paix soit pour toujours en nos jours à YaShaRa'AhLa,

24 afin qu'il confirme avec nous sa miséricorde, et qu'il nous délivre à son temps!

25 Il y a deux sortes de nations que mon cœur déteste, et le troisième n'est pas une nation.

26 Ceux qui sont assis sur la montagne de Samarie, ceux qui habitent parmi les Philistins et ce peuple insensé qui habite Sichem.

27 Yashaya, fils de Sirach de YaRaWaShaLaM a écrit dans ce livre l'instruction de l'intelligence et

la connaissance, qui, de son cœur, répandit la sagesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Heureux celui qui s'exercera dans ces choses, et celui qui les posera dans son cœur deviendra sage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Car s'il les fait, il sera fort pour toutes choses; car la lumière du Sauveur conduit celui qui donne la sagesse aux pieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

être le nom du Sauveur pour toujours. AhMan, AhMan.

51 États-Unis d'Amérique

Une prière de Yashaya, fils de Sirach.

Je te remercierai, Sauveur et Roi, et je te louerai, AHBA, mon Sauveur. Je rends gloire à ton nom.

2 Car tu es mon défenseur et mon aide, et tu as préservé mon corps de la destruction et du piège des

la langue calomnieuse, et les lèvres qui forgent le mensonge, et qui m'aide contre mes adversaires;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et il m'a délivré, selon la multitude de tes compassions et de la grandeur de ton nom, des dents de ceux qui étaient prêts à me dévorer, et des mains de ceux qui cherchaient ma vie, et des multiples afflictions que j'avais;

4 De l'étouffement du feu de tous côtés et du milieu du feu que je n'ai pas allumé; 5 De la profondeur du ventre de l'enfer, d'une langue impure et de paroles mensongères.

6 Par une accusation au roi d'une langue injuste, mon âme s'est approchée jusqu'à la mort, ma vie était proche de l'enfer.

C'est bien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Ils m'ont balayé de tous côtés, et il n'y avait personne pour m'aider; je cherchais le secours des hommes, mais il n'y en avait point.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Alors je réfléchis à ta miséricorde, Sauveur, et à tes actes anciens, comment tu délivres ceux qui t'attendent, et qui les sauvent des mains des ennemis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Alors j'élevai de la terre mes supplications, et je priai pour la délivrance de la mort.

10 J'ai fait appel au Sauveur, Père de mon Sauveur, pour qu'il ne me quitte pas aux jours de ma détresse, et au temps des orgueilleux, quand il n'y eut point d'aide.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Je louerai ton nom sans cesse, et je chanterai des louanges par actions de grâces; et ainsi ma prière fut entendue: 12 Car tu m'as sauvé de la destruction, et tu m'as délivré du mauvais temps.

Merci, et louez-vous, et bénissez leur nom, ô Sauveur.

13 Quand j'étais encore jeune, ou quand je suis allé à l'étranger, je désirais la sagesse ouvertement dans ma prière.

14 J'ai prié pour elle devant le temple, et je la chercherai jusqu'à la fin.

15 Depuis la fleur jusqu'à ce que le raisin soit mûr, mon coeur se réjouit en elle; mon pied s'en alla dans le bon chemin, et je la cherchai dès ma jeunesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 J'inclinai un peu mon oreille, et je la reçus, et j'appréhendis beaucoup.

17 J'y ai profité, et j'attribuerai la gloire à celui qui me donne la sagesse.

18 Car j'ai voulu faire après elle, et j'ai suivi avec ferveur ce qui est bon; ainsi ne serai-je pas confondu. 19 Mon âme a lutté avec elle, et dans mes actions j'ai été exacte; j'ai étendu mes mains vers le ciel.

au-dessus, et a déploré mes ignorances d'elle.

20 J'ai dirigé mon âme vers elle, et je l'ai trouvée dans la pureté; j'ai eu mon coeur joint à elle dès le commencement, et je ne serai donc pas abandonné.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Le Sauveur m'a donné une langue pour ma récompense, et je l'en louerai. 23 Approchez-vous de moi, vous qui n'avez pas appris, et demeurez dans la maison d'apprentissage.

24 Pourquoi êtes-vous lents, et que dites-vous de ces choses, vu que vos âmes ont très soif?

25 J'ai ouvert la bouche, et j'ai dit: Achète-la pour toi-même sans argent.

26 Mettez votre cou sous le joug, et que votre âme reçoive des instructions; elle est difficile à trouver. 27 Voici, de vos yeux, que je n'ai que peu de travail, et que je me repose beaucoup. 28 Apprenez avec une grande somme d'argent, et obtenez beaucoup d'or par elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Que ton âme se réjouisse de sa miséricorde, et qu'elle n'ait point honte de sa louange.

30 Travaillez vos heures de travail, et en son temps il vous donnera votre récompense.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Baruch 1:1 720 Baruch 2:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Livre de Baruch

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici les paroles du livre que Baruc, fils de Nérias, fils de Maasias, fils de Sédécias, fils d'Asadias, fils de Chelcias, écrivit à Babylone:

2 La cinquième année, et le septième jour du mois, quand les Chaldéens prirent YaRaWaShaLaM, et le brûlèrent au feu.

3 Et Baruc lut les paroles de ce livre à l'audience de Jéconias, fils de Joachim, roi de Juda, et aux oreilles de tout le peuple qui vint entendre le livre,

4 Et à l'audience des grands, et des fils du roi, et à l'audience des anciens et de tout le peuple, depuis les plus bas jusqu'aux plus hauts, de tous ceux qui habitaient à Babylone près du fleuve Sud.

5 Ils pleurèrent, jeûnèrent, et prièrent devant le Sauveur.

6 Ils firent aussi une collecte d'argent selon chaque pouvoir de l'homme:

7 Et ils l'envoyèrent à YaRaWaShaLaM, vers Joachim, le souverain sacrificateur, fils de Chelcias, fils de Salom, et

aux prêtres et à tout le peuple qui a été trouvé avec lui à YaRaWaShaLaM

8 En même temps, lorsqu'il reçut les vases de la maison du Sauveur, qui étaient effectués du temple, pour les ramener au pays de Juda, le dixième jour du mois de Sivan, à savoir les vases d'argent que Sédecias, fils de Josias, roi de Juda, avait faits,

9 Après que Nabuchodonosor, roi de Babylone, eut emmené Jéconias, et les princes, et les captifs, et les hommes forts, et le peuple du pays, de YaRaWaShaLaM, et les conduisit à Babylone.

10 Et ils dirent: Voici, nous vous avons envoyé de l'argent pour vous acheter des holocaustes, des sacrifices pour le péché, et des parfums, et vous préparer.

manne, et offre sur l'autel du Sauveur notre AHBA ;

11 Et priez pour la vie de Nabuchodonosor, roi de Babylone, et pour la vie de Balthasar, son fils, afin que leurs jours soient sur la terre comme les jours des cieux.

12 Et le Sauveur nous donnera de la force, et illuminera nos yeux, et nous vivrons sous l'ombre de Nabuchodonosor, roi de Bébé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

lon, et sous l'ombre de Balthasar, son fils, et nous les servirons pendant de nombreux jours, et nous trouverons grâce à leurs yeux.

13 Priez aussi pour nous au Sauveur notre AHBA, car nous avons péché contre le Sauveur notre AHBA, et jusqu'à ce jour la fureur du Sauveur et sa colère ne se détournent pas de nous.

14 Et vous lirez ce livre que nous vous avons envoyé, pour vous confesser dans la maison du Sauveur, lors des fêtes et des jours de fête.

15 Et vous direz: Au Sauveur notre AHBA appartient la justice, mais à nous la confusion des visages, comme il est venu à

passer ce jour, à ceux de Juda et aux habitants de YaRaWaShaLaM

16 Et à nos rois, à nos chefs, à nos sacrificateurs, à nos prophètes, et à nos pères,

17 Car nous avons péché devant le Sauveur,

18 Et désobéissant à lui, et n'ayant pas écouté la voix du Sauveur, notre AHBA, pour marcher dans les commandements qu'il nous a donnés ouvertement,

19 Depuis le jour où le Sauveur a fait sortir nos ancêtres du pays d'Égypte, jusqu'à ce jour, nous avons été désobéissants.

au Sauveur notre AHBA, et nous avons été négligents à ne pas entendre sa voix.

20 C'est pourquoi les maux s'accrochèrent à nous, et la malédiction que le Sauveur avait désignée par Macha, son serviteur, au moment où il fit sortir nos pères du pays d'Égypte, pour nous donner un pays qui coule avec du lait et du miel, comme il est prévu aujourd'hui.

21 Cependant, nous n'avons pas écouté la voix du Sauveur, notre AHBA, selon toutes les paroles des prophètes qu'il nous a envoyées.

22 Mais chacun suivit l'imagination de son propre cœur méchant, pour servir des baals étrangers, et pour faire le mal aux yeux des

Sauvez notre AHBA.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi le Sauveur a rendu sa parole, qu'il a prononcée contre nous et contre nos juges qui ont jugé YaShaRa'AhLa

(y'shra'l), et contre nos rois, et contre nos princes, et contre les hommes de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) et Juda, 2

Pour faire venir sur nous de grandes plaies, telles qu'elles ne se sont jamais produites sous tout le ciel, comme elles se passèrent en

YaRaWaShaLaM, selon les choses qui ont été écrites dans la loi de Mashah,

3 afin que l'homme mange la chair de son propre fils, et la chair de sa propre fille.

4 Et il les a livrés pour être soumis à tous les royaumes qui nous entourent, pour être comme un opprobre et un désespoir parmi tout le peuple qui les entoure, où le Sauveur les a dispersés.

5 C'est ainsi que nous avons été rejetés, et non exaltés, parce que nous avons péché contre le Sauveur, notre AHBA, et que nous n'avons pas été des obés.

Dient à sa voix.

6 A notre Sauveur, notre AHBA, s'attache à la justice; mais à nous et à nos pères, ouvre la honte, comme il apparaît aujourd'hui.

7 Car toutes ces plaies sont venues sur nous, ce que le Sauveur a prononcé contre nous.

8 Mais n'avons-nous pas prié devant le Sauveur, afin de détourner chacun de l'imagination de son cœur méchant.

9 C'est pourquoi le Sauveur a veillé sur nous pour le mal, et le Sauveur l'a fait venir sur nous; car le Sauveur est juste dans toutes ses œuvres qu'il nous a commandées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Baruch 2:10 721 Baruch 3:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais nous n'avons pas écouté sa voix, pour marcher dans les commandements du Sauveur, qu'il a mis devant nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et maintenant, ô Sauveur AHBA, de YaShaRa'AhLa, qui n'a point fait sortir ton peuple du pays d'Égypte d'une main puissante, d'un bras haut, et de signes, et de prodiges, et d'une grande puissance, et qui n'a pas obtenu un nom, comme il paraît aujourd'hui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Ô Sauveur, notre AHBA, nous avons péché, nous avons agi impieusement, nous avons agi injustement dans toutes tes ordonnances.

13 Que ta colère se détourne de nous; car nous sommes quelques-uns parmi les nations, où tu nous as dispersés.

14 Écoutez nos prières, Sauveur, et nos supplications, délivrez-nous à cause de vous, et donnez-nous grâces aux yeux de ceux qui nous ont conduits.

15 afin que toute la terre sache que tu es le Sauveur, notre AHBA, parce que YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) et sa pos-

La terre est appelée par ton nom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 O Sauveur, regarde vers le bas de ta maison de QaDaSh, et considère-nous; incline ton oreille, ô Sauveur, pour nous entendre.

17 Ouvre les yeux, et voici, car les morts qui sont dans les sépulcres, dont les âmes sont enlevées de leur corps, ne donneront au Sauveur ni louange ni justice.

18 Mais l'âme qui est très vexée, qui s'abaisse et qui est faible, et les yeux qui manquent, et l'âme affamée, te loueront et te donneront justice, Sauveur.

19 C'est pourquoi nous ne faisons pas notre humble supplication devant toi, ô Sauveur, notre AHBA, pour la justice de nos pères,

et de nos rois.

20 Car tu as envoyé sur nous ta colère et ta colère, comme tu l'as dit par tes serviteurs les prophètes, en disant:

21 Ainsi parle le Sauveur: Aligned-vous sur vos épaules pour servir le roi de Babylone; de même, vous demeurerez dans le pays que j'ai donné à vos pères.

22 Mais si vous n'entendez pas la voix du Sauveur, pour servir le roi de Babylone,

23 Je ferai cesser les citations de Juda, et de dehors YaRaWaShaLaM, la voix de la joie, la voix de la joie, la voix de l'époux, et la voix de l'épouse; et tout le pays sera dévasté par les habitants.

24 Mais nous n'écoutions pas ta voix, pour servir le roi de Babylone; c'est pourquoi tu as rendu bonnes les paroles que tu as dites par tes serviteurs, les prophètes, à savoir que les os de nos rois et les os de nos pères devaient être enlevés de leur place.

25 Et voici, ils sont jetés à la chaleur du jour et au froid de la nuit, et ils sont morts en grande misère par la famine, par l'épée,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et par peste.

26 Et tu as gaspillé la maison qui est appelée par ton nom, comme on doit le voir aujourd'hui, pour la méchanceté de la maison de YaShaRa'Ahla, et de la maison de Juda.

27 Ô Sauveur, notre AHBA, tu as agi avec nous, après toute ta bonté, et selon toute ta grande miséricorde,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Comme tu l'as dit par ton serviteur Macha, au jour où tu lui as donné l'ordre d'écrire la loi devant les fils de YaShaRa'AhLa, disant:

29 Si vous n'entendez pas ma voix, cette très grande multitude se transformera en un petit nombre parmi les nations, où je les disperserai.

30 Car je savais qu'ils ne voulaient pas m'entendre, parce que c'est un peuple à cou raide; mais ils se souviendront dans le pays de leurs captivantes.

31 Et je saurai que je suis le Sauveur, leur AHBA; car je leur donnerai un coeur et des oreilles pour entendre.

32 Et ils me loueront dans le pays de leur captivité, et penseront à mon nom,

33 Et revenez de leur cou raide, et de leurs mauvaises actions; car ils se souviendront de la voie de leurs pères, qui ont péché, le Sauveur.

34 Et je les ramènerai dans le pays que j'ai promis par serment à leurs pères, Abraham, Isaac et Jacob,

et ils en seront souverains; et je les multiplierai, et ils ne seront pas diminués.

35 Et je ferai avec eux une alliance éternelle pour être leur AHBA, et ils seront mon peuple; et je ne conduirai plus

mon peuple de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) sort du pays que je leur ai donné.

3

O Sauveur Tout-Puissant, AHBA, de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), l'âme dans l'angoisse l'esprit troublé, crie vers toi.

2 Écoute, Sauveur, et aie pitié, car tu es miséricordieux, et aie pitié de nous, parce que nous avons péché devant toi.

3 Car tu es pour toujours, et nous périssons par interdit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 O Sauveur Tout-Puissant, AHBA, de YaShaRa'AhLa, écoute maintenant les prières des Israélites morts et de leurs enfants, qui ont péché devant toi, et qui n'ont pas écouté la voix de toi, AHBA, pour ce qui nous cause ces fléaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ne vous souvenez pas des iniquités de nos ancêtres; mais pensez maintenant à votre puissance et à votre nom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Car tu es le Sauveur, notre AHBA, et nous te louerons, ô Sauveur!

Baruch 3:7 722 Baruch 4:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et c'est pour cela que tu as mis ta crainte dans nos cœurs, afin que nous invoquions ton nom, et que nous te louions dans notre captivité; car nous avons rappelé toute l'iniquité de nos ancêtres qui ont péché devant toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Voici, nous sommes encore aujourd'hui dans notre captivité, où tu nous as dispersés, pour un opprobre et une malédiction, et pour être soumis au paiement.

, selon toutes les iniquités de nos pères, qui ont quitté le Sauveur notre AHBA.

9 Écoute, YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), les commandements de la vie: prête l'oreille pour comprendre la sagesse.

10 Qu'arrive-t-il à YaShaRa'AhLa, que tu sois dans ton pays ennemi, que tu sois vieilli dans un pays étranger, que tu sois souillé des morts,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Que tu es compté avec ceux qui descendent dans le sépulcre?

12 Tu as abandonné la source de la sagesse.

13 Car si tu avais marché dans le chemin d'AHBA, tu serais resté en paix pour toujours.

14 Apprenez où est la sagesse, où est la force, où est l'intelligence, afin que vous sachiez aussi où est la longueur des jours, et où est la vie, où est la lumière des yeux, et la paix.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Qui a trouvé sa place? Qui est entré dans ses trésors?

16 Où sont devenus les chefs des nations, et ceux qui ont gouverné les bêtes sur la terre,

17 Ceux qui avaient leur passe-temps avec les oiseaux des airs, et ceux qui gardaient de l'argent et de l'or, dans lesquels les hommes se fiaient, et n'avaient point fini de les recevoir?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Car ceux qui ont travaillé en argent, et qui ont été si prudents, et dont les oeuvres sont inexplorables, 19 ils sont disparus et sont descendus au sépulcre, et d'autres sont montés à leur place.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Les jeunes gens ont vu la lumière, et ils habitaient sur la terre; mais ils n'ont pas connu la voie de la connaissance,

21 Ils n'en comprirent pas les sentiers, et ils ne les saisirent point; leurs enfants étaient loin de ce chemin.

22 Il n'a pas été entendu parler à Chanaan, et il n'a pas été vu à Théman.

23 Les Agarènes qui cherchent la sagesse sur la terre, les marchands de Meran et de Théman, les auteurs de fables, et les chercheurs de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Personne d'entre eux n'a connu le chemin de la sagesse, ni ne se souvient de ses sentiers.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Ô YaShaRa'AhLa, combien est grande la maison d'AHBA, et combien est grande la place de sa possession!

25 Grand, et n'a point de fin; haut, et incommensurable.

26 Il y avait les géants célèbres dès le début, qui étaient de si grande taille, et qui étaient si experts en guerre.

27 Ceux-là n'ont pas choisi le Sauveur, et il ne leur a pas donné la voie de la connaissance.

28 Mais ils ont été détruits, parce qu'ils n'avaient pas de sagesse, et qu'ils ont péri par leur propre folie. 29 Qui est monté au ciel, l'a prise, et l'a fait descendre des nuées?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Qui est allé au-dessus de la mer, et qui l'a trouvée, et qui l'amènera pour de l'or pur?

31 Nul ne connaît son chemin, ni ne pense à son chemin.

32 Mais celui qui connaît toutes choses la connaît, et l'a trouvée par son intelligence; celui qui a préparé la terre pour toujours l'a remplie de bêtes à quatre pieds.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Celui qui envoie la lumière, et qui s'en va, la rappelle, et il lui obéit avec crainte.

34 Les étoiles resplendissent dans leurs veilles, et se réjouissent; lorsqu'il les appelle, ils disent: Nous sommes ici; et ainsi, avec gaieté, ils font connaître la lumière à celui qui les a créés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 C'est notre AHBA, et il n'y aura personne d'autre en comparaison de lui.

36 Il a découvert toute la voie de la connaissance, et il l'a donnée à Jacob, son serviteur, et à Yahara'Ahla.

(y'shra'l) sa bien-aimée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Après cela, il se fit connaître sur la terre, et il conversa avec les hommes.

4

C'est le livre des commandements d'AHBA, et la loi qui dure pour toujours; tous ceux qui la gardent viendront à la vie, mais ceux qui la laissent mourront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Tourne-toi, Jacob, et prends-la; marche devant la lumière, afin que tu sois illuminé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Des mies.

3 Ne donne pas ton honneur à quelqu'un d'autre, ni ce qui t'est profitable pour une nation étrangère.

4 O YaShaRa'AhLa, nous sommes heureux, car des choses qui plaisent à AHBA nous sont révélées.

5 Soyez de bonne humeur, mon peuple, le mémorial de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.

6 Vous avez été vendus aux nations, non pour votre destruction; mais parce que vous avez poussé AHBA à la colère, vous avez été livrés à l'en-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Car vous avez provoqué celui qui vous a fait en sacrifiant aux démons, et non à AHBA.

8 Vous avez oublié l'Éternel AHBA, qui vous a élevés; et vous avez attristé YaRaWaShaLaM,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il t'a soignée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Car quand elle vit venir sur vous la colère d'AHBA, elle dit: Écoutez, vous qui habitez autour de Sion! AHBA m'a fait un grand deuil.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Car je vis la captivité de mes fils et de mes filles, que l'Éternel leur apporta.

11 Je les ai nourris avec joie, mais je les ai renvoyés avec des pleurs et des deuils.

12 Que personne ne se réjouisse de moi, veuve, et n'abandonne beaucoup de personnes qui, pour les péchés de mes enfants, sont laissées dans la désolation, parce qu'elles se sont désolées;

séparé de la loi de l'AHBA.

Baruch 4:13 723 Baruch 6:1

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils ne connaissaient pas ses statuts, ils ne marchaient pas dans les voies de ses commandements, et ils ne marchaient pas dans les sentiers de la discipline dans sa justice.

Que ceux qui habitent autour de Sion viennent, et que vous vous souveniez de la captivité de mes fils et de mes filles, que l'Éternel leur a faite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Car il a fait venir sur eux une nation de loin, une nation sans honte, et d'une langue étrangère, qui n'a ni vénéré le vieil homme, ni miséricordieux enfant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Ceux-ci ont emporté les chers enfants bien-aimés de la veuve, et laissé celle qui était seule désolée sans filles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Mais que puis-je pour vous?

18 Car celui qui a apporté ces fléaux sur vous vous délivrera des mains de vos ennemis.

19 Pars, mes enfants, pars, car je suis abandonné.

20 J'ai ôté les vêtements de paix, Et j'ai mis sur moi le sac de ma prière; Je crierai à l'Éternel de mes jours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Sois de bonne humeur, mes enfants, crie au Sauveur, et il te délivrera de la puissance et de la main des ennemis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Car mon espérance est dans l'Éternel, qu'il te sauvera; et la joie m'est venue de la part de QaDaSh W. À cause de la miséricorde qui viendra bientôt à toi de l'Éternel notre Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Car je t'ai envoyé dehors avec deuil et pleurs; mais AHBA te donnera encore à moi avec joie et joie pour toujours.

24 Comme maintenant les voisins de Sion ont vu votre captivité; ainsi verront-ils bientôt votre salut de notre AHBA, qui viendra sur vous avec une grande gloire, et la luminosité de l'Éternel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Mes enfants, souffrent patiemment de la colère qui vous est venue d'AHBA; car ton ennemi t'a persécuté; mais bientôt tu verras sa destruction, et tu marcheras sur son cou.

26 Mes gens délicats ont parcouru des chemins difficiles, et ils ont été enlevés comme un troupeau pris des ennemis.

27 Consolez-vous, mes enfants, et criez vers AHBA, car vous vous souviendrez de celui qui a apporté ces choses sur

Toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Car, comme tu avais l'intention de t'égarer d'AHBA, ainsi, étant revenu, cherche-le dix fois plus.

29 Car celui qui a apporté ces fléaux sur vous vous apportera la joie éternelle par votre salut.

30 Prends un bon cœur, ô YaRaWaShaLaM.....WY, car celui qui t'a donné ce nom te consolera.

31 Ceux qui t'affligent et te réjouissent de ta chute sont misérables.

32 Les villes que tes enfants ont servies sont misérables; celle qui a reçu tes fils est malheureuse.

33 Car comme elle se réjouissait de ta ruine, et qu'elle se réjouissait de ta chute, ainsi sera-t-elle attristée pour sa propre désolation.

34 Car j'ôterai la joie de sa grande multitude, et son orgueil se transformera en deuil.

35 Car le feu viendra sur elle de l'éternité, et elle sera habitée par des démons pendant un grand temps.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 O YaRaWaShaLaM, regarde-toi vers l'orient, et vois la joie qui vient à toi d'AHBA

C'est vrai.

37 Voici, tes fils, que tu as envoyés, viennent ensemble de l'orient à l'occident, selon la parole de QaDaSh.

Un, se réjouissant dans la gloire d'AHBA.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Débarrassez-vous, O YaRaWaShaLaM, le vêtement de deuil et d'affliction, et mettez sur la comédie de la gloire qui vient d'AHBA pour toujours.

2 Jetez autour de vous un double vêtement de la justice qui vient d'AHBA, et placez un diadème sur votre tête de la gloire de l'Éternel.

3 Car AHBA montrera ton éclat à tout pays sous les cieux.

4 Car ton nom sera appelé d'AHBA pour toujours, la paix de la justice, et la gloire de l'adoration d'AHBA. 5 Lève-toi, YaRaWaShaLaM, et tiens-toi debout, et regarde vers l'orient, et voici tes enfants rassemblés.

de l'occident à l'orient par la parole de QaDaSh W. Un, se réjouissant dans le souvenir d'AHBA.

6 Car ils partirent de toi à pied, et ils furent emmenés loin de leurs ennemis; mais AHBA les amène vers toi, exaltés de gloire, comme les enfants du royaume.

7 Car AHBA a établi que toute haute colline, et les berges de longue durée, devaient être renversées, et que des vallées se remplissaient,

faire même le sol, que YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l) peut aller en toute sécurité dans la gloire de AHBA...

8 Et même les bois et tous les parfums d'eau douce couvriront YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) par le com-

mandat de l'AHBA.

9 Car AHBA mènera YaShaRa'AhLa, avec joie, à la lumière de sa gloire, avec la miséricorde et la justice qui viennent

de lui.

L'épître de Jeremy 6

Une copie d'une épître, que Jeremy envoya à ceux qui devaient être conduits captifs à Babylone par le roi des Babiloniens, pour les certifier, comme il lui avait été ordonné d'AHBA.

Une copie d'une épître, que Jeremy envoya à ceux qui devaient être conduits captifs à Babylone par le roi des Babyloniens, pour les certifier, comme il lui avait été ordonné d'AHBA.

Baruch 6:2 724 Baruch 6:40

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 A cause des péchés que vous avez commis devant AHBA, vous serez emmenés captifs à Babylone par Nabuchodonosor, roi des Babyloniens.

3 Lorsque vous serez venus à Babylone, vous y resterez pendant de nombreuses années, et pendant une longue période, à savoir sept générations; et après cela, je vous ferai sortir paisiblement de là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Maintenant, vous verrez à Babylone des baals d'argent, d'or et de bois, portés sur les épaules, qui font que les nations

peur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Prenez garde donc que vous ne soyez point comme des étrangers, et que vous n'ayez pas peur d'eux, quand vous verrez la multitude devant eux et derrière eux, les adorer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Mais dites dans vos coeurs, ô Sauveur, nous devons vous adorer.

7 Car mon ange est avec vous, et je m'occupe moi-même de vos âmes.

8 Quant à leur langue, elle est polie par l'ouvrier, et eux-mêmes sont dorés et revêtus d'argent; mais ils sont faux, et ils ne peuvent pas parler.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et prenant de l'or, comme pour une vierge qui aime devenir gay, ils font des couronnes pour les têtes de leurs baals.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Parfois aussi, les sacrificateurs transmettent de leurs baals de l'or et de l'argent, et ils les accordent à eux-mêmes.

11 Oui, ils en donneront aux prostituées ordinaires, et ils les revêtiront comme des hommes avec des vêtements, des pains d'argent, des pains d'or et du bois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Mais ces baals ne peuvent se sauver de la rouille et de la teigne, bien qu'ils soient couverts de vêtement pourpre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Ils essuient leurs visages à cause de la poussière du temple, quand il y a beaucoup sur eux.

14 Et celui qui ne peut mettre à mort celui qui l'offense tient un sceptre, comme s'il était juge du pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Il a aussi dans sa main droite un poignard et une hache; mais il ne peut se délivrer de la guerre et des voleurs.

16 Ils ne sont pas connus pour être des baals, donc ne les craignez pas.

17 Car comme un vase qu'un homme utilise, il n'en vaut pas la peine lorsqu'il est brisé; il en est de même pour leurs baals; lorsqu'ils sont dressés dans le temple, leurs yeux sont pleins de poussière à travers les pieds de ceux qui entrent.

18 Et comme les portes sont établies de tous côtés sur celui qui offense le roi, comme ayant été commis pour souffrir de la mort; de même les sacrificateurs jeûnent leurs temples avec

des portes, des verrous et des barres, de peur que leurs baals ne soient pillés par des brigands.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Ils allument des bougies, plus que pour eux-mêmes, dont ils ne voient personne.

20 Ils sont comme l'une des poutres du temple, mais ils disent que leurs coeurs sont grincés par des choses qui sortent de la terre; et lorsqu'ils les mangent et leurs vêtements, ils ne le ressentent pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Leurs visages sont noircis par la fumée qui sort du temple. 22 Sur leur corps et sur leur tête s'assoient des chauves-souris, des hirondelles, des oiseaux, et aussi des chats. 23 Vous saurez par cela qu'ils ne sont pas des baals. Ne les craignez donc pas.

24 Malgré l'or qui est autour d'eux pour les rendre beaux, si ce n'est qu'ils essuient la rouille, ils ne brilleront pas; car Nei-Her quand ils ont été fondus, ils l'ont senti.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Les choses dans lesquelles il n'y a pas de souffle sont achetées à un prix très élevé.

26 Ils sont portés sur les épaules, n'ayant pas les pieds pour annoncer aux hommes qu'ils ne valent rien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et ceux qui les servent ont honte; car s'ils tombent à terre à tout moment, ils ne peuvent plus se relever d'eux-mêmes; et si quelqu'un les met debout, ils peuvent se déplacer d'eux-mêmes; et s'ils se prosternent, ils ne peuvent pas se redresser; mais ils leur donnent des dons comme aux morts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Quant aux choses qui leur sont sacrifiées, leurs sacrificateurs les vendent et les abusent, de même que leurs femmes en déposent une partie en sel; mais ils n'en donnent rien aux pauvres et aux impuissants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Les femmes menstruelles et les femmes en lit d'enfant mangent leurs sacrifices; par ces choses, vous saurez qu'ils ne sont pas des baals.

Pas eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Car comment peuvent-ils être appelés baals? Car les femmes mettent de la nourriture devant les baals d'argent, d'or et de bois. 31 Et les sacrificateurs s'assirent dans leurs temples, ayant leurs vêtements déchirés, et leurs têtes et leurs barbes rasés,

rien sur leur tête.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Ils rugissent et crient devant leurs baals, comme les hommes le font au festin quand on est mort.

33 Les sacrificateurs enlèvent aussi leurs vêtements, et ils vêtissent leurs femmes et leurs enfants.

34 Que ce soit le mal que l'on leur fasse, ou le bien, ils ne sont pas capables de le récompenser; ils ne peuvent ni établir un roi, ni le faire descendre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 De même, ils ne peuvent donner ni richesse ni argent; si un homme leur fait un vœu, et ne le garde pas, ils ne reviendront pas.

C'est fini.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Ils ne peuvent sauver personne de la mort, ni délivrer les faibles des puissants. 37 Ils ne peuvent rendre un aveugle à ses yeux, ni secourir aucun homme dans sa détresse. 38 Ils ne peuvent montrer aucune miséricorde à la veuve, ni faire du bien à l'orphelin.

39 Leurs baals de bois, qui sont couverts d'or et d'argent, sont comme les pierres taillées de la montagne; ceux qui les adorent seront confondus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Comment un homme penserait-il et dirait-il qu'il s'agit de baals, alors que même les Chaldéens les déshonorent?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Baruch 6:41 725 Baruch 6:73

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Qui, s'ils voient un muet qui ne peut parler, l'amènent, et interpellent Bel pour qu'il parle, comme s'il était capable de se tenir debout.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Mais ils ne peuvent pas comprendre cela eux-mêmes, et les laisser; car ils n'ont aucune connaissance.

43 Les femmes aussi avec des cordes autour d'elles, assises dans les voies, brûlent du son pour parfum; mais si l'une d'elles, attirée par quelques-uns qui passaient, couche avec lui, elle reproche à son compagnon, qu'elle n'était pas considérée comme digne d'elle-même, ni comme sa corde brisée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Ce qui est fait parmi eux est faux; comment donc penser ou dire qu'ils sont des baals?

45 Ils sont faits de charpentiers et d'orfèvres; ils ne peuvent être que des ouvriers.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Et ceux qui les ont créés ne pourront jamais continuer longtemps; comment donc les choses qui en sont faites devraient-elles être des baals?

47 Car ils ont laissé des mensonges et des reproches à ceux qui viennent après.

48 Car lorsqu'il y aura une guerre ou une plaie sur eux, les sacrificateurs consulteront eux-mêmes, où ils seront cachés avec eux.

49 Comment donc les hommes ne peuvent-ils pas se rendre compte qu'ils ne sont pas des baals, qui ne peuvent se sauver de la guerre ni de la peste?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Car, voyant qu'ils ne sont que du bois, et qu'ils sont couverts d'argent et d'or, on saura par la suite qu'ils sont faux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

51 Et il apparaîtra clairement à toutes les nations et à tous les rois qu'ils ne sont pas des baals, mais les oeuvres des mains des hommes, et qu'il n'y a en eux aucune oeuvre d'AHBA.

52 Qui donc ne sait pas qu'ils ne sont pas des baals?

53 Car ils ne peuvent pas établir un roi dans le pays, ni donner de la pluie aux hommes.

54 Ils ne peuvent ni juger leur propre cause, ni réparer un tort, étant incapables; car ils sont comme des corbeaux entre le ciel et la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

55 Lorsque le feu tombera sur la maison des baals de bois, ou sera déposé d'or ou d'argent, leurs sacrificateurs s'enfuiront, et s'échapperont; mais ils seront brûlés comme des poutres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

56 Et ils ne peuvent résister à aucun roi ni à aucun ennemi; comment peut-on penser ou dire qu'ils sont des baals?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

57 Ces baals ne sont pas non plus de bois, et ils ne sont pas revêtus d'argent ou d'or, et ne peuvent échapper ni aux voleurs ni aux brigands.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

58 L'or, l'argent et les vêtements dont ils sont revêtus, ceux qui sont forts prennent, et s'en vont avec; ils ne sont pas capables de secourir eux-mêmes.

59 C'est pourquoi il vaut mieux être un roi qui exerce sa puissance, ou un vase rentable dans une maison dont le propriétaire aura l'usage, que de tels faux baals, ou d'être une porte dans une maison, pour y garder de telles choses, que ces faux baals, ou une colonne de bois dans un palais, que ces faux baals.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

60 Car le soleil, la lune et les étoiles, étant brillants et envoyés pour faire leurs offices, sont obéissants.

61 De la même manière, il est facile de voir la foudre quand elle éclate; et de la même manière, le vent souffle dans tous les pays.

62 Et quand AHBA ordonne aux nuages d'aller sur le monde entier, ils font ce qu'on leur demande.

63 Et le feu envoyé d'en haut pour consumer les collines et les bois agit comme il est ordonné; mais ceux-ci ne sont pas semblables à eux en signe ni en puissance.

64 C'est pourquoi il n'est ni supposé ni dit qu'ils sont des baals, voyant, ils ne peuvent ni juger les causes, ni faire le bien aux hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

65 Sachant donc qu'ils ne sont pas des dieux, ne les craignez pas,

66 Car ils ne peuvent ni maudire ni bénir les rois.

67 Ils ne peuvent point montrer des signes dans les cieux parmi les nations, ni briller comme le soleil, ni donner de la lumière comme la lune.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

68 Les bêtes sont meilleures qu'elles; car elles peuvent se couvrir et secourir.

69 Il n'est donc nullement manifeste pour nous qu'ils sont des baals (des dieux). Ne les craignez donc pas.

70 Car comme un épouvantail dans un jardin de concombres, il ne garde rien; ainsi sont leurs baals de bois, et ils sont couverts d'argent et d'or.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

71 Et leurs baals de bois, et déposés d'argent et d'or, ressemblent à une épine blanche dans un verger, sur laquelle chaque oiseau est assis, comme à un cadavre qui est jeté dans l'obscurité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

72 Et vous ne les reconnaîtrez pas comme des baals, par le pourpre brillant qui les pourrit; et ils seront ensuite mangés, et ils seront un opprobre dans le pays.

73 Mieux donc est l'homme juste qui n'a pas d'idoles; car il sera loin de l'opprobre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Azaria 1 726 Azaria 40

La prière d'Azaria Et ils marchèrent au milieu du feu, louant AHBA, et bénissant le Sauveur.

2 Azaria se leva, et pria de cette manière; et il ouvrit la bouche au milieu du feu, et dit:

3 Béni sois-tu, Sauveur AHBA de nos pères! Ton nom mérite d'être loué et glorifié pour toujours.

4 Car tu es juste dans toutes les choses que tu nous as faites; oui, toutes tes œuvres sont vraies, tes voies sont justes, et tous tes jugements sont véridiques.

5 Dans toutes les choses que tu as apportées sur nous, et sur la ville de QaDaSh, la ville de nos pères, YaRaWaShaLaM

Tu as exécuté le vrai jugement, car selon la vérité et le jugement tu as apporté toutes ces choses sur nous - à cause de nos péchés.

6 Car nous avons péché et commis l'iniquité, nous nous éloignons de toi.

7 Nous avons péché en toutes choses, et nous n'avons pas obéi à tes commandements, et nous ne les avons pas gardés, et nous n'avons pas agi comme tu nous l'as ordonné, afin que cela aille bien avec nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 C'est pourquoi tu as fait tout ce que tu as fait sur nous, et tout ce que tu as fait sur nous, tu l'as fait dans le vrai jugement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et tu nous as livrés entre les mains d'ennemis sans loi, les plus haïsseurs d'AHBA, et à un roi injuste, et les plus méchants du monde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et maintenant, nous ne pouvons pas ouvrir nos bouches, nous devenons honteux et opprobres pour tes serviteurs, et pour ceux qui t'adorent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Mais ne nous livrez pas entièrement, à cause de ton nom, et ne désannulez pas votre alliance.

12 Et ne vous détournez pas de nous de ta miséricorde, à cause de ton bien-aimé Abraham, à cause de ton serviteur Issac, et à cause de ton QaDaSh,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 A qui tu as parlé et promis, de multiplier leur postérité comme les étoiles du ciel et comme le sable qui lie sur le bord de la mer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Car nous, Sauveur, sommes devenus moins que toute nation, et nous sommes gardés sous ce jour dans le monde entier à cause de nos péchés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Il n'y a ni prince, ni prophète, ni chef, ni holocauste, ni sacrifice, ni oblation, ni encens, ni lieu pour se sacrifier devant toi, et trouver miséricorde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Cependant, dans un cœur contrit et dans un esprit humble, soyons acceptés.

17 Comme dans les holocaustes de béliers et de taureaux, et comme dans dix milliers d'agneaux gras; ainsi, que notre sacrifice soit aujourd'hui à tes yeux, et que nous te suivions entièrement, car ils ne seront point confondus avec ceux qui te confient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et maintenant, nous te suivons de tout notre cœur, nous te craignons, et nous te cherchons la face.

19 Ne nous mettez pas dans la honte, mais agissez avec nous selon votre bonté et selon la multitude de vos miséricordes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Délivre-nous aussi selon tes merveilles, et glorifie ton nom, Sauveur; et que tous ceux qui font du mal à tes serviteurs aient honte,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et qu'ils soient confondus dans toute leur puissance et leur puissance, et que leur force soit brisée; 22 et qu'ils sachent que tu es AHBA, le seul AHBA, et glorieux sur le monde entier.

23 Et les serviteurs du roi, qui les avaient mis en place, ne cessèrent pas de faire chauffer le four avec du rosin, de la pâture, du remorquage et du petit bois;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et la flamme coulait au-dessus de la fournaise, quarante-neuf coudées.

25 Et il traversa, et brûla les Chaldéens qu'il trouva au sujet de la fournaise.

26 Mais l'ange du Sauveur descendit dans le four avec Azarias et ses compagnons, et frappa la flamme du feu du four.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et il fit le milieu de la fournaise comme un vent humide qui sifflait, de sorte que le feu ne les toucha point du tout, et ne les fit ni mal ni trouble.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Alors les trois, comme d'une bouche, louèrent, glorifièrent et bénirent, AHBA, disant dans la fournaise: 29 Béni sois-tu, Sauveur AHBA, de nos pères, et pour être loués et exaltés par-dessus tout pour toujours.

30 Et béni est ton nom glorieux et QaDaSh, et d'être loué et exalté par-dessus tout pour toujours.

31 Béni sois-tu dans le temple de ta gloire QaDaSh, et d'être loué et glorifié par-dessus tout pour toujours.

32 Béni sois-tu qui vois les profondeurs, et qui t'assieds sur les chérubins, pour être loué et exalté par-dessus tout pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Béni sois-tu sur le trône glorieux de ton royaume, pour être loué et glorifié par-dessus tout pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Béni sois-tu dans le firmament des cieux, et surtout d'être loué et glorifié pour toujours.

35 Vous tous, oeuvres du Sauveur, bénissez le Sauveur; louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours,

36 Cieux, bénissez le Sauveur! Louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

37 Anges du Sauveur, bénissez le Sauveur! Louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

38 Vous tous, les eaux qui sont au-dessus du ciel, bénissez le Sauveur; louez-le et exaltez-le au-dessus de tous pour toujours.

39 Vous tous, puissances du Sauveur, bénissez le Sauveur; louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

40 O soleil et lune, bénissez le Sauveur! Louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Azaria 41 727 Azaria 68

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

O étoiles du ciel, bénissez le Sauveur! Louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

Louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours. Tous les vents, bénissez le Sauveur! Louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours,

Feu et chaleur, bénissez le Sauveur. Louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

Hiver et été, bénissez le Sauveur. Louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

O rosiers et tempêtes de neige, bénissez le Sauveur, louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours. O nuits et jours, bénissez le Sauveur, bénissez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

Lumière et ténèbres, bénissez le Sauveur, louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours. Glaces et froids, bénissez le Sauveur, louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

Givrage et neige, bénissez le Sauveur! Louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

O éclairs et nuées, bénissez le Sauveur, louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.
Que la terre bénisse le Sauveur, louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

Montagnes et petites collines, bénissez le Sauveur! Louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

Tout ce qui pousse sur la terre, bénissez le Sauveur! Louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours! Montagnes, bénissez le Sauveur! Louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

Mers et fleuves, bénissez le Sauveur! Louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

O baleines, et tous ceux qui se déplacent dans les eaux, bénissez le Sauveur, louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours. O oiseaux du ciel, bénissez le Sauveur, louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

Vous tous, bêtes et bétail, bénissez le Sauveur, louez-le et exaltez-le au-dessus de tous pour toujours. Enfants d'hommes, bénissez le Sauveur, louez-le et exaltez-le au-dessus de tous pour toujours.

Ô YaShaRa'AhLa (y'shra'l), bénissez le Sauveur, louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

Sacrificateurs du Sauveur, bénissez le Sauveur, louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours. Serviteurs du Sauveur, bénissez le Sauveur, louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

Esprits et âmes des justes, bénissez le Sauveur! Louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

Ô QaDaSh, hommes humbles de cœur, bénissez le Sauveur, louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours.

Ananias, Azarias et Misaël, bénissez le Sauveur, louez-le et exaltez-le par-dessus tout pour toujours; car il nous a délivrés de l'enfer, nous a sauvés de la main de la mort, et nous a délivrés du milieu de la fournaise et de la flamme ardente; il nous a dévorés du milieu du feu.

Remerciez le Sauveur, parce qu'il est compatissant, car sa miséricorde dure éternellement.

Ô tous ceux qui adorent le Sauveur, bénissez l'AHBA des baals, louez-le, et remerciez-le, car sa miséricorde dure pour toujours.

Susanna 1 728 Susanna 39 L'histoire de Susanna [en Daniel]

Mis à part le commencement de Daniel, parce qu'il n'est pas en hébreu, ni comme la Narration de Bel et du Dragon.

Là habitait un homme à Babylone, appelé Joacim:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et il prit une femme, qui s'appelait Susanna, fille de Chelcias, femme très belle, et qui craignait le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Ses parents aussi étaient justes, et ils enseignaient leur fille selon la loi de Mascha.

4 Joacim était un grand homme riche, et il avait un beau jardin qui se joignait à sa maison; et à lui il avait recours aux Juifs, parce qu'il était plus honorable que tous les autres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 La même année, deux anciens du peuple furent nommés juges, comme l'a dit le Sauveur, que la méchanceté venait de Babylone de juges anciens, qui semblaient gouverner le peuple.

6 Ceux-ci gardèrent beaucoup de choses dans la maison de Joacim, et tous ceux qui en avaient la loi leur vinrent.

7 Et quand le peuple s'en alla à midi, Susanna alla dans le jardin de son mari pour marcher.

8 Et les deux anciens la virent entrer chaque jour et marcher, de sorte que leur convoitise s'enflamma vers elle. 9 Et ils pervertirent leur propre esprit, et détournèrent leurs yeux, afin qu'ils ne regardent pas vers le ciel,

ni se souvenir de jugements justes.

10 Et bien qu'ils aient tous deux été blessés par son amour, l'un d'eux ne s'attarde pas à son chagrin.

11 Car ils avaient honte d'annoncer leur désir, qu'ils désiraient avoir à faire avec elle.

12 Mais ils regardaient avec diligence de jour en jour pour la voir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et l'un dit à l'autre: Rentrons à la maison, car c'est l'heure du dîner.

14 Lorsqu'ils furent sortis, ils se séparèrent l'un de l'autre, et se retournèrent au même endroit; et ils s'approchèrent de la cause, et reconnurent leur convoitise; et ils fixèrent un temps ensemble, quand ils la trouvèrent seule.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et il tomba, comme ils regardaient un temps convenable, elle entra comme auparavant avec deux servantes seulement, et elle désirait se laver dans le jardin; car il faisait chaud.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et il n'y avait là que les deux anciens qui se cachaient, et qui la regardaient.

17 Et elle dit à ses servantes: Apporte-moi de l'huile et des boules de lavage, et ferme les portes du jardin, afin que je me lave.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et ils firent ce qu'elle leur avait ordonné, et ils fermèrent les portes du jardin, et ils sortirent eux-mêmes à des portes ouvertes pour aller chercher les choses qu'elle leur avait commandées; mais ils ne virent point les anciens, parce qu'ils étaient cachés.

19 Lorsque les servantes sortirent, les deux anciens se levèrent, et coururent vers elle, en disant:

20 Voici, les portes du jardin sont fermées, afin que personne ne puisse nous voir, et que nous t'aimons.

Nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Si tu ne veux pas, nous témoignerons contre toi qu'un jeune homme était avec toi; et c'est pourquoi tu as renvoyé tes servantes de chez toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Susanna soupira, et dit: Je suis serré de tous côtés; car si je fais cette chose, c'est la mort pour moi; et si je ne fais pas cela, je ne peux échapper à vos mains.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Il vaut mieux que je tombe entre tes mains, et que je ne le fasse pas, que de pécher aux yeux du Sauveur.

24 Susanna cria d'une voix forte, et les deux anciens crièrent contre elle.

25 Et celui-ci courut, et il ouvrit la porte du jardin.

26 Et quand les serviteurs de la maison entendirent le cri dans le jardin, ils se précipitèrent à la porte privée, pour voir ce qui lui était arrivé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Mais quand les anciens eurent déclaré leur affaire, les serviteurs eurent une grande honte, car il n'y eut jamais eu un tel rapport.

C'est Susanna.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et il arriva que le lendemain, lorsque le peuple fut assemblé à son mari Joacim, les deux anciens vinrent aussi pleins de mauvaise imagination contre Susanna pour la mettre à mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et ils dirent devant le peuple: Envoie Susanna, fille de Chelcias, femme de Joacim. Et ils envoyèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et elle vint avec son père et sa mère, ses enfants et toute sa famille.

31 Susanna était une femme très délicate, et belle à voir.

32 Et ces méchants commandèrent de découvrir son visage, car elle était couverte, afin qu'ils soient remplis de sa beauté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 C'est pourquoi ses amis et tous ceux qui l'ont vue pleurèrent.

34 Les deux anciens se levèrent au milieu du peuple, et posèrent leurs mains sur sa tête.

35 Et elle pleura vers le ciel, car son coeur se fiait au Sauveur.

36 Et les anciens dirent: Comme nous marchions dans le jardin seul, cette femme entra avec deux servantes, ferma les portes du jardin, et renvoya les servantes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Alors un jeune homme, qui se cachait, vint à elle, et se coucha avec elle.

38 Et nous qui étions dans un coin du jardin, voyant cette méchanceté, courâmes vers eux.

39 Et quand nous les avons vus ensemble, l'homme que nous ne pouvions tenir, car il était plus fort que nous, et il a ouvert la porte, et il a sauté

Dehors.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Susanna 40 729 Susanna 64

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais ayant pris cette femme, nous avons demandé qui était le jeune homme, mais elle ne voulait pas nous dire: ces choses-là, nous témoignons.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Alors l'assemblée les crut comme les anciens et les juges du peuple; et ils la condamnèrent à mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Susanna cria d'une voix forte, et dit: Ô AHBA éternel, qui connaît les secrets, et qui connaît toutes choses, qu'ils soient avant;

43 Tu sais qu'ils ont porté un faux témoignage contre moi, et voici, je dois mourir; et je n'ai jamais fait ce que ces hommes ont inventé contre moi.

44 Et le Sauveur entendit sa voix.

45 C'est pourquoi, lorsqu'on la conduisit à la mort, le Sauveur suscita l'esprit de QaDaSh, d'un jeune garçon dont le nom était:

C'était Daniel :

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Qui a crié d'une voix forte, Je suis clair du sang de cette femme.

47 Et tout le peuple les tourna vers lui, et dit: Qu'est-ce que ces paroles que tu as dites?

48 Et il se tenant au milieu d'eux dit: Êtes-vous de tels insensés, fils de YaShaRa'AhLa, qui, sans examen,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Vous avez condamné une fille de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l)?

49 Retourne au lieu du jugement, car ils ont rendu contre elle un faux témoignage.

50 C'est pourquoi tout le peuple se retourna dans la hâte, et les anciens lui dirent: Viens, assieds-toi au milieu de nous, et montre-le-nous, vu qu'AHBA t'a donné l'honneur d'un ancien.

51 Daniel leur dit: Mettez ces deux-là de côté l'un de l'autre, et je les examinerai.

52 Lorsqu'ils furent mis l'un à l'autre, il appela l'un d'eux, et lui dit: O toi qui es vieux dans la méchanceté, maintenant tes péchés que tu as commis auparavant sont venus à la lumière.

53 Car tu as prononcé un faux jugement, et tu as condamné l'innocent, et tu as fait libérer le coupable; mais le Sauveur dit: Tu ne tueras pas l'innocent et le juste.

54 Maintenant, si tu l'as vue, dis-moi: Sous quel arbre les as-tu vus ensemble? Qui a répondu: Sous un mât.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

55 Et Daniel dit: Très bien, tu as menti contre ta tête; car maintenant même l'ange d'AHBA a reçu le sens de AHBA pour te couper en deux.

56 Et il le mit de côté, et commanda d'amener l'autre, et lui dit: Graines de Chanaan, et non de Juda, la beauté t'a trompée, et la convoitise a perverti ton coeur.

57 C'est ainsi que vous avez traité les filles de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, et elles vous ont accompagné par crainte.

la fille de Juda ne supporterait pas ta méchanceté.

58 Maintenant dis-moi: Sous quel arbre les as-tu pris ensemble? Qui a répondu: Sous un arbre de couleur.

59 Alors Daniel lui dit: Eh bien, tu as aussi menti contre ta tête; car l'ange d'AHBA attend avec l'épée de te couper en deux, afin de te détruire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

60 Et toute l'assemblée cria d'une voix forte, et loua AHBA, qui sauve ceux qui se confient en lui.

61 Et ils se levèrent contre les deux anciens, car Daniel les avait reconnus coupables de faux témoignage par leur bouche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

62 Et selon la loi de Macha, ils leur firent ce qu'ils avaient mal intentionné de faire à leur prochain, et ils les mirent à mort. Ainsi le sang innocent fut sauvé le même jour.

63 Chelcias et sa femme louèrent AHBA, pour leur fille Susanna, avec Joacim, son mari, et toutes les familles,

parce qu'elle n'a pas trouvé de malhonnêteté.

64 Depuis ce jour-là, Daniel avait une grande réputation aux yeux du peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Belgique 1 730 Belgique 34

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Livre de Bel et le Dragon [en Daniel]

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'histoire de la destruction de Bel et du Dragon, coupé de la fin de Daniel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le roi Astyages fut recueilli auprès de ses pères, et Cyrus, de Perse, reçut son royaume.

2 Daniel conversa avec le roi, et il fut honoré au-dessus de tous ses amis.

3 Et les Babylones avaient une idole, appelée Bel, et il y avait sur lui chaque jour douze grands.

des mesures de farine fine, quarante moutons, et six vases de vin.

4 Et le roi l'adora et alla chaque jour pour l'adorer; mais Daniel adora son propre AHBA. Et le roi lui dit: Pourquoi n'adores-tu pas Bel?

5 Qui répondit et dit: Parce que je ne peux pas adorer les idoles faites de mains, mais le vivant AHBA, qui a créé le

le ciel et la terre, et ils ont la souveraineté sur toute chair.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Alors le roi lui dit: Ne penses-tu pas que Bel est un AHBA vivant? Ne vois-tu pas combien il mange et boit

Tous les jours?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Daniel sourit, et dit: O roi, ne t'égare pas, car il n'y a que de l'argile à l'intérieur, et de l'airain à l'extérieur, et il n'a jamais mangé ni bu.

n'importe quoi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et le roi fut irrité, et appela ses sacrificateurs, et leur dit: Si vous ne me dites pas qui est celui qui dévore ces dépenses, vous mourrez.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Mais si vous pouvez me confirmer que Bel les dévore, Daniel mourra; car il a parlé de blasphème contre Bel. Daniel dit au roi: Que ce soit selon ta parole.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Les sacrificateurs de Bel étaient soixante-dix, outre leurs femmes et leurs enfants. Le roi alla avec Daniel dans le temple.

de Bel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Les sacrificateurs de Bel dirent: Voici, nous sortons; mais toi, ô roi, mets-toi sur la viande, prépare le vin, ferme la porte, et scelle-la de ton sceau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et demain, quand tu entreras, si tu ne trouves pas que Bel a tout mangé, nous souffrirons de la mort, ou Daniel, qui parle faussement contre nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et ils n'en tenaient pas compte; car, sous la table, ils avaient fait une entrée privée, par laquelle ils entraient continuellement, et ils consumaient ces choses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Lorsqu'ils furent sortis, le roi mit des vivres devant Bel. Daniel avait ordonné à ses serviteurs d'apporter de la cendre, et ceux qu'ils étendirent dans tout le temple, en présence du roi seul. Ils sortirent, fermèrent la porte, la scellèrent avec le signet du roi, et s'en allèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Or, dans la nuit, les sacrificateurs vinrent avec leurs femmes et leurs enfants, comme ils avaient l'intention de le faire, et ils mangèrent et burent tous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Le matin, le roi se leva, et Daniel avec lui.

17 Et le roi dit: Daniel, est-ce que les phoques sont entiers? Et il dit: Oui, ô roi, ils sont entiers.

18 Et dès qu'il eut ouvert la porte, le roi regarda sur la table, et cria d'une voix forte: Grand es-tu, Bel, et avec toi n'est point du tout trompeur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Alors Daniel rit, et il prit le roi pour qu'il n'entre point, et dit: Voici le pavé, et marquez bien les pas de qui sont ceux-ci.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et le roi dit: Je vois les traces des hommes, des femmes et des enfants. Et le roi fut irrité,

21 Et ils prirent les sacrificateurs avec leurs femmes et leurs enfants, qui lui montrèrent les portes d'entrée où ils entrèrent, et ils consommèrent les choses qui étaient sur la table.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 C'est pourquoi le roi les tua, et livra Bel au pouvoir de Daniel, qui le détruisit, lui et son temple. 23 Et en ce même lieu, il y avait un grand dragon, qu'ils adoraient de Babylone.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et le roi dit à Daniel: Tu diras aussi que ceci est d'airain? Voici, il vit, il mange et boit; tu ne peux pas dire qu'il n'est pas vivant; donc adore-le.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Alors Daniel dit au roi: Je vais adorer le Sauveur mon AHBA, car il est le vivant AHBA.

26 Mais donne-moi la permission, ô roi, et je tuerai ce dragon sans épée ni bâton. Le roi dit: Je te donne la permission.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Alors Daniel prit de la hauteur, de la graisse et des cheveux, et il les vit ensemble, et en fit des grumeaux; il mit cela dans la bouche du dragon, et le dragon éclata de boue; et Daniel dit: Voici les baals que vous adorez.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Lorsqu'ils eurent appris cela de Babylone, ils prirent une grande indignation, et conspirèrent contre le roi, disant: Le roi est devenu Juif, et il a détruit Bel, il a tué le dragon, et il a fait mourir les sacrificateurs.

29 Ils vinrent auprès du roi, et dirent: Délivre-nous Daniel, sinon nous te détruirons, toi et ta maison.

30 Et le roi, voyant qu'ils le pressaient, s'endurcit, leur livra Daniel; 31 qui le jeta dans la fosse aux lions, où il était pendant six jours.

32 Et il y avait dans la fosse sept lions, et ils leur avaient donné chaque jour deux cadavres et deux brebis, qui ne leur avaient donc pas été données, afin qu'ils dévorent Daniel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Or il y avait dans le Juif un prophète, appelé Habbauc, qui avait fait du potage, et qui avait cassé du pain dans une coupe, et qui allait dans les champs, pour l'apporter aux moissonneurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Mais l'ange du Sauveur dit à Habbacuc: Va, porte le dîner que tu as à Babylone à Daniel, qui est dans le li-

Ons, c'est la tanière.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Belgique 35 731 Belgique 42

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Habbauc dit: Sauveur, je n'ai jamais vu Babylone; je ne sais pas non plus où se trouve la tanière.

Alors l'ange du Sauveur le prit par la couronne, et le enfanta par les cheveux de sa tête, et par la véhémence de son esprit le plaça à Babylone sur la fosse.

Et Habbauc cria, disant: Daniel, Daniel, prends le dîner qu'AHBA t'a envoyé.

Et Daniel dit: Tu t'es souvenu de moi, ô AHBA, et tu n'as pas abandonné ceux qui te cherchent et t'aiment.

Daniel se leva, et il mangea; et l'ange du Sauveur remit tout de suite Habbauc à sa place.

Le septième jour, le roi se rendit auprès de Daniel. Lorsqu'il vint à la fosse, il regarda, et voici, Daniel était assis. Puis il cria à haute voix au roi, disant: Tu es grand, Sauveur AHBA de Daniel, et il n'y en a point d'autre à côté de toi.

Il le tira, et jeta dans la fosse ceux qui étaient à l'origine de sa destruction; et ils furent dévorés en un instant devant sa face.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 1:1 732 1 Maccabées 1:34

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le premier livre des Maccabées

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il arriva, après qu'Alexandre, fils de Philippe, le Macédonien, sortit du pays de Chettiim, eut frappé Darius, roi des Perses et des Mèdes, qu'il régna à sa place, le premier sur la Grèce,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et il fit beaucoup de guerres, et il gagna beaucoup de forteresses, et il tua les rois de la terre,

3 Et ils passèrent jusqu'aux extrémités de la terre, et ils prirent le butin de plusieurs nations, au point que la terre était tranquille devant lui; et il fut élevé, et son coeur s'éleva.

4 Et il rassembla une puissante armée forte, et régna sur les pays, les nations et les rois, qui devinrent ses affluents.

5 Et après ces choses, il tomba malade, et comprit qu'il devait mourir.

6 C'est pourquoi il appela ses serviteurs, qui étaient honorables, et qui avaient été élevés avec lui dès sa jeunesse, et il sépara son royaume au milieu d'eux, pendant qu'il était encore vivant.

7 Alexandre régna douze ans, et mourut.

8 Et ses serviteurs gouvernèrent chacun à sa place.

9 Et après sa mort, ils ont tous mis des couronnes sur eux-mêmes, de même que leurs fils après eux pendant de nombreuses années; et les maux se multiplièrent en

la terre.

10 Et il sortit d'eux une racine méchante d'Antioche, nommée Épiphanes, fils d'Antioche, le roi, qui avait été un otage.

à Rome, et il régna dans la cent trente-septième année du royaume des Grecs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 En ces jours-là, il sortit de Ya-Shara'Ahla, des méchants, qui persuadèrent beaucoup, en disant: Allons faire une alliance avec les nations qui nous entourent; car depuis que nous sommes partis d'eux, nous avons eu beaucoup de chagrin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Ce dispositif leur a donc plu.

13 Et quelques-uns du peuple s'en allèrent vers le roi, qui leur donna l'autorisation de faire selon les ordonnances.

14 Ils construisirent alors un lieu d'exercice à YaRaWaShaLaM, selon les coutumes des païens:

15 Et ils se firent incirconcis, et abandonnèrent l'alliance de QaDaSh, et se joignirent aux nations, et furent vendus pour faire le mal.

16 Lorsque le royaume fut établi devant Antioche, il pensa régner sur l'Égypte, afin d'avoir la domination de deux royaumes.

17 C'est pourquoi il entra en Égypte avec une grande multitude, avec des chars, des éléphants, des cavaliers et une grande marine,

18 Et il fit la guerre à Ptolémée, roi d'Égypte; mais Ptolémée eut peur de lui, et s'enfuit, et beaucoup furent blessés à mort.

19 Et ils emmenèrent les villes fortes dans le pays d'Égypte, et il en prit le butin.

20 Après qu'Antioche eut frappé l'Égypte, il revint en cent quarante-troisième année, et monta contre lui.

YaShaRa'AhLa (y'shra'l) et YaRaWaShaLaM avec une grande multitude,

21 Et il entra fièrement dans le sanctuaire, et prit l'autel d'or, le chandelier de lumière et tous ses ustensiles,

22 Et la table des pains, et les vases, et les coupes; et les censeurs d'or, et le voile, et la couronne, et les ornements d'or qui étaient devant le temple, tout ce qu'il tirait.

23 Il prit aussi l'argent et l'or, et les vases précieux, et il prit les trésors cachés qu'il trouva.

24 Lorsqu'il eut tout enlevé, il entra dans son pays, ayant fait un grand massacre, et il parla avec orgueil.

25 C'est pourquoi il y eut un grand deuil à YaShaRa'Ahla (y'shra'l), dans tous les lieux où ils se trouvaient.

26 Les princes et les anciens pleurèrent, les vierges et les jeunes gens furent affaiblis, et la beauté des femmes fut changée.

27 Tout époux se lamenta, et celui qui était assis dans la chambre des noces fut dans la lourdeur.

28 Le pays fut aussi déplacé pour ses habitants, et toute la maison de Jacob fut couverte de confusion.

29 Et au bout de deux ans, le roi envoya son principal collectionneur de tributs dans les villes de Juda, qui vinrent à YaRaWasha.

LaM avec une grande multitude,

30 Et ils leur dirent des paroles paisibles, mais tout était trompeur; car quand ils lui eurent donné de la crédibilité, il tomba subitement sur la ville, et la frappa très fort, et détruisit beaucoup de gens de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.

31 Et ayant pris le butin de la ville, il le mit au feu, et il fit tomber de tous côtés les maisons et leurs murs.

32 Mais les femmes et les enfants prirent captivement, et ils possédèrent le bétail.

33 Et ils bâtirent la ville de David avec une muraille grande et forte, et avec des tours puissantes, et en firent une forteresse pour eux.

34 Et ils y mirent une nation pécheresse, des hommes méchants, et ils s'y fortifièrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 1:35 733 1 Maccabées 2:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils l'entreposèrent aussi avec des armures et des vivres, et, après avoir rassemblé les butins de YaRaWaShaLaM, ils les déposèrent là-haut, et ils devinrent un piège douloureux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Car c'était un lieu d'attente contre le sanctuaire, et un adversaire maléfique à YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

37 Ils répandirent ainsi du sang innocent de tous les côtés du sanctuaire, et ils le souillèrent.

38 Les habitants de YaRaWaShaLaM s'enfuirent à cause d'eux.

l'habitation d'étrangers, et elle devint étrangère à ceux qui naquirent en elle; et ses propres enfants la quittèrent.

39 Son sanctuaire fut détruit comme un désert, ses fêtes se transformèrent en deuil, ses sabbats en reproches à son honneur en mépris.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Comme elle avait été glorifiée, de même que son déshonneur s'est accru, et son excellence s'est transformée en deuil.

41 Et le roi Antiochus écrivit à tout son royaume, afin que tous soient un seul peuple,

42 Et chacun devrait quitter ses lois; et tous les païens se conformèrent à l'ordre du roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Oui, beaucoup d'Israélites aussi acceptèrent sa religion, sacrifièrent aux idoles, et profanèrent le sabbat.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Car le roi avait envoyé des lettres par des messagers à YaRaWaShaLaM et aux villes de Juda, afin qu'elles suivent les lois étrangères du pays,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

45 Et interdit les holocaustes, les sacrifices et les libations dans le temple, et qu'ils profanent les sabbats et les jours de fête.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Et polluez le sanctuaire et le peuple de QaDaSh,

47 Installez des autels, des bosquets, et des chapelles d'idoles, et sacrifiez de la chair de porc, et des bêtes impures.

48 afin qu'ils laissent aussi leurs enfants incirconcis, et qu'ils rendent leur âme abominable de toutes sortes d'impuretés et de profanations.

49 A la fin, ils oublieront la loi, et changeront toutes les ordonnances.

50 Et quiconque ne ferait pas selon l'ordre du roi, dit-il, il mourra.

51 De la même manière, il écrivit à tout son royaume, et il établit des surveillants sur tout le peuple, en commandant les villes de Juda de sacrifier, ville par ville.

52 Et beaucoup de gens se rassemblèrent auprès d'eux, à l'égard de tous ceux qui abandonnèrent la loi, et ils commettaient des maux dans le pays.

53 Et ils conduisirent les Israélites dans des lieux secrets, où qu'ils fuyaient pour le secours.

54 Le quinzième jour du mois de Casleu, la cent quarante-cinquième année, on installa sur l'autel l'abomination de la désolation, et on bâtit des autels d'idoles dans toutes les villes de Juda.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

55 Et il brûla des parfums aux portes de leurs maisons et dans les rues.

56 Ils déchirèrent en morceaux les livres de la loi qu'ils trouvèrent, et ils les brûlèrent au feu.

57 Et quiconque a été trouvé avec un livre du testament, ou si quelqu'un a commis la loi, le commandement du roi était de le mettre à mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

58 C'est ainsi qu'ils firent, par leur autorité, aux Israélites tous les mois, autant qu'ils furent trouvés dans les villes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

59 Le cinquième et vingtième jour du mois, ils sacrifièrent sur l'autel des idoles, qui était sur l'autel d'AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

60 En ce temps-là, selon l'ordre qu'ils ont donné à mort, certaines femmes, qui avaient fait circoncire leurs enfants.

61 Et ils pendèrent les enfants autour de leur cou, et ils tirèrent des fusils sur leurs maisons, et ils tuèrent ceux qui les avaient circoncis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

62 Beaucoup de gens de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) furent entièrement résolus et confirmèrent en eux-mêmes de ne manger aucune chose impure.

63 C'est pourquoi ils ont plutôt choisi de mourir, afin qu'ils ne soient pas souillés de viande, et qu'ils ne profanent pas le QaDaSh

C'est alors qu'ils moururent.

64 Et il y eut une très grande colère contre YaShaRa'AhLa..

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ces jours-là, Mattathias, fils de Jean, fils de Siméon, sacrificateur des fils de Joarib, se leva de YaRaWaShaLaM

Et ils habitaient à Modin.

2 Et il eut cinq fils, Joannan, appelé Caddis.

3 Simon, appelé Thassi:

4 Judas, qui s'appelait Maccabeus :

5 Éléazar, appelé Avaran, et Jonathan, dont le nom était Apphus.

6 Et quand il vit les blasphèmes qui avaient été commis à Juda et à YaRaWaShaLaM,

7 Il dit: Malheur à moi! pourquoi suis-je né pour voir cette misère de mon peuple et de la ville de QaDa, et pour y habiter, quand elle fut livrée entre les mains de l'ennemi, et le sanctuaire entre les mains des étrangers?

8 Son temple est devenu comme un homme sans gloire.

9 Ses vases glorieux sont emportés en captivité, Ses enfants sont tués dans les rues, Ses jeunes gens par l'épée de l'En-

- Oui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Quelle nation n'a-t-elle pas participé à son royaume et n'a pas pris part à son butin?

11 Toutes ses ornements sont enlevés, Elle est devenue esclave d'une femme libre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 2:12 734 1 Maccabées 2:47

Et voici, notre sanctuaire, notre beauté et notre gloire, est détruit, et les nations l'ont profané.

À quelle fin vivrons-nous donc plus longtemps?

Mattathias et ses fils déchirèrent leurs vêtements, et ils revêtirent un sac, et ils furent très en deuil.

Pendant que les officiers du roi, par exemple, forçaient le peuple à se révolter, vinrent dans la ville Modin, pour leur faire des sacrifices.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand plusieurs de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) sont venus à eux, Mattathias aussi et ses fils se sont réunis.

Alors les officiers du roi répondirent à Mattathias sur ce sage: Tu es un chef, un homme honorable et grand dans cette ville, et tu as été fortifié avec des fils et des frères.

Maintenant, viens d'abord, et accomplis le commandement du roi, comme tous les païens l'ont fait, oui, et les hommes de Juda,

de ceux qui restent à YaRaWaShaLaM, et toi et ta maison serez au nombre des amis du roi, et toi et tes enfants serez honorés d'argent et d'or, et de nombreuses récompenses.

Mattathias répondit et parla d'une voix forte: Si toutes les nations qui sont sous le roi lui obéissent, s'éloignent de la religion de leurs pères, et consentent à ses commandements,

Mais moi, mes fils et mes frères, nous marcherons dans l'alliance de nos pères. AHBA interdit que nous abandonnions la loi et les ordonnances.

Nous n'écouterons pas les paroles du roi, pour sortir de notre religion, ni à droite, ni à gauche.

Lorsqu'il eut quitté ces paroles, l'un des Juifs vint aux yeux de tous pour sacrifier sur l'autel qui était à Modin, en accord avec le commandement du roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Quand Mattathias vit, il fut enflammé de zèle, et ses reins tremblèrent, et il ne put s'empêcher de manifester sa colère selon le jugement; c'est pourquoi il courut, et le tua sur l'autel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et le commissaire du roi, qui força les hommes à sacrifier, tua en ce temps-là, et il ôta l'autel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Il traita ainsi avec zèle la loi d'AHBA, comme Phinees l'a fait à Tsambri, fils de Salom.

27 Mattathias cria à haute voix dans toute la ville, disant: Que celui qui est zélé de la loi et qui maintient l'alliance me suive!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et lui et ses fils s'enfuirent dans les montagnes, et ils laissèrent tout ce qu'ils avaient dans la ville.

29 Et beaucoup de ceux qui cherchaient la justice et le jugement descendirent dans le désert, pour y habiter.

30 Et eux, et leurs enfants, et leurs femmes, et leur bétail, parce que les afflictions s'envenimaient sur eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 On rapporta aux serviteurs du roi et à l'armée qui était à YaRaWaShaLaM, dans la ville de David, que certains hommes, qui avaient violé l'ordre du roi, étaient descendus dans les lieux secrets du désert,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Ils les poursuivirent en grand nombre, et, après les avoir rattrapés, ils campèrent contre eux, et ils firent la guerre contre eux le jour du sabbat.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Et ils leur dirent: Que ce que vous avez fait jusqu'ici suffise; sortez, et faites selon l'ordre du roi, et vous vivrez.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Mais ils dirent: Nous ne sortirons pas, et nous ne ferons pas non plus l'ordre du roi, de profaner le jour du sabbat.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Alors ils leur donnèrent la bataille à toute vitesse.

36 Ils ne leur répondirent point, et ils ne jetèrent point de pierre sur eux, et ils n'arrêtèrent point les lieux où ils se cachaient;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Mais il dit: Meurtons tous dans notre innocemment; le ciel et la terre témoigneront pour nous, que vous nous mettez à mort injustement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Et ils se levèrent contre eux, le jour du sabbat, et ils les tuèrent, avec leurs femmes, leurs enfants et leur bétail, au nombre de mille personnes.

39 Lorsque Mattathias et ses amis eurent compris cela, ils pleurèrent pour eux.

40 Et l'un d'eux dit à l'autre: Si nous faisons tous ce que nos frères ont fait, et que nous ne combattons pas pour nos vies et nos lois contre les nations, ils nous arracheront rapidement de la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 En ce temps-là, ils décrétèrent: Quiconque viendra combattre avec nous le jour du sabbat, nous combattons contre lui; nous ne mourrons pas tous, comme nos frères qui ont été assassinés dans les lieux secrets.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Et il vint à lui une troupe d'Assidiens qui étaient des hommes puissants de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l), tous ceux qui étaient volontairement consacrés à la loi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Tous ceux qui s'enfuirent pour être persécutés se joignirent à eux, et furent pour eux un séjour.

44 Ils se joignirent à leurs forces, et ils frappèrent les pécheurs dans leur colère, et les méchants dans leur colère; mais les autres s'enfuirent vers les nations pour secourir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

45 Et Mattathias et ses amis se tournèrent, et descendirent les autels.

46 Et les enfants qu'ils trouvèrent sur la côte de YaShaRa'AhLa, incirconcis, ceux qu'ils

cisé vaillamment.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

47 Ils poursuivirent aussi les hommes orgueilleux, et l'œuvre prospéra dans leur main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 2:48 735 1 Maccabées 3:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils récupérèrent donc la loi de la main des Gentils, et de la main des rois, et ils ne purent pas faire triompher le pécheur.

Lorsque le temps s'approchait de la mort de Mattathias, il dit à ses fils: Maintenant l'orgueil et la réprimande ont pris de la force, et le temps de la destruction, et la colère de l'indignation.

Maintenant, mes fils, soyez zélés pour la loi, et donnez votre vie pour l'alliance de vos pères.

Souvenez-vous de ce que nos pères ont fait en leur temps; ainsi vous recevrez un grand honneur et un nom éternel.

Abraham n'a-t-il pas été trouvé fidèle dans la tentation, et il lui a été imputé pour la justice? Joseph, au temps de sa détresse, a gardé le commandement et a été rendu souverain d'Égypte.

Phinees notre père en étant zélé et fervent a obtenu l'alliance d'un sacerdoce éternel. Yashaya pour l'accomplissement de la parole a été fait un juge dans YaShaRa'AhLa.

Caleb, pour avoir rendu témoignage devant l'assemblée, reçut l'héritage du pays. David, pour avoir été miséricordieux, possédait le trône d'un royaume éternel.

Elie, pour avoir été zélé et fervent pour la loi, fut enlevé au ciel. Ananias, Azarias et Misaël, en croyant, furent sauvés de la flamme. Daniel, pour son innocentité, fut délivré de la bouche des lions.

Considérez donc, à travers tous les âges, que nul ne sera vaincu qui ait mis sa confiance en lui. Ne craignez donc pas les paroles d'un homme pécheur, car sa gloire sera de la boue et des vers.

Aujourd'hui il sera élevé et demain il ne sera pas trouvé, parce qu'il est retourné dans sa poussière, et que sa pensée est venue à rien. C'est pourquoi, mes fils, soyez vaillants et montrez-vous des hommes en faveur de la loi; car par elle vous obtiendrez gloire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

65 Et voici, je sais que votre frère Simon est un homme de conseil, prêtez-lui l'oreille; il sera pour vous un père.

66 Quant à Judas Maccabée, il a été puissant et fort dès sa jeunesse; qu'il soit votre chef, et qu'il combatte le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

67 Prenez à vous tous ceux qui observent la loi, et vengez le mal de votre peuple.

68 Répondez pleinement aux païens, et tenez compte des commandements de la loi.

69 Il les bénit, et il fut recueilli auprès de ses pères.

70 Et il mourut la cent quarante-sixième année, et ses fils l'enterrèrent dans les sépulcres de ses pères à Modin, et tout YaShaRa'AhLa Wy'shra'l se lamenta pour lui.

3

Puis son fils Judas, appelé Maccabeus, se leva à sa place.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et tous ses frères l'aidèrent, et tous ceux qui se tenaient avec son père firent de même, et ils combattirent avec joie la bataille de YaShaRa'Ahla (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et il fit un grand honneur à son peuple, et il mit un pectoral comme un géant, et il dressa sur lui son harnais de guerre, et il fit des battes, protégeant l'armée par son épée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

main.

4 Il était comme un lion dans ses actes, et comme un lion qui rugissait pour sa proie.

5 Car il poursuivit les méchants, et les chercha, et il brûla ceux qui irritaient son peuple.

6 C'est pourquoi le méchant s'est effondré par crainte de lui, et tous les ouvriers de l'iniquité ont été troublés, parce que le salut a prospéré dans son

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Il pleura aussi beaucoup de rois, et il réjouit Jacob de ses actes, et son mémorial est béni pour toujours.

8 Et il traversa les villes de Juda, détruisant les impies d'entre eux, et se détournant de la colère de Ya-Shara'Ahla

(y'shra'l):

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

(y'shra'l).

9 Il fut reconnu jusqu'à la plus grande partie de la terre, et il reçut à lui ceux qui étaient prêts à périr.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Apollonius rassembla les nations, et une grande armée de Samarie, pour combattre YaShaRa' AhLa

11 Quand Judas le vit, il sortit à sa rencontre, et il le frappa, et le tua; beaucoup aussi tombèrent tués,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais le reste s'est enfui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 C'est pourquoi Judas prit leur butin, et l'épée d'Apollon, et il combattit de là toute sa vie.
13 Seron, chef de l'armée de Syrie, apprit que Judas avait rassemblé une foule auprès de lui.

et la compagnie des fidèles pour aller avec lui à la guerre;

14 Il dit: J'aurai un nom et un honneur dans le royaume; car je vais combattre Judas et ceux qui sont avec lui, qui méprisent l'ordre du roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et il le prépara à monter, et il alla avec lui une puissante armée d'impies pour l'aider, et pour être vengé des fils de Ya-Shara' Ahla-W.

16 Et quand il s'approcha de la montée de Bethhoron, Judas sortit à sa rencontre avec une petite troupe.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Qui, voyant l'armée venir à leur rencontre, dit à Judas: Comment pouvons-nous, étant si peu nombreux, combattre une si grande multitude et si forte, puisque nous sommes prêts à nous évanouir avec le jeûne tout ce jour?

18 À qui Judas répondit: Il n'est pas difficile pour beaucoup d'être enfermés entre les mains de quelques-uns; et avec l'AHBA

le ciel est tout un, pour livrer avec une grande multitude, ou une petite compagnie:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 3:19 736 1 Maccabées 3:52

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car la victoire de la bataille ne se tient pas dans la multitude d'une armée; mais la force vient du ciel.

Ils viennent contre nous avec beaucoup d'orgueil et d'iniquité pour nous détruire, nous, nos femmes et nos enfants, et pour nous piller.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Mais nous nous battons pour notre vie et pour nos lois.

22 C'est pourquoi le Sauveur lui-même les renversera devant notre face; et quant à vous, n'ayez pas peur d'eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Dès qu'il eut cessé de parler, il sauta soudain sur eux, et Seron et son armée furent renversés devant lui.

24 Et ils les poursuivirent, depuis la descente de Bethhoron jusqu'à la plaine, où ils furent tués environ huit cents hommes; et le reste s'enfuit dans le pays des Philistins.

25 Alors la crainte de Judas et de ses frères, et une grande crainte, commencèrent à tomber sur les nations tout autour d'eux.

26 Comme sa renommée vint au roi, toutes les nations parlèrent des batailles de Judas.

27 Le roi Antiochus entendit ces choses, et il était plein d'indignation; c'est pourquoi il envoya et rassembla toutes les forces de son royaume, une armée très forte.

28 Il ouvrit aussi son trésor, et donna à ses soldats le salaire d'un an, leur donnant l'ordre d'être prêts quand il en aurait besoin.

29 Mais quand il vit que l'argent de ses trésors avait échoué et que les tributs dans le pays étaient petits, à cause de la dissension et de la peste qu'il avait fait venir sur le pays en ôtant les lois qui avaient été des temps anciens,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Il craignait qu'il ne puisse plus supporter les charges, ni avoir de tels dons à donner aussi libéralement qu'il l'avait fait auparavant; car il avait abondé au-dessus des rois qui étaient devant lui.

31 C'est pourquoi, étant très perplexe dans son esprit, il décida d'aller en Perse, là pour prendre les tributs des pays, et pour recueillir beaucoup d'argent.

32 Et il quitta Lysias, un noble, et l'un des rois du sang, pour superviser les affaires du roi depuis le fleuve Euphrate jusqu'aux bords d'Égypte.

33 Et pour élever son fils Antiochus, jusqu'à ce qu'il revienne.

34 Et il lui livra la moitié de ses forces, et les éléphants, et lui donna l'ordre de tout ce qu'il voulait.

fait, comme aussi concernant ceux qui habitaient en Juda et YaRaWaShaLaM:

35 A l'esprit, qu'il enverrait une armée contre eux, pour détruire et extirper la force de YaShaRa'AhLa Wy, et le reste de YaRaWaShaLaM, et pour ôter leur mémorial de ce lieu;

36 Et qu'il place des étrangers dans tous leurs quartiers, et qu'il partage leur pays par le sort.

37 Et le roi prit la moitié des forces qui restaient, et s'en alla d'Antioche, sa ville royale, cent quarante-septième année; et, ayant passé le fleuve Euphrate, il traversa les hauts pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Alors Lysias choisit Ptolémée, fils de Dorymène, Nicanor, et Gorgias, hommes puissants du roi, amis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et il envoya avec eux quarante mille hommes de pied et sept mille cavaliers, pour aller dans le pays de Juda, et pour le détruire, comme le roi l'avait ordonné.

40 Et ils sortirent avec toute leur puissance, et vinrent, et campèrent par Emmaüs dans le pays de la plaine.

41 Et les marchands du pays, en entendant la renommée d'eux, prirent beaucoup d'argent et d'or, avec des serviteurs, et vinrent dans le camp pour acheter les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l pour esclaves; une puissance aussi de Syrie et du pays des Philistins se joignirent à eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Lorsque Judas et ses frères virent que les misères se multipliaient, et que les forces campaient dans leurs frontières, ils savaient comment le roi avait donné l'ordre de détruire le peuple, et de l'abolir complètement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Ils se dirent l'un à l'autre: Retrouvons la fortune pourrie de notre peuple, et combattons pour notre peuple et pour le sanctuaire.

44 Alors l'assemblée se rassembla, afin qu'ils soient prêts à combattre, et qu'ils prient, et demandent miséricorde et compassion.

45 Et YaRaWaShaLaM, comme un désert, était vide, et il n'y avait aucun de ses enfants qui entraient ou sortait.

Le sanctuaire fut aussi foulé, et les étrangers gardèrent la forteresse; les païens avaient leur demeure en ce lieu - là; et la joie fut prise de Ja - cob, et le tuyau avec la harpe cessa.

46 C'est pourquoi les Israélites s'assemblèrent, et vinrent à Maspha, contre YaRaWaShaLaM.

Car à Maspha était l'endroit où ils priaient auparavant à YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l).

47 Et ce jour-là, ils jeûnèrent, et mirent du sac, et jetèrent de la cendre sur leur tête, et déchirèrent leurs vêtements.

48 Et jeta le livre de la loi, où les païens avaient cherché à peindre la ressemblance de leurs images.

49 Ils apportèrent aussi les vêtements des sacrificateurs, les prémices et les dîmes; et ils élevèrent les Nazaréens, qui avaient été chargés de leurs jours.

50 Et ils crièrent d'une voix forte vers le ciel, disant: Que ferons-nous de ceux-ci, et où les emporterons-nous?

51 Car ton sanctuaire est foulé et profané, et tes sacrificateurs sont dans la lourdeur, et ils sont abaissés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

52 Et voici, les nations sont rassemblées contre nous pour nous détruire; tu sais ce qu'elles imaginent contre nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 3:53 737 1 Maccabées 4:30 Comment serons-nous capables de nous opposer à eux, si ce n'est toi, ô AHBA, que nous t'aidons?

54 Alors ils sonnèrent de trompettes, et crièrent d'une voix forte.

55 Et après cela Judas a ordonné des chefs sur le peuple, des chefs sur des milliers, et sur des centaines, et plus de cinquante, et plus de dix.

56 Et quant à ceux qui construisaient des maisons, ou qui avaient fiancé des femmes, ou qui plantaient des vignes, ou qui craignaient, il fit en sorte qu'ils retournent chacun dans sa maison, selon la loi.

57 Le camp se retira, et campa du côté sud d'Emmaüs.

58 Et Judas dit: Armez-vous, et soyez vaillants, et voyez que vous êtes prêts contre le matin, afin que vous combattiez avec ces nations qui sont réunies contre nous pour nous détruire et notre sanctuaire.

59 Car il vaut mieux que nous mourions au combat, que de voir les villes de notre peuple et de notre sanctuaire.

60 Néanmoins, comme la volonté d'AHBA est dans le ciel, qu'il le fasse.

4

Alors Gorgias prit cinq mille hommes de pied, et mille des meilleurs cavaliers, et il sortit du camp de nuit.

2 A la fin, il se précipita sur le camp des Juifs, et les frappa tout à coup; et les hommes de la forteresse étaient ses guides.

3 Lorsque Judas l'entendit, il se retira, et les hommes vaillants avec lui, afin de frapper l'armée du roi qui était à Emmaüs,

4 Alors que les forces étaient encore dispersées du camp.

5 Au temps moyen, Gorgias arriva de nuit dans le camp de Judas; et lorsqu'il n'y trouva personne, il les chercha dans les montagnes, car il dit: Ces gens-là furent loin de nous.

6 Mais dès le jour, Judas se montra dans la plaine avec trois mille hommes, qui n'avaient cependant ni armes ni épées à leur esprit.

7 Et ils virent le camp des nations, qu'il était fort et bien attelé, et qu'il était tout autour avec des cavaliers; et ceux-ci étaient des experts de la guerre.

8 Judas dit aux hommes qui étaient avec lui: Ne craignez pas leur multitude, et n'ayez pas peur de leur agression.

9 Souvenons-nous de la manière dont nos pères ont été délivrés dans la mer Rouge, quand Pharaon les a poursuivis avec une armée. 10 Maintenant, crieons au ciel, si le Sauveur peut avoir pitié de nous, et souvenons-nous-en.

l'alliance de nos pères, et détruisez cette armée devant notre face aujourd'hui;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 afin que tous les païens sachent qu'il y a quelqu'un qui délivre et qui sauve
YaShaRa' AhLa Wy'shra'l.

12 Les étrangers levèrent les yeux, et les virent venir contre eux.

13 C'est pourquoi ils sortirent du camp pour combattre; mais ceux qui étaient avec Judas sonnèrent leurs trompettes. 14 Ils se joignirent au combat, et les nations qui étaient désemparées s'enfuirent dans la plaine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Tous les arrières d'entre eux furent tués par l'épée, car ils les poursuivirent jusqu'à Gazera, jusqu'aux plaines d'Idumée, d'Azot et de Jamnia, et ils furent tués sur trois mille hommes.

16 C'est ainsi que Judas revint avec son armée pour les poursuivre,

17 Et il dit au peuple: Ne sois pas avide du butin, dans la mesure où il y a une bataille devant nous,

18 Et Gorgias et son armée sont ici, près de nous, dans la montagne; mais vous vous tenez maintenant contre nos ennemis, et vous les vainquez, et après cela vous prendrez le butin avec hardiesse.

19 Comme Judas parlait encore ces paroles, une partie d'entre eux apparut en regardant hors de la montagne.

20 Lorsqu'ils eurent compris que les Juifs avaient mis leur armée en fuite et qu'ils brûlaient les tentes, la fumée qui avait été vue révéla ce qui s'était passé.

21 Lorsqu'ils virent ces choses, ils furent effrayés, et ils virent aussi l'armée de Judas dans la plaine, prête à combattre,

22 Ils s'enfuirent chacun dans le pays des étrangers.

23 Judas retourna pour piller les tentes, où ils reçurent beaucoup d'or, d'argent, de soie bleue, de pourpre de la mer, et de grandes

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Des richesses.

24 Après cela, ils rentrèrent chez eux, chantèrent un cantique d'action de grâces, et louèrent le Sauveur dans les cieux, parce qu'il est bon, parce que son

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La miséricorde dure pour toujours.

25 Ainsi YaShaRa'AhLa (y'shra'l) eut une grande délivrance ce jour-là.

26 Tous les étrangers qui s'étaient échappés vinrent dire à Lysias ce qui s'était passé:

27 Lorsqu'il l'entendit, il fut confondu et découragé, parce que ni les choses qu'il voulait faire à YaShaRa'AhLa W, ni les choses que le roi lui avait commandées n'étaient arrivées.

28 L'année suivante, après Lysias, il rassembla soixante mille hommes de choix, et cinq mille cavaliers, afin de les soumettre.

29 Ils arrivèrent à Idumea, et campèrent leurs tentes à Bethsura, et Judas les rencontra avec dix mille hommes.

30 Et quand il vit cette puissante armée, il pria et dit: Béni sois-tu, Sauveur de YaShaRa'AhLa,

qui a asséché la violence de l'homme fort par la main de ton serviteur David, et qui a livré l'armée d'étrangers entre les mains de Jonathan, fils de Saül, et de son porteur d'armes;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 4:31 738 1 Maccabées 5:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Fermez cette armée dans la main de votre peuple YaShaRa'AhLa.. (y'shra'l), et qu'ils soient confondus dans leur pouvoir et les chevaux-hommes:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Qu'ils ne soient d'aucun courage, qu'ils fassent tomber l'audace de leur force, et qu'ils tremblent à leur destruction;

33 Jetez-les avec l'épée de ceux qui t'aiment, et que tous ceux qui connaissent ton nom te louent d'actions de grâces.

34 Et ils se joignirent à la bataille, et ils furent tués par l'armée de Lysia environ cinq mille hommes, avant qu'ils ne soient tués.

35 Et quand Lysias vit son armée s'enfuir, et la virilité des soldats de Judas, et comment ils étaient prêts à vivre ou à mourir,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

vaillamment, il entra en Antioche, et assembla une troupe d'étrangers, et ayant fait de son armée plus grande qu'elle ne l'était, il voulut revenir en Judée.

36 Alors Judas et ses frères dirent: Voici, nos ennemis sont déshonorés; montons pour purifier et dédier le sanctuaire.

37 Sur cela toute l'armée s'assembla, et monta sur la montagne de Sion.

38 Ils virent le sanctuaire dévasté, et l'autel profané, et les portes brûlées, et les arbustes poussant dans les parvis comme dans une forêt, ou dans l'une des montagnes, oui, et les chambres des sacrificateurs abattues;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Ils déchirèrent leurs vêtements, se lamentèrent, et jetèrent de la cendre sur leur tête,

40 Et il tomba à terre sur leurs visages, et sonna de l'alarme avec les trompettes, et cria vers le ciel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Alors Judas nomma des hommes pour combattre ceux qui étaient dans la forteresse, jusqu'à ce qu'il eût purifié le sanctuaire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Il choisit donc des prêtres d'une conversation irréprochable, qui avaient du plaisir dans la loi.

43 Qui purifia le sanctuaire, et dénudé les pierres souillées dans un lieu impur.

44 Et comme ils consultaient ce qu'il fallait faire de l'autel des holocaustes, qui était profané,

45 Ils pensaient qu'il serait préférable de le faire descendre, de peur que ce ne soit un reproche pour eux, parce que les nations l'avaient souillée; c'est pourquoi ils l'ont fait descendre,

46 Et jeta les pierres sur la montagne du temple dans un endroit convenable, jusqu'à ce qu'un prophète vienne pour montrer ce qui devait être fait avec eux.

47 Et ils prirent des pierres entières selon la loi, et construisirent un nouvel autel selon le premier;

48 Et il forma le sanctuaire et les choses qui étaient dans le temple, et il sanctifia les parvis.

49 Ils firent aussi de nouveaux vases QaDaSh, et ils apportèrent dans le temple le chandelier et l'autel des holocaustes.

et de l'encens, et de la table.

50 Et ils brûlèrent sur l'autel de l'encens, et ils allumèrent les lampes qui étaient sur le chandelier, pour éclairer le temple.

51 Et ils mirent les pains sur la table, et ils étendirent les voiles, et ils terminèrent toutes les oeuvres qu'ils avaient commencées à faire.

52 Le cinquième et vingtième jour du neuvième mois, appelé le mois de Casleu, la cent quarante-huitième année, ils se levèrent le matin,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

53 Et ils offrirent des sacrifices selon la loi sur le nouvel autel des holocaustes qu'ils avaient fait.

54 Regardez, à quel moment et quel jour les païens l'avaient profané, même en cela il était consacré avec des chants, des citherns, des harpes et des cymbales.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

55 Alors tout le peuple tomba sur leurs visages, adorant et louant l'AHBA du ciel, qui leur avait donné un bon succès.

56 Et ils célébrèrent la dédicace de l'autel pendant huit jours, et ils offrirent des holocaustes avec joie, et ils sacrifièrent le sacrifice de dévot et de louange.

57 Ils montèrent sur le devant du temple des couronnes d'or et des boucliers; et les portes et les chambres furent remodelées, et pendirent des portes sur eux.

58 Il y eut une grande joie parmi le peuple, car l'opprobre des nations fut écarté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

59 Judas et ses frères, avec toute l'assemblée de YaShaRa'Ahla, ont ordonné (y'shra'l), que les jours de la dédicace de l'autel soient gardés en leur temps d'année en année, par l'espace de huit jours, à partir des cinq et vingtième jours du mois de Casleu, avec la joie et la joie.

60 En ce temps-là, ils construisirent aussi la montagne de Sion avec de hautes murailles et de fortes tours tout autour, de peur que les Gentils ne viennent la fouler comme ils l'avaient fait auparavant.

61 Et ils y installèrent une garnison pour la garder, et fortifièrent Bethsura pour la préserver, afin que le peuple ait une défense contre Idumea.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand les nations alentour apprirent que l'autel avait été bâti et que le sanctuaire avait été renouvelé comme auparavant, il leur déplâit beaucoup.

2 C'est pourquoi ils pensèrent détruire la génération de Jacob qui était parmi eux, et ils commencèrent à tuer et à détruire le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Judas combattit les fils d'Ésaü à Idumea, à Arabattine, parce qu'ils assiégeaient Gaël; et il leur donna un grand renversement, et il mit fin à leur courage, et il prit leur butin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 5:4 739 1 Maccabées 5:37

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et il se souvint des blessures des fils de Bean, qui avaient été un piège et un crime pour le peuple, en ce qu'ils les attendaient dans les voies.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Il les ferma donc dans les tours, et campa contre elles, et les détruisit par interdit, et il brûla au feu les tours de ce lieu, et tout ce qui s'y trouvait.

6 Après cela, il passa aux fils d'Ammon, où il trouva une puissance puissante et beaucoup de gens, avec Timothée leur

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Capitaine.

7 Et il combattit avec eux de nombreuses batailles, jusqu'à ce qu'elles fussent complètement décomposées devant lui; et il les frappa.

8 Et quand il eut pris Jazar, avec les villes qui s'y trouvaient, il retourna en Judée.

9 Alors les païens qui étaient à Galaad se rassemblèrent contre les Israélites qui étaient dans leurs quartiers, afin de dé-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les égorgent, mais ils s'enfuirent à la forteresse de Dathéma.

10 Et envoyé des lettres à Judas et à ses frères: Les nations qui sont autour de nous sont rassemblées contre nous pour détruire

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

nous:

11 Et ils s'apprêtent à venir prendre la forteresse où nous nous sommes enfuis, Timothée étant le chef de leur armée.

12 Venez donc maintenant, et délivrez-nous de leurs mains, car beaucoup d'entre nous sont tués.

13 Tous nos frères qui étaient dans les lieux de Tobie sont mis à mort; leurs femmes et leurs enfants aussi, ils les ont emportés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et ils ont porté leurs affaires, et ils y ont détruit environ mille hommes.

14 Pendant que ces lettres lisaient encore, voici, d'autres messagers venus de Galilée et leurs vêtements se déchirèrent, qui racontèrent cela,

15 Et ils dirent: Ceux de Ptolémaïs, de Tyr, de Sidon, et de toute la Galilée des nations, sont rassemblés contre nous pour nous arnaquer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Résumez-nous.

16 Lorsque Judas et le peuple entendirent ces paroles, ils rassemblèrent une grande assemblée, pour consulter ce qu'ils avaient à dire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

devraient faire pour leurs frères, qui étaient dans la détresse, et s'en prendre à eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Judas dit à Simon, son frère: Choisis-toi des hommes, et va délivrer tes frères qui sont en Galilée, car moi et Jonathan, mon frère, irons dans le pays de Galaad.

18 Et il laissa Joseph, fils de Zacharie, et Azarias, chefs du peuple, avec le reste de l'armée en Judée pour le garder.

19 A qui il donna l'ordre, en disant: Prenez les ordres de ce peuple, et voyez que vous ne faites pas la guerre contre l'hégémonie, jusqu'à ce que nous revenions.

20 On donna à Simon trois mille hommes pour aller en Galilée, et à Judas huit mille hommes pour le pays des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Galaad.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il a pris.

21 Simon entra en Galilée, où il fit de nombreuses batailles avec les nations, de sorte que les nations furent décomposées par lui.

22 Et il les poursuivit jusqu'à la porte de Ptolémée; et il y eut parmi les nations environ trois mille hommes, dont le butin fut tué.

23 Et ceux qui étaient en Galilée, et à Arbattis, avec leurs femmes et leurs enfants, et tout ce qu'ils avaient, l'emmenèrent avec lui,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et les a amenés en Judée avec une grande joie.

24 Judas Maccabée et Jonathan, son frère, passèrent le Jourdain, et parcoururent trois jours dans le désert.

25 Là où ils rencontrèrent les Nabathites, qui vinrent à eux en paix, et leur racontèrent tout ce qui avait été écrit à leurs frères dans le pays de Galaad.

26 Et comment plusieurs d'entre eux furent enfermés à Bosora, et Bosor, et Alema, Casphor, Maked, et Carnaim; toutes ces villes sont fortes et grandes.

27 Et qu'ils furent enfermés dans le reste des villes du pays de Galaad, et qu'ils avaient désigné, demain, pour amener leur armée contre les forts, pour les prendre, et pour les détruire tous en un seul jour.

28 Judas et son armée se tournèrent soudain, par le chemin du désert, vers Bosora; et, ayant gagné la ville, il tua tous les mâles du tranchant de l'épée, prit tout leur butin, et brûla la ville au feu,

29 D'où il sortit de nuit, et alla jusqu'à ce qu'il arrivât à la forteresse.

30 Et le matin, ils levèrent les yeux, et voici, il y avait un peuple innombrables portant des échelles et d'autres moteurs de guerre, pour prendre la forteresse, car ils les attaquaient.

31 Lorsque Judas vit que le combat commença, et que le cri de la ville monta au ciel, avec des trompettes et une grande

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

son,

32 Il dit à son armée: Battez-vous aujourd'hui pour vos frères.

33 Et il sortit derrière eux en trois groupes, qui sonnaient leurs trompettes, et criaient par la prière. 34 Et l'armée de Timo:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jésus, sachant que c'était Maccabée, s'enfuit loin de lui; c'est pourquoi il les frappa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

avec un grand massacre, de sorte qu'ils furent tués ce jour-là environ huit mille hommes.

35 C'est ainsi que Judas se tourna vers Masphe; et après l'avoir agressé, il prit et tua tous les mâles, et en reçut le butin, et le brûla au feu.

36 De là il partit, et prit Casphon, Maged, Bosor, et les autres villes du pays de Galaad. 37 Après ces choses, Timothée, une autre armée, campa contre Raphon au-delà du torrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 5:38 740 1 Maccabées 6:1

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judas envoya des hommes pour espionner l'armée, qui lui fit dire: Toutes les nations qui nous entourent sont rassemblées à eux, une très grande armée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Il a aussi engagé les Arabes pour les aider, et ils ont campé leurs tentes au-delà du torrent, prêts à venir combattre contre toi. Sur ce Judas s'en alla à leur rencontre.

40 Et Timothée dit aux chefs de son armée: Quand Judas et son armée s'approcheront du torrent, s'il passe le premier à nous, nous ne serons pas en mesure de le résister, car il dominera avec force contre nous.

41 Mais s'il a peur, et qu'il campe au-delà du fleuve, nous passerons vers lui, et nous l'emporterons contre lui.

42 Lorsque Judas s'approcha du torrent, il fit demeurer les scribes du peuple près du torrent, à qui il donna rendez-vous, en disant: Ne laissez personne rester dans le camp, mais que tous viennent à la bataille.

43 Et il alla le premier vers eux, et tout le peuple après lui; et toutes les nations, étant désemparées devant lui, jetèrent leurs armes, et s'enfuirent dans le temple qui était à Carnaim.

44 Mais ils prirent la ville, et ils brûlèrent le temple avec tout ce qui y était. Carnaim fut ainsi soumis, et ils ne purent plus se tenir devant Judas.

45 Judas rassembla tous les Israélites qui étaient dans le pays de Galaad, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, leurs femmes, leurs enfants, et leurs affaires, une très grande armée, jusqu'à ce qu'ils entrent dans le pays de Judée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Or, lorsqu'ils arrivèrent à Ephron, cette grande ville était dans le chemin comme elle devait aller, très fortifiée, et ils ne pouvaient s'en détourner, ni à droite, ni à gauche, mais ils devaient passer au milieu d'elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

47 Alors les habitants de la ville les fermèrent dehors, et ils interrompirent les portes avec des pierres.

48 Judas leur envoya en paix, en disant: Passons par votre pays pour aller dans notre pays, et personne ne vous fera de mal; nous ne passerons qu'à pied; mais ils ne l'ouvriront pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

49 C'est pourquoi Judas donna l'ordre de faire une annonce dans toute l'armée, afin que chacun campe sa tente dans le lieu où il était.

50 Et les soldats campèrent, et attaquèrent la ville tout le jour et toute la nuit, jusqu'à ce que la ville fût livrée entre ses mains.

51 Et tous les mâles tuèrent le tranchant de l'épée, et rasèrent la ville, et en prirent le butin, et passèrent par la ville sur ceux qui furent tués.

52 Après cela, ils passèrent le Jourdain dans la grande plaine devant Bethsan.

53 Judas rassembla ceux qui étaient derrière lui, et il exhorta le peuple à traverser tout le chemin, jusqu'à ce qu'ils entrèrent dans le pays de Judée.

54 Et ils montèrent sur la montagne de Sion avec joie et joie, où ils offrirent des holocaustes, parce qu'aucun d'eux n'a été tué sans être revenu en paix.

55 Or, quand Judas et Jonathan furent au pays de Galaad, et Simon, son frère, en Galilée, avant Ptolémée,

56 Joseph, fils de Zacharie, et Azarias, chefs des garnisons, entendirent parler des vaillants actes de guerre qu'ils avaient commis.

57 C'est pourquoi ils dirent: Obtenons-nous aussi un nom, et allons nous battre contre les nations qui s'entourent

Nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

58 Et quand ils eurent donné des ordres à la garnison qui était avec eux, ils allèrent vers Jamnia.

59 Alors Gorgias et ses hommes sortirent de la ville pour les combattre.

60 Et il arriva que Joseph et Azarias furent mis en fuite, et poursuivirent jusqu'aux frontières de la Judée; et il y eut ce jour-là des morts du peuple de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, environ deux mille hommes.

61 C'est ainsi qu'il y eut un grand renversement parmi les enfants de YaShaRa'AhLa..

à Judas et à ses frères, mais il pensait faire quelque acte vaillant.

62 Et ces hommes ne sont pas venus de la semence de ceux, par qui la délivrance de la main a été donnée à YaShaRa'AhLa Wy'shra'l (y'shra'l).

63 L'homme Judas et ses frères étaient très réputés aux yeux de tout YaShaRa'AhLa, et de tous

les nations, où leur nom a été entendu;

64 C'est avec joie que le peuple s'assembla auprès d'eux.

65 Après cela, Judas sortit avec ses frères, et il combattit les fils d'Ésaü, dans le pays du midi, où il frappa Hébron et ses villes; il en tira la forteresse, et il brûla ses tours tout autour.

66 De là, il partit pour aller dans le pays des Philistins, et passa par Samarie.

67 En ce temps-là, certains sacrificateurs, désireux de manifester leur vaillance, furent tués au combat, car ils sortirent pour combattre sans avis.

68 Judas se tourna vers Azotus, dans le pays des Philistins, et, ayant abattu leurs autels, il brûla au feu leurs statues, et pillà leurs villes, et retourna au pays de Judée.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Vers cette époque, le roi Antiochus, voyageant dans les hauts pays, entendit dire qu'Elymaïs, dans le pays de Perse, était une ville très réputée pour ses richesses, son argent et son or.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 6:2 741 1 Maccabées 6:35

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et qu'il y avait là un temple très riche, où étaient couverts d'or, et des cuirasses, et des boucliers, qu'Alexandre, fils de Philippe, roi de Macédoine, qui régnait le premier parmi les Grecs, y avait laissé.

3 C'est pourquoi il vint chercher à prendre la ville, et à la piller; mais il n'était pas capable, parce qu'ils de la ville, ayant eu des avertissements

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dont,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

pour voler:

4 Il se leva contre lui dans la bataille; il s'enfuit, s'en alla avec une grande lourdeur, et retourna à Babylone.

5 Et il arriva qu'en Perse, quelqu'un l'annonça que les armées, qui allaient contre le pays de Judée, furent mises en place.

6 Et Lysias, qui sortit le premier avec une grande puissance, fut chassé des Juifs, et ils furent fortifiés par l'ar.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de l'amour, de la puissance, et du butin qu'ils avaient acquis des armées qu'ils avaient détruites;

7 Et ils avaient abattu l'abomination qu'il avait dressée sur l'autel à YaRaWaShaLaM, et ils avaient bousculé le sanctuaire avec de hautes murailles, comme auparavant, et Bethsura, sa ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Le roi entendit ces paroles, et il fut stupéfait et ému; et il le coucha sur son lit, et tomba malade de chagrin, parce qu'il ne l'avait pas frappé comme il le cherchait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et il y resta de nombreux jours; car son chagrin était de plus en plus grand, et il rendit compte qu'il devait mourir.

10 C'est pourquoi il appela tous ses amis, et leur dit: Le sommeil s'est éloigné de mes yeux, et mon coeur manque de soin.

11 Et j'ai pensé avec moi-même: Dans quelle tribulation suis-je venu, et combien est-il grand un déluge de misère, où je suis maintenant! car j'étais généreux et bien-aimé en ma puissance.

12 Mais maintenant je me souviens des maux que j'ai commis à YaRaWaShaLaM, et que j'ai pris tous les ustensiles d'or et de sil-ver qui étaient là, et envoyé pour détruire les habitants de Judée sans cause.

13 C'est pourquoi je vois que, pour cette cause, ces malheurs sont venus sur moi, et voici, je pèris par une grande douleur dans un étranger.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la terre.

14 Et il appela Philippe, l'un de ses amis, qu'il fit chef de tout son royaume,

15 Et il lui donna la couronne, sa robe et son signet, jusqu'à ce qu'il fasse monter son fils Antiochus, et qu'il le nourrisse pour

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le royaume.

16 Le roi Antiochus y mourut en cent quarante-neuvième année.

17 Lorsque Lysias apprit que le roi était mort, il établit Antiochus, son fils, qu'il avait élevé jeune, pour régner à sa place, et il appela Eupator son nom.

18 Vers cette époque, ceux qui étaient dans la tour fermèrent les Israélites autour du sanctuaire, et cherchèrent toujours leur peine, et le renforcement des nations.

19 C'est pourquoi Judas, pour les détruire, appela tout le peuple à les assiéger.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et ils s'assemblèrent, et les assiégèrent au cours de la cent cinquantième année, et il fit des montures contre eux, et contre d'autres moteurs.

21 Mais quelques-uns de ceux qui étaient assiégés s'en allèrent, à qui des impies de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l)

se sont associés :

22 Et ils allèrent vers le roi, et dirent: Jusques à quand exécuteras-tu le jugement, et vengeras-tu nos frères?

23 Nous avons été disposés à servir ton père, à faire ce qu'il voulait, et à obéir à ses commandements; 24 et c'est pour cela qu'ils de notre nation assiégeaient la tour, et qu'ils étaient éloignés de nous.

nous comme ils pouvaient éclairer sur ils ont tué, et gâté notre héritage.

25 Ils n'ont point étendu la main contre nous seulement, mais aussi contre leurs frontières.

26 Et voici, aujourd'hui, ils assiégèrent la tour à YaRaWaShaLaM, pour la prendre; le sanctuaire aussi et Bethsura ont-ils fortifié.

27 C'est pourquoi, si tu ne les empêches pas promptement, ils feront des choses plus grandes que celles-ci, et tu ne pourras pas non plus gouverner.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

eux.

28 Lorsque le roi eut entendu cela, il fut irrité, et il rassembla tous ses amis, les chefs de son armée, et ceux qui

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

avait la charge du cheval.

29 Des autres royaumes et des îles de la mer lui vinrent aussi des troupes de soldats.

30 Le nombre de son armée était de cent mille hommes de pied, et vingt mille cavaliers, et deux et trente phants exerçaient la bataille.

31 Ceux-ci traversèrent Idumea, et campèrent contre Bethsura, qu'ils attaquèrent plusieurs jours, faisant des moteurs de guerre; mais ils sortirent de Bethsura, les brûlèrent par le feu, et ils combattirent vaillamment.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Sur ce Judas sortit de la tour, et campa à Bath-Zacharias, contre le camp du roi. 33 Alors le roi se leva très tôt, marchant avec son armée vers Bath-Zacharias, où ses armées

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les préparèrent à la bataille, et sonnèrent les trompettes.

34 Et jusqu'à la fin, ils poussèrent les éléphants à se battre, et ils leur montrèrent le sang des raisins et des mûres.

35 Ils divisèrent les bêtes parmi les armées, et ils firent pour chaque éléphant mille hommes, armés de manteaux de courrier, et de casques d'airain sur leur tête; et, à côté de cela, chaque bête fut ordonnée cinq cents cavaliers parmi les meilleurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 6:36 742 1 Maccabées 7:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ceux-ci étaient prêts à chaque occasion; partout où se trouvait la bête, et où que la bête allait, ils allaient aussi, et ils ne s'éloignaient pas de lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Et il y avait sur les bêtes des tours fortes de bois, qui couvraient chacune d'elles, et qui leur étaient ceints de vices; il y avait aussi sur chacune deux ou trente hommes forts, qui les combattaient, à côté de l'Indien qui le gouvernait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Quant au reste des cavaliers, ils les plaçaient de ce côté-ci, et de ce côté-là, aux deux parties de l'armée, leur donnant des signes de ce qu'il fallait faire, et étant arnaqués partout au milieu des rangs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et quand le soleil brillait sur les boucliers d'or et d'airain, les montagnes s'éclairaient, et resplendit comme des lampes de feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Une partie de l'armée du roi étant étendue sur les hautes montagnes, et une partie sur les vallées en bas, ils marchaient en toute sécurité et en mer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 C'est pourquoi tous ceux qui entendaient le bruit de leur multitude, et la marche de la troupe, et le cambriolage du harnais, furent émus; car l'armée était très grande et puissante.

42 Judas et son armée s'approchèrent, et entrèrent dans la bataille, et six cents hommes furent tués par l'armée du roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Eléazar, surnommé Savaran, voyant que l'une des bêtes, armée d'un harnais royal, était plus élevée que tout le reste, et supposant que le roi était sur lui,

44 Mettez-vous en danger, jusqu'à ce qu'il délivre son peuple, et obtenez-lui un nom perpétuel.

45 C'est pourquoi il courut sur lui courageusement au milieu de la bataille, tuant à droite et à gauche, de sorte qu'ils furent séparés de lui des deux côtés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Il se jeta sous l'éléphant, le jeta, et le tua. L'éléphant tomba sur lui, et il mourut là.

47 Mais les autres Juifs, voyant la force du roi et la violence de ses forces, se détournèrent d'eux.

48 Alors l'armée du roi monta à YaRaWaShaLaM, pour les rencontrer, et le roi campa ses tentes contre la Judée et contre la montagne de Sion.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

49 Mais il fit la paix avec ceux qui étaient à Bethsura; car ils sortirent de la ville, parce qu'ils n'avaient pas de vivres là-bas pour supporter le siège, car il s'agissait d'une année de repos pour le pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Le roi prit Bethsura, et y mit une garnison pour la garder.

51 Quant au sanctuaire, il l'assiégea plusieurs jours, et y mit de l'artillerie avec des moteurs et des instruments pour lancer le feu et les pierres, et des pièces pour jeter des fléchettes et des écharpes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

52 Ils firent aussi des moteurs contre leurs moteurs, et ils les battirent pendant une longue saison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

53 Or, enfin, leurs vases étant dépourvus de vivres, car c'était la septième année, et en Judée ceux qui avaient été délivrés des nations avaient mangé le reste de la réserve.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

54 Il n'en restait que quelques-uns dans le sanctuaire, parce que la famine l'empêchait de les disperser, chacun à sa place.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

55 En ce temps-là, Lysias entendit dire que Philippe, qu'Antioche, roi, avait prévu d'élever son fils Antioche, afin qu'il fût roi,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

56 Il était revenu de Perse et de Médie, et l'armée du roi qui allait avec lui, et qu'il cherchait à lui prendre la direction des affaires.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

57 C'est pourquoi il alla dans toute hâte, et dit au roi et aux chefs de l'armée et de la troupe: Nous sommes tous les jours pourris, et nos vivres ne sont que petites, et le lieu où nous assiégeons est fort, et les affaires du royaume sont sur nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

58 Maintenant, soyons amis avec ces hommes, et faisons la paix avec eux et avec toute leur nation.

59 et qu'ils s'engagent avec eux à vivre selon leurs lois, comme ils l'ont fait auparavant; car ils sont donc mécontents, et ils ont fait toutes ces choses, parce que nous avons aboli leurs lois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

60 Et le roi et les princes furent contents; c'est pourquoi il leur envoya pour faire la paix, et ils l'acceptèrent.

61 Et le roi et les princes leur firent serment, et ils sortirent de la forteresse.

62 Et le roi entra sur la montagne de Sion; mais, voyant la force du lieu, il rompit le serment qu'il avait fait, et donna l'ordre de baisser la muraille tout autour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

63 Après cela, il s'en alla en toute hâte, et retourna à Antioche, où il trouva Philippe comme maître de la ville; et il combattit contre lui, et prit la ville par la force.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7

En cent cinquante ans, Démétrius, fils de Séleucus, quitta Rome, monta avec quelques hommes dans une ville de la côte de la mer, et y régna.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et comme il entra dans le palais de ses ancêtres, il en fut ainsi, que ses forces avaient pris Antiochus et Lysias, pour les amener à

lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 C'est pourquoi, s'il le savait, il dit: Que je ne voie pas leurs visages.

4 Et son armée les tua; et quand Démétrius fut mis sur le trône de son royaume,

5 Et tous les méchants et impies de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, ayant Alcimus, qui était désireux, vinrent à lui.

d'être souverain sacrificateur, pour leur chef;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 7:6 743 1 Maccabées 7:39

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et ils accusèrent le peuple au roi, disant: Judas et ses frères ont tué tous tes amis, et nous ont chassés de notre pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Maintenant, envoie un homme que tu as confiance, et qu'il aille voir ce qu'il a fait parmi nous et dans le pays du roi, et qu'il les châtie avec tous ceux qui les aident.

8 Alors le roi choisit Bacchide, ami du roi, qui gouvernait au-delà du déluge, et qui était un grand homme dans le royaume, et qui avait la foi du roi,

9 Et il envoya avec lui le méchant Alcimus, qu'il fit souverain sacrificateur, et il ordonna qu'il se venge du

les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

10 Ils partirent, et vinrent avec une grande puissance dans le pays de Judée, où ils envoyèrent des messagers à Judas et à ses frères avec des paroles paisibles et trompeuses.

11 Mais ils n'ont pas tenu compte de leurs paroles, car ils ont vu qu'ils étaient venus avec une grande puissance.

12 Alors il assembla à Alcimus et à Bacchides une troupe de scribes, pour exiger justice.

13 Or les Assidiens étaient les premiers parmi les fils de YaShaRa'Ahla (y'shra'l) qui cherchaient la paix d'eux.

14 Car ils dirent: Celui qui est sacrificateur de la postérité d'Aaron est venu avec cette armée, et il ne nous fera aucun mal.

15 Et il leur parla en paix, et leur dit: Nous n'obtiendrons le mal ni de vous ni de vos amis.

16 Ils le crurent, et il prit parmi eux soixante hommes, et les tua en un jour, selon les paroles qu'il écrivit:

17 Ils ont chassé la chair de tes saints, et ils ont versé leur sang autour de YaRaWaShaLaM, et il n'y avait personne pour les enterrer.

18 C'est pourquoi la crainte et la crainte d'eux sont tombées sur tout le peuple, qui a dit: Il n'y a ni vérité ni justice en eux, car ils ont violé l'alliance et le serment qu'ils ont fait.

19 Après cela, il ôta Bacchide de YaRaWaShaLaM, et campa ses tentes à Bezeth, où il envoya et prit beaucoup d'hommes qui l'avaient abandonné, et certains du peuple aussi, et quand il les eut tués, il les jeta dans la grande fosse.

20 Alors il livra le pays à Alcimus, et il laissa avec lui un pouvoir pour le secourir; et Bacchide alla vers le roi.

21 Mais Alcimus défendit la haute prêtrise.

22 Et il recourut à tous ceux qui troublent le peuple, qui, après qu'ils eurent fait entrer le pays de Juda dans leur puissance, fit beaucoup

blessé à YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

23 Lorsque Judas vit tout le mal qu'Alcimus et sa compagnie avaient fait parmi les Israélites, au-dessus des nations,

24 Il sortit dans tous les pays de Judée, tout autour, et prit vengeance de ceux qui s'étaient révoltés de lui, de sorte qu'ils

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je n'irai plus dans le pays.

25 De l'autre côté, quand Alcimus vit que Judas et sa troupe avaient pris le dessus, et qu'il savait qu'il n'était pas en mesure de demeurer leur force, il alla de nouveau vers le roi, et dit tous les pires d'entre eux qu'il pouvait.

26 Alors le roi envoya Nicanor, l'un de ses grands princes, un homme qui a porté la haine mortelle à YaShaRa'AhLa

(y'shra'l), avec le commandement de détruire le peuple.

27 Nicanor vint donc à YaRaWaShaLaM, avec une grande force, et il envoya à Judas et à ses frères des paroles d'amitié, disant:

28 Qu'il n'y ait pas de combat entre moi et vous; je viendrai avec quelques hommes, afin de vous voir en paix.

29 Il vint donc à Judas, et ils se saluèrent l'un l'autre paisiblement; mais les ennemis étaient prêts à prendre Judas par la violence.

30 Après qu'il eut été connu de Judas qu'il vint à lui avec tromperie, il eut peur de lui, et ne verrait plus sa face.

31 Nicanor, voyant que son conseil avait été découvert, sortit pour combattre Judas près de CapharsAlam,

32 Là où il y eut des morts du côté de Nicanor, environ cinq mille hommes, et les autres s'enfuirent dans la ville de David.

33 Après cela, Nicanor monta sur la montagne de Sion, et il sortit du sanctuaire quelques-uns des sacrificateurs et quelques-uns des anciens du peuple, pour le saluer en paix, et pour lui faire part du sacrifice holocauste qui avait été offert au roi.

34 Mais il se moquait d'eux, et il se moquait d'eux, et les maltraite, et il parlait avec orgueil,

35 Et je tenais à sa colère, en disant: Si Judas et son armée ne sont pas livrés entre mes mains, si jamais je reviens en sécurité, je brûlerai cette maison, et il sortit dans une grande fureur.

36 Les sacrificateurs entrèrent, et se présentèrent devant l'autel et devant le temple, en pleurant et en disant:

37 Toi, Sauveur, tu as choisi cette maison pour être appelée par ton nom, et pour être une maison de prière et de prière pour ton peuple.

38 Vengez-vous de cet homme et de son armée, et qu'ils tombent par l'épée; souvenez-vous de leurs blasphèmes, et ne les laissez plus subsister.

39 Alors Nicanor sortit de YaRaWaShaLaM, et campa ses tentes à Bethhoron, où une armée de Syrie

Je l'ai rencontré.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 7:40 744 1 Maccabées 8:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judas campa à Adasa avec trois mille hommes, et là il pria, disant:

O Sauveur, quand ceux qui avaient été envoyés du roi des Assyriens blasphémèrent, ton ange sortit, et en frappa cent quatre-vingt-cinq mille.

Détruisez cette armée devant nous aujourd'hui, afin que les autres sachent qu'il a blasphémé contre ton sanctuaire, et jugez-le selon sa méchanceté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Le treizième jour du mois, les armées se joignirent à la bataille; mais l'armée de Nicanor fut désemparée, et lui-même fut tué pour la première fois dans la bataille.

44 Et quand l'armée de Nicanor vit qu'il avait été tué, ils jetèrent leurs armes, et s'enfuirent.

45 Et ils poursuivirent après eux un jour de voyage, depuis Adasa jusqu'à Gazera, sonnant après eux une alarme avec leurs trompettes.

46 Ils sortirent de toutes les villes de Judée, tout autour, et les fermèrent; et ils se retournèrent sur ceux qui les poursuivirent, tous furent tués par l'épée, et aucun d'eux ne fut laissé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

47 Ensuite, ils prirent le butin, le butin, et frappèrent la tête de Nicanors, et sa main droite, qu'il étendit si fièrement.

et les ramenèrent, et les pendèrent vers YaRaWaShaLaM.

48 C'est pourquoi le peuple se réjouissait beaucoup, et il gardait ce jour-là un jour de grande joie.

49 Et ils ont ordonné de garder chaque année ce jour, étant le treizième d'Adar.

50 Ainsi le pays de Juda était en repos un peu de temps.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judas avait appris des Romains qu'ils étaient des hommes forts et vaillants, et qu'ils acceptaient avec amour tous ceux qui se joignaient à eux, et qu'ils faisaient une ligue d'amitié avec tous ceux qui leur venaient;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et qu'ils étaient des hommes d'une grande valeur; et on lui raconta aussi leurs guerres et leurs nobles actes qu'ils avaient commis parmi les Galates, et comment ils les avaient vaincus, et qu'ils les avaient rendus hommages;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et ce qu'ils avaient fait dans le pays d'Espagne, pour gagner les mines d'argent et d'or qui sont là,

4 Et par leur conduite et leur patience, ils avaient conquis tout le lieu, bien qu'ils fussent très loin d'eux; et les rois aussi qui étaient venus contre eux de l'extrémité de la terre, jusqu'à ce qu'ils les aient déshonorés, et qu'ils leur aient donné un grand renversement, de sorte que les autres leur rendaient un tribut chaque année.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et à côté de cela, comment ils avaient déshonoré Philippe, et Persée, roi des Citim, avec d'autres qui s'étaient élevés contre eux, et qui les avaient vaincus.

6 Et Antiochus, grand roi d'Asie, qui était contre eux dans la bataille, ayant cent vingt éléphants, avec des cavaliers, des chars, et une très grande armée, fut déshonorée par eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et comment ils l'ont pris vivant, et ils ont fait l'alliance que lui et ceux qui régnaient après lui devaient payer un grand tribut, et donner des otages, et ce qui a été convenu,

8 Et le pays de l'Inde, et les médias, et les lydies, et les pays les plus agréables, qu'ils ont pris de lui, et qu'ils ont donnés au roi Eumenes.

9 Et comment les Grecs avaient décidé de venir les détruire;

10 et qu'ils eurent la connaissance qu'ils envoyaient contre eux un certain capitaine, et qu'ils combattaient avec eux plusieurs d'entre eux, et qu'ils emmenèrent captifs leurs femmes et leurs enfants, et qu'ils les pillèrent, et qu'ils prirent possession de leurs terres, et qu'ils battirent leurs forteresses, et qu'ils les conduisirent à être leurs serviteurs jusqu'à ce jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 On lui raconta en outre comment ils détruisirent et apportèrent sous leur domination tous les autres royaumes et toutes les îles qui, à tout moment, les résistèrent.

12 Mais avec leurs amis et ceux qui s'en fiaient à eux, ils gardaient l'amitié, et qu'ils avaient conquis des royaumes aussi loin que près d'eux, au point que tous ceux qui avaient entendu parler de leur nom avaient peur d'eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 afin que ceux qu'ils aidaient à un royaume, ceux-là règnent, et qu'ils se déplacent de nouveau; enfin, qu'ils soient exaltés,

14 Mais pour tout cela, aucun d'entre eux ne portait de couronne ni n'était vêtu de pourpre, pour être magnifié ainsi.

15 Et comment ils avaient fait pour eux-mêmes une maison du sénat, où trois cent vingt hommes étaient assis chaque jour en sanhédrin, s'attaquant toujours au peuple, jusqu'à ce qu'ils soient bien ordonnés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et qu'ils ont confié leur gouvernement à un seul homme chaque année, qui gouvernait sur tout leur pays, et que tous obéissaient à celui-ci, et qu'il n'y avait ni envie ni émulation parmi eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Pour cela, Judas choisit Eupolemus, fils de Jean, fils d'Accos, et Jason, fils d'Éléazar, et les envoya à Rome, pour faire avec eux une alliance d'amitié et de concorde.

18 Et pour les supplier de leur ôter le joug, car ils virent que le royaume des Grecs était oppressé.

YaShaRa'AhLa (y'shra'l) avec servitude.

19 Ils allèrent donc à Rome, qui était un très grand voyage, et ils arrivèrent au sénat, où ils parlèrent et dirent.

20 Judas Maccabée et ses frères, ainsi que le peuple des Juifs, nous ont envoyés vers vous, pour faire une confédération et la paix avec vous, et pour que nous soyons enregistrés vos confédérés et amis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 C'est pour cela que les Romains se réjouissaient bien.

22 Et voici la copie de l'épître que le sénat a réécrite dans des tables d'airain, et qu'il a envoyée à YaRaWaShaLaM

Pour qu'ils y aient par eux un mémorial de paix et de confédération:

1 Maccabées 8:23 745 1 Maccabées 9:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le bon succès soit pour les Romains, et pour le peuple des Juifs, par la mer et par la terre pour toujours: l'épée aussi et l'ennemi soient loin d'eux, S'il y a d'abord une guerre contre les Romains ou l'un de leurs confédérés dans toute leur domination,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Le peuple des Juifs les secourra, selon le temps qui sera fixé, de tout leur coeur.

26 Ils ne donneront rien à ceux qui font la guerre contre eux, ni ne les aideront avec des vivres, des armes, de l'argent ou des navires, comme cela a semblé bon pour les Romains; mais ils garderont leurs alliances sans rien prendre.

27 De la même manière aussi, si la guerre vient en premier sur la nation des Juifs, les Romains les aideront de tout leur cœur, selon le temps qui leur sera fixé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 On ne donnera pas de vivres à ceux qui prennent part contre eux, ni d'armes, ni d'argent, ni de navires, comme cela a semblé bon pour les Romains; mais ils garderont leurs alliances, et cela sans tromperie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 D'après ces articles, les Romains firent alliance avec le peuple des Juifs.

30 Si l'une des parties ou l'autre pense se réunir pour ajouter ou diminuer quelque chose, elle peut le faire à son gré, et tout ce qu'elle ajoutera ou emportera sera ratifié.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Et comme nous touchons aux maux que Démétrius fait aux Juifs, nous lui avons écrit: Pourquoi as-tu alourdi ton joug sur nos amis et confédéré les Juifs?

32 S'ils se plaignent encore contre toi, nous leur ferons justice, et nous combattrons contre toi par mer et par terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9

De plus, lorsque Demétrius entendit le Nicanor et son armée furent tués dans la bataille, il envoya Bacchide et Alcimus dans le pays de Judée une seconde fois, et avec eux la force principale de son armée.

2 Qui partaient par le chemin qui mène à Galgala, et campaient leurs tentes devant Masaloth, qui est à Arbéla, et après qu'ils l'eussent gagné, ils tuèrent beaucoup de gens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et le premier mois de la cent cinquante-deuxième année, ils campèrent devant YaRaWaShaLaM:

4 D'où ils partirent, et allèrent à Béréa, avec vingt mille hommes de pied et deux mille cavaliers.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Judas avait dressé ses tentes à Eleasa, et trois mille hommes d'élite avec lui.

6 Ceux qui voyaient la multitude de l'autre armée être si grande furent effrayés, et beaucoup se retirèrent de l'armée, au point qu'il n'y en avait plus que huit cents.

7 Lorsque Judas vit que son armée s'éloignait, et que le combat le pressait, il se mit à penser à lui, et il eut beaucoup d'angoisse, parce qu'il n'avait pas le temps de les rassembler.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Mais il dit à ceux qui étaient restés: Levons-nous et montons contre nos ennemis, si nous pouvons nous battre avec eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Mais ils l'ont dérangé, en disant: Nous ne pourrons jamais; sauvons maintenant notre vie, et après nous retournerons avec nos frères, et nous combattons contre eux; car nous sommes peu nombreux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et Judas dit: AHBA, interdit que je fasse cette chose, et que je m'enfue loin d'eux; si notre temps est venu, mourrons avec humanité pour nos frères, et ne tacheons pas notre honneur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et l'armée de Bacchide sortit de leurs tentes, et se tint contre eux, leurs cavaliers étant divisés en deux troupes, et leurs membres et leurs archers allant devant l'armée, et ceux qui marchaient en avant étaient tous des hommes puissants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Quant à Bacchide, il était dans l'aile droite; l'armée s'approcha des deux parties, et sonna leurs trompettes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Ils aussi, du côté de Judas, sonnèrent aussi leurs trompettes, et la terre secoua le bruit des armées, et le bâton continua du matin à la nuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Lorsque Judas comprit que Bacchide et la force de son armée étaient sur le côté droit, il prit avec lui tous les hardis.

hommes,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Qui déshabilla l'aile droite, et les poursuivit jusqu'à la montagne d'Azot.

16 Et quand ils virent de l'aile gauche qu'ils étaient désemparés de l'aile droite, ils suivirent Judas et ceux qui étaient avec lui, à l'arrière des talons.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Il y eut alors une guerre douloureuse, au point que plusieurs furent tués sur les deux parties.

18 Judas fut tué, et le reste s'enfuit.

19 Jonathan et Simon prirent Judas, leur frère, et l'enterrèrent dans le sépulcre de ses pères à Modin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et ils le lamentèrent, et tout Yahara'Ahla, et ils se lamentèrent beaucoup pour lui, et ils pleurèrent plusieurs jours, en disant:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Comment l'homme vaillant est-il tombé, qui a livré YaShaRa'AhLa, (y'shra'l)!

22 Quant aux autres choses concernant Judas et ses guerres, et les actes nobles qu'il a commis, et sa grandeur, elles ne sont pas écrites, car elles étaient très nombreuses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Or, après la mort de Judas, les méchants commencèrent à mettre la tête sur toutes les côtes de Yahara'Ahla, et tous ceux qui faisaient l'iniquité se levèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 En ces jours-là aussi, il y eut une très grande famine, à cause de laquelle le pays se révolta, et s'en alla avec eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 9:25 746 1 Maccabées 9:59

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors Bacchide choisit les méchants, et les fit souverains du pays.

Et ils firent des recherches et cherchèrent des amis de Judas, et les apportèrent à Bacchides, qui se vengèrent d'eux, et les utilisèrent avec malveillance.

Ainsi y avait-il une grande affliction dans YaShaRa'AhLa.....(y'shra'l), ce qui n'était pas semblable depuis le temps qu'un prophète n'a pas été vu

parmi eux.

C'est pourquoi tous les amis de Judas se rassemblèrent, et dirent à Jonathan:

Depuis la mort de ton frère Judas, nous n'avons personne comme lui pour aller en avant contre nos ennemis et Bacchides, et contre ceux de notre nation qui sont pour nous des adversaires.

Maintenant, nous t'avons choisi aujourd'hui pour être notre prince et notre capitaine à sa place, afin que tu combattes nos batailles. Jonathan prit alors la direction de lui, et se leva à la place de son frère Judas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Et quand Bacchide en eut connaissance, il chercha à le tuer.

33 Jonathan et Simon, son frère, et tout ce qui était avec lui, en voyant cela, s'enfuirent dans le désert de Thécoe, et campèrent leurs tentes près de l'eau de la piscine d'Asphar.

34 Et quand Bacchide eut compris, il s'approcha du Jourdain avec toute son armée le jour du sabbat.

35 Jonathan avait envoyé son frère Jean, chef du peuple, pour prier ses amis les Nabathites, afin qu'ils laissent avec eux leur voiture, qui était beaucoup.

36 Les fils de Jambri sortirent de Medaba, prirent Jean et tout ce qu'il avait, et s'en allèrent avec eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Après cela, Jonathan et Simon, son frère, vinrent dire que les fils de Jambri avaient fait un grand mariage, et qu'ils amenaient l'épouse de Nadabatha avec un grand train, comme étant la fille d'un des grands princes de Chanaan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Ils se souvinrent de Jean, leur frère, et montèrent, et se cachèrent sous la couverture de la montagne.

39 Là où ils levèrent les yeux, et regardèrent, et voici, il y avait beaucoup de choses et de grandes voitures; et l'époux sortit, avec ses amis et ses frères, pour les rencontrer avec des tambours, des instruments de musique et de nombreuses armes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Et Jonathan et ceux qui étaient avec lui se levèrent contre eux du lieu où ils se trouvaient dans une embuscade, et ils les tuèrent en une telle espèce, car plusieurs étaient morts, et le reste s'enfuit dans la montagne, et ils prirent tout leur butin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Ainsi le mariage se transforma en deuil, et le bruit de leur mélodie se lamenta.

42 Et quand ils eurent entièrement vengé le sang de leur frère, ils se retournèrent au marais du Jourdain.

43 Lorsque Bacchide en entendit parler, il vint le jour du sabbat aux bords du Jourdain avec une grande puissance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Et Jonathan dit à sa troupe: Montons maintenant et combattons pour notre vie, car elle ne se tient pas avec nous aujourd'hui, comme par le passé.

45 Car voici, la bataille est devant nous et derrière nous, et l'eau du Jourdain de ce côté-ci et de ce côté-là, le marais et le bois, et il n'y a point de place pour nous détourner.

46 C'est pourquoi, criez maintenant au ciel, afin que vous soyez délivrés de la main de vos ennemis.

47 Ils se joignirent au combat, et Jonathan étendit la main pour frapper Bacchide, mais il se détourna de lui.

48 Et Jonathan et ceux qui étaient avec lui passèrent au Jourdain, et nageèrent à l'autre rive; mais l'autre ne passa pas au-dessus du Jourdain pour eux.

49 Ce jour-là, il y eut environ un millier d'hommes tués du côté de Bacchides.

50 Après cela, Bacchide retourna à YaRaWaShaLaM et répara les citations fortes en Judée; le fort à Jeri - Cho, Emmaüs, Bethhoron, Beth-el, Thamnatha, Pharathoni et Taphon, il fortifia avec de hautes murailles, avec des portes et des barres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

51 Et il y mit une garnison, afin qu'ils fassent de la malice sur YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

52 Il fortifia aussi la ville de Bethsura, et Gazera, et la tour, et il y mit des forces, et des vivres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

53 Et il prit pour otages les principaux hommes du pays, et les mit dans la tour de YaRaWaShaLaM

À conserver.

54 Et le deuxième mois, en cent cinquante-troisième année, Alcimus ordonna que la muraille du parvis intérieur du sanctuaire soit abattue; il ôta aussi les oeuvres des prophètes.

55 Et comme il se mit à s'abattre, Alcimus fut frappé en ce temps-là, et ses entrailles furent entravées; car sa bouche fut arrêtée, et il fut pris avec une paralysie, de sorte qu'il ne put plus rien dire, ni donner d'ordre concernant sa maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

56 Alcimus mourut en ce temps-là avec de grands tourments.

57 Lorsque Bacchide vit qu'Alcimus était mort, il retourna vers le roi, et le pays de Judée était en repos pendant deux ans.

58 Alors tous les impies tenaient un sanhédrin, disant: Voici, Jonathan et sa troupe sont à l'aise, et ils habitent sans surveillance; maintenant, nous amènerons Bacchides ici, qui les prendra tous en une seule nuit.

59 Ils allèrent donc le consulter.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 9:60 747 1 Maccabées 10:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Puis il le retira, et vint avec une grande armée, et envoya des lettres à ses adhérents en Judée, afin qu'ils prennent Jonathan et ceux qui étaient avec lui; mais ils ne purent pas, parce que leurs conseils leur étaient connus.

C'est pourquoi ils ont pris parmi les hommes du pays, qui étaient les auteurs de ce mal, une cinquantaine de personnes, et les ont tués.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

62 Après cela, Jonathan et Simon, et ceux qui étaient avec lui, les emmenèrent à Bethbassi, qui est dans le désert, et ils en rejugèrent les pourritures, et les fortifièrent.

63 Ce que Bacchide savait, il rassembla toute son armée, et il envoya un message à ceux qui étaient de Judée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

64 Alors il s'en alla et assiégea Bethbassi; et ils l'attaquèrent pendant une longue période, et ils firent des moteurs de guerre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

65 Jonathan quitta Simon, son frère, dans la ville, et sortit lui-même dans le pays, et il sortit avec un certain nombre.

66 Et il frappa Odonarkes et ses frères, et les fils de Phassiron dans leur tente.

67 Lorsqu'il se mit à les frapper, et qu'il monta avec ses troupes, Simon et sa troupe sortirent de la ville, et brûlèrent les moteurs de la guerre,

68 Et ils combattirent Bacchide, qui était déshonoré par eux, et ils l'affligèrent; car son conseil et son travail étaient vains.

69 C'est pourquoi il fut très irrité devant les méchants qui lui donnèrent des conseils pour entrer dans le pays, dans la mesure où il tua beaucoup d'entre eux, et voulut retourner dans son pays.

70 Lorsque Jonathan eut connaissance, il envoya des messagers vers lui, et il finira par faire la paix avec lui, et il leur livra les prisonniers.

71 Ce qu'il accepta, et qu'il fit selon ses exigences, et qu'il lui jura qu'il ne lui ferait jamais de mal tous les jours de sa vie.

72 Lorsqu'il lui eut rendu les prisonniers qu'il avait pris auparavant hors du pays de Judée, il retourna et s'en alla dans son pays, et il n'entra plus dans leurs frontières.

73 Ainsi l'épée s'arrêta de YaShaRa'AhLa, mais Jonathan habita à Machmas, et commença à gouverner le peuple.

Il détruisit les hommes impies de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

En la cent soixantième année, Alexandre, fils d'Antiochus, nomma Épiphanes, monta et prit Ptolémée; car le peuple l'avait reçu, par le moyen duquel il y régnait,

2 Le roi Démétrius, ayant entendu cela, rassembla une grande armée, et sortit contre lui pour combattre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Démétrius envoya des lettres à Jonathan avec des paroles pleines d'amour, comme il le magnifia.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Car il dit: Faisons d'abord la paix avec lui, avant qu'il ne se joigne à Alexandre contre nous.

5 Sinon, il se souviendra de tous les maux que nous avons commis contre lui, contre ses frères et son peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 C'est pourquoi il lui donna l'autorité de rassembler une armée et de fournir des armes, afin de l'aider dans la bataille; il fit aussi en sorte que les otages qui étaient dans la tour lui soient délivrés.

7 Alors Jonathan vint à YaRaWaShaLaM, et lut les lettres dans l'audience de tout le peuple, ceux qui étaient dans la tour:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Ils eurent peur, et ils apprirent que le roi lui avait donné le pouvoir de rassembler une armée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'a fait.

9 Ils livrèrent leurs otages à Jonathan, et il les livra à leurs parents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 C'est ainsi que Jonathan s'installa à YaRaWaShaLaM, et commença à construire et à réparer la ville.

11 Et il ordonna aux ouvriers de bâtir les murs et la montagne de Sion, et d'en faire des pierres carrées pour la fortification.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Alors les étrangers, qui étaient dans les forteresses que Bacchide avait bâties, s'enfuirent; 13 chacun ayant quitté sa place, s'en alla dans son pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Seulement à Bethsura, quelques-uns de ceux qui avaient abandonné la loi et les commandements restaient encore, car c'était leur lieu de refuge.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Lorsque le roi Alexandre eut entendu les promesses que Démétrius avait adressées à Jonathan, on lui raconta aussi les batailles et les nobles actions qu'il avait faites, lui et ses frères, et les douleurs qu'ils avaient endurées,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Il dit: Trouverons-nous un autre homme? Maintenant, nous le ferons notre ami et nous confédérerons. 17 Il écrivit une lettre à ce sujet, et l'envoya à lui, selon ces paroles:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Le roi Alexandre adresse sa salutation à son frère Jonathan.

19 Nous t'avons entendu dire que tu es un homme de grande puissance, et que tu te trouves notre ami.

20 C'est pourquoi, aujourd'hui, nous t'ordonnons d'être le souverain sacrificateur de ta nation, et d'être appelé ami du roi; et il lui envoya là une robe pourpre et une couronne d'or; et il te demandera de prendre notre part, et de garder l'amitié avec nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 10:21 748 1 Maccabées 10:52

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi, le septième mois de la cent soixantième année, à la fête des tabernacles, Jonathan revêtit la robe de QaDaSh, et rassembla des forces, et donna beaucoup d'armures.

Quand Démétrius a entendu, il a été très désolé, et a dit,

Qu'avons-nous fait, qu'Alexandre nous a empêchés de faire de l'amitié avec les Juifs pour se fortifier?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Je leur écrirai aussi des paroles d'encouragement, et je leur promets des dignités et des dons, afin que j'aie leur aide.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Il leur envoya donc à cet effet: Le roi Démétrius, au peuple des Juifs, adresse sa salutation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Alors que vous avez gardé des alliances avec nous, et que vous avez continué dans notre amitié, et que vous ne vous êtes pas joints à nos ennemis, nous en avons entendu parler, et nous sommes heureux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 C'est pourquoi maintenant, demeurez fidèles à nous, et nous vous rétribuerons pour ce que vous faites en notre faveur,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et vous accorderez beaucoup d'immunités, et vous donnerez des récompenses.

29 Et maintenant, je vous libère, et à cause de vous, je libère tous les Juifs, des tributs, des coutumes du sel et des impôts de la couronne,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et de ce qui m'a appartenu pour recevoir pour la troisième partie ou la semence, et pour la moitié du fruit des arbres, je le libère dès aujourd'hui, afin qu'ils ne soient pas pris du pays de Judée, ni des trois gouvernements qui y sont ajoutés du pays de Samarie et de Galilée, à partir de ce jour pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Que YaRaWaShaLaM soit aussi QaDaSh W, et libre, avec ses frontières, à la fois des dixièmes et des hommages.

32 Et quant à la tour qui est à YaRaWaShaLaM, je cède l'autorité sur elle, et je donne au souverain sacrificateur:

il peut y mettre les hommes qu'il choisira de garder.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Et j'ai donné la liberté à tous les Juifs qui avaient été emmenés captifs du pays de Judée dans n'importe quelle partie de mon roi, et je veux que tous mes officiers remettent les tributs de leurs troupeaux.

34 Et je veux que toutes les fêtes, tous les sabbats, et les nouvelles lunes, et les jours solennels, et les trois jours avant la fête,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les trois jours qui suivront la fête seront tous d'immunité et de liberté pour tous les Juifs de mon royaume.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Et personne n'aura le pouvoir de se mêler d'eux, ni de les maltraiter en quelque chose que ce soit.

36 Et je ferai en sorte qu'il y ait parmi les forces du roi environ trente mille hommes des Juifs, à qui sera donné le salaire, comme il appartient à toutes les forces du roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Et quelques-uns d'entre eux seront placés dans les forteresses du roi, dont d'autres aussi seront placés sur les affaires du royaume, qui sont de confiance; et je veux que leurs surveillants et gouverneurs soient d'eux-mêmes, et qu'ils vivent selon leurs propres lois, comme le roi l'a fait dans le pays de Judée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Et au sujet des trois gouvernements qui sont ajoutés à la Judée du pays de Samarie, qu'ils soient unis à la Judée, afin qu'ils soient réputés être sous un seul, ni tenus d'obéir à une autre autorité que le souverain sacrificateur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Quant à Ptolémaïs et au pays qui s'y rapporte, je le donne gratuitement au sanctuaire de YaRaWaShaLaM

pour les dépenses nécessaires du sanctuaire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Et je donne chaque année quinze mille sicles d'argent du roi, des récits des lieux qui s'y trouvent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Et tout l'excédent, que les officiers n'avaient pas payé comme dans les temps anciens, sera désormais donné vers les oeuvres du temple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Et à côté de cela, les cinq mille sicles d'argent qu'ils ont pris de l'usage du temple de la comptabilité année par année, ces choses seront libérées, parce qu'ils sont supérieurs aux sacrificateurs qui servent.

43 Et quiconque s'enfuira dans le temple de YaRaWaShaLaM, ou sera dans les libertés d'ici, qu'ils soient libres, et qu'ils aient tout ce qu'ils ont dans mon royaume.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Pour la construction et la réparation des travaux des dépenses du sanctuaire seront données des comptes du roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

45 Oui, et pour la construction des murs de YaRaWaShaLaM, et le fortifiant autour, les dépenses seront données des comptes du roi, comme aussi pour la construction des murs en Judée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Et quand Jonathan et le peuple entendirent ces paroles, ils ne leur donnèrent point de crédit, et ne les reçurent point, parce qu'ils se remémoraient le grand mal qu'il avait fait à YaShaRa' AhLa'W, car il les avait très touchés.

47 Mais ils furent heureux avec Alexandre, parce qu'il était le premier à avoir traité avec eux la paix véritable, et qu'ils étaient toujours confédérés avec lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Alors le roi Alexandre rassembla de grandes forces, et campa contre Démétrius.

49 Et après que les deux rois eurent pris part à la bataille, l'armée de Démétrius s'enfuit; mais Alexandre le suivit, et l'emporta sur eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Et il continua la bataille très endolorie jusqu'au coucher du soleil; et ce jour-là, Demétrius fut tué.

51 Après cela, Alexandre envoya des ambassadeurs à Ptolémée, roi d'Égypte, avec un message à cet effet:

52 Car je suis revenu dans mon royaume, je suis placé sur le trône de mes ancêtres, et j'ai eu la domination, et j'ai renversé Démétrius, et j'ai récupéré notre pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 10:53 749 1 Maccabées 10:87

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car après que j'eusse uni la bataille avec lui, lui et son armée furent déshonorés par nous, afin que nous nous asseyions sur le trône de son royaume.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

54 Maintenant, faisons ensemble une alliance d'amitié, et donnons-moi maintenant ta fille pour femme; et je serai ton beau-fils, et je te donnerai, toi et elle, selon ta dignité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

55 Le roi Ptolémée répondit: Heureux le jour où tu es retourné dans le pays de tes pères, et que tu sois assis sur le trône de leur royaume!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

56 Et maintenant je te ferai, comme tu l'as écrit; voici donc à Ptolémée, à ma rencontre, afin que nous nous voyions les uns les autres, car je t'épouserai ma fille selon ton désir.

57 Ptolémée sortit d'Égypte avec sa fille Cléopâtre, et ils arrivèrent à Ptolémée en cent soixante-deuxième année.

58 Lorsque le roi Alexandre le rencontra, il lui donna sa fille Cléopâtre, et il célébra son mariage à Ptolémée avec une grande gloire, comme le sont les rois.

59 Le roi Alexandre avait écrit à Jonathan, pour qu'il vienne à sa rencontre.

60 Et qui s'en alla honorablement à Ptolémée, où il rencontra les deux rois, et leur donna, ainsi que leurs amis, de l'argent et de l'or,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de nombreux cadeaux, et trouvé faveur à leurs yeux.

61 En ce temps-là, certains hommes de YaShaRa'AhLa.....les hommes d'une vie méchante, s'assemblèrent contre

pour l'accuser, mais le roi ne voulut pas les entendre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

62 Plus que cela, le roi ordonna d'enlever ses vêtements, et de le revêtir de pourpre; et ils firent ainsi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

63 Et il le fit asseoir seul, et dit à ses chefs: Allez avec lui au milieu de la ville, et annoncez que personne ne se plaint contre lui d'aucune chose, et que personne ne le trouble pour quelque cause que ce soit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

64 Et quand ses accusateurs virent qu'il était honoré selon la proclamation, et vêtus de pourpre, ils s'enfuirent tous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

65 Et le roi l'honora, et l'écrivit parmi ses principaux amis; et il fit de lui un duc, et il participa à sa domination.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

66 Jonathan retourna ensuite à YaRaWaShaLaM avec la paix et la joie.

67 En outre, en cent soixante-cinquième année, Démétrius, fils de Démétrius, sortit de Crète, dans le pays de ses pères.

68 Lorsque le roi Alexandre eut entendu parler, il eut raison d'être désolé, et il retourna à Antioche.

69 Démétrius fit d'Apollonius, gouverneur de Celosyrie, son général, qui rassembla une grande armée, et campa à Jam-Nia, et envoya dire au souverain sacrificateur Jonathan:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

70 Toi seul, tu te lèves contre nous, et je me moque de mépriser à cause de toi, et tu m'en veux; et pourquoi as-tu vanté ta puissance contre nous dans les montagnes?

71 Maintenant, si tu te confies en ta propre force, descends vers nous dans le champ de la plaine, et là, essayons la chose pour la faire; car avec moi est la puissance des villes.

72 Demande et apprends qui je suis, et les autres qui prennent notre part, et ils te diront que ton pied n'est pas capable de se tenir devant nous, car tes pères ont été mis deux fois en fuite dans leur propre pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

73 C'est pourquoi maintenant tu ne pourras pas demeurer les cavaliers et une si grande puissance dans la plaine, où il n'y a ni pierre, ni silex, ni lieu de fuite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

74 Et quand Jonathan entendit ces paroles d'Apollonius, il fut ému dans son esprit, et choisissant dix mille hommes, il sortit de YaRaWaShaLaM, où Simon, son frère, le rencontra pour l'aider.

75 Et il campa ses tentes contre Joppé; mais ceux de Joppé le fermèrent hors de la ville, parce qu'Apollonius y avait une garnison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

76 Jonathan y assiégea, et ils le laissèrent entrer par crainte. Et Jonathan gagna Joppé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

77 Quand Apollonius eut entendu parler, il prit trois mille cavaliers, avec une grande armée de cavaliers, et alla à Azot, comme celui qui voyageait, et il l'attira dans la plaine, parce qu'il avait un grand nombre de cavaliers, en qui il mettait sa confiance.

78 Jonathan le suivit jusqu'à Azot, où les armées se joignirent à la bataille.

79 Apollonius avait laissé mille cavaliers en embuscade.

80 Et Jonathan savait qu'il y avait une embuscade derrière lui, car ils avaient bousillé dans son armée, et jeté des fléchettes au peuple, du matin au soir.

81 Mais le peuple s'arrêta, comme Jonathan l'avait ordonné; et les chevaux étaient fatigués.

82 Simon fit sortir son armée, et il les plaça contre les hommes de pied, car les cavaliers étaient épuisés par lui, et ils s'enfuirent.

83 Les cavaliers, dispersés dans les champs, s'enfuirent à Azot, et entrèrent dans le temple de Bethdagon, leur idole, pour être en sécurité.

84 Jonathan mit le feu à Azotus et aux villes qui l'entouraient, et il prit leur butin; et le temple de Dagon, avec ceux qui s'y étaient enfuis, brûla au feu.

85 Ainsi furent brûlés et tués par l'épée près de huit mille hommes.

86 Et de là Jonathan ôta son armée, et campa contre Ascalon, où les hommes de la ville sortirent, et le rencontrèrent avec une grande pompe.

87 Après cela, Jonathan et son armée retournèrent à YaRaWaShaLaM, ayant tout butin.

1 Maccabées 10:88 750 1 Maccabées 11:34 Lorsque le roi Alexandre entendit ces choses, il honore encore Jonathan.

Et il lui envoya une boucle d'or, comme on l'a donné à ceux qui sont du sang du roi; il lui donna aussi Accaron avec ses limites en possession.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le roi d'Égypte rassembla une grande armée, comme le sable qui est couché sur le rivage de la mer, et de nombreux navires, et il parcourra la tromperie pour obtenir le royaume d'Alexandre, et il se joignit à lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Alors il partit en Espagne en paix, comme les villes l'ouvrirent, et le rencontrèrent; car le roi Alexandre leur avait ordonné de le faire, parce qu'il était son beau-frère.

3 Comme Ptolémée entra dans les villes, il mit dans chacune d'elles une garnison de soldats pour la garder.

4 Et lorsqu'il s'approcha d'Azot, on lui montra le temple de Dagon qui était brûlé, et d'Azot et sa banlieue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

qui ont été détruits, et les corps qui ont été jetés à l'étranger, et ceux qu'il avait brûlés dans la bataille; car ils en avaient fait des tas par le chemin où il devait passer.

5 Et ils racontèrent au roi tout ce que Jonathan avait fait, afin qu'il le blâme; mais le roi garda sa paix.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et Jonathan rencontra le roi avec une grande pompe à Joppé, où ils se saluèrent l'un l'autre, et ils passèrent la nuit.

7 Après cela, Jonathan, étant allé avec le roi au fleuve appelé Éléuthère, retourna à YaRaWaShaLaM

C'est vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Le roi Ptolémée, ayant pris la domination des villes par la mer jusqu'à Séleucie sur la côte de la mer, imagina de mauvais conseils contre Alexandre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Il envoya des ambassadeurs au roi Démétrius, en disant: Viens, faisons une alliance entre nous, et je te donnerai ma fille qu'Alexandre a, et tu régneras dans le royaume de ton père.

10 Car je me repent que je lui ai donné ma fille, car il a cherché à me tuer.

11 C'est ainsi qu'il le calomnia, parce qu'il désirait de son royaume.

12 C'est pourquoi il lui prit sa fille, et la donna à Démétrius, et il abandonna Alexandre, de sorte que leur haine fut ouvertement

connu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Ptolémée entra dans Antioche, où il plaça deux couronnes sur sa tête, la couronne d'Asie et d'Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Au temps moyen était le roi Alexandre en Cilicie, parce que ceux qui habitaient en ces lieux s'étaient révoltés de lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Mais quand Alexandre eut entendu cela, il vint à la guerre contre lui; et le roi Ptolémée fit sortir son armée, et le rencontra avec une puissance puissante, et le mit en fuite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Alexandre s'enfuit en Arabie pour y être défendu; mais le roi Ptolémée fut exalté.

17 Car Tsabdiel, l'Arabe, ôta la tête d'Alexandre, et l'envoya à Ptolémée.

18 Le roi Ptolémée mourut aussi le troisième jour après, et ceux qui étaient dans les forteresses furent tués l'un de l'autre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 C'est ainsi que Démétrius régna en cent soixante-septième année.

20 En même temps Jonathan rassembla ceux qui étaient en Judée pour prendre la tour qui était à YaRaWaShaLaM

; et il a fait beaucoup de moteurs de la guerre contre elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Alors des impies, qui haïssaient leur peuple, allèrent vers le roi, et lui dirent que Jonathan assiégeait la tour,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Lorsqu'il eut entendu, il s'irrita, et s'en alla aussitôt à Ptolémaïs, et écrivit à Jonathan qu'il ne s'assiégerait pas à la tour, mais qu'il venait lui parler à Ptolémaïs en grande hâte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Mais Jonathan, ayant entendu cela, ordonna de l'assiéger encore; et il choisit quelques-uns des anciens de Yahara'Ahla.

(y'shra'l) et les prêtres, et se mettent en péril;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et il prit de l'argent et de l'or, et des vêtements, et des cadeaux de plongeurs, et s'en alla à Ptolémaïs vers le roi, où il trouva grâce.

à ses yeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et si certains impies du peuple avaient porté plainte contre lui,

26 Et le roi le traita comme ses prédécesseurs l'avaient fait auparavant, et le promut aux yeux de tous ses amis,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et il le confirma dans la haute prêtrise, et dans tous les honneurs qu'il avait auparavant, et lui donna la prééminence parmi ses principaux amis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Jonathan désira que le roi libère la Judée de tout tribut, comme les trois gouvernements, avec le pays de Samarie; et il lui promit trois cents talents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et le roi accepta, et écrivit des lettres à Jonathan de toutes ces choses, après cela.

30 Le roi Démétrius adresse sa salutation à son frère Jonathan et à la nation des Juifs.

31 Nous vous envoyons ici une copie de la lettre que nous avons écrite à notre cousin Lasthenes à votre sujet, afin que vous la voyiez.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Le roi Démétrius adresse sa salutation à son père Lasthenes.

33 Nous sommes déterminés à faire du bien au peuple des Juifs, qui sont nos amis, et à garder des alliances avec nous, à cause de leur bonne volonté envers nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 C'est pourquoi nous leur avons ratifié les frontières de la Judée, avec les trois gouvernements d'Apherema, de Lydda et de Ra-Mathem, qui sont ajoutés à la Judée du pays de Samarie, et toutes choses

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 11:35 751 1 Maccabées 11:67

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pour tous ceux qui se sacrifient à YaRaWaShaLaM, au lieu des paiements que le roi leur a reçus chaque année à partir des fruits de la terre et des arbres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quant aux autres choses qui nous appartiennent, de la dîme et des coutumes qui nous appartiennent, comme aussi les salines, et les impôts de la couronne qui nous sont dus, nous les déchargeons tous pour leur soulagement.

Et rien de tout cela ne sera révoqué à jamais à partir de ce moment-là.

Maintenant, vois que tu fais une copie de ces choses, et qu'elle soit livrée à Jonathan, et mise sur la montagne de QaDaSh

dans un endroit bien en vue.

Après cela, quand le roi Demétrius vit que le pays était calme devant lui, et qu'aucune résistance n'avait été faite contre lui, il renvoya toutes ses forces, chacun à sa place, à l'exception de certaines bandes d'étrangers qu'il avait rassemblées des îles des nations; c'est pourquoi toutes les forces de ses pères le haïssaient.

Et il y avait un Tryphon, qui avait été de la part d'Alexandre, auparavant, qui, voyant que toute l'armée murmurait contre Demetrius, est allé à Simalcuc l'Arabique qui a élevé Antiochus, le jeune fils d'Alexandre,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Et il se mit en colère contre lui pour lui délivrer ce jeune Antioche, afin qu'il règne à la place de son père; et il lui raconta tout ce que Démétrius avait fait, et comment ses hommes de guerre étaient inimitiés avec lui, et là il resta une longue saison.

41 Dans le temps où Jonathan envoyait au roi Demétrius, qu'il chasserait ceux de la tour de YaRaWaShaLaM

Et aussi dans les forteresses, car ils ont combattu contre YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

42 Démétrius envoya dire à Jonathan: Non seulement je ferai cela pour toi et pour ton peuple, mais je t'honorerai grandement, toi et ta nation, si tu en as l'occasion.

43 Maintenant tu feras du bien, si tu m'envoies des hommes pour m'aider, car toutes mes forces ont disparu de moi.

44 Jonathan l'envoya trois mille hommes forts à Antioche; et lorsqu'ils vinrent vers le roi, le roi fut très heureux de leur venue.

45 Et ceux qui étaient de la ville s'assemblèrent au milieu de la ville, au nombre de cent vingt mille hommes, et ils auraient tué le roi.

46 C'est pourquoi le roi s'enfuit dans le parvis, et les habitants de la ville gardèrent les passages de la ville, et commencèrent à combattre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

47 Et le roi appela les Juifs à l'aide, qui vinrent à lui tous en même temps, et se dispersèrent par la ville, tuant ce jour-là dans la ville au nombre de cent mille.

48 Et ils incendièrent la ville, et, ce jour-là, ils enlevèrent beaucoup de butin, et ils livrèrent le roi.

49 Et quand les Juifs de la ville virent que les Juifs avaient eu la ville comme ils le voulaient, leur courage s'abaissait; c'est pourquoi ils firent des supplications au roi, et s'écrièrent, en disant:

50 Accorde-nous la paix, et que les Juifs cessent de nous attaquer, nous et la ville.

51 Ils jetèrent leurs armes, et firent la paix; et les Juifs furent honorés aux yeux du roi et aux yeux de tous ceux qui étaient dans son royaume; et ils retournèrent à YaRaWaShaLaM, ayant de grands butin.

52 Le roi Démétrius s'assit sur le trône de son royaume, et le pays fut tranquille devant lui.

53 Mais il se dissembla de tout ce qu'il avait dit, et s'éloigna de Jonathan, et ne le rétribua pas selon les bienfaits qu'il avait reçus de lui, mais il le tourmenta beaucoup.

54 Après cela retourna Tryphon, et avec lui le jeune Antiochus, qui régna, et qui fut couronné.

55 Alors tous les hommes de guerre, que Démétrius avait rangés, se rassemblèrent auprès de lui, et ils combattirent contre Démétrius, qui tourna le dos et s'enfuit.

56 Tryphon prit les éléphants, et gagna Antioche.

57 En ce temps-là, le jeune Antiochus écrivit à Jonathan: Je te confirme dans la haute prêtrise, et je te nomme chef des quatre gouvernements, et pour être l'un des amis du roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

58 Il lui envoya des vases d'or à servir, et lui donna la permission de boire d'or, d'être vêtu de pourpre, et de porter une boucle d'or.

59 Son frère Simon fit aussi chef du lieu appelé l'échelle de Tyr jusqu'aux frontières de l'Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

60 Jonathan sortit, et traversa les villes au-delà des eaux, et toutes les forces de la Syrie s'assemblèrent auprès de lui pour l'aider; et lorsqu'il vint à Ascalon, les habitants de la ville le rencontrèrent honorablement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

61 D'où il s'en alla à Gaza, mais ceux de Gaza l'évinçèrent; c'est pourquoi il y assiégea, brûla au feu ses banlieues, et les pilla.

62 Après cela, quand ils furent suppliés par Jonathan, il fit la paix avec eux, prit les fils de leurs chefs pour otages, et les envoya à YaRaWaShaLaM, et passa par le pays à Damas.

63 Lorsque Jonathan apprit que des princes de Démétrius étaient venus à Cadès, qui est en Galilée, avec une grande puissance, pour le faire sortir du pays,

64 Il alla à leur rencontre, et il laissa Simon, son frère, dans le pays.

65 Simon campa contre Bethsura, et il combattit contre elle pendant une longue période, et il la ferma.

66 Mais ils désirèrent avoir avec lui la paix qu'il leur accorda, et ils les sortirent de là, et prirent la ville, et y mirent une garnison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

67 Jonathan et son armée campèrent à l'eau de Gennésar, et ils les jouèrent dès le matin dans la plaine de Nador.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 11:68 752 1 Maccabées 12:27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et voici, l'armée d'étrangers les rencontra dans la plaine, qui, ayant mis des hommes en embuscade pour lui dans les montagnes, s'avança contre lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

69 Et quand ceux qui étaient dans l'embuscade se levèrent de leurs places et se joignirent à la bataille, tous ceux qui étaient du côté de Jonathan s'enfuirent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

70 Il n'en resta plus qu'à Mattathias, fils d'Absalom, et Judas, fils de Calphi, chefs de l'armée.

71 Jonathan déchira ses vêtements, jeta la terre sur sa tête, et pria.

72 Puis, se retournant à la bataille, il les mit en fuite, et ils s'enfuirent.

73 Et quand ses hommes qui s'étaient enfuis virent cela, ils se retournèrent vers lui, et, avec lui, ils les poursuivirent jusqu'à Cadès, jusqu'à leurs tentes, et ils campèrent là.

74 Et il y eut, ce jour-là, environ trois mille morts parmi les nations; mais Jonathan retourna à YaRaWaShaLaM.

- C'est pas vrai.

12

Lorsque Jonathan vit ce temps-là, il choisit certains hommes, et les envoya à Rome, pour confirmer et renouveler l'amitié qu'ils avaient avec eux.

2 Il envoya aussi des lettres aux Lacedémoniens, et à d'autres endroits, dans le même but.

3 Et ils allèrent à Rome, et entrèrent dans le sénat, et dirent: Jonathan, le souverain sacrificateur, et le peuple des Juifs, nous ont envoyés vers vous, jusqu'à ce que vous renouveliez l'amitié que vous aviez avec eux, et la ligue, comme dans les temps anciens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Les Romains leur donnèrent des lettres aux gouverneurs de tous les lieux, afin qu'ils les amènent dans le pays de Judée.

pacifiquement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Voici la copie des lettres que Jonathan écrivit aux Lacédoniens:

6 Jonathan, le souverain sacrificateur, les anciens de la nation, les sacrificateurs et les autres Juifs, adressent la salutation aux Lacédémoniens, leurs frères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Il y eut des lettres envoyées par le passé à Onias, le souverain sacrificateur de Darius, qui régna alors parmi vous, pour signifier que vous êtes nos frères, comme le précise la copie écrite ici.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 À ce moment-là, Onias supplia l'ambassadeur qui fut envoyé honorablement, et reçut les lettres, dans lesquelles il fit la déclaration de la ligue et de l'amitié.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 C'est pourquoi nous aussi, bien que nous n'ayons besoin d'aucune de ces choses, que nous ayons les livres d'écriture QaDaSh W., dans nos mains, pour nous consoler,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Nous avons néanmoins tenté de vous envoyer pour le renouveau de la fraternité et de l'amitié, de peur que nous ne devenions des étrangers pour vous, car il y a longtemps que vous nous avez envoyés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 C'est pourquoi, en tout temps, nous ne cessons de nous souvenir de vous, tant dans nos fêtes que dans d'autres jours pratiques, dans les sacrifices que nous offrons, et dans nos prières, comme la raison l'est, et comme il nous devient de penser à nos frères,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Nous sommes heureux de votre honneur.

13 Quant à nous-mêmes, nous avons eu de grandes difficultés et de grandes guerres de tous côtés, car les rois qui sont autour de nous ont combattu contre nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Mais nous ne vous serions pas troublés, ni à d'autres de nos confédérés et amis, dans ces guerres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Car nous avons de l'aide du ciel qui nous assèche, comme nous sommes délivrés de nos ennemis, et nos ennemis sont ramenés sous la terre.

Le pied.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 C'est pourquoi nous avons choisi Numenius, fils d'Antiochus, et Antipater, fils de Jason, et nous les avons envoyés vers les Romains, pour renouveler l'amitié que nous avons avec eux, et l'ancienne ligue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Nous leur avons aussi ordonné d'aller vers vous, de vous saluer et de vous délivrer nos lettres concernant le renouvellement de notre frère.

Capuche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 C'est pourquoi vous ferez bien de nous donner une réponse.

19 Voici la copie des lettres qu'Oniarès envoya.

20 Areus, roi des Lacedémoniens, vers le souverain sacrificateur Onias, salutation:

21 On trouve par écrit que les Lacedémoniens et les Juifs sont frères, et qu'ils sont du stock d'Abraham.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Maintenant, puisque ceci est venu à notre connaissance, vous ferez bien de nous écrire de votre prospérité. 23 Nous vous écrivons de nouveau, que votre bétail et vos biens sont à nous, et que nos biens sont à vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

donc nos ambassadeurs pour vous faire rapport sur ce sage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et Jonathan apprit que des princes de Démebius étaient venus pour combattre contre lui avec une plus grande armée qu'avant,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Il se retira de YaRaWaShaLaM, et les rencontra dans le pays d'Amathis; car il ne leur donna aucun répit pour entrer dans son pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Il envoya aussi des espions dans leurs tentes, qui revinrent, et lui annonça qu'ils avaient été désignés pour venir sur eux dans la nuit.

saison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 C'est pourquoi, dès le coucher du soleil, Jonathan ordonna à ses hommes de veiller et d'être en armes, afin qu'ils soient prêts à combattre toute la nuit; et il envoya des centineaux autour de l'armée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 12:28 753 1 Maccabées 13:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais quand les adversaires apprirent que Jonathan et ses hommes étaient prêts pour la bataille, ils craignirent, tremblèrent dans leurs cœurs, et ils se mirent au feu dans leur camp.

Jonathan et sa troupe ne le savaient pas jusqu'au matin, car ils virent les lumières brûler.

Jonathan les poursuivit, mais ne les surprit point, car ils passèrent par le fleuve Éléuthère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 C'est pourquoi Jonathan se tourna vers les Arabes, appelés Tsabadéens, et les frappa, et prit leur butin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 De là, il vint à Damas, et il passa par tout le pays,

33 Simon sortit, et passa par le pays jusqu'à Ascalon, et les cales qui y étaient adjacentes, d'où il se tourna vers Joppé, et l'emporta.

34 Car il avait appris qu'ils livreraient la main à ceux qui ont pris la part de Démétrius; c'est pourquoi il y mit une garnison pour y garder

C'est ça.

35 Après cela, Jonathan rentra chez lui, et appela les anciens du peuple ensemble, et il les consulta sur la construction d'une maison forte.

détient en Judée,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Et faisant monter les murailles de YaRaWaShaLaM, et élever une grande montagne entre la tour et la ville, pour la séparer de la ville, afin qu'elle soit seule, afin que les hommes ne puissent ni vendre ni acheter en elle.

37 Ils s'assemblèrent pour bâtir la ville, car une partie de la muraille vers le torrent de l'orient était tombée, et ils réparèrent ce qu'on appelait Caphenatha.

38 Simon établit aussi Adida à Sephela, et la fortifia par des portes et des barres.

39 Et Tryphon alla chercher le royaume d'Asie, et tuer Antiochus, le roi, afin qu'il mette la couronne sur sa tête.

40 Et il craignait que Jonathan ne le souffre pas, et qu'il ne combatte contre lui; c'est pourquoi il cherchait un chemin pour prendre Jonathan, afin de le tuer. Et il se retira, et vint à Bethsan.

41 Et Jonathan sortit à sa rencontre avec quarante mille hommes choisis pour le combat, et vint à Bethsan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Et Tryphon vit que Jonathan venait avec une si grande force, et qu'il n'arrêtait pas de tendre la main contre lui.

43 Mais il le reçut honorablement, le recommanda à tous ses amis, lui donna des dons, et ordonna à ses hommes de guerre de lui obéir comme à lui-même.

44 Et il dit à Jonathan: Pourquoi as-tu amené tout ce peuple dans une si grande détresse, puisqu'il n'y a pas de guerre entre nous?

45 Envoie-les maintenant à la maison, et choisis quelques hommes pour t'attendre, et viens avec moi à Ptolémée, car je te le donnerai, et le reste des forteresses et des forces, et tous ceux qui ont des charges; quant à moi, je reviendrai et je partirai; car c'est la cause de ma venue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Et Jonathan crut à lui comme il le lui avait ordonné, et il renvoya son armée, qui entra dans le pays de Judée.

47 Et il garda avec lui seulement trois mille hommes, dont il envoya deux mille en Galilée, et mille allèrent avec lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Dès que Jonathan entra dans Ptolémée, les Ptolémées fermèrent les portes, et le prirent, et tous ceux qui vinrent avec lui tuèrent par l'épée.

49 Alors Tryphon envoya en Galilée et dans la grande plaine une troupe de cavaliers et d'hommes de pied, pour détruire toute la troupe de Jonathan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Mais, sachant que Jonathan et ceux qui étaient avec lui étaient pris et tués, ils s'encourageaient les uns les autres, et s'approchaient, prêts à combattre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

51 Ceux qui les suivirent, voyant qu'ils étaient prêts à combattre pour leur vie, se retournèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

52 Ils arrivèrent tous en paix dans le pays de Judée, et là ils ensanglèrent Jonathan, et ceux qui étaient avec lui, et ils furent saisis d'une grande crainte.

53 Alors toutes les nations qui étaient autour d'eux cherchèrent à les détruire, car elles dirent: Ils n'ont ni chef, ni personne pour les aider; maintenant, faisons la guerre à eux, et ôtons leur souvenir du milieu des hommes.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Simon apprit que Tryphon avait rassemblé une grande armée pour envahir le pays de Judée, et le détruire,

2 Et voyant que le peuple était dans une grande tremblante et la crainte, il monta à YaRaWaShaLaM, et assembla le peuple,

3 Et ils leur exhortèrent, en disant: Vous savez vous-mêmes ce que moi, mes frères et ma maison de père, j'ai fait pour les lois et le sanctuaire, les batailles et les malheurs que nous avons vus.

4 A cause de quoi tous mes frères sont tués à cause de YaShaRa'AhLa, et je suis laissé seul.

5 Maintenant, sois loin de moi, afin que j'épargne ma vie en tout temps de détresse; car je ne suis pas meilleur que mes frères.

6 Sans doute je vengerai ma nation, et le sanctuaire, et nos femmes, et nos enfants; car toutes les nations sont rassemblées pour nous détruire de toute méchanceté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 13:7 754 1 Maccabées 13:42

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Aussitôt que le peuple entendit ces paroles, son esprit ressuscita.

8 Et ils répondirent à haute voix, disant: Tu seras notre chef à la place de Judas et de Jonathan, ton frère.

9 Combattez nos combats, et tout ce que vous nous commandez, que nous ferons.

10 Alors il rassembla tous les hommes de guerre, et il fit hâte d'achever les murs de YaRaWaShaLaM, et il les fortifia tout autour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et il envoya Jonathan, fils d'Absolom, et avec lui une grande puissance, à Joppé, qui y chassait ceux qui y étaient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et Tryphon sortit de Ptolémaüs avec une grande puissance pour envahir le pays de Judée, et Jonathan était avec lui en service.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Simon jeta ses tentes à Adida, contre la plaine.

14 Lorsque Tryphon apprit que Simon était ressuscité à la place de Jonathan, son frère, et qu'il voulait se joindre à lui, il lui envoya des messagers, disant:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Alors que nous avons en main Jonathan, ton frère, c'est pour de l'argent qu'il est dû au trésor du roi, au sujet de la charge qui lui a été confiée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et maintenant, envoie cent talents d'argent, et deux de ses fils en otages, afin qu'il ne se révolte point de nous, et que nous le laissions aller.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Simon, bien qu'ayant compris qu'ils lui parlaient de tromperie, lui envoyait l'argent et les enfants, de peur qu'il ne s'adonna à lui-même une grande haine du peuple.

18 Qui aurait pu dire: Parce que je ne lui ai pas envoyé l'argent et les enfants, c'est pourquoi Jonathan est mort. 19 Et il leur envoya les enfants et les cent talents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Laisse Jonathan partir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Après cela, Tryphon vint pour envahir le pays, et pour le détruire, et il se tourna par le chemin qui mène à Adora; mais Si-mon et son armée marchèrent contre lui en tout lieu, où qu'il aille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Ceux qui étaient dans la tour envoyèrent des messagers à Tryphon, afin qu'il hâte de venir vers eux par le désert, et qu'il leur envoie des vivres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 C'est pourquoi Tryphon prépara tous ses cavaliers à venir cette nuit-là; mais il tomba une très grande neige, à cause de laquelle il n'était pas venu. Et il s'en alla, et entra dans le pays de Galaad.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Lorsqu'il s'approcha de Bascama, il tua Jonathan, qui y était enterré.

24 Après cela, Tryphon revint et alla dans son pays.

25 Simon envoya, et prit les os de Jonathan, son frère, et les enterra à Modin, la ville de ses pères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et tout YaShaRa'AhLa Wy'shra'l fit beaucoup de lamentations pour lui, et le lamenta beaucoup de jours.

27 Simon bâtit aussi un monument sur le sépulcre de son père et de ses frères, et le remit à la vue, avec de la pierre de taille derrière et avant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et il établit sept pyramides, l'une contre l'autre, pour son père, et sa mère, et ses quatre frères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et il fit dans ceux-ci des instruments rusés, à propos desquels il plaça de grandes colonnes, et sur les colonnes il fit toutes leurs armes pour un souvenir perpétuel, et par les navires d'armure sculptés, afin qu'ils soient vus de tous ceux qui naviguent sur la mer.

30 C'est le sépulcre qu'il a fait à Modin, et il se tient encore jusqu'à ce jour.

31 Tryphon traita de tromperie le jeune roi Antioche, et le tua.

32 Et il régna à sa place, et il s'est couronné roi d'Asie, et il a apporté une grande calam sur le pays.

33 Simon bâtit les forts en Judée, et les enveloppa de hautes tours, de grandes murailles, de portes et de barres, et y mit des vivres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Simon choisit des hommes, et il envoya vers le roi Démétrius, jusqu'à ce qu'il accorde au pays une immunité, parce que tout ce que Tryphon fit était de piller.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 A qui le roi Démétrius répondit et écrivit ainsi:

36 Le roi Démétrius adresse sa salutation à Simon, le souverain sacrificateur, et à l'ami des rois, comme aux anciens et à la nation des Juifs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Nous avons reçu la couronne d'or et la robe écarlate que vous nous avez envoyée; et nous sommes prêts à faire une paix ferme avec vous, oui, et à écrire à nos officiers, pour confirmer les immunités que nous avons accordées.

38 Et toutes les alliances que nous avons conclues avec vous subsisteront, et les forteresses que vous avez bâties seront les vôtres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Quant à toute surveillance ou faute commise jusqu'à ce jour, nous la pardonnons, ainsi que l'impôt de la couronne, que vous nous devez; et s'il y avait un autre tribut payé à YaRaWaShaLaM, il ne sera plus payé.

40 Et regarde ceux qui se rencontrent parmi vous pour être dans notre parvis, qu'on s'enrôle alors, et qu'il y ait la paix entre nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Ainsi le joug des païens fut enlevé de YaShaRa'AhLa.Wy'shra'l, en cent soixante-dixième année.

42 Alors le peuple de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l commença à écrire dans leurs instruments et leurs contrats, La première année de Si-mon, le souverain sacrificateur, le gouverneur et le chef des Juifs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 13:43 755 1 Maccabées 14:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ce temps-là, Simon campa contre Gaza et l'assiégea tout autour; il fit aussi un moteur de guerre, et le mit près de la ville, et battit une tour, et la prit.

Et ceux qui étaient dans le moteur sautèrent dans la ville, et il y eut un grand tollé dans la ville.

Comme les habitants de la ville déchiraient leurs vêtements, ils montèrent sur les murs avec leurs femmes et leurs enfants, et ils crièrent d'une voix forte, suppliant Simon de leur accorder la paix.

Et ils dirent: Ne traitez pas avec nous selon notre méchanceté, mais selon votre miséricorde.

Simon fut apaisé envers eux, et il ne combattit plus contre eux, mais il les fit sortir de la ville, et il purifia les maisons où étaient les idoles, et il y entra par des chants et des actions de grâces.

Oui, il en ôta toute impureté, et y plaça des hommes qui garderaient la loi, la rendirent plus forte qu'elle ne l'était auparavant, et y bâtirent une demeure pour lui-même.

Ils aussi de la tour dans YaRaWaShaLaM.....s'étaient gardés si serrés, qu'ils ne pouvaient ni sortir, ni aller dans le

n'achetez pas, ne vendez pas; c'est pourquoi ils étaient dans une grande détresse parce qu'ils n'avaient pas de vivres, et un grand nombre d'entre eux périrent par la famine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Et ils crièrent à Simon, le suppliant d'être avec eux, ce qu'il leur accorda; et, après les avoir sortis de là, il purifia la tour des pollutions.

51 Et il y entra le trois-vingt-dixième jour du deuxième mois, au cent soixante-dix-première année, avec actions de grâces, et des branches de palmiers, et avec des harpes, et des cymbales, et avec des viols, et des hymnes, et des chants, parce qu'il y eut détruit un grand ennemi de YaShaRa'AhLa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

52 Il ordonna aussi que ce jour fût célébré chaque année avec joie; et la colline du temple qui était près de la tour, il le rendit plus fort qu'elle ne l'était, et il s'y habita avec sa compagnie.

53 Et quand Simon vit que Jean, son fils, était un homme vaillant, il le fit chef de toutes les armées, et il habita à Gazera.

14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le roi Démétrius, cent soixante-douzième année, rassembla ses forces, et entra dans les médias pour l'aider à combattre Tryphone.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Arsacès, roi de Perse et de Médie, apprit que Démétrius était entré dans ses frontières, et il envoya un de ses chefs le prendre vivant.

3 Qui s'en alla frapper l'armée de Démétrius, le prit, et le conduisit à Arsac, par qui il fut mis en garde.

4 Quant au pays de Judée, qui était tranquille tout le temps de Simon, car il cherchait le bien de sa nation en tant que sage, que son autorité et son honneur les agréaient toujours.

5 Et comme il était honorable dans tous ses actes, ainsi dans cela, il prit Joppé pour refuge, et fit une entrée aux îles de la mer,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et agrandit les limites de sa nation, et rétablit le pays,

7 Et il rassembla un grand nombre de captifs, et il eut la domination de Gazera, et de Bethsura, et de la tour, de ce qu'il prit toute impureté, et il n'y eut personne qui lui résistât.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Parel.

8 Et ils firent leur terre en paix, et la terre lui donna de l'accroissement, et les arbres des champs leur fruit.

9 Les anciens s'assirent tous dans les rues, et ils communiquèrent les bonnes choses, et les jeunes hommes se mirent en ap glorieuse et guerrière.

10 Il donna des vivres aux villes, et y mit toutes sortes de munitions, de sorte que son nom d'honneur fut reconnu aux

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la fin du monde.

11 Il fit la paix dans le pays, et Yahara'Ahla (y'shra'l) se réjouit avec une grande joie.

12 Car chacun était assis sous sa vigne et sous son figuier, et il n'y avait personne pour les effrayer.

13 Il n'y avait plus personne dans le pays pour les combattre; oui, les rois eux-mêmes ont été renversés en ce temps-là.

14 Et il fortifia tous ceux de son peuple qui furent abaissés; il chercha la loi, et il ôta tout objet de la loi et tout méchant.

15 Il embellit le sanctuaire, et multiplia les vases du temple.

16 Et quand on entendit à Rome, et jusqu'à Sparte, Jonathan était mort, ils furent très attristés.

17 Mais dès qu'ils eurent appris que son frère Simon était devenu grand sacrificateur à sa place, et qu'il gouvernait le pays et les villes qui s'y trouvaient.

18 Ils lui écrivirent dans des tables d'airain, afin de renouveler l'amitié et la ligue qu'ils avaient faites avec Judas et Jonathan,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

frères:

19 Les écrits qui ont été lus devant la congrégation à YaRaWaShaLaM.

20 Et voici la copie des lettres que les Lacedémoniens ont envoyées: Les chefs des Lacedémoniens, avec la ville, à Simon le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le souverain sacrificateur, les anciens, les sacrificateurs, et le reste du peuple des Juifs, nos frères, adressent la salutation:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ce qui concerne les

21 Les ambassadeurs envoyés vers notre peuple nous ont attestés de votre gloire et de votre honneur; c'est pourquoi nous avons été heureux de leur témoignage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et ils ont enregistré les choses qu'ils ont dites dans le sanhédrin du peuple de cette manière: Numenius, fils d'Antiochus, et Antipa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ter fils de Jason, les ambassadeurs juifs, sont venus à nous pour renouveler l'amitié qu'ils avaient avec nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 14:23 756 1 Maccabées 15:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il a plu au peuple d'accueillir les hommes honorablement, et de mettre la copie de leur ambassade dans les archives publiques, à la fin le peuple des Lacedémoniens pourrait

avoir un mémorial de celui - ci; en outre, nous en avons écrit une copie à Simon le souverain sacrificateur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Après cela, Simon envoya Numenius à Rome avec un grand bouclier d'or d'un poids de mille livres pour confirmer la ligue avec eux.

25 Quand le peuple entendit, ils dirent: Que rendrons-nous grâces à Simon et à ses fils?

26 Car lui et ses frères et la maison de son père ont établi YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, et ont chassé en

combattre leurs ennemis d'eux, et a confirmé leur liberté.

27 Et ils l'écrivèrent dans des tables d'airain, qu'ils posèrent sur des colonnes sur la montagne de Sion; et voici l'exemplaire de l'écriture: le jeune jour du mois Elul, cent soixante-douzième année, étant la troisième année du souverain sacrificateur Simon,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 A Saramel, dans la grande congrégation des sacrificateurs, du peuple, des chefs de la nation et des anciens du pays, ces choses nous furent communiquées.

29 Comme il y a souvent eu des guerres dans le pays, où, pour le maintien de leur sanctuaire, et la loi, Simon, fils de Mattathias, de la postérité de Jarib, avec ses frères, se sont mis en danger, et ont résisté aux ennemis de leur nation, leur grand honneur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Car Jonathan, ayant assemblé sa nation, et ayant été leur souverain sacrificateur, fut ajouté à son peuple,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Leurs ennemis se préparèrent à envahir leur pays, afin de le détruire, et de mettre les mains sur le sanctuaire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Simon se leva alors, se battit pour sa nation, et dépensa une grande partie de ses biens, et il donna des armes aux vaillants gens de sa nation, et leur donna un salaire.

33 Et fortifié les villes de Judée, avec Bethsura, qui sont situées sur les frontières de la Judée, où étaient auparavant les armes des ennemis; mais il y mit une garnison de Juifs.

34 Et il fortifia Joppé, qui est couché sur la mer, et Gazera, qui est à la limite d'Azot, où les ennemis habitaient avant; mais il y plaça des Juifs, et leur donna toutes choses utiles pour leur réparation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 C'est pourquoi le peuple chanta les actes de Simon, et à quelle gloire il pensait amener sa nation, il en fit leur gouverneur et leur grand prêtre, parce qu'il avait fait toutes ces choses, et pour la justice et la foi qu'il gardait à sa nation, et pour cela il cherchait par tous les moyens à exalter son peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Car en son temps, les choses prospérèrent entre ses mains, et les nations furent retirées de leur pays, et ceux qui étaient dans la ville de David à YaRaWaShaLaM, qui s'étaient fait une tour, et dont ils avaient délivré, et qui ont pollué tout autour du sanctuaire, et qui ont fait beaucoup de mal dans le lieu de QaDaSh.

37 Mais il y plaça des Juifs, qu'il fortifia pour la sécurité du pays et de la ville, et qu'il souleva les murailles de YaRaWaShaLaM

- C'est pas vrai.

38 Le roi Démétrius aussi le confirma dans la haute prêtrise selon ces choses,

39 Et il fit de lui un de ses amis, et il l'honora avec une grande honneur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Car il avait entendu dire que les Romains avaient appelé les Juifs leurs amis, leurs confédérés et leurs frères, et qu'ils avaient tenu les ambassadeurs de Simon honorablement;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Et les Juifs et les sacrificateurs furent heureux que Simon fût leur gouverneur et leur souverain sacrificateur pour toujours, jusqu'à ce qu'il se lève un prophète fidèle;

42 afin qu'il soit leur chef, et qu'il prenne en charge le sanctuaire, pour qu'il les mette sur leurs oeuvres, sur le pays, sur les armes et sur les forteresses, afin que, je le dis, il prenne en charge le sanctuaire;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Outre cela, afin qu'il soit obéi à tout homme, et que tous les écrits du pays soient faits en son nom, et qu'il soit vêtu de pourpre, et qu'il porte de l'or.

44 et qu'il ne soit permis à aucun peuple ni à aucun sacrificateur de briser ces choses, ni de gagner ses paroles, ni de rassembler une assemblée dans le pays sans lui, ni d'être vêtu de pourpre, ni de porter une boucle d'or;

45 Et quiconque ferait autrement, ou briserait l'une quelconque de ces choses, il serait puni.

46 Ainsi il aimait tout le peuple à traiter avec Simon, et à faire ce qui a été dit.

47 Simon accepta d'en être un grand sacrificateur, chef et gouverneur des Juifs et des sacrificateurs, et de les défaire tous.

48 Et ils commandèrent que cet écrit soit mis dans des tables d'airain, et qu'ils soient placés dans le compas du sanctuaire, dans un lieu bien en vue.

49 afin que les copies soient déposées dans le trésor, afin que Simon et ses fils les aient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Antiochus, fils de Démétrius, le roi, envoya des lettres des îles de la mer à Simon, sacrificateur et prince des Juifs, et à tout le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Voici le contenu: le roi Antiochus, à Simon, le souverain sacrificateur et prince de sa nation, et au peuple des Juifs, salutation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Maccabées 15:3 757 1 Maccabées 15:36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Car certains hommes pestilents ont usurpé le royaume de nos pères, et mon but est de le remettre en question, afin que je le rétablisse dans l'ancien domaine, et à cette fin j'ai rassemblé une multitude de soldats étrangers, et j'ai préparé des navires de guerre;

4 Je veux aussi passer par le pays, afin d'être vengé de ceux qui l'ont détruit, et de faire de nombreuses villes dans le royaume un désert.

5 Maintenant, je te confirme toutes les offrandes que les rois avant moi t'ont accordées, et tout ce qu'ils t'ont donné en dehors d'eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

accordée.

6 Je te donne aussi la permission de cotiser de l'argent pour ton pays avec ton cachet.

7 Et quant à YaRaWaShaLaM et au sanctuaire, qu'ils soient libres, et tout ce que tu as

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

faites des forteresses que tu as bâties et que tu gardes entre tes mains, qu'elles restent pour toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et si quelque chose est ou sera dû au roi, qu'il te soit pardonné dès aujourd'hui pour toujours.

9 Et quand nous aurons obtenu notre royaume, nous t'honorerons, toi et ta nation, et ton temple, avec une grande honneur, afin que ton honneur soit connu dans le monde entier.

10 En cent soixante-quatorzième année, Antiochus s'en alla dans le pays de ses pères, et toutes les forces vinrent à lui, et il en resta peu avec Tryphon.

11 C'est pourquoi, étant poursuivi par le roi Antioche, il s'enfuit vers Dora, qui est couché près de la mer.

12 Car il vit que tous les malheurs lui vinrent en même temps, et que ses forces l'avaient abandonné.

13 Alors Antioche campa contre Dora, ayant avec lui cent vingt mille hommes de guerre, et huit mille chevaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les hommes.

14 Et quand il eut fait le tour de la ville, et qu'il se joignit à des navires près de la ville du côté de la mer, il courut la ville par terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et par la mer, il n'a pas eu besoin de sortir ou d'entrer.

15 Au temps moyen arriva Numenius et sa troupe de Rome, ayant des lettres aux rois et aux pays, où il y avait dix choses:

16 Lucius, consul des Romains au roi Ptolémée, salut:

17 Les ambassadeurs juifs, nos amis et nos confédérés, vinrent à nous pour renouveler l'ancienne amitié et la ligue, envoyés de Si-mon, le souverain sacrificateur, et du peuple des Juifs.

18 Et ils apportèrent un bouclier d'or de mille livres.

19 Nous avons donc pensé qu'il était bon d'écrire aux rois et aux pays, afin qu'ils ne leur fassent aucun mal, qu'ils ne combattent ni leurs villes, ni leurs pays, ni qu'ils n'aident pas leurs ennemis contre eux.

20 Il nous a semblé bon aussi de recevoir leur bouclier.

21 S'il y a donc des hommes qui ont fui leur pays vers vous, livrez-les à Simon, le souverain sacrificateur, afin qu'il les châtie selon leur loi.

22 Il écrivit la même chose à Démétrius, le roi, et à Attalus, à Ararathes, et à Arsacès, 23 et à tous les pays, à Sampsames, aux Lacédémoniens, à Delus, à Myndus, à Sicyon, à Caria, à Samos, à Pamphylie, à Lycia, à Halicarnasse, à Rhodus, à Aradus, et

Cos, et Side, et Aradus, et Gortyna, et Cnidus, et Chypre, et Cyrène. 24 Et l'exemplaire de celui-ci, ils écrivirent à Simon le grand prêtre.

25 Et Antiochus, le roi, campa contre Dora le deuxième jour, l'attaquant continuellement, et faisant des moteurs, ce qui signifie qu'il ferma Tryphon, afin qu'il ne puisse ni sortir ni entrer.

26 En ce temps-là, Simon lui envoya deux mille hommes d'élite pour l'aider, de même que de l'argent, de l'or et de nombreuses armes.

27 Mais il ne voulut pas les recevoir, mais il rompit toutes les alliances qu'il avait faites avec lui, et il devint étranger.

à lui.

28 Et il envoya vers lui Athenobius, l'un de ses amis, pour qu'il communiquât avec lui, et qu'il dise: Vous retenez Joppé et Gazera.

avec la tour qui se trouve à YaRaWaShaLaM, qui sont des villes de mon royaume.

29 Vous en avez gaspillé les limites, vous avez fait beaucoup de mal dans le pays, et vous avez eu la domination de nombreux endroits dans mon royaume.

30 Maintenant, délivrez les villes que vous avez prises, et les tribulations des lieux dont vous avez obtenu la domination sans

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les frontières de la Judée:

31 Ou donnez-moi pour eux cinq cents talents d'argent, et pour le mal que vous avez fait, et les tribulations des villes, cinq cents autres talents; sinon, nous viendrons combattre contre vous.

32 Athénobie, l'ami du roi, vint à YaRaWaShaLaM.

d'or et d'argent, et sa grande présence, il fut étonné, et lui dit le message du roi.

33 Simon répondit, et lui dit: Nous n'avons ni pris d'autres hommes dans le pays, ni saisi l'héritage de nos pères, que nos ennemis avaient injustement en possession d'un certain temps.

34 C'est pourquoi, ayant l'occasion, nous possédons l'héritage de nos pères.

35 Et tandis que tu demandes Joppé et Gazera, bien qu'ils aient fait beaucoup de mal au peuple de notre pays, nous te donnerons cent talents pour eux. A Athénobius ne lui répondit pas une parole,

36 Mais il retourna avec fureur auprès du roi, et lui rapporta ces discours, la gloire de Simon et tout ce qu'il avait vu; et le roi fut irrité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maccabées 15:37 758 1 Maccabées 16:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pendant ce temps, Tryphon s'enfuit en bateau vers l'Orthosie.

Le roi fit de Cendebeus le chef de la côte de la mer, et lui donna une armée d'hommes de pied et de cavaliers.

Et il lui ordonna de retirer son armée vers la Judée; et il lui ordonna aussi de bâtir Cedron, et de fortifier les portes, et de faire la guerre au peuple; mais quant au roi lui-même, il poursuivit Tryphon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Cendèbe vint donc à Jamnia, et commença à provoquer le peuple, à envahir la Judée, à prendre le peuple en prison, et à le tuer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Et après avoir bâti Cedrou, il y mit des cavaliers et des hommes de pied, afin qu'ils se promènent sur les voies de la Judée, comme le roi l'avait ordonné.

16

Puis il monta de Gazera, et dit à Simon, son père, ce que Cendebeus avait fait.

2 Simon appela donc ses deux fils aînés, Judas et Jean, et leur dit: Moi, mes frères et la maison de mon père, j'ai toujours combattu, depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour, contre les ennemis de YaShaRa'AhLa W, et les choses ont si bien prospéré entre nos mains que nous avons souvent délivré YaShaRa'AhLa W.

3 Mais maintenant je suis vieux, et vous, par la miséricorde d'AHBA, êtes d'un âge suffisant; que vous soyez à la place de moi et de mon frère, et que vous alliez combattre pour notre nation, et que l'aide du ciel soit avec vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et il choisit du pays vingt mille hommes de guerre avec des cavaliers, qui sortirent contre Cendébeus, et se reposèrent cette nuit-là à Modin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et comme ils se levaient le matin, et qu'ils entraient dans la plaine, voici, une grande armée de marcheurs et de cavaliers s'approcha d'eux.

6 Et lui et son peuple campèrent contre eux; et, voyant que le peuple craignait d'aller au-dessus du torrent, il passa le premier par-dessus lui-même, et les hommes le voyant passèrent après lui.

7 C'est ainsi qu'il partagea ses hommes, et qu'il plaça les cavaliers au milieu des hommes de pied; car les ennemis étaient très nombreux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Alors ils sonnèrent avec les trompettes de QaDaSh Wy; et Cendébeus et son armée furent mis en fuite, de sorte que beaucoup d'entre eux furent tués, et le reste les jeta à la forteresse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 En ce temps-là, Judas, frère de Jean, fut blessé; mais Jean les suivit encore, jusqu'à ce qu'il arrivât à Cedron, ce que Cendébeus

avait construit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et ils s'enfuirent jusqu'aux tours des champs d'Azot, et il le brûla au feu; et il y eut parmi eux environ deux mille morts. Ensuite, il retourna en paix dans le pays de Judée.

11 Dans la plaine de Jéricho, Ptolémée, fils d'Abubus, devint chef, et il avait de l'argent et de l'or en abondance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Car il était le grand prêtre, fils de la belle-fille.

13 C'est pourquoi son coeur s'éleva, et il songea à se procurer le pays, et, après quoi, il consulta la tromperie contre Simon et ses fils pour les détruire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Simon visitait les villes qui étaient dans le pays, et s'occupait de leur bon ordre; il descendit alors à Jéricho avec ses fils Mattathias et Judas, au cours de la cent soixante-dix-septième année, le onzième mois, appelé Sabat.

15 Là où le fils d'Abubus les reçut avec tromperie dans une petite prise, appelée Docus, qu'il avait construite, en fit une grande interdiction, qu'il avait caché des hommes là-bas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Simon et ses fils s'étant enivrés, Ptolémée et ses hommes se levèrent, prirent leurs armes, et vinrent sur Simon au lieu du banquet, et le tuèrent, lui et ses deux fils, et quelques-uns de ses serviteurs.

17 Il fit une grande trahison, et il récompensa le mal pour le bien.

18 Ptolémée écrivit ces choses, et envoya dire au roi qu'il lui envoyait une armée pour l'aider, et qu'il lui délivrait le pays et les villes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Il en envoya d'autres à Gazera pour tuer Jean; et il envoya des lettres pour venir à lui, afin de leur donner de l'argent,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et l'or, et les récompenses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et d'autres, il envoya prendre YaRaWaShaLaM, et la montagne du temple.

21 On avait déjà couru vers Gazera, et on avait dit à Jean que son père et ses frères avaient été tués, et qu'il avait envoyé Ptolémée pour te tuer aussi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Lorsqu'il eut entendu, il fut stupéfait, et il posa les mains sur ceux qui étaient venus pour le détruire, et il les tua, car il savait qu'ils cherchaient à le faire disparaître.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 quant au reste des actions de Jean, et de ses guerres, et des actions dignes qu'il a faites, et de la construction des murs qu'il a faits, et de ses actions,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Voici, ceux-ci sont écrits dans les chroniques de son sacerdoce, depuis le temps où il a été nommé souverain sacrificateur après son père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maccabées 1:1 759 2 Maccabées 1:32

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Deuxième Livre des Maccabées

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les frères, les Juifs qui sont à YaRaWaShaLaM et dans le pays de Judée, souhaitent aux frères, les Juifs qui sont dans toute l'Égypte la santé et la paix:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 AHBA, sois indulgent envers toi, et souviens-toi de son alliance qu'il a conclue avec Abraham, Isaac et Jacob, ses serviteurs fidèles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et donnez-vous tous un coeur pour le servir, et pour faire sa volonté, avec un bon courage et une bonne volonté; 4 et ouvrez vos coeurs dans sa loi et ses commandements, et envoyez-vous la paix,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et écoute tes prières, et sois avec toi, et ne t'abandonne jamais en temps de détresse.

6 Et maintenant nous sommes ici en train de prier pour vous.

7 Quand Demétrius régna, en cent soixante-neuvième année, nous, les Juifs, vous écrivîmes à l'extrémité du trouble qui nous survint en ces années-là, depuis le temps où Jason et sa troupe se révoltèrent du pays et du royaume de QaDa,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Nous avons brûlé le portique, et nous avons versé du sang innocent; nous avons prié le Sauveur, et nous avons été entendus; nous avons offert aussi des sacrifices et de la fleur de farine, et nous avons allumé les lampes, et nous avons mis les pains.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et maintenant, voyez que vous célébrez la fête des tabernacles dans le mois de Casleu.

10 En cent quatre-vingt-huitième année, le peuple qui était à YaRaWaShaLaM, et en Judée, et le sanhédrin, et Judas, envoya la salutation et la santé à Aristobulus, roi Ptolémée, maître, qui était du stock des sacrificateurs oints, et aux Juifs qui étaient en Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Comme AHBA nous a délivrés de grands périls, nous le remercions vivement, comme ayant combattu contre un roi.

12 Car il les a chassés qui ont combattu dans la ville de QaDaSh.

13 Car quand le chef fut venu en Perse, et l'armée avec celui qui semblait invincible, ils furent tués dans le temple de Nénéa par la tromperie des sacrificateurs de Nénéa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Car Antioche, comme s'il voulait l'épouser, vint dans le lieu, et ses amis qui étaient avec lui, pour recevoir de l'argent au nom d'une dot.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et quand les sacrificateurs de Nénéa furent partis, et qu'il entra avec une petite troupe dans la boussole du temple, ils fermèrent le temple dès qu'Antiochus fut entré.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et ouvrant une porte privée du toit, ils jetèrent des pierres comme des boulets de tonnerre, et ils frappaient le capitaine, les enchevêtraient en morceaux, les frappaient de leurs têtes et les jetaient à ceux qui étaient sans.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Béni soit notre AHBA en toutes choses, qui a livré les impies.

18 C'est pourquoi, alors que nous avons maintenant l'intention de célébrer la purification du temple le cinquième et vingtième jour du mois de Casleu, nous avons pensé qu'il était nécessaire de l'attester, afin que vous aussi la gardiez, comme la fête des tabernacles et du feu, qui nous a été donné lorsque Néémias a offert des sacrifices, après qu'il eut bâti le temple et l'autel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Car lorsque nos pères furent conduits en Perse, les sacrificateurs qui étaient alors dévots prirent le feu de l'autel, et le cachèrent dans un lieu bas d'une fosse sans eau, où ils le gardèrent sûr, de sorte que le lieu fut inconnu de tous les hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Après de nombreuses années, lorsqu'il plut à AHBA, Néémie, envoyé du roi de Perse, envoya la postérité des sacrificateurs qui l'avaient cachée au feu; mais lorsqu'ils nous eurent dit qu'ils ne trouvèrent point de feu, mais de l'eau épaisse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Il leur donna l'ordre de le dessiner et de l'apporter; et, lorsque les sacrifices furent faits, Néémie ordonna aux sacrificateurs d'arroser le bois et les choses qui s'y trouvaient avec l'eau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Lorsque cela eut été fait, et que le soleil brillait, qui était caché dans la nuée, un grand feu s'enflamma, et tout homme s'émerveilla.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Et les sacrificateurs firent une prière pendant que le sacrifice était consumé, je dis, à la fois les sacrificateurs, et tout le reste, Jonathan commençant, et le reste répondant à cela, comme Neemias l'a fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et la prière fut de cette manière, ô Sauveur, Sauveur AHBA, Créateur de toutes choses, qui sont craintifs et forts, justes, miséricordieux, et le seul et bon Roi,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Le seul qui donne de toutes choses, le seul juste, tout-puissant et éternel, toi qui délivres de toute détresse YaShaRa'AhLa Wy'shra', et qui as choisi les pères, et qui les sanctifie;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Recevez le sacrifice pour tout ton peuple, YaShaRa'AhLa, et conservez votre part, et sanctifiez-la.

27 Rassemblez ceux qui sont dispersés de nous, délivrez ceux qui servent parmi les nations, regardez ceux qui sont déchaînés.

et que les païens sachent que tu es notre AHBA.

28 Punissez ceux qui nous oppriment, et faites-nous du mal avec orgueil.

29 Plantez de nouveau ton peuple dans ton lieu de QaDaSh, comme Macha l'a dit.

30 Et les sacrificateurs chantèrent des psaumes d'action de grâces.

31 Lorsque le sacrifice fut consumé, Néémie commanda à l'eau qui restait d'être versée sur les grandes pierres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Quand cela fut fait, il y eut une flamme allumée; mais elle fut consumée par la lumière qui resplendit de l'autel. 2 Maccabées 1:33 760 2 Maccabées 2:28

Lorsque cette affaire fut connue, on rapporta au roi de Perse que là où les prêtres qui avaient été emmenés avaient caché le feu,

Il apparut de l'eau, et que Neemias avait purifié les sacrifices.

Alors le roi, enfermant le lieu, le fit QaDaSh W, après qu'il eut jugé la chose. Et le roi prit beaucoup de cadeaux, et en accorda à ceux qu'il voulait gratifier.

Et Néémie appela cette chose de Nephthar, qui est autant que de dire, une purification; mais beaucoup d'hommes l'appellent Néphi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

On trouve aussi dans les archives que Jeremy, le prophète, a commandé à ceux qui ont été emmenés pour prendre le feu, comme il a été signifié:

2 Et comment le prophète, leur ayant donné la loi, leur demanda de ne pas oublier les commandements du Sauveur, et de ne pas s'égarer dans leur esprit, lorsqu'ils verront des images d'argent et d'or, avec leurs ornements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et avec d'autres discours de ce genre, il les exhorta, afin que la loi ne s'écarte pas de leur cœur.

4 Il était aussi contenu dans le même écrit, que le prophète, étant averti de AHBA, a commandé le tabernacle et l'arche

pour aller avec lui, comme il allait dans la montagne, où Macha s'élevait, et il voyait l'héritage d'AHBA.

5 Et quand Jeremy arriva, il trouva une caverne creuse, dans laquelle il posa le tabernacle, l'arche et l'autel des parfums, et il interrompit la porte.

6 Et quelques-uns de ceux qui le suivirent vinrent marquer le chemin, mais ils ne purent le trouver.

7 Et quand Jeremy eut compris, il les blâma, disant: Quant à ce lieu, il ne sera pas connu jusqu'au temps où AHBA:

rassemblez de nouveau son peuple, et recevez-les à la miséricorde.

8 Alors le Sauveur leur montrera ces choses, et la gloire du Sauveur apparaîtra, et la nuée aussi, comme elle a été montrée sous Mascha, et comme quand Salomon a voulu que le lieu soit honorablement sanctifié.

9 Il fut aussi déclaré qu'étant sage, il offrit le sacrifice de la dédicace et de l'achèvement du temple.

10 Et comme lorsque Macha priait le Sauveur, le feu descendait du ciel, et consumait les sacrifices; et ainsi priait Salomon, et le feu descendait du ciel, et consumait les holocaustes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et Mascha dit: Parce que l'offrande pour le péché ne devait pas être mangée, elle a été consumée.

12 Salomon garda ces huit jours.

13 Les mêmes choses furent rapportées dans les écrits et les commentaires de Néeimies, et comment il fonda une bibliothèque pour rassembler les actes des rois, des prophètes, et de David, et les épîtres des rois concernant les dons de QaDaSh.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

nous, les jours.

14 De même Judas rassembla toutes les choses perdues à cause de la guerre que nous avions, et ils demeurèrent avec eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Si vous en avez besoin, envoyez-en quelques-uns pour vous les chercher.

16 Alors que nous sommes sur le point de célébrer la purification, nous vous avons écrit, et vous ferez bien, si vous gardez la même chose.

17 Nous espérons aussi que l'AHBA, qui a délivré tout son peuple, et qui leur a donné tous un héritage, et le royaume, et le sacrificateur,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

capuche, et le sanctuaire,

18 Comme il l'avait promis dans la loi, il aura bientôt pitié de nous, et il nous rassemblera de tout pays sous les cieux dans le lieu de QaDaSh, parce qu'il nous a délivrés de grandes détresses, et qu'il a purifié le lieu.

19 Quant à Judas Maccabée et à ses frères, à la purification du grand temple et à la dédicace de l'autel,

20 Et les guerres contre Antiochus Epiphane, et Eupator, son fils,

21 Et les signes manifestes qui sont venus du ciel à ceux qui se sont comportés avec virilité à leur honneur pour le judaïsme; de sorte que, n'étant que quelques-uns, ils ont vaincu tout le pays, et ont poursuivi des foules barbares,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et le temple reconnu de nouveau tout le monde, et il libéra la ville, et il défendit les lois qui descendaient, le Sauveur leur étant reconnaissant de toute faveur.

23 Toutes ces choses, je le dis, étant déclarées par Jason de Cyrène dans cinq livres, nous allons essayer d'abrèger en un seul volume.

24 Pour avoir pris en considération le nombre infini et la difficulté qu'ils trouvent dans le désir d'examiner les narrations de l'histoire, pour la variété de la matière,

25 Nous avons été prudents, afin que ceux qui liront aient du plaisir, et que ceux qui désirent se souvenir aient de la facilité, et que tous entre les mains desquels il vient aient du profit.

26 C'est pourquoi, pour nous qui avons pris sur nous ce travail douloureux de débrouillement, ce n'était pas facile, mais une question de sueur et de surveillance;

27 Comme il n'est pas facile pour celui qui prépare un banquet, et qui cherche le profit d'autrui; mais pour le plaisir de beaucoup, nous ferons avec plaisir ces grandes douleurs.

28 En laissant à l'auteur le soin exact de tout en particulier, et en s'efforçant de suivre les règles d'un abrégé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 2:29 761 2 Maccabées 3:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car comme le maître constructeur d'une nouvelle maison doit s'occuper de tout le bâtiment; mais celui qui s'engage à le mettre en place, et à le peindre, doit chercher des choses convenables pour l'ornementation de celui-ci; de même je pense que c'est avec nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Il appartient au premier auteur de l'histoire de se tenir debout sur tous les points, d'aller au-dessus des choses en général et d'être curieux en particulier.

31 Mais utiliser la brièveté, et éviter beaucoup de travail, c'est donner à celui qui fera un compromis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 C'est là que nous commencerons l'histoire: il suffit d'ajouter ainsi à ce qui a été dit, qu'il est insensé de faire un long prologue, et d'être court dans l'histoire elle-même.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maintenant, quand la ville de QaDaSh était habitée de toute paix, et que les lois étaient très bien tenues, à cause de la piété d'Onias, le souverain sacrificateur, et de sa haine de la méchanceté,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et il arriva que les rois, eux-mêmes, adoraient le lieu, et glorifiaient le temple par leurs meilleurs dons.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 De sorte que Seleucus d'Asie de ses propres revenus a porté tous les coûts appartenant au service des sacrifices.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Mais un Simon de la tribu de Benjamin, qui fut nommé gouverneur du temple, tomba avec le souverain sacrificateur au sujet du désordre en

la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Phénix,

5 Et quand il ne put pas vaincre Onias, il le joua à Apollonius, fils de Thrasées, qui était alors gouverneur de Celosyrie et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et il lui dit que le trésor de YaRaWaShaLaM était plein de sommes infinies d'argent, de sorte que le multi-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La connaissance de leurs richesses, qui ne se rapportait pas au récit des sacrifices, était innombrables, et il était possible de tout mettre dans la main du roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Apollonius vint auprès du roi, et lui fit part de l'argent dont on lui avait parlé, et le roi choisit Heliodore, son trésorier, et l'envoya avec un ordre pour lui apporter l'argent prévu.

8 Héliodore fit aussitôt son voyage, sous la couleur de la visite des villes de Celosyrie et de Phénice, mais pour accomplir le dessein du roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Lorsqu'il fut venu à YaRaWaShaLaM, et qu'il eut été reçu avec courtoisie par le souverain sacrificateur de la ville, il lui raconta l'intelligence de l'argent, et déclara pourquoi il vint, et demanda si ces choses étaient vraiment ainsi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et le souverain sacrificateur lui dit qu'il y avait un tel argent pour le secours des veuves et des enfants orphelins.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et qu'il en appartenait à Hircane, fils de Tobias, un homme d'une grande dignité, et non pas comme le méchant Simon l'avait mal informé: la somme de quatre cents talents d'argent, et deux cents d'or;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et qu'il était tout à fait impossible que de tels torts soient faits à eux, qui l'avaient commis à la sainteté du lieu, et à la majesté et à la sainteté inviolable du temple, honorée sur tout le monde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Mais Héliodore, à cause de l'ordre du roi, lui dit: Il faut qu'il soit introduit dans le roi, C'est sûr.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Ainsi, au jour où il a établi qu'il entra dans l'ordre dans cette affaire; c'est pourquoi il n'y avait pas de petite agonie dans tout le pays.

C'est la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Mais les sacrificateurs, se prosternant devant l'autel dans leurs vêtements de prêtres, appelèrent au ciel celui qui fit une loi sur les choses données à être gardées, afin qu'ils soient gardés en sécurité pour ceux qui les avaient engagés à être gardés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Alors celui qui avait regardé le souverain sacrificateur au visage, aurait blessé son cœur; car son visage et le changement de couleur de celui-ci déclaraient l'agonie intérieure de son esprit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Car l'homme était si agité par la crainte et l'horreur du corps, qu'il était manifeste pour ceux qui le regardaient, quel rang astre il avait maintenant dans son cœur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 D'autres affluèrent de leurs maisons à la supplication générale, parce que le lieu était semblable à un mépris.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et les femmes, vêtues de sacs sous leurs poitrines, abondaient dans les rues, et les vierges qui étaient gardées en courant, les unes aux portes, les autres aux murs, et les autres regardaient par les fenêtres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Une agonie.

20 Et tous, tenant leurs mains vers le ciel, firent des supplications.

21 Alors il aurait fait pitié à un homme de voir la chute de la multitude de toutes sortes, et la crainte que le souverain sacrificateur soit dans une telle

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Ils appelèrent alors le Sauveur Tout-Puissant à garder la confiance et la sécurité pour ceux qui avaient commis

eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Cependant, Heliodore a exécuté ce qui a été décrété.

24 Or, comme il était là, il se présenta avec ses gardes au sujet du trésor, du Sauveur des esprits et du Prince de toute puissance, et il fit une grande apparition, de sorte que tous ceux qui étaient présumés entrer avec lui furent étonnés de la puissance d'AHBA, et s'évanouirent, et furent effrayés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 3:25 762 2 Maccabées 4:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car il leur apparut un cheval avec un cavalier terrible, et il était paré d'une couverture très belle, et il courut violemment, et frappa à Heliodore avec sa main antérieure, et il semblait que celui qui était assis sur le cheval avait un harnais d'or complet.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et deux autres jeunes gens apparurent devant lui, remarquables par leur force, excellents par leur beauté, et d'excellents vêtements, qui se tenaient près de lui de part et d'autre; et le flagelèrent continuellement, et lui donnèrent de nombreuses plaies.

27 Et Héliodore tomba subitement à terre, et il fut entouré de grandes ténèbres; mais ceux qui étaient avec lui l'emmenèrent, et le mirent dans une litière.

28 C'est ainsi qu'il arriva récemment avec un grand train, et qu'ils arrivèrent, avec tous ses gardes, dans le trésor dit, et qu'ils n'arrivèrent pas à secourir.

lui-même avec ses armes; et manifestement ils reconnaissaient le pouvoir d'AHBA.

29 Car il fut abattu par la main d'AHBA, et il se mit sans voix sans toute espérance de vie.

30 Mais ils louèrent le Sauveur, qui avait miraculeusement honoré sa place; car le temple, qui était un peu rempli de crainte et de détresse, quand le Sauveur tout-puissant apparut, était rempli de joie et de joie.

31 Et aussitôt certains amis d'Héliodore prièrent Onias, afin qu'il appelât le Très-Haut à lui accorder sa vie, qui était prêt à abandonner l'esprit.

32 Et le souverain sacrificateur, de peur que le roi ne se méfie de ce que les Juifs avaient fait à Héliodore un sacrifice pour la santé de l'homme.

33 Comme le souverain sacrificateur faisait l'expiation, ces jeunes gens, vêtus du même vêtement, apparurent et se tirent à côté de Lui-Liodore, disant: Remercie le souverain sacrificateur Onias, à cause de lui, le Sauveur t'a donné la vie.

34 Et voyant que tu as été frappé du ciel, annonce à tous les hommes la puissance puissante d'AHBA.

ces paroles, elles ne paraissaient plus.

35 Et Héliodore, après avoir offert des sacrifices au Sauveur, fit de grands vœux à celui qui lui avait sauvé la vie, et salua Onias, et retourna avec son armée au roi.

36 Et il témoigna à tous les hommes les oeuvres du grand AHBA, qu'il avait vu de ses yeux.

37 Et quand le roi demanda à Héliodore, qui pourrait être un homme digne d'être envoyé une fois de plus à YaRaWaShaLaM,

Il a dit :

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Si tu as un ennemi ou un traître, envoie-le-lui, et tu le recevras bien frappé, s'il s'échappe de sa vie.

lieu, sans aucun doute, il y a un pouvoir spécial d'AHBA.

39 Car celui qui habite dans les cieux a l'œil sur ce lieu, et le défend; et il bat et détruit ceux qui viennent le blesser.

40 Et les choses concernant Heliodore, et la garde du trésor, tombaient sur ce genre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4

Ce Simon, dont nous avons parlé auparavant, ayant été un traître de l'argent et de son pays, a calomnié Onias, comme s'il avait terrifié Héliodore, et avait été le travailleur de ces maux.

2 C'est ainsi qu'il fut hardi de l'appeler traître, qui méritait le bien de la ville, et qui offrit sa propre nation, et qui était si zélé de la part des

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les lois.

3 Mais quand leur haine s'en alla si loin, que par l'un des assassinats de la faction Simon fut commis,

4 Onias voyant le danger de cette dispute, et qu'Apollonius, comme étant le gouverneur de Celosyrie et Phénice, fit fureur, et en-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

pliez la malice de Simon,

5 Il alla vers le roi, non pour accuser ses compatriotes, mais pour chercher le bien de tous, public et privé.

6 Car il vit qu'il était impossible que l'état continue à se calmer, et Simon quitta sa folie, à moins que le roi ne regarde là-bas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pour.

7 Mais après la mort de Séleucus, quand Antiochus, appelé Épiphanes, prit le royaume, Jason, frère d'Onias, travailla sans...

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

derhand pour être grand prêtre,

8 Promettant au roi, par intercession, trois cent soixante talents d'argent, et d'un autre, quatre-vingts talents;

9 A côté de cela, il promit d'attribuer cent cinquante de plus, s'il pouvait avoir la permission de l'établir un lieu d'exercice, et pour l'entraînement de la jeunesse à la mode des païens, et de les écrire de YaRaWaShaLaM, par le nom d'Anti-Ochians.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La mode.

10 Et quand le roi eut accordé, et qu'il eut pris entre ses mains la règle, il apporta aussitôt sa propre nation à la race grecque.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et les privilèges royaux accordés aux Juifs par l'intermédiaire de Jean, père d'Eupolémus, qui est allé ambas -

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il prit à Rome, saluant l'amitié et l'aide, et humiliant les gouvernements qui étaient selon la loi, il fit monter de nouveaux versets contre la loi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Car il bâtit avec joie un lieu d'exercice sous la tour elle-même, et il fit porter un chapeau aux principaux jeunes gens sous sa soumission.

13 Or telle était la hauteur des modes grecs, et l'augmentation des manières païennes, par l'excès de profanes de Jason, qui impie, et pas de souverain sacrificateur;

14 Que les sacrificateurs n'avaient plus le courage de servir à l'autel, mais qu'ils méprisaient le temple, et négligeaient les sacrifices, s'empresment de participer à l'allocation illégale à la place de l'exercice, après que le jeu de Discus les eut appelés;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 4:15 763 2 Maccabées 4:43

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Non pas par les honneurs de leurs pères, mais par l'amour de la gloire des Grecs le meilleur de tous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 C'est pour cette raison qu'un mal leur est venu; car ils les avaient pour ennemis et pour vengeurs, dont ils suivaient avec tant d'ardeur la coutume, et à qui ils désiraient être semblables en toutes choses.

17 Car ce n'est pas une chose légère de faire du mal contre les lois d'AHBA; mais le temps qui suit annoncera ces choses.

18 Et quand le gibier qui était utilisé tous les cinq ans fut gardé à Tyr, le roi étant présent,

19 Cet impitoyable Jason envoya des messagers spéciaux de YaRaWaShaLaM, qui étaient des Antiochiens, pour porter trois

cent drachmes d'argent au sacrifice d'Hercule, que même les porteurs de celui-ci pensaient ne pas devoir accorder au sacrifice, parce qu'il n'était pas commode, mais d'être réservé pour d'autres charges.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Cet argent donc, à l'égard de l'expéditeur, fut destiné au sacrifice d'Hercule; mais à cause de ses porteurs, il fut attaché à la fabrication des galies.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Apollonius, fils de Menestheus, fut envoyé en Égypte pour le couronnement du roi Ptolémeus Philometor, Antiochus, pour qu'il ne soit pas bien affecté à ses affaires, pourvu qu'il soit en sécurité; et il vint de là à Joppé, et de là à YaRaWaShaLaM.

22 Là où il fut reçu honorablement de Jason et de la ville, et où il fut amené avec une torche allumée, et avec de grands cris; et ainsi, après cela, il alla avec son armée à Phénice.

23 Trois ans plus tard, Jason envoya Ménélas, le frère de Simon, pour porter l'argent au roi, et pour le mettre à l'esprit de certaines choses nécessaires.

24 Mais étant amené devant le roi, lorsqu'il l'avait magnifié pour l'apparence glorieuse de sa puissance, il avait pour lui le sacerdoce, offrant plus que Jason par trois cents talents d'argent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et il vint avec le mandat du roi, n'apportant rien de digne de la haute prêtrise, mais ayant la fureur d'un tyran cruel, et la fureur d'une bête sauvage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Alors Jason, qui avait sapé son propre frère, étant sapé par un autre, fut contraint de fuir dans le pays des Ammonites.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Ménélaüs obtint la principauté; mais quant à l'argent qu'il avait promis au roi, il ne prit pas bon ordre pour cela, bien que Sostratis, le chef du château, l'exigeât.

28 Car à lui s'étendait le rassemblement des coutumes; c'est pourquoi tous deux furent appelés devant le roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Ménélas laissa son frère Lysimachus à sa place dans le sacerdoce; et Sostratus quitta Crates, qui était gouverneur du Cypri-ans.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Pendant que ces choses étaient en train de faire, elles de Tarse et de Mallos firent l'insurrection, parce qu'elles furent données au roi concubine, appelé Antiochus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Alors le roi vint en toute hâte pour apaiser les choses, laissant Andronicus, un homme en autorité, pour son adjoint.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Ménélaïs, s'étant dit qu'il avait eu un temps convenable, ôta du temple quelques vases d'or, et en donna quelques-uns à Andronicus, et il en vendit d'autres à Tyrus et aux villes alentour.

33 Et quand Onias eut connaissance d'une garantie, il le reprit, et se retira dans un sanctuaire à Daphné, qui est couché par Antiochie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 C'est pourquoi Ménélas, prenant Andronicus à part, le pria d'amener Onias entre ses mains; celui qui s'y persuadait, et qui s'adressait à Onias dans la tromperie, lui donna la

main droite avec serment; et bien qu'il fût soupçonné par lui, il le persuada de sortir du sanctuaire, qu'il ferma aussitôt sans égard à la justice.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Car ce qui cause non seulement les Juifs, mais aussi beaucoup d'autres nations, a pris une grande indignation, et ont été beaucoup attristés pour le meurtre non juste de l'homme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Et quand le roi fut revenu des lieux de Cilicie, les Juifs qui étaient dans la ville, et certains des Grecs qui abhorraient le fait aussi, se plainquirent parce qu'Onias était tué sans cause.

37 C'est pourquoi Antiochus fut profondément attristé et ému de pitié, et pleura, à cause de la conduite sobre et modeste de celui qui était mort.

38 Et étant enflammé de colère, il prit aussitôt Andronicus sa pourpre, et déchira ses vêtements, et le conduisit à travers toute la ville jusqu'à ce lieu même où il avait commis l'impiété contre Onias, où il tua le meurtrier maudit; et le Sauveur le réserva comme il l'avait mérité.

39 Lorsque beaucoup de sacrilèges eurent été commis dans la ville par Lysimachus avec le consentement de Ménélas, et que le fruit de celui-ci fut répandu à l'étranger, la multitude se rassembla contre Lysimachus, beaucoup de vases d'or étant déjà emportés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Alors le peuple se levant, rempli de fureur, Lysimachus a armé environ trois mille hommes, et a commencé d'abord à offrir la violence; un Auranus étant le chef, un homme loin parti dans les années, et non moins dans la folie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Ils virent alors la tentative de Lysimachus, et certains d'entre eux prirent des pierres, d'autres des bâtons, d'autres prenant des poignées de poussière, qui étaient à portée de main, les jetèrent tous ensemble sur Lysimachus, et sur ceux qui les posaient.

42 Et beaucoup d'entre eux furent blessés, et quelques-uns furent frappés par terre, et ils les forcèrent tous à fuir; mais quant au voleur d'église lui-même, ils le tuèrent près du trésor.

43 Sur ces questions, une accusation a donc été portée contre Menelaus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 4:44 764 2 Maccabées 5:21 Lorsque le roi vint à Tyr, trois hommes envoyés du Sénat défendirent la cause devant lui.

45 Mais Ménélaüs, étant maintenant condamné, promit à Ptolémée, fils de Dorymène, de lui donner beaucoup d'argent, s'il voulait pacifier le roi à son égard.

46 Ptolémée, prenant le roi à part dans une certaine galerie, pour prendre l'air, le fit penser à un autre homme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

47 De sorte qu'il déchargea Ménélas des accusations, qui malgré tout était la cause de tous les maux; et ces pauvres hommes qui, s'ils avaient dit leur cause, oui, devant les Scythes, auraient dû être jugés innocents, il les condamna à mort.

48 Ainsi, ceux qui suivaient l'affaire pour la ville, pour le peuple, et pour les navires de QaDaSh, furent bientôt injustes.

C'est une punition.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

49 C'est pourquoi même ceux de Tyr, émus de haine à l'égard de cette mauvaise action, les enterrèrent honorablement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Et ainsi, par la convoitise de ceux qui étaient au pouvoir, Menelaus resta toujours en autorité, augmentant dans la méchanceté, et étant un grand traître aux citoyens.

5

À peu près au même moment Antiochus a préparé son deuxième voyage en Egypte:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et il arriva qu'à travers toute la ville, pendant près de quarante jours, on vit des cavaliers courir dans les airs, vêtus d'un tissu d'or, et armés de lances, comme une bande de soldats,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et des cavaliers en bataille, se rencontrant et courant l'un contre l'autre, en tremblant de boucliers, et une multitude de piques, et en tirant des épées, et en jetant des fléchettes, et en étincelant des ornements d'or, et des harnais de toutes sortes.

4 C'est pourquoi tout homme pria pour que l'apparition se transforme en bien.

5 Et quand une fausse rumeur fut lancée, comme si Antiochus était mort, Jason prit au moins mille hommes, et fit soudain une attaque contre la ville; et ceux qui étaient sur les murs étant remis, et la ville finalement prise, Ménélaus s'enfuit dans le château.

6 Mais Jason tua ses propres citoyens sans miséricorde, sans considérer que le jour d'entre eux de sa propre nation serait pour lui un jour très mauvais; mais pensant qu'ils avaient été ses ennemis, et non ses compatriotes, qu'il avait conquis.

7 Mais il n'obtint pas la principauté pour tout cela, mais il reçut enfin la honte pour la récompense de sa trahison, et s'enfuit de nouveau dans le pays des Ammonites.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 A la fin, il eut un retour malheureux, étant accusé devant Aretas, roi des Arabes, fuyant de ville en ville, poursuivi de tous les hommes, haï comme un abandon des lois, et ayant été en abomination comme un ennemi ouvert de son pays et de ses compatriotes, il fut chassé en Égypte.

9 Ainsi, celui qui avait chassé beaucoup d'entre eux de leur pays périt dans un pays étranger, se retira aux Lacédoniens, et songea à y trouver du secours à cause de sa famille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et celui qui avait chassé beaucoup d'inhumés n'avait point de deuil pour lui, ni d'enterrements solennels, ni de sépulcre avec son père.

C'est ça.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et quand ce qui fut fait arriva à l'oreille du roi, il crut que la Judée s'était révoltée; après avoir enlevé l'Égypte dans un esprit furieux, il prit la ville par la force des armes,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et il ordonna à ses hommes de guerre de ne pas épargner ceux qu'ils rencontraient, et de tuer ceux qui montaient sur les maisons.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 C'est ainsi qu'il y eut des meurtres de jeunes et de vieux, des meurtres d'hommes, de femmes et d'enfants, des meurtres de vierges et de nourrissons.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et il y eut dans l'espace de trois jours entiers quatre-vingt mille, dont quarante mille furent tués dans le conflit; et pas moins vendu que tué.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Mais il ne se contentait pas de cela, mais il était présumé aller dans le temple le plus QaDaSh Wy; Ménélas, ce traître aux lois, et à son propre pays, étant son guide.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et prenant les vases de QaDaSh avec des mains polluées, et avec des mains profanes tirant les choses qui ont été diffamées par d'autres rois à l'augmentation, la gloire et l'honneur du lieu, il les a donné.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et Antiochus était si hautain à l'esprit, qu'il ne considérait pas que le Sauveur était irrité pendant un temps pour les péchés de ceux qui habitaient dans la ville, et donc son oeil n'était pas sur le lieu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Car s'ils n'avaient pas été autrefois enveloppés dans de nombreux péchés, cet homme, dès qu'il était venu, avait été immédiatement flagellé, et remis de sa présomption, comme était Heliodore, que le roi avait envoyé pour voir le trésor.

19 Mais AHBA n'a pas choisi le peuple à cause du lieu, mais à cause du peuple.

20 C'est pourquoi le lieu lui-même, qui participait avec eux à l'adversité qui est arrivée à la nation, fit ensuite la navette des bienfaits envoyés par le Sauveur; et comme il était abandonné dans la colère du Tout-Puissant, de même le grand Sauveur étant réconcilié, il fut établi de toute gloire.

21 Et quand Antiochus eut accompli du temple mille huit cents talents, il s'en alla dans toute la hâte vers Antiochie, et il pleura dans son orgueil pour rendre le pays navigable, et la mer accessible à pied; telle était l'orgueil de son esprit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 5:22 765 2 Maccabées 6:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il quitta les gouverneurs pour vexer la nation: à YaRaWaShaLaM, Philippe, pour son pays phrygien, et pour des manières plus barbares que celui qui l'y avait placé;

Et à Garizim, Andronicus; et en plus, Ménélas, qui pire que tout le reste, a porté une lourde main sur les citoyens, ayant un esprit malveillant contre ses compatriotes les Juifs.

Il envoya aussi ce détestable meneur Apollonius avec une armée de deux et vingt mille hommes, lui demandant de tuer tous ceux qui étaient dans leur meilleur âge, et de vendre les femmes et les plus jeunes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et celui qui venait à YaRaWaShaLaM, et qui faisait semblant de faire la paix, s'absente jusqu'au jour du sabbat de QaDaSh, quand il prend les Juifs en gardant le jour de QaDaSh, et ordonne à ses hommes de s'armer.

26 Et il tua tous ceux qui étaient allés à la célébration du sabbat, et courut à travers la ville avec des armes tuant de grandes foules.

27 Mais Judas Maccabée, avec neuf autres, se retira dans le désert, et vécut dans les montagnes, selon la manière des bêtes, avec sa compagnie, qui se nourrissait continuellement d'herbes, de peur qu'elles ne participent à la pollution.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Peu de temps après cela, le roi envoya un vieil homme d'Athènes pour contraindre les Juifs à s'écarter des lois de leurs pères, et à ne pas vivre selon les lois d'AHBA:

2 Et pour polluer aussi le temple de YaRaWaShaLaM, et pour l'appeler le temple de Jupiter Olympius, et celui de Garizim, de Jupiter, le Défenseur des étrangers, comme ils le désiraient qui habitaient dans le lieu.

3 L'arrivée de ce mal fut douloureuse et pénible pour le peuple.

4 Car le temple fut rempli d'émeutes et de réjouissances par les païens, qui s'allièrent aux prostituées, et qui avaient affaire à des femmes dans le circuit des lieux de QaDaSh, et en plus cela apportait des choses qui n'étaient pas licites.

5 Et l'autel fut rempli de choses profanes, que la loi interdit.

6 Il n'était pas non plus permis à un homme de tenir des jours de sabbat ou des jeûnes anciens, ni de se déclarer Juif.

7 Et au jour de la naissance du roi, chaque mois, ils furent amenés par une contrainte amère à manger des sacrifices; et quand le jeûne de Bacchus fut gardé, les Juifs furent forcés d'aller en procession à Bacchus, portant le lierre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et il sortit un décret aux villes voisines des nations, par la suggestion de Ptolémée, contre les Juifs, afin qu'ils observent les mêmes modes, et qu'ils participent à leurs sacrifices.

9 Et quiconque ne se conformerait pas aux manières des Gentils devait être mis à mort, et un homme aurait pu voir la misère actuelle.

10 Car il y avait deux femmes qui avaient circoncis leurs enfants, et qui, ayant ouvertement conduit autour de la ville, les bébés suspendus à leurs seins, les jetèrent en bas de la muraille.

11 Et d'autres, qui avaient couru ensemble dans des cavernes près d'ici, pour garder secrètement le jour du sabbat, découverts par Philippe, furent tous brûlés ensemble, parce qu'ils firent une conscience pour secourir l'honneur du jour le plus sacré.

12 Or, je demande à ceux qui lisent ce livre, de ne pas se décourager pour ces choses, mais de juger ceux-là.

des punitions qui ne seront pas pour la destruction, mais pour le châtement de notre nation.

13 Car c'est un signe de sa grande bonté, quand les méchants ne sont pas soufferts longtemps, mais immédiatement punis.

14 Car ce n'est pas comme avec les autres nations que le Sauveur s'abstient patiemment de punir, jusqu'à ce qu'elles arrivent à la plénitude de leurs péchés, et qu'il traite avec nous,

15 De peur que, étant arrivé au plus haut des péchés, il ne se venge de nous.

16 Et donc il ne nous retire jamais sa miséricorde; et bien qu'il punisse par l'adversité, il n'abandonne jamais son peo,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

- Oui.

17 Mais que ce que nous avons dit soit pour nous un avertissement; et maintenant, nous en arriverons en quelques mots à l'annonce de la chose.

18 Eléazar, l'un des principaux scribes, âgé, et d'un visage bien favorisé, fut contraint d'ouvrir sa bouche, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

pour manger de la chair de porc.

19 Mais lui, choisissant de mourir glorieusement, plutôt que de vivre taché d'une telle abomination, le cracha, et vint de son plein gré au châtiment,

20 Comme il leur a fallu venir, qui sont résolus à se démarquer contre de telles choses, qui ne sont pas licites pour que l'amour de la vie soit goûté.

21 Mais ceux qui avaient la charge de cette fête méchante, car ils avaient une vieille connaissance avec l'homme, le prenant à part, le priaient d'apporter de la chair de ses propres provisions, comme il lui était permis d'utiliser, et de faire comme s'il mangeait de la chair prise du sacrifice que le roi avait demandé;

22 afin qu'il soit délivré de la mort, et que l'amitié ancienne avec eux trouve grâce. 23 Mais il commença à considérer discrètement, et comme il devint son âge, et l'excellence de ses années antiques, et l'honneur de sa tête grise, où était venu, et son éducation la plus honnête d'un enfant, ou plutôt la loi QaDaSh W., faite et donnée par AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Envoie-le dans la tombe.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 6:24 766 2 Maccabées 7:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car il n'est pas devenu notre âge, dit-il, en quelque sagesse que ce soit de se dissembler, par lequel beaucoup de jeunes gens pourraient penser qu'Éléazar, âgé de quatre-vingt-dix ans, était maintenant allé à une religion étrange;

Et donc, par mon hypocrisie, et le désir de vivre un peu plus longtemps, ils devraient être trompés par moi, et j'ai une tâche à ma vieillesse, et la rendre abominable.

Car pour le temps présent, je devrais être délivré du châtement des hommes; mais je n'échapperai pas à la main du Tout-Puissant, ni vivant, ni mort.

C'est pourquoi, en changeant cette vie avec virilité, je me montrerai un tel que mon âge l'exige,

Et laissez un exemple remarquable à ceux qui sont jeunes pour mourir volontairement et courageusement pour les lois honorable et QaDaSh W.

après avoir dit ces paroles, il s'en alla aussitôt au châtement.

Ceux qui l'ont conduit à changer la bonne volonté, ils l'ont porté un peu avant à la haine, parce que les discours prévus se sont déroulés, comme ils le pensaient, d'un esprit désespéré.

Mais lorsqu'il fut prêt à mourir avec des rayures, il gémit, et dit: C'est manifeste pour le Sauveur, qui a la connaissance de QaDaSh,

que, alors que j'aurais pu être délivré de la mort, j'endurcis maintenant les douleurs dans le corps en étant battu; mais dans l'âme je suis bien content de souffrir ces choses, parce que je le crains.

Et ainsi cet homme est mort, laissant sa mort pour un exemple de courage noble, et un mémorial de vertu, non seulement pour les jeunes hommes, mais pour toute sa nation.

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il arriva aussi que sept frères et leur mère furent pris, et contraints par le roi contre la loi de goûter à la chair de porc, et furent tourmentés de fléaux et de fouets.

2 Mais l'un de ceux qui parlèrent d'abord dit: Que veux-tu demander ou apprendre de nous? Nous sommes prêts à mourir, plutôt que de transgresser les lois de nos pères.

3 Alors le roi, dans une fureur, ordonna que des poêles et des caldrons soient mis au feu.

4 Aussitôt chauffé, il ordonna de couper la langue de celui qui parlait le premier, et de couper les plus hautes parties de son corps, le reste de ses frères et sa mère regardant.

5 Lorsqu'il fut ainsi mutilé dans tous ses membres, il lui ordonna d'être encore vivant, d'être amené au feu, et d'être frit dans la poêle; et comme la vapeur de la poêle était pour un bon espace dispersé, ils s'exhortèrent les uns aux autres à mourir avec la mère, disant:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

donc,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Le Sauveur AHBA regarde sur nous, et en vérité il a du réconfort en nous, comme Macha, dans son chant, qui a été témoin de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

leurs visages, dit-il, et il sera consolé dans ses serviteurs.

7 Et quand le premier fut mort de cette manière, ils apportèrent le second pour faire de lui un stock moqueur; et quand ils eurent arraché la peau de sa tête avec les cheveux, ils lui demandèrent: Veux-tu manger, avant que tu ne sois puni dans tout ton corps?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Mais il répondit dans sa propre langue, et dit: Non. C'est pourquoi il reçut aussi le châtement suivant, comme l'avait fait le premier.

9 Lorsqu'il fut au dernier moment, il dit: Tu nous as pris, comme une fureur, de cette vie présente, mais le roi du monde nous ressuscitera, nous qui sommes morts pour ses lois, jusqu'à la vie éternelle.

10 Après lui, le troisième se moquait de lui; et lorsqu'il en eut besoin, il étendit sa langue, et ce droit bientôt, tenant ses mains avec virilité.

11 Et il dit courageusement: J'avais ceux-là du ciel; et je les méprise pour ses lois; et j'espère les recevoir de lui.

12 Aussi le roi et ceux qui étaient avec lui s'émerveillèrent-ils du courage du jeune homme, car il n'avait rien vu du tout.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Des douleurs.

13 Et quand cet homme fut mort, ils tourmentèrent et massacrèrent le quatrième de la même manière.

14 Et quand il était prêt à mourir, il dit ainsi: Il est bon, étant mis à mort par les hommes, de chercher l'espérance d'AHBA pour être ressuscité

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de nouveau par lui; quant à toi, tu n'auras point de résurrection pour la vie.

15 Après cela, ils apportèrent aussi le cinquième, et le massacrèrent.

16 Et il regarda le roi, et dit: Tu as le pouvoir sur les hommes, tu es corruptible, tu fais ce que tu veux; mais pense

non pas que notre nation soit abandonnée d'AHBA ;

17 Mais demeure un temps, et regarde sa grande puissance, comment il te tourmentera, toi et ta postérité.

18 Après lui aussi, ils apportèrent le sixième, qui était prêt à mourir, et ils dirent: Ne soyez pas trompés sans raison; car nous souffrons de ces choses pour nous-mêmes, ayant péché contre notre AHBA; c'est pourquoi des choses merveilleuses nous sont faites.

19 Mais ne pense pas, toi qui prends en main pour lutter contre AHBA, que tu échapperas impuni.

20 Mais la mère était par-dessus tout merveilleuse, et digne d'un souvenir honorable; car quand elle vit ses sept fils tués dans l'espace d'un jour, elle la porta avec un bon courage, à cause de l'espérance qu'elle avait dans le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Oui, elle exhorta chacun d'entre eux dans sa langue, rempli d'esprits courageux; et elle agita ses pensées de femme d'un estomac viril, et leur dit:

22 Je ne peux pas dire comment vous êtes entrés dans mon sein; car je ne vous ai pas donné de souffle ni de vie, ni n'ai-je formé les membres de l'un de vous,

23 Mais sans doute le Créateur du monde, qui a formé la génération de l'homme, et qui a découvert le commencement de toutes choses, vous donnera aussi du souffle et de la vie de sa propre miséricorde, comme vous ne vous considérez plus vous-mêmes à cause de ses lois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 7:24 767 2 Maccabées 8:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Antiochus, se pensant méprisé et suspectant d'être un discours opprobre, tandis que le plus jeune était encore en vie, non seulement l'exhorta par les paroles, mais aussi l'a assuré avec serment, qu'il ferait de lui un homme riche et heureux, s'il se détournait des lois de ses pères, et qu'il le prendrait pour son ami, et lui ferait confiance dans les affaires.

Mais quand le jeune homme ne voulut en aucun cas l'écouter, le roi appela sa mère, et l'exhorta à conseiller au jeune homme de lui sauver la vie.

Et quand il l'avait exhortée avec beaucoup de paroles, elle lui avait promis qu'elle conseillerait son fils.

Mais elle se prosterna contre lui, riant le tyran cruel au mépris, parla ainsi dans sa langue de pays; ô mon fils, aie pitié de moi qui t'ai enfanté neuf mois dans mon sein, et t'a donné à sucer trois ans, et t'a nourri, et t'a élevé jusqu'à cet âge, et a enduré les difficultés de l'éducation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Je te prie, mon fils, de regarder le ciel et la terre, et tout ce qui s'y trouve, et de considérer qu'AHBA les a faits de choses qui n'étaient pas, et que l'humanité en a fait de même.

29 Ne craignez pas ce bourreau, mais, digne de vos frères, prenez votre mort, afin que je vous reçoive de nouveau en miséricorde avec vos frères.

30 Pendant qu'elle parlait encore ces paroles, le jeune homme dit: Qui attendez-vous? Je n'obéirai pas au commandement du roi.

obéira au commandement de la loi qui a été donnée à nos pères par Masha.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Et toi, qui as été l'auteur de tout mal contre les Hébreux, tu n'échapperas pas aux mains de

AHBA.

32 Car nous souffrons à cause de nos péchés.

33 Et bien que le Sauveur vivant s'irrite contre nous un peu de temps pour notre châtement et notre correction, il sera de nouveau à l'un de ses serviteurs.

34 Mais toi, homme sans divinité, et de tous les autres plus méchants, ne sois pas élevé sans cause, ni gonflé d'espérances incertaines, lève-toi.

lève ta main contre les serviteurs d'AHBA.

35 Car tu n'as pas encore échappé au jugement du Tout-Puissant AHBA, qui voit toutes choses.

36 Car nos frères, qui ont maintenant souffert une courte douleur, sont morts sous l'alliance d'AHBA de la vie éternelle; mais toi, par

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le jugement d'AHBA, recevra juste un châtiment pour ton orgueil.

37 Mais moi, comme mes frères, j'offre mon corps et ma vie pour les lois de nos pères, en suppliant AHBA, qu'il soit rapidement heureux,

afin que tu confesses, par des tourments et des fléaux, qu'il est seul AHBA,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 afin que cesse en moi et en mes frères la colère du Tout-Puissant, qui est injustement portée sur notre nation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Alors le roi étant dans une fureur, lui tendit pire que tout le reste, et prit avec peine qu'il se moquât.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Cet homme mourut sans souillure, et il mit toute sa confiance en le Sauveur.

41 La mère mourut en dernier après les fils.

42 Que cela suffise maintenant à parler des fêtes idolâtres et des tortures extrêmes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Judas Maccabée, et ceux qui étaient avec lui, s'en allèrent de préférence dans les villes, appelèrent leurs parents ensemble, et prirent à eux tous ceux qui étaient restés dans la religion des Juifs, et assemblèrent environ six mille hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et ils appelèrent le Sauveur, pour qu'il regarde le peuple qui a été foulé de tous; et aussi la pitié du temple profané des hommes impies,

3 Et qu'il eût pitié de la ville, s'affligeait, et qu'il fût prêt à être rendu par la terre; et qu'il entendît le sang qui lui criait,

4 Souvenez-vous du massacre des enfants inoffensifs et des blasphèmes commis contre son nom, et qu'il manifesterait sa haine contre les méchants.

5 Lorsque Maccabée eut sa compagnie à son sujet, il ne put être résisté par les nations, car la colère du Sauveur se transforma en miséricorde.

6 C'est pourquoi il vint dans l'ignorance, et il brûla les villes, et il se mit entre ses mains les lieux les plus agréables, et il s'en alla, et il ne mit pas en fuite un petit nombre de ses ennemis.

7 Mais il profita particulièrement de la nuit pour de telles tentatives, de sorte que le fruit de sa sainteté s'étendit à tous.

où.

8 Et quand Philippe vit que cet homme grandissait peu à peu, et que les choses prospéraient encore avec lui, il écrivit:

à Ptolémée, gouverneur de Celosyrie et Phénice, pour donner plus d'aide aux affaires du roi.

9 Et aussitôt il choisit Nicanor, fils de Patroclus, l'un de ses amis spéciaux, et il l'envoya avec pas moins de vingt toi-même, sable de toutes les nations sous lui, pour exterminer toute la génération des Juifs; et avec lui il se joignit aussi à Gorgias un capitaine, qui, en matière de guerre, avait une grande expérience.

10 Nicanor s'engagea donc à faire autant d'argent aux Juifs captifs, et à défrayer le tribut de deux mille talents que le roi devait payer aux Romains.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 8:11 768 2 Maccabées 9:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi il envoya aussitôt dans les villes de la côte maritime, proclamant la vente des Juifs captifs, et promettant qu'ils auraient quatre-vingt-dix corps pour un seul talent, ne s'attendant pas à la vengeance qui devait le suivre de la part du Tout-Puissant AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Lorsque la parole fut adressée à Judas de Nicanor, et qu'il eut donné à ceux qui étaient avec lui que l'armée était à portée de main,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Ceux qui craignaient, et qui se méfiaient de la justice d'AHBA, s'enfuirent, et s'enfuient.

14 D'autres vendirent tout ce qu'ils avaient laissé, et ils supplièrent le Sauveur de les délivrer, vendus par le méchant Nicanor, avant qu'ils ne se rencontrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et si ce n'est pas pour eux-mêmes, mais pour les alliances qu'il avait faites avec leurs pères, et pour son QaDaSh, et son nom glorieux, à cause duquel ils ont été appelés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et Maccabée convoqua ses hommes au nombre de six mille, et les exhorta à ne pas être frappés par la terreur de l'ennemi, ni à craindre la grande multitude des nations, qui s'opposaient injustement à eux; mais à combattre avec humanité,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et pour mettre sous leurs yeux le mal qu'ils avaient injustement fait au lieu de QaDaSh Wy, et la cruelle gestion de la ville, d'où ils se moquaient, et aussi l'enlèvement du gouvernement de leurs ancêtres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Car eux, dit-il, ont confiance en leurs armes et en leur hardiesse; mais notre confiance est dans le Tout-Puissant qui, à coup sûr, peut rejeter à la fois ceux qui viennent contre nous, et aussi tout le monde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et il leur raconta ce que leurs ancêtres avaient trouvé, et comment ils avaient été délivrés, quand, sous le Sén-Nacherib, cent quatre-vingt-cinq mille périrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et il leur raconta la bataille qu'ils avaient à Babylone avec les Galates, comment ils arrivèrent jusqu'à huit mille hommes en tout, avec quatre mille Macédoniens, et que les Macédoniens étant perplexes, les huit mille détruisirent cent vingt mille à cause de l'aide qu'ils avaient du ciel, et reçurent ainsi un grand butin.

21 Lorsqu'il les eut rendus audacieux par ces paroles, et prêts à mourir pour la loi et le pays, il divisa son armée en quatre parties.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et il se joignit à lui ses propres frères, chefs de chaque groupe, à l'esprit de Simon, de Joseph et de Jonathan, donnant chacun quinze cents hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Et il nomma Eleazar pour lire le livre de QaDaSh W. ; et quand il leur avait donné ce mot d'ordre, L'aide d'AHBA

Il dirige lui-même le premier groupe,

24 Et par le secours du Tout-Puissant, ils tuèrent au-dessus de neuf mille de leurs ennemis, et ils blessèrent et mutilèrent la plus grande partie de l'armée de Nicanor, et tous s'enfuirent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Ils prirent l'argent qui était venu les acheter, et les poursuivirent loin; mais, faute de temps, ils retournèrent.

26 Car c'était le jour avant le sabbat, et donc ils ne voulaient plus les poursuivre.

27 Lorsqu'ils eurent rassemblé leurs armes, et qu'ils pillèrent leurs ennemis, ils s'occupèrent du sabbat, et ils se livrèrent à des louanges et à des grâces considérables au Sauveur, qui les avait gardés jusqu'à ce jour, qui était le commencement de la miséricorde qui les distillait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et après le sabbat, quand ils eurent donné une partie du butin aux mutilés, aux veuves et aux orphelins, ils déchiffrèrent le reste entre eux et leurs serviteurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Lorsque cela eut été fait, et qu'ils eurent fait une supplication commune, ils supplièrent le Sauveur miséricordieux d'être réconcilié avec ses serviteurs pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et parmi ceux qui étaient avec Timothée et Bacchide, qui combattaient contre eux, ils tuèrent plus de vingt mille hommes, et ils furent très facilement élevés et forts, et ils se divisèrent entre eux beaucoup plus de butin, et rendirent les mutilés, les orphelins, les veuves, les oui, et les vieillards, égaux en butin avec eux-mêmes.

31 Lorsqu'ils eurent rassemblé leurs armes, ils les déposèrent tous soigneusement dans des lieux convenables, et dans le reste des

butin qu'ils ont apporté à YaRaWaShaLaM.

32 Ils tuèrent aussi Philarques, ce méchant, qui était avec Timothée, et qui avait ennuyé les Juifs de nombreuses manières.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 En outre, au moment où ils célébraient la fête pour la victoire dans leur pays, ils brûlaient Callisthène, qui avait mis le feu aux portes de QaDaSh, qui s'étaient enfuies dans une petite maison; et il reçut une récompense pour sa méchanceté.

34 Quant à ce Nicanor le plus impitoyable, qui avait amené mille marchands pour acheter les Juifs,

35 Il fut par l'aide du Sauveur fait descendre par eux, dont il fit le moins de comptes; et renversant son glorieuse ap - parel, et déchargeant sa compagnie, il vint comme un serviteur fugitif par le milieu de la terre à Antioche ayant très grand déshonneur, car son armée a été détruite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 C'est ainsi que celui qui l'a pris pour réparer aux Romains leur tribut par le moyen de captifs à YaRaWaShaLaM

Il dit à l'étranger que les Juifs avaient AHBA pour se battre pour eux, et qu'ils ne pouvaient donc pas être blessés, parce qu'ils suivaient les lois qu'il leur avait données.

9

Vers cette époque est venu Antiochus avec déshonneur hors du pays de Perse

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Car il était entré dans la ville appelée Persépolis, et il était parti pour piller le temple, et pour tenir la ville; et la foule qui courait pour se défendre avec leurs armes les mettait en fuite; et il arriva qu'Antiochus étant mis en fuite des habitants retourna avec honte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 9:3 769 2 Maccabées 10:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Lorsqu'il vint à Ecbatane, on lui rapporta ce qui était arrivé à Nicanor et à Timothée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Alors, enflammé de colère, il pensa à venger les Juifs de l'ignominie qui lui avait été faite par ceux qui l'avaient fait fuir. Là-dessus, il ordonna à son chariot de conduire sans cesse, et d'expédier le voyage, le jugement d'AHBA qui le suivait maintenant. Car il avait parlé fièrement dans ce genre, afin qu'il viendrait à YaRaWaShaLaM et en fasse un lieu commun d'enterrement des Juifs.

5 Mais le Sauveur Tout-Puissant, l'AHBA, de YaShaRa'AhLa, le frappa d'un incurable et invisible.

ou, dès qu'il eut prononcé ces paroles, une douleur des entrailles qui était sans remède vint sur lui, et des tourments douloureux des parties intérieures,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et ce qui est le plus juste, car il avait tourmenté d'autres hommes en entrailles avec des tourments nombreux et étranges.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et il ne cessa point de se vanter, mais il était encore rempli d'orgueil, il respirait le feu dans sa fureur contre les Juifs, et il commandait de hâter le voyage; mais il tomba de son char, porté violemment, de sorte qu'ayant une plaie, tous les membres de son corps furent très peïnés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et ainsi, afin qu'il songeât un peu à commander les vagues de la mer, (il était si fier au-delà de la condition de l'homme) et qu'il pesât les hautes montagnes dans un équilibre, fut maintenant jeté sur le sol, et porté dans un cavalier, en montrant à toute la puissance manifeste d'AHBA.

9 Et les vers se levèrent du corps de cet homme méchant, et pendant qu'il vivait dans la douleur et la douleur, sa chair tomba, et la souillure de son odeur fut mauvaise pour toute son armée.

10 Et l'homme, qui pensait un peu avant qu'il puisse atteindre les étoiles du ciel, personne ne pouvait supporter pour porter son intolérable

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ça pue.

11 C'est pourquoi, étant frappé, il se mit à abandonner sa grande orgueil, et à venir à la connaissance de lui-même par le fléau de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHBA, sa douleur augmente à chaque instant.

12 Et quand lui-même ne put pas supporter sa propre odeur, il dit ces paroles: Il est bon d'être soumis à AHBA, et que

l'homme qui est mortel ne devrait pas fièrement penser à lui-même s'il était AHBA.

13 Ce méchant a aussi fait un voeu au Sauveur, qui maintenant n'aurait plus pitié de lui, en disant:

14 Que la ville de QaDaSh Wy (à laquelle il allait dans la hâte pour la poser même avec le sol, et pour en faire un lieu commun d'enterrement), il allait mettre en liberté:

15 Et comme il touchait les Juifs, qu'il avait jugés non dignes d'être enterrés, mais qu'il les chasserait avec leurs enfants pour être dévorés des oiseaux et des bêtes sauvages, il les rendrait tous égaux aux citoyens d'Athènes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et le temple de QaDaSh, qui avant d'avoir gâté, se garnissait de bons cadeaux, et restaure tout le QaDaSh

Les navires avec beaucoup d'autres, et par ses propres revenus défrayent les charges appartenant aux sacrifices:

17 Oui, et que lui aussi deviendrait Juif lui-même, et qu'il traversât tout le monde qui était habité, et qu'il proclamât la puissance de

AHBA.

18 Mais, pour tout cela, ses douleurs ne cessèrent pas; car le juste jugement d'AHBA était venu sur lui; donc, désespérant de sa santé, il écrivit aux Juifs la lettre sous-écrite, contenant la forme d'une supplication, après cela:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Antiochus, roi et gouverneur, aux bons Juifs, ses citoyens souhaitent beaucoup de joie, de santé et de prospérité. 20 Si vous et vos enfants vous en sortez bien, et que vos affaires soient pour votre satisfaction, je vous rends très reconnaissants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHBA, avoir mon espoir dans le ciel.

21 Quant à moi, j'étais faible, sinon je me serais souvenu avec bonté de votre honneur et de votre bonne volonté, revenant de Perse, et étant pris avec une maladie grave, j'ai pensé qu'il fallait prendre soin de la sécurité commune de tous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Je ne me méfie pas de ma santé, mais j'ai grand espoir d'échapper à cette maladie.

23 Mais considérant que même mon père, à quel moment il a conduit une armée dans les hauts pays. a désigné un successeur,

24 A la fin, si quelque chose tombait à l'écart de l'attente, ou si quelque chose de grave avait été annoncé, ils du pays, sachant à qui l'état était resté, ne seraient pas troublés.

25 Etant donné que les princes qui sont voisins et voisins de mon royaume attendent des occasions, et attendent ce qui sera fait. J'ai nommé roi mon fils Antiochus, que j'ai souvent commis et que j'ai félicité à plusieurs d'entre vous, lorsque je suis monté dans les hautes provinces, à qui j'ai écrit comme suit:

26 C'est pourquoi je vous prie et vous prie de vous souvenir des bienfaits que je vous ai faits en général et en particulier, et que chacun restera fidèle à moi et à mon fils.

27 Car je suis persuadé qu'il comprend mon esprit, et qu'il cédera favorablement et gracieusement à vos désirs. 28 Ainsi le meurtrier et le blasphémateur, ayant souffert avec la plus grande sévérité, comme il a traité d'autres hommes,

Il est mort dans un pays étrange, dans les montagnes.

29 Et Philippe, qui fut élevé avec lui, emmena son corps, qui craignait aussi le fils d'Antioche, alla en Égypte à Ptole-meus Philometor.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maccabée et sa compagnie, le Sauveur les guidant, récupérèrent le temple et la ville:

2 Mais les autels que les païens avaient bâtis dans la rue ouverte, et aussi les chapelles, ils descendirent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 10:3 770 2 Maccabées 10:33

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et ayant purifié le temple, ils firent un autre autel, et ils tirèrent du feu des pierres, et offrirent un sacrifice de deux ans, et produisirent de l'encens, et des lumières, et des pains de proposition.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Quand cela eut été fait, ils s'écroulèrent, et supplièrent le Sauveur de ne plus entrer dans de tels malheurs; mais s'ils avaient péché contre lui, il les châtierait par miséricorde, et de ne pas les livrer aux nations blasphématoires et barbares.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Or, le jour même où les étrangers profanèrent le temple, le même jour, il fut purifié de nouveau, les cinq,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

vingtième jour du même mois, qui est Casleu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et ils gardèrent les huit jours avec joie, comme lors de la fête des tabernacles, se souvenant que, peu de temps auparavant, ils avaient célébré la fête des tabernacles, quand ils erraient dans les montagnes et dansaient comme des bêtes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 C'est pourquoi ils portaient des branches, de belles branches et des palmes, et ils chantaient des psaumes à celui qui leur avait donné de bons résultats dans la purification de sa place.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Ils ont aussi ordonné par une loi et un décret communs, afin que chaque année ces jours soient gardés de toute la nation des Juifs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et c'était la fin d'Antioche, appelé Épiphanie.

10 Maintenant, nous annoncerons les actes d'Antiochus Eupator, qui était le fils de ce méchant, en rassemblant brièvement les événements des guerres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Lorsqu'il fut arrivé à la couronne, il plaça un Lysia sur les affaires de son royaume, et le nomma gouverneur en chef de Celosyrie et Phénice.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Car Ptolémée, qui s'appelait Macron, choisissait plutôt de rendre justice aux Juifs pour le mal qui leur avait été fait, s'efforça de rester en paix avec eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Après avoir été accusé des amis du roi devant Eupator, et appelé traître à toute parole parce qu'il avait quitté Chypre, que Philometor lui avait confié, et s'était rendu à Antiochus Epiphanes, et voyant qu'il n'était pas en lieu honorable, il était tellement détesté, qu'il s'est empoisonné et est mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Or, quand Gorgias était gouverneur de la forteresse, il engageait des soldats, et nourrissait continuellement la guerre avec les Juifs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et tous les Idumeans, ayant entre leurs mains les plus commodes, gardèrent les Juifs occupés, et reçurent ceux qui étaient bannis de YaRaWaShaLaM, et ils allèrent nourrir la guerre.

16 Et ceux qui étaient avec Maccabée firent des supplications, et supplièrent AHBA de les aider; et ils courirent avec violence sur les forteresses des idoles,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Ils les attaquèrent fermement, et ils gagnèrent les haies, ils échappèrent à tous ceux qui combattaient contre la muraille, ils tuèrent tous ceux qui tombaient entre leurs mains, et ils ne tuèrent pas moins de vingt mille hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et parce que certains, qui n'étaient pas moins de neuf mille, s'enfuirent ensemble dans deux châteaux très forts, ayant toutes sortes de choses utiles pour soutenir le siège,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Maccabée quitta Simon et Joseph, et Tsacchéus, et ceux qui étaient avec lui, qui suffisaient à les assiéger, et qui se divisèrent vers les lieux qui avaient plus besoin de son aide.

20 Ceux qui étaient avec Simon, conduits avec convoitise, furent persuadés pour de l'argent par l'intermédiaire de certains de ceux qui étaient dans la forteresse, et prirent soixante-dix mille drachmes, et que quelques-uns s'enfuirent.

21 Mais lorsqu'on eut dit à Maccabée ce qui avait été fait, il appela ensemble les gouverneurs du peuple, et accusa ces hommes, qu'ils avaient vendu leurs frères pour de l'argent, et qu'ils avaient libéré leurs ennemis pour les combattre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Il tua donc ceux qui furent trouvés traîtres, et prit aussitôt les deux châteaux.

23 Et ayant de bons résultats avec ses armes en toutes choses qu'il prit en main, il tua dans les deux tentes plus de vingt mille hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et Timothée, que les Juifs avaient vaincu avant, quand il avait rassemblé une grande multitude de forces étrangères, et des chevaux d'Asie pas quelques-uns, vint comme s'il prenait les Juifs par la force des armes.

25 Mais quand il s'approcha, ceux qui étaient avec Maccabée se tournèrent pour prier AHBA, et répandirent la terre sur

leurs têtes, et ils ceignirent leurs reins de sacs,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et il tomba au pied de l'autel, et le supplia d'être miséricordieux envers eux, et d'être un ennemi pour leurs ennemis, et un adversaire pour leurs adversaires, comme la loi le dit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Après la prière, ils prirent leurs armes, et s'éloignèrent de la ville; et lorsqu'ils s'approchèrent de leurs ennemis, ils se gardèrent seuls.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Le soleil étant ressuscités, ils se joignirent tous les deux; l'un ayant avec leur vertu leur refuge aussi au Sauveur, pour un gage de leur succès et de leur victoire; l'autre côté faisant de leur colère le chef de leur combat.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Mais quand la bataille fut forte, il apparut aux ennemis du ciel cinq hommes d'honneur sur des chevaux, avec des brides d'or, et deux d'entre eux menèrent les Juifs,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et Maccabée les prit pariément, et le couvrit de toutes armes, et le garda en sécurité; mais il tira des flèches et des éclairs contre les ennemis, de sorte qu'étant confondus avec l'aveuglement et l'angoisse, ils furent tués.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Et il y eut des hommes de pied tués vingt mille cinq cents, et six cents cavaliers.

32 Quant à Timothée lui-même, il s'enfuit dans une forteresse très forte, appelée Gawra, où Chereas était gouverneur. 33 Ceux qui étaient avec Maccabée assiégèrent courageusement la forteresse pendant quatre jours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 10:34 771 2 Maccabées 11:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ceux qui étaient à l'intérieur, confiants à la force du lieu, blasphémèrent énormément, et prononcèrent des paroles mauvaises.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Cependant, au cinquième jour, une vingtaine de jeunes gens de Maccabée, enflammés de colère à cause des blasphèmes, attaquèrent la muraille avec virilité, et, avec un courage féroce, tuèrent tout ce qu'ils rencontrèrent.

36 D'autres aussi montèrent après eux, pendant qu'ils étaient occupés avec ceux qui étaient à l'intérieur, brûlaient les tours et incendiaient les feux, brûlaient vivants les blasphémateurs; d'autres ouvraient les portes, et, ayant reçu dans le reste de l'armée, prirent la ville,

37 Et tua Timothée, qui était caché dans une fosse, et Tchereas, son frère, avec Apollophanes.

38 Quand cela fut fait, ils louèrent le Sauveur avec des psaumes et des actions de grâces, qui avaient fait de si grandes choses pour YaShaRa'Ahla

(y'shra'l), et leur a donné la victoire.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Peu de temps après, Lysias le protecteur et cousin du roi, qui a également géré les affaires, a pris un grand déplaisir pour les choses qui ont été faites.

2 Et quand il eut rassemblé environ quatre-vingt mille cavaliers avec tous les cavaliers, il vint contre les Juifs, pensant faire de la ville une demeure des nations,

3 Et pour faire un gain du temple, comme dans les autres chapelles des nations, et pour mettre en vente chaque année le souverain sacerdoce,

4 Il ne s'agissait pas du tout de la puissance d'AHBA, mais de ses dix mille hommes de pied, et de ses mille hommes de cheval, et de ses quatre-vingts éléphants.

5 Et il vint en Judée, et s'approcha de Bethsura, qui était une ville forte, mais éloignée de YaRaWaShaLaM

Environ cinq furlongs, et il y fit un siège douloureux.

6 Or, quand ceux qui étaient avec Maccabée apprirent qu'il assiégeait les cales, eux et tout le peuple avec lamentation et les larmes supplièrent le Sauveur qu'il enverrait un bon ange pour délivrer YaShaRa'AhLa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et Maccabée lui-même prit d'abord des armes, exhortant l'autre à se mettre en danger avec lui pour aider leurs frères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et comme ils étaient à YaRaWaShaLaM, il apparut devant eux, à cheval, en vêtements blancs, agitant son armure d'or.

9 Alors ils louèrent tous ensemble le miséricordieux AHBA, et ils prirent courage, de sorte qu'ils étaient non seulement prêts à combattre avec

hommes, mais avec les bêtes les plus cruelles, et de percer à travers les murs de fer.

10 Ils marchèrent ainsi dans leurs armes, ayant un secouriste du ciel; car le Sauveur leur était miséricordieux.

11 Et donnant des ordres sur leurs ennemis comme des lions, ils tuèrent onze mille hommes de pied, et seize cents cavaliers, et ils mirent tous les autres en fuite.

12 Beaucoup d'entre eux aussi furent blessés, s'échappèrent nus; et Lysias lui-même s'enfuit honteusement, et s'échappa ainsi.

13 Qui, comme il était un homme intelligent, jetant avec lui-même ce qu'il avait perdu, et considérant que les Hébreux ne pouvaient pas être vaincus, parce que le Tout-Puissant AHBA les a aidés, il leur envoya,

14 Et ils les persuadèrent d'accepter toutes les conditions raisonnables, et promirent qu'il persuaderait le roi qu'il lui fallait être un ami pour eux.

15 Et Maccabée consentit à tout ce que Lysias désirait, étant attentif au bien commun; et tout ce que Maccabée écrivit à Lysias au sujet des Juifs, le roi l'accorda.

16 Car il y avait des lettres écrites aux Juifs de Lysias à cet effet: Lysias au peuple des Juifs envoie salut.

17 Jean et Absalom, qui avaient été envoyés de vous, m'ont délivré la requête souscrite, et ont demandé l'exécution du contenu de celle-ci.

18 C'est pourquoi je les ai annoncés au roi, et je lui ai fait part de ce qu'il y avait de semblable, et il l'a fait jusqu'à ce qu'il le fasse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Peut-être.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et si donc vous vous tenez fidèles à l'état, je m'efforcerai d'être un moyen de votre bien.

20 Mais j'ai donné ordre à ceux-là et à l'autre qui sont venus de moi, de communier avec vous. 21 Adieu! cent huit ans, quatre-vingts jours du mois de Dioscorinthie.

22 Or la lettre du roi contenait ces paroles: Le roi Antiochus à son frère Lysias envoie la salutation: 23 Puisque notre père est trans.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

notre volonté est que ceux qui sont dans notre royaume vivent tranquillement,

Chacun peut s'occuper de ses propres affaires.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Nous comprenons aussi que les Juifs ne consentaient pas à ce que notre père soit amené à la coutume des Gentils, mais qu'ils aient plutôt gardé leur propre mode de vie; car c'est pour cela qu'ils exigent de nous qu'ils vivent selon leurs propres lois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 C'est pourquoi notre pensée est que cette nation sera en repos, et nous avons décidé de leur rendre leur temple, afin qu'ils vivent selon les coutumes de leurs ancêtres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 11:26 772 2 Maccabées 12:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu feras donc bien d'envoyer vers eux, et de leur accorder la paix, afin que, lorsqu'ils seront certifiés de notre esprit, ils soient de bonne consolation, et qu'ils aillent toujours avec joie dans leurs affaires.

Et la lettre du roi à la nation des Juifs fut ainsi: Le roi Antiochus adresse sa salutation au sanhédrin et aux autres Juifs.

Si vous vous portez bien, nous avons notre désir; nous sommes aussi en bonne santé.

Menélais nous a dit que votre désir était de rentrer chez vous, et de suivre vos propres affaires.

C'est pourquoi ceux qui partiront auront une conduite sûre jusqu'au trentième jour de Xanthicus avec sécurité.

Et les Juifs utiliseront leurs propres sortes de viandes et de lois, comme auparavant; et aucune d'entre eux ne sera molestée pour des choses ignominieusement faites.

J'ai envoyé aussi Ménélas, afin qu'il vous console.

Adieu! La cent quarante-huitième année, et le quinzième jour du mois de Xanthicus.

Les Romains leur envoyèrent aussi une lettre contenant ces paroles: Quintus Memmius et Tite Manlius, ambassadeurs des Romains, adressent leur salut au peuple des Juifs.

Tout ce que Lysias le cousin du roi a accordé, nous aussi en sommes heureux.

Mais touchant les choses qu'il jugeait être renvoyées au roi, après que vous en ayez averti, envoyez-en un immédiatement, afin que nous vous déclarons comme cela vous convient; car nous allons maintenant à Antioche.

Envoyez donc quelques-uns avec rapidité, afin que nous sachions ce qui est votre esprit.

Adieu. Cent-huit- quarantième année, le quinzième jour du mois de Xanthicus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12

Lorsque ces alliances furent conclues, Lysias alla vers le roi, et les Juifs étaient au sujet de leur élevage.

2 Mais parmi les gouvernants de plusieurs lieux, Timothée, et Apollonius, fils de Genneus, aussi

Hieronymus et Demophon, et à côté d'eux Nicanor le gouverneur de Chypre, ne les laisseraient pas tranquilles et vivre en paix.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Les hommes de Joppé firent aussi une telle action impie; ils prièrent les Juifs qui habitaient au milieu d'eux d'aller avec leurs femmes et leurs enfants dans les barques qu'ils avaient préparées, comme s'ils ne leur avaient fait aucun mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Qui en accepta selon l'ordre commun de la ville, comme désireux de vivre en paix et de ne rien soupçonner; mais lorsqu'ils furent sortis dans l'abîme, ils ne noyèrent pas moins de deux cents d'entre eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Lorsque Judas eut entendu parler de cette cruauté envers ses compatriotes, il ordonna à ceux qui étaient avec lui de les préparer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Il appela AHBA, le juste juge, et il s'en alla contre ces meurtriers de ses frères, et il brûla le havre de nuit, et il brûla les barques, et il tua ceux qui s'enfuyaient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et quand la ville fut fermée, il retourna en arrière, comme s'il retournait pour exterminer tous ceux de la ville de Joppé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Mais lorsqu'il apprit que les Jamnites avaient l'intention de faire de même pour les Juifs qui habitaient au milieu d'eux,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Il monta sur les Jamnites de nuit, et il brûla sur le havre et sur la marine, de sorte que la lumière du feu fut vue à YaRaWaShaLaM, à deux cent quarante furlongs.

10 Lorsqu'ils furent partis de là, ils partirent de là de neuf furlongs dans leur chemin vers Timothée, pas moins de cinq mille hommes à pied et cinq cents cavaliers des Arabes se mirent sur lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et il y eut une bataille très douloureuse; mais Judas, du côté de l'aide d'AHBA, obtint la victoire, de sorte que les Nomades d'Ara-bia, étant vaincus, supplièrent Judas pour la paix, promettant à la fois de lui donner du bétail, et de lui plaire autrement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Judas, pensant vraiment qu'ils seraient profitables en beaucoup de choses, leur accorda la paix; et ils secouèrent la main, et s'en allèrent dans leurs tentes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Il alla aussi faire un pont vers une ville forte, qui était clôturée par des murs, et habitée par des gens de divers pays; et le nom de cette ville était Caspis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Mais ceux qui étaient à l'intérieur d'elle avaient une telle confiance dans la force des murailles et dans la provision de vivres, qu'ils se conduisaient grossièrement envers ceux qui étaient avec Judas, blasphématoires et blasphématoires, et qu'ils prononçaient des paroles qui ne devaient pas être prononcées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 C'est pourquoi Judas, avec sa compagnie, invoquant le grand Sauveur du monde, qui, sans béliers ni moteurs de guerre, jeta Jéricho au temps de Yashawa (Yoshua), fit une violente attaque contre les murs,

16 Et prit la ville par la volonté d'AHBA, et fit des massacres innombrables, de sorte qu'un lac deux furlongs large près de ad-

se joignant à lui, étant rempli, a été vu courir avec du sang.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Ils partirent de là de sept cent cinquante furlongs, et vinrent à Characa vers les Juifs appelés Tubien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et quant à Timothée, ils ne le trouvèrent pas dans les lieux; car, avant qu'il n'en eût envoyé quelque chose, il partit de là, et laissa une garnison très forte dans une certaine main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Howbeit Dosithée et Sosipater, qui étaient des chefs de Maccabée, sortirent, et tuèrent ceux que Timothée avait laissés dans la forteresse, au-dessus de dix mille hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 12:20 773 2 Maccabées 13:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maccabée, qui avait environ cent vingt mille hommes de pied, et deux mille cinq cents cavaliers, les plaça sur les troupes, et il s'en alla contre Timothée, qui avait environ cent vingt mille hommes de pied et deux mille cinq cents cavaliers.

Quand Timothée eut connaissance de Judas, il envoya les femmes, les enfants et les autres bagages vers une forteresse appelée Carnion; car la ville était difficile à assiéger, et mal à venir, à cause de la dureté de tous les lieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Mais quand Judas, sa première troupe, vint en vue, les ennemis, étant frappés de peur et de terreur par l'apparition de celui qui voit toutes choses, s'enfuirent encore, l'un courant dans cette voie, l'autre dans cette voie, de sorte qu'ils furent souvent blessés par leurs propres hommes, et blessés par les points de leurs propres épées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Judas aussi les poursuivit avec beaucoup d'ardeur, tuant les misérables, dont il a tué environ trente mille hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et Timothée lui-même tomba entre les mains de Dosithée et de Sosipater, qu'il demanda avec beaucoup d'art de le laisser aller avec sa vie, parce qu'il avait beaucoup de parents juifs, et les frères de certains d'entre eux, qui, s'ils le mettaient à mort, ne devaient pas être considérés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et lorsqu'il leur eut dit avec beaucoup de paroles qu'il les rétablirait sans mal, selon l'accord, ils le laissèrent aller pour le salut de leurs frères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Maccabée marcha jusqu'à Carnion et jusqu'au temple d'Atargatis, et là il tua cinq vingt mille personnes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et après qu'il eut mis en fuite et les eut détruits, Judas ôta l'armée vers Ephron, une ville forte, où Lysias habitait, et une grande multitude de nations diverses, et les jeunes hommes forts gardèrent les murs, et les défendirent avec force; et il y avait aussi de grandes réserves de moteurs et de fléchettes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Mais quand Judas et sa troupe avaient appelé le Tout-Puissant AHBA, qui, par sa puissance, brise la force de ses ennemis, ils ont gagné la ville, et ont tué vingt-cinq mille d'entre eux qui étaient à l'intérieur,

29 De là, ils s'en allèrent à Scythopolis, qui a six cents furlongs de YaRaWaShaLaM,

30 Mais quand les Juifs qui habitaient là avaient témoigné que les Scythopolites les traitaient avec amour, et qu'ils les traitaient avec bonté au temps de leur adversité,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Ils leur rendirent grâces, en les souhaitant encore amicaux à eux; et ils arrivèrent à YaRaWaShaLaM, la fête des semaines qui s'approchait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Après la fête, appelée Pentecôte, ils sortirent contre Gorgias, gouverneur d'Idumea,

33 Il sortit avec trois mille hommes de pied et quatre cents cavaliers.

34 Et il arriva que dans leurs combats, quelques-uns des Juifs furent tués.

35 En ce temps-là, Dosithée, un de la troupe de Bacenor, qui était à cheval, et un homme fort, était encore sur Gorgias, et s'emparait de son manteau l'attirait par la force; et quand il aurait pris cet homme maudit vivant, un cavalier de Thracie qui venait sur lui frappait de son épaule, de sorte que Gorgias s'enfuit à Marisa.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Lorsque ceux qui étaient avec Gorgias eurent longtemps combattu, et qu'ils furent las, Judas appela le Sauveur, afin qu'il le montre lui-même pour qu'il soit leur assistant et chef de la bataille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Et il commença dans sa langue, et il chanta des psaumes d'une voix forte, et il se précipita dans l'ignorance des hommes de Gorgias, et les mit en fuite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Judas rassembla son armée, et vint dans la ville d'Odollam. Le septième jour, ils se purifièrent, selon la coutume, et gardèrent le sabbat au même endroit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Le lendemain, Judas et sa troupe vinrent prendre les corps de ceux qui avaient été tués, et les enterrer avec leurs parents dans les sépulcres de leurs pères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Or, sous les manteaux de tous ceux qui ont été tués, ils ont trouvé des choses consacrées aux idoles des Jamnites, ce qui est interdit aux Juifs par la loi; et chacun a vu que c'était la cause pour laquelle ils ont été tués.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Tous les hommes louant donc le Sauveur, le juste juge, qui avait ouvert les choses qui étaient cachées,

42 Ils se mirent à prier, et ils le supplièrent de se souvenir du péché commis; et, en outre, ce noble Judas exhorta le peuple à se garder du péché, de peur qu'ils ne voient sous leurs yeux ce qui arriva pour les péchés de ceux qui furent tués.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Et quand il eut fait un rassemblement dans toute l'entreprise à la somme de deux mille drachmes d'argent, il l'envoya à YaRaWaShaLaM pour offrir une offrande pour le péché, faisant là très bien et honnêtement, en ce qu'il était conscient de la résurrection:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Car s'il n'avait pas espéré que ceux qui avaient été tués ressusciteraient, il avait été superflu et vain de prier pour les morts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

45 Et aussi, en ce qu'il comprit qu'il y avait une grande faveur pour ceux qui étaient morts avec Dieu, c'était un QaDaSh et une bonne pensée; et il fit une réconciliation pour les morts, afin qu'ils fussent délivrés du péché.

13

La cent quarante-neuvième année, il fut dit à Judas qu'Antiochus Eupator venait avec une grande puissance en Judée,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et avec lui Lysias, son protecteur, et le chef de ses affaires, ayant l'un d'eux une puissance grecque de marcheurs, cent dix mille, et cavaliers cinq mille trois cents, et éléphants deux vingt, et trois cents chars armés de crochets.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 13:3 774 2 Maccabées 14:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Ménélaïs se joignit à eux, et, avec une grande dissimulation, il encouragea Antioche, non pas pour la sauvegarde du pays, mais parce qu'il pensait avoir été nommé gouverneur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Mais le roi des rois agita Antiochus contre ce malheureux, et Lysias informa le roi que cet homme était la cause de tout mal, de sorte que le roi ordonna de l'amener à Bérée, et de le faire mourir, comme c'est le cas en ce lieu-là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et il y avait en ce lieu une tour de cinquante coudées de haut, pleine de cendre, et elle avait un instrument rond qui de chaque côté était pendu à la cendre.

6 Et quiconque a été condamné de sacrilège, ou a commis tout autre crime grave, là tous les hommes l'ont poussé à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

en cendres.

7 Il arriva une telle mort que le méchant mourra, et qu'il n'aura pas autant de sépulture sur la terre, et cela avec la plus grande justice.

8 Car, comme il avait commis beaucoup de péchés sur l'autel, dont le feu et la cendre étaient QaDaSh W., il reçut sa mort.

9 Et le roi vint avec un esprit barbare et hautain pour faire bien pire aux Juifs, que ce qui avait été fait au temps de son père.

10 Il ordonna à la foule d'invoquer la nuit et le jour du Sauveur, quand Judas le comprit, afin que, si jamais,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'autre fois, il les aidera aussi, étant à l'heure où ils seront mis à la disposition de leur loi, de leur pays, et du QaDaSh W.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les pays en voie de développement.

11 Et qu'il ne voulut pas souffrir le peuple, qui n'avait encore été qu'un peu rafraîchi, pour être soumis au blasphématoire

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et quand ils eurent tous fait cela ensemble, ils supplièrent le Sauveur miséricordieux de pleurer et de jeûner, et d'être couchés sur le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

pendant trois jours, Judas, après les avoir exhortés, ordonna qu'ils soient prêts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et Judas, étant séparé des anciens, résolu, avant que l'armée du roi n'entre en Judée, et n'amène la ville, pour aller à l'extérieur et essayer la chose dans le combat par le secours du Sauveur.

14 Et quand il eut confié tout cela au Créateur du monde, et qu'il exhorta ses soldats à combattre avec virilité, jusqu'à la mort, pour les lois, le temple, la ville, le pays et la communauté, il campa par Modin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et ayant donné le mot d'ordre à ceux qui étaient autour de lui, la victoire est d'AHBA; avec les jeunes hommes les plus vaillants et les plus choisis, il entra de nuit dans la tente du roi, et il tua dans le camp environ quatre mille hommes, et le chef des éléphants, avec tout ce qui était sur lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Ils remplissaient enfin le camp de crainte et de tumulte, et s'en allèrent avec succès.

17 Cela fut fait pendant la pause du jour, parce que la protection du Sauveur l'aidait.

18 Lorsque le roi eut goûté à la virilité des Juifs, il se mit en route pour prendre les rênes,

19 Et il marcha vers Bethsura, qui était une forteresse des Juifs; mais il fut mis en fuite, perdu et perdu de ses hommes.

20 Car Judas avait transmis à ceux qui y étaient, les choses qui étaient nécessaires.

21 Mais Rhodocus, qui était dans l'armée des Juifs, révéla les secrets aux ennemis; c'est pourquoi il fut recherché, et, après l'avoir obtenu, on le mit en prison.

22 La seconde fois, le roi prit soin d'eux à Bethsum, donna sa main, prit leur part, se battit contre Judas.

Venez.

23 J'ai entendu dire que Philippe, qui était resté sur les affaires à Antioche, était désespérément plié, confus, maltraité les Juifs,

lui-même, et s'engageant dans toutes les conditions égales, consentant avec eux, offrant des sacrifices, honorant le temple, et traitant avec bonté le lieu,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et il accepta le bien de Maccabée, et le fit gouverneur principal de Ptolémaïs aux Gérhéens; 25 et vint à Ptolémaïs; le peuple là-bas fut attristé pour les alliances, car ils s'enflammaient, parce qu'ils

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de rendre leurs alliances nulles:

26 Lysias monta au siège du jugement, et dit tout ce qui pouvait être pour la défense de la cause, persuadé, pacifié, les fit bien affectés, retourna à Antioche; et il toucha le roi qui venait et qui partait.

14

Après trois ans, Judas fut informé que Demetrius, fils de Seleucus, étant entré par le havre de Tripolis avec une grande puissance et de la marine,

2 Il avait pris le pays, et tué Antiochus, et Lysias, son protecteur.

3 Or, un Alcimus, qui avait été grand prêtre, et qui s'était souillé volontairement dans les temps où ils se mêlaient aux Gentils, voit qu'il ne pouvait en aucun cas se sauver lui-même, et n'avait plus accès à l'autel de QaDa,

4 Il arriva au roi Démétrius, en cent cinquante ans, et lui présenta une couronne d'or, une palme, et aussi des branches qui étaient utilisées solennellement dans le temple; et ce jour-là, il garda la paix.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Comme il avait eu l'occasion de faire avancer son entrepreneur insensé, et qu'il était appelé par Démétrius, et qu'il demanda comment les Juifs étaient affectés, et ce qu'ils voulaient, il y répondit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 14:6 775 2 Maccabées 14:36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Ceux des Juifs qu'il appela Assideans, dont le chef est Judas Maccabée, nourrissent la guerre et sont séditionnaires, et ne laisseront pas le reste en paix.

7 C'est pourquoi moi, privé de mes ancêtres, je veux dire du souverain sacerdoce, je suis venu ici; 8 d'abord, en vérité, pour les soins infidèles que j'ai de ce qui concerne le roi; et deuxièmement, pour cela j'ai l'intention du bien de mes compatriotes, pour toute notre nation.

n'est pas dans une petite misère à travers le non-avisé

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de les traiter comme des prémices.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 C'est pourquoi, ô roi, quand tu verras tout cela, fais attention au pays et à notre nation, qui est pressée de tous côtés, en accord avec la clémence que tu as volontiers manifestée à tous.

10 Aussi longtemps que Judas vivra, il n'est pas possible que l'état soit calme.

11 Ce n'était pas plus tôt que lui, mais d'autres amis du roi, mis malicieusement contre Judas, firent plus d'encens.

Démétrius.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et aussitôt il appela Nicanor, qui avait été maître des éléphants, et l'a fait gouverneur de Judée, et l'a envoyé dehors,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Il l'ordonne de tuer Judas, de disperser ceux qui étaient avec lui, et de faire d'Alcimus le souverain sacrificateur du grand temple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et les païens, qui s'étaient enfuis de Judée de Judas, vinrent à Nicanor par des troupeaux, pensant que le mal et l'Alam étaient leur bien-être.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et quand les Juifs entendirent que Nicanor venait, et que les nations s'étaient élevées contre eux, ils jetèrent la terre sur leur tête, et firent des supplications à celui qui avait établi son peuple pour toujours, et qui aidait toujours sa part par la manifestation de sa prééminence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Ainsi, sur l'ordre du chef, ils s'éloignèrent de là, et s'approchèrent d'eux, dans la ville de Dessau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Simon, frère de Judas, s'était joint à la bataille de Nicanor, mais il était quelque peu désemparé par le silence soudain de son fils.

Des mies.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Mais Nicanor entendit parler de la virilité de ceux qui étaient avec Judas, et du courage qu'ils avaient à combattre pour leur pays, et il ne voulut pas en juger par l'épée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 C'est pourquoi il envoya Posidone, Théodote et Mattathias pour faire la paix.

20 Lorsqu'ils eurent pris de longs conseils, et que le chef eut fait connaître à la foule, et qu'il eut dit qu'ils étaient tous d'un seul esprit, ils acceptèrent les alliances,

21 Et ils fixèrent un jour pour se réunir par eux-mêmes; et quand le jour arriva, et que des tabourets furent dressés pour l'un ou l'autre d'entre eux,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Ludas plaça des hommes armés prêts dans des endroits commodes, de peur que les ennemis ne pratiquent soudain une trahison; et ils firent une conférence paisible.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Nicanor demeura à YaRaWaShaLaM, et il ne fit aucun mal; mais il renvoya le peuple qui était venu affluer.

à lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et il ne voulait pas que Judas sorte de sa vue, car il aime l'homme de son coeur.

25 Il pria aussi de prendre une femme et d'engendrer des enfants; et il se maria, se tint tranquille, et prit part à cette vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Mais Alcimus, voyant l'amour qui leur était parié, et considérant les alliances qui avaient été faites, vint à Démétrius, et lui dit que Nicanor n'était pas bien affecté à l'état, car il avait ordonné Judas, un traître à son royaume, d'être le roi successeur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Alors le roi étant dans une fureur, et excité par les accusations de l'homme le plus méchant, écrit à Nicanor, signifiant qu'il était beaucoup déplaisant avec les alliances, et lui demandant d'envoyer Maccabée prisonnier dans toute hâte à Antioche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Lorsque cela arriva à l'audience de Nicanor, il fut beaucoup confus en lui-même, et il prit avec peine qu'il annullât les articles qui étaient convenus, l'homme n'étant en aucune faute.

29 Mais parce qu'il n'y avait pas de traite contre le roi, il regarda son temps pour accomplir cette chose par la politique.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Cependant, lorsque Maccabée vit que Nicanor commença à s'irriter pour lui, et qu'il le traita plus qu'il ne l'avait été, voyant qu'un tel comportement amer n'était pas bon, il ne rassembla pas quelques-uns de ses hommes, et se retira de Nicanor.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Mais l'autre, sachant qu'il était notamment empêché par la politique de Judas, entra dans le grand et le temple de QaDa, et commanda aux sacrificateurs, qui offraient leurs sacrifices habituels, de lui délivrer l'homme.

32 Et quand ils mirent en garde qu'ils ne pouvaient pas dire où était l'homme qu'il cherchait,

33 Il étendit sa main droite vers le temple, et fit ce serment: Si vous ne me livrez pas Judas comme un prédateur, je mettrai ce temple d'AHBA avec la terre, et je briserai l'autel, et j'érigerai un temple remarquable à Bacchus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Après ces paroles, il s'en alla; et les sacrificateurs levèrent les mains vers le ciel, et supplièrent celui qui était toujours une défense de leur nation, disant ainsi:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Toi, sauveur de toutes choses, qui n'as besoin de rien, tu as voulu que le temple de ta demeure soit parmi nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 C'est pourquoi maintenant, ô QaDaSh, sauveur de toute sainteté, garde cette maison toujours sans souillure, qui a été récemment purifiée, et arrête toute bouche injuste.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 14:37 776 2 Maccabées 15:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il y avait maintenant accusé à Nicanor un Razis, l'un des anciens de YaRaWaShaLaM, un amant de ses compatriotes, et un homme de très bon rapport, qui pour sa bonté a été appelé un père des Juifs.

Car, dans les temps anciens, quand ils ne se mêlaient pas avec les Gentils, il avait été accusé de judaïsme, et il avait courageusement mis en danger son corps et sa vie avec toute la véhémence pour la religion des Juifs.

Nicanor, prêt à déclarer la haine qu'il avait portée aux Juifs, envoya plus de cinq cents hommes de guerre pour le prendre; car il pensa en le prenant pour faire beaucoup de mal aux Juifs.

Lorsque la foule aurait pris la tour, et qu'elle se serait violemment effondrée dans la porte extérieure, et que le feu lui aurait été apporté pour la brûler, il était prêt à être pris de tous côtés, tomba sur son épée;

Choisir plutôt de mourir avec humanité, que d'entrer entre les mains des méchants, pour être abusé autrement que de demander sa noble naissance:

Mais, manquant son coup à travers la hâte, la foule aussi se précipitant à l'intérieur des portes, il courut hardiment jusqu'au mur, et se jeta l'homme, pleinement parmi les plus épais d'entre eux.

Mais ils rendirent rapidement, et un espace étant créé, il tomba au milieu du vide.

Cependant, pendant qu'il y avait encore du souffle en lui, enflammé de colère, il se leva; et, bien que son sang jaillisse comme des gouttes d'eau, et que ses blessures fussent douloureuses, il courut au milieu de la foule, et se tenant debout sur un rocher abrupt,

Comme son sang était maintenant tout à fait parti, il a arraché ses entrailles, et les a prises entre ses deux mains, il les a jetés sur la foule, et il a appelé le Sauveur de la vie et de l'esprit pour lui rendre ceux de nouveau, il est ainsi mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais Nicanor, entendant que Judas et sa compagnie étaient dans les lieux forts autour de Samarie, résolut sans danger de les mettre sur eux le jour du sabbat.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Mais les Juifs qui avaient été contraints d'aller avec lui dirent: Ne détruisez pas si cruellement et aussi barbarement, mais honorez ce jour-là, que celui qui voit toutes choses a honoré de sainteté au-dessus de tous les autres jours.

3 Alors le malheureux le plus impitoyable demanda, s'il y avait un Puissant dans le ciel, qui avait ordonné le jour du sabbat d'être gardé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et ils dirent: Il y a dans le ciel un Sauveur vivant et puissant, qui a ordonné que le septième jour soit gardé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et l'autre dit: Moi aussi, je suis puissant sur la terre, et j'ordonne de prendre les armes, et de faire les affaires du roi; mais il n'obtint pas que sa volonté méchante soit faite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Nicanor, dans son orgueil et son orgueil, décida d'établir un monument public de sa victoire sur Judas et sur ceux qui étaient avec lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Mais Maccabée avait toujours la certitude que le Sauveur l'aiderait.

8 C'est pourquoi il exhorta son peuple à ne pas craindre la venue des nations contre eux, mais à se souvenir de l'aide qu'ils avaient reçue du ciel pendant des temps précieux, et à attendre maintenant la victoire et l'aide qui leur viendraient du Tout-Puissant.

9 Et les réconfortant ainsi de la loi et des prophètes, et les mettant avec eux à l'esprit des batailles qu'ils ont gagnées, il les a rendus plus joyeux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et quand il eut éveillé leur esprit, il leur donna leurs ordres, et leur fit part de tout le mensonge des nations, et de la violation des serments.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Il les a armés chacun d'entre eux, non pas avec des boucliers et des lances, comme avec des paroles agréables et bonnes; et, en plus de cela, il leur a dit un songe digne d'être cru, comme si c'était vraiment le cas, qui ne les a pas peu réjouissamment.

12 Et voici sa vision: Onias, qui avait été grand prêtre, vertueux et bon, révérend dans la conversation, doux dans l'état, bien parlé aussi, et exercé d'un enfant dans tous les points de vertu, tenant ses mains priait pour tout le corps des Juifs.

13 C'est ainsi qu'apparut un homme aux cheveux gris, et qui était très glorieux, et qui était merveilleux et excellent.

Majesté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et Onias répondit: C'est un amant des frères, qui prie beaucoup pour le peuple et pour le QaDaSh.

ville, à l'esprit, Jeremias le prophète d'AHBA.

15 Alors Jérémie, tenant sa main droite, donna à Judas une épée d'or, et, en la donnant, il parla ainsi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Prends l'épée QaDaSh, un don d'AHBA, avec laquelle tu blesseras les adversaires.

17 Ainsi, consolés par les paroles de Judas, qui étaient très bonnes, et capables de les émouvoir à la vaillance, et d'encourager les cœurs des jeunes gens, ils décidèrent de ne pas

camper, mais courageusement de les mettre sur eux, et d'éprouver avec ardeur la question par des disputes, parce que la ville, le sanctuaire et le temple étaient en danger.

18 Car les soins qu'ils avaient pris pour leurs femmes, leurs enfants, leurs frères et leurs gens étaient à leur moins grand compte.

La plus grande et principale crainte était pour le temple QaDaSh.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et ceux qui étaient dans la ville ne se préoccupaient pas du moins, étant troublés pour le conflit à l'étranger.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Maccabées 15:20 777 2 Maccabées 15:39

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et maintenant, quand tout le monde regarda ce qui devait être l'épreuve, et que les ennemis s'approchèrent déjà, et que l'armée fut mise en rang, et que les bêtes bien placées, et les cavaliers mis en ailes,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Maccabée, voyant la venue de la multitude, les diverses préparations d'armures et l'ardeur des bêtes, étendit les mains vers le ciel, et appela le Sauveur qui fait des prodiges, sachant que la victoire ne vient pas par les armes, mais comme elle lui semble bonne, il la donne à ceux qui en sont dignes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 C'est pourquoi, dans sa prière, il dit de cette manière: O Sauveur, tu as envoyé ton ange au temps d'Ézéchias, roi de Judée, et tu as tué dans l'armée de Sennachérib cent quatre-vingt-cinq mille;

23 C'est pourquoi maintenant aussi, Sauveur des cieus, envoie devant nous un bon ange, par crainte et par crainte.

24 Et par la force de ton bras, que ceux-là soient frappés par la terreur, qui viennent contre ton peuple QaDaSh

Et il a fini ainsi.

25 Alors Nicanor et ceux qui étaient avec lui vinrent avec des trompettes et des chants.

26 Mais Judas et sa compagnie rencontrèrent les ennemis avec invocation et prière.

27 afin qu'ils se battent de leurs mains, et qu'ils prient AHBA de leur cœur, et qu'ils ne tuent pas moins de trente-cinq mille personnes.

hommes: car à travers l'apparition d'AHBA, ils ont été grandement applaudis.

28 Lorsque le combat eut lieu, retournant avec joie, ils savaient que Nicanor était mort dans son harnais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Alors ils firent un grand cri et un bruit, louant le Tout-Puissant dans leur langue.

30 Et Judas, qui fut toujours le principal défenseur des citoyens, tant dans son corps que dans son esprit, et qui continua toute sa vie son amour pour ses compagnons, ordonna de frapper la tête de Nicanor, et sa main avec son épaule, et de les amener à YaRaWaShaLaM

- C'est pas vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Lorsqu'il fut là, et qu'il les appela de sa nation, et qu'il plaça les sacrificateurs devant l'autel, il envoya chercher ceux qui étaient de la tour,

32 Et il leur montra la vile tête de Nicanor, et la main de ce blasphémateur, qu'il avait étendu avec des vanités orgueilleuses contre le temple du Tout-Puissant QaDaSh.

33 Et ayant coupé la langue de cet impie Nicanor, il ordonna qu'on la livre en morceaux aux oiseaux, et qu'on raccroche la récompense de sa folie devant le temple.

34 Ainsi chacun loua vers le ciel le glorieux Sauveur, en disant: Béni soit celui qui a gardé sa place sans souillure.

35 Il pendit aussi Nicanor à la tête sur la tour, signe évident et manifeste à toute l'aide du Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Et ils ont ordonné tous avec un décret commun en aucun cas de laisser ce jour passer sans solennité, mais de célébrer le treizième jour du douzième mois, qui en langue syrienne est appelé Adar, le jour avant le jour de Mardocheus.

37 C'est ainsi qu'alla avec Nicanor; et depuis ce temps-là, les Hébreux eurent la ville en leur pouvoir. Et voici, je ferai une fin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Et si j'ai bien fait, et si j'ai fait ce que je voulais, c'est ce que je voulais; mais si j'ai fait preuve de légèreté et de méchanceté, c'est ce que je pouvais en faire.

39 Car comme il est blessant de boire du vin ou de l'eau seul; et comme le vin mêlé d'eau est agréable, et ravit le goût; de même, la parole est finement encadrée, ravit les oreilles de ceux qui lisent l'histoire. Et voici une fin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Esdras 1:1 778 1 Esdras 1:31

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le premier livre d'Esdras

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Josias célébra la fête de la Pâque à YaRaWaShaLaM, à son Sauveur, et il offrit la Pâque le quatre-dix-neuvième jour du premier mois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Ayant fixé les sacrificateurs selon leurs cours quotidiens, étant revêtus de vêtements longs, dans le temple du Sauveur.

3 Et il parla aux Lévites, les ministres de YaShaRa'AhLa, afin qu'ils se sanctifient au Sauveur, pour placer l'arche du Sauveur de QaDa'Ah dans la maison que le roi Salomon, fils de David, avait bâtie.

4 Et il dit: Vous ne porterez plus l'arche sur vos épaules; maintenant servez le Sauveur, votre AHBA, et servez son peuple YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, et préparez-vous selon vos familles et vos familles,

5 selon ce que David, roi de YaShaRa'Ahla, a prescrit, et selon la magnificence de Salomon, son fils, et se tenant dans le temple, selon la dignité des familles de vous, les Lévites, qui servent en présence de vos frères, les fils de YaShaRa'Ahla.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Offrez la Pâque dans l'ordre, et préparez les sacrifices pour vos frères, et gardez la Pâque selon l'ordre.

le Sauveur, qui a été donné à Mashah.

7 Josias donna au peuple qui s'y trouvait trente mille agneaux et enfants, et trois mille veaux. Ces choses furent données par le roi, comme il l'avait promis, au peuple, aux sacrificateurs et aux Lévites.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et Helkias, Zacharie, et Syelus, les gouverneurs du temple, donnèrent aux sacrificateurs pour la Pâque deux mille six brebis draguées, et trois cents veaux.

9 Jeconias, Samaïas, Nathanaël, son frère, Assabias, Ochiel et Joram, chefs de milliers, donnèrent aux Lévites pour la Pâque cinq mille brebis et sept cents veaux.

10 Et quand ces choses eurent été faites, les sacrificateurs et les Lévites, ayant les pains sans levain, se tint en très bon ordre selon les familles,

11 Et selon les diverses dignités des pères, devant le peuple, d'offrir au Sauveur, comme il est écrit dans le livre des

Mashah : et ils firent ainsi le matin.

12 Et ils rôtièrent la Pâque au feu, comme des armoiries; et quant aux sacrifices, ils les enflèrent dans des marmites d'airain et des poêles avec un bon

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Savourez,

C'est Aaron.

13 Et ils les posèrent devant tout le peuple, et ensuite ils se préparèrent pour eux-mêmes et pour les sacrificateurs, leurs frères, les fils de

14 Car les sacrificateurs offrirent la graisse jusqu'à la nuit; et les Lévites se préparèrent, et les sacrificateurs, leurs frères, les fils de

15 Les chantres de QaDaSh, fils d'Asaph, étaient aussi dans leur ordre, selon l'ordre de David, à savoir Asaph,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Zacharie, et Jeduthun, qui était du roi.

16 Et les portiers étaient à chaque porte, et il n'était pas permis à quiconque de quitter son service ordinaire; car leurs frères les Lévites se préparaient pour eux.

17 Ainsi furent accomplies les choses qui appartenaient aux sacrifices du Sauveur en ce jour-là, afin qu'ils tiennent la Pâque,

18 Et offrez des sacrifices sur l'autel du Sauveur, selon l'ordre du roi Josias.

19 Et les fils de YaShaRa'AhLa, qui étaient présents, célébrèrent la Pâque en ce temps-là, et la fête du pain doux pendant sept jours.

20 Et une telle Pâque n'a pas été gardée à YaShaRa'Ahla (y'shra'l) depuis le temps du prophète Samuel.

21 Oui, tous les rois de Ya-Shara-Ah-La-Wy, n'ont pas tenu une Pâque telle que Josias, les sacrificateurs et les Lévites,

les Juifs, tenus avec tous les YaShaRa'AhLa (y'shra'l) qui ont été trouvés logement à YaRaWaShaLaM.

22 La dix-huitième année du règne de Josias, cette Pâque fut célébrée.

23 Et les oeuvres ou Josias étaient droites devant son Sauveur, avec un cœur plein de piété.

24 Quant aux choses qui arrivaient en son temps, elles furent écrites dans les temps anciens, au sujet de ceux qui avaient péché, et ils firent du mal au Sauveur au-dessus de tout peuple et de tous royaumes, et comment ils le pleuraient énormément, de sorte que les paroles du Sauveur se levèrent contre YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Après tous ces actes de Josias, il arriva que Pharaon, roi d'Égypte, vint faire la guerre à Carcamis contre Euphrate, et Josias sortit contre lui.

26 Mais le roi d'Égypte lui envoya dire: Qu'ai-je à voir avec toi, roi de Judée?

27 Je ne suis point envoyé du Sauveur AHBA contre toi, car ma guerre est contre Euphrate; et maintenant le Sauveur est avec moi, oui,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Sauveur est avec moi en train de me hâter; éloigne-toi de moi, et ne sois pas contre le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Howbeit Josias ne retourna pas son char loin de lui, mais s'engagea à combattre avec lui, non au sujet des paroles du prophète Jeremy prononcées par la bouche du Sauveur.

29 Mais ils se joignirent à lui dans la plaine de Magiddo, et les chefs vinrent contre le roi Josias.

30 Et le roi dit à ses serviteurs: Emmenez-moi hors de la bataille, car je suis très faible; et aussitôt ses serviteurs l'ont enlevé hors de la bataille.

31 Alors il monta sur son second char, et il fut ramené à YaRaWaShaLaM, et il mourut.
enterré dans le sépulcre de son père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Esdras 1:32 779 1 Esdras 2:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et dans tous les Juifs, ils pleuraient pour Josias, oui, Jeremy, le prophète, lamenta pour Josias, et les chefs avec les femmes firent des lamentations pour lui jusqu'à ce jour; et cela fut donné pour qu'une ordonnance soit faite continuellement dans toute la nation de YaShaRa'AhLa.

Ces choses sont écrites dans le livre des récits des rois de Juda, et chacun des actes que Josias a commis, et sa gloire, et son impertinence dans la loi du Sauveur, et les choses qu'il avait faites avant, et les choses qui sont maintenant récitées, sont rapportées dans le livre des rois de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) et de Judée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Et le peuple prit Joachaz, fils de Josias, et l'établit roi à la place de Josias, son père, à l'âge de vingt-trois ans.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Et il régna en Judée et à YaRaWaShaLaM trois mois; et alors le roi d'Égypte le déposa.
de régner dans YaRaWaShaLaM.

36 Et il fit payer au pays cent talents d'argent et un talent d'or.

37 Le roi d'Égypte fit aussi roi Joacim, son frère, roi de Judée et de YaRaWaShaLaM.

38 Et il lia Joacim et les grands; mais Zarace, son frère, l'apprit, et le fit sortir d'Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Joacim, âgé de cinq et vingt ans, fut établi roi dans le pays de Judée et de YaRaWaShaLaM, et il fit le mal devant le Sauveur.

40 C'est pourquoi Nabuchodonosor, roi de Babylone, monta contre lui, le lia d'une chaîne d'airain, et le transporta à Babylone.

41 Nabuchodonosor prit aussi des vases du Sauveur QaDaSh, et les emmena, et les mit dans son temple.

à Babylone.

42 Mais les choses qui sont rapportées de lui, de son impureté et de son impie, sont écrites dans les chroniques des rois.

43 Et Joacim, son fils, régna à sa place; il fut devenu roi âgé de dix-huit ans,

44 Et il régna trois mois et dix jours à YaRaWaShaLaM, et il fit le mal devant le Sauveur.

45 Ainsi, après un an, Nabuchodonosor envoya, et le fit amener à Babylone avec les vaisseaux du Sauveur QaDaSh.

46 Et il fit de Zédéchias roi de Judée et de YaRaWaShaLaM, à l'âge de un et vingt ans, et il régna onze ans.

47 Et il fit aussi le mal aux yeux du Sauveur, et il ne se soucia pas des paroles qui lui avaient été dites par le prophète Jeremy de la bouche du Sauveur.

48 Et après que le roi Nabuchodonosor eut fait jurer par le nom du Sauveur, il s'abandonna, et se rebella; et endurcissant son cou, son coeur, il transgressa les lois du Sauveur AHBA, de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l).

49 Les gouverneurs du peuple et des sacrificateurs firent beaucoup de choses contre les lois, et ils passèrent toutes les pollutions de toutes les nations,

et souillé le temple du Sauveur, qui a été sanctifié dans YaRaWaShaLaM.

50 Mais l'AHBA de leurs pères, envoyé par son messenger pour les rappeler, parce qu'il les a épargnés, eux et son tabernacle

Et aussi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

51 Mais ils avaient ses messagers en dérision; et voici, quand le Sauveur leur parla, ils firent un spectacle de ses prophètes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

52 Jusqu'à présent, étant irrité contre son peuple pour leur grande impiété, il ordonna aux rois des Chaldéens de monter contre eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

53 Qui tuèrent leurs jeunes gens par l'épée, oui, dans la boussole de leur temple QaDaSh, et n'épargnèrent ni jeune homme, ni servante, ni vieillard, ni enfant, au milieu d'eux, car il livra tous entre leurs mains.

54 Et ils prirent tous les vases QaDaSh W.S. du Sauveur, grands et petits, avec les vases de l'arche d'AHBA, et

les trésors du roi, et les emportèrent à Babylone.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

55 Quant à la maison du Sauveur, ils l'ont brûlée, ils ont renversé les murs de YaRaWaShaLaM, et ont mis le feu à ses tours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

56 Et quant à ses choses glorieuses, ils ne cessèrent point jusqu'à ce qu'ils les eussent consumés, et qu'ils les aient tous anéantis; et le peuple qui n'a pas été tué par l'épée qu'il a porté à Babylone.

57 Qui fut pour lui et pour ses enfants, jusqu'au règne des Perses, pour accomplir la parole du Sauveur prononcée par la bouche de Jeremy.

58 Jusqu'à ce que le pays ait apprécié ses sabbats, tout le temps de sa désolation, elle se reposera jusqu'à la durée complète de soixante-dix ans.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La première année de Cyrus, roi des Perses, afin que la parole du Sauveur fût accomplie, qu'il eût promise par la bouche de Jeremy;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

en écrivant,

2 Le Sauveur ressuscita l'esprit de Cyrus, roi des Perses, et il fit la proclamation par tout son royaume, et aussi par

3 En disant: Ainsi parle Cyrus, roi des Perses: Le Sauveur de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, le Très Haut Sauveur, a

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

m'a fait roi du monde entier,

4 Et il m'ordonna de lui bâtir une maison à YaRaWaShaLaM, dans le Juif.

5 S'il y a donc parmi vous un de ses peuples, que le Sauveur, son Sauveur, soit avec lui, et qu'il monte à YaRaWaShaLaM, qui est en Judée, et qu'il construise la maison du Sauveur de YaRa'AhLa, car il est le Sauveur qui habite à YaRaWaShaLaM.

1 Esdras 2:6 780 1 Esdras 3:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Ceux qui habitent dans les environs, qu'ils l'aident, ceux-là, je le dis, qui sont ses voisins, avec de l'or et de l'argent,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Avec des offrandes, avec des chevaux, avec du bétail, et d'autres choses, qui ont été faites par vœu, pour le temple du Sauveur,

YaRaWaShaLaM.....
.....
.....

8 Alors les chefs des familles de Judée et de la tribu de Benjamin se levèrent, les sacrificateurs, les Lévites et tous ceux dont ils avaient

l'esprit le Sauveur avait déménagé pour monter, et construire une maison pour le Sauveur à YaRaWaShaLaM

9 Et ceux qui habitaient autour d'eux, et qui les aidaient en toutes choses avec de l'argent et de l'or, avec des chevaux et du bétail, et avec beaucoup de dons gratuits d'un grand nombre dont l'esprit s'y éveille.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Le roi Cyrus fit aussi sortir les navires QaDaSh W., que Nabuchodonosor avait emportés de YaRaWaShaLaM.

Et il s'était installé dans son temple d'idoles.

11 Cyrus, roi des Perses, les fit sortir, et les livra à Mithridate, son trésorier.

12 Et ils furent livrés par lui à Sanabassar, gouverneur de Judée.

13 Voici le nombre d'entre eux: mille coupes d'or et mille d'argent, censeurs d'argent vingt-neuf, coupes d'or trente, et d'argent deux mille quatre cent dix, et mille autres vases.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et tous les ustensiles d'or et d'argent, qui furent emportés, furent cinq mille quatre cent soixante-neuf.

15 Ceux-ci furent ramenés par Sanabassar, avec eux de la captivité, de Babylone à YaRaWaShaLaM

C'est vrai.

16 Mais au temps d'Artexerxès, roi des Perses, Belémus, Mithridates, Tabellius, Rathumus, Beeltethmus, et Semellius, secrétaire, avec d'autres qui étaient en mission avec eux, demeurant à Samarie et dans d'autres lieux, lui écrivit contre ceux qui habitaient en Judée et à YaRaWaShaLaM, ces lettres suivantes:

17 Pour le roi Artexerxes notre souverain, Tes serviteurs, Rathumus, l'écrivain, Semellius, le scribe, et le reste de leur sanhédrin, et les juges qui sont en Celosyrie et Phénice.

18 Que le roi souverain sache maintenant que les Juifs qui sont montés de vous à nous, étant venus à YaRaWaShaLaM

"WYY, cette ville rebelle et méchante, construisez les marchés, et réparez les murs de celui-ci et posez les fondations du temple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Or, si cette ville et ses murailles sont recomposées, ils refuseront non seulement de rendre hommage, mais aussi de se rebeller contre les rois.

20 Et puisque les choses qui concernent le temple sont maintenant en main, nous pensons qu'il ne faut pas négliger une telle affaire,

21 Mais pour parler à notre souverain, le roi, afin que, si cela te plaît, il soit recherché dans les livres de tes pères.

22 Tu trouveras dans les chroniques ce qui est écrit à propos de ces choses, et tu comprendras que cette ville était rebelle, troublante à la fois les rois et les villes.

23 Et que les Juifs étaient rebelles, et qu'ils y faisaient toujours la guerre; car la cause même de cette ville fut dévastée.

24 C'est pourquoi maintenant, ô souverain le roi, nous te disons que si cette ville est rebâtie et que ses murs sont remis en place, tu n'auras plus de passage dans Celosyrie et Phénice.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et le roi écrivit de nouveau à Rathume, l'auteur de l'histoire, à Beeltethmus, à Semellius, le scribe, et aux autres habitants de Samarie, de Syrie et de Phénice, de cette manière; 26 j'ai lu l'épître que vous m'avez envoyée, et j'ai ordonné de faire des recherches diligentes,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et il a été découvert que cette ville pratiquait dès le commencement contre les rois;

27 Et les hommes qui s'y trouvaient furent livrés à la rébellion et à la guerre, et ces rois puissants et féroces furent à YaRaWaShalaM.

, qui a régné et exigé des hommages dans Celosyria et Phénice.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dans elle;

28 J'ai donc ordonné d'empêcher ces hommes de bâtir la ville, et de veiller à ce qu'il n'y ait plus rien à faire.

29 Et que ces méchants ouvriers n'aillent pas plus loin dans l'ennui des rois,

30 Alors le roi Artexerxes lut ses lettres, Rathume, Semellius, le scribe, et les autres qui étaient en mission avec

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ils, en s'éloignant dans la hâte vers YaRaWaShaLaM, avec une troupe de cavaliers et une multitude de gens en bataille, commencèrent à entraver les bâtisseurs; et la construction du temple à YaRaWaShaLaM, jusqu'à la deuxième année du règne de Darius, roi des Perses.

3

Lorsque Darius régna, il fit un grand festin à tous ses sujets, à toute sa famille, à tous les chefs des médias et de la Perse,

2 Et à tous les gouverneurs, chefs et lieutenants qui étaient sous lui, depuis l'Inde jusqu'à l'Éthiopie, d'une centaine de vingt-sept provinces.

3 Lorsqu'ils eurent mangé et bu, et qu'ils furent rassasiés, ils rentrèrent chez eux, et Darius, le roi, entra dans sa chambre, se coucha, et se réveilla peu après.

4 Alors trois jeunes gens, qui étaient de garde et qui gardaient le corps du roi, se parlèrent l'un à l'autre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Esdras 3:5 781 1 Esdras 4:17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Que chacun de nous prononce une sentence: celui qui vaincra, et dont la sentence lui paraîtra plus sage que les autres, le roi Darius lui donnera de grands dons et de grandes choses en signe de victoire.

6 Comme pour être vêtu de pourpre, pour boire de l'or, et pour dormir sur l'or, et un char avec des brides d'or, et une tête de lin fin, et une chaîne autour de son cou.

7 Et il s'assiera à côté de Darius à cause de sa sagesse, et il sera appelé Darius, son cousin.

8 Et chacun écrivit sa sentence, la scella, et la mit sous l'oreiller du roi Darius.

9 Et il dit que, lorsque le roi sera ressuscité, quelques-uns lui donneront les écrits; et de quel côté le roi et les trois chefs de Perse jugeront que sa sentence est la plus sage, à lui sera donnée la victoire, comme cela a été prévu.

10 Le premier écrit: Le vin est le plus fort.

11 Le second écrivit: Le roi est le plus fort.

12 Le troisième écrit: Les femmes sont les plus fortes; mais la vérité porte avant tout la victoire.

13 Lorsque le roi fut ressuscité, ils prirent leurs écrits, et les lui livrèrent, et il les lut.

14 Et il appela tous les chefs de Perse et de Médie, et les gouverneurs, et les chefs, et les lieutenants, et les chefs d'état-major,

15 Et il s'assit au siège royal du jugement, et les écrits furent lus devant eux.

16 Et il dit: Appelez les jeunes gens, et ils déclareront leurs propres sentences; et ils furent appelés, et ils entrèrent.

17 Et il leur dit: Déclarez-nous votre pensée au sujet des écrits. Et le premier, qui avait parlé de la force du vin, commença.

18 Et il dit: Hommes hommes, combien le vin est fort! Il fait errer tous ceux qui le boivent.

19 Elle fait que le roi et l'enfant sans père sont tous un seul; l'esclave et l'homme libre, l'homme pauvre et l'homme riche.

20 Toute pensée se transforme en joie et en joie, de sorte qu'un homme ne se souvient ni de la peine ni de la dette.

21 Et il rend tout coeur riche, de sorte qu'un homme ne se souvient ni roi ni gouverneur, et il fait parler toutes choses par tal,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En cours:

22 Et lorsqu'ils sont dans leurs coupes, ils oublient leur amour à leurs amis et à leurs frères, et un peu après, ils tirent des épées.

23 Mais quand ils sont du vin, ils ne se souviennent pas de ce qu'ils ont fait.

24 O hommes, le vin n'est-il pas le vin le plus fort, qui commande de faire ainsi? Et quand il en eut parlé, il garda la paix.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le second, qui avait parlé de la force du roi, se mit à dire:

2 O hommes, n'excellez-vous pas dans la force qui règne sur la mer et sur la terre, et sur toutes choses qui sont en eux?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Mais le roi est plus puissant, car il est souverain de toutes ces choses, et il domine sur elles, et ils font tout ce qu'il leur demande.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 S'il leur demande de faire la guerre l'un contre l'autre, ils le font; s'il les envoie contre les ennemis, ils s'en vont, et détruisent les murailles et les tours des montagnes.

5 Ils tuent, ils sont tués, et ils ne transgressent pas l'ordre du roi; s'ils obtiennent la victoire, ils apportent tout au roi, ainsi que le butin, comme tout le reste.

6 De même, pour ceux qui ne sont pas des soldats, et qui n'ont rien à voir avec les guerres, mais qui se servent de l'avidité, lorsqu'ils ont moissonné de nouveau ce qu'ils avaient semé, ils l'apportent au roi, et s'obligent les uns aux autres à rendre hommage au roi.

7 Et il n'est qu'un seul homme; s'il ordonne de tuer, ils tuent; s'il ordonne d'épargner, ils épargnent;

8 S'il ordonne de frapper, ils frappent; s'il ordonne de détruire, ils font de la désolation; s'il ordonne de bâtir, ils construisent;

9 S'il ordonne de couper, ils coupent; s'il ordonne de planter, ils plantent.

10 Et tout son peuple et ses armées lui obéissent; et il se couche, il mange, il boit, et il prend son repos.

11 Et ceux-ci surveillent autour de lui, et personne ne peut s'en aller, et faire ses affaires, et ils ne le désobéissent en aucun cas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est un truc.

12 O hommes, comment le roi ne devrait-il pas être le plus puissant, lorsqu'on lui obéit de cette sorte? Et il tenait sa langue.

13 Et le troisième, qui avait parlé des femmes et de la vérité, se mit à parler.

14 O hommes, ce n'est pas le grand roi, ni la multitude d'hommes, ce n'est pas le vin, ce n'est pas le vin qui excelle; c'est alors qui les domine,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

N'est-ce pas des femmes?

15 Les femmes ont porté le roi et tout le peuple qui dominant par mer et par terre.

16 Ils arrivèrent, et ils nourrissaient ceux qui plantaient les vignes, d'où venait le vin.

17 Ceux-ci aussi font des vêtements pour les hommes, ceux-ci apportent gloire aux hommes, et sans femmes ne peuvent être des hommes. 1 Esdras 4:18 782 1 Esdras 4:52

Oui, et si les hommes ont assemblé de l'or et de l'argent, ou toute autre bonne chose, n'aiment-ils pas une femme qui est agréable et belle?

Et que toutes ces choses aillent, ne sont-elles pas bâclées, et même la bouche ouverte fixe leurs yeux sur elle; et n'ont-ils pas tous plus de désir pour elle que pour l'argent ou l'or, ou quelque chose de bien?

Un homme quitte son père qui l'a élevé, et son pays, et s'attache à sa femme.

Il ne reste pas pour passer sa vie avec sa femme, et il ne se souvient ni de son père, ni de sa mère, ni de son pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Vous devez aussi savoir par cela que les femmes dominant sur vous; ne travaillez-vous pas et ne peinez-vous pas, ne donnez-vous pas et n'amenez-vous pas tout à la femme?

23 Oui, un homme prend son épée, et s'en va pour voler et voler, pour naviguer sur la mer et sur les fleuves;

24 Et regarde un lion, et va dans les ténèbres; et quand il a volé, gâté et volé, il le porte à son amour.

25 C'est pourquoi un homme aime mieux sa femme que son père ou sa mère.

26 Il y en a beaucoup qui sont à court d'esprit pour les femmes, et qui deviennent des serviteurs pour eux.

27 Beaucoup aussi ont péri, se sont égarés et ont péché pour les femmes.

28 Et maintenant, ne me croyez-vous pas? Le roi n'est-il pas grand en sa puissance? Toutes les régions n'ont-elles pas peur de le toucher?

29 Je l'ai vu et Apame le roi concubine, fille de l'admirable Bartacus, assis à la droite du roi,

30 Elle prit la couronne de la tête du roi, et la plaça sur sa tête; elle frappa aussi le roi de sa main gauche.

31 Et pourtant, pour tout cela, le roi s'égara et la regarda de bouche ouverte; si elle se moquait de lui, il se moquait aussi; mais si elle le déplaisait, le roi était flatteur, afin qu'elle se réconciliât avec lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 O hommes, qu'est-ce que cela peut être, si ce n'est que les femmes soient fortes, vu qu'elles le font ainsi?

33 Alors le roi et les princes se regardèrent l'un sur l'autre, et il se mit à parler de la vérité.

34 O hommes, les femmes ne sont-elles pas fortes? La terre est grande, le ciel est haut, le soleil est rapide dans sa course, car il fait le tour de l'enclos, et il ramène sa course à sa place en un jour.

35 N'est-il pas grand qui fait ces choses? C'est pourquoi la vérité est grande, et elle est plus forte que toute chose.

36 Toute la terre crie sur la vérité, et le ciel la bénit; toutes les œuvres tremblent et tremblent, et avec elle il n'y a point d'injustice.

37 Le vin est méchant, le roi est méchant, les femmes sont méchantes, tous les enfants des hommes sont méchants, et ce sont là toutes leurs mauvaises œuvres; et il n'y a pas de vérité en eux; ils périront aussi dans leur injustice.

38 Quant à la vérité, elle dure, et elle est toujours forte; elle vit et gagne pour toujours.

39 Avec elle il n'y a pas d'acceptation de personnes ni de récompenses; mais elle fait les choses justes, et s'abstient de toutes les choses injustes et mauvaises; et tous les hommes font bien comme ses œuvres.

40 Ni dans son jugement n'est l'injustice; et elle est la force, le royaume, la puissance et la majesté, de tous les âges. Béni soit l'AHBA de la vérité.

41 Et il garda sa paix, et tout le peuple cria, et dit: La vérité est grande, et elle est puissante au-dessus de toutes choses.

42 Alors le roi lui dit: Demande ce que tu veux de plus que ce qui est écrit, et nous te le donnerons, parce que tu es trouvé sage; et tu t'assiéras à côté de moi, et tu seras appelé mon cousin.

43 Alors il dit au roi: Souviens-toi de ton vœu, que tu as juré de bâtir YaRaWaShaLaM

jour où tu es venu à ton royaume,

44 Et pour renvoyer tous les vases qui ont été enlevés de YaRaWaShaLaM, que Cyrus a mis à part,

Il a promis de détruire Babylone, et de les renvoyer à nouveau.

45 Tu as aussi juré de bâtir le temple que les Édomites brûlaient quand la Judée fut détruite par les Chaldéens.

46 Et maintenant, ô souverain le roi, c'est ce que j'exige, et ce que je désire de toi, et c'est la grande libéralité qui vient de toi-même; je désire donc que tu fasses le voeu, l'accomplissement duquel tu as fait voeu de ta bouche au roi des cieux.

47 Alors le roi Darius se leva, le baisa, et écrivit des lettres pour lui à tous les trésoriers, lieutenants, capitaines et gouverneurs, afin qu'ils fassent circuler en toute sécurité sur leur chemin, lui et tous ceux qui montent avec lui pour bâtir YaRaWaShaLaM

- C'est pas vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Il écrivit aussi des lettres aux lieutenants de Celosyrie et de Phénice, et à eux de Liban, afin qu'ils amènent du bois de cèdre de Liban à YaRaWaShaLaM, et qu'ils construisent la ville avec lui.

49 Et il écrivit pour tous les Juifs qui sortaient de son royaume, à propos de leur liberté, qu'aucun officier, aucun chef, aucun lieutenant, ni trésorier, ne devait entrer de force dans leurs portes;

50 afin que tout le pays qu'ils détiennent soit libre sans tribut, et que les Édomites donnent sur les villages des Juifs qu'ils tenaient alors;

51 Oui, qu'il y ait chaque année vingt talents pour la construction du temple, jusqu'au temps où il a été construit;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

52 Et dix autres talents par an, pour maintenir les holocaustes sur l'autel tous les jours, comme ils avaient un ordre d'offrir sept adolescents.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Esdras 4:53 783 1 Esdras 5:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et que tous ceux qui partirent de Babylone pour bâtir la ville aient la liberté, ainsi que leur postérité, et tous les sacrificateurs qui s'en allaient.

Il écrivit aussi au sujet. les charges, et les vêtements des prêtres dans lesquels ils servent;

Et aussi pour les charges des Lévites, à leur donner jusqu'au jour où la maison fut achevée, et YaRaWaShalaM

"WY" s'est construit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

56 Et il ordonna de donner à tous ceux qui gardaient les pensions et le salaire de la ville.

57 Il renvoya aussi de Babylone tous les ustensiles que Cyrus avait mis à part, et tout ce que Cyrus avait donné en ordre, le même

chargea-t-il aussi d'être fait, et envoyé à YaRaWaShaLaM -----

-----?-----

58 Lorsque ce jeune homme sortit, il leva sa face vers le ciel, vers YaRaWaShaLaM, et loua le roi des cieux,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

59 Et il dit: De toi vient la victoire, de toi vient la sagesse, et à toi est la gloire, et je suis ton serviteur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

60 Béni sois-tu, qui m'as donné la sagesse, Car je te rends grâce, Sauveur de nos pères.

61 Et il prit les lettres, et sortit, et vint à Babylone, et le rapporta à tous ses frères.

62 Et ils louèrent l'AHBA de leurs pères, parce qu'il leur avait donné la liberté et la liberté.

63 Pour monter, et pour bâtir YaRaWaShaLaM, et le temple qui est appelé par son nom.

des instruments de musique et de joie sept jours.

5

Après cela, les principaux hommes des familles choisies selon leurs tribus montèrent avec leurs femmes, leurs fils et leurs filles, leurs serviteurs et leurs servantes, et leur bétail.

2 Et Darius envoya avec eux mille cavaliers, jusqu'à ce qu'ils les aient ramenés à YaRaWaShaLaM

en toute sécurité, et avec les instruments de musique tabrets et flûtes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et tous leurs frères jouèrent, et il les fit monter avec eux.

4 Voici les noms des hommes qui montèrent, selon leurs familles parmi leurs tribus, selon leurs têtes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Les sacrificateurs, fils de Phinées, fils d'Aaron: Yashaya, fils de Josedec, fils de Saraïa, et Joacim, fils de Zoroba-Bel, fils de Salathiel, de la maison de David, de la famille de Phare, de la tribu de Juda;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Qui a prononcé des sentences sages devant Darius, roi de Perse, la deuxième année de son règne, au mois de Nisan, qui est la première
mois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et ce sont là des Juifs qui montèrent de la captivité, où ils habitaient comme des étrangers, que Nabuchodonosor, roi de Babylone, avait emmenés à Babylone.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et ils retournèrent à YaRaWaShaLaM, et à l'autre partie du Juif, chacun dans sa ville, qui était venu avec Tsorobabel, avec Yashaya, Néhémie, Zacharie, et Réésaïe, Enenius, Mardocheus. Beelsarus, Aspharasus, Reelius, Roimus, et Baana, leurs guides.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 le nombre d'entre eux de la nation et de leurs gouverneurs, fils de Phoros, deux mille cent soixante-douze; les fils de Saphat, quatre cent soixante-douze;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 les fils d'Arès, sept cent cinquante-six;

11 les fils de Phaath Moab, deux mille huit cent douze;

12 les fils d'Élam, mille deux cent cinquante-quatre; les fils de Tsathul, neuf cent quarante-cinq; les fils de Corbe, sept cent cinq; les fils de Bani, six cent quarante-huit;

13 les fils de Bebaï, six cent vingt-trois; les fils de Sadas, trois mille deux cent vingt-deux;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 les fils d'Adonikam, six cent soixante-sept; les fils de Bagoï, deux mille soixante-six; les fils d'Adin, quatre dragèrent cinquante-quatre;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Fils d'Atérezias, quatre-vingt-dix-deux: les fils de Ceilan et d'Azetas soixante-sept: les fils d'Azuran, quatre cent trente-deux:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Fils d'Ananias, cent un: les fils d'Arom, trente-deux; et les fils de Bassa, trois cent vingt-trois: les fils d'Azephurith, cent deux:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Fils de Meterus, trois mille cinq: les fils de Bethlomon, cent vingt-trois;

18 Ceux de Nethopha, cinquante-cinq; ceux d'Anathoth, cent cinquante-huit; ceux de Bethsamos, quarante-deux;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Ceux de Kirjatharius, vingt-cinq; ceux de Caphira et de Beroth, sept cent quarante-trois; ceux de Pira, sept cents;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Ceux de Tchadias et d'Ammidiï, quatre cent vingt-deux; ceux de Cirama et de Gabdes, six cent vingt-un;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Ceux de Macalon, cent vingt-deux; ceux de Betolius, cinquante-deux; les fils de Néphis, cent cinquante-six;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 les fils de CALam Olale et d'Onus, sept cent vingt-cinq; les fils de Jerechus, deux cent quarante-cinq;

23 Fils d'Annas, trois mille trois cent trente.

24 Les sacrificateurs: les fils de Jeddu, fils de Yashaya, parmi les fils de Sanasib, neuf cent soixante-dix-deux; les fils de Meruth, mille cinquante-deux;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Esdras 5:25 784 1 Esdras 5:55

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Fils de Phassaron, mille quarante-sept: les fils de Carme, mille dix-sept. Les Lévites: les fils de Jessue, Cadmiel, Banouas et Sudias, soixante-dix-quatre.

Les chantres de QaDaSh: les fils d'Asaph, cent vingt-huit.

Les portiers: les fils de Salum, les fils de Jatal, les fils de Talmon, les fils de Dacobi, les fils de Teta, les fils de Sami, dans toute une chasse draguée trente-neuf.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Les serviteurs du temple: les fils d'Ésaü, les fils d'Asipha, les fils de Tabaoth, les fils de Ceras, les fils de Sud, les fils de Phaleas, les fils de Labana, les fils de Graba,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 les fils d'Acua, les fils d'Uta, les fils de Cetab, les fils d'Agaba, les fils de Subaï, les fils d'Anan, les fils de Cathua, les fils de Geddur,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 les fils d'Airus, fils de Daisan, les fils de Noéba, les fils de Chaséba, les fils de Gazera, les fils d'Azia, les fils de Phinéés, les fils d'Azare, les fils de Bastai, les fils d'Asana, les fils de Meani, les fils de Naphisi, les fils d'Acub, les fils d'Acipha, les fils d'Assur, les fils de Pharaon, les fils de Basaloth,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Fils de Meeda, fils de Coutha, fils de Charée, fils de Charcus, fils d'Aserer, fils de Thomoi, fils de Nasith, fils d'Atipha.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Fils des serviteurs de Salomon: les fils d'Azaphion, les fils de Pharira, les fils de Jeeli, les fils de Lozon, les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, les fils de Sapheth,

34 Fils de Hagia, fils de Pharaon, fils de Sabi, fils de Sarothie, fils de Masias, fils de Gar, fils d'Addus, fils de Suba, fils d'Apherra, fils de Barodis, fils de Sabat, fils d'Allom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Tous les ministres du temple et les fils des serviteurs de Salomon étaient trois cent soixante-douze.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Ceux-ci montèrent de Thermeleth et de Thelersas, de Charaathalar les guidant, et d'Aalar.

37 Ils ne purent pas montrer leurs familles, ni leurs troupeaux, comment ils étaient de Ya-Shara'Ah-La-W. Les fils de Ladan, fils de Ban, fils de Necodan, six cent cinquante-deux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Et parmi les sacrificateurs qui usurpèrent le sacerdoce, et qui ne furent pas trouvés, les fils d'Obdia, les fils d'Accoz, les fils d'Addus, qui épousèrent Augia, l'une des filles de Barzelus, et qui fut nommée d'après son nom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et quand la description de la sorte de ces hommes fut recherchée dans le registre, et qu'elle ne fut pas trouvée, ils furent retirés de la charge du sacerdoce:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Car ils dirent à Néhémies et à Atharias qu'ils ne devaient pas participer aux choses de QaDaSh, jusqu'à ce qu'un souverain sacrificateur, revêtu de doctrine et de vérité, se lève.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Ainsi, de YaShaRa'AhLa, d'entre eux âgés de douze ans et au-dessus, ils étaient tous au nombre de quarante mille, à côté des serviteurs et des servantes deux mille trois cent soixante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Leurs serviteurs et leurs servantes étaient sept mille trois cent quarante-sept; les chantres et les chantres, deux cent quarante-cinq;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Quatre cent trente-cinq chameaux, sept mille trente-six chevaux, deux cent quarante-cinq mules, cinq mille cinq cent vingt-cinq bêtes utilisées pour le joug.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Et quelques-uns des chefs de leurs familles, lorsqu'ils arrivèrent au temple d'AHBA, qui est à YaRaWaShaLaM

J'ai promis d'installer la maison à sa place selon leurs capacités,

45 Et pour donner au trésor de QaDaSh de mille livres d'or, cinq mille d'argent, et cent vêtements sacerdotaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Et ainsi habitaient les sacrificateurs, les Lévités et le peuple à YaRaWaShaLaM, et dans le pays, les chantres aussi et les porteurs, et tout YaRa'AhLa, dans leurs villages.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

47 Mais quand le septième mois fut proche, et que les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l furent chacun à sa place, ils vinrent tous ensemble, avec un seul consentement, dans le lieu ouvert de la première porte qui est vers l'orient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Alors Yashaya, fils de Josedec, et ses frères, les sacrificateurs, et Tsorobabel, fils de Salathiel, et ses frères, se levèrent, et préparèrent l'autel de l'AHBA de YaShaRa'Ahla,

49 D'offrir sur elle des sacrifices holocaustes, selon qu'il est expressément ordonné dans le livre de Macha, l'homme d'AHBA.

50 Et ils se rassemblèrent auprès d'eux des autres nations du pays, et ils élevèrent l'autel sur son lieu, parce que toutes les nations du pays étaient à l'inimitié avec elles, et les opprimèrent; et ils offrirent des sacrifices selon le temps, et des offrandes brûlées au Sauveur, matin et soir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

51 Ils célébrèrent aussi la fête des tabernacles, comme il est ordonné par la loi, et ils offrirent des sacrifices tous les jours, comme ils étaient réunis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

52 Et après cela, les oblations continues, et le sacrifice des sabbats, et des nouvelles lunes, et de tous QaDaSh W.

Les fêtes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

53 Et tous ceux qui avaient fait un vœu à AHBA, commencèrent à offrir des sacrifices à AHBA, dès le premier jour du septième mois, bien que le temple du Sauveur ne fût pas encore construit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

54 Et ils donnèrent aux maçons et aux charpentiers de l'argent, de la nourriture et des boissons, avec gaieté.

55 Et ils donnèrent à ceux de Sidon et à Tyr des charrettes, afin qu'ils apportent des cèdres de Liban, qui devaient être amenés par des chars dans le refuge de Joppé, selon ce que Cyrus, roi des Perses, leur avait ordonné.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Esdras 5:56 785 1 Esdras 6:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La seconde année et le deuxième mois après sa venue au temple d'AHBA, à YaRaWaShaLaM, Zorobabel, fils de Salathiel, et Yashaya, fils de Josedec, et leurs frères, et les sacrificateurs, et les Lévites, et tous ceux qui étaient venus à YaRaWaShaLaM, hors de la captivité,

Et ils posèrent la fondation de la maison d'AHBA, le premier jour du deuxième mois, dans la deuxième année après qu'ils furent venus à la joaillerie et YaRaWaShaLaM.

Ils installèrent les Lévites, depuis l'âge de vingt ans, sur les oeuvres du Sauveur. Alors Yashaya, ses fils et ses frères, Cadmiel, son frère, et les fils de Madiabun, avec les fils de Joda, fils d'Éliadôn, et leurs fils et frères, tous les Lévites, se levèrent d'un commun accord pour faire avancer les oeuvres dans la maison d'AHBA. Les ouvriers construisirent le temple du Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

59 Et les sacrificateurs se tenaient vêtus de leurs vêtements d'instruments de musique et de trompettes; et les Lévites, fils d'Asaph, avaient des cymbales,

60 Chantez des chants d'action de grâces, et louant le Sauveur, selon que David, roi de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) avait ou-

- C'est d'accord.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

61 Et ils chantèrent des chants à haute voix à la louange du Sauveur, parce que sa miséricorde et sa gloire sont pour toujours dans toute YaShaRa'AhLa

(y'shra'l).

62 Et tout le peuple sonna des trompettes, et cria d'une voix forte, chantant des chants d'actions de grâces au Sauveur pour l'arrière-plan de la maison du Sauveur.

63 Des sacrificateurs et des Lévites, et des chefs de leurs familles, les anciens qui avaient vu l'ancienne maison vinrent à l'édifice avec des pleurs et de grands cris.

64 Mais beaucoup de trompettes et de joie criaient à haute voix,

65 De sorte que les trompettes ne puissent être entendues pour les pleurs du peuple; mais la foule sonna merveilleusement, et elle fut entendue de loin.

66 C'est pourquoi, lorsque les ennemis de la tribu de Juda et de Benjamin l'entendirent, ils s'aperçurent de ce que devait signifier le bruit de trompettes.

67 Et ils comprirent que ceux qui étaient de la captivité ont construit le temple au Sauveur AHBA.. de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l).

68 Et ils allèrent à Tsorobabel et à Yashaya, et aux chefs des familles, et leur dirent: Nous bâtirons avec vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

69 Nous aussi, comme vous, obéissons à votre Sauveur, et nous lui sacrifions depuis les jours d'Azbazareth, roi des Assyriens,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il nous a amenés ici.

70 Alors Tsorobabel et Yashaya, et les chefs des familles de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, leur dirent: Ce n'est pas pour nous

et vous bâtirez ensemble une maison pour le Sauveur notre AHBA.

71 Nous bâtirons, nous seuls, au Sauveur de YaShaRa'Ahla, selon ce que nous a ordonné Cyrus, roi des Perses.

72 Mais les nations du pays qui étaient pesantes sur les habitants de Judée, et qui les tenaient à l'écart, empêchèrent leur construction;

73 Et par leurs complots secrets, leurs persuasions et leurs troubles populaires, ils empêchèrent l'achèvement de l'édifice tout le temps que vivait le roi Cyrus; et ils furent empêchés de construire pendant deux ans, jusqu'au règne de Darius.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La deuxième année du règne de Darius Aggeus et de Zacharie, fils d'Addo, les prophètes, prophétisèrent aux Juifs en Juive et en YaRaWaShaLaM, au nom du Sauveur AHBA, de YaRa'AhLa, qui était sur eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Alors Tsorobabel, fils de Salatiel, et Yashaya, fils de Josec, se levèrent, et commencèrent à bâtir la maison du Sauveur à YaRaWaShaLaM, les prophètes du Sauveur étant avec eux, et les aidant.

3 En même temps, Sisinnes, gouverneur de Syrie et Phénice, avec Sathrabuzanes et ses compagnons, leur dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

à eux,

4 Par l'ordre de qui bâtissez-vous cette maison et ce toit, et accomplissez-vous toutes les autres choses?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu fais ces choses?

5 Mais les anciens des Juifs obtinrent grâce, parce que le Sauveur avait visité la captivité.

6 Et ils ne furent pas empêchés de construire, jusqu'à ce que la signification ait été donnée à Darius à leur sujet, et qu'une broche reçue.

7 La copie des lettres que Sisinnes, gouverneur de Syrie et Phénice, et Sathrabuzanes, avec leurs compagnons, dirigeants en Syrie et Phénice, a écrites et envoyées à Darius, au roi Darius, salut:

8 Que tout soit connu de notre souverain le roi, qui étant venu dans le pays de Judée, et entré dans la ville de YaRaWaShaLaM, nous avons trouvé dans la ville de YaRaWaShaLaM, et nous avons trouvé les anciens des Juifs qui étaient de la captivité 9 Bâtir une maison pour le Sauveur, grande et nouvelle, de pierres de taille et coûteuses, et le bois déjà posé

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

sur les murs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est fait.

10 Et ces œuvres se font avec une grande rapidité, et l'œuvre continue avec prospérité entre leurs mains, et avec toute gloire et toute diligence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Alors nous demandâmes à ces anciens, en disant: Par quel commandement bâtissez-vous cette maison, et posez-vous les fondements de ces œuvres?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Esdras 6:12 786 1 Esdras 7:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi, afin que nous te donnions la connaissance par écrit, nous avons demandé à ceux qui étaient les principaux responsables, et nous leur avons demandé les noms par écrit de leurs principaux hommes.

Ils nous répondirent: Nous sommes les serviteurs du Sauveur qui a fait le ciel et la terre.

Et quant à cette maison, elle a été construite il y a de nombreuses années par un roi de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) grand et fort, et a été terminée.

15 Mais lorsque nos pères ont provoqué la colère d'AHBA, et qu'ils ont péché contre le Sauveur de YaShaRa'Ahla, qui est dans les cieux, il les a livrés à la puissance de Nabuchodonosor, roi de Babylone, des Chaldéens.

16 Qui a abattu la maison, qui l'a brûlée, et qui a emmené le peuple captifs à Babylone.

17 Mais la première année que le roi Cyrus régna sur le pays de Babylone, le roi Cyrus écrivit pour bâtir cette maison.

18 Et les vases d'or et d'argent QaDaSh, que Nabuchodonosor avait emportés de la maison à YaRaWaShaLaM

Et ils les avaient mis dans son temple que Cyrus, le roi, fit sortir de nouveau du temple de Babylone, et ils furent livrés à Zorobabel et à Sanabassarus, le chef,

19 Pour qu'il emporte les mêmes vases, et qu'il les mette dans le temple à YaRaWaShaLaM

Et que le temple du Sauveur devrait être construit à sa place.

20 Alors le même Sanabassarus, venu ici, posa les fondations de la maison du Sauveur à YaRaWaShaLaM

Et de ce temps à ce qui est encore un bâtiment, il n'est pas encore complètement terminé.

21 Maintenant, si cela semble bon pour le roi, que l'on fasse des recherches parmi les annales du roi Cyrus.

22 Et s'il se trouve que la construction de la maison du Sauveur à YaRaWaShaLaM.

le consentement du roi Cyrus, et si notre souverain le roi se soucie de cela, qu'il en signifie pour nous.

23 Alors le roi Darius ordonna de chercher parmi les annales à Babylone; et ainsi, à Ecbatane, le palais qui est dans le pays de Me di, on trouva un rouleau dans lequel ces choses étaient consignées.

24 La première année du règne de Cyrus, le roi Cyrus ordonna que la maison du Sauveur à YaRaWaShaLaM

Il faut reconstruire à nouveau, là où ils sacrifient avec un feu continu:

25 Sa hauteur sera de soixante coudées et sa largeur de soixante coudées, avec trois rangées de pierres de taille, et un rang de bois neuf de ce pays; et ses dépenses seront données de la maison du roi Cyrus.

26 Et que les vases de QaDaSh de la maison du Sauveur, d'or et d'argent, que Nabuchodonosor a pris de la maison du Sauveur,

la maison à YaRaWaShaLaM, et amené à Babylone, devrait être restauré à la maison à YaRaWaShaLaM,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et être placé à l'endroit où ils étaient avant.

27 Et il ordonna aussi que Sisennes, le gouverneur de Syrie, Phénice, Sathrabuzanes, leurs compagnons, et ceux qui ont été nommés chefs en Syrie et Phénice, ne se mêlent pas avec le lieu, mais souffrent Tsorobabel, le serviteur du Sauveur, le gouverneur de Judée, et les anciens des Juifs, pour bâtir la maison du Sauveur en ce lieu.

28 J'ai ordonné aussi qu'elle soit rebâtie entièrement, et qu'ils cherchent à secourir ceux qui sont de la captivité des Juifs, jusqu'à ce que la maison du Sauveur soit achevée.

29 Et de ce tribut de Celosyrie et de Phénice, une portion à donner avec soin à ces hommes pour les sacrifices du Sauveur, c'est-à-dire à Tsorobabel, le gouverneur, pour les taureaux, les béliers et les agneaux;

30 Et aussi le maïs, le sel, le vin et l'huile, et qui continuellement chaque année sans autre question, selon les sacrificateurs qui sont à YaRaWaShaLaM....WY, signifieront pour être dépensés tous les jours:

31 afin que des offrandes soient faites à la plus haute AHBA, pour le roi et pour ses enfants, et qu'ils prient pour leur vie.

32 Et il commanda que quiconque transgresse, oui, ou fasse la lumière de quelque chose déjà parlé ou écrit, de sa propre maison, soit pris un arbre, et qu'il y soit pendu, et que tous ses biens soient saisis pour le roi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 C'est pourquoi le Sauveur, dont le nom est là, détruit par interdit tout roi et toute nation qui étend sa main pour hin,

der or endamage cette maison du Sauveur à YaRaWaShaLaM --WY.

34 J'ai ordonné à Darius, le roi, que, selon ces choses, cela se fasse avec diligence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7

Puis Sisinnes, gouverneur de Celosyrie et Phénice, et Sathrabuzanes, avec leurs compagnons suivant les commandements du roi Dar-

C'est vrai.

3 Et ainsi les œuvres de QaDaSh Wy prospérèrent, quand Aggeus et Zacharie les prophètes prophétisèrent.

4 Et ils terminèrent ces choses par le commandement du Sauveur AHBA, de YaShaRa'AhLa, et avec le consentement de Cyrus, Darius et Artexerxès, rois de Perse.

5 Et ainsi fut achevée la maison QaDa-Sh-Wy, le troisième et vingtième jour du mois d'Adar, la sixième année de Darius, roi des Perses.

6 Et les fils de Ya-Shara-Ahla, les sacrificateurs, les Lévites, et d'autres qui étaient de la captivité,

furent ajoutés à eux, ont fait selon les choses écrites dans le livre de Macha.

7 Et à la dédicace du temple du Sauveur, on offrit cent taureaux deux cents béliers, quatre cents agneaux;

8 Et douze boucs pour le péché de tout YaShaRa'Ahla (y'shra'l), selon le nombre des chefs des tribus de YaShaRa'Ahla (y'shra'l).

9 Et les sacrificateurs et les Lévites se tenaient dans leurs vêtements, selon leurs familles, au service du Sauveur AHBA

Le livre de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), d'après le livre de Mashah, et les porteurs à chaque porte.

1 Esdras 7:10 787 1 Esdras 8:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, qui étaient de la captivité, célébrèrent la Pâque le quatorzième jour du premier mois, après que les sacrificateurs et les Lévites furent sanctifiés.

Ceux qui étaient de la captivité ne furent pas tous sanctifiés ensemble; mais tous les Lévites furent sanctifiés ensemble.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et ils offrirent la Pâque pour tous les captifs, et pour leurs frères les sacrificateurs, et pour eux-mêmes.

13 Et les fils de YaShaRa'AhLa, qui sortaient de la captivité, mangeaient tous ceux qui s'étaient séparés.

eux-mêmes, des abominations du peuple du pays, et ils cherchèrent le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et ils célébrèrent la fête des pains sans levain pendant sept jours, et ils se réjouirent devant le Sauveur,

15 Car il avait tourné le conseil du roi d'Assyrie vers eux, pour fortifier leurs mains dans les oeuvres du Sauveur AHBA

(y'shra'l).

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Après ces choses, quand Artexerxès, roi des Perses, régna, Esdras, fils de Saraïa, fils d'Ezérias, fils d'Helchia, fils de Salum,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Fils de Sadduc, fils d'Achitob, fils d'Amarias, fils d'Ezias, fils de Meremoth, fils de Tsaraïas, fils de Savias, fils de Boccas, fils d'Abisum, fils de Phinees, fils d'Éléazar, fils d'Aaron, principal sacrificateur.

3 Esdras monta de Babylone, comme un scribe, étant très prêt dans la loi de Macha, qui fut donnée par l'AHBA.

de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

4 Et le roi lui fit honneur, car il trouva grâce à ses yeux dans toutes ses demandes.

5 Et il monta avec lui aussi quelques-uns des fils de Ya-Shara'Ahla, du sacrificateur des Lévites,

Les chanteurs, porteurs et ministres du temple de QaDaSh, jusqu'à YaRaWaShaLaM

6 La septième année du règne d'Artexerxès, le cinquième mois, c'était la septième année du roi, car ils partirent de Babylone en

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le premier jour du premier mois, et est venu à YaRaWaShaLaM, selon le voyage prospère que le Sauveur leur a donné.

7 Car Esdras avait une grande compétence, de sorte qu'il n'avait rien omis de la loi et des commandements du Sauveur, mais il enseignait tout

YaShaRa'AhLa (y'shra'l) les ordonnances et les jugements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Or la copie de l'ordre, qui a été écrite d'Artexerxès, le roi, et qui est venue à Esdras, le sacrificateur et le lecteur de la loi du Sauveur, est celle qui suit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Le roi Artexerxès, à Esdras, le sacrificateur et le lecteur de la loi du Sauveur, adresse la salutation.

10 Ayant résolu d'agir avec grâce, j'ai donné l'ordre que ceux de la nation des Juifs, et des sacrificateurs et des Lévites étant

à l'intérieur de notre royaume, comme sont disposés et désireux devraient aller avec toi à YaRaWaShaLaM.

11 Que tous ceux qui en ont l'esprit s'en aillent avec toi, comme il m'a semblé bon, moi et mes sept amis, les conseillers;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 afin qu'ils se penchent sur les affaires de la Judée et de YaRaWaShaLaM, agréablement à ce qui est dans la loi du Sauveur;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et portez les dons au Sauveur de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) à YaRaWaShaLaM, que moi et mes amis avons juré, et tout l'or et tout l'argent que l'on peut trouver dans le pays de Babylone, au Sauveur de YaRaWaShaLaM

14 Avec ce qui est aussi donné du peuple pour le temple du Sauveur, leur AHBA, à YaRaWaShaLaM

Et que l'argent et l'or soient recueillis pour les taureaux, les béliers, les agneaux, et les choses qui s'y trouvent;

15 Afin d'offrir des sacrifices au Sauveur sur l'autel du Sauveur, leur AHBA, qui est en YaRaWaShaLaM.....
.....
.....

16 Et tout ce que toi et tes frères ferez avec l'argent et l'or qui font, selon la volonté de ton AHBA.

17 Et les vases du Sauveur QaDaSh, qui t'ont été donnés pour l'usage du temple de ton AHBA, qui est en

YaRaWaShaLaM, tu te mettras devant ton AHBA à YaRaWaShaLaM.

18 Et tout ce que tu te souviendras pour l'usage du temple de ton AHBA, tu le donneras du roi.

Trésorerie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et moi, roi Artexerxès, j'ai ordonné aux gardiens des trésors de Syrie et de Phénice, que tout ce qu'Esdras, le sacrificateur et le lecteur de la loi de la plus haute AHBA, l'appellent, et qu'ils le lui donnent avec rapidité,

20 À la somme de cent talents d'argent, et aussi de blé jusqu'à cent cors, et de cent morceaux de vin, et d'autres choses en abondance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Que toutes choses soient accomplies selon la loi d'AHBA, avec diligence envers le Très Haut d'AHBA, qui n'arrive pas à la colère sur le royaume du roi et de ses fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Je vous ordonne aussi que vous n'exigeiez ni impôt, ni autre imposition, d'aucun des prêtres, ni des Lévites, ni des chantres de QaDaSh, ni des portiers, ni des ministres du temple, ni d'aucun de ceux qui ont des actions dans ce temple, et que personne n'ait le pouvoir d'imposer quelque chose sur eux.

23 Et toi, Esdras, selon la sagesse d'AHBA, ordonne des juges et des juges, afin qu'ils jugent dans toute la Syrie et Phéniquent tous ceux qui connaissent la loi de ton AHBA; et ceux qui ne la connaissent pas, tu enseigneras.

24 Et quiconque transgressera la loi de ton AHBA, et du roi, sera puni avec diligence, que ce soit par la mort, ou par tout autre châtiment, par la peine d'argent, ou par l'emprisonnement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Esdras 8:25 788 1 Esdras 8:62

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esdras, le scribe, dit: Béni soit le seul Sauveur AHBA de mes pères, qui a mis ces choses dans le cœur du roi, pour glorifier sa maison qui est à YaRaWaShaLaM:

Il m'a honoré aux yeux du roi, de ses conseillers, de tous ses amis et de tous ses nobles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi j'ai été encouragé par l'aide du Sauveur mon AHBA, et j'ai rassemblé des hommes de YaShaRa'AhLa... (y'shra'l) pour monter avec moi.

Ce sont là les chefs selon leurs familles et plusieurs dignités qui montèrent avec moi de Babylone, sous le règne du roi Artexerxès. Des fils de Phinéas, Gerson, des fils d'Ithamar, Gamael, des fils de David, Lettus, fils de Séchenias.

Parmi les fils de Pharets, Zacharie, on dénombra avec lui cent cinquante hommes.

des fils de Pahath Moab, Éliaonias, fils de Tsaraïas, et avec lui deux cents hommes;

des fils de Tsakhé, Séchenias, fils de Jezélus, et avec lui trois cents hommes; des fils d'Adin, Obeth, fils de Jonathan, et avec lui deux cent cinquante hommes;

des fils d'Élam, Josias, fils de Gotholias, et avec lui soixante-dix hommes;

des fils de Saphatie, Zariaas, fils de Micaël, et avec lui soixante-dix hommes;

des fils de Joab, Abadias, fils de Jezélus, et avec lui deux cent douze hommes;

des fils de Banid, Assalimoth, fils de Josaphias, et avec lui cent soixante hommes;

des fils de Babi, Zacharie, fils de Bebaï, et avec lui vingt-huit hommes;

des fils d'Astath, Johannes, fils d'Acatan, et avec lui cent dix hommes;

Parmi les fils d'Adonikam, le dernier, et voici les noms d'Éléphalet, de Jewel et de Samaïa, et avec eux soixante-dix hommes; parmi les fils de Bago, Uthi, fils d'Istalcure, et avec lui soixante-dix hommes.

Et je les rassemblai à la rivière appelée Theras, où nous campâmes nos tentes pendant trois jours; et je les arpentai.

J'y trouvai aucun des sacrificateurs et des Lévités, et j'envoyai dire à Éléazar, à Iduel et à Masman:

Alnathan, Mamaïas, Joribas, Nathan, Eunatan, Zacharie, Mosollamon, les principaux et les savants.

Je leur ai dit d'aller à Saddée, le capitaine, qui était à la place du trésor.

Et ils leur commandèrent de parler à Daddée, à ses frères et aux trésoriers en ce lieu, pour nous envoyer des hommes qui exécuteraient la charge des sacrificateurs dans la maison du Sauveur.

Et par la main puissante de notre Sauveur, ils nous apportèrent des hommes habiles des fils de Moli, fils de Lévi, fils de Yahara'Ahla

Asebebia, ses fils et ses frères, qui avaient dix-huit ans.

Asébia, Annus et Osaïas, son frère, des fils de Channuneus, et de leurs fils, étaient vingt hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

49 Et parmi les serviteurs du temple que David avait ordonné, et les principaux hommes pour le service des Lévites à l'esprit, les serviteurs du temple deux cent vingt, dont le catalogue des noms a été montré.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Et là, j'ai juré un jeûne aux jeunes gens devant notre Sauveur, afin qu'il désire un voyage prospère pour nous et pour ceux qui étaient avec nous, pour nos enfants et pour le bétail.

51 Car j'avais honte de demander aux hommes de pied du roi et aux cavaliers, et de m'occuper de nos adversaires.

52 Car nous avons dit au roi que la puissance du Sauveur, notre AHBA, serait avec ceux qui le cherchent, pour les soutenir.

dans tous les sens.

53 Et nous supplîâmes encore notre Sauveur de toucher à ces choses, et nous le trouvâmes favorable à nous.

54 J'ai séparé douze des principaux sacrificateurs, Esébrias, Assanias, et dix de leurs frères avec eux.

55 Et je pesai l'or, et l'argent, et les vases de QaDaSh de la maison de notre Sauveur, que le roi, son sanhédryn, et les princes, et tout YaShaRa'Ahla, avaient donné.

56 Et quand je l'eus pesée, je leur donnai six cent cinquante talents d'argent, et des vases d'argent de cent talents, et cent talents d'or,

57 Et vingt vases d'or, et douze vases d'airain, d'airain fin, étincelants comme de l'or.

58 Et je leur dis: Vous êtes tous les deux QaDaSh, vers le Sauveur, et les vases sont QaDaSh, et l'or et le

l'argent est un voeu pour le Sauveur, le Sauveur de nos pères.

59 Veillez, et gardez-les jusqu'à ce que vous les livriez aux chefs des sacrificateurs et des Lévites, et aux chefs des familles des

YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l), à YaRaWaShaLaM, dans les chambres de la maison de notre AHBA.

60 Les sacrificateurs et les Lévites, qui avaient reçu l'argent, l'or et les ustensiles, les apportèrent à YaRaWaShalaM.

Dans le temple du Sauveur.

61 Et depuis le fleuve Theras, nous allâmes le douzième jour du premier mois, et nous arrivâmes à YaRaWaShaLaM

la main puissante de notre Sauveur, qui était avec nous; et dès le début de notre voyage, le Sauveur nous a délivrés de tous les ennemis, et nous sommes donc venus à YaRaWaShaLaM.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

62 Et quand nous y étions restés trois jours, l'or et l'argent qui avaient été pesés furent livrés dans la maison de notre Sauveur, le quatrième jour, à Marmoth, sacrificateur, fils d'Iri.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Esdras 8:63 789 1 Esdras 8:96

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Éléazar, fils de Phinées, était avec lui, et Josabad, fils de Jesu, et Moeth, fils de Sabban, Lévites; tous furent livrés en nombre et en poids.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

64 Et tout leur poids fut écrit à la même heure.

65 Et ceux qui étaient sortis de la captivité offrirent des sacrifices au Sauveur AHBA de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l), même douze taureaux pour tous les YaShaRa'AhLa (y'shra'l), quatre-vingts et seize béliers,

66 soixante-douze agneaux, boucs pour l'offrande d'actions de grâces, douze, tous pour le Sauveur.

67 Et ils livrèrent les commandements du roi aux intendants du roi, aux gouverneurs de Celosyrie et de Phénice; et ils

a honoré le peuple et le temple d'AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

68 Lorsque ces choses eurent été faites, les chefs vinrent à moi, et dirent:

69 La nation de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, les princes, les sacrificateurs et les Lévites, ne leur ont pas ôté l'étranger.

peuple du pays, ni les pollutions des nations à l'esprit, des Cananéens, des Héthiens, des Phérésites, des Jébusiens, des Moabiens, des Égyptiens et des Édomiens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

70 Car eux et leurs fils se sont mariés avec leurs filles, et la semence de QaDaSh Wy est mélangée avec le peuple étranger du pays; et depuis le début de cette affaire, les chefs et les grands ont participé à cette iniquité.

71 Et dès que j'eus entendu ces choses, je déchirai mes vêtements, et le vêtement de QaDaSh, et je tirai les cheveux de mon

la tête et la barbe, et s'est assis sur moi triste et très lourd.

72 Ainsi tous ceux qui ont été déplacés alors à la parole du Sauveur AHBA, de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) assemblé à

moi, pendant que je pleurais pour l'iniquité; mais je restai encore plein de lourdeur jusqu'au sacrifice du soir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

73 Alors je me levai du jeûne, avec mes vêtements et le vêtement de QaDaSh, et je m'inclinai les genoux, et j'étendis les mains vers le Sauveur,

74 J'ai dit: Sauveur, je suis confus et honteux devant ta face.

75 Car nos péchés sont multipliés au-dessus de nos têtes, et nos ignorances ont atteint le ciel.

76 Depuis le temps de nos pères, nous avons été et sommes dans un grand péché, jusqu'à ce jour.

77 Et pour nos péchés et nos pères, nous, avec nos frères, nos rois et nos sacrificateurs, avons été livrés jusqu'à ce jour aux rois de la terre, à l'épée, à la captivité et à la proie de la honte.

78 Et maintenant, dans une certaine mesure, la miséricorde nous a été montrée de ta part, ô Sauveur, afin qu'il nous reste une racine et un nom à la place de ton sanctuaire.

79 Et pour nous découvrir une lumière dans la maison du Sauveur notre AHBA, et pour nous donner de la nourriture au temps de notre servitude.

80 Oui, quand nous étions dans la servitude, nous n'avons pas été abandonnés de notre Sauveur; mais il nous a fait grâce devant les rois de Perse, afin qu'ils nous aient donné à manger.

81 Oui, et a honoré le temple de notre Sauveur, et a élevé le Sion désolé, qu'ils nous ont donné une demeure sûre dans le Juif et

YaRaWaShaLaM.....
.....
.....

82 Et maintenant, Sauveur, que dirons-nous, ayant ces choses? Car nous avons transgressé tes commandements, que tu as donnés par la main de tes serviteurs, les prophètes, en disant:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

83 Que le pays que vous entrez pour posséder comme héritage, est un pays pollué par les pollutions des étrangers du pays, et qu'ils l'ont rempli de leur impureté.

84 C'est pourquoi vous ne vous joindrez pas à vos filles à leurs fils, et vous ne prendrez pas leurs filles à vos fils.

85 Et vous ne chercherez jamais à avoir la paix avec eux, afin que vous soyez forts, et que vous mangiez les bonnes choses du pays, et que vous laissiez l'héritage du pays à vos enfants pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

86 Et tout ce qui est arrivé nous est fait pour nos mauvaises œuvres et pour nos grands péchés; car toi, Sauveur, tu as éclairé nos péchés,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

87 Et il nous a donné une telle racine; mais nous nous sommes retournés pour transgresser ta loi, et pour nous mêler à l'impureté des nations du pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

88 Ne t'irriterais-tu pas contre nous pour nous détruire, jusqu'à ce que tu ne nous aies laissé ni racine, ni semence, ni nom?

89 Ô Sauveur de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), tu es vrai, car on nous laisse une racine aujourd'hui.

90 Voici, maintenant nous sommes devant toi dans nos iniquités, car nous ne pouvons plus nous tenir devant toi à cause de ces choses.

91 Et comme Esdras, dans sa prière, fit sa confession, pleurant, et couché sur le sol devant le temple, il s'assembla à lui de YaRaWaShaLaM, une très grande multitude d'hommes, de femmes et d'enfants, car il y avait beaucoup de pleurs parmi la multitude.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

92 Alors Jéchonias, fils de Jeelus, l'un des fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, cria, et dit: Esdras, nous avons

Nous avons épousé d'étranges femmes des nations du pays, et c'est maintenant tout YaShaRa'AhLa

(y'shra'l) Aloft.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

93 Faisons un serment au Sauveur, afin que nous renvoyions toutes nos femmes, que nous avons prises des nations, avec leurs enfants,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

94 Comme tu l'as décrété, et comme tous ceux qui obéissent à la loi du Sauveur.

95 Lève-toi et mets-toi en exécution, car c'est à toi qu'incombe cette affaire, et nous serons avec toi: fais vaillamment.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

96 Esdras se leva, et fit prêter serment aux chefs des sacrificateurs et aux Lévites de tout YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, de faire après ces choses; et ils mirent ainsi en garde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Esdras 9:1 790 1 Esdras 9:40

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9

Esdras se levant de la cour du temple s'en alla dans la chambre de Joanan, fils d'Éliasib,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et il resta là, et ne mangea point de viande, et ne buva point d'eau, en deuil pour les grandes iniquités de la multitude.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et il y eut une proclamation dans tous les Juifs et dans YaRaWaShaLaM, à tous ceux qui étaient de la captivité,

ils devraient être rassemblés à YaRaWaShaLaM

4 Et que quiconque ne s'y rencontrait pas en deux ou trois jours selon les anciens qui avaient établi la domination, leur bétail devait être saisi à l'usage du temple, et lui-même chassé de ceux qui étaient de la captivité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 En trois jours, tous les hommes de la tribu de Juda et de Benjamin se rassemblèrent à YaRaWaShaLaM

le vingtième jour du neuvième mois.

7 Esdras se leva, et leur dit: Vous avez transgressé la loi en épousant des femmes étrangères.

d'augmenter les péchés de YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

8 Et maintenant, en confessant, donnez gloire au Sauveur AHBA de nos pères,

9 Faites sa volonté, et séparez-vous des nations du pays et des femmes étrangères.

10 Et toute la foule cria, et dit d'une voix forte: Comme tu l'as dit, ainsi ferons-nous.

11 Mais étant donné que le peuple est nombreux, et qu'il fait mauvais temps, de sorte que nous ne pouvons nous en passer, et que ce n'est pas une œuvre d'un jour ou de deux, vu que notre péché dans ces choses s'étend loin.

12 Que les chefs de la multitude restent, et que tous ceux de nos demeures qui ont des femmes étrangères viennent à l'époque,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

pointé,

13 Et avec eux les chefs et les juges de tous les lieux, jusqu'à ce que nous détournions de nous la colère du Sauveur pour cette affaire.

14 Alors Jonathan, fils d'Azaël, et Ézéchias, fils de Théocane, prirent cette affaire sur eux, et Mosollam et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lévis et Sabbate les ont aidés.

15 Et ceux qui étaient de la captivité firent selon toutes ces choses.

16 Et le sacrificateur Esdras lui choisit les principaux hommes de leurs familles, tous par leur nom; et le premier jour du dixième mois, ils s'assirent ensemble pour examiner la question.

17 Leur cause, qui tenait des femmes étrangères, prit fin le premier jour du premier mois.

18 Et parmi les sacrificateurs qui étaient réunis, et qui avaient des femmes étrangères, on trouva:

19 Des fils de Yashaya, fils de Josedec, et de ses frères: Matthieu et Éléazar, Joribus et Jodanus.

20 Et ils donnèrent leurs mains pour éloigner leurs femmes et pour offrir des béliers pour réconcilier leurs fautes.

21 Des fils d'Emmer: Ananias, Tsabdéus, Eanes, Samée, Hieréel, Azarias.

22 Et des fils de Phäsur: Élionas, Massias YaShaRa'AhLa, Nathanaël, Ocidelus et Talsas.

23 Parmi les Lévites, Jozabad, Semis et Colius, appelés Calitas, Pathéus, Judas et Jonas.

24 Des chanteurs QaDaSh; Elazurus, Bacchurus.

25 Des porteurs, Sallumus et Tolbanes.

26 d'entre les fils de Phoros, de Hiermas, d'Eddias, de Melchias, de Maelus, d'Éléazar, d'Asibias et de Baanias.

27 Des fils d'Ela: Matthanias, Zacharias, Hiérielus, Hirémoth et Aedias.

28 Et des fils de Tsamoth: Éliadas, Élisimus, Othonias, Jarimot, Sabatus et Sardéus.

29 Des fils de Babai: Johannes, Ananias, Josabad, Amathée.

30 Des fils de Mani: Olamus, Mamuchus, Jedeus, Jasubus, Jasaël, et Hieremoth.

31 Fils d'Addi: Naathus, Moosias, Lacunus, Naidus, Mathanias, Sesthel, Balnuus et Manassé.

32 Et des fils d'Annas: Élionas et Asées, et Melchias, et Sabbeus, et Simon Chosameus.

33 Des fils d'Asom: Altaneus, Matthias, Baanaia, Éliphalet, Manassé et Semei.

34 Et des fils de Maani: Jeremias, Momdis, Omaerus, Juel, Mabdaï, Pélias, Anos, Carabasion, Enasibus, Mamnitanimus, Eliasis, Bannus, Eliali, Samis, Sélemias, Nathanias, et des fils d'Ozora; Sesis, Esril, Azaëlus, Samatus, Zambis, Josèphe.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Et des fils d'Ethma: Mazitias, Tsabadaïas, Edes, Juel, Banaïas.

36 Tous ceux-ci avaient pris des femmes étrangères, et ils les avaient rangés avec leurs enfants.

37 Et les sacrificateurs et les Lévites, et ceux qui étaient de YaShaRa'AhLa Wy, habitaient à YaRaWaShaLaWY

Et dans le pays, le premier jour du septième mois: ainsi les enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) étaient dans leur habitude

Il s'agit d'un programme de recherche et d'innovation.

38 Et toute la foule s'assembla d'un commun accord dans la grande place du portique de QaDa, vers l'orient.

39 Et ils parlèrent à Esdras, le prêtre et le lecteur, qu'il apporterait la loi de Macha, qui a été donnée du Sauveur AHBA, de YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l).

40 Esdras, le principal sacrificateur, apporta la loi à toute la multitude, d'homme en femme, et à tous les sacrificateurs, pour entendre la loi le premier jour du septième mois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esdras 9:41 791 1 Esdras 9:55

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il lut dans le grand parvis devant le porche de QaDaSh, du matin au midi, devant les hommes et les femmes; et la multitude accorda attention à la loi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Et Esdras, sacrificateur et lecteur de la loi, se leva sur une chaire de bois, qui fut faite à cette fin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Et il se leva près de lui, Mattathias, Sammus, Ananias, Azarias, Urias, Ézéchias, Balasamus, à droite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Et à sa gauche se tenaient Phaldaius, Misaël, Melchias, Lothasubus, et Nabarias.

45 Et Esdras prit le livre de la loi devant la foule, car il était honorable en premier lieu devant eux tous.

46 Et quand il ouvrit la loi, ils se levèrent tous droit. Et Esdras bénit le Sauveur AHBA, le Très Haut, l'AHBA

Les hôtes, Tout-Puissant.

47 Et tout le peuple répondit: Ahman; et levant les mains, ils tombèrent à terre, et se prosternèrent devant le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Yashaya, Anus, Sarabias, Adinus, Jacobus, Sabateas, Auteas, Maianeas, Calitas, Asrias, Joazabdus, Ananias, Biatas, les Lévites, enseignèrent la loi du Sauveur, les rendant avec eux pour la comprendre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

49 Alors il parla à Esdras, le principal sacrificateur. Le lecteur et les Lévites qui enseignaient la foule, dirent à tous:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Aujourd'hui, QaDaSh W. vers le Sauveur, car tous pleuraient lorsqu'ils entendaient la loi.

51 Va donc, mange la graisse, et bois la douceur, et envoie une part à ceux qui n'ont rien.

52 Car aujourd'hui, c'est QaDaSh W. pour le Sauveur, et ne soyez pas attristés, car le Sauveur vous fera honneur.

53 Les Lévites publièrent toutes choses au peuple, en disant: Aujourd'hui, QaDaSh, au Sauveur, ne soyez pas attristés.

54 Alors ils s'en allèrent, chacun pour manger et boire, et pour se réjouir, et pour donner part à ceux qui n'avaient rien, et pour se réjouir.

55 Parce qu'ils comprenaient les paroles dans lesquelles ils avaient été instruits et pour lesquelles ils avaient été assemblés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Manassé 1 792 Manassé 15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La prière de Manassé, ou la prière de Manassé, roi de Juda

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ô Sauveur, le Tout-Puissant AHBA, de nos pères, d'Abraham, d'Isaac, et de Jacob, et de leur postérité juste; 2 qui a fait le ciel et la terre, avec tout leur ornement; 3 qui a lié la mer par la parole de ton commandement; qui a fermé l'abîme, et l'a scellé par ton nom terrible et glorieux; 4 que tous les hommes craignent et tremblent devant ta puissance; 5 car la

majesté de ta gloire ne peut être portée, et ta colère menaçante envers les pécheurs est importable; 6 mais ta promesse miséricordieux est incommensurable et insondable; 7 car tu es le Très-Haut Sauveur, d'une grande compassion, d'une grande patience, d'une grande miséricorde, d'une grande repentance des hommes.

11 Maintenant, je m'incline le genou de mon coeur, je te prie de grâce. 12 J'ai péché, Sauveur, j'ai péché, et je reconnais mes iniquités. 13 Je te prie humblement, pardonne-moi, Sauveur, pardonne-moi, et ne me détruis pas avec mes iniquités. Ne m'en veux pas pour toujours, en servant le mal pour moi, et ne me condamne pas aux parties inférieures de la terre. Car tu es l'AHBA, l'AHBA même de ceux qui re-

14 et tu montreras en moi toute ta bonté; car tu me sauveras, moi qui suis indigne, selon ta grande miséricorde. 15 C'est pourquoi je te louerai pour toujours tous les jours de ma vie; car toutes les puissances des cieux te louent, et ta gloire est pour toujours. Ahman.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Esdras 1:1 793 2 Esdras 1:33

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le Deuxième Livre d'Esdras

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le deuxième livre du prophète Esdras, fils de Saraïa, fils d'Azarias, fils d'Helchias, fils de Sadamias, fils de Sadoc, fils d'Achitob,

2 Fils d'Achias, fils de Phinéas, fils d'Héli, fils d'Amarias, fils d'Azieï, fils de Marimoth, fils d'Arna, fils d'Ozias, fils de Borith, fils d'Abiseï, fils de Phinéas, fils d'Éléazar,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Fils d'Aaron, de la tribu de Lévi, qui fut captive dans le pays des Mèdes, sous le règne d'Artexerxès, roi des Perses.

4 Et la parole du Sauveur me fut adressée, en ces mots:

5 Va, et fais connaître à mon peuple ses actions pécheresses, et à leurs enfants la méchanceté qu'ils ont commise contre moi, afin qu'ils disent à leurs enfants:

6 Car les péchés de leurs pères se multiplient en eux; car ils m'ont oublié, et ils ont offert à des baals étrangers.

7 Ne suis-je pas celui qui les a fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude? Mais ils m'ont irrité et méprisé mes conseils.

8 Tire les cheveux de ta tête, et jette sur eux tout le mal, car ils n'ont pas obéi à ma loi, mais c'est un peuple rebelle.

9 Jusqu'à quand les abandonnerai-je, en qui j'ai fait tant de bien?

10 J'ai détruit beaucoup de rois à cause d'eux; j'ai frappé Pharaon avec ses serviteurs et toute sa puissance.

11 Toutes les nations j'ai détruit devant elles, et à l'orient j'ai dispersé le peuple de deux provinces, de Tyr et de Sidon, et j'ai tué tous leurs ennemis.

12 Parle-leur donc, en disant: Ainsi parle le Sauveur:

13 Je t'ai conduit à travers la mer, et au commencement je t'ai donné un grand passage en toute sécurité; Je t'ai donné Macha, pour un chef,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Aaron pour un prêtre.

14 Je vous ai donné de la lumière dans une colonne de feu, et j'ai fait de grandes prodiges parmi vous; mais vous m'avez oublié, dit le Sauveur.

15 Ainsi parle le Sauveur Tout-Puissant: Les cailles étaient comme un signe pour vous; je vous ai donné des tentes pour votre sauvegarde; mais là vous avez murmuré,

16 Et n'ayant pas triomphé en mon nom pour la destruction de vos ennemis, vous murmurez encore jusqu'à ce jour.

17 Où sont les bienfaits que j'ai faits pour vous? Quand vous aviez faim et soif dans le désert, ne m'avez-vous pas crié,

18 En disant: Pourquoi nous as-tu amenés dans ce désert pour nous faire mourir? Il aurait été préférable pour nous d'avoir servi les Égyptiens, plutôt que de mourir dans ce désert.

19 Alors j'ai eu pitié de tes deuils, et je t'ai donné à manger la manne; ainsi tu as mangé le pain des anges.

20 Quand vous aviez soif, n'ai-je pas serré le rocher, et les eaux ont coulé à votre comble? Car la chaleur je vous ai couvert des feuilles de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les arbres.

21 J'ai divisé parmi vous un pays fécond, j'ai chassé devant vous les Cananéens, les Phéréziens et les Philistins; que ferai-je encore?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

plus pour vous? dit le Sauveur.

22 Ainsi parle le Sauveur Tout-Puissant: Lorsque vous étiez dans le désert, dans le fleuve des Amoréens, vous étiez à la mer, et vous blasphémiez

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

nom,

23 Je ne t'ai pas donné de feu pour tes blasphèmes, mais j'ai jeté un arbre dans l'eau, et j'ai rendu le fleuve doux.

24 Que te ferai-je, Jacob? Juda, tu ne m'obéiras pas; je me tournerai vers d'autres nations, et je donnerais à ceux-là

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mon nom, afin qu'ils gardent mes statuts.

25 Quand vous m'aurez abandonné, je vous abandonnerai aussi; quand vous voudrez que j'aie pitié de vous, je n'aurai pas pitié de vous.

26 Quand vous m'invoquerez, je ne vous entendrai pas; car vous avez souillé vos mains de sang, et vos pieds sont prompts à se mêler à l'homicide involontaire.

27 Vous ne m'avez pas abandonné, mais vous-mêmes, dit le Sauveur.

28 Ainsi parle le Sauveur Tout-Puissant: Ne t'ai-je pas prié comme un père, comme ses fils, comme une mère, comme ses filles, et comme une nourrice, comme son jeune enfant?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Bébés,

29 afin que vous soyez mon peuple, et que je sois votre AHBA, afin que vous soyez mes enfants, et que je sois votre père?

30 Je vous ai rassemblés, comme une poule rassemble ses poules sous ses ailes; mais maintenant, que vais-je vous faire? Je vous chasserai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de mon visage.

31 Quand vous m'offrirez, je détournerai ma face de vous; car j'ai vos fêtes solennelles, vos nouvelles lunes et vos circoncisions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Laisse tomber.

32 Je vous ai envoyé mes serviteurs, les prophètes, que vous avez pris et tués, et que vous avez déchirés leurs corps en morceaux, dont je reverrai le sang.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de vos mains, dit le Sauveur.

33 Ainsi parle le Sauveur Tout-Puissant: Ta maison est dévastée, Je te chasserai comme le vent gronde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 1:34 794 2 Esdras 2:30

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Vos enfants ne seront pas féconds, car ils ont méprisé mon commandement, et ils ont fait ce qui est mal devant moi.

Je donnerai vos maisons à un peuple qui viendra, qui n'aura pas encore entendu parler de moi, qui me croira; à qui je n'ai fait aucun signe, et qui fera ce que je lui ai ordonné.

Ils n'ont vu aucun prophète, mais ils appelleront leurs péchés à se souvenir, et ils les reconnaîtront.

Je prends témoignage de la grâce du peuple à venir, dont les petits se réjouissent dans la joie; et bien qu'ils ne m'aient pas vu avec des yeux corporels, ils croient en l'esprit ce que je dis.

Et maintenant, frère, voici quelle gloire, et voyez le peuple qui vient de l'orient.

A qui je donnerai des chefs, Abraham, Isaac, Jacob, Osée, Amos, Michée, Joël, Abdias, Jonas, Nahum, et Abacuc, Sophonias, Aggeus, Zacharie, et Malachy, qui est aussi appelé un ange du Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi parle le Sauveur: J'ai fait sortir ce peuple de la servitude, et je lui ai donné mes commandements par les serviteurs des prophètes, qu'ils n'entendaient pas, mais qu'ils méprisaient mes conseils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 La mère qui les a enfantés leur dit: Allez, enfants, car je suis veuve et abandonnée. 3 Je vous ai élevés dans la joie, mais je vous ai perdus avec tristesse et lourdeur, car vous avez péché auparavant.

le Sauveur votre AHBA, et a fait ce qui est mal devant lui.

4 Mais que vais-je vous faire maintenant? Je suis veuve et je vous abandonne; allez, mes enfants, et demandez miséricorde au Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Quant à moi, mon père, je t'invoque pour un témoignage sur la mère de ces enfants, qui ne garderait pas mon alliance,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 afin que tu les fasses entrer dans la confusion, et que leur mère soit ruinée, afin qu'il n'y ait point de postérité. 7 Qu'ils soient dispersés parmi les nations, que leurs noms soient retirés de la terre, car ils ont

méprisé mon alliance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Malheur à toi, Assure, toi qui caches en toi les injustes! Peuple méchant, souviens-toi de ce que j'ai fait à Sodome et

Gomorrha;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 dont le pays est couvert de clous de camp et de tas de cendres; ainsi ferai-je aussi à ceux qui ne m'entendent pas, dit le Tout-Puissant.

Le sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Ainsi parle le Sauveur à Esdras: Dis à mon peuple que je leur donnerai le royaume de YaRaWaShaLaM,

ce que j'aurais donné à YaShaRa'AhLa (y'shra'l).

11 Je prendrai aussi pour moi leur gloire, et je leur donnerai les tentes éternelles que j'avais préparées pour eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Ils auront l'arbre de vie pour une onguent de douceur; ils ne travailleront pas, et ils ne seront pas las. 13 Allez, et vous reviendrez.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

priez pour vous quelques jours, afin qu'ils soient raccourcis; le royaume est déjà préparé pour vous; veillez.

14 Prenez le ciel et la terre pour témoignage, car j'ai brisé le mal en morceaux, et j'ai créé le bien; car je vis, dit le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Mère, embrasse tes enfants, et fais-les monter avec joie, fais-leur les pieds aussi rapides qu'une colonne; car je t'ai choisi, dit le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et ceux qui sont morts, je ressusciterai de leurs lieux, et je les ferai sortir des sépulcres; car j'ai connu mon nom dans YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.

17 Ne crains point, mère des enfants; car je t'ai choisi, dit le Sauveur.

18 Car j'enverrai mes serviteurs, Ésay et Jeremy, après que j'aurai sanctifié et préparé pour toi douze arbres chargés de divers fruits,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et comme beaucoup de fontaines qui coulent de lait et de miel, et sept montagnes puissantes, là-bas poussent des roses et des lis, où je remplirai tes enfants de joie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Faites droit à la veuve, jugez pour l'orphelin, donnez aux pauvres, défendez l'orphelin, revêtez le nu, 21 guérissez les brisés et les faibles, ne riez pas un boiteux pour mépriser, défendez les mutilés, et laissez les aveugles

l'homme vient à la vue de ma clarté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Garde les vieux et les jeunes à l'intérieur de tes murs.

23 Là où tu trouveras les morts, prends-les et enterre-les, et je te donnerai la première place à ma résurrection.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Reste tranquille, mon peuple, et prends ton repos, car ta tranquillité vient encore.

25 Nourrissez vos enfants, bonne nourrice, affermissez leurs pieds.

26 Quant aux serviteurs que je t'ai donnés, il n'y en aura pas un qui périsse, car je les exigerai du milieu de ton nombre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Ne soyez pas las; car quand viendra le jour de la détresse et de la lourdeur, d'autres pleureront et seront attristés, mais vous serez joyeux et vous aurez de l'abondance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Les nations t'envieront, mais elles ne pourront rien faire contre toi, dit le Sauveur. 29 Mes mains te couvriront, afin que tes enfants ne voient pas l'enfer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Sois joyeuse, mère, avec tes enfants; car je te délivrerai, dit le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 2:31 795 2 Esdras 3:17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Souviens-toi de tes enfants qui dorment, car je les ferai sortir des côtés de la terre, et je leur montrerai la miséricorde; car je suis miséricordieux, dit le Sauveur tout-puissant.

Embrassez vos enfants jusqu'à ce que je vienne leur montrer la miséricorde; car mes puits s'écrasent, et ma grâce ne manquera pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Esdras reçut la charge du Sauveur sur la montagne d'Oreb, afin que j'aie à Ya-Shara'AhLa Wy'shra'l; mais quand je suis venu à eux, ils ne m'ont point mis, et ont méprisé le commandement du Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Et c'est pourquoi je vous le dis, païens, qui entendent et comprennent, cherchez votre Berger, il vous donnera un repos éternel, car il est proche, qui viendra au bout du monde.

35 Soyez prêts à la récompense du royaume, car la lumière éternelle brillera sur vous pour toujours.

36 Fuyez l'ombre de ce monde, recevez la joie de votre gloire; Je témoigne ouvertement mon Sauveur.

37 Recevez le don qui vous est donné, et soyez heureux, en rendant grâce à celui qui vous a conduits au royaume céleste.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Levez-vous et tenez-vous debout, voici le nombre de ceux qui seront scellés lors de la fête du Sauveur.

39 Qui sont partis de l'ombre du monde, et qui ont reçu des vêtements glorieux du Sauveur.

40 Prends ton nombre, Sion, et ferme ceux de tes vêtements blancs, qui ont accompli la loi du Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Le nombre de tes enfants, que tu désires, s'accomplit; demande la puissance du Sauveur, afin que ton peuple, qui a été appelé dès le commencement, soit sanctifié.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Esdras vit sur la montagne de Sion un grand peuple, que je ne pouvais compter, et ils louèrent tous le Sauveur avec des chants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Et il y avait au milieu d'eux un jeune homme de grande taille, plus grand que tout le reste, et sur chacune de leurs têtes, il avait des couronnes, et il était plus élevé, ce que je m'émerveillais beaucoup.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 J'ai donc demandé à l'ange, et je lui ai dit: Seigneur, que sont-ils?

45 Il répondit et me dit: Ce sont ceux qui ont ôté les vêtements mortels, et qui ont revêtu l'immortel, et qui ont confessé le nom d'AHBA; maintenant ils sont couronnés, et reçoivent des palmiers.

46 Alors je dis à l'ange: Quel jeune homme les couronne, et leur donne des palmiers entre leurs mains?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

47 Et il me répondit: C'est le Fils d'AHBA, qu'ils ont confessé dans le monde. Alors je commençai beaucoup à recommander ceux qui se tenaient si fermement pour le nom du Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Alors l'ange me dit: Va, et dis à mon peuple ce qui se passe, et combien tu as vu de grandes merveilles du Sauveur, ton AHBA.

3

La trentième année après la ruine de la ville, j'étais à Babylone, je me posais sur mon lit, et mes pensées montèrent sur mon coeur.

2 Car je vis la désolation de Sion, et la richesse de ceux qui habitaient à Babylone.

3 Et mon esprit fut ému, et je commençai à dire des paroles pleines de crainte au Très-Haut, et je dis:

4 O Sauveur, qui porte la domination, tu parlais au commencement, quand tu as planté la terre, et que tu t'es seul, et que tu as formé le peuple,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et il donna un corps à Adam sans âme, qui était l'oeuvre de tes mains, et il respira en lui le souffle de vie, et il fut fait vivre devant toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et tu le conduis dans le paradis que ta droite avait planté, avant que la terre ne s'avance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et tu lui donnas le commandement d'aimer ta voie, qu'il a transgressée, et que tu as aussitôt établi la mort en lui et dans ses générations, dont les nations, les tribus, les peuples et les familles sont venus de nombre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et chaque peuple marcha selon sa volonté, et fit des choses merveilleuses devant toi, et méprisa tes commandements.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et tu as de nouveau, en cours de temps, fait venir le déluge sur ceux qui habitaient dans le monde, et tu les as détruits.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et il arriva en chacun d'eux que, comme la mort était pour Adam, ainsi fut le déluge pour ceux-là.

11 Mais tu as quitté l'un d'eux, Noé avec sa maisonnée, dont tous les hommes justes sont venus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et il arriva que quand ceux qui habitaient sur la terre commencèrent à se multiplier, et qu'ils avaient eu beaucoup d'enfants, et qu'ils étaient un grand peuple, ils recommencèrent à être plus impies que les premiers.

13 Et quand ils vécurent si mal devant toi, tu t'es choisi un homme du milieu d'eux, dont le nom était Abraham.

C'est vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Tu l'as aimé, et tu lui as seulement fait part de ta volonté.

15 Et il fit une alliance éternelle avec lui, lui promettant que tu n'abandonneras jamais sa postérité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et tu lui donnas Isaac, et à Isaac aussi tu donnas Jacob et Ésaü. Quant à Jacob, tu l'as choisi pour toi, et tu l'as mis par Ésaü. Et Jacob devint une grande multitude.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Et il arriva que, quand tu as fait sortir d'Égypte sa postérité, tu les as fait monter sur la montagne de Sinaï. 2 Esdras 3:18 796 2 Esdras 4:16

Tu as jeté la terre, tu as fait bouger le monde entier, tu as fait trembler les profondeurs et tu as troublé les hommes de cet âge-là.

Et ta gloire traversa quatre portes, de feu, de tremblement de terre, de vent et de froid, afin que tu donnes la loi à la postérité de Jacob, et que tu fasses preuve de diligence à la génération de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.

Et pourtant tu ne leur ôtes pas un cœur méchant, afin que ta loi produise du fruit en eux.

Car le premier Adam portant un cœur méchant a transgressé, et a été vaincu; et ainsi soient tous ceux qui sont nés de lui.

Ainsi l'infirmité fut rendue permanente, et la loi aussi dans le coeur du peuple avec la malignité de la racine; de sorte que le bien s'en alla, et le mal resta.

Les temps passèrent, et les années furent terminées. Alors tu t'es fait relever un serviteur, appelé David.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Tu as commandé de bâtir une ville à ton nom, et d'y offrir de l'encens et des offrandes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Quand cela eut été fait pendant de nombreuses années, ceux qui habitaient la ville t'abandonnèrent,

26 Et en toutes choses, comme Adam et toutes ses générations l'avaient fait; car ils avaient aussi un coeur méchant.

27 Et tu livras ta ville entre les mains de tes ennemis.

28 Est-ce que leurs actions sont meilleures que celles qui habitent Babylone, afin qu'ils aient donc la domination sur Sion?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Car quand je suis venu là, et que j'avais vu des impiétés sans nombre, mon âme a vu beaucoup de malfaiteurs en cette trentième année, de sorte que mon coeur m'a manqué.

30 Car j'ai vu comment tu les as soufferts, et tu as épargné les méchants; et tu as détruit ton peuple, et tu as servi tes ennemis, et tu ne l'as pas signifié.

31 Je ne me souviens pas comment cette voie pourrait être laissée: Est-ce qu'ils sont alors meilleurs de Babylone qu'eux de Sion?

32 Ou y a-t-il d'autres gens qui te connaissent à côté de YaShaRa'AhLa, ou quelle génération a cru ainsi?

Tes alliances comme Jacob?

33 Et pourtant leur récompense n'apparaît pas, et leur travail n'a pas de fruit; car je suis allé ici et là par les nations, et je vois qu'elles coulent dans la richesse, et qu'elles ne pensent pas à tes commandements.

34 Pesez donc maintenant notre méchanceté dans l'équilibre, et leurs habitants aussi qui habitent le monde; et ainsi votre nom ne sera pas trouvé où que ce soit dans YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.

35 Et quand ceux qui habitent sur la terre n'ont-ils pas péché à tes yeux? ou quel peuple a-t-il gardé tes ordres?

36 Tu trouveras que YaShaRa'AhLa, par son nom, a gardé tes préceptes, mais pas les païens.

4

Et l'ange qui m'a été envoyé, dont le nom était Uriel, m'a donné une réponse,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et il dit: Ton coeur est allé loin dans ce monde, et tu penses comprendre le chemin du Très-Haut?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et je dis: Oui, mon souverain. Et il me répondit: Je suis envoyé pour te montrer trois voies, et pour te présenter trois simili-tudes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Si tu peux me déclarer un seul, je te montrerai aussi le chemin que tu veux voir, et je te montrerai d'où vient le cœur méchant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et je dis: Parle, mon souverain. Et il me dit: Va, pèse-moi le poids du feu, mesure-moi le souffle du vent, ou rappelle-moi le jour qui est passé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Alors je répondis, et je dis: Quel homme est capable de faire cela, pour que tu me demandes de telles choses?

7 Et il me dit: Si je te demande combien de grandes demeures sont au milieu de la mer, ou combien de sources sont au commencement de l'abîme, ou combien de sources sont au-dessus du firmament, ou qui sont les sortants du paradis;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Peut-être voudrais-tu me dire: Je ne suis jamais descendu dans l'abîme, ni encore dans l'enfer, et je n'ai jamais monté dans l'abîme.

Mon Dieu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Mais maintenant je t'ai demandé, mais seulement du feu et du vent, et du jour où tu as passé, et des choses dont tu ne peux être séparé, et pourtant tu ne peux me répondre d'eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et il me dit encore: Tu ne peux pas connaître les choses qui t'appartiennent, et celles qui ont grandi avec toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Comment ton vase pourrait-il alors comprendre le chemin du Très-Haut, et, le monde étant maintenant corrompu à l'extérieur pour comprendre la corruption qui est évidente à mes yeux?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Alors je lui dis: Il valait mieux que nous n'étions pas du tout, que nous vivions encore dans la méchanceté, et que nous souffrions, et que nous ne sachions pas pourquoi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

bois.

13 Et il me répondit: Je suis entré dans une forêt dans une plaine, et les arbres ont pris conseil,

14 Et il dit: Viens, allons faire la guerre à la mer, afin qu'elle s'en aille devant nous, et que nous soyons plus nombreux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Les flots de la mer firent de même, et dirent: Viens, montons, et soumettons les bois de la plaine, afin que là aussi nous fassions de nous un autre pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 La pensée du bois fut vaine, car le feu vint et le consuma.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 4:17 797 2 Esdras 4:51

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La pensée des flots de la mer vint aussi à néant, car le sable se leva et les arrêta.

Si vous jugez maintenant ces deux-là, qui commenceriez-vous à justifier? ou qui condamneriez-vous?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Je répondis et dis: En vérité, c'est une pensée insensée qu'ils ont tous les deux conçu, car la terre est donnée au bois, et la mer a aussi sa place pour supporter ses inondations.

20 Alors il me répondit: Tu as rendu un jugement juste, mais pourquoi ne te juges-tu pas aussi?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Car comme la terre est donnée au bois, et la mer à ses flots, afin que ceux qui habitent sur la terre ne comprennent que ce qui est sur la terre, et que celui qui habite au-dessus des cieux ne comprenne que les choses qui sont au-dessus des cieux.

22 Je répondis, et je dis: Je te prie, Sauveur, que j'aie de l'intelligence.

23 Car ce n'était pas mon intention d'être curieux des hautes choses, mais de ceux qui passent par nous tous les jours, c'est-à-dire YaShaRa'Ahla

" (y'shra'l) est livré comme un reproche aux païens, et pour quelle cause le peuple que tu as aimé est livré à des nations impies, et pourquoi la loi de nos ancêtres n'est pas appliquée, et les alliances écrites n'ont aucun effet,

24 Et nous nous évanouissons du monde comme des sauterelles, et notre vie est stupéfaite et craintive, et nous ne sommes pas dignes d'obtenir miséricorde.

25 Que fera-t-il alors à son nom, par lequel nous sommes appelés? J'ai demandé de ces choses.

26 Alors il me répondit: Plus tu cherches, plus tu seras étonnée; car le monde a hâte de passer,

27 Et ne peut comprendre les choses qui sont promises aux justes dans les temps à venir; car ce monde est rempli d'injustice et d'infirmités.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Mais quant aux choses dont tu me demandes, je te le dirai; car le mal est semé, mais sa destruction n'est pas encore venue.

29 Si donc ce qui est semé n'est pas renversé, et si le lieu où le mal est semé ne passe pas, alors il ne peut pas venir qui est semé avec le bien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Car le grain de mauvaise semence a été semé dans le coeur d'Adam dès le commencement, et combien d'impiété a-t-il fait monter jusqu'à ce temps-ci? Et combien en sortira-t-il encore jusqu'au temps où viendra le battage?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Considérez maintenant par vous-même quel grand fruit de méchanceté le grain de mauvaise semence a produit.

32 Et quand on coupera les oreilles, qui sont sans nombre, combien de sol rempliront-elles?

33 Et je répondis: Comment et quand ces choses arriveront-elles? Pourquoi nos années sont-elles rares et mauvaises?

34 Et il me répondit: Ne te hâte pas au-dessus du Très-Haut; car ta hâte est en vain d'être au-dessus de lui, car tu as beaucoup dépassé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Les âmes des justes n'ont-elles pas posé la question de ces choses dans leurs chambres, en disant: Combien de temps espérerai-je sur cette fache? Quand viendra le fruit de la terre de notre récompense?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Et Uriel, l'archange, leur répondit: Quand le nombre de graines est rempli en vous, car il a pesé le monde dans l'équilibre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Il a mesuré les temps par mesure, et il a compté les temps par nombre, et il ne les agite pas et ne les agite pas, jusqu'à ce que la mesure soit accomplie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Alors je répondis, et je dis: O Sauveur, qui porte le règne, nous sommes tous pleins d'impiété.

39 Et à cause de nous, peut-être que les planchers des justes ne sont pas remplis, à cause des péchés de ceux qui habitent sur la terre.

40 Et il me répondit: Va vers une femme enceinte, et demande-lui quand elle aura accompli ses neuf mois, si son sein peut garder la naissance plus longtemps au dedans d'elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Et je dis: Non, Sauveur, qui ne peut pas. Et il me dit: Dans le sépulcre, les chambres des âmes sont comme le sein d'une femme.

42 Car comme une femme qui s'empresse d'échapper à la nécessité du travail, de même ces lieux s'empressent de délivrer les choses qui leur sont confiées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Dès le commencement, regarde, ce que tu veux voir, il te sera révélé.

44 Et je répondis: Si j'ai trouvé grâce à tes yeux, et si cela est possible, et si je suis donc à la rencontre,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

45 Dis-moi alors s'il y a plus à venir qu'il n'y a passé, ou plus qu'il n'y a de passé à venir.

46 Ce qui est passé, je le sais, mais ce qui est pour venir, je ne le sais pas.

47 Et il me dit: Levez-vous du côté droit, et je vous expliquerai la ressemblance.

48 Et je me tint, et je vis, et voici, un four brûlant passa devant moi; et il arriva que lorsque la flamme fut passée près de moi, je regardai, et voici, la fumée resta immobile.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

49 Après cela, il passa devant moi une nuée d'eau, et fit descendre beaucoup de pluie avec une tempête; et quand la pluie d'orage fut passée, les gouttes restèrent immobiles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Alors il me dit: Considère-toi, comme la pluie est plus que les gouttes, et comme le feu est plus grand que la fumée; mais les gouttes et la fumée restent derrière; ainsi la quantité qui est passée a été plus grande.

51 Et je priai, et dis: Puis-je vivre, penses-tu, jusqu'à ce temps-là? ou que se passera-t-il en ces jours-là?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 4:52 798 2 Esdras 5:35

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il me répondit: Quant aux jetons dont tu me demandes, je peux te les dire en partie; mais comme touchant ta vie, je ne suis pas envoyé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

pour te montrer, car je ne le sais pas.

5

Néanmoins, comme les signes viennent, voici, les jours viendront où ceux qui habitent sur la terre seront pris en grand nombre, et la voie de la vérité sera cachée, et le pays sera stérile de foi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Mais l'iniquité s'élèvera au-dessus de ce que tu vois maintenant, ou que tu as entendu il y a longtemps.

3 Et le pays que tu vois maintenant pour avoir de la racine, tu verras tout à coup gaspillé.

4 Mais si le Très-Haut te donne la vie, tu verras après la troisième trompette que le soleil brillera soudain de nouveau dans la nuit, et la lune trois fois le jour.

5 Et le sang tombera du bois, et la pierre donnera sa voix, et le peuple sera troublé; 6 et même il dominera, qu'ils ne cherchent pas ceux qui habitent sur la terre, et les oiseaux prendront leur

s'envoler ensemble:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et la mer de Sodome chassera le poisson, et fera un bruit dans la nuit, que beaucoup n'ont pas connu; mais ils en entendront tous la voix.

8 Il y aura aussi une confusion dans de nombreux lieux, et le feu sera souvent envoyé de nouveau, et les bêtes sauvages changeront de lieu, et les femmes menstrueuses feront sortir des monstres.

9 Et on trouvera des eaux salées dans la douce, et tous les amis se détruiront les uns les autres; alors il se cachera, et l'intelligence se retirera dans sa chambre secrète,

10 Et on cherchera beaucoup, et on ne trouvera pas; alors l'injustice et l'incontinence se multiplieront sur la terre.

11 Un pays aussi posera-t-il des questions à un autre, et dira-t-il: Est-ce que la justice qui fait passer un homme juste par toi?

12 En même temps, les hommes espéreront, mais rien n'obtiendra; ils travailleront, mais leurs voies ne prospéreront pas. 13 Je t'en ferai part, je m'en vais; et si tu pries encore, et si tu pleures comme maintenant, et si tu jeûnes même des jours,

Tu entendras des choses encore plus grandes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Alors je me réveillai, et une crainte extrême traversa tout mon corps, et mon esprit fut troublé, de sorte qu'il s'évanouit.

15 Et l'ange qui était venu pour parler avec moi me retenait, me réconfortait, et me plaçait sur mes pieds.

16 Et la seconde nuit, Salathiel, chef du peuple, vint à moi, disant: Où étais-tu? et pourquoi ton visage est-il si lourd?

17 Ne sais-tu pas que YaShaRa'AhLa (y'shra'l) t'a été confiée dans le pays de leur captivité?

18 Levez-vous donc, mangez du pain, et ne nous abandonnez pas, comme le berger qui laisse son troupeau entre les mains de loups cruels.

19 Et je lui dis: Va loin de moi, et ne viens pas près de moi. Et il entendit ce que j'ai dit, et s'en alla loin de moi.

20 Et je jeûnai sept jours, en pleurant et en pleurant, comme Uriel, l'ange, me l'avait ordonné.

21 Au bout de sept jours, les pensées de mon coeur m'ont encore été très pénibles,

22 Et mon âme rétablit l'esprit d'intelligence, et je commençai à parler de nouveau avec le Très-Haut,

23 Et il dit: O Sauveur qui porte le règne, de tout bois de la terre et de tous ses arbres, tu t'es choisi un seul.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

vigne:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

un mouton:

24 Tu t'es choisi une seule fosse dans tous les pays du monde, et de toutes ses fleurs, un seul lis.

25 Tu as rempli un fleuve de toutes les profondeurs de la mer, et tu as sanctifié à toi-même Sion de toutes les villes bâties.

26 Et de tous les oiseaux que tu as créés, tu as nommé une seule colombe; et de tout le bétail que tu as fait, tu as pourvu que tu

27 Et tu as eu un seul peuple parmi toutes les multitudes de gens, et à ce peuple que tu as aimé, toi

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

a donné une loi qui est approuvée de tous.

28 Et maintenant, Sauveur, pourquoi as-tu donné ce seul peuple à plusieurs? Et sur une seule racine, tu en as préparé d'autres, et pourquoi as-tu dispersé ton seul peuple parmi plusieurs?

29 Et ceux qui ont gagné tes promesses, et qui n'ont pas cru à tes alliances, les ont foulés à terre. 30 Si tu haïssais tant ton peuple, tu les châtierais de tes propres mains.

31 Lorsque j'eus prononcé ces paroles, l'ange qui est venu à moi la nuit précédente m'a été envoyé,

32 Et il me dit: Écoute-moi, et je t'instruirai; écoute ce que je dis, et je te le dirai encore.

33 Et je dis: Parle, mon Sauveur. Et il me dit: Tu as des remords pour YaShaRa'AhLa

Aimez-vous ce peuple mieux que celui qui l'a fait?

34 Et je dis: Non, Sauveur, mais j'ai parlé d'une grande douleur; car mes reins me font du mal à chaque heure, pendant que je m'efforce de comprendre le chemin du Très-Haut, et de rechercher une partie de son jugement.

35 Et il me dit: Tu ne peux pas. Et je dis: Pourquoi donc, Sauveur? où étais-je donc né? Ou pourquoi n'étais-je pas ma mère?

utérus alors ma tombe, afin que je n'aie pas vu le travail de Jacob, et le labeur lasseux de la souche de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l)?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 5:36 799 2 Esdras 6:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il me dit: Numérez-moi les choses qui ne sont pas encore venues, rassemblez-moi les dross qui sont dispersés, faites-moi de nouveau les fleurs vertes qui sont flétries,

Ouvrez-moi les lieux qui sont fermés, et faites-moi sortir les vents qui sont enfermés en eux, montrez-moi l'image d'une voix; et alors je vous déclarerai ce que vous faites pour savoir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Et je dis: O Sauveur qui porte la domination, qui connaît ces choses, mais celui qui n'a pas sa demeure avec les hommes?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Quant à moi, je ne suis pas sage; comment puis-je donc parler de ces choses dont tu me demandes?

40 Alors il me dit: Comme tu ne peux faire aucune de ces choses dont j'ai parlé, de même tu ne peux pas trouver mon jugement, ni à la fin l'amour que j'ai promis à mon peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Et je dis: Voici, Sauveur, tu es près de ceux qui seront réservés jusqu'à la fin; et qu'est-ce qu'ils feront de moi, ou de nous qui serons maintenant, ou de ceux qui viendront après nous?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Et il me dit: Je comparerai mon jugement à un anneau; comme il n'y a pas de relâchement du dernier, de même il n'y a pas de rapidité du premier.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Et je répondis: Ne pourrais-tu pas faire ceux qui ont été faits, et être maintenant, et qui sont pour venir, en même temps, afin que tu fasses connaître ton jugement le plus tôt possible?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Et il me répondit: La créature ne se hâtera pas au-dessus du créateur, et le monde ne pourra pas non plus les tenir à la fois qui y seront créés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

45 Et je dis: Comme tu l'as dit à ton serviteur, que toi qui donnes la vie à tous, tu as donné la vie immédiatement à la créature que tu as créée, et que la créature l'a portée; de même, elle pourrait maintenant aussi porter ceux qui sont maintenant présents à la fois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Et il me dit: Demande au sein d'une femme, et dis-lui: Si tu fais sortir des enfants, pourquoi n'es-tu pas ensemble, mais l'un après l'autre? Prie-la donc de faire sortir dix enfants en même temps.

47 Et je dis: Elle ne peut pas; mais elle doit le faire par la distance du temps.

48 Alors il me dit: Ainsi ai-je donné le sein de la terre à ceux qui y ont été semés en leur temps.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

49 Car, comme un jeune enfant, je n'ai pas fait sortir les choses qui appartiennent aux personnes âgées, de même j'ai disposé le monde que j'ai créé.

50 Et je demandai, et je dis: En voyant que tu m'as donné le chemin, je vais parler devant toi; car notre mère, dont tu m'as dit qu'elle était jeune, s'approche maintenant de l'âge.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

51 Il me répondit: Demande à une femme qui porte des enfants, et elle te le dira.

52 Dis-lui: Pourquoi donc ceux que tu as maintenant fait sortir comme ceux qui étaient auparavant, mais qui sont moins grands?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

53 Et elle te répondra: Ceux qui sont nés dans la force de la jeunesse sont d'une seule manière, et ceux qui sont nés dans le temps de l'âge, quand le ventre est défaillant, sont autrement.

54 Considérez donc aussi que vous êtes moins grands que ceux qui étaient avant vous.

55 Et ainsi sont ceux qui viennent après vous moins que vous, comme les créatures qui commencent maintenant à être vieilles, et qui ont passé au-dessus de la force de la jeunesse.

56 Et je dis: Sauveur, je te prie, si j'ai trouvé grâce à tes yeux, montre ton serviteur par qui tu rends visite à ta créature.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il me dit: Au commencement, quand la terre a été créée, avant que les frontières du monde se tenaient, ou que jamais les vents soufflaient,

2 Avant qu'elle ne tonne et ne s'éclaircisse, ou que les fondements du paradis ne soient posés,

3 Avant que les belles fleurs ne soient vues, ou que les pouvoirs mobiles ne soient établis, avant que l'innombrables multitude d'anges ne soient rassemblés,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Ou encore les hauteurs de l'air furent élevées, avant que les mesures du firmament ne soient nommées, ou encore les cheminées de Sion.

étaient chauds,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et les années actuelles furent recherchées, et, ou jamais, les inventions de ceux qui maintenant le péché était tourné, avant qu'ils soient scellés qui ont recueilli la foi pour un trésor.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Alors j'ai examiné ces choses, et elles ont toutes été faites par moi seul, et par personne d'autre; par moi aussi elles seront terminées, et par personne d'autre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 J'ai répondu, et j'ai dit: Quel sera le partage des temps? ou quand sera la fin du premier, et le commencement de celui qui suit?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et il me dit: D'Abraham à Isaac, quand Jacob et Ésaü naquirent de lui, Jacob tenait d'abord le talon d'Ésaü.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Car Ésaü est la fin du monde, et Jacob est le commencement de celui qui suit.

10 La main de l'homme est entre le talon et la main; autre question, Esdras, ne te pose pas la question.

11 Je répondis, et je dis: Sauveur qui porte la règle, si j'ai trouvé grâce à tes yeux,

12 Je te prie, montre à ton serviteur la fin de tes jetons, dont tu m'as fait part la dernière nuit. 13 Et il me répondit: Levez-vous sur vos pieds, et entendez une voix retentissante.

14 Et ce sera comme un grand mouvement; mais le lieu où tu te tiens ne sera pas déplacé.

15 C'est pourquoi, lorsqu'elle parle, ne craignez point; car la parole est de la fin, et le fondement de la terre est compris.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 6:16 800 2 Esdras 6:51

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et pourquoi? parce que la parole de ces choses tremble et est émue; car il sait que la fin de ces choses doit être changée.

Et il arriva qu'après l'avoir entendue, je me levai sur mes pieds, et j'écoutai; et voici, il y avait une voix qui parlait, et le son de celle-ci ressemblait au son de beaucoup d'eaux.

Et il dit: Voici, les jours viennent où je commencerai à m'approcher et à visiter ceux qui habitent sur la terre,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et ils commenceront à les inquisitionner, ce qu'ils ont fait injustement avec leur injustice, et quand l'affliction de Sion s'accomplira,

20 Et quand le monde, qui commencera à disparaître, sera achevé, je montrerai ces jetons: les livres seront ouverts

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

devant le firmament, et ils verront tous ensemble:

21 Et les enfants d'un an parleront de leurs voix, et les femmes avec des enfants enfanteront des enfants prématurés de trois ou quatre mois, et ils vivront, et seront ressuscités.

22 Et soudain les lieux semés apparaîtront inoccupés, et les magasins entiers seront soudain trouvés vides.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Et la trompette donnera un son, qui, quand chacun entendra, aura soudain peur.

24 En ce temps-là, les amis se combattront les uns contre les autres comme des ennemis, et la terre se tiendra dans la crainte avec ceux qui y habitent, les sources des fontaines s'arrêteront, et en trois heures ils ne fuiront pas.

25 Quiconque restera de tous ceux que je t'ai dit échappera, et verra mon salut et la fin de ton monde.

26 Et les hommes qui seront reçus le verront, qui n'auront pas goûté à la mort dès leur naissance; et le coeur des habitants sera changé, et transformé en un autre sens.

27 Car le mal sera dissipé, et la tromperie s'éteindra.

28 Quant à la foi, elle fleurira, la corruption sera vaincue, et la vérité, qui a été si longtemps sans fruit, sera déclarée.

29 Et quand il me parla, voici, je regardai peu à peu celui devant qui je me tenais.

30 Et ces paroles me dirent: Je suis venu te montrer l'heure de la nuit à venir.

31 Si tu pries encore plus, et si tu jeûnes encore sept jours, je te dirai plus de choses que j'ai entendues chaque jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Car ta voix est entendue devant le Très-Haut; car le Puissant a vu ta justice, il a vu aussi ta chasteté, que tu as toujours eue depuis ta jeunesse.

33 C'est pourquoi il m'a envoyé pour te montrer toutes ces choses, et pour te dire: Sois de bonne consolation et ne crains point

34 Et ne vous hâtez pas des temps passés, pour penser à des choses vaines, afin que vous ne vous hâtez pas de ces derniers temps.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Après cela, je pleurai encore, et je jeûnai sept jours de même manière, afin d'accomplir les trois semaines qu'il m'avait dites.

36 Et la huitième nuit, mon coeur s'irrita encore en moi, et je commençai à parler devant le Très-Haut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Car mon esprit a été fort mis au feu, et mon âme a été dans la détresse.

38 Et je dis: Sauveur, tu as parlé dès le commencement de la création, le premier jour, et tu as dit ainsi: Que le ciel et la terre soient créés; et ta parole était une œuvre parfaite.

39 Et alors était l'esprit, et les ténèbres et le silence étaient de tous côtés; le son de la voix de l'homme n'était pas encore formé.

40 Alors tu donnas l'ordre à une belle lumière de sortir de tes trésors, afin que ton œuvre apparaisse.

41 Le second jour, tu as fait l'esprit du firmament, et tu l'as ordonné de se séparer, et de faire une division, avec les eaux, afin que l'une monte, et l'autre demeure en dessous.

42 Le troisième jour, tu donnas l'ordre que les eaux soient rassemblées dans la septième partie de la terre; tu as séché six parties, et tu les as gardées, afin que ceux-ci, plantés d'AHBA, et labourés, te servent.

43 Car dès que ta parole sortit, l'œuvre fut faite.

44 Car il y avait aussitôt des fruits grands et innombrables, et des plaisirs nombreux et divers pour le goût, et des fleurs de couleur immuable, et des odeurs d'odeur merveilleuse; et cela fut fait le troisième jour.

45 Le quatrième jour, tu as ordonné que le soleil brille, que la lune donne sa lumière, et que les étoiles soient en ordre.

46 Et ils leur donnèrent l'ordre de rendre service à l'homme, ce qui devait être fait.

47 Le cinquième jour, tu dis à la septième partie, où les eaux ont été rassemblées, qu'il devait produire des animaux vivants, des oiseaux et des poissons; et cela arriva.

48 Car l'eau muette et sans vie produisit des choses vivantes selon l'ordre d'AHBA, afin que tout le monde loue

tes œuvres merveilleuses.

49 Alors tu as ordonné deux êtres vivants, l'un que tu as appelé Hénoc, et l'autre Léviathan.

50 Et il sépara l'un de l'autre; car la septième partie, c'est-à-dire là où l'eau était rassemblée, ne les retenait pas tous les deux.

51 Tu donnas à Hénoc une partie, qui était séchée le troisième jour, pour qu'il habite dans la même partie, où sont mille collines.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 6:52 801 2 Esdras 7:29

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais tu donnas à Léviathan la septième partie, c'est-à-dire l'humide, et tu l'as gardé pour être dévoré de qui tu veux, et quand. Le sixième jour, tu as donné l'ordre à la terre, afin qu'elle produise avant toi des bêtes, du bétail et des reptiles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

54 Après cela, Adam aussi, que tu as établi souverain de toutes tes créatures; nous venons de lui tous, et du peuple que tu as choisi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

55 J'ai parlé de tout cela devant toi, ô Sauveur, parce que tu as fait le monde à cause de nous.

56 Quant à l'autre peuple, qui vient aussi d'Adam, tu as dit qu'ils n'étaient rien, mais qu'ils ressemblaient à des crachats; et tu as comparé l'abondance d'eux à une goutte qui tombe d'un vase.

57 Et maintenant, ô Sauveur, voici, ces païens, qui n'ont jamais été considérés comme rien, ont commencé à être souverains sur nous, et à nous dévorer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

58 Mais nous, ton peuple, que tu as appelé ton premier-né, ton unique engendré et ton ardent amant, sommes livrés entre leurs mains.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

59 Si maintenant le monde est fait pour nous, pourquoi ne possédons-nous pas un héritage avec le monde? Combien de temps cela durera-t-il?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand j'eus achevé de prononcer ces paroles, on m'envoya l'ange qui m'avait été envoyé les nuits précédentes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et il me dit: Monte, Esdras, et écoute les paroles que je suis venu te dire.

3 Et je dis: Parle, mon AHBA. Et il me dit: La mer est placée dans un grand lieu, afin qu'elle soit profonde et grande.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Grosse?

4 Mais mettez le cas où l'entrée était étroite, et comme un fleuve;

5 Qui donc pourrait entrer dans la mer pour la regarder, et la gouverner? S'il n'allait pas par l'étroit, comment pourrait-il entrer dans le

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Il y a aussi une autre chose: Une ville est bâtie, elle est bâtie sur un vaste champ, et elle est pleine de toutes les bonnes choses.

7 L'entrée est étroite, et elle est placée dans un endroit dangereux pour tomber, comme s'il y avait un feu à la droite, et à la gauche une eau profonde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et un seul chemin entre eux tous les deux, même entre le feu et l'eau, si petit qu'il n'y aurait qu'un seul homme pour aller là-bas.

Une fois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Si cette ville a été donnée à un homme en héritage, s'il ne passera jamais le danger qui lui est exposé, comment recevra-t-il cet héritage?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et je dis: C'est ainsi, Sauveur. Et il me dit: C'est aussi la part de YaShaRa'AhLa.

11 Parce que, pour eux, j'ai fait le monde; et quand Adam a transgressé mes statuts, alors a été décrété que maintenant est fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Alors les entrées de ce monde furent étroites, pleines de peine et de travail; elles ne sont que peu nombreuses et mauvaises, pleines de périls, et très

douloureux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Car les entrées du monde ancien étaient grandes et sûres, et apportaient des fruits immortels.

14 Si donc ceux qui vivent travaillent pour ne pas entrer dans ces choses difficiles et vaines, ils ne pourront jamais recevoir ceux qui leur sont destinés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Maintenant donc, pourquoi t'énerves-tu, vu que tu n'es qu'un homme corrompu? Et pourquoi es-tu ému, alors que tu n'es que mortel?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Pourquoi n'as-tu pas tenu compte dans ton esprit de ce qui doit arriver, plutôt que de ce qui est présent? 17 Je répondis, et je dis: Sauveur qui porte la domination, tu as ordonné dans ta loi que les justes

devraient hériter de ces choses, mais que les impies périssent.

18 Mais les justes souffriront des choses difficiles et de l'espérance pour l'étendue; car ceux qui ont fait le mal ont souffert des choses difficiles, et pourtant ils ne verront pas l'étendue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et il me dit: Il n'y a point de juge au-dessus d'AHBA, et personne qui ait de l'intelligence au-dessus du Très-Haut.

20 Car il y en a beaucoup qui périssent dans cette vie, parce qu'ils méprisent la loi d'AHBA, qui leur est présentée.

a donné un ordre difficile à ceux qui sont venus, ce qu'ils devaient faire pour vivre, comme ils sont venus, et ce qu'ils devaient observer pour éviter le châtement.

22 Mais ils ne lui obéissaient pas; mais ils parlèrent contre lui, et imaginèrent des choses vaines.

23 Ils se sont trompés par leurs mauvaises actions, et ils ont dit du Très-Haut qu'il n'était pas, et qu'il ne connaissait pas ses voies.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Mais ils ont méprisé sa loi, et ils ont nié ses alliances; ils n'ont pas été fidèles dans ses statuts, et ils n'ont pas accompli

ses œuvres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 C'est pourquoi, Esdras, car les vides sont des choses vides, et toutes les choses sont pleines.

26 Voici, le temps viendra, que ces signes que je t'ai dit arriveront, et que l'épouse apparaîtra, et qu'elle sortira seront vus, qui maintenant est retiré de la terre.

27 Et quiconque sera délivré des maux prévus verra mes prodiges.

28 Car mon fils Yashaya sera révélé avec ceux qui seront avec lui, et ceux qui resteront se réjouiront dans quatre cents ans.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Après ces années, mon fils Yashaya mourra, et tous les hommes qui auront la vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 7:30 802 2 Esdras 7:67

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le monde se transformera en l'ancien silence pendant sept jours, comme dans les premiers jugements; et personne ne restera; et après sept jours, le monde, qui ne se réveille pas encore, sera ressuscité, et celui qui mourra corrompu

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Et la terre rendra ceux qui dorment en elle, et ainsi la poussière ceux qui habitent dans le silence, et les lieux secrets délivreront les âmes qui leur ont été confiées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Et le Très-Haut apparaîtra sur le siège du jugement, et la misère passera, et la longue souffrance aura une fin.

34 Mais il ne restera que le jugement, la vérité subsistera, et la foi s'affermira.

35 Et l'œuvre suivra, et la récompense sera révélée, et les bonnes actions seront de force, et les mauvaises actions ne porteront point de domination.

36 Alors je dis: Abraham pria d'abord pour les Sodomes, et Mascha, pour les pères qui ont péché dans les sauvages.

névralgique:

37 Et Yashaya après lui, pour YaShaRa'AhLa (y'shra'l) au temps d'Achan:

38 Samuel et David pour la destruction, et Salomon pour ceux qui viendraient au sanctuaire.

39 Et Hélias pour ceux qui ont reçu la pluie, et pour les morts, afin qu'il vive.

40 Et Ézéchias pour le peuple au temps de Sennachérib, et beaucoup pour beaucoup.

41 Or maintenant, comme la corruption grandit, et que la méchanceté s'accroît, et que les justes prient pour les impies, pourquoi ne le sera-t-il pas aussi maintenant?

42 Il me répondit: Cette vie présente n'est pas la fin où demeure une grande gloire; c'est pourquoi ils ont prié pour les faibles.

43 Mais le jour de la mort sera la fin de ce temps, et le commencement de l'immortalité pour venir, où la corruption est passée,

44 L'intempérance est à sa fin, l'infidélité est retranchée, la justice est cultivée, et la vérité jaillit.

45 Alors personne ne pourra sauver celui qui est détruit, ni opprimer celui qui a obtenu la victoire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Et je répondis: C'est là ma première et dernière parole, qu'il aurait été préférable de ne pas donner la terre à Adam; ou, quand il lui fut donné, de l'empêcher de pécher.

47 À quoi sert-il aujourd'hui aux hommes de vivre dans la lourdeur, et après la mort de chercher le châtement?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Ô Adam, qu'as-tu fait? Car si c'est toi qui as péché, tu n'es pas tombé seul, mais nous tous qui venons de toi.

49 A quoi sert-il pour nous, s'il nous est promis un temps immortel, alors que nous avons fait les œuvres qui apportent la mort?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Et qu'il nous est promis une espérance éternelle, alors que nous sommes les plus méchants sont rendus vains?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

51 Et qu'il y ait pour nous des demeures de santé et de sécurité, alors que nous avons vécu dans le mal?

52 Et que la gloire du Très-Haut soit gardée pour défendre ceux qui ont mené une vie guerrière, alors que nous avons marché dans les voies les plus mauvaises de tous?

53 Et qu'il y ait un paradis, dont le fruit dure pour toujours, où sont la sécurité et la médecine, puisque nous n'y entrons pas?

54 (Car nous avons marché dans des endroits désagréables.)

55 Et que les faces de ceux qui ont utilisé l'abstinence brilleront au-dessus des étoiles, tandis que nos faces seront plus noires que l'obscurité?

56 Car pendant que nous vivions et commettions l'iniquité, nous ne pensions pas que nous commencions à souffrir pour elle après la mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

57 Alors il me répondit, et dit: C'est la condition de la bataille, que l'homme qui est né sur la terre combattra.

58 Et s'il est vaincu, il souffrira comme tu l'as dit; mais s'il obtient la victoire, il recevra ce que je dis.

59 Car c'est la vie dont Macha a parlé au peuple pendant qu'il vivait, en disant: Choisissez-vous la vie, afin que vous viviez.

60 Mais ils n'ont cru ni à lui, ni aux prophètes après lui, ni à moi qui leur ai parlé,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

61 afin qu'il n'y ait pas une telle lourdeur dans leur destruction, qu'il y ait de la joie sur ceux qui sont persuadés au salut.

62 Et je répondis: Je sais, Sauveur, que le Très-Haut est appelé miséricordieux, en ce qu'il a pitié de ceux qui ne sont pas encore venus dans le monde,

63 Et sur ceux qui se tournent vers sa loi,

64 Et qu'il est patient, et qu'il souffre depuis longtemps ceux qui ont péché, comme ses créatures;

65 et qu'il est généreux, car il est prêt à donner là où il en a besoin;

66 Et qu'il est d'une grande miséricorde, car il multiplie de plus en plus de compassions envers ceux qui sont présents, et qui sont passés, et aussi envers ceux qui sont à venir.

67 Car s'il ne multiplie pas ses compassions, le monde ne continuera pas avec ceux qui y héritent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 7:68 803 2 Esdras 8:31

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il pardonne; car s'il n'en a pas fait ainsi de sa bonté, afin que ceux qui ont commis des iniquités soient apaisés d'eux, la partie dix de toi-sable des hommes ne devrait pas rester vivante.

Et étant juge, s'il ne pardonne pas à ceux qui sont guéris par sa parole, et qu'il élimine la multitude de disputes,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

70 Il devrait y avoir très peu de peradventure dans une multitude innombrables.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8

Et il me répondit: Le Très-Haut a fait ce monde pour beaucoup, mais le monde à venir pour peu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Je te dirai une ressemblance, Esdras: Comme quand tu demanderas la terre, elle te dira qu'elle donne beaucoup de moisissure sur laquelle des vases de terre sont faits, mais peu de poussière qui vient de l'or; ainsi est le cours de ce monde présent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Il y aura beaucoup de créés, mais peu seront sauvés.

4 J'ai répondu, et j'ai dit: Avalez donc, ô mon âme, intelligent, et dévorez la sagesse.

5 Car tu as accepté d'écouter, et tu es prêt à prophétiser; car tu n'as plus d'espace que de vivre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Sauveur, si tu ne souffres pas ton serviteur, afin que nous te priions, et que tu nous donnes de la semence à notre cœur, et de la culture à notre

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Compréhension, afin qu'il en soit fruit; comment vivra-t-on chacun qui est corrompu, qui porte la place d'un homme?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Car tu es seul, et nous tous, une seule œuvre de tes mains, comme tu l'as dit.

8 Car quand le corps est façonné maintenant dans le ventre de la mère, et que tu lui donnes des membres, ta créature est conservée dans le feu et dans l'eau, et ta réalisation dure neuf mois, ta créature qui est créée en elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Mais ce qui est gardé et ce qui est gardé seront préservés; et quand le temps viendra, le sein conservé délivrera les choses qui y ont grandi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Car tu as commandé des parties du corps, c'est-à-dire du lait à donner des seins, qui est le fruit des seins,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 afin que la chose qui est façonnée soit nourrie pendant un temps, jusqu'à ce que tu la disposes à ta miséricorde.

12 Tu l'as élevée par ta justice, tu l'as nourrie par ta loi, et tu l'as réformée par ton jugement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et tu la mortifieras comme ta créature, et tu l'accéléreras comme ton œuvre.

14 Si donc tu détruiras celui qui, par un si grand travail, a été façonné, c'est une chose facile à ordonner par ton commandement, afin que la chose qui a été faite soit préservée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Désolé;

15 Maintenant donc, Sauveur, je parlerai, touchant l'homme en général, tu le sais mieux, mais touchant ton peuple, à cause de qui je suis

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et à cause de ton héritage, à cause duquel je pleure, et à cause de Yahara-Ahla-Wy, pour qui je suis lourd; et à cause de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jacob, à cause de qui je suis troublé;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 C'est pourquoi je commencerai à prier devant toi pour moi et pour eux; car je vois les chutes de nous qui habitons dans le pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Mais j'ai entendu la rapidité du juge qui doit venir.

19 Écoute donc ma voix, et comprends mes paroles, et je parlerai devant toi. C'est là le commencement des paroles d'Esdras, avant qu'il ne soit enlevé. Et je dis:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Sauveur, toi qui habites dans l'éternité, qui vois d'en haut les choses dans le ciel et dans les airs,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 dont le trône est inestimable, dont la gloire ne peut être comprise, devant qui les armées des anges se tiennent en tremblant,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 dont le service est conversant dans le vent et le feu, dont la parole est vraie, et qui dit constamment, dont le commandement est fort, et qui est craintif,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 dont le regard deuil les profondeurs, et dont l'indignation fait fondre les montagnes, ce dont témoigne la vérité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Écoute la prière de ton serviteur, et écoute la requête de ton créature.

25 Car pendant que je vivrai, je parlerai, et tant que j'aurai de l'intelligence, je répondrai.

26 Ne regarde pas les péchés de ton peuple, mais ceux qui te servent dans la vérité.

27 Ne regardez pas les mauvaises inventions des nations, mais le désir de ceux qui gardent vos témoignages dans les afflictions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Ne pense pas à ceux qui ont marché en feinte devant toi; mais souviens-toi de ceux qui, selon ta volonté, ont connu ton

peur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Qu'il ne soit pas de ta volonté de détruire ceux qui ont vécu comme des bêtes, mais de regarder ceux qui ont clairement enseigné ta loi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Ne prends pas d'indignation contre ceux qui sont jugés pires que les bêtes; mais aime ceux qui mettent toujours leur confiance en ta justice et en ta gloire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Car nous et nos pères languissons de telles maladies; mais à cause de nous, les pécheurs, tu seras appelé miséricordieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 8:32 804 2 Esdras 9:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car si tu désires avoir pitié de nous, tu seras appelé miséricordieux pour nous, c'est-à-dire qui n'ont pas d'oeuvres de justice; car les justes, qui ont beaucoup de bonnes œuvres dressées avec toi, recevront une récompense de leurs propres actions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Car qu'est-ce que l'homme, pour que tu le déplaies? Ou qu'est-ce qu'une génération corrompue, pour que tu sois si amère envers elle?

35 Car, en vérité, il n'y a personne parmi ceux qui naissent, mais il a fait du mal; et il n'y a personne parmi les fidèles qui n'ait rien fait de mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Car en cela, ô Sauveur, ta justice et ta bonté seront révélées, si tu es miséricordieux envers ceux qui n'ont pas la confiance des bonnes œuvres.

37 Alors il me répondit, et dit: Tu as bien parlé, et ce sera selon tes paroles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Car je ne penserai pas à la disposition de ceux qui ont péché avant la mort, avant le jugement, avant la destruction.

39 Mais je me réjouirai de la disposition des justes, et je me souviendrai aussi de leur pèlerinage, de leur salut et de leur réceptacle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Comme je l'ai dit maintenant, ainsi arrivera-t-il.

41 Car comme le vigneron sème beaucoup de semence sur la terre, et plante beaucoup d'arbres, et pourtant la chose qui est bien semée en son temps ne se lève pas, et tout ce qui est planté ne prend pas racine; ainsi en est-il de ceux qui sont semés dans le monde; ils ne seront pas tous sauvés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Et je répondis: Si j'ai trouvé grâce, que je parle.

43 Comme la semence du mari périt, si elle ne monte pas, et ne reçoit pas ta pluie en temps voulu, ou s'il y a trop de pluie, et qu'elle la corrompt.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Ainsi périt aussi l'homme, qui est formé de tes mains, et qui est appelé ta propre image, parce que tu es semblable à lui, à cause de qui tu as fait toutes choses, et qui l'a comparé à la postérité de l'homme d'élevage.

45 Ne t'irrite pas avec nous, mais épargne ton peuple, et fais miséricorde à ton héritage; car tu es miséricordieux envers ta créature.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Alors il me répondit, et dit: Les choses présentes sont pour le présent, et les choses à venir pour celles à venir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

47 Car tu es loin d'être capable d'aimer ma créature plus que moi; mais j'ai souvent été attiré vers toi et vers elle, mais jamais vers les injustes.

48 En cela aussi tu es merveilleux devant le Très-Haut.

49 En ce que tu t'es humilié comme tu deviens, et que tu ne t'es pas jugé digne d'être glorifié parmi les justes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Car beaucoup de grandes misères leur seront faites, afin qu'à la fin du monde ils habitent, parce qu'ils ont marché dans une grande orgueilleuse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

51 Mais comprends-toi toi-même, et cherche la gloire pour ceux qui sont comme toi.

52 Car le paradis vous est ouvert, l'arbre de vie est planté, le temps à venir est préparé, la pléthore est prête, une ville est bâtie, et le repos est permis, oui, la bonté et la sagesse parfaites.

53 La racine du mal est scellée loin de toi, La faiblesse et la teigne sont cachées loin de toi, Et la corruption s'est enfuie dans l'enfer pour être oubliée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

54 Les sourcils sont passés, et le trésor de l'immortalité est révélé à la fin.

55 Et donc, ne posez plus de questions sur la multitude de ceux qui périssent.

56 Car quand ils eurent pris la liberté, ils méprisèrent le Très-Haut, pensèrent au mépris de sa loi, et abandonnèrent ses voies.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

57 Et ils ont foulé ses justes,

58 Et ils dirent dans leur coeur qu'il n'y a pas d'AHBA; oui, et que sachant qu'ils doivent mourir.

59 Car comme les choses mentionnées ci-dessus vous recevront, la soif et la douleur sont préparées pour eux; car ce n'était pas sa volonté que les hommes ne viennent à rien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

60 Mais ceux qui ont été créés ont souillé le nom de celui qui les a créés, et ils ont été ingrats envers celui qui leur a préparé la vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

61 C'est pourquoi mon jugement est maintenant à portée de main.

62 Je n'ai pas montré ces choses à tous les hommes, mais à toi, et à quelques-uns comme toi.

a dit,

63 Voici, Sauveur, tu m'as montré la multitude des merveilles que tu commenceras à faire dans les derniers temps; mais en ce temps-là, tu ne m'as pas montré.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il me répondit: Mesurez le temps avec diligence en lui-même; et quand vous verrez une partie des signes passés, que je vous ai dit auparavant,

2 Alors tu comprendras que c'est en même temps que le Très-Haut commencera à visiter le monde qu'il a fait.

3 C'est pourquoi, lorsqu'il y aura dans le monde des tremblements de terre et des émeutes,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 9:4 805 2 Esdras 9:43

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Alors tu comprendras bien que le Très-Haut a parlé de ces choses depuis les jours qui étaient avant toi, dès le commencement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Car comme tout ce qui est fait dans le monde a un commencement et une fin, et la fin est manifeste.

6 De même, les temps du Très-Haut ont des débuts clairs dans l'émerveillement et les œuvres puissantes, et se terminent dans les effets et les signes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et quiconque sera sauvé, et pourra échapper par ses œuvres et par la foi, par laquelle vous avez cru,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Ils seront préservés des périls de la parole, et ils verront mon salut dans mon pays et dans mes limites; car je les ai sanctifiés pour moi dès le commencement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Alors ils seront dans un cas pitoyable, qui maintenant ont abusé de mes voies; et ceux qui les ont rejetés en dépit habiteront dans

Des tourments.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Car ceux qui, dans leur vie, ont reçu des bienfaits, et ne m'ont pas connu;

11 Et ceux qui ont méprisé ma loi, alors qu'ils avaient encore la liberté, et que le lieu de repentance était encore ouvert à eux, ne l'ont pas déshonorée, mais l'ont méprisée;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Il doit en être de même après la mort par la douleur.

13 Et donc, ne sois pas curieux de savoir comment les impies seront punis, et quand; mais demande comment les justes seront sauvés, dont le monde est, et pour qui le monde est créé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Alors je répondis, et je dis:

15 J'ai dit auparavant, et maintenant parle, et je le dirai aussi après, qu'il y a beaucoup plus de ceux qui périssent que ceux qui seront sauvés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Comme une vague est plus grande qu'une goutte.

17 Et il me répondit: Comme le champ est, ainsi est aussi la semence; comme les fleurs sont, telles sont aussi les couleurs, comme l'ouvrier est, telle est aussi l'oeuvre; et comme l'homme d'élevage est lui-même, ainsi est son élevage; car c'était le temps du monde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et maintenant, quand j'ai préparé le monde qui n'a pas encore été fait, pour qu'ils habitent dans ce qui est maintenant vivant, personne n'a parlé contre

Moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Car alors chacun obéit; mais maintenant les manières de ceux qui sont créés dans ce monde qui est fait sont corrompues par une semence par pétuel, et par une loi qui est insondable se débarrasser.

20 Je considérais donc le monde, et voici, il y avait du péril à cause des desseins qui y étaient entrés. 21 Je le vis, et je l'épargnais beaucoup, et je me suis gardé un raisin de l'amas, et une plante d'un grand peuple. 22 Que la multitude périsse alors, qui est née en vain, et que mon raisin et ma plante soient gardés, car

Avec beaucoup de travail, je l'ai rendu parfait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Mais si tu cesses encore sept jours, tu ne jeûneras pas en eux,

24 Mais allez dans un champ de fleurs, où aucune maison n'est bâtie, et ne mangez que les fleurs des champs; ne goûtez pas de chair, ne buvez pas de vin, mais ne mangez que des fleurs;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et priez continuellement le Très-Haut, alors je viendrai et je vous parlerai.

26 J'allai donc dans le champ qu'on appelle Ardath, comme il me l'avait ordonné; et là je m'assis parmi les fleurs, et je mangeai des herbes des champs, et la viande de celui-ci me rassasia.

27 Au bout de sept jours, je me suis assis sur l'herbe, et mon coeur a été agité en moi, comme auparavant.

28 Et j'ouvris la bouche, et je commençai à parler devant le Très-Haut, et je dis:

29 Sauveur, tu t'es fait connaître à nos pères dans le désert, dans un lieu où personne ne marche, dans un lieu stérile, quand ils sont sortis d'Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et tu dis: Écoute-moi, Yahara'Ahla, et prends note de mes paroles, postérité de Jacob.

31 Car voici, je sème ma loi en vous, et elle portera du fruit en vous, et vous y serez honorés pour toujours. 32 Mais nos pères, qui ont reçu la loi, ne la gardèrent pas, et ne t'observèrent pas.

le fruit de ta loi ne périt point, et il ne put pas non plus, car il était à toi;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Mais ceux qui l'avaient reçue périrent, parce qu'ils ne gardaient pas la chose qui était semée en eux.

34 Et voici, c'est une coutume, quand la terre a reçu de la semence, ou la mer, un navire, ou un vase, de la viande ou de la boisson, qui, étant consommée dans laquelle elle a été semée ou jetée,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Et ce qui a été semé, jeté, ou reçu, périt, et ne demeure pas avec nous; mais cela n'est pas arrivé avec nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Car nous qui avons reçu la loi périssons par le péché, et notre coeur aussi qui l'a reçue 37 Malgré la loi ne périt pas, mais demeure dans sa force.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Et quand je dis ces choses dans mon coeur, je regardai en arrière de mes yeux, et sur le côté droit je vis une femme, et voici, elle pleurait et pleurait d'une voix forte, et elle avait beaucoup de chagrin dans le coeur, et ses vêtements étaient déchirés, et elle avait de la cendre sur la tête.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Alors j'irai dans mes pensées, et je me retournai vers elle,

40 Et elle lui dit: Pourquoi pleures-tu? Pourquoi es-tu si attristé dans ta pensée?

41 Et elle me dit: Seigneur, laisse-moi tranquille, afin que je me lamente, et que je rajoute à ma douleur, car je suis angoissé dans mon esprit, et je suis très bas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Et je lui dis: Qu'est-ce que tu as? dis-moi.

43 Elle me dit: J'ai été stérile, ton serviteur, et je n'ai pas eu d'enfant, bien que j'aie eu un mari trente ans, 2 Esdras 9:44 806 2 Esdras 10:31

Et ces trente ans, je n'ai rien fait d'autre jour et nuit, et toutes les heures, mais faites ma prière au Très-Haut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

45 Après trente ans, AHBA m'entendit, ta servante, regarda ma misère, pensa à ma détresse, et me donna un fils; et j'étais très heureux de lui, de même que mon mari et tous mes voisins, et nous rendîmes un grand honneur au Tout-Puissant.

46 Et je l'ai nourri avec beaucoup de travail.

47 Lorsqu'il eut grandi, et qu'il eut une femme, j'ai fait un festin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10

Et il arriva que lorsque mon fils fut entré dans sa chambre de noces, il tomba, et mourut.

2 Nous renversâmes toutes les lumières, et tous mes voisins se levèrent pour me consoler.

le deuxième jour de la nuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et il arriva, quand ils furent tous partis pour me consoler, jusqu'à ce que je sois tranquille; puis je me levai de nuit, et je me suis enfui, et je suis venu ici dans ce champ, comme tu le vois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et maintenant je ne veux pas retourner dans la ville, mais ici pour rester, ni pour manger ni pour boire, mais continuellement pour pleurer et jeûner jusqu'à ce que je meure.

5 Alors je quittais les méditations dans lesquelles j'étais, et je lui parlais avec colère, en disant:

6 Toi, femme insensée, par-dessus tout, ne vois-tu pas notre deuil, et que nous arrive-t-il?

7 Comment Sion, notre mère, est-elle pleine de toute lourdeur, et de beaucoup d'humilité, et de deuil?

8 Et maintenant, étant donné que nous sommes tous dans le deuil et que nous sommes tristes, car nous sommes tous dans la lourdeur, es-tu attristé pour un seul fils?

9 Car demande à la terre, et elle te dira que c'est elle qui doit pleurer pour la chute de tant de gens qui grandissent sur elle.

10 Car tous sont venus d'elle dès le premier, et tous les autres viendront d'elle, et voici, ils marchent presque tous dans la destruction, et une multitude d'entre eux est totalement enracinée.

11 Qui donc ferait plus de deuil que celle qui a perdu une si grande multitude, et toi qui es désolé, qui n'es qu'un seul?

12 Mais si tu me dis: Ma lamentation n'est pas comme la terre, parce que j'ai perdu le fruit de mon sein, que j'ai fait naître avec douleur, et nu avec tristesse;

13 Mais la terre n'en est pas ainsi; car la multitude qui y est présente selon le cours de la terre est partie, comme elle est venue.

14 Alors je te dis: Comme tu as fait sortir avec le travail, ainsi la terre aussi a donné son fruit, c'est-à-dire l'homme, depuis le commencement à celui qui l'a fait.

15 Maintenant, garde ton chagrin pour toi, et porte avec un bon courage ce qui t'est arrivé.

16 Car si tu connais la détermination d'AHBA pour être juste, tu recevras tous deux ton fils en

et sera louée parmi les femmes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Va donc dans la ville vers ton mari.

18 Et elle me dit: Je ne ferai pas cela; je n'irai pas dans la ville, mais ici je mourrai.

19 Je me suis mis à lui parler encore, et je lui ai dit:

20 Ne le faites pas, mais soyez conseillés par moi; car combien d'adversités de Sion? soyez consolés à l'égard de la douleur de

C'est YaRaWaShaLaM.

21 Car tu vois que notre sanctuaire est détruit, que notre autel est détruit, que notre temple est détruit;

22 Notre psaltérie est posée sur la terre, notre chant est mis au silence, notre joie est à la fin, la lumière de notre chandelier est éteinte, l'arche de notre alliance est gâtée, nos choses sont souillées, et le nom qui est appelé sur nous est presque profané; nos enfants sont honteux, nos prêtres sont brûlés, nos Lévites sont emmenés en captivité, nos vierges sont souillées, nos femmes sont ravagées; nos justes ont été emmenés, nos petits ont été détruits, nos jeunes hommes sont asservis, et nos hommes forts sont affaiblis;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nous.

23 Et qui est le plus grand de tous, le sceau de Sion a maintenant perdu son honneur, car elle est livrée entre les mains de ceux qui haïssent

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et ébranle ta grande lourdeur, et repousse la multitude de chagrins, afin que le Puissant te soit miséricordieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

encore, et le Très-Haut te donnera du repos et de l'aisance de ton travail.

25 Et il arriva que pendant que je parlais avec elle, voici, son visage brillait brusquement, et son visage glissait, de sorte que j'avais peur d'elle, et j'eus peur de ce que cela pouvait être.

26 Et voici, soudain elle fit un grand cri de crainte, et la terre secoua le bruit de la femme.

27 Et je regardai, et voici, la femme ne m'est plus apparue, mais il y avait une ville bâtie, et un grand lieu s'est manifesté des fondations; alors j'ai eu peur, et j'ai crié d'une voix forte, et j'ai dit:

28 Où est Uriel, l'ange, qui est venu à moi le premier? Car il m'a fait tomber en plusieurs transes, et ma fin est transformée en corruption, et ma prière de réprimander.

29 Et comme je disais ces paroles, voici, il vint à moi, et me regarda.

30 Et voici, je me suis couché comme un mort, et mon intelligence m'a été enlevée; et il m'a pris par la droite, et m'a consolé, et m'a posé sur mes pieds, et m'a dit:

31 Qu'est-ce que tu as? Pourquoi es-tu si inquiet? Pourquoi ton intelligence et les pensées de ton coeur sont-elles troublées?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 10:32 807 2 Esdras 11:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et je dis: Parce que tu m'as abandonné, et pourtant j'ai agi selon tes paroles, et je suis allé dans les champs, et voici, j'ai vu, et pourtant je vois, que je ne suis pas capable d'exprimer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Et il me dit: Lève-toi avec virilité, et je te conseillerai.

34 Et je dis: Parle, mon souverain, en moi; mais ne m'abandonne point, de peur que je ne meurs de mon espérance.

35 Car j'ai vu que je ne savais pas, et j'entends que je ne sais pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Ou mon sens est-il trompé, ou mon âme est-elle en songe?

37 Et maintenant, je te prie de montrer ton serviteur de cette vision.

38 Et il me répondit: Écoute-moi, et je t'informerai, et je te dirai pourquoi tu as peur; car le Très-Haut te reverra beaucoup de choses secrètes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Il a vu que ta voie est juste; car tu souffres continuellement pour ton peuple, et tu fais de grandes lamentations pour Sion.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Telle est donc la signification de la vision que tu as vue dernièrement:

41 Tu as vu une femme pleurer, et tu as commencé à la consoler.

42 Mais maintenant tu ne vois plus la ressemblance de la femme, mais il t'est apparu une ville bâtie.

43 Et alors qu'elle t'a parlé de la mort de son fils, c'est la solution:

44 Cette femme, que tu as vue, est Sion; et elle te dit: Celle que tu as vue comme une ville bâtie,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

45 Et moi, je te dis, elle t'a dit qu'elle était stérile depuis trente ans; ce sont là les trente ans où il n'y avait point d'offrande en elle.

46 Après trente ans, Salomon bâtit la ville et offrit des offrandes, et enfanta un fils stérile.

47 Et alors qu'elle t'a dit qu'elle l'a nourri de travail: c'était la demeure à YaRaWaShaLaM.

48 Mais alors qu'elle te disait: Que mon fils entra dans sa chambre de noces eut un échec, et qu'il mourut.

destruction qui est venue à YaRaWaShaLaM.

49 Et voici, tu as vu sa ressemblance, et parce qu'elle a pleuré pour son fils, tu as commencé à la consoler; et de ces choses qui ont eu le hasard, celles-ci doivent t'être ouvertes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Car maintenant le Très-Haut voit que tu es affligé, et que tu souffres de tout ton coeur pour elle, ainsi t'a-t-il montré la splendeur de sa gloire et la beauté de sa beauté.

51 C'est pourquoi je te demande de rester dans les champs où aucune maison n'a été bâtie.

52 Car je savais que le Très-Haut te montrerait cela.

53 C'est pourquoi je t'ai ordonné d'aller dans les champs, où il n'y avait aucune fondation de quelque bâtiment que ce soit.

54 Car dans le lieu où le Très-Haut commence à montrer sa ville, il ne peut y avoir de bâtiment pour les hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

55 Ne craignez donc point, que votre coeur ne soit pas affligé, mais entrez dans votre chemin, et voyez la beauté et la grandeur de l'édifice, autant que vos yeux puissent le voir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

56 Et alors tu entendras autant que tes oreilles le comprendront.

57 Car tu es béni au-dessus de beaucoup d'autres, et tu es appelé avec le Très-Haut; et ainsi n'est que peu.

58 Mais demain soir, tu resteras ici;

59 Et ainsi te montreront les plus hautes visions des hautes choses, que le Très-Haut fera à ceux qui habiteront sur la terre dans les derniers jours. J'ai dormi cette nuit-là et un autre, comme il m'a ordonné.

12 États-Unis d'Amérique 11

Puis je vis un songe, et voici, un aigle, qui avait douze ailes à plumes et trois têtes, monta de la mer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est toi qui l'auras.

2 Et je vis, et voici, elle étendit ses ailes sur toute la terre, et tous les vents de l'air soufflèrent sur elle, et furent rassemblés pour...

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Je regardai, et de ses plumes poussèrent d'autres plumes contraires; et elles devinrent de petites plumes et de petites plumes.

4 Mais sa tête était au repos; la tête au milieu était plus grande que l'autre, mais la reposait avec le reste.

5 Je regardai, et voici, l'aigle vola avec ses plumes, et régna sur la terre, et sur ceux qui y habitaient.

6 Et je vis que toutes choses sous le ciel étaient soumises à elle, et que personne ne parlait contre elle, non, pas une seule créature sur la terre.

7 Et je regardai, et voici, l'aigle se leva sur ses talons, et parla à ses plumes, disant:

8 Ne veillez pas tous d'un seul coup; dormez chacun à sa place, et veillez sur sa route.

9 Mais que les têtes soient conservées pour la dernière fois.

10 Et je regardai, et voici, la voix ne sortit pas de sa tête, mais du milieu de son corps.

11 Et j'ai dénombré ses plumes contraires, et voici, il y en avait huit.

12 Et je regardai, et voici, à droite, une plume se leva, et régna sur toute la terre;

13 Et c'est ainsi que, lorsqu'il régna, la fin vint, et le lieu n'apparut plus; et le suivant se leva.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et régna, et il connut un grand temps;

14 Et il arriva que, lorsqu'il régna, la fin vint aussi, comme la première, et qu'elle ne parut plus.

15 Et une voix vint à elle, et dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 11:16 808 2 Esdras 12:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Écoute ce que tu as porté sur la terre si longtemps. Je te le dis, avant que tu ne commences à ne plus paraître,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Après toi, personne n'atteindra jusqu'à ton temps, ni jusqu'à la moitié de celui-ci.

18 Alors le troisième se leva, régna comme l'autre avant, et il ne apparut plus.

19 Ainsi s'en alla avec tout le reste, l'un après l'autre, comme chacun régna, et alors il n'apparut plus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et je regardai, et voici, les plumes qui suivirent se levèrent sur le côté droit, afin qu'elles dominant aussi; et quelques-uns d'entre eux gouvernèrent, mais elles ne paraissaient plus dans un temps.

21 Car certains d'entre eux étaient établis, mais ils n'ont pas régné.

22 Après cela, je regardai, et voici, les douze plumes ne paraissaient plus, ni les deux petites plumes.

23 Et il n'y avait plus sur le corps de l'aigle, mais trois têtes qui se reposaient, et six petites ailes.

24 Et je vis aussi que deux petites plumes se divisèrent des six, et restèrent sous la tête qui était sur le côté droit; car les quatre restèrent à leur place.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et je regardai, et voici, les plumes qui étaient sous l'aile pensèrent à s'établir et à avoir la règle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et je regardai, et voici, il y en eut un qui fut dressé, mais bientôt il ne parut plus.

27 Et le second était plus tôt que le premier.

28 Et je regardai, et voici, les deux qui restaient pensèrent aussi en eux-mêmes à régner.

29 Et lorsqu'ils eurent cette pensée, voici, une des têtes qui étaient au repos se réveilla, c'est-à-dire celle qui était au milieu, car elle était plus grande que les deux autres têtes.

30 Et puis je vis que les deux autres têtes étaient jointes à elle.

31 Et voici, la tête fut tournée avec ceux qui étaient avec elle, et elle mangea les deux plumes sous l'aile qui régnait.

32 Mais cette tête mit toute la terre dans la crainte, et y régna sur tous ceux qui habitaient sur la terre avec beaucoup d'oppression; et elle avait la direction du monde plus que toutes les ailes qui avaient été.

33 Après cela, je regardai, et voici, la tête qui était au milieu ne parut plus comme les ailes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Mais il resta les deux têtes qui, de même, régnaient sur la terre, et sur celles qui y habitaient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Et je regardai, et voici, la tête sur le côté droit dévorait celle qui était sur le côté gauche.

36 Je me prosterne devant une voix qui me dit: Regarde devant toi, et regarde ce que tu vois.

37 Je regardai, et voici, comme un lion rugissant était chassé du bois; et je vis qu'il envoyait une voix d'homme vers l'aigle, et il dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Écoute, je te parlerai, et le Très-Haut te dira:

39 N'es-tu pas celui qui reste des quatre bêtes que j'ai fait régner dans mon monde, afin que la fin de leurs temps vienne par eux?

40 Et le quatrième vint, et surpassa toutes les bêtes qui étaient passées, et il eut le pouvoir sur le monde avec une grande crainte, et sur toute la boussole de la terre avec beaucoup d'oppression méchante; et si longtemps il habita sur la terre avec tromperie.

41 Car la terre n'a point été jugée avec vérité.

42 Car tu as affligé les humbles, tu as fait du mal aux pacifiques, tu as aimé les menteurs, tu as détruit les habitations de ceux qui ont produit du fruit, et tu as renversé les murs de ceux qui ne t'ont fait aucun mal.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 C'est pourquoi ta mauvaise conduite est montée au Très-Haut, et ton orgueil au Puissant.

44 Le Très-Haut a aussi regardé les temps d'orgueil, et voici, ils sont terminés, et ses abominations s'accomplissent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

45 Et donc tu n'apparaîtras plus, aigle, ni tes ailes horribles, ni tes plumes méchantes, ni tes têtes malveillantes, ni tes griffes blessantes, ni tout ton corps vaine.

46 afin que toute la terre soit rafraîchie, et qu'elle revienne, délivrée de ta violence, et qu'elle espère le jugement et la miséricorde de celui qui l'a créée.

12

Et il arriva que, pendant que le lion disait ces paroles à l'aigle, je vis:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et voici, la tête qui restait et les quatre ailes n'apparaissaient plus, et les deux allèrent vers elle, et s'installèrent pour régner, et leur royaume était petit, et rempli de rugissements.

3 Et je vis, et voici, ils ne paraissaient plus, et tout le corps de l'aigle fut brûlé, de sorte que la terre était dans une grande crainte; et je réveillai de la détresse et de la transe de mon esprit, et de la grande crainte, et je dis à mon esprit:

4 Voici ce que tu m'as fait, en cherchant les voies du Très-Haut.

5 Voici, je suis fatigué dans mon esprit, et très faible dans mon esprit; et il y a peu de force en moi, pour la grande crainte dont j'ai été affligé cette nuit.

6 C'est pourquoi je prierai maintenant le Très-Haut, de me consoler jusqu'à la fin.

7 Et je dis: Sauveur qui porte la règle, si j'ai trouvé grâce devant ta vue, et si je suis justifié avec toi devant beaucoup d'autres, et si ma prière est vraiment montée devant ta face,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 12:8 809 2 Esdras 12:49

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Consolez-moi donc, et montrez-moi à votre serviteur l'interprétation et la différence évidente de cette vision redoutable, afin que vous consoliez parfaitement mon âme.

9 Car tu m'as jugé digne de me montrer les derniers temps.

10 Et il me dit: Voici l'interprétation de la vision:

11 L'aigle, que tu as vu monter de la mer, est le royaume qui a été vu dans la vision de ton frère Daniel.

12 Mais elle ne lui fut pas expliquée, c'est pourquoi maintenant je te la déclare.

13 Voici, les jours viendront, où il y aura un royaume sur la terre, et il sera craint au-dessus de tous les royaumes qui étaient avant lui.

14 En lui règneront douze rois, l'un après l'autre.

15 Le second règnera, et il aura plus de temps que n'importe lequel des douze.

16 Les douze ailes signifient ce que tu as vu.

17 Quant à la voix que tu as entendue parler, et que tu as vu ne pas sortir de la tête, mais du milieu de son corps, voici l'explication:

18 Que, après le temps de ce royaume, il y aura de grands efforts, et qu'il sera en danger d'échec; mais il ne tombera pas, mais il sera rétabli à son commencement.

19 Et quand tu as vu les huit petites plumes qui s'accrochent à ses ailes, voici l'explication:

20 qu'il y aura en lui huit rois, dont les temps ne seront que petits, et leurs années rapides.

21 Et deux d'entre eux périront, le temps qui approchera: quatre seront gardés jusqu'à ce que leur fin commence à s'approcher; mais deux seront gardés jusqu'à la fin.

22 Et quand tu as vu trois têtes se reposer, voici l'interprétation:

23 Dans ses derniers jours, le Très-Haut ressuscitera trois royaumes, et y renouvellera beaucoup de choses, et ils auront la domination de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

la terre,

24 Et parmi ceux qui y habitent, avec beaucoup d'oppression, au-dessus de tous ceux qui étaient avant eux; c'est pourquoi sont-ils appelés les

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La tête de l'aigle.

25 Car ce sont ceux qui accompliront sa méchanceté, et qui finiront sa dernière fin.

26 Et tandis que tu as vu que la grande tête n'est plus apparue, il signifie que l'un d'eux mourra sur son lit, et pourtant

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

avec douleur.

27 Car les deux qui resteront seront tués par l'épée.

28 Car l'épée de l'un dévorera l'autre; mais il tombera enfin par l'épée elle-même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les deux plumes les plus sciées sous les ailes passant au-dessus de la tête qui est sur le côté droit; 30 c'est-à-dire que ce sont ceux que le Très-Haut a gardés jusqu'à leur fin; c'est le petit royaume.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et plein d'ennuis, comme tu l'as vu.

31 Et le lion, que tu as vu se lever du bois, rugissant, parlant à l'aigle, et la réprimandant pour son injustifiable, avec toutes les paroles que tu as entendues;

32 Tel est l'oint que le Très-Haut a gardé pour eux et pour leur méchanceté jusqu'à la fin; il les réprimandera, et les fera trembler de leur cruauté.

33 Car il les mettra vivants devant lui, et les réprimandera, et les corrigera.

34 Car il délivrera avec miséricorde le reste de mon peuple, ceux qui ont été pressés sur mes frontières, et il les réjouira jusqu'à l'avènement du jour du jugement, dont je t'ai parlé dès le commencement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 C'est le songe que tu as vu, et ce sont là les interprétations.

36 Tu n'as été rencontré que pour connaître ce secret du Très-Haut.

37 Écris donc toutes ces choses que tu as vues dans un livre, et cache-les.

38 Et enseigne-les aux sages du peuple, dont tu sais que le cœur comprend et garde ces secrets.

39 Mais attends ici encore sept jours, afin qu'il te soit fait part de tout ce qu'il te plaira au Très-Haut de te déclarer. Et avec cela il s'en alla.

40 Et il arriva que tout le peuple, voyant que les sept jours étaient passés, et que je ne revenais pas dans la ville, les rassemblèrent tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, et ils vinrent à moi, et dirent:

41 Qu'est-ce que nous t'avons offensé? Et quel mal avons-nous fait contre toi, pour que tu nous abandonnes, et que tu t'assiedes ici dans ce lieu?

42 Car tu ne nous as laissés que de tous les prophètes, comme un amas du millésime, comme une bougie dans un lieu obscur, comme un havre ou un navire préservé de la tempête.

43 Les maux qui nous arrivent ne sont-ils pas suffisants?

44 Si tu nous abandonnes, à quel point cela nous a-t-il été meilleur, si nous aussi nous étions brûlés au milieu de Sion?

45 Car nous ne sommes pas meilleurs que ceux qui sont morts là-bas; et ils pleurèrent d'une voix forte; et je leur répondis, et je dis:

46 Sois de bonne consolation, ô Yahara'Ahla, et ne sois pas lourd, maison de Jacob.

47 Car le Très-Haut vous a en mémoire, et le Puissant ne vous a pas oubliés dans la tentation.

48 Quant à moi, je ne t'ai pas abandonné, et je ne suis pas loin de toi; mais je suis venu dans ce lieu, pour prier pour la désolation de Sion, et pour que je cherche miséricorde pour la basse demeure de ton sanctuaire.

49 Et maintenant, va chacun chez toi, et après ces jours, je viendrai à toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 12:50 810 2 Esdras 13:35

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le peuple s'en alla dans la ville, comme je l'avais ordonné.

Mais je restai encore sept jours dans les champs, comme l'ange me l'avait ordonné; et je ne mangeai que pendant ces jours-là des fleurs des champs, et j'eus ma viande des herbes.

13

Après sept jours, j'ai rêvé d'un rêve de nuit.

2 Et voici, un vent se leva de la mer, et il fit bouger toutes ses vagues.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et je regardai, et voici, cet homme se fortifia par les milliers de cieux; et quand il tourna son visage pour regarder, toutes les choses tremblèrent sous lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et quand la voix sortait de sa bouche, ils brûlaient tous ceux qui entendaient sa voix, comme si la terre échouait quand elle sentait

le feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et après cela, je regardai, et voici, il y eut une multitude d'hommes rassemblés, par nombre, des quatre vents du ciel, pour soumettre l'homme qui sortait de la mer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Mais je regardai, et voici, il s'était emparé d'une grande montagne, et il s'était envolé sur elle.

7 Mais j'aurais vu la région ou le lieu où la colline était taillée, et je ne pouvais pas.

8 Après cela, je regardai, et voici, tous ceux qui s'étaient rassemblés pour le soumettre furent effrayés, et ils n'arrêtèrent pas de combattre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et voici, comme il voyait la violence de la multitude qui est venue, il ne leva pas sa main, ni ne tenait l'épée, ni aucun instrument de

guerre:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Mais seulement je vis qu'il envoyait de sa bouche comme un feu, et de ses lèvres un souffle flamboyant, et qu'il jetait de sa langue des étincelles et des tempêtes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et ils furent tous mêlés; l'explosion du feu, le souffle flamboyant et la grande tempête; et ils tombèrent avec violence sur la multitude qui était prête à combattre, et les brûlèrent tous, de sorte qu'à un coup d'un nombre incalculable, rien ne devait être perçu, mais seulement de la poussière et de l'odeur de fumée; quand je vis cela, j'eus peur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Après cela, je vis descendre de la montagne ce même homme, et je lui appelai une autre multitude paisible.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et beaucoup de gens vinrent vers lui, dont quelques-uns furent heureux, quelques-uns furent attristés, et quelques-uns furent liés, et d'autres amenés parmi ceux qui étaient offerts; alors j'étais malade par une grande crainte, et je me réveillai, et je dis:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Tu as montré à ton serviteur ces prodiges dès le commencement, et tu m'as jugé digne de recevoir mon

prière:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Montrez-moi encore l'interprétation de ce rêve.

16 Car, comme je le vois dans mon intelligence, malheur à ceux qui seront laissés en ces jours-là, et bien plus encore à ceux qui ne seront pas laissés derrière eux!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Car ceux qui n'étaient pas restés étaient dans la lourdeur.

18 Maintenant, je comprends les choses qui ont été mises en place dans les derniers jours, ce qui leur arrivera, et celles qui sont laissées derrière eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 C'est pourquoi ils entrent dans de grands périls et dans de nombreuses nécessités, comme le disent ces songes.

20 Et il est plus facile pour celui qui est en danger d'entrer dans ces choses, que de passer comme une nuée hors du monde, et de ne pas voir ce qui se passe dans les derniers jours. Et il me répondit:

21 Je te montrerai l'interprétation de la vision, et je t'ouvrirai ce que tu as demandé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Alors que tu as parlé de ceux qui restent, voici l'explication:

23 Celui qui endurera le péril en ce temps-là s'est gardé; ceux qui sont tombés en danger sont ceux qui ont des œuvres, et la foi pour garder le Tout-Puissant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Sachez donc que ceux qui sont abandonnés sont plus bénis que ceux qui sont morts.

25 Voici le sens de la vision: Tu as vu un homme monter du milieu de la mer.

26 C'est celui qu'AHBA, le Très-Haut, a observé un grand temps, qui, par lui-même, délivrera sa créature; et il ordonnera ceux qui sont laissés derrière lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et quand tu as vu que de sa bouche vint un souffle de vent, un feu et une tempête,

28 Il ne tenait ni épée, ni instrument de guerre, mais il détruisit toute la multitude qui était venue le soumettre, et voici l'explication.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Voici, les jours viennent où le Très-Haut commencera à délivrer ceux qui sont sur la terre.

30 Et il viendra à l'étonnement de ceux qui habitent sur la terre.

31 Et l'un s'engagera à combattre l'autre, une ville contre l'autre, un lieu contre l'autre, un peuple contre l'autre, et un royaume contre l'autre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Et le temps viendra où ces choses arriveront, et les signes que je t'ai montrés avant, et alors mon Fils sera déclaré, que tu as vu comme un homme ascendant.

33 Et quand tout le peuple entendra sa voix, chacun, dans son pays, quittera le combat qu'il a l'un contre l'autre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Et une multitude nombreuse sera rassemblée, comme tu les as vus, prête à venir, et à le vaincre par la bataille.

En ce qui concerne l'environnement, la Commission a adopté une résolution sur l'état de l'environnement et l'état de l'environnement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Mais il se tiendra sur le sommet de la montagne de Sion.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 13:36 811 2 Esdras 14:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Sion viendra, et sera manifesté à tous les hommes, étant préparé et bâti, comme tu as vu la colline taillée sans les mains. Et ceci mon Fils réprimandera les mauvaises inventions de ces nations qui, pour leur vie méchante, sont tombées dans la tempête.

Et ils poseront devant eux leurs mauvaises pensées, et les tourments avec lesquels ils commenceront à être tourmentés, qui sont semblables à une flamme.

et il les détruira sans travail par la loi qui est semblable au feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et alors que tu as vu qu'il avait rassemblé une autre multitude paisible pour lui,

40 Ce sont là les dix tribus qui ont été emmenées prisonniers de leur pays au temps d'Osée, roi, que Salmanasar, roi d'Assyrie, a emmenées captives, et qu'il a emmenées au-dessus des eaux, et qu'elles sont arrivées dans un autre pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Mais ils prirent ce conseil entre eux, afin qu'ils quittent la multitude des nations, et qu'ils sortent dans un autre pays, où les hommes n'habitaient jamais,

42 afin qu'ils y gardent leurs statuts qu'ils n'ont jamais gardés dans leur propre pays.

43 Et ils entrèrent dans l'Euphrate par les lieux étroits du fleuve.

44 Pour le Très-Haut, des signes leur furent révélés, et ils gardèrent le déluge jusqu'à ce qu'ils fussent passés.

45 Car à travers ce pays il y avait un grand chemin à parcourir, à savoir, d'un an et demi; et la même région s'appelle Arsareth.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Et ils y habitèrent jusqu'à la dernière fois; et maintenant, quand ils commenceront à venir,

47 Le Très-Haut retiendra les sources du ruisseau, afin qu'elles puissent passer; et tu as vu la multitude en paix.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Mais ceux qui sont laissés derrière ton peuple sont ceux qui se trouvent à l'intérieur de mes frontières.

49 Lorsqu'il détruira la multitude des nations qui sont rassemblées, il défendra son peuple qui reste.

50 Et alors il leur montrera de grandes merveilles.

51 Alors je dis: O Sauveur qui porte le règne, montre-moi ceci: Pourquoi ai-je vu l'homme monter du milieu de la mer?

52 Et il me dit: Comme tu ne peux ni chercher ni connaître les choses qui sont dans l'abîme de la mer; de même, personne sur la terre ne peut voir mon Fils, ni ceux qui sont avec lui, mais au jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

53 Telle est l'interprétation du songe que tu as vu, et par lequel tu n'es ici que allégée.

54 Car tu as abandonné ta propre voie, et tu as appliqué ta diligence à ma loi, et tu l'as cherchée.

55 Tu as ordonné ta vie avec sagesse, et tu as appelé ta mère compréhensive.

56 C'est pourquoi je t'ai fait connaître les trésors du Très-Haut; après trois autres jours, je te dirai d'autres choses, et je t'en ferai des choses puissantes et merveilleuses.

57 Alors je sortis dans les champs, en rendant grâces et louanges au Très-Haut, à cause de ses prodiges qu'il fit à temps.

58 Et parce qu'il gouverne le même, et les choses qui tombent en leurs temps; et là je m'assis trois jours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14

Le troisième jour, je m'assis sous un chêne, et voici, une voix s'éleva d'un buisson contre moi, et dit: Esdras, Esdras.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et je dis: Me voici, Sauveur, et je me levai sur mes pieds.

3 Alors il me dit: Dans le buisson, je me révélai manifestement à Mascha, et je lui parlai, quand mon peuple servit en Égypte.

4 Et je l'envoyai, et je conduisis mon peuple d'Égypte, et je l'emmenai sur la montagne d'où je le retenais près de moi pendant une longue période; 5 et je lui racontai beaucoup de choses merveilleuses, et je lui révélai les secrets des temps et de la fin; et je lui commandai, disant: 6 Tu raconteras ces paroles, et tu les cacheras.

7 Et maintenant je te dis:

8 afin que tu étendes dans ton coeur les signes que j'ai montrés, les songes que tu as vus, et les interprétations que tu as entendues.

9 Car tu seras enlevé de tous, et désormais tu resteras avec mon Fils, et avec ceux qui seront comme toi, jusqu'à ce que les temps se terminent.

10 Car le monde a perdu sa jeunesse, et les temps commencent à vieillir.

11 Car le monde est divisé en douze parties, et les dix parties sont déjà parties, et la moitié d'une dixième partie.

12 Et il reste ce qui est après la moitié de la dixième partie.

13 Maintenant, range ta maison, et reprouve ton peuple, console ceux d'entre eux qui sont dans la détresse, et renonce maintenant à la corruption.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

une rupture,

14 Laisse partir tes pensées mortelles, rejette les fardeaux de l'homme, repousse maintenant la nature faible,

15 Et laisse de côté les pensées qui sont les plus lourdes pour toi, et hâte-toi de t'enfuir de ces temps-ci.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ceux que tu as vus arriver se feront par la suite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 14:17 812 2 Esdras 15:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car regardez combien le monde sera plus faible à travers l'âge, autant plus les maux augmenteront sur ceux qui y habitent. Car le temps est fui loin, et la location est difficile à faire; car maintenant a la vision à venir, ce que vous avez vu.

Alors j'ai répondu devant toi, et j'ai dit:

Voici, Sauveur, j'irai, comme tu m'as ordonné, et je reprendrai le peuple qui est présent; mais ceux qui naîtront après eux, qui les avertira? Ainsi le monde est mis dans les ténèbres, et ceux qui y habitent sont sans lumière.

Car ta loi est brûlée, c'est pourquoi personne ne connaît les choses qui sont faites de toi, ni l'œuvre qui commencera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Mais si j'ai trouvé grâce devant toi, envoie en moi le QaDaSh Wrâw, et j'écrirai tout ce qui a été fait dans le monde depuis le commencement, qui a été écrit dans ta loi, afin que les hommes trouvent ton chemin, et que ceux qui vivront dans les derniers jours vivent.

23 Et il me répondit: Va, rassemble le peuple, et dis-leur qu'ils ne te cherchent pas pendant quarante jours.

24 Mais regarde, tu te prépares de nombreux boxiers, et tu prends avec toi Sarea, Dabria, Sélemia, Écanus et Asiel, ces cinq qui sont prêts à écrire rapidement.

25 Et viens ici, et j'allumerai dans ton cœur une bougie d'intelligence, qui ne sera pas éteinte, jusqu'à ce que les choses que tu commenceras à écrire soient accomplies.

26 Et quand tu auras fait, tu publieras des choses, et tu montreras des choses secrètement aux sages; demain, tu commenceras à écrire.

27 Je suis sorti, comme il l'avait ordonné, et j'ai rassemblé tout le peuple, et j'ai dit:

28 Écoutez ces paroles, ô YaShaRa'AhLa, oh! (y'shra'l).

29 Nos pères, au commencement, étaient étrangers en Égypte, d'où ils furent délivrés.

30 Et ils reçurent la loi de vie, qu'ils n'avaient point gardée, que vous avez aussi transgressée après eux.

31 Alors le pays, le pays de Sion, s'est séparé de vous par le sort; mais vos pères, et vous-mêmes, avez fait l'injustice, et n'avez pas observé les voies que le Très-Haut vous avait données.

32 Et comme c'est un juste juge, il t'enleva à temps ce qu'il t'avait donné.

33 Et maintenant vous êtes ici, et vos frères parmi vous.

34 Si donc vous soumettez à votre intelligence et réformez vos cœurs, vous serez gardés en vie et après la mort vous obtiendrez miséricorde.

35 Car après la mort viendra le jugement, quand nous vivrons de nouveau; et alors les noms des justes seront manifestés, et les oeuvres des impies seront déclarées.

36 Que personne ne vienne à moi maintenant, ni ne me cherche ces quarante jours.

37 J'ai pris les cinq hommes, comme il m'avait ordonné, et nous sommes allés dans les champs, et nous y sommes restés.

38 Et le lendemain, voici, une voix m'a appelé, en disant: Esdras, ouvre ta bouche, et bois que je te donne à boire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et j'ouvris ma bouche, et voici, il m'atteignit d'une coupe pleine, pleine comme d'eau, mais dont la couleur était semblable au feu.

40 Et je l'ai pris, et j'ai bu; et quand j'en ai bu, mon coeur a exprimé de l'intelligence, et la sagesse a grandi dans ma poitrine, car mon esprit a fortifié ma mémoire.

41 Et ma bouche s'ouvrit, et ne fermait plus.

42 Le Très-Haut donna de l'intelligence aux cinq hommes, et ils écrivirent les merveilleuses visions de la nuit qu'ils ne connaissaient pas; et ils s'assirent quarante jours, et ils écrivirent le jour, et la nuit ils mangèrent du pain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Quant à moi, je parlais le jour, et je ne retenais pas ma langue la nuit.

44 En quarante jours, ils écrivirent deux cent quatre livres.

45 Et il arriva, lorsque les quarante jours furent rassasiés, que le Très-Haut parla, disant: Le premier que tu as écrit publie ouvertement, afin que les dignes et indignes le lisent.

46 Mais gardez les soixante-dix derniers, afin que vous ne les livriez qu'à ceux qui sont sages parmi le peuple.

47 Car en eux est la source de l'intelligence, la source de la sagesse, et le flux de la connaissance.

48 Et je l'ai fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15

Voici, dis aux oreilles de mon peuple les paroles de prophétie que je mettrai dans ta bouche, dit le Sauveur.

2 Et faites-les écrire sur papier, car ils sont fidèles et vrais.

3 Ne craignez pas les imaginations contre vous, Que l'incrédulité d'eux ne vous trouble pas, Qui parlent contre vous.

4 Car tous les infidèles mourront dans leur infidélité.

5 Voici, dit le Sauveur, J'apporterai des fléaux sur le monde, L'épée, la famine, la mort et la destruction. 6 Car la méchanceté a considérablement pollué toute la terre, Et leurs œuvres blessantes sont accomplies.

7 C'est pourquoi le Sauveur dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 15:8 813 2 Esdras 15:41

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Je ne garderai plus ma langue comme touchant leur méchanceté, qu'ils commettent profanément, et je ne les souffrirai pas dans les choses dans lesquelles ils s'exercent

méchamment; voici, le sang innocent et juste me crie, et les âmes des justes s'affrontent continuellement.

9 C'est pourquoi, dit le Sauveur, je les vengerai, et je recevrai du milieu d'eux tout le sang innocent.

10 Voici, mon peuple est conduit comme un troupeau pour le massacre; Je ne les laisserai pas habiter dans le pays d'Égypte.

11 Mais je les ramènerai d'une main puissante et d'un bras étendu, et je frapperai l'Égypte avec des plaies, comme auparavant, et je détruirai tout son pays.

12 L'Égypte sera dans le deuil, et son fondement sera frappé de la plaie et du châtement qu'AHBA fera venir sur elle.

13 Ceux qui seront dans le deuil jusqu'à la terre, Car leurs graines échoueront par le souffle et la grêle, Et par une constellation redoutable.

14 Malheur au monde et à ceux qui y habitent!

15 Car l'épée et leur destruction s'approchent, et un peuple se lèvera et combattra contre un autre, et des épées dans leur

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les mains.

16 Car il y aura sédition parmi les hommes, et ils s'envahiront les uns les autres; ils ne regarderont ni leurs rois, ni leurs chefs, ni la voie à suivre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de leurs actions seront en leur pouvoir.

17 L'homme voudra aller dans une ville, et il ne pourra pas.

18 Car à cause de leur orgueil, les villes seront troublées, les maisons seront détruites, et les hommes seront effrayés.

19 Un homme n'aura point pitié de son prochain, mais il détruira leurs maisons par l'épée, et il pillera leurs biens, à cause du manque de pain et de la grande tribulation.

20 Voici, dit AHBA, j'appellerai tous les rois de la terre à me vénérer, ceux qui sont du lever du soleil,

du midi, de l'orient et de Liban, pour se tourner les uns contre les autres, et rendre à eux ce qu'ils leur ont fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Et alors les dragons auront la main haute, se souvenant de leur nature; et s'ils se tournent, conspirant pour, en grande puissance, pour les persécuter,

32 Et ceux-ci seront troublés, saignés, et garderont le silence par leur puissance, et fuiront.

33 Et depuis le pays des Assyriens, l'ennemi les assiégera, et en dévorera quelques-uns, et dans leur armée il y aura crainte et crainte, et dispute entre leurs rois.

34 Voici des nuées de l'orient et du septentrion jusqu'au midi, et elles sont très horribles à regarder, pleines de colère et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

orageux.

35 Ils se frapperont l'un sur l'autre, et ils frapperont sur la terre une grande multitude d'étoiles, leur propre étoile;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

et le sang sera de l'épée jusqu'au ventre,

36 Et le fumier des hommes au chameau.

37 Et il y aura une grande crainte et un grand tremblement sur la terre; et ceux qui verront la colère auront peur, et le tremblement viendra sur eux.

38 Il y aura alors de grandes tempêtes du midi, du septentrion, et une autre partie de l'occident.

39 Et des vents forts se lèveront de l'orient, et l'ouvriront; et la nuée qu'il a suscitée dans la colère, et l'étoile agitée pour faire peur à l'orient et au vent de l'occident, sera détruite.

40 Les grandes et puissantes nuées seront gonflées de colère, et l'étoile, afin qu'elles effrayent toute la terre, et ceux qui y habitent; et elles répandront sur tous les hauts et les hauts lieux une étoile terrible,

41 Feu, grêle, épées volantes et grandes eaux, afin que tous les champs soient pleins et tous les fleuves, avec l'abondance de grandes eaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 15:42 814 2 Esdras 16:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils démoliront les villes et les murailles, les montagnes et les collines, les arbres du bois, l'herbe des prairies et leur blé.

Ils iront fermement à Babylone, et la frayeront.

Ils iront vers elle, et l'assiégeront; l'étoile et toute la colère s'écouleront sur elle; alors la poussière et la fumée monteront jusqu'à la

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le ciel, et tous ceux qui l'entourent la gémiront.

Ceux qui restent sous elle serviront ceux qui l'ont mise dans la crainte. Et toi, Asie, qui participes à l'espérance de Babylone, et qui es la gloire de sa personne,

Malheur à toi, malheureux, parce que tu t'es fait comme elle, et que tu t'es emparé de tes filles dans la prostitution, afin qu'elles plaisent et se glorifient en tes amants, qui ont toujours voulu commettre la prostitution avec toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Tu as suivi celle qui est haïe dans toutes ses œuvres et inventions; c'est pourquoi dit AHBA:

49 J'enverrai sur toi des fléaux, du veuvage, de la pauvreté, de la famine, de l'épée et de la peste, afin de détruire tes maisons, et de les détruire.

50 Et la gloire de ta puissance s'assèchera comme une fleur, et la chaleur se lèvera sur toi.

51 Tu seras affaiblie comme une pauvre femme avec des rayures, et comme une châtie avec des blessures, de sorte que les puissants et les amants ne pourront pas te recevoir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

52 Si j'avais agi ainsi avec jalousie contre toi, dit le Sauveur,

53 Si tu n'avais pas toujours tué mon élu, exaltant le coup de tes mains, et disant sur leurs morts, quand tu étais enivré,

54 Décrivez la beauté de votre visage?

55 La récompense de ta prostitution sera dans ton sein, et tu recevras donc une récompense.

56 Comme tu as fait à mon élu, dit le Sauveur, ainsi AHBA te fera, et te livrera en mal.

Chef

57 Tes enfants mourront de faim, et tu tomberas par l'épée; tes villes seront détruites, et toutes tes villes périront par l'épée dans les champs.

58 Ceux qui sont dans les montagnes mourront de faim, mangeront leur propre chair, et boiront leur propre sang, car ils auront très faim de pain et soif d'eau.

59 Tu passeras par la mer, comme un malheureux, et tu recevras encore des plaies.

60 Et dans le passage ils se précipiteront sur la ville oisive, et détruiront une partie de ton pays, et consumeront une partie de ta gloire, et retourneront à Babylone qui a été détruite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

61 Et tu seras abattu par eux comme un chaume, et ils seront pour toi comme un feu;

62 Et ils te consumeront, toi et tes villes, ton pays et tes montagnes; ils brûleront au feu tous tes bois et tes arbres féconds.

63 Tes enfants emportent captifs, et voici ce que tu as, ils le pilleront, et ils abîmeront la beauté de ta face.

16

Malheur à toi, à Babylone et à l'Asie! Malheur à toi, à l'Égypte et à la Syrie!

2 Ceignez-vous avec des vêtements de sac et de cheveux, faites gémir vos enfants, et déplorez-vous, car votre destruction est proche.

3 Une épée vous est envoyée, et qui peut la retourner?

4 Un feu est envoyé parmi vous, et qui peut l'éteindre?

5 Des plagues vous sont envoyées, et qu'est-ce qui peut les chasser?

6 Est-ce que quelqu'un peut chasser un lion affamé dans le bois? Est-ce que quelqu'un peut éteindre le feu dans le chaume, quand il a commencé à brûler?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Est-ce qu'on peut tourner à nouveau la flèche qui est tirée d'un archer fort?

8 Le puissant Sauveur envoie les plaies et qui peut les chasser?

9 Un feu sortira de sa colère, et qui peut l'éteindre?

10 Il jettera des éclairs, Et qui ne craindra? Il tonnera, Et qui ne craindra point?

11 Le Sauveur menacera-t-il, et qui ne sera point battu par interdit en poudre devant lui?

12 La terre tremble et ses fondements; la mer s'élève avec des flots de l'abîme, et ses flots sont troublés, et ses poissons aussi, devant le Sauveur, et devant la gloire de sa puissance.

13 Car sa main droite est forte, et son arc est courbé; ses flèches qu'il tire sont tranchantes, et elles ne manqueront pas, lorsqu'elles commenceront à être abattues aux extrémités du monde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Voici, les plaies sont envoyées, et elles ne reviendront pas, jusqu'à ce qu'elles viennent sur la terre.

15 Le feu s'allume, et il ne sera pas éteint, jusqu'à ce qu'il consume les fondements de la terre.

16 Comme une flèche tirée d'un puissant archer ne retourne pas en arrière; de même les plaies qui seront envoyées sur la terre ne reviendront plus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Malheur à moi! Malheur à moi! Qui me délivrera en ces jours-là?

18 Le commencement des douleurs et des grands deuils, le début de la famine et de la grande mort, le début des guerres et des puissances, le commencement des maux! Que ferai-je quand ces maux viendront?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Voici, la famine et la peste, la tribulation et l'angoisse, sont envoyés comme des fléaux pour l'amendement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 16:20 815 2 Esdras 16:61

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais pour toutes ces choses, ils ne se détourneront pas de leur méchanceté, ni ne seront toujours attentifs aux fléaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Voici, les vivres seront si bon marché sur la terre, qu'ils se penseront être en bon état, et même alors les maux grandiront sur la terre, l'épée, la famine et une grande confusion.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Car beaucoup de ceux qui habitent sur la terre périront de la famine, et l'autre, qui échappe à la faim, détruira l'épée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Et les morts seront chassés comme des fumiers, et il n'y aura personne pour les consoler; car la terre sera dévastée, et les villes seront abattues.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Il ne restera personne jusqu'à la terre, et pour la semer

25 Les arbres donneront du fruit, et qui les rassemblera?

26 Les raisins mûriront, et qui les foulera? Car tous les lieux seront dévastés par les hommes.

27 Ainsi un homme voudra en voir un autre, et entendre sa voix.

28 Il en restera dix d'une ville, et deux des champs, qui se cacheront dans les bois épais et dans les fentes des rochers.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Comme dans un verger d'oliviers sur chaque arbre, il reste trois ou quatre olives;

30 Ou comme quand une vigne est rassemblée, il reste quelques grappes d'entre eux qui cherchent avec diligence à travers la vigne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 En ces jours-là, il en restera trois ou quatre qui fouilleront leurs maisons par l'épée.

32 Et la terre sera dévastée, et ses champs vieilliront, et ses voies et tous ses sentiers se rempliront d'épines, car personne ne s'y déplacera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Les vierges seront dans le deuil, n'auront point d'époux; les femmes seront dans le deuil, n'auront point de maris; leurs filles seront dans le deuil, n'auront point de secoureurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Leurs époux seront détruits dans les guerres, Et leurs maris périront de la famine.

35 Écoutez maintenant ces choses et comprenez-les, serviteurs du Sauveur.

36 Voici, la parole du Sauveur, recevez-la; ne croyez pas les baals dont le Sauveur a parlé.

37 Voici, les plaies s'approchent, et ne se relâchent pas.

38 Comme lorsqu'une femme enceinte du neuvième mois fait sortir son fils, avec deux ou trois heures de sa naissance, de grandes douleurs s'abattent sur son sein, qui souffre, quand l'enfant sort, ils ne relâchent pas un instant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et les plaies ne seront point lâches pour venir sur la terre, et le monde sera dans le deuil, et les douleurs s'en iront du côté de la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Ô mon peuple, écoute ma parole; prépare-toi à ta bataille, et dans ces maux, sois comme des pèlerins sur la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Celui qui vend, qu'il soit comme celui qui flotte, et celui qui achète, comme celui qui perd;

42 Celui qui s'occupe de marchandises, comme celui qui n'en tire aucun profit, et celui qui bâtit, comme celui qui n'y habitera pas,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Celui qui sème, comme s'il ne moissonnait pas, aussi celui qui plante la vigne, comme celui qui ne récolte pas les raisins,

44 Ceux qui se marient comme ceux qui n'ont point d'enfants, et ceux qui ne se marient pas comme les veufs.

45 C'est pourquoi ceux qui travaillent en vain:

46 Car des étrangers moissonneront leurs fruits, et pilleront leurs biens, renverseront leurs maisons, et prendront captifs leurs enfants, car ils auront des enfants en captivité et en famine.

47 Et ceux qui occupent leurs marchandises par le vol, plus ils arrachent leurs villes, leurs maisons, leurs biens et leurs propres personnes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Plus je serai irrité contre eux pour leur péché, dit le Sauveur.

49 Comme une prostituée enviait une femme honnête et vertueuse,

50 Ainsi la justice haïra l'iniquité, lorsqu'elle se couchera elle-même, et l'accusera devant elle, lorsqu'il viendra défendre celui qui fouillera tout péché sur la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

51 Et donc vous ne serez pas semblables à cela, ni à ses oeuvres.

52 Car encore un peu, et l'iniquité sera ôtée de la terre, et la justice régnera au milieu de vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

53 Que le pécheur ne dise pas qu'il n'a pas péché; car AHBA brûlera des charbons de feu sur sa tête, qui dit devant le Sauveur AHBA et sa gloire, je n'ai pas péché.

54 Voici, le Sauveur connaît toutes les œuvres des hommes, leurs imaginations, leurs pensées et leurs cœurs.

55 Qui n'a dit que la parole: Que la terre soit faite, et qu'elle soit faite; que le ciel soit fait, et qu'elle soit créée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

56 Les étoiles furent faites dans sa parole, et il en connaît le nombre.

57 Il sonde l'abîme et ses trésors, Il a mesuré la mer et ce qu'elle contient.

58 Il a fermé la mer au milieu des eaux, et par sa parole il a pendu la terre sur les eaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

59 Il étend les cieux comme une voûte, Il l'a fondée sur les eaux.

60 Dans le désert, il a fait des sources d'eau et des bassins sur les sommets des montagnes, afin que les inondations se déversent des rochers élevés pour arroser la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

61 Il fit l'homme, mit son coeur au milieu du corps, et lui donna souffle, vie et intelligence.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Esdras 16:62 816 2 Esdras 16:78

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Oui et l'Esprit du Tout-Puissant AHBA, qui a fait toutes choses, et qui recherche toutes choses cachées dans les secrets de la terre,

63 Il connaît vos inventions, et ce que vous pensez dans vos coeurs, ceux qui pêchent, et qui cachent leur péché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

64 C'est pourquoi le Sauveur a fouillé toutes vos œuvres, et il vous fera tous honte.

65 Et quand vos péchés seront produits, vous aurez honte devant les hommes, et vos propres péchés seront vos accusateurs en ce jour-là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

66 Que ferez-vous? Comment cacherez-vous vos péchés devant AHBA et ses anges?

67 Voici, AHBA lui-même est le juge, craignez-le; éloignez-vous de vos péchés, et oubliez vos iniquités, pour ne plus vous mêler d'eux à jamais; AHBA vous conduira ainsi, et vous délivrera de toute détresse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

68 Car voici, la colère ardente d'une grande multitude s'enflamme sur vous, et ils vous enlèveront certains de vous, et vous nourriront, oisifs, avec les choses offertes aux idoles.

69 Et ceux qui consentent à eux seront dans la dérision et dans l'opprobre, et foulés sous les pieds.

70 Car il y aura dans tous les lieux et dans les villes suivantes une grande insurrection sur ceux qui craignent le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

71 Ils seront comme des fous, n'épargnent point, mais ils dépouillent et détruisent encore ceux qui craignent le Sauveur.

72 Car ils gaspilleront et enlèveront leurs biens, et les jetteront hors de leurs maisons.

73 Alors ils seront connus, qui sont mes élus; et ils seront éprouvés comme l'or dans le feu.

74 Écoutez, mon bien-aimé, dit le Sauveur; voici, les jours de détresse sont proche, mais je vous délivrerai de celui-ci.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

75 Ne craignez point et ne doutez pas; car AHBA est votre guide,

76 Et le guide de ceux qui gardent mes commandements et mes préceptes, dit le Sauveur AHBA: Que vos péchés ne vous pèsent pas, et que vos iniquités ne s'élèvent pas eux-mêmes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

77 Malheur à ceux qui sont liés par leurs péchés, et couverts de leurs iniquités comme un champ est couvert de buissons, et son sentier couvert d'épines, afin que personne ne parvienne!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

78 Elle est restée déshabillée, et jetée dans le feu pour en être consumée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Matthieu 1:1 817 Matthieu 2:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

LE GOSPEL ACCORDANT À ST. MATTHEW

Le livre de la génération de Yashaya, le fils de David, le fils d'Abraham 2.

Josaphat et Josaphat Begat 10 et Joram Begat Ozias 9 et Ozias begat Joatham; et Josaphat Beath Beath; et Josaphat Mangat 10; et Josaphat Begat Ozias; et Ozias beat Joathama; et Josaphat Beath Beath; et Josaphat Mangat 10; et Josaphat Begat Ozias; et Jacob begat Judas et ses frères; 3 Judas begat Phares et Zara de Thamar; et Phare begat Esrom; et Esrom begat Aram; 4 Aram begat Aminadab; et Aminadab Begat Nasson; et Naaman Beat; et Josaphat Begat; et Josaphat Begat Ozias; 9 et Ozias begat Joatsa; et Josaphat Beath; et Josaphat Beath; et Josaphat Beath;

17 Ainsi toutes les générations, depuis Abraham jusqu'à David, sont quatorze.

Depuis David jusqu'à Babylone, il y a quatorze générations; depuis Babylone jusqu'à Yashaya, il y a quatorze générations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Comme sa mère, MaRaYaMa, était fiancée à Joseph, avant qu'ils ne s'assemblent, elle fut trouvée avec l'enfant de QaDaSh W-Rawash. 19 Joseph, son mari, étant un homme juste, et ne voulant pas faire d'elle un exemple public, voulut la mettre à l'écart. 20 Pendant qu'il pensait à ces choses, voici, l'ange du Sauveur lui apparut en songe, disant: Joseph, fils de David, crains de ne pas prendre à toi MaRaYaMa, ta femme; car ce qui est conçu en elle est de la QaDaSh W-Rawash. 21 Et elle enfantera un fils, et tu l'appelleras Yashaya; car il sauvera son peuple de ses péchés. 22 Tout cela fut fait, afin que l'on puisse réaliser ce qui a été dit du Sauveur par le prophète, disant: 23 Voici, il y aura une vierge qui sera appelée par Emmanuel, et qui enfantera un fils.

24 Joseph, ressuscité du sommeil, fit ce que l'ange du Sauveur lui avait demandé, et prit sa femme pour lui; 25 et il connut.

elle n'avait pas fait sortir son premier-né, et il l'appelait Yashaya.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lorsque Yashaya naquit à Bethléhem de Judée, aux jours d'Hérode, le roi, voici, des sages vinrent de l'orient à YaRaWaShaLaM 2: Où est-ce que celui qui est né Roi des Juifs? Car nous avons vu son étoile à l'orient, et nous sommes venus pour l'adorer. 3 Hérode, le roi, ayant entendu ces choses, fut troublé, et tout YaRaWaShaLaM

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et après avoir rassemblé tous les principaux sacrificateurs et les scribes du peuple, il leur demanda où devait naître Yashaya. 5 Et ils lui dirent: A Bethléem de Judée; car ainsi est écrit le prophète: 6 Et toi Bethléem, dans le pays de Juda, tu es

pas le moindre des princes de Juda; car de toi viendra un gouverneur, qui dominera mon peuple YaShaRa'AhLa

7 Et Hérode, lorsqu'il appela les sages, leur demanda avec diligence à quelle heure l'étoile apparut. 8 Et il les envoya à Bethléem, et dit: Allez chercher avec diligence le jeune enfant; et quand vous l'aurez trouvé, faites-moi une nouvelle parole, afin que je vienne l'adorer aussi. 9 Lorsqu'ils eurent entendu le roi, ils s'en allèrent; et voici, l'étoile qu'ils virent à l'orient s'en alla devant eux jusqu'à ce qu'elle vienne et se tint là où était le jeune enfant. 10 Lorsqu'ils virent l'étoile, ils se réjouirent d'une grande joie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Lorsqu'ils furent entrés dans la maison, ils virent le jeune enfant avec MaRaYaMa, sa mère, et ils tombèrent et l'expédièrent; et quand ils eurent ouvert leurs trésors, ils lui présentèrent des cadeaux, de l'or, de l'encens et de la myrrhe. 12 Et étant avertis d'AHBA, en songeant qu'ils ne retourneraient pas à Hérode, ils partirent dans leur pays d'une autre manière. 13 Et quand ils furent partis, voici, l'ange du Sauveur apparut en songe à Joseph, disant: Lève-toi, prends le jeune enfant et sa mère, et fuyez en Égypte, et soyez-vous là jusqu'à ce que je vous donne une nouvelle parole; car Hérode cherchera le jeune enfant pour le détruire. 14 Lorsqu'il se leva, il prit le jeune enfant et sa mère, et s'en alla en Égypte. 15 Et il fut là jusqu'à la mort d'Hérode, afin qu'il s'accomplisse ce qui était arrivé.

parla du Sauveur par le prophète, disant: J'ai appelé mon fils hors d'Égypte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Hérode, voyant qu'il se moquait des sages, fut irrité, et envoya tuer tous les enfants qui étaient à Bethléhem et sur toutes ses côtes, depuis l'âge de deux ans et au-dessous, selon le temps qu'il avait demandé avec diligence aux sages. 17 Alors s'accomplit ce qui avait été dit par Jeremy, le prophète, en disant: 18 À Rama il y avait une voix entendue, des lamentations et des pleurs, et un grand deuil, Rachel pleurant pour ses enfants, et ne voulut pas être consolée, parce qu'ils ne l'étaient pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Quand Hérode fut mort, voici, un ange du Sauveur apparut en songe à Joseph en Égypte,

20 Il dit: Lève-toi, prends le petit enfant et sa mère, et va au pays de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, car ils sont morts qui ont cherché la vie du jeune enfant. 21 Il se leva, prit le petit enfant et sa mère, et vint au pays de YaShaRa'Ahla.

22 Mais lorsqu'il apprit qu'Archélaüs régnait en Judée dans la chambre de son père Hérode, il craignit d'y aller; malgré cela, étant averti d'AHBA, dans un rêve, il se détourna en

Matthieu 2:23 818 Matthieu 5:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Et il vint et habita dans une ville appelée Nazareth, afin que s'accomplît ce qui avait été dit par les prophètes: Il sera appelé Nazaréen.

3

En ces jours-là vint Jean-Baptiste, prêchant dans le désert de Judée, 2 et disant: Repentez-vous, car le royaume des cieux est proche. 3 Car c'est celui dont parle le prophète Esaïe, en disant: La voix de celui qui crie dans le désert: Préparez le chemin du Sauveur, arrangez ses sentiers. 4 Et ce même Jean avait son vêtement de chameaux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Alors il sortit vers lui YaRaWaShaLaM, et une ceinture de cuir autour de ses reins; et sa viande était des sauterelles et du miel sauvage.

6 Et ils furent baptisés de lui au Jourdain, confessant leurs péchés.

7 Et quand il vit que beaucoup de pharisiens et de sadducéens venaient à son baptême, il leur dit: Génération de vipères, qui vous a avertis de fuir la colère à venir? 8 Apportez donc des fruits pour se repentir; 9 et ne pensez pas à dire en vous-mêmes:

Nous avons Abraham pour notre père, car je vous le dis, AHBA est capable de ces pierres pour élever des enfants à Abraham.

10 Et maintenant aussi la hache est posée à la racine des arbres; c'est pourquoi tout arbre qui ne produit pas de bons fruits est taillé, et jeté dans le feu. 11 Je vous baptise d'eau pour vous repentir; mais celui qui vient après moi est plus puissant que moi, dont j'ai les souliers.

Je ne suis pas digne de porter; il vous baptisera avec le QaDaSh Rawash et avec le feu; 12 dont l'éventail est dans sa main, et il purgera son sol, et rassemblera son blé dans la moisson; mais il brûlera la paille d'un feu inébranlable.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Yashaya vint de Galilée au Jourdain vers Jean, pour être baptisé de lui. 14 Mais Jean l'interdit, en disant: J'ai besoin d'être baptisé de toi, et tu viens à moi? 15 Et Yashaya lui répondit: Donne-le-lui pour être ainsi maintenant; car c'est ainsi que nous avons accompli toute la justice. Alors il le souffrit. 16 Et Yashaya, quand il fut baptisé, monta directement

hors de l'eau; et voici, les cieux lui furent ouverts, et il vit l'Esprit d'AHBA descendre comme une colombe, et il l'éclairait. 17 Et voici, une voix venant du ciel, dis: Voici mon Fils bien-aimé, en qui je suis heureux.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors Yashaya fut conduit de l'Esprit dans le désert pour être tenté par le diable. 2 Et quand il eut jeûné quarante jours et quarante nuits, il fut pendu. 3 Et quand le tentateur vint à lui, il dit: Si tu es le Fils d'AHBA, ordonne que ces pierres soient faites du pain. 4 Mais il répondit: Il est écrit: L'homme ne vivra pas par le pain seul, mais par toute parole qui sort de la terre.

5. Alors le diable le prend dans la ville de QaDaSh, et le place sur le sommet du temple, 6 et lui dit: Si tu es le Fils d'AHBA, jette-toi toi-même; car il est écrit: Il donnera des ordres à ses anges à ton sujet; et ils te porteront dans leurs mains, de peur que tu n'enfonces ton pied contre une pierre. 7 Yashaya lui dit: Il est écrit de nouveau: Tu ne tenteras pas le Sauveur ton AHBA 8. De nouveau, le diable le prend dans une montagne très haute, et lui fait connaître tous les royaumes de

9 Et il lui dit: Je te donnerai toutes ces choses, si tu tombes et que tu m'adores. 10 Alors il dit:

Yaschaya lui dit: Va donc avec toi, Satan; car il est écrit: Tu adoreras le Sauveur ton AHBA, et tu le serviras seulement.

Le diable le quitte, et voici, des anges vinrent le servir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Yaschaya ayant appris que Jean avait été jeté en prison, il s'en alla en Galilée; 13 et, quittant Nazareth, il vint habiter à Capernaüm, qui est sur la côte de la mer, dans les limites de Zabulon et de Nephtalim; 14 afin que s'accomplît ce qui avait été dit par Esaïe, le prophète, en disant: 15 Le pays de Zabulon et le pays de Nephtalim, par le chemin de la mer, au-delà du Jourdain, la Galilée des Gentils; 16 Le peuple qui était assis dans les ténèbres vit une grande lumière; et à ceux qui étaient assis dans la région et l'ombre de la lumière de la mort, la lumière s'élève.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Depuis ce temps-là, Yashaya commença à prêcher et à dire: Repentez-vous, car le royaume des cieux est proche.

18 Yaschaya, marchant le long de la mer de Galilée, vit deux frères, Simon appela Pierre, et André, son frère, jetant un filet dans la mer, car ils étaient pêcheurs. 19 Et il leur dit: Suivez-moi, et je vous ferai pêcheurs d'hommes. 20 Et ils laissèrent aussitôt leurs filets,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 De là, il vit deux autres frères, Jacques, fils de Zébédée, et Jean, son frère, dans un navire avec Zébédée, leur père, et il les appela. 22 Ils quittèrent aussitôt le navire et leur père, et le suivirent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Et Yashaya parcourut toute la Galilée, enseignant dans leurs synagogues, prêchant l'Évangile du royaume, et guérissant toutes sortes de maladies et toutes sortes de maladies parmi le peuple. 24 Et sa renommée parcourut toute la Syrie; et ils lui apportèrent tous les malades qui furent pris avec des maladies et des tourments divers, et ceux qui étaient possédés par des démons, et ceux qui avaient la paralysie, et il les guérit. 25 Et il le suivit de grandes foules de gens de Galilée, et de Décapolis, et de YaRaWaShaLaM, et de Judae, et de l'autre côté du Jourdain.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et voyant les foules, il monta sur une montagne; et lorsqu'il fut mis, ses disciples vinrent à lui; 2 et il ouvrit la bouche, et leur enseigna, en disant: 3 Heureux les pauvres en esprit, car ils sont le royaume des cieus. 4 Heureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés. 5 Heureux les humbles, car

Matthieu 5:6 819 Matthieu 6:5 ils hériteront de la terre. 6 Heureux ceux qui ont faim et soif de justice, car ils

7 Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde. 8 Heureux les purs de cœur, car

Ils verront AHBA 9...Béni soient les artisans de paix, car ils seront appelés les enfants d'AHBA 10...Béni soient ceux qui sont persécutés à cause de la justice, car le royaume des cieus est à eux. 11 Heureux êtes-vous, quand les hommes vous humilieront, et vous persécuteront, et diront toute sorte de mal contre vous, à cause de moi. 12 Réjouissez-vous, et soyez très heureux, car votre récompense est grande dans les cieus, car ils ont été ainsi coupés les prophètes qui étaient devant vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Vous êtes le sel de la terre; mais si le sel a perdu sa saveur, avec quoi sera-t-il salé? Il n'est donc bon que d'être jeté dehors, et d'être foulé sous le pied des hommes. 14 Vous êtes la lumière du monde. Une ville qui est posée sur une colline ne peut être cachée. 15 Les hommes n'allument pas de bougie, et ne la mettent pas sous un boisseau, mais sur un chandelier; et elle donne de la lumière à tous ceux qui sont dans la maison. 16 Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et glorifient votre Père qui est dans les cieux.

Ne pensez pas que je sois venu pour détruire la loi ou les prophètes; je ne suis pas venu pour détruire, mais pour accomplir.

18 Car en vérité, je vous le dis, jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, il n'y aura ni jot ni tittle de la loi, jusqu'à ce que tous s'accomplissent. 19 Quiconque donc brisera l'un de ces moindres commandements, et enseignera ainsi aux hommes, il sera appelé le moindre dans le royaume des cieux; mais quiconque les fera et les enseignera, il sera appelé grand dans le royaume des cieux. 20 Car je vous dis que, si ce n'est votre droit, vous dépasserez la justice des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez en aucun cas dans le royaume des cieux.

Vous avez entendu qu'il a été dit par eux des temps anciens: Tu ne tueras point, et quiconque tuera sera en danger de jugement.

22 Mais je vous dis que quiconque est en colère contre son frère sans cause sera en danger de jugement; et quiconque dira à son frère, Raca, sera en danger de sanhédrin; mais quiconque dira: Tu es insensé, sera en danger de feu de l'enfer. 23 C'est pourquoi, si tu apportes ton don à l'autel, et qu'il se souvienne que ton frère doit te contre, 24 laisse là ton don devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère, et alors viens et offre ton don. 25 Accepte ton adversaire promptement, pendant que tu es en chemin avec lui, de peur que l'adversaire ne te livre au juge, et que le juge ne te livre à l'officier, et que tu ne sois jeté en prison. 26 En vérité, je te dis: Tu ne sortiras point de là, jusqu'à ce que tu aies payé le plus grand sort.

Vous avez entendu qu'il avait été dit par eux de l'Antiquité: Tu ne commettras point d'adultère.

28 Mais je vous dis que quiconque regarde une femme pour la convoiter a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur. 29 Et si votre œil droit vous offense, arrachez-la et jetez-la hors de vous; car il est profitable pour vous qu'un de vos membres péricule, et non que tout votre corps soit jeté dans les enfers. 30 Et si votre main droite vous offense, coupez-la et jetez-la hors de vous; car il est profitable pour vous qu'un de vos membres péricule, et que tout votre corps ne soit pas jeté dans les enfers. 31 Il a été dit: Celui qui éloignera sa femme, qu'il lui donne un écrit de divorce. 32 Mais je vous dis que quiconque éloignera sa femme, sauf pour cause de fornication, la fera commettre adultère; et quiconque épousera celle qui est divorcée commet l'adultère.

34 Mais je vous dis: Ne jurez pas du tout, ni par le ciel; car c'est le trône d'AHBA; 35 Ni par la terre; car c'est son marchepied; ni par YaRaWaShaLaM; car c'est la ville du grand roi. 36 Tu

ne jureras point par ta tête, parce que tu ne peux rendre un seul poil blanc ou noir. 37 Mais que ta communication soit, oui, non, non, car tout ce qui est plus que ce qui vient de mal.

39 Mais je vous dis que vous ne résistez pas au mal; mais quiconque te frappera sur ta joue droite, tourne-lui aussi l'autre. 40 Et si quelqu'un veut te poursuivre devant la loi, et ôte ton manteau, qu'il ait aussi ton clou. 41 Et quiconque te contraindra à faire un mille, va avec lui. 42 Donne à celui qui te le demande, et de celui qui t'empruntera ne te détourne pas.

Vous avez entendu dire: Tu aimeras ton prochain, et tu haïras ton ennemi.

44 Mais je vous dis: Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui, malgré vous, vous utilisent et vous persécutent; 45 afin que vous soyez les enfants de votre Père qui est dans les cieux; car il fait lever son soleil sur le mal et sur le bien, et fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes. 46 Car si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense avez-vous? ne faites-vous pas de même pour les publicains? 47 Et si vous saluez seulement vos frères, que faites-vous de plus que les autres? ne faites-vous pas de même pour les publicains? 48 Soyez donc parfaits, comme votre Père qui est dans les cieux est parfait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Prenez garde que vous ne fassiez pas votre aumône devant les hommes, pour être vus d'eux; sinon vous n'avez pas de récompense de votre Père qui est dans les cieux. 2 C'est pourquoi, quand tu fais ton aumône, ne sonne pas de trompette devant toi, comme font les hypocrites dans les synagogues et dans les rues, afin qu'ils aient la gloire des hommes. En vérité, je vous dis: Ils ont leur récompense. 3 Mais quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite; 4 afin que ton aumône soit en secret; et ton Père qui se voit lui-même te récompensera ouvertement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et quand tu prieras, tu ne seras pas comme les hypocrites; car ils aiment prier debout dans les synagogues et aux coins des rues, afin qu'ils soient vus des hommes. En vérité, je vous le dis:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Matthieu 6:6 820 Matthieu 7:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Mais toi, quand tu pries, entre dans ton placard, et quand tu as fermé ta porte, prie ton Père qui est en lui-même, et ton Père qui voit en secret te récompensera ouvertement. 7 Mais quand tu pries, n'utilises pas de vaines répétitions, comme le font les païens; car ils pensent qu'ils seront entendus pour leurs paroles. 8 Ne leur ressemblez pas; car ton Père sait de quoi vous avez besoin, avant que vous le lui demandiez. 9 Après cela, priez: Notre Père qui est dans les cieux, Que ton nom soit sanctifié! 10 Que ton royaume vienne! Que ta volonté soit faite sur la terre, comme dans les cieux! 11 Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et pardonne-nous nos dettes, comme nous pardonnons à nos débiteurs. 13 Et ne nous soumetts pas à la tentation, mais délivre-nous du mal; car à toi est le royaume, la puissance et la gloire, pour toujours. Amen. 14 Car si vous pardonnez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous pardonnera aussi; 15 mais si vous ne donnez pas aux hommes leurs offenses, et votre Père ne pardonnera pas vos offenses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Lorsque vous jeûnez, ne soyez pas, comme les hypocrites, d'un visage triste; car ils défigurent leur visage, afin qu'ils semblent aux hommes de jeûner. En vérité, je vous le dis, ils ont leur récompense. 17 Mais toi, quand tu seras le plus rapide, oindras ta tête, et laveras ta face; 18 afin que tu ne sembles pas aux hommes de jeûner, mais à ton Père qui est en secret; et ton Père, qui voit en secret, te récompensera ouvertement.

19 Ne vous posez pas des trésors sur la terre, où la teigne et la rouille sont corrompues, et où les voleurs se brisent et volent; 20 mais déposez-vous des trésors dans les cieux, où ni la teigne ni la rouille ne sont corrompues, et où les voleurs ne se brisent ni ne volent; 21 car là où est votre trésor, il y aura aussi votre cœur. 22 La lumière du corps est l'œil; si donc votre œil est seul, tout votre corps sera plein de lumière. 23 Mais si votre œil est mauvais, tout votre corps sera rempli d'obscurité; si donc la lumière qui est dans vous est ténèbres, combien grande cette obscurité!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Nul ne peut servir deux maîtres, car il haïra l'un, et aimera l'autre; sinon il s'attachera à l'un, et il méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir AHBA et mammon. 25 C'est pourquoi je vous dis: Ne pensez pas à votre vie, à ce que vous mangerez, ou à ce que vous boirez; ni encore à votre corps, à ce que vous revêtirez. La vie n'est-elle pas plus que la viande et le

corps que le vêtement? 26 Voici les oiseaux de l'air: ils ne sèment pas, ne moissonnent pas, et ne recueillent pas dans les granges; mais votre Père céleste les nourrit.

Je vous le dis encore: Salomon n'a pas été rangé comme l'un d'eux dans toute sa gloire.

30 C'est pourquoi, si AHBA revêt ainsi l'herbe des champs, qui est aujourd'hui, et que demain est jetée dans le four, ne vous vêtira-t-il pas beaucoup plus, ô peu de foi? 31 N'aie donc aucune pensée, en disant: Que mangerons-nous? ou: Que boirons-nous? ou: Que serons-nous vêtus? 32 (Car après toutes ces choses, les païens cherchent) car votre Père céleste sait que vous avez besoin de toutes ces choses. 33 Mais cherchez d'abord le royaume d'AHBA, et sa justice; et toutes ces choses vous seront ajoutées. 34 Ne pensez donc pas au lendemain; car le lendemain prendra des pensées pour les choses de lui-même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ne jugez pas, afin que vous ne soyez pas jugés. 2 Car avec quel jugement vous jugez, vous serez jugés; et avec quelle mesure vous serez mis, il vous sera de nouveau assuré. 3 Pourquoi vois-tu la mote qui est dans l'oeil de ton frère, mais ne considères-tu pas la poutre qui est dans ton propre oeil? 4 Ou comment diras-tu à ton frère: Laisse-moi sortir la mote de ton oeil; et voici, une poutre est dans ton propre oeil? 5 Hypocrite, jette d'abord la poutre de ton oeil; et alors tu verras clairement que tu chasses la mote hors de l'œil de ton frère.

6 Ne donnez pas aux chiens ce qui est QaDaSh, et ne jetez pas vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent sous leurs pieds, et qu'ils ne vous retournent.

7 Demandez, et il vous sera donné; cherchez, et vous trouverez; frappez, et il vous sera ouvert: 8 Car quiconque demande de nouveau la celiveth; et celui qui cherche la trouve; et à celui qui la frappe sera ouvert. 9 Ou quel homme d'entre vous, qui, si son fils demande du pain, lui donnera-t-il une pierre? 10 Ou s'il demande un poisson, lui donnera-t-il un serpent? 11 Si donc, étant mauvais, vous savez comment donner de bons cadeaux à votre chil-dren, combien plus votre Père qui est dans les cieux donnera-t-il de bonnes choses à ceux qui lui demandent? 12 C'est pourquoi tout ce que vous voulez que les hommes fassent à vous, faites-le à eux; car c'est la loi et les prophètes.

13 Entrez à la porte du détroit, car large est la porte, et large est le chemin, qui conduit à la destruction, et il y en a beaucoup qui entrent là-dedans: 14 Parce que le détroit est la porte, et étroit est le chemin, qui mène à la vie, et il y en a peu qui la trouvent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Méfiez-vous des faux prophètes qui viennent à vous en vêtements de brebis, mais en eux-mêmes ils sont des loups raseurs. 16 Vous les reconnaîtrez par leurs fruits. Les hommes récoltent-ils des raisins d'épines, ou des figues de chardons? 17 Tout bon arbre produit de bons fruits; mais un arbre corrompu produit de mauvais fruits. 18 Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, et un arbre corrompu ne peut pas produire de bons fruits. 19 Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits est taillé et jeté au feu. 20 C'est pourquoi vous les reconnaîtrez par leurs fruits.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et quiconque me dit: Sauveur, Sauveur, n'entrera pas dans le royaume des cieux; mais celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. 22 Beaucoup me diront en ce jour-là: Sauveur, Sauveur, n'avons-nous pas prophétisé en ton nom? et en ton nom ont chassé les démons? et en ton nom j'ai fait beaucoup d'œuvres merveilleuses? 23 Et je leur professerai, je ne t'ai jamais connu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Matthieu 7:24 8:21 Matthieu 9:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi, quiconque entend ces paroles de moi, et les fait, je le comparerai à un homme sage qui a bâti sa maison sur un rocher.

25 Et la pluie descendit, et les flots vinrent, et les vents soufflèrent, et ils batirent sur cette maison; et elle ne tomba point; car elle était fondée sur un rocher. 26 Et tous ceux qui entendaient mes paroles, et qui ne les faisaient pas, seront comparés à un homme insensé, qui bâtit sa maison sur le sable. 27 Et la pluie descendit, et les flots vinrent, et les vents soufflèrent, et batirent sur cette maison; et elle tomba; et elle fut grande. 28 Et il arriva, lorsque Yashaya eut terminé ces paroles, que le peuple fut étonné par sa doctrine. 29 Car il leur enseignait comme ayant autorité, et non comme les scribes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et voici, un lépreux vint, et l'adora, disant: Sauveur, si tu veux, tu peux me rendre propre. 3 Et Yashaya étendit la main, et le toucha, disant: Je veux, sois pur. Et sa lèpre fut purifiée

par la médiation. 4 Et Yashaya lui dit: Ne le dis à personne; mais va te montrer au sacrificateur, et offre-leur le don que Masha leur avait ordonné, en témoignage.

5 Lorsque Yaschaya fut entré à Capernaüm, un centurion vint à lui, le suppliant, 6 et disant: Sauveur, mon serviteur est couché chez lui, malade de la paralysie, gravement tourmenté. 7 Et Yaschaya lui dit: Je viendrai, et je le guérirai. 8 Le centurion, un huître, dit: Sauveur, je ne suis pas digne que tu viennes sous mon toit; mais dis seulement la parole, et mon serviteur sera guéri. 9 Car je suis un homme sous autorité, ayant des soldats sous moi; et je dis à cet homme: Va, et il va; et à un autre: Viens, et il vient; et à mon serviteur: Fais cela, et il le fait. 10 Quand Yaschaya l'entendit, il s'émerveilla, et dit à ceux qui suivirent: En vérité, je te dis: Va, et je n'ai pas trouvé une si grande foi, non à Yahara'Ah-Wrâ.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et Yaschaya étant entré dans la maison de Pierre, il vit sa femme couchée, et malade de fièvre. 15 Et il toucha sa main, et la fièvre la quitta; et elle se leva, et leur servit.

16 Quand le soir fut venu, ils emmenèrent vers lui beaucoup de gens possédés par les démons; et il jeta les esprits par sa parole, et guérit tous ceux qui étaient malades; 17 afin que s'accomplît ce qui avait été dit par Esaïe le prophète, en disant: Lui-même a pris nos infirmités, et a porté nos maladies.

18 Et Yasaya, voyant de grandes foules autour de lui, donna l'ordre de s'éloigner de l'autre côté. 19 Et un certain scribe vint, et lui dit: Maître, je te suivrai où que tu ailles. 20 Et Yasaya lui dit: Les renards ont des trous, et les oiseaux du ciel ont des nids; mais le Fils de l'homme n'a pas où poser sa tête. 21 Et un autre de ses disciples lui dit: Sauveur, laisse-moi d'abord aller enterrer mon père. 22 Mais Yasaya lui dit: Suis-moi, et laisse les morts enterrer leurs morts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Lorsqu'il fut entré dans une barque, ses disciples le suivirent. 24 Et voici, une grande tempête se leva dans la mer, à tel point que la barque était couverte de vagues; mais il dormait. 25 Et ses disciples vinrent à lui, et le réveillèrent, disant: Sauveur, sauve-nous, nous périssons. 26 Et il leur dit: Pourquoi avez-vous peur, vous qui avez peu de foi? Alors il se leva, et reprit les vents et la mer; et il y eut un grand calme. 27 Mais les hommes s'émerveillèrent, disant: Quel est cet homme, que les vents et la mer lui obéissent!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Lorsqu'il fut venu de l'autre côté dans le pays des Gergésènes, il rencontra deux démoniaques, qui sortaient des sépulcres, et qui étaient extrêmement féroces, afin que personne ne puisse passer par ce chemin. 29 Et voici, ils crièrent: Qu'avons-nous à voir avec

toi, Yashaya, fils d'AHBA? Es-tu venu ici pour nous tourmenter avant le temps? 30 Et il y avait un bon chemin de loin d'eux, un troupeau de nombreux porcs qui paissaient. 31 Les démons le supplièrent, disant: Si tu nous chasses, fais-nous sortir dans le troupeau de porcs. 32 Et il leur dit: Allez. Et quand ils sortirent, ils entrèrent dans le troupeau de porcs; et voici, tout le troupeau de porcs courut violemment.

33 Et ceux qui les gardaient s'enfuirent, et s'en allèrent dans la ville, et racontèrent tout, et tout ce qui était arrivé aux possédés des démons. 34 Et voici, toute la ville sortit à la rencontre de Yashaya; et quand ils le virent, ils le supplièrent de quitter leurs côtes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et voici, ils lui apportèrent un homme malade de paralysie, couché sur un lit; et Yashaya, voyant leur foi, dit aux malades de paralysie: Fils, sois de bonne humeur; tes péchés te seront pardonnés. 3 Et voici, certains des scribes dirent en eux-mêmes: Cet homme blasphémait. 4 Et Yashaya, connaissant leurs pensées, dit: Pourquoi pensez-vous que vous êtes mauvais dans vos cœurs? 5 Car si vous êtes plus faciles à dire, que vos péchés vous soient pardonnés; ou pour dire: Lève-toi, et marche? 6 Mais vous saurez que le Fils de l'homme a le pouvoir sur la terre de pardonner les péchés, (alors dit-il aux malades de la paralysie,) Levez-vous, prenez votre lit, et allez dans votre maison. 7 Et il se leva, et partit dans sa maison. 8 Mais les multitudes le virent, ils s'étonnèrent, et glorifièrent AHBA, qui avait donné un tel pouvoir aux hommes.

9 Et Yashaya étant sorti de là, il vit un homme, nommé Matthieu, assis à la réception de la coutume; et il lui dit: Suis-moi. Et il se leva, et le suivit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Matthieu 9:10 822 Matthieu 10:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et les pharisiens, voyant cela, dirent à ses disciples: Pourquoi mange ton maître avec les publicains et les pécheurs? 12 Mais Yashaya, ayant entendu cela, leur dit: Ceux qui n'ont pas besoin d'un médecin, mais ceux qui sont malades. 13 Mais allez, et apprenez ce que cela signifie, je serai miséricordieux, et non de sacrifice; car je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à la repentance.

¶ Alors les disciples de Jean vinrent à lui, disant: Pourquoi nous et les pharisiens jeûnons-nous souvent, mais tes disciples ne jeûnent pas?

15 Et Yashaya leur dit: Les enfants de l'époux peuvent-ils pleurer aussi longtemps que l'époux est avec eux? mais les jours viendront, quand l'époux sera enlevé d'eux, et alors ils jeûneront. 16 Personne ne met un morceau de nouveau vêtement à un vieux vêtement, car ce qui est mis en place pour le remplir prend du vêtement, et le loyer est aggravé. 17 On ne met pas non plus du nouveau vin dans de vieilles bouteilles; sinon les bouteilles se brisent, et le vin coule, et les bouteilles périment; mais on met du nouveau vin dans de nouvelles bouteilles, et les deux sont conservés.

Lorsqu'il leur parla ainsi, voici, un chef vint, et l'adora, en disant: Ma fille est déjà morte; mais viens, pose ta main sur elle, et elle vivra.

19 Et Yaschaya se leva, et le suivit, et ses disciples firent de même.

Et voici, une femme, malade d'une source de sang depuis douze ans, vint derrière lui, et toucha l'ourlet de son vêtement; 21 car elle dit en elle-même: Si je ne touche pas à son vêtement, je serai guérie. 22 Mais Yashaya le retourna, et, voyant sa fille, il dit: Fille, sois consolée; ta foi t'a guérie. Et la femme fut guérie à partir de cette heure-là. 23 Et Yashaya entra dans la maison du chef, et vit les membrures et le peuple qui faisaient un bruit. 24 Il leur dit: Donnez-leur place; car la servante n'est pas morte, mais elle dort. Et ils le riaient pour le mépriser. 25 Et le peuple entra, et la prit par la main, et la servante se leva. 26 Et la renommée entra dans tout ce pays.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quand Yaschaya s'en alla, deux aveugles le suivirent, en criant et en disant: Fils de David, aie pitié de nous.

28 Et lorsqu'il fut entré dans la maison, les aveugles vinrent à lui; et Yashaya leur dit: Croyez-vous que je peux faire cela? Ils lui dirent: Oui, Sauveur. 29 Alors il toucha leurs yeux, en disant: Selon votre foi, qu'elle soit pour vous. 30 Et leurs yeux s'ouvrirent; et Yashaya les chargea avec ardeur, en disant: Personne ne le sait. 31 Mais eux, lorsqu'ils furent partis, répandirent sa renommée dans tout ce pays.

33 Et quand le diable fut chassé, l'imbécile parla; et les foules s'émerveillèrent, disant: Il n'en fut jamais question dans YaShaRa'AhLa W. 34 Mais les pharisiens dirent: Il chasse les démons par le prince des démons. 35 Et Yashaya alla dans toutes les villes et les villages, enseignant dans leurs synagogues, prêchant l'Évangile du royaume, et guérissant toute maladie et toute maladie parmi le peuple.

Quand il vit la multitude, il fut ému de compassion pour eux, parce qu'ils s'évanouissaient, et qu'ils étaient dispersés, comme des brebis qui n'avaient point de berger.

37 Alors il dit à ses disciples: La moisson est vraiment abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux; 38 Priez donc le Sauveur de la moisson, pour qu'il envoie des ouvriers dans sa moisson.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et après avoir appelé ses douze disciples, il leur donna le pouvoir de les chasser des esprits impurs, et de guérir tout homme malade et toute espèce de maladie. 2 Voici les noms des douze apôtres: le premier, Simon, qui est appelé Pierre, et André, son frère; Jacques, fils de Zébédée, et Jean, son frère; 3 Philippe, et Bartholomée, Thomas, et Matthieu, le publicain; Jacques, fils d'Alphée, et Lebbée, dont le nom était Thaddaeus; 4 Simon, le Cananéen, et Judas Iscariot, qui aussi l'ont trahi. 5 Ces douze Yashaya envoya, et leur commandèrent, en disant: N'entrez pas dans la voie des Gentils, et n'entrez pas dans aucune ville des Samaritains. 6 Mais allez plutôt vers les brebis perdues de la maison de YaShara'AhLa W. 7 Et, comme vous allez, prêchez, ne rendez pas l'argent libre, et ne donnez pas l'or aux morts, vous avez jeté l'argent.

Et si vous entrez dans une maison, saluez-la. 13 Et si la maison est digne, que votre paix vienne sur elle; mais si elle n'est pas digne, que votre paix revienne à vous. 14 Et quiconque ne vous recevra pas, et n'entendra pas vos paroles, quand vous quitterez cette maison ou cette ville, secouez la poussière de vos pieds. 15 Je vous le dis en vérité, il sera plus supportable pour le pays de Sodome et de Gomorrhe au jour du jugement que pour cette ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Voici, je vous envoie comme des brebis au milieu des loups; soyez donc sages comme des serpents, et inoffensifs comme des colombes. 17 Mais gardez-vous des hommes, car ils vous livreront aux sanhédrins, et ils vous frapperont dans leurs synagogues; 18 et vous serez amenés devant les ernors et les rois à cause de moi, pour un témoignage contre eux et les païens. 19 Mais quand ils vous délivreront, ne prenez pas la pensée comment ou ce que vous parlerez; car il vous sera donné en cette même heure ce que vous parlerez. 20 Car ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'Esprit de votre Père qui parle en vous. 21 Le frère livrera le frère à mort, et le père l'enfant; et les enfants se lèveront contre leurs parents, et les feront mourir. 22 Et vous serez haïs de tous à cause de mon nom; mais celui qui durera jusqu'à la fin sera sauvé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Matthieu 10:24 823 Matthieu 11:30

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

ils vous persécutent dans cette ville, fuyez dans une autre; car en vérité, je vous le dis, vous n'aurez pas parcouru les villes de YaShaRa'AhLa

24 Le disciple n'est pas au-dessus de son maître, ni le serviteur au-dessus de son souverain. 25 Il suffit pour le disciple qu'il soit comme son maître, et le serviteur comme son souverain. S'ils ont appelé le maître de la maison Beelzebub, combien plus les appelleront-ils de sa maison? 26 Ne les craignez-vous donc point, car il n'y a rien de couvert qui ne soit révélé, et caché, ce qui ne sera pas connu. 27 Ce que je vous dis dans les ténèbres, ce que vous dites dans la lumière; et ce que vous entendez dans l'oreille, ce que vous prêchez sur les toits.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais qui ne sont pas capables de tuer l'âme; mais craignez plutôt celui qui est capable de détruire l'âme et le corps en enfer.

Il n'y a pas deux moineaux vendus pour un farthing? et l'un d'eux ne tombera pas par terre sans votre Père. 30 Mais les cheveux de votre tête sont tous comptés. 31 Ne craignez pas, vous êtes plus précieux que beaucoup de moineaux. 32 Quiconque donc me confessera devant les hommes, je le confesserai aussi devant mon Père qui est dans les cieux. 33 Mais quiconque me reniera devant les hommes, je le renierai aussi devant mon Père qui est dans les cieux. 34 Ne pense pas que je sois venu pour envoyer la paix sur la terre; je ne suis pas venu pour envoyer la paix, mais une épée. 35 Car je suis venu pour mettre un homme en désaccord avec son père, et la fille contre sa mère, et la belle-fille contre sa belle-mère. 36 Et un homme ennemi sera de sa propre maison. 37 Celui qui aime père ou mère plus que moi n'est pas digne de moi; et celui qui aime fils ou fille plus que moi ne me mérite pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Celui qui reçoit un prophète au nom d'un prophète recevra une récompense du prophète; et celui qui reçoit un juste au nom d'un juste recevra une récompense du juste. 42 Et quiconque donnera à boire à l'un de ces petits une coupe d'eau froide seulement au nom d'un disciple, en vérité, je vous le dis, il ne perdra point sa récompense.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il arriva que lorsque Yashaya eut achevé de commander à ses douze disciples, il partit de là pour enseigner et prêcher dans leurs villes. 2 Jean, ayant entendu dans la prison les oeuvres de Yashaya, envoya deux de ses disciples. 3 Et il lui dit: Es-tu celui qui devait venir, ou sommes-nous à la recherche d'un autre? 4 Yashaya répondit et leur dit: Allez montrer à Jean les choses que tu entends et que tu vois. 5 Les aveugles reçoivent leur vue, et les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, et les sourds entendent, les morts sont ressuscités, et les pauvres ont l'Évangile qui leur est prêché. 6 Et béni soit celui qui ne sera pas offensé en moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et comme ils s'en allaient, Yashaya se mit à dire aux foules au sujet de Jean: Qu'est-ce que vous êtes allés voir dans le désert? Un roseau agité par le vent? 8 Qu'est-ce que vous êtes allés voir? Un homme vêtu de vêtements doux? Voici, ceux qui portent des vêtements doux sont dans des maisons de rois. 9 Mais qu'êtes-vous allés voir? Un prophète? Oui, je vous le dis, et plus qu'un prophète. 10 Car c'est celui dont il est écrit: dix Voici, j'envoie mon messenger devant ta face, qui préparera votre chemin devant toi. 11 Je vous le dis en vérité, parmi ceux qui sont nés de femmes, il n'y a pas eu de plus grand que Jean-Baptiste; bien que celui qui est le moins dans le royaume des cieux soit plus grand que lui. 12 Et depuis les jours de Jean-Baptiste jusqu'à maintenant, le royaume des cieux souffre de violence, et les violents le prennent par la force.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et si vous voulez la recevoir, c'est Élie, qui devait venir. 15 Que celui qui a des oreilles pour entendre entende.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Mais où comparerai-je cette génération? C'est comme aux enfants assis sur les marchés, et appelant à leurs semblables, 17 Et disant: Nous vous avons donné des pipes, et vous n'avez pas dansé; nous vous avons deuilé, et vous n'avez pas pleuré. 18 Car Jean n'est venu ni manger ni boire, et ils disent: Il a un démon. 19 Le Fils de l'homme est venu manger et boire, et ils disent: Voici un homme glouton, et un vigneron, ami des publicains et des pécheurs; mais la sagesse est justifiée pour ses enfants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Malheur à toi, Chorazin! malheur à toi, Bethsaïda! car si les grandes oeuvres qui ont été faites en toi avaient été faites à Tyr et à Sidon, elles auraient été refaites il y a longtemps en sac et en cendre. 22 Mais je te dis: Il sera plus tolérable pour Tyr et Sidon au jour du jugement que pour toi. 23 Et toi, Capernaüm, qui es élevé au ciel, tu seras ramené en enfer;

car si les grandes œuvres qui ont été faites en toi avaient été faites à Sodome, il serait resté jusqu'à ce jour. 24 Mais je te dis que le pays de Sodome sera plus tolérable au jour du jugement que pour toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ce temps-là, Yashaya répondit et dit: Je te remercie, Père, Sauveur du ciel et de la terre, parce que tu as caché ces choses aux sages et aux prudents, et que tu les as révélées aux tout-petits. 26 Et même ainsi, Père; car cela semblait bon à tes yeux. 27 Toutes choses m'ont été données par mon Père; et personne ne connaît le Fils, sauf le Père; et personne ne connaît personne le Père, sauf le Fils, et celui à qui le Fils le révélera.

29 Prenez mon joug sur vous, et apprenez de moi; car je suis doux et humble de cœur; et vous trouverez du repos pour vos âmes. 30 Car mon joug est facile, et mon fardeau est léger.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ce temps-là, Yashaya partit le jour du sabbat par le blé; et ses disciples étaient pendus, et se mirent à arracher les oreilles de blé, et à manger. 2 Les pharisiens, voyant cela, lui dirent: Voici, tes disciples font ce qui n'est pas permis de faire le jour du sabbat. 3 Mais il leur dit: N'avez-vous pas lu ce que David a fait, quand il était pendu, et ceux qui étaient avec lui.

5 Ou n'avez-vous pas lu dans la loi que, les jours du sabbat, les sacrificateurs du temple profanent le sabbat et sont irréprochables? 6 Mais je vous dis que dans ce lieu, il y a un plus grand que le temple. 7 Mais si vous saviez ce que cela signifie, j'aurai pitié, et non du sacrifice, vous n'auriez pas condamné l'inculpé. 8 Car le Fils de l'homme est Sauveur du jour du sabbat. 9 Et quand il fut parti de là, il alla dans leur synagogue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et voici, il y avait un homme qui avait la main sèche; et ils lui demandèrent, disant: Est-il permis de guérir le jour du sabbat? afin qu'ils l'accusent. 11 Et il leur dit: Quel homme parmi vous aura-t-il parmi vous une brebis, et s'il tombe dans une fosse le jour du sabbat, ne la saisira-t-il pas, et la soulèvera-t-il? 12 Combien donc un homme est-il meilleur qu'une brebis? C'est pourquoi il est permis de faire bien le jour du sabbat. 13 Alors il dit à l'homme: Étends ta main; et il l'étendit, et il fut rétabli comme l'autre.

14 Et les pharisiens sortirent, et s'assiégèrent contre lui, afin qu'ils le détruisent. 15 Et Yashaya le reconnut, et il se retira de là; et une grande multitude le suivit, et il les guérit tous; 16 et leur demanda de ne pas le faire connaître; 17 afin que s'accomplît ce qui avait été dit par Esaïe, le prophète, en disant: 18 Voici mon serviteur que j'ai choisi, mon bien-aimé, en qui mon âme est agréable; je mettrai mon esprit sur lui, et il fera connaître le jugement aux Gentils. 19 Il ne s'efforcera pas, et ne criera point; et personne n'entendra sa voix dans les

rues. 20 Il ne brisera pas un roseau meurtri, et il ne fumera point de lin, jusqu'à ce qu'il fasse connaître le jugement à la victoire. 21 Et les Gentils se confieront en son nom.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Tout le peuple fut étonné, et il dit: N'est-ce pas là le fils de David? 24 Mais les pharisiens l'entendirent, ils dirent: Ce n'est pas cet homme qui chasse les démons, mais par Béalzebub le prince des démons. 25 Et Yashaya connut leurs pensées, et leur dit: Tout royaume divisé contre lui-même est détruit; et toute ville ou maison divisée contre lui-même ne se tiendra pas; 26 et si Satan chasse Satan, il est divisé contre lui-même; comment donc son royaume se tiendra-t-il? 27 Et si par Béalzebub je chasse les démons, par qui vos enfants les chassent-ils? donc ils seront vos juges. 28 Mais si je chasse les démons par l'Esprit d'AHBA, alors le royaume d'AHBA est-il.

29 Ou bien comment peut-on entrer dans une maison d'homme fort, et piller ses biens, si ce n'est qu'il lie d'abord l'homme fort? et alors il pillera sa maison. 30 Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, et celui qui ne rassemble pas avec moi disperse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 C'est pourquoi je vous dis: Toute espèce de péché et de blasphème sera pardonnée aux hommes; mais le blasphème contre le

32 Et quiconque n'aura pas été pardonné à l'homme.

Il dit une parole contre le Fils de l'homme, il lui sera pardonné; mais quiconque

33 Soit rend l'arbre bon et son fruit bon, soit corrompre l'arbre, et son fruit corrompu; car l'arbre est connu par son fruit. 34 Ô génération de vipères, comment pouvez-vous, étant mauvais, dire de bonnes choses? Car de l'abondance du cœur la bouche parle. 35 Un bon homme du bon trésor du cœur fait sortir de bonnes choses; et un mauvais homme du mauvais trésor fait sortir de mauvaises choses. 36 Mais je vous dis que chaque parole oisive que les hommes parleront, ils en rendront compte au jour du jugement. 37 Car par tes paroles tu seras puni, et par tes paroles tu seras condamné.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Quelques-uns des scribes et des pharisiens répondirent: Maître, nous verrions un signe de ta part. 39 Il répondit et leur dit: Une génération mauvaise et adultère cherche un signe; et il ne lui sera donné aucun signe, mais le signe du prophète Jonas. 40 Car, comme Jonas était trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine, ainsi sera le Fils de l'homme trois jours et trois nuits dans le cœur de la terre. 41 Les hommes de Ninive se lèveront en jugement avec cette génération, et la condamneront; parce qu'ils se sont repentis de la prédication de Jonas; et voici, il y a ici un plus grand que Jonas. 42 La reine du midi se lèvera

avec cette génération, et l'exterminera; car elle est venue des extrémités de la terre pour entendre la sagesse de Salomon; et voici, il y a ici un plus grand que Salomon.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

44 Et il dit: Je retournerai dans ma maison d'où je suis sorti; et quand il est venu, il la trouve vide, balayée et garnie. 45 Alors il va, et il prend avec lui sept autres esprits plus méchants que lui, et ils entrent et y demeurent; et la dernière condition de cet homme est pire que la première. Ainsi sera-t-il aussi pour cette génération méchante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Pendant qu'il parlait encore au peuple, voici, sa mère et ses frères se tenaient sans lui, désireux de lui parler. 47 Et on lui dit: Voici, ta mère et tes frères se tiennent sans toi, désireux de te parler. 48 Mais il répondit et dit à celui qui lui a dit: Qui est ma mère? et qui sont mes frères? 49 Et il étendit la main vers ses disciples, et dit: Voici ma mère et mes frères! 50 Car qui que ce soit?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Matthieu 13:1 825 Matthieu 13:46 fera la volonté de mon Père qui est dans les cieux, qui est mon frère, ma sœur et ma mère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le même jour, Yashaya sortit de la maison, et ils s'assirent au côté de la mer. 2 Ils n'avaient point de foules, et ils étaient assemblés à lui, et ils étaient assis à un navire; 16 et toute la foule se tenait sur le rivage. 3 Et il leur dit beaucoup de choses en paraboles, disant: Voici, un semeur sortit pour semer; 4 et quand il semait, des graines tombaient sur le côté du chemin, et les oiseaux venaient pour les dévorer; 5 et quelques-uns tombèrent sur des lieux pierreux, où ils n'avaient pas beaucoup de terre; et aussitôt ils se levèrent, parce qu'ils n'avaient point d'abîme sur la terre; 6 et quand le soleil était levé, ils étaient brûlés; et parce qu'ils n'avaient point de racine, ils se flétrissaient. 7 Et quelques-uns tombèrent au milieu d'épines, parce qu'ils ne l'entendaient point, et ils ne l'entendirent point.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Écoutez donc la parabole du semeur. 19 Quand quelqu'un entend la parole du royaume, et ne la comprend pas, alors vient le méchant, et attrape ce qui a été semé dans son coeur. Celui-ci a reçu de la semence par le côté du chemin. 20 Mais celui qui a reçu de la semence dans des lieux pierreux, celui-là est celui qui a entendu la parole, et anon avec joie la reçoit. 21 Mais il ne s'enracine pas en lui-même, mais il tarde pendant un certain temps; car quand la tribulation ou la persécution surgissent à cause de la parole, par et par lui est offensé. 22 Celui qui a reçu de la semence parmi les épines, c'est celui qui a entendu la parole; et les soins de ce monde, et la tromperie des richesses, étouffent la parole, et il devient infructueux. 23 Mais celui qui a reçu de la semence dans la bonne terre, c'est celui qui entend la parole, et la comprend; qui porte aussi du fruit, et en fait cent fois, environ soixante, une trentaine.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Pendant que les hommes dormaient, son ennemi vint semer de l'ivraie au milieu du blé, et s'en alla. 26 Mais quand la lame a été arrachée, et qu'elle a produit du fruit, elle est aussi apparue de l'ivraie. 27 Et les serviteurs du maître de maison vinrent lui dire: Monsieur, n'as-tu pas semé de la bonne semence dans ton champ? d'où l'ivraie? 28 Il leur dit: Un ennemi a fait cela. Les serviteurs lui dirent: Veux-tu donc aller les rassembler? 29 Mais il dit: Non, de peur que vous ne ramassez l'ivraie, vous n'enracinez aussi le blé avec eux. 30 Que tous deux grandissent ensemble jusqu'à la moisson; et au temps de la moisson, je dirai aux moissonneurs: Rassemblez d'abord l'ivraie, et liez-les en grappes pour les brûler.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Une autre parabole leur dit: Le royaume des cieux est semblable à un grain de moutarde qu'un homme a pris et semé dans son champ.³² Ce qui est vraiment le plus petit de toutes les graines; mais quand il est cultivé, il est le plus grand parmi les herbes, et il devient un arbre, de sorte que les oiseaux du ciel viennent et logent dans ses branches.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il leur parla d'une autre parabole: Le royaume des cieux est semblable au levain, qu'une femme prit, et se cacha en trois mesures de repas, jusqu'à ce que tout fût levé. 34 Toutes ces choses parlèrent à Yashaya à la multitude en paraboles; et sans parabole, il ne leur parla point. 35 Afin que s'accomplît ce qui avait été dit par le prophète, en disant: J'ouvrirai ma bouche en paraboles; je dirai des choses qui ont été cachées depuis le fondement du monde. 36 Yaschaya envoya la multitude, et entra dans la maison; et ses disciples vinrent à lui, disant: Déclarez-nous la parabole des tares des champs. 37 Il leur répondit: Celui qui a semé la bonne semence est le Fils de l'homme. 38 Le champ est le monde; la bonne semence sont les enfants du royaume; mais les tares sont les enfants du méchant; 39 l'ennemi qui les a semé le diable, la moisson est la fin du monde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le royaume des cieux est encore semblable à un trésor caché dans un champ; celui qu'un homme a trouvé se cache, et il s'en va pour la joie, il vend tout ce qu'il a, et il achète ce champ.

Le royaume des cieux est encore semblable à un homme de commerce, cherchant de belles perles: 46 qui, ayant trouvé une perle de grand prix,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

il a vendu tout ce qu'il avait, et l'a acheté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Matthieu 13:47 826 Matthieu 15:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le royaume des cieux est encore semblable à un filet jeté dans la mer, et rassemblé de toutes sortes. 48 Quand il sera plein, ils s'assirent au rivage, et ils rassemblèrent les bons dans des vases, mais ils jetèrent les méchants. 49 Ainsi, au bout du monde, les anges sortiront, et couperont les méchants du milieu des justes. 50 Et ils les jetteront dans la fournaise de feu; il y aura des lamentations et des grincements de dents. 51 Yashaya leur dit: Avez-vous compris toutes ces choses? Ils lui dirent: Oui, Sauveur. 52 Et il leur dit: Tout scribe instruit au royaume des cieux est semblable à un homme qui fait sortir de ses trésors des choses nouvelles et anciennes.

Et il arriva que lorsque Yashaya eut achevé ces paraboles, il partit de là.

54 Lorsqu'il fut venu dans son pays, il leur enseigna dans leur synagogue, à tel point qu'ils étaient étonnés, et il dit: D'où cet homme a-t-il cette sagesse et ces œuvres puissantes? 55 N'est-ce pas là le fils du charpentier? N'est-ce pas là sa mère qui s'appelle MaRaYaMa? et ses frères Jacques, Joses, Simon et Judas? 56 Et ses sœurs, ne sont-elles pas toutes avec nous? D'où donc cet homme a-t-il toutes ces choses? 57 Et ils furent offensés en lui. Mais Yashaya leur dit: Un prophète n'est pas sans honneur, sauf dans son pays et dans sa maison. 58 Et il n'y fit pas beaucoup d'œuvres puissantes à cause de leur incrédulité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ce temps-là, Hérode, le tétrarque, entendit parler de la renommée de Yashaya, 2 et dit à ses serviteurs: Voici Jean-Baptiste; il est ressuscité d'entre les morts; et c'est pourquoi des œuvres puissantes se manifestent en lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Car Hérode avait saisi Jean, et l'avait lié, et l'avait mis en prison à cause d'Hérodiad, sa femme, son frère Philippe. 4 Car Jean lui dit: Il n'est pas permis que tu l'aies eue. 5 Et quand il l'aurait mis à mort, il craignait la multitude, parce qu'ils l'avaient compté comme prophète. 6 Mais quand l'anniversaire d'Hérodiad fut gardé, la fille d'Hérodiad dansa devant eux, et plut à Hérode. 7 Là où il lui avait promis de lui donner tout ce qu'elle lui demanderait. 8 Et elle, étant instruite de sa mère, dit: Donne-moi ici la tête de Jean-Baptiste dans un chargeur. 9 Et le roi fut désolé; mais, à cause du serment, et ceux qui étaient assis avec lui à la viande, il l'obligea à la lui donner. 10 Et il envoya, et il engendra Jean dans la prison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Yashaya l'ayant entendu, il s'en alla de là par navire dans un lieu désert, à l'écart; et le peuple l'ayant entendu, ils le suivirent à pied des villes. 14 Yashaya sortit, vit une grande multitude, et fut ému de compassion envers eux, et il guérit leurs malades.

15 Lorsqu'il fut soir, ses disciples vinrent à lui, disant: C'est un lieu désert, et le temps est maintenant passé; envoyez la multitude, afin qu'ils aillent dans les villages, et qu'ils s'achètent des vivres. 16 Mais Yashaya leur dit: Ils n'ont pas besoin de s'en aller; donnez-les pour manger. 17 Et ils lui disent: Nous avons ici cinq pains et deux poissons. 18 Il dit: Apportez-les-moi ici. 19 Et il ordonna à la foule de s'asseoir sur l'herbe, et de prendre les cinq pains et les deux poissons, et de regarder vers le ciel, il bénit et freina, et donna les pains à ses disciples et aux disciples à la foule. 20 Ils mangèrent tous, et ils furent rassasiés; et ils prirent les fragments qui restaient douze paniers. 21 Et ceux qui avaient mangé étaient environ cinq mille hommes, aux côtés des femmes et des enfants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et aussitôt Yashaya poussa ses disciples à entrer dans une barque, et à aller devant lui de l'autre côté, pendant qu'il renvoyait les foules. 23 Et après avoir envoyé les foules, il monta dans une montagne à l'écart pour prier; et le soir étant venu, il était là seul. 24 Mais la barque était maintenant au milieu de la mer, jetée par les vagues; car le vent était contraire. 25 Et la quatrième veille de la nuit Yashaya alla vers eux, marchant sur la mer. 26 Et les disciples le virent marcher sur la mer, disant: C'est un esprit, et ils crièrent par crainte. 27 Et

aussitôt Yashaya leur parla, disant: Soyez de bonne humeur; c'est moi; ne craignez point. 28 Et Pierre lui répondit: Saviour, s'il vous plaît, me dit-il, vient sur l'eau. 29 Et il dit: Viens. Et Pierre descendit de la barque, et il marcha sur l'eau, pour aller à Yashaya.

et l'adora, en disant: Tu es en vérité le Fils d'AHBA.

34 Lorsqu'ils furent partis, ils arrivèrent dans le pays de Gennésaret. 35 Et quand les hommes de ce lieu eurent connaissance de lui, ils envoyèrent dans tout ce pays tout autour, et lui apportèrent tous les malades. 36 Et ils le supplièrent de ne toucher que le bord de son vêtement, et tous ceux qui étaient touchés furent guéris.

15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Pourquoi tes disciples transgressent-ils la tradition des anciens? Car ils ne se lavent pas les mains quand ils mangent du pain. 3 Mais il leur répondit: Pourquoi transgressez-vous aussi le commandement d'AHBA? 4 Car AHBA a commandé: Honore ton père et ta mère; et, celui qui maudit père ou mère, qu'il meure la mort. 5 Mais vous dites: Quiconque dira à son père ou à sa mère: C'est un don, par tout ce que je pourrais faire; 6 et n'honore pas son père ou sa mère, il sera libre. C'est ainsi que vous avez fait le commandement d'AHBA.

7 Vous, hypocrites, avez bien prophétisé Esaïe de vous,

Matthieu 15:8 827 Matthieu 16:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Ce peuple s'approche de moi de leur bouche, et m'honore de leurs lèvres; mais leur coeur est loin de moi. 9 Mais en vain, ils m'adorent, enseignant pour doctrines les commandements des hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il appela la foule, et leur dit: Écoutez, et comprenez! 11 Ce n'est pas ce qui va dans la bouche qui souille un homme, mais ce qui sort de la bouche qui souille un homme. 12 Alors ses disciples vinrent, et lui dirent: Sais-tu que les pharisiens étaient de chair, après avoir entendu cette parole? 13 Mais il répondit: Toute plante que mon Père céleste n'a pas plantée sera enracinée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Laissez-les tranquilles: ils sont des conducteurs aveugles. Et si l'aveugle conduit l'aveugle, tous deux tomberont dans le fossé. 15 Alors Pierre répondit et lui dit: Déclare-

nous cette parabole. 16 Et Yashaya dit: Êtes-vous encore sans intelligence? 17 Ne comprenez-vous pas encore que tout ce qui entre dans la bouche entre dans le ventre, et est jeté dans le bourbier? 18 Mais les choses qui sortent de la bouche sortent du coeur; et ils souillent l'homme. 19 Car, du coeur, les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les fornications, les vols, les faux témoignages, les blasphèmes. 20 Ce sont là les choses qui souillent un homme; mais manger avec des mains non lavées ne souille pas un homme.

Yaschaya s'en alla de là, et s'en alla dans les côtes de Tyr et de Sidon.

22 Et voici, une femme de Canaan sortit de la même côte, et lui cria: Aie pitié de moi, sauveur, fils de David; ma fille est gravement vexée d'un démon. 23 Mais il ne lui répondit point une parole. Ses disciples vinrent le prier, en disant: Renvoie-la, car elle crie après nous. 24 Et il répondit: Je ne suis pas envoyé, mais je ne suis pas envoyé vers les brebis perdues de la maison de YaShara'Ahla

25 Alors elle vint, et l'adora, en disant: Sauveur, aide-moi. 26 Mais il répondit: Il n'est pas à la rencontre de prendre le

27 Et elle dit: La vérité, sauveur! Et les chiens mangent des miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. 28 Et Yashaya répondit: Femme, grande est ta foi; que ce soit à toi que tu veux. Et sa fille fut guérie dès cette heure-là. 29 Et Yashaya s'en alla de là, et s'approcha de la mer de Galilée; et elle monta sur une montagne, et s'assit là. 30 Et de grandes foules vinrent à lui, ayant avec eux ceux qui étaient boiteux, aveugles, muets, mutilés, et beaucoup d'autres, et les jetèrent aux pieds de Yashaya; et il les guérit. 31 C'est ainsi que la foule s'interrogea, quand ils virent le muet parler, les mutilés pour être entiers, les boiteux pour marcher, et les aveugles pour voir; et ils glorifièrent l'AHBA de YaShara'Ahla.

Yaschaya appela ses disciples, et dit: J'ai pitié de la multitude, parce qu'ils restent trois jours avec moi, et n'ont rien à manger; et je ne les laisserai pas jeûner, de peur qu'ils ne s'évanouissent dans le chemin.

33 Et ses disciples lui dirent: D'où aurions-nous tant de pain dans le désert, pour remplir une si grande multitude? 34 Et Yashaya leur dit: Combien de pains avez-vous? Et ils dirent: Sept, et quelques petits poissons. 35 Et il ordonna à la multitude de s'asseoir sur la terre. 36 Et il prit les sept pains et les poissons, et les rendit reconnaissants, et les rompit, et donna à ses disciples, et aux disciples à la foule. 37 Et tous mangèrent, et furent rassasiés; et ils prirent de la viande brisée qui restait sept paniers pleins. 38 Et ceux qui mangeaient étaient quatre mille hommes, aux côtés des femmes et des enfants. 39 Et il envoya la multitude, et prit navire, et entra dans les côtes de Magdala.

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les pharisiens aussi, avec les sadducéens, vinrent, et le tentèrent de leur montrer un signe du ciel. 2 Il leur répondit: Quand il sera soir, vous dites: Il fera beau; car le ciel est rouge. 3 Et le matin, il fera mauvais jour; car le ciel est rouge et abaissant. O hypocrites, vous pouvez discerner la face du ciel; mais ne pouvez-vous pas discerner les signes des temps? 4 Une génération méchante et adul-tereuse cherche un signe; et il n'y aura aucun signe qui lui soit donné, mais le signe du prophète Jonas. Et il les quitta, et se retira. 5 Et quand ses disciples furent arrivés de l'autre côté, ils avaient oublié de prendre du pain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Yasaya leur dit: Prenez garde au levain des pharisiens et des sadducéens. 7 Et ils raisonnèrent entre eux, disant: C'est parce que nous n'avons pas pris de pain. 8 Et Yasaya leur dit: Vous, de peu de foi, vous raisonnez entre vous, parce que vous n'avez pas apporté de pain? 9 Ne comprenez-vous pas encore, et ne vous souvenez-vous pas des cinq pains des cinq mille, et combien de paniers vous avez pris? 10 Ni les sept pains des quatre mille, et combien de paniers vous avez pris? 11 Comment ne comprenez-vous pas que je ne vous ai pas parlé du pain, afin que vous vous gardiez garde du levain des pharisiens et des sadducéens? 12 Alors ils comprirent qu'il ne leur plaisait pas de levain de pain, mais de la doctrine des pharisiens et des sadducéens.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Lorsque Yashaya arriva sur les côtes de Césarée Philippe, il demanda à ses disciples: Qui sont les hommes qui disent que je suis le Fils de l'homme? 14 Et ils dirent: Certains disent que tu es Jean-Baptiste; quelques-uns, Élie; et d'autres, Jeremias, ou l'un des prophètes. 15 Il leur dit: Mais qui dites-vous que je suis? 16 Simon Pierre répondit et dit: Tu es le Yashaya, le Fils de la vie AHBA 17... Et Yashaya répondit et lui dit: Béni sois-tu, Simon Barjona; car la chair et le sang ne te l'ont pas révélé, mais mon Père qui est dans les cieux. 18 Et je te dis aussi que tu es Pierre, et sur ce rocher je bâtirai mon église; et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. 19 Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que tu seras lié dans les cieux; et tout ce que tu délieras sur la terre.

qu'il était Yashaya le Yashaya.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Depuis ce temps-là, Yashaya commença à montrer à ses disciples comment il devait aller à YaRaWaShaLaM

Et tu souffriras beaucoup des anciens, des principaux sacrificateurs et des scribes, et tueras, et tu ressusciteras Matthieu 16:22 828 Matthieu 18:13

22 Alors Pierre le prit, et se mit à le réprimander, en disant: Loin de toi, sauveur! ceci ne t'arrivera pas. 23 Mais il se retourna, et dit à Pierre: Va derrière moi, Satan! tu es pour moi un crime; car tu ne savoures pas les choses qui sont d'AHBA, mais celles qui sont d'hommes.

Et Yashaya dit à ses disciples: Si quelqu'un vient après moi, qu'il se renie lui-même, et qu'il prenne sa At (H6086), et qu'il me suive. 25 Car quiconque sauvera sa vie la perdra; et quiconque perdra sa vie à cause de moi la trouvera. 26 Car qu'est-ce qu'un homme profitait, s'il gagnait le monde entier, et perdrait son âme? ou que donnerait un homme en échange de son âme? 27 Car le Fils de l'homme viendra dans la gloire de son Père avec ses anges; et alors il récompensera chacun selon ses oeuvres. 28 Je vous le dis en vérité, il y en aura ici qui ne goûteront pas la mort, jusqu'à ce qu'ils voient le Fils de l'homme venir dans son royaume.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Après six jours, Yashaya prit Pierre, Jacques et Jean, son frère, et les fit monter dans une haute montagne à l'écart, 2 et il fut transfiguré.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et voici, il leur apparut Macha et Élie qui parlaient avec lui. 4 Alors Pierre répondit à Yashaya: Sauveur, il est bon que nous soyons ici; si tu veux, faisons-le.

Voici trois tabernacles, un pour toi, et un pour Mascha, et un pour Élie. 5 Pendant qu'il parlait encore, voici, une nuée éclatante s'est emparée.

6 Et quand les disciples l'entendirent, ils tombèrent sur leur visage, et furent effrayés. 7 Et Yashaya vint les toucher, et dit: Lève-toi, et n'aie pas peur. 8 Et quand ils eurent levé les yeux, ils ne virent point d'homme, sauf Yashaya. 9 Et comme ils descendaient de la montagne, Yashaya leur donna l'ordre de ne dire la vision à personne, jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité d'entre les morts. 10 Et ses disciples lui demandèrent: Pourquoi donc les scribes disent qu'Élias doit venir d'abord? 11 Et Yashaya leur répondit: Élias viendra d'abord, et rendra toutes choses. 12 Mais je vous dis qu'Élias est déjà venu, et qu'ils ne l'ont pas connu, mais qu'ils lui ont fait tout ce qu'ils ont énuméré. De même le Fils de l'homme en souffrira. 13 Et les disciples comprirent qu'il leur parlait de Jean-Baptiste.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Lorsqu'ils furent venus à la foule, un homme vint à lui, s'agenouillant vers lui, et disant:
15 Sauveur, aie pitié de mon fils; car il est lunatique, et irrité; car il tombe souvent dans le feu, et souvent dans l'eau. 16 Et je l'ai amené à tes disciples, et ils ne pouvaient pas le guérir.
17 Et Yashaya répondit et dit: O génération infidèle et perverse, combien de temps serai-je avec toi? Combien de temps vais-je te souffrir? Amenez-le-moi. 18 Et Yashaya reprit le diable; et il s'en alla de lui; et l'enfant fut guéri dès cette heure-là. 19 Alors les disciples vinrent à Yashaya, et dirent: Pourquoi ne pourrions-nous pas le chasser? 20 Et Yashaya leur dit: A cause de votre incrédulité, car je vous dis: Si vous avez la foi comme une graine de moutarde, vous direz à cette montagne: Retirez-le d'ici-bas; et cela ne leur fera rien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Pendant qu'ils séjournèrent en Galilée, Yashaya leur dit: Le Fils de l'homme sera livré entre les mains des hommes; 23 et ils le tueront, et le troisième jour il ressuscitera; et ils furent extrêmement attristés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Lorsqu'ils furent arrivés à Capernaüm, ceux qui reçurent de l'argent pour le tribut vinrent à Pierre, et dirent: N'est-ce pas ton maître qui rend un tribut? 25 Il dit: Oui. Lorsqu'il fut entré dans la maison, Yashaya l'empêcha de dire: Qu'est-ce que tu penses, Simon? De qui les rois de la terre prennent-ils une coutume ou un tribut? de leurs propres enfants, ou d'étrangers? 26 Pierre lui dit: Des étrangers. Yashaya lui dit: Les enfants sont-ils donc libres. 27 Néanmoins, de peur que nous ne t'offensions à la mer, et que tu jettes un crochet, et que tu prennes le poisson qui vient le premier; et quand tu auras ouvert la bouche, tu trouveras un morceau d'argent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En même temps, les disciples vinrent à Yashaya, disant: Qui est le plus grand dans le royaume des cieux? 2 Et Yashaya appela un petit enfant à lui, et le plaça au milieu d'eux; 3 et je vous dis: Je vous le dis en vérité, si vous ne vous convertissez pas, et ne devenez pas comme des petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. 4 Quiconque donc s'humiliera comme ce petit enfant, le même est plus grand dans le royaume des cieux. 5 Et celui qui recevra un tel petit enfant en mon nom me reçoit. 6 Mais quiconque offensera l'un de ces petits qui sont couchés en moi, il valait mieux pour lui qu'une meule soit pendue au cou, et qu'il soit noyé au fond de la mer.

7 Malheur au monde à cause des offenses, car il faut que les offenses viennent; mais malheur à l'homme par qui vient l'offense! 8 Si donc ta main ou ton pied t'offensent, coupe-les et jette-les hors de toi; il vaut mieux que tu entres dans la vie s'arrêtes ou mutilés, plutôt que d'avoir deux mains ou deux pieds pour être jeté au feu éternel. 9 Et si ton oeil t'offense, arrache-le et jette-le hors de toi; il vaut mieux que tu entres dans la vie d'un seul oeil, plutôt que d'avoir deux yeux pour être jetés dans le feu de l'enfer. 10 Prenez garde que vous ne méprisiez pas l'un de ces petits enfants; car je vous dis que dans les cieux leurs anges voient toujours la face de mon Père qui est dans les cieux. 11 Car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui a été perdu. 12 Comment pensez-vous?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Matthieu 18:14 829 Matthieu 19:25 en vérité, je vous le dis, il se réjouit plus de cette brebis que des quatre-vingt-dix-neuf qui ne se sont pas égarés.

De même, ce n'est pas la volonté de votre Père qui est dans les cieux, que l'un de ces petits périsse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16. Mais s'il ne veut pas t'entendre, prends avec toi un ou deux autres, afin que dans la bouche de deux ou trois témoins toute parole soit établie. 17. S'il ne veut pas les entendre, dis-le à l'Église; mais s'il ne veut pas entendre l'Église, qu'il soit pour toi comme un homme païen et un publicain. 18 En vérité, je vous le dis: Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les cieux; et tout ce que vous relâcherez sur la terre sera relâché dans les cieux. 19 Je vous le dis encore: Si deux d'entre vous s'accordent sur la terre comme touchant quelque chose qu'ils demandent, cela sera fait pour eux de mon Père qui est dans les cieux. 20 Car là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux.

¶ Alors Pierre vint vers lui, et dit: Sauveur, comment mon frère péchera-t-il souvent contre moi, et je lui pardonne? Jusqu'à sept fois?

22 Yaschaya lui dit: Je ne te le dis pas jusqu'à sept fois; mais jusqu'à soixante-dix fois sept.

Le royaume des cieux est semblable à un roi qui tiendrait compte de ses serviteurs. 24 Et quand il eut commencé à compter, on lui en rapporta un, qui lui devait dix mille talents. 25 Mais, s'il n'avait pas à payer, son souverain lui avait ordonné d'être vendu, et sa femme, et ses enfants, et tout ce qu'il avait, et tout ce qu'il devait. 26 Le serviteur tomba, et se prosterna devant lui, disant: Sauveur, aie de la patience avec moi, et je te paierai tout. 27 Alors le souverain de ce serviteur fut ému de compassion, et il le délivra, et lui pardonna la dette. 28 Mais ce serviteur sortit, et trouva un de ses compagnons, qui lui devait cent pence; et il le mit à la main, et le prit par la gorge, en disant: Payez-moi que vous étiez l'ouest. 29 Et son compagnon, lui aussi, tomba à ses pieds, et le vit, et je te paierai tout.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il arriva que lorsque Yashaya eut achevé ces paroles, il partit de Galilée, et entra dans les côtes de Judée, au-delà du Jourdain; 2 et de grandes foules le suivirent, et il les guérit là.

3 Et les pharisiens vinrent à lui, le tentant, et lui disant: Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme pour toutes les raisons? 4 Et il leur répondit: N'avez-vous pas lu que celui qui les a faites au commencement les a fait mâle et femelle, 5 et dit: C'est pour cette raison qu'un homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme; et ils seront une seule chair? 6

7 Ils lui dirent: Pourquoi donc Mascha a-t-elle ordonné de donner une lettre de divorce, et de la renvoyer? 8 Il leur dit: Mascha, à cause de la dureté de ton cœur, t'a-t-elle fait perdre tes femmes; mais dès le commencement, ce n'était pas ainsi. 9 Et je te dis: Quiconque éloignera sa femme, sauf pour la fornication, et en épousera une autre, commettra l'adultère; et celui qui se marie avec elle qui est mis en détention commettra l'adultère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Ses disciples lui dirent: Si le cas de l'homme est ainsi avec sa femme, il n'est pas bon de se marier. 11 Mais il leur dit: Tous les hommes ne peuvent recevoir cette parole, sauf ceux à qui elle est donnée. 12 Car il y a des eunuques qui sont nés de leur sein maternel; et il y a des eunuques qui ont été faits eunuques d'hommes; et il y a des eunuques qui se sont fait eunuques à cause du royaume des cieux. Celui qui est capable de la recevoir, qu'il la reçoive.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 On lui apporta alors des petits enfants, afin qu'il leur mette les mains sur eux, et qu'il prie; et les disciples les réprimandèrent. 14 Yaschaya dit: Souffrez des petits enfants, et ne les interdisez pas, de venir à moi; car c'est le royaume des cieux. 15 Et il leur mit les mains dessus, et s'en alla.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et voici, quelqu'un vint et lui dit: Bon Maître, quelle bonne chose dois-je faire, pour que j'aie la vie éternelle? 17 Et il lui dit: Pourquoi m'appelles-tu bien? Il n'y en a qu'un seul, AHBA; mais si tu entres dans la vie, garde les ordres. 18 Il lui dit: Qui? Yashaya a dit: Tu ne tueras point, tu ne commettras point d'adultère, tu ne voleras point, tu ne porteras point de

ouvriers d'un centime par jour, je l'envoyai dans sa vigne. 3 Et il sortit vers la troisième heure, et il en vit d'autres qui étaient oisifs sur le marché. 4 Et il leur dit: Allez-vous aussi dans la vigne, et tout ce que je vous donnerai. 5 Il sortit encore vers la sixième et la neuvième heure, et fit de même. 6 Et vers la onzième heure, il sortit, et trouva d'autres qui étaient oisifs, et leur dit: Pourquoi restez-vous ici tout le jour oisifs? 7 Ils lui dirent: Parce que personne ne nous a loués. Il leur dit: Allez-vous aussi dans la vigne, et tout ce qui est droit que vous avez reçu. 8 Et quand ils furent arrivés, le souverain de la vigne dit à son intendant: Appelle les ouvriers, et donne-leur le salaire, à partir du dernier jusqu'au premier.

17 Yaschaya monta à YaRaWaShaLaM, et prit les douze disciples dans le chemin, et dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

eux,

18 Voici, nous montons à YaRaWaShaLaM, et le Fils de l'homme sera livré aux principaux sacrificateurs,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et ils le livreront aux païens pour qu'ils se moquent, qu'ils se fâchent et qu'ils le crucifient; et le troisième jour, il ressuscitera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et la mère de Zébédée vint à lui avec ses fils, et l'adora, et désira quelque chose de lui.

Et il lui dit: Qu'est-ce que tu veux? Elle lui dit: Donne-lui que mes deux fils s'assiedront, l'un à ta droite, et l'autre à ta gauche, dans ton royaume. 22 Mais Yashaya répondit: Vous ne savez pas ce que tu demandes. Pouvez-vous boire de la coupe dont je boirai, et être baptisé du baptême dont je suis baptisé? Ils lui disent: Nous le pouvons. 23 Et il leur dit: Vous boirez vraiment de ma coupe, et vous serez baptisés du baptême dont je suis baptisé; mais s'asseoir à ma droite, et à ma gauche, n'est pas à moi de donner, mais il leur sera donné pour qui il est préparé de mon Père. 24 Et les dix l'entendirent, ils furent émus d'indignation contre les deux frères. 25 Mais Yashaya les appela à lui, et dit: Vous savez que les chefs des Gentils exerceront leur ministère, et que ceux-là exerceront une grande autorité sur eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et comme ils s'éloignaient de Jéricho, une grande foule le suivit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et voici, deux aveugles assis sur le côté du chemin, lorsqu'ils entendirent que Yashaya passait, s'écrièrent: Aie pitié de nous, Sauveur, Fils de David. 31 Et la foule les réprimanda, parce qu'ils devaient garder leur paix; mais ils crièrent plus, disant: Aie pitié de nous, Sauveur, Fils de David. 32 Et Yashaya s'arrêta, et les appela, et dit: Que voulez-vous que je vous fasse? 33 Ils lui dirent: Sauveur, afin que nos yeux s'ouvrent. 34 Et Yashaya eut compassion d'eux, et toucha leurs yeux; et aussitôt leurs yeux reçurent la vue, et ils le suivirent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand ils se sont approchés de YaRaWaShaLaM, et qu'ils sont venus à Bethphage, sur la montagne des oliviers, ils ont envoyé Yashaya deux disciples, 2 leur disant: Allez dans le village contre vous, et tout de suite vous trouverez un âne attaché, et un poulain avec elle; lâchez-les, et apportez-les-moi. 3 Si quelqu'un vous dit: Le Sauveur a besoin d'eux, et tout de suite il les enverra. 4 Tout cela a été fait, afin qu'il soit accompli ce qui a été dit par le prophète, en disant: 5 Dites-le à la fille de Sion: Voici, ton roi vient à toi, doux, et assis sur un âne, et un poulain d'âne. 6 Et les disciples allèrent, et firent comme Yashaya les mandit, 7 et il fit venir l'âne, et le poulain, et ils le mirent sur eux.

10 Et quand il fut arrivé à YaRaWaShaLaM, toute la ville fut émue, disant: Qui est-ce? 11 Et la multitude dit: C'est Yaschaya, le prophète de Nazareth, de Galilée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Matthieu 21:12 831 Matthieu 22:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Yashaya entra dans le temple d'AHBA, et jeta tous ceux qui vendaient et achetaient dans le temple, et renversa les tables des changeurs d'argent, et les sièges de ceux qui vendaient des colombes, 13 et leur dit: Il est écrit: Ma maison sera appelée maison de prière; mais vous en avez fait une fosse de voleurs. 14 Et les aveugles et les boiteux vinrent à lui dans le temple, et il les guérit. 15 Et les principaux sacrificateurs et les scribes virent les choses merveilleuses qu'il fit, et les enfants crièrent dans le temple, et dirent: Hosanna au Fils de David; ils étaient irrités, 16 et lui dirent: Écoute ce que ces gens disent? Et Yashaya leur dit: Oui, n'avez-vous jamais lu: Tu as rendu grâce à la bouche des bébés et des allaitants?

Et il les quitta, et sortit de la ville pour aller à Béthanie; et il y resta.

18 Or, le matin, comme il rentrait dans la ville, il avait faim. 19 Lorsqu'il vit un figuier dans le chemin, il vint à lui, et ne trouva rien, mais il ne partit que, et lui dit: Que le fruit ne grandisse plus sur toi pour toujours. Et maintenant, le figuier se flétrit. 20 Et les disciples, voyant cela, s'émerveillèrent, disant: Combien de temps le figuier se flétrit! 21 Yashaya répondit et leur dit: Je vous le dis en vérité, si vous avez la foi et ne doutez pas, vous ne ferez pas seulement ce qui est fait au figuier, mais aussi si vous direz à cette montagne: Éloignez-vous, et jetez-vous dans la mer; cela sera fait. 22 Et tout ce que vous demanderez dans la prière, croyant, vous recevrez.

Lorsqu'il fut entré dans le temple, les principaux sacrificateurs et les anciens du peuple vinrent à lui comme il enseignait, et dirent: Par quelle autorité fais-tu ces choses? Qui t'a donné cette autorité?

24 Et Yashaya répondit et leur dit: Je vous demanderai aussi une chose, que si vous me dites, je vous dirai avec sagesse par quelle autorité je fais ces choses. 25 Le baptême de Jean, d'où était-il? du ciel, ou des hommes? Et ils raisonnèrent avec eux-mêmes, disant: Si nous disons: Du ciel, il nous dira: Pourquoi ne l'avez-vous pas cru? 26 Mais si nous disons: Des hommes, nous craignons le peuple; car tous tiennent Jean comme prophète. 27 Et ils répondirent à Yashaya, et ils dirent: Nous ne pouvons pas le dire. Et il leur dit: Je ne vous dirai pas par quelle autorité je fais ces choses.

Mais que pensez-vous? Un homme avait deux fils; et il vint au premier, et dit: Fils, va travailler aujourd'hui dans ma vigne.

29 Et il répondit: Je ne veux pas; mais après cela, il se repentit, et s'en alla. 30 Et il vint au second, et dit de même. Et il répondit: Je m'en vais, monsieur; et il ne s'en alla pas. 31 Qu'ils aient fait la volonté de son père? Ils lui dirent: Le premier. Yashaya leur dit: En vérité, je vous le dis, les publicains et les prostituées entrent devant vous dans le royaume d'AHBA. 32 Car Jean est venu à vous dans la voie de la justice, et vous ne l'avez pas cru; mais les publicains et les prostituées le crurent.

41 Ils lui dirent: Ils l'entourèrent, et ils y creusèrent un pressoir, et ils y bâtirent une tour, et la firent sortir pour les vigneron, et ils en sortirent pour les vigneron; 34 et quand le temps du fruit s'approchait, il envoya ses serviteurs aux vigneron, afin qu'ils en reçussent les fruits. 35 Les vigneron prirent ses serviteurs, et ils les battirent, et en tuèrent un autre, et en lapidèrent un autre. 36 Il envoyait encore d'autres serviteurs plus que le premier; et ils firent de même. 37 Et il leur envoya son fils, disant: Ils révéleront mon fils. 38 Mais les vigneron virent le fils, et ils dirent entre eux: Voici l'héritier; venez, tuons-le, et nous saisirons de son héritage. 39 Ils le prirent, et ils le jetèrent hors de la vigne, et ils le tuèrent. 40 Le souverain de la vigne, que fera-t-il à ces maris?

43 C'est pourquoi je vous dis: Le royaume d'AHBA vous sera ôté, et il sera donné à une nation:

44 Et quiconque tombera sur cette pierre sera brisé; mais celui sur qui elle tombera, il le broiera pour powder. 45 Et quand les principaux sacrificateurs et les pharisiens eurent entendu ses paraboles, ils comprirent qu'il parlait d'eux. 46 Et quand ils cherchèrent à lui poser les mains, ils craignirent la multitude, parce qu'ils le prirent pour prophète.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Yashaya répondit et leur parla de nouveau par paraboles, et dit: 2 Le royaume des cieux est semblable à un certain roi, qui a fait un mariage pour son fils, 3 et il envoya ses serviteurs appeler ceux qui avaient été conviés au mariage; et ils ne voulurent pas venir. 4 Il envoya encore d'autres serviteurs, disant: Dis à ceux qui étaient conviés: Voici, j'ai préparé mon dîner; mes boeufs et mes faucons sont tués, et tout est prêt; venez au mariage. 5 Mais ils en firent la lumière, et ils allèrent leurs voies, l'un à sa ferme, l'autre à ses marchandises.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Mais quand le roi l'entendit, il fut irrité; et il envoya ses armées, et détruisit ces meurtriers, et brûla leur ville. 8 Alors il dit à ses serviteurs: Le mariage est prêt, mais ceux qui étaient invités n'étaient pas dignes. 9 Allez donc dans les chemins, et tous ceux que vous trouverez, faites le mariage. 10 Ces serviteurs sortirent dans les chemins, et rassemblèrent tous ceux qu'ils trouvèrent, tant mauvais que bons; et le mariage fut meublé avec des invités.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Lorsque le roi vint voir les invités, il vit là un homme qui n'avait pas de vêtement de noces; 12 et il lui dit: Ami, comment es-tu venu ici sans avoir de vêtement de noces? Et il était muet. 13 Le roi dit aux serviteurs: Liez-le main et pied, et emmenez-le.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Matthieu 22:14 832 Matthieu 23:27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Car beaucoup sont appelés, mais peu sont choisis.

Les pharisiens se rendirent auprès de lui, et dirent: Maître, nous savons que tu es vrai, et que tu enseignes la voie d'AHBA en vérité, et que tu ne t'occupes d'aucun homme; car tu ne tiens pas compte de la personne des hommes. 17 Dis-nous donc: Qu'est-ce que tu penses? Est-il permis de rendre hommage à César, ou non? 18 Mais Yashaya, ayant vu leur méchanceté, leur dit: Pourquoi me tentez-vous, hypocrites? 19 Montrez-moi l'argent du tribut; et ils lui apportèrent un centime. 20 Et il leur dit: À qui est cette image et cette inscription? 21 Ils lui dirent: C'sar. Alors il leur dit: Rends-moi donc à C'sar les choses qui sont C'sar; et à AHBA les choses qui sont AHBA. 22 Après avoir entendu ces paroles, ils s'étonnèrent, et ils le quittèrent, et s'en allèrent.

Le même jour, les sadducéens vinrent à lui, qui lui dirent qu'il n'y a pas de résurrection, et lui demandèrent:

Et il dit: Maître, Macha, dit: Si un homme meurt, n'ayant pas d'enfants, son frère épousera sa femme, et suscitera de la semence à son frère.

Or, il y avait avec nous sept frères, et le premier, ayant épousé une femme, décédée, et n'ayant aucune question, laissa sa femme à son frère: 26 De même, le second, et le troisième, jusqu'au septième. 27 Et le dernier de toute la femme mourut aussi. 28 C'est pourquoi, dans la résurrection, la femme de qui sera-t-elle parmi les sept? car tous l'avaient. 29 Yashaya répondit et leur dit: Vous ne connaissez pas les Écritures, ni la puissance d'AHBA 30. En effet, dans la résurrection, ils ne se marient pas, et ne se marient pas, mais ils sont comme les anges d'AHBA dans les cieux. 31 Mais comme touchant la résurrection des morts, n'avez-vous pas lu ce qui vous a été dit par AHBA, disant: 32 Je suis l'AHBA d'Abraham, et l'AHBA d'Isaac, et l'AHBA de Jacob?

Mais quand les pharisiens eurent appris qu'il avait fait taire les Sadducéens, ils furent rassemblés.

35 Et l'un d'eux, qui était avocat, lui interrogea, le tentant et disant: 36 Maître, quel est le grand commandement de la loi? 37 Yashaya lui dit: Tu aimeras le Sauveur ton AHBA, de tout ton coeur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. 38 C'est le premier et le grand commandement. 39 Et le second est semblable à lui: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. 40 Sur ces deux commandements, pendu toute la loi et les prophètes.

Pendant que les pharisiens étaient rassemblés, Yashaya leur demanda: 42 Qu'est-ce que vous pensez de Yashaya? De qui est-il fils? Ils lui dirent: Fils de David. 43 Il leur dit: Comment donc David l'appelle-t-il en esprit Sauveur, en disant: 44 L'Alam (Eternal) AHAYAH

45 Si David l'appelle alors Sauveur, comment va-t-il?

46 Et personne ne put lui répondre un mot, et personne ne tarda à lui poser de nouvelles questions depuis ce jour-là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors Yashaya parla à la multitude et à ses disciples, 2 disant: Les scribes et les pharisiens sont assis à Mascha, 3 tout ce qu'ils vous demandent d'observer, qui observent et font; mais ne faites pas après leurs œuvres; car ils disent et ne font pas. 4 Car ils lient des fardeaux lourds et pénibles à porter, et les mettent sur les épaules des hommes; mais eux-mêmes ne les déplaceront pas d'un seul de leurs doigts. 5 Mais toutes leurs œuvres qu'ils font pour être vus des hommes; ils élargissent leurs phylactères, et élargissent les limites de leurs vêtements, 6 et aiment les pièces les plus hautes aux fêtes, et les sièges principaux dans les synagogues, 7 et les salutations dans les marchés, et pour être appelés des hommes, Rabbi, Rabbi. 8 Mais vous n'appelez point Rabbi; car un seul est votre Maître, Yashaya, et vous êtes tous frères. 9 Et vous n'appelez point votre père sur la terre, car un seul est votre Père, qui est dans les cieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! car vous fermez le royaume des cieux contre les hommes; car vous n'allez pas en vous-mêmes, et vous ne souffrez pas de ceux qui entrent pour entrer. 14 Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! car vous dévorez des maisons de veuves, et faites une prière longue; c'est pourquoi vous recevrez la plus grande damnation. 15 Malheur à vous, scribes et pharisiens, hypocrites! car vous bousculez la mer et le pays pour faire un prosélyte, et quand il sera fait, vous le ferez deux fois plus enfant de l'enfer que vous-mêmes. 16 Malheur à vous, guides aveugles, qui dites: Qui jure par le temple, ce n'est rien; mais quiconque jure par l'or du temple, c'est un débiteur! 17 Vous êtes fous et aveugles; car si l'or est plus grand, l'or ou le temple qui sanctifie l'or, c'est lui qui jurera par l'autel, et qui jurera par l'autel qui sera plus fort.

23 Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, car vous payez la dîme de menthe et d'anis.

27 Malheur à vous, aveugles Pharisiens, purifiez d'abord ce qui est dans la coupe et dans le plat, afin que l'extérieur soit pur. 27 Malheur à vous, aveugles Pharisiens, purifiez d'abord ce qui est dans la coupe et dans le plat, afin que l'extérieur soit pur. 27 Malheur à vous,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Matthieu 23:28 833 Matthieu 24:43

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Malheur à vous, scribes et pharisiens, hypocrites! parce que vous bâtissez les tombeaux des prophètes, et que vous garnissez les sépulcres des justes,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et dis: Si nous avons été au temps de nos pères, nous n'aurions pas participé avec eux au sang des prophètes. 31 C'est pourquoi vous êtes témoins de vous-mêmes que vous êtes les enfants de ceux qui ont tué les prophètes. 32 Remplissez donc la mesure de vos pères. 33 serpents, génération de vipères, comment pouvez-vous échapper à la damnation de l'enfer?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi, voici, je vous envoie des prophètes, des sages et des scribes, et vous en tuerez et en crucifierez quelques-uns, et vous les frapperez dans vos synagogues, et les persécuterez d'une ville à l'autre; 35 afin que vous veniez sur la terre tout le sang juste versé, du sang d'Abel juste au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple et l'autel. 36 Je vous le dis: Toutes ces choses viendront sur cette génération. 37 O YaRaWaShaLaM, YaRaWaShaLaM

Tu as tué les prophètes, et tu as lapidé ceux qui t'ont été envoyés, combien de fois aurais-je recueilli ton chil -

38 Voici, votre maison vous est laissée dans la désolation. 39 Car je vous dis: Vous ne me verrez plus, jusqu'à ce que vous disiez: Heureux celui qui vient au nom du Sauveur!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et Yashaya leur dit: Ne voyez-vous pas toutes ces choses? En vérité, je vous le dis: Il ne restera ici aucune pierre sur une autre, qui ne sera pas jetée.

3 Et comme il était assis sur la montagne des Oliviers, les disciples vinrent à lui en privé, disant: Dites-nous quand seront ces choses? et quel sera le signe de votre venue et de la fin du monde? 4 Et Yashaya répondit et leur dit: Prenez garde que personne ne vous cueille. 5 Car beaucoup viendront en mon nom, disant: Je suis Yashaya; et vous tromperez beaucoup. 6 Et vous entendrez parler de guerres et de rumeurs de guerres; voyez que vous n'êtes pas troublés; car toutes ces choses doivent arriver, mais la fin n'est pas encore. 7 Car la nation

s'élèvera contre la nation et le royaume contre le royaume; et il y aura des famines, des pestes et des tremblements de terre, dans divers endroits. 8 Tout cela est le commencement des douleurs. 9 Alors ils vous délivreront pour être affligés, et vous tueront; et vous serez haïs de toutes les nations à cause de mon nom.

verra l'abomination de la désolation, dont parle Daniel, le prophète, se tenir dans le lieu de Qa-Da-Sh,

Que celui qui est sur le toit de la maison ne descende point pour prendre quelque chose de sa maison. 18 Que celui qui est dans les champs ne retourne pas prendre ses vêtements. 19 Malheur à ceux qui sont avec des enfants, et à ceux qui sucent en ces jours-là! 20 Mais priez pour que votre fuite ne soit pas en hiver, ni le jour du sabbat. 21 Car alors il y aura une grande tribulation, telle qu'elle n'a pas été depuis le commencement du monde jusqu'à ce temps-là, non, ni jamais. 22 Et si ces jours-là ne sont pas raccourcis, il n'y aura pas de chair sauvée; mais, à cause des élus, ces jours-là seront raccourcis. 23 Si quelqu'un vous dit: Voici Yaschaya, ou là-bas; ne croyez pas. 24 Car il y aura de faux Christs, et de faux prophètes, et il n'y aura pas de miracles et de prodiges; car si quelqu'un vous est possible, il y aura des hommes qui tromperont les élus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Immédiatement après la tribulation de ces jours, le soleil s'obscurcira, et la lune ne donnera pas sa lumière, et les étoiles tomberont du ciel, et les puissances des cieux seront ébranlées; 30 et alors apparaîtra le signe du Fils de l'homme dans le ciel; et toutes les tribus de la terre pleureront, et elles verront le Fils de l'homme venir dans les nuées du ciel avec puissance et grande gloire. 31 Et il enverra ses anges avec un grand son de trompette, et ils rassembleront ses élus des quatre vents, d'un bout du ciel à l'autre. 32 Maintenant, apprenez une parabole du figuier; quand son sa branche sera encore tendre, et qu'il mettra des feuilles, vous savez que l'été est proche. 33 Vous aussi, quand vous verrez toutes ces choses, sachez qu'elle est proche, même aux portes. 34 En vérité, je vous le dis, cette génération ne passera pas, jusqu'à ce que toutes ces choses soient accomplies. 35 Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Mais de ce jour-là, et de cette heure-là, personne ne connaît, non pas les anges des cieux, mais mon Père seulement. 37 Mais, comme les jours de Noé furent, ainsi sera la venue du Fils de l'homme. 38 Car, comme aux jours qui précédèrent le déluge, ils mangeaient et buvaient, se mariaient et donnaient en mariage, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche. 39 Et il ne savait pas jusqu'à ce que le déluge arrivât, et les emporta tous; ainsi sera aussi la compagne du Fils de l'homme. 40 Alors deux seront dans les champs; l'une sera prise, et l'autre partie. 41 Deux femmes seront broyées au moulin, l'une sera prise et l'autre partie.

7 Alors toutes ces vierges se levèrent et coupèrent leurs lampes. 8 Et les insensés dirent aux sages: Donne-nous de ton huile, car nos lampes sont sorties. 9 Mais les sages répondirent: Non; de peur qu'il n'y en ait pas assez pour nous et pour vous; mais allez plutôt vers ceux qui vendent, et achetez-vous. 10 Pendant qu'ils allaient acheter, l'époux est venu; et ceux qui étaient prêts sont entrés avec lui pour le mariage; et la porte était fermée. 11 Ensuite, les autres vierges vinrent aussi, disant: Sauveur, Sauveur, ouvert à nous. 12 Mais il répondit: Je vous le dis en vérité, je ne le sais pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

heure où vient le Fils de l'homme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le royaume des cieux est comme un homme qui voyage dans un pays lointain, qui a appelé ses serviteurs, et qui leur a livré ses biens. 29 Et à l'un il a donné cinq talents, à deux autres, et à un autre; à chacun selon ses multiples capacités; et il n'a point pris son chemin. 16 Et celui qui avait reçu les cinq talents s'en alla, et il en fit cinq autres. 17 Et comme sage celui qui en avait reçu deux, il en a eu deux autres. 18 Mais celui qui en avait reçu un est allé, et il a caché son souverain, et il a caché son argent. 19 Après longtemps, le souverain de ces serviteurs vient, et il compte avec eux. 20 Et celui qui a reçu cinq talents s'est venu, et il a apporté cinq autres talents, en disant: Sauveur, tu m'as livré cinq talents; voici, j'ai gagné cinq talents sur lui, et tu as reçu deux talents; et tu as reçu deux talents, et tu as dit: Tu as reçu deux talents, et tu as été fidèle sur quelques choses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Quand le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, et que tous les QaDa's avec lui furent des anges, l'un d'eux ne m'assiedra ni à son trône, ni à celui de sa gloire; 32 et devant lui il rassemblera toutes les nations; et il les séparera les uns des autres, comme un berger ne partageait pas ses brebis avec les chèvres; 33 et il mettra les brebis à sa droite, mais les chèvres à sa gauche. 34 Alors le roi leur dira à sa droite: Venez, bénis de mon Père, héritez-vous du royaume préparé pour vous depuis la fondation du monde; 35 car j'ai été pendu, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; 36 Naked, et vous m'avez revêtu; j'ai été malade, et vous m'avez rendu visite; j'ai été mis en prison, et vous êtes venus à moi, et vous les avez rendus malades.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Le Conseil de l'Europe a adopté une résolution du Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lorsque Yashaya eut achevé toutes ces paroles, il dit à ses disciples: 2 Vous savez que Matthieu 26:3 835 Matthieu 26:59

Après deux jours, c'est la fête de la Pâque, et le Fils de l'homme est trahi pour être crucifié. 3 Alors assemblèrent les principaux sacrificateurs, les scribes et les anciens du peuple, dans le palais du souverain sacrificateur, appelé Caïphe, 4 et consultèrent pour qu'ils prennent Yashaya par la souillure, et le tuèrent. 5 Mais ils dirent: Non le jour de la fête, de peur qu'il n'y ait un rugissement parmi le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Lorsque Yashaya fut à Béthanie, dans la maison de Simon le lépreux, 7 une femme lui vint avec une boîte d'albâtre d'une onguent très précieuse, et la versa sur sa tête, comme il était assis à la viande. 8 Mais ses disciples, voyant cela, eurent de l'indignation, disant: Dans quel but est ce gaspillage? 9 Car cette ongue aurait pu être vendue pour beaucoup, et donnée aux pauvres. 10 Quand Yashaya l'a compris, il leur dit: Pourquoi avez-vous troublé la femme? car elle a fait une bonne œuvre sur moi. 11 Car vous avez toujours les pauvres avec vous; mais vous n'avez pas toujours. 12 Car elle a versé cette ongue sur mon corps, elle l'a fait pour mon enterrement. 13 Je vous le dis en vérité, partout où cet évangile sera prêché dans le monde entier, il y aura aussi ceci, que cette femme a fait, qu'on l'a dit pour souvenir d'elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 L'un des douze, appelé Judas Iscariote, alla vers les principaux sacrificateurs, 15 et leur dit: Que me donnerez-vous, et je vous le livrerai? Et ils ont fait alliance avec lui pour trente pièces d'argent. 16 Et, depuis ce temps-là, il chercha l'occasion de le livrer.

17 Le premier jour de la fête des pains sans levain, les disciples vinrent à Yashaya, et lui dirent: Où veux-tu que nous te préparions à manger la Pâque? 18 Et il dit: Va dans la ville à un tel homme, et dis-lui: Le Maître dit: Mon temps est proche; je garderai la Pâque dans ta maison avec mes disciples. 19 Et les disciples firent comme Yashaya les avait désignés; et ils préparèrent la Pâque. 20 Le soir venu, il s'assit avec les douze. 21 Et comme ils mangeaient, il dit: En vérité, je vous le dis, l'un de vous me livrera. 22 Et ils furent extrêmement tristes, et ils commencèrent chacun à lui dire: Sauveur, est-ce moi? 23 Et il répondit: Celui qui a trempé sa main avec moi dans le plat, celui-là me trahira. 24 Le Fils de l'homme va comme il est écrit de lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Pendant qu'ils mangeaient, Yashaya prit du pain, et le bénit, et le rompit, et le donna aux disciples, et dit: Prends, mange; c'est mon corps. 27 Et il prit la coupe, et lui rendit grâces, et il leur dit: Buvez tout cela; 28 car c'est mon sang du nouveau testament, qui est versé pour beaucoup pour la rémission des péchés. 29 Je vous le dis, je ne boirai plus maintenant de ce fruit de la vigne, jusqu'au jour où je le boirai nouveau avec vous dans mon royaume de Père. 30 Et quand ils auront chanté un hymne, ils sortiront sur la montagne des Oliviers. 31 Alors Yashaya leur dit: Tous vous serez offensés à cause de moi cette nuit; car il est écrit: Je frapperai le berger, et les brebis du troupeau seront dispersées à l'étranger. 32 Et après que je serai ressuscité, je leur dirai: Je vais aller devant vous en Galilée. 33 Pierre lui répondit: Si tous les hommes seront offensés à cause de vous, je ne mourrai jamais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Et Yashaya vint avec eux dans un lieu appelé Gethsémané, et dit aux disciples: Asseyez-vous ici, pendant que je vais prier là-bas. 37 Et il prit avec lui Pierre et les deux fils de Zébédée, et se mit à être triste et très lourd. 38 Et il leur dit: Mon âme est extrêmement triste, jusqu'à la mort; restez ici, et veillez avec moi. 39 Et il alla un peu plus loin, et se jeta sur sa face, et pria, disant: Mon Père, si possible, que cette coupe passe de moi; mais non pas comme je le veux, mais comme vous voulez. 40 Et il vint vers les disciples, et les trouva endormis, et dit à Pierre: Quoi, ne pouviez-vous pas regarder avec moi une heure? 41 Veillez et priez, que vous n'entriez pas en tentation; que l'esprit soit prêt, mais que la chair soit faible. 42 Il alla de nouveau, et il pria, mon Père, si cette coupe ne passe pas de moi, et que vous ne fassiez pas entrer dans la tentation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

47 Pendant qu'il parlait encore, voici, Judas, l'un des douze, vint, et avec lui une grande multitude d'épées et de bâtons, des principaux sacrificateurs et des anciens du peuple. 48 Celui qui l'avait livré leur donna un signe, disant: Qui que j'embrasse, celui-là est-il; tenez-le ferme. 49 Et aussitôt il vint à Yashaya, et dit: Salut, maître, et bais-le. 50 Et Yashaya lui dit: Ami, pourquoi es-tu venu? Alors ils vinrent, et posèrent la main sur Yashaya, et le prirent. 51 Et voici, l'un d'eux, qui était avec Yashaya, étendit sa main, tira son épée, et frappait un serviteur du souverain sacrificateur. 52 Et il lui dit: Tu ne lèves plus ton épée dans sa place.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

57 Ceux qui avaient saisi Yashaya l'emmenèrent à Caïphe, le souverain sacrificateur, où les scribes et les anciens étaient assemblés. 58 Pierre le suivit loin du palais du souverain sacrificateur, et entra, et s'assit avec les serviteurs, pour voir la fin. 59 Les principaux sacrificateurs et les anciens, et tout le sanhédrin, cherchèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Matthieu 26:60 836 Matthieu 27:37

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

60 Mais il n'en trouva point, même si beaucoup de faux témoins vinrent, mais ils n'en trouvèrent point. Enfin, deux faux témoins vinrent, 61 et dirent: Cet homme a dit: Je peux détruire le temple d'AHBA, et le bâtir en trois jours. 62 Et le souverain sacrificateur se leva, et lui dit: Ne réponds-tu rien? qu'est-ce que ces témoins contre toi? 63 Mais Yashaya garda la paix.

Le souverain sacrificateur répondit et lui dit: Je t'adjure par le vivant AHBA, afin que tu nous dises si tu es le Yashaya,

Fils d'AHBA 64.-Yashaya lui dit: Tu as dit: Je te le dis, au-delà tu verras le Fils de l'homme assis à la droite de la puissance, et venant dans les nuées du ciel. 65 Alors le souverain sacrificateur déchira ses vêtements, en disant: Il a parlé de blasphème; qu'avons-nous encore besoin de témoins? Voici, maintenant vous avez entendu son blasphème. 66 Qu'est-ce que vous pensez? Ils répondirent et dirent: Il est coupable de mort.

Alors ils lui crachèrent au visage, et le frappèrent; et d'autres le frappèrent de la paume de leurs mains, disant: Prophétise-nous, Yashaya: Qui est celui qui t'a frappé?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

70 Mais il nia devant eux tous, disant: Je ne sais ce que tu dis. 71 Et, étant sorti dans le portique, une autre servante le vit, et dit à ceux qui étaient là: Cet homme était aussi avec Yashaya de Nazareth. 72 Et il nia encore avec serment, je ne connais pas cet homme. 73 Et après un certain temps, ils vinrent vers lui, et dirent à Pierre: Tu es aussi l'un d'eux; car ton discours te lie. 74 Alors il se mit à maudire et à jurer, en disant: Je ne connais pas cet homme. Et aussitôt l'équipage de coqs. 75 Et Pierre se souvint de la parole de Yashaya, qui lui dit: Avant le corbeau, tu me renieras. Et il sortit, et pleura amèrement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le matin étant venu, tous les principaux sacrificateurs et les anciens du peuple prirent des conseils contre Yashaya pour le faire mourir; 2 et, l'ayant lié, ils l'emmenèrent, et le livrèrent à Ponce Pilate, gouverneur.

3 Judas, qui l'avait trahi, vit qu'il était condamné, se repentit, et rapporta les trente pièces d'argent aux principaux sacrificateurs et aux anciens, 4 disant: J'ai péché en ce que j'ai trahi le sang innocent. Et ils dirent: Qu'est-ce que cela pour nous? 5 Voyez-vous; et il jeta les pièces d'argent dans le temple, et s'en alla, et se pencha. 6 Les principaux sacrificateurs prirent les pièces d'argent, et dirent: Il n'est pas permis de les mettre dans le trésor, parce que c'est le prix du sang. 7 Et ils prirent du pain, et ils achetèrent avec eux le champ du potier, pour enterrer des étrangers. 8 C'est pourquoi ce champ fut appelé, le champ du sang, jusqu'à ce jour. 9 Alors s'accomplit ce qui avait été dit par Jeremy le prophète, disant: Ils prirent les trente pièces d'argent, le prix de celui qui était estimé, qu'ils avaient reçu des fils de YaShara'Ahla.

11 Et Yashaya se présenta devant le gouverneur; et le gouverneur lui demanda: Es-tu le roi des Juifs? Et Yashaya lui dit: Tu dis. 12 Et quand il fut accusé des principaux sacrificateurs et des anciens, il ne répondit rien. 13 Alors Pilate lui dit: N'écoutes-tu pas combien de choses ils témoignent contre toi? 14 Et il ne lui répondit jamais une parole, de sorte que le gouverneur s'émerveillait beaucoup. 15 Or, à cette fête, le gouverneur fut prêt à libérer au peuple un prisonnier qu'ils voulaient. 16 Et ils avaient alors un prisonnier remarquable, appelé Barabbas. 17 C'est pourquoi, lorsqu'ils furent assemblés, Pilate leur dit: Qui voulez-vous que je vous relâche? Barabbas ou Yashaya, qui est appelé Yashaya? 18 Car il savait que, par jalousie, ils l'avaient livré.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Lorsqu'il fut posé sur le siège du jugement, sa femme lui envoya dire: N'as-tu rien à voir avec cet homme juste; car j'ai souffert beaucoup de choses aujourd'hui en songe à cause de lui. 20 Mais les principaux sacrificateurs et les anciens persuadèrent la foule qu'ils demanderaient Barabbas, et qu'ils détruiraient Yashaya. 21 Le gouverneur leur répondit: Que voulez-vous que je vous relâche? 22 Pilate leur dit: Que ferai-je donc avec Yashaya qui s'appelle Yashaya? Ils lui dirent tous: Qu'il soit crucifié! 23 Et le gouverneur dit: Pourquoi a-t-il fait ce mal? Mais ils crièrent encore: Qu'il soit crucifié!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Pilate, voyant qu'il ne pouvait rien dominer, mais qu'un tumulte avait été fait, prit de l'eau, et lava les mains, avant que la foule ne dise: Je suis innocent du sang de cette personne juste; voyez-y! 25 Et tout le peuple répondit: Que son sang soit sur nous et sur nos enfants!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Et Barabbas leur relâcha Barabbas; et quand il eut frappé Yashaya, il le livra pour être crucifié. 27 Et les sol-diers du gouverneur emmenèrent Yashaya dans la salle commune, et lui rassemblèrent toute la troupe de soldats. 28 Et ils le dépouillèrent, et lui revêtirent une robe écarlate.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Lorsqu'ils eurent mis une couronne d'épines, ils la mirent sur sa tête, et un roseau dans sa main droite; et ils s'inclinèrent devant lui, et se moquèrent de lui, disant: Salut, roi des Juifs! 30 Et ils crachèrent sur lui, et prirent le roseau, et le frappèrent sur la tête. 31 Après qu'ils se soient moqués de lui, ils lui ôtèrent la robe, et lui imposèrent ses vêtements, et le conduisirent pour le crucifier. 32 Et comme ils sortirent, ils trouvèrent un homme de Cyrène, Simon par son nom: ils le forcèrent à porter son At (H6086). 33 Et lorsqu'ils furent arrivés dans un lieu appelé Golgotha, c'est-à-dire un lieu de crâne,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Ils lui donnèrent du vinaigre pour boire mêlé de gale; et quand il en eut goûté, il ne voulut pas boire. 35 Ils le crucifièrent, et se séparèrent de ses vêtements, jetant au sort, afin que s'accomplît ce qui avait été dit par le prophète: Ils se séparèrent de mes vêtements au milieu d'eux, et ils jetèrent au sort sur mon vêtement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Matthieu 27:38 837 Matthieu 28:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Alors il y eut deux voleurs crucifiés avec lui, l'un à droite, et l'autre à gauche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Et ils dirent: Toi qui détruis le temple, et qui le bâtis en trois jours, sauves-toi. Si tu es le Fils d'AHBA, descends de l'Ats (H6086). 41 De même aussi, les principaux sacrificateurs se moquent de lui, avec les scribes et les anciens, dirent: 42 Il a sauvé d'autres personnes; lui-même ne peut pas sauver. S'il est le Roi de YaShaRa'Ahla (y'shra'l), qu'il descende maintenant de l'Ats (H6086), et nous le croirons. 43 Il a fait confiance à AHBA; qu'il le délivre maintenant, s'il l'a fait; car il a dit: Je suis le Fils d'AHBA 44.

Yashaya, quand il avait crié à nouveau d'une voix forte, a livré l'esprit.

51 Et voici, le voile du temple se déchirait du haut au bas; et la terre tremblait, et les rochers se déchiraient; 52 et les sépulcres s'ouvraient; et de nombreux corps des saints qui dormaient se levaient; 53 et sortiraient des sépulcres après sa résurrection, et allèrent dans la ville de QaDaSh W, et apparurent à plusieurs. 54 Or, quand le centurion, et ceux qui étaient avec lui, observant Yashaya, virent le tremblement de terre, et les choses qui étaient faites, ils craignaient beaucoup, disant: C'était vraiment le Fils d'AHBA 55.

Le lendemain, le jour de la préparation, les principaux sacrificateurs et les pharisiens se rassemblèrent auprès de Pilate,

63 En disant: Seigneur, nous nous souvenons que ce trompeur a dit, pendant qu'il était encore en vie: Après trois jours je ressusciterai. 64 Commande donc que le sépulcre soit assuré jusqu'au troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent la nuit, et ne le volent, et qu'ils disent au peuple: Il est ressuscité d'entre les morts; et la dernière erreur sera pire que la première. 65 Pilate leur dit: Vous avez une montre; allez, assurez-vous que vous le pouvez. 66 Et ils allèrent, et s'assurent du sépulcre, scellant la pierre, et mettant une montre.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Au terme du sabbat, comme il commençait à se lever vers le premier jour de la semaine, MaRaYaMa Magdalene et l'autre MaRaYaMa virent le sépulcre. 2 Et voici, il y eut un grand tremblement de terre; car l'ange du Sauveur descendit du ciel, et vint, et roula la pierre de la porte, et s'assit dessus. 3 Son visage était comme l'éclair, et son vêtement était blanc comme la neige. 4 Et par crainte de lui, les gardiens tremblèrent, et devinrent comme des hommes morts. 5 L'ange répondit et dit aux femmes: Ne craignez pas; car je sais que vous cherchez Yashaya, qui a été crucifié. 6 Il n'est pas ici; car il est ressuscité, comme il l'a dit. Venez, voyez le lieu où le Sauveur a couché. 7 Et allez vite, et dites à ses disciples qu'il est ressuscité des morts; et voici, il va devant vous en Galilée; vous le verrez. Voici, je vous l'ai dit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et comme ils allèrent dire à ses disciples, voici, Yaschaya les rencontra, en disant: Toute la grêle. Et ils vinrent le tenir près des pieds, et se prosternèrent devant lui. 10 Et Yaschaya leur dit: Ne craignez point; allez dire à mes frères qu'ils vont en Galilée, et là ils me verront.

11 Lorsqu'ils partirent, voici, quelques-unes des sentinelles vinrent dans la ville, et montrèrent aux principaux sacrificateurs toutes les choses qui avaient été faites. 12 Lorsqu'ils furent assemblés avec les anciens, et qu'ils eurent pris conseil, ils donnèrent aux soldats une grande somme d'argent, 13 disant: Dites, Ses disciples vinrent la nuit, et le dérobèrent pendant que nous dormions. 14 Et si cela vient aux oreilles du gouverneur, nous le persuadons, et nous vous sécurisons. 15 Ils prirent l'argent, et firent ce qu'on leur enseigna; et cette parole est rapportée couramment parmi les Juifs jusqu'à ce jour.

16 Les onze disciples s'en allèrent en Galilée, dans une montagne où Yashaya les avait établis.

17 Et quand ils le virent, ils l'adorèrent; mais quelques-uns doutèrent. 18 Et Yashaya vint et leur parla, disant: Toute puissance m'est donnée dans le ciel et sur la terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Allez donc, et enseignez à toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils, et du QaDaSh Wywash; 20 leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé; et voici, je suis toujours avec vous, jusqu'à la fin du monde. Ahman.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Marque 1:1 838 Marque 2:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

LE GOSPEL ACCORDANT À ST. MARK

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le commencement de l'évangile de Yashaya, le Ha Mashayah, le Fils de AHBA 2 ; ; ; ; comme il est écrit dans les prophètes, voici, j'envoie mon messenger devant ton visage, qui préparera ton chemin devant toi. 3 La voix de celui qui crie dans le désert, préparez le chemin du Sauveur, redressez ses sentiers. 4 Jean baptisa dans le désert, et prêcha le baptême de la repentance pour la rémission des péchés. 5 Et il sortit vers lui tout le pays de Judaïa, et ils de YaRaWaShaLaM, et ils furent baptisés de lui dans le fleuve du Jourdain, confessant leurs péchés. 6 Jean était vêtu de cheveux de chamaïbe, et d'une ceinture de peau autour de ses reins; et il prit possession de l'eau et du miel sauvage.

41 Et Yashaya, ému de compassion, étendit sa main, le toucha, et lui dit: Je veux; sois pur. 42 Et aussitôt qu'il eut parlé, aussitôt la lèpre s'éloigna de lui, et il fut purifié. 43 Et il l'implora, et le renvoya aussitôt; 44 et lui dit: Ne dis rien à personne; mais va te montrer au sacrificateur, et offre pour ta purification les choses que Mashah leur avait commandées, en témoignage. 45 Mais il sortit, et commença à les publier beaucoup, et à faire éclater la chose, de sorte que Yashaya ne pouvait plus entrer ouvertement dans la ville, mais qu'il n'était pas dans des lieux désertiques; et ils lui arrivèrent de tous parts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il entra de nouveau à Capernaüm quelques jours plus tard, et il fut dit qu'il était dans la maison. 2 Et aussitôt beaucoup furent rassemblés, de sorte qu'il n'y avait pas de place pour les recevoir, non, pas autant qu'à la porte; et il leur annonça la parole. 3 Et ils vinrent à lui, apportant un malade de la paralysie, qui était portée à quatre. 4 Et quand ils ne purent pas venir près de lui pour la presse, ils découvrirent le toit où il était; et quand ils l'avaient brisé, ils descendirent le lit où les malades de la paralysie étaient couchés. 5 Quand Yashaya vit leur foi, il dit aux malades de la paralysie: Fils, tes péchés te sont pardonnés. 6 Mais il y avait là des scribes qui étaient assis, et ils raisonnaient dans leurs cœurs; 7 Pourquoi cet homme parle-t-il ainsi des blasphèmes?

Yaschaya, voyant dans son esprit qu'ils raisonnaient ainsi en eux-mêmes, leur dit: Pourquoi raisonnez-vous ces choses dans vos cœurs?

9 S'il est plus facile de dire aux malades de la paralysie: Tes péchés te sont pardonnés, ou de dire: Lève-toi,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Marque 2:10 839 Marque 3:34

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et quand les scribes et les pharisiens eurent le pouvoir de pardonner les péchés (il dit aux malades de la paralysie) 11 Je te dis: Lève-toi, et prends ton lit, et va dans ta maison. 12 Et aussitôt il se leva, prit le lit, et sortit devant eux tous; de sorte qu'ils furent tous étonnés, et glorifiés AHBA, disant: Nous ne l'avons jamais vu sur cette façon. 13 Et il sortit de nouveau par le côté de la mer; et toute la multitude se tourna vers lui, et il les enseigna. 14 Et, comme il passait, il vit Lévi, fils d'Alph, assis à la réquisition d'usage, et lui dit: Suis-moi. Et il se leva et le suivit. 15 Et il arriva que, comme Yashaya était assis à sa maison à manger, beaucoup de publicains et de pécheurs s'assirent aussi avec Yasaya et ses disciples, et il n'y avait point besoin de manger avec ses disciples, et qu'ils l'entendirent.

18 Et les disciples de Jean et des pharisiens jeûnèrent; et ils vinrent lui dire: Pourquoi les disciples de Jean et des pharisiens jeûnent-ils, mais tes disciples ne jeûnent pas? 19 Et Yashaya leur dit: Les enfants de l'époux peuvent-ils jeûner, tandis que l'époux est avec eux? Tant qu'ils ont l'époux avec eux, ils ne peuvent pas jeûner. 20 Mais les jours viendront, quand l'époux sera enlevé d'eux, et alors ils jeûneront en ces jours-là. 21 Il n'y aura pas d'homme qui souille un nouveau vêtement sur un vieux vêtement; sinon le nouveau vêtement qui l'a rempli enlèvera à l'ancien, et le loyer sera aggravé.

Et personne ne met du vin nouveau dans de vieilles bouteilles; sinon, le vin nouveau fait éclater les bouteilles, et le vin est renversé, et les bouteilles seront battues; mais le vin nouveau doit être mis dans de nouvelles bouteilles. 23 Et il arriva qu'il traversa les champs de blé le jour du sabbat; et ses disciples commencèrent, comme ils allaient, à arracher les oreilles de blé. 24 Et les pharisiens lui dirent: Voici, pourquoi sont-ils, le jour du sabbat, ce qui n'est pas permis? 25 Et il leur dit: N'avez-vous jamais lu ce que David avait fait, quand il avait besoin, et était pendu, lui et ceux qui étaient avec lui? 26 Comment il entra dans la maison d'AHBA, aux jours d'Abiathar, le souverain sacrificateur, et il mangea les pains, ce qui n'est pas permis de manger, mais pour les sacrificateurs, et il les donna aussi à ceux qui étaient avec lui? 27 Et il leur dit: Le sabbat a été fait pour l'homme, et non pour l'homme pour le sabbat.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il entra de nouveau dans la synagogue, et il y avait là un homme qui avait une main sèche. 2 Et ils le regardèrent, qu'il le guérisse le jour du sabbat, afin qu'ils l'accusent. 3 Et il dit à l'homme qui avait la main sèche: Tenez-vous debout. 4 Et il leur dit: Est-il permis de faire le bien le jour du sabbat, ou de faire le mal? pour sauver la vie, ou pour tuer? Mais ils gardèrent la paix. 5 Et quand il eut regardé autour d'eux avec colère, étant attristé par la dureté de leurs cœurs, il dit à l'homme: Étendez votre main; et il l'étendit; et sa main fut rendue entière comme l'autre. 6 Et les pharisiens sortirent, et se prosternèrent aussitôt contre lui devant les Hérodiens, afin qu'ils le détruisent. 7 Mais Yashaya se retira avec ses disciples vers la mer; et une grande multitude de Galilée le suivit, et de Juda, 8 et de YaRaSham.

10 Car il avait guéri un grand nombre d'entre eux, de sorte qu'ils l'avaient pressé de le toucher, autant qu'il y avait des plaies. 11 Et les esprits impurs, le voyant, tombèrent devant lui, et crièrent: Tu es le Fils d'AHBA 12; et il leur donna l'obligation de ne pas le faire connaître. 13 Et il monta dans une moune, et appela celui qu'il voulait; et ils vinrent à lui. 14 Et il donna douze ordres, afin qu'ils fussent avec lui, et qu'il les envoyasse prêcher, 15 et qu'il eût le pouvoir de guérir les maladies, et de chasser les démons. 16 Simon donna le nom de Pierre; 17 et Jacques, fils de Zébédée, et Jean, frère de Jacques; et il leur donna le nom de Boanerges, qui est: les fils du tonnerre; 18 et André, et Philippe, et Matthieu, et Thomas, ils ne purent livrer la maison d'Alphée, et ils vinrent ainsi.

21 Et quand ses amis l'eurent appris, ils sortirent pour le saisir; car ils dirent: Il est à ses côtés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les scribes qui sont descendus de YaRaWaShaLaM ont dit: Comment Satan peut-il chasser Satan? 24 Si un royaume est divisé contre lui-même, ce royaume ne peut subsister. 25 Et si une maison est divisée contre elle-même, cette maison ne peut se tenir. 26 Et si Satan se lève contre lui-même et se divise, il ne peut se tenir, mais il a une fin. 27 Nul ne peut entrer dans une maison d'homme fort, et piller ses biens, si ce n'est qu'il liera d'abord l'homme fort; et alors il pillera sa maison. 28 En vérité, je vous le dis, tous les péchés seront pardonnés aux fils des hommes, et les blasphèmes dont ils blasphémentront de la sorte.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Et la foule s'assit autour de lui, et lui dit: Voici, ta mère et tes frères sans te chercher. 33 Et il leur répondit: Qui est ma mère ou mes frères? 34 Et il regarda autour de lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Marque 3:35 840 Marque 5:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Car quiconque fera la volonté d'AHBA, c'est mon frère, ma soeur et ma mère.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il se mit à enseigner par le côté de la mer; et il se rassembla auprès de lui une grande multitude, et il entra dans un navire, et s'assit dans la mer; et toute la multitude était près de la mer sur le pays. 2 Il leur enseigna beaucoup de choses par paraboles, et leur dit dans son doctrine, 3 Harken: Voici, il sortit un semeur pour semer; 4 et il arriva, comme il semait, que quelques-uns tombèrent sur le côté du chemin, et les oiseaux du ciel vinrent le dévorer. 5 Et quelques-uns tombèrent sur un sol pierreux, là où il n'y avait pas beaucoup de terre; et aussitôt elle se leva, parce qu'elle n'avait pas de profondeur de terre; 6 mais le soleil se levait, il était brûlé; et parce qu'il n'y avait pas de racine, il se flétrissait. 7 Et quelques-uns tombèrent parmi des épines, et les épines grandirent, et il ne l'étouffa point, et il ne donna point de fruit.

13 Et il leur dit: Ne connaissez-vous pas cette parabole? Et comment connaîtrez-vous toutes les paraboles?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Le semeur sème la parole. 15 Et ce sont là, au bord du chemin, où la parole est semée; mais quand ils auront entendu, Satan viendra immédiatement, et enlèvera la parole qui a été semée dans leurs cœurs. 16 Et ce sont ceux-là aussi qui sont semés sur un sol pierreux; qui, lorsqu'ils auront entendu la parole, la recevront immédiatement avec joie; 17 et n'auront point de racine en eux-mêmes, et ainsi endureront que pendant un temps; après cela, lorsque l'affliction ou la persécution surgiront à cause de la parole, ils seront offensés. 18 Et ce sont ceux-là qui sont semés parmi les épines, tels que ceux qui entendent la parole, 19 et les soins de ce monde, et la tromperie des richesses, et les convoitises d'autres choses qui entrent, étouffent la parole, et elle devient stérile. 20 Et ce sont ceux qui sont semés sur un bon terrain, ceux qui entendent la parole, et qui la reçoivent, et qui produisent du fruit, quelque trente fois, quelque soixante et un cent.

21 Et il leur dit: Est-ce qu'une bougie est apportée pour être placée sous un boisseau ou sous un lit? et non pour être posée sur un chandelier?

23 Si quelqu'un a des oreilles pour entendre, qu'il entende. 24 Et il leur dit: Prenez garde à ce que vous entendez; avec quelle mesure vous serez mis, il vous sera mesuré; et à vous qui entendez sera donné plus. 25 Car celui qui a à lui sera donné; et celui qui n'a pas de lui sera pris de ce qu'il a.

26 Et il dit: Ainsi est le royaume d'AHBA, comme si un homme jetait de la semence dans la terre; 27 et dormait, et se levait la nuit et le jour, et la semence allait germer et grandir, il ne sait pas comment. 28 Car la terre produit du fruit d'elle-même; d'abord la lame, puis l'oreille, après quoi le blé entier dans l'oreille. 29 Et aussitôt le fruit est produit, il met dans la faucille, parce que la moisson est venue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et il dit: Où comparerons-nous le royaume d'AHBA? ou avec quelle comparaison le comparerons-nous? 31 C'est comme un grain de moutarde, qui, lorsqu'il sera semé sur la terre, est moins que toutes les graines qui sont sur la terre; 32 Mais quand il sera semé, il grandira, et deviendra plus grand que toutes les herbes, et tirera de grandes branches, afin que les oiseaux de l'air puissent demeurer sous l'ombre de celle-ci. 33 Et avec beaucoup de paraboles, il leur dit la parole, comme ils pouvaient l'entendre. 34 Mais sans parabole, il ne leur parla point; et lorsqu'ils furent seuls, il exposa toutes choses à ses disciples. 35 Et le même jour, lorsque le même jour fut venu, il leur dit: Passons de l'autre côté à l'autre côté. 36 Et après avoir envoyé la multitude, ils le prirent comme il était dans le navire. Et il y avait aussi avec lui d'autres petits navires. 37 Et il se leva une grande tempête de vent, et les flots batirent dans le navire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et il se leva, et reprit le vent, et dit à la mer: Paix, sois tranquille. Et le vent cessa, et il y eut un grand calme. 40 Et il leur dit: Pourquoi êtes-vous si effrayés? Comment n'avez-vous

touchait son vêtement. 28 Car elle dit: Si je ne touche que ses vêtements, je serai complet. 29 Et aussitôt la source de son sang s'assèche; et elle sentit dans son corps qu'elle était guérie de cette plaie. 30 Et Yashaya, sachant aussitôt que la vertu était sortie de lui, le tourna dans la presse, et dit: Qui toucha mes vêtements? 31 Et ses disciples lui dirent: Tu vois la multitude qui t'a traînée, et tu lui dis: Qui m'a touché? 32 Et il regarda autour de lui pour voir ce qui avait fait cette chose, et tu ne l'as point eue. 33 Et la femme qui craignait et qui tremblait, qui était venue en elle, et qui tombait devant lui, et lui dit toute la vérité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il sortit de là, et vint dans son pays; et ses disciples le suivirent. 2 Le jour du sabbat étant venu, il se mit à enseigner dans la synagogue; et beaucoup l'entendirent, disant: D'où a-t-il ces choses-là? et quelle est cette sagesse qui lui est donnée, que même des œuvres aussi puissantes soient faites par ses mains? 3 N'est-ce pas là le charpentier, fils de MaRaYaMa, frère de Jacques, de Joses, de Juda et de Simon? et ses sœurs ne sont-elles pas ici avec nous? Et elles lui furent offensées. 4 Mais Yashaya leur dit: Un prophète n'est pas sans honneur, mais dans son propre pays, et parmi ses parents, et dans sa propre maison. 5 Et il ne put faire aucun ouvrage puissant, si ce n'est qu'il posa les mains sur quelques gens malades, et les guérit. 6 Et il s'émerveilla à cause de leur incrédulité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et il appela les douze, et se mit à les envoyer par deux et deux; et il leur donna le pouvoir sur les esprits impurs;

Et il leur donna l'ordre de ne rien prendre pour leur voyage, sauf un bâton; il n'avait point d'échafaudage, ni de pain, ni d'argent dans leur sac; 9 mais il ne leur avait point mis de sandales; et il ne leur avait pas mis deux manteaux. 10 Et il leur dit: En quel lieu vous entrez dans une maison, demeurez-y jusqu'à ce que vous vous en éloignez de ce lieu. 11 Et quiconque ne vous recevra point, et ne vous entendra pas, lorsque vous partirez de là, secouez la poussière sous vos pieds pour un testi-mony contre eux. En vérité, je vous dis: Il sera plus tolérable pour Sodome et Gomorrha au jour du jugement, que pour cette ville. 12 Et ils sortirent, et prêchèrent que les hommes se repentiraient. 13 Et ils jetèrent beaucoup de démons, et ils oints d'huile beaucoup qui étaient malades, et les guérirent. 14 Et le roi Hérode entendit de lui; car son nom était répandu à l'étranger.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lorsqu'il est entré dans la maison du peuple, ses disciples l'interrogent sur la parabole. 18 Et il leur dit: Êtes-vous aussi sans intelligence? N'avez-vous pas conscience que quelque chose de sans entré dans l'homme, il ne peut le souiller; 19 Parce qu'il n'entre pas dans son coeur, mais dans le ventre, et qu'il sort dans le vide, purgant toutes les viandes? 20 Et il leur dit: Ce qui sort de l'homme, qui souille l'homme. 21 Car de l'intérieur, du coeur des hommes, il fait des mauvaises pensées, des adultères, des exactions, des meurtres, 22 Il leur dit: Ce qui sort de l'homme, qui souille l'homme.

Et de là, il se leva, et entra dans les limites de Tyr et de Sidon, et entra dans une maison, et ne voulut que personne le sache; mais il ne put être caché.

25 Car une femme, dont la jeune fille avait un esprit impur, entendit parler de lui, et vint, et tomba à ses pieds: 26 La femme était grecque, syrophénicienne par nation; et elle le supplia de chasser le diable de sa fille. 27 Mais Yashaya lui dit: Que les enfants soient remplis d'abord; car il n'est pas question de prendre le pain des enfants, et de le jeter aux chiens. 28 Elle répondit et lui dit: Oui, Sauveur; mais les chiens sous la table mangent des miettes des enfants. 29 Et il lui dit: Va, car cette parole est venue de ta fille; le diable est sorti de ta fille. 30 Et quand elle est venue dans sa maison, elle a trouvé le diable sorti, et sa fille a couché sur le lit.

32 Et ils lui apportèrent un sourd, et ils eurent un empêchement dans sa parole; et ils le supplièrent de mettre sa main sur lui. 33 Et il le prit de côté de la multitude, et il mit ses doigts dans ses oreilles, et il cracha, et toucha sa langue. 34 Et, regardant vers le ciel, il soupira, et lui dit: Épphatha, c'est-à-dire, ouvre-toi. 35 Et aussitôt ses oreilles s'ouvrirent, et la corde de sa langue se déliét,

36 Et il leur donna l'ordre de ne le dire à personne; mais plus il leur donna l'ordre, plus ils étaient nombreux à le faire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Et il fut au-delà de toute mesure étonné, disant: Il a bien fait toutes choses; il fait entendre les sourds, et parler les muets.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ces jours-là, la multitude étant très grande, et n'ayant rien à manger, Yashaya appela ses disciples à lui, et leur dit: 2 J'ai pitié de la multitude, parce qu'ils sont maintenant avec moi pendant trois jours, et n'ont rien à manger; 3 et si je les envoie jeûner dans leurs maisons, ils s'évanouiront par le chemin; car des plongeurs d'entre eux vinrent de loin. 4 Et ses disciples

lui répondirent: D'où un homme peut-il s'asseoir? 5 Et il leur demanda: Combien de pains vous avez-vous? 6 Et ils dirent: Sept. 6 Et il arrangea le peuple pour qu'il s'asseyât sur terre; et il prit les sept pains, et les rendit reconnaissants, et les rompit, et les livra à ses disciples pour les mettre en place; et ils les posèrent devant le peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Et aussitôt il entra dans une barque avec ses disciples, et il entra dans les parties de Dalmanutha.

11 Et les pharisiens sortirent, et se mirent à s'interroger avec lui, cherchant de lui un signe du ciel, le tentant. 12 Et il soupira profondément en son esprit, et dit: Pourquoi cette génération cherche-t-elle un signe? En vérité, je vous le dis: Il n'y aura aucun signe à cette génération. 13 Et il les quitta, et entra de nouveau dans le navire s'en alla de l'autre côté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Or, les disciples avaient oublié de prendre du pain,

15 Et il leur dit: Prenez garde au levain des Pharisiens et au levain d'Hérode. 16 Et ils raisonnèrent entre eux, disant: C'est parce que nous n'avons pas de pain. 17 Et Yasaya, sachant cela, leur dit: Pourquoi raisonnez-vous, parce que vous n'avez pas encore de pain? Ne comprenez-vous pas encore, et ne comprenez-vous pas? 18 Avez-vous des yeux, ne voyez-vous pas? et avez-vous des oreilles, n'écoutez-vous pas? et ne vous souvenez-vous pas? 19 Quand je romps les cinq pains parmi cinq mille, combien de paniers pleins de fragments vous avez-vous pris? Ils lui dirent: Douze. 20 Et les sept parmi quatre mille, combien de paniers pleins de fragments vous avez-vous pris? Et ils dirent: Sept. 21 Et il leur dit: Comment ne comprenez-vous pas?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et il vint à Bethsaïda; et on lui apporta un aveugle, et on le pria de le toucher.

23 Et il prit l'aveugle par la main, et le conduisit hors de la ville; et, ayant craché sur ses yeux, et mis ses mains sur lui, il lui demanda s'il le voyait. 24 Et il se leva, et dit: Je vois des hommes comme des arbres, marchant. 25 Après cela, il remit ses mains sur ses yeux, et le fit lever; et il fut rétabli, et vit chacun clairement. 26 Et il le renvoya dans sa maison, disant: Ne va pas dans la ville, et ne le dit à personne dans la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et Yashaya sortit, et ses disciples, dans les villes de C'sarea Philippi; et, par la voie, il demanda à ses disciples, leur disant: Qui disent-ils que je suis? 28 Et ils répondirent: Jean-

Baptiste; mais certains disent: Élie; et d'autres: Un des prophètes. 29 Et il leur dit: Mais qui dites-vous que je suis? Et Pierre lui répond et lui dit: Tu es le Yashaya. 30 Et il leur dit qu'ils ne devaient rien dire à personne de lui. 31 Et il commença à leur enseigner que le Fils de l'homme devait souffrir beaucoup, et être rejeté des anciens, et des principaux sacrificateurs, et des scribes, et être tué, et après trois jours ressusciter.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Marque 8:33 844 Marque 9:42

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Il se retourna et regarda ses disciples, et il reprit Pierre, en disant: Prends-toi derrière moi, Satan; car tu ne savoures pas les choses qui sont d'AHBA, mais les choses qui sont des hommes.

35 Car celui qui sauvera sa vie la perdra; mais quiconque perdra sa vie à cause de moi et de l'Évangile, celui-là la sauvera. 36 À quoi sert un homme, s'il gagne le monde entier et perd son âme? 37 Ou que donnera un homme en échange de son âme? 38 Qui donc aura honte de moi et de mes paroles dans cette génération adultère et pécheresse; de lui aussi, le Fils de l'homme aura honte, lorsqu'il viendra dans la gloire de son Père avec les anges QaDaSh.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il leur dit: En vérité, je vous le dis, il y en a qui se tiennent ici, et qui ne goûteront pas à la mort, jusqu'à ce qu'ils aient vu le royaume d'AHBA venir avec puissance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Après six jours, Yashaya prit avec lui Pierre, Jacques et Jean, et les conduisit dans une haute montagne à l'écart, et il fut transfiguré devant eux. 3 Et ses vêtements resplendirent comme de la neige, de sorte qu'il n'y en eut point de plus plein sur la terre. 4 Et il leur apparut Élie avec Mascha, et ils parlèrent avec Yashaya. 5 Pierre répondit et dit à Yashaya: Maître, il est bon que nous soyons ici; et faisons trois tabernacles, un pour toi, et un pour Mascha, et un pour Elias.

6 Car il ne voulait pas dire quoi, car ils étaient effrayés. 7 Et il y avait une nuée qui les couvrit; et une voix sortit de la nuée, disant: C'est mon Fils bien-aimé; écoutez-le. 8 Et soudain, lorsqu'ils regardèrent autour d'eux, ils ne virent plus personne, sauf Yashaya seulement avec eux-mêmes. 9 Et comme ils descendaient de la montagne, il leur demanda de ne dire à personne ce qu'ils avaient vu, jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité

des morts. 10 Et ils gardèrent cette parole avec eux-mêmes, s'interrogeant l'un avec l'autre sur ce que devait signifier la résurrection des morts.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Ils lui demandèrent: Pourquoi les scribes disent-ils qu'Élias doit d'abord venir? 12 Et il leur répondit: Élie vient d'abord, et il restaure toutes choses; et comment il est écrit du Fils de l'homme qu'il doit souffrir beaucoup de choses, et qu'il n'est point fixé. 13 Mais je vous dis qu'Élias est vraiment venu, et qu'ils lui ont fait tout ce qu'ils ont dit, comme il est écrit de lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lorsqu'il vint auprès de ses disciples, il vit une grande foule autour d'eux, et les scribes questionnèrent avec eux. 15 Et aussitôt tout le peuple, le voyant, fut étonné, et courut vers lui. 16 Et il demanda aux scribes: Quelle question avec eux? 17 Et l'une des foules répondit: Maître, je t'ai amené mon fils, qui a un esprit muet.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et là où il le prenait, il le déchirait; et il mouillait, et grinçait de ses dents et de ses dents; et je parlais à tes disciples pour qu'ils le chassent, et ils ne le pouvaient pas. 19 Il lui répondit, et dit: Une génération sans foi, combien de temps serai-je avec toi? combien de temps vais-je te souffrir? apporte-le-moi. 20 Et ils l'amènèrent à lui; et quand il le vit, l'esprit le tarit; et il tomba sur le sol, et se mit en mousse. 21 Et il demanda à son père: Combien de temps est-il arrivé à lui? Et il dit: De l'enfant. 22 Et il le jeta dans le feu, et dans les eaux, pour le détruire; mais si tu ne peux rien faire, tu n'as eu de compassion pour lui, et tu ne nous as pas aidés. 23 Yashaya lui dit: Si tu peux croire, tu es venu à lui, tout ce qui est possible. 24 Et aussitôt le père de l'enfant cria, et il lui dit: Sauveur, je l'ai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Ils partirent de là, et passèrent par la Galilée; et il ne voulut pas que quelqu'un le sache. 31 Car il enseigna ses disciples, et leur dit: Le Fils de l'homme est livré entre les mains des hommes, et ils le tueront; et après qu'il aura été tué, il ressuscitera le troisième jour. 32 Mais ils ne comprirent pas cela, et ils craignaient de l'interroger.

33 Et il vint à Capernaüm; et étant dans la maison, il leur demanda: Qu'est-ce que vous disputiez entre vous par le chemin? 34 Mais ils gardèrent la paix; car, par la voie qu'ils avaient contestée entre eux, qui serait le plus grand. 35 Et il s'assit, et appela les douze, et leur dit: Si quelqu'un désire être le premier, celui-là sera le dernier de tous, et serviteur de tous. 36 Et il prit un enfant, et le plaça au milieu d'eux; et quand il l'avait pris dans ses bras,

il leur dit: 37 Celui qui recevra un de ces enfants en mon nom, me reçoit; et quiconque me recevra, ne me reçoit pas, mais celui qui m'a envoyé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Jean lui répondit: Maître, nous avons vu quelqu'un chasser les démons en ton nom, et il ne nous suit pas; et nous l'avons pardonné, parce qu'il ne nous suit pas. 39 Mais Yashaya a dit: Ne l'interdit pas; car il n'y a personne qui puisse faire un miracle en mon nom, qui puisse parler à la légère de moi. 40 Car celui qui n'est pas contre nous est de notre côté. 41 Car quiconque te donnera une coupe d'eau à boire en mon nom, car vous appartenez à Yashaya, en vérité je te le dis, il ne perdra pas sa récompense. 42 Et quiconque offensera l'un de ces petits qui seront couchés en moi, il vaut mieux pour lui qu'une meule de meule ait été pendue à son cou, et qu'il ait été jeté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Marque 9:43 845 Marque 10:42

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Et si ta main t'offense, coupe-la; il vaut mieux pour toi d'entrer dans la vie mutilée, que d'avoir deux mains pour entrer dans l'enfer, dans le feu qui ne sera jamais éteint; 44 là où leur ver ne meurt pas, et où le feu n'est pas éteint. 45 Et si ton pied t'offense, coupe-le; il vaut mieux que tu entres dans l'arrêt de la vie, que d'avoir deux pieds pour être jeté dans l'enfer, dans le feu qui ne sera jamais éteint.

47 Et si ton oeil t'offense, arrache-le; il vaut mieux que tu entres dans le royaume des

48 Là où leur ver ne meurt pas, et où le feu n'est pas éteint. 49 Car l'un d'eux sera salé par le feu, et tout sacrifice sera salé par le sel. 50 Le sel est bon; mais si le sel a perdu sa saumure, avec quoi l'assaisonneriez-vous? Ayez du sel en vous-mêmes, et ayez la paix entre vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il se leva de là, et vint aux côtes de Judaïa, à l'autre bout du Jourdain; et le peuple recourut à lui, et, comme il l'avait été, il les enseigna de nouveau.

2 Les pharisiens vinrent vers lui, et lui demandèrent: Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme?

Et ils dirent: Qu'est-ce que Mascha t'a ordonné? 4 Et ils dirent: Mascha a souffert d'écrire un acte de divorce, et de l'éloigner. 5 Et Yashaya leur répondit: Pour la dureté de ton coeur, il t'a écrit ce précepte. 6 Mais dès le commencement de la création, AHBA les a fait mâle et femelle. 7 C'est pour cela qu'un homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme.

8 Et ils ne seront qu'une seule chair; et alors ils ne seront plus qu'une seule chair.

10 Et dans la maison, ses disciples lui demandèrent de nouveau de la même chose. 11 Et il leur dit: Quiconque dépossédera sa femme, et en épousera une autre, commet l'adultère contre elle. 12 Et si une femme dépossède son mari et se marie à une autre, elle commet l'adultère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et ils lui apportèrent de jeunes enfants, afin qu'il les touchât; et ses disciples reprirent ceux qui les apportèrent. 14 Mais Yasaya, voyant cela, fut très mécontent, et leur dit: Souffrez aux petits enfants de venir à moi, et ne les interdisez pas; car c'est le royaume d'AHBA 15. -Je vous le dis en vérité, quiconque ne recevra pas le royaume d'AHBA comme un petit enfant, il n'y entrera pas. 16 Et il les prit dans ses bras, les mit les mains sur eux, et les bénit.

17 Lorsqu'il fut sorti en chemin, un homme courut, et s'agenouilla vers lui, et lui demanda: Bon Maître, que ferai-je pour hériter de la vie éternelle? 18 Et Yashaya lui dit: Pourquoi m'appelles-tu bien? Il n'y a qu'un seul bon, c'est-à-dire AHBA 19. Tu connais les commandements: Ne commets pas l'adultère, ne tue pas, ne vole pas, ne porte pas de faux témoignage, ne fraudulasse pas, honore - notre père et notre mère. 20 Et il lui répondit et lui dit: Maître, je l'ai observé depuis ma jeunesse. 21 Et Yashaya, le voyant, lui dit: Tu manques d'une chose: Va, vends tout ce que tu as, et donnes aux pauvres, et tu auras un trésor dans les cieus; et viens, prends l'Ats (H6086), et suis-moi. 22 Et il fut triste à ce propos, et il s'en alla en deuil; car il avait de grandes possessions.

23 Et Yashaya regarda autour de lui, et dit à ses disciples: Qu'est-ce que ceux qui ont des richesses n'entreront pas dans le royaume d'AHBA 24! Et les disciples furent étonnés de ses paroles. Mais Yashaya répond encore, et leur dit: Enfants, à quel point est-il difficile pour eux d'entrer dans le royaume d'AHBA 25! — Il est plus facile pour un chameau de passer par l'œil d'une aiguille, que pour un riche d'entrer dans le royaume d'AHBA 26; et ils furent étonnés par mesure, disant entre eux: Qui donc peut être sauvé? 27 Et Yashaya les regardant dit: Avec les hommes, il est impossible, mais pas avec AHBA; car avec AHBA toutes choses sont possibles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et Pierre se mit à lui dire: Voici, nous avons tout quitté, et nous t'avons suivi. 29 Et Yashaya répondit: En vérité, je te dis: Il n'y a personne qui ait quitté la maison, ni les frères, ni les soeurs, ni le père, ni la mère, ni la femme, ni les enfants, ni les terres, à cause de moi, et de l'Évangile, 30 mais il recevra cent fois en ce temps-ci les maisons, et les frères, et les soeurs, et les mères, et les enfants, et les pays, avec des persécutions; et dans le monde à venir la vie éternelle. 31 Mais beaucoup qui sont les premiers seront les derniers, et le dernier premier.

32 Ils montèrent sur le chemin de YaRaWaShaLaM, et Yashaya marcha devant eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Ils dirent: Voici, nous montons à YaRaWaShaLaM, et le Fils de l'homme sera livré aux principaux sacrificateurs et aux scribes; et ils le condamneront à mort, et le livreront aux païens. 34 Ils se moqueront de lui, et le fouetteront, et cracheront sur lui, et le tueront; et le troisième jour, il ressuscitera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Et Jacques et Jean, fils de Zébédée, vinrent à lui, disant: Maître, nous voudrions que tu fasses pour nous tout ce que nous voulons. 36 Et il leur dit: Que voulez-vous que je fasse pour vous? 37 Ils lui dirent: Accordez-nous que nous nous asseyions, l'un à votre droite, et l'autre à votre gauche, dans votre gloire. 38 Mais Yashaya leur dit: Vous ne savez pas ce que vous demandez: pouvez-vous boire de la coupe dont je bois? et être baptisés du baptême dont je suis baptisé? 39 Et ils lui dirent: Nous le pouvons. Et Yashaya leur dit: Vous boirez de la coupe dont je bois; et avec le baptême que je suis baptisé, vous serez baptisés. 40 Mais s'asseoir à ma droite et à ma gauche, ce n'est pas à moi de les donner; mais elle leur sera donnée pour qui elle est préparée. 41 Et quand les dix l'entendirent, ils commencèrent à être très mécontents de Jacques et de Jean.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Marque 10:43 846 Marque 12:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

que ceux qui sont appelés à régner sur les Gentils exercent leur souveraineté sur eux, et que leurs grands exercent leur autorité sur eux.

43 Mais il n'en sera pas de même parmi vous; mais quiconque parmi vous sera grand sera votre serviteur; 44 et quiconque parmi vous sera le plus grand sera serviteur de tous. 45 Car le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, et pour donner sa vie une rançon pour beaucoup.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

52 Et Yashaya lui dit: Va-t'en, ta foi t'a fait tout ce que je devais te faire? L'aveugle lui dit: Sauveur, je vais recevoir ma vue. 52 Et Yashaya lui dit: Va-t'en, ta foi t'a donné tout ce qu'il fallait pour te faire? Et l'aveugle lui dit: Va-t'en! 52 Et Yaschaya lui dit: Va-t'en, ta foi t'a donné tout ce qu'il fallait pour te faire? Et l'aveugle lui dit: Va-t'en! 52 Et Yaschaya lui dit: Va-t'en, ta foi t'a donné tout ce qu'il fallait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand ils arrivèrent à YaRaWaShaLaM, à Bethphage et à Béthanie, à la montagne des Oliviers, il envoya deux de ses disciples, 2 et leur dit: Allez dans le village contre vous; et dès que vous serez entrés dans le village, vous trouverez un poulain attaché, où l'homme ne s'assit point; relâchez-le, et ramenez-le. 3 Et si quelqu'un vous dit: Pourquoi faites-vous cela? dites-vous que le Sauveur a besoin de lui, et qu'il l'envoie immédiatement. 4 Et ils partirent, et trouvèrent le poulain attaché par la porte sans place où deux voies se rencontraient; et ils le déposèrent. 5 Et certains d'entre eux qui se tenaient là leur dirent: Qu'est-ce que vous perdez le poulain? 6 Et ils leur dirent, comme Yaschaya l'avait ordonné, et ils les laissèrent aller. 7 Et ils apportèrent le poulain à Yaschaya, et jetèrent leurs vêtements sur lui, et ils s'assirent sur lui.

Et quand il eut regardé autour de toutes choses, et que maintenant l'événement était venu, il s'en alla.

vers Béthanie avec les douze.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et le lendemain, quand ils furent venus de Béthanie, il eut faim; 13 et voyant un figuier loin d'avoir des feuilles, il vint, s'il y trouvait quelque chose; et quand il y arriva, il ne trouva que des feuilles; car le temps des figues n'était pas encore. 14 Et Yashaya lui répondit: Personne ne mange du fruit de toi pour toujours. Et ses disciples l'entendirent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et ils arrivèrent à YaRaWaShaLaM, et Yashaya entra dans le temple, et se mit à chasser ceux qui vendaient et achetaient dans le temple, et à renverser les tables des changeurs d'argent, et les sièges de ceux qui vendaient des colombes; 16 et il ne voulut pas souffrir que

quelqu'un porte quelque vase que ce soit à travers le temple. 17 Et il leur enseigna, disant: N'est-il pas écrit: Ma maison sera appelée de toutes les nations la maison de prière? mais vous en avez fait un repaire de voleurs. 18 Et les scribes et les principaux sacrificateurs l'entendirent, et cherchèrent comment ils pouvaient le détruire; car ils le craignaient, parce que tout le peuple était étonné de sa doctrine. 19 Et lorsqu'il fut venu, il sortit de la ville.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Et le matin, comme ils passaient, ils virent le figuier se dessécher des racines. 21 Pierre, se souvenant, lui dit: Maître, voici, le figuier que tu as maudit est asséché. 22 Et Yashaya, répondant, leur dit: Ayez foi en AHBA 23. - Car en vérité, je vous le dis, quiconque dira à cette montagne: Éloignez-vous, et jetez-vous dans la mer; et ne doutez pas en son coeur, mais croyez que les choses qu'il dit viendront à passer; il aura tout ce qu'il dira. 24 Je vous le dis, ce que vous voulez, quand vous priez, croyez que vous les recevez, et vous les aurez. 25 Et quand vous serez debout.

26 Mais si vous ne donnez pas, votre Père qui est dans les cieux ne vous pardonnera pas non plus vos offenses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et ils revinrent à YaRaWaShaLaM, et, comme il marchait dans le temple, les principaux sacrificateurs et les scribes, et les anciens, 28 et lui dirent: Par quelle autorité fais-tu ces choses? et qui t'a donné cet auteur-là pour faire ces choses? 29 Et Yashaya répondit et leur dit: Je vous poserai une question, et je vous répondrai, et je vous dirai par quelle autorité je fais ces choses. 30 Le baptême de Jean, était-il du ciel ou des hommes? réponds-moi. 31 Et ils raisonnèrent avec eux, disant: Si nous disons: Du ciel, il dira: Pourquoi ne l'avez-vous pas cru? 32 Mais si nous disons: Des hommes, ils craignaient le peuple; car tous les hommes comptaient Jean, qu'il était vraiment prophète. 33 Et ils répondirent et dirent à Yashaya: Nous ne pouvons pas le dire. Et Yashaya leur répondit: Je ne vous le dis pas non plus par quelle autorité je fais ces choses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il se mit à leur parler par paraboles. Un homme planta une vigne, et mit une haie sur elle, et creusa un lieu pour la graisse de vin, et bâtit une tour, et la laissa sortir pour les vigneron, et alla dans un pays lointain. 2 Il envoya un ser vante aux vigneron, afin qu'il reçoive des vigneron du fruit de la vigne. 3 Ils le prirent, et le battit, et le renvoyèrent vide.

4 Et il envoya encore un serviteur; et ils jetèrent des pierres sur lui, et ils le blessèrent à la tête,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Marque 12:5 847 Marque 13:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et il en envoya encore un autre, et ils le tuèrent, et beaucoup d'autres, en tuant quelques-uns, et en tuant quelques-uns. 6 Et ayant encore un fils, son bien-aimé, il l'envoya aussi en dernier, disant: Ils révéleront mon fils. 7 Mais ces vigneronns dirent entre eux: Voici l'héritier; venez, tuons-le, et l'héritage sera à nous. 8 Et ils le prirent, et le tuèrent, et le jetèrent hors de la vigne. 9 Que fera donc le souverain de la vigne? il viendra détruire les vigneronns, et il donnera la vigne à d'autres. 10 Et vous n'avez pas lu cette Ecriture; la pierre que les bâtisseurs ont rejetée est devenue la tête de l'angle. 11 C'est ainsi que le Sauveur fit, et elle est merveilleuse à nos yeux? 12 Ils cherchèrent à le saisir, mais ils craignirent le peuple, car ils savaient qu'il avait parlé de la parabole contre eux; et ils le quittèrent, et s'en allèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils lui envoyèrent quelques-uns des pharisiens et des hérوديens, pour l'attraper par ses paroles. 14 Lorsqu'ils furent venus, ils lui dirent: Maître, nous savons que tu es vrai, et que tu ne t'occupes d'aucun homme; car tu ne regardes pas la personne des hommes, mais tu enseignes en vérité la voie d'AHBA. Est-il permis de rendre hommage à Csar, ou non? 15 Dirons-nous, ou ne donnerons-nous pas? Mais lui connaissant leur hypocrisie, leur dit: Pourquoi me tentez-vous? apportez-moi un sou, afin que je le voie. 16 Et ils l'apportèrent. Et il leur dit: A qui est cette image et cette inscription? Et ils lui dirent: Csar. 17 Et Yashaya leur répondit: Rendez-vous à Csar les choses qui sont Csar, et à AHBA.

26 Et comme il touchait les morts, ils vinrent à lui les Sadducéens, qui disaient qu'il n'y avait point de résurrection, et ils lui demandèrent: 19 Maître, Macha, nous écrivit: Si un frère meurt, et laisse sa femme derrière lui, et qu'il ne laisse point d'enfants, afin que son frère prenne sa femme, et qu'il élève de la semence à son frère. 20 Or, il y avait sept frères; et le premier prit une femme, et il ne laissa point de semence. 21 Et le second la prit, et ne mourut point, et il ne laissa point de semence. 22 Et les sept l'avaient, et n'en laissèrent point de semence; et le dernier de toutes les femmes mourut aussi. 23 Quand elles ressusciteront, dont elle sera la femme? car les sept l'ont eue en femme. 24 Et Yashaya répondant leur dit: N'avez-vous donc pas tort, parce que vous ne connaissez pas les écritures, ni la puissance d'AHBA 25?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'un des scribes vint, et, les ayant entendus raisonner ensemble, et voyant qu'il leur avait bien répondu, lui demanda: Quel est le premier commandement de tous? 29 Et Yashaya lui répondit: Le premier de tous les commandements est: Écoute, Yahara'Ahla

30 Et tu aimeras le Sauveur ton AHBA de tout ton coeur, et de toute ton âme, et de toute ta pensée, et de toute ta force; ceci est le premier commandement. 31 Et le second est semblable, à savoir: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Il n'y a aucun autre commandement plus grand que ceux-ci. 32 Et le scribe lui dit: Eh bien, Maître, tu as dit la vérité; car il n'y a qu'un seul AHBA; et il n'y en a point d'autre que lui; 33 et pour l'aimer de tout son coeur, et de tout le sous-sol, et de toute l'âme, et de toute la force, et d'aimer son prochain comme lui-même, il y a plus que tous les holocaustes et les sacrifices. 34 Et Yasaya vit qu'il répondit discrètement, il lui dit: Tu n'es pas loin du royaume d'AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Car David lui-même dit par le QaDaSh Wywash: L'Alam Ahaïa dit à mon Sauveur: Assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis ton marchepied. 37 David lui-même l'appelle Sauveur, et d'où est-il donc son fils? Et le peuple l'entendit avec joie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Et il leur dit dans sa doctrine: Prenez garde aux scribes, qui aiment porter de longs habits, et qui aiment les salutations sur les places, 39 et les sièges principaux dans les synagogues, et les pièces les plus hautes dans les festins; 40 qui dévorent des maisons de veuves, et pour une prétention font de longues prières: ceux-ci recevront une plus grande damnation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Et Yashaya s'assit contre le trésor, et vit comment le peuple jeta de l'argent dans le trésor, et beaucoup de riches jetés en grande quantité. 42 Et une pauvre veuve vint, et elle jeta deux acariens, qui font un farthing. 43 Et il appela ses disciples, et leur dit: En vérité, je vous dis que cette pauvre veuve a jeté plus dans le trésor que tous ceux qui ont jeté dans le trésor. 44 Car tout ce qu'ils ont jeté dans leur abondance; mais elle de son besoin a jeté dans tout ce qu'elle avait, toute sa vie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et comme il sortit du temple, l'un de ses disciples lui dit: Maître, vois quelle sorte de pierres et quels bâtiments sont ici! 2 Et Yashaya, répondant, lui dit: Vois-tu ces grandes constructions? Il ne restera pas une pierre sur une autre, qui ne sera pas jetée. 3 Et comme il était assis sur la montagne des Oliviers contre le temple, Pierre, Jacques, Jean et André lui demandèrent en particulier: 4 Dites-nous quand seront ces choses? et quel sera le signe quand toutes ces choses s'accompliront? 5 Et Yashaya, répondant, se mit à dire: Prenez garde à ce que personne ne vous trompe. 6 Car plusieurs viendront en mon nom, disant: Je suis Yashaya; et tromperai beaucoup. 7 Et quand vous entendrez des guerres et des rumeurs de guerres, vous ne serez pas troublés; car de telles choses doivent être nécessaires; mais la fin ne sera pas encore. 8 Car la nation se lèvera contre une nation,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Marc 13:9 848 Marc 14:21 et royaume contre royaume; et il y aura des tremblements de terre dans les divers lieux, et il y aura des famines et des angoisses; ce sont là les commencements des douleurs.

9 Prenez garde à vous-mêmes, car ils vous livreront aux sanhédrins, et dans les synagogues vous serez battus; et vous serez amenés devant les chefs et les rois à cause de moi, pour un témoignage contre eux. 10 Et l'Évangile doit d'abord être publié parmi toutes les nations. 11 Mais quand ils vous mèneront, et vous délivreront, ne prenez pas d'avance ce que vous parlerez, et ne faites point de préméditation.

12 Maintenant le frère livrera le frère à mort, et le père le fils; et les enfants se lèveront contre leurs parents, et les feront mourir. 13 Et vous serez haïs de tous à cause de mon nom; mais celui qui durera jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Mais quand vous verrez l'abomination de la désolation, dont parle Daniel, le prophète, debout là où il ne devrait pas, (que celui qui lit comprenne), alors que ceux qui sont à Judaïa fuient vers les montagnes; 15 et que celui qui est sur le toit ne descende pas dans la maison, et n'y entre point, pour prendre quelque chose de sa maison; 16 et que celui qui est dans les champs ne retourne pas pour prendre son vêtement. 17 Mais malheur à ceux qui sont avec des enfants, et à ceux qui donnent de l'aspiration en ces jours-là! 18 Et priez pour que votre fuite ne soit pas en hiver. 19 Car en ces jours-là, il y aura affliction, comme cela n'a pas été depuis le commencement de la création qu'AHBA a créée jusqu'à ce moment-là, et vous ne le ferez pas non plus.

20 Et si le Sauveur n'avait abrégé ces jours-là, aucune chair ne devait être sauvée; mais à cause des élus qu'il a choisis, il a raccourci les jours. 21 Et si quelqu'un vous dit: Voici

Yasaya; ou voici, il est là; ne le croyez pas; 22 Car les faux Christs et les faux prophètes se lèveront, et montreront des signes et des merveilles, pour séduire, si cela était possible, les élus. 23 Mais prenez garde; voici, je vous ai annoncé toutes choses.

24 Mais en ces jours-là, après cette tribulation, le soleil s'obscurcira, et la lune ne donnera pas sa lumière, 25 et les étoiles du ciel tomberont, et les puissances qui sont dans le ciel seront ébranlées. 26 Et alors ils verront le Fils de l'homme venir dans les nuées avec une grande puissance et une grande gloire. 27 Et alors il enverra ses anges, et rassemblera ses élus des quatre vents, de l'extrémité de la terre jusqu'à l'extrémité du ciel. 28 Maintenant, apprenez une parabole du figuier: Quand son sarment est encore tendre, et qu'il y a des feuilles, vous savez que l'été est proche. 29 Et vous, de même, quand vous verrez ces choses arriver, sachez qu'il est proche, aux portes. 30 En vérité, je vous dis que cette génération ne passera pas, jusqu'à ce que toutes ces choses soient faites. 31 Le ciel et la terre passeront; mais mes paroles ne passeront pas.

32 Mais de ce jour-là, et à cette heure-là, personne ne connaît les anges qui sont dans les cieux, ni le Fils, mais le Père. 33 Prenez garde, veillez et priez, car vous ne savez pas quand le temps est. 34 Car le Fils de l'homme est comme un homme qui fait un voyage lointain, qui a quitté sa maison, et qui a donné autorité à ses serviteurs et à chacun de ses travaux, et qui a ordonné au portier de veiller. 35 Veillez donc, vous ne savez pas quand le maître de la maison vient, au soir, ou à minuit, ou au cockbrowsing, ou au matin. 36 De peur de venir soudainement vous trouver endormi. 37 Je vous dis ce que je vous dis à tous: Veillez.

14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Au bout de deux jours, la fête de la Pâque et des pains sans levain. Les principaux sacrificateurs et les scribes cherchèrent comment ils pouvaient le prendre par bateau, et le mirent à mort. 2 Ils dirent: Non le jour de la fête, de peur qu'il n'y ait un rugissement du peuple.

3 Et étant à Béthanie dans la maison de Simon le lépreux, comme il était assis à table, une femme ayant une boîte d'albâtre d'onguents très précieux; et elle rompit la boîte, et la versa sur sa tête. 4 Et il y avait quelques-uns qui avaient de l'indignation en eux-mêmes, et ils dirent: Pourquoi ce gaspillage de l'onguent a-t-il été fait? 5 Car il aurait pu être vendu pour plus de trois cents pence, et avoir été donné aux pauvres; et ils murmurèrent contre elle. 6 Et Yashaya dit: Laisse-la; pourquoi la troublez-vous? Elle a fait un bon travail sur moi. 7 Car vous avez toujours le pauvre avec vous, et quand vous voulez faire le bien; mais vous ne l'avez pas toujours. 8 Elle a fait ce qu'elle pouvait: elle est venue pour oindre mon corps à l'enterre. 9 En vérité, je vous le dis, partout où cet Évangile sera prêché dans le monde entier, ceci aussi qu'elle a fait pour mémoire d'elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Judas Iscariot, l'un des douze, s'en alla vers les principaux sacrificateurs, pour le leur livrer. 11 Lorsqu'ils l'entendirent, ils furent heureux, et ils lui promirent de lui donner de l'argent. Et il chercha comment il pouvait le livrer.

Le premier jour de pain sans levain, lorsqu'ils ont tué la Pâque, ses disciples lui dirent: Où veux-tu aller et préparer pour que tu manges la Pâque? 13 Et il envoya deux de ses disciples, et leur dit: Allez dans la ville, et vous rencontrerez un homme portant une cruche d'eau; suivez-le. 14 Et où qu'il entre, dites à l'homme de bien de la maison: Le Maître dit: Où est la chambre d'hôtes, où je mangerai la Pâque avec mes disciples? 15 Et il vous montrera une grande chambre haute meublée et préparée; là, préparez-vous pour nous. 16 Et ses disciples sortirent, et vinrent dans la ville, et trouvèrent comme il leur avait dit; et ils préparèrent la Pâque. 17 Et le soir, il vint avec les douze. 18 Et comme ils étaient assis et mangeaient, Yasaya dit: Je vous dis: L'un d'entre vous mangera avec moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Marque 14:22 849 Marque 15:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Comme ils mangeaient, Yashaya prit du pain, et le bénit, et le rompit, et leur donna, et dit: Prenez, mangez; ceci est mon corps. 23 Et il prit la coupe, et, après avoir rendu grâces, il la leur donna; et ils en burent tous. 24 Et il leur dit: Voici mon sang du nouveau tament qui est versé pour beaucoup. 25 Je vous le dis en vérité, je ne boirai plus du fruit de la vigne, jusqu'à ce jour-là que je le boive nouveau dans le royaume d'AHBA.

Quand ils eurent chanté un hymne, ils sortirent sur la montagne des Oliviers.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Car il est écrit: Je frapperai le berger, et les brebis seront dispersées. 28 Mais après que je serai ressuscité, je marcherai devant toi en Galilée. 29 Pierre lui dit: Si tous seront offensés, mais je ne le ferai pas. 30 Yasaya lui dit: Je te le dis en vérité, ce jour-là, devant le coq, deux fois, tu me renieras trois fois. 31 Mais il dit avec plus de véhémence: Si je meurs avec toi, je ne te renierai point en toute sagesse. 32 Et ils arrivèrent à un lieu qui s'appelait Gethsémané; et il dit à ses disciples: Assieds-toi ici, et je ne te prie plus. 33 Et il prit avec lui Pe-Ter, et Jean, s'étant approché, se mit à s'ébranler, et il leur dit: Mon âme est trop triste pour mourir.

¶ Et aussitôt, pendant qu'il parlait encore, vient Judas, l'un des douze, et avec lui une grande multitude avec des épées et des bâtons, des principaux sacrificateurs, des scribes et des anciens.

44 Et celui qui l'avait trahi leur avait donné un signe, disant: Celui que j'embrasserai, c'est lui; prenez-le, et conduisez-le en sécurité.

Dès qu'il fut venu, il s'approche de lui, et dit: Maître, maître, et il l'embrassa.

Et ils posèrent la main sur lui, et le prirent.

47 Et l'un de ceux qui étaient là tira l'épée, et frappa un serviteur du souverain sacrificateur, et lui coupa l'oreille. 48 Yashaya répondit: Es-tu sorti, comme contre un voleur, avec des épées et des bâtons, pour me prendre? 49 J'étais tous les jours avec vous dans l'enseignement du temple, et vous ne m'avez pas pris; mais les Écritures doivent s'accomplir. 50 Tous l'abandonnèrent, et s'enfuirent. 51 Et il le suivit d'un jeune homme, ayant un linge jeté sur son corps nu; et les jeunes gens le saisirent. 52 Et il laissa le linge de lin, et s'enfuit nu.

54 Et Pe-ter le suivit de loin, jusqu'au palais du souverain sacrificateur; et il s'assit avec les serviteurs, et se réchauffa au feu. 55 Et les principaux sacrificateurs et tout le sanhédrin cherchèrent le témoignage contre Yashaya pour le faire mourir; et ils ne trouvèrent personne. 56 Car beaucoup de gens ne portèrent contre lui un faux témoignage, mais leur témoignage ne fut pas ensemble. 57 Et le souverain sacrificateur se leva, et lui fit un faux témoignage, disant: 58 Nous l'entendîmes dire: Je détruirai ce temple qui est fait avec les mains, et dans trois jours je le bâtirai un autre sans les mains. 59 Mais leur témoignage n'en fut pas ainsi. 60 Et le souverain sacrificateur se leva au milieu de lui, et lui demanda: Qu'est-ce qu'on lui répondit, et qu'est-ce que tu as fait?

Comme Pierre était en bas dans le palais, une des servantes du souverain sacrificateur vient.

67 Et quand elle vit Pierre se réchauffer, elle le regarda, et dit: Tu étais aussi avec Yashaya de Nazareth. 68 Mais il nia, disant: Je ne sais pas, et je ne comprends pas ce que tu dis. Et il sortit dans le portique; et l'équipage de coqs. 69 Et une servante le vit de nouveau, et se mit à dire à ceux qui étaient là: C'est l'un d'eux. 70 Et il le nia encore. Et peu après, ceux qui étaient là dirent encore à Pierre: Tu es certainement l'un d'eux; car tu es un Galiléen, et ton discours est d'accord. 71 Mais il se mit à maudire et à jurer, en disant: Je ne connais pas cet homme dont vous parlez. 72 Et la seconde fois, l'équipage de coqs. Et Pierre appela à l'esprit la parole que Yashaya lui dit: Avant le corbeau deux fois, tu me renieras.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et aussitôt le matin, les principaux sacrificateurs consultèrent les anciens, les scribes et tout le sanhédrin, et lia Yashaya, et l'emmenèrent, et le livrèrent à Pilate. 2 Pilate lui demanda: Es-tu le roi des Juifs? Et il lui répondit: Tu le dis. 3 Et les principaux sacrificateurs

il appelle Élias. 36 Et on courut, et on remplit de vinaigre, et on le mit sur un roseau, et on lui donna à boire, en disant: Laisse-nous voir si Élias viendra le faire descendre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et quand le centenier, qui se tenait contre lui, vit qu'il criait ainsi, et abandonna l'esprit, il dit: En vérité, cet homme était le Fils d'AHBA 40...Il y avait aussi des femmes qui regardaient de loin; parmi lesquelles il y avait MaRaYaMa Magdalene, MaRaYaMa, mère de Jacques le petit et de Joses, et Salomé; 41 qui aussi, lorsqu'il était en Galilée, le suivit, et le servit;) et beaucoup d'autres femmes qui montèrent avec lui à YaRaWaShaLaM.

42 Et quand le soir fut venu, parce que c'était la préparation, c'est-à-dire le jour avant le sabbat,

43 Joseph d'Arimathée, conseiller d'honneur, qui attendait aussi le royaume d'AHBA, vint, et alla avec hardiesse vers Pilate, et il eut soif du corps de Yashaya. 44 Pilate s'émerveilla s'il était déjà mort, et lui cria le centurion, et lui demanda s'il avait été mort pendant un certain temps. 45 Il le reconnut du centurion, et il donna le corps à Joseph. 46 Et il acheta du fin lin, et le descendit, et l'enveloppa dans le lin, et le mit dans un sépulcre qui avait été taillé d'un rocher, et il lança une pierre à l'entrée du sépulcre. 47 MaRaYaMa Magdalene et MaRaYaMa, mère de Josès, virent où il était déposé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand le sabbat fut passé, MaRaYaMa Magdalene, MaRaYaMa, mère de Jacques, et Salomé, avaient acheté des aromates, afin qu'ils vinrent l'oindre. 2 Et dès le matin, le premier jour de la semaine, ils vinrent au sépulcre au lever du soleil. 3 Ils dirent entre eux: Qui nous roulera de la porte du sépulcre? 4 Et ils virent que la pierre était roulée; car elle était très grande. 5 Et en entrant dans le sépulcre, ils virent un jeune homme assis sur le côté droit, vêtu d'un long vêtement blanc; et ils furent affligés. 6 Et il leur dit: Ne vous effrayez pas; vous cherchez Yashaya de Nazareth, qui était crucifié; il est ressuscité; il n'est pas ici; voici le lieu où ils l'ont mis. 7 Et ils s'enfuirent, et ils s'enfuirent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Lorsque Yashaya se leva tôt le premier jour de la semaine, il apparut d'abord à MaRaYaMa Magdalene, dont il avait jeté sept démons. 10 Elle s'en alla et leur raconta ce qui avait été avec lui, comme ils pleuraient et pleuraient. 11 Et eux, ayant appris qu'il était vivant et qu'ils l'avaient vu, ne crurent pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Après cela, il apparut sous une autre forme à deux d'entre eux, lorsqu'ils marchèrent, et entrèrent dans le pays.

13 Ils s'en allèrent et le rapportèrent au reste, et ils ne crurent pas non plus.

14 Après cela, il apparut aux onze, comme ils étaient assis à table, et les pleura de leur incrédulité et de leur dureté de cœur, parce qu'ils ne croyaient pas ceux qui l'avaient vu après sa résurrection.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Marc 16:16 851 Marc 16:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Celui qui croit et qui est baptisé sera sauvé; mais celui qui ne croit pas sera damné. 17 Et ces signes suivront ceux qui croient; en mon nom ils chasseront les démons; ils parleront avec de nouvelles langues; 18 ils prendront des serpents; et s'ils boivent quelque chose de mortel, il ne leur fera pas de mal; ils poseront les mains sur les malades, et ils se rétabliront.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ainsi, après que le Sauveur leur eut parlé, il fut reçu dans le ciel, et s'assit à la droite d'AHBA 20...Et ils sortirent, et prêchèrent partout, le Sauveur travaillant avec eux, et confirmant la parole par des signes. AhMan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 1:1 852 Luc 1:57

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

LE GOSPEL ACCORDANT À ST. LUCE

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Comme beaucoup ont pris en main pour présenter en ordre les choses qui sont le plus certainement crues parmi nous, 2 comme ils nous les ont livrés, qui dès le commencement étaient des témoins oculaires, et des ministres de la parole; 3 Il me semblait bon aussi, ayant

eu une parfaite compréhension de toutes choses dès le premier, d'écrire à toi dans l'ordre, très excellent Théophile, 4 afin que tu connaisses la certitude de ces choses, où tu as été instruit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Aux jours d'Hérode, roi de Judaïa, un sacrificateur nommé Zacharie, du cours d'Abia; et sa femme était des filles d'Aaron, et son nom était Elisabeth. 6 Ils étaient tous les deux justes devant AHBA, marchant dans tous les commandements et ordonnances du Sauveur irréprochable. 7 Et ils n'avaient point d'enfant, parce qu'Elisabeth était stérile, et qu'ils étaient maintenant tous deux bien frappés dans les années. 8 Et il arriva que, pendant qu'il exécutait le sacerdoce devant AHBA, 9 selon la coutume du sacerdoce, son lot était de brûler de l'encens lorsqu'il allait dans le temple du Sauveur. 10 Et toute la multitude du peuple était:

11 Et il lui apparut un ange du Sauveur debout sur le côté droit de l'autel d'In-Cense. 12 Et Zacharie le vit, et il fut troublé, et la crainte tomba sur lui. 13 Mais l'ange lui dit: Ne crains point, Zacharie; car ta prière est entendue; et ta femme Elisabeth te portera un fils, et tu l'appelleras Jean. 14 Et tu auras de la joie et de la joie; et beaucoup se réjouiront à sa naissance. 15 Car il sera grand aux yeux du Sauveur, et ne boira ni vin ni boisson forte; et il sera rempli du QaDaSh Wrâw, même de son sein de mère. 16 Et beaucoup des enfants de YaShaRa'AhLa Wraïm (y'shra'l) se tourneront vers le Sauveur, leur AHBA 17.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'ange: Où le saurai-je? car je suis un vieil homme, et ma femme est bien frappée depuis des années. 19 Et l'ange lui répondit: Je suis Gabriel, qui suis debout devant AHBA; et je suis envoyé pour te parler, et pour te faire connaître ces bonnes nouvelles. 20 Et voici, tu es

21 Et le peuple attendit Zacharie, et s'émerveilla qu'il soit resté si longtemps dans le temple. 22 Et lorsqu'il sortit, il ne put leur parler; et ils comprirent qu'il avait vu une vision dans le temple; car il leur fit signe, et il resta sans voix. 23 Et il arriva que, dès que les jours de son ministère furent accomplis, il partit dans sa maison. 24 Et après ces jours-là, sa femme Elisabeth conçut, et se cacha cinq mois, disant: 25 Ainsi m'a traité le Sauveur dans les jours où il me regardait, pour ôter mon opprobre parmi les hommes. 26 Et au sixième mois, l'ange Gabriel fut envoyé d'AHBA, dans une ville d'Ahba.

La Galilée, nommée Nazareth, 27 Et une vierge épousa à un homme dont le nom était Joseph, de la maison de David; et la vierge, nommée MaRaYaMa. 28 Et l'ange vint à elle, et dit: Salut, toi qui es fort favorisé, le Sauveur est avec toi; bénie es-tu parmi les femmes. 29 Et quand elle le vit, elle fut troublée par sa parole, et elle se mit à penser à quelle manière cela devait être. 30 Et l'ange lui dit: Ne crains point, MaRaYaMa; car tu as trouvé grâce à AHBA 31; et voici, tu concevras dans ton sein, et tu enfanteras un fils, et tu lui donneras le nom de

Yashaya. 32 Il sera grand, et on l'appellera Fils du Très-Haut; et le Sauveur d'après AHBA prendra possession de l'ange.

QaDaSh Rawash: 42 Et elle parla d'une voix forte, et dit: Tu es bénie parmi les femmes, et bénie est le fruit de ton sein. 43 Et d'où est-ce pour moi que la mère de mon Sauveur vienne à moi? 44 Car, dès que la voix de ta salutation retentit dans mes oreilles, l'enfant sauta dans mon sein pour la joie. 45 Et bénie est celle qui a cru; car il y aura une exécution de ce qui lui a été dit du Sauveur. 46 MaRaYaMa dit: Mon âme magnifie le Sauveur, 47 Et mon esprit s'est réjoui en AHBA.

48 Car il a vu les bas-fonds de sa servante; car, dès maintenant, toutes les générations m'appelleront bienheureux.

49 Car celui qui est puissant m'a fait de grandes choses, et QaDaWh est son nom. 50 Et sa miséricorde est sur ceux qui le craignent de génération en génération. 51 Il a fait preuve de force avec son bras; il a dispersé l'orgueil dans l'imagination de leurs cœurs. 52 Il a fait descendre les puissants de leurs sièges, et les a élevés de bas degrés. 53 Il a rempli les affamés de bonnes choses; et les riches il a envoyé vide. 54 Il a hissé son serviteur YaShaRa'AhLa W, en souvenir de sa miséricorde; 55 Il a parlé à nos pères, à Abraham, et à sa postérité pour toujours. 56 MaRaYaMa demeure avec elle environ trois mois, et il est retourné dans sa maison. 57 Elisabeth vint à plein temps pour qu'elle fût délivrée; et elle enfanta un fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 1:58 853 Luc 2:38

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

59 Et il arriva que le huitième jour, ils vinrent pour circoncire l'enfant, et ils l'appelèrent Zacharie, selon le nom de son père. 60 Sa mère répondit et dit: Non, mais il sera appelé Jean. 61 Et ils lui dirent: Il n'y a personne de ta famille qui soit appelé par ce nom.

63 Et il demanda une table d'écriture, et il écrivit: Son nom est Jean. Et ils s'émerveillèrent de tout. 64 Et sa bouche s'ouvrit aussitôt, et sa langue se libéra, et il parla, et loua AHBA 65...Et la crainte vint sur tous ceux qui habitaient autour d'eux; et toutes ces paroles furent noyées dans tout le pays de la montagne de Jud. 66 Et tous ceux qui les entendirent les relâchèrent dans leurs coeurs, disant: Quelle est cette manière d'enfant! Et la main du Sauveur était avec lui. 67 Et son père Zacharie fut rempli de la QaDaSh W.. Rawash, et prophétisa, disant: 68 Béni soit le Sauveur AHBA..

69 Et il a levé une corne de salut pour nous dans la maison de son ser - van David; 70 Comme il parlait par la bouche de ses prophètes QaDaSh Wy, qui ont été depuis le

commencement du monde: 71 afin que nous soyons sauvés de nos ennemis, et de la main de tous ceux qui nous haïssent;

D'accomplir la miséricorde promise à nos pères, et de se souvenir de son alliance QaDaSh,

73 Le serment qu'il a juré à notre père Abraham 74, qu'il nous accorderait, afin que nous soyons délivrés de la main de

75 Dans la sainteté et la justice devant lui, tous les jours de notre vie. 76 Et toi, enfant, tu seras appelé prophète du Très-Haut; car tu iras devant le Sauveur pour préparer ses voies, 77 pour donner la connaissance du salut à son peuple par la rémission de ses péchés,

Par la tendre miséricorde de notre AHBA, par laquelle la source du jour nous a visités, 79 Pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres

80 Et l'enfant grandit, et devint fort dans l'esprit, et il fut dans les déserts jusqu'au jour où il se porta vers YaShaRa'AhLa Wy'shra'l.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il arriva, en ces jours-là, qu'il y eut un décret de Czar Auguste, pour que tout le monde fût taxé. 2 Cette taxe fut faite d'abord lorsque Cyrenius fut gouverneur de Syrie. 3 Tous furent taxés, chacun dans sa ville. 4 Joseph monta aussi de Galilée, de Nazareth, à Judaïa, dans la ville de David, appelée Bethléhem; parce qu'il était de la maison et de la lignée de David. 5 Et il fut taxé de MaRaYaMa, sa femme fiancée, étant grande avec enfant. 6 Et il n'y avait point de place pour eux dans l'auberge. 8 Et il y avait dans le même pays des bergers qui habitaient dans le champ, et qui gardaient son premier-né, et qui l'enveloppaient dans des vêtements de sandales, et qui le posaient dans une crèche; car il n'y avait point de place pour eux dans l'auberge.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHBA, et disant: 14 Gloire à AHBA, dans le plus haut, et sur la terre paix, bonne volonté envers les hommes. 15 Et il arriva, comme les anges étaient partis d'eux au ciel, les bergers se dirent l'un à l'autre: Allons maintenant à Bethléem, et voyons ce qui est arrivé, que le Sauveur nous a fait connaître. 16 Et ils vinrent avec hâte, et trouvèrent MaRaYaMa, et Joseph, et le petit-fils dans une crèche. 17 Et quand ils l'eussent vu, ils firent connaître à l'étranger la parole qui leur avait été dite concernant cet enfant. 18 Et tous ceux qui l'entendirent s'interrogèrent sur les choses qui leur avaient été dites par les bergers. 19 Mais MaRaYaMa garda toutes ces choses, et les médita dans son coeur. 20 Et les bergers lui offrirent de nouveau, glorifiant et louant AHBA, pour toutes les choses qu'ils avaient entendues et vues.

Ce qui était le fils d'Enos, qui était le fils de Seth, qui était le fils d'Adam, qui était le fils d'AHBA.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Yashaya étant rempli du QaDaSh W. Rawash revint du Jourdain, et fut conduit par l'Esprit dans le désert, 2 Et quarante jours tentés par le diable. Et en ces jours-là, il ne mangea rien; et quand ils furent terminés, il eut faim. 3 Et le diable dit à

4 Et Yashaya lui répondit: Il est écrit: Cet homme ne vivra pas par le pain seul, mais par toute parole d'AHBA 5. Le diable, l'emmenant dans une haute montagne, lui montra en un instant tous les royaumes du monde. 6 Et le diable lui dit: Je te donnerai toute cette puissance et la gloire d'eux; car cela m'est livré, et je la donnerai à qui que ce soit. 7 Si donc tu veux m'adorer, tout sera à toi. 8 Et Yashaya répondit et dit:

9 Et il l'amena à YaRaWaShaLaM, car il est écrit: Tu adoreras le Sauveur ton AHBA, et il lui dira: Si tu es le Fils d'AHBA, tu te jetteras d'ici; 10 car il est écrit: Il donnera à ses anges l'ordre de te garder; 11 et ils te porteront dans leurs mains, de peur que tu n'enfonces ton pied contre une pierre. 12 Et Yashaya lui répondant lui dit: Il est dit: Tu ne tenteras pas le Sauveur ton AHBA 13. Et quand le diable aura mis fin à toute tentation, il s'en alla de lui pour une saison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Yaschaya retourna en Galilée, avec la puissance de l'Esprit; et il sortit une renommée de lui dans toute la région, tout autour. 15 Et il enseigna dans leurs synagogues, étant glorifié de tous.

Il est venu à Nazareth, où il avait été élevé; et, selon sa coutume, il est entré dans la synagogue le jour du sabbat, et il s'est levé pour lire. 17 On lui a remis le livre du prophète Esaïe. Lorsqu'il a ouvert le livre, il a trouvé le lieu où il était écrit. 18 L'Esprit du Sauveur est sur moi, parce qu'il m'a oint pour prêcher l'Évangile aux pauvres; il m'a envoyé pour guérir les coeurs brisés, pour prêcher la délivrance aux captifs, et pour remettre la vue aux aveugles, pour libérer ceux qui sont meurtris, 19 pour prêcher l'année agréable du Sauveur. 20 Et il a fermé le livre, et il l'a remis au ministre, et il s'est assis. Et les yeux de tous ceux qui étaient dans la synagogue ont été attachés sur lui. 21 Et il a commencé à leur dire: Ce jour est cette écriture remplie de tes oreilles. 22 Et tous lui ont rendu témoignage, et ils se sont interrogés sur les paroles aimables qui étaient dans la synagogue.

En vérité, beaucoup de veuves étaient à YaShaRa'AhLa (y'shra'l) aux jours d'Élie, quand le ciel était fermé trois ans et six

26 Mais aucun d'entre eux n'a été envoyé, sauf à Sarepta, ville de Sidon, à une femme veuve. 27 Et beaucoup de lépreux étaient à YaShaRa'Ahla Wy, au temps d'Élisée, le prophète; et aucun d'eux n'a été purifié, sauf Naaman, le Syrien. 28 Et tous ceux de la synagogue, ayant entendu ces choses, furent remplis de colère. 29 Et ils se levèrent, et le poussèrent hors de la ville, et le conduisirent vers le front de la colline sur laquelle leur ville avait été bâtie, afin de le jeter à terre. 30 Mais il passa au milieu d'eux, 31 et descendit à Capernaüm, ville de Galilée, et les enseigna les jours du sabbat. 32 Et ils furent étonnés par sa doctrine, car sa parole était puissante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

33 Et il y avait dans la synagogue un homme qui avait l'esprit d'un démon impur, et qui criait d'une voix forte: 34 Dis: Laisse-nous, qu'est-ce que nous avons avec toi, Yasaya de Nazareth? Es-tu venu pour nous détruire? Je sais qui tu es; le QaDaSh Wl'un d'AHBA 35.. Et Yasaya le réprimanda, disant: Tais-toi, et sors de lui. Et quand le diable l'avait jeté au milieu de lui, il sortit de lui, et ne lui fit pas de mal. 36 Et tous furent étonnés, et dirent entre eux: Quelle parole! car, avec autorité et puissance, il commanda aux esprits impurs, et ils sortirent. 37 Et la renommée de lui sortit dans tous les lieux du pays tout autour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Et il se leva de la synagogue, et entra dans la maison de Simon. Et la mère de Simons fut prise avec une grande fièvre; et ils le supplièrent pour elle. 39 Et il se tint sur elle, et reprit la fièvre; et elle la quitta; et aussitôt elle se leva et leur servit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Lorsque le soleil se coucha, tous ceux qui avaient des maladies diverses les apportèrent à lui, et il posa les mains sur lui.

41 Et les démons aussi sortirent de beaucoup, criant, et disant: Tu es Yashaya, fils d'AHBA.

42 Et quand il fut jour, il s'en alla dans un lieu désert; et le peuple le chercha, et vint à lui, et le resta, afin qu'il ne s'en écartât pas. 43 Et il leur dit: Je dois prêcher le royaume d'AHBA aussi dans d'autres villes; car c'est pourquoi je suis envoyé. 44 Et il prêcha dans les synagogues de Galilée.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il arriva que, comme le peuple le pressait d'entendre la parole d'AHBA, il se tenait près du lac de Gennesaret, 2 et il vit deux navires qui se tenaient près du lac; mais les pêcheurs

étaient sortis d'eux, et ils lavaient leurs filets. 3 Et il entra dans l'un des navires, qui était Simon, et il pria celui-ci de sortir un peu du pays. Et il s'assit, et enseigna le peuple hors du navire. 4 Et après avoir quitté le navire, il dit à Simon: Lancez-vous dans l'abîme, et descendez vos filets.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 5:5 856 Luc 6:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et Simon lui répondit: Maître, nous avons travaillé toute la nuit, et nous n'avons rien pris; mais, à ta parole, je laisserai tomber le filet. 6 Et quand ils eurent fait cela, ils enfermèrent une grande multitude de poissons, et leur filet de frein. 7 Et ils firent signe à leurs associés, qui étaient dans l'autre navire, de venir les aider. Et ils vinrent, et remplirent les deux navires, afin qu'ils fussent, pour couler. 8 Simon Pierre, voyant cela, tomba à genoux à Yashaya, disant: Détournez-vous de moi, car je suis un homme pécheur, ô Sauveur. 9 Car il était étonné, et tout ce qui était avec lui, au tirant d'eau des poissons qu'ils avaient pris. 10 Et ainsi furent aussi Jacques et Jean, fils de Zébédée, qui étaient associés à Simon. Et Yashaya dit à Simon: Ne crains point, dès maintenant tu prendras des hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand il fut dans une ville, voici un homme plein de lèpre, qui, voyant Yashaya, tomba sur sa face, et le pria, disant: Sauveur, si tu veux, tu peux me rendre pur. 13 Et il étendit sa main, et le toucha, disant: Je veux; sois pur. Et la lèpre s'en alla aussitôt loin de lui. 14 Et il lui demanda de ne le dire à personne; mais va, et fais-toi connaître au sacrificateur, et offre-toi pour tes purs, selon le commandement de Michée, pour un témoignage à leur égard. 15 Mais bien plus il s'en alla une renommée à l'étranger; et de grandes foules s'assemblèrent pour entendre, et pour être guéries par lui de leurs infirmités.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il se retira dans le désert, et pria. 17 Et il arriva un certain jour, comme il enseignait, qu'il y avait des pharisiens et des docteurs de la loi assis, qui étaient venus de toutes les villes de Galilée, et de Juda, et de YaRaWaShaLaM.

Et la puissance du Sauveur était présente pour les guérir.

Et voici, des hommes apportèrent dans un lit un homme pris avec une paralysie; et ils cherchèrent des moyens pour le faire entrer et le déposer devant lui. 19 Et quand ils ne trouvèrent pas par quelle voie ils pouvaient le faire entrer à cause de la multitude, ils allèrent sur le toit de la maison, et le laissèrent descendre par le carrelage avec son canapé

au milieu de Yashaya. 20 Et, voyant leur foi, il lui dit: Homme, tes péchés te sont pardonnés. 21 Et les scribes et les pharisiens se mirent à raisonner, disant: Qui est celui qui parle de blasphèmes? Qui peut pardonner les péchés, mais AHBA seul? 22 Mais quand Yashaya eut conscience de leurs pensées, il leur répondit: Quelle raison dans vos cœurs? 23 Si vous avez plus facilement, de dire: Vos péchés vous sont pardonnés; ou de dire: Lève-toi et marche? 24 Mais vous saurez que le Fils de l'homme a du pouvoir sur vous.

Je te dis: Lève-toi, prends ton canapé, et va dans ta maison. 25 Il se leva aussitôt devant eux, et prit ce sur quoi il était couché, et s'en alla dans sa propre maison, glorifiant AHBA 26; ils furent tous stupéfaits, et glorifièrent AHBA, et furent remplis de crainte, disant: Nous avons vu des choses étranges aujourd'hui.

Et après ces choses, il sortit, et vit un publicain, nommé Lévi, assis à la réception de la coutume; et il lui dit: Suis-moi. 28 Et il quitta tout, se leva, et le suivit. 29 Et Lévi lui fit un grand festin dans sa maison; et il y avait une grande foule de publicains et d'autres qui s'assirent avec eux. 30 Mais leurs scribes et pharisiens murmurèrent contre ses disciples, disant: Pourquoi mangez-vous et buvez-vous avec les publicains et les pécheurs? 31 Et Yashaya leur répondit: Ceux qui n'ont pas besoin d'un médecin, mais ceux qui sont malades. 32 Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à la repentance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Et il leur dit: Pouvez-vous jeûner les enfants de l'époux, pendant que l'époux est avec eux? 35 Mais les jours viendront, quand l'époux leur sera enlevé, et alors ils jeûneront en ces jours-là.

Et il leur parla aussi d'une parabole: Personne ne met un morceau de nouveau vêtement sur un vieil homme; sinon, le nouveau fait une rente, et le morceau qui a été retiré du nouveau n'est pas d'accord avec le vieil homme. 37 Et personne ne met du nouveau vin dans de vieilles bouteilles; sinon le nouveau vin éclatera les bouteilles, et il sera renversé, et les bouteilles périront. 38 Mais le nouveau vin doit être mis dans de nouvelles bouteilles; et tous les deux sont conservés. 39 Personne n'a aussi bu du vieux vin immédiatement désire nouveau; car il dit: Le vieil homme est meilleur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et les scribes et les pharisiens le regardèrent, s'il voulait guérir le jour du sabbat, afin qu'ils trouvèrent une accusation, et qu'ils trouvèrent le second sabbat après le premier, qu'il traversât les champs de blé; et ses disciples arrachèrent les oreilles de blé, et ils les

mangèrent, en les frottant entre leurs mains. 2 Et certains pharisiens leur dirent: Pourquoi faites - vous ce qui n'est pas permis de faire les jours du bain de sabre? 3 Et Yashaya leur répondit: N'avez - vous pas lu autant que cela, ce que David a fait, quand il était pendu, et ceux qui étaient avec lui? 4 Comment il est entré dans la maison d'AHBA, et il a pris et mangé le pain de brebis, et il a donné aussi à ceux qui étaient avec lui, ce qu'il n'est permis de manger que pour les sacrificateurs? 5 Et il leur dit: Le Fils de l'homme est Sauveur aussi du sabbat. 6 Et il arriva aussi un autre sabbat, qu'il entra dans la synagogue et enseigna; et il y eut un homme dont la main droite se dessé.

8 Mais il connut leurs pensées, et dit à l'homme qui avait la main sèche: Lève-toi, et lève-toi au milieu. Et il se leva et se tint debout. 9 Et Yasaya leur dit: Je te demanderai une chose: Est-il permis, le jour du sabbat, de faire le bien ou de faire le mal? pour sauver la vie ou pour la détruire? 10 Et il regarda autour d'eux tous, et dit à l'homme: Étends ta main. Et il fit cela; et sa main fut rendue entière comme l'autre. 11 Et ils furent remplis de folie, et se communiquèrent l'un avec l'autre ce qu'ils pouvaient faire à Yasaya. 12 En ce temps-là, il sortit sur une montagne pour prier, et continua toute la nuit en prière à AHBA.

Luc 6:13 857 Luc 7:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Simon, qu'il appela aussi Pierre, et André, son frère, Jacques et Jean, Philippe et Bartholomée, 15 Matthieu et Thomas, Jacques, fils d'Alpheus, et Simon, appelé Zelotes, 16 Judas, frère de Jacques, et Judas Iscariot, qui était aussi le traître.

¶ Et il descendit avec eux, et se tint dans la plaine, et la troupe de ses disciples, et une grande multitude de gens de tout Jud, et YaRaWaShaLaM, et de la côte maritime de Tyr et de Sidon, qui sont venus pour l'entendre, et pour être guéris de leurs désolations;

18 Et ceux qui étaient vexés d'esprits impurs, et ils furent guéris. 19 Et toute la foule chercha à le toucher; car il sortit de lui la vertu, et les guérit tous.

¶ Et il leva les yeux sur ses disciples, et dit: Béni soit pauvre! car le royaume d'AHBA est à vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Heureux vous qui avez faim maintenant, car vous serez rassasiés. Heureux vous qui pleurez maintenant; car vous rirez! 22 Heureux vous, quand les hommes vous haïront, et quand ils vous sépareront de leur compagnie, et vous reprocheront, et jetteront votre nom comme le mal, à cause du Fils de l'homme. 23 Réjouissez-vous en ce jour-là, et sautez dans la joie; car voici, votre récompense est grande dans les cieus; car de la même manière leurs pères ont fait aux prophètes. 24 Malheur à vous qui êtes riches! car vous avez reçu votre consolation. 25 Malheur à vous qui êtes pleins! car vous aurez faim. Malheur à vous qui riez

maintenant! car vous pleurerez et pleurerez. 26 Malheur à vous, quand tous vous parleront bien! car ainsi ont fait leurs pères aux faux prophètes.

Je vous dis: Aimez vos ennemis, faites le bien à ceux qui vous haïssent,

Et toi, tu n'auras point d'autre regard que celui qui te frappe sur l'une des joues; et celui qui ôte ta cloque n'auras point à prendre ton manteau. 30 Donne-moi à tout homme qui te demande; et de celui qui ôte tes biens, ne les demande pas à nouveau. 31 Et comme vous voulez que les hommes vous fassent de même. 32 Car si vous aimez ceux qui vous aiment, qu'est-ce que vous remerciez, et que les pécheurs n'aiment pas ceux qui les aiment. 33 Et si vous faites du bien à ceux qui vous font du bien, qu'est-ce que vous faites de même. 34 Et si vous prêtez à ceux dont vous avez l'espoir de recevoir, qu'est-ce que vous avez?

Et pourquoi m'appelez-vous, Sauveur, Sauveur, et ne faites-vous pas ce que je dis?

47 Celui qui vient à moi, qui entend mes paroles et qui les fait, je vous montrerai à qui il est semblable: 48 Il est comme un homme qui bâtit une maison, et qui s'enfonce dans l'abîme, et qui pose la fondation sur un rocher; et quand le déluge s'est levé, le ruisseau a frappé avec véhémence sur cette maison, et il n'a pu la secouer; car elle a été fondée sur un rocher. 49 Mais celui qui écoute, et qui ne fait pas, est comme un homme qui, sans fondation, bâtit une maison sur la terre; contre lequel le ruisseau a frappé avec véhémence, et aussitôt elle est tombée; et la ruine de cette maison a été grande.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lorsqu'il eut mis fin à toutes ses paroles dans l'audience du peuple, il entra à Capernaüm. 2 Et le serviteur du centurion, qui lui était cher, était malade et prêt à mourir. 3 Et lorsqu'il entendit parler de Yashaya, il envoya vers lui les anciens des Juifs, le suppliant de venir guérir son serviteur. 4 Lorsqu'ils vinrent à Yashaya, ils le supplièrent aussitôt, en disant: Il était digne de qui il devait faire cela. 5 Car il aime notre nation, et il nous a bâti une synagogue. 6 Et Yashaya ne me crut pas digne de venir vers toi. Et maintenant il n'était pas loin de la maison, le centurion lui envoya des amis, lui disant: Sauveur, ne t'ennuie pas; car je ne suis pas digne que tu entres sous mon toit. 7 C'est pourquoi je ne pensais pas venir avec eux.

Je vous le dis, je n'ai pas trouvé une si grande foi, non, pas dans YaShaRa'AhLa W. (y'shra'l). 10 Et ceux qui étaient

envoyé, retournant à la maison, a trouvé le serviteur tout entier qui avait été malade.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et il arriva, le lendemain, qu'il entra dans une ville appelée Naïn; et plusieurs de ses disciples s'en allèrent avec lui, et beaucoup de gens. 12 Et quand il arriva près de la porte de la ville, voici, il y avait un mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 7:13 858 Luc 8:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il dit: Jeune homme, je te le dis, Lève-toi. 15 Et celui qui était mort s'assit, et se mit à parler. Et il le livra à sa mère. 16 Et il vint à la crainte de tous; et ils glorifièrent AHBA, disant: Un grand prophète est ressuscité parmi nous; et AHBA a visité son peuple. 17 Et cette rumeur de lui sortit dans tout Judaïa, et dans toute la région tout autour. 18 Et les disciples de Jean lui firent part de toutes ces choses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Jean appela deux de ses disciples à Yashaya, en disant: Es-tu celui qui devait venir? Ou cherchez-vous un autre? 20 Quand les hommes furent venus à lui, ils dirent: Jean-Baptiste nous a envoyés vers toi, en disant: Es-tu celui qui devait venir? ou cherchez-vous un autre? 21 En cette même heure-là, il guérit beaucoup de leurs infirmités, de leurs plaies et de leurs mauvais esprits; et à beaucoup d'aveugles, il leur donna la vue. 22 Et Yashaya leur répondit: Allez, et dites à Jean ce que vous avez vu et entendu; comment les aveugles voient, la marche boiteuse, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts sont ressuscités, les pauvres l'Évangile est prêché. 23 Et béni soit celui qui ne sera pas offensé en moi.

Quand les messagers de Jean furent partis, il se mit à parler au peuple de Jean: Que sortirez-vous au désert pour voir? Un roseau agité par le vent?

25 Mais qu'êtes-vous allés voir? Un homme vêtu de doux vêtements? Voici, ceux qui sont magnifiquement vêtus, et vivent délicatement, sont dans des parvis. 26 Mais qu'est-ce que vous êtes allés voir? Un prophète? Oui, je vous le dis, et bien plus qu'un prophète. 27 Voici celui dont il est écrit: Voici, j'envoie mon messenger devant ta face, qui préparera ta voie devant toi. 28 Car je vous le dis, parmi ceux qui sont nés de femmes, il n'y a pas un prophète plus grand que Jean-Baptiste; mais celui qui est le moins dans le royaume d'AHBA est plus grand que lui. 29 Et tout le peuple qui l'a entendu, et les publicains, ont justifié AHBA, étant

baptisé du baptême de Jean. 30 Mais les pharisiens et les pharisiens, et les publicains, ont été baptisés du baptême de Jean.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

les avocats ont rejeté le conseil d'AHBA contre eux-mêmes, ne se faisant pas baptiser de lui.

Et le Sauveur dit: Où comparerai-je donc les hommes de cette génération? Et à quoi ressemblent-ils? 32 Ils sont semblables aux enfants assis sur la place publique, et qui s'appellent les uns aux autres, et qui disent: Nous vous avons donné des pipes, et vous n'avez pas dansé; nous vous avons pleuré, et vous n'avez pas pleuré. 33 Car Jean-Baptiste n'est venu ni manger ni boire du vin; et vous dites: Il a un démon. 34 Le Fils de l'homme est venu manger et boire; et vous dites: Voici un homme glouton, et un vigneron, ami des publicains et des pécheurs! 35 Mais la sagesse est fiée de tous ses enfants.

L'un des pharisiens désira qu'il mange avec lui; et il entra dans la maison du Pharisien, et s'assit pour manger.

37 Et voici, une femme dans la ville, qui était une pécheresse, quand elle savait que Yashaya était à table dans la maison du pharisien; et elle apporta à la maison du pharisien une boîte d'abats, 38 et se tint à ses pieds derrière lui en pleurant, et elle se mit à laver les pieds avec des larmes, et elle les essuya avec les cheveux de sa tête, et elle les baisa avec l'onguent. 39 Et le pharisien qui lui avait demandé de le voir, dit en lui-même: Cet homme, s'il était un prophète, aurait su qui et quelle était la femme qui le touchait; car c'est une pécheresse. 40 Et Yashaya lui répondit: Simon, je dois quelque chose à toi. Et il dit: Maître, dis-moi, il n'y avait point d'huile pour laquelle elle avait beaucoup de pieds.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il arriva par la suite qu'il allait dans chaque ville et village, prêchant et annonçant la bonne nouvelle du royaume d'AHBA; et les douze étaient avec lui, 2 et certaines femmes, qui avaient été guéries d'esprits mauvais et d'infirmités, MaRaYaMa appela

3 Et Joanna, femme de Chuza Hérode, intendant, et Susanna, et beaucoup d'autres, qui le minis, lui cherchèrent de leur substance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Quand beaucoup de gens furent rassemblés, et qu'ils arrivèrent à lui de chaque ville, il parla par parabole: 5 Un semeur sortit pour semer sa semence; et, comme il semait, certains tombèrent sur le côté du chemin; et il fut foulé, et les oiseaux du ciel le dévorèrent. 6 Et quelques-uns tombèrent sur un rocher, et, dès qu'il fut arraché, il se flétrit, parce qu'il manquait d'humidité. 7 Et quelques-uns tombèrent entre des épines, et les épines le montèrent, et l'étreignirent. 8 Et d'autres tombèrent sur une bonne terre, et s'enflèrent, et portèrent du fruit centuple. Et il cria: Celui qui a des oreilles pour entendre, qu'il entende. 9 Et ses disciples lui dirent: Qu'est-ce que cette parabole? 10 Et il dit: À vous il est donné de connaître les mystères du royaume d'AHBA; mais à d'autres en paraboles, pour qu'ils ne voient pas, et ne voient pas.

en entendant qu'ils pourraient ne pas

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 8:11 859 Luc 8:56

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Or la parabole est la suivante: La semence est la parole d'AHBA 12; ceux qui sont sur le côté du chemin sont ceux qui entendent; puis vient le diable, et enlève la parole de leur cœur, de peur qu'ils ne croient et ne soient sauvés. 13 Ils sont sur le rocher, qui, lorsqu'ils entendent, reçoivent la parole avec joie; et ceux-ci n'ont point de racine, qui croit pendant un certain temps, et au temps de la tentation tombent loin. 14 Et ce qui est tombé parmi les épines, ce sont ceux qui, lorsqu'ils ont entendu, sortent, et sont étouffés de soucis, de richesses et de plaisirs de cette vie, et n'apportent aucun fruit à la perfection. 15 Mais ce qui est sur la bonne terre, ce sont ceux qui, ayant entendu la parole, la gardent, et produisent du fruit avec patience.

17 Car rien n'est secret, qui ne sera manifesté, et rien ne sera caché, qui ne sera connu et qui ne viendra au loin. 18 Prenez donc garde à ce que vous entendiez; car quiconque a, à lui sera donné, et quiconque n'a pas, sera pris de lui, ce qu'il voit, ce qu'il a.

¶ Alors sa mère et ses frères vinrent à lui, et ils ne purent venir à lui pour la presse.

20 Et il lui fut dit par certains qui disaient: Ta mère et tes frères se tiennent dehors, désireux de te voir. 21 Et il leur répondit: Ma mère et mes frères sont ceux qui entendent la parole d'AHBA, et qui le font.

23 Et comme ils naviguaient, il s'endormit; et il descendit une tempête de vent sur l'étang, et ils furent remplis d'eau, et ils furent en danger. 24 Et ils vinrent à lui, et le réveillèrent, disant: Maître, maître, nous périssons. Puis il se leva, et reprit le vent et la fureur de l'eau; et ils cessèrent, et il y eut un calme. 25 Et il leur dit: Où est votre foi? Et ils craignirent de se

demander, disant l'un à l'autre: Quelle est cette manière d'être de l'homme! car il ordonne même les vents et l'eau, et ils lui obéissent.

Et ils arrivèrent au pays des Gadarènes, qui est passé contre la Galilée. 27 Et quand il sortit pour la terre, il le rencontra de la ville, un homme qui avait des démons depuis longtemps, et qui n'avait point de vêtements, ni de demeure dans aucune maison, mais dans les sépulcres. 28 Lorsqu'il vit Yashaya, il cria, et tomba devant lui, et dit à haute voix: Qu'ai-je à voir avec toi, Yashaya, fils d'AHBA, très haut? Je t'en supplie, ne me tourmente pas. 29 Car il avait ordonné à l'esprit impur de sortir de l'homme. Souvent, il l'avait attrapé; et il était attaché à des chaînes et à des chaînes; et il rompait les bandes, et il était chassé du diable dans le désert. 30 Et Yashaya lui demanda, disant: Quel est ton nom? Et il dit: Légion: Parce que beaucoup de démons étaient entrés dans lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'homme, dont les démons étaient partis, assis aux pieds de Yashaya, vêtu, et dans sa bonne pensée; et ils furent effrayés. 36 Ceux qui le virent leur racontèrent par quel moyen celui qui était possédé des démons fut guéri.

Et toute la multitude du pays des Gadarènes, tout autour, le supplia de s'éloigner d'eux, car ils furent pris avec une grande crainte; et il monta dans la barque, et retourna à toi. 38 L'homme dont les démons étaient partis le supplia d'être avec lui; mais Yashaya le renvoya, disant: 39 Retourne dans ta maison, et montre à quel point AHBA t'a fait de grandes choses. Et il s'en alla, et publia dans toute la ville les grandes choses que Yashaya lui avait faites. 40 Et il arriva que, lorsque Yashaya fut revenu, le peuple le reçut volontiers, car tous l'attendaient.

Et voici, un homme nommé Jaïrus vint, et il était chef de la synagogue; et il tomba aux pieds de Yashaya, et le pria d'entrer dans sa maison.

42 Car il avait une fille unique, âgée d'environ douze ans, et elle était mourante; mais comme il allait, le peuple le pressait.

¶ Et une femme ayant une question de sang douze ans, qui avait passé toute sa vie sur des médecins, et qui ne pouvait être guérie d'aucun,

44 Arrivé derrière lui, il toucha le bord de son vêtement, et aussitôt sa délivrance de sang s'effrita. 45 Et Yashaya dit: Qui m'a touché? Quand tous ont nié, Pierre et ceux qui étaient avec lui ont dit: Maître, la foule t'a serrée, et tu as dit: Qui m'a touché? 46 Et Yashaya a dit: Quelqu'un m'a touché; car je vois que la vertu est sortie de moi. 47 Et la femme vit qu'elle n'était pas cachée, elle vint trembler, et tomba devant lui, et lui dit devant tout le peuple, pour quelle cause elle l'avait touché, et comment elle était guérie immédiatement. 48 Et il lui dit: Ma fille, sois réconfortante; ta foi t'a guérie; va en paix.

Pendant qu'il parlait encore, il en vint un du chef de la maison de la synagogue, lui disant: Ta fille est morte; ne trouble pas le Mas-ter.

50 Et Yaschaya, l'ayant entendu, lui répondit: Ne crains point; crois seulement, et elle sera guérie. 51 Lorsqu'il entra dans la maison, il ne laissa entrer personne, sauf Pierre, Jacques, Jean, et le père et la mère de la jeune fille. 52 Et tous pleurèrent et la lamentèrent; mais il dit: Ne pleure pas; elle n'est pas morte, mais elle dort. 53 Ils le rièrent pour le mépriser, sachant qu'elle était morte. 54 Et il les sortit tous, et la prit par la main, et l'appela, disant: Madame, lève-toi. 55 Et son esprit revint, et elle se leva aussitôt; et il se mit en charge de lui donner de la viande. 56 Et ses parents furent étonnés; mais il leur demanda de ne dire à personne ce qui avait été fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 9:1 860 Luc 9:48

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et il les envoya prêcher le royaume d'AHBA, et guérir les malades. 3 Et il leur dit: Ne prenez rien pour votre voyage, ni bâtons, ni srips, nei-

4 Et quelle que soit la maison où vous entrez, demeurez là, et de là vous partirez. 5 Et quiconque ne vous recevra pas, quand vous sortirez de cette ville, secouez la poussière même de vos pieds, pour qu'elle leur soit rendue témoignage. 6 Et ils partirent, et traversèrent les villes, prêchant l'Évangile, et guérissant partout.

7 Hérode, le tétrarque, entendit parler de tout ce qu'il avait fait; et il fut perplexe, parce qu'on disait de certains que Jean était ressuscité d'entre les morts; 8 et d'autres qu'Élias était apparu, et d'autres qu'un des anciens prophètes était ressuscité. 9 Et Hérode dit: J'ai décapité Jean; mais qui est-ce, de qui j'entends de telles choses? Et il désirait le voir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Lorsqu'ils furent de retour, les apôtres lui racontèrent tout ce qu'ils avaient fait; et il les prit, et s'en alla en privé dans un lieu désert de la ville appelé Bethsaïda. 11 Et le peuple, le sachant, le suivit; et il les reçut, et leur parla du royaume d'AHBA, et guérit ceux qui avaient besoin de guérison. 12 Et le jour se mit à s'user, les douze, et lui dirent: Envoie la foule, afin qu'elle aille dans les villes et les campagnes tout autour, et qu'elle loge, et qu'elle obtienne

des vêtements; car nous sommes ici dans un lieu désert. 13 Mais il leur dit: Donnez-les à manger. Et ils dirent: Nous n'avons plus que cinq pains et deux pains.

14 Car ils étaient environ cinq mille hommes. Et il dit à ses disciples: Faites-les asseoir par cinquante dans une troupe. 15 Et ils firent ainsi, et les firent tous s'asseoir. 16 Il prit les cinq pains et les deux poissons, et, regardant vers le ciel, il les bénit, et les rompit, et il donna aux disciples pour les mettre devant la foule. 17 Et ils mangèrent, et ils furent tous remplis; et on prit des fragments qui restaient à eux douze paniers.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et il arriva, comme il priait seul, que ses disciples étaient avec lui; et il leur demanda, disant: Qui disent le peuple que je suis? 19 Ils répondirent: Jean-Baptiste; mais certains disent: Élie; et d'autres disent: Un des anciens prophètes est ressuscité. 20 Il leur dit: Mais qui dites-vous que je suis? Pierre répondit: La Yashaya d'Ahba 21, et il leur donna l'ordre de ne rien dire à personne. 22 Il leur dit: Le Fils de l'homme doit souffrir beaucoup, et être rejeté des anciens, des principaux sacrificateurs et des scribes, et être tué, et être ressuscité le troisième jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Et il leur dit à tous: Si quelqu'un vient après moi, qu'il se renie lui-même, et qu'il prenne ses Ats (H6086) tous les jours, et qu'il me suive. 24 Car quiconque sauvera sa vie la perdra; mais quiconque perdra sa vie à cause de moi, celui-là la sauvera. 25 Car qu'est-ce qu'un avan, s'il gagne tout le monde, et se perdra ou se jettera? 26 Car quiconque aura honte de moi et de mes paroles, de lui, le Fils de l'homme aura honte, quand il viendra dans sa gloire, dans son Père, et dans les Anges de QaDaSh. 27 Mais je vous dis la vérité, il y en aura ici, qui ne goûteront point à la mort, jusqu'à ce qu'ils voient le royaume d'AHBA.

28 Et il arriva, environ huit jours après ces paroles, qu'il prit Pierre, Jean et Jacques, et monta sur une montagne pour prier. 29 Et comme il priait, la manière de son visage fut changée, et son vêtement était blanc et éblouissant. 30 Et voici, il parla avec lui deux hommes, qui étaient Mashah, et Elias. 31 Qui apparurent dans la gloire, et parla de sa mort qu'il devait accomplir à YaRaWaShaLaM. 32,,,,, mais Pierre et ceux qui étaient avec lui étaient lourds de sommeil; et quand ils furent éveillés, ils virent sa gloire, et les deux hommes qui se tenaient avec lui. 33 Et il arriva, comme ils s'éloignaient de lui, Pierre dit à Yashaya: Maître, il est bon que nous soyons ici; et faisons trois tabernacles, un pour toi, et un pour Mashah, et un pour Elias.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Pendant qu'il parlait ainsi, une nuée vint, et les couvrit; et ils craignirent comme ils entrèrent dans la nuée. 35 Et une voix sortit de la nuée, disant: C'est mon Fils bien-aimé;

écoutez-le. 36 Et quand la voix fut passée, Yashaya se trouva seul; et ils la gardèrent proche, et ne racontèrent à personne, en ces jours-là, aucune de ces choses qu'ils avaient vues.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Et il arriva que, le lendemain, quand ils furent descendus de la montagne, beaucoup de gens le rencontrèrent. 38 Et voici, un homme de la troupe cria, disant: Maître, je te prie, regarde mon fils; car il est mon seul enfant. 39 Et voici, un esprit le prend, et il crie soudain; et il déchire celui qu'il mousse encore, et le meurtrit à peine s'éloigne de lui. 40 Et je priai tes disciples de le chasser; et ils ne purent pas. 41 Et Yashaya, répondant, dit: Ô génération infidèle et perverse, combien de temps serai-je avec toi, et je te donnerai du sucre? Amène ton fils ici. 42 Et comme il venait, le diable le jeta et le tarit. Et Yashaya reprit l'esprit impur, et guérit l'enfant, et le livra de nouveau à son père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Ils furent tous étonnés de la puissance d'AHBA. Ils se questionnèrent chacun de tout ce que Yaschaya fit, et il dit à ses disciples: 44 Que ces paroles s'enfoncent dans vos oreilles; car le Fils de l'homme sera livré entre les mains des hommes. 45 Mais ils ne comprirent pas cette parole, et elle leur fut cachée, qu'ils ne l'entendirent point, et ils craignirent de lui demander cette parole.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Et il se leva un raisonnement parmi eux, lequel d'entre eux serait le plus grand. 47 Et Yashaya, voyant la pensée de leur cœur, prit un enfant, et le plaça par lui. 48 Et il leur dit: Quiconque recevra cet enfant en mon nom me reçoit, et quiconque me recevra reçoit celui qui m'a envoyé; car celui qui est le moins parmi vous tous, celui-là sera grand.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 9:49 861 Luc 10:36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Jean répondit: Maître, nous avons vu quelqu'un chasser les démons en ton nom; et nous l'avons pardonné, parce qu'il ne nous suit pas.

Et Yashaya lui dit: Ne l'interdit pas; car celui qui n'est pas contre nous est pour nous.

56 Car le Fils de l'homme n'est pas venu pour détruire des hommes, mais pour les sauver. Et ils allèrent dans un autre village, et ils s'en allèrent dans un autre village. 56 Et le Fils de

l'homme n'est pas venu pour détruire des hommes, mais pour les sauver; et il arriva, quand le temps fut venu pour qu'il fût reçu, il mit fermement sa face pour aller à YaRaWaShaLaM 52, et ils envoyèrent des messagers devant sa face; et ils allèrent, et entrèrent dans un village des Samaritains, pour se préparer pour lui. 53 Et ils ne le reçurent pas, parce qu'il avait l'air d'aller à YaRaWaShaLaM 54, et quand ses disciples Jacques et Jean virent cela, ils dirent: Sauveur, tu veux que nous commandions au feu de descendre du ciel, et de les consumer, comme Élias? 55 Et il se retourna, et les réprimanda, et dit: Vous ne savez pas de quelle sorte d'esprit vous êtes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

58 Et Yashaya lui dit: Les renards ont des trous, et les oiseaux du ciel ont des nids; mais le Fils de l'homme n'a pas où coucher sa tête. 59 Et il dit à un autre: Suis-moi. Mais il dit: Sauveur, donne-moi d'abord pour aller enterrer mon père. 60 Yashaya lui dit: Laisse les morts enterrer leurs morts; mais va prêcher le royaume d'AHBA 61. Un autre aussi dit: Sauveur, je te suivrai; mais laisse-moi d'abord aller leur dire adieu, qui sont à la maison de ma maison. 62 Et Yashaya lui dit: Personne, ayant mis sa main à la charrue, et regardant en arrière, est digne du royaume d'AHBA.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 C'est pourquoi il leur dit: La moisson est vraiment grande, mais les ouvriers sont peu nombreux; priez donc le Sauveur de la moisson, pour qu'il envoie des ouvriers dans sa moisson. 3 Partez; voici, je vous envoie comme des agneaux parmi les loups. 4 Portez-moi un sac, ni un sac, ni des souliers, et ne saluez personne par le chemin. 5 Et dans quelque maison que vous entriez, dites d'abord, que la paix soit dans cette maison. 6 Et si le fils de la paix est là, votre paix reposera sur elle; sinon, elle se tournera vers vous. 7 Et dans la même maison demeure, mange et boit les choses qu'ils donnent; car l'ouvrier est digne de son salaire. Ne va pas de maison en maison. 8 Et dans quelque ville que vous entriez, et ils vous cèdent, mangez les choses qui sont placées devant vous. 9 Et guérissez les malades qui sont là, et dites-leur: Le royaume d'ABA est arrivé.

10 Mais dans toute ville où vous entrez, et qu'ils ne vous reçoivent pas, allez dans les rues d'elle-même, et dites: 11 Nous essuyons contre vous la poussière même de votre ville, qui s'attache sur nous; quoiqu'il en soit, soyez sûrs que le royaume d'AHBA

13 Malheur à toi, Chorazin! malheur à toi, Bethsaïda! car si les miracles qui ont été faits en toi ont été accomplis à Tyr et à Sidon, ils se sont repentis il y a longtemps, assis dans un sac et une cendre. 14 Mais il sera plus tolérable pour Tyr et Sidon que pour toi. 15 Et toi, Capernaüm, qui es élevé au ciel, tu seras précipité dans l'enfer. 16 Celui qui t'écoute m'entend, et celui qui te méprise me méprise, et celui qui me méprise méprise méprise celui qui m'a envoyé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les soixante-dix revinrent avec joie, disant: Sauveur, même les démons nous sont soumis par ton nom. 18 Et il leur dit: Je vis Satan tomber du ciel comme un éclair. 19 Voici, je vous donne le pouvoir de fouler sur les serpents et les scorpions, et sur toute la puissance de l'ennemi; et rien ne vous fera de mal. 20 Malgré cela, ne vous réjouissez pas que les esprits vous soient soumis, mais réjouissez-vous plutôt parce que vos noms sont écrits dans les cieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En cette heure-là, Yashaya se réjouit en esprit, et dit: Je te remercie, Père, Sauveur du ciel et de la terre, que tu as caché ces choses aux sages et aux prudents, et que tu les as révélées aux tout-petits; ainsi, Père, car cela semblait bon à tes yeux. 22 Toutes choses m'ont été données par mon Père, et personne ne sait qui est le Fils, sauf le Père, et qui est le Père, sauf le Fils, et à qui le Fils le révélera.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il le tourna vers ses disciples, et dit en privé: Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez! 24 Car je vous le dis, beaucoup de prophètes et de rois ont désiré voir ce que vous voyez, et ne l'ont pas vu, et entendre ce que vous entendez, et ne l'ont pas entendu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Et il lui dit: Qu'est-ce qui est écrit dans la loi? 27 Et il répondit: Tu aimeras le Sauveur ton AHBA, de tout ton coeur, et de toute ton âme, et de toute ta force, et de toute ta pensée; et ton prochain comme toi-même. 28 Et il lui dit: Tu as bien répondu: Fais cela, et tu vivras. 29 Mais lui, voulant se justifier, dit à Yashaya, et qui est mon voisin? 30 Et Yashaya, répondant, dit: Un homme certain descendit de YaRaWaShalaM, et il tomba parmi les voleurs, qui le dépouillèrent de son vêtement, et le blessa, et il le quitta, le laissant à moitié mort. 31 Et, par hasard, il descendit d'un prêtre; et il le vit passer de l'autre côté, et il le vit avec compassion, et il le mit à l'autre côté de la maison.

le lendemain, il prit deux pence, les donna à l'armée, et lui dit: Prends soin de lui, et tout ce que tu dépenseras plus, quand je reviendrai, je te rendrai. 36 Et maintenant, sur ces trois-là, pense-tu, tu étais le prochain à celui qui tombait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 10:37 862 Luc 11:44

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Et il dit: Celui qui a fait miséricorde sur lui. Et Yaschaya lui dit: Va, et fais de même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et elle avait une sœur appelée MaRaYaMa, qui était assise aux pieds de Yashaya, et elle entendit sa parole. 40 Marthe fut concassée au sujet de beaucoup de service, et vint à lui, et dit: Sauveur, ne te soucie-tu pas que ma soeur m'ait laissé servir seule? dis-lui donc qu'elle m'aide. 41 Et Yashaya répondit et lui dit: Marthe, Marthe, tu es prudente et troublée à propos de beaucoup de choses. 42 Mais une chose est nécessaire; et MaRaYaMa a choisi cette bonne partie, qui ne sera pas enlevée d'elle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Si un de ses disciples cesse, il lui dit: Sauveur, enseigne-nous à prier, comme Jean l'a enseigné à ses disciples. 2 Et il leur dit: Quand vous priez, dites-vous: Notre Père qui est dans les cieux, il sera ton nom; que ton roi vienne; que ta volonté soit faite, comme dans les cieux, ainsi dans la terre. 3 Donne-nous jour après jour notre pain quotidien. 4 Et pardonne-nous nos péchés; car nous aussi, nous le pardonnons à tous ceux qui nous sont redevables; et ne nous conduisons pas à la tentation; mais délivre-nous du mal. 5 Et il leur dit: Lequel d'entre vous aura un ami, et ira vers lui à minuit, et lui dira: Ami, prête-moi trois pains; 6 Car un ami de mon voyage est venu à moi, et je ne te donnerai rien devant lui.

beaucoup plus ton Père céleste donnera-t-il l'Esprit QaDaSh à ceux qui lui demandent?

14 Et il jeta un démon, et il fut muet. Et il arriva, lorsque le diable fut sorti, que le muet parla; et le peuple s'interrogea. 15 Mais certains d'entre eux dirent: Il chasse les démons par Béelzéboul, le chef des démons. 16 Et d'autres, tentant de lui, cherchèrent un signe du ciel. 17 Mais lui, connaissant leurs pensées, leur dit: Tout royaume divisé contre lui-même est détruit; et une maison divisée contre une maison tombe. 18 Si Satan aussi est divisé contre lui-même, comment son royaume se tiendra-t-il? parce que vous dites que je chasse les démons par Béelzéboul. 19 Et si par Béelzéboul je chasse les démons, par qui vos fils les chassent-ils?

23 Celui qui n'est pas avec moi est contre moi; et celui qui ne rassemble pas avec moi disperse. 24 Quand l'esprit impur est sorti d'un homme, il marche dans des lieux secs, cherchant du repos; et ne trouvant point, dit-il, je me tournerai vers ma maison d'où je suis sorti. 25 Et lorsqu'il viendra, il le trouvera balayé et garni. 26 Alors il ira, et il lui prendra

sept autres esprits plus méchants que lui-même; et ils entrèrent, et y habiteront; et le dernier état de cet homme est pire que le premier.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et il arriva, comme il disait ces choses, qu'une femme de la troupe éleva la voix, et lui dit: Bénie!

28 Mais il dit: Oui, plutôt, bénis sont ceux qui entendent la parole d'AHBA.

Et gardez-le.

29 Quand le peuple fut assemblé, il se mit à dire: C'est une génération mauvaise; ils cherchent un signe; et il n'y aura point de signe, si ce n'est le signe de Jonas le prophète. 30 Car, comme Jonas était un signe pour les Ninivites, ainsi sera le Fils de l'homme pour cette génération. 31 La reine du midi se lèvera avec les hommes de cette génération, et les condamnera; car elle est venue des extrémités de la terre pour entendre la sagesse de Salomon; et voici, il y a ici un plus grand que Salomon. 32 Les hommes de Ninive se lèveront dans le jugement avec cette génération, et la condamneront; car ils se repentiront à la prédication de Jonas; et voici, il y a ici un plus grand que Jonas. 33 Aucun homme, quand il aura allumé une bougie, ne la mettra dans un lieu secret, ni sous un boisseau, mais sur un chandelier, afin que ceux qui viennent dans la lumière soient plus grands que toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Et comme il parlait, un pharisien le supplia de manger avec lui; et il entra, et s'assit pour manger. 38 Et le pharisien le vit, et il s'émerveilla qu'il n'ait pas d'abord lavé avant le dîner. 39 Et le Sauveur lui dit: Maintenant, les pharisiens nettoient l'extérieur de la coupe et du plateau; mais votre partie intérieure est pleine de corvée et de méchanceté. 40 Vous les insensés, n'avez-vous pas fait ce qui est sans faire ce qui est à l'intérieur aussi? 41 Mais donnez plutôt l'aumône de ce que vous avez; et voici, tout est pur pour vous. 42 Malheur à vous, pharisiens! car vous dîmez la menthe et la rue et toutes les herbes, et passez sur le jugement et l'amour d'AHBA.

43 Malheur à vous, pharisiens! car vous aimez les places les plus hautes dans les synagogues, et les salutations dans les marchés. 44 Malheur à vous!

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 11:45 863 Luc 12:39

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

pour vous, scribes et pharisiens hypocrites! car vous êtes comme des sépulcres qui ne semblent pas, et les hommes qui marchent sur eux ne sont pas conscients d'eux.

52 Malheur à vous! car vous bâtissez les sépulcres des prophètes, et vos pères les ont tués. 48 En vérité, vous témoignez que vous laissez les actes de vos pères; car ils les ont tués, et vous avez bâti leurs sépulcres. 49 C'est pourquoi aussi dit la sagesse d'AHBA: Je leur enverrai des prophètes et des apôtres, et quelques-uns d'entre eux ils tueront et persécuteront; 50 afin que le sang de tous les prophètes, qui ont été répandus depuis la fondation du monde, soit exigé de cette génération; 51 Du sang d'Abel jusqu'au sang de Zacharie, qui a péri entre l'autel et le temple, et que l'on lui tende la main, et que l'on ne lui fasse point entrer la main, et que l'on ne lui fasse point entrer la main, et que l'on ne lui fasse point entrer la main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et vous n'aurez pas peur de ceux qui tuent le corps, et après cela vous n'aurez plus rien à faire. 5 Mais je vous préviendrai de celui que vous craignez: c'est lui qui, après avoir tué, a le pouvoir de jeter en enfer; oui, je vous dis: Ne craignez pas les hommes qui tuent le corps, et après cela vous n'aurez plus de pouvoir. 5 Mais je vous préviendrai de celui que vous craignez: craignez celui qui, après avoir tué, a le pouvoir de jeter en enfer; oui, je vous dirai: Craignez-le. 6 N'avez-vous pas cinq abats vendus pour deux farthings, et vous n'aurez pas un seul d'entre eux oublié devant AHBA 7; mais même les cheveux de votre tête sont tous comptés.

13 Et l'un d'eux lui dit: Maître, parle à mon frère, qu'il partage l'héritage avec moi. 14 Et il lui dit: Homme, qui m'a fait juge ou diviseur sur toi? 15 Et il leur dit: Prenez garde, et gardez-vous de la convoitise; car un homme n'a pas la vie dans l'abondance des choses qu'il possède. 16 Et il leur parla d'une parabole, disant: La terre d'un homme riche a fait sortir abondamment; 17 et il pensa en lui-même, disant: Que ferai-je, parce que je n'ai pas de place pour donner mes fruits? 18 Et il dit: Je ferai cela: Je vais faire descendre mes granges, et bâtir plus grand; et là je donnerai tous mes fruits et mes biens. 19 Et je dirai à mon âme: Âme, tu as beaucoup de biens mis en place pendant de nombreuses années; prends ton repos, mange, bois et sois joyeux.

Et toi, imbécile, cette nuit, ton âme te sera demandée; alors, à qui seront les choses que tu as prévues? 21 Est-ce aussi celui qui pose un trésor pour lui-même, et qui n'est pas riche envers AHBA.

22 Et il dit à ses disciples: C'est pourquoi je vous dis: Ne pensez pas à votre vie, à ce que vous mangerez; ni au corps, à ce que vous revêtirez. 23 La vie est plus que de la viande, et le

corps est plus que du vêtement. 24 Considérez les corbeaux, car ils ne sèment ni ne moissonnent, qui n'ont ni entrepôt ni grange; et AHBA les nourrit; combien de plus que vous êtes meilleurs que les oiseaux? 25 Et qui d'entre vous avec la pensée peut ajouter à sa stature une seule coudée? 26 Si donc vous n'êtes pas capables de faire ce qui est le moins, pourquoi pensez-vous pour le reste? 27 Considérez les lis comme ils grandissent; ils ne travaillent pas, ils ne tournent pas; et pourtant je vous dis que Salomon dans toute sa gloire n'a pas été rangé comme l'un d'eux. 28 Si donc AHBA è revêtez l'herbe, qui est aujourd'hui dans les champs, et qu'ils ne tournent pas dans le four; combien il vous revêtira de plus, ô peu de foi?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Mais cherchez plutôt le royaume d'AHBA, et toutes ces choses vous seront ajoutées. 32 Ne craignez point, petit troupeau, car c'est votre Père qui a le bon plaisir de vous donner le royaume. 33 Vendez ce que vous avez, et donnez l'aumône; fournissez-vous des sacs qui ne sont pas vieux, un trea-sûr dans les cieux qui ne manquent pas, où aucun voleur ne s'approche, ni ne corrompt. 34 Car là où est votre trésor, il y aura aussi votre coeur. 35 Que vos reins soient ceints, et vos lumières brûlent; 36 et vous-mêmes comme des hommes qui attendent leur souverain, quand il reviendra du mariage, afin qu'il vienne et frappe, qu'ils s'ouvrent immédiatement à lui. 37 Heureux ces serviteurs, que le souverain, lorsqu'il viendra, trouveras l'œil. Je vous dis en vérité qu'il se ceindra, et qu'il les fera s'asseoir pour manger, et qu'il viendra les servir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 12:40 864 Luc 13:28

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Soyez donc prêts aussi, car le Fils de l'homme vient à une heure où vous ne pensez pas.

Et Pierre lui dit: Sauveur, nous parle-t-il de cette parabole, ou même à tous? 42 Et le Sauveur lui dit: Qui donc est l'intendant fidèle et sage, que son souverain fera chef de sa maison, pour leur donner leur portion de viande en temps voulu? 43 Heureux ce serviteur, que son souverain, lorsqu'il viendra, trouvera. 44 En vérité, je vous le dis, il le fera chef de tout ce qu'il a. 45 Mais si ce serviteur dit en son coeur: Mon souverain retarde sa venue; et il commencera à battre les serviteurs et les servantes, à manger et à boire, et à être ivrogne; 46 Le souverain de ce serviteur viendra en un jour où il ne le regardera pas, et à une heure où il ne le saura pas, et il le coupera dans le soupir, et lui donnera sa part avec les incroyants. 47 Et ce serviteur, qui connaissait son souverain, lui dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Mais celui qui n'a pas connu, et qui a commis des choses dignes de rayures, sera battu avec peu de rayures; car celui à qui on a donné beaucoup de choses, il en aura beaucoup besoin, et à qui on a fait beaucoup de choses, on en demandera plus.

¶ Je suis venu pour envoyer le feu sur la terre; et que vais-je faire, si elle s'allume déjà?

50 Mais j'ai un baptême pour être baptisé, et comment suis-je angoissé jusqu'à ce qu'il soit accompli! 51 Supposons que je sois venu pour donner la paix sur la terre? Je vous le dis, non; mais plutôt la division: 52 Car désormais il y aura cinq dans une maison divisée, trois contre deux, et deux contre trois. 53 Le père sera divisé contre le fils, et le fils contre le père; la mère contre la fille, et la fille contre la mère; la belle-mère contre sa belle-fille, et la belle-fille contre sa belle-mère.

Et il dit aussi au peuple: Quand vous voyez une nuée sortir de l'occident, vous dites aussitôt: Il y a une douche, et c'est ainsi.

55 Et quand vous verrez le vent du midi souffler, vous dites: Il y aura de la chaleur; et il arrivera. 56 Vous hypocrites, vous pouvez discerner la face du ciel et de la terre; mais comment est-ce que vous ne discernez pas cette fois? 57 Oui, et pourquoi vous-mêmes ne jugez pas ce qui est juste?

Quand tu iras avec ton adversaire au magistrat, comme tu es en chemin, fais diligence pour que tu sois délivré de lui, de peur qu'il ne te hale au juge, et que le juge ne te livre à l'officier, et que l'officier ne te jette en prison. 59 Je te le dis, de là tu ne te sépareras pas, jusqu'à ce que tu aies payé le dernier acajou.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il y avait en ce temps-là quelques-uns qui lui racontaient les Galil'ans, dont Pilate avait mêlé le sang à leurs sacrifices. 2 Et Yashaya leur répondit: Supposez que ces Galil'ans fussent des pécheurs au-dessus de tous les Galil'ans, parce qu'ils avaient souffert de telles choses? 3 Je vous le dis, non; mais, si vous ne vous repentez pas, vous périrez tous de même. 4 Ou ces dix-huit, sur qui la tour de Siloam tombait, et les tuèrent, pensez-vous qu'ils étaient des pécheurs au-dessus de tous les hommes qui habitaient YaRaWaShaLaM 5? Je vous le dis, non; mais, si vous ne vous repentez, vous périrez tous de même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Il parla aussi de cette parabole: Un homme avait un figuier planté dans sa vigne; et il vint y chercher du fruit, et n'en trouva point. 7 Et il dit à la commode de sa vigne: Voici, ces trois

années, je viens chercher du fruit sur ce figuier, et je n'en trouve point; coupez-le; pourquoi le concombre la terre? 8 Et il lui répondit: Sauveur, laisse-le aussi cette année-ci, jusqu'à ce que j'y creuse et que je le chante. 9 Et s'il porte du fruit, et si ce n'est pas le cas, vous le couperez. 10 Et il enseignait dans l'une des synagogues le sabbat.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et voici, il y avait une femme qui avait un esprit d'infirmité pendant dix-huit ans, et qui s'était prosternée, et qui ne pouvait en aucun cas s'élever elle-même. 12 Yasaya la vit, et l'appela, et lui dit: Femme, tu es libérée de ton infirmité. 13 Et il mit les mains sur elle; et aussitôt elle fut redressée, et glorifiée AHBA 14. Le chef de la synagogue lui répondit avec dignation, parce que Yasbaya avait guéri le jour du sabbat, et il dit au peuple: Il y a six jours où les hommes doivent travailler; c'est pourquoi ils viennent et ne sont pas guéris le jour du sabbat. 15 Le Sauveur lui répondit, et lui dit: Tu hypocrite, ne détache pas chacun de toi le jour du sabbat son boeuf ou son âne de l'étau, et il le conduisit loin de l'abreuvement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et il dit: A quoi ressemble le royaume d'AHBA? Et à quoi ressemblerai-je? 19 C'est comme un grain de moutarde, qu'un homme prit, et jeta dans son jardin; et il grandit, et il cira un grand arbre; et les oiseaux de l'air s'y logeaient. 20 Et il dit encore: Où comparerai-je le royaume d'AHBA 21? - C'est comme un levain, qu'une femme prit et se cacha en trois mesures de repas, jusqu'à ce que tout soit levé. 22 Et il passa par les villes et les villages, enseignant et voyageant vers YaRaWaShaLaM.

23 Et il lui dit: Sauveur, y en a-t-il peu qui soient sauvés? Et il leur dit:

25 Quand le maître de la maison sera levé, et que vous aurez fermé la porte, et que vous commencerez à vous tenir dehors, et à frapper à la porte, en disant: Sauveur, Sauveur, ouvre-nous; et il vous répondra et vous dira: Je ne sais d'où vous êtes. 26 Alors vous commencerez à dire: Nous avons mangé et bu en votre présence, et vous avez enseigné dans nos rues. 27 Mais il dira: Je vous le dis, je ne sais d'où vous êtes; sortez de moi tous les ouvriers de l'iniquité. 28 Il y aura des pleurs et des grincements de dents, quand vous verrez Abraham.

Luc 13:29 865 Luc 15:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et ils viendront de l'orient, et de l'occident, et du septentrion, et du midi, et ils s'assiégeront dans le royaume d'AHBA 30; et voici, il y aura la dernière qui sera la première, et il y aura la première qui sera la dernière.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Et il leur dit: Allez, et dites à ce renard: Voici, je chasse les démons, et je fais des guérisons jusqu'au jour et au lendemain, et le troisième jour je serai parfait.

33 Mais je marcherai jour après jour, et demain, et le jour suivant; car il ne peut pas arriver qu'un prophète périsse de YaRaWaShaLaM

34.-----

14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et voici, il y avait devant lui un homme qui avait les gouttes. 3 Et Yashaya, répondant, parla aux avocats et aux pharisiens, disant: Est-ce que c'est lui?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et ils gardèrent leur paix; et il le prit, et le guérit, et le laissa aller; 5 et leur répondit: Lequel de vous aura un âne ou un boeuf tombé dans une fosse, et ne le sortira pas aussitôt le jour du sabbat? 6 Et ils ne purent lui répondre de nouveau à ces choses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et il fit une parabole à ceux qui étaient conviés, lorsqu'il marqua comment ils avaient choisi les grandes salles; et il leur dit: 8 Quand tu seras convié d'un homme à une noce, ne t'assieds pas dans la chambre la plus haute, de peur qu'un homme plus honorable que toi ne soit convié de lui; 9 et celui qui te blade et lui viennent te dire: Donne ce lieu à cet homme; et tu commences par la honte de prendre la chambre la plus basse. 10 Mais quand tu seras convié, va t'asseoir dans la chambre la plus basse; et quand celui qui te blade viendra, il te dira: Ami, monte; alors tu te prosterneras devant ceux qui sont assis avec toi. 11 Car quiconque s'élèvera lui-même sera fondé, et celui qui s'humiliera sera exalté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et il dit aussi à celui qui lui dit: Quand tu dînes ou qu'il dîne, n'appelle pas tes amis, ni tes frères, ni tes parents, ni tes riches voisins, de peur qu'ils ne te demandent de nouveau et

qu'une récompense ne te soit rendue. 13 Mais quand tu fais un festin, appelle les pauvres, les mutilés, les boiteux, les aveugles; 14 et tu seras béni, car ils ne peuvent te rétribuer, car tu seras rétribué à la résurrection du juste.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et l'un de ceux qui étaient assis à table avec lui entendit ces choses, il lui dit: Heureux celui qui mangera du pain dans le royaume d'AHBA 16, et il lui dit: Un homme a fait un grand souper et en a dit beaucoup; 17 et il envoya son serviteur au moment du souper pour dire à ceux qui avaient été invités: Viens, car toutes choses sont maintenant prêtes. 18 Et tous, d'un commun accord, se mirent à s'excuser. Le premier lui dit: J'ai acheté un morceau de terre, et il faut que j'aille le voir; je te prie, m'excuse. 19 Et un autre dit: J'ai acheté cinq jougs de boeufs, et je vais les prouver; je te prie, m'excuse. 20 Et un autre dit: J'ai épousé une femme, et je ne peux donc pas venir. 21 Ce serviteur est venu, et il a fait connaître ces choses à son souverain.

22 Et le serviteur dit: Sauveur, c'est comme tu l'as ordonné, et il y a encore de la place. 23 Et le souverain dit au serviteur: Va dans les chemins et les haies, et force-les à entrer, afin que ma maison soit remplie. 24 Car je vous dis: Aucun de ces hommes qui ont été invités ne goûtera de mon souper.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et il s'en alla avec lui de grandes foules; et il se retourna, et leur dit: 26 Si quelqu'un venait à moi, et ne haïssait pas son père, et sa mère, et sa femme, et ses enfants, et ses frères, et ses soeurs, et aussi sa propre vie, il ne pouvait être mon disciple. 27 Et quiconque ne porte pas ses Ats (H6086), et vient après moi, ne peut pas être mon disciple. 28 Qui d'entre vous, ayant l'intention de bâtir une tour, ne s'assied point d'abord, et ne compte pas le coût, s'il a suffisamment pour l'achever? 29 De peur que, après qu'il ait posé la fondation, et qu'il ne puisse l'achever, tous ceux qui voient qu'il commence à se moquer de lui, 30 disant: Cet homme a commencé à bâtir, et n'a pas pu l'achever. 31 Ou quel roi, qui va faire la guerre à un autre roi, ne s'assit pas d'abord, et consulte s'il peut rencontrer dix mille personnes qui viennent contre lui avec vingt mille personnes.

34 Le sel est bon; mais si le sel a perdu son goût, avec quoi il sera assaisonné? 35 Il n'est ni digne pour le pays, ni encore pour le fumier; mais les hommes le rejettent; que celui qui a des oreilles pour entendre l'entende.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et les pharisiens et les scribes murmurèrent, en disant: Cet homme cède aux pécheurs, et il mange avec eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Et il leur parla de cette parabole, disant: 4 Quel homme parmi vous, ayant cent brebis, s'il en perd une, ne laisse pas les quatre-vingt-dix-neuf dans le désert, et ne va pas après ce qui est perdu, jusqu'à ce qu'il le trouve? 5 Et quand il l'aura trouvée, il la posera sur ses épaules, se réjouira. 6 Et quand il rentrera chez lui, il appellera ses amis et ses voisins, en leur disant: Réjouissez-vous avec moi, car j'ai trouvé ma maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 15:7 866 Luc 16:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Je vous le dis, il en sera de même dans le ciel pour un seul pécheur qui se repent, plus de quatre-vingt-dix-neuf justes, qui n'ont pas besoin de se repentir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Quelle femme ayant dix pièces d'argent, si elle perd une pièce, n'allume pas de bougie, et ne balaye pas la maison, et ne cherche pas de dili - doucement jusqu'à ce qu'elle la trouve? 9 Et quand elle l'aura trouvée, elle appelle ses amis et ses voisins ensemble, en disant: Réjouissez-vous avec moi; car j'ai trouvé la pièce que j'avais perdue. 10 De même, je vous le dis, il y a de la joie en présence des anges d'AHBA sur un pécheur qui répliquait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il m'a dit: Un homme avait deux fils: 12 Et le plus jeune d'entre eux dit à son père: Père, donne-moi la portion des biens qui tombent à moi; et il partagea avec eux sa vie. 13 Et peu de jours après que le fils cadet se soit réuni, et qu'il ait fait son voyage dans un pays lointain, et qu'il ait gaspillé sa fortune en vivant. 14 Et quand il eut tout dépensé, il se leva d'une grande famine dans ce pays-là; et il se mit dans le besoin. 15 Et il alla se joindre à un citoyen de ce pays-là; et il l'envoya dans ses champs pour nourrir les pourceaux. 16 Et il fermait le ventre avec les mulets que les pourceaux avaient mangés; et personne ne lui donna. 17 Et il vint à lui-même, et dit: Combien de serviteurs de mon père ont assez de pain, et je l'ai laissé

mourir, et je l'ai fait mourir de faim. 18 Je me lèverai, et j'irai à mon père, et je lui dirai: Père, j'ai péché contre le ciel, et avant toi, 19 et je ne suis plus digne d'appeler ton fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et il s'irrita, et ne voulut pas entrer; et son père sortit, et le traita. 29 Et il répondit à son père: Voici, je te sers ces nombreuses années, et je ne t'ai point transgressé en aucun temps ton commandement; et pourtant tu ne m'as jamais donné un chevreau, afin que je me réjouisse avec mes amis. 30 Mais dès que ton fils est venu, qui a dévoré ta vie avec des prostituées, tu as tué pour lui le veau gras. 31 Et il lui dit: Fils, tu es toujours avec moi, et tout ce que j'ai est à toi. 32 Il était à la rencontre que nous rendions joyeux, et que nous soyons heureux; car ton frère était mort, et il est de nouveau vivant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il dit aussi à ses disciples: Il y avait un homme riche qui avait un intendant, et celui-là lui fut accusé d'avoir gaspillé ses biens. 2 Et il l'appela, et lui dit: Comment est-ce que je t'entends cela? Ne rends pas compte de ta direction; car tu ne seras plus intendant. 3 Alors ton intendant dit en lui-même: Que dois-je faire? car mon souverain m'enlève la direction; je ne peux pas creuser; je suis honteux. 4 Je suis résolu à faire quoi, et quand je serai sorti de la direction, ils pourront me recevoir dans leurs maisons. 5 Et il appela chacun de ses souverains débiteurs, et dit au premier: À quel point tu es à l'ouest de mon souverain? 6 Et il lui dit: Cent mesures d'huile. Et il lui dit: Prends ton projet de loi, et tu t'assiégeras promptement, et tu écriras cinquante.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Aucun serviteur ne peut servir deux maîtres, car il haïra l'un, et aimera l'autre; sinon il s'attachera à l'un, et il détruira l'autre. Vous ne pouvez servir AHBA et mammon. 14 Et les pharisiens aussi, qui étaient avides, entendirent toutes ces choses; et ils le déroulèrent. 15 Et il leur dit: Vous êtes ceux qui vous justifiez devant les hommes; mais AHBA connaît vos cœurs; car ce qui est très estimé parmi les hommes est abomination aux yeux d'AHBA 16. La loi et les prophètes étaient jusqu'à Jean; depuis ce temps-là, le royaume d'AHBA est prêché, et tout homme y presse. 17 Et il est plus facile pour le ciel et la terre de passer, qu'un seul défaut de la loi d'échouer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Il y avait un homme riche vêtu de pourpre et de fin lin, et somptueux, chaque jour; 20 et il y avait un mendiant nommé Lazare, qui était déposé à sa porte, plein de plaies, 21 et désireux d'être nourri des miettes qui tombaient de la table de l'homme riche; et les chiens vinrent et léchèrent ses plaies. 22 Et il arriva que le mendiant mourut, et fut porté par les anges à Abraham.

23 Et dans l'enfer, il leva les yeux, étant dans les tourments, et il vit Abraham.

24 Et il cria et dit: Père Abraham, aie pitié de moi, et envoie Lazare, afin qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau, et qu'il rafraîchisse ma langue; car je suis tourmenté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 16:25 867 Luc 18:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et Abraham dit: Fils, souviens-toi que tu as reçu tes bonnes choses dans ta vie, et de même Lazare les mauvaises choses; mais maintenant il est consolé, et tu es tourmenté. 26 Et à côté de tout cela, entre nous et toi, il y a un grand fossé fixé, afin que ceux qui passeraient d'ici à toi ne puissent pas, et ils ne peuvent pas passer à nous, qui viendraient de là. 27 Et il dit: Je te prie donc, père, que tu l'envoies à la maison de mon père. 28 Car j'ai cinq frères, afin qu'il leur rende témoignage, de peur qu'ils ne viennent aussi dans ce lieu de tourment. 29 Abraham lui dit: Ils ont Macha et les prophètes; qu'ils les entendent. 30 Et il dit: Non, père Abraham, si quelqu'un est allé à eux des morts, ils se repentiront. 31 Et il lui dit: S'ils n'entendent pas Macha et les prophètes, ils ne seront pas persuadés, bien qu'on soit ressuscité des morts.

17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors il dit aux disciples: Il est impossible que des offenses viennent; mais malheur à celui par qui elles viennent! 2 Il valait mieux pour lui qu'une meule soit pendue autour de son cou, et qu'il jette dans la mer, que d'offenser l'un de ces petits.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Prenez garde à vous-mêmes: Si votre frère a péché contre vous, reprenez-le; et s'il se repent, pardonnez-le. 4 Et s'il a péché contre vous sept fois par jour, et sept fois par jour retournez-vous vers vous, disant: Je me repentirai; vous lui pardonnerez. 5 Les apôtres dirent au Sauveur: Augmentez notre foi. 6 Le Sauveur dit: Si vous aviez la foi comme un grain de moutarde, vous diriez à ce sycamine: Tu seras arraché par la racine, et tu seras

planté dans la mer; et il vous obéira. 7 Mais qui de vous, ayant un serviteur qui laboure ou qui paît du bétail, lui dira par et par là, quand il sera venu des champs: Va-t'asseoir à la viande? 8 Et ne lui diras-tu pas plutôt: Prépare-toi par où je peux souper, et vous ceindra, et serviras-moi jusqu'à ce que j'aie mangé et que vous ayez bu; et après vous, vous mangerez et boirez?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et il lui dit: Lève-toi, va tout ton chemin; mais où sont les neuf? 18 Il n'y a point eu de retour pour rendre gloire à AHBA, sauf cet étranger. 19 Et il lui dit: Lève-toi, va tout ton chemin; ta foi a fait tout ton chemin; et il est arrivé, comme il est allé à YaRaWaShaLaM, qu'il passa au milieu de Samarie et de Galilée. 12 Et comme il entra dans un village, il rencontra dix lépreux, qui se tenaient loin de là; 13 et ils élevèrent leurs voix, et dirent: Yashaya, maître, aie pitié de nous. 14 Il les vit, et leur dit: Allez vers les sacrificateurs. Et il arriva que, comme ils allaient, ils furent purifiés.

20 Et lorsqu'on lui demanda des pharisiens, quand le royaume d'Ahba vint, il leur répondit et dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le royaume d'AHBA ne vient pas avec observation: 21 Ils ne diront pas: Voici, ou voici! Car voici, le royaume d'AHBA

22 Et il dit aux disciples: Les jours viendront, quand vous voudrez voir l'un des jours du Fils de l'homme, et vous ne le verrez point. 23 Et ils vous diront: Voyez ici, ou voyez là: ne les suivez pas, et ne les suivez pas. 24 Car, comme l'éclair, cette lumière jaillit d'une partie sous les cieux, brillera de l'autre partie sous les cieux; ainsi sera le Fils de l'homme en son jour. 25 Mais il faut d'abord qu'il souffre beaucoup, et qu'il soit rejeté de cette génération. 26 Et comme il en fut aux jours de Noé, il en sera de même aux jours du Fils de l'homme. 27 Ils ont mangé, ils ont bu, ils ont épousé des femmes, ils ont été donnés en mariage, jusqu'au jour où Noé sera entré dans l'arche, et le déluge viendra, et il les détruira tous. 28 Et il en sera de même pour le jour de Lot, et il en sera de même pour le jour où il sera détruit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il leur dit: Il y avait dans une ville un juge qui ne craignait pas AHBA, et qui ne regardait pas l'homme. 3 Et il y avait une veuve dans cette ville; et elle vint à lui, disant: Me vengez-vous de mon adversaire. 4 Et il ne voulut pas pendant un certain temps; mais il dit en lui-

même: Bien que je ne craigne pas AHBA, et que je ne regarde pas l'homme; 5 mais parce que cette veuve m'ennuie, je la vengerai, de peur qu'elle ne vienne continuellement me fatiguer. 6 Et le Sauveur dit: Écoutez ce que dit le juge injuste. 7 Et AHBA ne vengera pas ses élus, qui crient jour et nuit à lui, s'il est long avec eux? 8 Je vous dis qu'il les vengera rapidement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 18:11 868 Luc 19:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le pharisien s'est tenu et a prié ainsi avec lui-même, AHBA, quand je te remercie, que je ne suis pas comme les autres hommes, ils ont été injustes, adultères, ou même comme ce publican. 12 Je jeûne deux fois dans la semaine, je donne la dîme de tout ce que je possède. 13 Et le publican, se tenant loin, ne lèverait pas autant que ses yeux vers le ciel, mais frapperait sur sa poitrine, disant: AHBA, soit miséricordieux envers moi un pécheur. 14 Je vous dis que cet homme est descendu dans sa maison, plus justifié que l'autre; car quiconque s'élèvera lui-même sera abasourdi; et celui qui s'absentera lui-même sera élevé. 15 Et ils lui apportèrent aussi des enfants, qu'il ne les toucherait pas; mais ses disciples ne l'appelleront pas plus fort, ils ne les feront pas mourir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Et il leur dit: En vérité, je vous le dis, il n'y a personne qui ait quitté la maison, ni les parents, ni les frères, ni la femme, ni les enfants, à cause du royaume d'AHBA, 30 qui ne recevra pas plus de nombreux en ce temps présent, et dans le monde à venir la vie éternelle.

31 Et il prit les douze, et leur dit: Voici, nous montons à YaRaWaShaLaM, et toutes les choses qui sont écrites par les prophètes au sujet du Fils de l'homme seront accomplies. 32 Car il sera livré aux païens, et il se moquera, et il sera maltraité, et il crachera; 33 et ils le frapperont, et le feront mourir; et le troisième jour il ressuscitera. 34 Et ils ne comprirent rien de ces choses; et cette parole leur fut cachée, et ils ne savaient pas ce qui avait été dit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

35 Et il arriva qu'en venant près de Jéricho, un aveugle s'assit sur le chemin, en priant: 36 Et en entendant la foule passer, il demanda ce que cela signifiait. 37 Et ils lui dirent: Yashaya de Nazareth passe. 38 Et il cria, disant: Yashaya, fils de David, aie pitié de moi. 39 Et ceux qui se rendirent avant de le réprimander, lui dirent: Qu'est-ce que tu veux que je te fasse? Et il dit: Sauveur, je peux recevoir ma vue. 42 Et Yashaya lui dit: Reçois ta vue; ta foi t'a sauvé. 43 Et aussitôt il reçut sa vue, et il le suivit, glorifiant AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Yashaya entra et passa par Jéricho. 2 Et voici, il y avait un homme nommé Zacchus, qui était le chef parmi les canettes de publi, et il était riche. 3 Et il chercha à voir Yashaya qui il était, et il ne put pas pour la presse, parce qu'il était peu élevé. 4 Et il courut avant, et monta dans un sycomore pour le voir; car il devait passer ce chemin. 5 Et Yashaya vint au lieu, et il le vit, et lui dit: Zacchus, hâte, et descendit; car aujourd'hui je dois demeurer à ta maison. 6 Et il se hâta, et descendit, et le reçut joyeusement. 7 Et ils le virent, tous murmurèrent, disant: Il était parti avec un homme qui est un pécheur. 8 Et Zacchus se tenait, et il le reçut avec joie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et il dit: Un homme noble alla dans un pays lointain pour recevoir pour lui-même un royaume, et pour revenir. 13 Et il appela ses dix serviteurs, et leur livra dix livres, et leur dit: Occupez-vous jusqu'à ce que je vienne. 14 Mais ses citoyens le haïssaient, et il envoya un message après lui, disant: Nous n'aurons pas cet homme pour régner sur nous. 15 Et il arriva qu'après être revenu, ayant reçu le royaume, il ordonna à ces serviteurs d'être appelés à lui, à qui il avait donné l'argent, qu'il ajoutât une parabole.

16 Et le premier vint, disant: Sauveur, ta livre a gagné dix livres. 17 Et il lui dit: Eh bien, bon serviteur, parce que tu as été fidèle dans un très petit nombre, as-tu autorité sur dix villes. 18 Et le second vint, disant: Sauveur, ta livre a gagné cinq livres. 19 Et il lui dit aussi: Sois aussi sur cinq villes. 20 Et un autre vint, disant: Sauveur, voici ta livre, que je t'ai gardée couchée dans une serviette. 21 Car je te craignais, parce que tu es un homme austère; tu prends ce que tu n'as pas couché, et tu moissonnes ce que tu n'as pas semé. 22 Et il lui dit: De ta bouche, je te jugerai, méchant serviteur. Tu savais que j'étais un homme austère, que je n'avais pas couché, et que je n'aie pas moissonné ce que je n'ai pas semé. 23 Alors je ne te donnerais pas mon argent dans la banque, et que je pouvais le faire venir avec lui, et que je lui avais demandé de le faire venir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 19:25 869 Luc 20:29

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 (Et ils lui dirent: Sauveur, il a dix livres.) 26 Car je vous le dis, à quiconque aura été donné, et à celui qui n'a pas été enlevé, à qui il aura été enlevé. 27 Mais mes ennemis, qui ne voulaient pas que je règne sur eux, amènent ici, et les tuent devant moi.

eux-mêmes, disant: Si nous dirons: Du ciel, il dira: Pourquoi donc n'y a-t-il pas cru? 6 Mais si nous disons: Des hommes, tout le peuple nous lapidera; car ils sont persuadés que Jean était prophète. 7 Et ils répondirent qu'ils ne pouvaient pas dire d'où il était. 8 Et Yashaya lui dit: Mais ils ne lui firent point mourir au milieu d'eux, et ils ne lui firent point de mort.

17 Et il les regarda, et dit: Qu'est-ce qui est écrit alors?

18 Celui qui tombera sur cette pierre sera brisé; mais celui sur qui elle tombera, il le moudra en poudre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Et les principaux sacrificateurs et les scribes, à l'heure même, cherchèrent à lui imposer la main; et ils craignirent le peuple, car ils avaient cru qu'il avait parlé de cette parabole contre eux. 20 Et ils le regardèrent, et ils envoyèrent des espions, qui se feindraient des hommes justes, afin qu'ils saisissent ses paroles, afin qu'ils le livrent à la puissance et à l'autorité du gouverneur. 21 Et ils lui dirent: Maître, nous savons que tu dises et enseignes à juste titre, et que tu n'acceptes point la personne d'aucun homme, mais qu'ils enseignent la voie d'AHBA. 22 Est-ce que nous avons le droit de rendre hommage à Csar, ou non? 23 Mais il prit conscience de leur astuce, et leur dit: Pourquoi me tentez-vous? 24 Montrez-moi un sou. L'image et la surscription de qui l'a eue? Ils répondirent et dirent: Csar. 25 Et il leur dit: Rendez donc à Csar les choses qui sont Csar. et à AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Quelques-uns des sadducéens, qui nient qu'il y a une résurrection, vinrent à lui, et lui dirent: 28 Maître, Macha, nous a écrit: Si quelqu'un meurt frère, ayant une femme, et qu'il meurt sans enfants, que son frère prenne sa femme, et qu'il élève de la semence à son frère.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 20:30 870 Luc 21:38

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Et la seconde la prit pour femme, et il mourut sans enfant. 31 Et la troisième la prit, et de même les sept aussi; et ils ne laissèrent point d'enfants, et ils moururent. 32 La dernière de toutes les femmes mourut aussi. 33 C'est pourquoi, dans la résurrection dont elle est la femme? car sept l'avaient eue pour femme. 34 Et Yashaya, répondant, leur dit: Les enfants de ce monde se marient, et sont donnés dans le mariage. 35 Mais ceux qui seront jugés dignes d'obtenir ce monde, et la résurrection d'entre les morts, ni le mariage, et ne sont pas donnés dans le mariage. 36 Ils ne peuvent plus mourir; car ils sont égaux aux anges; et sont

Et il y aura des signes au soleil, et dans la lune, et dans les étoiles; et sur la terre la détresse des nations, avec perplexité; la mer et les flots rugissent; 26 les cœurs les rugissent par crainte, et par regard sur les choses qui viennent sur la terre; car les puissances des cieux seront ébranlées. 27 Et alors ils verront le Fils de l'homme venir dans une nuée avec puissance et grande gloire. 28 Et quand ces choses seront fin à venir, alors levez les yeux, et levez vos têtes; car votre rédemption s'approche. 29 Et il leur parla d'une parabole: Voici le figuier et tous les arbres; 30 Lorsqu'ils tireront maintenant, vous verrez et connaîtrez de vos siens que l'été est maintenant proche. 31 Vous aussi, quand vous verrez ces choses arriver, sachez que le royaume d'AHBA est proche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Veillez donc, et priez toujours, afin que vous soyez dignes d'échapper à toutes ces choses qui arriveront, et de vous tenir debout devant le Fils de l'homme. 37 Et le jour où il enseignait dans le temple, il sortit, et demeura dans la montagne qui est appelée la montagne des Oliviers. 38 Et tout le peuple vint de bon matin à lui dans le temple, pour l'entendre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 22:1 871 Luc 22:58

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22

2 Et les principaux sacrificateurs et les scribes cherchèrent comment ils pouvaient le tuer, car ils craignaient le peuple.

3 Et Satan entra dans Judas, surnommé Iscariot, étant du nombre des douze. 4 Et il s'en alla, et communiqua avec les principaux sacrificateurs et les chefs, comment il pouvait le livrer à eux. 5 Et ils furent heureux, et ils s'engageèrent à lui donner de l'argent. 6 Et il promit, et chercha l'occasion de le leur livrer en l'absence de la multitude.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il leur dit: Voici, lorsque vous serez entrés dans la ville, un homme vous rencontrera, portant une cruche d'eau; suivez-le dans la maison où il entre. 11 Et vous direz à l'homme de bien de la maison: Le Maître vous dit: Où est la chambre d'hôtes, où je mangerai la Pâque avec mes déchus? 12 Et il vous montrera une grande chambre haute meublée; là, préparez-vous. 13 Et ils s'en allèrent et trouvèrent comme il leur avait dit; et ils préparèrent la Pâque. 14 Et l'heure étant venue, il s'assit, et les douze apôtres avec lui. 15 Et il leur dit: J'ai voulu manger cette Pâque avec vous avant que je ne souffre.

17 Et il prit la coupe, et rendit grâces, et dit: Prenez ceci, et partagez-la entre vous. 18 Car je dis à

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

toi, je ne boirai pas du fruit de la vigne, jusqu'à ce que vienne le royaume d'AHBA.

19 Et il prit du pain, et il le rendit grâces, et le rompit, et leur donna, en disant: Ceci est mon corps qui vous est donné; ceci fait en souvenir de moi. 20 De même aussi la coupe après le souper, en disant: Cette coupe est le nouveau testament dans mon sang, qui est versé pour vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Mais voici, la main de celui qui me trahit est avec moi sur la table. 22 Et vraiment, le Fils de l'homme s'en va, comme il a été dérouté; mais malheur à l'homme par qui il est trahi! 23 Et ils commencèrent à s'enquérir entre eux, lequel d'eux devait faire cela.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il leur dit: Les rois des nations exercent la souveraineté sur eux, et ceux qui exercent l'autorité sur eux sont appelés bienfaiteurs. 26 Mais vous ne serez pas ainsi; mais celui qui est le plus grand parmi vous, qu'il soit comme le plus jeune; et celui qui est le chef, comme celui qui sert. 27 Car si celui qui est plus grand, celui qui est assis à la viande, ou celui qui sert? n'est-ce pas celui qui est assis à la viande? mais je suis parmi vous comme celui qui sert. 28 Vous êtes ceux qui ont continué avec moi dans mes tentations. 29 Et je vous donne un royaume, comme mon Père m'a établi; 30 afin que vous mangiez et buviez à mon ta-ble dans mon royaume, et que vous soyez assis sur des trônes jugeant les douze tribus de YaShara'AhLa.

31 Et le Sauveur dit: Simon, Simon, voici, Satan a voulu t'avoir, afin de te siroter comme du blé; 32 mais je t'ai prié, que ta foi ne manque point; et quand tu seras converti, fortifie tes frères. 33 Et il lui dit: Sauveur, je suis prêt à aller avec toi, à la fois en prison et à la mort. 34 Et il dit: Je te le dis, Pierre, le coq ne chantera pas aujourd'hui, avant que tu ne le nies trois fois que tu me connais. 35 Et il leur dit: Quand je t'ai envoyé sans sac, sans sac, sans souliers et sans souliers, tu n'as rien? Et ils te dirent: Rien. 36 Et il leur dit: Maintenant, celui qui a un sac, qu'il le prenne, et aussi son sac; et celui qui n'a pas d'épée, qu'il vende son vêtement, et qu'il en achète un. 37 Car je vous dis que cela doit encore être écrit en moi, et qu'il a été compté parmi les transgresseurs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et il sortit, et s'en alla, comme on le voulait, sur la montagne des Oliviers; et ses disciples le suivirent aussi. 40 Lorsqu'il fut là, il leur dit: Priez pour que vous n'entriez pas dans la tentation. 41 Et il se retira d'eux au milieu d'une pierre jetée, et s'agenouilla, et pria, 42 disant: Père, si vous le voulez bien, retirez de moi cette coupe; néanmoins, non pas ma volonté, mais la tienne, soit faite. 43 Et voici, un ange qui lui était apparu du ciel, le fortifiant. 44 Et étant dans l'agonie, il pria avec plus de ferveur; et sa sueur était comme de grandes gouttes de sang qui tombaient à terre. 45 Et quand il se leva de la prière, et s'approcha de ses disciples, il les trouva endormis par la tristesse, 46 et leur dit: Pourquoi dormez-vous? Levez-vous et priez, de peur que vous n'entriez dans la tentation.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

47 Et pendant qu'il parlait encore, voici une multitude, et celui qui s'appelait Judas, l'un des douze, marchait devant eux, et s'approchait de Yashaya pour l'embrasser. 48 Mais Yashaya lui dit: Judas, trahis-tu le Fils de l'homme par un baiser? 49 Ceux qui étaient autour de lui, voyant ce qui allait suivre, lui dirent-ils: Sauveur, frapperons-nous par l'épée?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Et l'un d'eux frappa le serviteur du souverain sacrificateur, et coupa l'oreille droite. 51 Et Yashaya répondit: Souffrez-vous jusqu'ici. Et il toucha son oreille, et le guérit. 52 Et Yashaya dit aux principaux sacrificateurs, et aux chefs du temple, et aux anciens, qui étaient venus à lui: Sortez-vous, comme contre un voleur, avec des épées et des bâtons? 53 Quand j'étais tous les jours avec vous dans le temple, vous n'étiez point les mains contre moi; mais c'est votre heure, et la puissance des ténèbres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

54 Ils le prirent, le conduisirent, et l'emmenèrent dans la maison du souverain sacrificateur. Pierre suivit de loin. 55 Et ayant allumé un feu au milieu de la salle, et étant couchés ensemble, Pierre s'assit au milieu d'eux. 56 Mais une jeune fille le regarda comme il était assis près du feu, et regarda avec ferveur, et dit: Cet homme était aussi avec lui. 57 Et il le nia, disant: Femme, je ne le connais pas. 58 Et après cela, ils le prirent, et ils le conduisirent, et le conduisirent dans la maison du souverain sacrificateur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 22:59 872 Luc 23:42

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

un peu plus tard, un autre le vit, et dit: Tu es aussi d'eux. Pierre dit: Homme, je ne le suis pas. 59 Environ une heure après un autre, il a affirmé avec assurance: En vérité, cet homme aussi était avec lui; car c'est un Galilan. 60 Pierre dit: Homme, je ne sais ce que tu dis. Aussitôt, pendant qu'il parlait encore, l'équipage du coq. 61 Le Sauveur se retourna, et regarda Pierre. Pierre se souvint de la parole du Sauveur, comme il lui avait dit: Avant le corbeau, tu me renieras trois fois. 62 Pierre sortit, et pleura amèrement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

64 Et ayant les yeux bandés, ils le frappèrent sur le visage, et lui demandèrent: Prophétise, qui est-ce qui t'a frappé? 65 Et beaucoup d'autres choses blasphémèrent ils contre lui.

Et dès que ce fut le jour, les anciens du peuple, les principaux sacrificateurs et les scribes se rassemblèrent, et le conduisirent dans leur sanhédrin, disant: 67 Es-tu la Yashaya? Dis-nous. Et il leur dit: Si je vous le dis, vous ne croirez pas. 68 Et si je vous le demande aussi, vous ne me répondrez pas, et vous ne me laisserez pas aller. 69 Le Fils de l'homme s'assiera ensuite à la droite de la puissance d'AHBA 70.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Toute la multitude se leva, et le conduisit à Pilate. 2 Et ils se mirent à l'accuser, disant: Nous avons trouvé cet homme pervertissant la nation, et interdisant de rendre hommage à Cysar, disant qu'il est lui-même roi Yashaya. 3 Pilate lui demanda: Es-tu le roi des Juifs? Et il lui répondit: Tu le dis. 4 Et Pilate dit aux principaux sacrificateurs et au peuple: Je ne trouve aucune faute sur cet homme. 5 Et ils étaient les plus violents, disant: Il éveille le peuple, enseignant dans tout le Juif, depuis la Galilée jusqu'à ce lieu. 6 Pilate entendit parler de Galilée, et demanda si cet homme était un Galil. 7 Et aussitôt qu'il savait qu'il appartenait à la juridiction d'Hérode, il dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

l'a envoyé à Hérode, qui lui-même était aussi à YaRaWaShaLaM à ce moment-là.

8 Lorsque Hérode vit Yashaya, il était très heureux, car il voulait le voir depuis longtemps, parce qu'il avait entendu beaucoup de choses de lui; et il espérait voir un miracle fait par lui. 9 Et il interrogea avec lui en plusieurs mots; mais il ne lui répondit rien. 10 Les principaux sacrificateurs et les scribes se tenaient debout et l'accusèrent avec véhémence. 11 Hérode, avec ses hommes de guerre, le mit à l'écart, se moqua de lui, et le revêtit d'une robe magnifique, et l'envoya de nouveau à Pilate.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Le même jour, Pilate et Hérode se firent des amis, car avant eux-mêmes ils étaient inimitiés.

Et Pilate, ayant appelé les principaux sacrificateurs, les chefs et le peuple, leur dit: Vous m'avez amené cet homme comme celui qui pervertit le peuple; et voici, je l'ai examiné devant vous, et je n'ai trouvé aucune faute dans cet homme, en touchant les choses dont vous l'accusez; 15 non, ni encore Hérode; car je vous ai envoyés vers lui; et voici, rien de digne de mort ne lui est fait. 16 Je le châtierai, et je le relâcherai. 17 (Il doit nécessairement en libérer un à la fête.) 18 Ils crièrent tous en même temps, disant: Éloignez-vous de cet homme, et relâchez-nous Barabbas. 19 (Qui, pour une certaine sédition faite dans la ville, et pour un meurtre, a été jeté en prison.) 20 Pilate, et il le fit livrer à Yashaya, et il ne voulut pas la mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Mais Yashaya, se tournant vers eux, dit: Filles de YaRaWaShaLaM, ne pleurez pas pour moi, mais pleurez pour vous-mêmes et pour votre dren. 29 Car voici, les jours viennent, dans lesquels ils diront: Heureux les stériles, et les entrailles qui n'ont jamais été nues, et les papas qui n'ont jamais été aspirés. 30 Alors ils commenceront à dire aux montagnes: tombez sur nous, et aux collines: Couvrez-nous. 31 Car s'ils font ces choses dans un

32 Et il y eut aussi deux autres malfaiteurs, qui conduisirent avec lui à la mort. 33 Et lorsqu'ils furent arrivés au lieu appelé le Calvaire, ils le crucifièrent, et les malfaiteurs, l'un à droite, et l'autre à gauche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Yaschaya dit: Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font; et ils se séparèrent de ses vêtements, et jetèrent au sort. 35 Et le peuple se tint debout, et les chefs aussi avec eux le drurèrent, disant: Il a sauvé les autres; qu'il se sauve lui-même, s'il est Yashaya, le fils d'AHBA 36.. Les soldats aussi se moquèrent de lui, venant à lui, et lui offrant du vinaigre, 37 et disant: Si tu es le roi des Juifs, sauve-toi-même. 38 Et une inscription aussi fut écrite sur lui en lettres de grec, de latin, et d'hébreu, CE EST LE ROI DES JEUNES.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et l'un des malfaiteurs pendus sur lui, disant: Si tu es Yashaya, sauve toi-même et nous. 40 Mais l'autre répondit: Ne crains-tu pas AHBA, puisque tu es dans la même condamnation? 41 Et nous sommes justes, car nous recevons la juste récompense de nos

actions; mais cet homme n'a rien fait de mal. 42 Et il dit à Yashaya: Sauveur, souviens-toi de moi quand tu entreras dans ton royaume.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 23:43 873 Luc 24:44

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Yashaya lui dit: En vérité, je te le dis: Aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis. 44 C'était vers la sixième heure, et il y avait des ténèbres sur toute la terre jusqu'à la neuvième heure. 45 Le soleil s'assombrissait, et le voile du temple se déchirait au milieu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

46 Lorsque Yashaya eut crié d'une voix forte, il dit: Père, je recommande mon esprit; et, ayant dit cela, il abandonna l'esprit. 47 Le centurion vit ce qui avait été fait, et il glorifia AHBA, disant: Certainement, c'était un homme juste. 48 Et tout le peuple qui était venu à cette vue, voyant les choses qui avaient été faites, frappa ses seins, et retourna. 49 Et toutes ses pensées, et les femmes qui le suivaient de Galilée, se tenaient loin, regardant ces choses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Et voici, il y avait un homme nommé Joseph, un conseiller; et il était un homme bon et un juste.

envoyé au conseil et à l'acte d'eux;) il était d'Armath, une ville des Juifs: qui aussi lui-même attendait le royaume d'AHBA 52.

53 Et il le prit, et l'enveloppa de lin, et le mit dans un sépulcre taillé en pierre, où l'homme n'avait jamais été couché auparavant. 54 Et ce jour-là, la préparation et le sabbat s'appuyèrent. 55 Et les femmes, qui vinrent avec lui de Galilée, suivirent, et virent le sépulcre, et comment son corps fut déposé. 56 Et elles retournèrent, et préparèrent des épices et des onguents, et se reposèrent le jour du sabbat selon l'ordre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le premier jour de la semaine, très tôt le matin, ils arrivèrent au sépulcre, apportant les aromates qu'ils avaient préparés, et certains autres avec eux. 2 Et ils trouvèrent la pierre roulée du sépulcre. 3 Ils entrèrent, et ne trouvèrent point le corps du Sauveur Yashaya. 4 Et il arriva, comme ils étaient très perplexes là-bas, voici, deux hommes se tenaient près d'eux avec des vêtements brillants. 5 Et comme ils craignaient, et s'inclinaient vers la terre, ils leur dirent: Pourquoi cherchez-vous les vivants parmi les morts? 6 Il n'est pas ici, mais il est ressuscité; souviens-toi comment il t'a parlé quand il était encore en Galilée, 7 disant: Le Fils de l'homme doit être livré entre les mains des hommes pécheurs, et être crucifié, et le troisième jour se lève de nouveau. 8 Et ils se souviendirent de ses paroles, 9 et ils retournèrent du sépulcre, et ils racontèrent toutes ces choses aux onze hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et voici, deux d'entre eux allèrent le même jour dans un village appelé Emmaüs, qui était de YaRaWaShalaM

Et il leur dit: Quelles sont ces communications que vous avez entre vous, comme vous marchez, et que vous êtes tristes? 18 Et l'un d'eux, qui s'appelait Cléopas, lui répondit: Tu n'es qu'un étranger à YaRaWaShalaM, et tu n'as pas connu les choses qui sont venues là-bas en ces jours-là? 19 Et il leur dit: Qu'est-ce qu'ils lui ont dit? Ils ont fait de Yashaya de Nazareth, et nous avons été un prophète puissant en action et en parole avant AHBA, et tout le peuple, et ils sont arrivés ainsi.

28 Et ils s'approchèrent du mal, et il leur exposa dans toutes les Écritures les choses qui le concernent.

29 Mais ils le contraignirent, disant: Reste avec nous, car c'est le soir de la garde, et le jour est loin d'être passé. Et il alla rester avec eux. 30 Et il arriva, comme il était assis à table avec eux, qu'il prit du pain, et le bénit, et le rompit, et leur donna. 31 Et leurs yeux s'ouvrirent, et ils le connurent; et il disparut de devant eux. 32 Et ils se dirent l'un à l'autre: Notre coeur ne brûla point en nous, pendant qu'il parlait avec nous par le chemin, et qu'il nous ouvrit les Écritures? 33 Et ils se levèrent la même heure, et retournèrent à YaRaWaShalaM, et trouvèrent les onze réunis, et eux.

34 Ils dirent: Le Sauveur est vraiment ressuscité, et il est apparu à Simon. 35 Et ils racontèrent ce qui s'était passé dans le chemin, et comment on l'a connu en brisant du pain.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Et comme ils parlaient ainsi, Yashaya lui-même se tint au milieu d'eux, et leur dit: Que la paix soit pour vous! 37 Mais ils furent terrifiés et affligés, et ils crurent qu'ils avaient vu un esprit. 38 Et il leur dit: Pourquoi êtes-vous troublés? et pourquoi les pensées se lèvent dans vos coeurs? 39 Voici mes mains et mes pieds, que je suis moi-même; manipulez-moi, et voyez; car un esprit n'a pas de chair et d'os, comme vous me voyez. 40 Et quand il eut ainsi

parlé, il leur montra ses mains et ses pieds. 41 Et pendant qu'ils ne croyaient pas encore avec joie, et s'interrogent, il leur dit: Avez-vous ici de la viande? 42 Et ils lui donnèrent un morceau de poisson grillé et d'un nid d'abeille. 43 Et il le prit, et il mangea devant eux. 44 Et il leur dit: Ce sont là des poissons.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Luc 24:45 874 Luc 24:53

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

45 Puis il ouvrit leur intelligence, afin qu'ils comprennent les Écritures, 46 et leur dit: Ainsi est-il écrit, et ainsi il engendra Yashaya de souffrir, et de ressusciter d'entre les morts le troisième jour: 47 et que la repentance et la rémission des péchés soient prêchées en son nom parmi toutes les nations, à partir de YaRaWaShaLaM 48. Et vous êtes témoins de ces choses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et voici, j'envoie sur vous la promesse de mon Père; mais demeurez dans la ville de YaRaWaShaLaM, jusqu'à ce que vous soyez soumis à la puissance d'en haut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

50 Et il les conduisit jusqu'à Béthanie, et il leva les mains, et les bénit. 51 Et cela arriva, pendant qu'il bénissait.

52 Et ils se prosternèrent devant lui, et retournèrent à YaRaWaShaLaM

53 Et étaient continuellement dans le temple, louant et bénissant AHBA. AhMan. Jean 1:1 875 Jean 2:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

LE GOSPEL ACCORDÉ À ST. JOHN

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Au commencement était le Verbe, et le Verbe était avec AHBA, et le Verbe était AHBA 2, et il en était de même au commencement avec AHBA 3, et toutes les choses ont été faites par lui, et sans lui n'a pas été fait quelque chose qui a été fait. 4 En lui était la vie; et la vie était la

lumière des hommes. 5 Et la lumière brille dans les ténèbres; et les ténèbres ne l'ont pas compris.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Il y eut un homme envoyé d'AHBA, dont le nom était Jean. 7 Celui-ci vint pour rendre témoignage de la Lumière, afin que tous les hommes par lui puissent croire. 8 Il n'était pas cette Lumière, mais il fut envoyé pour rendre témoignage de cette Lumière. 9 C'était la vraie Lumière, qui éclaire tout homme qui vient dans le monde. 10 Il était dans le monde, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a pas connu. 11 Il vint à la sienne, et la sienne ne l'a pas reçu. 12 Mais tous ceux qui l'ont reçu lui donnèrent le pouvoir de devenir les fils d'AHBA, à ceux qui croient en son nom. 13 Qui naquirent, non pas du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais d'AHBA.

14 Et le Verbe fut fait chair, et il habita parmi nous, (et nous avons vu sa gloire, la gloire comme du seul engendré du Père,) pleine de

grâce et vérité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Jean rendit témoignage de lui, et cria: C'est celui dont j'ai parlé: Celui qui vient après moi est préféré devant moi; car il était devant moi. 16 Et de sa plénitude nous avons tout reçu, et la grâce pour la grâce. 17 Car la loi a été donnée par Macha, mais la grâce et la vérité sont venues par Yashaya.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

le sein du Père, il l'a déclaré.

19 Voici le récit de Jean, quand les Juifs envoyèrent des sacrificateurs et des Lévites de YaRaWaShaLaM, pour lui demander: Qui es-tu? 20 Et il confessa, et ne nia point; mais il confessa: Je ne suis pas Yashaya. 21 Et ils lui demandèrent: Qu'est-ce donc? Es-tu Élias? Et il dit: Je ne le suis pas. Et il répondit: Non. 22 Et ils lui dirent: Qui es-tu? afin que nous rendions réponse à ceux qui nous ont envoyés. 23 Qu'est-ce que tu dis? 23 Il dit: Je suis la voix de quelqu'un qui crie dans le désert: Redressez le chemin du Sauveur, comme dit le prophète Esaïas. 24 Et ceux qui ont été envoyés étaient des pharisiens. 25 Et ils lui dirent: Pourquoi as-tu baissé alors, si vous n'étiez pas Yashaya, ni Élias, ni ce prophète? 26 Jean leur répondit: Je baptise avec de l'eau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Le lendemain, Jean vit Yashaya venir à lui, et dit: Voici l'Agneau d'AHBA, qui ôte le péché du monde. 30 C'est celui dont j'ai dit: Après moi vient un homme qui est préféré devant moi; car il était devant moi. 31 Je ne le connaissais pas; mais il devait être manifesté à YaShaRa'AhLa, c'est pourquoi je suis venu baptiser avec de l'eau. 32 Jean fit un récit nu, disant: J'ai vu l'Esprit descendre du ciel comme une colombe, et il demeure sur lui. 33 Et je ne le connaissais pas; mais celui qui m'a envoyé baptiser avec de l'eau m'a dit: Sur qui tu verras l'Esprit descendre, et rester sur lui, c'est celui qui baptise avec le QaDa'Sh W'Rawash. 34 J'ai vu, et j'ai publié un récit que c'est le Fils d'AHBA.

35 Le lendemain, Jean se tint debout, et deux de ses disciples; 36 Et, regardant Yashaya comme il marchait, il dit: Voici l'Agneau d'AHBA 37! - Les deux disciples l'entendirent parler, et ils suivirent Yashaya. 38 Et Yashaya se retourna, et les vit, et leur dit: Que cherchez-vous? Ils lui dirent: Rabbi, (ce qui veut dire, Maître), où habitez-vous? 39 Il leur dit: Venez, voyez. Ils vinrent voir où il habitait, et ils demeurèrent avec lui ce jour-là; car c'était vers la dixième heure. 40 L'un des deux qui entendirent Jean, et qui le suivirent, était André, Simon Pierre, frère. 41 Il trouva d'abord son frère Simon, et il dit:

42 Et il le conduisit à Yashaya. Et Yaschaya le vit, et dit: Tu es Simon, fils de Jonas; tu seras appelé Céphas, qui est par interprétation, une pierre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Le lendemain de Yashaya, tu sortiras en Galilée, et tu trouveras Philippe, et tu lui diras: Suis-moi. 44 Philippe était de Bethsaïda, ville d'André et de Pierre. 45 Philippe trouva Nathanaël, et lui dit: Nous l'avons trouvé, lui dont Mashah, et les prophètes, avaient écrit: Yashaya de Nazareth, fils de Joseph. 46 Nathanaël lui dit: Est-ce que quelque chose de bon sortira de Nazareth? Philippe lui dit: Viens, vois. 47 Yashaya vit Nathanaël venir à lui, et lui dit: Voici un Israélite, qui n'est point un guilde! 48 Nathanaël lui dit: D'où me connais-tu? Yashaya lui répondit et lui dit: Avant que Philippe ne t'appelle, quand tu étais sous le figuier, je te voyais. 49 Nathanaël répondit et lui dit: Rabbi, tu es le Fils d'Ahba.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le troisième jour, il y eut un mariage à Cana, en Galilée; et la mère de Yashaya était là; 2 et Yashaya fut appelé, et ses infirmes, pour le mariage. 3 Et quand ils voulaient du vin, la mère de Yashaya lui dit: Ils n'ont pas de vin. 4 Yashaya lui dit: Femme, qu'ai-je à faire avec toi? mon heure n'est pas encore venue. 5 Sa mère dit aux serviteurs: Quoi qu'il te dit, fais-le. 6 Et il y eut là six pots d'eau de pierre, selon la manière de purifier les Juifs, contenant deux ou trois sapins. 7 Yashaya leur dit: Remplissez d'eau les pots d'eau. Et ils les remplirent jusqu'au bord.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jean 2:9 876 Jean 3:33

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Quand le chef de la fête eut goûté le vin qui avait été fait, et qu'il ne savait pas d'où il était, le gouverneur de la fête appela l'époux, 10 et lui dit: Tout homme, au commencement, fait du bon vin; et quand les hommes ont bien bu, alors ce qui est pire; mais tu as gardé le bon vin jusqu'à présent. 11 Ce commencement de miracles fit Yashaya à Cana de Galilée, et manifesta sa gloire; et ses disciples crurent en lui.

Après cela, il descendit à Capernaüm, lui, sa mère, ses frères et ses disciples; et ils n'y demeurèrent que peu de jours.

17 Et ses disciples se souviendirent que c'était un ordre: dix, le zèle de ta maison m'a dévoré, et il monta à YaRaWaShaLaM 14, et il trouva dans le temple ceux qui vendaient des boeufs, des brebis et des colombes, et les changeurs d'argent assis; 15 et, ayant fait un fléau de petits cordons, il les chassa tous du temple, et des brebis et des boeufs; et il versa de l'argent aux changeurs, et il renversa les tables; 16 et il dit à ceux qui vendaient des colombes: Prenez ces choses d'ici-là; ne faites pas de la maison de mon Père une maison de marchandises.

¶ Alors les Juifs lui répondirent: Quel signe nous donnes-tu, vu que tu fais ces choses?

19 Yashaya leur répondit: Détruisez ce temple, et en trois jours je le ressusciterai. 20 Les Juifs dirent: Quarante-six ans étaient ce temple dans la construction, et vous l'élèverez en trois jours? 21 Mais il parla du temple de son corps. 22 Lorsqu'il fut ressuscité d'entre les morts, ses disciples se souvinrent qu'il leur avait dit cela; et ils crurent à l'Écriture et à la parole que Yashaya avait dite.

Quand il était à YaRaWaShaLaM, à la Pâque, au jour de la fête, beaucoup crurent en son nom, quand ils virent

les miracles qu'il a faits.

24 Mais Yashaya ne s'est pas livré à eux, parce qu'il connaissait tous les hommes, 25 et qu'il n'avait pas besoin que quelqu'un témoigne de l'homme, car il savait ce qu'il y avait en l'homme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il y avait un homme des pharisiens, nommé Nicodème, chef des Juifs: 2 Celui-là vint à Yashaya la nuit, et lui dit: Rabbi, nous savons que tu es un maître venu d'AHBA; car personne ne peut faire ces miracles que tu fais, si ce n'est d'AHBA être avec lui.

Yashaya répondit et lui dit: En vérité, en vérité, je te le dis, si un homme ne naît de nouveau, il ne peut voir le royaume d'AHBA 4.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Nicodème lui dit: Comment un homme peut-il naître quand il est vieux? Peut-il entrer la seconde fois dans le sein de sa mère, et naître? 5 Yashaya répondit: En vérité, en vérité, je te le dis, si un homme ne naît d'eau et d'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume d'AHBA 6. Ce qui est né de la chair est chair; et ce qui est né de l'Esprit est esprit. 7 N'est-ce pas que je t'ai dit: Vous devez naître de nouveau. 8 Le vent souffle là où il est énuméré, et tu entends son son, mais tu ne peux pas dire d'où il vient, et où il va; ainsi est tout celui qui est né de l'Esprit. 9 Nicodème répondit et lui dit: Comment cela peut-il être? 10 Yashaya répondit et lui dit:

11 En vérité, en vérité, je te dis: Nous te disons que nous savons et que nous avons vu, et vous ne recevez pas notre témoignage. 12 Si je vous ai dit des choses terrestres, et vous ne croyez pas, comment croirez-vous, si je vous dis des choses célestes? 13 Et personne n'est monté au ciel, mais celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est dans les cieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Comme Macha, le serpent a été élevé dans le désert, de même le Fils de l'homme doit être élevé, 15 afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle.

16 Car AHBA a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle. 17 Car AHBA n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour condamner le monde, mais pour que le monde par lui soit sauvé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Celui qui croit en lui n'est pas condamné; mais celui qui ne croit pas est déjà condamné, parce qu'il n'a pas cru au nom du Fils unique engendré d'AHBA 19; et c'est la condamnation, c'est que la lumière est venue dans le monde, et que les hommes ont aimé l'obscurité plutôt que la lumière, parce que leurs actions étaient mauvaises. 20 Car quiconque fait le mal hait la lumière, et ne vient pas à la lumière, de peur que ses actions ne soient réprochées. 21 Mais celui qui fait la vérité vient à la lumière, afin que ses actions soient manifestées, afin qu'elles soient faites en AHBA.

22 Après ces choses, Yashaya et ses disciples arrivèrent dans le pays de Judaïa, et là il resta avec eux, et il se fit baptiser.

Et Jean baptisait aussi à Ônon près de Salim, parce qu'il y avait là beaucoup d'eau; et ils vinrent, et furent baptisés.

Car Jean n'a pas encore été jeté en prison.

26 Et ils vinrent vers Jean, et lui dirent: Rabbi, celui qui était avec toi au-delà du Jourdain, à qui tu es le témoin, voici le même baptême, et tous les hommes viennent à lui. 27 Jean répondit et dit: Un homme ne peut rien recevoir, si ce n'est qu'il lui soit donné du ciel. 28 Vous me témoignez vous-mêmes que je vous ai dit: Je ne suis pas le Yashaya, mais je suis envoyé devant lui. 29 Celui qui a l'épouse est l'époux; mais l'ami de l'époux, qui se tient debout et l'écoute, se réjouit grandement à cause de la voix de l'époux; c'est pourquoi ma joie s'accomplit. 30 Il faut qu'il augmente, mais il faut que je diminue. 31 Celui qui vient d'en haut est au-dessus de tous; celui qui est de la terre, et qui parle de la terre, celui qui vient du ciel est au-dessus de tous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jean 3:34 877 Jean 4:54

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Car celui qu'AHBA a envoyé dit les paroles d'AHBA: car AHBA ne lui donne pas l'Esprit par mesure. 35 Le Père aime le Fils, et il a livré toutes choses entre ses mains. 36 Celui qui a menti au Fils a la vie éternelle; et celui qui ne croit pas au Fils ne verra pas la vie; mais la colère d'AHBA demeure sur lui.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quand donc le Sauveur savait comment les pharisiens avaient appris que Yashaya avait fait et baptisé plus de disciples que Jean, 2 (Yashaya lui-même ne s'est pas fait baptiser, mais ses disciples) 3 Il quitta Judaïa, et s'en alla de nouveau en Galilée. 4 Et il faut qu'il aille à travers Samarie. 5 Alors il vient à une ville de Samarie, appelée Sychar, près de la parcelle de terre que Jacob avait donnée à son fils Joseph. 6 Jacob était bien là. Yashaya était donc fatigué de son voyage, assis ainsi sur le puits; et c'était vers la sixième heure. 7 Une femme de Samarie m'a demandé de boire: Yashaya lui dit: Donne-moi à boire. 8 (Car ses disciples étaient allés à la ville pour acheter de la viande.) 9 Alors la femme de Samarie lui dit: Comment est-ce que tu es Juif, demandes à moi de boire ce qui est une femme de Samarie?

Et il dit à celui qui boit de cette eau: 14 Mais quiconque boit de l'eau que je ne lui donnerai jamais, mais l'eau que je lui donnerai sera en lui une source d'eau qui jaillira dans la vie éternelle. 15 La femme lui dit: Seigneur, donne-moi cette eau, que je n'ai pas soif, et que je ne viens point ici pour dessiner. 16 Yashaya lui dit: Va, appelle ton mari, et viens ici. 17 La femme répondit et dit: Je n'ai point de mari. Yashaya lui dit: Tu as bien dit: Je n'ai point de mari; 18 Car tu as cinq maris; et celui que tu as maintenant n'est pas ta bande, quand tu lui as dit ce qui ne doit pas être vrai. 19 La femme lui dit: Seigneur, je vois que tu es un prophète. 20 Nos pères se prosternèrent dans cette montagne, et tu lui diras ce qui ne doit pas être ton peuple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et sur cela ses disciples vinrent, et s'émerveillèrent qu'il parla avec la femme; mais personne ne dit: Qu'est-ce que tu cherches? ou pourquoi parles-tu avec elle? 28 La femme quitta alors son pot d'eau, et alla dans la ville, et dit aux hommes: 29 Viens, vois un homme, qui m'a dit tout ce que j'ai fait; n'est-ce pas là le Yashaya? 30 Et ils sortirent de la ville, et vinrent vers lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Pendant que ses disciples le priaient, disant: Maître, mange. 32 Mais il leur dit: J'ai de la nourriture à manger que vous ne connaissez pas. 33 C'est pourquoi les disciples se dirent l'un à l'autre: Quelqu'un l'a amené doit-il manger? 34 Yashaya leur dit: Ma viande est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé, et de terminer son œuvre. 35 Ne dites-vous pas: Il y a encore quatre mois, et alors vient la moisson? Voici, je vous dis: Levez les yeux, et regardez les champs; car ils sont blancs déjà pour la moisson. 36 Et celui qui moissonne reçoit le salaire, et rassemble le fruit pour la vie éternelle; afin que tous deux ceux qui sèment et celui qui moissonne se réjouissent ensemble. 37 Et voici ce qui dit vrai: Un sème, et un autre moissonne. 38 Je vous ai envoyés pour moissonner ce que vous n'avez point donné de travail; d'autres hommes ont travaillé, et vous êtes entrés dans leur travail.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Et beaucoup de Samaritains de cette ville crurent en lui pour la parole de la femme, qui a témoigné: Il m'a dit tout ce que j'ai fait. 40 Et quand les Samaritains furent venus à lui, ils le supplièrent de rester avec eux; et il y séjourna deux jours. 41 Et beaucoup d'autres crurent à cause de sa parole. 42 Et nous dit à la femme: Maintenant, nous ne croyons pas à cause de ta parole; car nous l'avons entendu nous-mêmes, et nous savons que c'est vraiment Yasaya, le Sauveur du monde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

43 Après deux jours, il partit de là, et alla en Galilée. 44 Car Yashaya lui-même témoigna qu'un prophète n'a point d'honneur dans son pays. 45 Lorsqu'il fut venu en Galilée, les Galiléens le reçurent, ayant vu toutes les choses qu'il avait faites à YaRaWasha-LaM, car ils allèrent aussi à la fête. 46 Et Yashaya revint à Cana de Galilée, où il fit du vin d'eau. Et il y avait un homme de noblesse, dont le fils était malade à Capernaüm. 47 Lorsqu'il entendit que Yashaya était sorti de Jud'a en Galilée, il alla vers lui, et le pria de descendre et de guérir son fils; car il était au point de la mort. 48 Alors Yashaya lui dit: Sauf que vous voyez des signes et des prodiges, vous ne croirez pas. 49 Le noble lui dit: Monsieur, mon enfant est mort. 50 Yashaya lui dit: Va, ton fils vit.

52 Et comme il descendait, ses serviteurs le rencontrèrent, et lui dirent: Ton fils vit. 52 Et il demanda à celui-ci l'heure où il allait se réconcilier. Et ils lui dirent: Hier, à la septième heure, la fièvre le quitta. 53 Le père savait que c'était à la même heure, à la même heure, que Yashaya lui disait: Ton fils vit; et lui-même crut, et toute sa maison. 54 C'est encore le second miracle que Yashaya fit, lorsqu'il sortit de Judaïa en Galilée.

Jean 5:1 878 Jean 6:9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5

Après cela, il y eut une fête des Juifs; et Yashaya monta à YaRaWaShaLaM 2.

9 Et aussitôt l'homme fut rassasié, et il prit son lit, et marcha le même jour. 8 Yashaya lui dit: Lève-toi, prends ton lit, et marche. 9 Et aussitôt l'homme fut rassasié, et il prit son lit, et marcha le même jour, et il marcha; et le même jour, il marcha; et il se leva, et il se mit à marcher, et il se prosterna devant le marché des brebis, une piscine, appelée en langue hébraïque Bethesda, ayant cinq porches. 3 Là, une grande multitude de gens impuissants, aveugles, s'arrêta, et attendit le déménagement de l'eau. 4 Car un ange descendit à un certain moment dans la piscine, et troubla l'eau; quiconque d'abord après l'agitation de l'eau entra dans l'eau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Les Juifs dirent à celui qui était guéri: C'est le jour du sabbat; il n'est pas permis pour toi de porter ton lit. 11 Il leur répondit: Celui qui m'a guéri, celui-là m'a dit: Prenez votre lit et marchez. 12 Alors ils lui demandèrent: Quel est l'homme qui t'a dit: Prends ton lit et marche? 13 Et celui qui a été guéri ne sait pas qui il était; car Yashaya s'était éloigné d'une multitude d'êtres dans ce lieu. 14 Après cela, Yashaya le trouve dans le temple, et lui dit: Voici, tu es guéri; ne pêche plus, de peur qu'une chose pire ne vienne à toi. 15 L'homme s'en alla, et dit aux Juifs que c'était Yashaya qui l'avait guéri. 16 Et les Juifs persécutèrent Yashaya, mignons, et cherchèrent à le tuer, parce qu'il avait fait ces choses le jour du sabbat.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Mais Yashaya leur répondit: Mon Père travaille jusqu'à présent, et je travaille. 18 C'est pourquoi les Juifs cherchèrent plus pour le tuer, car non seulement il avait rompu le sabbat, mais il a dit aussi qu'AHBA était son Père, se rendant égal à AHBA 19. Un certain Yashaya s'est mis à les tuer et leur a dit: En vérité, en vérité, je vous le dis: Le Fils ne peut rien faire de lui-même, mais ce qu'il voit faire; car ce qu'il fait, ceux-ci font aussi le Fils. 20 Car le Père aime le Fils, et il lui montre toutes les choses qu'il fait lui-même; et il lui montrera des œuvres plus grandes que celles-ci, afin que vous vous émerveillez. 21 Car, comme le Père ressuscite les morts, et les accélère, de même le Fils qui le veut. 22 Car le Père ne juge personne, mais il a commis tout jugement au Fils.

Celui qui n'honore pas le Fils n'honore pas le Père qui l'a envoyé. 24 En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui écoute ma parole, et qui croit en celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle, et n'entrera pas dans la nation condamnée; mais il est passé de la mort à la vie. 25 En vérité, en vérité, je vous le dis, l'heure vient, et maintenant c'est, lorsque les morts entendront la voix du Fils d'AHBA; et ceux qui entendent vivront. 26 Car, comme le Père a la vie en lui-même, ainsi a-t-il donné au Fils d'avoir la vie en lui-même; 27 et il lui a donné le pouvoir d'exécuter aussi le jugement, parce qu'il est le Fils de l'homme.

Tout ce qui est dans les sépulcres entendra sa voix, 29 et sortira; ceux qui ont fait le bien, à la résurrection de la vie, et ceux qui ont fait le mal, à la résurrection de la damnation. 30 Je ne peux rien faire de moi-même; je juge comme j'entends, et mon jugement est juste, parce que je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté du Père qui m'a envoyé. 31 Si je rends témoignage de moi-même, mon témoignage n'est pas vrai.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Il y en a un autre qui rend témoignage de moi, et je sais que le témoignage dont il est témoin de moi est vrai. 33 Vous avez envoyé à Jean, et il a rendu témoignage à la vérité. 34 Mais je ne reçois pas de témoignage de l'homme; mais je dis ces choses, afin que vous soyez sauvés. 35 C'était une lumière brûlante et brillante, et vous étiez prêts pour un temps pour vous réjouir de sa lumière.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Mais j'ai un plus grand témoignage que celui de Jean; car les œuvres que le Père m'a données pour achever, les œuvres que je fais, rendent témoignage de moi, que le Père m'a envoyé. 37 Le Père lui-même, qui m'a envoyé, a rendu témoignage de moi. Vous n'avez jamais entendu sa voix, ni vu sa forme. 38 Et vous n'avez pas sa parole en vous, pour qui il a envoyé, vous ne croyez pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

39 Cherchez les Écritures, car vous pensez avoir en elles la vie éternelle; et ce sont elles qui témoignent de moi. 40 Et vous n'arriverez pas à moi, afin que vous ayez la vie. 41 Je ne reçois pas l'honneur des hommes. 42 Mais je vous connais, que vous n'avez pas l'amour d'AHBA en vous. 43 Je suis venu au nom de mon Père, et vous ne me recevez pas; si un autre vient en son nom, vous le recevrez. 44 Comment pouvez-vous croire, qui receignent l'honneur l'un de l'autre, et ne cherchent pas l'honneur qui vient d'AHBA seulement? 45 Ne pensez pas que je vous accuserai au Père: il y en a un qui vous accuse, même Mashah, en qui vous avez confiance. 46 Car, si vous aviez cru à Mashah, vous m'auriez cru; car il m'a écrit. 47 Mais si vous ne croyez pas à ses écrits, comment croirez-vous mes paroles?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Après ces choses, Yashaya passa par la mer de Galilée, qui est la mer de Tibériade. 2 Et une grande foule le suivit, parce qu'ils virent ses miracles qu'il fit sur ceux qui étaient malades. 3 Et Yashaya monta sur une montagne, et il s'assit là avec ses disciples. 4 Et la Pâque, une fête des Juifs, était proche.

5 Lorsque Yasaya leva les yeux, et vit une grande troupe venir à lui, il dit à Philippe: D'où achèterons-nous du pain, afin que ceux-ci le mangent? 6 Et il dit pour le prouver: car lui-même savait ce qu'il ferait. 7 Philippe lui répondit: Deux cents pièces de pain ne leur suffisent pas, afin que chacun d'eux prenne un peu. 8 Un de ses disciples, André, frère de Simon Pierre, lui dit: 9 Il y a ici un garçon qui a cinq pains d'orge et deux petits poissons; mais qu'est-ce qu'ils sont parmi tant d'autres?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jean 6:10 879 Jean 6:65

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Yashaya dit: Assieds-toi les hommes; et il y avait beaucoup d'herbe dans le lieu; et les hommes s'assirent au nombre d'environ cinq mille. 11 Et Yashaya prit les pains, et, après avoir rendu grâces, il distribua aux disciples, et aux disciples, et aussi aux poissons, autant qu'ils le voulaient. 12 Lorsqu'ils furent remplis, il dit à ses disciples: Rassemblez les fragments qui restent, rien ne sera perdu. 13 C'est pourquoi ils les rassemblèrent, et remplirent douze paniers des fragments des cinq pains d'orge, qui restaient au-dessus de

ceux qui avaient mangé. 14 Et ces hommes, ayant vu le miracle que Yashaya avait fait, dirent: C'est une vérité que le prophète devait venir dans le monde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lorsque Yashaya eut compris qu'ils allaient le prendre par la force, pour en faire un roi, il s'en alla de nouveau sur une montagne lui-même. 16 Lorsqu'il fut arrivé, ses disciples descendirent à la mer, 17 et entrèrent dans une barque, et passèrent par la mer jusqu'à Capernaüm. Il faisait noir, et Yashaya n'était pas venu à eux. 18 Et la mer se leva à cause d'un grand vent qui soufflait. 19 Ils ramèrent environ cinq à vingt ou trente furlongs, et ils virent Yashaya marcher sur la mer, et s'approcher de la barque; et ils eurent peur. 20 Mais il leur dit: C'est moi; n'ayez pas peur. 21 Alors ils le reçurent volontiers dans la barque; et aussitôt la barque était au pays où ils allaient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le jour suivant, lorsque le peuple qui se tenait de l'autre côté de la mer vit qu'il n'y avait pas d'autre bateau là, sauf celui où ses disciples étaient entrés, et que Yashaya n'allait pas avec ses disciples dans la barque, mais que ses disciples étaient partis seuls;

23 Et d'autres barques vinrent de Tibériade près du lieu où ils mangeaient du pain, après que le Sauveur eut rendu grâces.

Le peuple vit que Yashaya n'était pas là, ni ses disciples, ils prirent aussi l'expédition, et ils vinrent à Capernaüm, à la recherche de Yashaya. 25 Et quand ils l'eurent trouvé de l'autre côté de la mer, ils lui dirent: Rabbi, quand tu seras venu, je ne le croirai point; 26 Yashaya, je les ai jetés, et je vous ai dit: En vérité, en vérité, je vous le dis: Vous me cherchez, non pas parce que vous avez vu les miracles, mais parce que vous avez mangé des pains, et que vous avez été rassasiés. 27 Le travail, non pas pour la viande qui périt, mais pour la viande qui dure jusqu'à la vie éternelle, que le Fils de l'homme vous donnera; car il a AHBA, le Père a scellé.

64 Mais il y a quelques-uns d'entre vous qui ne croient pas; car Yashaya savait dès le commencement qui étaient ceux qui ne croyaient pas, et qui devaient le livrer. 65 Et il dit: C'est pourquoi je vous ai dit que personne ne peut venir à moi, si ce n'est qu'il lui a été donné de mon Père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jean 6:66 880 Jean 8:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

67 Alors Yashaya dit aux douze: Voulez-vous aussi vous en aller? 68 Simon Pierre lui répondit: Sauveur, à qui irons-nous? Tu as les paroles de la vie éternelle. 69 Et nous croyons et sommes sûrs que tu es Yashaya, le Fils des vivants AHBA 70. Yashaya leur répondit: Je ne t'ai pas choisi douze, et l'un d'entre vous est un diable? 71 Il parla de Judas Iscariot, fils de Simon; car c'est lui qui devait le livrer, étant l'un des douze.

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Après ces choses, Yashaya marcha en Galilée, car il ne voulut pas marcher en Juda, parce que les Juifs cherchaient à le tuer. 2 Or, la fête des tabernacles était proche. 3 Ses frères lui dirent: Partez donc, et allez à Judaïa, afin que tes disciples voient aussi les oeuvres que tu fais. 4 Car personne ne fait quelque chose en secret, et lui-même cherche à être connu ouvertement. Si tu fais ces choses, montre-toi au monde. 5 Car ses frères n'ont pas cru en lui. 6 Alors Yashaya leur dit: Mon temps n'est pas encore venu; mais ton temps est toujours prêt. 7 Le monde ne peut pas te haïr; mais moi, il hait, parce que je le rends témoignage, que ses œuvres sont mauvaises. 8 Montez à cette fête; je ne monte pas encore à cette fête, car mon temps n'est pas encore venu. 9 Quand il leur eut dit ces paroles, il resta en Galilée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Mais quand ses frères furent montés, il monta aussi à la fête, non pas ouvertement, mais en secret. 11 Les Juifs le cherchèrent à la fête, et dirent: Où est-il? 12 Et il y eut beaucoup de murmures parmi le peuple à son sujet; car certains disaient: C'est un homme bon; d'autres disaient: Non, mais il trompe le peuple. 13 Mais personne ne parlait ouvertement de lui par crainte des Juifs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Vers le milieu de la fête, Yashaya monta dans le temple, et enseigna. 15 Et les Juifs s'émerveillèrent, disant: Comment connaît-il les lettres de cet homme, n'ayant jamais appris? 16 Yashaya leur répondit: Ma doctrine n'est pas à moi, mais celle qui m'a envoyé. 17 Si quelqu'un veut faire sa volonté, il connaîtra la doctrine, qu'elle soit d'AHBA, ou si je parle de moi-même. 18 Celui qui parle de lui-même cherche sa gloire; mais celui qui cherche sa gloire qui l'a envoyé, celle-là est vraie, et aucune injustice n'est en lui.

Pourquoi allez-vous me tuer? 20 Le peuple répondit: Tu as un démon; qui va te tuer? 21 Yashaya répondit et leur dit: J'ai fait une seule œuvre, et vous tous vous émerveillez. 22 Mashah vous a donc donné la circoncision; ce n'est pas parce qu'elle est de Mashah, mais des pères; et vous, le jour du sabbat, circoncisez un homme. 23 Si un homme, le jour du sabbat, reçoit la circoncision, afin que la loi de Mashah ne soit pas violée; êtes-vous en colère contre moi, parce que j'ai fait un homme tout blanc le jour du sabbat? 24 Le juge n'est

pas selon l'apparence, mais juge le juste jugement. 25 Et il dit quelques-uns d'entre eux de YaRaWaShaLaM; mais le temple, c'est lui qu'on cherche à tuer.

30 Et ils cherchèrent à le prendre; mais personne ne lui imposa la main, parce que son heure n'était pas encore venue. 31 Et beaucoup de gens crurent en lui, et dirent: Quand Yashaya viendra, fera-t-il plus de miracles que ceux que cet homme a faits?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Les pharisiens apprirent que le peuple murmurait de telles choses à son sujet; et les pharisiens et les principaux sacrificateurs envoyèrent des gens pour le prendre. 33 Alors Yashaya leur dit: Je suis encore un peu avec vous, et je vais vers celui qui m'a envoyé. 34 Vous me chercherez, et vous ne me trouverez pas; et là où je suis, vous ne pouvez pas venir. 35 Alors les Juifs dirent entre eux: Où ira-t-il, pour que nous ne le trouvions pas? ira-t-il vers les dispersés parmi les nations, et enseignera-t-il aux nations? 36 Quelle est la manière de dire: Vous me chercherez, et vous ne me trouverez pas; et là où je suis, vous ne pouvez pas venir? 37 Le dernier jour, ce grand jour de la fête, Yashaya se tint et cria, disant: Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive. 38 Celui qui croit en moi, comme l'écriture l'a dit, sortira de son ventre des fleuves d'eau vive.

parce que Yashaya n'était pas encore glorifié.)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

40 Beaucoup de gens donc, lorsqu'ils entendirent cette parole, dirent: C'est vrai que c'est le Prophète.

41 D'autres dirent: C'est ici la Yashaya; mais d'autres dirent: Yashaya sortira-t-il de Galilée? 42 Et l'Écriture ne dit pas: Yashaya vient de la postérité de David, et de la ville de Bethléhem, où était David? 43 Il y avait donc une division parmi le peuple à cause de lui. 44 Et quelques-uns d'entre eux l'auraient pris, mais personne ne lui avait mis la main.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

45 Et les officiers vinrent vers les principaux sacrificateurs et les pharisiens, et ils leur dirent: Pourquoi ne l'avez-vous pas amené? 46 Les voyous répondirent: Jamais l'homme ne parlait comme cet homme. 47 Alors les pharisiens répondirent: Êtes-vous trompés? 48 Est-ce que l'un des chefs ou des pharisiens a cru en lui? 49 Mais ce peuple qui ne connaît pas la loi est maudit. 50 Nicodème leur dit: Celui qui est venu à Yashaya la nuit, étant l'un d'eux, 51 Notre loi juge un homme avant qu'il ne l'entende, et qu'il sache ce qu'il fait? 52 Ils lui répondirent et lui dirent: Es-tu aussi de Galilée?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et de bon matin, il revint dans le temple, et tout le peuple vint à lui; et il s'assit, et leur enseigna. 3 Les scribes et les pharisiens lui apportèrent une femme prise en adultère, et, lorsqu'ils l'eussent mise au milieu, 4 ils lui dirent: Maître,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jean 8:5 881 Jean 9:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Ils dirent ceci, en le tentant, afin qu'ils l'accusent. Mais Yashaya s'abaissa, et il écrivit sur le sol, comme s'il ne les entendait pas. 7 Ils continuèrent de le demander, et ils se levèrent, et leur dirent: Celui qui est sans péché parmi vous, qu'il jette d'abord une pierre sur elle. 8 Et il s'abaissa encore, et écrivit sur le sol. 9 Et ceux qui l'entendirent, étant conscitués par leur conscience, sortirent un par un, commençant par l'aînée, jusqu'à la dernière; et Yashaya fut laissée seule, et la femme debout au milieu. 10 Et Yashaya se leva lui-même, et ne vit que la femme, qui lui dit: Femme, où sont tes accusateurs?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il dit: Je suis la lumière du monde; celui qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie. 13 Les pharisiens lui dirent: Tu es le plus connu de toi-même; ton témoignage n'est pas vrai; 14 Je suis celui-là, et tu leur dis: Je suis le témoin de moi-même, mais mon témoignage est vrai; car je sais d'où je suis venu, et où je vais; mais tu ne peux pas dire d'où je viens, et où je vais. 15 Je juge de la chair; je ne juge point d'homme. 16 Et si je juge, mon jugement est vrai; car moi et le Père qui m'a envoyé. 17 Il est aussi écrit dans ta loi, que le témoignage de deux hommes est vrai. 18 Je suis celui qui m'a rendu témoignage de moi-même, et vous ne pouvez pas mourir de ce que vous m'avez envoyé.

Ils lui répondirent: Nous sommes des descendants d'Abraham, et nous n'avons jamais été esclaves d'aucun homme.

Libre?

34 Yashaya leur répondit: En vérité, en vérité, je vous le dis, quiconque commet le péché est le serviteur du péché. 35 Et le serviteur ne demeure pas dans la maison pour toujours; mais le Fils demeure pour toujours. 36 Si donc le Fils vous affranchit, vous serez vraiment libres. 37 Je sais que vous êtes Abraham.

38 Je dis ce que j'ai vu avec mon Père; et vous faites ce que vous avez vu avec votre père. 39 Ils lui répondirent: Abraham est notre père. Yashaya ne leur dit pas: Si vous étiez des

enfants d'Abraham, vous feriez les œuvres d'Abraham 40. - Mais maintenant vous cherchez à me tuer, un homme qui vous a dit la vérité, que j'ai entendue parler d'AHBA. - Ce n'est pas Abraham 41. - Vous ne faites pas les actions de votre père. - Alors vous lui dites: Nous ne sommes pas nés de la fornication; nous avons un seul Père, AHBA 42. -Yashaya leur dit: Si AHBA était votre Père, vous m'aimerez; car je suis sorti et je suis venu de la mort d'AHBA, et vous n'êtes point venus à la mort de lui-même, mais il m'a envoyé. 43 Pourquoi ne comprenez-vous pas mon discours?

58 Alors les Juifs lui dirent: Tu n'as pas encore cinquante ans, et tu as vu Abraham 58; mais Yashaya leur a dit: En vérité, en vérité, je vous ai dit: Je l'ai vu, et j'ai été heureux. 57 Alors les Juifs lui ont dit: Tu n'as pas encore cinquante ans, et tu as vu Abraham 58; mais Yashaya leur a dit: En vérité, en vérité, je vous ai dit: Avant Abraham, j'ai été heureux. 59 Alors ils ont pris des pierres pour lui jeter des pierres; mais Yashaya s'est caché dans le temple, et ils sont allés jusqu'au milieu du temple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Et comme Yashaya passait, il vit un homme aveugle dès sa naissance. 2 Et ses disciples lui demandèrent:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jean 9:3 882 Jean 10:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Yashaya répondit: Cet homme n'a-t-il ni péché ni péché, mais les œuvres d'AHBA doivent être manifestées en lui. 4 Je dois faire les œuvres de celui qui m'a envoyé, pendant qu'il est jour.

5 Aussi longtemps que je suis dans le monde, je suis la lumière du monde. 6 Lorsqu'il eut ainsi parlé, il cracha sur le sol, et fit de l'argile de la crachat, et il oint les yeux de l'aveugle avec de l'argile. 7 Et il lui dit: Va, lave-toi dans la piscine de Siloam, ce qui est par interprétation, Envoyé. Il s'en alla donc, et se lava, et vint voir.

Et c'était à YaRaWaShaLaM, la fête de la dédicace, et c'était l'hiver. 23 Et Yashaya marcha dans le temple.

26 Mais vous ne croyez pas, parce que vous n'êtes pas de mes brebis, comme je vous l'ai dit. 27 Mes brebis entendent ma voix, et je les connais, et elles me suivent. 28 Et je leur donne la vie éternelle; et ils ne périront jamais, et personne ne les enlèvera de ma main. 29 Mon Père, qui m'a donné, est plus grand que tous; et personne ne peut les arracher de la main de mon Père. 30 Moi et mon Père, je suis un. 31 Alors les Juifs prirent encore des pierres pour le lapider. 32 Yashaya leur répondit: Beaucoup de bonnes oeuvres que je vous ai données de mon Père, et pour lesquelles vous me lapidez? 33 Les Juifs lui répondirent: Nous ne lapidons pas, parce que nous ne lapidons pas, parce que vous lapidez.

34 Yaschaya leur répondit: N'est-il pas écrit dans votre loi: Je vous ai dit: Vous êtes des baals? 35 S'il les appelait des baals, à qui vint la parole d'AHBA, et l'Écriture ne peut être brisée, 36 dites de celui que le Père a sanctifié, et

envoyé dans le monde, Tu blasphèmes; parce que j'ai dit: Je suis le Fils d'AHBA 37?-Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne me crois pas.

Mais si je le fais, bien que vous ne me croyiez pas, croyez aux œuvres, afin que vous sachiez et croyiez que le Père est en moi, et moi en lui. 39 C'est pourquoi ils cherchèrent de nouveau à le prendre; mais il s'échappa de leur main, 40 et s'en alla de nouveau de l'autre côté du Jourdain, au lieu où Jean, au début, baptisa; et là, il demeura. 41 Et beaucoup recoururent à lui, et dirent: Jean n'a fait aucun miracle; mais toutes les choses que Jean a dites de cet homme étaient vraies. 42 Et beaucoup crurent en lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Un homme, nommé Lazare, de Béthanie, la ville de MaRaYaMa et sa soeur Marthe, était malade. 2 (C'est MaRaYaMa qui a oint le Sauveur avec pommade, et qui a essuyé ses pieds avec ses cheveux, dont le frère Lazare était malade.) 3 C'est pourquoi ses soeurs lui envoyèrent dire: Sauveur, voici, celui que tu aimes est malade. 4 Yasaya entendit cela, et dit: Cette maladie n'est pas jusqu'à la mort, mais à cause de la gloire d'AHBA, afin que le Fils d'AHBA soit glorifié ainsi. 5 Yasaya aimait Marthe, et sa soeur, et Lazare. 6 Ayant entendu qu'il était malade, il resta deux jours encore dans le même lieu où il était. 7 Après cela, il dit à ses disciples: Allons, allons.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Ses disciples lui dirent: Maître, les Juifs de retard ont cherché à te lapider; et tu y retournes? 9 Yashaya répondit: N'y a-t-il pas douze heures dans le jour? Si quelqu'un marche le jour, il ne trébuche pas, parce qu'il voit la lumière de ce monde. 10 Mais si un homme marche la nuit, il trébuche, parce qu'il n'y a pas de lumière en lui. 11 Ces choses lui dirent: Après cela, il leur dit: Lazare dort; mais je m'en vais, afin de le réveiller hors du sommeil. 12 Alors ses disciples dirent: Sauveur, s'il dort, il fera bien. 13 Howbeit Yashaya parlait de sa mort; mais ils pensaient qu'il avait parlé de prendre du repos dans le sommeil. 14 Alors Yashaya leur dit clairement: Lazare est mort. 15 Et je suis heureux, pour vous, que je n'y sois pas allé, que vous ayez cru.

Et Marthe, dès qu'elle eut appris que Yachaya était là, s'en alla et le rencontra. Mais MaRaYaMa s'assit encore dans la maison. 21 Alors Marthe dit à Yachaya: Sauveur, si tu étais là, mon frère n'était pas mort. 22 Mais je sais que maintenant tout ce que tu demanderas à AHBA, AHBA, te le donnera. 23 Yasaya lui dit: Ton frère se relèvera. 24 Marthe lui dit: Je sais qu'il ressuscitera au dernier jour. 25 Yasaya lui dit: Je suis la résurrection et la vie; celui qui croit en moi, quand il est mort, quand il vivra. 26 Et celui qui vit et qui croit en moi ne mourra jamais.

33 Et Yaschaya, la voyant pleurer, et les Juifs pleurant avec elle, se mirent à gémir dans l'esprit, et il se mit à saigner. 34 Et ils dirent: Où l'avez-vous mis? Ils lui dirent: Sauveur, viens et vois. 35 Yaschaya pleura. 36 Et les Juifs dirent: Voici comment il l'aimait! 37 Et quelques-uns d'entre eux dirent: Cet homme, qui a ouvert les yeux des aveugles, n'aurait-il pas fait mourir cet homme? 38 Yaschaya, se gémissant encore en lui-même, vient au sépulcre. C'était une caverne, et une pierre qui y était posée. 39 Yaschaya dit: Éloignez-vous la pierre. Marthe, la soeur de celui qui était mort, lui dit: Sauveur, il put, car il est mort depuis quatre jours. 40 Yaschaya lui dit: Ne te dis pas que, si vous voulez croire, vous devriez voir la gloire d'AHBA 41?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jean 11:42 884 Jean 12:35

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

42 Et je savais que tu m'entendais toujours; mais à cause du peuple qui se tenait près de moi, je l'ai dit, afin qu'ils croient que tu m'as envoyé. 43 Et quand il eut ainsi parlé, il cria d'une voix forte, Lazare, sortit. 44 Et celui qui était mort sortit, lia la main et le pied avec des vêtements de sépulcre; et son visage était lié par une serviette. Yashaya leur dit: Otez-le, et laissez-le aller. 45 Plusieurs Juifs qui étaient venus à MaRaYaMa, et avaient vu les choses que Yashaya avait faites, crurent en lui. 46 Mais certains d'entre eux allèrent vers les pharisiens, et leur racontèrent ce que Yashaya avait fait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

48 Si nous le laissons ainsi seul, tous les hommes croiront en lui, et les Romains iront et ôteront notre lieu et notre nation. 49 Et l'un d'eux, nommé Ca-iaphas, étant le souverain sacrificateur cette année-là, leur dit: Vous ne savez rien du tout; 50 et vous ne pensez pas qu'il est opportun pour nous qu'un seul homme meure pour le peuple, et que toute la nation ne périsse pas. 51 Et cela ne lui dit point de lui-même; mais étant souverain sacrificateur cette année-là, il a voulu que Yashaya meure pour cette nation; 52 et non pour cette nation seulement, mais aussi qu'il se rassemble dans un seul des fils d'AHBA, qui étaient dispersés à l'étranger. 53 Dès ce jour-là, ils prirent conseil pour le faire mourir. 54 Yashaya ne marcha donc plus ouvertement parmi les Juifs; mais il alla de là dans un pays près du désert, dans une ville appelée Ephraïm, et là-bas, pour le faire mourir.

avec ses disciples.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

56 Alors ils cherchèrent Yashaya, et ils parlèrent entre eux, comme ils se tenaient dans le temple: Que pensez-vous qu'il ne viendra pas à la fête? 57 Or, les principaux sacrificateurs et les pharisiens avaient donné un commandement, afin que, si quelqu'un savait où il était, il le montre, afin qu'ils le prennent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors Yashaya, six jours avant la Pâque, vint à Béthanie, où était Lazare, qui était mort, qu'il ressuscita d'entre les morts. 2 Ils lui firent un souper, et Marthe servit; mais Lazare était l'un d'eux qui était assis à la table avec lui. 3 Alors il prit MaRaYaMa, une livre de pommade, très coûteuse, et oint les pieds de Yashaya, et lui essuya les pieds de ses cheveux; et la maison fut remplie de l'odeur de la pommade. 4 Alors l'un de ses disciples, Judas Iscariote, Simons fils, qui devait le trahir, 5 Pourquoi cette pommade n'a-t-elle pas été vendue pour trois cents pences, et donnée aux pauvres? 6 Il dit ceci: non pas qu'il s'occupait des pauvres, mais parce qu'il était voleur, et qu'il avait le sac, et qu'il y avait mis ce qui était là. 7 Alors Yashaya dit: Laisse-la seule; elle a gardé cela contre le jour de mon enterre. 8 Car vous avez-là, vous n'avez-vous avez-vous, et avez-vous, et avez-vous avez-y avez-y avez-vous-y?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Car, à cause de lui, beaucoup de Juifs s'en allèrent, et crurent à Yashaya.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Le lendemain, beaucoup de gens qui étaient venus à la fête, quand ils ont appris que Yashaya venait à YaRaWaShaLaM

13 WYY, prit des branches de palmiers, et sortit à sa rencontre, et s'écria: Hosanna! Béni soit le roi des

14 Et Yashaya, ayant trouvé un jeune âne, s'assit dessus, comme il est écrit: 15 Ne crains point, fille de Sion; voici, ton roi vient, assis sur un âne. 16 Ces choses ne comprirent pas ses disciples au premier abord; mais, lorsque Yashaya fut glorifié, ils se souvinrent que ces choses étaient écrites de lui, et qu'ils lui avaient fait ces choses. 17 Le peuple qui était avec lui, lorsqu'il appela Lazare de son sépulcre, et le ressuscita d'entre les morts, rendirent témoignage. 18 C'est pourquoi le peuple aussi le rencontra, car ils entendirent qu'il avait fait ce miracle. 19 Les pharisiens dirent donc entre eux: Percevez-le.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Vous n'avez rien de plus que vous? Voici, le monde est parti après lui.

Et il y eut parmi eux des Grecs qui montèrent pour se prosterner à la fête. 21 Il vint donc à Philippe, qui était de Bethsaïda en Galilée, et il le désira, en disant: Monsieur, nous verrons Yashaya. 22 Philippe vint dire à André; et André et Philippe le dirent à Yashaya.

Et Yashaya leur répondit: L'heure est venue, pour que le Fils de l'homme soit glorifié. 24 En vérité, je vous le dis: Si un blé tombe dans la terre et meurt, il demeure seul; mais si elle meurt, elle produit beaucoup de fruits. 25 Celui qui aime sa vie la perdra; et celui qui hait sa vie dans ce monde la gardera pour la vie éternelle. 26 Si quelqu'un me sert, qu'il me suive; et là où je suis, il y aura aussi mon serviteur; si quelqu'un me sert, mon Père l'honorera. 27 Maintenant, mon âme est troublée, et qu'est-ce que je dirai? Père, sauve-moi de cette heure-ci; mais c'est pour cette cause que je suis venu. 28 Père, glorifie ton nom. Alors vint une voix du ciel, disant: Je l'ai glorifié, et je l'ai fait mourir, et je le glorifierai encore.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jean 12:36 885 Jean 13:38

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Pendant que vous avez de la lumière, croyez en la lumière, afin que vous soyez les fils de la lumière. Ces choses parlèrent à Yashaya, et s'en allèrent, et se cachèrent d'eux.

38 afin que s'accomplît la parole d'Esaië, le prophète, qu'il avait dite: Sauveur, qui a cru à notre rapport? et à qui a été révélé le bras du Sauveur? 39 C'est pourquoi ils ne purent croire, parce qu'Esaië disait encore: 40 Il a aveuglé leurs yeux, et endurci leur cœur; afin qu'ils ne voient point de leurs yeux, et qu'ils ne comprennent point de leur cœur, et qu'ils se

convertissent, et que je les guérisse. 41 Ces choses dirent Esaïe, quand il vit sa gloire, et qu'il parlait de lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Cependant, parmi les principaux chefs aussi, beaucoup crurent en lui; mais, à cause des pharisiens, ils ne l'ont pas confessé, de peur qu'ils ne soient sortis de la synagogue.⁴³ Car ils aimaient la louange des hommes plus que la louange d'AHBA.

46 Je suis venu dans le monde pour que quiconque croit en moi ne demeure pas dans les ténèbres. 47 Et si quelqu'un entend mes paroles et ne croit pas, je ne le juge pas; car je ne suis pas venu pour juger le monde, mais pour sauver le monde. 48 Celui qui me rejette et ne reçoit pas mes paroles, a quelqu'un qui le juge; la parole que j'ai prononcée, celle-là le jugera au dernier jour. 49 Car je n'ai pas parlé de moi-même, mais le Père qui m'a envoyé m'a donné un commandement, ce que je dois dire et ce que je dois dire. 50 Et je sais que son commandement est la vie éternelle; tout ce que je dis donc, comme le Père me l'a dit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maintenant, avant la fête de la Pâque, quand Yashaya savait que son heure était venue pour qu'il parte de ce monde pour le Père, après avoir aimé les siens qui étaient dans le monde, il les a aimés jusqu'à la fin. 2 Et le souper étant terminé, le diable ayant maintenant mis dans le coeur de Judas Iscariot, Simons fils, pour le trahir; 3 Yashaya sachant que le Père avait donné toutes choses entre ses mains, et qu'il était venu d'AHBA, et qu'il était allé à AHBA 4 ; ; ; il se leva du souper, et jeta ses vêtements ; et prit une serviette, et se ceint. 5 Après cela, il répand de l'eau dans un bason, et commença à laver les disciples, et à les essuyer avec la serviette avec laquelle il était ceint. 6 Alors il vint à Simon Pierre ; et Pierre lui dit : Sauveur, tu me laves les pieds? 7 Yashaya répondit et lui dit : Ce que je fais.

Tu ne le sais pas maintenant, mais tu le sauras au-delà. 8 Pierre lui dit: Tu ne laveras jamais mes pieds. Yashaya lui répondit: Si je ne te lave pas, tu n'auras point de part avec moi. 9 Simon Pierre lui dit: Sauveur, non seulement mes pieds, mais aussi mes mains et ma tête. 10 Yashaya lui dit: Celui qui est lavé n'a besoin que de se laver les pieds, mais il est pur tout blanc; et vous êtes purs, mais pas tous. 11 Car il savait qui devait le trahir; c'est pourquoi il a dit: Vous n'êtes pas tous purs. 12 Après qu'il eut lavé ses pieds, et qu'il eut pris ses vêtements, et qu'il leur eut été remis, il leur dit: Savez-vous ce que je vous ai fait? 13 Vous m'appelez Maître et Sauveur; et vous dites bien; car je le suis. 14 Si donc, votre Sauveur et Maître, vous avez lavé les pieds; vous aussi devez vous laver les uns les autres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je ne parle pas de vous tous; je sais qui j'ai choisi; mais pour que l'écriture soit accomplie, celui qui mange du pain avec moi a levé son talon contre moi. 19 Je vous le dis avant qu'il vienne, que, quand il sera arrivé, vous pouvez croire que je suis lui. 20 En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui reçoit qui j'envoie me reçoit; et celui qui me reçoit reçoit celui qui m'a envoyé. 21 Yasaya ayant ainsi dit, il fut agité d'esprit, et il dit: Oui, en vérité, je vous le dis, l'un de vous me trahira. 22 Les disciples se tournèrent vers l'autre, doutant de qui il parlait. 23 Maintenant il se pencha sur Yasaya bosom, un de ses disciples, que Yasaya aimait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

32 Si AHBA est glorifié en lui, AHBA le glorifiera aussi en lui-même, et il le glorifiera tout de suite. 33 Petits enfants, encore un peu pendant que je suis avec vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

34 Je vous donne un commandement nouveau: Vous vous aimez les uns les autres, comme je vous ai aimés, vous aussi vous vous aimez les uns les autres. 35 Par cela tous les hommes sauront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Simon Pierre lui dit: Sauveur, où vas-tu? Yashaya lui répondit: Où suis-je, tu ne peux pas me suivre maintenant; mais tu me suivras après. 37 Pierre lui dit: Sauveur, pourquoi ne puis-je pas te suivre maintenant? Je donnerai ma vie à cause de toi. 38 Yashaya, un homme, l'as-tu cru, coucheras-tu ta vie à cause de moi? En vérité, en vérité, je te dis: Le coq ne chantera pas, jusqu'à ce que tu m'aies renié trois fois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jean 14:1 886 Jean 15:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je vais préparer un lieu pour vous. 3 Et si je vais vous préparer un lieu, je reviendrai, et je vous recevrai pour moi-même, afin que là où je suis, vous soyez aussi. 4 Et où je vais, vous

savez, et la voie que vous savez. 5 Thomas lui dit: Sauveur, nous ne savons où tu vas; et comment pouvons-nous connaître le chemin? 6 Yashaya lui dit: Je suis le chemin, la vérité et la vie; personne ne vient au Père, mais par moi. 7 Si vous m'aviez connu, vous connaîtrez aussi mon Père; et maintenant vous le connaissez, et vous ne me voyez pas, Père. 8 Philippe lui dit: Sauveur, s'il a vu le Père, et cela nous suffit. 9 Yashaya lui dit: Est-ce que j'ai été aussi longtemps avec vous, et vous ne m'avez pas encore vu?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Si vous m'aimez, gardez mes commandements. 16 Je prierai le Père, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure avec vous pour toujours; 17 même l'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit pas, et ne le connaît pas; mais vous le connaissez, car il demeure avec vous, et sera en vous. 18 Je ne vous laisserai pas sans consolation; je viendrai à vous. 19 Cependant, un peu de temps, et le monde ne me voit plus; mais vous me voyez; parce que je vis, vous vivrez aussi. 20 En ce jour-là, vous saurez que je suis en mon Père, et vous en moi, et moi en vous. 21 Celui qui a mes commandements, et qui les garde, c'est lui qui m'aime; et celui qui m'aime sera aimé de mon Père, et je ne l'aimerai pas, et je ne vous manifesterai pas à lui. 22 Judas lui dit, non pas Jéscariot, comment est-ce que vous me manifestez, et ne m'aimez pas.

QaDaSh Wawash, que le Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera toutes choses,

Tout ce que je vous ai dit. 27 Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix; non pas comme le monde me donne, je vous donne. Que votre coeur ne soit pas troublé, et il ne soit pas effrayé. 28 Vous avez entendu comment je vous ai dit: Je m'en vais, et je reviens vers vous. Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez, parce que j'ai dit: Je vais vers le Père; car mon Père est plus grand que moi. 29 Et maintenant je vous ai dit avant qu'il arrive, que, quand il arrivera, vous croiriez. 30 Je ne parlerai pas beaucoup avec vous; car le prince de ce monde vient, et n'a rien en moi. 31 Mais le monde saura que j'aime le Père; et comme le Père m'a donné un commandement, même moi. Lève-toi, allons-y.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je suis la vraie vigne, et mon Père est l'homme. 2 Tout sarment en moi qui ne porte pas de fruit, il en enlève; et tout sarment qui porte du fruit, il le purge, afin qu'il produise plus de fruit. 3 Maintenant, vous êtes purs par la parole que je vous ai dite. 4 Abide en moi, et moi en vous. Comme la sarment ne peut porter de fruit que dans la vigne; vous ne pouvez plus rester en moi. 5 Je suis la vigne, vous êtes les sarments; ce qui vous demeure en moi, et moi

en lui, c'est beaucoup de fruit; car sans moi, vous ne pouvez rien faire. 6 Si un homme ne demeure pas en moi, il est jeté comme un sarment, et il est desséché; et les hommes les rassemblent, et vous les jetez dans le feu, et ils sont brûlés. 7 Si vous demeurez en moi, vous demeurez dans mes demeures, vous demeurez dans mes amours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jean 15:26 887 Jean 17:17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Mais quand le Consolateur sera venu, que je t'enverrai du Père, l'Esprit de vérité, qui vient du Père, il rendra témoignage de moi; 27 Et vous aussi, vous rendrez témoignage, parce que vous êtes avec moi depuis le commencement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je vous ai dit ces choses, afin que vous ne soyez pas offensés. 2 Ils vous feront sortir des synagogues; oui, le temps vient, que quiconque vous tue pense qu'il fait le service d'AHBA. 3 Ils vous feront ces choses, parce qu'ils n'ont connu ni le Père ni moi. 4 Mais je vous ai dit ces choses, que lorsque le temps viendra, vous vous souviendrez que je vous ai parlé d'eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici ce que je ne vous ai pas dit au commencement, parce que j'étais avec vous. 5 Et maintenant, je vais vers celui qui m'a envoyé; et personne de vous ne me demande: Où vas-tu? 6 Et parce que je vous ai dit ces choses, la tristesse a rempli votre coeur. 7 Mais je vous dis la vérité; c'est peu pour vous que je m'en vais; car si je ne m'en vais pas, le consolateur ne viendra pas vers vous; et si je m'en vais, je vous l'enverrai. 8 Et quand il sera venu, il ne reprouvera pas le monde du péché, de la justice, et du jugement; 9 parce qu'ils ne croient pas en moi; 10 parce que je vais vers mon Père, et que vous ne me verrez plus; 11 parce que le prince de ce monde est jugé; car il n'aura plus que peu de choses à vous dire, et que vous ne pourrez plus les voir, et que vous ne pourrez pas le voir.

28 Je suis sorti du Père, et je suis venu dans le monde; encore, je m'en vais.

29 Ses disciples lui dirent: Voici, tu parles clairement, et tu ne parles point. 30 Maintenant, sommes-nous sûrs que tu sais toutes choses, et que tu n'as pas besoin que quelqu'un te

demande; par cela, nous croyons que tu es sorti d'AHBA 31...Yashaya leur répondit: Croyez-vous maintenant? 32 Voici, l'heure vient, oui, est maintenant venue, que vous serez dispersés, chacun à son compte, et que vous me laisserez seul; et pourtant je ne suis pas seul, parce que le Père est avec moi. 33 Je vous ai parlé de ces choses, afin que vous ayez la paix en moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ces paroles m'ont donné Yashaya, et elles ont levé les yeux vers le ciel, et elles ont dit: Père, l'heure est venue; glorifie ton Fils, afin que ton Fils aussi te glorifie; 2 Comme tu lui as donné le pouvoir sur toute chair, afin qu'il leur donne la vie éternelle à tous ceux que tu lui as donné. 3 Et c'est la vie éternelle, afin qu'ils te connaissent le seul vrai AHBA, et Yashaya, que tu as envoyé. 4 Je t'ai glorifié sur la terre; j'ai achevé l'œuvre que tu m'as donnée. 5 Et maintenant, ô Père, glorifie-moi avec ta gloire que j'avais eue avec toi avant que le monde fût. 6 Je les ai manifestés aux hommes que tu m'as donnés, et tu les as envoyés, et tu m'as donné les paroles que tu m'as données.

14 Je leur ai donné ta parole, et le monde les a haïs, car ils ne sont pas du monde, comme je ne suis pas du monde. 15 Je ne prie pas pour que tu les prennes hors du monde, mais pour que tu les gardes du mal. 16 Ils ne sont pas du monde, comme je ne suis pas du monde. 17 Sanctifiez-les par votre intermédiaire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jean 17:18 888 Jean 18:40 vérité: ta parole est vérité. 18 Comme tu m'as envoyé dans le monde, de même je les ai envoyés dans le monde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et je me sanctifie pour eux-mêmes, afin qu'ils soient sanctifiés par la vérité. 20 Je ne prie pas pour ceux-là seulement, mais aussi pour ceux qui croiront en moi par leur parole; 21 afin qu'ils soient tous un, comme toi, Père, tu es en moi, et moi en toi, afin qu'ils soient un en nous, afin que le monde croie que tu m'as envoyé. 22 Et la gloire que tu m'as donnée, je les ai donnés, afin qu'ils soient un, comme nous sommes un; 23 moi en eux, et toi en moi, afin qu'ils soient parfaits en un, et que le monde sache que tu m'as envoyé, et que tu les as aimés, comme tu m'as aimé. 24 Père, je veux qu'ils aussi, que tu m'as donnés, soient avec moi où je suis, afin qu'ils voient ma gloire, que tu m'as donnée; car tu m'as aimée avant la fondation

du monde. 25 Père juste, le monde ne te connaît point, mais je les ai connus, et je les ai connus, afin que tu m'aies aimés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et lui aussi, qui l'avait trahi, connut le lieu; car Yasaya était souvent là-bas avec ses disciples. 3 Judas, ayant reçu une bande d'hommes et d'officiers des principaux sacrificateurs et des pharisiens, vint avec des lanternes, des torches et des armes. 4 Yasaya, sachant tout ce qui devait venir sur lui, sortit, et leur dit: Qui cherchez-vous? 5 Ils le virent, Yasaya, de Nazareth. Yashaya leur dit: C'est moi. Et Judas aussi, qui l'a trahi, se tint avec eux. 6 Et voici qu'il leur avait dit: Je suis allé vers lui, et ils sont tombés à terre. 7 Et il leur dit: Qui cherchez-vous? Et ils dirent: Yasaya, de Nazareth. 8 Yashaya répondit: Je lui ai dit: Je suis allé vers lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Simon Pierre suivit Yashaya, et il en fit un autre disciple. Ce disciple était connu du souverain sacrificateur, et il entra avec Yashaya dans le palais du souverain sacrificateur. 16 Pierre se tenait à l'extérieur de la porte. Alors il sortit l'autre disciple, qui était connu du souverain sacrificateur, et il parla à celui qui gardait la porte, et il apporta à Pierre. 17 Alors la jeune fille qui gardait la porte à Pierre: N'es-tu pas aussi l'un de ces disciples? Il dit: Je ne le suis pas. 18 Et les serviteurs et les officiers se tenaient là, qui avaient fait un feu de charbon; car il faisait froid; et ils se réchauffaient; et Pierre se tenait avec eux, et se réchauffait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Le souverain sacrificateur interrogea Yashaya de ses disciples et de sa doctrine. 20 Yashaya lui répondit: Je parlais ouvertement au monde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Pourquoi me demandes-tu? Demande à ceux qui m'ont entendu ce que je leur ai dit: Voici, ils savent ce que j'ai dit. 22 Et quand il eut ainsi parlé, l'un des officiers qui s'arrêtaient à Yashaya frappait la paume de sa main, en disant: Réponds-tu ainsi au souverain sacrificateur? 23 Yashaya lui répondit: Si j'ai parlé mal, rends témoignage du mal; mais si bien, pourquoi m'as-tu frappé? 24 Annas l'avait envoyé lié à Caïphe, le souverain sacrificateur. 25 Simon Pierre se tenait debout et se réchauffait. Ils lui dirent donc: N'es-tu pas aussi l'un de ses disciples? Il le nia, et dit: Je ne le suis pas. 26 L'un des serviteurs du

souverain sacrificateur, étant son parent dont Pierre a coupé l'oreille, dit: Ne t'ai-je pas vu dans le jardin avec lui? 27 Pierre le nia de nouveau; et aussitôt l'équipage de coqs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je n'ai point eu d'accusation contre cet homme. 30 Ils lui répondirent: S'il n'était pas un malfaiteur, nous ne l'aurions pas livré à toi. 31 Pilate leur dit: Prenez-le, et jugez-le selon votre loi. Les Juifs lui dirent: Il n'est pas permis que nous mettions un homme à mort; 32 afin que la parole de Yashaya s'accomplisse, qu'il ait dit ce qu'il devait mourir. 33 Pilate entra de nouveau dans la salle de jugement, et appela Yashaya, et lui dit: Tu es le roi des Juifs. 34 Yashaya lui répondit: Dis-moi ce que tu as fait, ou que d'autres t'aient dit de moi? 35 Pilate répondit: Suis-je Juif, et maintenant tu lui as dit: Tu es allé jusqu'au roi des Juifs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jean 19:1 889 Jean 20:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors Pilate prit Yashaya, et le frappa. 2 Et les soldats placèrent une couronne d'épines, et la mirent sur sa tête, et ils lui donnèrent une robe pourpre, 3 et dirent: Salut, roi des Juifs! et ils le frappèrent de leurs mains. 4 Pilate sortit de nouveau, et leur dit: Voici, je vous le fais sortir, afin que vous sachiez que je ne trouve aucune faute en lui. 5 Alors Yashaya sortit, portant la couronne d'épines et la robe pourpre. Pilate leur dit: Voici l'homme! 6 Les principaux sacrificateurs et les officiers le virent, ils crièrent, en disant: Crucifiez-le, crucifiez-le. Pilate leur dit: Prenez-le, et crucifiez-le; car je ne trouve aucune faute en lui. 7 Les Juifs lui répondirent: Nous avons une loi, et il devait mourir, parce qu'il s'était fait fils d'AHBA.

8 Pilate entendit donc cette parole, et il eut plus peur. 9 Et il alla de nouveau dans la salle du jugement, et dit à Yashaya: D'où es-tu? Mais Yashaya ne lui répondit pas. 10 Pilate lui dit: Ne me parle pas? ne sais-tu pas que je peux te crucifier et te libérer? 11 Yashaya répondit: Tu ne pouvais avoir aucun pouvoir contre moi, si ce n'est qu'il t'a été donné d'en haut; c'est pourquoi celui qui m'a livré à toi a le plus grand péché. 12 Et de là Pilate chercha à le libérer; mais les Juifs crièrent: Si tu laisses aller cet homme, tu n'es pas ami de C.Sar. Celui qui se fait roi parle contre C.

C'est lui.

13 Pilate, ayant entendu cela, fit sortir Yashaya, et s'assit sur le siège du jugement dans un lieu appelé le Pavement, mais en hébreu Gabbatha. 14 C'était la préparation de la Pâque, et vers la sixième heure; et il dit aux Juifs: Voici votre roi! 15 Mais ils crièrent: Éloignez-vous avec lui, crucifiez-le. Pilate leur dit: Est-ce que je crucifierai votre roi? Les principaux sacrificateurs répondirent: Nous n'avons point de roi, sauf Csar. 16 Alors il le livra à eux pour qu'ils soient crucifiés. Ils prirent Yashaya, et l'emmenèrent. 17 Et il porta son At (H6086) en un lieu appelé le crâne, qui est appelé dans le Golgotha hébreu. 18 Là où ils le crucifièrent, et deux autres avec lui, de chaque côté, et Yashaya au milieu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Pilate écrivit un titre, et le mit sur l'Ats (H6086). Et l'écriture était: Yashaya de Nazaréth le roi des Juifs.

21 Alors les principaux sacrificateurs des Juifs dirent à Pilate: N'écrivez pas: Le roi des Juifs; mais il dit: Je suis le roi des Juifs. 22 Pilate répondit: J'ai écrit ce que j'ai écrit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Et les soldats, après avoir crucifié Yashaya, prirent ses vêtements, et en firent quatre parts à chaque soldat, et aussi son manteau; et maintenant, le manteau était sans couture, tissé du haut du corps. 24 Ils dirent donc entre eux: Ne le renversons pas, mais jetons au sort, à qui il appartiendra; afin que l'Écriture s'accomplisse, qui dit: Ils ont séparé mon vêtement au milieu d'eux, et pour mon vêtement ils ont jeté au sort; et c'est pourquoi les soldats firent ces choses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Or, il se tenait près de l'Ats (H6086) de Yashaya, sa mère, et de sa soeur mère, MaRaYaMa, femme de Cléophas, et MaRaYaMa Magdalene. 26 Lorsque Yashaya vit sa mère, et le disciple qu'il aimait, il dit à sa mère: Femme, voici ton fils! 27 Alors il dit au disciple: Voici ta mère! Et à partir de l'heure où le disciple l'a emmenée chez lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Après cela, Yashaya, sachant que toutes choses étaient maintenant accomplies, afin que l'Écriture s'accomplisse, dit: J'ai soif. 29 Et il y eut un vase rempli de vinaigre; et ils remplirent de vinaigre une éponge, et le mirent sur l'hysope, et le posèrent à sa bouche. 30 Et Yashaya, ayant reçu le vinaigre, dit: C'est fini; et il s'inclina la tête, et remit l'esprit. 31 Les Juifs, parce que c'était la préparation, que les corps ne restèrent pas sur l'Ats (H6086) le jour du sabbat, car ce jour de sabbat était un grand jour, cherchèrent Pilate, afin que leurs jambes fussent brisées, et qu'elles fussent enlevées. 32 Alors les soldats vinrent, et brisèrent

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Et l'autre disciple, qui était arrivé le premier au sépulcre, entra, et il vit, et crut. 9 Car ils ne connaissaient pas encore l'Écriture, pour qu'il ressuscite d'entre les morts. 10 Et les disciples s'en allèrent de nouveau chez eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais MaRaYaMa se tenait sans le sépulcre qui pleurait; et comme elle pleurait, elle s'abaissait, et regardait dans le sépulcre,

13 Et ils lui dirent: Femme, pourquoi pleures-tu? Elle leur dit: Parce qu'ils ont enlevé mon Sauveur, et je ne sais où ils l'ont mis. 14 Et quand elle eut ainsi dit, elle se retourna, et vit Yashaya debout, et ne savait pas que c'était Yashaya. 15 Yashaya lui dit: Femme, pourquoi pleures-tu? Qui cherches-tu? Elle, le suppliant d'être le jardinier, lui dit: Monsieur, si tu l'as porté, dis-moi où tu l'as mis, et je l'emmènerai. 16 Yashaya lui dit: MaRaYaMa. Elle se tourna, et lui dit: Rab Boni; c'est-à-dire: Maître. 17 Yashaya lui dit: Ne me touche pas, car je ne suis pas encore monté vers mon Père; mais elle se tourna vers mes frères, et lui dit: Rab Boni; c'est-à-dire: Maître.

les disciples qu'elle avait vu le Sauveur, et qu'il lui avait dit ces choses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Le même jour, le soir, étant le premier jour de la semaine, lorsque les portes étaient fermées où les disciples étaient assemblés par crainte des Juifs, Yashaya vint et se tint au milieu d'eux, et leur dit: Que la paix soit pour vous! 20 Et quand il eut dit cela, il leur montra ses mains et son côté. Alors les disciples furent heureux, lorsqu'ils virent le Sauveur. 21 Alors Yashaya leur dit de nouveau: Que la paix soit pour vous; comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie. 22 Et quand il eut dit cela, il respira sur eux, et leur dit: Recevez le QaDaSh W=Rawash; 23 et ceux dont vous avez remis les péchés, ils sont remis à eux; et ceux dont vous retenez les péchés.

24 Thomas, l'un des douze, appelé Didyme, n'était pas avec eux quand Yashaya vint. 25 Les autres disciples lui dirent: Nous avons vu le Sauveur. Mais il leur dit: Si je ne vois dans ses mains l'empreinte des clous, je mettrai mon doigt dans l'empreinte des clous, et je ne mettrai pas ma main dans son côté, je ne croirai pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 Après huit jours, ses disciples étaient de nouveau à l'intérieur, et Thomas avec eux; puis Yashaya vint, les portes étant fermées, et se tint au milieu, et dit: Que la paix soit pour vous! 27 Alors il dit à Thomas: Atteindre ton doigt, et voici mes mains; et attelle ta main, et

étends-la dans mon côté; et ne sois pas infidèle, mais croyant. 28 Thomas répondit et lui dit: Mon Sauveur et mon AHBA 29.Yashaya lui dit: Thomas, parce que tu m'as vu, tu as cru: Heureux ceux qui n'ont pas vu, et qui ont encore cru.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Yashaya fit beaucoup d'autres signes en présence de ses disciples, qui ne sont pas écrits dans ce livre.31 Mais ceux-ci sont écrits, afin que vous croyiez que Yashaya est le Yashaya, le Fils d'AHBA, et que vous croyiez avoir la vie par son nom.

21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Après ces choses, Yashaya se remit aux disciples à la mer de Tibériade; et il se fit voir par ce sage. 2 Il y avait de là Simon Pierre, et Thomas appela Didyme, et Nathanaël de Cana, en Galilée, et les fils de Zébédée, et deux autres de ses disciples. 3 Simon Pierre leur dit: Je vais à la pêche. Ils lui dirent: Nous allons aussi avec toi. Ils sortirent et entrèrent immédiatement dans un navire; et cette nuit-là ils ne prirent rien. 4 Mais le matin étant venu, Yashaya se tenait sur le rivage; mais les disciples ne savaient pas que c'était Yashaya. 5 Et Yashaya leur dit: Enfants, avez-vous de la viande? Ils lui répondirent: Non. 6 Et il leur dit: Jetez le filet sur le côté droit du navire, et vous le trouverez. Ils mirent le poisson, et ils vinrent le jeter dans la multitude de poissons.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et quand ils dînèrent, Yashaya dit à Simon Pierre: Simon, fils de Jonas, m'aimes-tu plus que ceux-là? Il lui dit: Oui, Sauveur, tu sais que je t'aime. Il lui dit: Nourrissez mes agneaux. 16 Il lui dit encore la seconde fois: Simon, fils de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Il lui dit la troisième fois: Simon, fils de Jonas, m'aimes-tu? Pierre fut attristé parce qu'il lui dit la troisième fois: M'aimes-tu? Et il lui dit: Sauveur, tu sais toutes choses; tu sais que je t'aime. Yashaya lui dit:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jean 21:18 891 Jean 21:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et en ces jours-là, Pierre se leva au milieu des disciples, et dit: Le nombre des noms était autour d'une chasse dried et de vingt, 16 Hommes et frères, cette écriture devait être accomplie, que le QaDaSh Wrâw, par la bouche de David, parla auparavant au sujet de Judas, qui était guide pour ceux qui ont pris Yashaya. 17 Car il était compté avec nous, et avait obtenu une partie de ce ministère. 18 Or cet homme a acheté un champ avec la récompense de l'iniquité; et il est tombé en tête, il a éclaté au milieu, et tous ses entrailles jaillissent. 19 Et il était connu de tous les habitants de YaRaWaShaLaM, -----

25 afin qu'il participe à ce ministère et à cette apostolat, dont Judas est tombé par transgression, et qu'il aille à sa place. 26 Ils donnèrent leur sort, et le sort tomba sur Matthias, et il fut dénombré avec les onze apôtres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand le jour de la Pentecôte fut pleinement venu, ils furent tous d'un seul coup en un seul lieu. 2 Et soudain, un bruit vint du ciel comme d'un vent puissant, et il remplit toute la maison où ils étaient assis. 3 Et il leur apparut des langues clonées comme du feu, et il s'assit sur chacun d'eux. 4 Et ils furent tous remplis de QaDaSh Wswash, et se mirent à parler avec d'autres langues, comme l'Esprit les avait prononcés. 5 Et il y avait une demeure à YaRaWaShaLaM. 7 Et ils furent tous étonnés et étonnés, disant l'un à l'autre: Voici, tous ceux qui parlent Galil Ans ne sont pas venus ensemble, et ils furent confondus, parce que chacun les entendait parler dans sa propre langue. 7 Et ils furent tous étonnés et étonnés, disant l'un à l'autre: Voici, ils ne sont pas tous ceux qui parlent Galil Ans?

8 Et comment entendons-nous chacun dans notre langue, où nous sommes nés? 9 Parthes, Mèdes, Élamites, habitants de Mésopotamie, de Judaïa, de Cappadoce, de Pontus, d'Asie, 10 Phrygie, de Pamphylie, d'Égypte, de Libye, de Cyrène, d'étrangers de Rome, de Juifs et de prosélytes, 11 Crètes et Arabes, nous les entendons parler dans nos langues des œuvres merveilleuses d'AHBA 12, et ils étaient tous étonnés, et ils étaient en doute, en disant les uns aux autres: Qu'est-ce que cela signifie? 13 D'autres se moquent dit: Ces hommes sont pleins de vin nouveau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Pierre, se tenant debout avec les onze, éleva la voix, et leur dit: Hommes de Juda, et vous tous qui habitez à YaRaWaShaLaM, que cela vous soit connu, et que vous écoutiez mes paroles! 15 Car ceux-ci ne sont pas ivres, comme vous le supposez, ce n'est que la troisième heure du jour. 16 Mais voici ce qui a été dit par le prophète Joël: 17 Et cela arrivera dans les derniers jours, dit Pierre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHBA, je répandrai de mon Esprit sur toute chair, et tes fils et tes filles prophétiseront, et tes jeunes gens verront des visions, et tes vieillards songeront des songes: 18 Et sur mes serviteurs et sur mes servantes je répandrai en ces jours de mon Esprit; et ils prophétiseront: 19 Et je montrerai des merveilles au-dessus des cieux, et des signes sur la terre au-dessous; du sang, du feu, et de la vapeur de fumée: 20 Le soleil se transformera en ténèbres, et la lune en sang, avant que vienne ce grand et remarquable jour du Sauveur: 21 Et il arrivera que quiconque invoquera le nom du Sauveur sera sauvé. 22 Vous, hommes de YaShara'AhLa, écoutez ces paroles: Yashaya de Nazareth, un homme approuvé par AHBA, par des miracles, des merveilles et des signes, qu'AHBA a fait par lui au milieu de lui.

Actes 2:23 893 Actes 3:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

de vous, comme vous le savez vous-mêmes: 23 Lui, étant délivré par le conseil et la préconnaissance fixés.

25 Car David dit à son sujet: Je prévois toujours le Sauveur devant ma face, car il est à ma droite, afin que je ne sois pas ému; 26 C'est pourquoi mon coeur se réjouit, et ma langue était heureuse; et aussi ma chair reposera dans l'espérance.

Parce que tu ne laisseras pas mon âme en enfer, et que tu ne souffriras pas ton QaDaSh, pour voir la corruption. Tu m'as fait connaître les voies de la vie, tu me rendras remplie de joie de ton visage.

30 C'est pourquoi, étant prophète, et sachant qu'AHBA lui avait juré avec serment que le fruit de ses reins, selon la chair, ressusciterait Yashaya pour s'asseoir sur son trône; 31 Il avait dit avant la résurrection de Yashaya, que son âme n'était pas laissée en enfer, et que sa chair n'avait pas vu la corruption. 32 Cette Yashaya a AHBA, dont nous sommes tous témoins. 33 C'est pourquoi étant élevé par la droite d'AHBA, et ayant reçu de son Père la promesse de QaDaSH W. Rawash, il a répandu ceci, que vous voyez et entendez maintenant. 34 Car David n'est pas monté dans les cieux; mais il se dit lui-même: L'Alam, AHAYAH, dit à mon Sauveur: Assieds-toi à ma droite, 35 jusqu'à ce que je fasse ton pied.

C'est pourquoi, que toute la maison de YaShaRa'AhLa.W. (y'shra'l) sache certainement, qu'AHBA a fait ce même Yashaya, que vous

ont crucifié, à la fois Saviour et Yashaya.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Lorsqu'ils entendirent cela, ils furent piquées dans leur coeur, et dirent à Pierre et aux autres apôtres: Hommes frères, que ferons-nous? 38 Pierre leur dit: Repentez-vous, et soyez baptisés chacun d'entre vous au nom de Yashaya. 39 Car la promesse est pour vous, pour vos enfants et pour tous ceux qui sont loin, comme le Sauveur notre AHBA l'appellera. 40 Et, avec beaucoup d'autres mots, il rendit témoignage et exhorta, en disant: Sauvez-vous de cette génération immonde.

41 Ceux qui reçurent avec joie sa parole furent baptisés, et le même jour, on leur ajouta environ trois mille âmes. 42 Ils continuèrent fermement dans la doctrine et la communion des apôtres, dans la rupture du pain et dans les prières. 43 Et la crainte vint sur chaque âme; et les apôtres firent beaucoup de prodiges et de signes. 44 Et tous ceux qui croyaient étaient ensemble, et avaient toutes choses communes. 45 Ils vendirent leurs biens et leurs biens, et les séparaient à tous les hommes, comme chacun en avait besoin. 46 Et ils continuèrent tous les jours d'un seul coup.

47 Louant AHBA, et ayant de la faveur avec tout le peuple. Et le Sauveur ajouta à l'Église tous les jours ceux qui devaient être sauvés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Or Pierre et Jean montèrent ensemble dans le temple à l'heure de la prière, étant la neuvième heure. 2 Et un homme boiteux de sa mère, qu'ils posèrent tous les jours à la porte du temple, appelée Belle, demanda à l'aumône de ceux qui entraient dans le temple; 3 et qui voyant Pierre et Jean sur le point d'aller dans le temple, demanda à l'aumône. 4 Et Pierre, fixant les yeux sur lui avec Jean, dit: Regarde-nous. 5 Et il leur donna la garde, s'attendant à recevoir quelque chose d'entre eux. 6 Et Pierre dit: Je n'ai point d'argent et d'or; mais comme je te l'ai donné: Au nom de Yashaya, Ha Mashayah, de Nazareth, se leva et marcha. 7 Et il le prit de la main droite, et le releva; et aussitôt ses pieds et ses chevilles reçurent de la force. 8 Et il se leva, et marcha, et entra avec eux dans le temple, marchant, et levant, il appela AHBA 9; et tout le peuple leva, et le peuple qui s'occupait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et quand Pierre le vit, il répondit au peuple: Hommes de YaShaRa'AhLa, pourquoi vous étonnez-vous de cela? ou pourquoi vous regardez si sérieusement sur nous, comme si par

notre propre puissance ou sainteté nous avons fait marcher cet homme? 13 L'AHBA d'Abraham

14 Mais vous avez nié le QaDaSh W. 16 Et son nom par la foi en son nom a fortifié cet homme, que vous voyez et que vous connaissez; oui, la foi qui est par lui lui a donné cette sonorité parfaite en vous tous. 17 Et maintenant, frères, je crains que par l'ignorance vous l'ayez fait, comme vous l'avez fait aussi vos dirigeants. 18 Mais ces choses, qu'AHBA a faites auparavant par la bouche de tous ses prophètes, que Yashaya souffre, il a si bien accompli.

19 Repentez-vous donc, et convertissez-vous, afin que vos péchés soient effacés, lorsque les temps de rafraîchissement viendront de la présence du Sauveur; 20 et il enverra Yashaya, Ha Mashayah, qui auparavant vous a été prêché; 21 que le ciel doit recevoir jusqu'aux temps de restitution de toutes choses, qu'AHBA a parlé par la bouche de toute sa QaDaSh,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Car Mascha dit vraiment aux pères: Un prophète, le Sauveur, votre AHBA, ressuscitera à vous de vos frères, comme moi; vous entendrez en toutes choses ce qu'il vous dira. 23 Et il arrivera que toute âme, qui n'entendra pas ce prophète, sera détruite du milieu du peuple. 24 Oui, et tous les prophètes de Samuel et de ceux qui sont morts après, comme tous ceux qui ont parlé, ont annoncé ces jours-ci. 25 Vous êtes les fils des prophètes, et de l'alliance qu'AHBA a faite avec nos pères, disant à Abraham:

Actes 3:26 894 Actes 5:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

26 A vous d'abord AHBA, ayant ressuscité son Fils Yashaya, l'envoya pour vous bénir, en détournant chacun de vous de ses iniquités.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Comme ils parlèrent au peuple, les sacrificateurs, le chef du temple et les sadducéens s'approchèrent d'eux. 2 Ils furent attristés d'enseigner le peuple, et ils prêchèrent par Yashaya la résurrection d'entre les morts. 3 Ils posèrent les mains sur eux, et les saisirent jusqu'au lendemain; car c'était maintenant un événement. 4 Beaucoup d'entre eux qui entendirent la parole crurent, et le nombre des hommes était d'environ cinq mille.

5 Et il arriva, le lendemain, que leurs chefs, leurs anciens et leurs scribes, 6 et Annas, le souverain sacrificateur, et Caïphe, et

Jean, et Alexandre, et tous ceux qui étaient de la famille du grand prêtre, ont été réunis à YaRaWaShaLaM

7 Lorsqu'ils les eurent mis au milieu, ils leur demandèrent: Par quelle puissance, ou par quel nom, avez-vous fait cela? 8 Pierre, rempli de QaDaSh Wswash, leur dit: Chefs du peuple, et anciens de YaShaRa'AhLa Wswy, 9 Si nous sommes aujourd'hui en train d'examiner la bonne action faite à l'homme impuissant, par quel moyen il est guéri; 10 Que vous en soyez tous connus, et à tout le peuple.

de YaShaRa'AhLa (y'shra'l), celui du nom de Yashaya Ha Mashayah de Nazareth, que vous avez crucifié, qui

AHBA ressuscité d'entre les morts, même par lui cet homme se tient ici devant vous tout entier. 11 C'est la pierre qui n'a pas été posée parmi vous les bâtisseurs, qui est devenue la tête de l'angle. 12 Il n'y a point de salut en aucun autre; car il n'y a sous les cieux aucun autre nom donné parmi les hommes, par lequel nous devons être sauvés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Lorsqu'ils virent l'audace de Pierre et de Jean, et qu'ils comprirent qu'ils n'étaient ni instruits ni ignorants, ils se mirent à les connaître, qu'ils avaient été avec Yashaya. 14 Et voyant l'homme qui était guéri avec eux, ils ne purent rien dire contre lui. 15 Mais lorsqu'ils leur donnèrent l'ordre de s'éloigner du sanhédrin, ils se confièrent entre eux, 16 disant: Que ferons-nous à ces hommes? car un miracle remarquable a été fait par eux, et il est manifeste pour tous ceux qui habitent YaRaWaShaLaM.

17 Mais qu'il ne se répande plus parmi le peuple, qu'ils ne parlent plus à personne en ce nom-là, et qu'ils les appellent, et qu'ils leur ordonnent de ne pas parler du tout et d'enseigner au nom de Yashaya. 19 Pierre et Jean, s'adressant à eux, leur dirent: Qu'il soit juste, aux yeux d'AHBA, de vous écouter plus qu'aux yeux d'AHBA, jugez-vous! 20 Car nous ne pouvons pas le nier.

21 Et quand ils les eurent encore menacés, ils les laissèrent aller, et ils ne trouvèrent point.

22 Car l'homme était âgé de plus de quarante ans, sur qui ce miracle de guérison a été manifesté.

Et étant laissés aller, ils allèrent dans leur compagnie, et rapportèrent tout ce que les principaux sacrificateurs et les anciens leur avaient dit.

Et quand ils entendirent cela, ils élevèrent la voix vers AHBA d'un commun accord, et dirent: Sauveur, tu es AHBA, qui as fait le ciel, la terre et la mer, et tout ce qui est en eux: 25 Qui, par la bouche de ton serviteur David a dit: Pourquoi les païens ont-ils fait rage, et le peuple a-t-il imaginé des choses vaines? 26 Les rois de la terre se sont levés, et les chefs se sont rassemblés contre le Sauveur et contre les siens.

Yashaya. 27 Car c'est une vérité contre ton enfant QaDaSh, Yashaya, que tu as oint, Hérode et Ponce Pilate, avec le Gén.

29 Et maintenant, Sauveur, voici leurs menaces; et accorde à tes serviteurs, afin qu'ils prononcent avec toute audace ta parole, 30 en étendant ta main pour guérir, et que des signes et des prodiges soient faits par le nom de ton QaDaSh W.Yashaya, enfant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Lorsqu'ils eurent prié, le lieu fut ébranlé là où ils étaient assemblés; et ils furent tous remplis du QaDaSh Wlwash, et ils prononcèrent avec hardiesse la parole d'AHBA. 32 Et la multitude de ceux qui avaient cru étaient d'un seul cœur et d'une seule âme; et aucun de ceux qui devaient parler des choses qu'il possédait n'était à lui; mais ils avaient toutes choses communes. 33 Et, avec une grande puissance, les apôtres rendirent témoignage de la résurrection du Sauveur Yashaya; et une grande grâce était sur eux tous. 34 Il n'y avait personne parmi ceux qui manquaient; car tous ceux qui possédaient des terres ou des maisons les vendaient, et apportaient le prix des choses qui leur étaient chères.

36 Et Josès, qui par les apôtres était surnommé Barnabas, qui est, étant interprété, le fils de consolation,) un Lévite, et du pays de Chypre, 37 Ayant la terre, la vendirent, et apportèrent l'argent, et la posèrent aux apôtres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais un homme nommé Ananias, avec Sapphira, sa femme, vendit une propriété, 2 et garda une partie du prix, sa femme y étant également privée, et en apporta une partie, et la mit aux pieds des apôtres. 3 Pierre dit: Ananias, pourquoi Satan a-t-il rempli ton cœur pour mentir à QaDaSh Wrâw, et pour garder une partie du prix du pays? 4 Pendant qu'il était resté, n'était-il pas le sien? et après qu'il eut été vendu, n'était-il pas en ta puissance? Pourquoi n'as-tu pas conçu cette chose dans ton cœur? Tu n'as pas menti aux hommes, mais à AHBA 5. 7 Ananias entendit ces paroles tomber, et abandonna l'esprit; et une grande crainte vint sur tous ceux qui entendirent ces choses. 6 Et les jeunes gens se levèrent, le firent blesser, et le transportèrent, et l'enterrèrent. 7 Et il y eut environ trois heures après, quand sa femme ne savait pas ce qui était arrivé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Actes 5:9 895 Actes 6:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Alors Pierre lui dit: Comment vous êtes-vous mis d'accord pour tenter l'Esprit du Sauveur? Voici, les pieds de ceux qui ont enseveli ton mari sont à la porte, et ils te porteront dehors. 10 Puis elle tomba tout de suite à ses pieds, et livra l'esprit; et les jeunes gens entrèrent, et trouvèrent sa mort, et, la portant, l'enterra par son mari. 11 Et une grande crainte vint sur toute l'Église et sur tous ceux qui entendirent ces choses.

12 Et par les mains des apôtres il y avait beaucoup de signes et de prodiges parmi le peuple; et ils étaient tous d'un seul cordon dans le portique de Salomon. 13 Et du reste, personne ne se joignit à eux; mais le peuple les magnifia. 14 Et les croyants furent plus nombreux à ajouter au Sauveur, des multitudes d'hommes et de femmes. 15 Ils firent sortir les malades dans les rues, et ils les posèrent sur des lits et des canapés, afin qu'au moins l'ombre de Pierre qui passait puisse les couvrir. 16 Il en sortit aussi une multitude d'entre eux.

les villes autour de YaRaWaShaLaM, amenant des malades, et ceux qui étaient vexés d'esprits impurs; et ils furent guéris chacun.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Alors le souverain sacrificateur se leva, et tous ceux qui étaient avec lui, qui est la secte des Sadducéens, et ils furent remplis d'indignation, 18 et jetèrent les mains sur les apôtres, et les mit dans la prison commune. 19 Mais l'ange du Sauveur ouvrit de nuit les portes de la prison, et les fit sortir, et dit: 20 Va, et parle au peuple dans le temple toutes les paroles de cette vie. 21 Ils entendirent cela, ils entrèrent dans le temple de bon matin, et ils enseignèrent. Le souverain sacrificateur vint, et ceux qui étaient avec lui, et il appela le sanhédrin ensemble, et tout le sénat des fils de YaShara'Ahla, et il envoya à la prison pour les amener.

22 Mais quand les officiers arrivèrent, et ne les trouvèrent pas dans la prison, ils retournèrent, et dirent: 23 La prison nous trouva vraiment fermés, et les gardiens se tenaient dehors devant les portes; mais quand nous avons ouvert, nous n'avons trouvé personne à l'intérieur. 24 Et le souverain sacrificateur, le capitaine du temple et les principaux sacrificateurs entendirent ces choses, et ils doutèrent d'eux où cela allait grandir. 25 Alors un vint leur dire: Voici, les hommes que vous avez mis en prison sont debout dans le temple, et enseignent au peuple. 26 Alors le supérieur avec les officiers, et les apportèrent sans violence; car ils craignaient le peuple, de peur qu'ils ne soient lapidés. 27 Et quand ils les eurent amenés, ils les placèrent devant le sanhédrin. 28 Le souverain sacrificateur leur demanda: Ne vous a-t-on pas ordonné de ne pas enseigner en ce nom?

Le sang sur nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Pierre et les autres apôtres répondirent et dirent: Nous devons obéir à AHBA, plutôt qu'aux hommes. 30 L'AHBA, de nos pères, ressuscita Yashaya, que vous avez tué et pendu à un arbre. 31 Il a AHBA, exalté de sa main droite pour être un prince et un sauveur, pour donner la repentance à YaShaRa'AhLa, et le pardon des péchés. 32 Et nous sommes ses témoins de ces choses.

33 Lorsqu'ils entendirent cela, ils furent coupés au coeur, et ils prirent conseil de les tuer. 34 Et un pharisien, nommé Gamaliel, médecin de la loi, se leva dans le sanhédrin, et donna l'ordre de faire sortir un peu d'espace aux apôtres. 35 Et il leur dit: Hommes de YaShaRa'Ahla, prenez garde à vous-mêmes ce que vous comptez faire pour toucher ces hommes. 36 Car, avant ces jours-là, Theudas se vantait d'être quelqu'un, à qui se joignirent un certain nombre d'hommes, environ quatre cents; qui furent tués, et tous, tous ceux qui lui obéissaient, furent dispersés, et n'eurent point d'effet. 37 Après que cet homme se leva Judas de Galilée.

38 Et maintenant je vous dis: Ne vous éloignez pas de ces hommes, et laissez-les tranquilles; car si ce conseil ou cette œuvre sont des hommes, elle n'arrivera pas; 39 mais si elle est d'AHBA, vous ne pouvez pas le faire.

De peur que vous ne soyez trouvés pour combattre contre AHBA 40.--Et ils se sont mis d'accord avec lui; et, ayant appelé les apôtres, et les ayant battus, ils ont ordonné qu'ils ne parlent pas au nom de Yashaya, et qu'ils les laissent aller.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

41 Et ils s'éloignèrent de la présence du sanhédrin, se réjouissant qu'ils aient été jugés dignes de souffrir de honte pour son nom.

Et tous les jours dans le temple, et dans chaque maison, ils n'ont pas cessé d'enseigner et de prêcher Yashaya.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ces jours-là, lorsque le nombre des disciples se multiplia, les Grecs murmurèrent contre les Hébreux, car leurs veuves furent négligées dans le ministère quotidien. 2 Les douze appelèrent la multitude des disciples, et dirent: Ce n'est pas une raison pour que nous laissons la parole d'AHBA, et que nous servions des tables. 3 C'est pourquoi, frères, regardez parmi vous sept hommes d'honneur, pleins de la QaDaSh, et de la sagesse, que nous pouvons nommer au sujet de cette affaire. 4 Mais nous nous livrerons continuellement à la prière et au ministère de la parole.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et la parole plut à toute la multitude; et ils choisirent Étienne, homme plein de foi et de QaDa Wswash, et Philippe, et Prochorus, et Nicanor, et Timon, et Parmenas, et Nicolas, un prosélyte d'Antioche; 6 qu'ils posèrent devant les apôtres; et quand ils avaient prié, ils posèrent leurs mains sur eux. 7 Et la parole d'AHBA s'agrandit; et le nombre des disciples se multiplia en YaRaWaShaLaM, et une grande troupe de prêtres obéissait à la foi. 8 Et Étienne, plein de foi et de puissance, fit de grandes merveilles et de miracles parmi le peuple.

9 Quelques-uns de la synagogue, appelée synagogue des Libertines, des Cyréniens et des Alexandriens, et d'entre eux de Cilicie et d'Asie, disputèrent avec Étienne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Actes 6:11 896 Actes 7:44

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et ils subornèrent les hommes, qui disaient: Nous l'avons entendu parler de blasphémisme contre Macha, et contre AHBA, 12; et ils élevèrent le peuple, et les anciens, et les scribes, et ils vinrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

sur lui, et le saisit, et le conduisit au sanhédrin,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Car nous l'avons entendu dire, que ce Yashaya de Nazareth détruira ce lieu, et changera les coutumes que Macha nous a dévorées. 15 Et tous ceux qui étaient assis dans le sanhédrin, regardant fermement sur lui, virent sa face comme la face d'un ange.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le souverain sacrificateur dit: Est-ce ainsi? 2 Et il dit: Hommes, frères et pères, ils écoutent; l'AHBA, dit en second lieu à notre père Abraham, dit en second, et il fut en Mésopotamie, avant qu'il habitât à Charran; 3 et il lui dit: Sors de ton pays, et de ton pays, et viens dans le pays que je te montrerai. 4 Et il sortit du pays des Chaldéens, et il habita à Charran; et de là, son père fut mort, il l'enleva dans ce pays où vous habitez. 5 Et il ne lui donna point

d'héritage en ce pays, non pas autant qu'il le mit sur pied; mais il lui promit de le lui donner pour possession, et il le vendit à sa postérité, et il le porta, et il n'avait point d'enfant.

18 Jusqu'à ce qu'un autre roi se levât, qui ne connaissait pas Joseph.

20 En ce temps-là, Masha fut mise en sourdine, et nos pères furent maltraités, afin qu'ils chassèrent leurs petits enfants, et qu'ils ne vivirent point.

21 Lorsqu'il fut chassé, la fille de Pharaon le prit, et le nourrit pour son propre fils. 22 Et Mascha fut appris dans toute la sagesse des Égyptiens, et il fut puissant en paroles et en actes. 23 Et lorsqu'il eut quarante ans, il entra dans son coeur pour rendre visite à ses frères les fils de YaShaRa'Ahla.

24 Et voyant l'un d'eux souffrir mal, il le défendit, et vengé celui qui était opprimé, et frappa l'égyptien; 25 car il croyait que ses frères auraient compris comment AHBA les délivrerait par sa main; mais ils ne comprenaient pas.

26 Et le lendemain, il se fit connaître à eux comme ils s'étaient battus, et je les mettrai à l'un d'eux, disant: Seigneurs, vous êtes frères; pourquoi avez-vous fait du tort l'un à l'autre? 27 Mais celui qui a fait du mal à son voisin l'a chassé, disant: Qui t'a fait un chef et un juge sur nous? 28 Me tueriez-vous, comme vous l'avez fait hier à l'Égyptien? 29 Alors Macha s'enfuit de cette parole, et il était étranger au pays de Madian, où il engendra deux fils. 30 Et quand quarante ans furent écoulés, il lui apparut dans le désert de la montagne de Sina un ange du Sauveur dans une flamme de feu dans un buisson. 31 Quand Macha s'est aperçu, il s'est interrogé à la vue; et comme il s'approchait de lui, la voix du Sauveur vint à lui, 32 disant: Je suis l'AHBA de tes pères, l'AHBA d'Abraham.

Qui t'a fait un chef et un juge? AHBA a envoyé de même pour être un chef et un libérateur par le

36 Il les fit sortir, après qu'il eut fait connaître des prodiges et des signes dans le pays d'Égypte, dans la mer Rouge et dans le désert pendant quarante ans.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 C'est ce que Macha, qui dit aux fils de YaShaRa'AhLa

W.....
.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Actes 7:45 897 Actes 8:38

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le désert, comme il l'avait prévu, parlant à Macha, dit-il qu'il devait le faire selon la manière qu'il avait vue. 45 Nos pères, qui étaient venus après, ont fait entrer Yashaya dans la possession des Gentils, qu'AHBA a chassés devant la face de nos pères, jusqu'aux jours de David. 46 Ils trouvèrent grâce devant AHBA, et désirèrent trouver un tabernacle pour l'AHBA de Ja-Cob. 47 Salomon lui bâtit une maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Comment le Très-Haut n'habite-t-il pas dans les temples faits de main, comme dit le prophète: 49 Le ciel est mon trône, et la terre est mon marchepied; quelle maison me bâtirez-vous? dit le Sauveur; ou quel est le lieu de mon repos? 50 Ma main n'a-t-elle pas fait toutes ces choses?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

52 Lequel des prophètes n'a-t-il pas persécuté vos pères? Et ils ont tué ceux qui avaient été exposés avant la venue du Juste, dont vous avez été maintenant les traîtres et les meurtriers.

Qui ont reçu la loi par la disposition des anges, et qui ne l'ont pas gardée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

54 Lorsqu'ils entendirent ces paroles, ils furent coupés au coeur, et ils grinçèrent sur lui de leurs dents.

Mais lui, étant rempli de la QaDaSh Wlwash, leva les yeux fermement dans le ciel, et vit la gloire d'AHBA, et Yashaya debout à la droite d'AHBA 56, et dit: Voici, je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme debout à la droite d'AHBA 57, et ils crièrent d'une voix forte, et arrêtaient leurs oreilles, et coururent sur lui d'un seul coup, 58 et le jetèrent hors de la ville, et le lapidèrent; et les témoins jetèrent leurs vêtements à un jeune homme pieds, dont le nom était Saül. 59 Et ils lapidèrent Étienne, appelant AHBA, et disant: Sauveur Yashaya, reçoit mon esprit. 60 Et il se mit à genoux, et cria d'une voix forte: Sauveur, ne pose pas ce péché à leur charge. Et après avoir dit cela, il s'endormit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Saül, respirant des menaces et des massacres contre les disciples du Sauveur, alla vers le souverain sacrificateur, 2 et lui demanda des lettres à Damas vers les synagogues, afin que, s'il trouvait quelque voie, qu'ils soient des hommes ou des femmes, il les amènerait liés à YaRaWaShaLaM 3. Et comme il voyageait, il s'approchait de Damas; et soudain il brillait autour de lui une lumière venant du ciel; 4 et il tomba sur la terre, et entendit une voix qui lui disait: Saül, Saul, pourquoi me persécutes-tu? 5 Et il dit: Qui es-tu, Sauveur? Et le Sauveur dit: Je suis Yashaya que tu persécutes; il est difficile pour toi de frapper contre les bites. 6 Et il trembla et dit: Sauveur, que veux-tu que je fasse? Et le Sauveur lui dit: Je suis Yashaya que tu persécutes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il dit: Voici, je suis ici, Sauveur. 11 Et le Sauveur lui dit: Lève-toi, et va dans la rue qui est appelée Droite, et demande dans la maison de Judas pour un appelé Saül, de Tarse; car voici, il prie, 12 et a vu dans une vision un homme nommé Ananias entrant, et mettant sa main sur lui, afin qu'il puisse recevoir sa vue. 13 Et Ananias répondit: Sauveur, j'ai entendu beaucoup de cet homme, combien il a fait de mal à tes saints à YaRaWaShaLaM 14 : ; ; et voici, il a l'autorité des principaux sacrificateurs pour lier toutes les choses qui s'étaient levées sur lui, et il a reçu de lui des hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils regardèrent les portes jour et nuit pour le tuer. 25 Et les disciples le prirent de nuit, et le firent descendre par la muraille dans une corbeille. 26 Et Saül vint à YaRaWaShaLaM, et leur dit qu'il s'était joint aux disciples; mais ils avaient tous peur de lui, et ils ne crurent pas qu'il était disciple. 27 Barnabas le prit, et le conduisit vers les apôtres, et leur annonça comment il avait vu le Sauveur en chemin, et qu'il lui avait parlé, et comment il avait prêché avec hardiesse à Damas au nom de Yashaya. 28 Et il était avec eux en train d'entrer et de sortir à YaRaWaShaLaM 29; et il leur avait dit comment il avait vu le Sauveur en chemin, et comment il avait prêché avec hardiesse à Damas au nom de Yashaya.

33 Et il y trouva là un homme nommé N. Eas, qui avait gardé son lit pendant huit ans, et qui était malade de la paralysie. 34 Pierre lui dit: Neas, Yashaya.

35 Et tous ceux qui habitaient à Lydda et Saron le virent, et se tournèrent vers le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Et il arriva en ces jours-là qu'elle était malade, et qu'elle mourut. Lorsqu'ils furent lavés, ils la posèrent dans une chambre haute. 38 Et comme Lydda était près de Joppé, et que les

disciples avaient appris que Pierre était là, ils lui envoyèrent deux hommes, pour qu'il ne tardât pas à venir vers eux. 39 Pierre se leva et alla avec eux. Lorsqu'il fut venu, ils l'amènèrent dans la chambre haute; et toutes les veuves se tenaient près de lui en pleurant, et ils lui annonçaient les manteaux et les vêtements que Dorcas avait faits, pendant qu'elle était avec eux. 40 Mais Pierre les mit tous dehors, et s'agenouilla, et pria; et il se retourna vers le corps, dit Tabitha, et lui présenta les yeux; et elle vit Pierre, et elle se leva avec elle, et elle se mit à la main, et elle se mit à la main, et elle se mit à la main, et elle se mit à la bouche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Actes 10:1 899 Actes 11:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il y avait un homme dans la région appelée Cornelius, un centurion de la bande appelée la bande italienne, 2 un homme pieux, et un homme qui craignait AHBA avec toute sa maison, qui donnait beaucoup d'aumônes au peuple, et priait AHBA toujours. 3 Il vit dans une vision évidente vers la neuvième heure du jour un ange d'AHBA venant à lui, et lui disant: Cornelius. 4 Et quand il le regarda, il eut peur, et dit: Qu'est-ce que c'est, Sauveur? Et il lui dit: Tes prières et tes aumônes sont montées pour un mémorial devant AHBA 5. 7 Et maintenant envoie des hommes à Joppa, et appelle à un Simon, dont le nom est Pierre: 6 Il loge avec un Simon un tanneur, dont la maison est près de la mer; il te dira ce que tu devais faire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Le lendemain, comme ils marchaient, et s'approchaient de la ville, Pierre monta sur le toit de la maison pour prier vers la sixième heure; 10 et il eut très faim, et il mangea; mais pendant qu'ils se préparaient, il tomba en transe, 11 et vit le ciel s'ouvrir, et un vase qui descendait vers lui, comme il avait été une grande feuille tricotée aux quatre coins, et qui descendait sur la terre; 12 où étaient toutes sortes de bêtes à quatre pieds de la terre, de bêtes sauvages, de reptiles et de oiseaux d'air. 13 Et une voix lui vint: Lève-toi, Pierre; tue-toi, et mange. 14 Mais Pierre dit: Non, Sauveur, car je n'ai jamais mangé quelque chose de commun ou d'impure. 15 Et la voix lui parla une seconde fois: Ce qu'AHBA a purifié, qui ne t'appelle pas commun.

17 Pierre douta en lui-même de ce que devait signifier cette vision qu'il avait vue, et voici, les hommes envoyés de Corneille s'étaient enquis de la maison de Simon, et se tenaient devant la porte. 18 Et il appela, et demanda si Simon, surnommé Pierre, y était logé.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Pendant que Pierre réfléchissait à la vision, l'Esprit lui dit: Voici, trois hommes te cherchent. 20 Lève-toi, et descends avec eux, ne doutant de rien; car je les ai envoyés. 21 Alors Pierre descendit vers les hommes qui lui avaient été envoyés de Cor-Neille, et dit: Voici, je suis celui que vous cherchez; quelle est la cause pour laquelle vous êtes venus? 22 Ils dirent: Cornelius le centurion, un homme juste, et un homme qui craint AHBA, et qui a de bons rapports parmi toute la nation des Juifs, fut averti d'AHBA, par un ange QaDaS, de t'envoyer dans sa maison, et d'entendre les paroles de toi. 23 Alors il les appela, et les logea. Et le lendemain, Pe-ter s'en alla avec eux, et certains frères de Joppa l'accompagnèrent. 24 Le lendemain, ils entrèrent dans la région de C.

26Et Pierre le prit, en disant: Levez-vous, moi aussi je suis un homme. 27 Et comme il parlait avec lui, il entra, et trouva beaucoup de gens qui étaient réunis. 28 Et il leur dit: Vous savez que c'est une chose illégale pour un homme qui est Juif de tenir compagnie, ou de venir vers une autre nation; mais AHBA m'a dit que je ne devais appeler personne d'homme commun ou impur. 29 C'est pourquoi je suis venu à vous sans gain, dès que j'ai été envoyé pour: Je demande donc quelle intention vous avez envoyé pour moi? 30 Et Cornelius dit: Il y a quatre jours, je jeûnais jusqu'à cette heure; et à la neuvième heure je priais dans ma maison, et voici, un homme se tenait devant moi en vêtements brillants, 31 et dit: Cornelius, ta prière est entendue, et tes aumônes sont en souvenir aux yeux de AHBA.

34 Pierre ouvrit la bouche, et dit: En vérité, je vois qu'AHBA n'est point un respecteur de personnes.

35 Mais dans toute nation, celui qui le craint, et qui pratique la justice, est accepté avec lui. 36 La parole qu'AHBA a envoyée aux fils de YaShaRa'AhLa Wy'shra'l, prêchant la paix par Yashaya Wy Ha Mashayah Wy: (il est Sauveur de tous:)

37 Cette parole, je le dis, vous le savez, qui a été publiée dans toute la Judée, et qui a commencé depuis la Galilée, après le baptême que Jean a prêché;

Comment AHBA a oint Yashaya de Nazareth

39 Et nous sommes témoins de tout ce qu'il a fait dans le pays des Juifs, et dans YaRaWaShaLaM

40 AHBA, le troisième jour, se leva, et le fit connaître ouvertement.

42 Et il nous commanda de prêcher au peuple, et de témoigner que c'est lui qui a été ordonné d'AHBA, d'être le juge des vifs et des morts. 43 Pour lui, donne le témoignage de tous les prophètes, que par son nom quiconque croit en lui recevra la rémission des péchés.

44 Pendant que Pierre prononçait encore ces paroles, le QaDaSh Wrâw tomba sur tous ceux qui entendirent la parole. 45 Et ceux du cir-

le cumul qui croyait étaient étonnés, autant que sont venus avec Pierre, parce que sur les Gentils aussi a été versé le don du

46 Car ils les entendaient parler en langues, et ils magnifiaient AHBA. Alors Pierre répondit: 47 Est-ce que quelqu'un peut interdire l'eau, afin que ceux-ci ne soient pas baptisés, qui ont reçu le QaDaSh W. Rawash aussi bien que nous? 48 Et il leur ordonna d'être baptisés au nom du Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et les apôtres et les frères qui étaient à Juda apprirent que les Gentils avaient aussi reçu la parole d'AHBA 2 ; et quand Pierre fut monté à YaRaWaShaLaM, ceux qui étaient de la circoncision se disputèrent avec lui, 3 disant : Tu es allé vers les hommes incirconcis, et tu as mangé avec eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Actes 11:5 900 Actes 12:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et j'ai vu, en transe, un certain vaisseau descendre, comme ils avaient été un grand drap, descendu du ciel par quatre coins, et il est venu même à moi: 6 Sur ce que j'avais attaché mes yeux, j'ai considéré, et j'ai vu des bêtes à quatre pieds de la terre, et des bêtes sauvages, et des reptiles, et des oiseaux de l'air. 7 Et j'ai entendu une voix qui me disait: Lève-toi, Pierre; tu as tué et mangé. 8 Mais j'ai dit: Non, Saviour; car rien de commun ni d'impur n'a jamais été dans ma bouche. 9 Mais la voix m'a répondu du ciel, ce que l'AHBA a purifié, ce que tu n'as pas eu de commun. 10 Et cela a été fait trois fois, il n'a pas été ramené dans le ciel.

Ceux qui étaient dispersés à l'étranger sur la persécution d'Étienne se rendirent jusqu'à Phénice, à Chypre et à Anti-Och, prêchant la parole à nul autre qu'aux Juifs. 20 Et quelques-uns d'entre eux étaient des hommes de Chypre et de Cyrène, qui, lorsqu'ils furent arrivés,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Et la main du Sauveur était avec eux; et un grand nombre de personnes étaient couchées, et se tournèrent vers le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et ils envoyèrent Barnabas, pour qu'il aille jusqu'à Antioche. 23 Lorsqu'il vint, et qu'il eut vu la grâce d'AHBA, il fut heureux, et il les exhorta tous, à ce qu'ils s'attachent de coeur au Sauveur. 24 Car c'était un homme bon, et plein de QaDaSh, et de foi; et beaucoup de gens furent ajoutés au Sauveur. 25 Et Barnabas partit à Tarse, pour chercher Saül. 26 Et il le trouva, et l'amena à Antioche. Et il arriva qu'une année entière ils se rassemblèrent avec l'Église, et ils enseignèrent beaucoup de gens. Et les disciples furent appelés chrétiens d'abord à Antioche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Et l'un d'eux, nommé Agabus, se leva, et il fut dit par l'Esprit qu'il y aurait une grande famine dans tout le monde, ce qui arriva aux jours de Claudius C. 29 Et les disciples, chacun selon ses capacités, décidèrent d'envoyer du soulagement aux frères qui habitaient à Juda. 30 Et ils le firent, et l'envoyèrent aux anciens par les mains de Barnabas et de Saül.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Vers ce temps-là, Hérode le roi étendit les mains pour ternir certaines parties de l'Église. 2 Et il tua par l'épée Jacques, frère de Jean. 3 Et comme il voyait cela agréable aux Juifs, il se mit à prendre aussi Pierre. (Alors furent les jours des pains sans levain.) 4 Et, l'ayant appréhendé, il le mit en prison, et le livra à quatre quaternaires de soldats pour le garder, en ayant l'intention de le faire sortir vers le peuple après Pâques. 5 Pierre fut gardé en prison; mais l'Église fit sans cesse la prière à AHBA.

6 Et quand Hérode l'aurait fait sortir, la même nuit, Pierre dormait entre deux soldats, liés par deux soldats.

Et voici, l'ange du Sauveur vint sur lui, et une lumière resplendit dans la prison; et il frappa Pierre sur le côté, et le leva, disant: Lève-toi vite. Et ses chaînes se tombèrent de ses mains. 8 Et l'ange lui dit: Toi, tiens-toi, et attache-toi sur tes sandales. 10 Et il lui dit: Jette ton vêtement contre toi, et suis-moi. 9 Et il sortit, et il le suivit; et il ne voulut pas que cela fût

fait par l'ange; mais il crut qu'il voyait une vision. 10 Quand ils eurent passé la première et la seconde garde, ils arrivèrent à la porte de fer qui mène à la ville, qui s'ouvrit de son propre gré, et qu'elle sortit, et elle passa à travers une rue, et il sortit de là tous les Juifs.

Actes 12:20 901 Actes 13:42

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Hérode fut très mécontent avec eux de Tyr et de Sidon; mais ils vinrent avec un accord à lui, et, ayant fait de Blastus, le roi, le chambellan, leur ami, désira la paix, parce que leur pays était nourri par le pays du roi. 21 Et, un jour fixé, Hérode, rayonné d'un vêtement royal, s'assit sur son trône, et leur fit une prière. 22 Et le peuple cria: C'est la voix d'un [a]hla-Haham, et non d'un homme. 23 Et aussitôt l'ange du Sauveur le frappa, parce qu'il ne donna pas AHBA la gloire; et il fut mangé de vers, et il donna l'esprit.

Mais la parole d'AHBA s'est multipliée.

25 Et Barnabas et Saül revinrent de YaRaWaShaLaM, quand ils eurent accompli leur ministère, et ils prirent avec eux Jean, dont le nom était Marc.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il y avait dans l'Église qui était à Antioche des prophètes et des docteurs, comme Barnabas, Siméon qui s'appelait Niger, Lu-Cius de Cyrène, Manaen, qui avait été élevé avec Hérode le tétrarque, et Saül. 2 Comme ils servaient le Sauveur, et jeûnaient,

Le QaDaSh Rawash dit: Séparez-moi Barnabas et Saül pour l'œuvre que je les ai appelée. 3 Et quand ils eurent jeûné et prié, et qu'ils leur posèrent les mains, ils les renvoyèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ils furent envoyés par le Qa-Da-Sh-W-Rawaw, et partirent pour Seleucia, et partirent de là ils s'embarquèrent pour Chypre.

Et quand ils étaient à Salam, ils prêchaient la parole d'AHBA, dans les synagogues des Juifs; et ils avaient aussi Jean pour

6 Et quand ils eurent traversé l'île jusqu'à Paphos, ils trouvèrent un certain sorcier, un faux prophète, un Juif, dont le nom était Bar-Yashaya; 7 et qui était avec le député du pays, Sergius Paulus, un homme prudent; qui appela Barnabas et Saül, et désira entendre la

parole d'AHBA 8; mais Elymas, le sorcier (car son nom en est ainsi par interprétation), les renonça, cherchant à détourner le député de la foi. 9 Saül, qui est aussi appelé Paul, rempli de QaDasch W=Rawash, fixa ses yeux sur lui, 10 et dit: Tu es plein de tout sublimité et de tout mal, fils du diable, ennemi de toute justice, ne cesseras-tu pas de pervertir les voies droites du Sauveur? 11 Et voici, la main du Sauveur est sur toi, et tu ne verras pas la compagnie pendant un temps.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

dans Pamphylia: et John partant d'eux sont retournés à YaRaWaShaLaM.

14 Lorsqu'ils partirent de Perga, ils vinrent à Antioche, à Pisidia, et entrèrent dans la synagogue le jour du sabbat, et s'assirent. 15 Après la lecture de la loi et des prophètes, les chefs de la synagogue leur envoyèrent dire: Hommes frères, si vous avez une parole d'exhortation pour le peuple, dites-le. 16 Paul se leva, et fit signe de sa main: Hommes de YaShaRa' Ahla

Et vous qui craignez AHBA, donnez l'audience. 17 L'AHBA, de ce peuple de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l)

18 Et, au temps de quarante ans environ, il souffrit de leurs manières dans le désert. 19 Et quand il eut détruit sept nations dans le pays de Chanaan, il leur partagea leur pays par le sort. 20 Après cela, il leur donna des juges d'environ quatre cent cinquante ans, jusqu'à Samuel, le prophète. 21 Après cela, ils désirèrent un roi; et AHBA leur donna Saül, fils de Cis, homme de la tribu de Ben-Jamin, d'ici quarante ans. 22 Et après l'avoir enlevé, il leur remit David pour roi, à qui il donna aussi tes.

Il n'y a plus de fils d'Isaï, et il n'y a plus de fils d'après moi. Il n'y a plus de fils d'après moi, et il n'y a plus de fils d'après moi. Il n'y a plus de fils d'après moi; il n'y a plus de fils d'après lui; il n'y a plus de fils d'après lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

38 Que vous sachiez donc, hommes et frères, que par cet homme vous est prêché le pardon des péchés; 39 Et par lui tous ceux qui croient sont justifiés de toutes choses, d'où vous ne pouviez pas être justifiés par la loi de Michée 40.W. Prenez garde donc, de peur que cela ne vienne sur vous, ce qui est dit dans les prophètes; 41 Voici, vous méprisez, vous vous étonnez, et vous périssez; car je fais en vos jours une œuvre que vous ne croirez point, si quelqu'un vous la déclare. 42 Et quand les Juifs sortiront, vous serez sortis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Actes 13:43 902 Actes 15:5 de la synagogue, les païens supplièrent que ces paroles leur soient prêchées le prochain sabbat.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lorsque l'assemblée fut brisée, beaucoup de Juifs et de prosélytes religieux suivirent Paul et Barnabas, qui, leur parlant, les persuadèrent de continuer dans la grâce d'AHBA.

44 Et le jour du sabbat suivant, presque toute la ville vint ensemble pour entendre la parole d'AHBA 45; mais quand les Juifs virent la multitude, ils furent remplis d'envie, et ils parlèrent contre les choses qui étaient dites par Paul, en contradiction et en blasphématoire. 46 Paul et Barnabas se mirent en colère, et dirent: Il était nécessaire que la parole d'AHBA vous ait d'abord été dite; mais, comme vous l'avez mise de votre part, et que vous vous jugez indignes de la vie éternelle, voici, nous nous tournons vers les païens. 47 Car ainsi nous a ordonné le Sauveur:

48 Et quand les païens entendirent cela, ils furent heureux, et glorifièrent la parole du Sauveur, et tous ceux qui furent ordonnés à la vie éternelle crurent. 49 Et la parole du Sauveur fut publiée dans toute la région. 50 Mais les Juifs élevèrent les femmes dévotes et honorables, et les chefs de la ville, et suscitèrent des persécutions contre Paul et Barnabas, et les expulsèrent de leurs côtes. 51 Mais ils secouèrent la poussière de leurs pieds contre eux, et vinrent à Iconium. 52 Et les disciples furent remplis de joie, et avec le QaDaSh Wswash.

14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il arriva à Iconium qu'ils allèrent tous deux dans la synagogue des Juifs, et ils parlèrent ainsi, qu'une grande multitude de Juifs et de Grecs crurent. 2 Mais les Juifs incrédules élevèrent les Gentils, et firent du mal à leurs esprits contre les frères. 3 Longtemps donc, ils demeurèrent dans le Sauveur, qui rendit témoignage à la parole de sa grâce, et accordèrent des signes et des prodiges à faire par leurs mains. 4 Mais la multitude de la ville fut divisée, et une partie se tint avec les Juifs, et une partie avec les apôtres. 5 Et quand il y eut une attaque faite à la fois des Gentils et des Juifs avec leurs chefs, pour les utiliser avec dépit, et pour les lapider,

6 Ils s'en préparèrent, et s'enfuirent vers Lystre et Derbe, villes de Lycaonie, et dans la région qui s'y trouve; 7 et là ils annonçèrent l'Évangile.

8 Et un homme s'assit à Lystre, impuissant dans ses pieds, étant un infirme de son sein maternel, qui n'avait jamais marché;

Et quand le peuple vit ce que Paul avait fait, ils élevèrent leurs voix, disant dans le discours de Lycaonie: Les baals (les dieux) sont descendus vers nous dans la ressemblance des hommes. 12 Ils appelèrent Barnabas, Jupiter; et Paul, Mercurius, parce qu'il était l'orateur principal. 13 Alors le prêtre de Jupiter, qui était devant leur ville, apporta des boeufs et des guirlandes aux portes, et ils auraient fait des sacrifices avec le peuple. 14 Et quand les apôtres, Barnabas et Paul, entendirent parler, déchirèrent leurs vêtements, et coururent parmi les peuples vivants, en criant, 15 et disant: Seigneurs, pourquoi faites-vous ces choses? Nous aussi, nous sommes des hommes de même passions avec vous, et nous prêchons pour que vous vous détourniez de ces vanités vers les chemins vivants d'AHBA, et que vous disiez: 15 et que vous disiez: Seigneurs, pourquoi faites-vous ces choses-là?

18 Et avec ces paroles rares, ils restreignirent le peuple, qu'il n'avait pas fait de sacrifice pour lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Quelques Juifs d'Antioche et d'Iconium, qui persuadèrent le peuple, et qui, ayant lapidé Paul, le tirèrent de la ville, s'étant dit qu'il était mort. 20 Et Howbeit, comme les disciples se tenaient autour de lui, se leva et entra dans la ville; et le lendemain, il partit avec Barnabas à Derbe. 21 Et après avoir prêché l'Évangile dans cette ville, et en ayant enseigné beaucoup, ils retournèrent à Lystre, à Iconium et à Antioche. 22 Confirmant les âmes des disciples, et les exhortant à continuer dans la foi, et que nous devions, par une grande tribulation, entrer dans le royaume d'AHBA. 23 Et quand ils les avaient ordonnés anciens dans chaque église, et qu'ils avaient prié de jeûner, ils les louèrent au Sauveur, sur qui ils avaient cru. 24 Et après avoir passé Pisidia, ils arrivèrent à Pamphylia. 25 Et quand ils avaient prêché la parole à Perga, ils descendirent à Attalia.

27 Lorsqu'ils furent arrivés, et qu'ils eurent assemblé l'Église, ils répétèrent tout ce qu'AHBA avait fait avec eux, et comment il avait ouvert la porte de la foi aux païens. 28 Et ils y demeurèrent longtemps avec les disciples.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quelques-uns, descendus de Juda, enseignèrent aux frères, et dirent: Si vous n'êtes circoncis que selon la voie de Massa

Lorsque Paul et Barnabas n'eurent pas de dispute et de contestation avec eux, ils décidèrent que Paul et Barnabas, et certains d'entre eux, monteraient à YaRaWaShaLaM, et qu'ils se

rendaient auprès des apôtres et des anciens à propos de cette question. 3 Et étant amenés par l'Église, ils passèrent par Phénice et Samarie, déclarant la conversion des Gentils; et ils firent une grande joie à tous les frères. 4 Et lorsqu'ils furent arrivés à YaRaWaShaLaM, ils furent reçus de l'Église, et des apôtres et des anciens, et ils déclaraient tout ce qu'AHBA avait fait avec eux. 5 Mais il s'éleva certaines de la secte des pharisiens qui croyaient, disant qu'il était nécessaire de les circoncire, et de leur ordonner de garder la loi de Masha.

Actes 15:6 903 Actes 16:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et les apôtres et les anciens se rassemblèrent pour examiner cette question. 7 Et quand il y eut beaucoup de contestations, Pierre se leva, et leur dit: Hommes frères, vous savez comment il y a un bon moment AHBA a fait le choix parmi nous, afin que les païens par ma bouche écoutent la parole de l'Évangile, et croient. 8 Et AHBA, qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage, leur donnant le QaDaSh Wywas, comme il nous l'a fait; 9 et ne mettant aucune différence entre nous et eux, purifiant leurs cœurs par la foi. 10 Maintenant, pourquoi tentez-vous AHBA, pour mettre un joug sur le cou des disciples, que nos pères et nous n'avons pu porter? 11 Mais nous croyons que par la grâce du Sauveur Yashaya, Ha Machaya, nous serons sauvés comme eux.

12 Toute la foule garda le silence, et fit entendre Barnabas et Paul, disant quels miracles et quelles merveilles AHBA

Il avait travaillé parmi les Gentils par eux.

13 Après qu'ils eurent gardé la paix, Jacques répondit: Hommes frères, écoutez-moi!

14 Siméon a déclaré comment AHBA, au premier jour, visita les nations, pour en faire un peuple pour son nom. 15 Et à cela s'accordent les paroles des prophètes, comme il est écrit: 16 Après cela je reviendrai, et je rebâtirai le tabernacle de David, qui est tombé; et je rebâtirai ses ruines, et je l'établirai; 17 afin que le reste des hommes recherche le Sauveur, et tous les Gentils, sur qui mon nom est appelé, dit le Sauveur, qui fait toutes ces choses. 18 Connus à AHBA, tous ses ouvrages datent du commencement du monde. 19 C'est pourquoi ma sentence est que nous n'affligions pas ceux qui, du milieu des Gentils, sont tournés vers AHBA 20.

22 Alors les apôtres l'apprécièrent, et ils le lisèrent dans les synagogues tous les jours de sabbat.

Et les anciens, avec toute l'Église, envoyèrent des élus de leur compagnie à Antioche, avec Paul et Barnabas, à savoir Judas, surnommé Barsabas, et Silas, chefs parmi les frères; 23 et ils écrivirent par eux, après cela; les apôtres, les anciens et les frères adressent la salutation aux frères qui sont des Gentils d'Antioche, de Syrie et de Cilicie; 24 car, comme nous l'avons entendu, certains qui sont sortis de nous vous ont troublés par des paroles, en subvertissant

vos âmes, en disant: Vous devez être circoncis et garder la loi; à qui nous n'avons point donné ce commandement: 25 Il nous a semblé bon, étant assemblés d'un commun accord, d'envoyer des hommes choisis à vous avec notre bien-aimé Barnabas et Paul, 26 hommes qui ont risqué leur vie pour le nom de notre Sauveur Yashaya, quand ils seront encore des témoins, et que vous n'aurez plus besoin de parler de ces choses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

36 Quelques jours après que Paul eut dit à Barnabas: Allons de nouveau visiter nos frères dans chaque ville où nous avons prêché la parole du Sauveur, et voyons comment ils le font. 37 Barnabas décida de prendre avec eux Jean, dont le nom était Marc. 38 Paul ne pensa pas bon de le prendre avec eux, qui s'en allèrent de Pamphylie, et ne s'en allèrent pas avec eux à l'œuvre. 39 Et la dispute fut si vive entre eux, qu'ils s'en allèrent l'un de l'autre; et Barnabas prit Marc, et s'embarqua pour Chypre. 40 Paul choisit Silas, et s'en alla, étant recommandé par les frères à la grâce d'AHBA 41.

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Puis il vint à Derbe et à Lystre; et voici, il y avait là un disciple nommé Timothée, fils d'une femme juive, et qui croyait; mais son père était un Grec: 2 Ce qui était bien rapporté par les frères qui étaient à Lystre et à Iconium. 3 Paul devait aller avec lui; et il l'a pris et circoncis à cause des Juifs qui étaient dans ces quartiers; car ils savaient tout ce que son père était un Grec. 4 Et comme ils traversaient les villes, ils leur donnèrent les décrets pour garder, qui ont été ordonnés des apôtres et des anciens qui étaient à YaRaWaShaLaM 5.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tous les jours, quand ils furent allés à Phrygie et dans la région de Galatie, et qu'on leur interdise de prêcher la parole en Asie, 7 après qu'ils furent venus en Mysie, ils essayèrent d'aller en Bithynie; mais l'Esprit ne les a pas soufferts. 8 Et ils passèrent par Mysie à Troas. 9 Et une vision apparut à Paul dans la nuit; il y eut un homme de Macédoine, et le pria, disant: Venez en Macédoine, et aidez-nous. 10 Et après avoir vu la vision, immédiatement nous nous sommes efforcés d'aller en Macédoine, en rassemblant avec assurance que le Sauveur nous avait appelés à prêcher l'Évangile à eux. 11 C'est pourquoi nous nous sommes enfuis de Troas, et nous sommes venus avec une ligne droite à Samoth-Racia, et le lendemain à Néapolis; 12 et de là à Philippes, qui est la ville principale de cette partie de la Macédoine, et une colonie; et nous étions dans cette ville, endurant certains jours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et une femme nommée Lydia, vendeuse de pourpre, de la ville de Thyatira, qui adorait AHBA, nous entendit, et dont le Sauveur ouvrit le coeur, et qu'elle s'occupa des choses qui furent dites de Paul.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Actes 16:16 904 Actes 17:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quand elle fut baptisée et sa maisonnée, elle nous supplia, en disant: Si vous m'avez jugé fidèle au Sauveur, entrez dans ma maison, et demeurez là. Et elle nous a contraints.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Et il arriva, comme nous allâmes à la prière, qu'une certaine jeune fille possédée d'un esprit de divination nous rencontra, qui apporta à ses maîtres beaucoup de gain en disant: 17 Paul et nous suivirent, et s'écrièrent: Ces hommes sont les serviteurs de la très haute AHBA, ce qui nous montre le chemin du salut. 18 Et elle fit cela plusieurs jours. Paul, étant attristé, se tourna et dit à l'esprit: Je t'ordonne au nom de Yashaya de sortir d'elle. Et il sortit la même heure.

Et quand ses maîtres virent que l'espérance de leurs gains était perdue, ils prirent Paul et Silas, et les emmenèrent au marché vers les chefs,

20 Et ils les conduisirent auprès des magistrats, en disant: Ces hommes, étant Juifs, troublent excessivement notre ville; 21 et enseignent des coutumes qui ne nous sont pas permises de recevoir, et de ne pas observer, étant Romains. 22 Et la foule se leva contre eux; et les magistrats déchirèrent leurs vêtements, et leur commandèrent de les battre. 23 Et, ayant posé de nombreuses rayures sur eux, ils les jetèrent en prison, demandant au geôlier de les garder en sécurité.

Vers minuit, Paul et Silas prièrent, et chantèrent des louanges à AHBA, et les prisonniers les entendirent.

26 Et soudain il y eut un grand tremblement de terre, et les fondements de la prison furent ébranlés; et aussitôt toutes les portes furent ouvertes, et toutes les bandes furent déliées. 27 Et le gardien de la prison se réveilla de son sommeil, et voyant les portes de la prison s'ouvrir, il tira son épée, et se tua, supposant que les prisonniers avaient fui. 28 Paul cria d'une voix forte, disant: Ne te fais pas de mal; car nous sommes tous ici. 29 Alors il appela une lumière, et s'enflamma, et vint trembler, et tomba devant Paul et Silas. 30 Et il les fit

sortir, et dit: Seigneurs, que dois-je faire pour être sauvé? 31 Et ils dirent: Croyez au Sauveur Yashaya.

32 Et ils lui parlèrent de la parole du Sauveur et de tous ceux qui étaient dans sa maison.

34 Lorsqu'il les eut amenés dans sa maison, il leur mit de la nourriture, et se réjouit, croyant en AHBA, avec toute sa maison. 35 Et quand il fut jour, les magistrats envoyèrent les serjants, disant: Laissez aller ces hommes. 36 Et le gardien de la prison dit à Paul: Les magistrats ont envoyé pour vous laisser aller. Maintenant, partez, et allez en paix. 37 Paul leur dit: Ils nous ont frappés ouvertement, étant Romains, et ils nous ont battus.

38 Et les ser-jeans rapportèrent ces paroles aux magistrats, et ils craignirent, lorsqu'ils entendirent qu'ils étaient Romains. 39 Et ils vinrent les supplier, et les firent sortir, et ils désirèrent qu'ils quittent la ville. 40 Et ils sortirent de la prison, et entrèrent dans la maison de Ly-dia; et, ayant vu les frères, ils les réconfortèrent, et partirent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Paul, selon sa manière, entra auprès d'eux, et trois jours de sabbat raisonnèrent avec eux sur la base des Écritures, 3 s'ouvrant et alléguant que Yashaya avait besoin de souffrir et de ressusciter d'entre les morts, et que ce Yashaya, que je vous prêche, est Yashaya. 4 Et certains d'entre eux étaient couchés, et jouaient avec Paul et Silas; et parmi les Grecs pieux, une grande multitude, et parmi les femmes principales, pas quelques-uns.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Mais les Juifs qui n'avaient pas cru, se moquèrent d'envie, prirent pour eux des gens de mauvaise humeur, et rassemblèrent une troupe, et mirent toute la ville sur un rugissement, et attaquèrent la maison de Jason, et cherchèrent à les faire sortir vers le peuple. 6 Lorsqu'ils ne les trouvèrent pas, ils tirèrent Jason et certains frères vers les chefs de la ville, en criant: Ceux qui ont tourné le monde à l'envers sont venus aussi; 7 celui que Jason a reçu; et tous ceux-là, contrairement aux ordonnances de Csar, disent qu'il y a un autre roi, un Yashaya. 8 Et ils trouvèrent le peuple et les chefs de la ville, lorsqu'ils entendirent ces choses. 9 Et quand ils eurent pris la sécurité de Jason et de l'autre, ils les laissèrent partir.

10 Et aussitôt les frères renvoyèrent Paul et Silas la nuit à Béréa, qui y vinrent dans la synagogue des Juifs. 11 Ceux-ci étaient plus nobles que ceux de Thessalonique, en ce sens qu'ils reçurent la parole avec toute l'empressement de l'esprit, et ils fouillèrent les Écritures chaque jour, si ces choses étaient ainsi. 12 C'est pourquoi beaucoup d'entre eux crurent, aussi des femmes honorables qui étaient Grecs, et de

13 Mais quand les Juifs de Thessalonique eurent appris que la parole d'AHBA était prêchée par Paul à Bérée, ils vinrent là aussi, et élevèrent le peuple. 14 Et aussitôt les frères renvoyèrent Paul pour aller comme il était à la mer; mais Silas et Timo - nous y demeurèrent encore. 15 Et ceux qui conduisaient Paul l'amènèrent à Athènes, et ils reçurent un commandement à Silas et Timothée pour venir à lui avec toute la vitesse, et ils s'en allèrent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Pendant que Paul les attendait à Athènes, son esprit s'enflamma en lui, lorsqu'il vit la ville entièrement donnée à l'idolâtrie. 17 Il se disputa dans la synagogue avec les Juifs, et avec les pieux, et dans le marché tous les jours avec ceux qui le rencontraient. 18 Alors certains philosophes des Épicuriens et des Stoicks le rencontrèrent. Et certains dirent: Que dira ce babillard? d'autres, il voit bien qu'il s'agit d'un set de baals étrangers, parce qu'il leur prêchait Yashaya et la résurrection. 19 Et ils le prirent, et l'amènèrent à Areopagus, en disant: Pouvons-nous savoir ce que cette nouvelle doctrine, dont tu parles, est? 20 Car tu apportes des certitudes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

des choses étranges à nos oreilles: nous saurions donc ce que ces

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Actes 17:21 905 Actes 19:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 (Pour tous les Athéniens et les étrangers qui étaient là-bas passaient leur temps en rien d'autre, mais soit à dire, soit à entendre quelque chose de nouveau.)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Paul se tint au milieu de la colline de Mars, et dit: Hommes d'Athènes, je vois qu'en toutes choses vous êtes trop superstitieuses. 23 Car, comme je passais, et que je regardais vos dévotions, j'ai trouvé un autel avec cette inscription, À l'homme qui n'est pas mort, à l'homme; 25 Il n'est point adoré par les mains des hommes, comme s'il avait besoin de quelque chose, puisqu'il a donné à toute vie et à tout son souffle; 26 Et il a fait d'un seul sang toutes les nations d'hommes pour habiter sur toute la face de la terre, et il n'a pas déterminé les temps avant qu'il ait été désigné, et les limites de leur demeure, 27 Il a voulu chercher le Sauveur, s'il pouvait le sentir, et le trouver, bien qu'il ne soit pas éloigné de chacun de nous.

Et quand ils entendirent parler de la résurrection des morts, certains se moquèrent; et d'autres dirent: Nous t'entendrons de nouveau de cette affaire.

33 Paul s'en alla du milieu d'eux. 34 Mais certains hommes se cramponnèrent à lui, et crurent; parmi ceux qui étaient Dionysius, l'Aréopagite, et une femme nommée Damaris, et d'autres avec eux.

18

Après ces choses, Paul partit d'Athènes, et vint à Corinthe; 2 et trouva un Juif nommé Aquila, né à Pontus, qui venait récemment d'Italie, avec sa femme Priscilla; parce que Claude avait ordonné à tous les Juifs de quitter Rome; et il vint vers eux. 3 Et parce qu'il était du même métier, il habita avec eux, et il travailla; car, par leur occupation, ils étaient des tenanciers. 4 Et il raisonna dans le syna-gogue tous les sabbats, et il persuada les Juifs et les Grecs. 5 Et quand Silas et Timothée furent venus de Macédoine, Paul fut pressé dans l'esprit, et il témoigna aux Juifs que Yashaya était Yashaya. 6 Et quand ils se opposèrent, et blasphémèrent, il se mit à se laver, et leur dit: Votre sang est sur vos têtes; je suis pur; dès maintenant je vais aux Gentils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et il partit de là, et entra dans une maison d'un certain homme, nommée Justus, qui adorait AHBA, dont la maison se joignait fort à la synagogue. 8 Et Crispus, le chef de la synagogue, crut au Sauveur avec toute sa maison; et plusieurs des Corinthiens qui entendaient crurent, et furent baptisés.

Le Sauveur parla à Paul dans la nuit par une vision: Ne craignez point, mais parlez, et ne gardez pas votre paix; 10 car je suis avec vous, et personne n'établira

11 Et il y resta un an et six mois, enseignant parmi eux la parole d'AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand Gallio fut le député d'Achaïe, les Juifs firent l'insurrection d'un commun accord contre Paul, et l'amènèrent au siège du jugement, 13 disant: Cet homme persuade les hommes d'adorer AHBA, contrairement à la loi. 14 Et quand Paul était sur le point d'ouvrir sa bouche, Gallio dit aux Juifs: Si c'était une chose de mauvaise ou de mauvaise pudeur, Juifs, pourquoi aurais-je à porter avec vous? 15 Mais s'il s'agit de paroles et de noms, et de votre loi, regardez-y; car je ne jugerai pas de telles choses. 16 Et il les arrachera du siège du jugement. 17 Alors tous les Grecs prirent Sosthènes, chef de la synagogue, et le batirent devant le siège du jugement.

Après cela, Paul y resta encore un bon moment, et prit congé des frères, et s'embarqua de là en Syrie, avec lui Priscilla et Aquila, ayant rongé la tête à Cenchrea, car il avait un vœu.

19 Et il vint à Éphèse, et les laissa là; mais il entra lui-même dans la synagogue, et il raisonna avec les Juifs. 20 Lorsqu'ils le demandèrent de rester plus longtemps avec eux, il n'accepta point; 21 mais il leur dit: Je dois par tous les moyens célébrer cette fête qui arrive à YaRaWaShaLaM; mais je reviendrai vers vous, si AHBA le veut. 22 Et il s'embarqua d'Éphèse. 22 Et, ayant débarqué à C'sare, il monta, et salua l'Église, et descendit à Antioche. 23 Et après qu'il eut passé quelque temps là-bas, il se retira, et s'en alla par-dessus tout le pays de Galatie et de Phrygie en ordre, fortifiant tous les disciples.

Et un Juif nommé Apollos, né à Alexandrie, homme éloquent et puissant dans les Écritures, vint à Éphèse.

25 Cet homme fut instruit dans la voie du Sauveur; et, fervent dans l'esprit, il parla et enseigna avec diligence les choses du Sauveur, ne connaissant que le baptême de Jean. 26 Et il se mit à parler avec hardiesse dans la synagogue, qui, après qu'Aquila et Priscilla eurent entendu parler, le prirent et lui exposèrent le chemin d'AHBA plus parfaitement. 27 Et lorsqu'il fut disposé à passer en Achaïe, les frères écrivirent, exhortant les disciples à le recevoir.

19

Et il arriva que, pendant que Apollos était à Corinthe, Paul étant passé par les hautes côtes, vint à Éphèse; et trouvant certains disciples, 2 il leur dit: Avez-vous reçu le QaDaSh Wswash depuis que vous avez cru? Et ils lui dirent: Nous n'avons pas tant entendu dire s'il y avait un QaDaSh Wswash. 3 Et il leur dit: Qu'avez-vous donc été baptisés? Et ils dirent: Jusqu'au baptême de Jean.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Actes 19:5 906 Actes 20:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Paul dit: Jean, en vérité baptisé par le baptême de repentance, dit au peuple, qu'ils doivent croire en celui qui doit venir

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Après lui, c'est-à-dire sur Yashaya, Ha Mashayah

5.....
.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

vinrent ensemble pour briser le pain, Paul prêcha, prêt à partir le lendemain; et il descendit son discours jusqu'à minuit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Actes 20:11 907 Actes 21:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Lorsqu'il fut ressuscité, il eut du pain bro-ken, et il mangea, et il parla longtemps, jusqu'à la rupture du jour, et il s'en alla. 12 Ils firent vivre le jeune homme, et ils ne furent pas un peu consolés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

¶ Et nous allâmes auparavant pour expédier, et nous embarquâmes vers Assos, là qui avait l'intention de prendre Paul; car il l'avait fait, s'efforçant de marcher.

14 Et quand il nous rencontra à Assos, nous l'emmenâmes, et nous arrivâmes à Mitylene. 15 Et nous embarquâmes de là, et nous arrivâmes le lendemain contre Chios; et le lendemain, nous arrivâmes à Samos, et nous passâmes à Trogallium; et le lendemain, nous arrivâmes à Miletus. 16 Car Paul avait décidé de naviguer par Éphèse, parce qu'il ne voulait pas passer le temps en Asie; car il se hâtait, s'il était possible, d'être à YaRaWaShaLaM.

Le jour de la Pentecôte.

De Milet, il envoya à Éphèse, et il appela les anciens de l'Église.

18 Lorsqu'ils furent venus à lui, il leur dit: Vous savez, dès le premier jour où je suis venu en Asie, de quelle manière j'ai été avec vous en toutes saisons, 19 servant le Sauveur avec toute humilité d'esprit, et avec beaucoup de larmes et de tentations, qui m'ont frappé par le mensonge dans l'attente des Juifs; 20 et comment je n'ai rien retenu de ce qui vous était profitable, mais je vous ai montré, et vous ai enseigné publiquement, et de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Témoignant aux Juifs, et aussi aux Grecs, repentance envers AHBA, et foi envers notre Sauveur Yashaya

Et maintenant, voici, je vais lié dans l'esprit à YaRaWaShaLaM, ne sachant pas ce qui m'arrivera; 23 sauf que le QaDaSh W. Rawash témoigne dans toutes les villes, disant que les liens et les afflictions m'habitent. 24 Mais aucune de ces choses ne me bouge, et je ne compte pas ma vie chère à moi-même, afin que je termine ma course avec joie, et le ministère que j'ai reçu du Sauveur Yashaya, pour rendre témoignage de l'évangile de la

grâce d'AHBA 25; et maintenant, voici, je sais que vous tous, parmi lesquels je suis allé prêcher le royaume d'AHBA, ne verrez plus ma face. 26 C'est pourquoi je vous prends pour enregistrer aujourd'hui que je suis pur du sang de tous les hommes. 27 Car je n'ai pas fui pour vous annoncer tous les conseils d'AHBA.

Prenez donc garde à vous-mêmes et à tout le troupeau, sur lequel le QaDaSh Wywash a fait de vous des surveillants, pour nourrir l'église d'AHBA, qu'il a achetée de son propre sang.

29 Car je sais que, après mon départ, des loups douloureux entreront au milieu de vous, et n'épargneront pas le troupeau. 30 Des hommes se lèveront aussi de vous-mêmes, parlant des choses perverses, pour attirer des disciples après eux. 31 Veillez donc, et rappelez-vous, qu'en l'espace de trois ans je n'ai cessé de vous avertir tous les soirs et jours avec des larmes. 32 Maintenant, frères, je vous recommande à AHBA, et à la parole de sa grâce, qui est capable de vous bâtir, et de vous donner un héritage parmi tous ceux qui sont sanctifiés. 33 Je n'ai convoité aucun homme d'argent, ni d'or, ni de vêtements. 34 Vous savez vous-mêmes que ces mains ont servi mes nécessités, et à ceux qui étaient avec moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

vous devez soutenir les faibles, et vous rappeler les paroles du Sauveur Yashaya, comment il a dit: Il est plus béni de donner qu'à

recevoir.

37 Ils pleurèrent tous, et ils tombèrent sur le cou de Paul, et le baisèrent, 38 et ils le supplièrent surtout pour les paroles qu'il prononça, afin qu'ils ne voient plus sa face. Et ils l'accompagnèrent jusqu'au navire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand nous avons découvert Chypre, nous l'avons laissé sur la main gauche, et nous sommes partis en Syrie, et nous avons atterri à Tyr; car là, le navire devait déjouer son fardeau. 4 Et nous avons trouvé des disciples, nous y sommes restés sept jours; et nous avons dit à Paul par l'Esprit, qu'il ne devait pas monter à YaRaWaShaLaM 5. ; ; et quand nous avons accompli ces jours-là, nous sommes partis et nous sommes allés ; et ils nous ont tous ramenés sur notre chemin, avec des femmes et des enfants, jusqu'à ce que nous fussions hors de la ville ; et nous nous sommes agenouillés sur le rivage, et nous avons prié un jour où nous avons pris notre congé, nous avons pris un autre navire ; et nous sommes retournés chez nous, avec des femmes et des enfants, jusqu'à ce que nous soyons sortis de la

ville ; et nous sommes descendus à Ptolém, et nous avons fait venir un homme avec les deux hommes.

11 Lorsqu'il fut venu à nous, il prit la ceinture de Paul, et lia ses mains et ses pieds, et dit: Ainsi parle le QaDaSh

12 Et quand nous entendîmes ces choses, nous et eux de ce lieu, nous le suppliâmes de ne pas monter à YaRaWaShaLaM 13. , Paul répondit: Que voulez-vous dire pour pleurer et briser mon cœur? car je suis prêt non seulement à être lié, mais aussi à mourir à YaRaWaShaLaM, pour le nom du Sauveur Yashaya. 14 Et quand il ne serait pas persuadé, nous avons cessé, en disant: La volonté du Sauveur sera faite.

15 Et après ces jours-là, nous avons pris nos voitures, et nous sommes montés à YaRaWaShaLaM 16; et il y eut aussi avec nous quelques-uns des disciples de la région, et nous avons amené avec eux un Mnason de Chypre, un vieux disciple, avec qui nous devons loger.

18 Et le jour suivant, Paul alla avec nous à Jacques, et tous les anciens étaient présents. 19 Et lorsqu'il les eut salués, il déclara en particulier ce qu'avait fait AHBA.

20 Lorsqu'ils l'entendirent, ils glorifièrent le Sauveur, et lui dirent: Tu vois, frère, combien de milliers de Juifs y a-t-il qui croient, et ils sont tous zélés de la loi; 21 et ils sont informés de toi que

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Actes 21:22 908 Actes 22:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu enseignes à tous les Juifs qui sont parmi les Gentils d'abandonner Mascha, disant qu'ils ne doivent pas circoncire leurs enfants, et ne pas marcher selon les coutumes. 22 Qu'est-ce donc? Il faut que la multitude s'unisse, car ils entendront que tu es venu. 23 Fais donc ceci que nous te dirons: Nous avons quatre hommes qui ont un vœu sur eux; 24 Prends-les, et purifie-toi avec eux, et qu'ils se rasent la tête; et tout le monde saura que ces choses dont ils ont été informés à ton sujet ne sont rien; mais que toi aussi, tu marches en bon ordre, et que tu gardes la loi. 25 En touchant les Gentils qui croient, nous avons écrit et conclu qu'ils n'observent rien de tel, sauf qu'ils se gardent des choses offertes aux idoles, du sang, de la gorgée et de la fornication.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors Paul prit les hommes, et le lendemain, il se purifia avec eux entra dans le temple, pour signifier l'accomplissement des jours de purification, jusqu'à ce qu'une offrande soit offerte pour chacun d'eux.

27 Et quand les sept jours furent presque terminés, les Juifs qui étaient d'Asie, quand ils le virent dans le temple, élevèrent tout le peuple, et posèrent la main sur lui, 28 en criant: Hommes de YaShaRa'AhLa W, aide: Voici l'homme, qui enseigne tous les hommes partout contre le peuple, et la loi, et ce lieu; et a amené aussi des Grecs dans le temple, et a pollué ce lieu de QaDaSh W. 29 (Car ils avaient vu auparavant avec lui dans la ville Trophimus un Éphésien, qu'ils croyaient que Paul avait amené dans le temple.) 30 Et toute la ville fut émue, et le peuple courut ensemble; et ils prirent Paul, et l'attirent du temple.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Et comme ils allaient le tuer, des nouvelles vinrent au chef de la bande, disant que tout YaRaWaShaLaM

32 Il prit aussitôt des soldats et des centurions, et il courut vers eux; et lorsqu'ils virent le chef et les soldats, ils laissèrent Paul battre. 33 Le chef s'approcha, et le prit, et lui commanda d'être lié par deux chaînes; et il demanda qui il était, et ce qu'il avait fait. 34 Et quelques-uns crièrent une chose, une autre, parmi la foule; et, s'il ne pouvait connaître la certitude du tumulte, il lui ordonna d'être transporté dans le château.

Et quand il monta sur les escaliers, il fut porté par les soldats pour la violence du peuple.

36 Car la multitude du peuple suivit, en criant: Loin de lui! 37 Et comme Paul devait être conduit dans la forteresse, il dit au chef: Puis-je te parler? Qui a dit: Est-ce que tu peux parler grec? 38 N'es-tu pas cet Egyptien qui, avant ces jours-ci, a fait un tollé, et a fait sortir dans le désert quatre mille hommes qui étaient des meurtriers? 39 Paul dit: Je suis un homme qui est Juif de Tarse, ville de Cilicie, un citoyen d'aucune ville; et, je te prie, me laisse parler au peuple. 40 Et quand il lui eut donné une licence, Paul se tint sur les escaliers, et fit signe de la main au peuple. Lorsqu'il eut fait un grand silence, il leur parla en langue hébraïque, disant:

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et quand ils entendirent qu'il leur parlait en langue hébraïque, ils gardèrent le silence; et il dit: 3 Je suis en vérité un homme juif, né à Tarse, ville de Cilicie, mais élevé dans cette ville aux pieds de Gamaliel, et enseigné selon la loi parfaite des pères, et j'étais zélé envers AHBA, comme vous tous aujourd'hui. 4 Et j'ai persécuté cette voie jusqu'à la mort, liant et livrant

dans les prisons, hommes et femmes. 5 Comme le souverain sacrificateur me rend témoignage, et tout le domaine des anciens, de qui aussi j'ai reçu des lettres aux frères, et je suis allé à Damas, pour apporter

6 Et il arriva que, comme j'ai fait mon voyage, et que je suis venu près de Damas vers midi, soudain, une grande lumière m'entoura du ciel. 7 Et je tombai à terre, et j'entendis une voix qui me disait: Saül, Saul, pourquoi me persécutes-tu? 8 Et je répondis: Qui es-tu, Sauveur? Et il me dit: Je suis Yashaya de Nazareth, que tu persécutes. 9 Et ceux qui étaient avec moi virent la lumière, et ils furent effrayés; mais ils n'entendirent pas la voix de celui qui m'a parlé. 10 Et je dis: Que ferai-je, Sauveur? Et le Sauveur me dit: Lève-toi, et va à Damas; et là on te dira toutes choses qui m'ont été assignées. 11 Et je dis: Que vais-je faire, Sauveur? Et le Sauveur me dit: Lève-toi, et va à Damas; et voici, j'ai reçu l'homme à Damas, et je suis resté jusqu'à Damas.

14 Et il dit: L'AHBA de nos pères t'a choisi, afin que tu connaisses sa volonté, et que tu voies ce Juste,

Et voici, il y avait un homme que tu as vu et entendu. 16 Et maintenant, pourquoi t'es-tu resté? Levez-vous, et soyez baptisés, et lavez vos péchés, en invoquant le nom du Sauveur. 17 Et il arriva que, quand j'étais revenu à YaRaWaShaLaM, pendant que je priais dans le temple, j'étais en transe. 18 Et il me dit: Hâte-toi, et sors vite de YaRaWaShaLaM; car ils ne recevront pas ton témoignage à mon sujet. 19 Et je dis: Sauveur, ils savent que je les emprisonnais et les battais dans toutes les synagogues qui croyaient en toi. 20 Et quand le sang de ton martyr Étienne fut jeté, je restai près de lui, et je consentis à sa mort, et je gardai le vêtement de ceux qui le tuaient.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Actes 22:26 909 Actes 24:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et le chef vint, et lui dit: Dis-moi, es-tu Romain? Et il dit: Oui. 28 Et le chef répondit: Avec une grande somme, j'ai obtenu cette liberté. Paul dit: Mais je suis né libre. 29 Et aussitôt ils s'éloignèrent de celui qui aurait dû l'examiner; et le chef aussi eut peur, après qu'il eut su qu'il était Romain, et parce qu'il l'avait lié. 30 Le lendemain, parce qu'il aurait eu la certitude qu'il avait été accusé des Juifs, il le délivra de ses bandes, et ordonna aux principaux sacrificateurs et à tout leur conseil de paraître, et fit descendre Paul, et de le déposer devant eux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et Paul, voyant avec ferveur le sanhédrin, dit: Hommes frères, je vis dans toute bonne conscience devant AHBA, jusqu'à ce jour. 2 Et le souverain sacrificateur Ananias ordonna à ceux qui se tenaient près de lui de le frapper sur la bouche. 3 Alors Paul lui dit: AHBA, le souverain sacrificateur? 5 Alors Paul dit: Je ne veux pas, frères, qu'il fût le souverain sacrificateur; car il est écrit: Tu ne parleras pas mal du chef de ton peuple. 6 Mais Paul, voyant que c'était une partie de Sadducéens, et l'autre Pharisien, il cria dans le sanhédrin: Hommes et frères, je suis un pharisien, le fils d'un Pharisien; et je suis appelé à la résurrection des morts. 7 Et s'il avait dit: Il n'y avait point eu de sanhédrin, et il n'y avait point eu de sanhédrin, et il n'y avait point eu de sanhédrin.

12 Et quand ce fut le jour, certains des Juifs se rassemblèrent et se lièrent.

Ils étaient plus de quarante qui avaient fait cette conspiration. 14 Et ils vinrent auprès des principaux sacrificateurs et des anciens, et dirent: Nous nous sommes liés sous une grande malédiction, et nous ne mangerons rien jusqu'à ce que nous ayons tué Paul. 15 Et vous, avec le sanhédrin, signifiez au chef qu'il vous l'a fait descendre en rang, comme si vous vouliez lui demander quelque chose de plus parfait; et nous, ou jamais il s'approche, sommes prêts à le tuer. 16 Et quand Paul, sa soeur, eut entendu parler de leur mensonge, il alla et entra dans le château, et dit à Paul: 17 Paul appela l'un des centurions, et me dit: Amenez ce jeune homme au chef, car il a quelque chose à lui dire. 18 Et il le prit, et le conduisit au chef, et il me dit: Paul, le prisonnier, m'appela à toi, et me pria de t'amener ce jeune homme, qui ne veut pas lui dire quelque chose.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le chef de l'armée laissa partir le jeune homme, et lui donna l'ordre: Ne dis pas à l'homme que tu m'as fait connaître ces choses. 23 Il appela deux centurions, disant: Préparez deux cents soldats à aller à Cysarea, et les cavaliers soixante-dix, et les lanceurs deux cents, à la troisième heure de la nuit; 24 et donnez-leur des bêtes, afin qu'ils mettent Paul, et qu'ils l'amènent en sécurité à Félix le gouverneur. 25 Et il écrivit une lettre après cela: 26 Claudius Lysias à l'excellent gouverneur Félix envoie la salutation. 27 Cet homme fut pris par les Juifs, et il devait être tué d'eux; puis je suis venu avec une armée, et je l'ai secouru, ayant compris qu'il était Romain. 28 Et quand je l'eus informé de la cause pour laquelle ils l'avaient accusé, je l'ai fait venir dans leur sanhédrin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24

Et au bout de cinq jours, Ananias, le souverain sacrificateur, descendit avec les anciens, et avec un certain orateur nommé Tertullus, qui en informait le gouverneur, ni contre Paul. 2 Et lorsqu'il fut appelé, Tertullus commença à l'accuser, en disant: En voyant que par toi nous jouissons d'une grande tranquillité, et que de très bonnes actions sont faites à cette nation

par ta providence, 3 Nous l'acceptons toujours, et en tous lieux, le plus noble Félix, avec toute la grâce.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Actes 24:5 910 Actes 25:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Car nous avons trouvé cet homme un homme pestilent, un émouvant de sédition parmi tous les Juifs du monde, et un meneur de la secte des Nazaréens; 6 qui est aussi allé profaner le temple, que nous avons pris, et que nous aurions jugé conforme à notre loi. 7 Mais le chef Lysias est venu sur nous, et il l'a enlevé de nos mains avec une grande violence. 8 Il a commandé à ses serviteurs de venir à toi, en examinant qui tu peux prendre connaissance de toutes ces choses, dont nous l'accusons. 9 Et les Juifs aussi ont donné leur accord, disant que ces choses étaient ainsi. 10 Après que le gouverneur lui eut demandé de parler, Paul répondit: Puisque je sais que tu as été juge pendant de nombreuses années pour cette nation, je réponds avec plus de joie à moi-même: 11 Parce que tu as compris qu'il n'y a que douze jours depuis que je suis monté à YaRaWaShalaM.

Je me suis trouvé dans le temple en disputant avec aucun homme, ni en ressuscitant le peuple, ni dans les synagogues, ni dans la ville. 13 Ils ne peuvent pas non plus prouver ce dont ils m'accusent maintenant. 14 Mais je te le confesse, selon le chemin qu'ils appellent hérésie, ainsi j'adore l'AHBA.

15 Et ayez de l'espoir envers AHBA, qu'ils auront

16 Et là, je m'exerce moi-même, pour avoir une conscience dépourvue d'offense envers AHBA, et envers les hommes. 17 Après de nombreuses années, je suis venu apporter l'aumône à ma nation, et offrir des choses. 18 Certains Juifs d'Asie me trouvèrent purifié dans le temple, ni avec multitude, ni avec tumulte. 19 Qui aurait dû être ici devant toi, et objecter, s'ils l'avaient fait contre moi. 20 Ou bien ces mêmes Juifs, s'ils avaient trouvé quelque mal à faire en moi, pendant que je me présentais devant le sanhédrin, 21 sauf que pour cette seule voix, je criais debout parmi eux, touchant la résurrection des morts, je suis mis en question par vous aujourd'hui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et quand Félix entendit ces choses, ayant une connaissance plus parfaite de cette voie, il les reporta, et dit: Quand Lysias, le chef, descendra, je connaîtrai l'essentiel de votre affaire. 23 Et il ordonna à un centurion de garder Paul, et de lui laisser la liberté, et qu'il n'interdise à personne de sa connaissance de servir ou de venir à lui.

Ce n'est pas à la manière des Romains de livrer un homme à mourir, avant que celui qui est accusé ait les accusateurs face à face, et qu'ils aient le permis de répondre pour lui-même au sujet du crime commis contre lui. 17 C'est pourquoi, lorsqu'ils furent venus ici, sans être couchés le lendemain, je me suis assis sur le siège du jugement, et j'ai ordonné à l'homme d'être fait sortir. 18 Contre qui, lorsque les accusateurs se sont levés, ils n'ont porté aucune accusation sur les choses que je pensais.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et Agrippa dit à Festus: J'entendrais aussi l'homme moi-même. Demain, dit-il, tu l'écouteras.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Et le lendemain, quand Agrippa et Bernice furent arrivés avec une grande pompe, et qu'ils entrèrent dans le lieu de l'audience, avec les chefs et les principaux hommes de la ville, à l'ordre de Festus, Paul

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Actes 25:24 911 Actes 27:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et Festus dit: Roi Agrippa, et tous les hommes qui sont ici présents avec nous, vous voyez cet homme, au sujet duquel toute la multitude des Juifs ont traité avec moi, à YaRaWaShaLaM, et aussi ici, en criant qu'il ne devrait plus vivre. 25 Mais quand j'ai découvert qu'il n'avait rien commis de digne de mort, et qu'il avait lui-même fait appel à Auguste, j'ai dissuadé.

26 Je n'ai rien à écrire à mon souverain; c'est pourquoi je l'ai fait sortir devant toi, et je l'ai fait venir devant toi, ô roi Agrippa, afin que, après avoir été examiné, j'aie un peu à écrire. 27 Car il me semble déraisonnable d'envoyer un prisonnier, et non pas avec lui, pour signifier les crimes qui ont été commis contre lui.

26 Le Conseil de l'Europe a adopté une résolution du Conseil de l'Europe sur la question des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

J'ai dit à Paul: Tu les as autorisés à parler par toi-même. Alors Paul étendit la main, et répondit par lui-même: 2 Je me trouve heureux, roi Agrippa, parce que je vais répondre par moi-même aujourd'hui avant toi touchant toutes les choses dont je suis accusé des Juifs; 3 surtout parce que je sais que tu es expert dans toutes les coutumes et les questions qui sont parmi les Juifs; c'est pourquoi je te demande de m'entendre patiemment. 4 Ma manière de vivre depuis ma jeunesse, qui était au premier parmi ma propre nation à YaRaWaShaLaM, je te connais tous les Juifs; 5 qui me connaissait dès le début, s'ils voulaient témoigner, qu'après la secte la plus difficile de notre religion, j'ai vécu un Phar - estée. 6 Et maintenant, je suis resté et j'ai été jugé pour la promesse faite à AHBA, et j'ai été amené à la mort de plusieurs Juifs.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Et comme il parlait ainsi pour lui-même, Festus dit à haute voix: Paul, tu es à côté de toi-même; beaucoup d'enseignements te rendent fou. 25 Mais il dit: Je ne suis pas fou, très noble Festus; mais dis les paroles de vérité et de sobriété. 26 Car le roi sait de ces choses, devant qui aussi je parle librement; car je suis persuadé qu'aucune de ces choses ne lui est cachée; car cette chose n'a pas été faite dans un coin. 27 Roi Agrippa, crois-tu aux prophètes? Je sais que tu crois. 28 Et Agrippa dit à Paul: Presque tu me persuades d'être chrétien. 29 Et Paul dit: Je veux à AHBA: non seulement toi, mais aussi tout ce qui m'entend aujourd'hui, tu es presque, et tout ce que je suis, sauf ces liens. 30 Et quand il eut ainsi parlé, le roi se leva, et le gouverneur, et Bernice, et ceux qui étaient assis avec moi.

31 Et quand ils furent partis, ils parlèrent entre eux, disant: Cet homme ne fait rien de digne de mort ni de liens.

Agrippa dit à Festus: Cet homme aurait pu être mis en liberté, s'il n'avait pas fait appel à Czar.

27

Et quand il fut décidé que nous embarquions en Italie, ils livrèrent Paul et quelques autres prisonniers à un certain Julius, un centurion d'Auguste. 2 Et en entrant dans un navire d'Adramyttium, nous lançâmes, pour naviguer sur les côtes d'Asie; un Aristarque, un Macédonien de Thessalonique, étant avec nous. 3 Et le lendemain, nous touchâmes à Sidon. Julius entra courtoisement Paul, et lui donnâmes la liberté d'aller vers ses amis pour se rafraîchir. 4 Et quand nous avons lancé de là, nous avons navigué sous Chypre, parce que les vents étaient contraires. 5 Et quand nous avons navigué sur la mer de Cilicie et de Pamphylie, nous arrivâmes à Myra, une ville de Lycia. 6 Et là, le centurion trouva un navire d'Alexandrie qui naviguait en Italie; et il nous y y mit. 7 Et quand nous avons navigué lentement de nombreux jours, et que nous étions rares, nous sommes venus contre Cnidus, le vent qui ne nous souffrait pas, nous, nous avons navigué contre la Crète, et nous, et nous avons passé contre Salue; 8 Et il y avait peu de loin.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Or, quand beaucoup de temps était passé, et quand la navigation était maintenant dangereuse, parce que le jeûne était déjà passé, Paul exhorta

10 Et ils leur dirent: Seigneurs, je vois que ce voyage sera douloureux et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Actes 27:11 912 Actes 28:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Mais le centurion crut au maître et au propriétaire du navire, plus que ce qui avait été dit par Paul. 12 Et parce que le havre n'était pas propice à l'hiver, la plus grande partie conseilla de partir de là aussi, si par quelque moyen qu'ils pouvaient atteindre Phénice, et là à l'hiver; qui est un havre de Crète, et se couche vers le sud-ouest et le nord-ouest. 13 Et quand le vent du sud souffla doucement, supposant qu'ils avaient obtenu leur but, perdant de là, ils

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Mais peu de temps après, il s'éleva contre elle un vent de tempête, appelé Euroclydon. 15 Et lorsque le navire fut pris, et ne put supporter le vent, nous la laissons conduire.

Et courir sous une certaine île qui s'appelle Clauda, nous avions beaucoup de travail à venir par le bateau:

Et, craignant qu'ils ne tombent dans les sables mouvants, et qu'ils n'aient été conduits par eux-mêmes. 18 Et nous étions excessivement jetés par une tempête, le lendemain ils allumèrent le navire; 19 et le troisième jour, nous jeûnâmes de nos propres mains l'attaque du navire. 20 Et lorsque le soleil et les étoiles n'eurent pas beaucoup de temps apparus sur nous, tout espoir que nous devions être sauvés fut alors enlevé. 21 Mais, après une longue abstinence, Paul se tint au milieu d'eux, et dit: Seigneurs, vous auriez dû m'entendre, et vous n'auriez pas perdu de Crète, et vous n'auriez pas gagné ce mal et cette perte. 22 Et maintenant, je vous exhorte à être de bonne humeur; car il n'y aura plus de perte d'un homme, et nous ne sauvons plus d'un homme.

40 Lorsqu'ils eurent pris les cors, ils se livrèrent à la mer, et ils déposèrent les gouvernails, et ils portèrent la voile principale au vent, et ils se dirigèrent vers le rivage. 41 Et, tombant dans un lieu où deux mers se rencontraient, ils couraient le navire par terre; et l'avant-garde

resta immobile, mais la partie de l'obstacle était brisée par la violence des vagues. 42 Et les soldats, de peur qu'aucun d'entre eux ne nage et ne s'échappe. 43 Mais le centurion, prêt à sauver Paul, les garda de leur but, et commanda que ceux qui pouvaient nager se jettent d'abord dans la mer, et qu'ils arrivent à terre. 44 Et le reste, quelques-uns sur des planches et quelques-uns sur des morceaux brisés du navire. Et il arriva qu'ils s'échappèrent tous à terre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Les États membres sont destinataires de l'avis du Comité des régions.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Lorsqu'ils furent échappés, ils sut que l'île s'appelait Melita. 2 Et le peuple barbare ne nous montra pas un peu de bonté; car ils allumèrent un feu, et nous reçurent tous à cause de la pluie présente, et à cause du froid. 3 Et Paul, ayant ramassé un morceau de bâtons, et les mit au feu, sortit une vipère de la chaleur, et se fixa sur sa main. 4 Et les barbares virent la bête ven- omous pendue sur sa main, dirent entre eux: Nul doute que cet homme est un meurtrier, qui, bien qu'il ait échappé à la mer, ne souffre pas de vivre. 5 Et il secoua la bête dans le feu, et ne sentit point de mal. 6 Ils virent qu'il aurait dû gonfler, ou tomber mort subitement; mais après qu'ils eurent regardé un grand moment, et ne virent point de mal venir à lui, ils changèrent d'avis, et dirent qu'il était un (a)hlahayam.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Dans les mêmes quartiers étaient les possessions du chef de l'île, dont le nom était Publius; qui nous a reçus et nous a logés trois jours avec courtoisie. 8 Et il arriva que le père de Publius était malade d'une fièvre et d'un flux sanguinaire; à qui Paul entra, pria, et jeta ses mains sur lui, et le guérit. 9 Et quand cela fut fait, d'autres aussi, qui avaient des maladies dans l'île, vinrent et furent guéris. 10 Qui aussi nous a honorés de beaucoup d'honneurs; et quand nous sommes partis, ils nous ont chargés de ce qui était nécessaire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Après trois mois, nous allâmes dans un navire d'Alexandrie, qui avait hiverné dans l'île, et dont le signe était Castor et Pollux.

De là, nous avons pris une boussole, et nous sommes arrivés à Rhegium; et après un jour le vent du midi souffla, et nous sommes venus le lendemain à Puteoli; 14 là où nous avons trouvé des frères, et nous avons été désirés pour passer sept jours avec eux; et ainsi nous sommes allés vers Rome. 15 De là, quand les frères ont entendu parler de nous, ils sont venus à notre rencontre jusqu'à Appii.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Actes 28:16 913 Actes 28:31

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et quand nous arrivâmes à Rome, le centurion livra les prisonniers au chef de la garde; mais Paul eut du mal à demeurer seul avec un soldat qui le gardait.

Et il arriva qu'après trois jours, Paul appela ensemble les chefs des Juifs. Lorsqu'ils furent réunis, il leur dit: Hommes frères, bien que je n'aie rien commis contre le peuple, ni les coutumes de nos pères, j'ai été délivré prisonnier de YaRaWaShaLaM. 18 Qui, après m'avoir examiné, m'aurait laissé aller, parce qu'il n'y avait pas de cause de mort en moi. 19 Mais quand les Juifs ont parlé contre elle, j'ai été contraint de faire appel à Czar, non pas que j'eusse dû accuser ma nation de. 20 C'est pourquoi j'ai appelé à vous voir, et à vous parler, parce que pour l'espérance de YaShara'AhLa, je suis lié à cette chaîne. 21 Et ils lui dirent: Nous n'avons pas reçu de lettres de Jud'AhLa, et aucun des frères qui sont venus se faire ou parler de toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Et quand on l'avait désigné un jour, il en vint beaucoup dans son logement, à qui il exposa et témoigna le royaume d'AHBA, les persuadant à propos de Yashaya, tous deux de la loi de Macha, et des prophètes, du matin au soir. 24 Et certains crurent aux choses qui étaient dites, et d'autres crurent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et quand ils n'eurent pas convenu entre eux, ils s'en allèrent, après que Paul eut dit une seule parole: Eh bien, dit le QaDaSh Wrâw par Esaïe, le prophète, à nos pères, 26 disant: Allez vers ce peuple, et dites: Vous entendrez, et vous ne comprendrez pas; et voyant, vous verrez, et vous ne verrez pas; 27 Car le coeur de ce peuple est souillé, et leurs oreilles sont ennuyeuses d'ouïe, et leurs yeux sont fermés; de peur qu'ils ne voient de leurs yeux, et qu'ils n'entendent de leurs oreilles, et qu'ils ne comprennent de leur coeur, et qu'ils ne se convertissent, et que je ne les guérisse. 28 Sachez donc que le salut d'AHBA est envoyé aux Gentils, et qu'ils ne l'entendent. 29 Et quand il eut dit ces paroles, les Juifs s'en allèrent, et qu'ils eurent de grands raisonnements entre eux.

Paul habita deux années entières dans sa propre maison louée, et il reçut tout ce qui lui était arrivé, 31 prêchant le royaume d'AHBA,

et d'enseigner les choses qui concernent le Sauveur Yashaya. Romains 1:1 914 Romains 2:16

la femme, brûlés dans leur convoitise l'un à l'autre; hommes avec des hommes travaillant ce qui est inconcevable, et recevant en eux-mêmes cette rétribution de leur erreur qui a été rencontrée. 28 Et comme ils n'aimaient pas garder AHBA dans leur connaissance, AHBA les a donnés à un seul esprit réprobateur; hommes avec des hommes qui travaillent ce qui n'est pas convenable; 29 Et étant remplis de toute iniquité, méchanceté, convoitise, malveillance; ils ne les étouffent pas, ils les ignoblent, les ignobles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi tu es inexcusable, ô homme, quiconque juge: car tu juges un autre, tu te condamnes; car toi qui juges fait les mêmes choses. 2 Mais nous sommes sûrs que le jugement d'AHBA est conforme à la vérité contre ceux qui commettent de telles choses. 3 Et pense ceci, ô homme, qui juge ceux qui font de telles choses, et fait de même, que tu échapperas au jugement d'AHBA 4?, Ou méprises-tu les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité; ne sachant pas que la bonté d'AHBA t'amène à la repentance? 5 Mais après ta dureté et ton coeur impénitents, t'as de la colère contre le jour de la colère et de la révélation du juste jugement d'AHBA 6; qui rendra à chaque homme selon ses oeuvres, la bonté d'AHBA, ne te conduit pas à la repentance?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Car quand les païens, qui n'ont pas la loi, font par nature les choses contenues dans la loi, celles-ci, n'ayant pas la loi, sont une loi pour eux-mêmes; 15 qui montrent l'oeuvre de la loi écrite dans leurs coeurs, leur conscience aussi en témoignage, et leurs pensées le moyen en s'accusant ou en s'excusant les uns les autres; 16 le jour où AHBA jugera les secrets des hommes par Yashaya, Ha Mashayah, selon mon Évangile.

Romains 2:17 915 Romans 4:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici, tu es appelé Juif, et tu te reposes dans la loi, et tu te glorifies d'AHBA 18,, et tu connais sa volonté, et tu approuves les choses qui sont plus excellentes, étant instruits par la loi; 19 et tu es confiant que tu es un guide des aveugles, une lumière de ceux qui sont dans les ténèbres, 20 un instructeur des insensés, un enseignant des bébés, qui a la forme de la connaissance et de la vérité dans la loi. 21 Tu enseignes donc un autre, ne t'enseignes pas toi-même? tu prêches un homme ne doit pas voler, tu voles? 22 Tu dis qu'un homme ne doit pas commettre d'adultère, tu commets de l'adultère? tu fais des idoles horribles, tu es sacrilège? 23 Tu rends ta vanité de la loi, tu n'es pas malhonnête, et tu ne fais pas de l'esprit de l'homme, si tu ne fais pas de l'homme la loi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Quel avantage le Juif a-t-il donc? ou quel profit y a-t-il de la circoncision? 2 Beaucoup de choses: principalement, parce que cela leur a été confié les oracles d'AHBA 3. - Et si certains n'ont pas cru? Leur incrédulité fera-t-elle la foi d'AHBA sans effet? 4 AHBA --interdit: oui, que AHBA soit vrai, mais que chaque homme soit menteur; selon qu'il est écrit, afin que tu sois justifié dans tes paroles, et que tu sois vaincu quand tu es jugé. 5 Mais si notre injustice recommande la justice d'AHBA, que dirons-nous? AHBA est-ce que AHBA

7 Car si la vérité d'AHBA a plus abondé par mon mensonge à sa gloire, pourquoi suis-je aussi jugé comme un pécheur? 8 Et pas plutôt, (comme nous sommes calomnieux, et comme certains affirment que nous disons), faisons le mal, afin que le bien vienne? dont la damnation est juste.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Quoi donc? sommes-nous meilleurs qu'eux? Non, en rien de sage; car nous avons déjà prouvé à la fois les Juifs et les Gentils, qu'ils sont tous sous

10 selon qu'il est écrit: Il n'y a point de juste, pas un seul; 11 Il n'y a personne qui comprenne, il n'y a personne qui cherche AHBA.

13 Leur gorge est un sépulcre ouvert; avec leurs langues, ils ont abusé; le poison des aspes est sous leurs lèvres; 14 dont la bouche est pleine de malédiction et d'amertume; 15 leurs pieds sont prompts à verser du sang; 16 la destruction et la misère sont dans leurs voies; 17 et le chemin de la paix n'est pas connu; 18

n'a pas peur de l'AHBA sous leurs yeux.

19 Or, nous savons que ce que dit la loi, c'est qu'elle dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit arrêtée, et que tout le monde devienne coupable devant AHBA 20; c'est pourquoi, par les actes de la loi, il n'y aura pas de chair justifiée à ses yeux; car par la loi est la connaissance du péché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Mais maintenant la justice d'AHBA, sans la loi, est manifestée, étant attestée par la loi et les prophètes; 22 même la justice d'AHBA, qui est par la foi de Yashaya, W. Ha Mashayah, W. à tous et sur tous ceux qui croient: car il n'y a pas de différence: 23 Car tous ont péché, et sont en dehors de la gloire d'AHBA 24; être justifiés librement par sa grâce par la rédemption qui est en Yashaya, W. Ha Mashayah 25: W. Qui AHBA a voulu être une propitiation par la foi dans son sang, pour déclarer sa justice pour la rémission des péchés

qui sont passés, par l'abstention d'AHBA 26; pour déclarer, je dis, à ce moment-là, sa justice: qu'il pourrait être juste, et le justicier de celui qui croit en Yashaya. 27 Où se vanter alors?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Que dirons-nous donc qu'Abraham, notre père, en ce qui concerne la chair, a trouvé? 2 Car si Abraham, s'il a été sanctifié par les œuvres, a de quoi se glorifier; mais pas avant AHBA 3.

4 Or, pour celui qui travaille, la récompense n'est pas comptée de grâce, mais de dette. 5 Mais pour celui qui travaille, c'est la récompense qui est comptée de grâce.

Celui qui ne travaille pas, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi est comptée pour la justice.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Heureux l'homme à qui le Sauveur n'impute pas le péché. 9 Venez donc cette bénédiction sur la circoncision seulement, ou sur l'incirconcision aussi? car nous disons que la foi a été comptée pour la justice d'Abraham. 10 Comment a-t-on donc estimé? quand il était dans la circoncision, ou dans l'incirconcision? Non pas dans la circoncision, mais dans l'incirconcision. 11 Et il a reçu le signe de la circoncision, un sceau de la justice de la foi qu'il avait encore été incirconcis: afin qu'il fût le père de tous ceux qui ont menti, bien qu'ils ne soient pas circoncis; afin que la justice puisse être imputée à eux aussi: 12 Et le père de la circoncision à ceux qui ne sont pas seulement de la circoncision, mais qui marchent aussi dans les pas de cette foi d'Abraham, qu'il n'ait pas eu pour héritier, et qu'il n'ait pas encore eu pour héritier la semence, qu'il n'ait pas eu la mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Romains 4:14 916 Romains 6:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Car si ceux qui sont de la loi sont héritiers, la foi est annulée, et la promesse n'a aucun effet; 15 parce que la loi agit en colère; car là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas de transgression.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi il est de la foi, afin que ce soit par grâce; jusqu'à la fin, la promesse pourrait être sûre à toute la semence; non seulement à ce qui est de la loi, mais aussi à ce qui est de la foi d'Abraham; qui est le père de nous tous, 17 (selon qu'il est écrit, je t'ai fait père de beaucoup de nations), devant celui qu'il a cru, AHBA, qui vivifie les morts, et appelle les choses qui ne sont pas comme si elles étaient. 18 Qui, contre l'espérance, a cru en l'espérance, afin qu'il devienne le père de beaucoup de nations; selon ce qui a été dit, Ainsi sera ta postérité. 19 Et n'étant pas faible dans la foi, il n'a pas considéré son propre corps maintenant mort, lorsqu'il était âgé d'environ cent ans, ni encore la mort du sein de Sara. 20 Il n'a pas étouffé à la promesse d'AHBA, par l'incrédulité; mais il a été fort dans la foi, donnant gloire à AHBA 21;

Or il n'était pas écrit pour lui seul, qu'il lui était imputé;

24 Mais pour nous aussi, à qui il sera imputé, si nous croyons en celui qui a ressuscité Yashaya, notre Sauveur, d'entre les morts; 25 qui a été livré pour nos crimes, et qui a été ressuscité pour notre justification.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Par conséquent, étant justifiés par la foi, nous avons la paix avec AHBA, et nous nous réjouissons dans l'espérance de la gloire d'AHBA

3.....
.....
.....

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et la mort par le péché; et ainsi la mort a passé sur tous les hommes, car tous ont péché: 13 (Car jusqu'à ce que la loi le péché était dans le monde; mais le péché n'est pas imputé quand il n'y a pas de loi. 14 Mais la mort a régné d'Adam à Mashah, mais même sur ceux qui n'avaient pas péché après la ressemblance d'Adam, transgression, qui est la figure de celui qui devait venir. 15 Mais pas comme l'offense, ainsi est le don libre. Car si par l'offense d'un seul plusieurs sont morts, beaucoup plus la grâce d'AHBA, et le don par grâce, qui est par un seul homme, Yashaya, Ha Mashayah, mais il y en a eu beaucoup. 16 Et ce n'est pas par un seul que la mort

a été faite, ainsi est le don de la mort; car le jugement était par un seul à la condamnation, mais le don par un seul homme à la justification.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La grâce règne par la justice à la vie éternelle par Yashaya.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Que dirons-nous donc? Poursuivrons-nous dans le péché, afin que la grâce abonde? 2 AHBA, dit-il. Comment nous, qui sommes morts au péché, y vivrons-nous plus longtemps? 3 Ne savez-vous pas que beaucoup d'entre nous qui ont été baptisés en Yashaya, ont été baptisés dans sa mort? 4 C'est pourquoi nous sommes enterrés avec lui par baptême dans la mort: que comme Yashaya a été ressuscité des morts par la gloire du Père, de même nous aussi nous devons marcher dans la nouveauté de la vie. 5 Car si nous avons été plantés ensemble dans la ressemblance de sa mort, nous serons aussi dans la ressemblance.

6 sachant que notre vieil homme est crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, afin que nous ne servions plus le péché. 7 Car celui qui est mort est libéré du péché. 8 Maintenant, si nous sommes morts avec Yashaya, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui. 9 Sachant que Yashaya, ressuscité des morts, ne meurt plus; la mort n'a plus de domination sur lui. 10 Car en ce qu'il est mort, il est mort pour le péché une fois; mais en ce qu'il vit, il vit pour AHBA 11.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Qu'est-ce que nous pécherons, parce que nous ne sommes pas sous la loi, mais sous la grâce? 16 Ne savez-vous pas à qui vous vous rendez serviteurs pour obéir, vous êtes à qui vous obéissez; que ce soit du péché jusqu'à la mort, ou de l'obéissance à la justice? 17 Mais AHBA, remerciez-vous, que vous étiez serviteurs du péché, mais vous avez obéi du cœur à cette doctrine qui vous a été délivrée. 18 Etant alors affranchi du péché, vous êtes devenus serviteurs de la justice. 19 Je parle selon la manière des hommes à cause de l'infirmité de votre chair; car comme vous avez livré vos membres serviteurs à l'impureté et à l'iniquité à

-

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Romains 6:20 917 Romains 8:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Car quand vous étiez serviteurs du péché, vous étiez affranchis de la justice. 21 Quel fruit aviez-vous alors dans les choses dont vous avez maintenant honte? car la fin de ces choses est la mort. 22 Maintenant, étant affranchis du péché, et devenant serviteurs d'AHBA, vous avez votre fruit jusqu'à la sainteté, et la fin de la vie éternelle. 23 Car le salaire du péché est la mort; mais le don d'AHBA est la vie éternelle par Yashaya.

7

Ne savez-vous pas, frères, (car je parle à ceux qui connaissent la loi,) comment la loi a dominé sur un homme aussi longtemps qu'il vit? 2 Car la femme qui a un mari est liée par la loi à son mari aussi longtemps qu'il vit; mais si le mari est mort, elle est libérée de la loi de son mari. 3 Alors, si, pendant que son mari vit, elle est mariée à un autre homme, elle sera appelée adultère; mais si sa bande de hus est morte, elle est libérée de cette loi, de sorte qu'elle n'est pas adultère, bien qu'elle soit mariée à un autre homme. 4 C'est pourquoi, mes frères, vous aussi êtes morts à la loi par le corps de Yashaya; que vous soyez mariés à un autre, même à celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous en tirions du fruit à AHBA 5; car, lorsque nous étions dans la chair, nous étions tenus de nouveaux péchés, et que nous travaillions dans la loi pour produire des fruits à la mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Que dirons-nous donc? Est-ce la loi qui est le péché? AHBA, dit-il. Non, je n'avais pas connu le péché, mais par la loi; car je n'avais pas connu la luxure; ex-cepte la loi qui avait dit: Tu ne convoiteras pas; 8 mais le péché, prenant l'occasion du commandement, a agi en moi de toutes manières; mais le péché, sans la loi, était mort. 9 Car j'étais vivant une fois sans la loi; mais quand le commandement est venu, le péché est ressuscité, et je suis mort. 10 Et le commandement, qui a été ordonné à la vie, je me suis trouvé à mort. 11 Pour le péché, prenant l'occasion du commandement, m'a trompé et m'a tué.

8

Il n'y a donc pas de condamnation à ceux qui sont dans Yashaya, qui sont dans Yashaya, et qui sont dans Yashaya, et qui ne marchent pas après la chair, mais après l'Esprit. 2 Pour la loi de l'Esprit de vie dans Yashaya, et qui est dans Yashaya, il m'a libéré de la loi du péché et de la mort. 3 Pour ce que la loi ne pouvait pas faire, en ce qu'elle était faible par la chair, AHBA, envoyant son propre Fils dans la ressemblance de la chair pécheresse, et pour le péché, tu as condamné le péché dans la chair. 4 Pour que la justice de la loi soit accomplie en nous, qui ne marchons pas après la chair, mais après l'Esprit. 5 Car ceux qui sont après la chair font les choses de la chair; mais ceux qui sont après l'Esprit, les choses de l'Esprit, parce que tu n'as pas été charnellement élevé par l'Esprit, et que tu n'as pas été élevé par l'Esprit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 C'est pourquoi, frères, nous sommes débiteurs, non pas à la chair, de vivre selon la chair. 13 Car si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si vous faites, par l'Esprit, mortifier les actions du corps, vous vivrez. 14 Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit d'AHBA, ce sont les fils d'AHBA 15. - Car vous n'avez pas encore reçu l'esprit de servitude pour craindre; mais vous avez reçu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions, Abba, Père. 16 L'Esprit lui-même rend témoignage de notre esprit, que nous sommes les enfants d'AHBA 17: - Et si des enfants, alors héritiers; héritiers d'AHBA, et cohéritiers avec Yashaya; si nous souffrons avec lui, afin que nous soyons glorifiés ensemble.

18 Car j'estime que les souffrances de ce temps présent ne sont pas dignes d'être comparées à la gloire qui sera révélée en nous. 19 Car l'attente sérieuse de la créature attend la manifestation des fils d'AHBA 20. - Car la créature a été soumise à la vanité, non pas volontairement, mais à cause de celui qui l'a soumise dans l'espérance, 21 Parce que la créature elle-même sera délivrée de l'esclavage de la corruption dans la liberté glorieuse des enfants d'AHBA 22. - Car nous savons que toute la création grogne et tra- vaileth dans la douleur jusqu'à présent. 23 Et non seulement eux, mais nous-mêmes, qui avons les prémices de l'Esprit, nous gémissons en nous-mêmes, attendant l'adoption, pour nous-mêmes, la rédemption de notre corps. 24 Car nous sommes sauvés par l'espérance, mais l'espérance qui est vue n'est pas l'espérance.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

pour ce qu'un homme voit, pourquoi doth

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Romains 8:25 9:18 Romains 10:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais si nous espérons que nous ne le voyons pas, nous l'attendons avec patience. 26 De même, l'Esprit aide nos infirmités, car nous ne savons pas ce que nous devons prier, mais l'Esprit lui-même intercède pour nous avec des choses qui ne peuvent pas être prononcées. 27 Et celui qui recherche les cœurs sait ce que l'Esprit a en tête, parce qu'il intercède pour les saints selon la volonté d'AHBA 28. - Et nous savons que toutes choses travailleront ensemble pour le bien de ceux qui aiment AHBA, à ceux qui sont appelés à l'accord, à ceux qu'il a appelés à l'avance, à ceux qu'il a appelés à l'avance, à ceux qu'il a justifiés, à ceux qu'il a glorifiés, à ceux-là aussi qu'il sera le premier-né de beaucoup de frères.

Notre Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je dis la vérité en Yashaya, je ne mens pas, ma conscience aussi me rendant témoignage dans le QaDaSh Wlwash, 2 que j'ai une grande lourdeur et une douleur continue dans mon cœur. 3 Car je voudrais que je sois maudit de Yashaya pour mes frères, mes parents selon la chair. 4 Qui sont les Israélites, à qui appartient l'adoption, la gloire, les alliances, le don de la loi, et le service de l'enfant.

5 AHBA, et les promesses, dont sont les pères, et dont sont venus comme à propos de la chair Yashaya, qui est sur tous, AHBA bénit pour toujours. AhMan.

6 Ce n'est pas comme si la parole d'AHBA n'avait pas eu d'effet; car ils ne sont pas tous YaShaRa'AhLa Uh (y'shra'l), qui sont de YaShaRa'AhLa Uh (y'shra'l): 7 Ce n'est pas parce qu'ils sont la semence d'Abraham qu'ils sont tous des enfants; mais, en Isaac, ta postérité sera appelée. 8 C'est-à-dire, ceux qui sont les fils de la chair, ce ne sont pas les enfants d'AHBA; mais les enfants de la promesse sont comptés pour la semence. 9 Car c'est la parole de promesse, en ce moment je viendrai, et Sara aura un fils. 10 Et ce n'est pas seulement cela que Rebecca a conçu par un seul, même par notre père Isaac; 11 (Car les enfants n'étant pas encore nés, et n'ayant pas encore fait de bien ou de mal, que le but d'AHBA, selon l'élection, pourrait être debout, non pas d'œuvres, mais de celui qui appelle.) 12 On lui dit: L'aîné servira les plus jeunes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Qu'est-ce que nous dirons alors? Y a-t-il de l'injustice avec AHBA? AHBA aussi, dit-il. 15 Car il dit à Macha: J'aurai pitié de qui j'aurai pitié, et j'aurai compassion de qui j'aurai compassion. 16 Ce n'est donc pas à celui qui veut, ni à celui qui court, mais à AHBA qu'il veut miséricorde. 17 Car l'Écriture dit à Pharaon: Je t'ai élevé pour cela, afin que je puisse montrer ma puissance en toi, et que mon nom soit déclaré sur toute la terre. 18 C'est pourquoi a-t-il pitié de qui il aura pitié, et qu'il aura endurci. 19 Tu me diras: Pourquoi as-tu encore fait de lui la faute? Car qui n'a pas résisté à sa volonté, et qu'est-ce qu'il a fait de lui des vases, et qu'il a fait de lui un objet d'or?

Bien que le nombre des enfants de YaShaRa'AhLa (y'shra'l) soit comme le sable de la mer, un reste

29 Et comme Esaïe l'a dit auparavant, si le Sauveur de Sabaoth ne nous avait laissé une semence, nous étions comme Sodome, et nous étions devenus semblables à Gomorrhe. 30 Que dirons-nous donc? Les païens, qui ne suivaient pas la justice, ont atteint la justice, la justice qui est de la foi. 31 Mais YaShaRa'AhLa W, qui suivait la loi de la justice, n'a pas atteint la loi de la justice. 32 Pourquoi? Parce qu'ils ne l'ont pas cherchée par la foi, mais par les oeuvres de la loi; car ils ont trébuché à cette pierre d'achèvement, 33 selon ce qui est

écrit: Voici, je mets à Sion une pierre d'achoppement et un rocher d'offense; et quiconque croit en lui ne sera pas honteux.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mes frères, mon coeur désire et prie pour AHBA, pour YaShaRa'AhLa, afin qu'ils soient sauvés. 2 Car je leur rends témoignage qu'ils ont un zèle pour AHBA, mais pas selon la connaissance. 3 Car ils ignorant la justice d'AHBA, et allant établir leur propre justice, ne se sont pas soumis à la justice d'AHBA. 4 Car Yashaya est la fin de la loi pour la justice à quiconque croit. 5 Car Macha décrit la justice qui est de la loi, afin que l'homme qui fait ces choses soit

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Romains 10:6 919 Romains 11:36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Mais la justice qui est de la foi parle de ce sage: Ne dis pas en ton coeur: Qui montera au ciel? (c'est-à-dire, pour faire descendre Yashaya d'en haut;) 7 Ou, Qui descendra dans l'abîme? (c'est-à-dire, pour faire remonter Yashaya d'entre les morts.) 8 Mais qu'est-ce qui le dit? La parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton coeur; c'est-à-dire la parole de la foi que nous prêchons; 9 Que si tu confesses avec ta bouche,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La bouche du Sauveur Yashaya, et ils croiront en ton coeur qu'AHBA l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé. 10 Car avec le coeur l'homme croit à la justice, et la bouche se confesse au salut. 11 Car l'Écriture dit: Quiconque couchera sur lui n'aura point honte. 12 Car il n'y a pas de différence entre le Juif et le Grec; car le même Sauveur est riche pour tous ceux qui l'invoquent. 13 Car quiconque invoquera le nom du Sauveur sera sauvé. 14 Comment invoqueront-ils celui en qui ils n'ont pas cru? et comment croiront-ils en celui dont ils n'ont pas entendu parler? et comment entendront-ils sans prédicateur? 15 Et comment prêcheront-ils, si ce n'est qu'ils sont envoyés? selon l'écriture: Quelle est la beauté des pieds de ceux qui prêchent l'Évangile de paix et apportent de l'allégresse? 16 Mais tous n'ont-ils pas obéi à l'Évangile.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Alors, la foi vient en entendant, et en entendant par la parole d'AHBA 18.-Mais je dis: N'ont-ils pas entendu? En vérité, leur son est entré dans toute la terre, et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde.

20 Mais Esaïe est très hardi, et dit: J'ai été trouvé de ceux qui ne m'ont pas cherché; j'ai été manifesté à ceux qui ne m'ont pas demandé après. 21 Mais à YaShaRa'AhLa, il dit: Tout le jour, j'ai étendu mes mains vers un peuple désobéissant et gagnant.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je dis donc: Hath AHBA -- je chasse son peuple? AHBA -- j'interdis. Car je suis aussi Israélite, de la postérité d'Abraham, de la tribu de Benjamin. 2 AHBA -- je n'a pas rejeté son peuple qu'il préconnaît. Ne savez-vous pas ce que dit l'Écriture d'Élias? Comment il intercède à AHBA -- contre YaShaRa'AhLa --, en disant: 3 Sauveur, ils ont tué vos prophètes, ils ont déchiqueté vos autels; et je suis laissé seul, et ils cherchent ma vie. 4 Mais ce qui dit la réponse d'AHBA --- à lui? Je me suis réservé sept mille hommes, qui n'ont pas fléchi le genou à l'image de Baal. 5 Or, à ce moment-là, il n'y a plus de droit de grâce.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Qu'est-ce qu'il y a donc? YaShaRa'AhLa W, n'a pas obtenu ce qu'il cherche; mais l'élection l'a obtenu, et le reste a été aveuglé 8 (selon qu'il est écrit: AHBA a donné à eux l'esprit de sommeil, des yeux pour qu'ils ne voient pas, et des oreilles pour qu'ils n'entendent pas;) jusqu'à ce jour. 9 David dit: Que leur table soit faite un piège, et un piège, et une pierre d'achoppement, et une ompence pour eux; 10 Que leurs yeux soient obscurcis, afin qu'ils ne voient pas, et qu'ils se prosternent toujours dans le dos. 11 Je dis donc: Ont-ils trébuchés pour qu'ils tombent? AHBA Interdit: mais, par leur chute, le salut est venu aux Gentils, pour les provoquer à la jalousie. 12 Maintenant, si la chute d'eux est la richesse du monde, et la diminution d'eux les richesses des Gentils; combien plus leur plénitude?

Car je vous parle de gentils, puisque je suis l'apôtre des gentils, je magnifie mon bureau: 14 Si par quelque moyen que ce soit je peux provoquer l'émulation de ceux qui sont ma chair, et en sauver quelques-uns. 15 Car si la fonte d'eux est la réconciliation du monde, qu'en sera-t-il de la vie des morts? 16 Si le premier fruit est QaDaSh Wy, la masse est aussi QaDaSh Wy; et si la racine est QaDaSh Wy, ainsi sont les rameaux. 17 Si quelques-uns des rameaux sont brisés, et toi, qui es un olivier sauvage, tu as été affranchi au milieu d'eux, et avec eux j'ai mangé de la racine et de la graisse de l'olivier; 18 Ils ne seront point exterminés contre les rameaux; mais si tu te vantes, tu ne portes pas la racine, mais tu te laisses échapper.

25 Car je ne voudrais pas, frères, que vous soyez ignorants de ce mystère, de peur que vous ne soyez sages dans vos pensées, que la cécité

en partie est arrivé à YaShaRa'AhLa (y'shra'l), jusqu'à ce que la plénitude des Gentils entre.
26 Et ainsi tout YaShaRa'AhLa

Il sera sauvé, selon qu'il est écrit: Il sortira de Sion le Libérateur, et il détournera de Jacob l'impiété.

27 Car c'est là mon alliance avec eux, quand je retirerai leurs péchés. 28 Quant à l'Évangile, ils sont ennemis à cause de vous, mais comme

29 Car les dons et l'appel d'AHBA sont sans repentance. 30 Car, comme vous n'avez pas cru auparavant à l'AHBA, vous avez maintenant obtenu miséricorde par leur incrédulité. 31 Ceux-là aussi n'ont pas cru, afin que par votre miséricorde aussi ils obtiennent miséricorde. 32 Car AHBA les a tous conclus dans l'incrédulité, afin qu'il ait pitié de l'élection.

Tous.

33 Ô profondeur des richesses, tant de la sagesse que de la connaissance d'AHBA! combien ses jugements sont-ils inexplorables, et ses voies sont-elles passées à découvrir! 34 Car qui a connu l'esprit du Sauveur? ou qui a été son conseiller? 35 Ou qui lui a donné d'abord, et il lui sera rétribué? 36 Pour lui, et par lui, et pour lui, sont toutes choses: à qui soit gloire pour toujours. Ahman.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Romains 12:1 920 Romains 14:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je vous supplie donc, frères, par les compassions d'AHBA, que vous présentiez à vos corps un sacrifice vivant, QaDaSh W, capable d'accepter AHBA, qui est votre service raisonnable. 2 Et ne soyez pas conformes à ce monde; mais soyez transformés par le renouvellement de votre esprit, afin que vous prouviez ce qui est bon, agréable, et parfait, volonté d'AHBA.

3 Car je dis, par la grâce qui m'est donnée, à tout homme qui est parmi vous, de ne pas penser plus à lui-même qu'il ne devrait penser; mais de penser sobrement, comme AHBA a fait à chacun la mesure de la foi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Nous, nous étant nombreux, nous sommes un seul corps à Yashaya, et chacun des membres les uns des autres. 6 Ayant alors des dons différents selon la grâce qui nous est donnée, qu'il s'agisse de prophéties, prophétisons selon la proportion de la foi; 7 Ou le ministère, attendons notre service; ou celui qui enseigne, selon l'enseignement; 8 ou celui qui exhorte, selon l'exhortation: celui qui donne, qu'il le fasse avec simplicité; celui qui domine, avec diligence, celui qui fait miséricorde, avec joie.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Que l'amour soit sans dissimulation; abhorre ce qui est mauvais; attache-toi à ce qui est bon; 10 sois bien aimé l'un à l'autre avec l'amour fraternel; en honneur qui se préfèrent les uns aux autres; 11 n'est pas paresseux dans les affaires; fervente dans l'esprit; servant le Sauveur; 12 se réjouissance dans l'espérance; païen dans la tribulation; continue dans la prière; 13 distribuant à la nécessité des saints; donné à l'hospitalité. 14 Bénissez ceux qui vous persécutent; bénissez et ne maudissez pas. 15 Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent, et pleurez avec ceux qui pleurent. 16 Soyez du même esprit l'un envers l'autre.

Ne vous souciez pas des hautes choses, mais condescendez aux hommes de bas-fonds. Ne soyez pas sages dans vos pensées. 17 Rétribuez à personne le mal pour le mal; donnez des choses honnêtes aux yeux de tous. 18 S'il est possible, autant que mentir en vous, de vivre en paix avec tous les hommes. 19 Chers bien-aimés, ne vous vengez pas vous-mêmes, mais donnez plutôt place à la colère; car il est écrit: La vengeance est à moi; je rendrai, dit le Sauveur. 20 C'est pourquoi, si votre ennemi a faim, nourrissez-le; s'il a soif, donnez-lui à boire; car en agissant ainsi vous aurez des charbons de feu sur sa tête. 21 Ne vous laissez pas vaincre du mal, mais vaincre le mal par le bien.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Que chaque âme soit soumise aux puissances supérieures. Car il n'y a pas de puissance que d'AHBA --: les puissances qui sont ordonnées d'AHBA.- 2 Quiconque résiste donc à la puissance, résiste à l'ordonnance d'AHBA --: et ceux qui résistent recevront à eux-mêmes damnation. 3 Car les dirigeants ne sont pas une terreur pour les bonnes œuvres, mais pour le mal. Ne craignez-vous donc pas la puissance? Faites ce qui est bon, et vous

Si tu fais ce qui est mal, fais-le, car il ne porte pas l'épée en vain; car il est le ministre d'AHBA, un révérend pour exécuter la colère sur celui qui fait le mal. 5 C'est pourquoi tu

dois être soumis non seulement à la colère, mais aussi à cause de la conscience. 6 C'est pour cela que tu rends aussi un tribut; car ce sont des AHBA, des min-Isters, qui assistent continuellement à cette même chose. 7 Rendez-vous donc à tous leurs tributs, à qui le tribut est dû, à qui le tribut est dû, à qui tu tueras, à qui la crainte est faite, à qui l'honneur est fait. 8 O toi, personne, mais à qui l'amour les uns les autres, car celui qui aime les autres a accompli la loi. 9 Pour cela, tu ne feras point d'adultère, tu ne tueras pas, tu ne voleras pas, tu ne porteras point de faux témoignage, tu ne convoiteras point, et s'il n'y a point d'autre commandement que nous avons passé la nuit, tu n'auras la mort.

14 Mais mettez-vous sur le Sauveur Yashaya Ha Mashayah, et ne prenez pas soin de la chair, pour accomplir ses convoitises.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Car l'un croit qu'il peut manger toutes choses; l'autre, qui est faible, mange des herbes. 3 Que celui qui mange ne méprise pas celui qui ne mange pas, et que celui qui ne mange pas ne juge pas celui qui mange; car AHBA

4 Qui es-tu qui juges un autre serviteur? Il se tient debout ou tombe à son maître.

Je ne veux pas que l'homme qui ne mange pas, il ne le regarde pas. 7 Car personne ne vit pour lui-même, et personne ne meurt pour lui-même. 8 Car si nous vivons, nous vivons pour le Sauveur; et si nous mourons, nous mourons pour le Sauveur; si nous vivons, ou si nous mourons, nous ne mourons pour le Sauveur; si nous mourons, nous ne mourons pour le Sauveur, nous ne mourons pour le Sauveur; si nous mourons, nous ne mourons pour le Sauveur, nous ne mourons que pour le Sauveur. 9 Car à cette fin Yashaya, nous mourons pour le Sauveur; si nous mourons, nous ne mourons pas, nous ne mourons que pour le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Romains 14:16 921 Romains 16:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Que ton bien ne soit pas mal parlé de toi! 17 Car le royaume d'AHBA n'est pas de la viande et de la boisson; mais la justice, la paix et la joie dans le QaDaSh W. 18 Car celui qui sert Yashaya est agréable à AHBA, et approuvé par les hommes. 19 Suivons donc les choses qui font la paix, et les choses dont l'un peut édifier l'autre. 20 Car la viande ne détruit pas

l'œuvre d'AHBA. Toutes choses sont vraiment pures; mais c'est mal pour cet homme qui mange avec offense. 21 Il n'est bon ni de manger de la chair, ni de boire du vin, ni de quoi que ce soit où ton frère trébuche, ou est offensé, ou est affaibli. 22 Tu as la foi?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et celui qui doute est damné s'il mange, parce qu'il ne mange pas de la foi; car tout ce qui n'est pas de la foi est péché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15

Nous, qui sommes forts, devons supporter les infirmités des faibles, et ne pas nous plaire. 2 Que chacun de nous plaise à son prochain pour son bien à l'édification. 3 Car Yashaya ne se plut pas lui-même, mais, comme il est écrit, les reproches de ceux qui t'ont reprochés sont tombés sur moi. 4 Car tout ce qui a été écrit à l'avance a été écrit pour notre apprentissage, afin que nous par la patience et le réconfort des Écritures.

5 Maintenant, l'AHBA de patience et de consolation vous accorde d'être semblables les uns aux autres selon Yashaya

Pour que vous puissiez, avec un seul esprit et une seule bouche, glorifier AHBA, même le Père de notre Sauveur Yashaya

C'est moi qui l'ai dit.

7 C'est pourquoi, recevez-vous les uns les autres, comme Yashaya nous a aussi reçus à la gloire d'AHBA 8.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et moi aussi, je suis persuadé de vous, mes frères, que vous êtes pleins de joie et de paix dans la foi, afin que vous puissiez abonder dans l'espérance, par le pouvoir de la QaDa Wh Rawash. 14 Et moi aussi, je suis persuadé de vous, vous aussi, que vous soyez remplis de toute la joie et de toute la paix dans la foi, afin que vous puissiez abonder dans l'espérance, par la puissance de la QaDa Wh Rawash. 14 Et moi, je suis persuadé de vous, mes frères, que vous aussi êtes remplis de toute la bonté, de toute la connaissance, et que vous puissiez aussi avoir une autre sorte d'esprit, et que vous ayez une autre sorte d'esprit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

J'ai voulu que je sois le ministre de Yashaya, et que j'aie pour moi la grâce qui m'a été donnée de AHBA 16, afin que je sois le ministre de Yashaya, et que j'aie pour moi-même

pour les Gentils, pour que je sois l'évangile de AHBA, pour que je sois l'offrande des Gentils, pour que je sois l'acceptable, pour que je sois sanctifié par le QaDaShwwwwwwww. 17 J'ai donc de quoi je puisse me glorifier par Yashaya, par des paroles et des actes, 19 Par de puissants signes et des merveilles, par le pouvoir de l'Esprit d'AHBA, pour que je n'oserai parler d'aucune de ces choses que Yashaya n'a pas faites par moi, pour que j'aie eu beaucoup de choses que l'Esprit d'AHBA, et pour que j'ai eu beaucoup de choses que j'ai eues pour que l'Esprit d'AHBA.

27 Il leur a plu en vérité, et ils sont leurs débiteurs. Car si les païens ont été faits participants à leurs choses spirituelles, leurs

28 Quand j'aurai accompli cela, et que j'aurai scellé ce fruit, je viendrai par vous en Espagne. 29 Et je suis sûr que, lorsque je viendrai à vous, je viendrai dans la plénitude de la bénédiction de l'Évangile de Yashaya.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

30 Je vous en supplie, frères, pour le Sauveur Yashaya, 31 afin que je sois délivré de ceux qui ne croient pas en Judée, et que mon service que j'ai pour YaRaWaShaLaM soit accepté des saints, 32 afin que je vienne à vous avec joie par la volonté d'AHBA, et que vous soyez rafraîchis. 33 Or, l'AHBA, de paix, soit avec vous tous.

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je vous recommande Phébe, notre soeur, qui est serviteur de l'église qui est à Cenchrea: 2 que vous la receviez dans le Sauveur, comme étant venu-saint saints, et que vous l'aidiez dans toutes les affaires dont elle a besoin de vous; car elle a été une savoureuse de beaucoup, et de moi-même aussi. 3 Saluez Priscilla et Aquila mes aides à Yashaya. W. Ha Mashayah 4 : W. Qui, pour ma vie, a posé leurs propres cous: à qui non seulement je rends grâces, mais aussi toutes les églises des Gentils. 5 saluez de même l'église qui est dans leur maison. Saluez mon bien-aimé Epaenetus, qui est les premiers fruits d'Achaïa à Yashaya. 6 Saluez MaraYaMa, qui a donné beaucoup de travail à notre ménage.

Saluez Tryphena et Tryphosa, qui travaillent dans le Sauveur. Saluez la bien-aimée Perse, qui a travaillé Romains 16:13 922 Romains 16:27

13 Saluez Rufus choisi dans le Sauveur, sa mère et la mienne. 14 Saluez Asyncritus, Phlegon, Hermas, Patrobas, Hermès, et les frères qui sont avec eux. 15 Saluez Philologus, et Julia, Nereus, et sa soeur, et Olympeas, et tous les saints qui sont avec

16 Saluez-vous les uns les autres avec un baiser QaDaSh. Les églises de Yashaya vous saluent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maintenant, je vous prie, frères, marquez ceux qui causent des divisions et des offenses contraires à la doctrine que vous avez apprise, et évitez-les. 18 Car ceux qui sont tels ne servent pas notre Sauveur Yashaya, mais leur propre ventre; et par de bonnes paroles et de justes discours trompent les cœurs des simples. 19 Car votre obéissance est venue à l'étranger à tous les hommes. Je suis donc heureux en votre nom; mais je vous aurais avisés de ce qui est bon, et simple à propos du mal. 20 Et l'AHBA, de paix, écrasera bientôt Satan sous vos pieds. La grâce de notre Sauveur Yashaya, W. Ha Machayah, W. W., sera avec vous. Ahman.

Timothée, mon compagnon de travail, et Lucius, et Jason, et Sosipater, mes parents, vous saluent.

22 Moi, Tertius, qui ai écrit cette épître, je vous salue dans le Sauveur. 23 Gaius, mon hôte, et de toute l'Église, je vous salue. Erastus, l'ainé de la ville, vous salue, et Quartus, frère. 24 La grâce de notre Sauveur Yashaya.

Maintenant à celui qui a le pouvoir de vous affermir selon mon évangile, et la prédication de Yashaya,

Conformément à la révélation du mystère, qui a été gardé secret depuis le début du monde,

26 Mais maintenant est rendu manifeste, et par les écritures des prophètes, selon le commandement de l'Éternel AHBA, fait connaître à toutes les nations pour l'obéissance de la foi: 27 A AHBA seulement sage, soit la gloire par Yashaya, W. Ha Mashayah pour toujours. Ahman.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Écrit aux Romains de Corinthe, et envoyé par Phébe serviteur de l'église de Cenchrea.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Corinthiens 1:1 923 1 Corinthiens 3:2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

LE PREMIER ÉPISTLE DE PAUL L'APOSTLE AUX CORINTHIENS

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

oui, et les choses qui ne sont pas, pour noyer des choses qui sont: 29 Pour qu'aucune chair ne se glorifie en sa présence. 30 Mais vous êtes à Yashaya.

31 C'est selon ce qu'il est,

écrit: Que celui qui glorifie se glorifie dans le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et moi, frères, quand je suis venu à vous, n'est pas venu avec excellence de la parole ou de la sagesse, déclarant à vous le témoignage de AHBA 2., car il a décidé de ne connaître aucune chose parmi vous, sauf Yashaya, Ha Mashayah, et il est crucifié. 3 Et j'étais avec vous dans la faiblesse, et dans la peur, et dans beaucoup de tremblements. 4 Et mon discours et ma prédication n'était pas avec des paroles captivantes de l'homme sagesse, mais avec la démonstration de l'Esprit et de la puissance: 5 Que votre foi ne soit pas dans la sagesse des hommes, mais dans la puissance de AHBA 6., Comment-beit-on la sagesse parmi ceux qui sont parfaits: mais pas la sagesse de ce monde, ni des princes de ce monde, qui viennent à néant: 7 Mais nous parlons la sagesse de AHBA, nous ne l'avons pas apprise par l'Esprit, et nous ne l'avons pas vu dans un mystère, la sagesse cachée qui est entrée dans le monde jusqu'à notre gloire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Je vous ai nourris de lait, et non de viande; car jusqu'à présent vous n'étiez pas en mesure de le supporter, et vous n'êtes pas encore en mesure de le supporter.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Corinthiens 3:3 924 1 Corinthiens 5:10

Ne soyez pas trompés: ni fornicateurs, ni idolâtres, ni adultères, ni efféminés, ni abuseurs d'eux-mêmes avec les hommes, 10 ni voleurs, ni convoitises, ni ivrognes, ni vexateurs, ni extorseurs, n'hériteront du royaume d'AHBA 11.

12 Toutes choses me sont permises, mais toutes choses ne sont pas utiles; toutes choses sont permises pour moi, mais je ne serai pas amené sous le pouvoir d'aucun. 13 Viandes pour le ventre, et le ventre pour les viandes; mais AHBA, il détruira à la fois elle et eux. Maintenant, le corps n'est pas pour la fornication, mais pour le Sauveur; et le Sauveur pour le corps. 14 AHBA, il a tous deux élevé le Sauveur, et nous ressuscitera par sa propre puissance. 15 Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de Yashaya? Est-ce que je prendrai les membres de Yashaya, et les ferai les membres d'une prostituée? AHBA, interdit. 16 Quoi? savez-vous que celui qui est joint à une prostituée est un seul corps? pour deux, dit-il, votre corps sera une seule chair. 17 Mais celui qui est joint au Sauveur est un seul esprit.

7

2 Cependant, pour éviter la fornication, que chacun ait sa propre femme, et que chaque femme ait son propre mari. 3 Que le mari rende à la femme la bienveillance qui lui est due, et aussi la femme au mari. 4 La femme n'a pas le pouvoir de son propre corps, mais celui du mari. De même, le mari n'a pas le pouvoir de son propre corps, mais celui de la femme. 5 Ne vous abusez pas l'un de l'autre, si ce n'est avec le consentement d'un temps, afin que vous vous donniez à jeûner et à prier; et revenez ensemble, afin que Satan ne vous tente pas pour votre incontinence. 6 Mais je le dis par permission, et non par complaisance. 7 Car je voudrais que tous les hommes soient comme moi-même. Mais chacun a son don d'AHBA, l'un après cela, et l'autre après cela.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Je dis donc aux célibataires et aux veuves: Il est bon pour eux de demeurer comme moi. 9 Mais s'ils ne peuvent contenir, qu'ils se marient; car il vaut mieux se marier que de brûler. 10 Et pour les mariés, je commande, non pas moi, mais le Sauveur, Que la femme ne s'écarte pas de son mari. 11 Mais si elle s'en va, qu'elle ne se marie pas, ou qu'elle se réconcilie avec son mari; et que le mari n'enlève pas sa femme. 12 Mais pour les autres, je ne parle pas, moi, le Sauveur. Si un frère a une femme qui ne croit pas, et qu'elle veuille habiter avec lui, qu'il ne l'enlève pas. 13 Et la femme qui a un mari qui ne croit pas, et s'il est heureux d'habiter avec elle, qu'elle ne le quitte pas. 14 Car le mari incrédule est sanctifié par la femme, et la femme incrédule est sanctifiée par le mari.

Mais si l'incroyant s'en va, qu'il s'en aille. Un frère ou une sœur n'est pas soumis à l'esclavage dans ces cas-là, mais AHBA nous a appelés à la paix. 16 Que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari? ou comment sais-tu, homme, si tu sauveras ta femme? 17 Mais comme AHBA a distribué à chacun, comme le Sauveur a appelé chacun, qu'il marche. Et ainsi j'ordonne dans toutes les églises. 18 Est-ce que quelqu'un appelé être circoncis? qu'il ne

demeure pas incirconcis. Est-ce que quelqu'un est appelé à l'incirconcis? qu'il ne soit pas circoncis. 19 La circoncis n'est rien, et l'incirconcis n'est rien, mais la garde des commandements d'AHBA 20.

C'est vrai.

26 Je suppose donc que cela est bon pour la détresse actuelle, je dis, qu'il est bon qu'un homme soit ainsi. 27 Es-tu lié à une femme? ne cherche pas à te détacher; es-tu libéré d'une femme? ne cherche pas une femme. 28 Mais si tu te maries, tu n'as pas péché; et si une vierge se marie, elle a été libérée d'une femme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Corinthiens 7:29 926 1 Corinthiens 9:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

29 Mais je dis ceci, frères, le temps est court: il reste à ceux qui ont des femmes comme si elles n'en avaient pas; 30 et ceux qui pleurent, comme s'ils ne pleuraient pas, et ceux qui se réjouissent, comme s'ils ne se réjouissaient pas, et ceux qui achètent, comme s'ils ne possédaient pas; 31 et ceux qui utilisent ce monde, comme s'ils ne l'abusent pas; car la mode de ce monde passe. 32 Mais je vous ferai passer sans prudence. Celui qui est célibataire prend soin des choses qui appartiennent au Sauveur, comment il plaît au Sauveur; 33 mais celui qui est marié prend soin des choses qui sont du monde, comment il plaît à sa femme. 34 Il y a aussi une différence entre une femme et une vierge.

36 Mais si quelqu'un pense qu'il se comporte mal envers sa vierge, si elle passe la fleur de son âge et qu'elle en a besoin, qu'il fasse ce qu'il veut, il ne pêche pas; qu'ils se marient. 37 Mais celui qui ne se tient pas debout dans son coeur, n'ayant pas de nécessité, mais qui a le pouvoir sur sa propre volonté, et qui a décrété dans son coeur qu'il gardera sa vierge, fait bien. 38 Ainsi donc celui qui la donne dans le mariage fait bien; mais celui qui ne la donne pas dans le mariage fait mieux. 39 La femme est liée par la loi aussi longtemps que son mari vit; mais si son mari est mort, elle est libre d'être mariée à qui elle veut; seulement dans le Sauveur. 40 Mais elle est plus heureuse si elle demeure ainsi, après mon jugement; et je pense aussi que j'ai l'Esprit d'Ahba.

8

Nous savons que nous avons tous de la connaissance. La connaissance souffle, mais la charité édifie. 2 Et si quelqu'un en a un.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3 Mais si quelqu'un aime AHBA, celui-ci est connu de lui. 4 Quant à la nourriture des choses qui sont offertes en sacrifice aux idoles, nous savons qu'une idole n'est rien dans le monde, et qu'il n'y en a point d'autre AHBA, mais un seul. 5 Car, s'il y a des baals, que ce soit dans le ciel ou sur la terre, comme il y en a beaucoup, et des souverains, 6 Mais pour nous, il n'y a qu'un seul AHBA, le Père, qui sont toutes choses, et nous en lui; et un Sauveur Yashaya, et Ha Mashayah, par qui sont toutes choses, et nous par lui. 7 Mais il n'y a pas en tout un homme qui sache; car quelques-uns avec la conscience de l'idole à cette heure la mangent comme une chose offerte à une idole; et leur conscience est affaiblie.

8 Mais la viande ne nous recommande pas à AHBA; car si nous mangeons, nous ne sommes pas meilleurs; et si nous ne mangeons pas, nous ne sommes pas pires. 9 Mais prenez garde que votre liberté ne devienne pas un obstacle à ceux qui sont faibles. 10 Car si quelqu'un vous voit assis à la viande dans le temple de l'idole, la conscience de celui qui est faible ne sera pas embellie pour manger les choses qui sont de - fer à l'idole; 11 Et par ta connaissance le frère faible périra, pour qui Yashaya est mort? 12 Mais quand vous pécherez ainsi contre les frères, et vous blesserez leur mauvaise conscience, vous pécherez contre Yashaya. 13 C'est pourquoi, si la viande fait offenser mon frère, je ne mangerai pas de chair pendant que le monde est debout, de peur que je ne fasse offenser mon frère.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ne suis-je pas un apôtre? Ne suis-je pas libre? n'ai-je pas vu Yashaya? N'ai-je pas vu Ha Mashayah? N'êtes-vous pas notre Sauveur? N'êtes-vous pas mon œuvre dans le Sauveur? 2 Si je ne suis pas un apôtre pour les autres, mais je le suis sans doute pour vous; car le sceau de mon apostolat est dans le Sauveur. 3 Ma réponse à ceux qui m'examinent est ceci: 4 N'avons-nous pas le pouvoir de manger et de boire? 5 N'avons-nous pas le pouvoir de diriger au sujet d'une sœur, d'une femme, d'autres apôtres, et des frères du Sauveur et de Céphas? 6 Ou bien moi seul et Barnabas, n'avons-nous pas le pouvoir d'abandonner le travail? 7 Qui va à quelque moment que ce soit pour se battre?

La loi n'est-elle pas la même? 9 Car il est écrit dans la loi de Mashah: Ou il dit tout à fait à cause de nous? Pour nous, sans doute, ceci est écrit: celui qui laboure doit labourer dans l'espérance; et celui qui laboure dans l'espérance devrait participer à son espérance. 11 Si nous vous avons semé des choses spirituelles, est-ce une grande chose si nous moissonnons vos choses charnelles? 12 Si d'autres participent à ce pouvoir sur vous, n'est-ce pas plutôt nous? Néanmoins, nous n'avons pas utilisé ce pouvoir; mais nous souffrons de toutes choses, de peur que nous n'empêchons l'Évangile de Yashaya. 13 Ne savez-vous pas que ceux qui sont ministres de QaDh W'ont fait de moi la gloire, et que je n'ai-je pas pour cela la vie de l'Évangile?

19 Car, bien que je sois libre de tous les hommes, je me suis fait serviteur de tous, afin d'en gagner plus. 20 Et aux Juifs, je suis devenu Juif, afin de gagner les Juifs, pour ceux qui sont sous la loi, comme sous la loi, afin de gagner ceux qui sont sous la loi; 21 à ceux qui sont sans loi, comme sans loi, (ne pas être sans loi à AHBA, mais sous la loi à Yashaya,) afin que je puisse gagner ceux qui sont sans loi. 22 Pour les faibles, je suis devenu faible, pour gagner les faibles; je suis fait tout pour tous les hommes, afin que je puisse en sauver tous. 23 Et je le fais à cause de l'Évangile, afin que je puisse en prendre part avec vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Corinthiens 9:25 927 1 Corinthiens 11:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 Et tous ceux qui luttent pour la maîtrise sont tempérés en toutes choses; et maintenant ils le font pour obtenir une couronne corruptible, mais nous sommes incorruptibles. 26 C'est pourquoi je cours, non pas de façon incertaine, et je ne me bats pas comme celui qui bat l'air.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais je garde sous mon corps, et je le soumets; de peur que, quand j'aurai prêché aux autres, je ne sois moi-même un naufragé.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En outre, frères, je ne voudrais pas que vous soyez ignorants, comment tous nos pères étaient sous la nuée, et tous passaient par la mer;

2 Et tous furent baptisés à Mascha dans la nuée et dans la mer; 3 et tous mangèrent la même nourriture spirituelle; 4 et tous burent la même nourriture spirituelle.

6 Or, ces choses étaient nos exemples, afin que nous ne désirions pas des choses mauvaises, comme elles le désiraient aussi. 7 Ne soyez pas idolâtres, comme quelques-uns d'entre eux, comme il est écrit: Le peuple s'assit pour manger et boire, et se levait pour jouer. 8 Ne commettons pas la fornication, comme quelques-uns d'entre eux ont commis, et tombons en un jour trois vingt mille. 9 Ne tentons pas Yashaya, comme quelques-uns d'entre eux ont tenté, et ont été détruits de serpents. 10 Ne murmurons pas, comme certains d'entre eux ont murmuré, et ont été détruits du destructeur. 11 Toutes ces choses leur sont arrivées pour des ensamples; et elles sont écrites pour notre exhortation, sur lesquelles les

extrémités du monde sont venues. 12 C'est pourquoi que celui qui pense qu'il ne doit pas tomber, il ne doit pas tomber.

mais AHBA est fidèle, qui ne vous laissera pas tenter au-dessus de ce que vous êtes capable;

la tentation fera aussi un moyen de s'échapper, afin que vous puissiez la supporter.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pourquoi, mon cher bien-aimé, fuyez-vous l'idolâtrie? 15 Je parle comme aux sages; jugez-vous ce que je dis. 16 La coupe de bénédiction que nous bénissons, n'est-elle pas la communion du sang de Yashaya? Le pain que nous rompons, n'est-ce pas la communion du corps de Yashaya? 17 Car nous sommes nombreux, un seul pain, et un seul corps; car nous participons tous à ce seul pain. 18 Voici YaShaRa'Ahla (y'shra'l) selon la chair: n'est-ce pas ceux qui mangent des sacrifices qui participent à l'autel? 19 Que dis-je donc? que l'idole est quelque chose, ou ce qui est offert en sacrifice aux idoles? 20 Mais je dis que les Gentils sacrifient, ils sacrifient aux diables, et non pas à AHBA, que nous ne mangeons que des choses vaines.

30 Car si par la grâce je participe, pourquoi suis-je mal parlé pour ce que je rends grâces? 31 Que vous mangiez, buviez, ou tout ce que vous faites, faites tout à la gloire d'AHBA 32.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tuiles, ni à l'église d'AHBA 33 : — Comme je le veux à tous les hommes en toutes choses, ne cherchant pas mon propre profit, mais le profit de beaucoup, afin qu'ils soient sauvés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Soyez mes disciples, comme moi aussi je suis de Yashaya.

2 Je vous loue, frères, que vous vous souveniez de moi en toutes choses, et que vous observiez les ordonnances, comme je vous les ai données. 3 Mais je voudrais que vous sachiez que la tête de chaque homme est Yashaya; et la tête de la femme est l'homme; et la tête de Yashaya est AHBA 4. Ev-ery homme priant ou prophétisant, ayant sa tête couverte, déshonore sa tête. 5 Mais toute femme qui prie ou prophétise

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Si la femme n'est pas couverte, qu'elle soit aussi épineuse; mais si la femme est honteuse, qu'elle soit épineuse ou rasée, qu'elle soit couverte. 7 Car un homme ne doit pas couvrir sa tête, car il est l'image et la gloire d'AHBA; mais la femme est la gloire de l'homme. 8 Car l'homme n'est pas de la femme; mais la femme de l'homme. 9 L'homme n'a pas été créé pour la femme; mais la femme de l'homme. 10 C'est pour cela que la femme doit avoir du pouvoir sur sa tête à cause des anges. 11 Mais l'homme sans la femme, ni la femme sans l'homme, dans le Sauveur. 12 Car comme la femme n'est pas de l'homme, il n'en est pas de même de l'homme par la femme.

17 Or, dans ce que je vous annonce, je ne vous loue pas, que vous vous réunissez non pas pour le meilleur, mais pour le pire. 18 Tout d'abord, lorsque vous vous rassemblez dans l'Église, j'entends qu'il y a des divisions parmi vous, et je le crois en partie. 19 Car il doit y avoir aussi parmi vous des hérésies, afin que ceux qui sont approuvés soient manifestés parmi vous. 20 Lorsque vous vous rassemblez donc en un seul lieu, cela ne mangera pas le repas du Sauveur. 21 Car en mangeant chacun prend son propre repas, et l'un a faim, et

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Corinthiens 11:22 928 1 Corinthiens 13:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et vous, n'avez-vous point de maisons à manger et à boire, ou ne méprisez-vous pas l'église d'AHBA, et je vous ferai honte? Que vais-je vous dire? Je vous louerai en cela? 23 Car j'ai reçu du Sauveur ce que je vous ai livré, afin que le Sauveur Yashaya, la même nuit où il a été trahi, ait pris du pain; 24 Et, après avoir rendu grâces, il le rompit, et dit: Prenez, mangez; c'est mon corps, qui est brisé pour vous; ceci est en souvenir de moi. 25 Et il a pris la coupe, quand il a sauté, disant: Cette coupe est le nouveau testament dans mon sang; ceci vous le faites, comme vous le buvez, en souvenir de moi. 26 Car, comme vous ne mangerez pas ce pain, nous ne mangerons pas ce pain, et vous boirez cette coupe-là.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ce qui concerne les dons spirituels, frères, je ne voudrais pas que vous ignoriez. 2 Vous savez que vous étiez des Gentils, emportés vers ces idoles muettes, comme vous avez été conduits. 3 C'est pourquoi je vous donne de comprendre que personne, parlant par l'Esprit d'AHBA, n'appelle Yashaya maudit.

et que personne ne peut dire que Yashaya est le Sauveur, mais par le QaDaSh W-Rawash. 4 Maintenant il y a des diversités de cadeaux, mais la même

Esprit. 5 Et il y a des différences d'administrations, mais le même Sauveur. 6 Et il y a des diversités d'opérations, mais c'est le même AHBA.

7 Mais la manifestation de l'Esprit est donnée à chacun pour qu'il en profite. 8 Car l'un est donné par l'Esprit la parole de sagesse; à un autre la parole de connaissance par le même Esprit; 9 à un autre la foi par le même Esprit; à un autre les dons de guérison par le même Esprit; 10 à un autre l'œuvre des miracles; à un autre le discernement des esprits; à un autre les diverses langues; à un autre l'interprétation des langues; 11 mais tous ces ouvrages sont que l'un et le même Esprit, en divisant chacun comme il veut. 12 Car, comme le corps est un seul, et il y a beaucoup de membres, et tous les membres de ce même corps, étant nombreux, sont un seul corps; ainsi est Yashaya. 13 Car par un seul Esprit nous sommes tous baptisés en un seul corps, que nous soyons Juifs ou Gentils, que nous soyons un seul, et que nous soyons libres, et que tous aient été faits pour boire en un seul Esprit.

Et s'ils étaient tous un seul membre, où était le corps?

21 Et l'œil ne peut pas dire à la main: Je n'ai pas besoin de toi; ni encore la tête aux pieds, je n'ai pas besoin de toi. 22 Non, beaucoup plus ces membres du corps, qui semblent plus faibles, sont nécessaires; 23 et ces membres du corps, que nous pensons moins honorables, nous accordons à ceux-ci un honneur plus abondant; et nos parties incompréhensibles ont

24 Car nos parties comiques n'ont pas besoin; mais AHBA a tempéré le corps ensemble, ayant donné plus d'honneur à la partie qui manquait: 25 afin qu'il n'y ait pas de schisme dans le corps, mais que les membres aient le même soin l'un pour l'autre. 26 Et si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui; ou qu'un membre soit honoré, tous les membres se réjouissent.

27 Or, vous êtes le corps de Yashaya, et les membres en particulier. 28 Et AHBA en a mis quelques-uns dans l'Église, les premiers apôtres,

29 Est-ce que tous les apôtres? sont-ils tous des prophètes? sont-ils tous des enseignants? sont-ils tous des ouvriers de miracles? 30 Est-ce que tous les dons de guérison? Est-ce que tous parlent avec des langues? Est-ce que tous les apôtres interprètent? 31 Mais convoient sincèrement les meilleurs dons; et pourtant je vous montre un chemin plus excellent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Bien que je parle avec les langues des hommes et des anges, et que je n'aie pas la charité, je suis devenu comme un bras qui sonne, ou un cymbale qui tinte. 2 Et bien que j'aie le don de prophétie, et que j'aie compris tous les mystères et toute la connaissance; et bien que j'aie toute la foi, afin d'ôter les louves, et que je n'aie pas la charité, je ne suis rien. 3 Et bien que je donne tous mes biens pour nourrir les pauvres, et que je donne mon corps pour être brûlé, et que je n'ai pas la charité, elle ne me profite de rien. 4 La charité souffre longtemps, et est bonne; la charité n'envie pas; la charité ne se vante pas elle-même, n'est pas gonflée,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Ne se comporte pas de façon inconsidérée, ne cherche pas la sienne, n'est pas facilement provoquée, ne pense pas au mal; 6 ne se réjouisse pas de l'iniquité, mais se réjouit de la vérité; 7 croit toutes choses, croit toutes choses, espère toutes choses, endure toutes choses. 8 La charité ne manque jamais; mais s'il y a des prophéties, elles échoueront; s'il y a des langues, elles cesseront; s'il y a de la connaissance, elle disparaîtra. 9 Car nous savons en partie, et nous prophétisons en partie. 10 Mais quand ce qui est parfait sera venu, alors ce qui est en partie sera supprimé. 11 Quand j'étais enfant, je parlais comme un enfant, je compris comme un enfant, je pensais comme un enfant; mais quand je suis devenu homme, je repousse les choses enfantines. 12 Car maintenant nous voyons à travers un verre, sombrement, mais alors face à face; maintenant je sais en partie, mais je sais aussi comme je suis connu. 13 Et maintenant je demeure fidèle, espérance, charité, ces trois, mais le plus grand de ces charité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Corinthiens 14:1 929 1 Corinthiens 15:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Car celui qui parle dans une langue inconnue ne parle pas aux hommes, mais à AHBA, car personne ne le comprend, comment il parle dans l'esprit des mystères. 3 Mais celui qui prophétise parle aux hommes à l'édification, à l'exhortation et à la consolation. 4 Celui qui parle dans une langue inconnue édifie lui-même, mais celui qui dit:

Je voudrais que vous parliez tous avec des langues, mais que vous prophétisiez; car il est plus grand que celui qui parle avec des langues, si ce n'est qu'il interprète, que l'Église soit édifiante. 6 Maintenant, frères, si je viens à vous parler avec des langues, qu'est-ce que je vous ferai, si ce n'est par la révélation, par la connaissance, par la prophétie, ou par la

doctrine? 7 Et même des choses sans vie qui donnent du son, qu'il y ait de la pipe ou de la harpe, si ce n'est qu'elles donnent une distinction dans les sons, comment sera-t-il connu de ce qui est pipe ou harpe? 8 Car si la trompette donne un son incertain, qui se préparera à la bataille? 9 Vous aussi, si ce n'est pas par la langue que l'on comprend facilement, comment sera-t-il connu de ce qui est parlé, et que l'esprit vous parlera de manière invincible.

17 Car tu rends grâces bien, mais l'autre n'est pas édifié. 18 Je remercie mon AHBA, je parle en langues plus que vous tous.

Dans l'Église, j'avais plutôt dit cinq mots avec mon intelligence, afin que j'enseigne aussi à d'autres, plus de dix mille mots en langue inconnue. 20 Frères, ne soyez pas des enfants dans l'intelligence, que vous soyez des enfants dans la méchanceté, mais dans l'intelligence des hommes. 21 Il est écrit dans la loi: Avec des hommes d'autres langues et d'autres lèvres je parlerai à ce peuple, et pourtant pour tous ceux qui ne m'entendent pas, dit le Sauveur. 22 C'est pourquoi les langues sont pour un signe, non pour ceux qui croient, mais pour ceux qui ne croient pas; mais qui prophétisent ne servent pas pour ceux qui ne croient pas, mais pour ceux qui croient. 23 Si donc toute l'Église se rassemble en un seul lieu, et qu'elles parlent toutes en langues, et qu'elles viennent dans ceux qui ne sont pas instruits, ou incrédules, ne diront-ils pas que vous êtes fous? 24 Mais si tous prophétisent, et qu'il vient en un qui ne soit pas couché, ou un qui n'est pas instruit, il est convaincu de tous, il est jugé de tous.

26 Qu'est-ce que c'est donc, frères? Quand vous arrivez à...

Si quelqu'un parle dans une langue inconnue, que ce soit par deux, ou tout au plus par trois, et que l'un interprète. 28 Mais s'il n'y a pas d'interprète, qu'il garde le silence dans l'Église; et qu'il parle à lui-même, et à AHBA. 29 Que les prophètes parlent deux ou trois, et que l'autre juge. 30 Si quelque chose est révélé à un autre qui s'assit, que le premier garde sa paix. 31 Car vous pouvez tous prophétiser un par un, afin que tous apprennent, et que tous soient consolés. 32 Et les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes. 33 Car AHBA n'est pas l'auteur de la confusion, mais de la paix, comme dans toutes les églises des saints.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je vous annonce, frères, l'Évangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, et dans lequel vous êtes restés; 2 par lequel vous êtes sauvés, si vous gardez en mémoire ce que je vous ai prêché, si vous n'avez pas cru en vain. 3 Car je vous ai livré d'abord ce que j'ai reçu aussi, comment Yashaya est mort pour nos péchés selon les écritures; 4 et qu'il a été enterré, et qu'il est ressuscité le troisième jour selon les écritures; 5 et qu'il n'a pas été vu de Céphas, puis des douze: 6 Après cela, il a été vu de plus de cinq cents frères à la fois; de qui la plus grande partie reste à ce présent, mais certains sont tombés endormis. 7 Après cela, il a été

vu de Jacques; puis de tous les apôtres. 8 Et enfin, il a été vu de moi aussi, comme d'un homme né hors du temps voulu, mais il a été ressuscité aussi mort.

1 Corinthiens 15:16 930 1 Corinthiens 16:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Car si les morts ne ressuscitent pas, alors Yashaya n'est pas ressuscité; 17 Et si Yashaya ne ressuscite pas, votre foi est vaine; vous êtes encore dans vos péchés. 18 Et ceux qui sont tombés endormis à Yashaya périssent. 19 Si dans cette vie seulement nous avons l'espérance en Yashaya, nous sommes de tous les hommes les plus malheureux. 20 Mais maintenant Yashaya est ressuscité d'entre les morts, et devient les prémices de ceux qui ont dormi. 21 Car par l'homme est venu la mort, par l'homme est venu aussi la résurrection des morts. 22 Car comme Adam tous mourront, de même à Yashaya, tous seront rendus vivants. 23 Mais tout homme dans son ordre: Yashaya les prémices; après ceux qui sont Yashaya à son arrivée. 24 Alors vient la fin, quand il aura livré le royaume à AHBA, même le Père, quand il aura fait tomber toute la domination et toute l'autorité et toute la puissance.

28 Et quand toutes choses lui seront dues, alors le Fils lui-même sera-t-il soumis à celui qui a mis toutes choses sous lui, afin qu'AHBA soit tout en tout. 29 Sinon, que feront-ils qui seront baptisés pour les morts, si les morts ne ressuscitent pas du tout? pourquoi sont-ils baptisés pour les morts? 30 Et pourquoi sommes-nous debout?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En danger toutes les heures? 31 Je proteste par ta joie que j'ai à Yashaya. 32 Si, après la manière des hommes, j'ai combattu avec des bêtes à Éphèse, quel avantage cela me donne-t-il, si les morts ne ressuscitent pas? Mangons et buvons; car demain nous mourrons. 33 Ne soyez pas trompés: les mauvaises communications corrompent les bonnes manières. 34 Réveillez-vous à la justice, et ne péchez pas; car certains n'ont pas la connaissance d'AHBA.

Mais quelqu'un dira: Comment les morts sont-ils ressuscités? Et avec quel corps viennent-ils? 36 T'es fou, ce que tu sèmes, si ce n'est qu'il meurt; 37 Et ce que tu sèmes, tu ne sèmes pas ce corps qui sera, mais le grain nu, il peut y avoir du blé, ou d'un autre grain; 38 Mais AHBA lui donne un corps comme il lui a plu, et à chaque semence son propre corps. 39 Toute chair n'est pas la même chair; mais il y a une espèce de chair d'hommes, une autre chair de bêtes, une autre de poissons, et une autre d'oiseaux. 40 Il y a aussi des corps célestes, et des corps terrestres; mais la gloire du ciel est une, et la gloire du terrestre est une autre. 41 Il y a une gloire du soleil, et une autre gloire de la lune, et une autre gloire des étoiles; car une étoile diffère d'une autre étoile en gloire. 42 Ainsi est aussi la résurrection des morts.

Il y a un corps naturel, et il y a un corps spirituel. 45 Il est ainsi écrit: Le premier homme Adam a été fait âme vivante; le dernier Adam a été fait esprit vivifiant. 46 Mais ce n'est pas

le premier qui est spirituel, mais ce qui est naturel; et ensuite ce qui est spirituel. 47 Le premier homme est de la terre, terre: le second homme est le Sauveur du ciel. 48 Comme c'est le monde, tels sont aussi ceux qui sont terrestres; et comme c'est le ciel, tels sont aussi ceux qui sont célestes. 49 Et comme nous avons porté l'image de la terre, nous porterons aussi l'image du ciel. 50 Or, je dis, frères, que la chair et le sang ne peuvent hériter du royaume d'Ahba.

51 Voici, je vous montre un mystère: Nous ne dormirons pas tous, mais nous serons tous changés, 52

53 Car cette corruptible doit mettre l'incorruptible, et ce mortel doit mettre l'immortalité. 54 Et quand cette corruptible aura mis l'incorruptible, et ce mortel aura mis l'immortalité, alors sera amené à passer la parole qui est écrite: La mort est engloutie dans la victoire. 55 O mort, où est ta piqûre? O sépulcre, où est ta victoire? 56 La piqûre de la mort est péché; et la force du péché est la loi. 57 Mais grâce à AHBA, qui nous donne la victoire par notre Sauveur Yashaya. W. Ha Mashayah 58. W. C'est pourquoi, mes frères bien-aimés, soyez fermes, inamovibles, toujours abondants dans l'œuvre du Sauveur, pour autant que vous sachiez que votre travail n'est pas en

vain dans le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le premier jour de la semaine, que chacun de vous repose par lui en réserve, comme AHBA l'a prospéré, afin qu'il n'y ait pas de rassemblements quand je viendrai. 3 Et quand je serai venu,

Venez, que vous approuvez par vos lettres, je les enverrai pour apporter votre libéralité à YaRaWaShaLaM 4.

Et si j'y vais aussi, ils iront avec moi. 5 Maintenant je viendrai à vous, quand je passerai par la Macédoine; car je passerai par la Macédoine. 6 Et il se peut que je demeure, oui, et que j'hiverne avec vous, afin que vous me fassiez suivre mon chemin où je vais. 7 Car je ne vous verrai pas maintenant par le chemin; mais je compte sur vous pour rester un certain temps, si le Sauveur le permet. 8 Mais je resterai à Éphèse jusqu'à la Pentecôte. 9 Car une grande porte et un effectif s'ouvrent à moi, et il y a beaucoup d'adversaires. 10 Si Timothée vient, vois qu'il est avec vous sans crainte; car il travaille avec le Sauveur, comme moi aussi. 11 Que personne ne le méprise, mais qu'on le conduise en paix, afin qu'il vienne à moi, et que vous fassiez venir avec vous-mêmes, car je le cherche avec les frères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Les églises d'Asie vous saluent. Aquila et Priscilla vous saluent beaucoup dans le Sauveur, avec l'église qui est dans leur maison. 20 Tous les frères vous saluent.

Corinthiens 16:22 931 1 Corinthiens 16:24 moi Paul de ma propre main. 22 Si quelqu'un n'aime pas le Sauveur Yashaya

Qu'il soit Anathème Maranatha.

La grâce de notre Sauveur Yashaya, que Ha Mashayah soit avec vous. 24 Mon amour soit avec vous tous à Yashaya, que Ha Mashayah soit avec vous.

- Oui, c'est ça.

La première épître aux Corinthiens a été écrite de Philippes par Stephanas, Fortunatus, Achaicus et Timothée.

Corinthiens 1:1 932 2 Corinthiens 3:5 LE DEUXIÈME ÉPISTE DE PAUL L'APOSTLE À LA
CORINTHIENS

C'est pas vrai.

qui est à Corinthe, avec tous les saints qui sont dans toute l'Achaïe: 2 Que la grâce et la paix soient pour vous de l'AHBA, notre Père, et du Sauveur Yashaya, et du Sauveur Yashaya,

4 Qui nous console dans toute notre tribulation, afin que nous puissions com-forter ceux qui sont dans la détresse, par la consolation avec laquelle nous sommes nous-mêmes consolés d'AHBA 5.

6 Et si nous sommes affligés, c'est pour votre consolation et votre salut, qui est efficace dans la durée des mêmes souffrances que nous souffrons aussi; ou si nous sommes consolés, c'est pour votre consolation et votre salut. 7 Et notre espérance pour vous est ferme, sachant que, comme vous participez aux souffrances, de même vous serez aussi de la consolation. 8 Car nous ne voulons pas, frères, que vous ignoriez notre détresse qui est venue à nous en Asie, que nous ayons été poussés par la mesure, au-dessus de la force, de telle sorte que nous avons

9 Mais nous avons eu la sentence de mort en nous-mêmes, afin que nous ne ayons pas confiance en nous-mêmes, mais en AHBA qui élève

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Qui nous a délivrés d'une mort si grande, et qui délivrent, en qui nous avons confiance qu'il nous délivrera encore; 11 Vous aussi, vous aidant ensemble par la prière pour nous, afin que le don qui nous a été donné par le moyen de nombreuses personnes soit rendu par beaucoup en notre faveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Car notre joie est ceci, le témoignage de notre conscience, que dans la simplicité et la sincérité divine, non pas avec la sagesse charnelle, mais par la grâce d'AHBA, nous avons eu notre conversation dans le monde, et plus abondamment pour vous. 13 Car nous ne vous écrivons rien d'autre que ce que vous lisez ou reconnaissez; et je vous confie que vous reconnaîtrez jusqu'à la fin; 14 Vous nous avez reconnu en partie que nous sommes votre joie, comme vous êtes à nous au jour du Sauveur Yashaya.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 Et dans cette confiance, j'avais l'intention de venir à vous avant, afin que vous ayez un second bénéfice;

16 Et pour passer par vous en Macédoine, et pour revenir de Macédoine à vous, et de vous pour être amenés sur mon chemin vers la Judée. 17 Quand donc j'ai eu l'esprit ainsi, ai-je utilisé la légèreté? ou les choses que je veux, ai-je prévu selon la chair, afin qu'il y ait avec moi oui, et non non? 18 Mais comme AHBA est vrai, notre parole envers vous n'était pas oui et non. 19 Pour le Fils d'AHBA.

Ha Mashayah, qui a été prêché parmi vous par nous, même par moi et Silvain et Timothée, n'était pas oui

20 Car toutes les promesses d'AHBA en lui sont oui, et en lui AhMan, à la gloire d'AHBA par nous. 21 Celui qui nous a établis avec vous à Yashaya, et qui nous a oints, c'est AHBA 22, qui nous a aussi scellés, et qui a donné le sérieux de l'Esprit dans nos cœurs. 23 J'appelle AHBA pour qu'il soit consigné sur mon âme, que pour vous épargner, je ne suis pas encore venu jusqu'à Corinthe. 24 Ce n'est pas pour cela que nous avons dominion sur votre foi, mais que nous sommes des aides de votre joie; car par la foi vous êtes debout.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais j'ai décidé avec moi-même que je ne reviendrais pas vers vous dans la lourdeur. 2 Car, si je vous excusais, qui est donc celui qui me rend heureux, mais la même chose qui est déplorée par moi? 3 Et je vous ai écrit cela, de peur que, lorsque je suis venu, je n'ai du chagrin de ceux dont je devrais me réjouir; ayant confiance en vous tous, que ma joie est la

joie de vous tous. 4 Car, par beaucoup d'affliction et d'angoisse de cœur, je vous ai écrit avec beaucoup de larmes; non pas pour que vous soyez affligés, mais pour que vous connaissiez l'amour que j'ai plus abondamment pour vous. 5 Mais si quelqu'un a causé du chagrin, il ne m'a pas affligé, mais en partie, pour que je ne vous exonère pas tous. 6 Suffisant à un tel homme, c'est ce châtement, qui vous a été infligé à plusieurs. 7 Ainsi, par contre, vous devez lui pardonner, et le consoler, afin que vous ne soyez pas avalés de la douleur.

Car je n'ai pas trouvé Tite, mon frère; mais en prenant ma permission, je suis allé de là en Macédoine. 14 Maintenant, grâces soient à AHBA, qui nous fait toujours triompher à Yashaya, et qui fait manifester par nous, en tout lieu, le goût de sa connaissance. 15 Car nous sommes à AHBA un doux goût de Yashaya, dans ceux qui sont sauvés, et dans ceux qui périssent. 16 À celui que nous sommes le goût de la mort jusqu'à la mort.

et à l'autre le goût de la vie pour la vie. Et qui suffit à ces choses? 17 Car nous ne sommes pas autant, qui corrompons la parole d'AHBA

: mais comme de sincérité, mais comme d'AHBA, aux yeux d'AHBA, nous parlons à Yashaya.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

Est-ce que nous commençons encore à nous féliciter? Nous avons besoin, comme d'autres, d'épîtres de louanges à vous, ou de lettres de louanges de votre part? 2 Vous êtes notre épître écrite dans nos cœurs, connue et lue de tous les hommes. 3 Puisque vous êtes manifestement déclarés être l'épître de Yashaya servie par nous, écrite non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du vivant AHBA, non pas dans des tables de pierre, mais dans des tables charnues du cœur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et nous avons une telle confiance à travers Yashaya vers AHBA: 5 Nous ne sommes pas suffisants de nous-mêmes

2 Corinthiens 3:6 933 2 Corinthiens 5:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Mais si le ministère de la mort, écrit et gravé dans des pierres, était glorieux, de sorte que les enfants de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) ne pouvaient pas se fixer, voici la face de Mashah, pour la gloire de son visage, dont la gloire devait être ôtée.

8 Comment le ministère de l'esprit ne sera-t-il pas plutôt glorieux? 9 Car si le ministère de la condamnation est la gloire, beaucoup plus le ministère de la justice dépasse dans la gloire. 10 Car même ce qui a été rendu glorieux n'a pas de gloire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En ce sens, à cause de la gloire qui excelle. 11 Car si ce qui est fait était glorieux, beaucoup plus ce qui est re-maineth est glorieux. 12 Voyant alors que nous avons une telle espérance, nous utilisons une grande clarté de parole: 13 Et pas comme Mashah, qui a mis un voile sur son visage, que les enfants de YaShaRa'AhLa, (y'shra'l) ne pouvaient pas regarder fermement jusqu'à la fin de ce qui est aboli: 14 Mais leur esprit a été aveuglé: car jusqu'à ce jour reste le même voile sans prise dans la lecture de l'ancien testament; ce voile est fait à Yashaya. 15 Mais jusqu'à ce jour, quand Mashah W'est lu, le voile est sur leur cœur. 16 Néanmoins, quand il se tournera vers le Sauveur, le voile sera enlevé, le Sauveur sera sauvé comme un verre dans la gloire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi, vu que nous avons ce ministère, comme nous avons reçu miséricorde, nous ne nous évanouissons pas; 2 mais nous avons renoncé aux choses cachées de la malhonnêteté, ne marchant pas dans l'ingéniosité, ni ne manipulant la parole d'AHBA, mais par la manifestation de la vérité nous recommandant à chaque homme de la conscience aux yeux d'AHBA 3. - Si notre évangile est caché, il est caché à ceux qui sont perdus: 4 En qui le (a)hlahayam de ce monde a aveuglé l'esprit de ceux qui ne croient pas, de peur que la lumière de l'évangile glorieux de Yashaya, qui est l'image d'AHBA, ne leur brille. 5 Car nous ne prêchons pas nous-mêmes, mais Yashaya W - - Ha Mashayah W - le Sauveur; et nous-mêmes vos serviteurs pour

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Car AHBA, qui a ordonné à la lumière de briller hors des ténèbres, a resplendu dans nos cœurs, pour donner la lumière du bord connu de la gloire d'AHBA, dans le visage de Yashaya,

7 Mais nous avons ce trésor dans les vases de terre, afin que l'excellence de la puissance soit d'AHBA, et non de nous. 8 Nous sommes troublés de tous côtés, mais non affligés; nous sommes perplexes, mais non dans le désespoir; 9 Persécutés, mais non abandonnés; jetés, mais non détruits; 10 portant toujours dans le corps la mort du Sauveur Yashaya, afin que la

vie aussi de Yashaya se manifeste dans notre corps. 11 Car nous qui vivons, nous sommes livrés à la mort à cause de Yashaya, afin que la vie de Yashaya se manifeste dans notre chair mortelle. 14 C'est ainsi que la mort agit en nous, mais la vie en vous. 13 Nous avons le même esprit de foi, selon qu'il est écrit, j'ai cru, et j'ai donc pour cause de spo-ken; nous croyons aussi, et donc nous parlons; 14 sachant que celui qui a ressuscité le Sauveur Yashaya nous ressuscitera aussi par Yashaya, et nous présenterons avec vous.

18 Alors que nous ne regardons pas les choses qui sont vues, mais les choses qui ne sont pas vues; car les choses qui sont vues sont temporelles; mais les choses qui ne sont pas vues sont éternelles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car nous savons que si notre maison terrestre de ce tabernacle a été dissoute, nous avons un bâtiment d'AHBA, une maison non faite de mains, éternelle dans les cieux. 2 Car dans ce tabernacle nous gémissons, nous désirons sincèrement être revêtus de notre maison qui est du ciel. 3 Si tel est le cas, nous ne serons pas trouvés nus. 4 Car nous qui sommes dans ce tabernacle gémissons, nous sommes chargés, non pas pour que nous soyons déshabillés, mais vêtus, pour que la mortalité soit engloutie de vie. 5 Or celui qui nous a faits pour nous-mêmes est AHBA, qui nous a aussi donné le sérieux de l'Esprit. 6 C'est pourquoi nous sommes toujours confiants, sachant que, pendant que nous sommes chez nous dans le corps, nous sommes envoyés du Sauveur. 7 (Car nous marchons par la foi, non par la vue.) 8 Nous sommes confiants, je le dis, et nous voulons plutôt être absents du corps, et que nous soyons présents avec le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Connaissant donc la terreur du Sauveur, nous persuadons les hommes; mais nous sommes manifestés à AHBA, et j'ai confiance aussi dans vos consciences. 12 Car nous ne vous rendons pas hommage, mais nous vous donnons l'occasion de vous glorifier en notre faveur, afin que vous ayez quelque peu à répondre à ceux qui ont l'apparence de gloire, et non pas en cœur. 13 Car si nous sommes à côté de nous, c'est à AHBA, ou si nous sommes sobres, c'est à votre cause. 14 Car l'amour de Yashaya nous limite, parce que nous jugeons ainsi, que si quelqu'un est mort pour tous, alors tous sont morts; 15 et qu'il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais à celui qui est mort pour eux, et ressuscité. 16 C'est pourquoi nous ne savons plus personne après la chair; oui, bien que nous n'ayons pas connu Yashaya après la chair, mais maintenant nous ne savons plus pour lui-même, que si quelqu'un est mort pour eux-mêmes, il est devenu une créature nouvelle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Corinthiens 5:21 934 2 Corinthiens 8:11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

nous sommes des ambassadeurs pour Yashaya, comme si AHBA vous a suppliés par nous: nous vous prions à la place de Yashaya, soyez réconciliés avec AHBA

21 Car il l'a fait pécher pour nous, qui n'avons pas connu de péché, afin que nous soyons en lui la justice d'AHBA.

6

Nous vous supplions donc, en tant qu'ouvriers avec lui, de ne pas recevoir la grâce d'AHBA en vain.

2 (Car il dit: Je t'ai entendu dans un temps accepté, et au jour du salut je t'ai sauvé; voici, c'est maintenant le temps de l'accepté; voici, c'est maintenant le jour du salut.)

En tant que ministres de l'AHBA, dans une grande patience, dans les afflictions, dans les nécessités, dans les détresses, 5 dans les rayures, dans les emprisonnements, dans les tumultes, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes; 6 Par la pureté, par la connaissance, par la souffrance, par la bonté, par le QaDaSh Wrâw, par l'amour sans fiançailles, 7 Par la parole de vérité, par la puissance de l'AHBA, par l'armure de justice à droite et à gauche, 8 Par l'honneur et la déshonneur, par le mauvais rapport et le bon rapport: comme trompeurs, et pourtant vrai; 9 Comme inconnu, et pourtant bien connu; comme mourant, et voici, nous vivons, comme châtié, et non tué; 10 Comme triste, mais toujours réjouissant; comme pauvre, et faisant beaucoup de riches; comme n'ayant rien, et pourtant possédant toutes choses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Ô Corinthiens, notre bouche est ouverte à vous, notre coeur s'élargit. 12 Vous n'êtes pas resserrés en nous, mais vous êtes resserrés dans vos entrailles. 13 Maintenant, pour une rétribution en la même chose, (je parle comme à mes enfants,) vous aussi vous êtes agrandis. 14 Ne vous mettez pas sous un joug inégal avec les incrédules, car quelle communion a la justice avec l'injustice? et quelle communion a la lumière avec les ténèbres? 15 Quelle concorde a Yashaya avec Bélial? ou quelle part a-t-il avec un infidèle? 16 Et quel accord a le temple d'AHBA avec les idoles? car vous êtes le temple de l'AHBA vivant; comme AHBA l'a dit, je habiterai en eux, et je marcherai en eux; et je serai leur AHBA, et ils seront mon peuple. 17 C'est pourquoi sortez d'entre eux, et soyez séparés, dit le Sauveur, et ne toucherez pas la chose impure; et je vous recevrai, 18 Et je serai un Père pour vous, et vous serez mes enfants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7

Ayant donc ces promesses, chères bien-aimées, purifions-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit, perfectionnant la sainteté dans le

la peur d'AHBA.

2 Recevez-nous, nous n'avons fait de tort à personne, nous n'avons corrompu personne, nous n'avons escroqué personne. 3 Je ne dis pas ceci pour condamner

car j'ai dit auparavant que vous êtes dans nos cœurs pour mourir et vivre avec vous. 4 Grande est ma hardiesse de parole envers vous, grande est ma gloire

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Car, lorsque nous étions venus en Macédoine, notre chair n'avait pas de repos, mais nous étions troublés de tous côtés; sans combat, il y avait des peurs à l'intérieur. 6 Néanmoins, AHBA, qui console ceux qui sont jetés, nous a consolés par la venue de Tite; 7 et non par sa venue seulement, mais par la consolation avec laquelle il a été consolé en vous, quand

Il nous a dit votre ardent désir, votre deuil, votre fervente pensée à mon égard, afin que je me réjouisse de plus en plus. 8 Car, bien que je vous ai attristés par une lettre, je ne me repentis pas, bien que je me repente; car je vois que la même épître vous a attristés, bien qu'il ne s'agisse que d'un temps. 9 Maintenant je me réjouis, non pas que vous soyez attristés, mais que vous soyez attristés à la repentance; car vous avez été attristés par une manière pieuse, afin que vous receviez des dommages par nous en rien. 10 Car la tristesse de Dieu ne se repente pas au salut; mais la tristesse du monde travaille à la mort. 11 Car voici cette même chose, que vous avez attristée selon une sorte de piété, quelle prudence elle a faite en vous, oui, quelle clairvoyance de vous-mêmes, oui, de quelle indignation, oui, de quelle crainte, oui, de quelle convoitise, oui, de quel zèle, quelle vengeance vous avez-vous approuvé dans toutes choses vous-mêmes pour être claires dans cette affaire.

13 C'est pourquoi nous avons été consolés en vous, parce que nous avons souffert du mal, mais que nous avons pris soin de vous aux yeux d'AHBA.

14 Car si je me suis glorifié de vous, je n'ai pas honte; mais comme nous vous parlions de toutes choses dans la vérité, de même notre gloire, que j'ai faite devant Tite, se trouve une vérité. 15 Et son affection intérieure est plus abondante envers vous, alors qu'il se souvient de l'obéissance de vous tous, comment vous l'avez reçu avec crainte et tremblement. 16 Je me réjouis donc de ce que j'ai confiance en vous en toutes choses.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

En outre, frères, nous vous faisons à l'esprit de la grâce d'AHBA, qui a donné sur les églises de Macédoine; 2 comment, dans une grande épreuve de l'affliction, l'abondance de leur joie et de leur pauvreté profonde a abondé à la richesse de leur libéralité. 3 Car à leur puissance, je porte témoignage, oui, et au-delà de leur puissance, ils étaient disposés d'eux-mêmes; 4 Prier avec beaucoup d'ardeur que nous recevions le don, et prendre sur nous la communion du service aux saints. 5 Et cela, non pas comme nous l'espérions, mais ils se sont donnés d'abord au Sauveur, et à nous par la volonté d'AHBA 6., Insom tant que nous désirions Titus, que comme il avait commencé, de sorte qu'il finirait aussi en vous la même grâce. 7 C'est pourquoi, comme vous abondez en toute chose, dans la foi, et l'expression, et la connaissance, et dans toute diligence, que nous avons voulu Tite, afin que vous puissiez accomplir la même grâce, que vous soyez riches, afin que vous ayez la mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Corinthiens 8:12 935 2 Corinthiens 10:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Car s'il y a d'abord un esprit disposé, il est accepté selon qu'un homme a, et non selon qu'il n'a pas. 13 Car je ne veux pas dire que d'autres hommes soient assouplis, et que vous soyez chargés.

14 Mais par une égalité, afin que maintenant, en ce moment, votre abondance soit un approvisionnement pour leur besoin, afin que leur abondance soit aussi un approvisionnement pour votre besoin; afin qu'il y ait égalité; 15 selon qu'il est écrit: Celui qui a rassemblé beaucoup n'a rien eu de plus; et celui qui a peu rassemblé n'a pas manqué. 16 Mais grâces soient à AHBA, qui a mis le même soin sérieux dans le cœur de Tite pour vous. 17 En effet, il a accepté l'exhortation; mais étant plus en avant, de son propre gré, il est allé à vous. 18 Et nous avons envoyé avec lui le frère, dont la louange est dans l'Évangile dans toutes les églises; 19 et non seulement cela, mais qui a été aussi choisi des églises pour voyager avec nous avec cette grâce, qui est administrée - terrifié par nous à la gloire du même Sauveur, et la déclaration de votre esprit prêt: 20 Éviter cela, afin que personne ne nous blâme dans cette idole.

22 Et nous avons envoyé avec eux notre frère, dont nous avons souvent fait preuve de diligence dans beaucoup de choses, mais maintenant beaucoup plus diligent, sur la grande confiance que j'ai en vous. 23 Que quelqu'un s'enquiert de Tite, il est mon compagnon et mon compagnon d'entraide à votre sujet; ou de nos frères, ils sont les messagers des Églises, et la gloire de Yashaya. 24 C'est pourquoi vous leur montrez, et devant les Églises, la preuve de votre amour, et de notre gloire pour vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car, comme touchant le service aux saints, il est superflu pour moi d'écrire à vous: 2 Car je connais l'avenir de votre esprit, pour lequel je me glorifie de vous à ceux de la Macédoine, qu'Achaïa était prête il y a un an; et votre zèle a provoqué beaucoup de choses. 3 Mais j'ai envoyé les frères, de peur que notre vantardise pour vous ne soit en vain en cette faveur, afin que, comme je l'ai dit, vous soyez prêts. 4 De peur que, s'ils venaient avec moi, et que vous ne soyez pas préparés, nous ayons honte de cette même confiance en vous. 5 C'est pourquoi j'ai pensé qu'il fallait exhorter les frères, afin qu'ils aillent avant vous, et qu'ils fassent d'avance votre grâce, dont vous aviez déjà eu connaissance, afin que celle-ci soit prête, comme une grâce, et non pas comme une convoitise. 6 Mais je dis ceci: Celui qui sèmera aussi paresseusement moissonnera, et celui qui sèmera aussi, comme un homme plein de joie, ne le laissera point dans son coeur, sans raison.

8 Et AHBA est capable de faire abonder toute grâce envers vous, afin que vous, ayant toujours tout

10 Celui qui sert la semence au semeur, qui sert le pain pour votre nourriture, et qui multiplie votre semence semée, et qui fait fructifier les fruits de votre justice; 11 Et étant enrichis en toutes choses à toute plénitude, qui fait, par nous, l'action de grâces à AHBA 12. Pour l'administration de ce service non seulement supplante le besoin des saints, mais aussi est abondant par beaucoup d'actions de grâces à AHBA 13; tandis que, par l'expérience de ce ministère, ils glorifient AHBA pour votre soumission professée à l'évangile de Yashaya, et pour votre distribution libérale à eux, et à tous les hommes; 14 Et par leur prière pour vous, qui longtemps après vous pour la grâce suprême de AHBA en vous. 15 Merci à AHBA pour son don innombrable.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maintenant, moi Paul, je vous supplie par la douceur et la douceur de Yashaya, qui, en présence, est la base parmi vous, mais étant absent, j'ai de l'audace envers vous: 2 Mais je vous supplie, afin que je ne sois pas audacieux quand je suis présent avec cette confiance, où je pense être audacieux contre certains, qui pensent à nous comme si nous marchions selon la chair. 3 Car, si nous marchons dans la chair, nous ne faisons pas la guerre selon la chair: 4 Car les armes de notre guerre ne sont pas charnelles, mais puissantes par AHBA, quand nous nous arracherons de fortes cales; 5 Je jetterai des imaginations, et toute chose haute qui s'élève contre la connaissance d'AHBA, et nous amenons en captivité toute pensée à

l'obéissance de Yashaya; 6 Et étant prêt à venger toute désobéissance, quand votre obéissance sera accomplie, nous n'oserons pas non plus voir des choses comme la présence extérieure, si quelqu'un se confie à lui-même, qu'il pense de lui-même, que, comme il est moi-même, je pense que nous sommes faibles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Mais nous ne nous glorifions pas de choses sans notre mesure, mais selon la mesure de la règle qu'AHBA nous a donnée, une mesure pour vous atteindre. 14 Car nous ne nous étendons pas nous-mêmes au-delà de notre mesure, comme si nous n'étions pas arrivés à vous.

jusqu'à vous aussi, en prêchant l'Évangile de Yashaya: 15 Ne nous glorifiez pas de choses sans notre mesure, c'est-à-dire de travaux d'autres hommes; mais ayant l'espérance, lorsque votre foi sera augmentée, que nous serons agrandis par vous selon notre domination, 16 Pour prêcher l'Évangile dans les régions au-delà de vous, et de ne pas se glorifier dans un autre homme de choses prêtes à notre main. 17 Mais celui qui glorifie, qu'il glorifie dans le Sauveur. 18 Car ce n'est pas celui qui se recommande lui-même qui est approuvé, mais que le Sauveur recommande.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Corinthiens 11:1 936 2 Corinthiens 12:19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Car je suis jaloux de vous avec la jalousie de Dieu, car je vous ai fiancés à un seul mari, afin que je vous présente comme une vierge chaste à Yashaya. 3 Mais je crains, de toute façon, que le serpent ne guérisse Ève par sa subtilité, de sorte que vos pensées soient corrompues de la simplicité qui est à Yashaya. 4 Car si celui qui vient prêche un autre Yashaya, que nous n'avons pas prêché, ou si vous recevez un autre esprit, que vous n'avez pas reçu, ou un autre évangile, que vous n'avez pas accepté, vous pourriez bien supporter avec lui. 5 Car je suppose que je n'ai pas été un whit derrière les apôtres les plus grands. 6 Mais bien que je sois grossier dans la parole, mais pas dans la connaissance; mais nous avons été par la grâce manifestés parmi vous en toutes choses. 7 J'ai commis un crime en me faisant monter, afin que vous soyez exaltés, parce que je vous ai prêché l'Évangile d'AHBA, je n'ai pas eu connaissance.

9 Quand j'étais présent chez vous et que je voulais, je n'étais responsable de personne; car les frères qui venaient de Macédoine me manquaient, et je me suis gardé de tout pour vous, et je me garderai moi-même. 10 Comme la vérité de Yashaya est en moi, personne ne m'empêchera de me glorifier dans les régions d'Achaïe. 11 Pourquoi donc? parce que je ne t'aime pas? AHBA

12 Mais ce que je fais, c'est que je le ferai, afin d'ôter de l'occasion ceux qui le désirent, afin qu'ils se glorifient.

13 Car ce sont là de faux apôtres, des ouvriers trompeurs, qui se transforment en apôtres de Yashaya. 14 Et rien d'étonnant, car Satan lui-même se transforme en ange de lumière. 15 C'est pourquoi il n'est pas grand que ses ministres soient transformés en ministres de la justice, dont la fin sera selon leurs oeuvres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Je dis encore: Que personne ne me trouve insensé; sinon, comme un insensé me reçoit, afin que je me glorifie un peu. 17 Ce que je dis, je le dis non pas après le Sauveur, mais comme il était insensé, dans cette confiance de se glorifier. 18 Voyant que beaucoup de gloire après la chair, je me glorifierai aussi. 19 Car vous souffrez avec plaisir, puisque vous êtes sages. 20 Car vous souffrez, si quelqu'un vous met en servitude, si un homme vous dévore, si un homme s'exalte, si un homme vous frappe sur le visage. 21 Je parle comme de l'opprobre, comme si nous avions été faibles. Comment fais-je pour que quelqu'un soit hardi, (je dis insensé), je suis aussi hardi. 22 Sont-ils des Hébreux? Moi aussi. Sont-ils des Israélites? Moi aussi. Sont-ils la semence d'Abraham? Moi aussi? 23 Sont-ils des ministres de Yashaya?

31 Sur les Juifs, j'ai reçu une quarantaine de coups, sauf une. 25 J'ai été battu de verges dans Thrice, une fois j'ai été lapidé, trois fois j'ai souffert de naufrage, une nuit et un jour j'ai été dans les profondeurs; 26 Dans les voyages souvent, dans les périls des eaux, dans les périls des voleurs, dans les périls par mes propres compatriotes, dans les périls par les païens, dans les périls dans la ville, dans les périls dans le désert, dans les périls dans la mer, dans les périls parmi les faux frères; 27 Dans la fatigue et la douleur, dans les regards souvent, dans la faim et la soif, dans les jeûnes souvent, dans le froid et la nudité. 28 À côté des choses qui sont sans, ce qui vient sur moi tous les jours, les soins de toutes les églises.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 J'ai connu un homme à Yashaya il y a plus de quatorze ans, (si dans le corps, je ne peux pas dire; ou si hors du corps, je ne peux pas dire: AHBA sait;) un tel a pris jusqu'à la gloire.

3 Et j'ai connu un tel homme, que ce soit dans le corps, ou hors du corps, je ne peux pas dire: AHBA, il sait;) 4 Comment il était

Je me glorifierai; mais je ne me glorifierai pas moi-même, mais dans mes infirmités. 6 Car si je désire me glorifier, je ne serai pas un insensé, car je dirai la vérité; mais maintenant je m'abstiendrai, de peur que personne ne pense à moi au-dessus de ce qu'il me voit, ou qu'il n'entende de moi. 7 De peur que je ne sois élevé au-dessus de la mesure par l'abondance des révélations, il m'a été donné une épine dans la chair, le messager de Satan pour me battre, de peur que je ne sois élevé au-dessus de la mesure. 8 C'est pourquoi j'ai prié le sauveur par trois, afin qu'il ne s'éloigne de moi. 9 Et il me dit: Ma grâce est suffisante pour toi; car ma force est rendue parfaite dans la faiblesse.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je suis devenu un fou dans la gloire, vous m'avez forcé, car j'aurais dû être félicité de vous, car je ne suis rien derrière les apôtres les plus grands, bien que je ne sois rien. 12 En vérité, les signes d'un apôtre ont été faits parmi vous dans toute patience, dans des signes, dans des prodiges, et dans des actions puissantes. 13 En quoi avez-vous été inférieurs aux autres Églises, si ce n'est que je n'ai pas été pour vous un fardeau? Pardonnez-moi ce mal. 14 Voici, la troisième fois je suis prêt à venir à vous, et je ne serai pas pour vous un fardeau; car je ne cherche pas le vôtre, mais vous; car les enfants ne devraient pas se coucher pour les parents, mais les parents pour les enfants.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Corinthiens 12:20 937 2 Corinthiens 13:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 Car je crains, de peur que, quand je viendrai, je ne vous trouverai pas comme je le ferais, et que je ne vous serai trouvé comme vous ne le feriez pas; de peur qu'il n'y ait des débats, des en-voyages, des colères, des querelles, des remords, des murmures, des gonflements, des tumultes; 21 et de peur que, quand je reviendrai, mon AHBA m'humiliera parmi vous, et que je supplie beaucoup de ceux qui ont déjà péché, et que je ne me sois pas repenti de l'impureté, de la fornication et de la lascivité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

qu'ils ont commis.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est la troisième fois que je viens vers vous. Dans la bouche de deux ou trois témoins, toute parole sera établie. 2 Je vous l'ai dit auparavant, et je vous préviens, comme si j'étais présent, la deuxième fois; et étant absent maintenant, j'écris à ceux qui ont péché jusqu'à présent, et à tous les autres, que, si je reviens, je n'épargnerai pas: 3 Puisque vous cherchez une preuve de Yashaya parlant en moi, qui ne vous est pas faible, mais qui est puissant en vous. 4 Car s'il a été crucifié par la faiblesse, mais il vit par la puissance d'AHBA. Car nous aussi, nous sommes faibles en lui, mais nous vivrons avec lui par la puissance d'AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Saluez-vous l'un l'autre avec un baiser de QaDaSh. 11 Enfin, frères, adieu. Soyez parfaits, soyez de bonne consolation, soyez d'un esprit, vivez en paix, et l'AHBA sera avec vous.

13 Tous les saints vous saluent. 14 La grâce du Sauveur Yashaya, Ha Mashayah, et l'amour d'AHBA, et la communion de QaDaSh, Rawash, soient avec vous tous.

La deuxième épître aux Corinthiens a été écrite de Philippes, une ville de Macédoine, par Titus et Lucas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Galates 1:1 938 Galates 3:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'ÉPISTRE DE PAUL L'APOSTLE AUX GALATIENS

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Paul, un apôtre, (pas des hommes, ni par l'homme, mais par Yashaya, mais par Yashaya, Ha Mashayah, et AHBA, le Père, qui l'a ressuscité d'entre les morts,) 2 Et tous les frères qui sont avec moi, aux églises de Galatie: 3 Que la grâce soit pour vous et la paix de AHBA, et de notre Sauveur Yashaya, et de notre Sauveur, Ha Mashayah 4,,,,, qui se sont donné pour nos péchés, afin de nous délivrer de ce monde mauvais présent, selon la volonté d'AHBA et de notre Père: 5 A qui soit gloire pour toujours et pour toujours. Ahman.

6 Je m'étonne que vous soyez si vite éloignés de celui qui vous a appelés dans la grâce de Yashaya à un autre évangile; 7 qui n'est pas un autre; mais il y en a qui vous troublent, et qui pervertissent l'évangile de Yashaya. 8 Mais si nous, ou un ange du ciel, vous prêchons un

autre évangile que celui que nous vous avons prêché, qu'il soit maudit. 9 Comme nous l'avons dit auparavant, ainsi dis-je encore maintenant: Si quelqu'un vous prêche un autre évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit maudit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Car maintenant je persuade

les hommes, ou AHBA? ou est-ce que je cherche à plaire aux hommes? car si j'aime encore les hommes, je ne devrais pas être le serviteur de Yashaya.

11 Mais je vous certifie, frères, que l'Évangile qui m'a été prêché n'est pas après l'homme. 12 Car je ne l'ai pas reçu de l'homme, ne-ieur je l'ai enseigné, mais par la révélation de Yashaya, mais par la révélation de Yashaya, Ha Mashayah 13. W. Car vous avez entendu parler de ma conversation dans le passé dans la religion juive, comment au-delà de la mesure j'ai persécuté l'église d'AHBA, et l'ai gaspillé: 14 Et j'ai profité de la religion juive au-dessus de beaucoup de mes égaux dans ma propre nation, étant plus extrêmement zélé des traditions de mes pères.

16 Pour révéler son Fils en moi, afin que je le prêche parmi les nations; aussitôt je n'ai point donné de chair et de sang; 17 et je ne suis pas monté à YaRaWaShaLaM, et je ne suis pas allé à YaRaWaShaM, vers ceux qui étaient apôtres avant moi; mais je suis allé en Arabie, et je suis retourné à Damas. 18 Après trois ans, je suis monté à YaRaWaShaLaM.

19 Mais un autre des apôtres ne me vit point, sauf le frère de Jacques le Sauveur. 20 Or, les choses que je vous écris, voici, devant AHBA, je ne mens pas. 21 Ensuite je suis venu dans les régions de Syrie et de Cili.

cia; 22 Et il était inconnu face aux églises de Judée qui étaient à Yashaya; 23 Mais ils n'avaient entendu que, Celui qui nous persécutait dans les temps passés prêche maintenant la foi qu'il avait détruite. 24 Et ils glorifièrent AHBA en moi.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Puis quatorze ans après je montais de nouveau à YaRaWaShaLaM avec Barnabas, et je pris Tite avec moi aussi. 2 Et je montais par révélation, et je leur communiquais l'Évangile que je prêchais parmi les Gentils, mais en privé à ceux qui étaient de réputation, de peur de courir, ou de courir, en vain. 3 Mais ni Tite, qui était avec moi, étant un Grec, n'a été contraint d'être cir-cumcisé. 4 Et à cause de faux frères ignorants amenés, qui sont venus en privilège pour espionner notre liberté que nous avons à Yashaya.

5 A qui nous avons donné place par la soumission, non, pas pour une heure,

La vérité de l'Évangile pourrait continuer avec vous. 6 Mais parmi ceux qui semblaient être quelque peu, (quel qu'ils soient, cela me fait peu d'importance: AHBA.. n'accepte personne

de l'homme:) car ceux qui semblaient être quelque peu en conférence ne m'ont rien ajouté: 7 Mais contrairement, quand ils ont vu que l'évangile de l'incircision m'a été commis, comme l'évangile de la circoncision était à Pierre: 8 Car celui qui a travaillé efficacement en Pierre à l'apostolat de la circoncision, celui-là était puissant en moi envers les Gentils:) 9 Et quand Jacques, Céphas et Jean, qui semblaient être des piliers, ont perçu la grâce qui m'a été donnée, ils m'ont donné, moi et Barnabas, les bonnes mains de

11 Mais quand Pierre fut venu à Antioche, je le retirai au visage, parce qu'il devait être blâmé. 12 Car avant cela, certains venaient de Jacques, il mangeait avec les Gentils; mais, lorsqu'ils furent arrivés, il se retira et se sépara, craignant ceux qui étaient de la circoncision. 13 Et les autres Juifs se dissemblèrent aussi avec lui, de sorte que Barnabas aussi fut emporté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais quand j'ai vu qu'ils ne marchaient pas droitement selon la vérité de l'Évangile, j'ai dit à Pierre devant eux tous: Si, étant Juif, tu vis selon la manière des Gentils, et non pas comme les Juifs, pourquoi obliges-tu les Gentils à vivre comme les Juifs? 15 Nous qui sommes Juifs par nature, et non pécheurs des Gentils, 16 sachant qu'un homme n'est pas justifié par les oeuvres de la loi, mais par la foi de Yashaya, Ha Mashayah, nous avons même cru en Yashaya, Ha Mashayah, que nous pourrions être justifiés par la foi de Yashaya, et non par les oeuvres de la loi: car par les oeuvres de la loi ne seront pas justifiés par la vie de la chair. 17 Mais si nous cherchons à être justes-fiés par Yashaya, nous aussi nous sommes trouvés pécheurs, je ne suis donc pas Yashaya le ministre du péché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ô Galates insensés, qui vous ont ensorcelés, afin que vous n'obéissiez pas à la vérité, devant les yeux de Yashaya,

2 Je n'apprendrais que cela de vous: Vous avez reçu l'Esprit par les oeuvres de la loi, ou par l'ouïe de la foi? 3 Êtes-vous si insensés?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Galates 3:4 939 Galates 4:30 Esprit, êtes-vous maintenant rendus parfaits par la chair? 4 Avez-vous tant souffert en vain? si c'est encore en vain.

Galates 4:31 940 Galates 6:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

31 Ainsi donc, frères, nous ne sommes pas enfants de la servante, mais de la libre.

5

Tenez-vous donc fermes dans la liberté avec laquelle Yashaya nous a rendus libres, et ne vous enchevêtrez pas de nouveau avec le joug de la servitude.

2 Voici, je vous dis Paul que si vous êtes circoncis, Yashaya ne vous servira à rien. 3 Car je rends encore témoignage à tout homme qui est circumcisé, qu'il est débiteur de faire toute la loi. 4 Yashaya n'a aucun effet pour vous, qui êtes-vous justifié par la loi, vous êtes

5 Car par l'Esprit nous attendons l'espérance de la justice par la foi. 6 Car à Yashaya Ha Mashayah

Si la circoncision n'a pas besoin de quelque chose, ni d'une circoncision; mais la foi qui travaille par l'amour. 7 Tu as bien couru, qui t'a empêché d'obéir à la vérité; 8 cette persuasion ne vient pas de celui qui t'appelle. 9 Un peu d'Esprit levain, et de toute la masse. 10 Je t'ai confié l'Esprit par le Sauveur, que tu n'auras point d'autre pensée; mais celui qui te troublera, quel qu'il soit. 11 Et moi, frères, si je prêche la circoncision, pourquoi suis-je encore persécuté? alors le crime de l'Ats (H6086) a cessé. 12 J'aurais même été retranché qui te trouble. 13 Car, frères, vous avez été appelés à la liberté; vous n'utilisez pas la liberté pour une occasion à la chair, mais vous ne serviriez pas les uns les autres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Frères, si un homme est pris dans une faute, vous qui êtes spirituels, rétablissez un tel homme dans l'esprit de douceur; considérez-vous vous-mêmes, de peur que vous ne soyez aussi tentés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La loi de Yashaya. 3 Car si quelqu'un pense être quelque chose, quand il n'est rien, il se trompe. 4 Mais que chacun prouve sa propre œuvre, et alors il se réjouira en lui seul, et non en un autre. 5 Car chacun portera son propre fardeau. 6 Que celui qui enseigne dans la parole communique à celui qui enseigne toutes les bonnes choses. 7 Ne vous trompez pas, AHBA ne se moque pas; car ce que quelqu'un sème, qui moissonnera aussi. 8 Car celui qui sème à sa chair moissonnera la corruption; mais celui qui sème à l'Esprit moissonnera la vie éternelle. 9 Ne nous laissons pas de faire bien; car en temps voulu nous moissonnerons, si

nous ne nous évanouissons pas. 10 Comme nous en avons l'occasion, faisons du bien à tous les hommes, surtout à ceux qui sont de la maison de la foi. 11 Vous voyez combien grande lettre j'ai eue.

12 Aussi nombreux que le désir de faire une bonne image dans la chair, ils vous obligent à être circoncis; seulement de peur qu'ils ne subissent la persécution pour l'Ats (H6086) de Yashaya. 13 Car ni eux-mêmes qui sont circoncis ne observent la loi; mais le désir de vous faire circoncire, afin qu'ils se glorifient dans votre chair. 14 Mais AHBA: "interdit que je glorifie, sauf dans l'Ats (H6086) de notre Sauveur Yashaya; "W" Ha Mashayah, par qui le monde est crucifié pour moi, et moi pour le monde. 15 Car à Yashaya, Ha Mashayah, "W" ni circoncision n'a besoin d'aucune chose, ni d'une incirconcision, mais d'une créature nouvelle. 16 Et autant que ceux qui marchent selon cette règle, la paix soit sur eux, et la miséricorde, et sur la YaShaRa'AhLa, "Y'shra'l" de AHBA 17.

Sois avec ton esprit.

Aux Galates écrits de Rome.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Éphésiens 1:1 941 Éphésiens 3:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'ÉPISTLE DE PAUL L'APOSTLE AUX ÉPHÉSIENS

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Paul, un apôtre de Yashaya, et aux saints qui sont à Éphèse, et à la foi dans Yashaya, et à la foi dans Yashaya.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est moi qui l'ai dit.

3 Béni soit l'AHBA, et Père de notre Sauveur Yashaya, qui nous a bénis de toutes les bénédictions divines dans les lieux célestes de Yashaya, 4 comme il nous a choisis en lui avant la fondation du monde, afin que nous soyons

QaDaSh et sans reproche devant lui dans l'amour: 5 Nous ayant prédestinés à l'adoption d'enfants par Yashaya Ha Mashayah, 6 à la louange de la gloire de sa grâce, dans laquelle il nous a fait accepter dans le bien-aimé. 7 En qui nous avons la rédemption par son sang, le pardon des péchés, selon la richesse de sa grâce; 8 où il a abondé vers nous dans toute sagesse et prudence; 9 nous ayant fait connaître le mystère de sa volonté, selon son bon

plaisir qu'il a voulu en lui-même: 10 afin que, dans la dispensation de la plénitude des temps, il se rassemble en une seule chose à Yashaya, tous les deux qui sont dans les cieux et qui sont sur la terre; 11 en qui nous avons également obtenu un héritage, étant prédestinés selon le dessein de celui qui travaille selon sa volonté, 12 afin que nous soyons à la louange de sa gloire, qui a fait confiance à Yashaya.

Après cela, vous avez cru, vous avez été scellés par cet esprit de promesse QaDaSh, 14 qui est le sérieux de notre héritage jusqu'à la restitution de la possession acquise, à la louange de sa gloire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

15 C'est pourquoi moi aussi, après avoir entendu parler de votre foi dans le Sauveur Yashaya, et que j'aime tous les saints, 16 je ne cesse de vous rendre grâce, en faisant mention de vous dans mes prières; 17 afin que l'AHBA, de notre Sauveur Yashaya, vous donne l'esprit de sagesse et de révélation dans la connaissance de lui; 18 les yeux de votre intelligence étant éclairés, afin que vous sachiez quelle est l'espérance de son appel, et quelle est la richesse de la gloire de son héritage dans les saints, 19 et ce qui est l'excessif

20 Il l'a ressuscité d'entre les morts, et il l'a placé à sa droite dans les lieux célestes, 21 au-dessus de toute principauté, de toute puissance, de toute puissance, de toute puissance, de toute domination, et de tout nom qui est appelé, non seulement dans ce monde, mais aussi dans ce qui doit venir; 22 et il a mis toutes choses sous ses pieds, et il l'a donné pour être la tête sur toutes choses à l'Église, 23 qui est son corps, la plénitude de celui qui remplit tout en tous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et vous, qui étiez morts dans les offenses et les péchés, vous avez vivifié; 2 où, dans le passé, vous avez marché selon le cours de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air, l'esprit qui agit maintenant dans les enfants de la désobéissance; 3 parmi lesquels nous avons tous eu notre conversation dans les temps passés dans les convoitises de notre chair, accomplissant les désirs de la chair et de l'esprit, et qui étaient par nature les enfants de

4 Mais AHBA, riche en miséricorde, pour son grand amour avec lequel il nous a aimés, 5 Même quand nous étions morts dans les péchés, nous a vivifiés avec Yashaya, (par la grâce vous êtes sauvés); 6 et nous a ressuscités ensemble, et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes de Yashaya Ha Mashayah 7: Que dans les siècles à venir, il puisse montrer la richesse supérieure de sa grâce dans sa bonté envers nous par Yashaya; W. W. Ha Mashayah 8; W. W. Car par la grâce vous êtes sauvés par la foi; et ce n'est pas de vous-mêmes: ce n'est

le don d'AHBA 9:" Pas d'œuvres, de peur que personne ne se glorifie. 10 Car nous sommes son ouvrage, créé à Yashaya, W. W. Ha Mashayah

"Pour les bonnes œuvres, que l'AHBA a auparavant ordonnées pour que nous marchions en elles.

11 C'est pourquoi souvenez-vous que vous avez passé dans le temps des Gentils dans la chair, appelés incirconcis par ce qui est appelé circoncis dans la chair faite par les mains; 12 qu'en ce temps-là vous étiez sans Yashaya, étant étrangers de la commune de YaShaRa'AhLa

(y'shra'l), et les étrangers des alliances de la promesse, n'ayant pas d'espérance, et sans AHBA dans le monde: 13

14 Car il est notre paix, qui a fait l'un et l'autre, et qui a brisé le mur central de la partition entre nous; 15 Ayant aboli dans sa chair l'inimitié, même la loi des commandements contenue dans les ordonnances; car il a fait en lui-même un homme nouveau, faisant ainsi la paix; 16 et afin qu'il puisse réconcilier à la fois avec AHBA, dans un seul corps par les Ats (H6086), ayant tué l'inimitié ainsi: 17 Et est venu et a prêché la paix à vous qui étiez loin, et à ceux qui étaient voisins. 18 Car par lui nous avons tous deux accès par un seul Esprit au Père. 19 Maintenant, vous n'êtes plus étrangers et étrangers, mais des compatriotes avec les saints, et de la maison d'AHBA 20;

3

2 Si vous avez entendu parler de la dispense de la grâce d'AHBA, qui m'a été donnée à vous, 3 comment par révélation il m'a fait connaître le mystère; (comme je l'ai déjà écrit en quelques mots, 4 où, lorsque vous lisez, vous comprendrez ma connaissance dans le mystère de Yashaya) 5 Ce qui, dans d'autres âges, n'a pas été fait connaître aux fils des hommes, comme il est maintenant révélé à ses apôtres QaDaSh et aux prophètes par l'Esprit; 6 afin que les païens soient des héritiers, et des mêmes

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Éphésiens 3:7 942 Éphésiens 5:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 C'est pourquoi j'ai été fait ministre, selon le don de la grâce d'AHBA, qui m'a été donnée par le travail effectif de sa puissance. 8 A moi, qui suis moins que le moindre de tous les saints, est cette grâce donnée, que je prêche parmi les Gentils les richesses insondables de Yashaya; 9 Et pour faire voir à tous les hommes quelle est la communion du mystère, qui, dès le début du monde, a été caché dans AHBA, qui a créé toutes choses par Yashaya, qui a créé toutes choses par Yashaya, et qui a donné à ses saints, et qui assimilait à ses saints, et qui assimilait à ses saints, et qui avait pour but de vous donner à Yashaya, et à ses saints, la vie entière, je vous ai donné la vie, et je vous ai donné la vie, et je vous ai donné la vie.

Maintenant, à celui qui est capable de faire plus abondamment que tout ce que nous demandons ou pensons, selon la puissance qui travaille en nous, 21 A lui soit gloire dans l'église par Yashaya, par Ha Mashayah, par tous les âges, monde sans fin. Ahman.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4

Je vous prie donc, prisonnier du Sauveur, de marcher digne de la vocation qui vous appelle, 2 avec toute humilité et toute douceur, avec longanimité, en vous retenant les uns les autres dans l'amour,

4 Il y a un seul corps, et un seul Esprit, comme vous êtes appelés en un seul.

8 C'est pourquoi il dit: Lorsqu'il est monté en haut, il a conduit la captivité captive, et il a donné des dons aux hommes. 9 Maintenant qu'il est monté, qu'est-ce qu'il est aussi descendu le premier dans les parties inférieures de la terre? 10 Celui qui est descendu est aussi le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin qu'il puisse remplir toutes choses. 11 Et il a donné quelques-uns, apôtres, et quelques-uns, prophètes; et quelques-uns, pasteurs et enseignants; 12 Pour le perfectionnement des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps de Yashaya: 13 Jusqu'à ce que nous venions tous dans l'unité de la foi, et de la connaissance du Fils d'Ahba.

14 afin que nous ne soyons plus des enfants, jetés à un homme parfait, à la mesure de la stature de la plénitude de Yashaya.

15 Mais en disant la vérité dans l'amour, peut grandir en lui en toutes choses, qui est la tête, Yashaya; 16 De qui tout le corps s'unit et se comprime par ce que chaque joint supplie, selon le travail effectif dans la mesure de chaque partie, fait en sorte que le corps s'édifie dans l'amour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi je dis, et je témoigne dans le Sauveur, que vous ne marchez plus comme d'autres païens, dans la vanité de leur esprit,

Ayant l'intelligence obscurcie, étant aliénée de la vie d'AHBA, par l'ignorance qui est en eux, à cause de l'aveugle-

20 Mais vous n'avez pas appris ainsi Yashaya: 21 Si vous l'avez entendu, et que vous l'ayez enseigné par lui, comme la vérité est à Yashaya: 22 Que vous repoussiez au sujet de l'ancienne conversation le vieil homme corrompu selon les convoitises trompeuses; 23 et que vous soyez renouvelés dans l'esprit de votre esprit; 24 et que vous revêtiez le nouvel homme, qui après AHBA est créé.

dans la justice et la vraie sainteté.

28 Que celui qui a volé ne dérobe plus; mais qu'il travaille avec ses mains, ce qui est bon, afin qu'il ait à donner à celui qui en a besoin. 29 Qu'aucune communication corrompue ne soit faite de votre bouche, mais ce qui est bon à l'usage de l'édification, afin qu'elle serve la grâce aux auditeurs. 30 Et qu'elle ne deuille pas l'Esprit d'AHBA, par lequel vous êtes scellés jusqu'au jour de la rédemption. 31 Que toute amertume, toute colère, toute colère, et toute imploration, et tout mal parlant, vous soient écartés de toute méchanceté. 32 Et soyez gentils les uns aux autres, tendres, pardonnants les uns les autres, comme AHBA, à cause de Yashaya.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et marchez dans l'amour, comme Yashaya nous a aimés, et s'est donné pour nous une offrande et un sacrifice à AHBA, pour une agréable odeur. 3 Mais la fornication, et toute impureté, ou convoitise, qu'elle ne soit pas une fois nommée parmi vous, comme des saints devenus; 4 ni la souillure, ni la parole insensée, ni la plaisanterie, qui ne sont pas commodes; mais plutôt la grâce. 5 Vous savez, pour cela, qu'aucune prostituée, ni personne impure, ni un homme convoité, qui est idolâtre, n'a d'héritage dans le roi - dom de Yashaya et de AHBA 6., que personne ne vous trompe par des paroles vaines; car à cause de ces choses vient la colère d'AHBA, ni une personne impure, ni un homme convoité, qui est idolâtre, n'a point d'héritage dans le roi - dom de Yashaya et de AHBA 6.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Éphésiens 5:14 943 Éphésiens 6:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 C'est pourquoi il dit: Réveille-toi, toi qui dors, et qui te lèves d'entre les morts, et Yashaya te donnera la lumière. 15 Voyez donc que vous marchez avec circonspection, non pas comme des insensés, mais comme des sages, 16 Rédemptez le temps, parce que les jours sont mauvais. 17 C'est pourquoi ne soyez pas imprudents, mais comprenez quelle est la volonté du Sauveur. 18 Et ne vous enivrez pas de vin, où il y a excès; mais soyez remplis de l'Esprit; 19 Parler à vous-mêmes dans des psaumes, des hymnes et des chants spirituels, chanter et faire.

20 Remerciement toujours pour toutes choses à AHBA et au Père au nom de notre Sauveur Yashaya

Se soumettre l'un à l'autre dans la crainte de l'AHBA.

23 Car le mari est le chef de la femme, comme Yashaya est le chef de l'Église; et il est le sauveur du corps. 24 C'est pourquoi, comme l'Église est soumise à Yashaya, ainsi les femmes sont à leurs propres bandes. 25 Maris, aimez vos femmes, comme Yashaya aussi aimait l'Église, et se donna pour elle; 26 afin qu'il la sanctifie et la purifie par le lavage de l'eau par la parole, 27 afin qu'il puisse se présenter à lui-même une église glorieuse, sans tache, ni ride, ou quelque chose de ce genre; mais que ce soit QaDaSh et sans défaut. 28 Ainsi les hommes doivent-ils aimer leurs femmes comme leurs propres corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. 29 Car aucun homme n'a encore haï sa chair, mais il la nourrit et la chérit, comme le sauveur l'église.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Enfants, obéissez à vos parents dans le Sauveur, car cela est juste. 2 Honore ton père et ta mère; (ce qui est le premier commandement avec la prom-se;) 3 afin qu'il soit bien avec toi, et que tu vives longtemps sur la terre. 4 Et vous, pères, ne provoquez pas vos enfants à la colère; mais faites-les monter dans l'éducation et l'exhortation du Sauveur. 5 Servants, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte et tremblement, dans le célibat de votre cœur, comme à Yashaya; 6 non pas avec le service oculaire, comme les hommes qui plaisent; mais comme les serviteurs de Yashaya, faisant la volonté d'AHBA, du cœur; 7 avec la bonne volonté de faire le service, comme au Sauveur, et non aux hommes; 8 sachant que quelque chose de bon qu'un homme fasse, il recevra du Sauveur, qu'il soit lié ou libre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Enfin, mes frères, soyez forts dans le Sauveur, et dans la puissance de sa puissance. 11 Mettez toute l'armure d'AHBA, afin que vous

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Car nous ne luttons pas contre la chair et le sang, mais contre les principautés, contre les puissances, contre les chefs des ténèbres de ce monde, contre la méchanceté spirituelle dans les hauts lieux. 13 C'est pourquoi prenez-vous toute l'armure d'AHBA, afin que vous puissiez résister au mauvais jour, et ayant fait tout, pour vous tenir debout. 14 Tenez-vous donc, ayant vos reins encerclés par la vérité, et ayant sur la cuirasse de justice; 15 et vos pieds chaussés avec la préparation de l'Évangile de paix; 16 surtout, prenant le bouclier de la foi, avec lequel vous serez en mesure d'éteindre toutes les fléchettes ardentes des méchants. 17 Et prenez le casque du salut, et l'épée de l'Esprit, qui est la parole d'AHBA 18:, priant toujours avec toute prière et toute supplication dans l'Esprit, et regardant là avec toute persévérance et toute supplication pour tous les saints; 19 Et pour moi, cette parole

peut être donnée, afin que je puisse m'ouvrir la bouche avec assurance, afin que je m'y fasse connaître le mystère de l'Évangile.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21 Mais afin que vous connaissiez aussi mes affaires, et comment je fais, Tychicus, un frère bien-aimé et un serviteur fidèle dans le Sauveur, vous fera connaître toutes choses. 22 Que je vous ai envoyé dans le même but, afin que vous connaissiez nos affaires, et qu'il console vos affaires.

les cœurs.

23 Que la paix soit pour les frères et l'amour de la foi, du Père et du Sauveur Yashaya

La grâce soit avec tous ceux qui aiment notre Sauveur Yashaya.

Ecrit de Rome aux Éphésiens par Tychicus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Philippiens 1:1 944 Philippiens 2:27

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'ÉPISTLE DE PAUL L'APOSTLE AUX PHILIPPIENS

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Paul et Timothée, les serviteurs de Yashaya, avec les évêques et les diacres: 2 Que la grâce soit pour vous, et la paix, d'AHBA, notre Père, et du Sauveur Yashaya, et du Sauveur Yashaya, et de Ha Mashayah,

3.....
.....
.....

8 Car AHBA est mon témoignage, combien de temps après vous tous dans les entrailles de Yashaya Ha Mashayah 9, Et ceci je prie, afin que votre amour abonde encore de plus en plus en connaissance et en tout jugement; 10 afin que vous approuvez des choses excellentes, afin que vous soyez sincères et sans offense jusqu'au jour de Yashaya; 11 Etant rempli des fruits de la justice, qui sont par Yashaya, Ha Mashayah, à la gloire et à la louange d'AHBA,

12 Mais je voudrais que vous compreniez, frères, que les choses qui m'ont été arrivées sont tombées plus loin dans l'Évangile; 13 afin que mes liens à Yashaya soient manifestes dans tout le palais et dans tous les autres lieux; 14 et beaucoup de frères dans le Sauveur,

confiants par mes liens, sont beaucoup plus audacieux de dire la parole sans crainte. 15 Certains prêchent en effet Yashaya même de l'envie et de la discorde; et d'autres aussi de bonne volonté. 16 Celui qui prêche Yashaya de la discorde, non pas sincèrement, prétendant ajouter l'affliction à mes liens; 17 mais l'autre de l'amour, sachant que je suis prêt à la défense de l'Évangile. 18 Quoi donc? Quoi qu'il en soit, quelle que soit la voie, que ce soit dans la prétention ou dans la vérité, Yashaya est prêchée; et je me réjouis, oui, et je me réjouirai. 19 Car je sais que cela se tournera vers mon salut par votre prière,

et l'approvisionnement de l'Esprit de Yashaya,

Si je vis dans la chair, c'est le fruit de mon travail; mais ce que je choisirai, je ne le veux pas. 23 Car je suis dans un détroit entre deux, j'ai le désir de m'en aller, et d'être avec Yashaya; ce qui est bien meilleur; 24 mais je suis plus dans le besoin pour vous. 25 Et ayant cette confiance, je sais que je demeurerai et que je continuerai avec vous tous pour votre poursuite et votre joie de la foi; 26 afin que votre joie soit plus abondante à Yashaya, et que je sois absent, je peux entendre vos affaires,

28 Et dans rien d'effrayé par vos adversaires, ce qui est pour eux un signe évident de perdition, mais pour vous de salut, et pour celui d'AHBA 29... Car il vous est donné en faveur de Yashaya, non seulement de croire en lui, mais aussi de souffrir à cause de lui, 30 Ayant le même conflit que vous avez vu en moi, et écoutez maintenant être en moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

S'il y a donc une consolation à Yashaya, si quelque consolation d'amour, si quelque communion de l'Esprit, si quelque entrailles et miséricordes, 2 Accomplissez ma joie, que vous soyez semblables, ayant le même amour, étant d'un commun accord, d'un même esprit. 3 Que rien ne soit fait par la querelle ou la vanité; mais dans l'humilité de l'esprit, que chacun soit meilleur que lui-même. 4 Ne regardez pas chacun sur ses propres choses, mais chacun aussi sur les choses des autres. 5 Que cette pensée soit en vous, qui était aussi en Yashaya Ha Mashayah 6 : Qui, étant sous la forme d'AHBA, pensait que ce ne serait pas un vol égal à AHBA 7 ; mais se rendait sans réputation, et prenait sur lui la forme d'un serviteur, et était fait dans la ressemblance des hommes. 8 Et étant trouvé à la mode comme un homme, il s'humiliait, et devenait obéissant à la mort, même la mort d'un homme.

9 C'est pourquoi AHBA aussi l'a exalté, et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom; 10 afin qu'au nom de Yashaya tout genou s'incline, des choses dans le ciel, des choses sur la terre et des choses sous la terre; 11 et que toute langue s'affranchisse de ce que Yashaya Ha Mashayah est Sauveur, à la gloire d'AHBA, le Père.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 C'est pourquoi, mon bien-aimé, comme vous avez toujours obéi, non pas comme en ma présence seulement, mais maintenant beaucoup plus en mon absence, travaillez votre salut avec crainte et tremblement. 13 Car c'est AHBA qui agit en vous à la fois pour faire et pour faire de son bon plaisir. 14 Faites toutes choses sans murmures et sans contestations. 15 Afin que vous soyez irréprochables et inoffensifs, fils d'AHBA, sans réprimande, au milieu d'une nation tortueuse et perverse, parmi laquelle vous brillez comme des lumières dans le monde; 16 tenant la parole de vie, afin que je me réjouisse au jour de Yashaya, que je ne coure pas en vain, et que je ne travaille pas en vain. 17 Oui, et si je suis offert sur le sacrifice et le service de votre foi, je me réjouis et je me réjouis avec vous tous. 18 Pour la même cause aussi, réjouissez-vous et réjouissez-vous avec moi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Mais je me fie au Sauveur Yashaya pour vous envoyer bientôt Timothée, afin que je sois aussi d'une bonne consolation, quand je connais votre état. 20 Car je n'ai point d'esprit semblable, qui s'occupera naturellement de votre état. 21 Car tous cherchent leur propre, et non les choses qui sont Yashaya.

22 Mais vous connaissez la preuve de lui, que, comme un fils avec le père, il a servi avec moi dans l'Évangile.

24 Mais j'ai confiance en le Sauveur que moi aussi je viendrai bientôt. 25 Mais j'ai pensé qu'il fallait vous envoyer Éphroditte, mon frère, mon compagnon de travail, et mon compagnon de service, mais votre messen-ger, et celui qui a servi à mes besoins. 26 Car il a voulu après vous tous, et il était plein de lourdeur, parce que vous aviez entendu qu'il était malade. 27 Car il était malade près de la mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Philippiens 2:28 945 Philippiens 4:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

28 Je l'ai donc envoyé avec plus de soin, afin que, lorsque vous le reverrez, vous vous réjouissiez, et que je sois le moins affligé. 29 Recevez-le donc dans le Sauveur avec toute joie, et tenez-le en bonne réputation. 30 Car l'œuvre de Yashaya était proche de la mort, et non de sa vie, pour pourvoir à votre manque de service envers moi.

3

Enfin, mes frères, réjouissez-vous dans le Sauveur. Pour vous écrire les mêmes choses, ce n'est pas pour moi une chose grave, mais pour vous, c'est une chose sûre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

J'ai pris garde aux chiens, je prends garde aux ouvriers maléfiques, je prends garde à la concision. 3 Car nous sommes la circoncision, qui adore AHBA, et je me réjouis à Yashaya, si Ha Mashayah, et je n'ai aucune confiance en la chair. 4 Bien que je puisse aussi avoir confiance en la chair. Si quelqu'un pense qu'il a de quoi avoir confiance en la chair, j'en ai plus: 5 Circumcisé le huitième jour, du stock de YaShaRa'AhLa. 7 Mais ce qui a été gagné par la foi de Yashaya, ce que j'ai compté perdre pour Yashaya. 8 Sans doute, et je compte toutes choses, mais la perte pour la connaissance de Yashaya.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4

C'est pourquoi, mes frères bien-aimés et avides, ma joie et ma couronne, sont si fermes dans le Sauveur, mon cher bien-aimé. 2 Je prie Euo-dias, et j'en prie Syntyche, qu'ils soient du même esprit dans le Sauveur. 3 Et je t'intreins aussi, véritable joug, aide les femmes qui ont travaillé avec moi dans l'Évangile, avec Clément aussi, et avec d'autres mes compagnons de travail, dont les noms sont dans le livre de vie. 4 Réjouissez-vous dans le Sauveur toujours; et encore je te dis, Réjouissez-vous. 5 Que votre modération soit connue de tous les hommes. Le Sauveur est à portée de main. 6 Soyez attentifs à rien; mais dans toutes choses par la prière et la supplication avec actions de grâces, faites connaître à AHBA 7... Et la paix d'AHBA, qui passe toute intelligence, vous garderez vos cœurs et vos esprits par Yashaya.

10 Mais je me réjouis beaucoup dans le Sauveur, que maintenant, à la fin, votre soin de moi ait prospéré, et que vous ayez aussi été prudents, mais que vous n'ayez pas eu l'occasion. 11 Non pas que je parle en ce qui concerne le besoin, car j'ai appris, en quelque état que ce soit, à y être contents. 12 Je sais à la fois comment être fondé, et je sais abonder; où et en toutes choses je suis instruit à être plein et à avoir faim, à abonder et à souffrir du besoin. 13 Je peux faire toutes choses par Yashaya qui me fortifie. 14 Malgré tout, vous avez bien fait, que vous avez communiqué avec ma détresse. 15 Maintenant, vous Philippiens savez aussi qu'au commencement de l'Évangile, quand je suis parti de Macédoine, aucune église ne communiquait avec moi pour donner et recevoir, mais vous seulement. 16 Car même en Thessalonique vous avez envoyé une fois et une fois de plus à ma nécessité. 17 Non parce que je désire un don, mais je désire des fruits qui peuvent abonder à votre compte.

a reçu d'Epaphrodite les choses qui ont été envoyées de vous, une odeur d'une odeur douce, un sacrifice acceptable, agréable à AHBA 19.

Mais mon AHBA, il fournira tout votre besoin selon ses richesses dans la gloire par Yashaya, Ha Mashayah 20.

Et que notre Père soit gloire pour toujours et pour toujours.

21 Saluez tous les saints à Yashaya, et tous ceux qui sont avec moi vous saluent. 22 Tous les saints vous saluent, surtout ceux qui sont de la maison de César. 23 La grâce de notre Sauveur Yashaya, et que tous soient avec vous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il a été écrit aux Philippiens de Rome par Épaphrodite.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Colossiens 1:1 946 Colossiens 2:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'ÉPISTRE DE PAUL L'APOSTRE AUX COLOSSIENS

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Paul, un apôtre de Yashaya, 2 Aux saints et aux frères de la foi à Yashaya qui sont à Colosse: Que la grâce soit pour vous, et la paix, de AHBA, notre Père et le Sauveur Yashaya, 4 Puisque nous avons entendu parler de votre foi en Yashaya, 6 Qui est venu à vous, comme il est dans tout le monde, et qu'il apporte des fruits, comme il est appris en vous aussi, depuis le jour où vous avez entendu la grâce de l'Évangile, 7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Car nous aussi, depuis le jour où nous l'avons entendu, nous ne cessons de prier pour vous, et de désirer que vous soyez remplis de la connaissance de sa volonté dans toute sagesse et intelligence spirituelle; 10 afin que vous marchiez digne du Sauveur pour tous agréables, féconds dans toute bonne œuvre, et incréments dans la connaissance d'AHBA 11; ¶ Fortifié de toutes les forces, selon sa puissance glorieuse, pour toute patience et tant de joie; 12 afin que vous rendiez grâces au Père, qui nous a fait rencontrer pour participer à l'héritage des saints dans la lumière: 13 qui nous a délivrés de la puissance des ténèbres, et qui nous a traduits dans le royaume de son cher Fils; 14 en qui nous avons la rédemption par son sang, même le pardon des péchés; 15 qui est l'image de l'AHBA invisible, le premier-né de toute créature, et qui nous a fait naître dans le royaume de son cher Fils.

20 Et ayant fait la paix par le sang de son At (H6086), par lui pour réconcilier toutes choses à lui-même; par lui, je dis, qu'elles soient des choses sur la terre, ou des choses dans les

cieux. 21 Et vous, qui avez été parfois aliénés et ennemis dans votre esprit par des œuvres mauvaises, mais maintenant il a réconcilié 22 Dans le corps de sa chair par la mort, pour vous présenter QaDaSh W, et irréprochable à ses yeux; 23 si vous continuez dans la foi, fondée et installée, et ne vous éloignez pas de l'espérance de l'homme.

Évangile, que vous avez entendu, et qui a été prêché à toute créature qui est sous les cieux, dont je suis fait ministre, 24 qui maintenant se réjouit dans mes souffrances pour vous, et remplit ce qui est derrière les afflictions de Yashaya dans ma chair à cause de son corps, qui est l'Église; 25 dont je suis fait ministre, selon la dispense d'AHBA, qui m'a été donnée pour vous, pour accomplir la parole d'AHBA 26;, même le mystère qui a été caché depuis des siècles et des générations, mais qui est maintenant manifesté à ses saints: 27 A qui AHBA

28 Nous prêchons, avertissons tout homme, et enseignons tout homme en toute sagesse, afin de présenter tout homme parfait à Yashaya, et de lui présenter tous les hommes parfaits à Yashaya.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car je voudrais que vous sachiez quel grand conflit j'ai pour vous, et pour eux à Laodicée, et pour tous ceux qui n'ont pas vu mon visage dans la chair; 2 afin que leurs cœurs soient consolés, étant unis dans l'amour, et à toutes les richesses de la pleine assurance de l'intelligence, à la connaissance du mystère d'AHBA, et du Père, et de Yashaya; 3 en qui sont cachés tous les trésors de la sagesse et du savoir-edge. 4 Et je dis ceci, de peur que personne ne vous envoûte par des paroles captivantes. 5 Car, bien que je sois absent dans la chair, je suis avec vous dans l'esprit, dans la joie et dans la vue de votre ordre, et dans la fermeté de votre foi à Yashaya.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Comme vous avez reçu Yashaya, Ha Machaya, le Sauveur, vous marchez en lui; 7 A l'origine et à l'affermi dans la foi, comme on vous l'a enseigné, il n'y a point d'actions de grâces; 8 Veillez à ce que l'homme ne vous gâte pas par la philosophie, l'ophie et la vaine tromperie, selon la tradition des hommes, selon les rudiments du monde, et non après Yashaya. 9 Car en lui demeure toute la plénitude de la tête de l'AHBA. 10 Et vous êtes complets en lui, qui est la tête de toute la principauté et de toute la puissance; 11 en qui vous êtes circoncis avec la circoncision faite sans les mains, en ôtant le corps de la chair par la circoncision de Yashaya; 12 vous ne l'avez ni enterrée avec lui, et vous ne l'avez pas eue, et vous ne l'avez pas eue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

20 C'est pourquoi, si vous êtes morts avec Yashaya des rudiments du monde, pourquoi, comme si vous viviez dans le monde, êtes-vous soumis à des ordonnances, 21 (N'aie point; ne goûte point; ne manipule point; 22 qui tous périront avec les

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Colossiens 2:23 947 Colossiens 4:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

23 Quelles sont les choses qui ont effectivement une preuve de sagesse dans l'adoration, l'humilité et la négation du corps, et non en quelque honneur que ce soit à la satisfaction de la chair?

Si donc vous êtes ressuscités avec Yashaya, cherchez les choses qui sont au-dessus, où Yashaya est assis à la droite d'AHBA 2.-- Placez votre défense sur les choses au-dessus, et non sur les choses sur la terre. 3 Car vous êtes morts, et votre vie est cachée avec Yashaya dans AHBA 4.- Lorsque Yashaya, qui est notre vie, apparaîtra, alors vous aussi apparaîtrez avec lui dans la gloire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Mortifiez donc vos membres qui sont sur la terre; la fornication, l'impureté, l'affection inébranlable, la concupiscence mauvaise et la convoitise, qui est idolâtrie; 6 à cause de laquelle la colère de YBA vient sur les enfants de la désobéissance; 7 à cause de laquelle vous avez aussi marché quelque temps, quand vous avez vécu en eux. 8 Maintenant vous aussi, vous avez rejeté tous ces sujets; la colère, la colère, la méchanceté, le blasphème, la mauvaise communication de votre bouche. 9 Ne mentez pas l'un à l'autre, voyant que vous avez rejeté le vieil homme par ses actions; 10 et avez mis sur le nouvel homme, qui est renouvelé dans la connaissance après l'image de celui qui l'a créé; 11 là où il n'y a ni Grec ni Juif, ni circoncision, ni incirconcision, Barbarien, Scythien, ni lien avec ses œuvres; mais Yashaya est tout, et dans tous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Vous faites en parole ou en action, faites tout au nom du Sauveur Yashaya, en rendant grâces à AHBA et au Père par lui. 18 Femmes, sous-entendez-vous à vos propres maris, comme il est bon dans le Sauveur. 19 Maris, aimez vos femmes, et ne soyez pas amers contre elles. 20 Enfants, obéissez à vos parents en toutes choses; car cela est agréable au Sauveur. 21 Pères, n'irritez pas vos enfants, de peur qu'ils ne soient dédaignés. 22 Serviteurs, obéissez en toutes choses à vos maîtres selon la chair, non avec le service des yeux, comme des hommes, mais en un seul cœur,

Craignant AHBA 23 :

24 sachant que du Sauveur vous recevrez la récompense de l'inhérence, car vous servez le Sauveur Yashaya. 25 Mais celui qui fait le mal recevra pour le mal qu'il a fait, et il n'y a point de respect pour les personnes.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maîtres, donnez à vos serviteurs ce qui est juste et égal, sachant que vous avez aussi un Maître dans les cieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Continuez dans la prière, et veillez de même dans l'action de grâces; 3 Priez avec force aussi pour nous, afin qu'AHBA nous ouvre une porte de parole, pour parler du mystère de Yashaya, pour lequel je suis aussi dans les liens; 4 afin que je le fasse manifester, comme je devrais parler. 5 Marchez avec sagesse envers ceux qui sont sans, rédemptionnant le temps. 6 Que votre parole soit toujours avec grâce, assaisonnée de sel, afin que vous sachiez comment vous devez répondre à chacun.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tout mon état, Tychicus, vous le dira, qui est un frère bien-aimé, un serviteur fidèle et un compagnon de service dans le Sauveur.

Que je vous ai envoyé pour le même but, afin qu'il connaisse votre domaine, et qu'il console vos cœurs. 9 Avec Onésime, un frère fidèle et bien-aimé, qui est l'un de vous, ils vous feront connaître toutes les choses qui sont faites ici.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Aristarque, mon compagnon de prison, vous salue, et Marcus, fils de la soeur de Barnabas, qui touche à qui vous avez reçu des commandements; s'il vient à vous, recevez-le;) 11 Yashaya, qui s'appelle Justus, qui est de la circoncision; ces seuls sont mes compagnons d'œuvre au royaume d'AHBA, qui ont été pour moi une consolation. 12 Éphras, qui est l'un de vous, serviteur de Yashaya, vous salue, travaillant toujours avec ferveur pour vous dans les prières, afin que vous soyez parfaits et complets dans toute la volonté d'AHBA 13; car je lui rends témoignage qu'il a un grand zèle pour vous, et pour ceux qui sont à Laodicée, et pour eux à Hiérapolis. 14 Luc, le médecin bien-aimé, et Demas, saluez-vous. 15 Saluez les frères qui sont à Laodicée, et Nymphas, et l'Église qui est dans sa maison.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ecrit de Rome aux Colossiens par Tychicus et Onesimus.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Thessaloniens 1:1 948 1 Thessaloniens 3:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

LE PREMIER ÉPISTLE DE PAUL L'APOSTLE AUX THESSALONIENS

Paul, et Silvanus, et Timothée, à l'église des Thessaloniens qui est en AHBA le Père et dans le Sauveur Yashaya

Nous rendons grâces à AHBA toujours pour vous tous, faisant mention de vous dans nos prières; 3 Se souvenant sans cesse de votre travail de foi, de votre travail d'amour, et de la patience de l'espérance dans notre Sauveur Yashaya; et Ha Mashayah, aux yeux d'AHBA et de notre Père; 4 sachant, frères bien-aimés, votre élection à AHBA 5; et parce que notre Évangile ne vous est pas venu en paroles seulement, mais aussi au pouvoir, et dans le QaDaSh W; Rawash, et dans beaucoup d'assurance; comme vous savez quelle sorte d'hommes nous étions parmi vous à cause de vous. 6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et vous êtes devenus des disciples de nous, et du Sauveur, ayant reçu la parole dans beaucoup d'affliction, avec joie de la QaDaSh Wlwash: 7 afin que vous ayez été des échantillons de tous ceux qui croient en Macédoine et en Achaïe. 8 Car de vous a sonné la parole du Sauveur non seulement à Macedo - ni et Achaïe, mais aussi en tous lieux votre foi à AHBA vers l'étranger, afin que nous n'ayons pas besoin de parler. 9 Car eux-mêmes nous montrent quelle manière d'entrer dans nous avons à vous, et comment vous vous êtes tournés vers AHBA de la part des idoles pour servir le vivant et le vrai AHBA 10, et pour attendre son Fils du ciel, qu'il a ressuscité d'entre les morts, Yashaya, qui nous a délivrés de la colère à venir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pour vous, frères, sachez que notre entrée vers vous n'a pas été en vain; 2 mais même après que nous ayons souffert auparavant, et que nous avons été honteusement maltraités, comme vous le savez, à Philippes, nous avons été audacieux dans notre AHBA de vous parler de l'évangile d'AHBA avec beaucoup d'échecs.

3 Car notre exhortation n'était ni de tromperie, ni d'impureté, ni de ruse: 4 Mais comme nous étions autorisés à faire confiance à l'Évangile, nous ne parlions pas comme des hommes agréables, mais AHBA, qui trie nos cœurs. 5 Car ni à aucun moment nous n'avons utilisé des paroles flatteuses, comme vous le savez, ni un cloque de convoitise; AHBA est témoin: 6 Nous n'avons pas cherché à vous glorifier, ni à vous, ni à d'autres, quand nous aurions été pesants, comme les apôtres de Yashaya. 7 Mais nous étions doux parmi vous, comme une nourrice chérit ses enfants. 8 Si nous étions affectueux et désireux de vous, nous étions disposés à vous donner, non pas l'évangile d'AHBA seulement, mais aussi nos propres âmes, parce que vous étiez chers à nous. 9 Car vous, frères, notre travail et notre travail, pour la nuit et le jour, parce que nous ne vous appelions pas à la gloire, nous vous avons prêché comme nous vous-mêmes, comme nous vous-mêmes, nous avons prêché, comme nous-mêmes, nous-mêmes, et nous-mêmes,

14 Car vous, frères, êtes devenus disciples des Églises d'AHBA qui sont en Judée, et qui sont en Yashaya, et qui nous ont persécutés, et qui ne plaisent pas à l'AHBA, et qui sont contraires à tous les hommes. 16 Nous ne pouvons parler aux Gentils pour qu'ils soient sauvés, afin qu'ils remplissent toujours leurs péchés; car la colère est venue sur eux jusqu'aux plus grands.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais nous, frères, étant enlevés de vous pour une courte période en présence, non en cœur, nous nous sommes efforcés de voir votre visage avec un grand désir. 18 C'est pourquoi nous serions venus à vous, moi-même Paul, une fois et demie; mais Satan nous a entravés. 19 Car quelle est notre espérance, ou joie, ou couronne de réjouissance?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi, lorsque nous ne pouvions plus nous en empêcher, nous pensions bon d'être laissés à Athènes seul; 2 et nous envoyâmes Timothée, notre frère, notre ministre d'AHBA,

et notre compagnon de travail dans l'Évangile de Yashaya, pour vous établir, et pour vous consoler de votre foi.

4 En vérité, lorsque nous étions avec vous, nous vous avons dit avant que nous subissions la tribulation, comme il arriva, et vous le savez. 5 C'est pour cette raison que, quand je ne pouvais plus m'abstenir, je vous ai envoyés connaître votre foi, de peur que le tentateur ne vous ait tentés, et que notre travail ne soit vain. 6 Mais maintenant, lorsque nous avons été tentés par ces afflictions, nous l'avons fait souffrir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Timothée est venu de vous à nous, et nous a donné une bonne nouvelle de votre foi et de votre charité, et que vous avez toujours un bon souvenir de nous, désireux de nous voir, comme nous aussi nous vous avons vus: 7 C'est pourquoi, frères, nous avons été consolés sur vous dans toute notre affliction et dans votre détresse par votre foi: 8 Car maintenant nous vivons, si vous êtes fermes dans le Sauveur. 9 Pour quelle grâce pouvons-nous rendre à AHBA encore une fois pour vous, pour toute la joie dont nous nous réjouissons à cause de vous devant notre AHBA 10;, la nuit et le jour priant extrêmement pour que nous puissions voir votre visage, et parfaire ce qui manque dans votre foi? 11 AHBA lui-même et notre Père, et notre Sauveur Yashaya, ainsi que notre Sauveur Yashaya, comme nous le faisons pour vous; 13 Pour la fin, il peut ébranler votre cœur vers vous. 12 Et le Sauveur vous fait croître et abonder en amour l'un vers l'autre, et vers tous les hommes, comme nous le faisons pour vous.

Thessaloniens 4:1 949 1 Thessaloniens 5:28

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4

De plus, nous vous supplions, frères, et vous exhortons par le Sauveur Yashaya, que, comme vous avez reçu de nous la façon dont vous devez marcher et plaire à AHBA, afin que vous abondiez de plus en plus. 2 Car vous savez quels commandements nous vous avons donnés par le Sauveur Yashaya. 3 Car c'est la volonté d'AHBA, même votre sanctification, que vous vous absteniez de la fornication: 4 afin que chacun d'entre vous sache posséder son vase en sanctification et en honneur; 5 non pas dans la convoitise de la concupiscence, comme les Gentils qui ne connaissent pas AHBA 6:" Que personne n'aïlle au-delà et ne trompe son frère en aucune matière; parce que le Sauveur est le vengeur de tous ceux-là, comme nous vous l'avons prédit et nous ne témoignons pas non plus. 7 Car AHBA, nous ne nous sommes pas appelés à l'impureté, mais à la sainteté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Mais je ne voudrais pas que vous soyez ignorants, frères, au sujet de ceux qui dorment, afin que vous ne vous attardiez pas, comme d'autres qui

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Car si nous croyons que Yashaya est mort et qu'il est ressuscité, de même ceux qui dorment à Yashaya, AHBA apportera avec lui. 15 Nous vous le disons par la parole du Sauveur, que nous qui sommes vivants et qui restons jusqu'à la venue du Sauveur, nous n'empêcherons pas ceux qui dorment. 16 Car le Sauveur lui-même descendra du ciel avec un cri, avec la voix de l'archange, et avec le croupion d'AHBA; et les morts à Yashaya se lèveront d'abord; 17 Nous qui sommes vivants et resterons pris avec eux dans les nuées, pour rencontrer le Sauveur dans les airs; et ainsi serons-nous toujours avec le Sauveur. 18 Consolez-vous les uns les autres par ces paroles.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais pour les temps et les saisons, frères, vous n'avez pas besoin que je vous écrive. 2 Vous savez parfaitement que le jour du Sauveur vient comme un voleur dans la nuit. 3 Car quand ils diront: Paix et sécurité, alors une destruction soudaine vient sur eux, comme un travail sur une femme avec enfant; et ils ne s'échapperont pas. 4 Mais vous, frères, ne vous échappez pas dans les ténèbres, ce jour-là vous dépassera comme un voleur. 5 Vous êtes tous les enfants de lumière et les enfants du jour; nous ne sommes pas de la nuit, ni des ténèbres. 6 Ne dormons pas, comme les autres; mais veillons et soyons sobres. 7 Car ceux qui dorment dorment dans la nuit; et ceux qui sont ivres sont ivres dans la nuit. 8 Mais nous, qui sommes du jour, sommes sobres, nous mettons la cuirasse de foi et d'amour; et pour un casque, l'espérance du salut. 9 Car AHBA ne nous a pas mis en colère, mais nous avons pour obtenir le salut par notre Sauveur Yashaya 2,5 Ha Mashy, nous devons vivre ensemble, nous équivons ensemble.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et nous vous supplions, frères, de connaître ceux qui travaillent parmi vous, et qui sont sur vous dans le Sauveur, et nous vous exhortons;

Et nous vous exhortons, frères, avertissons ceux qui sont indisciplinés, consolez les faibles, soutenez les faibles, soyez patients envers tous les hommes. 15 Veillez à ce que personne ne rende le mal à aucun homme; mais suivez toujours ce qui est bon, tant entre vous que envers tous. 16 Réjouissez-vous toujours. 17 Priez sans cesse. 18 Remerciez en tout cela, car c'est la volonté d'AHBA à Yashaya. 22 Abstenez-vous de toute apparence de mal. 23 Et l'AHBA à vous sanctifier entièrement; et je prie AHBA à votre esprit et à votre âme et à votre corps tout entiers être préservés sans blâme jusqu'à la venue de notre Sauveur Yashaya.

25 Frères, priez pour nous.

26 Saluez tous les frères avec un baiser de QaDaSh W. 27 Je vous demande par le Sauveur que cette épître soit lue à tous les QaDaSh

28 La grâce de notre Sauveur Yashaya, que Ha Mashayah soit avec vous. AhMan.

La première épître aux Thessaloniens a été écrite d'Athènes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Thessaloniens 1:1 950 2 Thessaloniens 3:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

LE DEUXIÈME ÉPISTE DE PAUL L'APOSTLE AUX THESSALONIENS

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Paul, et Silvanus, et Timothée, à l'église des Thessaloniens en AHBA, notre Père et le Sauveur Yashaya, et à l'église des Thessaloniens à AHBA, notre Père et le Sauveur Yashaya, et Ha Mashayah, et la paix, de AHBA, notre Père et le Sauveur Yashaya, et Ha Mashayah.

3 Nous sommes tenus de rendre grâces à AHBA toujours pour vous, frères, comme il est rencontré, parce que votre foi grandit extrêmement, et que la charité de chacun de vous s'abonde les uns envers les autres; 4 afin que nous nous glorifiions en vous dans les églises d'AHBA, pour votre patience et votre foi dans toutes vos persécutions et tribulations que vous endurez; 5 ce qui est un signe manifeste du juste jugement d'AHBA, afin que vous soyez jugés dignes du royaume d'AHBA, pour lequel vous souffrez aussi: 6 Voyant que c'est une chose juste avec AHBA, de se résigner à la tribulation ompense à ceux qui vous troublent; 7 et pour vous qui êtes troublés, reposez-vous avec nous, lorsque le Sauveur Yashaya sera révélé de la part de AHBA.

le ciel avec ses anges puissants, 8 Dans le feu flamboyant prenant vengeance sur ceux qui ne connaissent pas AHBA, et qui n'obéissent pas à l'évangile de notre Sauveur Yashaya, 9:... qui seront punis par la destruction éternelle de la présence du Sauveur, et de la gloire de sa puissance, 10 quand il viendra pour être glorifié dans ses saints, et pour être admiré dans tous ceux qui croient (parce que notre

11 C'est pourquoi nous prions toujours pour vous, afin que notre AHBA vous juge digne de cet appel, et accomplisse tout le bon plaisir de sa bonté, et l'œuvre de la foi avec puissance; 12 afin que le nom de notre Sauveur Yashaya Ha Mashayah soit glorifié en vous, et vous en lui, selon la grâce de notre AHBA et du Sauveur Yashaya.

Ha Mashayah.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maintenant, nous vous supplions, frères, par la venue de notre Sauveur Yashaya, et par notre assemblée à lui, 2 que vous ne soyez pas ébranlés dans l'esprit, ni troublés, ni par l'esprit, ni par la parole, ni par la lettre comme de nous, comme le jour de Yashaya est proche. 3 Que personne ne vous séduise par quelque moyen que ce jour-là ne viendra, si ce n'est qu'une chute d'abord, et que l'homme du péché soit révélé, fils de perdition; 4 qui s'oppose et s'élève au-dessus de tout ce qui s'appelle AHBA, ou qui est adoré, de sorte qu'il, comme AHBA, s'assit dans le temple d'AHBA, se montrant lui-même qu'il est AHBA, 5 et qu'ils ne se souviennent pas, que, quand j'étais encore avec vous, je vous ai dit ces choses-là, 6 et que vous sachiez ce qu'il pourrait être révélé en son temps, parce qu'ils ont cru, et qu'ils n'ont point eu la foi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Mais nous sommes tenus de rendre grâce à AHBA toujours pour vous, frères bien-aimés du Sauveur, parce qu'AHBA vous a choisis dès le commencement pour le salut par la sanctification de l'Esprit et la croyance de la vérité: 14 Il vous a appelés par notre évangile, pour l'obtention de la gloire de notre Sauveur Yashaya.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Maintenant notre Sauveur Yashaya, Ha Mashayah, et AHBA lui-même,

Notre Père, qui nous a aimés, qui nous a donné par la grâce une consolation éternelle et une bonne espérance 17 Consolez vos cœurs, et affermissez-vous dans toute bonne parole et dans toute œuvre.

3

Enfin, frères, priez pour nous, afin que la parole du Sauveur soit libre et glorifiée, comme elle est avec vous; 2 et que nous soyons délivrés d'hommes déraisonnables et méchants, car tous les hommes n'ont pas foi. 3 Mais le Sauveur est fidèle, qui vous affermira et vous gardera du mal. 4 Et nous avons confiance en le Sauveur qui vous touche, afin que vous fassiez et fassiez les choses que nous vous commandons. 5

Sauveur dirigez vos cœurs dans l'amour de l'AHBA, et dans le patient qui attend Yashaya.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Nous vous commandons, frères, au nom de notre Sauveur Yashaya, de vous retirer de tous les frères qui marchent désordonnément, et non pas selon la tradition qu'il a reçue de nous. 7 Car vous-mêmes savez comment vous devez nous suivre; car nous ne nous sommes pas

conduits désordonnés parmi vous; 8 Nous n'avons pas mangé de pain pour rien; mais nous avons travaillé et travaillé nuit et jour, afin que nous ne soyons pas responsables de vous; 9 non pas parce que nous n'avons pas de pouvoir, mais parce que nous avons fait de nous-mêmes un échantillon pour nous suivre. 10 Car, même lorsque nous étions avec vous, nous vous avons commandé que, si quelqu'un ne travaillait pas, il ne devait pas manger. 11 Car nous entendons qu'il y en a parmi vous qui marchent désordonnés, qui ne travaillent pas du tout, mais qui sont des corps occupés.

14 Et si quelqu'un n'obéit pas à notre parole par cette épître, notez que l'homme, et n'a pas de compagnie avec lui, afin qu'il ait honte. 15 Mais ne le considérez pas comme un ennemi, mais avertissez-le comme un frère. 16 Le Sauveur de la paix lui-même vous donne la paix par tous les moyens. Le Sauveur soit avec vous tous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 La salutation de Paul de ma propre main, qui est le signe dans chaque épître; ainsi j'écris. 18 La grâce de notre Sauveur Yashaya.

Ha Mashayah, soyez avec vous tous. AhMan.

2 Thessaloniens 3:18 951 2 Thessaloniens 3:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

La deuxième épître aux Thessaloniens a été écrite d'Athènes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Timothée 1:1 952 1 Timothée 3:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

LE PREMIER ÉPISTLE DE PAUL L'APOSTLE À TIMOTHY

Paul, un apôtre de Yashaya, par le commandement d'AHBA, notre Sauveur, et Sauveur Yashaya

2 A Timothée, mon propre fils dans la foi: Grâce, miséricorde et paix, de l'AHBA, notre Père et Yashaya, Ha Mashayah, notre Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Car Adam a été formé pour la première fois, alors Ève. 14 Adam n'a pas été deviné, mais la femme trompée a été dans la transgression. 15 Malgré cela, elle sera sauvée dans la maternité, s'ils continuent dans la foi, la charité et la sainteté avec sobriété.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est un vrai dicton: Si un homme désire la charge d'évêque, il désire une bonne œuvre. 2 L'évêque doit alors être irréprochable, le mari d'une seule femme, vigilant, sobre, de bonne conduite, donné à l'hospitalité, apte à enseigner; 3 Non donné au vin, pas à l'attaquant, pas à l'avidité de lucre sale; mais patient,

4 Celui qui domine bien sa propre maison, ayant ses enfants soumis de toute gravité; 5 car si quelqu'un ne sait pas

comment diriger sa propre maison, comment prendra-t-il soin de l'église d'AHBA?) 6 Pas un novice, de peur d'être élevé avec orgueil, il tombe dans le

De même, il faut que les diacres soient séquestrés, non pas doubles, ne soient pas donnés à beaucoup de vin, ni avides de lucre sale; 9 qu'il ne tombe pas dans l'opprobre et le piège du diable; 10 qu'il en soit d'abord prouvé, qu'ils utilisent la charge d'un diacre, qu'ils soient jugés irréprochables; 11 qu'ils soient aussi séculaires, non calomniateurs, sobres, fidèles en toutes choses; 12 que les diacres soient les maris d'une seule femme, qui gouvernent bien leurs enfants et leurs propres maisons; 13 que ceux qui ont utilisé la charge d'un diacre bien acheté à eux-mêmes une bonne mesure, et une grande hardiesse dans la foi qui est à Yashaya; 12 que les diacres soient les maris d'une seule femme, qui gouvernent bien leurs enfants et leurs propres maisons.

16 Et sans controverse, le mystère de la piété est grand: AHBA était manifeste dans la chair, justifié par l'Esprit, vu des anges, prêché aux Gentils, cru dans le monde, reçu dans la gloire.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Timothée 4:1 953 1 Timothée 6:12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maintenant, l'Esprit parle expressément, que dans les derniers temps, certains s'écarteront de la foi, en prêtant attention aux esprits séduisants et aux doctrines des démons; 2 Parler est dans l'hypocrisie; avoir leur conscience scellée avec un fer chaud; 3 Interdire de se marier, et ordonner de s'abstenir des viandes, que AHBA a créé pour être reçu avec l'action de grâces de ceux qui croient et connaissent la vérité. 4 Car toute créature d'AHBA est bonne, et rien à refuser, si elle est reçue avec l'action de grâces: 5 Car elle est sanctifiée par la parole d'AHBA et de la prière. 6 Si tu mets les frères en mémoire de ces choses, tu seras un bon ministre de Yashaya.

11 Ces choses commandent et enseignent. 12 Que personne ne méprise ta jeunesse; mais sois un exemple des croyants, en paroles, en conversation, en charité, en esprit, en foi, en pureté. 13 Jusqu'à ce que je vienne, j'assiste à la lecture, à l'exhortation, à la doctrine. 14 Ne néglige pas le don qui est en toi, qui t'a été donné par prophétie, avec l'imposition des mains du presbytère. 15 Médite sur ces choses, donne-toi entièrement à eux, afin que ton profit paraisse à tous. 16 Prends garde à toi-même et à la doctrine, continue en eux, car tu te sauveras toi-même et à ceux qui t'entendent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Si une veuve a des enfants ou des neveux, qu'elle leur donne d'abord des supplications et des prières, nuit et jour. 6 Mais celle qui vit dans le plaisir est morte pendant qu'elle vit. 7 Et ces choses donnent en charge, qu'elles puissent être irréprochables. 8 Mais si quelqu'un ne fournit pas pour sa propre maison, et spécialement pour celle de sa propre maison, il a nié la foi, et est pire qu'un infidèle. 9 Que la veuve ne soit pas emmenée dans le nombre de moins de trois ans, si elle a été la femme d'un seul homme, 10 si elle a fait de bonnes œuvres; si elle a élevé des enfants, parce qu'elle a eu la foi, et qu'elle n'a pas eu la foi d'un enfant.

18 Car l'Écriture dit: Tu ne museleras pas le boeuf qui foule le blé. Et, l'ouvrier est digne de sa récompense. 19 L'aîné ne reçoit pas d'accusation, mais devant deux ou trois témoins. 20 Ceux qui pêchent contre tous, afin que d'autres aussi craignent. 21 Je te charge devant AHBA, et le Sauveur Yashaya. 23 Ne bois plus d'eau, mais utilise un peu de vin pour ton estomac, à cause de toi et souvent tes infirmités. 24 Certains péchés sont ouverts à l'avance, allant avant le jugement, et certains hommes ils suivent. 25 De même aussi les bonnes œuvres de certains sont manifestes à l'avance, et ceux qui ne peuvent pas en être autrement sont manifestes.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Cache-toi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Que tous les serviteurs qui sont sous le joug comptent leurs propres maîtres dignes de tout honneur, afin que le nom d'AHBA et sa doctrine ne soient pas blasphémés. 2 Et ceux qui ont des maîtres croyants, qu'ils ne les méprisent pas, parce qu'ils sont frères; mais plutôt qu'ils les servent, parce qu'ils sont fidèles et bien-aimés, qui participent aux bienfaits. Ces choses enseignent et exhortent.

3 Si quelqu'un enseigne autrement, et ne consent pas à des paroles salutaires, même les paroles de notre Sauveur Yashaya

4 Il est orgueilleux, il ne connaît que des questions et des querelles de paroles, dont viennent l'envie, les querelles, les railles, les suppositions mauvaises, 5 des querelles perverses d'hommes d'esprit corrompus, et qui sont privés de la vérité, et qui supposent que le gain est la piété; de ceux-là se retirent de toi-même. 6 Mais la piété avec le contentement est un grand gain. 7 Car nous n'avons rien apporté là-dedans.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Mais ceux qui seront riches tomberont dans la tentation et dans un piège, et dans beaucoup de convoitises insensées et blessantes, qui noient des hommes dans la destruction et la perte. 10 Car l'amour de l'argent est la racine de tout mal; qui, pendant que certains convoités après, se sont égarés de la foi, et se sont percés par de nombreuses peines. 11 Mais toi, homme d'AHBA, fuis ces choses, et suivez la justice, la piété, la foi, l'amour, la patience, la douceur. 12 Combattez le bon combat de la foi, attachez-vous à la vie éternelle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Timothée 6:13 954 1 Timothée 6:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tu es appelé, et tu as professé une bonne profession devant de nombreux témoins. 13 Je te donne l'ordre aux yeux d'AHBA, qui vivifie toutes choses, et devant Yashaya, Ha Mashayah,

qui, avant Ponce Pilate, a assisté à une bonne confession; 14 Que tu gardes ce commandement sans tache, inébranlable, jusqu'à l'apparition de notre Sauveur Yashaya, jusqu'à l'apparition de notre Sauveur Yashaya, Ha Mashayah, 15:=W. Ce qu'il montrera dans son temps, qui est le bienheureux et le seul Potentat, le Roi des rois, et le Sauveur des souverains; 16 Qui n'a que l'immoralité, demeure dans la lumière que personne ne peut approcher; que personne n'a vu, ni ne peut voir: à qui soit l'honneur et la puissance toujours plus grande, AhMan. 17 Chargez ceux qui sont riches dans ce monde, qu'ils ne soient pas hautains, ni confiants dans des richesses incertaines, et qui ne voient pas: AHBA, qui nous appellent la foi, ils ne veulent pas vivre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le premier à Timothée a été écrit de Laodicée, qui est la ville la plus importante de Phrygia Pacatiana.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Timothée 1:1 955 2 Timothée 3:5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

LE DEUXIÈME ÉPISTE DE PAUL L'APOSTLE À TIMOTHY

C'est pas vrai.

A Timothée, mon fils bien-aimé: Grâce, miséricorde et paix, d'AHBA, le Père et Yashaya

3 Je remercie AHBA, que je sers de la part de mes ancêtres d'une conscience pure, afin que, sans cesse, je me souvienne de toi dans mes prières, nuit et jour; 4 Je désire vivement te voir, étant attentif à tes larmes, afin que je sois rempli de joie; 5 Quand j'appellerai à me souvenir de la foi infallible qui est en toi, qui habitait d'abord dans ta grand-mère Lois, et dans ta mère Eunice;

Et je suis persuadé qu'en toi aussi. 6 C'est pourquoi je te rappelle que tu as fait le don d'AHBA, qui est en toi par la mise de mes mains. 7 Car AHBA ne nous a pas donné l'esprit de crainte, mais de puissance, d'amour, et d'esprit sain. 8 Ne sois donc pas honteux du témoignage de notre Sauveur, ni de moi son prisonnier; mais participe aux afflictions de l'Évangile selon la puissance d'AHBA 9; qui nous a sauvés, et qui nous a appelés avec un appel QaDaSh, non pas selon nos œuvres, mais selon son dessein et sa grâce, qui nous ont été donnés à Yashaya, Ha Mashayah, avant que le monde ne commence, 10 mais qui est maintenant fait homme-siest par l'apparition de notre Sauveur Yashaya, Ha Mashayah, qui a aboli la mort, et qui a apporté la vie et l'immoralité à la lumière par l'Évangile: 11 Où est-il?

14 Ils se souviendront de ces choses, en les accusant devant le Sauveur de ne pas s'efforcer de parler sans profit, mais de subvertir les auditeurs. 15 Étudiez pour vous faire connaître à AHBA, un ouvrier qui n'a pas besoin d'être honteux, en divisant à juste titre la parole de la vérité. 16 Mais fuyez les profanes et les vains babillards, car ils deviendront plus impies. 17 Et leur parole mangera comme un chancre, dont Hyménée et Philète sont les siens. 18 Qui, au sujet de la vérité, a erré, disant que la résurrection est déjà passée, et renversera la foi de quelques-uns. 19 Néanmoins, la fondation d'AHBA est sûre, ayant ce sceau: Le Sauveur connaît ceux qui sont à lui. Et que chacun qui nomme le nom de Yashaya s'éloigne de l'iniquité. 20 Mais dans une grande maison il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi du bois et de la terre, et quelques-uns pour le déshonorer.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Fuyez aussi les convoitises de la jeunesse, mais suivez la justice, la foi, la charité, la paix, avec ceux qui invoquent le Sauveur d'un cœur pur. 23 Mais des questions insensées et non apprises évitent, sachant qu'ils font des querelles entre les sexes. 24 Et le serviteur du Sauveur ne doit pas s'efforcer, mais soyez doux envers tous les hommes, aptes à enseigner, patients. 25 En douceur, instruisant ceux qui s'opposent à eux-mêmes; si AHBA leur donnera peut-être la repentance à la reconnaissance de la vérité, 26 et afin qu'ils se rétablissent du piège du diable, qui est emmené captif par lui à sa volonté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

2 Car les hommes seront amants de eux-mêmes, avides, vanteurs, orgueilleux, blas-phèmes, désobéissants à leurs parents, ingrats, sans QaDaSh 3,W. Sans affection naturelle, trucebreurs, faux accusateurs, incontinents, féroces, méprisants de ceux qui sont bons, 4 Traîtres, capiteux, hautvoyants, amateurs de plaisirs plus que les amants d'AHBA 5 ;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Timothée 3:6 956 2 Timothée 4:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Car de cette sorte sont ceux qui rampent dans les maisons, et qui conduisent captives des femmes stupides chargées de péchés, conduits loin avec des convoitises diverses, 7 et qui n'apprennent jamais, et qui ne peuvent jamais venir à la connaissance de la vérité. 8 Maintenant, comme Jannes et Jambres avec, debout Macha, ainsi résistent-ils aussi à la vérité: hommes d'esprit corrompus, réprouvés au sujet de la foi. 9 Mais ils n'iront pas plus loin; car leur folie sera manifeste à tous les hommes, comme la leur aussi. 10 Mais tu as

pleinement connu ma doctrine, le mode de vie, le but, la foi, la patience, la charité, la patience, 11 Persécutions, afflictions, qui sont venues à moi à Antioche, à Iconium, à Lystra; quelles persécutions j'ai endurées, mais de tous ceux que le Sauveur m'a délivrés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Mais les méchants et les séduisants s'empirent, se trompent et se trompent. 14 Mais continues dans les choses que tu as apprises et dont tu as été assuré, saches-en qui tu les as apprises; 15 et que d'un enfant tu as connu les Ecritures de QaDaSh, qui sont capables de te rendre sage pour le salut par la foi qui est à Yashaya; 16 W Toutes les Ecritures sont données par l'inspiration d'AHBA, et sont profitables pour la doctrine, pour la réprimande, pour la correction, pour l'instruction de la justice; 17 afin que l'homme d'AHBA soit parfait, par le biais fourni à toutes les bonnes œuvres.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Je te charge donc devant AHBA, et devant le Sauveur Yashaya, Ha Mashayah, qui jugera les vivants et les morts à son apparition et à son royaume; 2 Précisez la parole; soyez instantanés, hors du temps; reprenez, réprimandez, exhortez avec toute la patience et la doctrine. 3 Car le temps viendra où ils ne supporteront pas une saine doctrine; mais selon leurs propres convoitises, ils s'empareront des enseignants, ayant des oreilles démangeantes; 4 et ils détourneront leurs oreilles de la vérité, et se tourneront vers les fables. 5 Mais regarde en toutes choses, endure les afflictions, fais l'œuvre d'un évangéliste, fais la pleine preuve de ton ministère. 6 Car je suis maintenant prêt à être offert, et le temps de mon départ est à portée de main. 7 J'ai combattu un bon combat, j'ai fini ma course, j'ai gardé la foi.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10 Car Demas m'a abandonné, ayant aimé ce monde présent, et il est parti à Thessalonique, Crescens en Galatie, Tite en Dalmatie. 11 Luc seul est avec moi. Prends Marc, et amène-le avec toi, car il est profitable pour moi pour le ministère. 12 J'ai envoyé Tychicus à Éphèse. 13 Le cloque que j'ai laissé à Troas avec Carpus, quand tu viendras, apporte avec toi, et les livres, mais surtout les parchemins. 14 Alexandre le cuivrenier m'a fait beaucoup de mal; le Sauveur le récompense selon ses oeuvres. 15 Tu le gardes aussi, car il a grandement résisté à nos paroles. 16 Sur ma première réponse, personne ne s'est tenu avec moi, mais tous m'ont abandonné; je prie AHBA --- afin qu'il ne soit pas mis à leur charge. 17 Malgré le Sauveur se tenait avec moi, et il m'a fortifié.

18 Et le Sauveur me délivrera de toute mauvaise œuvre, et me conservera dans son royaume céleste, à qui il sera gloire aux siècles des siècles. AhMan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Saluez Prisca et Aquila, et la maison d'Onésiphore. 20 Eraste demeure à Corinthe; mais je suis parti à Miletum malade. 21 Fais ta diligence pour venir avant l'hiver. Eubulus te salue, et Pudens, et Linus, et Claudia, et tous les frères. 22 Le Sauveur Yashaya W. Ha Mashayah W. soit avec ton esprit. Que la grâce soit avec toi. Ahman.

La deuxième épître à Timothée, ordonné premier évêque de l'église des Éphésiens, a été écrite de Rome, quand Paul a été amené devant Néron la deuxième fois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Tite 1:1 957 Tite 3:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'ÉPISTRE DE PAUL L'APOSTLE AU TITRE

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Paul, un serviteur d'AHBA, et un apôtre de Yashaya, Ha Mashayah, selon la foi d'AHBA, élu, et la reconnaissance de la vérité qui est après la piété; 2 Dans l'espérance de la vie éternelle, qu'AHBA, qui ne peut mentir, a promis avant que le monde ait commencé; 3 Mais en temps voulu a manifesté sa parole par la prédication, qui m'est confiée selon le commandement d'AHBA, notre Sauveur; 4 A Titus, mon propre fils, après la foi commune: Grâce, miséricorde et paix, d'AHBA, le Père et le Sauveur Yashaya, W. Ha Mashayah, W., notre Sauveur.

5 C'est pourquoi je t'ai laissé en Crète, afin que tu mettes en ordre les choses qui manquent, et que tu ordonnes des anciens dans chaque ville, comme je t'avais désigné: 6 Si quelqu'un est irréprochable, le mari d'une femme, ayant des enfants fidèles, qui ne sont pas accusés d'émeutes ou d'irréalités.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Il n'y a pas d'amateurs d'hospitalité, d'amateurs de bons hommes, de sobres, de justes, de QaDaSh, de tempérés; 9 Il faut tenir ferme la parole fidèle, comme on l'a enseigné, afin qu'il puisse, par une saine doctrine, exhorter et convaincre les vaillants. 10 Car il y a beaucoup d'animeux et vains bavardeurs et trompeurs, spécialement ceux de la circoncision; 11 dont il faut arrêter la bouche, qui subvertissent des maisons entières, enseignant des choses qu'ils ne devraient pas, à cause de la pudeur. 12 L'un d'eux, même un prophète de leur propre, dit: Les Crétiens sont tous menteurs, des bêtes mauvaises, des ventres lents. 13 Ce témoignage est vrai; c'est pourquoi ils les réprimandent vivement, afin qu'ils soient sains

dans la foi; 14 ils ne tiennent pas compte des fables juives, et des commandements d'hommes, qui se détournent de la vérité, mais ils ne les échappent pas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais parle les choses qui deviennent saine doctrine: 2 Que les hommes âgés soient sobres, graves, tempérés, sains dans la foi, dans la charité, dans la charité. 3 Les femmes âgées aussi, qu'elles soient dans le comportement comme la sainteté devenue, pas les faux accusateurs, pas donné à beaucoup de vin, les enseignants de bonnes choses; 4 Qu'elles enseignent aux jeunes femmes à être sobres, à aimer leurs maris, à aimer leurs enfants, 5 Qu'elles soient discrètes, chastes, gardées à la maison, bonnes, obéissantes à leurs propres maris, que la parole d'AHBA soit pas blasphémée. 6 Les jeunes hommes aussi exhortent à être sobres dans l'esprit. 7 En tout ce qui leur donne un modèle de bonnes œuvres: dans la doctrine de l'incorruptibilité, de la gravité, de la sincérité, qui ne peut être condamnée; que celui qui est de la partie contraire peut être honteux, n'ayant rien de mal à dire de vous.

Ces choses parlent, exhortent, et réprimandent de toute autorité. Que personne ne te méprise.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Considérez-les comme sujets aux principautés et aux pouvoirs, pour obéir aux magistrats, pour être prêts à toute bonne œuvre, 2 Pour dire le mal de personne, pour ne pas être des râleurs, mais doux, pour montrer toute douceur à tous les hommes. 3 Car nous aussi, nous aussi, nous étions parfois insensés, désobéissants, trompés, servant divers désirs et plaisirs, vivant dans la méchanceté et l'envie, haineux et haïssants les uns les autres. 4 Mais après cela, la bonté et l'amour d'AHBA

5 Ce n'est pas par des œuvres de justice que nous avons faites, mais selon sa miséricorde qu'il nous a sauvés, par le lavage de la régénération, et par le renouvellement de la QaDaSh Wswash; 6 qu'il nous a versé abondamment par Yashaya, et par Ha Mashayah, notre Sauveur; 7 qu'étant justifiés par sa grâce, nous devrions être devenus héritiers selon l'espérance de la vie éternelle. 8 C'est une parole fidèle, et je veux que tu affirmes constamment, que ceux qui ont cru en AHBA soient prudents à maintenir.

9 Mais évitez les questions insensées, les généalogies, les disputes et les luttes au sujet de la loi, car elles sont inutiles et vaines. 10 Un homme qui est hérétique après la première et la seconde exhortation rejette; 11 sachant que celui qui est tel est subverti et pécheur, étant condamné de lui-même.

AHBA, qui, à des moments durs et à des manières diverses, a parlé dans le temps aux pères par les prophètes, n'est-ce pas? 2 En ces derniers jours, spo-ken à nous par son Fils, qu'il a nommé héritier de toutes choses, par qui aussi il a fait les mondes; 3 Qui est l'éclat de sa gloire, et l'image expresse de sa personne, et qui soutient toutes choses par la parole de sa puissance, quand il a par lui-même purgé nos péchés, s'est assis sur la droite de la Majesté en haut; 4 Et étant rendus bien meilleurs que les anges, comme il a obtenu par héritage un nom plus excellent qu'eux. 5 Car lequel des anges a dit en tout temps: Tu es mon Fils, aujourd'hui je t'ai engendré? Et de nouveau, je serai pour lui un Père, et il sera pour moi un Fils? 6 Et quand il apportera les premiers-nés, les premiers-nés, tu auras un souffle, et les anciens-nés, tu auras un souffle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Car si la parole prononcée par les anges était ferme, et que toute transgression et toute désobéissance reçurent une juste récompense, 3 comment échapperons-nous, si nous négligeons un si grand salut, qui a commencé à être prononcé par le Sauveur, et qui nous a été confirmé par ceux qui l'ont entendu, 4

AHBA aussi les rendant témoins, avec des signes et des merveilles, et avec des divers miracles, et des dons de la QaDaSh Rawash, ac- cording à sa propre volonté?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Car il n'a pas soumis aux anges le monde à venir, dont nous parlons. 6 Mais un dans un certain lieu a témoigné, disant: Qu'est-ce que l'homme, que tu as pris conscience de lui? ou le fils de l'homme, que tu le visites? 7 Tu l'as fait un peu plus bas que les anges; tu l'as couronné de gloire et d'honneur, et tu l'as placé sur les œuvres de tes mains. 8 Tu as soumis toutes choses sous ses pieds; car, en ce qu'il a soumis toutes choses sous lui, il n'a rien laissé de ce qui n'est pas mis sous lui. Mais maintenant nous ne voyons pas encore toutes choses mises sous lui. 9 Mais nous voyons Yashaya, qui a été rendu un peu plus bas que les anges pour la souffrance de la mort, couronné de gloire et d'honneur, afin qu'il goûte la mort pour chaque homme par la grâce d'AHBA. 10 Car il est devenu lui, pour qui sont toutes choses, et par qui sont toutes choses, en apportant la gloire et l'honneur.

11 Car celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés sont tous d'un seul homme, et c'est pour cela qu'il n'a pas honte de les appeler frères, 12 en disant: Je dirai ton nom à mes frères, au milieu de l'Église je te chanterai des louanges. 13 Et encore, je mettrai ma confiance en lui. Et encore, voici, moi et les enfants qu'AHBA m'a donnés. 14 En effet, puisque les enfants participent à la chair et au sang, il a lui aussi pris part à la même chose, afin que par la mort il détruise celui qui avait le pouvoir de la mort, c'est-à-dire le diable; 15 et qu'il délivre ceux qui, par la crainte de la mort, étaient soumis à la servitude. 16 Car en vérité, il n'a pas pris

sur lui la nature des anges; mais il a pris sur lui la semence d'Abraham 17; c'est pourquoi il l'a fait devenir semblable à ses frères, afin qu'il puisse être un souverain sacrificateur miséricordieux et fidèle.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

C'est pourquoi, frères QaDaSh W., qui participent à l'appel céleste, considèrent l'Apôtre et Grand Prêtre de notre profession, Yashaya

Il y avait un homme qui était digne de quelque gloire que Mashah, dans la mesure où celui qui a construit la maison a plus d'honneur que la maison. 4 Car chaque maison est construite par un homme; mais celui qui a construit toutes choses est AHBA. 5 Et Mashah était fidèle dans toute sa maison, en tant que serviteur, pour un témoignage de ce qui devait être dit après; 6 Mais Yashaya comme fils sur sa propre maison; dont nous sommes la maison, si nous tenons ferme la confiance et la joie de l'espérance ferme jusqu'à la fin. 7 C'est pourquoi, comme le QaDaSh, vous n'appellez pas Rawash à travers le cœur, pendant que vous entendez la voix, 8 Harden pas vos coeurs, comme dans la provocation, dans le jour de la tentation dans le désert, ils n'entrent pas dans ma vie, et ils ne m'ont point laissé vivre, ils ne m'ont pas entendue.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Hébreux 3:17 960 Hébreux 6:17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais avec qui a-t-il été attristé quarante ans? n'était-ce pas avec ceux qui avaient péché, dont les cadavres sont tombés dans le désert? 18 Et à qui a-t-il juré qu'ils n'entreraient pas dans son repos, mais à ceux qui n'avaient point menti? 19 Nous voyons donc qu'ils ne pouvaient entrer à cause de l'incrédulité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4

Craignons donc, de peur qu'une promesse ne nous laisse entrer dans son repos, qu'aucun d'entre vous ne semble en manquer. 2 Car l'Évangile nous a été prêché, ainsi qu'à eux; mais la parole qui leur a été prêchée n'en a pas profité, n'a pas été mêlée à la foi en ceux qui l'ont entendue. 3 Car nous, qui avons cru, entrons dans le repos, comme il l'a dit: Comme je l'ai juré dans ma colère, s'ils entreront dans mon repos; bien que les œuvres aient été finies

depuis la fondation du monde. 4 Car il a parlé en un certain lieu du septième jour en ce sage, et AHBA a reposé le septième.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et en ce lieu encore, s'ils entrent dans mon repos. 6 Car, voyant que certains doivent y entrer, et ceux à qui il a été prêché pour la première fois n'entrent pas à cause de l'incrédulité. 7 Il nous limite encore un certain jour, disant en David: Aujourd'hui, après si longtemps; comme il est dit: Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs. 8 Car si Yashaya leur avait donné du repos, alors il n'aurait pas parlé d'un autre jour. 9 Il reste donc un repos pour le peuple d'AHBA 10; car celui qui est entré dans son repos, il a aussi cessé de ses propres œuvres, comme AHBA l'a fait de la sienne. 11 Travaillons donc à entrer dans ce repos, de peur que nous ne fassions tomber après le même exemple d'incrédulité.

Car tout souverain sacrificateur pris parmi les hommes est ordonné pour les hommes dans les choses relatives à AHBA, afin qu'il offre à la fois des dons et des sacrifices pour les péchés: 2 Qui peut avoir compassion pour les ignorants, et sur ceux qui sont hors de la voie; car il est lui-même entouré de fermeté. 3 Et par raison il doit, comme pour le peuple, aussi pour lui-même, offrir pour les péchés. 4 Et personne ne prend cet honneur à lui-même,

Mais celui qui est appelé d'AHBA, comme Aaron. 5 Et Yashaya ne glorifia point lui-même d'être un souverain sacrificateur; mais celui qui lui dit: Tu es mon Fils, aujourd'hui je t'ai engendré. 6 Comme il le dit aussi dans un autre lieu, Tu es prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédec. 7 Celui qui, aux jours de sa chair, avait offert des prières et des supplications avec des cris forts et des larmes à celui qui était capable de le sauver de la mort, et qui avait été entendu en ce qu'il craignait; 8 Bien qu'il fût Fils, il apprit l'obéissance par les choses qu'il avait souffertes; 9 et

Il devint l'auteur du salut éternel à tous ceux qui lui obéissent; 10 Il fut appelé grand prêtre d'AHBA, selon l'ordre de Melchisédec.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 De qui nous avons beaucoup de choses à dire, et qui sont difficiles à dire, vu que vous êtes ennuyeux d'entendre. 12 Car, pour le temps où vous devez être docteurs, vous avez besoin que l'on vous enseigne de nouveau qui sont les premiers principes des oracles d'AHBA, et qui sont devenus tels qu'ils ont besoin de lait, et non de nourriture forte. 13 Car quiconque utilise du lait est insouciant dans la parole de justice; car il est un bébé. 14 Mais la nourriture forte appartient à ceux qui sont de plein âge, même ceux qui, à cause de l'usage, ont leurs sens exercés pour discerner à la fois le bien et le mal.

nombre de ceux qui viennent à AHBA par lui, voyant qu'il vit toujours pour faire des intercessions pour eux. 26 Car un souverain sacrificateur est devenu nous, qui sommes QaDaSh W, inoffensifs, non souillés, séparés des pécheurs, et rendus plus élevés que les cieux; 27 Qui n'a pas besoin chaque jour, comme ces hauts sacrificateurs, d'offrir des sacrifices, d'abord pour ses propres péchés, puis pour le peuple; pour cela, il l'a fait une fois, lorsqu'il s'est offert lui-même. 28 Car la loi fait des hauts sacrificateurs qui ont une infirmité, mais la parole du serment, qui était depuis la loi, fait le Fils, qui est consacré pour toujours.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici la somme que nous avons dite: Nous avons un souverain sacrificateur, qui est placé à la droite du trône de la Majesté dans les cieux; 2 un ministre du sanctuaire et du vrai tabernacle, que le Sauveur a dressé, et non pas un homme. 3 Car tout souverain sacrificateur est ordonné pour offrir des dons et des sacrifices; c'est pourquoi il est nécessaire que cet homme ait aussi quelque chose à offrir. 4 Car s'il était sur la terre, il ne devait pas être prêtre, vu qu'il y a des sacrificateurs qui offrent des dons selon la loi. 5 Qui servent à l'exemple et à l'ombre des choses célestes, comme Mashah Wy a été averti d'AHBA lorsqu'il était sur le point de faire le tabernacle; car voici, dit-il, que tu fais toutes choses selon le modèle qui t'a été montré sur la montagne. 6 Mais maintenant il a obtenu un plus excellent ministère, par combien aussi il est le médiateur d'une meilleure alliance, qui a été établie sur de meilleures promesses.

Il dit: Voici, les jours viennent, dit le Sauveur, quand je ferai une nouvelle alliance avec la maison de YaShaRa'AhLa Wy, et avec la maison de Juda. 9 Ce n'est pas selon l'alliance que j'ai faite avec leurs pères, au jour où je les ai pris par la main pour les conduire du pays d'Égypte, parce qu'ils n'ont pas continué dans mon alliance, et je ne les ai pas regardés, dit le Sauveur. 10 Car c'est l'alliance que je ferai avec la maison de YaShaRa'Ahla.

Après ces jours-là, dit le Sauveur, je mettrai mes lois dans leur esprit, et je les écrirai dans leur cœur.

11 Et ils n'enseigneront pas à chacun son prochain, et à chacun son frère, en disant: Connaissez le Sauveur; car tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. 12 Car je serai miséricordieux à leur injustice, et je ne me souviendrai plus de leurs péchés et de leurs iniquités. 13 En ce qu'il dit: Une nouvelle alliance, il a fait le premier vieillard. Maintenant, ce qui se dépérit et s'épile vieux est prêt à disparaître.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Hébreux 9:1 962 Hébreux 10:24

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9

Alors, en vérité, la première alliance avait aussi des ordonnances de service divin, et un monde

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Car il y avait un tabernacle, le premier, où était le chandelier, et la table, et le pain d'ange, qui est appelé le sanctuaire. 3 Et après le deuxième voile, le tabernacle, qui est appelé le plus saint de tous, 4 qui avait le censeur d'or, et l'arche de l'alliance couvert tout autour d'or, où était le pot d'or qui avait la manne, et le bâton d'Aaron, qui battait, et les tables de l'alliance;

5 Et sur elle les chérubins de la gloire ombre au propitiatoire, dont nous ne pouvons pas

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Or, lorsque ces choses furent ainsi ordonnées, les sacrificateurs allèrent toujours dans le premier tabernacle, accomplissant le service d'AHBA 7 ; mais dans le second, seul, une fois par an, le souverain sacrificateur, non sans sang, qu'il avait offert pour lui-même, et pour les erreurs du peuple ; 8 Le QaDaSh W. Rawash cela signifiant, que le chemin vers le plus saint de tous n'était pas encore manifesté, alors que le premier tabernacle était encore debout ; 9 Ce qui était une figure pour le temps alors présent, dans lequel on offrait à la fois des dons et des sacrifices, qui ne pouvait rendre le service parfait, comme pour la conscience ;

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Mais Yashaya, qui était le souverain sacrificateur des bonnes choses à venir, par un tabernacle plus grand et plus parfait, non fait avec les mains, c'est-à-dire non pas de ce bâtiment; 12 Ni par le sang des boucs et des veaux, mais par son propre sang, il entra une fois dans le lieu de QaDaSh, après avoir obtenu la rédemption éternelle pour nous. 13 Car si le sang des taureaux et des boucs, et la cendre d'une génisse arrosant l'impureté, sanctifie la purification de la chair, 14 Combien plus le sang de Yashaya, qui, par l'Esprit éternel, s'offrait sans tache à AHBA

Et c'est pour cette raison qu'il est le médiateur de la nouvelle testa-

16 Car là où est un testament, il doit y avoir aussi nécessairement la mort du testateur. 17 Car un testa-ment est de force après que les hommes sont morts; autrement, il n'est pas de force.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Alors ni le premier testament n'a été consacré sans le sang.

Car, lorsque Macha eut parlé de tous les préceptes à tout le peuple selon la loi, il prit le sang des veaux et des chèvres, avec wa- ter, la laine cramoisi et l'hysope, et il répandit le livre et tout le peuple, 20 disant: Voici le sang du testament qu`Ahba

21 Et il répandit de sang le tabernacle et tous les ustensiles du ministère. 22 Et presque tous

23 Il était donc nécessaire que les modèles des choses dans les cieus soient purifiés avec ceux-ci, mais les choses célestes elles-mêmes avec de meilleurs sacrifices que ceux-ci. 24 Car Yashaya n'est pas entré dans les lieux de QaDaSh, faits avec les mains, qui sont les figures du vrai; mais dans le ciel lui-même, pour paraître maintenant en présence d'AHBA, pour nous. 25 Il n'est pas encore venu s'offrir souvent, comme le souverain sacrificateur entre chaque année dans le QaDaSh, avec le sang des autres. 26 Car il doit avoir souvent souffert depuis la fondation du monde; mais maintenant, une fois à la fin du monde, il est apparu pour faire disparaître le péché par le sacrifice de lui-même. 27 Et comme il est demandé aux hommes de mourir une fois, mais après cela, le jugement: 28 Ainsi Yashaya fut autrefois offert pour porter les péchés de beaucoup; et à ceux qui le cherchent, il apparaîtra la deuxième fois sans péché jusqu'à la salve.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car la loi ayant une ombre sur les bonnes choses à venir, et non l'image même des choses, ne peut jamais avec les sacrifices qu'ils ont faits année après année, rendre les venus toujours parfaits. 2 Car alors n'auraient-ils pas cessé d'être offerts? parce que les adorateurs une fois purgés n'auraient plus eu conscience des péchés. 3 Mais dans ces sacrifices, il y a encore un souvenir fait de péchés année après année. 4 Car il n'est pas possible que le sang des taureaux et des boucs enlève les péchés. 5 C'est pourquoi, lorsqu'il viendra dans le monde, dit-il, tu ne veux pas sacrifier et offrir, mais tu m'as préparé un corps. 6 Tu n'as pas eu d'holocaustes et de sacrifices pour le péché.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Alors je dis: Voici, je viens (dans le volume du livre qu'il est écrit de moi) pour faire ta volonté, O AHBA 8.. - Au-dessus, quand il dit: Sacrifice, offrandes, holocaustes et offrandes pour le péché, tu n'as pas voulu, et tu n'y as pas eu le plaisir, qui sont offerts par la loi;

Il dit: Voici, je viens pour faire ta volonté, O AHBA. Il enlève le premier, afin qu'il établisse le second. 10 Par ce qui nous sera sanctifié par l'offrande du corps de Yashaya, Ha Mashayah, une fois pour toutes. 11 Et chaque prêtre se tient chaque jour pour servir et offrir souvent les mêmes sacrifices, qui ne peuvent jamais ôter les péchés. 12 Mais cet homme, après avoir offert un seul sacrifice pour les péchés à jamais, s'est assis sur la droite d'AHBA 13; de maintenant s'attendre à ce que ses ennemis soient fait son marchepied. 14 Car par une seule offrande, il a perfectionné pour toujours ceux qui sont sanctifiés. 15 D'où la QaDaSh W. Rawash aussi est un témoin pour nous; car après cela il a dit auparavant, 16 c'est l'alliance que je ferai avec eux après ces jours-là, dit le Sauveur, je mettrai mes lois dans leurs coeurs, et je les écrirai dans leurs pensées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

19 Ayant donc, frères, la hardiesse d'entrer dans le plus saint par le sang de Yashaya, 20 par un chemin nouveau et vivant, qu'il a consacré pour nous, par le voile, c'est-à-dire, sa chair; 21 Et ayant un souverain sacrificateur sur la maison d'AHBA 22;, approchons-nous d'un cœur véritable dans la pleine assurance de la foi, ayant nos coeurs arrosés d'une mauvaise conscience, et nos corps lavés d'eau pure. 23 Retenons fermement la profession de notre foi sans fléchir; car il est fidèle qui a promis; 24 Et considérons-nous un seul

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Hébreux 10:25 963 Hébreux 11:36

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

25 N'abandonnant pas l'assemblage de nous-mêmes, comme l'est la manière de certains, mais s'exhortant les uns les autres, et bien plus encore, comme vous voyez le jour approcher.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il n'y aura plus de sacrifice pour les péchés, 27 mais il y aura une certaine crainte de jugement et d'indignation ardente, qui dévorera les adversaires. 28 Celui qui méprisait Mascha, la loi, est mort sans miséricorde sous deux ou trois témoins. 29 De combien de punition amère, supposez-vous, il sera jugé digne, qui a foulé sous les pieds le Fils d'AHBA, et qui a compté le sang de l'alliance, avec laquelle il a été sanctifié, une chose unQaDaShW, et qui a fait malgré

l'Esprit de grâce? 30 Car nous connaissons celui qui m'a dit: La vengeance m'appartient, je reprendrai, dit le Sauveur.

Mais nous ne sommes pas de ceux qui reviennent à la perdition, mais de ceux qui croient au salut de l'âme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 États-Unis d'Amérique 11

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Maintenant, la foi est la substance des choses espérées, la preuve des choses non vues.

Par la foi, nous comprenons que les mondes ont été encadrés par la parole de AHBA, de sorte que les choses qui sont vues n'ont pas été faites de choses qui apparaissent. 4 Par la foi, Abel a offert à AHBA, d'un sacrifice plus excellent que Caïn, par lequel il a obtenu le témoignage qu'il était juste, AHBA, de témoignage de ses dons; et par elle, il est mort et parle. 5 Par la foi, Enoch a été traduit qu'il ne devait pas voir la mort; et il n'a pas été trouvé, parce qu'AHBA, d'après lui, a été traduit: car avant sa traduction, il a eu ce témoignage, qu'il a aimé AHBA 6; mais sans foi, il est impossible de lui plaire; car celui qui vient à AHBA, d'après lui, doit croire qu'il est, et qu'il est un rémunérateur d'eux qui le cherchent avec diligence, la foi n'a pas été reçue par lui-même, et il a été livré par lui-même.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le peuple d'AHBA, plus que de jouir des plaisirs du péché pendant un certain temps; 26 Il eut l'opprobre de Yashaya de plus grandes richesses que les trésors d'Égypte, car il avait du respect pour la rétribution de la récompense. 27 Par la foi, il abandonna l'Égypte, ne craignant pas la colère du roi; car il endurait, comme voyant celui qui est invisible. 28 Par la foi, il garda la Pâque et l'aspersion de sang, de peur que celui qui avait détruit le premier-né ne les touche. 29 Par la foi, ils passèrent par la mer Rouge comme par la terre sèche, ce que les Égyptiens qui tentaient de faire furent noyés. 30 Par la foi, les murs de Jéricho tombaient, après qu'ils eurent été bousculés environ sept jours. 31 Par la foi, la prostituée Rahab ne périt point avec ceux qui n'avaient pas cru, quand elle eut reçu les espions avec la paix. 32 Et que dirais-je?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Hébreux 11:37 964 Hébreux 13:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

37 Ils furent lapidés, sciés, tentés, tués par l'épée; ils errèrent dans des peaux de brebis et de chèvres; ils furent déshérités, affligés, tourmentés; 38 (dont le monde n'était pas digne) ils errèrent dans les déserts, et dans les montagnes, et dans les tanières et les cavernes de la terre. 39 Et tous, ayant obtenu un bon rapport par la foi, ne reçurent point la promesse: 40 AHBA, ayant donné quelque chose de meilleur pour nous, afin qu'ils ne soient pas rendus parfaits sans nous.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi, vu que nous sommes aussi entourés d'une si grande nuée de témoins, laissons de côté tout poids, et le péché qui nous est si facilement assailli, et courons avec patience la course qui est placée devant nous, 2 regardant à Yashaya l'auteur et le finisseur de notre foi, qui, pour la joie qui a été placée devant lui, a enduré l'Ats (H6086), méprisant la honte, et est couché à la droite du trône d'AHBA 3. Car considérez celui qui a enduré une telle contradiction des pécheurs contre lui-même, de peur que vous ne soyez fatigués et évanouis dans votre esprit. 4 Vous n'avez pas encore résisté au sang, vous luttez contre le péché. 5 Et vous avez oublié l'exhortation qui vous parle comme aux enfants, mon fils, de ne pas espisser le châtiment du Sauveur, et de ne pas être évanouis quand vous n'avez pas eu de rebâtiment de nos pères.

10 Car ils nous ont châtiés quelques jours après leur propre plaisir; mais lui, pour notre bien, afin que nous participions à sa sainteté. 11 Or, il n'y a point de châtie pour que le présent soit joyeux, mais douloureux; mais après cela, il donne le fruit paisible de la justice à ceux qui s'exercent ainsi. 12 C'est pourquoi, lèvez les mains qui pendent, et les genoux faibles; 13 Et faites des sentiers droits pour vos pieds, de peur que ce qui est boiteux ne se détourne du chemin; mais qu'il ne soit plutôt guéri. 14 Suivez la paix avec tous les hommes et les lignes, sans lesquelles personne ne verra le Sauveur.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 De peur qu'il n'y ait de fornicateur, ou de profane, comme Esaü, qui vendît son droit d'aînesse pour un morceau de viande. 17 Car vous savez comment, après cela, quand il aurait hérité de la bénédiction, il fut rejeté; car il ne trouva point de lieu de repense, bien qu'il le cherchât avec soin avec des larmes. 18 Car vous n'êtes pas venus à la montagne qui pourrait être touchée, et qui a brûlé avec le feu, et aux ténèbres, et à la tempête, 19 et au son d'une trompette, et à la voix des paroles; quelle voix ceux qui entendirent, qui ne leur parlerent plus; 20 car ils ne purent pas endurer ce qui a été commandé, et si une bête touche la montagne, elle sera lapidée, ou frappée par une fléchette; 21 et si terrible, vous serez souillés, et vous serez souillés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Mais vous êtes venus à la montagne de Sion, et à la ville de l'AHBA vivante, la YaRaWaShaLaM céleste, et à une nombreuse compagnie d'anges, 23 à l'assemblée générale et à l'église du premier-né, qui sont écrites dans le ciel, et à AHBA, le juge de tous, et aux esprits de justes faits par infecte, 24 et à Yashaya, le médiateur de la nouvelle alliance, et au sang de l'aspersion, qui parle mieux que celui d'Abel. 26 Voyez que vous ne refusez pas celui qui parle. Car s'ils ne se sont pas échappés qui a parlé sur la terre, nous n'échapperons pas beaucoup plus, si nous nous détournons de celui qui parle du ciel; 26 Nous avons ébranlé la voix, mais maintenant il a promis, et je ne secoue pas encore la terre, mais nous ne pouvons plus échapper à ce qui a parlé sur la terre.

13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Que l'amour fraternel continue. 2 N'oublie pas d'accueillir des étrangers, car c'est ainsi que certains ont accueilli des anges ignorants. 3 Souviens-toi de ceux qui sont liés, comme liés avec eux, et de ceux qui souffrent de l'adversité, comme étant vous-mêmes aussi dans le corps. 4 Le mariage est honorable en tous, et le lit non souillé; mais AHBA jugera les prostituées et les adultères. 5 Que votre conversation soit sans convoitise, et se contente des choses que vous avez; car il a dit: Je ne te quitterai jamais, ni ne t'abandonnerai. 6 Afin que nous disions avec hardiesse: Le Sauveur est mon aide, et je ne crains pas ce que l'homme me fera.

7 Souvenez-vous de ceux qui ont la règle sur vous, qui vous ont parlé la parole d'AHBA, dont la foi suit, considérez-vous la fin de leur conversation. 8 Yashaya, W. Ha Mashayah, W., le même hier, et aujourd'hui, et pour toujours.

Nous avons un autel dont ils n'ont pas le droit de manger qui servent le tabernacle. 11 Car le sang de ces bêtes, dont le sang est amené dans le sanctuaire par le souverain sacrificateur pour le péché, est brûlé sans le camp. 12 C'est pourquoi Yashaya aussi, afin qu'il sanctifie le peuple avec son sang, a souffert sans la porte. 13 Allons donc vers lui sans le camp, portant son opprobre. 14 Nous n'avons ici aucune ville permanente, mais nous cherchons un autre. 15 Par lui, offrons continuellement le sacrifice de louanges à AHBA, c'est-à-dire:

Hébreux 13:16 965 Hébreux 13:25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Mais pour faire le bien et pour communiquer, n'oubliez pas, car avec de tels sacrifices AHBA est agréable. 17 Obéissez à ceux qui ont la domination sur vous, et soumettez-vous,

car ils veillent pour vos âmes, comme ceux qui doivent rendre compte, afin qu'ils le fassent avec joie, et non avec peine, car cela ne vous est pas profitable.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Priez pour nous, car nous avons une bonne conscience, en toutes choses disposées à vivre honnêtement. 19 Mais je vous supplie plutôt de faire cela, afin que je vous sois rendu le plus tôt possible. 20 Maintenant, l'AHBA, qui a ramené d'entre les morts notre Sauveur Yashaya, ce grand troupeau de brebis, par le sang de l'alliance éternelle, 21 vous rende parfaits dans toute bonne œuvre pour faire sa volonté, travaillant en vous ce qui est agréable à ses yeux, par Yashaya. 23 Sachez que notre frère Timothée est libéré, avec qui, s'il vient bientôt, je vous verrai. 24 Saluez tous ceux qui ont la règle sur vous, et tous les saints. Ils vous saluent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Écrit aux Hébreux d'Italie par Timothée.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jacques 1:1 966 Jacques 2:26

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'ÉPISTLE GÉNÉRAL DE JAMES

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jacques, un serviteur d'AHBA et du Sauveur Yashaya, Ha Mashayah, aux douze tribus dispersées à l'étranger, salutation.

2 Mes frères, comptez toute la joie quand vous tomberez dans des tentations diverses; 3 sachant cela, que l'épreuve de votre foi agit avec patience.

Mais que la patience ait son œuvre parfaite, afin que vous soyez parfaits et entiers, ne voulant rien. 5 Si quelqu'un d'entre vous manque de sagesse, qu'il demande à AHBA

6 Mais qu'il demande avec foi, et qu'il n'y ait rien d'affaibli; car celui qui s'égare est comme une vague de la mer, poussé par le vent, et jeté. 7 Car que cet homme ne pense pas qu'il recevra quelque chose du Sauveur. 8 Un homme à double esprit est instable dans toutes ses voies. 9 Que le frère de bas degré se réjouisse en ce qu'il est élevé. 10 Mais le riche, en ce qu'il est abaissé; car il passera comme la fleur de l'herbe. 11 Car le soleil n'est pas ressuscité plus tôt avec une chaleur brûlante, mais il flétrit l'herbe, et la fleur de celle-ci tombe, et la grâce de sa mode périt; ainsi aussi l'homme riche s'effacera dans ses voies. 12 Heureux

l'homme qui subit la tentation, car quand il est éprouvé, il recevra la couronne de vie, que le Sauveur a promise à ceux qui aiment.

13 Que personne ne dise quand il est tenté, je suis tenté par AHBA; car AHBA ne peut être tenté par le mal, et ne tente personne; 14 Mais tout homme est tenté, quand il est attiré de sa propre convoitise, et attiré. 15 Alors, quand la convoitise a conçu, elle produit le péché; et le péché, quand il est achevé, fait sortir la mort. 16 Ne vous égarez pas, mes frères bien-aimés. 17 Tout bon don et tout don parfait sont d'en haut, et descendent du Père des lumières, avec qui il n'y a pas de variation, ni d'ombre de tournant. 18 De sa propre, il nous engendra la parole de vérité, afin que nous soyons une sorte de prémices de ses créatures.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

C'est pourquoi, mes frères bien-aimés, que chacun soit prompt à entendre, lent à parler, lent à la colère: 20 Car la colère de l'homme ne fait pas la justice d'AHBA 21; c'est pourquoi, écartez toute souillure et toute superflueté de nausée, et recevez avec douceur la parole engrafée, qui est capable de sauver vos âmes. 22 Mais faites-vous de la parole, et n'écoutez pas seulement, trompez-vous de vous-mêmes. 23 Car si quelqu'un écoute la parole, et non pas celui qui fait, il est semblable à un homme qui voit son visage naturel dans un verre; 24 Car il se voit, et va droit dans son chemin, et oublie de quelle manière il était. 25 Mais quiconque regarde la loi parfaite de la liberté, et y demeure, il n'y est pas un auditeur oublié, mais un artisan de l'œuvre, cet homme sera béni dans son action.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mes frères, n'avez-vous pas la foi de notre Sauveur Yashaya? 2 Si un homme avec un anneau d'or vient à votre assemblée, avec de beaux habits, et qu'il y ait aussi un pauvre dans un vêtement vil; 3 et vous avez égard à celui qui porte les vêtements gays, et dites-lui: Assieds-toi ici dans un bon endroit; et dis aux pauvres: Tenez-vous là, ou asseyez-vous ici sous mon marchepied: 4 N'êtes-vous donc pas partiaux en vous-mêmes, et êtes-vous juges de mauvaises pensées? 5 Écoutez, mes frères bien-aimés, n'avez-vous pas choisi les pauvres de ce monde riche en foi, et les héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment? 6 Mais vous avez méprisé les pauvres. Ne vous oppressez pas, et vous attirez devant les sièges du jugement? 7 Ne blasphémez-vous pas ce nom digne par ce que vous avez appelé?

Mais si vous avez égard aux personnes, vous commettez le péché, et vous êtes convaincus de la loi comme transgresseurs. 10 Car quiconque garde toute la loi, et pourtant vous offensez en un seul point, il est coupable de tous. 11 Car celui qui a dit: Ne commet pas l'adultère, dit

D'où viennent les guerres et les combats parmi vous? N'en viennent-ils pas, de vos convoitises qui font la guerre dans vos membres? 2 Vous convoitez et n'avez pas: vous tuez, et voulez avoir, et ne pouvez pas obtenir; vous combattez et combattez, mais vous n'avez pas, parce que vous ne demandez pas. 3 Vous demandez, et ne recevez pas, parce que vous demandez, afin que vous la consumiez sur vos convoitises. 4 Vous adultères et adultères, ne savez-vous pas que l'amitié du monde est inimitié avec AHBA? Quiconque donc sera ami du monde est l'ennemi d'AHBA. 5 Vous pensez que l'Écriture dit en vain: L'esprit qui habite en nous convoite l'envie? 6 Mais il donne plus de grâce.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Allez maintenant, vous qui dites: Aujourd'hui ou demain, nous irons dans une telle ville, et nous y poursuivrons un an, et nous achèterons et vendrons, et nous gagnerons. 14 Alors que vous ne savez pas ce qui sera le lendemain. Qu'est-ce que votre vie? C'est même une vapeur, qui apparaît pendant un peu de temps, et puis van-Isheth. 15 Car vous devriez dire: Si le Sauveur veut, nous vivrons, et nous ferons ceci, ou cela. 16 Maintenant, vous vous réjouissez de vos exaltations: toute cette joie est mauvaise. 17 C'est pourquoi à celui qui sait faire le bien, et qui ne le fait pas, c'est le péché.

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Vos richesses sont corrompues, et vos vêtements sont en terre. 3 Votre or et votre argent sont couverts de chancres, et la rouille d'eux sera un témoin contre vous, et vous mangerez votre chair comme un feu. Vous avez entaché un trésor ensemble pendant les derniers jours. 4 Voici, la location des ouvriers qui ont moissonné vos champs, qui est de vous gardé par fraude, crie; et les cris de ceux qui ont moissonné sont entrés dans les oreilles du Sauveur de Sabaoth. 5 Vous avez vécu dans le plaisir sur la terre, et vous avez été privés, vous avez nourri vos coeurs comme un jour de massacre. 6 Vous avez condamné et tué le juste, et il ne vous résiste pas.

13 Voici, l'homme qui attend le fruit précieux de la terre, et qui a une longue patience pour elle, jusqu'à ce qu'il reçoive la pluie du début et de la dernière. 8 Soyez aussi patients, affermissez vos coeurs; car l'homme qui vient du Sauveur s'approche. 9 Ne vous énervez pas l'un contre l'autre, frères, de peur que vous ne soyez condamnés; voici, le juge se tient devant la porte. 10 Prenez, mes frères, les prophètes, qui ont parlé au nom du Sauveur, pour un exemple de souffrance, et de patience. 11 Voici, nous comptons ceux qui sont heureux; vous avez entendu parler de la patience de Job, et vous avez vu la fin du Sauveur, que le Sauveur est très pitoyable, et de tendre miséricorde.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jacques 5:18 968 Jacques 5:20

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Et il pria encore, et le ciel donna de la pluie, et la terre produisit son fruit. 19 Frères, si l'un d'entre vous s'égare de la vérité, et qu'on le convertit, 20 faites-lui savoir que celui qui convertit le pécheur de l'égarement de sa voie sauvera une âme de la mort, et cachera une multitude de péchés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Pierre 1:1 969 1 Pierre 2:23

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

LE PREMIER ÉPISTLE GÉNÉRAL DE PETER

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Pierre, un apôtre de Yashaya, 2 Élu selon la préconnaissance d'AHBA, par la sanctification de l'Esprit, à l'obéissance et à l'aspersion du sang de Yashaya, 2 Élu selon la connaissance d'AHBA, le Père, par la sanctification de l'Esprit, à l'obéissance et à l'aspersion du sang de Yashaya.

3 Béni soit l'AHBA et Père de notre Sauveur Yashaya, qui, selon sa miséricorde abondante, nous a engendrés de nouveau à une espérance vive par la résurrection de Yashaya, 5 qui sont gardés par la puissance d'AHBA, par la foi pour le salut prêt à être révélé dans la dernière fois. 6 Vous vous réjouirez beaucoup, bien que maintenant pour un temps, si besoin soit, vous soyez dans la lourdeur par de multiples tentations: 7 Que l'épreuve de votre foi, étant beaucoup plus précieuse que d'or qui périt, bien qu'il soit éprouvé par le feu, pourrait être trouvé à la louange et à l'honneur et à la gloire à l'apparition de Yashaya, si nécessaire, vous êtes dans la lourdeur par de multiples tentations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

De la grâce qui devait venir à vous: 11 en cherchant quoi, ou de la manière de temps l'Esprit de Yashaya qui était en eux; 23 en témoignant d'avance les souffrances de Yashaya, et la gloire qui devait suivre; 12 à qui il a été révélé, que non pas à eux-mêmes, mais à nous ils ont servi les choses, qui sont maintenant rapportées à vous par ceux qui vous ont prêché l'Évangile avec le QaDaSh W. Rawash a fait descendre du ciel; ce que les anges veulent regarder vers eux. 13 C'est pourquoi ce que les reins de votre esprit, être sobre, et espérer jusqu'à la fin pour la grâce qui doit vous être apportée à la révélation de Yashaya, Ha

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Pierre 2:24 970 1 Pierre 5:3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

24 Celui que son propre moi a porté nos péchés dans son propre corps sur l'arbre, afin que nous, étant morts aux péchés, vivions à la droiture; par les rayures duquel vous avez été guéris. 25 Car vous étiez comme des brebis qui s'égarèrent; mais maintenant vous êtes retournés au Berger et à l'Évêque de vos âmes.

3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Si quelqu'un n'obéit pas à la parole, ils pourront aussi, sans la parole, être gagnés par la conversation des femmes; 2 Tandis qu'ils voient ta chaste conversation couplée à la crainte. 3 Que ce n'est pas l'ornement d'un esprit doux et tranquille, qui est aux yeux d'AHBA, qu'il n'y ait point de grand prix. 5 Car, après cela, les femmes de QaDa, qui avaient confiance en AHBA, se sont parées elles-mêmes, étant soumises à leurs propres maris; 6 comme Sara lui obéit Abraham, qu'il y ait des prières, qu'il n'y ait pas de mort, que vous ne sachiez point de mort, que vous ne sachiez point de mort, que vous ne sachiez point de mort, que vous ne sachiez pas d'être des héritiers de la vie. 7 De même, vous, maris, demeurez avec eux selon la connaissance, en lui donnant l'honneur de la femme, et que vous ne sachiez point de mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et qui est celui qui vous fera du mal, si vous êtes disciples de ce qui est bon? 14 Mais si vous souffrez à cause de la justice, heureux

15 Mais sanctifiez le Sauveur AHBA dans vos cœurs, et soyez toujours prêts à donner

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Une réponse à tout homme qui vous demande une raison de l'espérance qui est en vous avec douceur et crainte: 16 Avoir une bonne conscience; que, alors qu'ils parlent mal de vous, comme des malfaiteurs, ils peuvent avoir honte d'accuser faussement votre bonne conversation à Yashaya. 17 Car il est préférable, si la volonté d'AHBA est ainsi, que vous souffrez pour faire bien, que pour faire mal. 18 Car Yashaya a aussi une fois souffert pour les péchés, le juste pour les injustes, afin qu'il nous amène à AHBA, en étant mis à mort dans la chair, mais vivifié par l'Esprit: 19 Par lequel aussi il est allé et a prêché aux esprits en prison; 20 Qui étaient parfois désobéissants, quand une fois la souffrance d'AHBA nous a

attendu dans les jours de Noé, tandis que l'arche était une préparation, où peu, c'est-à-dire, huit âmes ont été sauvées par l'eau. 21 La figure semblable à celle du baptême nous sauve maintenant (ce n'est pas la mort de la chair qui a été faite par les autorités de Dieu, et qui est allé vers le ciel)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4

Puisque Yasaya a souffert pour nous dans la chair, armez-vous également de la même pensée: car celui qui a souffert dans la chair a cessé de pécher; 2 afin qu'il ne vive plus le reste de son temps dans la chair aux convoitises des hommes, mais à la volonté d'AHBA 3.

Pour le temps passé de notre vie, peut-être nous suffira-t-il d'avoir fait la volonté des Gentils, lorsque nous avons marché dans la lascivité, les convoitises, l'excès de vin, les réjouissances, les banquets, et les idolâtries abominables: 4 où ils trouvent étrange que vous ne couriez pas avec eux au même excès d'émeute, en parlant du mal de vous: 5 qui rendra compte à celui qui est prêt à juger les vivants et les morts. 6 Car c'était la cause de l'Évangile.

prêché aussi à ceux qui sont morts, afin qu'ils soient jugés selon les hommes dans la chair, mais vivre selon AHBA dans l'esprit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Mais la fin de toutes choses est proche: soyez donc sobres, et veillez à la prière. 8 Et surtout, vous avez une charité fervente; car la charité couvrira la multitude des péchés. 9 Servez-vous l'un l'un à l'autre sans humilier. 10 Comme chacun a reçu le don, et qu'il exerce le même ministère l'un à l'autre, comme de bons gardiens de la grâce multiple d'AHBA 11.. Si quelqu'un parle, qu'il parle comme les oracles d'AHBA ; si quelqu'un exerce un ministère, qu'il le fasse comme de la capacité qu'AHBA lui donne : afin qu'AHBA soit glorifiée en toutes choses par Yashaya.

Bien-aimés, ne pensez pas que cela soit étrange au sujet de l'épreuve ardente qui est de vous éprouver, comme si quelque chose d'étrange vous était arrivé.

Mais réjouissez-vous, dans la mesure où vous participez aux souffrances de Yashaya, afin que, quand sa gloire sera révélée, vous soyez heureux aussi avec une joie extrême. 14 Si vous êtes blâmés pour le nom de Yashaya, heureux êtes-vous; car l'esprit de gloire et de AHBA repose sur vous; de leur côté il est mal parlé, mais de votre côté il est glorifié. 15 Mais qu'aucun d'entre vous ne souffre comme meurtrier, comme voleur, ou comme malfaiteur, ou comme un corps occupé dans d'autres hommes. 16 Or, si quelqu'un souffre comme chrétien, qu'il ne soit pas honteux; mais qu'il glorifie AHBA en cette faveur. 17 Car le temps est venu que le jugement commence à la maison d'AHBA; et si cela commence par nous, quelle sera la fin de ceux qui n'obéissent pas à l'évangile d'AHBA 18?

5

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

J'exhorte les anciens qui sont parmi vous, qui sont aussi des anciens, et un témoin des souffrances de Yashaya, et aussi un participant de la gloire qui sera révélée: 2 Nourrissez le troupeau d'AHBA qui est parmi vous, en prenant la surveillance, non par la contrainte, mais volontairement; non pas pour la lucre souillée, mais d'un esprit prêt; 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Pierre 5:4 971 1 Pierre 5:14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et quand le berger principal apparaîtra, vous recevrez une couronne de gloire qui ne s'effacera pas. 5 De même, vous les plus jeunes, vous vous soumettez à l'aîné. Oui, vous êtes tous soumis l'un à l'autre, et vous êtes vêtus d'humilité; car AHBA résiste aux orgueilleux, et donne grâce aux humbles.

6 Humblez-vous donc sous la puissante main d'AHBA, afin qu'il vous exalte en temps voulu; 7 Jetez tout votre soin sur lui, car il se soucie de vous. 8 Soyez sobres, soyez vigilants, parce que votre adversaire le diable, comme un lion rugissant, marche, cherchant qui il peut dévorer; 9 Qui résistent fermement dans la foi, sachant que les mêmes afflictions sont accomplies dans vos frères qui sont dans le monde. 10 Mais l'AHBA de toute grâce, qui nous a appelés à sa gloire éternelle par Yashaya, Ha Mashayah, après que vous ayez souffert un certain temps, faites-vous parfait, stable, fortifié, vous apaiser. 11 A lui soit gloire et dominion pour toujours et pour toujours. Ahman.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Par Silvanus, un frère fidèle à vous, comme je suppose, j'ai écrit brièvement, exhortant, et témoignant que c'est la vraie grâce d'AHBA, où vous êtes. 13 L'Église qui est à Babylone, élue avec vous, vous salue, et Marcus, mon fils. 14 Saluez-vous les uns les autres avec un baiser de charité. Que la paix soit avec vous tous ceux qui sont à Yashaya.

2 Pierre 1:1 972 2 Pierre 2:22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

DEUXIÈME ÉPISTE GÉNÉRAL DE PETER

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Simon Pierre, un serviteur et un apôtre de Yashaya, à ceux qui ont obtenu la même foi précieuse avec nous par la justice d'AHBA, et de notre Sauveur Yashaya, 3 selon que sa puissance divine nous a donné toutes choses qui par--

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Contient la vie et la piété, par la connaissance de celui qui nous a appelés à la gloire et à la vertu: 4 C'est pour cela que nous avons reçu de grandes et précieuses promesses, afin que par celles-ci vous soyez des participants de la nature divine, ayant échappé à la corruption qui est dans le monde par la convoitise. 5 Et outre cela, en donnant toute diligence, ajoutez à votre vertu de foi; et à la vertu la connaissance; 6 et à la connaissance de la tempérance; et à la tempérance la patience; et à la patience la piété; 7 et à la piété la bonté fraternelle; et à la charité fraternelle.

9 Mais celui qui manque de ces choses est aveugle, et ne peut pas voir loin, et il a oublié qu'il a été purgé de ses péchés anciens. 10 C'est pourquoi, frères, faites diligence pour assurer votre vocation et votre élection, car si vous faites ces choses, vous ne tomberez jamais.

Ainsi, une entrée vous sera servie abondamment dans le royaume éternel de notre Sauveur et Sauveur Yashaya Ha Mashayah.

C'est pourquoi je ne serai pas négligent de vous rappeler toujours ces choses, bien que vous les connaissiez, et que vous soyez établis dans la vérité présente. 13 Oui, je pense qu'il se rencontre, tant que je suis dans ce tabernacle, pour vous réveiller en vous mettant en mémoire; 14 sachant que bientôt je dois retirer ce tabernacle, comme notre Sauveur Yashaya, comme notre Sauveur Yashaya, Ha Mashaya m'a fait connaître. 15 Je m'efforcerai aussi que vous puissiez, après ma mort, avoir toujours ces choses en mémoire. 16 Car nous n'avons pas suivi les fables inconcevables, quand nous vous avons fait connaître le pouvoir et la venue de notre Sauveur Yashaya.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mais il y avait aussi parmi le peuple de faux prophètes, comme il y aura parmi vous de faux docteurs, qui, à première vue, apporteront dans des hérésies damnables, niant même le Sauveur qui les a rachetés, et qui se détruiront rapidement. 2 Et beaucoup suivront leurs voies pernicieuses, à cause desquelles la voie de la vérité sera mal dite. 3 Et, par convoitise, ils feront de vous, avec des paroles fallacieuses, un mercanque; dont le jugement ne s'attarde pas depuis longtemps, et leur damnation ne sombre pas. 4 Car si AHBA n'a pas

épargné les anges qui ont péché, mais les a jetés en en enfer, et les a livrés en chaînes d'obscurité, pour être réservés au jugement; 5 et n'a pas épargné le vieux monde, mais a sauvé Noé, huitième homme, un prédicateur de justice, qui a fait venir dans le déluge sur le monde de l'impie-dieu; 6 et amenant les villes de Sodome et de Gomorrha en cendres, afin qu'ils soient renversés, afin qu'ils les ont sauvés de vivres, et d'eux.

Les anges, qui sont plus puissants et plus forts, ne les accusent pas devant le Sauveur. 12 Mais ceux-ci, comme des bêtes sauvages, sont faits pour être pris et détruits, parlent mal des choses qu'ils ne comprennent pas; et ils périront complètement dans leur propre corruption; 13 et recevront la récompense de l'injustice, comme ceux qui comptent le plaisir de se révolter dans le temps du jour. Spots ils sont et blêmes, se montrant avec leurs propres tromperies pendant qu'ils festient avec vous; 14 Ayant des yeux pleins d'adultère, et qui ne peuvent cesser de pécher; car des âmes instables, un coeur qu'ils ont exercé avec des pratiques cupides; enfants maudits: 15 Qui ont abandonné la bonne voie, et qui se sont égarés, suivant le chemin de Balaam, fils de Bosor, qui aimaient le salaire de l'iniquité; et qui ont été maudits pour eux-mêmes, parce qu'ils n'avaient pas eu de l'eau, et qu'ils se sont laissés emporter par la mort, et qu'ils n'ont pas eu la mort.

le monde par la connaissance du Sauveur et du Sauveur Yashaya,

21 Car il avait été préférable qu'ils n'aient pas connu la voie de la justice, que, après qu'ils l'ont connu, ils se détournent du commandement de Qa-Da-Sh-W. 22 Mais il s'est produit.

2 Pierre 3:1 973 2 Pierre 3:18

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

à eux selon le vrai proverbe: Le chien est retourné à son propre vomi, et la truie qui a été lavée à son mur dans la boue.

3

Cette seconde épître, bien-aimée, je vous écris maintenant, dans les deux que j'éveille vos esprits purs par le souvenir: 2 afin que vous soyez pleins d'esprit des paroles qui ont été prononcées avant par les prophètes Qa-Da-Sh-W, et du commandement de nous les apôtres du Sauveur et du Sauveur: 3 sachant d'abord qu'il viendra dans les derniers jours des moqueurs, marchant selon leurs propres convoitises, 4 et disant: Où est la promesse de sa venue? car depuis que les pères s'endormiront, toutes choses continuent comme elles étaient dès le début de la création. 5 Pour cela, ils sont volontairement ig-norants de, que par la parole d'AHBA, les cieux étaient anciens, et la terre debout hors de l'eau et dans l'eau: 6 où le monde qui était alors, étant débordé d'eau, périt: 7 Mais les cieux et la terre, qui sont maintenant, par la même parole, sont gardés dans l'eau.

8 Mais, bien-aimés, ne soyez pas ignorants de cette seule chose, qu'un jour soit avec le Sauveur comme mille ans, et mille ans comme un jour. 9 Le Sauveur n'est pas lâche au sujet

de sa promesse, comme certains comptent la relâche; mais il nous tarde, ne voulant pas qu'aucun ne périsse, mais que tous viennent à la repentance. 10 Mais le jour du Sauveur viendra comme un voleur dans la nuit; dans lequel les cieux passeront avec un grand bruit, et les éléments fondront avec la chaleur de la cheminée, la terre et les œuvres qui y sont seront consumées. 11 Voyant alors que toutes ces choses seront dissoutes, quel être humain des personnes devrait être dans toutes les choses que tu auras à lui dire, et qui seras écrit avec un grand bruit, et que les éléments fondront avec la chaleur de la chaleur de l'aération, 12 et que nous chercherons à l'arrivée du jour d'AHBA, où toutes ces choses seront données par le feu, et que les choses seront écrites pour lui, et qui seront écrites par la chaleur de l'homme.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 C'est pourquoi, bien-aimés, puisque vous connaissez ces choses avant, prenez garde de ne pas être conduits par l'erreur des méchants, tomber de votre propre fermeté. 18 Mais grandissez dans la grâce, et dans la connaissance de notre Sauveur et Sauveur Yashaya.

1 Jean 1:1 974 1 Jean 3:7

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

LE PREMIER ÉPISTLE GÉNÉRAL DE JOHN

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Ce qui était dès le commencement, que nous avons entendu, que nous avons vu de nos yeux, que nous avons regardé, et que nos mains ont traité, de la Parole de vie; 2 (Car la vie s'est manifestée, et nous l'avons vue, et nous vous avons rendu témoignage, et nous avons fait connaître cette vie éternelle, qui était avec le Père, et qui nous a été manifestée;) 3 Ce que nous avons vu et entendu nous vous annonce, afin que vous aussi soyez en communion avec nous; et vraiment notre communion est avec le Père, et avec son Fils Yashaya.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Si nous disons que nous sommes en communion avec lui, et que nous marchons dans les ténèbres, nous mentons, et nous ne faisons pas la vérité; 7 Si nous marchons dans la lumière, comme il est dans la lumière, nous sommes en communion les uns avec les autres, et le sang de Yashaya; et Ha Mashayah, son Fils, nous purifie de tout péché. 8 Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous. 9 Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés, et pour nous purifier de toute iniquité. 10 Si nous disons que nous n'avons pas péché, nous le faisons menteur, et sa parole n'est pas en nous.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Mes petits enfants, je vous écris ces choses, afin que vous ne péchiez pas. Et si quelqu'un pèche, nous avons un avocat auprès du Père, Yashaya.

2 Et il est la propitiation pour nos péchés, et non pour les nôtres seulement, mais aussi pour les péchés du monde entier.

3 Nous savons par la présente que nous le connaissons, si nous gardons ses commandements. 4 Celui qui dit: Je le connais, et ne garde pas son commandement.

5 Mais celui qui garde sa parole, c'est en lui l'amour d'AHBA qui est parfait, et nous savons que nous sommes en lui. 6 Celui qui dit qu'il demeure en lui doit aussi marcher comme il marchait.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Frères, je ne vous écris aucun commandement nouveau, mais un vieux commandement que vous avez eu dès le commencement. Le vieux commandement est la parole que vous avez entendue dès le commencement. 8 Je vous écris encore un commandement nouveau, ce qui est vrai en lui et en vous; parce que les ténèbres sont passées, et que la vraie lumière brille maintenant. 9 Celui qui dit qu'il est dans la lumière, et qu'il hait son frère, est dans les ténèbres jusqu'à maintenant. 10 Celui qui aime son frère demeure dans la lumière, et il n'y a aucune occasion de trébucher en lui. 11 Mais celui qui hait son frère est dans les ténèbres, et il marche dans les ténèbres, et il ne sait où il va, parce que les ténèbres ont aveuglé ses yeux. 12 Je vous écris, petits enfants, parce que vos péchés vous sont pardonnés à cause de son nom. 13 Je vous écris, pères, parce que vous connaissez celui qui est depuis le commencement. Je vous écris, jeunes hommes, parce que vous avez vaincu le méchant.

les jeunes hommes, parce que vous êtes forts, et que la parole d'AHBA demeure en vous, et que vous avez vaincu le méchant. 15 N'aimez pas le monde,

16 Car tout ce qui est dans le monde, la convoitise de la chair, la convoitise des yeux et l'orgueil de la vie, n'est pas du Père, mais du monde. 17 Et le monde passe, et sa convoitise; mais celui qui fait la volonté d'AHBA demeure éternellement.

18 Petits enfants, c'est la dernière fois; et comme vous avez entendu dire que l'antéchrist viendra, il y a maintenant beaucoup d'antéchrists, par lesquels nous savons que c'est la dernière fois. 19 Ils sortirent de nous, mais ils n'étaient pas de nous; car s'ils avaient été de nous, ils auraient sans doute perdu de vue avec nous; mais ils sortirent, afin qu'ils fussent révélés qu'ils n'étaient pas tous de nous. 20 Mais vous avez une onction de la part de QaDaSh W. Un, et vous savez toutes choses. 21 Je ne vous ai pas écrit parce que vous ne savez pas la vérité, mais parce que vous le savez, et qu'aucun mensonge n'est de la vérité. 22

Qui est menteur, si ce n'est celui qui nie qu'AHAYAH est Yashaya? Il est antichrist, qui nie le Père et le Fils.

24 Que cela demeure en vous, ce que vous avez entendu dès le commencement. Si vous demeurez en vous, vous demeurerez aussi dans le Fils et dans le Père. 25 Et c'est la promesse qu'il nous a promise, la vie éternelle. 26 Je vous ai écrit ces choses, celles qui vous séduisent. 27 Mais l'onction que vous avez reçue de lui demeure en vous, et vous n'avez pas besoin que quelqu'un vous enseigne; mais comme la même onction vous enseigne toutes choses, et est vérité, et n'est point mensonge, et comme elle vous l'a enseigné, vous demeurerez en lui. 28 Et maintenant, petits enfants, demeurez en lui, afin que, lorsqu'il apparaîtra, nous ayons confiance, et que nous n'ayons pas honte devant lui à sa venue. 29 Si vous savez qu'il est juste, vous savez que tous ceux qui font justice sont nés de lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

3

2 Bien-aimés, nous sommes maintenant les fils d'AHBA, et il n'apparaît pas encore ce que nous serons; mais nous savons que, lorsqu'il apparaîtra, nous serons comme lui; car nous le verrons tel qu'il est. 3 Et tout homme qui a cette espérance en lui purifie lui-même, comme il est pur. 4 Quiconque commet le péché transgresse aussi la loi; car le péché est la transgression de la loi. 5 Et vous savez qu'il a été manifesté pour enlever nos péchés; et en lui il n'est pas péché. 6 Quiconque demeure en lui ne pèche pas; quiconque pèche ne l'a pas vu, et ne l'a pas connu. 7 Petits enfants, que personne ne nous ait donné d'amour, afin que nous soyons appelés les fils d'AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Jean 3:8 975 1 Jean 5:15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Celui qui commet le péché est du diable; car le diable pèche dès le commencement. C'est pour cela que le Fils d'AHBA a été manifesté, afin qu'il puisse détruire les œuvres du diable. 9 Quiconque est né d'AHBA ne commet pas de péché; car sa postérité demeure en lui; et il ne peut pécher, parce qu'il est né d'AHBA 10. En cela, les enfants d'AHBA sont manifestes, et les enfants du diable: quiconque ne fait pas de justice n'est pas d'AHBA, ni celui qui n'aime pas son frère. 11 Car c'est le message que vous avez entendu dès le commencement, que nous devons nous aimer les uns les autres.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Non pas comme Caïn, qui était de ce méchant, et qui a tué son frère. Et pourquoi l'a-t-il tué? Parce que ses propres œuvres étaient mauvaises, et son frère était juste.

Nous savons que nous sommes passés de la mort à la vie, parce que nous aimons les frères. Celui qui n'aime pas son frère demeure dans la mort. 15 Celui qui hait son frère est un meurtrier; et vous savez qu'aucun meurtrier n'a la vie éternelle qui demeure en lui. 16 Ici, nous percevons l'amour d'AHBA, parce qu'il a donné sa vie pour nous; et nous devons donner notre vie pour les frères. 17 Mais qui a ce monde-ci est bon, et il voit son frère avoir besoin, et il ferme ses entrailles de compassion de sa part, comment habite l'amour d'AHBA en lui? 18 Mes petits enfants, n'aimons pas en parole, ni en langue; mais nous savons en action et en vérité. 19 Et nous savons que nous sommes de la vérité, et nous assurerons nos coeurs devant lui. 20 Si notre coeur demeure en nous, AHBA est plus grand que notre coeur, et nous connaissons toutes choses.

4

Bien-aimés, ne croyez pas tout esprit, mais essayez les esprits s'ils sont d'AHBA: parce que beaucoup de faux prophètes sont sortis dans le monde. 2 Voici que vous connaissez l'Esprit d'AHBA: Tout esprit qui confesse que Yashaya est venu dans la chair n'est pas d'AHBA: et c'est cet esprit d'antéchrist, dont vous avez entendu qu'il devait venir; et même maintenant c'est déjà dans le monde. 4 Vous êtes d'AHBA, petits enfants, et vous les avez vaincus: parce que plus grand est celui qui est en vous, que celui qui est dans le monde. 5 Ils sont du monde: donc ils parlent du monde, et le monde les entend. 6 Nous sommes d'AHBA: celui qui connaît AHBA nous entend; celui qui n'est pas d'AHBA nous connaît.

7 Bien-aimés, aimons-nous les uns les autres: car l'amour est de l'AHBA; et quiconque aime est né de l'AHBA, et connaît l'AHBA 8; celui qui n'aime pas ne connaît pas l'AHBA; car l'AHBA est l'amour. 9 En cela s'est manifesté l'amour de l'AHBA envers nous, soyez - parce qu'AHBA a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous puissions vivre par lui. 10 Voici l'amour, non pas que nous aimions l'AHBA.

11 Bien-aimés, si AHBA nous a tant aimés, nous devons aussi aimer

12 Aucun homme n'a jamais vu AHBA. Si nous nous aimons les uns les autres, AHBA demeure en nous, et son amour est parfait en nous.

Nous savons ici que nous habitons en lui, et lui en nous, parce qu'il nous a donné de son Esprit. 14 Et nous avons vu et nous témoignons que le Père a envoyé le Fils pour être le Sauveur du monde. 15 Quiconque confessera que Yashaya est le Fils d'AHBA, AHBA, demeure en lui, et lui en AHBA, 16... Nous avons connu et cru l'amour qu'AHBA nous a porté. AHBA, est amour; et celui qui habite dans l'amour habite en AHBA, et AHBA, en lui. 17 Voici notre amour rendu parfait, afin que nous ayons de l'audace au jour du jugement: parce qu'il est comme nous en ce monde. 18 Il n'y a pas de crainte dans l'amour, mais l'amour parfait fait peur: parce que la crainte a tourmenté. Celui qui craint n'est pas rendu parfait dans l'amour. 19 Nous l'aimons, parce qu'il nous a aimés d'abord.

5

Quiconque croit que Yashaya est le Yashaya est né d'AHBA, et quiconque aime celui qui a engendré aime aussi celui qui est engendré de lui. 2 Nous savons par cela que nous aimons les enfants d'AHBA, quand nous aimons AHBA, et que nous gardons ses commandements. 3 Car c'est l'amour d'AHBA, que nous gardons ses commandements, et ses commandements ne sont pas douloureux. 4 Car tout ce qui est né d'AHBA est né d'AHBA.

5 Qui est celui qui surmonte le monde, mais celui qui croit que Yashaya est le Fils d'AHBA 6?

Et c'est l'Esprit qui rend témoignage, parce que l'Esprit est la vérité. 7 Car il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, la Parole, et le QaDaSh Wywash; et ces trois-là sont un. 8 Et il y en a trois qui rendent témoignage dans la terre, l'Esprit, et l'eau, et le sang; et ces trois-là sont d'accord en un. 9 Si nous recevons le témoignage des hommes, le témoignage d'AHBA est plus grand; car c'est le témoignage d'AHBA qu'il a rendu témoignage de son Fils. 10 Celui qui croit au Fils d'AHBA a le témoignage en lui-même: celui qui ne croit pas AHBA a fait de lui un menteur; parce qu'il ne croit pas au témoignage qu'AHBA a donné de son Fils. 11 Et c'est le récit que nous avons donné au Fils d'AHBA que vous n'avez pas la vie éternelle, et cette vie est dans son Fils.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

1 Jean 5:16 976 1 Jean 5:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Si quelqu'un voit son frère pécher un péché qui n'est pas jusqu'à la mort, il le demandera, et il lui donnera la vie pour ceux qui ne pécheront pas jusqu'à la mort. Il y a un péché jusqu'à la mort; je ne dis pas qu'il priera pour cela. 17 Toute injustice est péché; et il n'y a pas de péché jusqu'à la mort. 18 Nous savons que quiconque est né d'AHBA ne pêche pas, mais celui qui est engendré d'AHBA se garde lui-même, et que le méchant ne le touche pas. 19 Et nous savons que nous sommes d'AHBA, et que le monde entier est couché dans la méchanceté.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et nous savons que le Fils d'AHBA est venu, et nous a donné une compréhension, afin que nous connaissions celui qui est vrai, et que nous sommes en celui qui est vrai, même dans son Fils Yashaya.

21 Petits enfants, gardez-vous des idoles.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jean 1 977 2 Jean 13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

DEUXIÈME ÉPISTE DE JOHN

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'aînée à la femme élue et à ses enfants, que j'aime dans la vérité; et non seulement moi, mais aussi tous ceux qui ont connu la vérité; 2 A cause de la vérité, qui habite en nous, et qui sera avec nous pour toujours. 3 Que la grâce soit avec vous, miséricorde et paix, du Père AHBA, et du Sauveur Yashaya, Ha Mashayah, le Fils du Père, dans la vérité et dans l'amour.

4 Je me réjouis beaucoup de ce que j'ai trouvé de tes enfants marchant dans la vérité, comme nous avons reçu un commandement du Père. 5 Et maintenant je t'en supplie, madame, non comme si je t'avais écrit un nouveau commandement, mais comme celui que nous avons depuis le commencement, que nous aimons un autre. 6 C'est l'amour, que nous marchons selon ses commandements. Tel est le commandement, que, comme vous l'avez entendu dès le commencement, vous devez marcher dedans. 7 Car beaucoup de trompeurs sont entrés dans le monde, qui ne confessent pas que Yashaya, Ha Machaya, Ha Machaya, est venu dans la chair. Ceci est un trompeur et un antichrist. 8 Regardez-vous, que nous ne perdons pas les choses que nous avons faites, mais que nous recevons une récompense complète. 9 Quiconque transgresse, et ne demeure pas dans la doctrine de Yashaya, n'a pas AHBA, celui qui demeure dans la doctrine de Yashaya, il n'a pas la vitesse de sa vie.

12 Ayant beaucoup de choses à vous écrire, je ne voudrais pas écrire avec du papier et de l'encre; mais j'ai confiance pour venir à vous, et parler face à face, afin que notre joie soit pleine. 13 Les enfants de ta sœur élue te saluent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jean 1 978 3 Jean 14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

LE TROISIÈME ÉPISTE DE JOHN

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'aîné du bien-aimé Gaius, que j'aime dans la vérité.

2 Bien-aimés, je désire par-dessus tout que tu prospères et que tu sois en bonne santé, comme ton âme prospère. 3 Car je me réjouis beaucoup, quand les frères sont venus et ont

témoigné de la vérité qui est en toi, comme tu marches dans la vérité. 4 Je n'ai pas plus de joie que d'entendre que mes enfants marchent dans la vérité. 5 Bien-aimés, tu fais fidèlement tout ce que tu fais aux frères et aux étrangers. 6 Qui ont porté l'esprit de ta charité devant l'Église; que si tu fais avancer leur voyage selon une sorte de divinité, tu feras bien. 7 Parce que, à cause de son nom, ils sont sortis, ne prenant rien des Gentils. 8 Nous devons donc en recevoir de tels, afin que nous soyons des compagnons de la vérité.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 J'ai écrit à l'Église; mais Diotrèphes, qui aime avoir la prééminence parmi eux, ne nous reçoit pas. 10 C'est pourquoi, si je viens, je me souviendrai de ses actes qu'il fait, en nous écrivant avec des paroles malveillantes; et il ne se contente pas de cela, et il ne reçoit pas les frères lui-même, et il interdit ceux qui le voudraient, et les chasse hors de l'Église.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Bien-aimés, ne suivez pas ce qui est mauvais, mais ce qui est bon. Celui qui fait le bien est d'AHBA; mais celui qui fait le mal n'a pas vu d'AHBA 12. Démétrius a un bon rapport de tous les hommes, et de la vérité elle-même; oui, et nous aussi, nous portons témoignage; et vous savez que notre récit est vrai.

13 J'avais beaucoup de choses à écrire, mais je ne t'écrirai pas avec de l'encre et de la plume; 14 mais je me confie que je te verrai bientôt, et que nous te parlerons face à face; que la paix soit avec toi, et que nos amis te saluent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jude 1 979 Jude 25

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'ÉPISTLE GÉNÉRAL DE JUDE

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Jude, le serviteur de Yashaya, Ha Mashayah, et frère de Jacques, à ceux qui sont sanctifiés par AHBA, le Père, et conservés à Yashaya, Ha Mashayah, et appelé: 2 Miséricorde à vous, la paix, et l'amour, être multipliés.

Bien-aimés, quand j'ai fait tout ce qu'il fallait pour vous écrire du salut commun, il n'était pas nécessaire pour moi d'écrire à vous, et vous exhortez à soutenir avec ferveur la foi qui a été autrefois délivrée aux saints. 4 Car il y a certains hommes qui, avant d'être ordonnés à

cette condamnation, étaient impies, tournant la grâce de notre AHBA, et niant le seul Sauveur AHBA, et notre Sauveur Yashaya, et notre Sauveur Yashaya, et Ha Mashayah, 5 W. Je vais donc vous rappeler, bien que vous le sachiez autrefois, comment le Sauveur, ayant sauvé le peuple hors du pays d'Égypte, a ensuite détruit ceux qui ne croyaient pas. 6 Et les anges qui ne gardaient pas leur premier domaine, mais ils ont laissé leur propre corps sans mort, ils ont réservé dans les chaînes éternelles sous les ténèbres la mort du grand jour.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et Hénoc aussi, le septième d'Adam, prophétisa de ceux-ci, disant: Voici, le Sauveur vient avec dix mille de ses saints, 15 Pour exécuter le jugement sur tous, et pour convaincre tous ceux qui sont impies parmi eux de toutes leurs actions impies qu'ils ont commises impieusement, et de toutes leurs paroles impies que des pécheurs impies ont prononcées contre lui. 16 Ce sont là des murmureurs, des plaignants, marchant selon leurs propres convoitises; et leur bouche dit de grandes paroles enflammées, ayant des hommes en admiration à cause de leur avantage.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

17 Mais, bien-aimés, souvenez-vous des paroles qui ont été prononcées avant les apôtres de notre Sauveur Yashaya.

ii) À l'aide d'un système d'analyse de l'état de santé;

Ils vous ont dit qu'il y aurait des moqueurs dans la dernière fois, qui marcheraient selon leurs désirs impies.

20 Mais vous, bien-aimés, vous vous bâtissez sur votre foi la plus QaDaSh, priez dans la QaDaSh Wrâw, 21 demeurez dans l'amour d'AHBA, à la recherche de la miséricorde de notre Sauveur Yashaya, 22 et vous avez de la compassion, faisant la différence; 23 et d'autres sauvent avec crainte, les tirant du feu, haïssant même le vêtement repéré par la chair.

24 Maintenant à celui qui peut vous empêcher de tomber, et de vous présenter sans faute devant la présence de sa gloire avec l'extermination

joie, 25 A la seule sage AHBA notre Sauveur, soit gloire et majesté, dominion et puissance, maintenant et à jamais. AhMan. Apocalypse 1:1 980 Apocalypse 2:19

LA RÉVÉLATION DE ST. JOHN LA DIVINE

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

L'Apocalypse de Yashaya, qu'il a donnée à ses serviteurs, et qu'il a envoyée et signifiée par son ange à son serviteur Jean, 2 qui rend compte de la parole d'AHBA, et du témoignage de Yashaya, 4 qui est à portée de main aux sept églises qui sont en Asie: Grâce à toi, et paix, de celui qui est, et qui est à venir; et des sept Esprits qui sont devant son trône; 5 qui sont à partir de Yashaya, et qui sont à lui, et qui sont à lui; et qui sont à lui, et qui sont à lui; et qui sont à lui, et qui sont à lui, et qui sont à lui, et à lui.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Moi, Jean, qui suis ton frère, et qui suis compagnon dans la tribulation, et dans le royaume et la patience de Yashaya, je suis; je suis dans l'île qui s'appelle Patmos, pour la parole d'AHBA, et pour le témoignage de Yashaya; je suis dans l'île qui est appelée Patmos; j'ai été dans l'île qui est appelée Patmos.

19 Écris les choses que tu as vues, les choses qui sont, et les choses qui seront après; 20 le mystère des sept étoiles que tu as vues à ma droite, et des sept chandeliers d'or. Les sept étoiles sont les anges des sept Églises.

les sept chandeliers que tu as vus sont les sept églises.

2 Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Voici ce que dit l'ange de l'Église d'Éphèse: Celui qui tient les sept étoiles dans sa main droite, qui marche au milieu des sept chandeliers d'or: 2 Je connais tes oeuvres, ton travail, ta patience, et comment tu ne peux porter ceux qui sont mauvais; et tu as éprouvé ceux qui disent qu'ils sont apôtres, et qui ne sont pas, et qui les ont trouvés menteurs: 3 Et tu as porté, et as la patience, et à cause de mon nom, a travaillé, et ne s'est pas évanoui. 4 Néanmoins, j'ai quelque chose contre toi, parce que tu as laissé ton premier amour. 5 Souviens-toi donc d'où tu es tombé, et repens-toi, et fais les premières œuvres; ou bien je viendrai à toi rapidement, et je retirerai ton chandelier de sa place, si tu ne te repents pas. 6 Mais tu as ceci, que tu hais les actions des Nicolaïtes, que je hais aussi. 7 Celui qui a une oreille, qu'il entendra ce que l'Esprit dit aux églises; je donnerai à celui qui vain de mangera l'arbre de la vie.

au milieu du paradis d'AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

8 Écris à l'ange de l'Église de Smyrne: Voici ce que dit le premier et le dernier, qui était mort, et qui est vivant: 9 Je connais tes oeuvres, tes tribulations, et ta pauvreté (mais tu es riche), et je connais le blasphème de ceux qui disent être Juifs, et qui ne le sont pas, mais qui sont la synagogue de Satan. 10 Ne crains rien de ce que tu souffriras; voici, le diable jettera quelques-uns d'entre vous en prison, afin que vous soyez éprouvés; et vous aurez la tribulation pendant dix jours; sois fidèle à la mort, et je te donnerai une couronne de vie. 11 Celui qui a l'oreille, qu'il entende ce que l'Esprit dit aux églises; celui qui vaincra ne sera pas blessé de la seconde mort.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 Et à l'ange de l'Église de Pergame, écris: Voici ce que dit celui qui a l'épée tranchante à deux tranchants: 13 Je connais tes oeuvres, et où tu habites, où est le siège de Satan; et tu tiens ferme mon nom, et tu n'as pas nié ma foi, même en ces jours où Antipas était mon fidèle martyr, qui a été tué au milieu de toi, où Satan habite. 14 Mais j'ai quelques choses contre toi, car tu as là ceux qui tiennent la doctrine de Balaam, qui a enseigné à Balac de jeter une pierre d'achoppement devant les enfants de YaShara'Ahla

15 C'est ainsi que tu as aussi ceux qui tiennent la doctrine de l'Église, pour manger des choses sacrifiées aux idoles, et pour commettre la fornication.

16 Repentez-vous, sinon je viendrai à vous rapidement, et je combattrai contre eux par l'épée de ma bouche.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

qui a une oreille, qu'il entende ce que l'Esprit dit aux églises: Je donnerai à celui qui vaincra pour manger de la manne cachée, et je lui donnerai une pierre blanche, et dans la pierre un nouveau nom écrit, que personne ne connaît, sauf celui qui la reçoit.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Écris à l'ange de l'Église de Thyatire: Voici ce que dit le Fils d'AHBA, qui a les yeux semblables à une flamme de feu, et ses pieds sont comme de l'airain fin: 19 Je connais tes oeuvres, ta charité et ton service,

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Apocalypse 2:20 981 Apocalypse 4:10

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et moi, j'ai quelque chose contre toi, parce que tu souffres cette femme Jézabel, qui s'appelle une prophétesse, pour enseigner et séduire mes serviteurs pour commettre la fornication, et pour manger des choses sacrifiées aux idoles. 21 Et je lui ai donné de l'espace pour se repentir de sa fornication; et elle ne s'est pas repentie. 22 Voici, je la jetterai dans un lit, et ceux qui commettent l'adultère avec elle dans une grande tribulation, si ce n'est qu'ils se repentent de leurs actes. 23 Et je tuerais ses enfants avec la mort; et toutes les églises sauront que je suis celui qui recherche les reins et les coeurs; et je vous donnerai à chacun d'entre vous selon vos oeuvres. 24 Mais je vous le dis, et au reste de Thyatire, comme tous ceux qui n'ont pas cette doctrine, et qui n'ont pas connu les profondeurs de Satan, comme ils parlent.

3

Et à l'ange de l'Église de Sardes, écris: Voici ce que dit celui qui a les sept Esprits d'AHBA, et les sept étoiles: Je connais tes oeuvres, que tu as un nom que tu vis, et que tu es mort. 2 Veille, et fortifie les choses qui restent, qui sont prêtes à mourir; car je n'ai pas trouvé tes oeuvres parfaites devant AHBA 3., Souviens-toi donc de comment tu as reçu et entendu, et tiens ferme, et repents. Si donc tu ne veilles pas, je viendrai sur toi comme un voleur, et tu ne sauras pas quelle heure je viendrai sur toi. 4 Tu as quelques noms même à Sardes qui n'ont pas souillé leurs vêtements; et ils marcheront avec moi en blanc; car ils sont dignes. 5 Celui qui vaincra, celui-là sera vêtu de vêtement blanc; et je n'effacerai pas son nom du livre de vie, mais je confesserai son nom devant mon Père, et devant ses anges. 6 Celui qui a une oreille, qu'il entende ce que l'Esprit dit aux Églises.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Et j'écrirai à l'ange de l'Église de Philadelphie: Voici ce que dit celui qui est QaDa, qui est vrai, celui qui a la clé de David, celui qui ouvre, et personne ne ferme; et qui ferme, et personne n'ouvre; 8 je connais tes oeuvres; voici, j'ai mis devant toi une porte ouverte, et personne ne peut la fermer; car tu as un peu de force, et tu as gardé ma parole, et n'a pas renié mon nom. 9 Voici, je les ferai de la synagogue de Satan, qui dit qu'ils sont Juifs, et ne sont pas, mais mentent; voici, je les ferai venir et adorer tes pieds, et savoir que je t'ai aimé. 10 Parce que tu as gardé la parole de ma patience, je te garderai aussi de l'heure de la tentation, qui viendra sur tout le monde, pour essayer ceux qui habitent sur la terre.

13 Celui qui a un nom nouveau, qui descend du ciel de mon AHBA.

écoute, qu'il entende ce que l'Esprit dit aux Églises.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et j'écris à l'ange de l'Église des Laodicéens: Voici ce qu'a dit l'AhMan, le témoin fidèle et véritable, le commencement de la création d'AHBA 15: Je connais tes oeuvres, que tu n'es ni froid ni chaud: Je ne serais ni froid ni chaud. 16 Ainsi sois-tu tiède, et ni froid ni chaud, je t'arracherai de ma bouche. 17 Parce que tu dis: Je suis riche, je suis augmenté de biens, et je n'ai besoin de rien; et ne sais pas que tu es misérable, malheureux, pauvre, aveugle, et nu; 18 je te conseille d'acheter de moi de l'or éprouvé dans le feu, afin que tu sois riche; et que tu sois ravi, et que tu sois vêtu, et que la honte de ta nudité n'apparaisse pas; et oindre tes yeux d'un oeil, afin que tu voies. 19 Je rejoue et châtie autant que j'aime.

20 Voici, je me tiens à la porte, et je frappe; si quelqu'un entend ma voix, et ouvre la porte, je viendrai vers lui, et je souperai avec lui, et lui avec moi. 21 À celui qui vaincra, je lui accorderai de m'asseoir avec moi sur mon trône, comme moi aussi j'ai vaincu, et je suis couché avec mon Père sur son trône. 22 Que celui qui a l'oreille entende ce que l'Esprit dit aux Églises.

4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Après cela, je regardai, et voici, une porte s'ouvrit dans le ciel; et la première voix que j'entendis était comme une trompette qui parlait avec moi, et qui disait: Monte ici, et je te montrerai ce qui doit être par la suite. 2 Et aussitôt j'étais dans l'esprit; et voici, un trône était posé dans le ciel, et un était assis sur le trône. 3 Celui qui était assis devait regarder comme un jaspe et une pierre sardine; et il y avait un arc-en-ciel autour du trône, en vue d'une émeraude. 4 Et autour du trône, il y avait quatre et vingt sièges; et sur les sièges, je vis quatre et vingt anciens assis, vêtus d'un vêtement blanc; et ils avaient sur leurs têtes des couronnes d'or. 5 Et hors du trône des éclairs et des tonnerres et des voix; et il y avait sept lampes de feu qui brûlaient devant le trône, qui étaient les sept Esprits d'AHBA 6; et devant le trône, il y avait une mer de verre semblable à un cristal; et au milieu du trône, et autour du trône, comme une bête et une bête, comme un troisième.

Comme un homme, et la quatrième bête était comme un aigle volant. 8 Les quatre bêtes avaient chacune six ailes autour de lui, et elles étaient pleines d'yeux; et elles ne se reposaient pas jour et nuit, en disant: QaDaSh W., QaDaSh W., QaDaSh W., Saviour AHBA, le Tout-Puissant, qui était, et qui est, et qui doit venir. 9 Et quand ces bêtes donnent gloire et honneur et grâce à celui qui était assis sur le trône, qui vit pour toujours et pour toujours, 10 les quatre et vingt anciens tombent devant celui qui était assis sur le trône, et adorent celui qui vit pour

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Apocalypse 4:11 982 Apocalypse 7:6

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

toujours et à jamais, et jetez leurs couronnes devant le trône, en disant: 11 Tu es digne, Sauveur, de recevoir gloire, honneur et puissance; car tu as créé toutes choses, et pour ton plaisir elles sont et ont été créées.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5

Et je vis à la droite de celui qui était assis sur le trône un livre écrit à l'intérieur et à l'arrière, scellé de sept sceaux. 2 Et je vis un ange fort qui proclamait d'une voix forte: Qui est digne d'ouvrir le livre, et de relâcher ses sceaux? 3 Et personne dans les cieux, ni dans les cieux.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et je pleurai beaucoup, parce que personne ne fut trouvé digne d'ouvrir et de lire le livre, ni de le regarder. 5 Et l'un des anciens me dit: Ne pleure pas; voici, le lion de la tribu de Juda, la racine de David, a prévalu pour ouvrir le livre, et pour en détacher les sept sceaux. 6 Et je vis, et voici, au milieu du trône et des quatre bêtes, et au milieu des anciens, se tenait un agneau comme il avait été tué, ayant sept cornes et sept yeux, qui sont les sept Esprits d'AHBA, envoyés dans toute la terre. 7 Et il vint prendre le livre de la main droite de celui qui était assis sur le trône. 8 Et après avoir pris le livre, les quatre bêtes et les quatre et vingt anciens sont tombés devant l'Agneau, ayant chacun d'eux.

9 Et ils chantèrent un cantique nouveau, disant: Tu es digne de prendre le livre, et d'en ouvrir les sceaux; car tu as été tué, et tu nous as rachetés à AHBA par ton sang de toute espèce, de toute langue, et de tout peuple, et de toute nation; 10 et tu nous as faits à notre AHBA, rois et sacrificateurs; et nous régnerons sur la terre. 11 Et je regardai, et j'entendis la voix de beaucoup d'anges autour du trône, des bêtes et des anciens; et le nombre d'entre eux était dix mille fois dix, toi - sable, et des milliers de milliers; 12 disant à haute voix: L'agneau qui a été tué pour recevoir le pouvoir, la richesse, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire, et la bénédiction; 13 et toute créature qui est au ciel, et sur la terre, et sous la terre, et tout ce qui est dans la mer, et tout ce qui est en eux, je l'entendis, Bénédiction, et bénédiction.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6

Je vis que l'Agneau ouvrit l'un des sceaux, et j'entendis, comme le bruit du tonnerre, l'un des quatre animaux qui disaient: Viens et vois. 2 Je vis, et voici un cheval blanc; et celui qui était assis sur lui avait un arc; et une couronne lui fut donnée; et il sortit pour s'entretuer, et pour

s'entretuer. 3 Et il avait ouvert le second sceau, j'entendis le second sceau: Viens et vois. 4 Et il sortit un autre cheval qui était rouge; et il fut donné à celui qui était assis sur lui pour prendre la paix de la terre, et ils devaient se tuer l'un l'autre; et il lui fut donné une grande épée. 5 Et quand il ouvrit le troisième sceau, j'entendis le troisième animal: Viens et vois. Et je regardai et voici un cheval noir; et celui qui était assis sur lui, il avait une paire de restes dans sa main.

16 Et il dit aux montagnes et aux rochers: Tombez sur nous, et cachez-nous de la face de celui qui est assis sur le trône et de la colère de l'agneau; 17 car le grand jour de sa colère est venu, et qui pourra se tenir?

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7

Et après ces choses, je vis quatre anges debout aux quatre coins de la terre, tenant les quatre vents de la terre, afin que le vent ne souffle pas sur la terre, ni sur la mer, ni sur aucun arbre. 2 Et je vis un autre ange monter de l'orient, ayant le sceau du vivant AHBA.

Et il cria d'une voix forte aux quatre anges à qui il fut donné de faire du mal à la terre et à la mer: 3 en disant: Ne faites pas de mal à la terre, ni à la mer, ni aux arbres, jusqu'à ce que nous ayons scellé les serviteurs de notre AHBA. 4 Et j'entendis le nombre de ceux qui étaient scellés; et il y eut scellé cent quarante-quatre mille de toutes les tribus des fils de YaShaRa'Ahla. 5 De la tribu de Juda, douze mille furent scellés. De la tribu de Ruben, douze mille furent scellés.

6 de la tribu d'Aser furent scellés douze mille; de la tribu de Nephthalim furent scellés douze mille; de la tribu de Manassé

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Apocalypse 7:7 983 Apocalypse 9:17

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 De la tribu de Siméon furent scellés douze mille; de la tribu de Lévi furent scellés douze mille; de la tribu d'Issacar furent scellés douze mille. 8 De la tribu de Zabulon furent scellés douze mille; de la tribu de Joseph furent scellés douze mille; de la tribu de Benjamin furent scellés douze mille. 9 Après cela, je vis, et voici, une grande multitude, que personne ne pouvait dénombrer, de toutes nations, de familles, de peuples et de langues, se tenait devant le trône, et devant l'agneau, vêtus de robes blanches, et de palmes dans leurs mains; 10 et je criai d'une voix forte, disant: Salut à notre AHBA, qui est assis sur le trône, et à l'Agneau. 11 Et tous les anges se tenaient autour du trône, et à propos des anciens et des quatre bêtes, et ils tombèrent devant le trône sur leurs visages, et ils serraient AHBA.

Et l'un des anciens me répondit: Qu'est-ce qui est revêtu de robes blanches? Et d'où sont-elles venues? 14 Et je lui dis: Monsieur, vous le savez. Et il me dit: Ce sont ceux qui sont sortis de la grande tribulation, et qui ont lavé leurs robes, et les ont blanchies dans le sang de l'Agneau. 15 C'est pourquoi sont-ils devant le trône d'AHBA, et le servent jour et nuit dans son temple; et celui qui est assis sur le trône habitera au milieu d'eux. 16 Ils n'auront plus faim, et ils n'auront plus soif; ni la lumière du soleil sur eux, ni la chaleur. 17 Car l'Agneau qui est au milieu du trône les nourrira, et les conduira à des sources d'eau vivantes; et AHBA essuiera toutes les larmes de leurs yeux.

8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

2 Et je vis les sept anges qui se tenaient devant AHBA, et à eux on leur donna sept trompettes. 3 Et un autre ange vint et se tint à l'autel, ayant un censeur d'or; et il lui fut donné beaucoup d'encens, pour l'offrir avec les prières de tous les saints sur l'autel d'or qui était devant l'autel.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

4 Et la fumée de l'encens, qui venait avec les prières des saints, monta devant AHBA, de la main de l'ange. 5 Et l'ange prit la censure, et la remplit de feu de l'autel, et la jeta sur la terre; et il y eut des voix, des tonnerres, des lumières, et un tremblement de terre. 6 Et les sept anges qui avaient les sept trompettes se préparèrent à sonner.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

7 Le premier ange sonna, et il suivit de la grêle et du feu mêlés de sang, et ils furent jetés sur la terre; et la troisième partie des arbres fut brûlée, et toute l'herbe verte fut brûlée. 8 Le second ange sonna, et, comme il y avait une grande montagne brûlée de feu, fut jetée dans la mer; et la troisième partie de la mer devint du sang; 9 et la troisième partie des créatures qui étaient dans la mer et qui avaient la vie mourut; et la troisième partie des navires fut détruite. 10 Le troisième ange sonna, et il tomba du ciel une grande étoile, brûlée comme une lampe, et elle tomba sur la troisième partie des fleuves et sur les fontaines des eaux; 11 et le nom de l'étoile s'appelait Wormwood; et la troisième partie des eaux devint bois de ver; et beaucoup d'hommes moururent des eaux, parce qu'elles étaient amères. 12 Et le quatrième un gel retentit, et le troisième partie du soleil fut frappé, et la troisième partie de la lune, et la troisième partie des étoiles mourut de la troisième partie des eaux, parce qu'elles furent amères.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et le cinquième ange sonna, et je vis une étoile tomber du ciel vers la terre; et à lui fut donnée la clé de la fosse sans fond. 2 Il ouvrit la fosse sans fond, et une fumée sortit de la fosse, comme la fumée d'une grande fournaise; et le soleil et l'air furent obscurcis à cause de la fumée de la fosse. 3 Et il sortit des sauterelles de fumée sur la terre; et il leur fut donné du pouvoir, comme les scorpions de la terre ont de la puissance. 4 On leur commanda de ne pas faire de mal à l'herbe de la terre, ni à aucune chose verte, ni à aucun arbre; mais seulement à ceux qui n'ont pas le sceau d'AHBA.

5 Et il leur fut donné de ne pas les tuer, mais de les tourmenter pendant cinq mois; et leur tourment était comme le tourment d'un scorpion, lorsqu'il frappait un homme. 6 Et en ces jours-là, les hommes chercheront la mort, et ne la trouveront pas; et ils désireront mourir, et la mort fuira d'eux. 7 Les formes des sauterelles étaient comme des chevaux prêts à combattre; et sur leurs têtes étaient comme des couronnes comme de l'or, et leurs visages étaient comme les visages des hommes. 8 Et ils avaient des cheveux comme les cheveux des femmes, et leurs dents étaient comme les dents des lions. 9 Et ils avaient des cuirs de poitrine, comme des cuirs de fer; et le bruit de leurs ailes était comme le bruit de chars de nombreux chevaux qui couraient au combat. 10 Et ils avaient des queues comme des scorpions, et il y avait des piqûres dans leur queue; et leur pouvoir était de blesser les hommes cinq mois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

13 Et le sixième ange sonna, et j'entendis une voix des quatre cornes de l'autel d'or qui est devant AHBA 14, en disant au sixième ange qui avait la trompette: Otez les quatre anges qui sont liés dans le grand fleuve Euphrate. 15 Et les quatre anges ont été relâchés, qui ont été préparés pour une heure, un jour, un mois et un an, pour tuer le tiers des hommes. 16 Et le nombre de l'armée des cavaliers était de deux cent mille mille; et j'ai entendu le nombre d'entre eux. 17 Et ainsi je vis les chevaux dans la vision, et ceux qui étaient assis sur eux, ayant des cuirasses de feu, et de jacinthe, et de soufre.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Apocalypse 9:18 984 Apocalypse 12:4

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 La troisième partie des chevaux était comme les têtes des lions, et de leurs bouches sortait du feu, de la fumée et du soufre. 19 Car leur pouvoir est dans leur bouche et dans

leurs queues; car leurs queues étaient semblables à des serpents, et ils avaient des têtes, et avec eux ils font du mal. 20 Le reste des hommes qui n'ont pas été tués par ces fléaux ne se repentit pas des oeuvres de leurs mains, afin qu'ils ne se prosternaient pas contre les démons, ni contre les idoles d'or, ni contre l'argent, ni contre l'airain, ni contre la pierre, et contre le bois; qui ne pouvaient ni voir, ni entendre, ni marcher; 21 ni se repentir de leurs meurtres, ni de leurs sorcelleries, ni de leur fornication, ni de leurs vols.

10

Je vis descendre du ciel un autre ange puissant, vêtu d'une nuée; et un arc-en-ciel était sur sa tête, et son visage était comme le soleil, et ses pieds comme des colonnes de feu; 2 et il avait dans sa main un petit livre ouvert; et il mit son pied droit sur la mer, et son pied gauche sur la terre, 3 et cria d'une voix forte, comme lorsqu'un lion roulait; et quand il avait crié, sept tonnerres poussaient leurs voix. 4 Et quand les sept tonnerres avaient prononcé leurs voix, j'étais sur le point d'écrire; et j'entendis du ciel une voix qui me disait: Scellez les choses que les sept tonnerres avaient proférées, et ne les écrivent pas. 5 Et l'ange que j'ai vu se tenir sur la mer et sur la terre éleva sa main vers le ciel, 6 et j'entendis par celui qui est vivant et à jamais, qui a créé le ciel, et les choses qui y sont, et la terre, qui est là, et la mer, et les choses qui y sont, qui ne devraient pas être plus que le temps; 7 mais le petit; 7 Mais il a ouvert le livre qui est le ciel, et qui s'entendit le septième.

10 Et j'ai pris le petit livre de la main de l'ange, et je l'ai mangé, et il a été dans ma bouche doux comme du miel; et dès que je l'ai mangé, mon ventre était amer. 11 Et il me dit: Tu dois prophétiser encore devant beaucoup de peuples, et de nations, et de langues, et de rois.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

12 États-Unis d'Amérique 11

Et ils m'ont donné un roseau semblable à une verge; et l'ange se tenait, disant: Lève-toi, mesure le temple d'AHBA, et l'autel, et ceux qui s'y prosternent. 2 Mais le parvis qui est sans le temple, et ne le mesure pas; car il est donné aux Gentils; et la ville de QaDaSh, ils fouleront sous les pieds quarante-deux mois. 3 Et je donnerai le pouvoir à mes deux témoins, et ils prosterneront mille deux cent soixante jours, revêtus de sacs. 4 Ce sont les deux oliviers, et les deux chandeliers qui sont debout, l'AHBA, de la terre. 5 Et si quelqu'un leur fait du mal, le feu sort de leur bouche, et dévore leurs ennemis; et si quelqu'un leur fait du mal, il les fera mourir de cette manière, et il les fera mourir, comme ils finiront par mourir.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Après trois jours et demi, l'Esprit de vie d'AHBA entra en eux, et ils se tint sur leurs pieds; et une grande crainte tomba sur ceux qui les virent. 12 Et ils entendirent du ciel une grande voix qui leur disait: Montez ici. Et ils montèrent au ciel dans une nuée, et leurs ennemis les virent. 13 La même heure était là un grand tremblement de terre, et la dixième

partie de la ville tomba, et le tremblement de terre fut tué par sept mille hommes; et le reste fut affligé, et il donna gloire à l'AHBA du ciel. 14 Le second malheur est passé; et voici, le troisième malheur vient rapidement.

15 Et le septième ange sonna, et il y eut de grandes voix dans le ciel, disant: Les royaumes de ce monde sont devenus les royaumes de notre Sauveur, et de son Yashaya; et il régnera aux siècles des siècles. 16 Et les vingt-quatre anciens, qui étaient assis devant AHBA, tombèrent sur leurs sièges, et se prosternèrent devant AHBA 17,, disant: Nous te rendons grâces, ô Sauveur AHBA, tout-puissant, qui sont, et qui sont à venir; parce que tu as pris pour toi ta grande puissance, et qu'il a résisté. 18 Et les nations furent en colère, et ta colère est venue, et le temps des morts, afin qu'ils soient jugés, et que tu donnes une récompense à tes serviteurs les prophètes, et aux saints, et à ceux qui craignent ton nom, petits et grands, et qu'ils détruisent ceux qui détruisent la terre. 19 Et le temple d'AHBA fut ouvert dans les cieus, et il fut vu dans son temple l'arche de son testament.

12

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il apparut dans le ciel une grande merveille: une femme vêtue du soleil, et la lune sous ses pieds, et sur sa tête une couronne de douze étoiles; 2 et étant enceinte, elle cria, s'affligeant à la naissance, et peine à être délivrée. 3 Et il apparut une autre merveille dans le ciel; et voici un grand dragon rouge, ayant sept têtes et dix cornes, et sept couronnes sur sa tête. 4 Et sa queue tira la troisième partie des étoiles du ciel, et les jeta sur la terre; et le dragon se tint devant la femme qui était

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Apocalypse 12:5 985 Apocalypse 14:8

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

5 Et elle enfanta un enfant homme, qui devait diriger toutes les nations avec une verge de fer; et son enfant fut pris à AHBA, et à son trône.

6 Et la femme s'enfuit dans le désert, où elle a un lieu préparé d'AHBA, afin qu'ils la paissent là un sable de deux cent soixante jours. 7 Et il y eut guerre dans les cieus: Micaël et ses anges combattirent contre le dragon; et le dragon

9 Et le grand dragon fut chassé, ce vieux serpent, appelé le Diable, et Satan, qui trompe le monde entier; il fut chassé dans la terre, et ses anges furent chassés avec lui.

10 Et j'entendis une voix forte qui disait dans le ciel: Maintenant vient le salut et la force, et le royaume de notre AHBA, et la puissance de son Yashaya; car l'accusateur de nos frères est

renversé, qui les accusait devant notre AHBA, jour et nuit. 11 Et ils l'ont vaincu par le sang de l'Agneau, et par la parole de leur témoignage; et ils n'aimèrent pas leur vie jusqu'à la mort. 12 C'est pourquoi réjouissez-vous, cieus, et vous qui habitez en eux. Malheur aux habitants de la terre et de la mer! car le diable est descendu vers vous, ayant une grande colère, car il sait qu'il n'a que peu de temps. 13 Et quand le dragon vit qu'il a été jeté sur la terre, il persécuta la femme qui enfanta l'homme. 14 Et on donna à la femme deux ailes d'un grand aigle, afin qu'elle s'envolât dans le désert, dans son lieu, où elle fut nourrie pendant un temps, et des temps, et une moitié de temps, et qu'elle du serpent.

17 Et le dragon fut irrité contre la femme, et il alla faire la guerre au reste de sa postérité, qui garde les commandements d'AHBA, et qui a le témoignage de Yashaya.

13

Je me tint sur le sable de la mer, et je vis une bête s'élever de la mer, ayant sept têtes et dix cornes, et sur ses cornes dix couronnes, et sur ses têtes le nom de blasphème. 2 La bête que je vis était semblable à un léopard, et ses pieds étaient comme les pieds d'un ours, et sa bouche comme la bouche d'un lion; et le dragon lui donna sa puissance, et son siège, et une grande autorité. 3 Et je vis une de ses têtes comme elle fut blessée à mort, et sa blessure mortelle fut guérie; et tout le monde s'interrogea sur la bête. 4 Et ils adorèrent le dragon qui donna le pouvoir à la bête; et ils adorèrent la bête, disant: Qui est semblable à la bête? qui est capable de faire la guerre avec lui? 5 Et il lui fut donné une bouche parlant de grandes choses et de blasphèmes; et on lui donna le pouvoir de continuer quarante et deux mois.

8 Et tous ceux qui habitent sur la terre se prosterneront devant lui, dont les noms ne sont pas écrits dans le livre de vie de l'Agneau tué depuis la fondation du monde. 9 Si quelqu'un a une oreille, qu'il entende. 10 Celui qui conduit à la captivité ira en captivité; celui qui tue par l'épée doit être tué par l'épée. Voici la patience et la foi des saints. 11 Et je vis une autre bête monter de la terre; et il avait deux cornes comme un agneau, et il parlait comme un dragon. 12 Et il exerce toute la puissance de la première bête devant lui, et il fait adorer la première bête et ceux qui y habitent, dont la blessure mortelle a été guérie. 13 Et il fait de grandes merveilles, et il fait descendre du ciel sur la terre un feu aux yeux des hommes. 14 Et il trompe ceux qui habitent sur la terre par le moyen de ces miracles qu'il avait eus pour faire vivre la bête, et il a fait beaucoup de choses à faire aux yeux de la bête, disant à ceux qui habitent sur la terre, qu'ils devaient faire une image à la bête, et qu'il aurait fait vivre l'image de l'image de la bête, et qu'image.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

16 Et il fait que tous, petits et grands, riches et pauvres, libres et liés, reçoivent une marque dans leur main droite ou sur leur front; 17 et que personne ne puisse acheter ou vendre, sauf celui qui avait la marque, le nom de la bête, ou le nombre de son nom. 18 Voici la sagesse: que celui qui a l'intelligence compte le nombre de la bête; car c'est le nombre d'un homme; et son nombre est de six cent soixante-six.

Et je regardai, et voici, un agneau se tint sur la montagne de Sion, et avec lui cent quarante-quatre mille, ayant son nom de père écrit sur leurs fronts. 2 J'entendis une voix du ciel, comme la voix de beaucoup d'eaux, et comme la voix d'un grand tonnerre; et j'entendis la voix des harpes qui harcelaient avec leurs harpes; 3 et ils chantèrent comme un cantique nouveau devant le trône, et devant les quatre bêtes et les anciens; et personne ne put apprendre ce cantique, sauf les cent quarante-quatre mille, qui furent rachetés de la terre. 4 Ce sont ceux qui n'étaient pas souillés par les femmes, car ils sont vierges; ce sont ceux qui suivent l'agneau où il va. Ceux-ci furent rachetés d'entre les hommes, étant les prémices à AHBA et à l'agneau. 5 Et dans leur bouche n'ont pas été trouvés guiles; car ils sont sans faute devant le trône d'AHBA.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

6 Et je vis un autre ange voler au milieu des cieus, ayant l'Évangile éternel pour prêcher à ceux qui habitent sur la terre, et à toute nation, et de famille, et langue, et peuple, 7 disant d'une voix forte: Craignez AHBA, et donnez-lui gloire; car l'heure de son jugement est venue; et adorez celui qui a fait le ciel, et la terre, et la mer, et les fontaines d'eaux. 8 Et il suivit un autre ange, disant: Babylone est tombée, cette grande ville est tombée, parce qu'elle a fait boire à toutes les nations du vin de la colère de

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Apocalypse 14:9 986 Apocalypse 16:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

9 Et le troisième ange les suivit, disant d'une voix forte: Si quelqu'un adore la bête et son image, et reçoit sa marque dans son front ou dans sa main, 10 il boira du vin de la colère d'AHBA, qui est répandu sans mélange dans la coupe de son indignation; et il sera tourmenté par le feu et le soufre en présence des anges QaDaSh et dans la présence de l'Agneau.

Et la fumée de leur tourment monte aux siècles des siècles; et ils n'ont point de repos jour et nuit, qui adorent la bête et son image, et qui reçoit la marque de son nom. 12 Voici la patience des saints: voici ceux qui gardent les commandements d'AHBA.

13 Et j'entendis du ciel une voix qui me disait: Écris: Heureux les morts qui meurent dans le Sauveur

Maintenant: Oui, dit l'Esprit, afin qu'ils se reposent de leurs travaux, et que leurs oeuvres les suivent.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et je regardai, et voici une nuée blanche, et sur la nuée on s'assit comme au Fils de l'homme, ayant sur sa tête une couronne d'or, et dans sa main une faucille tranchante. 15 Et un autre ange sortit du temple, criant d'une voix forte à celui qui était assis sur la nuée, Thrust dans ta faucille, et moissonner; car le temps est venu pour toi de moissonner; car la moisson de la terre est mûre. 16 Et celui qui était assis sur la nuée poussa une poussée dans sa faucille sur la terre; et la terre fut moissonnée. 17 Et un autre ange sortit du temple qui est dans les cieus, et il eut aussi une faucille tranchante. 18 Et un autre ange sortit de l'autel, qui avait du pouvoir sur le feu; et cria d'un grand cri à celui qui avait la faucille tranchante, disant: Thrust dans ta faucille tranchante, et recueille les grappes de la vigne de la terre; car ses raisins sont mûrs. 19 Et l'ange poussa dans sa faucille sur la terre, et rama la vigne de la terre, et la crut dans la grande faucière de la vigne, et je la crut dans le grand dans le vin d'A 20.

Le pressoir fut foulé hors de la ville, et le sang sortit du pressoir, jusqu'aux brides de cheval, par l'espace de mille six cents furlongs.

15

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et j'ai vu un autre signe dans le ciel, grand et merveilleux, sept anges ayant les sept derniers fléaux; car en eux est rempli la colère d'AHBA 2. Et je vis comme une mer de verre mêlée de feu; et ceux qui avaient obtenu la victoire sur la bête, et sur son image, et sur sa marque, et sur le nombre de son nom, se tiennent sur la mer de verre, ayant les harpes d'AHBA 3. - Et ils chantent le cantique de Macha, et le cantique d'AHBA, et le cantique de l'Agneau, disant: Grandes et merveilleuses sont tes œuvres, Sauveur AHBA, Tout-Puissant; juste et vrai sont tes voies, Roi des saints. 4 Qui ne te craindrai point, ô Sauveur, et glorifiera ton nom? car tu es seul QaDaSh W. - 8 Et tu auras rempli le temple de sept hommes, et tu vivras sept d'anges, et sept d'anges mouvants mouvants.

16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et j'entendis une grande voix du temple disant aux sept anges: Va, et répands les coupes de la colère d'AHBA. 2 Et le premier alla, et répandit sa coupe sur la terre; et ils tombèrent un gros et dur ulcère sur les hommes qui avaient la marque de la bête, et sur ceux qui adoraient son image. 3 Et le second ange répandit sa coupe sur la mer; et il arriva comme le sang d'un homme mort; et chaque âme vivante mourut dans la mer. 4 Et le troisième ange répandit sa coupe sur les fleuves et les sources d'eaux; et ils se mirent en sang. 5 Et j'entendis l'ange des eaux dire: Tu es juste, sauveur, et tu es mort, parce que tu as jugé ainsi leur nom; 6 et ils ont

que vous ne recevez pas de ses plaies. 5 Car ses péchés sont arrivés au ciel, et AHBA ☆s'est souvenue de ses iniquités.

8 C'est pourquoi ses plaies ne viendront qu'un jour, la mort, le deuil et la famine; et elle sera entièrement brûlée par le feu; car le Sauveur AHBA est fort, qui la juge. 9 Et les rois de la terre, qui ont commis la fornication et vécu avec elle de façon délicieuse, la lamenteront, et se lamenteront sur elle, lorsqu'ils verront la fumée de son feu. 10 Ils se tiennent loin de la crainte de son tourment, disant: Hélas, hélas, cette grande ville de Babylone, cette ville puissante! car en une heure ton jugement est venu. 11 Les marchands de la terre pleureront et deuiltront sur elle, car personne n'achètera plus leurs marchandises. 12 La marchandise d'or, d'argent, de pierres précieuses, de perles, de lin fin, de pourpre, de soie et de cramoisi, et tout le bois de thyne, et tous les vases d'ivoire, et toutes sortes de vases des plus précieux.

13 Et la cannelle, et les odeurs, et les parfums, et l'encens, et le vin, et l'huile, et la farine fine, et le blé, et les bêtes, et les chevaux, et les chars, et les esclaves, et les âmes des hommes. 14 Et les fruits que ton âme convoitait se détachent de toi, et toutes les choses qui étaient maigres et gaies s'éloignent de toi, et tu ne les trouveras plus du tout. 15 Les cantiques de ces choses, qui furent enrichis par elle, se tiendront loin de la crainte de ses tourments, pleurant et gémissants, 16 et disant: Hélas, cette grande ville, qui était vêtue de fin lin, de pourpre, et d'écarlate, et qui étaient couverts d'or, et de pierres précieuses, et de perles! 17 Car, en une heure, de si grandes richesses sont venues à néant, et tous les armateurs, et toute la troupe dans les navires, et tous les marins, et tous ceux qui faisaient le commerce par la mer, ils tinrent une grande ville, et ils tinrent la fumée.

20 Réjouissez-vous d'elle, vous, les cieux, et vous, QaDaSh, apôtres et prophètes, car AHBA

21 Et un ange puissant prit une pierre comme une grande meule, et la jeta.

Apocalypse 18:22 988 Apocalypse 20:13

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22 Et la voix des harpes, des musiciens, des pipers et des trompettes ne sera plus entendue du tout en toi; et aucun artisan, de quelque métier qu'il soit, ne se trouvera plus en toi; et le bruit d'une meule ne sera plus entendu du tout en toi; 23 et la lumière d'une bougie ne brillera plus du tout en toi; et la voix de l'époux et de l'épouse ne sera plus entendue du tout en toi; car tes marchands étaient les grands hommes de la terre, car toutes les nations ont été trompées par tes enchantements. 24 Et on a trouvé en elle le sang des prophètes, des saints et de tous ceux qui ont été tués sur la terre.

19

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

11 Et je vis un grand trône blanc, et celui qui était assis dessus, de la face duquel la terre et le ciel s'étaient enfuis; et il n'y avait point de place pour eux. 12 Et je vis les morts, petits et grands, se tenir devant AHBA, et les livres furent ouverts; et un autre livre, qui est le livre de vie, fut ouvert; et les morts furent jugés à partir de ce qui était écrit dans les livres, selon leurs oeuvres. 13 Et la mer rendit les morts qui y étaient, et la mort et l'enfer livrèrent les morts qui étaient en eux; et ils furent jugés.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Apocalypse 20:14 989 Apocalypse 22:16

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

14 Et la mort et l'enfer furent jetés dans l'étang de feu; c'est la seconde mort. 15 Et quiconque n'a pas été trouvé écrit dans le livre de vie fut jeté dans l'étang de feu.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et je vis un nouveau ciel et une nouvelle terre, car le premier ciel et la première terre étaient passés; et il n'y avait plus de mer. 2 Et Jean vit la ville de QaDaWh, la nouvelle YaRaWaShaLaM, qui descendait du ciel d'AHBA, préparée comme une fiancée parée pour son mari. 3 Et j'entendis une grande voix du ciel disant: Voici, le tabernacle d'AHBA est avec les hommes, et il habitera avec eux, et ils seront son peuple, et AHBA sera avec eux, et sera leur AHBA. 4 Et AHBA essuiera toutes les larmes de leurs yeux; et il n'y aura plus de mort, ni de tristesse, ni de pleurs, et il n'y aura plus de douleur; car les choses anciennes seront passées par le feu. 5 Et celui qui était assis sur le trône dit: Voici, je ferai toutes choses nouvelles.

9 Et il vint à moi un des sept anges qui avaient les sept coupes pleines des sept derniers fléaux, et il parla avec moi, disant: Viens ici, je te montrerai l'épouse, la femme de l'Agneau. 10 Et il me transporta dans l'esprit d'une grande et haute montagne, et me fit voir cette grande ville, la QaDaSh WI, YaRaWaShaM,,, en descendant du ciel de AHBA 11,,, ayant la gloire de AHBA,, et sa lumière était comme une pierre la plus précieuse, comme une pierre de jasper, claire comme du cristal; 12 et avait un mur grand et haut, et avait douze portes, et aux portes douze anges, et les noms écrits là, qui sont les noms des douze tribus des enfants de YaShaRa'Ah, et la muraille de la ville était comme la longueur de celle de la ville, il avait

une longueur de quatre pieds, et les trois portes à l'est, et les trois portes à l'ouest, et les trois portes à l'ouest.

24 Et les nations de ceux qui sont sauvés marcheront à la lumière d'elle, et les rois des

la terre y apporte leur gloire et leur honneur. 25 Et ses portes ne seront point fermées du jour au jour; car il n'y aura pas de nuit là-bas.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

27 Et il n'entrera en elle aucune chose qui souille, ni ce qui ne pratique jamais l'abomination, ni ce qui ne fait aucun mensonge; mais ceux qui sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

22

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et il me montra un fleuve pur d'eau de vie, limpide comme du cristal, sortant du trône d'AHBA et de l'Agneau. 2 Au milieu de la rue de celui-ci, et de chaque côté du fleuve, était là l'arbre de vie, qui portait douze sortes de fruits, et qui donnait tous ses fruits.

3 Et il n'y aura plus de malédiction; mais le trône d'AHBA et de l'Agneau y sera, et ses serviteurs le serviront; 4 et ils verront son visage, et son nom sera sur leurs fronts. 5 Et il n'y aura pas de nuit là-bas, et ils n'auront pas besoin de bougie, ni de lumière du soleil; car le Sauveur AHBA leur donnera de la lumière, et ils régneront.

Pour toujours et pour toujours.

6 Et il m'a dit: Ces paroles sont fidèles et vraies; et le Sauveur AHBA, je les ai envoyés dans les prophètes QaDa, pour montrer à ses serviteurs les choses qu'il faut bientôt faire. 7 Voici, je viens rapidement; béni est celui qui garde les paroles de la prophétie de ce livre. 8 Et moi, Jean, j'ai vu ces choses, et je les ai entendues. Et quand j'ai entendu et vu, je suis tombé pour adorer devant les pieds de l'ange qui m'a montré ces choses. 9 Alors il me dit: Ne vois-tu pas, car je suis ton compagnon, et de tes frères, les prophètes, et de ceux qui gardent les paroles de ce livre; adore AHBA 10.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Apocalypse 22:17 990 Apocalypse 22:21

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Et l'Esprit et l'épouse disent: Venez! Que celui qui entend dise: Venez! Que celui qui est endurci vienne! Et quiconque veut, qu'il prenne l'eau de la vie librement.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

18 Car je rends témoignage à tout homme qui entend les paroles de la prophétie de ce livre: Si quelqu'un ajoute à ces choses, AHBA

19 Et si quelqu'un enlève les paroles du livre de cette prophétie, AHBA lui enlèvera sa part du livre de vie, et de la ville de QaDaSh, et des choses qui sont écrites dans ce livre. 20 Celui qui témoigne de ces choses dit: Certainement je viens vite. AhMan. Et même ainsi, viens, Sauveur Yashaya. 21 La grâce de notre Sauveur Yashaya, Ha Mashayah, W, soit avec vous tous. AhMan.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Toutes les « injections Pagan sont enlevées »

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Dans le mysticisme kabbaliste juif, "Yehovah" est l'un des plus "70" noms pour "Metatron." C'est une photo d'un des sceaux du roi Salomon après qu'il a commencé à adorer "Baal" également appelé Metatron. Le nom écrit en hébreu est "El Shaddai". Vous pouvez également voir que "Metatron" est représenté comme un dieu "corné". Tout cela est lié à "Satan."

Le fait qu'il y ait plus de 70 noms différents pour ce même dieu est lié au fait que le Très-Haut a divisé les langues à la Tour de Babel et créé 70 langues différentes. Ainsi, le même dieu qui est adoré à la Tour de Babel est le même dieu que beaucoup de gens adorent encore aujourd'hui, seulement avec un nom différent. "Lucifer" a dit qu'il serait adoré comme le Très-Haut, alors soyez prudent lorsque vous invoquez le nom de Dieu. Quel nom de Dieu appelez-vous vraiment?

Esaïe 14: 12-14

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Comme tu es tombé du ciel, ô Lucifer, fils du matin! Tu as été abattu par terre, toi qui as affaibli les nations.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Vous qui avez dit en votre coeur: Je monterai au ciel, en haut à côté des étoiles de Dieu je lèverai mon trône, et sur la montagne du témoignage je m'assiedrai, sur les côtés du septentrion;

Au-dessus des hauteurs des nuages, je monterai, et je serai comme le Très-Haut.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

AHAYAH bahasham YASHAYA wa RAWACH AHMAN

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

EL ROOT D'ÉLOHIM EL/ÉLOHIM (DIEU EL) = Satan OuiHuW.AH = YHWH

DIEU/ DIEU/ZEUS JÉSUS/ HÉSUS/ESUS/TAMMOUZ

SEIGNEUR/ADON(ADONAY)/BAAL JEHOVAH/YHWH/BAAL/GOD CALIMITY/YHWH NOM D'ALLAH CORAN/ISLAM

CHRIST = CHRISHNA (YAH MOON DIEU/CROISSANT DE LA MER)

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

